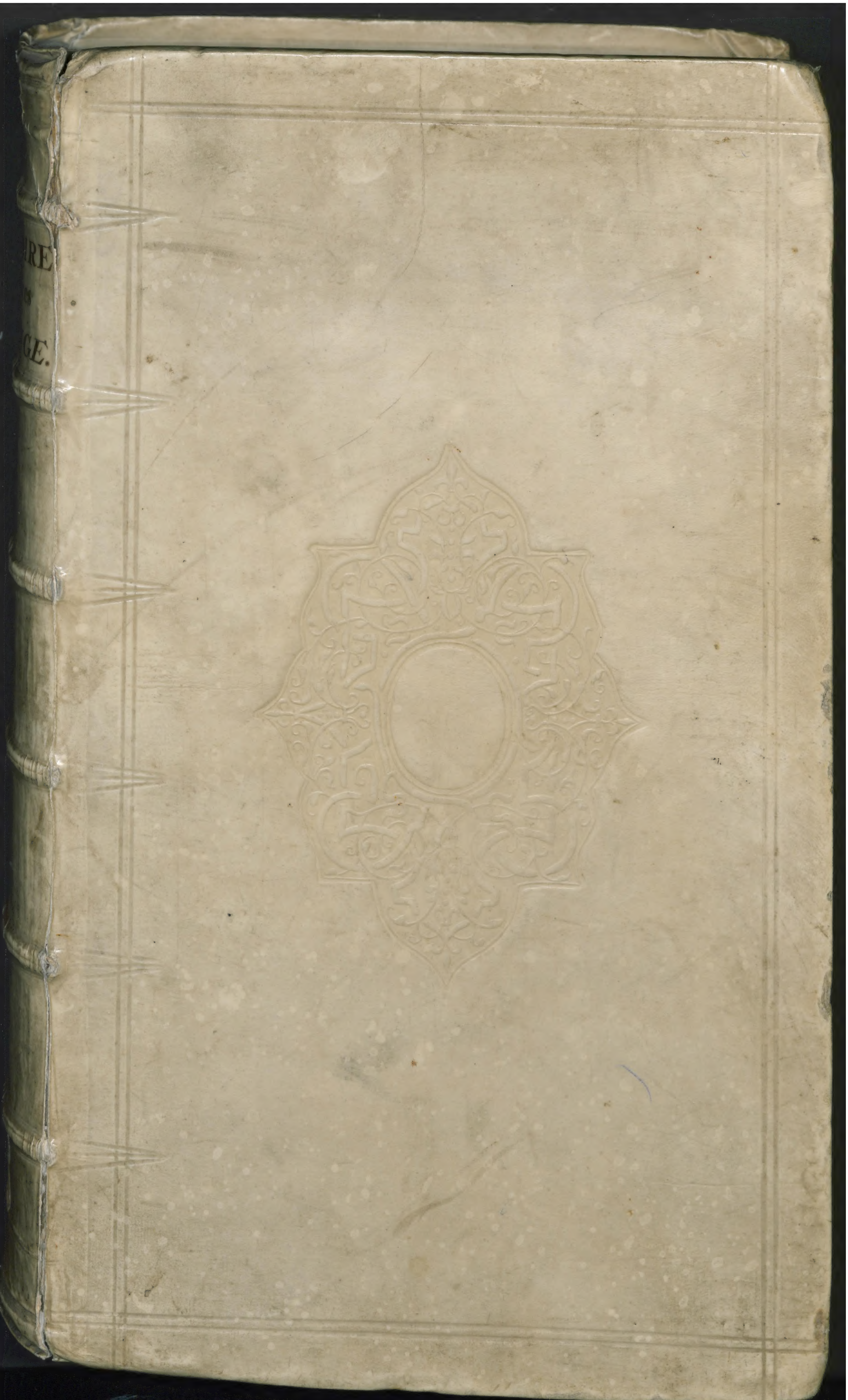

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

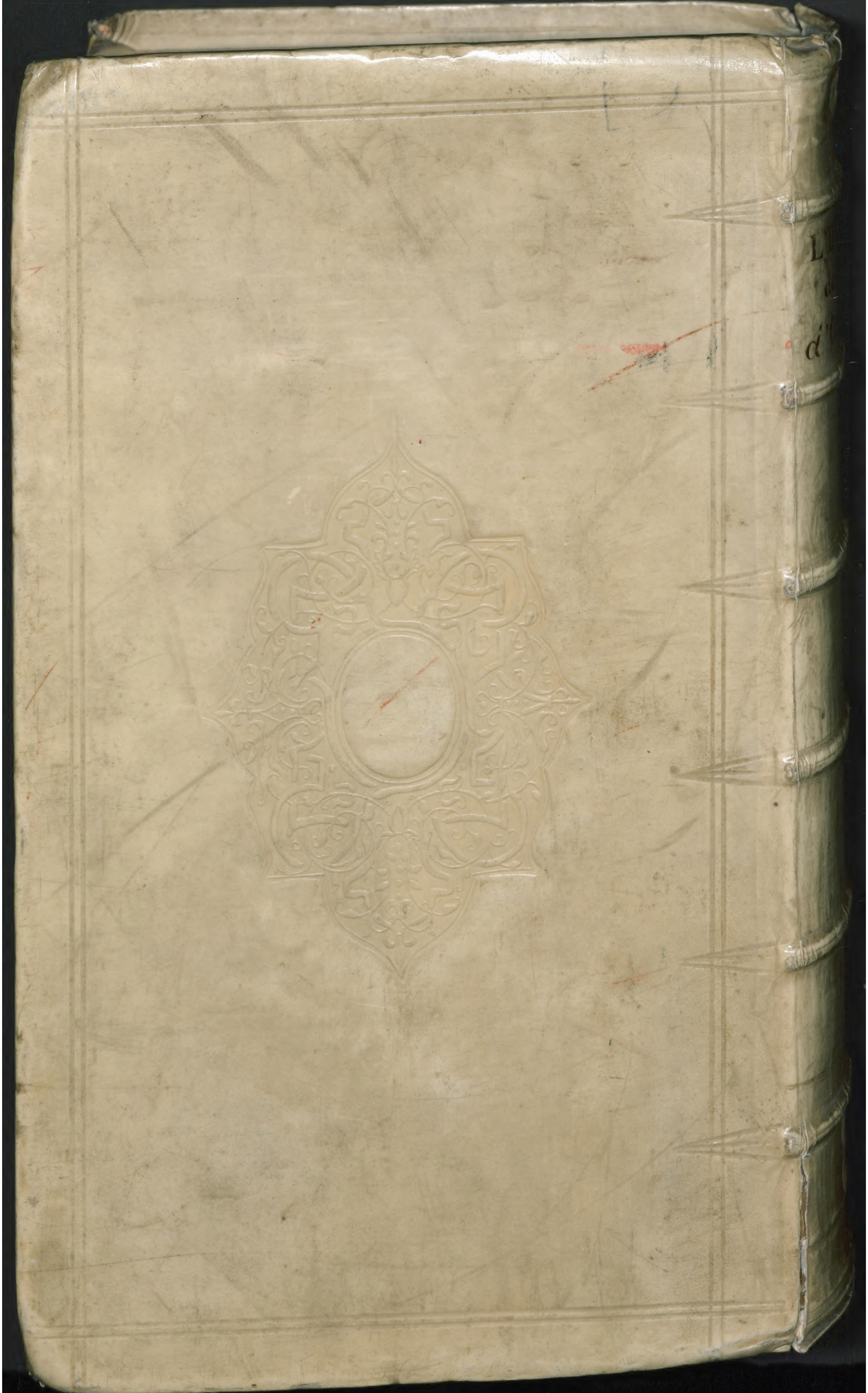

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

A: C: Snouckaert van Schauburg 1858. ~~134~~

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

—nh—

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAU
DE
L'HISTOIRE
DES PRINCES ET PRINCIPAVTÉ
D'ORANGE.

Divisé en quatre Parties

Selon les quatre Races qui y ont regné

Souverainement depuis l'an 793.

COMMENÇANT A

GVILLAVME AU CORNET

Premier Prince d'Orange.

IVSQUES A

FREDERICH HENRY DE NASSAU

à present Regnant.

Illustré de ses Genealogies & enrichi de plusieurs belles Antiquités avec leurs Tailles douces.

A LA HAYE,
De l'Imprimerie de THEODORE MAIRE.
M. DC. XLI.
Avec Privilege de Messieurs les Estats Generaux des Provinces Vnies.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV DE L'HISTOIRE DES PRINCES et PRINCIPAVTE D'ORANGE

DIVISE
En quatre parties
par
Ioſeph de la Piſe
Seig.r de Maucoil &c
auec Priuileges.

A LA HAYE
Chriſpin vande Pas iunior. fecit

De L' Inprimerie de Theodore Maire MDCXXXVIIII.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

AU SERENNISSIME,

TRES-PVISSANT

ET

TRES-VICTORIEVX PRINCE

FREDERICH-HENRY

Par la grace de Dieu PRINCE D'ORANGE, Comte de Nassau, Catzenelleboghen, Vianden, Dietz, Lingen, Mœurs, Tonnerre, Pont-Yevre, Charny, Bueren, Leerdam, &c. Marquis de la Vere & de Flessingues. Seigneur & Baron de Breda, de la Ville de Grave & Pays de Cuyck, Diest, Grimberghes, Herstal, Cranendonck, VVarneston, Harlay, Noseroy, Argueil, Chasteau-belin, Chasteau-guyon, Orbe, Grignon, Mont-faucon, Rougemont, Rollencourt, les Baux, S. Vyt, Daesbourg, Polanen, VVillemstadt, Niervaert, Yselsteyn, S.Maertensdijcq, Geertruydenberchg, Chasteau-Renard, les hautes & basses Swalues, Naelduycq, Gravesande, &c. Vicomte hereditaire d'Anvers & de Besançon, &c. Marechal hereditaire d'Hollande. Gouverneur, Admiral & General des Provinces-Vnies des Pays-bas.

MONSEIGNEVR

La vaillance qui vous est autant naturelle que la lumiere au Soleil & la chaleur au feu, vous a justement acquis les tiltres de Conquerant *&*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de Forceur de Villes. *Ceste Reyne des vertus n'est pas la seule qui accompagne le Chariot Triomphal de vostre gloire. La moderation, bien que qualité mal-accordante avec les grandeurs du monde, y tient des premiers rangs. Les faits autant admirables qu'inimitables de* Vostre Altesse *en publient la renommée par tout, & ceste Histoire comme le plus solemnel Registre de vos belliqueuses actions, en certifie la verité aux siecles à venir. Elle vous represente la Naissance & l'Origine de vostre Estat Souverain, la succeßion naturelle de trente six Princes dans quatre grandes Maisons, par une suite continuée de plus de huict siecles portée jusques à vous, avec la description de leurs vies & de leurs gestes. Et si* Vostre Altesse *y deigne jetter les yeux, elle y verra des tesmoignages authentiques de l'ancienneté d'iceluy, des marques non communes de sa Souveraineté, à l'espreuve de toutes les attaintes de la haine & de la violence. Plusieurs grands Princes y paroissent avec les qualités d'une grandeur Royale; & la Majesté Imperiale qui a reluy parmy ceux de vostre nom & de vostre sang, n'y refuse rien au merite de plusieurs de vos Illustres Devanciers. Les plus impetueux fleuves cedent à leur courage, les Royaumes & les Provinces à la valeur de leurs armes, Rome mesme l'Emperiere de l'Univers indomptable par tant de siecles se voit subjuguée par leur vertu guerriere; & ceste sourcilleuse Puissance*

d'Espaigne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

d'Eſpaigne contrainte de s'humilier devant eux. Voſtre Alteſſe *y trouvera auſsi la gloire que ſa valeur luy donne, & tout le monde y recognoiſtra, que comme Dieu vous a donné de vaincre vos Ennemis, vous ne cedés à aucun Prince du monde, en merite, en honneur, en vaillance.*

IOSEPH DE LA PISE.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Advertiſſement.

DAns un meſme champ le bœuf court à l'herbe, le chien au lievre, la cicogne au ſerpent. Dans un meſme livre divers Lecteurs cerchent diverſes choſes; & comme une meſme viande ne nourrit pas une ſeule partie du corps, un livre ne doibt pas eſtre pour un ſeul, il faut qu'il ſerve à tous & pour tous. L'homme de paix & de guerre y doibt trouver dequoi contenter ſon appetit; & l'un deſirant des diſcours d'Eſtat, l'autre des combats & des Batailles, la vraie hiſtoire ne les doibt priver de ce qui eſt de leur profeſſion & inclination. Celle-cy en donnera autant qu'il faudra & aux uns & aux autres; & remarquable par circonſtances, memorable par divers evenements, toute heriſſée d'actions de valeur & de prudence, je veux croire que le Lecteur en agréera la matiere & le ſujet.

Elle a eſté produite en forme de *Tableau*, parce que d'un traict d'œil elle faict voir comme en un racourci tout ce qui eſt comprins en pluſieurs volumes, & qui ſe peut trouver des plus excellentes actions de nos Princes, eſparces en divers autheurs de diverſes langues. La France & l'Italie y rencontrent en peu de mots quelques-unes de leurs fortunes plus memorables: l'Allemagne y a quelque part: le Pays-bas en fait la meilleure partie: mais Orange, ſes Princes, leurs vies & leurs morts,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſont les principaux objects qui m'ont convié à parler des autres.

De tout cela j'en faicts quatre Parties, qui toutes commencent par une Genealogie exposée par Eloges, de tous ceux qui ont esté du ſang des grandes & illuſtres Maiſons, qui ont dominé ſur l'Eſtat d'Orange.

La Premiere en fait voir la naiſſance Souveraine, donne des partages, des grandes ruines, des ſimultés, des diviſions domeſtiques qui en retrenchent des principaux membres & tiennent le Chef diviſé.

La Seconde promet en ſon berceau plus d'ordre & de grandeur, reunit ce qui ſe trouvoit encores diſpercé & par une ſage prevoyance pourvoit à l'advenir: Mais la force Eſtrangere fait voir tant d'uſurpations, tant d'obligations forcées, tant de beaux Pays & de beaux droicts eſvanouis, qu'on n'en peut que remarquer les cauſes & regreter les pertes.

La Troiſieſme non moins traverſée, l'eſtablit ſur un fondement plus ſolide, & par guerres, prinſes, reprinſes, accords & traités, reacquiert enfin par voyes de Paix ce qui lui avoit eſté ravi par la violence d'une guerre pretextée.

La Quatrieſme, ami Lecteur, te donnera plus de ſaveur, pour y eſtre les actions plus ſuivies, plus curieu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

curieuſement recerchées & plus heureuſement exprimées, le temps & la memoire recente aiants ſupplée aux manquements inévitables aux premieres.

Les Antiquités en taille douce deſcrites briefvement ſelon leur naifueté & uſage, occupent les bords du *Tableau* & ſervent de lumiere pour penetrer dans l'Edifice.

Les remarques que tu vois aux marges y ont eſté miſes par rencontre, ſans eſtude, & ſans autre deſſeing que de te donner une facile expoſition de tout le texte & une briefue idée de ce qui y eſt couché de plus memorable.

Mais comme les Eſprits ne ſe plaiſent à toute ſorte d'eſcrits, ſemblables aux Baumes qui ne paiſſent en toute ſorte de climats; Ie ne doubte point qu'il n'y en ait pluſieuts qui requerront en ceſt ouvrage une ſuite plus continuée, un diſcours mieux tiſſu, & une plus grande proportion entre les premieres Parties & la derniere: Mais à ceux-là, la repoſte eſt prompte. Qu'ils ſçachent, que j'ai donné au Public ce que j'ay eu & ce que j'ay peu; en cela moins blaſmable que pluſieurs autres, d'avoir monſtré le chemin de faire mieux.

Les memoires m'ont plutoſt defailli; que je n'ai failli aux memoires. Et nonobſtant la pœ-

pœnible & curieuse recerche qui en a esté faite par feu Mr. I*acques DelaPize* mon Pere Secretaire de nos Princes en leur Estat & Principauté durant plus de soixante ans, desquelles il a supportê le faix & les frais, & celles que j'ai recueillies moi-mesmes de divers endroicts avec extreme peine & despence; j'advoue qu'il m'en eut fallu beaucoup d'avantage, pour me satisfaire en des occasions dont je n'ai peu retirer la verité que par le poil. La derniere ruine d'Orange de l'année 1562. en laquelle la plus part des documents de l'Estat & des deux premieres Maisons d'Orange & de Baux furent cendroiés, m'a empesché d'en dire tout ce que d'autres avant moi eussent bien peu; content neantmoins en ce qu'aprés une extraordinaire visite de tous les Archifs voisins, j'ai peu marquer les traces & les vestiges de leur nom & de leur domination.

Pour le langage, je ne me suis pleu ni au fleuri, ni au mesuré: j'ai choisi le net & concis entrecoupê de points & de virgules, laissant aux Panegyrics l'elegance & la trainêe composée & compassée de mots triés par un long loisir.

Il y a quelques pieces qui ne sont de ma façon differentiées par la forme des caracteres:

la pom-

la pompe funebre de Philibert empruntée d'un autheur Bourguignon pour la plus part ; je me ſuis tenu à ſes termes ni ayant rien contribué du mien que quelque agencement.

En tout on n'y remarquera ni flateries impudentes ni meſdiſances affectées. L'Hiſtoire y trouvera ſa pureté ; les actions vicieuſes s'y fairont diſcerner ; les vertueuſes ſeront portées au plus haut Epicicle de leur gloire : les louanges que nos Princes y recepvront ſeront de leurs actions & non de mes paroles, de leur Hiſtoire & non de moi : Eſtant ce la vraye façon de loüer quand on donne lieu au blaſme lors qu'il en eſt lieu.

Ie me ſuis expreſſement attaché aux choſes prochaines qui les ont regardés directement ou obliquement ; j'ai paſſé plus legerement les eſloignées ; les premieres rellevées par deſſeing, les autres par occaſion.

Si j'ai hurté quelque eſcueil, ç'a eſté en ſuivant les cartes qu'on m'a donné, tout par inadvertance, rien par malice. Ie ſerai obligé à ceux qui s'en plaindront, s'ils me donnent moien de ſatiſfaire à leur plainte ; ſinon qu'ils accuſent leur Apocagine ſans la publier.

Ie n'ai eu comme pluſieurs autres un corps d'hiſtoire, duquel je n'euſſe qu'à rellever les manquements. Ie traite un deſſeing oublié & non

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

jamais entreprins, dreſsê la plus part à deux cents lieües de chês moi, les reins trouſsês, le baſton à la main, croiſé par mes eſgaux, deſtourné par les intereſſés, & dont la premiere eſpreuve d'un premiere crayon d'une premiere main, ne ſçauroit jamais eſtre ſans defauts.

I'ai à diverſes-fois demandê des Commiſſaires pour les chaſtier ; nul n'i a rien voulu toucher ; je ſuis preſt de ſouffrir encor cenſure de qui que ce ſoit, pourveu qu'il ne ſoit ni Eſclave ni Ignorant, ni de la façon de ces Eſprits qui ſemblables à certains poiſſons de mer vont touſiours contre le courant des eaux douces, & dont le ſçavoir reſſemble à ceſt arbre *Alaternus*, dont parle Pline, qui ne porte ne fruict ne graine.

Ce n'eſt pas ſans peril à l'Hiſtorien, dit Tacite, qui traicte l'Hiſtoire de ſon temps. I'ay eſté obligê d'ainſi le faire par le project de mon deſſeing, & pour la decoration de mon *Tableau*. I'en acquerrai des malveillances ; c'eſt tout un. Ie ſuis ſatiſfaict en moi-meſme d'avoir plus teu que je n'ai ſçeu, & de n'avoir dit que ce que je ne pouvois pas taire. La memoire des morts, l'honneur des vivants a eſté eſpargné en toutes les occaſions dont le blaſme eut eſté ſans inſtruction à la poſterité. Auſſi n'ai-je eſtimê neceſſaire qu'elle fut informêe de tout & qu'elle

qu'elle sçeut plus de nous que nous n'en avons apprins du passé. Celuy-là n'enseigne pas bien qui enseigne tout : & c'est ainsi que les Grecs ont clos du secret les misteres de leurs sacrifices.

Accepte donc pour excuses, cher Lecteur, les penibles difficultês de dresser une honnorable peincture de tant de pieces desioinctes, brisées d'un bastiment à demi ruiné, enterré dans ses masures, caché dans les tristes reliques de ses ruines. Considere combien le defaut de memoires, la diversité de tant de succês & d'opinions m'a empesché de te contenter ; & reçois, je te prie, la promesse que je fais, de te donner une seconde Edition, laquelle avec un Tableau plus parfaict des actions victorieuses de nostre grand Prince, autant que Dieu le me permettra, portera l'esponge sur tout ce qui ne sera ici de bien. L'ours ne façonne pas ses petits tout à la fois: il les leche, & les rend avec le temps des animaux parfaits & perfectionnés en tous leurs membres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

A L'Autheur

SVR SON TABLEAV

DE L'HISTOIRE D'ORANGE.

D'Alexandre les lauriers verts
Que le fort bras de sa vaillance
Avoit plantés dans l'Univers,
Rangé sous son obeïssance,
Seroient comme morts defeuillés,
Si ses faicts par escrit n'eussent esté couchés.

L'oubli couvre dans le tombeau
La gloire des plus grands Monarques,
Qui relluiroit comme un flambeau
En despit du fuseau des Parques,
S'ils eussent marié les arts
De Minerve, aux sanglants exercices de Mars.

DelaPize *tu nous produits*
Dans le Tableau *de ton Histoire*
Les doux & agreables fruicts
Que peut produire la memoire
Des plus beaux & rares Esprits
Qui de mesme que toy vivent par leurs escrits.

La mort faisoit baigner les yeux
D'Orange *de maux assiegée*
Dans l'eau du fleuve Stigieux
Où elle s'en alloit plongée;
Tes veilles font que desormais
Elle soit mise au jour & ne meure jamais.

B. AYMARD, Advocat au Parlement d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Au mesme

IDEE DE SON TABLEAV

de l'Histoire d'Orange.

ORange estoit ensevelie
Sous les cendres de son malheur,
Toute sa gloire & sa grandeur
S'en alloit estre aneantie.
Les Gots l'effroy de sa nation
Par l'excés de leur Ambition
Avoient martellé ses murailles
Pour donner aux siecles à venir
Sur le point de leurs funerailles
Des marques de leur souvenir.

Par tout paroissoiét des masures,
Des traces des vieux bastiments,
Et rien que les seuls fondements
Faisoient remarquer leurs figures:
Quand *DelaPize* en sõ Tableau
A marqué d'un parfaict pinceau
Le subject, le plan & usages
De ces grands desseings superflus
Qui n'ont laissé que les Images
D'avoir esté & n'estre plus.

Mais ce n'est que le seul ombrage
De cest ouvrage singulier,
Qui a tout de particulier
Et rien qui ne soit en usage:
L'Histoire en forme le dessein
Et reçoit dans son chaste sein
Les noms, les faicts & les loüages,
La Noblesse & l'authorité,
De trente-six Princes d'Oranges
Donnés à la posterité.

D'iceux les Races memorables
En puissance & en pieté,
Richesses & antiquité,
En fõt quatre Angles hõnorables:
Et chacune en leur saison,
Orange, les Baux, & Chalon
Donnent son rang à la vaillance
De Nassau ce sang Genereux,
Qui protege de sa puissance
Et rend son Estat bien-heureux.

Ainsi l'ordre est tout admirable,
Le travail en est nompareil,
Le temps n'a rien veu de pareil,
De plus curieux & plus loüable:
Et si tant de vieux documents
Des hommes morts & des vivants
N'en verifioient la memoire,
L'excellence & la rareté
Asseureroient que ceste Histoire
En auroit beaucoup inventé.

D. M. F. D. L.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Au mesme
SVR SON TABLEAV
DE L'HISTOIRE D'ORANGE.

Tant de valeureux faicts tant de belles conquestes
Des Grecs & des Romains,
N'eussent peu éviter l'effort & les tempestes
Des destins inhumains.
On n'en parleroit plus, toute leur renommée
Et tout ce grand orgueil
Qui paroissoit en eux, aprés quelques années
Eut subi le cercueil.
Si, comme en un lieu seur, leur nom dedans l'Histoire
N'eut trouvé du support,
Et si leurs Escrivains n'eussent mis leur memoire
Hors des rigueurs du sort
Les exploicts de Cæsar, de Cyrus, d'Alexandre
Seroient desja peris,
Si les Historiens pour les nous faire entendre
Ne les eussent descrits.
Le temps n'espargne rien: Par l'ordre de Nature
Tout tend vers le trespas
Le temps dissipe, perd, & change d'heure en heure
Les choses d'icy bas.
Ce grand nom Orangeois craint sur la terre & l'onde
Pouvoit à l'advenir
Subir ces dures loix dont le reste du monde
Ne se peut garentir:
Mais par tes soins LaPise *& par ta docte plume*
Il se met à couvert
Des injures du sort, du temps qui tout consume
Qui tout ruine & tout pert.

Ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ce Tableau *enrichi de coleurs immortelles*
Le tire du tombeau,
Luy donne un eſclat & une forme telle
Qu'il en paroit plus beau.
C'eſt là où par des traicts tirés de bonne grace
Tu monſtres tout à nu
Tant d'actions de valeur qu'on a de race en race
En tes Princes cognu.
C'eſt là où du paſsé rappellant la memoire
Tu fais clairement voir
Quelle eſt & quelle fut de tes Princes la gloire
Le luſtre & le pouvoir.
Là tu fais voir des Roys, des Electeurs d'Empire
Avec des Empereurs.
Là d'un ſtil hardi tu te plais à deſcrire
Leurs faicts & leur valeur.
Là ce grand FREDERICH, *du Tyran d'Iberie*
Et l'effroy & le fleau
Verra depeinct au vif tout le train de ſa vie
Soubs un tiltre nouveau.
Là de ſes Devanciers remarquant la proüeſſe
Et la rare vertu
Il verra qu'à luy ſeul le nom de ſon ALTESSE
Eſtoit juſtement deu.

P. MENSE Provençal
D. E. M.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

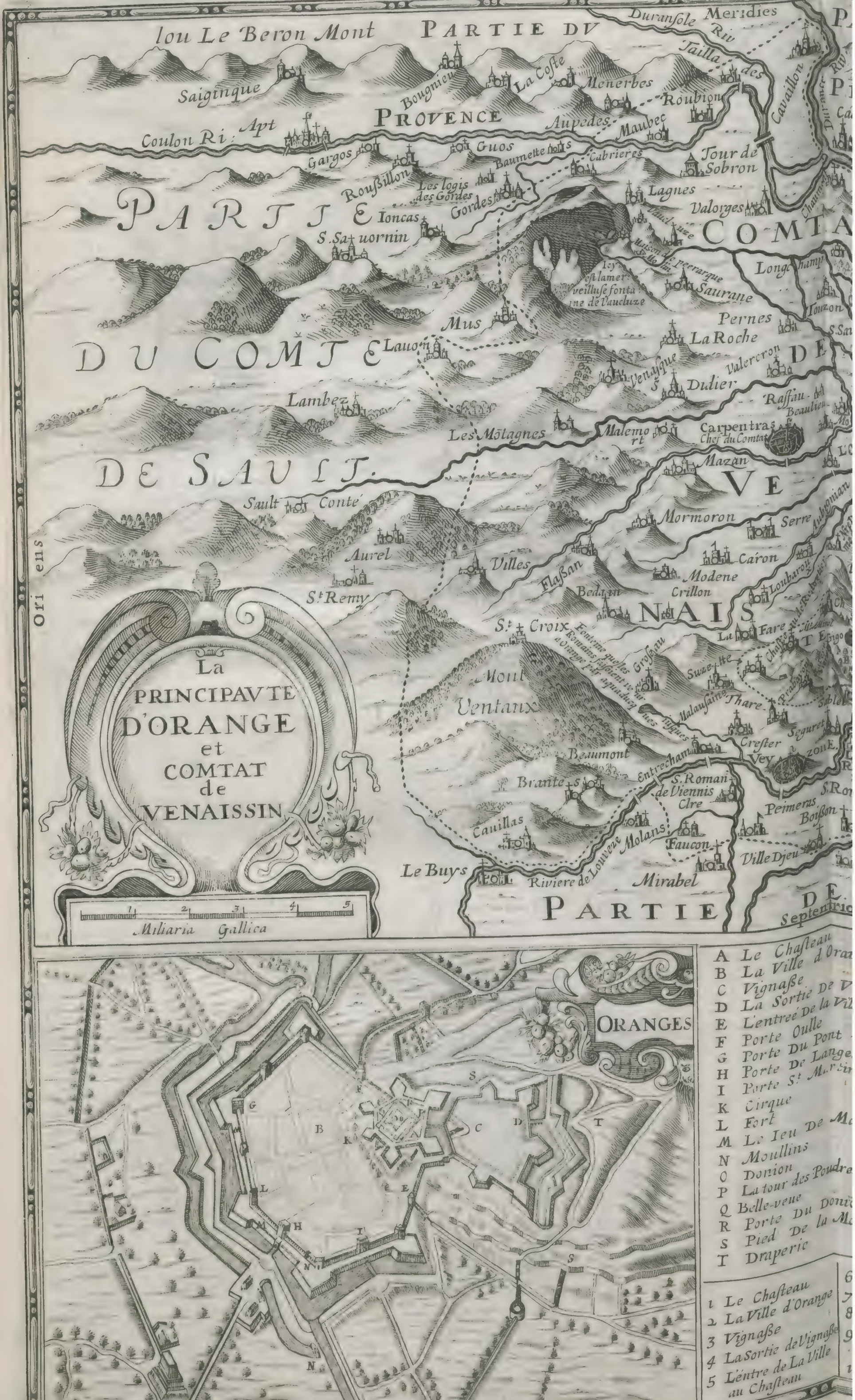

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

...steau
...e d'Orange
...e
...tie De Vignaße
...De la Ville au Chasteau
...Oulle
...ou Pont neuf
...De Langes
...Martin

... De Mail
...ns

...des Poudres
...é
...Du Donion
...De la Montagne
...rie

...u
...Orange

...Vignaße
...a Ville
...u

6 Porte St Martin
7 Porte de Langes
8 Draperie
9 Pieds de La Montagne.
10 Moullin

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV DE L'HISTOIRE D'ORANGE.

De l'estat & Principauté d'Orange: où est traité

De son climat, situation, confrons, beauté & ammenité de la campagne, danrees, fondation, origine, & ancienneté de la ville d'Orange, Antiquités d'icelle, Parlement, Conciles, Evesché & Université.

AVANT-PROPOS SVR TOVS LES TRAITES.

LA naissance de ceste souveraineté est glorieuse, sa conservation memorable, sa subsistance miraculeuse, la valeur de nos Princes là acquise à la pointe de l'espée, leur prudence la conservée, & leur grandeur la maintenüe. Mais la gloire, la prudence, & la grandeur de celuy qui regne maintenant sur nous, la si fermement establie sur son plain, & la fait subsister avec tant d'advantages, que nous pouvons dire d'elle, ce que les anciens Grecs disoint jadis de la ville d'Athenes; qu'elle estoit estimée de tout le monde, pour l'abondance de ses richesses, pour la multitude de ses citoyens, & pour la magnificence de ses bastiments; mais qu'elle l'estoit encor plus pour la reputation des Phocions, des Miltiades, des Themistocles, & de tant de grands hommes, qui y avoint commandé & gouverné. Ainsi ceste Principauté, quoy que tres considerable en elle mesme, ayant autrefois donné la Loy au Comté d'Avignon, iceluy rendu tributaire de ses gouverneurs, fortifiée des prerogatives, qui la rendent recommandable par dessus plusieurs autres estats, la faisant aller de pair avec les plus amples seigneuries;

Athena suam celebritatem non minus summis viris quam scriptoribus debent Saluſt.

La reputation de Themistocles accrut beaucoup plus celle des Atheniens en la journé de Salamine que non pas les grandes forces qu'ils y avoint. *Herod. lib.* 8.

porte

porte bien plus haut le nom de sa grandeur souveraine, depuis le temps qu'elle a esté possedée, de tant de grands Princes, qui de la renommée de leurs armes ont embaumé tout le monde, & fait bondir la reputation volante de leur gloire, par toute l'estendue de l'univers, ne plus ne moins que flesches empennées d'Orient en Occident.

C'est l'arche de Noé, qui à courageusement desprisé, tous les flots ondoyans, de tant de deluges de sang, qui ont couvert toute la surface de l'Europe. C'est cet Esquif flotant, qui à vogué seurement, parmy les orages & les tempestes de la France, tandis que les deux plus grandes navires de la Chrestienté, s'estoint randues à deux doigts de leur naufrage. C'est vne autre Palmyra, qui à subsisté, par my l'entre-heurt des armes des deux plus puissans Princes Chrestiens; mais plus glorieuse, de s'estre heureusement rellevée, de tant de sanglantes guerres, ruines, & saccagements, qui l'avoint malheureusement embarrassée, parmy la querelle, des autres Provinces; & s'estre conservée dans le rempart inexpugnable d'vne souveraineté absolue, sous l'vnique authorité de son Prince.

Lors que le Roy Henry III. venoit de Pologne pour aller recueillir la couronne de France, avant que s'approcher des terres de la Principauté, il envoya demander passage pour luy & pour son armée au seigneur de Barchon Gouverneur, avec tel ordre que pas un des soldatz n'emporta aucune chose, ayant establi des gens, sur toutes les limites de l'estat, pour le distinguer: mais le voisinage ne fut pas espargné.

Plusieurs grands Estats ont esté dissipés, & les formes de leurs gouvernements dutout esteintes. Depuis les temps, que la Principauté d'Orange est souveraine, elle à veu le commancement, le progrés, & la fin, de plusieurs Royaumes, qui sont comprins dans les Espagnes, ancienement regis par autant de Roys; elle les void maintenant tous reduits sous le pouvoir d'vn seul Monarque. La Provence avoit son Roy, le Dauphiné son Prince, le Languedoc, & Auignon leur Comte & leur seigneur; mais les trois premiers, vivent sous les loix de France, & le quatriesme porte le nom de patrimoine de S. Pierre. Et bien que cest Estat, ayt ressenti les esclats des foudres, de tant de guerres que la Iustice de Dieu à lancé du ciel, pour la punition de l'ingratitude des hommes; & que sa souveraineté soit demeurée pour vn temps cachée sous les cendres de ses ruines; elle n'a pas pourtant esté perdue; elle à esté attainte, mais non pas esteinte; apprimée, non opprimée; combatue, mais non jamais abatue: La bonté du Tout-Puissant la tousiours tenue gravée cõme vne nouvelle Sion sur la paume de sa main. Elle l'a mainte-fois retirée de la rigueur de la tyrannie, de livrée de l'oppression de ses adversaires, cherie, aymée & heureusement reduite sous la domination de ses Princes legitimes.

D'entre tant de massacres, qui se firent en France de ceux de la religion Reformée, celuy d'Orange à esté le seul chastié de punition exemplaire.

Mais pour faire voir le climat salutaire, sous lequel nous vivons; la temperature, & la serenité de l'air, que nous respirons; la vaste & delicieuse campagne, qui nous enuironne; tant de beaux fruits, qui y croissent; & tant de riches danrées, qui s'y recueillent abondamment: Pour estaler en ce discours, ces eminents tiltres de cité metro-politaine, & tres-opulente, sous les Romains; qui sont meritoirement assignés à Orange ville capitale de l'estat: pour renouveller ces curieuses remarques des antiquités Romaines, qu'on y void encor rellevées, en des bastimens si superbes, & si magnifiques; avec ce grand & ample circuit des vielles murailles, qui designent la grandeur de la ville ancienne: & pour la faire voir honnorée d'vn siege de Parlement, & de la tenue de deux celebres Conciles, des chaires d'Evesché, & d'Vniversité sous les Princes Chrestiens; Il fault enrichir la bordure de ce tableau, par la delineation d'autant de vives remarques, avant qu'entreprendre la representation de toutes ces riches figures; qui paroistront en leur lieu, par la desduite, des actions memorables de tant de grands Princes, qui l'ont possedée depuis plusieurs siecles, en tiltre de souveraineté, qui se continue heureusement, au tige de ceste grande maison de Nassau, soubz le regne de nostre victorieux Prince.

Ceux qui sont entendus aux sciences occultes disent, que le Dieu Mars, à esté infœlice en la fondation d'Orange; d'ou tant de guerres & de ruines; le malheur desquelles est reparé, par le profit de la mesnagerie, qui y est grand, sur lequel preside Saturne qui fut fœlice en sa fondation.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Du Climat, Situation, confronts, beautè & ammenitè de la campagne, & des danrèes qui se recueillent en l'estat d'Orange.

Degré de la situatiō de la Principauté. — Son Climat. — Frequence de vēts.

CEt Estat est posé sous le quarante troisiesme degré & demi de l'eslevation du Pole en latitude, & ainsi approchant le milieu de nostre Zone temperée. Son climat est beau par excellence. L'air de ceste contrée est fort temperé. Les pluyes y tombent favorablement. Les saisons semblent se vouloir accommoder, à la cuillete de tant de beaux fruits. Les vapeurs, & les exalaisons malignes, coustumieres de s'eslever de la terre, selon la diversité de leurs causes, ne se peuvent longuement arrester, parmi l'estendue de ce Climat, en estans deschassées par la frequente impetuosité du vent de Nort; mais non sans causer aucune fois des dommages aux bleds, vignes, & autres fruits de la campagne. Operations ordinaires de la Divine providence, qui pour le bien des hommes tire d'une mesme cause divers effects contraires.

Arausiorum coloniæ latitudine 44. Gerard. Mercator in annot. in Ptolem.

Sō estendue. — Ses villes.

Il estoit anciennement d'asses grande estendue comprenant sous soy beaucoup de villes & de villages, du Comté Venaiscin, de la Provence & du Dauphiné: Mais ou par succession des siecles, ou par la malice des temps, ou bien par le malheur des guerres estrangeres, qui en tenoint esloignés ses Princes; tout l'Estat à esté reduit à la ville d'Orange, qui porte le nom de Principauté & de capitale du Pays; celles de Courthezon, Jonquieres, & Gigondas, closes de murailles; avec plusieurs autres bourgs, villages, chasteaux, & fiefs, tant du Prince que des Seigneurs & Gentils-hommes, vassaux, dependans de la souveraineté d'Orange.

Assiete & confronts generaux.

Son assiete est aux extremités, qui joignent les quatre provinces voisines, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, & le Comté d'Avignon.

Confronts particuliers.

Il à en son orient, les terres de Malauscene, celles de Baumes, celles de Sarrians, & celles de Camaret. En son occident la riviere du Rhosne, la baronnie de Lers, & Caderouce: en son midy Chasteau-neuf Calcernier, & Bedarrides: en son Septemtrion, la baronnie de Serignan, Piolens, & Mornas.

Son terroir.

Le terroir est ample, au regard des villes, qui y sont situées, & du peuple qui les habite; sa longueur d'orient en occident est depuis Malauscene jusques au Rhosne, & jusques à la baronnie de Lers; sa largeur du midy au septemtrion, est depuis Bedarrides, jusques à la baronnie de Serignan.

Beauté de la campagne.

Le pays est plain & uni, la campagne belle & delicieuse; compartie par tant de maisons champestres, & belles metairies, que dans le seul terroir d'Orange, y en à plus de cinq cents en nombre toutes habitées; compassée d'une infinité de jardinages, vergers, clos, préeries, & terres cōplantées d'une multitude d'arbres de toute espece; arrosée d'vn grand nombre de ruisseaux, sources, & fontaines; & ce qui rend ceste plaine tres belle, est qu'on la voit bornée de montagnes, qui l'entourent de tous costés en forme ronde; elles sont esloignées les unes de deux heures de chemin, autres de trois, jusques à quatre, cinq, & six, tousiours en veue de la plaine; & toutefois elles ressemblent esgalement distantes, & jointes ensemble, comme si la nature les y avoit posées, pour servir de Mur & de rempart, à la conservation de ceste belle, & riche plaine, ce qui me fairoit volontiers dire, que c'est la terre de Promission, la Canaam de l'Europe, l'Edem, le Paradis terrestre si curieusément recerché par tant d'escrivains.

Mais autant que la demeure de ce pays est agreable, & delicieuse, autant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

tant son terroir est riche, & fecond, en plusieurs danrées; le froment, le vin, la soye, & le saffran, outre tant d'autres, s'y recueillent en si grande quantité que la moindre suffiroit pour beaucoup plus de peuple, qu'il n'y en à en toute la Principauté, & toutesfois elles excellent en beauté & bonté les autres fruits des contrées circonvoisines; & ce qui est remarquable, cet Estat n'emprumpte rien de ses voisins, de tout ce qui est necessaire à l'usage de la vie humaine, soit pour la nourriture & parure du corps, soit pour fournir à tant d'autres necessités des familles. Il faut parler en particulier de la ville d'Orange, & commencer par son origine, pour passer à la consideration des autres choses remarquables.

Danrées qui s'y recueillent.

Αραυσίων. Ptolom. Geograp. l. 2.
Ἀραυσίων. Strabo. Geog. l. 4.
Arausio. Plin. l. 3. c. 4.
Aurasica. Marcian. in Comment. Ces.
Arausica. Concil. Gall.
Arausia. Belcar. in Comm. Ball.

De la fondation origine, & ancienneté de la ville d'Orange, ou est parlé de S. Eutrope.

LEs noms sont les images des choses. Ils n'ont esté introduits à autre fin, que pour representer la nature de ce à quoy ils sont appropriés. Ceste ville à esté diversement nommée par divers autheurs. Des Grecs *Arausion*, ou bien *Araision* de la terminaison du nom de ceste colonie Grecque, dont elle fut peuplée en son premier commancement. Des Latins *Arausio, Aurasica, Arausica, Arausia, Auraica, Aurengia.* Des François *Orange, Aurange,* & *Orenge.* Le commun & le plus usité est *Orange* par nous employé au frontispice de ce Tableau, & dans tout le cours de nostre histoire. Noms que la commune opinion fait deriver, ou de ce mot *Aura* c'est à dire *vent,* en langage du pays *Aure*, à cause de la frequente impetuosité des vents, qui y regnent: ou bien du mot *Orage* en ostant la lettre n, comme pour representer les divisions, orages, & partialités, aux quelles ceste contrée est naturellement assuietie. Quelque uns tirent ce mot *Orenge,* d'une figure ironique, dautant qu'il ne s'y peut eslever aucuns Orengers, pour la violēce des mesmes vents: ne pouvans ces beaux, & odoriferans arbres prendre accroissement, que dans le calme des pays plus doux, à l'abri des vents, & de la tempeste.

Ethimologie du nom d'Orange.

Dans le terroir d'Orange ne croit point d'Orengers.

a La fondation de ceste ville est si ancienne, que plusieurs n'ont pas fait difficulté, de la rapporter entre les plus celebres de la Gaule Narbonnoise. Quelques uns ont dit, qu'elle fut fondée avec les villes de Marseille, Nice, Thurin, Avignon, & Lion, par ceste grande Colonie des Grecs, qui passa à Marseille, sous l'enfance de la republique Romaine, & pendant le regne de Tarquin Roy des Romains, pour establir leur demeure en ce pays, & faire retentir le los de leur renommée, parmy les nations estrangeres.

Fondatiō de la ville d'Orange.

b Les autres estiment que les Phoceens voyant leur ville assiegee par les Perses, sous la conduite d'Harpalus leur general, qui avec le balay ardent de la cruauté se promenoit fierement par toute l'estendue de la Grece, mirent soudain la voile au veut, & prindrent retraite à Marseille. Les autres disent que leur pays natal trop estroit pour contenir un si grand peuple, les obligea de cercher pasture ailleurs par la navigation, si qu'ilz vindrent surgir és environs de l'embouchure du Rhosne, & en suite y attirerent tout le peuple de Phoces sous la conduite de *Simos, & de Protis.* Que pour s'insinuer plus doucement en ceste possesion, ils recercherent d'amitié un Roy voisin nommé Nannus, lequel les reçeut humainemēt, & d'arrivée s'estans rencōtrés dans le banquet nuptial de sa fille nommée *Gypte* auquel ils furent conviés, ceste Princesse qui debuoit verser de l'eau sur les mains de celuy qu'elle esliroit pour mary (suivant la coustume du pays) se tourna devers *Protis* l'un des chefs Grecs & luy en versa. & que *Protis* par ceste inesperée faveur devenu gendre du Roy, obtint en don le lieu ou il fit bastir une ville qu'il nomma Marseille. Tous les peuples des environs leur envians ce bien, tachent d'estouffer par armes ceste prosperité naissante. Mais la valeur des Grecs se faisant voye par tout, ils ne les peurent empecher d'estendre leurs coudees & de reduire sous leur obeissance le pays circonvoisin ou ils envoyerent des Colonies. Par ce moyen là

vie

a Marseille fut fondée par les Phoceens en l'année 3442 de la creation du monde, 218 de la fondation de Rome, & 500 ou environ avant Iesus Christ.

b *A Phocaa Asiaticus populus Harpali inclementiam vitans Cyri Regis Prafecti Italiam navigio petiit, cujus pars in Lucania Veliam, alia condidit in Viennensi Massiliam. Dein sequutis atatibus oppida aucta virium copia instituere non pauca, sed declinanda varietas sape satietati conjuncta. Amm. Marcel. lib. 15. cap. 23. Herodot. Clio. Pomp. Trog. l. 43.*

c *Hæc autem Colonia Φωκαιέων erat. Strabo Geograph. l. 4.* Et peu apres il met entre les villes de la Gaule Narbonnoise. *Ἀυενιὼν, Ἀραυσίων, Λούγδουνον. Ptolomeus Geograph. Loc. cit.* l'appelle *Ἀραυσίων* & la met au nombre des cités des Canarois.

d *Charavarin* est un mot Provençal qui veut autant à dire que joye avec grand bruit derivé du mot Grec *Χαρά* qui signifie aussi joye.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

vie de nos premiers habitans commança de se rendre plus humaine, la civilité de ces nouveaux hostes les apprivoise peu à peu, ils en apprenent la façon de cultiver les champs, & de bastir des villes, & au lieu qu'ils n'estoint paravant regis que par violence ils se sousmettent à un gouvernement politique adresé par bonnes loix. Bref nostre Orange & les principales villes de Lion en bas commancerent deslors à jetter leur premiere fondation.

c Ce qui est confirmé principalement, tant par la terminaison de ces villes la en *ion*, du nom de ceste Colonie, comme *Lion*, *Avenion*, & *Orange*, qui pour lors se nommoit *Araision*: que par la grande recommandation, en laquelle la Laugue Greque estoit pour lors, en ces contrées, & particulierement en la ville de Marseille, ou accouroint gens de tous costés, pour l'apprendre; *d* & par la convenance de ceste laugue là, avec la vulguaire de ce païs, mesmes en l'idiome, & en plusieurs mots, qui sont encor parmy nous en usage.

Julius Cæsar parle d'Orange.

e Julius Cæsar, qui pour les merveilles de ses royales actions, & les incomparables exploicts de sa valeur, à esté le plus capable de son temps, pour descrire les commentaires de sa vie; qui à precedé de plusieurs années, l'advenement du Sauveur du monde: a bien voulu laisser à la memoire de la posterité, l'estime particuliere qu'il faisoit de ceste ville; lors qu'ayant aprins la revolte des Gaulois, il vint à Narbonne, mit garnisons en Provence, Avignon, Orãge, & Thoulouse; qui se conserverent en toute integrité, sous l'Empire d'un si grand Prince, apres avoir souffert les pilleries, & invasions de *e* Vercingentorix chef de ceste grande revolte. *f.*

La religiõ Chrestienne est preschée à Orange peu apres l'ascensiõ de Christ.

Mais pour un tesmoignage plus particulier de la faveur du Ciel envers nos Peres: Dieu voulut qu'au premier commencement de la propagation de l'Evangile, la religion Chrestienne fut preschée à Orange, par S. Eutrope natif d'Egipte, l'un des septante disciples des Apostres. Ce fut lors qu'apres l'ascention de Jesus Christ, & la reception du S. Esprit, desirans de publier la foy par toute la terre; ils l'envoyerent aux Gaules avec S. Trophime (duquel l'Escriture saincte rẽd tesmoignage) * qui s'arresta en Arles, & celuy cy a Orãge; ou aprés avoir jetté les fondements d'une Eglise, il mourut; & son corps fut enseveli, sur la montagne dans la ville ancienne, au lieu ou quelque temps aprés, fut edifié un temple, à l'honneur de ce saint, *g* maintenant changé en un bastion de la Vignasse.

Vie sommaire de S. Eutrope.

* Act. des ch. 20. & 21. vers. 29.

Il estoit present à la Cene de Jesus Christ, dit sa legende. Sur le poteau du portal de ce tẽple, devant sa demolition, estoint gravés ces mots *Gaudentius & Palladius fratri innocentissimo fecere.* Il y avoit aussi certaine histoire relevée en marbre. Le corps de S. Eutrope estoit enseveli sous les degrés de l'entrée, cela n'estoit revelé qu'a certaines personnes; nous le verrons en son temps, servir de subject d'un foible ressentiment aux reformés, qui le consacreront à l'ardeur des flammes avec les autres reliques, qui estoint gardées en la grande Eglise d'Orange; lors que toutes choses furent pesle-meslées dans le labirinthe inextricable de la confusion de ces premiers troubles, tant descriés par la France.

h Quelques uns ont dit, que S. Eutrope estoit fils d'un Roy de Bourgogne, & qu'il fut enseveli à Orange. Il s'en fault raporter à la foy des autheurs plus veritables.

Plinius fait mention d'Orange.

i Mais encor le dire de Pline second, en son histoire naturelle du monde; qu'il à escripte du temps de l'Empereur Tite Vespasian, est bien plus exprés en nostre faveur; Lors que descrivant la Gaule Narbonnoise, & y comprenant les pays du Dauphiné, Languedoc, & Provence, il fait mention d'Orange en ces termes. *k Quant aux colonies & cités metropolitaines, vivantes selon le droict escript des Romains, qui sont avant en pays; il y à Arles ou habitent les soldats de la sixiesme Legion, Besiers qui est peuplée des soldats de la septiesme Legion, a Orange ceux de la seconde Legion vindrent habiter.*

e *Qua re nũciata Cæsar omnibus Conciliis antevertendum existimavit, ut Narbonem proficisceretur: eo cum venisset: timentes confirmat: presidia in Rutenis provincialibus: Artomicis* (qui sont ceux d'Orange) *Tolosatibus: circumq; Narbonem, quæ loca erant hostibus finitima constituit. Iul. Cæs. comment. lib. 7. cap. 3.*

e *Vercingentorix bellũ inferri, Allobrogibus jubet: altera ex parte Gaballos, proximosque pagos Arvernorum in helvios: item Rutenos, Cadurcosque ad fines Volgarum, Aremicorumque* (des Orangeois) *de populandos mittit.*

f A l'indice fait par Raymond Marcian, sur les Commẽtaires de Iulius Cæsar, est escrit ce qui s'ensuit. *Aremici populi, vel Artomici extra Celtas, Holgas: & Aquitanos citra Rodanum fluvium, finitimi Volcis, non longe à Gaballis, Avernis: Helviis, Rutenis, Massiliensibus, & Cadurcis: hos conjectura est fuisse Artomicorum populos, quorum civitas est Episcopalis, & Provinciæ Vienensis, in finibus Galliæ, Provinciæ Romanorum, quos Aurasicenses dicimus, ubi Principatus est Francorum Regi non subditus.*

g Duquel j'ay veu autrefois celebrer la feste, avec feux de joye; en appareil magnifique, sur ceste Eglise là le 27 de May. Auquel jour on lisoit aussi sa Legende.

h Cæsar Nostredamus en son hist. de Provenc. 1. part.

i *In Mediterraneo Colonia, Arelate Sextanorum, Blitteræ Septumanorum, Arausio Secundanorum. Plin. secund. l. 3. c. 4.*

k Ce sont les termes du Pinet en sa version Françoise,

Vrbium quas habet, opulentissimæ sunt Vasio Vocuntiorum, Vienna Allobrogum, Avenio Canarum, Arecomicorum Nemausus, Tolosa Tectosagii, Secundanorum Arausio, Sextanorum Arelate, Septumanorum Blitera. Pompon. Mel. de sit. orb. lib. 2. cap. 5.

Le tiltre que Pomponius Mela luy attribue, n'est pas moins ancien, que plain d'honneur, & de gloire; lors qu'il la qualifie du nom de Cité tres-opulente, avec les plus celebres de toute la Gaule Narbonoise. Et Constantin fils de Cõstantin le grand, l'honnora de sa demeure pour quelque temps à son passage, lors que son Pere l'envoya, pour l'administration des Gaules Transalpines, y ayant fait une belle & magnifique entrée; en memoire de laquelle, les habitans ont conservé jusques à ce jourdhuy une honnorable relique d'une Colomne, on sont gravés ces mots, *Constantino pio nobili, Cæsaris Constantini pii filio.*

Mais quand le tesmoignage de tant de grands personnages nous defaudroit; ces beaux & somptueux monuments des antiquités Romaines, qui semblent avoir voulu combatre le temps, par leur durée; pour consacrer à l'eternité, la grandeur de leur triomphe: l'excellence de la structure de ce grand Arc Triomphal, & la dignité du sujet, qui le fit eriger: les usages du Theatre ou Cirque, & l'admirable forme de ce bastiment, qui à esté la premiere inventée; mesmes avant les Amphitheatres, qu'on voit és autres villes de l'Europe, sont des vrais arguments & des tesmoins irreprochables, de l'ancienneté de la ville d'Orange, en son commencement & en son origine, en sa grandeur & en sa magnificence. Ce qui nous apparoistra plus clairement, par la description generalle, & particuliere d'icelles.

Plan des Murs antiqs de la ville d'Orange.

On ne sçait l'autheur des Murs antiqs.

LE nom de celuy qui à basti les Murs antiqs, de ceste celebre ville, est demeuré enseveli, dans ses frequentes ruines. Les tenebres d'une si sombre antiquité, en ont desrobé la cognoissance, & ne me permetent d'en parler qu'a tastons. Mais tant de siecles passés, despuis sa premiere fondation, n'ont peu entierement effacer tous ces visibles tesmoignages, de la grandeur ancienne de ses Murs, ny les traces & vestiges honnorables qu'elle en à laissé à la posterité.

Leur circuit est visible.

Son circuit estoit d'environ un' heure & demy de chemin, & embrassoit toute la montagne du Chasteau, jusques à la Draperie, qui s'estend prés d'une mousquetade, par de là, la vignasse du costé du midy; comprenant la fontaine de *lavacrum* qui est sous l'angle regardant, le couchant. Avant la derniere fortification du Chasteau, qui fut faite en l'année 1622. & 23. en ce mesme endroit de la Draperie, paroissoit un grand & large fossé tiré en droicte ligne du levant au couchant, avec les vielles Murailles à demy entieres, & leurs tours rondes à la Grecque de cinquante en cinquante pas, en aucuns endroits elles estoyent de plus de quinze pieds de haut, & presque en deffence; plusieurs qui les ont veues comme moy, me cautionneront de ceste verité; és mesmes années 1622. & 23. elles furent applanies & les fossés comblés du terrain des pieces & des fonds qui l'aboutissoyent, lequel en fut osté jusques à la roche, pour empecher que l'ennemy ne s'y peut couvrir en cas de siege.

Les murailles de la ville de Platées au rapport de Thucidide estoyent composées de mesme façon.

De là ces Murailles descendoyent du costé d'Orient, le long du pendant de la montagne, ou se voyent encor par tout leurs Masures & leurs vieux fossés; & passans assés proche de la Chapelle S. Lazare le vieux, laissoint une porte à l'endroit du destour du grand chemin, tirant de la porte de pourtoules à Courtheson: la elles se voyent d'envirõ douze pieds d'hauteur avec la forme de leurs tours plus ruinées que la muraille; puis continuans en long du mydi au septemtrion, cement une terre assés grande du costé du levant, & passent le long de la Meyne appellée en cet endroit le Pertuis; vont jusques au pont qui porte le nom de la Tourraque, & se perdent dans le fossé du bastion, qui fait l'angle la proche appellé de la Tourraque; au fonds duquel pa-

roissent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

roissent encor les fondements, quand les eaux sont basses ou claires. De la elles continuent sous le bastion jusques à la vielle porte Marinenque, le long des Murs modernes, dans le fossé de la Meyne ou les vestiges se font voir en maints endroits; puis sortans des fosés de la nouvelle ville, passent devant la porte du Pont-neuf, & traversans le grãd chemin qui va de la ville aux Capucins continuent dans les preries qui sont à main gauche du chemin, & vont circuir le jardin du Prevost, d'ou elles se rendent proche de l'Arc Triomphal qu'elles embrassent. A costé d'iceluy & tirant au couchant traversent le grand chemin de Lyon, dans lequel paroit encor la forme d'une porte de ville avec ses pieds droits, laquelle j'ay veue autrefois couverte de sa voulte, & ornée de plusieurs creneaux de façon & estoffe ancienne. De la ceste Muraille decline un peu à gauche, tirant au couchant & embrassant l'Eglise S. Pierre, tourne au midy, puis s'en va le long du ruisseau du Merderic, au quartier de fontaines appellées des *Gaux* en langage du pays. La y avoit une autre porte: les pieds droits en ont esté emportés depuis peu de temps. Elles continuent jusques à la fontaine de la Rays, paroissans d'environ dix ou douze pieds d'hauteur, avec leurs tours. De la ces Murs se perdans dans la riviere de la Meyne, s'approchent un peu de la nouvelle ville; puis ayant passé dans les prés qui avoisinent le Pont de la Boucquerie (la ou je les ay veus autrefois de plus de huict pieds d'hauteur, & d'où ils ont esté arrachés depuis peu d'années, pour la commodité des proprietaires des fonds, dans lesquels ils estoint scitués;) paroissent le long du chemin de ladite boucquerie à la Porte S. Martin, puis se vont rendre dans le grand chemin, qui va de la ville aux Arenes, ou estoit une porte de la ville Vielle, laquelle j'ay veue asses entiere, ayant sa voussure & ses pieds droits faits de tres grosses pierres qui furẽt proffitées és années 1622. & 23. pour la construction des bastions de la nouvelle ville. Ayans traversé ce chemin, elles continuent leur cerne le long de la terre de Montclux, paroissans asés hautes avec leurs tours rondes & leurs larges fosés, jusqu'aux bains antiqs; à costé desquels & dans le grand chemin d'Orange en Avignon, y avoit une porte, laquelle j'ay aussi veue, de semblable forme que l'autre, bastie de pareille estoffe, les masures de laquelle paroissent encor. De la ces vieux Murs montoyent, par le pendant de la montagne du chasteau, du quartier du couchant, droit a la Draperie, à laquelle elles s'alloyent joindre justement sur le coin, qui est proche la fontaine de *lavacrum*, d'ou nous avons commencé ce circuit. Ceste fontaine se trouvoit au dedans des vieux Murs, & à laissé par tradition au commun peuple une creance abusive de quelque proprieté imaginee, d'ayder aux femmes à concevoir, si elles s'en baignent & en boivent en la saison & au temps qu'il faut: acause dequoy le menu peuple au lieu de *lavacrum*, l'appelle ordinairement par abusion de mot d'un nom obscene qui s'y rencontre en mangeant la lettre R.

Estoffe du vieux Mur.

L'Estoffe de ce vieux Mur est composé de mesme pierre, avec mortier plus dur que roche, embellie dedans & dehors de pierre de face de demy pied en carré, celle des tours est de semblable construction.

Traces des maisons.

Tout autour dans ce circuit, sur la montagne & aux pendants d'icelle, d'un costé & d'autre, s'y voyent encor par tout les fondements des maisons autrefois habitées. Nous avons remarqué cinq portes en ces murailles, desquelles j'en ay veu quatre asses entieres, qui ont esté ruinees de nostre temps.

Ces vielles masures tesmoignent haut & clair, que les ruines & les devastations y ont esté grandes & frequentes, la memoire en est presque enterrée avec elles. Le temps ne se trouve precisement marqué de toutes. Vercingentorix chef des Gaulois rebelles, fut un des premiers qui la pilla & saccagea, apres qu'elle eut subi le joug de la domination des Romains, secourus & deslivrés en fuyte par les armes de Julius Cæsar, comme il à esté dit. Guillaume aux Cornets son premier Prince, la delivra de la servitude & opression des Barbares Sarrazins, qui s'en estoyent emparés; apres qu'ils eurent sans

Ruynes en divers temps de la ville d'Orange.

doubte

doubte exercé sur icelle toutes les hostilites, par eux practiquées contre les villes de conqueste. Mais la memoire de nos peres nous à laissé par une louche tradition, que ces superbes Murs furent abatus par la furie des Gots, nation descendue du septemtrion en nombre innombrable, laquelle vint fondre comme un grand & espais nuage en ces contrées, d'ou elle s'espandit apres par toute l'Italie qu'elle occupa durant long temps. Si bien que ceste tempeste s'estant escartée, la ville ouverte & exposée à chacun; Tiburge premiere du nom Princesse d'Orange, fut celle la qui la fit rebastir; & edifier ses Murailles en la forme qu'on les voit, beaucoup diminuées de leur ancienne grandeur. Perte aucunement reparée en suyte, par la construction de trois grands Fauxbourgs, à S. Florens ou est maintenant le Convent des Capucins, à l'Arc Triomphal, & à S. Pierre, depuis ruinés par les mauvais temps, & par les malheurs des guerres. La derniere ruyne arriva en l'année 1562. par le sac & bruslement de la ville, & par le sang de ses habitans, mais les Murailles ayans esté en partie demolies, furent apres reparées & réedifiées, sans avoir en rien diminué de leur pourpris.

Plan

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Plan de la nouvelle Ville & Chasteau d'Orange.

Son Assiete.

L'Assiete de ceste ville ne cede en beauté à aucune autre de l'Europe; elle est assize dans la plaine, au pied d'une petite montagne, qu'elle à dos en son midy. Son territoire est tres-grand, à droite & à gauche derriere elle, comme sur petits tertres sont situés les plus legers fonds, propres à produire les plus excellens vins de la contrée, appellés par excellence vins de Coudoulet, derivé du nom de caillou dont la terre est couverte en ce quartier là. Le reste du quartier est en garrigues & bruieres servans à la nourriture du menu bestail qui rend des laines fort fines: ce qui en est desfriché se convertit utilement à la nourriture des meuriers, la feuille desquels est employée à l'eslevation des vers à soye. Et comme ce quartier là se rancontre naturelement plus sec que les autres de la plaine; la nature la pourveu d'un bel estang, qui nourrit quantité de poissons, Canars, & autres oiseaux aquatiques: outre qu'il n'a faute de tres bonnes eaux, par le moyen des puits, qui y sont, & de plusieurs sources qui y jalissent en maints endroits.

Son terroir. Ses vins & sa soye.

Sa plaine.

Au devant de ses Murs, on voit l'estendue d'une belle & grande plaine, sans interruption de vousures ou costaus, bornée toutefois par les montagnes des estats voisins, comme il à esté dit: semblable à un grand jardin ou à un beau verger, à cause du grand nombre d'arbres qui l'embelissent; contenant grand nombre de metairies.

Ses Bleds. Son Saffran.

Lors que la cuillete est mediocre, elle donne du Bled à ses habitans, beaucoup plus qu'il n'en faut pour leur nouurriture: fait regorger leurs cuves de vin, pour en distribuer aux estrangers: produit le Saffran en abondance, qu'ils debitent aux peuples septemtrionaux: & nourrit de tres gros Meuriers blancs, pour les vers à soye, qui leur revienent à grande utilité: les arbres fruitiers y donnent plusieurs sortes de fruits savoureux; & les claires & limpides sources, de plusieurs belles fontaines y jalissent par tout.

Ses rivieres. Le Rhosne. Egues. La Meine.

Ceste grande & celebre riviere du Rhosne, moville ce beau terroir, du costé d'occident, à une lieüe loin. (d'ou on pourroit facilement deriver un canal, jusques à la ville, pour la commodité du commerce, & de la debite de tant de danrées; dessein autrefois resollu, mais depuis abandonné, par le malheur des troubles.) La riviere d'Egues le traverse d'un costé; puis se va desgorger dans le Rhosne, en ce mesme endroit, vers le port de Balthezard. La riviere de la Meine, formée la plus part, des eaux des fontaines, qui se rassemblent dans la plaine du costé d'orient passe le long de ses murailles, ramplissant ses fossés; & faisant moudre quantité de moulins de toute sorte; servant aussi à l'arrousage des champs, & à d'autres utilités publiques & particulieres.

Corps de la ville. Ses Rues.

Le corps de la ville est beaucoup diminué de son ancienne grandeur, ses rues n'ont pas la beauté n'y de celles d'Italie, n'y de celles d'Hollande: à cause des frequentes ruines, qui y sont survenues, apres lesquelles les habitans ne rebastissoient, que pour la necessité, & non pour le delice. Comme ces vieux Romains qui reparoyent hastivement les ruines de leur ville, apres l'invasion des Gaulois. Mais si est elle des mieux peuplées, & des plus riches du païs, grandement accreüe en bastimens & en belles maisons; depuis que nos Princes y ont restabli leur authorité.

Tit. Liv. decad. 1. lib. 5. in fin. parlãt de Rome apres l'invasiõ des Gaulois dit que : *Festinatio curam exemit vicos dirigendi, dum omisso sui alienique discrimine in vacuo ædificant, quod fit ut forma urbis sit occupatæ magis quam divisæ similis.*

Estofe & forme de ses Murs. Ses fortifications.

Ses nouveaux Murs sont bastis, à la forme de ceux des villes de l'Empire, (nom qui comprend toutes celles, qui sont deça le Rhosne: les autres qui sont de là la riviere, du costé de Languedoc, surnommées du nom de Royaume) avec leurs tours à la mode du temps & du païs. Elles ont un terre-plein derrier en forme de rempart; & devant des fauces brayes, communement appellées *Barrions*, tous crenelés, rendans la façade de la ville, de plus belle representation. Elle fut fortifiée es années 1622. & 23. de cinq grands bas-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

tions, commandés en cavalier par le Chasteau, qui la couvre de costé du midy : avec leurs fosés, remplis de l'eau de la riviere, leurs contr'scarpes, & leurs doubles fosés.

Son Chasteau.

Le Chasteau commande la Ville de tous costés, & est assis, sur la croupe de la montagne, d'ou l'on descend par une porte, qui est au pied d'icelle. Il est composé de trois parties principales, qui sont comme trois grands retrenchemens, l'un devant l'autre : le Donion, la Courtine, & la Vignasse : & tous les trois ensemble, environnés, d'unze bastions, avec leurs lignes de l'un à l'autre.

Composé de trois parties principales.

De trois costés, d'orient, d'occident, & du septemtrion, la montagne est en precipice, la roche taillée, & les bastions atachés contre icelle, qui leur sert de fondement & d'appui, les espaulant en derriere ; randent le lieu du tout imprenable, de ces trois endroits ; & inaccessible, sinon par la montée de la ville.

De la Vignasse.

Reste le seul quartier du midy, qui y donne accés. Là se presente en teste, le premier retrenchement de la Vignasse, espaulé de trois bastions, qui se defendent l'un l'autre à port du pistolet ; avec un fosé tres large à fonds de cuve, crusé dans la roche vive ; avec ses contr'scarpes en devant, qui aboutissent à une esplanade, que la nature y à faite, en forme de contr'scarpe, alant en pente desnuée du terrain, qui en à esté emporté, n'y restant plus rien que la roche vive, qui ne permet de s'y couvrir. Dans la grande esplanade de la Vignasse, qui seroit capable, de contenir dix mil hommes en bataille; n'y a que les loges & hutes des soldats de la garde, tout le reste est vuide & net de terre, jusqu'a la roche; d'ou elle a este ostée, pour remplir les bastions, & rendre le lieu plus fort. Là y avoit anciennement avant que le lieu fut fortifié une grande vigne appartenant au Prince appellée *vignasse*, qui signifie grande vigne en langage du païs : nom qu'elle a retenu depuis qu'elle commença d'estre convertie en forteresse. Or ce premier retrenchement à en tout cinq bastions pour sa defense.

De la Courtine.

La Courtine suit aprés, separée de ceste esplanade par une contr'scarpe, endosée d'une forte muraille & d'un beau parapet, & par un tres large & profond fosé, à fonds de cuve, crusé dans la roche vive, defendu par deux bastions, liés par une tres bonne courtine, (un pont de bois avec ses ponts levis traversant le fosé, pour entrer & sortir dans la Vignasse) avec leurs remparts, sur lesquels le canon roule à plaisir. Dans ceste Courtine sont ordonnés l'hotelerie pour le divertissement des soldats, quand ils veulent caouiner ensemble; divers logemens pour les moindres officiers de la garnison; & des loges pour le reste des soldats. Ceste espace est asés capable. La ils montent ordinairement en garde, & trois diverses portes y aboutissent, par ou on va à la Ville, à la Vignasse, au Donion toutes fortifiées de leurs doubles ponts levis & trelis devant & derriere.

Les autres quatre bastions embrassent le reste de la Courtine, & tout le corps du Donjon, avec lequel ils s'unissent du costé de la ville en dehors d'iceluy, par le moyen des Lignes tirées de l'un à l'autre. Bastions d'une esmerveillable hauteur, & espesseur ; & telle, que le plus gros, qui envisage le levant du costé de Pourtoules nommé *Creve-cœur*, à seze canes de hauteur, qui font nonante six pieds François, & sept canes d'espeseur par le bas en massif de bastiment, qui valent quarante deux pieds : lesquels je fus curieux de mesurer moy mesme quand on les bastisoit, outre la roche qui l'espaule en derrier, jusques prés de la cime. Tous les autres bastions, lignes, & courtines bastis aussi de tres-bonne etofe, avec murailles d'une espeseur extraordinaire. Celuy qui touche la montée de la Ville, a englouti dans son ventre des vielles murailles, qu'on appelloit le vieux Chasteau basti à l'antique, de semblable etofe que les bastimens des Aqueducs, le haut duquel se treuve encor tout pavé & traversé de ces murailles, que chacun à veu.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Du Donjon. Le Donjon commande tous ces bastions, mais principalement ces quatre cy, sur lesquels il est eslevé quoy que attachés contre par le bas. Il est neantmoins separé de la Courtine, des costés du Midy & de l'Occidét par un grand & large fossé crusé dans la roche, à fonds de cuve, avec ses defenses; ayant sur un de ses coins une grosse tour, d'un bastiment massif, qui les flanque de deux costés, commandant le reste de la Courtine, & defendant les trois sus nommées portes.

Forme de son bastiment. Il est basti en forme carrée constant de quatre corps de logis; celuy d'Orient basti à l'antique, à esté sans doubte le logemét de ses premiers maistres, sous les maisons d'Orange, & des Baux. Les autres trois bastis à la moderne, & plus magnifiquement, avec grosses pierres de taille & murailles tres espesses, enfoncées bien avant dans la roche, sont attribués à la sumptuosité de Jean de Chalon 1 du nom Prince d'Orange. Nous le verrons brusler avec la ville en la ruine de l'an 1562. reparer & fortifier en suite à tres gros frais avec une magnificence Royale par le Prince Maurice en l'estat qu'il est à present.

Si ce Chasteau est une des fortes places de la Chrestienté en de hors, il n'est pas moins assorti en dedans, par nature & par art pour sa conservation. De l'eau, L'eau l'un des elemens le plus necessaire à l'entretien de la vie, n'y peut jamais defaillir. En ses fossés, Les fossés n'en sont gueres entierement denués; En ses Cisternes. les Cisternes en sont tousiours abondamment pourveues. En son puits de merveilleuse profondeur. Mais ce grand & admirable puis d'une source perenne & inespuisable est sur toutes choses à priser. On le voit sous un couvert dans la basse-court du Donjon, ou il à esté creusé à pointe de marteau, dans la roche vive avec une peine & depense incroyable; pour penetrer toute ceste grande cõcavité, dans la roche, & y fouiller l'eau, dãs les entrailles de la terre. Sa profondeur est de plus de cent brasses. Car y jetant une pierre, on à loisir de prononcer l'oraison Dominicale, sans se trop haster, avant qu'y voir rire l'eau, & y ouir bruire le coup. Sa forme est ronde, & peut avoir environ trois canes en diametre dans le rocher. L'eau en est tres bonne & naturelle, chaude en hyver, fresche en esté. Vn homme seul en tire commodement, & en grande quantité à la fois, avec un tour de jolie invention.

Sa garnison ses armes, ses munitiõs. La place est munie en tout temps d'une bonne garnison, de canon, d'armes, & de munition à suffisance. De sa conservation depend visiblement celle de tout l'estat, l'authorité du Prince, la paix, le repos, & la tranquillité des subjects.

Son logement. Si la fortification de ce Chasteau est parfaite, le logement en est tres beau grand, & commode. Le Donjon à tout son bas de caves creusées dans la roche vive & basties en voulte de pierre de taille. Ses Magasins. Là sont les magasins des munitions. Ses offices. La voit on les fours, les moulins, les offices, & tout ce qui depend de leurs commodités. Sur l'autre estage à réz de bassecourt on voit dans des sales basses, Son arcenal a Canon. les canons de toute sorte rangés à part sur les roües, avec tout l'attelage & plusieurs instrumens de guerre les autres grandes sales destinées pour les bois, tant de charpante, que à brusler, & pour les autres plus grossieres provisions. Aux autres armes. Il y à un arcenal de toute sorte d'armes à suffisance, picques, mousquets, avec leurs assortimens, armes à cru, & autres menus instrumens de guerre, rangés en tres bel ordre à la Hollandoise. Les bleds, les farines, & les autres provisions de bouche ont leurs magasins à part.

Il y a un logement Royal pour le Gouverneur & pour toute sa famille. Le Lieutenant, l'Enseigne, & le Commissaire des munitions, sont aussi chacun d'eux tres bien logés à part, avec leur famille. Et quand le Prince, s'y rencontreroit, il y en demeureroit encor suffisamment pour tous les autres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Agreable ſejour digne d'un Prince, qui voudroit choiſir le repos, dans ſes vieux ans, pour ſe delaſſer des penibles affaires du monde! ſon aſpect eſt beau par excellence. Il deſcouvre durant plus de trois lieües de long ceſte belle riviere du Rhoſne, & s'eſtend ſur toute ceſte grande plaine eſmaillée d'un grand païſage borné de montagnes tout autour. Mais ſur toutes ſe repreſante du coſté d'Orient, à huict lieües loin, ceſte belle & haute montagne de Mont-ventoux, quaſi en forme d'une grande Pyramide, eſtendant ſes deux grands bras à droite & à gauche, d'un conſpect admirable. La veüe en eſt ſi belle & ſi grande, qu'en mettant la teſte à la feneſtre, on peut voir & deſcouvrir en meſme temps ſept provinces, le Languedoc, le Vivarais, l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le Comté Venaiſcin & la Principauté d'Orange. Et ſa veue.

Des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Des Antiquités en general.

HAUTE & fourcilleuse grandeur des Romains, qui avec les progrés & accroissements de leurs aages ont eslevé leur empire à un eminent feste de gloire, par dessus tous les autres de la terre, le rendant la merveille du monde & le monde des merveilles ! Ils ont planté les bornes de leur domination aux quatre grandes portes de l'Univers, & leur seigneurie s'est estendue sur les mers & sur les terres, qui sont esclairées de la lumiere du soleil. Le nombre des Legions qu'ils tenoint sur pied, & la multitude des flotes des navires qui estoint continuellement à leur solde, pour maintenir le monde en paix, & la paix au monde, seroint capables d'estonner autant de mondes. Les richesses qu'ils avoint emporté des despovilles de tant de nations, estoint inestimables en leur nombre & en leur valeur, comme s'ils les eussent voulu combler toutes ensemble, pour en faire un grand tas & vn monceau d'admiration. Les superbes bastimens, qu'ils ont fait eriger pour simbole de leur magnificence, sembloint menacer les nues de leur hauteur, maistriser la nature par la rareté de leurs ourages, & les ans par leur durée. Leur force les à randus la terreur, & l'effroy des nations. Leur pouvoir n'a esté borné que par leur volonté. Ils ont vaincu tout ce qu'ils ont jugé digne de leurs triomphes, & laissé le reste paisible plutost par mespris & par consideration que par impuissance de leurs armes. Tant de grands hommes sortis de leurs riches parvis, sont des flambans luminaires, qui ont paru dans le Firmament de la vertu, pour esclairer de la lueur de leurs belles actions tous les habitans de la terre : Ce sont les grands publicateurs de la Majesté de leur nom ; les tesmoins irreprochables de la hautesse de leur gloire ; & les trompetes resonantes, qui fairont à jamais retantir le bruit de la puissance de leur empire.

Mais d'entre tous ces grands advantages, qui ont si heureusement secondé les vœux de ceste nation puissante & belliqueuse, en des entreprinses si diverses, si haultes, & si perilleuses ; on ne sçauroit faire monstre que de deux, lesquels bien qu'ils se soint rancontrés en mesme temps, & qu'ils ayent semblé vouloir entrer en escot pour eslever jusqu'au ciel la grandeur de cest Empire, & l'immortaliser en sa durée ; sont neantmoins encor en estre parmy nous, subsistent malgré les ans, comme s'ils debuoint durer aussi long temps, que les siecles qui mesurent l'aage du monde doibuent rouler le cercle des années.

Ces deux la sont les ouvrages des bastimens des Romains, & la vertu qui les guidoit & guindoit aux actions les plus relevées. La rareté, la somptuosité, & la magnificence de ceux la, publient ouvertement la grandeur des ouvriers qui les ont erigées : l'esclat de celle cy ; les rend encor visibles aux yeux des belles ames embrasées du feu de leur imitation, qui ne se peut esteindre en elles, non plus que le sainct & sacré feu qui estoit anciennement dans le temple des Vestales.

Leur vertu paroit tousiours en son plain & toute entiere, elle a son estendue, son long, & son large, par tout ou le nom Romain se peut estendre ; leurs bastimens ne se peuvent voir qu'en partie, aussi leurs antiquités ne se peuvent rancontrer par tout comme leur vertu, estans restraintes, dans les lieux, qui en ont esté honorés : mais aussi ont ils ceste prerogative, par dessus les autres moyens de la grandeur Romaine, que de les avoir surmontés en durée. Car ou sont maintenant les bornes si lointaines de leur Empire ? elles ne paroisent plus. Ou les garnisons de ceste formiliere de soldats, qui tenoint en haleine toutes les nations du monde ? elles ne sont plus. Ou ces montagnes d'or ? Ou ces grandes finances, qui sembloint inespuisables ? elles ont coulé & tari : telement que de ces cinq principales marques, il n'y en à pas une

La Grandeur Romaine à paru.

En ses armées.

En ses Richesses.

En ses bastimens.

En sa force.

En grands personnages doués de vertu.

Il ne reste au jourdhuy que deux marques de la grandeur Romaine.

Les vieux bastimẽts.

Et la vertu.

Romana urbs imperat toti terræ, quæ quidem inaccessa non sit, habitaturq; ab hominibus ; sed & toti mari imperat, non solum huic intra columnas herculeas, sed ipsi oceano, quacumq; est navigabilis ; primaq; & sola ab omnis ævi memoria terminos sibi potentiæ fecit, Orientem & occasum. Dionysius Hallicarnaß. Antiquit. Rom. lib. 1.

Ego inter Imperia & magnitudines, quas Deus a condito orbe esse voluit, eminere censeo & primas ferre hanc Romanam. hoc è finibus, copiis, opibus, operibus, denique, viris, & virtutibus. Lip. de Magnit. Rom. lib. 1. cap. 2. in princ.

Orbem jam totum victor Romanus habebat. Qua mare, qua terra, qua sidus currit utrumque. Petronius.

Gentium in toto orbe præstantissima una omni virtute non dubie Romana extitit. Plin. 2. lib. 7. cap. 40.

Pline lib. 36. nat. hist. c. 15. appelle des miracles les bastimẽts des Romains en ces mots ; *Ad urbis nostræ miracula transire convenit.*

Quidquid opportunum aut dignum vinci, videbatur vicit. Cetera non tam non potuit quam contempsit & Iudicio reliquit. Lip. de Mag. Rom. lib. 1. cap. 3.

Termini fineśq; Imperii sub Augusto erãt ab Oriente Euphrates ; à Meridie Nili Catarractæ, & deserta Africæ, & mons Atlas ; ab Occidẽte Oceanus ; à Septemtrione Danubius, & Rhenus. Lips. de Magnit. Rom. cap. 3.

Sub Augusto & Tiberio 25 legiones fuerunt ut colligitur ex Dione & Tacito. An.

Concipere summas vereor, sed supra centum quinquaginta milliones fuisse, animo hoc sentio, & ore etiã promo. Lips. de magn. Rom. cap. 3.

une aprés la vertu, qui aye plus contribué à la memoire de la puissance incomparable, de ceste grande Monarchie Romaine, que ces belles antiquités, qui paroissent encor en l'excellence de la structure de tant de grands & superbes bastimens.

L'Europe plus qu'aucun' autre partie du monde, les Gaules plus qu'aucune des provinces de l'Europe, la Narbonnoise plus qu'aucune partie des Gaules, & Orange comme jadis l'une des plus belles & plus florissantes villes de la Gaule Narbōnoise, en produit & fait voir entre quelques autres trois en nōbre: Le Theatre ou Cirque, l'Arc Triomphal, & le grand Aqueduc, qui sont tres remarquables en trois choses: Ils sont excellens en la dignité du sujet de leur erection, memorables en leur antiquité, superbes & curieuses en leur structure & en tant de rares singularités qui y sont representées.

Trois an- tiquités entre au- tresremar- quables à Orange.

Mais c'est merveille qu'entre tant d'ecrivains anciens & modernes, qui se sont curieusemēt addonnés à la recerche des antiquités de l'Europe, & qui semblent avoir voulu fouiller jusques parmy les espines, & les ronces des vielles masures, traces & vestiges des anciens bastimens, pas un d'iceux, du moins qui soit parvenu encor à nostre cognoissance, n'ayt deigné de s'attacher à une particuliere description de celles d'Orange, quoy que leur renom s'estende bien loin, & qu'elles soyent des premieres & plus remarquables de toute l'Europe.

Personne n'a encor descript particulie- rement Antiqui- tés d'O- range q j'aye v

Lipse qui à fait un livre des Antiquités ou il n'oublie pas celles de Nismes à obmis celles d'Orange: non qu'il les ignorat; mais en haine comme il y a apparence du Prince d'Orange, qui avoit prins les armes pour la liberté des pays bas contre le Roy d'Espagne, duquel il estoit devenu pensionnaire & historiographe.

Ceste ville autant feconde en beaux esprits, mais esgalement subtils & curieux qu'aucune autre de pareille grandeur, en a nourri & eslevé plusieurs, qui eussent peu rendre ce devoir à leur patrie, & s'exempter eux mesmes du juste reproche, que nous faisons à leur memoire, & nous delivrer pareillement du blasme que nous encourrions meritoirement par nostre ingrate nonchalance, si nous laissions couler nostre aage sans eriger à l'honneur de nostre commune mere, le mesme honneur duquel nous jouïssons par son benefice; ne plus ne moins qu'Attalus legua par son testament au peuple Romain les provinces d'Asie, que le mesme peuple luy avoit paravant transportées par donation.

Pour subvenir donc à ces manquemens, & relever le dessein des estrangers, qui traitans les autres antiquités des villes circonvoisines, quoy que moins considerables, ont teu sciamment celles d'Orange, croyans de les ensevelir, dans un eternel oubli, par leur silence: Affin de rendre ce service à mon Prince, à ma patrie, & donner ce contentement à mon esprit, de n'avoir tousiours demeuré oisif & inutile parmy ceux qui ont acquis quelque nom, ayant l'honneur d'estre nay d'un pere, qui s'est plus acquis la bienveillance de ces maistres, par la fidelité & utilité de ses services, que par la grace & faveur de ses amis. I'ay entreprins la description & representation de ces Antiquités, par le rapport & esclaircissemēt des sujets & causes qui les firent eriger, des temps de leur erection, & des formes qu'elles avoyent jadis, & ont encor à present, avec la declaration veritable & particuliere de toutes les singularités, qui se remarquent au Theatre ou Cirque, en l'Arc Triomphal, aux Arenes, aux Aqueducs aux Bains antiqs, & au Chemin Romain, antiquités remarquables à Orange. Les planches icy representées en leur naturel, si elles sont conferées avec l'original par les plus curieux & moins credules fairont foy de ceste verité, quant aux trois principales, le Cirque, l'Arc triomphal, & les Aqueducs. Les deux autres ayant esté de ma memoire ingratement abbatues & desmolies à fleur de terre, par l'avarice de ceux qui ont voulu profiter de la pierre, je les ay fait redresser sur l'aerain conformement à l'idée que ma memoire m'a peu fournir quant aux Bains. Et quant aux Arenes les ayant veües autrefois d'environ douze pieds d'hauteur, & ayant fait fouiller dans la terre la naissance des arcs & des portes, elle à donné jugement & cognoissance de la forme qu'elles ont eu anciennement, laquelle j'ay fait

Motifs l'autheur pour la scriptio des Ant quités.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Meridionale d

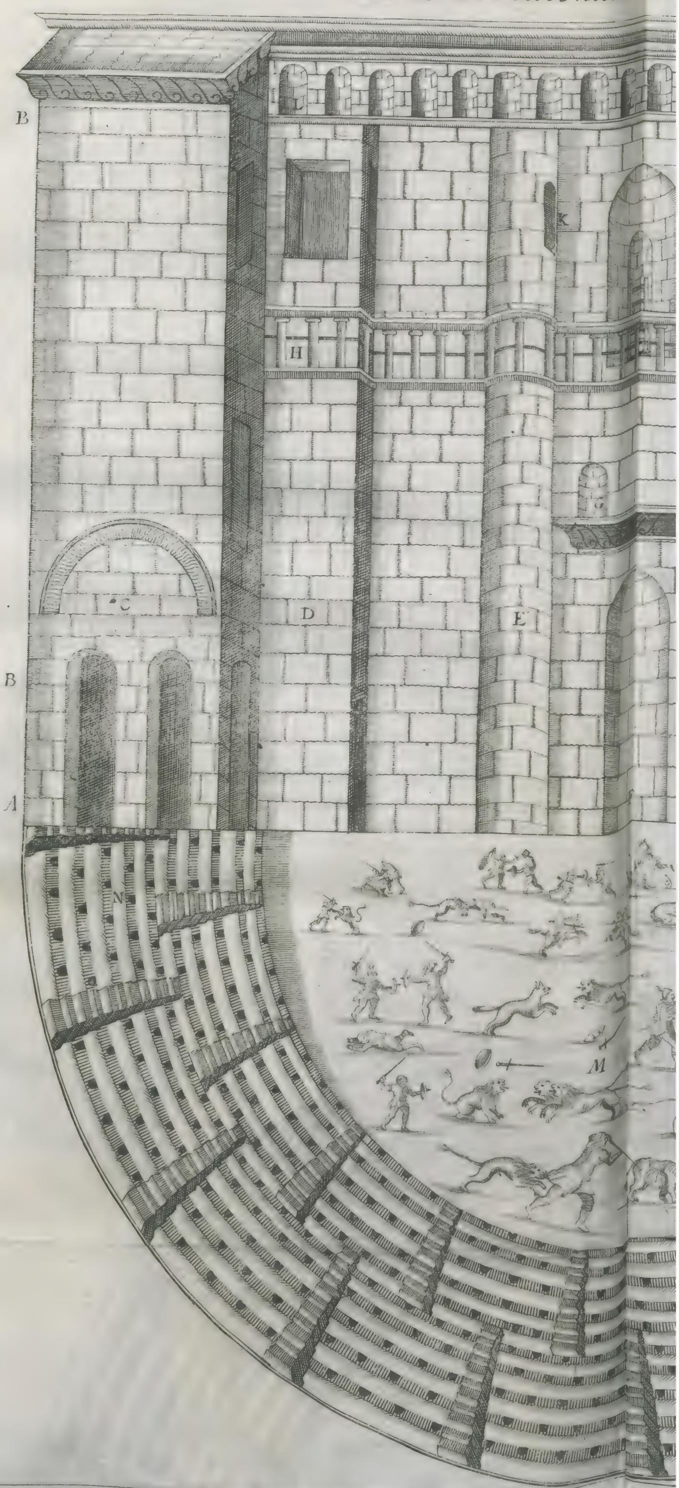

A. Largeur de 324 pieds.
B. Hauteur de 108 pieds.
C. Grands corps de logis à Chasque bout de la muraille
D. Quarre dans lequel ſont les degrés des corps de logis
E. Deux petits corps de logis en rond et hors d'œuure.

F. Grande niche.
G. Deux petites niches ſeruāts à mettre les statuës des faux Dieux appuyées ſur vne corniche hors d'oeuure.
H. Galerie d'un corps de logis à l'autre ornée anciennemēt de colomnes de marbre noir et blanc.

I.
K. T
L. T

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

...ale du Cirque d'Orange.

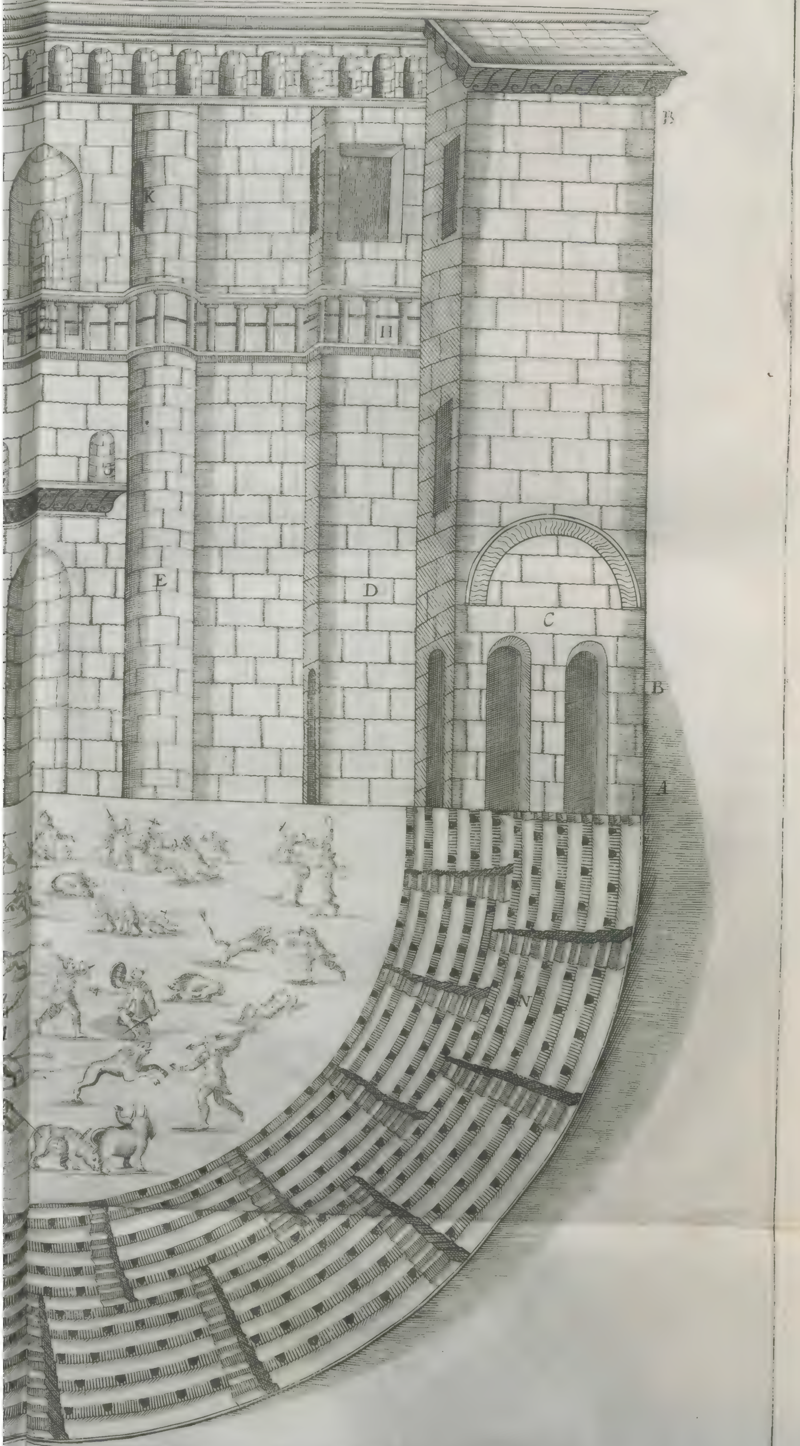

I . Le Podium ou la chaire du Preteur.

...x K. Deux niches ſeruants à mettre des Idoles .

L. Dix et neuf niches ſervants aussy à mettre les Idoles de leurs faux Dieux .

M. Demy rond ſervant pour les combats y representés

N. Degrés en demy rond et en montant, ſervants de ſiege anx ſpec- tateurs, tous voutés et ouverts par des petites portes, pour y enfermer les bestes et les hommes destinez aux ſpectacles .

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

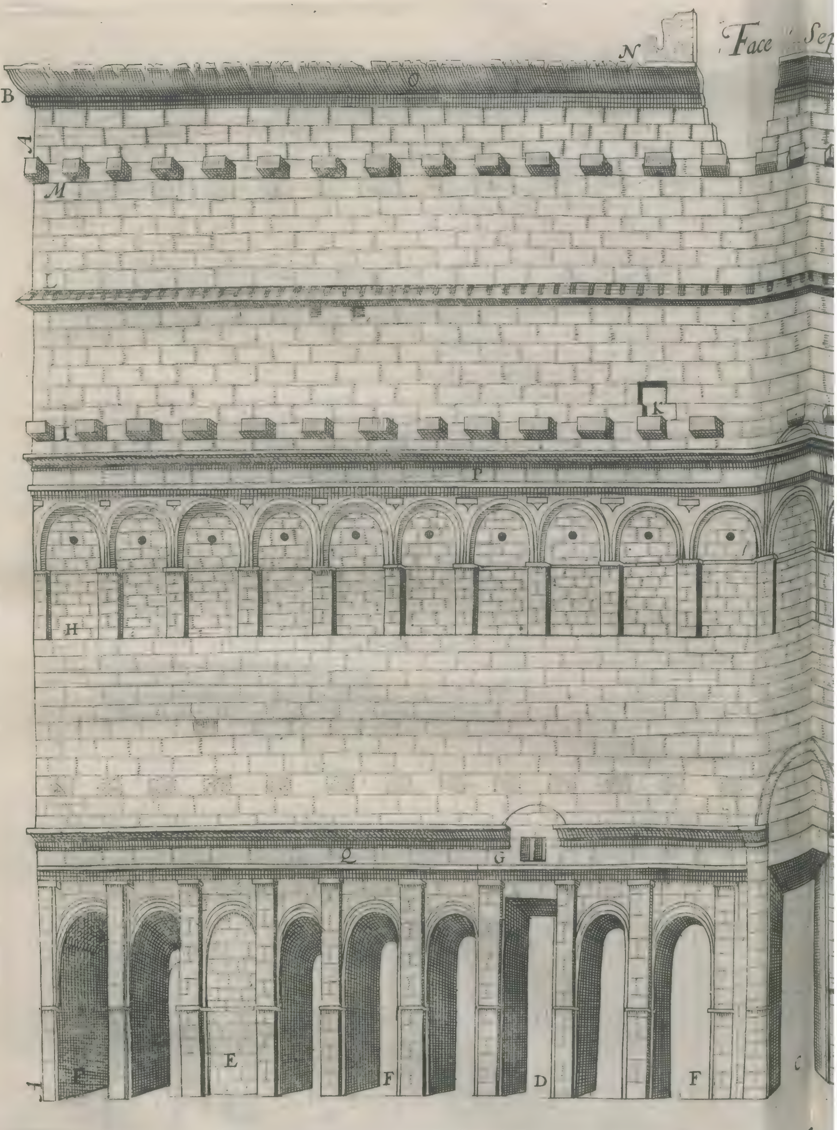

DESIGNATION DE S

de la Face Septemtrionale d

A. Hauteur de cent & huict pieds.
B. Largeur de trois cents & vingt-quatre pieds.
C. Grande Porte au milieu de la Muraille.
D. Petites Portes esgalement distantes de la grande.
E. Arcs fermés.
F. Arcs ouverts & en nombre de quatorze.

G. Larmiers pour donner jour aux
H. Arcs superieurs fermés & pe
chacun.
I. Grandes pierres quarrées, av
percées à jour.
K. Ouvertures à la muraille.

Septemtrionnalle du Cirque d: Orange

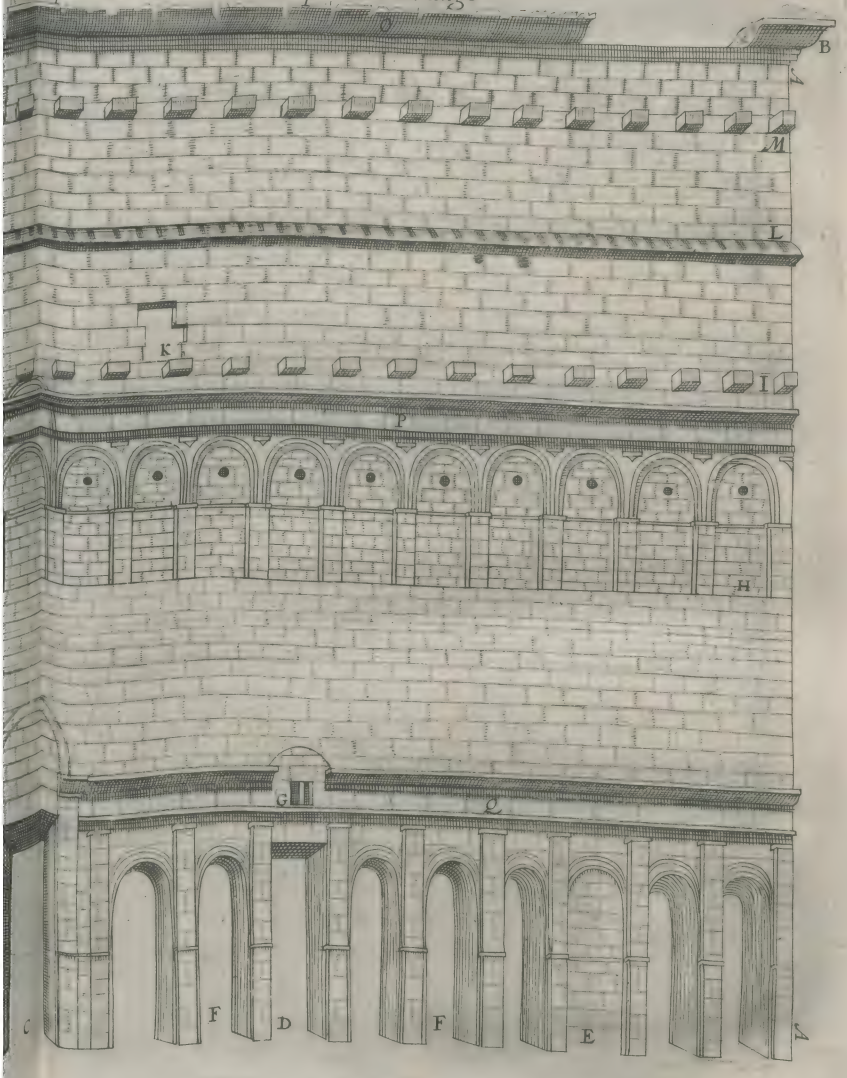

DES SINGVLARITES

trionalle du Cirque d'Orange.

nerjour aux membres d'entre-deux.
més & persés en voulsure d'un trou

arrées, avancées hors d'œuvre &

raille.

L. Bande traversant la muraille, entrecouppée à jour.
M. Pierres semblables à celles de lettre I.
N. Garite de construction moderne.
O. Grande corniche au haut de la muraille.
P. Corniche, Frise & Architrave des Arcs du mitan.
Q. Corniche, Frise & Architrave des Arcs inferieurs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

On n
peut se
voir l'
heur d
Cire.

Les di
rences
tre les
Theati
Cirqu
& An
phithe
tres.

Theat

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

fait rapporter à celle qui eſt cy deſsous repreſentée. Le Chemin le ſera par le diſcours.

C'eſtoyent des lieux dreſsés & deſtinés pour les delices, & pour le contentement du peuple. Les Romains eſtoyent trop bons politiques, pour n'en practiquer dextrement l'uſage, envers ceux de leur nouvelle conqueſte. C'eſt un grand ſecret à qui veut empieter le commendement ſouverain ſur un peuple que de le plonger dans le luxe, affin d'y noyer en ſuyte tout doucement ſa liberté. Il faut eviter le rencontre de l'adverſité en ces occaſions, car elle ne ſert le plus ſouvent que d'une pierre affiloire pour donner le tranchant à la vertu; & le populaire accouſtumé peu à peu à ſe repaiſtre de ceſte viande delicate de la volupté, rejete en ſuite le haut g ouſt de l'honneur & de ſa premiere vertu guerriere. Ainſi Cyrus par le ſage conſeil de Crœſus, retrancha aux Lydiens l'uſage des armes & des chevaux. Ainſi Ariſtodemus voulant maintenir l'auctorité ſouveraine qu'il s'eſtoit acquiſe ſur ſes concitoyens, leur defendit de donner autre eſlevation à leurs enfans juſques à l'aage de vingt ans, que celle qu'on avoit accouſtumé de donner aux filles. Ainſi l'enormité des vices de Neron ne le peut faire abhorrer apres ſa mort, parmy un peuple accouſtumé de vivre dans les divertiſſemens des jeux circenſes. Ainſi ce brutal populaire porta toutes ſes inclinations ſous le joug d'Otho, pour la ſeule eſperance qu'il avoit de continuer à vivre, ſous le commandement d'un Prince, qui ſe declaroit deſia auſſi bien imitateur de ſon luxe, que ſucceſſeur de ſon Empire. Ainſi l'Empereur Commene par voluptueux allechemens gagna le cœur des Scythes.

Interdicito illis ne arma bellica poſſideant jubetóque ſupra tunicam pallium geſtare; induere item cothurnos ad hæc impera ut liberos citharam pulſare, pſallere, cauponari doceant. Herodot. Clio. cap. 55.

Dionyſ. Halicarn. Roman. antiquit. lib. 7.

Poſt Neronis mortem apud plebem ſordidam & Circo & Theatris uetam ſummum erat Neronis deſiderium, eoq; pronior in Othonem favor ut imitatione luxus Neroni ſimilem. Tacit. 1. Hiſt.

Nicetas Choniat. 1. Ann.

Du Theatre, ou Cirque appellé Cire.

[O]n ne [p]eut ſca[v]oir l'au[t]heur du [C]ire.

LA premiere & plus conſiderable de toutes ces belles antiquités, dont les Romains ont voulu jadis honorer noſtre tres ancienne ville d'Orange, eſt le Theatre ou Cirque poſé dans la nouvelle ville, & au pied de la montagne ſur laquelle eſt aſſis le Chaſteau. Le nom de l'auteur de ce rare edifice, & le temps de ſa conſtruction & edification, demeurent cachés & incognus: bien que veritablement il ſurpaſſe toutes les autres en antiquité de temps, & en integrité & ſumptuoſité de baſtiment, & qu'il ſoit reputé, par tous ceux qui le voyent, un des plus beaux, & plus ſuperbes pans de muraille, qui ſoit en toute l'Europe, le merite duquel ſe rendra plus recommandable, par la difference qu'il faut faire en paſſant entre les Theatres, les Cirques, & les Amphitheatres.

Plinius lib. 34. cap. 7. Hiſt. nat. loquitur de Theatro illo admirando Scauri. His ce verbis M. Scaurus fecit in Ædilitate ſua opus omnium maximum quæ unquam fuere humana manu facta; Theatrum hoc fuit.

Les differences entre les Theatres Cirques & Amphitheatres.

Celle que les anciens ont eſtabli, entre ces trois ſortes de lieux publics deſtinés aux ſpectacles: Les fait encor diſtinguer parmy nous en leur origine, en la diverſité des exercifes, qui s'y faiſoyent, & en la forme de leur conſtruction.

Theatre.

Car les Grecs d'entre toutes les nations du monde, les Atheniens d'entre tous les peuples de la Grece, & les laboureurs des champs d'entre tous les autres hommes d'Athenes, ont commencé l'uſage des Theatres par la celebration des feſtes ſolemneles à l'honneur des faux Dieu en la campagne, parmy les plus eſpeces forets, & quelque fois dans les bourgs & villages. Ceſte couſtume fut toſt aprés introduite par les Atheniens juſques dans les villes, & de la par toute la Grece, qui en tranſporta l'uſage aux Romains, lequel ils eſpendirent aprés par toutes les provinces de leur empire. Ils appellerent le lieu de l'aſsemblée Theatre, du verbe grec qui ſignifie voir, d'autāt que ceux qui venoyent de loin y pouvoyent regarder ſans empechement tous les exercifes qui s'y faiſoint, & ſignifioit lors toute ſorte de lieux deſtinés aux exercifes publics, n'eſtans encor en uſage le Cirque & Amphitheatre, depuis le Theatre fut retraint par les Romains à la ſimple ſignification d'un edifice fait en forme d'un demi-cirque ou demi-rond, qui contenoit

Cum agricultores feriatis diebus ſacra diverſis numinibus per lucos vicoſq; celebrarent, Athenienſes primum agreſte principium in urbanum ſpectaculū collegerunt, Theatrum græco vocabulo viſorium nominantes, quod eminus aſtantibus turbæ conveniens ſine aliquo impedimento videatur. Caſſiod. Variar. lib. 4. Epiſt. 51. Lib. 5. epiſt. 42. Strabo lib. 17. Geograph.

Θεᾶμαι aut θεωρεῖν hoc eſt videre. Vnde Theatrum quaſi viſorium aut ſpectaculum.

Theatrum eſt locus in quo Deorum immortalium diebus feſtis ludos ſpectabant ſedentes cum conjugibus. Roſ. antiq. lib. 5. cap. 4. Cum theatrū quod eſt hemiſphærium græce dicatur, Amphitheatrū quaſi in unum juncta duo viſoria rectè conſtat eſſe nominatum. Caſſiod. variar. lib. 5. epiſt. 42.

Vt circences ludi in circo; ita Scenici in Theatro agebātur. Ib.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

noit plusieurs eschafaux & sçenes, & estoit principalement destiné pour le combat des hommes; là ou les Amphi-Theatres estoyent dresśés pour les venations & combats des bestes farouches, & estoyent faits en forme ronde de deux Theatres joints ensemble. *a* Leur usage n'est pas si ancien que celuy des Theatres, comme il à esté generalement touché cy dessus.

b Le Cirque estoit un lieu entouré de muraille, servant pour les courses des chevaux & des chariots, pour la representation des batailles navales & naumachies, pour les combats des hommes les uns contre les autres, & semblables usages. De la vient que le mot de *c Cirque* se derive de *circuit* que les Latins appellent, *circuitus*. *d* Et parce qu'au commencement avant l'invention des Cirques, les jeux avoyent accoustumé de se faire en champ clos entre plusieurs espées, ou bien dans une isle pour arrester la fuite des combatans, (comme il se practique au jourdhuy en plusieurs combats, qui se font ou sur un pont fermé des deux extremités, ou bien entre quatre piques, lors que les Athlethes sont posśedés d'une haine mortelle, ou d'un extreme desir de vengeance.) *e* Ils furent appellés jeux *circenses* comme qui diroit *circum enses* entre des espées. Et du depuis nostre Cirque par abusion de mot à esté intitulé du nom de *Cire;* & son usage randu commun & indifferent avec ceux des Theatres, & Amphitheatres, servans pour toute sorte de jeux, combats, & exercises.

f Le corps de ce bastiment est assis au pied de la montagne du Chasteau, composé de trois principales parties; la grande muraille qui ferme le demy rond du costé du septemtrion en droite ligne; les deux grands corps de logis, qui sont des costés d'Orient & d'Occident à chasque bout, de forme carrée; & le demy-rond qui s'unisant contre le pied, de la montagne regardant le midy, se va joindre avec la muraille, & fait une closture en forme de demy-lune. *g*

h Ceste grande muraille du levant au couchant, regarde le septemtrion en face, & est bastie, depuis le pied jusqu'à la cime, de grosśes & grandes pierres de taille grises, sans qu'on y puisśe cognoistre aucun ciment. Sa hauteur est de dixhuict canes d'Orange, qui revienent à cent huict pieds François: sa longeur est, de cinquante quatre canes, qui revienent à trois cents pieds François.

Le bas de la mesme muraille est composé d'arcs en forme de grandes portes; entre lesquels celuy du milieu est le plus grand, l'esgalité & la proportion ayant este si esgalement observée en tous les autres, avec leurs soubasśemens, pilastres, chapiteaux, frises, corniches que c'est edifice est du tout superbe & admirable. Ils ont esté fermés, par succesśion de temps, pour la commodité de ceux, qui s'en sont servis à autres usages (comme il est aisé de remarquer par la difference du bastiment vieux d'avec le nouveau). *i* Ces arcs ont esté ainsi ordonnés & disposés pour le pasśage des hommes & des bestes destinés au combat, & pour la commodité du peuple qui avoit l'entrée & la sortie du Theatre libre, par toutes les advenues ou il se rencontroit.

a Vespasian commença le premier Amphiteatre de pierre à Rome, lequel son fils Tite acheva, n'estans faits paravant que de bois. *Suetonius in Vespasian. Cassiod. variar. lib. 5. epist. 42.*

b Cassiodor. lib. 3. var. epist. 51.

c Dictus est Circus quod in circuitu spectaculis ædificatis, ludi ibi fierent, & quod illi circum metas ferretur pompa, & equi currerent. Alii à Circe venefica solis filia nomen habere volunt. Tertull. lib. sing. de spectac. Peritiores censent ideo Circum vocitatum, quod circum metas ferretur pompa, hoc est Deorum imagines. Ovid. lib. 3. amor. eleg. 2. Denique quod circum spectaculus edificaretur dictũ vult Marc. Varro. lib. 4. de Ling. Latin. ὅτι μάλιστα τὸ πλῆθος συνελὸν ἐκκλησιάζει. *Herodian. lib. 2. Hist. Circus locus erat publicus in quo populus ludos spectans considebat. Mediaq; in valle Theatri Circus erat. Virg. lib. 5. Æneid.*

d Ludi primum in Insula Tiberina exhibiti sunt nullo ad id constituto loco, sed ab altera parte Tiberis pro meta erat, ab altera enses ponebantur. Servius. In 3. Georg. & 3. Æneid. Virg.

e Circenses quasi circum-enses dicuntur: propterea quod apud antiquitatem rudem, quæ nec dum spectacula in ornatum deduxerat fabricarum inter enses & flumina locis virentibus agerentur. Cassiod. variar. lib. 3. epist. 51.

f Nostre Theatre est proprement *Theatrum venatorium, quod & Amphitheatrum dictum est ex eo, quod sedes undique in orbem habeat, sine ulla scena. Dio Cassius lib. 43.*

Statilius Taurus in campo martio Theatrum quoddam venatorium, Lapideum, & struxit & dedicavit. Dio. lib. 51. c'estoit en l'année 625. de la fondation de Rome.

g Erat autem Theatrum in modum Emicicli, cujus ab utroq; cornu scena erant cum singulis aris, quarum una Bacchi, altera ejus Dei erat in cujus honorem ludi fiebant. Suet.

h On peut dire de ce Theatre ce que le Roy Theodoric disoit de celuy de Rome *Montes facilius cedere putarentur, quam soliditas illa quateretur: quando & moles ipsa sic tota de cautibus fuit, ut prater artem additam, & ipsa quoq; naturalis esse crederetur; hæc potuissemus fortè negligere, si nos contigisset talia non videre. Caveas illas saxis pendentibus absidatas, ita juncturis absconditis in formas pulcherrimas convenisse, ut cryptas magis excelsi montis crederes, quàm aliquid fabricatum esse judicares. Cassiod. variar. lib. 4. epist. 51.*

Aditus complures & spatiosos oportet disponere, ut cum populus dimittitur de spectaculis ne comprimatur, sed habeat ex omnibus locis exitus separatos sine impeditione. Val. Max.

C'estoit

C'estoit aussi un moyen, de courir plus promptement aux armes; en cas de surprinse de ville, ou de quelque embuche secrete, qui se machinent principalement lors que le peuple se treuve en des assemblées publiques, sans ordre, n'y moyen de resistence.

Et au haut les grands ɔierres vancées ɔors 'œuvre : percées.

Contre la face de la muraille, & au haut d'icelle, on y void des grandes pierres avancées à double rang, vis à vis les unes des autres, toutes percées au milieu, en fabrique de Theatre; pour y ficher les perches, ou bigues, auxquelles on attachoit les tentes, faites ou de fin lin, ou d'escarlate, ou d'autres exquises estofes; pour garentir le peuple, du hasle du soleil, & le laisser jouir mieux à l'aise, du plaisir des spectacles, & des autres exercises qui s'y faisoyent.

Les Anciens Romains ne portoyent point la teste couverte, si non quand ils estoyent aux Theatres, ou à la guerre, ou en chemin, ou en la celebration de sacrifices. Aux Theatres ils mettoient une couverture sur la teste qu'ils appelloyent *umbellam* qui est proprement ce que nous appellons *pare-sol.* L'usage duquel à esté retenu par les Italiens & depuis introduit en France, par succession de temps. *Neve quis spectantium à sole infestaretur, vela super eos serica extendit. Sueton. in calig. cap. 26. Val. Max. C. Plin. lib. 19. cap. 1. ad finem.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

a Les Romains appelloyent ceste place: *Podium.*

b *Scenæ & Podio proximum subsellium principum fuit & magistratuum: secundum & reliqua quibus consistit orchestra Senatorum. Casaubonus in August. Sueton.*

Dans le demy-ro[nd] on y vo[it] unparqu[et] relevé.

Dans ledemy-rond, qui est derriere, & entre la grande muraille & la montagne, y à beaucoup de choses considerables. *a* On y voit un parquet relevé contre la muraille, regardant le midy, couvert en voulte; *b* avec un grand siege de pierre, fait en forme de chaire qui estoit la place des Consuls ou des Preteurs, apres des Empereurs, ou de leurs Lieutenans & Magistrats, qui y adsistoyent, pour voir les exercises, & en les authorisans de leur presence destourner beaucoup d'inconveniens, qui autrement s'y fussent peu glisser.

Des colomnes. Vne co[r]niche d[e] marbre.

A dextre & à senestre du parquet, contre la mesme muraille; s'y voyent des colomnes, avec leurs chapiteaux, & une corniche de marbre noir & blanc richement taillée. Le lieu eminent où ils sont posés, & la richesse de l'ouvrage sont des marques infaillibles de la dignité de ces places ainsi destinées pour les sieges des personnes plus considerables.

c Les Iurisconsultes les appellent *Damnati ad bestias, aut in arenam, unde arenarij.*

Deux corps d[e] logis.

Les deux corps de logis, qu'on voit à chasque bout de la muraille; estoyent les receptacles, dans lesquels on enfermoit les bestes sauvages, & les hommes *c* qui estoyent condemnés aux bestes; d'ou ils estoyent aprés tirés, pour entrer au combat, & par ceste espece de mort cruelle donner du passe temps au peuple: ce qui se faisoit principalement, lors qu'on se preparoit, à quelque expedition de guerre, *d* pour accoustumer les soldats aux armes, au combat, & au sang.

d *Vt juvētus cædium, sanguinis, & vulnerum aspectu assuescere in bello minus ita timeret. Rosin. antiq. lib. 5. cap. 5.*

Le demy-rond basti d'une muraille est posé contre la roche de là montagne, taillée en ceste forme la. *e* Au pied d'iceluy se remarquent des degrés, pour les sieges des spectateurs sur des voultes, ou crotes basses, *f* s'eslargissans en haut les unes sur les autres. Ces degrés servoyent pour toute sorte de personnes, mais les plus eminens pour les Chevaliers & Patrices. La plus grande partie de ces voultes sont encor en leur entier, servans aujourdhuy à plusieurs usages. *g*

e *Subsellium est sedes sive lignea sive lapidea Κύκλῳ θεάτρου, in orbem extensa. Casaubonus in Aug. Suet.*

Des de[grés] su[r] les voul[tes].

f *Ne quis importune sedendo, alteri molestus foret, sedilia cancellis erant separata. Rosin. lib. 5. cap. 4.*

Divers[ité] des exer[ci]ses q[ui] se faiso[yent] au cirq[ue].

Les exercises & combats, qui se faisoyent au Cirque, estoyent divers. Ceux qui se faisoyent dans l'entour d'iceluy, estoyent à pied: S'il estoyent question de combatre à cheval, ou sur des chariots, ou de courre la lice, *h* ceste grande place, & ample par terre, qui est au devant de la grande muraille, estoit destinée à ces usages; au milieu de laquelle y avoit un prix pour animer les coureurs à la course.

g *Sub circo in cellis antrisve subterraneis habitant quæ corpore facerent quæstum mulieres. ex Iuven.*

Carcere[s] & leur usage.

Et comme pour la commodité des combats & exercises, qui se faisoyent, dans le Cirque, y à encor de chasque bout les corps de logis qui servoyent de receptacle aux bestes farouches, & aux hommes destinés aux bestes; de mesme hors du Cirque & au bout de la grande muraille, du costé du couchant: on y voit une vielle tour ou Portique de pareille estofe que celle du Cirque bastie à la Dorique, qui estoit les Carceres d'ou partoyent les chevaux & les chariots, pour entrer en lice, ou pour descendre au combat. Il y à apparence que la Mete ayt esté de l'autre costé vis à vis des Carceres, laquelle est perie par l'injure du temps. Cétlà où est maintenant l'Eglise des Cordeliers.

h *Stadium locus erat cursoribus destinatus. Suet. in vit. Domit.*

De l'Arc Triomphal, ou Tour de l'Arc.

Il ne faut que voir cét Arc pour juger du subject de son evertion.

TOus ceux qui considerent attentivement les particulieres remarques, qui sont relevées, sur ce grand Arc Triomphal, enclos dans l'enceinte des vielles murailles, & distant d'environ cinq cents pas de la nouvelle ville d'Orange; jugent bien que ce rare edifice fut solemnellement erigé à l'honneur de la memoire de ce grand Capitaine Romain, & troisiesme fondateur de sa patrie Cajus Marius; pour representer le triomphe des trois batailles memorables, qu'il avoit gaignées sur les Ambrons, Thentons, & Cimbres; par lesquelles il destourna miraculeusement ce grand orage, ceste dangereuse tourmente, ceste tempeste de guerre, qui s'aloit espendre par toute l'Italie.

Desduite du sujet de l'erection de l'Arc Triomphal, par le rapport sommaire de la guerre des Cimbres. Et de levenement d'icelle.

Ces nations Barbares sorties des extremes parties du septemtrion, en nombre de plus de trois cents mille combatans, outre une plus grande multitude de femmes & d'enfans; alloyent cerchans des terres suffisantes, pour leur soustien & nourriture, & des villes pour leur habitation: ils avoyent apprins que les Gaulois ayans quitté les païs de leur naissance, s'estoyent emparés de la meilleure partie de l'Italie, qu'ils avoyent conquestée sur les Toscans. A leur imitation ils deliberent de dresser leur chemin à Rome, & resolvent de ne s'arrester, qu'ils n'eussent premierement saccagé & ruiné de fonds en comble toute l'Italie; qui commençoit à branler sous la pesanteur de leurs armes, par la perte de trois puissantes armées Romaines, qu'ils avoyent combatues, rompues & defaites. *Plutar. in vit. Mar.*

Mœurs & naturel des Cimbres Ambrons & Theutons.

Ils estoyent (dit l'histoire) *si courageux & si hardis, que rien ne pouvoit durer devant eux, tant ils faisoyent de grands efforts de leurs mains. Ils combatoyent si violemment, & si soudainement, qu'ils sembloyent un feu foudroyant tout par ou ils passoyent, ne treuvans plus personne, qui leur osat faire resistance, ains raclans & emmenans tout ce qu'ils treuvoyent en leur chemin. Leurs visages estoyent hideux à voir, & la voix de leur cri tout different des autres hommes. Leur parole estoit merveilleusement estrange, & bestiale; la façon de leurs armes, & la maniere de les manier du tout inusitée. Ils hurloyent à hauts cris, qui n'estoyent point semblables aux souspirs & gemissements des hommes, mais plutost aux hurlemens des bestes sauvages; de maniere que le mugissement d'une si grande multitude d'hommes bestiaux, faisoit retentir les montagnes d'alenviron où ils estoyent, & le canal de la riviere, au moyen de quoy toute la plaine, qui estoit entre deux, resonnoit d'un fremissement horrible & espouventable.*

Ce sont les propres termes de Plutarque de la version d'Amyot.

Marius est declaré Consul pour les combatre.

Voila donc ceste grande Republique Romaine, toute panchante sur le branle de sa fortune, & au conte-fait de sa perte: La voila miserablement agitée de l'aprehention, d'une presque inevitable ruine; Quand Cajus Marius accourant à la delivrance de sa patrie, expose courageusement sa personne au milieu de l'impetuosité de ces flots, comme la derniere ancre pour la garentir d'un si cruel naufrage; paroissant contre ceste grande puissance, ne plus ne moins qu'un promontoire hautement avancé dans la mer, qui mesprise les vents, rompt les vagues, & se joue des ondes & de la tempeste.

Et continué en son Consulat jusques à la septiesme fois.

Et comme il est necessaire que les loix cedent à l'utilité publique, principalement aux occasions importantes; il est esleu Consul, pour la seconde fois; par une extraordinaire continuation en ceste charge, du commun consentement de tout le peuple, (qui n'avoit accoustumé d'y admettre ceux qui en estoyent sortis, que certaines années ne fussent expirées;) ayant depuis esté continué jusques au sixiesme Consulat, pendant la durée de ceste guerre. En ceste qualité la charge de l'armée Romaine luy est commise; avec laquelle il part en diligence,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'aguerrisſant en chemin, à la peine, à la fatigue, aux courſes, aux longues traites, au port des armes plus peſantes, & en toute ſorte d'exercices militaires.

Il aſſied ſon cam[p] le long [du] Rhoſne.

Ainſi eſtant parvenu juſques deça les Alpes, il plante ſon camp le long de la riviere du Rhoſne, qu'il pourveut de toute ſorte de vivres, & de munitions de guerre: & attendant les ennemis qui s'approchoyent, fit tirer une grande & profonde trenchée, dedans laquelle il deſtourna partie de la riviere; tant pour ſe fortifier, que pour faciliter l'abord des navires qui apportoyent les proviſions au camp; lequel paravant eſtoit difficile & dangereux. Ce canal s'appella depuis *La foſſé Mariane:* Il paſſe au devant de la ville de S. Gilles en Languedoc; & ce grand retrenchement, qui contient plus de vingt cinq lieües de circuit, s'appelle au jourdhuy *La Camargues* du nom de *Cajus Marius*, ou, *Campus Marius*, les termes ayans eſté corrompus par l'uſage des temps.

Au lieu qui s'appelle au jourdhuy la Cama[r]gues.

Les Ba[r]bares ſe diviſent en trois armées.

Toute ceſte grande multitude de Barbares, ſe diviſe en trois armées; les Cimbres tirent du coſté des hautes Allemagnes, en intention de forcer Catulus compagnon de Marius en ſon quatrieſme Conſulat; qui les attendoit ſur les paſſages des montagnes: Les Ambrons & Theutons, qui faiſoyent les autres deux, prenent la route de l'Italie, le long du Rhoſne, pour affronter l'armée de Marius, laquelle ils rencontrent, & luy preſentent la bataille, par des menaces & braveries inſuportables. Les Romains dilayent de combatre. Les Barbares paſſent outre le long du camp des Romains, leur criant en termes de mocquerie, s'ils vouloyent eſcrire à leurs femmes, qu'ils leurs porteroyent bien toſt de leurs nouvelles; ſi que ceſte grande armée ayant employé ſix jours entiers à ſon paſſage; Marius commence à lever ſon camp, les ſuit tout belement en queüe juſques auprés de la ville d'Aix en Provence, ou il ſe prepare pour les combatre.

Les Ci[m]bres en prenent une & ti[-] rent aux hautes Al[-] lemagnes.

Les Am[-] brons & Theuto[ns] les autres deux & prenent route [de] l'Italie.

C'eſtoit l'advertiſſement qu'il avoit receu d'une femme Siriene nommée Marthe Pithoneſſe, laquelle il croyoit avoir l'eſprit de prophetie, quoy que veritablement elle fut une ſorciere, qui luy avoit predit par Oracle des faux Dieux, que le lieu & le tẽps eſtoyent propres pour obtenir la victoire. Ceſte Marthe avoit eſté envoyée à Marius par ſa femme, pour luy predire le ſuccés des batailles. Il la faiſoit conduire quant & ſoy dans une litiere; avec grand honneur & reverence, & ſe conduiſoit en ſes ſacrifices, ſelon qu'elle luy preſcrivoit; la ou elle meſme ſe treuvoit ſomptueuſement parée d'une robe de pourpre, fermée avec des boucles; & durant le ſacrifice, elle tenoit en ſa main une lance envelopée de banderoles, de feſtons, & de chapeaux de fleurs.

Preſen[-] tent la ba[-] taille à Marius.

Qui ſe prepare pour le combat proche d'Aix.

Florus de geſt. Roman. l. 3. c. 3.

Marius ayant logé ſon camp en un lieu fort d'aſſiete, mais eſloigné de la commodité de l'eau; donna occaſion de murmure à quelques uns des ſiens, auxquels il reſpondit (en leur montrant une riviere, qui couroit le long du camp des ennemis;) qu'il en faloit aller là boire, qui fut meſlée avec le ſang des Barbares.

Selon l'advis de Marthe Syriene.

Il donn[e] bataille aux Am[-] brons.

La deſſus les valets en ayans neceſſité ſe liguent enſemble par groſſes bandes, & prenans des cruches d'une main, & des armes de l'autre, pour en aller querir par la permiſſion de Marius; ils ſe reſolvent de combatre les Barbares s'ils les vouloyent empecher. De fait ils ne s'apperçoivent que les voila chargés des ennemis de tous coſtés. Les ſoldats Romains voyans leurs vales envelopés d'un danger ſi eminant; ſe jettent incontinant ſur leurs armes, pour les en delivrer. D'autre coſté les Ambrons, qui avoyent traverſé la riviere, pour demener les mains, n'eſtans encor rengés en bataille ſont ſi rudement chargés par les Romains, qu'ils tournent incontinant le dos; & s'entrepouſſans les uns les autres dans la riviere, la font rougir de leur ſang, & remplir de carnage le cours d'icelle; le reſte des Ambrons furent menés batans juſques dans leur camp, où les femmes rendans le dernier effort, firent des

preuves

preuves d'un masle courage, frapant les pourſuivans comme ennemis & les fuyans comme traitres; auxquels reprochans leur coüardiſe & leur lacheté, trouſsans leurs robes en haut leur preſentoyent leur nature, diſans; Si vous aves peur entrés dans les lieux, d'ou vous eſtes ſortis, qui vous ſerviront de retraicte.

Et un jour aprés aux Theutons.

Ceſte premiere bataille gaignée ſur les Ambrons, ſans qu'on ayt peu ſçavoir le nombre de ceux qui y furent tués; durant la nuict & le jour ſuivant les armes demeurent en ſurceance de part & d'autre. Pandant ce temps Marius fortifie ſon camp, & dreſse une embuſcade de trois mil hommes, ſous la charge de Marcellus: pour donner en queüe, lors qu'il ſeroit attaché au combat contre les Theutons, qui n'avoyent point combatu comme les autres.

Qui ſont entierement defaits.

Le lendemain au point du jour Marius leur preſente la bataille. Ceux la brullans d'impatience & de collere le vont aſsaillir juſques ſur le coſtau, ou il avoit rangé ſon armée. Les Romains arreſtent court ceſte furieuſe ſaillie des Theutons, & les font reculer juſques en la campagne; où deſlors qu'ils commencent de ſe rallier, voicy venir Marcellus à point nommé, qui les charge en queüe, met les derniers en piece, les autres tournent viſage de main en main: Ils ſont chargés par devant & par derriere. La bataille branle en deſarroy: Ils fuyent à val-deroute. Les Romains les pourſuivent ſans reſiſtance, les taillent en piece, en tuent un ſi grand nombre, que depuis les Maſſiliens fermerent leurs vignes des hayes faites des oſſemens des morts. Aucuns diſent, qu'en ceſte ſeconde bataille il y eut cent mille morts ou priſonniers; autres qu'en la premiere & ſeconde, il en demeura deux cents mille des Barbares ſur la place, & qu'il fut emmené huitante mille priſonniers avec leur Roy Theutobocchus, qui eſtant d'une taille & repreſentation merueilleuſement haute, ſervit d'un notable ſpectacle au triomphe de Marius.

Plutarch. in vit. Mar. Marius in quarto conſulatu collegam habuit Q. Luctatium Catulum. cùm Cimbris itaq; conflixit. & duobus prelijs CC. millia hoſtiũ cecidit, LXXX millia cepit & ducem. Eorum Teutobodum. Eutrop. Hiſt. Rom. lib. 5. C. Vell. pater. hiſt. l. 2. Certè rex ipſe Theutobocchus quaternos ſenoſq; equos tranſilire ſolitus, vix unum cùm fugeret aſcendit, proximóque in ſaltu comprehenſus, inſigne ſpectaculũ fuit, quippe vir proceritatis, eximiæ ſuper Tropæa ipſa eminebat. Florus de geſt. Rom. l. 3. cap. 3. Aurel. Victor de vir. illuſt. in C. Mar. Eutrop. hiſt. Rom. l. 5.

Marius livre bataille aux Cimbres.

La troiſieſme bataille fut livrée à la plaine de Verſelles en Italie, au quatrieſme Conſulat de Marius, qui eut lors pour compagnon Catulus Luctatius, ou tous deux ſe treuverent avec leurs armées. Celle de Marius eſtoit compoſée de trente deux mille hommes, & celle de Catulus de vingt deux mille & trois cents. Ils ſe joignirent pour combatre les Cimbres qui eſtoyent rangés en bataille carrée, occupans en chaſque ſens prés de deux lieües de pays: grande & effroyable multitude d'hommes!

Diſcours de leurs armes, de leurs mœurs.

En la vie de C. Marius de la verſion d'Amyot.

Leur gendarmerie (dit Plutarque) *composée de quinze mille chevaux marchoit devant en ſuperbe equipage. Ils avoyent ſur leurs teſtes des armets faits en forme de gueules de beſtes ſauvages, & des muffles eſtranges; ſur leſquels ils portoyent des grands & hauts pennaches, ſemblables à des aiſles, qui les faiſoyent paroiſtre encor plus grands qu'ils n'eſtoyent. Leurs corps eſtoyent converts de cuiraſſes de fer, & portoyent devãt eux des grandes targues blanches. Leurs armes offenſives eſtoyent deux javelots, qu'ils dardoyent de loing; puis venans aux coups de main, ils avoyent des grandes & peſantes eſpées, deſquelles ils combatoyent de prés.*

Et du Combat.

La reſolution des Cimbres eſtoit d'enfermer les Romains, entre leur cavalerie & leur infanterie. Ceux cy s'apperçoivent de leur ruſe: un ſoldat Romain les voyant tourner à main droite, ſe print à crier que l'ennemy fuyoit; tous les autres courent aprés. La meſlée eſt grande, pleine de ſang, d'horreur, de meurtre, & de pouſſiere, qui fit perdre les deux armées de veüe l'une à l'autre. La plus grande partie des Barbares eſt taillée en pieces ſur le champ. Les autres ſont pourſuivis & defaits à la fuite. Ceux qui eſchappent la fureur des Romains cuidans ſe ſauver dans leur camp, ſont repouſſés par leurs femmes, qui maſſacrent indifferemment tous les fuyards, tantoſt leurs peres, puis leurs marys & leurs freres: Les autres tranſportées de deſeſpoir eſtranglent de leurs mains leurs propres enfans, qu'ils jettent cruellement parmy les pieds des chevaux & les roües des chariots, qui les eſcraſent: &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

apres se tuent, & s'estranglent elles mesmes. Plusieurs faute d'arbres pour se pendre, attachent des cordes aux jambes des chevaux, ou ils font des lacs courans, qu'ils mettent à leurs cols, puis les provoquent aux sauts & à la course, avec des aiguillons par derriere, pour estre fracassées en pieces, à coups de pieds affin de mourir miserablement. Une femme fut treuvée qui s'estoit pendue au bout du timon d'un chariot, & avoit attaché deux petits enfans en ses deux talons qui y pendoyent par le col. Ceux qui ne peurent treuver la mort parmy le desespoir, furent faits prisonniers, en nombre de soixante mille. Le carnage fut si grand, qu'il y en eut cent quarante mille, qui demeurerent sur la place.

Disput[e] pour le Triom[phe] entre [les] chefs.

Il y eut grand debat & contention entre les chefs, qui d'eux triompheroit de ces grandes & signalées victoires. Catulus avoit soustenu le principal effort des ennemis, en ceste derniere bataille; mais il estoit accompagné de Marius. Marius les avoit defaits és deux premieres mais tout seul, & sans l'adsistance de Catulus: qui plus est Marius avoit rangé la bataille, disposé les pointes de l'armée & ordonné de toutes choses, telement qu'il rapporta la gloire de ce grand fait d'armes; & ayant esté deliberé par le Senat qu'il triompheroit seul, il fut nommé troisiesme fondateur de la ville de Rome: mais par courthoisie il voulut que Catulus participat esgalement avec luy à ce triomphe.

Il est d[e]cerné à Mariu[s].

Voila donc maintenant la republique Romaine à l'abri de ces grandes tempestes, qui l'avoyent menacée d'une totale ruine: La valeur de ces deux Consuls Romains, mais la prudence & l'experience de Marius, furent les sages pilotes, qui les ayans fait passer à travers tant de flots impetueux, les conduisirent à ce port d'asseurance. Le peuple ne peut point treuver d'assés digne recompense pour salarier un si grand service. Il leur avoit donné des grandes sommes de deniers avec toutes les despoüilles des ennemis, qui se montoyent a des thresors inestimables. L'honneur de leurs charges, quoy que annuelles, & la continuation de Marius jusques au sixiesme Consulat, & depuis au septiesme, leur donnoit des grandes prerogatives, & les faisoit paroistre de beaucoup pardessus le reste. a Ils estoyent entrés dans la ville de Rome montés sur des grands Chars triomphans, avec toute sorte de pompe & de magnificence. Les captifs avoyent esté menés devant eux en grand nombre, Theutobocchus mesme Roy des Theutons avoit esté conduit, lié de chaines avec les Princes & les plus grands seigneurs de ces armées ennemies. Le peuple avoit chanté tout autour d'eux les peans de victoire, & fait retentir une multitude innombrable de voix favorablement esclatées. Tout cela n'est pas assés pour gratifier leurs merites. Il ne fait que passer en un moment, & estant passé ne revient plus. b On fait eriger en memoire de ce triomphe, un triomphe plus durable, qui apres avoir combatu tant d'années triomphe aujourdhuy de plus de dixsept siecles.

Gratif[ié] & loüe [du] peupl[e].

Qui luy fait erig[er] un Tri[om]phe.

a *Imperator triumphali habitu ornatus, armillis sumptis, laurea redimitus, & ramum dextra tenens, triumphans currum conscendebat, tum per portam triumphalem vehebatur. Precedebant Tubicines canentes modos triumphales. Post hos ducebantur boves mactandi in sacrificiis, vittis sertisque redimiti, & aliquando auratis cornibus. Illis succedebat speciosa ostentatio spoliorum & manubiarum, quæ singulari arte composita partim plaustris vehebantur, partim gestabantur ab adolescentibus ornatis, ferebantur & tituli victarum gentium, cum imaginibus devictarum urbium. Succedebant inde qui ex hostibus capti erant duces vincti cathenis, ac tunc demum ipse Imperator.* Zonaras lib, 2. Plin. lib. 9. cap. 36. & lib. 8. cap. 48.

b *Inter pompæ triumphalis ornamenta numerabantur arcus, qui veluti victoriæ perpetuum monumẽtum hostes fusos loquebantur.* Thom. Dempster. in Rosin. antiquit. *Arcus olim honoris virtutisq; causa erecti sunt iis, qui externis gentibus domitis singulares victorias patriæ peperant.* Georg. Fabric. in sua Roma cap. 15.

A Oran[ge].

C'est ce grand Arc Triomphal, duquel il faut parler que le peuple Romain fit edifier à l'honneur de ces deux grands Capitaines & Consuls Romains, Cajus Marius, & Catulus Luctatius; pour la representation de ces trois memorables victoires, en trois sanglantes batailles, sur trois grandes & puissantes armées, des Ambrons, des Theutons, & des Cimbres.

L'an de [la] creatio[n] du mo[nde] 3850. [de] la fonda[]tion d[e] Rome 650. [&] 112. av[ant] Iesus Christ.

Il fut erigé à Orange, comme en une Cité Metropolitaine & des plus grandes, & plus renommées de toute la Gaule Narbonnoise; jaçoit que les batailles n'y ayent point esté gaignées, mais assés loing de la; les deux premieres à Aix, distant de quinze lieues d'Orange, & la troisiesme à la plaine de Verselles en Italie: sans qu'il se faille arrester à l'opinion de quelques uns, qui voudroyent dire que ce Triomphe a esté erigé à Orange, pour quelque autre victoire, que Marius y pourroit avoir obtenu, ou bien pour y avoir defait une partie de ces Barbares.

Et pour quoy.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

DESIGNATION

des ſingularités de la Face Orientalle.

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Profondeur de vingt-quatre pieds en bas, de dixhuict ſur le milieu & de quatorze en haut.

C. Talus moderne fait pour ſouſtenir la Tour.

D. Captifs & priſonniers de guerre relevés en boſſe.

E. Trophées d'armes.

F. Quatre Colomnes rayonnées & à la Corinthienne.

G. Eſcrimeurs à outrance.

H. Cornes d'abondance.

I. Simulachre de Phœbus.

K. Sireines.

L. Corniche de ville repreſentation.

M. Baſtiment moderne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Oriæntalle

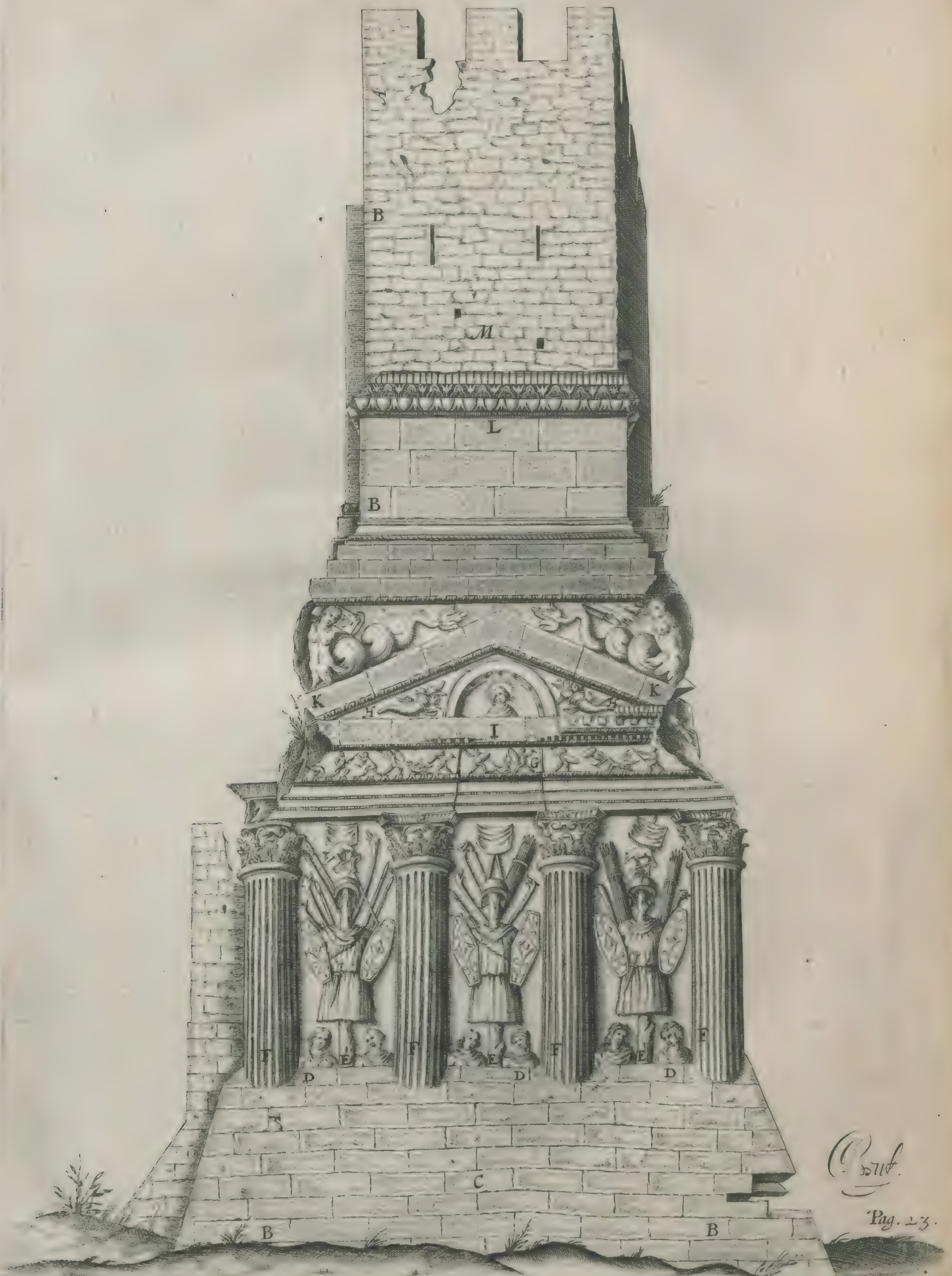

Pag. 23.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ppellé Tour de Arc.

Il est vulgairement appellé *la Tour de l'Arc*; distant environ cinq cents pas de la ville, & toutesfois joignant les vielles murailles comme il à esté generalement touché cy dessus.

on assie-

A la voir de vingt pas, il semble qu'elle ayt esté assize sur une petite mote de terre; mais en la considerant de prés, on juge facilement que ceste terre y à esté portée depuis son erection. Ce qui est d'autant plus croyable, que les Princes y avoyent autrefois une belle maison, & depuis un fort; comme il se verra au progrés de l'histoire, & comme il est aisé de cognoistre par l'inspection des masures. La forme qu'elle a à present est un peu differente de l'ancienne, estant aisé de distinguer le vieux bastiment du nouveau. Il se remarque qu'elle à esté revestue par le bas des costés d'Orient, d'Occident, & du Septemtrion, d'une muraille de pierre de taille qui paroit huit pieds sur terre faite en forme de talus. Du costé du midy y à une autre muraille qui a d'hauteur environ vingt quatre pieds François, & trente de longueur; qui couure en face deux arcs de la tour, asçavoir celuy du milieu, & celuy du couchant: & est separée de la tour d'haut en bas d'environ cinq pieds sauf du couchant, ou elle s'y joint. Les flancs qui sont en ceste muraille, & son bastiment denotent, qu'elle à esté faite pour la forteresse; comme aussi tout ce qui paroit depuis peu plus du milieu de la tour jusques à la cime; fait cognoistre qu'il à esté basti long temps apres l'ancien edifice, ou pour la conservation des antiquités, ou pour la fortification du lieu. Ce qui apert clairement, tant par la diversité des flancs, pour y bracquer des canons, mousquets, & autres armes a feu, qui n'estoyent en usage du temps des Romains; que par la matiere du bastiment.

stiment uveau il y pa- it.

epuis le ilieu en ut.

t le ieux.

Il faut voir ceste magnifique tour despovillée, de tout ce qu'on y pourroit avoir adjousté de nouveau; qui n'est rien au regard des rares antiquités qui y paroissent. La hauteur qu'elle à maintenant à un rapport vray-semblable à celle qu'elle avoit anciennement, selon qu'on peut juger par la proportion de l'edifice, elle est de quinze canes que sont nonante pieds François.

ioustenu ar trois rcs de onstru- ction Ro- maine.

Ceste Tour est soustenue sur trois Arcs, (qui s'appuyent sur quatre murailles, basties de gros quartiers de pierre de taile,) ouvers du midy au septemtrion. *a* Celuy du milieu est le plus grand, & le plus haut; & les autres deux des extremités sont esgalement plus petits. Il faut considerer les quatre faces à part & puis voir ce qu'il y a au dedans de remarquable.

Face Orientale.

La face Orientale representé. Les captifs.

Sur la face Orientale & au bas d'icelle; joignant la muraille faite en talus, & entre les colomnes; *b* on y voit des personnages relevés, qui ont la forme des captifs & prisonniers, qu'on avoit de coustume de mener en triomphe, ayans les mains atachées derriere le dos. Ces prisonniers sont posés deux à deux, entre les distances esgales des quatre colomnes. Au dessus de chasque couple de ces prisonniers, au milieu d'iceux, entre les distances des colomnes; paroissent des grands trophées d'armes gaignées sur les captifs. Là voit on plusieurs sortes d'armes à l'ancienne, escuz, espées, long-bois, picques, javelots, armes à cru. *c* Au haut des trophées d'armes, & sur ceux des deux extremités se voyent en chacune la figure d'un pourceau, qui est la marque des aliances & des confederations qui se faisoyent en ce temps là, parmy les Nations.

Les Trophées d'armes.

Les pourceaux.

Le Labarum.

Au dessus encor de ces pourceaux comme aussi au haut des trophées du milieu; se voyent les figures de l'Oriflamme des Romains qu'ils appelloyent *Labarum*, ou cornete du Prince; laquelle on portoit ordinairement aux expeditions militaires, lors que l'Empereur ou le general d'armée marchoit en bataille.

a *Arcuum forma primum erat semicircularis, postea quadrata, ita ut in medio ampla esset porta fornicata, & ex ejus utroq; latere aliæ portæ minores additæ. Georg. Fabric. in sua Rom, cap. 15. Est enim arcus triumphalis, veluti perpetuò patens porta. Leo Albert. lib. 8. de re ædific. cap. 6.*

Les trophées estoyent des principaux ornemens aux Arcs des Triõphes. *Iuven sat. 10.*

b *Trophea erant corpora trunca cum spoliis, sic enim Georgius Fabricius in sua Roma de tropheis Marij scribit. Inter templa sancti Eusebij, & sancti Iuliani in Esquilino moles Lateritia in qua bina Trophea ex marmore. Sunt autem tunica corpora cum spoliis quorum alterum thorace squamoso indutum cum ornamẽtis militaribus & clypeis ante se habens juvenem captivum, brachiis ad tergum revinctis, & undique alatas victorias, alterum armis militaribus ornatum inter quæ clypei inæqualiter rotundi galea operta cum cristis clausa. In eodem inest forma chlamydis & alia quadam quæ marmore detrito & corrupto cognosci satis non possunt. Locus ille hodie Cimbricum vocatur quia de cimbris à Cajo Mario Trophea illa sunt erecta.*

c *Quatuor principalia signa in castris habebant Romani, lupi, minotauri, equi & Apri. Apri namque quod confecto bello inter quos pax fieret cæsa porca fœdus solerent firmare à quo qui resiliret non aliter ac porca lapidibus crudeliter obruta necaretur. Valturius de re militari lib. 10. Plin. l. 10. c. 4.*

Guil. du Choul en sa castramẽtation des Romains. Ceste enseigne est fort particulierement descrite par Lipse, *lib. 4. de milit. Rom. Dialog. 5.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

bataille. C'estoit une enseigne de couleur de pourpre, enrichie d'une frange d'or, & de plusieurs pierres precieuses; laquelle estoit attachée, par le milieu au bout d'une haste ou d'une demy picque; ayant des gros cordons de soye avec des houpes pendans aux deux costés; elles resembloyent aux bannieres qu'on porte ordinairement aux processions solemnelles: ceux qui portoyent ceste enseigne s'appelloyent *Labariferi* ou porte Enseignes du *Labarum*: & estoyent choisis d'entre les plus forts, genereux, & hardis de toute l'armée, d'autant qu'ils servoyent de guide & d'ordonnance à tous les autres.

Au dessus de ces colomnes & chapiteaux; paroit une Frise dans laquelle sont representés des Gladiateurs & Escrimeurs à outrance; combatans un à un, en diverses postures; les uns en forme de vaincueurs, les autres de vaincus; les autres qui rendent encor du combat, les autres qui sont du tout renversés & abatus. C'est sans doubte la figure des captifs de ces grandes victoires, que les Romains avoyent accoustumé de faire combatre les uns contre les autres, pour donner du plaisir & du passe temps au peuple. Les es[crimeurs] gladia[teurs].

Virgil. lib. 5. aneid. homer. penult. Iliad.

Au dessus de ces Escrimens à ontrance, vis à vis des colomnes du milieu; paroit une face environnée de rayons, & de plusieurs estoiles, comme de quelque Dieu des payens; resemblant proprement à la medaille ou antique, descripte par Guillaume du Choul en son livre de la religion des anciens payens. C'est sans doubte le simulachre du Soleil tant honnoré des Romains: ou il à esté là relevé, pour representer leurs triomphantes victoires, qui sont montées jusques au ciel & ont resplendi par tout le monde. Vn Ph[œ]bus.

Guillaume du Choul de la rel. des anc. pay.

Aux costés de ceste face; s'y voyent deux Cornes d'Abondance; & au dessus un Timpan; les extremités duquel soustienent deux Sirenes, posées sur les carres de Phœbus, servans avec ce qui est au dessus d'enrichissement à la face Orientale de ceste Tour. Deux C[or]nes d'[Ab]ondan[ce]. Deux [Si]renes.

Face

Les es
meurs
gladia-
teurs.

Vn Pl
bus.

Deux
nes d
ondan
Deux
cenes.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face occidentale

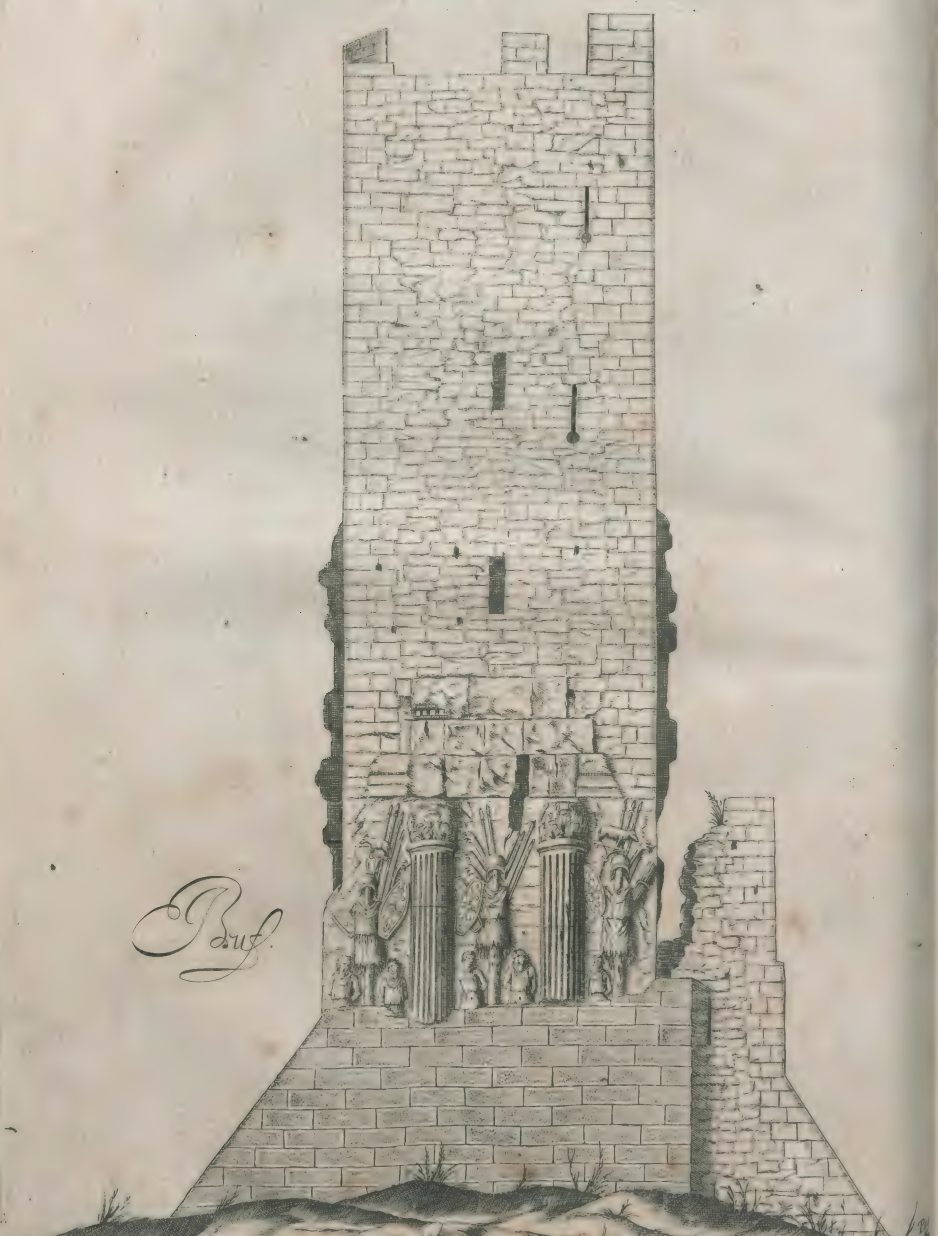

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Occidentale.

La face Occidentale represente les mesmes choses que l'Orientale.

LA face Occidentale represente des semblables captifs avec des trophées entre deux colomnes, de mesme etofe que celles de la face Orientale. Sur le coin du costé gauche de ceste face y defaut la figure d'un des captifs. Sur quoy est remarquable, qu'il y à environ quarante ans q'une grosse pierre qui estoit audit coin tomba, sur laquelle estoit escrit *Theutobocchus*; au rapport de plusieurs dignes de foy qui m'ont attesté l'avoir veüe & leüe. C'estoit donc la figure du Roy des Theutons, lequel ayant esté fait prisonnier de Marius, en une de ces grandes batailles, fut mené en triomphe dans Rome avec les autres prisonniers, comme il à esté remarqué cy dessus.

Feu M. Jacques de la Pize mon Pere m'a affirmé l'avoir veue & y avoir leu le nom.

Non tantum nomina ducum triumphantium hisarcubus inscripta, sed & hostium devictorũ gens, gesta, habitus, & spolia insculpebantur, veluti mansurum tropheum, quod patet ex Claudiano. lib. 3. de Laude stilicorum.

Face

Face Meridionale.

Vt supra Claudian. lib. 3. de Laud. Stilicor.

Arma Romanorum offensiva erant hasta, pilum, phalarica, semiphalarica, soli ferrea gesa, lancea, Spari, Rumigestri falces, tragulæ, frameæ, mesanculæ, catejæ, romphea, Scorpius, Scibones, Sicilices, veruta, enses, sica, machera, spatæ, lingulæ, pugiones, climaculæ. Aul. Gell. lib. 10. noct. atticar. cap. 25.

In adverso scuto uniuscujusque militis, litteris erat nomen adscriptum, addito ex qua esset cohorte quave centuria. Vegetius de re milit. lib. 2. cap. 18.

Lipsius de milit. Rom. lib. 3. Diolog. 2. de scuto accuratè disserit. Eod. lib. Dialog. 4. habes pilum descriptum. Dialog. 5. de galea loquitur.

Plutar. in vita Marij.

Singularités de la face Meridionale.

La face Meridionale, contient plusieurs singularités remarquables: car outre les enrichissemens, qui y paroissent en ses colomnes, chapiteaux, frises, corniches, architraves, pour l'ornement des arcs & de toute la façade; on y voit au dessus du petit arc, proche d'Orient plusieurs armes de toutes especce, entassées les unes sur les autres, escus, espées, longbois, javelots en faisseaux & autrement, beliers, armets, & parmy iceux la figure de deux pourceaux ou sangliers. Sur aucuns de ces escus se lisent des mots gravés, mesme sur un d'iceux est escrit *Mario*, & sur d'autres *Dacudo*, & quelques autres noms non lisables. Sur l'autre petit arc sont aussi representés quelques escus & armes, ensemble la figure d'un pourceau.

Plusieurs armes entassées.

Au dessus de ces armes, dans la frise, qui traverse la façade, & vis à vis du petit arc, se voyent encor d'autres gladiateurs, & escrimeurs à outrance, semblables à ceux de la face Orientale.

Les gladiateurs.

Sur le milieu de ceste face, & au dessus du grand arc, se voit le Timpan qui sert à l'embelissement de l'ouvrage; & sur sa naissance, de chasque costé, mais sur tout de celuy qui avoisine l'Orient, paroissent des pieces de navires rompues, des mats separés, cordages, ancres, & autres instrumens de Marine; & sur tout la figure du Trident de Neptune, vray simbole de ceste grandeur Romaine, qui s'est estendue, aussi bien sur les mers, que sur les terres.

Toute sorte d'instrumens de Marine.

Le trident de Neptune.

Plus haut encor, & vis à vis de se petit arc qui approche l'Orient; est relevée sur pierre, la teste d'une femme montrant les bras & espaules, comme paroissante hors d'une fenestre; ayant la teste appuyée sur son bras & main droite, & tenant le doigt à l'oreille. C'est l'effigie de Marthe Siriene Pithonesse, qui conduisoit Marius en ses sacrifices, & luy prophetisoit les choses à venir. Quelques historiens ont dit, que tandis qu'elle tenoit le doigt à l'oreille, Marius obtenoit infalliblement la victoire sur ses ennemis, & les batailles luy succedoyent favorablement.

Marthe Siriene Pithonesse.

A costé d'icelle, & dans une fenestre joignant; se voit un homme relevé à cheval armé de toutes pieces à l'ancienne, qu'on tient communement estre l'effigie de Marius.

Vn homme à cheval armé.

En suite de ceste fenestre, & vis à vis & au dessus du grand arc; se voit la meslée furieuse d'une bataille, relevée sur grosses pierres blanches, bien jointes, & unies, richement & artistement eslabourées. Là paroissent naïfuement des hommes combatans à pied & à cheval; les uns vainqueurs, les autres vaincus, & rendans encor du combat; autres qui sont morts, qui ont les membres coupés: on y voit des hommes renversés sous les chevaux, & des chevaux courans comme eschapés de la bataille; C'est la representation d'une de ces memorables batailles, gaignées sur les Barbares par ce grand Capitaine.

Vne bataille.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

DESIGNATION

des singularités de la Face Meridionale,

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Largeur de quarante pieds.

C. Grand Arc Triomphal.

D. Petits Arcx Triomphaux.

E. Talus moderne pour soustenir la Tour.

F. Frise du grand Arc Triomphal representée en particulier cy aprés.

G. Quatre Colomnes à la Corinthienne.

H. Tas & monceau de diverses armes & enseignes.

I. Frise où sont representés des Escrimeurs à outrance.

K. Timpan.

L. Monceau de diverses armes & pieces brisées de marine,

M. Bataille terrestre representée au naturel.

N. La Marthe Syrienne.

O. Bastiment de construction moderne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Meridionale

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

DESIGNATION

des singularités de la Face Septemtrionale,

A. Hauteur de nonante pieds.

B. Largeur de quarante pieds.

C. Grand Arc Triomphal.

D. Petits Arcx Triomphaux à costé du grand.

E. Talus moderne pour soustenir la Tour.

F. Colomnes à la Corinthienne avec leurs Chapiteaux representés cy aprés.

G. Tas d'armes offensives & deffensives avec des enseignes de guerre.

H. Monceau de diverses armes marines.

I. Bataille representée au naturel.

K. Enseignes & marques de la Religion des anciens Romains.

L. Fenestre dans laquelle se voit un homme à cheval armé de toutes pieces.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Septemtrionale

Pag. 27. Premier

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

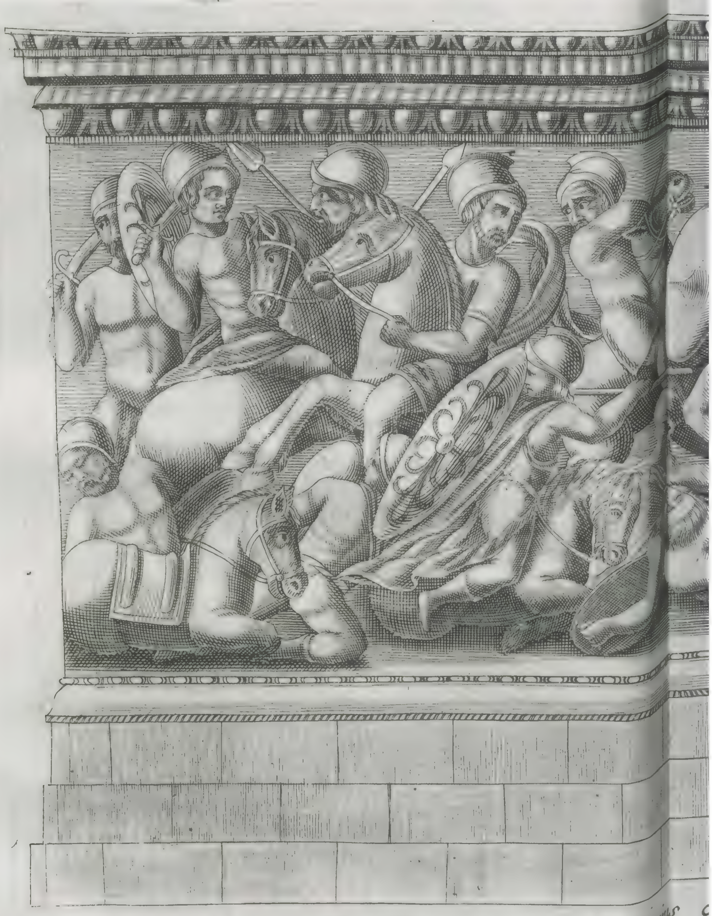

Bataille gaignee par C. Marius

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

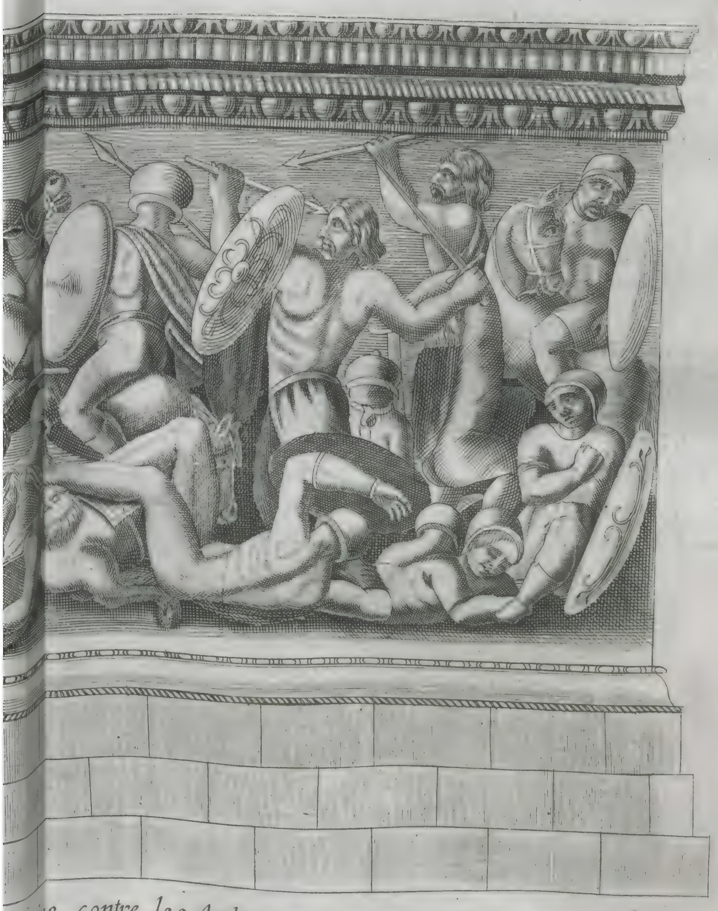

Marius contre les Ambrons et Then ons — Baugin. f.

Pag. 27. Second

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Face Septemtrionale.

La face Septemtrionale represente les mesmes choses que la meridionale.

La face Septemtrionale est la plus riche, & la plus entiere. Semblables embelissemens s'y voyent qu'à celle du midy.

Des armes entassées.

Claudian. lib. 3. Laude Stilicor. ut supra.

Sur les deux petits arcs y sont relevés; pesle-mesle à grand tas toute sorte d'armes à l'antique, avec la representation des pourceaux figure des aliances que les Romains contractoyent comme à este rapporté cy dessus.

Des instruments de marine.

Et au dessus de chasque costé, apres les Corniches, Frises, & Architraves; sont representés toute sorte d'instrumens de marine, mesmes des navires brisées, mats, cordages, ancres & autres choses propres à la navigation.

Le trident de Neptune.

Le Trident de Neptune y est aussi relevé en trois endroits.

Les enseignes de la religion des anciens Romains.

Guilhaume du Choul les descript de mesme en son livre de la religion des anciens Romains.

Plus haut encor & vis à vis du petit arc qui approche l'Orient; sont representées au naturel, les figures des enseignes de la religion des anciens Romains. *L'aspergille*, qu'on tenoit dans les benetiers qui estoyent posés à l'entrée des temples, servans à jeter l'eau Lustrale sur les prestres, ou sur le peuple, lors qu'il y entroit pour le sacrifice. Le *Terfericule*, qui estoit un vase servant à tenir le vin, pour le verser sur la teste de la victime, ressemblant à une eiguiere commune. Le *Disque*, qui estoit un grand plat ou bassin, où on mettoit les intestins de la victime offerte és sacrifices. Le *Cimpule* servant au Prestre, ou au Sacrificateur pour *liber* ou pour gouster le vin, avant que le verser sur la teste de la victime, ressemblant à une coupe vulgairement appellée *Gandole*. Le *Litue*, ou baston Augural fait en forme de crosse; qu'on tenoit devant le Sacrificateur, quand il faisoit l'office.

Vn homme à cheval, armé de toutes pieces.

A costé de ces enseignes, & dans une grande fenestre; on voit l'effigie d'un homme à cheval, fort entiere, armé de toute piece à l'antique, & vis à vis de l'autre qui est, sur la face meridionale. L'opinion commune est que c'est la figure de Catulus compagnon de Marius.

Vne bataille.

Joignant ceste fenestre justement au dessus du timpan du grand arc; est aussi representée une autre grande & furieuse bataille avec les effigies des vainqueurs & des vaincus, des chevaux courans, & eschappés, d'autres abatus, des gens combatans à cheval l'espée à la main, d'autres avec la lance, des hommes morts & estendus. Bref diverses postures d'une terrible & sanglante meslée d'hommes & des chevaux.

Le dedans de la Tour.

Compo- tion du dedans la Tour.

Le dedans de ceſte Tour, depuis le pied juſqu'au ſommet; eſt compoſé de voultes de pierre de taille, richement & artiſtement travaillées & eſlabourées, de tout ce qui eſt requis en une parfaite architecture. Mais ſur tout la voulte du grand arc eſt ſomptueuſement enrichie, en forme d'une multitude de roſes, toutes differentes, & d'ouvrages ſi exquis & ſi admirables, que tous ceux qui la conſiderent jugent bien que noſtre aage n'en ſçauroit produire de ſi excellens.

Voulte du grand arc.

Du petit arc du co ſté du couchant.

La voulte du petit arc du coſté du couchant, eſt auſſi fort artiſtement elabourée, de roſes toutes differentes entrelaſsées de bordures exquiſes.

Du petit arc du co ſté du le vant.

La voulte de l'autre petit arc du coſté du levant, eſt baſtie de tres groſses pierres ſans artifice, mais appuyée ſur groſses colomnes de pierre blanche ſuperbement taillées en beaux ouvrages.

Chamb hauts.

Au deſsus de tous les arcs y à diverſes chambres voultées juſques à cinq eſtages les unes ſur les autres; & en chaſque eſtage diverſes chambres: les voultes deſquelles ſont auſſi trauvaillées en forme de roſes ouvrées artiſtement.

Les murailles des chambres ſouſtenans les voultes, ſont ornées de diverſes colômnes, & architectures tres belles, à peu prés de meſme façon & etofe, que celles des arcs, mais beaucoup plus entieres; avec les meſmes enrichiſsemens juſques à la cime de la tour; laquelle demeure ouverte & expoſée à l'injure du temps; qui la voit journelement diminuer, par l'avarice de ceux qui ſous la licence de leur autorité, en ont oſé arracher de noſtre temps les grandes pierres qui la couvroyent, pour en paver leurs maiſons. Elle reclame le ſecours de quelque main plus puiſsante & plus curieuſe pour l'entretenir.

Quid non ſolvas ô Senectus, quæ tam robuſta quaſſaſti. Caſſiodor. l. 4. ep. 51.

Propoſiti quidem noſtri eſt, nona conſtruere, ſed amplius vetuſta ſervare, quia non minorem laudem de inventis, quàm de rebus poſſumus acquirere cuſtoditis D. Theoderici Regis.

C'eſt tout ce qui ſe peut dire ſur la memorable antiquité de ce grand Arc Triomphal, je n'advance aucune choſe, qui ne s'y voye à l'œuil. Ceux qui ſont ſur les lieux pourront ſuffiſamment averer tout ce que j'en ay dit, & ils verront que je n'eſpargne en rien la verité. Pluſieurs eſprits curieux vienent de bien loing pour voir les raretés de ce Triomphe, & les ayant veües les admirent. Pour gratifier les peines de leur loüable curioſité, je les ay fait tirer en taille douce, pour eſtre expoſées à toute heure à leurs yeux, & a ceux du public.

Des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Naißance de Voußte du petit arc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Naiſsance dela Voûlte du grand arc

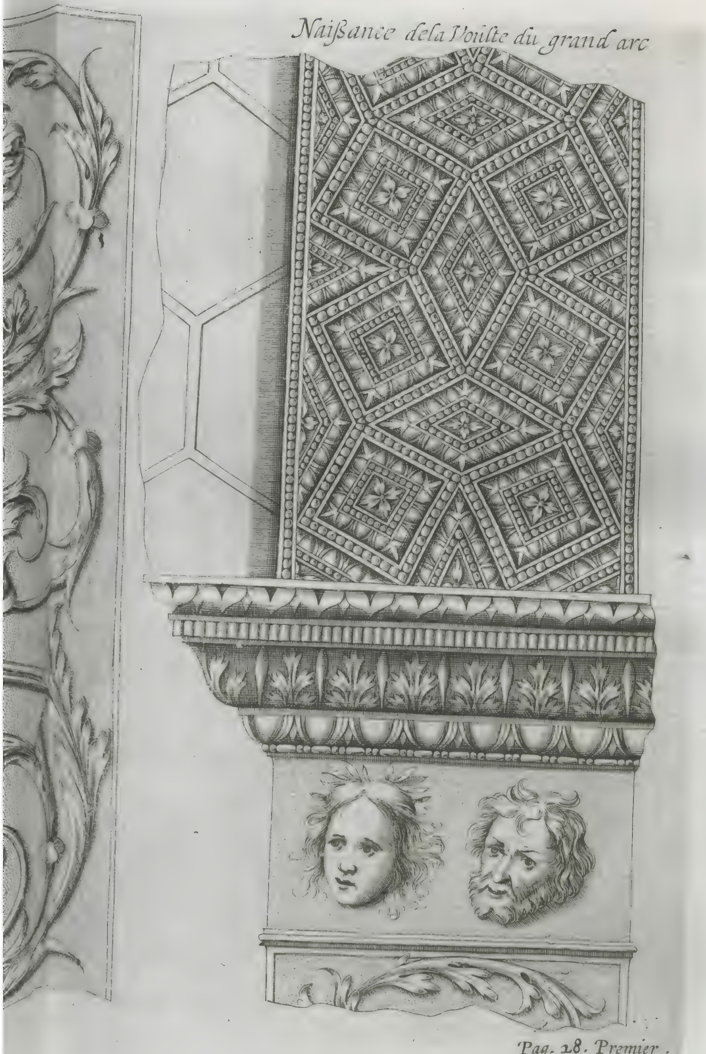

Pag. 28. Premier.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Voute des Arcz à coste du grand auec sa Corniche

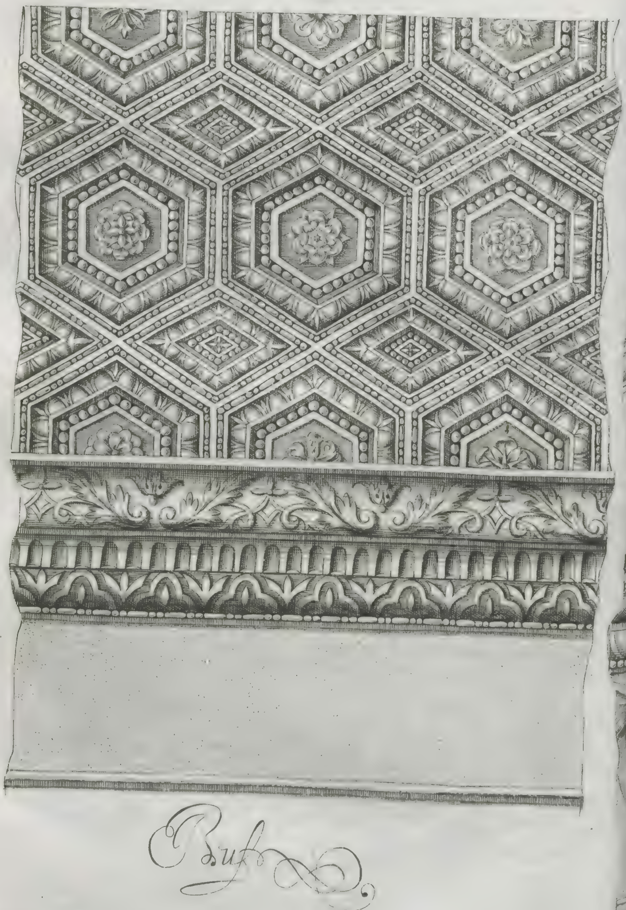

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

e Voute du grand Arc soustenue par sa Corniche

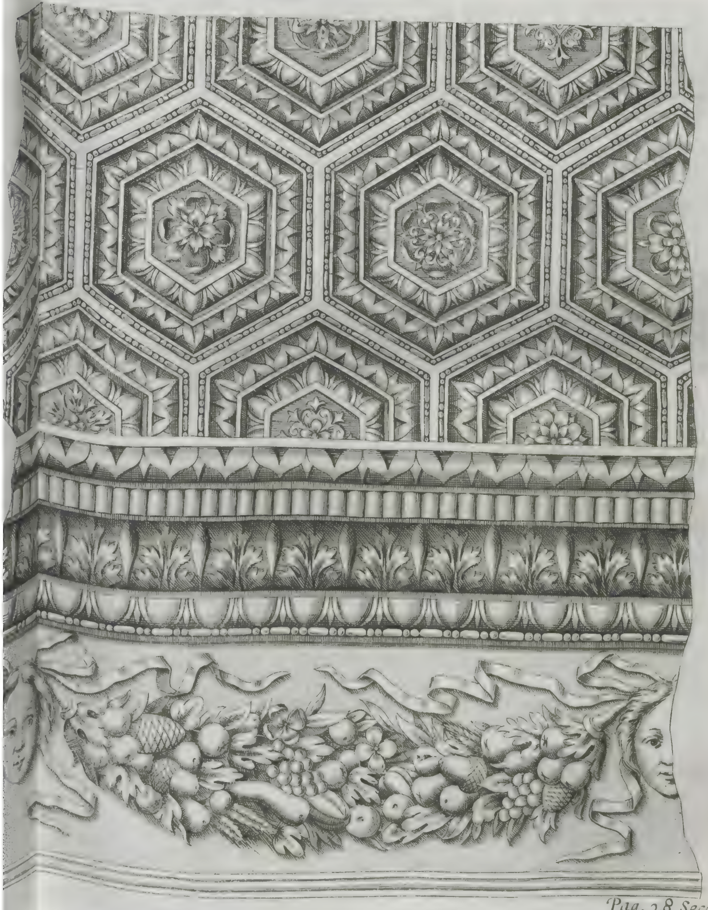

Pag. 28. Second

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

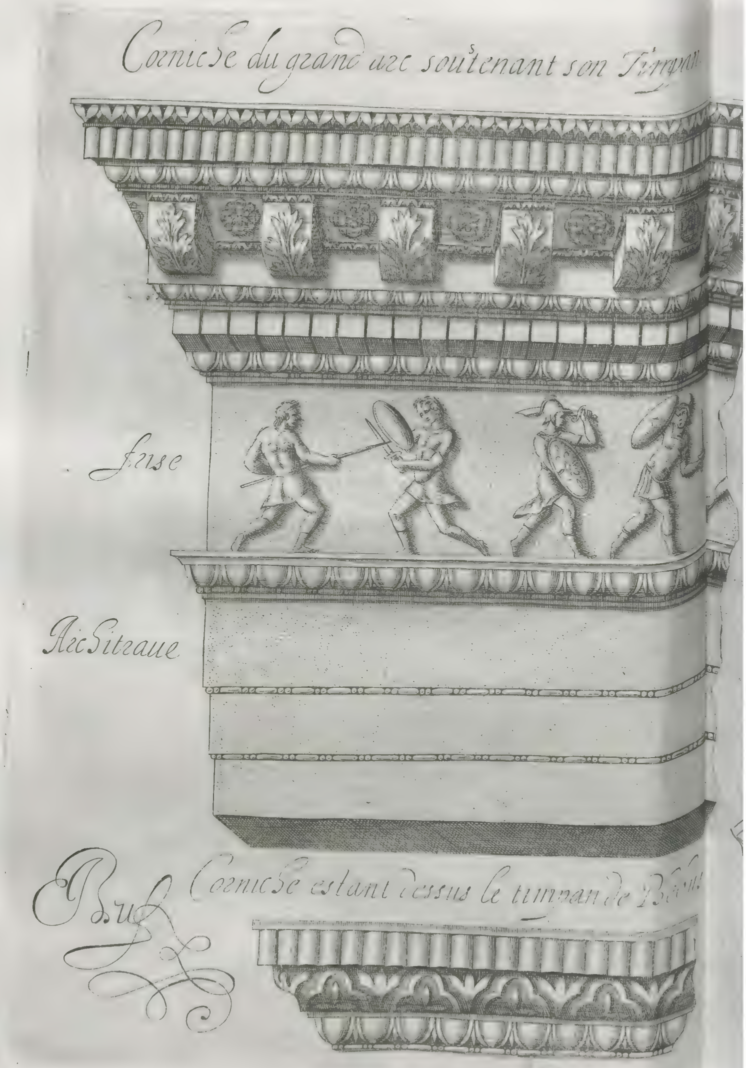

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Chapiteau des Colomnes

Frise du grand arc trionphal

Pag. 28. troisiesme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

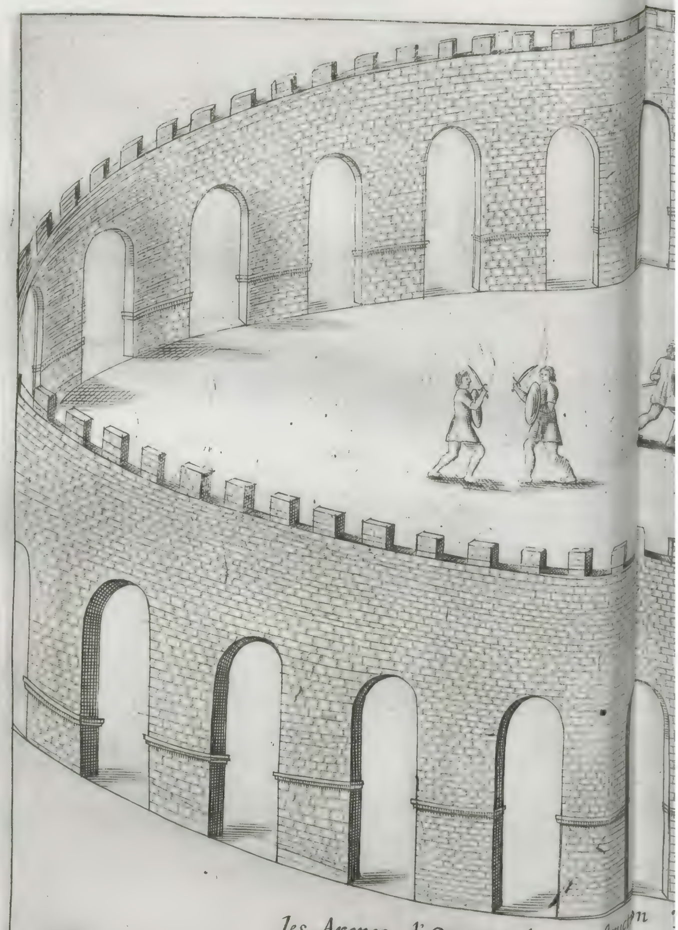

Les Arenes d'Orange de construction

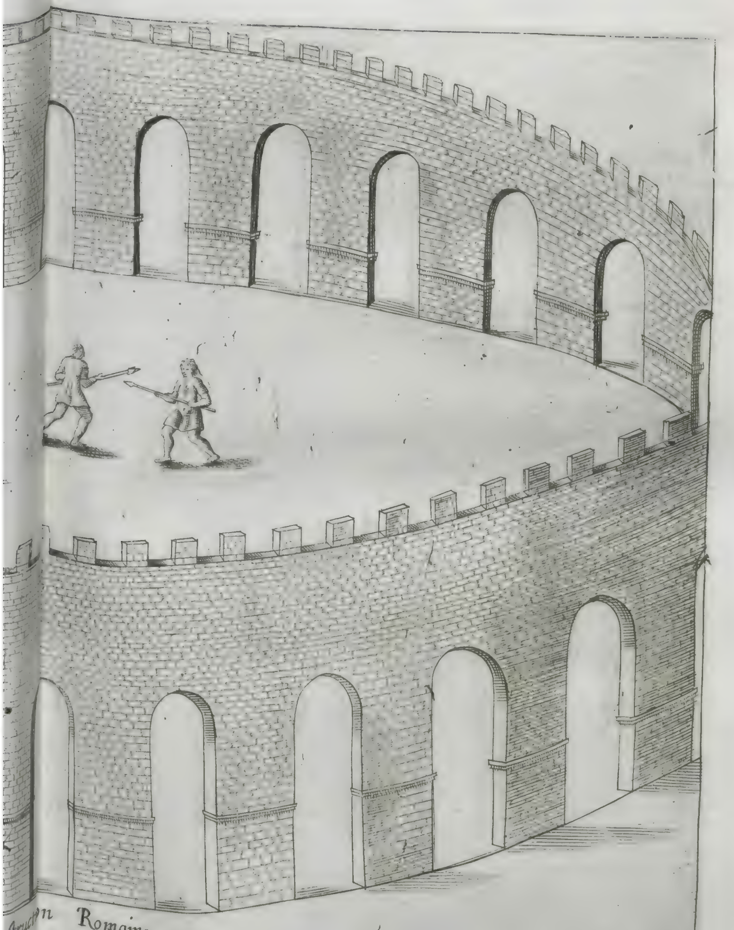

ſtruction Romaine

Pag. 29.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Des Arenes.

Rapport des Arenes aux Amphitheatres.

L'Auteur de cét edifice est demeuré incognu à la posterité. La forme, l'etofe, & l'usage demonstrent, que son ancienneté n'est moindre, que celle des Amphitheatres; puis que semblables exercises se faisoyent aux uns & aux autres. Mais les plus solemnels estoyent practiqués dans les Amphitheatres, le lieu estant plus celebre, plus grand, & plus capable de contenir à l'aise, & sans incommodité un grand peuple; bien que la plus part des anciens auteurs, ayent le plus souvent indifferemment usé de leurs noms, pour signifier l'un & l'autre.

D'ou le nom d'Arene.

a Le sablon & l'arene qu'on avoit lors accoustumé d'espardre emmy la cour, sur le pavé ou solage d'icelle, pour empecher que les combatans ne vinsent à s'endommager lors qu'ils cheoyent en terre; a donné le nom *d'Arene* à cét edifice, & la rendu particulier à celuy cy; bien qu'au paravant il ne fut proprement donné qu'au vuide ou place des Amphitheatres, à cause de l'arene qui y estoit parsemée; ou bien nos majeurs ont voulu appeller celuy cy *Arene*, plus proprement que ceux de Nismes en Languedoc, & ceux d'Arles en Provence, ne nomment les beaux & somptueux Amphitheatres, qu'ils ont encor fort entiers dans le pourpris de leurs murs; & notamment celuy de Nismes du nom *d'Arenes*, bien qu'ils soyent des vrais & parfaits Amphitheatres, à cause de leur forme ronde, & des sieges qu'on y voit tout autour servans jadis aux spectateurs.

La forme de celles cy en ovale.

b La forme de celuy cy, qui est en Ovale, & le defaut des sieges en dedans luy a donné le nom particulier *d'Arenes*, ou bien là on ainsi appellé pour le distinguer de nostre grand & magnifique Cirque. Car bien qu'on appelloit improprement les Theatres, Cirques, & Amphitheatres, *Arenes*, à cause du sablon qu'on y semoit, & des spectacles auxquels ces lieux publics estoyent employés; la diversité de leurs formes, & la construction de leurs bastimens les à differentiés de nom. Un Cirque ou Theatre est fait en forme demy-ronde, comme le nostre; un Amphitheatre en forme ronde, de deux Theatres joints ensemble, comme ceux d'Arles & de Nismes; les *Arenes* estans plus simplement edifiées & avec moins de somptuosité, le plus souvent en ovale, & sans sieges pour les spectateurs, ains seulement avec des portes en de-hors comme celuy cy, sont plus proprement nommes de ce nom: *c* bien que aucuns Amphitheatres ayent esté faits aussi en forme d'ovale ou de bar-long, mais rarement.

Et en quoy different d'avec les Theatres Cirques, & Amphitheatres.

Leur usage.

d Le dedans & la capacité de ce lieu, estoit donc destiné au combat des hommes, les uns contre les autres; ou bien des hommes contre les bestes; ou bien des bestes farouches de diverses, ou semblables especes les unes contre les autres. *e* La s'exerçoyent les gladiateurs, & escrimeurs à outrance; tantost pour faire preuve de leur valeur & dexterité, qui n'avoit pour but que la gloire, & l'honneur d'avoir bien combatu; tantost pour la deffence de leur vie, ne se proposans qu'une fin luctueuse, & sanglante. La aussi descendoyent les captifs & prisonniers de guerre, pour s'entre-tuer & se destruire les uns les autres. *f* Ceux qui estoyent destinés au combat se nommoyent *commis*; & ceste commission estoit faite en escrivant les noms des combatans, comme dans des billets, lesquels on jetoit apres dans une urne destinée à cella, pour monstrer qu'ils estoyent voués à la mort; & de la les Preteurs les ayant retirés, ceux qui s'y rencontroyent escrits estoyent obligés de descendre dans ces lieux là. *g* Les combats s'y faisoyent ou à coups de poing, ou à coups de baston, ou à coups d'espée, ou bien avec la lance & le javelot, ou bien avec autres armes qui lors estoyent en usage. *h* La aussi les luteurs faisoyent preuve de la force de leurs corps, & les sauteurs de leur adresse & agilité à s'eslancer.

Pour les gladiateurs.

Et autres combats sanglants.

a *Ejus area dicebatur cavea, & arena; quod arena spargeretur ut certantes sine offensione caderent. Suet.*

b *Neq; omnino dissimilis Amphitheatri forma erat, ut quæ ovum appelletur à Tito Calphur. Stic. eglog. 7. ut annot. Turneb. lib. 7. advers. cap. 6.*

c *Amphitheatra circulari integra forma construebantur aut ovali & oblonga. Suet. Cassiodor. var. lib. 5. epist. 42.*

d *Lipsius Saturnal. lib. 1. & 2. fusè de his gladiatoribus disserit. In his locis gladiatorii ludi & conclusarum ferarum venationes exibebantur. Suet.*

e *Huc spectat & gladiatura, cum gladiatores variis modis dimicabant interim pro gloria, interim pro vita idq; spectante populo Virg. lib. 5. æneid. homer. penult. Iliad.*

f *In hisce ludis sine Amphitheatralibus, sive circensibus certaturi, dicebantur committi, fiebatque hæc commissio nominibus certantium in urnam injectis, atq; inde à prætore eductis. Donat. ad lib. 5. Æneid. Virg. Q. Symm. li. 10. epist. 22.*

g *Pugnabantur commissi cum pugnis cæstibus, gladiis, fustibus, hastis, pilis, similibusq; armis. Virg. lib. 5. Æneid. Homer. pen. Iliad.*

h *Huc quoq; refertur lucta, saltatio in æquo campo. Hieron. Mercurial. Medic. patav. in 2. & 3. lib. art. Gymnastic.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Tous ces combats & ſpectacles ſe faiſoyent devant tout le peuple; ou pour luy donner du plaiſir & du contentement; ou bien affin que leurs jeunes hommes, qui en eſtoyent auſſi ſpectateurs s'accouſtumaſſent au meurtre, au ſang, au carnage, & à voir d'un œuil ſec ſans horreur, les corps humains entre-ouverts de playes, ſe tantoüiller dans leur ſang meſlé de pouſſiere. Les ſaturnalles ſepaſſoyent ordinairement en ces exercices, qui leur eſtoyent tres agreables & qui feurent en peu de temps diſtribués par toutes les Provinces de l'Empire Romain.

Vt juventus cadium, ſanguinis & vulnerum aſpectu aſſueſcere in bello minus ita timeret. Roſin. Antiq. lib. 5. cap. 5.

Pour... ner... plaiſi... peup...

Ces Arenes ſont aſſizes, hors les murailles de la vielle & nouvelle ville, peu diſtantes de la vielle, & d'environ quatre cents pas de la nouvelle, du coſté du couchant, & de la porte S. Martin.

Aſſiet... ces Ar... nes.

Je les ay veües autrefois, ayans leurs murailles preſque tout autour, de la hauteur de plus de douze pieds en aucuns endroits, en d'autres moins, avec les formes ou naiſſances des portes en nombre de vingt quatre. Elles ont eſté depuis peu abatues & quaſi razées à fleur de terre. Les fondements paroiſſent tout autour, avec les ouvertures des portes, & la forme de l'ovale relevé en dehors par la terre laquelle vray-ſemblablement à eſté tirée du dedans; pour rendre le lieu plus commode, & mieux expoſé à la veüe des ſpectateurs, qui regardoyent d'en-haut tout autour.

De l'e... auquel... les vo...

Id autem ſpectaculi genus erat, quod omni frequentia atq; omni genere hominum celebratur quo multitudo maximè delectatur. Cic. orat. pro Sextio.

L'eſtofe du baſtiment eſtoit compoſée de pierre, & d'un ciment tres dur; ayant en face dedans & dehors des petites pierres griſes, taillées en carré d'environ demy pied chacune, de conſtruction pareille à celles des Aqueducts, des Bains antiqs, & des vielles murailles de la ville.

De l'e... ſe de... baſtim...

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

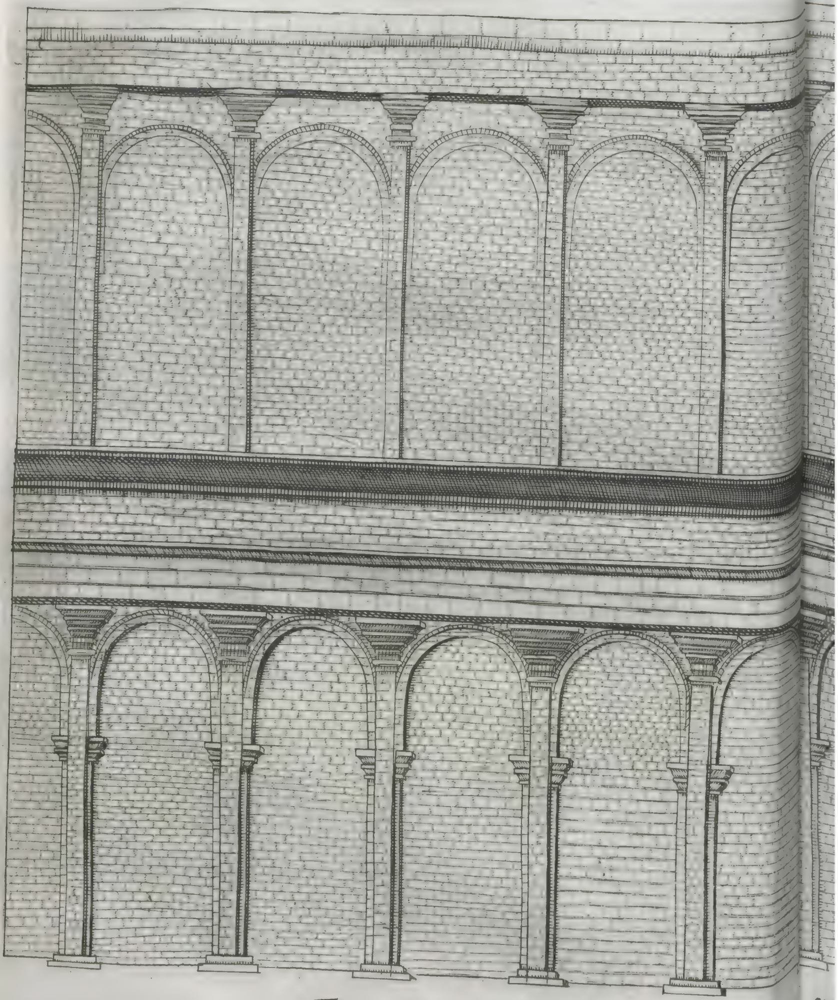

Forme du grand Aqueduc qu'on Voit encor en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

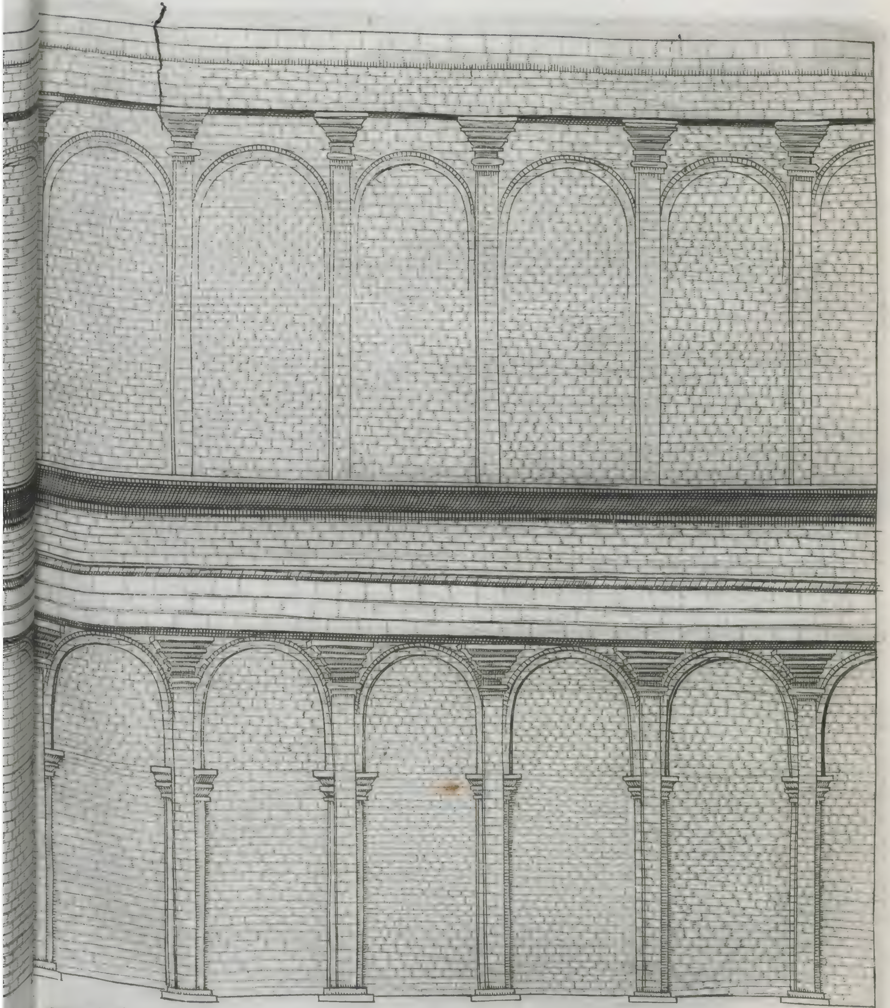

encor en plusieurs endroictz dans la ville d'Orange :: JB :

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Des Aque-ducts.

L'Antiquité nous enseigne, que l'usage des Aque-ducts s'estoit rendu familier, parmy les Romains, & mesmes dans les villes plus celebres des provinces de leur conqueste. Durant plusieurs siecles, apres la fondation de la ville de Rome, le peuple s'en passa aisément; ne se servant lors que des eaux provenantes de la riviere du Tibre, des puis, & des fontaines qui estoyent dans la ville: mais à mesure que ceste ville la vint à se rendre superbe, & d'une merveilleuse grandeur, les eaux ordinaires ne pouvans suffire à tant de peuple; on commença d'y en faire fluer des estrangeres de toutes parts, par le moyen des Aque-ducts, avec telle abondance, que presque chasque maison se vit arrosée d'une fontaine, pour son usage particulier.

In tribus magnificentissimis Romæ, & è quibus maximè apparent illius imperij opes pono Aqueductus, viarum munitiones, & cloacarum structuras. Dionys. Hallicarn. antiquit. Rom. lib. 3.

Orange l'une des plus florissantes villes de la Gaule Narbonnoise, honnorée de la demeure de la seconde Legion Romaine, constant selon la commune opinion de six cents chevaux & de six mil hommes de pied, tres chere & importante au peuple Romain, tant pour sa grandeur, que pour sa situation, tres propre à tenir en devoir le pays circonvoisin; lors riche, somptueuse & habitée d'un grand peuple, pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit rendre une cité magnifique, & recommandable, fut aussi honnorée de ce grand Aqueduc, admirable en sa hauteur, & encor plus en sa longueur, le considerant depuis le lieu ou il commence, jusques au lieu ou il finit.

Vegetius dit que la legion Romaine côstoit de sept cents vingt six hommes de cheval, & de six mil hommes de pied; & quelle ne pouvoir estre de moindre nombre, mais bien de plus grand. *lib. 2. de re militari cap. 6.*

Le temps de son edification ne peut estre precisement defini. Aucuns rapportent que l'usage des Aqueducs commença dans Rome, soubs le regne d'Ancus Martius, autres disent que les premiers furent construits, quatre cents quarante un an apres la fondation de la ville.

Plin. lib. 31. cap. 3.

Id factum primo anno urbis CCCCXLI *cùm Appius Claudius censor, qui hoc quoque bonum invenit. Iust. Lips. de magnit. Rom. lib. 3. c. 11.*

Il y a apparence, que ce peuple guerrier, ayant assuieti sous sa domination les Gaules Transalpines, & cognoissant l'importance de ceste ville cy, pour d'etant mieux conserver les affections des hommes de nouvelle conqueste, d'ailleurs asés adonnés à vie delicieuse, selon la douceur de leur climat, & la delicatesse des fruicts provenans de leur terre; ne tarda pas à y faire construire & edifier ces beaux Aqueducs.

L'estofe du bastiment est presque semblable; mais la forme de la construction est bien differente; selon les endroicts ou on le voit. Il le faut prendre de sa source.

Dans le terroir de Malaussene, petite ville du Comté d'Avignon, distante de quatre lieües d'Orange, que sont six heures de chemin, & au pied d'une montagne proche d'icelle; sort une fontaine appellée de *Grousel* de tres belle source; si abondante qu'elle fait moudre plusieurs moulins; si agreable & delicieuse, que le Pape Clement cinquiesme (pendant le scisme de l'Eglise, qui contraignit les Papes d'establir un siege en Avignon durant septante ans: Innocent troisiesme l'ayant eue paravant, avec le Comté Venaiscin de la confiscation de Raymond Comte de Tholose accusé d'heresie) allechè par la beauté de lieu, y fit bastir un palais, là où il demeura le reste de ses jours. La beauté & la grandeur de ceste source la, avoyent convié long temps devant nos Romains de la conduire en la ville d'Orange. Pour cét effect, ils firent, construire un Aque-duc, lequel commenceant à la source de la fontaine jusques dans leur ville, & faisant plusieurs tours & côtours à cause du rencontre des montagnes, continuoit par six lieües de ce pays, que sont neuf heures de chemin, pour se rendre dans la ville. Les vielles masures de cét Aque-duc se treuvent, en divers endroits, & de lieu en lieu, depuis Malausene jusques à Orange. Et pour plus grande preuve, en nos jours mesme dans le terroir de Malausene, & ailleurs parmy les murailles d'iceluy, on à treuvé

Aqua autem ducebatur aut forma structuli, aut plombeis fistulis, aut canalibus ligneis, aut fictilibus tubis. Palladius Æmilian. Taur. lib. 9. rei Rust. cap. 11.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

treuvé des tuyeaux de plomb, de brique, & de ciment, par où vray-semblablement ceste eau la couloit.

Cét Aqueduc passoit soubs le lit de la riviere d'Ouvese; ou bien sur un pont, qui y pouvoit avoir esté basti; & de là entré dans le terroir de Camaret, ou les traces d'iceluy se voyent en maints endroits, à plus d'une heure de chemin d'Orange, s'approche; & parvenu au terroir de la ville, s'y fait voir en plusieurs parts le long d'un beau vignoble; d'où les proprietaires des fonds, sont encor journelement occupés, à en arracher les fondemens, pour le meliorement de leurs terres. De là il continue avec quelque interruption, jusques au grand chemin titant au convent des Capucins: Puis s'arrestant à un angle, qui avoisine la tour appellée de Gabet, au quartier de la Canalete, se continue de droit fil, par une muraille bastie en droite ligne, de quinze cents pas de longueur, douze pieds d'hauteur, & cinq d'espesseur, tirant du levant au couchant, jusques au costé de l'Arc Triomphal, qui est la face Orientale. Là il se perd jusques dedans la nouvelle ville, pres la rue de l'hospital, laquelle à esté traversée par un pan, de cét Aque-duc, jusques à l'année mil six cents vingt neuf, qu'il fut abatu pour l'embelissement de la ville; estant paravant appuyé en cét endroit là sur une colomne de vielle structure, soustenant un arc fait de tres grosses pierres, qui le portoit. De là il tire droit vers la montagne du Chasteau, paroissant en plusieurs endroits en la forme qu'il est representé sur la planche: notamment en la maison du College du Prince; puis en la Face Orientale du nouveau Temple des Reformés, ou il à esté effacé en partie en l'année mil six cents trente quatre, pour estre adapté à l'usage d'iceluy. De là il se fait voir d'une semblable suite, le long des maisons joignantes, tirant du Septemtrion au Midy: & finalement proche de la montagne du Chasteau il paroit embrassant la montagne à demy, depuis la premiere porte d'embas, jusques derriere le Cirque; & de la passe outre jusques à l'autre bout d'iceluy, s'allant unir avec la muraille qui forme le demy-rond. D'autre part on void des vestiges hors la ville au quartier de Tourres, le long de la montagne, qui est le couchant du Chasteau, de mesme etofe: ce qui est une marque probable, que l'Acque-duc embrassoit aussi ceste partie la, depuis la porte basse du Chasteau, jusques à la Tour Ronde, par les raisons qui seront desduites cy apres.

Or sur l'autre longue muraille de quinze cents pas, qui est hors la ville; on voit encor les marques du canal par où couloit l'eau de la fontaine, artistement fait, avec ciment composé de tuiles pilés meslés avec du gravois de riviere, d'un demy pied despesseur, deux pieds de largeur, avec la bordure de mesme etofe. Et en cét endroit le canal estoit descouvert à la forme des anciens Aque-ducs de Rome. Tout le corps de muraille de l'Aque-duc, est basti de pierre & de mortier plus dur que roche vive; & la surface d'icelle d'un costé & d'autre depuis le bas jusques au haut, proprement revestue de petite pierre de taille d'un demy pied en chasque carre.

La forme des Aqueducs qui sont dans la ville, est bien differente de celle de dehors, & en l'etofe du bastiment & en la plus part de la pierre, & en la hauteur. La hauteur de celuy de dehors, est juste & raisonnable, venant de si loin. Le grand du dedans de la ville est de huict canes de haut. Ils ne pouvoyent estre ne plus ne moins hauts sans grāde incommodité; en dehors s'accommodant à la closture des champs, qu'il joignoit; & en dedans à la juste proportion de la hauteur des maisons, qu'il avoisinoit.

La planche represente celuy de la ville comme il est maintenant. Et les arcs qui sont en haut & en bas distingués par leurs pilastres, chapiteaux, corniches, frises, architraves, & unis par ensemble d'une mesme liaison & etofe sans ouverture, tesmoignent que cela à esté ainsi fait, pour l'enrichissement de l'ouvrage. Les chapiteaux, corniches & la ligne du milieu construicts de quartiers de pierre d'une grosseur immense, de mesme coleur & durté que

celle

celle du Cirque, font voir qu'elle à esté tirée d'une mesme carriere. Le reste du bastiment est fait de petite pierre en la surface, comme celles de l'Aqueduc du dehors.

Son canal.

A la cime, & au plus haut de la muraille, se voit la Forme ou le Canal qui conduisoit l'eau, creusé dans des grosses & grandes pierres, semblables aux autres: en aucuns endroits la pierre mesme servoit de Canal, & en d'autres on y avoit formé des Canaux de plomb en dedans ce qui à este bien averé en la construction du nouveau temple, par l'abbatis d'une partie de cest Aqueduc. Or les anciens composoyent les Formes & les Canaux de leurs Aqueducs, ou avec du ciment & gravois, comme celuy de l'Aqueduc du dehors, ou dans la pierre, ou avec du plomb comme celuy cy, ou dans du bois creuse, ou bien avec brique & terre cuite.

Tubi autem ceu isti canales appellantur formæ à Cassiodoro lib. 7. epist. 6.

Vt supra ex æmil. Tauro lib. 9. rei rust. cap. 4. & ex Cassiod. Ibid. citat. loc.

In formis autem Romanis utrumq; præcipuum est, ut fabrica sit mirabilis, & aquarum salubritas singularis &c. Cassiod. var. lib. 7. c. 6.

Usage de l'eau de l'Aqueduct.

Ce grand Aque-duc alloit ainsi traversant ceste grande & celebre cité, pour rendre & desgorger son eau, en certain lieu & reservoir public derrier le Cire; laquelle estoit aprés distribuée en divers endroits, par l'ordre de celuy qui en avoit la charge, & l'autorité; ou dans les bains publics, ou dans les bains des maisons privées, ou pour servir aux autres usages qui estoyent ordonnés. Mais il n'est pas croyable, que nos habitans d'alors achetassent l'usage de ces eaux à prix d'argent, ou qu'ils payassent certain tribut au public pour s'en servir, comme il se pratiquoit lors dans Rome & ailleurs: car tout autour de la ville mesme dans le pourpris des vielles murailles, on voit de tres balles sources & fontaines. C'estoit donc plutost un tesmoignage de leur magnificence, pour avoir de l'eau de fontaine batue venant de loing plus propre & salutaire à s'y baigner que pour quelque autre necessité publique & particuliere.

Aquæductus, aquæ in castella primum, ex illis in loca destinata effluebant, & hæ ipsæ non in alium usum quam in balnearum aut fullonicorum dabantur à Castellariis certa mensura distributa. eratq; vectigali statuta merces quæ in publicum penderetur. Ius dandæ vendendæq; aquæ Censorum fuit quoties in republica erant, cum non erant ædilium curulium. Plin. lib. 31. cap. 6.

Autres petits Aqueducts & leur usage.

Mais c'est chose remarquable que ce grand Aqueduc n'estoit pas seul dans la ville: car à costé d'iceluy y en avoit de plus petits, faits & construicts de grands quartiers de pierre, semblables à celles de l'autre, avec des corniches tout du long, sur lequel derivoit quelque tuyeau de ces eaux pour le service des particuliers, mais plus vraysemblablement pour les bains, desquels y en à encor plusieurs en diverses maisons de la ville. L'auteur donne cecy pour chose veritable, puis qu'il à un de ces petits Aqueducs dans sa propre maison, de semblable etofe & construction, montant depuis le pied & fonds d'une cave jusques au second estage d'icelle, & tirant en longueur quarante huict pieds François. Depuis peu de temps il en à fait rompre la corniche à grand peine, en ayant fait tirer des quartiers de pierre d'une grosseur immense. Il n'est esloigné que de seze pas du grand Aqueduc.

Frontinus parlant de Aqueducts les appelle *magnitudinis Romani Imperii præcipua indicia lib. 2. de Aquaductib.*

Aquæductus præsertim qui per arcus fiebat aliis altior erat, sive depressior. Plin. Ibid.

Des bains antiqs ou Tour Ronde.

LA grandeur Romaine estoit montée à si haut point, qu'aprés avoir subjugué les plus bellicueuses nations du monde, jugeant bien, qu'il n'y avoit plus rien, sous le Soleil, digne du rencontre de la puissance de ses armes, elle commença deslors de sequestrer ceste vertu guerriere, pour jouir mieux à laise des fruicts de ses victoires, & conquestes, & ne se soucia plus que de vivre dans les delices du repos & de l'oisiueté.

Rien ne leur estoit si agreable que l'usage des bains. Il est vray qu'au commencement, ils n'en usoyent que pour la necessité, affin de tenir leurs corps dans une neteté bienseante, & rejeter la saleté & sordicie qui s'y atachoit lors plus facilement, à cause de la cherté & rareté de la toile, qui ne leur permetoit de se changer si souvent, que les sueurs excitées de leurs corps par la chaleur du climat, l'eussent bien requis. ✠ Ainsi donc ils y entroyent ordinairement avant le souper, ou au retour de la promenade, ou quand ils avoyent fait exercice, ou bien quand ils revenoyent du travail, en somme lors que la necessité les y obligeoit.

Cum apud Romanos Lini usus esset rarior, sudorem, sordesq; corporibus sæpius abluere necesse habebãt, usitato more ante cenam balneis utebantur: Item post ambulationes, exercitationes, operas sæpe necessitatis causa, non raro voluptatis. Sola & parietes unguentis illinebantur. Idque non solum potentiores factitarunt, sed in privato quoque homine, ac demum in servo Plinius notavit & Seneca aquam argenteis Epistomiis fundi in plebeis fistulis, & in libertinorum balneis gemmas calcari indignatur. Georgius Fabric. in sua Roma. Seneca lib. 2. epist. 2.

✠ Artemidorus scripsit Balneum nihil aliud suo ævo fuisse quàm transitum ad cœnam.

Mais par trait de temps ils changerent leur legitime usage, à un tel abus & debordement, qu'ils ne s'en servoyent plus que pour assouvir leurs voluptés. Avant qu'entrer dedans, ils faisoyent oindre avec des precieux onguens les pavés & les murailles d'iceux. Ces excés mesmes se rendirent si frequens parmy les moindres, jusques aux serfs & aux esclaves, que Seneque de son temps se courrouçoit contre telle profusion, & de ce que gens de peu fouloyent de leurs pieds les pierres precieuses, desquelles plusieurs Bains estoyent pavés.

Orange estoit lors trop bonne ville, pour ne se ressentir de tels delices. Elle avoit esté honnorée des long temps, de la demeure des Romains, & du Gouverneur General des Gaules, leurs descendans estoyent donc d'humeur, de complexion, & d'affection Romaine: Et comme par le droit, que ceux cy avoyent de commander aux vieux habitans, qui n'estoyent paravant que gens agrestes & barbares, ils les eussent ja naturalisés & rendus polis par la conversation d'une vie plus civile & plus humaine; l'usage des Bains fut aisement introduit parmy ce peuple. Ils en firent donc construire des publics & des particuliers.

Les publics estoyent dans ceste grosse Tour ronde icy representée, à peu prés en la forme que chacun la veüe depuis peu d'années, hors des creneaux de la cime; & en laquelle elle a demeuré, jusques en l'année mil six cents vingt un, qu'on en abatit la plus grande partie, pour prendre la pierre; & depuis journelement on a continué d'y fouiller jusques au fondement, non sans reproche à la memoire de ceux qui l'ont fait, & de ceux qui l'ont souffert.

Ceste Tour estoit posée hors la nouvelle ville du costé du couchant, distant environ deux cents cinquante pas d'icelle, au pied de la montagne du Chasteau, joignant les murailles de la ville ancienne, & ayant à son costé du midy la vielle porte de la ville, dont la voussure faite de grosse pierre a esté abatue, & emportée depuis peu de temps. Elle estoit soustenue sur des grands arcs ouverts du septemtrion au midy y en ayant deux de chasque costé, bastis de grosse pierre de taille, & plus bas à droite & à gauche, on y voyoit des longues crotes voutées de menue pierre avec les lieux on estoyent les Bains. Les vestiges des vieux bastimens qui l'avoisinent paroissans encor en plusieurs endroits, le long de la montagne tirant vers la ville, tesmoignent probablement que par la le grand Aqueduc alloit desgorger une partie de ses eaux dans ces Bains, où y avoit des reservoirs

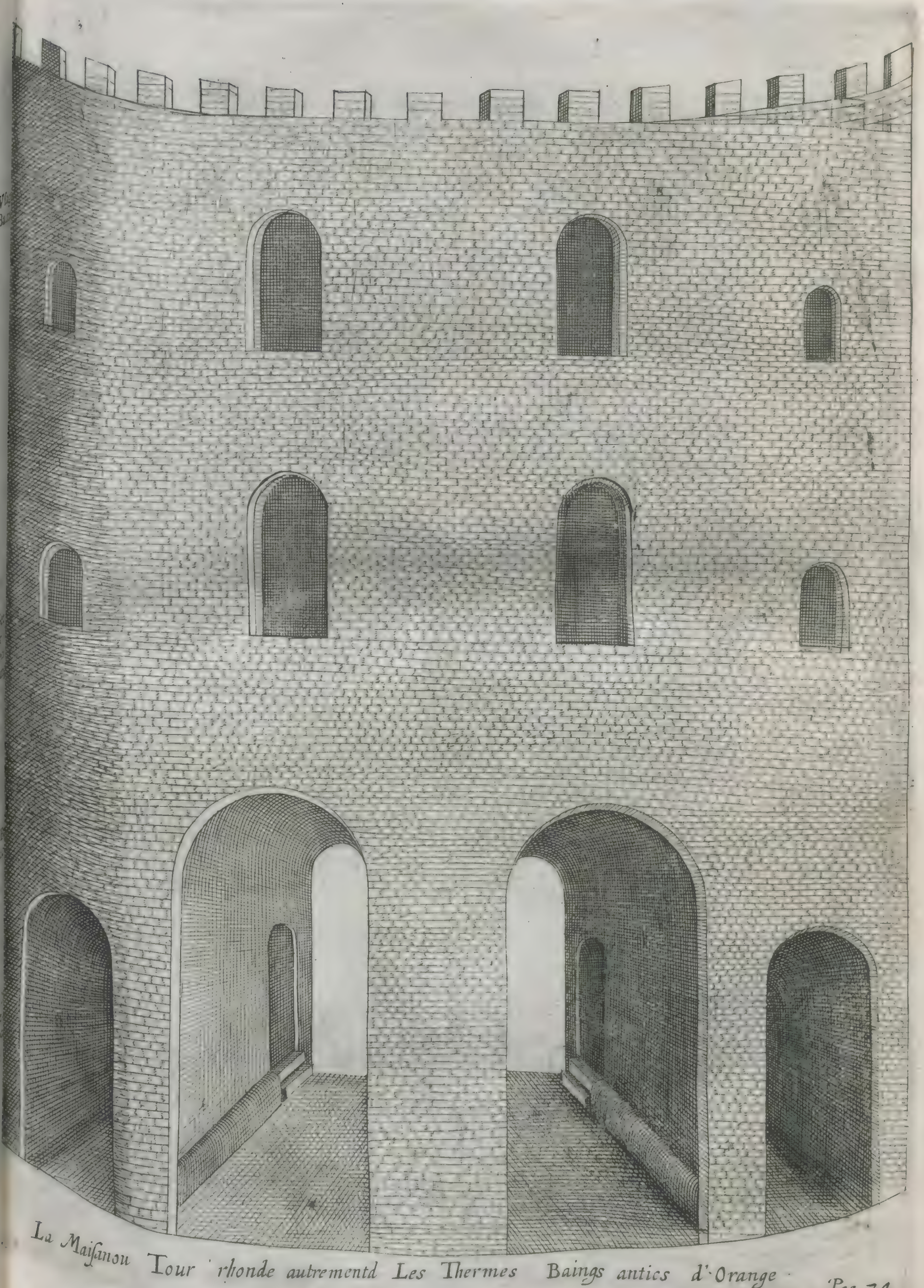

La Maisanou Tour rhonde autrementd Les Thermes Baings antics d'Orange

Pag. 34.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

voirs destinés pour les contenir, & au dessous des canaux sousterrains, pour donner vuidange à celles qui estoyent sales & inutiles.

Thermis & aquæductibus adjuncta erant castella, in quibus aqua conservabatur, & subjuncti canales per quos caduca aut inutilis effluebat. Georg. Fabric. in sua Rom.

Convertis en un Palais de nos Princes.

Sous la premiere & seconde race de nos Princes, ceste Tour la avoit esté convertie en une maison leur appartenant, comme il se justifie par des partages faits entre eux, lors qu'ils possedoyent leur Principauté en pariage: mais le seziesme de juin mil deux cents & dix tout ce qui avoit esté basti dessus de nouvelle construction tomba de soy mesme, & elle fut laissée à peu pres en la forme qu'elle est icy representée.

Des Bains particuliers.

En divers endroits de la ville, & dans les basses caves se treuvent encor des Bains entiers. Il y en a un derriere la maison de ville dans la maison d'un conroyeur qui à esté veu par l'auteur avec admiration, sa crote si entiere, avec son pavé de marbre de diverses coleurs ajancé à la Mosaique, & si bien uni par liaisons toutes dissemblables; que le proprietaire qui lors y tenoit son vin, l'asseura que comme un jour par mesgarde, la bonde de sa cuve ou il le faisoit cuver se fut ouverte, & que le vin se fut espanché dedans, il le recueillit sans autre perte, que de celuy qui demeura en la teinture des murailles & du pavé. Il y a aussi pres de ce lieu la des traces des vieux bastimens de mesme etofe que les petits Aqueducs, & on voit que le grand Aqueduc n'en estoit pas distant de vingt pas, toutes preuves certaines & indubitables que ce lieu la estoit anciennement des Bains.

Du Grand Chemin Romain, qui se voit dans le terroir d'Orange.

LA ville d'Orange estoit remplie de plusieurs tesmoignages de la magnificence Romaine. Les Theatres, les Triomphes, les Bains, & les Arenes, y sont relevés comme marques de sa grandeur; mais qui n'avoyent eu pour fin principale, que le plaisir & le contentement de ses citoyens. Elle se peut aussi glorifier de ces ouvrages, desquels un auteur moderne à dit, que l'utilité combat avec la magnificence, & la necessité avec la grandeur de l'entreprinse & de la depense. Tels ont esté les Aqueducs, & les Grands Chemins Romains; l'un desquels à ja paru en son rang, & l'autre se presente pour estre consideré, par le rapport de ses premiers auteurs, de l'usage, de la fin principale d'iceux, & par la designation particuliere de celuy qui traverse le terroir d'Orange d'un bout à autre, pour sçavoir d'ou il commençoit & où il aboutissoit, & par qui vray-semblablement il à esté fait.

Les Carthaginois ont commencé à paver les Chemins.

Les Carthaginois ont esté les premiers, qui se sont rendus curieux de l'alignement, & du pavement des grands chemins; y employans diverses matieres propres à ce faire: d'entre lesquels l'usage à esté porté aux Romains, qui se sont piqués si avant au jeu, qu'ils n'ont espargné aucune depense, pour les rendre celebres & commodes, à voiturer dans Rome, tout ce qui estoit necessaire pour la nourriture, & entretenement d'un si grand peuple, & pour autres usages.

Primum Pœni dicuntur lapidibus vias stravisse, postea Romani per omnem pene orbem disposuerũt, propter rectitudinem itinerum, & ne plebs esset otiosa. Isidor. lib. 15. orig. cap. ult.

Et en ont donné l'usage aux Romains.

Sous l'enfance de la republique Romaine, l'Italie n'a sceu que c'estoit de paver les Grands Chemins. L'usage n'y a esté introduit que cent quatre vingt ans ou environ apres l'expulsion des Roys. La charge en estoit donnée aux plus apparens Magistrats; les Lacedemoniens ne decernoyent cét honneur, qu'a leurs propres Roys. La France ne recognoit au jourdhuy en telles matieres, que le grãd Voyer immediatemẽt establi de la main du Roy. Julius Cæsar & apres luy Auguste ne mespriserẽt pas ceste dignité, ayans accepté la charge de Commissaire des Grands Chemins: bien qu'elle fut plus particulierement

Qui en donnerent la charge à divers Magistrats.

Tunc autem ipse viarum quæ sunt circa Romam curator constitutus. Dion. lib. 54. & Plut. in vit. Iul. Cæsar.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

affectée aux Cenceurs, desquels le pouvoir s'estendoit sur les rues & sur les chemins, comme aussi aux Consuls & aux Tribuns du peuple, qui avoyent la cognoissance des Grands Chemins, en ayant fait faire plusieurs selon la necessité publique : telle à esté ceste grande & celebre voye Appienne, qui s'estend de Rome à Capoüe adressée par Appius Claudius, lors qu'il estoit Cenceur. telle la Flaminiene, qui fut faite par Flaminius. Et tels Officiers cognoissoyent du fait des chemins, qui estoyent és environs de Rome, & dans l'Italie. Car quant aux autres des Provinces de l'Empire, ils dependoyent de l'intendance des Gouverneurs Provinciaux ou des Presidens, qui estoyent Preteurs ou Consuls, Propreteurs ou Pro-consuls; ou de leurs Legats & Lieutenans, du nombre desquels est ce Grand Chemin Romain qu'on voit à Orange.

Per Appium Claudium censorem via facta, quæ ipsius nomine nuncupatur. Cassiod. in chronic. Qui & viam Appiam à porta Capena usque ad urbem Capuam muniendam curavit. Iul. front. lib. 1. de Aquæduct.

Les Grands Chemins Provinciaux prenoyent leur commencement en la ville de Rome: d'où ils se dilatoyent par tout és environs d'icelle, jusques aux extremités de l'Empire, ne plus ne moins que lignes tirées du centre à la circonference. C'estoyent comme les rues du monde universel, changé en une grande ville, ou bien une ville changée en un monde entier. Par le benefice de ces Grands Chemins comme par canaux toute sorte de biens affluoyent dans Rome. Les regions les plus lointaines ne pouvoyent rien produire, n'y l'art excogiter rien de nouveau, n'y de rare, qui n'y fut incontinent transporté. C'estoit là le magasin de toute la terre. Par ce moyen toutes les forces de ce puissant Empire estoyent unies en un instant. L'Empereur comme chef donnoit ses commendemens, jusques aux plus extremes parties d'iceluy, avec une celerité incroyable: & retiroit l'obeissance de toutes les provinces de son Empire, comme de ses membres dependans de luy par un interest inseparable. Les armes estoyent transportées d'un bout du monde à l'autre parmy l'aspreté des saisons d'une extreme vitesse. Un auteur de nostre temps à dit elegamment & doctement sur ce sujet que *tels chemins s'estendoyent depuis les extremités Occidentales de l'Europe & de l'Affrique jusques sur la riviere d'Euphrate, & aux parties Orientales de l'Asie Majeur. Et que de l'une de ces extremités à l'autre, il y à vingt, ou vingt cinq grands chemins, chacun de quinze, à seze cents lieües d'estendue, continués par des ponts sur des rivieres, ou par des mers se respondans de rivage en rivage, pour en aboutir les pieces à travers les Mers, les conduire de l'Orient en Occident, à travers les monts & les valées, les vastes campagnes, les marais tremblans, les mesurer par miliaires, & marquer chacun d'iceux par colomnes qui en designoyent le terme & le nombre, jusques aux extremités inhabitables de la terre.* Mais aussi ils avoyent pour but de donner de l'occupation aux peuples de leur conqueste, par des travaux immenses, pour les destourner des pensées de rebellion & de soullevemẽt: & aussi pour tenir leurs Legionaires en travail & en exercise cõtinuel, afin qu'ils se maintinsent plus robustes, & plus adroits au maniement des armes. En somme la dresse de tous ces grands & magnifiques chemins n'est pas l'ouvrage d'un Roy seul, c'est un chef d'œuvre de plusieurs Empereurs durant plusieurs siecles, auxquels ils ont employé tous leurs soldats legionaires, leurs armées entieres, & la puissance de tous les peuples de toute la terre habitale qui leur obeissoyent, de l'Europe, de l'Asie, de l'Affrique.

Nicolas Bergier. Ce qu'on peut aussi remarquer dans la charte de Pentinger faicte sur l'itineraire d'Antonin.

Summum vere non Regis magni, sed complurium Imperatorũ atq; Principum opus Hieronym. Surita. in comment, itinera. Anton.

Les sept merueilles du monde ont donné de l'admiration à l'antiquité Greque, qui les à veües presque toutes: le seul recit ravit nos sens la Statue de Jupiter Olimpien, le Temple de Diane, le Sepulchre de Mauzole, les Murs de Babilone, le Colosse de Rhodes, la Tour de Pharos, & les Pyramides d'Egipte ne peuvẽt pas attaindre toutes ensemble à une partie de ces ouvrages merueilleux, plus dignes de la fabrique des Geants & des Demons, que des hommes communs. Entreprinse de laquelle le seul empire Romain estoit capable, & en laquelle il à fait voir l'extremité de sa puissance; jamais l'esprit

l'esprit humain n'a conceu, n'y la main achevé rien de si grand. L'argeant & la finance qui y à esté employée durant plusieurs siecles ne peut estre nombrée.

Princi-paux auteurs d'iceux.

Les Gaules plus qu'aucune des Provinces de l'Empire, en ont esté illustrées, à cause de leur situation tres propre à unir & diviser les forces & la puissance des autres. Auguste à esté celuy qui à prins plus à cœur ces ouvrages, qu'aucun de tous ses devanciers, & successeurs. * Tel à esté le chemin, que les Romains firent dresser au temps de la derniere guerre Punique; pour voyager des Espagnes par les monts Pyrenées, à travers la Gaule Aquitanique, & Narbonnoise, jusques aux Alpes, qu'il fit paver à tres grands frais. Telle à esté la voye Domitiene, qui porte le nom de son auteur, laquelle traversoit la Provence & le Dauphiné, *a* en memoire eternelle de la victoire que ce grand Capitaine obtint contre les peuples de ceste contrée, laquelle Auguste fit aussi emparer par le soin de ses Lieutenans. *b* Tel à esté ce penible chemin qu'il fit creuser luy mesme dans les Alpes, pour faciliter le passage dans les Gaules, & pour domter les nations barbares qui y habitoyent molestans les armées Romaines, brigandans les passagers. Et par un si grand travail ayant fait violence à la nature, froissé les plus superbes rochers qui s'y opposoyent, & biaisé lors que la necessité l'y obligeoit: *c* les ayant penetrés il tira deux Grands Chemins le plus long & le plus large pour les chariots à travers la Tarentaise en Savoye, & l'autre plus estroit & plus court pour les bestes à dos seulement, par les monts Appennins, lesquelles voyes se vienent en suite resioindre aupres de Lion.

Agrippa gendre d'Auguste comblé des faveurs de son beau pere le premier des Princes de sa Cour, fut celuy auquel les ouvrages des grands chemins des Gaules escheurent en partage. Il en affectionna tellement le travail qu'elles s'en virent en peu de temps remplies d'un bout à l'autre. *d* Ceste belle ville de Lion à cause de l'opportunité de son assiete posée sur deux grandes rivieres, ayant veu aboutir jusques à elle ceux la qu'Auguste avoit adressés de l'Italie à travers les Alpes, fut comme le centre d'ou il deriva plusieurs grands & celebres Chemins jusques aux extremités des provinces Gauloises. Il en fit faire quatre entre autres tres remarquables. Le premier passoit à travers les montagnes d'Auvergne, & s'en alloit jusques au fonds de la Guienne. Le second s'estendoit le long du Rhein jusques à l'Ocean septemtrional. Le troisiesme traversoit la Bourgogne, la Champagne, la Picardie jusques à l'Ocean Occidental au port de Boulogne. Le quatriesme se rendoit dans le territoire de Narbonne & jusques au rivage de Marseille.

Et de celuy qui se voit à Orange.

Par les traces qui paroissent encor en divers lieux.

Ceux qui ont voyagé de Lion à Marseille, & qui ont tenu le grand chemin, bien qu'ils ne soyent pas versés en ces matieres, jugeront aisément si tant soit peu ils y jetent les yeux qu'il y à du labeur extraordinaire & en l'alignement & en l'etofe d'iceluy en plusieurs endroits. Le plus apparent commence à se faire discerner du commun dés la sortie du Faux-bourg de Lion appellé l'Aiguilletiere jusques à la premiere poste. Il se demonstre un peu mieux par delà le peage de Roussillon, jusques pres de S. Valier; mais encor plus apparemment entre Thein & Valence par un long espace, paroissant en droite ligne, comme par une chaussée eminente & relevée sur les deux costés: les creux ou la terre à esté prinse pour les sur-hausser se voyans tout le long d'iceluy d'un espace à l'autre, ensemble le gravois meslé parmy, qui rend le chemin sec en tout temps, n'ayant peu encor succomber sous le trepis de plus de seze siecles fait juger cét ouvragre d'une magnificence Romaine. On le voit en suite etofé de la sorte durant un long trait entre Valence & Livron mais plus pres de Valence. Apres il se fait voir par suites interrompues en quelques endroits, jusques au Montelimart, & de la à Boulene laissant le Rhosne à main droite. Puis il se perd jusques à Uchaux village de la

* *Polyb. hist. lib. 3.*

a Domitius Ænobarbus la fit faire l'an 629. de la fondation de Rome. M. Plautius Hypseus & M. Fluvius Flaccus estãs Consuls. Cicer. l'appelle *viam Domitiam in orat. pro M. Fontejo.* Ces peuples estoyent appellés Allobroges.

b *Augustus enim Cæsar ad latronum delendas incidias magnum quantum licuit viarum apparatum apposuit. Non enim propter vastissima petrarũ ingentium præcipitia ubique naturam violare fas fuerat, cum hinc quidem supra vias imminerẽt hinc autem irruerent. Strab. l. 4. Geograph.*

c *Ubi vero ex Italia supra conscenderis via in exteriorẽ Galliam, & ad septentriones est per Salassos: ducit Lugdunum: ea vero bifariam est: altera quidẽ prolixior plaustro permeabilis per Centrones: altera vero recta, & angusta, compendiariaque per Appenninum. Ib.*

d *Ceterum Lugdunum in medio instar arcis situm est, cum ibi amnes confluant, & partibus omnibus propinquum sit: Ea propter Agrippa hoc ex loco partitus est vias: unam quæ per Cemmenos montes usque ad Antones & Aquitaniam: aliam ad Rhenum: tertiam ad Oceanum & Belloacos & Ambianos: quarta ducit in aquã Narbonensem, littusq; Massiliense. Strab. l. 4. Geograph.*

Phocaensium vero ædificium est Massilia petroso in loco sita, cuĩ quidem portus subjacet: saxum videlicet in Theatri forma ad Augustum spectans. Strab. Ib.

Baronnie de Serignan au Comté d'Auignon. Là il reprend son cours plus superbement en droite ligne, & par le septemtrion entre dans le terroir d'Orange: De l'extremité duquel il continue son fil le long d'un beau vignoble, dans le quartier appellé *Saunier* pres la riviere d'Egues, là où il se perd jusques à l'Arc Triomphal de Marius proche de la ville: laquelle ayant outrepassée du costé de S. Martin, le long de la montagne du Chasteau, tirant au midy, il recommence à se monstrer par de là les vignes de *la Crose*, dans le quartier *de Feuillet*, là où on le voit relevé à la ligne en la forme susdite, de façon & estofe Romaine, les lieux bas d'où le terrain à esté porté en haut paroissans visiblement d'un costé & d'autre. De là il suit droit jusques au quartier communement appellé *Enfer*, puis passant à travers des cotaux sablonneux surnommés le *mont-rouge* s'en va le long de l'aisle du *bois de S.Paul*, & ayant passé un petit pont, se jete dans le chemin appellé du *bois Domini* duquel il prend le nom, tirant tousiours au midy tout le long de la terre de *Maucoil*; laquelle il confronte du costé d'orient, la separant du terroir de la ville d'Orange. De là il entre dans le valon prochain, & n'est plus veu dans la Principauté. Tellement qu'il y a grande apparence, que ce soit le mesme Chemin, qui alloit anciennement de Lion à Marseille, ainsi construit & rehaussé par Agrippa, lequel nous pouvons affirmer en estre l'auteur.

La Carte itineraire de Peutinger remarque trois Grands Chemins Romains, prenans leur source & origine de la ville d'Orange, ou bien passans par là: l'un desquels va traverser le Rhosne au dessus d'Avignon tirant au couchant, l'autre prend la route du Septemtrion, & le troisiesme d'Orient. Il y a apparence qu'estant la plus importante ville du pays, & logeant ches soy les soldats Legionaires, ces voyes Romaines la tenoyent en plus grande consideration, facilitans grandement le secours qu'elle pouvoit donner au pays circonvoisin, & en retirer mutuelement au besoin selon les occurrences.

De l'Evesché d'Orange.

SI Orange Payene à esté rendue celebre par ses Triomphes, par ses Theatres, par ses Aqueducs, par ses Legions. Orange Chrestienne n'a pas esté moins illustrée par ses Evesques, par ses Conciles, par son Parlement, par son Université. Il faut parler de chacun à part, selon la date des temps vraye orniere de nostre route.

La succession de nos Evesques n'est icy employée, que pour une verité historique du rang que ceste ville à tousiours tenu entre les principales & les plus celebres de ce pays; & pour un notable tesmoignage de l'honneur & advantage qu'elle à eu des premieres à recevoir la foy Chrestienne. Si ces Prelats ont rendu des actions dignes d'estre appendues dans le Temple de Memoire, comme ils ont fait, de leur zéele, pieté, & merite, elles seront relevées sans passion avec la forme ancienne de leurs elections, & les autres choses remarquables de leur vie dans le progrés de l'histoire sous le regne de nos Princes.

Des Conciles tenus à Orange.

Concilium primum Arausicanum habitum fuit in Ecclesia Iustinianensi sub die vj. Idus Novemb. Cyro Cons. anno Christ. 441. Valent. iiij. Augusti xvij. Leonis 1. Papa 11. Cons. ant. Gall.

LE premier Concile composé de dix sept Evesques y fut tenu soubs le Pape Leon I. au temps de l'Empereur Valentinian l'an du salut quatre cents quarante ou environ. Là où furent traitées diverses matieres, principalement touchant la discipline Ecclesiastique, dont les Canons sont couchés au volume des Conciles.

Le second

[S]econd [C]oncile.

Le second y fut convoqué sous le Pape Felix IV, au temps d'Atalaric Roy d'Italie, & de Childebert Roy de France, l'an du salut cinq cents vingt neuf, par Liberius l'un des huit Gouverneurs des Gaules, pour la dedicace d'une Basilique ou d'un temple, qu'il y avoit fait edifier. Il fut composé de huit Gouverneurs, & de quatorze Evesques. Liberius qui faisoit sa residence à Orange y fut present. Et parce que Pelagius ce fumant tison d'Enfer, traversant ce pays à son passage d'Italie en Angleterre, avoit grandement troublé la tranquillité des Eglises des Gaules, par le contagieux vent de ses heresies, cela obligea le Concile d'arrester & de publier ces celebres Canons qui sont aussi rapportés dans les volumes des Conciles, touchant la grace qui nous à esté conferée par Jesus Christ, contre le franc arbitre & le merite des œuures. Tous le souscriuirent & depuis le Pape Boniface II. le confirma.

Ce Liberius se qualifioit *Petrus Marcellinus, Felix Liberius V.C. & illustris Præfectus Prætorij Galliarum atque Patricius. Ibid.*

Habitum fuit hoc Concilium anno Christi 529. v. Novemb. Iul. Decio Iuniore V. C. Cons. Felicis iiij. Papæ iij. Atalarici Italiæ Regis iij. Childeberti Regis Franciæ xviij. Ibid.

Le troisiesme beaucoup moindre que les deux premiers y fut convoqué contre la Secte des Albigeois par l'autorité de Romain Cardinal Diacre Legat du Pape Honorius en l'année 1229. qui s'y trouva avec les Evesques d'Italie qui l'accompagnoyent.

M. Catel en son hist. de Tholose liv. 2.

De l'Université d'Orange.

[P]ourquoy [l]'Univer[s]ité fut [e]stablie à [O]range.

Le desir de reparer les pertes, que les frequentes guerres avoyent apporté; la pureté & la salubrité de l'air de ceste contrée; la belle & agreable situation de ceste ville; la facilité de faire instruire & eslever leur jeunesse chés eux avec plus de commodité & d'espargne; & le moyen d'y attirer les estrangers: obligerent nos devanciers à ne rien obmetre de leur pouvoir, pour y faire eriger l'Université, en laquelle les trois facultés de Theologie, Iurisprudence & Medecine fussent publiquement enseignées, & en suite les honneurs du doctorat conferés. L'honneste emulation de quelques villes du pays, qui en estoient illustrées, ne leur permettoit pas de negliger vn tant honnorable advantage, qui sembloit se presenter à eux par la desolation qui s'avançoit sur celle de Montpellier, à cause de ceste effrenée mutinerie qui y estoit survenüe, dans la fureur de laquelle les habitans avoiēt coupé la gorge à plus de quatre vingts officiers Royaux de leur ville: Ainsi de la ruine de celle là ils pourpēcent de bastir celle cy. Advãtage qui a esté en estime en tous aages, parmy les plus esloignées nations de l'Univers. L'Orient les à cognues, & la Judée mesme en a esté ornée & embellie, au temps de la republique d'Israel sous le gouvernement des juges. L'Egipte à eu sa *Sais*, & son *Heliopole* avec ses Sacrificateurs destinés pour enseigner. L'antiquité remarque que les anciens Philosophes y accouroyent de toutes parts, pour y apprendre; Homere, Solon, Thales, Platon, & une infinité d'autres. Et les sacrés cayers rendent tesmoignage du grand sçavoir de Moyse, disant qu'il avoit esté instruit en toute la science des Egiptiens. Ceste celebre ville d'Alexandrie, digne escole de l'honneur & de la vertu, vray seminaire des sciences, auxquelles le Grand Alexandre l'avoit destinée des sa fondation, estoit excellente parmy toutes les autres de son temps. Jule Cæsar, s'y estant rendu apres la defaite de Pompée, en admiroit la beauté & alloit ovir discourir les Philosophes dans les Academies. Les Indiens mesmes avoyent leurs *Brachmanes*, & les Iapons leurs *Bousiens*, qui enseignoyent publiquement, en ayans retenu les noms jusques à ce jourdhuy. Que dirons nous de ceste celebre cité d'Athenes meritoirement appellée le temple du sçavoir, laquelle à esté en son temps autant excellente entre les autres de la Grece, que la prunele de l'œuil l'est au corps, humain, ou bien la raison à l'ame? & de Carthage emulatrice de Rome? ou bien de Rome mesme ceste maistresse-ville du monde, lesquelles se sont jadis rendues aussi florissantes és sciences & és bonnes lettres que redoutables en armes? & de Marseille nostre voisine mere des sciences la plus ancienne de toutes

In loco Academiis destinato temperata & salutaris sit aëris constitutio, amœnus situs, aquis, fontibus, sylvis & campis undique arridens. Ioann. Botero lib. 2. de orig. urb.

Sous le regne de Charles 5. Roy de France invent. de Serr.

[D]e [q]uels noms & parmy quels peuples elle à esté honnorée en tous aages.

Elle s'appelloit *Cariat Sepher, id est Civitas Litterarum,* ou bien *Dabir* Josué chap. 15. & 21.

Vrbem circonveniens mirabatur pulchritudinem & stans inter plebem Philosophos audiebat App. 2. Civil.

Litteræ ac facundia, & hic civilis ordo disciplinæ velut templū Athenas habent inst.

Quod pupilla in oculo, in anima mens sive ratio, hoc in Græcia Athenæ. Phil. Iud.

toutes les Gaules. Ce loüable desir excite aussi nos Orangeois, d'en poursuivre les provisions necessaires, lesquelles ils obtindrent le vingt septiesme de May mil trois cents soixante cinq. Date remarquable de la fondation de nostre Université.

Elle est composée d'un Chancelier qui en est le chef, la charge duquel est perpetuelle, residant tousiours en la personne de l'Evesque d'Orange comme un appendice & annexe de sa dignité: d'un Recteur & ceste charge estoit anciennement ambulatoire, premierement conferée chacun an, par les suffrages de tout le corps de l'Université, (ce qui à esté observé de nostre temps) puis par reglement & statut d'icelle, elle estoit annuellement decernée à chasque membre selon l'ordre de sa reception; mais finalement interrompue en nos jours par les poursuites du Prevost des Chanoines de l'Eglise Cathedrale d'Orange, qui en à fait annexer la charge à son benefice, l'ayant rendue perpetuelle en sa personne: d'un Acteur c'est à dire Procureur de l'Université: d'un Tresorier ou distributeur des droicts d'icelle: & d'un Bedeau qui fait aussi la function de Scribe ou de Secretaire de l'Université. Et ces trois charges cy sont annuelles, dependentes de la nomination de la companie, composée de tous les Docteurs és trois Facultés residans à Orange, gradués dans l'Université, ou aggregés en icelle: qui ont aussi le droit de conferer le bonnet au chois de celuy qui se presente, & de faire comme on dit la charge de *Tarrin*.

Le Chancelier à le pouvoir de convoquer l'Université quand bon luy semble, & en cas d'empechement celuy qui le suit en rang, qui aussi modere la companie, oyt les propositions, recueil les suffrages, prononce les deliberations, adsiste & le Recteur avec luy, à l'examen particulier de celuy qui se presente; de la portée duquel il fait rapport à l'Université; laquelle delibere sur iceluy, de l'admettre aux points, ou de le rejeter. En suite donne les points adsisté du Recteur en presence de tous, sur l'ouverture des livres; estant loisible à celuy qui veut estre promeu on à son *Tarrin* de choisir telle Loy, & tel Canon qu'il voudra (& ainsi des autres facultés) de ceux qui se presentent; & de tourner tant seulement deux feuillets, l'un en avant, l'autre en arriere, pour en faire choix, & les rendre aprés dans vingt quatre heures. Il à le droict de faire marcher devant soy le Bedeau, portant la masse d'argeant de l'Université, en allant & revenant à l'assemblée. Il donne l'heure pour la reddition des points, aprés laquelle l'examen rigoureux, & les disputes achevées ayant recueilli tous les billets, il prononce au nouveau Docteur sa promotion, & le tiltre d'honneur qui luy à esté adjugé selon sa capacité. (Et en cas d'insuffisance sa rejection) reçoit de luy le serment sur le formulaire qu'il luy exibe presté à genoux par le Docteur. En absence du Chancelier, le premier & le plus ancien de l'Université remplit sa place, fors en l'expedition des lettres, qui sont tousiours despechées sous le nom du Chancelier Evesque, & signées de luy ou du plus ancien en absence, lequel prend aussi tous les emolumens.

Le Recteur, qui est la seconde dignité de l'Université, & en son absence le plus ancien à aussi le droict de convoquer l'assemblée, d'adsister à l'examen particulier de celuy qui se presente, luy donner l'un des points en la forme susdite, faire marcher devant soy le Bedeau de l'Université portant la masse, allant & revenant à l'assemblée. Mais aussi par la coustume, aprés l'action il doit luy mesme reconduire le nouveau gradué dans sa maison, faisant marcher devant soy le Bedeau avec sa masse, lequel il suit seul en robe longue bonnet carré en teste orné d'un floc de soye verte & rouge, si es droicts; & tout rouge si en Medecine (les Theologiens n'en usent point). Puis vient le gradué ayant sa robe ceinte, son bonnet carré en teste avec un floc semblable de soye, & à main droite d'iceluy son *Tarrin*, qui est un des Docteurs de l'Université. aprés marchent les Officiers du Prince, les Consuls avec leurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

chaperons d'escarlate, tous les Docteurs de l'Université selon leur rang, & plusieurs autres parens & amis du nouveau Docteur, qui l'accompagnent. Ce convoy d'honneur est rempli de joye & d'alaigresse par les violons & autres instrumens de musique qui precedent. Les festins, les bals, les serenades, & autres reioyssances sont pratiquées le plus souvent apres.

Plainte de l'Université.

Les estrangers qui liront cecy, demanderont si nostre Université est richement dotée, & s'enquerront du nombre des Docteurs Regens, qui y enseignent. La posterité accusera nostre lascheté, & ingrate nonchalance au bien de nostre commune patrie; doublement reprochables, de rejeter un si grand advantage duquel nous ne voulons jouir qu'à demy, bien que acquis par grand labeur à la diligence de nos devanciers, la possession duquel nous refusons, apprehendans journelement le bien qu'elle nous apporte, & nous rendans visiblement indignes d'en continuer la jovissance, dignes d'en encourir la perte.

Tres humble requeste à Son Altesse.

Sublatis studiorum pretiis, etiam studia pereunt. Tacit. 11. Annal.

Les lettres sont une des principales parties d'un Prince.

Icy ces trois Facultés comme trois belles Deesses reclament à genoux, de la liberalité de nostre grand Frederich, quelque moyen de se garentir de blasme & de mespris parmy les etrangers. Iamais solde ou pention n'a esté mieux employée, qu'elle le seroit à la subsistence de leur honneur, dans la ville capitale de son Estat souverain. Les plus grands Princes se sont autant rendus recommendables, par les faveurs, & par les graces, qu'ils ont departi aux lettres, & aux sciences, que par leurs faits Heroiques. Le tiltre de restaurateur des lettres donné au Grand Roy François, ne cede en rien à celuy de Grand, qu'il acquit par la valeur de ses armes. Alexandre jeta des l'armes sur le tombeau d'Achille ne croyant pas de pouvoir rencontrer aucun si habile escrivain qu'Homere pour publier les merueilles de sa vie: tant il estimoit les hommes lettrés. L'Université de Paris est appellée par tiltre d'honneur la fille aynée de ses Roys. Ainsi l'est celle d'Orange de son Prince; & la sera encor à meilleur tiltre, des qu'il luy aura pleu la doter competemment. Monseigneur, elle sera contente de peu, pour treuver des espoux sortables à sa condition, qui exposeront leur sçavoir en public. Il ne faudra sortir de vostre Cité, pour en trier & choisir de tres capables d'entre vos subjects, qui ne cederont en esprit n'y en suffisance aux estrangers. Monsieur le Comte Ludovic vostre Oncle qui n'estoit que Regent pendant la vie de vostre Pere, à immortalisé sa memoire dans vostre estat, par la fondation de l'Academie. Et vous immortaliserés vostre regne en benedictions sur vostre peuple, par le soustien de vostre Université; comme vous l'avés rendu admirable à tout le monde par la merueille de vos faits.

Iean de Serres en la vie de Franc. 1.

Q. Curt. in vit. Alexand.

Elle fut fondée avec celle de Pavie par Charle Magne. Iean de Ser. en la v. de Charlem.

Ea spiritum & sanguinē sub te recipiant. Plin. Panegyr.

Ita temporibus tuis dicendis, non deerunt decora ingenia. Tacit. 1. Ann.

L'Empereur Theodose establit une Academie à Bologne, & restablit en son premier estat celle de Rome par les Docteurs & les Pentions qu'il contribua; action qui à le plus rēdu son regne recommandable à la posterité.

Du Parlement d'Orange.

Dignité & utilité des Parlemens.

CE que l'ame est au corps, la raison à l'homme, le gouvernail au navire, & la clarté au soleil: cela mesme est la magistrature souveraine & perpetuelle dans un Estat. C'est l'esprit qui l'anime, l'intelligence qui l'adresse, le timon qui le conduit, & la lumiere qui l'esclaire. Par elle les bons sont maintenus, & les meschans punis & chastiés. C'est la vraye tutrice des loix, l'ennemie jurée de la tyrannie, la colomne, l'appui, & le fondement de l'Estat. Par sa subsistance la paix est conservée, la justice maintenue, l'usurpation abatue, la violence bannie, fleuron plus Auguste de la couronne d'un Prince, cher gage de son autorité, sacré depost de valeur inestimable: les gardiens duquel peuvent à juste tiltre estre appellés les Dieux tutelaires de l'Estat, & accepter le nom de favoris du souverain.

Iustinian bien que peu sçavant ayma tellemēt les gens doctes qu'il les fit participans de ses plus grandes faveurs.

Pourquoy establis par les Princes.

Ils en ont esté honnorés selon les lieux & les temps: la necessité de leurs charges, à esté recognue en tous les Estats bien policés; & est receue aujourdhuy parmy tous les Europeens. Les Roys & les Princes, ou ceux qui ont

Homere mesme appelle les Roys par tilter d'honneur ministres & dispensateurs de la justice.

Ainsi les Conducteurs d'Israel auxquels succederēt le Roys furent appellés Iuges.

ont le ſouverain commandement, ſont ordonnés de Dieu pour adminiſtrer Juſtice à leurs ſubjects : C'eſt là le principal ſujet de la commiſſion qu'ils ont impetrée de la Cour Celeſte, qui les rend comptables devant Dieu des fautes qui s'y commettent. Mais ou pour ſe redimer de peine & d'importunité, ou pour rejeter ſur autruy les haines & les rancunes des meſcontentemens, qui ont accouſtumé de ſuivre les jugements ; ou bien par une ſcrupuleuſe conſideration qu'ils ont eu, de ne s'entremettre eux meſmes de la deciſion des differens & des affaires de leurs ſubjects, parmy leſquelles les leurs eſtoyent le plus ſouvent meſlées ; ils s'en ſont deſchargés durant certain temps en partie ſur autruy, puis par ſucceſſion en ont laiſſé le ſoin & la charge entiere à ceux qu'ils y ont eſtablis ; leur communiquant le plus illuſtre rayon de lenr autorité, qui conſiſte en l'adminiſtration de la Juſtice ſouveraine.

Can. Regum eſt, 23. q. 5.

Hac unâ, reges olim, ſunt fine creati: dicere jus populis, injuſtáq; tollere facta. Heſiod. Theog.

Fruendæ Iuſtitiæ causâ olim benè moratos reges conſtitutos fuiſſe dicit Cice. 11. de offic. Vt eſſent qui ſummos cum infimis pari Iure retinerent. Ibid.

Nec unius mentem eſſe tantæ molis capacem Tacit. 1. Ann.

Quoniam gratiſſima ſunt præmia, pœnæ contra odioſiſſimæ, ipſum omnia præmia tribuere convenit; Magiſtratus, inquam, imperia, ſacerdotia, curationes, munera, beneficia, reſtitutiones; pœnam verò irrogare nemini, ſed earum impoſitionem magiſtratibus integerrimis ac prudentiſſimis committere. Bodin. lib. 4. de hiſt. cap. 6.

a Sous les deux premieres races, nos Princes ayant preſque touſiours fait reſidence dans leur Eſtat ſouverain, randoyent eux meſmes Juſtice à leurs ſubjects, aſſiſtés de leur Conſeil : & en cas d'abſence ou d'empechement y commettoyent des perſonnes propres ; Premierement à temps & ſelon l'importance des affaires, puis ils en donnerent les charges à perpetuité. Les procés commençans à multiplier, par l'introduction de la chicane, qui ſe gliſſa de l'Italie en ces contrées : l'avarice & la depravation des meurs, ont eſté les flammeches qui les ont nourris & entretenus.

Guillaume de Chalon VIII du nom, attiré en Bourgongne (pays des Principales places & ſeigneuries de ſa maiſon) pour y donner ordre à ſes affaires, & pour pacifier les differens de tres grande importance, qu'il y avoit avec ſes freres ; voulant d'ailleurs gratifier ſes ſubjects avant ſon deſpart, & illuſtrer l'Eſtat ſouverain de ſes ancetres de la plus eſſentiele marque de ſa grandeur y eſtablit un Parlement pour leur adminiſtrer la Iuſtice ſouveraine.

Ce que la Chambre Imperiale eſt en Allemagne : la Rote â Rome : la Iuſtice en Aragon : le Senat à Milan : le Conſeil, à Naples : cela meſme eſt le Parlement dans la Principauté d'Orange, erigé par ce Prince à l'imitation de celuy que Loys XI. encor Dauphin de France, avoit n'agueres eſtabli dans ſon pays du Dauphiné, & des autres qui avoyent eſté crées de temps en temps par les Roys de France preſque en toutes les Provinces de leur Royaume *b* : ainſi appellé du mot de parler, parce qu'ils y eſcoutent parler ceux qui plaident pardevant eux, & qu'ils n'y donnent les voix & les ſuffrages qu'en parlant, & bien ſouvent apres avoir longuement parlé & conteſté enſemble.

Ceſte venerable compagnie revient en accroiſſement de grandeur au Prince: en honneur à tout l'Eſtat: à utilité aux ſubjects; & a ſoulagement au peuple. *c* Et qu'elle plus grande commodité que d'avoir la Iuſtice ſouveraine à ſa porte ? ſans eſtre contraints de l'aller mendier à cent lieües de là comme en France ; ou il ne faut qu'un procés affectionné pour ruiner une maiſon, ou comme en Avignon, d'où les ſubjects ſont obligés de courir à trois cents lieües loing juſques à Rome, pour l'obtenir en dernier reſſort, là où elle ſe réd immortelle. Il y treuve auſſi des cõſervateurs nais de ſes libertés & privileges.

Le ſujet m'obligeoit de repreſenter icy les autres particularités de ſon eſtabliſſement, mais la ſuite des temps à laquelle je me ſuis attaché, ne me permetant de les anticiper ſur pluſieurs ſiecles me fait renvoyer le lecteur à la vie de Guillaume VIII.

a Auguſte rendoit luy meſme Juſtice à ſes ſubjects. *Suet. in Aug. c. 33.* Tibere en fit de meſme duquel Tacite dit que *Iudiciis adſidebat in cornu tribunalis. Annal. lib. 2.* Claudius, Veſpaſian, Trajan l'imiterent en cela.

Loys IX, Roy de France avoit auſſi accouſtumé de rendre Iuſtice à ſes ſubjects, le plus ſouvent, ſous un arbre dans ſon bois de Vincenes. Iean de Serr. Hiſt. de Franc.

b La Roche de l'Orig. des Parlement. liu. 1. ch. 4.

c *Parũ enim eſt jura in civitate eſſe, niſi ſint magiſtratus qui ea reddere poſſint. Cuiat.*

Des Gouverneurs d'Orange.

L'Ordre vouloit qu'il fut parlé des Gouverneurs avant que de la Cour de Parlement, & ſemble que cette autotité la prevaille à celle cy. Diverſes conſiderations militent : Pour les Gouverneurs ; les armes qui font reſider entre ſes mains toute la force de l'Eſtat, accompagnées du luſtre, que luy

Virtus militaris præſtat cæteris omnibus. Cic. pro mur.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

luy donne ceste qualité de Lieutenant General du Prince, & leur sejour ordinaire dans ceste belle cage, qui commande & gourmande tout le reste. Adjoutés y le droict Canon, qui prevaut maintenant au droict Civil, comme la puissance du Pape dans Rome à celle de l'Empereur. Et de plus le maniement & la conduite de l'Estat, duquel les autres choses doivent dependre, comme l'accessoire du principal.

Patria, libertas, cives latent in tutela, ac præsidio bellicæ virtutis. Ibid.

Pour le Parlemét.

Pour le Parlement: La distribution de la Justice souveraine du Prince, le plus illustre fleuron de sa couronne, le plus cher gage de son autorité, le sacré depost qu'il tient immediatement de Dieu, & qu'il communique immediatement à ce corps; la puissance de vie & de mort sur tous ses subjects, & la disposition absolue & souveraine de tous leurs biens ainsi que bon leur semble; l'image parlante de ceste legitime autorité qui à la force de faire ployer une grande multitude d'hommes sous la volonté d'un seul, qui n'est autre que celle du Prince; la Faculté que ceste companie s'attribue de declarer la legitime succession de nos Princes en leur advenement; *a* L'exemple de presque tous les Parlemens de France, parmy lesquels, les premiers Presidens prenent le devant & la main droite pardessus les Gouverneurs & Lieutenans generaux par tout ou la Cour se treuve en corps, estant ja pasée en usage & receue comme pour Loy en cét Estat, par une observance practiquée de nostre temps jusques au jourdhuy dans le Palais, *b* contraire à celle du Parlement du Dauphiné, dans lequel mesme sur les hauts sieges des Audiances, le Gouverneur & Lieutenant general est assis au dessus du premier President, lequel il precede par tout. Ce n'est à moy à determiner ceste question, n'y d'en dire mon sentiment. Les hommes ne se doivent mesler d'assigner leur rang aux Dieux. Traiter dans l'histoire une matiere devant ou aprés n'accroit & ne diminue point les dignités. Elle n'a esgard qu'a la date des temps, principale dressiere d'un discours historique, & le plus asseuré fil qu'il faut tousiours tenir, pour sortir aisément du Dedale de tant de divers sujets & evenemens. ils en sçauront bien user, comme ils ont tousiours fait par prudence: mon subject principal m'a porté à parler du Parlement. Ie ne parle icy des Gouverneurs que par occasion & en passant. Le precedant traité estoit ja sous la presse, lors qu'il m'est venu en volonté d'y adjouter cetuycy.

Consiliari eorum quæ inter homines divinissimum est Arist. Rhet.

In legibus salus civitatis sita Arist. Rhet. 1. cap. 3.

Omnis vitæ nostræ, famæ ac fortunarum salus in arbitrio Iudicis sita est. Boter. lib. 2. de orig. urb.

Divinitas quædam videtur hæc dignitas Lip. in polit.

Difficile est hominis in hominem imperium. Ib.

Quantæ molis ab uno capite tot capita coërceri & universam illam multitudinem leniter redigi sub commune quoddam obedientiæ jugum. Id.

a La Roch. des Parlem. *Lib. 2. sect. 13.*

b *Id. lib. 1. cap. 11. sect. 2.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

INTRODVCTION
SVR LES QVATRE PARTIES.

Essay de l'auteur sur la velocité du temps.

LE temps entraine toutes choses quant & soy d'une force & celerité incomparable. Il ne rebourse jamais le chemin de sa cource, pour recommencer la carriere qu'il a finie. Il fuit tousiours avant, sans attendre la necessité de ceux qui l'attendent, n'y donner aucun arrest à la prompte velocité du chariot volant, sur lequel il est emporté, par l'impetuosité des chevaux qui l'entrainent. La veüe de tous ceux qui le regardent, se perd en la consideration de sa legereté plus viste qu'un cheval eschapé de la main de son maistre. C'est un fleuve qui ne peut demeurer coy sans poursuivre le fil de son cours, duquel les ondes s'entrepoussent les unes les autres, les premieres se perdans par le subit rencontre de celles qui les suivent. C'est un glouton insatiable, qui devore le feu, le fer, & les pierres les plus dures, ne s'entretenant que de la ruine & de la destruction de toutes choses. C'est une faux roide & tranchante, qui coupe, qui abat, qui moissoune tout ce qui se presente devant elle, sans que l'honneur & la renommée des plus belles actions de la vie, se puissent garentir de l'invasion de ceste rigoureuse Loy de l'oubliance.

Cuncta trahit secum vertitq; volubile tempus. Cornel. Gall.

Et celer amissis labitur annus equis. Ovid. 1. amor. 8.

Et fugiunt freno non remorante dies. Id. vj. Fast.

Nulla res majus tempore robur habet. Id. 3. Pont. 8.

Et fugit interea, fugit irreparabile tempus. Virg. 3. Georg.

Le temps n'est autre chose que le cours ordinaire du soleil, qui ne s'arreste jamais, figuré par les poetes sous la personne de Phebus, qui fait sa course mõté sur son chariot. *Ovid. metamor.*

Labitur occultè fallitq; volatilis ætas.

a. Sur la briefueté de la vie.

Et ce qui retranche d'avantage le souvenir des choses memorables, *a* provient principalement de la briefueté de la vie humaine, presque reduite à un demy siecle, & de tant de changemens, & generations, qui s'entresuivent les unes apres les autres, par une succession continuelle presque innombra-

Sicut unda undam perpetuo propellit. Ita dies diem trudit. Roter. in fim. Eunt anni more fluentis aquæ, nec quæ præteriit cursu revocabitur unda. Nec quæ præterit hora redire potest. Ovid. 3. art. Ipsa quoq; assiduo labuntur tempora motu. Non secus ac flumen, neq; enim consistere flumen. Nec levius hora potest, sed & unda impellitur unda, Vrgetq; eadem veniens urgetq; priorem. Ovid. 3. Metamorph. Tempus edax rerum tuque invidiosaque vetustas omnia destruitis Ovid. 15. Metamorph. Tabida consumit ferrum lapidesq; vetustas. Id. 3. pont. 3. Saturne est figuré par les Poetes tenant une faux en main pour representer le temps qui fauche tout. *Tempus omnes res, præclaras delet. Dionys. Halicar. lib. 7.* a ὁ Βίος βραχὺς ἡ δὲ τέχνη μακρή. *Ars longa, vita vero brevis. hipocr. 1. Aphoris.*

ble,

ble, qui ne peut conserver à la memoire de la posterité ce qui s'est passé de remarquable en cinq ou six siecles; là où ancienement la vie d'un seul estoit suffisante de tenir registre de toutes choses, & en laisser une certaine cognoissance aux descendans par l'instruction qu'ils pouvoyent donner de leur propre bouche, de tout ce qu'ils avoyent veu & oui pendant le temps de huict ou neuf cents ans qu'ils avoyent vescu.

Les flateurs sont semblables à ceste fontaine de Dodone qui esteint une torche allumée & allume celle qui est esteinte. *Plin. hist. nat. lib. 2.*

Mais encor la corruption de ce dernier siecle, qui s'attache si aisément aux choses les plus pures, jusques à infecter la vertu par la hantise du vice; cette contagion si dangereuse, qui se laisse couler dans la plume de tant d'escrivains, qui leur fait dire le bien mal & le mal bien, sous l'esperance d'un gain deshoneste, ou l'apprehention de quelque danger; le desir de ceux qui par la flaterie de leurs escrits veulent plairre à tous ne desplairre à aucun, est beaucoup plus prejudiciable à l'histoire, que le premier inconvenient, qui retranche tout à fait la cognoissance des choses passées, s'ils ne recourent au benefice de la plume. Mieux vaut se taire que de mal parler. Il n'y a point de peste plus dangereuse en l'histoire, que la crainte & la flaterie.

L'Empereur Sigismond les appelloit des chiens mordans & donna un souflet à un courtisan qui le flatoit. *Æneas Sylvius.*

Aussi deslors qu'elle est remplie de l'une de ces deux passions, & que l'on veut combatre la verité par le soustien du mensonge; s'il y a quelque chose de bon en elle, cela est incontinent infecté, par l'attouchement de ce venin; comme par l'approche, de certaines pierres de Lycie, qui corrompent tout ce qui les touche. Elle n'est plus appellée l'image de la verité, qui represente les choses en leur naturel; mais ressemble proprement au Soleil, qui fait paroistre l'ombre selon le lieu ou il se treuve, au matin & au soir fort longue, & à midy elle ne paroit presque point.

Plin. in hist. nat. Historia est imago veritatis. Est autem imago ea absolutissima, quæ rem, neque majorem, neq; minorem reddit: non ut umbræ in ortu & occasu solis longissimæ, in meridie prope nullæ vives. Lib. 2. de caus. corrup. art.

Mais pour estre vray historien, il la faut traiter selon sa simplicité naturelle & sans passion; pour luy donner hardiment ces grorieux tiltres de tesmoin des temps, lumiere de la verité, vie de la memoire, maitresse de la vie, messagere du passé, qui condamne souverainement les defauts des grands Princes, comme elle magnifie leurs plus grandes vertus, qui les ont guindés au plus haut epicicle de gloire, pour les conserver inviolablement comme un riche heritage à la posterité.

Veritas pluribus modis infracta, primùm, inscitiâ reip. ut alienæ: mox libidine assentandi, aut rursus odio adversus dominantes. Tacit. 1. hist.

Historia est testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuncia vetustatis. Cic. lib. 2. de orat. ad quint. frat.

Custos illustrium virorum virtutis, testis malorum sceleris, benefica in omne humanum genus. Diod. Sic. 1. Biblioth.

Ce sont les qualités essentieles à cét ouvrage & les conditions inseparables, sous lesquelles j'ay entreprins la delineation de toutes les figures, qui sont comprinses dans les quatre angles du tableau de ceste histoire, selon les quatre races des Princes, qui y ont regné souverainement, celle d'Orange, celle de Baux, celle de Chalon, & celle de Nassau. Et comme la verité de ce que j'ay desia dit en ces avant traités se peut averer suffisamment, par la veüe de tous ceux qui voudront contenter leur curiosité, n'ayant presque rien touché, que ce qui se voit à present sur le lieu: aussi ce que je diray du passé, se pourra verifier par le tesmoignage de ceux qui l'ont dit devant moy: par la creance de plusieurs, qui n'ont besoin de caution: par la probabilité vraysemblable, qui en resultera. Si je dis quelque chose du mien, ou à loüange ou à blasme, je ne le fonderay que sur des actes. Ie ne suis ni flateur ni menteur.

CATA-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

CATALOGVE
DES
PRINCES D'ORANGE
SELON L'ORDRE ET LE TEMPS QV'ILS ONT REGNE DEPVIS GVILLAVME AV CORNET IVSQVES A FREDERICH HENRY DE NASSAV A PRESENT HEVREVSEMENT REGNANT.

Orange.

1 Guillaume I. Prince d'Orange.
2 Herimbrue Princesse.
3 Vgon.
4 Rorgon.
5 Alatais Princesse.
6 Rambaud I.
7 Boson.
8 Geralt Adhemar.
9 Rambaud II.
10 Tiburge mariée à Guillaume II.
11 Guillaume III.
12 Rambaud III.
13 Guillaume IV.
14 Tibour mariée à Rambaud Guiran.
15 Rambaud IV.

Les Baux

16 Bertrand I.
17 Guillaume V.
18 Guillaume VI.
19 Raymond I.
20 Guillaume VII.
21 Raymond II.
22 Bertrand II.
23 Raymond III.
24 Bertrand III.
25 Raymond IV.
26 Raymond V.

Chalon.

27 Iean I.
28 Louis.
29 Guillaume VIII.
30 Iean II.
31 Philibert.

Nassau.

32 René.
33 Guillaume IX.
34 Philippe Guillaume.
35 Maurice.
36 Frederich Henry.

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE

SVRNOMMES D'ORANGE.

PREMIERE RACE.

Commençant à l'année 793. & finissant à l'année 1185.

793 GVILLAVME AV CORNET Regna XIII ans, eut de deux femmes GVNEBONDE & GVITBVRGE trois fils BERNARD qui luy succeda en la Comté de Tolose, GVITERE & GOTSELIN, qui moururent en enfance & une fille qui luy succeda en la principauté d'Orange, elle fut appellée.

806 HERIMBRVE mariée à un Seigneur de Provence, qui print les armes & le sur nom d'Orange, & tint la principauté XXXIII ans.

839 { VGON / RORGON } leur succederent en la principauté on ne sçait s'ils eurent des enfans; ils Regnerent XLI an en pariage auxquels succeda.

880 ALATAIS qui regna XX & luy succeda.

910 RAMBAVD I. son fils qui Regna IV ans & eut pour successeur.

914 BOSON, duquel on ne peut precisement marquer le temps de son regne ni sçavoir quels ont esté ses successeurs jusques à

1086 GERALT ADHEMAR, qui Regna X ans auquel succeda.

1096 RAMBAVD II, qui tint la principauté XIX ans & eut une fille unique.

1115 TIBVRGE mariée à GVILLAVME II, qui estoit vraysemblablement un des descendans d'VGON & Regna XXXV ans.

1150 { GVILLAVME III leur fils, leur succeda en la moitié de la principauté & Regna XXIV ans avec son frere. / RAMBAVD III, qui succeda à l'autre moitié & mourut sans enfans. }

1174 { GVILLAVME IV succeda à son Pere GVILLAVME III, & Regna III ans ensemblement avec sa sœur. / TIBOVR, laquelle mourut sans enfans. }

1177 RAMBAVD IV succeda à son Pere GVILLAVME IV, mourut sans enfans & Regna VIII ans.

Ainsi céste premiere Race à Regné à Orange trois cents nonante deux ans.

TABLEAV

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

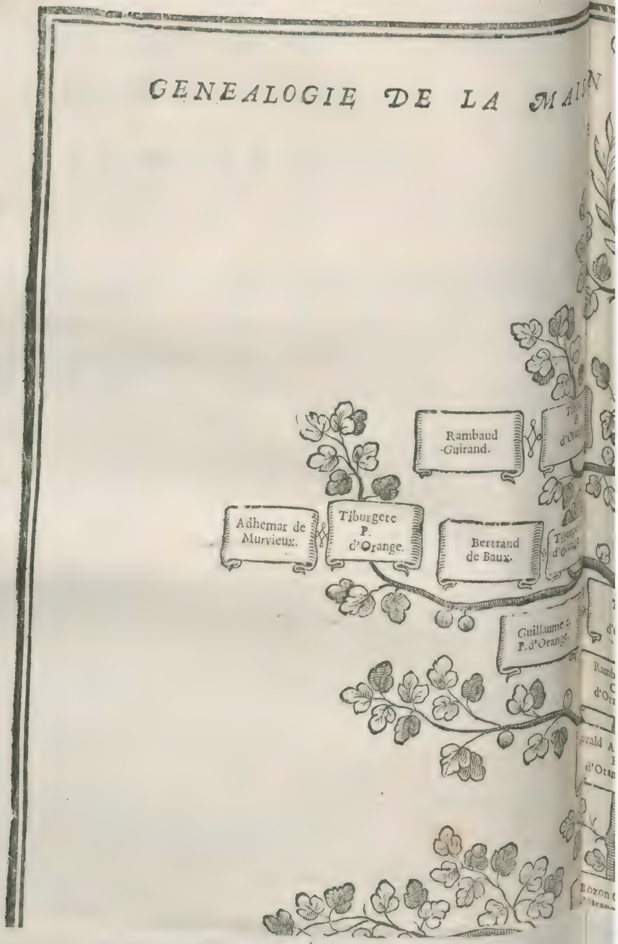

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

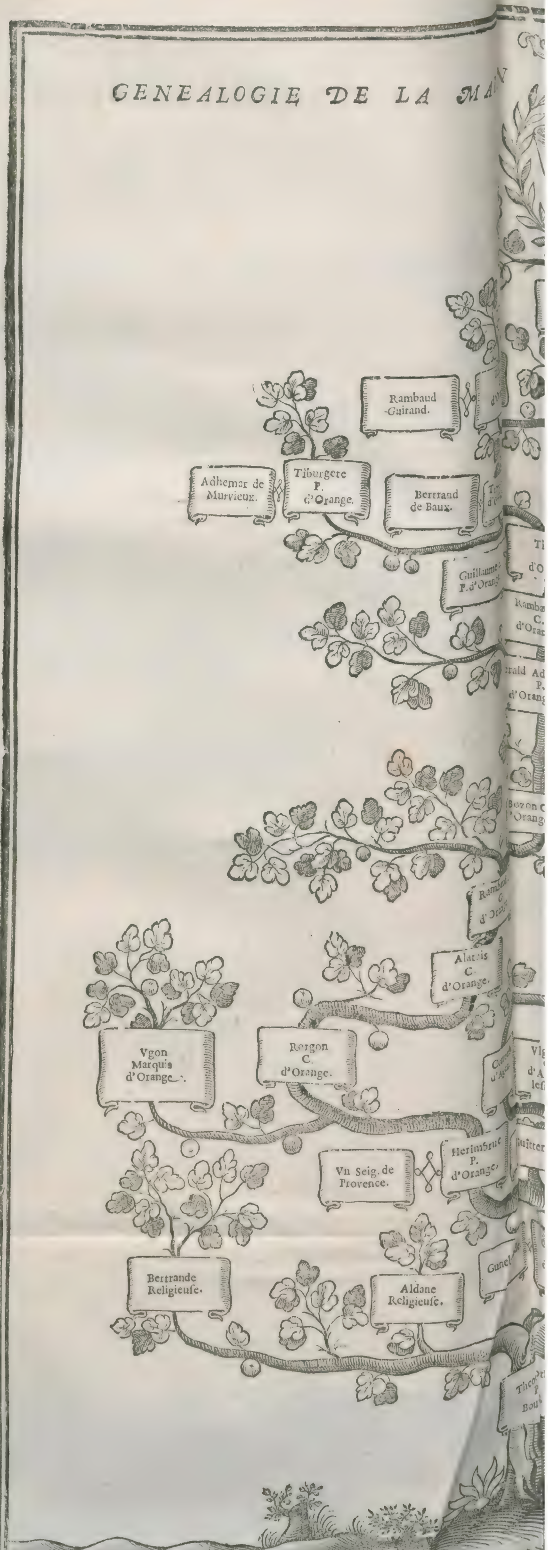

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

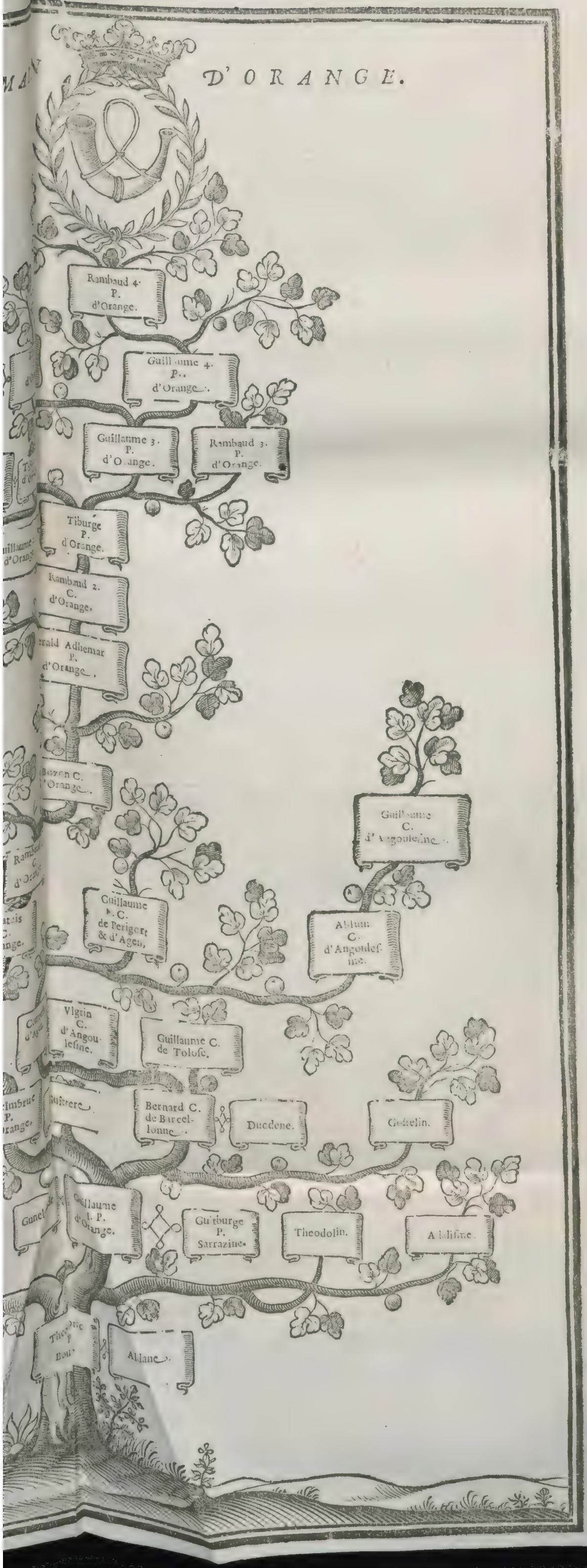

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

D'ORANGE.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GVILELMVS D.G. PRINC. AVR. COM. NASS. &c. VICEC. ANTV. BIS. BARO BREDÆ &c. GVB. HOL. ZEL. VLT.
Crispiaen van queb fecit.

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.
Premiere partie

Contenant la premiere Race des Princes d'Orange surnommés d'Orange avec leur Genealogie.

GVILLAVME AV CORNET
I. DV NOM ET I. PRINCE D'ORANGE.
I. Regne.

Effects de la providence de Dieu.

ON ne doit pas rapporter au sort, n'y au hazard d'une inconstante fortune, la fondation des Estats & des Principautés. *a* Dieu en est le fondateur & le maistre architecte. *b* Il ceint & desceint le baudrier des Roys & des Princes, comme bon luy semble. Les plus anciennes Monarchies ont esté construites de sa main, & reduites en monceaux de pierre, quand le temps de leur desolation est arrivé. Les plus florissans Estats ont esté bouleversés, au seul bruit de son tonnerre. *c* Les villes ont trebuché au son des trompetes embouchées. Le Soleil a arresté sa cource en Gabaon, pour favoriser les armes de son peuple, lors qu'il la voulu introduire dans la terre promise. C'est luy qui à jadis suggeré des songes & des visions effroyables aux Roys, quand il à voulu debriser leur sceptres & les faire voler en esclats. C'est luy qui a dechassé d'entre les hommes le premier Monarque du monde pour establir sa demeure parmy les bestes, jusques à ce qu'il eut recognu le souverain qui domine sur les Empires, & les donne à ceux que bon luy semble. C'est luy qui avec une main miraculeuse a escrit sur la paroy la condemnation d'un grand Roy & la dissipation de son Royaume, qui esleve les plus humbles, & abaisse les plus eslevés, qui fait ce qu'il luy plait tant en l'armée des cieux, que parmy les habitans de la terre.

De sa puissance.

a Regna & Reges à Deo dantur. Regna à Deo & Reges tolluntur. Lips. in monit. & exemp. polit.

b Daniel chap. 2. & 4.

Vnus est regnator omnium Deus. Tacit. v. Hist.

c Iosué chap. 6. & 10.

Daniel 2.

Id. 4.

Id. 5.

Job. 9.

 Les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les Romains avoyent des long temps pillé & saccagé tout l'Univers. Dieu faisoit avancer sur eux â grand pas le temps de retribution. L'Orient ne peut plus regir, n'y tenir en devoir ces belles parties Occidentales. Elles sont livrées comme en proye, â la discretion de divers peuples & nations. Chasque oiseau veut arracher une plume de ceste Corneille. Les Chrestiens & les infideles à qui pis donnent bourrade à ceste Aigle, ja naurée à mort, pour en emporter chair ou plume. Les Sarrasins (nation barbare & infidele) sortis de l'Afrique, comme un debordement des grandes eaux, avoyent ja inondé toutes les Espagnes: & ce deluge ayant coulé deça les Pirenées, s'estoit espendu en Guienne, en Languedoc, & en Provence: sur le point de submerger toutes les Gaules, si Dieu n'en eut miraculeusement arresté le cours.

Il suscita Charlemagne, pour recueillir les principales pieces, du grand & universel debris de ceste puissante Monarchie Romaine: le fortifiant de tres propres instrumens, pour le soustien & pour la conservation du nom Chrestien. Ce fut le premier Prince qui tascha de raviver la splendeur de ce grand corps d'Estat en Occident; ou il se fit declarer Empereur, se vendicant en vertu de ceste moitié, tous les droits & prééminences de l'Empire Romain.

a Avant la venue de ce Monarque, plusieurs nations s'estoyent valeureusement soustraites de la domination Romaine, lesquelles se sont maintenues en leur liberté jusques à ce jourdhuy. *b* Maintes seigneuries ont commencé de poindre en l'apparition de ce nouveau Soleil; estans depuis demeurées inviolables en leurs franchises. *c* D'autres ont prins leur cōmencement plusieurs siecles apres. Ainsi entre les parties du monde, nostre Europe se treuve aujourdhuy la plus bigarrée, en la diversité de ses estats souverains, bien que distincts & separés par diverses formes de gouvernemens, Monarchiques, Democratiques, & Aristocratiques.

La Principauté d'Orange, par une favorable providence du Ciel, se voit colloquée en l'Estat moyen de ces trois termes: ayant prins sa naissance avec l'Empire d'Occident, par la valeur de Guillaume au Cornet Prince de Bourgogne, *d* qui en deschassa les Sarrazins, & l'accepta en don remuneratoire de Charlemagne, pour recompence de ses victoires. Posant donc la premiere pierre du fondament de cet Estat; je ne m'arresteray pas à la polir & embellir. Ie la mettray en œuvre, brute & sans façon: me contentant qu'elle soit ferme & stable, pour soustenir l'edifice de ce bastiment, contre les attaintes & secousses de l'envie & de l'emulation de ceux, qui n'en estans pas informés, extravaguent en leurs discours, en parlent comme de choses chimeriques, aimans mieux prononcer un jugement precipité, qui n'a pour motif que la passion, & le desir de complairre, que non pas de s'en informer à fonds, pour en parler solidement & veritablement. Les autres s'imaginent, que ceste Principauté soit descendue en un instant des nues, ou qu'elle ayt esté formée en une nuit, comme un potiron. Les non passionnés & interessés ne peuvent croire, que ce premier Prince ayt exploité des faits si memorables, aymans mieux les rapporter à un recit fabuleux ou aux inventions de quelque vieux Roman, qu'a une verité historique; pour la crainte qu'ils ont de se flater en leurs propres advantages; ou pour un excés de modestie naturelle qui leur fait moins croire d'eux, que de ce qui est en eux. Tout ce que nous en dirons, ne sera fondé, que sur le rapport de ceux qui en ont parlé devant. Les auteurs, les manuscripts, la tradition receue probablement au recit des choses humaines, les tesmoignages qui subsistent encor parmy les pierres & les monumens, l'argument des choses semblables autrefois advenues, de la verité desquelles il n'est permis de doubter, me serviront de garans envers les incredules, dans une si sombre antiquité: vrais phares de ma route parmy les nuages de l'ignorance d'un siecle tenebreux. Et au fonds la creance en est laissée libre à chacun.

La Republique Romaine depuis sa naissance, jusques au temps d'Auguste à duré sept cents ans, depuis Auguste elle à tousiours decliné, en sorte qu'on ne voit plus aujourdhuy qu'une image de ceste ancienne grãdeur qui faisoit ployer le col à toutes les nations du mõde. *Ex Flor. in prolog.*

Les Romains au commencemẽt auoyent diverses enseignes militaires l'Aigle, le Minotaure, le Loup, le Cheval, le Sanglier, lesquels Marius en son septiesme Consulat retrencha & ne retint pour la conduicte de l'armée que l'aigle, oyseau de proye & porte foudre, pour representer qu'il n'y avoit rien que la force Romaine ne ravit comme l'aigle & ne rompit comme le foudre. *Veget. de re milit.*

a Telle est la Republique de Venise.

b Telle est la principauté d'Orange.

c Tel le Royaume d'Arles, qui a fini, tels sont l'Empire du grãd Turc, les Royaumes de Naples & de Sicile, de Hongrie, Telle est la Duché de Lorraine, de Savoye, de Toscane, de Mantone, la Republique de Gennes, & autres.

d Estienne de Lusignan en son Hist. de Cypre & Noguiés en son Hist. de Tholos. asseurent que Guillaume au Cornet à esté Prince de Bourgogne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Extractiõ de Guillaume, sa naissance environ l'année 752.

789.

Ses tiltres & dignités.

Par le consentement de plusieurs escrivains, *a* Guillaume estoit fils de Theodoric Prince de Bourgogne & de Aldane, nasquit sous le regne de Pepin 22 Roy de France, fut nourri & eslevé en la Cour de Charlemagne, *b* & surnommé au Cornet, d'autant qu'il portoit un Cornet sur son escu, comme il est representé sur le grand autel de son Abbaye, lequel dure encor au jourdhuy dans les armes de nos Princes. La noblesse de son sang & la vertu qui accompagnoit ce genereux Prince en toutes ses actions porterent l'Empereur à l'honnorer de l'espée de Connestable de France, *c* & en suite de ces quatre grandes dignités de *d* Duc d'Aquitaine, de Provence, de Comte de Tolose, & de Gouverneur du Languedoc. Il rencontra beaucoup de difficultés en son establissement dans ces Provinces. *e* Le Duché de Guienne estoit possedé par Alderic, & le Comté de Tolose par Torsin. Le premier fut banni du Royaume par l'Empereur & le second *f* expulsé ignominieusement de sa Comté. Ce changement pouvoit changer le cœur des peuples accoustumés de vivre sous leur domination, & les Gascons assés impatiens estoyent disposés à un soulevement, si la prudence de Guillaume n'y eut pourveu, changeant cette collere en flegme au grand advantage de ses Estats, de l'Empereur, & de la foy Chrestienne.

Pacifie les troubles eslevés en Guienne.

Cependant les *g* Sarrazins qui muguetoyent des long temps ce beau & fertile pays du Languedoc, se cuidans prevaloir de ces mescontentemens populaires, s'y jetent à main armée, portent le flambeau de la guerre par tout, brullent les faux-bourgs de ceste belle & ancienne ville de Narbonne, se presentent devant Carcassonne, desolent les lieux ou ils passent, laissans par tout des tristes enseignes de leur barbare cruauté. Guillaume poussé des eslans d'un genereux desir de gloire de se signaler dans ses grandes & nouvelles charges, qui attiroyent sur luy les yeux de tout le monde, ramasse brusquement tout ce qu'il peut des forces de la Province & d'ailleurs, selon que la pressante necessité & l'opportunité d'un tel affaire le requeroit, marche au rencontre de l'ennemi accompagné de plusieurs Comtes & seigneurs François, jusques à la riviere d'Olivier nommée en langage du pays *Bere*, passant à Ville-salse prés de la ville de Sijan à trois lieües de Narbonne. Là il fait alte pour reuger son armée en bataille. Le Sarrazin eslevé d'une certaine esperance de victoire, par le grand nombre de ses hommes, pousse les siens pour attirer les nostres au combat, qui les recueillent avec beaucoup d'ardeur, comme pour une tant juste querelle du nom Chrestien. Le gros suit de part & d'autre, la meslée est grande, pleine de sang & de meurtre : mais la vertu cedant au nombre, la victoire demeura à l'infidele, Dieu voulant chastier les Chrestiens par ce coup de fouet, non pour les perdre, mais pour les humilier, affin de les relever plus haut en suite, *h* & leur faire cognoistre qu'il les pouvoit vaincre & defaire au mesme lieu ou peu auparavant il leur avoit donné une signalée victoire sur les mesmes nations. Il y demeura grand nombre de Chrestiens. *Guillaume* (dit l'original) *se porta fort vaillamment, & combatit fort courageusement ; mais voyant qu'il ne pouvoit plus retenir ses soldats, il fut contraint de se retirer*: Dieu le reservant pour le fleau des infideles, *i* avec lequel il les deschassera entierement. Aussi l'homme n'est pas delivré au jour de la bataille, par l'adresse de son cheval, ni par la force de son bras, mais par la puissance du grand moderateur des armées.

Se prepare pour combattre les Sarazins entrés dans le Languedoc.

Leur livre bataille.

En laquelle il est vaincu.

Les Sarazins aprés une tant signalée victoire reprindrent le chemin de leurs tanieres, par delà les Pirenées, pour en sortir peu de temps aprés, à dessein de venir faire une nouvelle invasion en France. Ils avoyent ja occupé presque toute la Guienne, le Languedoc & la Provence, quand Charlemagne establit Guillaume chef d'une puissante armée pour les aller repousser. Il assemble ses forces des pays de Bourgogne, Guienne, Languedoc

a Selon le MS. de sa vie qui est aux archifs de l'abbaye S. Guillaume en Languedoc, conforme à sa legende qu'on souloit lire publiquement à Orange le 28 de May jour de sa mort.

b Il ne se faut pas arrester à l'opinion de Nicolas Gilles en sa chronique ni au Roman de sa vie, qui tienẽt qu'il à esté surnommé au court-nez d'autãt qu'il avoit eu le bout du nez coupé en un combat qu'il eut contre Corsolt Sarrazin.

c Le MS. de sa vie dit qu'il le fit Consul & *Camerarius* c'est à dire Chambelan qui estoit alors la premiere dignité du Royaume, ainsi que rapporte Nitard en la vie de Louys le Debonn. & lequel mot de *Camerarius* il est à presupposer avoir esté prins pour Connestable & approprié à l'usage de ce temps par Paradin en son Hist. de Bourg. Belleforest au ch. 2. de ses chroniq. & Rubis au chap. 19. liu. 3. de l'hist. de Lyon.

d Ce sont les tiltres que luy donne le MS. de sa vie & qui sont expliqués pour celuy de Gouverneur par M. Catel en son Hist. de Tholos.

e C'est l'opinion d'Aymon le moyne.

f Le cõtinuateur d'Aymon le moyne & l'aut. de la vie de Louys le debonn.

g Selon un MS. de la vie du Roy Louys le Debonn. qui se trouve dans les archifs de l'abbaye de Moissac.

h Charles Martel les avoit paravant vaincus au mesme endroit.

i Le Roy n'est point sauvé par une grosse armée, & l'homme puissant n'eschappe point par sa grande force. Le cheval ne sauve point, & ne delivre point par la grandeur de sa force. Pseaum. 33. vers. 16. 17.

Cette deffaite des Sarrasins est marquée dans le MS. de sa vie.

Et aussi par *Petrus Venetus lib. 5. cap. 6. Catholog. Sanct.* en ces mots: *Cum autem Sarraceni partes Aquitaniæ invasissēt, à Carolo cum exercitu missus eos viriliter debellavit magnaq; illis inflicta strage eosdem à septimaniæ invasione potenter dejecit.*

Languedoc & Provence les joint avec celles de France, adresse son chemin par le Languedoc, les en desniche, ensemble de la Guienne & de toutes les places qu'ils y occupoyent, en emporte plusieurs sur eux de vive force, les combat, les rompt, les desfait, & prend prisonnier leur Roy Abdemelec en une fiere & sanglante bataille. Le lieu ou elle fut donnée, ny les particularités de ceste memorable desfaite, ne sont pas precisement cotés par les escrivains. Les tenebres de l'ignorance nonchalante d'un siecle si tenebreux, ne nous en ayans laissé que la generalité, bien que autorisée du consentement de plusieurs, & d'une probabilité asseurée. Il poursuit la pointe de ses armes, passe la riviere du Rhosne, prend son chemin droit à Orange, de laquelle Theobard l'un des Roys Sarrasins s'estoit emparé, il l'assiege l'attaque, l'emporte, & par la reduction de ceste importante ville, se rend maistre de tout le pays, & delivre les Chrestiens de la servitude & oppression de ces Barbares. L'empereur voulant recompencer un tant notable service du fruit de ses victoires, luy donne la ville d'Orange & le pays qu'il avoit conquesté des environs, en proprieté de fonds, avec toute jurisdiction; & à ces grandes dignités que sa vertu luy avoit paravant acquises, il adjouste maintenant celle de Prince d'Orange pour en jouir comme de pays de conqueste avec toute autorité souveraine. Ce fut en l'année sept cents nonante trois. date remarquable de la naissance ceste principauté.

Le MS. de sa vie fait mention de ceste donation comme aussi le Sanctorale MS. qui est dans le cōvent des Peres de S. Dominique de Tholose. *Petrus de Natalibus Episcop. Equilinus lib. 5. c. 17. Ordericus Vitalis in Hist. Ecclesiast.*

Par une si notable desconfiture, il sembloit que cette mandite semence de Sarrasins fut du tout esteinte & extirpée en France: ce qui obligea Guillaume de pendre ses armes au croc, & de se retirer dans sa maison. Mais ces mauvaises plantes ayans gouté la saveur de la bonne terre, y avoyent jeté de si fortes racines, qu'elles recommencerent bien tost à s'y raviner & reprendre accroissement: comme se l'esloungnement de Guillaume estoit la cause mouvante des armes Sarrasines. Ainsi donc sous la conduite d'un de leurs Roys nommé *Isore* de forme & stature Gigantale ils revienent en France, penetrent jusques dans le cœur du Royaume & se presentent devant Parys.

Cecy est tiré d'un MS. de la vie de Guillaume escrit en vers & en vieux Gaulois.

Louys le debonnaire y estoit lors, qui pour conjurer cette tempeste appelle Guillaume à son secours; lequel desireux designaler encor sa valeur au service de la France, & à la deffence du nom Chrestien y avole avec une incroyable celerité. Le Sarrasin tenoit Paris serré de prés; & leur Roy de force prodigieuse estoit encor eslevé par une outrecuidance du tout extraordinaire, de l'advantage qu'il avoit rapporté sur plusieurs seigneurs Chrestiens, qui s'estoyent voulus essayer contre luy. Ce Prince desireux de relever la gloire des armes Chrestiennes, entre en duel avec cest infidele le tue de sa main, & par la mort du chef les bandes payenes prenent l'espouvente, & se retirent. Guillaume aussi aprés avoir rendu graces à Dieu sur le champ d'une tant signalée victoire, & donné la chasse à l'ennemi, reprend le chemin de son retour.

Nicolas Gille, en sa chronique & Paradin en son Hist. de Bourg.

Cette histoire semble fabuleuse, parce qu'elle est de tout point merueilleuse: mais ce n'est pas le premier Geant, duquel la fierté à esté humiliée. On ne peut doubter qu'il n'y en ayt eu en tous aages qui ont affligé la terre & molesté le geure humain, & mesme qui se sont portés à choses impies contre le Ciel. Tels ont esté ces Geants hommes remplis de violence, lesquels principalement, attirerent du ciel le cataclisme universel dans le premier aage du monde. Tels les autres qui par une outrecuidance ambitieuse, se cuidans garentir de l'invasion d'un second deluge, par la construction de la tour de Babel, voulans attaindre au Ciel, attirerent par la confusion des langes confusion sur eux & sur leur fole entreprinse. Et celuy qui jadis donna le cœur & la force à un David sorti d'entre les cabanes des bergers, pour d'un seul coup de fonde humilier la fierté & la puissance Gigantale du grand Goliat appellé l'Espée des Philistins, qui alloit bravant les bandes d'Israel? a il eu moins de pouvoir en ce temps de susciter un seigneur doüé de courage & de vaillance extra-

extraordinaire, pour abatre de sa main l'insolence de ce Geant Isore, qui bravoit & meurtrissoit avec une tant insuportable audace les bandes Chrestiennes? La terre à porté en tout temps de tels hommes de taille & stature monstrueuse en grandeur de corps: nous avons veu le triomphe de Marius accompagné du Geant Teutobocchus mené captif; l'histoire payenne est remplie de tels exemples, & la terre des Patagons de tels hommes, auprés desquels les autres de l'ordinaire ne ressemblent que des nains.

Plut. in Sertor. Philostrat. Diod. Sic. lib. 4. & 5. Plin. in Hist. nat. Solin.

Et le tombeau d'Isore se voit encor à Paris.

Mais encor pour un tesmoignage plus exprés, le sepulchre de ce Geant Isore tué par S. Guillaume à esté veu de plusieurs dans les faux-bourgs de Paris au Monastere S. Germain des Prés, chappelle de S. Pierre, ayant vingt pieds de long outre la teste. *a* Et plusieurs auteurs approuvés parlent de ce combat, & de la victoire de Guillaume sur le Geant, aprés qu'il eut terrasé plusieurs grand Barons du Royaume.

Nos vidimus sepulchrum Isoreti in suburbio Parisiensi viginti pedes in longum habens, præter cervicem & caput, quem Sanctus Guillelmus peremit. Ce sont les mots de Gervais Tilleberien rapportés par Jaques du Bruel au liu. 2. de ses antiquit. de Paris.

Guillaume eternisa sa memoire par plusieurs autres grandes actions, de valeur, de prudence, de magnanimité. Les historiens n'en parlent qu'en passant, blasmables en ce point de n'avoir descrit plus particulierement les faits & gestes d'un des plus grands hommes de son temps, qui à merité d'estre appellé l'espée des Chrestiens comme il portoit celle de Connestable de France, premier & plus ancien Royaume de la Chrestienté.

a Gilibert corroset en la vie de Charlem.

Guillaume pense à la solitude.

b Ainsi aprés avoir roulé toute sa vie parmy les armes, & passé le plus beau de ses jours dans les penibles exercises de la guerre; il ne pence desormais qu'a la retraite & à donner la paix à son ame par celle qu'il procure à son corps, en le sequestrant des pencées du monde, qui ne sont que mouches importunes qui empechent le sacrifice d'Abraam. Il avoit ja commencé à gouster la vie solitaire, & jugeant bien que les pencées spirituelles sont tousjours traversées par l'occupation des affaires du siecle; l'inclination qu'il avoit de quitter du tout celles cy, pour embrasser celles la, ne l'obligea pas de faire un grand effort pour se vaincre soy mesme ayant dompté facilement ses propres affections pour les destacher des vanités du monde. Il fait bastir un beau & grand Monastere dans le diocese de Loudeve en une vallée, de la quelle le monastere à prins le nom, lequel il dota de notables rentes & l'enrichit de riches joyaux, & de precieux ornements. Le lieu de sa retraite preparé, il retourne à la Cour, fait entendre sa resolution à l'Empereur, prend congé de luy, s'en revient en Languedoc, passe à Briude, quitte ses armes sur l'autel de l'Eglise devant le tombeau de S. Iulien, lesquelles y sont conservées jusques à ce jourdhuy, & particulierement son escu, sur lequel paroit un grand Cornet; poursuit son chemin, se rend dans le diocese de Loudeve, offre à l'Eglise plusieurs chapes & robes de soye de fort grand prix, dont les estoffes avoyent esté apportées de Barbarie, fait son vœu dans ce monastere le jour de la feste S. Pierre & S. Paul; *c* passe de l'action à la contemplation, de la guerre temporelle à la guerre spirituelle, d'un des plus grands Capitaines de son aage, il devient un des plus saints religieux de son siecle. Il quitte le monde & se rend moine de l'ordre de S. Benoit: *d* ordre qui à donné à l'Eglise Romaine 24 Papes, 200 Cardinaux, 600 Archevesques, & 4000 Evesques. Ainsi Auguste, ainsi Tibere, ainsi Diocletian & Maximian, lassés des affaires du monde cercherent le repos dans la solitude. Ainsi l'Empereur Charles V dans le siecle passé, aprés tant de guerres qui avoyent tenu en rumeur toute l'Europe, ne peut trouver repos n'y contentement que dans la douceur d'une vie privée: Ainsi Guillaume Duc d'Aquitaine choisit une religion bien estroite pour faire sa penitence; Ainsi Guillaume seigneur de Montpelier aprés s'estre signalé par armes finit ses jours religieux; Ainsi Guillaume I. du nom Comte d'Arles se rendit moine.

b Cecy est selon le MS. de sa vie qui se trouve dans les susdits archifs conforme à tous les auteurs qui en ont parlé.

Fonde une abbaye le 14 Decemb. 804.

L'Acte de sa fondation se trouve encor dans ce monastere au commencement duquel Guillaume se dit par la grace de Dieu Comte & par lequel il donne beaucoup de terres & seigneuries circonvoisinnes audit monastere qu'il possedoit sur la riviere d'Eraut & dans le diocese de Loudeve & Albigeois ce qui fait voir clairement qu'il faloit qu'il fut Comte de tout ce pays & qu'il le possedat en souveraineté. Dans cet acte il nomme aussi tous ces parents.

Et s'y rēd moyne le 29 Juin 806.

c Sçavoir & contempler est la principale action de la vertu.

d *Ama nesciri & pro nihilo reputari* D. *Bernard.*

Le baume coule au fonds de l'eau s'il n'est point falsifié, le soleil diminue son ombre à mesure qu'il s'esleve sur nostre Zenith, & n'en rend point lors qu'il frape à plomb sur nostre teste. Un cœur touché de la grace de Dieu est

 en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en terre ce que le soleil est dans le ciel, plus les honneurs l'esleuent moins est il sujet aux ombres de la vanité du monde. Ce Prince passa le reste de ses jours dãs ce monastere en grãde humilité, exerça toutes les charges plus basses, que les religieux de cet ordre ont accoustumé sous l'obeissance de l'Abbé son superieur, se donna tout entier à la contemplation, vesquit en sainteté de vie, fit plusieurs miracles avant sa mort, & fut canonisé. Il mourut le 28 de May, mais l'an de son decés n'est pas coté precisement. Son corps fut enseveli dans ce monastere, qui cõmença aprés son decés d'estre appellé du nõ de S. Guillen le desert, en memoire de sa saincte vie, *a* & pour estre le lieu situé dans les montagnes & comme dans un desert. On y voit une bulle fort ancienne du Pape Alexãdre le qualifiant sainct. Et Louys le debonnaire n'estant encor que Roy d'Aquitaine en consideration de Guillaume, fait une donation à ce monastere, *b* en laquelle il rẽd un honnorable tesmoignage de luy *disant, qu'il avoit esté autrefois Comte en la Cour de Charles Auguste son pere, mais que pour l'amour de Dieu, choisissant une meilleure vie, il voulut estre pauvre, refusant les plus grandes charges de la Cour, & lequel il aymoit fort à cause de sa grande fidelité.*

Dans ce monastere il y à encor un vieux manuscript qui cõtient le recit de plusieurs miracles que Guillaume à fait durant sa vie. & desquels parle *Petrus de Natalibus lib. 5. cap. 17.*

a Ce Monastere est Enclos dans le diocese de Lodeve en Languedoc & s'appelle *Monasterium Gellonense* du nom de la vallée en laquelle il a este basti qui s'appelle *Gellonensis.*

b Ceste donation se voit encor dans les archifs dudit monastere & est datée de l'année 808. on peut remarquer par icelle. que Guillaume estoit desia mort & que c'estoit peu de temps aprés qu'il s'y fut retiré.

Il à esté dit que Guillaume fut fils de Theodoric & d'Aldane. Il eut aussi deux femmes l'une apres l'autre, Gunebunde, & Guitburge ou Guibor Princesse Sarrazine, laquelle il print en la prinse d'Orange & l'ayant rendue Chrestienne l'espousa; d'icelles il eut trois fils Bernard, Guytere, Gotselin, & une fille Herimbrue: ses freres furent Theodolin & Adalisme; ses seurs Aldana, & Bertrande qui se rendirent religieuses à son imitation: Bernard luy succeda en la Comté de Tolose & Vicomté de Narbonne; ses autres fils moururent sans enfans. Il donna la Principauté d'Orange & ses dependances en constitution de dot à Herimbrue sa fille unique. Il faut voir par quel moyen Guillaume estoit Vicomte de Narbonne, & marquer en passant quelque chose de ses Ascendans & descendans en droite ligne masculine.

Eloge d'Aymeri Vicomte de Narbonne.

LEs auteurs qui traitent de la vie de Guillaume sont de deux opinions; ceux qui sont mis au jour partagent entierement son extraction avec les manuscripts: Nicolas Gilles, Paradin, Philomene luy donnent pour pere Aymeri, pour mere Ermengarde, & pour ayeul paternel Arnaud de Bellande. Les manuscripts de sa vie qui se treuvent dans les archifs de son Abbaye, & dans le convent de S. Dominique de Tolose, sont conformes à ce qu'en dit *Ordericus Vitalis* en son histoire Ecclesiastique, *Petrus Venetus* en son *Cathalog. Sanctorum*, & à ce qui a esté rapporté cy dessus: & s'accordent tous aux principales actions de sa vie. Il y à apparence qu'ils ne different qu'aux noms, & que pour Theodoric ils ayent forgé le nom d'Aymeri, ou bien pour Aymeri celuy de Theodoric. On ne treuve rien des actions de Theodoric; Plusieurs historiens remarquent & relevent celles d'Aymeri: voicy ce qui s'en lit.

Tulpin. in gest. Carol. magn.

Philomena in gest. Carol. magn.

Nicolas Gilles en sa chron. de France.

Arnaud de Bellande Alleman de nation & frere de Geraud de Vienne, aprés avoir vigoureusement adsisté Charlemagne, en cette grande bataille en laquelle il tua Aygoland, & en ce memorable siege de Pampelonne, mourut dans un grand aage, laissant un fils nommé Aymeri qui se ressentit avantageusement des faveurs de Charlemagne, & s'employa si valeureusement à la prinse de Narbonne, que l'Empereur en recognoissance de ce service luy en fit don de la troisiesme partie; & en suite pour se l'acquerir du tout, du gouvernement de Beziers, Agde, Maguelonne, Usés, Nismes, Arles, Avignon, Orange, Lion, Carcassonne, Tolose, Rodés, Cahors, Colieure, Gironde, Barcelonne, ayant usé de ces termes en sa gratification; *Vous serés Duc de Narbonne*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Narbonne & Comte de Tolose. Une ancienne Chronique de foix manuscripte en parle plus probablement, disant qu'il conquit les Comtés de Tolose, de Carcassonne, de Besiers, & de Barcellonne, & que de luy sont descendus les Comtes de Tolose, de Carcassonne, & de Foix. Guillaume au Cornet fut un de ses fils, & Bernard un des fils de Guillaume au Cornet, qui luy succeda en tous ses biens horsmis en la Principauté d'Orange.

Ceste chronique est au pouvoir de M. Catel qui la cote en ses memoir. du Languedoc.

Eloge de Bernard Comte de Barcellonne & de Tolose.

De Bernard son fils.

BErnard print à femme Duodene seur d'Aribert en l'année 824, eluda les mauvais desseins d'Aizo, qui avoit fait rebeller la plus part des seigneurs de la frontiere d'Espagne en 826, fut crée Comte de Barcelonne par le Roy Louys le Debonnaire en 827 : sa vertu luy acquit le tiltre de Chambelan seconde autorité du Royaume ; sa fidelité la charge de l'eslevation de Charles fils du Roy du second lict ; son credit & son pouvoir, la gloire d'avoir delivré son Roy des pieges qui luy estoyent tendus par ses denaturés enfans. Il eut à soustenir le choc de toute la maison Royale bandée à sa ruine ; à souffrir la fureur de la calomnie qui l'accusoit de soüiller la couche du Roy ; à reparer les defiances qu'il avoit conceves contre luy, & l'impression qu'on avoit fait dans l'esprit de Pepin Roy d'Aquitaine pour le porter à le perdre. Il receut des coups de l'infortune comme il avoit esté accueilli de la felicité. Ses ennemis & les enfans du Roy triompherent de la facilité de leur pere, & de l'autorité qu'il luy avoit donnée. Sa retraite en Languedoc mit en rage ceux qui croyoient de le tenir, & luy en seureté. Ce qui luy conserva la vie, luy donna du desplaisir : & ce qui le mit à sauveté, fit crever les yeux à son beau frere Aribert, & bannir de Royaume son cousin Odon. La creance qu'il acquit pres de Pepin Roy d'Aquitaine, diminua celle qu'il avoit ja des long temps possedée pres de l'Empereur ; & l'opinion qu'on eut qu'il mesnageoit entierement l'humeur de ce Prince, augmenta celle de l'Empereur qu'il n'eut aussi trempé dans ses infidelités. L'envie & la mesdisance luy presta ceste charité envers l'Empereur, & acquit en eschange une vie honteuse à un seigneur de la Cour, qui l'avoit controuvée : il le fait appeller en düel pour terminer ceste accusation par la mort de l'un ou de l'autre ; mais ayant refusé le combat, Bernard fut remis en creance, l'accusateur reduit à honte, & l'Empereur en volonté de le priver de tous les grades & honneurs qu'il tenoit de luy. *a* Ce qu'il n'avoit peu faire durant la vie de Berenguier, qui luy occupoit depuis plus de trente ans la Comté de Tolose, il le fit aprés sa mort ; se remit en possession de cesté Comté, & l'Empereur le mit en celle de Duc du Languedoc. Autant que le pere le favorisa, autant les enfans le persecuterent. L'inimitié qui ne les avoit jamais peu laisser d'accord ensemble, les accorda en ce seul point contre luy ; & ce qui est le plus asseuré & le moins infaillible le trompa, par une desloyauté estrange. Charles le Chauve luy avoit donné sa parole & sa foy pour sa seureté ; a mesure que Bernard employe ses soins pour terminer les differens que Charles avoit avec Pepin son frere, Charles ne pence qu'aux moyens de le perdre ; *b* il s'eschape à soy mesme, le surprend, lors que l'autre y pence le moins, & d'un coup porté de sa propre main luy oste la vie, contre la foy donnée, partie tant importante à la seureté d'un Prince. De Duodene Bernard eut deux fils, *c* Guillaume, & un autre duquel on ne sçait le nom ; & une fille de laquelle aussi le nom est ignoré, qui fut mariée à Vlgrin Comte de Perigort, & d'Angoulesme, à laquelle fut donnée la Comté d'Agen en constitution de dot.

Selon le Manuel de Duodene dedié à son fils Guillaume qui se trouve manuscript.

Platina in vit. Pontif. Adelmus Benedictus in annal. Ludovici.

Nam Bernardum eatenus Hispaniæ partium & limitum Comitem, Cameræ suæ præfecit. Continuat. Aymon.

Bernardum Ducem Septimaniæ in supplementum sibi assumens Camerarium constituit, Carolumq; ei commendavit ac secundum à se imperio præfecit. Nitard. in hist.

Cecy arriva en l'année 832. ainsi qu'escrivent les Annalites de Louis le Debonn.

a Il fut reintegré en sa Comté de Tolose apres la mort de Beréguier qui arriva en l'année 838. & le Roy assemblé avec son Parlement à Stranac dans le Lionnois luy donna le tiltre de Duc du Languedoc en la mesme année. Continuat. d'Aymon liu. 5. ch. 27.

b En l'année 844. *Carolus Bernardum Barcinocensem Ducem incautum, & nihil mali ab eo suspicantem occidit.* aux Annales sans auteur que M. Pitou à fait imprimer.

c Ainsi qu'il se remarque dans le Manuel de ladite Duodene sus coté.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Guillaume Comte de Tolose.

Ainsi que remarque le Manuel de Duodene sa mere fus coté.

GVillaume naquit à Aix la Chapelle le 27 de Novemb. 827, fut eslevé en la Cour de l'Empereur Louys le Debonnaire, & en l'aage de dix-neuf ans laissé à la mercy de ceux qui avoyent avancé les jours de son pere. Sa sagesse dans le bouillon de cét aage le retira de ce peril; & l'infortune de son pere des mains de ceux qui le vouloyent traiter aussi inhumainement que luy. Son juste ressentiment le poussa à venger sa mort, son courage luy fit prendre les armes, & le desespoir le parti d'Abderamen Roy des Arabes. Si son pouvoir eut secondé sa volonté, il estoit pour mettre la France en desordre, le Languedoc en proye, & celuy qui avoit eu la vie de son pere dans le cercueil. Dieu arresta le cours de ses desseins, mais non pas celuy de ses vengeances sur tous les François qu'il pouvoit attraper. La Comté de Barcelonne luy fut usurpée par Iamfredus, celle de Tolose par le Roy Charles le Chauve. Enfin aprés avoir remué ciel & terre pour avoir sa raison contre un grand Roy, d'un fait tant extraordinaire; il se vit expolié de tous ses biens, sans laisser autre memoire à la posterité que celle de son juste ressentiment, & de n'avoir laissé aucune posterité.

Cecy se remarque dans une lettre escrite par Euloge Prestre d'Espagne à Wilesinde Evesque de Pampelonne.

H E R I M B R V E

PRINCESSE D'ORANGE

II. Regne.

Principes nullam majorem gloriam putant quam aut fundare novas civitates, vel ab aliis conditas in nomen suum sub quadam amplificatione transferre. Veget. de re milit. in prolog. lib. 4.

FVT fille de Guillaume au Cornet, mariée à un seigneur de Provence, & eut en constitution de dot la Principauté d'Orange. Le nom de son mary à esté incognu, & ceux de ses enfans, incertains. La presomption luy donne Vgon & Rorgon pour fils comme la verité pour successeurs, & le surnom d'Orange à ceste premiere race. On ne peut determiner le temps de son regne, ni celuy de sa vie. Il ne se trouve rien de sa mort, ni des premices du regne des suivans.

VGON MARQVIS D'ORANGE, RORGON COMTE D'ORANGE,

III. Regne.

M. Catel en son hist. des Comtes de Tolose. Liu. 4. au com.

LEs tiltres de Duc, de Comte, & de Marquis ont esté prins par les anciens François asses indifferemment; ils n'avoyent pas plus d'autorité n'y de splendeur l'un que l'autre; la qualité de Marquis n'estoit moindre que celle de Comte n'y celle de Comte que celle de Marquis: Vgon bien que l'aisné de Rorgon retient celle de Marquis & n'envie pas celle de Comte à son frere. L'estendue de leur Iurisdiction estoit beaucoup plus grande

grande qu'elle n'est aujourdhuy & comprenoit, une multitude de villes & de villages qui en sont à present eclipsés, Donzere, Boulene, la Palud, Baumes, Visan, Barbaras, Camaret, & tout le pays qui s'estend depuis la riviere de *Robieu*, pres du Montelimart jusques au pont de Sorgues, estoyent de leur ressort. On ne peut sçavoir au vray quels ont esté leurs ascendans & descendans, ni de quel stoc ou maison ils sont venus. Il y a apparence qu'ils ont esté petits fils de Guillaume au Cornet, & qu'ils sont issus d'Herimbrue sa fille, mariée à ce seigneur de Provence; & cela se verifie par la convenence du nom, & des armes de leur maison.

[Marge: Extractiõ d'Vgon & de Rorgon. Qui conservent le Iuspatronat.]

839. Ils maintindrent vigoureusement durant leur vie le droict de Iuspatronat, appartenant à nos Princes: Authoriserent de leur presence & de leur consentement l'election qui fut faite par le Clergé & par le peuple d'un Evesque d'Orange nommé LAUDON au lieu & place de BONIFACE decedé.

[Marge: Laudon Evesque & aprés luy Boniface.]

[Marge: I'ay veu l'acte de ceste election en Latin, de l'année 839. comme aussi celuy des suivantes.]

850. Dix ou douze ans aprés PONS se rencontra Evesque, appellé à la prelature par la nomination & proclamation du peuple & des Chanoines, en la mesme forme que son devancier.

[Marge: Pons.]

855. GEMARD succeda à ce PONS à la charge Episcopale, & luy fut donnée la place en laquelle le palais Episcopal fut basti.

[Marge: Gemard.]

860. BONIFACE fut fait Evesque aprés le decés de GEMARD auquel succeda un autre GEMARD, qui se treuva au Concile convoqué par l'Empereur Charles le Chauve à la maison Royale de Mantale, dans le dioceze de
879. Vienne en Dauphiné, avec plusieurs autres Evesques pour proceder à l'Election d'un Roy de Bourgogne, de la personne d'un Prince nommé Boson, qui fut eslevé à la Royauté par leurs suffrages, & est recencé au catalogue des Evesques premier en rang que Ratphridus lors Evesque d'Avignon. Ces choses se passerent sous ce Regne.

[Marge: Boniface. Gemard.]

ALATAIS

COMTESSE D'ORANGE

IV. Regne.

[Marge: Actions de la vie d'Alatais.]

880. LA colere qui n'est propre qu'aux femmes & aux enfans & qui ne tient rien de la generosité signala le regne de ceste Princesse par ces effects. Rambaud son fils luy avoit fait quelque desplaisir, elle fit donation à S. Florens lors Evesque d'Orange de l'Eglise, Cimetiere, Bourg de la Clastre, (qui commença deslors de prendre le nom de ce S. personnage) & de plusieurs terres contigues, & seigneuries, ensemble du palais ancien qui estoit devant la grande Eglise Nostre Dame.

[Marge: Prejudiciables à son fils.]

[Marge: Seneca de Ira. lib. 1. cap. 16.]

900. Elle vesquit & mourut en ceste volonté, attachée continuellement entre l'oratoire & l'autel comme ces premiers Roys des Romains; fut ensevelie dans l'Eglise S. Florens, & son nom gravé sur son tombeau en ceste signification. *Le unziesme d'Octobre Alatais Comtesse d'Orange seur de S. Florens deceda.* Elle se dit seur de S. Florens plutost par devotion que par parentage ou affinité. Il faut voir l'origine de S. Florens, sa fortune, & sa fin, pour satisfaire à la curiosité de nos Orangeois parmy lesquels son nom est memorable.

[Marge: Sa mort & son tombeau.]

[Marge: Numa Pompilius & Ancus Martius. Tit. Liu. lib. 1.]

[Marge: Il y avoit ces mots gravés en pierre. Quarto Idus Octob. obiit Alatais Aurasica Comitissa soror sancti Florentij.]

C'estoit un personnage natif de Tours sur Loire, de moyenne extraction, bien vivant, servant & craignant Dieu. Il alla à Rome visiter les Saincts lieux, puis revenant en France faisoit par tout des choses admirables. Il passa

[Marge: Vie de S. Florens.]

[Marge: Sa vie estoit contenue dans sa Legende qu'on sou-]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

loit lire tous les ans le 17. Octob. avant les troubles de l'an 1560. laquelle fut brullée en la ruine d'Orange.

a Venise, à Milan, & à Plaisance, ou les habitans consacrerent à l'honneur de sa memoire une Eglise à douze mille de la ville à present nommée *Florensole*; la Corsegue & plusieurs autres regions, n'oublierent pas d'eriger des monumens à la saincteté de sa vie. Il vint à Cavaillon ville du Comtat, & de là à Orange ou il fut arresté, & l'Eglise se treuvant lors despourveue de pasteur, le Clergé & le peuple suivant leurs formes ordinaires l'esleurent & l'instalerent Evesque d'Orange. Il vaqua si dignement & si soigneusement à sa charge, que dans peu de temps l'Eglise fut remise en son ancien ordre, la devotion paravant quasi esteinte fut rallumée, & aprés sa mort il fut canonisé & enseveli dans son Eglise de la Clastre, qui à retenu son nom jusques à l'année mil six cents quatorze, que le Prince Philippes Guillaume y fonda un convent de Capucins.

RAMBAVD I. DV NOM

COMTE D'ORANGE

v. Regne.

Plin. lib. 7. cap. 46.

Regne court & malheureux.

FVT fils d'Alatais & son successeur en la Comté d'Orange, on peut dire de ce Prince, ce qne l'oracle disoit d'Aglaus Psophidius qu'il estoit heureux pour n'estre jamais sorti du clos de sa maison. Son regne fut court & malheureux. La ville fut frapée de peste & de guerre qui entraina tres grande mortalité, 910.
la campagne demeura inculte, le commerce interrompu, la religion bannie, & l'Evesché unie à celle de S. Paul Trois Chasteaux jusques au temps du Prince Geralt Adhemar qui la fit desunir durant son regne. C'est ce qu'on peut sçavoir de celuy cy. On ne sçait s'il à eu des enfans. Boson luy succeda.

Union de l'Evesché à celle de S. Pol.

B O S O N

COMTE D'ORANGE

vi. Regne.

L'Vnion de l'Evesché d'Orange avec celle de S. Paul, ne retrencha point au Clergé & au peuple, la faculté qu'ils avoyent d'eslire les Evesques. EBRAUM qui avoit le benefice, devenu malade & ayant demandé d'estre deschargé. BOSON fait convoquer le Clergé & le peuple pardevant soy, & par leur nomination, donne à cest Evesque un coadjuteur nommé PONCE lequel il fait instaler solemnelement en sa charge, dans l'eglise S. Florens par le bail de la Crosse, qu'Ebraum luy mit en main. C'est la seule action de la vie de ce Prince, parvenue jusques à nous, les autres ont esté ensevelies, avec la memoire de ce qui c'est passé en cet estat. 914.

Election de Ponce pour Evesque.

GERALT

GERALT ADHEMAR

PRINCE D'ORANGE

VII. Regne.

1086. Desunion de l'Evesché d'auec celle de S. Paul.

VN Prince ne doibt pas estre moins jaloux de conserver les advantages, qui luy ont esté acquis par ses devanciers, que desireux de reavoir ceux qu'il a perdus par leur nonchalance. Il est de son autorité comme de la statue de Phidias, on n'en peut arracher la moindre piece, qu'on ne la destruise. L'Evesché une des principales dignités de la ville capitale de cet Estat, en avoit esté eclipsée, sous le regne de Rambaud I. & unie à celle de S. Paul. Ce Prince en poursuit & obtient maintenant la desunion. L'Evesque d'Albe commis par le Pape Gregoire VII pour ordonner de ce fait, avec l'advis de l'Archevesque d'Arles & de l'Evesque de Viviers, assemblés au Pont de Sorgues à trois heures d'Orange, en presence du Prince, accompagné du Clergé & du peuple, en prononca solemnelement la sentence, & la mesme le Prince devant toute l'assemblée proceda avec le Clergé & ses subjects, à l'election de GUILLAUME prieur de S. Ruf qui fut proclamé Evesque d'Orange, & depuis confirmé par Hugues Archevesque de Lion Legat en France, & sacré par l'Archevesque de Narbonne & l'Evesque de Maguelonne, & encor depuis confirmé par la Bule du Pape Victor III. par laquelle plusieurs places furent desunies de ceste Evesché. Tulette, S. Cicille, S. André de Novestier, les Eglises S. Cosme & S. Damian de Gigondas furent jointes à l'Evesché de Carpentras, & celle de Barbaras à l'Evesché d'Avignon; toutes lesquelles estoyent paravant de l'Evesché d'Orange. Il regna environ dix ans.

Election de Guillaume Evesque.

Demembrement de plusieurs places de l'Evesché.

RAMBAVD II. DV NOM

COMTE D'ORANGE

VIII. Regne.

1096. Action de pieté de ce Prince.

SVcceda à Geralt Adhemar & reprint l'ancien tiltre de Comte. La pieté & la valeur parties si considerables en la personne d'un Prince; ont rendu son nom memorable à la posterité, par ceste grande & universele croisade des Chrestiens qui fut lors faite sous Godefroy de Bouillon, & à laquelle ce Prince com-
1097. me l'un des plus riches & plus puissans du pays se joignit. Il ne pouvoit plus legitimement contribuer ses biens & sa vie que pour le soustien de la cause de celuy qui la luy avoit donnée & qui est la voye, la verité, & la vie: l'Evesque d'Orange l'accompagna en ceste saincte guerre entreprinse pour ces justes occasions.

Du haillan en la vie de Philipp. 1, liu. 7.

S. Iean 14. 6.

Deduite du suje de la gue re saincte

Caliphe en langue Chaldaique signifie successeur, parce qu'ils succedoyent les uns aux autres.

Desia le Mahumetan avoit rendu tributaires la plus grande partie des Provinces Orientales, & l'Affrique mesme ample & spacieuse ne batoit plus que d'une aisle, sous la pesanteur des armes du Caliphe d'Egipte. Le Turc avoit jetté les fondemens d'un Empire puissant & redoutable; & desia les pauvres Chrestiens demeurés en Jerusalem & aux environs de ces contrées comme des sainctes reliques de la persecution ancienne, n'estoyent plus que la proye & le butin de tant de Barbares, qui faisoyent arriver la calamité & la desolation à grands monceaux sur leurs ruines; quand le grand Dieu du Ciel commença à desployer la force de son bras en leur faveur, & les voulant mettre à couvert pour un temps, mit au cœur du Pape Urbain II. de convoquer un Concile à Clermont en Auvergne, ou il se treuva en perçonne avec grand nombre des plus grands Princes de la Chrestienté, qui conclurent tous d'un commun accord de se liguer ensemble, & de joindre leurs forces pour la conqueste de la terre saincte, & pour la delivrance du nom Chrestien.

Godefroy de Bouillon Duc de Lorraine, fut fait chef de ceste saincte 1097
Guerre. Chacun y accouroit & contribuoit à l'envi. Plusieurs grands Princes & seigneurs se contentoyent d'y envoyer hommes & argent. Rambaud n'y espargna ses biens, sa vie, n'y celle de ses subjects. Aucuns ont creu que le nombre de l'armée estoit de six cent mil hommes, autres de trois cent mil, & les derniers de cent mil seulement. Ils furent appellés croisats, parce que le Pape fit le signe de la croix sur tous ceux qui conclurent le voyage, & ordonna à tous ceux qui iroyent à ceste guerre, de prendre sur l'espaule droite une croix de drap rouge, disant que c'estoit la marque & l'enseigne de JESUS CHRIST.

De l'armement

Jean de Serres en son hist. de Franc.

Avec ceste grande puissance, ils prenent leur chemin vers l'Orient, par mer, & par terre: ils y firent des grands & merueilleux progrés, mais la fin ne succeda pas au commencement. Car aprés avoir conquesté la ville de Ierusalem, & la plus grande partie de la terre saincte, toute l'Armenie, & les plus belles villes de la Sirie, l'ivroye de la division ayant esté semée insensiblement parmy les Princes Chrestiens, causa la perte de tant de belles conquestes, entraina grand nombre d'hommes dans le tombeau; & l'ambition les fit autant reculler comme ils s'estoyent avancés lors qu'ils n'avoyent autre but que la pieté & le zeele de la religion. Rambaud participa aux heurs & malheurs de ceste guerre, y finit ses jours pour rendre le mesme debuoir à sa religion que ces prestres de Hierusalem à la leur, ne preferant point le salut de sa vie à l'honneur de son Dieu. GUILLAUME Evesque qui l'avoit accompagné en cet infortuné voyage l'accompagna aussi à la mort.

De ses victoires

Et de l'e venement d'icelle.

Mort de Rambaud.

Et de Guillaume Evesque.

Hominum animi in plus habendi cupiditatem & injustitiam prolabentes, bellis & tumultibus omnia miscent, atque hinc interitus, multaq; gentium interneciones eveniunt innumeraque alia calamitates oriuntur. Agatho. lib. 1.

Difficilius est in potestatibus temperare, qui per ambitionem sese probros simulare. Salust. *Omnia prospere eveniunt colentibus Deos, adversa spernantibus. Liu. decad. 1. lib. 5.*

Religione vita constat. Plin. lib. 14. Nat. Hist. Josephe liu. 1. de la guerre des Juifs dit que les prestres de Hierusalem continuerent le service tant que le siege dura & que quand les soldats de pompée entrerent ils se laisserent tuer pres de l'autel; en enseignement à tous qu'on ne doibt jamais preferer le salut de la vie à celuy de la religion.

TIBVRGE I. DV NOM

PRINCESSE D'ORANGE

Mariée A

GVILLAVME D'ORANGE

II. DV NOM

1x. Regne.

Edification des nouveaux murs d'Orange.

TIBVRGE fille & heritiere de Rambaud II fut mariée à Guillaume d'Orange, qui estoit vray-semblablement un des descendans d'Ugon fils de Herimbrue, fille de Guillaume au Cornet comme il a esté veu cy dessus. De ce mariage luy nasquirent deux fils Guillaume & Rambaud, & deux filles Tiburge, & Tiburgette. On croit par tradition que ceste Princesse à fait bastir les murailles de la ville d'Orange, en l'estat qu'elles sont maintenant aprés la descente des Gots en Provence ; qui ruinerent ceste ville, & qui en abatirent les vieux murs apres avoir ravagé le païs & desolé tant d'autres villes lesquelles non plus que celle cy, ne sont jamais depuis peu monter à ce premier degré de gloire, qui les avoit rendues si celebres.

Peu de temps avant, la derniere ruine d'Orange de 1562 c'estoit un discours familier au peuple que de dire en leur langage Diou gar de mau la Princesse Tiburge qu'a fach basti les muraillous d'Ourenge. Dieu garde de mal la Princesse Tiburge qui à fait bastir les murailles d'Orenge.

1115 *Election de Beranger pour Evesque.*

La chaire Episcopale qui se treuvoit lors vacante par le decés de Guillaume, fut remplie de BERENGER religieux de S. Ruf ; esleu par le Clergé & par le peuple, & aprés consacré par plusieurs Evesques des environs. Il imposa à ses chanoines la regle de S. Augustin, qu'ils ont gardée jusques à l'année mil six cents quinze, qu'ils furent secularisés par le Pape Paul cinquiesme. Il institua aussi le formulaire de la reception des Chanoines qui est gardé jusqu'au jourdhuy, & donna pendant le voyage qu'il fit à Rome tous les revenus de son Evesché pour la construction de l'Eglise Cathedrale. De là il fut envoyé Legat en Jerusalem, par le Pape Pascal II, pour cognoistre de l'entreprinse d'Arnom Archidiacre de Jerusalem qui avoit usurpé la dignité Pontificale ; il s'en acquita dignement, & vint mourir à Orange.

1150 *De Gemard, & de Bernard.*

GEMARD luy succeda en sa charge par l'election des Chanoines : & à celuy cy BERNARD qui adsista au testament de Tiburge l'an unze cents cinquante.

Testamēt & mort de Tiburge.

Ceste Princesse fut la premiere qui divisa ceste Principauté & qui du corps de cest Estat en fit plusieurs membres qui se reduisirent en suite à des atomes, qui ne se pouvoyent plus consolider ; si Dieu par un soing special n'eut veillé sogneusement à sa conservation pour le produire comme un chef d'œuvre de ses mains aux siecles à venir. Elle partagea esgalement ses deux fils de sa Principauté d'Orange & de la plus part de ses autres terres & seigneuries. Tiburge sa fille aynée fut richement mariée à Bertrand de Baux (qui fut Prince d'Orange, duquel sont descendus tous les Princes de la maison de Baux) & Tiburgete sa puisnée à Adhemar de Murvieux, laquelle eut en dot Causans & Montmirail sous le fief de ses freres, outre quelques autres advantages. Elle regna environ trente cinq ans fut ensevelie dans l'Eglise S. Florens, & son tombeau eslevé sur pieds à esté veu avant la demolition de ceste Eglise.

Feu M. Iaques de la Pise mon Pere m'a affirmé l'avoir veu souvent.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GVILLAVME III. DV NOM

ET

RAMBAVD III. DV NOM

FRERES PRINCES D'ORANGE

x. Regne.

GVILLAVME III ayné de la maison, eut en partage la moitie d'Orange, Serignan, Camaret, Bagnols, Pierre Late, Soleau, les Chastelenies de Visan, les domaines de S. Romans, Faucon, toutes les terres assizés en l'Evesché de Gap, & la troisiesme partie des seigneuries qui sont situées dans l'Evesché de Nice & plusieurs autres. Il eut un fils nommé Guillaume, & une fille appellée Tibour qui luy succederent esgallement. 1150 Partage de Guillaume.

Rambaud III fut partagé de l'autre moitié d'Orange avec les seigneuries de Courthezon, Ionguieres, Gigondas, S. André, Tulete, S. Marcelin, S. Veran de Baumes, toutes les terres assizés *a* en la val de Bueire, dans les Eveschés d'Apt & de Cisteron, la terre de Montoulieu, & la troisiesme partie des seigneuries situées dans les Eveschés de Nice, & d'Vzés, outre plusieurs autres terres. Il mourut sans enfans à Courthezon, fut exemple d'une haine implacable envers son ayné; qu'il continua mesme en la personne, de ses enfans, & de ses nepueus; *b* & preuve qu'un corps ne se peut jamais regir par deux testes ni un temple par deux Dieux, sans troubler la paix & la concorde qui est rare entre les freres. Il appella à la succession de ses biens Bertrand de Baux son beau frere, & ses fils Guillaume, Bertrand, & Hugues de Baux, & voulut que ses niepces fussent dotées en argent. Ceux cy eurent la moitié d'Orange & toutes les terres assizes deça le Rhosne. Adhemar de Murvieux son autre beaufrere eut les terres & seigneuries assizes de là le Rhosne: son testament fut publié pardevant PIERRE Evesque d'Orange qui succeda à BERNARD. Et de Rambaud. En inimitié avec son frere. Pierre Evesque.

a Depuis ce temps la tous les villages de la Val de Bueire dont la pluspart dependent du Comtat jouissent de plusieurs privileges particuliers mesme de l'exemption du peage d'Orange.

b *Vnum imperii corpus, unius animo regendum videtur, sicuti ab uno Gubernatore una navis. Tacit. 1. Ann. Pacis interest, omnem potestatem ad unum conferri. Tacit. 1. hist. Fratrum concordia rara.*

Marcellus voulant dedier un temple à l'honneur & à la vertu, les sacrificateurs s'y opposerent & luy dirent que deux Dieux ne pouvoyent estre contenus dans un mesme temple.

GVILLAVME IV. DV NOM

PRINCE D'ORANGE

ET

TIBOVR SA SEVR PRINCESSE

XI. Regne.

ILs succedent à la moitié de la Principauté d'Orange par esgales portions & possedent la souveraineté en pariage avec Bertrand de Baux mary de Tiburge leur tante.

Guillaume eut un fils nommé Rambaud.

Tibour espousa Rambaud Guiran duquel n'ayant point eu d'enfans, elle Mariage de Tibour.

fit pis

fit pis que son oncle Rambaud donna le quart qu'elle avoit sur Orange à l'hospital S. Jean de Jerusalem à l'exclusion de tous ceux de son sang. Contre la teneur des actes authentiques qui prohiboyent une telle alienation.

Cecy n'est qu'un eschantillon du dixiesme regne, qu'il faut reprendre sous la vie de Bertrand de Baux, qui à regné avec eux; pour distinguer ceste histoire en ses parties, selon les maisons qui ont tenu ceste Principauté.

Mort de Guillaume.

Guillaume meurt avant sa seur Tibour, apres avoir regné environ trois ans. Elle survivra aussi Bertrand de Baux, pour continuer son regne avec Guillaume de Baux fils de Bertrand, & avec Rambaud son Nepueu qui suit, & accomplir le terme de unze années ou environ qu'elle à regné.

Lors que les Chrestiens se feurent rendus maistres de Hierusalem ils instituerent trois ordres sçavoir les Hospitaliers de S. Iean, les Templiers & ceux qui se faisoient appeller Teutons. Les Hospitaliers de S. Iean furẽt les premiers qui y firent bastir un hospital pour recevoir les pelerins malades auquel y avoit une chapelle sous l'invocation de S. Jean. Le vœu des Templiers estoit de deffendre les pelerins qui venoyent en Hierusalem. Et celuy des Teutons de recevoir les pelerins soubs l'invocatiõ de la vierge.

RAMBAVD IV. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XII. Regne.

1177

Regne de Rambaud.

CE Prince ne fait qu'une parcelle de l'unziesme Regne. Il succeda à la part de Guillaume IV, & Regna premierement avec Bertrand de Baux, & avec Tibour sous le regne precedant. Il continue avec Tibour & Guillaume de Baux V du Nom, fils de Bertrand, mais non sans differens, desquels ils convindrent, comme il se verra en suite.

Il fut de mesme humeur que Tibour s'ayda à dissoudre cet Estat en plusieurs pieces pour le faire s'il eut peu esvanouir des mains de ceux de sa maison, & transporta par donation à l'Hospital S. Iean de Ierusalem, la part & portion qu'il avoit à Orange, consistant en un quart de la ville, laquelle ils adjousterent à l'autre quart qu'ils avoyent, & ainsi ils s'en virent seigneurs pour la moitié, au prejudice & au detriment des conventions qui la prohiboient; elle causa neanmoins beaucoup de troubles & de divisions à sa maison qui reiallirent sur ses successeurs & se changerent en un pretexte es mains de leurs ennemis pour les contredire. Mais en son temps elle reviendra toute entiere aux legitimes successeurs. Ce Prince ne tint la Principauté que huit ans pour finir sa vie avec ceste premiere Race. Les temps des Regnes sont marqués par le seigneur qui s'est reservé une souveraine autorité sur les maisons souveraines de la terre.

En une alienation injuste faicte parmy les Romains, le peuple en empechoit la publication & le fruict comme il se voit au 12 liu. des Ann. de Tacite.

CRONO-

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE

SVRNOMMÉS DE BAVX.

SECONDE RACE.

Commençant à l'année 1173. & finissant à l'année 1393.

1173 BERTRAND I du nom qui fut heritier de RAMBAVD III, eut trois fils de TIBVRGE D'ORANGE, desquels (aprés avoir regné x ans) son aisné luy succeda en la principauté & fut

1183 GVILLAVME V du nom qui Regna XL ans, eut de deux femmes, ELOY & ERMENGARDE deux fils qui furent Princes aprés luy asçavoir.

1225 GVILLAVME VI du nom & RAYMOND I du nom freres, desquels l'aisné aprés avoir tenu la Principauté XIV ans, laissa sa portion à son fils.

1239 GVILLAVME VII du nom qui continua de Regner avec RAYMOND I son oncle l'espace de IX ans, & eut pour successeur

1248 RAYMOND II du nom son frere, qui continua de Regner avec RAYMOND I son oncle durant XXIV ans, eut deux fils qui luy succederent en la Principauté

1272 BERTRAND II du nom & RAYMOND III du nom freres, qui continuerent aussi de Regner avec RAYMOND I leur grand oncle l'espace de X ans & avec BERTRAND III XI ans.

1282 BERTRAND III fut fils de RAYMOND I, & seul Prince d'Orange, par la cession que luy fit de sa portion BERTRAND II, qui avoit acquis celle de RAYMOND III; il regna XXXIV ans, eut pour fils & successeur.

1314 RAYMOND IV du nom, qui Regna XXV ans, & luy succeda son fils.

1340 RAYMOND V du nom, qui tint la Principauté LIII ans, & ne laissa qu'une fille unique MARIE mariée à JEAN DE CHALON.

Ainsi ceste seconde Race à tenu la principauté deux cents vingt ans.

TABLEAV

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GENEALOGIE DE LA

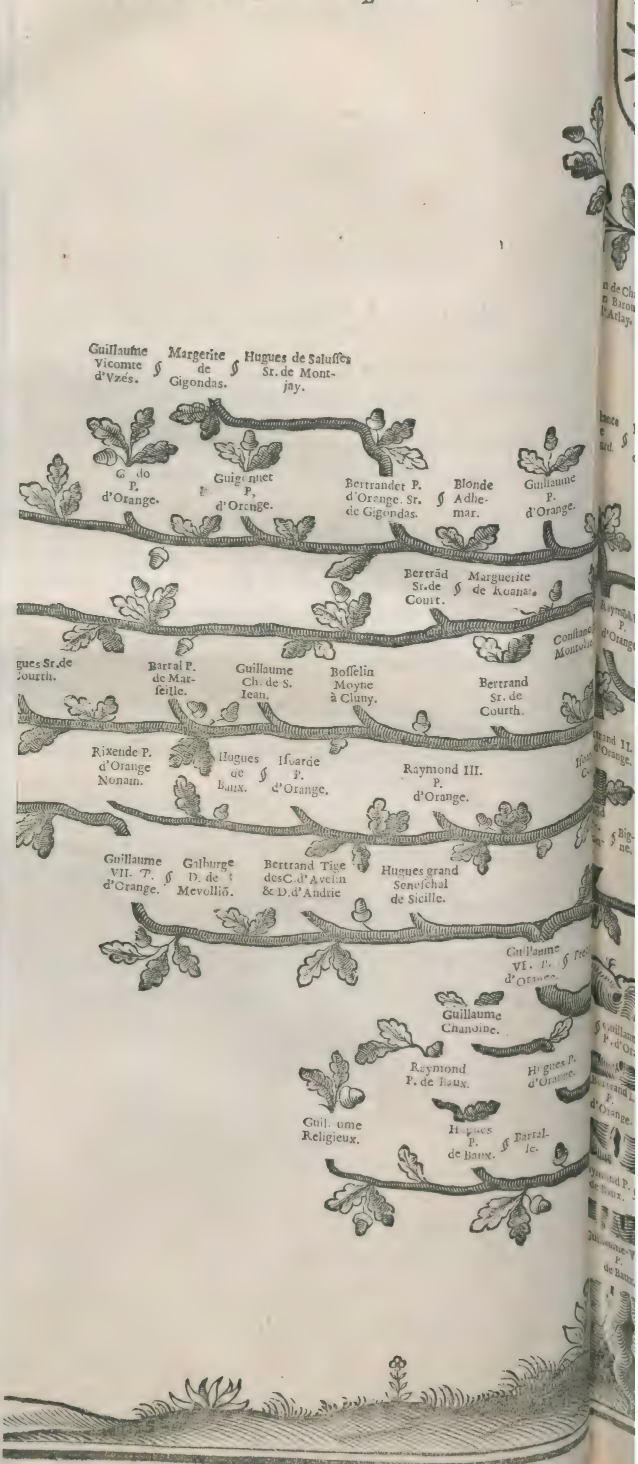

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

MAISON DE BAUX.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

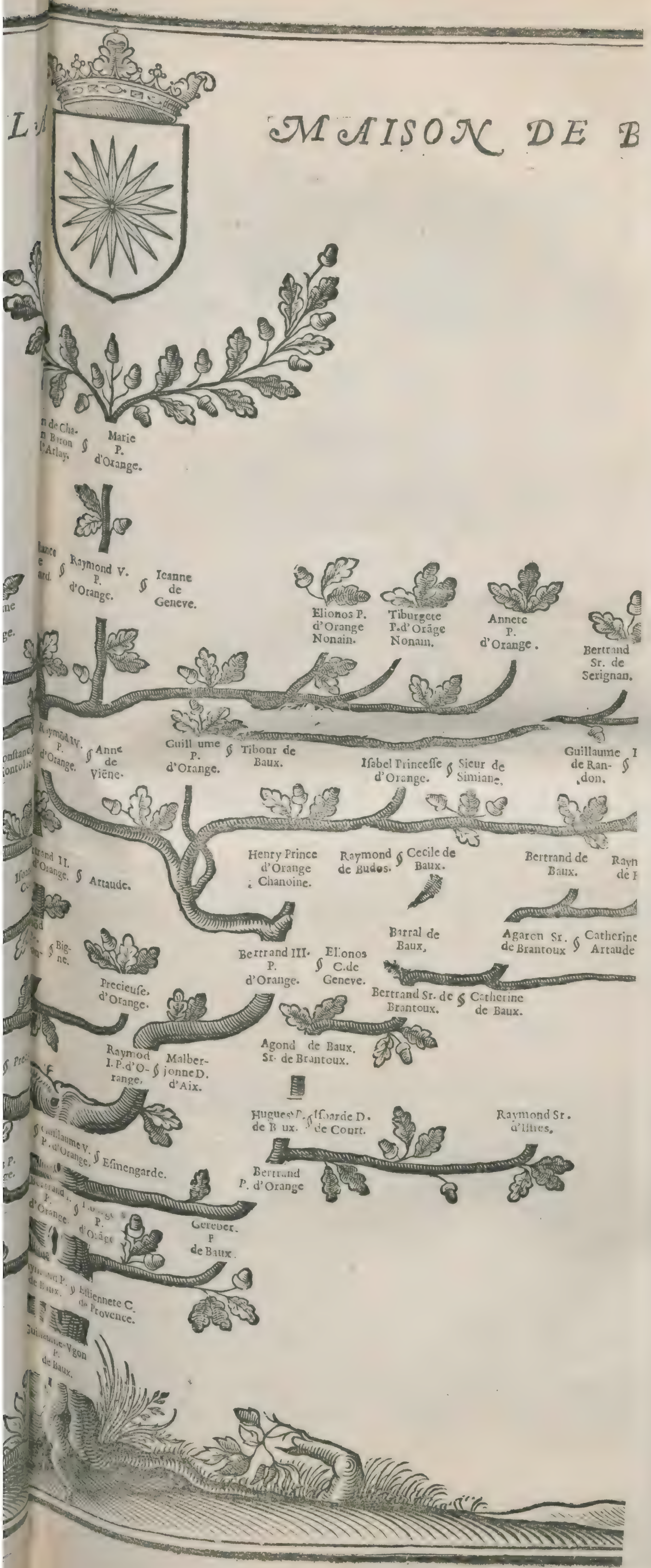
MAISON DE B
Marie P. d'Orange.
Raymond V. P. d'Orange.
Ieanne de Geneve.
Elionos P. d'Orange Nonain.
Tiburgete P. d'Orãge Nonain.
Annete P. d'Orange.
Bertrand Sr. de Serignan.
Anne de Viēne.
Guillaume P. d'Orange.
Tibour de Baux.
Isabel Princesse d'Orange.
Sieur de Simiane.
Guillaume de Randon.
Attaude.
Henry Prince d'Orange Chanoine.
Raymond de Budos.
Cecile de Baux.
Bertrand de Baux.
Barral de Baux.
Agaron Sr. de Brantoux
Catherine Artaude
Precieuse d'Orange.
Bertrand III. P. d'Orange.
Elionos C. de Geneve.
Bertrand Sr. de Brantoux.
Catherine de Baux.
Agond de Baux. Sr. de Brantoux.
Raymod I. P. d'Orange.
Malberjonne D. d'Aix.
Hugues P. de Baux.
Iſoarde D. de Court.
Raymond Sr. d'Iſtres.
Bertrand P. d'Orange
Eſmengarde.
Gerebet. P de Baux.
Eſtiennete C. de Provence.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAU
DE L'HISTOIRE
DES PRINCES
ET
PRINCIPAUTÉ
D'ORANGE.

Seconde partie

Contenant la seconde Race des Princes d'Orange, surnommés de Baux, *avec leur Genealogie.*

BERTRAND I. DV NOM PRINCE D'ORANGE

Continuation du XI. Regne.

1173. IL enta ceste Souveraineté dans sa famille, devint un arbre plantureux espandant ses fruicts & ses branches au long & au large, donna des aliances aux plus grandes Maisons de la Chrestienté pour y faire grefer une abondante posterité, arbora la grandeur de la sienne au milieu des Provinces voisines, jetta les fondements d'une dignité Royale en ses descendans, de laquelle ils furent investus & rendus joüissans en leur âages: Les siens annexerent par mariages à leurs maisons les droicts de plusieurs Provinces Souveraines, firent priser leur vertu aux Empereurs & aux plus grands Roys, employerent leur valeur aux expeditions militaires & mirent leur merite au plus haut point où la gloire & l'honneur peuvent eslever des grands courages. Et si le temps ennemi juré des plus belles actions, l'ignorance ou la deffaillance des siecles passés n'eussent effacé la memoire de la plus part d'icelles, ces Princes m'auroient fourni plusieurs vives colleurs, pour mieux illuminer le second

angle de ce Tableau, & donné plus de matiere à ma pleume de s'esgayer en la description de leurs gestes. 1173.

Où Bertrand a commencé,

Il a esté le premier de ce nom & le premier de ceste Race qui a regné dans Orange. Sa vie est comprise avec celle de Guillaume IV. & de Tibour. Il les faut rapporter l'un avec l'autre, & reprendre ce qui a esté dit sous les precedentes, pour sçavoir par quels degrés ce Prince est monté à la Souveraineté d'Orange.

& par quels moyens & degrés.

Il a esté veu que Tiburge premiere eut quatre enfans, deux fils Guillaume & Rambaud, & deux filles Tiburge mariée à ce Prince, & Tiburgete à Adhemar de Murvieux : Que par son testament elle dota ses filles des terres y specifiées; Qu'elle laissa la moitié de sa Principauté d'Orange à Guillaume, & l'autre moitié à Rambaud; Que Guillaume laissa fils & fille, & à iceux la part qu'il avoit à Orange; Que Rambaud venant à deceder sans enfans laissa sa moitié avec la plus part des villes & des villages de la Principauté qui en dependoyent à Bertrand de Baux son beau frere, & à ses fils Guillaume, Bertrand & Hugues, les legitimes successeurs. Ce sont les moyens qui appellerent ce Prince d'Orange à la succession, il faut voir son extraction Paternele & Maternele.

Son extraction paternelle.

Il estoit fils de Raymond Prince de Baux & d'Estiennete Comtesse heritiere de Provence.

Raymond estoit fils de Guillaume-Hugues Prince de Baux.

Guillaume-Hugues bien que le premier duquel on puisse tirer une succession immediate de Pere en fils, si est il certain qu'il a tiré son origine en la sorte que le raporte un vieux Manuscript, cautionné de plusieurs preuves qui subsistent encores aujourd'huy.

Feu mon Pere le cotte en ses memoires pour l'avoir veu dans les archifs des Princes d'Orange au Chasteau S. Anne en la franche Côté de Bourgogne.

Rapporté au temps de la naissance de Iesus-Christ.

Et des trois Roys qui allerent adorer.

Et à Melchior l'un d'iceux.

Ce manuscript contient : Que les Princes de Baux sont descendus de l'un des trois Roys, qui allerent en Bethlehem sous la guide favorable de l'estoile, pour y adorer le Sauveur du monde; Que pour marque de cét honneur ils portoyẽt en leurs armes, de gueules, l'estoile à seize rayons d'argent: (laquelle paroit encor en plusieurs lieux de l'Estat d'Orãge, mesme dans le Chasteau de Courthezon,) Qu'ils vindrent des Indes à Acre en Grece au temps qu'elle fleurissoit, y fonderent un beau chasteau Royal, & y poserent la Couronne de Melchior l'un de ces Roys; Qu'aprés ils firent plusieurs mariages entre les Grecs & entre les Latins : Qu'en l'année 388. regnant Theodoze I. Empereur d'Orient, il y avoit és Indes un puissant Prince de Baux, nommé Balthazard Roy de Tarse sous le Prete-Jean ou Grand Neguz d'Ethiopie, qui abandonna sa terre, & print avec soy sa femme & ses enfans, son thresor & son equipage, & se retira devers l'Empereur : Qu'en ce temps là Theodose ayant passé la mer pour se rendre à Lion, mena avec soy ce Prince de Baux jusques en Provence, où il le laissa : Que la douceur & la bonté du pays le convierent d'y habiter, & pour asseurer sa femme & ses enfans, d'y faire bastir un fort Chasteau sur une haute roche taillée de tous costés en precipices à trois heures de la ville d'Arles, lequel il appella de son nom de Baux, qu'il a retenu jusques à ce jourd'huy, ayant esté demoli aprés ces derniers mouvemens de France de l'année 1632: Que de ce Prince Balthezard est descendue la famille de Baux espendue çà & là par diverses branches en Provence & en Italie, d'où sont sortis plusieurs Comtes d'Avelin, de Montescaggio, d'Esquilace, de Leccio, de Solet, de Campanie, Ducs d'Andrie, d'Ursin, Princes de Tarente, & Empereurs titulaires de Constantinople.

Neguz en langue Ethiopienne, veut dire Roy.

Balthazard issu de Baux.

Venu en Provence.

Y bastit un Chasteau de son nom.

La Genealogie Maternele de Bertrand est telle.

Je l'ay recouverte de Provence.

Genealogie Maternelle de Bertrand.

Boson Comte des Ardennes ayãt espouzé Esmengarde sœur de Charles le Chauve Roy de Frãce, receut en contemplatiõ de ce mariage la ville d'Arles & le pays de Provẽce environ l'ã 877. aprés avoir esté demembrés du Royaume de Bourgogne duquel ils dependoyẽt. Ce Charles esleu Empereur erigea

Arles

Arles & la Provence en Royaume & les infeoda a Boson, pere de Louis qui luy succeda.

Hugues fils de Lotaire Roy de Lorraine s'empara du Royaume d'Arles, & Charles Constantin se saisit du Comté de Vienne aprés la mort de Louis qui fut fait Empereur l'an 891.

Raoul Roy de Bourgogne receut en don de Hugues le Royaume d'Arles & de Provence, aprés qu'il eut esté appellé à l'Empire & au Royaume d'Italie en l'an 926.

Boson fils de Raoul fut investu par son Pere du Royaume d'Arles & de Provence environ l'an 927, espousa Berthe niepce de Hugues Roy d'Italie, & print possession de la Provence en tiltre de Comté l'an 943.

Guillaume son fils luy succeda & espousa Blanche, seur de Geoffroy dit Grise-gonnele Duc d'Anjou, de laquelle il eut Guillaume; & Constantine mariée à Robert fils de France.

Guillaume luy succeda, & vivoit lors que l'Empereur Henry III s'empara du Royaume d'Arles à cause de la donation que Raoul luy avoit faite du Royaume de Bourgogne, c'estoit environ l'an 1039.

Odo succeda à son pere & mourut en l'an 1090.

Gilbert fils de Odo luy succeda & espousa Tiburge fille du Comte de Rhodés, delaquelle il eut deux filles Faydide mariée à Ildefons Comte de Tolose, & Douce qui espousa Berenger fils de Raymond Comte de Barcelonne.

Ancienne estendue de la Provence.

Ces deux filles partagerent en l'année 1125 la Comté de Provence qui estoit alors de grãde estendue, bornée des fleuves du Rhosne, & de Lisere, des Alpes, & de la mer Mediterranée. A Faydide & au Comte de Tolose parvint tout ce qui est enclos entre Lisere, le Rhosne, la Durence & les Alpes, avec les villes de Beaucaire, & de Valabregues, ensemble la moitié des villes d'Avignon, Caumont, le Tor, & le pont de Sorgues. A Douce & à Berenger son mary escheut en partage, tout ce qui est environné des Alpes, de la Durence, du Rhosne & de la mer Mediterranée avec l'autre moitié de ses villes. Douce eut trois fils de Berenger; Raymond Berenger Comte de Barcelonne qui espousa Petronille heritiere d'Aragon, Gilbert qui eut la Comté de Provence par le testament du Pere, & Raymond Berenger son troisiesme fils, qui fut partagé d'autres terres.

Partagée entre Faydide.

Et Douce.

Gilbert espousa Françoise, delaquelle il n'eut qu'une fille appellée Stephanelle, ou Estienne, ou Estiennette (elle sera nommée tousiours y aprés Estiennete) laquelle fut mariée à Raymond de Baux seigneur du Bourg-neuf d'Arles, Prince des terres appellées Baussenques, qui comprenent cent villes ou villages. De ce mariage nasquirent quatre fils; Huges, Guillaume, Bertrand qui espousa Tiburge d'Orange, & Gilbert.

A laquelle succede Gilbert pere

D'Estiennete femme de Raymond de Baux

Cesar Nostredamus en son hist. de Provence n'en met que 79. disant que ce Prince de Baux se plaisoit aux nombre de 7. & de 9. lesquels il ne voulut outrepasser par une vielle superstition & observance tenue d'ancienneté de ses peres, qui croyoient tels nombres pleins de quelques misteres & secrets incognus.

Estiennete aprés la mort de son pere survenue en l'an 1140 s'empara de la Comté de Provence & en print le tiltre, adsistée de Raymond de Baux son mary, de ses enfans, de la ville d'Arles, de la plus part des autres villes, de plusieurs Barons, Seigneurs, & Gentilshommes du pays; & prevoyant bien que pour s'y maintenir contre ses ennemis il faudroit prendre les armes, pour joindre à son parti les loix Imperiales avec la force, elle obtient de l'Empereur Conrad II confirmation & infeodation en tant que de besoin, de toutes les terres & seigneuries delaissées par ses pere & mere, avec pouvoir special de fair batre monoye au coing de leur figure par tout la Provence.

Qui s'empare de la Provence.

Les patentes dont l'original est aux Archifs du Prince sont du 10 Aoust 1146. seelées au seel d'or Imperial.

D'autre costé Raymond Berenger le vieux Comte de Barcelonne, oncle & tuteur du jeune Berenger, qui se pretendoit Comte de Provence, par la mort de Gilbert son oncle decedé sans masles, embrasse la querelle de son nepueu. Toute la Provence se voit en armes divisée en deux partis l'un de Baux, l'autre de Barcelonne. La noblesse, les villes, les familles mesmes, comme par deux estranges factions sont bandées à la ruine les unes des autres

tres. Pour contre carre à l'infeodation d'Estiennete, ce tuteur exige au nom de son pupil, les hommages & sermens de fidelité de la plus part des Prelats, Barons, & Gentilshommes, & ainsi le fait declarer Comte de Provence. Meurtres, homicides, voleries, sacs de villes, rapines, violements, & tout ce qu'on peut excogiter de violence dans une guerre civile, furent exercés en celle cy. Les forces qui balançoyent quasi esgalement entre ces deux maisons, mirent les armes en surceance, par une tresue de cinq ans, la fin de laquelle fut le commencement de la paix, qui fut conclue en la ville d'Arles, peu aprés la mort de Raymond de Baux mary d'Estiennete, qui ne tarda pas de suivre le viel Berenger dans le cercueil. Ceste paix donna gain de cause à Berenger, la Provence luy fut adjugée, Estiennete & ses enfans contraints de prendre loy du plus fort, luy font hommage de leurs terres Baussenques, lesquelles ils tenoyent paravant en souveraineté particulierement la ville de Berre & le Chasteau de Merargues. Elle est du premier Septembre unze cents cinquante.

Suivie tresue. Et de paix.

Advan[...] geuse à Bereng[...]

Domm[...] geable[...] ceux [...] Baux.

Les terres que ceste puissante maison de Baux possedoit sont celles cy. Le Bourgneuf d'Arles, le Chasteau de Baux, la ville de Berre, l'Isle de S. Geneys ou le Martegue, Ferrieres, Jonquieres, S. Myttre, Istres, Chasteau neuf, les Pennes, Myremas, S. Amans ou S. Chamas, Allanson, Aguilhes, S. Paul de Durance, Vallensolle, Meyrargues, Vynon, Viltrolle, La Phare, Rouzignac, Puy Ricard, le Bausset, Morieres, Malaussene ou Malmusane, Castillon, Cereste, Bourg de la Cieutat, Aubaigne, S. Marcel, la Cadiere, le Castellet, Roquefort, Gardane, Gemenes, Rogue-vayre, Auryol, Daulphin, Myson, l'Escalle, Montfort, Vollonne, S. Donnat, Vergons, Tortonne, Bastide des Jourdans, Castelnou, Theonés, Mont-paon, Marignane, Gygnac, Castelnau sus Vollonne, Clumanc, Lambrusque, S. Honnoré de Clumenc, Angles, les Baumettes, Agoult, Cabrieres, Gaudichard, Pertuys, Villelaure, Sederon, S. Remy, Pellissane, Mallaussene, S. Jean de Sales, Tres Emynes, Geuson terroir de Pertuys, Trans, Cerdoles, Redane, la ville des trois tours ou la ville d'Aix, Mornas, Montdragon, Vyon, Vynsobre, l'Abbaye S. Gervais, Artigne, Aulps, S. Julien & Suse.

Les te[...] Bauss[...] gues.

Miseram pacem vel bello benè mutari. Tacit. Ann. lib. 3.

Tous les habitans de ces villes & places depuis ce temps la, ont joui & jouissent encor de plusieurs privileges particuliers. Sont francs de peage, leide, & autre vectigal, & couchés à part dans les statuts de Provence; aussi en estoyent elles entierement separées & n'avoyent rien de commun ensemble, & les Princes de Baux par la teneur de leurs privileges Imperiaux, ne recognoissoyent avant l'accord immediatement pardessus eux autre que l'Empereur.

Et le[...] privi[...] ges.

Raymond de Baux estoit mort comme nous avons dit, & Estiennete tenoit le pied dans la fosse. Cette paix estoit trop honteuse pour estre de durée: Hugues & Bertrand ses ainés (celuy cy fut depuis Prince d'Orange) Princes genereux & magnanimes ne la pouvoyent digerer, ny se voir reduits avec leurs freres en un coing de la Provence, & leur maison escornée d'une si belle terre qui avoit esté tenue & possedée par leur pere & mere. Ils avançoyent que le traité n'avoit peu estre fait à leur prejudice & de leurs freres, directement contraire aux termes de la donation faite par les Empereurs à Gilbert & à Tiburge ses ayeuls, & aux privileges qu'ils leur avoyent accordés en suite, qu'eux & leurs freres lors mineurs avoyent esté seduits & violentés, & leur Mere Estiennete forcée d'y donner leur consentement. D'ailleurs ils obtindrent dix ans aprés de l'Empereur Friderich premier Confirmation & Infeodation, de tous leurs biens paternels & maternels, telle qu'elle avoit esté cy devant accordée par l'Empereur Conrad, des acquisitions legitimes qu'ils avoyent faites depuis le decés de leur pere & ayeul, & de toutes les terres paravant tenues par le Comte Gerebert & sa femme Françoise pere & mere d'Estiennete. Ainsi avec tous ces droicts, fortifiés de leur courage, de la puissance de leur maison, & de leurs alliés, ils se mettent en estat de traverser les

Reno[...] vellem[...] de gu[...]

Par [...] Prince[...] Baux.

Les [...] tifs.

affaires de Berenger leur competiteur, refusant de luy rendre les hommages, dont ils estoyent requis suivant le traicté.

Contre-carrée par Berenger.

Berenger de son costé ramasse ses forces pour les y contraindre, & pour s'appuyer d'une haute alliance espouze Rixende Reyne d'Espagne, niepce de l'Empereur Friderich I, qui se rencontrant à Thurin fut visité par ces Princes & leur different pacifié au grand advantage de Berenger mary de sa niepce, & au detriment de ces Princes de Baux. Alphons fils de Berenger aprés la mort de son Pere traita en ceste sorte avec Hugues.

Pacifiée par l'Empereur.

1177. *Premierement s'il survenoit debat ou querelle entre les hommes du Comte de Provence, & ceux du Prince de Baux, ils s'entremetroyent de leur paix & accord.*

Articles du Traité.

Que le Comte n'entreprendroit aucune chose sur les hommes du Prince, n'y le Prince contre les Vassaux, & subjects du Comte.

Que n'y l'un n'y l'autre ne pourroyent imposer aucune levée, adempre, taille, ou tolte sur leurs hommes & subjects respectivement sans le bon plaisir & consentement du seigneur. Et où il adviendroit dissention ou debat parmy eux, ils en demeureroyent à la cognoissance de certains chevaliers & Gentilshommes du pays amis communs & servteurs affectionnés des deux partis, & pour l'observation furent donnés ostages de part & d'autre. Cét accord est de l'année unze cents septant sept.

Mal gardés.

Raymond de Baux fils de Hugues succede à son mal talent contre Ildefons Comte de Provence, prend les armes contre luy, se retire à Marseille de laquelle son Pere estoit Vicomte, d'où il molesta & ravagea le pays à main armée, courant jusques aux portes d'Aix avec horrible degat, jusques à ce qu'il fut fait prisonnier du Comte, & en suite relaxé avec rançon par l'entremise de ses amis, & la paix renoüée entre ces deux grandes maisons. Ildefons pour l'enter en plus forte mortaise, donna aux Princes de Baux les seigneuries de Morieres & de Malmusane, & confirma tout ce que Baralle femme de Hugues avoit en la Cité de Marseille & au Bourg-neuf d'Arles, & ces Princes se promirent & jurerent amitié reciproque les uns aux autres. Guillaume de Baux fils de Bertrand Prince d'Orange nepueu de Hugues y estoit present. Raymond de Baux Vicomte de Marseille & Alazacie sa femme donnerent à l'Eglise Nostre Dame de Sede tout ce qu'ils avoyent dans l'Evesché de Marseille, & en eschange les Chanoines les receurent frere & seur les declarans participans de leurs suffrages & oraisons.

Reconfirmés.

Par presans du Comte à ceux de Baux.

Division entre les freres de Baux.

La guerre estrangere assoupie au desadvantage de ceste maison, les divi-

1178. sions commencerent entre les freres.

Procés.

Voicy la decision d'un procés fort remarquable par la matiere, par les parties plaidantes, par la qualité du juge, & par le jugement qui s'en ensuivit au profit de ce Prince. Hugues fils ayné de Raymond de Baux, & de la Comtesse Estiennette venant à deceder, institue son heritier Raymond son fils, à la charge que s'il mouroit sans enfans legitimes, il laisseroit l'heritage à Bertrand son frere. Raymond au prejudice de ceste substitution, par son testament du septiesme Septembre mil cent septante, outre une grande multitude de Legats à divers particuliers, qui absorboyent le plus beau de son heritage; donne tous les revenus de ses biens durant vingt années pour vestir cinquante pauvres & en nourrir mille, & laisse la liberté de pasturage par toutes ses terres à toutes maisons religieuses sans rien payer. Bertrand qui voit que la teneur de ce testament combat ouvertement la substitution à laquelle il estoit appellé, se presente pardevant l'Empereur Frideric I dit Barbe-Rousse qui estoit lors en la ville d'Arles, luy fait remonstrance de son droit & de la Justice de sa cause. L'Empereur seant en son lict de Justice fait venir pardevant soy les tesmoins du testament de Hugues ensemble Raymond son fils, & iceux ouis en personne confirme sur le champ, le testament de Hugues & la substitution apposée au profit de Bertrand, en fait jurer solemnelement l'observation à Raymond & à ses legataires, & du tout expedier ses lettres du dernier Juillet 1178; & en outre luy confirme & à ses freres le pouvoir & la

Terminé par l'Empereur. En Arles.

Faveurs de l'Empereur en Provence.

Ces privileges sont dans les Archifs de son Altesse en Hollande.

la faculté de marcher à enseignes desployées depuis les monts des Alpes jusques à la riviere du Rhosne, & depuis la riviere de Lisere jusques à la mer Mediterranée : il confirma encor les declarations & cessions de toutes les prerogatives de souveraineté, qui avoyent esté paravant faites par se devanciers Empereurs aux predecesseurs de Bertrand, auquel il donna le tiltre & la qualité de Prince pour luy & pour les siens, & la Couronne de Souveraineté que ses Predecesseurs avoyent portée comme Comtes luy fut solemnelement imposée comme à Prince.

Qualité & Couronne de Prince.

La mort qui ne luy fit jamais peur, ne l'osa jamais attaquer qu'en trahison : & la mesfiance mere de la seureté, qu'il estimoit indigne d'un bon cœur, ne luy put faire apprehender ce qu'on doit tousiours craindre de son ennemi. Raymond V. Comte de Tolose, qui beoit des long temps aprés la conqueste de la Provence, & qui avoit tousiours esté vigoureusement cõtrecarré parce Prince, & par ceux de sa maison en son dessein, se resout d'avoir sa vie par une perfidie d'autant plus estrange qu'elle est pretextée de bonne foy. Il estoit en paix avec l'Aragonnois duquel Bertrand estoit parent & partisan. Ce Prince asseuré sur la foy publique, & sur le seau du traité, marche aussi franchement sans armes sur la terre du Comte que sur la sienne. Il est espié en tel estat un jour de Pasques, & proditoirement assassiné par les gens de celuy qui croyoit 1183.
comme Vitellius que le corps d'un ennemi fut de bonne odeur en toute saison. Ceste mort ne demeura pas impunie. Ildefons Roy d'Aragon interessé en la perte de son parent par un tant horrible attentat, & d'ailleurs memoratif de la delivrance qu'il avoit obtenue par les armes de ce Prince dans le Chasteau d'Alberon lors qu'il y estoit assiegé par le Comte de Tolose, & de l'opportun secours que luy & ceux de sa maison luy avoyent donné, durant toutes les guerres qu'il avoit eues à desmeler avec le Tolosã, part de la main avec telle impetuosité, que le foudre qui sort de la nue, se jette à main armée dans le pays du Comte, poursuit les meurtriers par effusion de sang, fracasse tout ce qu'il rencontre, pille, brulle, saccage par tout où il passe, sans espargner le sang innocent pour sacrifier à la vengeance.

Sa mort.

Optimè olere occisum hostem, & meliùs civem dicebat Vitellius. Suet. c. 10.

Vengés par le Roy d'Aragon.

Prince genereux & magnanime au soustien de la grandeur de sa maison, tres loüable de n'en avoir jamais voulu demordre, n'y relascher au prejudice d'icelle, ains d'avoir employé toutes ses forces au commun bien de ses freres ; cecy luy servira de planche pour faire monter ses successeurs à le Royauté.

Il à esté dit qu'il laissa trois fils Guillaume, Bertrand, & Hugues. Il donna sa part d'Orange & des seigneuries qui en dependoyent à Guillaume, & partagea de ses autres biens Bertrand & Hugues ses autres fils.

GVILLAVME V. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
ROY D'ARLES

Continuation du XII. Regne.

IL à este dit au dernier regne de la partie precedente, qui est 1183.
assigné à Rambaud IV, que Guillaume V possede la Principauté avec Rambaud & Tibour, laquelle avoit paravant commencé avec Guillaume IV son frere, & que ce regne la n'estant qu'une parcelle de l'unziesme, la desduite des choses estoit renvoyée sous la vie de ce Prince. Il en faut donc dire ce qu'on en peut sçavoir.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ce Prince pour premices de sa vie s'estant fait agreger en la confrerie des Chanoines, & ayant receu l'Eglise d'Orange sous sa protection & sauve-garde, commence de se tiltrer PAR LA GRACE DE DIEV PRINCE D'ORANGE, qui est une tres haute & Auguste marque *a* de grandeur unique en partage aux seuls Roys de France a dit un Auteur moderne. *b* Dans son seel paroissoit le Prince à cheval armé à creu l'espée nue en la main droite & en la gauche un escu couvert d'un grand Cornet, & sur le revers du seel se voyoit un grãd Cornet, preuve de leur puissance souveraine qu'ils ne relevent que de Dieu & de leur espée. Mais il faut reprendre en passant la succession de nos Evesques.

Et autres marques de souveraineté.

Succession des Evesques.

c Il à esté veu que BERNARD fut Evesque successeur de GERARD; qu'a BERNARD succeda PIERRE, qui adsista à la publication du testament de Rambaud III. A PIERRE succeda ARNOUL, lequel se sentant attaint de lepre, receut un coadjuteur par mandement du Pape (ne voulant donner affliction à l'affligé) qui tint la chaire en sa place, & ARNOUL fit bastir une maison aux champs dans son diocese entre Mornas & Montdragon à deux heures d'Orange, & y passa le reste de ses jours ayant retenu la dignité de sa charge, ce lieu la a esté changé en un hermitage & porte le nom de S. Loup. Le Pape en fit un decret qui à esté inseré dans les decretales.

1208. Quatre ans aprés l'Eglise Cathedrale d'Orange achevée, la consecration en fut faite par les Evesques d'Orange, de Tolose, & de S. Paul, à ce commis par l'Archevesque d'Arles metropolitain d'Orange. Elle fut dediée à l'honneur de Nostre Dame & à tous les Saincts & Sainctes de Paradis. *d* Le Prince la receut avec ses dependences sous sa protection, mais il fut contraint tost aprés d'y renoncer.

Consecration de Eglise d'Orange.

Car le Pape Innocent III ayant despouillé Raymond Comte Tolose VI du nom de tous ses Estats, par ceste grande croisade qu'il fit publier contre luy, en haine des Albigeois qu'il protegeoit. Le Legat Milon chef des bannieres croisées, *e* fait comparoistre par devant soy ce pauvre Comte dans l'Eglise de S. Gilles en Languedoc; puis l'ayant fait mettre teste & pieds nuds en chemise il luy fustigea luy mesmes les espaules avec des verges. Ce Prince proche parent du Comte, qui avoit prins part à ses interets & l'a-
1210. voit adsisté en ses guerres, fut traité avec plus de douceur. Le Legat retira, de luy promesse, de ne s'entremeler desormais de l'election des Evesques n'y des autres Ecclesiastiques: & le contraignit de ceder à l'Eglise plusieurs autres beaux droicts & preheminences. Guillaume protesta depuis de l'avoir fait par le mandement du Legat du siege Apostolic. Mais ayant esté exigée par contrainte, le judicieux lecteur jugera, si elle peut valoir au prejudice de ses successeurs.

Le Comte Raymond de Tolose est fustigé

Et le Prince d'Orange cõtraint de quitter des beaux droicts à l'Eglise.

L'Empereur Frederich II. qui cherissoit ce Prince pour sa valeur & pour les autres vertus qui reluisoyent en luy, luy fit oublier ce desplaisir, par le tesmoignage qu'il luy donna de l'estime particuliere qu'il en faisoit. Son devancier luy en avoit frayé le chemin par les concessions de tant de beaux privileges au pere de ce Prince: pour surencherir à tous ces bienfaits en la personne du fils, il luy donne à luy & aux siens le Royaume d'Arles & de Vienne: comprenant le Dauphiné, la Comté de Provence, de Forcalquier,
1214. *f* & autres grandes terres. Luy en fait expedier ses lettres de Mets en Lorraine au seel d'or Imperial le 13 de Janvier mil deux cents quatorze, & le troisiesme de son Empire. Date remarquable de la naissance de la dignité Royale en la maison de nos Princes, qui fut continuée à quelques uns des successeurs comme nous verrons en suite.

Il est crée Roy d'Arles par l'Empereur.

Cette grande dignité n'empecha pas que ce Prince du naturel des autres Princes, & qui ne pouvoit souffrir des cõpagnons, non plus que Romulus un frere qui luy disputat son autorité, ne fut en perpetuel estrif avec ses parens &

En estrif avec ses proches.

a Du Chesne aux Antiq. des vill. de France liu. 5. ch. 8. mal informé des fondemẽts de ceste souveraineté.

b I'ay plusieurs seaux en plomb de ceste façon.

I'en ay d'autres qui ont sur le revers une estoile de gueules à seze rayons d'argeant.

c *Episcopo qui propter morbum incurabilem pastorale officium exercere non potest, dandus est coadjutor. Nec afflicto afflictio est addenda, imo potius ipsius miseriæ miserendum. In cap. ex parte ext. de Cler. ægrot. vel debil.*

d *Quia & in civitate Aurasica & in iis omnibus quæ ad ipsam civitatem pertinent habemus & exercemus plenariam potestatem*, & un peu aprés *& eandem ecclesiam Iure patronatus & ratione dominii quod in præfata civitate habemus*. Ce sont les propres termes des patẽtes. Dont j'ay un extraict tiré sur l'original.

e Le nombre des Croisés estoit de cinq cents mille appellés *Pelerins*, & par derrision *Burdinarij* comme porteurs de Bourdons propres aux Pelerins M. Catel en son Hist. des Comtes de Tolose liu. 2. chap. 6. Cæsar Nostredam. en son Hist. de Provence.

f La Patente est dans les Archifs de Provence.

Cæsar Nostredam. adjouste que l'Empereur donna aussi à ce Prince la Couronne Imperiale, avec promesse de le Couronner.

Romulus Remum fratrem interficit, ut solus Imperio potiretur. Tit. Liu. decad. 1. lib. 1.

avec

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Arduum semper eodem loci potentiam & concordiam esse. Tacit. 4. Ann.

Antiquæ sunt fratrum discordiæ & insotiabile regnum. Tac. annal. lib. 13.

Cleomenes exactis Ephoris ad se Spartanæ urbis Imperium traxit. Plut. in Cleomene.

avec les hospitaliers de S. Jean, qui vouloyent posseder la jurisdiction d'Orange en pariage avec luy, au prejudice des traités anciens de ses devanciers qui en prohibeoyent la separation. Il en fait comme Cleomenes des Ephores de Lacedemone, accorde avec eux & par l'entremise de l'Empereur se met en repos, & jouit seul de ce beau fleuron, qu'il n'avoit auparavant possedé qu'en pariage. *Et ceux de S. Jean. Et pourquoy.* 1215.

Ces grandes prosperités n'estoyent pas pour continuer à tousiours. Il faloit qu'il ressentit du desplaisir en la perte de ce qui luy fut osté de la main de Dieu. La ville de Courthezon fut brullée par deux fois d'un incendie general, & Orange avec sa campagne inondée, par un desbordement extraordinaire de la riviere d'Egues, qui abatit plusieurs maisons & edifices. Et quelques années aprés le fauxbourg S. Pierre d'Orange fut ruiné de fonds en comble, par une abondance d'eau qui y fondit inopinement, les maisons abatues & renversées, hommes, femmes, enfans, & tout ce qui avoit ame vivante escrasé ou noyé. *Incendie à Courthezon. Rauine d'eaux à Orange.*

1225. Il eut deux fils Guillaume d'Eloy, & Raymond d'Ermengarde, qui furent tous deux ses heritiers, & luy succederent en la Principauté d'Orange, au Royaume d'Arles, & en tous ses autres biens. *Enfans de Guillaume.*

Prince doué de grandes qualités puis que nous le voyons illustré de si grands honneurs, bien que en partie deubs à son sang; estimé des plus grands Roys; craint & redouté de ses esgaux; & qui a sans doubte rendu sa vie recommendable par plusieurs belles actions, si la Loy de l'oubli ne les eut supprimées à la posterité. Il fut amateur de la poesie Provençale, lors beaucoup prisée parmy les Princes, à laquelle ils se divertissoyent par forme de recreation; cherit & gratifia de ses faveurs plusieurs excellens poetes de ce temps.

Bertrand frere puisné de ce Prince eut deux fils Raymond qui mourut sans enfans, & Hugues qui espousa Isoarde fille de Raymond de Baux seigneur de Courthezon en l'année 1268, de laquelle il eut un fils Agond de Baux seigneur de Brantouls, qui eut aussi un fils Bertrand de Baux, qui espousa Catherine de Baux fille de Bertrand seigneur de Courthezon, de laquelle il eut trois fils Agaron, Hugues, & Barral. Agaron de Baux espousa Catherine Artaude d'Avignon, & fit son testament en l'annee mil trois cents qnarante. Il eut quatre fils Bertrand, Raymond, Dragonnet, & Amelin, & deux filles Agathe & Cecille. Bertrand espousa Catherine de Baux, fille d'autre Bertrand seigneur de Courthezon, qui fit divorse & mourut sans enfans, ce fut la derniere Dame de Courthezon qui faira parler de soy cy aprés. Amelin ou Ayme espousa Isabeau d'Averés & fut Senechal de Beaucaire & de Nismes seigneur de Caromb & de la Roche, fit testament en l'année 1374. Hugues frere d'Agaron fut seigneur de Baux, & eut un fils Raymond de Baux, qui espousa Jeanne Rogiere fille de Raymond Viscomte de Turene, & fit son testament l'an mil trois cents septante sept. Il n'eut qu'une fille Elix des Baux qui espousa en premieres nopces Odo de Villars & en secondes nopces Conrad Comte de Fribourg & mourut sans enfans. Le Prince Louis de Chalon accorda en son temps pour sa succession avec le Duc d'Andrie. Barral de Baux frere d'Agaron & d'Hugues qui fut employé en la guerre de Naples, eut une fille Cecile mariée à Raymond Guillaume de Budos, duquel mariage est sorti Bertrand de Budos, & de luy la maison des seigneurs de Portes. *Ses Collateraux.*

Hugues de Baux frere de Guillaume V. Prince, eut un fils nommé Guillaume qui fut Chanoine en l'Eglise d'Orange le 13 de May mil deux cents vingt neuf. J'ay fait ceste digression en passant pour sçavoir que devindrent les collateraux de Guillaume. Il fault maintenant reprendre la droite ligne de ses descendens.

GVIL-

GVILLAVME VI. DV NOM
ET
RAYMOND I. DV NOM
PRINCES D'ORANGE
ROYS D'ARLES.

XIII. Regne.

Mariage des Princes.

GVILLAVME espousa Precieuse, & Raymond Malberionne fille d'Isoard d'Aix seigneur de Chastillon, & de Dragonnette. Ces Princes ne finiront pas ensemble leur regne comme ils le commancent. Raymond survivra son ayné, pour continuer de regner avec ses nepueux, Guillaume VII. & Raymond II. & ses petits nepueus, Bertrand II. & Raymond III.

Leur regne.

1225. Le droict qui avoit esté remis aux Ecclesiastiques par Guillaume V. n'estoit pas suffisant de les contenter, ils vouloyent avoir leurs coudées Franches & se soustraire du tout de la domination de ces Princes; ils n'espargnerent pas
1229. les prieres de l'Empereur pour y parvenir, lequel voyant leur constante generosité à n'en rien demordre, l'Evesque & tous les Ecclesiastiques se rengerent au debuoir & leur passerent recognoissance comme à leurs Princes Souverains. Cecy arriva quelques années aprés que la ville d'Avignon mise en interdit par le Pape, assiegée & emportée par le Roy Louis VIII, ses murailles & grand nombre de maisons abatues pour avoir esté le receptacle de Albigeois pretendus Heretiques, le Pape s'en empara & de tout le Comté Venaiscin.

Rangent au debuoir les Ecclesiastiques.

Se maintienent en la Royauté.

Ces Princes conserverent le tiltre & la possession du Royaume d'Arles contre les traverses qui leur estoyent données par le Comte de Provence leur vassal, & pour regner paisiblement dans le cœur de leurs peuples comme
1231. dans celuy de leurs Estats, ils gratifierent ceux de leur ville d'Orange de la diminution du droict de lods qu'ils luy payoient au sixiesme denier, & le reduisirent au douziesme. Raymond receut en augmentation du dot de sa femme les Seigneuries de Condourcés, Teisieres, Aubres, Venteirol, Nouveisan, Rocheblaue, Peire-rousse, Chastillon, Revel, Mavensac, Vrescamets & sa Valée, Bolc avec le Collet de Glandevés, le Chasteau de Borne, de Grunovassi, Crisiers, Bonneval, les terres de Belveser, Peiré & tous les droicts du Chasteau de Vaudromme, & plusieurs autres terres qui se sont esclipsées,
1239. outre une notable somme d'argent.

Liberalitate qui utuntur benevolentiam sibi conciliant. Cic. II. de finib.

Cives siquidem omnes fovendi sunt, sed Romani aliquid plus merentur. Cassiod. variar. lib. II. ep. 5.

Gratifient les Orangeois des lods.

Terres dotales.

Mort & testament de Guillaume: ses enfans.

Guillaume vint à mourir aprés avoir disposé de ses biens en faveur de ses enfans Guillaume, Bertrand, Hugues, & Raymond, & d'une fille Precieuse. Il laissa sa part de la Principauté & de ses autres terres à Guillaume son fils ayné, & rendit legataires ses autres enfans: Bertrand son puisné habita en Italie où sa race dure encor & d'iceluy sont descendus les Ducs d'Andrie, les Ducs d'Vrsin, & les Princes de Tarente: Hugues fut grand Senechal du Royaume de Sicile, & Raymond fut Prince d'Orange aprés la mort de son frere.

RAYMOND I. DV NOM
ET
GVILLAVME VII. DV NOM
PRINCES D'ORANGE ROYS D'ARLES.
Premiere continuation du XIII. Regne.

ILs vivoyent au temps que le Pape Innocent IV. passa par 1239
Orange, s'enfuyant d'Italie poursuivi de l'Empereur Fride- 124
rich II. d'où il se rendit à Lion, y tint le Concile, excommunia
l'Empereur, & ordonna que les Cardinaux seroyent desormais 124
vestus de rouge, revenons à Orange. 124

Quæ enim res alia furores civiles peperit quàm nimia felicitas. Flor. l. 3. c. 12.

Ses citoyens glorieux d'une suite de felicités qui leur arrivoyent journe-
lement de la presence de leurs Princes, ne se peuvent plus contenir dans les 124
bornes du debuoir l'aise leur crevoit les yeux, il faut qu'il esclate. Ils monopolent clandestinement, & entreprenent publiquement contre leurs sacrées personnes & contre leur Estat, jusques à passer aux violences publiques & à les assieger dans leur palais. Ce n'est pas d'aujourdhuy que les subjects levent le talon contre leur souverain, mais cecy doit bien estre un perpetuel exemples à la posterité pour les retenir dans le devoir & eviter de si honteux reproches. Pleut à Dieu que tous en eussent bien fait leur profit. Il faut voir ce qui se passa aprés ceste rebellion, au pardon & en l'abolition que les Princes en donnerent, puis que les particularités de ceste mauvaise action demeurent incognues.

Rebe… des C… geois

Vulgus ingenio mobili, seditiosum atq; discordiosum, cupidum novarum rerum, quieti & otio adversum. Sallust. Iugurth.

Qui vult amari languidâ regnet manu. Senec. Tragic.

Non à multitudine incomposita atq; infelici ratio exigenda. Appian.

Modicis remediis primi motus consedere. Tacit. 14. Ann.

Ce sont les termes de l'Abolition.

Ces Princes qui sçavoyent bien qu'il est impossible d'appaiser à coups de baston un populas effarouché; & que pour prevenir l'accroissement de ce feu de rebellion il le faloit estouffer en sa naissance; par l'entremise du grand Prieur de S. Gilles, abolirent les offences *que la ville & les Scindics avoyent commis contre eux, à l'occasion des congregations, assemblées avec armes & sans armes, publiquement ou occultement, en general ou en particulier, machinations ou conseil qu'ils avoyent tenu de parole ou de fait contre leurs personnes & seigneurie, remetans en leur amour l'université (ainsi qualifioint ils alors la commuuauté) & tous les particuliers d'icelle comme bons loyaux & fideles subjects, auxquels ils donnerent le baiser en la personne des Scindics, en signe de paix & de reconciliation.*

Et l'a… lition.

Et lesdicts Scindics & chacune personne de l'université estans assemblés, demanderent pardon aux Princes des conventions, aliances, & autres choses qu'ils avoyent faites pour les offencer, leur presterent serment de fidelité, les genoux ployés devant l'hostie posée devant eux, jurans de par Dieu tout puissant, Pere, Fils & S. Esprit & la Benoiste Marie d'estre bons & fidelles aux dits Princes, de maintenir & deffendre leurs personnes, droicts & Jurisdiction. Et la mesme Amic *Evesque d'Orange leur donna absolution, cecy fut fait le premier de Juin* 1247.

Suit… pardo…

Ce sont les termes du serment.

Le jour suivant tous les citoyens d'Orange s'estans derechef assemblés en corps de ville, jurerent & promirent par serment solemnel, que desormais ils ne fairoyent aliance avec Cités, Chasteaux, Chastelenies, Princes, Barons, & autres seigneurs, sans le consentement de leurs Princes, sous la peine des loix, & d'estre desietés de la Cité d'Orange & son terroir, sans y pouvoir reentrer que par grace & consentement de leurs Princes.

Et ar… d'ice…

Que tous les habitans masles puberes de dix en dix ans fairoyent serment de fidelité auxdicts Princes.

Que nul n'auroit les clefs de la ville, & fauxbourgs, que celuy ou ceux à qui les Princes ou leurs Bailes les voudroyent commettre.

Qu'ils

Qu'ils ne seroyent mises & posées chaisnes ou barrieres dans la Cité & fauxbourgs, sans le consentement des Princes ; & celles que lesdicts citoyens y avoyent fait mettre ou poser seroyent ostées dans huict jours, & appartiendroyent auxdicts Princes.

Que lesdicts citoyens destruiroyent & ruineroyent tout ce qu'ils avoyent edifié au vieux mur de l'Eglise S. Eutrope, ensemble toute la pierre, garites, camps, fossés, & autres clostures, qui avoyent esté faites à cause desdictes discentions, & que à jamais lesdicts citoyens ne fairoyent aucune closture ou muraille dans la Cité ou dehors contre ledict Chasteau, ni aucun ouvrage ou edifice avec lequel l'entrée ou issue d'iceluy fut empechée, alterée ou faite difficile, & generalement qu'il ne seroit faite aucune closture pour deffendre la Cité ou fauxbourgs, ni aucunes maisons ou Eglises munies de deffences sans le consentement de ses Princes. Le miel qui coule de soy mesme sans estre presé est estimé le meilleur, ceste recognoissance volontaire des subjects fut de plus grande satisfaction à ses Princes. *Plin. lib. 11. c. 15.*

Il y eut fort peu d'amitié entre ces Princes: leur malentendu procedoit de la communion des biens, & celle cy de la pairerie de leur Principauté. Peu s'en falut qu'ils ne vinsent aux mains : Guillaume fut telement preoccupé de collere, que s'il eut peu demembrer sa portion de celle de ses freres il l'eut fait volontiers : La nature de ceste Souveraineté l'en empecha ; & il chargea ses autres biens de tant de legats, qu'ils furent quasi inutiles à ses successeurs.

Mort de Guillaume.
Guillaume eut à peine loisir de convoler en mariage avec Galburge fille de Bertrand de Meolion, qu'il luy falut penser à la separation. Il mourut
1248. tost aprés sans enfans ; Laissa sa succession à Raymond II. Seigneur de Suze son frere ; & favorisa de beaucoup d'avantages la maison des Templiers de Provence, pour lesquels ses successeurs traiterent.

RAYMOND I. DV NOM.

CONTINVE DE REGNER AVEC

RAYMOND II. DV NOM

PRINCES D'ORANGE ROYS D'ARLES.

Seconde continuation du XIII. Regne.

1248. RAYMOND I. sage & prudent Prince pour avoir tant plus de moyen de donner la loy aux Templiers, se saisit incontinent de tout l'heritage, la moitié duquel il remit à Raymond son nepueu frere du defunt. Roncelin de Fos maistre de la maison des Templiers de Provence fit des grandes instances pour recouvrer ce qui luy avoit esté legué : Il y eut des grands differens entre eux lesquels se terminerent à l'advantage des Princes en l'année 1264. ausquels de Fos remit toutes ses pretentions pour trente huict sommées de terre aut terroir de Camaret & de Ionquieres qui luy furent données, reservée la Souveraineté par le Prince Raymond, avec cinq mille sols Viennois : Et ce outré unze mille solz Viennois que le Prince Raymond II. luy donna. Aussi n'en eut il peu avoir autre chose ; ils n'avoyent garde de retomber dans les mesme inconveniens que leurs predecesseurs.

Prudentia sola pravis & ducit ad rectè faciendum. Plat.

Honesta ab deterioribus, utilia ab noxiis discernit. Tacit. 4. Annal.

Plures aliorum eventis docentur. Tac. lib. 4. Annal.

1257. Il ne fit pas moins valoir son autorité envers les Chanoines d'Orange, qui s'estoyent emancipés de faire plusieurs acquisitions sans sa permission dans Serignan & Camaret, dont il estoit Seigneur Majeur tant de son chef que comme ayant succedé au Comte de Tolose : car les ayant fait unir à son domaine enfin par l'entremise d'Amic Evesque d'Orange il leur en rembourça le prix.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Mais à peine furent ils sortis de ce mauvais pas ; qu'ils se virent relancés dans un autre plus facheux, & plus important, où ils laisserent du poil. La ville d'Arles capitale de leur Royaume leur estoit occupée depuis l'année mille deux cents trente neuf, par Raymond Berenger Comte de Provence & de Forcalquier : Ils hannissoyent apres le recouvrement d'icelle, & n'avoyent forces bastantes pour la retirer des mains d'un si puissant Prince, appuyé de celles d'Aragon & de Castille. D'ailleurs ils n'en pouvoyent facilement retirer les debuoirs de vasselage, ausquels le Comte leur estoit obligé, comme aux vrais & legitimes Roys, en vertu de la donation de l'Empereur, aux droicts duquel ils avoyent succedé. Ainsi Charles Duc d'Anjou frere de Louis IX. dit S. Louis Roy de France, qui avoit espousé Beatrix fille de ce Raymond Berenger Comte de Provence, descendu en intention de se rendre jouissant de ces terres données en dot à sa femme, se rend à Orange, prie les Princes de le vouloir adsister en la conqueste qu'il meditoit de faire, & de s'accommoder avec luy pour les droicts qu'ils avoyent sur les Royaumes d'Arles & de Vienne. Ils traiterent longuement ensemble : la chose estoit importante. Il agissoit d'un Royaume, qui comprenoit sous soy tout ce qui est enclos depuis Lion jusques à Marseille, & depuis le Rhosne jusques à Milan.

1257. Difficultés.

Prieres de Charles d'Anjou de luy quitter le Royaume d'Arles.

Divers mouvemens travailloyent les pensées de nos Princes. D'un costé le droict de succession de la Comté de Provence en pleine proprieté leur appartenoit, du chef de la Comtesse Estiennete : Car Raymond I. lequel principalement intervint au traité, estoit fils de Guillaume V. fils de Bertrand I. du nom & premier Prince de la maison de Baux, fils de Raymond de Baux mary d'Estiennete, fille unique & heritiere de Gelibert Comte de Provence & de Françoise : & soustenoit que les Berengers n'en estoyent que les usurpateurs, n'y ayans autre droict que celuy que la force leur avoit donné, pour en expolier Estiennete & ses enfans ; lesquelles n'y avoyent porté leur consentement que par contrainte ; force qui avoit fait une facile impression dans la foiblesse d'une femme, (sexe naturellement susceptible) & dans la minorité de ses enfans. Qu'ils avoyent tousiours tesmoigné & les leurs de pere en fils une contradiction continuée, ayans prins les armes en divers temps, pour se restablir dans la possession de leur patrimoine : mais que rien ne les en avoit empechés, qu'une plus grande puissance que la leur. Qu'estant cette terre la un fief souverain de l'Empire, elle ne pouvoit avoir esté alienée par ses devanciers à leur prejudice : & où telle alienation auroit lieu, qu'ils y possedoyent encor un tres ample domaine de plus de cent villes ou villages consistans aux terres Baussenques & autres seigneuries, la plus part illustrées de diverses marques de souveraineté, en la bienseance de la Principauté d'Orange, avec lesquelles le tiltre & la qualité de Roys sur un grand pays, leur donnoit le droict de commander à ceux qui avoyent voulu empieter l'autorité sur eux, & sur ceux de leur maison : & leur tenoyent en tout temps la porte ouverte pour réentrer dans ce bel heritage. Que tel droict de sang & de succession, avoit esté confirmé au profit de ses devanciers, par diverses declarations des Empereurs Conrad II. Frederich I. & Frederich II. lequel deplus avoit fait donation à Guillaume V. leur Pere & ayeul du Royaume d'Arles & de Vienne, sous lequel cette terre estoit comprinse. Dignité Royale, laquelle leur ayant esté transmise par iceluy, il sembloit qu'ils ne la peussent jamais honnorablement quitter qu'avec la vie, moins au prejudice de leurs successeurs, en faveur desquels la donation avoit esté estendue par l'Empereur.

Motifs qui les en dissuadoyent.

D'autre costé ils se voyoient environnés de puissans Princes, la plus part relevans de leur Couronne ; avec lesquels ils jugeoient bien qu'ils auroyent tousiours quelque fusée à desvuider, n'attendans rien que l'opportunité de secouer le joug dans ce desbordement du declin de l'Empire ; & ceux qui ne

Et qui les y persuadoyent.

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

les recognoiſſoyent pas, n'eſtans moindre en puiſſance, & ne ſe croyans pas de moins illuſtre maiſon, jaloux de ceſte Royauté, ſeroyent portés d'humeur à les traverſer ſous main, & au moindre rencontre uniroyent leurs armes & leur puiſſance contre la leur. Que Charles fils & frere d'un Roy de France, qui eſtoit à ſa porte, fortifié de la puiſſance d'un ſi grand Royaume, auroit la teſte plus forte pour ſouſtenir une ſi peſante Couronne : auquel ils prevoyoient bien qu'ils ſeroyent contraints toſt ou tard de complairre.

Ils donnent à la neceſſité de leurs affaires, ce dont il ne ſembloit pas que le temps les peut apparemment diſpancer : ſe laiſſent emporter à un traité, par lequel ils cedent & remettent à Charles la Couronne & tout le droict qu'ils avoyent ſur le Royaume d'Arles & de Vienne ; ſe reſervant les libertés, franchiſes, prerogatives, droicts, & ſeigneuries, qui avoyent eſté concedés par les Empereurs & Roys des Romains à leurs predeceſſeurs, dont ils avoyent joui par toute l'eſtendue de ce Royaume, enſemble leurs domaines patrimoniaux. Ces privileges entre autres leur donnoyent la faculté de faire batre monoye à Trinquetaille les Arles, qui eut cours par toute l'eſtendue de ce Royaume ſans contredit, & de pouvoir marcher en armes tambour battant, enſeignes deſployées, depuis la mer Mediterranée juſques à la riviere de Liſere, & depuis les Alpes juſques au Rhoſne. Ils luy promettent auſſi de l'adſiſter de leurs forces en ceſte guerre. Charles de ſa part leur promet de les conſerver & les leurs, en tous leurs privileges, ſans permetre qu'il leur ſoit donné aucun trouble n'y empechemẽt : il s'oblige auſſi par le meſme traité d'acquerir la part de la Iuriſdiction, & tous autres droicts, que les Commandeurs S. Iean de Ieruſalem avoyent & pretendoyent en la ville d'Orange, aprés qu'il ſera couronné & aura prins poſſeſſion de ce Royaume, pour les bailler & remettre à ces Princes, affin de les tenir & poſſeder comme le reſte de leur Principauté en toute Iuriſdiction ſouveraine. Ainſi ceſte Royauté ſubſiſta quarante trois ans dans la maiſon de nos Princes. Ainſi s'en deſpartirent ils en faveur de Charles, qui la leur demandoit l'eſpée à la main, & qui la vouloit avoir par teſtament ou par codicil. Ainſi la belete veut manger la chauveſouris, ſoit pource qu'elle eſt rat, ſoit pource qu'elle eſt oiſeau.

Ceux cy le portent au traité.

Sous reſerves & conditions.

Et promeſſe de Charles.

Notés.

Pour accomplir le reſte, de leur promeſſe, ils jettent en campagne deux de leurs fils nommés Bertrands, accompagnés d'un autre Bertrand frere de Raymond II, & de pluſieurs autres de leur ſang avec des forces pour adſiſter Charles. Ils s'employent heureuſement pour ſes affaires, non ſeulement en la conqueſte de la Provence, & de toutes les places qu'il gaigna en Piemont & en Italie, mais auſſi tout le long de ſon voyage de Naples, laiſſans par tout des marques honnorables de leur valeur. Le Roy Charles s'acquita mal de ſa promeſſe, Charles II. ſon fils y ſatisfit en partie quoy que long temps aprés. Les deux fils des Princes s'en retournerent à Orange, où leurs peres jouiſſoyent de l'ombre de la paix. L'autre Bertrand demeura prés du Roy de l'amitié duquel il fut favoriſé, en voicy un teſmoignage.

Accomplie par nos Princes.

Et non par Charles.

1265.

Bertrand de Baux ſuit Charles en Italie.

Le Roy s'eſtant rendu maiſtre de la ville de Naples & ayant treuvé le treſor du Roy Mainfroy dans le fort appellé *Capuana*, il le fit porter ſur des tapiſſeries au milieu d'une ſalle, en preſence ſeulement de la Reyne ſa femme & de Bertrand de Baux avec des balances pour le partager, & commanda à Bertrand d'en faire le partage. Bertrand reſpondit qu'il n'eſtoit beſoin de balances pour cela, puis montant ſur le monceau du treſor, en fit la diſtribution avec les pieds en trois parties, diſant que l'une ſeroit pour le Roy, l'autre pour la Reyne, & l'autre pour les ſeigneurs & gentilshommes. Ainſi fut fait, & Bertrand crée par le Roy Comte d'Avelin. Il eſt bon de voir en paſſant l'occaſion de ceſte guerre de Naples.

Partage le Treſor de Mainfroy à Naples.

Eſt fait Comte d'Avelin.

Le Pape Urbain IV eſtoit en mauvais meſnage avec Mainfroy Roy de Naples & de Sicile, qui avoit prins les armes contre luy. Pour venir plus facilement à chef de ſon ennemi, & pour intereſſer la France dans ſon parti, il

Motif de la guerre de Naples & de Sicile.

Guicchard. en ſon Hiſt. d'Ital.

envoye

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

envoye lettres de donation de ces Royaumes, à Charles Duc d'Anjou frere du Roy S. Loys, qui l'accepte, & pour ne perdre temps, dresse incontinant une grande armée par mer & par terre, part de Marseille avec trente galeres, envoye son armée de terre soubs la conduite de Guido de Montfort; arrivé à l'embouchure du Tybre va à Rome où il est honorablement receu par le Pape Clement IV successeur d'Urbain, creé Senateur de Rome, & couronné luy & Beatrix sa femme Roys de Naples & de Sicile, avec investiture pour eux & leurs hoirs masles & femeles, à condition de payer quarante huict mil ducats chacun an à l'Eglise, & de n'accepter l'Empire ny leurs successeurs bien qu'ils y fussent appellés, mais dans dix ou douze ans les vespres Siciliennes fairont perdre la graine des François en Sicile. Il faut dire quelque chose de la succession des Evesques.

Par Charles.

Sa descente & ses progres.

GUILLAUME qui consacra l'Eglise Cathedrale sous le Prince Guillaume V. en l'annee 1208. succeda à ARNOUL le ladre sous le mesme Prince: à GUILLAUME succeda AMIC, qui vesquit sous les Princes Guilhaume VI. & Guilhaume VII. à AMIC succeda PIERRE, & aprés luy les Chanoines d'Orange capitulairement assemblés le premier de May esleurent en son lieu frere JAUCELIN de l'ordre des freres Mineurs, qui fut confirmé & consacré par l'Archevesque d'Arles.

Successiõ de trois Evesques.

Le Prince Raymond Nepueu mourut en ceste mesme année, & laissa de sa femme Bigne deux fils, Bertrand & Raymond, & deux filles Isoarde mariée à Hugues de Baux & Rixende, qui fut Nonain au monastere du Bousquet.

Mort du Prince Raymõd. Ses enfans.

RAIMOND I. DV NOM
CONTINVE DE REGNER AVEC
BERTRAND II. DV NOM
ET
RAIMOND III. DV NOM
PRINCES D'ORANGE.
Troisiesme continuation du XIII. Regne.

BErtrand II. fils ayné du defunt Prince Raymond II, espousa en premieres nopces Isoarde fille de Amic de Corban, durant la vie de son pere, fut Prince d'Orange avec Raymond III. son jeune frere, & Raymond I. son grand oncle. Il exigea les hõmages de ses vassaux & avec son frere, ceda au Comte d'Avelin leur Parent qui estoit en Italie plusieurs beaux droicts & Seigneuries qu'ils avoyent en Sardagne. Il accorda aussi avec son frere, qui luy remit la portion qu'il avoit sur Orange & sur les principales places de la Principauté. 1272.

Mariage de Bertrand II.

Qui accorde avec ses parens touchant les terres.

Ce Comte d'Avelin estoit lors à Orange parmy les siens revenu d'Italie comblé de contentement; mais la nouvelle des vespres Siciliennes luy fit incontinant reprendre son retour, pour se rendre auprés de la perçonne du Roy Charles. 1280.

Et le Cõte d'Avelin qui part pour l'Italie.

L'inso-

1282. L'insolence des François qui y commandoient (dit l'histoire,) fut le motif de ce mescontentement populaire & notamment en Sicile. Pierre Roy d'Aragon, l'un des plus habiles Princes de son temps, qui avoit espousé la fille de Mainfroy, expolié de ses Royaumes profite le mescontentement des Siciliens, & les practique si dextrement, qu'une mesme nuict & une mesme heure virent la mort de tous les François qui estoient en Sicile, villes & villages, tout est massacré; l'homme, la femme, le jeune, le vieux, tout regorge en sang, la fureur populaire n'espargnant rien du sang François.

Motif d'icelles.

Et leurs sanglants effects.

Ceste playe des François saigna long temps aprés. Pierre d'Aragon se rend maistre de la Sicile par ce moyen tant extraordinaire, & se fit couronner Roy dans la ville de Palerme. Charles banda toutes ses forces & celles de ses amis pour en avoir raison. Il luy fait la guerre, par mer & par terre. Charles le boiteux son fils Prince de Salerne donne bataille navalle, à l'Admiral d'Aragon, sa flotte est desfaite le Prince prisonnier mené en Sicile, & de la en Catalogne où il demeura trois ans entiers.

Qui saignent lóg temps

Par la guerre,

Cependant le pere continue la guerre avec une grande resolution, mais la mort prevint la plus part de ses desseins. Philippe III. Roy de France son Nepueu prend ceste cause en main, & ambrasse la querelle du defunt avec beaucoup plus d'ardeur qu'auparavant. Il envoye à Naples Robert Comte d'Artois, beau fils de Charles le boiteux prisonnier pour prendre la tutele de ses enfans, & la regence du Royaume pendant la prison du Pere.

D'autre costé le Pape Martin IV. lance & redouble les foudres de son excommunication contre le Roy d'Aragon. Charles est delivré de prison, Philippes Roy de France dresse une grande armée par terre, avec laquelle il l'attaque du costé de l'Aragon. Le Regent de Naples arme de son costé, equipe grand nombre de galeres, en envoye cinquante sous la charge de Raymond de Baux Comte d'Avelin fils de Bertrand, lequel en peu de jours prend *Catavia* qu'il fortifie, mais renvoyant les galeres à Naples, pour aller querir le reste de l'armée, elles sont desfaites par l'admiral d'Aragon, de sorte que ne pouvant le Comte d'Avelin recouvrer secours, il est contraint de rendre aux Aragonois la ville de *Catavia*, & de se retirer à Naples.

Et par les foudres du Vatican.

Tout le fruit de ceste guerre fut en fin reduit à la mort des quatre principales parties. Charles Roy de Sicile mourut premierement à Naples; puis Pierre Roy d'Aragon à ville Franche. Dans deux mois Philippes Roy de France les suivit à Perpignan; & tost aprés le Pape Martin IV. à Rome; & ce qui est plus memorable tous quatre quitterent le monde en une mesme année. Le Comte d'Avelin s'arresta à Naples où il continua sa demeure, & de luy sont issues plusieurs grandes & illustres familles, qui se sont espendues en divers endroits de l'Italie.

Terminés par morts de grands.

Les anciens ont mis l'année 3562. de la creation du monde au nombres de plus remarquables parce qu'en icelle mourut Darius Roy de Perse, la ville d'Athenes fut prise par les Lacedomoniens, Denys tyran de Syracuse fut chassé. Herodote.

Environ ce temps la mourut à Orange JAUCELIN Evesque: auquel succeda GUILLAUME, & a celuy cy trois ans aprés un autre GUILLAUME, esleu par le Chapitre, & consacré par son Metropolitain.

Successió des Evesques.

Raymond le vieux le suivit aprés avoir vescu quatre vingts ans, & regné cinquante sept avec cinq autres Princes successivement, aage que ses devanciers Princes n'ont jamais attainct aussi est il des plus grands; la vie n'estant plus si longue comme au temps des Patriarches. Prince sage & advisé mais timide & craintif, qui pour ne s'engager dans une guerre avec un plus puissant, luy quitta ce beau droict qui le mettoit au nombre des Roys, pour ne laisser à ses successeurs que ceste deffence contre une telle alienation; qu'elle ne pouvoit avoir esté faite à leur prejudice. Il laissa tous ses biens à Bertrand son fils III du nom, qu'il avoit eu de Malberionne d'Aix, son fils ayné Guillaume l'ayant predecedé.

Mort de Raymond le vieux.

BERTRAND II. DV NOM
CONTINVE DE REGNER AVEC
BERTRAND III. DV NOM
PRINCES D'ORANGE.
XIV. Regne.

Meliùs beneficiis Imperium custoditur quàm armis. Senec. de brev. vit.

LEs Princes ne peuvent entrer par une meilleure porte en leur regne, que par l'amour & la bienveillance de leurs sujects. Bertrand II. & Bertrand III. à leur advenement confirment & augmentent les privileges & libertés d'Orange; reçoivent les hommages & serments de fidellité de leurs vassaux. Pierrelate, Taulignan, Serignan, Camaret, Jonquieres, Causans, Montmirail, Suzette, Chasteau-neuf de Rodortier, Montbrison, Montagut, Noveisan, Mastinhas, Lumians, Barbaras lés Tulette, S. Ferriol & Corcham recognoissent la superiorité des Princes. Bertrand III. adjouste à son Domaine la terre de Visan pour une somme de deniers, & pour se mettre en repos de tous costés baille en eschange à Bertrand II. la seigneurie de Courthezon, & cetuycy luy remet en contrechange la portion qu'il avoit à Orange, luy promet d'hômager Courthezon de sa souveraineté, & s'obligent tous deux mutuellement de n'aliener leurs terres & seigneuries à autres qu'à ceux de leur sang. Par ce moyen Bertrand III. se fit seul Prince d'Orange hors de ce que l'hospital S. Jean y tenoit encor: avant sa mort il s'en vit maistre absolu, seul & pour le tout sans campagnon. Le Chapitre des Eglises de Die & de Valence relevoit de luy, la Baronnie d'Aix, & la seigneurie de Condourcés. Ils transigent ensemble que ces terres la ne pourront jamais estre separées de la Principauté de part ne d'autre; & deslors le Prince s'obligea par declaration solemnelle de ne faire jamais aucun partage de sa Principauté entre ses enfans, de la laisser toute entiere à un seul qui ne la puisse diviser, & pour loy fondamentale & perpetuelle à l'advenir qu'il n'y pourra avoir desormais en mesme temps qu'un seul souverain Prince d'Orange. Cecy fut fait le douziesme de Mars 1293. date remarquable en laquelle l'Evesque luy fit aussi hommage pour tout son temporel, comme à Prince Souverain.

Εἷς κοίρανος ἔστω εἷς Βασιλεύς. Herus unicus esto, unicus & princeps. Homer. Iliad. B.

Quant à Bertrand seigneur de Courthezon, des qu'il eut pourveu à sa maison, il s'en alla à Rome pour visiter les S. Lieux, & de là en pelerinage au S. Sepulchre avec vingt compagnons. Il perdit la vie en ce pœnible voyage, laissa de sa femme Isoarde sept fils, Raymond qui fut son heritier universel, Bertrand, Bosselin, Guillaume, Barral, Hugues, Amiellet: deux se voucrent à l'Eglise, Bosselin fut moine à Cluni, & Guillaume Chevalier de S. Jean de Jerusalem, les autres furent legataires. Il n'eut qu'une fille appellée Mabille, qui fut religieuse.

En ceste année la le Pape Clement V. transporta la Cour Romaine en Avignon, & plusieurs Cardinaux firent leur residence à Orange, comme il se voit encor es maisons qu'ils y firent bastir où paroissent leurs armes.

Bertrand

Bertrand III. avoit espousé durant la vie de son pere, Helionos fille de Henry Comte de Geneve. De ce mariage luy naquirent trois fils, Guillaume, qui fut fait Chevalier en l'année 1308. par Charles II. Duc d'Anjou Roy de Sicille & Comte de Provence, Raymond, Henry; & six filles, Isabeau mariée au seigneur de Simiane, Beatrix au seigneur Guillaume de Randon, Estiennette à Hugues Adhemar seigneur de la Garde, Marguerite, Catherine, & Tiburge mariée à Giraud Amic seigneur du Thor. Guillaume son aisné espousa Tibour de Baux, fille du Seigneur de S. Martin, de laquelle il eut deux fils Bertrand & Guillaume, & une fille Tiburgete. Et estoit son heritier & successeur presomptif tant par la nature de ceste Souveraineté que par ses conventions matrimoniales; mais ayant predecedé son Pere, Raymond son puisné print sa place, vint à la succession, pour laquelle il accorda avec ses nepveus moyenant plusieurs terres & seigneuries dans le Dauphiné & Comté Venaiscin, ce qui causa des differens entte les descendans qui ne peurent bien estre accoisés que par le defaut de ceste ligne. Henry cadet de ses fils fut Chanoine à Autun & rendu legataire. Ce Prince esleut sepulture dans l'Eglise des Cordeliers d'Orange.

RAYMOND IV. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XV. Regne.

Raymond espousa Anne de Vienne, fille de Guido Dauphin de Viennois, & de Beatrix de Baux, fille de Raymond de Baux Comte d'Avelin, qui a tant fait parler de soy aux guerres d'Italie, survenues aprés les vespres Siciliennes. Il receut les hommages de plusieurs de ses Vassaux, mais la suite fut entrelassée de quelques difficultés suscitées par Tibour sa belle sœur, mere & tuteresse des enfans de Guillaume de Baux son frere, pour le refus qu'elle faisoit d'hommager ses terres de luy, comme elle y estoit obligée. Par l'entremise du Pape Jean XXII. qui tenoit son siege en Avignon l'accord fut fait, par lequel il fut dit que les nepveux du Prince luy fairoyent hommage lige, des Chasteaux de Guisans, Guimiane, & S. Ferriol, & de leurs droicts & appartenances, ensemble de toutes les terres qu'ils possedoyent dans le Comté de Venaiscin; ce qu'ils firent.

Cet affaire fut suivi d'un autre plus important, auquel ce Prince se porta fort lachement, pour la conservation de son interest & de ses successeurs à jamais. La cause valoit biẽ le disputer, car estant bien cõservée elle haussoit de plusieurs coudées la grandeur de sa maison. Humbert Dauphin de Viennois Prince Souverain du Dauphiné eut trois fils, Guido, Jean, & Henry Evesque de Mets. Il marie Guido son aisné avec Beatrix de Baux, fille de Raymond de Baux Comte d'Avelin, & en contemplation du mariage luy donne & aux siens aprés luy le pays du Dauphiné. Guido ne laisse qu'une fille unique Anne de Vienne, mariée à Raymond IV. Prince d'Orange. Guido meurt, Anne sa fille Princesse d'Orange estoit appellée à la succession de Dauphiné, tant par droit commun qu'en vertu des paches du mariage de ses Pere & Mere, si Jean son oncle frere de Guido ne l'en eut empechée. Il estoit puissant en amis, en forces, en intelligences, les principales forteresses ployoyent à sa devotion, & tout le païs sous son commandement. Que pouvoit faire ce Prince contre une tant puissante & injuste occupation? certes il ne sçait à

quel sainct se voüer, ni de quel bois faire flesche. Il avoit beaucoup de droict, peu de forces, point d'amis, l'un & l'autre necessaires pour soustenir le premier, qui se treuve tousiours au dessous des armes en tels rencontres. En ces foiblesses tout luy defaut pour la resistance, le cœur, la conduite, le jugement. La crainte prend possession de ses volontés, son oncle de son bien. Et comme si elle les tenoit attachées, le fait consentir luy & sa femme à luy quitter tous les droicts qu'ils avoyent és Chasteaux de Visan, Mirebel, Nions, Montbrison, Vinsobres, Baronnie de Montalban, Meolion ancien domaine des Dauphins, & generalement sur tout le pays du Dauphiné avec tous autres droicts de succession *ab intestat*, sauf le fief sur la moitié de Montbrison : & moyenant ce le nouveau Dauphin, promet de payer au Prince & à la Princesse dix mille livres petite monoye, y comprins quatre mille assignées en dot à Anne ; & qu'en cas de restitution le Prince n'y seroit tenu que pour sept mille ; les autres trois mille restantes estant pour le prix du Chasteau de Visan.

Un abisme semond l'autre, un malheur n'arrive jamais seul, & comme si ce Prince eut bandé tous ses esprits à la ruine de sa maison ; ceste grande, & irreparable perte, fut suivie deux ans aprés d'une resolution autant inconsiderement precipitée, comme l'issue en fut dommageable à luy & aux siens. Il passe promesse à l'Evesque de Valence & de Die, de luy vendre dans huict ans la Baronnie de Chastillon avec ses dependances, Treschenus, Valurne, Mahensac, Crehetz, Revel, Suberoche, Savane, Bastide, Fons, pour le prix de quinze mille livre Viennoises payables à divers particuliers en divers termes ; à faute dequoy le Prince n'est tenu à l'observation de sa promesse, qui pour toute precaution proteste ne vouloir rien faire au prejudice des conventions passées entre feu son Pere, Malberionne son ayeule, & le Chapitre de Die, par lesquelles ceste terre est rendue à jamais inseparable de la Principauté d'Orange, prend ce terme de huict ans pour entendre si le Chapitre voudra ou pourra consentir, fait mettre toutes ces places entre les mains de l'Evesque & s'oblige de ne les pouvoir vendre à autre pendant ledict temps. Les successeurs de cet Evesque ont tousiours depuis possedé ceste belle terre, jusques en nos jours qu'ils l'ont alienée en faveur du seigneur de Gouvernet, quoy que sans tiltre & inalienable. Les devanciers de S. A. en ont poursuivi la revendication à diverses reprinses. Le procés en est encor pendant.

Il faut revoir l'estat de la maison de Bertrand de Baux seigneur de Courthezon, que nous avons laissé mort au voyage de la terre saincte. Bertrand puisné de ses fils receut des honnorables recompences, pour les services qu'il avoit rendus à Robert Roy de Sicile dans les guerres d'Italie. Charles premier né de Robert luy fit donation de plusieurs rentes perpetuelles qu'il assigna dans le Royaume ; & comme il faisoit estat de servir tous les grands Princes de la Chrestienté qui l'employoient, Catherine Imperatrice de Constantinople Princesse de Tarente, & Robert Despote de Romanie Prince d'Achaie & de Tarente, l'honnorerent des plus grandes charges & dignités de leurs estats, & des moyens pour les soustenir. Ils le creérent Mareschal & Vicaire general de la Principauté d'Achaie, Comté de Cephalonie & Neopante, outre des grosses pentions à luy & aux siens. Raymond seigneur de Courthezon son frere ayné, fut en bisbil avec le Prince, qui se termina par l'hommage qu'il luy fit de ceste terre. Il eut deux femmes Sibille, & Constance de Montoulieu, & de ceste cy Bertrand son heritier, aprés qu'il eut espousé Marguerite de Roanas durant la vie de son pere.

Bertrand eut une fille unique Catherine, qu'il maria avec Bertrand de Baux, fils d'Agaron de Baux Chevalier seigneur de Brantouls. Ce mariage finira sans lignée, & Catherine lairra la seigneurie de Courthezon à Raymond V. qui sera en son rang Prince d'Orange.

1340. Ces chosesse passerent sous la vie de ce Prince, qui aprés avoir coulé ses
(Mort du Prince.) jours en paix dans sa maison, mourut à Orange, & fut enseveli dans l'Eglise des
Cordeliers au tombeau de ses peres, ayant donné pour son ame tous les
(Qui prohibe de nouveau la division de la Principauté.) fruicts des peages du Rhosne & de Jonquieres durant dix ans, ensemble tous
ses meubles, & de nouveau par une sage precaution prohibé la division de la
Principauté. Il laissa de Anne de Vienne sa femme six fils, Raymond, qui luy
succeda à la Principauté d'Orange, Guillaume, Guigonnet qui moururent
tous deux sans enfans, Bertrandet qui fut seigneur de Gigondas, Guido, & Jo-
(Ses enfans) hannet lesquels aussi n'eurent point d'enfans: & trois filles Elionos qui fut no-
nain à S. André, Tiburgete à Nostre Dame de Salusses, & Annette qui dece-
da sans enfans & donna tous ses biens à son frere ayné.

RAYMOND V. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XVI. Regne.

1340. (Raymond prend possession de son Estat.) CE Prince de mesme nom que son Pere fut creé Chevalier par le
Roy de Sicille, & succeda à ceste Principauté & à tous ses au-
tres biens avec ces deux clauses: Que Anne de Vienne sa mere
joüiroit de tous les fruicts d'iceux & de la Regence de l'Estat, &
qu'il espouseroit Constance fille du Vicomte de Talart, suivant
l'accord passé entre son Pere & le Vicomte. Sa mere luy remit tost aprés
l'administration, & il accomplit l'autre, qui ne luy enfanta qu'espines & diffi-
cultés au lieu de lignée, pour le faire aprés convoler à un second mariage plus
advantageux.

(Eloge de sa vie.) Il vesquit longuement aussi fut il le dernier Prince d'Orange de ceste
Maison de Baux, fut Prince depuis l'an mille trois cents quarante jus-
ques en l'an mille trois cents nonante trois, & ainsi durant cinquante trois
ans.

(Son premier mariage.) A son advenement à la Principauté, il espousa Constance de Talart dotée
d'une notable femme de deniers, receut plusieurs hommages & pacifia beau
coup de differens, qu'il avoit pour raison de ses autres Terres & Seigneuries
mais avant que passer outre il faut achever ce qui reste des Seigneurs de
Courthezon.

1342. (Discours du seigneur de Courthezon.) Bertrand de Baux seigneur de Courthezon fut fait Chevalier, & aprés Sene-
chal & Capitaine general pour Robert Roy de Jerusalem & de Sicile, en Pied-
mont & en toutes ses Terres de Lombardie. En ceste qualité il passa accord
avec Thomas Marquis de Sallusses sur le voisinage de ses Terres avec celles
du Roy: par lequel Thomas se rend Vassal du Roy pour son Marquisat, & luy
en fait hommage & serment de fidelité, pardevant Bertrand representant sa
personne.

1347. Il se comporta si dignement en toutes ses Charges, que Jeanne Reyne de Si-
(Ses Charges.) cile Comtesse de Provence, luy donna en proprieté la seigneurie de Cornillon
1348. & le bailliage de la Valdoste aujourd'huy erigé en Duché en recõpence de ses
services. Les plus remarquables actions de ce seigneur ont esté ensevelies dans
(Catherine sa fille unique.) l'oubliance. Il avoit marié sa fille unique avant qu'entreprendre la guerre. Il
luy laissa tous ses biens aprés sa mort, & Catherine aprés avoir recuilli l'heri-
tage de ses pere & mere, entra en si mauvais mesnage avec son mary, qu'il ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

fut jamais au pouvoir d'aucun de les remettre ensemble. Le Pape mesme Clement VII. qui tenoit son Siege en Avignon s'en mesla fort avant & les exhorta par l'Archevesque d'Aix, de sacrifier tous leurs differents sur l'autel de la concorde, pour en faire une victime sans fiel de colere & de division, ny pour cela; il n'y espargne pas ses bulles monitoires: encor moins; ils se separent tout à fait. Bertrand de Baux demeure dans sa maison, Catherine le quite, & se retire dans son Chasteau de Courthezon.

Quand les anciens sacrifioyent pour la concorde conjugale, ils ostoyent le fiel de leurs hosties.

Il luy estoit bien malaisé de vivre en paix avec les autres, puis qu'elle ne pouvoit demeurer d'accord avec son mary. Son humeur rioteuse fut propre à nourrir les debats qui avoient si longuement duré entre les Princes d'Orange & les seigneurs de Courthezon, à cause de la Jurisdiction de la ville. On avoit jusques icy disputé de parolles, on vient à la force. La Regente mere de ce jeune Prince despeche des gens en armes, pour reduire le Chasteau de Courthezon sous sa main; & ses gens par voye d'hostilité pillent & ravagent les champs, rompent les moulins & commettent plusieurs desordres. Ils fussent aisément parvenus au bout de leurs desseins: mais le Comte de l'Isle moyena la paix entre eux sous ces conditions.

Il y a des personnes de tel naturel, qu'ils ne peavent demeurer en repos ni laisser en paix les autres. *Thucid. lib.* 1.

Premierement que ledict Raymond Prince recevroit ladicte Catherine Dame de Courthezon à hommage, investiture, & serment de fidelité, à la forme de ses predecesseurs.

Que les parties demeureront en paix & toutes choses passées seront abolies.

Et quant à la Jurisdiction il en fut ordonné comme s'ensuit. *Sur le fait des appellations: que la premiere qui sera interjectée des Officiers Ordinaires de Courthezon appartiendra à ladicte Dame, à son Lieutenant ou à tel qu'il luy plairra de commettre: & l'autre appellation qui sera aprés interjectée de ladicte Dame ou de son Lieutenant, sera immediatement devoluë pardevant le Prince ou sa Cour, en sorte toutesfois que s'il s'agit d'appel de sentence interlocutoire, le Prince ou sa Cour fairont seulement droict sur l'appellation interjectée sans prendre cognoissance du principal, qu'ils renvoyeront à ladicte Dame, ou à son Lieutenant General, ou à autre representant sa personne.*

Sur les querelles & recours du deffaut de Iustice par negligence, les habitans de Courthezon ne pourront s'adresser au Prince ou à sa Cour, si non en cas que le Baillif ou juge de ladicte Dame, & à leur deffaut elle ou son Lieutenant negligent de pourvoir aux parties, auquel cas ledict Prince ou sa Cour pourront mander à ladicte Dame ou à ses Officiers d'administrer Iustice, & à faute de ce pourront prendre toute cognoissance de cause, appellée ladicte ou son Lieutenant ou autre de ses Officiers, pour dire les causes de negligence, s'ils cuident que la matiere leur touche, & estre admis en icelles comme de raison.

Sur le different de la forme ou Stil, qui sera practiqué par le Prince ou sa Cour en escrivant à ladicte Dame ou à ses Officiers, ils pourront user de ces mots. Nous vous mandons & commandons comme Seigneur Souverain tant dudict lieu que de toute la Principauté.

Dominus princeps seu ejus Curia tanquam Dominus Superior semper potest, scribendo Dominæ Curthezonis seu Officiariis suis, prædictis verbis uti: præcipimus & mandamus. Ce sont les propres termes du traité.

Et quant aux Officiers de Courthezon, s'ils vienent à delinquer, la punition en appartiendra à ladicte Dame si non qu'ils delinquent contre

les

1348 *les officiers du Prince ou autrement en quelque chose qui les concerne, au-*
quel cas la punition appartiendra au Prince ou à sa Cour.
Elle ne desista pour ceste paix de rendre contre le Prince tous les effects
d'une mauvaise volonté jusques à sa mort, qui reunit ceste ville dans le Do-
maine de nos Princes, où elle à tousiours esté depuis.
49. La probité de ce Prince luy avoit entierement acquis l'affection de ses sub-
jects. Ils luy en rendirent en ceste saison un tesmoignage singulier luy remet- *Quales in rep. principes sunt, tales reli-*
tant en pur don la Jurisdiction sur sa ville, laquelle il leur avoit vendue durant *quos solere esse cives.*
neuf ans pour une notable somme d'argent, qu'il employa à la restitution du *Cic. in epist.*
dot de sa femme, outre des beaux presens qu'ils luy firent aprés qu'il eut esté
55. fait Chevalier. Ils ne pouvoyent vivre sans estre esclairés de ce soleil, ni se se-
parer de sa Iurisdiction sans estre exposés aux tempestes qui commenceront
bien tost de troubler le repos de cest estat.
Ce temps calamiteux obligeoit le Prince & ses subjects à une mutuelle
57. correspondance d'amour & de fidelité. La France estoit lors travaillée de
grandes guerres soubs le regne du Roy Jean, qui fut mené Prisonnier en An-
gleterre, aprés ceste sanglante journée de Poitiers. Par deliberation du conseil
ordinaire des sept cartiers il fut conclu de mettre en deffence les fauxbourgs
d'Orange.
59. Cependant le Prince espouze en secondes nopces, Jeanne fille d'Amé
Comte de Geneve, & de Machtilde de Bologne. Amé avoit eu cinq filz de
sa femme, Aymond, Amedée, Robert, Jean, Pierre, & cinq filles, Jeanne,
Joland, Marie, Blanche, Annette, & Catherine.
Robert fut Cardinal dit de Geneve, aprés Pape sous le nom de Clement
VII. & tint son siege en Avignon. Jeanne fut mariée avec le Prince d'Oran-
ge, Joland au vicomte de Narbonne, Marie à Philippe fils du Prince d'A-
chaje, Blanche à Hugues de Chalon seigneur d'Harlay, tous moururent sans
enfans, survivant Jeanne Princesse d'Orange qui fut appellée à la succession
du Comté de Geneve en vertu du codicil de son pere en l'année mil trois
cents soixante sept. Telement que de ce mariage il provint trois advantages
au Prince il fit aliance avec une grande maison, fut beau frere d'un Pape sien
voisin, & pardessus tout cela, il avoit la succession d'un tres bel heritage, si
la force de ces ennemis n'eut prevalu à son bon droict. La naissance de Marie
de Baux sa fille unique, luy acquerra une nouvelle aliance avec ceste riche
1360. & illustre maison de Chalon en laquelle il entera la Principauté.
Or tandis que le Prince recueillit les premieres fruicts de son mariage, ses
subjects veillent soigneusement à la seureté de sa ville. Ils n'espargnent rien
pour sa fortification selon l'usage du temps, & l'aguerriment ancien, se pour-
voyent d'artillerie & de munitions de guerre, constituent des Capitaines sur
1361. la garde, & n'oublient rien de tout ce qu'ils jugent propre à leur deffence.
Les lieux saincts ne sont pas espargnés. L'Eglise des Jacobins qui joignoit les
murailles de la ville en dehors, à costé la porte S. Martin est rasée à fleur de
terre, & depuis changée au lieu où elle est à present par la liberalité du Prin-
ce. Ainsi le bruit de la guerre tonnant de tous costés ne les estonne point.
Le Prince qui desiroit d'augmenter sa gloire par la conservation de ses sub-
jects s'en alla à son Chasteau de Baux place lors tres forte en Provence pour *Vestra si quidem salus nostra gloria est.*
l'asseurer & laissa son frere Bertrand pour la deffence de son Estat, l'ayant *D.Theodor.Reg.*
contenté d'un nouvel appennage pour lequel il reunit à son Domaine
Montbrison & Noveisan, & tous ensemble se mettent en debuoir de resister
aux gens de guerre qui menaçoyent Orange de sac & de pillage.
Parmy toutes ces difficultés le conseil de la ville accorde une somme d'ar-
gent au Prince à son retour de Provence, moyenant laquelle il fit declaration
& reglement sur les poids & balances, pour la punition de ceux qui en tien-
droyent des fauces. Quelque temps aprés il leur accorda aussi le consulat

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pour une somme d'argent, en la forme qu'il est à present administré, n'y ayant au paravant que quelques Scindics crées à l'appetit du viguier de Prince.

137[…] Où Reyn[…] Ieann[…] adopt[…] Duc d'Anj[…] S'en r[…] tourne[…] Naple[…]

Il y à eu de tout temps des familles malheureuses à leur patrie, & des Princes à leurs Estats. Les Romains ont marqué la Gracchienne pour estre ruineuse à leur republique, & le nom de Cajus pour leur avoir esté tousiours un presage asseuré de quelque sinistre evenement, en la personne des Empereurs qui l'ont porté. Cet Estat a tousiours ressenti de l'affoiblissement en la domination de ses Raymonds, & du malheur annexé à leurs personnes. Raymond I. & Raymond II. ont quitté la Couronne d'Arles à un estranger. Raymond IV. à laisé eschaper la succession d'une grande Province souveraine. Raymond V. laisse maintenant perdre celle du Comté de Geneve, demembre la souveraineté, qui luy avoit esté laisée inalienable par ses devanciers, & vend à fort vil prix la ville de Tulette membre considerable de cet Estat, au prieur de S. Saturnin de Port. Le corps de Guiot de Baux son frere mort en Espagne, fut porté à Orange pour y estre inhumé.

1381. où Ch[…] les de D[…] ras la fait pe[…] dre.

La facilité qu'il apportoit à ceder du sien, où il rencontroit tant soit peu de resistence, luy donna de la difficulté à garder ce qui luy restoit. Chacun le pinçoit de quelque costé, & luy emportoit quelque piece. Le Chasteau de Lers sur le Rhosne, qui d'Ancieneté appartenoit à sa maison, luy estoit occupé sans qu'il en peut avoir la restitution. Cela l'oblige de venir à la force & de dresser une armée pour s'en rendre maistre. La dessus le Pape Innocent VI. seant en Avignon, se rend entremeteur de ce different, & ordonne à l'Archevesque de Vienne, par la bouche du Cardinal d'Ostia d'en faire remettre le Chasteau entre ses mains. Sous le reglement qui en fut fait le Prince en passe compromis avec le seigneur de Bompierre lieutenant de Charles Dauphin de France, qui ne sortit apres aucun effect. Il aymoit les lettres & les gens doctes, vertu recommandable en un Prince; profita avec soing l'occasion opportune qui se presenta & establit l'Université dans sa ville d'Orange, sur la nouvelle du desbris de celle de Montpellier, que les habitans avoyent esté condemnés de perdre, avec les autres advantages de leur Cité, pour l'expiation de la mort de plus de quatre vingts Officiers Royaux massacrés en une sedition populaire.

1382. Mariage de Marie de Baux avec Iea[…] de Chalo[…] conclu.

1386. Conditions du mariage.

Cependant la guerre continuoit à l'entour d'Orange, les Companies Bretonnes couroyent le Comté d'Avignon, la ville fit edifier des barrions ou fausses brayes tout autour des murailles en la forme qu'on les voit. Olivier de Guesclin (depuis Connestable de France) conduisant des troupes en Languedoc, avoit formé des entreprinses sur la ville. Mais il receut commandement du Duc d'Anjou de ne rien attenter. Il est notable que pour payer la garnison, la ville emprumta quelque somme d'argent à raison de quarante huict pour cent, qu'on disoit lors estre petit profit.

1388.

Un Capitaine Breton Rolland de nom & de fait, faisoit des rodomontades contre le Prince, se jactant fierement de le tenir avant pasques *par le bec ou Cornette de son chaperon, pour conter avec luy, & se payer des grandes sommes qu'il luy devoit*; il fut conseillé de ne sortir qu'avec bonne escorte; la fortification de la ville continue, & quelque temps aprés il s'en alla en Avignon pour le mariage de sa fille.

Hõmage de Crochams

Alors Robert Cardinal dit de Geneve son beau frere, fut esleu Pape à fondi sous le nom de Clement VII. par les Cardinaux qui avoyent declarée nulle l'election d'Urbain VI. la guerre s'alluma par toute l'Italie. La bataille fut donnée entre les Papes. Urbain demeura victorieux: Clement fut contraint de se retirer à Naples, mais n'y pouvant estre en asseurance, il passa en Provence avec la Reyne Ieanne & ses Cardinaux sur trois Galeres, & delà en Avignon où il tint sa Cour, ayant esté appreuvé pour vray & legitime Pape, par les Roys de France, d'Aragon & autres Princes de la Chrestienté, mesmes par le Parlement de Paris où la cause fut examinée,

Different entre les Chanoines & les Carmes. Pour une sepulture.

1392. Eschange de Suze avec Mõtreal.

1379. Estant en Avignon la Reyne Jeanne adopte pour son fils Louis II. Duc
Ou la Reyne Jeanne adopte le Duc d'Anjou. S'en retourne à Naples
d'Anjou, fils de Jean Roy de France, & du consentement du Pape luy fait do-
nation aprés sa mort des Royaumes de Naples & de Sicile. Delà elle re-
tourne à Naples, où quelque temps aprés se voyant sur le point d'estre assail-
lie par Charles de Duras, elle presse instamment le Duc d'Anjou de la secou-
rir, qui se met en debvoir de ce faire, passe par Orange conduisant son Armée
en Italie, où il rend des grands & signalés tesmoignages de la bonne volonté
de nostre Prince à l'endroit de ceste Reyne, avec promesse de grandes re-
compences à l'advenir, mesmes de luy procurer envers elle le don de la
Comté de Solet & de la Baronnie de Campanie, avec toutes les autres terres
que feu Raymond de Baux Comte de Solet Baron de Campanie oncle du
1381. Prince, tenoit au temps de son decés sous la Jurisdiction de la Reyne.

Ou Charles de Duras la fait pendre.
Mais Charles de Duras fut plus diligent que Louis d'Anjou. Car devant
que celuy cy eut moyen de conduire le secours à la Reyne Jeanne, il se jette
dans l'Italie, se fait couronner Roy de Naples & de Sicile par l'Anti-Pape
Urbain, se rend maistre de la ville de Naples, & de la personne de la Reyne
Jeanne, laquelle il fait pendre en la mesme place où elle avoit fait pendre An-
dré son premier mary frere du Roy d'Hongrie, & fait trancher la teste à
Marie sœur de la Reyne. Par ces malheurs nostre Prince se void frustré de
l'effect de tant de belles promesses, & le Duc d'Anjou perd la vie à la
1382. poursuite de ces Royaumes, qui demeurerent entre les mains de son com-
petiteur.

Mariage de Marie de Baux avec Jean de Chalon conclu.
Cependant le mariage de Marie fille unique du Prince, qui se traictoit avec
Jean de Chalon, fils de Louis de Chalon seigneur d'Harlay & de Dame Mar-
guerite de Vienne, fille de Philippes de Vienne seigneur de Pimont, fut fina-
lement conclu en Avignon, en presence du Pape, au contentement des par-
ties. Et parce que Marie se trouvoit trop jeune la consommation en fut diffe-
1386. rée, & deslors le Prince retint Jean de Chalon auprés de sa personne & le fit
Conditions du mariage.
son Lieutenant general en toutes ses terres. Quatre ans aprés le mariage fut
redigé par escript, & le Prince laissa à sa fille la Principauté d'Orange &
tous ses autres biens, sauf les fruicts honneurs & dignitez, & quelques
places qu'il se reserva durant sa vie, sans que la Principauté peut à jamais
1388. estre divisée par ses successeurs. Aprés la consommation du mariage, il
estendit sa bonne volonté en la personne de Jean de Chalon son gendre,
par la libre joüissance qu'il luy en laissa & aux enfans qui proviendront
de ce mariage, suivant la proximité du sang. La fertilité de Marie luy
donna des grands Princes pour successeurs qui se fairont cognoistre en la
partie suivante.

Hõmage de Crochams
Le seigneur de Crochams hommagea sa Terre de ce Prince, laquelle il a-
voit auparavant hommagée des Princes Bertrand II. & Bertrand III. Il arri-
va lors un cas notable à Orange, les Carmes religieux avoient enseveli dans
leur Eglise une femme du quartier de Pourtoules, sans qu'elle y eut esleu se-
Different entre les Chanoines & les Carmes. Pour une sepulture.
pulture: les Chanoines de l'Eglise Cathedrale advertis, pretendans que
ceste lippée leur appartenoit, forment instance contre eux pardevant le Vi-
caire & l'Official de l'Evesque, lequel parties oüies, ordonne que la femme se-
roit desensevelie & portée au cimitiere de l'Eglise Cathedrale, comme il fut
executé avec estonnement d'un chacun.

1392. Peu aprés Raymond de Baux Chevalier, bailla en eschange à Hugues de
Eschange de Suze avec Mõt-real.
Salusses, qui avoit espousé Marguerite de Baux, le Chasteau de Suze avec sa
Baronnie ressort & mandement; (elle a esté depuis erigée en Comté) & Hu-
gues rendit à Raymond en contreeschange le Chasteau de Mont-real, avec
promesse de le faire ratifier à sa femme & à ses enfans. Le Pape Clement VII.

donna

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

donna huict mille florins qu'il avoit à prendre sur le Chasteau de Suze pour mieux cimenter cest eschange.

Le dixiesme jour du second mois de l'année suivante, fut le juste point de la vie de Raymond V. Prince d'Orange, qui deceda en Avignon, d'où il fut porté en sa ville d'Orange & enseveli en l'Eglise des Cordeliers, dans le tombeau de ses peres : laissant Marie sa fille unique Princesse d'Orange, & heritiere de toutes ses Terres & Seigneuries, avec Jean de Chalon son gendre, qui deslors commença de se porter comme Prince.

139 Mor Princ Avig

En sa mort finirent tous les Princes d'Orange de la maison de Baux, Seconde Race qui a possedé la PrIncipauté, & qui fait la closture de la seconde partie de ceste œuvre.

Dern des B

CRONO-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.
Troisiesme partie

Contenant la troisiesme Race des Princes d'Orange, surnommés de Chalon, *avec leur Genealogie.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

CRONOLOGIE PARTICVLIERE

DES

PRINCES D'ORANGE SVRNOMMÉS DE CHALON.

TROISIESME RACE.

Commençant à l'année 1393. & finissant à l'année 1530.

1393 JEAN DE CHALON. I. du nom fut Prince d'Orange par le mariage qu'il contracta avec MARIE DE BAVX, de laquelle il eut trois fils : son aisné luy succeda en la Principauté apres qu'il eut regné XXV ans & fut nommé

1418 LOVIS qui tint la Principauté XLIV ans, eut un fils de sa premier femme qui luy succeda, & rendit ses autres enfans du second lict legataires.

1462 GVILLAVME VIII. du nom & fut Prince XII ans, eut un fils unique qui luy succeda en tous ses biens.

1475 JEAN II. du nom qui Regna XVI ans III mois & VI jours, son fils unique luy succeda.

1502 PHILIBERT qui tint la Principauté XXVIII ans X mois XII jours. En luy finirent tous les Princes de la maison de Chalon. Il institua son heritier universel RENE DE NASSAV fils de sa seur.

Ainsi ceste troisiesme Race à tenu la Principauté cent trente sept ans.

TABLEAV

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſeur du Pape Clement VII, qui l'honnora [illegible]

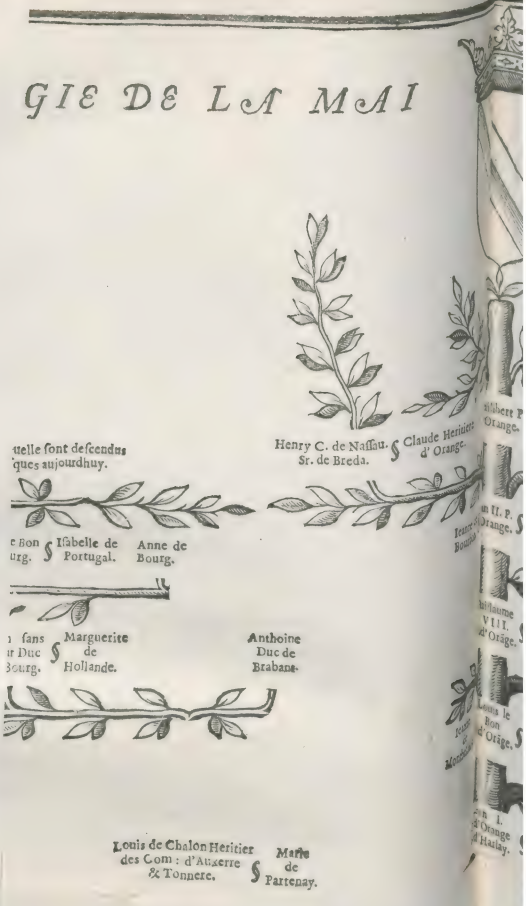

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GENEALOGIE DE LA MAI

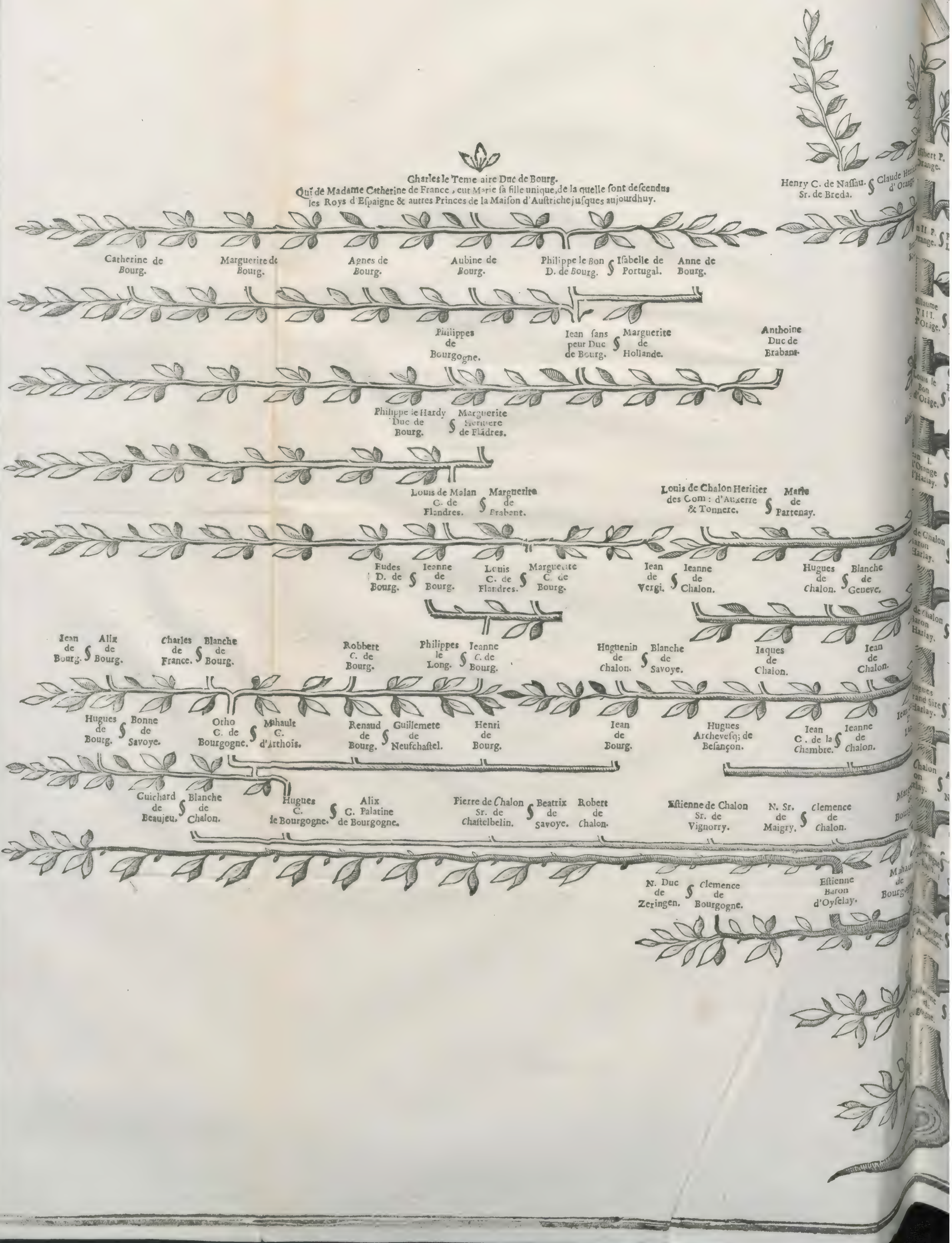

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

SON DE CHALON.

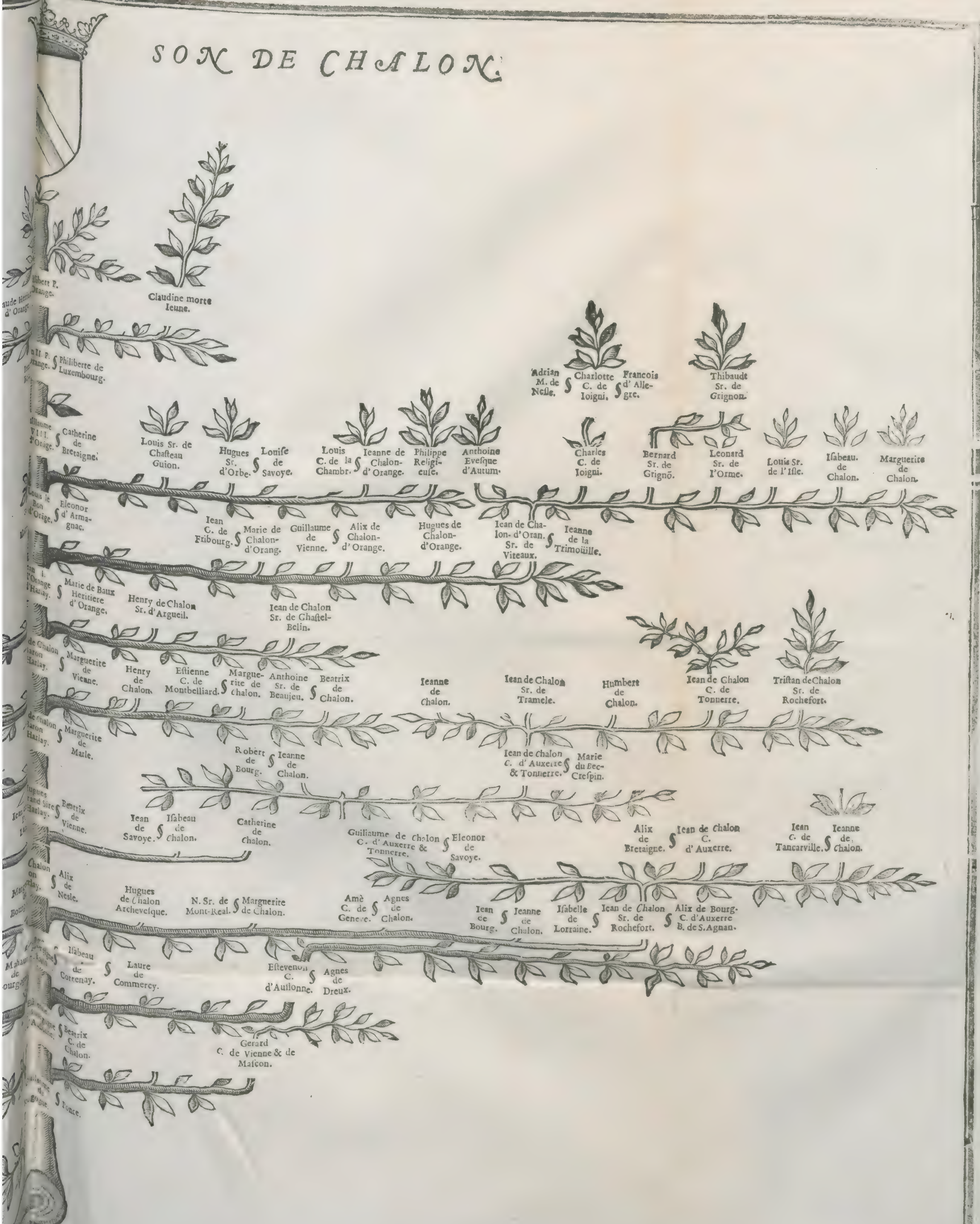

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

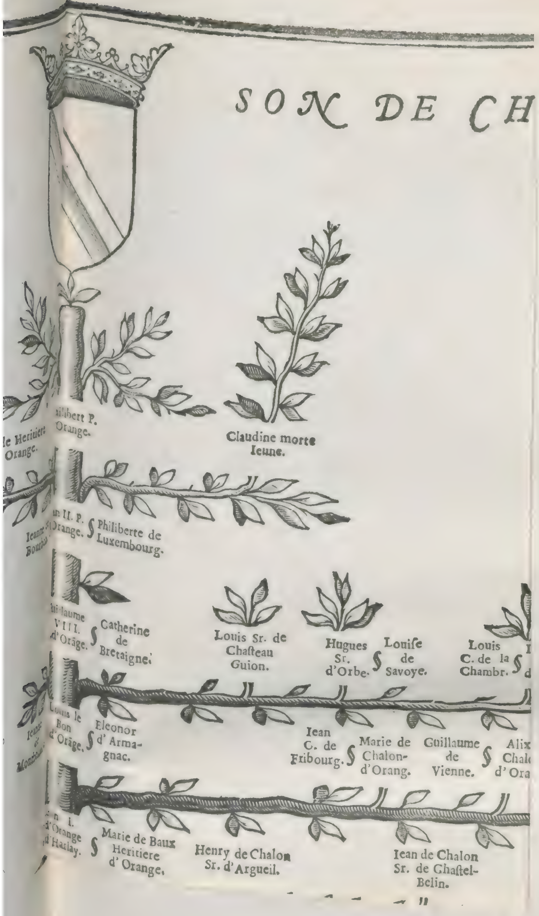

leur du Pape Clement VII, qui l'honnora ...

M 2 d'Avignon,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV
DE L'HISTOIRE
D'ORANGE.

Troisiesme partie

Contenant la troisiesme Race des Princes d'Orange, surnommés de Chalon, *avec leur Genealogie.*

IEAN I. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XVII. Regne.

1393. PLus les fleuves s'esloignent de leur source plus ils s'accroissent & se fortifient. Ce qui n'estoit au commencement qu'un ruisseau, devient en fin une riviere, qui s'augmente par la longueur de son cours, & s'accroit par le flus des eaux qui s'y desgorgent. La maison d'Orange a donné la naissance à cet Estat, celle de Baux là fortifié de puissantes aliances, celle de Chalon le fait maintenant paroistre avec plus de grandeur, & consolide en un les pieces non encor unies de ces trois grands heritages. Le Soleil fait douze maisons en trois cens soixante cinq jours : cet Estat n'en à fait que deux en presque deux fois autant d'années. S'il à demeuré long temps à s'establir il en durera d'avantage : s'il s'est eslevé parmi les vents & les tempestes, il n'en sera que plus stable : & si nous devons juger de l'avenir par le pasé, & de sa durée par son establissement, elle sera aussi longue que ce grand astre continuera de l'esclairer de sa lumiere.

Omnium rerum principia parva sunt sed suis progressionibus augentur. Cic. 5. de fin.

Mariage de Iean I.

Jean de Chalon I. du nom a esté le premier Prince d'Orange de ceste riche maison, par le mariage qu'il contracta avec Marie de Baux, fille unique & heritiere de Raymond de Baux Prince d'Orange, & de Jeanne de Geneve seur du Pape Clement VII, qui l'honnora de sa presence dans le palais

 d'Avignon,

d'Avignon, aprés avoir dispensé les mariés, qui estoyent parens au quatriesme degré de consanguinité. Nous le verrons particulierement en sa vie des que nous aurons satisfait à nostre projet, qui est de monstrer la grandeur de l'origine de ceste maison, par la genealogie des devanciers de ce Prince & par les eloges de leurs vies.

Jean de Chalon Prince d'Orange estoit fils de Louis de Chalon Baron d'Harlay, & de Marguerite de Vienne, fille de Philippes de Vienne seigneur de Pimont & de Huguette d'Antigni Dame de S. Croix & de S. Laurens de la Roche.

Louis de Chalon estoit fils de Jean de Chalon Baron d'Harlay, & de Marguerite de Marle Dame de Craon.

Jean de Chalon estoit fils de Hugues de Chalon dit le Grand, Sire d'Harlay, & de Beatrix de Vienne fille unique de Guido Dauphin de Viennois.

Hugues de Chalon estoit fils de Iean de Chalon dit Brichemel Baron d'Harlay, & de Dame Marguerite de Bourgogne, fille de Hugues IV. Duc de Bourgogne & de Agnés de Bourbon.

Jean de Chalon estoit fils d'autre Jean de Chalon Comte de Bourgogne, seigneur de Salins dit l'Ancien ou le sage, & de Lore de Commerci sa troisiesme femme.

Jean de Chalon Comte de Bourgogne estoit fils d'Estienne de Chalon, Comte de Bourgogne, de Chalon, & de Mascon, & de Beatrix Comtesse de Chalon, fille unique de Guillaume surnommé l'Allemand, Comte de Chalon & de Mascon.

Estienne de Chalon est la tige & le plus haut degré jusques où nous pouvons monter avec asseurance, au delà duquel les historiens n'avancent rien de certain. Il faut parler de chacun à part, & retrogradant commencer par celuy cy comme par le premier & pere commun de tous les autres, duquel nos Princes de ceste maison sont descendus en droite ligne masculine.

Eloge d'Estienne de Chalon Comte de Bourgogne de Chalon & de Mascon.

Paradin aux ann. de Bourg. Golut aux Mem. de la Franche com. And. du Chesne en son hist. de Bourg.

L'Opinion commune le fait fils de Gerard Comte de Vienne, de Bourgogne, de Chalon, & de Mascon; comme la verité le luy donne pour successeur. Il succeda à ses querelles comme à ses terres, continua & finit la guerre contre Otho Duc de Meranie, que Gerard avoit commencée par la suggestion de Jeanne sa femme, seur de Beatrix mariée à ce Duc de Meranie, filles & heritieres par esgales portions d'Otho II. Comte de Bourgogne, fils de Frederich I. dit Barbe-rousse Empereur, & de Beatrix, fille & heritiere de Raynaud Comte de Bourgogne. Cette guerre qui ne fut allumée que pour le partage de la Bourgogne entre ces deux seurs, ne se peut esteindre que par la mort de Gerard mary de Jeanne, & par l'accord qui s'en ensuivit quelque temps aprés avec Estienne. Les historiens parlent diversement des termes de cet accord. Golut le couche au desadvantage d'Estienne, & dit qu'il ne luy resta que le tiltre de Vassal du Meranien Comte de Bourgogne; Paradin au contraire. Tous deux se sont mescontés, le Meranien ne fut point Vassal d'Estienne, ny Estienne du Meranien, sinon pour quelques terres particulieres enclavées dans la Jurisdiction de l'un & de l'autre. Cela est verifié par le partage des enfans de Jean, fils d'Estienne duquel nous parlons. Cet accord ne fut pas long, ils estoyent trop puissans voisins pour demeurer long temps en repos. Le voisinage de Sparte ruina les Messeniens, & celuy de ces deux Princes ralluma la guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant. Estienne estoit favorisé des forces du Duc de Bourgogne, & le Duc de Meranie

Les Messeniens furent ruinés par le voisinage de Sparte. Pausan.

Et derechef accordée.

Meranie de celles du Comte de Champagne : ils livrent une bataille en laquelle on tient que le Meranien fut vaincu ; aprés ils sont derechef accordés par l'entremise des Cardinaux Jean Evesque de Preneste, & Otho Evesque de S. Ange Legats en France pour le Pape Gregoire IX. cõtre les Albigeois. Cette paix fut la fin de la guerre entre ces deux Princes : Estienne se retira à Aussonne en l'année mil deux cents vingt neuf, donna aux habitans la mairie de la ville qu'ils ont conservée jusques à ce jourdhuy, & espousa en premieres nopces Beatrix, heritiere de Guillaume dit l'Allemand Comte de Chalon & de Mascon, & d'Alexandre fille d'Otho III. Duc de Bourgogne. Par ce mariage il devint Comte de Chalon & de Mascon, pere de trois fils Estevenon, Iean, & Estienne, & d'une fille Clemence mariée au Duc de Zeringen. Il faut voir d'où est venu ce Guillaume dit l'Allemand, puis que c'est de luy que nos Princes ont tiré le surnom de Chalon.

Son mariage.

Genealogie de Guillaume dit l'Alleman.

Le premier Comte de Mascon fut Alberic de Narbonne, qui espousa la fille de Laculphi Vicomte, & aprés la mort de Bernom Evesque de Mascon se fit Comte. Letalde son fils luy succeda : à Letalde Alberic son fils ; à Alberic Guillaume ; à Guillaume Otho ; à Otho Geoffroy ; à Geoffroy Guido ; à Guido Guillaume fils de Raymond, fils de Otho ; à Guillaume Estienne ; à Estienne Guillaume, qui se qualifioit par la grace de Dieu Comte de Chalon. Reprenons la vie d'Estienne, qui espousa en secondes nopces Anne de laquelle il n'eut point d'enfans.

Second mariage d'Estienne.

Adsiste l'Empereur contre le Turc.

Il adsista l'Empereur Frederich Barberousse contre le Turc, en l'année mil cent huictante ; participa aux victoires qu'il gaigna en Thrace contre les Grecs, & en Iconie contre les Turcs ; fut present au siege d'Acre entreprins par Frederich II. Empereur, où apres avoir exploité des grandes actions y finit ses jours avec grand nombre d'autres Princes & Evesques, par la maladie qui se glissa dans le camp.

Meurt.

Ses enfãs.

Estevenon son fils ayné luy succeda en la Comté ou Vicomté d'Aussonne, & mourut sans enfans.

Jean son puisné fut Comte de Chalon, & de luy sont descendus les Comtes de Bourgogne, d'Auxerre & Barons d'Harlay, comme il se verra cy aprés.

Estienne son dernier fut seigneur & Baron d'Oyselay en l'année mil deux cents trente sept, & de luy sont descendus tous les Barons d'Oiselay.

Eloge de Iean de Chalon Comte de Bourgogne, Aussonne, Mascon, Chalon, Seigneur de Salins dit l'Ancien ou le Sage.

Pourquoy dit le sage.

FVt fils d'Estienne Comte de Bourgogne & de Beatrix Comtesse de Chalon, surnommé l'Ancien ou le Sage, parce qu'il avoit soin de conserver ses subjects en paix, reconcilier leurs querelles, & entretenir en amitié ses enfans. Ses armes estoient la bande d'or pleine en champ de gueules, comme elle est encor aujourdhuy escartelée dans celles de nos Princes en qualité de Barons d'Harlay.

De sa premiere femme il a eu tous les enfans suyvans.

De Mahaut sa premiere femme, fille de Eudes III. Duc de Bourgogne & de Elix de Vergi, il eut trois fils, Hugues duquel sont descendus les Comtes de Bourgogne jusques à present : qui portoit en ses armes l'Aigle d'argent en champ de gueules ; qui espousa Alix de Meranje Comtesse Palatine de Bourgogne, heritiere de Otho IV. & de Beatrix, fille de Otho II, duquel il a esté parlé ; & qui eut de ce mariage sept fils, Otho qui fust Comte Palatin de Bourgogne, Hugues qui espousa Bonne de Savoye, fille d'Amé IV. Comte de Savoye, & vefue de Jean Dauphin de Viennois ; Estienne ; Renaud qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

espousa Gilette ou Guillemmete Comtesse de Montbelliard ; Guy ; Henry; Jean : & cinq filles Alix Comtesse de Kibourg ; Guiette Comtesse de Maurienne ; Agnes Comtesse de Vienne ; Polite mariée à Aymard de Poitiers Comte de Valence, laquelle eut en dot la seigneurie de S. Vallier ; & Elisabeth mariée au Comte de Fribourg.

Otho porta le lion d'or en champ d'asur billeté d'or, espousa Mahaut fille de Robert Comte d'Artois en 1291, de laquelle il eut deux fils, Robert & Estienne qui moururent sans enfans ; & trois filles, Jeanne Comtesse Palatine de Bourgogne & d'Artois mariée à Philippe de France Comte de Poictiers, qui fut Roy de France surnommé le long : Blanche qui espousa Charles de France, qui fut Roy de France surnommé le Bel : & Alix mariée à Jean, fils de Robert II. Duc de Bourgogne.

Jeanne eut de Philippes Roy de France Jeanne & Marguerite. Jeanne mariée à Eudes Duc de Bourgogne, de laquelle il eut Philippes, marié à Jeanne Comtesse de Boulogne, duquel mariage naquit Philippes surnommé l'Enfant, aprés le decés duquel Jean Roy de France, fils de Jeanne, fille de Robert Duc de Bourgogne, eut la Duché de Bourgogne & Vicomté d'Aussonne ; Marguerite mariée à Louis Comte de Flandres & de Nevers, surnommé de Crecy, de laquelle il eut les Comtés de Bourgogne & d'Artois, & Louis surnommé de Malan ; qui eut de Marguerite, fille de Jean Duc de Brabant, Marguerite mariée à Philippes le Hardy quatriesme fils de Jean Roy de France, duquel elle eut trois fils ; Jean, Anthoine Duc de Brabant, & Philippes.

Jean surnommé sans peur, marié à Marguerite, fille de Albert Comte de Hollande, de Hainaud, & de Zeelande, de laquelle il eut un fils, & quatre filles ; Philippes ; Catherine ; Marguerite ; Agnes ; Aubine ; & Anne.

Philippes surnommé le bon, eut de D. Isabella, fille de Jean Roy de Portugal ; Charles, qui espousa en premieres nopces M. Catherine de France, fille du Roy Charles VII, de laquelle il n'eut point d'enfans, & en secondes Isabeau de Bourbon de laquelle il eut Marie, mariée a l'Empereur Maximilian d'Austriche, de laquelle il eut Philippes & Marguerite.

Philippes eut de D. Joanna Reyne des Espagnes ; Charles, Fernand, Eleonor, Marie, & Elisabeth.

Charles V. Empereur des Romains, eut de D. Isabella fille d'Emanuel Roy de Portugal ; Philippes II. Roy d'Espagne, Marie, & Jeanne Royne de Portugal.

Philippes II. eut quatre femmes, Marie fille de Jean Roy de Portugal de laquelle il eut Dom Carles, que le pere fit mourir : Marie Reyne d'Angleterre de laquelle il n'eut point d'enfans : M. Isabeau de France fille du Roy Henry II ; de laquelle il eut D. Isabella Clara Eugenia, mariée à Albert Archiduc d'Austriche, & D. Caterina Francesca mariée à Charles Emanuel Duc de Savoye, dont il eut plusieurs enfans : & Anne d'Austriche ; de laquelle il eut Dom Fernardo & Dom Diego decedés en enfance ; & Dom Philippes III. Roy des Espagnes. Ce sont les descendans de Jean de Chalon dit le Sage, & de sa premiere femme.

Sa seconde femme fut Isabeau de Cortenay, fille de Robert de Cortenay Prince du sang de France, de laquelle il eut quatre fils, Jean de Chalon Sr. de Rochefort dit la Cailete-Bieu ; Pierre de Chalon dit le Bouvier, qui apres avoir espousé Beatrix de Savoye, fille d'Amé III. Comte de Savoye mourut sans enfans ; Estienne de Chalon dit le Sourd, seigneur de Vignorri, duquel son descendus les seigneurs de S. Disier & Vignorri ; Robert de Chalon ; & deux filles, Mahault & Clemence mariée au Sr. de Maigry.

Sa ... de fe... & le... fans ... en eu...

Jean de Chalon Sr. de Rochefort espousa en premieres nopces Isabelle, fille de Frederich Duc de Lorraine, & en secondes Beatrix relaissée de Eudes Comte de Nevers, fils ayné de Duc du Bourgogne ; par le moyen de laquelle il fut fait Comte d'Auxerre, seigneur de Tormis, Baron de S. Agnan

nan

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

nan & Monteiay, & de cetuy y sont descendus les Chalonnois d'Auxerre & de France. Il eut deux fils Jean, & Guillaume, & une fille Jeanne mariée à Jean de Melun Comte de Tancarville.

Jean fut Comte d'Auxerre, espousa Alix fille de Hugues Duc de Bretagne; de laquelle n'ayant point eu d'enfans, il fit son heritier & donna la Comte d'Auxerre a Guillaume son cadet.

Guillaume espousa Eleonor de Savoye, de laquelle il eut Jean de Chalon Comte d'Auxerre, & porta en ses armes le flamel de Jean son ayné, & une mitre de Pape à trois couronnes d'or, avec un troupeau de plumes noires.

Jean de Chalon espousa en premieres nopces Marguerite de Beaujeu; & en secondes Alix de Bourgogne, fille de Raynaud Comte de Montbelliard; de celle cy il n'eut point d'enfans: de la premiere il eut quatre fils, Jean de Chalon, qui vendit la Comte d'Auxerre à Charles V. Roy de France, pour le prix de trente un mil francs d'or, qui l'annexa à sa couronne; Humbert, Tristan seigneur de Chasteau-belin & de Rochefort; & Jean seigneur de Tramele: & six filles, Isabeau, Jeanne mariée à Thybaud seigneur de Neufchastel, Marguerite mariée à Jean de Savoye Sire de Vaulx, Beatrix mariée au seigneur de Villars, Henriette mariée à Hugues de Vienne seigneur de Paigni, & Louise qui eut un fils Jean qui vivoit en l'an 1379. Ce Jean de Chalon pere seela sa valeur par sa mort en la sanglante bataille de Crecy gaignée par Edouard III Roy d'Angleterre contre Philippes de Valois Roy de France, qui servit de tombeau à plus de trente mille François, & à plus de quinze cents seigneurs ou gentilshommes de marque, outre les plus grands Princes de l'armée, le Roy Philippes eschapé miraculeusement de la bataille. L'ayné de ses fils Jean de Chalon se signala aussi en ceste memorable bataille, qui fut donnée entre Jean de Montfort & Charles de Blois, pour la querelle du Duché de Bretagne, celuy la favorisé par l'Anglois, & celuy cy soustenu des forces de France, ou le Comte de Montfort victorieux, Charles de Blois tué, ce seigneur y fut fait prisonnier nauré à mort avec les principaux de l'armée.

Sa troisiesme femme & enfans qu'il à eus de ce dernier lict.

La troisiesme femme de Jean de Chalon surnommé le Sage, fut Laure de Commercy fille de Simon, de laquelle nasquirent deux fils, Jean de Chalon dit Brichemel Baron d'Arlay; Hugues Archevesque de Besançon: & trois filles, Marguerite mariée au seigneur de Montreal, Agnes à Amé Comte de Geneve, & Jeanne à Jean Comte de Tonnerre, fils de Robert Comte de Bourgogne, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Passe eschange de la Cóté de Chaló.

Il avoit eu la Comté de Chalon de l'heritage de Beatrix sa mere; il en passa eschange avec Hugues Duc de Bourgogne, & de tout ce qu'il avoit outre la riviere de Saone, du costé de Royaume de France, de la Comté d'Aussonne des fiefs qui en dependent, & de toutes les terres qu'il avoit eues de Mahaut sa premiere femme, assizes aussi outre la Saone: pour lesquelles Hugues luy bailla en contreschange, toutes les terres qu'il avoit eues de Jausserand seigneur de Brancion, Dracon, & tous les autres Chasteaux, villes & revenus, fiefs & seigneuries de Villanfans, & Ornans avec leurs dependences, tout ce qui touchoit Gaucher de Commercy & ses hoirs, le fief de Cleyes & tous les droicts qu'il avoit au fief de Chaussine. Mahaut premiere femme de ce Jean le Sage, Estienne son pere, Agnes seconde femme d'Estienne, & Hugon fils de ce Iean approuverent & ratifierent cet eschange passé en l'année 1237. Trois ans aprés il achepta toute la terre & baronnie de Salins tant en fiefs qu'en autre droicts.

Et assuietit ses puisnés à son aisné.

Pour entretenir ses enfans en concorde, & prevenir les ambitieux desseins de ses puisnés: il leur retrancha toute esgalité, les assuietit à l'ayné, auquel il donna la souveraineté de la Comté de Bourgogne & le tiltre de Comte, reservant celuy de Chalon à ses autres enfans, n'ayant pas mesmes espargné sa troisiesme femme Laure de Commercy pour autoriser son ayné, laquelle il fit de-

il fit declarer femme Lige de ſon fils pour les places de Montmajons, Chalamont, Bouzaille, Noſeroy, le Val de Mieges, & pour tout ce qu'elle poſſedoit dans la Franche Comté.

Eloge de Iean de Chalon dit Brichemel, Baron d'Harlay.

Son mariage. Ses enfans.

IL fut le premier qui print le tiltre de Baron d'Harlay; eſpouſa Marguerite, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne & de Agnés fille d'Archambaud de Bourbon, delaquelle il eut trois fils, Hugues Baron d'Harlay, Jean Eveſque & Duc de Langres, Hugues Archeveſque de Beſançon: & trois filles, Iſabeau mariée à Louis de Savoye Sire de Vaulx, qui n'eut point d'enfans, Catherine, & Jeanne mariée à Iean Comte de la Chambre, fils de Iean, fils de Pierre & de Agnés de Savoye, delaquelle il eut Vrbain Comte de la Chambre, pere de Gaſpard.

Ses dignités & hõneurs.

Il fut honnoré de grandes charges. Adolphe de Naſſau Empereur l'Inſtitua Vicaire & Adminiſtrateur general de l'Empire en la province de Voſcan, avec pouvoir de regir les biens & droicts de l'Empire, impoſer bans & amendes, interpoſer decrets, reſtituer en entier, recevoir les hommages des Vaſſaux, reduire au domaine de l'empire toutes alienations illicites, & faire tout ce que l'Empereur pourroit luy meſme faire. Les patentes ſont du 10 Septembre 1294. Il joignit à ſes faveurs celle de ſon alliance qu'il traita avec luy, pour reſiſter à tant & de ſi puiſſans ennemis qu'il avoit en teſte. Aliance d'Eſtat mais preſage aſſeuré de l'aliance de ſang qui adviendra en ſon temps entre ces deux grandes maiſons de Naſſau & de Chalon.

Sõ alliance avec Adolphe empereur.

Son hommage pour ſes terres de Bourgogne.

Il preſta hommage de la ſeigneurie d'Argueil à Mahault Comteſſe de Bourgogne; & peu aprés à Philippes, fils de Philippes Roy de France, & de Ieanne heritiere de la Comté de Bourgogne, de toutes les terres qu'il y poſſedoit, excepté le Chaſteau S. Anne, lequel il declare ne relever point du Comte de Bourgogne.

Eloge de Hugues de Chalon dit le Grand Sire d'Harlay.

Son mariage. Ses enfans.

SEul des enfans de Iean de Chalon qui laiſſa lignée. Il eſpouſa Beatrix de Vienne, fille unique & heritiere de Guido Dauphin de Viennois, de laquelle il eut quatre fils, Iean qui luy ſucceda, Huguenin, Iacques, & Iean: fut ſi deſireux de la conſervation de la grandeur de ſa maiſon, que pour ne la diviſer, il ordonna par ſon teſtament de l'année 1322. que tous ſes autres enfans ſeroient clergs durant la vie de Iean ſon fils ayné. Par ce mariage la ſucceſſion du Dauphiné fut ouverte à ſes deſcendans.

Eloge de Ieán de Chalon Baron d'Harlay.

Son mariage Et ſes enfans.

IL eſpouſa Marguerite de Marle Dame de Craon, delaquelle il eut trois fils, Louis qui luy ſucceda; Hugues qui eut à femme Blanche fille d'Amé Comte de Geneve, mort ſans enfans; Henry: & trois filles Marguerite mariée à Eſtienne Comte de Montbelliad; Beatrix au ſeigneur de Beaujeu; & Ieanne à Iean de Vergi ſeigneur de Champlite & de Fouvans: declara la guerre à Eudes Duc de Bourgogne, qui le moleſtoit en la jouiſſance des droicts de Salins appartenans d'ancieneté à ſa maiſon, ſe ligua avec les ſeigneurs de Faucoigne, de Montfaucon, le Marquis de Bade, Thibaud de Neufchaſtel, & pluſieurs autres ſiens partiſans, & l'envoya defier par un homme

Declare la guerre au Duc de Bourgogne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

homme d'Eglise en presence du Roy de France beaufrere du Duc, avec lequel il estoit à Beaune : surprend Salins & Pontarlier sujets de son ressentiment, les consacre à la fureur des flammes ; assiege Choys, le force dans quarante jours ; prend & brulle Argueil ; poursuit la pointe de sa victoire, assiege Pimorain, & se rend maistre de Besançon. Le Duc de son costé se met en campagne pour arrester le torrent de ces prosperités, assiege & prend Chaussine, qui se rend cinq semaines aprés avoir soustenir un furieux assaut, reprend Salins, desmolit en partie Chasteau-guion, & assiege Besançon devant lequel la paix fut faite par l'entremise de l'Archevesque de Besançon de l'autorité du Roy Philippes.

Pacifiée devât Besançon.

Jean de Chalon estoit appellé ailleurs pour un affaire plus important. La succession du Dauphiné luy appartenoit du chef de Beatrix de Vienne sa memere, fille unique & heritiere de Guido Dauphin de Viennois : mais il en faloit apprehender la possession & saisine. Il avoit en teste Humbert son cousin germain, qui avoit des long temps nourri des grandes habitudes dans le pays, & jetté les fondemens de son usurpation pendant l'absence de Jean. Les meilleures places estoient sans doubte à la devotion d'Humbert, & les principaux de la province dans son parti. Jean d'autre costé se voyoit comme estranger dans son pays maternel, esloigné de ses forces & de ses amis, sans credit, n'ayant pas une seule place dans son obeissance ny aucun qui le recognut : si que environné de foiblesse de toutes parts, en si miserable estat qu'un pauvre Prince expolié de ses biens maternels, il fut contraint de souffrir l'usurpation de Humbert, qui s'en empara à la faveur de tous ces grands avantages, & d'accorder avec luy pour la succession de ce bel heritage comme nous verrons en suite.

Jean accorde pour la succession du Dauphine.

Ainsi donc Humbert devenu maistre du pays impose telle loy qu'il veut au legitime heritier, & cõme pour se mocquer de luy, luy fait donatiõ des Chasteaux d'Orpierre & de Tresleux dãs le diocese de Gap, en recõpence (dit il) de ses services, terre située dãs un pays affreux de mõtagnes, où l'on voit lever le soleil deux fois le jour, jusques aujourdhuy possedée par nos Princes en tiltre de Barõnie de 1200 livres de rente. ceste donation est de l'année 1334.

A fort vil prix.

Mais par un excés d'indigne traitement de Humbert envers Beatrix de Vienne sa Tante, il se saisit du Chasteau de Cornillon en Grisgevaudan donné à Beatrix par Guido son pere durant sa vie ; & en apparence luy trãsporte la Bonne-Ville, avec les Chasteaux Chastellenies & mandement de Selanche & les emolumens du sel des rentes & inuestimens de toute la terre de Fousfigni, comme pour recompence de Cornillon, s'en reservant toutefois la seigneurie durant sa vie. Mais en effect en s'emparant de Cornillon, il vouloit establir son domaine dans le meilleur & plus revenable fonds de tout le pays du Dauphiné. Il luy en fait expedier ses lettres adressantes aux Chastelains, avec ordre de les remettre aprés son decés à Jean de Chalon fils & heritier de Beatrix de Vienne : Mais pour neant, ces lettres ne furent jamais executées, ni ces places remises. Ainsi se mocquoit il de ses parens aprés une tant injuste usurpation de leur biens ; & non content de leur detenir une belle & grande province, il leur ravit un petit domaine à peine equipollent à l'appanage d'un cadet de maison d'un gentilhomme. Mais Dieu juste vengeur de l'usurpation ne tarda pas de l'en chastier, le privant de lignée, & luy ostant la volonté de le posseder, comme pour peine & punition publique, mais tresjuste, laquelle il se voulut imposer soy mesme, pour la rendre plus exemplaire. Escoutons l'oracle disant que, *celuy qui seme perversité, moissonnera le tourment*. Et que *c'est l'Eternel qui reduit les Princes à rien, & qui fait estre les gouverneurs de la terre comme chose de neant. Ils ne seront point plantés, ils ne seront point semés, leur tronc ne jettera point de racine en terre, voire mesme il soufflera dessus eux, & ils secheront & le tourbillon les emportera comme l'esteule. O Dieu ! que tes jugemens sont incomprehensibles, & tes voyes imperscrutables !*

Avec Hũbert usurpateur.

Puni de la main de Dieu.

Job chap.4. v.8.
Proverb. chap.22. v.8.
Esai. chap. 4. v. 23. 24.
S. Paul aux Rom. chap.11. v.23.

Car trois ans aprés le voila outré d'ennuy & de tristesse de la perte d'un sien fils unique, qu'il laissa miserablement perdre par sa faute. La creance commune laissée chés nous par tradition de pere en fils est, que ce Prince mignardant ce sien enfant en une haute fenestre, le laissa choir en bas par un tel coup, qu'il luy rompit le col & luy escarbouilla la teste. Cet accident bien que survenu par mesgarde, & l'aspect d'un tel spectable horrible à ses yeux luy fraperent si avant l'esprit, que deslors ne pouvant plus vivre il se resolut de quitter le monde, & d'espouser un cloistre. Ainsi il remet & transporte le pais du Dauphiné à Philippes de Valois Roy de France, l'affectant particulierement en appanage à Jean fils ayné de Philippes, & à tous les premiers nais de France à l'advenir, sans se reserver que quelque petite administration & pension pour son entretenement durant sa vie. Aprés il fut fait, Patriarche d'Alexandrie, à la charge de ne bouger d'un cloistre de Paris, où il passa le reste de ses jours, ayant changé sa couronne de Prince à celle d'un Moine sans estime, presque sans nom, & sans autre reputation que de s'estre veu mocqué de tout le monde. Juste loger du traitement qu'il avoit fait à ceux de son sang, de les avoir tant injustement privés de ce que le droit & la nature leur avoit acquis.

Jean fils ayné de France pour se tant mieux affermir en la possession de son nouvel heritage, & comme pour satisfaire aux promesses de son auteur, fait delivrer ceste place & terre de Selanche à Jean de Chalon, comme au fils unique & heritier presomptif de Beatrix de Vienne, & en fait expedier ses lettres adressantes aux Chastelain de Chastillon en Foussigni.

Beatrix de Vienne vivoit encor chargée d'ans & d'ennuis, & Jean de Chalon son fils seigneur courageux au possible, mais trop foible pour en tirer raison, maschoit son frain, se voyant en teste un si puissant competiteur, saisi des gages qu'il tenoit estroitement serrés avec une main de fer. Ce premier Dauphin de France n'avoit garde de lacher prinse, ny de laisser eschaper un tel mourceau. Que fait il donc? considerant qu'il n'y avoit point de plus legitime pretendant sur son nouvel acquet, que Beatrix de Vienne, & aprés elle Jean de Chalon son fils; pour conjurer en avance les troubles qui survindrent en suite à ses successeurs en leur temps, & pour se munir de quelque plausible & apparente raison, qui secondat sa force (principal fondement du droit des Princes) sçachant bien que le droit est souvent malade mais qu'il ne meurt jamais; se resout de mettre une cheville à ce trou, & de bailler un os à ronger à ceste pauvre Princesse, tiré du propre corps de son estat. Il luy assigne trois mille livres de rente en Dauphiné, à sçavoir deux mil à elle & aux siens, & mil durant sa vie tant seulement: & moyenant ce elle se despart de ceste succession. C'estoit faire bon marché. La lesion estoit bien plus qu'enormissime. Encor ayma elle mieux cela que rien du tout, quoy que mal observé de tout point, comme nous verrons en suite. La partie n'estoit pas esgale, & quel moyen de contreluiter la puissance d'un Roy de France? Ainsi les patentes en sont expediées à Beatrix sous le nom & autorité de Jean fils ayné de France, datées du mois de Juin, de l'année mil trois cents quarante quatre, sous ces termes.

Que comme certain accord & convenences fussent esté faictes entre le Roy Philippes son pere pour ses enfans d'une part; & son cousin Humbert Dauphin de Viennois, sur la succession de son Dauphiné & de ses autres terres: & depuis ledit Dauphin l'eut supplié que à sa Belle tante Beatrix de Vienne Dame d'Harlay, en consideration de ce qu'elle estoit prochaine de son lignage, & qu'elle s'estoit tousiours bien portée pour le profit & honneur

bonneur du Dauphiné, & affin qu'elle ne fit, ne peut faire au temps à venir aucune demande à cause de succeßion; au cas que ledit Dauphiné & les autres terres viendroiët à l'un des enfans dudit sieur Roy ou des siens, luy voulut faire aucune grace : par quoy ledit sieur Fils & Lieutenant de Roy en contemplation, dudict Dauphin, & pour consideration desdites choses, donne à ladicte Beatrix pour elle & ses successeurs, mille livres de terre à tournois, qui seront aßignées deslors en bons lieux convenables au Royaume de France, & ce mil livres de terre a vie, & aßigner en autres lieux, tant qu'elle vivra & en cas que la succeßion dudict Dauphiné & des autres terres, par le decés dudict Dauphin ou autres occasions auroit lieu pour l'un desdits enfans, ladite Dame auroit outre ce mille livres de terre à heritage, & ainsi à donc auroit deux mille à heritage, que lors luy seront aßignées au Dauphiné, au plus prés de la terre qu'elle y avoit à toute Iurisdiction & les autres mille livres à vie & asseurer au Royaume ou au Dauphiné, & parmi ce ladicte Dame pour elle & ses successeurs, quittera le Roys ses enfans, ou celuy qui sera Dauphin, de tout le droict, action, ou demande, ou reclamation, qu'elle peut ou pourroit avoir, demander, ou reclamer au Dauphiné, & en toutes les autres terres dudict Dauphin, tant de par pere, comme de par mere, ou pour quelconque autre chouse que ce soit, pour le temps passé ou pour le temps à venir, cedera & transportera tout le droict, action, ou reclamation, qu'elle peut ou pourroit avoir audict Dauphiné & terres, par quelconque maniere que ce soit, par telle maniere qu'elle ne puisse rien demander d'ors en avant audict Dauphiné, ni es dites terres à celuy qui Dauphin sera, & prometra & jurera aux saincts Euangiles, tenir & garder audict cas, toutes les convenences faictes entre ledict Roy, pour ses enfans ou ceux dudict Iean & luy d'une part, & ledict Dauphin d'autre : selon que plus à plain estoit contenu es dites lettres desdites convenences, seellées de son seel & celuy dudict Dauphin : & qu'elle ne consentira, ne dorra ayde ne conseil à aucun autre, qui vueille faire ne venir au contraire ; & qu'elle n'a faict ne faira cause pourquoy ceste presente remißion & quitance ne puisse & doiue avoir son plenier effect. Et ou cas ou ledict Dauphin n'auroit des enfans engendrés de son propre corps en loyal mariage, pourquoy ladicte succeßion du Dauphiné & des autres terres ne vint a l'un desdits enfans, promet à ladicte Beatrix de luy rendre toutes les lettres & Chartres qu'elle luy avoit ottroiées sur lesdites choses, & l'en quitteroit & recouvreroit lesdites terres, & rentes accordées, tant à heritage, que a vie, sans toutefois demander & recouvrer les fruicts, que entre deux elle aura leués. Les lettres sont seellées du grand seel pendant en lacs de soye incarnat & verd. Elles furent confirmées dix ans apres par patantes du Roy Philippes.

Et peu aprés avec Jean de Chalon son fils.

Jean de France n'estoit encor satisfait en soy mesme bien que Beatrix eut ainsi condescendu à toutes ses volontés. que fait il donc? pour mieux cimenter son droit, & pour le rendre plus apparemment plausible, apres le decés de Beatrix il attire Jean de Chalon son fils à un traité confirmatoire des precedens, dont voicy les articles de mot à mot :

Ieans aisné fils dou Roy de France, Duc de Normandie & de Guienne, Comte de Poictou, d'Anjou & dou Maine, & Humbert Dauphin de Viennois faisons sçavoir à tous presens & à venir, que comme nostre trescher cousin Iean de Chalon Sires d'Harlay & de Cuysel, nous eut faict plusieurs requestes & demandes à cause de la succession de nostre tres chere cousine feu Beatrix de Viennois Dame d'Harlay, sa mere que Dieu absolve & Tante de nous Dauphin dessusdict.

Et premierement, que deux mille livres de terre ly fussent assises au Dauphiné, selon ce que faire se debuoit par les convenences faites au cas que le Dauphiné vint à nous Duc ou à aucun de nos enfans.

Item, que on payat audict seigneur d'Harlay, douze mil florins promis par nousdit Dauphin, à nostredite Tante.

Item, que le Chasteau de Chastillon, & la ville de Cluses & les Chasteaux de Luillins & de Mont-Forchier en la baronnie de Foussigni, que données estoient à ladicte Dame d'Harlay, sur certaines convenences contenues es instruments faictes sur ce : c'est a sçavoir que se il advenoit, que ladite Dame mourust, & nous dit Dauphin survivant ou nos enfans descendus de loyal mariage, ledict Chastel debuoit retourner a nous ou nos hoirs, estions tenus de paier aux hoirs de ladite Dame jusques à la somme de six mille six cents florins d'or, & au cas que nousdit Dauphin mourussions sans hoirs de nostre propre corps aprés ladicte Dame, lors lesdits Chasteaux & Ville debuoient retourner aux hoirs & successeurs de nousdit Dauphin, puissions ravoir ladicte ville de Cluses en donnant autre ville en la terre de foussigni de la valeur de trois cents florins, par telle maniere que parmi ce aucune innovation ne fut mye faicte des dits douze mille florins ne es assignations deubes comme dit est.

Item que pour les chasteaux de Luillins & de MontForchier, que ne peussions garantir à ladite Dame & pour huict mille trois cents florins que nousdit Dauphin avons donné en fié à ladite Dame, & en hommage lige le Chastel de Salanches avec le mandement & mere & mixte Impere sur teles convenences & conditions que se ladite Dame survivant nous Dauphin dessusdict ou nos enfans comme dit est, ledict Chastel devoit retourner à nous ou à nosdits enfans, auquel cas nous ou nos hoirs devions payer les debtes & legats de ladite Dame jusques à la somme de huict mille trois cens florins d'or, & aprés nous dict Dauphin trepassé de ce siecle sans hoirs de nostre propre corps, ledict Chastel avec les choses dessusdites devoient retourner aux hoirs de ladite Dame, & en icelluy cas les Chastellains dudict lieu devoient jurer, que aprés le decés de nous Dauphin dessusdict, ils randroient lesdits Chasteaux de Chastillon & de Sallanches, aux hoirs de ladite Dame, & audit cas ladite Dame avoit quitté & renoncé à la donation à ly faicte des Chasteaux de Luillins & de Montforchier.

Item que pour ce que ledict seigneur d'Harlay quittat tout le droit qu'il avoit en Dauphiné, nous Dauphin dessusdit ly eussions promis mil florins

florins d'or de rente à perpetuité & que il le fit gratieusement pour lesdits mille florins, nous ottroyames qu'il eut mil livres de bons Viennois de annuelle & perpetuelle valeur, & assigner là où il se pourvoit plus pres faire dou chastel d'Orpierre & de Tresclus, au cas toutesfois que auiendroit que nous defaillisions de ce siecle, sans hoirs engendrés de nostre propre corps. Si comme ces choses sont plus plainement contenues en certaines lettres desquelles il nous à faict foy.

Item que nous Dauphin dessusdit ly estions tenus pour nostre host fait devant Mirabel, pour les gages de ses gendarmes sans rien conter pour l'estat de sa personne, deux mille cinquante deux livres douze sols quatres derniers, Compté le florin pour vingt sols & pour chevaux perdus audit host sept cens soixante dix neuf florins quatre Gros tournois.

Accordé est entre nous Duc, Dauphin, & seigneur d'Harlay, dessusdit sus, & pour les choses dessusdites en la maniere que sensuit.

Premierement que pour cause desdites deux milles livres de terre que nous Duc dessusdit devions bailler comme dit est; nous Duc & Dauphin dessusdit baillons & delivrons audict seigneur d'Harlay des maintenant, le Chastel ville & appartenences d'Auberriue, ensemble mere mixte Impere & Iurisdiction, & luy prometons à parfaire au plus prés dudict Chastel au moins de dommage pour ledict Dauphin que on pourra, jusques à la valeur de deux mille livres de terre, à telle monnoye & telle valeur comme les deux mille livres de terre dessusdites, en la maniere & forme qu'il est contenu es dites lettres sur ce faites, & au cas où ces deux mil livres de terre ne pourroint estre assizes audict lieu d'Auberrive, nous voulons & prometons que assizes luy soient au plus pres dudit lieu, jusques à la valeur desdites deux mille livres de terre que on debuoit assoir par la maniere que dessus est dit.

Item que nous Dauphin dessusdict devons bailler audit seigneur d'Harlay, en & pour eschange dou Chastel d'Orpierre & de Tresclus & de la terre appartenant ausdits Chasteaux & avec ce pour les forteresses d'iceux Chasteaux & de la barounie, jusques à la vallue desdits Chasteaux & baronnie, autre terre du Royaume de France au plus pres de l'isle soubs Mont-real, au moings de dommage que faire se pourra pour le Roy, de la terre de quatre mille florins dor de rente que nous devons avoir au Royaume pour cause des convenences faites entre nous Duc & Dauphin dessusdit.

Item que les autres mil livres de terre à Viennois, que doibuent estre assizes audit seigneur d'Harlay aprés le decés de nous Dauphin dessusdit; ly soient assizes selon la forme & maniere contenue es lettres faites sur ce: & pour cause des terres dessusdites, ledit seigneur d'Harlay est tenu de faire fie & hommage lige à Charles fils de nous Duc dessusdit qui Dauphin sera, & luy ayder & ses hoirs & successeurs qui seront Dauphins, & aussi lesdicts Dauphins ses hoirs & ses successeurs ou dit Dauphiné ayder ledit seigneur d'Harlay ses hoirs & successeurs selon les convenences &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

hommage jadis fait entre nous Dauphin & seigneur d'Harlay dessusdit.

Item est accordé que sus & de la somme deüe audit seigneur d'Harlay pour les causes dessusdites, qui montent environ vingt neuf mille sept cents trente & un florins unze gros & demy, satisfaction sera faite en la maniere que s'ensuit. Premierement que desmaintenant ly seront payés dix mil florins de bon or & de bon poids, & le demeurant de ladite somme ly sera payé à trois termes : c'est à sçavoir de la S. Michel en un an que courira mil trois cents cinquante sept florins ; & les autres sept mille florins à la Sainct Michel prochain ensuivant l'an revolu, & le remanant de ladite somme a l'autre S. Michel aprés. Lesquels payemẽts se fairont par la main des Executeurs de nous Dauphin dessusdit en la maniere dessusdite : toutesfois est il despuis accordé expressement entre nous Dauphin & seigneur d'Harlay dessusdits, que pour ce que nousdit Dauphin estions obligé de payer les debtes legs & clamours de ladite Dame jusques a la somme de six mille six cents florins d'une part, & jusqu'à la somme de huict mille trois cents florins d'autre part : les sommes doibuent estre converties en debtes, legs, & clamours dessusdits, & se dedans ladite feste de la S. Michel courant l'an mil trois cents cinquante, ou dedans les autres termes des payements, aucuns creanciers legataires ou autres à qui en fut tenus à cause des clamours lais des Legats de ladicte Dame ou Dauphiné, venoient pardevant lesdits Executeurs de nous Dauphin dessusdit, iceux Executeurs ranvoyeront lesdits demandeurs pardevant ledict seigneur d'Harlay, requis suffisamment & sommés n'avoit dedans ladicte feste de la S. Michel, ou dedans les autres termes desdits payements payé ou accordé avec eux comme dit est, ou montré cause raisonnable pourquoy il ne fut tenu, lesdits Executeurs a eux premierement faits foy desdits debtes pour lesdits creanciers ou legataires ; leur payeront ce que deub leur sera, lesquelles debtes ainsi payées seront rebatues desdites sommes.

Item est accordé & par convenences expresses, que toutesfois que ce nous Duc ou a nostredit fil Dauphin de Vienne ou ses hoirs & successeurs ou Dauphiné plairroit ; nous puissons ravoir ledict Chastel d'Auberrive en assignant suffisamment audit seigneur d'Harlay ou successeurs, Chastel & les deux mille livres de terre autre part ou Dauphiné ou au Royaume, selon la teneur de ses lettres faites sur les convenences.

Et nous Duc en nom de nous & de nostre fils, & nous Dauphin dessusdit pour nous nos hoirs & successeurs, prometons en bonne foy a tenir & garder fermement les choses dessusdites & non faire ne venir ou consentir au contraire, & que nous fairons & signerons à tout effect que nostre dict fils Charles pour luy & ses hoirs & successeurs ou Dauphiné prometra & jurera lesdites convenences tenir & garder audict seigneur d'Harlay pour luy ses hoirs & successeurs.

Et nous seigneur d'Harlay pour nous nos hoirs & successeurs parmi les choses dessusdites, nous tenons pour contens, de tout le droit & action que nous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

nous pouvons demander avoir & reclamer ou Dauphiné, a cause de ladite succession de nostredite Dame & mere, ou pour nous, par quelconque autre cause; & quittons monsieur le Duc, monsieur le Dauphin, & Charles monsieur Dauphin de Viennois dessusdict, & leurs hoirs, & successeurs, ou temps avenir, cedons & delaissons, & prometons & jurons aux Euangilles touchées corporellement non venir, ne faire, venir, ou consentir au contraire. Et pour ce que ce soit chose ferme & stable perpetuellement a tousiours nous Duc, & Dauphin, & nous Sires d'Harlay dessusdits, avons faict mettre nos seaux en ces presentes lettres Données *a Lyon sur le Rhosne l'an de grace mil trois cents quarante neuf, au mois de Iullet dix esme jour dudit mois.*

Par monseigneur le Duc en son conseil, present le Comte d'Armagnac, le seigneur de Revel, vous & plusieurs autres. signé *Savigni.*

Et pour monsieur le Dauphin, presens messieurs l'Archevesque de Lyon, l'Evesque de Grenoble, le chancelier, Francois de Revel, & Gigon Costan Chevalier. signé *H. P.*

Et pour monsieur de Chalon, presens monsieur Thibaut de Crys, monsieur Ponicart de Touraise Chevalliers; & maistre Iean duBois & plusieurs autres. signé *Danisy.*

En execution de ces traictés, Humbert Dauphin qui s'estoit encor reservé quelque administration dans le Dauphiné, donne mandement & commission à certaines Chevaliers, *de livrer à Jean de Chalon le Chasteau d'Auberrive, avec ses dependences pour le satisfaire des deux mille livre de rente, & ou Auberrive ne les vaudroit, assigner le surplus aux lieux pour proches.* Mais pour tout le bon marché que Iean de Chalon fit de ceste belle & grande Province, ni luy ni ses successeurs n'ont jamais peu jouir plainement & parfaictement de l'effect de ce traité, si qu'il en est encor deub huict cens livres de rente de la valeur de ce temps là.

Eloge de Louis de Chalon Baron d'Harlay.

Pere de Jean I. Son mariage.

C'Est celuy qui enta sa race en la maison de nos Princes, ses armes estoyent de gueules à l'Aigle dor. Il espousa en 1352. Marguerite de Vienne fille de Philippe du Vienne seigneur de Pimont & de Huguette d'Antigni Dame de S. Croix & de S. Laurens de la Roche, laquelle luy apporta les places de S. Laurens, S. Agnes, Cuyseau, Beau-repaire, Genigne, l'Estoile, la moitié de Lons-le-saunier & plusieurs autres. La celebration de la feste de Bretigni entre les François & les Anglois, occupa sa valeur par ceste action. Les gens de guerre qui par l'inconsideration de leurs chefs avoyent esté congediés tous à la fois, aprés l'eslargissement du Roy Jean des prisons d'Angleterre, se voyans en troupe de seze à dix huict mille, & voulans tenter le hazard des armes pour retirer payement de leurs soldes, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne furent les Theatres où ils exercerent leurs ravages & pilleries, & ja arrivés à Mascon, prenoyent le chemin de Lion pour y ordonner (disoyent ils) du negoce: Quand Louis de Chalon, les Comtes de Tongri, de Tancarville, de Salle-bruche, de Forets, & plusieurs autres seigneurs de marque ligués ensemble, sous la conduite de Jaques de Bourbon pour escarter ces *tard-venus* (ainsi s'appelloyent ils) furent desfaits à Brignais par ces maraus, Jaques de Bourbon blessé à mort, la plus part

Ses actiõs aprés la paix de Bretigni Contre les tard venus.

des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

des seigneurs tués sur le champ, Louis de Chalon & le seigneur de Beaujeu prisonniers, l'armée rompue, ces canailles maistres de la campagne, & tout le pays reduit à la simple deffence des villes & des places fortes.

Ils poussent outre le bonheur de leurs armes, descendent le long du Rhosne, & pour s'y fortifier d'un lieu de retraite, s'emparent du Pont S. Esprit ville de grande opportunité pour le passage de Languedoc, & eslisent un chef qu'ils nomment *ami de Dieu & ennemi de tout le monde*. Le Pape qui tenoit son siege en Avignon alarmé de tel voisinage, & de la visite qu'ils vouloyent faire ches luy, publie une croisade & pour solde plusieurs milliõs de pardons à tous ceux qui se rengeroyent sous la banniere du Cardinal d'Arras, qui ramassoit ses forces à Carpentras pour les arrester; mais voyant que personne ne veut faire la guerre à si bon marché, il employe la dexterité du Marquis de Montferrat, qui ayant contenté leur premiere faim de soixante mille florins qu'il leur fit gouster, s'en servit utiliment en la guerre qu'il avoit contre le Duc de Milan.

Cet exemple porta coup contre le Pape, Regnaud de Canole dit *l'Archiprestre* aprés avoir couru la Bourgogne, le Lionnois, & l'Auvergne, se presenta devant Avignon & en tira quarante mil escus pour soldoyer son armée, qui alla continuer ses pilleries dans l'Orleanois, en Poitou & ailleurs. Louis de Chalon sorti de prison avec rançon print les armes pour Philippes de France Duc de Bourgogne, frere du Roy Charles V. en la guerre de Normandie contre le Roy de Navarre, & peu aprés en Bourgogne contre le Comte de Montbeliard qui s'y estoit jetté à main armée adsisté des forces Allemandes.

De Marguerite de Vienne sa femme il eut quatre fils Louis, Jean, Henry, & autre Jean.

Louis fut Comte d'Auxerre & de Tonnerre & seigneur de S. Agnan, espousa Marie de Partenay de laquelle il eut quatre fils, Louis, Jean, Guillaume, Hugues: & deux filles Jeanne & Marguerite. Les fils recuillirent la succession de leur Pere & Mere, & furent tous l'un apres l'autre Comtes de Tonnerre, & seigneurs de S. Agnan, & moururent sans enfans. Jeanne leur succeda en leurs Comtés & Seigneuries, & tost apres les transporta à Louis de Chalon Prince d'Orange comme nous verrons en suite.

Jean puisné des fils de nostre Louis, fut le premier Prince d'Orange de ceste maison duquel nous alons parler.

Henry seigneur d'Argueil deceda pour la deffence du nom Chrestien en la guerre contre le Turc le 2. de Septembre 1379. ayant institué son heritier Jean de Chalon son frere.

Jean Cadet de ses freres fut seigneur de Chastel-belin.

CONTINVATION DE LA VIE DE JEAN I. DV NOM PRINCE D'ORANGE.

APrés la mort de Raymond de Baux son beaupere, il recuillit la Principauté d'Orange, & tous les biens de Marie de Baux sa femme, avec laquelle il fit son entrée en sa ville d'Orange magnifiquement receu comme Prince souverain: puis confirma ses privileges & libertés & des autres villes du païs, accepta les hommages & sermens de fidelité de ses Vassaux, & obtint permission de Marie Reyne de Jerusalem Comtesse de Provence, mere & administreresse du Roy Louis, de rachepter plusieurs places & terres eclipsées de sa maison en Provence.

Les lettres sont du 14 Janvier 1394.

Il ne pouvoit mieux asseurer son Estat, qu'en s'asseurant d'un legitime successeur. Il avoit eu de Marie de Baux un fils nommé Louis. Il le Maria en l'aage de dix ans avec Jeanne de Montbelliard sa cousine germaine, fille de Henry Comte de Montbelliard, fils d'Estienne de Montbelliard & de Marguerite

Non legiones, non classes proinde firma imperii munimenta, quam numerum liberorũ. Tacit. hist. l. 5.

guerite de Chalon, ſeur de Louis de Chalon Baron d'Harlay pere de ce Prince.

Et fait plusieurs acquiſitions.

Ces deux maiſons de Baux & de Chalon jointes, abondoyent en terres & en finances, & faiſoyent tous les jours de nouveaux acquets, reuniſſant à leur Domaine ce qui en avoit eſté alienė. Hugues de Saluſſes ſeigneur de Suſe-
1401. Rouſſe, mary de Marguerite de Baux, leur remit les Chaſteaux de Curnier,
1405. Montbriſon, & Mont-real: & le Pape Benoit dit de la Lune ſeant en Avignon accorda à la Communauté d'Orange, la ſubvention des biens Eccleſiaſtiques pour les reparations du pont de la Riviere d'Egues, & des murailles de la ville.

1406.

La Comté de Neufchaſtel le recognoit pour ſouverain.

Le bien qui arrive non attendu donne plus de pointe & de contentement. Le Conſeil & la Communauté de la ville de Neufchaſtel pour eux & leurs ſucceſſeurs, le recognurent ſouverain de la Comté de Neufchaſtel, avec promeſſe que ſi Conrad lors Comte de Neufchaſtel mouroit ſans hoirs de ſon corps, ils le recepuroyent pour Comte & ſeigneur Juriſdictionel. Le premier acte de ſouveraineté qu'il y exerça fut envers le Comte. Le Prince voulut avoir le denombrement & adveu de ceſte terre & comme le Comte dilayoit d'y ſatisfaire, il la fait ſaiſir & regir ſous ſa main ſouveraine. Le Comte offrit ſes debuoirs, & deſlors le Prince luy accorda main levée. Ceſte ſouveraineté appartient à nos Princes depuis Jean de Chalon dit Brichemel, qui vivoit en l'année mil deux cents huictante huict, auquel temps Rollin ſeigneur de Neufchaſtel reſigna es mains de Rodolphe Roy des Romains, les Chaſteau, Villes, & appartenences de Neufchaſtel, ſe mouvans du fief de l'Empire; & aprés l'Empereur à la requeſte de Rollin, le bailla à Jean de Chalon dit Brichemel; & en ſuite il y eut pluſieurs repriſes de fief des Comtes aux ſeigneurs d'Harlay: ſes ſucceſſeurs Princes d'Orange ont joui longuement de ceſte ſouveraineté leur appartenant en qualité de Barons d'Harlay. Le malheur des guerres fomentées des diviſions domeſtiques l'ont diſtraite de leur maiſon, l'ayant fait paſſer à celle de Longueville qui la poſſede à preſent.

Traicte avec le Comte de Savoye. Pour les terres de ſelanche & Fouſſignij

Il à eſté dit que Humbert Dauphin de Viennois, trânſporta à Beatrix de Vienne ſa tante, ayeule de ce Prince, les places de Chaſtillon & de Selanche & autres de Fouſſigni, en eſchange du Chaſteau de Cournillon en Griſivaudan appartenant à Beatrix. Elle ne s'en prevalut pas; le Dauphin en retint la jouiſſance, & aprés le Comte de Savoye s'en empara comme ſouverain: mais finalement par le traité paſsé avec Marie de Bourgogne femme d'Amé Comte de Savoye, le Prince en accorda ſous ces conditions: *que le Comte luy bailleroit les Chaſteau Ville & Chaſtellenie de Monteils en Chablais avec ſes dependences ſauf la ſouveraineté, pour en faire hommage au Comte: & moyenant ce le Prince le quitta des terres de Fouſſigni, rentes & arrerages du paſſé. Demeurant toutefois au Prince & à Marie de Baux ſa femme, ſaufue la querelle du Comté de Geneve, de laquelle le Comte leur fairoit raiſon ſommairement & de plain, tant de ce qu'il en tenoit, comme des autres qui en tenoyent, & mettra l'ordonnance par luy autrefois ſur ce faite à execution ſelon raiſon.* De fait le droict l'appelloit à la ſucceſſion de ceſte Comté. Car il à eſté dit que Raymond de Baux V. du nom eſpouſa en ſecondes nopces Jeanne de Geneve, fille d'Amé Comte de Geneve, qui laiſſa pluſieurs autres fils & filles tous decedés ſans enfans, horſmis Jeanne mere de Marie de Baux maintenant Princeſſe d'Orange. Qui ne voit donc que la ſucceſſion de ceſte Comté luy appartenoit par toute ſorte de raiſon? & que le droict n'en ayt eſté tranſmis à ſes ſucceſſeurs juſque à ce jourdhuy.

Ce ſont les termes de la tranſaction du 23 Auril 1406.

Par lequel il ſe reſerve la ſucceſſion du Comté de Geneve.

Les grandes factions des maiſons d'Orleans & de Bourgogne, ſous le regne de Charles VI. Roy de France, embarquerent Jean de Chalon & ceux de ſa maiſon dans leurs querelles, & ne s'y paſſa rien de memorable où ils ne prinſent part.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Aprés que Jean Duc de Bourgogne eut fait meurtrir le Duc d'Orleans, & qu'il se fut retiré dans ses pays a sauveté, il entreprint d'adsister Jean de Baviere Evesque de Liege son parent, & de le reintegrer en la possession de son Evesché, de laquelle il avoit esté expolié par ses subjects, pour ne s'estre voulu attacher à une residence actuelle dans son Eglise comme ils desiroyent: & bien qu'il l'eut servie dixhuict ans en qualité d'Evesque, si l'avoyent ils pourveue d'un autre en sa place. Plusieurs Princes & grands seigneurs accoururent à ceste guerre. Le Duc s'y achemina avec une grande armée, accompagné de Jean de Chalon Prince d'Orange. Le different fut vuidé au fort d'une sanglante bataille en laquelle vingt-huict mille Liegeois demeurerent sur la place, le nouveau Evesque & son Pere leurs conducteurs contés entre les morts; la victoire demeura aux Bourguignons avec perte de six cents hommes seulement, & le Prince comme tenant un des premiers rangs en l'armée fut participant de la gloire de ceste victoire, advenue le vingt-troisiesme de Septembre mil quatre cents & sept. Jean de Baviere fut remis en son siege sous des articles sanglans, qui contregnirent les Liegeois d'expier leur faute generale au prix de la vie des principaux de leurs citoyens, auxquels l'Evesque n'ayant jamais voulu pardonner pour toutes les supplications qu'on luy sceut faire, il fut surnommé *Jean sans pitié*.

Jean François le Petit en son histoire des pays bas en nombre quarante mille.

Faustine escrivant à Marcus à fin qu'il fit punir une rebellion. Luy marquoit ces mots. *Vide quid agas de Avidio Cassio & de ejus conscijs. Noli parcere hominibus, qui tibi non pepercerunt, & nec mihi nec filiis nostris parcerent si vixissent. Vulgat. Gall. in Avid. Cass.*

La guerre du Liege achevée, les Parisiens se voyans abandonnés par le Roy, qui s'estoit retiré à Tours avec ceux de la faction d'Orleans; supplient le Duc de Bourgogne de les venir adsister de sa presence. Il s'y prepare avec beaucoup de resolution & d'appareil, fait ligue avec Anthoine & Philippes ses freres, nostre Prince y est comprins, les Comtes de Hainaud, de Namur, l'Evesque de Liege, & plusieurs autres qui jurent tous ensemble de faire la guerre contre tous ceux qui la voudroyent, sauf contre le Roy de France & ses enfans. Ainsi le Duc de Bourgogne s'en va à Paris accompagné de quatre mille Chevaux & de vingt mil hommes de pied; son arrivée apporta la paix, qui fut faite en la ville de Chartres, où le Roy se treuva avec tous les Princes, comme si la discorde eut vomi toute sa colere en un coin du Royaume. Pendant que la paix se traitoit, le Duc fit un voyage en Flandres, d'où il revint accompagné de six cents chevaux, desquels les cent estoyent Princes ou seigneurs. Le Prince d'Orange est recencé entre les principaux avec les Ducs de Brabant, & de Neuers, les Comtes de Hainaut, de Namur, de S. Paul, de Salusses, & plusieurs autres. Ceste paix ne fut pas capable d'amolir les cœurs que ceste Meduse avoit endurcis en rochers. Il estoyent si enflés de despits, de vengeances, & d'inimitiés irreconciliables, que ces deux grands partis n'avoyent pour but que la ruine l'un de l'autre. Le Prince fut embarqué en toutes ces guerres & discentions civiles, mais il arriva tousiours à bon port; & tandis qu'il donne de l'occupation à la valeur de ses armes, Bertrand Geofroy Gouverneur de sa Principauté y travailloit utilement pour ses affaires, ayant reuni plusieurs beaux droicts au domaine & receu les hommages de plusieurs vassaux.

Peu aprés le mariage de Louis d'Anjou, fils de Louis Roy de Sicile, fut 1410.
conclu avec Catherine de Bourgogne, fille de Jean Duc de Bourgogne. Ceste Princesse fut conduite par Jean de Chalon Prince d'Orange, & autres grands seigneurs, honnorablement receus par la Reyne mere de Louis. Mariage qui ne vint pas à consommation à cause des divisions qui couvoyent encor sous les cendres de la dissimulation entre les maisons d'Orleans & de Bourgogne, lesquelles rallumerent tantost la guerre. L'année suivante fit voir 1411.
des grands troubles, des horribles massacres, les rues & les maisons de Paris teintes en sang. Les Orleanois mettẽt en campagne une grande armée de sept mille chevaux & de seze mil hommes de pied, commãdés par les Ducs d'Orleans, de Bourbon, & de Berri, les Cõtes de Vertus, d'Armagnac, d'Alençon,

Dampmar-

Dampmartin, de Vienne, Louis de Chalon Comte de Tonnerre parent du Prince, qui tenoit le parti Orleanois avec Jean & Hugues de Chalon ses freres; mais nostre Prince demeuroit tousiours ferme dans le parti du Bourguignon.

Ft du Bourguignon contre les Orleanois

Le Duc de Bourgogne pour contrecarre assembla son armée de seze mil hommes, auxquels furent joints trois cents Lances & mille Archers Anglois, & assiegea Laon qu'il print, Montdidier, & autres places. Le Duc d'Orleans estoit lors à Chaulny avec le Duc de Bourbon, les Comtes de Tonnerre, de Vienne, & plusieurs autres seigneurs de marque. La mutinerie excitée par l'insolence des Flamands dans le camp du Bourguignon, contraignit le Duc de se retirer lors qu'il s'asseuroit de la victoire. Malheur qui en attira deux autres: il fut chargé en queüe perdit beaucoup de gens, & pour comble les Flamands arrivés au païs, mirent en pieces les patentes de leur Duc ordonnant une imposition sur les bleds, raserent la maison où elle s'exigeoit & travaillerent par bannissemens & insolences populaires tous ceux qui en avoyent donné les mouvemens.

Qui est deffait.

Ceste retraite favorable aux Orleanois leur permit de s'approcher de Paris, & de mander leurs herauts pour y estre introduits; le Duc de Neuers frere du Duc de Bourgogne, qui avoit esté empeché par les Orleanois de se joindre à son frere, & qui s'estoit retiré à Paris, adsisté de nostre Prince, du Comte de S. Paul Gouverneur de Paris & du Chancelier de France, empecha que les herauts n'y fussent admis attendans le secours du Duc son frere. Nostre Prince se jette dans S. Denis avec trois cens hommes d'armes seulement, & assiegé de pres par les force ennemies, aprés avoir rendu toutes les preuves d'un grand courage & longuement parlementé, finalement il fut contraint de prester serment de ne se mesler de ceste guerre de six mois, & les Orleanois luy promirent qu'il ne seroit faite aucune violence à la ville. Ainsi la valeur est souvent contrainte de ceder au nombre, & la resistence des assaillis à la puissante opiniastreté des assaillans.

Nostre Prince, Est assiegé dans S. Denis & contrainct de capituler

Cependant ceux cy se sentans foibles, pour resister aux forces du Roy & du Duc de Bourgogne, & d'ailleurs foudroyés par les excommunications du Pape Vrbain V. jusqu'à prohibition d'ensevelir en terre sainte les soldats qui mourroyent en ceste guerre pour leur party, mendient le secours de l'Anglois, ramassent leurs forces, attaquent & son attaqués en divers endroits. Le Roy d'Angleterre les renforce d'un secours de quatre mille Anglois & de huict cents lances sous la conduite du Duc de Clarence son second fils & du Comte d'Yorc son frere.

Est fait Lieutenãt General au Duché & Comté de Bourg. & Charolois

Le Duc de Bourgogne establit nostre Prince son Lieutenant general en ses pays des Duché, Comté de Bourgogne & Charolois, avec pouvoir de resister aux Orleanois qui ja faisoyent la guerre dans son gouvernement de Charolois. Cela ne l'empeche pas de veiller au bien de son Estat; il desiroit avec passion de remettre sa ville d'Orange en son premier lustre, & s'il eut peu en son ancienne grandeur. Il n'espargne rien pour y parvenir, fait expedier des patentes par lesquelles il donne immunité de subsides pour quatre années à tous ceux qui y voudroyent venir habiter. Moyen d'autant plus juste en un Prince qu'il ne vouloit imiter les moyens injustes des autres Princes.

1412. Donne immunité de subsides à ceux qui voudroyent venir habiter à Orange.

Thesee pour remplir sa ville d'Athenes y donna l'entrée & la vie à un tas de malfaicteurs & malvivans. Romulus en fit autãt pour peupler Rome. Et en nos jours le Duc de Florence à ouvert la porte de Ligourne à toute sorte de meurtres de voleries de Brigandages pour peupler ceste nouvelle ville.

Tandis que le Prince occupe sa valeur en Bourgogne, le Roy de Sicile & le seigneur de Craon se jettent dans le pays d'Anjou, pour contrecarrer le Comte d'Alençon qui y faisoit la guerre pour les Orleanois. Ils prenent sur luy Domfront, puis avec le Connestable de S. Paul assiegent S. Remy au plain. Les Orleanois le voulant secourir sont repoussés, batus & la place prise. Ainsi les affaires du Bourguignon alloyent bien par tout, mais sur tout en Languedoc par la diligence du Prince qui assujetit presque toute la Province a la devotion de son party. Mais aprés le siege du Bourg,

la paix fut faite entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, & les choses remises en leur premier estat sous l'obeissance du Roy de France. Ceste année fit voir la mort de Pierre Evesque d'Orange enseveli dans l'Eglise Cathedrale en la Chapelle S. Vincens, l'election d'Amos Martin infermier pour Vicaire general pendant la vacance du siege, & l'election de George de Grano pour Evesque en sa place.

Le renouvellement des vielles querelles de ces deux factions, interrompirent derechef la paix de la France, & donnerent de l'exercise à la vertu de ce Prince qui se treuva par tout. L'une & l'autre n'avoit manque de pretextes pour autoriser la Justice de ses armes de quelque plausible apparence. Le Duc de Bourgogne estoit possedé de grand ressentiment contre Louis de Chalon Comte de Tonnerre, Hugues & Jean de Chalon ses freres, ou pource qu'ils avoyent couru la Bourgogne, ou bien pour estre accusés d'avoir voulu attenter contre la personne de Duc. Mais le dernier fut un faux pretexte qui ne tomba jamais dans l'ame de ces seigneurs. Le Duc d'Orleans faisoit aussi haut sonner plusieurs plaintes de sa part, si que la guerre se ralluma & le Duc de Bourgogne qui estoit allé dresser une armée dans ses païs revenu en France se presenta devant Paris: d'où le Roy, le Dauphin, les Orleanois fortis, poursuivirent le Duc, prindrenr Compiegne, Soissons, & autres places, aucuns disent que le Prince y fut fait prisonnier & qu'il paya quarente mille florins d'or pour sa rançon: enfin la paix fut encor traitée au siege d'Arras, & nostre Prince print quelque repos dans la cessation de ses armes.

Un vicux memoire que j'ay veu sans nom.

Le Duc de Bourgogne qui vouloit Chastier la rebellion de Jean, Hugues, & Louis de Chalon qui avoyent adsisté l'Orleanois, congedia la plus part de son armée, & avec le reste arrivé en Bourgogne, investit la ville de Tonnerre qui appartenoit à Jean, l'emporta avec peu d'effort, raza la forteresse peu devant abandonnée par les seigneurs de Chalon, & poursuivant sa pointe se rendit maistre de Chasteau-belin (place tresforte) dont il fit present à son fils, qui deslors en print le tiltre de seigneur, l'adjoustant à celuy de Comte de Charolois. Cette place & les autres furent depuis restituées à la maison de Chalon, & la confiscation casée. Il y avoit plus de passion que de Justice, car tout le passé avoit esté aboli par le dernier traité de paix entre les Orleanois & les Bourguignons: il faut revoir nos voisins d'Orange attendant les nouveaux exploicts du Prince.

A la mort des grands seigneurs on souloit faire un festin public ou l'ondepartoit egalemẽt des viandes au peuple. Senec. epist. 73.

Les Payens n'avoyent rien tant en horreur que de souiller par une mauvaise foy les tables sacrées.

Ainsi appelloyent ils les festins & banquets. Il y eut un Capouan, qui se voulant venger d'un affront, que luy avoit fait Annibal, se resolut de le tuer estant à table. Il descouvre ce dessein à son pere, qui en eut telle horreur, qu'il luy dit, qu'il recep uroit plutost la mort, que de permetre une si sale action *Meipsum ferire corpus meum opponentem pro corpore Annibalis sustinebis. Liu. D. 3. lib. 3.*

Sævum atq; atrrox inter pocula atq; epulas, ubi libare diis dapes, ubi bene precari mos esset, mactatam victimam humanam esse, & cruore mẽsam resperſam. Liu. D. 4. lib. 9. cap. 43.

Voicy un accident fort memorable qui survint en la ville d'Avignon. Pierre de la Lune Antipape, surnommé Benoit XIII y tenoit son siege & avoit un nepveu qui vagabondoit nuitamment par la ville. On le tue un soir au milieu de la rue: si ce fut par mesgarde ou autrement on ne sçait. Le Pape en conçoit un si grand despit, qu'il recerche toute sorte de moyen pour s'en venger. Il s'en imagine un qui reussit selon son desir, & fait preparer un banquet solemnel dans une des grandes sales de son palais, auquel il convie tous les plus apparens de la ville; Banquet à la façon des anciens qui ne se faisoit que pour la mort, & à la mort des grands seigneurs. Comme chacun estoit attentif à faire bonne chere, le Pape sort de la salle comme pour quelque indisposition, ayant commandé que personne ne bougeat. Des qu'il en eut mis le pied dehors, un grand feu s'esleve soudainement de tous costés, qui bouleverse le plancher de la salle, renverse les tables, accravante tous ces miserables conviés pesle-mesle parmy les ruines: tout ce qui se treuva dessus jusques au toit passa par la mesme rigueur de ceste desolation. Au bruit de ce vacarme les habitans se souslevent contre le Pape, pour tirer raison d'un fait tant extraordinaire, le blocquent & l'assiegent dans son palais; mais par la vigilente dexterité de quelques siens domestiques, il sort desguisé par une fausse porte & se retire au Chasteau d'Oppede là où paroissent encor ses armes, de là il s'en alla en Espagne & y termina ses jours. La salle rend encor tesmoignage de cette sale action. Ie l'ay veüe & le conte m'en à esté fait là mesme, elle est au bout de

de la salle de Jesus & s'appelle jusques aujourdhy *la salle brullée* servant maintenant de jeu de paume. Ainsi les Banquets ont esté le plus souvent les lieux propres à l'execution des grands desseins. Ainsi les Centaures choisirent le Banquet pour y noyer dans le vin la vie de Persee & de tous les siens.

Succession des Evesques d'Orange. Peu de temps aprés George de Grano Evesque d'Orange mourut, & Bertrand de Tarascon fut esleu en sa place, lequel aussi mort en la ville de l'Isle au Comté de Venisse; Raymond Gras luy succeda, ayant esté esleu, par les suffrages des Chanoines capitulairement assemblés, lequel envoya supplier le Prince de luy donner son contentement & approbation comme il fit estant lors parmy les armes.

L'Empereur Sigismond passe par Orange. L'Empereur Sigismond avoit n'agueres passé à Orange, où il fut magnifiquement receu & avec tout l'appareil deub à un si grand Prince, en France & par tout receu comme le souverain. Des qu'il se fut rendu à la ville de Constance pour la tenue du Concile universel, il confirma le peage des marchan-
1415. dises sur le Rhosne semblable à celuy de Lers, suivant l'enqueste solemnelle qui en avoit esté faite à Orange, verifiant l'ottroy de l'Empereur Charles IV. Et fait semondre le Prince de se treuver à Constance. son devancier, & fit semondre le Prince de se treuver au Concile, le Chapitre d'Orange y ayant envoyé un procureur pour y comparoistre de leur part. L'autorité de ce Concile relança derechef nostre Prince dans la guerre pour le parti du Bourguignon, lequel il avoit declaré Gouverneur & administra-
1417. teur du Royaume de France comme Prince du sang, & le Comte d'Armagnac inhabile à ceste Charge. Principal motif du renouvellement de ceste Renouvellement de guerre en France. malheureuse guerre civile de France, qui y r'appella le Duc de Bourgogne suivi d'une armée de vingt mille chevaux, avec laquelle il s'alla presenter devant Laigny: Et manda suplier le Roy de le recepuoir à Paris, & à son refus se retira en Brabant vers ses nepueus Jean & Philippes, fils du Duc Anthoine de Brabant son frere, d'où il revint peu aprés en France avec son armée grossie Où le Duc de Bourgogne mene une grande armée. jusques à soixante mil hommes la plus part gens à cheval, avec laquelle il força toutes les villes depuis Amiens jusques à Paris & fit plusieurs autres grands & signalés exploicts. L'armée estoit conduite par Philippes fils du Duc de Brabant, Louis de Chalon fils de nostre Prince, Jean de Vergi Mareschal de Bourgogne, Anthoine de Vergi Comte de Dampmartin, les Sieurs de Salins Cependāt que nostre Prince cōqueste le pays le long du Rhosne. de la Trimouille & autres; tandis que le Prince conduisoit une autre armée en Languedoc, pour diviser les forces des Armagnacs, avec laquelle il assuietit les principales places à la devotion de son parti, & poussa si avant le bonheur de ses armes qu'il se rendit maistre de tout le Lionnois & Viennois, si que tout luy obeit le long du Rhosne depuis Lion jusques en Avignon excepté Beaucaire & Villeneufue les Avignon. Ie me serois volontiers esgayé d'en appiecer les particularités à sa vie, si je les eusse peu recouvrer, ou que les escrivains de ce temps la les eussent relevées. Ce que j'en rapporte ne sont que traces des fragmens des historiens François, qui n'en ont parlé qu'a desdain & en haine du parti Bourguignon tant odieux à la France, que ce Prince avoit tousiours suivi. Ce seul regret me demeure d'estre contraint le plus souvent de representer des vies disproportionnées au recit des choses, & de donner un trop long bras à un petit corps. I'ay esté si mal servi de memoires estrangeres, & rencontré tant de traverses en la publication de ceste œuvre, que ceux qui estoyent le plus obligés en conscience de m'y ayder n'ont espargné aucun artifice pour me faire desmouvoir de ceste entreprinse.

Mort de Marie de Baux. Le Prince poursuivoit ses conquestes tandis que Marie sa femme derniere Princesse d'Orange de la maison de Baux mourut en Bourgogne. Ses obseques furent celebrées à Orange dans l'Eglise des Cordeliers, les Scindics de la ville d'Orange y visiterent le Prince qui y estoit accouru, pour s'en condouloir. Il en partit tost aprés pour aller treuver le Duc de Bourgogne qui avoit à sa devotion le Roy & les Parisiens, & pour n'en revenir jamais.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Il y joüa le dernier acte de sa vie. Le Roy l'avoit pourveu par patentes de l'Office de Grand Chambellan de France, aprés le decés de Philippes de Bourgogne Comte de Neuers tué en la journée d'Azincourt qui le possedoit. Le Duc de Bourbon adverti que ce Prince poursuivoit sa reception se rend opposant. La cause plaidée en Parlement le dix septiesme d'Octob. mil quatre cents dixhuict, le Prince fut receu & instalé & le Duc de Bourbon debouté de ses causes d'opposition. Mais il ne survequit pas longuement ceste nouvelle dignité. Car en la mesme année il fut frappé de peste à Paris dont il mourut avec plus de quatre vingt mille personnes, aprés cet horrible massacre des Armagnacs.

Il laissa de sa femme trois fils Louis son ayné, qui luy succeda en la Principauté; Jean qui fut partagé des seigneuries de Viteaux, Chevanes, & l'Orme; Hugues qui deceda sans enfans: & deux filles, Alix mariée à Guillaume de Vienne, & Marie à Jean Comte de Fribourg.

Prince des plus illustres de ceste maison qui à seigneurié vingt cinq ans sur son Estat, sans y avoir fait grand sejour, occupé à des tres grandes affaires: doublemēt loüable d'avoir tousiours perseveré avec une constance inesbranlable dans le parti du Duc de Bourgogne (duquel il estoit lige, pour toutes ses belles seigneuries assises en la Franche Comté) pendant ces longues & calamiteuses factions, & de s'estre signalé en valeur par la conqueste de presque tout le Languedoc, & d'autres Provinces à son parti.

LOVIS LE BON

PRINCE D'ORANGE

XVIII. Regne.

LA vie de ce Prince à esté confite en travaux, & ses mains occupées à la guerre. Il a eu à combatre ses propres ennemis, pour repousser leurs animosités rengregées contre luy, en haine d'un Prince pour lequel il eut tousiours l'espée à la main. Son courage ne treuvant rien d'impossible l'engagea dans des conquestes, lesquelles ayans reussi au commencement, il n'en peut apprehender les fruicts que du bout des doigts, luy ayans eschapé lors qu'il en pençoit estre jouissant & paisible possesseur; & le bonheur de la cause generale de son parti, luy ayant fait gouster quelque amendement des siennes particulieres, lors qu'elles vindrent à changer de face, ne le fit pas seulement decliner de ce qu'il avoit avancé, mais entraina la perte & la ruine de tant de belles terres qu'il possedoit dans les provinces voisines de son estat, lesquelles ont depuis esté forcloses de sa maison. Sa Principauté n'en fut pas exempte, elle fut en continuel exercise, Orange surprinse & emportée par ses ennemis, mais reprinse par la vaillante fidelité de ses subjects, & en suite affermie à ses successeurs par la prudēce de son Prince. Sa vie fut recousse par une protection speciale du Ciel, d'une infinité de perils où il l'exposoit journellement dans les combats. Mais sur tout la delivrance qu'il obtint au milieu des profondes eaux est du tout miraculeuse, les ayant surmontées & comme contraintes de ceder à sa vaillance, pour luy faire terminer ses jours dans un lict de paix au milieu des siens. Prince des plus genereux, qui pour avoir esté grand guerrier & vaillant au possible, ne laissa pas de meriter le surnom de bon aprés sa mort, pour les tesmoignages de douceur & de debonnaireté qu'il avoit donnés durant sa vie.

Deos fortioribus adesse. Tacit. 4. Hist.

Il avoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

[...]end possession de sa Principauté.

Il avoit ja long temps demeuré avec Jeanne de Montbeliard sa premiere femme, quand il print possession de sa Principauté d'Orange, appellé par les dernieres volontés de ses pere & mere, & par la condition apposée par son ayeul maternel en leur mariage en faveur de leurs enfans, confirmant l'ordre naturel & legitime de la succession.

1418.

Louis entre au parti du Bourguignon

Il commença de prendre les armes sur le degel de la vie de Charles VI. Roy de France, pendant les grandes factions de Jean Duc de Bourgogne, soustenu de la Reyne Isabeau, & de l'autorité du phrenetique, contre le Dauphin de France duquel ils avoient juré la ruine, pour ne se vouloir accommoder à leur volonté en la conduite & au maniement des affaires du Royaume. Sa vertu le fit cognoistre aprés la mort du Duc de Bourgogne, tué par le cõmandement du Dauphin & en la presence d'iceluy, ne s'estant peu autrement despetrer de son adversaire, lors que Philippes le Bon entreprint de venger la mort du Duc son pere. Sa valeur le fit admirer, par les victoires qu'il rapporta sur ses ennemis, & par les memorables conquestes, qu'il fit en ces provinces voisines, durant ces mauvais temps. Et demeura tousiours attaché aux interests du Duc, duquel il estoit lige à cause de ses terres & seigneuries de Bourgogne: en effect ses plus considerables revenus estoiẽt constitués sous la main du Bourguignõ: ainsi deux puissantes raisons l'obligerent à ce parti, le devoir & la necessité.

pour deux considerations.

Reçoit pentiõ de la Reyne.

Pour premices de son merite, la Reyne Isabeau qui s'estoit faite declarer Regente en France, pendant la notoire foiblesse du Roy son mary; luy assigne une honnorable pention, attendant que le temps fit naistre quelque occasion digne de sa vertu & de sa condition: Et tost aprés le Roy luy donne le commandement de six cents hommes d'armes & de trois cents hommes de traict, pour la defence & seureté des pays de Guyenne, de Languedoc, & d'Auvergne, avec la charge de Gouverneur de Seure, S. Pierre le Moustier, Masconnois, & marches des environs. Il s'y comporta si dignement & si vertueusement, que les trois Estats des villes & des païs où il commandoit, firent une declaration solemnelle du bien & de l'advantage qui leur revenoit du gouvernement de ce Prince. Il les sçavoit mesnager selon leur naturel, & par une adresse singuliere s'estoit acquis ceste partie tant necessaire au commandement, de cognoistre les meurs & les humeurs.

Le commendement pour la seureté de Guienne, Languedoc & Auvergne

Et en suite le gouvernement du Languedoc

Cela obligea le Roy, la Reyne Regente, & le Duc de Bourgogne de luy donner le gouvernement du Languedoc, avec des forces pour y traverser les affaires du Dauphin, & de ses partisans: il s'y porta avec tant de celerité & de bonheur, qu'il en reduisit les principales villes sous l'obeissance du Bourguignon. La prinse du Pont S. Esprit, de Nismes, d'Aiguemortes, & de tant d'autres places tres-fortes & importantes, bref de tout le bas de Languedoc jusques à Besiers fors du Chasteau de Pesanas, de la Tour de Villeneufve lés Avignon, & du Chasteau d'Eigaliers prés d'Uzés, furent les exercices militaires de la vigoureuse jeunesse de ce Prince.

Noscenda populi quæ regere vis natura est; quiq; eam callet prudens dicitur. Tacit. lib. 4.

Qu'il conqueste presque tout

Le Dauphin menace son Estat

Il adjoutoit tous les jours de nouvelles conquestes à ses victoires, tandis que ses ennemis desiroient avec passion de triomphe de son Estat. Le Dauphin mesme piqué au vif d'un juste ressentiment, juroit hautement la ruine d'Orãge, & se vantoit d'y vouloir assister: il faisoit couler des troupes en Languedoc contre le Prince sous la conduite de ses partisans. Cela oblige nos Orangeois de veiller soigneusement à la seureté de leur ville, & à pouvoir à ce qu'ils ne peussent estre pris par famine ni forcés par assaut. La garde y est renforcée, chacun s'y porte à l'envi pour le soustien de l'authorité de leur bon Prince. Ils forment un conseil de guerre; se pourvoyent d'artillerie, les lieux foibles sont fortifiés, tandis qu'ils tirent promesse de l'Archevesque de Reims au nom du Dauphin, qu'il ne sera fait tort n'y dommage à la Principauté. Ils ne negligent rien pourtant, & donnent advis au Prince de se tenir sur ses gardes, contre la gendarmerie Delphinale qui avoit couché à Carpentras pour passer le Rhosne a dessein de le surprendre.

Debbesi havere cura di non poter esser preso per fame, è di non esser forzato per assalti. Machiav. lib. 7. dell'arte della guer.

Et puis promet ne faire rien contre iceluy.

Debbono gli assediati usare più diligenza nelle guardie quando il nemico si è discostato que quando egliè propinquo. Machia. lib. 7. dell'arte della guer.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Au commencement de l'année suivante Louis d'Anjou Roy de Sicile & Comte de Provence, passe à Orãge;la ville le reçoit avec beaucoup d'honneur. Il conduisoit une Armée à Naples, avec laquelle il traversa la Principauté sans aucune foule. Les gens de guerre n'estoient introduits dans la ville qu'à petites troupes & pour y acheter les choses necessaires. Le Sicilien donne des assignations au Prince pour son degrevement des arrerages qui luy estoyent deubs pour les avances qu'il avoit faites en la guerre de Languedoc; mais tout cela luy est inutile ayant esté contraint de le mettre sur les coffres & d'en porter la fole enchere.

Aussi fit il la Tresve avec le Comte de Foix Lieutenant pour le Roy en Languedoc & Duché de Guienne partisan du Dauphin, en vertu de laquelle le Prince luy remet les places de Montfrin & de Vallabregues. Il donnoit permission à ceux de S. Esprit & d'Aramon de tirer des bleds d'Orange, mais la commune en empeche la sortie, sous pretexte que leur ville n'avoit pas esté comprinse dans la Tresve non plus qu'Avignon & Caderouce. Ce n'estoit pas un commandement absolu du Prince, & le bien de son service & du public ne vouloient pas que la Ville fut despourveue de vivres & de provisions en un temps si dangereux & calamiteux.

Car voila les nouvelles de la mort de Jean Duc de Bourgogne, (meurtri comme nous avons dit par le commandement de Dauphin, en la ville de Montereau-faut-yonne, sous pretexte de parlementer avec luy) qui donne l'alarme à toute la France enaigrissant les courages des partis & des partisans. Le Duc Philippes son fils outré d'une juste colere de retirer vengeance de la mort de son pere, si inhumainement massacré contre la foy publique, assisté du pauvre Roy frenetique qui estoit à tout faire pour luy, se sert de son autorité pour assouvir sa passion, à la perte, desolation & ruine entiere de la France: Et tandis qu'il ramasse des troupes de toutes parts pour faire la guerre au Dauphin, il moyenne que le Roy ne puisse parler que de la bouche de ses partisans, qui sont auprés de sa personne, & qui ont le souverain commendement des affaires.

Louis estoit entre les principaux de ceux la, outré de voir la ruine & la dissipation du premier Royaume de la Chrestienté. Toutefois le service de Duc Philippes l'obligea de se treuver en ceste incensée & effrenée conclusion de Troyes en Champagne, où le Roy exheredant le Dauphin son legitime successeur, transportoit la Couronne à Henry V. Roy d'Angleterre, comme mari de Catherine de France sa fille; en haine du meurtre du Duc Jean de Bourgogne. Le Roy d'Angleterre entra dans Paris avec le Duc de Bourgogne, où il fut honnoré comme Souverain, fit faire le procés au Dauphin, qui fut declaré incapable de la succession de la Couronne, & banni du Royaume avec tous les autres, qui avoient participé au meurtre du Duc Jean. Peu aprés nostre Prince retourna en Languedoc pour continuer la guerre, mais ses progrés furent arrestés par la venue du Dauphin, qui assiegea & print sur luy les villes de Nismes, du Pont S. Esprit, & Aiguemortes où il fit massacrer la garnison des Bourguignons, qu'il y avoit establie.

On monstre encor à Aiguesmortes une grande cuve de pierre, où l'on saloit les Bourguignons, lesquels on a depuis surnommés *salés*.

En quelle posture estoient lors nos Orangeois? Ils avoient beaucoup d'occasion de redouter, ce qui se fait le plus apprehender en la guerre. Ils ne devoient rien tant craindre qu'une surprinse ou une trahison. Ils estoient environnés d'ennemis de tous costés, qui avoient d'autant plus d'envie de se saisir de cette place, qu'elle leur estoit une espine à leur pied, & d'une grande commodité pour tenir tout le pays circonvoisin à leur devotion. Le Dauphin estoit au S. Esprit à quatre lieüs d'Orange faisant mine d'y tourner la teste de son armée, mais il avoit une autre fusée à devuider. Nos citoyens veillent à leur conservation, trois portes de la ville sont murées, les cloches de S. Jean, S. Pierre, & S. Martin sont mises sur les tours, les maisons joignans les murailles sont percées pour faire les rondes. Ils disposent par tout des

Eumenes Roy d'une partie de l'Asie haranguant devant le Senat Romain mettoit au rang de ses plus guerrieres actions, celle d'avoir soustenu un siege. *Et quod miserrimum est in bello obsidionem passus sum.* Liv. D.4. lib.7. c.53.

guetes

guetes à pied & à cheval pour descouvrir le dessein des ennemis, jettent une forte garnison dans la ville, & font une extreme diligence de se bien garder.

1421. *Entreprinse sur Orange.*

De Lere & de Vauvert conduisans sept on huit cents hommes des troupes du Dauphin, avoient pratiqué quelques traistres dans la ville pour la surprendre; ils se presentent devant la porte de Langes avec coings & barres de fer; ils avoient une grosse & longue piece de bois, soustenue par dix hommes sur cinq cordes, propre pour enfoncer (c'estoit une espece de Belier) ils tachẽt de faire un grand effort contre le portail avec cet engin de guerre; mais ils ne peurent ouvrir que la portele. La rumeur estoit ja grande par la ville, & tous nos citoyens accourus promptement aux armes, s'estoient mis en estat de resistence; cette porte est rudement assaillie; mais mieux deffendue: une grelle de flesches assenent les uns & les autres: un seul de nos citoyens y perdit la vie: plusieurs des ennemis y furent tués; & plusieurs blessés de part & d'autre: mais plus grand nombre des assaillans contrains de se retirer comme ces vieux Gaulois, avec cette honte de n'avoir rien gaigné que des coups, & ce desplaisir d'avoit failli en ce qui leur sembloit infaillible.

A la honte des entreprenãs.

Ammiã Marcellin faisant mentiõ de certains peuples, qui faisoient la guerre à l'Empereur Constantius, dit qu'estans informés qu'une des principales villes de la Gaule Belgique estoit mal gardée & par des soldats, qui n'estoient gueres bien armés, ils entreprindrent de la forcer par surprinse, mais que apres avoir veu une resistence fort opiniastrée ils se retirerẽt avec une extreme honte & desplaisir. *Abiere Barbari tristes, inaniter stulteque cogitasse civitatis obsidium mussitantes.* Liv. D. 16. cap. 4.

Les Orangeois se fortifient

Aprés cette miraculeuse delivrance, le conseil de la ville delibere d'en donner advis au Prince pour avoir prõpt secours, & tandis qu'il fait diligemment travailler à la fortification du chasteau, de la ville, & du faux bourg S. Florens, il pourvoit la ville de vivres & de toute sorte de munitions de guerre & de bouche, fait brusler le fourrage & tout ce qui pourroit accommoder l'ennemy, dresser des esclusés es environs pour inonder la campagne, des canonnieres sur les murailles, achever les faucesbrayes, couvrir d'une trẽchée le chemin de la ville au faux bourg pour la communication, & fait mettre en deffence les portes d'iceluy.

Si debbono fare due cose, providere se, & torre commoditá al nemico di valersi delle cose del tuo paese. Però gli strami, il bestiame, il frumẽto che tu non poi ricevere in casa, si dee corrompere. Machiav. lib. 7. dell'arte della guerra.

Et le Prince va en Bourgogne

Le Prince ayant ordonné de tout ce qui estoit necessaire à la conservation d'Orange, & de tous ses autres Estats & Gouvernemens, se rend promptemẽt aupres de M. Marguerite de Bavieres Duchesse douairiere de Bourgogne, qui l'avoit prié de l'aller adsister en tant despineuses difficultés dont elle estoit travaillée en la conduite de ses pays. Là Sigismond Empereur luy envoye lettres patentes, par lesquelles il le creoit Vicaire general de l'Empire. Louis s'en voulut excuser à l'Empereur. L'Empereur luy commende de l'accepter sans refus ni delay. Admirable modestie de ce Prince! il avoit si bien appris de se cognoistre, qu'il ne vouloit pas croire de luy tout ce qui estoit en luy; ainsi il accepta la charge.

Où il est creé Vicaire general de l'Empire.

Nomen patris patriæ Tiberius à populo sæpius ingestũ repudiavit. cuncta mortalium incerta, quantoq; plus adeptus foret, tanto se magis in lubrico dictans. Tacit. Ann. lib. 1. c. 72.

1422. *Il cõduict une escorte de 6000 chevaux au Duc de Bourg.*

Quelque temps aprés la Duchesse desirant de voir le Duc Philippes son fils, qui estoit en ses pays de Flandres, le mande prier de se rendre pres d'elle, & pour asseurer sa personne, luy despeche une escorte de six mille chevaux commandés par le Prince. Le Duc se met en chemin, passe par Paris où il est magnifiquement receu, *va communiquer avec le Roy d'Angleterre qui tenoit le siege devant Meaux en Brie, mais avant que le Duc arrivat à Meaux, le Prince d'Orange print congé de luy, ne voulant aller pardevers le Roy d'Angleterre afin qu'il ne fut requis par luy de faire serment de le servir, ce qu'il ne vouloit faire en façon du monde: comme il avoit fait un peu auparavant au seigneur de S. George, quand il fut pardevers les Roy, pour la delivrance de son neveu le seigneur de Chasteau Villain.* Ce bon Prince s'ennuyoit de la prosperité de l'ancien ennemi de la France, & se faschoit au dernier point, que la passion du Duc de Bourgogne, l'obligeat de faire la guerre pour l'advantage de l'Anglois, qui seul se prevaloit de l'heureux succés de ses armes.

Et ne veut servir l'Anglois.

Quanto superiores sumus, tanto nos geramus submissius, & perspiciamus rerum humanarum imbecillitatẽ varietatemque fortunæ. Bellend. de trib. lumin. Rom. cap. 7.

Paradin en ses annal. de Bourg.

Le Roy d'Angleterre mourut alors, laissant un sien enfant de seze mois successeur de ses couronnes & de ses querelles, & le Roy Charles VI. le suivit tost aprés, laissant aussi la couronne de France à desbatre entre le Dauphin son fils, & l'Anglois, le Bourguignon renouvelle avec les tuteurs de celuy cy

luy cy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

luy cy la mesme ligue qu'il avoit faite avec le Pere. Tous les deux sont couronnés Roys de France par leurs partisans : la guerre se renflamme avec plus d'ardeur & de fureur que jamais, & sembloit que rien ne la deut esteindre qu'un embrasemẽt general qui consumat les deux partis. Nos Orangeois menacés de conflagratiõ par les troupes ennemies qui passoient, renforcent leur garnison, abatent la maison Episcopale du Faux-bourg S. Pierre, & demolissent à fleur de terre tous les edifices qui pouvoient favoriser quelque surprinse du costé de la porte de la ville qui demeuroit ouverte.

Deslors donc le Dauphin est Roy de France sous le nom de Charles VII. Un gentil-homme venant de la cour, decouvre une entreprinse qui y avoit esté formée de surprendre Orange. D'autre part on eut advis qu'un Petric Capitaine de parti contraire, descendoit par l'Auvergne avec des grandes troupes, & se jactoit ouvertement de venir à Orange. On despeche en diligence vers le Prince (lors employé à ceste œuvre importante de la paix & de la reunion dn Roy & du Duc de Bourgogne) il les asseure de sa bonne volonté, & leur commande *de faire bonne garde, tãdis qu'il travailleroit envers le Roy de Frãce pour leur seureté.* Ce nonobstant la frayeur fut si grãde parmy nos citoyens qu'ils se mirent en devoir d'asseurer les os & les reliques de S. Eutrope.

Parmy ces bruits & alarmes Jeanne II Reine de Naples Comtesse de Provence demande secours à nos Orãgeois, contre les Cathelans qui luy faisoient la guerre. Les nostres luy remonstrent le danger eminent, auquel leur ville se voit reduite par les practiques de leurs ennemis, le besoin qu'ils avoient de leurs hommes & de leurs moyens pour leur propre conservation, & pour toute responce que l'Estat n'estoit point obligé de la secourir, la supplians de les en excuser. Et deux ans aprés Joland d'Aragon, mere de Louys III. Roy de Jerusalem & de Sicile Comte de Provence, passa par Orange honorablement receue & gratifiée de plusieurs presens. La mort de Louys Destrilles Gouverneur, de la Principauté suivit aprés, auquel le Prince subrogea Estienne Geofroy gentilhomme de Courthezon fils de Bertrand cy devant Gouverneur, qui fit lire & publier ses lettres dans le conseil de la ville, où il fut receu & jura les libertés : & les villes de Courthezon, Jonquieres, & Gigondas s'accordent avec la ville d'Orange pour les contributions de la guerre, tandis que le Prince procure une neutralité à tout son Estat. Le Pape demeuroit de la partie, & se mesloit bien avant dans les querelles des François & des Anglois. Plusieurs troupes de gens de guerre pour le Pape & contre luy traversoient la Principauté. L'Estat demeuroit en cette neutralité, donnant vivres & passage indifferemment à tous ; Geoffroy le Maigre dit *Boussicquaut*, ennemi mortel du Pape vint loger dans sa Principauté avec ses troupes ; le Pape s'en plaint, nos Orangeois luy respondent que l'Estat vit en telle neutralité qu'il ne veut desobliger ny l'un ny l'autre party. Quelque temps aprés Boussicquaut logé à Courthezon en part sur la minuit, fait une cource sur le Comté Venaiscin, prend & emmene tout ce qu'il rencontre, gens & bestail. Le Pape redouble ses plaintes, mais il ny eut point d'autre remede que la patience. Il faut retourner en Flandres pour y revoir le Prince.

La mer des histoires l'appelle Jean le Maigre.

Un notable different l'y appella. Jaqueline Comtesse de Hainaut, Hollande, Zeelande ayant espousé le Duc de Brabant cousin germain & Inthime amy du Duc de Bourgogne, lassée de sa compagnie se porte à le repudier, pour espouser le Duc de Clocestre Anglois qui l'emmena en Angleterre, d'où il la conduisit quelque temps aprés en ses pays bas avec une escorte de cinq mil hommes, pour y faire la guerre contre le Duc de Brabant. Le Duc de Bourgogne prend part aux interets de son cousin, & luy envoye une belle armée sous la conduite de nostre Louys, qui se treuve plus fort que le Duc de Clocestre. Cetuy cy s'en reva en Angleterre pour renforcer ses troupes d'une nouvelle levée, laissant sa Jacqueline en Hainaut. Le Prince mesnage dextrement l'absence de l'ennemi,

se jette

Prend Jacqueline prisonniere & par ce moyen

se jette dans le pays, tout obeit à la force de ses armes. Le peuple est contraint de remettre Jacqueline au pouvoir de Duc de Bourgogne, lequel l'ayant honorablement receue, la remet entre les mains du Prince, qui la conduit de Mons à Gand en tres belle compagnie, pour y demeurer attendant que le Pape eut decidé la question de son mariage, pardevant lequel elle estoit pendente.

Rend le Duc de Bourgogne heritier de ses estats.

Mais Jacqueline ne pouvant patienter dans cette belle prison, se sauve travestie en homme à cheval, prend le chemin d'Anvers, & se retire en son pays d'Hollande: où aprés avoir resisté quelque temps, & le Pape donné sentence en faveur du Duc de Brabant, elle est contrainte de ceder à la force du Duc de Bourgogne, qui luy fait subir telles conditions qu'il voulut: s'estant fait declarer son heritier en tous ses pays, aprés la mort de Duc de Brabant legitime mary de Jacqueline, lequel luy laissa aussi toutes ses terres, & peu aprés la Comté de Namur luy parvint par achapt: telement qu'en une mesme saison, le Duc de Bourgogne vit ses Estats accreus de cinq belles Provinces Brabant, Hollande, Zeelande, Hainaut, & Namur; mais il devoit la plus grande partie de ses heritages à la vigilance de nostre Prince, & au bonheur de ses armes. La ville d'Orange le manda feliciter en Bourgogne pour la pro-
1427. sperité de ce voyage de Flandres. Il leur accorda la foire de S. Eutrope avec trois jours de franchise & mesme privilege que celle de S. Barthelemy. Il
1428. changea aussi au jeudy le jour de marché du semmedy. ses patentes ne furent executées que vingt cinq ans aprés. Ces deux foires ont esté depuis affranchies de trois autres jours par le benefice du Prince Philippe Guillaume de Nassau, qui en a adjousté une troisiesme au jour de la S. Luc avec semblables Franchises.

Il gratifie Orange de la franchise d'une autre foire.

Obtient lettres de reintegrande pour raison de l'heritage d'Elix de Baux.

Louis avoit des grands droicts, sur plusieurs belles terres en Provence & au Comté d'Avignon, en vertu des substitutions apposées dans les testaments de ses devanciers maternels, advenues en sa personne, Louys III Roy de Jerusalem & de Sicile estoit lors Comte de Provence, le Prince luy faict presenter ses remonstrances contenans les denombrements de ces terres & seigneuries, avec les moyens justificatifs de sa demande, les chasteaux & baronnies de Baux, & ses dependences avec plusieurs autres places en estoient les legitimes sujets. Car Elix de Baux Comtesse d'Avelin, par son dernier testament institua son heritier Guillaume Duc d'Andrie, auquel elle substitua Jean Anthoine Prince de Tarente, & aprés luy Gabriel leur frere, & si tous decedent sans enfans leur substitue Louys de Chalon Prince d'Orange, le Duc d'Andrie se treuvant en Italie ne peut recueillir l'heritage d'Elix: Incontinant aprés sa mort, toutes ces terres sont reduites sous la main du Roy, Comte par droict d'Aubeine; Louys de Chalon envoye ses Ambassadeurs au Duc d'Andrie pour luy faire entendre ses droicts: & parce qu'il estoit appellé au dernier degré de la substitution, en accorde avec le Duc & avec ses freres sustitités premier que luy. Par cest accord ils luy *cedent quittent & remettent, tous les droicts qui leur pouvoient appartenir sur lesdites places, & generalement sur tous les autres biens de l'heritage de ladite Elix, moyenant certaine somme de deniers, la retention de quelques debtes dudit heritage, & la Comté de Turene.* Le Roy Comte par ses patentes mande au gouverneur & au conseil de Provence, *qu'ayant veu certaines informations par eux mandees sur la cause de la reduction qu'ils avoient faite por le different d'entre le Sieur de la Roche & le Duc d'Andrie, & pour le Commis pretendu contre les dites parties (ce qui ne pourroit prejudicier au Prince) que s'il leur appert des testamens, mentionnés en ladite remonstrance & qu'il n'y ait autre contredisant, d'adjuger au Prince d'Orange lesdits Chasteaux Baronnies & forteresses, le mettre en possession, & luy faire justice sommairement & de plain sans forme ne figure de procés.* Les patentes sont du sixiesme de Septembre mil quatre cents vingt neuf: mais le Prince ne peut jamais jouir de ces places à cause des continuelles guerres, & depuis elles ont est regies sous la

En accorde avec le Duc d'Andrie.

main du Roy, & le sont encor à present ; nos Princes ont succedé à ces beaux droicts.

Les Baronnies de Brantouls & de Plesian, places de l'heritage d'Elix de Baux dans le Comté de Venaiscin, estoient de mesme nature que celles de Provence: le Prince s'en treuva saisi aprés la mort de ceste Dame, par l'engagement qu'elle luy en avoit faict, pour certaine somme ; le Duc d'Andrie heritier d'Elix met le Prince en qualité pour les retirer, le Prince est maintenu en la possession jusques à entier payement de son deub, le Duc se rend appellant de la sentance du Recteur qui ne voulut admettre l'appel, mais depuis le Prince accorda avec ce Duc pour toute la succession de l'heritage d'Elix lequel comme nous venons devoir fust acquis au Prince & ce different terminé.

Philippe de Lenis Comte de Villar Seigneur de la Roche, tire en cause tant le Prince que le Duc pardevant le Recteur, demandant plusieurs places de l'heritage d'Elix & entre autres celles de Brantouls & de Plesian, avec leurs appartenences : fondé sur certaine donation imaginaire, qu'il disoit luy avoir esté verbalement faicte par Elix, & poursuit avec tant d'instance que la possession luy est adjugée, nonobstant toutes choses advancées au contraire par le Prince, qui se rendit appellant du Recteur qui ne voulut admettre l'appel.

Ceste manifeste injustice obligea le Prince de se maintenir de soy mesme en la possession de Brantouls, comme il faict jusques au neufiesme de May de l'année mil quatre cents cinquante, que le Pape Nicollas le condemne de vuider en faveur du Comte de Villar, fortiffiant son ordonnance d'un monitoire contre le Prince, par lequel il luy commande bien expressément d'obeir, & en cas de refus prononce excommunication & malediction contre luy, met en interdit sa personne & ses biens, & exhorte le Roy René, Louys Dauphin de Viennois, & autres Princes de luy courir sus. Ainsi le Prince fut expolié de la Baronnie de Brantouls, & ses successeurs privés de la jouissance de ceste terre : quelque temps aprés le Pape recognoissant la justice de la cause du Prince, luy donna ses lettres de reintegrande en vertu desquelles il fit appeller les tenanciers : les guerres survindrent tost aprés, qui ne luy donnerent loisir de continuer ceste poursuite.

Cependant le soin qu'il raporta pour la conservation de la seigneurie du Thor place tres belle audit Comté, n'est pas moindre que pour les autres, & le succés n'en sera pas plus heureux. Giraud Amic Sieur du Thor avoit espousé Tiburge de Baux, fille de Bertrand III. par son testament du unziesme de May, il institue son heritier Giraud son fils, & à cetuycy mourant sans enfans, substitue Giraudet son petit fils, & ses enfans masles ; & à leur defaut substitue autre Giraud seigneur de Rochefort son frere, apres tous lesquels il appelle en dernier lieu Raymond V du nom Prince d'Orange, nepueu de sa femme, & ayeul maternel de Louys heritier de tous ses droicts. Giraudet, petit fils de Giraud transporta la seigneurie du Thor à Ozias Aubert, auquel il donna Peironete sa fille, en luy recognoissant son dot sur ceste place : ce qu'il fait & aprés Aubert l'aliena en faveur d'Elix de Baux Comtesse d'Avelin, des biens de laquelle nostre Louys demeure heritier par les moyens que nous avons touché ; telement que ceste terre luy est acquise tant par la succession d'Elix, que par le testament de Giraud Amic : il entra deslors en possession d'icelle & de tous les autres biens de cest heritage ; Peironete luy demande son dot ou la place selon la condemnation qu'elle en avoit obtenue en Cour de Rome contre Elix de Baux. Louis se pare de la substitutiō dudict Raymond son ayeul maternel par droit de representation ; Ozias Aubert ne l'ayant peu hypothequer au prejudice de ceste substitution : mais en fin mo-nant certaine somme de deniers ceste place avec ces apartenences demeure au Prince, qui en jouit jusqu'a ce qu'ayant esté contrainct de la quitter dans le

malheur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

malheur des guerres, elle est demeurée hors de la maison de nos Princes jusques au jourdhuy, possedée par les seigneurs de Caderousse. Cest accord est du 22. de Feburier 1430.

Interrompue par la guerre qu'il fait en Dauphiné.

En effect dès qu'il fut de retour du pays bas, il se vit bien avant dans la guerre pour ses affaires particulieres, contre le Roy Charles VII, qui luy detenoit & occupoit plusieurs terres en Dauphiné. Le Prince demandoit l'assiete de quelques rentes & les arrerages qui luy estoient deubs, en vertu des traités cy devant intervenus entre les Dauphins predecesseurs du Roy & Beatrix de Vienne sa devanciere, de laquelle il avoit droict & cause: il demãdoit aussi la restitution des terres de Theys, Pierre, Dommene, & Falavier, du Comté de Genevois, à luy appartenans comme Successeur de Jeanne de Geneve son ayeulle, & encor les fruicts de la Baronnie d'Ancedune; demandes claires & legitimes fondées sur precedens accords & transactions favorables aux predecesseurs du Roy, au regard des grandes pretentions de la maison du Prince, les devanciers duquel s'estoient despartis de la succession de tout le Dauphiné, pour une poignée de mouches. Ainsi le Roy Charles veut avoir l'un & l'autre, ainsi le Lion devore la portion qu'il avoit laissée au Renard.

Il ny à guerre plus juste & plus legitime que pour ravoir ce qui nous est usurpé, que nous avons demandé & qui ne nous a pas esté rendu. Le Prince rebuté de sa demande, a recours aux armes, pour emporter par la force, ce qu'on luy detient par usurpation: l'effect seconde son dessein; il se met en campagne avec tout ce qu'il peut oportunement recueillir que de ses subjects, que de ses amis; se jette en Dauphiné emporte villes, places, & Chasteaux, combat & desfaict ses ennemis en divers endroicts. Si qu'en peu de temps il se voit maistre, non seulement des places qui luy appartenoyent, mais encor d'une infinité d'autres, Anthon, Colombiers, S. Romans, Pusignan S. Auban, sont designées pour marques de sa valeur.

Pacifiée par l'accord qui suivit Avec le Comte de Cominge

Mathieu de Foix Comte de Cominge gouverneur du Dauphiné, se met au commencement en devoir de repousser la force par la force, mais se sentant trop foible pour arrester le cours des armes du Prince, il recourt à la douceur, & pour coudre la peau du renard à celle du lion; l'attire à un traité d'accord sous des conditions raisonnables, pour le surprendre & en venir plus facilement à bout aprés l'avoir fait desarmer. Le Prince y procede franchement & est bien aise que une bonne paix & honnorable le remette dans la tranquilité qu'il avoit perdue par ceste guerre: declare que jouyssant des places, subjets de son ressentiment il l'acceptera volontiers. Deputés sont nommés de part & d'autre, qui jugent les demandes du Prince legitimes: & comme telles luy adjugent les places dont est question en prestant les foy & hommage au Roy, selon la qualité d'icelles. Voicy le traicté:

Omni desiderabilis debet esse tranquillitas: in qua & populi proficiunt, & utilitas gentium custoditur. Theodor. Rex Anast. Imperat.

Le 16. Aoust. 1428. En ces termes.

Ce sont les choses advisées par forme de traicté et accord entre monseigneur le Gouverneur et les gens du conseil du Roy nostre sire Dauphin de Viennois; assistans avec eux aucuns de plus grands Barons et Nobles du Dauphiné d'une part, et messieurs Guillaume de Saulieu seigneur de Mont-flour et le seigneur de l'Aubespin pour la partie de Monseigneur le Prince d'Orange, à ce par luy commis et deputés d'autre.

Premierement que ledict Prince faisant deubement les foy et hommage en sa personne audit Gouverneur, son Lieutenant ou audit Conseil du Dauphiné, pour et au nom du Roy nostre seigneur et Dauphin, desquels foy et hommage il est tenu à cause de ses predecesseurs, pour les terres assises audict Dauphiné et ailleurs: l'on faira audit Prince ou à ses commis et deputés le supplement qu'il sera treuvé estre à faire de deux mille livres tour-

 nois

nois de rente qui se doibuent assigner sur Auberrive & autres lieux plus 142
prochains ; par commissaires à ce deputes par le Roy ou sondit Gouverneur ; prouveu toutesfois que s'il apparoit ou temps advenir par le registre de la chambre des contes à Paris ou autrement, que de ce eut este satisfait aux predecesseurs dudit Prince, ou qu'ils eussent esté contentés de ce, que ledict supplement soit nul & de nule valeur.

Item en esperance des services notables que pourra faire ledit Prince au Roy nostre sire, & pour le droict qu'il dit avoir es terres de Teys, Pierre Dommene, & falavier, l'on est d'accord que faisant ledit Prince les foy & hommage tels que lesdites terres luy soient baillées & deslivrées ou à ses commis & deputés.

Item encor que ledit Prince en sa personne ne pourroit faire pour le present lesdits foy & hommage, l'on est d'accord que par procureur ayant pouvoir suffisant & special mandement à ce, selon la forme de la procuration advisée par ledict conseil baillee ausdits gens du Prince, lesdits foy & hommage soient faits & receus ; parmi ce que dedans la S. Iean Baptiste prochainement venant ledit Prince face lesdits foy & hommage en personne, audict Roy nostre sire Dauphin ou à soudit gouverneur Lieutenant ou Conseil, ou autres à ce commis & deputés: & quand est du faict d'Ausoyne, la verité est que pour le debat des parties la chose à este mise en la main du seigneur comme il est accoustumé de faire & raison le veut & en est procés sur ce meu à Grenoble auquel est comparu le procureur dudit Prince ; face ledit procureur la poursuite & l'on luy faira l'abregement qui sera à faire par raison, car mon dict seigneur le Dauphin ne prend pas la chose à luy appartenant sauf les droicts d'investiture & entant qu'il touche le procureur de mondit seigneur le Dauphin ; l'on est d'accord d'en leuer la main & oster tout empechement : & pour tout dire mondit seigneur le Dauphin ni ses gens n'en leveront ou oncques rien.

Item pour aucune reparation des places prises cest assavoir d'Anthon Colombier & S. Romans, les gens dudit Prince fairont ouverture desdites places, en donnant entrée à ceux que mondit sieur le Gouverneur son Lieutenant ou lesdits gens du Conseil y voudront commettre & envoyer, pour y mettre les bannieres de mondit seigneur le Dauphin en signe de souveraineté, & quand lesdit commis y auront este deux trois ou quatre jours s'en departiront lesdit commis en y laissant lesdites bannieres.

Item que ledit Prince faira incontinant vuider toutes gens d'armes & de traict estant esdites places, excepté ceux que seront necessaires pour la garde desdites trois places d'Anthon, Colombier, & S. Romans, en laissant le regime & gouvernement d'icelles es mains d'aucuns notables gentilshommes, sans soubçon, & agreables a mondit seigneur le Dauphin, qui paisiblement exercera l'office de Chastelain, & sera obeissant au Roy Dauphin, & à sa justice comme à souverain, & gardera lesdites places telement que inconveniant ou dommage n'en advienne audict seigneur Dauphin ne à ses pays, & ledit Prince le prometra son seelé sur ce, &

aussi

1428. *aussi promettra d'estre à droict en la cour souveraine de mondit seigneur le Dauphin si aucuns sur ce luy veulent aucunes choses demander.*

Item que ledit Prince incontinant faira vuider tous gendarmes & de traict que soubs ombre & de par luy sont venus & entrés audict Dauphiné : & sera tenu de rendre les autres places par luy ou ses gens occupées audit Dauphiné, comme Pusignan, & S. Auban, & avecques ce faira delivrer franchement & quitement les prisonniers prins par sesdits gens audit Dauphiné sauve la despence raisonnable de leur bouche. Cest assavoir messire Iean de mirabel, Iean de Valenciennes, Pierre Pascal, & autres dedans le quinziesme jour du mois de Semptembre prochainement venant ; & si aucun desbat ou discord survenoit à cause de ladite despence de bouche fairont la taxation d'icelle le Bailly de Viennois & de la Tour, & le Chastelain qui sera commis & ordonne à Anthon, ou Colombier, ou Falanier laquelle tiendra à chacune des parties.

Item ledit Prince baillera lettres seelées de son séel de garder & accomplir les choses dessusdites, & autres seurtés qui seront advisées.

Item que en faisant & accomplissant les choses dessusdites ledit Roy nostre sire Dauphin sera & demeurera quitte envers ledit Prince & ses successeurs & tous autres qui auront cause de luy, des arreirages despens & interets, & toutes autres causes que ledit Prince pourroit pretendre pour occasion des choses dessusdites & toutes autres causes & occasions quelconques : & pareillement ledit Prince ses gens & officiers demeureront quittes à cause des choses quelconques advenues le temps passé ; sans que le Roy Dauphin ou ses officiers ores ne pour le temps advenir en puissent faire aucune poursuite ou demande. Et pour avoir et obtenir l'abolition et remission des commis et autres choses demandées par les gens du Prince, on faira diligence devers le Roy d'avoir par effect lettres suffisans et vallables audit cas dedans le quinziesme jour du mois d'Octobre prochainemant venant, lesquelles lettres seront baillées es mains du Chastelain d'Auberrive ou de son Lieutenant.

Item prometra mondit sieur le Prince que les places qu'il tient en foy & hōmage de mondit seigneur le Dauphin d'anciēneté, et aussi les autres qu'on luy deslivre de nouveau et autres dessus nōmées, il ne mettra ne baillera es mains de quelconque personne que ce soit, pour faire guerre ne porter dōmage audit Roy nostre Sire Dauphin, ni à ses pays terres seigneuries et subjects.

Item que faits lesdits foy et hommage dequoy est parlé es deux premiers articles, ledit Gouverneur et Conseil sont d'accord de bailler et deslivrer audit Prince ou à ses gens pour l'assignation demandée entant qu'elle sera deue, c'est a savoir de la somme de sept cents vingt cinq livres, qui valent a dix et sept sols le Dauphin Dauphinal, huict cents cinquante deux florins Dalphinaux et seze sols tournois ; en sur les lieux des Villes Chastel et mandement de Mirabel, Villes Chastel et mandement d'Arpaon, qui jadis fut de messire Guillaume de Baux assis en Baronnies, ensemble le peage de S. Rambert pres d'Auberrine, et aussi sur les grands

gabeles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Gabelles & peages qui sont accoustumées estre levées en la ville de Romans, & le tout sur lesdites gabelles sauves & reservées les conditions faites de pouvoir assigner ladite terre ailleurs contenues es lettres anciennes sur ce faites: & pour la seurté de ce qui sera assigne sur lesdits peages et gabelles, sera appellé au bail & delivrance d'icelles le Chastellain d'Auberrive ou son lieutenãt pour ledict Prince: et prometra jurera et s'obligera le fermier desdits peages & gabelles, de paier la somme qui sera assignée sur icelles gabelles aux termes accoustumés, audit Chastelain ou à son lieutenant pour & au nom dudit Prince.

Item que lesdicts gens du Prince prometront ausdits Gouverneur & Conseil, d'apporter à Grenoble la ratification dudit Prince soubs son seelé, des chapitres cy dessus accordés & promis pour & au nom dudit Prince dedans le quinziesme jour de Septembre prochain venant, en la forme à eux baillée par ledit Gouverneur & Conseil: sauf & reservé au regard des chapitres faisant mention des hommages la feauté deube à monseigneur le Duc de Bourgogne & autresfois receues par les predecesseurs dudit Prince; & aussi sauf et reserve le droict appartenant à monseigneur l'Evesque de Grenoble et à son Eglise sur le Chastel et terre de Dommene, et avecques ce sans prejudice des droicts que pretend le Marquis de Saluces avoir et luy appartenir es Chasteaux terres places et seigneuries d'Anthon, Colombier, et S. Roman.

En execution de ce traité: les seigneurs de Mont-fleur & de l'Aubespin procureurs du Prince, firent en son nom hommage & serment de fidelité au Roy; pardevant le Comte de Comminge Gouverneur du Dauphiné, de toutes ses terres du Dauphiné, tant de celles qu'il possedoit auparavant, que de celles qui luy sont adjugées par le traicté: Ces terres la sont la Baronnie d'Orpierre & Chasteau de Tresclеux qui en depẽd, les Chasteaux ville & mãdement d'Auberrive, les Chasteaux de Curnyer, Montbrison, & pairerye de Noveysan; la Baronnie d'Ancedune avec ses appartenences, le Chasteau de Montreal, avec la bastide de Maresony: la pairerye de saincte Iale & Rochebrune, la pairerye de la bastide d'Espanon, la bastide de Valence, les Chasteaux de Pierre, terre de Teys, & Dommene, les Chasteaux & mandement de Falavier avec leurs droicts & appartenences: les procureurs du Prince firent hommage & serment de fidelité debout les maints joinctes entre celles du Gouverneur. Et le Roy Charles donna une autentique abolition au Prince & à tous les siens, de tout ce qu'ils pouvoient avoir exploicté durant les guerres & les divisions, qui avoient eu cours eu France soubs le Regne de son pere, & depuis son advenement à la Royauté, particulierement pour les prinses des places d'Anthon, Colombier, & S. Romans, & ratifia le susdit traicté.

Le Prince de son costé ne croyant pas de pouvoir mieux asseurer ses affaires que sur la foy d'un Roy de France & des gens de son Conseil, satisfaict franchement & de bonne foy à touts les autres points & articles. desarme entierement, congedie ses troupes, desempare toutes les places & chasteaux qu'il tenoit dans le Dauphiné, hormis ces trois Anthon, Colombier, & S. Romans, qui luy sont reservées par le traité pour y tenir garnison necessaire sous l'obeissance du Roy: sans penser que bien souvent la guerre est ennelopée des pretextes d'une paix trompeuse.

Et

1429. Et defait à peine l'année se passe que le Prince se voit frustré de ses esperances ; le Comte de Cominges avoit traité au nom du Roy ; la foy, & la parole du Roy & de son Conseil du Dauphiné y estoit engagée, mais Rodolphe de Gaucourt qui luy succeda au gouvernement, ne voulut point succeder au traité de son devácier si utile au vaincu & si glorieux au victorieux. Le Conseil desapreuve ce qu'il à fait soy mesme, se couvrant de la necessité du temps, qui les à obligés de traiter desavantageusement pour le service du Roy, *auquel cas il leur estoit* (disoit il) *permis rompre leur foy & parole pour desarmer les ennemis de leur maistre*, maxime mauvaise & dangereuse qui n'a pour fondement que la perfidie & qui ne peut subsister qu'au bransle de la trahison. Aussi la foy est le fondement de la societé humaine qui s'estend jusques aux ennemis, auxquels il la faut garder inviolablement, elle ne se peut jamais rompre qu'au prejudice du droict des gens sacro-sainct entre toutes nations, elle doibt estre plus ferme en un Prince qu'un oracle, plus stable que le trepied d'Apollo. Ceste rupture est du tout inexcusable de quel fard qu'on la veuille plastrer.

Perfidos numquam causa deficiet, cur pacto non stent. Liu. l. 9.

Pacem & concordiam victis utilia : victoribus tantum pulchra esse. D. Sabini ad Vitell. Tacit. hist. lib. 3.

Sanctissimum humani pectoris bonum est fides. Senec. epist. 89. In capitolio vicinam Iovis opt. max. Romani esse voluerunt. Cato Censorius.

De Perfidiosum & nefarium est, fidem frangere quæ continet vitam. Cic. pro Q. Roscio Com.

1430. Qui luy fait faire la guerre par Gaucourt

Le Prince aprés avoir satisfait au traité de bonne foy & sans aucune arriere pensée, desireux de donner quelque relache à se travaux, & de se delasser aprés tant de penibles difficultés qui avoient tenu sa vie dans un continuel exercise, s'estoit retiré en ses terres de Bourgogne, ne craignant rien d'ennemi. Il avoit seulement laissé ces trois places Anthon, Colombier, & S. Romans avec quelque garnison conformement au traité. Gaucourt assisté d'Imbert de Grolée Senechal de Lyon, & de Rodorigue de Vilandras, se met aux champs avec une troupe de quinze à seze cents combatans, avec lesquels sans prẽdre halaine il assiege, bloque & emporte le Chasteau de Colombier qui se rend à luy, & fait voir qu'il ne faut jamais establir une paix absolue entre les vainqueurs & les vaincus.

Qui reprend Colombiers

In victores victosq; nunquam solida fides coalescit. Tacit. Hist. lib. 2.

Surprend le Prince

Louis adverti de ceste infraction de foy & du siege de la place non de la prinse, ramasse promptement douze cents hommes que de ses subjects que de ses amis plus proches, en resolution de deffendre ses places & de leur donner quelque secours : Gaucourt ayant advis de sa venue, & du chemin par où il devoit passer, aprés s'estre asseuré de la place, part avec sa troupe en intention de le combatre avec advantage, du temps, du lieu, & des forces, presages infaillibles d'une victoire asseurée.

Et le deffait.

Les evenemens des batailles sont journaliers, tantost à gain tantost à perte. comme le Prince alloit d'Anthon à Colombier, il prend le chemin d'un bois par où il ne pouvoit faire passer ses gens qu'a la file sans ordre principale force d'une armée, il estoit à la sortie du bois quand Gaucourt le vint charger, devant que ses gens eussent le temps de se rallier pour se ranger en bataille. La furie est grande en ce premier rencontre, quelques gentilshommes Bourguignons se mettẽt à pied pour soustenir le choc des ennemis, tandis que le reste se rangeoit en bataille ; mais ils sont rompus & deffaicts devant que les autres se soient mis en estat de resistance, le desordre est grand parmi les troupes du Prince, tout fuit à vaude-route, trois cents demeurent sur la place, environ six vingts sont arrestés prisonniers, le Prince fait devoir de Capitaine & de soldat pour se desueloper des ennemis, qui le pressent & poursuivent de tous costés, il picque jusques au fleuve du Rhosne, l'un des plus roides & impetueux de l'Europe ; les ennemis le suivent à toute bride. Ce genereux Prince ne voulant tomber entre les mains de ceux qui luy avoient faussé la foy, monté sur un grand coursier qu'il cognoissoit puissant & hardy la lance à la main armé de toutes pieces, pousse courageusement son cheval d'une haute rive dans le fleuve, lequel il traversa à la nage jusqu'a l'autre bord, où il rendit son maistre à sauveté au conspect de ses ennemis ; hardiesse incomparable de ce Prince, trait admirable, mais hors d'imitation, que

Αδηλα τὰ τῶν πολέμων. Incertæ sunt res bellicæ. Thucid. lib. 2. Fortuna belli semper ancipiti in loco est. Senec. Theb.

Quemadmodum munitiones reddit firmiores forma sive figura, quàm materies : sic exercitum potius justa aciei dispositio ac ordo quàm multitudo aliave, quæ in exercitu visuntur. Boter. de polit. illust. lib. 9. c. 6.

Arma aperta palàm vites : fraus & dolus occulta eoq; inevitabilia. Tacit. 2. Hist.

Hostem adversum, homini strenuo opprimere haud difficile est : occulta pericula neque facere, neque vitare, bonis in promptu est. Sallust. ad Cæs.

Sauvé miraculeusement de la bataille.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Tanta est virtutis gratia ut frequenter etiam hostem delectet. Egesip. lib. 5.

Contempta res est homo, nisi supra humana se exercuerit. Sen. nat. quæst. in præf. 1.

Maxima quæque ambigua sunt, dum alii quoquomodo audita pro compertis habent, alii vera in contrarium vertunt, & glicit utrumq; posteritate. Tacit. 2. Ann.

que de ce seul exemple. Aussi ce n'est rien d'un grand courage s'il ne s'espreuve à travers les perils & les difficultés. Toute la troupe des ennemis s'arresta sur le bord, d'où ils le regardoient avec plaisir & estonnement. Le bonheur de la victoire demeura à Gaucourt & à Rodorigue de Vilandras, qui avoient tout l'avantage de leur costé, & l'honneur de ceste signalée action à nostre Prince qui à rendu sa memoire à jamais recõmandable à la posterité, & sa delivrance non moins miraculeuse que celle d'Alexandre en la ville des Oxidraques, ou de Julius Cæsar à travers les profondes eaux. Ceste action genereuse pour estre hors d'imitation à fait chanceler plusieurs historiens en la verité de ce rencontre, & leur à fait changer ce qu'ils croyoient douteux en des faussetés verifiées. Il fit nourrir long temps ce cheval avec un soing extraordinaire en sa ville de Lons-le-saunier en Bourgogne, où il se retira pour prendre quelque haleine & se relever de tant de grandes secousses. Le Duc de Bourgogne ayant prins Chamont en Charrolois, & le fils de ce Rodorigue qui se treuva dedans, il le fit pendre en haine du pere qui avoit causé ceste deffaite.

Iniquissima bellorum conditio hæc est: prospera omnes sibi vendicant; adversa uni imputantur. Tacit. in Agric.

Cependant le Prince redime de perte tous ceux qui l'ont assisté en ce rencontre, qui luy cousta plus de cent mil escus : le sieur de Montioye toucha une somme notable pour tous les dommages qu'il avoit soufferts avec ses adherens en la journée d'Anthon ; plusieurs autres furent traités esgalement par la bonté de Louys, fort rare & extraordinaire aux Princes qui s'attribuent coustumierement tout le proffit des conquestes, rejettans sur les moindres les pertes & issues des mauvais rencontres.

L'inventaire de Serres en la vie de Charles VII parle avec passion de ce rencontre d'armes & se trompe en la cause d'iceluy, au nombre des gens, & que le cheval fut nourri long temps à Orange : car Gaucourt qui s'en rendit maistre en suite l'eut fait emmener: nostre texte est tiré des actes & des manuscripts.

Aussi ceste guerre n'avoit point d'autre sujet que la querelle particuliere du Prince, touché d'un genereux ressentiment contre ceux qui en rompant le traité avoient violé la foy publique, pour le despouiller des places qu'il possedoit soubs des tiltres si legitimes & raisonnables. Ce n'estoit pas le rendre entremeteur de la conqueste du Dauphiné pour la partager avec les Ducs de Bourgogne & de Savoye; ce n'estoit pas un dessein formé d'une guerre volontaire, pour envahir tout le pays ; ce n'estoit pas encor combatre avec advantage une moindre troupe obligée à sa deffence par la necessité, au dire du Haillan, de Paradin, & de Serres; puis que ce Prince ne pençoit rien moins qu'a la guerre, lors qu'il se vit contrainct de prendre les armes à ses propres frais & despens, pour secourir les places qu'on luy enlevoit hostilement, au prejudice d'un accord si solemnel ; & puis qu'il à recompencé de son propre les pertes de ses amis qui l'assisterent. Sa valeur, sa generosité, son hardiesse incomparable rendoient tout croyable en luy ; comme la subtilité de l'esprit, l'amour du vice, & le luxe, en Alcibiades : & c'est ce principalement qui ayant donné de l'estonnement à fait porter les pencées & les escrits de ces historiens à des choses croyables mais controuvées.

In Albiciade vigor ingenii, & vitiorum amor & morum luxuria omnia credibilia faciebant. Iust. 5.

Ceste malheureuse journée entraina la perte de toutes les autres places que le Prince tenoit en Dauphiné. Anthon, Falauier, Curnier, Condources, Ancedune, & S. Romans. Gaucourt accompagné du Marquis de Salusses, du seigneur de Grignan, du Viscomte de Talard, du Balif de Lyon, de Rodorigue de Vilandras & de leurs troupes : poursuit chaudement sa victoire, & pour arres sans perdre temps se vient presenter devant Orange, qu'il assiege en divers endroits, à S. Eutrope, à S. Pierre, aux baumes de Tourres, aux Arenes, attaque le Bourg de S. Florens qu'il emporté par escalade, & quelques jours aprés le Chasteau & la Ville par composition. Courthezon, Ioncquieres, & autres places de la Principauté suivirent l'infortune d'Orange, & se rendirent tributaires de ses passions comme de ses armes.

Vn principe nuouo in una città ò provincia prezada luì debbe fare ogni cosa nuoua. Machiau de discorsi l. 1. c. 26.

Ainsi Gaucourt portant ses armes victorieuses par tout, prend possession d'Orange, mais non pas du cœur des habitans : y exerce tous actes de conqueste, jure les libertés & privileges de la ville, institue nouveaux Officiers par toute la Principauté, donne le gouvernement du Chasteau & de la Ville avec une bonne garnison à Guillaume bastard de Valence, qui resigna la garde du

Chasteau

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1430. Chasteau à Philippes bastard de Poictiers, mais ils n'en furent pas long temps les maistres.

Reprise par la fidelité de ses subjects.

Ce bon Prince qui vivoit avec ses subjects cōme un pere avec ses enfans, regnoit paisiblement dans leurs cœurs qui s'estoient cōservés tous entiers à son service & inviolables en l'obeissance naturelle qu'ils luy debuoient : il se sert à propos de ceste fidelité, escrit secretement à quelques uns de ses plus confidens serviteurs, leur fait entendre sa bonne volonté pour leur delivrance ; les lettres escrites & signées de sa propre main eschauferent merueilleusement le courage des habitans, qui asseurés de son secours se resolvent de le restablir en sa premiere autorité, & d'obeir à ses commandemens au peril de leur vie. Les principaux instrumens de ceste signalée action furēt Raymond de Cliat, Barthelemy Ebrard, Pierre des Vignes, Guillaume Bousquet, Raimond & Pierre de S. Martin Freres, Pierre Reboul, Pons Rolland, & plusieurs autres fideles cytoyens qui formerent l'entreprinse dans Avignon.

Ita cum civibus tuis quasi parens cum liberis vivas. Plin. Paneg.

21. Aoust.

C'estoit le vingt uniesme d'Aoust mil quatre cents trente environ l'heure de vespres, quand ces genereuses ames espoinçonnées d'un ardent desir de voir encor reluire parmy eux la sacrée personne de leur souverain, se jettent courageusement sur tous ceux qu'ils rencontrent de la garnison du Chasteau, les desarment, emprisonnent les uns, dechassent les autres ; puis de mesme boutée avolēt en foule au chasteau suivis d'une multitude de peuple accouru en armes en une tant loüable action, y montent par escalade, s'eslancent dedans, saisissent, pillent, ravagēt tout ce qu'ils rencontrent, desarmēt les gardes, emportent leur bagage, leurs armes, leurs chevaux qu'ils emmenent avec les prisonniers : cela mesme du gouverneur n'est pas espargné, qui pour en avoir raison se jetta avec son frere, & tout ce qu'il peut ramasser des siens, dans le Bourg S. Florens, d'où ils firent mille maux contre ceux de la ville jusques au quinziesme Decembre suivant.

Molestés par les bastards de Valence & de Poictiers.

Aprés ceste favorable delivrance du ciel, nos citoyens environnés de grands ennemis de tous costés, preparent les moyens de leur deffence, ordonnent un conseil de guerre, doublent la garde, & prenent resolution de ne rendre les prisonniers qu'ils avoient, jusques à la fin de la guerre, lesquels ils font garder seurement, avec leurs armes & bagages. Toutes choses sont approuvées par un conseil general, le gouvernement donné à Estienne Geofroy sous le bon plaisir & autorité du Prince, qui le confirma & continua en sa charge, conclusion prinse d'employer les revenus du Prince pour la solde des gens de guerre attendant quelque accommodement ; les habitans contribuent à l'enui pour une tant juste querelle de la conservation de leur liberté, & du soustien de la legitime autorité de leur bon Prince. Les Ecclesiastiques mesme par approbation & consentement de l'official se seignerent en ceste religieuse occurrence, & pour contrecarre l'ennemy qui s'estoit fortifié dans le Bourg de S. Florens continuoit de molester la ville.

L'Archevesque de Narbonne, Guillaume Archidiacre de Laon Camerier du Pape nouvellement pourveu de l'Evesché d'Orange, & les Consuls d'Avignon accourent au buit de ce tintamarre, pour l'appaiser, & pour se rendre entremeteurs de quelque paix entre le Gouverneur du Dauphiné & la ville d'Orange. Ils font plusieurs allées & venues pour neant, proposent un expedient qui accepté d'abord par ceux d'Orange, demeura sans execution à sçavoir *que la ville seroit remise entre les mains du Camerier du Pape, pour la rendre de plain droict au Gouverneur du Dauphiné, ou au Prince, à celuy des deux qui seroit le plus fort en campaigne dans quatre mois prochains, & qu'elle fairoit quelques presents aux moyeneurs de l'accord pour leurs frais.*

Et contraincts de se sousmettre à la protection du Roy de Sicile.

Ce second porta plus de coup par l'adresse d'aucuns. Le Roy de Sicile moyennant quelque somme d'argent prend la ville & l'Estat sous sa protection & sauve garde, y envoye ses commissaires, qui l'ayans receue en son nom promirent & jurerent solemnelement de la rendre au Prince, à sa premiere requi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

requisition. Mais les bastards de Valence & de Poitiers ne cessoient pourtant de molester la ville hostilement avec la garnison qu'il avoient à S. Florens.

En fin les differens sont remis à arbitres. Louis de Boliers Vicomte de Relhane, & Jean Loüet president de Paris sont accordés de part & d'autre, & s'assemblent en Avignon en presence des principales parties, Estienne Geoffroy gouverneur, les Scindics de la ville d'une part, & les bastards d'autre, declarent *que les prisonniers, armes, & bagages & autres choses prinses & eulevées le jour que ceux d'Orange avoient saisi la Ville & le Chasteau, & deschassé la garnison n'estoient de bonne prinse, & y escheoit deslivrance & satisfaction : que ceux qui avoient este prins prisonniers par le bastard de Poictiers, despuis le jour que la ville estoit en la protection du Roy de Sicile, debuoient estre rendus : que ledict bastard payeroit ses crediteurs à Orange, & ce moyenant seroit paix entre la ville & lesdits bastards : que s'il survenoit quelque question ou doute nouveau entre eux, ils ne procederoient par guerre, mais se retireroient aux arbitres pour en avoir la decision.*

Le Commissaire deputé pour l'execution de ceste sentence y fait tout debuoir ; les bastards demandent avec presse & instance la taxation des chevaux qu'on leur avoit eulevés, les commis pour ce faire dilayent, s'excusans sur la venue du Gouverneur du Dauphiné qu'ils attendent pour luy faire sçavoir l'estat des affaires ; les bastards impatiens recommencent la guerre & ravagent comme devant. Mais ce dernier orage fut finalement appaisé par la prudence de Charles seigneur de Fouchade, & de Guillaume de Baux qui se rendirent compositeurs de tous les differens.

Ceste tourmente appaisée, un autre vent contraire s'esleve. Gaucourt gouverneur du Dauphiné n'estoit encor satisfaict de l'escorne qui luy avoit esté faicte par nos Orangeois. Il molestoit extremement la ville par des garnisons logées tout autour, pour les faire retirer elle est contrainte de luy donner une somme considerable en la saison.

Et comme si ceste ville estoit aux encheres de ses voisins, Louys de la Baume seigneur de Suze fait entendre aux habitans *qu'il avoit fourny aux gens du Dauphiné des sommes pour Orange, & que pour son remboursement le seigneur de Gaucourt luy avoit remis les rançons deues par les prisonniers de guerre detenus au Bourg de la Clastre, prie le Gouverneur d'Orange de luy faire payer les rançons, & à faute de ce menace de faire du dommage & des despens à la ville* : sur quoy il fut resollu de luy faire porter une partie des rançons qui se treuverent en depost.

Coup sur coup les incommodités nous arrivent de toutes parts. Pour subvenir promptement à tant de grands frais de guerre, la ville fut contrainte d'engager à un orfeure d'Avignon les reliques de S. Eutrope enchassées en argent : le terme du payement expiré, l'orpheure mande aux Scindics de se mettre en devoir de les racheter, autrement qu'il les alloit fondre. Il y falut donc pourvoir.

Encor ce n'est pas tout. Lors que nos Orangeois secouerent le joug de l'estranger par ceste signalée execution, les autres places de la Principauté estoient demeurées sous la domination des officiers, que Gaucourt y avoit establis. Ils estoient tāt animés contre Orange, que pour tous ces derniers accords de pacification, & sans avoir esgard aux contributions qu'elle payoit, ils ottroyoient sans difficulté represailles contre ses habitans, & les appellations en matiere de procés, n'estoient point devolues à Orange, se retenans le souverain jugement de toutes choses.

Le Pape mesme se prevaloit de nos divisions & peschoit en eau trouble, ayant de son autorité fait instaler & mettre en possession de la chaire Episcopale GUILLAUME Archidiacre de Laon son Chapelain & Auditeur du palais Apostolic de Rome, au prejudice des droicts de nos Princes, de l'observance ancienne de l'Eglise, & des privileges du Chapitre d'Orange.

Toutes

1430. *Qui se confie en la fidelité de ses subjects.*

Toutes ces traverses, ces foules, ces dommages n'estoient elles pas capables d'esbranler la constance de nos Orangeois, pour leur faire embrasser un plus advantageux parti? l'eau salée affine le bois de cedre : leur zéele & leur affection au service de leur Prince s'eschaufe & s'anime davantage dans le conflit de ces grandes difficultés. aussi la fidelité du subject au souverain n'esclate jamais plus avantageusement que dans les traverses d'une infortune: comme la pierre Amiantos jettée dans le feu en sort avec plus de blancheur & d'esclat.

Id firmissimum imperium quò obedientes gaudent: disoit Camillus Harenguant au Senat. *Liu. D. I.*

Leur procure leur repos

Le Prince bien que esloigné d'Orange en est adverti à point nommé. Ce que son courage & sa hardiesse luy avoient fait perdre il le recouvre maintenant par son adresse, & pour prendre son temps vray periode des sages, il mesnage dextrement son credit, envers le Duc de Bougogne qui estoit armé pour l'Anglois contre la France. Charles Roy de France ne desiroit rien tant que d'attirer à soy le Bourguignon, pour luy faire quitter l'alliance de l'Anglois son capital ennemi. On luy fait entendre qu'il ne sçauroit treuver un instrument plus propre pour y porter le Duc, que Louis de Chalon Prince d'Orange. Il le fait asseurer sous main de sa bonne volonté. Le Prince prend l'occasion au poil, luy despeche ses Ambassadeurs pour traiter sa paix, & aprés y avole en personne. Le Roy luy accorde la restitution de toutes ses terres du Dauphiné, & luy promet de s'employer envers le Roy de Sicile pour le faire reintegrer en sa Principauté de laquelle il avoit prins la protection. Le Prince luy promet de prendre les armes pour son service contre l'Anglois, & de se rendre entremeteur de paix entre luy & le Bourguignon. Voicy les articles & conditions du traicté.

Principum virtutibus res attolluntur, eorumq; vitiis pessundantur. Aurel. Vict.

Par l'accord qu'il passe avec le Roy

1432. 22. Juin. *En ces propres termes.*

Charles par la grace de Dieu Roy de France à toutes ceux qui ces presentes lettres verront salut. Comme nostre tres cher et feal cousin Louys de Chalon Prince d'Orange et seigneur d'Harlay, puis certain temps en ça ayt envoyé vers nous ses gens et speciaux messagers, et aprés y soit venu et est de present en sa personne, pour nous requerir et demander la restitution et delivrance, des terres fiefs et seigneuries estans en nostre pays du Dauphiné, que n'agueres paravant aucunes choses par luy faictes et entreprinses contre nous et nostredit pays il tenoit et possedoit en icelluy; lesquelles pour cause et allocation desdites choses advenues, tenons et sont en nostre main comme à nous confisquées et acquises : en nous humblement suppliant et requerant que lesdites terres et seigneuries il nous plaise luy rendre et restituer pour enjouir comme paravant et abolir lesdites choses advenues, en nous offrant faire les services foy et hommage et serment de fidelité desdites terres et fiefs, et autres choses contenues et declarées en certains articles desquels la teneur sensuit.

Articles faicts accordés et paßés entre le Roy d'une part, et monsieur Louis de Chalon Prince d'Orange d'autre : sur certaines Supplications et Requestes faites et baillées au Roy Dauphin par les Ambaißeurs dudit monsieur Louis et par luy aprés en sa personne.

Premierement affin que le Roy soit plus enclin de faire delivrance audit monsieur Louys des Chasteaux, Villes, terres, et seigneuries, rentes et revenus, et autres choses par lesdits Ambaißeurs & aprés par luy demandées. Iceluy monsieur Louys se determinera pour le Roy & le servira

contre les Anglois au nombre de trois cents hommes d'armes & trois cents hommes de traict à ses desspens, & souldés pour trois mois entiers : & seront au lieu & au temps ou termes pour entrer au dit service à six sepmains de semonce ou donnatiõ : & commencera ledit service au jour qu'il aura fait ses monstres dehors le Duché de Bourgogne, au dit pays de Dauphiné, au lieu plus prochain dudit Duché, ou dudit pays du Dauphiné, & plus convenable pour le Roy ; sans prejudice des fidelités foy & hommage qu'il doibt à monsieur de Bourgogne.

Item & avecques ce, s'employera le dit monsieur Louys, de sa puissance bien & loyaument, & faira son loyal deuoir devers ses parens amis & aliés, qui s'employeront semblablement sans fraude et malengin au bien du traité de la paix et accord du Roy et de monsieur de Bourgogne & que moyennant la bonne diligence que le dit monsieur Louys ses parens amis et aliés fairont en la matiere ; il sera trouvé bonne paix et accord au plaisir Dieu entre le Roy, et mondit Sieur de Bourgogne.

Item pour clairement monstrer audit monsieur Louys le bon vouloir que le Roy à tousiours eu & encores a de luy faire plaisir & de le attraire à son service, iceluy monsieur Louys faira presentement foy & hommage lige & serment de fidelité au Roy Dauphin desdites terres & fiefs, selon la nature d'iceux fiefs à la maniere que les ont fait ses predecesseurs, & semblablement que tient on que elles soient des appartenances desdits fiefs. & toutes lesdites terres villes, fiefs, chasteaux, & seigneuries, & la revenue d'icelles estans en la main du Roy, luy seront rendues, les aura en sa main & eu jouira comme paravant les choses advenues, & au gouvernement & à la garde d'icelles mettra gens agreables au Roy.

Item ledict monsieur Louys baillera son seellé au Roy, par lequel il prometra, jurera, & se obligera de soy determiner pour le Roy, & que le servira contre les Anglois au nombre de gens, & pour tant de temps, sans prejudice des fidelles foy & hommage qu'il doibt à monsieur de Bourgogne; ainsi & en la maniere qu'il est contenu au premier article, & que desdites terres chasteaux & seigneuries, ne sera fait ou porté mal ou dommage au Roy ne à son dit pays du Dauphiné.

Item ledit monsieur Louys quelque delivrance que le Roy luy face desdites chasteaux terres seigneuries, s'il advenoit que entre le Roy & monsieur de Bourgogne ne s'y trouvast bonne paix, & iceluy monsieur de Bourgogne fit guerre au Roy Dauphin en son Dauphiné, iceluy monsieur Louys s'employera de fait à la deffence dudit pays du Dauphiné, ou rendra & baillera au Roy Dauphin ou à son gouverneur dudit Dauphiné ou à ses autres officiers d'iceluy Dauphiné toutes lesdites villes, chasteaux, terres & seigneuries, & en prendra & levera le Roy, les revenus à son proffit, & ce entent seulement durant ceste presente guerre, qui est entre le Roy, & mondit Sieur de Bourgogne, & en tout autre cas s'employera en la deffence dudict pays, & servira le Roy selon la nature desdits fiefs,

& se

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

& se il faisoit guerre ou servoit qui que ce fut contre iceluy dit pays du Dauphiné, il confisquera lesdits fiefs & seigneuries.

Item au regard de l'assiete de huict cents cinquante deux florins Dauphinaux de rente que demande ledit monsieur Louys luy estre faicte, le Roy mandera presentement a sonGouverneur deson dit Dauphiné, que ladite assiete se face si faite n'en avoit esté le temps passé ou autre cause ny avoit que pour lesdites choses advenues.

Item lesdits fidelité & hommage faicts, et ledict seelé baillé ledit monsieur Louys ses adherens, et qui ont tenu son party en abolissant toutes les choses faictes et advenues au temps passé demeurēt quittes envers le Roy, et en sa bonne grace et bienveillance, et leur seront restitués leurs biens inmeubles en l'estat que sont, et demourront seurement et paisiblement ainsi que faisoient paravant au pays du Dauphiné et autres pays du Roy, et par tout ailleurs ou bon leur semblera, sans ce que pour les choses advenues et passées, faites par ledit monsieur Louys et ses adherens à l'encontre du Roy, on leur en puisse aucune chose demander: & aussi ledit monsieur Louys, ne pourra aucune chose demander à ceux qui ont esté pour le Roy, en ceste partie, soint du Royaume ou ailleurs, non comprins en ce ceux qui ont este ou sont prisonniers en la guerre d'iceluy monsieur Louys, au regard de leurs rançons ou finances.

Item & pour ce que ledit monsieur Louys se plaint du jugement, qui a esté assis contre luy pour les terres d'Anthon Colombier & S. Romans, disant que on luy à faict tort au regard du Marquis de Salusses; il poursuivra son fait par supplication en forme de droict, & s'il a aucun suspition raisonnable ou que de droict soit à recevoir sur aucun ou aucuns du conseil du Dauphiné, iceux seront mis hors du jugement & luy seront donnés en lieu d'eux, autres commissaires non suspects du parlement, & autres lesquels joincts avecque ceux dudit conseil du Dauphiné luy feront justice, & durant le procés demourront lesdites places & seront gouvernés sous la main du Roy.

Item le Roy escrira & priera en toute faveur au Roy de Sicile à son gouverneur & conseil de Provence, de faire rendre au dit monsieur Louys la cité d'Orange & ses appartenences estans en la main dudict Roy Louys, au temps que le Roy luy rendra ses autres places & terres, tant celles que sont de son fiefs que autres.

Sçavoir faisons que nous lesdits articles accordés, promis, ratifiés, confirmés, & jurés par nostre dit cousin le Prince, ayans agreables en tout leur contenu: iceux tenons, greons, ratifions, & approuvons, prometant en bonne foy, & en parole de Roy les tenir & faire tenir en termes, & accomplir de point en point de nostre part, en la forme & maniere que cy dessus sont escrits, & de n'en faire aller ne venir au contraire. En tesmoing de ce nous avons fait mettre nostre seél à ces presentes. Donné à Loches le vingt deuziesme jour de juin l'an de grace mil quatre cents trente deux, & de nostre regne le dixiesme. par le Roy, en son Conseil,

seil, auquel vous les Evesques de Sens & de Beauvois, le Comte de Vendosme, les sieurs d'Ellebret, & de la Trimoille, Cristoffle de Harecourt, le Sire de Treves, & plusieurs autres estiés presens.

Ceste ratification du Roy fut bien tost suivie de celle du Prince, qui deslors se declara contre l'Anglois, & moyenna heureusement la paix, qui fut publiée entre le Roy & le Duc de Bourgogne, sous des conditions advantageuses au Duc, mais qui restablirent les affaires du Roy en France, & donnerent finalement la chasse à ses ennemis par les communes armes Françoises & Bourguignonnes. Nostre Prince fit un grand service a la France; le Roy pourveut à l'execution du traité qu'il luy avoit accordé : les terres du Prince en Dauphiné luy furent rendues; il en fit hommage & obtint abolition de toutes choses: mais il ne peut recouvrer les places dependentes du Comté de Geneve occupées par le sieur du Dunois contre lequel il avoit procés qui est encor pendant pour raison d'icelles. Lors Amedee Duc de Savoye maria son fils avec Anne fille de Lusignan Roy de Cypre (d'où les Ducs de Savoye, tirent le tiltre de Roys de Cypre) le mariage fut honnoré de la presence du Duc de Bourgogne, du Prince d'Orange, & du Comte de Nevers; cela soit dit en passant.

Il ne restoit donc plus au Prince que de retirer sa principauté des mains du Roy de Sicile, qui l'avoit prinse en sa protection pendant les dernieres guerres. Il se presente une occasion fort signalée en laquelle le Prince rend une notable tesmoignage de sa bonté. René d'Anjou Duc de Bar fils de Louys II. Roy de Sicile Comte de Provence, ayant esté fait prisonnier de guerre par Anthoine de Lorraine Comte de Vaudemont frere de Charles I. Duc de Lorraine, en ceste memorable bataille de Villemont, pour la querelle du Duché de Lorraine, fut mis entre les mains du Duc de Bourgogne, qui le consigna dans le fort chasteau de Bracon sur salins, *là ce pauvre Prince* (dit l'histoire) *experimenté en l'art de peinture peignoit de sa propre main des oublies d'or, signifiant par la, que les siens, qui ne faisoient pas grande diligence pour le delivrer, l'avoient du tout oublié.* En cette extremité il recourt à la bóté de nostre Louis, & le prie de luy prester une somme d'argent pour pourvoir à sa rançon. Le Prince luy preste volontairement & reellement la somme de quinze mille francs monoye blanche lors en usage. Le Duc oblige au Prince sa foy, son honneur, & la caution de sept grands seignenrs, pour asseurance de la restitution, & luy promet de le reintegrer en la plaine possession & jouissance de sa ville & Principauté d'Orange, entre lors & la feste de la nativité prochain venant. Ces seigneurs la estoient Evrard de Chastelet, Guillaume de Dompmartin, Simond de S. Menge, Ferrier de Savigni Mareschal de Bar & de Lorraine, Ferry de Perroye Balif de Nancy Chevalier, Jean de Ligneville, & Henry Haze Escuyers.

Du Halian en la vie de Charles 7.

Le Roy de Sicile ne tenoit la Principauté que comme gardien & depositaire, pendant les guerres de nos Orangeois contre les bastards de Valence & de Poitiers; ainsi que nous venons de voir. D'ailleurs il estoit obligé d'accomplir la promesse faite par ses predecesseurs aux devanciers du Prince, qui estoit de luy remettre la part & portion qu'ils avoient acquise des Commandeurs S. Jean de Jerusalem. Car ça esté une des conditions sous lesquelles Raymond I. & Raymond II. remirent le Royaume d'Arles à Charles d'Anjou frere de Louis IX Roy de France, à laquelle ses successeurs n'avoient encor deigné satisfaire. Et les devanciers de Louis n'avoient peu valablement faire l'alienation de cette moitié en faveur des Commandeurs, puis qu'elle estoit contraire aux conventions precedentes passées entre les Princes, portant qu'elle ne pourroit sortir hors du sang en tout ny en partie, comme il à esté veu cy dessus. Ainsi donc René en vertu de ces accords pressé de la raison, & de sa propre conscience consent à cette reintegrande.

Le ter-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Le terme expiré, le Prince se reintegra de soy mesme, suivant les propres
conditions de l'acte au grand contentement de tous ses subjects, qui n'esti-
moient pareille felicité au monde, que de pouvoir vivre sous l'obeissance de
1437. leur naturel, legitime, & souverain Prince. Il Maria Guillaume de Chalon
son fils ayné & de Jeanne de Montbeliart sa premiere femme, avec Cathe-
rine de Bretagne, fille de Richard, fils du Duc de Bretagne Comte d'Estam-
pes, & de Marguerite d'Orleans. Mariage qui servit de nœu à l'amitié qui
avoit esté si estroitement contractée, entre le Prince, & Artus fils du Duc de
Bretagne oncle de cette Princesse. Ils avoient esté compagnons d'armes d'où
estoit née cette alliance & confederation qui ne pouvoit estre confirmée
d'en seau plus authentique. Aprés il vint à Orange visita ses subjects, ordon-
na des affaires de son Estat, regla ses officiers à la coustume ancienne, resta-
blit sa justice souveraine, & la commit au Gouverneur ou Regent de la
Principauté pour juger de toutes causes en dernier ressort, avec l'adsistance
de trois Conseillers, & de quelques assesseurs sçavans en droict, & expe-
rimentés aux affaires de justice, ou d'autre nombre suffisant selon l'exigence
des cas.

Marie son fils aisné

Et vient à Orange

1438. Il ne desiroit rien tant que de s'agrandir en places & en seigneuries es en-
virons de son Estat, & de reunir à ses domaines, ce que les malheurs des
guerres en avoient alliené. Il acquiert par eschange de Albarom de Laudun
dit de Baux, la Baronnie de Lers, & le reachept de la Baronnie de Serignan
avec ses dependences pour une somme de deniers. La seule jouissance du
Chasteau de Lers place tres forte, scituée sur un haut rocher eslevé au mi-
lieu du Rhosne luy manquoit. Il tache par tout moyen de s'en rendre mai-
stre: le Capitaine qui y commandoit ne le veut recognoistre: Il avoit une
chevance à Orange, Guillaume de Chalon seigneur d'Argueil fils ayné du
Prince, la fait saisir de l'autorité de son pere. Le Capitaine pour en avoir sa
raison prend prisonniers des habitans d'Orange, & des gens du seigneur d'Ar-
gueil, advertit Orange de sa prinse, & publie qu'il ne la veut lacher; que sa
chevance ne luy soit rendue avec caution. La ville en donne advis au Prin-
ce, qui n'y peut remedier, s'estant retiré à Noseroy pour y couler ses der-
niers jours avec quelque douceur & tranquillité. Ainsi l'affaire est demeu-
rée en tels termes jusques aujourdhuy. Quelque temps aprés il achepta du
Pape Nicolas V. la ville de Caromb, embelie d'un superbe Chasteau dans
le Comté d'Avignon, belle, riche, & agreable terre, maintenant possedée
par la Comtesse de Mont-reuel, qui la tient de la maison de Sault.

Acquiert plusieurs places voisinnes

Ceste terre est tenue par la maison de Ventadour.

En ce temps la, le canal de la riviere d'Egues, qui prenoit son cours par le
quartier des Arenes dans le terroir de Caderouce, fut changé au lieu où il est
1441. à present, les murailles de la ville abatues vis à vis du grand cimetiere re-
dresées en la forme qu'on les voit, & l'horloge de la maison de ville achevé.
Et bien à point, nos Orangeois estoient obligés de veiller à la conservation
de leur ville contre les gens de guerre qui passoient, les uns conduits par
1443. Bouciquaut les autres apellés Routiers par Salezard, qui avoient pasé le
Rhosne au Poisin. (c'estoient des troupes descēdues d'Aragon en Armagnac
servans le Comte de Cominge, pour une querelle particuliere du Comte de
Foix & de Cominge contre le Roy, lesquelles faisoient chemin busquans
fortune, departis de ceste querelle en faveur du Roy, aux quelles il avoit
donné passage) Le Legat du Pape qui estoit lors en Avignon divertit ce nua-
ge qui alloit fondre sur son pays, par une autre pluye d'or plus douce. Estien-
ne Geofroy Gouverneur persuade les habitans d'Orange d'entrer en ligue
avec les Provinces voisines de Languedoc, Provence, Dauphiné, & Com-
té Venescin contre ces gens la; le Legat mesme le demandoit instamment,
mais la ville & les autres places de la Principauté prefererent la neutralité à
une guerre, se contentans de faire bonne garde.

Canal d'Egues changé.

Murailles de la ville rebasties

Et fortifiées pour crainte de la Guerre voisinne.

Le Prince estoit lors en Bourgogne en son Chasteau de Nozeroy ayant

espousé

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

espousé en secondes nopces Eleonor d'Armagnac, auquel mariage intervindrent le Pape Felix V. Amé VIII. Duc de Savoye, & Louis Duc de Savoye son fils. Guillaume de Chalon seigneur d'Argueil fils de ce Prince, fut employé par Charles Duc d'Orleans oncle de sa femme, pour la conduite d'une armée de Bourguignons levés dans ses pays pour la conqueste du Duché de Milan devolue à Charles par la mort du dernier Duc : mais ses victoires se terminerent par la conqueste de la Comté d'Ast, le defaut d'argent l'ayant contraint de ramener ses forces, & de laisser le reste du Duché au pouvoir de la maison Sforcesque.

La chaire Episcopale d'Orange estoit lors tenue par un nommé ANTHOINE, auquel un autre appellé JEAN succeda.

Il fut apres Roy de France sous le nõ de Louis XI.

Displicent regnantibus civilia filiorum ingenia. Tacit. 2. Ann.

Louis avoit conduit sa femme à Orange pour luy faire gouster la demeure de cest agreable seiour. Louis Dauphin de Viennois se promenoit en Dauphiné, comme pour se divertir; mais en effect fuyant la presence de Roy son pere pour ceste jalousie du souverain commandement, qui n'espargne pas mesme le sang entre si proches, sous pretexte de visite s'estoit allé jetter entre les bras du Prince, accompagné de Jean de Lescun bastard du Comte d'Armagnac, qui estoient ses principaux Conseillers. Nouvelles vindrent au Dauphin des approches des forces de Roy pour le saisir, Orange est toute enclavée dans les terres de France, pour ne s'y treuver engagé, il en part secretement accompagné du Prince & de Lescun suivis de leurs troupes, traverse une partie du Dauphiné, receu dans des maisons favorables des gentilshommes trescontens & honnorés d'esberger un tel hoste, qu'ils regardoient ja comme le soleil levant de la France, se glisse en Savoye, delà en la Franche Comté, honnorablement traité par le Prince en sa maison de Nozeroy, d'où il l'accompagna en Brabant, chés le Duc de Bourgogne qui le recueillit avec grand honneur.

De ce second mariage avec Eleonor d'Armagnac luy nasquirent deux fils; Louis seigneur de Chasteau-guion, qui fut fait Chevalier du Toison d'or en la guerre du bien public contre le Roy de France Louis XI, & puis tué en la bataille de Grançon contre les Suisses, & Hugues seigneur d'Orbe, Mareschal du Duché de Lorraine, qui espousa Louise de Savoye fille aynée d'Amé Duc de Savoye & de Joland de France, laquelle se rendit religieuse à Orbe, aprés la mort de son mari; & deux filles, Ieanne mariée à Louis Comte de la Chambre, & Philippe Religieuse à S. Clerg à Orbe. Tous ceux cy furent advantageusement appannagés par le testament du pere, les masles de plusieurs belles terres & seigneuries, & les filles des notables sommes. Guillaume seigneur d'Argueil son fils ayné, qu'il avoit eu de Ieanne de Montbeliart sa premiere femme fut le mieux partagé, & ja designé par son mariage son successeur en la Principauté d'Orange, & en ses principales terres & seigneuries.

Il vesquit septante cinq ans. Le lieu de sa mort m'a esté incognu. Il y a apparence que ce fut à Nozeroy tres belle maison, & l'une de ses principales demeures, où il s'aggreoit le plus. Il fut marié en premieres nopces en l'aage de dix ans, fait Prince en trente un par la mort de son pere, se remaria en cinquante neuf, & de tout ce temps là il regna quarante quatre. Qui ne voit donc le juste calcul de ses ans? Prince doué de tres grandes parties propres au commendement mestier des grands, qu'il avoit heureusement practiqué au cours de sa vie, & acquis la reputation d'en estre tres capable, puis qu'il en avoit esté jugé digne par les plus grands Monarques de l'Europe. La pleine confience que tous ces grands Princes de Bourgogne ont eu en luy, & le credit qu'il s'estoit acquis envers eux, sans en avoir jamais abusé, ains utilement usé à la restauration de la France, sont des tesmoignages de son affection au sang François, & de sa fidelité inesbrenlable à ceste maison,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pour laquelle il a fait perte de tant de belles terres & seigneuries en ces provinces & ailleurs : sa douceur envers les peuples de son obeissance & de ses gouvernemens, & leur affection reciproque envers luy ; sa modestie à refuser de tres grandes charges ; sa magnanimité à ne rien souffrir lachement des plus puissans que luy ; sa constance à ne desesperer jamais dans le plus grand desespoir de ses affaires ; son courage & sa generosité à poursuivre le sien à la pointe de l'espée, lors que les voyes douces luy ont defailli ; sa debonnaireté à tirer de captivité un Roy prisonnier, qui luy occupoit induement son Estat souverain ; le secours tant opportun, & le service si affectionné qu'il à contribué à un Dauphin de France, fuyant la presence de son Roy & pere irrité, bien que en suite mal recognu à son successeur ; sa valeur tant signalée en tous les endroits de l'histoire de sa vie nonobstant la negligence des escrivains de son temps, qui ont supprimé des notables pieces & des plus signalées circonstances: sont des tesmoins irreprochables de ses vertus, qui ont declaré son nom tres digne d'estre consacré à la memoire de la posterité, & qui seront à jamais les epitaphes de ses louanges.

GVILLAVME VIII. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XIX. Regne.

Ce regne est court & malheureux, nous y verrons un Prince traversé destranges difficultes par ses plus proches, mal traité de ceux pour lesquels il avoit employé & ses biens & sa vie, rebuté de ses propres subjects dans ses plus grandes infortunes, abandonné de ceux qui estoient par raison obligés à sa deffence, reduit dans une longue & miserable prison contre le droit des gens & la foy publique, laquelle luy ayant arraché par force & par contrainte un escarboucle de prix inestimable de sa couronne, le couchera dans le cercueil, sans laisser apres luy autre memoire, que d'avoir diminué la grandeur de sa maison ; mais louable en ce point de n'avoir peu survivre un tel malheur dans lequel son honneur estoit si avant engagé.

Il avoit ja demeuré vingt cinq ans marié avec Catherine de Bretagne, fille de Richard, fils du Duc de Bretagne Comte d'Estampes, & de Marguerite d'Orleans, quand il fut appellé à la succession de son pere. A son advene-
1463. Fait la guerre en Bourgogne. ment il occupa ses armes en Bourgogne, pour la querelle particuliere de sa maison, contre les violentes usurpations de ses plus proches : & donna le gouvernement d'Orange, de ses terres du Dauphiné, & du Comté d'Avignon à Louis de Vienne seigneur de Chevreau son cousin, qui y establit pour Regent & pour Lieutenant general Anthoine Geaufroy seigneur de Malijay. Les traverses qu'il receut de ses freres & de ses plus proches, n'eurent point le pouvoir de le faire desmordre du voyage de Jerusalem, qu'il entreprint
Va en Ierusalem. pour satisfaire sa pieté, au desavantage de sa maison & de ses affaires : Il y sejourna environ un an, terme asses long profité par Marguerite de Chalon
1464. cousine germaine de son pere, qui s'empara de la Comté de Tonnerre sous certaines procedures & ordonnances obtenues par desfaux contre luy, desquelles en vertu de lettres Royaux, le Prince fut relevé à son retour. Mais le

 procés

procés demeura ſans pourſuite juſques au temps de Jean de Chalon ſon fils, qui n'en peut voir la fin non plus que le pere eſtant encor pendant & indecis.

Ces commencemens eſpineux, qu'il rencontra en Bourgogne le firent reſoudre de s'aller divertir à la guerre. Le Liege fut un theatre ſur lequel il ſignala ſa valeur, & les Liegeois peuple riche, haut à la main, & naturellement felon le ſujet d'une tragedie ſanglante. Ils avoient indignement traité leur Eveſque ſeigneur ſpirituel & temporel, inhumainement maſſacré pluſieurs de ſes Officiers, vilené par une ſale & brutale procedure l'honneur du Duc de Bourgogne, en haine de l'affinité & de l'amitié qui eſtoit entre luy & leur Eveſque: l'appui qu'ils ſe promettoient de la France (qui leur fut ruineux au beſoin) les faiſoit eſchaper à tels excés d'inſolences. Le Duc de Bourgogne couvoit des ſanguinaires vengeances contre ce peuple la, non encor las des rudes baſtonnades qu'il venoit de ſouffrir. Louis XI Roy de France allumette de mutinerie parmy eux, & qui ſouffloit inceſſamment la ſedition dans leurs eſprits, pour embrazer de quelque coſté les affaires de Bourguignon, attiré à Peronne place lors de l'obeiſſance du Bourguignon, ſous pretexte d'une entreveüe, fut contraint d'y faire eſcorte à ſon ennemi, & de s'armer contre ceux qui n'attendoient ſecours d'autre que de luy. Ces deux grands Princes avec leurs forces s'acheminent au Liege. Guillaume de Chalon partiſan du Bourguignon voulut faire la pointe avec l'avantgarde: Il fait les approches dans les faux-bourgs. Une troupe de Liegeois deſeſperés bruſquement ſortie donne ſur ces premiers venus ja en deſordre, comme ſur gens occupés à prendre logement, en tue plus de huit cents, en bleſſe un grand nombre, & entre autres le Prince, vengé en ſuite aprés pluſieurs ſignalés exploits, par la prinſe de la ville emportée d'aſſaut, miſe à feu & à ſang, & expoſée à toutes les vengeances, que l'ire & la victoire ont accouſtumé d'exploiter: ſi que plus de cinquante mille ames y perirent.

Le Prince d'Orange ſe montra homme de vertu, car oncques ne ſe voulut bouger. Philip. de Com.

Ceſte guerre terminée par une ſi extreme deſolation, & Guillaume gueri de ſa bleſſure, reſolu de ſe delaſſer des fatigues, & de cercher quelque repos dans l'Eſtat ſouverain de ſes anceſtres; prend la route de ce pays avec ſon train, vient prendre poſſeſſion de ſa Principauté, fait ſon entrée à Orange, où il eſt receu avec joye & acclamation du peuple, reçoit les ſermés de fidelité des Scindics du Chapitre, & de tous les ordres de ſon Eſtat comme Prince Souverain, & confirme les privileges, libertés, & louables couſtumes. L'Eveſque d'Orange nommé Jean eſtoit nagueres decedé. Guyot Adhemar Prothonotaire du Pape perſonnage recommendable, par election du Chapitre fut ſubrogé en ſa place: Et aprés cetuy cy Jean Gombert qui fit ſerment de fidelité au Prince lors qu'il voulut prendre poſſeſſion de ſon Eveſché; mais un an aprés il y fut mal traité.

Il s'appelloit Jacques.

Le defunt Prince Louis de Chalon avoit laiſſé un fils naturel ſurnommé le baſtard d'Orange, ſeigneur gentil au poſſible, mais remuant & grand deſpencier. Il avoit receu quelque meſcontentement de l'Eveſque: Il s'eſchape ſi avant que de mettre les mains ſur luy ſans reſpect de ſa dignité. Son inſolence le porte à une impieté plus grande un jour de grande ſolemnité comme les Preſtres portoient en proceſſion les reliques de S. Eutrope, il ſe jette ſoudainement ſur eux & les emporte par violence, ſans les avoir depuis voulu rendre qu'on ne luy eut fourni de l'argent. Le Pape Sixte IV. en eſcrivit au Prince ſe plaignant des actions extravagantes de ce baſtard.

A Iuſtitiæ fonte Regia poteſtas orta eſt. Boter. polit. illuſt. lib. 1. cap. 12.

Prima benefaciendi ſubditis eſt, ut juſtitiæ beneficio cuivis ſua bona defendentur, & conſerventur. Ib.

Le Prince eſtoit lors dans ſon Eſtat, mais les exerciſes de la guerre le privoient le plus ſouvent de ceſte agreable demeure. Hugues de Chalon ſon hargneux frere le moleſtoit journelement par entrepreprinſes & machinations ſecretes, qui le faiſoiét courir en Bourgogne: cela le divertiſſoit du ſoin, qu'il prenoit le plus ſouvent luy meſme d'adminiſtrer juſtice à ſes ſubjects, fin principale de la legitime auctorité: Ainſi il eſtablit un parlement à Orange, pour

1470. pour juger ſouverainement & en dernier reſſort de toutes cauſes civiles & criminelles, non au pied de l'affection du Prince où des plus puiſſans, mais par une eſgale diſtribution de la juſtice adminiſtrée à la mode des Roys de Perſe, & par un commendement auſſi equitable que celuy que ce grand Roy Philippes le Bel donna à ſes Parlemens : à l'imitation de celuy que Louis XI. n'eſtant encor que Dauphin de France avoit peu auparavant crée en Dauphiné. Il fut composé d'un Preſident, de quatre conſeillers, d'un Advocat general, d'un Procureur Fiſcal, d'un Greffier, & d'un Huiſſier, triés & choiſis non par faveur ou par conſideration d'Eſtat, mais par les ſeuls ſuffrages de leurs merites. Je mettray icy les noms de nos premier Juges, la forme de leur eſtabliſſement, & du premier arreſt qu'ils donnerent.

Les Roys d'Egipte eſtabliſſoiét leurs Magiſtrats en telle ſorte, qu'ils les faiſoient jurer de ne leur obeir point s'ils leur commandoient quelque choſe contre la juſtice. Diod. Sic. Philippe le Bel Roy de France deffendit à ſes Parlemens de mettre à execution ſes commendements s'ils n'eſtoient conformes à la juſtice. Hiſt. de Franc. par. J. de Serres.

Nihil magis præter decorum Regium eſt, quàm honores & officia magis ex gratia quàm merito æſtimare. Boter. de Polit. lib. 1. 13.

Guillaume Meynier docteur es loix fut Preſident, *Iean Maydo* docteur es decrets Prevoſt de Tournon, *Louis Merles* docteur es loix, *Siffret de plano* docteur es loix, *Eſtienne de Montdragon* homme de robe courte Conſeigneur dudit Montdragon, furent eſtablis conſeillers & collateraux dudit Preſident. *Iean Crotte* docteur es loix advocat general, *Iean du Bois* docteur en medecine procureur fiſcal, *Louis Juvini* Greffier, *Terrin Ioſeph* Huiſſier. Outre ceſte compagnie un nomme *Thillibert Brun* fut faict advocat des pauvres par commiſſion du Prince, en memoire perpetuelle de ſa pieté & juſtice. Par la teneur des proviſions de l'office de Preſident le lecteur jugera de la forme des autres.

Guillaume de Chalon par la grace de Dieu Prince d'Orange, Baron & Seigneur d'Harlay. Sçavoir faiſons à tous : comme ainſi ſoit que puis n'agueres à l'exaltation de juſtice, paix & tranquillité de nos cité & principauté d'Orange, profit & utilité de la choſe publicque, ayans inſtitué et eſtably noſtre Parlement et Cour ſouveraine en noſtredite cité d'Orange ; nous à plain confians et informés des ſens, ſcience, loyauté, prud'hommye de noſtre amé et feal conſeiller meſſire Guillaume Maynier Docteur es loix, iceluy avons aujourdhuy crée, inſtitue, ordonné et eſtably, creons, inſtituons, et ordonnons noſtre juge preſident en icelle noſtre cour, pour y preſider et ſeoir, ouir les parties ordinairement et extraordinairement, en toutes cauſes civiles et criminelles, et icelles ouies à cognoiſſance de cauſe pleniere ou ſommaire ainſi que la choſe le requerra, et luy ſemblera eſtre de faire, rendre droict et ſentences, ordonner ſelon droict et raiſon, ainſi que bon luy ſemblera, avec le Conſeil et opinion de nos Conſeillers et aſſiſtans ; ſemblablement en ce que touchera le faict du bien public de noſtredict Principauté, eſtablir et ordonner au dedans de noſtredit Cité et dehors ſtatuts, edicts, bannes, et criées y neceſſaires et utiles, pareillement de corriger et punir tous excés et crimes, y pourvoir et obvier par toutes voyes et remedes de juſtice, de impoſer peines ordinaires et extraordinaires, mulctes pecuniaires et autres, lee moderer, temperer, et augmenter ſelon raiſon, et generallement de faire tout exploict de juſtice, et ſeſdites ſentences et ordonnances executer, faire garder et entretenir, etiam par prinſe de perſonnes ſi beſoin eſt, et le cas le requiert, ainſi et par telle maniere que nous meſmes pourrions faire, avec tout mere et mixte impere et juriſdiction. Si mandons et commandons à tous nos juſticiers, officiers et ſubjects, en ce faiſant luy eſtre obeiſſans et diligemment entendants : car ainſi le voulons et nous plaiſt eſtre fait ; et iceluy noſtre Preſident voulons

lons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

lons jouir des honneurs proffits & gages accoustumés, & estre mis & descrit au livre de la chambre de nos contes, & au roolle de nos officiers à perpetuelle memoire. Donné en nostredite Cité d'Orange le sixiesme jour de Feburier l'an de l'incarnation nostre seigneur mil quatre cents septante, signé Guillaume de Chalon. *& plus bas par le commandement de mondit seigneur le Prince* L. Iuvini.

La Cour de Parlement estant ainsi erigée, trois jours aprés elle commença de tenir l'audience publique en la grande salle du Chasteau & forteresse du Prince, qui deslors fut destinée pour l'administration de la justice. Voicy le styl qui estoit lors en usage.

L'an 1470. prins à l'incarnation & le 9. Feburier dans la Cité d'Orange, & en la grand salle du Chasteau & forteresse de mon seigneur le Prince, en laquelle salle de present est accoustumé de lenir la souveraine Audience generale dudit seigneur Prince, ou son Concistoire, & Parlement general et supreme: fut tenue l'Audience pardevant Guillaume Maynier Docteur es Loix Conseiller dudit sieur Prince, Iuge Mage et President de ladite Audience ou Consistoire et Parlement, assis en sa place accoustumée, et assisté du conseil et consentement de nobles reverens et egreges hommes Iean Maydo Docteur es decrets prevost de Tournon, Louys de Merles, Siffret de Plano Docteur es loix, et Estienne de Mont-dragon conseigneur dudit Mont-dragon Conseillers dudit seigneur Prince, collateraux dudit sieur President.

Fut plaidée une qualité par maistre Iean Crote Advocat general pour maistre Iean du Bois procureur fiscal dudit sieur Prince, demandant contre le Prevost et Chanoines d'Orange le commis et caducité des biens temporels par eux tenus en la ville d'Orange et son terroir, notamment d'un moulin joignant les murailles, par eux acquis de noble Bertrande Pousonne vefue à feu Odom Dyan expert au droict.

Et au contraire Iulian Bucard Docteur es decrets Chanoine et Prevost, et Mendon Reynier bachilier en decret Chanoine d'Orange, pour les Chanoines et Chapitre remontrerent, qu'ils ne tenoient aucuns biens que à juste tiltre, et par concessions et privileges à eux accordés par les seigneurs Princes qu'ils exhiberent: sur quoy fut tant procedé, que sur les actes et playdés des parties la Cour donna arrest en la forme suivante.

Cunctis visis tam privilegiis concessis per retro Dominos Principes, & confirmatione illustrissimi Domini nostri Principis, & habita consideratione quod Ecclesia, paucos habet redditus & possessiones, Curia ordinavit & ordinat quod Ecclesia & Canonici prædicti remaneant in ea possessione in qua hactenus fuerunt & sunt de præsenti: Silentium Procuratori Fiscali super iis imponente. Signé *Maynery Presidens.*	Veu les privileges accordés par les devanciers Princes, & la confirmation ottroyée par nostre tres-illustre Seigneur & Prince, & eu esgard que l'Eglise n'a pas beaucoup de rentes & de biens, la Cour a ordonné & ordonne que ladite Eglise & Chanoines demeureront en la possession qu'ils ont esté jusques à present imposant quant à ce silẽce au Procureur Fiscal. *Signé* Maynier President.

Cest

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1471. Cest arrest fut publié en la salle de l'Audience, en presence de plusieurs notables personnes.

Le Prince vit en neutralité.

Toute la vie de ce Prince avoit esté confite en amertumes. Il ne sçavoit que c'estoit d'un bon jour. Le voicy maintenant accueilli d'une affliction qui le porte dans le tombeau. Il vivoit en neutralité parmy les furieuses guerres de France & de Bourgogne, & tachoit par tous moyens de s'y maintenir. Les terres & les seigneuries qu'il possedoit dans ces deux Estats, & le desir de conserver ce precieux joyeau de paix dant sa Principauté enclavée dans la France, sembloit l'y convier. Dailleurs il avoit veu & sentoit les dommages, que l'inclination de ses devanciers au parti de Bourgogne pardessus celuy de France avoit causé à sa maison. Il desiroit donc d'en reparer les pertes, & ne croyoit aucun moyen plus plausible, que de se retrencher dans l'indifference, sans pancher plus d'un costé que d'autre. Mais quel moyen de vivre au milieu de deux si puissans voisins, qui s'entremangeoient si avidemment, sans avoir à la longue quelque chose à desmeler avec l'un ou l'autre? Il faut qu'un Prince qui veut vivre ainsi ayt de quoy subsister de ses propres forces: & de quoy se deffendre contre celuy qui le voudra assaillir. Autrement il est exposé à la mercy de tous les deux, prest à estre devoré par le premier qui luy en voudra: tous les deux tacheront de le destruire, pour le rendre inutile à son competiteur, si un le choque, il est sans support de l'autre costé. Et au bout il en faut la venir; & sa moins mauvaise condition sera d'embrasser l'un ou l'autre aprés plusieurs souffrances. Il se porte à pires inconveniens par cette occasion. Vn malheur luy acquiert la malveillance de l'un & de l'autre parti, & le rend la proye du vainqueur.

Antiochus & les Romains se debatoyẽt à qui auroit de son costé le peuple & la Republique des Acheens. l'Ambassadeur d'Antiochus les persuadoit à neutralité. Quintius celuy des Romains luy tint ce langage. Quod optimum esse dicant, non interponi vos bello, nihil tam vanum, imò tam alienum rebus vestris est. quippe sine gratia, sine dignitate premium victoris eritis. Liu.D.4.l.5.

Si tu non ti scopri sarai sempre preda di chi vince, con piacere & satisfattione di colui ch'è stato vinto, & non harai ragione ne cosa alcuna che ti difenda, ne che ti receua. Machiau.del princip.cap.21.

Et acquiert la malveillance du Roy & du Bourguignon.

Jean de Chalon son fils brave & vaillant Prince, l'un des favoris du Duc Philippes de Bourgogne, qui avoit ja long temps commandé dans ses armées, & qui tenoit un des premiers rangs aupres de sa personne (il avoit espousé Jeanne de Bourbon Cousine germaine du Duc) ennuyé de son propre bonheur, quitte le parti du Duc & se declare pour le Roy. Le Duc s'en picque si avant, qu'il fait saisir tous les biens de son Pere, & demolir la plus part de ses maisons assises en Bourgogne. Ainsi le pauvre pere en grande extremité ne sçait à quel sainct se vouer. De recourir au Roy, il n'y avoit lieu: car il n'y pouvoit treuver confience: sa maison estoit naturellement Bourguignone, & ses plus grands biens assis sous la main du Bourguignon. D'ailleurs Louis XI. qui n'oublioit facilement les injures, nourrissoit encor le souvenir de la guerre, que le pere du Prince avoit faite en Languedoc & en Dauphiné, & ne se ressouvenoit plus qu'il eut esté un des principaux instrumens, dont Dieu s'estoit servi pour la restauration de la Monarchie Françoise, ayant procuré cette importante reconciliation entre le Roy Charles, & le Duc Philippes. Il en sentira bien tost les esclats: Et où treuver resource en telle & si grande perplexité?

Il est malvoulu de ses subjects.

Il jette les yeux sur ses subjects de sa Principauté, mais il y treuve peu de force & point de bonne volonté. Il veut exiger les cavalcades des habitans, pour aller surprendre quelques siennes places en Bourgogne, à la faveur des intelligences qu'il y avoit: mais il ne rencontre que difficulté par tout, & toutes les Communautés de l'estat sont sur le point de se souslever. Elles estoient aigries par les rigueurs de ce nouveau Parlement, duquel ils ne pouvoient supporter le joug & l'empire, accoustumés de vivre auparavant sous la douceur & la paternelle domination de leurs Princes. Que font ils donc? Ils presentent des grandes plaintes & doleances au Prince contre ses Officiers, les accusans d'injustice & de malversation en leurs charges, de foule & d'oppression sur ses subjects. Plaintes exposées avec paroles d'arrogance & de mespris commencement de sedition parmi un peuple. Ce Prince pour appaiser un tel mal en sa naissance, fut comme contraint de leur accorder plus qu'il ne debuoit & plus qu'il ne pouvoit bien loin d'en retirer du service. Ce moyen de

Simul ista mundi conditor posuit Deus odium atq; Regnum. Senec.Theba.

Cavalcade est le pouvoir de dresser des troupes, & les faire nourrir sur les habitans de certain lieu.

defaillant il s'en imagine un autre, qui le deçoit aussi, & d'un abisme il se precipite en un autre plus grand.

Par secretes negociations il obtient du Duc de Bourgogne non seulement promesse de main levée de tous ses biens & seigneuries; mais aussi residence asseurée en icelles. Resolu de s'y rendre, il apprehendoit plus les embuches de ses freres, qui avoient prins ouvertement les armes contre luy, & ne cessoient de le grabuger, que de nul autre. Il fait publier un bruit sourd, qu'il veut passer par les montagnes de Savoye; & s'estant mis secretement en chemin en petit train, prend sa route par ses terres du Dauphiné. Philibert de Grollée seigneur de Lins Gouverneur de Lion en à le vent, le fait gueter de toutes parts, & se met luy mesme en devoir de le rencontrer. Le Prince ne craignant rien d'ennemi, suivi de quarante chevaux seulement, & d'autant de gens de pied d'entre ses sujets du pays, qui s'estoient joints à luy la plus part à son chemin pour l'accompagner, estoit ja bien avant dans le Dauphiné par delà Auberrive ville de son patrimoine, sur le point de passer le Rhosne au port de Loetes; quand de Lins se presente à luy sur le chemin accompagné de douze chevaux en armes: mais ne pouvant d'abord le recognoistre ny sa troupe, il s'adresse à son maistre d'hostel, qui l'en informe ingenuement. Puis va droit au Prince, & le saluant luy dit. *Monsieur le Prince? vous soyes le bien-venu. Monsieur de Lins?* (dit le Prince) *& vous le bien treuvé. A donc luy dit ledit sieur de Lins. Où ales vous? Respondit le Prince, que le Duc de Bourgogne luy avoit permis d'aller demeurer en ses terres & places, qu'il avoit en Bourgogne, & qu'il y pouvoit aller demeurer seurement, & qu'il portoit deux lettres par lesquelles il apparoissoit de ce qu'il disoit.* De Lins luy demande son passeport. Le Prince s'excuse sur la briefueté du temps, qui ne luy avoit permis d'envoyer devers le Roy, le Duc tenant ses Estats à Dole, où il luy estoit necessaire de se rendre promptement, pour en obtenir la reintegrande qui luy avoit esté promise. La dessus de Lins l'arreste prisonnier, colore sa prinse sur le defaut de congé du Roy, en l'autorité duquel il le fait seuremenr conduire en son chasteau de Lins & cependant en donne advis à sa Majesté.

Le Prince s'asseuroit sur la franchise de ses intentions, qui l'avoient fait tenir neutre dans son Estat d'Orange, pendant les grandes guerres de France & de Bourgogne, où il s'estoit veu expolié de toutes ses terres de la Franche-Comté, tant de places demolies, tant de maisons brullées, en haine de ce que son fils avoit quitté le parti du Duc, pour embrasser le service du Roy; ne fait aucune resistence encor qu'il se treuvat le plus fort sur le champ. Il esperoit de justifier bien tost la cause de son passage, qui n'estoit point pour deservir le Roy, mais pour se retirer dans ses terres, sans y estre pourtant obligé de prendre les armes contre la France, par une belle prerogative ancienne de sa maison, qui l'en dispence quand il luy plait. Mais tant de considerations le minerent.

Le Roy en est adverti. Il mande à de Lins de le faire bien & seurement garder, d'informer de sa capture, & de le mettre à si haute rançon qu'il n'en puisse sortir. Il oit en tesmoignage les domestiques du Prince, pour tirer la verité des intentions de leur maistre. Mais il n'en peut rien apprendre, qui peut autoriser cette prinse. Ce nonobstant le procés luy est fait, il est declaré de bonne prinse, & mis à quarante mil escus de rançon: & attendant le payement de la somme il fut envoyé par ordre du Roy en la grosse tour de Bourges, sous la conduite du Balif de Lion avec une escorte de cent hommes d'armes, apres avoir demeuré dix huit mois à Lins.

Δεῖ δὴ χρημάτων καὶ ἄνευ τούτων οὐδὲν γενέσθαι τῶν δεόντων. *Opus sunt opes & sine iis nihil fiet quod opus. Demost. Olinth. 1.*

Il estoit donc necessaire au Prince de financer cette partie, pour obtenir sa liberté. Mais ou prendre argent? ses terres de Bourgogne estoient encor occupées par le Duc, & celles du Dauphiné saisies par le Roy avec sa personne. Le Bourguignon se formalise en apparence, de cette prinse, & la fait haut sonner. Il se fait ouir qu'il n'espargnera pas cent mil escus, pour la liberté du Prince

Prince d'Orange : mais en effect tant de menaces & de jactances, ne font qu'empirer la condition du prisonnier, & le rendre suspect de ce dont on ne l'avoit peu convaincre. Ainsi le Duc retire sa main au besoin : tous ses amis luy defaillent : ses plus proches continuent leur animosités contre luy. Si que ne luy restant autre esperance de resource que de sa Principauté, il y trouve des volontés si froides par les practiques de ses ennemis, qu'il est contraint de subir les conditions qu'un grand Roy peut imposer à un pauvre Prince enlaché dans les pieges d'une miserable servitude.

Res adversæ auctoritatem Imperatorum imminuunt. Cæs. 7.

1475. 9. Juin. Il est contrainct de passer vente de sa souveraineté au Roy Louis XI.

Ainsi donc obligé par la force & par la necessité il transporte sa Souveraineté à Louis XI. en payement des quarante mille Escus de sa rançon. Le Roy pour assaissonner une vente si insipide, & la faire avaler plus doucement au prisonnier, la pesle & mesle de cette sausse de reserve *qu'il se pourroit intituler par la grace de Dieu Prince d'Orange, luy seroit loisible de faire battre monnoye à son coing & armes, & de donner graces remissions & pardons à ses subjects, sinon en crime d'heresie & de Leze-Majesté.* Mais ce n'estoient que pillules dorées qui ne contenoient qu'amertume au dedans. Aussi le successeur du Prince se vit plainement reintegré par le successeur du Roy, qui cassa une telle alienation, comme fainte simulée, tortionaire & de tout point deraisonnable, faite par force & par contrainte, par un prisonnier detenu dans les ceps d'une longue & insuportable prison, contre le droict des gens & la foy publique, au prejudice de la Souveraineté de nos Princes, des conventions anciennes passées entre eux, & des loix fondamentales de leur Estat, qui n'en souffrent l'alienation ni la division.

Les couronnes, les sceptres, & les diademes sont inalienables & comme choses sainctes & sacrées, elles ne peuvent tomber au commerce des hommes. L. 1. C. *quæ res pign. oblig. non possunt.* L. *fin.* C. *ne rei doman. vel temp. Razeus de regal. in 17. privil.* C'est l'opinion de tous les Docteurs conforme aux loix fondamētales de c'est estat qui en prohibent toute alienation & le declarent pour jamais inalienable & indivisible.

Qui pretendoit à la Provence.

Chacun pensoit de faire ses affaires aux despens du Prince. Le Roy desiroit d'enjamber sur la Provence aprés le decés du Roy René qui en estoit encor le maistre, au cas qu'il en fit heritier le Duc de Bourgogne, & croyoit de tenir un pied dedans en tenant la Principauté d'Orange. Mais il n'eut besoin de ce boulevard, car il en sera heritier dans quelques années par la mort de Charles III. Comte de Provence, nepveu du Roy Rene. De Lins s'estoit fantasié une notable somme d'argent de cette lippée, mais le Roy qui s'estoit chargé du payement de la rançon, en s'appropriant cette Souveraineté, la reduisit à dix mil Escus, desquels il en paya deux mille à de Lins; & pour les huict mil restans, il luy assigna une terre qui ne valoit pas cent escus de rente, laquelle depuis luy fut ostée par le Roy Charles VIII. qui la reunit au Domaine Royal: ainsi hors les deux mil escus, la despence de la personne du Prince luy neufiesme, & l'entretenement de sa garde ordinaire qui estoit de soixante on quatrevingts soldats, durant dixhuict mois, avec le reste de la rançon furent alloüés à Grollée pour neant.

Et qui recognoit mal de Lins de la prison du Prince.

Il faut faire le mesme jugement de ceste vente que Seneque lors que parlant des contracts il escrit que *subest tacita exceptio si potero, si debebo. de benef. l. 4. c. 39.*

Qui aprés une prison de 18. mois

Ces dures & insuportables conditions donnerent la liberté à ce pauvre Prince aprés une miserable captivité de vingt-huict mois pour rachepter sa vie, mais elles luy causerent tost aprés la perte de sa vie pour faire voir son successeur reintegré aprés sa mort. Il se retira en sa Principauté chargé d'ennuy & de regret de ses malheurs passés, & mourut dans son Chasteau d'Orange le vingt & septiesme de Septembre mil quatre cents septante cinq dans le quatriesme mois de sa liberté. Dieu ne voulut pas qu'il languit en une carriere si longue que celle de son devancier, il en retrencha beaucoup & le retira en l'aage de cinquante huict ans. Il fut enseveli devant le grand autel du chœur de l'Eglise des Cordeliers, ayant laissé de sa femme Catherine de Bretagne Jean de Chalon son fils unique.

meurt à Orange. 27. Sep.

Prince debonnaire & facile, mais qui n'avoit point reculé dans les hazards, malheureux en guerre & en paix, hay de ses plus proches bien que sans sujet, mal recognu du Bourguignon pour lequel il avoit exposé sa vie & ses biens, plus mal traité d'un Roy de France, qui le contraignit par la loy de la force de disposer en sa faveur de ce qu'il ne pouvoit par celle de la raison, & qui ne gousta jamais de toutes les felicités des Princes, que la premiere syllabe fel ou fiel.

L'odio s'acquista cosi mediante le buone opere come le triste. Machiav. del princip. c. 19.

Doce leve esse & vanum hoc quod felicitas dicitur, unam illi syllabam facillime accedere, quæ autem illa syllaba. Fel. Senec.

IEAN II. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
xx. Regne.

NOus allons voir un des habilles Prince de son àage, qui n'a cedé en vaillance à aucun autre de son temps, meslé parmi les plus importantes affaires de la Chrestienté, se desvelopper dextrement des plus espineuses où il fut employé en guerre & en paix. Il eut à faire à Louis XI. Roy de France maistre juré en finesse, qui l'ayant circonvenu par vaines promesses, eut sujet de s'en repentir, par les desordres que le juste ressentiment de Jean apporta à ses affaires: lesquelles il restaura en suite dés qu'il fut réentré dans le parti de France, & par sa souplesse & creance envers les peuples de Bourgogne & l'heritiere de Bretagne, desnoüa en faveur du François, la trame qu'il avoit paravant ourdie dans l'ardeur de sa collere à l'advantage de l'Austrichien. La France, la Bretagne, la Bourgogne, le Liege, & en suite l'Italie, Naples, & Milan furent les theatres sur lesquels il exploita ses belliqueuses actions.

Il recueillit l'heritage de son Pere merveilleusement embroüillé de divers affaires. Une partie de ses terres de Bourgogne magasin principal de ses rentes, estoient occupées par ses oncles, & le reste regi sous la main du Bourguignon. Ce qu'il avoit en France partie usurpé par les siens, partie detenu par les gens du Roy, depuis la prison de son devancier. Et sa Principauté d'Orange le plus illustre fleuron de sa Couronne despoüillée de sa souveraineté tres-ancienne par la force de la dure prison de son pere. Mais devant qu'il sorte de quartier, il reparera par sa prudence & par sa dexterité les infortunes de sa Maison, se verra heritier de ses oncles, paisible possesseur de l'ancien patrimoine de ses ancestres, & honnorablement revestu de ceste belle & Auguste qualité de Souverain, par l'equitable traitement de ce grand & vertueux Roy Louis XII, qui reparera l'usurpation de Louis XI. & l'obstinacité de Charles VIII. ses devanciers.

[Margin: 147[illegible] Re[illegible] l'heri[illegible] de son [illegible]re.]

Ce Prince, son pere vivant, avoit espousé en premieres nopces Jeanne de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon & de Agnes sœur de Philippes le Bon Duc de Bourgogne, tous du sang de France, de laquelle il n'eut aucuns enfans. Par ce mariage il estoit allié à Jean Duc de Bourbon & d'Auvergne son beau frere, qui espousa Jeanne de France fille aynée de Charles VII. à Charles Cardinal de Bourbon Archevesque de Lion Primat des Gaules, à Pierre de Bourbon Comte de Clermont mary d'Anne de France fille aynée du Roy Louis XI. à Marguerite femme de Louis de Savoye Comte de Bresse, & à Louis de Bourbon Archevesque de Liege tous freres & sœurs de sa femme. C'a esté le premier, non le seul de nos Princes, qui a prins femme dans cette Royale maison de Bourbon, maintenant heritiere & tenanciere du premier Royaume de la Chrestienté & de la premiere Couronne du monde, en la personne du Roy Louis le Juste. Guillaume pere de Frederich Henry aujourd'huy regnant heureusement sur nous, avoit espouzé en troisiesmes nopces Charlote de Bourbon fille de Louis Duc de Bourbon premier Duc de Mont-pencier: Et Philippes Guillaume son

[Margin: Ses [illegible]ces.]

ſon frere ayné, Eleonor de Bourbon premiere Princeſſe de ſang de France, fille de Henry de Bourbon Prince de Condé.

1476. *Ses terres en Bretagne.* Il luy eſtoit neceſſaire de commencer par l'accommodement de ſes affaires, pour paroiſtre avec plus de luſtre ſelon le rang que ſa qualité & ſa naiſſance luy donnoient. Il traite avec François Duc de Bretagne, qui pour les droicts de Catherine de Bretagne ſa mere, luy transporte les ſeigneuries de l'Eſpine, Gaudin, la Ferté-Milon, Courtenay, & pluſieurs autres, outre une notable ſomme de deniers. Mais à peine avoit il commencé que le Duc Charles de Bourgogne l'appella à la guerre contre les Suiſſes. *Conduit l'avant garde en la bataille de Granſon.* Car en la bataille de Grançon, il eut le commandement de l'avantgarde composée de dix mille hommes, adſiſté des baſtards de Bourgogne, la bataille eſtoit commandée par le Duc, & l'arriere garde par le fils du Duc de Cleves, le Duc de Juliers, & le Comte d'Iſelſtein. Les Suiſſes apres s'eſtre tenus quelque temps en lieux couverts & reſerrés dans les montagnes en attendant l'armée du Duc, entrent furieuſement au combat avec noſtre Prince & les baſtards de Bourgogne qui les repouſſent vaillamment, & pour les attirer hors des montagnes font ſemblant de reculer: le ſuccés des batailles, qui ne depend humainement que d'un hazard, à eſté ſouvent changé par un rencontre de peu d'apparence. La veüe d'un cheval courant à bride abatue ſans maiſtre à donné jadis à Saladin le gain de la victoire ſur les Chreſtiens. Les Bourguignons qui n'entendoient point ceſte ruſe voyant l'ennemi ſortir de toutes parts, prenent la fuite tout de bon, mettent en route la bataille, & celle cy l'arriere garde: & tandis que le Prince & les autres chefs ſe peinent en vain d'arreſter les fuyards les Suiſſes gagnent le bagage, le champ de bataille leur demeure ſans grande effuſion de ſang n'y d'un coſté ny d'autre. Le Duc y laiſſa tout l'equipage de ſon camp, ſes tentes, ſes chariots, ſon riche Diamant, ſes trois perles tant priſées & renommées par l'univers & beaucoup d'autres richeſſes de prix ineſtimable. Louis de Chalon ſeigneur de Chaſtel-guion oncle du Prince, qui avoit peu auparavant eſté renversé dans le foſſé de Pontarlier en un aſſaut contre les Suiſſes, eſt cotté entre autres ſeigneurs de marque pour avoir perdu la vie en cette bataille, laiſſant ſon heritage à Hugues de Chalon ſon frere.

Les Chreſtiens eſtoient au ſiege de Ptolomaide, Saladin le vouloit faire lever. Il livre bataille aux Chreſtiens, qui au commencement ayans du bon, furent en fin vaincus par une terreur qui ſaiſit les ſoldats, voyans courir un cheval à bride abatue d'un gentilhomme qui combatoit à la pointe de l'armée, & qui l'avoit quitté pour demener les mains plus à l'aiſe. Paul. Æmil. l. 6.

Meſcontent du Bourguignon Se retire à Orange. Le Prince avoit quité le Duc Charles pour avoir favoriſé de Craon en un procés qu'il avoit contre luy. Il s'en vient à Orange, y fait ſon entrée magnifiquement receu par les Eccleſiaſtiques, par la nobleſſe, & par le peuple: Jure les libertés privileges & couſtumes de la ville, & des Eccleſiaſtiques, à la forme de ſes devanciers: tandis que le Bourguignon aſſailli & vaincu par les Suiſſes, perd une ſeconde bataille devant Morat à deux lieües de Berne: & peu apres en la meſme année une troiſieſme avec la vie devant Nanci, vaincu par René Duc de Lorraine.

Succeſſion des Eveſques. Louis XI. Roy de France qui eſtoit lors à Lion, fait ſaiſir la ville d'Avignon pour quelque mal-entendu qu'il avoit avec le Pape Sixte IV. pacifié en ſuite par l'entremiſe du Roy René de Sicile & du Cardinal aux liens. Pierre de Surpraville d'Avignon Profeſſeur es droicts fut appellé à la chaire Epiſcopale d'Orange, ſuivant l'election du Chapitre apres la mort de Jean Gondret qui eſtoit decedé en Auvergne.

Le Prince viſite le Roy à Lion. Le Prince fut viſiter le Roy à Lion, qui le vit de bon œuil & le careſſa. Il luy declara particulierement la bonne volonté qu'il avoit pour Marie fille & heritiere de Bourgogne & pour la conſervation de ſes Eſtats, comme pour ſa proche parente & filleule, le deſſein qu'il avoit de ſe rendre protecteur des Duché & Comté de Bourgogne, & de luy en donner le gouvernement pour la Princeſſe, attédant qu'elle eut mis ordre à ſes autres affaires. Louis XI. eſtoit le plus habile Prince de ſon temps. Jean de Chalon ne ſe laiſſoit gueres paſſer

 maiſtre;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

maistre; mais pour ce coup il y laissa du poil. Il croit aux belles paroles du Roy, s'en va en Bourgogne avec une armée Royale conduite par le seigneur de Craon Lieutenant pour le Roy. A son arrivée tout obeit, la ville de Dijon capitale de la Province, & en suite tout le Duché, & une grande partie du Comté subissent aisement le joug de la domination Françoise; principalement par la creance du Prince, qui en fit faire la deliberation par les Estats generaux du pays.

Le Roy l'avoit chargé de beaucoup de promesses, mais point d'effect. De 147 Craon se treuve saisi du Gouvernement & des forces du Roy, sans apparence de faveur ny pour Marie de Bourgogne ny pour le Prince, auquel mesme il refuse la restitution de ses propres terres. Nostre Orangeois demeure il les bras croisés à cette nazarde? au contraire il ne porte ses pencées qu'au ressentiment, & cette mocquerie insouffrable à un bon cœur le fait resoudre au parti contraire. que fait il donc? il tourne ses armes contre le Roy; & comme si tout le bonheur de cette guerre estoit attaché à sa personne, il s'y porta si valeureusement & si utilement pour Marie de Bourgogne, (laquelle l'avoit deja crée son Gouverneur general avec pouvoir d'engager son Domaine de Bourgogne pour les frais de la guerre) que presque en un instant il remit en son obeissance tout le Comté, & plusieurs places du Duché. Effects d'un courage mesprisé & despité qui ne meditoit que vengeance.

La collere du Roy s'enflamme contre le Prince pour ceste escorne. Il se resoult de le molester de tous costés pour en avoir raison. Il commence par les paroles; pour luy gaigner le cœur il l'avoit paravant fait chevalier de son ordre, maintenant il le fait à son de trompe declarer descheu de cest honneur. Passe aux effects, de Craon le va assieger à Gy, Chastel-guion le vient secourir avec trois mille Allemans & nombre de Bourguignons. Ce Prince adverti que les François sont en campagne, leur va au rencontre jusques pres le Pont de Magni, & les charge de telle furie, que pres de trois mille demeurerent sur la place: mais Chastel-guion fut arresté prisonnier, & apres delivré avec rançon. La prinse duquel fut cause que le Prince ne peut suivre la pointe de sa victoire.

La guerre s'allume parmi les grandes froidures de l'hiver suivant, avec une infinité de desordres de part & d'autre, mais principalement du costé des François. Maximilian d'Austriche espouse Marie de Bourgogne (faute à jamais irreparable à la France) de Craon assiege Dole & en est chassé avec grande perte: & comme il se retire nostre Prince le Charge tue & devalise plusieurs des siens. Le Gouverneur de Gray se sauve à la faveur de la nuict, apres avoir perdu la plus part de ses hommes.

Ainsi les François entierement chassés de la Franche Comté, de Craon est desmis de ses estats de Gouverneur de Bourgogne & de grand Maistre de 147 France, Charles d'Amboize pourveu en sa place de Gouverneur, & Anthoine de Chabane Comte de Dampmartin de l'office de grand Maistre. Le Roy de France continuoit ses animosités contre le Prince, fait saisir sa Principauté, qu'il donne à Philippes de Hochebert seigneur de Vaudeville Mareschal de Bourgogne, qui adjousta le Cornet à ses armes & l'occupa jusques à ce que le Prince fut remis en la bonne grace du Roy.

Charles d'Amboise pour premices de son Gouvernement, releve les affaires des François par le default des forces du Prince, qui perdit les Suisses & les Allemans gaignés par l'argent de France, les naturels du pays estans d'ailleurs beaucoup diminués, & Chatel-guion son oncle s'estant jetté dans le 147 parti du François, à la sortie de sa prison. Le Prince en ses foiblesses non assés fort pour resister, se met sur la deffensive, & apres avoir pourveu à la seureté des places, avole au secours de Louis de Bourbon Evesque de Liege son beau frere, qui estoit assiegé dans sa ville Episcopale par Guillaume de la Marche frere du Sanglier d'Ardenne, qui poursuivoit par armes l'Evesché pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pour ſon fils ; Il ne peut arriver ſi à temps que la ville ne fut prinſe par la mort de l'Eveſque tué de la main propre de ſon ennemi, auquel il fut vendu en une ſortie. Le Prince regagna pourtant la ville peu aprés & fit publiquement decapiter la Marche en l'autorité de l'Archiduc Maximilian.

1482. *Et par la paix*

Cependant la paix fut faite entre les maiſons de France & d'Auſtriche, par la mort de la Princeſſe Marie en l'aage de vingt ſix ans, causée par une cheute de cheval eſtant allée enceinte à la chaſſe. Le Prince entre autres comprins dans le traité qui ſuivit, fut remis en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa Principauté, & de ſes autres terres, pluſieurs tableaux & epigrammes diffamatoires relevées en diverſes villes de la France au meſpris de ſon nom abatus & briſés par mandement du Roy Louis XI. en vertu de ſes lettres patentes adreſſantes à ſes officiers, & pour arres de ſa valeur, il fut fait Lieutenant general en la Conneſtablie de France, pour Jean de Bourbon ſon beau frere.

Reantre en la jouiſſance de ſa Principauté.

1483. *Veut reprimer l'insolence de Landais mignon du Duc de Bretagne*

En ce temps la le Duc de Bretaigne ſon oncle, avoit eſlevé auprés de ſoi un Pierre Landais, qui de pauvre tailheur d'habits eſtoit parvenu a la charge de Trezorier general de Bretaigne, & poſſedoit ſi abſolument les volontés de ſon maiſtre, que ſon inſolence faiſoit armer à tout propos les principaux ſeigneurs de ſon eſtat, confiſquer leurs corps & leurs biens, & les declarer criminels de leze Majeſté. Aucun ne s'oſoit oppoſer à une telle arrogance, noſtre Prince fils de la ſeur du Duc, qui tenoit le premier rang auprés de ſa perſonne, ne pouvant plus ſupporter une tant extraordinaire audace, delibere de ſe ſaiſir de Landais, & avec le Mareſchal de Bretaigne, & quelques Barons du pays armés à couvert, ſe jette dans le chaſteau de Nantes, où il s'enferme pour ne faillir point Landais, qui eſtoit ſorti peu auparavant, pour s'aller jardiner en une ſienne maiſon champeſtre pres de Nantes. Cette ſurprinſe tant inopinée effraye le Duc ; un des ſiens du haut du chaſteau donne l'alarme à la ville, criant a plain goſier qu'on force ſon maiſtre : les archers de ſa garde s'eſmeuvent, ſes domeſtiques y avolent, & le peuple en armes accourt en grande foule au bruit de ce vacarme : il eſtoit ja en devoir de fracaſſer les portes du chaſteau avec le canon, quand le Duc ſe preſente ſur les creneaux & par la perſuaſion du Prince, faict entendre qu'on n'a point attenté a ſa perſonne. La chaſſe fut faillie pour ce coup : le Prince ſe rettira avec ſa troupe en Anjou, attendant que la colere du Duc fut appaisée ; tandis que Landais, fuyant les embuches d'une autre troupe qui le cerchoit, ſe ſauve avec paine de ſa maiſon où il eſtoit allé, parmi l'embarras des foſsés, & ſeul à pied à la faveur de l'obſcurité de la nuict ſe jette dans un Chaſteau, d'où ſon maiſtre le fait conduire avec aſſeurance auprés de ſa perſonne & lui donne plus de credit que devant.

Et ſe ſaiſir de ſa perſonne qui luy eſchape

Et qui le moleſte fort

Landais ce ſert accortement de ceſte entreprinſe, qu'il qualifie d'attentat contre la perſonne du Duc : la faict haut ſonner par tout, juſques a conſulter les Univerſités d'Italie ſur la punition d'un tel acte ; qui reſpondent ſelon ſon humeur, & par arreſt fait declarer tous les auteurs criminels de leze Majeſté au premier chef, avec confiſcation de corps & de biens. Ceux cy ſe retirent en France, & noſtre Prince adſiſta au ſacre du Roy Charles VIII. qui fut fait a Rheins, d'où il l'accompagna à ſon entrée dans Paris.

1484. *Par arreſts*

Rarò ſapienti intervenit fortuna. Senec. 2. in ſap. non cad. injur. 15.

Sæpe majori fortunæ locum fecit injuria. Sen. ep. 92.

1485. *Et par armes*

Deux ans ſe paſſent & comme ſi un grand bonheur eſtoit incompatible avec une bonne conduicte ; Landais continue ſes braveries, avec plus d'outrecuidance que jamais, le Prince eſt appellé par la nobleſſe Bretonne pour retrencher un ſi mauvais arbre. Les armes ſont ſur le point de demener les mains. Cetui la ſe tenant touſiours a l'ombre de l'autorité du Duc leve une grande armée pour aſſieger Encenix, ou eſtoit le Prince & le ſieur de Cominge, leſquels advertis de ceſte entreprinſe preparent des forces & preſentent la bataille à Lãdais, laquelle ne fut point livrée d'autant que toute la nobleſſe ſe joignit avec le Prince. Par l'entremiſe de quelques uns, il eſt dit, que la cõduite & le maniement d'es affaires appartiendra aux plus proches parens

Quaſi iſta inter ſe contraria ſint, bona fortuna & mens bona. Sen. ep. 95.

du Duc, attendu la foiblesse de son aage, & de son jugement; & Landais desmis de son administration: qui d'abord se laissant emporter à sa colere decerne patentes, & en l'autorité de son maistre, declare tous ces capitulans criminels de leze Majesté: mais le chancelier refusant d'y apposer le seel redoubla les peines de ce temeraire.

Sæpe inter fortunam maximam & ultimam nihil interest. Sen.6. de benef.33.

Car deslors tous se resolvent à sa ruine, ils deputent des juges pour luy faire son procés, qui informent & decrettent prinse de corps. d'un excés de bonheur à un excés de malheur il ny à qu'un degré. Le peuple de Nantes entendant ce murmure se sousleve, avole en armes dans le chasteau, & indigné de tant d'excés de cest homme, demande tumultuerement que Landais luy soit livré. Le Duc ne se pouvant autrement despetrer de ce populasse importun, le remet entre les mains de la justice & deffend sur la vie qu'il ne luy soit faict aucun mal, en cest estat le procés luy est fait & parfait, il est pandu & estranglé avec quelques uns des siens, & la memoire de son nom comme celle de ses faveurs reduicte en cendres. nostre Prince reentra en l'amitié de son oncle, & la noblesse obtint une authentique & generalle abolition de toutes choses.

Ignis amoris regii plurimos in cinere redegit.

Charles VIII. avoit esté laissé en minorité par Louis XI. son pere. Le Duc d'Orleans qui fust aprés Roy de France sous le nom de Louis XII. n'ayant peu obtenir par douceur la regence du Royaume à recours à la force, & engage dans sa querelle le Duc de Bretaigne, & par concequent nostre Prince: qui le mesnagoit paisiblement, estant proche parent de tous les deux. De ce feu s'alluma une guerre, en laquelle le Prince fit aussi entrer l'Archiduc Maximilian desormais Roy des Romains (sous esperance de mariage avec Anne de Bretaigne,) qui deslors le pourveut du gouvernement des Duché & Comté de Bourgogne.

Trepidamus sic vertimus terga, quemadmodum illi quos pulvis motus fusa pecorum exuit castris, aut quos aliqua fabula sine autore sparsa conterruit. Sen. Ep.13.

Quello che giova al nemico, nuoce à te & quel che giova à te, nuoce al nemico. Machiav. dell' arte della guer. l.7.

L'inventaire de Serres en la vie de Charles VIII.

L'armée du Roy de France avoit ja emporté quelques places en Bretaigne, sur le point de planter le siege devant Renes. le Duc avec ceux de la Ligue conduisoient une armée de six cens Lances, & de seze mil hommes de pied que François, que Bretons, pour livrer bataille. la poussiere souslevée en l'air par un troupeau de brebis, a fait autrefois quitter le camp à une armée Romaine, & un discours faussement inventé à espouvanté le cœur des soldats plus resolus. Icy l'artifice d'un seigneur Breton, qui deplorant la misere de son pais, se fait ouir en l'armée, qu'il est adverti que les François leurs compagnons d'armes, les vont livrer en bref entre les mains des autres François leurs ennemis: fait souslever la plus part des troupes de la nation, qui quitent le champ & de quatre partie les trois se retirent. Ce qui nuisit au Duc profita beaucoup aux François qui voyans la carriere large & aisée, chaussent furieusement les esperons au Duc qui se sauve à Malestroit, & delà à Vennes laissant pour gage son bagage, *favorisé en sa retraite par le Prince d'Orange, qui de Nantes estoit avolé là pour le recourre fort à propos, car sans ceste survenue il estoit assiegé & prins.*

Hospitibus non hostibus tantum metuendi. Tacit.3. hist.

La guerre de Bretaigne continuoit avec guain & perte de part & d'autre; le Prince ayant fortifié ses troupes de quelque secours d'Allemans & d'Anglois, delibere d'assieger Quintin place occupée par les Bretons François, & grandement oportune aux affaires du Duc, laquelle se rend au Prince, qui de ce pas va assoir son camp devant la Chaisse chasteau de la maison de Rohan; d'où il est constraint de le lever par la lacheté de ses gens, plus crains des hostes que des ennemis, & qui se desbandoient de jour à autre, ou pour se rendre aux François ou pour esuiter les piquantes froidures de l'hiver. Il fait acheminer son armée a Mont-contour à dessein de la faire revenir, & de proceder à la punition des coulpables d'une si illegitime absense: mais le Duc de Bretaigne estoit si mal servi de ses subjects, que nonobstant toutes les plus rigoureuses menaces qui se peuvent ordonner en pareil cas, les plus belles entreprinses du Prince s'en allerent en fumée, par la faute de ceste desbandade.

Ainsi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ainsi son courage ayant rancõtré un tel malheur, il employe sa prudence pour fortifier l'estat de son oncle, par le mariage d'Anne de Bretaigne fille aynée du Duc avec Maximilian d'Austriche, afin de l'engager plus avant dans la querelle.

1488. Cependant le Duc de Bretaigne, ayant eu moyen de redresser son armée, il la faict marcher à la reprinse de S. Aubin; nostre Prince estoit un des Principaux chefs, extremement empesché d'accoiser les troubles & divisions, qui continuoiẽt de s'eslever à tout propos parmi ses troupes composées de diverses nations, mais qui n'estoient pas pourtant mieux d'accord. Les deux armées Françoise & Bretonne, estoient sur le point de choquer, quand tout a coup un bruit sourd courant parmi les Bretons, que les chefs des François leurs alliés, s'entendoient avec les chefs des François leurs ennemis, refroidit entierement leurs courages & les eust infailliblement fait debander, s'ils n'eussent aprehendé l'armée ennemie qui estoit proche, *les Duc d'Orleans & Prince d'Orange advertis de ceste creance eurent toutes les peines du monde de les faire desmordre, que font ils doncques? pour donner asseurance du contraire ils mettent pied a terre & jurent de combatre avec les Bretons & Allemans. Traict plus hardi que consideré, mais la necessité les y portoit afin d'accoiser ceste mutinerie militaire qui desia tendoit a sedition.* Ainsi la bataille fut livrée, en laquelle les François demeurerent victorieux avec perte de trois mille hommes de leur costé; mais quinze mil Bretons demeurerent sur la place, & le Duc d'Orleans & nostre Prince prisonniers: celuy la par les gens de pied & conduit en poste a Luzignan, de là à la grosse tour de Bourges, où il fut detenu long temps: cetuy-cy par un archer François qui le retira d'entre les morts où il s'estoit mis pour se sauver plus facilement, ayant deschiré sa croix noire pour estre mescognu, recouvra peu aprés sa liberté par appointement.

Conduit l'armée à S. Aubin

Il ny a moyẽ plus excellent pour appaiser les seditiõs militaires que de composer son armée de soldats de differentes natiõs. c'est l'opinion de Mac. & de presque tous les Politiques qui se treuve fausse en ce rencontre.

Jean de Serres en la vie de Charles VIII.

Où elle est desfaite

Et luy pris prisonnier sort par accord

1489. Le Duc de Bretaigne estant mort, & peu aprés Isabeau l'autre de ces filles; Anne demeura seule heritiere & de la Duché & de la querelle de son pere, qui l'obliga de condescendre plus facilement aux recerches du Roy des Romains: Enguelbert Comte de Nassau fut chef de l'ambassade, & celuy qui l'espousa solennellement au nom de Maximilian: nostre Prince fust le principal instrument de ce traité, comme parent & grandement accredité de part & d'autre. Le Mareschal du Roy des Romains & son Secretaire luy passerent promesse authentique au nom de leur maistre, de luy faire payer cent mil escus d'or pour le merite de ses services, avec une honnorable pantion. Il receut aussi en mesme temps l'heritage d'Hugues de Chalon son oncle: Mais peu aprés le Roy se l'estant reconcilié, il despeça l'ouvrage qu'il avoit ourdi, & le tissut si favorablement pour le Roy de France, qu'il s'ensuivit la cõsommatiõ du mariage de Charles avec Anne de Bretaigne, la Lieutenance generalle de Bretaigne au Prince, & une paix de quatre ans entre les Roys de France & des Romains. Le renvoy de Marguerite d'Austriche fille de Maximilian, qui avoit esté mariee à Charles du vivant de son pere, y defaillant la seule consommation, & la promesse de la restitution des Comtés d'Artois & de Bourgogne, qui avoient esté donnéez en dot à Marguerite, fust fait & negotié principalement par l'entremise & dexterité de nostre Prince.

Et traicte le mariage de Anne avec Maximilian

Et puis le fait consommer avec le Roy de France

Pour considerati õs

1490. l'Esperance qu'il avoit de recouvrer la souveraineté de son Estat, encor occupée par le Roy Charles, continuant l'usurpation de Louis XI. son pere; l'obligea sur toute autre consideration au changement de ce party, & à rendre ces notables services au Roy & à la France. Il n'y espargna non plus ses moyens pour y parvenir, ayant faict donnation à Estienne de Vesc eslevé de la poussiere aux plus grandes faveurs du Roy, de Suzette & de Chasteauneuf de Rodortier places assizes dans sa principauté, afin de l'avoir favorable en sa poursuite. Cependãt le temps coule, & le Roy l'entretient en bonne humeur

1491. pour s'en servir: il luy donnee commandement de cent lances de ses ordonnances, & peu aprés le faict son Lieutenant general des Duche & Comté de

Qui le fait Lieutenãt general en Duché & Comté de Bourgogne

Bour-

Bourgogne, pour s'opposer aux entreprises du Roy des Romains. les patentes furent enterinées au parlement de Dijon le 27 Januier, mil quatre cens nonante deux, & le Prince qualifié par le Roy dans icelles, grand & notable personnage de son sang & lignage; mais pour tout cela il ne peut recouvrer sa souveraineté des mains du Roy, qui tache de le contenter en donnant libre cours à sa monnoye par toute les Provinces du Dauphiné & de Provence.

Tandis que le Prince occupoit sa vertu au service de la France, Estienne bastard de Chalon administroit les affaires de la Principauté, en qualité de Vice-Prince, & en absence de M. Jeanne de Bourbon Princesse, qui estoit pour lors en Bourgogne. La liberté des prisonniers a esté de tout temps concedee à la dignité des personnes representans le souverain: les Romains l'observoyent religieusemẽt & ne croyoient pas que l'entrée d'un Prince fut entiere si on ne leur donnoit le large. Gneus Piso s'en piqua fort avant contre les Atheniens qui ne luy defererent pas c'est honneur & aujourdhuy en Frãce on ne l'attribue qu'aux Princes & Princesses du sang. Ceste Dame venãt visiter sa Principauté & passant par la ville de Valence en Dauphiné, elle demanda les prisonniers à la justice du seigneur de la ville. Entre autres un Estienne Vrezieux apotiquaire de Valence y estoit detenu, faussement accusé d'estre rogneur de testons & de monnoye. La justice ne voulant obeir aux commandemens de la Princesse qui estoit du sang royal, luy refuse la delivrance des prisonniers: elle en personne avec sa suite, s'en va droit aux portes des prisons, qui se treuvant fermées, pour faire valoir son autorité commenda de les enfoncer, aussi tost dit aussi tost fait une multitude des siens & de ceux de la ville avec marteaux & maillets les brisent, fracassent & font voller en esclats. Les toicts de la maison ne sont pas espargnés, la Princesse entre dedans avec la troupe, donne le large à tous les prisonniers, & elle mesme daigne de prendre par la main cest apotiquaire, & le conduire dehors. les officiers n'en furent pas contens, mais force leur fut de le souffrir. En ce temps la le Pape Innocent VIII. mourut à Rome, & le mesme jour le foudre tomba sur le grand Palais d'Avignon, qui ravagea estrangement la tour de Trouillas. L'année suivante ceste Princesse mourut sans enfans & laissa son heritage au Prince son mary.

Gneus Piso offensus Athenæ erat, quia Theophilum quemdam areo judicio falsi damnatum precibus suis non concederent. Tacit. 2. Ann.

A peine l'an du dueil est expiré, que le Prince convole à un second mariage avec Philiberte de Luxembourg, fille d'Anthoine de Luxembourg Comte de Brianne & de Roussi, & d'Anthoinette de Bressemont Comtesse de Charny, mais les guerres d'Italie ne luy permirent pas de jouir longuement des fruicts. Charles VIII. Roy de France luy donna de l'employ pres de soy dans ses armées, & l'honnora des principaux commandemens en la conqueste du Royaume de Naples. Ce jeune Roy de vingt deux ans poussé d'un genereux desir d'estendre plus avant les frontieres de la France, s'eslance courageusement dans ceste glorieuse entreprinse, en laquellle dit l'histoire, *Monseigneur le Prince d'Orange avoit la principale charge de son Ost, & à qui comme grand chef le Roy donnoit grand credit aux affaires de la guerre.* Cestoit un vieux routier accompagné de ces trois grandes qualités, de sage, vaillant, & experimenté chef de guerre. Puis donc qu'il à contribué autant qu'aucun autre à ce tant illustre voyage, il en faut dire quelque chose selon la portée de nostre sujet.

Philip. de Comm. liv. 8.

Plusieurs motifs y eschaufferent le Roy, mais ses deux favoris Estienne de Vesc Senechal de Beaucaire & President des Comtes à Paris, & le General Brissonnet depuis Cardinal de S. Malo, furent les principales flammeches qui allumerent son courage, extraordinairement sollicités par les Neapolitains, qui s'estans soustrais de la domination de Ferdinand Roy d'Aragon, ne desiroient rien tant que de se mettre à l'abri de l'obeissance Françoise. Et d'ailleurs Ludouic Sforce nouvel usurpateur de cette belle Duché de Milan, pour

se main-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

se maintenir parmy la confusion de l'Italie & la division des Princes, offre adsistance & service au Roy, qui de son naturel estoit porté à ceste con-
Ses forces queste, nonobstant les grandes difficultés qui s'y opposoyent. Il recueillit ses forces à Lion: d'où il les distribua en deux armées, terrestre & marine. Celle de terre estoit composée de cinq mille chevaux, vingt huict mil hommes de pied, & douze cents pieces de Canon avec tout son attrait & equipage. Celle de mer estoit de dix huict galeres, six galions, & neuf grosses navires: & pour solde cent mil francs qu'il print sur la banque de Genes à raison de quarante deux pour cent, douze mil ducats des bagues de Madame de Savoye, qu'il avoit emprumtées pour engager, & autant de celles de la Marquise de Montferrat.

Ses victoires & conquestes Avec telles forces le Roy entre en Italie où il treuve peu de resistance, & d'abord ayant rompu les troupes Aragonnoises sans beaucoup de sang, fait son entrée dans Pavie & dans Plaisance, qui le reçoivent comme leur Roy: de là poussant le bonheur de ses armes, se rend maistre des principales places de la seigneurie de Florence, nonobstant les practiques de ses ennemis: passe en Romanie, est accueilli dans Lucques avec une insigne alegresse: donne sa premiere liberté à Pise, paravant opprimée par les Florentins: entre triomphant dans Florence luy & son cheval armés, la lance sur la cuisse: & tirant son chemin à Rome, passe par Sienne, qui pour marque d'obeissance luy depend ses portes des gonds: plusieurs places du Pape le reçoivent comme Roy: Viterbe ouvre ses portes; les Ursins sont contraints de luy donner passage par leurs terres, vivres & logemens dans l'Estat Ecclesiastic avec places d'asseurance. Le Roy est aux portes de Rome, qui d'abord luy font refusées par le Pape: mais plus de vingt brasses des murailles, qui cheurent à son entrée, aussi triomphante que celle de Florence, suivi de toute son armée, & quinze brasses qui cheurent d'elles mesmes des murailles du Chasteau S. Ange, où le Pape s'estoit enfermé pour rendre quelque resistance avec deux volées de Canon, l'en firent maistre.

1495. Ferdinand d'Aragon estoit mort & Alphonce son fils n'oublioit rien pour empecher le Roy à son passage: mais n'ayant peu soustenir la puissance des François, & d'ailleurs apprehendant la revolte de ces peuples, qui estoient à la veille de se souslever, il fait couronner son fils Ferdinand; & avec quelques galeres chargées de provisions s'enfuit en Sicile, où il vesquit quelque temps en religieux & peu apres mourut, comme il estoit sur le point de se jeter dans un cloistre. les François poussent outre le bonheur de leurs armes, & ne rencontrent aucune place despuis Rome jusques à Naples qui les arreste plus d'un jour. Naples mesme luy porte ses clefs & le reçoit avec une extraordinaire acclamation publique, les chasteaux de la ville firent plus grande resistance; mais en moins d'un mois de siege ils composerent leur reddition: & en suite tout l'Estat de Naples subit aisément le joug de la domination Françoise. Le douziesme jour de May le Roy de France fit son entrée triomphante à Naples en habit Imperial, receu en qualité de Roy de France, de Naples, & de Sicile, & Empereur de Constantinople, *Ainsi* Inventaire de Serres en la vie de Charles VIII.
(dit l'histoire) *sans desployer pavillon sans rompre lance Charles en quatre mois & demy d'un merveilleux cours de prosperité vint, vid, vainquit.* Il faut pourtant donner une grande partie de la gloire de ces heureux succés à la sage conduite de nostre Prince, qui avoit le principal commandement en l'armée royale.

Reduites en fin à neant. Ces grandes victoires poussoient bien avant dans l'Orient les desseins & poursuittes du Roy; mais il ny eust que trop de manquements pour faire decliner ses affaires. Toute l'armée gorgee de butin se baignoit dans le repos, aprés un si long & si heureux voyage: les plus grandes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

maisons de Naples qui avoient favorisé les armées Françoises n'estoient plus recognues selon leur rang, & plusieurs places des Florentins & de l'Eglise que le Roy avoit promis de restituer aprés la conqueste du Royaume, servirent de specieux pretextes d'une ligue, qui fut concluepar le Pape, les Venitiens, le Duc de Milan, & secretement par tous les Potentats d'Italie contre le Roy, ou pour l'assieger dans Naples, où pour le combatre à son passage. Mais la prophetie de frere Hierome Savanarola de l'ordre S. Dominique, perçonnage fameux en pieté en ce temps la, & qui par une ame advancée sur l'advenir, avoit predit & presché publiquement dans Florence, la venue du Roy, les fruits de ses armes dans l'Italie, & les glorieux triomphes qu'il devoit rapporter au retour de son voyage: fut miraculeusement accomplie par la memorable bataille que le Roy gagna à Fornoue, laquelle lui ouvrit son chemin en France. & peu de temps aprés Ferdinand Roy d'Aragon, s'estant rendu maistre de la ville, & en suitte de tout le Royaume de Naples, fut restabli dans la throne royal de ses ancetres.

Le Duc d'Orleans qui pretendoit la Duché de Milan, estoit encor maistre de Novare ville des dependances, laquelle Ludovic Sforce Usurpateur du Milanois avoit baillée au Roy en ostage pour la seureté de son passage. Il y eust grand debat & contention en l'armée du Roy, si elle donneroit bataille ou nom, pour la deslivrance de ceste place, qui estoit assiegée par l'armée de la ligue: *Le Prince d'Orange qui pour le fait de la guerre avoit beaucoup de credit envers le Roy, & tous les autres chefs aimoient mieux terminer le siege par appointement que par le hazard des armes.* Il ne s'agissoit point de l'interest particulier du Roy, qui estoit beaucoup plus foible, que l'ennemi, & la conservation de sa personne plus importante que la place. Ainsi nostre Prince assisté de quelques autres fut employé par le Roy pour traiter de la reddition de Novare, & par une tresue de huict jours, ayant obtenu la liberté du Duc d'Orleans son proche parent (appellé le Roy Louis XII.) qui y estoit tres estroitement assiegé, s'emploia aussi heureusement pour le bien de la paix, qui fut faite à Verceil, comme il s'estoit porté valeureusement en guerre. Le Duc d'Orleans interessé en son propre, passionnoit telement une bataille *qu'il en print debat avec le Prince d'Orange jusques a le dementir*, les historiens ne marquent pas le ressentiment du Prince sur une telle inivre; il suffit que son conseil prevalut à celuy du Duc d'Orleans son oncle, premier Prince du sang qui s'en va à la couronne.

Inventaire de Serres en la vie de Charles VIII.

Era grande appresso a Carlo la sua autorità per l'ingegno & valore suo. Guicch. lib. 2.

Philipp. de Comin. en la vie de Charles VIII.

Le Roy donc s'estant retiré en France & nostre Prince avec luy poursuivant tousiours sa reintegrande en sa souveraineté d'Orange, ne tarda gueres de mesditer un second voyage en Italie: mais comme il estoit sur le point de repasser les monts, la mort luy trancha tous ses genereux desseins, & la succession de ce Duc d'Orleans à la couronne de France, facilita la juste reintegrande de nostre souverain, deue à son droict & au merite de tant de services qu'il avoit rendus aux Roys & a la France: d'ailleurs le Roy Louis XII. estoit amplement informé de tout, il avoit veu & sceu la prison du Prince Guillaume, & la contrainte qui avoit causé ceste pretendue vente. Jean estoit son proche parent & alié, son nepueu, fils de son cousin germain, & encor cousin germain de sa femme: car Catherine de Bretaigne mere de Jean, estoit fille de Richard de Bretaigne Comte d'Estampes, & de Marguerite d'Orleans, & Marguerite descendue du Roy Charles V. en ceste sorte. Charles V. eust de Jeanne de Bourbon sa femme, Charles qui fut Roy aprés luy, & Louis Duc d'Orleans qui espousa Valentine de Milan, fille de Jean Galeas Viscomte de Milan, & de Isabeau de France fille du Roy Jean, & fut meutry à Paris par le Duc Jean de Bourgogne, laissant plusieurs enfans à sçavoir Charles Duc d'Orleans, qui fut pere

Louis XII. ne tesmoigna point de ressentiment de cette contradiction du Prince ne voulant pas qu'un Roy de France vengeat les Injures faites à un Duc d'Orleans.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pere de ce Roy Louis XII, Philippe d'Orleans Comte de Vertus qui mourut sans enfans, Jean d'Orleans Comte d'Angoulesme qui fut pere de Charles, pere du Roy François I. Ieanne d'Orleans femme de Iean II. Duc d'Alançon, & Marguerite d'Orleans femme de Richard de Bretaigne Comte d'Estampes; desquels nasquit un fils & trois filles, François dernier Duc de Bretaigne, pere de Anne Duchesse de Bretaigne, mariée en premieres nopces au Roy Charles VIII. & en secondes à ce Roy Louis XII. Catherine femme de Guillaume Prince d'Orange mere de Jean, & Isabeau qui mourut en enfance. Qui ne voit donc ceste proximité de sang & d'aliance, qui fut sans doute un surcroit qui obligea de plus fort le Roy à la restitution de ceste souveraineté en faveur du Prince ?

1498. 20. Aoust. Qui le reintegre en la souveraineté par patentes.

Car en la mesme année de son advenement à la couronne de France, il luy ottroya ses lettres patentes contenant, *que pour raison de certain different meu entre le Roy Louis XI. & Guillaume de Chalon Prince d'Orange, ledict Roy l'auroit faict detenir prisonnier par aucun temps & contrainct de luy faire foy & hommage de sa Principauté encor qu'elle ne luy fut aucunement subjete, ny que jamais hommage en eut esté fait par autres à luy, ny à ses predecesseurs; cassé & annulle ledit hommage & remet le Prince & sa Principauté en l'estat qu'ils estoient auparavant.* La prison & la contrainte le rendoit nul de soy, & son devancier ny pouvoit avoir porté son consentement au prejudice de ses successeurs quand il auroit esté a soy, & qu'il auroit contracté dans une pleine liberté, & icy la mesme lance qui avoit navré avec tant de violence guerit maintenant avec douceur, & le fils se voit restabli autant glorieusement que le pere avoit esté expolié injustement.

28. Decemb.

Ces patentes furent presentées à Iean Comte de foix & d'Estampes Gouverneur du Dauphiné, qui les enterina à Paris, & fit sur ce expedier ses lettres. Le Parlement de Grenoble refuse de proceder à l'enterinement; le Prince obtient lettres de jussion du Roy au Parlement, chambre des Comptes, & autres officiers Royaux du Dauphiné *de le laisser jouir paisiblement de l'effect des precedentes lettres & de les enteriner sans contradiction.* Le Procureur general remonstre *qu'elles estoient obreptices, alleguant la vente faite par Guillaume de Chalon Prince d'Orange au Roy Louis XI. le Roy enjoint derechef à la Cour de Parlement, de passer outre à l'enterinement nonobstant ledit empechement dudit Procureur general, & de contraindre iceluy & tous autres à ce faire & consentir, adjoustant ses lettres de cachet à la Cour de Parlement, & à la Chambre des Comptes de Grenoble.*

1499. 7. May.

Enfin ces lettres furent enterinées par la cour le dernier de May 1499. & le Baillif de S. Paul Trois-chasteaux ou son Lieutenant deputés Commissaires pour l'execution. Le Prince qui estoit lors à Lion donna commission bien ample à Philipon Busquet son maistre d'hostel & Gouverneur de sa Principauté, à Humbert Mareschal seigneur de Montfort Regent d'icelle, & à Guillaume Maynier cy devant President de prendre en son nom possession de la souveraineté. Ce qui fut fait, & le Vibailly de S. Paul se rendit à Orange pour l'execution. Là il convoca les Ecclesiastiques, les Vassaux, les Consuls, & les principaux subjects de la Principauté. Pour les Ecclesiastiques se presenterent Guillaume Pelissier Prothonotaire, Vicaire, official & Aumosnier, André Soci, Guillaume Gras, Pierre Picard, Laurens Biscarel, & Anthoine Colomb Chanoines d'Orange: Pour les Vassaux & pour la Noblesse Pierre de la Baume seigneur de Suzei, Guillaume d'Ancedune seigneur de Condoulet, Estienne de Vesc seigneur de Suzete &c. Anthoine Geofroy seigneur de Malijay, Honnorat de Bourgueif seigneur de Corchans, Jacques de Montdragon seigneur de Derboux: Pour Orange Luquin de Rivalba Tresorier & Raymonnet Alibert Scindics de la ville d'Orange: Pour Courthezon Anthoine Caille l'un de leurs Scindics: Pour Jonquieres Jean André le vieux Scindic: Pour Gigondas Amedieu

Rosier, & grand nombre de peuple de toute condition ; à tous lesquels il declara publiquement le sujet & le contenu de sa commission. Lors tous ensemble rendirent graces à Dieu de l'heureuse reintegrande de leur Prince en sa souverainеré, offrans librement & franchement de luy obeir comme à leur souverain Prince, & à ses officiers. Incontinent l'air retentit d'une multitude innombrable de voix d'exultation criantes *vive le Prince* esclatantes & reiterées. On fit cries & proclamations publiques à son de trompe que le Prince estoit remis en sa souveraineté, & enjoint à tous ses subjects de luy rendre obeissance. Cecy arriva le 22 Aoust 1499 jour memorable d'une si juste reintegrande. 14

Le Vibailif continuoit sa commission, & apres avoir fait sommaire apprinse de l'estat, & de la qualité en laquelle estoient les armes au dessus des portes de la Cité avant la saisie de la souveraineté faite par le Roy, & entendu que celles du Roy Dauphin y avoient esté mises depuis ce temps la, il les fit oster & transporter en l'Eglise des Cordeliers où elles furent enchassees ; & fit eslever celles du Prince en leur place.

Sur l'execution de cette reintegrande l'Advocat & le Procureur general de Roy au Parlement de Grenoble font interieter deux appellations par leurs substituts, l'une des procedures du Vibailif de S. Paul, l'autre des officiers du Prince : mais le Roy y pourveut par autres lettres portant mandement au Gouverneur, & au Parlement du Dauphiné, de faire jouir le Prince du contenu es precedentes lettres, & injonction finale aux gens du Roy de se desporter de ces appellations, leur imposant silence perpetuel.

Ces lettres presentées au Parlement du Dauphiné, il voulut encor entrer en cognoissance de cause, & regler la matiere à proces ordinaire sur l'enterinnement d'icelles, ce qui occasionna le Roy de faire expedier autres patentes, par lesquelles est faite narrative *de tout le cõtenu aux precedentes, & en outre des empechemens donnés par ses Advocat & Procureur Fiscaux, sous couleur & pretexte de la confession faite par Guillaume de Chalon dans l'acte de vente d'avoir receu du Roy Louis XI. quarante mille escus pour le prix de la souveraineté dont les lettres precedentes ne font mention, & que les Fiscaux nonobstant tous mandemens s'efforcent de tenir le Prince en proces pardevant la cour de parlement, pour rendre illusoire, ses provisions ; le Roy ordonnant aux gouverneur & à la cour de parlement, que toutes difficultés recours, oppositions, appellations, & autres empechemens cessans, ils fassent jouir le Prince de l'effect desdittes lettres, contrignant lesdits Advocat & Procureur à desister, cassant toutes appellations, recours, & empechemens, imposant silence & deffendant de s'arrester aucunement à ladite confession du Prince d'avoir receu lesdit quarante mil escus dudit feu Roi Louis XI. de laquelle somme le Roy le quite & descharge suffisamment.*

Et parce que la cour n'avoit pas voulu à pur & à plain enterimer les precedentes lettres à cause de toutes ces traverses & chiquanes ; le Roy passant pardessus pour un dernier & suffisant remede, ottroye encor au Prince les patentes de la teneur suivante, lesquelles j'ay icy incerées au long pour faire voir comme en un, toute la procedure qui fut gardée en une reintegrande si juste & si legitime.

Louys par la grace de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, à nos ames & feaux conseilleurs les Gouverneurs ou son Lieutenant, & gens de nostre parlemẽt ou de nos Comtes au Pays du Dauphiné, salut & dilection. Nostre trescher & tres aymé nepueu Iean de Chalon Prince d'Orange nous a fait remonstrer, que des le mois d'Aoust mil quatre cents nonante huict, luy aurions entierement quité & remis les fief, hommage, & sub- 15

1500. *subjection de sondit Principauté d'Orange, que feu Guillaume de Chalon son pere avoit faits & recognus à feu nostre tres cher sieur & cousin le Roy Louis XI. de ce nom, (que Dieu absolve) & ordonné que nosdit nepueu & les siens tiendroient & posséderoient à tousiours ledict Principauté, en tous tels droicts, & en l'estat qu'elle estoit, & que ses predecesseurs la tenoient avant lesdicts hommage & recognoissance. Lesquelles lettres vous avoient esté presentées de sa part: & derechef au mois de Decembre mil quatre cens quatre vingts et dix huict par autres nos lettres vous fut mandé en faire & souffrir jouir plainement et paisiblement nostredict nepueu, et proceder à l'enterinement desdits lettres selon leur forme: et aprés que nosdictes lettres vous furent presentées, nos Advocat et Procureur Fiscaux Dauphinaux surce appellés contrarierent et voulurent empecher l'effect et enterinement d'icelles lettres proposans, que en l'an mil quatre cents septante cinq ledict feu Guillaume de Chalon auroit vendu cedé et transporté à nostredict feu sieur et cousin le Roy Louis XI, le fief, ressort et souveraineté dudict Principauté, et iceluy mis soubs le ressort et souveraineté de nostredict pays du Dauphiné, et à la cour de nostredict Parlement, tant pour nostredict feu sieur et cousin le Roy Louis comme pour ses successeurs Dauphins, pour et moyenant la somme de quarante mil escus d'or de Roy, que ledict feu Guillaume de Chalon en eut et confessa avoir receu de nostredict feu cousin le Roy Loys, et dont il le quita: et que en ensuivant ledit vendage nostredict nepueu le Prince en à fait hommage et foy à nostredict feu cousin le Roy Louis; et depuis ledit temps iceluy Principauté à longuement esté en et soubs ledit ressort et souveraineté dudict Dauphiné; et que les subjects d'iceluy Principauté par appel, supplication, et autrement, ont puis ledit temps tousiours recouru à la Cour dudict Parlement Dauphinal comme souveraine. Et disoient aussi que lesdits hommage et recognoissance avoient esté faits pour la cause dudit vendage, et non point pour les questions et differens mentionnés en nosdites premieres lettres, obtenues par nostredit neveu le Prince; et que non seulement à nous avoit esté acquis le droict desdit hommages, ressort, et souveraineté, mais aussi à nos successeurs Roys Dauphins. Disoient aussi nosdits Advocats et Procureur que des choses par eux proposées et allegués n'avions point esté deubemẽt informés, et que nostredit neveu avoit de nous subrepticement, et obrepticement obtenu nosdits lettres: sur quoy nostredit neveu obtint autres nos lettres au mois de May mil quatre cents quatre vingts dix neuf, par lesquelles nonobstant lesdits articles baillés de la part de nosdit Advocat et Procureur y attachés, vous fut de nous mandé proceder à l'enterinement desdites lettres, faire jouir comme dessusdit nostredit neveu, et à nosdits Advocat et Procureur silence imposé; et lesquelles nos lettres furent tantost aprés par vous enterinées et les executions deubes surce faites; neantmoins nosdits Advocat et Procureur Fiscaux par eux ou leurs substituts interieterent certaines appellations. Et afin de les faire deporter ayons ottroyé autres nos lettres du sixiesme jour*

de Decembre audit an quatre vingts dix neuf, par lesquelles vous ayons
mandé contraindre, & faire contraindre nosdits Advocat et Procureur à
eux deporter desdites appellations, & surce leur imposer silence perpetuel,
en faisant jouir nostredit cousin comme dessus, icelles appellations &
toutes autres nonobstant. Et depuis icelles lettres ainsi obtenues nosdits
Advocat & Procureur voulans empecher l'effect de nosdites lettres, pro-
poserent derechef qu'ils avoiẽt interjecté certains recours desdites lettres
enterinement & execution; & que au moyen d'iceux ils ne pouvoient n'y
ne debuoient estre frustrés n'y deboutés de leurs legitimes defences, &
que l'octroy de nosdites lettres ne pouvoit estre prejudiciable à nos succes-
neurs Roys Dauphins; & par nos autres lettres données à Lion le vingt
troisiesme jour de Mars audit an mil quatre cents quatre vingts & dix
neuf, narration faite de nos lettres susdites mẽtionnées, ensemble desdites
appellations & recours, & aussi de la confession & cognoissance faite par
ledit feu Guillaume de Chalon Prince d'Orange, d'avoir receu de nostredit
feu sieur et cousin le Roy Louys ladite somme de quarãte mil escus d'or, et
des oppositions & contrarietés faites par nosdits Advocat et Procureur;
& nonobstant lesquelles choses vous ayons ordonné & mandé faire souf-
frir, & laisser jouir & user nostredit neveu de tout l'effect & contenu en
nosdites lettres, et nonobstant la confession de la reception desdits quarante
mil escus pour lesdits fief, hommage, & souveraineté, de laquelle somme
ayons quitté & deschargé iceluy nostredit neveu, ses hoirs successeurs &
ayans cause, & lesquelles nosdites lettres vous ayent esté presenttées des
le mois d'Aoust dernier passé; toutesfois avés differé de à pur & à plain
enteriner nosdites lettres, en declarant que nostredit neveu jouiroit du cõ-
tenu en icelles lettres, & neantmoins que nosdits Advocat & Procureur
seroient receus à desduire & proposer les causes & deffences par eux pre-
tendues, combien que par plusieurs fois leur ayons & bien expressement
escript & ordonné d'eux deporter, en leur imposant silence perpetuel &
les suffisamment deschargé: mais au moyen desdites contradictions, re-
cours, & appellations & autrement, nostredit neveu doubte que ses heri-
tiers et ayans cause, soiẽt cy aprés troublés et inquietés en nostredit octroy
et effect de nosdites lettres, et de choir en involution de procés, et que à ce
moyen nosdites lettres luy soient illusoires et de nul effect, nous requerant
surce le pourvoir de remede convenable. Pourquoy nous les choses dessus-
dites considerées, biens certains et advertis d'icelles, et de toutes les choses
proposées par nosdits Advocat et Procureur, en ayant singulier regard aux
bons et grands services à nous et à nos predecesseurs faicts par nosdit
neveu le Prince, comme par ledit feu Guillaume de Chalon Prince d'Oran-
ge son pere, à feu nostre trescher sieur et pere, que Dieu absolve, tant au
voyage qu'il fit pour luy en nostre Duché de Milan, pour icelle conquester
et reduire en l'obeissance de nostredit feu sieur et pere, avec grand nombre
de gens de guerre, que ledit feu Prince y cõduit et mena à ses propres frais;
comme aussi en plusieurs autres lieux voyages et entreprinses que nostredit

neveu

1500. *nepueu à faictes, tant pour nos predecesseurs Roys Dauphins, esquels il & sesdit predecesseurs ont frayé & missionné grand somme de deniers.* Pour ces causes, *& autres, & que aussi nous a pleu & plait, avons cognu & confessé cognoissons & confessons par cestes, avoir eu & receu de nostredit neveu ladit somme de quarante mil escus d'or de Roy, de laquelle pour nous & nos successeurs Roys Dauphins nous tenons contens, bien payés, & entierement satisfaicts d'iceluy nostre neveu, desquels ses heritiers, & ayans cause en avons à tousiours quicté & quictons. Si vous mandons & expressement enioignons derechef & à chacun de vous, si comme à luy appartiendra, que en ensuivant nodits lettres, vous faites paisiblement & perpetuellement jouir & user nostredit neveu, sesdits hoirs & ayans cause, de nosdit octroy & de tout l'effect & contenu en nosdits lettres cy attachées soubs le contreseel de nostre Chancelerie, de point en point selon leur forme & teneur. Nonobstant lesdits articles, oppositions, appellations, & recours interietés & mis avant par nosdits Advocat & Procureur, auxquels derechef imposons silence perpetuel et sans ce qu'ils soient plus avant admis ou receus à proposer ou deffendre au contraire; ne que soubs couleur desdits vendage et hommage faits par les feu Guillaume de Chalon Prince d'Oranges à nostredit feu sieur et cousin le Roy Loys aucune chose en puisse estre querellée ny demendée à nostredit neveu ses heritiers ou ayans eause; ne aussi deladite somme de quarante mil escus, de laquelle nous l'en quictons et nous tenons pour bien et entierement satisfaicts et contents, et sans ce que aucune question ou demende ores ne pour l'advenir en puisse estre faite par nous ou nos successeurs Roys Dauphins à nostredit neueu, ne aux siens, en quelque maniere que ce soit; en cõtreignant precisement, et comme de chose adjugée par Arrest et Edict perpetuel nosdits Advocat et Proeureur Fiscaux Dauphinaux et chacun deux, à cesser et eux entierement desporter desdit recours et appellations faites et interietées, et de toutes lesdit oppositions, contradictions, articles et toutes autres choses proposées interietées et mis en avant, ou qu'ils voudroient proposer, ou interieter cy aprés, et dont vous avons deschargé et deschargeons à tousiours ensemble nosdit Advocat et Procureur. Car tel est nostre plaisir, et à nostre neveu l'avons octroyé, et de nouvel entend que mestier seroit octroyons de nostre certaine science plaine puissance et autorité Royale par cesdites presentes, nonobstant comme dessus, et quelconques autres ordonnances, restrictions, mandements, ou deffences à ce contraires.* Donné *aux Montils les Tours le vingt huictiesme jour de Novembre l'an de grace mil cinq cents et de nostre regne le troisiesme. Ainsi signé Par le Roy Dauphin* NHernoet *seellées du grand seel en cire rouge à simple queüe pendant.*

Restablissement du Parlement a Orange.

Cependant qu'on poursuivoit l'enterinement de ces lettres à Grenoble, le Prince jouissoit de la souveraineté de son Estat depuis les executions du Vibalif de S. Paul. Les Gouverneur, Regent, & Meynier commissaires du Prince assemblés dans le cloistre des Celestins d'Avignon, procederent a l'erection

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'erection des juges souverains, establissans de nouveau une Cour de Parlement pour administrer la Justice souveraine aux subjects, sous le nom & l'autorité du Prince, à la forme de celle qui avoit esté erigée par le Prince Guillaume VIII. Meynier restabli en sa charge de President tous les officiers furent mis en possession par lesdits commissaires, en prestant serment d'exercer fidelement leurs charges sous le nom & l'autorité souveraine du Prince; & de garder les privileges & libertés de la ville, suivant la requisition des Scindics la presents & adsistans avec grand nombre de perçonnes de toutes qualités. Les quatre instances du juge ordinaire, des premieres appellations, du Regent, & freschement de la Cour, furent reduites à trois, celle du Regent retranchée pour le soulagement du peuple. Il n'y eut aussi qu'un greffier pour toutes les instances. Le juge d'Appeaux sera aussi casé en son temps par le benefice de nos Princes : deslors la Cour recommença de donner Audience publique & de prononcer ses souuverains Arrets.

24 S[...] Et e[...] establi[...] Gouve[...] neur d[...] Bretag[...] en l'aa[...] de sep[...] mois.

Le Prince estoit à Turin employé aux affaires du Roy de France en Italie. Le Roy pour dernier tesmoignage de sa bonne volonté, l'habilita pour pouvoir acquerir dans la France tous les biens que bon luy semblera, les tenir comme ceux qui j'a luy appartenoient & en disposer ne plus ne moins que s'il estoit natif & originaire du Royaume. Mais le temps ne luy donna loisir de vacquer à ces acquisitions terrestres, la fin de sa vie qui s'approchoit l'appellant à la possession des biens cœlestes. Car deux ans aprés, il fut accueilli de la mort & enseveli à Lons-le-Saunier (ancienne place du Domaine de sa maison en la Franche-Comté) aupres de Jeanne de Bourbon sa premiere femme, où il esleut sepulture. Et n'ayant point eu d'enfans de celle la, il laissa de Philiberte de Luxembourg sa seconde femme un fils & une fille, Philibert jeune enfant qui fut son heritier, & Claude qui fut honnorée d'une notable somme pour son dot : elle sera mariée au Comte Henry de Nassau, & entera la Principauté en ceste tres illustre & tres ancienne maison. Claude fut substituée à Philibert en tout l'heritage sans detraction à defaut d'enfans naturels & legitimes, & celuy cy à sa seur en son dot sous mesme condition. Jean donna la tutele de ses enfans à sa femme la deschargeant d'inventaire, reddition de Compte, & prestation de reliquat.

1505 Philibe[...] sa mere[...] chasse, Juifs d[...] Princi-pauté.

17 Ap[...]

1508 Le Princ[...] est eslev[...] en Cour de Franc[...] Et habil[...] té par le Roy.

1509

P H I L I B E R T

PRINCE D'ORANGE ET DE MELPHE DVC DE GRAVINE, &c.

XXI. Regne.

La tendre jeunesse de ce Prince relaissé par son pere dans le berceau aagé seulement de trois sepmaines, fut eslevée avec un soing extraordinaire sous la sage conduite de Philiberte de Luxembourg sa mere & tuteresse, laquelle adjoustant une soigneuse education à la bonne semence & generosité que nature avoit empreinte en l'ame de cet enfant, & à la grande reputation de la gloire des actions militaires de son pere, le conduira miraculeusement à travers une infinité de perils, jusques aux plus grandes charges qu'un courage extraordinairement martial peut ambitionner parmi les plus guerrieres entreprinses, & à un plus haut periode de grandeur qu'aucun de tous ses devanciers. Lorsqu'une mort precipitée en l'aage de vingt sept ans & demi,

demi arresta malheureusement le cours volant de sa gloire, au milieu d'une armée Imperiale, avec laquelle il avoit triomphé des plus grandes forces de l'Europe, sur ce beau & eminent theatre des Italies, qui luy debuoit servir de planche pour le faire passer à une condition aussi advantageuse que celle d'aucun autre Prince Chrestien de sa qualité, & pour le rendre un des grands & heureux de la Chrestienté.

24 Sep. *Et est estabIi Gouverneur de Bretagne en l'aage de sept mois.*

Il n'avoit pas encor attaint l'aage de sept mois, quand il fut appellé par Anne Reine de France & Duchesse de Bretagne au gouvernement de Bretagne, avec le don de tous les offices qui vacqueroient, par la conduite de ses Gouverneurs & Lieutenans. Sa mere confirma à son advenement à la Principauté tous les officiers en leurs charges, ceux de la Cour de Parlement, & autres, estant lors paisible en tous ses biens & sur tout en sa souveraineté d'Orange.

1505. *Philiberte sa mere chasse, les Juifs de la Principauté.*

Philiberte ne laisa couler aucune occasion pour bien mesnager les affaires de son pupil. Les Juifs qui pour peine de leur abominable cruauté, d'avoir crucifié le sauveur du monde, portent encor sur le front ceste juste sentence du ciel, qu'ils seront espars & en opprobre par toutes les nations de la terre, estoient ensemencés par les provinces circonvoisines du Languedoc & de Provence. Les foules & usures qu'ils practiquoient envers les Chrestiens en avoient entierement raclé la race parmy nos voisins. Le mesme sujet occasionna nos Orangeois de poursuivre leur deschassement devers la Princesse, laquelle le leur accorda moyenant certaine somme de deniers, pour l'advantage qui revenoit au Domaine du Prince de leur demeure; *à la charge qu'aucun de leur secte ne pourroit à jamais habiter n'y estre receu en la Principauté, sauf si aucun d'eux se vouloit reduire à la foy Chrestienne.* Les patentes furent interinées par la Cour de Parlement, & ceste generation perverse entierement exilée de l'Estat, excepté ceux qui embrasserent le Christianisme.

17 Ap.

1508. *Le Prince est eslevé en Cour de France. Et habilité par le Roy.*

Tandis que le Prince estoit eslevé en Cour de France, le Roy Louis XII. duquel il estoit parent l'habilita & le naturaliza par tout son Royaume cõme il avoit fait son Pere. Il jouissoit alors paisiblement de sa souveraineté, & ses subjects plongés dans un profond repos espreuvoient le benefice de la paix sous la douceur de la domination de la Princesse. Les voisins honnoroient le Prince en la personne de ses Officiers, & la Cour de Parlement de Grenoble qui paravant s'estoit voulu attribuer le jugement souverain des affaires de cest Estat, deferoit beaucoup au Parlement d'Orange, par les termes honnorables qu'il employoit aux lettres Requisitoires & par la recognoissance qu'il faisoit de sa souveraineté. En voicy quelques exemples.

1509.

Magnifico Parlamento Principatus Auraicæ, nobilibusque et egregiis Viris, Dominis, Regenti, Viguerio et Iudici eiusdem Civitatis, ceterisque iustitiæ ministris ad quos spectat et presentes pervenerint, Gasto Dux Nemorsi, Comes de Fuxo et Stampis, Gubernator Delphinatus, honoris augmentum cum desiderio complacendi. visis &. Requirimus, Rogamus &. 1509. 25 Mars.

Au Magnifique Parlement de la Principauté d'Orange, & aux nobles & meritantes personnes, le Regent, Viguier, & Juge de ladite Cité, ensemble à tous autres ministres de justice qu'il appartiendra & qui ces presentes verront. Gaston Duc de Nemours Comte de Foix & d'Estampes Gouverneur du Dauphiné, Augmentation d'honneur avec desir d'y complairre. Ayant veu &. Nous requerons & prions &. 1509. 25 Mars.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Illustri Domino Principi Auraicensi nec non ejus magnifico consilio Auraicæ residenti; ceterisque judiciariis & officiariis ad quos præsentes pervenerint. Gasto Nemorsi Dux. & vos igitur memoratos Dominos nobis non subditos Delphinali ex parte requirimus, nostra vero obnixè rogamus quatenus. &. 1509. 3. Novemb.

A illustre seigneur le Prince d'Orange, & à son magnifique conseil residant à Orange, & aux autres justiciers & officiers qui ces presentes verront. Gaston Duc de Nemours. &. Nous requerons donc de la part du Dauphiné vousdites Messieurs & vous prions bien fort de la nostre sçavoir est. &. 1509. 3. Novemb.

Vobis spectabili & egregio Domino Domino Iudici majori superioritatis Auraicę, seu vestri in vestra absentia locumtenentis, ceterisq; officiariis, & justiciæ ministris ad quos præsentes pervenerint præsentandæ. Gasto Dux Nemorsi. &. quocirca vos & curias vestras quemlibetque vestrum Delphinali ex parte atque nostra in Iuris subsidium requirimus & attēte rogamus. Quatenus si placet per litteras & officiarios vestros adiornari. &. 1512. 23. Ian.

A vous recommandable & egrege Monsieur monsieur le Juge Mage de la superiorité d'Orange ou à vostre Lieutenant, & autres officiers & ministres de Justice qui ces presentes verront. Gaston Duc de Nemours &. partant nous dela part du Dauphiné & de la nostre vous requerons & prions instamment en supplement de Justice. Sçavoir est qu'il vous plaise permettre adjournement en vertu de vosdits lettres & officiers &. 1512. & 23. Janvier.

Illustri Domino Principi Auraicensi eminenti quoque Parlamento & ceteris Dominis Iusticiariis & Officiariis Principatus Auraicensis, nec non universis & singulis aliis ad quos spectat, & præsentes pervenerint. Iohannes de Pictavia miles, Marchio de Contenar, Vicecomes Stellæ, Dominus sancti Valerii, Conciliarius & Cambellanus Regius, Locumtenens generalis Delphinatus, honoris augmentum cum desiderio complacendi &. vos memoratos Dominos non subditos, & jurisdictiones vestras in juris subsidium Dalphinali ex parte requirimus, nostra vero obnixe rogamus. 1513.

A illustre seigneur le Prince d'Orange, & au relevé Parlement, & autres sieurs Justiciers & Officiers de la Principauté d'Orange, & à tous & un chacun des autres qu'il appartient, & qui ses presentes verront. Jean de Poitiers Chevalier, Marquis de Contenar, Viscomte d'Estoille, seigneur de S. Vallié, Conseiller & Chambellan du Roy, Lieutenant general du Dauphiné, Augumentation d'honneur avec desir d'y compllairre. Nous vous requerons de la part du Dauphiné, & prions bien fort de la nostre, en supplement de Justice, vous susdites messicurs non subjects, ensemble vostre Jurisdiction. 1513.

1510. Environ ce temps la PIERRE CARE Evesque d'Orange deceda. Les
Succeßiõ de nos Evesques. Chanoines assemblés en chapitre esleurent en sa place GUILLAUME PELISSIER Chanoine selon le pouvoir du Chapitre. Le Pape eleut de sa part un nommé JEAN LE FRANC ouvertement empeché par l'autorité de la Princesse de prendre possession de l'Evesché. Il fulmine contre Orange & la met en interdit. Dix huict mois se passent en allées & venues. La Princesse s'y employe pour favoriser l'eslection du Chapitre, commande à la Cour de parlement de faire sequestrer les fruicts de l'Evesché sous la main souveraine du Prince, tandis que ce different dureroit. En escript & fait escripre au Pape par Marguerite de Parme gouvernante des pays bas, mais finalement Pelissier jouit de l'Evesché moyenant certaine somme d'argent & une pen-
1511. tion de quatre cents ducats d'or qu'il donna à son competiteur.

Aprés que le Prince eut receu l'heritage de Thibaut de Chalon son cousin,
1515. & que le Roy François I. eut moyenné le mariage du Comte Henry de
24. Ap. Nassau avec Claude de Chalon seur du Ptince nourrie auprés de la Reine, lors
Occupation de la souveraineté d'Orange par les gens du Roy. que ce seigneur fut en ambassade en cour de France de la part de l'Archeduc Charles d'Austriche depuis Empereur, pour prester hommage des Comtés de Flandres, Artois, & Charolois. Le Roy par un edict general revoqua toutes les alienations faites du domaine de la Couronne de France depuis le trepas du Roy Charles VII. La Cour de Parlement du Dauphiné ennemie de la souveraineté de cet Estat, & qui s'estoit tousiours prevalue de nos malheurs,
1516. embrasse opportunement l'occasion pour prendre ses advantages, pretextant
En Mars. qu'elle estoit comprinse dans l'edict de reunion. Rabot conseiller en la Cour est deputé à Orange pour cest effect. Il y avole incontinent & d'abord procede à la reduction de la souveraineté au Domaine Royal. Les officiers du Prince s'y opposent, protestans de l'injure des griefs & d'appeller au Prince & à sa Cour. Les Consuls mesmes de la ville qui paravant avoient fait les chevaux eschapés n'y consentent point, & requierent delay pour en advertir le Prince. L'Advocat & le Procureur general baillent cedulle appellatoire au commissaire, protestans des attentats & innovations, lequel nonobstant tous ces empechements passe outre à la reduction de la souveraineté sous la main
1517. du Roy de France. Cela enfla telement le cœur des subjects d'ailleurs portés au changement, qu'ils ne rendoient plus aucun respect n'y obeissance aux of-
1518. ficiers du Prince ; qui deslors conceut des moyens de ressentiment contre le Roy, & pour premices de son merite en l'aage de quinze ans fut pourveu par
17. May. l'Archiduchesse d'Austriche du gouvernement des Comté de Bourgogne & Charolois, du commandement de cinquante homme d'armes, de cent archers à cheval, & d'une honnorable pention. Le Roy remedia neantmoins à la faute de ses officiers & par ses lettres patentes, portans cassation des procedures faites au prejudice de la souveraineté, appaisa en quelque façon le courage irrité de ce jeune Prince.

17. Juil. Les lettres sont interinées par le Gouverneur du Dauphiné : le Parle-
Qui reintegre le Prince par diverses lettres patentes. ment refuse. Le Prince obtient lettres de Jussion, autre refus de la Cour. Le Roy mande par ses troisiesmes lettres *au Gouverneur, à la Cour de Parlement, & à la Chambre des Comtes du Dauphiné, de laiser jouir le Prince de sa souveraineté comme il faisoit auparavant lesdits empechemens.* Mais au con-
1519. traire la Cour par arrest en veut priver le Prince, sans luy vouloir adju-
2. April. ger autre chose que les fruicts de sa Principauté, avec quelque Jurisdiction ; surquoy le Roy octroye encor ses patentes, dont voicy la teneur.

14. Juil. *François par la grace de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois. A nos amés & feaux les gouverneur, son lieutenant, gens de nostre Court de Parlement, & de nos Comtes*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en noſtre pays du Dauphiné ſalut & dilection. Noſtre tres cher & amé Couſin Philibert de Chalon Prince d'Orange nous à fait dire & remontrer, que jaçoit ce que par pluſieurs & reiterées fois, par nos lettres patentes cy attachées ſoubs le contreſeel de noſtre Chancelerie, nous vous ayons par cy devant commandé, ordonné, & enjoinct treſexpreſſement, mettre à pleine & entiere delivrance à noſtredit Couſin ladicte Principauté d'Orange, ſaiſie & miſe en noſtre main, tant à cauſe de la revocation & reunion à noſtre Domaine Dalphinal des choſes alienées d'iceluy par nos predeceſſeurs, tout ainſi que auparavant ladit revocation & reunion. Ce neantmoins en procedant par vous a l'enterinement de noſdites lettres cy attachées cõme dit eſt, ouies les cauſes & raiſons alleguées tant par nos Advocat et Procureur generaux de noſtredit Cour que par noſtredit couſin, avés par voſtre Arreſt & ordonnance dit & declaré, que iceluy noſtredit couſin jouiroit des fruicts, proffits, revenus & emolumens, juriſdiction ordinaire, premieres & ſecondes appellations de ladite Principauté, reſervé à nous le droict des dernieres appellations, reſſorts, ſouverainetés, & hommages, & autres choſes contenues en iceux hommages et contracts, autrefois ſurce faicts et paſſés: & en outre avés ordonné que en ſigne de ſouveraineté nos armes Dalphinales à preſent miſes & apposées es portes de la Cité d'Orange y ſeront et demeureront, qui eſt par ce moyen rendre à noſtredit couſin noſdites lettres illuſoires et de nul effect et valeur, lequel à ceſte cauſe nous à fait ſupplier et requerir luy pourvoir ſur ce de noſtre grace. Pourquoy eſt il que nous les choſes deſſuſdites conſiderées, et les cauſes et raiſons alleguées par noſdits Advocat et Procureur generaux à plein entendues et ayant auſſi eſgard et conſideration au contenu des lettres que noſtredit feu ſeigneur luy octroya, cy ſemblablement attachées, les ſervices qu'il et ſes predeceſſeurs ont faits à nous et à la Couronne de France, et la proximité de lignage dont il nous atteint, et pour autres grandes et raiſonnables cauſes et conſiderations à ce nous mouvans: Avons de noſtre certaine ſcience, grace ſpeciale, plaine puiſſance et autorité Royale et Delphinale par ces preſentes dit, declaré, et ordonné, diſons, declarons, et ordonnons voulons et nous plait par ces preſentes, que noſtredit couſin jouiſſe et uſe entierement de la ſouveraineté en ſondit Principauté d'Orange, tout ainſi par la forme et maniere qu'il faiſoit auparavant ladite mainmiſe, laquelle pour quelque cauſe ou occaſion qu'elle ait eſté faite, nous avons derechef entend que beſoin eſt ou ſeroit levée et oſtée, levons et oſtons à pur et à plain, de noſdites grace et autorité par ceſdites preſentes au profit de noſtredit couſin. Si vous mandons, *et commandons, et tres expreſſement enjoignons par ces meſmes preſentes, et à chacun de vous endroict ſoy et comme à luy appartiendra, que de nos preſente grace, vouloir, declaration, ordonnance, mainleuée, et de tout l'effect et contenu en ceſdites preſentes, vous faites, ſouffrés, et laiſſés iceluy noſtre couſin jouir et uſer plainement et paiſiblement tout ainſi que deſſus eſt dit, ceſſans et faiſans ceſſer tous troubles et empechements au*

contraire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1519. *Contraire. Car tel est nostre plaisir, nonobstant lesdits Arrest, Ordonnances quelconques, tiltres, & Lettres exhibées, & choses alleguées par nos Advocat & Procureur generaux en nostre dite Cour, lesdites revocations & reunions, que ne voulons quant à ce nuire ne prejudicier à iceluy nostre dit Cousin, & quelconques autres Ordonnances, restrictions, mandements, ou deffences à ce contraires.* Donné *à S. Germain en Laye le quatorziesme jour de Iuillet l'an de grace mil cinq cents dix & neuf, & de nostre regne le cinquiesme. Ainsi signé* François *par le Roy Dauphin* Robertet.

Le Roy manda aussi ses lettres closes à ses Advocat & Procureur generaux en ces termes.

De par le Roy Dauphin. *Nos amés & feaux. Pource que nostre vouloir & intention est, que nostre trescher & aimé Cousin le Prince d'Orange jouisse entierement de sa Principauté d'Orange en souveraineté, tout ainsi qu'il faisoit auparavant la mainmise & apposée sur icelle à cause de la revocation & reunion à nostre domaine Dalphinal des choses alienées d'iceluy ou autrement. A ceste cause nous vous mandons, commandons & enjoignons tres-expressement, que nonobstant les tiltres & lettres par vous exhibées, & autres choses par vous alleguées, vous poursuiviés & consentiés que en ensuivant nos lettres & declaration que envoyons presentement & aux gens tenans nostre Cour de Parlement en Dauphiné, nostre Cousin jouisse & use entierement de sadite Souveraineté; tout ainsi qu'il faisoit auparavant ladite main-mise, & n'y faites faute en sorte que n'ayons occasion de plus vous en escrire.* Donné *à S. Germain en Laye le quatorziesme jour de Iuillet. Signé* François. *Et au dessous* Robertet.

1520. Il n'agissoit que d'une simple reintegrande envers une occupation indue, faite par les Officiers Royaux Dauphinois de ceste Souveraineté, sans autre tiltre que de la force; cy devant authorisée de la volonté du Roy comme du plus Puissant, pretextée de la reunion du Domaine Delphinal duquel elle n'a jamais dependu. Mais ces lettres ne furent suivies d'aucun effect : la guerre s'alluma entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. Plusieurs motifs obligerent le Prince de se jetter dans le parti de l'Empereur. Il avoit la plus-part de ses biens sous sa domination : il estoit beau frere d'Henry Comte de Nassau General d'une Armée Imperiale, & grandement accredité auprés de la personne de son Maistre. On luy promet de ce costé la plus de grandeur, qu'il n'en sçauroit perdre en quitant le François. D'ailleurs les Estats qui luy estoient devolus en France par la mort de son pere, estoient retranchés & presque du tout aneantis sans raison. Adjoutés y le mespris pour comble de mescontentement en une ame genereuse. Car le Roy estant à Fontainebleau commanda à son Mareschal de logis de le faire desloger, pour faire place à un Ambassadeur du Roy de Pologne, ou selon aucuns d'un Nonce du Pape. *Ceste occasion estoit bien legere* (dit Montluc) *mais elle est veritable, un bon cœur se fache quand on le mesprise.* Ainsi du naturel du Limon Asphaltite qui s'allume quand on le moüille, il abandonna de tout point le service du François, & embrassa la querelle de l'Empereur, qui deslors le crea Chevalier de l'ordre du Toison d'Or, & l'obligea d'exercer ses premiers armes avec luy à la

Suivies de nul effect par le moyen de la guerre cõtre l'Empereur.

Dans le parti duquel le Prince se iette.

Habet aculeum contumelia quem pati fortissimi non possunt. Cic.

Cet ordre a esté institué par Philippe le Bon Duc de Bourgogne, pour hõnorer son mariage avec D. Isabelle fille de D. Jean Roy de Portugal. *Golut en ses memo. de Bourg. liv. 10. chap. 63.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Apud Persas non licebat regi in expeditionem proficisci nisi prius successorem nominasset. Herod. l. 7

reprinse de Tournay sur les François, où il rendit des preuves d'une vertu extraordinaire en un si tendre commencement. Mais devant que s'engager plus avant dans une guerre de si longue haleine, il pourveut prudemment à sa maison, à la mode de ces Roys de Perse: & se mit en estat de prendre ressentiment d'une telle injure.

Le Roy extremement indigné contre luy de ce qu'il avoit embrassé le parti de son adversaire, ce grand & perpetuel Ennemi de la France, luy fait saisir tous ses biens qu'il avoit en France, & notamment sa Principauté enclavée au milieu de trois Provinces, les fruicts de laquelle il donne à Gaspard de Coligni seigneur de Chastillon Mareschal de France. Jean Valhaut President au Parlement de Paris s'y achemine par commandement du Roy, pour la reduire sous sa main, met en possession les Procureurs du Mareschal, qui n'en joüit pas long temps; car il mourut peu aprés conduisant l'Armée des François au ravitaillement de Fontarabie. Le Roy continua ses heritiers en ceste possession indeuë, jusques au traité de Cambray, que le Prince fut reintegré.

L'Empereur le recompença de la joüissance de la Comté de S. Paul, seigneurie d'Oise, & autres terres au pays de Flandres. Et jugeant du Lion par l'ongle, luy donna le commandement de l'Infanterie en l'armée Espaignole, qu'il manda contre Fontarabie, qui luy avoit esté emportée par les François, qui dans un mois gaignerent & perdirent le Royaume de Navarre. Le Prince blocca & serra de si prés ceste ville la, que par un siege opiniastré presque d'un an, il la reduisit à des miseres extremes de famine, qui coucherent grand nombre de personnes dans le tombeau; mais l'arrivée du Mareschal de Chabanes conduisant une Armée fresche & gaillarde de François, l'obligea de faire descamper ses troupes merveilleusement recreües & harassées par les calamités d'un si long siege: toutefois ayant recueilli de nouvelles forces, il y retourna avec le Connestable de Castille, tellement que ceste place quasi inexpugnable enfermée de trois endroicts de la mer, de la riviere, & de la montagne, fut valeureusement reprinse sur les François.

La guerre s'eschauffoit journelement entre l'Empereur & le Roy de France, mais la reprinse de Fontarabie avoit beaucoup asseuré à l'Empereur les frontieres de ses Royaumes des Espagnes, du costé des Pyrenées contre les François. Les plus grands coups se devoient ruer du costé des Italies, & c'estoit là où les plus grands courages devoient paroistre parmi les plus puissantes forces de la Chrestienté. Charles Duc de Bourbon Connestable de France, ayant prins le parti de l'Empereur, l'avoit persuadé d'envoyer une Armée en Provence, comme il fit sous la conduite du Marquis de Pescaire, avec laquelle estant occupé au siege de Marseille, defendue par le Sieur de Brion & Rançe de Cere; Hugues de Montcade Espagnol Chevalier de Malte & Prieur de Messine, devoit assister l'Armée Imperiale avec nombre de galeres, contraint de laisser le large à l'Armée navale Françoise, commandée par André Dorie Genois. Philibert deliberé de faire reluire sa valeur dans ce beau champ de Mars, se commet sur un brigantin pour traverser la mer d'Espagne en Italie, en intention de joindre Montcade s'il le rencontroit, mais il se trouve bien trompé. Car ayant apperceu une flote de vaisseaux, il donne inopinement dedans & au lieu de Montcade, il se voit tout à coup envelopé de la flote Ennemie. Doria l'ayant arresté prisonnier, le fait conduire au Roy François, qui luy donne la grosse Tour de Bourges pour prison, jusques aprés sa prinse devant Pavie, favorable au Prince.

Car le Roy ayant esté transporté en Castille & logé à Madril, la fut enfanté le memorable traité de la delivrance du Roy, par lequel entre autres choses nostre Prince fut mis en liberté & reintegré en toutes ses Terres par l'article XXXII. de la teneur suivante.

Cest le traicté de Madril surnommé du nom de ceste ville la.

Item

Et article y intere

Item *que Messire Philibert de Chalon Prince d'Orange outre sa delivrance dont dessus est faite mention, soit restitué & reintegré en faveur & contemplation de l'Empereur à sa Principauté d'Orange, pour en jouir en telle authorité & préeminences, & tels droicts & tout ainsi que luy mesme en a joui & possedé depuis le trepas de feu monsieur le Prince d'Oranges son pere, jusques à l'empeschement cy mis par ledit Sieur Roy tres-chrestien avant que ledit Sieur Prince vint au service de l'Empereur. Aussi soint randuées & restituées audit Sieur Prince les terres & seigneuries d'Orpierre, Tresclus, Mont brison & la parerie de Noveysan scituées au Dauphiné, ainsi qu'il les tenoit, & possedoit avant la guerre. Et quant aux terres, & revenus de Succine & Tersou scituées & assizes au Duché de Bretagne, il en sera remis au tel estat qu'il estoit au commencement de ceste guerre, & luy sont reservées & restituées toutes ses actions & droicts, & mesmement des cinquante mil escus qu'il pretend sur lesdites terres & lettres qu'il dit en avoir à son profit, pour poursuivre sesdits droicts & actions en justice, laquelle luy sera faite et administrée sommairemēt et de plain les tiltres et droicts veus. Et luy sont encor reserués et restitués ce qu'il tenoit avant la guerre, de la Comté de Ponthieure asçavoir Lamballe, Montsontour, les ports et havres de Creuon, et autres terres et droicts en dependans, ainsi qu'il possedoit avant ladite guerre. Et pareillement que ledit seigneur Roy face payer audit seigneur Prince tout ce qu'il monstre estre deub à feu monsieur le Prince son pere et successivement à luy, tant par lettres dudict feu Roy Louis douziesme, que de la feu Reine Anne de Bretagne sa compagne.*

1526.

Duquel il ne jouit point

Il ne restoit plus au Prince que de recueillir les fruicts de ceste paix en prenant possession de son Estat, & de ses autres terres & seigneuries assizes en France; mais sa fidelité au service de l'Empereur luy faisant oublier ses interets l'appelloit ailleurs, & le delay qu'il donna à ses affaires, l'engagea dans une seconde guerre, avant qu'il eut moyen de se recognoistre & de jouir des advantages de la premiere. l'Empereur luy donne commission d'aller prendre possession en son nom du Duché de Bourgogne, que le Roy luy avoit promis par le traité de Madril. Le Prince part accompagné du Comte de PontdeVaux grand maistre d'hostel de l'Empereur, & suivi de six cents hommes, pour y commander en qualité de Gouverneur, s'y acheminoit en diligence, comme il eut advis par les deputés de l'Empereur (qui estoient allés en Cour de France pour rapporter confirmation du traité de Madril) que le Roy ne vouloit lacher la Duché de Bourgogne, offrant en recompence deux milions d'escus. Cela l'obligea de rebourser chemin & d'en porter incontinent les nouvelles à l'Empereur, qui print de la sujet de reprendre les armes contre le Roy François, lequel de son costé pour luy resister fit ligue offensive & deffensive avec le Pape, le Venitiens & le Duc de Milan, qui s'y engagerent volontiers pour contrebalancer la puissance de l'Empereur & arrester le Vol de l'Aigle.

Est deputé pour prendre possession du Duché de Bourgogne

Que le Roy ne veut lacher.

Cause de la guerre.

Le Prince avole dans Milā desguisé.

Philibert ne demeure pas les mains croisées, parmi ces honnorables occasions. Toutes les forces de la ligue alloient fondre en ces commencemens sur le Milanois occupé par l'Empereur, où le Duc de Bourbon s'estoit jetté avec les galeres d'Espagne, pour commander l'armée Imperiale. Le Prince se trou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

se trouvant engagé dans l'Allemagne, ne se pouvoit rendre à ce lieu d'honneur qu'avec beaucoup de peril. Il use d'un gentil stratageme, & desguisé en habit de simple soldat harquebuzier avole dans Milan.

Le Chasteau estoit encor occupé par Francisque Sforce Duc de Milan l'un des chefs de la ligue contre l'Empereur. Les Imperiaux estoient maistres de la ville, l'arrivée du Prince & de l'armée des Lansquenets redoubla leur courage, de telle sorte que le chasteau se vit bien tost reduict sous l'obeissance de l'Empereur par la composition de Sforce, qui en sortit armes & bagues sauves le remettant entre les mains du Duc de Bourbon.

Peu aprés voila les principales forces de la ligue dans le Milanois, & la ville capitale pressée du siege bien tost delivrée par la venue de Georges Fronspec, qui y emmena quatorze mille Lansquenetz levés à ses propres frais & despens, avec bon nombre de cavallerie & artillerie pour le secours de son fils general des Lansquenets qui estoient dans Milan.

Philibert de Chalon encor jeune Prince estoit Lieutenant general du Duc de Bourbon. Le Duché de Milan ne pouvoit plus soustenir le fais n'y les frais d'une si grande armée. Les Espagnols se mutinent contre Monsieur de Bourbon faute du payemét de leur solde qui leur estoit deub pour six moix d'arrerages, & menacét la ville de sac & de pillage & aprés de se retirer. Pour eviter ce malheur, il est contraint de faire prendre & saisir la nuict les plus riches Citadins, desquels il extorque par astrapades & autres tourmens une paye de deux mois pour ses gens de guerre. Ce rude traitement faussa sa foy & le serment solemnel qu'il leur avoit fait de ne les molester jamais pour argent, aprés qu'ils luy eurent accordé d'arrivée trante mille escus : & en fut puni devant Rome au premier assaut qu'il livra, pour n'avoir rendu à Dieu ce qu'il luy avoit promis : comme nous verrons en suite. Ainsi donc il est resollu de faire prendre parti à l'armée & de cercher pasture hors du Milanois.

Elle tire droit à Plaisance, qui fut garentie par la dexterité du Marquis de Salusses General de l'armée Françoise, puis tourne teste à Florence pour s'en servir de curée, mais le Marquis la devança. Le chemin est frayé à Rome, elle y accourt avec une incroyable celerité sans artillerie, sans bagage, nonobstant l'incommodité des grosses pluyes & la disette des vivres, si qu'a peine le Pape en est adverti, lors que les Imperiaux commencent à faire leurs approches. Il ne sçait où recourir pour destourner ceste tempeste, il convoque le peuple Romain, conjure les plus hardis de prendre les armes pour la deffence de la patrie, & les plus riches de prester argent pour leur solde, mais chacun va lentement en besougne. Rance de Cere Baron Romain, qui avoit le principal commandement en la ville sous l'authorité du Pape, y recueillit tumultuairement des troupes mal aguerries, rampara assés mincement les Fauxbourgs, & ne voulut permettre la rupture du pont du Tibre pour la conservation de la ville en cas que l'ennemi emportat les Fauxbourgs & le quartier de là le Tibre. C'estoit en l'année mil cinq cents vingt sept.

A bon jour bonne œuvre. Le dimanche matin cinquiesme de May les Imperiaux se logent dans une prairie vis à vis de Rome. Le Duc de Bourbon comme asseuré du refus envoye un trompete au Pape luy demander passage & à son armée par la ville pour s'acheminer au Royaume de Naples. Le lendemain matin resollu de vaincre où de mourir, il s'avance vers les Fauxbourgs de costé de la montagne & du sainct Esprit, & comme si le ciel vouloit entrer en partage de ceste victoire, il s'obscursit d'un brouillard si espais devant le point du jour, qu'il donna loisir à l'armée de s'approcher en asseurance jusques au lieu où fut livré l'assaut. Un porte-enseigne qui avoit la garde d'une ruine de la muraille du Fauxbourg S. Pierre voit paroistre une troupe des Imperiaux où estoit le Duc de Bourbon traversant les vignes, pour aller recognoistre la place. Il est si chaudement saisi de la pœur, que cuidant fuir dans

1527. dans la ville, il passe l'enseigne au poing à travers la ruine & s'en va droit aux ennemis. Le Duc de Bourbon qui estoit à la teste de sa troupe voyant ceste enseigne venir à luy, juge qu'il est suivi de plusieurs & que cest une sortie de la ville. Il s'arreste pour recueillir ses hommes, deliberé de faire teste attendant que son armée fut rangée en bataille. l'Enseigne qui avoit marché environ trois cens pas hors la ville, oyant l'alarme au camp des Imperiaux revient à soy, rebrourse chemin devers la ville, & reentre dedans par la mesme, ruine dont il estoit sorti, estrange effect de la crainte qui le faisoit courir dans le peril qu'il croyoit d'esviter.

Metus tam improbus est ut multi rem quã metuunt anticipent. Diogen.

Le Duc de Bourbon cognoit l'espouvante de cest homme & s'apperçoit de la ruine de la muraille. Il commande soudain de donner le signe de l'assaut, & luy mesme tout le premier y marche impetueusement l'eschelle au poing. Il n'est pas au pied des murailles, que voila une arquebuzade lachée par ceux du dedans, qui l'assenant à travers la cuisse le porte par terre, & de ce coup perd son sang & sa vie. Icy la valeur de nostre Princc est secondée de sa prudence, deux grandes qualités esgalement necessaires à un grand Capitaine, mais qui toutes deux relluisent glorieusement en tous les endroits du tableau de sa vie: il costoyoit le Duc quand il tomba; pour en desrober la cognoissance aux soldats, qui par la mort de leur chef eussent receu de l'estonnement, il le fait à l'instant couvrir d'un manteau, poursuit chaudement l'assaut,& aprés avoir combatu valeureusement l'espace de deux heures, il emporte le Fauxbourg de vive force, fraye l'entrée aux siens, qui allechés de l'esperance d'une asseurée victoire donnent la fuite aux Romains, courans en foule vers le chasteau & laissans leurs maisons, & plusieurs leurs vies en proye aux victorieux.

Spe victoriæ induti sunt ut vincerentur. Tacit. 11. Ann.

Le Pape estoit lors dans le Vatican attendant le succés du combat, mais deslors qu'on luy rapporte nouvelles de la prinse des Fauxbourgs, il chausse des aisles à ses talons, & suivi de plusieurs Cardinaux & Ambassadeurs des Princes Chrestiens, se jette dans le chasteau S. Ange: où tandis qu'il flotoit dans l'irresollution de son conseil, qui estoit ou de s'arrester là & faire teste attendant le secours, ou de pourvoir à son salut par la fuite. Philibert de Chalon animant les siens à bien faire par son exemple, gagne sans resistance le quartier qui est delà le Tibre, puis d'une mesme boutée entre par le pont de Xiste en la Cité pesle-mesle avec les Romains, qui sont menés battans par cy par là, si que la ville se voit arrousée en divers endroits du sang de quatre mille perçonnes du dedans qu'en l'assaut qu'en la furie au prix de la vie de mille des Imperiaux. Rance de Cere & Langey qui avoient fait rempart de leurs courages, se retirent avec moins de perte dans le chasteau combatant avec ce qu'ils peurent rancontrer de leurs hommes. Ils garderent long temps le pont d'iceluy mais finalement forcés furent contraints de reentrer, & de se voir bloqués par l'opiniastrée resollution du Prince, qui y planta le siege pendant le sacagement de la ville, comme nous verrons en suite.

Semper in prelio iis maximum est periculum qui maxime timent: audacia pro muro habetur. Catilin. apud Salust.

Est pillée & saccagée

Deslors qu'ils sont entrés chacun court en foule au pillage, sans distinction des lieux ny des perçonnes, amis ennemis sont esgalement traités, la dignité des prelats est foulée aux pieds, les temples, les monasteres, sont indifferemment saccagés & pillés, les reliques vilipendées & emportées.

Les Prelats maltraités

Plusieurs Prelats y furent mal-menés principalement par les Lutheriens Lansquenets ennemis de la doctrine du Pape, qui pour estre d'un naturel timide estoyent les plus insolens dans la victoire. Ils les faisoient monter sur des asnes & sur des mules, revestus de leurs robes & ornements sacerdotaux, puis avec un insigne mespris, clameurs & huées les promenoient par la ville de Rome, d'autres cruellement rançonnés moururent dans les tourmens où peu de jours aprés avoir payé leur rançon.

Germani sunt pavidi adversis, inter secunda non divini, non humani juris memores. Tacit. 2. Ann.

Tous les palais des Cardinaux furent sacagés, hormis ceux qui par une immense somme de deniers racheterent le pillage de leurs biens & des marchands qui s'y estoient retirés à sauveté. Plusieurs aprés avoir composé avec les Espagnols, estoient derechef molestés par les Lansquenets, qui par sacagement entier, qui par nouvelle & reiterée rançon. La Marquise de Mantoüe garentit son palais de pillage pour cinquante mille ducats, payés par ceux qui s'y estoient refugiés avec leurs biens, & Ferrand son fils s'en prevalut de dix mille pour sa part: Le Cardinal de Sienne quoy que grand Imperialiste receut un traitement bien plus severe: Car ayant esté plumé par les Espagnols, il fut telement regraté par les Lansquenets, que l'ayans prins prisonnier, ils fourragerent son palais puis le menerent batant à coups de poing la teste nue le long des rues, jusques à ce qu'il leur eut promis cinq mille ducats pour se racheter de leurs mains. Les Cardinaux de Minerne & de Ponsette furent aussi rançonnés par les Lansquenets, aprés avoir esté promenés en procession par toute la ville de Rome. Les Cardinaux Alemans & Espagnols se prometoient plus de douceur pour respect de la nation, mais ils furent aussi mal traités que les autres.

L'air retentissoit de toutes parts des clameurs & lamentations pitoyables de ces miserables femmes Romaines & religieuses, que les soldats victorieux menoient à grandes troupes pour assouvir leur cupidité sensuelle. Par tout on n'entendoit que cris, regrets, & plaintes effroyables, de ceux qui estoient inhumainement tourmentés où pour rançon, où pour decouvrir ce qu'ils avoient caché. Les reliques des Saincts, reliquaires, sacremens, ornemens d'Eglise, & autres choses sacrées & precieuses, qui y avoient esté recueillies de tous les endroits du monde, estoient où emportées, ou foulées aux pieds avec toute sorte de moquerie & de derrision. Les paysans des terres Colonoises des environs ennemis du Pape, vindrent rafler les choses les plus villes laisées par les soldats gorgés du butin des plus precieuses. Bref Rome se voit malheureusement abandonnée à toutes les rigeurs qu'on à de coustume d'exercer contre une ville de conqueste destinée à perdition & ruine.

Le pillage dura environ deux mois. Il fut tres grand les richesses y estoient à monceaux. Les choses rares & precieuses y abondoient apportées des quatre coings de l'univers. Le Courtisan & le Marchand estoient enflés de la superfluité de leurs moyens; mais la qualité & la quantité de tant de prisonniers, qui se devoint rachepter par des tres grosses rançons, accreurent d'un prix inestimable la valeur de ceste proye.

Or aprés la prinse de Rome, la mort du Duc de Bourbon ayant esté divulguée, chacun rappella ses esprits pour adviser à l'election d'un chef en sa place. Philibert de Chalon Prince d'Orange par un consentement universel print la charge de l'armée, & fut publiquement salué general. Il n'estoit lors aagé que de vingt quatre ans, mais sa prudence, sa dexterité, son courage, toutes vertus nées & naturelles en luy, fournissoient autant qu'eut peu faire une viellesse plus longuement exercitée parmi les armes. Deslors il assiege le Pape dans le Chasteau S. Ange, où comme il vouloit faire les approches pour la baterie, une arquebuzade l'attaignit si rudement en la teste que sa vie en periclita. Ceste blessure n'interrompit pas le siege; l'armée de la ligue qui favorisoit le Pape s'avance à grandes journées, & s'approche des environs de Rome, faisant mine de le vouloir tirer de captivité, mais les longueurs du Duc d'Urbin jetterent toutes choses en telles confusions, qu'estant inutile pour ce regard elle fut contrainte de pourvoir à sa retraite.

Militares viri glorian-tur vulneribus: læti fluentem meliore casu sanguinem ostentant. Sen. de Divin. provid. 4.

Le Pape desesperé de tout secours, mande le Vice-Roy de Naples où sous esperance d'avoir meilleure composition de luy que du Prince, où pour appre-

1527. apprehension de sa vie, qu'il ne vouloit commettre entre les mains des Lansquenets, & Colonois ses mortels ennemis. Le Vice-Roy part de Sienne en toute diligence pour se rendre à l'armée esperant d'en estre fait general, mais arrivé qu'il fut à Rome cognoissant qu'il n'estoit point aimé n'y des Lansquenets ny des Espagnols, & que le Prince d'Orange estoit ja esleu Cappitaine general des la mort du Duc de Bourbon, il n'eut hardiesse d'y arrester: & reprenant son chemin à Naples, ayant eu en rancontre le Marquis du Guast, Dom Hugues, & Capitaine Alarçon, par leur advis il reboursa à Rome. Toutefois parce qu'il n'estoit point au gré de l'armée, il fut privé d'authorité tant au fait de la guerre qu'au traité d'accord avec le Pape.

Qui luy refuse tout commandement

Ces vieux guerriers estoient merveilleusement jaloux de la bonne fortune de nostre Prince, craint, aimé, redouté, cheri, generalement par toutes ces differentes nations de l'armée. Le Pape contraint de recevoir la loy du victorieux fit sa capitulation avec le Prince de la teneur suivante.

Le Pape fait sa cõposition avec le Prince

16. Juin. *De ceste teneur.*

Que le Pape payeroit à l'armée quatre cents mille ducats, sçavoir est cent mille presentement, cinquante mille dans vingt jours & deux cent cinquante mille dans deux mois. Qu'il remetroit en la puissance de l'Empereur pour les tenir tant que bon luy sembleroit, le Chasteau S. Ange, les Rocques d'Ostie, de Civita Vecchia, de Civita Castellane, les cités de Parme, de Plaisance, & de Modene. Que le Pape demeureroit prisonnier avec les treze Cardinaux qui l'accompagnoient, jusques à ce que les premiers cent cinquante mille ducats fussent payés, & qu'aprés ils iroient à Naples où à Cajette, ponr y attendre ce que l'Empereur ordonneroit d'eux. Qu? pour asseurance des deniers, il bailleroit en ostage les Archevesques de Siponte & de Pise, les Evesques de Pistoye & de Verone, Iaques Salviati, Simon de Ricasole, & Laurens frere du Cardinal Rodolphe.

La composition faite le Prince entra dans le Chasteau, & donna la garde d'iceluy & du Pape au Capitaine Alarçon, avec six cõpagnies de gens de pied moitié Lansquenets moitié Espagnols. Rance de Cere, Langey & autres partisans de Roy de France, firent leur capitulation à part, par laquelle le Prince leur permit de se retirer armes & bagues sauves.

Qui le fait soigneusement garder

Nous avons veu que le pillage de Rome fut de tres grand prix. Philibert comme general de l'armée eut bonne part à ce butin. Il en envoya plusieurs muléts chargés à Philiberte de Luxembourg sa mere qui estoit lors en la Franche-Comté de Bourgogne. C'estoient draps d'or, d'argent, fourrures, vaisselle d'argent & autres choses precieuses. les muléts estans parvenus jusques à la Val-doste pays de Savoye, furent prins & menés au Duc Charles de Savoye. La Princesse le poursuit pour en avoir la restitution, pendant que plusieurs choses s'esgarent, & que le Duc s'accommode d'une partie de la vaisselle d'argent. Traité s'en ensuit à Chambery entre le Duc & les Agens de la Princesse, par lequel le Duc restitue la charge de douze muléts, qu'en vaiselle d'argent, qu'en draps d'or, d'argent, & autres meubles, & pour cé qui defailloit s'oblige à la somme de vingt deux mille escus, & à la restitution d'une piece de velours dans certain terme, sous le cautionnement & fidejussion des Tresoriers de Savoye. Du depuis le payement fut poursuivi contre eux à Turin & à Chamberi & les poursuites declarées nulles. De sorte que la partie est encor deube. Cela soit dict en passant.

Et envoye du butin de Rome à sa mere

Partie retenu par le Duc

Et partie rendu

Les Chanoines de l'Eglise Cathe. d'Orãge ont douze Chasubles de drap d'or, d'argét & de velours à fonds d'or & d'argent, de diverses coleurs provenues du pillage lesquelles le Prince Philippe Guillaume à donné à l'Eglise.

Tandis que le Prince sejournoit dans Rome, toutes les forces du Royaume de Naples sous la cõduite du Marquis du Guast & de Dom Hugues, y accoururent pour se joindre à luy, qui ne demordit jamais en rien du souverain commandement en l'armée. La licence estoit si grande parmi les troupes qu'elles n'en vouloient bouger, encor que la peste extraordinairement enflammée, en cou-

La peste à l'armée logée dãs Rome.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en couchat grand nombre dans le sepulchre. Le Vice-Roy de Naples & le Marquis du Guast, qui poursuivoient leur deslogement, craignans le tumulte des gens de pied furent contraints de se sauver à la fuite.

Le Pape estoit tousiours soigneusement gardé dans le Chasteau S. Ange, mais en danger de sa vie pour la violence de la peste, qui emporta quelques uns de ceux qui servoient sa perçonne. Le Prince le voyant ttavaillé de tant d'amertumes, esmeu au dedans de la chetifue & miserable condition du S. Pere, luy permet de destiner le Cardinal Alexandre Farnese pour Legat à l'Empereur, mais cetuycy ayant accepté la legation pour sortir de prison refusa aprés de l'executer. Cependant le Prince estoit solicité par les Capitaines de l'armée, de faire transmarcher le Pape, & ses treze Cardinaux à Caïette, l'Empereur faché en apparence, mais en effect extremement aise de la prinse du Pape, eut bien desiré de le faire conduire en Espagne, n'eut esté qu'il apprehendoit d'attirer sur soy l'indignation du nom Chrestien, pour une detention si ignominieuse de celuy qu'il croyoit representer la personne de Jesus Christ. En somme la nouvelle ligue entre les Rois de France & d'Angleterre contre l'Empereur, prolongea la prison du Pape & fut cause que le Prince sejourna plus longuement dans Rome avec l'armée Imperiale.

L'incommodité de la peste estoit si grande, les forces du Prince telement affoiblies, qu'il ne pouvoit continuer le cours de ses victoires, avec tant d'esclat & promptitude qu'il eut desiré. Les troupes Italienes & Espagnoles fuyans la contagion estoient esparces es environs de Rome. Le Prince mesmes en estoit parti avec cent cinquante chevaux tant pour se garantir de ceste pestilence, que pour retenir la ville de Sienne (où il s'estoit rendu) dans le parti de l'Empereur, & calcmer la sedition qui y avoit esté eslevée par la faction contraire, au prejudice de la vie de Pierre Bourguese Citoyen d'authorité, d'un sien fils, de seze ou dixhuict autres, & de plusieurs maisons tumultuairement saccagées. Mais que pouvoit il exploiter de plus memorable aprés avoir emporté de vive force la ville de Rome jadis capitale du plus puissant empire du monde, mere des nations, abregé de toutes les merveilles de l'univers, & siege du Pape maintenant prisonnier d'un Prince d'Orange.

Il ny à rien qui puisse appaiser plustost une sedition que la presence du Chef & la punition des auteurs. Germanicus eut perdu son armée d'Allemagne s'yl n'en eut ainsi usé & s'yl n'eut exposé sa vie pour maintenir son authorité. Tacit. in Annal.

Il ne restoit plus dedans Rome que les Lansquenets infectés de la contagion. Le Pape les satisfait avec beaucoup de difficulté, des premiers cent mille ducats de sa rançon, qu'en argent contant qu'en assignarions. Pour avoir le surplus de leur portion, ils n'espargnent aucune severité contre les ostages, les enchaisnent, employent diverses sortes de menaces, & tourmens: puis les conduisent ignominieusement au champ de Flore où ils eslevent un gibet feignans de les y vouloir faire tous executer, ils ne peurent tirer d'une pierre sang, ni argent pour toutes leurs inhumanités. Aprés sortis de Rome pour se loger au large & prendre du rafrechissement és environs, saccagent les villes de Terni & de Narni. Spolete s'en exempte en leur donnant vivres & passage. (l'Armée de la ligue avoit les bras croisés, *tenant pour une grace* (dit l'histoire) *que les Imperiaux ne passoient point outre.*) si qu'aprés avoir receu quelque solde par la venue du Marquis de Guast, ils se retirerent à sçavoir les Lansquenetz derechef dans Rome, & les Italiens & Espagnolz es villes d'alentour. La peste en avoit bien amoindri le nombre, le Prince n'avoit plus que dix mille pietons en toute l'armée Imperiale.

La severité exercée côtre les ostages à tousiours produict des effects funestes & sanglans; les Romains pour avoir fait jetter du haut de la roche Tarpeienne en bas ceux des Tarentins, virent leurs Repub. à deux doigts de sa ruine & la Græce & l'Italie souslevée pour les exterminer. Liv. D. 3. lib. 5.

Cependant voici arriver en Italie Odet de Foix seigneur de Lautrec en qualité de Capitaine general de toute la ligue, conduisant une armée d'environ quarante mille combatans au nom des Roys de France & d'Angleterre, avec laquelle il se fait jour pour faciliter son chemin à Rome à la delivrance du Pape, & de la pousser ses desseins plus avant sur le Royaume de Na-

Et fait plusieurs côquestes.

de Naples. D'arrivée il se rend maistre d'Alexandrie & du pays d'alentour, Bosco se sousmet à sa discretion qui fut hõnorable, Gennes retourne à l'obeissance des François, Pavie est prinse, bruslée, & saccagée en haine de la prinse du Roy François au siege d'icelle. Le Duc de Ferrare & le Marquis de Mantoüe entrent en la ligue contre l'Empereur, & celuy la acquit pour femme à Hercules son fils ayné, Renée fille du Roy Loys XII.

Philibert relache le Pape

Philibert de Chalon retourné de Sienne à Rome, prevoyant que l'arrivée de Lautrec avec une si grande puissance, l'obligeroit de pencer à la defencive & à la conservation du royaume de Naples, pour ne courir risque de la perte, de la rançon du Pape & pour appaiser le ciel ja armé en sa faveur, se resoult de consentir à sa liberté. Il y fut d'ailleurs obligé par deux divers mandemens de l'Empereur. L'accord fut tel.

Adversares Religionum admonent. Liu. D.1.l.5.

Sous ces côditions.

Que le Pape ne fairoit aucune entreprinse contre l'Empereur, tant pour le regard des affaires de Milan que de celles du Royaume de Naples; qu'il luy accorderoit la croisade en Espagne, & une decime des revenus Ecclesiastics en tous ses Royaumes. Que pour seureté de l'observance, Ostie & Civita-Vecchia demeureroient entre les mains de l'Empereur. Qu'il luy consigneroit Civita-Castellane & la Rocque de Furli. Qu'il bailleroit pour hostages Hypolite, & Alexandre ses nepueus, & jusques à leur arrivée les Cardinaux Pisani, Trivulse & Gaddi. Qu'il payeroit trois cens cinquante mil ducats sçavoir est soixante mil comptans aux Landskenets, & trente cinq mil aux Espagnols, dans quinzaine pareille somme, le reste dans trois mois. Le Pape pour sortir de prison eut recours aux remedes qu'il avoit mesprisés pour n'y point entrer, fit des Cardinaux pour argent la plus part indignes d'un si grand honneur.

Qui se sauve de prison.

Toutefois ne pouvant trouver une si haute somme aux termes prefix, la nuict devant le jour assigné pour sa liberté, treuvant moyen de tromper ses gardes, il sort secretement du Chasteau en habit de marchand, & monté sur un genet d'Espagne se sauve au Chasteau d'Oruiette, sous l'escorte de Louis de Gonsague qui l'attendoit dans la prairie de Rome, encor qu'il fut à la solde des Imperiaux, mais les ostages payerent depuis sa rançon.

Et prie les armées de sortir de l'estat Ecclesiastic.

Le Pape se sentant hors de prison, employe toutes se prieres pour obliger les armées de part & d'autre de sortir hors de l'estat Ecclesiastique. Lautrec se rafrechit dans le Bolonois attendant les dernieres resolutions ou d'une paix ou d'une continuation d'armes, mais les mutuelles defiances entre l'Empereur & le Roy de France, & en suite la prison des Ambassadeurs François & autres confederés en Espagne, rallumerent le feu de la guerre avec plus d'ardeur qu'auparavant, adjoutés y ces memorables cartels de defi en combat singulier, survenus entre l'Empereur & les Roys de France & d'Angleterre, & les dementis lachés par le Roy François contre l'Empereur.

1528. Le Prince sort de Rome.

Le Prince d'Orange voyant la prosperité des armes Françoises, part de Rome en intention de se jetter à Naples pour gaigner le devant aux ennemis. Sa prudence appaisa les tumultes & mutineries qui faute de payement s'eslevoient en son armée. Les Ursins & les paysans de leurs terres rengregerent les souffrances des Romains, estans entrés dans la ville laquelle ils ravagerent durant plusieurs jours aprés le depart des Imperiaux, & toutefois le Pape fut contraint de faire conter encor quarãte mille ducats aux Landskenets pour les obliger à une plus prompte retraite. Ainsi le Prince sortit de Rome avec quinze cens chevaux & environ dix mil hommes de pied, tant la peste en avoit escorné le nombre.

Lautrec continue les conquestes.

Ce despart obligea Lautrec de prendre le plus long chemin de la Pouille, favorable à la traite du Canon & à la provision des vivres, pour son acheminement à Naples. le plus court naturellement plus difficille, eut peu doublement l'incommoder si le Prince se fut opposé à son passage, en cas qu'il eut prins ceste route. Parvenu qu'il fut à l'Aquille voila une si violente tempeste de froidure qui s'esleve que plus de trois cens hommes se treuverent morts

ſur la place. Mais ceſt echec fut bien toſt reparé par la prinſe de pluſieurs villes de l'Abruſſe ſur l'Empereur.

En meſme temps que le Prince faiſoit chemin pour luy couper le paſſage, Lautrec ſe va loger à Nocere avec ſon infanterie Françoiſe & les gentilshommes volontaires, aſſignant logis au reſte de l'armée à Foge diſtant de quatre ou cinq mille de Nocere. Le Prince voulãt prendre quelque advantage parmi la diſperſion des forces ennemies, campe à Troye ſur le chemin de leur paſſage. Comme Lautrec ſe void ſerré de prés, il mande ſa gendarmerie qui eſtoit logée à Foge de le venir joindre, de quoy adverti le Prince il ſe met aux champs avec ſa cavallerie pour l'empecher, mais contraint pour ce coup de ceder à la force toutes les troupes de Lautrec ſe joignirent enſemble en un corps d'armée à Nocere.

Toutes choſes favoriſoient exterieurement Lautrec par deſſus le Prince, l'advantage d'hommes, de vivres, de la campagne; ſon armée freſche & gaillarde ne faiſoit qu'arriver en Italie, elle eſtoit lors compoſée de vingt huict mil hommes de combat, Alemans, François, Italiens. Le Prince n'avoit avec luy que dix à douze mille, & encor des reliques de la peſte de Rome. C'eſtoit une grande victoire de temporiſer contre des forces ſi inegales. La ſuite faira voir que les evenements ſont entre les mains du Dieu des batailles, quand il luy plaict de prononcer en faveur du petit nombre contre la plus grande multitude d'une fiere & orgueilleuſe puiſſance.

Lautrec voyant que Philibert ne bougeoit de Troye aſſemble ſon armée en gros, & part de Nocere avec toutes ſes forces pour l'aller combatre. Mais comme noſtre Orangeois en a le vent, il ſort incontinent de ſon camp pour le rencontrer. Deux jours ſe paſſent en furieuſes eſcarmouches de part & d'autre, Lautrec n'avançant que deux lieües par jour, le deuxieſme il vient camper au pied de la montagne où eſtoit le Prince fort proche de Troye. Le lendemain premier ſamedy du Careſme, l'armée Françoiſe preſente la bataille au Prince pour l'attirer hors de ſon fort, mais point de nouvelles. La prudence militaire ne luy permetoit en telle diſparité, de hazarder legeremẽt les forces deſquelles dependoit la conſervation du Royaume de Naples.

Comme Lautrec s'en apperçoit il marche en ordonnance, tournant la teſte de ſon armée & la bouche de ſon artillerie contre le Prince. Il avoit douze Canons, ſix baſtardes & ſix moyenes; ſon armée eſtoit compoſée de huict mille Allemans ſous le Comte de Vaudemont, trois mille Suiſſes conduits par le Comte de Tendes, trois mille pietons François qui avoient le ſieur de Burie pour Colonel, quatre mille Gaſcons commandés par Pierre de Navarre & le ſieur de Candale, & dix mille Italiens. L'avantgarde la bataille, & l'arriere garde marchoient tout de front y ayant ſeulement diſtance de deux cens pas entre deux bataillons, & ſur les aiſles de chaſque bataillon une troupe de cavallerie pour les ſouſtenir.

Farai al tuo eſſercito prattícare & conoſcere con Piccole Zuffe vn nemico nuouo, prima che tu venga alla giornata con quello. Mac. lib. 7. dell'arte della Guer.

Voila l'eſcarmouche qui commence furieuſement. Les Suiſſes baiſent la terre en eſperãce de combatre, toute l'armée Françoiſe crie à plein goſier, *bataille*. Lautrec pointe ſon canon en vain ſur le coſtau d'une montagne, qui tonne contre le Prince, mais ſans l'eſtonner n'y endommager ſon armée. L'eſcarmouche ſe continuoit encor peſle meſle, les parties furent contraintes de ſe retirer avec peu de perte ſous eſperãce d'une bataille generale. L'Eſchec porta ſur trois cens chevaux de l'armée du Prince, partis pour donner ſur les premiers bataillons des ennemis, qui ſe virent entierement rompus & deffaits, leurs enſeignes & guidons perdus.

Durant ceſte charge Lautrec pour ne perdre temps, fait monter ſon armée ſur une plate montagne vis à vis de celle du Prince, y ayant un valon aſſes ample entre deux. Là s'y dreſſerent de part & d'autre des belles eſcarmouches, charges, prinſes, recourſes. Les Capitaines de l'armée regretoient en preſence de Lautrec la perte d'une ſi advantageuſe occaſion de n'avoir donné bataille

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

bataille le jour precedent. *Je ne pouvoy la donner* (dit il) *sans perte de beaucoup de gens de bien, mais je les auray la corde au col.* Sa negligence fortifia l'ennemi qu'il mesprisoit. Il n'avoit pas conté avec Dieu. Aussi le succés faira bien voir le contraire & que les issues des batailles appartienent à l'eternel.

Nihil tutò in hoste despicitur : quem spreveris, valentiorem negligentia efficiet. Q. Curt. 6.

Avec incommodé.

L'armée Françoise sejourne huict jours durant sur ceste montagne, mais voicy un triste presage de quelque plus malheureux evenement. Les vents tempestent si violemment parmi l'estendue de lair, que toutes les tentes & pavillons du camp François se voyent abatus & renversés: & la rigeur extraordinaire du froid en couche plusieurs dans le tombeau, tandis que d'autre costé le Prince leur faisoit couper les vivres, ou les obligeoit à des grosses escortes pour les conduire en asseurance.

Et le Prince se retire à la deffensive.

Parmi ces entrefaites, le Prince aucunement irresolu de ce qu'il avoit à faire, assemble les principaux Capitaines de l'armée pour avoir leur opinion. Il est esgallement dangereux de faire tout de sa teste, & de ne rien faire que par celle d'autruy. Le Marquis du Guast estoit d'advis de donner bataille, parce qu'il voyoit diminuer tous les jours l'armée Imperiale, & accroistre la Françoise, mesmes par l'arrivée de treze enseignes de gens de pied des bandes noires conduites par Horace Baillon, des long temps façonnées en la discipline militaire, sous l'adresse de Jean de Medicis, l'un des sages & valeureux Capitaines de son temps: mais le Conseil d'Alarçon eut plus de poids envers le Prince par ceste raison principale, qu'attendu l'inegalité des forces il valoit mieux s'arrester à la deffensive, & pousser le temps avec l'espaule, que non pas de commettre toutes choses, au hazard incertain d'une inconstante fortune.

Niuna cosa è certamente piu necessaria nelle deliberatione ardue, niune dell' altra parte piu periculosa ch' el demandare consiglio. Guicch. l. 1.

Difficilmente è vinto colui che sa conoscere le forze sue è quelle del nemico. Mac. lib. 7. dell' art. della guer.

Incommodé par l'artillerie de Lautrec.

Cependant Lautrec change son canon, & le loge si adventageusement, que le Prince est contraint de faire reantrer son armée dans Troye, pour eviter le dommage qu'elle en recepuoit. D'ailleurs il y pourveut avec tant de prudence, qu'ayant fait remparer l'assiete de son camp contre l'impetuosité de l'artillerie, pour tenir le large de la campagne au bon temps, il y logeoit son armée, & au mauvais temps il la faisoit reantrer dans la ville.

Se retire de nuit à Naples.

Le Prince bandoit tous ses esprits à la conservation de Naples. Il estoit aisé à l'ennemi de luy gaigner le devant avec une partie de son armée, & avec le reste arrester les forces du Prince qui estoient petites. Philibert en Juge clairement, & comme il ne craignoit rien aussi ne mesprisoit il rien. Un samedy au soir en pleine & obscure nuict il fait mettre toutes les clochetes des mulets dans les coffres, & sans son de trompete n'y batement de tabours desloge à la sourdine, prend son chemin par les bois droit à Naples faisant une grande journée jusques à Ariane. Lautrec desbande quelques companies de gendarmes & de chevaux legers pour donner sur la queue, qui n'avancent pas beaucoup, n'ayans deffait que bien peu des plus tardifs & negligens à desloger. La plus part des Capitaines François estoient d'advis que Lautrec le suivit avec toute son armee, estimant que la jalousie de Dom Hugues de Mon-cade Vice Roy de Naples & des principaux serviteurs de l'Empereur contre le Prince d'Orange, les eut portés à luy faire visage de bois à Naples; & la dessus l'armée Françoise eut eu beau jeu à prendre ses advantages. Lautrec print le contraire parti, s'amusant à la conqueste du reste du Royaume de Naples, tandis que le Prince pourvoit à ses affaires & se munit & fortifiee contre tous evenemens.

Arausionensis mortuo Lanoio à Cæsare regno præfectus erat, qui Neapoli inclusus magna constantia obsidionem sustinuit. Thuan. Hist. lib. 1.

Viri fortis est, ut nihil timere, ita nihil contemnere. Liu. 6.

Lautrec campe à la Lionesse.

Ainsi donc Lautrec se loge à la Lionesse sur le fleuve de l'Offante, d'où il despecha Pierre de Navarre contre la ville de Melphe, qu'il investit, la canonna, l'emporta d'assaut, ayant pasé au fil de l'espée six à sept mille personnes, dont y en avoit trois mille de gens de guerre, prins prisonnier le Prince de Melphe combatant les armes au poing, sa femme & ses enfans qui s'estoyent retirés dans le chasteau. Et nostre Orangeois avoit campé à la Tribalde à vingt cinq mille de Naples sur le droict chemin, & à quarante mille de

l'Offante;

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'Offante ; où le Vice-Roy de Naples, le Prince de Salerne, & Fabrice Maramaus le vienent joindre avec trois mille hommes de pied, & douze pieces d'artillerie : le Prince continuant tousiours en ses temporisemens.

La perte de Melphe entraina la reddition de plusieurs villes sous la puissance de Lautrec : Barlette, Trani, Ascoli, & toutes celles d'alentour, hormis Menfredoni reclament le nom François. La Rocque de Venose deffendue par deux cens cinquante hommes du Prince, aprés une vigoureuse resistance est contrainte de se rendre à discretion, ses capitaines prisonniers, & le reste congedié sans armes. D'autre part Lautrec se prepare pour le siege de Naples, ramasse vivres de tous costés, & renforce son armée d'environ deux mille hommes des troupes Venitienes. Mais la constante resollution de nostre Prince ne le fit jamais desesperer de la bonne fortune qui l'attendoit.

Il se delibere d'abandonner tout le plat pays, & de retraindre les forces Imperiales à la deffence de Naples & de Cajette, & pour incommoder l'ennemi de vivres saccage Nole, & fait conduire à Naples toutes les provisions qui se treuvēt dans Capoue. Le voila donc logé sur le mont S. Martin lez Naples, & le jour suivant dans la ville suivi de dix mille hommes de pied tant Lansquenets qu'Espagnols, & de six cents Italiens. La plus part des habitans de Naples & des plus riches s'estoient ja retirés aux Isles circonvoisines. Lautrec s'approche jusques à l'abaye de l'Acerre à sept mille de Naples, où il campe durant quatre jours, & reçoit en l'obeissance Françoise Capoue, Nole, Acerre, Averse, & toutes les places des environs : marchant ainsi lentement en ce siege pour favoriser la traite des vivres & provisions necessaires à son armée si grande qu'il y avoit plus de vingt mille chevaux & quatre vingt mille hommes de pied, dont les deux tiers estoient inutiles au combat.

D'autre costé Philipin Dorie arrive en la plage de Naples avec huict galeres d'André Dorie & deux navires, prend d'abord un navire chargé de grains qui venoit à la ville, desloge avec son artillerie les gens du Prince qui estoient logés dans le marais de la Magdelaine proche de Naples, & peu aprés saisit encor deux autres navires chargées aussi de grains, causant ainsi plusieurs incommodités aux assiegés, toutefois il ne pouvoit tenir le port entierement serré avec si peu de galeres.

Gliscere famam ipso spatio sinebat : gnarus modicas vires sibi, & majora credi de absentibus. Tacit. Hist. l. 2. de Muciano.

Lautrec marche fort lentement au siege de Naples & comme pour donner loisir à la renommée de ses belliqueuses actions de luy marquer les logis de son armée, il n'avance son chemin que de deux mille, & le 17 d'Auril campe à Canjane distant cinq mille de Naples. Le jour mesme quelque nombre de chevaux legers du Prince sortent de la ville, pillent & emportent sur le François grande quantité de vivres dont ils estoient despourveus. tant la diligence à d'advantage sur la tardiveté, fortifient S. Herme assiz sur le sommet du mont S. Martin qui commande la ville, & d'où l'ennemi la pouvoit endommager avec le canon, rendant par ce moyen les approches plus difficiles.

Quelques jours aprés l'armée Françoise se loge à Casorie à trois mille de Naples, d'où l'escarmouche s'eschauffe jusqu'au pied des murs de la ville, & le jour suivant à un mille & demi, où il fut deffendu d'escarmoucher. Enfin le penultieme d'Auril voila le camp planté devant Naples entre le mont S. Martin & Pogge Royal maison de plaisance superbement construite par Alphonse I I. d'Aragon estant Duc de Calabre. ses compagnies s'estendoient jusques à demi mille de Naples, Lautrec avoit logé sa personne en la metairie du Duc de Mont-Alte un peu plus avant que Pogge Royal, lieu qui outre son assiete naturellement forte avoit esté rendu meilleur par l'industrie humaine.

Le siege estant ainsi disposé, Lautrec fait bastir un fort dans le marais de la Magdelaine proche de Naples, surnommé le fort de Basque, parce qu'il fut commis à la garde de deux Capitaines Basques. Pierre de Navarre en edifie

1528. edifie aussi un autre auprés de S. Martin pour arrester les saillies que les assiegés eussent peu faire sur les chevaux du camp allans à l'abbruvoir. Le Prince se met en debuoir de l'empescher: les siens par une prompte & vigoureuse sortie chargent furieusement les gens de Lautrec : le combat est oppiniastré de part & d'autre, mais finalement ceux du Prince sont contraints de se retirer dans leurs barrieres, le fort parachevé & commis à la garde du seigneur de Burie commandant une troupe Françoise, & du Baron de Grantmont qui avoit charge des Gascons, d'où il fut surnommé le fort de France ou le fort de Gascongne. La ville en receut beaucoup de dommage, Burie & Grantmont ne cessans de l'harceller par continuelles entreprinses. Bonnivet jeune & valeureux seigneur François y receut une blessure qui luy fit sortir les entrailles du ventre, mais porté à Venouse il en fut gueri estant mort despuis de maladie.

[margin: ...de Gascongne]

[margin: Le fort de Basque est assailli en vain]

Le fort de Basque incommodoit aussi extremement la ville, les assiegés entreprenent d'en desnicher l'ennemi, mais le succés desfavorise leur dessein. Sept ou huict cents hommes des plus resollus sortent nuitamment de la ville pour leur donner une camisade, ils s'approchent un chacun revestu de sa chemise ayant le ventre contre terre. Sur la minuit une des guettes du fort vigilante au possible entre-voit quelques blancheur, & l'indique à ses compagnons. Tous croyent d'abord que ce soient moutons couchés là proche, mais un d'entreux ayant la veue plus aigüe que les autres, juge nettement que ce sont gens de guerre couchés de leur long & revestus de chemises pour les surprendre. Les Capitaines en sont advertis, & sans allarme de main en main font passer parolle que chacun se prepare de recevoir l'ennemi, logent quelques Fauconneaux aux endroits propres pour l'endommager, & montés sur une plate forme commancent de crier, *Qui va la? qui vive!* les assaillans pour toute responce poussent jusques aux ramparts teste baissée de telle furie, qu'ils grimpent jusques au haut du fort, à bien assailli, bien deffendu : ceux du dedans les recueillent avec tant de promptitude, que pas un de ceux qui voulurent monter n'eut peine de s'en retourner. Deux cents cinquante des assaillans demeurerent sur la plaçe, l'un des Capitaines du fort tué & l'autre blessé.

[margin: Cum obstinato hoste obstinatè pugnandũ. Tit. Lib. lib. 10.]

[margin: Sorties de Naples]

Les assiegés ne cessent pourtant de molester l'ennemi par continuelles sorties, entreprinses, courses. Une troupe s'estoit advancée entre le fort de Basque & la Magdelaine. Horace Baillon Colonel des bandes noires, ainsi appellées de la couleur de leurs enseignes, en estant adverti les y rencontre si à propos qu'il les contraint de reprendre la route de Naples, mais la furie du combat porta sur luy, tué à coups d'hallebarde en la retraite ayant esté incognu & mal suivi des siens. Eschec considerable en l'armée Françoise. car la personne d'un sage & valeuereux Capitaine est d'un prix inestimable.

[margin: Cæsar appelloit les bandes Françoises des Alouetes, à cause de leurs morions pointus. Plin. lib. 11. cap. 37.]

[margin: Dessein de Lautrec pour l'affamer]

Lautrec estoit encor irresollu s'il essayeroit de forcer la ville de Naples avec l'impetuosité de l'artillerie & la vertu de ses hommes, ou bien s'il continueroit le siege. Plusieurs motifs l'obligeoient au premier. Le Prince avec sa cavalerie legere coupoit ordinairement les vivres à l'armée Françoise qui ja commençoit d'estre remplie de maladies, procedant de la pesanteur naturelle de l'air du pays & des pluyes continuelles qui avoient travaillé le soldat couchant au descouvert. La ville ne pouvoit estre prinse par famine, dautant que les galeres de Philippin Dorie, tenant le parti François n'estoient bastantes de blocquer le port. Tous les jours couloient dedans à l'improviste quelques vaisseaux chargés de provisions. Les galeres Venitienes qui se debvoient joindre avec Philippin n'arrivoient point. Et de vingt deux mille ducats que la seigneurie debuoit fournir par chacun mois à Lautrec pour les frais de ceste guerre, elle estoit ja en arrerages pour trois mois. L'argent de France estoit arresté deça les monts par la mauvaise conduite des Finãciers, & ainsi l'armée Françoise ne pouvoit longuement compatir en la campagne, mais Lautrec cognoissant la constante resollution de nostre Orangeois, & la puissance de la ville deffendue par neuf ou dix mil vieux soldats, dont l'experience avoit dés longs temps façonné les mains à manier les armes, se resoult

 opi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

opiniaſtrement à l'autre party, & tourne tous ſes eſprits au ſiege de Naples, pour le priver de rafrechiſſement de vivres & par mer & par terre, maintenant ſes ſoldats par frequentes eſcarmouches en exerciſe militaire. D'ailleurs le camp ſe vit renforcé par l'arrivée de cent hommes d'armes du Duc de Ferrare, & de quatre-vingts du Marquis de Mantouë. 152[...]

Or tandis que le Prince amuſoit l'ennemy par terre, Dom Hugues de Montcade ſe delibere auſſi de l'aſſaillir par mer, mais l'entreprinſe fut plus accompagnée de malheur que de mauvaiſe conduite. Philippin Dorie (comme il a eſté dit) eſtoit auprés de Naples avec huict galeres gardant le golfe de Salerne. Le Vice-roy eſt adverti que les galeres demeuroient le plus ſouvent avec peu de garde pource que les ſoldats d'icelles s'alloient ordinairement promener au camp. Il fait armer ſix galeres, quatre fuſtes, & deux brigantins de mille harquebuziers Eſpagnols choiſis entre les plus vaillans & hardis de toute la nation. Et luy meſme accōpagné du Prince de Salerne, du Marquis du Guaſt, de Gobbe vieux & experimenté Capitaine de Marine, & de la fleur des hommes de cōmandement qui eſtoient dans Naples, ſe commet volontairement à la mercy de ceſt element impitoyable. Lautrec adverti par ſes eſpies en donne promptement advis à Philippin, & par meſme moyen le renforce ſecretement de quatre cents harquebuziers d'eſlite. Le Vice-roy ne ſcachant rien de ce renfort favorable à ſes ennemis, deſmare du port de Naples avec ſa flotte, faiſant ſuivre en queuë vne grande quantité de barqueroles de peſcheurs, pour faire montre d'vn plus grād nombre de navires afin d'eſtonner l'ennemi. Puis ayant cinglé en haute mer, fait voile droit aux galeres Françoiſes ſans les marchander, & pour les attirer au combat pouſſe avant deux galeres avec charge de faire ſemblant de fuyr à meſure qu'elles ſeroient aſſaillies: Philippin ayant eu vent de ce deſſein dés le jour precedant, pour eſluder la ruſe par la ruſe deſbande trois des ſienes en guiſe de fuyardes, afin qu'en circuiſant elles peuſſent avec plus de facilité à la faveur du vent attaquer à dos & en poupe, & ſuivi de cinq autres va au rencontre du Vice-roy. Icy la prevoyance & la diligence de Philippin eſt remarquable: comme il juge que les Eſpagnols le veulent rendre hors de veuë & de mire par la fumée de leur artillerie, il les devance, & pour premices de victoire, du premier coup de canon matraſſe quarante hommes de la Capitaineſſe où eſtoit le Vice-roy, & entre autres tue le Capitaine & pluſieurs officiers, faiſant vn horrible fracas avec le reſte de ſon artillerie. D'autre coſté le canon de la galere du Vice-roy tonnant contre celle de Philippin tue le Capitaine & bleſſe le Patron. Les voila toutes deux aux approches avec vne incroyable animoſité l'vne contre l'autre. Le premier aſſaut furieux au poſſible commance par harquebuzes & autres armes, & tandis qu'elles s'acharnent au combat, trois autres du Vice-roy preſſent 2. Genoiſes & ja avoient l'avantage avec grande effuſion de ſang de part & d'autre: quand les trois premieres Genoiſes qui au commencement avoient fait ſemblant de fuir en pleine mer, tournent ſoudain leur proüe contre les Neapolitaines, choquent en flanc la Capitaineſſe, le Vice-roy y eſt bleſſé au bras; & tandis qu'il anime les ſiens à bien faire, tout couvert de ſang & de pierres, tout flambant des feux artificiels lancés des arbres des galeres ennemies, expire genereuſement au milieu de l'ardeur du combat, ſa galere & vne autre appellée Gobbe miſes en pieces. Cependant le conflit general s'eſchauffe, le canon mugit, les harquebuzades grellent, les picques & long-bois rougiſſent de ſang aux approches, coups donnés, coups rendus, l'air retentit en cris & en bruits effroyables, la mer eſcume des corps & des coups qu'elle reçoit, la furie du combat ſe redouble main à main, pied à pied, & par vn horrible chamaillis fait balançer le bōheur de la victoire du coſté de Philippin. Tous les vaiſſeaux partis de Naples ſont prins, ſubmergés ou bruſlés, hormis 2. galeres Eſpagnoles, leſquelles mi-briſées gaignerent en fuite à toute peine le port de Naples, où le patron de l'vne ayant eſté pendu par cōmandemēt du Prince d'Orange, l'autre pour éviter pareil ſupplice s'alla peu apres rendre aux ennemis. Il y eut grand

grand nombre de morts de part & d'autre. Des François les quatre cents envoyés par Lautrec à Philippin furent ou tues ou grandement blessés horsmis soixante. Des Imperiaux Dom Hugues de Montcade Vice-Roy de Naples, Fieramosque, plusieurs gentilshommes & Capitaines de marque, & plus de mille de leurs soldats tués furent donnés en proye aux poissons. Le Marquis du Guast & Ascagne Colonne virent leur galere presque à fonds & en feu, la plus part de leurs soldats morts, eux blessés, & par la splendeur de leurs armes dorées dicernés du reste, furent garentis de la mort & faits prisonniers. Le Prince de Salerne, Camille Colonne, Gobbe, S. Croix, le Riz, Serenon, & plusieurs autres personnages signalés suivirent leur infortune.

Les Romains n'alloyét que forcés aux combats de mer pourestre la vertu le plus souvét au dessous de la fortune, d'un vent contraire, ou de quelque autre inconvenient & le senat ordonna qu'on ne se serviroit des navires que pour la deffensive ou pour la garde des costes maritimes de l'Italie. Eutrop. l. 7.

Garde extremité de toutes choses dãs Naples

Ce rude coup de la fortune ne blessa point sa vertu, & ne le fit point desesperer dans ce grand desespoir de ses affaires. Il voit toute l'eslite de ses hommes engouffrés dans les ondes, luy privé de la seigneurie de la mer, blocqué de tous costés par terre sans esperance ni apparence de secours d'hommes & de vivres; dans la ville y avoit peu de farines, moins de chair, peu de vin, & point d'argent pour le payement de ses soldats. Les Lansquenets tumultent par ce defaut, la disete s'accroit de telle sorte, que le jour d'aprés la deffaite, il est contraint de mettre hors de Naples les bouches inutiles. Pozzuole son principal grenier est perdu; & la distribution faite ne s'en treuve que pour un mois & demi. La peste esclaircissoit de jour en jour le nombre des assiegés, principalement par le defaut des Allemans, qui conversoient sans scrupule avec les infectés. Et par un nouveau malheur un brigantin parti de Naples avec lettres à l'Empereur, luy donnant advis de toutes ces extremités, & demandant prompt secours pour y pourvoir, qui surpris & mené à Lautrec, luy rehausse le cœur & luy redouble les esperances d'une plaine victoire. Stabie, Fondi, S. Germain, & tout le pays d'alentour arborent les enseignes Françoises. Le Prince de Melphe se range à ce parti, & toute la Calabre reclame le nom des victorieux.

Calomnie dressée contre Maramaux

A ces communes pertes causées par l'ennemi s'adjouste encor une nouvelle difficulté intestine suscitée parmi les siens. *a* Fabrice Maramaux Neapolitain sage & vaillant Capitaine, avoit fidelemét adsisté le Prince en ses expeditions militaires, & tousiours demeuré ferme dans le parti de l'Empereur. l'Envie qui ne s'attache qu'à la vertu comme les Cantharides aux plus belles fleurs, jalouse de sa valeur & du service que le Prince en retiroit, luy met sa vie en bute, & au hazard de la rigueur d'une discipline militaire. Un Gendarme de la Duché de Benevent contrefaisant le François avec une croix blanche en sa casaque, fait une course en la compagnie de quelques autres; & s'estant jetté en une embuscade d'Espagnols, est prins & mené à Naples, où il accuse Maramaux de trahison, & d'avoir promis de livrer une porte à l'ennemi. Sur ce bruit, chacun forme des prejugés. Le Prince pour plus grande precaution fait serrer estroitement ce gendarme, & comme cet Empereur Romain, ne veut pas que la seule accusation puisse accabler l'innocence. Les Neapolitains qui cognoissoient la valeur & la fidelité de Maramaux gentilhomme bien nay, intercedent pour luy envers le Prince; qui pour leur satisfaction & pour la cognoissance qu'il avoit de la valeur de ce Capitaine, ordonne comme fit jadis Mavortius, que l'accusateur seroit prealablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour voir s'il oseroit persister en sa premiere deposition, avant que Maramaux fut exposé à la torture. Le calomniateur plus pressé par le tesmoignage de sa propre conscience que par la rigueur du tourment, confesse que les ennemis de Maramaux l'avoient induit par argent à luy tramer ceste fausse accusation: le Prince le condamne d'estre mis en quatre quartiers suivant la loy du Talion. l'Innocense de l'accusé fut publiée, & luy remis en ses premieres dignités continua ses fideles services à l'Empereur, sous le commandement du Prince: en tesmoignage perpetuel que l'innocence demeure tousiours asseurée sous la main du Dieu vivant.

Advérée par la question

Et punie.

a Delphidius accusant aigrement Numerius de malversatiõ en sa charge de Gouverneur de la Gaule Narbonnoise, sur la negative de l'accusé, s'adressant à Julian Empereur. *Ecquis* dit il *florentissime Cæsar nocens esse poterit usquã, si negare sufficerit? Iulianus ex tempore respondit. Ecquis innocens esse poterit si accusare sufficiet*. Ammian. Marc. l. 22. Rufinus ayant cõmis adultere avec la femme de Davus: il la pousse à accuser son mary d'avoir desrobé le drap de pourpre qui estoit sur le tombeau de Diocletian: elle le fait, mais examinée par Mavortius chef de justice, il advere la calomnie par la questiõ & la condamne avec Rufinus à la mort. Amm. Marcel. lib. 16. c. 12. Pline dit que les calomniateurs sont des victimes qu'on doibt sacrifier au repos public. Et Trajan les avoit en telle horreur qu'il les faisoit jetter dans un navire sans voile & sans cordage.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

L'arbre que les Indiens appellent Triste, fleurit seulement de nuict. C'est dans la nuict des affaires embrouilées que la vertu & la valeur produit ses plus belles actions. Toutes ces pressantes difficultés sont autant d'aiguillons pour espoinçonner la generosité de ce grand Prince, qui sçachant bien que la deffence de Naples luy promettoit le triomphe d'une plaine victoire, se resoult de jouer à quitte où double, de se perdre où de la conserver. Il use prudemment de l'occasion en divers rencontres. L'armée Françoise estoit en necessité d'eau douce, ne se servant que de cisternes. Les maladies croissoient & en emportoient plusieurs. La plus part de la cavalerie par faute de fourrage estoit dispercée à Capoue, Averse, Nole. Le Prince fait batre la campagne à ses chevaux legers, qui par frequentes saillies, courses, rancontres, ne cessent de ravir les provisions qui aloient à l'armee : & les bandes noirés escarmouchans tous les jours jusques au pied des murailles de Naples estoient d'abord rudement recueillies par ceux de la muraille, & en la retraite le plus souvent galopées par la cavalerie du Prince, qui en escornoit le nombre. Mais en fin l'arrivée de l'armee Venitiene au Golphe de Naples composée de vingt deux galeres, ostant du tout au Prince l'usage de la mer, & le menaçant d'une prochaine & generale famine, sembloit promettre la victoire au François ; si le souverain arbitre des armes n'en eut autrement ordonné en faveur de nostre Orangeois. 1528.

Solet abrupta sæpe discrimina salutis ultima desperatio propulsare. Marcel. l. 16.

Car la liberté donnée par le Roy François à Philibert de Chalon, en vertu du traité de Madril, aprés qu'il eut esté fait prisonnier de guerre sur la mer par André Dorie le Roy estant au siege de Pavie, est maintenant pretextée par ce Genois pour cause legitime de son changement de parti. Ce qui arriva de la sorte. Deslors que Lautrec fut adverti de ceste bataille navale gaignée par Philippin Dorie, il manda que les prisonniers fussent emmenés en France. Philippin pour y satisfaire les commet sur quelques galeres, qui à leur passage devant Gennes sont arrestées par André Dorie son oncle se pleignant contre le Roy : *De n'avoir jamais receu aucune satisfaction pour la rançon du Prince d'Orange, ny semblablemẽt de la solde de ses galeres, à faute dequoy il ne les pouvoit plus tenir en estat: Du transport du commerce de la marchãdise à Savonne, dont les Genois recevoinet un notable prejudice : De l'usurpation de Savonne dont la superiorité appartenoit de toute ancienneté aux Genois, & de l'aneantissement des anciens privileges & libertés de ceste superbe ville. Que s'il plaisoit au Roy luy faire raison de tout cela, il moyeneroit envers le peuple, que pour asseurance de sa foy il fourniroit à l'entretenement de douze galeres pour son service dont la charge, & la garde seroit reservée au bon plaisir de sa majesté.* Ceste insolente & dure procedure du serviteur envers le maistre enflamma la colere du Roy, irrita le Conseil de France, qui fut d'advis d'y pourvoir extraordinairement au grand detriment des François & à l'advantage de l'Empereur. Anthoine de la Roche-foucault seigneur de Barbezieux y est despeché en qualité d'Admiral des mers de Levant, avec charge de se rendre maistre des galeres du Roy, de celles de Dorie, & de sa propre perçonne s'il en treuvoit le moyen. Dorie en ayant advis sous main se retire sur ses galeres pour y estre avec plus de seureté. La Roche-foucault arrivé à Gennes l'y va treuver. Dorie luy fait entendre qu'il à notice de son dessein, luy met en main les galeres du Roy, quitte sa solde, disant ouvertement, *qu'il fairoit à sa volonté des siennes*. Puis finalement practiqué de tout point par le Marquis du Guast & autres prisonniers qu'il avoit retenus, se rangea du costé de l'Empereur, recouvra sa premiere liberté à Gennes, sous la protection de ce nouveau maistre, qui le receut à son service avec douze galeres, soixante mille ducats de paye annuelle & plusieurs autres conditions fort honnorables. Et de la s'ensuivit la retraite de Philippin Dorie avec ses galeres de devant Naples, le despart des Venitienes pour aller à la provision des biscuits en Calabre, un tres-opportun rafrechissement à nos assiegés ja reduits à la faim, le total aneantissement des entreprinses de Lautrec, la perte de Gennes, du Royaume de Naples, & de l'armée

Le forze de gli anversarii più si minuiscono con la perdita di quelli che si fuggono, che di quelli che sono ammazzati. Mac lib. 7. dell' arte della guer.

1528. l'armée Françoise. Et d'autre costé nostre Prince voit sa bonne fortune toute establie & formée, tres digne loyer de sa constance, magnanimité, & tollerance.

Il avoit acquis une grande grace & authorité envers tous ses soldats, & entre tous envers les Alemands plus sujets à mutineries qu'aucuns des autres, & par la mort de Dom Hugues de Montcade avoit esté revestu de la qualité de vice Roy de Naples. Il approche donc heureusement la fin qu'il s'estoit proposée, à sçavoir de chasser le siege de devant Naples, tres glorieux object de ses armes, & de deffaire par la famine ceste belle armée qu'il n'avoit peu combatre par la sienne, sans commettre plus au hazard de la fortune qu'à la vertu. Voila ses gens à la picorée courans par tout sans contraste, & emportans les vivres qui alloient au camp desia en disette. Les maladies accoustumées y multiplioient. Le Comte de Vaudemont estoit au lict de la mort, & Lautrec en extremité de maladie, nonobstant toutes ces pressantes incommoditéz demeuroit opiniastrement obstiné en ce siege, ne cessant de requerir le Roy son Maistre de secours d'hommes & d'argent.

Par les incommodités des assiegeans.

Meglio è vincere il nemico con la fame che col ferro, nella vittoria delquale può molto più la fortuna che la virtù. Machiau dell'arte della guer. lib. 7.

Enfin le voicy paroistre sous la conduite du Prince de Navarre, frere d'Henry Roy de Navarre, mais en si petit nombre qu'il ne contoit pas plus de huict cents hommes de pied, & encor la plus part jeunes Gentilshommes volontaires, si qu'il eut besoin d'vne bonne escorte pour le conduire en asseurance de Nole au camp François. Le Marquis de Salusses est despeché pour cest effect avec ses Lances & une grosse troupe de Gascons, Suisses & Lansquenets, ensemble ces bandes noires tant renommees au combat. Au retour le Prince d'Orange sorti de Naples en belle compagnie s'oppose courageusement au passage du Marquis, charge les Lanciers François de telle furie, qu'il les contraint de tourner bride : En fuyant ils heurtent leur propre Infanterie si esperduement, qu'ils la mettent en desordre. Le Comte Hugues de Pepoli general des bandes noires depuis la mort de Baillon, estant à pied avec quarante harquebusiers, esloigné de son bataillon de la portée d'vne harquebuzade seulement fut arresté prisonnier. Le Prince pressa le combat avec vne si grande impetuosité, que sans le bataillon des bandes noires qui fit extremement bien, la boucherie eut esté beaucoup plus sanglante. Plus de cent François y furent tuéz, & autant de prisonniers, entre lesquels s'y rencontrerent plusieurs gentilshommes de l'armée de mer, qui fraischement avoient prins terre, & entre autres le sieur de Candales nepveu du Marquis de Salusses que le Prince laissa aller sur sa foy estant mort tost apres au camp de ses blessures. Le Comte de Pepoli fut changé pour vn autre. Philibert n'espargnoit aucun honneste traictement à ses prisonniers, les congediant le plus souvent sans rançon par vne humanité d'autant plus loüable, que practiquée par les plus grands Capitaines. Heureux presage de la delivrance qui accueillera bien tost nos assiegés.

Bien que secourus.

Mais combatus par le Prince.

Avec violence.

Actius Pelignus Pompejanus á Cesare captus incolumis dimittitur. Cesar de bel. civ. li. 1.

Colui che Sarà nella guerra più vigilante á osservare, i dissigni del nemico, e più durera fatiga ad essercitare il suo essercito, in minori pericoli incorrerà, & più potrà sperare della vittoria. Machiau dell'arte della guer. lib. 7

Le Prince poursuit prudemment sa pointe, & pour ne perdre ny le temps, ny l'occasion, par frequentes courses & saillies, pourvoit la ville des choses necessaires, roigne de tous costés les vivres au Camp, emporte le bagage & le fourrage des ennemis jusques à leurs fortifications, & prend leurs chevaux à l'abbrevoir, rallumant son courage par l'esperance d'vne prochaine victoire. Ses Lansquenets cessent desormais de tumultuer, & les autres reputent à honneur & gloire les souffrances passees. Au contraire, Lautrec voit ses forces affoiblies & le courage des siens abbatu, les choses necessaires luy defaillent, & son armée d'assiegeante devient assiegée, & en danger d'estre reduite en fuite sans les gardes disposees aux passages pour retenir les fuyards. La peste s'esteint dans la ville & s'enflamme en l'armée. La cavallerie s'escarte çà & là pour prendre quelque rafrechissement & éviter la contagion. L'Infanterie n'a point de cœur se voyant privée du soustien de la cavallerie. Le Comte de Vaudemont, Guissi & grand nombre de personnages signalés sont

Les affaires du Prince amendent.

Celles de Lautrec empirent. Par mesaises

Et par maladies.

On marque pour derniere desolatiō arrivée en l'armée de Maximin qui assiegeoit Aquilée ces mots:

Effectum denique est ut obsessi angustias, obsidens ipse pateretur. Iul: capitol. sect. 23.

gisans dans le tombeau. Le Prince de Navarre, Camille, Trivulse, & presque tous les Capitaines, tous les Ambassadeurs, Secretaires, gens des Contes malades, si qu'à grand peine se trouve il en tout le camp vne personne saine; Et pour plus grand malheur, Lautrec general de l'armée alitté pareillement, ne peut faire la fonction de sa charge. 152

Sapere nella guerra conoscere l'occasione, & Pigiarla, giova più che niuna altra cosa. Mach. lib. 7. dell'arte della guer.

Philibert proffite diligemmẽt tous ces advantages se rend maistre de la campagne, blocque tellement les avenues qu'il rompt le commerce de l'armée à Capoue qui estoit à ses espaules & grandement infectée de maladie. Lautrec aprés avoir reçeu quelque soulament de sa fiebvre estoit tombé en recheute. Nos assiegés pensent desormais à conquester les places perdues, & pour heureux premices par ordre du Prince eschellent & saccagent Somme y ayant rencontré vne bonne troupe de la cavallerie ennemie de laquelle ils s'accommoderent. Les assiegeans reduits à la faim & à la soif estoient contraints de demeurer dans leur fort pour veiller à leur seureté attendant le secours.

Mais voicy vn nouveau contrecarre qui redouble leur incommodité. Le Prince cõmande les troupes Espagnoles d'aller rompre l'acqueduc de Pogge Royal, & bien qu'il fut rabillé par aprés si ne s'en pouvoit on servir sans vn extreme danger. La mer estoit elle lors plus favorable aux desseins de Lautrec que la terre? certes toutes choses luy tournoient à contrevent. Les galeres Venetienes, qui estoient allées en Calabre pour faire leurs provisions, estoient revenues si mal equipées & d'armes & de vivres, qu'elles furent contraintes de laisser la garde du port de Naples, pour circuir les marines d'alentour afin de pouvoir vivre du jour la journée. Peu aprés le Prince renvoya les Espagnols à Somme qui la pillerent de nouveau, emmenerent le reste des chevaux que le Comte Guy y avoit mis en garnison, & au retour assaillirent l'escorte des vivres conduits par deux cents Lansquenets, qui ayans gaigné au pied dans deux maisons, se rendirent laschement sans resistance.

Ainsi le plus souvent ne trouvoit on dequoy manger au camp, les retranchements duquel estoient de si longue estendue que les trop grandes factions consumoient les gens de pied, Lautrec ne les voulant aucunement restraindre pour l'esperance du secours qu'il attendoit de jour à autre. Et bien qu'il ne fut encor du tout relevé de maladie; craignant d'estre assailli par le Prince, il ne cessoit jamais de visiter son camp, pour contenir les gardes en debvoir & maintenir encor quelque ordre en son armée. Toutes choses tendoient journellement au declin. Nostre Prince avec sa cavalerie rompt desormais tout commerce entre le camp & les galeres, harcele les assiegeans par continuelles allarmes jusques à deux ou trois fois de nuict, tellement que les gens de Lautrec travaillés par tant de veilles & fatigues n'en pouvoient plus. Et pour comble de malheur en l'armée Françoise Lautrec mesmes affaisé de tant de peines & ennuits est couché dans le cercueil la nuict du quinziesme d'Aoust mil cinq cents vingthuict. Chef sage, vaillant, & de grande authorité parmy les gens de guerre, en reputation du plus grand Capitaine qui fut en France, mais d'vn naturel hautain, impericux, entier en ses opinions, desprisant tout autre conseil que le sien, attaché à son propre jugement. Le Roy son maistre fit celebrer ses obseques en l'Eglise Nostre Dame de Paris avec autant de solemnité & de ceremonies que pour vn enfant de France.

Non est iniquum fortes viros arma sumere, & in castris pernoctare & pro vallo obligatis stare vulneribus sen. de prov. 5.

L'armée Françoise qui comme un corps sans teste ne faisoit plus que trembloter accepte pour general Michel Anthoine Marquis de Salusses, Seigneur autant courageux, aimé, & bien suivy des gens de guerre que nul autre. Le Prince pour recognoistre la tenue de ce nouveau athlethe, despeche en campagne le Comte de Sarny avec mille Espagnols, qui se rẽd maistre de la ville, en desloge trois cents François qui y estoient en garnison; Et quelques jours apres en plus grande suite surprend la ville de Nole sur Valere Ursin qui la gardoit. Cestuy cy se retire au chasteau & demande secours au Marquis de Salusses, qui luy envoye deux mille pietons, mais comme ils faisoient chemin de nuict,

Con le preventioni & con le diversioni si vinceuano le guerre Guicch. 1.

1528. de nuict, le Prince sort de Naples, les attaque, les combat, les met en pleine desconfiture. Rude eschec qui avança la ruine prochaine des François en Italie.

Aussi deslors le desordre se redouble dans leur camp desnué d'hommes & de vivres, ne s'entretenant que de quelque esperance de secours, non pour prendre Naples ny pour resister en ce lieu la, mais seulement pour pouvoir lever le siege en quelque asseurance. Le Comte de Vaudemont estoit mort, le Marquis de Salusses, Pierre de Navarre, les Comtes Guy de Rangon, & Hugues de Pepoli frappés de maladie. Maramaux par commandement du Prince, suivi de quatre cents hommes sort de Naples, pour les priver entierement de vivres, mais treuvant Capoue presque abandonnée il s'en saisit. Les François se voyans presſés de la sorte, abandonnent aussi Pozzuole, & changent la garnison dans Averse, ville de grande opportunité pour le camp.

Et Pozzuole.

Fait lever le siege de Naples.

Mais le Prince estant maistre de Capoue & de Nole, ses ennemis estoient blocqués & hors de tout moyen de recouvrer vivres, tellement que pour dernier refuge, le Marquis leve le camp en pleine nuict pour se jetter dans Averse. Nostre Orangeois ayant l'œuil au guet sort de Naples, charge l'avantgarde conduite par le Marquis qui se retire avec peu de perte ayant ja gaigné chemin: puis d'une mesme impetuosité pousse contre la bataille, la deffait, arreste prisonnier Pierre de Navarre qui la commandoit: & comme un foudre sortant de la nue, tout d'une suite rompt à plate-cousture l'arriere garde menee par Pomperant, Negrepelisse, & Camille Trivulse, Capitaines des compagnies d'ordonnance, avec perte notable des François, qui furent tués ou prisonniers, & entre iceux plusieurs seigneurs & capitaines de marque: Pierre de Navarre mourut bien tost à Naples.

Deffait l'armee des assiegeans.

Les assiege dans Averse.

Le Marquis ne fut pas arrivé dans Averse, que Philibert de Chalon fut à ses murailles, qui assiege ceux qui nagueres l'assiegeoient; & pour ne donner temps à son ennemi pointe son canon contre, qui tonne & l'estonne par une longue & furieuse baterie, si que le Marquis attaint d'un esclat qui luy rompit le genouil, s'entant que sa playe rengregeoit, reduit à une derniere extremité, pour sauver ces pauvres relliques de l'armée Françoise, fut contraint de prendre loy du victorieux, & de se rendre à composition, envoyant pour cest effect le Comte Guy de Rangon au Prince, qui luy accorda la capitulation suivante.

Nihil est quod non expugnet pertinax & diligens ac intenta cura. Senec. Epist. 51.

Où ils se rendent.

30. Aoust. Sous ces conditiõs.

Premierement est accordé que le Marquis de Salusses incontinant la presente capitulation signee rendra & mettra es mains du Prince d'Orange, où ceux qui par luy seront ordonnés la cité & chasteau d'Averse, que pour ceste heure il occupe & detient au nom du Roy, avec toute l'artillerie, munitions, vivres & autres biens, qui sont dedans ladite cité et chasteau.

Item est accordé que ledit seigneur Marquis comme Lieutenant general du Roy, et le Comte Guy de Rangon demeureront prisonniers dudit seigneur Prince avec promesse de les bien traiter, jusques à ce qu'ils soient en liberté où autrement.

Item est accordé que tous les Capitaines et gens de guerre qui sont en ladite cité tant à cheval qu'a pied, Hommes d'armés, Archers, Chevaux legers tant François qu'Italens, Lansquenets, Suisses, et autres soldats de quelque nation qu'ils soient estans en ladite ville au service du Roy, doibuent laisser en la puissance dudite Seigneur Prince toutes les enseignes, guidons,

guidons, & banderoles, & toutes leurs armes. Et est accordé par ledit Seigneur Prince, que tous les Capitaines, Lieutenans, enseignes, guidons, gendarmes, & chevaux legers pourront emmener quand & eux trois montures, comme Courtaux, Roussinots, & Mules, ainsi qu'ils verront pour le meilleur, sçavoir est l'un des trois, & chacun Capitaine, Lieutenant ou enseigne de gens de pied pourront emmener un courtau ou mule. 152[illegible]

Item est accordé que les gens de guerre Italiens ne feront aucun service de six mois prochains venans pour le Roy ny ses alliés ny autres contre l'Empereur, mais se retireront en leurs maisons, ou bien en autre lieu où bon leur semblera. Et les François, Gascons, Suisses, & autres soldats, gens de guerre, Capitaines, enseignes tant de cheval que de pied estans en ladite cité, s'en iront en leurs maisons, sans aucunement s'arrester en quelque lieu que ce soit.

Item est accordé & ainsi le promet ledit Seigneur Marquis qu'il faira tout son effort de faire rendre & mettre entre les mains dudit seigneur Prince ou de ses deputés, toutes les places & villes fortes, tant du pays de Calabre, de l'Abrusse, qu'autre terre de Labour & de la Pouille: Et aussi toutes les terres du Royaume de Naples, qui se trouveront en la puissance du Roy, celle des Venitiens ou autres alliés, & de remettre tout le Royaume en la puissance dudit Prince, comme il estoit allors que ledit seigneur de Lautrec le vint assaillir. Et s'entend que tous les capitaines & soldats qui sont aux fortes, places, & provinces jouiront des graces, desquelles jouissent ceux qui sont dans ladite cité d'Averse. Aussi promet ledit Prince audit Marquis, de faire accompagner lesdits capitaines & soldats avecques seureté & bonne sauvegarde, sans leur faire aucune violence ni facherie, jusques aux limites du Royaume & de la en avant ne sera plus obligé.

Lesquelles capitulations lesdits Prince & Marquis, ont promis & promettent sur leur foy observer & garder, et n'y point contrevenir en maniere que ce soit: et en verité de ce ont affermé et signé de leurs mains et faict seeller du seel de leurs armes, faict au camp Imperial devant Averse le trentiesme d'Aoust mil cinq cens vingt huict.

Voila ceste grande & formidable armée des François qui n'agueres menaçoit toute l'Italie de sac & de sang maintenant abatue aux pieds de la valeur de nostre Prince. ainsi le petit nombre triomphe biensouvent d'une grande multitude, & la vertu l'emporte contre une fiere & redoutable puissance, pour exemple tres veritable de ceste mesme verité, que l'issue des batailles & le sort des combats appartiennent au Dieu des armées. Glo[illegible] au [illegible]

Si ces victoires de nostre Orangeois furent visiblement la perte & la ruine entiere de la nation Françoise au Royaume de Naples, elles furent aussi sans doubte l'establissement de la grandeur de l'Empereur par toute l'Italie & de tous ses successeurs jusques à ce jourdhuy. *Toutes les compagnies Françoises* (dit l'histoire) *demeurerent deffaites, tous les capitaines que morts que prins ou par fuite ou par cest accord.* Et le Marquis de Salusses leur general prisonnier porté malade dans une litiere à Naples y mourut tost aprés avec plusieurs seigneurs & gentilshommes de sa suite. Le siege de Naples cousta la vie à plusieurs grands personnages de part & d'autre, mais principalement du costé des François, Qui [illegible] bl[illegible] gra[illegible]

telement

tellement que de tant de cavallerie à peine cent hommes d'armes furent garantis, & de toute ceste fournilliere de pietons environ quatre mille se virent exempts des pieges de la mort.

Le Prince se traverse encor

Mais ceste notable desconfiture des François n'avoit pas entierement delivré le Prince d'ennemi au Royaume de Naples & és environs. Pour s'asseurer du bonheur de ses armes, il cimente cette glorieuse victoire avec sa prudence & sa moderation & ainsi donne arrest au changement de la fortune. Sa valeur ne pouvãt rencontrer pour naturel elemẽt que les exercices militaires, se vit encor diversement traversée de plusieurs difficultés, entreprinses, rencontres, combats, comme pour monter son honneur a un plus haut point & rendre la reputation de sa gloire plus esclatante dans le monde. Simon Romain se jette en campagne avec des nouvelles forces en faveur des confederés, se rend maistre de Nano, Oriole, & Amigdalare, places maritimes du costé de l'Appennin, saccage Barlette : & Frederic Carafe de la part du Duc de Gravine avec mille hommes de pied suivi de plusieurs troupes du pays, qui jointes ensemble faisoient une petite armée desole & degaste tout le plat pays. D'autre costé les Venitiens tenoient Trani où commandoit pour eux Camille, & Monopoli gardé par Jean Conrad : Le Prince de Melphe & Rance de Cere, s'acheminerent aussi au Royaume avec des troupes à dessein de renouveller la guerre en la Pouille, ne se proposans tous pour but que la ruine du Prince, ou du moins de contenir le torrent de ses victoires dans le Royaume de Naples, jusques au renouveau que toute la ligue ennemie meditoit de remettre sus une puissante armée.

par les partisans François

Ne harebbe a temere della mutation, e della fortuna, della quala ora proprio ogni volta, che le vittorie non s'assicuravano con moderatione & con prudentia, maculare con qualche caso inopinato la gloria guadagnata. Guicch. lib. 2.

desquels il fait punir les Principaux

Philibert de Chalon pour esteindre un tel embrasement en sa naissance, & pour empecher que le feu ne sautat de ville en ville, de province en province, voulant asseurer le repos de tous par la punition de quelques uns, & par la peine de peu donner de la terreur à tous : voyant que la douceur ne servoit que d'amorce à la rebellion. Pour affermir le Royaume par les exemples de severité, fait publiquement descapiter sur la place du marché de Naples Frederic Caïetan fils du Duc de Tracette, & Henry Pandon Duc de Boujane nay d'une fille du viel Ferdinand Roy de Naples ; quatre autres Neapolitains suivirent l'infortune de ceux cy, & plusieurs de divers endroits du Royaume esprouverent par derniers supplices les rigueurs d'une justice exemplaire. Les absents qui avoient suivi le parti François souffroient en leurs biens par confiscations, saisies, & ventes ou composition d'iceux pour argent. La severité est quelque fois plus salutaire au maniement d'un Estat que la clemence. Il faut bien souvent couper un doigt pour empecher que la grangraine ne s'attache à tout le bras. l'Intemperie d'un corps malade renge bien souvent le medecin à la cruauté.

Quædam vi tractanda quo cæteris quies sit. Tacit. 1. Annal.
Unius improbi supplicio multorum improbitatem coërcere. Cic. 3. in Verr.
Pœna ad paucos metus ad omnes perveniat. Cic.
Salutaris severitas vincit inane speciem clementiæ. Cic. ad Brut. Epist. 2.
Adhibenda est reipublicæ causa severitas, sine qua administrari civitas nulla potest. Cic. 11. de Offic.
Scimus digitum præcidi oportere, si ob eam rem grangræna non sit ad brachium ventura. Varro in fragm.
Crudelem medicum intemperans æger facit. Publius.

Par grandes considerations

Il estoit necessaire d'employer tous ces remedes pour contenir ces peuples en devoir, & le Royaume en asseurance. Car la prinse de la Matrice au nom du Roy de France avoit fait souslever toute l'Abruzze, & Aquille estoit sur le point de suivre leur exemple. D'ailleurs les Venitiens tachoient d'avancer leurs affaires en la Pouille par le secours maritime qu'ils despecherent à Barlette, lequel toutefois se vit combatu par l'orage & par le choc de la tempeste, qui en engloutit une bonne partie, & le reste tomba entre les mains des Imperiaux. Mais d'autre part, Aquille se declara pour les confederés, par les practiques & menées de l'Evesque, du Comte de Montoire & de plusieurs bannis qui s'y estoient retirés.

& employe ses forces pour reprendre les villes perdues

Pour contrecarre le Prince employe ses forces au recouurement de ces places, envoye le Marquis du Guast avec les gens de pied Espagnols pour remettre les villes de la Pouille en l'obeissance de l'Empereur, & luy d'autre costé suivi des Lansquenets marche contre Aquile & la Matrice, places capables de luy faire consommer son armée & de rendre leur prinse, aussi memorable que celle de Numance ou de Sagonte : mais à ses premieres

appro-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

> La lacheté à esté tousiours detestee par ceux mesmes qui en ont retiré de l'utilité. Susac Roy d'Egipte avoit en horreur telles ames, & pour la reprocher à ces soldats Syriés qui luy remirent sans coup fraper la ville de Hierusalem, il fit dresser une Colomne au milieu de leur ville & y peindre des parties honteuses des femmes. Joseph. Antiquit.

approches, ceux qui avoient la garde d'Aquile, par une insigne lacheté desemparent la ville, qui avec tout son pays le reçoit triomphant, composant sa reddition à cent mille ducats : outre la Chasse d'argent que le Roy de France Louys X. avoit dediée à S. Bernard, laquelle le Prince retint à soy: Et fraye le chemin à la Matrice qui à la veue des troupes du Prince, se rendit incontinent, la pluspart des gens de deffence s'estans sauvés lachement par dessus les murailles, pour preferer leur vie à leur honneur. 1528

Ces heureux succés des armes de nostre Orangeois faisoient trembler toute l'Italie, tenans les esprits de ses ennemis suspendus entre l'admiration & la crainte qu'il ne poussat en la Toscane contre les Florentins. Mais le Prince jugeant bien du service l'Empereur, qui l'obligeoit comme Alexandre de se tenir dans le cœur du Royaume, pour plus facilement pourvoir aux necessités de la guerre, par tous les endroits d'iceluy, remet ceste grande expedition à une autre saison comme nous verrons en suite: Car aussi le pays de Naples n'estoit encor entierement à delivre d'ennemi. Dans Barlette estoient les Princes de Melphe, & de Stigliane, Rance de Cere, Frederich Carafe, Simon Romain, Camille Pard, Galeas de Farnese, Iean Conrard Ursin, pour le parti François. Et les Venitiens avoient dans Trani, Pulignagne, & Monopoli, deux mille hommes de pied & six cents chevaux legers. Les François tenoient encor le mont S. Ange, Nade au cartier d'Otrante, & Castre, d'où ils faisoient la guerre à l'Empereur avec les forces du pays, & avec les rebelles. Les advanturiers aussi qui ne suivoient la guerre que pour piller rendoient la condition du pays tout à fait deplorable : ou l'on n'oyoit & ne voyoit de tous costés que courses, pilleries, brulements, rançons : mais à toutes ces difficultés le Prince pourveut prudemment & valeureusement.

Cependant la paix se traitoit en la ville de Cambray par Marguerite d'Austriche tante de l'Empereur, & par la Regente mere du Roy, par laquelle finalement fut conclu entre autres choses, *que le Roy desempareroit en faveur de l'Empereur toutes les places qu'il occupoit au Royaume de Naples, & moyeneroit de faire dessaisir les Venitiens de tout ce qu'ils tenoient en la Pouille, & là où ils ne le fairoient qu'il se declareroit leur ennemi, & ayderoit l'Empereur au recouvrement d'icelles* avec plusieurs autres conditions extremement honnorables & advantageuses à l'Empereur, qui en debuoit une partie de l'obligation à la valeur & à la prosperité des armes de nostre Prince. 1529

L'Estat d'Orange estoit encor regi & administré sous la main du François depuis l'année mille cinq cens vingt & deux, & les fruicts & revenus occupés par la maison de Chastillon. Le Prince comprins dans le traité de paix, en fut reintegré par l'article vingt & huictiesme de la teneur suivante.

Item que ledit sieur Roy tres-chrestien, a levé & leve par ledit traité la mainmise & tout autre empeschement de sa part faict & mis aux Principauté d'Oranges & souveraineté d'iceluy, au prouffit de Messire Philibert de Chalon Prince dudict Principauté & Vice-Roy de Naples, pour en jouir ensemble des preeminences, superiorités, & souverainetés par luy pretendues, ainsi que faisoit paravant lesdites mainmise & empeschement, nonobstant iceluy ou quelconques sentences, exceptions, aultres exploicts & actes de justice faits à ce contraires; lesquels demeurent nuls & de nulle valeur, & tels se declarent par ce present traité. Et n'entend toutesfois ledit Sieur Roy par le moyen d'iceluy article attribuer audict Prince d'Oranges aultre droict que celuy qu'il avoit au temps de ladite mainmise faicte en ladite souveraineté, auquel droict ledit Prince demeure, & quant aux aultres affaires dudict Messire Philibert de Chalon dont mention est faicte audict traicté de Madril, ils seront dressés formés & accomplis selon que audict traicté est dict & declaré.

Mais l'Empereur adverti que le Roy dilayoit par trop l'effectuation de cest article,

1530. article, fait si hautement resonner ses plaintes que le Roy se voit obligé d'y satisfaire. Pource il en fait despecher ses lettres patentes à sa cour de Parlement, & à sa Chambre des Contes du Dauphiné: & en suite Jean de Falletan Conseiller & Ambassadeur de l'Empereur, s'achemine à Grenoble pour en obtenir l'enterinement qui luy fut accordé, & delà à Orange où il proceda à la reintegrande de Philibert, faisant oster les armes du Roy d'au dessus des portes de la ville, & y faisant remettre celles du Prince en leur place. Il mit aussi en possession de leurs charges tous les Magistrats & Officiers nouvellement creés par la Princesse Philiberte comme mere & administresse des biens de son fils.

L'Empereur en prend à cœur l'effectuation

Philibert de Chalon sejournoit en l'Apruſſe au Royaume de Naples, & se reposoit avec l'armée Imperiale, attendant quelque nouveau object digne du rencontre de ses armes. Le Pape qui estoit d'accord avec l'empereur, meditoit une ambitieuse vengeance contre les Florentins, qui non seulement l'avoient traversé durant sa captivité, mais qui avoient aussi saccagé tous les biens de la maison de Medicis, (dont il estoit le chef,) eux & leurs amis honteusement exilés de l'Estat de Florence. l'Empereur leur portoit une dent de lait depuis ceste derniere confederation, en laquelle ils luy avoient fait la guerre de toute leur puissance. Voila donc ceste republique le doigt entre deux pierres, & ces deux Princes bandés à l'oppression de sa liberté. l'Empereur pour recevoir des mains du Pape la couronne Imperiale, laquelle il n'avoit sceu obtenir de son antecesseur Jules, luy accorde le secours d'une armée, pour sous pretexte de restablir la maison de Medicis en son ancienne authorité dans Florence, leur asseurer les fondemens de la souveraine Principauté, de laquelle elle jouit aujourdhuy avec beaucoup de grandeur en Italie. Le mariage d'Alexandre de Medicis fils de Laurens avec Marguerite fille naturelle de l'Empereur fut le seau de ceste glorieuse entreprinse, & cetuycy destiné pour premier Duc de Florence & de Toscane.

Tādis que le Prince est à Naples. Motifs du Pape & de l'Empereur pour opprimer la liberté des Florentins

Mais tout cela n'estoit encor qu'en imagination: il falloit conquester le pays, & que ce genereux peuple se vit contraint par la force de ployer le col sous le joug de l'unique puissance d'un seul, avant que changer la forme de son gouvernement Aristocratique. La difficulté estoit tres grande, & hors du pouvoir du Pape de la desvuider.

avec difficulté

La vaillance de nostre Prince qui avoit flagellé toute l'Italie debuoit estre la verge qui les dompteroit. l'Empereur qui la cognoissoit tres parfaitement, & en ressentoit les fruicts, luy donne la commission de ceste guerre: mais helas! funeste à ce pauvre Prince, qui y perdit la vie aprés avoit surmonté les plus grandes difficultés, & lors qu'il estoit sur le point de cueillir le fruict de toutes ses belles victoires.

commise au Prince

Ainsi donc Philibert rassemble ses forces à Aquille, avec lesquelles il s'approche de la frontiere du Royaume de Naples. Le Pape l'envoye solliciter tres instamment de pousser outre à ceste conqueste. Le Prince se rend à Rome pour arrester avec le Pape du fait & des provisions de la guerre. Il y eut plusieurs contestations entre eux touchant la despence, le traité en cuida estre rompu par trois fois: mais finalement il fut arresté *que le Pape luy bailleroit trente mille ducats comtans, & peu de temps aprés quarante mille autres, outre l'investiture de la ville d'Avignon & du Comté Venaiscin, qu'il promit à Philibert en cas qu'il subjuguat les Florentins, & qu'il en remit la conqueste à sa disposition, & de sa maison des Medicis. Le reste de la despence seroit supportee par l'Empereur.* Le Pape fit delivrer au Prince trois canons & quelques pieces d'artillerie qu'il tira du Chasteau S. Ange.

qui s'y prepare. Sous ces conditiōs accordées avec le Pape

L'armée du Prince estoit composée des vielles reliques de la guerre, trois mille Lansquenets, & quatre mil Italiens, outre les troupes Espagnoles

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1530.

conduites par le Marquis du Guast qui s'y devoient joindre. Le Pape jugeoit ceste entreprinse beaucoup plus facile qu'elle n'estoit, estimant que les Florentins viendroient plutost à ceder à la violence, que non pas à reduire leur patrie dans les termes d'une perte inevitable. Mais combien estoit il esloigné de son conte ! l'obstination des Florentins fut telle qu'ils combatirent leur malheur par leur valeur jusques au dernier point, pour le maintien de leur liberté. Il y eut plusieurs combats, rencontres, prinses de villes, & le siege de Florence fut tres memorable.

Forces du Prince pour la guerre de Florence

Il n'y a rien qui puisse conserver le tiltre de libre à des hommes qui sont nays libres que le mespris de la mort. Disoit Agis fils d'Archidamus.

La ville d'Ispelle fut le premier object des armes de nostre Orangeois dans la Toscane. Elle estoit deffendue par cinq cents hommes de pied & quelque cavallerie, outre les habitants ; & Lion Baillon frere bastard de Malateste tres renommé capitaine de ce temps là, y commandoit : Le Prince planta son camp devant, & comme il voulut faire les approches en personne suivi d'une troupe de cavallerie pour en recognoistre l'assiete, il fut si rudement salué par les assiegés, que le sort porta sur le premier de ses capitaines Espagnols assené d'un coup en la cuisse dont il mourut. Il fait pointer son canon contre une tour, qui estoit hors la ville à costé des murailles, lequel tonnant de plusieurs coups estonne tellement les assiegés, que la ville & les habitans se rendent à discretion, & les soldats à condition d'emporter sur eux tous les biens qu'ils pourroient, & de sortir avec leurs espees seules, sans pouvoir servir de trois mois contre le Pape ou contre l'Empereur. Succés bien esloigné de l'esperance que Lion avoit donné à Malateste de la bien garder.

avec lesquelles prend Ispelle

à discretion

l'Ambition est messeante à un homme d'estat, mesprisable à ceux qui font professiõ de l'humilité, & honteuse à un Viellard. Plut.

Cependant l'Empereur freschement arrivé en Italie, quoy que recerché par les Florentins avec toute sorte de demonstration d'humilité & de submission, ne se peinoit pas beaucoup de faire leur paix avec le Pape ; ains sur le point de recevoir la couronne Imperiale de sa main, adheroit facilement à son ambition desmesurée, qui pour estre malseante en la personne d'un pasteur & honteuse en celle d'un Viellard ne tendoit qu'aux extremités & ne se pouvoit assouvir que par l'oppression de la liberté de ceste Republique. Ainsi donc la guerre s'allume de plus en plus en la Toscane ; & le Prince, d'Ispelle prend son chemin à Perouse, où le Marquis du Guast avec les gens de pied Espagnols le vienent joindre. Malateste estoit dans Perouse avec trois mil hommes de pied des Florentins. Le Prince le practique de tout point, luy offrant des notables advantages s'il luy cedoit volontairement la place, & luy faisant voir à l'œuil les dangers inevitables qu'il encouroit, de se roidir contre des forces si puissantes & disproportionnées aux siennes. Malateste communique cest affaire aux Florentins qui ne pouvoient goutter la reddition de ceste ville, mais en fin voyans qu'ils ne pouvoient divettir son inclination, ils envoyent secretement à Perouse pour en retirer leurs compagnies. Le Prince avoit desia blocqué de si pres les Perusiens, qu'elles n'en peurent partir. Cela les obligea d'envoyer leur consentement aux recerches du Prince, ne butans sur tout qu'a la conservation des gens de guerre qui y estoient à leur solde. La chose estoit plus avancee, & Malateste ja embarqué avec le Prince ; qui ayant passé le Tybre au pont S. Jean, & s'estant campé apres quelque legere escarmouche, conclud finalement l'accord & reçoit Perouse sous l'Obeissance de ses armes. Les conditions estoient. *Qu'il lairroit à Malateste la plaine jouissance de ses biens, & la liberté de servir les Florentins comme soldat, & de retirer de Perouse à sauveté toutes leurs compagnies.* Aussi le Prince ne bougea de deux jours du lieu où il s'estoit campé, pour leur donner temps de prendre retraite sur les terres des Florentins. Elles sortirent de Perouse, & avec une incroyable diligence se rendirent dans vn jour à Cortone, par le chemin des montagnes tres asseuré, mais long, fascheux, & pœnible en toute sorte.

& Perouse

par composition

Toute

1530. Toute la guerre estoit ja reduite sur les terres des Florentins. Ils apprehendent que le bonheur des armes Orangeoises ne la pousse jusques aux murailles de Florence. Pour en destourner les approches, ils deputent Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur, & requirent le Prince d'vne surceance d'armes jusques à leur retour, à dessein, ou de fortifier leur capitale ville, ou de faire leur paix. Le Prince se range au refus, & pour gagner temps s'approche de Cortone deffendue par sept cents hommes de pied outre les citadins, la bat & donne l'assaut à vn des fauxbourgs, d'où il est repoussé; mais au dixseptiesme jour contrainte de le recognoistre victorieux, elle composa sa reddition à vingt mille ducats.

qui humilia les Florentins à demander tresves refusee par le Prince qui gagne Cortone

La prinse de Cortone entraina celle d'Arethze, deslors abandonnée par la garnison, pour ne se sentir assés forte de faire teste à la violence des armes du Prince, qui la reçeut en son obeïssance soubs l'amende d'vne somme d'argent. Il detestoit ouvertemēt la convoitise du Pape & l'injustice de son entreprinse, declarant neantmoins qu'il n'en pouvoit desister, si la famille des Medicis n'estoit restituée en sa premiere dignité & grandeur dans Florence. Ainsi resolu de poursuivre sa pointe, il fait reveuë de son armée, qui se trouva de trois cens hommes d'armes cinq cens chevaux legers, deux mil cinq cens Lansquenets, (*qui estoient* (dit l'histoire) *de tres beaux & braves hommes*) deux mil hommes de pied Espagnols, six mil Italiens, avec lesquels s'unirent quelques Colonels qui avoient paravant accepté la solde des Florentins.

Quod Arausionensis ipse detestatus ægreque se ad eam expeditionē ire, initio apud Cæsarem testatus fuerat. Thuan. Histor. lib. 1.

& demande des Canons aux Sienois

Le Prince mal pourveu d'artillerie prie les Sienois de l'en accommoder, lesquels bien que malcontents de la mutation du gouvernement des Florentins, & de l'accroissement de la grandeur du Pape, n'osans se ranger au refus luy en font preparer; mais avec toute la longueur qu'il leur est possible. Cependant Philibert s'avance jusques à Mont-varche au Valdarne, qui est à vingtcinq mille de Florence attendāt l'arrivée de huict canons partis de Siene le jour d'aprés. Ces longueurs des Sienois furent cause que le Prince qui s'estoit approché avec l'armée jusques à Feguine & à l'Anchise, fut contraint d'y sejourner durant quelques jours, & ce retardement causa beaucoup de difficultés à l'entreprinse.

dont les longueurs à les delivrer

Car les Florentins qui aux nouvelles des approches du Prince, & aux bruits de ses conquestes, s'estoient allarmés, & la plus part resolus de le recepvoir, reprindrent courage: & la fortification de leur ville continuant sans aucune intermission avec vn tres grand nombre de personnes, fut tellement avancée en peu de temps, qu'avant que le Prince peut partir du lieu où il estoit, les rempars de la ville furent mis en deffence, les citoyens resolus de resister, & leur timidité changée en vne valeur extraordinaire.

Font resoudre les Florentins à se bien deffendre

Necessitudo timido fortes feci. Dont latiline.

& le Prince à les assieger.

C'estoit le vingtiesme d'Octobre de l'année mil cinq cents vingtneuf, quand nostre Orangeois se presenta devant Florence en la plaine de Ripoli, qui est à deux mille de la ville, avec toutes ses compagnies & son artillerie. Il planta son camp tout à l'entour. Il occupoit toutes les colines de Monticy, de Gallo, & de Giramont, voisines des rampars qui commandent la cité depuis la porte sainct Miniate, jusques à la porte sainct George; comme aussi tout ce qui est depuis la porte sainct Miniate, jusques sur le chemin de la porte sainct Nicolas.

forces des Florentins

Florence estoit deffendue par huict mille hommes de pied tous gens de faction. La resolution des Florentins estoit aussi de deffendre les villes de Prato, Pistoye, Empoli, Pise, & Livorne, places plus considerables de leur Estat, où ils avoient logé suffisantes garnisons, & quand aux autres de les garder sous la foy & inclination de leurs peuples, & sous la forteresse de leurs assietes, plutost que de constituer la republique en frais immences pour y entretenir des gens de guerre.

& de Prince

Or le Prince ayant ainsi logé son armée au large, il reçoit quelques canons des Lucquois, & à force de pionniers s'estant remparé se prepare

 de livrer

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de livrer vn assaut au bastion S. Miniate : mais les assiegés y pourvoyent dextrement, par la contrebaterie de quatre canons plantés sur vn cavalier au jardin de S. Miniate. Le bruit de ce siege allarma tellement les villes de Colle & de S. Gimignane, qu'elles se rendirent incontinent au Prince. Fort à propos : car c'estoient places fort opportunes, pour faciliter la traite des vivres qui venoient de Siene au camp.

Quelques jours aprés les assiegés endommageoient l'armée avec vn Sacre qu'ils avoient monté sur le clocher de S. Miniate. Le Prince pour oster ceste espine de son pied, pointe quatre canons sur vn bastion de Giramont qui tonnent en vain contre le clocher & peu d'heures aprés deux se crevent. Le lendemain vn autre logé en leur place, la baterie ayant continué jusques environ cent cinquante coups, sans en pouvoir oster le Sacre elle cessa, & la prinse de Florence jugée tres difficile moins avec vne seule armée, *les factions* (dit l'histoire) *commencerent à proceder lentement, & plutost avec escarmouches, qu'en forme d'assaut.* contre-pointes par les assiegés

Et de fait le deuxjesme de Novembre suivant, l'escarmouche s'eschauffa grandement de part & d'autre au bastion S. George, à celuy de S. Nicolas, & sur le chemin de Rome. Mais par malheur vne couleuvrine plantée sur Giramont contre les palais des seigneurs s'ouvrit du premier coup. Et la cavalerie de Florence ayant couru le Valdipese emmena cent chevaux la plus part de service. Et d'autre part quelques troupes Florentines sorties de Pontadere, butinerent soixante chevaux entre les cabanes & la tour de S. Romain. Mais ces petites pertes n'empescherent pas en sa saison l'expugnation de ceste belle & auguste ville. & par escarmouches

L'Empereur estoit pour lors à Bologne avec le Pape traictans ensemble des affaires d'Italie; où il reçeut nouvelles que le Grand Seigneur ayāt assiegé en personne Vienne en Austriche avec deux cents vingtcinq mille combatans, avoit esté contraint par la vaillance de l'Electeur Palatin qui la deffendoit, de reprendre avec perte & honte le chemin de Constantinople. Les Florentins luy despecherent quatre Ambassadeurs chargés de tres humbles instances pour le recercher de paix, ou de quelque accommodement, mais il leur refusa tout à fait audience, fors vne seule fois de l'advis du Pape, n'ayant rien respondu que par ses mouvements de tout point contraires aux demandes des Florentins. & par Ambassade à l'Empereur.

Ainsi donc le Pape & l'Empereur se resoluent à la continuation de la guerre de Florence; mais il y avoit plus de difficulté en l'execution qu'ils ne s'estoiēt imaginés. Pource ils resoluēt d'accepter quelque accord avec les Venitiens, & avec le Duc de Milan, pour retirer les forces qu'ils avoient en Lombardie & les joindre au camp de Florence. Le Prince d'Orange s'achemine aussi à Bologne pour traiter derechef des frais de la guerre. Le Pape s'obligea de luy payer soixante mille ducats par mois, & l'Empereur voulut porter le reste de la despence. Le Pape & l'Empereur persistent à l'oppression des Florentins.

La paix avec les Venitiens & avec François Sforce Duc de Milan grossit l'armée du Prince de quatre mille Lansquenets, deux mille cinq cents Espagnols, huict cents Italiēs, & plus de trois cents chevaux legers, & de vingtcinq pieces d'artillerie que l'Empereur luy envoya. Les assiegés se repaissoient de ceste vaine esperance, qu'ayans moyen de se deffendre plusieurs mois, le Prince seroit contraint de descamper ou faute d'argent, ou par quelque autre sinistre accident. Mais voicy que desormais attendant l'arrivée de ce nouveau renfort, il redouble ses coups harcelant, affligeant ses ennemis par diverses entreprinses. Et font paix avec les Venitiens & le Milanois. Le Prince leur fait la guerre.

Il despeche quinze cents hommes de pied, quatre cents chevaux, & quatre pieces d'artillerie contre Lastre deffendue par trois compagnies de gens de pied, laquelle ils emportent avant que le secours des Florentins y peut arriver; au prix toutefois de deux cents : & en mesme temps Mario Ursin & Iules prend Lastre

1530. de Saincte Croix Capitaines de marque des Florentins estans dans le jardin de S. Miniate, furent escarbouillés par le canon du Prince.

Chacun a son tour : les assiegés s'efforcent d'en prendre quelque revenche. Estienne Colonne sort de la ville en pleine nuict, & suivi de mille harquebusiers & quatre cents tant hallebardes que pertuisanes tous en corcelet, donne vne camisade au regiment de Serre Colonne logé és maisons d'auprés l'Eglise Saincte Marguerite de Montici, en tue & blesse plusieurs sans perte d'aucuns des siens. Et Pyrre l'vn des Capitaines de l'armée du Prince, estant party du bourg S. Pierre pour executer sur Montopoli place des dependences de Pise, fut rompu en chemin par la garnison d'Empoli, qui luy fit plusieurs des siens prisonniers. Et encor Napoleon Ursin suivi de cent cinquante chevaux, fut mandé par les Florentins au bourg S. Sepulchre, pour arrester les courses d'Alexandre Vitelli qui ravageoit le plat pays.

Mais voicy vn vent contraire qui s'esleve. Deslors que les troupes nouvellement envoyées par l'Empereur eurent passé les Alpes, les villes de Pistoye & de Prato abondonnées par leurs garnisons Florentines se rangent soubz l'obeissance du Prince, & ainsi tout ce qui estoit d'ennemi de l'autre costé de l'Arne estant raclé, le Prince ne jugeant pas necessaire de faire joindre ces nouvelles troupes aux siennes, les laisse delà l'Arne, leur ayant assigné quartier à Peretole proche les murailles de Florence, sous le commandement du Marquis du Guast, se reservant tousiours la superiorité en toutes choses, comme general des armées & chef de ceste guerre. Il estoit recognu en qualité de Lieutenant & Capitaine general pour l'Empereur de toutes les Italies.

Pietresainte ne tarda gueres de se rendre : & en suite Philibert faisant demonstration de vouloir renouveller la baterie contre les bastions, & notamment contre celuy de S. George, fit commencer des nouveaux cavaliers & des nouvelles tranchées, lesquelles toutesfois demeurerent sans beaucoup de fruict. Cependant Malateste Bailhon qui avoit bonne part au gouvernement de la ville traitoit d'accord avec l'Evesque de Faense deputé du Pape. D'autre part les Florentins ayans envoyé nouveaux Ambassadeurs au Pape & à l'Empereur, les virent bien tost de retour sans effect, pour n'avoir rien voulu desmordre de la commission expresse qu'ils avoient de ne consentir au changement de la forme du gouvernement, ny à la diminution du domaine des Florentins : de sorte que toute esperance d'appointement leur fut retranchée.

Le Pape pour les matter d'avantage n'espargne aucun artifice prés & loin, remuant ciel & terre pour parvenir à son dessein. Il suscite le Roy François qui leur conseille de reçepvoir telles conditions qu'ils pourroient selon la necessité du temps, r'appelle son Ambassadeur ordinaire resident à Florence, ensemble les gens de guerre qui estoient à luy, sur le point de faire partir de sa Cour l'Ambassadeur des Florentins, par le conseil & induction du Chancelier du Prat, qui avoit reçeu tout fraischement du Pape un chapeau de Cardinal, & tost aprés la Legation du Royaume de France pour se l'acquerir. Il tasche d'attirer l'Empereur à Siene pour favoriser de plus en plus ceste entreprinse, & de là à Rome pour la celebration des ceremonies de son couronnement. Ils estoient ja sur le point de se mettre en chemin, comme les affaires d'Allemagne y appellerent l'Empereur, lequel devant que partir de Bologne, y reçeut des mains du Pape la couronne Imperiale le jour de S. Mathias, jour fortuné à ce Prince. Il estoit nay un tel jour; le Roy de France avoit esté fait son prisonnier un tel jour : & un tel jour il fut revestu des enseignes & ornements de la dignité Imperiale.

Les Florentins reprennent courage. Toutes ces difficultés r'allument d'avantage le courage des Florentins. Leur ville estoit lors deffendue par une tres forte garnison, constant de neuf à dix mil hommes de pied soldoyés pour plus de quatorze mille. Cela redou-

bloit

bloit leur affection & leur fidelité à la bien garder. Et pour plus grande confirmation tous les Capitaines assemblées en l'Eglise S. Nicolas jurent solemnellement en presence de Malateste, de la deffendre jusques à la mort. Cependant le Prince se mettant en debvoir d'assaillir la ville, fait continuer les tranchées devant le bastion S. George, où l'escarmouche s'attache avec perte des assiegeans. D'autre costé pour ne perdre temps, il dresse une baterie contre la tour qui est à costé de ce bastion vers la porte de Rome, d'où l'armée recepvoit du dommage; mais l'etofe de ce bastiment fut recognu si forte, qu'aprés plusieurs canonades le Prince fit cesser la baterie. La surceance d'armes par tous les autres endroits de l'Italie, attirant journellement des nouvelles troupes au camp, augmentoit aussi les ruines & les desolations du plat pays de Florence.

Le Prince avoit reçeu la cite de Volterre à composition, & faisoit batre le chasteau avec deux canons & trois coulevrines Genoises. Ceux de Florence y despechent cent cinquante chevaux, & cinq enseignes de gens de pied de secours, lesquels sortis de nuict & descouverts traversans le camp prés du mont Olivet, furent suivis & attaqués de quelques gens de cheval, qu'ils repousserent avec perte des poursuivans, & se rendirent à sauveté daus Empoli. François Ferruci tres renommé Capitaine qui y commandoit au nom des Florentins les reçoit fort humainement, & partie de ce secours partie d'un bon nombre de gens d'eslite qu'il y avoit recueilli de toutes parts, forme un gros de cinq cents chevaux & de deux mille pietons, & avec une incroyable celerité avole dans le chasteau de Volterre, d'où aprés avoir rafreschi sa troupe, d'vne mesme boutée attaque la ville, force deux barricades gaigne l'artillerie, & l'a contraint de se rendre. Maramaux y acourt avec deux mille cinq cens hommes de pied de la part du Prince & arreste ceste impetuosité ayant campé aux fauxbourgs de Volterre. L'escarmouche s'eschauffa entre eux avec perte de part & d'autre.

Philibert n'espargne rien pour tirer raison de la prinse de Volterre. En voicy le temps. Ferruci pour avoir trop de confiance en la fortresse du chasteau d'Empoli, & pour surprendre Volterre avec plus de forces, avoit affoibli la garnison d'Empoli. Le Prince y despeche promptement le Marquis du Guast suivi de quelques troupes, avec lesquelles il campe devant, l'emporte de vifue force avec peu de dommage, & le saccage. Ceste perte affligea plus les Florentins qu'autre qui leur fut avenue durant la guerre, car l'assiete d'Empoli leur estoit grandement opportune, pour incommoder les assiegeás & pour donner du rafraischemẽt aux assiegés ja reduits à la faim. Et par surcroit de malheur toute esperance de secours leur fut entierement retranchée. Les Roys de France & d'Angleterre joints ensemble recerchoiẽt par tous moyẽs l'amitié du Pape, pour le separer d'avec l'Empereur. Et en ce cas le François estoit bien aise que le Pape luy eut quelque obligation de la conqueste de Florence.

Le Marquis du Guast s'estant rendu maistre d'Empoli, il estoit obligé d'attaquer Volterre. Il se presente devant avec Maramaux faisans ensemble environ six mille hommes de pied. Le canon pointé contre la ville, porte par terre bien quarante brasses de la muraille, mais comme le liege se nourrit mieux quand il est deschargé de son escorce, ils repararent si bien par leur diligence le defaut de leurs murailles, que l'assaut ayant esté furieusement renouvellé par trois fois, fut quitté par les assaillans avec perte de quatre cens hõmes: Depuis la baterie fut changée en un autre endroit, un brave & furieux assaut livré, mais si valeureusement soustenu & avec tel dommage des assaillans, qu'ils furent contraints de descamper.

Ceux de Florence ne dormoient pas. Le mesme jour une heure devant l'aube, Estienne Colonne & Malateste resolus de donner une camisade aux Lansquenets du Prince logés & fortifiés dans le monastere sainct Donat,

fortent

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1530. ſortent de la ville; ceſtuy-la par la porte de Faeuſe avec trois mille hommes de pied,& ceſtui-cy par la poterne qui meine à Prato ſuivi d'une autre troupe. Colonne les attaque hardiment, gagne leur trenchée & d'abord en couche pluſieurs ſur le carreau. Les aſſaillis ſe rangent ſoudain en bataille & ſe deffendent vaillamment. Colonne craignant le ſecours de ſon ennemy fut contraint de ſe retirer bleſsé en la bouche & au membre vieil, mais indigné contre Mateſte de ce qu'il ne l'avoit point ſuivi.

Reſolutiõ genereuſe des Florentins.

Les vivres diminuoient tous les jours dans Florence, & l'obſtination des aſſiegés augmentoit; toute leur eſperance eſtoit reduite à la venue de Ferruci, qui eſtoit allé de Volterre à Piſe pour y aſſembler le plus de gens de guerre qu'il pourroit, à deſſein d'aller joindre les Florentins qui debvoient ſortir en meſme temps, pour tous enſemble d'une commune main combatre les aſſiegeans,& par ceſt acte d'une derniere extremité jouër à quitte ou double, pour la conſervation ou pour la perte entiere de la patrie. Ferruci ſans apprehenſion du danger, pour exploiter la temerité de ceſte deliberation ſe met en chemin avec ſes troupes. Noſtre Orangeois qui ne laiſſa jamais perdre l'occaſion de bien faire adverti de ce deſſein, ne conſiderant le combat que dans le feu & la fumée de la meſlée ne ſe reſerve par la qualité de chef pour fuir celle de ſoldat, il ſe reſoult de les devancer avec une partie de l'armée, & ſuivi de pluſieurs bandes Italienes de gens de pied marche pour le rencontrer, au grand malheur des uns & des autres. Ferruci avoit prins le chemin de Piſe à coſté de Lucques eſtimant que ce fut le moins dangereux pour ſe rendre à Florence. Il eſtoit proche de Caviniane en la montagne de Piſtoye, quand le Prince l'affronte courageuſement avec ſa troupe, de telle furie & impetuoſité qu'au premier choc, ce pauvre Prince fut malheureuſement tué, faiſant pluſtoſt devoir de ſoldat que de capitaine. La mort jalouſe de ſa valeur ſe defit de luy par une harquebuzade qui luy fut tirée, pendant qu'il eſtoit attaché au combat avec l'eſpee contre un chevallier Gaſcon, qui s'aydoit d'une maſſue. Ceſte mort ne refroidit par les ſiens pour s'en reſſentir: la colere & la vengeance achevêt ce que leur courage avoit eſbauché; ils tuent, maſſacrent, renverſent tout ce qu'ils rencontrent, pas un des ſoldats qui luy tombent entre les mains n'eſchape leur furie, & ne les empeche de parvenir à une entiere victoire. Victoire par trop ſanglãte & funeſte, puis qu'acquiſe à la perte de noſtre Epaminondas, à la perte de la vie d'un ſi grand Prince. Maudite & Fatale! qui ravit à ſon ſiecle ce qu'il y avoit de plus brave & de plus genereux, ſa vertu n'eſtãt encor qu'en l'orient & en l'aube de ſon bien faire, & comme les Arbres qui portent beaucoup de fruict ne ſont pas de durée; ce fut en ſa premier vigueur devant qu'il eut attaint l'aage de 28 ans & demi, le Jeudy 3 Aouſt 1530.

Militibus cupidinem pugnandi convenire, duces providendo, conſultando, cunctatione ſæpius quàm temeritate prodiſſe. D. Antonii apud Tacit. Hiſt lib. 3. ſect. 20.

Qui cauſe la mort au Prince.

La victoire aux ſiens.

Minima ſunt quæ homines emant vita. Senec. 5. nat. quæſt.

Epaminondas vainquit en mourant & on diſoit de luy que la victoire l'avoit touſiours accompagné durant ſa vie & aprés ſa mort. Paulus Æmilius in vit. Epamin.

La vie d'un Prince ne ſe doit meſurer par le temps de ſa durée, mais par les actions qu'il à exploitées. *Actu illam metiamur non tempore. Senec. epiſt. 93.*

& la perte de la liberté des Florentins.

Ainſi par la desfaite de ce ſecours Jean Paule de Cere & Ferruci entre autres arreſtés priſonniers. Cetuy cy fut tué par Maramaux en haine de ce qu'au ſiege de Volterre il avoit fait pendre un ſien trompette qu'il luy avoit envoyée. Les Florentins du tout hors d'halaine aprés un ſi long & ſi opiniaſtré ſiege d'unze mois, furent finalement contraints de plier le col ſous le joug de la domination du Pape, voir devant leurs yeux la mort, le banniſſement, & la rellegation de leurs plus affidés cytoyens, & par la perte de leur liberté au changement de la forme de leur gouvernement, authoriſer la Principauté en la famille des Medicis, & recognoiſtre Alexandre de Medicis mary de Marguerite d'Auſtriche fille naturelle de l'Empereur, pour premier Duc de Florence & de Toſcane. Et qui ne voit par tout le cours de ceſte hiſtoire, que la divine providence, s'eſt voulu ſervi des armes de Philibert comme d'un tres propre inſtrument pour l'oppreſſion de la liberté Florentine,& pour l'eſlevation de ceſte maiſon à une dignité preſque Royale, qui à produit des femmes, & des meres aux plus grands Roys de la Chreſtienté. Car la conſervation de Naples radreſſa les affaires de l'Empereur en Italie paravant preſque ruinées, chaſſa les François du Royaume, & ayant procuré une

Eodem anno poſt diuturnam obſidionem in qua Arauſionenſis occiſus, & eo occiſo Ferdinandus a Conzaga ſubrogatus eſt, Florentia Cæſari deditur, & ut inter Cæſarem & Pontificem convenerat, Alexander Medicis Nothus Laurentii F. Florentinorum Dux creatur, abutẽte Chriſtianorũ paſtore Principum viribus ut privatæ ambitioni & ſuorum libidini inſerviret. Thuan. Hiſt. lib. 1.

A l'exhaltation de la maiſon des Medicis.

une paix advantageuſe à l'Empereur ; luy donna moyen d'entreprendre, executer & terminer ceſte guerre en faveur du Pape, avec tant de beaux & ſignalés advantages, par la direction & vaillance de noſtre Orangeois, ſous la conduite du grand Dieu des batailles, beniſſant les fruicts de ſes armes.

L'Arbouſier perd toutes ſes feuilles horſmis celles des branches les plus eſlevées. La memoire des actions d'un Prince eſt ſouvent enterrée avec luy. Il ny a que les plus grandes & les plus illuſtres qui portent ſa gloire bien avant dans l'advenir, & qui le facent remarquer parmi l'obſcurité de pluſieurs ſiecles. Nous pouvons dire de ce Prince, qu'il à eſte grand en ſa naiſſance, grand en ſa vie, & grand en ſa mort. Sa naiſſance eſt remarquable par la grandeur de ſon origine, qui l'a fait naiſtre de la maiſon ſouveraine d'Orange, outre ce qu'il à eu de commun avec ſes devanciers de meſme nom, d'eſtre iſſu en droite ligne maſculine des Comtes ſouverains de Bourgogne. Les glorieux exploits d'armes qui l'ont accompagné juſqu'au tombeau, rendent teſmoignage de la grandeur des actions de ſa vie : & ſa mort la deu couronner du nom de grand, puis qu'elle a englouti avec ſa vie plus de grandeur que n'avoient poſſedé aucun de tous ſes devanciers. Elle à veu finir en luy toutes ces belles qualités de Vice-Roy de Naples, de Lieutenant & Capitaine general pour l'Empereur de toutes les Italies, Gouverneur de Bourgogne, Prince de Melphe, Duc de Gravine, Comte de Venafre ; leſquelles il avoit adjoutées à celles, que la nature luy avoit données de Prince d'Orange, Comte de Tonnerre, & de Pronthieſure, Chevalier de la Toiſon d'or, Baron & Seigneur d'Harlay, Noſeroy, Chaſtelbelin, & pluſieurs autres qu'il a laiſsées à ſes ſucceſſeurs, comme il les avoit eues de ſes devanciers. Les ceremonies qui furent tant honnorablement celebrées en ſes obſeques & pompes Funebres, authoriſent de beaucoup la grandeur de ſon nom ; pour le tirer hors de la preſſe des Princes de ſa qualité, & pour le faire paroiſtre en ſa mort avec ceſt honneur d'avoir eſté un des grands Capitaines de ſon temps. Nous avons veu ſa grandeur par le rapport de ſa naiſſance, par les exploits de ſa valeur, par la hauteſſe de ſes qualités : reſte d'en voir les dernieres marques, par la deſduite des particularités de ceſte pompe, qui faira la cloſture de ſon regne, & du troiſieſme Angle de ce Tableau.

J'ay oui ſouvent dire à feu mon pere qu'il avoit apprins d'un ſien ami qui avoit veu & cognu ce Prince qu'il eſtoit de grande ſtature de corps, gros à l'advenant plus fort, robuſte, & adroit aux exercices de corps qu'autre de ſon temps, ayant terraſsé tous ceux avec leſquels il s'eſtoit voulu eſprouver.

Quanta cujuſq; animo audacia natura aut moribus ineſt, tanta in bello patere ſolet. D. Catilinæ. Saluſt. Bell. Iugurth.

Nihil tam magnum eſt quod perire non poſſit. Senec. 6. de Benef. 13.

Le Baron d'Harlay à trois cents Vaſſaux dependans de luy, & entre autres le Comte de Neuf-Chaſtel.

Ce Prince ayant rendu l'ame a Dieu, ſon Corps fut porté au Camp dans la tente du Marquis du Guaſt, & dela au convent de la Chartreuſſe qui en eſtoit diſtant environ deux mille : le Marquis qui le conduiſoit le fit paſſer au milieu du Camp rangé en bataille accompagné de pluſieurs capitaines & chevaliers de l'armes.

En premier lieu il paſſa aſsés prés dés Lanſquenets qui luy allerent au rencontre portans leurs enſeignes ſur leurs colz, la pointe trainante contre terre, les hallebardes, harquebuzes, & piques auſſi renverſees, & s'approchans du Corps ils mettoient & couchoient leſdites enſeignes ſur iceluy, les tambours ayans les cordes relachées & deſtendues ſonnoient fort caſſement, les fiffres jouoient lamentablement, & tous jettoient cris de triſteſſe, c'eſtoit choſe pitoyable à voir & ouir. Il n'y avoit ſi bon cœur qui ne fendit, ni yeux ſi ſecs qui ne fondiſſent en larmes.

Aprés avoir paſsé les Lanſquenets, il traverſa le Camp des Eſpagnols, & en ſuite celuy des Italiens, allant de bande en bande. Les Colonels & les Capitaines prenoient & portoient le corps, juſques à tant qu'il parvint à la dite Chartreuſſe, ou il repoſa environ quinze jours, & pendant ce temps luy fut fait continuellement le ſervice Divin. De là il fut porté en la Cité de Bologne, ou ſe treuverent la pluſpart des Capitaines & Colonels de l'armée, avec grand nombre d'autres ſeigneurs & gentilshommes : la luy fut celebré un fort ſolemnel & devot ſervice. Deſlors qu'il fut en eſtat d'eſtre conduict en Bourgogne, avec ſon train domeſtique, (qui ne fut en rien changé,) on le

1530. on le logea dans une litiere couverte de velours noir, sur laquelle paroissoit une grande grande croix de satin cramoisi, & en cest estat accompagné d'une grande suite de seigneurs & gentilhommes on le mit en chemin. Par toutes les villes où il passa & reposa, en Italie, Lombardie, Piemont & Savoye, les habitans luy allerent au devant en procession, tesmoignans leurs regrets par leurs larmes, & portans des torches armoyées, le poile dessus son Corps. En aucuns lieux il fut honnoré de chapelles ardantes, luminaires & obseques solemnels ne plus ne moins que s'il eut esté leur souverain Prince.

Il arriva en la ville de S. Claude au Comté de Bourgogne le mercredy douziesme jour du mois d'Octobre, mil cinq cents trente. A sa venue toutes les boutiques de la ville furent fermées, les Prelats, les Relligieux, les Gentilshommes, les Bourgeois, & le peuple tant de la ville que des autres circonvoisines luy allerent au devant en procession avec le poile portans chacun des torches ardantes. Là se treuverent monsieur Anthoine de Luxembourg, Comte de Ligny, & George monsieur de Luxembourg son frere, qui y estoient allés pour recevoir le Corps, & porter le dueil. Ils estoient accompagnés d'une grande partie des seigneurs & gentilhommes du Comté de Bourgogne, & de plusieurs parens de leur maison. Lors que le Corps entra en la ville il pleuvoit extraordinairement, mais cela n'empecha pas que le peuple ne tesmoignat un commun sentiment de la perte de ce Prince; estant espandu par toutes les rues, en si grande affluence, que la Ceremonie avoit peine à passer. On n'oyoit de tous costés que cris de tristesse, pleurs, regrets, lamentations. Le Corps fut reposé dans l'Eglise S. Claude, ou il demeura jusques au Dimanche seziesme du mois d'Octobre. l'Eglise estoit tendue de drap noir, armoyé avec les blasons des armes du feu Prince. Le grand autel haut & bas estoit magnifiquement accoustré de velours noir parsemé de plusieurs croix blanches, qui relluisoient par l'esclat des cierges armoyés, ou se voyoient aussi les relliques gardées en l'Eglise. Au milieu du Cœur brilloit une chapelle ardante chargée de cierges, & garnie de torches en torchiers tout à l'entour, sous laquelle, fut mis le Corps du Prince. Les vigiles furent dites & chantées, & tous les jours jusques au Dimanche seziesme les offices divins furent celebrés.

Partant de S. Claude le mesme jour, il fut conduit avec processions, & reposé la nuict suivante à Cleruaux; & le lendemain à Orgelét, où luy furent semblablement faites processions, chapelle ardante, luminaires, avec le service divin, qui continua sans cesse jour & nuict jusques au Dimanche suivant vingt troisiesme du mois, qu'il fut porté en l'Eglise Parrochiale appellée S. Desiré, en la ville de Lons-le-saunier (ancienne seigneurie de sa maison) où il arriva environ quatre heures aprés midy.

Le Cœur de l'Eglise & tout le long du haut d'iceluy estoit tendu de drap noir armoyé avec des cierges ardans, où y avoit des bancs d'vn costé & d'autre endolsés, & couverts de noir pour asseoir les seigneurs du dueil, les Prelats & les autres seigneurs qui y estoient. Au milieu du Cœur on avoit dressé un fort riche Ciel, pour mettre & poser le Corps sous iceluy, & tout autour il y avoit des torchiers à mettre torches, la Chasse de sainct Desiré y paroissoit avec plusieurs autres reliques & cierges armoyés. Au devant de l'Eglise sur la maistresse porte s'y voyoit vn grand blason des armes du Prince, qui avoit huict pieds en quarrure tiré sur toile bordée tout autour de velours noir.

Voicy l'ordre qui fut observé pour conduire le Corps du Prince en l'Eglise de sainct Desiré. Le jour de Dimanche vingt troisiesme du mois, environ deux heures aprés midy, les Ambassadeurs des Ligues luy allerent au devant jusques prés du college, où ils commencerent d'accompagner messieurs Anthoine de Luxembourg, & George Monsieur son frere, lesquels de S. Claude

avoient continuellement marché en dueil. Le convoy estant encor esloigné d'environ demy lieuë de Lons-le-saunier, luy allerent au rencontre, Monsieur René de Nassau Comte de Vianne accompagné des Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Hongrie, de Madame la Princesse Philiberte Doüairiere d'Orange mere du defunt & relaissée de Iean de Chalon II. du nom Prince d'Orange, de Monsieur de Savoye, de Monsieur de Fresnes Comte de Gavre, du Vicomte de Martigue, de Madame d'Aix, du Comte de Montbeliard, & des Ambassadeurs de plusieurs autres Princes & Seigneurs. Tost aprés leur allerent au devant Messieurs l'Archevesque de Besançon, l'Evesque de Langres Duc & Pair de France, l'Evesque de Geneve, les Abbés & Prelats de Baume, de la Charité, de Mont Benoit, de Balerne, du Miroir, & plusieurs autres tant Conseilliers que Bourgeois, Marchans, & le reste du peuple non seulement de Lons-le-saunier, mais de la plus part du Comté de Bourgogne, & d'autre pays. Là chacun fut mis en rang & ordre pour marcher, comme ils firent jusques auprés de la ville, où les Eschevins attendoient avec vn poile pour mettre sur le corps du Prince, lors qu'il entreroit dans la ville. 153[illegible]

Premierement marchoient en teste les Clergs & enfans d'Escole, les Croix des Eglises, les enfans de Cœur, les Religieux chacun en leur ordre, les Prelats en habits Pontificaux, les gens des villes, le Peuple Bourgeois, les Officiers des terres & seigneuries du defunt, les Serviteurs des Gentilshommes en dueil, les Presidens, Baillifs, Secretaires, Tresoriers, Advocats, Serviteurs & autres semblables, les Gentilshommes de la maison tous en dueil.

Aprés suivoient les Trompettes ayans leurs Bannieres desployees pendâtes sur leurs espaules, deux Herauts d'armes, puis estoient portees la grande Banniere Papale, & celle du peuple Romain, les Bannieres conquises en la guerre de Florence, vne enseigne de chevaux legers, & trente sept enseignes de gens de pied, toutes trainantes les pointes en terre : celles qui avoient esté gaignées à Rome n'y estoient pas fors vne ou deux, ny aussi celles qui avoient esté gaignées sur le seigneur de Lautrec, lesquelles au nombre d'environ cinq cens estoient demeurées derriere.

Et encor aprés estoient portées par des gentilshommes les pieces d'honneur du Prince, comme aussi ses Bannieres desployées qui furent continuellement portées avec luy : à sçavoir son Espée, sa Cote d'armes, son ordre de la Toison d'or, sa Couronne & son Chapeau Ducal, son Sceptre de Vice-roy de Naples, le Cheval d'honneur couvert de velours noir mené en main ayât deux Herauts devant, la Bâniere de Capitaine general de toutes les Italies armoyée aux armes Imperiales, la Banniere de Vice-roy de Naples armoyée aussi aux armes Imperiales, le Pennon des mesmes armes, le Guidon à la devise de l'Empereur *Plus outre*, sa Cornette, quatre Pages d'honneur suivis du second Escuyer, portans, le premier l'Armet monté sur le Roussin du feu Prince, le second les deux grandes Pieces dorées sur ses deux espaules monté sur son cheval leger, le troisiesme les Esperons la molette contre-mont monté sur son cheval d'honneur qui estoit Espagnol, & le quatriesme les deux Gantelets monté sur son cheval Turc.

Aprés tout cela suivoit le Corps dans une litiere couverte d'vn grand velours noir, sur lequel paroissoit une croix de satin cramoisi. Elle estoit portée par deux mulets couverts de velours noir, ayant chacun au front un blason des armes du Prince conduits par deux pages montés dessus à testes nues vestus de sayes de velours noir : les quatre coings du velours couvrât la litiere estoiét portés par quatre gentilshommes, & le poile haut eslevé dessus la litiere, porté par les Eschevins qui se mirent en devoir lors que le corps commença d'approcher la ville. Tout autour de la litiere marchoient vingtquatre Hallebardiers vestus en dueil en robes courtes portans leurs halebardes la pointe en bas ayant chacun une torche en main. Devant & à leurs aisles estoient portés par des bourgeois les Torches de la ville armoyées aux armes d'icelle.

Aprés

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1530. Aprés le corps suivoit Bourgogne Roy d'armes de l'Empereur, puis marchoient Monsieur René de Nassau, aprés Monsieur Anthoine de Luxembourg, & aprés George Monsieur de Luxembourg, accompagnés des Ambassadeurs des Princes & Seigneurs. Avec cest ordre le convoy arriva en l'Eglise de S. Desiré, où le corps fut mis & reposé sous le ciel tendu au cœur: Et sur iceluy furēt accrochés sa Cote d'armes & son Espée. Devāt les pieds du Corps fut dressée une table couverte d'un riche drap d'or armoyé aux quatre quarres des blasons faits en broderie aux armes du Prince, sur laquelle furent posés des carreaux de velours cramoisi, & sur iceux l'ordre de la Toison d'or, la Couronne & le Chapeau Ducal, & au milieu le Sceptre; & aux deux bouts dudit ciel l'Armet, & les grandes Pieces, les Gantelets & les Esperons. Toutes les bannieres furent posées es rateliers à ce ordonnés. Les torches ardantes furent aussi mises és torchiers à l'entour du Corps, & aux quatre quarres d'iceluy des grands & hauts chandeliers & sur chacun d'iceux un gros cierge armoyé. Les vigiles furent chantées & aprés le dueil fut conduit en la maison avec le mesme ordre. Les misteres & torches demeurerent en l'Eglise avec quelque nombre de gētilshommes & les hallebardiers pour veiller & garder le Corps: les Prestres & Religieux n'en bougerent non plus. Ils celebrerent toute la nuict suffrages & oraisons avec nombre de torches & cierges ardantes. Les seigneurs dés le lendemain matin revindrent au mesme ordre en l'Eglise & de mesme s'en retournerent.

[Margin: ... Princes & seigneurs du dueil. ... corps mis en l'Eglise S. Desiré pour quelques jours]

Cependant on preparoit l'Eglise des freres Mineurs de l'ordre S. François de Lons-le-saunier, en laquelle le Corps du Prince debvoit estre inhumé. Ils furent aussi plantés des piliers de bois garnis de Bannieres d'un costé & d'autre en haye, faisans un chemin d'environ douze pieds de large pour y faire passer la pompe funebre, depuis l'Eglise S. Desiré jusques à la porte du cœur de l'Eglise des freres Mineurs tout le long de la ville & du fauxbourg. les barrieres estoient noircies & parées d'un pied à autre garnies de torches armoyées aux armes des seigneurs & des villes qui les avoient données.

[Margin: Pour estre porté en ... des ... Mineurs destinée à sa sepulture. Chemin ... pour le convoy]

l'Eglise des freres Mineurs estoit lambourdée par dedans tout autour de grosses pieces de bois bien cramponnees dans les piliers parés de noir, sur lesquels y avoit des chandeliers avec des escuelles de bois, l'une touchant presque l'autre, & sur chacun un cierge, & au dessous des lambours toute l'Eglise tant en la nef que au cœur estoit tendue & parée de la profondeur, à sçavoir en la nef de deux largeurs de drap, & au cœur de trois, & en haut d'un velours double de bougran, & en bas à l'endroit du haut des formes & autour d'iceluy d'un autre de velours noir. Sur le velours & semblablement sur le haut du drap de la nef, de trois en trois pieds estoient attachés des grands blasons aux armes du defunt Prince.

[Margin: Paremens du dueil de l'Eglise]

Le grand autel S. François estoit eslevé en trois degrés, tout couvert haut & bas de velours noir, à une croix de satin cramoisi. La chasse de S. Desiré & plusieurs autres reliques estoient sur iceluy, esclairé de huict grands cierges de cire blanche mis en des chandeliers noirs sur les deux bouts de l'autel haut & bas. Il y avoit encor sur l'autel un dossier frangé sans courtine à queuë pendant, richement travaillé de drap d'or en broderie aux devises du Prince. Tous les petits autels de l'Eglise estoient parés de drap noir parsemé de croix de satin blanc & sur chacun deux cierges avec des blasons armoyés.

[Margin: du grand autel.]

[Margin: du milieu du cœur.]

Au milieu du cœur entre les formes y avoit une tres belle chapelle ardante de douze pieds de longueur & plus de soixante de hauteur. Elle estoit composée de cinq estages. Dés le bas jusques au premier estage il y avoit douze pieds. Le premier, le second, & le tiers estage estoient de quinze pieds, sçavoir le premier de six, le second de cinq, & le tiers de quatre. Les quatre premiers estoient faicts en quarrure montans en amoindrissant, de sorte que la plus haute estoit ronde en forme de tournelle toute peinte en noir, dessus laquelle y avoit une couronne dorée, & par dessus treize grādes croix croisées,

[Margin: Chapelle ardante]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

& à chacune croisette un chandelier & un cierge, celle d'enhaut estoit au milieu de la couronne, & entre la couronne & les quatre croisans y avoit une grosse pomme dorée. 1530

Les quatre quarres du premier estage d'embas estoient faits en pied avec tournelles à creneaux couverts tout autour de velours noir. A la gonthiere d'embas tout autour pendoiét deux largeurs de velours noir frangé de franges noires par embas. Tous les autres estages estoient tendus de drap d'or frisé, & de velours noir où estoient attachés plusieurs grands blasons des armes. A chacun des quatre piliers y avoit des boucles attachées pour mettre les Bannieres des quatre quartiers, & aux quatre coings de la chapelle quatre grands chandeliers, y ayant à chacun un cierge de cire blanche, armoyé de doubles blasons des quatre quartiers du feu Prince. Contre la chapelle tout à l'entour estoient mis & attachés en tableaux & escritures plusieurs epitaphes à l'honneur & à la memoire du Prince.

Les formes & les sieges du Cœur pour les seigneurs du dueil d'un costé, à l'opposite des Princes & des autres seigneurs & gentilshommes estoient tous endossés & couverts haut & bas & au devant de drap noir. Tout le bas de l'Eglise estoit de mesme.

Il y avoit aussi un banc avec son poulpitre prés du grand autel à l'opposite de celuy du dueil, paré de drap noir, pour les Ambassadeurs de l'Empereur, de Madame, de Monsieur de Savoye, & du Duc de Lorraine.

Il y avoit un autre banc de l'autre costé entre le grand autel & le dueil miparti pour les Archevesque de Bezançon, Evesques de Langues & de Gevene, & pour l'Ambassadeur des Ligues.

La chaire du Prelat faisant l'office au carre de l'autel estoit richement parée & accoustrée comme aussi les bancs qui estoient auprés pour les autres Prelats adsistans. La chaire du Precheur fut semblablement couverte de noir, l'estapleau de l'Evangile, & de l'Epistre, comme aussi celuy de ceux qui tenoyent le Cœur, qui estoyent ceux de la chapelle du Prince.

Sur la grande porte du Cœur aux deux costés, & semblablement sur la grande porte de l'Eglise, y avoit en chacun des lieux un lambeau d'un velours noir pendant, armoyé d'un grand blason, & un grand blason de huict pieds en carrure tiré sur la toile entouré d'un velours noir. Il y en avoit un semblable sur un drap noir contre la porte de l'horloge de la ville, & un autre contre les Halles, & encor un autre sur la porte de l'Eglise S. Desiré.

Et parce que l'Eglise des freres Mineurs estoit trop petite pour la multitude des gens qui y devoient entrer, on affichea deux rateliers en haut sur le jubé pour y estaler en veuë les Bannieres à sçavoir du costé du grand autel celle du feu Prince, & du costé de la nef les Bannieres conquestées: Et au carre du grand autel du costé à l'opposite du dueil fut fisché un autre ratelier pour y mettre les Bannieres & les pieces d'honneur aprés l'offertoire, & du mesme costé fut faite une porte pour sortir les chevaux aprés l'offertoire.

Le jour de Lundy vingt-quatriesme du mois d'Octobre aprés disner le dueil s'assembla en l'Eglise S. Desiré, d'où il marcha en pompe jusques dans l'Eglise des freres Mineurs selon l'ordre suivant.

Les Maistres des ceremonies estoient les seigneurs de Guerres, de Montfarconnet, de la Barre, & Rougier de la Verriere, & pour leur aide Verdelet, Guillaume Bretin, Piquet valet de chambre, & Relin Tornin fourrier du feu Prince.

De l'ordonnance de Monsieur Anthoine Guichon Secretaire du feu Prince, furent mises & plantées le long des barriere les torches données par les Seigneurs & villes armoyés de leurs armes en nombre de quatre mille outre celles du Prince. Le dueil passa entre d'eux comme s'ensuit.

En pre-

1530. En premier lieu pour faire faire place marchoient les Sergents de quelques seigneuries du feu Prince.

Aprés les Clergs des escoles avec leurs Regens.

Les Croix suivies des Enfans du Cœur.

Les Religieux des Ordres.

Les Chapellains & Chanoines.

Les Chantres de la Chapelle du feu Prince.

Les Prelats en habits Pontificaux.

Le peuple non subject. Le commun peuple & les bourgeois des villes, villages & autres lieux communs & non subjects : comme de Pontarlié, Vesoul, Poligny, Arbois, Ray, Dole, & autres.

Les subjects du Prince. Aprés marchoient le peuple & les bourgeois de villes, villages & lieux subjects du feu Prince, comme Dompmartin, Chasteau neuf, Valempolieres, Mont-rond, Revigni, Montagu, Reaumont, Vers, Mirebel, Chastillon, Monnet, Montrivel, Chastelbelin, Chastelguion, Chalamont, Abbane, Sainct-Agnes, Mont-mahou, Argueil, RocheIean, Iouigne, S. Laurens, Chavannes, Montfleur, Varennes, Cuiseau, Salieres, Bleterans, La Riviere, Lons-le-saunier, Rogemont, Noseroy, Montfaucon, Orgelet, Harlay, & plusieurs autres.

Treze vingts pauvres. Treze vingts Pauvres vestus en dueil chaperons en teste, portans des torches armoyées à doubles blasons des armes du feu Prince, lesquels parvenus à l'Eglise se fendirent tous en deux rangs, tant dedans ladite nef que dehors, contre les deux costés des barrieres, faisans rue pour le passage du reste du dueil. Et ainsi demeurerent ils tout le long du service.

Serviteurs. Puis marchoient les Serviteurs des Gentilshommes, & les menus Serviteurs, de la maison tous vestus de robes noires chaperons en teste.

Massiers. Aprés quatre Massiers portans leurs masses armoyées aux armes du Prince portans le dueil chaperons en teste.

Officiers de Iustice. Les Officiers chefs de Iustice des terres & seigneuries du feu Prince & de Madame, comme Baillifs, Secretaires, Advocats, Capitaines, Chastelains, Greffiers, Recepveurs & semblables.

Les Trõpetes. Les Trompettes leurs Bannieres desployées pendans au col sur les espaules.

Les domestiques. Aprés marchoit le Sieur de Montbarent portant la Cornette du feu Prince.

Les Pages d'honneur chaperons en teste.

Les Gentilshommes de la maison chaperons en teste.

Aprés les quatre Maistres d'Hostel, les Sieurs Chalain, Chaukant, Desguerres, Lavaures.

Le Grand Maistre d'Hostel le Sieur Ayme d'Arbiers Gouverneur d'Orange.

Le Sieur de Largilla portant le Guidon des couleurs.

Les Poursuivans d'armes. Puis deux Poursuivans d'armes, l'un dudit feu Prince nommé *Noseroy*, conduisant les enseignes conquises ; l'autre du Duc de Savoye (appellé *bonne nouvelle*) marchant à main senestre. *Noseroy* estoit revestu de sa cote d'armés chaperon en teste. *Bonne nouvelle* estoit aussi revestu de sa cote d'armés chaperon sur l'espaule. Chacun deux portoit un rameau verd de Palme en signe de victoire.

Les enseigne conquestees. Aprés suivoient trente sept enseignes de gens de pied, portées à brassées par des serviteurs court vestus chaperons en teste, sur leurs cols, les queves trainantes en terre.

La Banniere du peuple Romain. Suivoit aussi trainante une enseigne de chevaux legers, & ce outre les cinq cens enseignes demeurées derriere.

Aprés estoit portée la grand Banniere du peuple Romain.

Le Cheval leger. Aloit en suite le Cheval leger du Prince mené en longes par les sieurs de Mont-

Montrichard & Estapés, sur lequel estoit monté un Page portant la Tarquette des couleurs pendüe au col devant l'espaule senestre, bonnet en teste.

Puis le Sieur de Vertanbos portant la grande Enseigne de guerre qu'il avoit tousiours portée du vivant du Prince.

Le Sieur de Causans portant le grand Estendart.

Deux des gentilshommes du feu Prince les Sieurs Gilles & Marigny, menans en main le cheval bardé ayant un page dessus portant une bourdenasse. Les C… vaux.

Puis marchoient ensemble les Sieurs Arthaud de Fallerans & de Crene, portans l'un le Heaume à grand pennache, & l'autre l'Escu de jouste.

Aprés les Sieurs de Bellegarde & de Saulbie, menans en main le cheval housé des couleurs un Page dessus.

Suivoit le Sieur de Chalon portant le Pennon des plaines armes. Les … nieres

Aprés estoient portées toutes les Bannieres des principales seigneuries du feu Prince.

Le Sieur de Vy portoit la Banniere de la Baronnie de Rougemont qu'est d'or à l'Aigle de gueules, pied, jambes, & bec d'azur.

Le Sieur de Falon portoit la Banniere de la Seigneurie de Noseroy, qu'est de gueules la bande d'or, sur le tout un sapin de sinople au pied un Ours, sa nature rampant le contremont de l'arbre.

Le Sieur d'Arnaut portoit la Banniere d'Orgelet, qu'est d'azur à trois espis d'or.

Le Sieur de Touraise portoit la Banniere de Montfaucon, qu'est de gueules bec d'or, endossée en un trec de mesme fleur.

Le Sieur de Champeau le jeune portoit la Banniere d'Harlay, qu'est de gueules à une bande d'or à l'estoille d'azur.

Le Sieur de Maynaut d'Orange portoit la Banniere de la Vicomté de Besançon, qu'est d'or à une aigle de sable entre deux pilles de gueules.

Le Sieur de Courchan d'Orange portoit la Banniere de la ville d'Orange, qu'est d'azur à trois branches d'Oranges avec les pommes d'or, le chef d'or au Cornet d'azur.

Le Sieur de Bare portoit la Banniere de la Comté de Tonnerre, qu'est de gueules à la bande d'or.

Le Sieur de Coges portoit la Banniere de la Comté de Charny, qu'est de gueules à trois escussons d'argent deux en chef & un en pointe.

Le Sieur de Mont-richard portoit la Banniere de la Comté de Ponthievre, qu'est d'or & d'azur en bande de six pieces en chef d'hermines de bordure de gueules.

Le Sieur de Morbec portoit la Banniere de la Principauté de Melphe qu'est d'or au Lion d'azur armé & langué de gueules.

Le Sieur de Belchemin portoit la Banniere de la Duché de Gravine, qu'est d'argent & de gueules en bande de six pieces, en chef d'or & d'argent partie en face sur l'argent une rose de gueules.

Le Sieur de Causans Regent de la Principauté d'Orange portoit la Banniere de la Principauté d'Orange qu'est d'or au Cornet d'azur. Les S… gneurs Amba… deurs.

Puis marchoient tous les Chevaliers, Barons, grands Maistres, & Ambassadeurs.

Aprés marchoit le Sieur de la Chapelle Eslion menant en main le Cheval housé des pleines armes, sur lequel estoit monté un Page. Le Ch… housé

Le Sieur de Cicon portant la Banniere de la Comté de Bourgogne qu'est d'azur à un Lion billetté d'or. Autres Banni…

Le Sieur de Montrichard Escuyer portant le Guidon de Capitaine general à la devise de l'Empereur, *Plus outre*.

Le Sieur de Sourre portant le grand Estandard aux Armes Imperiales.

Le Sieur de Fertans portant le Pennon aux armes de l'Empereur.

Aprés

1530. Aprés ſuivoit le Sieur de Vaux portant la grande Banniere de Capitaine general de toutes les Italies, ſemblablement armoyée aux armes de l'Empereur.

Le Sieur de Vaudray portant la Banniere Papale.

Deux herauts d'armes.

Puis marchoient deux Herauts reveſtus de leurs Cotes d'armes, l'un de l'Empereur à dextre nommé *Luxembourg*, chaperon ſur l'eſpaule; l'autre du Prince à ſeneſtre nommé *Tonnerre* chaperon en teſte, portans chacun en main un rameau verd de palme.

Le grand eſcuyer.

Aprés marchoit le Sieur de Rie grand Eſcuyer, portant l'eſpée dorée en ſa gaine de drap d'or la pointe en haut.

Les pieces d'armes.

Puis marchoient enſemble les ſieurs de Veſcle & de Montfalconet, portans à ſçavoir de Veſcle le Heaume timbré de Cornes de cerf d'or en une couronne, & Montfalconet, l'Eſcu coronel aux pleines armes du feu Prince enrichi de ſa Toiſon d'or: Ceſt Eſcu eſtoit eſcartelé de Chalon & d'Orange, au mitan un petit eſcuſſon de gueules, les autres de Bretagne & ſur le tout un eſcuſſon de Luxembourg.

Un heraut du Prince.

Aprés marchoit un Heraut du feu Prince nommé *Harlay*, reveſtu de ſa Cote d'armes chapperon en, teſte portant en main un rameau verd de palme.

Le cheval d'hõneur.

Puis ſuivoient les Sieurs de Marſonal & Courtailles menans en main le cheval d'honneur couvert de velours.

Deux herauts.

Deux Herauts l'un de madame à dextre nommé *Franche-Comté* le chapperon ſur l'eſpaule, l'autre du feu Prince nommé *Tonthievre* chaperon en teſte portans chacun un rameau verd de palme.

La grand Banniere.

Aprés marchoit le Sieur de Rance portant la grande Banniere des pleines armes du feu Prince.

La cote d'armes.

Ioachin de Chalõ portant ſur une potence la riche Cote d'armes du corps.

Deux herauts.

Aprés ſuivoient deux autres Herauts l'un du Roy d'Hongrie nommé *Auſtriche*, chapperon ſur l'eſpaule qui marchoit à dextre, & l'autre du feu Prince nommé *Charni*, chapperons en teſte portans chacun un rameau verd.

Les pieces d'hõneur.

Alloient en ſuite les ſieurs de Fallerans, de Tinte-ville, & de Montfort, portans ſur des carreaux de velours noir pendant à deux coſtés, frangés tout autour à ſçavoir le ſieur de Fallerans marchant d'un coſté, le collier de l'ordre de la Toiſon d'or, duquel le feu Prince ſe ſouloit orner. Le ſieur de Tinteville au milieu portoit le Sceptre, & le ſieur de Montfort eſtant de l'autre coſté portoit le Coronel ducal fort riche & bien ouvré, garni de tres riches pierreries, & de tres belles perles orientales.

Deux herauts.

Deux Herauts l'un nommé *Salins* marchant au coſté dextre portoit la Cote d'armes de l'Empereur. L'autre nommé Orange, marchant au coſté ſenextre chaperon en teſte, portoit la Cote d'armes du Prince, & chacun vn rameau verd de palme.

Autres Bannieres.

Les ſieurs de Montbardon & de Corlaon, portans la Banniere de Bretagne, & la Banniere de Beaufremont, chaperons en teſte.

Le Corps du Prince en litiere.

Le corps du Prince eſtoit dans une litiere couverte de velours noir, & pardeſſus du velours y avoit une croix rouge de ſatin cramoiſi, & encor pardeſſus la croix, un grand drap d'or noir tier friſé à cordelieres parſemé de roſes & de fleurs, avec une grande croix de velours cramoiſi. Pardeſſus tout cela paroiſſoit la figure du Prince au vif rellevé en boſſe auſſi grand & gros qu'il avoit eſté, ouvrage beau par excellence. Il eſtoit veſtu en habit Ducal de ſatin cramoiſi fourré d'hermines, le pourpoint avec les manipules bandé de larges bandes de drap d'or, la ſurcote & le manteau eſtoient d'or; il portoit un Chapeau Ducal avec la Couronne chargée de perles & pierres précieuſes. Il avoit pendant au col le petit ordre de la Toiſon d'or, & tenoit les mains jointes vers le ciel. La litiere eſtoit portée par deux mulets couverts de velours noir juſques aux paſturons, ayans chacun le chanfrain armoyé d'un Eſcuſſon aux armes du Prince, conduits & chevauchés par deux jeunes pages d'honneur du Prince veſtus de ſayes velours noir teſte nue.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Aux quatre coings de la litiere marchoient messieurs les Mareschal de Bourgongne, de Vergy, de Sombarnon, de Mondy tenans chacun un bout du drap d'or.

Sur le corps en des longs bastons tous dorés estoit porté un riche poile de drap d'or par six des principaux de la ville.

Les deux costés de la litiere estoient environnés de vingtquatre hallebardiers à sçavoir de chasque costé douze marchands deux à deux vis à vis les uns des autres. Ils estoient tous vestus en dueil de robes courtes, chaperons en teste portans leurs hallebardes la pointe contre bas, & chacun une torche de cire blanche armoyée de doubles escuçons des armes du Prince.

Les Sieurs de Champeaux & de Cressia, portans chacun une Banniere estoient aux costés de la litiere, cetuy cy à la dextre avec la Banniere de Chalon, & cetuy la à sa senextre avec la Banniere de Luxembourg.

Suivoit à Cheval Bourgogne Roy d'armés de l'Empereur faisant separation du Corps & du Dueil. Il estoit revestu de sa Cote d'armes Imperiale, & portoit en sa main une verge blanche, en qualité de Conducteur du Dueil & des Ceremonies.

Aprés marchoit le grand Dueil à cheval à sçavoir Monseigneur René de Nassau Comte de Viandé, fils unique de Monseigneur Henry Comte de Nassau, Marquis de Zenette, grand & premier Chambellã de la maison de l'Empereur, Chevalier de l'ordre de la Toison d'or, & de feu Madame Claude de Chalon seur du defunt Prince. Il estoit habillé d'un Manteau & d'un Chaperon reboursé, accompagné de l'Ambassadeur de l'Empereur marchant à gauche.

Suivoient aussi à Cheval en Dueil Messieurs Anthoine de Luxembourg Comte de Ligni, à dextre de l'Ambassadeur de Roy d'Hongrie.

George de Luxembourg, à dextre de l'Ambassadeur de Madame.

Le Sieur Dalemont Ambassadeur de Monsieur le Marquis d'Ascot, à dextre de l'Ambassadeur de Monsieur de Savoye.

Le Sieur de S. Paul Ambassadeur de Monsieur le Comte de Gaure seigneur de Fiennes à dextre de l'Ambassadeur du Vicomte de Martigue, accompagné de l'Advoyé des Suisses du Canton de Berne.

Aprés marchoient les autres Seigneurs proches parens du defunt, chacun en son ordre habillés en Dueil, chaperons sur leur espaules, accompagnés des autres Seigneurs qui n'estoient point habillés en Dueil comme des Ambassadeurs des autres grands Seigneurs.

L'Ambassadeur de Madame d'Aix accompagné de l'Advoyé de Fribourg.

Ce lugubre & pitoyable triomphe marchant ainsi lentement en grand silence, n'estoit iuterrompu que par les pleurs & lamentations des spectateurs regretans la perte d'un si grand & si magnanime Prince.

Tout le convoy funebre estant arrivé en l'Eglise des freres Mineurs, le corps & la figure du Prince furent portés avec grand honneur par des gentilshommes, qui les mirent sous la chapelle ardante. Le Septre fut posé sur le costé droit du corps, & l'Espée sur le costé gauche. Les Prelats revestus en habits Pontificaux prindrent leurs sieges, les Bannieres des quatre quartiers furent attachées avec des boucles & des crampons aux quatre pilliers de la chapelle ardante. La grande Banniere aux pleines armes du defunt Prince fut tousiours tenue en chef par un Heraut pendant le service. Toutes les autres bannieres, Escus, Heaumes, & armes furent posées sur le jubé en des rateliers, les chevaux menés en leurs lieux. Ceux du dueil se logerẽt en leurs sieges & formes. Aux bancs des deux costés du grand autel s'assirent à sçavoir du costé du Dueil, les Archevesque de Besançon. Evesques de Langres & de Geneve, & aprés eux les Ambassadeurs des Ligues. De l'autre costé à l'opposite estoient assis les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Hõgrie, de Madame, de Mõsieur de Savoye, & de Mr. de Lorraine. Et aux formes de l'autre costé à l'opposite du Dueil estoient les Princes, Ambassadeurs & Prelats seculiers, les grands

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1550. grands seigneurs & gentilshommes, chacun selon le rang de sa qualité.

Les Herauts estoient debout à l'entour du corps à sçavoir au chef aux costés, & aux pieds.

Orange estoit au chef accompagné de Franchecomté, de Salins, d'Austriche, & de Bonne-nouvelle.

Au costé droict Ponthievre & Charny. Au coste gauche Harlay & Chasteau-belin. Au droict des pieds, à sçavoir du droict estoit Tonnerre, & du gauche Luxembourg, & au milieu de Tonnerre & de Luxembourg un peu devant eux estoit Noseroy entre la Chapelle & le grand autel.

Bonrgogne estoit devant le Dueil.

Celebration des vigiles & retraite du convoy jusqu'au lendemain qu'il reva en l'Eglise en mesme ordre

Les vigiles furent dites & aprés chacun se retira à l'Hostel du feu Prince en mesme ordre qu'ils estoient allés à l'Eglise. Excepté le Corps, les Prelats, la Procession, les Bannieres, & les autres misteres, qui demeurerent en l'Eglise avec les Hallebardiers pour la garde dudit Corps, ensemble les Herauts du Prince, les Relligieux & gens d'Eglise.

Le Lendemain mardy suivant vingt cinquiesme jours du moys d'Octobre environ huict heures du matin le convoy funebre se prepara pour aller au service à l'Eglise des Freres Mineurs avec mesme ordre que le jour precedent.

Les Pauvres qui avoient porté les Torches, marchoient devant deux à deux & en suite tous les susnommés.

Celebration des Messes.

Les Messes furent dites & celebrées. La premiere par Messire Louis de Vers Abbé du Mont-sainte-Marie & de la Charité. La seconde par Messire Anthoine de Vienne Abbé de la Ferteye & de Valerne.

Arrivée du dueil, & celebration de la grãd Messe.

Alors le dueil arriva en l'Eglise, & Messire Anthoine de Longny Evesque & Duc de Langres second Pair de France, dit la troisiesme Messe & celebra l'office ayant pour Diacres & Soubsdiacres, les Abbes Dom Marc Cussemenet Abbé de Bellevaux, Dom Iean de Tartre Abbé de Croissant assistés de tous les autres Prelats, à sçavoir de Messire Anthoine de Vienne Abbé de la Ferteye & de Valerne, Messire Louis de Vers Abbé du Mont-Sainte-Marie & de la Charité, Messire Guillaume de Poupet Abbé de Baume & de Goille, de Dom Iean de Mazieres Abbé de Rosieres & de la Grace de Dieu, de Dom Iean Abbé de Billon, de Messieurs les Archevesques de Besançon & Evesque de Geneve, qui estoient en leurs sieges.

Chant lugubre.

Les Chantres du feu Prince commancerent de chanter *Introite in requiem*, d'une voix piteuse & mourante. Le service fut continué jusques à l'offrande, & lors tous les Prelats se leverent de leurs sieges, & s'estans parés & ornés de leurs Mitres, Crosses, & autres Ornemens Pontificaux, se mirent tous debout en ordre devant le grand autel.

Ordre pour aller à l'offrande.

Deslors aussi tous les gentilshommes se dresserent par ordre pour reprendre chacun les pieces qu'ils avoient porté le jour precedent, lesquelles leur estoient baillées par les Herauts. Ainsi marcherent les gentilshommes pour offrir l'un aprés l'autre, alant devant eux le Roy d'armes Bourgogne, & lors qu'ils passoient devant le Corps du Prince ils faisoient la reverence en baissant & enclinant les Bannieres & autres choses qu'ils portoient. Autant en faisoient ils devant le dueil, & aprés devant l'autel, & encor devant les Prelats qui faisoient l'office. Lors que les gentilshommes offroyent les choses elles estoient receues par les officiers d'armes, qui les portoient à un autre rastelier au carre du grand autel. Et les Chevaux passoient en ordre & estoient conduits hors l'Eglise par la porte faite exprés. Aprés que tous les gentilshommes eurent offert chacun se remit par ordre à son siege. Les choses offertes furent mises en veue & en parade sur le cymont ou rastelier chacune selon son rang; excepté les quatre Bannieres des quatre quartiers qui demeurerent en leur lieu contre les piliers de la Chapelle ardante, & la Banniere des pleines armes tenue en chef par un officier d'armes jusques aprés le service qu'elles furent ostées de leur lieu & portées, comme nous verrons cy aprés.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Voicy les choses qui furent presentées en offrande.

La Cornette, le Guidon, le Cheval leger mené en longes marchant deux Herauts devant, le grand Estendart, le Cheval bardé, le Heaume, l'Escu de Iouste, le Cheval houssé de couleurs, le Pennon, les Bannieres de Rogemont, Nozeroy, Orgelet, Mont-faucon, Harlay, Vicomté de Bezançon, ville d'Orange, Comtés de Tonnerre, de Charny, de Ponthievre, Principauté de Melphe, Duché de Gravine, Principauté d'Orange. Le Cheval d'honneur, le Cheval houssé, l'Espée. Les Bannieres de Bourgogne, de Vice-roy de Naples, de Capitaine general, & la Papale. La Cote d'armes, les Bannieres de Bretagne, de Baufremont, de Chalon, & de Luxembourg. On n'offrit point le poile, l'Escu des armes, les Enseignes conquestées, le Sceptre, ny le Coronal:

Aprés cela Monsieur René de Nassau se leva de son siege & marcha accompagné de l'Ambassadeur de l'Empereur, & offrit pour l'ame du defunt Prince or & cire ardant, puis retourna en sa place, tousiours marchant devant le Roy d'armes Bourgongne, lequel conduisit à l'offrande tous les autres six Seigneurs l'un aprés l'autre portans le grand dueil. Chacun d'eux offrit pour l'ame du Prince un cierge ardant, & une piece d'or. Là estoient deux Herauts d'armes tenans en main deux tasses pleines d'argent qui en presentoient à tous les Ambassadeurs, Seigneurs, Barons, & Gentilshommes qui allerent à l'offrande, laquelle achevée, frere Iean Gauchier gardien du Convent des freres Mineurs de Baune fit un sermon tres eloquent & magnifia les vertus heroïques du defunt.

Le sermon achevé la Messe fut aussi dite, & aprés le Corps du Prince fut porté en terre sous une voulte où il fut mis sur une belle & grande tombe auprés de celle où git & repose Iean de Chalon Prince d'Orange son Pere & auprés de luy Ieanne de Bourbon premiere femme de sondit Pere, y ayant lors encor une autre tombe laissée auprés, pour la sepulture de Madame la Princesse Philiberte de Luxembourg mere du defunt, où depuis elle a esté ensevelie.

Aprés le *Libera* dit, la terre fut portée dans un tres riche bassin d'argent, qu'on presenta à Monsieur l'Evesque de Langres, qui le print & jetta la terre sur le corps du feu Prince. Et lors le Roy d'Armes Bourgogne dit à haute voix.

Monsieur le grand Maistre, & vous Messieurs les Maistres d'Hostel de feu Monseigneur le Prince, venés faire vostre debvoir, apportés vos bastons, rompés les, & les jettés dans la fosse.

Incontinent le sieur d'Arbier gouverneur d'Orange grand maistre d'Hostel, & les autres quatres maistres d'Hostel à sçavoir Chalain, Chaukan, de Guerres, & la Vaures, fondans tous en Larmes s'approcherent de la fosse, rompirent leurs bastons, & les jetterent dedans.

Alors on voyoit les Princes, Seigneurs, & gens de tous estats qui la adsistoient pleurer chaudement, & joindre les mains, touchés d'une vive compassion d'un si piteux spectacle.

Tost aprés le Roy d'armes Bourgogne, dit *Monsieur le President d'Orange chef du conseil de feu tres haut, tres illustre, & tres victorieux Prince Messire Philibert de Chalon apportés son grand seel, le brisés & rompés. Ce que le President fit avec coups de marteau, & le jetta dedans.*

Ce fait le Roy d'armes dit, *Monsieur de Champeaux apportés la Banniere de Chalon*, aprés dit, *Monsieur de Cresia apportés la Banniere de Luxembourg.* Puis dit *Monsieur de Montbardon apportés la Banniere de Bretaigne.* Et aprés dit *Monsieur de Corlaon apportés la Banniere de Beaufremont. Monsieur de Vaudray apportés la Banniere aux pleines armes.* Ce qu'ils firent aux quatre quarres de la fosse tenans les Bannieres droites. Le seigneur de Vaudray tenoit la grand Banniere en chef

1530. en chef au milieu de deux : Et au milieu des autres deux s'estant mis le Roy d'armés Bourgogne, il dict par troisfois.

Tres haut, tres illustre, & tres victorieux Prince Messire Philibert de Chalon par la grace de Dieu Prince d'Orange (& à la fin de la troisiesme fois adjouta) *est mort victorieusement.* Et à chacune fois chacun de ces gentilshommes abbaissoient les Bannieres, & à la troisiesme fois les laisserent coucher en terre, le long de la fosse.

Les Bannieres tombées le Roy d'armes Bourgogne, print la grand Banniere par la pointe de la Lance, & dict par trois fois ces mots.

Le Prince René relleve les armes de Chalon.

Monsieur René de Nassau Comte de Viandē de l'authorité & expres commandement de tres haut & puissant Seigneur Messire Henry Comte de Nassau, Marquis de Zenete son seigneur & pere, relleve & prent le nom & les plaines armes de ceste tres noble & tres illustre maison de Chalon, & à chaque fois rellevoit un peu la grand Banniere, & ainsi faisoient les gentilshommes qui tenoient les autres Bannieres par le gros bout de la Lance, lesquelles à la derniere fois ils rellevèrent toutes droites.

Les bannieres estant rellevées Bourgogne print la grand Banniere par le gros bout de la Lance la porta devant mon seigneur René de Nassau, auquel il dit à haute voix. *Monsieur l'entendés vous en la sorte que je l'ay dict & crié?* Et il respondit. *Ouy.*

Lors Bourgogne, luy presenta & bailla la Banniere, laquelle il print & receut. Et la mesme Messire Anthoine de la Barre, Seigneur de Bouqueron, Chevalier, Conseiller, Maistre d'Hostel de l'Empereur & Gouverneur de mondit Seigneur René la present & prés de luy, dit. *Et je comme Procureur special de son seigneur & pere, & en vertu du pouvoir à moy sur ce donné prends & accepte pour luy & en son nom lesdits nom & armes.*

Incontinent le Roy d'armés Bourgogne dit à hauté voix, *Monsieur René de Chalon Comte de Vianden, de l'authorité & expres commandement que dessus à prins & rellevé, prent & relleve le nom & pures armes de ceste tres noble & tres illustre maison de Chalon.* De quoy mondit Seigneur René & mondit Seigneur de Bouqueron demanderent acte & lettres testimoniales aux secretaires & notaires qui y estoient; lequel leur fut ottroyé de part & d'autre en presence des Prelats, Ambassadeurs, grands Seigneurs, & Barons à ce requis.

Et tost aprés mondit Seigneur René accompagné des Ambassadeurs, (Bourgogne devant luy) marcha contre le grand autel portant la Banniere en sa main, laquelle il alla mettre & poser droit au carre contre le grand autel, & s'en retourna à son siege, là où M. Iean le Moyne Conseiller en la Cour de Parlement de Dole luy alla faire les congratulations.

Retraite du dueil pour le disné en quatre salles tendue en dueil.

Toutes ces choses estant faites & achevées, le dueil s'en retourna au logis pour disner avec le mesme ordre qu'il estoit allé en l'Eglise. On avoit preparé quatre grandes salles toutes tapisées de drap noir, en chacune desquelles y avoit des grands buffets charges de tres riche & somptueuse vaisselle d'argent, la plus part dorée. Toutes les tables furent magnifiquement & superbement dresées & couvertes.

En l'une des Salles y avoit seulement une grande table là où disnerent Mon seigneur René de Nassau desormais Prince d'Orange, les Seigneurs Anthoine & George de Luxembourg & autres Seigneurs portans le grand dueil. Ils estoient accompagnés des Archevesques de Bezançon, Evesques de Langres, & de Geneve, & du Seigneur de Bouqueron Gouverneur du Prince.

En une autre grande salle & au bout d'icelle il y avoit une grande & longue table où furent assis aux bancs du costé de la muraille, & disnerent ensemble l'Ambassadeur de l'Empereur, de Madame, de Lorraine, l'advoyé de Fribourg, l'Ambassadeur de Monsieur de Nemours, l'advoyé de Saleurre, Monsieur le Mareschal de Bourgogne, l'Ambassadeur de Monsieur de la Chambre, le Comte de Montrieul, Monsieur de Sombarnon. Et de l'autre costé

de la table & à l'oppoſite eſtoient les Ambaſſadeurs du Roy d'Hongrie, de Monſieur de Savoye, l'advoyé de Berne, l'Ambaſſadeur de Monſieur de Guiſe, le deputé de Fribourg, l'Ambaſſadeur de monſieur l'Admiral, du Comte de Montbeliard, Meſſieurs de Bergi, Dautrey, Delićteurs, & de Damp-martin.

Aux coſtés de la ſalle & tout le long d'icelle y avoit des autres tables où mangerent les Seigneurs & Gentilshommes.

Aux autres ſalles y avoit ſemblablement des tables dreſsées. Les Prelats & gens d'Egliſe mangerent à part. Les gens du conſeil & les officiers de Iuſtice eurent auſſi table à part. Il y eut des tables pour les bourgeois, habitans des villes, & tous autres qui y voulurent manger y furent honnorablement receus.

Les Roy d'armes & Herauts qui eſtoient en nombre de treize eurent leurs tables à part & tous furent traités ſomptueuſement & magnifiquement.

A la fin du diſner Bourgogne Roy d'armes accompagné de tous les autres Herauts chacun marchant en ordre ſe preſenta au devant de la table des Ambaſſadeurs, où il prononça à haute voix ces meſmes paroles ainſi couchées à l'original.

Tres hauts, tres illuſtres, Madame la Princeſſe Mercie à vous tres excellens & magnifiques ſeigneurs meſſieurs les Ambaſſadeurs, l'honneur qu'il vous a pleu faire aux obſeques, de tres haut, tres illuſtre, & victorieux Prince meſſire Philibert de Chalon ſon fils. Auſſi madite dame vous fait advertir que la publication du teſtament de mondit feu ſeigneur ſe faira demain heure de douze.

Bourgogne en dit autant au devant des autres tables ſauf qu'il n'uſa point de ces termes *à vous tres excellens & magnifiques*, mais ſeulement *à vous tous meſſieurs &.* & ce fait chacun ſe retira.

Le lendemain aux halles de Lonſ-le-ſaunier où l'on a de couſtume de tenir les Audiences on prepara un ſiege tendu de drap noir, ſur lequel paroiſſoit un grand blaſon aux armes du feu Prince, avec pluſieurs autres ſieges tout autour accouſtrés auſſi de drap noir. Là ſe trouva le Prince René ſuivi de toute la compagnie du dueil, qui print place aux ſieges chacun ſelon ſon ordre. Meſſieurs Iean le Moyne Conſeiller en la Cour de Parlement de Dole, Quentin le Veaul, Loys Schorre, Guillaume Ongonard Docteurs és droicts Conſeillers de l'Empereur, & auſſi les deux derniers Conſeillers dudit Prince prononcerent des grandes & celebres actions ſur les biens, honneurs, & promeſſes du defunt.

Les harangues achevées ſon teſtament fut publiquement ouvert, leu, & publié.

Aprés maiſtre Iean Tirot fit une belle harangue, laquelle achevée ledit Prince René, enſemble ſes Procureurs & ceux de ſon pere accepterent l'hoirie & la ſucceſſion du feu Prince Philibert aux conditions du teſtament.

Durant tout le temps des ceremonies tous ceux qui y adſiſterent furent receus, traictés & bien ſervis, aux deſpens de la maiſon du Prince. Il ne fut rien oublié en ces obſeques de tout ce qui peut appartenir à la magnificence d'une pompe funebre. Auſſi la memoire du paſsé ne nous a rien laiſsé de pareil à la grandeur des ceremonies de ceſte action, en une de ceſte nature pour un Prince de la qualité d'iceluy.

Mais ce ne fut pas tout, car au bout de quarante jours la quarantaine fut faite avec un tres grande & tres celebre pompe.

Là ſe trouverent monſieur le Prince René de Chalon accompagné des ſeigneurs Anthoine de Luxembourg Comte de Ligny, George de Luxembourg ſon frere, du ſieur de Montcouront, des gentilshommes du feu Prince, & de grand nombre de Seigneurs, Barons, & Gentilshommes du Comté de Bourgogne.

Le Roy d'armes Bourgogne accompagné de tous les Herauts du feu

Prince

Prince dressa & prepara les sieges pour le dueil & pour toute la suite.

La chapelle ardante fut toute chargés de cierges & de blasons, és quatre quarres de la chapelle furent mis quatre grands chandeliers de neuf pieds de haut là où y avoit des cierges de cire blanche armoyés des blasons des quatre quartiers. La chapelle estoit tendue de drap d'or & de velours noir. A la gonthiere d'ambas & aux pilliers y avoit plusieurs Epitaphes, & tout à l'entour de la chapelle des torchiers avec des cierges blancs à quatre mouches armoyé à doubles blasons.

Dessous la chapelle estoit le Vest reposant sur la sepulture du feu Prince couvert d'un grand & riche drap d'or fait en cordelieres : à travers dudit drap d'or paroissoit une grande croix rouge, sur laquelle estoit le chappeau Ducal, le Coronel, le Sceptre, & plus bas la cote d'armes, & au droit des pieds l'armet à la legere qui estoit azuré. Au milied de l'armet sur le haut se voyoit une fortune bien faite, & aux quarre quarres du drap d'or quatre blasons en riche broderie.

Les enseignes du defunt Prince & de ses seigneuries estoient attachées au cœur de l'Eglise fort haut en des boucles. Celle de Rome, la Banniere Pale, & les enseignes conquises furent attachées & rangées en haut à la nef.

Les lambours tout à l'entour de l'Eglise chargés de cierges furent tous allumés durant le service, comme ceux de la chapelle ardente.

Le grand autel paré comme dit est, estoit garni de huict grands cierges blancs sur des chandeliers noires, & chacun des petits autels de deux cierges le tout aux blasons du feu Prince.

Le Dimanche environ trois heures aprés midy Bourgogne Roy d'armes & tous les autres Herauts avec leurs Cottes d'armes s'assemblerent au logis de Monseigneur le Prince René pour l'accompagner à Vigiles. Il s'y rendit suivi de tous les Seigneurs & Gentilshommes, marchans devant luy tous les Herauts deux à deux. Parvenu auprés du tombeau du feu Prince il print l'aspergille & jetta de l'eau benite sur le corps comme firent aussi tous les autres : Et aprés il s'assit & tous prindrent place, chacun selon son rang.

Les Herauts se mirent à l'entour du Vest chacun en sa place.

Les Vigiles dites, la recommandation fut faite fort piteusement, avant que la compagnie se retirat.

Le Lundy suyvant furent dites & celebrées trois grandes Messes. Et quand ce vint à l'offrande, le Prince René alla offrir & aprés luy tous les Seigneurs. Un Cordelier de l'ordre des pieds deschaus, par un sermon tres grave & eloquent à la louange des promesses & des victoires du defunt, fit la closture de ceste grande & celebre action. Durant trois jours on fit le service de Messes & de Vigiles ; & pendant tout le temps que les ceremonies durerent, toute ceste nombreuse compagnie du dueil fut traictée fort somptueusement & magnifiquement, aux despens du Prince.

Tous ces grands honneurs, toute ceste pompe magnifique bien que deuë au merite & à la memoire d'un si grand Prince, sont ils pas aux yeux du lecteur un object de tristesse, un spectacle de doleur pour en espreindre des larmes ? sujet de la vanité humaine ! miroir pour y contempler au naturel un abregé de toutes les miseres de cesté vie ! qui fait maintenant voir livré entre les bras de la mort, celuy qui l'avoit bravée par tant de fois ; abatu de son long & gisant sous la terre, celuy qui par tant de signalés exploicts militaires, par tant de belliqueuses actions, venoit de triompher des plus grandes puissances de l'Europe jointes ensemble, vient d'estre mené en triomphe par la mort & rendu la proye des vers ! Chetifve & frelle condition de l'homme qui crois d'estre establi pour tousiours, & ton ame te va estre redemandée en la nuict prochaine ! ô Princes escoutés l'oracle ! *Vous estes Dieux, & estes tous enfans du souverain : Toutefois vous mourrés comme hommes, & vous qui estes les principaux cherrés comme un autre.*

CRONOLOGIE PARTICVLIERE
DES
PRINCES D'ORANGE
DE LA MAISON DE NASSAV.

QVATRIESME RACE.

Commençant à l'année 1530. & continuant jusques en l'année 1637.

1530 RENE DE NASSAV fils de Henry Comte de Nassau & de Claude de Chalon sœur unique de Philibert de Chalon, succeda à iceluy en la Principauté d'Orange & en toutes ses autres Terres.

1544 GUILLAUME DE NASSAU IX du nom fils de Guillaume Oncle Paternel de René succeda à iceluy comme plus proche, & laissa trois fils qui luy succederent l'un aprés l'autre.

1584 PHILIPPE-GUILLAUME qui estant mort sans enfans laissa sa Principauté à son frere

1618 MAURICE qui mourut sans estre marié & la laissa avec tous ses biens à son frere unique

1625 FREDERICH-HENRY à present heureusement regnant sur nous. Veüille le Dieu fort Souverain, Roy des Roys, Prince des Princes, combler ceste Auguste Maison de toutes les benedictions jadis prononcées en faveur de son Peuple bien-aimé, & faire pleuvoir sur le digne Chef d'icelle la douce rosée de ses faveurs comme cest onguent precieux qui decouloit anciennement jusques aux fimbres de la Robe Sacerdotale. Que les Saincts Anges qui veillent pour la garde des bons Princes soient campés à l'entour de luy pour la seureté de sa personne. Que ses Ennemis soient humiliés sous ses pieds & abbatus par la force de son bras. Et que ainsi rassasié de grandeur, de gloire, de felicité, nous voyons & admirions bientost Monseigneur le jeune Prince en l'Orient de ses jours & en l'aube de son bien faire, comme un genereux Aiglon suivant les traces de la valeur du Pere, guinder son vol jusques au ciel de la gloire de ses Ancestres. Et que ceste bienheurée Princesse laquelle parmi tant d'autres a esté jugée la plus digne d'estre gardienne & depositaire des saints amours de ce grand Prince & de faire reposer dans son chaste sein sa penible & triomphante vie, le face devenir Pere de plusieurs Princes, qui dominent les Nations, & qui seigneurient sur les Peuples.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

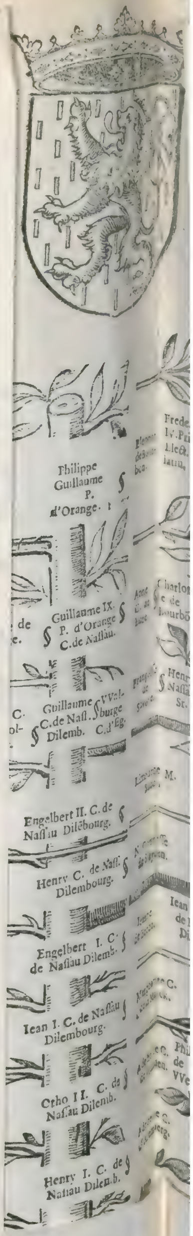
Philippe Guillaume P. d'Orange.
Guillaume IX. P. d'Orange C. de Nassau.
Guillaume C. de Nass. Dilemb.
Engelbert II. C. de Nassau Dilébourg.
Henry C. de Nass. Dilembourg.
Engelbert I. C. de Nassau Dilemb.
Iean I. C. de Nassau Dilembourg.
Otho II. C. de Nassau Dilemb.
Henry I. C. de Nassau Dilemb.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GENEALOGIE DE LA

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

MAISON DE NASSAV.

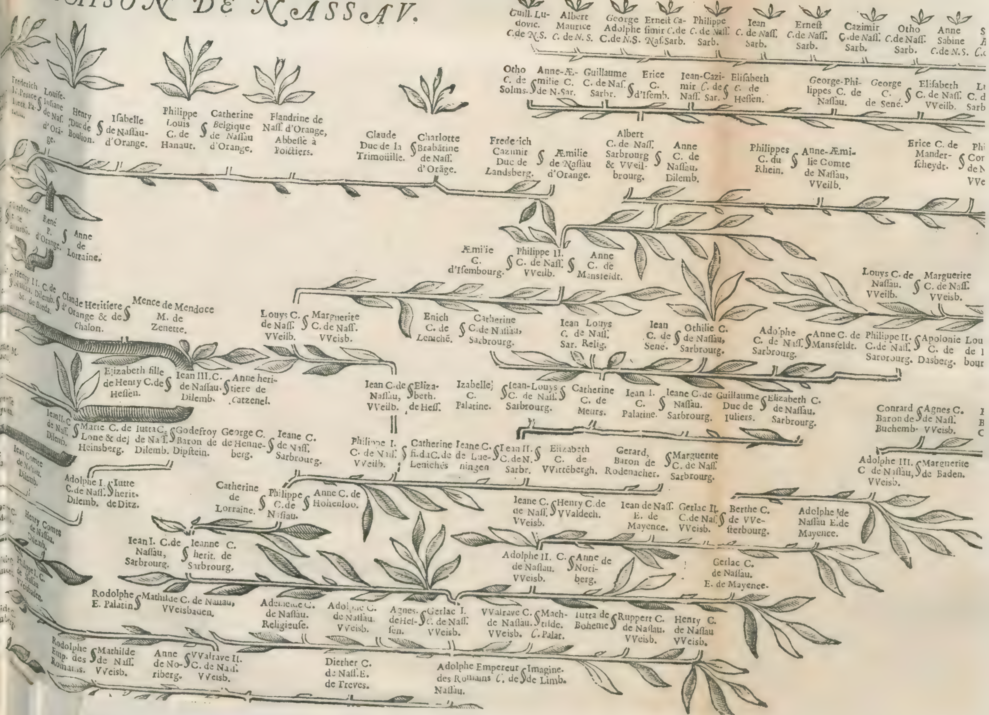

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

GENEALOGIE DE LA

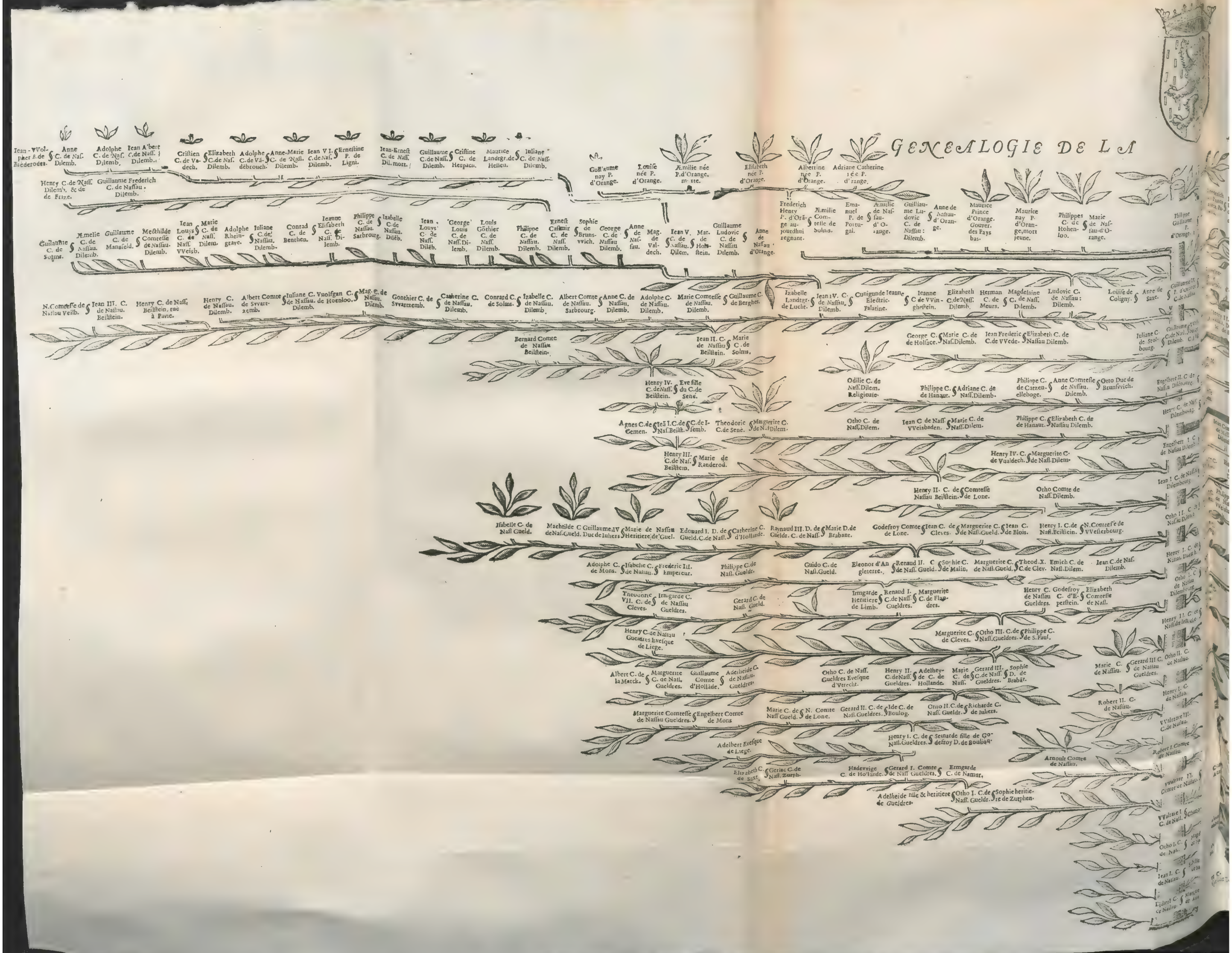

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag

MAISON DE NASSAV.

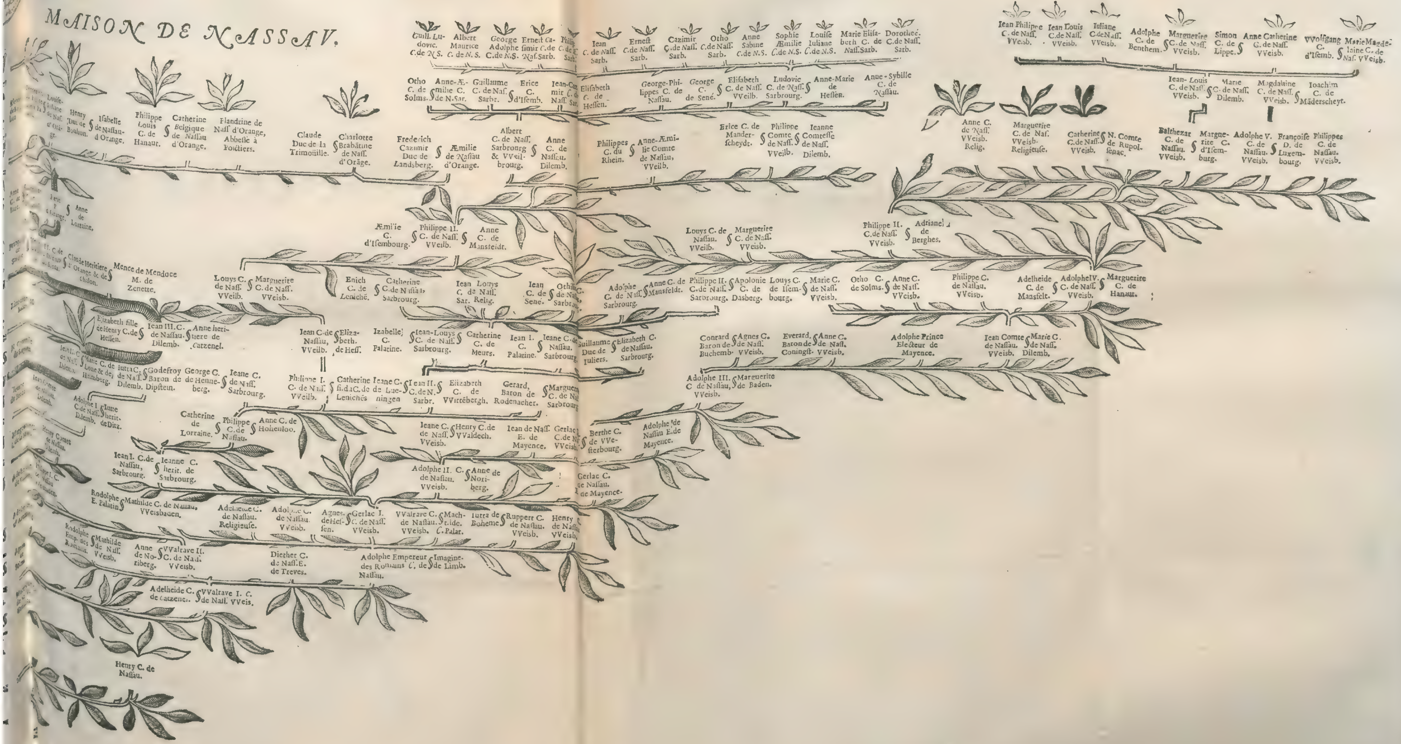

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.

Jean-Wolphart de Brederodes. Anne C. de Na Dilemb.

Henry C. de Dilemb. & de Frize.

Guillaume C. de Solms.

N. Comtesse de Nat ou Veilb.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

TABLEAV

DE L'HISTOIRE

D'ORANGE.

Quatriesme partie

Contenant la quatriesme Race des Princes d'Orange de la maison de **Nassau**, *avec leur Genealogie.*

RENE SEVL DE CE NOM PRINCE D'ORANGE

XXII. Regne.

APrés ceste longue & penible carriere de sept cens trente sept ans, qui ont couru durant les vies des trois premiers angles de ce tableau : sous lesquelles on à veu ce pauvre estat par tant de fois occupé par l'estranger, arraché des maïns de ses legitimes Princes, & exposé à la discretien des usurpateurs, seroit il pas meshui temps de reprendre haleine? Depuis ceste terrible & malheureuse descente des Gots en Italie, qui causa la ruine & l'abbatis de nos superbes murs anciennes, nous n'avons rencontré que malheurs, esclandres, ruines sur iceluy, & toute apparence de perte inevitable. Et quand mesmes nous rabatrons le respit que le bonheur & la grandeur de nos Princes a procuré en divers temps à nos ancestres; il n'y a moins de confusion que d'ordre, moins de tourmente que de calme, moins de tempeste que de serenité, moins de trouble que de repos. La discipation de tant de belles places qui estoient membres considerables de ceste souveraineté, les partages & les divisions entre les freres & les sœurs de ce qui restoit, les alienations indeües faites par despit contre ceux du sang qui ne devoient estre faites par raison, plusieurs Provinces & Souverainetés esclipsées de la maison

Troubles avenus en la Principauté d'Orange.

Sous la premiere race.

Sous la seconde.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de nos Princes sans autre droict que celuy de la bienseance & de la force: tant de belles terres & seigneuries qui leur sont usurpées : diverses rebellions excitées par les mauvais subjects, qui de pere en fils ont accommodé leur infidelité au cours du mauvais temps & au pied de leurs affaires : tant de saisies, d'occupations, d'usurpations, seront ils point les termes & la fin des calamités qui ont tant harassé nos Princes, & tant affligé leur Estat ? Mais il s'en faut beaucoup que ce ne soit encor tout fait.

Il faut traverser prés de cent ans avant que d'estre au bout. Nous allons voir des plus frequentes saisies qu'auparavant, des expoliations indeuës suscitées par le malheur des guerres estrangeres, dans lesquelles ils se sont treuvés engagés ; & dans les inciviles & brutales guerres de religion de la France, ce pauvre Estat envahi par la violence de ses ennemis, & sa ville capitale sousmise à toutes les plus barbares cruautés, que l'Enfer peut concepvoir & enfanter, bruslée, saccagée, ses pauvres habitans inhumainement massacrés à diverses reprinses, les Tyranneaux s'emparans de la maison du Prince & jouans au boute-hors, pour y exercer chacun à qui pis tout ce qui a esté practiqué autrefois dans Athenes & dans Siracuse, & au bout pour monstrer le bras contre le souveraun, se bander contre la legitime authorité ; & non contents de leur injuste usurpation entreprendre de luy faire la loy, luy porter des affronts sur la moustache, massacrer à ses pieds celuy qu'il tenoit comme dans son sein, faire courir l'espée nue parmi les rues, contraindre le Prince par une violente & du tout insolente felonnie de leur quitter la place, sortir de sa maison & de sa ville, jusques à prendre les armes contre luy pour luy faire une guerre ouverte. Ainsi comme si nous trempions encor aux peines de nos devanciers, & dans les maux que nous n'avons que trop senti, fermons nos yeux à ces desordres, reprenons vigueur, ramassons nos forces, roidissons nous contre l'orage & achevons courageusement avec eux le reste de ceste penible course, dans les espineux discours que nous rencontrerons en la desduite des regnes suivans : pour y voir à la fin une sanglante mais heureuse Catastrophe en la restauration de l'Estat retiré du bord de sa perte par la prudence de son Prince.

Nous voicy donc parvenus à ceste quatriesme race, qui fait le dernier angle du tableau de ceste histoire parfait en son nombre & en sa forme, puis qu'establi sur le quartenaire plus stable, plus solide plus ferme qu'aucun de tous les autres, desquels il est comme la racine & le fondement. Ainsi les Philosophes renferment toute la nature dans ces quatre termes substance, quantité, qualité, & mouvement : denombrent quatre degrés en l'eschelle d'icelle l'estre, la veue, le sentiment, & l'intellect : quatre mouvements le montant, le descendant, l'estendue & la rondeur. Ainsi les cieux sont distingués en quatre parties, & les elements en quatre, respondans aux quatre premieres qualités, & aux quatre humeurs predominantes. Ainsi l'année se partage en quatre saisons, l'aër en quatre vents principaux, & le Paradis terrestre est divisé en quatre fleuues. Toutes les sciences sont comprinses soubs ce nombre quartenaire, qui contient aussi tous les nombres en quatre mots, & en soy toutes les differences des nombres qui consistent en pair & impair. Les Mathematiques sont enfermees dans ces quatres, le point, la ligne, le plain, & l'espesseur. La Physique est distinguee en quatre, la vertu seminaire, le mouuement naturel, la forme croissante, & le composé. La Metaphysique reduite dans ces quatre termes, l'estre, l'essence, la vertu, & l'action. La Philosophie Morale dans ces quatre vertus, la prudence, la iustice, la magnanimité, & la temperance. Toute la Theologie & le fondemẽt du salut dans les quatre Evangiles. Et le S. nõ de Dieu en quatre lettres és quatre langues principales. Ainsi le Prophete Ezechiel en ceste excellente apparitiõ qu'il eut sur le fleuve de Kebar, vit la ressemblãce de quatre animaux, chacun desquels avoit quatre faces & quatre aisles, en quatre quarres, & quatre Cherubins aux quatre roues. Ainsi

Orient, occident, midy & septentrion.
Le feu, l'air, l'eau, la terre.
Chaud, froid, sec, & humide.
La cholere, le sãg, la pituite, & la Melancholie.
Le Printemps, l'Esté, l'Automne & l'Hiver.
Est, Ouest, Sud, Nort.
AuxHebrieux *Iova*, aux Perses, *Sire*, aux Grecs Θεός, aux Latins *Deus*.
Les Payens paignoient aussi leur Iupiter avec quater oreilles.

Ainsi Daniel vit monter de la mer quatre animaux, & quatre autres animaux pleins des yeux devant & derriere adsistans à l'entour du Throsne de Dieu. Ainsi les tons de la musique se distinguent en quatre parties, pour former un agreable accord. Ainsi ce Tableau en quatre angles pour former un corps plus ferme & plus durable. Veuille le ciel que la durée de ceste quatriesme maison ne soit terminée que par la durée du monde, & que les conquestes du quatriesme Prince de ceste Auguste famille que l'Eternel a eslevé sur nous en domination; ne soyent bornées sur ses ennemis que par les extremités de la terre habitable.

Le Prince regnant se rencôtre le quatriesme de sa famille.

I. Prince de sa maison de Nassau.

René de Nassau est le premier Prince de ceste grande Maison, qui succeda à la Principauté d'Orange, & à tout ce grand heritage de Chalon, duquel il relleva le nom & les armes en la solemnelle celebration des obseques de Philibert. Et bien que par la teneur d'un codicil posterieur à son testamẽt, il en eut esté dispencé: toutefois durant sa vie il porta le surnom de *Chalon*, tantost appellé *René Chalon de Nassau*, tantost *René de Nassau Chalon*, fort frequemment *René de Chalon* seulement; ayant prins les plaines armes de Chalon avec ceste Devise, *Je maintiendray Chalon:* mais ses successeurs interrompirent la suite de ce nom adoptif, pour continuer celuy de *Nassau* naturel & legitime à leur maison. Et Guillaume IX. qui luy succeda immediatement porta pour Devise en ses armes, *Je maintiendray Nassau*, laquelle il transfera à ses successeurs.

Sa Devise.

Son Eloge.

Sa vie est courte mais remplie de plusieurs belles actions dignes de la generosité de son sang; elle sera descripte en son lieu. Il faut satisfaire à l'ordre ja establi, voir sa genealogie, celle de nos autres Princes, & les Esloges de leurs Devanciers.

Sa Genealogie.

René de Nassau Chalon Prince d'Orange, estoit fils d'Henry Comte de Nassau, & de Claude de Chalon sa seconde femme, sœur de Philibert fille de Jean de Chalon II. du nom Prince d'Orange.

Henry Comte de Nassau estoit fils de Jean Comte de Nassau, & d'Anne sa seconde femme, fille & heritiere du Comte de Catzenellebogen.

Jean Comte de Nassau, estoit fils d'autre Jean Comte de Nassau, & de Marie fille de Jean Comte de Lone & d'Heynsberg.

Jean Comte de Nassau estoit fils d'Engelbert Comte de Nassau, & de Jeanne fille de Philippe Seigneur de Lecke & de Breda.

Engelbert Comte de Nassau, estoit fils de Jean Comte de Nassau, & de Marguerite fille & heritiere de Engelbert Comte de la Marck & de Cleves.

Jean Comte de Nassau estoit fils d'Otho Comte de Nassau, & de Adelheyde heritiere du Comté de Vianden.

Otto Comte de Nassau estoit fils d'Henry Comte de Nassau, & de Adelheyde Comtesse d'Aremberg.

Henry Comte de Nassau, estoit fils d'Otho Comte de Nassau, & de Agnes Comtesse de Solms.

Otho Comte de Nassau ayeul de l'Empereur Adolphe, estoit fils d'Henry Comte de Nassau, surnommé *le Riche*, & de Machtilde fille de Didier Comte de Nassau, Gueldres, & Zutphen.

Henry Comte de Nassau, estoit fils d'Otho Comte de Nassau, & de la Comtesse de Warnebourg.

Otto Comte de Nassau, estoit fils d'Henry Comte de Nassau, & de Agnés, Marquise de Stramberg.

Henry Comte de Nassau, estoit fils de Walrave Comte de Nassau.

Walrave Comte de Nassau, estoit fils de Robert Comte de Nassau.

Robert Comte de Nassau, estoit fils de Walrave Comte de Nassau, & de la Comtesse de Arnsteyn.

Walrave Comte de Nassau, estoit fils de Walrave Comte de Nassau, & de Chuno fille du Marquis de Torselle, & niepce de l'Empereur Henry III.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Otho Comte de Naſſau, & de Magdelaine fille de Walrave Comte de Sponheyn.

Otho Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Sibylle ſa troiſieſme femme, fille de Louis Comte Palatin de Saxe.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, & de Marguerite Comteſſe de Arnſpourg.

Didier Comte de Naſſau, eſtoit fils de Warmond Comte de Naſſau, & de Sidonie fille de Henry Comte de Swartzenbourg.

Warmond Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Arnoult Comte de Naſſau, & de Leucherde fille d'Otho Comte de Linſelſtein.

Arnoult Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Everard Comte de Naſſau, & de Eilſz fille du Comte de Helfſenſtein.

Everard Comte de Naſſau, eſtoit fils de Everard Comte de Naſſau, & de Marguerite fille du Comte de Knechberg.

Everard Comte de Naſſau, eſtoit fils de Frederich Comte de Naſſau, & de Roſine Blanche fils de Lops Duc d'Agabie.

Frederich Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Catherine fille de Louis Comte de Rodenfort.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Magdelaine fille du Comte de Swartzenbourg.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Agnés fille du Comte de Deckemberg.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Barbare fille du Seigneur de Muntzenberg.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Jean Comte de Naſſau, & de Sibylle Comteſſe de Lutzenbourg.

Jean Comte de Naſſau, eſtoit fils d'Henry Comte de Naſſau, & de Ermengarde fille d'Hiltebrand Comte de Sponheym.

Henry Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, & de Elizabeth fille du Sieur de Brenbergh.

Didier Comte de Naſſau eſtoit fils de Walrave Comte de Naſſau, & de Helene fille de Jean Duc d'Ardenne.

Walrave Comte de Naſſau, eſtoit fils de Didier Comte de Naſſau, des predeceſſeurs duquel ne ſe treuve rien d'aſſeuré. Mais la droite ligne depuis Walrave juſques à René, ſe continue clairement de pere en fils ſans interruption. Tout ce qui eſt au deſſus ne ſont que fragments & pieces desjointes d'une venerable antiquité. J'en ay recueilli ſommairement ce qui s'en peut treuver, pour authoriſer d'autant l'ancienneté de ceſte maiſon, monter juſques à ſon origine plus ancienne, & aprés deſcendre à la deſduite de ſa Genealogie, & remarquer en paſſant les choſes plus conſiderables de leur vie.

Fragments de l'ancienneté de la maiſon de Naſſau.

Il ſe lit dans un vieux manuſcript que Julius Cæſar leur donna à eux particulierement ceſte prerogative qu'ils ont poſſedée touſiours depuis.
Il ſe trouve encor de monoye d'or où il y a d'un coſté *Moneta Seigen.* & de l'autre *Ioannes Comes Naſſav.*

Les curieux loüent les pieces bien entieres, & admirent celles qui ont eſprouvé la dent de la revolution de pluſieurs ſiecles. Une antique n'eſt pas plus eſtimée pour ſa rondeur, ny un fleuve rendu plus celebre par la cognoiſſance de ſa ſource. L'origine de ceſte maiſon a tari à la poſterité par la longueur de ſes ans, & n'a laiſſé à nos yeux que des fragments de ſon antiquité tenebreuſe. Elle a prins le nom de la Comté de Naſſau, ou de Naſſaw, qui eſt aſſize dãs l'Allemaigne ſur l'embouchure du Lane & du Rhein. Sa principale ville eſt Naſſau. Ses Comtes ſont Princes ſouverains & libres, deffenſeurs & protecteurs hereditaires du Rhein. Ils ont le pouvoir de faire battre monnoye d'or, d'argent, & de cuivre.

On

On lit dans un manuſcript dreſsé ſur de tres anciennes memoires, par le commandement de Henry Comte de Naſſau pere de René Prince d'Orange; qu'entre autres ſeigneurs Romains qui ſuivirent Iulius Cæſar en la conqueſte des Gaules, il y eut deux freres Comtes de Lebarten, qui pour s'eſtre portés vaillamment en ceſte conqueſte, obtindrent en don de l'Empereur une partie de la Bourgogne aujourdhuy appellée la Franche Comté, (qui deſlors changea ſes armes pour celles de Lebarten, & print le Lion d'or en champ d'azur billeté d'or, qui a eſté porté anciennement par les Comtés de Naſſau & de Lebarten, qui dure encor aujourdhuy en celle de nos Princes:) & tout le pays qui eſt arroſé de la riviere de Lane juſques à l'endroit qu'il ſe va deſgorger dans le Rhein: Là où entre autres maiſons ils baſtirent le chaſteau de Lebarten, auquel ils donnerent leur nom: Et depuis leurs ſucceſſeurs en edifierent un autre ſur ceſte meſme riviere, le nommant Lurembourg, duquel ils prindrent le nom, quittans celuy de Lebarten. Or le pays eſtant ja bien peuplé, advint qu'un Comte de Lurembourg allant à la chaſſe avec une meute de Chiens, rencontra un cerf, qu'il pourſuivit juſques ſur la croupe d'une haute montagne, où il le tua: Et fut ſi content de ſa chaſſe, qu'en memoire perpetuelle il y fit baſtir un bourg, qu'il appella *Naſſau* du mot Allemãd *Naſſen auwen* qui ſignifie preds arroſés d'eaux: d'autant que la montagne en eſt environnée de tous coſtés. Iulius Cæſar ne marque rien de ſemblable dans les commentaires de ſa vie.

Il rapporte que les habitans du pays de Treves luy envoyerent une ambaſſade pour ſe plaindre contre ceux de Suabe, diſant que les hommes de cent villages s'eſtoient aſſemblés ſur le bord du Rhein pour le paſſer & courir ſur leur pays, eſtans commandés par deux freres *Nauſa & Cimbreus*. I'en laiſſe le ſentiment libre à chacun, ce ne ſont que traces & veſtiges de ſon ancienneté.

Hæc autem codẽ tempore Cæſari mandata referebantur, & Legati ab Heduis & Treviris veniebant Hedui queſtum &c. Treviri autem pagos centum Suevorum ad ripam Rheni conſediſſe, qui Rhenũ tranſire conarentur, his preeſſe Nauſam & Cimbreum *fratres. I. Cæſar 1. lib. comment. de bell. Gall.*

Un autheur de la genealogie de Naſſau rapporte un autre manuſcript contenant, que en l'an deux cents & dix l'Empereur Severe eſtant en Allemagne, ſuivi entre autres ſeigneurs Romains d'un nommé Theodoſe ſieur de Lopperen; lequel voyant que l'Empereur s'eſtoit arreſté à Mayence commença d'edifier quelques chaſteaux dans le pays de Naſſau. Ceſte entreprinſe obligea le Comte de Naſſau de s'aller plaindre à l'Empereur, qui pour terminer leur different, traita mariage entre ce Theodoſe & la fille unique & heritiere du Comte de Naſſau: mais il ne ſe treuve rien d'aſſeuré touchant ſes ſucceſſeurs, bien que ce meſme autheur y veuille rapporter quelque origine des Comte de Naſſau.

Deſduite de la Genealogie de la maiſon de Naſſau commençant à Adolphe qui eſt le plus haut degré juſques où l'on peut monter, et deſcendant ſucceſſivement de pere en fils juſques aujourdhuy avec les Eloges de leur vie.

Eloge d'Adolphe Comte de Naſſau deffenſeur du pays de Heſſen.

C'Eſt le premier qu'on remarque avoir eu lignée & le plus proche de la ſource de ceſte maiſon: on le fait fils de Didier bien qu'il ne s'en puiſſe rien aſſeurer ni remarquer de certain, mary de Clodonde fille de VVeybrecht Duc de Saxe, & pere de deux fils, VVeybrecht qui fut Comte de Nidde, Didier qui luy ſucceda, & d'une fille mariée à Frederich Comte de VVertemberg. Il commença à regir ſes pays en 682. Fut Comte 21. an, & mourut en 703.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Didier Comte de Nassau deffenseur du pays de Hessen.

LA mort de son pere l'appella à la succession de son heritage, & le fit Comte de Nassau & deffenseur de Hessen. Il espousa en premieres nopces Drutte de Quadlinberg morte sans enfans, & en secondes Gertrud fille de Engelbert Comte d'Artolf: elle le fit pere de deux fils, Otto qui fut Comte aprés luy, & Engelbert qui mourut en enfance, & de deux filles, Amilburge marié à Louys Comte de Linzelbourg, & Arregunde à George Comte de VVingenstein. Il fut Comte quinze ans & mourut en l'année 718.

Eloge d'Otto Comte de Nassau deffenseur du pays de Hessen.

OTto comme ses devanciers n'a signalé son nom que par son mariage & par ses enfans. Il espousa Immeltrande fille de Gosselin Duc d'Ardoine & en eut quatre fils Henry, Gosselin morts jeunes, Iean son successeur, Albert Chanoine de Mayence; & une fille Hatmonde mariée à Sigebert Comte de Eberstein. Il regit ses pays dixsept ans & delaissa le monde en l'année 735.

Eloge de Iean Comte de Nassau deffenseur du pays de Hessen.

QVi n'a aussi laisé autre memoire que de ses enfans. Il espousa une fille du Comte de Hanaut, de laquelle il eut un fils George, & deux filles, Gertrud & Agnes Religieuses, tint son pays treize ans, puis mourut en l'année 748.

Eloge de George Comte de Nassau deffenseur de Hessen.

HEritier de son pere dernier de la branche de Nassau & de Hessen, espousa Kongethein fille de Sichard Comte de Linzelbourg, de laquelle il eut une fille Helene qui mourut tost aprés. Se remaria à Imagine fille d'Erenbrecht de Vonckil morte sans enfans, & ainsi à faute d'Hoirs, il transporta ses terres à Walrave qui portoit le nom & armes de Nassau, & puis s'endormit avec ses peres.

Eloge de VValrave Comte de Nassau seigneur de Lauriberg.

VVAlrave fut fils de Didier Comte de Nassau seigneur de Lauriberg: recueillit l'heritage de George decedé sans enfans, espousa en premieres nopces Helene, fille de Iean Duc d'Ardoine, & eut un fils & successeur Didier: & en secondes Isabeau de Isthar leis laquelle le fit pere de Louise mariée à Emich Comte de Catzenellenbogen. On le croit descendu de ce Theodose sieur de Lopperen, qui estoit à la suite de l'Empereur Severe, & qui espousa l'heritiere du Comte de Nassau, comme il a esté veu cy dessus. Il tint son pays seize ans.

Eloge de Didier Comte de Nassau seigneur de Lauriberg.

SA premiere femme fut Catherine fille du Comte de Swartzenbourg, & d'elle ces enfans, Anne, & Catherine decedées au berceau : Sa seconde Elizabeth fille du seigneur de Brenberg, & d'elle Henry qui luy succeda. Il fut Comte dixhuict ans.

Eloge d'Henry Comte de Nassau.

HEnry fut Comte dixhuict ans, espousa Ermengarde fille de Hiltebrand Comte de Sponheym, & d'elle il eut un fils Iean qui luy succeda.

Eloge de Iean Comte de Nassau.

ESpousa Sybille fille du Comte de Lutzelbourg, de laquelle il eut quatre fils, Didier qui mourut enfant, Warmund tué en France, Henry accrauanté par une cheute de cheval, Walrave qui luy succeda; & deux filles, Agnes mariée à Sigifred Comte de Haynaut, & Sibylle à Adam Comte de Zutphen, fut Comte vingt trois ans.

Eloge de VValrave Comte de Nassau.

origine des Comtes de Hambourg.

MAry de Barbare fille du seigneur de Muntzenberg, & pere de cinq fils, Henry, Warmund, & Iean Religieux, Walrave qui luy succeda, Arnould qui espousa Demhilde fille du seigneur de Hambourg, qui eut un fils Iean qui fit bastir le chasteau de Hambourg de Westeric, & de luy sont issus tous les Comtes de Hambourg & de Westeric : & de six filles, Dorothée mariée à Gontier Comte de Virnebourg, Agnes à Iaques Comte de Arnspourg, Barbare à Wiprecht Comte de Heilgenberg, Marguerite, Catherine, & Machtilde Religieuses. Il tint sa Cõté trente quatre ans.

Eloge de VValrave Comte de Nassau.

WAlrave quatriesme fils de Walrave & son successeur fut Comte trente ans, espousa Agnes fille du Comte de Deckenberg, laquelle le fit pere d'Agnes, qui se fit Religieuse & mourut en bas aage, & de Iean son successeur.

Eloge de Iean Comte de Nassau.

FIls de Walrave mary de Magdelaine fille du Comte de Swartzenbourg, & pere de six fils, Henry, Everhard & Walrave Religieux, Warmond qui luy succeda, Didier mary de Ditburge fille du Comte de Sayn, de laquelle il eut Didier qui aprés avoir fiancé la fille du Prince de Valois mourut sans enfans, Walrave qui succeda à son frere Warmond : & cinq filles Elisabeth & Regine mortes dans le berceau, Anne Religieuse, Magdelaine mariée à Ernest Comte de Calbe, Sibylle à Louys Comte de Hannaut. Il commanda son pays quatorze ans.

Warmond succeda à Walrave son pere, espousa Sindacille fille d'Andacke seigneur de Mondefort, de laquelle n'ayant eu qu'une fille Adolle mariée au Comte de Bemans, il laissa sa Comté à Walrave son frere.

Eloge

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de VValrave Comte de Nassau.

SUcceda à son frere, fut Comte aprés luy douze ans, mary de Catherine fille de Louys Comte de Rodenfort & pere de Frederich son heritier.

Eloge de Frederich Comte de Nassau.

REgit son pays seize ans, espousa Rosine Blanche fille de Lops Duc d'Agabie & d'elle eut cinq fils Bemald tué en France, Iaques en Allemagne, Iean mort au service de l'Empereur, Frederich, Everard qui luy succeda, & deux filles Ingere mariée au Comte de Aldenbourg & Rosine à Florens Comte de Mecklembourg. Frederich son quatriesme fils fit le voyage d'Espagne, y exploita plusieurs belliqueuses actions contre les Maures & en rapporta par le merite de sa valeur l'ordre de Chevalerie. Il espousa Sigethe fille de Waltere Comte de Blians, fit eriger la terre de Sien en Comté & s'y retira pour y finir en repos le reste de ses jours. Il eut un fils VValthe qui luy succeda & qui a donné l'origine à tous les Comtes de Sien.

Eloge d'Everard Comte de Nassau.

EVerard dernier fils de Frederich luy succeda en la Comté de Nassau, la tint aprés luy vingt ans, espousa Marguerite fille du Comte de Knechberg & en eut un fils Everard & une fille Iuliane mariée à Ennon Comte de Baviere & d'Altorf.

Eloge d'Everard Comte de Nassau.

FUt Comte vingt ans, espousa la Dame d'Eilsz, laquelle luy apporta la Comté de Helfsensterin & le fit pere de quatre fils, Arnoult, Frederich, Philippe, Iean; & de deux filles Anne mariée à Arnoult Comte de Lutzenbourg & Amelie à Henry Comte de Lutzelstein.

Iean dernier fils d'Everard luy succeda le premier en la Comté, fut Comte huict ans & mourut sans enfans.

Philippe troisiesme fils d'Everard succeda à son frere espousa Catherine fille du Comte de Hanaut, fit bastir le chasteau de Solms & institua son fils unique Otho Comtes de Solms & de luy sont descẽdus les Comtes de Solms.

Frederich second fils d'Everard fut Comte de Nassau aprés Philippe son cadet dix & neuf ans, print à femme Mette fille d'Otho Comte de Scheiern, de laquelle il eut trois fils Otho, Frederich, Iean, & cinq filles Mette, Otilie, Dominique, Adelheide & Gertrude: tout lesquels enfans moururent avant qu'ils eussent attaint l'aage de huict ans.

Eloge d'Arnoult Comte de Nassau.

ARnoult bien que l'aisné d'Everard fut le dernier de ses fils qui luy succeda. Il fut Comte trentesept ans, espousa Leucherde fille d'Otho Comte de Linselstein, & d'elle eut cinq fils Didier Evesque de Salbine, Iean Chanoine à Cologne, Otho qui fut toute sa vie dans les exercices de la guerre & qui espousa Barbare fille du Palatin de Kernitte laquelle luy apporta la Comté de Mortys & de luy sont descendus les Comtes de Mortys, Frederich & VVarmond qui luy succederent en sa Comté l'un aprés l'autte: & deux filles Agnes mariée à Albert Comte de Reinfeld & Leukerde à Philippe Comte de Reinecce.

Frederich

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Frederich ſucceda le premier à ſon pere, fut Comte quinze ans, eſpouſa Diemute de Wertheimbic vefue de Henry Comte de Henneberg & mourut ſans enfans.

Eloge de VVarmond Comte de Naſſau.

REgit ſa Comté dixhuict ans, n'a rien laiſſé à la poſterité non plus que ſes devanciers, que le nom de ſa femme Sidonie fille du Comte de Swartzenbourg, & de ſes enfans Didier & Iean ſes ſucceſſeurs, & Amburge mariée à Rodolphe Comte de Reinfeld.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

SVcceda à ſon pere, eſpouſa Machtilde fille de Werner Comte de Caſtile, & d'elle eut deux fils Werner & Philippes; & une fille Leutburge mariée à Wolmer Comte de Stolbourg.

Werner fut Comte aprés ſon Pere, ſe maria avec Engeltrande fille de Frederich Comte de Werthembi, & d'elle eut un fils Werner, & deux filles Engeltrande & Irmtrande, qui moururent tous au berceau.

Eloge de Philippes Comte de Naſſau.

FVt Comte aprés ſon frere, eſpouſa imagine fille d'Otto Comte de Hanaut, laquelle le fit pere de trois fils, Iean Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Strasbourg, Philippes Vicomte de Kibourg, Otto qui luy ſucceda, & de deux filles Gere & Anne mariée au Landgrave de Heſſen & de Turinge.

Otto ſucceda à ſon pere Philippes, eut trois femmes Jeanne de Luxenbourg, Theodore de Preſſe, & Marguerite fille du Comte de Strasbourg, deſquelles il n'eut aucuns enfans.

Eloge de Didier Comte de Naſſau.

FIls de Warmond, fils d'Arnoul, fut Comte trente un an, & tint la Comté aprés Otto, eſpouſa Marguerite fille du Comte de Arnſpourg & en eut huict fils & cinq filles. Les fils, Iean, Waramond, Frederich & Didier morts au berceau; Otto & Henry Religieux, Everard ſucceſſeur de ſon pere, Iean qui ſucceda à ſon frere Everard: Les filles Adelheide morte en bas aage, Claire, & Barbare Nonains, Anne qui mourut vefue, Marguerite eſpouſée à Henry ſeigneur de Lunberg.

Everard fut Comte de Naſſau aprés ſon pere, eſpouſa Marie fille de Iean Duc d'Iſenberg, de laquelle il eut Iean mort en bas aage, Magdelaine mariée à Iean le vieux Comte de Montbeliard, & Marie à Sigiſmond ſeigneur de Lichtenbourg.

Eloge de Iean Comte de Naſſau.

IEan fils de Didier, frere d'Everard, ſucceda à ſon frere à la Comté de Naſſau & à ſes autres terres: fut Comte quinze ans, eſpouſa en premieres nopces Holle de Schauwenbourg, en ſecondes Adelheyde de Polenden deſquelles il n'eut point d'enfans, & en troiſieſmes Sybille fille de Louis Palatin de Saxe de laquelle il eut neuf fils & huict filles: Les fils Adolphe, Sigiſmond, Philippe, Vlric & Iean morts en enfance; Adolphe & Frederich religieux; George qui luy ſucceda & Otho qui fut auſſi Comte de

Nassau aprés George son frere : Les filles Magdelaine, Anne & Marguerite mortes sans mary ; Bluserde & Regine religieuses ; Fronice mariée à Lurio Comte de Sahrwerd, Agnes à Philippe Comte de Sarbrourg, & Mette à Wolfgang, Comte de Zollern & defenseur de Sueve.

Eloge de George Comte de Nassau.

FVt Comte de Nassau aprés Jean son pere, espousa Jeanne fille de Philippes Comte de Banner, & fut pere de Philippe Prieur de Bavre, d'Adolphe qui luy succeda & de Jeanne mariée à Jaques Comte de Savoye.

Eloge d'Adolphe Comte de Nassau.

ESpousa Isabelle fille de Henry Comte de S. Paul & d'Istharlop, & d'elle eut Isabeau & Jeanne mortes jeunes ; & Otho qui print à femme Adele Dame de Castel, & qui fut tué par mesgarde le propre jour de ses nopces, d'un coup de Lance par le Comte de Lochsmond proche parent de sa femme. En cetuy cy finirent les descendans de Jean Comte de Nassau son Bisayeul, & sa Comté fut transportée à Otho de Nassau son grand oncle, auquel commencent toutes les Genealogies de Nassau, & celle qui precede.

Eloge d'Otho Comte de Nassau, Seigneur de Lopperen, Laverberg, & Sonnenberg.

Icy commence la Genealogie en Charte. Un vieux MS. raporté par la Genealogie de Nassau luy donne tous ces tiltres portés par plusieurs Comtes de Nassau.

OTho fils de Jean, fils d'Everard, fils de Philippes Comte de Nassau, succeda à Adolphe à defaut d'hoirs masles, estant la souche de tous les autres descrits en ceste Genealogie. l'Allemagne & la Hongrie furent le Theatre de sa gloire & de ses guerrieres actions. En l'année 925. l'Empereur Henry l'Oiseleur luy donna la generalité d'une grande armée contre les Hongres, & sa valeur plusieurs victoires contre eux. La paix de neuf ans que l'Empereur leur ottroya en arresta le cours, & en fit celebrer la rejouissance par un tournoy a Magdebourg, auquel Otho ayant donné des preuves extraordinaires d'une adresse singuliere, il fut recognu par les adsistans non moins accompli es parties louables à un seigneur dans la paix qu'es qualités advantageuses a un grand Capitaine dans la guerre. De Magdelaine sa femme fille du Comte de Sponheim, il eut Henry Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Mayence, Walrave qui luy succeda, Lucie mariée à Hildebrand Comte de Sayn, & Barbare à Gosselin Duc de Limbourg. Il fut Comte long temps, & mourut en grande viellesse à Nurenberg en l'année 972.

Eloge de VValrave Comte de Nassau.

Voy les historiés d'Allemagne en la vie de cet Empereur.

SUcceda à son pere, regit sa Comté quarante huict ans, fut honnoré de diverses charges par l'Empereur Otho le Grand, lequel il accompagna en toutes ses expeditions militaires. Il fit le voyage de France avec luy. l'Empereur y appaisa les rebellions suscitées contre le Roy, vainquit les obstinés en plusieurs rencontres, & les contraignit de se sousmettre à l'obeissance de leur Prince. De la il le suivit en Italie contre Berenger, que l'Empereur chassa de son Royaume de Lombardie, pour son tirannique gouvernement. Puis en Allemagne pour faire la guerre contre Ludolphe son fils qu'il contraignit de recognoistre son devoir avec l'armes. Aprés contre les Esclavons, Hongres, & Allemans partisans de Conrad son gendre qu'il vainquit en une si sanglante bataille, que presque toute la Noblesse de Hongrie y demeura avec Conrad, & tous les principaux chefs de son armée. Cest le som-

C'est le sommaire de ce qui se trouve de memorable de la vie de ce Comte, qui mourut en l'année 1020. & fut ensevely à Nurenberg au tombeau de son pere dans le Monastere saincte Catherine : ayant laissé de sa femme Chuno fille du Vicomte de Torsellan, & niepce de l'Empereur Henry III. deux fils ; Walrave qui luy succeda en la Comté, Otho premier Comte de Gueldres : & deux filles, Adelheyde espousée à Reginhart seigneur de Rinckel,& Irmtrande à Iean fils de Frederich Comte de Koninckstein.

Famille de Nassau & de Gueldres, faisant la premiere branche de la Genealogie.

Eloge d'Otho I. du nom Comte de Nassau, de Gueldres,& de Zutphen, Seigneur de Pont.

OTho fils & frere de Walrave Comte de Nassau, bien que cadet de sa maison, fut le mieux partagé de la fortune. Adelheyde sa premiere femme fille unique & heritiere de Wichard deffenseur de Gueldres, seigneur de Pont,& de Marguerite heritiere du Comte de Lone; le fit premier Comte de Gueldres,& de la famille de Nassau & de Gueldres : Et Sophie sa seconde femme, fille de Wichmann Comte Zutphen, luy remit les riches despouilles des Comtés de Zutphen. La Hongrie experimenta sa valeur, & recognut ses armes victorieuses en plusieurs rencontres : La Boheme ressentit la force de son bras en plusieurs memorables deffaites : & l'Empereur Henry III. l'advantage de toutes ses grandes actiõs, qui le rendirent paisible en Hongrie, & en Boheme, laquelle se recognut relever de son Empire. Henry pour recompense de son merite erigea la Gueldres en Comté, en presence des Electeurs convoqués à Mayence en l'année 1079. Et Otho pour en prendre une solemnelle possession, changea les trois fleurs de Nesliers de Gueules en champ d'or anciennes armes de Gueldres, au Lyon d'argent en champ d'azur; Armes de la maison de Nassau, que la Gueldres a gardées jusques à ce jourd'huy. De ses deux femmes il eut deux fils; Gerard de la premiere, & Gerlac de la seconde : mourut en l'année 1107. & le 18. de Mars: fut Comte quarante six ans, & enterré en grande pompe en l'Eglise collegiale de Zutphen, qu'il avoit fait bastir. Gerlac qu'il eut de la Comtesse de Zutphen luy succeda en la Comté de Zutphen, & la posseda quelque temps : Espousa Elisabeth fille du Comte de Saxe ; & estant mort sans enfans, laissa sa Comté à son frere Gerard par la persuasion de son pere.

Sic volunt Annales Gelriæ, Aquilius & alij.

Les Historiens de Gueldres ne sont pas d'accord touchant sa mort. Il y en a qui disent qu'il mourut en la bataille d'Iselmonde donnée entre Theodoric Comte de Hollande & Robert Comte de Flandres.

Eloge de Gerard I. du nom Comte de Nassau, de Gueldres, & de Zutphen.

LA mort de son pere le mit en la possession de la Comté de Gueldres; & celle de son frere en la possession de la Comté de Zutphen. Il commença l'entrée de sa domination par celle de son mariage : espousa en premieres nopces Hadewige fille de Florens le Gros Comte de Hollande & de Zeelande, & de Petronelle fille de Theodoric Duc de Saxe sœur de l'Empereur Lothaire : laquelle le fit pere de Henry qui luy succeda, & de Salome mariée à Henry fils d'Elimar Comte de Altembourg. Et en secondes, Ermgarde sœur du Comte de Namur, de laquelle il eut Adelbert Evesque de Liege. La pieté tousiours necessaire mais tres rare parmy les Grands, partagea les actions de sa vie. Il fonda l'Abbaye de Bederen dans le pays de Hesse, entre les rivieres de Hulde & de la Werre; & en suite l'Eglise de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Wassenbourg, qu'il dota de plusieurs revenus considerables : se ligua avec quelques autres Princes du Pays bas contre l'Empereur Henry V. excommunié par le Pape, emporta sur luy plusieurs places de son Empire, secourut Didier Comte de Hollande, luy ayda à venger la mort de Florens son pere tué en un combat proche de Tiel par la main propre de Herman Comte de Cuke, regit son pays vingtquatre ans, mourut en l'année 1131. & fut enterré avec son pere à Zutphen.

Ioannes placentius in catalog. Epic. Leodiensium.

Adelbert fils de Gerard & de sa seconde femme fut esleu Evesque de Liege, & instalé (selon que l'estime Paul Merule) Archevesque de Cologne. Il vesquit en ces grandes dignités quatorze ans, fut esleu en 1136. & mourut en 1150.

Eloge d'Henry Comte de Nassau, de Gueldres, & de Zutphen.

SA debonnaireté le fit saluër de tout son peuple Comte de Gueldres & de Zutphen, & sa prudence establit sa domination. L'oisiveté neantmoins luy eut esté mesceante en un temps, auquel toute la Chrestienté armée contre elle mesme, portoit le glaive au plus profond de ses entrailles. Il suit l'Empereur Frederich Barberousse au voyage qu'il fit en Italie; pour asseurer la possession de la Toscane à Guelphe à qui il l'avoit donnée; pour chastier les Milanois qui les molestoient, & pour reprimer la trop grande authorité, que le Pape Adrian empietoit tous les jours sur l'Empire. Il y fut estably par l'Empereur, General d'une grande armée, pour y tenir en debvoir tous ces Princes & tous ces peuples de nouvelle conqueste, & y sejourna autant que les affaires de son maistre le requirét; cependant que luy mesme s'en retourna en Allemagne pour appaiser les esmotions suscitées par Henry le Lion Duc de Saxe. Estant de retour au Pays bas il expia par œuvres pies les impietés qu'il pouvoit avoir commises durant ces guerres, fonda un Cloistre és environs de Dotecom en Zutphen, qu'il appella *Bethlehem* & le dota de plusieurs revenus en l'année 1162. Il avoit auparavant espouvé Seinarde fille de Godefroy Duc de Bouillon Roy de Hierusalem, laquelle le fit pere de Gerard qui luy succeda, d'Otho qui fut Comte aprés son frere Gerard, de Marie mariée au Comte de Lone, de Marguerite à Engelbert Comte de la Mark & de Mons, & d'Agnes à Henry Comte de Namur : & seigneur d'une partie de la Veluwe située entre un bras du Rhein, qui mouille les murailles d'Amhem, & l'Isle qui se va rendre en la mer de Zud. Il fut Comte trente un an, mourut en l'année 1162. & fut ensevely au Monastere de *Camp* avec sa femme.

La Veluwe est un pays fertile remply de plusieurs costaux & bois, cofinant & aboutissant à la Gueldres.

Eloge de Gerard II. du nom, Comte de Nassau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL print la mesme route que son pere, à qui il succeda : accompagna l'Empereur Frederich Barberousse en un autre voyage qu'il fit en Italie, pour punir la rebellion des Milanois, & les rendre en exemple à la posterité d'une patience irritée. Il leur avoit desia pardonné plusieurs fois les peines, les fatigues, les despenses qu'ils luy avoient fait souffrir : maintenant il les chastie une fois pour toutes, assiege la ville, la prend par assaut, fait passer au fil de l'espée tout ce qui s'y trouva dedans, perir par feu les maisons, raser les murailles jusqu'au fondament, & aprés fait semer du sel par tout. Gerard se trouva en ceste sanglante expedition, & contribua sa personne & ses forces à la ruyne de ceste miserable ville. Il se trouva bien plus empesché en ses affaires

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

affaires domeſtiques. Son pere luy avoit laiſſé pour les droicts de ſa mere la Veluwe : l'Eveſque d'Utrecht l'en veut maintenant depoſſeder, employe pour ce faire le glaive ſpirituel & temporel, appelle à ſon ſecours Florens ſon frere Comte de Hollande, & Theodore Comte de Cleves; avec les forces deſquels il emporte toute la Veluwe,& n'en laiſſe que le droict à Gerard; qui en eſchange porte le feu par toutes les terres de ſon Eveſché, bruſle pluſieurs villages, aſſiege pluſieurs jours durant Deventer l'une de ſes principales villes: & eut continué en ſes reſſentimens, ſi l'Empereur Frederich Barberouſſe memoratif des ſervices qu'il luy avoit rendus, deſcendu au Pays bas, ne ſe fut rendu entremetteur de paix entre ces Princes. Il mourut peu aprés en l'année 1180. fut Comte dixhuict ans, & enterré avec ſes peres à Zutphen, & ſelon d'autres à Vaſſenbourg dans le College des Chanoines qu'il avoit fait baſtir; ne laiſſant aucuns enfans de ſes femmes Marguerite fille du Comte de Sponheim; & d'Ide fille de Mathieu & de Marie Comteſſe de Boulogne. Il laiſſa ſes Comtés à ſon frere Otho qui ſuit.

Eloge d'Otho II. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

La vertu ne meſure les qualités que par le merite, & n'aſſigne point rang aux aiſnés par deſſus les cadets. Otho ſecond fils d'Henry Comte de Gueldres & de Zutphen ne ceda à ſon frere ny en valeur ny en courage. Pour en donner des preuves, il ſe croiſa avec l'Empereur Frederich Barberouſſe pour la conqueſte de la Terre ſaincte, ſe trouva en la bataille d'Iconie gaignée ſur les Infideles: Et aprés la mort tragique de l'Empereur, qui ſe noya au paſſage de la riviere Selephus en Armenie, fut eſleu chef de l'armée, avec le Duc de Sueve, le Comte de Flandres & autres: Et le ſiege mis devant Ptolomaide, qui n'ayant peu eſtre ſecourue par l'armée innombrable des infideles qui s'y preſenterent, fut contrainte de ſe rendre à l'arrivée de Philippes Roy de France; mais aprés avoir couſté aux Chreſtiens la mort de cinquante Princes, & la diſſipation entiere de leurs forces & de leurs conqueſtes. Otho s'en prevalut de deux bonnes pieces. Il avoit preſté une ſomme d'argent à l'Empereur, pour les frais de ceſte guerre, il en garda les gages, & retint à ſoy les villes d'Emmerik & de Nieumeges, acheva la guerre que ſon frere avoit commencée contre Baldun d'Hollande Eveſque d'Utrecht, pour le recouvrement de la Veluwe; fut ſecouru en icelle des Eveſques de Cologne & de Munſter, du Duc de Brabant, & avec ces forces aſſiegea durant trois ſemaines Deventer, deffendue par huict cents chevaux qui s'y eſtoient enfermés. Il en leva le ſiege pour aller rencontrer ſon ennemy; luy livra bataille, & aux Hollandois au pont de Hayman entre Coudekerk & Alphen, où eſtants morts beaucoup d'hommes d'un coſté & d'autre, la victoire fut partagée, la paix faite par l'Empereur Frederich II. deſcendu au Pays bas pour ceſt effect, & la Veluwe rendue à Otho legitime poſſeſſeur. Il avoit eſpouſé Richarde fille de Gerard Comte de Juliers, fut pere de trois fils, Henry, Gerard qui luy ſucceda, Otho: & de deux filles Adelheyde mariée à Guillaume Comte de Hollande & de Zeelande, & Marguerite à Adolphe Comte de la Marck: Regit ſa Comté vingtdeux ans, mourut en l'année 1202. ou ſelon Paul Merule en 1205. & fut enterré dans le Cloiſtre de Zercamp avec ſes peres. Les hiſtoires d'Allemagne en font mention.

Henry ſon ayné porta le teſmoignage de la ſainteté de ſa vie, & fut canoniſé aprés ſa mort. Il avoit eſpouſé Adelheyde fille de Theodore VII. du nom Comte de Hollande & de Zeelande, de laquelle il n'eut point d'enfans, & fut inhumé en l'Abbaye de Rhinsbourg.

Otho ſon troiſieſme fut eſleu trentetroiſieſme Eveſque d'Utrecht en 1210. la baſſeſſe de ſon aage luy fut en obſtacle: Il avoit eſté eſleu en l'aage de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

dixhuiƈt ans, contre la teneur du Canon qui veut que ceux qui rempliſſent ces dignités en ayent trente : & deſia eſtoit arrivé à Noorthuyſen pourſuivant ſon voyage de Rome pour en obtenir la diſpence du Pape, quand il fut atteint d'une fiebure, dont il mourut en l'année 1213. ayant adminiſtré trois ans ſon Eveſché au contentement de ſon peuple, repos & tranquillité de ſes ſubjects, qui inhumerent ſon corps dans la grande Egliſe Cathedrale.

Eloge de Gerard III. du nom Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL eſpouſa en premieres nopces Marie fille de Robert Comte de Naſſau mort au voyage de la Terre ſaincte : Veſquit dans les tempeſtes de la guerre : Fut aſſailli dans ſon pays par Henry Duc de Brabant alié de Theodoric Eveſque d'Utrecht : & luy pour contrecarre appelle à ſon ſecours Theodoric Comte de Hollande, & avec ces forces marche au rencontre des Brabançons. Le combat fut deſtourné pour ce coup, par l'Empereur Otho qui accoiſa le trouble, aſſiſté d'Adolphe Archeveſque de Cologne. L'accord ne tint qu'autant que ces entremeteurs furent dans le pays : Les injures eſtoient trop freſches pour ne repulluler en bref, peu de temps fit renaiſtre les animoſités. La guerre recommence avec plus de paſſiō que devant. Les Chefs s'affrontent avec leurs armées proche de Huſdam ; en laquelle les Gueldrois ayant eſté vaincus, & le Comte contraint de ſouſmettre ſa liberté à la diſcretion de ſon ennemi ; il n'en ſortit qu'avec rançon, aprés avoir eſpousé Sophie fille du Brabançon, & ainſi contracté amitié & aliance avec ſon plus grand ennemi. Ce nœud l'engagea deſlors dans l'intereſt de ſon beau pere, & l'obligea de le ſecourir de ſes forces. Il paſſe outre, ſe joint en perſonne avec le Duc ; & d'une commune puiſſance attaquent le pays de Liege, brullent & ſaccagent tout ce qu'ils rencontrent ; battent juſques aux portes de Liege qu'ils aſſiegent, emportent, & ruinent de fonds en comble. A ſon retour il trouva bien du remue-meſnage dans ſon pays. Quelques ſeigneurs des environs heretiques qu'on appelloit Standingers, couroyent le pays avec des forces. Il les va rencontrer à Breme les combat, les deffait, & les extermine tous juſques a un. Son bonheur finit par ceſte action. Il va au ſecours de l'Eveſque d'Utrecht, aigrement moleſté par Rodolphe Chaſtelain de Kouverden, auquel ayant livré bataille il y fut deffait avec ſes troupes, luy bleſsé & arreſté priſonnier, l'Eveſque cruellement meurtri, & les ſoldats preſque tous noyés dans les marais. Ce fut la cloſture des guerrieres actions de ſa vie. Il employa le reſte de ſes jours à fonder trois Cloiſtres à Ruremonde : le premier pour les Nonains de l'ordre S. Bernard, le ſecond pour les Chartreux, & le troiſieſme pour les Minimes. Il eut deux fils de ſa premiere femme Comteſſe de Naſſau, Otho qui luy ſucceda, & Henry Eveſque de Liege. Fut Comte vingt ans. Mourut en 1229. Enterré à Ruremonde au Cloiſtre des Nonains avec ſes femmes.

Henry ſon ſecond fils inſtalé Eveſque de Liege en faveur de ſon frere Otho, ne fut jamais propre à ceſte profeſſion. Il eut mieux manié l'eſpée que la Croſſe : fit baſtir le Fort de Montfort proche de Ruremonde : couronna Guillaume XVIII. Comte de Hollande, Roy des Romains dans Aix la Chapelle : conſerva ſon Eveſché vingt ſix ans : Et en ayant eſté deſmis par le Pape Gregoire X. au Concile de Lion ; il ne voulut obtemperer à ſa Bulle, ſe maintient genereuſement par armes contre trois Eveſques conſecutifs, juſques à la mort, qui luy fut livrée en trahiſon par Theodoric du Prat : Et fut enſevely dans la grande Egliſe de Ruremonde, ayant laiſsé bien que Eveſque ſoixante cinq ſiens enfans pour ſucceſſeurs.

Placent. in Catalog. Epiſc. Lodienſ.

Eloge d'Otho ſurnommé le Boiteux III. du nom, Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

IL eſtoit autant accompli aux qualités dignes d'un brave Prince, que difforme en la proportion & ſymmetrie du corps. Il fut ſurnõmé le Boiteux, mais ſa prudence & ſon jugement à conſerver la paix parmy ſon peuple deſia las & recreu des guerres paſsées couvroiét tous ſes deffauts exterieurs. Il eſpouſa en premieres nopces Marguerite fille de Theodoric IV. du nom Comte de Cleves, delaquelle il n'eut point d'enfans : Et en ſecondes Philippe fille du Comte de S. Paul, de laquelle il eut trois fils & une fille. Il enrichit la Gueldres, l'embelit de pluſieurs beaux edifices, & en eſtendit les frontieres. Pour ſe munir dans la paix contre les mauvais temps de la guerre, il fit clorre de murailles les lieux de Ruremonde, d'Arnhem, de Hardervic, de Bommel, de Goche & de Waninge, & les rempara de foſſes. Il ne portoit ſes pensées qu'à eſtendre les frontieres de ſon pays : Et pour s'accommoder du plus proche, il preſte une ſomme d'argent à Guillaume II. Roy des Romains Comte de Hollande & de Zeelande, & retient en engagement la ville de Nieumegen & le Bethaw (contrée voiſine de Gueldres) qu'il conſerva à ſes ſucceſſeurs. Ses enfans furent Renaud qui luy ſucceda, Henry & Gerard morts en bas aage, Irmgarde mariée à Theodoric VII. du nom Comte de Cleves. Commanda en paix ſes pays quarantedeux ans & fut enterré avec ſes femmes à Gravendal en l'Abbaye des Moynes de Ciſteaux, qu'il avoit fondé, en l'année 1271.

Eloge de Renaud ſurnommé le guerrier I. du nom, Comte de Naſſau, de Gueldres, & de Zutphen.

LEs actions ſingulieres de valeur, de conduicte, de jugement qu'il exploita durant ſa vie, le couronnerent de ce glorieux ſurnom qui luy fut donné aprés ſa mort. Son premier mariage qui ſembloit luy promettre beaucoup de repos, & la faculté de jouir à l'aiſe de l'heritage de ſon devancier ; fut le premier coup d'eſperon qui l'eſveilla de ceſte peſanteur, & luy fit mettre la main à l'eſpée contre celuy qui luy emportoit le preſent, que la fortune luy offroit, & que ſon aliance luy avoit acquis. Il avoit eſpousé en premieres nopces Irmgarde fille unique de Henry Duc de Limbourg vefue de Theodore Comte de Cleves, qui luy apporta le droict & la ſucceſſion de ceſte Duché, apres la mort du Duc ſon pere. Pour ſi maintenir contre Iean I. du nom Duc de Brabant qui y pretendoit, il fit aliance avec Sigifrid Weſterburge Archeveſque de Cologne, Adolphe Comte de Naſſau depuis Empereur, & Henry Comte de Lutzembourg : Et par ſa liberalité ſe rendit maiſtre des forteresſes de ce nouvel acqueſt & du cœur de ſes ſubiects qui l'y pouvoient faire regner ſeurement. Le Brabançon adverti de ſon eſtabliſſement, ne l'en laiſſa guieres paiſible. Il paſſe la Meuſe, entre dans le Limbourg à main armee, fait marcher devant ſoy la frayeur & le degaſt, aſſiege & prent Limalle principalle forteresſe du pays, livre bataille à Renaud pres du village de Waringe & de Cologne, le deffait à plaſte couſture, toute l'eſlite de ſes hommes & parmy iceux plus de mille Chevalliers demeurent ſur la place, luy priſonnier avec l'Archeveſque de Cologne & Adolphe Comte de Naſſau, laiſſa à ſon ennemi toutes les marques d'une plaine victoire, & finallement

tout

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

tout le droict du Duché de Limbourg pour sa rançon. De ceste extremité il saute à une autre qui luy fut plus favorable. L'Evesque d'Utrecht le troubloit en la Veluwe : il porte le feu par tout son pays, attaque & assiege Amesfort, le bat & l'emporte d'assaut, consacre tout ce qui se trouva dedans à la furie du soldat victorieux & à sa juste vengeance. Il ne tarda pas de s'en repentir & pour expier cet excés de cruauté, il fait bastir un Convent de Prescheurs à Zutphen qu'il dota de plusieurs grands revenus ; obtient de l'Empereur Rodolphe privilege de faire battre monoye à Arnhem, à Ruremonde & à Hardevic : apres la mort de Rodolphe adsiste au Couronnement du nouveau Empereur Henry VII. paravant Comte de Lutzembourg, qui fut fait à Aix la Chapelle : Puis l'accompagne en son voyage d'Italie, se trouve en toutes les occasions d'honneur de guerre & de paix, contribue son esprit & ses forces pour ayder à l'assoupissement de ces deux grandes factions des Guelphes & Gibellins, & à ranger sous l'obeissance de l'Empereur la plus part des villes Imperiales qui ne le vouloient pas recognoistre. La vie de ce Comte fut bruyante, tempestative, malheureuse, & sa fin horriblement tragique. A son retour qu'il devoit jouir de quelque aise il n'espousa qu'une prison par la malice de son desnaturé fils Renaud, qui le detint durant six années c'est à dire six siecles & le contraignit de passer ses derniers souspirs dans les antres d'une dure & miserable captivité. Il eut de la Duchesse de Limboug, Marguerite mariée à Theodoric X. Comte de Cleves : Et de Marguerite sa seconde femme fille de Guido Comte de Flandres vefve d'Alexandre fils du Roy d'Escosse, trois fils Guido & Philippes morts en enfance, & Renaud qui luy succeda : Et deux filles Isabelle mariée en premieres nopces à Adolphe Comte de Mons & en secondes à Frederich le bel Empereur ; & Philippe religieuse au monastere de S. Claire à Cologne. Il mourut en l'année 1326. fut Comte cinquante quatre ans en desduisant les six années de sa servitude comme d'une mort civille, & est enseveli à Gravendal avec ses femmes.

Eloge de Renaud le Roux ou le Noir II. du nom Duc de Gueldres, Comte de Nassau & de Zutphen.

SI les commencemens de sa vie n'eussent esté noircis de l'inhumanité exercée contre la personne de son pere, elle estoit en exemple aux plus vaillans & aux plus heureux Capitaines de son siecle. Le desir de secourir ses amis oppresés plus grand que celuy de s'agrandir & de reparer les pertes de ses devanciers, luy fit embrasser la guerre à son advenement. Et au lieu de mettre quelque ordre aux affaires de son domaine embrouillé, il s'engage plus avant à le debiffer, leve une grande armée, marche au secours d'Adolphe de la Mark Evesque de Liege chasé & expolié par ses subjects espaulés des forces du Duc de Brabant, les rencontre proche du lieu de Hasselt, leur livre bataille, les deffait & en tue neuf mille sur la place, outre grand nombre des principaux prisonniers. Ceste victoire luy arriva le jour S. Gervais 1328. Son cœur genereux touché de quelque sentiment de pieté, luy fit regreter ceste grande tuerie & tant de sang espandu ; pour en expier le peché il fait bastir un Convent aupres de Arnhem, qu'il destine aux Chartreux & dote de tres grands revenus.

Ad remedium animæ suæ, & ad expiandam horribilem stragem quam commisit in Leodiensibus. Ce sont les mots de l'autheur de la grãde Chronique des Belges.

Il avoit souvent oui dire à son pere que sa race ne tiendroit gueres plus long temps le pays de Gueldres, & avoit experimenté ses propheties en plusieurs rencontres. Il ne desiroit pas qu'elle fut accomplie en sa personne, pource il fait recercher à femme Sophie filles de Florens Comte Malines tres riche seigneur, laquelle il espouse, & par ce mariage rachepte beau-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

beaucoup de ſon Domaine engagé : devient pere de quatre filles & ſucceſſeur de droict mais non de poſſeſſion, de la Comté de Malines par la mort de Florens, qui arriva quelque temps aprés. Il n'en fut pas pourtant entierement ſatisfait. Il n'en avoit point encor eu de ſucceſſeurs, n'y en eſperance d'en avoir, par la mort de ſa femme qui arriva en l'année 1336. & par la guerre qui ſuivit toſt aprés contre les Friſons. Ils avoient moleſté l'Eveſque d'Utrecht. Cetuy cy appelle à ſon ſecours Renaud joint avec luy d'intereſt & de voiſinage, qui de plus declaire la guerre en perſonne aux Friſons; & pour l'execution s'advance vers Vollenho, joint les troupes de l'Eveſque avec lequel il entre dans le pays de Friſe, & d'une commune puiſſance brullent les villages du plat pays, degaſtent la campagne, tuent les hommes, emmenent pluſieurs priſonniers, & rien de tout ce qu'ils rencontrent n'eſchapè leurs mains. Les Friſons cuidans eſteindre ces feux volans, s'aſſemblent en armes, & ſous la conduite de la precipitation & de la temerité, deux mauvais guides en la guerre s'advancent à grandes journées pour les combatre; rencontrent noſtre Duc proche de Barleſile, qui leur oppoſant ſes troupes freſches & gaillardes nullement en volonté de lacher prinſe, les combat, les deſconfit, jonche la terre de deux mille morts & les hutes de ſes ſoldats de beaucoup de priſonniers. Tourne teſte dans la Weſtphalie, brulle pluſieurs villages, prend le Fort de Urede, le deſtruit, & s'en retourne triomphant dans ſon pays: eſpouſe en ſecondes nopces Eleonor fille d'Edouard II. Roy d'Angleterre, reçoit en l'année 1339. le tiltre de Duc qui luy fut donné par l'Empereur Louis IV. le rang entre les Ducs, au deſſus de tous les Princes de l'Empire, & les lettres d'erection de ſa Comté de Gueldres en Duché ſouveraine de l'Empire, aux Eſtats tenus à Francfort en preſence d'Edouard ſon beau pere & de tous les Princes Electeurs.

La gloire de tant d'honneurs, de tant de victoires, ne luy firent pas negliger les moyens qu'il avoit de s'agrandir, ny de ravoir les droicts que le Duc de Brabant luy uſurpoit. Pour le premier, il achepta le pays de Keſſel & Kriencenbeck. Pour le ſecond, il luy print envie de meſurer encor ſon bonheur en ceſte guerre; prend ſur luy Tiel & Heuſdan, en recompenſe de la Comté de Malines qu'il luy occupoit, & eut paſsé plus avant ſi la paix ne l'eut arreſté concluë entre eux par l'entremiſe du Roy de France. Elle fut la fin de ſes travaux & le commencement d'une plus durable qui l'appelloit au Ciel, où il prepara ſon chemin par pluſieurs œuvres pies, fonda un monaſtere de Carmelites à Gueldres, & ſa femme Eleonor deux de Cordeliers l'un à Deventer & l'autre à Hardevic, mourut en l'année 1341, fut Comte dixſept ans & enterré avec ſes femmes à Gravēdal au tōbeau de ſes peres. Il eut de ſa premiere femme Comteſſe de Malines quatre filles, Marguerite mariée en premieres nopces à Geofroy Comte de Lone, en ſecondes à Jean Comte de Cleves, en troiſieſmes à Jean Comte de Blois; Marie mariée à Guillaume premier Duc de Juliers, qui en eut Guillaume & Renaud Ducs de Gueldres aprés la mort de ſes oncles; Iſabelle Abbeſſe du Manaſtere baſti par ſon pere; & Machtilde Religieuſe au meſme Monaſtere: & de ſa ſeconde née Reyne d'Angleterre, il en eut Renaud qui luy ſucceda, & Edouard qui ſucceda à ſon frere Renaud.

Cet Epitaphe luy fut dreſsé aprés ſa mort.
Geldria dic florem cecidiſſe, tuumque decorem,
Iuſtum rectorem, ſic militiæque valorem,
Legis amatorem,
Renaldum nobiliorē,
Ac deffenſorem patriæ cunctis probiorem.

Eloge de Renaud le Gros III. du nom, Duc de Gueldres, Comte de Naſſau, & de Zutphen, &c.

IL a eſté peſé à la balance & a eſte trouvé leger, pourtant ſon regne ſera tranſporté a une autre nation. Il naquit le jour de S. Gervais en 1324. ſucceda à ſon pere en 1341. commenca de dominer à quinze ans, finit en quarante ſept. Fut Duc vingt huict ans, & mourut en l'année 1371. Il n'avoit eſté

Duc que deux ans, quand il eſpouſa Marie fille de Jean III. Duc de Brabant: & à peine pouvoit il endoſſer le harnois, quand il marcha au ſecours de ſon beau pere contre les Liegeois: Il s'y porta avec une valeur au deſſus de ſon aage, & y exploita des actions avec tant de generoſité, qu'il en rapporta l'ordre de Chevalerie; dont il remercia ſon Dieu, par la fondation d'un Convent de Chartreux proche d'Arnhem.

L'aiſe & l'oiſiveté deux mortelles peſtes des Eſtats, travaillerent ſa vie d'une guerre inteſtine, & animerẽt ſes peuples à tremper leurs mains dans leur propre ſang. Son pays eſtoit extremement riche, (dit l'original) il eſtoit reveſtu des riches deſpouilles de ſes voiſins, ſe glorifioit de la vertu de ſes Princes, faiſoit montre de l'oppulence de ſes villes, & ſe fortifioit de la multitude de ſes habitans. Leur principal avoir eſtoit provenu des guerres paſſées. La paix, de laquelle ils avoiẽt jouy pendant la vielleſſe du pere & la minorité du fils, fut leur ruyne; le repos leur trouble; & la fin de la guerre eſtrangere, le commencement de la civile. Edouard ſon frere en fut le chef, & la Nobleſſe mutinée les autheurs: Elle ſe diviſe en deux partis, l'un pour celuy qui eſtoit Duc; & l'autre pour le frere qui deſiroit l'eſtre. La premiere troupe & la plus legitime fut appellée des *Heckecaniens*, & la ſecõde & la moins juſte des *Bronckhorſteiens.* Sous ces deux malencontreuſes factiõs, les freres ſe font cruellemẽt la guerre: l'un protegé de la volonté libre du pere, qui l'avoit eſtably pour commender: l'autre poſſedé de ſa propre ambition deſmeſurée, qui ne luy permettoit d'obeyr. Ils ſe deſchirẽt eux meſmes leurs propres entrailles: ſe picquent les veines, en exprimẽt leur propre ſang, affoibliſſent leurs corps pour fortifier leurs ennemis. Rien ne les peut faire deſmordre de ceſte rage acharnée, que la deffaillance de force: car tant qu'il leur reſte des eſprits vitaux, le vaincu ne tend jamais la main au victorieux. Ceſte boucherie dura dix ans, & eut continué d'avantage, ſi l'ayné n'eut eu pitié de ſes ſubjects; & ne fut comme par deſeſpoir, couru au combat contre ſon cadet. Edouard s'eſtoit ſaiſi de Nieumegues, & en faiſoit ſon rendés-vous & ſa retraite; Renaud, de Tiel: où s'eſtans tous deux affrontés; Edouard ſecouru des forces de tous les voiſins, bienaiſes de leur faire rompre la teſte l'un contre l'autre; cõbat ſon frere avec advãtage: Ils s'acharnent tous deux avec une extreme animoſité: la tuerie eſt grande: la victoire demeure à Edouard: Renaud priſonnier eſt rendu le trophée de l'injuſtice de ſon frere; qui pour toute grace luy fait eſpouſer une dure priſon de dix ans, & n'en ſort que par la mort de ceſt inhumain. Renaud ne jouit pas long temps de ceſte liberté. Elle altera ſa ſanté deſia accouſtumée à un air reclus & enfermé, & le coucha dans le cercueil au bout du quatrieſme mois de ſa maladie. Il fut enſeveli dans le Convent qu'il avoit fondé, ſans avoir eu aucuns enfans de ſa femme, enterrée à Bruxelles en celuy des Carmelites. Les querelles pour la Gueldres durerent encor aprés ſa mort; & la ſucceſſion fut debatue entre ſes nepveus: mais en fin adjugée à Guillaume & à Renaud fils de ſa ſœur, mariée au Duc de Iuliers.

Eloge d'Edouard Duc de Gueldres, Comte de Naſſau, & de Zutphen, &c.

LA force & ſon bonheur le firent Duc de Gueldres, & la priſon de ſon frere paiſible en ſa domination. Il entra en icelle par la violence, & en ſortit par la porte de la mort. La guerre luy fut declarée par Wencenlaus Duc de Brabant, en haine d'une action ſi deſnaturée, ſuſcité d'ailleurs par les prieres plaintives de ſa ſeur, qui s'eſtoit retirée ches luy, aprés la priſon de Renaud ſon mary. Le Brabãçon prend ſur luy Bommel, biẽ toſt reprins par Edouard: Entre dans la Gueldres, en emporte un riche butin. Et ja le Gueldrois ſe preparoit de luy rendre l'eſchange, quãd la paix fut faite, les troubles accoisés, mais non les

les inquietudes du pauvre Renaud qui continuerent dans sa prison. Edouard pourtant ne demord pas de son ressentiment: & ce que la bienseance de ceste nouvelle paix ne luy peut permettre de faire ouvertement contre son ennemi, il l'exploicte en secourant son beau frere le Duc de Juliers, à qui le Barbançon faisoit la guerre : il y porte ses richesses, ses forces, sa personne. Wenceslaus estoit entré dans le pays de Juliers avec une grande armée composée de François, Flamans, Allemans, faisant un horrible d'esgast sans resistence. Nostre Edouard avec le Duc de Juliers l'affrontent courageusement prés de Baeswilde, ils chamaillent long temps sans sçavoir de quel costé pancheroit la victoire. La tuerie est grande d'un costé & d'autre, mais plus des Brabançons, qui prenent la fuite laissant leur Duc prisonnier, la plus part de leurs chefs sur le champ, le Comte de S. Paul entre autres, la mort duquel fut vengee & compensée par celle d'Edouard trois jours aprés la bataille assené d'une flesche le vingtiesme de Septembre 1371. Il avoit fiancé Catherine fille d'Albert Comte de Hollande & de Zéelande, & n'eut pas le temps de l'espouser. Il gouverna dix ans son pays, ayant commencé en 1361. & fini en 1371 qui fut l'année de sa mort, & celle de la liberté de son pauvre frere prisonnier & la juste reintegrande en ses estats comme il a esté dit. Et en ceux cy finit la branche des Comtes de Nassau qui furent Ducs de Gueldres; desormais passée en la maison de Iuliers, par le moyen de leur sœur mariée au Duc de Juliers, les enfans de laquelle recuillirent ceste succession comme il a esté touché cy-dessus.

Suite de l'Estoc des Comtes de Nassau.

Eloge de VValrave Comte de Nassau, &c.

IL a esté dit cy dessus que Walrave Comte de Nassau pere de cetuy cy eut deux fils Walrave, & Otho son Cadet, qui fut fait Comte de Gueldres par le moyen de sa premiere femme, la branche duquel à esté declarée, & vient de finir au precedent sous les noms & tiltres de Nassau & dé Gueldres. Il faut donc remonter à ce Walrave son ayné comme à la suite de l'Estoc & à la tige de Nassau pour venir à ses descendans, puis aux diverses familles & branches qui en sont issues.

Walrave regit sa Comté quarante huict ans, eut de la Comtesse d'Arnstein deux fils, Robert qui luy succeda, & Arnoult qui mourut sans enfans: Il deceda à Nuremberg en Alemagne, où il fut ensevely avec ses peres.

Eloge de Robert Comte de Nassau, &c.

IL tint sa Comté en pariage avec son frere quatre ans, & seul quarante six. Fit rebastir le Chasteau de Nassau, & aprés l'avoir de beaucoup embeli mourut à Nuremberg, & y fut enterré en l'année 1110. n'ayant laissé qu'un fils Walrave son successeur.

Eloge de VValrave Comte de Nassau, &c.

SEs gestes l'ont fait estimer le plus grand Capitaine de son siecle, & n'en demeure que ce tesmoignage à la posterité. Ses actions sont comprinses dans la vie de l'Empereur Conrad III. pour lequel il exploicta heureusement en Allemagne & ailleurs, & n'en reste rien de particulier à nos yeux. Il eut deux fils, Henry qui luy succeda, & Robert duquel l'Eloge suit. Tint sa Comté quarante six ans, mourut en l'année 1156. & fut enseveli à Nuremberg avec ses peres, dans le Monastere S. Catherine.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Robert Comte de Naſſau, &c.

FIls de Walrave & frere de Henry Comte de Naſſau, ſignalé en pieté, valeur, & prudence, guides familieres de ſa vie. Il ſe croiſa avec l'Empereur Frederich Barberouſſe pour la conqueſte de la Terre Saincte, & de la ville de Ieruſalem qui venoit d'eſtre reprinſe par les Sarraſins. Fut en ambaſſade par devers l'Empereur de Conſtantinople accompagné de l'Eveſque de Munſter & de deux cents ſeigneurs, pour obtenir à l'armée paſſage & vivres en payant. Cet Empereur Grec qui eſtoit d'intelligence avec les Sarraſins l'arreſte avec ſa troupe, deſpeche un des grands de ſa Cour à Frederich avec ceſte boutade Grecque. Le tres-ſacré Empereur de Conſtantinople, à toy deffenſeur de la ville de Rome envoye ſa grace ſi tu l'acceptes : & ſi tu la reffuſes il te fait ſçavoir, que la Monarchie des Romains luy appartient, & qu'en ceſte qualité ayant droict de te commander, c'eſt à toy à recognoiſtre ton debvoir, puis qu'il te tient en ſa main enlacé dans les filets de ſa puiſſance. Frederich eſmeu de ceſte Rodemontade luy reſpond genereuſement. Scache celuy que tu nommes tres ſacré Empereur, que j'ay eſté fait Empereur des Romains par l'election des Princes, & que j'ay eſté ſacré par le Pape univerſel de Rome en la dignité Imperiale, que je ſuis du ſang des Empereurs, que pourtant je ne m'attribue point de ſaincteté (comme ce chien arrogant) au contraire je me recognois pauvre pecheur, qui pour l'expiation de mes fautes ay entreprins ce voyage à la deffence du nom Chreſtien, ſouſtenant qu'il n'a droict de me commander, mais que par la grace de Dieu icy & par tout l'Empire Romain me compete la legitime authorité d'ordonner de toutes choſes : Que je faits auſſi peu de conte des filets, dans leſquels il dit m'avoir enlacé que des toiles des araignees, leſquelles je rompray fort facilement : Raporte cela à ton chien, & t'oſte viſte de devant moy ; car s'il t'eſchapoit quelque choſe au prejudice de l'honneur de l'Empire Romain, tu porterois la fole-enchere de la vanité de ton maiſtre. Il ne tarda pas, que les deux Empereurs furent reconciliés par pluſieurs alées & venues de part & d'autre & le Comte avec ceux de ſa ſuite eſlargis. Le voyage fut continué par l'Empereur, la bataille d'Iconie gagnée ſur les infideles, la ville de Ptolomaide emportée, & le Comte qui s'y trouva par tout eut part à la gloire & de tous les autres exploicts, y fut accuilli de la mort, comme l'Empereur, & enſeveli à Tyr, n'ayant laiſsé qu'une fille unique mariée à Gerard Comte de Naſſau & de Gueldres.

Eloge de Henry Comte de Naſſau, &c.

QVi ſucceda à Walrave ſon pere & fut honnoré du tiltre de Prince. Qui eſpouſa Agnes fille du Vicomte de Stramberg ; & eut de ce mariage Henry mort au ſervice de l'Empereur, Otho ſon ſucceſſeur, Walrave mort en bas aage, Anne mariée à Arnoult fils de Didier Comte de Cleves. Qui mourut à Nurenberg en l'année 1199. apres avoir commandé ſon pays quarante trois ans.

Eloge d'Otho Comte de Naſſau, &c.

IL adjouſta à ces belles terres que ſes devanciers luy avoyent laiſsées en heritage autour de Nuremberg celles de Swabach & Cadelbers : fut doué & reveſtu de prudence & d'equité ſinguliere à bien commander, regreté de ſes ſubjects aprés ſa mort, qui ſurvint au Chaſteau de Naſſau en l'année 1213. aprés avoir regi paiſiblement ſes pays quatorze ans, eſpousé la Comteſſe de Warnebourg, & devenu pere de Henry pui luy ſucceda.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Henry ſurnommé le riche, Comte de Naſſau, &c.

EUt tous les biens de ſon devancier, & ſeul des Comtes de Naſſau reunit en ſa perſonne les Comtés de Naſſau, Dillembourg, Beilſtein, Weisbaden, Weilbourg, Idtſtein & leur dependẽces: fut ſurnommé le Riche acauſe de ſes grands richeſſes & de ſa puiſſance en multitude de peuple & en eſtendue de pays juſques par de là le mont Abnobe: Eſpouſa Machtilde fille d'un Comte de Naſſau & de Gueldres; en eut Walrave qui donna le commencement à la Branche de Naſſau & de VVeisbaden; Otho qui fut le premier Comte de Naſſau & de Dillembourg & qui à donné le commencement à la Branche de Naſſau & de Dillembourg; & Eliſabeth eſpousée à Geoffroy Comte d'Epperſtein laquelle le fit pere de Gerard Archeveſque de Mayence & Electeur de l'Empire: Mourut en l'année 1224. Fut Comte quarante un an, & enterré au Chaſteau de Naſſau avec ſon pere.

Famille de Naſſau, VVeisbaden, & Idtſtein, faiſant la ſeconde Branche de la Genealogie.

Eloge de VValrave I. du nom Comte de Naſſau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtſtein, &c.

DOnna le Commencement à la famille de Naſſau & de Weisbaden, partagea avec Otho ſon Cadet l'heritage de Henry le Riche ſon pere; & luy eſcheut pour ſa portion la moitié de la Comté de Naſſau & les Comtés entieres de Weisbaden, Weilbourg, Idtſtein, qu'il joignit aux acquiſitions qu'il fit de toutes les terres, villes & chaſteaux mouillés de la riviere du Lane. L'Empereur Rodolphe le cherit pour la ſolidité de ſon jugement, & le choiſit pour eſtre Chef de ſon Conſeil. Il ſe fit autant eſtimer par ſa teſte que ſes enfans par leurs mains, eſpouſa Adelheide fille de Theodore Comte de Catzenellenbogen, & en eut trois fils & trois filles: Les fils Diether, Adolphe & Walrave; les filles Richarde qui ſe rendit religieuſe avec ſa mere aprés la mort de ſon pere, à Mayence dans le Monaſtere S. Claire où ayãts fini leurs jours, la mere y fut ſolemnellement inhumée par Henry Archeveſque de la ville & Eſlecteur de l'Empire, en preſence de l'Empereur Rodolphe & des pluſieurs Princes de l'Empire: Machtilde eſpousée à Rodolphe de Habsbourg qui fut Empereur; & imagine à Frederich ſeigneur de Lichtenberg.

Diether fils aiſné de Walrave plus enclin à porter le capuchon que la ſalade, ſe rendit de l'ordre des Preſcheurs à Mayence aprés la mort de ſon pere & contre la volonté de ſa mere. Sa pieté qui ne le rendoit pas moins venerable ſous la celule que ſous la cuiraſſe, le fit cognoiſtre au Pape Boniface VIII. & ſa pieté eſlire par iceluy Archeveſque de Treves, & Prince Eſlecteur de l'Empire. Il eut à demener la guerre contre le Chapitre des Chanoines qui ne le vouloiẽt pas recevoir; & à employer l'eſpée là où il n'eut fallu que l'encenſoir. Il les contraignit à l'advouer pour leur ſuperieur & contre leur ſentiment declara la guerre aux Coblenois. Ils ne la luy pardonnerent pas, car des que Clement V. fut eſleu Pape, ils luy preſenterent leur remonſtrance, & le prierent de le deporter de ceſte dignité. Clement le fait citer pour reſpondre, Diether s'y achemine & en chemin meurt de maladie en l'année 1297. aprés avoir eſté ſept ans Archeveſque.

Walrave troiſieſme fils de Walrave & Cadet de l'Empereur Adolphe eſpouſa Anne fille de Fredrich Vicomte de Noriberg, & en eut un fils Philippe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

duquel il faut traicter l'Eloge avant que celuy d'Adolphe de Nassau Empereur, affin de nous tenir dans l'ordre & poursuyvre puis d'une suyte la branche de Weisbaden.

Eloge de Philippes I. du nom, Comte de Nassau, VVeisbaden, &c.

LE bonheur qui fait mestier ordinaire de seconder la vertu composa la plus part de la vie de ce Comte, & eschauffa sa vigoureuse jeunesse à courir dans les armes avant le temps; il n'avoit pas encor appris à obeir quand il receut la generalité d'une armée Imperiale pour reduire sous l'obeissance de l'Empereur Adolphe le pays de Meyssē qui ne le vouloit pas recognoistre: Le sang qui l'avoit fait naistre capable de commander supplea à son aage, & l'exemple de tant d'excellens hommes qu'il avoit eus pour devanciers l'aiguillonnoit à les imiter en c'est apprentissage. Il entre avec son armée dans le pays de Meyssen, emporte villes, chasteaux, forteresses, attaque Friberg capitale par un siege de seize mois, la contrainct de se rendre à discretion moderée à la mort de quarante gentilshommes: Et par le commandement de son oncle l'Empereur Adolphe favorise en tout & par tout Albert Duc de Turinge contre Frederich son fils. Il se mesloit si chaudement à tous rencontres & mettoit son courage tellement à tous hazards, qu'il fut arresté prisonnier à Borne par les Meyssenois, & contrainct de passer des articles par force dans la prison, qu'il ne voulut pas ratifier lors qu'il fut en liberté: il y eut persisté, si la deffaicte d'Adolphe, sa mort, & l'eslection d'Albert d'Austriche ne fut survenue, & ne l'eut forcé de quitter les places qu'il ne pouvoit plus retenir, & d'effectuer de poinct en poinct les articles iniques de sa capture. Il n'arresta pas long temps en ce monde aprés la mort de l'Empereur son oncle; il avoit couru toutes les guerres avec luy, avoit esté participant de toutes ses victoires, maintenant il semble que le bonheur l'ayt entierement quitté aprés ceste mort, & l'ayt voulu faire passer par un mesme sentier de ceste vie, à une plus heureuse. Il faisoit la guerre contre Frederich fils de Albert Duc de Turinge, qui avoit voulu chasser son pere de ses terres & de sa domination: vient avec luy en la bataille, & par un malheur extreme de moins de force que de conduicte est entierement desfait, luy tué par la propre main de son ennemi, qui croyoit d'exercer une juste vengeance contre ce brave Comte, faussement accusé d'avoir fait assassiner peu auparavant Zitmann frere de ce Frederich tué à Leipsic par un incognu. Ceste mort survint en l'année 1299.

Eloge d'Adolphe Empereur des Romains, Comte de Nassau, VVeilbourg, VVeisbaden, Idtstein, &c.

LA felicité n'est pas tousiours en quartier, l'infortune prend souvent le haut bout, & la vie de la plus part des Princes est bigarrée de bien & de mal. Celle de Cæsar à participé de l'un & de l'autre. Auguste à esté contraint plusieurs fois de la demander à ceux qni eussent reputé à grande gloire de la tenir de luy. Les Princes quoy que grands ne peuvent estre heureux de tout point. Leur vie comme cet arbre Acacia jette des fruicts de deux coleurs mais de differente saveur, elle est marquée comme les regles de musique de notes blanches & de notes noires. Adolphe qui avoit esté eslevé à l'Empire par sa propre vertu n'eut pas eu moins de raison que ses devanciers en ceste grande dignité, d'en attendre du fruict & du contentement en sa saison. Mais comme

Pline parlant d'un arbre Acacia dit qu'il porte des fruicts de deux couleurs blancs & noirs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

comme il ne parvint à l'Empire que par un monde de travaux, il n'en fut jouis-
sant que comme dans un grand navire agité des tempestes continuelles, qui
le submergerent au milieu des flots entasés de la tourmente de sa vie. Si qu'il *Creberrima & tristia in bonos, læta apud deteriores sunt. Tacit. Annal.*
peut dire de ses mauvais jours, ce qu'un grand Roy jadis en complainte par-
lant des siens: qu'ils avoient esté courts & facheux & si n'avoient point attaint
l'aage de ses peres.

Il n'en eut pas le courage plus abbatu: Et la generosité naturelle à son sang
ne relacha jamais en luy, pour tous les mauvais coups qu'il eut à souffrir de la
fortune. Il accourt à Renaud I. du nom Comte de Gueldres & de Nassau
son parent, l'adsiste de ses armes & de sa personne en 1288. est fait prisonnier
en ceste memorable bataille, que le Duc de Brabant gaigna sur luy; fait
barriere de son courage dans la prison; & lors que le Duc comme pour se
jouer de son infortune, luy veut demander; *qui estes vous? je suis* (dit il) *le Com-
te de Nassau.* Et vous *qui estes vous?* dit le Comte; *Je suis* (respond l'autre)
le Duc de Brabant que vous avés injustement agredé. Est ce vous? (dit le prison-
nier) *je m'en estonne: & suis bien marry que vous ayés eschapé le trenchant de mon
espée. Je l'avois mise à la main contre vous, & ne desirois rien tant que de la teindre
de vostre sang.* Ceste hardie & guerriere salie, qui eut mis en fougue un Prin-
ce d'autre humeur, ne fache pas pourtant le Brabançon. Son cœur genereux
demeure victorieux sur soy mesme; il est touché de courthoisie envers ce bra-
ve prisonnier, & si espris de sa hardie liberté, qu'il luy donne congé, & cõtracte
une estroite amitié avec lui. Adolphe succede en moins d'un an à son pere:
Espouse imagine fille de Gerlac Comte de Limbourg: regit ses pays patrimo-
niaux: est fait General d'armée de l'Empereur Rodolphe: Et aprés sa mort
son successeur a l'Empire par les suffrages des Electeurs, librement convo-
ques à Francfort, aux formes ordinaires, le jour de la S. Jean 1292. Son ex-
traction, sa valeur, son courage, & ses vertus, sont comme les quatre roues
du chariot volant, sur lequel, triomphant de l'envie de ses competiteurs, il est
porté à ceste grande dignité: se rend à Elingen ville Imperiale de Sueve quel-
que mois aprés son election, y convoque toutes les villes & la Noblesse du
pays, fait alliance avec eux, favorise les villes de plusieurs beaux privileges
qui les rendirent riches & puissantes. Tous recognoissent son Empire hors-
mis le Comte de Wirtemberg, lequel se rend retif à ce debvoir par envie &
par haines inveterees, qu'il nourrissoit en son cœur. L'Evesque de Mayen-
ce qui l'avoit le plus favorisé en son election, fut celuy qui le provoqua des
son entrée à la guerre, contre Louis Comte Palatin du Rhein. En haine de la
contradiction qu'il y avoit contribué, il luy reffuse la paix durant sa vie: Mais
aprés sa mort il fait mourir la vengeance: contracte alliance avec le nouveau
Palatin Rodolphe fils du defunt, & luy donne sa fille Machtilde en mariage:
signale sa pieté par la fondation d'un Monastere de Nonains de l'ordre de S.
Claire nommé Clarendal, qu'il enrichit d'un notable revenu: rendant Ima-
gine sa femme participante de sa devotion, Richarde sa sœur & Adelheide
sa fille les premieres Nonnains qui le possederent & y finirent leurs jours:
Domte la rebellion de Colombaire ville de l'Alsace, & apres l'avoir assiegée
& emportée, l'assujettit à son debvoir & à l'Empire: secourt de ses forces le
Roy d'Angleterre qui l'en avoit requis par ses Ambassadeurs, contre le Com-
te d'Artois, en faveur du Comte de Flandres, auquel l'Anglois portoit le men-
ton, contre les forces de France qui favorisoient l'Artesien. Les troupes enga-
gées contre l'ennemy avant l'arrivée de l'Anglois, se voyent desconfites en
nombre de plus de trois mille, auxquelles il en subroge des nouvelles. Se-
court le Duc Albert de Turingen contre ses propres fils, pour la querelle du
Marquisat de Meyssen, que Didier Marquis frere d'Albert avoit donné à ses
nepveux enfans d'Albert, en hayne d'une putain que son frere admettoit dans
sa couche, au prejudice de sa femme legitime: se jette dans le pays de Meyssen
à main armée: emporte villes & places avec une grande resistance: y
com-

combatit la faim, la soif, les paysans, & s'estant retiré dans la capitale, il est beaucoup empesché de sauver sa personne dans une sedition populaire, qui luy massacra presque toute sa garde. Acquiert d'Albert à prix d'argent le pays de Turinge qu'il adjoint à l'Empire, ce desnaturé pere l'ayant vendu pour en priver son propre sang, c'est à dire ses entrailles. l'Empereur en est mal voulu de tous les Princes d'Allemagne. Albert d'Austriche fils du defunt prend occasion pour cause de le quereler. Il avoit une dent de laict cõtre luy, & portoit impatiemment qu'il luy eut esté preferé à l'Empire; d'ailleurs il estoit pensionaire des François, pour amuser par guerre l'Empereur a ce qu'il ne peut favoriser l'Anglois son allié. L'Anglois s'en mesle en faveur d'Albert picqué contre Adolphe de n'avoir esté si opportunement ne si puissamment secouru de luy comme portoient leurs conventions. La plus part des Princes d'Allemagne se declarent contre luy: Le Roy de Boheme, le Duc de Saxe, le Marquis de Brandenbourg, l'Evesque de Mayence, & pour premices de leur hayne assemblés à Mayence, le deposent de l'Empire cõtre toutes les formes usitées en ces grandes actions, joignent leurs forces & marchent contre luy. Adolphe s'arme de courage & de resolution, de perdre sa vie pour conserver son honneur & pour se venger de ses ennemis. Appelle à soy le Comte Palatin son gendre & le Duc de Bavieres affectionés à son party, s'advãce bien que plus foible contre ses ennemis en intentiõ de tenter fortune & de les combatre. Albert soustenu de la grãde multitude de ses hommes luy va au rencõtre, les armées s'affrontent en une grande plaine auprés de Wormes, vienent aux mains avec une extreme opiniastreté & s'acharnent par un horrible chamaillis l'une contre l'autre: le soleil qui donnoit dans la visiere d'Adolphe & des siens le desadvantage beaucoup; le combat est long & opiniastré durant plus de huict heures, la vertu cede au nombre, Adolphe y meurt, tué de la propre main d'Albert lors qu'il vouloit remõter sur son second cheval, au milieu de ceste fiere & sanglante bataille parmy les siens, pesle-mesle dans le sang de ses ennemis, qui gaignerent la victoire; mais non sur son courage qui demeura invincible. Cecy arriva au mesme jour qu'il avoit reçeu la Courõne Imperialle en la sixiesme année de son Empire le second jour de Iuillet 1298. aprés avoir esté Empereur six ans, cinq mois, vingtsept jours, & regi neuf annés ses Comtés. l'Empereur Henry VII. le fit tirer du Cloistre de Rosendal, où il avoit demeuré enterré pendant la vie d'Albert & le fit honorablement ensevelir à Spire dans le tombeau des Empereurs, en presence de sa vefue Imagine.

Ils ne pouvoient pas eslire un autre luy vivant, n'y faire l'election ailleurs qu'à Franckfort. Il ne fut pas aussi ouy en ceste asséblée illigitime en laquelle ne se trouverent pas tous les Electeurs.

l'Archevesque de Mayence contemplant son corps mort en trouvert de playes se print à crier, *Cor validissimum obiit.*

Tacite en dit de mesme d'Auguste & rapporte ces mots: *Multus de Augusto sermo, plerisque vana mirantibus, quod idem dies accepti quondam imperij princeps & vitæ supremus. I. Annal.*

Toute la Chrestienté fut esmeuë de ceste mort: Le Pape refuse de confirmer l'Election d'Albert, & lors qu'il la demanda par ses Ambassadeurs, luy respond, *qu'il en estoit indigne, ayant trempé ses mains dans le sang de son seigneur*, met l'espée au costé, la Couronne en teste & s'escrie, *C'est moy qui suis Empereur.* Le Ciel en fut irrité. Tous ceux qui avoient conspiré contre luy perirent miserablement. Plusieurs estoufferent en la bataille & y furent tués. l'Evesque de Mayence mourut de mort soudaine sur son siege, celuy de Strasbourg tué d'un coup de dague de la main d'un boucher, le Comte de Leyninguen enragé, Albert mesme qui s'investit de la despouille d'Adolphe assasiné par son neveu Iean d'Austriche. Sa desmesurée ambition punie aprés sa mort, demeura enterée avec son corps à Spire joignant celuy d'Adolphe dix ans aprés. Tous les Historiens convienent en ce point, qu'Adolphe a esté un Prince incomparable en vaillance & en grandeur de courage. Et la plus part, qu'il a gouverné l'Empire avec grand honneur & louange, moins adonné à ses interests particuliers & à l'advantage des siens que nul autre, de n'avoir jamais regardé qu'au merite en la distribution des Offices & des dignités, tousiours desireux d'estendre les frontieres de l'Empire par immenses travaux & infinité de perils, & d'avoir adjoint plusieurs villes à l'Empire à ses propres frais. Il eut de sa femme imagine cinq fils. Henry mort en enfance, Rupert marié

à Iutta

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

à Iutta fille du Roy Boheme, Gerlac qui luy succeda en ses Comtés, Walrave qui espousa Machtilde fille de Louys Comte Palatin & mourut sans enfans, Adolphe qui nasquit pendant l'Empire de son pere; & trois filles Adelheide qui fut Nonain avec sa tante au Monastere S. Claire de Mayence, Imagine qui mourut fille, Machtilde qui espousa Rodolphe Comte Palatin du Rhein & Electeur de l'Empire.

Eloge de Rupert Comte de Nassau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtstein, &c.

IL perdit sa liberté lors que son pere perdit la vie. Fut fait prisonnier en ceste sanglante & malheureuse bataille livrée à l'Archevesque de Mayence qui exigea de luy pour sa rançon plusieurs terres de son patrimoine. Il espousa Iutte fille de Wencelaus VI. Roy de Boheme & de Iutte fille de Rodolphe de Habsbourg Empereur: Ioignit ses forces avec celle de son beau-pere contre Albert d'Austriche esleu Empereur: n'espargna rien pour venger sur celuy-cy le meurtre de son pere, se mesla si avant au premier rencontre d'armes contre luy qu'il y perdit la vie, sans avoir laissé aucuns enfans de sa femme: fut enterré dans le tombeau des Roys de Boheme, & laissa toutes ses terres à Gerlac son frere.

Eloge de Gerlac I. du nom Comte de Nassau, VVeisbaden, VVeilbourg, Idtstein, &c.

TRoisiesme fils d'Adolphe Empereur, son successeur en toutes ses terres patrimoniales, mary d'Agnés fille de Conrad Lantgrave de Hessen. Fut delegué par l'Empereur Louys, Ambassadeur vers le Pape Benoict & choisi entre tous les Princes de sa Cour pour destourner par sa prudence le foudre du Vatican qui menaçoit sa teste à la suggestion des François. l'Empereur ne fut pas trompé au chois qu'il en fit: l'Ambassade reussit selon son desir, & Gerlac par l'adresse de sa prudence esclaircit entierement le Pape des mauvaises impressions qu'on luy avoit données cõtre l'Empereur. Eut plusieurs enfans, Gerlac Prince Electeur & Archevesque de Mayence duquel l'Eloge suit: Adolphe, & Iean qui luy succederent par esgalles portions commença d'estre Comte en l'année 1298. le fut soixante trois ans, mourut en 1361. enterré dans le tombeau de ses peres.

Eloge de Gerlac Prince Electeur de l'Empire, Archevesque de Mayence, Comte de Nassau, &c.

L'Archidiaconat qu'il exercea durant quelque temps dans le Chapitre souverain de Mayence, fut le degré par où il monta à ceste haute dignité d'Archevesque & de premier Electeur Ecclesiastique de l'Empire. Henry son antecesseur en ceste charge ne le laissa jamais paisible tãt qu'il fut au monde, ne pouvant oublier le tort que le Chapitre luy avoit fait de le deposer & d'en eslire un autre en sa place. Sa mort qui survint en 1354. appaisa les troubles que sa vie avoit esmeus: & Gerlac attira par sa dexterité les eslecteurs, à la persuasion du Pape & du François, à l'eslection de Charles IV. fils de Iean Roy de Boheme, à l'exclusion de Louys de Baviere ja esleu, ennemy de l'un & de l'autre: tint le reste de ses jours son Evesché en paix & union, honoré, aymé & respecté de tout son troupeau qu'il laissa en 1372. aprés avoir esté Evesque seize ans, mort à Schaffenbourg, le jour de S. Scholastique, & enterré avec magnifique appareil au Cloistre d'Erbach.

L'Eslection des Archevesques de Mayence se fait avec grãde solemnité, par les suffrages libres de tous les Chanoines assemblés en corps. Aprés l'eslection. Il est conduict à la forteresse où il trouve la porte fermée jusques à ce qu'ayant donné le billet de son eslection elle luy est ouverte, & luy receu avec acclamatiõ & resiouissance. Cest la mise en possession de ceste grande dignité sans laquelle l'eslection est revoquable.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge d'Adolphe II. du nom Comte de Nassau, VVeisbaden, Idtstein. &c.

PArtagea les terres de Gerlac son pere avec Jean son Cadet, & par ce moyen devint Comte de Nassau, Weisbaden, Idtsteyn &c. & son frere de Weilbourg & de Sarbrourg qui donna sa naissance à sa premiere branche de la famille de Nassau & de Weysbaden, traicté en son rang aprés celle-cy: espousa Anne fille de Frederich Vicomte de Noriberg, commanda paysiblement son pays durant neuf ans, mourut en l'année 1370. Laissa pour enfans Adolphe & Iean, Archevesque de Mayence l'un aprés l'autre, Gerlac qui luy succeda, & Ieanne mariée à Henry Comte de Walderg.

Eloge d'Adolphe Prince Electeur de l'Empire, Archevesque de Mayence, Comte de Nassau, &c.

IL avoit esté desia esleu Evesque d'Espire, quand il fut appellé par l'Election du Chapitre de l'Eglise de Mayence pour estre leur Archevesque, avec toute superiorité tant au spirituel qu'au tẽporel. Le Chapitre y adjousta ceste clause comme pour despiter le Pape Gregoire II. qui ne l'avoit jamais voulu passer. De fait il s'en esmeut & à la poursuite de l'Empereur Charles IV. contre qui elle batoit aussi; desmet cest Archevesque & institue Louys Evesque de Bamberg frere du Marquis de Meyssen. Ces institutions & destitutions arment tout le Clergé pour le soustien de leurs privileges, qui empesche de vifve force que celuy qui avoit esté esleu par le Pape en print possession: l'Archevesque Adolphe de son costé institué à la forme ordinaire, tache de s'y maintenir à l'ayde de ses amis, fait ligue avec les Erffordois (peupe alors fort puissants habitants Erffords ville capitale de Turinge) & le Comte de Turinge, appelle à son secours le Duc de Brunswic, Gerlac Comte de Nassau son frere, le Comte de Ziegenheim, de Valdecck & plusieurs autres qui paroissent incontinent à la teste de leurs troupes & se joignent avec luy; mais par la venue des Marquis de Neyssen conduisants une tres puissante armée, les Erffordois prenent la fuite à son approche, & Adolphe & les autres les suivent, se voyent assiegés dans Erfford par l'armée ennemie, & Adolphe contraint de quitter son Archevesché pendant la vie de son Competiteur, qui mourut tost aprés, & Adolphe reintegré en sa dignité, eut encor loysir de la posseder durant huict années en paix & en repos. Son tombeau fut arrosé des larmes de son peuple, & luy chargé des benedictions de son Prince.

Eloge de Iean Prince Electeur de l'Empire, Archevesque de Mayence, Comte de Nassau, &c.

SOn Devancier avoit esté appellé à ceste dignité par les suffrages de ses Chanoines, s'y estoit maintenu contre les intentions du Pape, & cestuy-cy estably par le Pape s'y maintient avec pareille vigueur par force & par prudence, contre Godefroy Comte de Linguen esleu par le Chapitre: Donne sa voix & son vœu à Rupert Comte Palatin du Rhein, qui fut esleu Empereur à la place de Venceslaus deschargé en hayne de son mauvais gouvernement: Et aprés Rupert, à Sigismond fils de Charles IV. Bastit à Hoegst qui luy fut donné par l'Empereur, ceste magnifique & Royale maison que les Evesques de Mayence y possedent jusques aujourd'huy: adsiste au Concille de Constãce convoqué par Sigismond sous le Pape Iean XXIII. rendu celebre par sa durée qui fut de quatre années, & par la mort de Iean Hus

Hus & de Ierosme de Prague qui y furent bruslés contre la foy donnée. Il regit son Eglise durant vingt trois ans, mourut en 1419. & fut inhumé à Mayence.

Eloge de Gerlac II. Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtsteyn &c.

SUcceda à son pere: eut de Berthe sa femme fille du Comte de Westberg un seul fils Adolphe. Regit ses pays en paix vingt trois ans, puis mourut en 1393.

Eloge d'Adolphe III. Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtstein &c.

FUt Comte aprés son pere, marié à Marguerite fille de Bernard Marquis de Baden, de laquelle il eut deux fils Adolphe & Iean, & deux filles Anne mariée à Everard de Eppensteyn Baron de Coningsteyn; & Agnes à Conrad Baron de Buchenbach: Et aprés avoir administré ses pays trente trois ans mourut en 1426.

Eloge d'Adolphe Prince Electeur de l'Empire, Archevesque de Mayence, Comte de Nassau, VVeysbaden, &c.

FUt appellé à ceste dignité par la Bulle du Pape Pie II. & introduit en la possession d'icelle par les armes. Dieterich en estoit paravant occupateur, il en avoit esté dejetté & excommunié par le Pape pour n'avoir payé son annate; il avoit aussi respondu à ses Legats qui luy alloient demander subvention contre le Turc, que le Pape recerchoit l'argent non la deffence de la Chrestienté, il s'estoit rendu appellant de la bulle au prochain Concile, & estoit accusé de beaucoup de faits qu'il nioit en partie, & soustenoit avoir esté injustement condamné par le Pape contre le droit des gens, & ainsi refusoit d'obeyr. Il falloit donc decider la question au sort des armes, Dieterich se prepare pour recuillir son ennemy, fortifie de gens & de munitions les principales places de son Estat, implore le secours de Frederich Comte Palatin du Rhein, luy delivre plusieurs places de son Archevesché en engagement pour les advances que l'autre promet faire, & ainsi se prepare à la deffensive contre son competiteur. A ce Prince s'adjoint Louys surnommé le riche Duc de Baviere. Adolphe pour l'assaillir estoit soustenu de l'authorité du Pape, de celle de l'Empereur, & adsisté des forces des Marquis de Brandenbourg & de Bade, de Louys surnommé le Noir Duc de Baviere, du Comte de Virtemberg, de l'Evesque de Mets. Les parties estoient possedées d'une extreme animosité l'une contre l'autre. Ils bruslent & saccagent le pays avec un horrible degast. Adolphe & ses alliés entrent dans le Palatinat, & y exercent toutes les hostilités qu'un desir effrené de vengeance leur peut fournir. Dieterich se joint avec le Palatin son principal amy, & tous deux ensemble vont au rencontre du nouveau Archevesque son competiteur, les forces d'Adolphe estoient beaucoup moindres que celles de Dieterich; cestuy-cy profite l'advãtage & environne son ennemy devant, derriere, à dos, en flanc; les troupes de l'autre ne voyant point d'apparẽce de salut que par la porte du desespoir, aprés avoir exhorté les siens à fendre la presse

 de leurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de leurs ennemis au tranchant de leurs eſpées, ſe jettent courageuſement ſur eux, ſont recueillis avec pareille vigueur, chacun fait vaillamment à qui mieux, ils meſlent à toute reſte les uns parmy les autres d'eſtoc & de taille, coups donnés coups rendus, avec une grande boucherie. Mais Dieu prononça en faveur de Dieterich, qui emporta la victoire ſur Adolphe, emmena priſonnier les principaux chefs de ſon armée, & en triompha publiquement à Heidelberg. Elle ne fut pas de durée: car Adolphe pour en avoir raiſon deliberé de porter le coup de mort au cœur de ſon ennemy, forme une entreprinſe ſur Mayence, adverty de la negligence qu'on apportoit à la garde de la ville & que la garniſon s'endormoit le plus ſouvent à la Françoiſe ou bien eſtoit aſſoupie de la fumée de la bonne chere & du vin, prepare des eſchelles pour l'eſcalader du coſté le plus fort, jugeant bien que la garde y ſeroit moindre qu'és autres endroits, ſes gens deſcendent dans les foſsés, grimpent les eſchelles, ſautent ſur la muraille, rencontrent les gardes enſevelies dans un profond ſommeil & leur donnent la vie en gardant le ſilence qu'ils leur impoſent, demeurent maiſtres de ce quartier là, paſſent outre à un autre lequel ils ſurprennent en meſme eſtourdiſſement & luy impoſent meſmes conditions: ainſi aſſeurés d'une partie des murailles, ils filent dans les rues, rompent la porte de la ville la plus prochaine: le bruit ſe fait ouyr aux rondes, l'alarme ſe donne par tout, chaçun court aux armes au ſon du beffroy. L'armee d'Adolphe eſt introduite bien avant dans la ville avant que les citoyens ſoient à demy armés. Ils ſont en eſtat à l'extremité, font une vigoureuſe reſiſtence, avec grande incertitude du ſuccés du combat; finalement ceux cy opprimés par le grand nombre des aſſaillans, furent contraints de ſe rendre à condition de vie ſaufve. Elle leur fut gardée, mais ils furent tous à l'inſtant congediés au meſme eſtat qu'ils ſe trouverẽt, & leur fut enjoint de ſortir ſur le champ de la juriſdictiõ de l'Eveſque. Avec le deſordre qu'on ſe peut imaginer en tel tintamarre, chacun fut contraint de ſe retirer en l'eſtat qu'il ſe trouva, aucun n'eut permiſſion de retourner à la maiſon pour prendre congé de ſa femme, de ſes pere & mere, de ſes enfans, de ſes amis, ny pour emporter aucune choſe avec ſoy. Ceux qui eſtoient à demy nuds, couverts des playes du conflit, recreus & haraſsés du combat, furent contraints de s'en aller ſans ayde, ſans ſecours, durant l'obſcurité de la nuict avec toute ſorte de miſeres: ils avoient laiſsé leurs maiſons remplies de tous biens, mais pour eſtre la curée des Soldats; leurs femmes chaſtes & leurs chers enfans, le triſte object de l'inſolence militaire. Par tout retentiſſoit le pitoyable brayemẽt des femmes & des enfans, crians pour leurs maris, pour leurs peres, ou pour l'incertitude de leur vie ou de leur mort. Les pauvres bannis doublement affligés de ſurvivre à leur miſere, ſe repentoient de n'avoir vendu leur peau juſques à la derniere goute de leur ſang. La ville fut entierement ruynée, l'impieté de la guerre ne pardonna à perſonne: Les Eccleſiaſtiques & les Seculiers, les lieux ſacrés & les lieux profanes furent traictés avec pareille indignité. Le bruit de la prinſe ſe fait entendre de la Ville au Chaſteau où eſtoit Deiterich dormant des deux oreilles dans la ſecurité que luy donnoit la recente victoire d'Heidelbergh. Il s'eſveille en ſurſaut & ne ſe ſentant aſſeuré dans ſa forteresſe prend l'eſpouvante, pendant la chaleur du conflit de la ville, & ſe retire en grand deſordre avec le Comte de Cathzenellenbogen, en ſuite dechaſsé & banni. Adolphe fut maiſtre de la ville & du benefice, confirmé par le Pape en ſa dignité, laquelle il adminiſtra durant treize années, mais au prix de beaucoup de ſang eſpandu & de plus de deux milions de florins d'or que ceſte guerre couſta à la ville ou à l'Eveſché de Mayence. Il mourut à Echtenfelt, enſeveli au cloiſtre d'Erbach le ſeizieſme de Septembre 1475.

Eloge

Eloge de Iean Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtsteyn, &c.

PUisné des enfans masles d'Adolphe, luy succeda au soustien de sa maison en 1426, espousa Marie fille d'Engelbert Comte de Nassau & de Dillembourg & de Ieanne de Polanen, engendra deux fils, Adolphe son successeur, & Philippe qui deceda sans lignée en 1490. & deux filles Anne mariée à Otho Comte de Solms & Marie à Louys Comte d'Isembourg. Regit ses pays cinquante quatre ans, mourut en 1480 & fut enseveli au tombeau de ses peres.

Eloge d'Adolphe IV. Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtsteyn &c.

EUt deux femmes: De la premiere Adelheide fille de Volraet Comte de Mansfelt, il n'eut point d'enfans: De la seconde Marguerite Comtesse de Hanaut il eut un fils Philippes qui fut son heritier & une fille Marguerite qui fut femme de Louys Comte de Nassau & de Weylbourg. Il fut fait Gouverneur pour l'Empereur Maximilian I. és Duchés de Gueldres & Comté de Zutphen, son Conseiller d'Estat & de la Chambre Imperiale. Regit ses pays patrimoniaux vingtquatre ans & deceda en 1504.

Eloge de Philippes II. Comte de Nassau, VVeisbaden, Idtstein &c.

REcueillit l'heritage de son pere, espousa Adienne fille de Iean Baron de Bergues sur l'Escaut, en eut trois fils Philippes qui mourut en bas àage sans lignée; Adolphe qui luy succeda; Balthesard Commandeur de l'ordre Teutonique: Et trois filles Catherine mariée au Comte de Rupolsenac, Marguerite Abbesse de Walford, Anne gemele avec son frere Balthezard Nonain auprés de sa sœur. Quitta la religion Catholique, embrassa la Protestante & mourut en l'année 1520.

Eloge d'Adolphe V. Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtsteyn &c.

NAsquit en l'année 1518, espousa Françoise fille du Duc de Luxembourg Comte de Russey relaissée du Marquis de Bade, & n'en eut point d'hoir masle, bien une fille unique Magdelaine mariée à Ioachim Comte de Manderscheyt; tellement qu'aprés sa mort l'heritage devolut à son Cadet.

Eloge de Balthezard, Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtsteyn &c.

FIls de Philippes, succeda à son frere à faute d'hoir masle, quitta la Commanderie de l'ordre Teutonique pour estre le soustien de sa maison & pour gouverner ses terres & seigneuries, espousa Marguerite fille de Reynaud Comte de Issenbourg en Budinguen, en eut un fils Jean Louys son successeur, puis mourut en 1568. en la quarantehuictiesme année de son aage.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Iean-Louys Comte de Nassau, VVeysbaden, Idtstein, &c.

NAsquit en 1567. C'estoit un Seigneur qui aimoit les lettres & qui s'y adonna dés sa jeunesse. Il passa en France pepiniere des bons Esprits pour y contenter le sien, & pour le perfectionner en cognoissance. Estant de retour dans ses pays il espousa Marie fille de Iean Comte de Nassau & de Dillembourg, de laquelle il eut deux fils, Iean-Philippe, & Iean-Louys morts en enfance: & quatre filles, Marguerite mariée à Adolphe Comte de Benthem, Anne-Catherine qui espousa Simon Comte de Lippe, Marie-Magdelaine qui fut femme de Wolfgang fils de Henry Comte d'Isembourg, & Iuliane qui mourut en bas aage. Ses enfans masles ne luy ayant pas suscité lignée; En luy finit la branche de Weysbaden des Comtes de Nassau.

Famille de Nassau & Sarbrourg faisant une branche de celle de Nassau & de VVeysbaden, &c.

Eloge de Iean I. du nom Comte de Nassau, Sarbrourg, VVeilbourg, &c.

IEan Comte de Nassau, de Sarbrourg &c. fils de Gerlac, fils d'Adolphe Empereur, partagea avec son frere aisné Adolphe les biens de son pere & luy escheurent les Comtés de Nassau & de Weilbourg: Il fut le premier de la famille de Nassau & de Sarbrourg, espousa Jeanne fille unique du Comte de Sarbrourg, laquelle luy apporta ceste Comté & le fit pere de Philippe qui luy succeda, & de Elisabeth mariée à Henry Lantgrave de Hessen: fut Comte long temps & mourut en l'année 1371.

Eloge de Philippe Comte de Nassau, Sarbrourg, VVeilbourg, &c.

ESpousa en premieres nopces Catherine fille de Frederich Duc de Lorraine, de laquelle il eut Iean qui luy succeda en la Comté de Sarbrourg & Marguerite mariée à Gerard Baron de Rodenacher: & en seconde Anne fille du Comte de Hohenloo, laquelle le fit pere de Philippe qui luy succeda à la Comté de Weilbourg & qui a donné la naissance à la famille de Nassau & de Weilbourg qui sera traictée à la fin de celle-cy; & Ieanne mariée au Comte de Henneberg: Regit sa Comté cinquantehuict ans en grande tranquillité & mourut en 1429.

Eloge de Iean II. du nom Comte de Nassau, de Sarbrourg, &c.

SOn pere luy laissa en partage la Comté de Sarbrourg & ainsi continua sa famille en celle de son aisné. Sa premiere femme fut Ieanne fille & heritiere du Comte de Lueningen & de Henneberg, & d'elle ses enfans Elisabeth espousée à Guillaume fils de Gerard Duc de Iuliers, & Ieanne à Iean I. Comte Palatin du Rhein: sa seconde Elisabeth fille de Louys Comte de Wirtemberg de laquelle il eut Iean-Louys son unique successeur: Commanda ses pays quarante trois ans & mourut en l'année 1472.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Iean-Louis Comte de Nassau, Sarbrourg, &c.

POsthume, succeda à son pere des le jour de sa naissance, parvenu en aage de maturité il espousa Isabeau fille de Iean I. Comte Palatin du Rhein & aprésla mort de celle-cy, Catherine fille du Comte de Mœurs & de Serwerd. Il eut de sa premiere, Philippes qui luy succeda, qui espousa Apollonie fille du Comte de Dagsberg sterille & qui mourut en 1554: Adolphe qui fut Comte aprés la mort de son frere Philippes & qui n'eut non plus aucuns enfans d'Anne sa femme fille du Cōte de Mansfeld, estant mort en 1559: Odilie espousée à Jean Comte de Sené: Et Jean-Louis Chanoine à Strasbourg: Et de la seconde, Catherine mariée à Enich Comte de Lenichens. Ainsi en luy finit la famille de Sarbrourg qui fut unie à celle de Weilbourg, ayant fait son heritier Albert Comte de Nassau & de Welbourg son plus proche & predecedé tous ses enfans, mort en 1545. & en la septante troisiesme année de son aage.

Famille de Nassau & de VVilbourg faisant une branche de celle de Nassau, & de Sarbrourg.

PHilippes, fils de Philippes, fils de Iean premier de la famille de Sarbrourg, est le premier de celle de Weilbourg, par le partage qu'il fit avec Iean son frere & par les moyens ja deduits en l'Eloge de Philippe Comte de Nassau & de Sarbrourg. Il espousa Catherine fille de Emich Comte de Lenichens, mourut en 1493. & predeceda de douze ans.

Iean son fils unique qui espousa du vivant de son pere Elisabeth fille de Louys le Pacifique Lantgrave de Hessen, & en eut un seul fils qu'il laissa sous la tutele de son pere & l'appella

Louys qui succeda à son grand pere en toutes ses terres, espousa Marguerite fille d'Adolphe Comte de Nassau & de Weisbaden, de laquelle il eut Philippes qui luy succeda aprés qu'il eut regi par sa prudence treize ans son pays en paix, estant mort en 1523.

Philippes Comte de Nassau & de Weilbourg eut deux femmes Anne fille d'Albert Comte de Mansfeld, de laquelle il eut Albert son successeur; & Æmilie fille de Iean Comte de Isembourg laquelle le fit pere de Philippes qui espousa Erice fille du Comte de Manderscheid, de laquelle il eut quelques enfans desquels le nom est ignoré; & Ieanne fille de Iean Comte de Nassau, Catzenellemboguen, Dillembourg, on ne sçait s'il en eut des enfans: & d'Anne Æmilie espousée au Rheingrave Philippes.

Albert fils de Philippes II. Comte de Nassau & de Weilbourg fut l'unique heritier de son pere & de Iean Louys dernier Comte de Nassau & de Sarbrourg, qui luy remit la Comté de Sarbrourg: il espousa Anne fille de Guillaume Cōte de Nassau, Vianden, Dillembourg, sœur de Guillaume IX. Prince d'Orange laquelle le fit pere d'Anne Æmilie espousée à Otho Comte de Solms & de Sonnewald; de Juliane morte en enfance; de Catherine; de Ludovic son successeur, de George-Philippes & d'Albert qui moururent; de Guillaume qui espousa Erice fille de Philippes Comte de Isenbourg, de laquelle il eut Anne & Elisabeth-Iuliane; d'Elisabeth femme de George Comte de Sené & de Witgestein & de Iuliane; d'Anne-Sybille espousée à Pierre-Ernest Baron de Kriekingen; de Iean Casimir, qui eut de sa femme Elisabeth fille de George Lantgrave de Hessen Anne-Eleonor; de Magdelaine; d'Anne-Odilie femme de Guillaume Comte de Sené, Witgenstein &c. & d'Erneste.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ludovic Comte de Nassau, de Weilbourg & de Sarbrourg, seul successeur de son pere espousa : en 1589. Anne-Marie fille de Louys Lantgrave de Hessen, de laquelle il eut neuf fils & cinq filles ; les fils Guillaume Ludovic, Albert-Maurice, George-Adolphe & Ernest-Casimir morts sans enfans, Philippe, Iean, Ernest-Casimir, & Otho : Les filles Anne-Sabine Sophie, Æmilie mortes sans mary, Louyse-Iuliane, Marie-Elisabeth, & Dorothée.

Famille de Nassau & de Dillembourg faisant la troisiesme branche de la Genealogie entiere de Nassau.

Eloge d'Otho I. du nom Comte de Nassau, Dillembourg, Beylstein, Siegen, Herborn, &c.

IL a esté dit en l'Eloge de Henry surnommé le Riche Comte de Nassau, qu'il eut deux fils Walrave & Otho ; qu'il leur laissa ses terres par esgalles portions ; que par le partage qui se fit aprés sa mort escheut à Walrave le Comté de Weysbaden &c. & la moitié de celle de Nassau, & à Otho celle de Dillembourg Beilstein &c. & l'autre moitié de celle de Nassau. C'est cestuy-cy qui est le premier de la famille de Dillembourg & qui a donné le commencement à ceste troisiesme race, qui a esté de plus longue durée que les autres. Il espousa Agnés fille du Comte de Solms de laquelle il eut trois fils Henry, son successeur, Iean mort sans enfans, & Emich decedé & enterré à Nuremberg au Monastere S. Catherine en l'année 1342. fut estimé tres vaillant en guerre & tres debonnaire à gouverner son pays : Il fut Comte trente sept ans, & mourut à Dillembourg où il fut enterré en l'année 1292.

Eloge de Henry I. du nom Comte de Nassau, Dillembourg, Beylstein, &c.

FUt successeur de son pere & Comte trente un an : il print à femme Adelheyde fille du Comte d'Arenberg, laquelle le fit pere de deux fils Otho & Henry qui luy succederent par esgalles portions. Fit reparer & embellir le chasteau de Dillembourg presque entierement ruiné par le feu, & y mourut en l'année 1333. où il repose dans le tombeau de ses peres.

Famille de Nassau & de Beylstein faisant une branche de celle de Nassau & de Dillembourg.

HEnry fut le premier pere de ceste Famille & par le partage qu'il fit avec Otho son frere, luy escheut la Comté de Beylstein & une portion de celle de Nassau : il espousa la Comtesse de Westerbourg, de laquelle il eut un fils unique qui luy succeda nommé Henry II. du nom Comte de Nassau & de Beylstein ; mary de la Comtesse de Lone & pere de Henry III. du nom Comte de Nassau & de Beylstein ; mary de Marie de Randerod, pere de Iean Comte de Nassau & de Beylstein ; mary de deux femmes, d'Agnes Comtesse de Gemen sterille & de la Comtesse de Isenbourg laquelle le fit pere de Henry IV. Comte de Nassau & de Beylstein ; mary d'Eve fille du Comte de Sené, pere de Iean II. Comte de Nassau & de Beylstein ; mary de Marie fille du Comte de Solms, pere de deux fils Henry Chevalier de l'Ordre S. Iean

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

S. Iean de Ierusalem tué à Pavie,& Iean III. qui luy succeda & fut Comte de Nassau & de Beylstein, mary d'une Comtesse de Nassau & de Veilbourg sterile. Ainsi la Comté de Beylstein retourna dans la famille de Dillembourg d'où elle estoit sortie.

Suite de la Famille de Nassau & de Dillembourg.

Eloge d'Otho II. du nom Comte de Nassau, Dillembourg, Vianden &c.

APrés avoir partagé les biens paternels avec son frere, il espousa Adelheide fille du Comte de Vianden, laquelle luy apporta le Comté de Vianden, la Baronnie de S. Vyt, & une partie de la Seigneurie de Grimbergues. De ce mariage luy nasquirent trois fils, Henry mort en bas aage & sans enfans, Iean qui fut heritier, & Otho qui mourut aussi jeune & sans lignée: Gouverna ses pays quarante six ans; decedé fut enseveli à Dillembourg en 1369.

Eloge de Iean I. du nom Comte de Nassau, Dillembourg, Vianden &c.

PRint à femme Marguerite fille d'Engelbert Cõte de la Marck & de Cleves. Il en eut trois fils Adolphe qui luy suceda, Iean qui mourut sans enfans, & Engelbert qui remplit la place de son ayné aprés son decés: & une fille Marguerite mariée à Henry Comte de Waldecq. Et aprés avoir regi ses Comtés trente-un an, mourut & fut enseveli a Dillembourg en 1400.

Eloge d'Adolphe I. Comte de Nassau, Dillembourg, Vianden &c.

IL administra ses pays patrimoniaux durant vingt ans aprés la mort de son Pere; Espousa Iutte fille unique & heritiere de Godefroy Comte de Dietz; n'eut aucun fils de ce mariage, mais seulement une fille laquelle il maria à Godefroy Baron de Dipsteyn & de Conigsteyn: Il luy donna en Dot la Comté de Dietz, deceda à Dillembourg en 1420. & y fut enseveli.

Eloge d'Engelbert I. du nom Comte de Nassau, Dillembourg, Vianden &c.

REcueillit l'heritage de son frere decedé sans hoirs masles. Luy suscita lignée, mais non à la forme des Israëlites: Car en 1404. il espousa Ieanne fille de Philippes ou de Iean Seigneur de Lecke & de Breda, fils de Iean Seigneur de Polanen, lequel l'avoit acheptée avec ses dependances en 1351. de Iean Duc de Brabant pour le prix de quarante trois mille pieces d'argent: Et par ce mariage acquit à sa maison ceste belle Baronnie de Breda, constant d'une fameuse ville & de dix & sept bons villages; trois fils, & trois filles: Iean qui fut successeur; Henry qui espousa en premieres nopces Genisvre fille du Comte de Beremberg de laquelle il n'eut aucuns enfans, & en secondes la fille du Comte de Sleyden, laquelle luy enfanta Otilie mariée à Philippes, fils de Philippes Comte de Catzenellenbogen; Otho qui mourut sans enfans: Ses filles furent Elizabeth, espousée à Philippes Comte de Hanaw; Marie, à Iean Comte de Nassau, Weysbaden &c. & Marguerite,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

à Theodorich Comte de Sienne, regit ses pays vingt-six ans, mourut en 1442. dans son Chasteau de Breda, & fut enseveli en une chapelle du costé du nort de la grande Eglise de la ville.

Eloge de Iean II. du nom, Comte de Nassau, de Vianden, &c. Baron de Breda &c.

IL estoit Gouverneur de Brabant pour le Duc Charles de Bourgogne surnommé le Temeraire, fut mary de Marie fille de Iean Comte de Loon & de Heynsberg qui luy apporta en dot plusieurs belles seigneuries, gagna par procés la Comté de Heynsberg & la troisiesme partie de la Duché de Iuliers: Par son mariage il devint Pere de deux fils Engelbert, & Iean, ausquels il laissa son heritage par esgales portions; & de trois filles, d'Anne qui espousa en premieres nopces Philippes Comte de Catzehellemboguen, & en secondes Otho Duc de Brunswic & de Lenembourg, d'Adriane mariée à Philippes Comte de Hanaw, d'Otilie qui fut la premiere Prieuresse du Monastere fondé par sa mere dans la terre de Breda, mourut en 1475. dans son Chasteau de Breda inhumé dans le sepulchre de ses peres.

Eloge d'Engelbert II. du nom Comte de Nassau, de Vianden &c. Baron de Breda, S. Vyt, Dudeldorp, Lecke, Dieft, Sichem, Seellhem. &c. Vicomte d'Anvers &c.

IL nasquit avec l'espée & la cape. Toute sa vie est tissuë d'actions de prudence, de valeur, de constance, de pieté, de debonnaireté. Sa premiere jeunesse fut heureusement employée par Charles le Belliqueux Duc de Bourgogne, en des grandes & espineuses affaires: Sa dexterité par Marie sa fille unique, de laquelle il traita le mariage avec Maximilian d'Austriche, nonobstant plusieurs grands empeschements: Et son courage par l'Archeduc Maximilian en la bataille de Guinegaste contre la Cavalerie Françoise, qui avoit ja rompu la Flamende, & escarté l'advantgarde de l'Archeduc: Il messa fort avant, combatit à pied à la teste de deux cents Gentilshommes, & comme il voit l'ennemy occupé au pillage de l'advantgarde, il pousse les siens au combat & les animant à bien faire par son exemple, le deffait bien que desia victorieux, en tuë un grand nombre d'espars par cy par là, le champ de bataille luy demeure comme pour marque de victoire, autrement disputable par le nombre des morts presque esgal; & une recognoissance de l'Archeduc, qui desslors l'employa dans les plus grandes charges de ses Estats, le crea Gouverneur de Flandres, & Chevalier de l'Ordre du Toison d'Or.

Le siege de Therouenne par de Cordes au nom du François, fut un nouveau exercise à sa vertu, & la generalité d'une armée qui luy fut donnée par Maximilian, le prix de sa valeur. La fortune ne seconda pas son desseing, pour faire lever ce siege si important. L'ennemy estoit trop fort; & l'Archeduc trop mal obeï dans le Pays bas, pour hazarder une bataille. Il se resoult donc à le molester, non de vive force, mais par continuelles escarmouches & entreprinses: renforce la ville d'hommes & de vivres: se loge dans un fort de son party la proche, d'où il roigne tous les jours les hommes & les vivres allans au camp, rameine les trop escartés, les fatique par continuelles allarmes, donne esperance à la ville de prochaine delivrance, par un opportun ravitaillement de bleds portés sur deux cents chevaux, qu'il y fit entrer de nouveau.

La journée de Bethune gaignée par le François, & perduë par l'Archeduc, triompha

triompha de son courage & de sa liberté, qu'il rachepta pour quatre vingts mille livres de rançon; Et l'insolence des Brugeois qui se saisirent de sa personne dans la chambre mesme de l'Archeduc, de sa constance, fermeté & patience. Il s'en ressentit en son temps, & par sa prudence chastia leur rebellion, vengea l'Archeduc, & vint heureusement à bout de ces cœurs felons, inflexibles par la douceur, autremét incorrigibles qu'auec un bras de fer & une verge de sang. Pour y parvenir il chãge tous les vieux Officiers de la Flandres, en des nouveaux; & sous divers pretextes leur arrache l'authorité des mains, & sinon la volonté au moins le pouvoir de seconder une rebellion; Fait publier l'Edict de la diminution des monnoyes à Bruges, laquelle ayant refusé de le recevoir s'en mocque ouvertement, & s'advance vers la peine qui frape desia à sa porte. Engelbert fait approcher quinze cents chevaux, & trois mil hommes de pied tous gens d'eslite; leur commande de ravager la campagne de Bruges, & de harseler les Brugeois à la sortie de la ville. Ceux-cy ne se sentans asſés forts, se liguent avec le seigneur de Ravestein & la ville de Gand, & sçachans qu'Engelbert assiegeoit Blankerberg fort leur appartenant, ils en assiegent un autre de leur costé. Engelbert qui estoit aux aguets, les y surprend, se jette sur eux à l'improviste, les taille en piece sans resistance, & n'espargne que ceux qui se sauvent à la fuite. La calamité des Brugeois se rengrege, la disette les perd du tout. Ravestein leur envoye secretement de l'Escluse plusieurs vaisseaux chargés de vivres sous la conduite de Picquavet brave Capitaine. Le Comte en est adverti, leur va au rencontre, les combat, les deffait, les brusle, les met à fonds, pas un n'eschappe le glaive ou la prison, d'entre lesquels il fait pendre Picquavet chef de la rebellion & nombre d'autres avec luy, noyer les uns, & mettre les autres à rançon. Ceste derniere bastonade fut la fin de la rebellion des Brugeois qui avoit duré quatorze mois, & le commencement de la paix que leur donna le Comte; par laquelle *ils furent contraincts de luy payer cent cinquante mille francs, pour les frais de la guerre, levés sur les seuls habitans, & de luy livrer cinquante six de leurs Citoyens tels qu'il nommeroit pour les chastier ou pour leur pardonner ainsi qu'il adviseroit.* Maximilian desormais Empereur se voit paisible dans le pays par la sage conduite d'Engelbert; le retire de la guerre pour l'employer aux affaires de la paix, le delegue Ambassadeur vers le Roy de France Charles VIII. pour la restitution des places du dot de Marguerite d'Austriche; mais ayant rencontré le Roy haut d'oreilles à ses demandes, il s'en retourna sans rien faire, traita la paix entre l'Archiduc & le Seigneur de Ravestein, qui s'estoit cantonné dans l'Escluse & és environs, passa eschange avec Guillaume Duc de Iulliers des terres de Mille, Gangle, Wchte, pour celles de Diest, Sichem, Seelhem, & Vicomté d'Anvers; Est fait Gouverneur & Lieutenant general pour Philippes d'Austriche desormais Roy d'Espaigne en tout le Pays bas; se retira à Breda où il mourut, & fut enseveli dans le superbe tombeau de ses Peres le trente-uniesme de May 1494. aprés avoir fait heritier Iean Comte de Nassau son frere unique, suivant la promesse reciproque qu'ils s'estoient faite l'un à l'autre, de se laisser l'heritage à faute d'hoirs masles; n'ayant eu aucuns enfans de Limburge sa femme fille du Marquis de Baden.

Eloge de Iean III. Comte de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden &c.

FUt second fils de Iean Comte de Nassau & frere d'Engelbert. Son pere luy laissa pour partage la Comté de Nassau, Dillembourg, & plusieurs autres grandes terres; & son frere pour heritage celle de Vianden, la Baronnie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de Breda, de Lecke, S. Vyt, Dieſt, Sichem. Sa premiere femme fut Eliſabeth fille de Henry Lant-grave de Heſſen ſterile : ſa ſeconde, Anne fille & heritiere du Comte de Catzenellenbogen, laquelle luy apporta les Comtés de Catzenellebogen & de Dietz & le fit pere de deux fils, Henry, & Guillaume, qui luy ſuccederent eſgalement : & de deux filles, Eliſabeth mariée à Jean-Frederich Comte de Wede, Rouckel, & Iſembourg ; & Marie à George fils d'Otho Comte de Holſacé, Schouwenbourg & Sternbourg. Il fit le voyage d'Eſpaigne avec Philippe fils de Maximilian Empereur, devenu Roy d'Eſpaigne ; demeura en ſa Cour autant qu'il veſquit, & aprés ſa mort n'eſtant bien veu des Eſpaignols, il s'en retourna au Pays bas & rendit à Maximilian une partie des joyaux de ſon fils Philippes, qu'il avoit recouvrés à grand peine. La fortune aſſembla en luy tout ce qui avoit eſté poſſedé par la famille de Dillembourg ; ſa vertu en augmenta la grandeur ; & le Ciel pour le favoriſer de tout point rendit ſes enfans, l'un le premier Capitaine de ſon ſiecle, & l'autre le plus excellent homme de ſon temps en ſageſſe, en pieté, en debonnaireté ; le combla de jours & de felicité, & aprés luy avoit fait regir ſes pays quarante ans, le retira en l'année 1516. ſon corps inhumé en ſon Chaſteau de Dillembourg.

Eloge de Henry II. ſurnommé le Grand, Comte de Naſſau, Vianden &c. Marquis de Zenette, Baron de Breda, Dieſt, Sichem &c. Vicomte d'Anvers.

HEnry de Naſſau fut fils de Jean Comte de Naſſau & d'Anne fille du Comte de Cathzenellenbogen ; ſa premiere femme Françoiſe fille & heretiere de Jacques de Savoye Comte de Vaulx ; ſa ſeconde Claude fille de Iean de Chalon II. du nom Prince d'Orange ; ſa troiſieſme Mence de Mendoza fille du Duc de Calabre Marquis de Zenette, laquelle luy apporta le Marquiſat de Zenette ; ſes enfans René qui ſera Prince d'Orange. Il naſquit le douzieſme Ianvier mil quatre cents huictante trois, ſucceda à ſon pere en mil cinq cents ſeize, mourut en mil cinq cents trente huict, fut Comte quinze ans, veſquit cinquante cinq. Il luy eſcheut en partage les terres aſſiſes en Luxembourg, Brabant, Flandres, Hollande, qui le firent Comte de Vianden, Baron de Breda, Dieſt, Sichem, Vicomte d'Anvers ; & ſon merite Chevalier de l'ordre du Toiſon d'or, premier Conſeiller & grand Chambellam de l'Empereur Charles V, Gouverneur de Brabant, & General de pluſieurs grandes armées.

Le Comte Henry de Naſſau fit tant qu'il poſa la Couronne Imperiale ſur la teſte de l'Empereur Charles V. Guillaume IX. Prince d'Orange. en ſon Ap.

La maiſon d'Auſtriche doibt à ſa dexterité le principal advancement de ſa grandeur, & Charles V. ſon eſlection à l'Empire, ſa preference au Roy François, & ſa ſubſiſtance dans les penibles commencements de ſon regne. Sa prudence le fit eſlire Ambaſſadeur par l'Empereur, pour faire au Roy François les hommages des Comtés de Flandres, Artois & Charolois ; traiter en ſon nom le mariage de Renée ſœur de la Reyne, depuis conſumé avec Herculés d'Eſt Duc de Ferrare ; & en rapporta ſa ſeconde femme que le Roy luy fit eſpouſer en recognoiſſance de ſes peines. Sa valeur fut recognuë par Marie Reyne de Hongrie, gouvernante des Pays bas, & employée pour traverſer les affaires des François, en deſgaſtant celles de Robert de la Marck qui eſtoit ſous leur protection. Il chaſtia la temerité de ce Prince, qui avoit oſé defier un Empereur grand en moyens, en hommes, en courage ; ſe jetta dans ſon pays à main armée ; emporta ſur luy Longnes qu'il raza aprés avoir fait pendre le Capitaine & douze de ſa troupe ; ſurprint Muzancourt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

court qui luy fut livrée par les habitans, espargna le Capitaine, fit pendre vingt de ses soldats, ruina la ville pour expier le forfait de Robert; assiegea Iamets qui luy monstra les dents, deffenduë par Fleuranges & Sanci, leva le camp aprés quatre jours de siege, pour prendre par intelligence Fleuranges, qui luy fut livrée par les Allemans avec leurs Capitaines, Sanci qu'il fit demolir, & Boüillon qui fit obtenir à Robert dix-sepmaines de trefves.

Ces heureux succés luy frayerent le chemin contre un plus puissant ennemi. La paix se rompt entre l'Empereur & le Roy François, & pour premiere marque Henry se presente devant Mouzon qui luy est renduë par la lacheté des Capitaines Mont-mort & Lassigni; assiege Mezieres valeureusement deffenduë par le Capitaine Bayard, & aprés un mois de siege leve le camp, se retire en Brabant, de là se rend au siege de Tournay, & y reçoit par la reprinse de ceste importante ville ce glorieux tiltre de *Cæsar* le seziesme de Decembre 1521.

Flandri diu obsessum cum arce Tornacum ditione receperunt, inauguratusque est ibi nomine Cesaris *Henricus Nassavius. Hareus in Ann. Brab.*

Les armes demeurent en surceance pour quelque temps entre ces deux grands Princes. Henry joüit à l'aise du repos, reçoit en la personne de son fils ceste grande succession de Chalon, se remarie pour la troisiesme fois, fait fortifier le Chasteau de Breda, y construire ce magnifique Palais qu'on y voit encor aujourd'huy, & enfin pour clorre sa vie comme il l'avoit commencée, reprend les armes par le commandement de l'Empereur, reçoit la generalité d'une armée de vingt mil hommes de pied & de six mil chevaux, choque la frontiere de Picardie en mesme temps que l'Empereur assiegeoit Marseille, se fait jour à travers le pillage, le feu, le sang; prend Bray sur Somme; s'approche de S. Requier; emporte, pille, saccage Guise, met au fil de l'espée la garnison, reçoit à composition celle du Chasteau, qui se rend à luy avec une extreme lascheté, severement punie par leur Duc; se presente devant Peronne forte d'assiete & de courages, foible d'industrie, l'assiege, la bat furieusement de trois grandes batteries, ouvre les murailles en divers endroits, fait donner plusieurs assauts, qui tousiours repoussés avec perte, le firent resoudre à la retraite, laisser la place vuide au secours du Roy qui s'approchoit, donner une partie de ses forces au Comte de Reux pour deffendre Cambray, & se retirer avec le reste dans Arras. Le Ciel luy donna durant sa vie le nom de Vaillant, & ses genereuses actions celuy *de Grand* qui luy demeura aprés sa mort, survenuë au Chasteau de Breda le quatorziesme septembre mil cinq cents trente huict.

Le Duc de Guise fit declarer roturiers tous les Gentilshommes qui se treuverent dans le Chasteau.

On voit dans la grande Eglise de Breda son tombeau magnifique.

Eloge de Guillaume Comte de Nassau, Dietz, Dillembourg &c.

SEcond fils de Iean III. du nom, frere de Henry, mary de deux femmes: de la premiere Walburge fille de Iean Comte d'Egmont, il eut deux filles Elizabeth decedée sans mary, & Magdaleine espousée à Herman Comte de Nieuwenaer & de Meurs decedée sans enfans: De la seconde Iuliane fille de Otho Comte de Stolbourg & de Coningsteyn vefve du Comte de Hanaut, il eut cinq fils, Guillaume qui fut Prince d'Orange, Iean qui eut la Comté de Nassau, Louys, Adolphe & Henry, desquels les Eloge suivent; & sept filles, Marie espousée à Guillaume Comte de Bergues, Anne à Albert Comte de Nassau & de Sarbrourg, Isabeau à Conrad Comte de Solms Catherine à Gontier Comte de Swartzenbourg, Iuliane à Albert aussi Comte de Swartzenbourg, & Magdeleine à Volfgan Comte de Hohenlo. Il nasquit au Chasteau de Dillembourg le dixiesme d'Apvril 1484; passionna sur toutes choses l'advancement de la Religion Protestante, embrassa la guerre pour la querelle d'icelle, se ligua avec les autres Princes de l'Empire à Smalcalde contre l'Empereur Charles V. qui la voulut opprimer,

On disoit de ceste Dame, qu'elle avoit veu avant que mourir, cent soixante Comtes ou Comtesses, desquels elle estoit Mere ayeule ou bisayeule.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

coucha tout pour la deffendre, fit littiere de ſon intereſt particulier, abandonna ſon frere ja engagé dans le party contraire, ſe joignit à ceux avec leſquels il avoit des affaires à deſmeſler, & ſur la difficulté que propoſa le Lant-grave de Heſſen de le recevoir en la ligue, parce qu'il avoit procés avec luy pour le Comté de Catzenellenbogen; Il proteſta devant tous que cela ne l'empecheroit pas de luy ayder en tout ce qu'il pourroit, & de le ſecourir contre tous ceux qui l'attaqueroient pour la querelle de la religion Proteſtante: ce fut la ſeule qu'il eſtablit dans ſes eſtats, retrencha toute autre, & ſon zeele fut gratifié d'une heureuſe poſterité que Dieu luy donna. Il adminiſtra ſes pays trente ſept ans, veſcut ſeptante cinq, & raſſaſié de jours mourut en 1559. en la naiſſance des troubles du Pays bas, où nous allons voir ſon aiſné ſi avant engagé. Giſt au Chaſteau de Dillembourg, dans le tombeau de ſes peres.

Si qua vis illi fieret ob Evangelii profeſſionem, non ſe defuturum dicebat Sleidam. Com. lib. 9.

Eloge de Iean IV. Comte de Naſſau, Dietz, Dillembourg &c.

CEux qui veulent faire paſſer pour loy l'inimitié ordinaire entre les freres, trouvent en ce Prince un exemple rare & contraire à leurs experiences. Iamais il ne fut meilleur frere, meilleur Prince, ni meilleur Proteſtant. Toute ſa vie eſt partagée en ces trois actions, comme toutes ſes actions en ces trois buts, l'avancement de ſa religion, la grandeur de ſa maiſon, le bien de ſes ſubjects. Ses voyſins honnoroyẽt ſon merite, ſes parens ſa vertu, l'Allemagne ſa pieté. Il naſquit au chaſteau de Dillembourg le vingt-unieſme Novembre 1535, eſpouſa en premier nopces Eliſabeth fille du Land-grave de Luchtenbourg; en ſecondes, Cunigonde-Ieanne fille de Frederich III. Electeur Palatin; & en troiſieſme, Ieanne fille de Louïs Comte de Witgenſtein: la premiere mourut en 1579. & le fit pere de ſix fils & cinq filles, la ſeconde en 1586. & luy laiſſa deux filles, la troiſieſme mourut mere de deux fils & quatre filles. Guillaume IX. Prince d'Orange ſon frere aiſné ſucceſſeur de René Prince d'Orange ſon germain, ceda gratuitement la plus part de ſon patrimoine à ce cher frere, & le rendit participant de ſes terres comme de ſon amitié. Iean luy en rendit l'eſchange au beſoing, le receut à bras ouverts à ſa retraite du Pays bas, luy tendit la main en ceſte extremité, & engagea tout, bien que chargé de groſſe famille, pour luy ayder à tirer raiſon du tort qui luy eſtoit fait. La delivrance du Pays bas ne doibt pas peu à ſon aſſiſtance, ni les fondements de ceſte Republique à la memoire de ſa poſterité. Utrecht eſt comprinſe dans l'union par ſa dexterité; Gueldres a maintenu ſa liberté par ſon gouvernement; & la Hollande a ſouvent recognu l'utilité de ſes cõſeils, cõme les effects de ſon courage & de ſa bonne conduicte. Dieu le combla de ſes graces & benedictions en ſa mort comme il l'avoit touſiours favoriſé de ſon bon eſprit durant ſa vie; le retira dans un lict de paix, au milieu des ſiens, au lieu de ſa naiſſance, aagé de ſeptante un an, le huictieſme Octobre 1606. aprés avoir veu avant que fermer les yeux, quatre vingts & cinq ſiens fils, petits fils & arriere fils: ſes fils furent Guillaume-Ludovic, Iean, George, Philippe, Erneſt-Caſimir, Louïs-Gontier, George-Louïs, Jean-Louïs, deſquels on verra leurs Eloges au progrés de l'hiſtoire; ſes filles, Eliſabeth mariée à Philippes Comte de Naſſau & de Sarbrourg & aprés à Wolfgang-Erneſt Comte de Iſembourg; Iuliane à Adolphe-Henry Comte du Rhein; Marie à Iean-Louis Comte de Naſſau, Weisbaden & Idtſtein; Mechtilde à Guillaume Comte de Mansfeld; Æmilie à Guillaume Comte de Solms; Ieanne-Eliſabeth à Conrad-Romberth Comte de Benthem; Anne-Sibylle, Cunigonde, Anne, Magdelaine, Anne-Æmilie & Iuliane.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eloge de Ludovic Comte de Nassau, Dietz, Dillembourg &c.

LUdovic de Nassau troisiesme fils de Guillaume Comte de Nassau & de Iuliane fille d'Otho Comte de Stolbourg, vint au monde le vingt-deuxiesme Ianvier 1537. fut instruit en la Religion Protestante, fit son apprentissage aux armes sous le commandement du Prince son frere, le suivit à la Cour du Roy Philippes II. à Bruxelles, & donna son mouvement pour presenter au Roy une requeste pour le deschassement des Espaignols. Ceste chasse fut marquée par ses Ministres, qui commencerent à le regarder de travers, & luy à exhorter la Noblesse de prendre garde à eux & ne souffrir l'establissement de ceste engeance estrangere, à la depression de leurs privileges & de leurs libertés.

Travaille à attirer le Prince son frere dans la Religion, fait approcher Baudoüin celebre en ceste doctrine pour l'y resoudre, couvre de sa protection tous les persecutés du pays pour la Religion qui recourent à luy; & ne pouvant appaiser leurs souffrances, s'arme de courage & de resolution, forme l'union de la Noblesse, la signe le premier & la seele de son serment, paroist à la teste de quatre cents Gentilshommes dans Bruxelles, espouvante de sa veuë & de sa venuë la Regente, met en rumeur tout le Conseil & en crainte tous ses ennemis.

L'arrivée du Duc d'Alve luy fit prendre retraicte avec son frere, suivre sa fortune & son party; & comme tel ce More Afriquain le declare criminel de leze Majesté, le condamne à perdre corps & biens, bien que Comte libre de l'Empire, au rang des Princes d'iceluy, & nullement hommager du Roy d'Espaigne.

Sa vertu & sa valeur excitées par ceste injure accroissent son ressentiment, ses parents en grommelent & le secourent de leurs forces. Le Prince avec une grande armée se prepare pour se jetter en Brabant; Ludovic avec une moindre veut joüer en Frise assisté de la Noblesse du pays: mais tous deux avec beaucoup de bruit & peu de fruict, pour s'estre trop hastés & avoir plus donné aux presses des oppresés qu'à l'opportunité du temps. Ainsi le jugeoit tres bien le Prince.

Wedde & Damme en Frise ressentirent le premier effort de Ludovic & de son armée & se rendirent; Groeningue trembla aux approches du Comte, qui sentant la venaison des Espaignols que le Comte d'Arembergue emmenoit au secours, fait semblant de reculer pour mieux sauter, attire ses ennemis où il vouloit, renge toutes ses troupes sous deux enseignes, qui portoient pour devise *Recouvrer ou mourir:* & leur faisant tout d'un coup visage de fer, destache ses gens en ordre sur les Espaignols en desordre, part de la main avec son frere Adolphe & toute la Cavalerie, donne de cul & de teste sur l'escadron Espaignol qui venoit à eux les piques baissées, le renverse sur la Cavalerie, met tout en pieces, le Comte d'Arenbergue leur chef donne du nez en terre, seize cents autres luy tiennent compagnie; bref quinze enseignes d'Allemans & d'Espaignols, six canons & le champ de bataille furent les trophées de ceste victoire acheptée au prix de quarante vies, mais d'une entre icelles qui en valoit plusieurs milliers; le Comte Adolphe emporté de l'ardeur de son courage y demeura, & ternit le lustre de ceste glorieuse action en l'affliction tres grande qu'il donna à ses freres, & sur tout au Prince qui l'aymoit fort cherement.

Si prompt à vaincre, il ne fut pas negligent à poursuivre sa victoire; Groeningue le vit presque aussi tost à ses portes, qu'elle sçeut les nouvelles de ceste deroute. Le Comte de Megen & beaucoup de nouvelles troupes envoyés

par

par le Duc d'Alve s'y enferma, raſeura les eſprits esbranlés, diſſipa les intelligences & voulant faire voir à Ludovic qu'il avoit de quoy ſe deffendre, ſort ſur luy avec impetuoſité, enterre les plus pareſſeux des Allemans & preſsé à la retraicte faiſant le ſoldat & le Capitaine, reçoit une bleſſure qui luy donna la mort pour gueriſon. Ludovic ſerre de plus fort la ville, le Marquis de Centone avec l'Infanterie & le Duc de Brunſwijck avec ſeize cents chevaux ſe preſente pour le ſecourir; il leur offre la bataille; ils la refuſent & ſe contentans d'eſcarmouches, ils y trouvent ſi peu à gaigner, qu'ils reſoluënt d'attendre le Duc en perſonne pour les delivrer.

Il approche & le Comte recule, pour ne ſe trouver engagé avec ſept mille au milieu de plus de vingt-cinq mille hommes de pied ou de cheval; Il prent la route d'Embden, & le Duc à ſes talons; ſe retranche proche le village de Geminge, exhorte ſes gens de rompre la digue & de noyer tous ces pourſuivans, prend la paele pour les y induire par ſon exemple: Ils ſe mutinent, demandent argent, refuſent le combat. Les Eſpaignols rompent leur marché, ſe jettent ſur eux, ne les payent que de plomb & de fer, en tuent plus des deux tiers, leur arrachent leur canon, vingt enſeignes de gens de pied, leur munition, leur bagage, & tous enſemble s'adreſſans à Ludovic qui s'eſtoit meſlé genereuſement avec une poignée de Nobleſſe, le contraignent de leur ceder la victoire, & de ſe ſauver à peine dans un batteau juſques à Embden. Ces poltrons luy firent un grand tort par leur mutinerie: Il eſtoit en lieu où s'ils ſe feuſſent voulu tant ſoit peu deffendre, ils pouvoient conſumer les forces ja haraſsées de leurs ennemis; à dos un village bien fourni, aux coſtés un pays qu'ils pouvoient noyer, en teſte une digue qu'ils pouvoient couper, quelle meilleur fortereſſe pour ſe moquer des aſſaillans & pour les faire nager tous armés, tous veſtus, & boire plus que de leur ſaoul. Ce ne fut pas donc la prevoyance du Comte qui le trompa, ni la vigueur de ſes ennemis qui le vainquit; mais bien la laſcheté de ces canailles qui leur donnerent tout gaigné, pour faire tout perdre à eux & â leur maiſtre.

Plutoſt mort que vaincu genereux ſang de Naſſau; ſans s'eſtonner de ce malheur, d'un front touſiours eſgal, il ramaſſe le reſidu de ſes troupes, reçoit la plus part de ſa Cavalerie qui n'avoit point combatu, emmeine tous ceux qui le veulent ſuivre, joint le Prince qui s'avançoit deſia, luy offre le butin de dixhuict batteaux chargés de marchandiſe d'Italie qu'il avoit attrappés ſur le Rhein, prend part à tous les malheurs de ceſte guerre, ne laiſſe jamais ſon frere, ſe jette avec luy en France en l'armée du Duc de Deux-Ponts, & des premiers aux ſieges de la Charité & de Poictiers, & des plus heureux en la bataille de Montcontour, où deſnué de toute l'Infanterie, ſur ſes bras toute la Cavalerie Françoiſe, environné de tous coſtés d'ennemis, il monſtra la hure à ceux qui luy mordoyent le talon, & tournant teſte à chaſque pas, chargeant les plus avancés, fit le Lyon au milieu d'une meute de Chiens, ſe deſvelopa ſans perte de leurs mains, & leur donna plus d'envie de regarder ſa conduicte & ſon ordre que de taſter s'il y faiſoit bon mordre.

L'Admiral le receut comme le ſeul moyen qui luy reſtoit encor pour reſtablir ſes affaires; & ſi ſa ſageſſe & ſa prevoyance n'euſſent ſauvé ces reſtes tout eſtoit perdu pour les Proteſtans: Car avec ce peu il fait paroiſtre les Princes hors de la Rochelle, commence le voyage appellé des Princes; Ludovic les ſuit, ſecourt à propos les Reformés Dauphinois; fait lever le ſiege du fort de Montbrum, en chaſſe de Gordes, paſſe le Rhoſne, fait peur au Montelimard & à Ste. Ialle qui eſtoit à Orange, & qui renforça la garniſon de ſa cõpagnie de chevaux legers. Le combat de René-le-Duc fut teſmoing de ſa valeur; la premiere troupe luy fut dõnée & par luy cedée au Prince de Navarre qui voulut eſtre de la partie; il ſe meſla avec luy aux lieux les plus chauds du combat, fit admirer ſon hardieſſe & ſon courrage, & juger à tous ceux qui le virent l'eſpée à la main, qu'il ne cedoit pas la qualité de ſoldat à celle de grand Capitaine.

Le bon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Le bon heur de ce combat pour les Protestans hasta la paix que Roy traicta avec eux, & fit revenir le repos & le calme aprés ce grand orage. Ludovic institué Regent de la Principauté d'Orange par le Prince son frere & retiré en Allemagne, employe ce temps pour y regler les affaires & y establir l'authorité du Prince qui en avoit esté chassée par l'usurpation du Roy; il solicite chaudement la reintegrande d'iceluy, y ordonne de mesme main Barchon pour Gouverneur, luy commande la punition du Massacre & la rend exemplaire à tous les voisins; la Police, la Iustice, l'Vniversité y furent aussi restablies par son ordre. Il fonda le College pour l'instructiō de la jeunesse aux lettres humaines & des revenus pour l'entretien des Docteurs Regents; sa memoire en est encore honnorée en cest Estat, qui l'appelle son Restaurateur & qui ne luy doibt pas moins que Rome à Camillus le tiltre de second fondateur de sa ville capitale.

Le Roy de France qui le haïssoit comme Protestant, recognoissoit neantmoins son merite & en faisoit estat; il l'envoye prier de le venir voir desguisé à Limoges pour traicter avec luy, Ludovic s'y rend revesti en paysant luy quatriesme, le suit de là à Fōtaine-bleau, demeure six heures enfermé seul avec luy dans son cabinet, ils traictent longuement ensemble & fait tant par sa dexterité & par ses raisons, qu'il luy fait resoudre la guerre contre l'Espaigne, l'induit de traicter alliance avec son frere, & pour arres reçoit deux cents mille escus pour les frais de son armement.

La prinse de Mons entreprinse si hardiment & executée avec tant d'heur & de valeur, suivit ce traict d'un maistre homme, engagea le Roy de plus fort dans son party s'il eut voulu joüer bon jeu & luy ouvrit la carrier pour planter la fleur de Lis au milieu du Pays bas.

Ce fut le levain de la liberté des Provinces; & les forces preparées par l'Albanois pour ramener les Zeelandois souslevés, employées pour la reprendre, donnerent du respict à ces ressuscités, du temps pour se munitionner, & des forces pour se deffendre.

Les vivres maquerent plutost aux assiegés & au Comte qui s'y estoit enfermé que le courage; rien ne les fit rendre que la faim, & tout combatant contre eux & conjurant à leur ruine; les nouvelles du Massacre de Paris, la retraicte de l'armée du Prince, les forces des Espaignols retranchés contre eux & contre le secours, la mauvaise volonté de la Bourgeoisie; ils soustindrent constamment tous ces efforts l'espace de sept mois, le Comte resista à une grande fiebvre qui l'avoit desnué de forces & de chair, & n'en sortirent que sous la foy d'une belle & honorable composition signee par le Duc & inviolablement observée.

La retraicte du Comte fut en Allemagne pour y mesnager un nouveau secours, & pour l'amener au Prince bien empesché dans la Hollande; il y sejourna plus qu'il n'eut desiré, employa une partie du temps à se gairir & à traicter avec la Royne Catherine pour faire Duc de Brabant le Roy de Pologne; & l'autre, à armer & amener en diligence deux mille Reitres & quarante Enseignes de Lankenets, sous la conduite de Cristophle troisiesme fils de l'Eslecteur Palatin & du Comte Henry de Nassau frere de Ludovic. Ces trois Princes, tous trois braves & de sang genereux, ne faisoient qu'une teste & n'avoient qu'une mesme volonté. Cristophle cedoit à l'experience de Ludovic, Henry dependoit des ordres de son ayné, Ludovic recognoissoit le merite & le rang du premier & cherissoit le second comme son frere & grand instrument de ses desseings. Ils font approcher leur armée de Maestricht, la logent à costé d'icelle, ramassent ceux que la violence des Espaignols chassoit à eux, & ayans rencontré les troupes de Sanchio d'Avila qu'ils vouloient recognoistre, les attaquent & les meinent battans jusques dans les portes de Maestricht à peu de perte. Ce d'Avila estoit un des meilleurs Capitaines Espaignols; Dom Louys de Requesens Lieutenant general pour

le Roy Philippes par la retraite du Duc d'Alve, ayant fait assieger Leyden & sentant approcher ces troupes animées de ces trois Princes, l'avoit faite quiter à d'Avila & luy avoit commandé de les aborder, empescher le secours des Protestans François dont ils menaçoient, rompre leurs desseings en tout ce qu'il pourroit, hazarder mesmes une bataille pour leur empescher le passage de la Meuse & la conjonction avec le Prince, qui avoit armé tout ce qu'il y avoit dans la Hollande & Zeelande pour les recevoir à bras ouverts. De là donc dependoit à son conte ou le salut ou la perte du pays pour son Roy; aussi n'espargna-il rien pour renforcer d'Avila de nouvelles troupes & des meilleurs soldats du pays; fit desemparer plusieurs garnisons, affoiblit les autres, luy envoya tout & composa sa Cavalerie de trois mille Chevaux & son Infanterie de quarante deux Enseignes d'Espagnols, Vallons & Allemands. Ludovic cependant proffitoit le temps & cachant son dessein par le changement de ses logis, veut executer une entreprinse sur la Citadelle d'Anvers, descouverte par le Gouverneur, punie de la mort de deux soldats Espaignols entrepreneurs; cela failli, il rode autour de Bemel attendant encor la commodité d'un passage pour la Meuse, & ses Allemands se rendent si assoupis croyans les ennemis plus esloignés, que d'Avila se resoult de les esveiller en une camisade qu'il leur fit donner au point du jour par quatre cents Chevaux & quinze Enseignes de gens de pied; lesquels ayans expedié la premiere, seconde & troisiesme sentinelle, attaquent le premier corps de garde, le forcent, s'y logent, & ne se retirent qu'au bransle de toute l'armée venant à eux, aprés en avoir amoindri le nombre de quarante morts & soixante prisonniers.

Cét affront les rendit plus diligens, & obligea le Comte de ramener son camp vers Maestricht & là s'y retrancher en attendant le secours François. Le défaut des vivres plus que la force de ses ennemis l'en fit desloger bien tost, pour donner à manger à ses troupes dans le village de Valkenbourg aux despens du paysan. Là il fut conclu par l'advis de tous les Colonnels de marcher à Bommel, y attendre le Prince pour d'une commune main se rendre maistres de Tiel, de Nieumegues, s'ouvrir le Rhein & la Wahele jusques en Allemagne: les villages voisins, Orsbeke, Herle, Demme, Bemel, Lire, Dulp, logent gratis ses troupes, & les autres qui ne s'en voulurent rachepter par une somme d'argent, sont exposés & leurs Eglises au feu & au pillage. Wassembourg luy sert aussi de logis chemin faisant à Bommel; il y passa la Rure, se rend à Erkelens en Gueldres, & le treiziesme d'Apvril aux Landes de Moquen qu'on appelle Mocker Heyde à deux lieuës de Grave & de Nieumegues, qu'il fait retrancher durant un jour & une nuict. D'Avila le suivoit tousiours la Meuse entre deux, & renforcé des regiments de Hierges, des troupes mutinées de Maestricht qu'on avoit attirées par esperance de la victoire & de quantité de Cavalerie; propose de l'attaquer avec ces advantages sans plus marchander, passe la Meuse, la met à son dos, & le quatorziesme d'Apvril au point du jour fait commencer l'escarmouche par quelques Mousquetaires. Les Lansquenets de Ludovic se mutinent, crient *gelt* à leur ordinaire, & laissans prendre beaucoup d'advantage à leurs ennemis, se ravisent trop tard à leurs despens. Ludovic neantmoins selon le temps qu'il eut & qui luy fut donné par l'Espaignol, tire de ses retranchements son armée en trois troupes; les mousquetaires & arquebusiers conduits par le Comte Henry son frere; les picquiers par soy-mesme; & la Cavalerie par le Prince Cristophle. Les mousquetaires s'attacherent les premiers au combat contre les Espaignols qui les estoient venus harceler, vindrent aux mains & en faisoient un grand chamaillis, comme d'Avila pousse une partie de sa Cavalerie pour les soustenir, & en mesme temps fait advancer un bataillon de picquiers, qui rencontre en teste celuy du Comte Ludovic, combatant de la voix & de la main au premier rang, animant & exhortant les siens

à bien

à bien faire par son exemple. Toute l'armée estoit desia aux mains ; la victoire esgalement penduë, l'air retentissoit des coups, la terre rougissoit du sang, les mousquets & arquebuzes n'y servoient plus que du bois, espées & picques tout voloit en esclats, les cris des vivans estouffoit les gemissements des morts & des blessés, les rangs s'esclaircissent, & tous esgalement tresbuchent : comme les mousquetaires Allemans chargés de plus fort de la Cavalerie ennemie monstrent le dos & ouvrent les flancs aux picquiers de Ludovic, qui avoient en teste toute la fleur des Espaignols : alors ce bataillon qui avoit si bien fait se sentant descouvert des costés, percé des picquiers, pressé des mousquetaires & de beaucoup de Cavalerie, commence aussi à bransler & eut prins la fuite si le Prince Cristophle sorti le dernier & qui n'avoit point encor combatu avec la Cavalerie, ne les eut soulagés par une charge faite fort à propos sur celle de l'ennemy, chargée, batuë & poursuivie si avant, que les premiers ayans eu temps de se ralier & d'achever de deffaire ce qui restoit au Comte Ludovic ; à son retour il falut recommencer le combat, avoir affaire à toute l'infanterie reuniё sous leurs enseignes ; flancquée de plusieurs pieces de campagne ; renouvellée de nouvelles troupes arrivées pendant le combat ; soustenuë encor de la pluspart de la Cavalerie qui avoit esquivé le premier choc. L'ardeur y fut plus grande & les coups plus serrés qu'au premier entre-heurt : Icy les desia victorieux combatoient ceux qu'ils croyoient avoir vaincus & qu'ils avoient veu fuir devant eux, & les fuyards vouloient par la hardiesse & par ce second effort reparer la lacheté du premier. Ludovic emporté par la foule des fuyards ayant perdu son Infanterie, sa Cavalerie en peine & le Prince Cristophle meslé fort avant ; rameine à soy le Comte Henry son frere avec deux cents bons Chevaux, & se voulant perdre ou recouvrer la victoire perduë par ses Lansquenets ; donne au plus espais des ennemis, se perd dans leur nombre, & ja remettoit la victoire en son entier, comme le reste de l'infanterie revenuë de la chasse de la sienne tourne la bouche du Canon qu'il leur avoit ostë contre ce peu de chevaux, fait voler teste & bras en l'air, & par ce dernier coup renverse tout en desordre & obtient la victoire débatuë avec tant d'opiniastreté durant six heures contre des moindre forces, surprinses, mutinées en desordre, & dont le tiers de l'infanterie & trois cents bons Chevaux estoient allés à la picorée sans avoir veu le combat : les Espaignols s'en prevalurent de la mort des trois chefs, dont les corps ne furent point trouvés ; Cristophle & Henry tués dans la meslée, Ludovic fort blessé & achevé par les paysans l'ayans trouvé couché le long de la Meuse, occupé à estancher le sang de ses playes ; de presque tous les Capitaines, de trois mille homme de pied, de huict cents chevaux, de la prinse de trente enseignes de gens de pied ou de cheval. Ainsi finit glorieusement la vie de ce vaillant seigneur qu'il avoit si heureusement commencée pour le salut des oppresés ; puissant instrument de la liberté Belgique, grand Zelateur de sa foy, tres vaillant, tres sage fils d'un pere tres pie & tres vertueux ; mais mal-heureux en beaucoup des actions de sa vie & desplorable en sa mort, qui le retira du monde en l'aage de 37. ans, n'ayant laissé à son corps autre monument que celuy de sa vertu & de ses guerrieres actions ; sans lesquelles les pompes des sepultures ne peuvent perpetuer la memoire des Princes. Triste exemple des mal-heureuses issuës des desseings qui ont moins de force que de conduite.

Eloge d'Adolphe II. Comte de Nassau, Dietz, Dillembourg.

PRemiere victime du sang de Nassau, immolée sur le sanglant Theatre de Mars pour la liberté des Provinces unies du Pays bas. Il nasquit à

Dillembourg

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Dillembourg le quinziesme Iulliet 1540. & desireux d'acquerir de la gloire ou qu'il fut & en quel peril qu'elle se rencontrat, se vint joindre en Frise à son frere le Comte Ludovic en 1568. suivi de beaucoup de Noblesse Allemande; Il se mesla avec luy en la bataille d'Heiligerlée, donna des premiers dans les principales forces des ennemis, & avec tel courage qu'il apporta de la honte aux soldats, de l'admiration aux Capitaines, de l'estonnement aux ennemis. Sa mort fut le gain entier de la victoire pour les siens, comme sa vie l'avoit esté de la premiere desroute des ennemis: l'ardeur du combat & la vigueur de sa jeunesse le porta plus avant qu'il ne devoit à la poursuite des fuyards; il s'n jette impetueusement sur eux retranchés au cloistre d'Heiligerlée, & au premier assault mal secondé de sa troupe, est renversé mort d'une arquebusade qui receut à la teste, & qu'il cousta la vie à tous ceux qui s'y treuverent enfermés, en l'aage de vingt-huict ans, en l'orient de ses esperances, avec une extreme affliction de tous ses freres, le vingt-quatriesme May 1568. Exemple aux Princes qui conduisent des armées, de donner plus à la fonction de Capitaine qu'à celle d'un hazardeux soldat.

Eloge de Henry III. Comte de Nassau, Dietz, Dillembourg, &c.

Le plus jeune des cinq fils de Guillaume Comte de Nassau, mais non pas le moins vertueux, les lettres furent les premiers exercices de son enfance, & les armes ceux de sa jeunesse. Il maria sagement ces deux belles inclinations, & par la premiere il apprint à bien & heureusement commander, dans la seconde & à ne rien ignorer de tout ce qui doit estre sceu d'un Prince.

Le Prince son frere qui le vouloit tousiours avoir auprés de soy en receut les premieres experiences, & jugea de sa valeur à Quesnoy le Comte en la deffaite de trois cents Chevaux legers & de dix-huict compagnies Allemandes & Espaignoles des troupes du Duc d'Alve, de sa patience à l'entreprinse de Deventer; de sa conduite en la desroute de Monts où il mit cinq cents chevaux ennemis sur le carreau, tout le camp en effroy, & le Duc d'Alve bien en peine d'arrester les fuyards qui n'eussent peu eschaper sa main s'il eut esté opportunement secondé des siens.

Son sort fut semblable à celuy du Comte Ludovic son frere, & bien qu'il fut venu au monde quatre ans plus tard que luy, il ne le survesquit pas d'une heure. La desroute des siens luy donna la mort, le camp de Mocker-Heide la terre pour le couvrir, & ses Belligueuses actions la gloire & le baume de la renommée qui le fait vivre à la posterité, & qui monstre aux yeux de l'univers l'epitaphe de sa triomphante vie.

L'année 1541. le vit naistre au Chasteau de Dillembourg, & 1574. mourir, on ne sçait où: ses amys & ses ennemis ne jouïrent jamais du butin de son corps, il ne sentit point corruption & ne fut point fait la repeuë des vers. On estime que s'estant retiré avec le Prince Christophle dans une metairie, il y fut tué avec luy & leurs corps redigés en cendre par la furie des soldats qui y mirent le feu. Pitoyable exemple de la vie des Princes qui comme hommes sçavent bien où ils se levent, mais non pas où & quand ils se doivent coucher.

CONTI-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

CONTINVATION DE LA VIE DE RENE SEVL DE CE NOM PRINCE D'ORANGE.

CE Prince ayant ſi ſolemnellement recueilli l'heritage de ſon devancier en ceſte magnifique celebration de ſes funerailles, entra en poſſeſſion de la Principauté d'Orange & de la plus part des terres & ſeigneuries qui luy eſtoient devolues par ceſte ſucceſſion. Et comme il eſtoit legitime heritier de tous les biens de ſon predeceſſeur, il ſucceda auſſi à ſes affections, eſpouſant le parti qu'il avoit tenu juſques à la fin de ſa vie. D'ailleurs la haine que le Roy François avoit porté à Philibert, & le mal-talent qu'il couvoit contre le Comte Henry de Naſſau ſon pere, pour la freſche memoire de ceſte rude & ſanglante guerre qu'il avoit faite aux François en la conduite des armées Imperiales dans les pays de Picardie & de Champagne, rejalirent incontinent ſur luy, & ceſte vielle dent de laict Françoiſe ne le laiſſa jamais paiſible en la poſſeſſion de ſa Principauté d'Orange.

La haine du pere rejalit ſouvent ſur la perſonne de l'enfant. Alexandre le grand paya à la ville de Branchides les maux qui avoient eſté faits par iceux à ſes devanciers.

Il eſtoit dans la douzieſme année de ſon aage quand il fut appellé à ceſte ſucceſſion, & le vingtſixieſme termina ſa vie ſur le lict d'honneur parmy les ſanglants exercices des armes : mais ſa jeuneſſe n'arreſta pas les faveurs meritoirement deuës au nom de ſa maiſon, & la generoſité naturelle qui commençoit de paroiſtre aux actions de ce jeune Aiglon obligea Marguerite d'Auſtriche tante de l'Empereur Charles V. & Gouvernante des pays bas, de luy donner le gouvernement de Bourgogne aprés la mort du Prince Philibert ſon oncle.

Cela eſveilla ſans doubte la jalouſie du Roy François contre luy, le voyant ſi particulierement affecté au ſervice de l'Empereur ſon capital ennemy. D'ailleurs les dures conditions du traicté de Cambray derrogatoires en pluſieurs points à l'honneur & à l'advantage de la France, & l'inobſervation de pluſieurs articles auxquels l'Empereur s'eſtoit obligé envers le Roy comme il pretendoit, en ſomme pluſieurs motifs de nouvelles guerres entre ces deux grands Princes, ne permettans à leurs peuples de repoſer longuement ſoubs l'ombre de ceſte paix freſchement accordée, il falloit auſſi que leurs partiſans reſſentiſſent les eſclats de leurs diviſions.

Un Prince hait touſiours ce qui eſt particulierement affecté à ſon ennemy. Annibal ruina Sagôte pour ceſte ſeule raiſon qu'elle eſtoit amie de ſon ennemy : & les Samnites, les Latins pour eſtre intimes amis des Romains.

1531. L'uſurpation injuſte de ceſt Eſtat ne verifie que trop ces extremes rigueurs en la perſonne de ce Prince. Car à peine l'année eſt expirée depuis la reintegrande de Philibert en vertu de ce meſme traité de paix, que les officiers Royaux du Dauphiné ſe tranſportent à Orange pour l'enfraindre. Un Preſident du Parlement de Grenoble s'y achemine, qui en vertu de pretendue commiſſion de la cour fait appoſer les armes du Roy de France ſur les portes de la ville, & par ceſte action reduit la ſouveraineté ſous la main du Roy, & le dernier reſſort au Parlement de Grenoble ; nonobſtant les reſmonſtrances, proteſtations, & appellations de Louys de Vincens ſeigneur de Cauſans Regent de la Principauté. Ainſi la ſouveraineté inſeparable de ceſt Eſtat s'en voit eclipſee pour quelque temps, par l'interpoſition de ces brouillards tenebreux des confuſions publiques.

Le Prince n'eſtoit pas ſeulement moleſté du coſté des François : il avoit en teſte Philiberte de Luxembourg Princeſſe Doüariere d'Orange ſon ayeule maternele, qui querelloit ceſt heritage pour pluſieurs pretentions. mais la prudence de ſon conſeil eut bien toſt diſſipé les nuages qui s'eſlevoient ainſi de toutes parts pour obſcurcir la lumiere de ſon droict, par l'accord qu'il paſſa avec ceſte hargneuſe Princeſſe ſur tous leurs differens, en vertu duquel René

reentra en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa Principauté, les fruicts & revenus reſervés à Philiberte. Son regent & ſes autres procureurs exigerent les ſerments neceſſaires des officiers & firent tous autres actes de poſſeſſion. Ceſt accord fut celebré en la ville de Gand en Flandres par devant l'Empereur, & en ſuite confirmé par patentes dudit Empereur & du Roy de France du conſentement des parties. Et depuis par autre accord René s'acquit la jouiſſance entiere de l'heritage, moyennant certaines pantions qu'il payoit annuellement à la Princeſſe, laquelle finalement deſpitée pour ne pouvoir jouyr à l'aiſe de tout ce qu'elle deſiroit, quitta la demeure de Noſeroy & autres places de la Franche-Comté, ſe jetta entre les bras de Philippe Chabot Admiral de France mary de M. Françoiſe de Longny tous deux ſes proches parens, & donna à Leonor Chabot leur fils aiſné la Comté de Charny avec ſes dépendences & peu apres tous ſes autres biens à l'Admiral: pluſtoſt à deſſein d'y treuuer du ſupport, pour exercer ſes aigreurs contre ſon enfant, que pour amitié qu'il eut à ſes parens.

Omnium rerum libertatem imò licentiam deſiderant, diſoit P. Cato des femmes. Liv. D. 4. l. 4.

L'année ſuivante fut ſignalée en ceſte contrée par la prinſe & execution à mort de pluſieurs brigands & voleurs en nombre de plus de cinquante, par divers ſupplices, rouës, gibets, glaives, à Orange, S. Eſprit, Serignan, & és environs. Lors auſſi Guillaume Pelissier Eveſque d'Orange mourut paiſiblement ayant reſigné ſon Eveſché à Louis Pelissier ſon nepveu. Et un an aprés le Roy François ſuivi de la Reine & de ſes enfans fit ſon entrée en Avignon, d'où il ſe rendit à Marſeille pour s'aboucher avec Jean de Medicis ſous le nom du Pape Clement VII. & de ceſte entreveüe naſquit le mariage d'Henry II avec Catherine de Medicis Comteſſe de Boulogne niepce du Pape, qui à couſté tant de ſang à la France. Il y eut lors tres grande mortalité de peſte à Orange.

Le Prince René & le Comte Henry de Naſſau ſon pere ſuivis d'un grand & magnifique train paſſerent prés d'Orange, en la compagnie de la Reine de France ayans logé à Caderouſſe: d'où ils prindrent le chemin d'Eſpagne ſans venir à Orange pour n'avoir eu temps de faire preparer leur entrée, & à leur retour traverſerent la France & ſe retirerent à leur maiſon de Breda ſans viſiter non plus la Principauté. Les guerres ſans doubte qui ſe rallumoient lors entre l'Empereur & le Roy haſtoient ainſi leur retraite, & priverent leur plus chere terre de leur veuë & de leur ſejour. En ceſte année fut decapité par juſtice à Orange un crocheteur ſi fort & robuſte qu'il portoit dix quintaux ſur ſon dos.

Le feu de la guerre s'enflamma extremement entre l'Empereur & le Roy de France & noſtre Prince tres ardent au parti de l'Empereur. Le Roy François s'eſtant jetté dans l'Arthois avec une puiſſante armée, avoit freſchement emporté Heſdin place frontiere & de grande opportunité à la Picardie, & aprés avoir diſpercé partie de ſes forces aux garniſons s'eſtoit retiré avec le reſte pour pourvoir à ſes autres affaires du coſté du Piedmont. l'Empereur de ſa part met ſus une armée de trente mil hommes de pied & huict mille chevaux, de laquelle il donne le commandement general au Comte de Bure qui fut aprés ayeul maternel du Prince Philippe Guillaume. René encor jeune Prince eſtoit entre les principaux Chefs, & qui eut bonne part à l'honneur de ſes conqueſtes & de ſes exploits militaires. La ville de ſainct Paul en Arthois occupée par le François fut la premiere place qui reſſentit les violents & ſanglants efforts de ſa puiſſance. Elle fut aſſiegée, canonnée, emportée par aſſaut, pillée, ſaccagée, & miſe à feu & à ſang avec telle furie que plus de quatre mille perſonnes des aſſiegés y perdirent la vie, ſans diſtinction d'aage ny de ſexe, hommes, femmes, enfans tout ce qui fut rencontré paſſa par le fil des eſpées victorieuſes & les deffences unies à rez de chauſſée, pour vanger la mort d'un Heraut de l'Empereur que le Gouver-

1537. Gouverneur de S. Paul avoit fait pendre en haine de son maistre l'estant allé sommer de se rendre. Aussi le violement du droict des gens sacro-saint entre toutes nations n'a jamais produict que des tristes & funestes effects. Il en print mal aux Ammonites & à Amyntas d'avoir maltraicté ceux de David & de Darius. D'ailleurs la deffence de ceste place non tenable contre les rudes assauts d'une si puissante armée, assuietirent les assiegés à une tant horrible & cruelle victoire.

David ruina les Ammonites & desola entieremét le Royaume de Hanon pour avoir faît maltraiter ces gens qu'il luy avoit envoyés. Joseph. Antiq. lib. 7. Amyntas Roy de Macedone ayant fait tuer les Herauts de Darius Roy de Perse qui luy demandoyent le tribut ; il perdit tout son Royaume par les armes vengeresses de son ennemy & son peuple innocent porta la folle enchere de ceste action. Herodot.

...ise Montreuil

...ailleurs

L'armée Imperialle poursuivant sa pointe tourne teste contre Montrueil qui se rend par composition apres avoir esté canonné, & de là mesdite de plus grands effets contre Therouenne laquelle elle assiege, & desia par le tonnerre du Canon luy avoit donné l'espouvante comme elle fut secourue d'un opportun ravitaillement par la diligence du Mareschal d'Annebault au prix de la vie de plusieurs François, de la prison du Mareschal & des principaux de sa troupe, qui s'estoit avancée pour favoriser l'entrée du secours, par le moyen duquel la ville fut garentie : & en suite par une suspension d'armes pour trois mois entre la France & les pays bas. ainsi nostre Prince pendit les armes au croc pour peu de temps.

...est remis en la Principauté

1538. Le renouvellement de la guerre entre l'Empereur & le Roy de France, avoit renouvellé l'usurpation au milieu de cest Estat, & maintenant la publication de la trefve y restablit la legitime authorité de son Prince. Le traicté de Nice en fut le seau par l'entremise du Pape Paul troisiesme, en laquelle le Prince n'ayant pas esté expressement comprins; il y eut une capitulation particuliere accordée à part par le mesme entremetteur, en vertu de laquelle le Prince fut derechef reintegré par le Roy François. Les deputés des deux Roys s'assemblerent aprés à Compiegne pour tacher de faire terminer ceste trefve par le commencement d'une bonne paix, & dans ceste conference ou communication fut arresté l'article suivant.

...par le traité de Nice & de Cõpiegne

Est aussi accordé que la Dame de Vendosme sera restituée à la jouyssance de la terre d'Anguien, en restituant le Prince d'Orange à la jouyssance des terres & seigneuries, que sont estées saisies, & detient la Princesse d'Orange doüairiere. Esquelles terres ledit Prince d'Orange sera restitué & reintegré, nonobstant aucune mainmise, arrest successivement fait à la requeste de ladite Dame doüairiere d'Oranges, ne adjournemens, deffauts, & sentences ; Le Roy en traitant audite trefve, par intervention de nostre sainct Pere à declaré nulle & de nulle valeur, & comme telle les a revoqués & revoque en faveur de ladite trefve. Et quant à la restitution des autres terres, que ledit Prince d'Oranges demande & requiert & aussi satisfaction & toutes autres actions que peut avoir contre ledit Roy ; icelles luy demeurent saufves. Et luy sera administrée bonne & briefve justice sans delay ou longueur, subterfuge.

...estrange desbordement d'Egues

Les inondations & desbordements des eaux sont des presages & avant coureurs des fleaux du ciel, ou des marques infaillibles de la perversité des hommes. Ceste ville en est souvent affligée par les frequents ravages du cours impetueux de la riviere d'Egues. Mais il n'est memoire d'aucun plus extraordinaire que de celuy qui survint le troisiesme de Septembre environ midy. Car alors il se desborda si furieusement qu'il vint heurter contre la ville, ouvrit la porte du Pont-neuf, & entra dedans en telle abondance, que la place du Cire & toutes les rues de la ville estoient comme plages de mer. De ceux qui n'avoient point voulu fuir à la montagne du chasteau pour n'abandonner leurs maisons craignans le pillage, les uns se jettoient dans des tombereaux sans roues, ou bien dans des cuves à fouler raisins, pour se sauver avec leurs meubles plus precieux craignans la ruine des edifices ; les autres furent continuellement à genoux en prieres ardãtes attendans l'accablement ; les autres du haut des tours regardoient la disposition du temps apprehendans un tres grand deluge. Ce n'est pas tout, l'eau qui jalissoit dessous la terre à grosses sour-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſes ſources dans les caues & maiſons redoubloit l'eſtonnement de ces poures 1538.
gens, les grandes pierres du pauement des Temples eſtoient ſouſlevées & renversées par la violence de ces eaux ſouſteraines, les murailles des maiſons minees, & les fondements crouloient; le lendemain la ville fuſt vuide d'eaux, mais embourbee d'une coudée de haut par tout. Ceux qui eſtoient emmi les châps dans les moulins & grangeages du terroir contraints de gaigner les couverts, apres y avoir demeuré toute la nuict ſe virent le matin accompagnés & environnes de ſerpens qui s'y eſtoient retirés à ſauueté pour fuir la mort, l'horreur & l'apprehenſion en cuida precipiter aucuns du haut en bas, & jetter les autres en freneſie. Les branches des arbres furent treuvees chargees de counils, lievres, belettes, chiens renards & autres beſtes, ayant comme changé leur nature pour ſe garentir du naufrage. Il fut remarqué en pluſieurs maiſons que l'eau entrant par le trou des ſerrures qui fermoient les portes à double reſſort, pouſſees par la violence les ouvroient auſſi facilement qu'euſſent fait leurs propres clefs. Ce grand amas d'eau vint choquer de telle impetuoſité la montagne du Chaſteau du coſté de Pourtoules, qu'eſtant montée fort haut outre ſon cours naturel, elle s'alla deſcharger comme par contre coup dans l'eſtang d'Aglan. Ce desbordemẽt fut ſi terrible & ſi dommageable que vingt cinq ans apres deſlors qu'il venoit à pleuvoir extraordinairement, tous les habitans eſtoient ſaiſis d'une grande apprehenſion de revoir un pareil ſpectacle, revenons au Prince.

Parmi toutes les fureurs de la guerre qui ſe renouvellerẽt, le Prince eſpouſa Anne fille d'Anthoine Duc de Lorraine & de Renee de Bourbon, & peu aprés l'Empereur le fit chevalier de la Toiſon d'or & adjouſta au gouvernement de Bourgogne celuy de Hollande, Zelande, & Friſe. Il ne conſigna pas pourtant ſa vertu guerriere entre les bras du repos & de l'oiſiveté à l'ombre de ce mariage. Il avoit l'ame trop genereuſe pout demeurer les bras croisés durãt ces belles occaſions, & ne croire comme Teres qu'il ny a que la guerre qui faſſe remarquer un Prince pour tel qu'il eſt. Le Danois eſtoit joint d'intereſt & d'alliance avec le François & tous deux avoient denoncé la guerre à l'Empereur. Ils l'aſſaillent de divers endroits. Le Duc d'Orleans s'achemine en Luxembourg avec une belle armée ſous la conduite du Duc de Guiſe; & par la prinſe de Damvilliers qu'il emporte & ſaccage, d'Ivoy qu'il aſſiege & reçoit à compoſition, & d'Arlon qui ſe rend à luy, devenu maiſtre de Luxembourg capitale de la Province, & en ſuite de Mommedy, tout le Duché hors Theonville fait joug ſous la domination Françoiſe. D'autre part le Duc de Cleves à la ſuggeſtion des François prend les armes contre l'Empereur, & aſſemble une armée de douze mil hommes de pied & de quinze cents chevaux, de laquelle il donna le commandement au Marechal de Gueldres, que le Duc de Longue-ville parti de France alla joindre avec ſix cents chevaux. Ceſte armée ayant paſsé la Meuſe entre en Brabant, & d'arrivée fait bonne mine ſans y exercer actes d'hoſtilité: puis tout à coup levant le maſque pille, rauage, brulle le plat pays de Campigne ſans contraſte. Elle vouloit occuper en Brabant Marie d'Auſtriche Reyne d'Hongrie ſeur de l'Empereur Gouvernante des Pays bas, pour faire diverſion des forces qui alloient fondre en Luxembourg contre l'Orleanois.

Teres pere de Sitalces diſoit que quand il ne faiſoit la guerre, il luy ſembloit qu'il n'y eut point de difference de luy à ſon palefrenier. Plut.

René qui eſtoit aux eſcoutes dans ſon Chaſteau de Breda en â le vent. Il ramaſſe bruſquement tout ce qu'il peut en ſi preſſante opportunité, fait un gros de cinq cents chevaux, & d'environ trois mil hommes de pied tirés des bandes enrollées du pays. Et avec ceſte troupe parti de Breda prend le grand chemin d'Anvers à deſſein de le ſecourir, non de combatre avec des forces ſi inegalles. Les chemins de Breda & de Hooghſtrate à Anvers ſe joignent au village de Breſcot. Noſtre Orangeois & le Mareſchal advertis des deſſeins l'un de l'autre, diſputent à qui s'y rendra le premier pour approcher Anvers.

Cum pari contendere anceps eſt: cum ſuperiore furioſum, cum inferiore ſordidum. Senec. 2. de gra. 54.

Le Ma-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1542. Le Mareſchal avoit quatorze mille hommes, mais il fut plus diligent à ceſte fois que Prince qui n'en avoit que trois mille cinq cents. S'y treuvant donc le premier il ſaiſit Breſcot: Et pour lurrer le Prince range en bataille quatre cents chevaux, prés du grand chemin à la ſortie du village, couvert de haliers & de buiſſons d'un coſté & d'autre, loge en embuſcade ſon Infanterie leur commandát de mettre genoux en terre & de cacher leurs armes derriere eux: Le Prince par le defaut de ſes eſpies n'eſtant pas adverti de la ruſe, s'advance & commande ſon Lieutenant de la cavallerie d'aller rompre ceſte troupe de chevaux qui paroiſſoit, tandis qu'il filoit chemin à ſon pas avec l'Infanterie. La Cavallerie du Prince armée à creu avec lances en bon equipage, met facilement en fuite l'autre qui n'avoit que des piſtoles pour combatre, & la contraint de prendre le large des haliers & de ſe deffendre. Noſtre Orangeois s'advance à l'inſtant avec ſon Infanterie: mais à peine eut il loiſir d'entrer au combat que l'embuſcade dreſsée ſur pieds l'environne de tous coſtés: le reſte de la Cavallerie du Mareſchal qui eſtoit auſſi aux embuches s'advance & le preſſe avec advantage. Le Prince qui eſtoit attendu avec impatience à Anvers, eſchappa heureuſement de la meſlée à toute peine, ſuivi de ſa Cavallerie & ſe ſauva dans la ville, où il entra le jour de la feſte S. Iaques ſur les ſept heures du ſoir avec peu des ſiens, en ayant laiſsé deux mille ſur le champ la plus part priſonniers. Sa preſence raſerena les eſprits, adoucit les amertumes, & redonna à ceux d'Anvers l'aſſeurance qu'ils ne pouvoient treuver qu'en la viſion de ſa face, puis ayant ſagement pourveu à tout ce qu'il jugea neceſſaire pour la conſervation d'une ville ſi importante, il ſe rendit auprés de la perſonne de la Reyne pour luy donner conte du tout, & ne tarda pas de prendre revanche de eſte eſcorne.

Eſt mis en route.

Il ny a rien qui remette plus le courage au ventre des ſoldats que la preſence du chef. Alexádre eut ſouvent perdu des villes & des batailles s'il n'eut aſſeuré de ſa preſence ce que le grand nombre des ennemis avoit es branlé. Seleucus s'en fut mal trouvé & Julius Cęſar ne fut pas venu about des Gaules en ſi peu de téps. Comme apert dás Plut. Q. Curt. & Comment. de Cęſar.

Il donne ordre à tout ce qu'il y avoit de plus preſſant à pourvoir dans le pays, raſſemble les forces d'iceluy contant vingt quatre mille hommes de pied & quatre mille chevaux: s'advance pour combatre ces pillards, & donne ſi chaude alarme au Mareſchal, que ſans l'attendre, chauſſant des aiſles aux talons il paſſa la Meuſe prés de Mezieres place de la domination Françoiſe, pour là à couvert de ſes baſtions rafraiſchir ſes troupes haraſſees du chemin & des fatigues que les payſans du pays leur avoient donné. René marchoit ſur ſes pas, & pour profiter l'opportunité de ſon abſence, adverti que le Duc d'Orleans avoit quitté le pays de Luxembourg pour aller joindre le Roy de France qui s'eſtoit approché de luy, fait ſoudain tourner teſte à ſon armee de ce coſté là. Et comme un feu volant ſaute dans le pays de Luxembourg, attaque & reprend toutes les places d'iceluy n'agueres emportées par l'Orleanois. Luxembourg ville capitale du Duché eſpreuve la force de les armes: Damvilliers, Arlon, Montmedy, bref tout ce qui avoit recognu le nom François fut valeureuſement recous par la vaillance de ce Prince, & contraint de reclamer le nom de l'Empereur; horſmis Ivoy qu'il aſſigea en vain, bien deffendu par le Duc de Guiſe Lieutenant pour le Roy de France en ceſte Province. Et toutes ces grandes actions furent heureuſement exploictees dans un mois par le Prince. De là pour rappeller les forces du Duc qui eſtoient allé joindre les François, il s'eſlance comme un foudre dans le pays de Iuliers, porte ſes armes victorieuſes par tout, emporte villes & places ſans reſiſtance. Sittard, Iuliers, Heinſberg, Suſtere furent contraintes de recognoiſtre ſa puiſſance par l'abbatis de leurs fortifications & de leurs murs, & tout le pays de Iuliers de ſouffrir le feu, le ſac, le ſang, en eſchange des cruautés, que le Duc de Cleves avoit n'agueres exercees en Brabant.

Chaſſe ſes ennemis.

Entre au Luxembourg.

Reprend le pays. Fors Ivoy.

Pais Iuliers.

Bruſle & ſaccage le pays.

L'hiver approchoit & le Prince s'eſtant retiré avec ſes troupes, le Mareſchal y r'entre avec les ſienes, & en peu de temps recouvre ce qu'il avoit perdu, horſmis la ville de Heinſberg, devant laquelle il plante ſon camp. Le Prince adverti du retour de ſon ennemy r'aſſemble derechef ſoudainement le plus de gens

[...] prins par le Mareſchal qui eſt batu par le Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de gens de guerre qu'il peut & avec ce, les va charger par derriere à l'improviste, taille en pieces la plus part de l'armée ennemie. Le Mareschal ne perdant pas courage recueillit le desbris de ce grand naufrage & avec des nouvelles forces s'estant jetté dans le pays d'Utrecht, assiege la ville d'Amersfort, qui composa sa reddition au prix de sept mille florins d'or, mais comme le Mareschal fut dedans non content de ceste lippée, il se prevalut de toute la vaisselle d'or & d'argent, bagues & joyaux des femmes qu'il y treuva. René de Nassau entendant les nouvelles s'achemine à Utrecht avec ces troupes pour reparer ceste bresche: mais comme le Mareschal en est adverti, il desloge tout doucement sans l'oser attendre & prend le chemin de Gueldres, emmenant quant & soy les plus riches bourgeois, & laissant trois compagnies de gens de pied en garnison à Amersfort.

Ateas Roy des Tartares bravant Philippe Roy de Macedone luy disoit que les Macedoniens combatoyent bien les hommes, mais qu'il avoit des Tartares qui sçavoyent combatre la faim & la soif. Plut.

l'Empereur desireux de chastier une bonne fois pour toutes la temerité du Duc de Cleves se resoult de faire un grand effort. Pource estant de retour d'Allemagne au pays bas avec ses bandes Italiens & Espagnoles, il donne le rendés vous de toutes ses forces à la ville de Bonne pour y faire une monstre generale de son armée. Là se treuverent quatorze mille Allemans, quatre mille Espagnols, gens qui comme ces Tartares pouvoient combatre la faim & la soif, quatre mille chevaux Allemans & Bourguignons, & six cents chevaux legers Italiens & Albanois. Mais par dessus tout arriva le Prince à la teste de douze mille hommes de pied & deux mille lances. Avec ceste grande armée contant trente deux mille hommes de pied & six mille six cents chevaux, l'Empereur va assieger en personne Dure jadis ville Imperiale enclavée au milieu du pays de Iuliers, & depuis usurpée par les Ducs de Cleves. Elle estoit tres forte pourveue de gens & de munitions de Guerre, en estat de faire une grande resistance. Mais la vigoureuse resolution des Imperiaux surmõtant la profondeur & difficulté des fossés, aprés une grande & terrible batterie qui ouvrit les murailles en plusieurs endroits se fait voye parmy l'horreur du sang, entre par assaut dans la ville, qui fut consacrée à la furie de l'espée vengeresse & à l'ardeur des flammes devorantes.

l'Annale de ceste prise est cõprinse en ce distique.
DVra InCensa IaCet, dVra CerVICe rebellis:
QVo rVIt aVgVsti MensIs & ensIs erat.

La prinse de ceste ville porta tel coup en faveur des affaires de l'Empereur, que la plus part des autres places de Cleves & de Juliers luy viennent offrir leurs clefs en signe d'obeyssance: Venlo & Ruremonde bien que capables de faire une grande resistance suivirent l'exemple des vaincus. Et en suite le Duc mesme le fait recercher avec toute sorte de demonstration d'humilité & de submission; & par l'entremise des Ducs de Brunswic & de l'Archevesque de Cologne, s'estant allé jetter à ses pieds, luy offrant toutes les forteresses de la Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, *Permettéz* (dit il) *tres clement Prince que ma jeunesse qui a esté deceue par les vaines promesses des François, treuve encor grace devant vous: La constance & la fermeté que je contribueray desormais au service de vostre Majesté Imperiale dans un aage plus meur reparera les fautes, auxquelles je me suis laissé aller par ma jeunesse.* Le Chancelier du Duc qui estoit à genoux comme luy, prenant la parole, par un brief discours accompagné d'une profonde humilité & reverence tacha de l'esmouvoir à compassion & à misericorde. Declarant franchement que le Duc son maistre estoit prest de recepvoir de sa Majesté telle loy qu'il luy plairoit donner. l'Empereur qui estoit assis en une chaire composoit le maintien de sa face dans la grave Majesté bien seante à un si grand Prince, & convenable à l'action. Et s'estant contenté de regarder avec un visage severe & courroucé ceux qui estoient humiliés devant luy, sans leur respondre un seul mot il se dresse de sa chaire, commande au Prince & au Cardinal Granvelle de former les conditions sous lesquelles il recevoit le Duc à pardon, puis leur tourne le dos & se retire. René s'approché du Duc, luy donne la main & le releve. Le Duc est remis en grace sous ces articles que le Prince & le Cardinal luy prescrivirent.

Qu'il

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1543. *Qu'il ne s'escartera de la religion de l'Eglise Catholique, & s'il a changé quelque chose la restablira. Qu'il donnera sa foy à l'Empereur, à Ferdinand & à l'Empire, & renoncera à l'aliance de France & de Dannemarck. Quil ne faira aucun traicté auquel l'Empereur Ferdinand & leurs hoirs, ne soient exceptés. Qu'il quittera toute la possession du Duché de Gueldres & Comté de Zutphen, & si quelques places refusent de se rendre, il donnera secours à l'Empereur. L'Empereur de sa part luy remettant la Province de Juliers qu'il a n'agueres conquestée par armes, deux villes exceptées Heinsberg & Sittard, lesquelles il retient jusques à ce qu'il voye sa feauté & obeyssance.*

Conditiõs de la paix du Duc de Cleves prescriptes par le Prince & Granvelle à l'advantage de l'Empereur

C'est une action d'un vrayemẽt victorieux que de prescrire des loix aux vaincus pour l'establissemẽt de la religion. Gelon tyran de Sicille apres avoir defait les Carthaginois les contraignit de passer cet article, *qu'ils ne sacrifieroyent plus leurs enfans à Saturne. Plut.*

Ces conditions ordonnées au grand advantage de l'Empereur, la garnison des Clevois desempara la ville d'Amersfort qu'elle occupoit & René de Nassau en print possession au nom de sa Majesté Imperiale, & en suite de toutes les villes & generalement de tout le pays & Duché de Gueldres, puis continua la route des armes parmy les grandes guerres des Pays-bas contre la France, se signalant tousiours aux plus grandes & importantes occasions.

Tant d'heureux succés qui arrivoient journellemẽt à l'Empereur par la diligence & utilité des services de nostre Prince, n'estoient ils point capables de rallumer la haine du Roy François contre luy, & d'empirer sa condition en sa Principauté d'Orãge? Le Roy n'oublie riẽ pour y traverser ses affaires. Il y envoye derechef un sien President de Grenoble accompagné de plusieurs autres officiers Royaux, pour reduire sous sa main la souveraineté d'Orange, & foule extraordinairement ce pauvre pays par le passage de la gendarmerie Françoise. D'autre part le Prince & ses subjects sont molestés & grabugés par l'Admiral Chabot, qui pour se prevaloir du malheur du temps veut reveiller certaines imaginaires pretentions qu'il dit luy estre devoluës, par la mort de M. Philiberte de Luxembourg ayeule maternelle du Prince.

le Roy saisit la souveraineté en haine du Prince. l'Estat molesté par l'Admiral Chabot

Et comme si tous nos voisins debvoient jouër à la pelote de cest estat, le parlement d'Aix en Provence fulmine aussi contre luy, ayant en teste le parlement du Dauphiné, si bien qu'ils sont tous deux en conflit d'une jurisdiction qui n'appartient ni à l'un ni à l'autre. D'ailleurs Jean Comte de la Chambre se presenta aussi pour pescher en eau trouble, & pendant l'absence du Prince & ses grandes occupations dans les guerres, usurpe la jouyssance de la Principauté. En somme ils estoient tous comme chiens s'entre-mordans pour rõger cest os. Estrãges brigues & practiques cõtre ce pauvre estat & contre son Prince! quelles secousses! combien d'agitations diverses! quels esbranlemẽts! quels chãgements! l'Orange se nourrit au calme & à l'abri: Mais toy ô Orange tu ne peus jamais estre sans orage! Pour marque du malheur du temps il y eut eclipse de Soleil à 9 heures du matin, 17 min. du 24 Janvier, qui dura une heure & rendit le temps si obscur que les estoiles paroissoient cõme en plaine nuict. Louis Pelissier Evesque d'Orange mourut aussi pour lors, & Rostang de la Baume frere de Suze fut pourveu en sa place. Il fit son entrée à Orange suivi de grand nombre de seigneurs & gentilshommes, ayant esté receu de tous les habitãs & ordres de la ville avec un applaudissement general. On n'espargna dances, masquerades, & tous autres esbatements. L'Evesque tint maison ouverte à l'Evesché & comme il estoit oyant le sermon en l'Eglise des Carmes, sa cuisinne mit le feu à ses escueries & tous generalement, hommes, femmes, enfans quitterent le sermon, pour courir à l'embrasement.

par le Parlement d'Aix

par le Cõte de la Chambre.

Eclipse du Soleil.

Succession des Evesques.

1544. Tandis que l'usurpation estoit toute establie & formée dans Orange, & que les estrangers y regentoyent à tour de bras, René chef de la gendarmerie des Pays-bas accõpagnoit l'Empereur en la conqueste de plusieur places de Picardie & de Champagne sur les François. Luxembourg fut reprins sur eux, Commercy suivit la victoire, & Ligny en Barrois emporté par assaut fraya le chemin à l'Empereur pour aller planter son camp devant S. Disier au grand malheur de nostre Prince qui y perdit la vie. Le Comte de Sancerre y commãdoit avec la compagnie de cent hommes d'armes du Duc d'Orleans dont il estoit Lieutenant, quelques autres troupes de Cavallerie, & 2000 hommes de pied

Le Prince entre en Picardie avec l'Empereur, qui assiege S. Disier.

de pied ſoubs la charge de la Lande & du Viſcomte de la Riviere. Ceſte ville 1544.
eſtoit incapable de ſouſtenir des forces Imperiales, mais la vigilāce des chefs qui eſtoiēt dedans, fit merveilles à contrecarrer de ſi puiſſans efforts. L'Empereur fait dreſſer 3 grandes & furieuſes bateries en 3 divers endroits, & haraſſe les aſſiegés par pluſieurs incommodités. Ceux-cy repouſſent vigoureuſemēt pluſieurs rudes & furieux aſſauts avec perte notable des aſſaillās: Et d'ailleurs ne ceſſent de les moleſter par frequētes ſaillies du coſté du Chaſteau. Pour les reſerrer, l'Empereur y envoye noſtre Prince avec 18 enſeignes d'Allemās & 6 grādes couleuvrines, qui ſe loge à la Forge vis à vis du Chaſteau prés du pōt qui eſt ſur la riviere de Marne, où il dreſſe ſa batterie contre la ville, & avec ce ayant diverti les eaux du foſsé, il reduiſit les aſſiegés à telle neceſſité, qu'il ne leur reſtoit plus que 3 puits à grand peine ſuffiſans pour l'uſage des gens de guerre. Mais cōme le canon continuoit de joüer de part & d'autre, ce vaillant Prince allant viſiter l'Empereur aux tranchées fut griefvement bleſsé d'un eſclat de pierre eſlancé par le coup d'un boulet de canon, dont il mourut un jour aprés 18 Juillet, extrememēt regreté de toute l'armée, & de l'Empereur qui ne bougea d'auprés de ſon lict juſques à ſa mort. Parmy ſes plus doleureuſes angoiſſes, un Italien Necromantien s'eſtant preſenté à luy pour le guerir en la force & vertu de ſon art, fut vivement rebuté par ce Prince, preferant une mort heureuſe & appreuvée du ciel, à une vie maudite de Dieu, deteſtée des hommes & ſoubſtenuë par des arts magiques & diaboliques. Pieté rare en un jeune Prince, parmy les plus cruels tourments de ſes playes ſanglantes, dont la douleur extreme n'eſpargne pas bien ſouvent le ſalut eternel de l'ame pour chatoüiller le corps au prolongement de la vie. La Lande l'un de chefs de la ville brave & vaillant Capitaine eut en eſchange la teſte emportée en meſme temps, par une vollée de Canon traverſant la breſche de la muraille. En ſuite l'Empereur ſe rendit maiſtre de la ville, aprés avoir accordé aux aſſiegés une tres-belle & honnorable compoſition: & finalement aprés pluſieurs autres exploicts de part & d'autre, en la meſme année la paix fut concluë & arreſtée à Troye en Champagne entre l'Empereur & le Roy de France.

Non eſt res magna vivere, omnes ſervi vivunt, omnia animalia. Magna res eſt honeſtè mori, prudenter, fortiter. Senec. epiſt. 8.

Ainſi René Chalon de Naſſau mourut en la vingtſixieſme année de ſon aage, n'ayant eu de ſa femme Anne de Lorraine qu'une fille morte en enfance, & fut enſeveli en la grande Egliſe de ſa ville de Breda dans le ſuperbe tombeau qui luy fut erigé. Prince aymé & cheri de l'Empereur, honnoré des plus grands Capitaines de ſes armées, reſpecté & obey de ſes ſoldats, craint & redouté de ſes ennemis, cheri, touſiours bien ſervi de ſes officiers & ſerviteurs auxquels il legua leurs gages pour toute leur vie, vaillāt, ſage & heureux Chef de guerre; & qui par la conqueſte de pluſieurs Provinces & pays au profit de l'Empereur, dans un ſi bas aage, preſageoit de tres-grandes eſperances de ſa vertu en la force & vigueur de ſes ans; digne certainement de ce ſang martial & genereux de Naſſau. Il fit ſon heritier univerſel & laiſſa par ſa derniere volonté ſa Principauté d'Orange à ſon plus proche le Comte Guillaume de Naſſau, fils ayné de Guillaume Comte de Naſſau ſon Oncle paternel, laquelle auſſi il ne luy pouvoit pas oſter. Le droict de la ſucceſſion la luy donnoit & ceſte derniere volonté ne fit que corroborer l'uſage & la nature de ceſte ſouveraineté qui porte à un inſtant la couronne du mourant ſur la teſte du ſurvivant plus proche, & aux femelles à deffaut des maſles comme il s'eſt pratiqué depuis pluſieurs ſiecles. François Duc de Lorraine & de Bar ſon beau frere, Adolphe Cōte de Holſtein & de Schawenbourg furent choiſis par ce Prince pour les executeurs de ſa volonté & pour faire accomplir les Legats par luy faits à Palamedes ſon fils naturel & à autres de ſon parētage. Apres ſa mort on fut aſſeuré de ce qu'on avoit douté durant ſa vie. Il avoit veſcu en Catholique, mourut en Huguenot, & declara expreſſement qu'il ne croyoit point d'eſtre ſauvé *que par l'interceſſion du tres-precieux ſang de noſtre Redempteur & Sauveur Jeſus-Chriſt cōſtitué & ordonné propiciation & reconciliatiō pour tous croyans en luy.*

Le teſtament eſt daté du camp de l'Empereur à Richemont le 20. Iuin 1544.

GUIL-

GVILLAVME IX. DV NOM
PRINCE D'ORANGE
XXIII. Regne.

56 Eloge.

CE Regne est long & pœnible, entrecoupé de divers rencontres, destrempé en l'amertume de plusieurs cruelles & sanglantes guerres. Nous y verrons la perçonne de ce grand Prince comme la bute & le jouet de la fortune, tantost sur le bord & au precipice de sa ruine, tantost sur le point de triompher de la plus artificieuse malice de ses ennemis. Son Estat souverain maintenant occupé par les usurpateurs, puis desgagé de la main estrangere, estre finalement le butin & la proye de ses voysins, exerceans sur sa ville capitale les plus brutales hostilités qu'une ville de conqueste destinée à perdition & à ruine pourroit meriter, par toutes les plus extremes rigueurs du droict des armes. Mais Prince, qui aprés avoir tousiours demeuré ferme en l'assiete de sa constante resolution parmy toutes les rudes attaintes & secousses de sa vie, comme un Alcion au milieu des flots & des tempestes de l'Occeã, rellevera sa patrie d'une cheute mortele, ou elle estoit miserablement gemissante soubs le fais de la tyrannie, lors que Dieu grand gardien & conservateur des Estats, employera sa valeur & sa prudence, comme un tres propre instrument, pour jetter les fondements de la plus puissante republique qui soit aujourdhuy au mõde, malgré tous les efforts du plus grand Roy de la terre: pour en fin tragiquement finir sa vie par la main meurtriere d'un assasin: mais avec c'est honnorable memorial à la posterité, d'avoir seelé de son sang le salut & la liberté de tant de provinces, & d'avoir laisśe des tres dignes successeurs aprés luy, qui ont si valeureusement executé & heureusemẽt acquis, par tant de batailles, de victoires & de trophés, que de jeusnes surions, ils sont devenus des grands arbres couvrants de leur ombre tous ces peuples, Princes qui par l'approbatiõ des autres Princes, ont esté miritoiremẽt qualifiés les plus grãd capitaines de leur siecle.

Vivere militare est. Senec. ep. 69.

Sa devise estoit, *Sævis tranquillus in undis;* faisant allusiõ au naturel des Alcions qui reposent en tranquillité sur les ondes de la mer.

Præcisæ arbores plurimis ramis repullulãt. Senec. 1. de Clem. 3. Allusion à la Devise du Prince Maurice qui estoit. *Tandem fit surculus arbor.*

Sa naissance

1544. Guillaume de Nassau fils aisné de Guillaume Cõte de Nassau, & de Iuliane fille du Comte de Stolbourg, nasquit au chasteau de Dillembourg en Allemagne le seziesme d'Auril mil cinq cents trente trois, & fut appellé à la succession de la Principauté d'Orange le dixhuictiesme Iuillet mil cinq cents quarãte quatre. Le Ciel qui l'avoit fait naistre grand adjousta à ses qualités beaucoup de tiltres; & par l'heritage de René l'investit des riches despouilles de ces trois grandes maisons d'Orange, de Baux, & de Chalon. La maison d'Orange ne luy a laisśe que l'abregé de ce beau present qui luy fut fait par Charle magne & des justes pretentions sur plusieurs belles terres en Languedoc, Comté d'Ales, Baignols, Aramond, Valabregues, & autres seigneuries dans l'Evesché d'Usés: En Dauphiné sur Pierrelate, Domzere, Soleau, S. Romans, Faulcon, S. Marcelin, S. Veran de Baulmes, Montoulieu, Souveraineté de Tulette & Barbaras, & autres: En Provence sur plusieurs seigneuries dans les Eveschés d'Apt, & de Cisteron: Au Comté Venaiscin sur la Palud, Boulene, Baumes, Visan, Serignan, Camaret & autres de la Val-de-bueire. La maison de Baux luy a aussi beaucoup donné en pretentions, rien en effect; le Royaume d'Arles pour lequel elle traita; la Comté & souveraineté de Provence qui luy fut ostée par les forces d'Arragon; La Baronnnie de Baux, & les terres Baussenques comprenans plus de cent villes ou villages, la plus part illustrées des marques de souveraineté: La Comté & souveraineté de Geneve de laquelle elle ne porta que le tiltre, sans en avoir possedé que les restes du Duc de Savoye. La Baronnie de Chastillon & plus de trente villes & villages

Droicts de la maison d'Orange.

Il se voit encor par des anciennes donations faites par Guillaume au Cornet que non seulement la Cõté d'Alés, mais aussi tout ce qui est arrousé de la riviere du Gardon luy appartenoit en tiltre de souveraineté.

La ville d'Aix entre autres en est une.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

dans le Dauphiné, sont des tristes reliques de ce qu'elle a esté, & de ce qu'elle a laissé. La maison de Chalon a esté plus heureuse & a porté plus d'utilité à ses heritiers : elle leur à donné le droict du Dauphiné, de la Principauté de Melphe, du Duché de Gravine, & du Comté de Venafre en Italie; du Comté & Souveraineté de Neufchastel, des Comtés de Tonnerre, de Ponthievre, & de Charny : des Baronnies d'Harlay, de Noseroy, de Salins, de Pontarlier, de S. Laurens, de Genigne, de l'Estoille, de Lons-le-saunier, de Rougemont, d'Orgelet, de Mont-Faucon, de Varennes : des Seigneuries d'Argueil, Chasteau-belin, Chasteau-Guion, Orbe, Domp martin, Chasteau-neuf, Valempolieres, Mont-rond, Revigni, Montagu, Reaumont, Vers, Mirebel, Chastillon, Mounet, Montrivel, Chalamont, Abbane, Mont-mahou, Roche-Iean, Ionigne, Chauannes, Montfleur, Salieres, Bleterans, La Riviere, Souveraineté de S. Agnés, Vicomté de Besançon, dans la Franche-Comté de Bourgogne : des Baronnies de S. Agnan, Cuiseau, Beaurepaire en la Vicomté d'Auxonne : des Seigneuries de l'Espine, Gaudin, La Ferté Milon, Courtenay, Montcontour, Lambale, Succine Tersou, des ports, & havres de Crenon, de S. Malo, & de plusieurs autres grandes terres en la Duché de Bretagne : des Baronnies de Theis, Pierre, Dommene, Anthon, Collombier, S. Romans, Falavier, Ancedune, Auberrive, Cornillon, Selanches, Montreal, Orpierre, Montbrison, Curnier, Nouveisan, en Dauphiné : des Baronnies de Brantouls, Plesian, Caromb, le Thor, dans le Comté Venaiscin : & de celle de Lers en Languedoc. Terres de tres grande consideration, mais desquelles il n'a joui que de la moindre partie. Elles furent données en heritage à René, qui les laissa à Guillaume comme il les avoit eues de ses devanciers, avec ce qu'il possedoit desia de son chef, la Comté de Vianden, Vicomté d'Anvers, Baronnies de Breda, Lecke, Diets, Sichem, S. Vit, & grand nombre d'autres; lesquelles ayant adjoustées aux Comtés de Nassau, Dillembourg, Catzenellenbogen, Dietz, Lingen, Buren, Leerdam, Marquisats de la Vere & de Flessingues, Baronnies d'Iselstein, S. Martensdick, Grouvendonk, Varneston, Gertruidembergues, & plusieurs autres qu'il avoit eues de son pere, ou de ses mariages, ou par acquisition. Il se vit presque en une mesme saison revestu des droicts d'un Royaume, de trois Principautés, d'une Duché, de seze Comtés, de deux Marquisats, de deux Vicomtés, de plus de cinquante Baronnies, & de plus de trois cents seigneuries.

La seigneurie de Salins à valu autrefois de revenu 40000 ducats cõme j'ay veu par des anciens Comtes.

S. Agnes n'a jamais relevé de personne & les Barons d'Harlay y ont tousiours tenu garnison en temps de guerre & de paix.

Mõtcontour à dix & sept parroisses qui en dependent & Lamballe soixante.

Guillaume estoit aux estudes en Allemagne pour estre instruit en la religion Protestante, que son pere avoit si constamment soustenue contre l'Empereur Charles V. quand il fut appellé à ceste grande succession. Les biens cœlestes luy firent oublier pour quelque temps les terrestres; & pour jouïr de ce bel heritage, il fut contraint de professer publiquement la religion Catholique. l'Empereur qui avoit cheri son devancier l'honnora de diverses tesmoinages d'une affection particuliere. Il le fit eslever durant neuf ans en sa chambre, n'oublia rien pour estouffer en luy ceste premiere semence de religion; luy donna des Phenix pour Gouverneurs & Mambourgs qui y tindrent soigneusement la main : Mais ce nonobstant elle germa si avant en l'ame de ceste jeune plante, qu'il ne fut jamais en leur pouvoir de la retrancher, ni d'empescher qu'il ne nourrit des estincelles de ce feu divin sous les cendres de la necessité du temps, qui produisit finalement des grandes & visves flammes, avec lesquelles il a esclairé toutes les provinces Belgiques.

Il faut donner des Phenix pour gouverneurs aux enfans des Princes, comme à Achilles. Plut. Com. il fa. no. les enf.

La jeunesse de ce Prince eslevée avec un soin si particulier, donnoit des grandes esperances de vertu en la force & vigueur de ses ans. l'Empereur cognoissoit la portée de son jugement des son bas aage, & la sublimité de son esprit le portoit à l'instruire des plus grandes affaires, & à l'admettre dans les plus particulieres de son cabinet. Il prenoit plaisir de conferer privement avec luy, & de l'ouir raisonner sur icelles & en donner ses sentiments. Lors qu'ils luy revenoient, il luy faisoit cognoistre qu'il les suivoit, pour l'esguillonner

Il y a trois parties necessaires pour faire un grand hõme le naturel & le sang, l'education & l'eslevation, l'usage ou l'exercice. Plut.

d'autant

dautant mieux à s'y estudier. Et souvent il arrivoit que donnant audience particuliere aux Ambassadeurs des Roys & des Princes & congediant tous les autres, il le retenoit usant de ces termes *demeurés Prince.*

1544. Peu de temps aprés son advenement il recouvra sa Principauté, par le benefice du traité de paix de Troye en Champagne, entre l'Empereur Charles V. & le Roy François I. en vertu de cest l'article le concernant.

[Recouvre la Principauté par le traité de Troye]

Le Roy Tres-Chrestien à levé & leve par ce dit traicté, la mainmise & tout aultre empeschement, fait & mis aux Principauté d'Oranges & souveraineté d'icelle, au proffit de l'heritier universel institué par le testament de feu Messire René de Chalon Prince d'Orange, heritier immediat du feu Prince Philibert, pour en jouir & user ensemble des preéminences, superiorités, & souverainetés par luy pretendues, ainsi que ledict Prince Philibert faisoit auparavant lesdites mainmise & empechement, nonobstant iceux & quelconques sentences & autres exploicts & actes de Iustice faits à ce contraires, lesquels demeurent nuls & de nulle valeur se declarent par ce present traicté; & n'entend toutefois ledict Sieur Roy par moyen d'iceluy article, attribuer audict heritier aultre droict que celuy que ledict Sieur feu Prince Philibert avoit au temps de ladicte mainmise faicte en ladicte souveraineté, auquel droict ledict heritier demeure.

Et quant aux aultres affaires dudit heritier concernant les pretentions de ladite maison de Chalon, seront dressés formés & accomplis selon & suyvant les traictés susdits passés entre leurs dites majestés & ainsi que dessus.

1545. L'execution en fut difficile & fut traversée de beaucoup d'empeschemens, mais finalement il reentra en la legitime possession de sa Principauté & de ses terres occupées en Dauphiné, cassa les vieux Officiers establis par les usurpateurs, en institua des nouveaux, restablit sa Court de Parlement, & remit l'ancien ordre interrompu par les confusions precedentes.

[& en prend possession]

La persecution contre les Lutheriens commença de s'eslever en ces quartiers, & en execution d'un Arrest du Parlement de Provence, les Provençaux & Comtadins s'armerent contre les lieux de Lourmarin, Merindol, & Cabrieres, peuplés d'habitans de ceste secte, qu'ils prindrent, brullerent & abatirent, mettant tout à feu & à sang, hommes, femmes, & enfans en grand nombre, hormis quelques trois cents qu'ils envoyerent aux galeres.

[La reformation persecutée es environs]

1547. La Principauté n'estoit pas exempte de telles gens. Un citoyen d'Orange pour avoir mal parlé de la foy Catholique fut condamné à faire amande honnorable teste pieds nuds, la torche en main dans l'Eglise nostre Dame où il fit l'abjuration & puis remis au jeune de quarante jours au pain & à l'eau. Courthezon avoit plusieurs habitans sectateurs de ceste doctrine. Et à S. Cicile lieu du Comté d'Avignon s'y rencontra un relligieux du Dauphiné de l'ordre des Freres Mineurs lequel y precha publiquement, *qu'il n'y avoit point de Purgatoire, que l'eau benite ne profitoit de rien, n'y la confession, ny les offrandes qu'on faisoit à l'Eglise*, & autres doctrines ressentēt le Lutherianisme. Il en fut puni severemēt, fut mené par toute la ville avec une chesuble de toile bleue couverte de plusieurs croix jaunes, puis abjuré dans l'Eglise Nostre Dame d'Orange fut condamné à prison perpetuelle au pain & à l'eau, & le lendemain jour de S. Laurens ramené à Sainte Cicille en mesme habit pour retracter les paroles qu'il y avoit profferées. En ce temps un marchand d'Orange nommé Balthazar de la Rays aagé de plus de septante ans, fut couppé par un Italien qui luy tira de la vessie une pierre de la grosseur d'un demy œuf de poulle, operation veritablement excellente, attendu l'infirmité de son aage, & qu'il vesquit longuement aprés.

[& a Orange.]

[Martin d'Auriers.]

[Ce Religieux fut condamné par l'Evesque d'Orāge, S. Cicille estāt un lieu dependāt de son diocese.]

[Excellente operation de la main.]

Ces punitions particulieres au lieu d'arrester le cours de ce torrent desbordé, augmenterent la curiosité des Catholiques, pour leur faire regarder dans le hanap de leurs corruptions, & y considerer ce qu'ils avoient beu si long temps sans le cognoistre. Le sexe plus credule & naturellement plus variable s'y porta le premier & eut horreur d'avoir creu ce qu'il n'avoit pas cogneu. Gabrielle de Borne Abbesse du Monastere S. Pierre du Pui d'Orange

Nulla diu fœmina pondus habet. Propert. lib. 2. Eleg.

estant à nostre Dame des Plans les Montdragon imbue de ceste creance, 1545 ayant recueilli tout le thresor & argent de ce Monastere, suivie de ses Religieuses, & accompagnée de deux Prestres plia bagage, quitta son Monastere, & en pleine nuict se retira en la ville de Geneve pour y vivre selon la reformation. Une autre Religieuse d'Orange la suivit tost aprés & print la mesme route soubs l'escorte d'un Prestre de Montdragon.

Ius & equitas vincula civitatum. Cic. paradox.

Le peuple inconstãt est du naturel de l'amendrier, si une chevre le leche il devient amer. Plin. l. 17. c. 24.

Remota justitia quid sunt regna nisi magna latrocinia. August. de Civ. Dei.

Le Prince qui à interest d'entretenir la paix parmi son peuple pour estre le lien qui l'attache à son authorité, n'estoit guiere bien obei dans son Estat souverain. Deslors que sa Court de Parlement tint quelques seances pour l'administration de la justice, & qu'elle voulut entrer en cognoissance de la punition des malfaiteurs, les subjects devenus amers par l'alechement de ceux qui les regentoient, forment des parties contre les Magistrats & sans respect de leurs charges les baffouët & leur dressent des affronts en tous rencontres. Les Consuls & autres ennemis du Prince comme Tribuns de la fœlonie de ce peuple les espauloient. Les Chanoines mesmes & les autres Ecclesiastiques de ce temps la, qui devoyent estre en exemple de douceur & d'humilité aux autres, ne reputoient point cas de conscience de se soubslever contre les officiers du Prince, s'assemblans en armes jour & nuict sous pretexte qu'ils se disoient exempts de leur Iurisdiction. C'estoit plutost une spelonque de brigands, qu'une ville de police, où la justice doibt regenter en tout temps sous une legitime domination. Leurs yeux nourris dans l'obscurité du vice ne pouvoyent supporter de si prés ceste clarté de la justice souveraine establie pour dissiper les brouillards de tant de meschancetés qui se commettoient parmi eux, meurtres, volleries, brigandages. Ils entreprenent donc de l'en desnicher par ceste sale procedure.

La cour avoit ordonné la punition de quatre malfaicteurs, & non encor l'execution. A la barbe du Parlement ceux qui avoient esté condemnas aux galeres, furent mis en liberté par la malice des rebelles : & quelques uns dans des querelles particulieres furent assassinés en pleine rue de sang froid, sans esmotion de personne ny apparence de poursuite, tant la justice estoit vilipendée & foulée aux pieds.

Deux de ces garnements qui avoiët esté condemnés aux galeres, vagabondoient sans cesse és environs de la ville avec armes, menaçans les Officiers du Prince. La Court se saisit de leurs personnes & procede contre eux par Cõmissaire. Les Cõsuls & les autres ennemis du Prince mescontens de ceste capture, en donnent advis à quelques seigneurs du voisinage qui estoient de leur haleine pour les recourre, mais trop tard. La Court pour les prevenir les fit executer avant le jour sur un ormeau joignant la poterne du Chasteau. Ils prenent ceste actiõ si à cœur qu'ils mettent tonte pierre en œuvre pour en tirer raison, appellent à leur secours quelques gentilshommes des environs, avec lesquels le mesme jour de l'execution sur le soir heure de vespres, ils se jettent si furieusement sur les Officiers & sur ceux qui les avoient assistéz durant leur seance pour faire main forte, qu'ils en estendent un sur le carreau, & en blessent trois autres à la mort. Au bruit de ce vacarme le peuple s'attrouppe, les Bourgeois se souslevent en armes, la cloche de l'Eglise nostre Dame & l'horloge de la ville sonnent le toc-saint & ramplissent la ville de frayeur. Le Gouverneur, la Court de Parlement, & tous les autres Officiers de Iustice, pour esviter ceste furie populaire, chaussent des aisles aux talons, se sauvent hors de l'Estat, qui ça qui la, & demeurent fuitifs jusques au dimanche sixiesme d'Auril mil cinq cents quarante neuf, laissant la ville exposée à toutes les confusions des volontés d'un populaire mutin & seditieux. Les Cousuls d'Orange firent charrier par tous les carrefours & advenues de la ville grande quantité de caillous à grands tas pour servir de deffence à ceux qui se treuveroient assaillis à l'improviste, retranchans ainsi à la justice toute seureté dans ceste pauvre ville changée desormais en un brigandage.

Sine imperio nec domus ulla, nec civitas, nec gens, nec hominum universum genus stare, nec rerum natura omnis, nec ipse mundus potest. Cic. 3. de Legib.

Tout

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Toutes ces rebellions & animosités contre le Prince & ses Officiers ne presageoient elles point des marques de l'indignation du ciel, & en suite des effects de ses justes jugements ? Cité d'Orange ! combien as tu à souffrir ? mauvais concitoyens qui par vos crimes & vos iniquités attirés vengeance, ruïne, dissipation sur nostre commune patrie : vous esprouverés en son temps avec usure les fureurs de la justice divine armée contre vous, puis que vous avés folement rejetté celle des hommes authorisée de son ordonnance, pour le soustenement des bons & pour la punition des meschans. Mais voicy des avant coureurs de ceste grande desolation qui survint quatorze ans aprés à Orange & de tant de sang qui y fut espandu. Le Dimanche unziesme de Novembre mil cinq cents quarante huict les bondes du ciel commencerent à s'ouvrir avec esclairs & tonnerres si espouvantables jusques au Ieudy suivant, que toutes les rivieres, le Rhosne, Egues, la Meyne s'estant desbordées inonderent entierement nostre campagne. On ne voyoit par tout que le sommet des arbres, par tout ne paroissoient que des grandes eaux comme une mer, qui renverserent le pont de la riviere d'Egues. En Avignon, en Provence, tout le long du Rhosne plusieurs maisons & granges furent emportées, grand nombre de personnes noyées, Caderousse, & Bedarrides, y perdirent beaucoup d'hommes & de richesses. Tous les lieux circonvoisins se ressentirent de ce grand desbordement.

Ex Iove sunt Reges. Callimach.

Avant coureurs de la ruine d'Orange.

Inondations.

Tremblements de terre.

Peu auparavant la ville du Montelimart distant une journée d'Orange, & les lieux circonvoisins avoient esté espouvantés par un grand & extraordinaire tremblement de terre renouvellé par quatre ou cinq fois à dix heures de nuict du Mercredy seiziesme Ianuier. Tous les habitans se levent en grande frayeur. Plusieurs vont courans çà & là par les rues ; autres se retirent arriere de l'esbranlement des maisons craignans d'estre accablés : les autres se jettent dans le temple crians misericorde : les Prestres avec le *Corpus Domini*, marchent en procession solemnelle par la ville, puis environ la minuict celebrent la grand Messe. Cest esbranlement causa la cheute d'une crotte de son chasteau.
1549. Il fut ressenti à Chasteau-neuf de Rhosne, & au Chasteau d'Alan, & l'année suivante un jour de Samedy en la mesme ville environ la mesme heure, tellement que les tables, traiteaux, buffets, & tous les meubles des maisons trembloient, les parois des maisons se fendoient, & les planchers desemparoient, toutes les cloches de la ville sonnerent, & la trompette alloit par les rues pour esveiller le peuple & l'appeller à la procession. Tous crioient à plein gosier misericorde ! c'estoit chose pitoyable & espouventable. Ce tremblement dura plus d'une heure & demy. Et un mois aprés à Orange & és environs tomba si grande quantité de grelles, que la terre en estoit couverte, ayant gasté presque tous les bleds, raisins & autres fruicts de la campagne. Elle esgaloit en grosseur des noix & des noisettes.

Les philosophes rapportẽt les causes naturelles de ce tremblement à la scituation du lieu proche de la riviere du Rhosne & à la terre qui est caverneuse & partant plus sujette aux tremblemens. Il y en à qui estiment que tout ce quartier n'en est guiere exempt non plus que les isles de l'Archipelague.

Le lieu de Montdragon à deux lieues d'Orange est marqué pour estre particulierement sujet à la grelle qui y est tombée souvent d'une grosseur desmesurée en telle sorte qu'elle rompoit tous les tuiles des couverts des maisons.

Rebelliõs des subjects.

Cependant nos Orangeois continuoient tousiours en leur rebellion & felonnie. Le cõseil du Prince qui estoit en Bourgogne & à Breda treuva bon de tenter la voye de la rigueur pour les ramener à obeyssance, & ployer ou rompre le cœur de ses desnaturés subjects. Pour cest effect ils resolvent de dresser une armée, & de demander passage au Roy de France pour les gens de guerre qui seroient levés dans les terres du Prince en Bourgogne. Ainsi commissions sont decernées aux Capitaines ; Ambassadeurs nommés pour s'acheminer en France pour le passage ; & pour la conduite & direction de tout cest affaire, le Prince donne commission au sieur de S. Villay maistre d'Hostel de l'Empereur. Elle portoit en termes exprés *de proceder avec la cour de parlement à la cohertion & punition des outrages, excés, rebellions, seditions, commotions, excursions, populaires, meurtres, grassations, conspirations & assemblées illicites, perpetrés en sa ville d'Orange, au prejudice, mespris, & griefve lesion des anciens droicts & authorité souveraine du Prince*. Mais ces desseins furent retardés pour plusieurs grandes considerations, & remis à un temps plus propre & plus favorable.

Virtus ac ferocia subditorum ingrata imperantibus. Tacit. in Agric.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les Consuls & les Rebelles continuerent en leur train plus que devant, il est de ces rebellions comme des insectes, elles ne se forment que de la corruption du siecle, ne se peuvent esteindre qu'avec la douceur. D'autre costé le renouvellement de la guerre entre l'Empereur & le Roy de France, ayant engagé le Prince dans le party de l'Empereur, le priva entierement de la jouyssance de sa Principauté laquelle le Roy mit soubs sa main, & deslors en passa donation en faveur de Marie Reyne d'Escosse, qui en print possession par le seigneur de Puiguillon son maistre d'Hostel; comme peu aprés le Comte de la Chambre par un Conseiller du grand Conseil de Paris, fortifié de la calamité du temps, & de la desloyale volonté des mauvais subjects.

Les insectes de qu'elle faço qu'ils soyent meurent aisement si on les oinct avec de l'Huile. C'est l'opinion de Pline.

Où estoit lors nostre Prince, parmy tant de diverses revolutions d'affaires? 1550
où ses exercices? & dequoy nourrissoit-il ceste premiere jeunesse? car il avoit ja attaint l'aage de dixhuict ans. Non de l'imaginaire moüelle des Lions comme Achilles dedans Homere, mais bien de la plus parfaite essence de la vertu, à laquelle ceste belle ame estoit naturellement encline. La reputation de son merite voloit desia bien loin: & Maximilian d'Egmont Comte de Bure un des grands Capitaines de son temps, qui avoit eu l'honneur de commander en qualité de general plusieurs grandes armées Imperiales, la cognoissoit particulierement: Et comme un jour l'Empereur estoit en devis familier avec ce seigneur sur le sujet de ses services & sur la recognoissance qu'il luy en vouloit faire: l'Empereur offrit au Comte l'erection de sa Comté de Bure en Duché. *Quelles rentes y adjousterés vous, Sire?* (dit le Comte) *vous estes assés riche*, repart l'Empereur, *mais vous aurés ceste qualité de Duc. Ie remercie* (dit il) *vostre Majesté Imperiale de l'honneur qu'elle me veut faire, j'ayme mieux estre riche Comte, que pauvre Duc. Toutesfois si vous desirés de recognoistre mes services, je vous demande pour toute recompense que vostre Majesté Imperiale moyenne le mariage de ma fille unique avec le Prince d'Orange.* l'Empereur s'y employa de si bon cœur, que l'affaire reussit au contentement du Comte, & le Prince espousa Anne sa fille unique & heritiere de la maison de Launoy, Comtesse de Bure, de Leerdam & Dame de plusieurs autres belles terres, les nopces ayant esté celebrées au chasteau de Bure le huictiesme de Iuillet mil cinq cents cinquante en l'an dixhuictiesme de l'aage du Prince.

Homere dit que Chiron ne nourrit jamais Achilles que de la moüelle des Lyós, & attribue son courage invincible à ceste bonne nourriture.

La Comté de Bure est un fief souverain de l'Empire.

Il n'employe pas la premiere année de son mariage à en cueillir seulement les fruicts, comme les nouveaux mariés de la Republique d'Israel. Il avoit l'esprit trop agissant, trop eslevé aux grandes actions, pour ne le repaistre que des delices du corps. Du temps de paix il en faisoit ses preparatifs pour la guerre comme Philopemen. Il proffite aussi ce peu de temps de relache pour l'esclaircissement de quelques sienes affaires. Sa maison est une de celles de l'Europe, qui a des plus grandes pretentions & en plus grand nombre. Ses occupations militaires & ses divertissemens aux affaires du public, luy en a empesché la recerche & à ses successeurs. Il prend maintenant à cœur un procés, qui estoit sur le bureau depuis cinquante ans, entre les Land-graves de Hessen & les Comtes de Nassau, desquels il estoit devenu chef; touchant la Comté de Cathzenellenbogen. l'Empereur de l'advis des Electeurs avoit prononcé en faveur de Guillaume, & luy avoit adjugé ceste Comté avec les fruicts & les arrerages liquidés à plus de huict cens mil escuz: mais par la paix de Passaw entre l'Empereur & les Princes d'Allemagne ce jugement fut revoqué & le *Land-grave remis en la possession de la Comté, sauf & reservés leurs droicts aux parties, & le proces d'estre reveu par les Electeurs, & terminé par le jugement des Juges, qui seroient nommés de part & d'autre: d'entre lesquels l'Empereur en devoit choisir six qui vuideroient l'affaire dans deux ans.* Ce Prince voulut donner cela à la paix d'Allemagne & au service de l'Empereur, bien que en suite mal recognu par ses successeurs. Il en accorda cinq ans aprés avec Philippes Land-grave de Hessen, par l'entremise d'Ottho Henry Comte Palatin, d'Auguste Duc de Saxe, de Guillaume Duc de Iuliers, & de Christofle Duc de Vin-

Quand quelcun prendra nouvelle femme, il n'ira point à la guerre & ne luy sera imposée charge d'affaire quelconque: mais un an durãt il sera exẽpt en sa maison, & resiouira sa femme, laquelle il aura prinse. Deutero. 24. 5.

Le Prince le met en avant dans son Apologie & le reproche au Roy Philippes qui en recompense pourchassoit sa mort.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de Vintemberg; Et par l'accord fut dit que *la Comté de Cathzenellenbogen demeuroit au Land-grave à condition de payer six cents mil escuz au Prince, & de luy remettre la Comté de Dietz, & que chacun d'eux de part & d'autre se pourroit tiltrer & qualifier Comte de Cathzenellenbogen & de Dietz.* Ainsi fut fait.

1555. l'Empereur ne laissa pas long temps en repos la vertu guerriere de ce Prince qu'il jugeoit capable de choses grandes. Il avoit renouvellé la guerre contre la France; Et le Duc de Savoye qui avoit la generalité de l'armée Imperiale des pays bas, s'estant retiré en ses Estats, l'obligeoit d'y subroger un autre chef en sa place. On met sur les rangs plusieurs grands & experimentés Capitaines les Comtes de Bossu, de Lalain, de Rosseux, d'Egmont, de Meguen, d'Arenberg tres capables de commandement, (& de plus, favorisés de la Reyne Marie Gouvernante des pays bas, & recommandés par le conseil,) qui tous avoient par dessus luy l'aage & l'experience. Le Prince estoit absent lors que ceste affaire se traitoit, nul ne parloit pour luy, rien ne le recommandoit que sa propre vertu. Et sembloit que sa jeunesse deut servir d'obstacle à sa promotion en une charge en laquelle il n'est pas loisible de faillir deux fois. l'Empereur neantmoins qui cognoissoit son merite, & qui sçavoit que sa suffisance suppleoit au defaut de son aage, le voulut preferer à tous les autres contre la propre inclinatiõ du Prince mesme, si qu'il luy donna la generalité de l'armée avec absolu pouvoir d'y commander. Le Prince se rend au camp lequel il fortifie de sa presence & des nouvelles forces, qu'il y emmena d'Allemagne. Il s'acquita si dignement, & si valeureusement de ceste grande & importante commission, que l'Empereur en demeura tres-satisfait, & ses haineux contraints de faire joug à sa vertu. Que fait il donc? dés qu'il est arrivé au camp, il juge necessaire pour la conservation des pays de Luxembourg, de Namur, & de Hainaut contre les François, & pour serrer de plus prés Mariembourg, de continuer la construction du fort qui avoit esté commencé entre Mezieres & Mariembourg. Il le fait donc achever en diligence. Les François s'avancent outre leurs frontieres pour le ravitaillement de Mariembourg, n'employans pour la traite d'iceluy que des bestes à dos. Au retour cuidans surprendre la gendarmerie Imperiale campée tout autour de ce nouveau fort, ils furent descouverts & l'escarmouche s'attacha si furieusement de part & d'autre, qu'ayant duré depuis le midy jusques au soir, elle en laissa grand nombre sur la place.

Experimentis optimè creditur. Plin. l.17.

Lamachus reprenant un jeune capitaine d'avoir failli & comme il luy eut respondu qu'il ny retourneroit plus: il n'est pas loisible, dit il, de faillir deux fois en la guerre.

Se bastir deux forts

Assiege Mariembourg

l'Empereur adverti qu'il y avoit quelque manquement dans Mariembourg qui le pourroit contraindre de se rendre, commanda au Prince de l'assieger, lequel en fait demonstration pour amuser son ennemy: mais comme il voit que l'Admiral de Colligni l'avoit ravitaillée de nouveau, il tourne la teste de son armée vers le chasteau de Glaion qu'il print par composition, & traita la garnison avec tant de douceur que les vaincus se reputerent heureux d'avoir esté surmontés par un si grand Prince. De là s'estant presenté devant Mariembourg, il passa outre, vint à Rocroy, où le Duc de Nevers avoit laissé garnison, laquelle s'estant retirée, le Prince y fit demolir une tour qui y avoit esté fortifiée. De là il se rend à Sorteul, laquelle il prend & fait fortifier le chasteau à la barbe du Duc de Nevers & de l'Admiral de Coligny excellens chefs de guerre; nonobstant la furie & l'impetuosité des François qui employerent toute leur puissance pour l'empescher, & que la peste affligeat extremement l'armée du Prince. Ces deux forts furent nommés l'un *Charlemont*, & l'autre *Philippe-ville* des noms de l'Empereur & du Roy Philippes son fils. Le Prince aprés ces heureux exploicts pourveut de bonnes & fortes garnisons ces villes nouvellement construites, distribua le reste de l'armée sur la frontiere pour hiverner, & se rendit à Bruxelles comblé de gloire auprés de la personne de l'Empereur qui l'y avoit r'appellé pour estre present en la resignation, qu'il avoit desseigné de faire de ses Royaumes & Estats au Roy Philippes son fils. Le Prince avoit despencé quinze cens mille livres du sien en ceste

Prend Glaion

Rocroy

Sorteul,

& se retire au pays bas

Humanitate summa erga presidiarios usus. Thuan. lib.16.

Le Prince l'advance dans son Apologie contre le Roy Philippes II. qui en eschãge & pour payement l'avoit proscrit.

en ceste guerre de Mariembourg desquels il ne peut jamais avoir rembourse- 1555
ment. l'Empereur se contenta de le payer en caresses & demonstration de bien-veillance.

Car en ceste solemnelle resignation des pays bas qu'il fit entre les mains du Roy Philippe II. dans la grande salle du palais de Bruxelles en presence de tous les Estats des dixsept provinces, il fut remarqué que l'Empereur entrant dedans estoit appuyé sur l'espaule du Prince & accosté du Roy Philippes, tesmoignage certain de l'estime qu'il faisoit de son merite, & de la confiance qu'il prenoit en luy. Il luy fit encor cest honneur, aprés ceste celebre action de l'appeller à soy & de l'admettre dans son cabinet seul avec le Roy Philippes, lors qu'il luy dispensa les regles & les preceptes de bien regir & conduire ses Estats, comme s'il l'eut voulu rendre asserteur de ceste grande affection que le Pere tesmoignoit au fils, & comme surveillant de ses actions, pour l'en admonester en cas qu'il vint à les enfraindre (la suite verifiera la prevoyance de l'Empereur) colloque à peu prés semblable à celuy des Dieux, dans lequel n'est traité que des plus hautes & plus importantes affaires du mõde! honneur & confiance si particuliere de laquelle l'Empereur ne jugea digne aucun autre de tant de grands Princes de sa Cour que le nostre. Il fit plus: ayant tiré à part le Roy son fils, il luy parla de l'estime particuliere qu'il faisoit de la prudence de ce Prince, luy recommandant l'estat qu'il en devoit faire, & de prendre ses conseils par dessus tous autres en ses plus importantes affaires. l'Em- 1556
pereur qui le cherissoit autant qu'il l'estimoit, avoit aussi recommandé au Roy de l'honnorer de son ordre du Toison d'or, ce qu'il fit dans Anvers au premier chapitre qui fut tenu en sa presence.

Je croy qu'il ne l'exhorta pas moins d'avoir soing de ses subjects que Claudius Meherdates qu'il avoit constitué Roy sur les Parthes. *Vt non dominationem & servos, sed rectorem & cives cogitare.* Tacit. Ann. lib. 12.

La vertu de ce Prince qui estoit en continuelle action, & sa valeur qui n'a- 1557
voit autre object que les armes, portoit bien ses pensées plus haut que celles d'Aristomachus: il reçoit le commandement d'une grande armée qui fut dresśée dans les pays bas à l'arrivée du Roy Philippes venant d'Angleterre pour agir contre la France. Le Duc de Savoye en avoit la generalité, & le Prince la charge & la principale conduite. Plusieurs grands seigneurs du pays s'y rendirent. Le Prince assiegea S. Quentin defendu par le sieur de Teligny premier mary de sa derniere femme, & sur le point du ravitaillement, la bataille livrée aux François fut gagnée sur eux, en laquelle plus de cinq mille demeurerent sur la place. Le Connestable blessé & arresté prisonnier, avec les Ducs de Montpensier, de Longueville & plus de quinze seigneurs François de marque; la mort du Duc d'Anguien, du Vicomte de Turenne & de plusieurs autres grands Seigneurs signalerent la victoire, laquelle enfanta la prinse de S. Quentin demeurée en proye au victorieux & exposée au feu, au sac, & au sang: & la prison de Gaspard de Colligny grand Admiral de France, qui fut rencontré luy troisiesme avec un Page allant à la bresche, puis devalé le long d'icelle par une mine, conduit en la tente du Duc de Savoye, & de là à Anvers, où il fut gardé six sepmaines durant avec la fiebvre; de laquelle estant soulagé, il s'attacha si attentivement à la lecture & à la meditation de la saincte Escriture qu'il en conceut la reformation laquelle il professa en suite: finalement il fut eslargi pour cinquante mille escuz de rançon, & le sieur Dandelot son frere se sauva. Le Chastelet fut le troisiesme trophée de ceste armée victorieuse, Han, Chauni & toutes les places qui la pouvoient incommoder la suivirent. Ceste belle expedition heureusement achevée, il eut en mesme temps matiere de tristesse & de joye: Anne de Bure sa premiere femme meurt dans son chasteau de Breda, & la mort de Maximilian de Bourgogne le fit Gouverneur de Hollande, Zeelande, Frise & Utrecht.

Aristomachus vesquit en perpetuelle oisiveté & faineantise, employa cinquante huit ans à nourrir des mousches à miel. Plin. lib. 11. cap. 9.

Guillaume avoit esté choisi par l'Empereur entre tous les Princes de sa Cour pour porter la Couronne Imperiale à son frere Ferdinand. Il avoit taché de s'en excuser *pour n'estre* (disoit il) *raisonnable qu'il ostat la Couronne de dessus la*

teste

teste de son maistre ; qui y avoit esté mise par ses predecesseurs. Deux ans s'estoient passés en remises. l'Empereur qui en avoit donné le commandement s'estoit ja retiré en ses solitudes d'Espagne aprés avoir quitté le monde, la trefve qui avoit n'agueres esté rompue entre les Roys de France & d'Espaigne, dont nous venons de voir d'estranges effects tenoit encor les esprits suspendus, & des sept Electeurs de l'Empire, le Palatin, Treves, & Cologne venoient d'estendre le pied & leurs successeurs occupés à leurs affaires particulieres n'eurent si tost loisir de s'assembler. Toutesfois le Prince fut finalement obligé de se rendre à Francfort en l'assemblée des Princés Electeurs, indite pour proceder à l'election d'un nouveau Empereur en l'année mil cinq cens cinquante huict. Là Ferdinand Roy des Romains frere de Charles se treuva aussi. Le Prince y comparut en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur avec charge & commission expresse de remettre l'Empire és mains des Electeurs, & de les prier de vouloir estre favorables à la nomination de Ferdinand, pour la singuliere affection que Charles luy portoit, l'ayant preferé pour ce regard à son propre fils. Le Prince s'acquita si dignement de ceste grande & importante Legation, veritablement digne de la grandeur de son Esprit, que Ferdinand fut esleu & inauguré Empereur aux cōditions portées par les droicts de l'Empire, selon les formes & les solemnités ordinaires.

Le Roy d'Espagne veut la paix.

Toutes ces choses favorisoient apparemment la maison d'Austriche par dessus celle de France. l'Empire venoit d'y estre confirmé d'un frere à l'autre, de main en main (fondement d'une plus longue durée) Philippes Roy d'Espaigne avoit à sa devotion les affections de la Reyne d'Angleterre comme un mary celles de sa femme, & la recente victoire de S. Quentin luy donnoient des grands advantages, mais tout cela ne peut destourner ses inclinations de la paix, soit ou pour estre ennuyé de la guerre, ou pource que ses autres affaires l'appelloient en Espaigne. Il s'en ouvre donc au Prince, & luy fait cognoistre qu'il veut la paix à quel prix que ce soit. Il s'en descharge du tout sur sa prudence ; & luy tesmoigne qu'il ne luy sçauroit rendre un plus grand ny plus agreable service que de la procurer.

Y employe le Prince.

Ce Roy vouloit comme Theopompus non eslargir le frontieres de ses Estats, mais le rēdre asseurées à ses successeurs. Il consideroit que si la guerre augmente les Estats, il les affoiblit aussi & qu'elle en a autant perdu que acquis. Qu'une paix pour desavātageuse qu'elle soit doit estre tousiours preferée à une heureuse guerre, ainsi l'estiment tous les Politiques, *Botero & autr.*

Guillaume bien que grand guerrier estoit aussi touché des pensées de paix ; il avoit l'ame trop bonne pour voir d'un œil sec tant de miseres & calamités, qui affligeoient les pays & les peuples de l'obeyssance de deux grands Roys, qui tenoyent en haleine & en continuel exercice tout le reste de la Chrestienté. Il manie dextrement sa courthoisie & sa desbonnaireté naturelle à son sang, tant honnorable parmy les grands, & bien seante jusques aux moindres, qui le portoit à visiter souvent le Connestable & le Mareschal de S. André prisonniers de guerre : Et comme pour accommoder ses discours aux souhaits de leur liberté, il leur disoit *qu'il desiroit la paix entre les deux Roys pour leur particulier contentement & pour le repos des peuples, toutesfois qu'il n'en parloit que de soy mesme, & non avec charge du Roy Philippes* : Ces braves prisonniers, qui n'avoient rien de captif que leurs personnes, luy firent responce *qu'au prix de leur liberté ils voudroient que la Chrestienté fut rendue jouyssante de ce tant precieux joyau de paix.* Le Prince dit au Mareschal, *que s'il vouloit aller en France sous pretexte de pourvoir à leur rançon, il luy fairoit obtenir congé pour deux mois, & que son voyage pourroit estre le commencement d'un grand bien.* Le Connestable qui passionnoit sa liberté, & qui sçavoit que l'inclination du Roy de France estoit portée à la paix, reçeut ceste ouverture à faveur ; & le voyage du Mareschal fut resolu & accordé. Le Prince entretint encor le Mareschal avant son despart, & le pria de sonder les intentions du Roy sur ce sujet, & de luy en rapporter la verité à son retour. Le Mareschal en fait rapport au Roy, qui pour se tenir sur le quant & soy, & pour n'estre le premier à demander la paix dit au Mareschal, qu'il s'en rapportoit à ce que le Cardinal de Lorraine leur en avoit dit, ne voulant ouïr parler d'aucune nouvelle ouverture ; Et luy commanda de respon-

Qui le propose au Connestable & au Mareschal S. André prisonniers.

Le Mareschal le rapporte au Roy.

Les Espagnols avoient semé peu auparavant un bruit que le Roy mandioit leur paix. Il les voulut faire mentir & ne la fit jamais proposer le premier.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les Espagnols avoient semé peu auparavant un bruit que le Roy mandioit leur paix. Il les voulut faire mentir & ne la fit jamais proposer le premier.

respondre la mesme chose toutes les fois qu'on luy parleroit de paix, & de 1558.
n'en parler qu'en presence du Connestable. Le Mareschal revenu dans sa prison fait recit au Prince des ordres qu'il avoit eus du Roy touchant les propositions de la paix. Le Prince manie l'affaire avec tant de sagesse, que l'on remet sur le tapis les propos, que le Cardinal de Lorraine en avoit tenu: Et en suite le Connestable & le Mareschal mandés pour en conferer avec les Ministres d'Espaigne, il n'en reussit pour lors autre chose, qu'un reciproque desir de paix, & une resolution de faire une plus grande assemblée, qui fut faite en l'Abbaye de Cercamp prés de Cambray sur les frontieres d'Artois & de Picardie: Là où des deux partis s'estans rendus plusieurs Princes & grands Seigneurs, & le nostre comme un des principaux de la part du Roy d'Espaigne, le traicté ne peut encor estre clos, pour la trop fresche memoire des grandes & inveterées haines des deux nations, & pour le decés de l'Empereur aduenu en Espaigne le vingtuniesme de Septembre mil cinq cents cinquantehuict: mais principalement pour le refus de la restitution des places, & notamment de Calais, que la Reyne Marie d'Angleterre pressoit instamment avant toutes choses.

Multa quæ natura impedita sunt consilio expediuntur. lib. XI.

Montluc en ses Commét. dit que jamais la France ne vit ni ne fit une paix plus honteuse.

Ainsi la paix qui n'avoit peu estre conclue à Cercamp fut arrestée au Cas- 1559.
teau Cambresis par les mesmes deputés. Guillaume principal arcboutant d'icelle s'y comporta avec telle prudence pour l'interest de son parti, qu'elle luy fut autant advantageusement glorieuse, que honteusement dommageable à la France: Laquelle en eschange de S. Quentin, du Chasteau de Han, du Chastelet, & de Theroüenne, se laissa aller à la restitution de plus de quatre cents places ou selon d'autres de cent nonante huict, auxquelles y avoit garde ou garnison. Les Ducs d'Alve & d'Arscot, & le Comte d'Egmont y furent aussi denommés pour son parti: mais les conditions du traité ne furent maniées principalement que par la direction & sage conduite du Prince. Ceste paix fut séelée par les mariages du Roy Philippes avec Elizabeth fille aysnée de France, de Philibert Emanuel Duc de Savoye avec Marguerite seur unique du Roy, & de Charles Duc de Lorraine avec Claude de France fille puisnée du Roy. Nostre Prince, le Duc d'Alve, l'Amiral d'Egmont, & Wiglius Conseiller d'Estat suivis de grand nombre de seigneurs & gentilshommes furent envoyés en Erance de la part du Roy d'Espagne pour la jurer, en recevoir un reciproque serment du Roy, & pour fiancer Madame Elizabeth au nom du Roy Philippes.

Le nõbre quartenaire est le fondement de la foy, & le plus propre pour establir le fermét d'vne paix asseurée. Les Pithagoriciens juroient par iceluy & requeroient le sainct quartenaire en leurs fermens.

Dans ce traité de paix il y eut un article expres concernant le Prince, par lequel il fut dit que *Guillaume Prince d'Orange, seroit remis en sa Principauté d'Orange suivant les precedens traités, comme aussi en tous ses biens du Dauphiné, Orpierre, Tresclus, Montbrison, Curnier, & Pairerie de Nouveisan: Cuiseau, Varennes, Beaurepaire en la Vicomte d'Auxonne: & qu'il luy seroit fait droict & justice, touchant les pretentions sur Estampes, Tonnerre, & Charny, & sur les quatre Baronnies assizes en Dauphiné.* Pendant son sejour en Cour de France le Duc de Savoye y vint pour espouser Madame sœur du Roy, & en son entrée dans Paris il fut honoré de la compagnie du Prince, du Duc de Brunswic & de plusieurs autres grands seigneurs du pays bas: le Roy l'estant venu recepvoir aux pieds des degrés de Louvre.

Il sembloit en apparence que ces deux grands Roys ne se fussent portés à la paix que pour le repos & pour le soulagement de leurs peuples: mais ils pensoient bien toute autre chose. Chacun vouloit extirper les nouvelles sectes de religion (ainsi appelloient ils la Reformée & la Protestante) de leurs Estats & des pays de leur obeyssance, qui s'y estoient glissées sous la licence de la guerre, par le voisinage d'Allemagne mere de nouveauté qui les avoit enfantées; & sous ce pretexte du zéele de religion ils estoient en volonté d'opprimer la liberté publique. Chacun d'eux se devoit rendre à une mesme fin bien que par diverses routes: & en tout cas leur dessein estoit de s'entreaider mutuelle-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1559. mutuellement au besoin & d'y proceder à voye ouverte & par armes. Pour y parvenir plus facilement, tous les grands seigneurs de France & des Pays Bas qui en estoient attaints avoient esté desvoüés à la mort, & comme victimes devoient estre immolés au repos public. Ceste deliberation de sang avoit esté arrestée entre Henry II. Roy de France, la Reyne Catherine sa femme, & le Duc d'Alve pour Philippes II. Roy d'Espagne. Le Prince estoit encor en Court de France, mais il ne fut pas du Conseil. Il eschapa neantmoins au Roy de le luy declarer un jour estant à la chasse, croyant que rien des affaires d'Espagne ne fut caché à un Prince qu'il voyoit si bien fait, ce que le Prince recueillit avec une prudente dissimulation, faisant demonstration au Roy de l'advouer & d'en sçavoir ce qui en estoit. Mais il en fit bien son proffit, & l'horreur de ceste resollution le toucha si avant, qu'il n'eut point de repos qu'il n'eut obtenu son congé pour son retour és pays bas, meditant à part soy les moyens de destourner ceste tempeste qui aloit enveloper tant d'ames innocentes. Il en advertit tous les seigneurs du pays qu'il cognoissoit favoriser ceste creance, & en fit donner les advis sous main aux principaux de la France, afin que chacun pensat à soy, & qu'il pourveut à ses affaires. De sa part il avoit les affections aussi tendres qu'aucun autre pour ceste religion. Il le tesmoignera en sa vie & en sa mort. Deslors donc il se propose de demander le dechassement des Espagnols qui estoient dans les pays bas, principaux instrumens de ces violences premeditées, comme un des plus propres moyens pour les arrester, mouvement plausible qui fut embrasé par grands & petits, & premier coup d'esperon qui fit avancer ce grand soulevement des Provinces unies, comme la suite le monstrera. Voila un tesmoignage de son esprit & de son grand jugement, en voicy un de sa debonnaireté, & de sa clemence.

[Left margin: …solue …r les …ys de …nce & …spagne]

[Left margin: …en profite par le Prince]

[Left margin: qui en dõne les advis par tout]

[Left margin: & se prepare contre la violence]

[Right margin: *Quod postea Henricus Guilelmo Nassavio Arausionis Principi, cum ad ipsum Legatus venisset, imprudenter inter venandum aperuit: hoc addito, propositum Philippo esse, pacatis rebus sectas in Belgio pullulantes omnino exstirpare, & arma deinde nobiscum, si posset, conjuncta laudabiliori conatu in sectarios vertere. Thuan. hist. lib. 21.*]

[Left margin: Grande clemence du Prince.]

Il estoit logé dans Paris en un hostel duquel la sommellierie regardoit une ruelle par des fenestres basses trelisées de fer. Il avoit un buffet garni de tres belle argenterie, un garnement ayant espié la commodité de s'en saisir, s'accommode de longues agraphes avec lesquelles il attiroit à soy la vaisselle proche du trelis piece à piece, pliant par force celle qui ne pouvoit passer par les trous du trelis: & ainsi avoit effleuré ce qui y estoit du plus beau. Ceste meschanceté incognue mettoit en peine ceux qui avoient la garde de ces meubles, mais finalement le larron apprehendé par la justice pour quelque autre meschanceté confesse qu'il avoit aussi commis ce larcin & est condamné de finir sa vie par une corde. Le jour de l'execution de ce miserable estoit venu, & lors mesme qu'on le conduisoit au gibet, ce bon Prince accompagnoit le Roy venant de la chasse. Il s'apperçeut qu'on menoit un homme à l'execution, & s'estant informé d'un passant pour quel crime on l'alloit faire mourir, cestuy la qui ne le cognoissoit point respondit, *que c'estoit pour avoir desrobé la vaißele d'argent du Prince d'Orange*. A l'instant il s'adresse au Roy le suppliant de luy donner la vie de ce criminel, le Roy la luy accorde. Et incontinent ce Prince picque à toute bride vers cest amas de peuple assemblé à ce funeste spectacle, & fait surceoir l'execution attendant l'arrivée du Roy, & en suite le retire des mains du Bourreau: & aprés l'avoir admonesté d'estre plus homme de bien à l'advenir, le fait mettre en pleine franchise & liberté. Ceste action luy fit recouvrer la plus grande partie de sa vaisselle, q'une rigueur luy eut infailliblement fait perdre.

[Right margin: Il ny a action plus louable en un Prince qne celle de la clemence. *Nullum tamen ex omnibus magis quam Regem aut Principem decet. Senec. 1. de clement.*]

Or par le traité de paix du Casteau Cambresis & article le concernant, le Prince fut reintegré en la jouyssance de sa Principauté, souveraineté & dernier ressort, nonobstant tous les empeschements que la malice des mauvais subjects s'efforçat d'y apporter. Il desempara aussi de son costé la possession des terres que le Roy Philippes luy avoit accordées en represaille, appartenantes au Duc de Vendosme, assises dans le pays bas à sçavoir la Duché d'Anguien, Chastellenie de l'Isle, seigneurie de Dumkercke,

Bourbourg, & Gravelines, pour la Principauté d'Orange: quatre Baronnies en Dauphiné: Cuiseau, Varennes, Beaurepere en la Vicomté d'Auxonne: Montfort, Vilenes, & Geney en la Duché de Bourgogne. 1559.

Il n'est pas au pouvoir des subjects de declarer ou de rejeter la souveraineté de leur Prince. Les Romains l'estimoyent ainsi & M. Terentius parlant à Tibre luy dit, *Tibi summum Imperium Dii dedere, nobis obsequii gloria relicta est.* Ce qui se rapporte au texte de l'Epistre Sainct Paul aux Romains lors qu'il leur dit que toute ame soit subjecte aux puissances supereuires.

Les ennemis du Prince ne pouvoient regarder d'un œuil sec le bon succés de ses affaires. Ils estoient nays dans le trouble & desiroient de vivre dans le tabut: c'estoit leur faire souffrir beaucoup, que de les tenir en paix: le feu estoit leur element, comme celuy de la Salamãdre: & leur viande plus delicieuse, les divisions & les esmotions populaires. Ils se liguent ensemble, & pour donner quelque teste à ce corps difforme & confus, forment la caballe pour cõclurre la convocation des Estats de la Principauté, & pour adviser aux moyens de ne retomber plus soubs la dominatiõ de leur Prince. Tout estoit faict les Estats indits au sixiesme d'Aoust, la grande Eglise nostre Dame d'Orãge preparée pour l'action, les cheres & les bancs ordonnés pour les sceances. Les Cõsuls de toutes les villes & villages de la Principauté se presentent pour authoriser une tant audacieuse felonie, mais les Vassaux & la noblesse ne s'y estans voulus treuver dissiperent ce monopole par une tres legitime absence, & faciliterent les moyens aux Commissaires du Prince arrivés depuis peu, de remettre l'ordre interrompu de la justice, restablir le Parlement, casser les Officiers instalés par les usurpateurs, & faire par tout relluire la legitime authorité de leur souverain, naturel, & legitime Prince.

Estamos à tiempo que merecer la cosa, es principal parte para ne alcançearlà. l'Auth. de la Dian. de Montem.

Guillaume avoit heureusement achevé son ambassade en cour de France, & estoit de retour au pays bas auprés de la personne du Roy Philippes. Il fut mis sur le bureau pour estre fait Gouverneur & Lieutenant general des dix sept Provinces: mais il en fut recullé par sa propre vertu, & par la grande creance qu'il avoit dans le pays: lesquelles jointes avec ses grandes richesses le rendoient si puissant que le Roy d'Espagne qui luy en vouloit secretement commença de l'ombrager. Ainsi son merite luy servit d'obstacle & d'empechement à ce grand honneur, ainsi la fortune est coustumiere de contrecarrer le merite. Et la malice du Cardinal Granvelle qui craignoit ne le pouvoir mesnager à son appetit, fut l'allumette de ceste jalousie dans l'esprit du Roy. Ce Cardinal nay de bas lieu s'estoit guindé à ceste dignité & aux bonnes graces du Roy à la faveur de son esprit, homme caut, rusé, malicieux, plein d'artifices plus qu'autre de son temps. Toutefois le Roy d'Espagne pour ne le mescontenter du tout, le partagea des gouvernements de Bourgogne, Hollande, Zeelande & Utrecht, le crea son Conseiller d'Estat, Bourggrave d'Anvers, & General de ses Bandes d'Ordonnance.

Les pays bas estoient remplis des troupes Espagnoles, bien que commandeés par le Prince & par les Comtes d'Egmont & de Horne; les privileges du pays que le Roy venoit de jurer ne les y pouvoient souffrir, ni les naturels supporter l'insolence de ces Estrangers, qui portoient impatiemment de se voir contredits en leur imperieux gouvernement. Les Estats du pays leur avoient osté le maniement des finances, & eux mesmes faisoient faire par leurs propres serviteurs les payements de la solde des gens de guerre: cela rendit les Espagnols outrés de mescontentement & leur fit dire que c'estoit une espece de desobeyssance aux subjects, comme s'ils eussent voulu imposer loy au Prince & ne se fier à luy en la dispensation des deniers. Mais le principal nœud de l'affaire estoit autre, & les plus clairs voyans jugeoient bien, que toute ceste gendarmerie estrangere, n'estoit disposée dans le pays que pour favoriser le dessein desia arresté par le Roy & par le Duc d'Alve, d'establir l'Inquisition d'Espagne, opprimer la nouvelle religion, & introduire plusieurs autres nouveautés, & qu'il n'y pouvoit parvenir qu'en acquerant une pleine & absolve authorité, ny establir sa puissance que par la force, laquelle consistoit aux gens de guerre. Le Prince estoit particulierement informé de tous ces mauvais desseins, & comme tres-oculé perçoit bien avant dans l'avenir. Les Estats donc presentent requeste au Roy pour faire sortir ces Espagnols.

Le Prin-

1559. Le Prince la signe, Egmont & Horne aussi, bien que principaux chefs d'iceux, le Roy l'appointa à contrecœur & promit de les faire partir dans trois mois, mais il ne les en tira qu'un an & demy aprés. Il la leur garda, & des trois, deux la payerent : le troisiesme luy montra les dents, & cecy fut le levain de ce grand souslement, qui enfanta la liberté du pays.

Ceste mauvaise volonté d'Espaigne se demonstroit visiblement, & de plus, un gentilhomme Espagnol affectionné à la Noblesse du pays bas ne s'en peut taire : car comme pour aller voir jouër à la paume le Prince avec Egmont & quelques autres seigneurs, il se fut rendu à eux. *He ! (* dit il *) messieurs avés vous maintenant du temps pour jouer? ne pensés vous plus à la requeste que vous avés presentée?* & quelques autres propos qu'il leur tint sur ce sujet. La plus part les receurent comme parolles de railleries : mais le jeu fini, le Prince (tres habile & clair voyant) leur dit, que le gentilhomme n'avoit point dit cela en vain, & pria le Comte d'Egmont qui estoit plus familier avec luy, de le voir en particulier, & de tacher de sonder l'affaire plus avant. Le gentilhomme luy declara, que leur requeste avoit bien esté appointé, & que les Espagnols s'en iroient, mais qu'il ne leur seroit point pardonné : le Roy ayant arresté en son conseil de chastier en sa saison les autheurs d'icelle, de quoy il vouloit bien luy donner advis. Le Prince qui avoit esté principal directeur de la chose, comme tres raisonnable & utile au bien du pays, jugeant bien que le principal esteuf s'adressoit à luy, se tint desormais sur ses gardes, & ne se fia plus aux Espagnols; mais l'absence du Roy qui partit en mesme temps pour Espaigne, le fit encor temporiser.

Persecutions contre la reformation en France.

La religion protestante estoit alors diversement persecutée en divers endroits. Par toute la France y avoit boutique ouverte de meurtre & de carnage. Les buchers allumés par la rigueur des sanglants placards de l'inquisition d'Espagne, brusloient furieusement par tous les pays bas. Et en cest Estat elle multiplioit abondãment à l'ombre du repos. Elle a commencé des premieres à s'y establir: & de tant d'Eglises qui ont esté plantées en Dauphiné & ailleurs, la plus part ont esté tirées de ceste pepiniere Orangeoise. Au temps de la Princesse Philiberte ceste religion y foysonnoit, & depuis y cõtinua secretement, bien que agitée sous la croix & la tribulation, sans que jamais elle en ait peu estre entierement bannie. En l'année mil cinq cens cinquante deux il y eust quatre hommes à Courtheson emprisonnés, soubs pretexte d'y avoir desrobé les calices & le thresor de l'Eglise, entre lesquels un de ceste ville là, fut si extraordinairement traicté à la question, qu'au bout de trois jours il en mourut, & en suite son pere finist aussi ses jours dans les prisons pour mesme querelle: mais en effect ce mal leur arriva parce qu'ils estoient Lutheriens, nullement coulpables d'autre crime. .

en la Principauté

Ils furent appellés Vaudois du nom de Pierre Valdo de Lyon, & peu aprés les pauvres de Lyon. Albigeois parce qu'ils jetterent les premieres semences de ceste religion dans l'Evesché d'Alby en Languedoc. Lutheriens de leur principal reformateur Luther. Et finalement Calvinistes, de Calvin dernier reformateur.

& en Avignon

Trois ans aprés deux jeunes hommes Orangeois Escoliers en Avignon convaincus de Lutherianisme, furent declarés heretiques & condamnés à faire amande honnorable par toutes les Eglises Collegiales d'Avignon, teste nue, pieds nuds, en chemise, & avec les croix demander pardon à Dieu & abjurer l'heresie, puis à prison perpetuelle, & à jeuner trois jours de la sepmaine au pain & à l'eau. La sentence fut executée, eux conduits par toutes les Eglises par les Sergents portants chacun un petit fagot de bois, pour signe qu'ils meritoient le feu, & en suite conduits au devant de l'Eglise nostre Dame de Domps, on les fist monter sur un eschafaut dressé pour ce sujet. Là au conspect de tout le peuple un Predicateur fit un presche contre leur croyance pour les instruire. Aprés l'abjuration ils furent ramenés dans le Palais, & logés entre quatre murailles, où ils demeurerent jusques à l'année mil cinq cents soixante un, qu'ils furent mis en liberté par l'entremise d'Anthoine de Crussol Vicomte d'Uses, ayans depuis fini leur vie en ceste profession reformée & pour la querelle d'icelle. Ce sont là les premiers commencemens de la Religion

Iean Rey.
Pierre Rey.
Michel & Louys Sergents freres.

Proteſtante en ceſt Eſtat, perſecutée & ſouſtenue avec tant d'ardeur & de ferveur au milieu des feux & des flãmes à travers une mer de ſang & de carnage: mais elle ne laiſſoit pas pourtãt d'y eſtre provignée ſecretemẽt, tãt par preches ſoubs habits Eccleſiaſtiques, que par le Colporteurs qui venoient de Geneve. Durant le Careſme Orange fut pourveu par les gens d'Egliſe d'un predicateur Picard, qui declama publiquement dans l'Egliſe Noſtre Dame contre les principaux points de la doctrine du Pape, & le fit avec tant d'effect, qu'il attira preſque tous les Orangeois à la reformation, outre une infinité des lieux circonvoiſins. Ce fut le premier qui eſtablit une forme d'exercice à Orange, reglée puis aprés avec meilleur ordre par le moyen de quelques Miniſtres paſſants, qui prechoyent en cachete & adminiſtroient les Sacraments ſelon la reformation de Geneve, freſchement par George Corneli Miniſtre Bernois baillé en preſt par l'Egliſe de Lourmarin en Provence, où il ne pouvoit vivre en ſeureté, qui dreſſa le Conſiſtoire en ceſte ville, preſcha longuement de nuict de maiſon en maiſon, puis publiquement adminiſtrant les Sacremens & ſolemniſant les mariages.

Patrios ritus migrare aut violare ubique gentium nefarium habetur. Ariſt. Met. Violatarũ religionum alibi atque alibi diverſa pœna eſt, ubique aliqua. Senec. de benef. 3. c. 8.

Ceſte hardie boutée des Proteſtans oblige de Meſmay Cõmiſſaire du Prince avec la Cour de Parlement, de faire un Edict au nom du Prince, *Interdiſant tous Preſches publics & particuliers, ſans expreſſe licence des Conſeillers reſidans à Orange & du Vicaire de l'Eveſque, à peine de confiſcation de corps & de biens, avec prohibitions & deffences de tous Ports d'armes, retraite d'eſtrangers, bannis, fuitifs, reprouvés & incognus, auxquels eſtoit enjoinct de ſe deſpartir dans trois jours de la Ville & Principauté, à peine de cinq cens livres d'amende & autre arbitraire.* Ceſt Edict interrompit aucunement, mais n'arreſta pas pourtant le cours de la reformation en ces contrées.

Quod in religionem divinã committitur, in omnium fertur injuriam. L. 4. C. de Heret.

La ville d'Avignon ancien ſiege & patrimoine du Pape authoriſée du Parlement de Provence ſe met à la traverſe, inſulte ſur la reformatiõ de nos Orangeois, employe toute ſa creance pour donner des mauvaiſes impreſſions au Conſeil du Roy, & les accuſe *de reçevoir dans leur ville toutes ſortes de perſonnes diffamées de ſentir mal de la ſaincte foy & religion Chreſtienne, & de ſouffrir volontairement les preſches & conventicules de ceux qui ſont chaſſés du Dauphiné & de la Provence pour crime d'hereſie.*

Artus Prunier Gouverneur de la Principauté d'Orange pour lors en Court de France, oyant toutes ces plaintes & accuſations, s'abouche avec le Duc de Guiſe, (*qui le prie de faire entendre de ſa part au Prince d'Orange, que s'il veut il employera ſon credit envers le Roy, pour luy faire preſter autant de gendarmerie qui luy ſera neceſſaire, pour l'extirpation des nouveaux Sectaires de ſon Eſtat & pour y tenir bonne garniſon.*) Et arrivé en ſon gouvernement convoque le conſeil de ville à Orange, luy remonſtre vivement l'importance du fait, & pour remede neceſſaire le conjure de ne ſouffrir plus longuement l'hereſie parmy eux. Le Conſeil proteſte vouloir ſeconder ſes bons mouvements pour l'extirpation de ce crime, rejette les mauvaiſes impreſſiõs ſur les calomnies de leurs ennemis, *& promet de veiller ſoigneuſement pour arreſter par toute ſorte de moyens l'advancement de l'hereſie dedans les terres de la Principauté.* Prunier qui ne ſe fioit gueres en leurs diſcours deſirant de ſe tirer de ceſt embarras, remet ſon gouvernement entre les mains du Viguier & des Conſuls ſous pretexte de faire retraite en Dauphiné, pour l'exercice de ſa charge de Threſorier du pays: mais en effect pour l'apprehenſion qu'il avoit de l'indignation du Duc de Guiſe.

Vre, ſeca, ut membrorũ potius aliquos, quam totus corpus intercat. Cic. Phil. 19. Maxime dangereuſe & ſanguinaire alleguée par des payens contre le fils de Dieu.

Ces plaintes & ces vacarmes contriſtoient merveilleuſement les Proteſtans perſecutés en Provence, qui ne pouvoient avec leur accouſtumée liberté ſe refugier en ceſt aſyle, ſans conſtituer la ville en extreme peril. Ils erroient çà & là comme vagabonds fuyans la perſecution, & la perſecution s'approchoit d'eux. S'ils eſtoient rencontrés dans le Comté d'Avignon, ils tomboiét entre les mains des Officiers du Pape qui les expoſoyent aux tourments, aux ſupplices, à cent morts cruelles, eſtimans comme ces vieux Payens que la

perte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

perte d'un membre fut necessaire pour la guerison de tout le corps. La patien ce trop offensée se change en fureur. Le desespoir leur met les armes en main & la hardiesse au cœur : tellement qu'ils entreprennent soubs la conduite de Charles du Pui seigneur de Montbrum gentilhommé du Dauphiné fort affe-ctionné à la reformation, de s'emparer de quelque lieu de retraite dans les terres du Pape, pour y pouvoir vivre en asseurance de leurs vies, liberté de leurs consciences, & exercice de leur religion.

gravissimi morsus irri-tata necessitatis. Port. Latro apud Salust. Quid est quod contra vim sine vi fieri possit. Cic. lib. 10. Epist. 10.

Ils jettent les yeux sur la ville de Malaussene assize és marches du Dauphiné à costé de la montagne de Montventoux proche de Montbrum lieu de la demeure de ce Seigneur, la surprenent sans coup fraper, entrent doucement au temple, abbatent les Images & les Autels, en leur place y dressent l'exercice de leur religion selon la reformation de Geneve, & se maintienent vaillamment contre les attaques & les forces du Dauphiné & du Comté cōmandées par S. Iale & Rousset, qu'ils batirent souvent en campagne avec une petite poignée de gens, mesmes au prés de S. André de Ramieres lieu de la Principauté.

Ceste action pour estre la bluete d'un grand feu, alarme tout le pays, & les grandes forces qui accourent de tous costés pour se ranger soubs les enseignes de Mont-brum & de Mouvans obligent les voisins de veiller à leur seureté. Nos Orangeois font bonne mine, & pour couvrir les assistances ordinaires qu'ils donnoient à Mont-brum, renforcent la garde du Chasteau & de la Ville, & font reparer les lieux plus foibles avec tant d'ardeur & de devotion, qu'ils n'y espargnent ny les revenus du Prince ny la contribution des Ecclesiastiques.

Omnes religione moventur. Cic. 5. in Ver.

Nihil est tam inimicum quam manifesta preparatio. Senec. 7. Controv.

La renommée qui a mille langues fit douter davantage ces beaux semblans & les rendit plus suspects. Pour s'ē esclaircir la Motegondrin Lieutenant General pour le Roy de France en Dauphiné, ayant assemblé des forces de tous costés pour investir Mont-brum dans Malaussene, arrivé qu'il fut à Boulene (ville du Comtat à trois lieuës d'Orange) où estoit le rendés vous de son armée, se plaint aux Consuls : *Qu'ayant esté envoyé par commandement de nostre S. Pere & des deux Majestés tres Chrestienne & Catholique pour chastier les rebelles & seditieux mal sentans de la saincte foy, il avoit entendu que le principal de leur secours & appuy venoit de vous : chose qui meriteroit grande punition, mesmes vous eslevans contre ces trois Princes, & donnant (comme l'on m'a dit que faites) secours & ayde à ceux qui pour empescher le repos public se sont emparés de la ville de Malaussene : je me suis pancé vous envoyer ce porteur, auquel j'ay donné charge de vous dire & remonstrer quelque chose de ma part. Ie vous prie le croire afin que je sçache comment me gouverner contre ceux qui contre la volonté de ces trois grands Princes l'honneur & crainte de Dieu s'eslevent pour lesdits seditieux.*

Ce sont les termes d'une lettre escrite par la Motegondrin aux Consuls d'Orange datée de Boulene le 16. Sep. 1560.

Le porteur estoit un gendarme de la Mote gondrin accompagné de quelques autres, qui remonstre aux Consuls par sa creance, *que pour se purger des impressions qu'on avoit donné contre eux à son maistre que tout le secours de Mont-brum sortoit d'Orange, ils devoient livrer Mouvans entre ses mains : Estant un vray moyen pour se mettre à couvert.* La Mote gondrin estoit adverti qu'il estoit caché dans Orange. Les Conseilliers du Parlement, Viguier, & Consuls font bonne mine, ordonnent une visite generale par tous les coings & recoings de la ville pour trouver Mouvans, & à cry public sur grandes peines commandent de reveler tous estrangers, Mouvans en estoit bien loing : ils eussent esté bien marris de le voir en peine. Ils alloient tous sous diverses cadances en mesme branle, ayans envoyé leurs deputés à la Mote gondrin pour le supplier de les excuser de ce qu'on leur mettoit sus, qui leur fit promettre *que desormais ils ne donneroient aucune ayde, faveur, ny adsistance à Montbrum, à ses adherans, ou à autre de sa secte.* Mais ils ne tarderent pas de s'en dispencer.

Car trois jours aprés, le secours qu'ils mandoient à Mont-brum ayant esté rencontré par les gens de la Mote gondrin : les prisonniers confesserent, que

ceux

ceux d'Orange donnoient journellement adſiſtance à Mont-brum, & rallumerent la collere de la Mote-gondrin, qui leur eſcrivit ces fougues & menaces.

Conſuls, Conſeillers, Manans & Habitans de la ville d'Orange, Aprés que vous futes hier partis de nous, nous fuſmes advertis du ſecours que vous avés mandé à Mont-brum, lequel fut rencontré par ſix de la Compagnie de ſaincte Ialle qui en tuerent aucuns & en prindrent priſonniers, leſquels priſonniers ſont de voſtre ville, par leſquels nous avons entendu les faveurs que vous faites audit Mont-brum, Mouvans, & autres ſeditieux & rebelles, qui ſe ſont eſlevés avec armes contre noſtre S. Pere, & les deux Majeſtés tres Chreſtienne & Catholique, choſe qui declaire & monſtre aſſés que le mal & poiſon vient de vous. Vous ne fairés faute de nous envoyer demain par tout le jour la ſomme de mille eſcus, pour ayder à ſoldoyer les gens de guerre qui ſont en ce pays ſoubs noſtre charge & conduite, pour le chaſtiement des rebelles. Et ſi vous faites faute de les nous envoyer, ſoyés aſſeurés que nous vous irons voir avec des clefs que nous avons ſuffiſantes pour ouvrir vos portes, voire de plus fortes que les voſtres, & vous chaſtierons comme rebelles des trois Princes ſuſnommés. De façon que vous ſera exemple & à tous vos ſemblables. C'eſt tout ce que je vous veux dire pour ceſte heure, attendant voſtre amandement. A Boulene ce 3. Septemb. 1560. ne faites faute de nous envoyer ladite ſomme par homme exprés là où nous ſerons demain, & avec ce porteur mon Trompete mandés un des voſtres. Voſtre amy la Mote-gondrin.

Le Trompete fut renvoyé ſans argent, & ſans aucun de la part de la ville, accompagné ſeulement d'une lettre pleine d'excuſes & de ſubmiſſion; mais comme le Lyon s'effarrouche par le chant du Coq, cela redoubla le courroux de la Mote-gondrin & luy fit encor vomir ces feux.

Conſuls, Conſeillers, Manans & Habitans de la ville d'Orange. Le ſervice du Roy me convie à autre endroit, en façon que pour ceſte heure, je ne me puis amaſer au chaſtiement que vous avés merité. Mais ceſte-cy vous ſerve de gage, & arre pour la promeſſe que je vous fais, de advenant telles fautes que vous avés faites, de preſter ayde & faveur aux rebelles & ſeditieux de ſa Saincteté & des deux Majeſtés, faire telle punition de vos perſonnes & biens, qu'il ne ſera jamais que vous ne ſoyés exemple à tous ceux qui voudront entreprendre telle choſe. Partant donnés ordre de vivre ſans vous empeſcher de telles meſchancetés, & à Dieu qui vous doint ſa grace. A Bolene le 5. Septemb. 1560.

In periculum non neceſſarium ſe ſponte obtendere, magna eſt dementia. Procop. lib. 2. Bell. Perſ.

Les Abderites ayant demandé du temps à Hortenſius pour fournir l'emprunt qu'il deſiroit d'eux. Il paſſe outre prend & pille leur ville, & vend les cytoiens à l'inquant. *Liv. Decad. 5., lib. 3.*

C'eſt l'œuvre d'ũ enragé que de ruiner, de deſoler & de deſtruire: c'eſt un effect de douceur, de clemence & de moderation que de conſerver, de pardonner & d'endurer comme un Camille, comme un Metel, cõme un Ariſtide, comme un Socrate, c'eſt avoir du naturel des formis & des mouches que de mordre & remordre. *Plut. de Ira cohib.*

Il eſtoit neceſſaire de prevenir les effects de ces grandes menaces & de divertir le danger qui les talonnoit. Pour la lecture de ceſte lettre furent aſſemblés les Conſeillers du Parlement, le Viguier, les Conſuls, & le Conſeil de la ville, qui reſoluët de deputer à la Mote-gondrin. Saunier & Bellujon Conſeillers au Parlement acceptent la charge luy font entendre les legitimes excuſes de la ville, & l'intereſt de Son Excell. en ce qu'il entreprenoit contre ſon Eſtat, ſur lequel il n'avoit aucun droit de commander, ne d'y ordonner des impoſitions, & finalement accordent *que la ville fourniroit à la Mote-gondrin dans certains jours, la ſomme de deux mille eſcus par forme d'emprunt au nom du Roy pour ayder au payement de ſes troupes.* Ils avoient peur qu'il ne leur arrivat comme aux Abderites. Ils font promptement delivrer ceſte ſomme, laquelle deſlors appaiſa le courroux de la Mote-gondrin, & luy fit tourner ſes armes contre Malauſſene deſemparée par Mont-brum & par les ſiens retirés qui ça qui la, puis contre le lieu de Mont-brum qu'il trouva auſſi abandonné, & ne pouvant executer ſur les perſonnes paſſa ſa fureur ſur les murailles du village qu'il fit demanteler, raſa & demolit le chaſteau juſqu'au fondement, pilla, ſaccaga & emporta tout aprés avoir exercé diverſes cruautés cõtre les habitãs en haine de leur ſeigneur, qui s'eſtoit ſauvé avec ſa femme en habit deſguiſé dans la ville de Geneve en extreme peril, dont il fut miraculeuſemt recous par une protection ſpeciale du ciel qui l'avoit reſervé à plus grandes choſes.

Tandis

1560. Tandis que la Mote-gondrin bat le Dauphiné persecutant les Protestans, nos Orangeois reprenent haleine de leur juste apprehension, moderans aucunemēt la garde de leur ville sans exempter les Ecclesiastiques de cōtribution, ce qui rengregea le soubson des Comtadins contre eux, les reputans tous generalemēt attaints du crime de heresie: de fait Gabriel Isnard Conseiller en la Cour, partit expres d'Avignon & de Carpentras, pour leur faire entendre, *que le Vice-Legat & tous les siens estoient dans ceste opiniō que tous ceux d'Orange adheroiēt à la secte de Mont-brum, qu'ils luy avoient donné secours de gens de munitiōs & de l'advis de quitter Malaussene, qu'ils entretenoient dedans leur ville de la gendarmerie mesme Allemāde, qu'il y avoit quatre cents hommes cachés dās le Chasteau*, mais la calomnie averée Isnard s'en retourna pour faire rapport de ce qu'il avoit veu & oui.

Nos Orangeois continuoient encor en leur fainte, mais l'interieur estoit tout contraire à l'apparence, c'estoit prudence de dissimuler attendant une opportunité plus favorable. Ils en donnent coup sur coup deux ou trois tesmoignages en ce temps ombrageux, tandis qu'ils ne cessent de s'assembler la nuict pour vacquer à l'exercise de leur relligion. Guillaume Raynard grand zelateur de la reformation qui perdra sa vie pour ceste querelle au massacre d'Orange, accompagné de cinquante hommes de pied armés, se presente à la porte de la ville pour entrer. Les consuls prenent advis des Conseillers de la Court, & pendāt qu'ils deliberēt de ce fait, quelques uns des gens de Raynard se glissent dedans : les Citadins resolvent de le faire retirer avec sa troupe, pour n'accroistre la mauvaise volonté des voisins, craignans la fureur de la-Mote-goudrin, qui avoit encor les armes en la main, font desloger ceux qui estoyēt entrés, & par voix de trompe commandent *à tous estrangers retirés à Orange sans adveu de sortir de la ville par le jour à peine d'estre pendus & estranglés, inhibent à tous hostes & habitans ds les recevoir & de leur fournir vivres à peine de rebellion.* Cela fut executé, & Raynard se retira avec sa troupe. Ils eussent esté bien marris qu'il qu'il leur fut mesarrivé. Les bōs Catholiques de ce temps la les eussent mis en pieces, ou bien en eussent adverti leurs voisins pour les faire tous exterminer.

Vt ad effectum consiliorum suorum veniant, multa simulent oportet inviti & dissimulent cum dolore Cic. Lib. 10. Epist.

demande la garde du Chasteau

En effect peu aprés les Cōsuls adsistés de quelque nombre d'habitans, vont requerir les Conseillers Saunier & Bellujon, de leur remettre les clefs du chasteau, pour avoir le soing de la garde, comme ils avoiēt celle de la ville, demandent les deniers du Prince pour y fournir; autrement declarent que *s'ils ne sont rendus maistres du Chasteau ils se desmettent de la garde de la ville.* Les Magistrats la leur accordent, à la charge de ny receller aucuns estrangers; mais à quelle fin demādent ils maintenāt avec tant d'instance la garde du Chasteau, laquelle ils avoyent paravant reffusée avec tant d'opiniastrés? ils feignoient de se vouloir garentir contre les surprinses des Reformés, qui y pulluloient à merveilles; comme pour s'acquerir la bonne volonté des voisins : mais leur dessein estoit d'y establir un sainct asyle pour la retraite de ceste religion persecutée aux quatre coings de la France, notamment en ces Provinces voisines, sur tout en Avignon, ou la cruauté se promenoit avec le balay ardent de la destruction, contre ceux qu'ils appelloient Heretiques, Lutheriens, Huguenots.

Sua cuique optima videtur, ut quæ non ratione sed affectu dijudicetur à singulis. Phil. Iud. ad Lai.

qui leur est reffusée par le Gouver.

Prunier Gouverneur estant lors a Orange s'apperçoit de la ruse; il retire incontinent les clefs du Chasteau, des mains d'Henry de Caritat gentilhomme Orangeois & premier Consul, deschargeant les Consuls de la garde. Ils couvrent leur dessein d'une apparente affection à l'Estat: mais ils ne tarderont pas d'esclater leur creance par tout. Le Gouverneur estoit bon Catholique, de la Tour escuyer du Prince mandé à Orange pour l'adsister le secondoit en ses sentiments; Iulien, Saunier, Bellujon & Pelet Conseillers du Parlement, bien que originaires du Contat, avoient ja gousté la reformation, mais ils batoient encor à froid & à couvert. Baussenc Advocat General, la persecutoit publiquement à cor & à cry, mais en son temps il la preschera avec pareille ardeur & affection. Tous ceux cy assemblés; Baussenc leur resmōtre *que depuis trois ou quatre mois en ça plusieurs estrangers & fuitifs de leurs pays, s'estoient retires à*

1560

Orange, n'y vivans point selon la foy Chrestienne & ancienne, ains à la forme de Geneve, requiert qu'ils soient appellés pour estre ouys, & en suite procedé contre eux selon la rigueur des Ordonnances. Ils sont cités en personne. Quelques uns comparoissent, lesquels ouys sur les causes de leur retraite à Orange *Inhibitions & deffences leur sont faite de desormais vivre Catholiquement selon la Loy ancienne, & les commandemens de saincte mere Eglise, sur peine d'amende arbitraire, & d'estre punis comme rebelles à justice.* Ce sont les propres termes de l'ordonnance.

Estienne Fougasse, Jean Jaquenus, Jacques & Anthoine Casquets, Louis Mermet, & Maret André.

Le Ieune, President au Parlement d'Orange deschargé lors de son office, le Prince promeut en sa place Perrinet Parpaille Docteur és droicts de la ville d'Avignon, personnage doué de singuliere probité & suffisance, au commencement grand ennemy de la reformation. Il estoit nouvellement revenu de Rome ou il avoit esté deputé par la ville d'Avignon, & avoit obtenu du Pape confirmation de ses privileges. De la Tour se servoit de son conseil aux plus importantes affaires. Ils resolvent ensemble de convoquer à Orange les Estats de la Principauté, pour fortifier leur dessein d'un general consentement contre les reformes. Le jour de l'assemblée est indict au huictiesme de Decembre, suivant, à la grande Eglise de nostre Dame.

C'a esté une coustume observée en tout temps, & en tous peuples que d'authoriser d'un consentement general une deliberation où il s'agit de l'interest d'un peuple. Cela à esté tousiours practiqué ainsi en la Republique d'Israel, les Grecs les ont suivis, & les Romains marché sur les traces de ceux cy. Il ny a aujourdhuy difference que du pouvoir & du nō. Car anciennement les Comices du peuple avoyent voix deliberative & aujourdhuy seulement propositive.

Là se treuverent Michel Pelissier Vestiere, François Serres Aumosnier, Iean de Bourguif Ouvrier, Chanoines pour le Clergé: Les seigneurs de Caderousse, de Causans, de Savillan pour la Noblesse, les autres appellés ne comparoissans: Henry de Caritat, gentilhomme Orangeois, Imbert de Naves, & André Vermale Consuls d'Orange, Laurens Bussiere, & Charles Real Consuls de Courthezon; Iaume Vial, & Gaspard André Consuls de Ionquieres; Pons Iaquier, & Pierre Boissier pour Gigondas; & Guillaume Amedieu pour violés: avec grand nombre de peuple.

Chacun ayant prins place selon son rang. Le President remōstra *que l'assemblée avoit esté convoquée pour remedier aux desordres des preches publics & particuliers, qu'on celebroit à Orange contre la saincte & ancienne Religion. Que aucuns habitans s'estoiēt oubliés jusques la que d'avoir favorisé Montbrum pour envahir le Cōtat. Que plusieurs rebelles & seditieux deschassés des terres du Roy estoient receus à Orange, au grand mescontentement des Officiers du Pape, & du Roy de France, & au prejudice du service de son Excellence, qui n'en pouvoit recevoir que dommage; que de la dependoit la ruine infailible de l'estat; conjurant les bons subjects d'avoir pitié deux mesmes, & ceux qui suivoient teles predicatiōs de s'en departir, & de vivre desormais en l'ancienne Religion Chrestienne, suivant les constitutions de S. Mere Eglise, & l'intention de son Excellence qui estoit, que tous ses subjects de sa Principauté vesquissent en la splendeur de ceste religion.*

De la Tour requit *que chacun de tous ceux qui estoient presents à l'assemblee eut à declarer, s'il sçavoit d'où & depar qui estoit survenu le desordre qui avoit esté à Orāge.* François Serre pour le Clergé, protesta *que de leur part n'y avoit point eu de desordre; qu'ils n'avoient cessé de faire le service divin en ceste mesme Eglise où ils estoiēt pours lors, & qu'ils n'avoient donné aide, faveur, ny adsistance aux rebelles, iceux recellés, ou autres professans sectes contraires à saincte mere Eglise.*

Le sieur de Caderousse pour la Noblesse dit de mesme; *& que tant s'en faloit qu'ils voulussent favoriser les seditieux qu'ils vouloyent hazarder corps & biens pour les extirper, voire tous predicans choses contraires à la S. Foy & Religion Chrestienne,* offrant toute adsistance à ses Officiers.

Simon Roman Advocat pour la ville d'Orāge adsisté des Consuls resmontra, *que si quelques troubles estoient survenus à Orange pour raison de la S. Foy & Religion Chrestienne, cela n'estoit de leur adveu ny consentement, n'ayans toutefois esté tels qu'en beaucoup de villes de Provēce, de Dauphiné, & d'ailleurs. Qu'il n'y avoit aujourdhuy ville ny village en France qui se peut dire exempt de tels troubles. Que s'il y avoit eu quelque desordre à Orāge, cela estoit si peu de chose qu'il n'en estoit survenu aucun scādale, & que jamais le service divin n'avoit cessé. Que si aucun des particuliers avoit adsisté le S. de Montbrum, ils ne vouloient empecher qu'il n'en fut fait justice,* offrant toute adsistance.

Fran-

1560. François Barry Advocat d'Orange pour Courthezon & Jonquieres, representa *qu'ils ont esté & sont obeissans à son Excellence, n'ont eu aucun trouble, & qu'ils veulent vivre en la vraye & ancienne Religion Chrestienne.*

Jean Perrat Notaire pour Gigondas dit, *que les habitans dudict lieu ont tousjours vescu en bons Chrestiens & Catholiques suivant les constitutions de mere S. Eglise.*

Estienne Cayrel pour violés dit le mesme.

Deliberation des Estats côtre la Reformation

Lors fut conclu, *de faire cries publiques par toute la Principauté, inhibans à tous subjects de donner adsistance aux Rebelles du S. Pere & du Roy de France, pour raison de la S. Foy & Religion Chrestienne; de n'endurer aucuns Presches publics contraires à la Saincte Foy, ny d'adsister, prester ayde, ou faveur, moins secourir ces Rebelles d'argent, de vivres, ou de retraite: Finalement de ne rien attenter contraire à la Saincte Foy, ains de vivre Catholiquement, en l'obeissance de Saincte Mere Eglise, & Religion Chrestienne, suivant les commandements d'icelle. Le tout sur peine de confiscation de corps & de biens.* Les cries & proclamations en furent incontinent faites.

Non executée.

C'estoit un medicament hors de saison, qui ne servoit qu'à affoiblir ce pauvre corps desia bien malade. Il y eut de la difficulté & de l'impossibilité en l'execution. Nous l'allons voir des que nous aurons fait la closture de ceste année par un accident autant extraordinaire qu'espouvantable. Le jour de la Noël vingtcinquiesme Decembre mil cinq cents soixante, à S. Gervais les Baignols en Lãguedoc, une grange ou metairie avec cinquante pas de terroir à l'entour fut engloutie toute entiere dans la terre jusques au toict, par un grand tremblement de terre, asseuré presage de la calamité du temps qui s'approchoit.

Tremblement de terre.

Nam in morbis quoque nil est magis periculosum, quam immatura medicina. Senec. consol. ad Helv.

1561. Les choses deffendues sont desirées avec plus de passion. Si la liberté est naturelle, elle le doibt estre principalemẽt au point de la religion, en laquelle plus les consciences sont presées plus elles s'opiniastrẽt. Qui me faira croire, ce que je ne voudray point croire? La force du tourment le me faira bien advouër exterieurement, mais mon sentiment interieur dementira ma parolle, & mon adveu n'emportera rien sur ma croyance. [a] *La Religion est un debvoir de l'homme à Dieu sur lequel le bras de la chair n'a point de puissance*, a dit un grand Roy sur l'avant-point de sa mort. Ces rigoureuses deliberations des Estats servent de planche à l'establissement de la Reformation. Iusques icy personne ne s'estoit osé declarer, maintenant chacun leve le masque, & fait profession ouverte de sa foy. Pour acheminer les choses pied à pied & sans confusion, les Reformés continuent encor l'exercice de nuict dans des [b] maisons privées. George Gilles Ministre leur preschoit & administroit les sacremens, le nombre croissoit de jour en jour à mesure que les Ecclesiastiques s'efforçoient de le diminuer.

Liberté de conscience.

La Reformation augmente par la persecution

Natura contumax est humanus animus, & in contrarium atque arduum nitens. Senec. 1. de Clement.

Quis enim imponet mihi necessitatem, vel credendi quod nolim, vel quod velim non credendi. Lact. 5. cap. 14.

Les Philosophes Indiens pressés par Alexandre en leur conscience luy dirent hardiment, *corpora de loco in locum transferes, animos non coges quæ nolint facere: aut citius lapides aut lignea vocem emittere. Non est Rex aut Imperator qui adigat nos facere ea quæ non decrevimus. Philost.*

[a] Henry 3. Roy de France & de Pologne sur les dernieres parolles de sa vie.

Livrée par les Contadins.

Les Contadins arrestent prisonnier le Conseiller [c] Pelet habitãt de Camaret lieu de leur Estat, qu'ils font conduire en Avignon pour luy faire son procés, en qualité de subject du Pape; *tant pour crime d'heresie, que pour conniver les fautes des Ecclesiastiques à Orange où il estoit Magistrat souverain.* Quelques Ministres & Diacres sont aussi emprisonnés en Avignon & à Carpentras. Ceux d'Orange en poursuivent l'eslargissement à l'amiable, mais n'y pouvans tien advancer ils employent une ruse, qui causa tost leur delivrance.

Purpuræ tuæ cultores aliquot efficies, non Dei. Ex Themistij dicto apud Socrat. Eclef. hist. 3. cap. 21.

Docendo magis quam jubendo, movendo quam minando. August. epist. 65.

Plaisantes represailles des Orangeois

Quelques uns d'entre-eux ligués ensemble & partis secretement d'Orange, avoient prés d'Avignon sur le grand chemin de Carpentras. Là ils rencontrent le Vicaire de l'Evesque de Carpentras allant en Avignon, pour faire juger plusieurs procés qu'il portoit, contre des prisonniers prevenus de la Reformation. D'abord ils le saisissent bien que proches d'Avignon, luy bandent les yeux & le meinent dans les cavernes de la montagne du Chasteau d'Orange où ils le detienent en asseurance; l'accompagnans tantost d'un Chanoine d'Avignon. Ces bonnes gens ne sçavoient où ils en estoient: Les preneurs pour leur donner de l'exercice, les faisoient monter nuictamment a Cheval, puis les promenans emmy les champs ayans tousiours les yeux

[b] La maisõ de Iean de Colombiers estoit principalement destinée à cet exercice.

[c] Ce fut le President Parpaille qui en donna l'advis & le moyen.

bandés leur faiſoient guéer & reguéer pluſieurs fois la riviere de la Meyne, & aprés les ramenoient dans leurs cavernes, ſans leur deſcouvrir le lieu où ils eſtoient. Nos Orangeois eſtoient reſolus de continuer telles repreſailles contre les Contadins, ſi on n'eut capitulé la reſtitution des priſonniers pour la Religion, qui furẽt tous mis en liberté de part & d'autre, horſmis le Cõſeiller Pelet, la priſon duquel ils couvroient d'autres ſpecieux pretextes : Il n'y arreſtera pas longuement. Ni le Vicaire ni le Chanoine ne ſceurent jamais le lieu de leur detention.

Periculoſum quoque iſtud, cùm ſcilicet plerumque intra mœnia atque in ſinu urbis ſunt hoſtes. Lipſ. Polit. ex Saluſt.

Ceux d'Orange eſtoient pourtant bien en peine, ennemis dehors, ennemis dedans, ils n'avoient rien du voiſinage qui ne leur fut ennemi, ils le nourriſſoient meſmes dans leurs entrailles, & comme le Pellican donnoient courtoiſement la vie à celuy qui n'oublia rien pour la leur oſter, & pour enterrer leur memoire dans les cendres de leur ville. Le Viguier Chabert & l'un des Conſuls de Langes, furent en vain deputés au Prince ne l'ayant rencontré dans les Pays bas, & bien pour eux : entre autres deſpeches qu'ils portoient, de la Tour les avoit chargés d'une lettre au Prince, par laquelle il l'excitoit à la punition de ceux qui avoient adſiſté Montbrum, diſant *qu'il y en avoit quatre priſonniers, mais qu'on ne pouvoit verifier que le corps de la ville fut coulpable, bien qu'il ne ſe peut legitimement excuſer*; donnoit advis à ſon Excell. *que les deux Deputés eſtoient grandement ſoupçonnés deſdites menées & factions*; inſiſtoit *au dechaſſement de tous eſtrangers venus des lieux ſuſpects comme de Geneve, ou convaincus d'hereſie dans les terres du Pape ou du Roy de France*.

Ainſi en la perſonne de la Tour ſe verifioit le dire d'Homere, *pulchra loquentes, iidem in pectore prava ſtruebant. Homer. Odyſſ. 13.*

Iean Travail deputé des Officiers du Prince fut plus heureux que Chabert & Langes, & au nom des Conſuls luy remonſtra par ſes memoires *que la Communauté avoit deputé Chabert & Langes, pour aller vers ſon Excell. luy declarer l'affection qu'ils avoient de demeurer en ſon obeyſſance, & pluſieurs autres choſes pour le bien de ſon Eſtat : mais que n'ayant eu l'honneur de l'avoir rencontré dans ledit pays; Ils luy donnoient derechef tres-humblement advis de ce que leurs voiſins ne ceſſoiẽt de braſſer tous les jours contre eux, meſmes en la perſonne du Conſeiller Pelet qu'ils detenoient priſonnier en Avignon, & des deux mille eſcus dont la ville avoit eſté rançonnée par La-mote-gondrin : ſupplient ſon Excell. de faire reſtablir l'Univerſité à Orange, & de ne trouver mauvais ce qu'on y faiſoit touchant la Religion : attendu que par toute la France notamment és Provinces voiſinnes la liberté de conſcience eſtoit beaucoup plus grande qu'à Orange*.

Ces mots eſtoient cõprins dans une lettre qu'il preſenta au Prince ſignée par pluſieurs particuliers mais non par les Conſuls.

Travail fut bien toſt de retour. Il apporta deſcharge du Gouvernement à Prunier qui l'avoit ſollicitée, proviſions pour Guillaume de Vincens ſieur de Cauſans, & un Edict *de pardon & abolition à ceux qui avoient prins les armes pour l'adſiſtence de Montbrun, ou autrement excedé au fait de la Religion, à la charge de vivre deſormais Catholiquement*. Toutefois ſa creance eſtoit de faire entendre à la Court *que le Prince vouloit que ſes ſubjects fuſſent entretenus en la meſme liberté de conſcience, qui ſeroit accordée aux ſubjects de la France*.

Iamais depuis ceſtuy-cy, aucun Gouverneur n'a quitté le Gouvernement d'Orange que par force.

Il en donna une declaration par eſcript à la Cour pour leur deſcharge.

La Cour de Parlement s'aſſembla pour la verification. Tous les Vaſſaux du Prince, les Conſuls des Communautés furent mandés pour y adſiſter. l'Audience fut tenue en la grande ſalle de l'Eveſché, les proviſions de Gouverneur en faveur de Cauſans preſentées par Bauſſenc Advocat General enterinées, luy mis en poſſeſſion. Là meſme fut deliberé par la Cour luy preſent, de convoquer en Conſeil general tous les Habitans, pour leur faire entendre l'Edict d'abolition.

Il fut aſſemblé dans la grande Egliſe noſtre Dame par devant le Gouverneur & la Court de Parlement. Le Preſident fit un long diſcours ſur la bonne volonté de ſon Excell. envers ſes ſubjects, *qui leur vouloit teſmoigner ſon amitié plus que paternelle en leur pardonnant & aboliſſant leurs fautes. Ce qu'il declaroit aſſés par l'Edict qu'il avoit accordé, portant abolition des aſſiſtances par eux données à Montbrum & des autres excés qu'ils avoient commis contre la Religion. Que c'eſtoit neantmoins à condition qu'ils vivroient deſormais Catholiquement & Chreſtien-*

Ce ſont les termes de ſon diſcours

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Chreſtiennement (c'eſt à dire ſelon les conſtitutions de l'Egliſe Romaine) ſous le gouvernement du ſieur de Cauſans, & ſous l'obeyſſance des arreſts de la Cour.

Le Gouverneur fit une ſemblable remonſtrance, en termes plus ſommaires adjouſtant *qu'il n'avoit autre deſir que d'exercer ſa charge ſi equitablement que chacun auroit occaſion de s'en contenter.*

Iean de Langes Conſul & Aſſeſſeur au nom de la ville *loüa la prudence de ſon Excell. en l'eſlection qu'il avoit faite de la perſonne du ſieur de Cauſans, du gouvernement duquel les hab tans ſe promettoient toute ſorte de ſoulagement. Remercia le Gouverneur enſemble la Cour des bonnes remonſtrances qu'ils leur avoient faites, notamment ſur l'obeyſſance qu'ils doibvent à leur Prince en laquelle ils veulent mourir. reſmonſtra qu'il y avoit des grands troubles à Orange pour le fait de la Religion ne plus ne moins qu'en France, & que comme là n'eſtoient faites aucunes pourſuites contre ceux qui avoient embraſſé la Reformation, ils debvoient eſtre traités avec pareille douceur. Que ſi ceſte requeſte ne leur eſtoit accordée, la ville n'entendoit tenir le ſieur de Cauſans pour Gouverneur, ne luy preſter obeyſſance, leur eſtant ſuſpect comme ennemy de la Reformation.* Pluſieurs habitans advoüerent de Langes, mais auſſi pluſieurs le deſadvoüerent.

C'eſt la ſubſtance du diſcours qu'il fit preſque en ſemblables termes.

Le Gouverneur & le Preſident comme mauvais medecins, ne conſiderant pas le danger qu'il y a de purger une maladie par des remedes plus violés que ne requiert la nature du mal, remonſtrent à l'aſſemblée *que le Prince leur avoit accordé ce pardon pourveu qu'ils veſquiſſent Catholiquement*, & font eſchapper la plus part des ſubjects dans une deſobeyſſance. En effect de Langes reſpond *qu'ils ne tiennent point l'Egliſe Romaine pour Egliſe Catholique, qu'ils ne requierent aucun pardon pour ce regard, laiſſant à la liberté d'un chacun d'en uſer.* Ainſi il fut conclu par le Gouverneur & par la Cour, *que depuis que le pardon n'eſtoit point accepté, il ſeroit procedé coutre les coulpables.* Il y eut des grandes contentions là deſſus. L'aſſemblée fut rompue, pluſieurs dirent *qu'il falloit recourir au Prince, pour ſçavoir plus amplement ſes intentions.*

Quãto ſia perniciti[illegible] l'uſare medecina pri[illegible] potente, che non comporti la natura dell' infirmità, & la complesione dell' infirmo. Guicch. lib. 1.

Il falloit qu'ils reſpondiſſent auſſi Chreſtiennement que ces ſoldats de Platées à Maximien qui les vouloit faire tous maſſacrer pour ne vouloir adorer les Idoles: *nous n'avons point d'autres armes contre l'Empereur que la patience ni autre rempart que noſtre innocence.*

Cependant les empriſonnements & les ſupplices contre ceux qui eſtoient reputés Lutheriens commencerent à ſe changer en un moins ſevere traictement. Ces Contadins apprehendoient extremement les repreſſailles des Orangeois. Les Officiers du Pape pretextoient des imaginaires meſcontentements contre ceux qui en eſtoient ſoupçonnés, pour ſous quelque apparente raiſon les expulſer de leurs terres, ſans leur en dire la cauſe. C'eſtoit une grande douceur, au regard des gibets qu'on y dreſſoit paravant ſans pitié ne miſericorde: encor ne ſera ce pas la fin. La plus part de ceux qui eſtoient ainſi deſchaſsés ſe retiroient à Orange. Le nombre des Religionaires y multiplioit: On n'y preſchoit plus de nuict, mais de jour és maiſons privées. George Gilles Miniſtre qui y avoit fait venir ſa femme & ſes enfans, y dreſſa publiquement l'ordre Eccleſiaſtique ſelon la Reformation de Geneve.

Cecy engendra un grand meſcontentement dans l'ame de Cauſans & de Parpaille, qui faira naiſtre en ſuite un Edict ſevere & rigoureux contre les Miniſtres, mais inutile & ſans execution. Ces deux grands arcs-boutans de la Religion Catholique en ceſt Eſtat, donnent advis au Prince de toutes choſes, notamment de ce qui s'eſtoit paſsé en l'aſſemblée du Conſeil general, *que nonobſtant leurs remonſtrances ils continuoient en leurs ſcandales, baptiſans les enfans, beniſſans les mariages, enſeveliſſans les morts, & faiſans preſcher à la mode de Geneve par un Miniſtre qu'ils tenoient à gage, lequel avoit ja corrompu la plus part des habitans de Courthezon & de Jonquieres: atteſtans que la plus grande partie du Conſeil de ville eſtoit infectée de ceſte nouvelle opinion, ja paſſée par contagion juſques aux Conſeillers de la Cour: que les ſectaires en eſtoient grandement encouragés, la juſtice en deſordre & les ſubjects en diviſion. ſupplient ſon Excell. d'y pourvoir.*

l'Advocat general ne ſuivit pas entieremẽt ceſt advis il en eſcrivit au Prince & à ſon Conſeil en ces termes. *L'on eſt pardeça aux troubles accouſtumés: Car*

dernierement fut publié un edict au siege de Nismes donnant permission de s'assembler en tous lieux pour faire presches & prieres, dont ceux d'Orange auroient prins cœur de faire le semblable. Ils tienent un Ministre qui presche ordinairement la nuict en des maisons privées, où ils font les prieres, chantent Pseaumes en grand nombre de gens, mesmes des principaux. Monsieur le President à voulu proceder contre eux, qui a cuidé exciter du trouble.

Les Consuls d'Orange manderent aussi memoires au Prince & se plaignoient *des actions & violents deportements du President, qui venant tout fraischement de Rome, estoit creature du Pape, Chevalier de son ordre, & consequemment ennemy juré des subjects de son Excell. notamment de ceux qui avoient quitté la Papauté lesquels il menaçoit d'exterminer.* Voila donc trois advis donnés au Prince en mesme temps sur un mesme sujet, mais differens selon la passion diverse qui les animoit. Le premier & le dernier contraires & directement opposés l'un à l'autre, celuy du milieu nageoit entre deux eaux. Le Gouverneur & le President bandoient à toute reste contre la reformation. Les Consuls là soustenoient à cor & à cry. l'Advocat general accusoit les uns & les autres ceux là de passion, ceux-cy d'une legere inconsideration.

Le Gouverneur & le President redoublans leur animosité despechent homme exprés devers le Prince, sans attendre sa responce sur leurs advis precedens; luy font entendre *Qu'ils voyent journellement pulluler & accroistre à Orange & en toute la Principauté ceux qu'on appelle Huguenots ou Evangelistes, abandonnans toutes constitutions de l'Eglise Romaine, laquelle ils affirmoient publiquement ne tenir pour Catholique, faisans mariages, baptesmes & sepultures à la mode de Geneve, menaçans d'y faire la Cene, faisans prescher jour & nuict aux Eglises hors la ville & aux maisons en gros amas & assemblées de gens, avec prieres publiques & faisans alliances avec les autres qu'ils appellent Eglises encor qu'elles soient reprouvées & defenduës: luy representent que les executions sont aujourdhuy telles à Thoulouse, en Dauphiné & ailleurs, qu'elles font cesser les troubles & pacifient les querelles, qui au contraire vont croissant en sa ville & Principauté d'Orange, pour estre le receptacle de tous les malheurs de la France; Courthezon & Jonquieres faisant le semblable à leur imitation:* Proposent *à son Excell. pour un remede necessaire, de faire chastier trois ou quatre des factieux & autheurs de ce mal pour servir d'exemple, & à ces fins de donner plein pouvoir au Gouverneur & au President, d'assembler sans compagnie de la Cour de Parlement autre nombre de gens non suspects qu'ils jugeroient convenable pour en faire jugement necessaire:* Ils adjoutent aussi plusieurs plaintes contre ceux de Courthezon la plus part Huguenots. Le Prince donna plus de creance à l'advis du Gouverneur & du President, qu'à ceux de tous les autres ensemble.

Il leur declara ses volontés particulieres sur tous les points de leurs lettres; escrivit au Gouverneur *le desplaisir qu'il avoit des troubles survenus en sa Principauté pour le fait de la Religion, presumant que cela procedoit de la nonobservation de ses Edicts & Ordonnances contre ceux qu'on appelloit Ministres, Prescheurs, estrangers, bannis & fuitifs; leur mande de les faire publier & observer selon la rigueur de ses patentes, esperant que le chastiment de trois ou quatre causeroit la cessation des troubles; leur ordonna de faire apprehender Jean de Langes assesseur de la ville comme chef & deffenseur des seditieux & le principal qui s'estoit tousiours opposé contre son authorité Souveraine, dont il avoit protesté avec grande irreverence au nom de la Ville sans adveu, & de le faire chastier selon ses demerites: Et quand à la division qui estoit entre le President & quelques Conseillers du Parlement & des animosités que les Consuls luy portoient, luy commande de les reconsilier:*: Et au Presidēt, *que quand à donner pouvoir à vous & au Gouverneur d'assembler hors nostre Cour de Parlement, autres nombre de gens pour en faire ugement selon vostre lettre; ce seroit chose fort mal-sceante, injurieuse, & scandaleuse pour les Conseillers* : Et sur la division qu'il avoit entendue estre entre luy, les Conseillers & les Consuls luy commande *de se vouloir accommo-*

Melius enim est, ut pereat unus quàm ut pereat unitas. August.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1561. *moder avec tous, & tellement conduire les affaires avec les autres subjects, que tous en peussent avoir contentement.*

Avec ces lettres le Prince manda l'Edict contre les Ministres & les Prescheurs, interdisant l'exercice de la religion Protestante dans sa Principauté, & la residence à ceux qui s'y estoient refugiés pour ce sujet. Mais cela enflamma le zeele des Reformés ; & le Prince mesme se va engager bien avant dans le Pays bas à la deffence de ceste Religion, qu'il persecute maintenant dans son Estat souverain, & rapportera des grandes victoires sur ses ennemis. Voicy la forme de cest Edict demeuré sans execution.

Religio & veneratio nulla alia, nisi unius Dei tenenda est. Lactant. Instit. cap. 20.

Edict contre les Protestāts

GVILLAVME par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Comme nous sommes deuement advertis, que nonobstant diverses Ordonnances & Edicts, de-par nous publiés en nostre Cité & Principauté d'Orange, contre les Precheurs de nouvelles & perverses doctrines, & autres bannis, fugitifs & gens incognus ; aucuns s'appellans Ministres, & plusieurs fugitifs à cause de la Religion, assemblées, troubles, & esmotiōs autre part excitées, se seroient puis nagueres retires en nostredicte Cité & Principauté ; qui se seroient advancés, & s'advancent journelement de seduire nos subjects, & les retraire de la vraye Religion & de l'obeissance de nostre mere S. Eglise, suivant que plusieurs d'entre eux, & mesmes aucuns de nos subjects propres & naturels de nostredicte Principauté, se seroient enhardis de faire baptiser leurs enfans à gens laiz en leurs maisons privées, de se marier sans Prestre, & en user des autres sacrements selon leur phantasie, & sortes reprouvées par nostre mere S. Eglise, contrevenant à nostredicte Ordonnāce, Edicts, & deffences à nostre grand regret & desplaisir. Chose causant une grande division & tendante à la ruine de nostredicte Cité & Principauté, procedant à l'occasion que lesdicts Ordonnances & Edicts n'ont esté executés par nos Officiers, si estroitemēt & rigoureusement que bien convenoit. Pource est il *que nous desirans contenir nos subjects en l'obeissance de la saincte religion, commandement de Dieu, & nostre mere S. Eglise, & obvier à la ruine de nostredicte Cité & Principauté, division, & discordes de nosdicts subjects, & qu'ils ne soient entierement distraits de la vraye doctrine de Dieu & de la S. Eglise, par advis & deliberation de nostre conseil, avons de nostre authorité souveraine & pleine puissance interdict, probibé, & deffendu, interdisons, prohibons & deffendons par cestes, à tous, de quelque estat, ordre, & qualité, qu'ils soient, de publiquement ou secretement precher, ne endoctriner en nostredicte Citè, villes & antres lieux de nostredicte Principauté, sans expresse licence, congé, & consentement de nostre Gouverneur, President, & autres gens de nostre conseil de Parlement audit Oranges ; lesquels avant que d'accorder telle permission, s'enquerront de la doctrine, vie, & conduite des Precheurs : & sera icelle permission avant que prescher, communiquee à nostre Advocat & Procureur General, qui la faira enregistrer à la greffe de nostredicte Court, & ce à peine de confiscation de corps & de biens. Et sur la mesme peine avons deffendu & deffendons, que nulli de nos subjects ne s'advance, de baptiser & faire baptiser ses enfans en lieux privés, & autre part*

Eos qui in divinis aliquid innovant odio habe & coërce, quia nova quaedam numina hi tales introducentes, multos impellunt ad mutationem rerum. Vnde conjurationes, seditiones, conciliabula existunt, res profectò minimè conducibiles Principatui. Mecen. apud Dion. cass. lib. 52. Le Prince non informé de la verité des actions des Protestans, vouloit practiquer le mesme, & employer les rigueurs, cōme les chirurgiens le feu pour souder une playe dangereuse.

que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

que en Egliſes, ny uſer des ſainɫts ſacrements autrement ou en autre lieu, ou avec autres ceremonies qu'on eſt accouſtumé ſelon l'uſance ancienne de l'Egliſe Romaine. Et pource que contre les inhibitions & deffences de noſtrediɫte Court & au contemnemẽt d'icelles, pluſieurs en noſtre diɫte cité & villes, ſe ſont advances de faire aſſemblées illicites avec port d'armes; & autres eſtrangers, bãnifs, fugitifs à cauſe des eſmotiõs ou aſſemblées illicites pour le fait de la religion, y ſe ſont retires; leſquels auroient ou y pourroient ſemer mauvaiſes doɫtrines, & y faire aɫtes prejudiciables à nous & à noſdiɫtes ſubjeɫts ce que ne voudrions; meſmes noſdite Cité & Principauté d'avoir le nom & tiltre de ſpelonque & retraite de telles gens reprouvés, ſeditieux, & mal conditionés, n'y en ce deſplairre à leurs Princes & ſouverains ſeigneurs. Avons de nouveau par advis que deſſus de noſtredite certaine ſcience & pleine puiſſance interdit & deffendu, interdiſons & deffendons par ceſtes, leſdiɫtes ports d'armes, aſſemblées illicites, & retraits de gens bannis ou fugitifs à cauſe de la religion, eſmotions ou aſſemblées illicites pour icelle, ordonnant & commandant auxdiɫts eſtrangers bannis ou fugitifs, pour les cauſes ſuſdites deux retirer & deſpartir de noſdiɫte Cité, villes, & Principauté dedans trois jours aprés la publication de ceſtes, ſur la peine de cinq cents livres, & outre ce eſtre arbitrairement corrigés, ſelon les qualités de leurs perſonnes & deliɫts. Et ſur la meſme peine avons deffendu & deffendons à tous gens incognus de ſe retraire, & prendre leur demeure en noſtrediɫte Cite, Villes & autres lieux de noſtre Principauté, ne ſoit qu'ils apportent certification du Magiſtrat de leur derniere reſidence, de leur bonne converſation, vie & conduite, de laquelle y fairont apparoir à noſtre Gouverneur, avant qu'ils pourront prendre leur reſidence en noſtre Principauté. Avons auſſi deffendu & deffendons par ceſtes à tous noſdites ſubjeɫts, de ne s'injurier ne piquer les uns les autres à cauſe de la religion, ou autrement; qu'ils ayent à vivres les uns avec les autres paiſiblement & en union; à peine pour ceux qui ſe treuveront d'avoir pique ou injurie, pour la premiere fois de vingt cinq livres, & pour la deuxieſme fois de cent livres, & d'autre peine arbitraire ſelon l'exigence du cas & qualité de la perſonne: Voullans que ceux qui pour leur pauvreté n'auront le moyen de payer leſdites peines pecuniaires, ſoient corporellement corrigés ſelon l'exigence du cas & leurs meſus & deliɫts.

Si mandons & ordonnons tres à certes à nos tres chers & feaux les Gouverneur, Preſident, & gens de noſtre Court de Parlement, & à tous nos Vaſſaux, Iuſticiers & Officiers qui ce regardera: de faire publier par ſon de trompe, affiɫtion d'icelles es lieux publiqs noſdits Ediɫts, Ordonnances, & deffences en noſdites Cité, Villes & Principauté & autres lieux accouſtumés, affin que nulli ne puiſſe pretendre ignorance: d'entretenir, & faire entretenir & obſerver noſdits preſents Ediɫts, & deffences eſtroitement & ſans diſſimulation quelconque. Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoing de ce que

ce que dessus avons signé cestes de nostre main & fait mettre nostre seel. Donné à nostre ville de Breda le sixiesme jour de Iuillet l'an de grace quinze cents soixante un. Signé Guillaume de Nassau. Par Ordonnance de Son Excellence de Pnantz, & seelé à double queüe pendant.

Verification de l'Edict.

Cet Edict arrivé à Orange fut leu, publié, & verifié en Audience la Court seante, & aprés par la ville à son de trompe, non sans murmure & agitation. Le Ministre Cornelly plus instrument de guerre que de paix, de trouble que de repos, s'en porta pour appellant au Privé Conseil de France, & n'eut pas evité la peine deube à sa temerité & à sa fœlonie si d'une mesme boutée il ne fut parti d'Orange, & n'eut ainsi chaudement pourveu à ses affaires. C'est Edict donc ne fit que dessiller les yeux, & esueiller les esprits de ceux qui dormoient encore sous la pesanteur de la foiblesse de leur chair, sans arrester ny mesmes interrompre le courant de la religion Protestante.

Le President Parpaille qui paravant avoit employé tous ses efforts pour la sapper & ruiner, sera desormais un des principaux piliers qui la soustiendra. Il disputoit souvent de la Religion avec les Conseillers du Parlement ses collegues, dans les entretiens de la conversation civile. Ainsi est il gagné à la Reformation, & le plus grand nombre du Parlement rengé à ce parti, la continuation de l'exercise est authorisé dans Orange, sans contrevenir pourtant à l'Edict qui la permettoit au cas qu'ils y apportassent leur consentement. Les presches sont continués tantost publiquement dans les Eglises S. Iean, S. Pierre, S. Elorens; tantost és maisons privées, puis assiduellement dans l'Eglise S. Martin: les assemblées sont convoquees à son de cloche, & desormais rendues celebres en nombre de peuple accourans de tous costés du voisinage & d'ailleurs. La Combe paravant de l'ordre des Carmes Ministre de l'Eglise de Romans contraint de la quitter par la persecution fut subrogé à la place de Cornelly.

Veritablement il y avoit icy de quoy s'estonner pour le sieur de Causans. Il voyoit la Reformation ouvertement declarée à Orange & son party accroistre de jour à autre. Le President qui avoit accoustumé de le seconder, & d'estre la cause mouvante de toutes ses actions, s'estoit declaré maintenan sectateur de ces nouvelles opinions, il s'en descharge à son maistre & luy marque *que tant s'en faut que la publication de son Edict ait apporté amendement aux affaires, qu'au contraire depuis ceux de la Religion ont excedé plus que devant, s'estans saisis de l'Eglise S. Martin, où ils preschent publiquement tous les jours, & le President Parpaille s'est accordé avec les Conseillers de la Cour, notamment avec le Conseiller Pelet, qu'il avoit paravant fait saisir, & detenir prisonnier en Avignon.* La suite l'estonna bien, de plus fort. Tous les freres du Convent des Iacobins convertis à la Reformation par la predication de la parole, se rendent assidus aux assemblées & consentent qu'on se saisisse de leur Temple pour y prescher & pour y loger l'assemblée, celuy de S. Martin n'estant plus capable de contenir un si grand peuple. Nos Protestans embrassent l'occasion, & pour ne rendre le Soleil tesmoin de leurs violences, s'y eslancent en pleine nuict, se jettent sur les Images & sur les Autels, les font voler en pieces, les brisent, les bruslent. Le corps mesmes estimé de S. Bernard gardé en relique (qui rendit une extreme puanteur) ne fut pas espargné, non plus que la Custode & le *Corpus Domini* & tout ce qui n'estoit de la creance de ces Evangeliques; si que l'Eglise preparée pour le lendemain jour de Dimanche vingt-uniesme de Decembre mil cinq cents soixante un, l'assemblée convoquée au son des cloches, grand nombre de peuple y afflua, tant de la ville que des environs, le Ministre y preschea & aprés la predication administra la saincte Cene. (Ce fut la premiere fois en public) au grand estonnement des Catholiques, qui n'avoient jamais veu une telle chose. Presque tous les Conseillers du Parlement, les Officiers ordinai-

L'infirmité humaine n'a ny bride ny arrest, elle panche tantost dans la superstition, tantost dans la negligence & le mespris de la Divinité Plut. in Camill.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ordinaires, les Consuls, & les plus notables de la ville y adsisterent, & y participerent.

Natura de gli huomini quando si portano da un' estremo : nel quale sono stati tenuti violentemente, correre volonterosamente sensa fermarzi nel mezo all' altre estremo. Guicch. lib. 2.

Flagitia enim & facinora sine modo sunt. Tacit. 3. Ann.

Une eau retenue par force se desbonde avec plus d'impetuosité. Ceux qui vivent dans la contrainte pour un temps, se portent dans l'action avec plus de violence, & sautent avec moins de retenue aux extremités. Les Catholiques commancent de craindre, & les Protestans de s'enhardir. Ceux cy brisent, fracasent, & font voler en esclats toutes les statues de quelque divinité de bois & de pierre, de nostre Dame, des Saincts, des Sainctes qu'ils rencontrent eslevées és coings & és carré-fourts des rues de la ville. Les Eglises S. Iean, S. Eutrope, des Cordeliers, des Nonains furent les objects de leur furie, qui leur fit mettre en pieces, deschirer, ou bruller toutes les Images, les reliquaires, les croix, les crucifix, les autels, en faire des feux de joye en divers lieux : rien n'est laissé d'entier par ces abbateurs d'Images, tout passe par la mesme rigueur, & l'Eglise des Cordeliers voit sa Nef reduite en cendres par le feu qu'ils avoient mis à sa grande porte, qui s'y print & attacha. Leurs furieuses actions estoient couvertes d'apparens pretextes. Ils disoient que les Iuifs ches lesquels residoit la vraye religion avant la venue de Iesus Christ, n'avoient rien eu tant en horreur que l'Image ou la representation du Dieu vivant & vray qu'ils adoroient ; que les Seres peuples d'Asie bien que payens n'avoient jamais souffert qu'on rendit aux figures, l'honneur qui estoit deub à la chose mesme ; que les Romains par l'ordonnance de Numa durant plus de cent septante ans n'inroduisirent dans leur ville aucune statue, Image, ou Idole ; & que les Perses pour empecher ces cultes avoient deffendu de dresser aucun pourtraict ou ressemblance d'aucune chose.

Iudai nihil magis exhorruerunt quam simulachra. Ioseph. Antiq.

Apud Seres populos lege cautum erat, ne simulacra venerarentur. Eusеb.

Les Romains ne sçavoiét que c'estoit d'honnorer les Images, & cela leur fut deffendu par Numa, comme il appert dans Plutarque & Varron.

Persæ statuas nõ struebant. Herod. & Strab.

Ainsi il n'y avoit plus que la grande Eglise Nostre Dame, qui eut eschapé ceste premiere furie populaire : encore n'en fut elle pas exempte pour long temps. L'exercice de la religion Protestante se faisoit ordinairement dans le Temple des Iacobins. Il estoit ja trop petit pour contenir le nombre des auditeurs : cela les fait resoudre de se saisir de la grande Eglise nostre Dame pour se loger plus au large. Le Sammedy au soir du vingtiesme de Decembre une troupe de ses abbateurs se jettent dedans, rompent & brisent tous les autels, brullent les images & ajancent la chaire pour y faire prescher des le lendemain le ministre. Ce qui fut fait.

Mais helas ! peuple d'Orange ! que ces journées te seront cher vendues, tu tés peiné d'abbatre les autels & les Images des Eglises, & tes ennemis prendront plaisir d'abbatre les hommes de ta cité. Tu es à la veille du plus grand esclandre qui soit jamais survenu à ta ville depuis sa premiere fondation. L'horreur & la compassion me saisissent, mes chevenx se herissent, mon jugement s'affaisse, & ma plume se rend inutile en ma main, par l'apprehension de ta playe. L'innocent souffrira pour le coulpable, le jeune, le vieux seront esgalement traictés par la rigueur des armes, mais avec des nouvelles cruautés extraordinairement abominables parmy les plus furieuses & sanglantes guerres. Tes femmes & tes filles seront violées, tourmentées, & meurtries, tes maisons seront pillées, saccagées & brullées, ta ville sera mise à feu & à sang.

Aprés ce remue mesnage les Chanoines d'Orange s'assemblent en chapitre pour conferer sur ces desordres & pour y cercher des remedes. Les plus notables Protestans se rendent à eux leur ministre en teste, & par sa bouche leur font entendre, que *leur but ne tendoit qu'a la reformation de la Religion, & non à prendre leurs biens, desquels ils leur laissoient plainiere jouissance, avec offre d'adsistance pour les y maintenir leur recommandant neantmoins la subvention des pauvres, & des autres œuvres pies, selon qu'ils sont tenus par leurs propres Canons.* Ils font bonne mine, & feignent de recevoir telle exhortation pour argent content, mais la plus part saisis d'espouvente se retirent en Avignon, d'où ils tem-

1561. tempestent & font haut sonner leurs plaintes du desgat de leurs Eglises, & plusieurs en escrivent au Prince. Mais où, & à qui s'adressent ils ?

[illegible]clina[illegible] du [illegible]ce a [illegible] Religiō

Le Prince dés son enfance avoit nourri ceste semence dans le fonds de son cœur, laquelle commence desormais de produire ses fruicts. Ses actions ne peuvent plus estre contraintes ny contraires à sa creance. Il estoit demeuré veuf de sa premiere femme heritiere de la maison de Bure : il pense à une seconde, jette les yeux dans la maison de Saxe Protestante de religion, communique son desseing au Cardinal Granvelle (tant celebre en l'Histoire des Pays bas, grand arc boutant des Espaignols) en apparence comme pour avoir son advis, mais en effect plus pour luy faire approuver la chose, que pour s'arrester à ses sentiments, luy faisant cognoistre que toutes ses inclinations y estoyent portées. Le Cardinal qui voit le Prince en ceste humeur, luy respond au commencement que l'affaire le regarde, & qu'à luy touche d'y bien pencer : puis le voyant dans ceste resolution, il n'espargne sorte de raison pour l'en desmouvoir. Le Prince luy ouvre le bouton, luy declare q'uil y est si avant engagé q'uil ne s'en peut plus retirer, en ayant ia accordé avec le Duc Auguste de Saxe oncle paternel de la Princesse. La dessus le Cardinal entre en fouge, il tempeste & s'escrie que le Prince luy fait tort, q'uil ne peut souffrir qu'il communique avec les heretiques, qu'il converse familierement avec eux, & q'uil s'adioigne mesme à une femme de ceste creance. Il reitere ses plaintes, protestant que pour s'acquiter de sa charge de pasteur en l'Eglise, il luy en parloit de la sorte. Le Prince est haut d'oreilles à ses remonstrances & à ses censures ecclesiastiques, passe outre à son mariage, va en Allemagne, se rend à Leipsic ville capitalle de Saxe, en tres bel equipage & en honnorable compagnie, & espouse Anne fille de Maurice surnommé le grand Duc & Eslecteur de Saxe, à la face de l'Eglise, & en la forme des Protestans, en presence du Roy de Dannemark, de l'Eslecteur Palatin, & de plusieurs grands Princes & Seigneurs, qui si estoient rendus pour honorer ses nopces, qui furent celebrées en appareil magnifique, avec toute sorte de resiouissance.

[illegible]r son [illegible]cond [illegible]ariage

avec Anne de Saxe.

Le Cardinal pratiqua envers le Prince les remonstrāces employés par Paphnuce, envers l'Evesque. Maxime, *non patiar inquit venerabilem Episcopum cum impuris hæriticis ne verbo quidem communicare. Sozom. lib. 2. l. 24.*

Consommé à Lipsic.

Le nœud de ce mariage fut la rupture entre le prince & le Cardinal. Ils estoient paravant fort familiers amis, mais deslors il ny eut plus entre eux frequentatiō ni amitié. Le Cardinal chargeoit le Prince de plusieurs reproches, de s'estre sequestré de l'amitié qui estoit entre eux. Le Prince ne peut plus supporter l'insolence du Cardinal, qui de bas lieu s'estoit guindé à ceste grande dignité, à la faveur de son cauteleux esprit; manioit seul les affaires à son appetit, & en reculoit les grands du pays, lesquels il gourmandoit & baffouoit en toute sorte. De grande amitié grande haine : mais voicy le principal tison de leurs inimitiés reciproques. Philippes Second Roy des Espaignes, Prince des Pays Bas, y avoit establi sur les affaires de la guerre, un Seigneur Allemand Lazare Zuvendius mescontent du Cardinal, qui vivoit en grande privauté avec le Prince & avec le Comte d'Egmond; & le Prince faisoit grand estat de son conseil. Il prend garde aux simultés, qui estoient fomentées entre le Prince & le Comte, leur en dit ses sentiments à chacun avec liberté, *& ne voyés vous pas* (dit il) *Messieurs, que vous faites les affaires du Cardinal ? qui par vos divisions & rancunes s'establit seul au maniement des affaires, par la depression de tous les autres, si bien que seul il fait tout & nul ne peut rien sans luy ?* Ceste grande mais libre & sincere remonstrance procedant du cœur d'un vray amy, fit raviser le Prince & le Comte, qui deslors reunirent leurs affections, se rendirent amis ensemble, & communs ennemis du Cardinal. Le Comte se laissoit emporter à la fougue & impetuosité de ses mouvements, & declaquoit ouvertemēt contre le Cardinal, croyant par trop derogatoire à son honneur & indigne de sa reputatiō, de ne faire demonstration de son ressentiment. Il en paya l'amende en son temps. La dissimulation est un vice, quād on ne s'en sert que pour tromper: mais elle est imputée à vertu, pour se delivrer d'un ennemy. Le Prince plus froid & plus retenu, & par

Qui cause la rupture avec le Cardinal

& remet le Prince avec Egmont.

Prudentem ipſum dicemus ſufficientẽ eſſe ſibi & patriæ conſultorem. Plat. Alcibiad.

Sapiente diffidentia, non alia res utilior eſt mortalibus. Euripid. S. Chriſoſt. parlant des Princes, *Nihil æque*, dit il, *venerabiles reddit ac injuriã patientes ferre toleranter apud ſtab. ſermon.* 72.

L'orgueil des Eſpagnols ne luy a pas porté moins de dommage aux pays bas qu'autrefois à l'armée de Perdiccas (duquel dit Iuſtin.) que la haine de ſon imperieux commandemẽt ne le ruina pas moins que les forces d'Antipater auxquelles ſe joignirent meſmes les ſienes. *lib.* 13. *c. ult.*

Ils vouloient practiquer en ce poinct l'ordre de la Rep. d'Iſraël parmy leſquels il n'eſtoit pas permis de converſer avec les eſtrãgers, pour ne reçevoir comme par infection leurs Idolatrie.

1561. conſequent plus ſage, gardoit ſes meſcontentements ſur le cœur, & n'en faiſoit jamais rien cognoiſtre que pour le bien de ſes affaires. Il en eut bien ſa raiſon. Eſtranges mais divers effects des diverſes humeurs de deux grands hommes, tous deux ſe propoſans un meſme but de leur conſervation & du ſalut de leur patrie, mais qui prindrent diverſes routes dans un meſme chemin, qui les conduiſirent à fins bien differentes; l'un de malheur par une mort honteuſe, pour avoir trop donné à la bonne opinion de ſoy meſme; l'autre de gloire & d'honneur pour avoir pourveu à ſa ſeureté & à la conſervation de ſa patrie par une louable defiance.

1562. Les ſages temporiſemens du Prince parmy ces eſpineuſes difficultés, ne le firent pourtant jamais deſmordre de la generoſité de ſon ſang, & il ne ceda rien de ce qui eſtoit deub à ſa qualité & à la grandeur de ſa maiſon. Il ne pouvoit ſouffrir la trop imperieuſe domination des Eſpagnols, qui ne s'eſtabliſſoient que ſur l'oppreſſion de la liberté Belgique. Les inſolents deportements de Granvelle luy eſtoient ſi à charge, qu'il ne pouvoit plus uſer de contrainte ſur ſoy pour les diſſimuler, & n'eſtoit point d'humeur à s'y ſouſmettre. Il avoit continuellement dans l'eſprit les reſollutions ſanguinaires, qui luy avoient eſté declarees dans le deſduit de la chaſſe par Henry II. Roy de France, & voyoit bien que toutes choſes s'acheminoyent à une fin luctueuſe & tragique contre la reformation & contre les fauteurs d'icelle pour les perdre & exterminer. Le Cardinal Granvelle, & ceux de la faction d'Eſpagne remirent ſur le tapis une vielle propoſition, d'eſtablir une nouvelle Academie dans Douay belle & agreable ville de la Flandres, en laquelle eſt en uſage la langue Françoiſe. Ils diſoient que ceſtoit le vray moyen pour empecher la jeuneſſe de ſortir du pays, qui ſous pretexte d'aller en France pour y apprendre la langue avec les bonnes lettres s'y rendoit facilement ſuſceptible des nouvelles opinions de Religion, & ſouſtenoient qu'il falloit contenir ceſte pepiniere dans le pays, afin qu'elle y fut plus ſoigneuſement cultivée & eſlevée dans l'ancienne Religion. La choſe fut reſoluë & executée au grand regret de l'Academie de Louvain qui n'eſpargna rien pour empecher telle nouveauté. Tout le Brabant s'en eſmeut. Le Prince s'en picque, declarant ouvertement que l'affaire eſtoit trop importante pour avoir eſté deliberée à ſon inſceu, n'eſtimant pas qu'on eut bien fait d'avoir erigé une nouvelle Academie dans une ville de Frontiere telle que Douay, au prejudice & au detriment de celle de Louvain tres celebre & ancienne, il ſe formaliſe auſſi bien avant de la creation des nouveaux Eveſques, de l'introductïon des Ieſuites & du Concille de Trente, precurſeurs de l'effroyable Inquiſition d'Eſpagne, qui ja rempliſſoient tous les gibets de ceux qui ſe treuvoient attaints & convaincus de la reformation. La Diete Imperiale eſt indicte à Francfort par l'Empereur Ferdinand pour la creation d'un Roy des Romains (il monſtroit au doigt ſon fils Maximilian.) Le Brabant y depute pour pluſieurs affaires qu'il avoit avec divers Eſtats & Pays de l'Empire, & pour obtenir confirmation d'une Bulle d'or qui leur avoit eſté anciennement accordée par l'Empereur Charles IV. contenant pluſieurs beaux privileges en leur faveur. Leur deputation eſt approuvée par la Gouvernante, qui y envoye de ſa part le Duc d'Arſcot. Le Prince & le Comte d'Egmont y avoient en leur particulier, le Prince de Condé y avoit auſſi ſes deputés. Ceux cy preſentent requeſte à l'Empereur, pour avoir meſme faculté & liberté en la religion que les autres Eſtats & Pays de l'Empire, mais pour neant perçonne ne veut ou n'oſe parler pour eux, & ceſte boutée ne ſervit que pour empirer la condition des reformés du Pays Bas, & rendit leurs pourſuites de tout point ſuſpectes & odieuſes au Roy Philippes, qui n'eſtoit pas en volonté de les contenter, & ne viſoit qu'a l'execution de la reſolution qu'il avoit prinſe avec le Roy de France de les exterminer chacun endroit ſoy.

Cependant les ſimultés pour ceſte querelle croiſſoient journellement à

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1562. Bruxelles, & les defiances y multiplioient. Le trop absolu gouvernement du Cardinal estoit odieux aux grands, insupportable aux petis, & suspect à tous. Les importantes affaires n'estoient plus traictées ni decidées dans le conseil. Tout estoit renvoyé à une autre fois, c'est à dire au gré du Cardinal, qui manioit les volontés de la Gouvernante à son appetit, & les tenoit comme en serre. Le Prince avoit le cœur du peuple, & ceux de Bruxelles font asés cognoistre qu'ils n'ont autre garent, ny autre asserteur de leur liberté, & qu'ils ne se peuvent fier à autre qu'à luy. Tout est en desordre pour la religion: Tout le monde crie: La plus part demandent que le Roy y procede avec cognoissance de cause, par l'advis des Estats de toutes les provinces qui soient librement convoqués & assemblés. Quelques uns soustienent que ceste cognoissance ne doibt despendre que de la Gouvernante & de son privé Conseil. On ne peut plus souffrir les rigueurs & les cruautés, qui sont exercées contre ceux de la nouvelle opinion. Les Comtes de Horne, de Bergues, de Culembourg, & de Brederodes qui avoient espousé femmes de ceste creance, ne s'en peuvent plus taire; ils crient & protestent contre ces inhumanités. Horne trempe bien avant dans les practiques du Prince & d'Egmont, bien que en apparence il ne se veuille encor declarer contre le Cardinal. Ainsi toutes choses sont à la veille d'une rupture.

Ceux entre les mains desquels reside l'authorité de l'Estat, ne plus ne moins que le Soleil doivent luire esgalement à tous, & ne favoriser plus l'un que l'autre: car les inegalités engendrent tousiours des dissentions, & l'histoire ancienne, remarque que ça esté un des poincts les plus esvités par les Republiques. Les faveurs particulieres de Sejanus fut la ruine des principales familles Romaines.

Le Prince avoit donné de tres bons ordres à sa Principauté d'Orange qui ne furent pas suivis. On porta les affaires d'une extremité à l'autre. Et La Tour Gentilhomme de la maison du Prince, qu'il y avoit envoyé pour esteindre les troubles de la religion y avoit mis le feu si avant que l'Estat en fut embrasé, la ville desolée par feu & par sang, & tous les pauvres subjects d'une & d'autre religion sousmis à la mort par des cruautés inouyes.

l'Evesché d'Orange avoit esté impetrée du Pape par Philippe de la Chambre frere de Iean Comte de la Chambre. Mais parce qu'il n'avoit obtenu la nomination du Prince, il luy fait sequestre les fruicts de son Evesché. De la Châbre luy presente requeste pour en avoir main-levée, elle luy est accordée à la charge *qu'il obtiendra lettres de nomination, faira hommage & serment de fidelité és mains du Gouverneur & du Conseil du Parlement, auxquels est donné pouvoir de faire depescher lettres de nomination & de reçevoir ledit hommage: qu'il residera à Orange la plus part du temps & y faira tout debvoir de bon pasteur & Evesque.* Aprés avoir obtenu ceste main-levée il part de sa maison pour aller à Orange. Mais la nouvelle de la devastation des Eglises, & de la miserable condition à laquelle les Ecclesiastiques y estoient reduits, l'obligea de se retirer en Avignon d'où il fait entendre ses plaintes & ses doleances au Prince en ces mots: *Monseigneur: Ie vous remercie bien humblement de la main levée que m'avés accordée de l'Evesché d'Orange.* Et peu aprés parlant des Protestans: *Et qui pis est tels hommes rebelles se treuvent si desbordés, qu'ils ne veulent permettre que aucuns des Ecclesiastiques & vrays Catholiques qui sont en nombre de plus de trois mille vos subjects puissent avoir un Prestre pour ouyr la Messe & continuer leur bonne & saincte religion.* Aprés adjouste *avoir pitié des pauvres subjects qu'on fait vivre sans religion, & supplie d'estre excusé de residence à Orange, veu les menaces & executions violentes à ceux du Clergé, mesmes que trois Conseillers de la Cour, l'Advocat General & les Greffiers avoient fait la Cene.* Demande d'autres *Iuges non contraires à l'Eglise Romaine.*

C'est le droict de *Ius patronat*, qui appartient de toute ancienneté à nos Princes.

Ce sont les termes de la lettre qu'il escrivit au Prince le 5. Febv. 1562.

D'autre part le sieur de Causans Gouverneur venant de Nice où il avoit sejourné quelque temps, estonné à son retour de tels changements escrivit au Prince: *Que à son retour du voyage de Nice il avoit treuvé la Principauté en grande desolation avec le peuple obeyssant aux ordonnances de nostre mere Saincte Eglise Catholique & Romaine, à cause que à Orange, Courthezon, & Jonquieres ne s'estoit celebré aucune Messe depuis le vingtiesme de Decembre, ceux de la nouvelle secte s'estans saisis de toutes les Eglises tant dedans que dehors les villes, faits tous insults, rompu & bruslé les Images, trainé les crucifix par les rues, saccagé tout jusques aux*

ferrements, ayant mesmes brullé la plus part du Convent des Cordeliers, & supplie tres-humblement Son Excellence d'y pourvoir.

Cependant que les Catholiques d'Orange ne cessent de faire retentir de tous costés, la devastation des ornements de leurs Eglises & l'injuste occupation des Protestans. Nos voisins de Provence sont aux mains entre eux, pour ne vouloir reçevoir ce tant memorable Edict de Ianvier, par lequel il estoit permis aux Protestans *Libre exercice de leur religion hors des villes.*

Anthoine de Crussol Vicomte d'Uzés reçoit commandement du Roy d'y faire reluire son authorité. Durant de Pontevés seigneur de Flassans, frere du Comte de Carces, & premier Consul de la ville d'Aix, siege du Parlement de Provence, y troubloit ouvertement les Protestans en la jouyssance du benefice de l'Edict; & se voyant en mesme temps envelopé des menaces & du danger : il ramasse brusquement quinze cents hommes des plus determinés de la Province, qu'il arme pour se maintenir contre tous & incontinent se jette dans Bariols. Le sieur de Crussol en est adverty, descend en Avignon, (où il moyenne en passant l'eslargissemẽt de Louis & Michel Sergents d'Orange, detenus prisonniers durant sept ans ; entre quatre murailles dans le Palais, comme nous avons veu cy dessus) passe en Provence, fait amas de gens de pied & de cheval, employe les cõpagnies de gendarmes du Comte de Tendes, du Prince de Salerne, & du sieur de Clermont ; & avec des forces va attaquer de Flassans dans Bariols, qu'il emporte aprés quelque deffence, (tandis que le chef se sauve d'autre costé par une porte) taille en pieces tout ce qu'il rencontre, plus de mille payent la rebellion sur le champ, les autres sont faits prisonniers : d'entre lesquels Entragues & le Viguier de Bariols portent leurs testes sur un Eschaffaut à Aix, suivant la formalité de leur procés, qui leur fut fait par de Fumée & Ponat Conseillers aux Parlements de Paris & de Grenoble, lesquels par mandement du Roy adsistoient Crussol en ceste sanglante expedition.

C'est ceste prise de Bariols, que les Comtadins vengeront tantost si cruellement sur Orange.

Sous la faveur de ces advantages exterieurs pour la religion Protestante, le pot aux roses fut descouvert, & le President Parpaille qui avoit jusques icy battu à couvert, accusé d'heresie dans Avignon, *& de former une entreprinse sur la ville pour la mettre entre leurs mains*, pour ne dementir la croyance commune se sauva à Orange, se declara ouvertement Protestant, print les armes pour le soustien d'icelle, & tost aprés suivi de quelques autres fugitifs du Comtat pour mesme querelle, entreprint de prendre le lieu de Chasteau neuf de Pape par le petard qu'il fit appliquer cõtre la poterle du chasteau sans effect. Car n'ayant peu faire ouverture que d'un trou son entreprinse s'en alla en fumée, & luy joindre aux troupes du sieur de Crussol, avec lequel il se treuva à l'execution de Bariols; mais il payera bien cher ceste escapade.

Les Payens n'ont pas tousiours observé ceste rigoureuse loy qui ne permet la subsistence de plusieurs religions dans un estat. *Reges Ægiptij variam & miscellaneam religionem induxerunt, stabiliendo sceptro, ut ne unquã conspirare inter se omnes possent Ægiptii. Diod. Sic. Lib. 2.*

Le Prince en estant adverti, renvoya de la Tour à Orange pour y porter ses volontés de tout point conformes aux usages de France. Chacun y acquiesce avec joye. Les Reformés à leurs Presches, les Catholiques à leurs Messes: ceux là se retrenchent dans l'Eglise des Iacobins, toutes les autres sont laissées libres à ceux-cy. Mais ce feu S. Elme ne presageoit rien que tempeste.

Le massacre des Reformés fait à Vassi par le Duc de Guise rõpit cest Edict, & remit la France en trouble. La Mote-gondrin par meurtres qu'il exerça sur quelques hommes & femmes dans le terroir de Valence, attira sur soy l'indignation des Reformés du Dauphiné, & en suite la mort, assailli dans Valence mesme à l'improviste par Desadrets & par Mont-brum fortifiés de leurs troupes. Les principales places du Dauphiné les recognurent : Et Desadrets esleu chef du parti protestant dans la Province, y rendit ses armes formidables.

Ceste mort tant inopinée & estrange de la Mote-gondrin estonna les Catholiques, & au contraire haussa le menton aux Protestans. Plusieurs de tous costés du Languedoc, du Dauphiné, se retirent en Avignon & aux autres villes asseu-

Populus novarum rerum cupidus pavidusque. Tacit. 15. Ann.

1562. asseurées aux Catholiques. De la Tour print telle espouvante que sans autre pretexte il s'y jette dedans. Ceux d'Orange le mandent prier par leurs deputés de s'en revenir sous telles asseurances qu'il voudroit mesmes sous cautions d'hostages suffisans : Il ne voulut prendre confiance d'eux. D'ailleurs le deschassement des Prestres de Lyon, l'abbatement des Images & des autels des temples, qui avoit vogue parmy les provinces voisines, & en beaucoup de lieux du Royaume augmentoit de plus fort sa mesfiance.

Lors fut faite ligue en ce pays entre Fabrice Serbellonne nepveu du Pape Gouverneur du Comté d'Avignon, Sommerive fils du Comte de Tende, de Sental, les Comtes de Carces, de Suze, & autres Catholiques pour la deffence de leur religion & pour la ruyne & extirpation de leurs contraires. Ils ramassent des forces, poursuivent les Reformés en Provence; qui se mettent en debvoir de leur resister, jettent leur furie sur les Images & sur les autels qu'ils abbatent par tout où ils en rencontent, combatent leurs ennemis diverses fois mesmes à Forcalquier, mais en fin cedant à la force, ils sont contraints de quitter la Provence, & de s'aller joindre avec les Protestans des autres Provinces.

Deos patrios quos a majoribus acceperunt, colendos sibi diligenter & retinendos arbitrantur. Cic. v. In verr.

... à 8. ... hom- ... camp... à Ca- vaillon.

Ceux de ceste ligue Catholique ne treuvant rien delà la Durence capable de leur resister, passent deçà la riviere, campent à Cavaillon ville du Comté. Toutes leurs troupes ramassées faisoient environ sept ou huict mil hommes avec quelques pieces d'artillerie. Les chefs concertans ensemble du lieu où ils devoiét faire jeu avec ceste armée s'abouchét avec la Tour en Avignon luy descouvrent le fonds de leur dessein, d'exterminer tous ceux d'Orange source de la reformation en ce pays, ennemis jurés du Pape, *desquels le voisinage estoit grandement scandaleux & perilleux au milieu des terres du Comtat de S S. pour y faire nouveau monde & la repeupler de bons Catholiques, qui fussent mieux obeyssans au Prince & à luy qui estoit envoyé de sa part & plus affectionnés à la religion Romaine*.

Qui desseignent de ruyner ceux d'Orange.

A cela de la Tour n'ose contredire. Il n'y a rien si dangereux en un ministre d'estat que l'ignorance des affaires de son maistre, c'est une pierre qui le fait choper à chasque pas, qui n'a pour regle que le bruit ny autre loy pour sa conduite que la violence; ainsi cestuy-cy à l'estourdie sans avoir sondé le fonds des volontés de son maistre qui commençoit desia de se declarer dans le pays bas pour la reformation, les asseure *qu'il seroit bien aise que la race des Heretiques fut du tout esteinte en ses terres, notamment en sa ville d'Orange de laquelle il avoit incessamment tant de rapports fascheux & dangereux, pourveu toutefois qu'il ne perdit pas son authorité ny son grade de Prince.* On luy donne parole *qu'il ne sera attenté que contre les personnes, & que la domination & gouvernement demeurera entre ses mains, pour luy faire ceste faveur & le remettre en l'authorité de laquelle il avoit esté expolié par les Heretiques.* Il fut attiré avec les Chefs par ce leurre, se jette dans leur camp en intention d'assister de sa presence ceux qui vouloient entierement racler la memoire d'Orange, & abatre le plus beau fleuron de la Couronne de son maistre.

Piricolosa l'Ignoranza, perche non ha nè peso, nè misura, nè legge, che la malignità Guicch. lib. 2.

Qui en sont advertis & se preparent.

Nos Orangeois furent incontinent advertis de ceste sanguinaire resolution. Le President Parpaille & ses Collegues demandent secours aux Eglises voisines, qui leur despechent promptement sept à huict cens hommes avec promesse de renfort si l'affaire le requeroit. Cela arresta le camp de la ligue à Cavaillon. Les ennemis n'avoient garde d'attaquer Orange ainsi deffendue, mais si prendront ils leur temps à point nommé pour la ruiner.

...lissent le tresor de l'Eglise

Il falloit faire levée de deniers sur le peuple pour entretenir la garnison estrangere, ou bien la laisser vivre sur le commun des habitans. Il y eut un troisiesme moyen plus aisé mais plus dangereux & moins raisonnable. Un bruit courut que les Chanoines avoient caché dans terre le thresor de l'Eglise, les Protestans deliberent entre eux d'en employer quelque piece à leur usage. Ils se rendent nuitamment en la cachette, y treuvent une grande statue d'argent de Nostre Dame creuse, & le dedans ramply de croix & de calices de mesme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

mesme estoffe, mettent le tout en pieces & l'emportét; aprés sont les estonnés rejettent la faute sur autruy & sement un bruit par la ville que le thresor de l'Eglise a esté desrobé: mais l'enqueste exactement faite eux mesmes s'en treuvét coulpables; il n'est donc plus téps de desguiser. Il faut lever le masque. les Côsuls & les principaux convoquent un conseil general en la grande Eglise mesme, en presence de ceux de la Cour, là il est conclu de prendre les chefs de S. Eutrope & S. Florens & les autres pieces d'argenterie qui restoient, pour les faire vendre & employer les deniers aux affaires de la ville, puis que tout cela n'estoit provenu que de la liberalité de leurs devanciers. P. de Chabert & P. de la Baume sont deputés pour les aller debiter à Lion & des deniers en achepter des armes pour la deffence du pays. Ils partent d'Orange le 25. de May.

Le President qui desiroit de conferer avec les chefs Protestans en Dauphiné & à Lion, pour en apprendre l'estat general des affaires, s'embarque avec eux en ce malheureux voyage qui entreinera quant & soy la ruyne d'Orange, & la perte de la vie du President. Ils travaillent neantmoins tous heureusement en ceste negociation jusques à leur retour. Chabert prend le chemin par terre pour s'en revenir, & Parpaille avec la Baume se mettent sur le Rhosne avec l'argent provenu des reliques pour glisser plus viste à Orange. Ils arrivent à la ville du Bourg S. Andiol sur le Rhosne en Viuarest à deux lieuës du Pont S. Esprit. Parpaille est recognu, tous deux sont arrestés & mis en seure garde. L'advis en est incontinent porté ça & la, à l'Evesque de Viviers ennemy capital de Parpaille. La ville d'Avignon en est aussi advertie: on les serre fort estroittement.

Il avoit fait desmettre cest Evesque de la charge de Vicelegat d'Avignon au voyage qu'il fit d'Rome.

Tout Orange fut esmeu au bruit de ceste arrestation, & par deliberation du conseil resolu de mander leurs forces tout à l'entour du bourg deça & dela l'eau, pour faire le gast & pour côtraindre ceux du Bourg à l'eslargissemét des prisonniers. Des l'heure les Catholiques d'Orange en donnent advis aux chefs du Camp qui estoient à Cavaillon. Ces bonnes gens croyoient que puis que l'ennemy ne bougeoit de là c'estoit signe qu'il n'estoit prest, ou bien qu'il vouloit prendre chemin ailleurs. Fol & malheureux conseil! qui vas porter le cousteau à la gorge de tous tes Conseillers, pour les faire perir miserablement parmy les funestes & sanglantes desolations de ceste pauvre ville.

Toutes les troupes du camp furent incontinent commandées de desloger avec le canon. Ils marchent jour & nuict vers Orange, où ils arrivent le Ieudy quatriesme de Iuin au matin. Les Catholiques de la ville qui estoient dehors au Camp donnent l'adresse de faire monter le Canon sur la montagne, dans la terre appellée la vigne du Prince, à present la Vignasse proche S. Eutrope d'où on pouvoit batre côtre la Courtine qui couvre le onjon du Chasteau, y ayãt pour lors des murailles qui servoyent de tranchée pour mettre le canon à couvert. Le Camp fut logé au pied de la montagne du costé de la Tour ronde ou des Bains antics au quartier de Granouillet hors des murailles antiques de la ville. L'artillerie demeura pointée tandis que les assiegés estoient harcelés par continuelles escarmouches. Les cries furent faites en Avignon au son du tambour de par Fabrice Serbelon *que la ville d'Orange estoit donnée au sac & au pillage & qu'il estoit permis à chacun d'y aller pour faire son profit.*

AVrengIaM DeVasta VIt SerbeLo. MDLXII.

Omnium maxime miserabile Claudi obsidione.

Voyla donc nos pauvres Orangeois qui n'attendoient rien moins que le siege, malheureusement enlacés dans les filets de leurs ennemis affamés du sang & du carnage de leurs personnes & de la curée de leurs biens. Bonne mine & pauvre jeu. Ils feignent de se mettre en estat de resistence attendans en vain les forces qu'ils avoient n'agueres mandées contre le Bourg. Ils s'assemblent tous en armes en la place du Cire, mais il ne s'y treuve gens pour garnir la moitié des murailles, & encor la plus grande partie Catholiques, ennemis couverts des Reformés auxquels on en vouloit. Tous ces gens la furent distribués par les quartiers de la ville pour deffendre les murailles, &

quelques

1562. quelques autres dediés à la deffence de la breche quand le canon joüeroit.

Cependant les chefs du camp font sommer la ville de venir à capitulation, & en donnent les asseurances. La ville en depute six pour aller parlamenter. Ils sont conduicts sur la montagne proche la fontaine de *Lavacrum* où estoient Fabrice Serbeloune, Sommerive, & DelaTour qui se disoient Commissaires respectivement du Pape, du Roy, & du Prince: avec lesquels ils disputent de la capitulation; ils ne peurent obtenir autre chose, que d'en estre à l'arbitre du Sieur de Suze l'un des principaux chefs de l'armèe, qui dit *que tous les estrangers qui estoient dans la ville, remettroient leurs armes dans la grande Eglise, dont la clef seroit baillèe au Sieur DelaTour, qui y seroit receu avec deux compagnies de garnison, & moyenant ce chacun pourroit vivre selon les ordonnances du Prince.* Les deputés s'en retournent dedans, font rapport de ceste capitulation. Il est resollu *de ne l'accepter, leur estant par trop suspect de se soubsmettre au pouvoir dudit DelaTour ennemi mortel de tous les habitans.*

S'ils eussent passé ceste capitulatiō, le desseing estoit fait de leur donner une bonne garnison d'Italiens, pour ruiner la ville, & faire perir tous ses miserables Protestans par feu ou par autres sortes de supplices.

Ce refus lacha la bride aux assiegeans. Ils courent & ravagent la Campagne, pillent, brullent les granges, les metairies, & exercent mille hostilités par tout le plat pays. Le Canon commença de jouer des le lendemain, contre la Courtine du Chasteau, au coing qui regarde la pente de la montagne du costé de Pourtoulles, joignant la tour de la Chapelle, ou depuis a esté fait un bastion, qui fit ouverture dans six vingts coups, d'une breche d'environ six pieds de largeur, & huict à dix de hauteur par le dehors de la muraille. La nuict suivante ils voulurent mettre les pionniers en besoigne, pour leur faire tirer une trenchée de terre de la Vignasse, afin d'aller à couvert à la bresche: ils trouverent bien tost la roche vive, qui ne leur permit de l'enfoncer & conduire à perfection.

Les forces d'Orange qui s'amusoient autour du Bourg pour le recouvrement du President Parpaille & de la Baume, furent incontinent adverties de ce siege tant par messagers, que par le tonnerre du Canon qui se fit ouïr de douze lieues loin, pour le calme & pour la serenité de l'air qui estoit grande. Ils s'esveillent à ce bruit, preparent leur retour pour aller au secours d'Orange, & se renforcent en chemin de quelques troupes faisans en tout avec eux douze cents hommes, qui arrivent sur l'entrée de la nuict à Serignan à une lieue d'Orange. Là d'abord ils allument des grands feux au plus haut du Chasteau, lachent quelques mousquetades pour encourager les assiegés & pour les asseurer du secours, font recognoistre le chemin par où le secours pourroit passer, les espies parviennent sans empechement à Orange, y entrent par la porte du Pont-neuf, & aprés avoir encouragé les habitans s'en retournent sains & saufs à Serignan vers leur troupe.

Comme le secours estoit sur le point d'y couler, quelques uns de la ville, qui avant l'arrivée du camp faisoient des courageux à merveilles, prenent moyen d'en sortir & de se jetter dans Seriguan. Là ils trouvent inopinement les troupes auxquelles ils font rapport *que les forces de l'ennemy estoient grandes outre la verité, & le siege serré de si prés que les assiegés estoient ja hors d'haleine, toute la campagne couverte de gens de guerre, le rencontre desquels ils avoient evité à grand peine, & que le secours n'auroit loisir d'aller à my-chemin que la ville ne fut prinse.* Quelques uns de ces poltrons tous tramblotans affirmerent qu'elle estoit ja prinse. La couardise n'est jamais de mise parmy les armes, elle a tousiours produict des effects dommageables par tout ou elle s'est rencontrée. Ces canailles ne la sçeurent autrement couvrir qu'en mentant: il n'y avoit rien plus aisé que de faire glisser le secours à Orange, qui autrement devoit courir risque, pour la conservation d'une telle place, des plus importantes de tout ce pays, avec laquelle ils eussent peu morfondre ceste armée, & mettre en sueur tout le Comtat, mais Dieu en avoit autrement ordonné.

Quisque pavendo dat vires famæ: nulloque auctore malorum quæ finxere timent. Lucan. lib. 1.

Adstruit auditis, docilis per inania rerum pascere rumorem vulgi pavor. Silius. 4.

Cuncta ut ex longinquo aucta, in deterius adferuntur. Tacit. 2. Ann. 1.

Car parmi ces grandes irresollutions du secours, on s'amuse tant à parler, que le jour commence à poindre. Voila nos miserables assiegés hors d'esperance de salut, tous trancis de crainte pour le danger infallible qui les

Sempre le deliberationi lente sono nocive Machiau. de discorsi. lib. 2.

Pavidis concilia in incerto sunt. Tacit. 2. Ann.

talonnoit. Peu de gens estoient demeurés à Orange pour la deffendre & peu d'iceux bien ressollus aux armes. Les uns sortent & se sauvent par dessus les murailles, les autres se mussent dans des cachots, mais le feu les en faira bien sortir. Les plus hardis consacrent leur vie à la deffence de la breche.

Ceux qui avoient le commandement en la ville estoient, Henry de Caritat Seigneur de Condorces en Dauphiné & Coste du pays de Provence. Pierre Serre avoit la garde du Chasteau. Ils remassent tout ce qu'ils trouvent pour les adsister en une si grande extremité d'affaires, mais c'estoit si peu qu'il ne restoit que trois ou quatre en chasque tour. Il ny à rien que la violence de la necessité ne surmonte & qu'une resolution determinée à souffrir n'obtiene. La breche estoit petite, & encor remparée de fumiers & d'autres embarras que les femmes y avoient porté, d'entre lesquelles il s'en treuva de si courageuses, qu'elles se presentoient à tous perils & dangers, jusques à rompre le pavé des rues qu'elles charrioient aux lieux necessaires, pour la deffence des murailles.

Μηδὲν τῆς ἀνάγκης βιαιότερον. *Necessitate nihil violentius. Nicet. in Bald.* *Voluntas ad laborem propensa cuncta vincere ac superare consueuit. Polien. Strat. Lib. 1.*

Les malheurs arrivent du coste qu'ils sont moins attendus. Les Catholiques qui estoient dans la ville voyant ceste hardie diligence, se saisissent de la porte du Pontillard fermée d'un trelis de fer qu'ils haussent apres avoir rompu la ferrure, & de là, sortis hors la ville appellent l'ennemi du camp, qui estoit planté en ce quartier la proche pour le conduire dans la ville. Ainsi la valeur des Tarentins ne les peut garentir de la trahison de leurs concitoyens.

Mala unde minimè expectabantur erumpunt. Sen Epist. 91. Les Tarentins apres avoir soustenu le siege contre Fabius Maximus Consul Romain furent enfin surpris par la trahison de ceux qui estoient or donnés pour leur deffence, la ville fut prinse bruslée & saccagée, les traistres & trahis furent esgallemēt traictés. *Clamor undique cum ingenti tumultu, unde minimum periculi erat, de industria ortus. Alii alios passim sine discrimine armatos inermesq; cadunt pariter. Liv. D. 3. L. 7. ch. 16.*

Ceux qui estoient sur les tours de Tourres & de S. Martin voyans venir les soldats ennemis prenent la fuite pour s'aller cacher, les autres entrent dedans par ceste porte sans resistence, gagnent incontinent les rues crians *Tue, tue*, & rencontians quelques hommes en les massacrent, disoient *Pague Bariols*.

La bresche fut abandonnée au bruit de ceste grande rumeur. Ceux qui la deffendoient la quittent soudain pour se sauver, mais peu eschaperont la mort. Les uns se jettent dans le Chasteau pour y rendre le dernier effort. Les autres courent esperdus à la ville cuidant trouver quelque lieu de sauveté. La plus part sont inhumainement meurtris par les soldats, qui emmy les rues, qui en sa maison apres s'estre rançonne de tout son bien.

Ainsi la breche demeura à la discretion des assaillans sans qu'ils l'osassent aborder. Un porte enseigne monte dessus souslevé par ceux de dehors, s'arreste assés longuement sans oser passer outre, tandis qu'il estoit attentivement regardé par les autres craignans quelque fauce amorce. En fin ne decouvrant perçonne & oyāt les bruits & les clameurs espouventables montans de la ville laquelle il ne pouvoit voir pour l'empeschemēt du Donjon du Chasteau, il se jette dedans, les autres suivent à la file, tous prenent la descente en la ville avec grands cris, l'un desquels voulant gagner le plus court se precipite du haut en bas & se creve, les autres s'escartent par toutes les rues de la ville crians *tue, tue*, & avec horribles blasphemes contre Dieu, massacroient tous ceux qu'ils rencontroient disans tousiours *Pague Bariols*.

Estans maistres, ils entrent dans les maisons, tuent tous les hommes qu'ils y treuvent, sans distinction de religion. Il fut gardé esgalité au pillage. Toutes les maisons furent indifferemment saccagées. Il n'y eut rien qui esvitat la furie des soldats, cela mesme qu'ils ne peurent emporter fut rompu & brisé. Une seule maison bourgeoise fut garentie par aucuns de ses parens qui estoiēt au camp.

La maison de Caritat gentilhomme Orangeois, estoit remplie d'un grand nombre de femmes, qui s'y estoient retirées avec leurs plus precieux meubles. Les chefs du Camp s'y rendent soubs pretexte de la vouloir exempter de pillage, dont mesmes ils avoient donné les asseurances, mais ayans faits prisonniers de Caritat, la Rais, & Coste (lesquels ils firent aprés conduire à Tarascon) & passé leur furie sur quelques autres qui s'y treuverent, pour se prevaloir du riche butin qui y estoit, ils firent mettre le feu à un quartier pour en faire desloger

1562. desloger toutes ces femmes, filles, & enfans desolés, qui furent conduicts en troupe au camp hors la ville. Plusieurs autres femmes & enfans s'y joignirent, quelques hommes se sauverent parmi la foule. Il y eut des Orangeois si asseurés que s'estans chargés du pillage ils se retirerent au Camp, d'où ils eurent moyen de se sauver sans estre recognus. Le Ministre Patac qui jeune & sans barbe avoit esté habillé en femme recognu par une de ses jambes qui le rendoit boiteux, fut inhumainement assassiné dans la maison parmy ceste troupe de femmes. Le frere de Caritat niais de sa naissance receut pareil traitement.

Ceux qui s'estoient jettés dans le Chasteau se rendirent soubs promesse de vie sauve. Mais deslors que l'ennemi fut entré, le Capitaine du Donjon avec un seul autre furent arrestés prisonniers & delivrés le mesme jour avec rançon. Iean Travail Notaire qui y estoit avec plusieurs papiers & escritures du Prince fut aussi fait prisonnier, mené en Avignon & detenu un an entier dans le Palais. Tout le reste des hommes treuvés dans le Chasteau furent tués & massacrés de sang froit: cent & neuf perçonnes esgorgées comme moutons dans la cuisine basse, d'ou le sang ruisseloit abondamment par le canal des immondices de la cuisine. C'estoient pauvres montagnards du Dauphiné venus à Orange pour faire les moissons à l'accoustumée, qui furent tous ensevelis en une grande fosse, à costé gauche de l'entrée du Chasteau.

Josué garda la foy aux Gabaonites quoy que infideles, & ces victorieux la violent à des Chrestiens. Josué Chap. 9.

La furie des soldats fut si estrange qu'elle n'espargna aucun aage, sexe, qualité, ny condition de perçonne. Il y eut des hommes de quatre vingts à cent ans qui perdirent la vie en ceste sanglante execution: tous les pauvres qui gisoient malades dans l'hospital passerent par un mesme traitement, qui n'espargna quelques paralitiques attachés des long temps en leurs licts; si quelqu'un s'escrioit qu'il estoit Catholique, on luy promettoit de le despecher sans le faire languir *pourveu qu'il voulut renier Dieu de bon cœur, pour monstrer qu'il estoit bon Catholique*, que s'il le refusoit on le faisoit mourir à petits coups d'espée, en languissant. Et ha comble d'horreur! Il y en eut qui eurent les levres fendues jusques aux oreilles, puis laissés en ce miserable estat. Les autres pendus par le menton au croc des cremalieres sur le feu, les mains attachés derriere le dos, on les faisoit mourir à petit feu. Quelques uns precipités du haut des fenestres & des couverts des maisons estoient receus sur les pointes des espées & des hallebardes. Tous les boiteux furent massacrés, parce qu'ils avoient apprins que le Ministre Patac estoit boiteux.

On exerça à Orange toutes les cruautés lesquelles Aurelian escrivoit à Bassus avoir practiqué contre les Palmireniens: *non oportet ulterius progredi militum gladios iam satis Palmyrenorum cæsum atque occisum est. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, senes jugulavimus, rusticos interemimus: cui urbem cui terras deinceps relinquemus? Parcendum est iis qui remanserunt. Credimus enim paucos tam multorum suppliciis esse correctos. Flav. Vopisc. in Aurel.*

Le vray mot du guet estoit *je renie Dieu par trois fois.* Ceux qu'on vouloit sauver estoient obligés de porter des pater-nostres au col; des croix ou des plumes au chapeau, & de renier & blasphemer Dieu à chasque mot. Il y eut des Catholiques qui faisans scrupule de jurer, se mirent en danger de leur vie, encor qu'ils fussent notoirement recognus grands ennemis des Reformés.

En divers endroits de la ville plusieurs femmes & filles furent violées, & aprés conduites au camp où elles n'estoient gueres asseurées. Quelques femmes enceintes furent harquebusées, & trois ou quatre fort anciennes mais extrement Catholiques furent massacrées sans compassion.

Et parce que pendant le siege furent faites cries publiques en Avignon & par tout le Comtat permettans à chacun d'aller au sac & au pillage d'Orange, cela y attira beaucoup de gens de rapine mal-vivans qui redoublerent les hostilités. Un Prestre de l'Isle de Venisse fut trouvé violant une femme & luy tenant un poignard à la gorge pource qu'elle se deffendoit. Il y eut d'autres avenaires qui se payerent des portes, & des vitres des maisons.

Parmy ceux la s'y rencontra un garnement qui n'y osoit paravant habiter, pource qu'ayant batu sa mere il avoit esté fait prisonnier sur le point d'estre executé par justice, des mains de laquelle il avoit osté garenti par un sien amy.

Il s'appelloit Iean Ieune.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ce desnaturé doublement ingrat deslors qu'il fut entré dans la ville, parmy la foule des sanguinaires signala sa meschanceté, par deux ou trois actions Diaboliques. Il saccage d'abord la maison de ce sien amy grand Catholique, qui luy avoit sauvé la vie & aprés y met le feu. Il tue & massacre tout tant qu'il peut treuver des voisins de sa maison, mais il fait bien pis. Car sçachant que sa mere avoit beaucoup d'argent riere elle, il espia le moyen de la contraindre à le luy bailler. De ceste extremité il saute à une pire. Comme sa mere estoit en la compagnie de plusieurs autres femmes Catholiques, il s'adresse à quelques uns de ses compagnons, auxquels il fit entendre son malheureux dessein, les priant de contraindre sa mere de rendre la bourse & luy faire part du butin. Les autres s'en excuzent pour ne la cognoistre parmi la troupe des femmes. Il leur dit *regardés bien celle que je vay baiser c'est ma mere, vous ne la pourrés faill:r.* Cela fut executé, & ceste pauvre femme despouillee de tout ce qu'elle avoit & sçavoit par la violence des torments. Traitre Iudas! devois tu bien ainsi trahir ta mere par un baiser?

Plusieurs autres femmes escartees emmy la ville, furent tourmentees pour descouvrir leurs cachetes & leurs secrets, quelques unes contraintes de fosser la terre à belles ongles, pour en tirer ce qu'elles y avoient caché fort proffond, les autres de passer des obligations fort excessives par devant Notaires & tesmoins, aprés avoir baillé tout leur argent. Il y eut des hommes qui ayans esté treuvés cachés furent rançonnés par des torments incroyables. Les uns eurent les genitoires arrachés; les autres coupés; quelques uns furent criblés de coups de poignar sur tous leurs corps, mais aprés avoir tout baillé ils estoient en fin assassinés cruellement. Deux jeunes filles de sept à huict ans furent arrachées d'entre les mains de leurs meres, emmenées en Provence, mais peu de temps aprés miraculeusement rendues à leurs parens. Plusieurs marys plusieurs enfans se virent arrachés d'entre les bras de leurs femmes de leurs meres, puis meurtris en leur Presence, quelques uns entre leurs bras mesmes sans misericorde.

Les corps morts estendus nuds le long des rues estoient exposés à toute sorte d'opprobre, de mocquerie, de derrision. Entre les bras des uns furent mis des pourceaux, qu'on tuoit expressement, & les leur faisoit on embrasser. On les estendoit la pluspart tous nuds comme s'embrassens par ensemble les uns les autres: Aux bouches & aux playes des uns on fichoit des Pseaumes, des Testaments Nouveaux ou quelques autres livres des Reformés. Dans les gorges & dans les parties honteuses de quelques femmes furent fichées des cornes de bœuf, & des gros caillous. Il y eut des soldats qui se prindrent à crier regardans ces pauvres Cadavers, *vous aves tant aymé ces livres mangés en à ceste heure à vostre saoul. Dites à vostre Dieu le fort qu'il vous garentisse: vostre Dieu le fort n'a pas esté asses fort à ceste heure pour vous garentir.* Puis tenans leurs espees sanglantes en haut s'escrioient. *Où est maintenant vostre poltron Dieu qui ne vous ayde à ceste heure.* Ce sont les propres termes des memoires tres veritables qui m'ont esté données, rapportées icy sans blaspheme.

Des que les maisons estoient pillées on y mettoit le feu. Le Chasteau tres belle maison bastie par Iean de Chalon I. du nom Prince d'Orange flamboya tout le premier par ordre & commandement du Comte de Suze, & en suite le Palais de la Iustice, le Palais Episcopal, la Prevosté, & plus de trois cents autres suivirent l'infortune de celles cy ayant esté presque entierement brullées. Bref toute la ville ne paroissoit que feu, flamme, fumée.

C'estoit le sixiesme du mois de Iuin à onze heures de nuict quand le Tout puissant commença de gronder horriblement dedans la nue qu'il fit esclater en grosse pluye meslée de foudres, d'esclairs, de tonnerres espouventables: d'où provindrent plusieurs utilités aux pauvres Orangeois qui avoient miraculeusement eschappé le sac de la ville. Les Soldats dispersés par les rues & maisons furent contraints de se retirer en leur camp avec grãde frayeur. Grand

nombre

nombre du maisons furent garenties du feu à la faveur de ceste grande pluie. Ceux qui estoient cachés gaignerent les portes pour se retirer à sauveté. Autres descendirent la muraille avec des cordes, plusieurs desquels tumberent de fiebvre en chaud mal : car les uns rencontrés par les Soldats en campagne estoient rançonnés, puis tués sur le champ, les autres se presentans aux villages circonvoisins reçevoient mesme traitement, ou bien pour grãde caresse estoient faicts prisonniers & rançonnés. Quelques uns furent menés en Avignon & executés à mort. Temps malheureux & lamenrable ! desolée & plus que miserable condition de ces pauvres gens ! qui ne pouvoient trouver asseurance en aucun lieu ; en la ville, aux champs, chés les voisins, le danger les suivoit par tout. Le Pere n'osoit recognoistre son enfant, ny l'enfant son pere: Les parens & les amis n'osoient regarder ceux qu'ils eussent tres volontiers acueillis & caresés chés eux, par la crainte du soupçon. Cela fut cause que la campagne se vit couverte de plusieurs corps morts tous nuds exposées à la voracité des bestes, sans que personne leur osat donner sepulture. Toutesfois ceste grande pluye fut la delivrance de plusieurs.

Desolatiõ

Ceux de l'une & de l'autre religion furent quasi esgalement traités. Le nombre des Catholiques tués en ceste ruyne surpassa celuy des Reformés. Il y eut en tout cent quarante huict chefs de famille meurtris, sans y comprendre les estrangers, les femmes, les enfans, les serviteurs, & les moissonneurs en grand nombre. Il y eut cent nonante six maisons entierement bruslées, cent douze en partie, & trente huict granges ou maisons champestres reduites en cendre, le reste de la ville & des champs laissé sans portes ny fenestres en ruyne & en desolation.

Pillage

Les Chefs & les Soldats du camp firent voler leur pillage par charestees & bestes à dos jusqu'au Rhosne, & de là par basteaux en Avignon, plusieurs l'entrenerent par terre en tous les endroits du Comtat & de la Provence, les chemins en estoient couverts ; le pillage fut de grand prix ; la ville estoit opulente peuplée de tres riches habitans, bourgeois, marchands, artisans : les garniers remplis des bleds vieux qui ne s'estoient peu debiter à cause des troubles, furent presque tous bruslés avec les maisons. La campagne estoit couverte des nouveaux prests à moisonner qui se gasterent. La ville demeura sans habitans. Les maistres des possessions dispercés és autres Provinces ne pouvans vacquer à la recolte, les voisins du Comtat en firent leur provision autant qu'ils voulurent.

Abbatus des murs en partie

Les chefs de l'armée ayant faict desloger le camp d'Orange, y laisserent Hugues de Marseille pour Capitaine avec nombre de pionniers pour desmenteler la ville. Cestuy-cy exploita partie de sa commission avec tant de diligence, que dans peu de jours il raza jusqu'a fleur de terre la muraille depuis la porte de Pourtoules en montant sur le pendant de la montagne jusqu'au chasteau, renversa le parepied de toute la muraille où estoit la bresche à present couverte d'un bastion, jusques à la tour dite du Rhosne depuis revestue d'un autre bastion, & de là jusques à la porte de Tourrés, avec dessein de continuer ceste demolition. Il ne faut qu'un jour pour destruire le labeur de plusieurs aages : le bois qui demeure long temps à devenir bois, en un moment devient cendre.

Vrbes constituit ætas hora dissolvit : momento fit cinis diu sylva. Sen. 3 Nat. Quidquid longa series multis laboribus multa Dei indulgentia struxit, id unus dies spargit ac dissipat. Sen. Epst. 91.

Piteuse calamité d'Orange

Voylà la pauvre & miserable ville d'Orange atterrée soubs la calamité de son affliction, & malheureusement ensevelie dans les funestes tombeaux de ses citoyens sans apparence de resource. La voylà saccagée & consumée par ses ennemis triomphans de sa perte, de laquelle il semble qu'elle ne doibve jamais relever. Toutes les furies de l'Enfer se sont armées pour la destruire : Le feu, le sang, le carnage sont les tristes evenements de ses infortunes. Ainsi Orange qui avoit esté prinse par Guillaume pour y planter le Christianisme, est maintenant reprinse sous Guillaume pour en chasser les Chrestiens. Avignon recueillit les nouvelles du sac d'Orange avec un indicible contentement qu'il

Constantin fils de Manuel Empereur de Constantinople & d'Helene vit la prise & la ruine de la ville enrichie par Constantin fils d'Helene.

tesmoigna par une procession generale, & par des feux de joye publics & particuliers ordonnés à voix de trompe. Si quelqu'un eut manqué de faire feu devant sa porte, il eut esté soupçonné & en danger. Les autres villes & villages du Comtat suivirent ce bel exemple d'Avignon, sans penser qu'il leur en pouvoit autant arriver, & que le bras qui nous avoit chastié estoit encor eslevé pour les punir. Allons revoir les femmes & enfans d'Orange, qui furent conduits au camp de fabrice durant le saccagement de la ville.

Ciascuno havea à considerare potere, anzi douere a qualche tempo accadere a se. Guicch. lib. 1.

Les femmes & enfans au camp

La nuict du sixjesme de Iuin ils coucherent au camp exposés à l'incommodité de ceste grande pluye & du mauvais temps, mais le jour suivant rangrégea l'affliction de ces miserables reduits à l'extremité pour l'incertitude d'une simple retraite. Il n'y avoit plus moyen de retourner à Orange. Plusieurs prenoient chemin qui ça qui la : les villages circonvoysins leur fermoyent les portes. Les couverts des Hospitaux leur estoient reffusés. Ils ne trouvoient ny parens ny amis. Plusieurs femmes & enfans de qualité furent contraints de mendier leur pain & d'experimenter toute sorte d'incommodités & d'extremités; mais Dieu pourveut miraculeusement à leur misere.

Car la plus part furent conduits à Caderousse une lieuë d'Orange, jusques à deux mille personnes. Le Prevost oncle & tuteur du sieur de Caderousse meu de pitié & de compassiõ les reçeut fort favorablement, soulagea ces pauvres affligés, & chacun eut moyen de reprendre haleine pour regarder quelle seroit l'issue de la desolation d'Orange. Il leur fit departir plusieurs aumosnes & adsistences charitables, sans permettre qu'il leur fut fait tort ny desplaisir: quelques uns retirerent partie de ce qu'ils avoient caché. La plus part de la troupe passerent en Languedoc, recueillis avec une charité incroyable des gens du pays de mesme creance, qui les alloient rencontrer és portes des villes pour les éberger, les citoyens se debatans ensemble à qui leur donneroit sa maison : l'hospitalité est une excellente marque du Chrestien. Abraham ne croyoit pas de reçevoir autre qu'un homme dedans sa tante, lors qu'il reçeut un Ange du Ciel, l'Ange mesme du grand conseil.

Adversa fortuna utëtibus non est calamitas novo dolore tumulanda. L. 6. de Iur. Dot. l. 14. Divus, de offic. praes.

Ceste grande ruyne fut devancée par quelques signes & prodiges. Comme le peuple alloit à Cene dans la grande Eglise Nostre Dame, un jour de Pasques fort clair & serain, l'arc en ciel parut durant long temps en ceste forme. Il estoit couché sur terre, la voute tiroit au levant & ses pointes au couchant. De la pointe gauche sortoit un esperon visant au midy, le tout paroissoit fort haut en coleur rouge & enflammée, surmontant les autres qui s'y meslent ordinairement. Le mesme jour vis à vis du Pont S. Esprit sur le Rhosne furent veus trois Soleils en mesme instant, qui durerent aussi longuement. Quelques jours aprés trois flambeaux en plein & clair midy sur la ville, & dans peu d'heures aprés le ciel estant fort serain, le põt d'Egues au chemin de Lion fut frappé du feu du Ciel chacun y estant accouru pour l'esteindre : l'année precedente dans le chasteau de Causans estoit nay du ventre d'une brebis un agneau qui avoit face humaine. Tout cela furent des prognostiques du Ciel pour n'estre pas moins avanturiers de nos miseres, & de ceste desolation, que la pluye de sang qui arriva devant la mort de l'Empereur Claudius, & le sang que l'Idole de Minerve cracha devant la prise d'Erithrée & d'Ægine ont esté prins pour presages de ces malheureux accidens.

Le sang ruisseloit de tous costés sur les Protestans. La fureur des sanguinaires n'espargnant aage, sexe, qualité, ny condition de personne. Le jour de Nostre Dame tant celebré parmy les Catholiques en Avignon, pour les Indulgences qu'on y despart en l'Eglise Nostre Dame de Domps, doibt estre marqué à jamais d'un croyon noir dans nos Ephemerides, par la mort de Messire Perrin de Parpaille Chevalier Conseiller de Son Excell. & President en sa Cour de Parlement d'Orange. Nous l'avons veu n'agueres arresté dans le grand Palais le Bourg : maintenant il est ignominieusement decapité dans le grand Palais d'Avignon, sa teste & son corps exposés sur un eschaffaut en la grande place du

Un devin luy avoit dit estant à Rome en l'an 1560. qu'il couroit hazard de finir sa vie ignominieusement, mais que si cela n'arrivoit dans deux ans, il se verroit eslevé en des grands honneurs & dignités.

Palais

Palais à la veuë du monde. Tout Avignon y accourt pour le voir, qui pour côtenter sa curiosité d'un triste spectacle, qui pour assouuyr sa haine & sa vengeance. Les uns en prenent occasion de mocquerie & de derision, les autres sont touchés de regret de son infortune, & les meilleurs versent leurs larmes charitables en la mort honteuse de celuy, qui avoit glorieusement exposé sa vie pour le service de leur public. Sa maison demolie & razée à fleur de terre, plusieurs colõnes diffamatoires furent relevées en haine de sa memoire, & le propre lieu de son domicile flestri par l'usage d'une place publique nommé (place Pie jusqu'au jourd'huy du nom du Pape Pie lors regnant.) Ainsi celuy qui n'agueres victorieux des ennemis du public, avoit esté reçeu avec un general applandissement de ses concitoyens, à l'entour duquel ils avoient fait resonner les Peans de louanges, est maintenant le blanc & la bute de la haine de plusieurs, qui ne remplissent l'air que de voix confuses de malediction & d'execration contre luy sur un infame Theatre. Ainsi Manlius fut ingratement precité du Capitole, dans lequel il avoit valheureusement conservé la fortune de Rome en sa plus grande extremité. L'execution de Parpaille ne se peut colorer ny comme d'un prisonnier de guerre : car il y avoit paix entre le Pape & le Prince. Ny comme originaire d'Avignon : Il avoit changé de domicile & d'habitation, estant devenu chef de la Iustice souveraine d'un autre Prince. Action donques inhumaine qui viola le droict des gens sacrosaint entre toutes nations.

Il avoit fait demettre à Rome le Vice-legat de sa charge, fait reintegrer Avignon en ses anciens privileges, & obtenu deux foires à la ville.

Courthezon mal-traité

Courthezon qui a tousiours ressenti les esclats des troubles d'Orange, ne fut pas exempt des malheurs de ceste ruyne. Il y avoit dedans une garnison Protestante soubs le commandement de Tarrandol Gentilhomme du Dauphiné. En mesme temps que le siege estoit devant Orange il fut contraint d'é sortir avec armes & bagage suivi de plusieurs habitans, hommes, femmes, enfans, qui prindrent tous le chemin de Causans pour passer en Dauphiné. Quelques uns rencontrés en campagne par l'ennemy payerent le peage des autres au prix de leur vie, ceux qui resterent dans la ville en suite pillés & saccagés, passerent par la mesme fureur. Il est temps de voir le secours d'Orange qui s'arresta à Serignan.

Des Adrets en Campagne

Deslors qu'ils entendent la prinse de la ville ils deslogent & se retirent en Dauphiné pour reclamer l'ayde du Baron des Adrets, ja esleu chef des Eglises du pays, lequel d'une promptitude & celerité incroyable avole au Montelimar, où il ramasse en peu de temps des belles troupes à pied & à cheval, auxquelles se joignent les douze cents hommes partis de Serignan.

arreste les Catholiques

Cela arresta la fouge des chefs de l'armée Catholique, qui enflés de la gloire de ceste prinse campent à Piolens, à Mornas, & Montdragon : & faignans vouloir filer chemin en Dauphiné, se vantét de racler tous les Protestans jusques à Lion, asseurés à leur conte de ne rencontrer aucune resistance capable de les arrester, puis qu'ils s'estoient rendus maistres d'Orange. Mais l'arrivée du Baron des Adrets au Montelimar, les ayant obligés de plier bagage, & de laisser garnison aux places de deffence depuis le Montelimar en bas, & de faire cesser la demolition des murailles d'Orange, leur fit changer de langage.

Le mal-traité à Pierrelate

Le feu qui consume tout, est l'Element le plus propre à la generation : du saccagement & du bruslement d'Orange se forma une colere de despit dans l'ame du Baron des Adrets, qui deslors le fit resoudre à la vengence, & d'expier le sang par le sang. Plusieurs places ennemies dés environs ressentent les esclats de son courroux. Pierre-late ville du bas Dauphiné frontiere du Comtat, & forte d'un chasteau basty sur un rocher qui domine la campagne, esloigné d'une lieuë d'autres montagnes, fut la premiere qui paya la solenchere des cruautés exercées en la prinse d'Orange. Trois cents hommes des troupes de Suze commandés par Richard de Vaurias y estoient en garnison. Le Baron les assiege, les Canonne, fait bresche, entre dans la ville, met au

Ignis qui omnia consumit, quædam etiam creat : & quod videri non potest simile veri ; sed tamen verum est animalia igne generantur. Senec. 5. nat. 6.

Immensa & improba rerum naturæ portio ignis est, & in quo dubium sit, plura absumat an pariat. Plin.

fil de

fil de l'espée tous ceux qu'il treuva en armes. La plus part des assiegés avoient au chasteau. Il les poursuit avec telle promptitude & celerité, qu'il les contraint de recourir soudain à composition. Mais tandis qu'ils parlamentent, nos Orangeois tous flambans d'appetit de vengeance du sang de leurs compatriotes freschement espendu, s'eslancent dedans à corps perdu, passent leur furie sur tout ce qu'ils rencontrent, matrassent les uns, precipitent les autres, pas un n'eschappe pour en porter la nouvelle ailleurs, & tuans cryoient à plein gosier *Tague Ourenge*.

La ville du Bourg distante d'une heure de chemin prend telle espouvante, qu'elle porte ses clefs, & ses humbles excuses au Baron de la prinse du Presidét Parpaille & de la Baume, la rejettant sur certains qui avoient pourveu à leur salut par la fuite: Il les condamne aux frais de ceste expedition, & les reçoit soubs promesse d'estre bons & fideles à l'advenir.

Le pont S. Esprit clef du Languedoc luy ouvre les portes. Il le charge d'une forte garnison pour la seureté de son passage.

Aprés il s'achemine à Boulene deux lieuës de là qu'il investit, bat, & emporte d'assaut, passe par la fureur des armes toute ceste garnison composée la plus part de la compagnie de Bartalasse; le soldat victorieux cryant tousiours *Tague Ourenge*. La maison de Suze par sa demolition porta la peine du severe traictement que son maistre avoit fait souffrir à Orange.

Mais Desadretz n'en est pas encor satisfait: car le jour suivant il plante son camp devant le chasteau de Suze. Soudain les metairies du seigneur du lieu sont exposées à la discretion du soldat. On ne voit que sac, pillerie, bruslement, par tout le plat pays d'alentour. Paul de Reschieu Sieur de Mouvans conduisant des troupes Provençales s'estoit joint au Baron: l'artillerie pointée estoit ja preste à tonner quand nouvelles vindrent de la reprinse de Grenoble par Maugiron Lieutenant de Roy, sur ceux que le Baron y avoit establis pour commander en son absence; du general detrac des affaires de son party depuis Grenoble jusqu'à Valence, & du danger auquel Romans estoit reduit par les approches de Maugiron. Cela oblige le Baron de differer ce siege à une autre fois, & ayant distribué partie de ses troupes en garnison à Boulene, & aux autres villes conquestées soubs la charge de Mont-brum; il part en diligence avec le plus gay de son armée, tourne bride à Valence, rasseure toutes les places esbranlées par l'ennemy, dissipe par sa presence les intelligences qu'il formoit sur Romans, se rend maistre de S. Marcelin chemin faisant, passe au tranchant de ses espées victorieuses trois cents hommes qu'il y treuve des troupes de Maugiron, & comme un torrent qui rompt la chaussée, comme un foudre qui sort de la nue: il emporte, il fracasse, il surmonte tout ce qui se veut opposer au cours de sa gloire. Si bien que Maugiron mesmes redoutant l'heur & la valeur de ses armes se dispose à la retraite, quitte Grenoble sans dire adieu, & suivi de ceux de son party se sauve laschement en Savoye, & de là en Bourgoigne prés du seigneur de Tauanes Lieutenant de Roy en la Province: & le Baron accompagné de Mouvans, de Cipieres fils du Comte de Tendes, de Cenas, & suivi de sept à huict cents chevaux & de cinq à six mil hommes de pied, reentre victorieux dans Grenoble sans resistance, reçeu des siens avec une incroyable allegresse, le pillage & le saccagement interdits, & trois jours aprés avole en Forest, laissant le Conseiller Ponat pour commander en la ville.

Cest esloignement du Baron rappelle en campagne Suze & Fabrice, qui regardoient à couvert ses beaux exploits sans contraste. Suze estoit general de l'armée: Il campe prés d'Orange à Granouillet au mesme lieu, d'où n'agueres il avoit assiegé la ville. Mont-brum en a le vent, & deliberé de donner dessus, part de Boulene sur l'entrée de la nuict, suivi de deux mil hommes de pied & de cheval, avec deux pieces de campagne, en intention de les surprendre à la Diane, prend son chemin du costé de Chasteau-Neuf pour l'attaquer par derriere:

1562. derriere : mais comme il approcha la montagne du chasteau qui couvroit le camp, au lieu de tirer droit au quartier de la Tour ronde ou des Bains antics selon son dessein, il est guidé à l'arc triomphal de Marius, & de là, prés de la ville au pont de la Bouquerie sur la riviere de la Meine, laquelle il treuve en teste. Là les corps de garde du camp commençent de le descouvrir, donnent l'alarme, & se deffendent attendant que l'armée fut rangee en bataille; l'escarmouche se dresse d'un costé & d'autre, parmi les jardins clos de murailles, qui sont à l'entour de l'Eglise S. Pierre. Montbrum recognoissant par la faute du guide, qu'il estoit impossible de donner sur le camp environné de trois endroits, de la montagne, de la ville, & de la riviere; & voyant que l'ennemi commançoit à rompre les ponts des Arenes & de Cairadel, fait sonner la retraite, & chargé de beaucoup de bagage des ennemis qu'ils rencõtra prés l'Arc triomphal notamment de celuy de S. Iale, reprend son chemin de Boulene, & reveüe faite ne se voit affoibli que de douze soldats tués, & de quelques uns blessés. Le camp aussi des ennemis, escorné de quelques uns que morts que blessés prend telle espouvante, que des le mesme jour chacun se retire en sa taniere, en Avignon, à Caderousse, à Sorgues, & aux autres villes d'où ils estoient partis. Mais pas un n'y d'un costé n'y d'autre, ne fit demonstration de se vouloir emparer de nostre miserable ville encor ensevelie dans les cendres de sa ruïne toute fresche. C'estoit plustot un desert repaire des bestes sauvages que des hommes, dans lequel ne paroissoit que desolatiõ, effroy, dissipation.

La guerre cruellement allumée par toutes les Provinces de France ne l'estoit pas moins en ces cõtrées, on n'y voyoit que meurtres, volleries, saccagements. La garnison de Mornas lieu du Comté d'Avignon sur le Rhosne commandée par la Combe, qui avoit promesse de la Capitainerie du Chasteau, place forte & eslevée sur une haute roche qui gourmande la ville; commetoit infinies insolences sur les passagers, desvalisant, rançonnant, tuant. Montbrum qui logeoit à Boulene deux lieües de la y avole, plante le siege devant, canonne la ville, & l'emporte. Tout ce qui se trouve dedans estrangers, habitans, subirent le traitement des villes prinses d'assaut. Les soldats acharnés & remplis d'indignation du sac d'Orange, grimpent la roche du Chasteau presque inaccessible. La Combe veut parlementer, mais il n'est plus temps. Le victorieux s'ellance dedans, tue les uns, precipite les autres du haut de la roche en bas, qui sont achevés en la ville; peu eschapent la mort; on n'oit que ce refrain sanglãt en la bouche du soldat vainqueur *pague Ourenge*. Mais voicy un cas admirable qui survint. Un des soldats precipité comme les autres, s'accroche des mains à un figuier sauvage, sortãt de la roche à demi saut & la s'arreste. On luy tire en vain de la ville plusieurs harquebuzades sans le pouvoir attaindre. Mõtbrum deffend de plus tirer cõtre luy, luy fait tendre des cordes & le fait mettre à sauveté. La grace qu'il trouva en ce seigneur, l'obligea de se ranger desormais à son party & de porter les armes le reste de sa vie pour la Religion. Mornas incontinẽt demãtelé, la plus part des pauvres cadavers de ceste boucherie furẽt mis dãs des bateaux portãs des perches, au haut desquelles estoiẽt attachés des escriteaux en ces termes, *Fabrice laissés passer ces marchãds, car ils ont payé le peage à Mornas*: puis duisãs les bateaux a val & au fil de l'eau, les laissoiẽt aller vers Avignõ, sans qu'il fut au pouvoir de Montbrũ d'arrester ceste insolẽce militaire. *Magnum amoris remedium clementia est. Senec.*

Ils ne furent pas mieux traités par Fustemberg Colonel des Lansquenets qu'il emmenoit au camp de François I. en Avignon, contre l'Empereur Charles V. quand ayans pillé son bagage, & reffusé passage à ses gens; il tourna ses armes contre eux, entra dedans, coupa la gorge à tous ceux qu'il rencontra: print plusieurs habitans qu'il fait escorcher tous vifs, puis estendus & rangés nuds le long de la grand rue les fait tous ensemble enchainer au col avec leurs boyaux les uns les autres, pour nouvelle espece d'une salle & plus que brutale cruauté. retournons à Montbrum.

Il faut battre le fer tandis qu'il est chaud aprés avoir dompté Mornas, de mesme boutée, il surprend Montdragon, brulle le Chasteau haut eslevé sur la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

montagne, en hayne du ſeigneur fauteur de ſes ennemis ; la maiſon de Suze l'un des ſeigneurs du lieu y fut auſſi ruynée en hayne de ſon maiſtre, & la ville demantelée.

Ces notables pertes donnent droit dans la viſiere à Suze, qui pouſsé d'un impetueux deſir de vengeãce contre les Proteſtans, remet ſus ſes troupes, fait une eſcapade contre Boulene, où il eſt ſi bien reçeu par Mont-brum, (qui y eſtoit avec partie de ſes forces, ayãt mandé quelques troupes à Ciſteron pour le ſecours de Mouvans & de Cenas, & le reſte à Vaulrias) qu'il ſe voit cõtraint d'en deſloger, avec perte entre autres d'un Capitaine, & au peril de la vie de Ventabren bleſsé en allant eſcrire de ſa main contre les murailles de Boulene le nom d'une Dame ſa maiſtreſſe ; traict plus hardy que conſideré.

Ceſte prompte ſaillie de Suze ainſi repouſsée par la valeureuſe reſolutiõ de Montbrum ; Suze tourne la teſte de ſon armée contre la ville de Vaulrias au Comté d'Avignon, laquelle il aſſiege, bat, & emporte par compoſition ſur un Capitaine André habitant qui la deffendoit. On dit qu'il ſe ſauva de nuict avec ſa troupe, ayant laiſsé la ville à la diſcretion du victorieux, qui la donna au pillage. Mais il n'en fut pas maiſtre long temps.

Car voila incontinent Montbrum à ſes portes, qui s'eſtant avancé pour le ſecours, ſe prepare maintenant pour le ſiege. Suze ne ſe voulant laiſſer enfermer, campe hors la ville du coſté des Moulins, ſur une coline eſlevée au milieu d'une plaine aſsés grande & capable, commandant en cavalier à la ville, laquelle il avoit à dos, retranché d'un bon foſsé, ſon canon pointé en fond vis à vis de la coline du coſté de la biſe. Montbrum loge ſes troupes ſur un autre petit coſtau du coſté du couchant, plus bas que la coline, deffendu ſeulement des ceps des Vignes, y ayant une petite plaine & un ruiſſeau au milieu des deux armées. Cependant le Baron Deſadrets, qui avoit eſté adverti par Mont-brum, s'y rend avec telle diligence, que devant qu'il fut recognu par l'ennemy il delibere de le choquer de toutes ſes forces. De fait ſes gens d'une courſe impetueuſe ſautent les foſsés, montent la coline de telle roideur que pluſieurs y perdent le ſouffle, & entre autres l'enſeigne d'une compagnie de Suiſſes venus de Lion avec Deſadrets eſtouffa dans ſon harnois. Mais le Baron quitte ceſte pointe, jugeant bien que la fouge trop chaude des ſiens, qui les faiſoit battre des flancs à tout poulmon, ſeroit aiſement attiedie par les ennemis frais, qui les pouvoiẽt attendre de pied coy avec plus grãdes forces. Il prend donc ſa route le long des murailles de la ville, monte le lõg des flancs de la coline, cryant, & faiſant crier à plein goſier, *Victoire*. L'ennemy prend l'eſpouvente ne cuidant plus treuver aucun ſalut qu'en la fuite. Deſadrets & Montbrum les pourſuivent avec un ſi grand chamalis, que prés de deux mille demeurẽt ſur la place. Suze combatit vaillamment de ſa perſonne & y laiſſa ſa ſalade, mais en fin abandõné des ſiens, il fut cõtraint de ſe ſauver à toute bride. Il perdit la plus part de ſon Infanterie, toute ſon artillerie, quelques Gentilshõmes de marque, & entre autres le chevalier Dolõ enſeigne de Glandages, & de Seps d'Avignõ, outre pluſieurs gentilshõmes François & Italiens matracés. Deſadrets & Montbrum y perdirẽt quelque nõbre d'hõmes : mais toutes les marques d'une entiere victoire hormis la prinſe du chef, leur demeurerẽt.

Les politiques ne s'accordent pas tous en ce point, ſi au joindre de deux armées le cry des ſoldats eſt neceſſaire ; les uns tienent, que cela trouble l'ordre & que ceux meſmes qui crient ſe fatiquent & s'eſpouventent par leur propre cry & en devienent plus nõchalans à frapper ; ils alleguent pour exemple l'armée de Darius contre Alexandre qui s'amuſa tant à crier qu'elle ne ſongea pas à fraper & fut desfaite : cõme auſſi celle des Ambrõs & Teutons qui abordans les Romains avec grandes crieries furent descõfits entierement. Les autres que les Romains s'en ſont ſervis à tous rencontres, principalement contre des troupes qu'ils avoyẽt deſia vainques & avec leſquelles ils combatoyent en eſperance d'une certaine victoire.

Deſadrets voyoit ſes troupes haraſsées par tant de fatigues : d'une pierre il fait deux coups en leur donnãt moyẽ de ſe rafreſchir parmy les commodités de la plaine, il tire droit à Tulette deux lieuës de Vaulrias, que nous avõs veuë des dependences d'Orange : nettoye de garniſons Italienes Serignan, Piolenc, Caderouſſe, Chaſteau-neuf de Pape, Courthezon, Bedarides, ſe rend maiſtre de la ville & du chaſteau du põt de Sorges, avec tel effroy de ceux d'Avignõ, qu'ils croiẽt de le voir à leurs portes, & ja ſe preparoiẽt pour ſouſtenir le ſiege.

Mais le Baron n'ayant forces baſtantes pour un ſi grand deſſein, tourne face contre la ville de Carpentras capitale du Comté Veneſſin, devant laquelle il plante ſon camp, qu'il loge à la portée du canon, au deſſous des arcs des fontaines, en eſperance d'y entrer par intelligence. Ce qui ne ſucceda pas, car des le lende-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1562. le lendemain le siege fut levé par le commandement du Barón. Icy la reputation de sa creance, qu'il avoit si heureusement acquise parmy les siens, commença de se flestrir. L'on en parla diversement, les uns qu'un grand nombre d'Italiens estoient amarés à Marseille pour le secours du Comtat; les autres que la corruption s'estoit glisée dans l'ame du Baron, par l'entremise de quelques uns sortis de Carpentras avec dix flascons remplis d'argẽt soubs pretexte de parlementer; ou bien le jour precedent lors que Suze s'aboucha avec les deputés du Baron sur le Pontet d'Avignon; où aprés avoir longuement traité, il fut conclu de ne faire desormais si cruelle guerre. Ceste soudaine retraite entraina quant & soy la perte de plusieurs Soldats escartés qui ça qui la pour apporter des vivres au camp, lequel ne le treuvans plus en cest estat, estoient tués & assommés ou par leurs ennemis, ou par les paysans; les autres à la queüe du camp. Plusieurs furent mal-traités autour de Baumes petite ville du Comtat. La promptitude du chef estoit si grande aux executions, que pour ne donner bien souvent loisir à ses troupes de repaistre, plusieurs contraints de se desbander pour cercher leur vie, ne treuvoient autre repcue que la mort. Le camp alla coucher ceste nuict dans les praieries de Courthezon, & le lendemain à Orange, où Desadrets n'avoit mis le pied dés devant sa ruine. l'Estat piteux & lamentable de ceste pauvre & miserable ville, tira des larmes de ses yeux, & renouvella sans doubte la vengeance parmy les siens.

Va à Orange

Puis à Valence

En Lyonnois & Forest.

D'icy il s'achemine droit à Valence, où ayant apprins les remuements de l'Ennemy en Lyonnois & en Forest, il s'y porte avec telle furie, que sa valeur, qui s'eschauffoit ordinairement aux plus fors rencontres, treuvant resistance à Mont-brison, capitale de Forest, la canonna, print d'assaut, & y coupa la gorge à plus de huict cens hommes.

Revient au bas [pays] gagne S. Laurens

Roque Maure

Les Avignonnois & Provenceaux prenent l'essor à mesure qu'il s'esloigne. Ils courent & picorent sur les Protestans leurs voisins tant deça que dela le Rhosne. Desadrets ayant rasseuré les affaires de son parti en Lionnois, vient fondre sur eux, ne plus ne moins qu'un gros & espais nuage, qui esclate en tonnerres, en grelles & en tempestes. Tout fait jour à sa valeur. Il rencontre quelque solidité à S. Laurens des Aubres prés de Roquemaure en Lãguedoc, le canonne, l'emporte de vifue force, chastiant ceste temeraire resistance au prix de la vie des vaincus. De là il saute à Roquemaure place forte commandée par le chasteau, assis sur un rocher mouillé de tous costés par le Rhosne, où il n'arreste que pour recueillir la victoire, & pour luy faire sentir mesme traitement qu'à l'autre. Peu s'en falut qu'il ne saisit d'emblée la tour du pont de Villeneufve les Avignon, & le fort S. André la joignant.

Sorgues

Trois jours aprés coulé deçà le Rhosne, il attaque le superbe Chasteau du Pont de Sorgues, anciennement basti par le Cardinal François de Clermont. Quelques Italiens là mis en garnison par fabrice font mine de le vouloir deffendre. Il les enterra tous pesle-mesle dans les cendres de la place presque entierement bruslée.

Le lendemain Fabrice equippe quelques fregates de gens & d'artillerie, qu'il envoye d'Avignon contre-mont le Rhosne, pour amuser le Baron d'un costé, tandis que luy mesmes suivi de la plus part de sa noblesse, avec trois cens hommes de pied choisis sur toutes les compagnies, prend le grand chemin de Sorgues pour l'attaquer par terre. Icy la sagesse de Desadrets seconde sa vaillance. Il va en personne furieusement escarmoucher les fregates, & donne ordre à Mirabel d'aller battre en mesme temps le grand chemin d'Avignon. Là il rencontre Fabrice lequel il assaut si rudement, que jamais son cheval ne le servit mieux à point, contraint de se sauver à toute bride dans la ville, mené-batant jusques aux portes d'icelle, avec telle espouvante de la garde, que s'il eut donné dedans il y fut entré pesle-mesle. La cavallerie se sauva par les talons avec le chef, presque toute l'Infanterie fut taillée en pieces dans ce grand Vignoble d'Avignon. Il faut aller faire un tour en Provence.

C'estoit un grand manquemét pour les Protestans que de differer le combat de leurs troupes ramassées, & par consequent plus aisées à se dissoudre: il falloit se servir de leurs forces & à ce coup hazarder tout pour conserver quelque chose, & pour retenir le soldat dãs l'espoir de la victoire qu'il perdit par ce retardemét c'est l'opinion de Machiavel *de Discorsi lib.* 3.

Le flambeau de la guerre y estoit furieusement allumé pour mesme querelle. Sommerive avec toutes ses troupes Catholiques, avoit en vain assiegé sur la fin de Iuin la ville de Cisteron clef de Provence en Dauphiné, deffendue par le Sieur de Beaujeu. Quelque temps aprés il s'y achemine avec une armée de quinze mil hommes. Cenas & Mouvans avec leurs troupes Protestantes les vont rencontrer à l'Escalle, où ils campent en raze campagne & presentent la bataille à Sommerive. Le landemain estoit destiné pour le choc general des deux armées, quand le Comte de Tendes (nous avons dit qu'il estoit Gouverneur de Provence, y faisant la guerre pour la Religion Protestante laquelle il professoit, contre Sommerive son fils Lieutenant de Roy en la Province, qui le contrecarroit par armes) leur manda de surceoir pour l'esperance qu'il avoit de deffaire l'ennemi dans peu de jours & sans perte: mais ce deffaut causa la dispersion des troupes des Protestans. La pluspart se retirerent vers Desadrets: Cenas & Mouvans entrerent dans Cisteron pour le deffendre contre Sommerive, qui le batit furieusement, & fit donner trois assauts consecutifs.

Les retardements sont tousiours desadvantageux en la guerre: parce que l'ennemy les impute à deffaut de courage, & l'amy s'en lasse. Ils le sont encore plus aux resolutions desia prinses: parce qu'elles ne se doivét jamais publier, que par l'execution. *Botero, & alii polit.*

Ce manquement fut suivi d'un autre par Desadrets, qui enfanterent deux grandes pertes. Il estoit sollicité par les assiegés de Cisteron de leur conduire le secours en diligence, mais au lieu de suivre le plus court chemin comme il avoit commencé, il print le plus long par la campagne. Plusieurs estiment qu'il estoit despité en son ame, de ce que le Prince de Condé avoit envoyé le Sieur de Soubize à Lion en sa place, les autres qu'il hayssoit Mouvans, & estoit jaloux de la grande creance que ce brave Cavalier avoit parmy les gens de guerre. Ainsi de là s'ensuivit la desfaite de Montbrum, la perte de son artillerie, & la prinse de Cisteron.

Car Montbrum qui avoit parole de Desardretz de le venir joindre, voyant ses longueurs & la pressente necessité des assiegés de Cisteron, se resoult d'hazarder quelques troupes pour la conservation d'une place si importante. De fait il s'en approche jusques à la pleine de Tresclux, membre de la baronnie d'Orpierre pres la Grand en Dauphiné. L'ennemi en est adverti: Suze qui desiroit prendre revenche du dernier Eschec de Vaulrias, luy va au rancontre avec beaucoup plus grandes forces, & d'abord luy tue environ cent cinquante hommes, rompt tout ce qui eschappe le glaive, & regagne deux grosses pieces de Canon, qu'il avoit nagueres perdues en la deffaite de Vaulrias.

Cisteron neantmoins quoy que serré de plus prés, & assiegé de trois costés se resoult à se bien deffendre. Les assiegeans redoublent courage par le contentement de ceste victoire. Les fers s'eschauffent de part & d'autre. Le Canon foudroye par l'abbatis d'environ cent quarante pas de muraille. L'assaut est donné & furieusement renouvelé par cinq fois, par plus de trois mille hommes, soustenus d'une troupe de cavalerie. Ils vienent aux mains, aux pierres, aux espées, la munition leur deffaillant aux uns & aux autres, avec une opiniastrée resolution: mais finallement les assiegés sont contraincts d'abandonner la bresche avec grande perte. Cenas & Mouvans esgalement sages & hardis, sentans la place mal pourveüe de vivres, & remplie d'une grande multitude de familles Protestantes reffugiées de divers endroits, hors d'apparence de secours, preferent le salut de tant d'ames à celuy de la place; sortent nuitamment de la ville, & parmy l'obscurité des tenebres font gagner les destroits & les deserts des montagnes jusques à Barles à toutes ces pauvres familles, hommes, femmes, enfans, malades, blessés miserablement fuyans la mort, en nombre de plus de quatre mille perçonnes. Ils furent poursuivis en queüe par quelques troupes de Sommerive, qui rebrousserent incontinent, rebutes par l'aspreté des montagnes, & allechés du desir d'avoir part au butin. L'ennemy y entra en plain jour. Ceux qui ne peurent suivre, furent inhumainement massacrés dans leurs maisons: Plus de quatre cents femmes ou enfans sans distinction d'aage ny de religion. Les autres qui demeuroient malades

malades & incommodés en chemin estoient cruellement assommés par les paysans, quelques femmes qui ne peurent suivre de Barles, furent violées, rançonnées, tourmentées & finalement meurtries. De là ceste multitude affligée s'achemina à Grenoble & puis à Lion, où elle vivota jusques à l'edict de pacification.

Desadretz assiege Apt.

Pendant ce siege le Baron Desadretz poursuivoit son chemin le long de la Durence. Et pour le divertir, aprés avoir assiegé & battu pour neant la ville d'Apt en Provence, soubs l'asseurance qu'on luy donnoit de l'arrivée des Provençaux à Orgon, vis à vis de Cavaillon separée par la riviere de la Durence (C'estoient un bon nombre de Cavalerie de la ville d'Arles avec quelques compagnies d'Infanterie) avole à Cavaillon, où il entre sans resistance: puis d'une mesme impetuosité traverse si à propos la riviere gueable, qu'il bat & abat ces troupes Provençales, tue la plus part d'icelles, pousse le reste en fuite, comme en une pleine desconfiture. Bref il court le terroir tant deça que de là la Durence, ne trouvant rien qui peut arrester le torrent de ses victoires.

Deffait les Provençaux.

Il n'y a rien qui estonne plus un soldat que de voir l'ennemy à ses talons qu'il pançoit à deux journées, c'est ce qui à donné les plus grãdes victoires à Cesar, & qui luy a fait dire ces trois excellens mots, *Veni, vidi, vici,* qui comprenent toute la charge d'un grãd Capitaine.

Se retire.

Toutefois dés qu'il oit nouvelles de la prinse de Cisteron, il fait une tres belle & diligente retraite au pont S.Esprit, d'où il distribue son Infanterie à Roquemaure, à Bagnols, à Boulene, à Pierre-late, & aprés se va loger avec sa cavalerie à Valence; il ne tarda gueres de s'acheminer à Lates pour secourir le Sieur de Baudiné contre le Duc de Ioyeuse.

Estat du Languedoc.

Baudiné estoit chef des Reformés de Languedoc pour y contrecarrer les Catholiques. Suze & Sommerive passent le Rhosne avec trois à quatre mil hommes de pied & de cheval, deux canons, & une colevrine pour assieger S. Gilles sur le Rhosne. Baudiné qui estoit à Montpellier despeche soudain Bouillargues, Albenas, & Grilles, conduisans six cents chevaux, & huict cents hommes de pied. Ils sont advertis qu'il y a du desordre au camp de l'ennemi: Ils poussent à toute bride, & chargent d'abord. Les chefs se voyans surprins tournent le dos. L'espouvante se mesle parmy ceste troupe confuse, qui se rompt d'elle mesme. Bouillargues & les siens chamaillent en poursuivant, poursuivent en chamaillant ces fuyards. Grille d'autre costé ne demeure pas les bras croisés. Plus de deux mille de leurs ennemis y perirent que par le glaive, que par les eaux, se precipitans eux mesmes dans le Rhosne. Tout l'equipage, toutes les tentes du camp demeurerent aux victorieux, les deux Canons (la Coulevrine coula dans l'eau & s'y perdit) vingt-deux enseignes, & le Guidon Colonel servirent de triomphe à ceste victoire, acheptée à si bon marché, qu'elle ne cousta la vie qu'à un seul soldat tué par l'inadvertance de ses compagnons. Cas du tout rare & admirable en une telle desconfiture. Il y eut aprés diverses pertes & rencontres de part & d'autre.

Desadretz fortifie le S. Esprit

L'hyver approchoit, & le Baron Desadrets fir derechef fortifier le pont S.Esprit pour la seureté de son passage en Languedoc. Le Baron de S. Vidal tempestoit en Vivarest sur les Protestans. Le Duc de Nemours troubloit le Dauphiné par la prinse de Vienne. La ville de Lion se voyoit pressée du siege, tandis que Desadrets fut assailli & rompu à Beaurepaire par la Cavallerie du Duc de Nemours, en deux diverses fois, presque en un mesme mois. Toutefois ces pertes furent aucunement reparées par le ravitaillement de Lion, où Desadrets fit voir la derniere preuve du bonheur de ses armes. Car peu aprés s'estant rendu de tout point suspect à ceux de son party, pour avoir eu quelque abouchement avec le Duc de Nemours, joint certaines conjectures violentes cõtre luy, il fut arresté prisonnier & mandé au chasteau de Nismes, où il demeura jusques à la paix suivante. Eslargi, il quitta sa Religion, mena ses enfans à la Messe, l'un desquels estoit filleul de Calvin, aprés porta les armes contre sa premiere creance, avec honte, perte, dommages, n'ayant autre charge que de simple Colonel d'un regiment des pietons, puis

est deffait

secourt Lyon

est prisonnier

C'est du jugemẽt d'un grand Capitaine de penser plus au moyen de se retirer que de se fourrer inconsiderement dans les perils. Quand Julius Cesar voulut conquester les Allemagnes il fit bastir premierement un pont sur le Rhein & en commit la garde à toute l'eslite de ses soldats. Iul. Cæs. in Comment.

contraint de se voir reduit à une vie privée le reste de ses jours, il verifia le dire du proverbe *que la Couronne de l'ouvrier gist en la perfection de l'ouvrage*.

Les provinces de Languedoc & du Dauphiné recourent incontinent à Anthoine de Crussol Vicomte d'Usés arrivé tout freschement de la cour de France, avec Odet de Chastillon Cardinal & Comte de Beauvais frere de l'Admiral, le suppliant d'accepter la charge de protecteur des Eglises de ses pays soubs l'authorité du Roy, pour les deffendre contre la violence. Le Vicomte s'y accorde pour l'amour de sa patrie, par l'exhortation du Cardinal. Les corps des Gouverneurs des places & les gens de guerre prenent nouveau serment soubs luy. Le Duc de Ioyeuse planta le siege devant Agde, si virillement deffendue par hommes & par femmes, qu'au seul bruit de l'approche du secours il descampe.

Orange cependant demeuroit ouverte à la mercy d'un chacun. Les Catholiques espars en Avignon & en Provence depuis la ruyne rassemblés en armes s'y jettent dedans, reedifient à pierre seiche & si à propos les murailles abbatues qu'on n'y pouvoit monter sans eschelle, & pour premices de leur possession y font chanter Messe la feste de la Toussaints. Quelques jours aprés la Tour & Causans Gouverneur qui s'estoient absentés pendant la maistrise des Protestans, arrivent bien accompagnés de gens à cheval, & d'arrivée font assembler dans la grande Eglise, tout ce qui s'y treuve du peuple, pour proceder à la creation des Officiers ordinaires, des Consuls & des Conseillers de la maison de ville, & par diverses procedures en forme de justice contre les pauvres Reformés absens, les declarent rebelles : & ja parloient de faire mespartement de leurs terres, & quelques uns en ensemencerent en advance pour marque de possession. Ainsi le plus souvent le batu paye l'amende.

Ce ne fut pas tout, ils appellerent une garnison Italiene pour asseurance de leur administration, & tout tant qu'ils leur tomberent en main des Reformés, ils les tuerent sans misericorde, ou bien les faysoient conduire en Avignon pour estre logés parmy les gibets. Ceux qui y trouvoient plus de grace n'estoient que rançonnés.

1563.

A bon Commaissaire petite commission. Mais cestuy-cy contrevenoit ouvertement aux ordres de son maistre, qui ne l'avoit pas envoyé pour authoriser de sa presence toutes les brutalités que nous venons de voir, ny de faire massacrer devant ses yeux de sang froid ses pauvres subjects. Il n'avoit charge que de reunir les cœurs & les volontés soubs l'obeyssance du Prince que la cause de la religion avoit separés. D'ailleurs le Prince estoit imbu de ceste creance & affectionnoit la reformatiõ és Pays bas, & comment eut il approuvé tant de violences qu'on exerçoit contre elle dans son estat souverain? Desfait jusques icy ils en avoient eu des contrepointes contre Granvelle qui l'impugnoit : maintenant il leve le masque & declaque ouvertement contre luy. Il attire à soy les Comtes d'Egmont & de Horne, avec lesquels ils escrit en termes clairs & formels au Roy d'Espaigne, *Le suppliant tres-humblement de le retirer pour le bien de son service, pour le repos du pays, & pour la satisfaction de tous : luy represente que ce Cardinal s'est tellement attribué la souveraine cognoissance & disposition des affaires, qu'il les manie seul à sa phantasie sans y appeller les grands qui ont legitime vocation, au contraire que les maltraitans cmome il fait il n'en prevoit que des sinistres evenements : que pour arracher ces opinions des esprits de ses subjects, il luy conseille de l'arracher de ceste terre & de le transplanter ailleurs, que c'est un mauvais arbre qui n'y a jamais produit que mauvais fruit, troubles, divisions, mouvements*, pressent leur requeste avec tant de vehemence qu'ils promettent toutes choses au Roy *pourveu qu'il descharge le Cardinal, autrement le supplient de les descharger eux mesmes des assemblées publiques, puis qu'avec honneur ils n'y peuvent plus utilement adsister pour son service en la compagnie d'un homme pernicieux au public, odieux au peuple, ennemy de l'estat.* Quoy d'avantage? Il moyenne une assem-

Ces Lettres sont datées du 2. Mars 1563.

1563. assemblée des Gouverneurs des Provinces & des plus grands du Pays avec lesquels, il exaggere les necessités de l'Estat; & tous ensemble presentent Requeste à la Gouvernante pour pourvoir aux difficultés naissantes de la nouvelle religion, au payement des gens de guerre qui estoient en arrerages de leurs soldes pour plusieurs années, au renouvellement des munitions des places frontieres, & proposent plusieurs autres necessités, ausquelles les seuls Estats generaux des Provinces pouvoient pourvoir, si la convocation n'en eut esté interdite à la Gouvernante, par la suggestion des ennemis, qui les avoient artificieusemẽt mis en ombrage dans l'esprit du Roy: la supplient de les excuser s'ils sont contraints de quitter sa Cour & le Conseil, là où depuis quatre années ils n'ont servi que d'ombre & de nombre.

Responce du Roy.

Le Roy d'Espagne respond doucement à la lettre du Prince & des autres seigneurs *qu'il est tres content de leurs services, reçoit comme un nouveau tesmoignage de leur affection la lettre qu'ils luy ont escripte: qu'il n'est pas coustumier de condamner aucun de ses ministres sans l'avoir oui, partant qu'il aura agreable que l'un d'eux trois se rende à luy, pour luy exposer plus amplement la chose, & en rapporter ses volontés.* Mais ces caresses ne sont que des presages de mort à ceux qui les reçoivent: comme la cheure qui leche l'olivier le fait mourir.

Replique du Prince

Le Prince replique au Roy avec beaucoup de respect: *qu'il avoit communiqué sa lettre à tous les grands au nom desquels il luy avoit escript, lesquels le remercioient tres-humblement de la bonne opinion qu'il avoit d'eux & de leur service, mais qu'ils avoient attendu une plus ample declaration de l'honneur de ses volontés sur une tant pressante necessité d'affaires, dont la resolution ne souffroit aucun delay. Quant à la deputation de l'un d'entre eux qu'ils souhaiteroient de bon cœur d'obtenir leur congé, pour tous ensemble se donner l'honneur d'approcher sa Majesté, n'estimant pas que ni les necessités de l'estat és occasions presentes, ni la grande affection qu'ils ont tous au bien de son service peussent estre bien representées de si loing; mais que le bien de son service & la constitution de l'estat parmy tant d'ombrages & de deffiances ne leur permetoient de s'en absenter. Qu'ils ne croyent pas ce Cardinal de si grande consideration que pour l'amour de luy ils se voulussent rendre deffaillans à leur debvoir; joint que pour solliciter son rappel de ces Provinces ils luy procuroient beaucoup de soulagement, nul detriment ni dommage, puis que sa Majesté le pouvoit employer ailleurs avec honneur. Qu'ils n'avoyent pas entrepris la charge d'accusateurs contre le Cardinal, bien qu'ils eußent beaucoup de raisons & de moyen de le faire s'ils l'eussent voulu. Qu'ils avoyent donné de tres salutaires advis à sa Majesté depuis deux ans, sans avoir rien avancé. Qu'ils n'estoient plus resollus de l'importuner, ni d'assister au conseil, ne le pouvant plus leur honneur saufve, puis qu'on les y à rendus inutilles au service du Roy & du public par les artifices du Cardinal. Qu'ils s'ont prets de remettre entre les mains du Cardinal l'authorité qui ne luy appartient pas, laquelle il à osé empieter contre les intentions de sa Majesté, l'aßeurant qu'ils ne manqueroient à aucun de tous leurs autres debvoirs. Le supplient treshumblement de les excuser si leurs lettres ne sont conceues en termes plus polis & moins rudes, protestent qu'ils ne sont pas grands Orateurs, & qu'ils sont plus capables de bien faire que de bien dire.*

[illegible] est [illegible] cause que Granvelle s'ab[illegible] des Estats.

L'assemblée des Estats ayant esté indicte à Bruxelles des le mois de decembre suivant, pour la cõtribution des deniers: le Prince & ses associés declarent publiquement à la Gouvernante *qu'ils n'y adsisteront point si le Cardinal s'y trouve,* ce qui obligea le Cardinal de se retirer à Malines & d'y faire sejour pendant la tenue des Estats. Il quitta les affaires en apparẽce, mais les affaires ne le quitterent pas. Les plus importantes n'estoient pas moins resolues par son conseil absent, que s'il eut esté present. Il n'eut jamais plus de creatures dans toutes les compagnies, que pendant cét Ostracisme faint & simulé; ni plus de credit que durant ce temps de disgrace. Il ne se passoit rien que ces mouches de Court ne luy raportassent, & ne desiroit rien qu'il ne fit porter & passer par tout. Le Prince avoit gousté des long temps la reformation, il en vouloit cognoistre plus à fonds la doctrine, Monsieur le Comte Ludouic son

son frere le desiroit avec passion : S. Aldegonde qui s'est fait cognoistre par ses escripts & pas ses actions, n'y estoit moins affectionné. Ils attirent lors sous main de France François Baudoüin personnage celebre & de grande reputation en la Theologie autrefois compagnon de Calvin, lequel se rend secretement prés du Prince, l'instruit & le resoult sur ceste nouvelle creance dans des privés entretiens & conferences qu'il eut avec luy ; mais le Prince ne jugea pas à propos d'en faire encor profession ouverte, & bien que sa femme & ses seurs allassent a la messe, elles estoient toutefois de creance & de profession Lutherienes.

Initium est salutis notitia peccati. Senec. epist. 28.

Le Prince s'advancoit en cognoissance & s'affermissoit en la creance des Protestans dans les Pays bas, & Montbrum qui commandoit sur ceux de ceste opinion depuis le Montelimart en bas, ne desiroit que prendre revenche de ceux qui continuoient à les mal traitér dans Orange. Que fait il donc? Il ramasse brusquement douze cents hommes qu'a pied, qu'a cheval, part de Boulene en plein jour, escalade Orange sur le soleil couchant contre la muraille bastie de pierre seche, qui estoit au pendant de la montagne du costé de Pourtoules : & pour favoriser les siens fait tirer cōtinuellement contre la ville deux pieces de campagne, pointées sur le chemin S. Croix hors la porte du Pontneuf. Les assaillis se deffendent vaillamment, la nuict close Montbrum fait sonner la retraite. Tous ceux qui furent rencontrés aux champs, passerent par les armes. Le bestail qui s'y trouva en grande quantité fut pille & emmené par ses troupes : mais en eschange cinq soldats de Montbrum tués en l'Escalade furent attachés sur les murailles de la ville, à la veue des portes, tous nuds, debout, la gorge pleine de foin, un couteau de bois sur le costé, puis laissés en spectacle durant quelques jours par derrision.

En mesme temps les Avignonnois ayans surprins S. Laurens des Aubres, & S. Victor de la Coste en Languedoc, incommodoient extremement les places Protestantes d'alentour. Bouillargues brave & valeureux Capitaine signalé à S. Gilles & ailleurs, resollu de les faire desloger, part de Bagnols avec quelques compagnies, faisant conduire des engins de guerre pour sapper & percer les murailles. C'estoit parmi l'obscurité des tenebres si sombres & si opaques qu'elles ne leur permettoient pas de se discerner les uns les autres. Ainsi arrivés au pas du Torrent de *Tave*, ne scachans ou tirer pour l'obscurité : Soudain s'esleve parmi eux une clarté si grande qu'on y voyoit comme en plein jour, de laquelle toute la troupe fut esclairée en ce passage. Ils arrivent donc à S. Laurens & d'abord l'attaquent y font breche, bien assaillie, bien deffendue, avec perte, morts, & blessures d'un costé & d'autre. Mais pour lors Bouillargues fut contraint de se retirer à Laudun, & de remettre la partie à un autre jour, tandis qu'il faisoit remonter deux canons à Roquemaure pour cest effect.

Le lendemain ceux de S. Laurens enflés de la goire de ceste resistance, sortent de leur taniere pour battre la campagne : mais Bouillargues les charge si à propos, que chaussant des aisles aux talons, cinquante demeurent à la piste des mieux montés, qui se sauvent dans S. Laurens. l'Espouvante y fut grande : car la nuict mesme, tous ceux de S. Laurens & de S. Victor, soldats, habitans avec leurs familles abandonnent les places & se retirent en Avignon. Bouillargues adverti de cet escart, y accourt soudainement & les fait desmenteler.

La ville du Bourg ayāt n'agueres esté surprise à l'ouverture des portes par les Catholiques, plusieurs habitans Protestans payerent la folle enchere de leur negligence au prix de leur vie. Mais Baudiné vangea bien tost ce eschec par la reprinse de la place assiegée, canonnée, emportée ; & par la mort de plusieurs Catholiques rencontres, tués, noyés. S. Marcel, S. Iust, Salazat & autres places des environs, pour avoir contribué à la premiere surprinse du Bourg, se virent exposées à la mercy de la guerre, par la demolition de leurs

leurs murailles. La ville d'Aramond fut aussi assiegée, canonnée & assaillie par les Protestans, qui se retirerent aprés avoir brullé les Fauxbourgs. Et Grenoble estoit furieusement assiegée, batue & attaquée par Maugiron & Suze, lesquels se voyans valeureusement repousés par la Coche qui y commandoit, & sentans approcher Crussol qui y conduisoit le secours en diligence, descampent & se retirent promptement à Vienne pardevers le Duc de Nemours.

Boni duces publice certamine nunquam nisi ex occasione, aut nimia necessitate confligunt. Veget. lib. 3. de re milit.

D'autre costé Fabrice ayant ses coudées franches és environs d'Orange par l'esloignement de Crussol, se jette en campagne & assiege Camaret village clos du Comté à une lieüe d'Orange, deffendu par Capitaine Raymond de boulene avec soixante hommes de guerre, le canonne, fait grande breche, & l'espace de trois jours livre plusieurs furieux assauts avec notable perte des assaillans. Les assiegés remparent la bresche avec une incroyable hardiesse & diligence jusques à y entacer des moutons qu'ils tuoyent expressement, coitres, fumiers & autres embarras que les femmes charrioyent. Les pavés des rues ne furent espargnés pour la deffence de la bresche. Mais finalement recreus des veilles & travaux, la poudre leur defaillant, hors d'esperance de secours, resolus d'abandonner le lieu environ la minuict, ils font sortir par une poterle & casemate les hommes de pied, les femmes, les enfans, qui gaignent chemin bien avant, sans estre descouverts par l'ennemy, prenans retraite qui à Serignan, qui à Cairane, qui ailleurs. Les hommes à cheval sortans aprés par la grande porte donnent l'alarme au camp, quelques uns les poursuivent, en tuent vingt hommes & deux femmes, entre lesquels Iacques Arnaud mon ayeul maternel, rebroussé pour recourre quelques uns des plus tardifs, chamaillé de plusieurs coups, fut terrassé de son cheval en combatant au milieu de la troupe ennemie, une femme & deux jeunes enfans de six à sept ans treuvés dans la ville, furent inhumainement meurtris, le victorieux jurant *que si lors n'eut esté jour de Vendredy ils eussent mangé leurs foyes*. Le miserable cadaver de ceste femme fut consacré à la voracité des flammes. Quelques autres furent violées, mesme une aagée de soixante ans, les maisons toutes saccagées & une partie bruslées.

Grandævos senes, exacta ætate fœminas, viles ad prædam in ludibrium trahebant. Tacit. de Cremonens. ab Antonio devictis. lib. 3. Hist. C. 33.

Crussol avoit des puissants ennemis en teste qui le contrecarroyent de toutes parts: Maugiron au haut Dauphiné, Suze en ces contrées, Fabrice au Comtat, Sommerive en Provence, mais il respondit sagement & valeureusement par tout. Ainsi aprés avoir rasseuré Grenoble, adverti des exploicts de Fabrice, il prend la descente pour le venir reprimer: cetuy cy en a le vent, pourvoit à sa seureté, laisse trois cents hommes dans Serignan pour y arrester Crussol & se retire à Orange avec le reste de ses troupes.

Crussol arrivé à Serignan avec mille chevaux & six mille hommes de pied, & attendant son artillerie blocque de tous costés la place de peur qu'aucun n'eschape de ses mains.

Fabrice desireux de desgager ses gẽs, despeche soudain deux cents chevaux & trois cents hommes de pied tous gens deslite pour amuser l'armée de Crussol, tandis qu'il donneroit moyen aux assiegés d'esvader. Mais Crussol adverty de ce dessein, mesnage fort à propos ceste occasion, & sans donner plus de large aux assiegés, fait recueillir si brusquement ces coureurs par quelques compagnies, que n'ayants loisir de s'advancer à my chemin, ils se voyent chargés deça la riviere d'Egues au quartier *du Rameirol*, de telle furie que tous les pietons demeurent sur la place; des gens à cheval ne se sauverent que les mieux montés & encor la plus part blessés. Un Italien arresté prisonnier, interrogé *pourquoy il venoit d'Jtalie pour faire la guerre pour les Prestres*, respondit, *qu'il iroit au bout du monde servir le Diable pour de l'argent.*

Occasionem bene gerendi negotij amittendam non esse, omnes conclamant Galli. Ap. Cæsar. lib. 3. de bell. Gallic.

Ce quartier changea de nom, & depuis a esté appellé *Claux Cavalier.*

En ceste charge Charles de Crussol seigneur de Fouillans frere du seigneur de Crussol, & le Baron d'Aigremont pousserent la victoire si avant, sans estre suivis de personne, qu'ils se virent prisonniers & conduits à Orange. Fouillans griefvement blessé arrivé qu'il y fut, le voila dans peu d'heures aux derniers abois, plus affligé du traitement barbare de ses ennemis, que de la douleur du mal qui luy donnoit la mort. Car estant abbatu de son long en un estat piteux & miserable, tel qu'on se peut representer, quelques uns luy porterent sur le nez le coutelas nud & sanglant, luy disant avec execration & injures, *Voila de ton sang vilain Hugenot*, tandis que son ame se separoit de son corps. Il fut enseveli à un coin du cimetiere des Cordeliers. Un Carme prechant le caresme s'en voulut scandaliser, & parmi les vacarmes se print à crier en pleine chaire, *qu'on avoit pollué la Terre Saincte du corps d'un heretique:* à ceste voix quelques uns attroupés s'en vont à son tombeau, desterrent ce pauvre cadaver luy attachans des cordes aux pieds, & ainsi le trainans indignement parmi les rues crioient, *Qui veut venir voir l'asne mort.* D'autres plus judicieux craignans quelque severe vengeance le remirent en son repos. Insolence plus que brutale, indigne certes des hommes, mais estrange & inoüie en la personne d'un seigneur de ce nom, qualité, & merite.

Les Romains ont eu toujiours ceste consideration que de ne presser point tant l'ennemy & au temps mesme de Julian l'Apostat on observoit encor exactement ceste maxime, *Quaeso,* dit Julian, *ne hostes vertendos in fugam sequentes avidius futuræ victoriæ gloriam violetis, neu quis ante necessitatem ultimam cedat. Amm. Marcell. lib. 16. c.28.*
Ai Principi prudenti debbe bastare vincere; perche il più delle volte quando non basti, si perde. Mach. de discorsi. lib.2. c.27.
Io credo che sia una delle grandi prudenze, astenersi, O dal minacciare, O dallo ingiuriare alcune con le parole, perche l'una cosa & l'altra non tolgono forze al nimico, ma l'una lo fa più caute, l'altra gli fa havere magior odio contra di te, & pensare con maggiore industria di offenderti Machiav. de discorsi lib.2. c.26.

Cependant le siege ne bougeoit de Serignan, là où furent conduits de renfort six canons, & deux moyenes, qui toutes deschargerent d'arrivée. Fabrice, la Tour & S. Jale qui estoient à Orange oyant le bruit de ce tonnerre se retirerent incontinent en Avignon, menans prisonnier quant & eux le Baron d'Aigremont. Tout ce qui se trouva à Orange, soldats, habitans, hommes, femmes, enfans, laissans la ville deserte les suivirent en foule. Crussol y envoya des troupes pour s'en saisir. Il ne s'y trouva que cinq hommes fort vieux & quelques pauvres femmes, qui ne receurent aucun desplaisir. La ville fut aussi exempte de pillage par ordre du General.

Le lendemain matin le Canon commence de tonner contre les murailles de Serignan: dans une heure la ville est emportée. Les trois cents soldats de la garnison se retirent au Chasteau. Les habitans rencontrés par la ville passent par la rigueur de l'espée. Ceux du Chasteau sommés de se rendre n'y veulent entendre. Le Canon foudroye durant deux jours, tandis que la mine met par terre une grosse Tour d'iceluy: Et ja tout le corps du Chasteau branloit, quand les assiegés furent contraints de se rendre à discretion, qui fut de leur faire perdre la vie à tous jusques à un. Courthezon, Jonquieres, Sarrians, Bedarrides, Chasteau-neuf, Caderousse, & plusieurs autres places des environs prindrent telle espouvante de ceste execution, que toutes leurs garnisons Catholiques ayans abandonné, firent place aux Protestantes qui s'en emparerent.

Tant pour estre le centre & comme le milieu ou aboutisset les quatre provinces voysinnes, que pour estre son assiete naturellement tres forte.

Orange estoit la plus importante; pource quelques siens habitans eschappés de la ruine, supplient Crussol de l'aller visiter. Il s'y rend & en donne le gouvernement à Gaspard Pape seigneur de S. Auban, ensemble de toute la Principauté, des places conquises & de celles qu'on pourroit conquester sur le Comté d'Avignon, luy laissant des gens & du Canon pour s'y maintenir. Ainsi les habitans Reformés pauvres reliques de la ruine, regaignent leur foyer & pourvoyent à leur seureté le mieux qu'ils peuvent, resollus de se bien deffendre sous ce nouveau gouvernement.

La garnison du Chasteau des Piles les Nions, sur la riviere d'Egues à l'embouchure des montagnes du Dauphiné, composée de Catholiques, rançonnoit les passans, ravageoit les voisins, & commettoit toute sorte d'hostilités. Crussol & Montbrum les voulans reprimer, s'y acheminent avec leurs forces, canonnent la place, l'emportent & precipitent dans la riviere tout ce qu'ils y trouvent. Gondalin seigneur du lieu aagé d'environ cent

1563. cent ans les l'armes aux yeux demanda la vie, qui luy fut accordée pour respect de sa vielleſſe. Le magnifique Chaſteau de Chaſteau-neuf de Pape fut brullé en ce meſme temps ; & pluſieurs grands exploits ſe preparoient en Languedoc & és autres Provinces de la France, lors que la paix fut conclue & arreſtée à Amboiſe le dixneufvieſme de Mars, mil cinq cents ſoixante trois.

Quidquid vetuſtate excellit, venerabile eſt. Baſil. apud Stob. ſerm. 155. Cadi ſenem à juniore & turpe eſt, & odio à Diis habetur. Plat. de Leg. l.9.

Neantmoins la guerre eſtoit encor eſchauffée en ce pays & S. Auban adjoutoit tous les jours quelque nouvelle piece à ſon gouvernement. Funeau emporta de nuict par eſcalade Seguret dans le Comtat ſur les Catholiques, tua preſque tous ceux qu'il trouva dedans, & en rendit maiſtre le Gouverneur d'Orange.

Les habitans de Gigondas leurs voiſins, qui ſe devoient faire ſages aux deſpens d'autrui, ne voulurent pas recevoir Sainct Auban pour Gouverneur, ſe banderent contre le reſte de la Principauté, fortifiés à leur conte de la confederation qu'ils avoient faite avec les ſubjects du Pape. S. Auban les aſſiege & les ſomme de ſe rendre, mais ils ne reſpondent qu'avec harquebuzades. Il y fait conduire du canon, lequel il pointe ſi advantageuſement qu'il pouvoit battre & faire breſche à la muraille par dedans la ville au haut d'icelle, ſans que les aſſiegés peuſſent deffendre ou ramparer la breſche, & ja la baterie avoit commencé le treſieſme du mois, quand la nuict ſuivante les habitans firent un trou dans la muraille du coſté du midy, par ou ils ſortirent ayans gagné les montagnes & s'eſtans retirés dans les lieux plus proches du Comtat : le lendemain S. Auban y eſtant entré, ny trouva que quatre hommes.

S'ils euſſent obei ils ne ſe fuſſent pas jettés dans ceſte extremité. Il ny à rié qui ſoit plus agreable à Dieu que l'obeiſſanee du ſubject envers ſon Prince, pource les payens la faiſoyent eſtre femme de Jupiter. *Obedientia eſt felicitatis mater, ſervatoris Iovis uxor. Æſchillus in Sept. ad Thebas.*

De la il paſſe à S. André de Ramieres plante le ſiege & le canon devant Sablet petite ville du Comtat, qui ſe rend aprés quelque compoſition, ſans baterie, occiſion, ne pillage.

On prend plus de mouches avec le miel qu'avec le fiel. Le peuple eſt du naturel du rocher Arpaſa, qui ſe remue avec un doigt & demeure ferme & immobile quand on y employe les deux mains. Le doux traitement fait à Sablet porta coup : Car à ſon exemple Malauſſene ouvrit ſes portes à S. Auban, & peu aprés, le Barroux, Bedouin, Mormoiron, Monteaux, Entraigues, Villedieu, de ſeptante ou quatre vingts villes ou villages tous clos de murailles qu'il y a dans le Comté Venaiſcin, les Reformés s'en virent maiſtres (excepté d'Avignon, de Carpentras, de l'Iſle, & de Vaiſon) d'entre leſquels en plus de cinquante, on faiſoit exerciſe ordinaire de la Reformation. Et cela fut continué juſques au moys de Septembre prochain comme nous verrons en ſuite.

Parmy ceſte proſperité des affaires Proteſtantes, l'eſchec tomba ſur la perſonne du ſeigneur d'Antrechaux. Car ayant convoqué tous ſes ſubjects dans Antrechaux pour leur repreſenter le danger eminent qu'ils encouroient de n'obeir à S. Auban, à l'exemple de leurs voiſins, ils ſe ſouſleverent contre luy & le maſſacrerent inhumainement. D'autre coſté nos Orangeois paſſoient leur furie ſur les Egliſes & ſur les cloches en eſchange des injures, qu'ils venoient de recevoir tout freſchement. Ils precipitent du haut du clocher de l'Egliſe noſtre Dame une cloche de vingt quatre palmes de largeur & du poids de cent quintaux, laquelle de ſon coup enfonça la voulte de la grande nef ſans ſe rompre, & donna beaucoup de peine pour la briſer : Les Conſuls d'Orange firent preſent à la Comteſſe de Cruſſol, d'un grand vaſe de marbre blanc en forme de bain ou de cuve : ſur lequel eſtoient inſculpées des haches & des faiſſeaux de verges telles que les anciens Magiſtrats Romains fayſoient porter devant eux & autres choſes memorables. Ceſte Dame l'accepta & le fit tranſporter à Charmes en Vivareſt où elle faiſoit baſtir. C'eſt une relique de nos Antiquités.

Ceſte piece eſt maintenant ſoubs le pont de la riviere de Seze les Bagnols dans le jardin du Prevoſt Augier. Elle avoit auparavant ſervi dans l'Egliſe noſtre Dame pour les fons baptiſmaux.

Aprés ces premieres troubles, la France commençoit de respirer sous le 156
benefice d'une paix, qui ne fut que plastrée; tandis que la guerre furieusement allumée entre la Principauté d'Orange, & le Comtat, se faisoit avec beaucoup de cruauté. Un Protestant de Caderousse prisonnier de guerre conduit en Avignon, fut lapidé par les enfans, puis inhumainement trainé & jetté dans le Rhosne. Nos Orangeois pour pourvoir à leur seureté font abatre l'Eglise S. Eutrope assise sur la montagne du Chasteau, depeur qu'elle n'accommodat l'ennemi en cas de siege; & tandis qu'ils deputent au Prince pour luy faire entendre l'estat de leurs affaires, & pour recevoir ses volontés: Ils rapportent de son Excellence un Edict de pacification des troubles, & lettres au Gouverneur pour avoir soin de la verification. Telle fut la teneur de l'Edict.

GUILLAUME par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau, de Catzenellembogen, de Diest, de Vianden, de Tonnerre, de Charny, de Buren, de Leerdam &c. Seigneur & Baron de Breda, d'Harlay, de Noseroy, de Chastelbelin, de Dietz, de Grimbergen, de VVarneston, de la Lecke, de Niervaert, d'Iselstein, de S. Martensdick, de Cranendonck. Vicomte d'Anvers & de Besançon, Chevalier de l'Ordre. Gouverneur & Capitaine General de Bourgoigne, Charolois, Hollande, Zeelande, VVest-Frise, & Utrecht. SCAVOIR FAISONS, que ayans esté advertis des troubles & tumultes advenus au Royaume de France, mesmes és pays de Dauphiné & Languedoc voysins de nostre Cité & Principauté d'Orange pour le fait de la Religion. Et craignans pour la proximité des lieux, le mesme advenir entre les Manans & Habitans de nostredit Cité & Principauté, y aurions pour à ce obvier envoyé nos Deputes & Commis afin de prevenir le mal qui depuis par le peché & malice du temps est succedé: ayant ladite Cité à nostre tresgrand esté prinse, saccagée & bruslée, beaucoup de nos subjects tués & meurtris, & les autres entre eux fort esmeus, suscités & eslevés de la diversité des opinions pour le fait de la Religion. Dont en sont sorties inimitiés intestines, & autres infinis maux & inconvenients, & plusieurs de nosdits subjects tant Ecclesiastiques que autres dessaisis de leurs biens & possessions, que à cause partie d'iceux se rendre absents & fugitifs de nostre Cité & Principauté, sans que à present ils y osent retourner, pour la crainte & peur qu'ils ont que leur soit fait quelque fascherie & oppression que revient à leur ruyne & diminution de nostre domaine: dont avons estimé estre le meilleur & plus utile de pacifier par douceur, en rappellant & reconciliant les volontés de nosdits subjects à union & recognoissance qu'ils doivent tous à nostre obeyssance, les pourvoyant du moyen par lequel ils pourroient estre contenus & contentés par ensemble, jusques à ce que par un S. Concile sera donné le remede convenable à l'honneur & gloire de Dieu, ainsi que voyons le Roy Tres-Chrestien avoir donné asses semblable remede à ses subjects pour la pacification d'iceux.

Pourquoy, *desirans pourvoir & consoler nosdits subjects d'une paix & pacification, eu sur ce l'advis & deliberation des gens de nostre*

Conseil,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1563. *Conseil, de grace speciale, pleine puissance, & autherité souveraine, avons dit, declaré, statué, & ordonné. Disons, declarons, statuons, voulons, ordonnons, & nous plaict: que tous nos subjects & leurs familles, de quelque estat, qualité, & condition qu'ils soint, & chacun d'eux qui sont absents ou fugitifs de nostredit Principauté, pour la diversité de la Religion, à cause de la guerre ou autrement puis les emotions des troubles, retournent incontinent & sans dilay en leurs maisons & biens, & en iceux soint conservés, maintenus, & gardés soubs nostre protection. Aussi que nosdits subjects de l'ancienne & Catholique Religion vivent en nostre Cité & Principauté librement, sans empeschement en exerçant & faisant le service Divin y accoustumé és Eglises Cathedrales & autres dudit Orange.* Pareillement *à la requeste de nos subjects de la Religion qu'ils appellent Reformée, leur avons permis de vivre librement par tout nosdit Principauté sans estre recerchés ni molestés, forcés, ne contraints, pour le fait de la Religion & l'exercice d'icelle. Et pource avons à nosdits subjects de nostre Cité d'Orange & à leur requeste accordé pour le temps & terme de six mois l'Eglise & Temple des Freres Iacobins, pour illec faire exercice de leurdite Religion, & d'icelle se contenter sans en pouvoir retenir autre, facher ny molester les Ecclesiastiques, & autres qui sont de la Religion Catholique en façon que ce soit.* Semblablement *à la requeste de ceux de nosdits subjects des lieux de Courthezon, Ionqueries, & Gigondas, qui sont de ladite Religion pretendue Reformée, ordonnons que en chacune de sesdites villes leur sera designé par nostre Court de Parlement certaine place pour faire l'exercise de ladite Religion, sans qu'ils pourront retenir aucune Eglise, que voulons incontinent estre restituée aux Ecclesiastiques & autres de ladite Religion Catholique, pour y faire & continuer le Divin office, ainsi qu'ils souloint faire de tout temps, sans en ce leur donner aucun trouble ou empechement.* Aussi *que toutes injures & offences, & autres choses passées & causées pour raison des susdits tumultes demeureront suspendus comme morts jusques à l'arrivee de nos Cõmis & Deputés, lesquels parties ouies nous en fairont rapport pour y estre pourveu, comme verrons estre à faire par raison. En ce non comprins, les volleurs, brigands, & larrons. Deffendant cependant à tous nos subjects qu'ils n'ayent à s'attaquer, injurier, ny provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui est passé, disputer ni quereller ensemble du fait de la religion, offencer ny outrager de fait ny de parole: ains se contenir & vivre paisiblement ensemble, comme freres, amys, & concitoyens. Que tous les biens Ecclesiastiques de l'Eglise Cathedrale d'Orange, Nonains, Cordeliers, Carmes, & Iacobins, seront regis & gouvernés par sequestres. Du revenu desquels seront baillés & distribués par les Commis qui sur ce seront par nous deputés à iceux gens d'Eglise qui se retiront, & personnellement deserviront l'office divin, telles parts & portions qu'ils souloient avoir lors qu'ils estoient en l'ancien & complet nombre. Aussi ordonnons & voulons que tous*

Vt premerent vulgo sermones monuit edicto. Dit Tacite parlant de Tibere 4. Ann.

Quid id quod vidisti: ut munitum murum tibi visum sit oppidum? si incolæ bene sunt morati, pulchrè munitum arbitror. Claudian. in Eutrep. l. 1. v. 244.

Un Prince ne doibt rien tant avoir à cœur que de peupler son estat de gens de biē & en interdire l'entrée aux meschans, parce que de la depend sa conservation, & Socrate interrogé qu'elle ville il estimoit plus forte celle, dit il, où il y a plus de gens de bien.

estrangers retirés en nostredit Cité & Principauté d'Orange puis dix-huict mois en ça, ayent à vuider nostredite ville & Principauté, si dedans un mois du jour de la publication de cestes, ils ne font suffisamment apparoir aux gens de nostre Court de Parlement par bonne & suffisante attestation des Magistrats où ils ont fait leur derniere demeure, touchant leur bonne vie & mœurs. Et par mesme moyen deffendons doresnavant y recevoir aucun sans semblable attestation & nous recognoistre pour leur Prince naturel, droiturier & souverain, le tout par provision & jusques à ce que autrement par nous en sera ordonné. Voulans les presents Edicts estre gardés & observés à peine que les contrevenans seront punis & chastiés comme perturbateurs du repos public. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes à nos amés & feaux les gens tenans nostre Court de Parlement, que ces presents Edicts ils facent lire, publier & enregistrer, & iceux entretenir & faire entretenir, garder & observer inviolablement de point en point, & du contenu jouir & user plainement & paisiblement, cessans & faisans cesser tous troubles & empechements au contraire. Car ainsi nous plaict & tel est nostre plaisir. En tesmoin de ce avons signé ces presentes & y fait mettre le seel armoyé de nos armes. Donné en la ville de Bruxelles le vingt sixiesme jour du mois d'Aoust, l'an de grace mil cinq cents soixante trois. Signé GVILL. de Nassau. Et sur le repli. Par ordonnance de son Excellence: De Pnants, & seelees en cire rouge sur double queüe pendant.

Deslors que S. Auban Gouverneur eut receu cest Edict, il le fit lire & publier par tous les coings & carrefours de la ville, attendant que la Court de Parlement fut assemblée pour le verifier. Il falloit creer des nouveaux officiers pour la rendre complete & de nombre suffisant pour prononcer des arrests. Peu aprés le decolement du President Parpaille, Gabriel Ishard & Jean Pelet Conseillers au Parlement, & Esperit Baussenc Advocat general avoient quitté leurs charges pour embrasser le ministere. Le premier secoua ce joug long temps aprés, pour reentrer en sa premiere dignité & mourut à la poursuyte. Le second finit bien tost ses jours à Lion. Et le troisiesme persevera constamment jusques en l'année mille cinq cents nonante sept qu'il mourut ministre de l'Eglise de Courtheson. Personnage de singuliere moderation & pieté.

Le Gouverneur ne faisoit qu'obeir aux volontés du Prince, car pour luy il ni estoit pas porté & il sçavoit que son maistre aimoit mieux *ex bello pacem, quàm ex rebus quietis tumultum nihil sibi profuturum excitare. Rufin. ad Labadem*, parlant des Roys & des Princes.

En execution de cest Edict le Gouverneur d'Orange congedia une partie de la garnison, commanda à tous ceux qui dependoient de son gouvernement de vivre en paix & deffendit de courir, picorer sur les terres du Comté d'Avignon. D'autre costé François de Scepeaux seigneur de Vielle-ville Mareschal de France se rendit en Avignon, à la requisition du Pape & de ses ministres, avec charge & commission expresse du Roy Tres Chrestien de le reintegrer en toutes les places que les Reformés luy occupoient au Comté. Il fit en sorte que les chefs des Protestans partie de gré partie de force subirent les conditions du traicté d'accord & de la capitulation suyvante.

L'AN mil cinq cents soixante trois & dernier Septembre au Chasteau de Caderousse entre l'Evesque de Ferme Vice-Legat & Fabrice Serbellon Gouverneur d'Avignon, & les gens de la Religion Reformée du Comté de Venisse sur le fait de la guerre, au traicté de François de Scepeaux seigneur de Vielleville Mareschal de France, ainsi le commandant faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

faire à ceux de la Religion, pour le service du Roy, repos & tranquillité des subjects de sa Majesté, fut accordé.

Que toutes les places Papales & tenues par ceux de ladicte Religion seront rendues à l'obeissance Papale : Et tous estrangers n'estans subjects naturels du Pape, s'ils sont de ladicte Religion vuideront dudict Comté & terres Papales : Et ceux de ladicte Religion ne pourront estendre leur habitation plus que des places où ladicte Religion regnoit au jour de cest accord, ny frequenter hors icelles, exceptés ceux qui sont deça la riviere d'Egues & non autres, sans licence escrite.

Ceux de ladicte Religion seront mis en la protection & sauvegarde du Vice-Legat, Fabrice, Officiers & Consuls des lieux, promettant audict seigneur Mareschal qu'il ne leur sera faite aucune injure de faict, ou de parole.

N'y feront aucun exercice de Religion, n'useront d'aucunes persuasions & dogmatisations, demeurans tousiours leur conscience en toute liberté, sans estre recerchés pour la Religion du passé ne de l'advenir.

Tous prisonniers prins en guerre relaxés sans rançon.

Les Gouverneurs des places seront gentilshommes qualifiés & approuvés par ledit sieur Mareschal, qui tiendront chacun en bonne paix.

En tous lieux où habiteront ceux de ladite Religion, armes posées & serrées en lieu, gardées par personnages qui seront advisées par les Gouverneurs & Officiers des lieux : sans y comprendre ceux de la garnison.

Et le tout jusques à ce que par le Pape soit autrement ordonné.

Que les Vice-Legat & Fabrice seront tenus l'en informer de tout, par tout le mois de Novembre prochain.

Si le Pape ne veut ratifier, pourront lesdits de la Religion dans delay honneste se retirer où bon leur semblera, vendre ou jouir de leurs biens avec abolition des crimes, suivant ce que fut arresté entre le Roy de France & le Cardinal de Ferrare Legat audict Royaume.

Ceux de Chasteau neuf de Pape, Bedarrides & Avignon jouiront de mesme privilege excepté la residence.

Les brigands, meurtriers & larrons, ny autres attaints de crimes hors la guerre, ne seront comprins auxdicts articles & la cognoissance en sera remise à ceux à qui appartient. Ainsi signés Descepeaux. Lepisco. Firmens. Vice-Legato. Fabritio de Serbellone. Truchon. Demontdragon. De Caderousse. Idetenalo. De Vignande. P. de Pontais. & de Vaupergue. André de Vaurias, Dantrechaux. Des Essars. B. André. De Gilles. De S. Marie. Causans. A. de Bellan. Par commandement de mondict seigneur le Mareschal. De Neufville.

Il n'appelloit pas cela fausser la foy à ses ennemis que de leur faire la guerre apres un traicté: ce n'estoit que les abuser. A la faço de ce Roy de Lacedome Agesilaus, qui disoit que fausser la foy à un ennemi estoit impieté, mais les abuser plaisant & proffitable.

Cest accord fut inviolablement observé par les Reformés, mais en tout enfraint par les Catholiques. Ceux la desemparent toutes les places qu'ils tenoient dans le Comtat & congedient leurs garnisons. Fabrice Gouverneur pour le Pape en prend possession, y loge des gens à sa volonté & deslors se resoult à une guerre ouverte. Le voila courant les terres de la Principauté, & sa cavalerie conduite par le Marquis de Retour Gouverneur de Carpentras en nom-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en nombre de deux cenrs chevaux ravageans le terroir de Jonquieres, prenans prisonniers, & picorans tout le bestail de labeur qu'elle peut rencontrer. Orange n'est pas espargné, deux cents chevaux & quelque troupe de pietons courent le terroir, prenent grande quantité de bestes de labeur avec quelques prisonniers, ostent la bourse à plusieurs travailleurs, & plus d'une heure durant en contenance de bravaches demeurent en bataille à la veue de la ville.

C'estoit pour justifier ses actions & faire voir aux yeux de tous les voisins qu'il n'estoit pas l'aggresseur pour puis aprés venir à la defensive avec plus de justice. *Ante omnia moneo dispiciatis, ut pium & justi belli prætextum habeatis. Marcius apud Dionys. Hal. lib.8.*

S. Auban s'estoit retiré à sa maison en Dauphiné, ayant establi ses Lieutenants en la ville & au Chasteau. Toutes ces infractions ne les sceurent esmouvoir à ressentiment, au contraire ils font faire cries & proclamations publiques tant à Orange que par toute la Principauté, portant *inhibitions & deffences de faire aucunes courses sur les terres du Comtat à peine de la hard.*

Themistocles se moquant des Eretriens, disoit qu'ils ressembloyēt aux Casserons, qu'ils avoient bien de espées mais point de cœur.

Mais pour tout cela Fabrice ne laisse pas de molester la Principauté & ses habitans. Il impute ceste retenue à timidité & leur eut volontiers reproché qu'ils ressembloyent aux Casserons qui avoyent des espées & point de cœur. De fait venant de Vaulrias & conduisant deux pieces d'artillerie avec environ deux mille hommes de pied & de cheval, il passe par le terroir d'Orange bien que ce ne fut son droict chemin, plante le siege devant Courthezon, qu'il fait sommer *de luy faire ouverture à peine de rebellion*, & pour les intimider bracque les deux Canons contre les murailles. Ceux de Courthezon reffusent de luy obeir & en haine quelques uns de ses troupes entrent par force dans le moulin à bled du Prince, qu'ils fourragent commettans plusieurs autres hostilités. En revenche on prend & emmeine le cheval d'un soldat qui estoit en sentinelle; Fabrice & ceux de son party s'en esmeuvent, prenent la cause en main & de la pretextent un grand mescontentement: Suze en escript à la Communauté & leur marque ces mots.

L'adresse estoit a Messieurs d'Orange, datée du dernier Octob. 1563.

Monsieur le Marquis chef de la Cavalerie de sa Saincteté m'a escript, que si vous ne luy faites rendre un cheval qui fut prins à un des siens prés de Courthezon se retirant l'autre jour avec le seigneur Fabrice, qu'il vous faira la guerre, & vous prie en advertir Monsieur le Mareschal pour luy faire cognoistre qu'il ne commence pas, je vous prie pour eviter plus grand mal pour l'amour de moy le faire rendre, & garder que quelqu'un ne patisse qui n'en pourra mais. A ce que m'escript il se doubte que Boulogne mesmes l'aye prins s'accostant deux, feignant d'estre des leurs & demande aussi un estoc & une pistole vous y adviserés. Ce porteur vous dira de ma part si vous ny remediés le mal qui s'en pourra ensuivre, dequoy je serois marry, priant Dieu qu'il vous aye en sa saincte garde. De Suze ce dernier d'Octobre, mil cinq cents soixante trois. vostre bon ami Suze.

La responce que firent ceux d'Orange à ceste lettre, picqua si estrangement Suze qu'il leur repliqua en ces termes.

La superscription estoit aux Consuls & Conseillers d'Orange ou autres qui m'ont escript une lettre du 2. de Novemb. 1563.

Messieurs les Consuls ou Conseillers, j'ay receu vostre longue lettre & puis que vous estes resollus en vos affaires, il n'est besoin d'en parler plus: mais parce que vous me mandés dans ladicte lettre quant à vostre ruine (qu'a esté pour vos vices, malheurtés, rebellions, & insolences) que les histoires rendent conte de ceux qui en sont cause, & par là vous me voulés picquer ou offençer si vous pouviés, je vous responds que dans les histoires où mes faits & œuvres seront racontés, il ne sera treuvé que tout acte d'honneur sans reproche, & mentent tous ceux qui sçauroient dire ny escrire au contraire: Et de celles où sera fait memoire de vous ou de vos œuvres, on ne treuvera que toute malheurté & rebellion; ce que je vous ay voulu respondre, veu que vous escripvant selon la volonté du Roy & faisant office de bon voysin & amy, desirant m'ayder à si bonne œuvre que celle qu'estoit commencée pour ceste paix, vous me piqués par vos lettres & fairiés pis si vous pouviés. Vous declarant que cela sera la derniere lettre que vous aurés de moy: Et là où me voudriés facher d'aucune chose indigne de tel que ie suis, vous mentirés par la gorge & tels que estes, priant Dieu qu'il vous face plus sages que vous n'estes. De Suze ce second de Nouvembre 1563. Vostre voysin Suze.

Ce mal talent produisit des funestes effects en divers endroits. Trente chevaux

chevaux de la garnison de Bedarrides conduits par Rochas d'Orange, batant l'astrade poussent jusques prés des murailles de Courthezon, tuent un homme, en blessent deux à la mort, & ayans prins quelque betail de labeur se retirent. Ceux de la garnison de Mornas en font autant tuent un habitant & un marchant d'Orange, auquel il prenent sa marchandise, quatre vingts escus qu'il portoit & puis le jettent dans le Rhosne.

D'autre costé Fabrice mesmes en personne ne cessoit de molester les Reformés qui estoient sousmis à sa puissance. Il s'en alloit de lieu en lieu es villes & villages du Comtat, & informé de ceux qui estoient de la Religion, les contreignoit à coups de baston d'aller à la Messe. Il entra dans Tulette petite ville autrefois des dependances de la Principauté & maintenant sousmise à la souveraineté du Dauphiné, qu'il pilla entierement ayant mesme vendu des femmes à l'enquant.

La guerre qui à son droict particulier & plus exact qu'aucun autre n'en trouve point qui permette ceste barbarie parmy des Chrestiens: usitée autrefois par les Payens & encor aujourd'huy par les Turcs & autres peuples Barbares.

Les nostres proffitent advantageusement ces mauvaises actions. Henry de Montmorancy seigneur de Dampville Mareschal de France Gouverneur du Languedoc, venant en son Gouvernement pour y faire observer les Edicts du Roy son maistre estoit arrivé depuis peu au S. Esprit. Ceux d'Orange luy deputent le Conseiller Bellujon & Louis de Constance Consul pour le saluer de leur part, pour luy faire entendre l'estat des affaires, & les traverses qui leur estoient livrées par Fabrice & par les Catholiques absents. Le Mareschal les reçoit favorablemẽt & leur promet office de bon voisin & amy en cõtemplation du Prince: & deux jours aprés estant en Avignon, comme nos fuitifs volontaires se vont jetter à ses pieds, implorans son adsistance pour estre reintegrés en leurs maisons, se pleignans de *n'y pouvoir habiter, d'autant qu'Orange n'estoit qu'une spelonque de larrons & brigands reffugiés des terres du Roy.* Il leur respond, *que la Principauté d'Orange n'estoit de son gouvernement, toutesfois qu'il en escriroit au Roy & fairoit ce qui luy seroit commandé par sa Majesté.* Puis s'adressant à Sommerive la present. *Je m'esbahis fort*, dit il, *que vous ayés si mal traité Orãge: Car aprés les Rois de Frãce & d'Espagne, je craindrois plus de faire desplaisir au Prince d'Orange qu'a nul-autre.* Il fut prié de ne dire ces choses en public, brisa sans poursuivre son discours: aprés se retira en Languedoc où il fit poser les armes jusques aux espees mesmes aux gentilshommes, descapiter & pendre plusieurs personnes & entre autres un Prestre marié qui s'estoit remis à dire messe, & plusieurs autres executiõs pour asseurer & rendre paisible son gouvernemẽt.

Or deslors que S. Auban fut reentré au gouvernement d'Orange, il donne ordre aux affaires, restablit la justice & la police le mieux qu'il peut selon le tẽps, & on resoult de rebastir ce qui avoit esté abbatu des murailles de la ville en ceste derniere ruine. Les Eglises du Dauphiné & du Languedoc requises de subvenir aux frais de ceste reparation, en supportent une bonne partie & par un prompt & vigoureux secours tesmoignerẽt une grande charité. Les habitans s'y employerẽt tous à l'envy par courvées: si que dans peu de temps les murailles furẽt entieremẽt rebasties au milieu des ennemis; les travailleurs ayans tousieurs leurs armes à leur costé à la forme de ces anciens Israelites.

Decet quidẽ cunctis, patriæ suæ augmentã cogitare. D. Theodor. Reg.

Le temple de Jerusalem ayãt esté desmoli par les Perses; fut long temps aprés rebasti par leur permission contre le gré de tous les voisins qui s'estoient armés pour les en empescher. Joseph. Antiq. Judaiq.

La ville estoit continuellement menacée de siege; il fut resollu desplaner tout ce qui se trouveroit de raboteux à l'entour à une mousquetade loing; & deslors on mit la main à l'œuvre durant plusieurs mois, jusques à ce que les Contadins eussent fait declaratiõ que toutes courses & hostilités cesseroient.

Toutesfois peu aprés en pleine nuict l'ennemy vint aborder le Chasteau, & avec mesches descouvertes donne une chaude alarme. Et quelques jours suivants deux habitans d'Orange passans par Piolenc petite ville du Comtat, furent faits prisonniers, conduits en Avignon, l'un pendu & l'autre retenu nonobstant la promesse de le delivrer, que Fabrice & le Vicelegat avoient faite au Conseiller Saunier, expressement mandé de la part de la Ville. On n'entendoit de toutes parts que menaces d'un nouveau siege, batteries & ruyne nouvelle de la ville. Les advis estoient portés d'heure à autre des preparatifs de guerre que Fabrice faisoit. Nos Consuls le font

Cruauté estrange prendre un prisonnier & puis le faire pendre contre toutes les regles de l'art militaire.

solliciter de faire cesser toutes courses, & d'entretenir de son costé la paix & le commerce entre les subjects des deux Princes voisins. Mais il respõd avec une insolence effrenée *qu'il n'en veut rien faire & qu'on se garde bien de luy.* Et pour tesmoignage de sa mauvaise volonté le Marquis de Retour General de la Cavalerie Contadine avec deux cents chevaux, vient courir jusques aux portes de la ville, prend prisonniers des habitans d'Orange & emmeine une grande quantité de bestail. Tout cela occasionna nos Orangeois de se preparer à la deffensive & de continuer leur esplanade.

D'autre costé les Catholiques d'Orange qui s'estoient refugiés dans les terres du Pape, ne cessoient de molester leurs concitoyens Reformés qui estoient maistres de la ville. Ils avoient envoyé leurs Deputés au Prince avec de la Tour contre eux. Ceux-cy pour se purger des blasmes & pour faire entendre leurs plaintes y deputent aussi de leur part. Le Prince promet à tous d'y deleguer des Commissaires pour pacifier leurs differens.

Il usoit tousiours au commencement de ses lettres de ces termes, *Dilectissime fili.* Le Prince commençoit ainsi celle qu'il luy respõdit *Sanctissime pater post sanctorum pedum oscula, &c.*

Le Pape n'espargne pas son pouvoir envers le Prince contre nos Reformés d'Orange. Il luy escript plusieurs fois en termes pressans, le deschassement de S. Auban & de la religion Protestante; & à la Duchesse de Parme Gouvernante des Pays bas pour l'y induire. Le Prince qui faisoit encor profession exterieure de la Religion Catholique, luy respond par des grandes protestations du desir qu'il a de la maintenir, bien que le malheur du temps l'oblige de permettre le libre exercice des deux Religions dans son Estat, se plaint au Pape de la desolation & ruyne d'Orange, causée par Fabrice Gouverneur du Comté d'Avignon.

L'interruption du commerce n'interrompit pas l'abondance dans la Principauté, qui y parut extraordinaire plus qu'a cinquante lieües à la ronde. La saison produisoit si grande quantité d'Escargots que les pauvres en estoient substantés, & l'estang foisonnoit tellement en carpes pesans aucunes dixhuict à vingt livres, quelles suffisoient pour eux & pour leurs voisins; si que auparavant ny depuis on n'a veu telle abondance. 1564.

Les Contadins aussi de leur costé font tout ce qu'ils peuvent pour rendre odieux nos Orangeois. Le Mareschal de Biron mandé par le Roy en Provence pour y executer les Edicts de paix, arrivé en Avignon se formalise d'y rencontrer les armes debout, donnans occasion de troubles en Provence; presse les Officiers du Pape de les mettre bas, le Comtat estant asseuré sous la protection de sa Majesté. Ils luy respondent qu'ils ne sont armés que pour se garentir d'Orange. L'asseurans (faucement) *qu'il y avoit cinq cents hommes de pied & cent chevaux extretenus qui donnoient jalousie à tous les voisins.* Le Mareschal en escript à S. Auban; & en son absence les Consuls par la responce se purgent des calõnies & des impositiõs de leurs ennemis, & font voir par des nouveaux effects que les Contadins n'ont cessé d'exercer toute sorte d'hostilités, tandis qu'ils se contenoient religieusement dans l'observation des traités de paix.

En mesme temps qu'ils se plaignoyent des Orãgeois au Mareschal, un habitant d'Orãge passãt à S. Maurice fut deualisé & despouillé par la garnison de Vaulrias ville du Comté, & quand on s'en plaignit à Fabrice. *Qu'on m'envoye*, dit il, *les informations pour les chastier, biẽ que ceux d'Orange soyent mal affectionnés en mon endroict.*

Anthoine de Wolf gentilhomme de la maison du Prince, arrive à Orange & aprés l'exhibition de son pouvoir fait faire cries de l'authorité de S. Excell. commandant *à tous les subjects de la Principauté qui estoient absents de se retirer dãs huict jours en leurs maisons, comme aussi aux Ecclesiastiques de venir faire le service divin à peine de reduction de leurs benefices sous la main souveraine de son Excellence.* Ce fait il s'en va en Avignon pour la negociation de la paix. Fabrice luy fait dire qu'il estoit absent, & le ViceLegat pressé d'y entendre s'en excuse par paroles ambigues. Wolf s'en retourne à Orange, ou ayãt ordonné de la garde & quelque creue de la garnison, retiré serment des principaux de faire observer les Edicts de paix & de garder la ville sous l'authorité du Prince, n'ayant rien peu advancer avec les Ministres du Pape; reprint le chemin des Pays bas par la poste, & fit haster l'arrivée des Commissaires du Prince qui s'approchoient.

Ainsi la Principauté d'Orange estoit en continuelle butte à ses mauvais voisins, non encor assouvis de tant de maux ausquels ils les avoient exposés: & son Prince en continuel exercise contre les emulateurs de sa vertu, qui n'estoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1564. n'estoit regardée que de travers par les partisans d'Espagne & desormais en ombrage au Roy Philippes ; lequel pourtant luy escrivit & à ses associés une lettre par le retour du deputé de la Gouverannte quasi en ces termes. *Qu'il donneroit ses ordres touchant le Cardinal* (la retraite duquel ils pressoient si instamment) *qu'il entendoit qu'ils continuassent de se trouver au Conseil, & qu'ils devoient plus regarder à son authorité, qu'à leurs simultés particulaires.* Defait le Cardinal se retire en bref parmi les siens en la Franche Comté de Bourgogne comme pour affaires de sa maison, suivant les ordres particuliers du Roy. Mais les affaires du pays en estoyent elles mieux ? les volontés de la Gouvernante plus libres ? & les bonnes intentions du Prince & de ses adherens mieux suivies ? au cõtraire, le despart du Cardinal ne fut qu'une absence plastrée pour endormir les grands du pays, afin de chevir plus facilemẽt d'eux. Il laissa ses emissaires qui faisoient valoir toutes ses volontés, il avoit subrogé de ses creatures par tout pour continuer la trame dans l'Eglise, dans l'Estat, dans le Conseil, en toutes les plus notables compagnies. Les troubles multiplioient dans le pays, & le Prince & ses associés n'avoient pas plus d'authorité qu'auparavant dans le maniement de l'Estat. Les Cardinalistes disposoient absoluement de tout, les affaires importantes ne se traitoient plus dans les Estats, on n'y parloit que des moyens d'en retirer deniers. On ne vouloit rien rabatre de la severité des sanglants placards. On cõtinuoit les propositions de l'introduction du Consile de Trente, ceste effroyable Inquisition se presentoit tous les jours à la porte pour entrer, les buchers fumoient incessamment des corps des Protestans, qu'on y sacrifioit à la haine de leur religion. Les Conseils Privé, d'Estat & des Finances, estoient tellement contrepointés les uns contre les autres, qu'ils ne scavoient plus où ils en estoient.

Severité du commandement Espagnol

Le Prince & les autres avoiẽt souvẽt escript au Roy Philippes pour avoir ses ordres sur les principaux subjects du desordre. Il leur avoit tousiours respõdu mais en termes si ambigus & incertains qu'on ne pouvoit juger de sa volonté : aussi c'estoit un Prince duquel on pouvoit dire comme de Tibere *habebat in rebus quas non occuleret seu natura, sive adsuetudine, suspensa semper & obscura verba: tunc verò nitẽs ut sensus suos penitùs abderet in incertum & ambiguum magis implicabantur. Tacit. 1. Annal.*

Le Prince pour un souverain remede à tous ces maux, propose d'establir un Conseil souverain, qui soit composé des plus grands personnages du pays excellens en prudence & en probité, qui seul eut mesme pouvoir & cognoissance que tous les trois ensemble, lesquels il soustenoit devoir estre supprimés a cause de la connexité des affaires qui s'y rencontroiẽt le plus souvent, du defaut desquelles chacun deux s'excusoit, & aucun des trois n'estoit trouvé coupable dans des matieres si mixtes & si embrouillées. Mais les contredisans rapportent tous ses mouvements à ambition & du naturel de ces animaux qui convertissent en venin toute leur nourriture ; ils l'accusent de vouloir former un nouveau Conseil à sa poste, pour y jetter de ses creatures, afin d'ordonner de tous les affaires à son appetit, soustienent que le soin principal d'icelles n'appartient ny au Prince, ny à ses associés, & qu'a eux touchoit seulement de se bien acquiter de celles qui leur avoient esté commises, s'ils vouloient estre exempts de coulpe. Le Prince pourtant est secondé du sentiment de plusieurs, qui ne peuvent ouir parler de la publication du Concile, que comme de chose contraire à l'authorité du Roy, aux privileges du pays & au salut du peuple.

Proposition du Prince d'establir le Cõseil souverain mal receue.

Les politiques s'accordent tous en ce point que pour restablir un ordre perverti, où pour corriger un deffaut qui se rencontre en tout un ordre, qu'on doibt remettre l'authorité entre les mains de moins de testes que l'on peut, comme en une Democratie corrompue on ny apporte pour remede que la Monarchie. Quãt il proposoit de le cõposer des plus excellẽs hommes du pays ce n'estoit pas pour y mettre de ses creatures, puis que cela eut dependu de l'eslection qu'ils en eussent fait.

Monsieur le Comte Ludovic frere du Prince estoit lors à Bruxelles, tres affectionné à la Reformation & à l'establissement d'icelle. La vigueur de son aage, son zeele ardent, les conferences & les communications secretes qu'il avoit jour & nuict avec ceux de la nouvelle opinion ; l'excitent à porter des nouveaux mouvements pour l'avancement de ceste doctrine. Il estoit enjolé de l'humeur de ce Baudouin, dont il a esté parlé, & desiroit qu'il revint au Pays bas. Mais le Prince le haissoit, parce qu'il estoit en une extreme aversion à Calvin & à Beze, & en beaucoup de points dissentant de leurs opiniõs, lesquelles il croyoit orthodoxes & analogiques à la foy. D'ailleurs il s'estoit du tout rendu suspect au Prince par tant d'allées & de venues, qu'il avoit faites du Cardinal de Guise au Prince de Condé. Ainsi le nombre des Reformés croissoit à merveilles, ils exciterẽt des grands tumultes dans Anvers: Le chant des Pseaumes à la mode de Geneve retentissoit par tout les coings de la ville:

M. le Cõte Ludovic zelateur de la reformation.

Tout estoit en rumeur. La rumeur estoit par tout, effects de la predition & de la predication Evangelique. Les factionaires du Cardinal fomentoient ces nouveautés & mettoient du bois au feu, pour faire voir que son absence n'amendoit en rien les affaires. Le Prince neantmoins & ses adherans persistent dans les premiers sentiments qu'ils avoient porté. Le Conseil s'assemble pour y pourvoir. La Gouvernante anime ceste affaire, declare n'avoir asés de puissance, pour arrester le torrent impetueux de ce desbordement populaire ja estendu en toutes les parties de l'Estat, dit, qu'il faut recourir à celle du Roy, que l'importance du fait ne peut estre bien representé par escript, est d'advis que le Comte d'Egmont y soit deputé : tous y consentent. On dresse lettres & instructions pour le deputé : on n'y touche les choses qu'a demy, des unes on fait la petite bouche, des autres on s'en rapporte à Egmont : Tout cela est releu au Conseil : Chacun en dit son sentiment : la plus part l'approuvent en la forme qu'il est couché. Le Prince prié d'en donner son advis tint ce discours.

On re[illegible] de depu[illegible] ter au Roy d'E[illegible] spaigne.

Le desseing de ceste Gouvernãte estoit de les amuser par allées & venues, se fortifier par leur absence, & donner moyen au Roy d'executer se volontés.

Nous trompons le public & nous decevons nous mesmes, en desguisant nostre mal & les remedes necessaires à nostre guerison. Il n'est plus temps de s'en taire, il faut que le Roy le scache ; nous sommes obliges de le luy declarer. Puis accuse la severité des placards, l'institution des nouveaux Evesques & la mauvaise vie des gens d'Eglise, comme causes du declin de la religion : declame contre la corruption des Ministres de justice : Soustient qu'il est necessaire pour le bien des affaires du Roy & de l'Estat, de reduire les trois Conseils souverains à un seul, pour eviter la confusiõ & le desordre que la multitude des diverses compagnies y apporte : accuse l'introduction du Concile de Trente, & la cruauté extreme de l'Inquisition, cõme cause mouvente des troubles: declare finalement, qu'il ne peut approuver la coustume des Roys & des Princes, qui veulent forcer les consciences de leurs subjects. Le Conseil demeura assemblé jusques à sept heures du soir, qu'il se separa sans rien conclurre. Mais aprés le Comte d'Egmond executa sa commission en Espagne.

Advis [illegible] Pri[illegible]

Cependant les deputés qu'Orange avoit envoyés au Prince sont de retour. Ils apportent nouvelles de la prochaine arrivée des Commissaires & reviennent fortifiés de plusieurs lettres de faveur ; du Roy à ses Gouverneurs de Languedoc, du Dauphiné, de Provence, pour prester ayde à ceux d'Orange ; du Connestable aux Gouverneurs à mesme fin ; de l'Ambassadeur d'Espagne en Court de France, à Fabrice & au Vice-Legat pour les induire de vivre en paix avec la Principauté. Tous ceux la hormis Fabrice, promirent autant de faveur & de contentement qu'on en pouvoit esperer. Et en suite le sixiesme de Mars Pierre de Varick seigneur de Gripesteyn, & Paul de Heyst Docteur es droicts Commissaires du Prince, arriverent à Orange.

Retour des deputés d'Orange.

Adversa fortuna utentibus non est calamitas novo dolore cumulanda. Vid. l. 6. de Iur. dot. l. 14. Divus de Offic. Presid.

La ville estoit encor atterrée dans les cendres de ceste fresche ruine. Ils commencent par le soulagement du peuple extrement foulé des reparations publiques, lesquelles ils font cesser. Tous les Ecclesiastiques & la plus part des Catholiques estoient absents : la paix publique en estoit alterée & les Edicts du Prince qui souffroient indifferamment les deux religions rendus illusoires. Les Commissaires les font advertir & de leur arrivée & du desir qu'ils ont de les voir ches eux. La plus part estoient retirés à Caderouce, ils leurs envoyent deux Conseillers du Parlement pour les y semondre : Ceux la s'excusent sur la defiance qu'ils avoient des Protestans, mais en effect à dessein de descrier leur gouvernement, persistent en leur absence. Les Protestans d'Orange sont plus souples & plus prompts à recognoistre leur devoir ; Courthezon & Jonqueries les suivirent ; Gigondas tarda plus de trois mois, s'excusans sur le danger des chemins, mais c'estoit un effect de leur mauvaise volõté.

Arrivée des Commissaires à Orange.

Il n'y eut que le Vicaire de l'Evesque & le Vestiaire qui se retirerent dans Orange pour faire leur charge & encor ce fut sous beaucoup de promesses.

Les Commissaires leur faisoient la mesme exhortation que autrefois le Roy Athalaric à Severus. *Feris datum est agros silvasque quærere, hominibus autem focos patrios supra cuncta diligere. Cassiod. variar. lib. 8. epist. 31.*

Les Commissaires employent plusieurs allées & venues de diverses personnes pour les induire à leur retour, & sur leur refus les assignent à Courthezon de leur consentement, pour y terminer ces scrupules. Les Commissaires s'y ren-

que [illegible] Catho[illegible] ques

s'y rendent les premiers. Les Catholiques pousſent avant deux de leurs principaux conducteurs Dardaillon & Carles, portans les excuses des autres, puis tout à coup trente Chevaux & quarante hommes de pied armés ſe preſentent à la porte de Courthezon, diſans qu'ils eſtoiẽt des Catholiques abſents d'Orãge. On leur fait viſage de bois en tel equipage. Le peuple s'attroupe en armes & murmure cõtre une telle audace. Les Commiſſaires ſe rendent à la porte pour les ouyr & leur remonſtrer leur devoir. L'Advocat du Prince les y voulut exhorter, ils s'irritent par paroles ſeditieuſes. La prudence des Commiſſaires appaiſa leur fougue, les introduit dedans aprés leur avoir fait eſteindre leurs meſches & deſin ōter leurs autres armes à feu, leſquelles ils leur font quitter volontairement dans leur logis, & ne leur eſt loiſible de marcher par la ville qu'avec l'eſpée & la dague. On les porte à deputer ſix de leur troupe pour entrer en conference, & pour reçevoir au nom de tous les leurs les intentions des Commiſſaires, leſquels aprés les avoir ouys & longuemẽt inſiſté, ſur leurs defiances à cauſe de la garniſon Proteſtante qui eſtoit encor à Orange, ſur les deffences que Fabrice leur avoit fait d'y reentrer tant qu'il y auroit exercice d'autre religion que de la Catholique, & ouy auſſi les Deputés des Proteſtans en leurs raiſons, l'aſſemblée finit ſans autre fruict que de ſe reaſſembler à Jonquieres, là où ils ne comparurent point, & refuſerent d'autres ouvertures pour retrancher toutes defiances, faiſans cognoiſtre qu'ils ne deſiroient que d'attirer la garniſon Proteſtante hors d'Orange, pour s'en pouvoir derechef rendre les maiſtres. Fabrice fait pis, car il retint par force dans le Comtat tous les Eccleſiaſtiques.

Les Commiſſaires s'en plaignent.

Le Marechal de Damville arrive à Bagnols. Nos Commiſſaires le viſitent pour l'informer de la verité, & pour prevenir la calomnie de peur qu'il ne s'engage contre eux, rejettent les frais de la garniſon ſur les Proteſtans & leur deffendent de courir ſur les terres du Pape. Ce nonobſtant les garniſons Contadines & pluſieurs Catholiques abſents authoriſés du commandement de Fabrice homme d'auſſi peu de foy que ce payen, couroient jour & nuict la Principauté, pillans, volans, meurtriſſans ſans contraſte, tandis que les Reformés cois demeurent dans l'obſervation religieuſe des Edicts.

Sont calomniés.

A toutes ces moleſtes & deſplaiſirs ils adjoutent encor la calomnie. Scipion Vilmercato revint à Orãge de la part du Roy & du Mareſchal de Dampville, chargé des plaintes de nos Eccleſiaſtiques & Catholiques abſents, portans *qu'on les avoit deſchaſſés d'Orange, expoſé leur temporel en vente, à l'inquant, banny la religion Catholique, & qu'une troupe de gens de guerre eſtoit partis d'Orange pour aller eſcalader Sablet ville du Comtat.* Il s'informe de la verité avere leurs plaintes de fauceté, promet *d'en advertir le Roy & le Mareſchal.* De fait le Mareſchal leur ordonne *de ſe retirer à leurs maiſons & d'obeyr aux Edicts de leur Prince ſans plus le venir facher.* Ce qui occaſionna la plus grande partie de reprendre leurs foyers.

Fabrice qui vouloit peſcher en eau trouble ne demandoit que grabuge & occaſion pour entretenir ſes garniſons. Le Recteur du Comtat adherant à ſes paſſions arreſte priſonniers quelques Iacobins pour avoir officié à Orange, & à voix de trompe *deffend le commerce à ceux du Comtat avec ceux de la Principauté.* Au contraire les Commiſſaires pour leur rendre bien pour mal permettent liberté de negoce aux Contadins avec nos Orangeois. Mais ceſte douceur ne fit qu'enaigrir d'avantage la mauvaiſe volonté de Fabrice.

& inquietés par les ſubjects.

Les Commiſſaires eſtoient inquietes dans ces troubles de religion de l'un & de l'autre party. Les Proteſtans de Courthezon veulent empeſcher par voye de fait que les Catholiques ne ſonnent les cloches à leur ordinaire, & pour les y cõtraindre ſe jettent ſur quelques uns qu'ils frappent & bleſſent; Et qui pis eſt reçoivent parmy eux deux inſignes voleurs de Carpentras proteſtans, qui furent pris & conduits à Orange par authorité des Commiſſaires. Un le Clou proteſtant d'Orange complice des priſonniers, pour les

Dardaillon avoit en une autre entreveüe taſté le poux, aux Commiſſaires pour les induire à accepter une garniſon d'Italiens aux deſpens du Pape; leur ayãt fait cognoiſtre qu'ils pourroient mettre dans leur coffre la ſubventiõ des habitans.

Ces deputés entre autres choſes propoſerent de chaſſer la garniſon, l'exercice de la religion Proteſtante & autres inſolences inſouffrables d'un ſubject à un Prince.

Les Proteſtans alleguoyent contre les propoſitions dit Catholiques.

Les menaces de Fabrice, ſes intelligences; le deſſeing qu'il avoit de leur couper à tous la gorge: offrent pour la ſeureté des Catholiques cent mille eſcus de caution ou trois des principaux d'entr'eux; ou biẽ d'accepter d'eux les meſmes conditions.

Inter quæ ita ambigua Iuthungi Alemanorum pars Italicis conterminãs tractibus, obliti pacis & fœderum quæ adepti ſunt obſecrando. Rhætias turbulentè vaſtabant, adeò ut opidorum tentarent obſidia præter ſolitum. Amm. Marcell. l. 16. c. 12.

La douceur n'eſtoit plus de miſe envers des gens qui leur en vouloyent de gayeté de cœur, il falloit qu'il cerchaſſent à travers les troubles de la guerre; la paix qu'ils ne pouvoyent trouver dans le repos & croire comme Ciceron. *Si pace frui volumus, bellum gerendum eſt. Si bellum omittemus, pace nunquam fruemur.*

recourre à point nommé : donne advis aux Eglises plus prochaines de Mont-dragon & de S. Paul, *que ces deux hommes là avoient esté emprisonnés pour la cause.* Dés le mesme jour une troupe d'estrangers d'environ cent gentils-hommes & autres arrive à Orange. Partie de ceste Noblesse soubs la conduite de Chabert vont visiter les Commissaires pour apprendre couvertement leur intention touchant les prisonniers. Chabert en est aigrement tancé par eux comme autheur de leur venue, & comme *s'il vouloit faire violence à la Iustice du Prince.* On luy commande de se retirer, le bruit de ce vacarme s'estend par la ville, la garde est renforcée au devant des prisons, les Consuls marchent toute la nuict par ordre des Commissaires avec une bande de gens armés. Deux gentilshommes de ceste faction rencontrés proche la maison de du Clou sont saisis, & confessent *qu'ils s'alloient assembler chés du Clou pour exploiter leur entreprinse.* Le lendemain on fait vuider les estrangers. Les Catholiques insultent contre les Protestans de telle entreprinse, & les Commissaires furent contraints de quitter leur logis & de prendre retraite au Chasteau durant trois jours pour s'esloigner de ces bruits & esmotions populaires.

Ils disoient tout haut que dans un mois tous les Protestans seroient contraincts d'aller à la Messe pour l'animosité que les Commissaires themognoient contre eux.

Fabrice s'estoit plainct qu'alãt visiter la garnison de Serignan, il avoit esté assailli par six cents hommes sortis d'Orãge, & quelques uns des siens blessés.

Le Roy Tres-Chrestien avoit donné la paix à ses subjects, il se rend entremetteur de concorde entre ces deux estats d'Orange & d'Avignon. Le Baron de la Garde s'y rend exprés de sa part. Mais imbu par les artifices de Fabrice de plusieurs choses contraires à la verité, *que dans Orange n'y avoit point exercice de Messe, que les Catholiques y estoient opprimés, que la ville n'estoit peuplée que de voleurs & de meurtriers qui rendoient les chemins perilleux, & qu'il en avoit esté n'agueres agredé, aucuns des siens blessés.* Nos Commissaires le vont rencontrer à Caderouce le conduisent à Orange pour asseurer son chemin qu'on luy avoit figuré si perilleux ; où estant il verifia la colomnie : Luy font entendre les continuelles courses, meurtres, pilleries & invasions de Fabrice & des siens, *Protestent hardiment & franchement que sans le respect de sa Majesté & la consideration des troubles qui pourroient estre causés au Royaume, ils fairoient cognoistre à Fabrice qu'il se doibt contenter des choses passées, qu'il s'en est prins & prend à un si grand Prince qu'il s'en faira bien faire raison, Offrant de poser les armes pourveu que Fabrice desarme aussi de son costé, comme n'ayans eux autre but que la pacification des troubles.* Le Baron jugea la procedure des Commissaires plaine de raison, blama les violents deportements des Contadins, promit d'en faire rapport au Roy & à son Conseil, & de moyenner l'eslargissement des prisonniers prins en la Principauté, detenus en Avignon, la restitution du bestail emmené par les garnisons Contadines, & de remettre Fabrice dans les termes du debvoir; puis reprent son chemin d'Avignon accompagné des Commissaires jusques aux limites de la Principauté.

Dés qu'il eut disparu la garnison de Caderouce vint courir le terroir d'Orange, dont les Commissaires s'en plaignent par lettres au Baron, qui ne deigna faire responce, reprint le chemin de la Cour & oublia ses promesses: d'où s'ensuivit l'inexecution de sa commission & des resolutions prinses pour le bien de paix, l'execution à mort de nos pauvres prisonniers en Avignon, l'empirement & general detrac des affaires. Le Conseiller de S. Raphel se rendit au Montelimar avec lettre de creance de la part des Commissaires pour le solliciter de sa promesse : Mais il n'en sceut rapporter autre chose si-non *que la Reyne l'avoit contremandé & rappellé.*

Pour marqne extraordinaire, de sõ haine implacable contre la Principauté, ses garnisons prenent prisonnier un serviteur de la terre de Beaulieu le conduisent en Avignon & là il le font pendre.

Ainsi Fabrice ennemy capital des Protestans ne pouvoit voir leur Religion non seulement soufferte, mais authorisée dans Orange par les Edicts: il s'estoit imaginé que le Prince qui n'en faisoit point encor ouverte profession, luy estoit grandement redevable de la ruyne de sa ville, que les Commissaires portoient leurs volontés & celle de leur maistre entre ses mains, pour regler les affaires de l'Estat à son appetit : Et s'estoit promis de leur faire donner une face tout à fait conforme à celle d'Avignon, où la persecution estoit ouverte contre la Reformation. Mais deslors qu'il s'apperçeut, que les Commissaires

avoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

avoient tout autre dessein, ne respirant que la paix & le soulagement de ses subjects des deux Religions. Il se declare ennemy ouvert, declame publiquement par paroles indiscretes & malasaisonnées contre la grandeur & l'authorité du Prince, porte la guerre dans le sein de son Estat, cuidant le contraindre à la revocation de ses Edicts pacifiques.

[Margin: ...des Cō-...aires pour le deffendre]

Les Commissaires resollus desormais de repousser la force par la force, justifient par tout leur legitime & naturelle deffence. Le Roy estoit arrivé à Lion & Fabrice sur le point d'en prendre le chemin : ils se resoluent aussi d'y aller pour l'informer de tout en presence de leur ennemy, partent de nuict pour éviter les pieges qui leur estoient tendus, & à peine évitent le rencontre d'une compagnie d'Italiens disposés aux aguets pour les surprendre. Ils s'abouchent en chemin avec S. Auban cy devant gouverneur. Il leur donne des favorables adresses en Cour de France, les exhorte *de parler hautement & hardiment à la Reyne mere, s'ils en veulent rapporter quelque chose*, & leur descouvre un monopole formé à Vaulrias par les Catholiques absents d'Orãge contre la souveraineté de leur Prince, lequel ils n'oserent executer ; arrivés à Lion les plus grands de la Cour se rendent favorables à leur poursuites: Mais les artifices de Fabrice & des Agents du Pape, rendirent leur affection infructueuse. Adjoustés y la survenue de la peste à Lion, laquelle ayant frappé de mort un Gentilhomme du garde-robe & deux Damoyselles de la Reyne, un Page du Roy & deux filles de la Reyne de Navarre, donna telle espouvante à toute la Cour, que dés le lendemain bon matin elle disparut secretement & s'alla loger à Cremieu six lieuës de Lion, si bien que nos Commissaires furent contraints de rebrousser à Orange sans aucun fruict de leur negociation.

[Margin: ...qui vont ...contrer le Roy à Lion]

[Margin: Iustum bellum quibus necessariũ & pia arma, quibus nulla nisi in armis relinquitur spes. Liv. 9.]

[Margin: Les principaux arcs boutans de ceste caballe estoient Dardaillon qui avoit estéCōseiller au Parlement, Montclux, Guillaumon, Crochans, Savillan Vassaux du Prince, Condes & Rochas Bourgeois d'Orange.]

[Margin: Le Duc de Savoye, l'Ambassadeur d'Espagne, le Connestable, le Chācelier, le Mareschal de Veilleville favorisoient fort le Prince en ces commencements, il y en eut quelque uns qui se desmancherent en la suyte.]

De Heyst s'en reva en Court, propose des hardies remonstrances à la Reyne mere, *sur la grande patience qu'ils avoient eu jusques à present pour ne causer des troubles dans le Royaume, sur le pourchas qu'ils avoient fait pour obtenir une lettre de sa Majesté à Fabrice tendãt à le faire desister de ses deportements, sur le peu de debvoir que le Baron de la Garde avoit tesmoigné à l'execution de sa commission, le support qu'on faysoit des actions de Fabrice ; declare qu'ils ne sont plus resolus de patienter, se lave les mains des inconveniens qui en peuveut arriver, dit qu'ils en ont donné advis à Monseigneur le Prince d'Orange leur maistre, qui estoit resollu de ne plus souffrir telles choses, priant sa Majesté ne treuver mauvais si Son Excell. use des moyens naturels & legitimes pour la conservation de ses subjects.* La Reyne repart avec une singuliere demonstration de bienveillance, luy promet *de despecher expressement un Gentilhomme à Fabrice sur ce sujet, pour luy faire entendre que la volonté du Roy est de maintenir les subjects de la Principauté d'Orange autant que les siens propres.* Mais qu'estoit tout cela que deffaites, promesses & paroles de Cour, qu'on doibt presque tousiours prendre à contre-sens? Et en tout cas le Sage n'y doibt jamais establir asseurance. Ce personnage s'en retourna comme il estoit parti, toutes ces promesses s'en allerent en fumée, & le unsiesme d'Aoust il termina ses jours au milieu de sa commission, emporté d'un flux de sang de unze jours à Orange.

[Margin: De Heyst pour la seconde fois qui parle hardiment à la Reyne.]

[Margin: Illud est non modo justum sed etiam necessarium, cum vi vis illata defenditur. Cic. pro Mil.]

Cependant peu aprés le Roy arrivé à Valence, mande Fabrice de le venir treuver pour ce sujet, voulant que tout fut calme à son passage. Fabrice s'en excuse sur la garnison de sept ou huict cents hommes de guerre qui estoient dans Orange, resolus de luy mesfaire quand il passeroit. La fourbe fut averée par le Gentilhomme que le Roy y depescha. De Varick s'y rendit aussi dés le lendemain pour s'en purger. Il s'en adressa au Connestable qui luy fut favorable, & par son entremise il eut audience de sa Majesté, à laquelle il remonstre *les calomnies ordinaires de Fabrice, les violents attentats qu'il entreprenoit tous les jours au prejudice de la paix contractée entre les deux Estats voysins, le mespris qu'il tachoit de faire incessamment de son maistre, disant avec insolence insupportable, qu'il estoit trop petit Prince pour donner des Reglements de paix à ses subjects, que son Maistre estoit assés grand pour s'en faire faire raison.*

[Margin: De Varick se rend à Valence à la Court du Roy, à audience de sa Majesté]

Il fit

Il fit aussi entendre au Roy *qu'il avoit fraichemẽt reçeu lettres de l'Electeur de Saxe & Lantgrave de Hessen pour estre par luy informés de l'Estat de la Principauté, estans resolus de venir venger l'injure que les Officiers du Pape avoient faite au Prince d'Orange leur parent & allié:* Le Roy promet de luy donner derechef audience en presence de Fabrice, qui s'y rendit finalement.

Oportet arma capere, sive pro cognatis & beneficis, itemque sociis injuria affectis auxiliari. Arist. Rhet. ad Alex.

Vedesi molte volte come la humilità non solamente non giova, ma nuoce massimamente usandola con gli huomini insolenti, che ò per invidia ò per altra cagione hanno concetto odio teco. Mach. de discorsi lib. 2.

Le Chancelier tres-affectionné à l'interest du Prince le reçoit aussi fort favorablement, se rend capable des affaires, appreuve sa procedure, luy tint plusieurs propos graves & serieux: *Que le Roy ne s'en pouvoit entremettre qu'en qualité de moyenneur de paix s'agissant de Souverain à Souverain, & luy conseille d'en reparler à sa Majesté, & d'user envers la Reyne mere de paroles plus hautes & plus fieres qu'il n'avoit fait par cy devant, s'il en veut obtenir quelque chose: car qui la brave* (dit il) *obtient ce qu'il demande.* Plusieurs autres grands de la Cour amis du Prince luy donnerent mesme advis. Le Conseil s'assemble pour cest affaire le Roy present, les parties sont appellées pour estre ouyes. Fabrice y comparut adsisté du Nonce du Pape, & de Varick de l'Advocat & Procureur general du Prince & du premier Consul d'Orange. Il remonstre vivement & hardiment: Que Fabrice Gouverneur du Comté ayant pris divers motifs de molester les Orangeois par menées & par armes sans préalable denonciation de guerre; avoit investi la ville avec les forces du Comtat & autres de leur haleine, canonné & peu aprés entré dans Orange par intelligence, coupé la gorge à hommes, femmes & enfans, donné la ville en proye à ses soldats, bruslé une partie & demantelé une autre. Qu'il en avoit autant fait aux autres places de la Principauté, & que pour un exces d'insolence, il avoit osé mesdire de Monseigneur le Prince. Que ses garnisons logées dans toutes les places du Comtat rendoiẽt tesmoignage de sa procedure, pillans & ravageants toute la Principauté sans espargner mesmes les subjects de sa Majesté, & les terres de Montbrison & Curnier, pour laquelle Monseigneur le Prince est son Vassal. Qu'il avoit empesché qu'aucun Prestre ne vint à Orange pour y celebrer la Messe. Qu'il avoit menacé de la mort ceux qui s'estoient presentés pour y venir; & tout cela pour nous rendre execrables à tout le monde. Supplie sa Majesté de croire qu'il se conformera tousiours à une bonne paix, sans laquelle il est prest d'user des remedes legitimes contre de telles violences & de tirer raison par la voye des armes des torts & injures qui sont esté faicts par Fabrice à son Maistre, qui n'a manque de moyens pour s'en ressentir.

Fabrice replique *qu'il ne vouloit user de longues harangues, mais qu'il s'expliqueroit en peu de paroles; demande son nom au Commissaire qui le luy declara.* Puis esmeu d'extreme collere luy reproche, *qu'il ne faisoit point observer les Edicts de Son Excell. qu'il avoit adsisté au Baptesme d'un Huguenot & au mariage d'un Prestre, & qu'il n'avoit daigné luy rendre les lettres que Son Excell. luy escrivoit: & quand à ce qu'il estoit allé assieger Orange, qu'il l'avoit fait à la requisition & priere du sieur de la Tour, & d'autres qui disoient en avoir charge; pour le regard de la paix & commerce entre les deux Estats, qu'il n'avoit à faire que les Orangeois frequentassent les terres de S. S. veu qu'ils estoient de religion contraire à celle de son maistre & à la sienne, à cause dequoy il avoit souffert lesdites courses.* Le Commissaire luy repart avec pareille esmotion, *que si les Edicts n'avoient esté observés que son Maistre s'en prendroit à luy, auquel seul il avoit à rendre conte: & quand à l'adsistance du baptesme & du mariage, qu'il l'avoit fait pour certains bons respects, desquels il n'estoit tenu luy rendre raison comme n'estant Inquisiteur de sa conscience: que de la Tour s'estoit deschargé envers Monseigneur le Prince du contraire,* disant *qu'il ne l'en avoit jamais requis ains tasché par toutes sortes de moyens de l'en destourner.* Et vouloit continuer si le Connestable prenant la parole n'eut rompu son discours, exhorté les parties à une bonne paix, & requis de Varick de bailler sa demande par escript comme il fit incontinent, laquelle communiquée à Fabrice, il demanda du temps pour en advertir le Pape, & en effect pour appoin-

In eum qui jure agere & satisfacere paratus est, nefas bellum sumere tanquam in injurium. Archidam. apud Thucid. l. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

apointer avec ses subjects devant que traicter de la paix avec Orange. D'ailleurs il avoit des grands supports dans le Conseil du Roy. Le Connestable s'estoit rengé de sõ costé. Le Cõmissaire donc s'en adresse au Chancelier qui l'asseura *que le Conseil trouvoit fort raisonnable sa demande, mais qu'il avoit à faire à la plus malheureuse partie qui marchat sur la terre, laquelle ne vouloit entendre raison: que pour le grand support qu'elle avoit dans le Conseil, il luy conseilloit d'en parler à la Reyne.* Les Comtes de Crussol & de Saut feurent de mesme advis, & cetuy la adjousta *que si le Prince le trouve bon, il rompra la teste à Fabrice & a tous ceux qui voudront entreprendre sur sa Principauté, pour l'affection qu'il protesta d'avoir à son interest comme son allié & serviteur.* Le Duc de Savoye promit aussi au Commissaire d'en parler a la Reine.

Negociation de Varick en [illegible]

Le Pape avoit fait present à son fils le Mareschal Dampville d'une croix de mille escus & d'une pantion annuelle de cinq mille.

Se presente à la Reine.

Suivant cet advis dés le lendemain de Varick se presente à la Reyne, à laquelle il fait entendre les fuites de son adversaire, & declare *qu'il n'estoit point resollu pour la part de son maistre de poursuivre desormais aucune paix, ains d'user de revenche, ayant plus moyen d'endommager Fabrice, que Fabrice de l'offencer.* La Reine, le Roy present repart *qu'il ne faloit point venir aux armes, que le Roy son fils y pourvoiroit, ordonnant a ces fins la tenue du Conseil à l'aprés-disnée*, qui fit entendre à de Varick par la bouche du Chancelier, *que la pacification de ces affaires estoit remise à l'arbitrage du Connestable qui se debvoit rendre au plustot à Orange.* Il en fut empeché par la goute qui le surprint au S. Esprit, & qui l'obligea de couler sur le Rhosne jusques en Avignon où la Court se rendit tost aprés.

Cùm duo sint genera decertandi, unum per disceptationem, alterum per vim: cùmque illud proprium sit hominis, alterum belluarum; confugiendum est ad posterius, si uti non licet superiore. Cic. 1. de Offic.

L'Ambassadeur d'Espaigne à Orange.

L'Ambassadeur d'Espagne fut des premiers que visita nos ruines, il fut obey en toutes choses comme le Prince, & traicté à ses despens. La Duchesse de Ferrare fille unique du Roy Louys XII. Princesse dont la memoire sera tousiours de bonne odeur à le France, estoit à la suite de la Reine, elle avoit ouy parler de la ruine & du saccagemēt d'Orange. La curiosité d'un tel spectacle & la volonté qu'elle avoit d'en discourir l'obligerent de s'y rendre accompagnée de plusieurs grands seigneurs. Elle promit à de Varick *d'emploier tout son pouvoir pour les affaires du Prince*, & se fit donner des instructions pour en pouvoir parler à tous, au Roy & aux Princes du sang.

La Duchesse de Ferrare.

M. le Chancelier.

Le mesme jour que ceste Princesse partit d'Orange, le Chancelier y arriva, y sejourna deux jours, & fit entendre en particulier à de Varick, *que le Prince devoit pourchasser envers le Roy reparation de l'injure qui luy avoit esté faite, qu'il en parlat hardiment en Avignon pour la grandeur de son Excellence, autrement qu'il n'obtieneroit rien, & luy promit d'y contribuer de sa part toute la bonne volonté & affection qu'il avoit à l'interest du Prince.*

La Reine.

Le Roy mesmes qui avoit ouy parler de la desolation d'Orange, fut sur le point d'y prendre son chemin destourné par les ennemis de cest Estat. Le Comte de Crussol usa de telle persuasion envers la Reine qu'il la porta d'y venir. Elle estoit accompagnée des Cardinaux de Bourbon & de Guise, des Comtes de Crussol, du seigneur de Cypierre, de plusieurs autres grands seigneurs, & de toutes les Prindesses & Dames de la Court. Le Baron de la Garde print l'advance pour faire entendre à de Varick de la part de la Reine, *qu'elle vouloit prendre sa collation au Chasteau.* Cestuy cy y donne ordre, puis monté à cheval la va recepvoir au pont d'Egues, luy presente les clefs de la ville, luy offre obeissance, & la supplie tres humblement *d'y vouloir commander comme en ses propres terres, tel estant le respect que son maistre luy portoit.* Puis l'ayant tres-humblement remerciée, *de l'honneur que sa Majesté faisoit au Prince de venir visiter sa pauvre & desolée ville d'Orange, se resiouit de sa venue, esperant que la consideration d'une telle ruine induira sa Majesté, de procurer une entiere & finale pacification des troubles entre ces deux Estats.* La Reine luy remercie la bonne volonté & l'affection du Prince, & luy promit, *ne bouger d'Avignon qu'elle n'eust establi une bonne paix & union entre les voisins.* Parvenue à la Tour

de l'Arc,

de l'Arc, elle visita avec grand contentement les Antiquités d'icelie qui luy furent particulierement expliquées. Les Consuls luy firent la reverence à la porte de la ville, & elle leur tesmoigna par ses paroles le desplaisir qu'elle avoit de la ruine d'Orange, & *que ou les subjects du Roy leur auront fait aucun tort elle leur en faira faire reparation & justice.*

On ne doibt jamais s'exposer à la devotion d'un peuple irrité & qu'on a offencé. Tacite parlant du manquement que fit Pison de venir à Rome aprés avoir empoisonné Germanicus, dit que *relinquendum rumoribus tempus quo senescant, plerūque innocentes recenti injuriæ impares lib. 2 Ann.*

Pleraq; manent quædam statim omissa sunt, aut vetustas obliteravit. Tacit. Annal. 2.

A ceste favorable semonce de justice estoit present le sieur de Suze l'un des principaux autheurs de la ruine d'Orange accompagnant la Reine, comme tout à coup une multitude de voix confuses d'hommes, de femmes, d'enfans de toute Religion, s'esleve parmi ce peuple attroupé à l'entour d'elle criant à plain gosier, *Justice, Justice,* qui de la mort de son pere, qui de sa mere, qui de son mari, qui de sa femme, qui de ses enfans, & usant d'horribles imprecations contre ce seigneur *suplient avec l'armes sa Majesté de le vouloir livrer entre leurs mains pour en prendre vengeance*, par tous les coins & carrefours de la ville où la Reyne passa Suze receut ces maledictions & anathemes de la bouche du peuple. Il estoit d'ailleurs animé par la Princesse de la Roche-sur-yon, & par la Comtesse de Crussol; mais encore par tant de playes qui seignoient en tous les endroicts de la ville. La Reine ayant esté guidée par les lieux plus ruinés & desolés jusques à la place du Cire, vouloit monter au Chasteau pour y prendre sa collation, suivant le dessein qu'elle en avoit fait, & voir en passant le reste du desordre, mais destournée pas les Cardinaux & Madame de Guise à la suggestion de Suze, elle reprint son chemin à Caderousse. De Varick qui l'accompagnoit *supplia tres-humblement sa Majesté d'excuser l'indiscretion du peuple au ressentiment de leurs pertes, dont la memoire estoit si fraiche, protestant avoir faict tout devoir de les empescher*: Puis adjouste *que Suze avoit grand tort d'avoir ainsi adsisté à la ruyne d'Orange, & que son Excell. estoit resolue de demander reparation & justice à sa Majesté, tant contre Suze que contre ses autres subjects & vassaux qui en estoient coulpables.* La Reyne luy dit *qu'elle estoit bien marrie que Suze l'eut suivie à Orange, qu'ayant preveu une telle issue, elle l'avoit exhorté de n'y venir point: qu'elle fairoit administrer justice contre les subjects du Roy, & qu'aprés que le Roy auroit reposé quelques jours en Avignon, elle le manderoit pour s'y rendre afin de porter la dernier main à la paix.* Le Cardinal de Bourbon & les autres grands de la suite de la Reine, qui avoient veu la ruyne d'Orange, promirent aussi au Commissaire *de n'y espargner rien du leur.* D'autre-part le Connestable fit desloger l'avantgarde du Roy qui estoit à Courtheson. Le Prince de la Roche-sur-yon, accompagné des seigneurs de Gordes, Carnavalets & de plusieurs Chevaliers de l'ordre vint aprés à Orange, poussé de mesme curiosité d'en voir la ruyne: Mais la consideration d'une si grande playe luy toucha le cœur, comme à ce brave Romain, & promit au Commissaire *de s'employer pour les affaires d'Orange comme pour les siennes propres.*

Marcellus ut mœnia ingressus, ex superioribus locis urbem vidit, illacrimasse dicitur, vetusta gloria urbis. Tit. Liv. D.3. lib.5. parlant de Siracuse.

Tant de belles promesses de la Reine qui avoit le timon & la conduite de toutes choses; tant de visites & favorables offres des plus grands Princes & Princesses des plus relevés du Conseil, ne devoient ils pas porter les effects en croupe, & marcher de mesme pas que leurs paroles? C'est temerité de promettre plus qu'on ne peut: plus grand deffaut de ne faire pas ce qu'on promet: mais c'est une extreme meschanceté de faire le contraire. Nous remarquerons ces trois sortes de gens en l'evenement de ces affaires, & experimenterons encor à nostre prejudice, que le plus souvent le batu paye l'amende.

Violare quod quisque promittit perfidia est. Isidor. Hisp. lib.4. Origin. cap.24.

De Varick qui attendoit d'estre mandé en Avignon suivant la parole de la Reine en reçoit le premier effect. Le Connestable luy envoye deux Commissaires exprés pour prendre & emmener quatre pieces d'artillerie, & toute les munitions de guerre qui estoient à Orange; Et luy pour s'en excuser bien que malade se rend en Avignon, aprés avoir prié les Commissaires d'attendre

son

[...] voir la Duchesse de Ferrare

son retour. Sa premiere visitte fut chés la Duchesse de Ferrare, laquelle l'advertit *que la Reyne n'alloit pas bien aux affaires d'Orange, qu'elle luy avoit dit de le contremander, & qu'il ne fut si hardy d'y venir: dautant qu'il n'y pouvoit estre en asseurance de sa personne:* Et luy donna un de ses gentilhommes pour le conduire au quartier du Prince de la Roche-sur-yon. Pour y aller, il falloit traverser la grande salle, où ja estoit la Reyne attendant le Bal, il n'y peut passer sans en estre apperceu. Elle tesmoigna à son visage que sa venue luy desplaisoit, le fait neantmoins appeller. De Varick s'approche & aprés une profonde reverence, luy resmonstre que *attendu qu'il avoit pleu a sa Majesté renvoyer les affaires touchant Orange de Valence en Avignon, & la volonté quelle luy avoit ordonnée à son partement d'Orange, il s'estoit hazardé d'approcher ses Majestés, estant asseuré que la où elles sont il y peut estre en toute seureté, suppliant tres humblement sa Majesté luy vouloir declarer s'il en estoit autrement afin qu'il se peut retirer. D'ailleurs qu'il luy plaise trouver bon que l'artillerie & les munitions qui estoient à Orange, lesquelles le Sieur Connestable avoit envoié querir y demeurent; estant le principal moyen qui luy reste pour contenir les subjects en debvoir & obeissance; offrant de la part de son Maistre de passer obligation, & donner caution jusques a cinquante mille escus, que le canon ne bougeroit point d'Orange & que les voisins n'en recepvroient aucun dommage:* il luy dit aussi que *les Consuls d'Orange, n'y osoient venir sans sauf conduict.* La Reyne luy repart, *que depuis qu'il y estoit, il y fut encor: que les Consuls avoient sagement fait de n'y venir point: que le Roy pourvoiroit aux affaires d'Orange avant son partement d'Avignon: & quand aux pieces d'artillerie & munitions que puis qu'elles estoient au Roy, il estoit raisonnable qu'il s'en servit; toutesfois qu'il le feroit entendre au Conseil.*

[...]rle à la Reyne.

Elles estoient encor de celles que Crussol avoit laissées à S. Auban pour se deffendre contre les voisins.

Dés que de Varick eut quitté la Reine elle luy envoya pour l'accompagner un de ses Secretaires, & en effect pour espier ses actions & guetter toutes ses visittes.

Au Prince de la Roche-sur-yon au Connestable

Ceste froide responce obligea de Varick de se retirer, pour aller visiter le Prince de la Roche-sur-yon: ce Prince blasma la procedure du Connestable, la jugeant *passionnée, & par trop adherente aux affections de son fils, & des Officiers du Pape*, & luy dit, *que la Reyne estoit mal affectionnée en son endroit, mais que pour luy il s'y employeroit de tout son pouvoir.* Le Connestable chanta bien autrement. De Varick luy voulant faire mesme remonstrance qu'a la Reine, il entra en collere & dit, *que les Commissaires qu'il avoit envoyés à Orange luy avoient escript, qu'il leur avoit reffusé l'artillerie, & desnié logement à leurs chevaux; Que la volonté du Roy & la sienne estoient d'en retirer les Canons pour s'en servir; qu'il ne le vouloit plus ouir parler, & que s'il ne les faisoit promptement delivrer, il les envoyeroit querir en sorte qu'il s'en repentiroit.* De Varick voyant un tel changement & qu'il ne s'en pouvoit desdire luy promet de mander incontinent aux Consuls pour les luy faire delivrer. Le Connestable ne s'y voulut fier, il y despeche un des siens avec une lettre de de Varick, sur la creance de laquelle l'Artillerie & les munitions furent exhibées & rendues.

Il estoit vray que ces Commissaires luy avoiét escript ces choses mais faussement: car de Varick ne les pria que d'attendre son retour.

Il avoit desseing de les envoyer querir par le Regiment de Strozzi & sous ce pretexte ruiner ou piller encor la ville.

au Chancelier

Le Chancelier tesmoigne un extreme desplaisir du traitement que recevoit de Varick, *luy conseille d'en parler derechef à la Reyne, & s'y haut qu'il fut entendu.* La Duchesse de Ferrare, & le Comte de Crussol furent de mesme advis, il s'en adresse donc derechef à la Reyne, & *la supplie tres humblement de le vouloir pourvoir sur la demande qu'il luy presenta à Valence, & de faire respondre Fabrice sur icelle, pour aprés en advertir son Maistre, affin qu'il y pourvoye comme il advisera. Elle luy promet de faire assembler par tout le jour le Conseil chés le Connestable pour ce sujet.* Autres ne s'y trouverent que les passionnés pour le party du Pape, encor interrompus par les menteries & inventions de son Nonce, du Vice-Legat & de Fabrice, qui firent entendre au Conseil, *que la Reyne les avoit asseurés que l'Ambassadeur d'Espaigne luy avoit dit, qu'il avoit receu lettres du Prince d'Orange, par lesquelles il luy faisoit entendre, qu'il avoit escript à sa Saincteté, que sa volonté & intention estoit, que les subjects de sa Principauté fussent regis & vesquissent comme ceux du Comtat, & non à la conformité de ceux de France.* De Varick ouy la dessus, dit, *que tels propos estoient faux*

Les passionnés pour le Pape estoyent les Evesques d'Orleans & d'Auxerre, le Cõnestable, le Mareschal de Bordillã, les Sieurs de Cypierre, de la Garde, de Villar, & le President Virago.

cautionnés & advancés par les Officiers du Pape commes moyens de fuites & retardements de la paix, attendans le depart du Roy sans qu'il fut pourveu à ces affaires : Que par les lettres qu'il à fraischement receues de son maistre il n'y en est fait aucune mētion, n'estant vray semblable que son maistre eut plustot escript ses intentions à l'Ambassadeur qu'a luy, qui n'estoit dans son Estat, que pour y faire observer ses Edicts & ses volontés, qui ne se pouvoient revoquer par une lettre missive. Le Conseil demeura fixe en ceste fausse impression, il ne fut pas au pouvoir de Varick de l'en dissuader, on se separa sans rien resoudre.

Nec ullus innocens huc usque felix est, ut diligentiæ fingentium par sit. Quintil. Declamat. 11.

Pour ne perdre temps & pour convaincre ceste invention d'imposture : de Varick envoie incōtinent deux des siens a l'Ambassadeur d'Espaigne, qui leur dit *n'avoir jamais tenu ce langage & offre de le soustenir en presence de la Reine & du Conseil.* Il le rapporte au Cōnestable, lequel bien estonné repart *qu'il ne le devinoit pas, mais qu'il y tiendroit tellement la main que son Excellence en recevroit contentement.* Mais pour l'apprendre mieux au vray de Varick se rend ches l'Ambassadeur suivi de ceux qu'il y avoit paravant envoiés, y rencontre le Secretaire du Nonce du Pape, entre en soubson de quelque ruse Italique ; de fait lors qu'il luy en parle il le trouue variant en ses discours, mais rien de semblable à l'imposture. Il s'en reva à la Reyne s'en esclaircir de sa bouche : Elle fut estonnée d'une telle invention, luy declare *n'avoir jamais tenu tel propos, moins que l'Ambassadeur d'Espaigne luy en eut parlé, & qu'elle ne se vouloit plus mesler des subjects, pourveu qu'ils vequissent suivant les Edits de leur Prince.* Il en informa aussi particulierement la Duchesse de Ferrare, le Cardinal de Bourbon, le Prince de la Roche-sur-yon, le Chancelier, le Comte de Crussol, & les autres amis du Prince ; qui se piquerent de plus fort de son interest en haine de telles inventions.

Il ny a rié de plus odieux à Dieu & aux hommes que la menterie, plus à blasmer en des hommes qui sont profession de verité. *Mendacium non solum Diis sed etiam hominibus est odiosum. Plato 2. Reip.*

Les ennemis de l'Estat ne dormoient pas ; la Reine fait entendre à de Varick, *qu'elle avoit remis la decision de l'affaire au Connestable.* Le Conseil est indit ches luy à l'apprésdisnée, autres ne s'y trouvent, que ceux qui estoient contraires au Prince ; de Varick ny comparoit point par l'advis du Chancelier, qui fort affectionné a son party, l'avoit adverty *que ny luy ny aucun Prince du sang ne s'y pouvoient trouver.* Ainsi n'y ayant esté traicté qu'avec les Officiers du Pape, on y fagote une resollution en forme d'accord, *que pour cimenter une bonne paix entre les deux estats, il estoit necessaire que sa Majesté establit un gentilhomme de sa part dans le Chasteau d'Orange au chois du Connestable, avec bonne garnison aux despens de sa Majesté, pour prendre garde à tout ce qui se fairoit dans la Principauté, mais rien de reciproque touchant Avignon & le Comté.* Le Connestable envoya querir de Varick & luy fit entendre ceste belle resolution *qu'on avoit (dit il) prinse pour la satisfaction de Fabrice qui ne se vouloit fier à luy ny aux Orangeois.* Ceste rudesse offence de Varick piqué au vif de l'interest du Prince, lequel proteste d'abord avec esmotion, *ny pouvoir condescendre qu'il n'eut prealablement reçeu la volonté de son Maistre, lequel estoit assés grand pour deffendre ses subjects contre tous ceux qui le voudroient facher excepté sa Majesté ; qu'il avoit plus d'occasion de se defier de Fabrice que Fabrice de luy ; declarant en outre n'avoir commandement de son maistre de ses dessaisir de son Chasteau pour le delivrer entre les mains d'autruy ; Que s'y sa Majeste s'en vouloit emparer & user de force qu'il se retireroit vers son Excellence pour le luy faire entendre.*

Le Connestable irrité de ce refus, dit *que c'estoit le plus asseuré moyen, sans lequel on ne pouvoit venir à la paix, provenu mesmes du mouvement du Duc de Savoye.* Le Duc le desadvoua incontinent, dit *n'en avoir jamais parlé, ny ouy parler,* asseure de Varich, *qu'il estoit prest de l'empecher pour l'affection singuliere qu'il portoit a l'interest du Prince.* De fait il se rendit incontinent vers la Reine pour ce sujet, où il rencontra les Mareschal de Bourdillon, le Baron de la Garde & l'Evesque d'Orleans, qui y estoient pour luy faire treuver bonne ceste deliberation comme ils avoient ja fait ; & essayerent en vain d'attirer le Duc à leur opinion, qui les rambarra si vivement en presence de la Reyne, qu'elle luy promit

1564. promit *de se trouver au Conseil pour y faire rabollir l'affaire.* Il est reassemblé le jour suivant en presence de la Reyne, des Cardinal de Bourbon, Prince de la Roche-Sur-yon, Chancelier & Comte de Crussol, amis du Prince; & aprés plusieurs grandes contestations de la part des Officiers du Pape, la paix y fut faite entre la Principauté d'Orange & le Comtat. Ils insisterent longuement sur ce qu'ils disoient, *que la Principauté ne pouvoit traiter, que pour les subjects; & non pour tous les habitans*: voulans ainsi exclurre les originaires du Comtat qui viendroient habiter en la Principauté, pour avoir moien de les molester.

...rmiee par la ...eyne & ... les ...s du ...ince,

...de la paix ...icte

Deux points travailloient extremement de Varick & le tenoient encor dans l'irresolution: l'un, qu'on l'obligeoit par article exprés *de passer promesse par escriture authentique, d'observer inviolablement tout le contenu de la paix*, sans que Fabrice y fut attaché pas obligation reciproque: l'autre, *que Fabrice & le Vice-Legat avoient alteré, & adjousté aux articles avant que les signer & nonobstant qu'ils fussent ja conclus & arrestés par le Conseil.* Il fut neantmoins contrainct de les avaller par l'advis des Princes amis de son maistre qui luy dirent, *que le dessein des Contadins estoit de l'en desdaignér, & la resolution du Connestable de loger à Orange en cas de refus une compagnie d'hommes d'armes pour achever de ruiner la ville.* Le Cardinal de Bourbon & le Prince de la Roche-sur-yon adjousterent, *vous avés à faire à la plus meschante & malheureuse generation qui soit au monde, vostre plus expedient est d'en sortir par quelque bout, ils ne tendent qu'a rompre tout ce qui à esté conclud & arresté pour vous faire pis qu'ils n'ont encor faict.* Et le Chancelier *vous avés à faire à gens sans foy & sans loy, pires que Diables, sortés en par quelque moyen.* Voicy les articles de ceste paix.

De Varick s'estant plainct au Connestable de l'inegalité de cest article. Il luy dit, que le Roy s'asseuroit bien des Officiers du Pape, mais non de ceux du Prince.

...en ces articles

Que ceux de la Principauté d'Orange laisseront les armes.

Ledict seigneur Fabrice faira aussi lever les gens de guerre qu'il tient en garnison à Bedarrides, Caderousse, Camaret & Serignan lieux du Comtat plus prochains; sauf toutesfois les Gouverneurs & six ou huict hommes à chacune pour leurs gardes.

Pourront les subjects & habitans de la Principauté venir & converser dedans Avignon & les villes & autres lieux dudict Comtat, y faire leur commerce & traficq, & ceux qui y avoient des biens & terres les y faire cultiver & autrement faire labourer, & jouiront de leursdicts biens paisiblement sans estre aucunement troublés ni molestés.

Et quand aux fruicts desdicts biens recueillis en l'année presente, leur seront rendus & restitués par les Communautés ou autres qui les auront receus & perceus, sauf toutesfois & reservé le quart desdicts fruicts lequel demeurera auxdictes Communautés suivant l'ordonnance sur ce faicte de l'authorité de M. le Vice-Legat.

A condition toutesfois que lesdicts subjects de ladicte Principauté promettront de n'entreprendre ni machiner aucune chose contre l'Estat d'Avignon & dudict Comtat, pour raison des injures qu'ils pourroient pretendre avoir receu. Ne pourront entrér aussi audict Avignon & Comtat, en assemblée de plus grand nombre que de neuf ou dix personnes sans autres que leurs espees, ny ne porteront livres deffendus y allans, & y estans ne parleront de la Religion aucunement, ny ne fairont aucun exercice d'icelle sur peine d'estre punis.

Le Gouverneur d'Orange aussi promettra par escript authentique, de ne souffrir ny permettre en la ville d'Orange, ny autres lieux de la Princi-

pauté de faire aucune assemblée, menées ny entreprises contre ladicte ville d'Avignon & le Comtat ou personne quelconque qui y demeure. Et qu'en ladicte Principauté, les Catholiques qui en sont hors y retourneront, & seront reintegrés en tous leurs biens pour y demeurer comme ils souloient, & y celebrer le service Divin ainsi qu'il avoit accoustumé d'estre fait auparavant les troubles. Et auront les trois quarts des fruicts de ceste année qui ont este receus par ceux d'Orange, ainsi qu'il a esté ordonné par les autres cy dessus. Signé Episcopus Fermensis Vice-Legatus. Fabricio Serbelloni, Pierre de Varick. 1564.

Optimus quisque reip. cura merebat: multi odio præsentium & cupidine mutationis suis quoque periculis lætabantur. Tacit. Ann. lib. 3. c. 44.

La paix faite de Varick se retire, & ne pence qu'à la faire observer. Les orages purifient la Mer de ses immondices, & les calamités passées n'ont peu purger les cœurs des subjects, des humeurs corrompues qui les infectent. Ces grands coups de fouët, qu'ils venoient de ressentir de ceste cruelle guerre ne les debvoiët ils point avoir faits sages à leurs despens? pour leur faire comprendre, que la rage de leurs ennemis avoit esté une verge de fer en la main du Seigneur, pour les chastier de leurs rebellions passées. Cela arresta bien le cours de leur malice pour quelque temps; mais il ne peut estouffer ces malheureuses plantes, qui retenoient encor le naturel desbauché de leurs Peres. M. Dardaillon originaire d'Orange Conseiller au Parlement de Provence & cy devant Conseiller & Vice-President au Parlement d'Orange, fut un mauvais instrument pour les desbaucher de leur debvoir & empecher une recognoissance si legitime: il s'en alloit de ville en ville pour susciter les Catholiques ses adherens à former des difficultés par crieries, oppositions reffus; il opera tellement par ses artifices & menées envers ceux d'Orange d'une & d'autre religion, qu'ils resolurent d'assembler le Conseil general pour y baloter cest affaire. *La ville envoye le dixhuictiesme du mois d'Octobre Jean de Lange à la Court sous pretexte & couverture de poursuivre le remboursement de deux mille escus, & d'obtenir permission d'avoir quelques radeaux; exprés pour poursuivre envers sa Majesté de les vouloir recevoir pour appellans, au cas qu'ils recourroient à luy, dont pour la premiere venue, ledit de Langes ne peut obtenir aucune chose.*

Ce sont les mots du verbail de Varick.

Jusques alors on pouvoit dire des subjects de Courtheson ce que le Roy Theodahadus disoit de ceux de Rome. *Majorum vestrorum semper proprium fuit ut tanquam membra capiti, ita suis principibus viderentur adjungi.*

De Varick croit de rencontrer plus de facilité à Courtheson, parmi un peuple qui avoit tousjours tesmoigné une parfaicte obeissance à ses Princes, s'y achemine pour en exiger la mesme recognoissance; un des Consuls, plusieurs de la maison Consulaire y satisfont, *Quoy voyant les autres Consuls & Nobles & desquels j'esperois plus d'adsistance,* (dit de Varick) *incontinent auroient despeché Durre leur premier Consul pour aller à Orange, & entendre de Chabert, Isnards, Allary, Lange, & autres qu'il cognoissoit mal affectionnés à son Excellence, comme j'avois procedé en leur endroit & pour se retirer avec eux & ne passer ladicte recognoissance.* Ils suivirent ceux d'Orange a la piste, & à leur imitation proposent l'affaire en Conseil general, pour le supplanter, & n'en rien faire. De Varick pour ne se roidir contre un torrent populaire, s'en revient à Orange surceant ceste expedition à une autre saison. Dailleurs quelques Vassaux luy estoient du tout contraires en ce fait, & portoient le menton aux autres. Adjoustés y les nouvelles poursuites de Chabert & de Langes en Court de France. 1565.

Estat du Pays-bas.

Ce sont les propres termes du verbail de Varick prins sur l'original signé de sa main.

Le vingt neufviesme de Novembre, dit de Varick, *Chabert & de Langes sont retournés en Court à l'effect que dit a esté, & quelque temps aprés iceluy de Chabert est revenu sans y avoir rien fait, y laissant ledit de Lange à la poursuyte & sollicitation pour la couverte que dit a esté; & ne tiendra à eux qu'ils ne facent tout leur pouvoir pour se rendre maistres; mesme que j'ay descouvert, que la ville avoit envoié à de Langes que Dardaillon & le Capitaine de Courtheson, disoient leur cousteroit femmes & enfans & leurs*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

& leurs biens, avant souffrir que son Excellence fut souverain. Mais toutes ces traverses n'empecherent pas de Varick de pourvoir à tout ce qui restoit pour le reglement de l'Estat. Il institua des nouveaux Conseillers en la Cour en nombre suffisant, à laquelle il fit dresser le taux des salaires & vacations & le stil des formes & procedures de Justice. Par son mouvement aussi le Prince estant en sa ville de Breda, donna ses loix & ordonnances au mois de Septembre mil cinq cents soixante six, qui furent publiées en Parlement le dixiesme de Mars mil cinq cents soixante sept: Telles que nous avons & suivant lesquelles nous vivons, encor annuellement leües & publiées à l'ouverture du Parlement.

Establissement de la Cour.

Ordonnances du Prince.

Chois de Varick pour Gouverneur.

Ce n'est pas la moindre partie d'un Prince que d'estre judicieux au chois & au triage de ses serviteurs, & en la cognoissance de leur portée. Plusieurs s'en sont picqués si avant, que pour n'estre tacitement accusés ou de legereté ou de peu de jugement en ceste partie la; ils ont voulu persister constamment au maintien de ceux qu'ils avoient choisis & destinés à divers emplois; ayans mieux aimé courre la risque entiere d'un mauvais succés, que non pas de les retirer du milieu du chemin: tant ils ont apprehendé de dementir eux mesmes leur propre jugement, ou d'advouër par effect qu'ils se fussent mespris. Ce grand Prince comme en toutes ses actions, a bien fait voir en celle cy, que sa prudence tenoit le timon & le gouvernail, par le chois qu'il fit de Varick entre tant d'autres, lors qu'il l'envoya pour Gouverneur de sa Principauté. Un Estat n'agueres cendroyé par le feu de la guerre dans une conflagration generale; environné de tous costés de puissans ennemis, sans force ny apparence humaine de subsistance; en guerre ouverte contre le Pape, qui par ses Ministres & Officiers exerçoit des cruelles hostilités contre le droict des armes; & ceux qui estoient obligés à neutralité, visiblement partiaux pour le plus fort contre le plus foible; peu d'obeyssance de la plus part des subjects, que la licence de la guerre & l'interest de leur Religion faisoit eschapper à chasque bout de champ: Ainsi ennemis dehors, ennemis dedans, hors de l'abri & de la protection de son Prince, non seulement esloigné d'une tres grande distance, mais occupé à de tres grandes affaires; certes l'Estat avoit besoin d'un tel homme, qui ne fut susceptible de corruption dans les mauvais temps qu'il y a passé: Et l'histoire luy doibt ceste loüange, de n'avoir point esté surmonté en probité, par aucun autre qui l'ait devancé en ceste charge & qui luy ait succedé depuis: ny en constance & fermeté de cœur, au soustien de l'authorité & de la grandeur souveraine de son maistre; ayans tousiours esté les deux principales barrieres qu'il a opposées à ses ennemis. Bien que finalement il fut contraint de ceder à une plus grande force.

Viglius Presidetit au Conseil d'Estat & qui avoit de la creance envers la Gouvernante ne fut jamais d'advis de publier ces severités.

1565. Le Prince l'avoit honnoré d'un tres ample pouvoir, pour la confiance particuliere qu'il avoit en luy, & pour les grands divertissements qui l'appelloient ailleurs. Les Pays bas estoient à la veille de ce grand souslevement, qui a suivi tant de violences & de cruautés, lesquelles avec la liberté de ce riche peuple avoient enveloppé les personnes des plus grands, la vie, les biens & l'honneur de nostre Prince. Les sanglants placarts executés à la rigueur contre les Protestans, l'introduction du Concile de Trente, de l'Inquisition d'Espaigne & l'establissement des nouveaux Evesques & Abbés en estoient comme les porte-enseignes. Le Comte d'Egmont estoit n'agueres revenu d'Espaigne, où il avoit taché d'en obtenir quelque surceance ou moderation. Chacun tournoit les yeux sur luy, comme sur un autre Mercure qui apportat des favorables volontés de ce Dieu terrien. Mais l'ouverture de la responce du Roy d'Espaigne, ayant fait voir autant de maux, que la boite de Pandore; chacun commença de penser à soy. Les plus moderés ne desiroient pas qu'ils fussent encor divulgués, & estoient d'advis de faire des nouvelles remonstrances au Roy, pour le divertir de ceste opiniastrée severité. Ceux qui vouloient pescher en eau trouble, conseillerent la Gouvernante de

Estat du Pays bas.

Si ce Roy eut practiqué ceste belle maxime de Claudius Empereur; il ne se fut pas trouvé aux extremités qu'il se trouva depuis avec ses peuples & n'eut pas irrité le Ciel contre luy. Rien ne le pouvoit faire regner paisiblement que la clemence. *Ita majoribus placitum*, disoit Claudius, *quanta pervicacia in hostem, tanta beneficëtia adversus supplices utendum, nam triumphos de populis, regnisque integris adquiri. Tacit. 11. Annal.*

n'en

n'en rien demordre. Le Prince en dit ses sentiments avec liberté, de vive voix & par escript. Il ne s'en teut point dans les plus celebres assemblées; marquant au doigt les inconveniens qui ont suivi depuis, au prejudice du service du Roy, du repos & de la tranquillité publique. Il s'en descharge serieusement par lettres à la Gouvernante & ne demeure pas muet aux responces qu'elle luy fait. Il en parla quasi en ces termes en sa presence. 1565.

Madame ce n'est pas sans cause si je suis touché d'un vif ressentiment du bien public. Les mouvements de la Religion, qui travaillent ces Provinces & dedans & dehors, m'en donnent assés de sujet. Et les remedes beaucoup pires que le mal, nous jetteront sans doubte dans un labirinthe inextricable de difficultés si nous ni prenons garde. La France est en exemple à nos yeux par tant de calamités qui pour ceste querelle l'ont armée contre elle mesme, deschirant ses propres entrailles avec plus de fureur & d'animosité qu'elle n'a jamais esté portée contre nous: Ce qui me fait croire qu'on n'y sçauroit rapeler la paix qu'avec la perte & la distraction de ce grand Royaume. Que si les auteurs & les protecteurs des nouvelles creances en ce pays, sont contraincts par la necessité d'implorer l'ayde des estrangers pour leur propre subsistance, les forces du pays demeurans partagées & dispercées par leur moyen, je ne sçay plus qu'en dire, je m'en lave les mains. Il faut souvent moderer la rigeur de la loy pour un mieux. Les severités qu'on veut introduire ne sont pas regles perpetuelles. Ie confesse bien qu'il ne s'en faut pas legerement departir, mais pour un plus grand bien, pour éviter un plus grand mal, pour s'accommoder au temps & aux affaires, l'execution en doibt estre differée, par maxime de prudence. En effect, à quoy ont servy tant de gibets? à quoy tant de sanglantes executions? Le service du Roy en a il amendé pourtant? Les prisons, les geenes, les supplices, ne sont que des espreuves de la constance de ceux qui les souffrent. Et ne les voit on pas marcher à la mort avec un visage gay & riant? Et regarder d'un œil sec sans crainte ny terreur les flammes horribles preparées pour les consumer? Elles n'ont jamais rendu aucun exemple de resipiscence ny d'amendement parmy eux. Au contraire tant de supplices ne servent qu'à leur grossir le cœur & augmenter la fermeté de leur courage. L'extirpation d'un seul en attire plusieurs à leur creance. D'ailleurs vous y devés bien penser & prendre garde que leur patience trop irritée ne se change en fureur & que le desplaisir ne leur mette les armes à la main.

Severitas amittit assiduitate auctoritatem. Sen. 1. de Clement. videbis ea sæpe committi quæ sæpe vindicantur. Ibid.

Desperatio ultimis consiliorum precipitiis, quibus aut perit aut perdit animum aperit. Fortner. in Tacit.

Ce Roy comme Tibere croyoit que tant qu'il y auroit des grands hommes en estat en ce pays, ils tiédroient ses volontés en eschec; *neque eminentis virtutes sectabatur & rursum vitia oderat: ex optimis periculum sibi, à pessimis dedecus publicum metuebat. 1. Annal. Tacit.*

Le point principal de l'intention d'Espaigne estoit en exterminant la Religion Reformée, de casser la teste à tous les grands du pays qui la voudroient espauler: & soubs ce pretexte de rebellion r'appeller la gendarmerie Espaignole, aneantir les privileges, sousmettre ce genereux peuple à demy libre, dans les termes *d'une parfaite obeyssance*, & les traiter non comme subjects hereditaires; mais comme peuples de nouvelle conqueste; & de toutes les Provinces en former un Royaume, sur lequel il eut un absolu pouvoir, sans limitation ny moderation; afin que ce peuple escorné de ses privileges luy rapportast plus de fruict comme cest arbre appellé Adrachne, qui se maintient mieux estant escorché.

Le Prince

Le Prince n'oublia rien pour divertir ceste ravine de maux, qui s'advançoit & s'espendoit desia bien avant dans le pays. Il se mocqua du Comte d'Egmont, quand il luy dit qu'on luy avoit beaucoup promis en Espaigne, voyant les effects & les decrets du Roy si contraires à ces belles promesses. En fin comme il ne vit point d'asés fortes chausées pour arrester ce torrent impetueux des volontés Royales : Il declara à la Gouvernante qu'il le falloit laisser passer & qu'il falloit obeyr, tous leurs escripts, toutes leurs deputations ayant esté inutiles pour ce regard : qu'il ne falloit plus consulter si cela se debuoit, mais bien voir par quel biais, par qnels moyens on y pouvoit remedier, & qu'est ce qu'on avoit à faire en telle & si pressante necessité. Ainsi resolution prinse il fut arresté, que la Gouvernante fairoit entendre les ordres & les mandements du Roy à tous les Gouverneurs des Provinces, & en ordonneroit l'execution à tous les sieges & tribunaux, avec charge de certifier de trois en trois mois, chacun endroit soy le Privé Conseil, de l'estat de la Religion & du progrés de la reception du Concile de Trente. Ce qui fit parier aux plus judicieux l'arrivée des grands mouvements.

Regis voluntas pro lege habitur.

Les Poulets craignent le fiel & les Chiens le mangent. Le Prince, les grands du Pays, & la Noblesse aymerent mieux resister à ces violences que d'y consentir. De fait ils s'assemblent pour remedier aux troubles, & aux calamités naissantes de ceste persecution. Ils font ligue & confœderation ensemble ouverte & secrete, & ne l'observent pas moins religieusemcnt pour n'y apporter tant de ceremonies que ces anciens Germains. Les autres Nobles se liguent ouvertement. Le Prince en cachete avec les Comtes d'Egmont, de Horne, de Bergues, de Montigny, de Hooghstrate, comme les plus grands, principaux autheurs & arcs-boutans de la cabale, sacrifient à la Deesse Angerona & leur resolution demeure cachetée du seau du secret. Les nopces d'Alexandre Farnese Prince de Parme fils de la Gouvernante, avec Marie de Portugal nouvellement arrivés d'Espaigne, celebrées dans Bruxelles avec tant de magnificence & en si grande assemblée, donnerent moyen & opportunité à la plus part de ceste Noblesse de s'y voir ensemble & d'en jetter les premiers fondements. Cest Ligue commença d'estre bastie comme entre Gentilshommes champestres exposés à la premiere invasion de l'Inquisition, pour leur commune deffence, puis comme un peloton de neige qui grossit en roulant, leur nombre augmenta des plus hupés jusques à plus de quatre cents, & fortifié sous main par les plus grands & les plus interessés. Ils conclurent ensemble & jurerent par serment solemnel, d'employer leurs biens & leurs vies, pour l'extirpation jusques à la racine de ceste damnable Inquisition : avec protestation de maintenir la gloire de Dieu, la Majesté du Roy, le bien & l'advantage du public & leur commune deffence, & d'empescher que ces fauterelles montées du midy qui foysonnoyent encor dans le pays ne broutassent les privileges de leur patrie.

Tacite parlant des confœderations qui se souloient faire entre les Alemans dit que *Mos est Regibus Germaniæ quoties in societatem coeant, implicare dextras, pollicesque inter se vincire nodoque prestingere, mox ubi sanguis in artus extremos se effuderit, levi ictu cruorem eliciunt, atque invicem lambunt.* *Tacit.* XII. *Annal.*

Les Romains sacrifioient à la Deesse Angerona & la peignoient la bouche close & liée, *Plin.l.3.ch.5.*

Les habitans de la Surie estrangement molestés par les fautereles qui vienent du midy, convoquent chacun an l'arriereban pour leur faire la guerre.

Les Dominicains ou Iacobins en la naissancé de leur ordre enfanterent cest horrible & effroyable monstre de l'Inquisition. Les impietés des Mores, des Sarrasins & des Marrans, qui lors pulluloient en Espaigne notamment en Arragon en furent les causes, & le Roy Dom Fernand d'Arragon le premier qui l'autorisa, & qui en fut honnoré par le Pape du tiltre de Roy Catholique hereditaire aux Roys d'Espaigne. Ceste commission qui n'avoit esté donnée à ceux de cest ordre que contre les Mescreans les rendit odieux dés qu'ils la voulurent estendre contre les Chrestiens, si que les Aragonnois mesmes ne la reçeurent que par force aprés grande effusion de sang.

Tous ceux qui sont scités par devant le S. office de l'Inquisition sont obligés d'y comparoistre, autrement ils sont deslors declarés attaints & convaincus; des que le prevenu est en prison, il est despouillé par le concierge jusques à la chemise & laisé en tel estat huict jours durant, au bout desquels le concierge luy conseille de demander audience, & aprés l'avoir long temps en vain

poursuivie, il faut qu'il devine la cause de son emprisonnement & ses accusateurs. Un seul tesmoing suffit pour le faire appliquer à la question extraordinaire. S'il ne peut deviner c'est fait de luy, son silence le declare convaincu. Mais avant toutes choses tous les biens de l'accusé sont saisis, inventoriés, regis par sequestre, puis confisqués entierement bien que la peine ne soit pas capitale. Quand ils donnent la question à un prisonnier, ils le devalent dans un antre obscur & noir : là il trouve ses Iuges & ceux qui l'adsistent assis en leurs sieges voilés de crespes noires: le Boureau s'y presente aussi vestu d'un saye de toile noire, la teste couverte d'un capuchon noir persé de deux trous devant les yeux. Le Iuge l'exhorte de dire la verité, sans qu'il sçache le plus souvent ce dequoy on l'accuse. Il est despouillé tout nud fors les parties honteuses qui sont couvertes d'un linge, on l'applique à la question, tantost d'une façon tantost d'une autre. S'il ne veut rien confesser on luy fait remettre ses membres disloqués avec plus de douleur qu'auparavant. En ce miserable estat on l'exhorte de se confesser ; & lors qu'il est à confesse il y a un Notaire caché, qui escript sa confession pour juger de quelle religion il est. Quelques jours devant l'execution on l'exhorte de declarer tous & un chacun ses biens meubles & immeubles, s'il ne veut que ceux qui restent en sa maison soient prevenus de larcin, ou bien s'il ne veut miraculeusement tomber mort en terre comme *Ananias & Sapphira aux pieds des Apostres pour avoir menti au Seigneur en recelant partie de leurs biens*. Le matin du jour de l'execution venu, les Officiers le vestent d'vne mandille appellés la *Sant benita*, là où sont pourtraites plusieurs testes de Diables, & pour chapeau luy donnent une grande mitre de papier, sur laquelle on voit depeint un homme assis dans un feu avec un Diable qui l'allume & le tourmente. En cest estat il est mené au bucher accompagné devant & derriere de toute ceste caterve d'Officiers de l'Inquisition, marchans autour de luy comme en une pompe executoriale. Là paroit la grande banniere de l'Inquisition faite de damas rouge richement brodée, embelie d'un costé du nom & des armes du Pape Sixte qui la confirma, & de l'autre du nom & des armes du Roy Fernand qui l'establit, puis le Patient en si miserable estat attaché au bucher est tout vif inhumainement exposé aux flammes devorantes.

Il n'y a Gentilhomme en Espaigne qui ne voulut avoir donné un doigt de la main, pour s'exempter de sa cruauté. Et les Marchands de Lisbonne quoy que tres Catholiques, offrirent au Roy Philippes II. en son advenement à la Couronne de Portugal trois millions & demy de Ducats, non pour l'abolir mais pour en moderer les formes, à ce que personne ne peut estre fait prisonnier sans accusateur, & qu'il fut loysible à un chacun de se deffendre en Iustice avant qu'estre condamné. Le peuple de Milan s'est armé autre-fois contre elle, Naples l'a rejettée, & les Venitiens pressés par le Pape de la recevoir luy respondirent *qu'ils sçavoient bien chastier les Reformés, bien que ce ne fut pas à la mode d'Espaigne*. Là où l'Inquisition est recognue tous les privileges cessent, de quelle nature qu'ils soient, nul ne s'en peut exempter, elle a mesme proprieté que ceste pierre qui devore la chair qu'elle touche. Ainsi Anthoine Perés fut condamné par l'Inquisition, au prejudice de la Iustice d'Arragon, laquelle seule devoit cognoistre de l'accusation intentée contre luy. Ainsi Charles Prince d'Espaigne fut condamné & executé à mort par elle. Ainsi le Roy Catholique mesmes s'y est sousmis. Toute matiere dependant de la religion directement ou indirectemẽt est de leur cognoissance, & bien souvent pour des causes si modiques, qu'on n'en voudroit pas reprendre un enfant. Ainsi un seigneur de marque du pays d'Artois fut mis à l'Inquisition, pour avoir tiré d'une arbalestre à boulets contre un vol d'Estourneaux juchés sur une croix posée à la cime d'un clocher d'une Eglise, accusé d'avoir tiré contre la *saincte Croix*. Et un autre pour avoir fait picquer une paire de bottines en picqueures croisées, fut aussi accusé d'avoir tenu la *sancta*

Psarcophagos est une pierre qui consume la chair qu'on luy met dessus. Plin. lib. 2. cap. 96.

Vn autheur Catholique parlant de l'Inquisition dit *Eam esse eorum qui quaestionibus preessent arrogantiam uti cedere ijs Regem oporteret. Accidisse cum fortè verbo quem eorum lesisset, ut incidi Regi venã, sanguinemque expiando crimini igne cremari oportuerit. Franc. Harei Annal. Brabant.*

1565. *Sancta Crux* en si peu de reverence & traitée avec tel mespris, que de l'avoir profanée à ses pieds. Ce sont les crimes capitaux dignes du feu ausquels sont exposés leurs justiciables.

Le Concile de Trente.

Les decrets du Concile dn Trente estoient aussi estranges, & soubs pretexte de la reformation des Ecclesiastiques ne tendoient qu'à l'oppression de la liberté Chrestienne, à l'establissement de l'Inquisition, à l'aneantissement des anciens privileges & libertés de l'Eglise Gallicane, de laquelle les Pays bas font des notables membres.

Les Placarts du Pays bas.

La teneur des Placarts sanguinaires estoit aussi effroyable: tous ceux qui avoiét autre croiãce que celle de l'Eglise Romaine, qui tenoiét des livres prohibés, qui logeoiét les heretiques; estoiét sur le tesmoignage de deux tesmoings sans examen precedent, rigoureusement condamnés à la mort, leurs biens confisqués, la troisiesme partie distraite pour les accusateurs & pour les tesmoings: contre lesquels la recusation reçeue par le droict, ne treuvoit pas beaucoup de lieu, s'ils estoient recognus bons Catholiques. Nul ne pouvoit interceder pour celuy qui s'en estoit fui, non le pere pour l'enfant, ny l'enfant pour le pere. La proximité entre les freres estoit inutile pour ce regard. La fuite attiroit infaliblement la confiscation des corps & des biens. S'il advenoit à quelqu'un de mal sentir de la foy Catholique touchant quelque point d'icelle, bien que en suite il s'en fut esclaircy & instruit par son Curé, ceste opinion qu'il avoit eüe luy causoit la mort: vray est que pour grande grace au lieu d'estre bruslé, si c'estoit un homme on le decolloit, & si une femme on l'enterroit toute vive. Et si quelque Iuge eut cuidé adoucir ces rigueurs, d'autres procedoient cõtre luy comme contre fauteur des heretiques.

Philippe II. eut mieux fait de suivre ce grand Empereur Valentinian en ses maximes, pour la religion duquel *Amm. Marc. lib.* 30. dit que *hoc moderamine Principatus inclaruit, quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit, nec interdictis minacibus subjectorum cervicem, ad id quod ipse coluit inclinabat sed intemeratas reliquit has partes.*

& l'introduction des nouveaux Evesques, quatre causes du soulevement du Pays bas.

A ces trois furieux brandons des mouvements civils qui ont embrasé les Pays bas, fut encor adjousté pour un quatriesme l'introduction des nouvelles Eveschés. Il n'en falloit pas tant pour perdre ce pays. Le Lion Belgique n'est pas du naturel des autres Lions, qui se laissent dompter par l'approche des flambeaux allumés ou par des tisons ardents; cestuy-cy plus genereux que les autres ne s'apprivoise que par la douceur. On advançoit pour specieux pretextes les immenses richesses de ces peuples, la multitude du monde qui y estoit accreu à merveilles, la grande estendue des Dioceses, la diversité des langues & des nations que le commerce y avoit attiré de tous les endroits du monde, le petit nombre de pasteurs desormais incapables de la conduite de si grands troupeaux; pour à quoy satisfaire il estoit necessaire de l'augmenter & des Abbayes & autres benefices inferieurs former des nouveaux revenus & les adjoindre aux nouvelles Eveschés. Mais en effect le dessein de remplir ces nouvelles dignités de creatures pestries au levain d'Espaigne, de fortifier & de favoriser la reception de l'Inquisition, du Concile, & l'execution plus exacte de ces placarts contre les Protestans, & pour avoir plus de suffrages à leur devotion dans les Estats du Pays, furent les principaux motifs de ceste nouvelle introduction, que l'Espaigne avoit tant à cœur.

Il n'y a rien que le Lion craigne plus que les feux ardans. Et l'on ne les peut domter qu'en leur presentant des flambeaux allumés.

C'estoient des moyens pour parvenir à ce grand desseing de traiter ce pays comme de nouvelle conqueste, en former un nouveau Royaume & un nouveau peuple.

1566.

Le Prince reçoit l'Edict du Roy pour le Concile de Trente,

La Gouvernante dés le commencement de cest année, envoye au Prince pour ses estreines cest Edict, contenant la reception du Concile avec charge de le faire observer dans ses Gouvernements. Le Prince luy respond, que le pays le pourroit reçevoir sous certaines conditions; mais qu'il voyoit de l'impossibilité de l'y faire assujettir en tous ses poincts: Et pource ne se sentant asses puissant pour soustenir les mouvements, qui se hastoient comme à grand pas, supplie la Gouvernante d'aggreer qu'il se puisse demettre de ses Gouvernements de Hollande, Zeelande & Utrecht. D'autre part tout le pays est esmeu de ces estranges nouveautés, comme un corps par la survenue de la fiebvre. Les quatre villes principales de Brabant s'y opposent, Anvers s'y roidit ouvertement, & comme membre de l'Empire proteste de recourir aux Estats d'iceluy, & d'y faire sciter le Roy mesmes pour l'observation de leurs privileges de tout point contraires à l'Inquisition. Les

Il veut se descharger de ses Gouvernements.

Les troubles du pays augmentent.

On appelloit s'abstenir des febves, ne se mesler du gouvernement des affaires publiques: pource qu'anciennement on faysoit l'election des Magistrats avec des febves. *Plat.* en ses sentences, *Ænigm.*

Anvers ville Imperiale a dõné le tiltre au Roy d'Espaigne de Marquis du S. Empire.

Ecclesiastiques aussi ne peuvent gouster l'Edict à cause du demembrement de leurs benefices. Le mescontentement est general, tout est à la veille d'un souslevement, le pauvre public est en consternation: Et la Gouvernante mesme, preoccupée comme par des grandes terreurs paniques, ne sçait à quel sainct se vouër dans l'incertitude des evenements.

A ceste confœderation des Nobles plusieurs des plus puissantes villes du Pays se joignent d'interest; Anvers, Amsterdam, Boisleduc: plusieurs riches marchands offrent leurs bourses & leurs consentements pour la manutention de leurs privileges; plusieurs se donnent la main parmy le verre & la bouteille qu'ils employent comme seaux de leur commune deffence. Mais tous ces despits ne sont encor que fleuretes.

Le Prince se rend dans sa ville de Breda. Là il fut visité en mesme temps, par le Comte Ludovic de Nassau son frere, & par quelques autres seigneurs Allemans ses alliés. Les Comtes de Horne, de Megen, de Hooghstrate, de Brederodes, s'y trouverẽt aussi comme en visite, avec des principaux Nobles confederés, jusques au nombre de douze. Le Comte d'Egmont & le Marquis de Bergues avoient n'agueres quitté la compagnie. Dés le jour suivant le Prince les convie d'aller faire bonne chere à Hooghstrate, avec ces seigneurs Allemans, qui ne desiroient pas de partir, sans avoir l'honneur de les saluer. Ils s'y rendent, & là tous ensemble prennent de nouveau fait nouveau conseil. La principale fin du convive n'estoit pas donc pour chopiner. Le Prince leur fait toucher au doigt le danger des troubles qui menacoient l'Estat de grandes calamités. Leur represente d'un costé ceste hardie entreprinse de la Noblesse, comme pour remede aux maux de l'Estat, mais qu'il apprehende que ce qu'on tient pour remede ne soit pire que la màladie: Et de l'autre le danger qu'il y a de s'en fier aux Cardinalistes, & de remettre la disposition du bien public entre leurs mains: les conjure de joindre tous ensemble avec luy leurs conseils & leurs pouvoirs, & de prendre en main le soin de la cause publique. Ces seigneurs estrangers Allemans dirent aussi quelque chose qui alloit là. *Comment* (dit Megen) *est il possible que de petites gens, & en si petit nombre, osent telle chose? Je prie Dieu! si le Roy me donnoit deux cents mille francs, je casserois la teste à tout cela. Quoy? vous? Monsieur de Megen?* dit le Prince, *vous ne sçauriés. La chose ne vous seroit si aisée que vous croyés, il y a beaucoup d'honnestes gens parmy eux.* Egmont & Bergues ne tesmoignerent pas de mieux reçevoir la proposition du Prince. L'assemblée se rompit, cestuy-là & Megen s'en revont à Bruxelles, & rapportent à la Gouvernante tout ce qui s'estoit passé: Et deslors cestuy-cy se sequestra entierement du Prince, & se donna du tout à la Gouvernante. Quant à Egmont, son humeur ne revenoit ny à la Gouvernante ny au Prince.

Non est turpe cum re mutare consilium. Sen. 4. de benef.

La Regente qui en vouloit faire son profit dissimule envers le Prince & les autres qu'elle doubtoit le plus: assemble tous les plus Grands du pays pour les consulter sur une affaire si importante en ceste grande commotion de l'Estat: fait semblant d'aggreer ceste assemblée de Breda, & pour ne desobliger ny le Prince ny le Comte de Horne qui le secondoit en ses mouvements, elle les y appelle des premiers. Le Duc d'Arschot, les Comtes d'Egmont, de Bergues, de Megen, d'Aremberg, de Hooghstrate, de Ligny, de Montigny, de Barlaymont, d'Hachicourt: tous ceux du privé Conseil s'y trouverent aussi. L'assemblée estoit grande & celebre: chacun dit son sentiment. Le Prince parla ainsi:

Pleut à DIEU que j'eusse esté creu au commencement, je vous avois bien predit que ceste maladie d'Estat ne pouvoit estre guerie que par la douceur, & qu'il y avoit du danger de porter dans le desespoir ceux qui ont la mort à la gorge. Nous sommes tous d'accord en ce point, qu'il faut conserver la Religion Catholique, & que si elle ne peut subsister en son entier sans le ministere de l'Inquisition, nous devons tout coucher, nos biens, nos vies, pour le soustien d'icelle. Mais comme vous voyés, nos sentiments sont diffe-

differens en ce que nous croyons qu'elle doibt estse retrenchée comme la matiere & la cause mouvante de tous les maux & dangers qui nous menacent. On fait deux sortes d'Inquisition, la Papale & l'Episcopale. Quant à celle la, rien ne nous oblige de la garder, puis qu'elle ne nous est pas necessaire. Pour celle-cy, nous la devons conserver par necessité, si nous ne voulons dechasser nos Evesques de leurs sieges, ausquels compete le droict & l'authorité de veiller & de s'enquerir soigneusement touchant nos meurs & le salut de nos ames: cela est une Inquisition, qu'on la nomme comme on voudra. Mais ce n'est pas ceste Inquisition maudite en la bouche du peuple, qu'on appelle Papale, Inquisition de Rome, ou bien Inquisition d'Espaigne, tant odieuse au monde, qui n'est propre qu'à faire du bruit, à exciter les tumultes & à renverser l'ordre de toutes choses. Qu'en avons nous donc affaire? puis que tant de peuples & tant de nations s'en passent si aisement, & que jamais ni les François, ni les Allemans n'ont en rien demordu de leur constance & de leur generosité pour ne l'avoir pas receüe. Il nous doibt suffire si nos Pasteurs ont le soing qu'ils doivent avoir de nous, & si nos Evesques s'acquitent dignement de leurs charges: Car je suis asseuré que nous pouvons rejetter l'Inquisition Papale sans contrevenir aux volontés du Roy, puis qu'il vous a asseuré par ses lettres, qu'il n'avoit pas dessein de rien innoüer. Avant la venüe de Luther personne n'avoit jamais ouy parler de l'Inquisition du Pape. l'Empereur a esté le premier qui l'a introduite: mais ç'a esté en un temps de tenebres parmi l'ignorance des Evesques, & la corruption des Ecclesiastiques: En somme lors que le temps l'a souffert. Ie ne sçay pas toutesfois si cela a esté plus proffitable à l'Empereur que perilleux & dommageable à ses affaires, d'avoir ainsi escous & esbranlé les loix publiques & fondamentales de l'Estat. Aujourdhuy les affaires ont changé de face, les dignités ne se considerent plus comme elles souloient, on se manie autrement. Jettés les yeux sur toutes les Provinces, vous y trouverés presque autant d'Evesques que de bonnes villes. Ne vous estonnés donc pas si nous cerchons des remedes convenables au temps. Les bons medecins ne recourent aux remedes doleureux qu'avec regret: Ils employent tous autres avant que venir aux boutons de feu. Nostre maladie Dieu graces n'est pas encore deplorée, qu'il ne nous reste d'autres remedes. Les Estats bien policés ne souffrent jamais le changement de ses loix qu'il n'en arrive du desordre. Nous devons imiter les sçavants Medecins qui temperent les medicaments catarctiques par des lenitifs, afin de les accommoder à la portée d'un estomach indigest. Icy il nous faut employer la douceur non la rigueur. On voit le peuple desdaigné, adoucissons le de peur que du desdain il ne passe à la sedition. Quant à moy mon advis seroit de surceoir à present l'execution de l'Inquisition puis que nous le pouvons faire sans prejudice de personne. Les Inquisiteurs n'ont point leur confirmation du Pape qui est a present, sans laquelle ils n'ont garde de proceder ny d'entrer en cognoissance de cause, puis qu'eux mesmes tienent que leur pouvoir est expiré par la mort de son predecesseur. C'est ce que javois à dire touchant l'Inquisition, conformement à l'advis de plusieurs autres que vous avés oui. Quant aux placards j'en ay souvent dit ailleurs mes sentiments, il y a beaucoup plus a relever maintenant. L'opinion de Monsieur Viglius est de les establir par le glaive, autrement il ne croit pas qu'on se puisse deffaire de ceste nouvelle secte. Pour dire le vray, ç'a esté autrefois l'advis de plusieurs qui en ont parlé de ceste sorte, plus pour s'accommoder au temps que pour en parler avec prudence. Et l'experience a verifié, que les plus grandes cruautés ont introduit plus de sectes & de nouvelles opinions. Car ceux qui embrassent une nouvelle religion, s'y portent auec telle ardeur, que comme ils croyent qu'elle est procedee du Ciel, ils font gloire de la soustenir aux despens de leur propre vie. En ces derniers temps plusieurs se sont jettés dans leur party en admirant la constance & la fermeté de cœur de ceux qui estoient exposés à la mort pour le soustien d'icelle. A les voir si gayement livrer leurs propres corps aux supplices, contre lesquels n'estant pas a presumer qu'ils fussent portés de haine contre eux mesmes, les regarder prendre la mort à gré dans les horribles tourments des feux & des flammes, estoient des preuves certaines que leur religion estoit bonne: Et la cruauté des supplices a fait de tels progrés en France, en Angleterre & en ces Pays, qu'elle en a rendu

 plusieurs

Nocet sæpe antiquus rigor, & nimia severitas cui jam pares non sumus. Tacit. 1. Hist.

Et Lucain parlant de Sylla Dictateur lib. 2.

Dumque nimis jam putrida membra recidit,
Excessit medecina modum: nimiumque secuta est,
Qua morbi duxere, manus periere nocentes,
Sed cum jam soli possent superesse nocentes.

Ce Roy ne pouvoit mieux regler ses actions pour ces troubles, que par les maximes de Tibere qu'il pratiquoit par tout ailleurs; lequel donnant des instructions à Germanicus pour commander en Allemagne luy dit, *se novies à Divo Augusto in Germanias missum plura consilio quam vi perfecisse. Sic Sugambros in deditionem acceptos, sic Suevos, Regemque Maroboduum pace obstrictum. Tacit. 2. Ann.*

Remissius imperanti melius paretur. Sen. 1. de Clement. 24.

Les Egiptiés sont divisés en quatre sectes bien que toutes tirées de l'Alcoran & sont souffertes. Les Iapons en ont neuf & leur Roy ne les violente point. Les Turcs mesmes reçoivent indifferemment toute sorte de religions dans leurs Estats.

Fides suadenda est nõ imperanda. Bernard. in Cant.

Quasi quadam dulcedine ac nectare, Ebrÿ cuncta comtemnunt: & eò veniunt ut dum mori post mortem timent, interim mori nõ timeant. Minut. fœlix in Oct.

Ammian Marcel. parlant de l'Empereur Julian pour destruire la religiō Chrestienne dit qu'y ayant de la mesintelligence entre les Pasteurs & le troupeau, il fit tout ce qu'il peut pour les accorder, les exhortant à servir leur religiō sans crainte: puis examinant pourquoy il le faysoit dit que c'estoit *Vt dissentiones augente licentia, non timeret unanimantem postea plebem: nullas infestas hominibus bestias ut sunt sibi feralibus plerisque Christianorum expertus.*

Les Iuifs ne voulurēt jamais souffrir dans leur temple un statue de Cæsar, & se presenterent volontairement à la mort au Lieutenant de l'Empereur qui les y vouloit contraindre, lequel voyant leur obstinacité la fit oster & leur pardonna. Ioseph. Antiq.

plusieurs coulpables des semblables crimes. Les premiers Chrestiens souloient dire que le sang des martirs estoit la semence de l'Eglise. Cela fut cause que l'Empereur Julian qui avoit desseing de les exterminer de fonds en comble commença de les traiter doucement, & gagna plus sur eux par la paix & le repos qu'il leur donna, que ceux qui l'avoient precedé n'avoient advancé par le fer & par le sang. Le glaive n'a point de puissance sur l'esprit. Jamais aucun Prince n'a sceu vaincre l'obstinacité des Juifs. L'Esprit doibt estre surmonté par armes spirituelles. Quelles secousses n'a pas donné l'heresie à l'Empire des Grecs? Et toutefois les Empereurs se sont contentés de les punir par bannissements, ce sont la les plus grands supplices que Constantin ayt decerné à Arrius, Constans à Ætius & Theodose à Nestorius. Et bien que ce dernier eut decerné de grandes peines cōtre eux, pour intimider ceux qui en estoient attaints, toutefois il n'en fit mourir aucun. Où sont maintenant les Arriens? lesquels non un Royaume, non un Empire, non pas quasi tout le monde ne pouvoit contenir. Vne negligence supine à les supporter les à destruits à la longue. L'heresie à cela de propre, que de lever le sourcil en sa naissance: mais des que sa nouveauté est cognue, & comme abandonnée à soy mesme, elle decheoit sans doubte & tombe de son propre poids. Contentons nous donc des semblables peines que ces Augustes Empereurs ont infligées à tels crimes. Nous ne nous y sçaurions jamais mieux manier que par l'exemple d'autruy. L'experience des choses nouvelles ne se peut faire qu'avec peril. En l'an 1550. l'Empereur Charles à l'instance des pays, retrencha quelque chose de la severité des placards. Le Roy Philippes meditoit le mesme. Les Evesques ont destourné ceste bonne œuvre: s'ils ont bien fait, le temps auquel on doibt accommoder les loix en jugera. Nous surmonterons le mal, pourveu que le mal ne nous surmonte nous mesmes. Il y à de l'impossibilité à le retrencher du tout: Et l'Apostre ne dit il pas qu'il est necessaire qu'il y ayt des heresies? Accordons leur que ces loix severes soient tres bonnes d'elles mesmes, mais à quoy peuvent elles servir maintenant? La contagion s'est attachée à plusieurs: le nombre en est infini. Que si les espées desgainées contre eux les portent à des croyances plus erronées? Vne bluete allume souvent un grand feu. Par de si petits commencements les François se sont portés à des grands mouvements, avec lesquels j'entends que ces confederés ont eu des secretes menées. Il les faut donc appaiser en quelque sorte, si nous voulons avoir paix. C'est le plus asseuré conseil que je vous puisse donner maintenant. Je prie DIEV qu'il benie vos resolutions.

Les saincts Peres dans l'Eglise primitive ont tousiours rejeté ceste violence des consciences, & au quatriesme Concile de Tolede fut dit que *Qui jam sacro lavacro tincti essent, cogerentur ad servandam fidem quam acceperant; sed ne posteriùs Iudæi compellerentur ad baptismum.*

Ce Prince estoit des mieux disans de son aage. Il ne se trouvoit jamais en aucune assemblée qu'il ne s'y fit admirer. Il prononça ce discours avec tant de gravité & d'eloquēce que chacun en fut ravi. La force des raisōs & des belles maximes, tirées de la Philosophie, qui luy estoient familieres, l'en firent juger capable, & qu'il ne les avoit puisées que dans son cerveau. Toutes choses balancées, il fut resolu d'embrasser le milieu cōme le plus asseuré, de moderer ceste grande severité des Placarts qu'on ne pouvoit paisiblement faire observer à la rigueur, & de ne les casser pas entierement puis qu'on ne le pouvoit faire qu'au detriment de la religion. On fut d'advis de respondre aux Confœderés, qu'on ne chargeroit pas de l'Inquisition ceux qui n'y avoient jamais esté assujetis & qu'on en adouciroit l'usage envers ceux qui l'avoient ja soufferte, jusques à ce que le Roy eut plus amplement donné ses volontés sur ce sujet.

Ne porte pas un anneau estroit, c'est à dire ne souffre pas qu'on opprime ta liberté. Platon en ses sent. Ænigmat.

Cependant les Nobles Confœderés qui ne pouvoient souffrir un anneau si estroit, embrassent la cause avec plus d'ardeur qu'auparavant, & resolus de passer outre, donnent le rendés-vous à tous ceux de leur cabale au premier jour d'Auril dans Bruxelles. Il y eut plusieurs discours entre eux, s'ils y devoient paroistre en armes accompagnés de gens de guerre, ou bien s'y rendre en habits d'hommes pacifiques & de supplians: la seconde l'emporta. Mais d'autre costé on disputoit à la Cour de la Gouvernante, si elle les devoit admettre en si grand nombre dans la ville, ou bien leur refuser l'entrée. Barlaymont estoit d'advis qu'on leur fit visage de bois, & passoit plus outre

qu'on

1566. qu'on les devoit faire massacrer à l'improviste lors qu'ils seroient à la Court. Au contraire le Prince & plusieurs autres disoient, qu'on exerçeroit une grande barbarie envers des Gentilshommes, si on ne leur permettoit de se rendre supplians en justice, puis que cela n'estoit pas refusé aux plus miserables. L'advis du Prince est suivy : on est resolu de les ouyr, pourveu qu'ils se presentent sans armes & sans aucune suite de gens de guerre. Ils commencent donc de marcher depuis l'hostel de Culembourg jusques au palais de Bruxelles, d'un pas coy & grave, en nombre d'environ quatre cents, quatre à quatre, ayans en teste le Comte Ludovic de Nassau & le sieur de Brederodes. La Gouvernante les attendoit en grande compagnie. Elle avoit mandé tous ceux du Conseil d'Estat, les Gouverneurs des Provinces & les Chevaliers de l'Ordre, qui estoient autour d'elle l'adsistans. Le grand nombre des supplians troubla la Regente. Barlaymont pour la r'asseurer luy dit *que ce n'estoient qu'un tas des Gueux.* Brederodes portant la parole pour tous, aprés luy avoir faict une profonde reverence, exposa le sujet de leur venue & dit, que c'estoit pour luy presenter une tres-humble requeste & pour se plaindre de ce qu'on les avoit accusés de trouble, de sedition, d'infidelité : demande justice & punition contre les accusateurs. La Regente reçoit la requeste de sa main, les asseure de la voir & de leur faire donner bonne responce. Le Prince en avoit adoucy les termes auparavant & en avoit retranché tout ce qu'il y avoit de trop aigre.

Ils furent advertis de la salie de Barlaymont & pour y faire allusion prindrent le nom de *Gueux* & pour devise *fidelles à DIEV & au Roy jusques à la besace.*

Fins de leur requeste.

Les fins de leur requeste ne tendoient qu'à l'abolition des Placarts, à l'aneantissement de l'Inquisition & à la rejection du Concile de Trente : sur quoy ils demandoient l'intercession de la Regente envers le Roy : & cependant qu'elle en voulut surceoir l'execution, à faute dequoy ils se deschargeoient devant Dieu & les hommes en sa presence des mauvais succés qui s'en pourroient ensuivre. Le lendemain grossis de l'arrivée des Comtes de Culembourg & de Bergues ; ils retournerent en mesme ordre vers la Regente, par elle mandés pour venir reçevoir sa responce, de laquelle n'estans satisfaits, elle tacha de les contenter par belles paroles, & ainsi les renvoye chacun chés soy. Mais ceste nation qui a du plomb à la teste, ne se separa pas si legerement, qu'elle n'eut prins des ordres particuliers dans les Provinces, pour estre prets & disposés à tous evenements. La Regente aussi deputa de sa part en Espaigne, le Marquis de Bergues & le Baron de Montigny : pour faire entendre le tout au Roy & pour tacher de moderer ses par trop rigoureuses resolutions, par la sollicitation de deux si sages seigneurs qu'il y en eut en la Cour de Flandres. Mais la colere du Roy ne fit que se renflammer, & luy de plus fort attaché à l'execution de ses volontés, les deux Deputés y laisserent la vie par une mort violente, la furie de l'Inquisition redoubla, l'introduction du Concile de Trente & le desmembrement des Eveschés furent pressés de plus fort, les horribles & sanglantes cruautés des Placarts continuerent.

Deputation en Espagne.

Montigny fut decapité & avec luy le frere du Comte de Horn sur des fausses accusations, & Bergues empoisonné.

Les Presches commencent à Anvers.

Pour trop presser l'anguille on la perd. Le peuple commence à s'eschaper par tout, les Reformés s'enhardissent de precher en public comme pour faire monstre de leurs sectateurs, & qu'il falloit beaucoup de buchers & de gibets pour les exterminer. Ceux d'Anvers y procederent plus brusquement. Ils s'assemblent dans un champ à un quart de lieuë de la ville premierement sans armes, puis apprehendans quelque discipation violente de leur troupeau, ils ne s'y trouvoient que bien armés, & leur assemblée comme un camp bien ordonné remparé de l'embarras des chariots & des charettes, qui les y portoient & environné de gardes : ils ne prioyent Dieu que l'espée à la main comme ces vieux Israëlites quand ils suivoyent Iosué en la conqueste de Canaan, ou comme ces vieux Romains qui n'invoquoient leurs Dieux qu'au milieu de leurs forteresses.

La Regente ne s'osant fier à la furie d'un grand peuple irrité des empes-

chements

chements, qu'on luy donnoit en la liberté de leur conſcience, y depute le Prince pour pacifier les troubles, & pour faire reluire l'authorité du Roy. Elle avoit ordonné une plaiſante moderation des Placarts, d'empriſonner & pendre tous les Miniſtres & leurs auditeurs, au lieu qu'à la rigueur ils devoient eſtre bruſlés tous vifs. Le peuple s'en effarouche & s'irrite d'avantage: ceſte mocquerie leur met les armes à la main pour la deffence de leurs Miniſtres & de leurs perſonnes. Le Prince eſtoit agreable au peuple d'Anvers & comme Vicomte de ceſte belle & auguſte ville & pour la confiance generalle que tout le pays avoit en luy. Sa preſence eut eſté neceſſaire par tout, & bien que la Hollande & ſes autres gouvernements ne peuſſent eſtre ſans luy, il ſe rend à Anvers. Brederodes & pluſieurs Gentilshommes luy allerent au rencontre. Comme le Prince entroit dans la ville, le peuple pour premices de ſon inclination ſe print à crier à l'entour de luy *Vive les Gueux.* Il les tance aſprement & leur dit *qu'ils s'en repentiroient*, mande le Magiſtrat & tous les autres ordres & leur fait entendre qu'il eſtoit là pour s'aſſeurer de la ville & pour là garder: les lettres qu'il leur rendit de la part de la Gouvernante avoient plus beſoing de la creance du Prince, que le Prince de celle qui eſtoit contenue dans les lettres tant il eſtoit reſpecté & honnoré de tous. Il donna audience à tous ceux qui la demanderent & ne la refuſa à perſonne, cela luy donna une parfaite cognoiſſance du mal qui moleſtoit le public; & eut facilité les remedes s'ils euſſent deſpendu de ſes conſeils, auſſi bien que de celuy d'Eſpaigne plus encin à augmẽter le mal qu'à le retrancher. Il voulut faire levée de 1200. hommes de guerre pour empeſcher les deſordres, mais voyant que la Bourgeoiſie s'en excuſoit il ne les en preſſa plus, & la ſuite leur fit cognoiſtre leur manquement à ne l'avoir creu. Son pouvoir eſtoit ſi grand parmy ce peuple, qu'il remedia bien toſt à ce qui dependoit de ſon authorité & retrancha la defiance artificieuſement ſemée & nourrie parmy eux ſous pretexte de la diverſité des Religions, & l'exercice de la nouvelle. Ils ne vouloient plus s'aſſembler aux champs apprehendans un maſſacre duquel ils avoient eſté advertis ſous main, & redoutoient le Droſſard d'Anvers qui tenoit la campagne avec grand nombre de gens de guerre. Le Prince fit retirer le Droſſard, raſſeura tous les eſprits esbranlés, & ſans autre aſſeurance que de ſa parole fit poſer les armes aux Proteſtans, les ayant induits par douceur de faire ceſſer les predications pour quelque temps dans la ville, attendans l'aſſemblée des Eſtats generaux pour en ordonner.

Artaxerxes Mnemon donnoit audience à tous indifferemment, & commanda à ſa femme, qu'elle fit oſter les tapiſſeries, qui couvroiẽt la portiere de ſon Chariot afin que ceux qui luy voudroyent parler le fiſſent plus ayſement.

Ce Prince ſuivit en ceſte penible charge l'exemple du ſage Neſtor, lequel ne flatoit point le peuple pour acquerir ſa bienveillance, ni n'uſoit de remonſtrances rudes ni facheuſes. *Plato. 4. de Leg.*

Le Prince eſtoit rappellé à Bruxelles par la Gouvernante, mais le Magiſtrat & la Bourgeoiſie d'Anvers le retint encor par force. Le jour de la dedicace de l'Egliſe Noſtre Dame eſtoit apprehendé de pluſieurs, comme celuy d'un dangereux criſis dans ceſte maladie populaire. Les Catholiques eſtoient appellés en proceſſion ſolemnelle pour la ſanctification d'un jour ſi celebre. Le nombre des Reformés eſtoit grand, renforcé auſſi des eſtrangers qui y accouroient pour ouyr les preches, & ſe mocquoient ouvertement de telle forme de ſervir Dieu, appellans Idolatrie l'honneur qu'ils voyoient rendre à Noſtre Dame d'Anvers ainſi portée par la ville. Neantmoins le Prince par menaces, par prieres, par promeſſes, refrena & tint en debvoir ce zéele inconſideré des Reformés, & les priva encor du bien qu'ils pretendoient en l'exercice de leurs preches, pour éviter un plus grand mal qui penchoit ſur les teſtes des uns & des autres, mais principalement ſur les leurs. Et ainſi ſa prudence & ſa preſence raſerenerent les eſprits d'un grand peuple ja diſposé à mutinerie & à ſedition.

Deorum animum ſibi aſſerens princeps, alios ex civibus quia utiles bonique ſunt, libens videat. Alios in numerum relinquat: quoſdã eſſe gaudeat, quoſdam patiatur. Sen. 1. de Clement.

Mais l'interdiction venue d'Eſpaigne de l'aſſemblée des Eſtats generaux, qu'on avoit touſiours attendu pour un remede general à ces grands maux, la publication des nouveaux placarts qui eſtoit un rengregement des vieux, les levées des gens de pied & de cheval qui ſe fayſoient en Allemagne pour entrer dans le Pays bas, le peu d'eſtat qu'on fayſoit de garder de bonne foy les

les promesses qui avoient esté faictes, le desguisement qu'on apportoit aux bonnes intentions de ceux qui n'alloient qu'au bien public, mit le feu bien avant aux estoupes, & les obligea de pourvoir à leurs affaires. Dailleurs cela causoit un esmotion generale dans les entrailles de l'Estat, sur le point de s'entredechirer les uns les autres. D'un costé la violence de la persecution faisoit roidir les Protestans à leurs Presches & à leurs assemblées; de l'autre on les en vouloit forclorre par force & par voye de fait. Ainsi donc pour pourvoir aux maux presens & pour prevenir ceux qui s'advançoient, les Nobles indisent une autre assemblée de leur ordre. La Gouvernante qui en apprehendoit du detriment aux affaires du Roy, voulut faire semblant d'y acquiescer, & les fit prier d'y admettre ses Deputés, pour communiquer avec eux & pour leur faire entendre ses intentions. Elle ne desiroit que de pousser le temps avec l'espaule & de les amuser par dilayements, en faisant par tout executer les volontés du Roy, attendant une plus grande oportunité de les accabler. Ils s'assemblerent au commencement a S. Tron au pays de Liege, le lieu de la conference fut assigné à Arschot, puis changé à Duffel plus pres d'Anvers, afin de s'approcher du Prince la presence duquel estoit presque ordinairement requise à la ville. Il se rendit à l'assemblée de la part de la Regente accompagné d'Egmont, leur porta de bonnes parolles, des belles lettres, beaucoup de promesses, point d'effect. Il parloit de la bouche de la Regente, mais il n'en estoit pas asserteur ni caution : Et voyoit plus clair dans le desguisement que nul autre. Il y eut plusieurs conferences, concertations, contestations, depart & d'autre. Les Nobles respõdent par escript à toutes les propositiõs qui leur avoient esté faictes par le Prince de la part de la Regẽte, mais il n'en reussit autre chose qu'une mutuelle defiãce de la Regente aux Nobles, des Nobles à la Regente, laquelle ceux-cy requirent instamment, de leur donner pour protecteurs de leurs seuretés, le Prince, Egmont, & Horne offrant de ne rien faire desormais que par leurs advis & sentiments. La requeste des Reformés sous le nom des Marchands presentée aux Nobles, pour estre receus en leur protection, & l'exibition que ceux-cy en firent à la Gouvernante par forme d'intercession, l'alarma de tout point, & la reduisit dans les termes de penser desormais à la seureté de sa personne. Les autres de leur costé s'essayent de pourvoir à leurs affaires.

Tu iterùm iterùmque vide, an non connivere interdum melius quàm intempestivis remediis delicta accendere. Lips. Polit. lib.4.

Il se souleva une meute de gens incognus, qui passoient leur furie sur les Images par toute l'estendue des Provinces, en haine de tant de vives Images Protestantes qu'on faisoit perir par les mains des bourreaux. Ce feu commença de s'allumer en Flandres, & sauta de ville en ville, de Province en Province, comme un grand vent par bruit fifflant de tempeste qui emporte tout ce qu'il rencontre; il fut impossible de l'arrester, les Eglises, les Cloistres, les Chapelles, les grands chemins, furent privés de leurs Autels, Crucyfix, statues, croix, tableaux, ornements, avec une promptitude & celerité incroyable, sans qu'on aye jamais peu sçavoir les premiers autheurs de ces violences.

Ils avoient plusieurs raisõs pour couvrir leur esfrenée folie celle de seneque semble la palier, *subsilire in cœlũ ex Angulo licet: exsurge modo, & te quoque dignum finge Deo. Finges autem non auro, non argento: non potest ex hac materia Imago Deo exprimi similis. Ep.31.*

La procedure que ces abbateurs d'Images tindrent à Anvers fut du tout extraordinaire & verifia ce que peut la presence d'un grand Prince parmy un peuple disposé à mouvement. Guillaume dés le lendemain de la feste Nostre Dame, part d'Anvers & se rend à Bruxelles auprés de la Regente, laquelle ne pouvoit s'asseurer sans luy. Les abbateurs d'Images proffitent son absence dans Anvers. Le jeu commença entre les enfans joüans dans l'Eglise Nostre Dame & s'entre-hargnans sur les Presches & Predications, les uns les approuvans les autres s'en mocquans, les uns montoient sur les chaires feignans de prescher & les autres se mocquoient des Images, chacun contrefaysant par derrision ce qui estoit contraire à sa creance. Quelques vielle femme irritée de l'opprobre que ces jeunes gens faysoient à l'Image Nostre Dame, s'en courouça & leur jetta de la poudre aux yeux;

des parolles on vient aux mains. Le Marckgrave s'y rend avec suite de ses sergens & satellites pour appaiser le vacarme, & pour faire retirer ceste troupe confuse. Quelques uns obeyrent : les autres n'en voulurent bouger attendans l'heure de vespres. Ceux-cy dés les six heures du soir commencent de se provoquer les uns les autres, se jettent dans le grand chœur renversant l'image nostre Dame, & comme pour exciter leur furie s'escrioient *Vive les Gueux*. Ils ouvrent tous les autres chœurs, abbatent les images, rompent les autels qui estoient plus de septante en nombre, enrichis d'artifices, de peintures, & d'ornements tres-precieux & executent ceste boutade avant la minuit. Leur rage ne peut estre assouvie, la troupe de ces jeunes gens grossie d'hommes faits & d'un tas de garnements, pousse outre leur insolence effrenée sur toutes les autres Eglises, Cloistres, & lieux pies de la ville & tout tant qu'ils trouverent d'images, de statues, de retables, ils les renverserent & foulerent aux pieds. Une circonstance a rendu ceste execution extraordinaire, que ces gens là sont demeurés incognus, il n'y eut point de riote parmy eux, nul n'y fut blessé nonobstant l'obscurité de la nuict, bien qu'ils rompirent & fracasserent, tant de materiaux, de bois, de pierre, de divers metaux.

Le Magistrat & la Bourgeoisie demeura en armes toute la nuict, mais si frappés d'espouvantement qu'ils ne scavoient à quel Sainct se voüer. Les Catholiques croyoient que les Reformés en fussent les autheurs & les Reformés jugeoient bien qu'ils les en soupçonneroient, ainsi ils sont en mutuelle defiance les uns des autres, mais saisis de ceste commune crainte que delà l'insolence ne transporte ces abbateurs au pillage de leurs maisons. Au contraire dés le lendemain chacun se rasseura, plusieurs choses exquises & precieuses furent portées en la maison de ville & ailleurs, & plusieurs excellentes pourtraitures restituées. Les Reformés se purgerent de tous les soupçons qu'on avoit contre eux, desadvoüerent ces procedures, & se rengerent dans les lieux qui leur furent assignés pour prescher. Mais le jeu ne fut pas fini dans la ville : car durant trois jours aprés, une partie de ses abbateurs de bois, firent derechef la reveuë par toutes les Eglises, & rompirent tout ce qui estoit demeuré d'entier, sans que personne les osat contredire. Les autres mutins dés l'ouverture de la porte sortent de la ville, courent tous les Cloistres & villages dés environs, s'acharnent sur tout ce qu'ils rencontrent d'images ou de statues avec une hardiesse incroyable. L'echec de ce desordre tomba sur trois, qui furent saisis & pendus sur le marché d'Anvers.

Le Prince donc ne fit rien à Anvers que par ordre de la Regente, & encor pour le bien & utilité des affaires du Roy. Cependant on luy a opposé la pacification d'Anvers comme un crime de lese Majeste, & on l'advance dans les lettres de prinse de Corps contre luy impetrées à la poursuite du Procureur general.

La Regente & le Prince en sont incontinent advertis par le Magistrat, qui supplie le Prince de s'y rendre pour pourvoir à ce desordre, advoüant qu'il estoit advenu par leur faute pour n'avoir suivi ses sages advis, & pour n'avoir fait la levée des gens de guerre que le Prince avoit proposé, se soumettent du tout à ses volontés & à ses ordres, luy transportent par l'advis du grand Conseil & des membres de la ville toute la superintendence d'icelle, pour reçevoir de luy telle loy qu'il leur voudra prescrire, soit en la Police, soit en la garde de leur ville, & de faire telle levée de gens de guerre d'entre leurs habitans qu'il trouveroit bon. La Regente approuva le retour du Prince à Anvers, l'authorisa à y ordonner de toutes choses selon sa volonté, pour le service du Roy & pour la conservation de la ville, & les Antuerpiens luy promirent obeyssance pourveu que ce ne fut contre leurs anciens privileges.

Mais elle est extremement troublée apprehendant les mesmes desordres & quelque choses de pis dans Bruxelles. Elle fait redoubler les gardes par tout, establit gens en armes sur les avenues des Eglises, ses plus affidés Conseillers qui paravant faisoient des courageux à merveilles sont saisis de

frayeur

1566. frayeur & d'apprehension de ceste furie populaire, conseillent leur maistresse de pourvoir à leur commune seureté, par une prompte retraitte de sa personne & des leurs à Mons en Hainaut. Elle s'y resoult d'abord plus preoccupée de la crainte & de la timidité naturelle à son sexe, que de la raison. Le Prince se rend pres d'elle, luy remonstre le prejudice que son despart apportera au service du Roy & au bien public, l'advantage qu'elle donnera au peuple inconstant & leger de luy quitter la partie, & le blasme qu'elle attirera sur elle par un tel defaut; luy jure de mourir pres d'elle, & proteste au peril de cent vies, d'empescher qu'il luy soit fait aucun tort ny desplaisir à elle ou aux siens. Les Comtes d'Egmont, de Horne, de Hoochstrate & de Mansfeldt luy font mesmes protestations. D'ailleurs on l'advertit que les Bourgeois s'estoient saisis des portes de la ville pour empescher sa sortie. Elle en donne soudain le gouvernement au Comte de Mansfeldt. Le Prince le fait entendre aux Bourgeois, les exhorte d'obeir à leur Gouverneur & d'empescher les brisements des Images & les predications des Protestans dans la ville, & que S. A. sur leur parolle s'y estoit arrestée. Ils le promettent de bonne foy, & de plus, de vivre & de mourir avec elle. La Regente r'appelle ses esprits, prend raison en payement & se r'asseure jusques au soir, qu'on luy vint dire que la nuict suivãte avoit esté arrestée pour rõpre tous les Images, pour tuer les Seigneurs d'Aremberghe & de Barlaimont & pour la prendre prisonniere. Elle reprend une plus chaude allarme que devant, persiste à sa retraitte. Le Prince & tous ces Seigneurs à peine l'en peuvent-ils desmouvoir. Elle ne la leur pardonna pas. Leurs asseurances luy furent en ombrage, & elle creut qu'ils luy faisoient porter dans l'esprit ces espouventements, ou pour luy faire cognoistre qu'ils avoient le pouvoir de luy faire peur & de l'asseurer dans le danger, ou qu'ils trempoient eux mesmes dans ces mouvemẽts, puis qu'ils les appaisoient avec telle authorité. *Ceste crainte fut cause*, dit l'histoire, *que la Regente escrivit au Roy, qu'ils estoient trahis du Prince d'Orange, des Comtes d'Egmont, de Hooghstrate & de Hoorne, & que sa Majesté devoit venir, ou envoyer une armée d'Espaignols.*

Ce fut un grand manquement à un Roy si habile d'adjouster foy aux humeurs volages d'une femme; du cõseil delaquelle il eut bié à se repentir & à cõsiderer que *plerumque muliebre cõsilium deterius*. *Tacit. 15. Annal.*

Qui n'a point de foy n'en donne point à autruy. Les actions & les deportements du Prince rendoient tesmoignage de sa franchise & de sa sincerité au service de son Roy: Et n'avoit il pas fait humainement tout ce qu'il avoit peu, pour d'estourner cest orage qui alloit fondre sur le pays? mais cest estrange gouvernement des estrangers avoit ja si effarouché les esprits des naturels subjects, qu'ils avoient aliené & perdu la plus part de leurs cœurs & de leurs affections: les cruautés & les inhumanités qui estoient exercees sur tant de pauvres ames les en destachoient journellement, & le Prince estoit trop judicieux pour ne bien cognoistre de quelle volonté la Cour estoit portée envers luy, puis que outre l'envie que sa vertu luy attiroit sus, & la jalousie que les Espaignols avoient de sa trop grande creance & authorité dans le pays envers grands & petits, il jugeoit bien qu'on tacheroit à la parfin de l'envelopper dans la ruine des Protestans, la creance desquels il professoit dés longtemps en son ame, & sçavoit bien qu'il avoit esté designé par le Duc d'Alve en la conference qu'il avoit euë avec la Reine Mere à Bayonne, *pour un des gros Saumons, dont la teste valoit mieux que celles de cent grenouïlles.*

Excellent est le dire de ce grand Empereur Iulius *potentia mediocriter exercitata omnia quæsita conservat. Et è contra. Dion. lib.* 43.

Ce Duc avoit tousiours cest apophtegme en la bouche. Il l'employa envers la Reine Catherine de Medecis au Conseil estroit qu'il eut avec elle à Bayonne, estant venu accõpagner la Reine d'Espaigne en l'ẽtreveuë qu'elle eut avec le Roy son Frere & la Reine Mere, sa Mere, En l'année 1564. Il le pratiqua peu aprés és pays bas sur les Comtes de Horne & d'Egmont: Et la Reine en France sur la personne de l'Admiral. Le Prince avoit esté aussi destiné à une fin tragique.

Ce neantmoins la Regente fait encor bonne mine par l'advis de son Conseil secret, & comme pour s'accommoder au temps elle fait semblant de caler voile pour conjurer ceste tourmente, apprehendant une revolte generale: connive aux predications des Protestans, les permettant en certains lieux dont elle donna ses lettres d'asseurance en forme; & pour tenir la Noblesse en raison, exigea d'elle un acte mutuel de declaration, contenant despartement de leur confœderation autant de temps que la seureté par elle promise au nom du Roy tiendroit. Ceste promesse fut faite entre les mains du Prince, des Comtes d'Egmont, de Horne & de quelques autres Seigneurs députés

 par

par la Regente. Les assemblées des Protestans recommencerent à se faire sans armes par tous les lieux permis, les deffiances pour la diversité de religion à cesser, & chacun reprenoit ses esprits, faisant voir une face toute nouvelle de joye & de contentement, pour la liberté des consciences & pour la cessation de ces horribles executions. Toute ceste Noblesse disparut incontinent chacun chés soy, les Gouverneurs des provinces vers leurs Gouvernements. Le Prince se rendit à Anvers où il donna les ordres qu'il jugea necessaires, pour pacifier les troubles d'une telle ville si encline à mutinerie & à sedition; commanda aux Protestans de luy envoyer quatre deputés de chasque langue pour traiter avec eux de leur repos, d'où s'ensuivit la designation des lieux qu'il leur assigna pour y prescher sans armes, la permission d'y construire deux beaux temples de forme & de somptuosité magnifique, & la paix qu'il establit de son authorité entre les deux Religions, en vertu de certain accord qu'il leur fit jurer sous la protection du Magistrat.

De là il se porta en ses autres Gouvernements d'Hollande, Zeelande & Utrecht pour y ordonner des affaires, & ne fut pas parti d'Anvers, que les Protestans commencent à sortir des gonds & par nouvelles requestes demandent plus grands advantages mesmes libre exercice de leur religion, offrans au Roy pour gratification de ce benefice trois millions de livres. Le Comte de Hooghstrate Lieutenant du Prince n'avoit asés d'authorité pour contenir le peuple, d'entre lesquels y en eut de si mutins & seditieux, qu'ils voulurent derechef abbatre les images bien qu'il en fit pendre quelques uns. Le Roy d'Espaigne en estant adverty fut picqué de la convention que la Regente avoit passée avec la Noblesse, donna ses volontés là dessus, qui furent doubles; les unes publiques n'advoüerent ny ne desadvoüerent ce qui avoit esté fait, & renvoyoient toutes choses à sa venue; les autres secretes à la Regente & à ses plus confidens Conseillers portoient, de faire executer ses volontés, se fortifier de levée de gens de guerre pour y parvenir, & sous ce pretexte casser les privileges du Pays & les reduire dans ceste *parfaite obeissance* qu'ils avoient en leur refrain ordinaire. Le Prince ne fut pas fait participant de ces ordres secrets, mais il eut des advis si particuliers de tous costés mesmes du fonds de l'Espaigne, qu'il vit bien avant dans celuy de leurs desseins, & qu'on luy en vouloit en particulier plus qu'à nul autre.

Tous privileges sont ordinairemẽt fascheux à l'authorité des Roys. Le pays bas en avoit tousiours joüi de fort beaux: maintenãt pour les abolir leur Roy les veut perdre & verifier ce beau dire de Boccalinus appellant les privileges d'un pays ou ville *lapidem scandali, seminarium Zizaniorum.*

Le Roy s'attachoit à ce que la Regente luy avoit escript, avec trop de credulité pour un habille Prince. *A principe removenda est credulitas, apud quẽ plurimum mali facit.* dit Lipse *polit. lib.*

Cependant le Roy par beaux semblans tachoit de l'amuser, attendant le juste point de l'opportunité pour se saisir du gage. Il fit escrire lettres dorées à tous les Grands du pays, mais il escrivit de sa propre main au Prince en termes si amiables & avec des raisons si pressantes qu'il y avoit dequoy endormir un tres habile homme. Guillaume estoit Prince tres accort, sa prudence passa par dessus tous ces artifices, & descouvrit l'intelligence de ce faux Oracle, qu'il falloit tousiours prendre à contre-sens. Les responces qu'il eut de plusieurs grands seigneurs d'Espaigne ses amis, sur les plaintes qu'il leur avoit faites de s'y voir en ombrage & en defiance: La copie des lettres que l'Ambassadeur d'Espaigne resident en Cour de France escrivoit à la Regente sur ce sujet, là où la cabale estoit ouvertement dechifrée, luy estans tombées en main, ne l'obligerent que trop à se meffier & à demeurer sur ses gardes.

Il respondoit à deux precedentes lettres du Prince des 27. May & 14. Juin 1566. & escrivoit du bois de Segovia du 1. Aoust 1566.

D'un costé le Roy luy escrivoit *qu'il avoit de si grands tesmoignages de la fidelité de ses services, qu'il n'estoit point Prince leger à prendre une creance contraire; que ceux qui le luy ont voulu persuader, sont ennemis de son service & du propre bien du Prince.* Et sur le congé que le Prince luy avoit demandé, il luy respond, *qu'il n'estoit raisonnable qu'un homme tel que luy auquel il se confie & repose, abandonnat le pays en son absence.* Le loue *du bon debvoir qu'il a fait à Anvers.* Luy declare le contentement qu'il en a receu.

L'exhorte

1566. l'exhorte *de continuer à son service en la mesme fidelité & affection qu'il avoit tousiours fait* : Et pour luy tesmoigner une confiance particuliere, luy fait cognoistre *le desplaisir qu'il a que son frere se soit meslé si avant des affaires du pays à son prejudice, dont il est obligé de se ressentir* ; luy commande *d'y remedier en sorte que la chose ne passe point plus avant, & s'il luy semble bon, de l'esloigner de luy pour quelque temps.* C'estoit le goust de la noix.

Les seigneurs d'Espaigne luy escrivoient aussi en responce des sienes, *que pour souverain remede contre la calomnie de ses ennemis dont il se plaignoit, ils luy conseilloient de tesmoigner le contraire par effect, se conformer en toutes choses à la volonté du Roy laquelle il cognoissoit clairement ; & bien qu'il eut esté possible de sentiment contraire ; toutesfois le Vassal tel que luy ne se doibt point estimer plus sage que son Souverain, auquel seul appartient l'administration de son Estat. Que la commune creance estoit en Espaigne que s'il eut contribué plus de vigueur & de rigueur aux affaires du Pays bas, elles n'auroient esté reduites au point où elles estoient maintenant : que neantmoins s'il y vouloit encor tendre la main de bonne sorte, il les pourroit amender de beaucoup, ou du moins les entretenir en bon estat jusques à la venue du Roy.*

Les lettres de l'Ambassadeur d'Espaigne à la Regente contenoient plusieurs chefs grandement contraires au bien & au repos des Pays bas. Et quant au Prince & aux Comtes de Horne & d'Egmont *V. A. ne trouvera s'il luy plait mauvais si je l'ay souvent advertie & si derechef je luy ramentois par la presente, de temporiser avec eux & de se contraindre jusques là, que de leur tenir assés souvent propos, ou faire tenir par personnes interposées, de la grande opinion & satisfaction que sa Majesté a de leurs actions, & de la bonne volonté qu'elle leur porte : qu'elle croit & dit qu'ils luy ont fait un si notable service qu'elle s'en ressent tenue à eux, de ce que ses Pays sont encor en son obeyssance, & que sans leur prudence & presence, ils eussent esté ou en proye aux estrangers, ou baignés du sang de ses propres subjects. Car encore Madame, qu'ils fussent aussi simulés & accorts comme on les fait. Si est-ce que le temps & l'occasion requierent que pour le service de sa Majesté l'on use de tels langages artificiels.* Puis parlant de ce qui s'estoit passé au Pays bas dit : *que le Roy avoit juré qu'il s'en ressentiroit : que plustost il hazarderoit le reste de ses Estats, que de faillir à faire un chastiement exemplaire à la veuë de toute la Chrestienté d'une telle rebellion.* Et en la posterieure lettre il dit, *qu'il est confirmé en l'opinion qu'il avoit tousiours euë que le remuement du Pays bas ne se faisoit point sans l'intelligence & sans le support des plus Grands & mesmes des trois qui font si bonne mine : Que de ces trois vient tout de mal.* Puis adjouste. *Je n'ay failly d'advertir sa Majesté de toutes choses & mesmes de ce fait : Et m'asseure comme V. A. l'a recommandé à sadite Majesté, elle ne faudra de les traiter comme il faut & suivant vostre recommandation : & se peuvent bien asseurer qu'ils seront les premiers ausquels S. M. s'attachera, non pour user de grace en leur endroit, car ils ne la meritent point, mais pour les faire punir & chastier comme leur rebellion en est digne. Il ne faut point pourtant que V. A. leur face mauvaise chere, ni aucune demonstration de mescontentement, de peur d'empirer les affaires : mais les tenir tousiours en esperance d'estre recognus par sa Majesté pour ses fidelles serviteurs, & cela servira beaucoup. Car se laissans ainsi persuader on en jouyra plus aisement. Mais quand le temps sera venu on leur parlera bien autre langage. Et doibt V. A. s'asseurer que si elle a bonne volonté de leur faire reçevoir le payement qu'ils ont merité, sa Majesté n'aura moins d'affection de faire en cest endroit ce qui sera necessaire.*

Ces lettres estoiét escrites de Paris par D. Francisco d'Allana Ambassadeur d'Espaigne en Cour de France, à la Duchesse de Parme Gouvernante des Pays bas, dattées dés 18. & 29. Aoust 1566.

Il entendoit le Prince d'Orange, les Comtes d'Egmont & de Horne,

D'autre part la Regente ayant dissipé ceste confœderation de la Noblesse en faisant semblant d'y adherer, cimente de plus fort leur division

Pleraque in summa fortuna auspiciis & Concilys, quam telis & manibus geruntur. Tacit. 13. Annal.

 1566

attire à ſoy les Catholiques par promeſſes de la bonne volonté du Roy à l'excluſion des Proteſtans, donne des commiſions à pluſieurs d'entre eux pour faire des levées des gens de guerre, pour ſous pretexte de chaſtier les briſeurs des images, agir aux points principaux des intentions du Roy, ſe fortifie de gendarmerie eſtrangere, puis monſtre le bras peu à peu, empeſche les Preſches en divers lieux, diſant que ce n'eſtoient pas les meſmes qui avoient eſté deſignés, ſurprend quelques Miniſtres qu'elle fait prendre & pendre, declare nulle l'aſſeurance qu'elle avoit donnée à la Nobleſſe comme injuſte & faite par crainte, revoque par ſiniſtres & equivoques interpretations la permiſſion qu'elle avoit donnée aux Proteſtans de preſcher, diſant que ſon intention n'avoit eſté d'en permettre l'exercice pour la celebration des Sacraments, pour les Eſpouſailles, pour les ſepultures, & pour la tenue des Conſiſtoires à la forme Proteſtante. Ainſi partie de gré, partie de force, les predications ceſſerent preſque par toutes les Provinces. Pluſieurs groſſes villes ſe rendent le plus retives & des dernieres à ſubir le joug. On ne parloit plus du retour de Bergues & de Montigny deputés en Eſpaigne. On fayſoit retentir la venue d'un nouveau Gouverneur dans les Pays bas, pour eſtre le chef de ce remue-meſnage : pluſieurs ſont mis ſur le tapis. Charles Prince d'Eſpaigne, le Duc de Medina Celi, & le Duc d'Alve, entre leſquels le dernier l'emporta pour avoir des qualités plus propres aux deſſeins d'Eſpaigne, mais qui reuſſirent tres mal pour ſon Maiſtre. Le Prince Charles que l'Inquiſition fit depuis mourir, picqué de ce qu'il avoit accepté la charge contre ſes intentions, & preſageant les cruautés qu'il y practiqua en ſuyte, s'attacha à luy par menaces & *garde toy*, dit il, *que tu ne foules point mon peuple, que je ne m'en reſſente*, auquel le Duc reſpondit *Je loüe Dieu que j'ay un Maiſtre pour tout ce que j'ay à vivre, ſans que vous me commandiés.* Ce Prince avoit des tendreſſes naturelles pour la Flandres, d'autres diſent qu'il avoit auſſi des ſentiments de la Religion Proteſtante. On voyoit donc le bras eſlevé pour frapper, le tonnerre grondoit horriblement par tout, ceſte flamme menaçoit tout le pays d'un embraſement general. On voyoit le foudre preſt à fondre ſur la teſte des grands & des petits.

Elle diſoit le meſme que Ageſilaus, lequel ſollicité de tenir une promeſſe qu'il avoit faite : ſi elle eſt juſte, reſpondit il, je l'ay promiſe, mais ſi elle eſt injuſte je l'ay dite.

Les principaux du Conſeil d'Eſpaigne eſtoient d'advis que le Roy y vint luy meſmes : Il ne les voulut pas croire & s'ẽ trouva mal *immotum adverſus eos ſermones fixumque Tiberio fuit, non omittere caput rerum neque ſe Remp. in caſum dare. Tacit. 1. Annal.*

La vocation du Duc d'Alve fut contraire aux privileges du pays, qui n'admettent aucun Eſtranger pour Gouverneur.

Les Gouverneurs des Provinces, les Chevaliers de l'Ordre & les plus grands Seigneurs eurent preſſant mandement de la Regente, de tenir la main ſans ſupport à l'execution des volontés du Roy, & à l'extirpation de la Religion Proteſtante. Elle les y voulut aſtraindre de plus fort par nouveau ſerment. Ils s'y laiſſerent emmuſeler horſmis le Prince, Hooghſtrate, & Brederode, qui s'en excuſerent diſant que le ſerment de leurs Gouvernements & de l'Ordre eſtoient ſuffiſans, & qu'on leur faiſoit tort de douter de leurs fidelités. Il fut notoirement exigé pour diſtinguer les fauteurs des Proteſtans.

Quelques uns procederent plus violemment contre eux pour ſe faire valoir. Egmont les traicta un peu rudement en Flandres & en fit pendre pluſieurs comme abbateurs d'images. Meguen leur fit pis à Utrecht, & Aremberghe en Friſe, bien que la plus part contre leur cognoiſſance. Le Prince y proceda fort doucement en ſes gouvernemens de Hollande & Zeelande: car allant de ville en ville, il appaiſoit les troubles, & à l'amiable leur faiſoit trouver bon de changer l'exercice de leurs preſches hors des villes. Il s'y comporta avec tant de prudence, les Eſtats & les peuples en furent ſi ſatisfaicts, que ceux de Hollande luy offrirent un preſent de cinquante cinq mille livres, lequel il refuſa pour n'eſtre ſoupçonné de corruption. Ceux d'Amſterdam luy donnerent une grande peine, mais finalement il les accommoda, au contentement reciproque des Religions, ſeelé & confirmé entre eux par mutuel ſerment. 156

Il y proceda comme Auguſte pour procurer le repos de la Rep. Romaine, *pauca admodum vi tractata quo cæteris quies eſſet. Tacit. Annal.*

Le Prince, le Comte Ludovic ſon frere, les Comtes d'Egmont, de Horne, de Hooghſtrate s'aſſemblerent à Dermonde, puis à Hellegat pour deliberer meuremẽt ſur leurs affaires & ſur celles de la patrie. Chacun y parle à bouton ouvert

Deliberandum eſt diu quod ſemel ſtatuendum. Botero de polit. lib. 2.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1567. ouvert puis qu'on ne pouvoit plus doubter de la mauvaiſe volonté d'Eſpaigne, les lettres du Roy au Prince & celles de l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne à la Regente ſont confrontées, le piege eſt deſcouvert, il faut donc adviſer aux moyens de ne s'y laiſſer prendre & de mettre le peuple en liberté & en franchiſe, à couvert de la perſecution & de l'oppreſſion. Il n'y avoit que trois moyens ou de ſe fortifier d'union & de reſolution à repouſſer la force par la force ſur un ſujet ſi plauſible pour la deffence de leurs vies, de leurs libertés, de leur religion, de leurs femmes, de leurs enfans, de la patrie; ou de faire la cane, ſouffrir le mal, y biaiſer, mettre la main devant les yeux pour ne le voir pas, ayder à ſon propre malheur, s'expoſer ſoy meſme, courir le hazard d'une fin honteuſe, & de voir toutes choſes renverſées ſans deſſus deſſous; ou bien ceder à la violence, abandonner ſa maiſon, ſes amis, refuſer la main au pauvre peuple qui leur tendoit les ſiennes ſi piteuſement, & voir à l'eſcart ſa patrie embraſée ſans accourir au feu. Il y avoit beaucoup à dire ſur chaſque point, auſſi les ſentiments furent divers.

In confinibus hoſtis arcendus eſt. Nam cùm intravit, & portis ſe intulit, modum à captivis non accipit. Sen. 1. de ira. c. 7.

Le Prince ſe fut volontiers rangé à la vigueur, ſi Egmont qui eſtoit ja vieux routier & qui avoit beaucoup de credit parmy les gens de guerre s'y fut voulu porter. Son principal deſſein eſtoit d'empeſcher l'entrée du Duc d'Alve & des Eſpaignols dans le pays. Il fit tout ce qu'il peut pour l'y attirer, l'exhorta de ne ſe fier à la foy des Caſtillans, qu'il valoit mieux qu'il ſe juſtifiat de loing que de prés, que la morſure de la vipere pour eſtre couverte en eſt mortelle, & que pour luy il ne s'y fieroit jamais. Egmont ne voulut jamais mordre pariant pour le bon naturel de leur Roy, qu'il diſoit eſtre enclin à douceur, qu'il auroit eſgard à ſes grands ſervices & qu'il ne falloit que faire ceſſer les predications, punir les abbateurs d'images & les ſectaires pour l'appaiſer. Ceſte concertation dura plus de ſix heures, & ſe finit ſans autre reſolution, ſinon que chacun ſe tiendroit ſur ſes gardes & penſeroit à ſes propres affaires. Le mouvement du Comte d'Egmont le rendit ſuſpect aux autres, l'execution luy en couſta la vie, ruyna l'affaire, & verifia en luy ce que le Prince luy dit lors qu'ils ſe ſeparerent, *que ſa croyance le perdroit, qu'il s'en repentiroit, qu'il ſeroit le pont ſur lequel les Eſpaignols entreroient dans le pays, & qu'ils deſtruiroient aprés ce pont.* Le Comte prenant congé du Prince qu'il voyoit diſposé à quitter le pays luy dit *à Dieu Prince ſans terre, à Dieu*, dit le Prince, *Comte ſans teſte*.

Non commettere mai la vitta propria al fede di Catelani, diſoit le Cardinal aux liens. Guicc. lib. 2.

Brevior hæc cæteris, ac propterea dum deſpectui eſt, facilius nocet. *Solinus* parlant de la vipere. Chap. 8.

Il devoit conſiderer ceſte verifiée maxime que *Beneficia eo uſque læta ſũt dùm videntur exſolvi poſſe: ubi multum antevenere, odium pro gratia redditur.* Ainſi C. Silius ſe vãtant à Tibere d'avoir aydé à luy mettre la courõne ſur la teſte: il luy reſpondit, *deſtrui per hac fortunã ſuam imparemque tanto merito eſſe. Tacit. 4. Ann.*

Leurs divers ſentiments diviſerent auſſi les inclinations de la Nobleſſe, & rompirent ceſt accord & conſonance harmonique qui les pouvoit fortifier ſi puiſſamment contre leur commun ennemy. Il n'en demeura pas le tiers en la Confœderation. Ceux qui affectionnoient la Religion Proteſtante n'eſpargnerẽt rien pour l'entretenir, & ne paſſionnoyẽt rien tant que de ſe fortifier de la puiſſance & de l'authorité des grands du pays. *Ils jetterent principalement les yeux ſur le Prince d'Orange tant pour ſa ſageſſe & experience, que pour ſa puiſſance, ſes amis, & ſes grandes alliances en Allemagne*, & jugeoient bien qu'ils ne pouvoient rencontrer un plus digne chef pour leur commander. Le Prince ne ſe voulut point engager ſi legerement ne ſi ſoudainement à une entreprinſe ſi dangereuſe. Il conſideroit ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne laquelle il attireroit ſur ſes bras. Il ſcavoit que le Roy hayſſoit extremement le Pays à cauſe de ſes privileges, & les Proteſtans en hayne de leur Religion; Que les ſages ne doivent jamais faire fonds de l'affection d'un peuple, qui ſe retire auſſi facilement des inclinations nouvelles qu'il s'y porte au comencement: Et voyoit que le zéele de la Religion qui les avoit rongés en ſa naiſſance parmy eux, commençoit à s'attiedir & à ſe rallentir; qu'on luy oppoſeroit le Comte d'Egmont & les autres principaux, deſquels il avoit fait fonds avec la gendarmerie du pays; que

Les Anciens peignoient les Dieux avec des inſtrumẽts de muſique, pour monſtrer qu'il ny à rien en ce mõde qui opere plus qu'une concorde & accord mutuel.

On ne doibt jamais faire fonds de l'amitié d'un peuple parce que *in multitudine eſt varietas & crebra tanquam tempeſtatum ſic ſententiarum commutatio. Cic. pro domo.*

Ce Prince extremement prevoiāt practiquoit ce beau precepte de Thucidide. *Quidquid preter opinionem evenire in bello potest, prius quam ingrediare considera. Lib. I.*

que tous les Ecclesiastiques, & le reste de la Noblesse se declareroient contre luy, qu'il n'avoit pas des forces prestes ny bastantes pour opposer à ce torrent impetueux, qui s'advançoit à flotantes ondes pour le couvrir & entrainer: il fit barriere de prudence, & creut qu'il seroit plus seur & plus proffitable de ceder à la violence qu'il ne pouvoit arrester, que non pas de s'y opposer temerairement & de s'y perdre avec tous ceux du party. Cela fut vray, car ceux qui se departirent de ses sentiments s'estant voulus roidir contre cest orage, firent naufrage & demeurerent submergés dans une mer de sang, de misere, de calamité.

Ceux de Valencienes la plus part Protestans, furent des premiers à s'en repentir. Ils eurent le courage de refuser l'entrée de leur ville à Noircarmes y conduisant une garnison de la part de la Regente. Cestuy-cy les assiege, rompt le secours qui venoit à eux de Flandres & de Tournay, les canonne, & par une grande breche, les contraint de se rendre à la mercy du Roy d'Espaigne, soubs belles promesses qu'il ne leur garda pas, car dés qu'il fut maistre il establit des gardes aux portes, fit saisir les principaux, fit pendre les Ministres & plus de deux cents habitans.

Le mauvais traitement fait à celle cy estonna les autres. Cambray fut abandonné par les Protestans, Maestricht se rendit, & presque toutes les autres villes, qui avoient fait quelque demonstration de vouloir arborer l'enseigne de la liberté, reçeurent des garnisons Royales.

Bomberguen qui s'estoit saisi de Boisleduc, & y avoit retenu prisonniers les Commissaires que la Regente y avoit envoyés pour remedier aux tumultes, se prevalut de la capture pour faire payer ses gens, puis gagna au pied adveny qu'on le venoit assieger. l'Entreprinse que Thoulouse avoit formée sur Flessingues ayant avorté sur le point de l'execution, & luy s'estant venu loger és environs d'Anvers, ou pour s'y fortifier, ou pour tenir en halaine & exciter ceux de la ville du party Protestant, ou bien pour attirer à leur protection le Prince qui estoit à Anvers, aprés avoir quelque peu rodé & tracassé, fut assailli à l'improviste par les troupes de la Regente, luy tué ou bruslé, ses gens rompus & deffaits en nombre de plus de quinze cents.

Ses ennemis firēt courir le bruit qu'il se vouloit rendre Comte d'Hollande, & qu'il disoit qu'elle luy appartenoit par droict de succession.

Brederodes qui avoit voulu faire le chef de party & soustenir encor ce corps tramblotant de la Noblesse, s'estant comme cantonné en sa ville de Viane, l'ayant faite fortifier, fut contraint de l'abandonner, & quelques compagnies qu'il y avoit laissées ayās soustenu encor pour donner loisir aux Protestans de prendre retraite ailleurs, furent aussi contraintes de pourvoir à leur seureté par la fuite qui ça qui la, ceux qui furent attrappés, pendus ou decolés: la ville abandonnée; le Duc de Brunswic qui leur avoit fait la guerre y entra, & la sousmit à plus de rigueurs que le droict des armes ne permet contre les villes prises d'assaut. Il fit desmonter les portes de leurs gonds & la rendit une place ouverte exposée à tous allans & venans. Brederodes mesmes s'estant jetté en Amsterdam avec ses Confœderés, comme pour y exciter quelque nouveauté en faveur de son party & fomenter les inclinations du peuple qui y estoient portées, y ayant rencontré plus de difficulté qu'il ne s'estoit imaginé, monta en mer avec sa famille & ses plus affidés, passa à Emden & de là en Allemagne où il mourut un an aprés. Les Nobles qui l'avoient suivy furent congediés, les gens de guerre prindrent party. Cest amas fut dissipé en un instant comme une brouée. Ils s'espandirent tous qui ça qui la comme Perdereaux. La plus part devindrent en effect des vrais gueux, contraints de mendier leur pain en pays estrange, plusieurs qui furent rencontrés dans le pays pendus ou decapités. Bref ces Noblets se virent mal-traités par la rage des Espaigneux.

Le Prince estoit dans Anvers lors de la deffaite de Thoulouse, la ville en fut esmeüe, les Protestans & les Catholiques s'en alarment & s'arment incontinent, chaussés d'une extreme defiance les uns des autres. Les Protestans

vouloient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1567. Les Protestans vouloient sortir au secours de leurs freres; les Catholiques l'empeschoient craignans que les victorieux n'entrassent dans la ville & ne s'en fissent maistres. Ceux-là prennent tel refus en mauvaise part, comme si ceux cy avoient contribué à la deffaite pour en suitte chevir d'eux plus facilement. Les Lutheriens de creance aucunemēt differente aux Calvinistes, mais tous comprins sous le nom des Protestans, s'arment à part. Les diverses nations des marchants Italiens, Espaignols, Anglois qui faisoient corps, furent commandés de se tenir sur pied. Chacun s'estoit saisi de quelque quartier de la ville, & s'y fortifioit. Les Reformés s'estoient flancqués dans la Meerbrugghe avec du canon qu'ils avoient tiré des magasins publics. Les Catholiques vouloient envoyer dessous, des basteaux remplis de poudre pour les faire voler en l'air. Chacun se preparoit à faire pis : la frayeur estoit grande par toute ceste grande & riche ville, & sembloit que rien n'y peut empescher une grande effusion de sang. Icy parut la sagesse de ce grand Prince, à calmer l'orage, & à pacifier la sedition. *Il y fut en grand danger de sa vie ; car on luy mit une pistole sur la poitrine en luy disant injures*, matiere de patience & de tollerence. Quelque temps devāt cōme le Cloistre de Freres Mineurs fut embrasé par accident, le Prince demeura presque toute la nuict debout y craignant du dessein ; il en fut soubçonné par la Regente, & ne resta pas pourtant d'achever ceste bonne œuvre par la dissipation des defiances & par l'accord qu'il moyenna entre ces differentes religions & ces diverses nations. Mais la Regente en fit ses choux gras, & sceut si bien proffiter de leurs divisions, & des autres advantages qui luy arrivoiēt comme en foule de toutes parts, que delà s'ésuivit l'abandō des nouveaux temples des Reformés, la cessation de l'exercice de leur Religion, le deschassemēt des Ministres, & le Prince mesmes ayāt mieux recognu la legereté de quelques seigneurs & gentilshommes du pays, en des nouvelles conferences qu'il eut avec eux, & l'inconstance du peuple par tant d'experiences, fut obligé de ceder à la force du Lyon qui s'advançoit.

Les seditions populaires s'appaisent malaisement sans la presence du chef bien qu'il y coure du danger, la Republique Romaine se fut deschirée plusieurs fois elle mesme si le respect de la presence de leurs Consuls ne les eut retenus, bien que l'histoire en remarque plusieurs qui y ont esté tués.

Ainsi il part d'Anvers, se rend en sa ville de Breda, suivi de plusieurs miliers de personnes de toutes conditions. Là il ordonne de ses affaires le mieux qu'il peut, exhorte tous ses amys & serviteurs de pourvoir à leur seureté, & leur fait cognoistre qu'ils n'en ont point d'autre que la retraite, fait charger & emporter tout ce qu'il peut, prend le chemin d'Allemagne & se retire en sa Comté de Nassau. Il n'eut pas quitté Anvers que la garnison y fut introduite, la Regente mesme s'y fit voir accompagnée de cinq cents chevaux, pour authoriser de plus fort par sa presence vn changement general, de bien en mal pour tous, & de mal en pis pour les pauvres Protestans, si mal traités qu'ils y virent rebaptiser par force leurs enfans.

Arrivée du Duc d'Alve au Pays bas.

Le Duc d'Alve ne tarda pas d'entrer dans le pays avec tout pouvoir de la part du Roy d'Espaigne, accōpagné d'une armée d'Espagnols & d'Italiens. Sa venuë affligea la Regente qui le regardoit comme la planche de son despart. Les Grands en prindrent l'alarme, le peuple en fut effarouché, Anvers en trembla, & pour la peur qu'il en eut luy fournit des verges pour chastier ses citoyens, par une contribution de quatre cents mille livres, pour une partie des frais de la cōstruction de la plus superbe citadelle qui fut en l'Europe. Son effigie en bronze relevée au milieu de la place d'armes foulant aux pieds les Estats du pays, releverent d'autant de degrés son orgueil insuportable. Sa cruauté le fit cognoistre à tout le monde & detester aux Flamens. Les Comtes d'Egmont & de Horne & nombre infini d'autres la publierent, par la mort ignominieuse qu'il leur donna, & tant de milliers de personnes de tout sexe & condition exposées aux gibets & aux buchers, le descrierent par tout comme ennemi du genre humain. Il aymoit le sang : mais il estoit gagé pour cela, l'Espaigne l'avoit mandé à ceste fin. Et son Roy n'avoit-il pas confisqué corps & biens de tous ses subjects du Pays bas ? Il ne se pouvoit pas donc mesprendre quant aux hōmes. Mais n'y a il par un Dieu par

Non minus Principi turpia sunt multa supplicia, quàm medico multa vulnera. Sen. 1. de Clement. cap. 24.

Vargas chef du Conseil du Duc d'Alve avoit tousiours à la bouche ceste sentence de cruauté ; *Heretici fraxerunt templa, boni nihil faxerunt contrà ergo debent omnes patibulare ;* Les Heretiques ont profané & ruyné les Eglises, les bons ne les ont pas empeschés ils doivent donc estre tous pendus.

dessus pour punir ceux qui espandent le sang? qui le redemanda en son temps, & à l'un & à l'autre. Car *le sang innocent crie vengeance de la terre au ciel, & les mains sanguinaires sont en abomination à l'Eternel.*

La Regente qui ne vit & ne sçeut pas l'ordre secret du Duc touchant le Prince & les Grands que lors qu'il vint au point de l'execution, luy proposa pour vray moyen de pacifier le pays, de tenir en bonne humeur & de traiter doucement le Prince & les autres Grands: Et le Cardinal Granvelle ayant apprins à Rome l'emprisonnement des Comtes de Horne & d'Egmont, demanda insolemment *si le Taciturne n'estoit point prisonnier ou si on ne le pouvoit avoir,* comme on luy dit *que non;* il respondit *qu'il eut mieux valu avoir le Taciturne seul que tout le reste ensemble.* a Il n'estoit plus au pouvoir de ses ennemis de messaire à sa personne, il l'avoit logée à l'escart de leur violence & à l'abry de la tempeste; *Il avoit prins sa retraite vers l'Eternel, & s'estoit retiré sous l'ombre des aisles du Tout-puissant,* ils le verront bien tost à leurs portes armé de vengeance & en estat d'en prendre raison.

La France ne jouïssoit pas de plus grand repos que le pays bas. Une mesme querelle & qui avoit mesmes motifs & mesmes autheurs, l'avoit relancée dans les seconds troubles, qui donnerent naissance à une infinité de maux au milieu & aux quatre coings du Royaume. Orange qui en est environnée de toutes parts, se vit derechef engagée dans ses mouvements: la Religion estoit le sujet de la querelle, le desir de l'extirper en estoit le motif, & la Reyne Catherine avec le Duc d'Alve les principaux autheurs. Cestuy-cy travailloit puissamment à l'executiõ du dessein, celle là s'estoit mise en estat d'exploiter leurs pensées sanguinaires sur les peuples de son obeïssance.

Les Protestans François qui avoient les yeux perçans, voyans ce grand orage venir fondre sur eux, font tout ce qu'ils peuvent pour l'exquiver, & pour prevenir les desseings du Roy & des Ministres de son Estat, saisissent autant qu'ils peuvent de toutes les places de leur bien-seance dans une mesme nuict. b

Moreau destiné pour donner le mot à toutes les villes du parti en ce pays, à l'execution des entreprinses, passe à Orange, en advertit ceux de la Religion, qui n'eurent pas les mains engourdies, mais la mesme nuict partis de chés eux, s'approchent de Mornas, y entrent par l'eschelle, gaignent incontinent la ville, tost aprés le chasteau, d'où ils deschassent les Catholiques, en tuent plusieurs qui vouloient faire resistance, & sont secourus & renforçés par beaucoup de gens de guerre, qui y avolent de toutes parts, pour courir & piller sur les terres du Comtat.

Dés le lendemain de Varick, que nous avons laissé asés empeché à calmer les emotions populaires des mauvais subjects de son gouvernement contre l'authorité de son Maistre, en reçeut l'advis, & pour donner ordre à la seureté de l'Estat, mande les Viguier, les Consuls, les Gentilshommes & les principaux d'Orange pour conferer avec eux de ce nouveau accident, leur declare que son intention estoit, qu'aucun des subjets du Prince de quelle Religion qu'il fut ne se meslat aucunement parmy les troubles des voisins, les exhorte de penser aux moyens de r'asseurer les Ecclesiastiques & les autres habitans qui en avoient prins une chaude allarme c, commande aux Consuls d'assembler un Conseil general, pour adviser aux moyens de se pouvoir conserver en paix & seureté soubs l'obeïssance & authorité du Prince, suivant ses Edicts & Ordonnances. Le lieu fut indict dans la grande Eglise nostre Dame, là se rendent la plus part des habitans d'une & d'autre religion; de Varick aussi accompagné de quelques Conseilliers du Parlement qui fait les mesmes declarations & remonstrances en general qu'il avoit faites aux Consuls en particulier, *les ayans exhortés pour plus grande asseurance des deux Religions, de passer mutuelle obligation les uns aux autres, promettant de faire prompte & exemplaire justice de tous ceux qui y contreviendroient.*

François Serre Vicaire de l'Evesque pour les Ecclesiastiques remonstra,

Bellorum egregios fines quoties ignoscendo transigatur, disoit Eunones Roy de Parthe à Claudius Empereur. *Tacit. Annal.* 11.

Par le *Taciturne,* il entendoit le Prince d'Orange, faisant allusion sur son naturel qui estoit de ne parler gueres & faire beaucoup.

Taciturnitas enim optimum atque tutissimum rerum administrandarum vinculum Valer. 2. Nec res magnæ sustineri possunt ab eo cui tacere grave est. Curt. 4.

a Mathieu en son histoire de Charles IX. dit que si tost que l'on sceut que le Duc d'Alve estoit en chemin pour venir au Pays bas, le Prince d'Orange qui ne vouloit despendre de l'authorité d'un moindre que luy, & craignant d'estre contraint à consentir à la rupture des privileges du pays, demanda congé à la Gouvernante, se retira en Allemagne, & advertit le Comte d'Egmont que sa teste serviroit de pont pour faire le passage aux Espagnols.

b Cest nuict fut appellée la Michelade du nom de S. Michel, parce qu'à la veille de ceste feste avindrent toutes ces grandes executions, par toute la France.

c De Varick ne scavoit pas que ceux qu'il exhortoit de vivre en paix estoiét ceux qui avoient contribué le plus à la prinse de Mornas.

remonstra, *que depuis l'arrivée du sieur de Varick il ne leur avoit esté mesfait en leurs personnes, biens ou exercice de leur religiō, qu'aux premieres troubles les mesmes asseurances ayant esté données par ceux qui avoient lors la direction de l'Estat: ce neantmoins plusieurs des leurs mesmes Ecclesiastiques, avoient quitté l'habit & la religion pour leur faire la guerre, tellement qu'il y auroit eu un desbordement general de part & d'autre, ce qui luy donnoit occasion d'apprehender le mesme en ce temps; toutesfois pourveu que les Edicts du Prince soient inviolablement observés & les contrevenans punis, ils offrent de vivre en leur religion, faire leur debvoir, n'abandonner les villes de la Principauté, y servir ceux de la religion Reformée, pourveu qu'ils vivent en paix & union reciproque avec eux ne courēt & n'entreprenēt rien sur les voisins.* De Varick adjousta *qu'il tiendroit estroictemēt la main à l'observation de leur union, par des punitions exemplaires contre les contrevenans; qu'il en informeroit tous les Gouverneurs des Provinces voisinnes, pour avoir paix & liberté de commerce avec elles.* Les Consuls firent les mesmes offres que les Ecclesiastiques, pour tous ceux de leur party. Lors tous les adsistans d'une & d'autre religion *declarerent à haute voix qu'ils vouloiēt vivre en paix soubs l'obeyssance de Monseigneur le Prince & commandement du sieur de Varick Gouverneur, ne se mesler aucunement de la guerre pour l'un ou l'autre party, s'entre-secourir les uns les autres en leurs personnes, biens & religions, n'abandonner les villes, leurs biens & maisons, se prenans en protection mutuelle les uns les autres, soubs la sauve-garde de son Excellence leur Souverain Prince.*

Pour s'y conserver ils doublent la garde de la ville, Courthezon de mesme & eslit pour Capitaine Pierre de Merles Escuyer confirmé par lettres de Commission du sieur de Varick, pour y commander absoluement.

Ionquieres neglige de nommer un Capitaine pour la garde de leur ville, de Varick y commet François de S. Laurens Chastelain du lieu pour y commander, qui refusé au commencement par le peuple en danger de sa vie, est finalement remis, les subjects contraints de luy obeyr par ordre du Commissaire, les Consuls arrestés prisonniers & les principaux autheurs de ceste esmotion criés a trois briefs jours.

Cependant les aigreurs continuoient avec les voisins. De Varick pour asseurer l'Estat y establit deux compagnies de gens de pied, commandées par Audefret Gentilhomme du Dauphiné, & Bernard de Nions, en fait loger une à Orange & l'autre à Courthezon: Et pour entretenir le commerce avec le Comtat envoye ses Deputés au Cardinal d'Armagnac Collegat d'Avignon nouvellemēt arrivé, affin qu'il confirmat le traicté de paix: mais ceux cy ayans sejourné trois jours en Avignon sans rien faire, furēt contraints de reprēdre le chemin de leur retour, chargés des mespris & des bravades de Suze & des siés.

Ceste injure obligea de plus fort de Varick de penser à la seureté de l'Estat. Il fait rabiller les murailles d'Orange, & eslargir les fosses, munitionne le Chasteau & resolu de le fortifier, commence de faire creuser par courvées generales de toute la Principauté le fossé du Donjon & de la Courtine, il n'y en avoit point eu jusques alors: & les Consuls des cōmunautés assemblés en Cōseil luy formerent par forme de gratification & sans consequence un estat de quatre cents livres par mois pendant la duree des troubles dans le pays.

Il ne desiroit que de maintenir l'Estat en paix & en neutralité, sous vne religieuse observation dn traicté passé avec les Officiers du Pape, & ceux-là ne le laisserent jamais paisible en son Gouvernement. Suze desormais Gouverneur du Comté par le despart de Fabrice, accōpagné de trois cents chevaux & de six cents hommes de pied avec six canons, s'approche de Courthezon & demande entrée *pour parler*, dit il, *au sieur de Merles*, on luy respond qu'il n'y est point; lors quelques uns de sa suite avec grandes menaces se prindrent à crier *qu'en bref le sieur de Suze se sairoit bien faire ouverture*. De là il marche contre le Pont S. Esprit, & apres avoir canonné le Pont durāt deux jours, il le gaigna & garda jusques à la venuë d'Assier General des Eglises du Languedoc.

Machiavel discourant des moyens necessaires pour unir une ville divisée par factions & partialités propose trois moyens *ò ammazzargli ò j capi de tumulti; ò rimuovergli della città, ò fare loro far pace insieme, sotto oblighi di non si offendere.* Et dit que de ces trois moyens, il n'y en a point de plus nuisible ny de plus inutile que le dernier.

De Varick pour contenter mieux ces peuples, leur avoit permis de nommer des Capitaines pour leur garde, qui fussent puis aprés confirmés par luy.

La Communauté avoit nommé un certain Cesari di Miegecotte, & faisoit difficulté d'en accepter aucun autre, s'ils l'eussent esleu plustost il eut passé.

Ceux qui offencent ne pardonnent pas volontiers, & c'eſt une maxime reſolue entre tous les Politiques que nous n'avōs plus grāds ennemis que ceux de qui nous avons reçeu quelque grā de offence.

Il eſtoit obligé à ce faire par la neceſſité preſente & preſſante, laquelle dit Seneq; *magnum eſt imbecillitatis humanæ patrocinium, omnem legem frangit. Declamat. lib. 9.*

Suze haïſſoit à mort Orange, parce qu'il l'avoit mal traittée. Il fait ſaccager par les fregates d'Avignon la grange de Balthezard ſur le Rhoſne, où s'exigent les peages du Prince, & peu apres luy meſmes ſuiui de trois cents Chevaux paſſant prés de Ionquieres, le fait ſommer par un Trompette de luy faire ouverture pour loger & commander à tous *les Huguenots d'en vuider promptement, autrement qu'il ſe fairoit jour par le canon.* mais n'ayant peu obtenir q'un refus, il paſſa outre ſans rien faire. 1567

Ces cōtinuelles menaces occaſionnerent noſtre Gouverneur, de faire porter les cloches de Couthezon & de Ionquieres dans le Chaſteau d'Orange, pour les employer en cas de neceſſité à faire du Canō. Les Eccleſiaſtiques d'Orange, Chanoines, Carmes, Cordelliers & Iacobins, ne tarderent pas de demander congé de ſe retirer en Avignon, & les principaux Catholiques de les ſuivre, contre les promeſſes reciproques de ſe maintenir les uns les autres. De Varick fit *deffendre à tous les ſubjects de s'abſenter ſans congé à peine de confiſcation de corps & de biens, les abſents cottiſables à toutes les charges tant ordinaires qu'extraordinaires.*

Suze continuoit ſes aggreſſions contre les ſubjects du Prince. La Rays s'en alloit à Mornas de la part de Varick, pour faire rendre des grains enlevés à Crochās par la garniſon; il ſe vit chargé ſi rudement outre le pont d'Egues, par vne embuſcade de Cavaliers de la compagnie de Suze, qu'ayant perdu deux de ſes ſerviteurs & vn cheval, il ſe ſauve de viteſſe à Orange, & ceux de l'embuſcade à Caderouce, d'où ils eſtoient partis: peu apres la garniſon de Camaret, vint rompre nuitamment le pont, pour rompre le paſſage.

La Principauté eſtoit environnée de tous coſtés de gens de guerre du Comtat: de Varick renforça la garniſon d'Orange de la cōpagnie de Bernard logée à Courthezon, redoubla le nombre de ceux qui travailloient à la fortification du Chaſteau, ſe pourveu autant qu'il peut de toutes choſes neceſſaires à ſa ſubſiſtance, inonda la campagne en deſtournant le cours naturel des ruiſſeaux & des fontaines, ſi à propos, que l'inondation dura juſques à la fin des troubles, & eut grandement incommodé l'ennemy en cas de ſiege. mais l'eſchec devoit tomber ſur Courthezon.

Suze parti d'Avignon avec toutes ſes forces, fait tirer ſon Canon contremont le Rhoſne, pouſſe avant Rochefort Gentilhomme Daulphinois, pour ſommer Courthezon au nom du Roy de luy preſter obeïſſance. Il eſtoit ſuivi d'vne trouppe de Cavalerie qu'il avoit laiſsée à mille pas. Pierre de Merles l'vn des principaux gentilshommes de la ville qui y commandoit, reſpond *que la place appartenoit à Monſeigneur le Prince d'Orange, ſous l'obeïſſance duquel ils vivoient ſans avoir guerre contre perſonne: qu'ils ne vouloient obeïr à autre qu'au Gouverneur d'Orange.* Rochefort le menace du Canon qui n'eſtoit qu'à vne lieuë de là au pont de Sorgues. La diviſion ſe meſle parmi les habitans. Les Catholiques ſollicitent les Proteſtans de ſe retirer, & leur laiſſer la garde de la ville, ou bien offrent de s'en aller & de la leur remettre ne voulans reſiſter à Suze. On deſpeche meſſagers à de Varick, pour luy en donner advis. Ils ſont arreſtés en chemin, l'vn Proteſtant fait priſonnier, & l'autre rebrouſſa pour en porter les nouvelles à Courthezon. Le lendemain les Proteſtans aſſemblés en conſeil, deſpechent derechef vn homme à de Varick. Il les exhorte de tenir bon juſques à la venuë du ſecours des Egliſes qu'il attendoit d'heure à autre. 1568

Mais Suze avec ſa Cavallerie s'approche de Courthezon, demande à parlementer. Maurice de Merles frere de l'autre & Iacques Autrand Conſuls, accompagnés de deux autres habitans ſortis, parlent longuement avec les ſiens, puis reentrés pour tenir Conſeil & pour reſpondre à ſes ſommations, luy font dire qu'il le reſoudront ſur la reddition le lendemain à dix heures. Suze ſe retire pour ce jour: ceux de Courthezon en donnent promptement advis à de Varick, qui leur reſpondit par un Tambour, & pour deſcouvrir le

deſſein

1568. desſein de Suze, le charge de luy donner ceſte meſme nuict une lettre de ſa part au pont de Sorgues : mais parvenu à my-chemin de Courthezon à Bedarrides, oyant le bruit des gens de Suze qui marchoient, tourne face ſans paſſer outre, & à grand pas arrivé prés de Courthezon ſe print à crier eſperduëment : *ſauuez vous, vous eſtes perdus, voicy le camp qui vient.* Ces parolles donnerent l'eſpouvente aux habitans.

Suze ſe ſert d'vne ruze partant de Sorgues : il print avec ſoy grand nombre de charretiers ayans leurs foüets en main qu'ils faiſoient petiller, fait porter grand nombre de flambeaux comme pour eſclairer parmy l'obſcurité de la nuict, & marcher tous ſes gens en ordonnance le long du grand chemin, crians *dia dia hure-hou*, avec les petillements des foüets, comme pour animer des Chevaux au tirage de quelque grand attraict. Ceſte muſique qui s'entendoit facilement de Courthezon, continuë juſques aſſez prés de la ville, & vous euſſiez dit qu'ils conduiſſoient du Canon, & ſi n'en avoient point. La fainte donna telle frayeur aux Courthezonnois n'eſtans alors gens agguerris, qu'ils condeſcendirent facilement à compoſition, ſe virent trompés & mocqués, & ne donnerent pas moins d'occaſion à leurs ennemis de rire de leur timidité, que jadis Annibal aux Romains de la ſienne, en derriſion de laquelle ils dreſſerẽt vn temple au Dieu Ridicule. Trois heures aprés minuict Rochefort & Scipion conduiſans vne compagnie de Cavallerie & les Arquebuſiers de la garde de Suze, arriverent à la porte du Prince, crians à la ſentinelle *d'appeller les Conſuls pour porter les clefs de la Ville au ſieur de Suze, autrement qu'ils ſeroient en brief battus du Canon qui s'advançoit, & tout ce qui ſeroit trouué mis à mort ſans miſericorde.* Thomas Marie l'un des habitans ſe preſente ſur les murailles, & apres quelques propos leur dit, *que ceux de Courthezon porteroient leurs clefs au ſieur de Suze, pourveu qu'il promit d'y laiſſer vivre ceux de la Religion en liberté de conſcience, ou bien qu'il leur permit d'en ſortir bagues ſauues.* Rochefort & Scipion le luy promettent avec ſerment ; *par le nom de Dieu, & à foy de Cavailliers.* Maurice de Merles premier Conſul faiſant ſa ronde s'y rencontre, deſcend en la ville, aſſemble le Conſeil pour y deliberer, tandis que Rochefort & Scipion ennuyés de tant de delays tempeſtoient à la porte diſans, *Quoy ! Monſieur de Merles ne veut-il pas tenir ce qu'il a promis ?* A l'iſſuë du Conſeil on leur dit d'aller à la porte de la Fontaine pour y recepvoir la reſponce. Elle fut, de porter les clefs à Suze. Les Conſuls ſuivis de pluſieurs habitans ſe rendent à la porte, où ils treuvent Pierre de Merles, qui comme Capitaine de la garde avoit les clefs de la ville : ils les luy demandent pour les porter à Suze, ceſtuy-cy y fait des grandes difficultés, mais aprés pluſieurs conteſtations entre-eux, il les deſlivre à Maurice de Merles ſon frere, *proteſtant qu'il n'y conſentoit point, & de tous dommages & intereſts qui s'en pouroient enſuivre au prejudice du Prince & du public.* Les Conſuls ſuiuis d'une trouppe d'habitans, les deſlivrent incontinent és mains de Suze, qui y entra avec ſa trouppe. Ainſi les Abderites furent chaſsés par les ratz & par les grenoüilles. Ainſi une foibleſſe de cœur eſt ſouvent expiée aux deſpens de ceux qui ont manque de courage. Avec luy entrerẽt auſſi pluſieurs fuitifs d'Orange & de Courtezon, & pluſieurs volontaires abſents, preſumans d'accompagner toſt aprés Suze dans Orange ; quelques uns de ceux-là s'arreſterent à Courthezon, d'où ils firent apres la guerre contre Orange.

Aprés la bataille de Cannes Annibal s'eſtant avancé juſques aux portes de Rome & aſſis ſon camp à trois cents pas loing cõme pour l'aſſieger, il en fut deſtourné par un grand bruit cõme d'une multitude qui rioit à gorge deſployée, & les Romains pour s'en mocquer firent baſtir un temple qu'ils dedierẽt *Deo Ridiculo.*

Qui metuunt promiſſis demulcentur. App. de Bel. Hiſp.

Pavidis cõſilia in incerto ſunt. Tacit.

Abderitæ propter ranarum muriumque multitudinem relicto patriæ ſolo ſedes quærebant. Iuſtin. Hiſt. lib. 15.

Rochefort qui avoit charge aupres de Suze, fait loger tous les Proteſtans dans la maiſon de Maurice de Merles, horſmis ceux qui tandis que l'ennemy entroit, ſortirent ou par les portes ou par les murailles, ſagement : car ils éviterent les oppreſſions, les pilleries, les rançonnemens ſouffertes par les autres qui demeurerent, au prejudice de la foy qui leur avoit eſté donnée & de la capitulation portée par le traicté.

Montagnard ayant eu le Gouvernement de Courthezon, donna des gardes aux priſonniers, & les fit tous ſerrer dans la grande ſalle haute de la maiſon.

I'y ay veu plusieurs marques de leur captivité contre les fenestres. Ils furent forcés de financer à Madame de Suze pour ses espingles, à Rochefort, à son Lieutenant, & à leurs gardes ; mais ce n'estoit que commencement de douleur.

Car dix ou douze jours aprés, Suze despesche à Orange Bussiere, l'un des prisonniers, *pour dire à de Varick de luy renvoyer Baussenc aussi prisonnier, qui s'arrestoit à Orange contre son gré, autrement qu'il fairoit conduire en Avignon tous les autres obligés pour l'asseurance du retour de cestuy-cy.* De Varick luy respond, *qu'il se devoit acquitter de sa promesse envers les prisonniers, & quant à Baussenc qu'il ne le vouloit remettre entre ses mains.*

Cela fut cause en partie de la longue detention des autres. Suze insistoit tousiours de reavoir Baussenc, & croyant d'en faciliter le moyen fit conduire tous les autres prisonniers au Pont de Sorgues, mais voyant qu'il n'y avançoit rien, il les rençonna d'une somme d'argent, en envoya une partie dans les prisons du Palais d'Avignon ; les autres de moindre estoffe ramenés à Courthezon & logés dans une basse fosse, si à l'estroit qu'ils estoient contraints de se coucher les uns sur les autres. Ainsi ils demeurerent longuement en ce miserable estat.

Iean Guers Ministre de Courthezon avoit esté fait prisonnier comme ceux-cy, mais tousiours logé seul, sequestré des autres avec une severité & rigueur nompareille ; on le conduit separement en Avignon, il est logé en une prison tres estroite, peu de jours aprés on luy fait son procés, il est condamné à estre bruslé vif, l'execution s'en ensuit. Voila ce bon personnage attaché au bucher parmi l'horreur des flammes, preschant, exhortant, priant avec une constance admirable. Ces Borreaux luy mettent un gros os dans la bouche, pour luy empescher la parole. Il parle par gestes & des mains & des yeux, & donne à cognoistre combien la mort luy est aggreable pour le soustien de sa creance: on s'efforce de redoubler ses tourments, s'il se pouvoit quelque chose de pis : mais sa patience triomphe de la cruauté mesmes. Quelques boutefeux luy portent des tisons ardans & flambans sur la face en forme de croix, lesquelles ils tachent d'imprimer contre ceste chair matrassée & ja aussi rouge que feu. Mais toutes ces horribles cruautés ne furent pas capables de destourner ses yeux en terre, qu'il avoit tousiours fichés au ciel, & ses mains eslevées en haut, jusques à ce que finalement suffoqué par l'ardeur des flammes, il rendit l'esprit & seela par sa mort, la doctrine qu'il avoit preschée avec grand fruict de plusieurs assistans à ce funeste spectable ausquels Dieu toucha le cœur. Avec cestuy-cy fut executé la Perriere l'un de prisonniers de Mornas, estranglé par grace sur le bucher avant que d'estre bruslé.

Ainsi ceste mort verifia ce que dit Tertulien que le sang des Martirs est la semence des Chrestiens. *Plures inquit efficimur quoties metimur á vobis. In Apol.*

Suze voyant que son dessein avoit si bien reussi en la prinse de Courthezon, envoye dés le matin deux soldats pour sommer Ionquieres *de le recognoistre Gouverneur d'Avignon & du Comté, autrement les menacer de les foudroyer avec le Canon qui estoit à Courthezon*, il n'y en avoit point, *& de faire passer au fil de l'espée tous les habitans.* Le Baille du lieu tout transi de peur, sort dehors & demande à ces deux soldats sauve-garde pour luy & pour sa famille, moyennant laquelle il promet de faire rendre la place. Ceux de Ionquieres despechent à Courthezon pour sçavoir au vray si le Canon y estoit, en intention de se rendre. Celuy qui fut envoyé estant de tetour, affirma par serment avoir veu le Canon. Il ne restoit donc qu'à introduire Suze dedans. Les soldats de la garde cõmandés par Vaqueiras y resistoient. Les Consuls & tous les habitans resoluent en plain Conseil de leur coupper la gorge en cas qu'ils s'y veuillent opposer. Les autres en ont le vent, avolent à Orange, & leur Capitaine contraint de rendre les clefs les remet aux Cõsuls, & eux és mains d'un Capitaine que Suze y envoya, lequel en print possession avec nombre de Cavallerie & Infanterie. Comme ils entroient dans la ville, quelques habitans pour signaler l'allegresse qui leur revenoit de ce changement se prindrent à crier, *Nous ne*

Vagus primùm & incertus rumor. mox, ut in magnis mendaciis, interfuisse se quidam & vidisse adfirmant : credula fama inter gaudentes & incuriosos. Tacit. 1. Hist.

recognoiſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

recognoissons point Guillaume de Nassau, ny le Gouverneur d'Orange, mais seulement le Roy & le Comte de la Chambre. Tous les fuitifs & bannis pour crimes rentrerent. L'humeur du peuple va à la nouveauté, & ses inclinations au changement : mais tel change qui ne meliore pas, leur joye fut bien tost convertie en tristesse, & leur repos en souffrance. Les oppressions qui les cuiderent accabler leur firent regreter, mais trop tard pour eux, la douce domination de leur Prince & l'equitable gouvernement de Varick. Iuste loyer de leur infidelité, inconstance, lacheté.

Li huomini mutano volontieri signore, credendo migliorare, & questa credenza gli fa pigliar l'arme contra à chi regge, di che s'ingananno, perche veggono poi per esperienza haver pegiorato. Machiav. del princ. ca, 3.

Nec quidquam facilius, quàm in quemlibet affectum mutare populum. Quinct. 2. decla.

Non dilectu aut sapientiâ ducitur ad judicandum, sed impetu & quadam etiam temeritate. Cic. pro Plan.

La prinse de Courthezon & de Ionquieres sembloit preparer à Suze le chemin à Orange : mais il se vist bien esloigné de son conte. Il envoye un Trompette avec Maurice de Merles au Gouverneur, pour le sommer de luy remettre les Chasteaux & ville d'Orange & offrir de sa part pour ostages & asseurances du traicté, Caderouce, Crillon & Brissac. Il ne reçoit de luy pour responce que ses parolles, *qu'il ne veut point parlementer avec Suze ni autre de son commandement, que premier il n'eut abandonné les places de Courthezon & de Ionquieres appartenans à son maistre, lequel il esperoit en brief de tenir adverti du tort que Suze luy faisoit pour s'en resentir, comme il pourroit facilement avec le temps.* Orange ne demeura point sans secours. d'Assier general des Protestans en ces provinces y despecha cinq compagnies la pluspart de Nions & des environs, contans huict cents bons hommes, qui ne demandoient qu'à demener les mains. De Varick rejetta leur entretenement sur les revenus des biens des volontaires absents, & ne pouvant treuver le sien sur les villes de la principauté saisies par Suze, porte la main sur l'Encensoir, saisit tous les revenus Ecclesiastiques sauf la restitution si elle y escheoit, fait continuer les fortifications avec une extreme diligence & ne pense desormais qu'à se garentir du mal qui l'environnoit & à le porter sur le gouvernement de Suze, qui se saisit encor avec un billet de sa main de, Gigondas, luy faisant contribuer & porter tous les jours à Courthezon mille pains cuitz pour la munition.

Escarmouche ... gens de Ioyeuse avec les Orangeois.

Les ennemis ramassoient des forces de tous costés pour former un corps d'armée. D'autre costé le Duc de Ioyeuse Lieutenant du Roy en Languedoc assembloit les siens, & ayant laissé son Infanterie avec quatre canons à Ville-neufve lés Avignon, passe à Courthezon accompagné de cinq cents chevaux. Ce jour là nos Orangeois avoient poussé hors de leur ville quarante chevaux, pour descouvrir le chemin de Courthezon à Tulette : Ils rencontrent les coureurs qu'ils chargent, les poursuivent jusques auprés de Courthezon & en tuent plusieurs ; le gros de la Cavallerie, repousse les nostres & les suit pas à pas jusques aux sables proche d'Orange. Là ils font ferme soustenus par cinq où six cents Arquebusiers sortis d'Orange à la faveur des fossés & de la riviere de la Meyne ; & aprés le coup de pistolet de part & d'autre, Joyeuse se retire avec sa Cavallerie, va joindre le Cõte de Tende & Suze à Boulene & à Mondragon. A l'abri de ce gros, la garnison de Courthezon proffita la journée à courir le terroir d'Orange, & en revenche quelques jours aprés nos Orangeois reparent ceste perte par la prinse de la pluspart du bestail de Courthezon. Ainsi rien que pertes, dommages d'un costé & d'autre, courses, pilleries, ravages sur le pauvre mesnager ou paysan, qui est tousiours l'eschiquier, sur lequel les grands joüent tant de sanglantes parties, tristes effects de leurs passions.

Prinse de Mornas.

Le dernier du second mois fut funeste aux Protestans qui occupoient Mornas despuis la Michelade. Ioyeuse, Tende & Suze s'estans joints, l'assiegent & le battent si rudement que dans trois jours partie de force, partie de la trahison & lacheté d'aucuns du dedans reputés des plus vaillans & fidelles au parti, ils prenent la ville & le chasteau, font passer au fil de l'espée tout ce qu'ils rencontrent, & par le feu ou par la corde la Peyriere qni y commandoit avec quatre des siens.

Tant

Tant de pertes des Proteſtans à nos portes, n'eſtoient-elles pas autant d'advertiſſements à de Varick pour l'obliger de ne rien obmettre pour ſa conſervation ? Certes, il n'y eſpargne rien de tout ce qu'il peut en ceſte grande extremité de temps, & le peuple contribuoit gayement perſonnes & biens à leur conſervation. Ils eſtoient devenus ſages à leurs deſpens, & voyoient le bras eſlevé pour les frapper, il leur eſtoit donc neceſſaire d'apporter à leur deffence une ferme & conſtante reſolution, de ſe faire enterrer dans les ruines de leur ville, pluſtoſt que de ployer lachement le col ſous les glaives ſanglans de leurs ennemis victorieux & triomphants.

Aux ſommations qui ſont faites par l'ennemy, la reſponce doibt eſtre de fer ou d'amertume pour les degouſter de leur deſſeing, autrement pour peu de lacheté qu'ils y remarquent tout eſt perdu. Ainſi tous les polit.

Les chefs de ceſte armée ſomment de Varick par une lettre *de leur rendre la ville & le chaſteau d'Orange pour le ſervice du Roy, autrement qu'il ne pouvoit attendre moindre traittement que ceux de Mornas & de Tulette.* Il leur reſpond verballement, *que s'ils venoient à Orange ils n'y recepvroient que des coups n'y recognoiſſant autre ſouverain que Monſoigneur le Prince d'Orange ſon maiſtre ſçachant bien que ce qu'ils faiſoient ne procedoit pas de la volonté du Roy.* Deſlors auſſi pour oſter la commodité d'un ſiege, il envoya des ſoldats par tout le terroir, bruſler pailles & fourrages à la veuë du camp, & prepara tout ce qu'il peut pour ſouſtenir les efforts des ennemis.

Deplorable miſere de la guerre, qu'il fai le en bon Capitaine, redoubler les excés des ennemis pour les faire ceſſer entierement, & qu'ainſi les loix de la pieté cedent à celles des armes.

Les courſes, les ravages, les pilleries continuoient de part & d'autre, mais avec plus d'advantage de nos Orangeois qui trouvoient à prendre de quel coſté qu'ils ſe jettaſſent. Ils coururent ſur tant de lieux du Comtat qu'on ne ſçavoit où loger le beſtail qui en fut emmené. Ceux de Caderouce avoient tué quelques pauvres travailleurs labourans au terroir d'Orange. Les noſtres leur rendent l'eſchange, & courans leur terroir mettent à mort tous ceux qu'ils rencontrent travaillans la terre ; cela fit venir les Contadins à quelque raiſon, & fut accordé que deſormais les laboureurs pourroient librement & ſeurement travailler, & qu'on ne pourroit plus courir ſur eux ni ſur le beſtail.

La paix avoit eſté fraiſchement publiée en France, & la Principauté demeuroit en guerre contre le Comtat. De Varick fait ſes plaintes au Roy par Sebaſtien du Creſt, des infractiõs de Suze ſien ſubjet, & de ſa violence à occuper les places de la Principauté, les rentes & revenus du Prince, & à detenir miſerablement pluſieurs priſonniers depuis la prinſe de Courthezon ; ſupplie ſa Majeſté d'ordonner ſes volontés à Suze afin qu'il deſempare. Il obtient favorable reſponce & lettres du Roy & du Cardinal de Bourbon Legat d'Avignon, au Cardinal d'Armagnac & à Suze pour y eſtre ſatisfait : mais quelques jours devant, les priſonniers detenus dans la foſſe de Courthezon en nombre de quarante ſix avoient eſté eſlargis & s'eſtoient retirés à Orange, ſi qu'il en demeuroit encore quatorze dans le Palais d'Avignon. Du Creſt s'y en va pour rendre le deſpeche du Roy, mais il n'y fut accueilly que de menaces & bravades, & peu aprés Teſtu Secretaire du Cardinal de Bourbon venant de la Cour s'en va à de Varick auquel il rend deux lettres du Roy, *que ſa Majeſté avoit eſté advertie qu'il entretenoit dans Orange deux compagnies de Cavallerie, luy commandant de les congedier promptement & de ſe contenir en paix.* Le Secretaire viſt la calomnie & promit ſur le lieu, de travailler à ſon retour d'Avignon pour quelque accommodement.

Le Cardinal ſupprima l'ordre qu'il avoit du Roy, & reſpondit que les lettres de ſa Majeſté ne faiſoient mention que de quelque requeſte preſentée par Monſieur le Prince, & qu'il la vouloit voir en original avant que de faire autre choſe.

Le Cardinal ne tarda pas de le renvoyer à Orange accompagné de Roman pour conferer avec de Varick des moyens de parvenir à un accord, mais le voulant brider par des articles ſignés de ſa main derogatoires en pluſieurs points à ſon honneur, à la condition & au bien de l'Eſtat, il leur promit d'y reſpondre par eſcrit aprés qu'il auroit communiqué avec ſon Conſeil.

La minute de ſes articles hors de ſaiſon & de raiſon contenoient *Qu'avant la reſtitution de Courthezon, Jonquieres & Gigondas, le Cardinal vouloit avoir le bon plaiſir du Pape, d'autant que le General de ſon armée avoit prins leſdites places & icelles gardés à grands frais & deſpens. Qu'il offroit cependant de vivre en paix & deſarmer, pourveu que par meſme moyen le ſieur de Varick deſarmat, bien*

entendu

1568. *entendu qu'il vouloit tenir quelque petit nombre de ſoldats pour la garde de Courthezon & autres places occupées, auſquelles les ſubjects du Prince faiſans profeſſion de la Religion pourroient jouyr de leurs biens par un Procureur Catholique, pourveu que le ſieur de Varick laiſſat librement jouyr les Catholiques de leurs biens à Orange, & les remit dans leurs maiſons, bien qu'ils euſſent porté les armes pour le ſervice du Pape & du Roy. Quant aux rentes du Prince des places occuppées, qu'elles ſeroient ſequeſtrées pour eſtre renduës à qui ſeroit ordonné ſelon l'intention du Pape, du Roy & du Legat. Que le ſieur de Varick feroit vuider d'Orange les ſubjets du Pape, qui s'y eſtoient rendus habitans chaſſés d'Avignon & du Comtat pour quelque occaſion, & n'en recepvroit deſormais aucun, & que les articles ayant eſté accordés & ſignés ſeroient envoyés au Pape, au Roy & au Legat.*

La Perfidie. Sous ceſte fainte de paix, les Fregataires d'Avignon ne laiſſent de courir le terroir d'Orange & de faire des priſonniers. Neantmoins de Varick pour ſatisfaire à ſa parolle, envoye au Cardinal un des ſiens portant la reſponce à ſes articles; Cetuy-cy n'en rapporte qu'une replique ſignée par le Cardinal pleine de bravades & de dementis : Et ſur ce que de Varick ſe plaignoit, *que nonobſtant les accords ſolemnels & authentiques intervenus entre les deux Eſtats par l'entremiſe du Roy, on avoit ſaiſi les places de ſon Gouvernement ſans luy avoir denoncé la guerre*, le Cardinal reſpond, *Ce qu'a eſté cauſe ne vous avoir eſté denoncé, ça eſté qu'il ne s'eſt treuvé Catholique qui y ſoit voulu aller, veu que les avés tous chaſſés & privés de leur religion: mais c'eſtoit choſe que vous pouviés tenir pour dite & aſſeurée, veu la mauvaiſe volonté que vous montriés contre le ſervice de leur S. & Majeſté: Et auſſi à l'endroit de telles perſonnes, il ſe faut aſſeurer de leurs promeſſes quand on tient : car la commodité ſe preſentant le profit à lieu contre la foy promiſe.*

Il faloit qu'il adjouſtat ces mots pour couverture de ſa perfidie : *Romanis promittere promptum eſt : promiſſis autem quamvis juramento firmatis minimè ſtare Myrrhaues Perſarum. Dux apud Procop. lib. 1. Perſic. belli.*

Treſves accordés avec le Comtat. Ainſi toute eſperance d'accommodement retranchée de ce coſté là ; de Varick renvoye du Creſt en Cour de France, & tient le Roy particulieremēt adverti du deſſein du Cardinal, qui eſtoit de continuer l'occupation des places de la Principauté ſous pretexte des guerres, & d'attendre les volontés du Pape. Cependant le Cardinal le fait recercher pour deux points, l'eſchange des priſonniers qu'il detenoit à Courthezon, avec ceux qui eſtoient au pouvoir de Varick ; & les moyens de faire la cuillette des fruicts pendans és deux Eſtats. d'Aubignan eſt deputé à Orange par le Cardinal pour traicter. Il y fait trois divers voyages, & finalement eſt accordé, *que les priſonniers ſeroient eſlargis de part & d'autre: Que la recolte des fruicts ſe fairoit ſans acte d'hoſtilité: Qu'il ne ſeroit donné empeſchement au Recepveur general de la Principauté en la perception des droicts du Prince, à Courthezon, Ionquieres & Gigondas : & liberté du commerce accordée aux ſubjets des deux Eſtats tant par eau que par terre, ſans quitter les places occupées.*

Le Prince ne peut jamais recouvrer ſes revenus, quand ſon Receveur ſe preſenta à la porte de Courthezon on luy fit viſage de bois, Saincte Ialle Gouverneur & le Cardinal meſme s'en eſtoient deſia accommodés.

Arrivée du Baron de la Garde. Du Creſt n'apporta de la Cour que la nouvelle de la venuë du Baron de la Garde avec les ordres du Roy, qui arriva quelques jours aprés à Caderouce; d'où il mande à de Varick & aux Conſuls d'Orange, *qu'il eſtoit là pour leur communiquer les affaires de ſa charge, touchant la ville & Principauté d'Orange.* De Varick luy envoye Guillaume Calviere Preſident, & Denis de Belujon Advocat General avec les Conſuls. Le Baron leur exhibe & fait voir la commiſſion de par le Roy, avec *pouvoir & mandement de ſe ſaiſir de la ville & Principauté d'Orange, pour les tenir deſormais en ſa main & ſous le nom de ſa Majeſté, y mettre Cappitaine & Officiers, y faire garder & obſerver ſes Edicts & Ordonnances, & en cas de refus y entrer par force, battre les places & les reduire par tous moyens ſous ſon obeyſſance ;* puis ayant tiré à part le Preſident uſe de grandes menaces contre luy, *qu'eſtant ſubject du Roy il y alloit de la confiſcation de tous ſes biens en cas que ſa Majeſté ne fut obeïe*, & opere plus avec cela que s'il eut employé la force. Ce Preſidēt dōne l'alarme à de Varick, le preſſe de ſatisfaire au Baron & ſur la ſommation qu'il luy fit faire par ſon Trompette, *de luy rendre les Chaſteau & la ville d'Orange dans vingt quatre heures à peine de deffi*, luy perſuade de luy reſpondre par eſcript ces timides & tremblotantes parolles, *que la commiſſion du ſieur de la Garde eſtoit fondée ſur faux advis*

Ordre du Roy,

Reſponſe de Varick.

Effects de ceſte eſtrange maxime de commettre l'authorité d'un Eſtat à des eſtrangers qui relevent d'un autre Prince, contraire à la doctrine du fils de Dieu, diſant, que nul ne peut ſervir à deux maiſtres.

Aprés ceſte ſommation le Baron fit conduire tous les bateaux qui ſe treuverent ſur le Rhoſne en Avignon, pour empeſcher les ſecours des Egliſes du Languedoc.

donné à sa Majesté : Qu'il estoit necessaire de les informer bien particulierement & au vray : Que cependant le sieur de la Garde supercedat l'effect de sa commission jusques à ce que le Roy & Monseigneur le Prince fussent advertis : Qu'ils se sousmettoient en ses mains sous la protection du Roy, promettans de n'obeïr à autre qu'à sa Majesté, & à son Excell. leur Prince souverain : Qu'ils feroient vuider de la Ville tous estrangers, criminels, mal-famés & sans adveu ; & ne retiendroient aucunes gens de guerre fors quinze soldats pour la garde du sieur de Varick : Quils feroient cesser toute sorte d'Artillerie & confection de poudre, ne feroient aucun amas d'armes offensives ne deffensives, permettroient le commerce libre à un chacun pour vivre en paix avec les voisins, & bailleroient hostages pour asseurance de leurs promesses.

La foiblesse de ceste responce haussa de beaucoup le menton au Baron, qui ne se promettoit d'avoir si bon marché d'une telle place. Il fait dresser des Articles, accepte les offres qui luy sont faites, & respond *qu'il deputera deux personnages pour demeurer dans le Chasteau & ville d'Orange, afin d'y avoir l'œil à tout pour en rapporter la verité, & ce en attendant que les deputez des sieurs Gouverneur, Gentilshommes, & Consuls eussent fait leurs remonstrances au Roy, duquel ayant eu suffisante descharge pour leur servir envers Monseigneur le Prince leur seigneur, iceluy Gouverneur & autres seroient tenus de rendre la Ville & Chasteau entre les mains de sa Majesté & dudit sieur de la Garde, pour les recepvoir en sa protection & sauvegarde, laissant & faisant joüir ledit Seigneur Prince de ses revenus. Cependant qu'il promettoit de n'attenter aucune chose contre ladite Ville & Chasteau, Gouverneur & subjects, fairoit retirer toutes les forces qui estoient prestes, pour laisser la liberté & commerce à la Principauté avec les terres du Roy & du Pape, & feroit ratifier la promesse au sieur Cardinal d'Armaignac.*

Les parties demeurent ainsi d'accord. Le Cardinal ratifie tout dés le jour mesme, & le lendemain le fils du President & l'un des Consuls d'Orange sont donnés pour ostages au Baron, qui envoye un des siens à Orange pour avoir l'œil aux affaires. D'autre costé l'Advocat General s'achemine en Cour de France de la part du Gouverneur, & Iean de Langes de la part des Consuls. Le Baron de la Garde y despeche aussi ; mais aprés tout on n'en rapporte autre chose qu'un Arrest du Conseil, portant que, *Le Roy a bien au long entendu les remonstrances que les deputés de la Principauté d'Orange luy ont fait, tant de la part de ceux de ladite Principauté que du sieur de Varick Gouverneur d'Orange, & ce que luy a encores outre ce que dessus bien amplement rapporté le sieur de la Garde Chevalier de son Ordre & Capitaine General de ses Galeres. Nonobstant lesquelles raisons ledit sieur Roy ordonne, veut & entend, que ledit de Varick ensemble ceux de la ville & Principauté d'Orange ayent à satisfaire entierement à l'intention de sa Majesté, comme leur a esté cy-devant declaré par ledit sieur de la Garde, & qu'ils entendront encores derechef par le sieur de la Molle Chevalier de son ordre ; sans y user d'aucune difficulté, remise, ou longueur : pouvant assés juger ledit de Varick & ceux de ladite ville & Principauté combien l'intention de sadite Majesté est bonne & tendante entierement au bien, repos & conservation de ceux de ladite Principauté. Fait au Conseil de sa Majesté y assistant le douziesme jour d'Aoust l'an mil cinq cents soixante huict, signé Charles, & plus bas Robertet.*

Ces plaintes estoiét imaginaires ẽ effect de Varick n'avoit jamais permis qu'õ courut sur les terres du Roy, ni qu'on ostatrié à ses subjects, bien qu'il y en eut plusieurs qui eussent assisté à la ruine d'Orãge.

Dés le jour de l'Arrest la Molle receut commission du Gouvernement. Ses lettres estoient fondées sur ces plaintes de ceux du Languedoc, Provence, Daulphiné & Comté d'Avignon, contenant *qu'ils avoient receu plusieurs dommages & incommodités par les gens de guerre entretenus à Orange, qui se pouvoient tellement renforçer avec le temps qu'ils pourroient tenir par ce moyen en subjection les villes & places d'alentour, pour entreprendre sur icelles choses sinistres & prejudiciables au bien & repos public, tellement que plusieurs des anciens habitans de la ville s'en estoient retirés.* Le premier chef du pouvoir

pouvoir estoit *de faire r'entrer les Catholiques qui estoient dehors pour le fait de leur religion, de chasser les estrangers qui despuis peu de temps avoient fait domicile dans ladite ville, pourvoir au fait de la justice, faire vivre les subjects en union & y entretenir le commerce, tenir la main à ce que les revenus du Prince fussent bien & deüement payés à ses Recepveurs, maintenir les privileges & franchises de ceux de ladite Principauté, & que de Varick qui avoit charge des affaires s'en desistat entierement pour le regard de la force & police, mandant à tous Gentilshommes, Consuls & autres de ladite Principauté d'obeïr au sieur de la Molle.*

Avec ce, le Roy luy bailla des memoires particulieres, ausquelles on adjousta *qu'en toutes les occasions qui se presenteroient & où besoing seroit, le sieur de la Molle en advertiroit le sieur Cardinal d'Armagnac, Comte de Tende & les sieurs de Ioyeuse & de Gordes, avec lesquels il entretiendroit bonne correspondance pour en retirer ayde & assistance au besoing.*

La Molle ... à Orange.

Ainsi la Molle muni de toutes ces pieces prend le chemin d'Orange, accompagné de Belujon & de Iean de Langes & se retire à Caderouce; delà il mande sommer de Varick *d'executer la volonté du Roy & de remettre entre ses mains sans aucun delay le Gouvernement de la ville & Principauté d'Orange.* De Varick plus emporté par le conseil du President Calviere, qui se souvenoit des menaces du Baron de la Garde, que par sa propre inclination, se laisse couler à traiter pour la reddition de la place. La lacheté de quelques uns qui estoient auprés de luy & qui n'avoient meilleurs sentiments que ceux que la crainte leur donnoit, opera beaucoup pour l'y porter. Adjoustés y les grandes asseurances que Langes donna de la bonté de la Molle & des promesses qui luy avoient esté faites, qu'õ laisseroit vivre les Protestans en la liberté de l'exercice de leur religion. Le President, les Consuls & autres sont envoyés vers la Molle pour capituler & tous ensemble demeurent d'accord sur les articles suivants.

... de Varick s'en ...

Dans les resolutions douteuses, cest une mauvaise conseilliere que la crainte. *Pessimus in dubiis augur timor. Stat. Theb. 3.*

Accord passé avec la Molle.

Premierement le sieur de la Molle sous l'authorité & bon plaisir du Roy promet de reünir & remettre au domaine de la Principauté Courthezon, Ionquieres & Gigondas, & tous autres biens & droicts en dependans; de faire joüir Monseigneur le Prince par le moyen de ses Officers, Recepveurs & Fermiers, de ses fruicts, & de faire rendre ceux qui luy estoient occuppés despuis le mois d'Octobre precedant sans y rien toucher.

De ne s'entremettre de l'Estat de la Iustice establie en ladite Principauté; l'exercice de laquelle avec son authorité demeurera aux Officiers du Prince, ausquels il baillera main forte par l'authorité de sa Majesté.

De ne s'entremettre aussi de l'Estat politique de ladite ville & Principauté, ains le laisser aux Consuls & Conseillers de la maison de ville comme auparavant, & leur donner assistance; qu'il prendra en la protection du Roy & sienne lesdits Officiers du sieur Prince, ses Recepveurs, Commis & tous autres ayant charge de ses affaires, ensemble lesdits Consuls, subjets & habitans.

Que ses domestiques ny autres de sa charge ne pourront prendre des habitans & subiects aucuns vivres ny autres choses sans leur gré & sans payement, declarans lesdits habitans exempts de toutes charges & contributions pour la garde de la Ville & Chasteau.

Que lesdits habitans demeureront en jouyssance de tous leurs autres droicts, exemptions, privileges, franchises, libertés à eux accordées par leurs Princes sans innovations, lesquelles il jurera devant qu'entrer dans la ville.

Que tous les Officiers, manans & habitans de ladite Principauté demeureront en l'entiere liberté de leurs consciences. De façon que ceux qui voudront vivre en la Religion Reformée, pourront avoir & entretenir Ministres, pour prescher & faire l'exercice de ladite religion au lieu & Temple qu'ils ont fait edifier sans y pouvoir estre empeschés: comme aussi ceux de la religion Catholique & Ecclesiastiques ne pourront estre empeschés ou troublés en l'exercice de leur religion, par quelque moyen que ce soit, & de ce dessus pour asseurance lesdits Ecclesiastiques & de la religion Catholique & Reformée passeront promesses asseurées les uns aux autres.

Toutes choses faites en ladite Principauté par le moyen des troubles & durant iceux, ne seront recherchées, & demeureront comme assoupies, ensevelies, quittes & remises suivant les Edits de pacification faits par sa Majesté, & que pour raison de ce on ne se puisse quereller, injurier & outrager de fait ni de parole. 1568

Que ceux qui s'estoient retirés ou domiciliés en ladite ville y travaillans de leurs mestiers honnestement avant & despuis les troubles de quelque religion qu'ils soient, n'en sortiront ains continueront leur residence, sauf les vagabons & malvivans qui en seront chassés.

Le passage, traffic & commerce és terres de sa Majesté, d'Avignon & du Comté de Venisse, seront libres aux habitans de ladite ville & Principauté de quelque religion qu'ils soient comme aux subjects du Roy, avec la jouyssance de leurs biens.

Que ledit sieur de la Molle n'appelleroit & retireroit en ladite ville & Principauté & au Chasteau sous pretexte de garnison garde ou autrement, aucuns de ceux qui ont assisté aux premiers troubles, ny aucuns autres apparens ennemis d'icelle, pour éviter les occasions de sedition & troubles ny aussi les condamnés & bannis par Iustice pour delicts par eux commis.

Ne recepvra & donnera entrée en ladite ville & chasteau à aucuns y venans en troupe & main armée de quelque religion qu'ils soient, pour ne donner soubçon.

Qu'il ne donnera plus de permission & privilege aux Catholiques quant au port d'armes qu'à ceux de la Religion Reformée, pour les entretenir en paix & éviter jalousie.

Que la sortie seroit libre à ceux de la Religion Reformée avec leurs armes, & autres biens s'ils veulent aller en autre lieu, & aussi l'entrée à leur retour, pourveu qu'ils ne s'employent avec leurs armes contre le service de sa M. & de mesmes sera usé envers les Catholiques.

Que où aucuns des Officiers & habitans voudroient aller pour leurs affaires és Provinces circonvoisinnes, leur sera baillé sauf-conduict par le sieur de la Molle, lequel poursuyvra envers le sieurs Cardinal d'Armagnac & les Gouverneurs du Languedoc, Provence & Dauphiné de leur donner semblable sauf-conduict, pour pouvoir librement en seureté aller, revenir, negotier & traffiquer esdites Provinces.

Qu'il ne mettra en ladite ville, chasteau, ne autres places de la Principauté aucunes garnisons de gens de guerre, sans l'advis & consentement des habitans de chacune religion, plus avant que de vingt cinq ou trente, ausquels seront preferés les vrays & naturels habitans de ladite Principauté, fideles & amateurs de paix, si n'estoit que pour le service du Roy, conservation desdites places, des personnes & biens des habitans & leur repos, auquel cas il le notifiera aux habitans de chacune religion.

Si aucuns estrangers natifs du Comté de Venisse ou autres Provinces retirés en ladite ville d'Orange, s'en veulent despartir & changer leur habitation, comme à tous autres habitans, le sieur de la Molle leur baillera sauf-conduit & leur permettra le transport de leurs meubles, marchandises & autres biens.

Que les Catholiques & ceux de la Religion Reformée, passeroient bonnes & suffisantes promesses & obligations reciproques, de se garder, maintenir & conserver en toute seureté les uns les autres, & de ne mettre ou permettre qu'il soit mis aucuns gens de guerre, qui puissent donner occasion de soupçon dans ladite ville, sans leur consentement & permission. Qu'il ne sera souffert estre faite aucune pillerie les uns sur les autres ni par les estrangers, à peine d'estre tenus, ceux qui contreviendront à tous despens, dommages & interests : Et de mesmes promettons l'observation de tout ce que dessus, avec promesse & ratification pour les absents.

Et de sa part le sieur de la Molle promet le tout garder & faire garder irrevocablement, mettre en liberté & mener avec luy le sieur Calviere & Moutet hostages baillés au sieur de la Garde en entrant dans ladite ville, & les faire aquitter des despens qu'ils ont faits tant pour leur vivre que garde, & de tout ce que dessus en obtenir agreation des sieurs Cardinaux de Bourbon & d'Armagnac Legat & Collegat en Avignon.

Et seront

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Et seront mandés les articles desdits accords, promesses & obligations, devers le Roy le plus promptement qu'on pourra pour selon son plaisir les agreer & en mander les provisions necessaires.

Ces articles furent signés & seelées du cachet de la Molle à Caderouce le 8. de Sept. 1568.

Tandis que ces articles se dressoient de Varick estoit dans des terribles angoisses & perplexités, de quitter une place qui luy avoit esté commise si cherement, mais si luy fallut-il passer carriere apres une composition close & signée. Certes la fidelité & le cœur ne luy manquerent jamais, bien la force. Il se voyoit comme abandonné de son Maistre, qui estoit aux prises avec l'Espaigne, en guerre ouverte contre le Comtat. Les officiers du Prince la pluspart estrangers avoient plié le col. Plusieurs subjects enclins à rebellion, le parti Protestant relasché de la vigueur abandonnant toutes les places qu'il tenoit par ordre des Roy de Navarre & Prince de Condé leurs chefs, pour s'acheminer pardevers eux en France, luy sans force, sans argent, sans hommes : & pouvoit-il subsister seul contre tant d'ennemis ?

Depart de Varick,

Il partit d'Orange le mesme jour que la capitulation fut achevée, suiuy de la plus part des Protestans de la ville & d'un grand nombre de ceux du Dauphiné & de Provence. Là il se jetta en la suitte du seigneur d'Assier qui les conduisoit, s'achemina avec luy en Guienne croyant d'y rencontrer le Prince en l'armée des Princes. Voyage depuis surnommé de France si malheureux aux Protestans qui y perdirent la bataille de Montcontour, voyage qui fit tant de femmes vefves tant d'enfans orphelins, & qui despeupla ceste Principauté de la plus grande partie de ses habitans qui y estoient embarqués. De Varick n'y rencontra que le Comte Ludouic desormais Regent de la Principauté d'Orange, auquel ayant fait entendre son infortune, il se retira devers le Prince en Allemagne pour luy rendre conte de toutes choses; mais ayant refusé de le voir, outré de ce qu'il n'avoit tesmoigné une plus vigoureuse resistance, ce pauvre Gentilhõme se ferma le cœur & mourut de regret.

Le malheur du pauvre de Varick est semblable à celuy d'Anthoine de Leve disgracié de François I. qui s'estant fait porter malade à la porte de l'Eglise pour parler au Roy à sa sortie, comme il le vit il se print à crier Sire, Sire, dequoy le Roy n'ayant fait conte il se mit au lict & y mourut au grãd desplaisir du Roy.

Introduction de la Molle

Le despart de Varick fut l'introduction de la Molle, qui dés le lendemain fait son entrée à Orange accompagné de plusieurs Catholiques absentés durant les troubles, & de vingt cinq soldats que le Cardinal d'Armagnac luy avoit envoyés d'Avignon: il fut reçeu à la porte de la ville par le President Calviere suiui des plus notables, promit de n'empescher les officiers du Prince en l'aministration de la Iustice, ny les Protestans en l'execice de leur Religion, & de garder de bonne foy les articles accordés. Mais il fit entrée de Soubsviguier & ses beaux semblans n'enfenterent que troubles, inquietudes, mauvais traictements à tous, plus aux Protestans.

Convenire alla buona fedes, fondamento principale delle confederationi. Guicch. lib. 1.

& ses de[…]

Car peu aprés il deffendit l'exercice de leur Religion, rejetta l'entretenement de la garnison sur eux, fit enlever à plusieurs de son authorité leurs meubles & leurs fruicts sans payer, chassa hors de la ville les femmes & les enfans des nouveaux habitans, confisqua les ventes & obligations pasées par les femmes où parents des Protestans absents, deposseda de leur temple ceux qui estoient demeurés, y fit dire Messe, recercha exactement par toutes les maisons Protestantes, les Bibles, les Pseaumes & autres livres de leur creance, puis à grand tas les fit brusler publiquement, & commander à tous les Protestans d'aller à la Messe dans six jours à peine de confiscation de corps & de biens. Ainsi s'observent les traités, les serments, ainsi la foy donnée.

Procedure du Cardinal à Orange.

Le Cardinal d'Armagnac se rend à Orange pour l'authoriser en ses procedures, les Catholiques n'espargnent rien pour l'honnorer, luy transferent la jurisdiction souveraine & temporelle de l'Estat, se reservẽt son bon plaisir en leurs assemblées & resolutions, & font executer ses mandements & commissions comme procedentes du Souverain : telle estoit la legereté de ce peuple, qui ne sçavoit à quel sainct se voüer. Mais pouvoient-ils bien transferer à autruy ce qui ne leur appartenoit point, & les pieds faire la loy à le teste ? Ainsi estoit recognuë l'authorité du Prince en son Estat, ainsi ses ennemis joüoient ils à bander & racler pour le perdre & en sa personne & en ses biens. Nous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC. Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag. 191 A 9

l'avons veu contrainct d'abandonner ses pays patrimoniaux pour ceder à la violence de l'Espaigne, recueilli neantmoins des siens en sa maison natale: icy la France vient de le despouiller injustement de l'Estat Souverain de ses ancestres par la seule loy de la force & de la bien-seance. Ainsi ces deux plus grandes puissances de l'Europe estoient conjurées à sa ruine, en vertu de leur confœderation secrette, comme s'ils eussent voulu partager sa despouille.

C'estoient trois quinzaines durant lesquelles on fit courir trois defauts, & aprés on le condamna.

Le Duc d'Alve establit dés son arrivée un conseil de douze qu'il appella Conseil des Troubles, & le peuple l'appelloit Conseil de Sang, là où le Duc presidoit.

Le Comte Ludovic frere du Prince Comte libre de l'Empire Allemand de nation n'estoit son justiciable ni pour sa personne ni pour ses biens.

Mais l'Espaigne ne s'arreste pas en si beau chemin; car le Duc d'Alve l'un des plus cruels emissaires qu'elle ait jamais enfanté, qui en vouloit à l'un & à l'autre & à ses biens & à sa personne, fait intervenir le Procureur General, & à son instance decerne prinse de corps contre luy à comparoistre dans quarante cinq jours pardevant son Conseil de sang. Le Comte Ludovic son frere, les Comtes de Hooghstrate, de Bergues, de Cullembourg, de Brederode & plusieurs autres, furent traités de mesmes mets à l'entrée de ce nouveau Gouvernement. Ils n'en voulurent point gouster & respondirent de loing hors la portée du canon, declinerẽt de l'incompetance de ce tribunal aux Seigneurs de l'Orde leurs Confreres comme leurs vrais & naturels Juges, allegans plusieurs autres privileges. Il fait encor enlever le Comte de Bure fils aisné du Prince estant aux estudes à Louvain aagé seulement de treize années, lequel il envoye en Espaigne contre les privileges de l'Université & les protestatiõs du Recteur comme nous verrons en suite.

On expedia au nom du Roy d'Espaigne des lettres particulieres sur la sentence contre le Prince, farcies de plusieurs faux faits qui ne luy monterent jamais en la pensée. Elles luy reprochoient *les honneurs & les faveurs qu'il avoit receües du defunt Empereur son Pere & de luy, en l'octroy de ses Gouvernements, de l'Ordre de Chevallerie, de la charge de Conseiller d'Estat, & d'une Compagnie d'Ordonnance. Le taxe de n'avoir pas eu esgard à son honneur ny au serment de fidelité qu'il luy avoit presté comme à son Prince souverain. De s'estre rendu chef, autheur, promoteur, fauteur & receptateur des rebelles, des conspirateurs, des conjurés, des seditieux, des machinateurs & des perturbateurs du bien & du repos public: D'avoir brassé des pernicieuses practiques, prins les armes contre luy pour le forclorre du pays, taché de soustraire ses subjets de leur debvoir, & de la fidelité qu'ils luy debvoient: D'avoir voulu insinuer ceste creance dans les esprits du peuple, que le Roy vouloit introduire l'Inquisition és Pays bas, à dessein de les effaroucher: Incité la Noblesse à conjurer & le peuple à s'eslever contre son authorité: D'avoir donné ses maisons de Bruxelles & de Breda pour y faire leurs assemblées: Receu en sa protection & sauvegarde les Rebelles, sous laquelle ils auroient prins les armes contre luy: Donné conseil à Brederodes leur chef, de se fortifier en la ville de Vianne, souffert qu'il ayt levé gens de guerre, prins du Canon & de la munition dans Anvers: D'avoir empesché des villes de recevoir garnisons de sa part & voulu surprendre l'Isle de Valchrem pour arrester son passage par mer: permis de son authorité l'exercice de plusieurs sectes en ladite ville, accordé aux sectaires des Temples & des Consistoires sous pretextes d'y vouloir appaiser les troubles, & tollerer des leuées de deniers pour la solde des gens de guerre, & pour plusieurs autres actes que le Procureur declarera en temps & lieu, tendans à usurper & entreprendre sur son authorité, meritant punition & justice exemplaire. Ordonne de le prendre au corps, là où il pourra estre apprehendé, pour ster à droit pardevant le Duc d'Alve Commissaire à ce specialement deputé en la ville de Bruxelles, & pour y estre puni selon l'exigence de ses crimes.*

Ils pouvoiẽt fonder ce faux fait refuté en suite par le Prince sur ceste loy de la Chine, qui deffend *Nequa religio alia admittatur sine scito Regis ejusque Consilij: quin aliter, capitale ei sit.*

Pour ne rien obmettre d'un tant indigne traictement contre un Prince de ceste qualité, on le fit crier au son de six trompettes par tous les coings & carrefours de Bruxelles, lire & publier ceste commission par un Huissier, & aprés on la fit attacher aux lieux accoustumés de la Cour. Le Prince en est incontinent adverti, il ne demeure pas muet à ceste infame scitation, respond au Procureur General. *Que pour ne laisser au cœur des ignorans quelque impression*

de n'avoir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1568. *de n'avoir satisfait à son honneur & à ce qu'il doit au Roy, en l'exercice de ses charges & estats, il pretend de faire voir que les grands, longs & fideles services qu'ils a faits, despens, frais & dommages qu'il a soufferts en iceux, surpassent de beaucoup les obligations & les benefices qu'il en peut avoir receu: Qu'il se remet à desduire ses deffences pardevant des Iuges competans & non suspects, pour en attendre jugement: Se console cependant en la meditation des exemples de ceux qui pour avoir contribué leurs biens & leurs vies à l'agrandissement des Estats, pays & domaines de leurs Princes; ont esté non seulement descriés avec infamie, mais souffert en leurs personnes & en leurs biens, bannis, tués, executés: deteste la malice du temps qui par l'accusation de quelques tesmoings attitrés pour perdre le plus innocent du monde prevenu d'heresie, se verra frustré de tous biens, merites, services, enclos sous rebellion & prevenu de tous les crimes qui peuvent estre comprins sous celuy de leze-Majesté. Ce qu'il dit pouvoir suffire pour excuser sa non-comparition: La fonde encore sur la nullité de la commission de prinse de corps & d'adjournement attendu la briefveté du temps & distance des lieux, dans lequel il ne pouvoit estre adverti en sa Comté de Nassau & comparoistre au lieu assigné; qu'il n'y estoit point allé pour fuir comme il en estoit faussement accusé, mais pour des affaires de sa maison dont il avoit dés long-temps donné advis au Roy & depuis à la Regente: Releve l'importance de l'affaire & la qualité de sa personne contre de si briefs delays d'adjournement de quinzaine en quinzaine: Dit que ceste pretenduë scitation est nulle comme faite à celuy qui se tient & reside hors du Pays bas dans les terres de l'Empire, dans un membre & Estat d'iceluy: Dit que la personne du Duc d'Alve luy est suspecte pour la haine qu'il luy porte, & pour le voir fortifié d'une armee Espaignols en intention de luy mesfaire. a Qu'estant Chevalier de l'Ordre il ne pouvoit estre cité que pardevant le chef d'iceluy & ses Confreres, ny traicté à la rigueur comme on a fait ses Cousins les Comtes d'Egmont & de Horne: Que voyant le Duc d'Alve fouler aux pieds tous privileges, Loix & Coustumes il ne pourroit attendre que d'en estre mal-traité quand mesmes il auroit justifié son innocence par devant luy, voyant qu'il s'attache à la personne de son fils aisné, nonobstant son bas aage & les privileges de l'Vniversité: Allegue les privileges de Brabant & les conventions de la Ioyeuse Entrée du Roy, soustenant estre fondé de retenir & suspendre l'obeissance qu'il doibt au Roy, jusques à ce que sa Majesté mieux informée aura reparé ce que contre & au prejudice de ladite Ioyeuse Entrée aura esté fait & attenté: Luy declare qu'il tient l'adjournement nul & proteste de la nullité d'iceluy & de tout ce qui s'en pourra ensuyvre, employant le tout pour cause de recusation: Offre de respondre pardevant l'Empereur, les Electeurs, Princes & Estats de l'Empire, ou autres juges competans & non suspects, lesquels sans partialité & affection voudront cognoistre & juger du merite d'icelle: Proteste iterativement contre le Duc d'Alve comme Iuge incompetant, suspect & recusé, ou contre tels autres que par luy & en sa place seront commis, de tout ce qu'ils pourront faire, dire, ordonner, juger, decreter à son prejudice.*

Ceste responce est datee de Dilembourg le 3. de Mars 1568.

Le Senat Romain a practiqué tousjours ceste belle loy de ne condãner un absent. Et Philippes Roy de Macedone accusé pardevant iceluy par les cõmunautés de la Grece, il luy envoya un Ambassadeur pour ouyr ses raisons. Liu. D. 4. lib. 9.

Le Prince dit que par ceste raison la sentence renduë par l'Empereur Henry contre Robert Roy de Sicille a esté declarée nulle, joint que l'Empereur estoit aussi suiuy d'une puissante armee suspecte au Roy Robert.

a Par les chapitres de l'Ordre un Chevalier ne peut estre emprisonné à la forme ordinaire, mais doibt estre mis à la garde du College & amiable compagnie de l'Ordre.

Lettre du Prince au Duc d'Alve.

Le Prince outre ceste responce au Procureur General, fit publier une ample justification contre les faucetés & les calomnies advancées contre son honneur en ceste infame scitation, & accompagna la lettre qu'il escripvit au Procureur d'une autre au Duc d'Alve quasi en ces termes. *Monsieur, mes actions rendent tesmoignage de ma vie & des services que j'ay rendus à l'Empereur d'Auguste memoire, & depuis son decés au Roy mon Maistre: Ie suis venu en ma Comté de Nassau pour y donner quelque ordre à mes affaires particulieres, apres que j'en ay eu donné advis au Roy & à Madame de Parme. Et comme j'ay tousiours conservée fort entiere ma devotion & ma fidelité au service de sa Majesté, j'ay creu ne devoir moins esperer de l'honneur de sa bien-veillance, & qu'elle me donneroit ses commandements lors qu'elle auroit besoing de mon service aupres de vous, comme il a fait à tous les autres Princes & Seigneurs.*

La datte est de mesme que la precedente. sa superscription. A Monsieur, Monsieur le Duc d'Alve, & la soubscription estoit. Vostre confrere Guillaume de Nassau.

En

En ceste attente j'ay esté adverti, qu'on s'est advancé de proceder contre moy par saisie de mes biens, terres & seigneuries, par proclamation de ma personne, à la requeste du Procureur General pleine de fauces & insupportables calomnies, par enlevement de mon fils que je faisois instruire à Louvain pour le rendre capable du service du Roy. I'ay eu sujet de m'estonner de telle procedure prattiquée contre un Prince de ma qualité; Et qu'on ayt si tost mis en oubly les notables services que mes devanciers & moy avons rendus & particulierement en ces derniers troubles. Ie n'ay pas voulu toucher au Procureur General les justes moyens sur lesquels mon innocence est appuyée, je reserve en son temps de faire voir le tort qu'on me fait. Ie ne luy ay parlé que des nullités de la procedure & de l'adjournement avant que le terme precipité expirat, afin qu'on ne me croye pas coulpable, & qu'on sçache que je pretends de poursuivre mon droict par raison. Ce que Monsieur je vous ay bien voulu faire entendre, & vous envoyer la copie de la lettre que j'en escrits audit Procureur, afin qu'on ne procede point plus avant contre moy & ce qui m'appartient, que autant que le droict le permettra auquel je pretends recourir.

b Si la personne du Prince estoit justiciable de l'Espaignol pour estre son Vassal pour quelques seigneuries, la personne du Roy d'Espaigne seroit justiciable du Roy de France à cause de la Côté de Charolois laquelle il releve de luy. Le Prince en son Apolog.

c Charles Dauphin de Vienois heritier presumptif de la Couronne de France condamné par Arrest du Parlement de Paris à l'instance de l'Anglois, & de sa desnaturee mere, à perdre le Royaume, en appella à Dieu & à son espée. Invent. de Ser. en la vie de Charles VI.

L'innocence du Prince estoit cognuë de tout le monde, & il la justifia par ses excellens escripts. Tous les Princes de l'Europe en furent informés, blasmerent la procedure qu'on tenoit contre luy, chacun crioit du tort qui luy estoit fait. l'Empereur interceda pour luy envers le Roy d'Espaigne & envers le Duc d'Alve, & fut Prophete des pertes que sa cruauté enfanta dans le Pays. Les plus grands Princes de l'Empire ne se firent pas tirer l'oreille pour luy rendre office d'intercesseurs, mais tout cela inutilement; le Duc persistant tousiours que le Prince eut à se venir purger en personne. Le Prince alleguoit des raisons particulieres à sa qualité de Souverain *b*, soustenant que sa personne n'estoit point justiciable de l'Espagnol, n'y d'aucun Roy du monde. Cét Affricain est haut d'oreilles, & à faute de comparoistre en personne le declare coulpable du crime de leze-Majesté, & comme tel le comdamne à perdre corps & biens. Le Prince en appelle à Dieu & à son espée. *c* Dieu luy en fit justice en sa saison, affermit son espée en sa main, & la rendit victorieuse de son ennemy. Tous ses autres biens assis dans les pays de l'obeyssance d'Espaigne, furent exposés en propre à la voracité des Espaignols.

d Il entreprenoit de faire plus que ce grand Roy Theodahadus lequel disoit que *Cùm divinitas diversas Religiones esse patiatur, nos unam non audemus imponere. Cass. variar. lib.* 10. *Epist.* 26.

e *Magna tum pietas nil visi impié facere. Sen. ad Marc. cap.* 1.

Ce n'estoit pas donc pour establir la religion mais biẽ leur desseing; car il ne les falloit pas traiter si rigoureusement pour estre heretiques: *Homines in quantum homines sunt, emendandos esse potius quàm perdendos, dicebat divus August.*

La cruauté sourcilleuse de l'Albanois n'espargna sexe, qualité, ni condition de personne. Plusieurs Seigneurs & Gentilshommes passerent par ceste mesme rigueur. *d* Le tiers Estat & le menu peuple n'en furent pas exempts. Ceux qui tant soit peu estoient trouvés coulpables des troubles passés, c'est à dire qui avoient assisté aux predications, lògé les Ministres, où qui s'estoient en quelque sorte meslés de Religion; s'ils estoient pauvres, estoient soudain emprisonnés, géenes, puis decapités ou pendus, les riches jusques à cent mil livres, estoient attachés à la queuë d'un Cheval, les mains liées derriere le dos, puis trainés jusques au lieu du supplice. *e* Sa plus grand pieté estoit de n'avoir point de pitié. Bref tous les Pays bas en grand & en petit volume eurent à souffrir toutes les rigueurs & desolations, qu'on à de coustume de practiquer contre des pays & des peuples qu'on veut destruire à la façon de l'interdit.

f Ceste sentence d'interdit n'avoit point d'esgard à ce que dit Seneque, *in singulos severitas Imperatoris distringitur; at necessaria venia est ubi totus deseruit exercitus.*

De fait ils avoient esté tous enveloppés sous la malediction de ceste sentence de larmes & de sang prononcée par l'Inquision d'Espaigne: les Protestans comme Heretiques, les Catholiques comme fauteurs ou connivans à l'Heresie: ceux-là pour en avoir fait professiõn ouverte, ceux-cy pour avoir usé de support envers les autres: les premiers pour estre coulpables du crime de commission, les seconds de celuy d'obmission: Et tous comme criminels de leze-Majesté au premier chef, condamnés à perdre corps & biens. *f* De tout ce monde elle en excepte par forme d'acquit, ceux-là seulement qui se trouveront notés en l'information. Les Nobles qui avoient presenté requestes & remonstrances contre l'Inquisition, y sont desnommés en termes exprés

1568. exprés & devoüés à la mort. Le Roy d'Espaigne la confirma & vomit de sa bouche cest horrible & espouventable anatheme sur son pauvre peuple. Ce grand tonnerre party du midy, vint lancer ses foudres à milliers dans le Septentrion.

Les Articles contenans les moyens d'introduire l'Inquision dans les Pays bas, estoient aussi estranges & prodigieux que douze monstres enfantés par ceste Megere pour les devorer. a

1 *Que l'Empereur* b *seroit persuadé de remettre à son fils ses Royaumes, terres & seigneuries specialement le Pays bas, puis qu'il semble se fourvoyer de la foy ayant meschamment contracté alliance avec les Heretiques.*

2 *Que ledit Empereur & ses deux sœurs ayans cedé comme dessus tous leurs droicts desdits Pays, se retirent en Espaigne prés de nous, asseurés qu'ils n'en partiront jamais & ne nuiront plus.*

3 *Ceux cy despechés, il faudra aussi retirer le Roy prés de nous, faire qu'il n'en parte jamais, ne permettre qu'aucuns Flamens approchent sa personne ou ayent accés vers luy.*

4 *Que le Roy ordonne au Clergé du Pays bas d'accepter avec l'Inquisition quinze nouveaux Evesques, lesquels demeureront affranchis de toute jurisdiction seculiere, mesme en crimes de leze-Majesté.*

5 *Les subjects du Pays bas seront induits par leur malice & petulance d'esmouvoir revoltes, tumultes, & seditions, aggreables à tous, excepté aux nostres.*

6 *Les Princes, les Gentilshommes, les chefs & les autheurs de ces factions, comme aussi les subjects qui s'y sont portés doibvent estre retranchés du monde, & les autres rangés à la raison.*

7 *On loüera aux despens de l'Inquisition des voleurs & des violateurs d'Eglises & Images, & leur crime en sera vray semblablement imputé aux rebelles par le biays que nous y donnerons, & ainsi nous aurons le dessus.*

8 *Le commerce & negoce sera empesché, les biens, libertés & les privileges aneantis, afin que tous soient tant plutost reduits à pauvreté, & par ce moyen le Royaume sera pour nous durable & permanent.*

9 *Nul en tout ce pays, excepté les nostres sera reputé digne de vivre: Ils seront tous extirpés avec les biens, possessions, arts, mestiers & industries. Tout ordre sera abattu, tant qu'il y ayt nouveau Royaume & nouveau peuple.* c

10 *Le Genereux & vaillant Duc d'Alve sera employé en cest affaire, & preferé à tout autre fut-il du sang Royal ou Prince.* d *Et là où ceux-cy se rendront tant soit peu suspects jusques aux moindres choses, on n'oubliera aucun artifice pour les perdre.*

11 *Tous contracts, droicts, promesses, donations, serments, privileges & solemnelles declarations seront declarés nuls & de nulle valeur parmi les subjects, comme estans tous coulpables de crime de leze-Majesté.* e

12 *Sur toutes choses il faut bien prendre garde qu'en affaire de telle importance on n'y face rien legerement n'y avec precipitation, mais qu'on y aille avec bon ordre, afin que les Seigneurs, les Gentilshommes & les subjects se mutinent, & que l'un persecuté par l'autre, tombent tous deux dans les pieges de la mort: car en toute la Chrestienté il n'y a nation plus folle ni plus aisée à tromper que la Flamende. Iuste punition de leur infidelité.*

Ces horribles cruautés estoient autant de charbons ardans sur la teste du Duc d'Alve, pour le faire appeller cõme Tibere de la boüe destrempée dãs du sang: c'estoient des vives pointes d'hõneur dans le cœur du Prince pour exciter sa vertu à le contre-carrer. Il ne pouvoit justifier ses armes de plus puissantes raisons: la deffence de sa religion persecutée, la liberté publique opprimée, la conservation de ses amis, de ses biens, de son honneur, de sa vie mise à l'enchere & si indignement vilipendée. Le Conseil de plusieurs grands Princes ses parens & amis, fut concurrant à son droict & à son desseing, aprés avoir tenté tous autres moyens; de repousser la force par la force & de se jetter dans le pays à main armée: desseing penible & laborieux, & qui sembloit

La cruauté est en horreur à tout vray Chrestien & detestée parmy les Roys entre les payens. Sapore Sophi de Perse trouva si estrange ceste parolle d'Adarnassé son fils aisné, qu'il aymeroit mieux voir un pavillon couvert de peaux d'hommes que de celles de chameaux & de broderie d'or, qu'il l'exhereda & admit son puisné à la Couronne.

a Ils avoient esté secretement resolus dés l'an 1556. par l'Inquisition, & furent envoyés d'Espaigne en latin, au Procureur General de Flandres trouvés parmi ses papiers lors qu'il fut pendu à Gand.

b Ils entendoient de l'Empereur Charles V. qui avoit traicté de la paix avec les Princes d'Allemagne à Passaw.

c Extreme dessein, voüer tant de miliers de creatures à la mort, estrãge cruauté & autant horrible que ces parolles de Neron, qui desiroit que tout le peuple Romain n'eut q'une teste pour la couper tout d'un coup. Tac. Annal. xi. Suet. in vit. Cæsar.

d Dom Charles Prince d'Espaigne experimenta cét article, par la mort qu'on luy fit souffrir.

e *Quod nonnulli sibi sumunt, nullam esse fidem quæ infideli data sit: Errant & quærunt latebram perjurio. nam fides etiam perfidis præstanda est. Lips. Civil. Doct. lib. 2.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

avoir rendu le mal incurable au commencement ; aussi n'estoit-il point resolu de se porter si tost à l'execution, & vouloit attendre que ces grandes forces d'Espaigne fussent occupées ailleurs, ou bien par le Turc en Affrique, oubien en Hongrie, ou que la France & l'Angleterre se declarassent, ou bien que les Pays se fussent plus avant engagés à mutineries & à soussevemens, comme ils y estoient excités par les extremes cruautés du Duc d'Alve. Mais les larmes de tant de pauvres exilés de leurs maisons, les miseres du pauvre peuple, la face triste & dechirée de ces Provinces gemissantes à ses pieds, fleschirent son cœur à l'executer plutost qu'il n'avoit resolu ; & la suite fit voir que son sentiment estoit le meilleur, & qu'il procedoit d'un grand cerveau; neantmoins la fin fut accompagnée de la benediction du Ciel, & le succés à verifié *qu'il avoit taillé de la besongne pour plus de cent ans au Roy d'Espaigne.*

Le Prince quelque temps devant sa mort avoit ce dire familier en la bouche.

Alcibiades condamné à mort injustement par les Atheniens. faisós leur voir, dit-il que nous sommes vivans, se retira vers les Lacedemoniens & cuida couster la ruyne d'Athenes.

Antequam inchoetur bellum, de copiis expensisque sollicitus debet esse tractatus. Veget. 3.

Ainsi donc fortifié de resolution, de courage, d'amis qu'un si odieux traitement luy rendit plus favorables : Il se resoult de passer ce Rubicon, & de faire voir à ceux qui le vouloient voir mort qu'il estoit encore au monde pour la delivrance des Belges : Recueillit des forces de toutes parts, d'Allemagne, de France, des Pays bas, & n'espargne rien pour former un grand corps d'armée digne de la grandeur de son entreprinse & de la grande puissance qu'il alloit choquer. Le Cõte Iean de Nassau qui avoit tant gousté des biens d'un si bon frere, n'en est pas ingrat en ceste extremité: Il met toute pierre en œuvre pour luy ayder, engage tout, couche tout : eschange raisonnable qu'il debvoit à la liberalité de son ayné. Le Prince n'y pouvoit employer ses biens de Bourgogne ni ceux des Pays bas : tout cela luy estoit confisqué & occupé par l'Espaignol. Il n'estoit maistre qu'à demy de sa Principauté d'Orange, & encore du tout ruinée par les guerres, les guerres de France luy rendoient les terres qu'il y possedoit inutiles. Il fine tout ce quil avoit emporté avec soy des Pays bas, argent, joyaux de tres grand prix, meubles, vaisselle d'or & d'argent, tapisseries tres exquises, & en tres grande quantité, suffisantes pour meubler le Palais d'un Empereur ou d'un grand Roy : Il ne se laisse rien, il y employe sacques & bagues : Et voulant attaquer le Duc d'Alve de tous costés pour de tant mieux disperser ses forces, envoye le Cõte de Hoogstrate en Iuliers accõpagné de Villiers, de Warroux, de Rysoire & d'autres braves Gentils hõmes pour y faire des trouppes, & sous sa conduite entrer en Brabant. Ja deux mil hõmes y estoient rassemblés, quoy que la pluspart encor sans armes lesquelles ils attendoient de Cologne , quand le Comte de Lodron & Sancho Davila arrivés à point nommé y rencontrerent dix Enseignes de ces gens qui s'advançoient pour saisir Rure-monde & Erckelens, les assaillent à l'improviste, les deffont à plate cousture, prennent de Villiers & de Huy prisonniers decapités publiquement à Bruxelles.

Lors que le Prince fut appellé à la succession d'Orãge par la mort de René, qui luy apporta celle de Chalon, de Bourgogne, & celle de Nassau deça le Rheyn , il remit au Comte Iean son frere la Comté de Nassau & tout ce qu'il possedoit de là le Rhein de pure amitié fraternelle le voyant chargé de grande famille.

Ces deux villes sont assises en Gueldres.

Cocqueville Gentilhomme Normand avoit ramassé environ deux cents chevaux & six cents hommes de pied la plus part fuitifs des Pays bas, avec lesquels il s'estoit venu flanquer dans S. Valeri à l'embouchеure de la riviere de Somme, d'où ils faisoient des courses dans le Pays bas. Le Duc d'Alve les accuse envers le Roy, comme gens de la faction du Prince de Condé; cetuy-cy les desadvoüë, le Mareschal de Cossé au nom du Roy les assiege, les canonne, fait bresche, y entre avec ses trouppes par intelligence , donne la vie à Cocqueville qui composa sa reddition dans sa maison où il s'estoit retiré, se rend maistre de la Ville avec peu de perte, fait faire main basse aux Flamens, sauve les François ; mais d'entre ceux-cy Cocqueville & les principaux faits prisonniers, porterent la folle enchere pour tous les autres, & leurs testes sur un eschaffaud dans Dourlans. Deux mauvais augures pour le Prince.

Celuy du Comte Ludovic de Nassau son frere fut plus heureux en Frise au commencemét. Il s'y jetta avec le Comte de Nassau son autre frere, le Comte de Schouwenbourg & quelques trouppes Allemandes, y recueillit ceux que la cruauté du Duc d'Alve ne permettoit de vivre ailleurs, print le Chasteau de

Il portoit en ses Enseignes ceste devise *recuperare aut mori.*

Wedde,

1568. Wedde, Damme, & se fraya le chemin à Groeningue. Le Duc pour arrester ces succés y despepeche le General Braccamonte avec quatre cents Chevaux & treize Enseignes de gens de pied Espaignols & Italiés, renforcé par l'arrivée du Comte de Megem conduisant la moitié de son Regiment, & par celle du Comte d'Arembergue Gouverneur de Frise, avec quatre compagnies, six canons & le commandemét sur toutes ces trouppes. Ludovic voyant cest orage venir fondre sur sa teste, ramasse les siens, se tient serré, & prend le chemin de Dam pour se loger à l'advantage aprés avoir entretenu l'escarmouche tout le jour. Arembergue qui creut que Ludovic fuyoit s'avance avec une partie des siens à dessein de le poursuivre. Ludovic qui croyoit au commencement d'avoir toutes les forces ennemies sur ses bras, les voyant denuées de Cavallerie fors d'une compagnie de Martinengo Italien, jette en embuscade une troupe d'Arquebusiers derriere une digue, tourne teste avec trois cents Chevaux en guise de gens qui veulent gagner un passage, puis faisant semblant de reculer, attire l'ennemy jusques à l'embuche, tandis qu'il faisoit marcher son Infanterie d'environ trois mil hommes sous deux Enseignes seulement pour achever de le leurrer.

Troupes du Duc contre le Comte

Arembergue qui cognoissoit bien la tenuë de son Athlete, ayant mieux remarqué sa contenance, voulut aller bride en main & attendre le reste de ses trouppes pour combattre avec plus de forces. Les Espaignols le taxent de lascheté, d'infidelité, & de vouloir faire planche aux Rebelles pour leur donner moyen de se sauver. Il respond, *qu'il est serviteur du Roy, & qu'il leur faira voir l'ennemy, & ny sera des derniers.* De fait, sans perdre temps, pousse ses Espaignols contre la Cavallerie du Comte, laquelle les recueillit vertement, tandis que l'embuscade s'essuya sur eux de tous costés, avec perte à l'abord de trois de ces Capitaines bravaches & de plusieurs de leurs soldats. Arembergues voulant reparer leur temerité, donne avec le reste ds ses trouppes, combat vaillamment de sa main, son Cheval est abbatu sous luy, luy tué par Hautain en haine de ce que peu auparavant on avoit tué son frere, son Lieutenant & presque tous ses gens perdus. Ceux qui se sauverent de la meslée prindrent la fuite au Cloistre de Heyligerlee. Ludovic & les siens les poursuivirent de mesme impetuosité. Le Comte Adolphe l'un des freres du Prince emporté par son courage y demeura, le Cloistre fut prins, & tout ce qui y fit resistence passa au fil de l'espée. Ludovic gagna la bataille & toutes les marques d'une pleine victoire luy demeurerent. La mort d'Arembergues General, six pieces de Canon, tout le bagage, avec une notable somme d'argent destinée à la solde des troupes ennemies, & non seulement le champ de bataille jonché de plus de seize cents hommes, & de quinze Enseignes que d'Allemans, que d'Espaignols; mais encor l'honneur de les avoir chasſés & menés battans jusques à Groningues, sans perte que de quarante hommes.

Deffaites par Ludovic.

Les Espaignols en vindrent contre luy jusques aux injures l'ayát appellé *Traidor del Rey.*

La mort du Comte Adolphe.

Ludovic pouſſoit encor outre le bonheur de sa victoire pour s'y jetter dedás, comme Megen & Martinengo le previndrent. Il l'assiegea de deux endroits, divisa son armée en deux, & fit admirer son courage, qu'avec si peu de gens il entreprint le siege d'une ville si grande, si puissante, & si bien munie. Megen y commandoit mil Espaignols, huict Compagnies Allemandes, & trois Compagnies de Cavallerie de Martinengo. Les assiegés par plusieurs galentes sorties firent cognoistre qu'ils estoient gens de cœur, tuerent plus de deux cents des assiegeans lors qu'ils les voulurent empescher de dresser un pont entre deux rivieres, mais au prix de la vie de plusieurs des leurs, de la blessure de Megen, & au peril de Martinengo, dont le cheval demeura embourbé dans un marés. Le Duc fut si outré de ceste perte, qu'au lieu de moderer sa cruauté il l'a monta à un plus haut point, pour faire voir à tout le monde, que sa veüe & sa venüe n'estoit pas moins dangereuse que celle de ces Rhodiens & qu'il n'avoit en rien diminué de son courage ni du desseing de son Maistre.

Ludovic assiege Groningues.

l'Histoire Payenne fait mention des premiers habitans de l'Isle de Rhodes qui nuysoient, & donnoient la mort à tout ce qu'ils voyoient, & que pour cela les Poëtes ont feint avoir esté noyés par Iupiter.

Les Comtes d'Egmont & de Horne emprisonnés depuis sept mois, le premier pour n'avoir creu le Prince, lautre pour avoir creu son compagnon, nonobstant les intercessions de l'Empereur, les productions des privileges de leurs personnes & des libertés du Pays, furent par sentence signée de luy seul publiquement decapités à Bruxelles, & presque en mesme temps dixhuict seigneurs de marque tous à la fois parmi lesquels estoient les Barons de Batembourg.

l'Albanois pour contrepointer les progrés de Ludovic luy oppose le Marquis de Centone avec des forces suffisantes pour l'arrester, & le fait suivre par le Duc de Brunswijck avec seize cents chevaux. Le Marquis se loge prés du camp des assiegeans : & l'escarmouche s'attache journellement entre eux. Ludovic luy presente la bataille, & le fait deffier plusieurs fois, l'autre l'a refuse & pour n'estre reduict aux extremités d'Arembergues, descharge sa collere sur ces capitaines Espaignols lesquels il fait passer par les armes. A ces forces Albe adjouste l'authorité Imperiale contre le Comte. l'Empereur à son instance luy mande par un Heraut *de se retirer des terres du Roy d'Espaigne à peine de son indignation, & d'encourir le ban de l'Empire :* Le Comte respond genereusement, *qu'il ne le peut sans avoir prealablement les volontés du Prince d'Orange son frere & des autres seigneurs leurs aliés & confederés.* Cela occasionna plusieurs seigneurs Allemans, de se retirer avec leurs troupes apprehandans la confiscation de leurs biens. Mais Ludovic ne laissa pas de continuer le siege jusques à l'arrivée du Duc d'Alve.

La presence du Duc fortifia son camp de tres grandes troupes. Le Comte leve le sien, prend la route d'Emdem cerchant opportunité de se loger avec advantage attendant le secours du Prince son frere : ou bien pour occuper l'ennemi tandis que le Prince fairoit jeu ailleurs, rompt les ponts, destruit les moulins, desgate le pays pour incommoder l'ennemi qui le suivoit en queüe. Le Duc ayant dressé un pont sur la riviere d'Ems, fait passer son armée ; en destache quelques troupes pour harasser le Comte par escarmouches tandis qu'il suivoit avec le gros, contraignant ses gens de filer par la presse des suivants, qui mordoient les talons aux premiers, dans un chemin estroit environné d'eaux d'un costé & d'autre. Ludovic s'estoit arresté en lieu commode pour recueillir l'ennemi & avoit ja commencé de se retrancher, comme le voyant approcher en contenance de le vouloir assaillir, il exhorte les siens de rompre la digue pour l'inonder & luy mesme tout le premier prend la paele en main avec les autres principaux seigneurs pour les y induire à leur exemple. Les Allemans desquels son armée estoit composée pour la plus part, qui ne se vouloient plus nourrir d'esperance, au lieu d'obeïr & de pourvoir à leur commune seureté commencẽt à se mutiner & crians *gelt* demandent argent & refusent de travailler & de combatre. Le Comte leur fait voir le danger qui les talonnoit avec l'ennemi ; qu'il est temps de combatre non de conter argent, les asseure de leur solde aprés le combat : ils se roidissent à leur insolente opiniastreté & par une estrange & brutale perfidie ne donnans que trop à cognoistre leur mescontentement aux troupes ennemies qui ja estoient à eux, les attirent de plus fort. Les apprests leur defaillent, le desordre croist, la defiance accroist, & ja ils jettoient les yeux sur les navires prochaines le long de la riviere pour s'y eslançer dedans, comme les Espaignols saillent leurs tranchées avec grande furie, & sans beaucoup de resistance chastient la fœlonie de ces poltrons sur eux mesmes chamaillés à toute reste, si que ou par le glaive ou par les eaux qui en engloutirent grand nombre dans les bateaux qui enfonçoient par la trop grande foule, qui se jettoit dedans, une grande partie y demeura : Et ces maraux firent perdre à ce brave seigneur une tres belle opportunité de donner eschec au Duc d'Alve, qui au cõtraire se prevalut avantageusement de la dissipation de ceste armée. Le Comte de Schouwenbourg ayant veu la sedition de ces canailles avoit deslogé

C'est par l'esperance qu'Alexandre entretint ces trente mil hommes avec lesquels il emporta l'Empire des Perses ; c'est par icelle que Dieu redonna la liberté à Syracuse, n'ayant jamais fait toucher argent à ses soldats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

deſlogé de bonne heure avec ſa Cavalerie. Ludovic ſecondé de la Nobleſſe qu'il avoit autour de ſoy, laquelle ne combat jamais de meilleur cœur que pour l'honneur, aprés avoir tres vaillamment ſouſtenu l'effort des ennemis juſques à l'extremité, eut peine à ſe ſauver dans un bateau juſques à Emdem contraint de laiſſer ſon canon, ſes chevaux, vingt enſeignes de gens de pied, ſa munition & la plus part du bagage en proye au victorieux, qui ne trouva ſon armée amoindrie que de quatre vingts hommes.

Nobilitas cui in pace durius ſervitium eſt. Tacit. Annal.

Ludovic recueillit ſagement le desbris de ceſte deſroute, & alla joindre le Prince en Allemagne qui y avoit dreſsé une grande armée. Le Duc d'Alve faiſoit ſes plaintes à l'Eveſque de Munſter contre Ludovic, de ce qu'au meſpris des mandemens de l'Empereur, il avoit gaſté & ravagé le pays de ſon Maiſtre; mais pour neant, l'Eveſque apprehendoit d'attirer ſur ſoy le Prince, s'il eut bougé: car il marchoit deſia n'ayant eſté arreſté que par la deffaite de ſon frere. Il pouſſe avant comme pour legitimes precurſeurs de ſes armes, les cauſes qui l'ont obligé de les prendre, la gloire de Dieu, le ſervice du Roy, de ſa Majeſté Imperiale, & du Prince d'Eſpaigne heritier preſumptif du pays contre la tyrannie enragée du Duc d'Alve: & relevant la plus part des cruautés qu'il y a exercées, requiert l'adſiſtance de chacun en une entrepriſe ſi juſte, donne le rendés-vous de ſes forces au pays de Treves prés l'Abbaye de Romerſtroffe, leur fait faire monſtre generale, & ne donne autre cognoiſſance de ſō deſſeing que celle qu'on pouvoit prēdre des approches d'un pays ennemy. Il avoit quarante quatre Enſeignes de Landſ-knechts, quatre mille Flamens, Walons, François la plus part arquebuſiers, & ſept mille Reitres. Des Pays bas s'y adjoingnirent outre le Comte Ludovic, le Comte de Hooghſtrate, les Barons de Batembourg, de Warroux, de Boxtel, de Riſoir, de Marbais, de Louverval, d'Ochain & pluſieurs autres, faiſans en tout vingt mil hommes de pied, & neuf mille chevaux, tout cela couvert de quatre gros canons de baterie & de ſix pieces de cāpagne. Pluſieurs prindrent pour deviſe en leurs drapeaux *pro Lege, Rege & Grege*, les autres un Pellican, autres des roſes peintes ſur leurs caſques & ſalades.

Auguſte en uſoit touſiours ainſi: & Sueton parlant de ſes guerres dit que *Nulli genti ſine juſtis & neceſſariis cauſis bellum intulit. In Aug. c. 20.*

Le Pelican s'exprime avec ſon bec le ſang de ſon corps pour la nourriture de ſes petits. *Plin. de nat. anim.* c'eſt ce qu'à fait le Prince pour le peuple du Pays bas.

La Roſe eſtoit la marque ancienne des Anglois, pour denoter que la Reyne d'Angleterre leur ſeroit favorable.

Le Prince marche dans le pays de Luxembourg, paſſe le Rhein à S. Vyt ſeigneurie luy appartenant, mande demander au Duc de Cleves paſſage & vivres pour ſon armée, prend par force Aremberg chemin faiſant où il matraſſe pluſieurs Eſpaignols, emporte le fort chaſteau de Carpen, Heppem entre Coulongne & Dure, puis Horneſon & Withem places de l'obeïſſance d'Eſpaigne. Le Comte Ludovic l'accommoda de dixhuict batteaux chargés de marchandiſe d'Italie qu'ils rencontra ſur le Rhein, deſquels il tira bonne lipée. Le Prince ne fit pas icy grand ſejour pour tenir ſes ennemis dans l'incertitude du chemin qu'il avoit à ſuivre.

Le Duc d'Alve ne dormoit pas de ſon coſté. Il aſſemble ſon armée à Utrecht compoſée d'Allemans, d'Eſpaignols, de Flamens faiſans dixhuict à vingt mil hommes de pied & ſix mille chevaux, pourveüe de beaucoup d'artillerie, de munition, de grande quantité de batteaux, & de Pionniers; & avec ce prend ſon chemin vers Maeſtricht, ſe loge à coſté de la ville, pourvoit à tout ce qu'il juge neceſſaire dans la Comté de Bourgogne & pays de Luxembourg, pour traverſer les deſſeings que le Prince y pourroit avoir formé, & pour s'oppoſer à ſon entrée, fait tout ce qu'il peut pour luy empeſcher le paſſage de la Meuſe, jette au fonds de la riviere aux endroits gueables des chauſſe-trappes pour embarraſſer le gué, menace les Liegeois de mettre leur pays à feu & à ſang s'ils donnoient ayde ou ſecours au Prince, & le ſentant approcher à la teſte de ſi grandes forces, ſe reſoult à la deffenſive & de luy couper les vivres ſeulement.

Le Prince roda long temps entre le Rhein & la Meuſe & finalement ſe rendit és environs de Liege, en eſperance d'en retirer vivres & commodités. Il leur deſpeche un Trompette & demande paſſage, ils luy reſpondent que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſa demande eſt trop importante pour pouvoir eſtre reſoluë ſur le champ par le Senat, qu'il leur eſt neceſſaire d'avoir les volontés de leur Eveſque & des autres Ordres de la ville, & cependant le prient d'avoir patience. Il envoye ſommer ceux de Maeſtricht à meſme fin, pour avoir entrée en Brabant, qui le renvoyent au Duc d'Alve, & ainſi il ſondoit la tenue de ces deux villes & les mettoit en ombrage à ſon ennemy. Quelques compagnies du Duc s'eſtans voulues un peu trop eſcarter de leur gros furent à l'inſtant deffaites prés le chaſteau de Noyteyen. C'ét avant-mets convia le Prince de luy preſenter la bataille par un Trompette qu'il fit pendre tout botté & eſperonné ſans l'avoir voulu ouïr. Action contraire au droict des armes qui ne peut eſtre ſouſtenue par l'Albanois comme faite au nom du Souverain contre un pretendu Rebelle, non practicable meſme aux guerres civiles. Car le Prince n'eſtoit-il pas eſtranger? & chef d'une armée eſtrangere? Il en eut ſa raiſon en ſon temps & cõtraignit le Duc de faire une meilleure guerre. La diſcention excitée au milieu de l'armée du Prince entre ces differentes nations mit ſa vie en tel peril qu'y eſtant accouru pour l'appaiſer, il vit emporter la garde de ſon eſpée par une arquebuſade & pluſieurs ſeigneurs tués autour de luy.

Le remede que les Politiques donnét pour empeſcher des ſeditions militaires, ſe trouva faux en ceſte armée composée de differentes natiõs, & partant moins encline, diſent ils, à mutinerie.

Il attendoit la reſponce de ceux de Liege, & luy eſtoit neceſſaire de paſſer la Meuſe. Pour ne perdre temps, il envoye ſecretement eſpier les gués plus commodes de la riviere, & pour deſrober la cognoiſſance du lieu où il vouloit paſſer, alloit tantoſt deçà tantoſt delà, menaçoit tantoſt un paſſage tantoſt un autre, puis tout à coup prend ſon temps en une nuict claire & ſeraine, fait tendre un long cable d'une rive à l'autre comme pour dreſſiere du paſſage entre Stockem & Meſeikem, pouſſe avant une troupe de cavallerie outre l'autre rive, pour ſouſtenir en cas de beſoing tandis que le reſte de l'armée paſſeroit, puis fait diſpoſer quelques centaines de chevaux à travers la riviere le long du cable rengés prés à prés, pour amortir & comme arreſter en quelque ſorte le cours de l'eau & la rendre plus baſſe au deſſous d'eux. Ainſi il guea avec toute ſon armée ſans perte, & fit trainer ſon artillerie à travers les eaux: paſſage qui ne fut moins eſtimé de pluſieurs qu'une grande victoire, & heureuſement practiqué par Iule Ceſar & par autres grands Capitaines, qui mit bien en cervelle le Duc d'Alve: Car comme un Ligeois en eut adverti le Comte de Barlaymont, & que ceſtuy-cy l'eut rapporté au Duc, il ne le voulut pas croire, *Et comment! penſés vous donc que l'armée du Prince d'Orange ſoit une troupe d'oiſeaux qui ait traverſé la Meuſe en volant?*

C'eſt une des grandes parties d'un bon Capitaine que de couvrir ſon desſeing à ſon ennemi & de le ſcavoir bié prevenir, *Summa quidem ars & induſtria Ducis, cùm alia minatus, alia irrepſiſſet. Flor. lib. 2. cap. 12.*

Is cum Comiti Barlaimontio Albani caſtra ſequenti hoſtem Moſam tranſiſſe ſignificaſſet, & Comes ad Albanũ renuntiaſſet, fertur incredulus interrogaſſe putaretne Orangij aciem avium phalangem quæ Moſam tranſuolaſſet? Franc. Harai Annal. Brabant. ſub Philip. II.

Dés que le Prince eut pâſſé il mande demander logement à Stockem, Falckembourg Gouverneur de la place s'en excuſe ſans ordre de ſon Maiſtre, on le recharge par reiterées ſolicitations juſques aux menaces; l'autre reſpond qu'il y perdra la vie & tous les ſiens avant que cela ſoit. L'Eveſque en eſt adverti, y fait couler un ſecours de Liegeois par la Meuſe, le Viguier de Liege ſe jette dans Haſſelet avec deux compagnies d'Infanterie, & le Duc d'Alve nonobſtant l'injure du temps & des grandes pluyes ne laiſſa pas de pourvoir Thien d'un renfort de gens de guerre, apprehendant que le Prince ne mit la main ſur ſes proviſions qui y eſtoient.

Le Prince ne donne que deux jours de repos à ſon armée pour ſe remettre. Ses gens parurent au commencement diſcrets & retenus, puis tout à coup pour dementir ceſte bonne humeur, laſchent la bonde à la licence, ravagent tout ce qu'ils rencontrent ſans eſpargner les choſes ſacrées. Le chef ne pouvoit empeſcher ceſte inſolence militaire, & ne les pouvoit cõtenir en diſcipline, car vivres & argent luy defailloient. Ils font pis, eſtans maiſtres du village de Villar lés Tungres, ils exercent plus de brutalités qu'Annibal dans les Eſpaignes, ſe jettent dans l'Egliſe foulent aux pieds le S. Sacrement, frotent leurs ſouliers du S. Huille, maſchurent les images, vilainent les autels, emportent les calices, convertiſſent à leur uſage profane les veſtements ſacrés, pluſieurs Eccleſiaſtiques ſont mal-traités, on leur coupe le néz & les oreilles,

Diſciplinam non poteſt ſervare Ieiunus exercitus. Caſſiod. 4. variar. c. 13.

Annibal faiſant une tres-cruelle guerre aux Sagontins eſpargna neantmoins leur Egliſe, & le temple de Diane fut preſervé. Plin. lib. 16.

oreilles, on leur enleve la peau de la teste, on leur fend le ventre, ainsi on s'en sert comme de blanc & de bute à s'exercer à l'arquebuse.

Le Prince [...] Tungres.

D'autre costé les Tungres se voyent circuits des deux armées ennemies & ne sçavent à laquelle se voüer, ils sont saisis de crainte & d'esperance, ils avoient plus d'inclination au Prince qu'au Duc d'Alve, ils aymoient extrémement l'un & haïssoient à mort l'autre, ils ouvrent leurs portes aux principaux Seigneurs de l'armée du Prince, introduisent dedans les Comtes Ludovic son frere, de Hoochstrate, de Lumey & plusieurs autres sans permission de leur seigneur qui est l'Evesque. Le Duc en est adverti, il entre en fougue; car le lieu estoit rempli de bleds & il en avoit fait son entrepost, bien que les habitans n'y eussent jamais voulu admettre les Espaignols : Il les presse d'arrester ces Seigneurs prisonniers, ou bien de luy ouvrir leurs portes, & à defaut menace de les exterminer. Les autres dilayent un peu trop à son gré, il fait appliquer le petard à leurs portes pour les donner en proye à ses soldats. Ceste facheuse nouvelle les fait revenir à eux, l'Evesque previent la colere du Duc par les submissions de ses deputés auquel ils offrent tout secours & service, luy font ouvrir les portes & aux siens qui y entrent, tandis que les premiers venus se retirent.

A Loon-chasteau,

Cependant le Prince change son camp à Loon-chasteau village de la jurisdiction de Liege, & là fait prescher publiquement dans l'Eglise un jour de Dimanche devant soy, au milieu des siens à la forme des Protestans. Aprés l'action, la soldadesque se jette sur les images, les met en pieces, convertit ce sainct lieu en une escuerie immunde, profane, ravit, emporte les choses sacrées. Le Prince envoie sommer par un Heraut ceux de S. Tron de se rendre, la plus part estoient affectionnés à son parti par l'interest de la religion. Le Comte de Hooghstrate mandé pour les y persuader, leur remonstre qu'il est temps d'exploiter ce qu'ils avoient dés long temps pourpencé, qu'ils ne doibvent faire difficulté de le recepvoir avec quelques Gentilshommes, n'y entrer en defiance ayans prés d'eux le Prince d'Orange leur Protecteur & bon amy. Ainsi tandis que ceux-cy marchandent, d'autres ouvrent les portes, le Comte d'Hooghstrate y entre avec plusieurs Gentilshommes & autres de l'armée, commande qu'on porte les clefs au Prince, establit des gardes par tout & demeure maistre : à ceste surprinse les Ecclesiastiques s'effrayent, chacun d'eux tache de se desguiser, qui se cache dans un monceau de bled, qui dans un tas de foin. On se saisit du Convent de S. Benoist qu'on trouva rempli de vivres, d'argent, de meubles exquis en abondance, tout cela est flambé par la soldadesque; l'Abbé qui s'estoit allé cacher de peur dans le retraict, en est rendu quite pour vingt mille dalers. Plusieurs de toutes conditions furent aussi rançonnés de grosses sommes d'argent. Les Paysans qui y avoient porté leur principal avoir comme en lieu de seureté s'en virent sevrés, si que le butin fut estimé huict cents mille livres, outre la poudre, le canon, & autres armes à feu dont le Prince s'accommoda. Il s'approche de Leeuwen limitrophe de S. Tron qu'il somme de luy fournir vingt mille livres par forme d'emprumpt; Ils ne luy en promettent que deux mille, mais peu aprés permettent l'entrée de ses soldats & l'accommodent de quelques barils de poudre. Cela picqua le Duc d'Alve qui s'en ressentit contre les principaux du lieu, & les ayant condamnés à la mort, à peine voulut-il moderer la condamnation sur celuy auquel le malheur du sort la voulut donner.

S. Tron.

Le Duc se retranche, est defié par le Prince,

Le Duc s'estoit retranché à l'advantage sur un costau devant Maestricht, lieu commode pour sa scituation, & là attendoit le Prince de pied coy. Il avoit pourveu toutes les places dés environs de fortes garnisons, fait rompre les moulins. Le Prince n'ayant peu faire jeu sur aucune place d'importance, s'approche en veuë de son ennemi, met son armée en ordonnance & luy presente la bataille. Le Duc la refuse encor, se tient dans la deffensive sans vouloir rien hazarder. Il avoit une bonne ville à dos d'où il tiroit tout ce qui

Iulius Cesar campa autrefois en ce mesme lieu.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

qui estoit necessaire à son camp, tout le pays à sa devotion, l'hyver approchoit & jugeoit bien que le Prince ne pourroit pas long temps subsister en campagne, que les vivres, le fourrage & l'argent, ou l'un des trois luy desfaillant son armée se dissiperoit d'elle mesme. Il se contenta donc de l'entretenir par frequentes escarmouches.

Il experimenta ce beau dire de Tacite *Consilium ab omnibus dari. sed periculum paucos sumere. 3. Hist.*

Et Lipse *Vno adverso ictu languebunt omnia studia, qui primò alacres fidem atque animum ostentabant. Polit. lib. 5.*

Le Prince non moins habille que le Duc au mestier de la guerre, cognoissant bien que l'intention de l'autre ne tendoit qu'à le consumer, & que les escarmouches à la longue pourroient diminuer son armée, tourne teste dans le Brabant jusques à Tienen, à desseing ou d'attirer le Duc à soy pour le contraindre à une bataille, ou d'exciter les intelligences qu'il avoit dans le pays pour se rendre maistre de quelques villes: mais le nez seigna à ces Nicolaïtes saisis de crainte & d'espouvantement des gibets qui estoient remplis par tout.

Il se presente une commodité de grossir son armée. Les seigneurs de Ienlis, de Morvilliers, & autres avoient assemblé douze cornettes de Cavallerie & deux mille Arquebusiers en Picardie prés de Chauni, qui ne s'estoient peu aller joindre au Prince de Condé General des Protestans François desormais engagé dans les seconds troubles du Royaume. Il part de Tienen passe la riviere de Gheer pour les aller recueillir à Iudoigne. Le Duc luy jette sur les talons Dom Frederico son fils avec une troupe de Cavallerie, quatre mil hommes de pied & six Canons. Le Prince qui ne s'estoit jamais laissé surprendre & qui ne lacha jamais ceste parolle je ne m'en fusse pas douté, y avoit pourveu & laissé à ses espaules deux mille Pietons soustenus de quelque Cavalerie en forme d'Arriere-garde. Dom Frederic pointe son canon contre ces derniers & les assaut en mesme temps avec grande furie. Ceux-cy se deffendirent vaillamment, & si de nouvelles troupes ne leur fussent venues fondre sur les bras, ils contraignoient les assaillans de rebrousser: Mais en fin ceux qui ne furent asses diligens à guéer firent planche aux autres. Il y en demeura plusieurs de part & d'autre mais plus des gens du Prince, & jusques à prés de deux mille, d'entre lesquels Marbais prisonnier fut envoyé sur un eschaffaut à Bruxelles, & la blessure que le Comte de Hooghstrate receut en ce combat luy cousta finalement la vie.

Iphicrates disoit qu'un Capitaine ne doibt jamais dire. Ie ne me fusse pas douté de cela, ou je n'y avois pas pensé.

Ce renfort causa ceste perte au Prince & l'incommoda plus qu'il ne l'ayda. Il ne peut jamais attirer son ennemy au combat, les vivres luy estoient coupés de tous costés, & la disette croissoit en son armée; tous ceux du pays, qui l'avoient principalement engagé en ceste grande levée d'armes qui se devoient declarer, luy manquerent au besoin, ses entreprinses avorterent, ses intelligences disparurent, l'argent qu'on luy devoit faire toucher pour le payement de son armée defaillit & le ventre manquant, toutes ces incommodités rengregerent, qui luy firent changer de resolution, donner Gueldoine pour curée & l'Eglise en pillage à ses soldats qui n'oublierent pas de fracasser tous les images & autels: Le Monastere de Heyleshemen subit mesme traictement, & sembloit frayer le chemin au Prince pour se rendre maistre de Thenes qu'il attaqua, mais la vigoureuse resistance de ceux de dedans l'obligerent de passer outre. Le Comte de Lumey l'un des seigneurs de l'armée du Prince saccagea les Monasteres de la Val nostre Dame & de Flon, escorna de plusieurs choses un navire marchant sur la Meuse, & entre autres d'un Moine qu'il fit attacher à la queüe de son cheval.

Chacun desiroit bien que le Prince prosperat, mais personne ne se voulut hasarder pour luy. *Intenta mala, quasi fulmen optant, dumtaxat se quisque ne attingant, Salust. Orat. Philip.*

Philopœmen Capitaine des Achaïens ayant amassé beaucoup de troupes de pied & de cheval & l'argent luy manquant. Titus Quintius Romain s'adressant à luy luy dit, Philopœmen a bien des pieds & des mains mais il n'a point de ventre.

Ceste belle ville de Liege estoit regardée par le Prince & par le Duc; chacun y avoit ses creatures & ses intelligences. Le Prince resolu de tenter encor leur courage s'y presente devant, fait sommer les habitans par un Heraut de luy donner passage, & au refus les menace de leur faire sentir ses mains, mande aux Ecclesiastiques de luy faire tenir cent mille escus s'ils ne veulent voir saccager leurs Eglises & leurs maisons, persiste à ses demandes jusques à la quatriesme fois & eux en leur reffus; il leur escript en collere & proteste

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1568. proteste des suites s'en addresse en particulier a l'Abbé de S. Laurens Prelat de grande dignité & authorité dans la ville, mais il est sourd à ceste sommation comme les autres. Le Prince change son camp avec sa Cavallerie legere aux villages de Loncin & de Biercet à une lieuë de Liege. De là il leur envoye encore demander passage, ils persistent à mesme responce; Il fait advancer le gros de son armée jusques au Cloistre de S. Gilles scitué sur la montaigne, estend ses troupes jusques à Ste. Marguerite & aux lieux circonvoisins, par chemins raboteux & difficiles, par voyes estranges, franchit les precipices, surmonte l'embarras des arbres renversés à travers les chemins pour couper le passage & rendre les approches inaccessibles. Ainsi le Prince prioit il ces gens là l'espée à la main: Mais à tout cela, ils font barriere de resolution, respondent que la constitution presente de leurs affaires, ne leur permet de souffrir un tel passage ny d'en tenir lõgs propos. La patience du Prince se chãge en fureur cõtre telle opiniastreté, il les menace de les exterminer & proteste du mal qui leur en adviẽdra, & ils menacent son Trõpette de le faire pendre s'il y revient.

A ceste temeraire responce la collere du Prince se redouble, il se loge dans leurs faux-bourgs, dresse ses retranchements, fait ses approches, pointe son canon, advance ses eschelles & met toutes choses en estat pour les assaillir. La rumeur est grande dans la ville; ce genereux peuple se prepare de son costé à une verte resistance, l'Evesque mesme change sa Mitre en casque, sa Crosse en espée, donne ordre à tout ce qu'il juge necessaire pour la conservation de sa ville, & pour rompre les intelligences du Prince, assigne à chacun son quartier avec deffence d'en bouger, interrompt les horloges, fait cesser le son des cloches, lache son canon sur les troupes du Prince, & tous les citoyens sont rangés dans une opiniastrée resolution de se bien deffendre. Le Prince voyant bien qu'il n'avoit rien à gaigner avec gens de col roide, pour ne se trouver engagé au milieu de deux ennemis aux approches du Duc d'Alve qui s'avançoit, donne lieu à sa prudence & se retire: Il ne peut contenir les siens dans telle discipline, qu'ils ne laissassent parmy les cloistres, & les maisons de la contrée les traces d'une insolence militaire. Trois Monasteres renommés en ce pays là entre autres S. Gilles, S. Laurens & S. Benoist, ressentirent par feu ce que peut un courage irrité qui à la force en main.

ÆgIdIVs, LaVrens VaLLIs BenedICta Labas-CVnt,
Igne; stVpet faCInVs qVartVs qVIntVsqVe NoVeMbrIs.

Le Prince presse par l'instante sollicitation des chefs de ces troupes Françoises, de se jetter en France pour aller secourir le Prince de Condé & le party Protestant, tourne volte de ce costé là; le Duc le suit; le Prince le defie encor en bataille rangée; l'autre la refuse, & bien qu'il juge qu'en l'armée du Prince il y ayt plusieurs cerfs, il voit aussi qu'elle est conduicte par un Lyon: ainsi il se cõtente à l'exemple de Fabius Maximus, de consumer l'armée du Prince par temporisemẽts & legeres escarmouches qui donnerent la mort à plusieurs braves de part & d'autre. Le Prince continuë à filer par le Brabant tousiours suiuy par le Duc, qui se retranchoit à chasque nuict sans avoir jamais voulu rien hazarder; il se iette dans le Hainaut & chemin faisant, ses gens reduisent en cendres le village de Belloy, les Monasteres de Bonne-fin, de Bonne-Esperance, & par une insolence brutale pendent à la cheminée par les parties honteuses un Moine du Convent.

Chabrias grand Capitaine Lacedemonien disoit qu'une armée de Cerfs conduicte par un Lion estoit plus à craindre qu'une de Lions conduicte par un Cerf.

Le Prince estoit ja arrivé à Quesnoy le Comte, prenant son chemin vers le pays de Cambresis, taste le Chasteau qu'il ne peut prendre, rencontre sur le matin trois cents Chevaux legers, & dix-huict compagnies Allemandes & Espagnoles qui battoient l'astrade pour descouvrir son jeu, il leur donne tel desjeuner que la plus part n'eurent jamais plus envie d'en gouster, les charge, les rõpt, les tuë, & entre iceux Dom Rufille Henricies fils du Duc emporté mort en Espaigne, Dom Rodorigo Ruys, Louppes de Valles, Dom Chansio de Ladines, Dom Cesare Davila frere du Marquis de Piscaire, Dõ Ieã de Valles, le fils du Marquis del Mares, Iulius Capitaine en chef, & plusieurs autres grãds

Cui difficilis occasio est is proximã quàmque pro optima arripiat. C'est le precepte d'un bon Capitaine, tousiours practiqué par ce Prince.

Seigneurs de l'armée ennemie ; Iuste revanche de la desroute n'agueres advenuë aux siens. Aprés cest exploict, les Allemands passent leur furie sur le pays, bruslans, saccageans, ravageans par tout sans misericorde. Le Duc qui estoit tousiours à leurs talons ne trouvant que brouter aprés eux, les quitta sans oublier les vielles erres de sa cruauté, dans laquelle il fit pendre tous ceux qu'il rencontra malades ou blessés de la nation Flamende qui n'avoient peu suivre le Prince, se contentant de renvoyer les autres en chemise par le chemin de Maestricht.

Le Duc d'Alve pour luy rendre l'eschange lors que le Duc de Deux Ponts entra en France, envoya au Roy quatre mil hommes de pied & deux mille chevaux pour le secourir.

L'arriuée du Prince dans les Pays bas avoit obligé le Roy de secourir le Duc d'Alve, suivant ceste promesse mutuelle qu'ils s'estoient faite de s'entreayder pour l'extirpation des Protestans. Le Mareschal de Cossé avec une troupe de Cavallerie & deux mil hommes de pied estoit disposé sur la frontiere de Picardie, ou pour veiller aux approches du Prince qui s'advançoit de ce costé là, ou pour se joindre à l'Albanois : il essaye en vain de l'incommoder, & en mesme temps luy envoye ses deputés. Le Prince aussi de son costé despeche au Roy pour l'informer du sujet de son entrée en France : Et tandis que cestuy-cy estoit en chemin, le seineur de Schomberg, vient trouuer le Prince de la part du Roy, pour luy dire *que S. M. trouvoit estrange qu'il fut entré dans son Royaume à main armée, qu'il ne luy avoit point fait denoncer la guerre, & ne sçavoit pas le motif de sa venuë, luy offre passage s'il s'en veut retourner en Allemagne moyenant qu'il ne face aucune hostilité.* Le Prince luy respond *qu'il avoit ja informé S. M. du sujet de son entrée, & bien qu'il en eut quelque juste sujet, qu'il sçavoit bien cognoistre ses forces & celles du Roy, la puissance duquel il n'estoit pas si mal advisé de choquer, & d'entreprendre quelque chose par armes pour une querelle particuliere ; au contraire qu'il estoit disposé de luy rendre tres-humble service : Que si quelque sujet estoit capable de piquer le sentiment des hommes c'estoit celuy de la religion, qui l'avoit obligé de prendre les armes, ayant apprins qu'on la vouloit du tout retrancher en France.* Le Roy fit asseurer le Prince, *qu'il permettoit liberté de conscience en son Royaume, mais qu'il n'estoit point satisfait des Protestans mal-affectionnés à son service, qui le haissoient.* Le Prince repart, *que s'il croyoit qu'ils eussent autre but que le soustien de la vraye religion, la liberté de leurs consciences, & l'asseurance de leurs personnes & de leurs biens, qu'il se declareroit deslors leur ennemi & leur courroit sus : Mais comme il estoit bien persuadé qu'ils n'avoient que des pensées de paix pour la gloire de Dieu, pour la manutention de leur Religion, pour la conservation de leurs vies, & pour le service de sa Majesté, qu'il le supplioit tres-humblement de ne ne prendre point à contresens ses intentions, s'il estoit armé en leur faveur, puis qu'il ne se proposoit autre advantage que l'entretenement des Edicts de pacification qu'il avoit pleu à S. M. leur accorder, poussé à cela du zeele qu'il avoit à sa religion & à la conservation de ses subjects que Dieu avoit illuminés de sa cognoissance.* Le Roy pour conjurer avec une pluie d'or ceste tempeste qui alloit fondre sur ses Estats, luy fit promettre une notable somme, & se sert de la dexterité de Schomberg Allemand, qui sous pretexte de renouveller *par carous & brindens* l'ancienne cognoissance qu'il avoit avec les principaux seigneurs de sa nation qui estoient dans l'armée du Prince, les desbaucha de son service parmi la bonne chere, cavala ces esprits d'ailleurs enclins à changement, les rendit tous bons Theologiens & mauvais partisans, leur fit promettre couvertement d'accepter la solde du Roy, & de se ranger sous ses armes. D'où s'ensuivit le refus qu'ils firent au Prince avec grande crudité de passer outre en France, la necessité à laquelle il se vit adstraint de rebrousser en Allemagne, la perte de la finance qu'on avoit promise au nom du Roy, & la dissipation de son armée.

Le Prince respondit de Soissons au Roy le 4. Dec. 1568.

Le Roy ne pouvoit autrement eviter un grand detrac en ses affaires sur tout si ceste armée se fut jointe à celle du Duc de Deux ponts, les Roys ses devanciers se sont tousiours bien trouvés de suivre ceste maxime des Politiques, de faire un pont d'or à ses ennemis quant on ne leur en peut donner un de fer, heureusement pratiquée par Louis XI. qui renvoya chés eux les Anglois avec de l'argent.

Le dessein du Prince, du Comte Ludovic son frere & des Seigneurs François

çois estoit d'aller busquer fortune en France, & de joindre leurs forces avec celles du Prince de Condé. Les Allemands respondirent qu'ils ne s'estoient armés que contre le Duc d'Alve & non contre la France; le Prince s'en fascha & son desplaisir les cuida porter à mutinerie & à sedition: il a recours aux prieres, les exhorte, les conjure de s'advancer pour recueillir l'argent que le Roy luy avoit promis, ils crient *gelt* à leur accoustumée, & ne veulent marcher que sur l'argent pour en aller toucher. Le Roy adverti de leur mescontentement refuse d'accomplir sa promesse. Le Prince est contraint de les ramener chez eux, les fait filer à travers la Champagne & la Lorraine jusques ès environs de Strasbourg: Là il vendit son équipage, ses canons, & les contenta en partie de leur solde, puis les congedia. Partie de ces troupes se retirerent, les unes se rengerent sous les Enseignes du Duc de Deux-Ponts qui armoit en faveur du party Protestant de France, les autres sous celles du Marquis de Bade qui faisoit levée pour le Roy. Le Prince avec les Comtes Ludovic & Henry ses freres & douze cents chevaux, se joignit à celles du Duc de Deux-Ponts, suiuit toutes les fortunes de ceste guerre, eluda sagement les practiques du Roy, qui vouloit traicter le Duc comme il l'avoit traicté peu auparavant luy mesme, se treuva à la prinse de la Charité, au rencontre de la Roche-Abeille, où il fit attaquer une escarmouche qui reussit selon son dessein, fut au siege de Poictiers mal-heureux pour les Protestans & pour l'armée estrangere, se rafraichit à Faye-la-Vineuse, d'où il partit desguisé en paysant luy quatriesme, perça de là avec beaucoup de peril à la Charité, gagna Montbeliard & la Comté de Nassau, d'où il travailla pour un nouveau armement.

Ce Marquis de Bade avoit esté dans les troupes du Prince, puis se revolta, porta les armes contre le party & fut tué à Montcontour.

Les maux que la dissipation de ceste armée apporta, furent tres grands & à l'estat de la Religion en France & dans le Pays bas. La Reyne d'Angleterre qui fut advertie que le Prince fairoit jeu en France, voulant profiter ceste opportunité pour le recouvrement de Calais, & par ce moyen pourvoir au payement de ses troupes, luy escripvit par un domestique de son Ambassadeur residant en France; mais ces lettres ayant esté interceptes, le Cardinal de Lorraine y respondit au nom du Prince & avant que la Reyne & luy peussent estre informés de la fourbe, son esloignement l'empescha de parvenir à ce grand dessein qui autrement luy eut esté infaillible.

D'autre costé le Duc d'Alve se vovant à delivre de nostre Orangeois, dresse le fourcil haut dans la nuë, esleve ceste victoire jusques au Ciel, la fait retentir au bout du monde, l'Espaigne l'en gratifie, le Pape l'honnore d'un present d'une espée & d'un chapeau consacrés de tres grand prix, le Pays bas en celebre une rejouyssance par divers tournois & triomphes à Bruxelles, en apparence; mais en effect le Duc le seigna d'une extraordinaire contribution pour les frais de ceste guerre, d'un present à son particulier de six vingts mille escus pour ses peines extraordinaires, redoubla sa cruauté par tout, fit ruisseler le sang de toutes les veines de l'Estat, par une plus exacte & plus severe execution des placards & des autres chefs de l'Inquision d'Espaigne, fit pendre, noyer, decapiter, brusler tous ceux qu'il trouva coulpables de la moindre infraction de ses desnaturées rigueurs, tant soit peu soupçonnés du crime de la Reformation, & reduisit tous les Pays bas dans une generale desolation, calamité, ruine.

Rien de violent ne peut estre durable. Dieu ne tarda pas d'y r'appeller le Prince, pour arborer l'estendard de la liberté Belgique: Et l'authorité que le Cardinal d'Armagnac avoit usurpée dans son Estat d'Orange par le moyen de ses Emissaires, avec la tyrannie que la Molle y avoit plantée à la foule & oppression du peuple soubs pretexte de l'extirpation de la Religion, fut bien tost transmise à un autre qui ne la garda pas longtemps.

La Molle avoit promis par le traicté de n'entretenir que trente soldats au plus pour la garde du Chasteau. Comme il se vit maistre, il impetre du Roy un estat de deux cents hommes, soldoyés pour quelque mois par le general de la Principauté à deux mille livres par mois. La ville depute au Roy & en obtient une reduction à six cents septante sept livres chacun mois; à prendre partie sur le revenu du Prince, partie sur le prix des meubles & sur les fruicts des biens des Protestans absents. Courtheson, Ionquieres & Gigondas envahis par Suze, furent lors restitués par le Cardinal & reunis à la Principauté: De ceste diminution d'estat la Molle conçeut une telle haine contre les Catholiques, qu'en plain jour, en pleine ruë, il fit meurtrir André Vermale, l'un des Consuls. Ce violent excés remplit la ville de rumeur & les esprits du peuple de vengeance. Il se sousleve en armes, passe sa premiere fureur sur un de ceux de la Molle qu'il couche mort en terre, assiege la Molle dans le Chasteau, embrasse la conduite & direction de l'Estat, la transferre à ses autres Consuls, qui font office de Tribuns durant la confuse Anarchie de ces emotions populaires, & font ressentir aux Protestans plus de violences & de souffrances que n'avoit fait encor la Molle leur plus cruel ennemy. S'ils estoient trouués prians Dieu ou saisis de lettres de leurs parents & amys, ils estoient emprisonnés & condamnés à l'amende, quelques-uns geenés, les familles des absents estrangers deschassées sans distinction d'aage, de sexe, de qualité & condition de personnes; les malades ne furent pas espargnés. La fougue & la violence estoit si grande, qu'ils ne donnoient pas loisir à ces pauvres gens de fermer leurs maisons, bien qu'ils en eussent ja payé rençon au Gouverneur.

Le Roy adverti de ces desordres, y pourvoit, desmet la Molle de son Gouvernement & establit en sa place le Vicomte d'Arpajou gentilhomme bien nay, plein d'honneur & de merite; mais pour peu temps: Car le Cardinal d'Armagnac, favorisant S. Ialle par dessus cetuy-cy pour avoir esté Gouverneur des places occuppées en la Principauté, le fit pourvoir du Gouvernement. Ainsi commençoit-on ja à joüer au boute-hors dés que le Chasteau fut aucunement fortifié.

C'est ordre estoit pour venir à l'execution des massacres qu'ils meditoient desia, en haine du Prince qui estoit entré en France, & avoit secouru autant qu'il avoit peu le party Protestant.

St[e]. Ialle introduit, receut mandement du Roy & de Monsieur, *de le faire abbatre & d'y proceder par l'advis du Cardinal d'Armagnac*; mais chaussé d'une vaine esperance d'un perpetuel gouvernement de la Principauté, & croyant d'avoir affaire du Chasteau il en differa la demolition. Le Cardinal la pressa à l'instance des Catholiques d'Orange, & l'arrivée de la paix l'y obligea de plus fort; tout le voisinage y accourut, & ne fut au pouvoir de ce nouveau Gouverneur de l'empescher: Quelques-uns s'y montrerent fort ardents, ceux de Caderouce y avolent comme en foule sous la conduite de leurs Consuls; mais aprés s'y estre exercés demy jour, la durté & la difficulté de l'ouvrage les rebuta & les fit bien tost retourner à leur charruë.

Le Gouvernement de St[e]. Ialle ne fut moins severe cõtre les Protestans que les precedens. Ils se vouloient retirer dans leurs maisons pour jouïr de la paix, qui leur avoit esté accordée de nouveau en France; mais ils en sont empeschés: on les menace d'arquebusades s'ils ne se retirent, õn les contraint durant six sepmaines de prendre retraite dans les metairies du terroir. L'arrivée du Capitaine Sebastien du Crest avec commission du Roy au Mareschal Damville: de reintegrer le Prince en sa Principauté suivant l'article exprés de la paix, leur promettoit quelque soulagement, si on n'eut dilayé les effects de ceste juste reintegrande. Monsieur le Comte Ludovic Regent de la Principauté avoit donné ordre à du Crest *de prendre possession au nom de son Excell. du Chasteau, Ville & Principauté d'Orange, & les garder sous son authorité souveraine jusques à ce qu'il y eut pourveu d'un Gouverneur.* Du Crest se rend en Languedoc auprés du Mareschal pour en faire les poursuites, les plus notables Protestans d'Orange y avolent pour les soliciter, le Mareschal ordonne

que

que jusques à ce qu'il eut moyen de se rendre à Orange pour effectuer sa commission, le sieur de S. Geran s'y transporteroit pour commander au Chasteau, & cependant remettroit tous les Protestans dans leurs maisons.

S. Geran arrivé à Orange, appelle tous les Protestans, les remet dans leurs foyers, exhorte chacun de vivre en paix, fait vuider du Chasteau tous les gens de Ste. Ialle, y loge le Capitaine Montmejan pour le garder jusques à la venuë du Mareschal, & se retire.

Montmejan capitaine du Chasteau [illegible] a [illegible] Crest.

Le Mareschal y arrive le quatorziesme Decembre mil cinq cents septante, fait appeller les Officiers du Prince, les Consuls de la ville & la plus part des habitans d'une & d'autre Religion; leur remonstre à tous leur debvoir, les exhorte de vivre en paix, & d'oublier les injures passées, sous l'obeyssãce de leur souverain Prince; restablit les Officiers en leurs charges, confirme Montmejan en la garde du Chasteau, rejette du Crest estably par M. le Comte Ludovic en effect pour estre Protestant, en apparence, *pource qu'il n'estoit point de qualité requise pour commander en une telle place.* Il ne devoit rien à celle de Montmejan, & la suite verifiera qu'il estoit plus homme de bien que luy.

Le Prince se prepare pour rentrer dans le Pays a [illegible].

Le Prince avoit donné la Regence de son Estat au Comte Ludovic son frere, lors qu'ils se separent en l'armée des Protestans de France. Les affaires du Pays bas qu'il voyoit empirer journellemẽt ne luy permettoiẽt d'en abandonner le soing. Le buisson que vit Moyse estoit tousiours en feu & ne se consommoit jamais. Il se resolut de coucher à quitte ou double, & de ne quitter point la partie qu'il avoit esté contraint de remettre par les mutineries & insolences des Allemans. Ainsi donc revenu de ceste facheuse & dangereuse expedition en sa maison de Dillembourg, il ne donne rien à son repos, peu à ses affaires, tout au bien des pays opprimés, & aux moyens de relever leur cheute. Il eut creu de vivre en mourant ou que sa vie n'eut esté qu'une mort s'il n'eut fait voir comme ce genereux Romain, qu'il estoit au monde pour la delivrance des opprimés par la tyrannie. On voyoit de toutes parts les pauvres exilés, bannis, fuitifs, accourir à luy comme à un sainct asyle, comme à un ancre de sauveté. Ils luy apportoient gayement leurs personnes, leurs cœurs, leurs moyens, leurs courages, leurs prieres comme à leur Pere commun, comme à leur Dieu Myagros; pour sous les commandements d'un si grand Prince & d'un si digne chef de guerre entreprendre quelque chose de genereux, pour la liberté de la patrie. Mais qu'estoit tout cela contre ceste monstrueuse puissance d'Espaigne? autant que l'abayement de quelques petits chiens auprés du rougissement d'un Lyon. Il falut bien que Dieu armat ce Prince de grandeur de courage, de magnanimité extraordinaire pour un si grand dessein. Un Hercules qui avoit surmonté tant de labeurs, fut allé bride en main en une telle entreprinse. Et c'est icy le doigt de Dieu qui s'est demonstré en puissance, pour abbatre la fierté qui s'eslevoit jusques aux nuës; C'et l'œuvre du Ciel miraculeusement exploitée en nos jours par le ministere de ce grand Prince, comme d'un Cenés, d'un homme d'eslite choisi de sa main souveraine, & adressé par sa sagesse qui a duit les siens au combat & à la bataille & luy a donné de vaincre ses ennemis.

Curius Dentatus, dicebat, malle [illegible]e non esse quàm vivere mortuum vivit mortuus qui vivit ignave. Senec. Epist.

Les Eliens molestés estrãgemẽt par des mouches venans du midy qui leur causoient une peste, sacrifioient au Dieu Myagros pour les chasser, avec prieres, & offrandes. *Plin. lib.* 10.c.27.

Cenés un des hommes de son temps inspiré divinement pour mettre les peupes de Iudée en liberté, contribua tout ce qu'il peut pour y parvenir, & en fin la leur acquit par beaucoup de deffaites des Assyriens. *Ioseph. Antiq. lib.* 5.

Donne des Commissions par mer.

Ce Prince qui ne tenoit pas un poulse de terre dans le Pays, se resoult de l'attaquer & par Mer & par terre. Le Seigneur de Chastillon grand Admiral de France, duquel la memoire ne mourra jamais, le persuada de donner des commissions pour la mer. Dolhain, les Barons de Brederodes, de Montfalcon, de Bergues, Albert d'Egmont & plusieurs autres seigneurs & gentilshommes du Paysbas envelopés dans ces malheurs, voulans busquer fortune au peril de leur vie, furent les premiers qui equiperent des navires pour la cause par ordre du Prince, firent des prinses considerables, ayans retraite és havres d'Angleterre, de la Rochelle & d'ailleurs, pillerent & rançonnerent plusieurs navires qui faisoient voile en Orient, forcerent Worcum en Frise, & prindrent Ameland. Leurs mains se trouverent glueuses en ceste premiere pointe: car ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ils disoient que le Prince n'estant souverain que de sa Principauté d'Orange ne pouvoit donner des Commissions pour faire la guerre sur mer, & que ceux qui les acceptoiẽt devoient estre punis comme Pirates. comme si un souverain ne pouvoit faire la guerre que dans ses estats.

Le Duc les appelloit des gueux marins, ou bien des Picoureurs. On appelloit ces navires des Flibots.

l'Isle de Texel est de la Comté de Hollande & avoisinne Amsterdam.

n'en lacherent que fort peu au bien de la cause commune, & encor moins 1570.
au Prince pour son droict d'Admirauté; quelques uns se retirerent hors du pays, ne parurent plus, contents d'estre remplumés de leurs pertes. Ceux de Hambourg ayans voulu revoquer en doubte le pouvoir du Prince & fait trancher la teste à un fameux Capitaine de marine d'Amsterdam par eux prins, s'en repentirent par l'exemplaire vengeance qu'on print sur eux.

De Lumbres à l'imitation des premiers monta sur mer mais en meilleur 1571.
ordre & accompagné d'une jolie flote surprint Monickendam, la pilla, l'abandonna, assaillit la flote qui partoit de Texel pour l'Espaigne, print l'isle de Texel, fit passer le Cloistre & la maison de l'Escoutete par le feu. Le Duc s'essaye de molester ces Gueux Marins par mer & par terre, chéz les estrangers: par terre sa garnison de Groeningue en attrape une troupe, les matrasse & emmeine trente prisonniers lesquels il contraint de porter chacun une teste de leurs compaignons comme en triomphe en la ville & aprés les fait decapiter eux mesmes: par mer il n'y sceut rien faire ils estoient trop puissants; les butins des premiers en avoit ja accreu le nombre jusques à soixante navires: Chés les estrangers; l'authorité de la Royne d'Angleterre par la persuasion du Duc les desnicha de ses havres & de ses costes: Et ceste rigueur ne tarda pas de leur faire mettre un pied en terre par la surprinse de la Brielle.

Le Prince estoit tousiours aux aguets attendant la saison opportune d'executer. Il falloit que la mesure des cruautés & de la tyrannie de l'Albanois versat, le ciel la detestoit, le monde l'avoit en horreur, le peuple ne la pouvoit plus souffrir, il avoit ja evoqué & redoublé sur soy la haïne publique par l'imposition du centiesme de tous les biens meubles & immeubles, du vingtiesme & finalement du dixjesme denier sur tout ce qui se vendoit. Le Prince avoit veu perir son armée par faute de retraite, il luy estoit donc necessaire de s'asseurer de quelques places avant que de se mettre aux champs. Il forme des intelligences sur plusieurs, le roolle de la Noblesse du Païs qui s'y embarqua sous son commandement est designé sur les originaux par noms & surnoms, on fait des contributions secretes, on bourcille & dedans & dehors le pays pour subvenir aux levées du Prince: Et tandis que toutes choses conjurent ensemble pour dresser les affaires du Pays bas en un bon train & les duire au juste point de ses contentements, celles de sa Principauté empirent plus que jamais. L'eclipse de la legitime authorité que nous avons n'agueres veu paroistre sur ce malheureux climat, par l'interposition de la tyrannie & de la violence, y ayant emmené les tenebres, la confusion, le desordre, ne presageoit que des suites funestes, des tristes evenements & un renouvellement de doleur, sang, tuerie, ruyne, desolation.

C'est icy la plus miserable saison, le plus rude, le plus cruel & le plus sanglant hiver que nos peres ayent jamais senti en tous les siecles passés. Les cheveux me herissonnent la teste & me font frissonner l'ame dés la premiere fondation de ses procedures. Les assassinats, les massacres, les meurtres de sang froid sur les personnes Protestantes, seront estalés dans ceste pauvre ville comme en une boucherie remplie de carnage. Nous y verrons le sang des cytoyens ruiseller le long des ruës, par la cruauté de leurs concitoyens. Les maisons seront teintes en sang, les mains meurtrieres ne respendront que sang, le Cire reprendra son premier nom de Cirque ou bien d'un sanglant Theatre, mais plutost d'un affreux & honteux charnier des corps morts massacrés.

Le sommeil qui doibt estre marque de santé, aprés la frenesie presage une nouvelle fureur. Tous les Protestans s'asseurẽt & se reposent dans leurs maisons soubs la parole du Mareschal & soubs la protection du Roy, qui tenoit encor le Chasteau; ils vivent en tranquilité parmi les Catholiques qui ne les regardoient que des yeux de bouchers, tandis que du Crest prend le chemin

de la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

571. de la Rochelle où estoit M. le Comte Ludovic, pour luy donner conte de sa charge & de l'estat auquel il avoit laissé les Protestans.

Ils avoient beaucoup d'occasion d'apprehender le mal qui les talonnoit; ils estoient chatoüillés en plusieurs rencontres importans à leur conservation, & si ne se peurent ils jamais esmouvoir à toutes ces piqueures ennemies; marque en eux d'une maladie certaine & d'une mort infaillible. Les Catholiques leur refusent de passer une obligation reciproque les uns envers les autres, de ne se procurer aucun mal ne dommage, ils ne veulent permettre qu'ils se trouvent en nombre esgal à eux à l'ouverture des portes avec les Consuls qui estoient tous Catholiques, & pour tout cela les Protestans ne s'esveillent pas de leur mortelle lethargie.

Les medecins estiment qu'un malade qui est si endormi qu'il ne craint le chatoüillement est en danger de mort.

Nous voicy donc arrivés au jour des Roys sixjesme de Ianvier mil cinq cents septante un, marqué à jamais d'un crayon de sang dans nos Ephemerides, jour de complot & de monopole formé, pour esgorger tous les Protestans, & pour faire commencer parmy nous ces journées de dueil exercées en suite avec tant d'horreur pat toute la France. La plus grand part des Catholiques de la ville s'assemblent en l'Eglise S.Martin, où l'on celebroit la Messe; on porte au milieu de l'assemblée un grand gasteau paistri dans la maison de Louis Guiand dit le cadet Mignoni, desparti en petites portions distribuées à tous les assistans. Iean Pons fut crée Roy de la troupe, & comme tel receut le serment de tous les conjurés pour luy obeïr en tout ce qu'il leur commanderoit, il renie Dieu & leur promet de leur faire faire un bon repas.

Les estrangers estoient d'Avignon, de Cavaillõ, de Caderouce, de Piolenc, de Mornas, de Vaulrias, de Serignan, de Camaret, de Crillon: Il y en avoit de Ionquieres mesmes en la Principauté.

Ceste Eglise S. Martin est à present le petit temple des Protestãs.

Les Protestans ayans eu quelque vent de ces menées font sciter les Consuls par devant les Magistrats pour y pourvoir, & pour tout remede fut resolu de deffendre publiquement *à toute personne de quelque qualité ou religion qu'il fut d'aller de nuict par la ville avec armes & sans lumiere sinon en la compagnie des Consuls*, le Iuge ordinaire chargé de marcher nuictamment en armes avec eux, pour empecher les assemblées. Les Consuls promettent qu'il ne sera rien attenté par les Catholiques, & Condes qui gardoit les clefs engage sa parolle que personne n'entrera. C'estoit faire du loup le berger, car ceux-cy estoient les principaux conspirateurs du massacre, & n'en furent ils pas consequemment chastiés comme coulpables?

Ainsi les Protestans s'endorment plus que jamais soubs ces promesses plastrées, chacun commẽce de s'asseurer dans sa maison comme dans les murs de Semiramis, & pour toute precaution establissent quelque forme de garde en trois maisons de la ville, au logis de l'Ange où pend maintenant l'Aigle d'or, à la maison de Prunier, & en celle de Virieu, encor discontinuée de l'advis des Officiers du Prince, mais à leur dam: car au mespris de ces cries les Catholiques se promenent en troupe avec armes, jettent des pierres contre les fenestres des Protestans, pour les irriter & avoir occasion de les tailler en pieces: Ceux-cy se contienent & leur patience fait changer de desseing aux Catholiques, pour esclorre celuy qu'ils avoient machiné dans l'Eglise S.Martin. Ils appellent des soldats de tous les environs, les introduisent nuitamment dans la ville par petites troupes, & les serrent dans les maisons du cadet Mignoni, du Convent des Carmes & ailleurs. Ils y demeurerent cachés jusques au second de Febvrier, jour de Vendredy, feste de nostre Dame depuis surnommée parmy nous la *Massacreuse*, qu'ils choisirent pour commencer plus commodement leur boucherie. La Baume Iuge ordinaire & les Consuls, se rendent sur le soir chés le Conseillier Iulien & l'Advocat general Bellujon pour leur en desrober la cognoissance, les asseurent que les Catholiques ne bougeroient point & *que pour les en empescher ils s'en alloient faire la patroüille*. Ils se couchent sur ces parolles, & comme il est bien difficille qu'un homme de foy n'adjouste foy à tant d'asseurances, ils s'endorment pour s'esveiller bien tost.

Sua quemque credulitas decipit. Senec. de Cons. ad Polyb. 29.

La porte de la ville la proche qui s'appelloit anciennement le Pont vieux print le nõ de l'enseigne de ce logis.

Non può quasi essere, che quello che molte efficacemente safferma no face qualche ambiguità etiandio ne gli animi determinati a credere il contrario. Guicch. lib. 1.

En la mesme nuict les Catholiques se saisissent des portes, des tours, & des

murailles

murailles de la ville, mettent des sentinelles par tout, s'assemblent avec les estrangers dans l'Eglise S. Martin où il avoient mangé le gasteau, & là confirment & publient leur complot *de tuer tous les Protestans qui estoient dans la ville*, font jurer à chacun de bien faire son debvoir, accordent tous ensemble *que le premier Catholique qui parlera de sauver un Huguenot sera tué le premier*, despartent les soldats estrangers par dixaines, assignent à chacun son quartier pour tuer, meurtrir, massacrer & pour guides leur adjoignēt quelques uns de la ville, qui avoient particuliere cognoissance des maisons Protestantes & des entrées, issues & lieux secrets d'icelles, & ainsi sortent de l'Eglise sur la minuict & commencent la tuerie. Ceux d'Orange conduicts par Iean Moutet, le cadet Mignoni & Michel de la Baume; & les estrangers par Bataillard de Mornas, Guillaume Villeneufve, & Morichon de Piolenc.

Une quinzaine des Protestans esveillés par ceste grande rumeur se jettent dans la maison de Prunier où estoit l'Advocat & le Recepveur general, se deffendent contre Iean Moutet & sa troupe, esteignent le feu qu'il avoit mis à la porte, en couchent un sur le carreau, & font reculer les autres, qui environnerent de loing toute la maison jusques au lendemain, qu'ayans composé avec les Consuls pour tous les Protestans, ceux qui s'y fierent & qui sortirent sous cest accord furent massacrés: le Conseillier Iulien, son fils le Ministre, l'Advocat general, & le Recepveur general receus secretement dans le Chasteau. Louys Correge qui avoit tué ce massacreur, Magnan & le Capitaine Isnardi descendirent avec des cordes par les murailles & se sauverent.

Pierre de Langes & François son fils sortis de la maison de Prunier avec les autres, ne les voulās suivre, s'escartent dans la maison des Arzeliers, se jettēt dans un estable derriere la grāde muraille du Cire. Anthoine Bertet son beau-frere asseure les Consuls que s'ils le veulent advoüer avec vingt hōmes qu'il auroit dans trois heures, il faira sortir Bataillard avec sa troupe avant que le jour soit passé, les Consuls ne le veulent permettre, pourchassent de le faire meurtrir, & indiquent aux massacreurs où estoient mussés les de Langes. Bataillard avec sa troupe de Mournas & de Piolenc, suivy de plusieurs autres d'Orange, se rend dans l'estable pour les esgorger; le fils est trouvé le premier, ils le pressent de declarer où estoit son pere, il y resiste, les prie de luy donner à boire; Ils luy respondent *qu'ils luy fairont boire du sang de son pere*, lequel trouvé supplie les brigands de sauver la vie à son fils, *leur offre de les faire bien recompenser à sa mere & de souffrir volontairement la mort*; ils respondent furieusement, *qu'il verra de ses propres yeux tuer son enfant le premier!* De fait en sa presence ils luy donnēt deux pistolades à travers le corps, poignardent le pere qu'ils font trebucher sur le corps de son pauvre enfant mort, & despoüillés tout nuds les trainent à la place du Cire destinée pour cimetiere des massacrés, la face tournée contre le Ciel pour exposer en veüe leurs parties honteuses & accroistre l'horreur de ces spectacles par une si brutale mocquerie.

Comme il n'y a rien qui esgalle l'amour paternel & que *Omne fermé parentes plus amant filios quàm se ipsos. Salvian. lib. 1. contra Avarit.* Aussi il n'y a cruauté plus estrange que d'oster la vie au fils en presence du pere qui la luy a donnée.

Ollier, Chanuel, de Georges & le cadet de Trescleux, de ceux qui avoient esté assiegés dans la maison de Prunier ne furent pas plus heureux. Iean Moutet chef des Massacreurs par capitulation particuliere leur avoit promis de leur sauver la vie, emmenés dans sa maison, logés dans un grenier, & engagé sa foy qu'ils n'y recepvroient aucun desplaisir; dés qu'ils y sont, appelle Bataillard & sa troupe fait ouvrir la porte du grenier, les bouchers y entrent impetueusement les armes sanglantes à la main, couchent sur le carreau, Chanuel, de Georges & le cadet de Trescleux, Ollier armé d'une pistolle & de plus de resolution que les autres à mesure qu'il les voit entrer, la descharge contre l'un d'iceux qu'il blesse à la main, puis saute par la fenestre dans la basse-court de la maison & pour dernier refuge tache de se sauver dans la cave. Les Brigands le suivent, le prenent, le ramenent en la basse court, le massacrent de cent

coups,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1571. coups, vont jetter les autres par la fenestre & les ayant despoüillés tous nuds & trainés à la ruë, les ajencent à la renverse, leurs bras lacés l'un dans l'autre, puis les font porter au charnier des massacrés pour y estre ensevelis avec les autres. C'est la fin de ceux qui furent enfermés dans la maison de Prunier.

Iaques de Lapize nouvellement revenu du voyage de France estoit couché dans la maison de Semeria, au bruit il s'arme pour courir sus aux Massacreurs si les assaillis se fussent mis en estat de resister. Vne troupe heurte sa porte l'un d'entre-eux s'advance, & l'ayant rencontré luy demande *estes vous icy? oüi* (dit-il) *à la garde Dieu & à vostre misericorde.* Cetuy-là qui l'aymoit luy dit de se cacher, rapporte à ses compagnons qu'il n'y avoit point d'Huguenot là dedans. Il se musse dans un armoire. Ils le cherchent & ne le treuvent point. Ainsi Dieu le garentit miraculeusemeut.

Vne autre troupe attaque la maison de Iean de Langes sur la minuict : & ja cõmençoient d'enfoncer sa porte ; comme Langes endormi se leve en sursaut & avec ses trois fils assistés de Pïerre Arnaud Guillaume Reynard, Capitaine André & Claude Durand logés dans le logis de Langes là joignant, se deffendent vaillamment, remparent leurs portes & font perdre esperance aux assaillãs de les avoir que par force. Ils n'estoient venus que pour tuer, meurtrir, massacrer & non pour cõbattre, ils se resolvent donc de gaigner par la perfidie ce qu'ils ne pouvoient emporter qu'en courãt risque de leur vie. Les Consuls Condes & Poignet suivis de quelques Capitaines des brigands, Moutet, la Baume, Mignoni, les adjurent & conjurent par prieres instantes de se rendre, leur promettent qu'il leur sera faite bonne guerre, leur engagent leur foy avec serment de les mettre hors de la ville sans aucun danger de leurs personnes, & font tant que les assiegés aveuglés dans leur propre malheur acceptent leurs offres, leur ouvrent leur porte, & quatre d'entre eux se laissent mener à la maison de Gaspard Allier, où ils sont logés sous la garde de Bataillard l'un des chefs des Massacreurs. Langes & ses trois fils furent autant faciles. Ces Consuls & bouchers les prenent, les amenent & les font passer le long de la ruelle de l'horloge comme estans parvenus au devant de la maison de Balthazard Allari ; Voila paroistre un escadron de paysans Massacreurs apostés, & en teste Guichard dit le Veyrier qui descharge son arquebuse contre le Pere & le blesse ; en mesme temps qu'un autre endiablé Arnaud dit Terrin avec ses compagnons se jette sur Anthoine son second fils, luy fait despoüiller son collet de buffle & ses chausses, puis tous ensembe le criblent de coups d'espée & le laissent nud sur le pavé. Le pauvre Pere tout couvert de son sang, voit ceste funeste action devant ses yeux, est poussé par les meurtriers en la ruë tirant au Cimitiere, & comme s'addressant à Mignoni qui le menoit il luy dit, *helas pourquoy m'avez vous ainsi trompé;* ce Bourreau commence à le charger furieusement, les autres de mesme & tous ensemblent chamaillent ce pauvre corps de plus de deux cents coups d'espée, le despoüillent, & peu aprés le portent avec son fils dans la place du Cire en la fosse des massacrés.

Le fils aisné de Langes, voyant ses sangsues occupées aux meurtres de son pere & de son frere, esperdu de crainte, s'escarte & se va cacher dans un estable derriere la grande muraille du Cire, il y est descouvert par une Megere, à laquelle ayant demandé à boire, elle crie *à l'Huguenot, à l'Huguenot*, incontinent arrivent trois Massacreurs, qui le prennent, le saisissent, le menent par dessous le bras emmi la ruë. *Il leur offre deux cents escus pour sauver sa vie: non pas* (disent-ils) *pour dix-mille*, luy arrachent avec violence quelques bagues qu'il portoit aux doigts, l'atterrent à coups de poignards & le laissent encor vivant pour courir au pillage de ses vestements: Vn d'entre eux voyant qu'il n'estoit encores mort, luy couppe la gorge, le despoüille tout nud, luy attache une corde aux pieds & le traine au sepulchre des massacrés. Louys le plus jeune fils de Iean de Langes fut plus heureux que ses freres. Il s'enfuit, il se jette dans la grande Eglise alors demolie, s'y cache parmy les ruines &

masures, dans un armoirre, puis se retire en la maison d'un sien parent là proche, où Chabrol Massacreur le receut prisonnier, usa de toute courtoisie envers luy, le resigna entre les mains du Consul Poignet, qui au bout de dix ou douze jours le mit hors de la ville à sauveté. Sa maison fut pillée & saccagée, sa mere rençonnée & mocquée par les meurtriers de son mary. Voyons la fin tragique des quatre, Reynard, André, Arnaud & Durand, conduits dans la maison d'Allier. 1571.

Deslors qu'ils furent entre les mains de Bataillard & des siens, ils sont desarmés & despoüillés, André & Arnaud à demy massacrés par une troupe de paysans qui y fut introduite, Reynard poignardé à petits coups entre les mains de Bataillard, qui crioit tousiours en se mocquant *saune le renard, sauve le renard*: Et Durand achevé, despoüillé tout nud & peu aprés avec Reynard trainé au Cire. André presque mort est conduit en la maison d'un sien cousin Catholique qui le va dénoncer aux Massacreurs, un d'entre eux le saisit, le meine au milieu de la place de la Boucherie, acheve de le massacrer, & trois ou quatre heures aprés luy tranche la teste, la porte sur la main en derision, puis la met sur la pointe d'nn baston ferré & laisse ce pauvre corps en proye aux chiens, qui le mangerent presque tout, le reste porté à la place du Cire. Reynard André & autres.

Arnaud revenu de son esvanoüissemẽt se voulut retirer en la maison d'un qu'il croyoit son amy, elle luy est refusée, & par forme de courthoisie ce perfide luy indique une maisõ d'une pauvre femme la proche qu'il trouue fermée, luy animé d'une vigueur extraordinaire, dresse sur pied une eschelle de charrette avec laquelle il monte par la fenestre, s'eslance dans la chambre de ceste femme qui le reçoit & le couche dans son lict blessé de plusieurs playes. Il n'y fut pas long-temps que voila une troupe de Massacreurs arrivés, qui s'informent de la femme du lieu où il est. Ceste Proserpine jette la pierre & cache le bras, leur respond serieusemẽt qu'il n'y est point, & avec le doigt desmõtre le lict où il estoit gisant. Ils l'y massacrẽt de plusieurs coups, le despoüillent nud, le jettent d'une galerie en bas, le trainẽt emmi la ruë où ils le couchẽt à la renverse, & de là le portẽt au charnier du Cire pour y estre entassé avec les autres. Arna[…]

Cependant que tels hommes-diables executoient ainsi leur rage sur les Protestans, la troupe de Piolenc choisie pour donner à la maison de Laurens de Chabert s'y presente, attaque la grande porte avec beaucoup de violence & peu d'effect, comme quelques uns d'entre eux qui sçavoient mieux les addresses de la maison, y entrent secrettement par une autre la joignant & ouvrans par derriere y donnent entrée à toute la troupe. Chabert dormoit pendant tout ce tintamarre, couché dans son lict avec Iulien aagé de septante ans, Iean & Pierre Chaberts ses nepveux l'un de dix-huict & l'autre de quatorze. La mere les appelle, ils s'esveillent en sursaut pour se r'endormir pour tousiours, & à peine tous tremblotans estoient ils sautés en place pour prendre leurs chausses, comme les Massacreurs arrivent, enfoncent du premiere coup la porte de la chambre, & entrés renversent derriere une table Chabert frapé à la gorge d'une arquebusade & une heure aprés l'achevent de dix-neuf coups d'espée entre les bras de sa desolée mere. Iulien & les Chaberts furent aussi massacrés à diverses reprinses, la maison pillée avec douze cents escus qu'ils trouverent dans un coffre. Iulien & les Chaberts.

Il n'y a amitié plus violente que celle de la mere, la Saincte Escriture en dõne plusieurs exemples, & Aristote parlant de l'affection maternelle dit que *Matres liberorum sunt amantiores, magisque esse filios sciunt*. 9. *Ethic*. c. 7.

Mathieu Aymard fut attaqué en mesme temps, par la Baume, Ventier & un Iacobin desguisé accompagnés de la troupe de Viviers, attiré par douces paroles à ouvrir sa porte, & comme il eut ouvert & qu'il leur eut dit, *Ie me resiouis de ce que vous estes tous de mes amys*, un d'entre-eux luy respond, *Il n'y a point d'amis pour les Huguenots*, & tous ensemblent le percent & matrassent de plusieurs coups d'espée & le trainent nud au Cire. Ay[…]

Iean Coq Marchand, fut assailli en la mesme heure par Mignoni & sa troupe, renversé mort par une arquebusade qui luy fut tirée à la fenestre où il s'estoit Coq

1571. s'estoit mis pour voir qui heurtoit si violemment la porte, & seul qui ne fut pas despoüillé ni jetté par la fenestre.

Iean Coste aggredé dans sa maison & oyant le tabut des assaillans, s'enfuit en une arriere-chambre, se met à la fenestre & crie à plain gosier, Iustice : un des Massacreurs le suit, luy promet la vie, se fait faire donation de tous ses biens, le conduit à la place de la boucherie ou ayant rencontré d'autres Massacreurs, il luy fait couper la gorge & se retire.

Iean Martin de ce nombre attaqué dans sa maison, se sauve en celle du Conseiller Saunier où suivi, il y est massacré, despoüillé nud, puis trainé au Cire.

Pierre Isnard Cotelier de mesme tué & massacré dans une maison prochaine où il s'estoit sauvé.

Vitalis du Besse Catholique passa par la mesme rigueur, & expia la vengeance d'un Massacreur avec lequel il avoit eu debat auparavant.

Vn Cordonnier de Cisteron arrivé le mesme jour à la ville, & luy ayant esté demandé à la porte s'il estoit de la Religion, & ayant respondu *qu'il y vouloit mourir*, fut mené loger à la Cloche par le Consul Poignet, & la nuict prochaine tué & massacré dans son lict.

François Barry Docteur és droicts fut du nombre des massacrés, poursuivy dans sa maison, blessé en plusieurs endroits, laissé comme mort, & en tel estat demeuré deux jours dans la terre, au bout desquels revenu à soy, rençonna sa vie pour quarãte escus, mis à sauveté par Moutet, vesquit lonquement aprés avoir esté enterré, & mourut Conseiller au Parlement d'Orange.

Cassefiere Chirurgien, trahi & livré par sa femme à Mignoni son estalon, criblé de coups dans son lit, son serviteur laissé quasi mort, le lendemain se plaignant aux Consuls de ses blessures fut achevé par le commandement d'iceux.

Batisse, Pays, Olier, de Ville, & Simoni furent attaqués en suite par Baillard & sa troupe, le premier descouvert du Chasteau par Montmejan massacré dessus son toict, Pays percé de plusieurs coups entre les bras de sa femme, Olier de mesmes, de Ville aprés auoir donné cent escus au milieu de la ruë, Simoni dans sa maison par la perfidie de Bourrel qui se disoit son amy.

Croissant Chirugien & Thibaud attaqués dans leur maison par Mignoni & par sa troupe, se barricadent dans une chãbre & tindrent bon vingt-quatre heures, jusques à ce que Croyssant ayant esté blessé d'une arquebusade, il ouvre la porte & est incontinent massacré par un sien confrere entre les bras de sa femme, ses enfans mis en chemise & un de cinq ans blessé. Thibaud qui estoit monté au grenier & qui voyoit par une fenestre ce traictement, descharge son arquebuse cõtre un Massacreur & le couche mort, se deffend longuement, se sauve par les murailles de la ville là joignant, saute du haut en bas sur la neige, & verifie le dire de Brasidas, qu'il n'y a si petit animal qui ayant le cœur de se deffendre ne puisse sauver sa vie.

Brasidas mordu par un rat qu'il pressoit parmy des figues, le laisse aller & dit qu'il n'y a si petit animal qui ayant le cœur de se deffendre ne puisse sauver sa vie.

Laurens Philipõ Docteurs és droits & Bernard Guerin mussés dans un estable d'un qui leur avoit promis la vie, sont trahis, massacrés & trainés au Cire.

Guillen Correge trouvé dans du foin, despouïllé nud & tué par Morichon.

Barboire & le Gauot refusés de retraicte au Chastéau esgorgés entre les bras de leurs femmes.

Bonnet Taneur traicté aussi cruellellement par un sien confrere.

Pierre Chiese aagé de soixante ans percé de vingt-cinq coups & laissé mort & nud en la ruë, puis porté au Cire.

Baculard aagé de quatre-vingts ans, massacré & égorgé de plusieurs coups en presence d'une sienne fille qui leur avoit ja donné pour sa vie dix-escus d'or & cinquante testons.

Bauzille passager despoüillé nud, massacré en pleine ruë & trainé au Cire.

Sauvian jeune marié entré dans une caverne de l'Eglise, est descouvert par des enfans, les Massacreurs arrivent, bouchent l'entrée avec de paille, y mettent le feu, le contraignent de sortir & le massacrent cruellement, exhortés à ce faire par un Bouchaud fondeur, aagé de quatre-vingts ans leur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

 1571.

disant *qu'ils devoient prendre tout de suitte, & enfans les mains basses.*

Guillaume persuadé d'aller à la Messe, s'y accorde & ja en estoit proche comme il est tué d'un coup de fourche par Papiasson.

Bardel gradué d'Orpierre & passager, est aggredé dans le logis du Daulphin, treuvé & blessé par un sien beau-frere & finalement assommé d'un coup de pierre par une femme.

Meyer Cordonnier, meurtri de plusieurs coups dans son grenier à foin, son corps jetté par la fenestre devant les pieds de sa femme & de ses enfans.

Du Fourt suivy à la trace dans la neige qui astoit tombé, treuvé & massacré au mesme lieu.

Pierre Arnaud sollicité d'aller à la Messe estoit en chemin, quand il fut assassiné, despoüillé nud & trainé au Cire.

Iean Ialet dechiré de plusieurs coups de fourche & achevé à diverses fois.

fin du massac

Gardenqui maistre d'escole fut le dernier trahi, massacré & meurtri à travers la riviere de la Meyne où il s'estoit jetté pour se sauver. En luy finirent ces dix journées de sang, de larmes, d'espouventement, aprés lesquelles on vit revenir parmy nous des jours de joye & de liesse, par le restablissement de la legitime domination du Prince & de sa justice souveraine, qui en print une vengeance exemplaire.

Le Prince avoit esté comprins dans les derniers traictés de paix accordés par le Roy aux Protestans de France, & en vertu d'iceux reintegré en sa Principauté, mais nullement obeï dans icelle, pour n'y avoir encor un Gouverneur à sa devotion. Le Regent y avoit voulu pourvoir de la personne de du Crest, comme il a esté veu; mais il en avoit esté empesché par les artifices du Mareschal Damville, ou de son mouvement, ou par ordre secret du Roy qui avoit ja arresté ceste sanglante journée de la S. Barthelemi. Maintenant il fait chois de Barchon gentilhomme du Pays bas, doüé d'une singuliere probité, l'establit Gouverneur & Lieutenant general de son Excell. en sa Principauté, & le fait partir en diligence de la Rochelle où il estoit pour lors: Il apprend a Besiers en Languedoc les nouvelles du Massacre d'Orange, d'où prenant la poste pour y remedier plutost, il n'arriva à Nismes que le dernier jour de l'execution. Icy plusieurs eschapés de ceste sanglante & effroyable tuerie, se jetterent entre ses bras à sauveté; & ceux la mesme furét par luy employés, pour en porter les nouvelles & les plaintes au Roy à Paris & au Regent encor à la Rochelle.

Le Roy avoit son but particulier, de n'effaroucher point les esprits des Protestans armés, & de ne desobliger point le Prince qui avoit aussi les armes à la main & avec lequel il vouloit entrer en aliance contre l'Espaignol.

Barchon tache aussi de son costé d'y mettre ordre, despeche à Montmejan pour luy remettre la place, luy offre quelque somme d'argent pour ses peines & se retire à Grignan en Provence pour traiter de plus prés. Son principal desseing estoit de se rendre maistre à quel prix que ce fut, & celuy des Ministres du Roy de retarder ceste reintegrande autant qu'ils pourroient; chacun avoit son but, Barchon pour la punition du massacre, & les autres pour suivre l'exemple d'iceluy & sous ceste adresse marquer d'un semblable crayon tous les Protestans François. Pour en desrober la cognoissance le Roy feint d'en estre fort faché, tempeste contre une telle action & pour tout remede, ordonne à de Gordes son Lieutenant general en Dauphiné, à Robert Conseiller & à Boffin son Advocat general au Parlement de Grenoble, de l'en informer & saisir les coulpables. De Gordes se rend à Orange & pour couvrir son jeu, fait arrester Montmejan en la ville bien adverti de la fourbe, se fait rendre les clefs du Chasteau & les donne à d'Arces qu'il establit Capitaine en sa place.

On ne se souvenoit donc plus de la promesse qu'on avoit faite de restituer le Prince en sa Principauté, & Barchon se voit bien esloigné de son conte. Neantmoins pour ne perdre pas tout & retenir quelque chose, il se rend à Courthezon, y est receu comme Gouverneur de la Principauté, envoye Pierre de Meries a de Gordes pour luy presenter les lettres de reintegrande du Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1571. du Prince, dont l'execution luy estoit addressée, lequel ne les voulut point voir ne recevoir, *I'ay receu*, dit-il, *nouvelle commission de sa Majesté & n'y puis faire autre chose*. Ce fut à Barchon à despecher au Roy, au Regent, messages sur messages, tous en vain il n'estoit pas en la volonté du Roy, ni au pouvoir du Regent d'y remedier: Il faloit donc laisser passer ceste humeur de Cour. Peu de temps aprés il depute encore au Roy un Gentilhomme du Baron de Baux affectionné au service du Prince, qui obtint tout ce qu'il demanda, nouveau ordre à de Gordes pour obeïr à ses volontés, qu'il n'executa qu'aprés plusieurs remises, & encor sous le passeport de mille livres, qu'il falut que Barchon donna à d'Arces pour le tirer du Chasteau *& pour payer ses soldats*; Dés qu'il en fut dehors, Barchon y entra, fut recognu Gouverneur pour le Prince le sixiesme de Septembre mil cinq cents septante-un, employa ses commencements à reparer les ruines de ces mauvais hostes, fit munitionner le Chasteau qu'il trouva desgarni de deux pieces de fonte & de quatre de fer que d'Arces avoit fait emporter au Montelimard avec les portes & fenestres d'iceluy, & nettoyer le puits l'une des merveilles du pays, qu'il trouva rempli de toute sorte d'ordures pour estre rendu inutile, poudre à Canon, souffre, pierres, fumier, charougnes & bestes mortes.

Il voulut aussi sçavoir comme il avoit à vivre avec les voisins, depute au Cardinal d'Armagnac pour traicter de paix avec le Comtat, sous le benefice de laquelle les subjects peussent converser librement & civilement les uns avec les autres. Ce Prelat le desiroit bien en son visage, mais pour le destraquer de ce bon dessein il luy propose, *de chasser tous estrangers habitans de la Principauté depuis dix-ans condamnés en leurs pays; offre de chasser tous ceux de la Principauté qui se retireroient dans le Comtat pour éviter la punition de leurs malefices: & de laisser joüir les Protestans de la Principauté des mesmes privileges que les subjects du Roy, qui ne pouvoient approcher de quelques lieuës les terres du Comtat sans permission.* Barchon luy replique, *Que l'esgalité estoit necessaire en tels affaires, & que s'il permettoit l'entrée de la Principauté à ceux du Comtat, il estoit aussi raisonnable qu'il la permit à ceux de la Principauté dans le Comtat: Que quant aux bannis & fuitifs de leurs maisons pour malefices qu'il les chasseroit; toutefois que son Excell. ni Monsieur le Regent n'estimoient point crime le seul fait de la Religion.* Le Cardinal ne voulut rien accepter, marqua ces derniers mots, & quelque temps aprés comme Barchon voulant faire punïr les autheurs du massacre luy demanda lettres d'annexe pour les faire prendre au Comtat, il le paya de ces mots, *que s'il ne reputoit point crime le fait de la Religion, aussi luy n'estimoit point crime ce que ceux d'Orange avoient executé, pour y advancer la Religion Catholique.*

C'estoit pour persecuter mieux à l'aise les Protestans du Comtat qui avoient leur asyle dans la Principauté.

L'esprit cauteleux de ce Prelat desbauché de la Reformation, donnoit beaucoup à penser à Barchon qui s'en alloit tousiours le grand chemin de la paix & du repos des subjects de son Maistre. Il luy estoit bien difficile de voir clair dans ses déguisements, il voyoit qu'il refusoit la paix avec luy & ne faisoit point de guerre, que les Catholiques absents ne disoient plus rien, qu'il ne se plaignoit plus de la retraitte qu'il donnoit à ses mescontens; cela le fit douter qu'il n'ourdit quelque trame contre l'Estat, l'obligea d'y regarder de plus prés, & en fin descouvrir ceste insigne trahison.

Meges prevenu de fausse monnoye & de volerie, soldat de la garnison de la ville en fut l'instrument: il estoit allé à Caderouce lieu du Comtat quelques jours devant la feste de Noël, il est logé & caressé par Celerier de l'halaine du Cardinal, qui taste l'esprit de ce Meges en sorte que deslors il le jugea de facile impression & aisé à marquer au coing qu'on luy donneroit; Cependant il le renvoye sans se descouvrir plus avant, donne advis au Cardinal de son entreprinse, il est exhorté de la continuer & pour cest effect envoye à Meges de le venir rencontrer sur le grand chemin d'Orange à Caderouce; l'un & l'autre s'y rendent, mais tous deux à dessein de trahir, l'un son compagnon &

l'autre son Maistre. Celerier n'eut pas grand peine à persuader Meges de le vouloir servir en son dessein, il l'y trouva desia tout preparé, & dés qu'il luy dit, *Que le Cardinal d'Armagnac luy avoit donné mille escus, avec commission de faire une compagnie à Caderouce, pour l'employer avec l'assistance de cinq à six cents hommes qui luy seroient fournis pour surprendre la ville d'Orange, & que s'il le vouloit assister en icelle, le Cardinal le recognoistroit de la somme de trois mille, qui luy seroient contés par le Blanc de la maison du Cardinal;* Il le trouva à tout faire pour luy & luy tarda d'en voir l'heure & l'execution. Il l'exhorte d'estre secret, continuë à luy descouurir l'entreprinse & le dessein: *Qu'il donneroit l'escalade du costé de S. Martin; qu'il faudroit qu'il la favorisat par dedans avec Baille & autres de la ville; Que dés qu'ils seroient entrés ils passeroient par l'espée tous les reschappés du Massacre, afin qu'il n'en restat aucun pour en faire la punition:* & se separe de luy le laissant en bonne humeur de bien faire.

Mercede aluntur ministri sceleribus. Tacit. 4. Annal. non manet fides integra ubi magnitudo quaestuum spectatur. Ibid.

La veille de Noël Meges est encor appellé par Celerier, on se resoult pour la nuict suivante, Celerier accompagné de quelques Massacreurs & de cinquante autres, le jour de l'execution se jette dans les cavernes du Chasteau du costé de Tourres, portans plusieurs sacs remplis d'eschelles de cordes, y demeure caché deux nuicts entieres se retire à la troisieme couvert de honte & d'opprobre de n'avoir rien osé entreprendre pour la bonne garde qu'õ faisoit lors. Meges enragé de ce premier malheur; cerche des aydes pour y parvenir plus facilement, se descouvre à Febrier Comtadin mais Protestant, luy fait part de ses promesses & requiert en eschange son adsistance. Febrier plus homme de bien que luy, fait semblant d'y adherer, se separe & le va redire au Capitaine Gabriel de Bedarrides, luy au Viguier Castillon, le Viguier au Gouverneur, qui mande querir Febrier, peu aprés Meges qui confesse tout, & pour ceste perfidie est mis en quartiers.

Le Cardinal faché de voir si mal reussir ce qu'il avoit projetté, creut que pour y revenir il ne falloit qu'endormir Barchõ d'un traicté d'accord & le pesle-mesler d'une sauce d'apparence: Il le fait donc maintenant recercher de ce que Barchon l'avoit requis luy mesmes; Travail substitut de l'Advocat general pour le Gouverneur, & Patris pour le Cardinal se rendent au Pont de Sorgues pour tomber d'accord sur plusieurs points fascheux, ne resoluent rien, & Patris croyant d'obtenir quelque chose de plus du Gouverneur s'estant rendu à Orange, s'en retourna avec sa courte honte, fit rapport au Cardinal de ses diligences, & deslors resoluent à l'ayde des Massacreurs absents d'entreprendre encor par la trahison ce qu'ils ne pouvoient gagner sur le soing & bonne conduicte de Barchon.

Charles de la Roche de Mante sur Seine habitant d'Orange est tasté s'il seroit de leur goust, & s'il oseroit entreprendre quelque chose pour le restablissement de ses compatriotes absents: La femme du Veyrier insigne Massacreur luy donne assignation pour se rendre au moulin du papier à demi heure d'Orange où il devoit rencontrer son mary. Il s'y rend & d'abord qu'il est recognu, il est caresſé extraordinairement par le Veyrier & un tas d'autres Massacreurs qui estoient avec luy, on luy declare partie de leur desseing, *qui estoit de r'entrer dans leurs maisons, qu'un Grand en estoit le Conducteur, qu'il seroit recompensé d'une grosse somme d'argent, qu'on luy donneroit une belle maison en Avignon & des rentes pour vivre tres bien à son aise.* La Roche à ces promesses contraint son cœur & son visage, s'offre pour luy ayder à executer ce qu'ils voudroient, & pour les payer de la mesme monnoye qu'on le vouloit contenter, leur promet merveilles, *qu'il est l'homme qu'il leur faut & qu'il avoit beaucoup de frequentation avec les soldats de la Ville & du Chasteau.* Ils le renvoyent soubs le serment qu'il leur fait *de tenir l'affaire secret & de leur venir parler quand il seroit mandé.* Luy bien aise d'en estre quitte à si bon marché s'envole à la ville, à la maison du Viguier pour luy descouvrir tout, & le

Viguier

1572. Viguier au Chasteau pour en advertir le Gouverneur. Il est exhorté d'estre homme de bien,& de continuer de traicter avec eux pour penetrer plus avant leurs intentions. Il y obeït, descouvre la fin principalle de ce maudit dessing estre, de mettre tout à mort, hommes, femmes, enfans; d'exterminer tout à la façon de l'interdict, en sorte qu'il n'y restat rien de vivant, mettre le feu aux quatre coings de la ville, brusler les portes & en faire un desert,un tas de pierres & de desolation,un repaire de serpents.

L'execution s'en devoit faire le lendemain de Pasques septiesme d'Auril mille cinq cents septante deux,avec cest ordre. La Roche accompagné de six soldats devoit donner teste baissée au corps de garde de la porte ouverte & s'en saisir, secondé en mesme temps du Veirier & d'une bonne troupe des interessés au massacre, cestuy-cy soustenu par les soldats cachés en la Tour de l'Arc & si tout cela estoit repoussé, ils devoient estre secourus par une grosse troupe de braves soldats mussés dans les metairies plus voisinnes. Ils n'avoient pas conté avec Dieu qui se rit des propositions des hommes & qui en dispose tousiours à sa gloire. Les preneurs furent prins, les Massacreurs punis, les Autheurs mocqués & detestés.

Les Anciens ne preferoiẽt rien au salut de la patrie, ils estimoiẽt qu'il n'y avoit crime plus abominable que de la trahir, que c'estoit une des justes deffences pour laquelle il falloit mourir, *& Arminius suadente Flavio fratre ut deficeret á partibus, á patria, respondit ipse non quidem pro imperatoria Majestate. Tacit. 1. Annal.*

Le jour qu'ils avoient arresté pour mettre à chef leur damnable desseing est choisi par Barchon pour executer le sien; Il fait appeller les Consuls, leur propose plusieurs points de Police, leur ordonne d'assembler leur Conseil pour y deliberer,& pour faire que chacun s'y trouvat qu'il fairoit tenir les portes fermées jusques à ce qu'ils luy eussent apporté leurs advis. D'autre part il communique à tous les principaux Protestans l'ordre qu'il avoit receu du Regent pour la punition du massacre desadvoüé par le Roy, leur commande de s'armer avec tous ceux de leur parti, & de se saisir des murailles & de tous les lieux forts de la ville; tandis que d'Esperandieu son Lieutenant battroit avec une bande de soldats tous les coings de la ville, pour saisir, lier & emprisonner tous les soubçonnés du massacre. L'heure venue Barchon envoye des soldats aux portes de la maison de Ville, & de l'Eglise S. Martin où on chantoit Messe avec les roolles de ceux qu'il falloit apprehender; on les fait sortir un à un, deux à deux pour éviter le danger qu'il y eut eu de leur faire cognoistre leur nombre, & on les mene dans les prisons de la Ville & du Chasteau; le plus grand nombre fut tiré de l'Eglise S. Martin lieu de leur monopole, où on avoit mangé le gasteau du massacre & juré la mort de tous les Protestans, plusieurs de la Maison de Ville, autres de leurs maisons, de leur labourage, de leurs metairies, si que dans moins de trois heures on eut peuplé toutes les prisons de plus de quatre vingts Massacreurs. On ne les fait pas languir en l'attente de leur punition: dés le lendemain la Cour de Parlement s'assemble, nomme des plus celebres Assesseurs des Provinces voisinnes pour proceder avec eux à l'information & au jugement de leur procés, & le President Calviere paralitique de la moitié de son corps, s'y fit porter de Nismes en chere pour adsister au jugement. Les executions commencerent le sixjesme de May & durant plusieurs jours on fit couper la teste au Consul Poignet & à trois autres, pendre huict, bannir, foueter & cõdamner en Galere Arnaud dit Terrin & vingt de ses compagnõs. Plusieurs aussi executés figurativement, le Iuge la Baume & Condes premier Consul, condamnés à avoir la teste tranchée. Bataillard, Morichon, Mignoni, Michel la Baume & Iean Moutet Capitaines des Massacreurs avec dix-huict de leurs troupes à estre roüés, trente pendus & entre iceux un Carme, un Iacobin & le Notaire Raynier qui s'estoient monstrés des plus ardents à massacrer, trente quatre bannis perpetuellement, la maison de Mignoni rasée à fleur de terre, reduicte en place & une colõne dressée en memorial perpetuel de son execration. On y a fait depuis une fontaine & la colomne y est encor; plusieurs d'iceux furent apprehendés & punis, tous perirent miserablement. Maurichon un des chefs roüé à Orange, Moutet pendu à Vsez sur les

Les Romains deffendirent de marquer leurs serfs de peur qu'ils ne recognussent leurs forces. Aussi il y a du danger de faire cognoistre aux meschants le grand nombre de leurs complices, & Seneque en parlant dit que *Periculosum est ostendere civitati quanto plures mali sint. 1. de Clement. 27.*

Aux crimes capitaux les Romains observoient ceste coustume, de faire abbatre aussi les maisõs des prevenus pour rendre leur memoire infame à la posterité ainsi le disent *Ciceron. Varron, Pline & Tite live,*

proce-

procedures du massacre que mon Pere y envoya dans des barrils d'enchoye à double fonds. Bataillard prins en une entreprinse sur une place du Vivarest fut tué à petits coups de poignard, ceux qui le picquoient luy crians tousiours *sauve Bataillard, sauve Bataillard*, pour se venger de la cruauté qu'il avoit exercée au massacre sur la personne de Capitaine Reynard. Mignoni saisi en un rencontre & le voulans conduire à Orange, ayma mieux se faire tuer que de s'y laisser emmener.

Les lettres de Marque ont esté receues ẽ tous Estats bien policés. Elles tirent vray-semblablement leur origine de ceste loy de Draco que les Atheniens ont appellée ἀνδροληψίαν, estendue: en aprés pour les pillages, les larcins & les depredatiõs comme remarque *Thucidide lib. 5. & Polib. lib.* 4. où il dit que Dorimachus fut arresté par les Messeniẽs pour des Pirateries que certains Ætoliens avoient commises contre eux, & Herodot. lib. 6. parle aussi des Æginetes qui retindrent un vaisseau des Atheniens, parce que leurs marchands avoiẽt estés volés par des Corsaires de ceste ville là.

La punition du massacre fut suivie des represailles ordonnées par le Regent contre les Contadins possedans fonds dans la Principauté, en faveur des habitans de la Principauté qui avoient du fonds dans le Comté. De Lapize fut choisi par Barchon pour s'en plaindre au Cardinal d'Aimargnac Collegat d'Avignon en cas qu'il ne voulut relascher de ses rigueurs. Il respõd *Que les Lettres de Marque estoient de telle consequence, qu'il n'appartenoit, qu'au Pape, à l'Empereur & aux Roys de les accorder; Qu'il conseilloit de venir par voyes amiables plutost que par ce moyen, & qu'il n'avoit jamais refusé la jouyssance de leurs biens aux naturels subjects de la Principauté.* On passe outre nonobstant ses bravades & par l'executiõ que Barchon en fit faire, il luy fit voir qu'il n'y a Prince au monde plus souverain dans ses Estats, que son Maistre dans sa Principauté. Les interessés du Comtat en tempesterent beaucoup & l'eussent contrainct par leurs importunités d'accorder tout à Barchon, si les nouvelles du massacre de Paris ne leur eut enflé le cœur, & porté leur esperance bien haut sur la confusion & foiblesse des Protestans.

Barchon jugeant que ces grands coups partoient de la main du Roy, fait bouclier de constance, & au milieu de tant d'ennemis se tient ferme dans la resolution de vendre cherement sa vie avec celle de tous les Protestans de son halaine. Il receut ces mauvaises nouvelles le ving-neufviesme d'Aoust; le ciel l'en voulu advertir, le mesme jour de la blessure de l'Admiral, un tourbillon vehement heurtant d'impetuosité le ravelin de Beauveder, le bouleversa bien qu'il eut auparavant resisté à de tres grandes tempestes: & aux lieux voisins fut oüi durant deux heures un grand & extraordinaire bruit en l'air, comme de plusieurs miliers de tambours battans aux champs: aprés survindrent des gros & espaiz nuages procedés de trois endroits, de la bise, du midy & du couchant avec une incroyable furie, tout l'air estoit en feu, tout en orages, tout en esclairs en l'air, qui esclatta en gresles de la grosseur d'un œuf & du poing, ayans brisé tous les couverts, & par leur forme estrange esmeu tout le peuple à crier *ha! Dieu, Misericorde*. On treuva dans aucunes des crapaux, des scorpions, des araignées & en plusieurs d'icelles des yeux de taureaux & de lyons. C'est ce qui m'a esté rapporté par feu mon Pere pour avoir veu & que plusieurs autres de son aage m'ont attesté.

Barchon voyant clair aux affaires, dés qu'il eut apprins que les Protestans estoient si mal traictés, jugeant bien qu'on ne tarderoit pas de s'en adresser à luy, fit renforcer de gens Orange & Courthezon, se tint soigneusement sur ses gardes & obligea chacun de veiller à soy: Et bien à point.

Les Contadins advertis de ce resmue-mesnage, pour pescher en eau trouble, jettans les yeux sur la Principauté hannissent aprés la proye. Leur Noblesse s'assemble à Caderouce, resoult de saisir Courthezon où estoient situés presque tous leurs biens, saisis & arrestés en represaille; & pour y parvenir d'Aubres Chevalier des Ordres du Roy, Vacayras & autres avec une bonne troupe de soldats partis à minuit, s'acheminent vers Courthezon, & se logent en embuscade à cent pas de la porte qu'on devoit ouvrir. Ils estoient informés du peu de garde qu'on y avoit fait, mais non pas de celle qu'on y devoit faire. Ils croyoient que comme autrefois, la porte seroit ouverte avant le jour pour faire sortir les chariots allans en Avignon, & le Portier endormi à costé d'icelle; mais il en est autrementd; és que les chariots sont sortis, la forte est refermée par l'ordre de Pierre de Merles qui y cõmandoit,

& comme

1572. & comme incontinent aprés un homme à cheval se presente pour entrer, disant *qu'il estoit un des Gentilshommes du sieur de Suze, & qu'il ne desiroit que de faire repaistre son Cheval en passant*, elle luy est refusée & luy fut dit d'attendre le jour s'il vouloit entrer. Cela rompit l'entreprinse, les renvoya chacun chés eux, sans qu'il leur fut possible de se saisir de la porte & du portier, comme ils avoient projetté.

Vne semblable entreprinse estoit formée sur Ionquieres & ne reüssit pas mieux. Vaquayras qui s'y presenta trouva visage de bois, & deslors Barchon pour faire garder Courthezon plus soigneusement y establit quatres Capitaines pour y commander, deux de chasque Religion.

Orange l'Asile & la retraitte des Protestans persecutés dans les Provinces voisines du Daulphiné & de la Provence, est muguetée de ses cruels ennemis & molestée prés & loing par la malice du Cardinal. Le Gouverneur avoit armé une cinquantaine de ses refugiés pour la garde de la ville; d'abord le Cardinal d'Armaignac s'en plaint au Roy & au Cardinal de Bourbon. Le Roy en escript à nostre Gouverneur en ces termes.

Monsieur de Barchon. I'ay entendu que depuis l'execution advenuë à la personne de l'Admiral & aucuns ses adherens, pour la conspiration qu'ils avoient faite contre moy, vous avez retiré en la ville d'Orange vn grand nombre de mes subjects de la nouvelle opinion, & fait plusieurs entreprinses sur ceux du Comté de Venisse appartenant à nostre S. Pere le Pape: chose que je ne puis bonnement appreuver, d'autant que telle retraitte de mesdits subjects ne causeroit moins qu'un renouvellement des troubles qui ont esté à mon Royaume, à quoy je veux obvier: Et n'ont aussi mesdits subjects occasion de s'absenter de leurs demeurances, parce que mon intention est de les maintenir & conserver en tout repos. Pareillement ne pouvez vous doubter que je ne vueille prendre la protection de ceux de sadite Sainteté, & de ce qui luy appartient comme des miens propres. A ceste cause je vous prie donner ordre de renvoyer & faire despartir ceux des miens qui se seroient retirés en ladite ville, sans y en recepvoir cy aprés aucuns, & faire cesser toutes entreprinses contre les terres de sa Sainteté & les subjects d'icelle, si vous ne voulés me donner occasion d'y pourvoir comme je sçauray bien faire, dont vous recepvrés le premier dommage & le desplaisir, qui me fait estimer que vous suivrés en cest endroit le meilleur conseil. Priant Dieu Monsieur de Barchon vous avoir en sa garde.

Au bas de ceste lettre il y avoit; escrit à Paris le 22. jour de Sept. 1572 signé Charles, & plus bas Fizée & au dessus à Monsieur de Barchon Gouverneur d'Orange.

Le Cardinal de Bourbon Legat d'Avignon accompagna celle-cy d'une sienne à mesmes fins, le traité des represailles fut renoüé, Graveson & Sizoine de la part du Cardinal demanderent au Gouverneur *mainlevée simple des biens & fruicts saisis aux subjects du Comtat dans la Principauté, offrant la jouïssance des biens que les naturels subjects de la Principauté avoient au Comtat & non d'avantage.* De Lapize employé par le Gouverneur pour traiter l'affaire, se rendit prés du Cardinal d'Armaignac en Avignon, pour accepter l'offre qu'il avoit faite en faveur des habitans de la Principauté depuis quinze ans, *de les laisser joüir du mesme benefice que les naturels subjects*; mais il y rencontra bien du changement, & sur les remonstrances qu'il en fit au Cardinal; *Mon enfant* (dit-il) *il faut bien chanter autrement, il n'y a plus d'Admiral en France. Monseigneur*, repart de Lapize, *Dieu est-il mort en France? ainsois il est interessé au violement des traictés & accords.* Il ne respondit rien & ainsi de Lapize s'en retourna. L'affaire fut mis à l'arbitrage du Mareschal Damville arrivé nagueres au S. Esprit, Barchon luy envoya ses députés pour luy remettre de sa part la decision de ce different: Il protesta *de son affection au bien des affaires du Prince & de ses subjects; le prie toutefois de s'accommoder comme le Roy faisoit dedans ses terres.*

C'est une maxime Chrestienne que de croire qu'õ ne se peut despartir d'un traicté & accord, si ne n'est que celuy avec qui vous avés traicté, n'accomplisse pas ce qu'il a promis: Et les Romains entre les plus grands blasmes qu'ils donnent à Sergius Galba c'est celuy d'avoir reçeu les Espaignols à traicter & les avoir fait tous tailler en pieces: Appian en parle avec desdain & dit de luy, *Perfidia perfidiam ultus, contra Romanam dignitatem Barbaros imitabatur.*

Le President Bellievre escripvit aussi à nostre Gouverneur, *qu'il ne pouvoit moins faire que de se conformer à ce que le Roy faisoit dans son Royaume, & ainsi faire retirer les Ministres, chasser les presches, interdire toute sorte*

 d'assemblées

d'assemblées & exercice de religion Protestante, pourvoir à la garde du Chasteau de personnes qui ne missent en jalousie les voisins, de n'admettre aucuns fuitifs du Comtat, ainçois les chasser comme aussi ceux des terres du Roy. Barchon pressé par quatre despeches subsequentes, se remet tousiours à la volonté de son Maistre, & prie le Mareschal *de donner ordre à son gouvernement du Languedoc où il avoit desia assés de besongne taillée; & qu'aprés il adviseroit de faire ce que le service de Monseigneur le Prince d'Orange son Maistre requerroit.* Cependant l'exercise de la Religion Protestante fut continué à Orange. A son exemple plusieurs places des Provinces circonvoisines remirent sus les presches qui avoient ja cessé de crainte & d'apprehension. Ceux de Nismes furent fortifiés par les lettres de Barchon, les bannis & fuitifs d'Orange pour le fait du massacre rejettés par Damville, *qui leur dit sur les plaintes qu'ils luy faisoient, qu'ils se devoient retirer à leur Prince.*

Quelques jours aprés il se rendit en Avignon, & le Cardinal luy remit aussi de sa part le different des represailles. Le Lieutenant Mutonis de la part du Gouverneur, & Labeau Advocat fiscal du Pape de la part du Cardinal se rendent à Beaucaire prés du Mareschal, & là en sa presence & du Duc de Ioyeuse Lieutenant pour le Roy en Languedoc, du President Believre & de plusieurs grands personnages, toutes choses debattuës & advancées de part & d'autre; Il declara par expedient *que le sieur Cardinal d'Armaignac soubs le bon plaisir du Pape & du sieur Cardinal de Bourbon, permettroit la jouïssance des biens aux vrays & naturels subjects de la Principauté, & pour le regard des habitans dix d'entre-eux se pourvoiroyent par Requeste & il leur seroit fait grace, moyenant laquelle ils joüiroient de leurs biens le tout par Procureurs Catholiques. Et moyenant ce le sieur de Barchon osteroit la main-mise des fruicts de ceux dudit Comté saisis sur le fait des represailles.* Ce qui fut observé de part & d'autre, mais a contre cœur par le Cardinal. Il ne pouvoit souffrir le voisinage des Protestans mortels ennemis de son Maistre, ni voir qu'avec desdain le doux traictement qu'ils recevoient dans la Principauté. Il deffend à tous les subjects du Pape *de courir sur les terres de la Principauté à peine de la vie, & à tous Heretiques de la Principauté, d'entrer dans les terres d'Avignon & du Comtat avec armes ou sans armes soubs mesmes peines sans sa permission;* envoye l'extraict de c'et ordre à Barchon & le prie de le faire observer.

Tous les maux de la Principauté sõt venus du voisinage des Comtadins qui l'ont en horreur à cause de leur religion, & qui ne leur ont pas fait moins souffrir que ces mauvais voisins des Achæiens, Hiberiens, Albanois, Siciliens, Pelasgiens, Aborigines & Arcades, dont parlent les Histoires anciennes.

Nestre Gouverneur le reçoit & de mesme main, deffend *à tous subjects de la Principauté de courir sur les terres du Comtat & subjects du Pape, ausquels reciproquement il deffend de passer dans les terres de la Principauté avec armes, fors l'espée & la dague à peine d'estre pendus & estranglés. A tous Grangers de recepvoir aucuns bannis de la Principauté soubs-mesme peine.* Et en envoye vn double au Cardinal afin qu'il n'en pretendit cause d'ignorance.

Le Cardinal treuva ceste repartie (bien que raisonnable) fort rude à son goust, & en colere escrivit un peu brusquement au Gouverneur, qui luy repartant avec mesme vigueur, le contraignit de passer cest accord, *que ceux du Comtat passeroient librement avec leurs armes sur les terres de la Principauté, & ceux de la Principauté d'une & d'autre Religion sur les terres du Comtat avec armes sans abus de part & d'autre.*

Cependant les Massacreurs d'Orange ne trouvans plus que manger aprés la confiscation de leurs biens & de leurs vies, mettoient toute pierre en œuvre pour les recouvrer & reentrer en leurs maisons. Il députent en Cour de France le Iuge la Baume prevenu de mesme peine qu'eux, qui n'en rapporta que ceste lettre close du Roy au Gouverneur.

Dattée du 14. Decemb. 1572. signée Charles, & plus bas Fizée & au dessus à Monsieur de Barchon Gouverneur d'Orange.

Monsieur de Barchon. Il y a ja long temps que les habitans Catholiques de la Principauté d'Orange, se sont plaints à moy de plusieurs cruautés & inhumanités que l'on exerçoit à l'encontre d'eux audit Orange, surquoy j'estimois tousiours que le temps modereroit telles façons de faire, qui ne procedoient que d'animosités, & que de vostre part vous donneriez ordre à faire vivre & contenir les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1572. *les uns & les autres en bonne paix, union & concorde. Toutefois m'ayant esté lesdites plaintes tout fraischement reïterées, ie vous ay bien voulu escrire ce mot de lettre, & par icelle vous prier, suivant ce que me suis tousiours promis de vous depuis que vous estez par delà, prouvoir & tenir la main selon l'authorité que vous avez en ladite Principauté, que iceux habitans Catholiques soient d'oresnavant mieux & plus humainement traictés & asseurés en leurs biens & possessions qu'ils n'ont esté par le passé: tellement qu'il n'en puisse plus advenir aucune plainte, & vous faires chose digne du lieu que vous tenez, qui me donnera occasion d'avoir de tant plus en speciale charge & recommandation les affaires de ladite Principauté d'Orange, pour y user de tous les meilleurs offices que je pourray, suppliant à tant le Createur vous avoir, Monsieur de Barchon, en sa saincte & digne garde.*

Sur ceste lettre le Gouverneur s'excusa envers le Mareschal de Dampville & ainsi tout continua au mesme estat. Mais comme les fuitifs d'Orange ne peurent rien advancer par ceste voye, ils recourent à une autre, & deliberés d'entreprendre pour la troisiesme fois sur cest Estat, implorent l'assistance du sieur de Flassans Lieutenant pour le Roy en Provence signalé en la ruine & saccagement d'Orange de l'année soixante deux. La Bruyere d'Avignon fut employé pour traicter des moyens. Laigneau Notaire osta subtilement à un porteur auprés de Senas une lettre de la Bruyere à Flassans & la fit tenir à nostre Gouverneur, il vit par icelle qu'ils projettoient *de prendre le lieu de Courthezon sans perdre perçonne: & que quant au Chasteau d'Orange n'y a ordre,* disoit-il, *attendu qu'ils ont receu de nouveau cent Arquebusiers, de sorte qu'ils mettent leurs sentinelles fort espaisses audit Chasteau principalement. Il est bien vray que ce nonobstant avec deux cents hommes on prendroit seurement la ville, & l'avoir prinse facilement dans huict jours aprés on auroit le Chasteau.*

Ceste lettre contenoit aussi plusieurs chefs contre le Cardinal d'Armaignac & le Comte de Carces. Nostre Gouverneur en envoye incontinent un double au Cardinal, pour mesler les cartes entre ses communs ennemis & les occuper les uns contre les autres; il mit aussi un tel ordre à tout qu'il les empescha desormais de rien entreprendre.

Les années se suivent, mais elles ne se resemblent pas. Aprés la pluye vient le beau temps, le printemps suit l'hiver, le jour chasse la nuict, la verdure de l'espi succede la pourriture du grain. La derniere année a esté noire & tragique à ce pauvre Estat, la precedente calamiteuse & ennuyeuse au Prince, celle de devant infortunée à tous les deux. Il est donc meshui temps de joüir de quelque felicité, chacun à son tour. Le Duc d'Alve ne prenoit plaisir qu'a digerer ses pensées d'ambition, à s'esbattre dans le sang & la tuerie, à accabler les Pays bas de charges, de subsides, d'impositions. Voicy que desormais le Prince le vient agacer sur son terrier, il interrompt le cours de ses prosperités, luy fait mascher son frain, renverse son orgueil, terrasse sa fierté, met sa statuë en pieces comme celle que Nebucadnetsar Roy de Babilone vit en songe, faisant voir à son Maistre qu'elle avoit esté eslevée sur des fondements fresles & incertains. Tout rit au Prince, ses intelligences reüssissent dans le Pays: la Nefle estoit meurie, il prend son temps & profite l'occasion.

Nil sibi quisquam spondere potest Firmum & stabile. Sen. Oct.

Dominare tumidus, spiritus altos gere, Sequitur superbos ultor à tergo Deus. Sen. Herc. Fur.

Le Comte de la Marche & ceste genereuse Noblesse qui l'adsistoit soubs les noms des Gueux-Marins fuitifs du Pays bas, advoüés du Prince, authorisés de ses commissions, & deschasés comme il a esté dit des ports & havres d'Angleterre à la suggestion de l'Albanois, avoient projetté quelque retraite en Nort-Hollande, commettent leur resolution & leur entreprinse au vent avec trente navires, lequel s'estant rendu contraire les fait monter par l'emboucheure de la Meuse, mais à quelque chose malheur est bon & ainsi contraints de pourvoir à leur seureté par l'advis de Treslong l'un des principaux chefs, ils resolvent de faire jeu sur la Briele. Aux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

aproches de ceste flotte ceux de la Briele s'espouvantent, ceux-cy se donnent à cognoistre, & aprés avoir fait sommer la ville de recognoistre le Prince disans qu'il s'advançoit dans le pays pour le delivrer de la tyrannie du Duc d'Alve & de l'imposition du dixjesme denier; les Bourgeois prenent la fuite sans resolution, le Comte met ses gens à terre qui rompent une des portes de la Ville avec un mats, bruslent l'autre & s'en rendent maistres sans resistance ni effusion de sang: puis il y entre avec sa suite, donne l'Eglise en pillage aux compagnons, rompt les Images, rençonne les Ecclesiastiques; la commodité du havre les y arreste, ils la fortifient, la pourvoyent du canon de leurs navires & de toutes choses necessaires, en donnent advis au Prince & le supplient de les assister en la ferme resolution qu'ils avoient de se faire enterrer dedans plutost que de la quitter. Le Comte de Bossu qui commandoit en Hollande sous le Duc d'Alve eut ordre de les en chasser; mais y estant venu avec des forces Espaignoles, il n'en rapporta que des coups, ses navires repoussées, les unes mises à fonds, les autres bruslées, dissipées, escartées, ses gens tués, chassés, matrassés, fuyans jusques à Dordrech où on leur refusa les portes. Cest exploict si inopiné & comme executé avant le temps, facha d'abord le Prince & luy fit apprehender qu'il n'en descouvrit une infinité d'autres qui estoient sur le point de joüer: mais le bon succés & la commodité de la place le fit resoudre à ne rien espargner pour sa conservation: premiere pierre du fondement de la Republique du Pays bas.

Le 1. d'Apvril 1572. par la prinse de la Briele la Repub. des Pays bas commença.

Flissingues ne tarda pas d'arborer l'enseigne de la liberté: car comme le Duc D'Alve y voulut renforcer la garnison, pour favoriser la construction de la Citadele qu'il y bastissoit, les Fourriers ayans prins l'advance pour preparer les logements, les Bourgeois enhardis de la prinse de la Briele les regardent sur l'espaule: De Herpt suggeré par le Prince leur fait apprehéder le dixiesme denier, la Citadele, la nouuelle garnison des Espaignols, & asseure chacun de la prochaine arrivée du Prince dans le pays pour l'en delivrer. Ceste parole vole parmy eux, les Bourgeois tous esmeus accourent à la maison de Ville, & crient qu'ils ne veulent point d'Espaignols: les Fourriers s'en picquent, vienent aux injures & de là aux coups; *Alman* l'un des Bourgeois pour un coup de poing accourt aux armes à desseing de s'en ressentir: chaçun se rend curieux de sçavoir que c'est: on respond que *Alman* court à ses armes. L'équivoque du mot rend l'entente generale, tout se trouve armé à propos, chacun crie *à l'Espaignol*. Ils paroissent à leur rade en nombre de dix-sept Enseignes dans des basteaux; un seul coup de canon tiré d'un boulevard les arreste. Le Gouverneur de Zeelande les ayant voulu haranguer pour les remettre, n'en retira que des huées, content d'avoir eschappé leur furie. Ceste Bourgeoisie courageuse & adroite aux armes, eslit des Capitanes, demolit le travail ja advancé de la Citadele, chasse les ouvriers, profite les materiaux pour la fortification de la ville, donne advis au Prince de l'execution, & par tout ailleurs où elle jugea necessaire, sur tout à ceux de la Briele pour s'entre-secourir au besoing. Ils firent pendre froidement l'Ingenieur du Duc d'Alve bien qu'il se dit son parent, pour quelque memoire contre eux dont ils le trouverent saisi, furent secourus de divers endroicts, & accepterent le Gouverneur que le Prince leur donna.

C'est un des Marquisats du Prince tres beau & celebre port. Charle Quint avoit ordonné de le fortifier pour tenir en raison la mer Occeane.

Alman signifie en langue Flamend, *un chacun*, & ils creurent que chacun couroit aux armes, tellement que toute la Bourgeoisie se trouva armée en un instant.

La Vere l'Arcenail de Zeelande, contre la volonté du Magistrat par la persuasion du Gouverneur de Flissingues voulut courir mesme fortune & se ranger aux affections de son Seigneur. Ces deux places firent la guerre à Middelbourg pour la contraindre de se rendre, se rendirent maistres de la Mer & du plat Pays, s'enrichirent par une infinité de prinses, porterent la guerre en Flandres, sommerent Bruges de se declarer, & à defaut ravagerent toutes les maisons Religieuses des environs.

La Vere & Flissingues sont deux Marquisats appartenans au Prince.

Zierickzee embrassa le party nonobstant la garnison que le Duc y avoit mise; le Balif de la Vere les harassa tant, par courses, prinses, attaques qu'il ne les

1572. les laissa jamais en repos, qu'ils ne se fussent recognus, donné chemin à leur garnison, & eslevé l'estendard du Prince.

Mons en Hainaut surprins par le Comte Ludovic au nom de son frere, divertit le grãd amas des forces qui avoit esté fait par le Duc à Anvers contre ces braves Zeelandois, & leur donna loisir de se fortifier d'hommes, de munitions & de toutes choses necessaires pour soustenir le fais d'une longue guerre: si bien que l'Albanois jugea plus important d'aller esteindre le feu qui commençoit de s'allumer en terre ferme, que non pas d'accourir à celuy qui estoit ja embrasé au milieu des eaux.

La Hollande n'avoit pas moins *ses affections* à la liberté, & la tyrannie en execration.

a Rotterdam voulut au commencement fermer ses portes aux *Espaignols*, mais le Comte de Bossu qui avoit fait semblant de ne demander que passage, & d'y pouvoir estre introduict à cinquantaines sans armes, ayant le pied dedans avec les Gentilhommes de sa maison se fit suivre par ses soldats, tua un mareschal qui l'osa contredire, & la rumeur en estant excitée, le Comte ouvrit une des portes, introduisit toutes ses troupes qui tuerent tout ce qu'ils trouverent en armes jusques à quatre cents. Bossu croyoit de se cantonner dans ceste belle ville pour en faire le siege de la guerre, mais se voyant environné de tous costés des villes de parti contraire, ses gens la quitterent deschassés par le Comte de la Marche, qui s'en rendit maistre courut le pays ennemi & le molesta par plusieurs exploicts.

b Delft ne se declara pas d'abord si ouvertement pour le Prince que les autres, neantmoins ayant refusé l'entrée aux Espaignols, elle fit asés cognoistre son inclination. Cependant les Bourgeois se voulurent faire garder à leurs propres despens attendans une plus grande opportunité d'eslever l'estendard de la liberté.

c Dordrecht la Pucelle tesmoignoit aussi dés le commencement quelque neutralité, mais cõme des partisans du Prince estoiẽt un jour talonnés par les Espaignols & sur le point d'en estre mal-traités, les habitans les arresterent court, & les contraignirent de reprendre le chemin de leur giste. Il n'y a remede, il faut que l'affection esclate, ils se declarent pour le Prince, rejettent l'Albanois à la faveur d'une flotte de navires ancrés à leur rade, sous la conduite de Bertel Entens duquel ils acceptent renfort d'hommes pour la garde de leur ville, & Maximilian de Horne de la part du Prince pour Gouverneur.

d Oudewater se laissa prendre partie par intelligence partie par la resolution de Swieten, adsisté d'une petite troupe, qui s'en rendit maistre au nom du Prince, sans occision ne pillage.

e Ter Goude avec son Chasteau suivit la victoire, cestuy-là y estant entré avec six cents hommes, & s'assujetit par serment à la deffence de la commune liberté soubs l'obeïssance du Prince.

f Leyden reclama son nom, secoüa le joug de la tyrannie & fortifia le parti d'une belle & puissante ville.

g Gorcum sommée au nom du Prince de se rendre, les Bourgeois ne firent pas les retifs, mais peu s'en fallut que leur Drossard qui avoit la garde du Chasteau ne s'y perdit, par la temeraire resistance qu'il y voulut faire, s'y estãt retiré avec tout ce qu'il peut recueillir d'armes & de munitions de la ville; mais nonobstant ses canonades avec lesquelles il essaya d'estonner les habitans, il fut contraint de composer sa reddition sans delay, & de se voir emmené prisonnier avec sa femme & sa fille.

h Lowensteyn fut si opportunément occupé par ceux de Gorcum, qu'en ayant deschassé la garnison du Chasteau, ils y en establirent une nouvelle à la devotion du Prince; & le fils du Drossard de Gorcum partisan de l'Espaignol qui s'y en alloit pour le surprendre demeura les yeux ouverts.

a C'est une des principales villes de Hollande, grãde & fort riche, belle, bien peuplee. Le mauvais traictement qui luy fut fait porta coup à l'advancement des affaires du Prince & fut cause que les autres de la Hollande fermerent leurs portes aux Espaignols.

b Belle ville, nette, bien peuplée.

c Elle est appellée Pucelle parce qu'elle n'a jamais esté prinse par les Espaignols. C'est la Capitale de Hollande, & qui a la premiere voix aux Estats du Pays.

d En ceste ville se recueil presque tout le chanvre duquel on fait les cordages des navires.

e Belle & forte ville bien peuplée d'où vient tres-grande quantité de fromage, & de tourbes.

f C'est la plus belle ville de Hollande où il y celebre Université, & grande manufacture de draps.

g Du clocher de ceste ville on voit 22, villes closes.

h C'est un Chasteau sur la Meuse.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1572.

La Bricle, Fliffingues & Enckhuyse sont les trois villes qui ont fondé la Republique des Pays bas.

Enckhuyse l'une des colomnes du trepied de la liberté Belgique eut plus de peine de l'eslever. La perte des autres pour l'Albanois luy avoit mis la puce à l'oreille de celle-cy, & ne desiroit rien tant que de s'en asseurer par une garnison. Le Prince y avoit ses creatures qui travailloient pour la faire declarer à son party, & l'insolente menace d'un Capitaine Espaignol faite à un Bourgeois qui luy demandoit son payement, lequel luy avoit promis pire traictement qu'à ceux de Rotterdam, effaroucha le peuple si avant qu'ils resoluent de perir ou de se redimer de la tyrannie. Les Bourgmaistres de la ville Espaignols d'inclination fortifiés de ceux de leur haleine les contrecarroient, & les deux partis s'estoient resolus de terminer leur discrepance au fort des armes, chacun s'estoit rangé soubs les enseignes de ses Chefs pour demener les mains; Corneille Pietersen brave & hardy Bourgeois qui avoit tousiours soustenu le parti du Prince adsisté de quelques autres fidelles cytoiens, & suivy de la plus part de la Bourgeoisie, se presenta à la teste avec une espée à deux mains faisant conduire du canon; deux autres troupes des leurs s'avançoient par autres avenues vers la maison de Ville: Les Bourgmaistres avec leur bande estoient sur le lieu en estat de bien faire, quand allarmés de la genereuse resolution de leurs concitoyens qui s'en vouloient faire accroire, ils abandonnent le champ prenent la fuite qui çà qui là, se sauvent au plus haut de la maison de Ville pour éviter la furie de ce peuple armé pour le soustien de leur liberté, on les poursuit, la porte est enfoncée avec un mast de navire, ils sont faits prisonniers & eschangés avec autres de leurs Bourgeois. Ceste brave brave troupe arbora à l'instant les enseignes du Prince és lieux plus apparens de la Ville, qui leur envoya pour Gouverneur Sonoy gentilhomme Gueldrois signalé en l'histoire.

Medenblick refusa au commencement la garnison que Sonoy leur voulut donner, mais ce voisinnage leur estoit trop important pour ne s'en asseurer. Il le fait subtilement surprendre par quatre compagnies des siens qui s'y jettent des deux endroits. Tout ce qui pouvoit faire resistance s'enfuit au Chasteau, les Enckhuysiens se presentent devant, font barriere des femmes & des enfans de ceux qu'ils trouvent dans la ville, s'en rendent maistres, & pour mieux profiter de ceste expedition, ils s'accommodent de toutes les armes qu'ils peurent trouver és villages circonvoysins.

Horne est riche & forte ville, abonde en burres & en formages.

S'y batit tres grand nombre de navires.

Horne se rendit plus facilement, les deputés d'Enckhuyse qui y estoient allés pour les y semondre n'ayans eu quasi autre peine que de faire quelques santés avec les Capitaines qui y commandoient & d'assister au serment qu'ils firent tous au Prince, sans aucune alteration ny changement de Magistrat.

Haerlem est riche & puissante ville, on y fait grande quantité de toiles. Et Alcmaer est aussi riche ville.

Edam à son exemple le recognut.

Haerlem & Alckmaer accoururent à luy, & tout le reste de la Hollande horsmis Amsterdam & Schoonhoven reclamerent son nom & sa protection: il se rendit maistre de la Mer & desormais en estat de se maintenir.

Buren seigneurie du Prince luy fut reacquise par l'ordre qu'il y donna, suivant lequel Vogelsanck par luy mandé s'estant asseuré de la personne du Chastelain qui avoit le Chasteau à sa devotion, il asseura la place à son seigneur, & la pourveut de bonne garnison.

La Comté de Zutphen est mise entre les Provinces du Pays bas.

Le Comte de Bergues beau-frere du Prince n'estoit pas oisif és environs de Zutphen. Il se jette dans le Pays à main armée, se rend maistre de la Ville & Comté de Zutphen, Deutecum le reçoit, Doesbourg le recognoit, Goer luy obeit, Oldenzeel se range avec les autres: En la Veluwe Hattem se soufmet à sa devotion, Elbourg se rend à luy, & Harderwijck laquelle peu devant luy avoit mis la porte au nez, fut contrainte de ployer le col sous ses armes, forcée, pillée, saccagée, avec grande effusion de sang. C'est exemple porta coup sur Campen, Swol, Hassel, & Steenwyck lesquelles ayans voulu au commencement barguigner comme l'autre, s'estans faictes assieger, apprehendans pareil chastiement se rendirent avant qu'y estre forcées.

En

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

En peu d'heure Dieu labeure, comme appert par l'enfileure de tant d'heureux succés attachés l'un à l'autre en si peu de temps, vrays presages dechangement en l'Estat. Le Prince sans laisser recognoistre son ennemi, agit en mesme temps par sa prudence & par ses intelligences en divers endroits du pays. Pour fortifier les cœurs & les courages de la Noblesse Frisonne qui estoient à sa devotion, il leur envoye Gouverneur le Comte de Schouwenbourg. Ceste Noblesse avoit ja prins les armes & executé plusieurs beaux exploits par les prinses de Suceck, Bolswaert, & Franicker, & par l'occupation du Kuynder, des principales villes maritimes & des passages du pays : & avoient essayé de se rendre maistres de Leeuwarden capitale de la Province, comme ce seigneur suivant les ordres du Prince y establit un nouveau Conseil, regla toutes choses au soulagement du Pays, recueillit une infinité de gentilshommes qui se vindrent ranger sous ses enseignes, & se prepara de faire la guerre à outrance à l'Espaignol.

Munnekebayrum, Winsum, Achlum furent adjoints à leurs conquestes, plusieurs Cloistres & Villages des environs saisis, fortifiés, retranchés pour couper les vivres à Leeuwarden : Et ces deux partis se fatiguerent par divers exploicts vangés de part & d'autre, deffaites, sacs, bruslemens de plusieurs Cloistres & Villages.

Ceste nouvelle face d'affaires donne de l'estonnement à l'Albanois, qui pour cōtrecarre au Prince se resoult de descharger le Pays du dixiesme & vingtiesme denier & de changer ceste imposition en une autre. Ainsi il croit d'appaiser ces peuples irrités, & de les remettre en bonne assiete; mais il n'estoit plus temps, la plusspart des Provinces de Hollande & de Zeelande sōt freslées pour luy & toutes les autres en volōté de luy monstrer les dents. En telle perplexité il indit les Estats de Hollande à la Haye au quinziesme de Iuin. Les Hollandois s'en mocquent, assemblent eux mesmes les Estats de la Province à Dordrecht où toutes les Villes envoyent leurs deputés fors Amsterdam & quelques autres encor gemissantes, qui ne tarderont pas de s'y adjoindre pour respirer l'aër de la liberté. Là entre plusieurs belles deliberatiōs pour le bien de la Province, le Prince fut declaré & recognu Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy en Hollande, Zeelande, West-Frise, & Utrecht, & S. Aldegonde gentilhomme tres affidé à son service qui y cōparut de sa part, donna la main à tous les deputés, & eux à luy pour seau de la foy mutuelle qu'ils cōtracterent de s'entre-secourir de leurs persōnes & biens, & de n'accepter accord, ni reconciliatiō avec le Roy ou ses ministres sans leur cōsentemēt reciproque.

C'estoit ce dixiesme denier qui les avoit principalement fait eschapper. Les Carthaginois pour exiger de trop grands tributs & imposts sur les peuples d'Afrique se virent presque ruïnés par le soulevement de tous ces peuples. Les Espaignols se delivrerent de leur domination pour le mesme sujet. Les Anglois de celle des Romains. Les Siciliens & Milanois de celle des François. Et Constantius pere de Constantin, interrogé pourquoy est-ce qu'il estoit tousiours sans argent estant Empereur; mes subjects, dit il, sont les dispositaires de mes Thresors. *Eusib & Eutrop.*

Le Prince pour enter son desseing en plus forte mortaise, tascha de l'unir par interests communs avec la France, l'Angleterre, les principaux Princes d'Allemagne, le Duc de Florence & les plus grands Seigneurs du parti Protestant François. Ils avoient tous sujet de pescher en eau trouble & de gabuger l'Espaignol. Le François estoit conseillé de faire diversion sur l'Espaigne de tant de mauvaises humeurs que les guerres civiles avoient attirées dans son Royaume, le Roy estoit indigné du mauvais traictement que sa sœur avoit receu en Espaigne, & croyoit qu'on luy eut avancé ses jours; Il avoit le cœur outré du massacre cōmis en la personne des siens par les Espaignols en la Floride. La Royne d'Angleterre avoit la memoire fresche des bravades que le Duc d'Alve luy avoit n'agueres porté, & abhorroit ses cruautés. Les Allemans n'en pouvoient ouïr parler, & jugeoient bien que ceste *obeïssance parfaite* si ardemment desirée par les Espaignols pourroit bien un jour s'estendre sur leurs contrées, & les faire repentir de l'avoir soufferte. Le Florentin devoit prester deux cents mille ducats afin d'assoupir la guerre de Sienne. Les Protestans de France avoient senti la fumée des buchers qui avoient servi de supplices à leurs freres, & n'estoient pas insensibles à leurs souffrances. Tout cela devoit joüer en mesme temps contre le Duc d'Alve, & sembloit qu'il n'y en deubt pas avoir pour un desiuner.

Le Comte Ludovic fut un instrument propre pour y attirer le Roy. Le Roy mesmes estant à Limoges & depuis à Fontaine-bleau, le manda secretement venir traiter avec luy au nom du Prince, auquel il escrivit, & fit escrire par son frere de n'accepter la paix que l'Empereur luy offroit pour le Roy d'Epaigne, bien qu'elle luy semblat honnorable, avantageuse, asseurée: *Qu'il fit autant de gens qu'il pourroit en Allemaigne & qu'il ne luy manqueroit jamais pour la delivrance du Pays bas:* Traicte avec luy, que s'accommodant d'une partie des Provinces du Pays bas, il estendroit les frontieres de la France jusques au Rhein; Et que la Hollande, Zeelande, Frise & Vtrecht demeureroient au Prince. Mais la suite verifiera les desguisements des procedures du Roy, la franchise des armes du Prince, & que la felicité ne procede que de la benediction du Ciel.

Occasionis autem neglectio, cum omnibus aliis in rebus est damnosa, tum utilitatem precipuè libertatis perdit. Plut. de adulat.

Il faut battre le fer tandis qu'il est chaud. Ludovic forme une entreprinse sur Mons capitale de Hainaut. La Nouë & Ienlis Seigneurs François, furent les principaux qui l'assisterent. Il introduit dans la ville une douzaine de soldats en habit de marchands de vin. Dés le soir ils s'enquestent de l'hoste touchant l'heure, en laquelle la porte de la ville à accoustumé de s'ouvrir le matin, pour faire entrer avant le lever du Soleil quelques chariots qu'ils avoient chargés de vin; il leur respond que c'estoit ordinairement à quatre heures, mais que s'ils vouloient estre plus matineux ils le pourroient, en estrainant le Portier. Vne piece d'argent fait avancer l'heure & le Portier, les Marchands s'y trouvent à point nommé, la porte est ouverte, le Portier rend les clefs & la vie entre les mains de ces hostes. Le Comte Ludovic entre avec cinquante Chevaux, qui s'espandent par la ville crians *liberté*, avec si grand bruit du trepis & des voix qu'on eut dit qu'ils estoient plusieurs miliers, & dés que les habitans ouvroient les portes & les fenestres pour regarder, ils estoient tirés; le gros qui suivoit s'estant esgaré du chemin & tardant trop à arriver, ces entrepreneurs ja reduicts au nom respirer par la resistance de la Bourgeoisie, fut rencontré fort à point par le Comte sorti exprés pour les remettre au chemin, & entré dedans en nombre de cinq cents Chevaux ayans chacun un arquebusier en croupe, tira de peine les premiers venus & rendit ce seigneur maistre de la place. Il mande le Magistrat de la Ville, le caresse, luy fait comprendre qu'il leur est amy non ennemi; qu'il n'est point venu à desseing de leur messaire; que le Prince d'Orange son frere, par l'ordre duquel ils ont exploicté l'affaire, s'approchoit avec resolution de restablir la liberté, bannir le dixiesme denier, & remettre le Pays en estat florissant. La pluspart demeurent contents. Il desarme ceux qui n'estoient pas asseurés au party; & commande à chacun de faire ses affaires. La ville se trouva pourveuë de grande quantité d'armes & de machines de guerre, de beaucoup d'argent, dans la bourse du Roy & du public, & de plusieurs Saincts & vaisseaux sacrés des Abbayes & Monasteres des environs qui les avoient logés dans Mons, comme en une place tres-asseurée. Deux mille Arquebusiers y entrerent peu aprés, & le Comte de Montgommery ne tarda pas d'y emmener de France treize cents hommes de pied & douze cents chevaux.

Nulla est sine difficultate subtilitas. Sen. Epist,

La prinse de la Briele fut cause du transport de tant de richesses dans Mons comme dans une ville forte au milieu du Pays.

L'entreprinse qui fut faite le mesme jour sur Valenciennes par la Nouë & Famars avoit bien reüssi au commencement, mais l'issuë fut funeste à plusieurs des entrepreneurs par defaut d'hômes: Car les Espaignols estans entrés par le Chasteau, cela empescha les partisans du Prince de se declarer; & ceux de l'entreprinse affoiblis d'ailleurs par le despart de la Nouë qui accourut à Mons, furent contraints d'abandonner la ville avec telle presse au sortir de la porte que plusieurs y estoufferent.

Cependant que tout branle dedans & dehors le Pays pour le Prince: Il forme une entreprinse sur Deventer capitale d'Overyssel, en laquelle il surmonta les difficultés de la neige qui luy en deffendoient les approches de plusieurs lieuës; par un grand & extraordinaire travail: on le vit seul avec le

Comte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Comte Henry ſon frere marcher à travers les neiges animant les payſans à la beſongne; les frimats, les pluyes & les extremes froidures rompirent du tout ce beau deſſeing, ſur une ville ſi forte & ſi bien munie. Il arme puiſſamment en Allemagne pour la ſeconde fois, mais avec plus heureux ſuccés qu'à la premiere. Son armée eſtoit composée de dix-huict mil hommes de pied & de ſept mille chevaux. Pour fournir aux frais de ceſt armement; il vend, engage pluſieurs terres au Land-grave de Heſſen & à d'autres Princes, touche une ſomme de deux cents mille livres, eſt aſſeuré de cinq cents mille des ſubventions d'Hollande & de Zeelande, & le Roy de France luy preſte deux cents mil eſcus à meſmes fins qu'il luy donna aprés. En ceſt equippage il paſſe le Rhein, entre en Gueldres, fait paſſer montre & reveuë generale à ſon armée.

Bellum geritur non tam armis quam pecuniis, quæ in eo gerendo conſumuntur. Archidamus ap. Thucid. lib. 1.

Le Duc d'Alve de ſon coſté met ſur pied une grande armée composée d'Eſpagnols, Allemans, Valons, & ſoit ou pour reprendre la ville de Mons ou pour s'oppoſer au Prince, il vit ranger ſous ſes Enſeignes trente deux mil hommes de pied & quinze mil Chevaux; & avec ces forces ſe jacte de chaſſer dans deux mois & demy le Prince hors du Pays, travaille ſi dextrement pour les affaires de ſon maiſtre en France, qu'il fait reſoudre au Roy l'execution du maſſacre de l'Admiral & de tous les Proteſtans en un conſeil ſecret tenu à S. Cloud, au prejudice de l'aliance qui venoit d'eſtre contractée fraiſchement avec le Prince.

L'Hiſtoire Françoiſe remarque, que tous ceux qui luy donnerent ce conſeil ſanguinaire & celuy qui le commanda ſont tous morts de morts eſtranges & violentes.

Le Prince paſſe la Meuſe nonobſtant les empeſchements du Duc. Ruermonde fut le premier object du rencontre de ceſte armée; Il leur demande vivres & paſſage & à leur refus les attaque: Les Lanquenets affamés du gain, mettent le feu aux portes, ſe jettent dedans, pillent, tuent, violent tout ce qu'ils rencontrent, mal-menent l'Eveſque & les Eccleſiaſtiques au grand regret du Prince, qui fit publier des rigoureuſes deffences pour refrener ceſte inſolence militaire.

De là il ſe jette en Brabant, prend ſon chemin vers Louvain, ſe fait ouverture des portes par le feu; les aſſaillis ſe deffendent vaillamment à l'aide des Eſcoliers, mais ſe ſentans incapables de ſouſtenir ceſte maſle vigueur des aſſaillans, ils ſont receus à compoſition & racheptent leur pillage pour trente deux mille livres, en fourniſſant vivres neceſſaires à l'armée.

Malines fut contrainte de ployer ſous ſes armes victorieuſes par tel moyen. Le Duc d'Alve pour fournir à ce grand armement en avoit tiré la garniſon composée d'Eſpaignols, qui par infinies cruautés & extorſions avoient durant quatorze mois mal-mené les habitans. Le Duc qui ſentoit approcher le Prince, la voulut pourvoir de nouvelle garniſon pour deſtourner les intelligences qu'il y pourroit avoir; A ce mot de garniſon le peuple s'eſcrie & s'eſmeut diſant, qu'il mourra plutoſt que de la ſouffrir: Ils avoient la memoire toute recente des inſolences Eſpaignoles. Le Duc adverti du tumulte, authoriſe le Parlement pour y pourvoir. On dreſſe trois compagnies d'entre la Bourgeoiſie chacune de trois cents hommes rangées ſous leurs Capitaines, qui ſont ordonnés ſur la garde de la ville avec ceux de la garde ordinaire des autres Bourgeois, & ainſi ceſte rumeur populaire eſt appaisée, & la ville en ſeureté, hors de la prinſe du Prince. Il arrive tout autrement, Arnaud de Dorp Procureur au Parlement homme de fait & de moyens, fit voir qu'il ſe ſçavoit meſler d'autre choſe que de la chicane du Palais. Il convie & feſtoye durant pluſieurs jours Nuffe l'un des trois Capitaines des compagnies de la Bourgeoiſie, l'accable de bonne chere, de preſens, de promeſſes, le gaigne & par ſon moyen pluſieurs de ſa compagnie. Le Procureur à ſon accouſtumée monte en chariot à l'iſſuë de ſon diſner pour aller prendre le beau temps, trouve au lieu d'aſſignation deux citoyens bannis de Malines, qui l'aſſeurent que la proche y avoit neuf cents chevaux & quatre compagnies de gens de pied

Malines eſtoit le ſiege du Parlement des dix-ſept Provinces du Pays bas, cõme il l'eſt encore de ce qui reſte de l'obeïſſance d'Eſpaigne.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

envoyés par le Prince sons le commandement de Merode. Sur l'entrée de la nuict il s'en retourne en la ville emmenant ses deux concitoyens avec leurs serviteurs dans son chariot & les loge chez soy. La nuict suivante les principales advenuës du grand marché se trouvent occupées par les gens de Nuffe ce sien Capitaine inthime amy, tandis que le Procureur suivi de ses hostes & de quelques autres de son haleine se rend en armes en la maison de ville, & là assisté de Nuffe, arrache les clefs des portes des mains de ceux qui en avoient la garde, avole à celle de Neckers-Poüille, & l'ayant ouverte introduit les troupes du Prince, lesquelles sont disposées aux lieux & advenuës plus necessaires; avant le jour partie se range sur les marchés, les autres au rempart, une troupe occupe le Palais : On commande par tout *que personne ne bouge qu'il n'y à rien à craindre*, tout ce bruit se passe sans effusion de sang. Ce fut du devoir des habitans de bien traiter leurs nouveaux hostes lassés du chemin, & à ceux-cy de les asseurer qu'ils ne s'estoient rendus parmy eux que pour les delivrer de la tyrannie Espagnole. Merode chef de l'entreprinse se rend au Palais avec ce brave Procureur, suivy de ses Capitaines & d'autres de son party, scite pardevant soy le Magistrat & ceux du grand Conseil, qui font les scrupuleux, mais comparus finalement, font serment au Prince & promettent de luy estre obeyssans : l'Archevesque de Malines Primat des Belges, les Evesques d'Arras & de Namur qui se trouverent avec luy, ayans refusé de faire le serment, furent quelque temps arrestés, puis mis en liberté moyennant rançon.

La Flandres ne fut exempte de souslevement, Oudenaerde fut surprins par la dexterité & hardiesse de Blommart l'un de ses citoyens fuitifs du Pays, creature du Prince. Trois hommes ayans des pistoles sous leurs manteaux se presentent sur le matin à la Baer-porte pour entrer, l'un deux descharge sa pistole à mesure que ceux de la porte s'amusent à prendre leurs noms par escript ; une bande de soldats embuchés dans une grange la proche sort à l'instant & y accourt en armes, plusieurs de la garde sont blessés à ce premier abord, quelques-uns tués : Corteville Balif de la ville poursuivi & forcé dans le Chasteau en ceste premiere furie, attrapé dans la Tour de Bourgoigne fut charcuté de coups, despoüillé nud & jetté par la fenestre dans l'Escaut, par quelques uns de la troupe outrement indignés contre luy des cruautés qu'il avoit exercées contre les Protestans : Ils continuerent leur colere durant quelques jours à faire prisonniers ceux qui se trouverent sur leurs livres. L'un des Bourgmaistres & plusieurs Ecclesiastiques de la ville soubsmis à la discretion des soldats victorieux ja indignés par tant de souffrances exercées sur eux en haine de leur Religion, par l'instigation de ces prisonniers, esprouverent à leur tour ce que peut le ressentiment & la vengeance parmy l'insolence soldadesque qui à les armes à la main : plus de quinze des principaux de cest ordre furent liés, garottés pieds & mains, & jettés dans la riviere ; quelques estrangers qui s'estoient la retirés comme en lieu de seureté leur tindrent compagnie; les Eglises & les Cloistres ne furent pas espargnés; les Sepulchres furent foüillés & le repos des morts troublé : cruautés exercées contre les ordres de ce debonnaire Prince, qui n'estoit armé que pour le soulagement du peuple, contre la tyrannie & la violence, & non à sa perte & destruction.

d'O… naerde

Ce Prince disoit qu'il n'estoit pas venu contre les Prestres, mais pour soulager les oppresés. *Sic Agesilaus cum adversus Philiapes copias eduxisset aiebat, se non idcirco hanc expeditionem suscepisse ut ipsos per injuriam vexaret ; sed ut illis, qui perpessi injurias essent, opitularetur. ap. Xenephon. 1. Hist.*

Denremonde entra aussi dans le party du Prince, surprinse par les intelligences de Dorp ce tant celebre Procureur de Malines, qui avoit desormais changé sa plume en espée.

de D…

Mais le principal object des armes du Prince estoit de divertir les forces de l'Albanois en luy taillant de la besongne en tant d'endroits, tandis que luy s'advançoit avec son armée pour secourir le Comte Ludovic son frere assiegé dans

pour… venir… Duc,

dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1572. dans Mons ; ceste place estoit importante & de grande opportunité, elle valoit bien le conserver. Mais que ne pouvoit la tendre affection de ce genereux Prince, pour la delivrance de ce bravre frere, si cordialement attaché à sa fortune & vrayement digne de la valeur de son sang ?

Le Duc d'Alve re... mal ... nouvel... de Môs.

Le Duc d'Alve fut plus fasché de la perte de Mons que d'aucun accident qui luy fut survenu durant tout son gouvernement ; & ne pouvoit croire que le Comte Ludovic en eut executé l'entreprinse : *comment!* (dit-il) *ie fus adverti ces jours passés qu'on l'avoit veu dans Paris joüant à la paume.* La nouvelle n'en fut que trop asseurée à son gré : il en fut si despité qu'il jetta son chapeau en terre, & de colere se print à trepigner dessus ; il en escrivit à la Reyne Mere & luy en fit ses plaintes ; evapora plusieurs mescontentements sur ce sujet, qui esclaterent en paroles pleines d'arrogance & de menaces contre ceste Princesse ; *He !* dit-il, *elle m'a donné des lis de Florence, mais je luy rendray des ronces d'Espaigne* ; Et outre tant de forces qu'il avoit sur pieds, il fait faire des nouvelles levées & dedans & dehors le pays, convoque le ban & l'arriere-ban. Il croyoit de voir desia les François maistres des Pays bas, & qu'ils ne pouvoient avoir une porte plus commode que Mons : C'estoit une facheuse espine à son pied, il l'en falloit tirer.

C'estoit Catherine de Medecis Mere du Roy de France, avec laquelle le Duc d'Alve avoit arresté la perte de l'Admiral & de tous les Protestãs des deux Estats, qui creut qu'elle l'avoit trompé, mais il se r'asseura quand il apprint le Massacre de Paris en la journée de la S. Barthelemy.

...prepare ...r le ...couvrer.

Pour premices des grands efforts qu'il meditoit contre elle ; il despeche en advance Dom Frederich son fils avec quatre cents chevaux des bandes d'Ordonnance sous Noircarmes & quatre mil hommes de pied Allemands, Espaignols, Walons, pour couper les vivres & empescher l'entrée du secours, resolu de le suivre avec toute sa puissance. Dom Frederich campe devant Mons, fait dresser un fort à un Monastere appellé Bethlehem à un quart d'heure des faux-bourgs, tente tous artifices envers la Bourgeoisie pour avoir entrée, mais son party est foible. Ceux de dedans font fortifier le Cloistre d'Espinleu & y font loger Rouvray avec une troupe de François, lequel s'y maintint contre les attaques des Espaignols ; & pour pourvoir la ville de bleds & de fourrages, ils sont le plus souvent aux escarmouches avec l'ennemi.

Quia qui frumentum necessariumque commeatum non praeparat, vincitur sine ferro. Veget. lib. 3. de re milit. c. 26.

...Ienlis ...le se...

D'autre part Ienlis despeché en France pour requerir le Roy de secours, & pour luy remonstrer la grande opportunité qu'il avoit de poursuivre avant ceste pointe, & venir à chef de son desseing ; en est recueilli avec caresses, il luy permet de faire des levées, l'Admiral tres-affectionné à ceste expedition a la principale charge & direction de l'affaire, arme cinq mil hommes de pied & quinze cents chevaux, qui partent sous la conduite de Ienlis, des Baron de Renty, Iumelles, Berengarville, Ianisac, & Beaujeu.

...fait par ...

L'Admiral qui en estoit ainsi demeuré d'accord avec le Prince & le Comte Ludovic, fait suivre Ienlis par trente chevaux, & luy donne ordre d'aller joindre le Prince, afin qu'avec ce renfort il peut combatre l'ennemy avec plus d'advantage, desassieger Mons & poursuivre la conqueste du Pays, les assiegés ayant plus faute de viures que de gens. Ienlis à son grand malheur voulut faire à sa teste pour gaigner le devant au Prince, & ne partager avec personne l'honneur d'avoir secouru la ville. Ainsi il prend la route de Mons, & Ludovic luy mande d'aller au rencontre du Prince pour avec plus de puissance le venir delivrer, s'il ne vouloit courre le hazard d'estre deffait par les grandes forces de l'ennemi, & que quand il y entreroit sa venuë ne fairoit que les affamer. Ienlis respond qu'il vouloit salüer l'ennemy, & puis filer vers le Prince : Il pousse jusques à une lieuë & demy de Mons vendu par les guides qui le jetterent dans les paneaux. Il est demeuré par commune creance que c'estoient gens attitrés par le Roy pour le perdre. De fait, lors qu'il pense estre le plus asseuré, il ne s'apperçoit, que le voila enveloppé de tous costés des forces du Duc d'Alve, & en outre de plus de trois mille paysans embastonnés, qui tous ensemble se ruënt sur les François avec

Le Roy à la veille de l'execution de son grand dessein contre les Protestans estoit bien aise de s'en deffaire par autres mains, & d'obliger à peu de frais le Duc d'Alve qui se sentoit piqué de la prinse de Mons.

telle furie, qu'il en demeura quinze cents sur la place, plus de six cents prisonniers qu'on fit perir miserablement, pendus, noyés, estranglés, des plus signalés Ienlis chef logé prisonnier dans la Citadelle d'Anvers, y fut trouvé mort un matin sans maladie precedente, quelques autres recouvrés par eschange: Et de toutes ces troupes à peine cent peurent gaigner les portes de Mons, le reste fut esparpillé çà & là, rencontré charcuté par les paysans outrement animés contre nos pauvres François qui les avoient mal-traictés à leur accoustumée.

Cependant le Duc d'Alve s'approchoit de Mons avec le plus gros de son armée & trente deux pieces de Canon pour l'assieger; il plante son camp devant & se retranche contre ceux du dedans & contre ceux du dehors. Les assiegés ne perdent pas le cœur pour cest eschec, quoy que tres grand; Ludovic ne s'estonnoit jamais de rien. Le Prince s'advançoit à grandes traites pour le secourir: Il prend Diest & Tielmont en passant: Nivelle se voulut faire tenir attendant le secours du Duc, lequel ne s'estant voulu affoiblir devant Mons pour y envoyer, elle fut traictée plus rudement que les autres & contrainte de se racheter de pillage en fournissant vivres & argent. Le Prince est plus attentif d'approcher Mons pour le secours de son frere & pour la conservation de ceste ville là, qu'à en conquester des nouvelles. L'advis qu'il receut du Massacre de Paris sur la personne de l'Admiral & des Protestans, luy fit aussi doubler le pas, à dessein de combattre le Duc avant qu'elle fut publiée & que le courage des siens en fut diminué. Ainsi il s'approche de son ennemi qu'il trouve si bien retranché qu'impossible luy fut de le forcer ou de l'attirer au combat. Ceste nouvelle du Massacre ayant esté aussi portée au Duc, luy enfla le cœur & aux siens & le fit resoudre à consumer le Prince à son accoustumée sans combattre, prevoyant bien qu'il ne pourroit longuement tenir ses forces sur pied, ni les soldoyer abandonné de la France.

Quando mæsta ubi semel prorupere, difficilius reticentur. Tacit. 4. Annal.

L'Albanois le fait recognoistre par une troupe de cinq cents Chevaux. Le Prince destache quatre compagnies de Cavallerie sous la conduite du Comte Henry son frere, qui les attaquent si furieusement & si soudainement qu'ils les mettent en desordre, les rompent & le meinēt battant jusques à leurs tranchées. Toute l'armée du Duc en print telle espouvante, qu'elle fut sur le point de prendre la fuite; & si le Prince eut suivi sa pointe, ceste journée terminoit la guerre: C'estoit bien son advis, mais il ne fut executé si tost qu'il eut desiré. Il marche pourtant en bataille jusques prés des moulins; là il fit ferme durant plus de quatre heures harcelant le Duc à coups de canon pour l'attirer au combat: mais l'autre demeura tousiours tapi dans ses retranchements & se contentoit de battre la ville, tandis que le Prince le battoit, & qu'il respondoit aussi au Prince, il voulut faire attacher l'escarmouche par quelques uns des siens à la faveur des hayes & des fossés qui furent mal receus. Le Prince pour luy faire changer de chance, pousse les siens à l'assaut, & luy mesmes y marche avec tant de conduite & de resolution, que l'Espaignol se vit assailli jusques dans ses retranchements: mais enfin voyant que son ennemi persistoit au refus du combat & que la nuict approchoit, il fit une honorable retraite & alla camper à Carillon, qu'il trouva si desnué de vivres, que luy & toute son armée furent contraincts de faire la petite bouche.

Les deux Chef furent veus en l'ardeur du combat animer leurs troupes à l'offencive & à la deffencive.

Le siege continuoit, & la ville estoit furieusement batue sans intermission. Le Prince pour approcher de plus prés & y faire couler du secours plus facilement, se resoult de faire dresser un pont sur la riviere de Gennep afin de passer de l'autre costé; mais le Duc ayant disposé douze cents chevaux sur l'autre rive l'en empescha: il receut pourtant nouvelles du bon estat des assiegés & de leur courage à se bien deffendre; & Ludovic qui avoit de la Cavallerie de reste dedans en envoya cent chevaux à son frere pour luy ayder à forçer un passage. Cela obligea le Prince d'aller reprendre son champ de bataille

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1572. de bataille prés du moulin ; là où il parut cinq heures durant en tres belle ordonnance, haraſſant ſon ennemi par contenances, par defis, par menaces, pour le ſemondre & l'obliger de vuider leurs differents au ſort d'une bataille: mais il avoit à faire à gens qui ne ſe plaiſent qu'à ſe couvrir de terre comme les Taupes : les Allemans du Duc avoient envie d'en mordre, mais il ne le voulut permettre, diſant *Que ſon deſſeing eſtoit de reprendre la ville, non de combatre s'il n'y eſtoit forcé.* Le Prince ſe retire pour revenir, & le Duc proffite la nuict à fortifier un lieu advantageux à la luëur de pluſieurs grands feux, là où il logea du canon pour ſaluër le Prince à ſon retour, nullement reſolu de quitter ſes trenchées ; lequel revenu ſur le lieu eſſaya encor de l'attirer au combat par rudes eſcarmouches, mais il n'eut autre reſponce que du canon.

L'armée du Duc croiſſoit journellement par l'arrivée de nouvelles forces d'Allemaigne & d'ailleurs, il en attendoit tous les jours de plus fraiſches, & eſtoit deſormais plus fort que le Prince. Le Prince voyoit les ſienes diminuer, & la France luy avoit failli au beſoin, ou plutoſt à elle meſme ; la journée de la S. Barthelemi rebutoit les eſtrangers, & le changement des inclinations du Roy d'une extremité à l'autre les portoit ja à murmurer, & luy cognoiſſant bien l'inegalité de la nation dont la plus part de ſon armée eſtoit composée reprend le chemin de Nivelles. L'echec tomba ſur un regiment de ſes Lanſckenets, que les Eſpaignols eſveillerent en une camiſade donnée par douze cents hommes de pied & huict cents chevaux, leſquels en coucherent plus de cinq cents ſur la place, avant qu'ils fuſſent rangés ſous leurs enſeignes : ſoixante de la troupe pouſſerent leur impetuoſité ſi avant qu'ils donnerent juſques à la tente du Prince. Un petit chien fidelle guete de ſon maiſtre couché ſur ſon lict, oyant le bruit & ſentant qu'il dormoit profondement luy va grater le viſage pour l'eſveiller, le Prince ſe leve en ſurſaut, saute en place, & tandis qu'il donne ordre à repouſſer l'ennemi, ſon Droſſard de Breda eſt tué à ſon coſté dans ſa tente par une mouſquetade qui la perça : la temerité de ceſte ſoixantaine fut chaſtiée de leur vie, & pluſieurs des autres aſſaillans diſcernés par leurs chemiſes blāches, ne s'en retournerent pas ſans mal prendre.

Le Prince ne pouvoit prevenir ce mal, il n'eſtoit pas maiſtre de ces Lanſcknets mutinés & puis *Nemo Martem ita in poteſtate habet ut nuſquam exorbitet. Vbi tantum armorum corporumque ſub ſignis ſtabit, quis cruori legem dabit, unde & quantus fluat?* diſoit ce grand Roy des Gots Theodoric. *Amil. lib.* 1. *de reb. franc.*

La fidelité des chiens a eſté touſiours remarquable en des actions preſque miraculeuſes. Pline ſecond en ſon hiſtoire naturelle du monde en donne un chapitre tout entier.

Le Prince donne advis à ſon frere de l'eſtat de toutes choſes, du jeu & de la reſolution de l'ennemi, de l'impoſſibilité qu'il y avoit à le ſecourir ; luy conſeille de penſer à une honnorable compoſition aprés avoir encor ſouſtenu quelques aſſauts, & prend le chemin de Malines avec ſon armée, s'y rafreſchit durant trois jours, la pourvoit de ſuffiſante garniſon pour la conſervation d'icelle. Là il ſe reſolut de la congedier, ſe rend à Orſoy pour paſſer le Rhein. Les Allemans prenent conſeil enſemble de le retenir & de le livrer au Duc d'Alve pour le payement de leurs monſtres, qu'ils avoient deub toucher dés leur entrée en Hainaut. Le Prince leur fait cognoiſtre ſa frāchiſe, leur remōſtre que la France qui en devoit faire le payement luy avoit joüé manque auſſi biē qu'à eux, & partie de ce qu'il peut finer, partie de bōnes parolles, les ayans contentés le mieux qu'il peut, il les congedia : rien n'eut plus de pouvoir ſur ces eſprits enclins aux mutineries que la vertu de ce Prince & la juſtice de ſa cauſe. Ainſi il paſſa le Rhein avec la fleur de ſa cavallerie à laquelle il avoit le plus de confiance, & ſe rendit en Overyſſel & de là en Hollande, où ſa preſence eſtoit autant neceſſaire que ſouhaitée avec paſſion.

Cependant le ſiege de Mons continuoit. Il avoit eſté extremement affectionné de part & d'autre, à bien aſſailli bien deffendu. Les aſſiegeans avoiēt d'arrivée gaigné le fauxbourg de Bartimont, mais les aſſiegés les en ayant deſnichés, ils le ruïnerent par feu : trois jours aprés le Duc s'y alla loger, s'y retrancha, & continua ſes retrenchements juſques au ravelin de la porte : Il fit un fort auprés des marais, & tira deux trenchées qui y aboutiſſoient pour avoir plus de communication par tout, & auſſi à deſſeing d'eſpuiſer les eaux des foſſés à couvert de ce fort : mais les gens que Ludovic logea ſur la

contre-ſcarpe les empeſcherent de reuſſir en leur deſſeing. Les aſſiegés avoient fortifié avant le ſiege le Cloiſtre d'Eſpinleu hors de la ville, d'où ils endommageoient extremement les aſſiegeans; mais quatre gros canons pointés contre l'ayans hurté continuellement durant vingtquatre heures, le mirent à fleur de terre & en deſlogerent ceux qui y eſtoient, qui ſe retirerent en combatant recourus par ceux qui ſortirent pour leur faire eſpaule. Il employa toute ſa puiſſance & induſtrie à les moleſter, fit eſchaper à deſſeing un ſoldat des ſiens qui print la route de la ville pour eſtre fait priſonnier & pour les advertir du maſſacre de Paris afin de les intimider; logea une baterie de ſix canons ſur un lieu haut d'où il battit la ville en ruïne, l'endommagea furieuſement & la deſpoüilla de ſes deffences & de ſes tours; fit battre la porte de Bertimont durant deux jours avec dix canons. Les aſſiegés luy oppoſerent une eſpaule ſur la contreſcarpe, d'où ils empeſchoiẽt les approches des foſsés & la continuation & ouverture des retrenchemens juſques à la contreſcarpe: mais les faſſines & l'embarras de diverſes matieres que les aſſiegeãs y jetterẽt en facilitoit les approches pour aller à l'aſſaut. Les aſſiegés y pourveurent ayans remparé les endroits plus foibles de la muraille, & le canon poudroya le ravelin qui eſtoit entre deux. La groſſe Tour S. André batue & percée de pluſieurs coups en fit deſloger les aſſiegés, qui pour contrecarre leur oppoſerent un flanc conſtruit en extreme diligence ſur lequel cinq canons logés tonnerent avec dommage contre les aſſiegeans, & encor un autre de pareille batterie ſur une platte forme qu'ils avoient eſlevée vis à vis à la porte de Bertimont; mais pour toutes ces grandes tempeſtes qui continuerent durant un mois les aſſiegés ne laiſſerent jamais perdre l'occaſion de faire des ſorties à pied & à cheval. La Berlette Walon ſorti par l'eſcluſe du foſsé avec dixhuict compagnons, coupa la gorge à une ſentinelle des Eſpaignols, leur fit quitter leur trenchée, en tua trente dans leur corps de garde & ſe retira bleſsé en la retraite d'un coup dans les reins dont il mourut.

La breſche eſtoit grande, mais les aſſiegés firent merveilles à la remparer; ils y employerent des ſacs remplis de laine, des licts, de la paille & toute ſorte de materiaux, la mirent en bon eſtat, & firent ſemblables diligences au ravelin. La Nouë s'eſtoit preparé à la deffence de la breſche avec cent gentilshommes & quelques piquiers & arquebuſiers triés à l'eſlite, & avoit diſposé des gens à ſuffiſance aux autres endroits. On ne pouvoit aller à l'aſſaut que dans l'eau, & pource le Duc fit faire des batteaux à preuve d'arquebuſe avec des flancs, & outre ce un pont de tonneaux attachés enſemble avec des planches pour y aller. Ainſi on ne s'eſtoit eſpargné ni dedans ni dehors pour rendre tout ce qu'ils devoient à leurs eſpées & à leurs courages.

Ceſte invention fut ſinguliere en ce ſiege & on en trouve peu qui s'ẽ ſoient ſervis avãt luy.

Tempori cedere, id eſt neceſſitati parere ſemper ſapientis eſt habitum. Cic. ad Torquat.

Voicy que deſormais & les uns & les autres ſont obligés de ſe renger à un parti plus doux, & de penſer à terminer ce ſiege par compoſition. Les aſſiegés y eſtoient conviés par pluſieurs neceſſités. Le Prince ſur qui tout l'eſpoir de leur delivrance eſtoit fondé, avoit contribué tous les efforts & les debvoirs d'un grand homme de guerre pour deſaſſieger ceſte place ſur ce vieux routier, & n'en eſtoit peu venir à bout. Les plus apparens de la ville & toute la Bourgeoiſie ſe faſchoit des ſurcharges d'une ſi groſſe garniſon qu'ils avoient ſur leurs bras; les ſoldats Catholiques eſtoient impatients à ſouffrir les incommodités du ſiege & menaçoient avec murmure de ſauter la muraille pour ſe ſauver plutoſt que de durer en leurs ſouffrances; la journée de la S. Barthelemi qui venoit de deſtruire tant de braves ſeigneurs Proteſtans avoit apporté un eſtonnement general à tous, reduit les chefs en extreme perplexité, rendu malade le Comte Ludovic & ſes continuelles peines & fatiques fait degenerer ſa maladie en fiebvre. Les aſſiegeants le deſiroient auſſi; le Duc avoit ailleurs beaucoup de beſoigne taillée & falloit qu'il ſe haſtat; il avoit ja canonné la ville de quatorze mille cinq cents trente quatre coups de canon, & ſi il voyoit ceux de dedans encor en bon eſtat, & ce luy eſtoit

La Hollande, Zeelande, Zutphen & Friſe s'eſtoient preſque deſia toutes declarés contre luy, & les Zeelandois avoient aſſiegé Middelbourg.

1572

estoit une grande gloire de regaigner à l'Espaigne en si peu de temps une grosse ville si bien munie, & pourveuë de si dignes chefs de guerre. Ainsi chacun est resolu de capituler.

Noicarmes, de Vaux, de Licques, & de Coingnies pour le Duc; la Noüe, Soyecourt, d'Elcourt, & Cormont pour les assiegés convindrent. Que le Comte Ludovic de Nassau, les autres Seigneurs, Gentilshommes & Soldats tant à pied qu'à cheval François,& autres estrangers, se retireroient avec leurs trains, serviteurs, armes, mesche allumée, chevaux & bagage; les soldats des Pays bas avec l'espée & le poignard seulement, & les Bourgeois qui avoient porté les armes avec leur bagage, sans armes: Que tous les Protestans quitteroient la demeure de la ville: Qu'il seroit donné à tous libre & asseuré passage pour se retirer, en promettant de ne porter les armes contre les Roys de France & d'Espaigne, si ce n'estoit chacun endroit soy pour le service de son Roy: Que le Comte Ludovic, les autres Allemans & les Anglois seroient exempts de telles promesses & conditions. Les Ducs d'Alve, de Medina Celi, Dom Frederich, Dom Iean de la Cerda & Barleimont signerent l'accord, qui fut tres-bien gardé contre l'ordinaire de l'Albanois. On donna escorte aux assiegés pour se retirer & ostages pour leur asseurance, jusques à ce que le Comte Ludovic fut à Ruremonde & les François à l'arbre de Guyse. La Noüe & les autres qui avoient fait la capitulation demeurerent au pouvoir de Noicarmes jusques au retour des ostages. Ludovic se retira à Meurs & de la à Nassau, les François en France,& le Duc d'Alve entra dans Mons victorieux.

Le 24. de May 1572. le Comte Ludovic surprint Mons. Le Duc d'Alve commença de l'assieger le 7. Iuin suivant & le recouvra le 19. Sept. de ladite année.

Tandis que le Prince est en Hollande descousant les affaires du Duc, cestuy-cy tache de rabiller ce qu'il luy a rompu & debiffé en Brabant: Il y envoye Dom Frederic son fils avec le reste de son armée pour conquester les places perdues. Malines la principale eut plus à souffrir qu'aucune autre. Merode qui y cõmandoit de la part du Prince douze cents hommes de pied & cinq cents Reitres, outre deux mille cinq cents Bourgeois: aprés avoir salué l'ennemi de quelques canonades, non asseuré de ceste Bourgeoisie, en part à la sourdine. L'armée du Duc inexorable au pardon, y entre, tuë, saccage, & emporte tout jusques aux tourbes & au bois à bruller, les personnes & maisons religieuses violées par des cruautés & impietés barbaresques non encor practiquées durant toutes les tempestes de ces guerres inciviles. Diest, Dermonde, Oudenarde, se redimerent de pillage pour huict mille livres chacune. Louvain en suite pour une plus grande somme; & toutes les villes qui avoient esté conquestées par le Prince, retournerent plus facilement sous la puissance de l'Albanois, une partie des garnisons ayans eschappé sa furie, tous ceux qui se laisserent surprendre cruellement traités par divers supplices du glaive, de la corde, du feu & de l'eau. C'estoient des apprentissages de Dom Frederich qu'il faisoit en l'escole de son Pere.

Le Prince pouvoit dire à ceste Cité ce que Mithridates disoit à celles qui l'avoiẽt abandonné. *Illi, quos ignavia aut prava calliditas, uti meis laboribus tuti essent, armis abstinuit, acerbissimas pœnas solvunt. ap. Salust. lib. 4. Hist. in Fragm.*

Les Espaignols aux prinses des villes disoient, que les corps appartenoient au Roy, le canon, la munition, & la provision aux maistres de camp, l'argent & ce qu'õ trouvoit dans les coffres aux soldats, les meubles & ce qui estoit attaché à la paroy au Gouverneur. Et ce pretexte de cruauté appuyé sur ce que dit Cyrus dãs Xenophon lib. 7. Que tout ce qui est enclos dans une ville assiegée & prinse appartient aux preneurs, comme les personnes, argent & pillage, sans y adjouster excepté quãd elle se rend sous condition jurée & promise.

Ayant matté tout le Brabant par afflictions; il passa en Gueldres avec une armée. Là plusieurs villes des pays d'Over-yssel, de la Veluwe & de l'Evesché d'Utrecht, luy porterent leurs clefs & luy demanderent pardon, que plusieurs obtindrent sous grosses amendes & soubmissions à sa mercy. Le Comte de Bergues beau-frere du Prince, y avoit esté instrument de plusieurs belles conquestes: le Massacre de Paris, la perte de Mons, le sac de Malines, affoiblit du tout le courage des partisans du Prince, & ce Seigneur en fut si outré qu'ayant recueilli tout ce qu'il peut faire porter avec soy de ses meubles, il abandonna toutes ses conquestes & se retira hors du Pays avec sa femme & ses enfans: Et bien pour ceux qui s'estoient meslés des affaires de ne se laisser apprehender: car ils estoient traités sans misericorde. Zutphen la principale piece de ses victoires, paye pour elle & pour les autres des environs; car s'estant laissée voir au Canon,& abandonnée de la pluspart de la garnison & de la Bourgeoisie plus zeelée au party du Prince; le reste ayant convié

l'ennemy

Tel estoit le conseil du Iesuite Chrisopolitanus au Roy d'Espaigne qu'il dressat une grande armée pour assieger villes & que celles qui fairoient les retifves fussent traictées avec des cruautés barbares & inouyes, affin que les autres receussent amandement par le traitement de leurs semblables.

l'ennemy avec signes du chapeau du dessus les murailles den venir prendre possession; il y accourt, & tandis qu'on parlementoit, les uns par la breche que le canon avoit ja commencée, les autres à travers les glaces par la muraille s'eslancent dedans, toute l'armée y est introduite sans ordre ny resistance; ceste pauvre ville pillée, saccagée, bruslée, tout ce qui fut rencontré massacré sur le champ, les autres de sang froid pendus, liés & garottés nuds ensemble, contraints à coups de coutelas de se precipiter dans la riviere; si quelques-uns furent espargnés ce ne fut que pour les rençonner par cruels tourments si que leur cõdition fut pire que celle de ceux qui par leur mort avoient ja satisfait à la vengeance. Doesbourg, Deutecom, Locchem, Grool, Heerembergue membres de la Comté : Hattem, Elbourg, & Harderwick au Veluwe : Campen, Zwol, Stenwick, Oldenseel, Hasselt & Goor au pays d'Over-yssel, luy ouvrirent leurs portes sans resistance.

Naerde pour avoit refusé en garnison une compagnie du Comte de Bossu, accepté soixante soldats du Prince, marchandé de recognoistre sur le champ Dom Frederich à la sommation qu'il leur fit faire, & mendié inutilement du secours de divers endroits, vit ses habitans convoqués dans l'Eglise de l'Hopital comme pour y faire nouveau serment, inhumainement contre la foy donnée exposés à la tuerie de sang froid, comme brebis par sentence du Duc, la maison de ville embrasée, le reste des habitans meurtris par tout, les femmes violées, penduës, bruslées, les murailles, portes & rempars unis à rez de chausée, tous les bien confisqués, les habitans à jamais privés de leurs privileges: pauvre villette cendroyée, poudroyée, reduite en ruine & desolation.

Cedere loco dummodo rursus instes consilij quàm formidinis arbitrantur Germani. Tacit. de morib. Germa. C'estoit un Allemand & il avoit aussi ceste opinion.

Le Comte de Schouwenbourg perdit cœur de se maintenir en Frise dans les places où il commandoit comme Gouverneur n'agueres establi par le Prince, & voyant que tout le reste quittoit il abandonna aussi Sueeck, Bolswaert, & Franicker, & tout ce qui le recognoissoit dans le Kuynder. Billi occupa pour l'Espaignol tout ce qui s'estoit declaré contre dans la Frise occidentale : si bien qu'il ne restoit plus rien au Prince que la Hollande & Zeelande & encor non entierement nettes d'Espaignols. Amsterdam, Middelbourg deux principales villes de ces Provinces & quelques autres places asés considerables estoient encor sous le joug; Il estoit donc necessaire pour le salut du pays de le purger de ceste engence estrangere. Mais encor ne peut il estre executé tout à la fois, plusieurs evenemens signalés se passerent, plusieurs bonnes villes eurent beaucoup à souffrir avant que d'y arriver; afin que Dieu autheur des victoires de ce Prince fut d'autant mieux recognu en son œuvre, & la gloire de ses miraculeuses delivrances hommagée de sa bonté, qui vouloit acheminer par degrés l'agrandissement de ceste Republique & la monter au faiste d'une merveilleuse puissance, où elle est parvenuë avec admiration de tout le monde.

Ce n'est donc que commençer : Il faut avançer & achever ceste grande œuvre; en voicy les premices, la moisson entiere se recueillera en son temps. Tandis que ces choses s'executoient ainsi au grand detriment des Provinces & des pays esloignés de la presence du Prince, la Hollande & la Zeelande plus remplies de sang & de nerfs que les autres, & fortifiées par sa sage conduite se resoluënt à une plus genereuse resistance. Nous avons veu qu'il s'estoit jetté dans la Hollande au partir de Malines : Il fut receu à bras ouverts par tout où il passa comme le pere de la patrie, l'Esculape & le medecin de leur liberté : Ceux de Enckhuyse le recueillirent avec une incroyable allegresse, il y ordonna de la fortification, y fit construire un nouveau boullevart, & armer des navires à la guerre pour tenir la Zuyder-zee nette des courses d'Amsterdam : Il visita aussi toutes les autres villes de la Province & se rendit à Haerlem en l'assemblée des Estats qu'il y avoit convoqués.

Mais comme le Soleil à mesure qu'il s'esleve sur son Orison augmente & sa clarté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1572. ſa clarté & ſa chaleur: ainſi les rayõs de la liberté Belgique s'eſpendoient parmy ce peuple,& leur devotion envers ce Prince s'eſchauffoit de jour en jour, aprés le long & cruel hyver de la captivité Eſpaignole: Sa venuë eſtoit un renouveau de cœurs, d'Eſtat, de mœurs, l'image du ſiecle doré aprés une effroyable tẽpeſte d'une longue & mortelle calamité. Les Hollandois faiſoient à qui mieux mieux de recueillir ce Prince, & ce Prince à les careſſer avec une paternelle douceur; ſes cõmandements reiterés par tout aux gẽs de guerre, de vivre en modeſtie avec le peuple & ſans foule, eſtoient franchemeut executés; & le peuple faiſoit la meilleure chere qu'il pouvoit à des hoſtes tant agreables.

Conſeils au Prince,

Eſtant aſſis au milieu d'eux en l'aſſemblée, comme un pere de famille dans ſa maiſon, ils le conſultent comme un Oracle, le ſupplient de leur donner conſeil cõment ils pourroient faire la guerre, *a* & en quelle ſorte ils la pourroient ſouſtenir. Il en dit ſes ſentiments avec tant de ſagacité & de ſolidité, les fortifia d'un ſi puiſſant raiſonnement, que la pluſpart teſmoignerent leur joye par leurs larmes, contrainćts d'eſpraindre leur cõtentement par leurs yeux: *b* Leur courage ſe ravive à la deffence de leur liberté, *c* ils proteſtent d'y vouloir employer corps & biens, & ceux que les victoires de l'Albanois avoient ja fait reſoudre à fuir le pays ſe raſſeurent; tous font litiere du danger.

Qu'il les execute,

d Il execute genereuſement ce qu'il avoit tant judicieuſement propoſé & conſeillé, dreſſe des belles loix & ordonnances pour la diſcipline militaire tant par mer que par terre, regle la iuſtice & la police, eſtablit une nouvelle cour Provinciale & une chambre des Comtes en la place de celle qui s'eſtoit abſentée, exige nouveau ſerment de tous, envoye Battembourg en Zeelande avec ſemblables reglemens, & appaiſe par ſes deputés une facheuſe ſedition ſurvenuë à Medenblick entre la Bourgeoiſie & la ſoldadeſque, pour l'empriſonnement d'un fils d'un Bourgeois monté ſur le rempart, reputé crime capital en une place de frontiere.

Eſtoile extraordinaire,

e Ceſte année fut remarquable par l'apparition d'une nouvelle Eſtoile au ciel de grandeur extraordinaire reſplendiſſante à merveilles, laquelle ſe fit voir durant neuf mois proche du Caducee à la teſte du Dragon, ſans bouger d'une place durant trois ſepmaines, & donna ſujet à pluſieurs grands Aſtrologues & doctes Mathematiciens d'en diſcourir & eſcrire: Ils ont aſſeuré que depuis la creation du monde une ſemblable n'avoit point eſté veuë, fors celle qui apparut aux Sages en la naiſſance de Ieſus-Chriſt. Le cours de la nature eſtoit cõme alteré par tant d'iniquités. c'eſtoient eſmotiõs bruyãtes qui la travailloient dans ces grands mouvements qui ſe faiſoient ouïr par tout. Le ciel ſe declaroit de la partie & ſe rendoit ſenſible aux playes des hommes & à tant de cuiſantes ſeignées qu'on avoit faites ruiſſeler, teſmoignages des maux paſsés, preſage de ceux qui eſtoient à venir.

Ordre du Prince par tout,

Le Prince avoit ſi bien ordonné de toutes choſes, qu'il avoit mis ces Provinces en eſtat de faire la guerre à l'offenſive & deffenſive. En Zeelande ceux de la Veere & de Fliſſingues aſſiegerent Ter-goes avec peu de ſuccés, deſaſſiegé par Montdragon de la part du Duc d'Alve, & ne furent ſi malheureux devant Middelbourg comme nous verrons en ſuite; Ils firent des notables prinſes ſur la Mer avec les autres villes du parti ſous les ordres du Prince, qui avoit eſté recognu & declaré Admiral general.

Siege de Haerlem.

La vigoureuſe reſiſtance que ceux de Haerlem teſmoignoient à ſe deffendre, & les opportuns ſecours que le Prince leur envoya bien que finalement ſurmõtés par la puiſſance de leurs ennemis & par la calamité d'un long ſiege, leur fit bien voir qu'ils n'avoient pas les mains de laine ni les courages abbatus. Dom Frederich entreprend d'aſſieger ceſte ville avec une grande armée & quatorze piece de gros canon de batterie. & tandis qu'il ſe preparoit, les habitans ayans taché inutilement de prevenir ſa cruauté par humbles ſupplications qu'il rejetta, jurerent tous enſemble d'expoſer corps & biens pour la deffence de leur patrie ſous l'authorité & gouvernement du Prince.

 Dom

a *Nec impetu potius bella quàm perſeverantia gerenda. App. Claudius ap. Sen. l. v.*

b *Belligerandũ eſt aut pro nobis ipſis laſis, aut injuria affectis opem ferendo. Andocid. Orat.* 3.

c *Qui autẽ non defendit, nec obſiſtit ſi poteſt injuriæ, tam eſt in vitio, quam ſi parentes aut patriam, aut ſocios deſerat. Cic.* 1. *Officior. cap.* 7.

d Rome mere des armes n'a rien eu de plus religieux que l'obſervation de la diſcipline militaire; un põmier chargé de fruićts, rencontré au milieu du cãp de Marcus Scaurus, fut trouvé le lendemain encor avec tous ſes fruićts; & toute une Camerade pour avoir mangé d'un poulet deſrobé par un ſeul, fut condamnée à la corde. Les Pays bas ſubſiſtẽt encor principalement par le moyẽ de ceſte diſcipline militaire.

e Gemma docte Mathematicien de Friſe & pluſieurs autres ont philoſophé la deſſus avec admiration, quelques uns ont dit quelle ſe montra durant trois ans.

Ceux de Haerlem ſe vantent d'avoir causé la conqueſte de la ville de Damiete ſur les Sarrazins en l'an 240. ayans rompu avec leurs Navires la chaiſne de fer qui traverſoit le port par où ils entrerent. Ils s'attribuent auſſi l'invention de l'imprimerie par Laurens le Coſtre de leur ville.

Dom Frederich campa devant: Ripperta qui commandoit en la ville, eut un puissant assendant sur leurs esprits par une harangue pathetique. Le Prince qui estoit à Delft les renforça de suffisante garnison, quatre cents chevaux & trois mil hômes de pied en diverses fois, leur envoya S. Aldegonde l'un de ses côfidens qui châgea le Magistrat: Mit aux châps douze cents hômes de pied & cent cinquante chevaux sous la côduite du Côte de la Marche avec charge de se loger entre Leyden & Haerlem, qui furent deffaits par cinq mil hômes de pied & six cents chevaux, au prix de la vie de plus de la moitié des gens du Prince & au peril de celle du Côte, qui perdit deux chevaux entre ses jambes. 1572.

Au second assaut les assiegeans perdirent plus de quinze cents hômes.

On a veu des femmes faire des actions si relevées que les hommes ont eu bien de la peine d'y attaindre. l'Antiquité en a fourni en tous aages & en toutes nations, & Plutarque en a fait un traicté.

Les Romains se sont utilement servis de ceste ruse. Decimus Brutus assiegé par Antonius dãs Modene, fit sçavoir fort à point de ses nouvelles au camp des Consuls par le moyen des Pigeons. Les assiegés d'Haerlem en nourrissoient qui couvoient, & les envoyoient dans un panier en lieu secret d'où ils estoient prins par gens apostés; & quand le Prince leur vouloit escrire il plioit un billet couvert de cire à la jambe d'un, auquel il donnoit le vol qui s'envoloit à son pigeonnier, & estoit recueilli & le billet prins, dequoy ils donnoient des signals.

La batterie commençe, le canon tonne, les assauts sont livrés, renouvellés & soustenus avec grande animosité de part & d'autre & grâde tuerie des assiegeans. Le Prince les rafraichit plusieurs fois de vivres & de gens, tant qu'il eut la mer de Haerlem libre, & entre autres d'un secours de quarâte chariots chargés de toute sorte de provisions sous l'escorte de trois cents hommes; les assiegés donnent des preuves signalés de leurs courages & de leur valeur par plusieurs braves sorties, en l'une desquelles ils tuerent plus de six cents ennemis, emporterent onze Enseignes, emmenerent six canons & cinquante bestes, brusslerent trois cents tentes aprés en avoir enlevé le butin. Le Duc les presse 1573. de plus fort par le tonnerre de son canon, par mines, & à tout cela les assiegés respondent valeureusement; les femmes rendent des guerrieres actions au dessus de la portée de leur sexe, & tous ensemble repoussent un troisiesme assaut furieusement livré en une breche de deux cents pas avec honte & perte des assaillans: ils estoient si acharnés qu'ils pendoient incontinent tous les prisonniers de part & d'autre. Les Pigeons faisoient la charge de Messagers ordinaires du Prince aux assiegés, pour leur donner de ses nouvelles. La famine pressa si extremement ceux-cy, que ne pouvans plus estre secourus par eau, plusieurs en moururent. Le Prince les voulut secourir par terre du costé du Bois, & les assiegés en nombre de deux mille s'estoient apprestés de donner une camisade au Camp à point nommé: mais Battembourg qui menoit le secours fut rompu & deffait, luy tué & beaucoup des siens.

Annibal pour se deffaire des prisonniers Romains les faisoit côbattre les uns contre les autres. *Plut. in Annib.*

Ce siege cousta à la ville douze cêts huictante trois mille livres de dommage.

Ceste extremité & le refus que Dom Frederic fit de laisser partir la gendarmerie saufve de la ville, avoit fait resoudre tous les hommes de se faire voye à travers le sang en une sortie, & de passer sur le vêtre de l'ennemi, ou de mourir tous en gens d'honneur l'espée à la main: mais la fascheuse importunité des femmes & des enfans qui s'y opposerent en foule avec rumeur à la sortie, ne voulans demeurer seules à la discretion des Espaignols, les obligerent aprés un siege de sept mois de se rendre au Duc, en racheptant leur pillage & leurs vies pour deux cents quarante mille livres, cinquante sept de leurs principaux Bourgeois livrés à discretion, avec les gens de guerre. Miserable accord! Dom Frederich fait remettre toutes les armes en la maison de ville: assigne divers lieux aux Bourgeois, aux femmes, aux soldats: fait son entrée victorieuse, les siens occupent les portes & les lieux principaux de la ville: tout se prepare à un funeste spectacle. Ripperda Gouverneur de la place, son Lieutenant, tous les Capitaines & Officiers de la garnison, les Ministres, plusieurs Bourgeois & plus de quatorze cents soldats François, Allemans, Escossois, Valons, finirent miserablement leurs vies, non à la façon d'Annibal; mais par les mains des bourreaux, par le glaive, par la corde, par les eaux, attachés deux à deux & noyés sans misericorde. Les malades gisans dans l'Hospital, & ceux qui accablés de viellesse avoient ja un pied dans la fosse y furent inhumainement precipités par une mort honteuse. Vn Capitaine Escossois nommé Balfour eut la vie sauve sous promesse d'assassiner le Prince; mais estant en liberté il l'en advertit luy mesme, & luy continua fidellement son service: On fit perir de fain tous les soldats qui estoient en un fort hors la ville. La ville fut canonnée de dix mille deux cents cinquante coups: Plus de douze mille des assiegeans perirent & deux mille des assiegés.

1573. La longueur du siege donna temps aux autres villes de la Hollande de se preparer à la deffensive, & toutes ces inhumanités de Harlem les firent resoudre à perir cent fois, plutost que de se sousmettre à le discretion des Espaignols. Le Duc fait publier un pardon general pour tous ceux qui y voudroiẽt recourir, semblable à ceste plante Raphanus de bonne odeur mais mortelle au goust, & une declaration de vengeance avec menaces de ruine contre tous ceux qui le voudroient mespriser. Nul ne s'y voulut fier; Rotterdam respond genereusement *qu'il recognoit le Roy d'Espaigne, mais qu'il ne veut autre Gouverneur que le Prince d'Orange.* La mutinerie des Espaignols qui se trouvoient en arriere de vingt-huict mois de paye, les ayans arrestés durant un mois & demy dans ces mescontentements, retarda le siege d'Alcmaer heureusement pour eux, & convia ces mutinés de deputer au Prince dix de leur troupe, lesquels en habits de marchands furent admis en sa chambre luy estant encor au lict, exposerent leur charge, firent cognoistre leur condition, & la facilité qu'ils auoient de luy livrer Haerlem s'il leur vouloit faire toucher quarãte mille livres; il gousta l'offre, & faute d'argent fut contraint de perdre ceste belle occasion de la recouvrer sans coup ferir.

Es Indes se trouve un simple appellé Raphanus d'une ordeur singuliere & attrayãte, mais morrelle à ceux qui en mãgent. Plin. lib. 12. c. 8.

La perte de ceste belle ville l'avoit affligé, & plus celle de tant de braves hommes, & de tant d'ames innocentes qui y furent enveloppées. Il se rendit à Leyden, pourveut à la seureté de la ville, y laissa le jeune Comte de Montgommery avec une brave troupe de François accourus à son service, Payet pour Gouverneur avec seize cents hommes en garnison; revient à Delft & delà à la Briele, passe en Zeelande, fait une visite generale de toutes les villes de son party, & les fortifie & ravigoure par sa presence. Elles en avoyent bien besoing, cét eschec avoit tellement esbranlé tout le Pays que plusieurs ne pensoient trouver seureté qu'en la fuite: La Nort-Hollande en avoit eu la fiebvre, tous les Gouverneurs des villes en escrivirent au Prince en termes deplorables, ne representans que miseres, pauvretés, deffaut d'hommes, de cœur, d'argent, de vivres, de munitions. Il les tança de peu de cœur, releva leurs courages abbatus, respondit à tous les inconveniens qu'ils luy proposerent, leur fit voir une constance admirable dans ces grandes affaires, une ame d'autre trempe que les autres, & qu'il n'y à rien qui ne fasse joug à la magnanimité d'un grand homme: Mais tres-loüable Prince d'avoir tousiours appuyé sa principale force sur son Dieu, & jetté l'ancre de son salut en l'esperance du secours du Tout Puissant.

Cuncta virtute expugnabilia clamitabant Romani adversus Cataractum Victorem. Tacit. Annal. 12.

Sa prudence n'oublie rien de tout ce qui se peut humainement pour les secourir des choses necessaires: La plus grande difficulté consistoit à trouver de l'argent & il n'y en avoit point: Il fait saisir les biens des Ecclesiastiques & des absents, dresse un Conseil d'Estat pour luy ayder en la direction des affaires, & ordonner de toutes choses en son nom & en son authorité.

A toutes ces difficultés fut encor adjoustée la defection du Comte de la Marche & de Bertel-Entens son compagnon d'armes & de fortune. La Couronne de l'ouvrier gist en la perfection de l'œuvre. Ils avoient bien commencé, mais leur fin a esté mauvaise & fait juger, que ce qu'ils avoient si genereusement executé en la prinse de la Briele & aux actes suivans, bien que adressé par une particuliere providence du Ciel pour le premier & signalé fondemẽt de ceste Republique, regardoit plus leur advantage particulier que le bien de la cause & l'interest de la patrie. Ils cõmencerẽt à se plaindre insolemment de la solde de leurs soldats, & qu'õ ne leur donnoit pas les provisiõs necessaires; de ceste arrogance Entens passe au mespris & à la calõnie, se jette sur la fripperie des Estats, n'espargne pas mesmes le Prince, lequel adverti les mande venir & sans s'esmouvoir non plus que Cæsar & Auguste, leur cõmande d'estre plus retenus en leurs discours. Entens au lieu d'obeïr s'eschappe de plus fort en paroles extravagantes, sentãs la mutinerie & la seditiõ: On l'arreste

Ipse divus Iulius, ipse divus Augustus & tulere ista & reliquere; haut facile dixerim, moderatione magis an sapientia: namque spreta exolescunt: si irascare adgnita videntur. Cremutius apud Tacit. parlant des Satyres que Catulle & Tibulle avoient faits contre ces Empereurs.

Et Suetone parlant du premier, dit que: *si qua dicerentur adversus se, inhibere maluit quàm vindicare.*

prisonnier pour luy apprendre à obeïr. Son compagnon prend l'affaire à 157
cœur & tache de le retirer par force. Le Prince desiroit d'appaiser ce mescontentement par la douceur, mais la Marche ne se voulut jamais rendre capable de raison. On arme la Bourgeoisie de Delft par ordre des superieurs, on leur met la main dessus à tous les deux, ils sont accusés de plusieurs autres choses, leur pouvoir estre revoqué, eux desmis & cassés. Quant à la Marche dés qu'il fut en liberté, il ne pensa qu'à se venger par practiques & monopoles contre l'Estat : On fut contrainct pour refrener sa furie de le confiner dans le chasteau d'Honinge prés de Rotterdam avec des gardes, d'où eschappé; il se retire dans Rotterdam mesme, là où il ne cesse de machiner nouvelles entreprinses. Il meritoit la mort pour plusieurs cas; le mespris quil faisoit du Prince & des Estats avec un orgueil insupportable; les jactances qu'il publioit ouvertement, d'avoir quatre-vingts vaisseaux & trois mil hommes à son commandement pour ranger les Estats à ses volontés; les injures qu'il avoit ordinairement à la bouche contre eux pour n'avoir pas voulu adherer à toutes ses demandes; une infinité de concussions qu'il avoit commises dans le pays; & plusieurs cruautés exercées contre les gens d'Eglise & autres affectionnés à la patrie, luy faisoient son procés : mais pourtant le Prince ne voulut pas qu'il fut traicté à la rigueur pour le respect de sa maison & des services qu'il avoit rendus, on se contente de le renvoyer; Il se retire en sa maison de Liege; là où il finit ses jours de la morsure d'un de ses propres chiens, qui estoit devenu enragé.

Le mespris de la personne d'un Prince ou d'un estat, est tousiours un avantcoureur de la conjuration contre iceluy, & Tacite marquant cela dit que : *Nusquam male fecerunt nisi qui male loquuti.* Le Prince le traicta avec beaucoup de douceur & la peine qu'il luy fit ordonner est semblable au jugement de Philippes Roy de Macedone qui jugeant deux meschants hommes ordonna à l'un de sortir promptement de ses terres, & à l'autre de luy courir aprés.

Le Prince n'estoit pas encor à delivre de cest esprit malin, que le Comte de Bossu comme un tison soufflé par la rage des Espaignols, practique l'un des Bourgmaistres de Delft pour l'obliger de luy livrer le Prince : Il luy escript luy marquant *le contentement qu'il a que le Comte de la Marche ayt esté arresté prisonnier*; l'exhorte *de perseverer en la fidelité qu'il avoit jurée au Roy, & de penser aux moyens de faire saisir le Prince & le luy livrer au camp de Haerlem, luy promet outre la grace & le pardon du passé une bonne recompence & à tous ceux qui s'y ayderont*; Envoye la lettre par un soldat qui estoit prisonnier, lequel au lieu de la donner au Bourgmaistre la remet à Battembourg subrogé à la Marche. Cestuy-cy l'ouvre & l'ayant leuë, de mesme pas l'envoye à Delft au Prince. Lequel mande incontinant venir le Bourgmaistre, luy lit la lettre, & *Ie n'eussé jamais creu*, luy dit il, *que vous eussiés esté tel que de preferer l'ennemy à vostre patrie* : l'autre s'excuse & respond, *que le Comte de Bossu n'estoit pas en sa puissance, & qu'il ne le pouvoit pas empescher d'escrire ce qu'il vouloit, mais que quant à luy il sçavoit bien qu'il ne manqueroit jamais de loyauté & de fidelité au public.* *Si ainsi est*, repartit le Prince, *faites en sorte que le Comte de Bossu me tombe entre mains.* L'autre repart, *que sa conscience ne le luy permettoit pas.* Le Prince le fait arrester prisonnier.

Deux excellents traits d'un grand jugement, le premier pour surprédre le meschant en sa faute; le second pour tirer de son cœur la volonté qu'il y pouvoit avoir.

Le Comte de Bossu qui estoit en mauvaise estime parmy les Espaignols se vouloit signaler par ceste lascheté. Il estoit Flamend & ne consideroit pas que ceste seule qualité le rendoit odieux aux autres : Et que quand il eut peu delivrer le Prince c'eut esté le plus court chemin de sa propre perte. Encor devoit il espargner un Prince qui estoit l'honneur de son siecle, l'amour du peuple, & le pere de la patrie, de laquelle il estoit membre ou enfant luy mesme si ce n'est qu'il eut degeneré; Prince qui avoit procuré du bien à tous, jamais fait mal à personne, qui n'estoit armé que pour la deffence de la liberté publique, contre la tyrannie & la violence de ceux qui luy ayans iniquement ravi tous ses biens, abbayoient encor aprés sa vie & son honneur. Le Prince qui ne tarda pas de l'avoir sous sa main, ne luy voulut pas rendre selon sa mauvaise volonté, & vainqueur de soy-mesme aussi bien que de ses ennemis, il se contenta de luy monstrer le baston sans le frapper.

C'est une mer toute dans le pays qui separe la Hollande d'avec la Frise.

Le Duc d'Alve avoit prins à cœur de se rendre maistre de la Zuyder-zée, sur laquelle les Nort-Hollandois molestoient journellement les villes de son

obeyssance,

1573. obeyssance, & sur toutes Amsterdam de laquelle ils avoient bouché le port & du tout interrompu le commerce. Le Prince la tenoit bridée par les forts qu'il avoit fait construire sur les diques. Le Comte de Bossu accepta volontiers ceste expedition de Mer, comme Lieutenant du Duc sur la marine; il fait voile d'Amsterdam avec trente navires de guerre bien équipées, de gens, de canon, d'armes, de munitions; se commet sur l'Admirale nommée *l'Inquisition* portant trente pieces de metail, deux cents hommes de deffence & parmy iceux quantité de seigneurs & gentils-hommes: & d'abordade se rend maistre de tous les forts bastis sur les diques. Les Nordt-Hollandois tousiours semblables à eux mesmes, relevent leurs courages comme la palme, mettent leurs fortunes au vent avec vingte quatre navires, beaucoup moindres en grandeur, en forces, en canons, en hommes, mais de plus de cœur commandées par Ruychaver brave & vaillant Capitaine de marine, resolu d'en avoir sa raison. Le premier rencontre fut si aspre que rien ne termina le combat que la nuict, mais le jour suivant nos Argo-nautes qui ne voyoient point de milieu entre la victoire & la mort, reduicts à l'extremité d'un desespoir, tachans à vendre cherement leurs vies, firent si bien qu'ils obtindrent le premier. La meslée fut longue, cruelle & sanglante, les nostres ne desirans que de venir aux mains, & les autres se tenans de loing: enfin l'une des principales accrochées, le Capitaine & les principaux prisonniers, le reste en nombre de plus de cinquante tués, noyés, Diericken Admiral de Nort-Hollande s'attache par un furieux combat contre l'Admirale ennemie où commandoit Bossu, le canon mugit horriblement de part & d'autre, la mer est toute en feu, on vient aux approches, la grelle des mousquets & des arquebuses en couche plusieurs, ils s'accrochent dans la chaleur du conflit, on vient au combat de main, parmi tel tintamarre à peine discerne on les voix mourantes, la mer rougit de leur sang, ceux qui restent s'acharnent de plus fort à qui aura l'honneur de la victoire, elle commence à pancher du costé des nostres: Icy leur furie se redouble, leurs armes ordinaires ne peuvent bien respondre à leur fougue, ils arrosent les Espaignols du haut des hunes avec chaux vive & pots ardans, les percent avec lances à feu; les autres n'avoient pas les mains liées, le combat estoit general, quelques unes mises à fonds, autres assablées, autres prinses, la plus grande partie print la fuite; l'Admirale ennemie rendoit encor du combat qui dura vingt-quatre heures sans intermission, extremement pressée par la nostre & par les autres de renfort. Bossu n'en pouvant plus, abandonné des siens, sa navire eschouée, la plus part de ses gens en pieces, se rend à vie saufve, & de tous ceux qui restoient dans son navire, emmené prisonnier à Hoorn où il demeura jusques à la pacification de Gand. Le Prince luy fit ressentir sa clemence en luy sauvant la vie, se servit de luy pour garentir les restes de Haerlem qui avoient le cousteau à la gorge, & releva publiquement du Ciel comme Achilles, ceste signalée victoire par un jeune general qui fut celebré avec solemnelles recognoissance au Dieu des batailles.

Tantusque ardor ex desperatione singulos cœpit, ut victores se putarent si non inulti morerentur. sed dum mori honestè quærunt, feliciter uicerunt. Iustin. lib. 20. parlant de la Bataille des Crotoniens cõtre les Locrois, inferieurs en nõbre de plus de la moitié à leurs ennemis, qu'ils vainquirent par leur courage.

Le butin de ce navire fut grand & arresta les victorieux si lõg temps qu'ils ne peurent suivre les autres qui se sauverent de vitesse ayans eu temps de descharger leurs vaisseaux.

Homere qui semble vouloir former en la vie d'Achilles, un modelle, de toutes les parties necessaires à un grand Prince, dit, qu'il ne vainquoit jamais ses ennemis qu'il n'en rendit graces à ses Dieux Iliad 22.

Alckmaer dés la perte de Haerlem estoit menacée par les Espaignols cuidans que le voisinage & le mauvais traictement des autres les obligeroit à ne se roidir contre la violence & cruauté de leurs armes. Au contraire son courage s'esleve par les difficultés comme l'Arche par l'abondance de l'eau, il se fortifie en extreme diligence de quatre nouveaux boullevarts, fait des forts pour favoriser chés soy la traicte de vivres. Dom Frederic les fait taster par quatre cents chevaux & deux mille cinq cents hommes de pied, croyans de n'avoir à faire qu'à recueillir la victoire, & emmener ceste ville prinse au chevet du lict de son pere; mais Dieu en avoit autrement prononcé, & l'issue luy faira voir chose bien contraire.

Le Magistrat de la ville se cuida repentir de n'avoir voulu reçevoir la garnison du Prince qu'à l'extremité, & lors que l'ennemi estoit ja devenu maistre

des Faux-bourgs: Cabilleau & Ruychaver hardis Capitaines aprés avoir esté refusés avec leurs troupes y furent seuls receus & ouïs tumultuairement en plain marché : comme Ruychaver monté sur la maison de ville se print à crier au peuple, *Il ne faut pas long temps consulter, il faut dire ouy ou non*, & l'un des Bourgmaistres à luy respondre, *Ie veux vivre & mourir avec le Prince*, puis suivi du peuple en foule accourent tous à la porte de Frise, laquelle ils ouvrent par force & introduisent les gens du Prince, lesquels encouragés par cest accueil, se rendent de mesme gayeté à la porte de Kermer, & dans une sortie font desloger l'ennemi du Faux-bourg où il s'estoit ja flanqué & y mettent le feu.

Dom Frederich picqué au jeu, assiege la ville à bon escient avec seize mil hommes de pied & de cheval : elle estoit defenduë par huict cents hommes de garnison, treize cents Bourgeois portans armes, & quelque nombre d'estrangers; Cabilleau estoit leur Gouverneur mandé par le Prince. Il y avoit dedans escharceté de vivres, point d'apparence de secours qu'au trenchant de l'espée. Incontinent vingt pieces de gros canon de quarante livres de bale commencent à joüer sans relache, & dans un jour par deux mille trente six coups ayans fait breche raisonnable, on marche à l'assaut sur la porte de Frise; le fossé tout en feu, trois rafraischissements combattent chacun durant une heure, hommes & femmes s'encourageans à une masle resistence par la multitude des artifices qui tuent & grillent les assaillans; trois Enseignes ja plantées sur un boulevart bruslées & foulées aux pieds avec le reste, tout ce qui n'espousa la mort fut contraint de lascher le pied. En mesme temps on livre un autre furieux assaut sur la Tour Rouge, par trois fois repris & favorisé de la batterie continuelle de deux canons qui tiroient à fleur de rempart sur lesquel ils s'eslancent avec leurs ponts, mais tout cela est renversé en bas; & ceste journée fut perte aux assiegeans de cinq cents hommes, de quinze chefs & officiers, de trois cents blessés; des assiegés quarante qui se signalerent aussi par plusieurs sorties.

Hieronimo Espaignol fait prisonnier en une sortie, comme on l'aloit pendre il fit requeste qu'on luy sauvat la vie, offrant de croire au Diable & de l'adorer : telle estant leur commune opinion touchant les Reformés. Ainsi les Iesuites de Munstre ont publié un livre auquel ils affirment que le Diable est le Dieu des Calvinistes.

La suite ne leur fut pas plus heureuse : car s'estans fait jour à un autre assaut par le foudre du Canon, & ja advancé leurs ponts pour sur iceux traverser les fossés, la furie du Canon de la ville les mutila si fort, qu'il les rendit du tout estropiés à leurs usages. Pensans donner l'assaut ils ne firent que le presenter, & ne fut au pouvoir de Dom Frederic de remettre le cœur au ventre des siens, tant ils avoient estés tastonnés és precedans. Ils eurent grand tort de joüer manque aux Dames de la ville qui les attendoient à bras ouverts sur la breche, prestes à les recueillir & caresser avec pots, chauderons, cercles ardents & feux d'artifices, pour leur oster la desmangeson. Ils ne cerchent donc plus desormais qu'à se deffaire honnestement d'une si fascheuse besongne; les approches de l'hyver, les pluyes, le eaux qui couvroient ja tout le pays, mais principalement la rupture des diques & des escluses qui avoient esté ouvertes presque de toutes parts, par les soings & vigilances extraordinaires du Prince, furent les moyens hnmains de leur delivrance. Les lettres que le Prince leur escrivoit pour fortifier leurs cœurs & leurs courages à resister jusques à la fin, & pour les consoler dans les plus grandes extremités, interceptées par Dom Frederich, servirent d'un coup d'esperon qui hasta sa retraite aprés y avoir laissé plus de mille hommes.

La guerre estoit alumée en divers endroits de ces Provinces à gain & à perte. Le Prince tenoit les Espaignols dans des fascheux exercices pour les cõtraindre de quitter le pays & le laisser en repos; Il les pressoit à Middelbourg par la valeur des Zeelandois; Amsterdam estoit aux prises ordinaires avec ceux de Nort-Hollande ses partisans, qui les tenoient coignés dans leur port par la perte de ceste bataille navale; Alckmaer à delivre d'ennemi: Il faut encore pousser avant à l'offensive. Geertrudembergue estoit à sa bien-seance pour couvrir ceste belle ville de Dordrecht: & entre les mains de l'ennemi son voisinage luy estoit une escharde jour & nuict. Pour la luy arracher le Prince

1573. s'estant rendu à Dordrecht sous pretexte de la fortifier, & fit donner l'escalade par Du Poyet Capitaine François du costé de la porte de Breda, tandis qu'il le faisoit amuser du costé du port, avec telle dexterité & promptitude, qu'il tailla en pieces partie de la garnison avant qu'elle peut courir aux armes, & contraignit le Gouverneur de sauter par la fenestre de son logis, laissant une somme d'argent sur la table qu'il avoit receue le jour precedent, laquelle servit de curée aux assaillans, & ne fut fait aucun tort ne dommage à la Bourgeoisie, qui avoit trempé à l'entreprinse: le Prince y jetta une garnison de huict centshommes, qui ne laissoit rien habiter jusques aux portes de Breda & de Boisleduc & tenoit en raison tout le Brabant.

...Prince ...porte ...truy- ...erge ...escala-

L'entreprinse que le Gouverneur de la Vere pour le Prince, avoit formée & executée sur Ter-Tolen faillie au prix de la vie de prés de mil hommes des entrepreneurs, fit voir que les armes sont journalieres. Elle fut heureusement recompensée par la surprinse du chasteau de Rammekens, exploitée par Ionghe subrogé à la place de l'autre, & par Boyssot Gouverneur de Flissingues par ordre du Prince. Ils firent semblant de preparer leurs forces contre Arnemuyden: Le Gouverneur de Rammekens prenant ceste feinte pour argent cõptant, y avole avec les principaux des siens pour les soustenir, menant avec soy son Chirurgien, & n'avant laisé que septante hommes dans la place. Nos Gouverneurs proffitent l'occasion, & avec grande promptitude l'assiegent par mer & par terre, le canonnent, & ja la mine estoit sur le point de jouër: comme ceux du dedans desnués d'hommes, celuy qui leur commandoit blessé, sans secours de Chirurgien, eslevent l'estendard de paix, & par la reddition de ceste place les assiegeans gaignent dixhuict canons, quantité de munitions de guerre & de bouche, frayent le chemin à la conqueste de Middelbourg.

...que ...Tolen

Surprend Rame-...

Ce Chasteau fut basti par l'Empereur Charles V. en l'Isle de Walcheren en Zeelande entre Flissingues & Arnemuyden pour la seureté de l'embouchure de la riviere.

Ces prosperités ne font pas eschaper le Prince au contraire il justifie de nouveau ses armes, fait voir à tout le monde qu'il a:mis le droict de son costé, se range de soy-mesmes à la raison, porte toutes ses volontés aux pieds du Roy d'Espaigne comme seigneur du Pays, & dans l'union de ses interests avec ceux des Estats des Provinces où il commandoit, s'en adresse à luy par lettres & tres humbles supplications. Là il releve *la cruauté, la violence & la tyrannie du Duc d'Alve, l'accusant comme l'unique motif de la guerre & de la desolation du Pays bas, supplie tres-humblement le Roy de luy accorder & à tous ses subjects libre exercice de la Religion, paysible jouyssance de leurs franchises & privileges, & deschargement des Estrangers, & que leur requeste ne soit point supprimée comme plusieurs autres qu'ils luy avoient presentées, mais qu'elle puisse venir devant ses yeux; implore l'ayde & la faveur de tous les Princes & Potentats de la terre, pour esmouvoir leur Roy à prendre pitié & compassion de leurs doleances, & les prend en tesmoings de l'offre qu'ils luy font de luy continuer leur fidelité & obeïssance.* Par une autre lettre qu'il escrit aux Estats generaux des Provinces, *Il les semond & exhorte serieusement de se joindre à luy pour une œuvre si saincte, tendante à la revendication de la liberté publique, & au restablissement de leur fœlicité abbatuë.* L'Empereur Maximilian qui avoit ses desirs à la paix, fit voir qu'il n'estoit pas sourd à leurs cris par les instãtes prieres qu'il fit au Roy d'Espaigne de la leur vouloir donner, & par l'exhortation qu'il fit au Prince de se tenir à recoy, l'asseurant de sa prochaine reintegrande en tous ses biens, ou d'autres de pareille valeur ailleurs, mesmes en la Comté de Charolois: Mais le Roy d'Espaigne qui avoit son but à l'oppression du pays & à l'aggrandissement de son authorité, n'en voulut rien demordre, & se rapporta à la responce qu'il avoit donnée à l'Archeduc Charles frere puisné de l'Empereur, lors qu'il fut en Espaigne pour ce sujet en l'année mil cinq cents soixante neuf. Le Prince qui n'estoit armé principalement que pour la liberté de sa Religion & pour le salut du peuple, ne voulut pas separer ses interests des autres; Sa vie ne luy estoit pas si chere que sa Religion, ni son repos à preferer à celuy du Public.

Grande prudence ...Prince ...laquel- ...justi- ...ses ar-...

l'Empe-... le ...de ...accor-der,

La principale loy des Romains est le salut du peuple *Salus populi, suprema lex esto,* disoit l'Empereur Maximilian. C'est ce que firent voir les trois Decies, & M. Curtius. C'est le sentiment de Scipion l'Affricain & de Marc Antonin qui estimoiët plus de sauver un Citoyen que de tuer mille ennemis.

L'Espaignol

L'Espaignol bien qu'il ne voulut rien donner aux prieres de l'Empereur, ni aux supplications du Prince & des Estats, fait neantmoins semblant de vouloir retrancher le mal en ostant le principal instrument d'iceluy, & d'adoucir la playe en changeant de cautere. Il rappelle le Duc d'Alve pour luy subroger un autre Castillan qui ne valoit gueres mieux, & à la place de Dom Alvaro de Tolede il establit Dom Louys de Requesens grand Commandeur de Castille son Gouverneur & Lieutenant general és Pays bas, qui marcha sur les traces de son antecesseur.

L'Albanois se voyant chargé de la haine du Ciel & de la Terre, de Dieu & des hommes, le Pays en tres mauvaise humeur contre luy & sur le penchant de sa perte, battant le chien devant le lion avoit demandé son congé, cognoissant bien qu'il n'y devoit & n'y pouuoit plus estre souffert; & fit voir le regret qu'il avoit d'en partir, en recommandant à son Roy la personne de son fils pour luy succeder au gouvernement, qui s'estoit monstré imitateur de sa cruauté & heritier de la haine qu'il avoit portée contre le pays: homme de sang, instrument de violence, verge de fer en la main de l'Espaignol, avec laquelle il a matté ce peuple, ayant changé leur premiere felicité en ruine, leur richesse en pauvreté, leur gloire en ignominie, leur paix en une guerre qui les afflige encore, tison ardant de la tyrannie exercée contre ces pauvres Americains, boute-feu des divisions excitées en Allemaigne soubs Charles V. pour la Religion, *a* & qui pour principal trophee de ses exploicts relevoit en paroles de jactance la perte de dix-huict mille six cents hommes, qu'il avoit fait mourir dans les Pays bas par les mains des bourreaux, sans conter ceux que la guerre avoit engloutis, qui montoient à plus de cent mille; vray Cleander de son Commode, vray Remire de son Borgias, d'arrivée bien accueilli de son maistre, mais peu aprés disgracié quoy que sous autre pretexte.

Les Protestans de France n'estoient pas lors mieux traités que ceux des Pays bas; ceux de nostre voisinage du Dauphiné en plusieurs lieux opprimés en la liberté de leur religion par emprisonnements, tueries, meurtres. *b* Montbrun reprend les armes pour la deffence du parti; Et nos Orangeois se meslans de la partie courent les terres du Comtat, prenent prisonniers, butinent tout ce qu'ils rencontrent, mulets, charretes, marchandises. Barchon Gouverneur pour n'estre infracteur de la paix qu'il avoit traitée avec le Cardinal d'Armaignac, desadvoüe ces procedures, eslargit les prisonniers, relaxe les prinses, pourvoit & renforce de garnisons les places de son gouvernement & ordonne la construction d'une Citadelle à Courthezon pour brider les intelligences des estrangers. *c* Montbrun & les Protestans dés environs le pressent extraordinairement de se declarer, luy remonstrent *qu'il ne le pourroit faire pour une plus juste querelle, pour laquelle le Prince estoit armé contre l'Espaigne: Qu'il ne rencontreroit jamais une occasion plus opportune pour prendre raison contre le Comtat, des torts & injures qu'il en avoit receues.* Barchon respond *qu'il ne s'y pouvoit embarquer sans ordre de son Maistre duquel il l'attendoit*, ni sans avoir au prealable serré la cueillete pendante. Le Comte Ludovic Regent de la Principauté qui estoit encor en Allemagne depuis la reddition de Mons, commande à Barchon de vivre en paix avec tous les voisins & particulierement avec les subjects de France, & de faire promptement reparer les courses que les Orangeois avoient faites sur eux. Le Roy luy en avoit ja envoyé des plaintes, & Barchon avoit prevenu ce commandement.

Il despeche le Lieutenant Mutonis au Cardinal d'Armaignac & au Mareschal de Dampville pour leur faire sçavoir l'ordre qu'il avoit receu, & convient avec le Cardinal & le Comte de Ville-Claire Gouverneur du Comtat d *Que ceux de la Principauté & du Comtat vivroient en paix & en repos ensemblement; Qu'aucun des deux Estats ne courroit ou fairoit acte d'hostilité l'un sur l'autre; ains s'advertiroient des complots, machinations & entreprinses qui se brasseroient contre l'un desdits Estats, & s'y opposeroient chacun de leur pouvoir: Qu'il*

Marginal notes (right): retraicte du Duc d'Alve. — ses vices. — guerres contre les Protestans de France. — & d'Orange contre le Comtat. — accord.

a Dans son voyage il rencontra le Comte de Koninghsteyn oncle maternel du Prince lequel il avoit autrefois cognu à la Cour de l'Empereur Charles V. & se vanta devant luy d'avoir fait passer par les mains des bourreaux dixhuict mille six cents heretiques dans les Pays bas, sans ceux que la guerre avoit emportés.

b *Certamen instat pro tuenda pietate ac sanctimonia, quam nostris cognatis amicisq; dum hostes eripiunt, paraverunt eis gravissimam perniciem. Phinées vir spectatæ fortitudinis ap. Philon. lib. 1. de vit. Mosis.*

c Ils pouvoient adjouter à leurs persuasions; que les Atheniens bien que Payens s'estoient tousiours passionnés pour l'interest de leur fausse religion; qu'ils avoient fait deux grãdes guerres pour le soustié d'icelle, l'une cõtre les Boetiens, & l'autre contre les Lacedemoniens, qu'ils appelloient les guerres saintes: Et que les Chestiens ne s'en pouvoient abstenir sans faire tort à leur creance.

d Ce traicté a quelque resséblance avec ceste coustume de Cumes, parmi lesquels les voisins contribuoient à la garde de leurs biens les uns des autres; & si quelque chose estoit desrobée ou emportée par force aux uns, il faloit que tous les deux esgalement contribuassent pour contenter celuy à qui elle avoit esté ostée: en sorte que rien ne se perdoit parmy eux. *Herac. de Polit. Cumaor.*

1573. *Qu'il seroit usé d'esgalité aux impositions qui se fairoient auxdits Estats, pour raison des biens que les habitants de l'un, auroient en l'autre.*

Cest accord fut inviolablement observé par les Ministres des deux Estats, jusques à ordonner des gardes sur tous les passages dangereux pour l'entretien du commerce ; approuvé & loüé du Regent, qui n'oublia rien de tout ce qui pouvoit advantager le public, confirma l'Vniversité establie de longue main à Orange, à laquelle il adjoignit un College pour l'instruction de la jeunesse aux lettres humaines, qu'il crea & dotta competamment.

L'Erectiõ du College est du 28. Aoust 1573. & fut faicte au commécement, d'un Principal & de quatre Regents, d'un Recteur, de quatre Pentionnaires estudians en Theologie & d'un Portier. L'Imprimerie fut aussi lors establie.

En ce temps là la Couronne de Pologne estoit vaquante, par la mort de Sigismond dernier de la race des Jagellons, qui avoient tenu le Royaume cent cinquante six ans. Ce Prince duquel la renommée s'espendoit par tout ny fut pas oublié, ayant esté mis en parallele & baloté avec des grands Roys & des fils des Roys. Il estoit recerché & pour sa qualité & pour sa vertu, rien ne l'en recula que sa Religion. Henry Duc d'Anjou, Ernest fils de l'Empereur, le Grand Duc de Moscovie, le Roy de Suede, le Duc de Prusse, le Tartare, & le Transsylvain avoient jetté les yeux dessus. Le Duc d'Anjou fils de France en emporta les suffrages sur luy & sur tous les autres, par les practiques de ses serviteurs & de ceux qui le voulurent esloigner de la France, pour l'esloigner du Roy son frere, qui n'en pouvoit souffrir la presence. Aussi le Prince n'avoit pas son cœur à ceste passagere Royauté. Il ne pensoit qu'à l'affermissement des Pays-bas, & aux moyens de les delivrer de l'invasion Tyrannesque, pour les colloquer dans un ferme & asseuré repos.

On fait estat que la Pologne est presque une fois plus grande que la France, & qu'il y a plus de Noblesse qu'é trois des plus grands royaumes du reste de l'Europe.

Celuy de son estat ne peut pas longuement durer parmy les inquietudes Protestantes. Orange n'estoit pas couchée sur le bon costé pour reposer long temps. Glandaige Gentilhomme Dauphinois de party Protestant, accompaigné d'Espaignol son Lieutenant, & d'une douzaine de Cavalliers se presente sur le point du jour à la porte de la Ville avant qu'elle fut ouverte, & demande entrée pour s'y rafrechir quasi recreu du froid & du chemin. Barchon commande de luy ouvrir la porte, & peu aprés l'ayant fait convier à disner, l'autre s'en excuse sur sa lassitude pour une grande cavalcade qu'il venoit de faire, disant qu'il avoit plus besoin de repos que de repas. La courthoisie obligeoit Barchon à telles caresses: car il vouloit garder la chevre & les chous: mais il voyoit bien que telle visite le mettroit en ombrage envers les Comtadins. Il delegue Delapize au Cardinal pour l'esclaircir de ses bonnes intentions, & pour luy donner advis, qu'il tachat par tous moyens d'accorder avec Montbrum, autrement qu'il estoit à craindre que cetuy-cy ne fit invasion sur le Comtat.

Novit paucos secura quies. Senec. in Herc. furent.

Le jour suivant Barchon persistant en sa trop grande courthoisie, fit derechef prier Glandaige d'aller disner avec luy au Chasteau, au grand detriment de ses affaires. Et que devoit-il craindre, puis que Glandaige faisoit profession d'estre tant affectionné au service du Prince sous lequel il avoit porté les armes, avec dessein d'y retourner? Mais la defiance est la mere de seureté. Chacun peut tromper & estre trompé.

Tale prandium nõ capere proditionem dicebat Epaminondas. Plut. in Lycurg.

Barchon doibt estre garenti de blasme pour ce coup: car n'avoit il pas commandé à Cathelet, qui avoit sous luy la garde du Chasteau, de tenir tous ses soldats à leur debvoir? Mais cetuy-cy au lieu d'y satisfaire les congedia tous pour aller disner en la ville, hors trois ou quatre qui s'y trouverent à l'arrivée de Glandaige suivy d'autant des siens. Le Gouverneur qui l'attendoit au bout du Pont du Donjon, l'y accueillit avec beaucoup d'honneur, où tandis qu'ils se promenoient ensemble attendans l'heure du disner,

Singuli decipere & decipi possunt. Plin. in Paneg.

Barchon ne doutant rien d'ennemy, les quatre de la ſuite de Glandaige s'approchent doucement de la porte du Donjon : deux s'y arreſtent, les deux autres ſoubs pretexte d'aller voir le Pays entrent dedans : En meſme temps Eſpaignol ſuivi des ſept reſtés de la troupe de Glandaige ſe preſente à la premiere porte qui va de la Ville au Chaſteau, prians d'eſtre admis à ſaluer le Gouverneur.

Le Portier luy en vient demander la permiſſion qui eſt accordée, Eſpaignol entre avec ſa troupe, & ſans s'arreſter à faire la reverence au Gouverneur, s'advance vers le Donjon comme pour ſaluer Condourcés & Pontais qui s'y trouverent fortuitement : puis tout à coup part furieuſement de la main avec ſes gens, ſe jette ſur Cathelet, Condourcés, & Pontais qui ſont deſarmés : Glandaige de ſon coſté voyant la contenance d'Eſpaignol, tire ſon chapeau, & d'une voix effrenée s'adreſſant au Gouverneur : *Monſieur*, dit-il, *Nous avons eſté advertis que les Papiſtes ſe vouloient ſaiſir de ce Chaſteau, ne vous deſplaira point ſi nous nous en ſaiſiſſons les premiers.* A ces parolles Barchon deſmarche en arriere & mettant la main à l'eſpée, Glandaige ſecondé de trois des ſiens, chacun la Piſtole au poing, ſe jette ſur luy, luy porte le Poignard à la gorge, le menace de le tuer s'il bougeoit, & le contrainct de rendre ſon eſpée. *Ie ſuis Gentil-homme*, dit Barchon, *& ma courthoiſie ne doibt eſtre recognue de la ſorte.* Glandaige reſpond, *que tout ce qu'il fait, eſt pour le ſervice du Prince, qu'il ne luy veut point oſter ſon Gouvernement, ains luy obeir en tout ce qu'il commandera.*

Sainct Coſme de Niſmes Page du Gouverneur, voyant ſon Maiſtre en peine dans la chaleur de l'action, ſacque la main à l'eſpée, & s'advançant pour frapper Glandaige eſt arreſté, deſarmé & reçoit un ſoufflet. Ces entreprenneurs devenus les maiſtres deſarmerent auſſi tous les ſoldats & les ſerviteurs de Barchon, & enfermerent leur Maiſtre, Condourcés, & Pontais, dans ſa chambre ſans armes. Ils donnent le ſignal du bon ſuccés de leur entrepriſe, par la fumée qu'ils firent voir ſur Beauveder à ceux de l'embuſcade logés en une des granges de la Rays proche de la ville en nombre de quatre-vingts Chevaux, qui s'advancent au galop : Ferrier qui les commandoit, ſe preſente avec quelques autres à la porte de la ville : la garde les reffuſe ne ſçachant rien du deſſein ; Il paſſe outre, entre par le Chaſteau ; Eſpaignol en deſcend, fait ouvrir la Porte & introduit dedans toute la troupe. En meſme temps quelques habitans qui furent veus armés en pleine rué, & quelques autres qui viſiterent l'embuſcade, firent bien voir qu'ils avoient noircy leur fidelité dans la forge de ceſte conſpiration, de quel fard qu'ils l'ayent voulu plaſtrer.

Favoriſé de quatre-vingts Chevaux.

Et de pluſieurs habitans.

Perditiſſimorũ hominum perverſitas, qui Patriæ hoſtibus ſalutem vendere nihil verentur, Achivis exitio fuit. Pauſanias in Archaicis.

Inferiorum eſt niti inſidiis. Egeſipp. lib. 3.

Glandaige avoit uſé d'une grande perfidie envers Barchon & de peu de reſpect envers le Prince, au nom du quel ceſtuy-cy tenoit le Chaſteau. Le Regent n'eſtoit pas comptable de ſes volontés au party Proteſtant ny obligé de ſuivre ſes mouvements : Il avoit n'agueres baſty des correſpondances de plus grande haleine avec le Roy de France, touchant la conqueſte des Pays-bas. D'ailleurs Glandaige & ceux de ſon party avoient violé le droict des gens, par ceſte tant indeube occupation ſur un Prince eſtranger, auquel il n'avoit point denoncé de guerre, lequel ne faiſoit pas ſeulement profeſſion de meſme religion, mais eſtoit armé pour le ſouſtien d'icelle.

Vile perfidie.

Le motif de ceſt occupateur, n'eſtoit pas donc d'expolier le Prince de ſon Eſtat, mais de ſe ſervir de la place comme d'un lieu advantageux pour faire la guerre dans le Comtat, lequel ne gaigna rien en ce changement. Et au lieu de la paix, du commerce, & du

Veut faire la guerre au Comtat.

1574. commerce & du repos dont il joüiſſoit paravant, il ſe vit relancé dans la guerre, dans la diviſion, dans le trouble, & ce pauvre eſtat durant les quatre mois de l'uſurpation, vit derechef courir l'eſpée nuë dans ſa campaigne, laquelle eut à ſouffrir le fleau de la guerre par les coureurs & picoureurs, aux deſpens du payſan, qui porte tout par tout la marote des querelles & des diſcentions publiques.

Quod enim fieri poteſt horribilius bello? omnia mihi ad ubertatem annonæ properāt: ſed injuriam nobis hoſtes inferunt. optatior enim eſt eis gladius aratro. Agric. Rhodon ap. ſimocatum epiſt. 70.

Barchon qui vivoit paravant bien avec le Cardinal, le recerche d'adſiſtance, & cetuy-cy ne luy reffuſe rien pour le remettre dans ſon gouvernement. De la Pize attaché du tout aux interetz de Barchon, comme de celuy qui eſtoit depoſitaire de la legitime authorité, pratique dextrement le moyen de faire imprimer dans des pelotes de cire les clefs du Chaſteau, leſquelles il fait aprés forger & former dans le Palais d'Avignon par permiſſion du Cardinal, s'en ſert ſi accortement qu'il fait ouvrir le Chaſteau & à l'ayde des intelligences qu'il y avoit, y introduit pluſieurs amis & ſerviteurs de Barchon; & tandis que ceux-cy travaillent à l'en rendre maiſtre, il vient luymeſme au ſecours des entreprenneurs, & aprés avoir demeuré une nuict durant caché dans les cavernes de la montaigne du Chaſteau du coſté de Sainct Martin, il y entre le lendemain avec le ſecours.

Fallacia alia aliā trudit. Terent. Andr. 4.

Nullam rem oportet doloſe aggredi, niſi aſtutè accuratèq; exſequare. Plaut. Truculent.

Barchon qui eſtoit aux embuches avec une troupe de Cavallerie pour ſouſtenir, s'advance pour recuillir la victoire, eſt introduit dans le Chaſteau ſans effuſion de ſang, reprend ſon authorité, & Glandaige juſtement expulſé d'une place qu'il avoit ſaiſie injuſtement.

Le deſpart de ceſt uſurpateur fut comme un renouveau dans l'Eſtat qui y fit refleurir la paix: toute la contrée s'en reſſentit, Avignon & tout le Comtat en firent feux de joye. Le Cardinal s'en voulut conjouir avec Barchon, & l'envoya feliciter de ſon gouvernement reconquis. Ils eſtoient tres-aiſes de ſe voir delivrés d'un ennemy faſcheux & importun & qui ne leur laiſſoit repos ne nuict ne jour. Barchon en fit rendre publiques & ſolemnelles actions de graces au Dieu des victoires.

Iucundum eſt exiguo ſaltem tempore tranquillè & quietè vivere. Iulian. epiſt. 36.

Dés qu'il fut reſtably; il ne penſa plus qu'aux moyens de la conſervation de la place & de l'Eſtat pour le ſervice de ſon Maiſtre, & pour ne retomber plus dans pareil inconvenient. Ses deſſeins alloient au bien public & il deſiroit que par l'entretien d'une bonne paix, les habitans ſe remplumaſſent de tant de pertes qu'ils avoient faites durant la guerre: Dans une bien-ſeante neutralité; Il avoit ſoin de nourrir ſur toutes choſes amitié avec les Eſtats & les Gouverneurs des Provinces voiſines, & de demeurer de bonne correſpondance avec ceux qu'il cognoiſſoit affectionnés à ſon Maiſtre & au bien de ſon Eſtat. Il eſtoit civil, courthois, honnorable, & aucun Seigneur ou Gentil-homme de condition ne paſſoit à Orange qu'il ne s'en loüat.

Ptolomeus Rex interrogans unum ex. 72. interp. Quid in regno eſſet optimum, hoc accepit reſponſi. In pace ſemper populos continere. Ariſteas in hiſt. 72. interp.

In pace quidē & rerū ſecundarum affluentia, cùm ipſæ civitates, tùm etiam homines privati mētes habent meliores, quod nō in odioſas neceſsitates incidant. Thucid. lib. 3.

Henry troiſieſme Roy de Pologne, revenant pour recueillir la Couronne de France, qui l'attendoit par le decés de Charles neufieſme ſon frere, s'eſtoit rendu en Avignon, & y avoit ſejourné quelques jours avec toute ſa Cour. Il envoye demander paſſage à Barchon, pour luy & pour toute ſon armée, ſur les terres de la Principauté, & luy fait l'honneur de luy en eſcripre. Les Gentils-hommes qui luy vindrent porter les lettres & les parolles de la part de ſa Majeſté, furent par luy receus, avec l'honneur & le reſpect deub à la grandeur du Prince qui les envoyoit. Il les defraya & les traicta dans le Chaſteau, avec toute la delicateſſe & la ſomptuoſité qu'il luy fut poſſible, & leur fit ſavourer la bonté des vins de la Contrée.

1574

Ils partirent si satisfaits des honneurs & de la bonne chere de Barchon, qu'en ayans fait rapport au Roy, il luy en sceut fort bon gré, & commanda à son Mareschal de logis de donner tel ordre au passage de ses gens de guerre à travers la Principauté d'Orange, qu'il n'y fut commis aucun exces: Gens furent disposés sur toutes les avenuës pour y prende garde: Et celà s'executa avec un soin si particulier, que Barchon eut le plaisir de voir passer des fenestres du Chasteau toute ceste grande suite de la Cour & la gendarmerie, sans que nul des subjects receut aucun dommage. Ce qui ne fut pas ainsi gardé chés les voisins. Barchon avoit envoyé un Gentilhomme au Roy, pour luy rendre en son nom des compliments de respect & du tres-humble debuoir qu'il avoit à sa Majesté, & pour le supplier de l'excuser s'il ne les estoit allé rendre en personne, n'ayant peu quitter son gouvernement en un temps plein de soubçon & de defiences. De fait la guerre estoit allumée par tout: le Mareschal Damville estoir armé en Languedoc, & s'estoit nouvellement ligué avec les Eglises Protestantes contre leurs communs ennemis. Le Prince Dauphin battoit le Pousin en Vivarest. le Mareschal de Bellegarde avec une armee Royale honteusement repoussé par les Protestans en plusieurs furieux assaults de devant Livron en Dauphiné, contraint de lever le siege sous la moustache du Roy: Et Montbrum avec sa Cavalerie Dauphinoise Protestãte couroit la campaigne, pour obliger ces mignons gouderonnés à ne s'escarter pas trop des aisles de la Cour, de peur d'estre allegés de leurs hardes. Ce n'est donc merveille qu'un grand Roy armé ait voulu tesmoigner cest honneur à un Gentilhomme eu esgard au temps, & au Prince qui en estoit le Maistre. Il sçavoit aussi qu'il avoit à traverser un Estat Souverain sur lequel il ne pouvoit rien pretendre justement; & que y entrant en armes sans ceste ceremonie, celà eut esté une tacite denonciation de guerre, laquelle eut peu obliger Barchon de s'unir avec les Protestans, & par ce moyen troubler les festes & les passe-temps de la Cour qui estoit en Avignõ, & sinon empecher du moins inquieter & molester le passage. Ainsi le Roy voulut traiter le Prince comme Souverain, & luy tesmoigner l'estime qu'il faisoit de sa personne, en luy conservant ce qui luy appartenoit. Sa conduite, sa resolution, son courage, le succés de ses armes, le faisoit estimer des plus grands Roys, & redouter de ses ennemis, en-voicy des heureuses suites.

Siege de Middelbourg.

Il avoit prins à tache la cõqueste de Middelbourg dés qu'il fut Maistre de la Veere & de Flissingues: la vigueur que celles-cy cõtribuerent pour la reduction de leur capitalle est incroyable. Il l'assiega avec presque leurs seules forces. La tolerance des assiegans ne doit rien à la ferme resistance des assiegés.

Long & penible.

Le siege fut lõg & penible, il dura deux ans, & ne fut achevé que par miracle. Desja la ville avoit esté inutilement batuë par plusieurs mois, plus pour exciter les intelligences que pour croire de la pouvoir forcer; mais la timidité des uns qui n'oserent monstrer les cornes, & la vanité des autres qui ne vouloient estre surmontés par les armes de deux villes qui leur estoient inferieures, jeterent le siege en longueur, & la faim emporta ce que la violence ne peut gaigner sur leurs courages.

Vrbes plerasque munitionibus ac naturali situ inexpugnabiles fame sitiq; tempus ipsum vincit atque expugnat. Claudius ap. liv.

Par plusieurs combats.

Le Prince avoit fait environner de cent cinquante navires de guerre l'Isle de Valcheren, dans laquelle ceste belle ville est assise. Les principaux combats que nos assiegeans eurent à livrer & à soustenir, furent contre les Espaignols, qui tenterent à diverses fois de secourir & ravitailler la ville. L'Albanois avant son despart avoit morfondu toutes les forces des Provinces pour la delivrer: Il avoit fait courir les costes de l'Ocean en pays estrange, pour en retirer des matelots & esquiper ses navires. Les Zeelandois l'avoient harcellé jusques dans Anvers, d'où ils avoient emmené des prisonniers, & destaché plusieurs navires de son quay. Maintenant Sanchio d'Avilla Gouverneur de la Citadelle, & Vice-Admiral du Duc, sorti de sa rade avec sa flote, & poursuivi par celle du Prince avec perte & dommage, bien que renforcé

Perdus par les Espaignols.

d'un

1574. d'un nouveau & plus grand appareil, se vit assailli par les Zeelandois, six de ses principaux vaisseaux perdus, neuf cents des siens tués & piteusement escarboüillés comme en une sanglante boucherie; mais en eschange Middelbourg & Arnemuyden pouveues de gens & de vivres non-obstant la resistance des Zeelandois.

D'autre costé Beauvois & Montdragon, sortis aussi d'Anvers, à desseing de secourir Rammekens assiegé par le Prince, se voyans trop foibles pour l'entreprendre, tournent face vers Middelbourg, & surprenans un quartier la pourvoyent encor de vivres. Montdragon y demeure pour Gouverneur avec quinze cents hommes, & Beauvois s'en retourne avec coups & perte.

Les Zeelandois qui ne se pouvoient asseurer dans leurs licts, tant que ceste ville seroit ennemie, n'abandonnent pas pourtant le siege; ils n'en sont que plus diligens à se garder, & plus aspres à ne la laisser eschaper. Le Duc d'Alve y perdoit l'escrime, & ayant honteusement cedé sa place à Dom Louis de Requesens grand Commandeur de Castille, luy avoit aussi remis la charge de cét exploict autant difficile que laborieux.

Cetuy-cy, croyant de ne pouvoir mieux authoriser son nouveau Gouvernement, ny establir sa reputation qu'en faisant lever ce siege, exprime le sang de toutes les veines du Pays: mais son experience à la marine luy joüa manque en ces mers septentrionales. Il fait equiper deux grandes armées navales, se resoult de jetter du secours dans la ville par deux endroicts à la faveur des longues nuicts, & donne le commandement de l'une à Julian Romero, & de l'autre à d'Avila.

Dom Louis de Requesens avoit esté le principal directeur de la bataille de Lepãthe gaignée sur le Turc.

Le Prince adverti de cét armement, & jugeant bien que si la ville estoit encor pourveuë de vivres il seroit contrainct de lever le siege, se rend en Zeelande pour s'y opposer & y avoir l'œuil de plus prés. De ceste ville dependoit humainement le salut ou la ruine de la Zeelande; elle estoit extremement pressée de la famine, ne pouvoit plus long temps subsister & ne faloit plus que faire un effort pour en destourner le secours. Le Prince fait armer quarante bons navires de guerre, les pourvoit de soldats triés à l'eslite & de Boissot Capitaine renommé & experimenté sur la mer. Les deux Flotes ennemies s'avancent vers la ville par diverses routes, proposent des moyens de s'entresecourir au besoing, & de combatre la Flote du Prince si elle s'opposoit à leur passage. Le Commandeur croyoit que des deux l'une pourroit filer aisement dans la ville, & qu'en tout cas le Prince estoit trop foible pour s'opposer esgallement à toutes ses deux ensemble. Ce dernier estoit veritable: mais il n'avoit pas conté avec Dieu, ny sondé la profondeur de ces mers, ny la prudence de celuy à qui il avoit à faire.

Romero avec sa Flote eut l'honneur du combat, non de la victoire. Il fait voile de Bergues, & comme il veut eschaper l'embouchure du Trou de Bergues, les navires du Prince le rencontrent, & Boissot fait commencer l'escarmouche par dix ou douze de ses avant-courieres. Les deux Flotes vienent au combat, la Zeelandoise attaque l'Espaignolle, l'Admiralle l'Admiralle, celle de Boissot d'abord endommagée par sa blessure qui luy emporta un œuil, & par la mort d'un Capitaine, de plusieurs morts & blessés, oportunement secouruë des siens qui faisoient merveilles à bien combatre, s'acroche contre son ennemie, & neuf ou dix autres contre autant. Le combat est furieux & sanglant. Plusieurs des Espaignolles s'escartent & prenent la fuite, celles qui restent son environnées, l'Admiralle forcée d'eschoüer fut brullée, Romero se sauva à la nage sur le bord de la dique où estoit le Commandeur spectateur du combat, & tout hors d'haleine, *vostre Excellence*, dit-il, *sçavoit bien que je n'estois pas homme de marine, mais Capitaine de terre, ne vous estonnés donc pas si nous avons emmené ceste Flote en ce malheur; si vous nous en commeties encor cent autres, nous les perdrions toutes.* La responce du Commandeur fut douce & consolatoire. *Il faut*, dit-il, *prendre tout de la main de Dieu; ce n'est point vostre*

faute ni celles de vos gens, vous avés tous vaillamment combatu; nos pechés sont cause de nostre perte. Le combat continua cruellement contre des autres navires accrochées. Il y resta douze cents hommes de part & d'autre, deux tiers des Espaignols. Il n'y eut point de quartier donné. Les Zeelandois acharnés ne pardonnerent à personne; la victoire leur demeura & pour marques, neuf navires ennemies, plusieurs brullées avec l'Admiralle, toutes les autres sauvées à Bergues à la faveur de la nuict.

Et ... chent le secours.

Pendant le conflict, d'Avilla avec l'autre flotte avoit gagné chemin, & s'estoit venu monstrer entre Flissingues & Ter-Neuse, ou pour attendre nouvelles du succés, ou pour entrer dans Middelbourg à loisir. Le Prince en est adverti, & ceste nouvelle le mit en grande peine sur la juste apprehension qu'il eut qu'elle ne passat outre. Il se defioit de la foiblesse de ses navires restées en garde, ayant poussé les meilleures & mieux montées sous la flote de Boissot au rencontre de l'ennemy à Bergues: mais pourtant il ne laisse de pourvoir contre celles-cy le mieux qu'il peut. Il jette sa principalle anchre vers le ciel en telle incertitude de vents & du succés, se retire en sa chambre en humilité de cœur, & contrit en soy-mesme, fait ses prieres au vray & souverain Neptune, qui l'exauce sur le champ. On l'advertit que d'Avila ayant la marée contraire avoit jetté l'anchre, sans passer outre: Il en rend graces à son Dieu, se rend à la Teste du Port de Flissingues, d'où il la considera attentivement, & là il receut ceste agreable nouvelle de la victoire navalle, obtenuë par les siens devant Bergues. D'Avila qui en fut adverti ne se fit pas contraindre à la retraicte, remit la voile au vent vers Anvers, poursuivy, mené batant par nos Zeelandois, accueilly de divers malheurs, dommages, pertes de gens & de navires.

Les Casilinates assiegés par Annibal, furent pressés tellement de la faim, qu'un rat s'y vendit deux cents deniers. Val. Max. lib. 7. cap. 6.
Fames inexpugnabile malũ mortales multos confecit. Halicarnass. lib. 7. cap. 5.
Superatis omnibus humanis malis, famem unam natura vinci non finit. Liv. lib. 5.

Mid... bourg ... rend.

Middelbourg estoit aux abois, pressé à l'extremité de la famine. Tous les chevaux, les chiens, les chats, les rats, leur avoient ja servi de curée: ceste viande n'avoit pas esté à meilleur marché chés eux que chés les Casilinates assiegés par Annibal: les tourteaux de graine de Lin & de Navette pour leur plus savoureux pain leur defailloient, & la misere en avoit couché depuis deux mois quinze cents soixante six dans le tombeau. Montdragon son Gouverneur ayant surmonté toutes les attaques des assiegeans, est contraint de ceder à tant de necessités, & hors d'esperãce de secours de livrer céte belle ville, ensemble celle d'Arnemuyden entre les mains du Prince, sous les articles d'une tres-honorable composition, en delaissant toutefois tout le reste des munitions, artillerie, & marchandises de ceux d'Anvers, profitées par le nouveau Maistre, & vendues pour cinq cents milles livres, bien à point pour la paye des mariniers en arrerage de plusieurs mois. Montdragon promit aussi de se remettre prisonnier si dans deux mois il ne faisoit donner liberté à Saint Aldegonde prisonnier à Anvers grand Personnage & cheri du Prince pour sa probité & vertu. Tout fut observé de bonne foy de part & d'autre, & Middelbourg pour asseurance de sa fidellité au parti du Prince, accepta pour colonie & aggregea en sa bourgeoisie, trois cens habitans des villes circonvoisinnes, à l'ayde desquelles elle avoit esté recousse de la tyrannie. Ceste conqueste rendit le Prince Maistre absolu de la Zeelande & de la mer Belgique, & affoiblit les finances du Roy d'Espaigne de sept millions de livres, employés pour despens extraordinaires à la deffence de ceste place.

Et Ar... muy...

Fort... par le Prince.

Arnemuyden presque du tout ruynée par la fureur de la guerre, renduë au Prince avec Middelbourg, fut par luy close, fortifiée, & decorée de plusieurs beaux privileges, pour la rendre fleurissante: & Middelbourg racontera pour trophées de sa perte un merveilleux accroissement, en biens, en grandeur, en richesses, & d'avoir esté renduë une des plus celebres villes du Pays-bas.

... avec ... Angl... pour de faire tra...

Ceste nouvelle conqueste fit recercher le Prince par des marchands Anglois, pour avoir liberté de trafiquer à Anvers. Ils en obtindrent permission

1574. de faire monter leurs marchandises par l'Escault, quatre navires seules à la fois sans artillerie, laquelle ils estoient obligés de laisser en Zeelāde & de n'aporter d'Anvers aucunes manufactures, pour n'oster le moyē de gaigner leur vie aux pauvres Flamens refugiés en Angleterre. Prevoyance admirable de ce Prince, effect de sa bonté paternelle au bien de ces pauvres exilés : Il les obligea aussi de luy faire recouvrer des armes, & munitions, & en prest cinquante mille livres qui luy estoient necessaires pour fournir aux frais d'une si longue & si furieuse guerre.

Nervos Imperii pecuniā esse dicebat. Mucian. Vespas. Dion.

A ce moyen domestique il adjouste encor l'adresse du Comte Ludovic son frere, pour engager le Roy de France Charles IX. à quelque levée de gens & à entendre & entreprendre à bon escient sur les Provinces Walonnes anciennes dependances de sa Courōne. Le Roy y avoit de l'inclination & sembloit prendre ce mouvement à cœur: mais il fut interrompu par les artifices d'Espaigne, qui jetterent des nouvelles divisions dans la Cour à la suggestion des Guisards, par la prison du Duc d'Alençon, & par l'execution de ses principaux serviteurs, bien-tost suivie de la mort du Roy Charles.

Cependant le Comte Ludovic pour ne perdre temps, à l'ayde de cent mille livres que le Roy luy avoit fait toucher & de quelques autres moyens particuliers, s'estoit rendu en Allemaigne pour y faire des levées, & aprés avoir longuement & en vain attendu le renfort d'hommes qui devoit venir de France, voulant faire invasion dans le Brabant, surprendre Malines, ou secourir Leyden blocquée par les Espaignols, prend le chemin de Gueldres assisté de la presence du Duc Christophle de Baviere fils de l'Electeur Palatin, du Comte Henry de Nassau son frere, & de huict mille hommes de pied & deux mille chevaux. Le Prince pour le recueillir, s'avance avec toutes ses forces par la riviere de Wale jusques à la teste de l'Isle de Bommel au lieu de Varick, là où il print & brulla le Chasteau de Vardenbourg. Le Comte voulant soudainement reprendre le chemin de le joindre par Nimmeghes, est combatu & deffait par Sanchio d'Avilla, luy tué, le Duc Christophle, le Comte Henry & deux mille des siens, sans autre utilité pour le Prince que du Chasteau de Kerpen voisin de Maestricht, duquel les François eschapés de la bataille se saisirent, & d'où ils batirent souvent les ennemis.

Ceste deffaite est particulierement descrite sur la fin de l'Eloge du Cōte Ludovic. pag. 246. 247.

Le Prince d'une constance admirable & tousiours d'un visage esgal dans les plus grandes adversités, receut une si rude attaincte de ceste extreme affliction qu'il en tomba malade, & son corps surprins d'un tel desplaisir eut sans doubte succombé, s'il n'eut esté soustenu par la force de son esprit & assisté de la vertu d'enhaut. Il pourveut heureusement aux suites de ceste desroute, courut le pays ennemi, & comme il n'estoit rien arrivé qu'il n'eut desia preveu, empecha par sa prudence qu'elle ne print pied plus-avant à la dissipation du pays, & par les excés des Espaignols victorieux qui avoient exigé des bourgeois d'Anvers une saignée de quatre cents mille livres, descouvrit au fonds la malice du Commandeur, & fit voir aux Provinces que s'estoit par son commandement secret que ceste desolée ville avoit esté ainsi traitée. traict d'un maistre homme, qui rendoit detestable le Gouvernement de Requesens, & ses commandements inutilles.

Le Prince adverti des aproches du Comte Ludovic son frere, voyant que l'Espaignol s'en alloit le rencōtrer pour le cōbatre par son nōbre & par la multitude de ses soldats, & sçachant aussi la valeur de ces jeunes Seigneurs, ne se peut tenir de descouvrir sa crainte par ce souhait, *pleut à Dieu qu'ils fussent encor à cent lieuës d'icy.*

Ce Dom Louis avoit formé des grands desseings en Hollande & en Zeelande les justes bornes de son authorité. Il s'estoit fantasié de s'en rendre aisément absolu en se rendant maistre de la mer & des rivieres : mais c'estoit là le poinct. Pour y parvenir il avoit fait deux grands armements, l'un à S. André en Espaigne, & l'autre à Anvers, tous deux avortés avant le temps par la sage & diligente main de ce Prince ; Celuy d'Espaigne par la mort du General & par le defaut des finances, & l'autre par la victoire des Zeelandois qui le surprindrent au couvert du Fort de l'Illo, & de trente navires tres-bien equipées à la guerre en emmenerent quinze, les autres brullées, mises à fonds, & chassées jusques à Anvers, tandis que les principaux de ses Chefs banquetoient

Mens una sapiens plurium vincit manus. Euripid.

pour

> Ce Prince pratiquoit exactement ceste maxime de Chabrias qui dit que ceux qui sçavent mieux les affaires de leurs ennemis, sont ceux qui font mieux les leurs à la guerre.

pour solemniser le triomphe de leur recente victoire. Les Zeelandois s'en prevalurent de cent & deux pieces de metail outre celles de fer, de la prison de l'Admiral ennemi, qui descouvrit au Prince lors à Delft le fonds des desseings Castillans.

> Le Prince Maurice parlant des actiõs de Philibert Emanuel Duc de Savoye, jamais soul d'entreprendre & tousiours mal-heureux au succés, disoit, *Qu'il estoit comme le mois de Mars, qui esmeut les humeurs du corps & ne les resoult point.*

Qui trop embrasse mal estraint. Ce Grand Commandeur faisoit comme le mois de Mars qui esmeut les humeurs du corps & ne les resoult point. Peu de ses entreprinses reussirent, ou par malheur, ou pour avoir en teste la meilleure teste de l'Europe. Celle qu'il forma sur la Nort-Hollande par le benefice de ceux d'Amsterdam les plus interressés pour le voisinage, n'ayant pas mieux rencontré que tant d'autres, luy fit dire la chançon & porta le cousteau sur trois mille Allemands qu'il y avoit envoyés sous la conduite du Baron de Chevreaux, poursuyvis par tout avec le *Hou Hou* des paysans, attrapés, tués, assommés, noyés; si que de trois mille peu eschaperent la mort, ou la prison.

Celle qu'il eut pour mettre és fers la riviere de la Meuse, autant inutille à ses desirs que la precedente, ne luy profita que de la prise de Baudrichon & de Leerdam, la premiere apartenant aux Comtes de Horne, brullée & sacagée; la seconde au Prince receuë à composer, aprés s'estre faicte batre de deux cents coups de Canon: tous ses autres attentats mis à neant par l'industrieuse main du Prince, qui en dissipa les intelligences.

Delft principalle demeure du Prince, non exempte de ses desseins ambitieux, n'attendoit que le point de l'execution pour attraper ses entrepreneurs, qui n'oserent mordre & enlacer dans les filets du Prince les principaux chefs du parti Espaignol. Ainsi par tout le Commandeur en perte de gens & d'argent, par voye ouverte ou cachée, a recours à ceste honteuse practique Espaignolle.

> *Vbi Leonina pellis non pertingit, oportet vulpinam assuere.* Disoit Lysander.

Il faut coudre la peau du Renard là où celle du Lion ne peut attaindre. Il tache de ranger par la douceur ce peuple effarouché par la cruauté, & de gaigner par la clemence ces cœurs alienés par la violence; renouvelle un pardon general nouvellement arrivé de Madril, à peu prés semblable à celuy que le Duc d'Alve avoit fait anoncer un peu avant son depart: mais qui ne fut pas plus fructueux que le premier. Pardon captieux, rempli de cautelle, qui ne tendoit qu'à leur remettre le cousteau dans le sein & la corde au col. Pardon encor, feinct & simulé, qui forclooit ceux qui seroient nommés aprés s'y estre fiés, designant nostre Prince & quelques autres que le Roy s'estoit particulierement reservés; le Prince aussi estoit trop prudent pour s'y fier quand il eut esté accepté de tout le pays: Mais voicy la fraude cousuë de filet blanc. Ce nouveau Emissaire le cuidoit proffiter comme un moyen plausible, pour reacquerir à soy les cœurs alienés par tant de rudes bastonnades; comme un lurre apparent pour en retirer ceste notable contribution de deux milions d'or par an & du centiesme denier cy-devant offert à l'Albanois; mais son principal but estoit de diviser le Prince & les Estats, affin qu'ayant affoibli ceux-cy de la perte de leur Chef, il en peut en suyte plus facilement chevir. En l'un & en l'autre il fut deceu & mocqué, la contribution refusée & les indulgences d'Espaigne pas mieux receuës que celles de Rome. La creance de ce Prince, qui n'avoit ses pensées qu'au bien de ceux que Dieu avoit constitués sous sa main, tenoit toutes les volontés de ce peuple attachées aux sienes; & la reputation de sa sagesse & de sa vertu estoit à si haut point parmy eux, qu'on le pouvoit dire le premier mobile qui donnoit mouvement à tous les autres. Ceste voye recognuë vaine par Requesens il reprend les erres de la guerre.

Le Siege de Leyden luy fut il plus favorable que ses autres entreprinses? au contraire. La courageuse resolution de ceste brave bourgeoisie fut si opiniastre à conserver leur liberté, le soing & la peine que le Prince contribua pour leur delivrance si extraordinaire; qu'il n'en raporta que du mespris, honte,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1574. honte, perte, dissipation de son armée. Il estoit impossible de forcer les Hollandois à supporter le joug de la servitude : Ils avoient tous apris à mourir pour n'apprendre jamais à servir. Ceux de Leyden avoient pour exemple les Harlemois leurs voisins, & se fussent plutost tués comme les oiseaux enfermés dans la cage, que de vivre la proye de leurs ennemis. Ils avoient esté desja bloqués avant la bataille de Mouker-Heyde & delivrés par la venuë du Comte Ludovic. Requesens en avoit fait retirer ses troupes pour aller combatre ce brave Seigneur & maintenant il les y rapelle au double & la fait derechef clorre de vingt deux blocus en deffence l'un de l'autre, pour la vaincre par famine.

La ville n'estoit bien pourveuë ni de munitions de guerre ni de bouche. Le Prince les avoit solicités instamment de s'en pourvoir à suffisance, pour ne retomber plus dans les premieres extremités. Ils l'avoiēt negligé pençans que Requesens ne penseroit plus à eux ; mais ils payent bien maintenant leur tardiveté & lentitude. Requesens informé de l'estat de la ville par ceux qui le favorisoiēt en icelle & qui avoient retardé & quasi empeché qu'ils ne se pourveussēt, est rēdu plus viste par ce deffaut pour y retourner plutost, & l'esperāce de gagner une telle ville en peu de tēps, sert de lenitif pour avaller plus doucement l'excessif travail & despence de tant de blocus pour s'en rendre maistre.

Il n'y avoit dans Leyden, lors que l'ennemy parut, que cent & dix charges de bled pour la nourriture de quatorze mille ames. Dix Enseignes Angloises que le Prince leur envoyoit pour garnison, rencontrées par l'ennemy & s'estans rendues avec lacheté, remirent la ville à une garde bourgeoise ; & pour dernier remede le Prince ayant commandé qu'on en fit sortir toutes les bouches inutilles, avant que l'ennemy fut devant, il les conjure d'avoir patience & de tenir bon durant trois mois, au bout desquels il les asseuroit de secours.

Tierri de Bronkhorst Gentilhōme de cœur & de resolutiō y avoit esté establi Gouverneur par le Prince. Chacun des assiegés fut taxé durāt le deux premiers mois à demy livre de pain par jour. On deffendit de vendre aucun laict qui ne fut esburré. De cent bestes à cornes qu'ils firent tousiours paistre hors de la ville il n'en perdirent jamais qu'une vache & trois veaux, tout le reste mangé, & ces bestes là si accoustumées aux allarmes, que dés qu'elle sonnoit ou que le Canō joüoit, elles s'en couroient à la ville. Ils nourrirent outre cela nonante chevaux à la creche pour leur servir de pasture à l'extremité. Les efforts des assiegés pour s'en garentir furent admirables. Leurs ennemis ne les oserent jamais attaquer de vive force, & eux en estoient à un tel desespoir, qu'ils firent souvent de sorties furieuses, & les osterent à diverses fois de leurs forts plus esloignés. Ce n'estoit pas le jeu de ceux qui ne visoient qu'à les affamer. Requesens n'espargne aucune persuasiō pour vaincre leur fermeté par toutes voyes de douceur. Les assiegés se moquent de ses recerches, & pour finalle respōce du haut de leurs remparts, ils luy crient ces parolles. *N'attendiés point que la faim nous contreigne de nous rendre, tant que les chiens abayerōt en nostre ville & que les vaches paistront à l'entour, nous ne serons jamais affamés. Et quand tout cela nous defaudra nous mangerons chacun nostre bras gauche, pour nous deffendre avec le droit contre le Tyrā, & perirons tous plutost dans les flammes d'un embrasement general avant que nostre ville vous serve & que vous triomphiés de nos corps. Nous aymons mieux*, adjoutoient leurs courageuses femmes, *mourir de faim que de nous rendre à la mercy des Tyrans. Souvenés vous nos chers marys de ce qu'ils ont fait à Naerden, Zutphen, Malines, Haerlem*, qui ont plus enduré que les Cremonois, plus que les Latins en la prinse de Constantinople. Pour marque de leur resistance ils firent batre de la monoye du carton, qui eut cours durant le siege, de peur que l'autre ne leur faillit.

L'Estat des assiegés n'estoit pas incognu au Prince. Leurs necessités & leurs foiblesses estoiēt plus grandes qu'on ne publioit: leurs corps avoiēt esté desja dediés pour tēple à la faim & la conservatiō de ceste ville estoit si importāte,

Qui mori didicit servire dedicet. Senec. Epist. 26.

Expugnat qua tuta fames. Luc. 4. de bell. Civ.

Qui frumentum necessariumq; commeatum nō praparat vincitur sine ferro. Veget. 3. c. 26.

Ce fut une grande prevoyāce que de faire sortir les bouches inutilles avāt que l'ennemy parut : car peu de chefs dans des sieges si opiniastrés en permetent le vuidāge. Peu s'en trouve cōme Henry le Grād qui ayant assiegé Paris & laissé sortir tous ceux qui voulurēt sauva la vie à plus de cent mille ames. Beaucoup y en a de ceux qui comme Mnasippus aprés avoir enclos les Corcyriēs ne permit jamais que les esclaves en sortissent, les laissāt ainsi tous perir de faim devāt ses yeux. *Xenoph. lib. 6 Hist. Græc.*

Les assiegés solicités de se rendre envoyerēt un papier blanc à leurs assiegeans qui ne contenoit que ce vers. *Fistula dulce canit volucrem dum decipit anceps.*

Antonius ayant pris Cremone viola les filles, tua les viellards & les enfans & la prinse de Constātinople ne se scauroit plus piteusemēt descrire que par *Choniates in Alex. Duca Murzutio.*

Ces pieces avoiēt pour corps d'un costé un Lyon tenant un chapeau sur une lance, & pour devise *hac libertatis ergo*, & de l'autre *Dieu garde Leyden.*

Les Atheniēs pressés d'une grande faim, luy dresserēt des prieres & luy bastirent un temple au Prytanée.

que par sa subsistance quasi tout le Pays subsistoit. Leur delivrance ne dependoit humainement que du dehors, & pour les delivrer il les faloit secourir: mais le moyen ? Un Prince de l'Empire & deux des freres du Prince avoient espousé la mort & la pluspart de leurs troupes espandu leur sang pour la sauver: toutes les avenues estoient bouchées par des forts : leur extreme faim ne souffroit point des longs delays, leur ventre crioit à eux & eux à Dieu : rien n'y pouvoit aborder qu'à la mercy du canon ou du mousquet, & où les aisles pour voler? En tel entre-deux ce grand & incomparable Prince que Dieu avoit pourveu de parties admirables, aprés avoir roulé ses pensées par tout, & ne trouvant par tout que foiblesse & desespoir, se porte sur un point que Dieu luy mit au cœur & que seul luy restoit, duquel comme d'une tres-grande entreprinse & d'une excessive despence & dommage, sembloit devoir naistre du contrecarre dans les esprits, & de l'impossibilité en l'execution: mais l'issuë fit voir que l'œuvre de Dieu, qui opere le plus souvent par moyens esloignés de la sagesse des hommes, se fait jour en l'un & en l'autre.

Venter precepta nō audit, poscit, appellat. Senec. Epist. 21.

Il propose en plaine assemblée des Estats, affin de ne se charger des dommages, de faire couper les diques, hausser toutes les escluses & du pays en faire une mer pour secourir Leyden, dont la perte estoit autrement inevitable: Qu'il sçavoit bien que les particuliers y perdroient beaucoup, plus le public si cela ne se faisoit. Les Estats font litiere de tout au prix de leur liberté, portét toutes leurs volontés aux pieds du Prince, respondent *qu'il vaut mieux pays gastè que perdu*, & d'une mesme boutée en incroyable diligence font ramasser dans les lieux clos tout ce que les eaux pouvoient gaster, Commissaires sont envoyés par tous les endroicts necessaires avec charge & pouvoir de faire percer les diques, ouvrir les escluses des rivieres de la Meuse & de l'Yssel.

Le dommage que causa ceste inondation fut estimé six cents mille livres.

Libertas res inestimabilis. Iustin. instit. lib. Citò facere proprium est libenter facientis. Senec. lib. 2. de benef. Sicut nihil est tã leve, quod ei non grave sit, qui invitus facit : sic nihil est tam grave, quod non ei, qui id libenter exequitur, leve esse videatur. Salvia. lib. 1. de gubernat. Dei.

Ceste procedure genereuse toucha le cœur du Prince de leur ressentimẽt, allegea les perplexités qui le travailloient pour la conservation de Leyden & en accelera le secours. La mer est nivellée avec le pays, les bõdes ouvertes, les eaux s'espendent par la campagne, le pays devient mer, Leyden un grand vaisseau anchré, & les forts des ennemis des esquifs flotans prets à estre submergés de la premiere tourmente. Le Prince qui s'estoit fatigué pour ce fait le corps & l'esprit d'une paine & solicitude incroyable, en altera sa santé & devint si malade qu'on ne remarquoit plus en luy que signes & prognostics de mort prochaine. Ce fut le sujet d'une grande detresse parmy tout le Pays-bas, troupeau de brebis sans Pasteur & sans Conducteur, & d'angoisse tres-amere aux assiegés, ausquels l'ennemy l'annonçoit incessamment comme marque asseurée de leur perte : Mais celuy, qui l'avoit reservé pour leur delivrance, luy redonna la santé & l'affermit par les nouvelles reiterées de la constance des assiegés, qui servirent de plus souverain appareil à sa maladie. Il fait advancer en diligence le secours de Zéelande sous la conduite de Boissot signalé en ceste histoire, accompagné d'environ 40 Capitaines, de 800 matelots experts & resolus, & en tout d'environ 2500 hommes, logés dans 200 bateaux plats garnis de 100 pieces de metail ou de fer.

Parmy ces bateaux il y en avoit un qu'on appelloit l'Arche de Delft qui voguoit sans voile & sans rames seulement avec des roües accommodées au fonds du vaisseau que deux hõmes faisoient tourner.

En tel equipage ce secours venu de Zéelande pour la plus part, desmare du Port de Delft, part pour Leyden, & sur la premiere dique qu'il rencontra voyant que les Espaignols s'y estoient logés, les dissipe à coups de Canon; là *un Matelot*, dit l'histoire *ayant ouvert le flanc d'un Espaignol, luy arrache le cœur, luy donne deux dentèes, & le jette en place*, estrange rage de ces peuples animés! Ce secours passe outre aprés ce premier obstacle; affronte trente compagnies Espaignolles logées sur un pont & les en chasse avec grande tuerie; se rend maistre en suyte de plusieurs forts fermans le passage à la ville, en chasse les Espaignols desja frapés d'espouventemẽt, & se fait voir à la ville sans en pouvoir aprocher par le defaut des eaux non encor assés hautes pour leurs bateaux.

Le Prince aucunement relevé de sa maladie alla visiter ce secours devant Leydẽ pour les encourager à passer outre. Ils ne pouvoient? les eaux estoient trop

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

trop basses & si encor elles diminuoient par un vent contraire qui la rechassoit dans la mer d'où elle estoit sortie. On ouvre les diques en autres endroits, tout en vain, orsmis la priere du Prince qu'il addressa à Dieu en ceste extremité qui fit revenir le vent & les eaux à flots & à ondes, s'entrepoussants droit à la ville, comme pour haster la delivrance de ce pauvre peuple.

Les assiegeans furét foibles à la vouloir empecher, l'effroy les saisit, ils craignent d'estre submergés de tant d'eaux qui les alloient environner, ils quittent leurs forts & leurs retrenchements, ils laissent la place vuide au secours, & à la perte des plus tardifs, de tout leur Canon, munitions de guerre & de bouche, bagage & autre attirail. Cinq cents pas des murailles de Leyden tomberent à leur fuyte & donnerent sujeḉt au peuple de magnifier le Dieu de leur delivrance. Boissot avec l'avantgarde entra le premier dans la ville les mains jointes, les yeux en haut en loüant Dieu; & ces pauvres affamés, haves & trancis de la faim, avalans goluëment ce qu'il leur faisoit distribuer par portiõs, s'en trouverent fort malades, plusieurs en creverent & en moururent.

Ils avoient esté pressés par des extremités, qui n'ont esté ny veues ny ouyes au siege de Samarie sous Benada, ny en celuy de Jerusalem soubs Tite & Vespasien: car aprés avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats & les rats; les feuilles de vigne & de poirier furent leurs mets plus exquis, le sel & l'amydon leurs plus excellents potages, les peaux de bœufs, les reliefs des fumiers, les os des chiens & des chevaux comme aux Agaraniens leurs plus savoureux delices. Le Prince receut les nouvelles de ceste heureuse delivrãce à Delft, comme il estoit dans le temple escoutant la Predication: La premiere joye qu'il en tesmoigna fut, d'en faire rendre graces au Tout-puissant de la main duquel il recognoissoit estre departie; la predication finie, il envoye la lettre au Ministre qui la leut publiquement en chaire, & en solemnisa les loüanges au Dieu des victoires.

Les Agaraniẽs reduicts à une extreme disette, aprés avoir fouillé tous les fumiers, firent du pain de leur fiente.

Et qu'elle devoit estre la joye de ce magnanime Prince Chef & Directeur d'une action si signalée? Il n'estoit encor gueri qu'à demy de sa maladie degenerée en peste, si s'y fit il porter dés le lendemain, caressa & remercia ceste brave bourgeoisie, loüa leur constance, leur ottroya une charitable subvention pour les pauvres sur toutes les villes voisines, honora leur ville de plusieurs nouveaux privileges, la decora d'une Academie & Université richement dotée, fit gratifier les Admiraux, Capitaines & soldats, de divers tesmoignages d'honneur, & les Colombes mesme qui avoient fait office de messagers volans, pour l'advertir de toutes les necessités des assiegés, furent embaumées & colloquées jusques aujourd'huy dans l'Hostel de Ville avec les tuyaux en leurs jambes, qui avoient resserré les lettres.

De Leyden le Prince passa à Kagre village dans une Isle de la mer de Haerlem, qu'il fit fortifier & pourvoir de toutes choses: delà il se rendit à Goude qu'il fit munir d'un grand & beau fort, & si l'entreprinse qu'il avoit formée sur la Citadelle d'Anvers eut pris feu, il eut veritablement fait sçavoir & de plus prés à Requesens qu'il estoit encores au monde & relevé de maladie, dont il estoit en doute.

1575. Ce Commandeur rendu poussif dans la guerre par tant de traverses, au declin de ses affaires, en descri par tout le pays comme une piece de faux aloy, fait remettre sur le tapis le pourparler de paix, à dessein d'interrompre le cours des prevoyãces Orangeoises, & de prendre son temps & ses advantages. Il avoit à faire à un Prince qui cognoissoit jusques au bout le fonds de son marché, qui n'ignoroit rien de la science d'Estat, & qui estoit expert à la perfection en celle de la conduite du Pays-bas. Noicarmes & Champigni en donnerẽt les premieres attaintes dans l'esprit de S. Aldegonde leur prisonnier, qui pour s'en acquiter en escrivit au Prince & luy en vint parler luy-mesme aprés avoir donné ostages pour son retour. Ils firent aussi couler sous main quelques uns des leurs à Rotterdam sous autre pretexte, pour en parler aux Estats &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

In pace suspecta tutius bellum. Vitelliani ap. Tac. 4. hist.

pour y induire le peuple. Le Prince, bien qu'il les en peut chastier comme espions, les laisse agir en toute liberté & est bien aise qu'ils soient informés qu'il ne tenoit point les volontés captives. Chacun cognoissoit assés qu'une bonne guerre estoit preferable à une mauvaise paix. Enfin plusieurs demandes, propositions, ouvertures & responces faites de part & d'autre, on ne peut tomber d'accord sur le partement des Espaignols, ni sur la liberté de la religion; les ruses Espaignolles furent à plein descouvertes, les Ambassadeurs de l'Empereur s'en retournerent sans rien faire, maigrement traités par le Commandeur qui croyoit qu'ils le debuoient favoriser plus ouvertement, & qui neantmoins en retira plusieurs advantages sur les Provinces de son Gouvernement commençans à negliger leur conservation, tandis qu'il faisoit de nouvelles forteresses pour les atacher à son obeissance.

Le Prince de son costé profita habilement de ceste conference quoy qu'au fonds inutille pour le pays, fit voir aux Princes Chrestiens la sincerité de ses intentions au bien public, & que la porte estoit close à tous traités qui n'auroient pour passeport ces deux articles: *Que la gendarmerie estrangere sortiroit du pays, & que le point du libre exercice de la Religion dependroit des Estats Generaux.* Il n'avoit peu refuser absoluëment les propositions de paix, bien qu'il previt par avance qu'elles seroient inutilles, pour ne s'attirer sur soy les incommodités de la guerre & le murmure d'un peuple foulé jusques aux abois, qui avale tousiours goluement telles propositions sans les macher & sans gouster leur amertume, comme une premiere viande qui se presente à un estomach affamé. Il estoit devenu veuf depuis quelque temps de sa seconde femme Anne de Saxe; il convole maintenant en troisiesmes nopces pendant ces tricoteries de paix & espouse le douziesme de Juin, dans la Brille en Hollande, Charlotte de Bourbon fille de Louis de Bourbon Duc de Montpensier Prince du sang de France. Le Pere, grand Catholique l'avoit destinée Religieuse & renduë Abbesse de Joüare. Ceste Princesse touchée de la Reformation s'en tire d'elle mesme, se jette entre les bras du Comte Palatin Frederich III. accepte les recerches du Prince & devient sa femme, du consentement de son Pere qui la dota competamment.

Ceste Idole de la paix abbatuë aux pieds de la prevoyance de Guillaume, Requesens despité jusques au bout de voir toutes ses fusées desvuidées sans aucun aparent advantage de ses affaires, reprend la guerre avec plus grande animosité que devant; Et pour faire choper le Prince en quelque endroict, le fait assaillir en mesme temps en plusieurs. Hierges avec sept mille pietons & quatre cents chevaux assiege Bure appartenant au Prince, y entre par la breche & la pille, tandis que Vogelsang qui y commandoit quatre companies de gens de pied se retira dans le Chasteau d'où il se rendit à composition; puis d'un mesme sault, assault, emporte, pille, brulle, saccage Oudewater, & fait passer au fil de l'espee tout ce qu'il y trouve dedans, avec telle promptitude que le Prince arrivé à Ter-Goude pour le secourir, n'eut loisir de faire percer les diques pour le desassieger.

Montdragon Espaignolisé joüoit aussi en mesme temps & plus heureusement sur le Finard, le Clunder, & le Ruygenhil, dont il se rendit maistre.

Hierges aussi eschapé d'Oudevater, se loge devant Schoonhoven. Le Prince le fait secourir à sa barbe par La Garde Colonel des François: Mais la mauvaise volonté de la bourgeoisie, qui ne voulut ayder au remparement d'une breche de trois cents pas, obligea la Garde d'accepter une honnorable composition. Vianne son grand chemin, n'eut tant de courage & fut abandonnée devant luy. Wordem luy cloüa le pied, & par la diligence du Prince rendit ses efforts continuels durant unze mois inutiles à son maistre. Crimpen & les forts voisins furent plus souples à le recognoistre. leur perte estoupoit les rivieres du Rheyn & de la Meuse, incommodoit le pays, & le decouvroit aux Espaignols. Le Prince pour contrecarre fait couler dans l'Isle

1575. l'Isle de Riderkerckfen trois cents Chevaux & fept cents hommes de pied, & à leur faveur fait conftruire un Fort vis à vis de Crimpen, rend par ce moyen la riviere fi libre & Crimpen fi ferré, qu'il fut contraint de le recognoiftre dés l'année fuivante au vifible advantage de la Hollande.

Tout eftoit en flux & reflux de bien & de mal dans les Provinces : Les navires Zéclandoifes en brullerent douze ennemies equipées à la guerre és environs de Roofendal nouvellement conftruites à l'ufage des rivieres. Le Commandeur eftoit attentif au fiege de Ziriczée. Partie de la Flote d'Efpaigne avec gens & argent eftoit furgie à Duynkerke : Et l'Efpaignol follicitoit la Reyne d'Angleterre de chaffer de fes Royaumes les refugiés rebelles des Pays-bas. Elle le reffufa en general : mais en particulier elle ottroya des deffences contre le Prince & contre cinquante Seigneurs & Gentilshommes de marque & leur prohiba de prendre terre dans fes Pays. Le Commandeur rendit l'efchange de cefte feverité à la Reyne, & fit femblables deffences à plufieurs refugiés d'Angleterre.

Tant de clamités obligent le Prince & les Eftats de penfer meurement à eux & aux moyens de fubfifter contre cefte grande puiffance d'Efpaigne: Car c'eft icy la merveille. Vn coing de terre, un petit peuple, le refidu des gibets & des buchers, recreu des calamités d'une longue guerre, refifter contre un des plus grands Roys du monde ! Le Turc n'en parloit jamais qu'avec admiration : Il avoit toufiours devant fes yeux les plans des fieges de Middelbourg & de Leyden; loüoit jufques au ciel la conduite & la valeur de noftre Prince, & indigné contre l'Efpaigne, donne charge aux Efpions qu'il avoit dans le pays de luy offrir fecours en fon nom. Le Prince ne le recercha & ne l'accepta jamais, pour n'eftre blafmé d'avoir donné entrée à l'ennemy du nom Chreftien. Mais quoy faire ? Ils jugeoient bien qu'ils n'auroient dequoy tenir à la longue, & leur eftoit neceffaire d'implorer quelque puiffance eftrangere pour prendre leur protection, ou pour accepter la fouveraineté du Pays. Ils mettent en equilibre, l'Empire, la France, l'Angleterre. Il n'y eut lors que trop de raifon de rejeter le premier. C'eftoit un corps compofé de divers membres mal-unis, duquel le fens & l'harmonie au point principal qui eft la Religion eftoit difcordant; corps animé du Demon d'Efpaigne, par intereft d'Eftat, de fang, de Religion.

La feconde avoit tant donné d'occafion de fe defier de fon inconftance & de fa legereté, & fi je l'ofe dire, perfidie, qu'il n'y avoit plus lieu de reclamer fon ayde. Et à quoy faire choper fi fouvent contre une mefme pierre? C'eftoit un corps gangrené de ligues, de factions inteftines, defchiré au milieu de fes propres entrailles par eftranges partialités, & ennemy de la Religion, pour le fouftien de laquelle le Prince eftoit principalement armé.

La troifiéme fut jugée la plus propre & la plus convenable à leur pays, avec lequel elle eftoit ja unie du lien de la Religion, & les forces des deux Eftats aifées à s'entrecommuniquer par la mer, fur laquelle commandoit une Princeffe incomparable en magnanimité, en foy, en prudence. Ainfi ils tournent toutes leurs penfées de ce cofté cy.

1576. Le Prince & les Eftats luy deputent Saint Aldegonde & autres pour en obtenir la protection. Ils paffent outre. luy font offrir la fouveraineté du Pays comme defcenduë des anciens Comtes de Hollande, & à fon refus luy font cognoiftre qu'ils fe donneront à la France. La Reyne n'avoit point de volonté de les recepvoir, pour n'attirer ouvertement fur elle l'indignation d'Efpaigne; elle ne defiroit pas non plus que la France fut fortifiée de telles Provinces, & fi elle jugeoit bien qu'elles ne pouvoient pas long temps fubfifter de leurs propres forces. Pour un milieu à tout cela plus timide que genereux, elle defpeche au Roy d'Efpaigne & au Commandeur, les exhorte *de fe reconcilier le Prince & les peuples de fes Gouvernements, fous conditions gratieufes, raifonnables & affeurées*, Et n'obtient d'eux qu'excufes & au bout

qu'il faloit chastier les rebelles. Le Prince & les Estats advertis de tant de severités & inhumanités, font presser de plus fort la Reyne *de leur donner finale responce*, & au cas qu'elle ne jugeat leurs offres acceptables, la supplient *de leur permettre d'executer ce que Dieu leur avoit mis au cœur, pour le repos & delivrance de leur Patrie, conformement aux loix divines & humaines.* La Reyne les voyant fixes en leur resolution, ne les voulut pas esconduire ni accepter, se contente de leur en donner quelque esperance, pousse le temps avec l'espaule & escript de sa main au Prince; *Que les Estats d'Hollande & de Zéelande avoient reclamé sa protection & offert de se sousmettre à sa souveraineté: ce qu'elle ne pouvoit avec honneur & conscience, que premier elle ne fut bien asseurée qu'ils fussent devenus irreconsiliables au Roy d'Espaigne; se prometant encor de faire des ouvertures de paix au contentement des uns & des autres. Que pour y parvenir plus facilement elle s'employeroit à leur faire obtenir une cessation d'armes, & envoyeroit un Ambassadeur audict Roy pour en traiter serieusement avec luy & le semondre de leur donner contentement raisonnable. Que si ses soings & sollicitudes estoient inutilles, elle fairoit entendre aux Ministres d'Espaigne és Pays-bas, les offres qui luy avoient esté faictes de leur part: se promettant cependant tel tesmoignage de son affection & de celle des Estats, qu'ils ne voudroient point traicter avec quelque autre Prince, pour introduire des forces estrangeres dans le pays; & que s'ils le faisoient elle ne le pourroit prendre en bonne part.*

La Reyne escrit au Prince.

Le Commandeur n'estoit pas moins eschauffé à la guerre pour toutes ces entremises de la Reyne. Il estimoit qu'un puissant effort sur ce refus de secours d'Angleterre, pourroit ramener tous ses peuples qui n'en pouvoient plus, sous son obeissance; s'acroche de plus fort à Ziriczée en Zéelande, maistresse d'une Isle de ceste Province qui porte son nom, & aprés neuf mois de siege qui la reduisirent à la faim, nonobstant tout le secours que y sceut jamais jetter le Prince, s'en rend maistre par la voye d'une tres-honorable composition, prescripte par le Prince & acceptée des habitans par son ordre.

Le Commandeur continue la guerre.

Prend Ziriczée.

Ceste expedition avoit entierement espuisé les finances d'Espaigne & reduict le credit du Roy au petit pied. Elle causa tous les desordres suyvants. Desja les frais de la guerre des Pays-bas luy coustoient quarante deux milions de Ducats, outre les pertes & les ruines que le pays en avoit receu, & il estoit redevable aux marchands de diverses nations de quatorze milions & demy de livres, provenus la plns part des interets qu'on avoit laissé cumuler. Qui plus est toutes ses troupes des Pays-bas crioient aprés leur paye. L'Infanterie Espaignolle & Walonne se mutine, la Cavalerie legere se range à en faire de mesme.

On avoit donné advis au Pape, d'advertir le Roy d'Espaigne de prendre garde qu'il ne fut englouti des usures tandis qu'il ne pésoit qu'à devorer les Heretiques. Il le fit, & pour son soulagement luy ottroya dispence pour la revocatiõ de tous ses contracts, promesses, engagements. tel pouvoir à la clef de Rome sur celle de la foy.

Le Commandeur assemble les Estats des Provinces pour avoir de l'argent; il n'en reçoit que des plaintes. Tous requierent instamment la sortie des estrangers hors du pays, restitution de leurs privileges, descharge des garnisons, mainlevée des biens confisqués, cassation du Conseil sanguinaire, & abolition du dixiesme denier. Bref ils le jettent dans un tel trouble d'esprit, que son corps en devient malade, emporté tost aprés de peste à Bruxelles.

Assemble les Estats Provinciaux,

Et meurt.

Le Commandeur troublé de tant de plainctes par les Estats se mit à dire, *Dios vos libera de estos Estados.*

Le Prince s'essaya d'en proffiter: fomenta les mutineries & les seditiõs des Espaignols: mais sa prudence n'eut pas faute d'exercice estranger pour l'en divertir.

Le Prince n'en eut pas ... ge.

L'Angleterre qui a tousiours fait son bon jour du mal d'autruy, luy fut un sujet pour la faire valoir en un pas glissant d'un destroict dangereux. Chacune de ces nations, Françoise, Angloise, Hollandoise, desiroit d'attirer chés soy le profit de la navigation. Les deux premieres croyoient de pouvoir librement trafiquer és ports & havres de Flandres de l'obeissance d'Espaigne, sans que les Hollandois eussent droict de s'en formaliser. Le Duc d'Alve avoit interdit tout commerce & trafic avec les Hollandois: ceux-cy en voulurent

L'Angleterre le trouble.

voulurent faire autant & courans sur tous ceux qu'ils rencontroient, amis, ennemis, les emmenoient pardevant leur Admirauté, où ils estoient jugés de bonne ou de mauvaise prinse sur preuves & temoignages authentiques. Cela causoit des grands interets aux negociateurs, & les Anglois y avoient receu de notables desplaisirs. D'ailleurs le Prince pour avoir moyen de fournir aux frais de la guerre, avoit ordonné de nouvelles impositions sur les marchandises Angloises montans par l'Escaut à Anvers, suyvant les ottrois cy devant concedés par le Prince. Les Anglois lassés de tels impots quittent le chemin de l'Escaut, prenent la route de Flādres par Duynkerke & de là par terre à Anvers. Les François & Bretons de mesme: & sous les noms empruntés de ceux-cy, les Espagnols se pourvoyent facilemēt de toutes choses. Les Zéelandois comme voisins plus interessés s'en apperçoivent & pour ne le souffrir le Prince leur relache la bride. Ils courent l'Occean, escument ce qu'ils rencontrent d'ennemi, font caler voile aux autres pour les recognoistre. Plusieurs navires Angloises passent par les mesmes loix: Les Anglois en crient, s'en plaignent, & des plainctes aux menaces; d'ailleurs naturelement hauts à la main & se cuidans seuls Seigneurs de la mer, ils se prometoient plus de respect de ces rudes & incivils Zéelandois, comme moindres qu'eux, travaillés par un puissant ennemi, supportés par eux, & refusés de devenir leurs maistres. Ainsi les Anglois s'eschapent & pour represailles, arrestent des Zéelandoises rencontrées en leurs havres. Ceux-cy leur rendent le retour avec usure du double, en prenent plusieurs Angloises chargées de pretieuses marchandises & arrestent les quatre qui alloient d'ordinaire à Anvers par l'Escault, à desseing de faire cesser telles arrestations. Incontinent le bruict en est par tout, & les plaintes portées en Angleterre, mouches ne manquent pour irriter la Reyne. Les Pentionnaires d'Espaigne soufflent ceste bluete, pour en allumer un grand feu entre ces deux Estats; les accusent comme pirates, rebelles à leurs Princes, & n'ayans nul droict de faire la guerre.

Le Prince en fait declaration.

Le Prince sous le nom du Gouverneur de Zéelande justifie les actions & les procedures des siens, par une belle declaration qu'il envoye à la Reyne; & que nous avons jugé digne d'estre icy inserée en ses principaux points, comme un rayon de l'adresse & sagesse singuliere de ce Prince. *Mes armes*, dit-il, *n'ayant pas reussi selon mon desir és Provinces de terre ferme du Pays-bas, j'ay assailli plus advantageusement mon ennemy du costé de la mer, à desseing d'empecher les commodités qu'il en pouvoit retirer. En quoy je m'estois promis dés le commencement d'estre aydé ou de la France ou de l'Angleterre: mais les massacres nagueres exercés en l'une sur les Protestans, & la paix contractée par l'autre avec l'Espaigne, m'en font perdre l'esperance. I'ay pris la mesme resolution que mon adversaire, assavoir d'empecher tout negoce avec luy comme il l'empechoit avec moy, & ce pour la subsistance de mes armes, heureusement practiqué par plusieurs Princes & Estats. Aux impositions que j'ay ordonnées je ne fais rien contre les vendeurs amis, mais contre les achepteurs ennemis, suyvant les conditions que j'ay passées avec les Anglois, dont eux mesmes sont infracteurs. Quand à ce que mes ennemis publient que je n'ay pas authorité de faire la guerre, comme il est desja eschapé à quelque Anglois de le prononcer ainsi; il faut qu'on sçache que la cause non la personne rend la guerre legitime, & qu'en l'un & en l'autre je suis bien fondé, & les Estats: Car quelle plus juste cause que la necessité pressante de la conservation de leurs vies, de leurs biens, de leur liberté, & de combatre pour leurs autels, pour leurs femmes, pour leurs enfans. Et quelle personne plus legitime que la nostre, soit ou comme Prince souverain, ou comme constitué en mesme degré que les autres Seigneurs du Pays, opprimés en leurs libertés & privileges par un Seigneur mal-informé de leurs droicts. D'ailleurs il y a des Provinces és Pays-bas, là où les Estats ont plus de pouvoir de demener la guerre que le Seigneur mesme qui ne la peut faire que par le consentement des Estats, comme elles l'ont fait cognoistre au Roy d'Espaigne l'ayant autrefois empeché de declarer la guerre à l'Angleterre. Par le contract aussi qui a esté passé avec les*

Anglois,

Anglois, il a esté dit, qu'ils ne pourroient rien porter au pays ennemi qui ne montât par l'Escault, autrement declaré de bonne prinse. Partant nous supplions sa Majesté d'Angleterre de n'y vouloir rien changer.

La Reyne en responce envoya ses Deputés au Prince en Zéelande, qui sans aucune difficulté accorda franchement avec eux; *Que les navires arrestées respectivement de part & d'autre seroient relaxées, & que desormais il y auroit bonne amitié & correspondance entre les deux nations, & ne seroit faite aucune arrestation de part ni d'autre, sans ouir les parties interessées ou leurs superieurs.* Les Deputés des marchands Anglois passerent outre, & pour tesmoigner de vouloir vivre en amitié avec le Prince, luy prometent *de prester aux Zéelandois deux cents mille livres payables en deux ans, de procurer des Refugiés des Pays-bas en Angleterre, une subventiõ de quatre vingts ou cent mille escus pour le soustien de la guerre, & de luy delivrer cent canons de fer.* Ils ne furent pas advoués en leurs promesses. Dés que les navires Angloises furent restituées, les marchands revoquent le pouvoir de leurs Deputés, reffusent de prester la somme convenuë, soustienent le contract nul comme extorqué par force, arrestent personnes & biens d'une douzaine des principaux Marchands du Pays-bas, ne les relachent que sous grosses cautions, & requierent le convoy des navires de la Reyne pour asseurer leur passage à Duynkerke. La Reyne mesme s'y interesse, leur accorde leur demande, & fait menacer les pauvres Refugiés en cas de mescontentement des Marchands Anglois. Villers Ministre de l'Eglise Françoise de Londres est deputé au Prince de leur part, pour le prier d'accommoder l'affaire: Mais voicy un accident extraordinaire qui cuida tout gaster, & eut porté les choses à l'extremité, si Guillaume n'y eut remedié par sa loüable tollerance.

Suite d'un accord.

Mal observé.

Et rabillé par le Prince.

Les navires de la Reyne, en chemin pour ce convoy, rencontrent auprés de Douvres six navires de guerre Zéelandoises. Leurs Capitaines & Principaux sont mandés pour venir dans les navires de la Reyne; Ils vienent en amis, on les y arreste prisonniers en ennemis, puis s'approchent de leurs navires desquelles on retire les matelots, le reste donné en pillage aux soldats. Ceste rupture estoit grande en suyte d'un accord si authentique, & sembloit qu'elle deubt degenerer en guerre ouverte: Mais le Prince qui voyoit que ses ennemis mettoient du bois au feu, y sceut bien jetter de l'eau de sa prudence. Il depeche à la Reyne un de ses Capitaines Anglois & affidé, luy ordonne de proceder en cest affaire avec tout honneur & respect, & en particulier de remonstrer à la Reyne *le desplaisir qu'il avoit de la voir irritée contre luy & les Estats de Hollande & de Zéelande, en ce que leurs navires avoient esté prises des Angloises, par son commandement exprés contre la teneur des contracts. Que s'estant asseuré sur iceux, il avoit permis à ses gens d'aller en mer, avec ordre de se comporter en amitié & respect envers les navires de sa Majesté; ce qu'ils avoient fait: neantmoins ils avoient esté pris & forcés par les Anglois. Suplie sa Majesté de considerer le tort qu'il luy eut fait, s'il n'eut mis entiere confience en elle, & en un traicté fait de son authorité, & sans cela qu'elle eut eu juste sujet de se courroucer contre luy. Que cependant il encouroit plusieurs reproches desdits Capitaines, qui s'y estoient fiés sur sa parolle, & tout le pays en recevoit un grand dommage. Prie S. M. de ne permettre que le zéele qu'il a à son service, vienne à redonder à son deshonneur & à la ruyne du pays. Qu'il ne s'estoit porté à ce contract que par necessité, pour avoir moyen de resister à son ennemi & non à desseing d'offencer S. M. Que la grande confience qu'il avoit en la bonté d'icelle, l'avoit asseuré de demander un prest à ses Marchands qui y avoient tesmoigné une grande inclination, & que tous les pays s'en estoient deubement obligés à eux pour leur asseurãce; remettant le tout au bon plaisir de S. M. la suppliant de declarer sa bonne volonté, affin que toute voye d'hostillité venant à cesser, il apprenne comment il pourra resister à leurs ennemis, & comment il aura à traiter avec les navires de S. M. pour en estre asseurés & deffendus, sans user de violente resistance, en consideration de l'amitié de S. M. à laquelle on n'avoit jamais fait*

Avec Lettre à la Reyne.

demon-

demonstration de mauvaise volonté, mais plutost d'amitié & volontaire service. Conjure la Reyne de quitter la cholere qu'elle avoit conceuë contre luy & contre les pays, & de considerer que si une Princesse si puissanse & si absoluë comme elle est, se voit le plus souvent mal servie & mal obeye de ses Officiers en un temps favorable de paix; on ne se devoit pas estonner s'il ne pouvoit pas exiger une si entiere obeyssance de ses Capitaines & gens de marine, qui ne luy estoient pas subjects, mais sousmis volontairement & de gré à gré.

Cét honneste & genereux compliment d'un tel Prince toucha le cœur d'une si brave Reyne, laquelle luy fait entendre par un Gentilhomme, *que son intention estoit d'entretenir le Contract, & que l'interruption n'estoit advenuë que par la desobeyssance de son Vice-Admiral.* Ainsi les Grands couvrent leurs propres fautes, par le desadveu de leurs Ministres, sur lesquels ils rejettent tousiours les evenements. Tous ces differents furent terminés par accord, les prisonniers relachés de part & d'autre, les Zéelandois ne toucherent plus de l'argent des Anglois, & les Anglois qui avoient excité ce vacarme eurent sujet de s'en repentir par la cessation du commerce.

Mais n'estoit ce pas une severité par trop estrange en ceste Reyne, de harasser ainsi ce pauvre Prince de mesme Religion qu'elle, qui combatoit le plus cruel ennemy de l'Angleterre, & qui soustenoit miraculeusement la plus furieuse guerre du monde, appuyé de la seule vertu du ciel, qui l'avoit couvert de prudence, & armé de conduicte au double des autres Princes. Dieu qui l'avoit conduict par la main, & comme un homme d'eslite au milieu de ce peuple pour sa delivrance, ne vouloit pas qu'il partageat avec un autre la restauration du pays, ni qu'il hommageat d'autre puissance que de la sienne la liberté de tant de Provinces opprimées. Voicy un chemin pour y parvenir, & qu'autre que le Tout-puissant ne pouvoit ouvrir.

Les Espaignols mutinés par le defaut de leur solde, courent le pays & les paysans de l'obeissance de leur Roy. Alost ville de Flandres & son mandement ressent les efforts de leur avarice & rapacité. Maestricht eschoit dans leurs decomptes. Anvers les paye de son pillage estimé quatre milions d'or, & de la mort de cinq mille de ses habitans. Gand s'en garentit par l'exemple des autres, & par la force de sa Bourgeoisie. Le Conseil d'Estat, pourveu du Gouvernement des Provinces desunies aprés la mort du Commandeur, ne trouvant autre remede que la violence des armes pour estaindre le feu volant des pilleries & ravages, apres plusieurs propositions & concertations, les declare rebelles, ennemis du pays, & arme tout le peuple pour leur courre-sus au son du toc-sain. Le Prince engraisse les roües de ces mouvements, fait agir dextrement les creatures qu'il avoit parmy eux, incite les gens de bien à l'expulsiõ de ceste engeance de viperes, & si puissamment que le Brabant ne bransle pas seulement au manche, mais se declare ouvertement contre les Espaignols. Bruxelles arreste prisonnier le Conseil d'Estat en plaine assemblée, soubçonné de porter le menton à ces mutins, luy redonne le large tost aprés, & pour asseurance de son affection au parti du Prince luy envoye en Zéelande le Docteur Louis del Rio, qui avoit esté du conseil de sang, & qui luy deschiffra des pensées bien cachées sous la caballe du Duc d'Alve & des Espaignols. Le Prince en eschange de leur confience, les assista de ses conseils & leur donna pour principal advis de presser & d'insister à la convocation des Estats Generaux: Mais pourtant il ne quitta jamais sa paste, le certain pour l'incertain, les isles pour la terre ferme, ni le timon de la Hollande pour celuy des Provinces Valonnes, legeres & d'humeur changeante.

Il attendoit de loing ceux qui venoient à luy, en sçavoit habilement

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

affoiblir le parti contraire, & encor mieux proffiter de la division de ses ennemis. La Flandres prend le mesme caprice que le Brabant, & au bransle de ces deux principalles, toutes les autres declarent les Espaignols ennemis publics, prenent les armes contre eux, & tous les ordres d'une commune main, les Ecclesiastiques mesmes & les Religieux, se meslent de leur faire la guerre. Les Gantois s'asseurent de Denremonde en contentant la garnison Allemande. La faction Espaignolle, remarquant qu'on la vouloit desunir d'avec les Allemans, unit toutes ses forces, les attire à eux sous espoir du lucre & du pillage de tant de riches villes, & tous ensemble, sous la conduicte de leur *Electo* & Colonels, font une guerre ouverte à tout le Pays. Il y eut à souffrir pour tous en ceste triple guerre. Les troupes des Estats Royaux furent batuës par les Espaignolles prés de Louvain. Celles-cy poursuyvies, massacrées par tout, & la guerre que le Prince leur faisoit, prononcée juste par les Provinces qui ne le recognoissoient point.

Elles n'estoient pas loing de s'unir avec luy. Le Prince qui leur avoit fait comprendre que le point de la Religion se pouvoit concilier entre eux par moyens doux & pacifiques, avoit imbu le peuple & les Ecclesiastiques de bastir une estroite correspondance avec luy, & de joindre leurs interests aux siens. Les Gantois l'en pressoient desja; & en cervelle de se voir sur leur teste une Citadelle gardée par une garnison Espagnolle, preste à les piller comme leurs voisins, le prient instamment de les vouloir secourir. Ils vouloient enserrer ces Espaignols par un siege, tirer par les armes leur liberté de ceste presse, & ne remarquoient un plus fort instrument que le Prince pour les en delivrer. Il leur avoit promis toute assistance contre de telles troupes, & par avance leur avoit envoyé huict Compagnies de gens de pied & trois cents Chevaux pour leur ayder à leur siege. Son desseing estoit de fortifier son parti de ceste belle & grande Province: Et celuy des Flamens de n'y entrer que sous de bonnes conditions. La puissance d'Espaigne leur faisoit encores peur, jamais ils ne regardoient le midy, qu'ils ne'n redoutassent les foudres & sur l'aproche du secours du Prince, ils sont en des grandes perplexités s'ils le recevroient, bien qu'ils l'eussent requis de le leur envoyer. Cela ce fit plus par l'adresse de quelques uns favorisans le Prince, que par une commune inclination.

Ces Gantois desja accoustumés à mascher la servitude, craignoient de se deffendre contre les oppresseurs de leurs libertés, n'alloient que lentement au siege de leur Citadelle, & plus par la timidité des assiegés que par les efforts des assiegeans, ils s'en virent à paine maistres sous une composition aux Espaignols de vies & bagues sauves. Ce siege, bien que mal attaqué, valut au Prince de la ville de Ziriczée & des Isles d'alenviron, abandonnées par Montdragon, bien que tres-importantes à son maistre, pour accourir au secours de ceste Citadelle.

Pendant tel tintamarre dans les Provinces Valonnes courues de trois furieux partis. Gand relevée de la crainte de sa garnison, & les autres Provinces en sueur de tant de travaux, frustrées de l'ayde de l'Empereur Maximilian, qui les avoit tousiours si favorablement secourues de son intercession envers l'Espaigne, reclament le Prince pour les maintenir, & par la Pacification de Gand, luy donnent une espreuve du parti qu'elles desiroient suyvre. Guillaume content au possible d'avoir veu les Espaignols si mal menés, par ceux qui avoient favorisé leur parfaicte obeissance, croit que ce n'estoit pas assés s'il ne rendoit la boutade de ce peuple irreconciliable par quelque nouveau acte. Il estoit recerché d'appointement & de ligue par les Provinces Valonnes & ne restoit plus qu'à indire le lieu pour en traicter. Il les voulut tirer de tout ombrage, & leur faire paroistre que son intention estoit tout autre que de les vouloir surprendre, ou forcer de luy accorder plus qu'ils n'eussent desiré; leur donne Gand pour lieu de traicté, & pour

& pour une entiere confience à leur affection & bonne volonté, s'y rend en personne avec les Deputés de Hollande & de Zéelande. Ceste franchise gagna le cœur de ce peuple qui estoit desja à luy par inclination, & desireux de vivre & de mourir sous le commandement d'un si brave Prince accorde de tous ces points avec les Deputés de toutes les Provinces du Pays-bas. *Qu'il y auroit desormais une bonne & ferme paix entre eux. Qu'ils joindroient leurs armes pour expulser hors du pays tous les Espaignols & autre milice estrangere, favoriser la convocation des Estats Generaux; sans qu'ils peussent entreprendre quelque chose les uns sur les autres. Que le Prince demeureroit en ses Estats d'Admiral General & de Gouverneur d'Hollande, Zéelande, Bommel & dependences pour y commander en tout comme il fait presentement, sans aucune innovation ni changement, si ce n'est de son gré & consentement, jusques à ce que par les Estats Generaux en soit autrement ordonné. Que tant ledict Prince, que tous les autres Seigneurs, Nobles, & particuliers seroient remis en leurs bonneurs, & reentreroient en la possession de leurs biens confisqués. Le remboursement des deux grandes armées, emmenées dans le Pays par le Prince, remis à la deliberation des Estats Generaux :* ainsi qu'il se voit au long dans les Originaux icy non necessaires.

Le Roy d'Espaigne, qui comme le Renard trouvoit les figues ameres bonnes, parce qu'il n'en pouvoit pas manger de meilleures, confirma en apparence ceste paix, pour en tirer de l'advantage, fit semblant de s'unir à un parti qu'il ne pouvoit pas desjoindre, & d'engraisser comme ces Americains les hommes qu'il avoit envie de devorer. Il ne voulut d'abord rompre ouvertement avec les Estats; neanmoins il tachoit sous main de les opprimer & favorisoit en tous ces mutins Espaignols.

Les Ameriquains, Margajas & Toupinambours engressent les hommes, puis les tuent, les rotissent & les mangent.

Les Lettres de remerciement qu'il escrivoit au Commandeur Rhoda, du soing qu'il avoit eu de bruller celles qui avoient esté trouvées dans la Citadelle d'Anvers, contenans de grands misteres; Les desseings que les Espaignols avoient sur la vie du Duc d'Arschot chef du Conseil d'Estat, & sur celle de plusieurs autres Seigneurs du Pays destinés à la mort comme les Comtes d'Egmont & de Horne; Le commandement que le Roy donna de faire contenter les mutinés, de pourvoir à leurs logements & de casser les troupes levées par les Estats; les lettres interceptes contenant instructions à Dom Jean d'Austriche desormais Gouverneur du Pays-bas, *de chastier le Prince d'Orange & les Hollandois*, descouvrirent son jeu, & tout cela obligea chacun de veiller à sa propre seureté & de confesser que l'Ethiopien ne change jamais de peau, ni le loup de naturel pour avoir eu la vie & succé le sang d'un nombre de brebis.

L'arrivée de Dom Jean & les procedures extraordinaires qu'il tint pour s'establir, augmenterent les suytes de ces defiences & adjoustées aux ruses Espaignolles, obligerent le Prince de se ramasser, pour prendre ses advantages à la subsistance des Provinces de ses Gouvernements : tandis que de leur costé les Estats Generaux des Provinces Valonnes, denichent les Espaignols des principalles forteresses du Pays & de villes plus importantes, de Valenciénes, de Cambray, de toute la Frise, Groeninghe, Ommelandes, & Drente où ils estoient recognus. Groeninghe fut remise au Prince par les mains de sa garnison Espaignolle, qui emprisonna son Gouverneur & cria, *Vive le Prince & les Estats*. Utrecht en fit autant aprés avoir demoli sa Citadelle & chassé sa garnison. Viane & Culembourg à son exemple embrasserent le parti du Prince & rejecterent au loing toutes humeurs Espaignolles. Chasteaux & Citadelles rasés à fleur de terre par tout le Pays-bas, & par tout chacun s'estudioit à en chasser ceste vermine d'Espaigne. Les Estats Generaux amendés de leurs fautes passées, & du tout alienés de Dom Jean en haine de ses menées, recourent au Prince & à ses sages

Iii 2 Conseils

Conseils pour en tirer le timon de leur conduicte; & de Middelbourg le 1576
Prince leur respondit en telle substance.

La Lettre estoit dattée de Middelbourg du dernier de Novemb. 1576

Que puis que Dom Iean n'avoit autre dessein que de suivre les traces de ses devanciers au gouvernement des Pays-bas, bien qu'il fit quelque apparente demonstration du contraire, & qu'il se fit entendre de vouloir former un Conseil des principaux Seigneurs du Pays; qu'ils ne debuoient penser de leur part autre chose qu'au soustien de leur legitime authorité, à quoy ils estoient conviés principalement par la consideration du bien public, de la manutention de la Noblesse, subsistance de la bourgeoisie, & entretien du menu peuple, qui tous avoient les yeux fichés sur eux & avoient mis entre leurs mains corps & biens, pour en estre deffendus contre la tyrannie, la violence & l'oppression.

Que sur toutes choses ils se debuoient bien garder d'entrer en aucun traicté avec luy, que premier il n'eut congedié tous les Espaignols & autres estrangers hors du pays, sans s'arrester à ses belles parolles n'y aux promesses qu'il leur pourroit faire de les faire sortir avec le temps. Et souvenés vous (dit-il) *de ce que le Roy mesmes vous en avoit promis avant son partement, qui ne fut executé qu'à demy un an & demy aprés & encor par la necessité qui l'y contraignit aprés la deffaite des Espaignols en Affrique.*

Qu'ils eussent l'œuil au guet, pour empecher que Dom Iean n'usurpat quelque puissance ou commandement sur leur gendarmerie: car ils luy mettoient en main le cousteau avec lequel il leur couperoit la gorge & partageroit leurs volontés. Qu'ils devoient tirer serment de luy, de garder & entretenir tous & un chacun les privileges & libertés des Provinces tant anciens que modernes & de gouverner selon le contenu en iceux. Que sa Majeste y estoit obligée par promesse authentique & serment solemnel, à defaut dequoy c'estoit à eux de protester des inconveniens & de leur resolution à s'y maintenir d'eux mesmes, jusques à la derniere goute de leur sang. Que ceste courageuse resollution leur fairoit obtenir une responce en moins de temps, leurs esprits ne seroient plus suspendus entre la crainte & l'esperance, ce qui autrement luy donnoit un grand advantage de se fortifier soy-mesme & de les affoiblir dans l'incertitude des evenements.

Que les gens de guerre que Dom Iean destinoit pour sa garde en si grand nombre, estoit une preuve certaine de sa defiance & du dessein qu'il avoit de subjuguer leurs volontés, & d'intimider leurs assemblées. Qu'ils en devoient faire mauvais jugement, puis qu'il les vouloit desarmer pour s'armer soy-mesme.

Que tous les mauvais traitemens passés de ceux de sa Nation, luy faisoient dire qu'il estoit plus raisonnable qu'il print confiance en eux, qu'eux en luy. Que c'estoit merveille que Dom Iean, qui n'estoit envoyé que pour Gouverneur voulut entrer en armes dans son gouvernement pour s'asseurer des Estats & en exiger le serment, & toutefois par la coustume les Princes mesmes du Pays l'ont tousiours fait les premiers sans armes aux Estats, avant que le recevoir d'eux. Qu'ils estoient plus obligés par conscience & par le sentiment naturel, au bien & à la conservation de leur familles, qu'au contentement desmesuré d'un estranger, lequel au bout ne les traiteroit pas mieux que ceux de sa nation avoient fait leurs combourgeois à Maestricht, à Anvers, & ailleurs, là où ils avoient exercé des actions brutales & desnaturées au delà de toute cruauté & tyrannie, & tout cela avec impunité & notoire support, puis qu'on a bien osé les vouloir faire passer pour naturels du Pays, sous pretexte des volontés du Roy. Et quel exemple, dit-il, *sera cela aux autres Villes? se peuvent elles promettre plus de douceur s'il vient à les surprendre sous un gouvernement Espaignol. Que la construction des Citadeles & des Chasteaux parmy eux, estoit cause de toute leur souffrance, pour n'y avoir pas apporté une si vigoureuse resistance comme ils avoient deub: que c'estoit le temps de pourvoir à la demolition s'ils se vouloient garentir de blasme envers les estrangers, & de juste reproche envers le peuple. Qu'il n'estoit plus temps de craindre la collere du Roy, de faire la petite bouche, ny de se chatouiller en leurs propres pensées, & croire que n'ayans pas beaucoup offencé l'authorité Royale, Ils trouveront la porte ouverte de sa clemence. Car,* dit-il, *le*

1577.

Roy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1576. *Roy vous tient & repute (quoy que à tort) les Autheurs de tous les maux du Pays, & il ne la vous pardonnera point. Iugés combien en vault l'aune, puis que pour une pauvre requeste qu'on luy a presenté en Iustice, il en a conceu une si grande indignation, que son courroux n'a point peu estre appaisé. Que chacun de vous se prepare de gouster de ce banquet qu'il vous a preparé ; nonobstant tous ces beaux entremets de graces, de pardons, d'oubliances qu'ils font semblant de vous faire savourer. Ils ne seront jamais chiches de belles apparences pour vous lurrer. Le naturel des Princes n'est pas d'oublier les offences, que quand les moyens de s'en venger leur deffaillent. La dissimulation leur est familiere, & sçavent fort bien prendre le temps pour s'en ressentir: & tels mauvais exemples n'ont esté que trop practiqués sur les personnes des Comtes d'Egmond & de Horne, & d'une infinité d'autres. Estant naturel à la plus part des hommes de gaigner par finesse ce qu'ils ne peuvent emporter par la force: Qu'ils n'espargneroient aucune ruse pour les faire tomber dans leurs filets. Pensés un peu,* dit-il, *quel creve-cœur c'est à un Prince qui croit d'avoir comme à sa solde tous les elements, & d'un seul regard de faire trembler la terre, de voir ses commandemens mesprisés, son impuissance contre ses subjects cognuë à tout le monde, & les moyens de se pouvoir venger à son appetit luy deffaillir. Cuidés vous qu'il ne mette toute finesse en œuvre pour y parvenir? Il le faut ainsi croire, & que ses pensées & ses actions n'auront autre visée jour & nuict. Ce n'est pas icy jeu d'enfans, ny peu de chose, ce à quoy vous vous estés portés, vous ny pouvés garder moderation. Il faut aller de longue & passer ce Rubicon. Vous avés offencé un grand & puissant ennemy: vous n'avés que l'une de ces deux extremités pour remede, ou d'estre à jamais asservis sous la tyrannie, ou de vous deffendre courageusement par les moyens que Dieu vous a mis en main, lesquels sont faciles si vous demeurés bien unis & attachés par ensemble, dans une ferme resollution.* Et pour conclusion leur conseille, *que si Dom Iean veut acquiescer à l'expulsion des Espaignols, qu'ils doivent insister au restablissement & à la conservation de leurs privileges, & y adjouster ces conditions. Que les Estats luy seront adjoints au gouvernement, en la disposition des finances, avec faculté de s'assembler deux ou trois fois l'année selon qu'ils adviseroient pour ordonner des affaires, & pour reformer ce qu'il y auroit de desreglé en l'administration: Que toutes Citadelles & Chasteaux seroient demolis & abbatus: Qu'il ne pourroit faire aucune levée de gens de guerre sans leur consentement, ny pourvoir les villes de garnisons que par leur advis. Les prie de recevoir en bonne part ses mouvements comme de celuy qui vouloit exposer ses biens & sa vie jusques à la derniere goutte de son sang pour le bien de sa patrie, & d'eux tous en particulier; protestant qu'il seroit tousiours prest de le leur tesmoigner en effect.*

Ces belles raisons politiques procedantes de l'Organe d'un si grand hõme, mirent le cœur au ventre des Estats, & les firent resoudre à la vigueur. Le Prince leur donne encor des moyens & des mouvements, de faire levée de gens de guerre en Allemaigne, & d'implorer l'ayde de la Reyne d'Angleterre, de laquelle ils obtienent un prest de quarante mille Angelots, & promesse de 160. mille.

1577. A cela Dom Jean fait semblant de berguigner, & pour appaiser les Estats, traicte avec eux une cessation d'armes pour quinzaine, qui enfanta en suyte ce fameux accord, par lequel les Espaignols sortirent du Pays-bas, & toutes les Citadelles furent remises entre les mains des Provinces.

Le Prince & les Estats de Hollande & Zéelande faisoient corps à part : la religion Reformée estoit la livrée qui les distinguoit des autres Provinces: mais tous ensemble protestoient de ne recognoistre autre authorité que celle de leur Roy.

Les Estats Generaux, qui cognoissoient bien les defferences & les respects particuliers qu'ils debuoient au Prince, son affection & son pouvoir à leur commune subsistance, luy font entendre par Deputés la teneur de leur accord avec Dom Jean; l'Ambassadeur de l'Empereur s'adjoint à ceste delegation, luy en rend raison & aux Estats des Provinces de ses Gouvernements.

Le Prince profés en mistere de la cabale Espaignolle, perçant des yeux de sa prudence jusques dans les plus secrets replis de leurs desseins, Et jugeant bien que les Princes qui descendent du haut estage de leur grandeur, en ce bas degré de traiter avec leurs propres subjects, ne s'y portent qu'à regret & par cõtrainte, tousjours à dessein de faire leurs affaires, & de prendre mieux leurs mesures ; en dit ses sentiments avec liberté, les fait voler par tout sous imprimés, affin que chacun les vit, les leut, les cognut. 1577. & faict une declaration la dessus,

Là il loüe leur saint zéele, de voir le Pays delivré de l'oppression & de la violence Espaignolle, & de vouloir entretenir la Pacification de Gand. Mais que à bien considerer tous les articles de ce traicté, il ne luy sembloit pas qu'on eut bien prins garde à tout. Qu'on avoit couvertement retranché la faculté de convoquer les Estats Generaux à ceux qui en ont le pouvoir. Que lesdits Estats estoient obligés à des nouveaux serments contre l'usage. Que les privileges du Pays demeuroient violés & aneantis mesmes au regard de la detention de son fils le Comte de Bure, contre lequel on ne pouvoit avoir presumé crime, veu la foiblesse de son aage. Que la Pacification de Gand n'y estoit approuvée qu'en parolles equivoques & de double entente.

Que ces bãdes mutinées d'Espaignols qui avoient exercé plusieurs actes brutaux & infames, n'agueres declarés traitres & ennemis du Pays, y estoient traités avec trop d'honneur, que d'entrer en composition avec eux, & de souffrir qu'ils emportassent sans contradiction, à leur barbe & au conspect de tout le monde, leurs bagues, joyaux, & meubles plus precieux. Qu'ils n'avoient pas rellevé comme ils debvoient les interests de la Reyne d'Angleterre & de Monsieur frere du Roy de France, ni recognu les grandes assistances, qu'ils leur avoient tesmoigné dans leurs plus grandes extremités: Ce qui valoit bien pour le moins de les y avoir comprins en termes exprés & honnorables. Qu'il n'y trouvoit point les asseurances des Hollandois & Zéelandois, ny la restitution entiere des particuliers au regard de leurs biens & dignités. Que toutes choses devoient estre prealablement restablies, avant que les Pays fussent desarmés, & Dom Iean affermi en son gouvernement. Qu'ils devoient bien meurement peser toutes choses, qu'en affaires de telle importance la precipitation estoit dangereuse, & qu'il prioit Dieu que le succés respondit à son desir. Qu'en ce qui les touche ensemble les Estats de Hollande, Zéelande, il n'en faloit plus disputer, puis que c'estoit chose faite. Neantmoins pour avancer le partement des Espaignols, la paix generale, la conservation de leurs privileges, il estoit content de souscrire cest accord, sous ces conditions. Que lesdits Sieurs Estats Generaux luy passeroient promesse authentique, & aux Estats de Hollande & de Zéelande, que si les Espaignols ne partoient actuelement du Pays, dans le temps qui leur est prefigé par ledit traité, iceluy passé, lesdits Estats Generaux ne traiteroient plus avec luy, ains poursuivroient leur expulsiõ par la voye des armes. Qu'apres le despart desdits Espaignols ils ne recognoistroient Dom Iean ny aucun autre pour Gouverneur, que premier il n'eut entierement reparé les breches qui ont esté faictes aux franchises & privileges du Pays, ou contraires à la Pacification de Gand: Et chacun reintegré en ses biens dans les Pays-bas, & Comté de Bourgoigne.

Les Estats Generaux donnent la main au Prince & aux Hollandois, & sans se faire tirer la manche souscrivent à leur requisition, par une declaration solemnelle, & y obligent par serment tous leurs Colonels & gens de guerre. Le Prince n'espargne rien pour intimider ces estrangers, affin de les aiguillonner de haster le pas, fortifie plusieurs places; Sparendam & Haerlem revienent sous son obeissance. Il n'espargne rien pour y adjoindre ces deux belles villes Amsterdam & Utrecht, & dispose ses navires de guerre sur les Ports & Havres de ses gouvernements. Dom Jean tache de le contrecarrer sous main, ne l'osant pas ouvertement; mais inutilement comme nous verrons tantost: & tandis qu'il fait l'empressé de contenter ses Espaignols, pour les faire vuider en tesmoignage de sa bonne foy, sous laquelle il avoit envie d'enrooller les Flamans, le Prince le presse & y tient la bonne main, fait solliciter les Estats pour l'y contraindre, & en telle sorte qu'il ne s'en peut plus desdire. souscrite par les Estats.

desdire. Mais de l'effectuation de sa promesse qui luy sembloit si desadvantageuse, voicy qu'il en tire un desseing autant damnable que plein d'injustice & d'ambition pour l'entrepreneur. Dom Jean duquel l'esprit haut eslevé ne se pouvoit saouler que de Royaumes & de Couronnes, & qui avoit desja beaucoup despencé à son Roy, pour se rendre Roy d'Alger; forme une entreprinse sur l'Angleterre qu'il devoit faire profiter par les troupes Espaignolles chemin faisant. Elle estoit telle: Les Espaignols contraincts par l'accord de sortir du Pays-bas, se devoient embarquer à Duynkerke & tous d'une main tourner à droicte, se jetter sur l'Angleterre par le moyen des pratiques qu'ils y avoient, tuer la Reyne Elizabeth, delivrer de prison la Reyne d'Escosse Marie Stuard, laquelle il devoit espouser, & en un instant se faire Roy de deux Royaumes. L'execution n'en estoit pas difficile, par les grands ressorts qui devoient joüer en mesme temps par tous les coings de ce Royaume; le desseing estoit envelopé du secret, & non jamais preveu que par nostre Prince, le clair voyant & l'instrument d'eslite pour la paix de tout ce grand peuple. Pour le destourner, il induict les Estats de faire filler ces Espaignols par la terre & de ne leur permettre de sortir par mer, & fait tant qu'en fin il leur fait tout quitter, pour tout remettre entre les mains des Estats, Anvers, Liere, Maestricht & grand nombre d'autres places. Ce ne fut pas sans ruine du pays, ni sans maledictions des peuples qui les avoient soufferts. Dom Jean en un mot ne pouvoit estre receu autrement Gouverneur, par l'ordre que le Prince y avoit mis; car dés seulement que les Espaignols furent sortis, Bruxelles le receut avec magnificéce & il fut accepté pour Gouverneur General de tout le pays. Les commencements de son commandement furent doux & couverts, amis & ennemis esgalement bien venus, les malcontens caressés, grands & petits bien traictés: Mais la tempeste devoit suyvre de prés ce peu de bonace, & donner à D. Jean ce sale Eloge du Pontife Romain, qu'il estoit entré en Renard pour commander en Lyon. De fait il se jette dans les brisées de ses devanciers, & ne marche desormais que sur les desbris de l'extorsion, de la tyrannie & de la violence.

Dom Ieã traictoit de ceste conspiration avec le Pape & ceux de la ligue de France. Le Pape en donna secretement advis au Roy d'Espaigne qui en fut fort faché, pour ne vouloir pas que son frere bastard estédit tant ses aisles, & de jalousie fit secretement tuer Escovedo son Secretaire qui l'entretenoit en ses pensées, & luy mesmes mourut l'année d'apres de mort violente.

Le Prince le vit venir de loing, & avoit si bien pourveu à ses affaires qu'il n'y trouva que mordre. Neanmoins toutes ses principalles visées alloyent contre luy, & Dom Jean croyoit qu'ayant abatu ce grand arbre, tous les peuples qui se tapissoient sous le couvert de son ombre, seroient facilement exposés à l'invasion des vielles maximes de la cruauté de sa maison. Mais il estoit trop jeune pour entrer en paralelle avec un vieux routier: Ce sçavant Pedagogue du Pays-bas donna du foüet à cét escervelé Castillan & le renvoya honteux à l'Escole. En voicy l'histoire.

Dom Jean fait semblant de s'insinuer dans l'esprit du Prince par compliments, & de vouloir nourrir bonne correspondance avec luy; luy envoye le Duc d'Arschot & autres Seigneurs de marque comme pour traiter avec luy & l'endormir, tandis que de son costé, il excite les Estats Generaux de joindre leurs forces aux siennes, pour faire la guerre au Prince, au cas qu'il ne voulut acquiesser entierement au traicté de paix, se sousmettre à ceste *parfaicte obeissance* tant desirée, & qu'il voulut empescher le restablissement de la Religion Catholique.

Guillaume le bat d'un mesme endroict, estend les bras contre ce nouveau ennemy, plus rempli des fumées de l'orgueil de sa nation, que du desir de bien faire & de reparer les fautes de ses antecesseurs; continuë de travailler par voyes douces à renger les Amsterdamois dans l'union des Hollandois, & de mettre en estat les places de ses Gouvernements.

Dom Jean avoit double jeu: l'un desormais plus descouvert contre le Prince & ses Hollandois: l'autre couvert contre les Estats Generaux: Mais il joüe si mal son personnage, qu'il se descouvre à tous les deux & attire tant plutost confusion & dommage sur ces entreprinses. Il n'espargne rien pour monter

son

son authorité à un plus haut point, veut renforcer ses gardes, visiter les villes à sa fantasie, en casser les Gouverneurs particuliers, commander & estre obey de tous les gens de guerre comme Capitaine General, pourvoir toutes les charges, changer les Magistrats, en somme disposer de tout en baguette. Ce qui luy fit plus de mal furent ses jactances. *Si j'estois*, disoit-il, *en Italie, je viendrois pour ce seul sujet, de faire la guerre au Prince d'Orange, tant je l'estime importante au service de mon Roy.* Il n'avoit pas mal raison.

Guillaume sappoit accortement l'authorité qu'il vouloit enjamber sur les Estats, & les lettres interceptes de Dom Jean au Roy d'Espaigne, tombées entre les mains du Roy de Navarre, par luy envoyées au Prince, & de main en main du Prince aux Estats Generaux, acheverent de le gaster, par la descouverte de ses menées & de ses pernicieux desseings. Dom Jean s'en mordit la queüe, & outrement indigné contre le Prince, qui avec sa froideur mattoit incessamment toutes ses chaleurs de foye, l'accuse par ses Ambassadeurs envers l'Empereur, les Electeurs, & Princes de l'Empire, d'avoir rompu la paix & les articles de l'accord, sans l'advis mesme des Estats Generaux & sans en advertir le Prince qu'il accusoit. Il s'en justifie envers tous & contre tous, se descharge de toutes ses accusations sur Dom Jean, & par le revers de la medaille fait voir au jour toutes les finesses de cét Emissaire d'Espaigne, qui de nouveau & pour tant mieux mettre le feu aux estoupes, avoit fait decapiter un bourgeois de Malines sous foible pretexte, mais en effect pour estre Protestant. Ces suytes approuveront les precautions du Prince & la malice de l'ennemy.

Descouvert par ses lettres

Ces lettres contenoient que les accusatiōs que Dom Iean faisoit contre le Prince d'Orāge, estoient faites à desseing de remettre le pays en guerre l'un cōtre l'autre.

Dom Jean fait semblant de vouloir faire sortir les troupes Allemandes hors du pays, & de l'argent que les Estats estoit obligés par l'accord de luy fournir pour les payer de leurs decomptes, il les veut de nouveau entretenir en son service: de plus il forme des entreprinses sur Anvers & sur Mons pour s'y rendre le plus fort: elles sont descouvertes, adjoustés y la publication de ses lettres interceptes, & en mesme temps la surprinse qu'il fit de Namur pour y asseurer sa personne, qui acheva de le gaster & de renouveller la guerre plus forte que jamais.

& par ses actions.

Les troupes de son halaine sont battuës & chassées par tout. Le Duc d'Arschot & le Prince de Chimay abandonnent son party. Ses garnisons sont contrainctes de quitter Bergues sur le Zoom, Tertolen, Bosleduc & Breda. Les Estats s'en investissent, l'accusent envers le Roy & le depeignent de ses vives coleurs. En tel estat Dom Jean se renge derechef à la douceur, recerche les Estats de paix sous des ouvertures propres à exciter la guerre contre le Prince & les Hollandois; ses propositions sont rejetées, & comme par despit il se retire en Luxembourg pour y ramasser ses forces & en apparence pour là attendre son congé du Roy. Le Prince le laissoit morfondre dans ses pensées de vanité & luy retrenchoit dextrement les moyens de luy nuire.

Et puis

D. Jean se prepare à la guerre

Il estoit lors en Nort-Hollande visittant les villes de ses Gouvernements, & jugeoit bien que Dom Jean n'estoit pas si lache de cœur pour se retirer sur sa perte avec honte. Ainsi ayant sagement pourveu à tout ce qui dependoit de ses ordres, il conseille & presse les Estats des Provinces Walonnes de faire levée de trois mille chevaux, & de desraciner du tout Dom Jean de la terre de leurs Provinces. Ils aymerent mieux s'asseurer des villes reconquises, & ne furent pas à se repentir de n'avoir coupé le pied aux projets naissans de la vengeance premeditée de Dom Jean.

& le Prince à sa deffensive.

Leurs plus grands preparatifs à la deffencive furent, de faire raser le Chasteau de Gand, de joindre Cambray à leur party & d'assembler leurs armes à Wavre: Mais il falut bien tost haster le pas. Dom Jean se fortifioit & ne les faisant que molester, les fait resoudre de deputer une honorable Ambassade au Prince, pour le suplier de venir à Bruxelles, les assister de ses sages advis & estre

Les Estats Generaux vont aux armes & se deffendent.

& estre present, à des resolutions importantes pour leur conservation.

Guillaume estoit trop bon Politique pour les en refuser : il les remercie courthoisement de l'estime qu'ils faisoient de sa personne, proteste de vouloir employer corps & biens pour leur deffence, loüe Dieu de la ferme resolution qu'ils ont prinse à fomenter une mutuelle correspondance entre les Provinces, leur dit, *qu'il espere que le Dieu de concorde, qui leur avoit inspiré ceste bonne union, verseroit ses benedictions sur leurs saincts & loüables desirs.* Et sur ce qu'ils le requeroient de se rendre parmy eux à Bruxelles, il leur tient ce discours.

Que bien qu'il desirat avec passion, de visitter la ville qui estoit comme sa Patrie, & de joüir de la compagnie de ses freres & bons amis, parmi lesquels il avoit esté nourri & eslevé dés sa jeunesse, toutesfois qu'il les prioit tres-affectueusement de mettre en consideration la charge qu'il avoit en Hollande & Zéelande, & l'estroicte alliance qu'il avoit contractée avec eux, confirmée par une infinité de tesmoignages d'une mutuelle bienveillance, dans les agitations de la guerre, qui ne luy permettoit d'en partir sans le communiquer aux Estats du pays comme il fairoit, affin de se porter plus librement au service general de la Patrie. Qu'il fairoit observer & garder de bonne foy la Pacification de Gand, suyvant laquelle il empecheroit de tout son pouvoir, que la Religion Catholique ne fut opprimée és autres Provinces ; & quand à la permettre dans la Hollande & Zéelande, que celà dependoit de la determination des Estats Generaux, sans l'advis & consentement desquels il n'y pouvoit rien. Que telle nouveauté pourroit alterer le repos des peuples, laquelle luy seroit imputée: neantmoins qu'il seconderoit & soustiendroit de son pouvoir toutes leurs volontés & inclinations au bien du pays; les asseurans qu'ils le trouveroient par tout, fidelle Patriote, amy, & serviteur.

Il importoit aux Hollandois que leur party demeurat fortifié de la confederation des autres Provinces ; & pour la serrer d'un nœud plus estroit, les Estats prenent au poil ceste honorable recerche, jugeant bien qu'il n'y avoit un plus puissant instrument que le Prince pour les y entretenir. Sa presence estoit donc requise pour leur donner la main : Ainsi ils consentent qu'il les aille visiter. Le Prince se rend dans sa ville de Breda avec Charlote de Bourbon sa troisiesme femme, où il est receu de ses subjects avec une incroyable allegresse. De là il prend son chemin à Anvers, qui le reçoit à bras ouverts en grande magnificence : La Bourgeoisie l'alla rencontrer en armes sur les confins, les Prelats de Villers & de Marolles, le Baron de Frelin & de Capres, Deputés par les Estats de Bruxelles, le furent recevoir à Anvers en leur nom, & le conduisirent à Bruxelles par le nouveau Canal, tousiours accompagné par la Bourgeoisie d'Anvers marchant d'un costé, & celle de Bruxelles de l'autre, tous en armes; & ainsi il y fit son entrée avec des applaudissements extraordinaires.

Ce ne fut pas pour s'y chatoüiller de ces humeurs populaires, il en avoit plus qu'il n'en desiroit, mais il n'en pouvoit avoir assés selon son merite. Trop neanmoins au gré des autres grands du pays, qui en estoient jaloux, envians sa vertu & l'affection qu'il avoit du peuple, qui ne le nommoit plus que son pere. Là les Estats Generaux le requirent d'honnorer de sa presence leur assemblée, consultent journelement sa prudence sur toutes leurs difficultés, & ceux de Brabant destitués de Gouverneur par la defection de D. Jean, le supplient d'en accepter la charge. Ce gouvernement particulier estoit tousiours reservé au Gouverneur General, & l'un n'alloit jamais sans l'autre ; c'estoit donc un avant-mets de ceste grande dignité porté sur la table du Prince, avec plus de raison que sur celle d'aucun de tous les autres grands du pays. Il les surmontoit tous en authorité, en Noblesse, en dignité, en puissance, en alliances, en experience, & en conduicte en affaires d'Estat. Mais le Duc d'Arschot & les autres de la maison de Croy, les Comtes de Lalain, d'Egmond, & une vingtaine d'autres Seigneurs du pays, possedés d'une extreme

Le Prince se desmela dextrement de toutes ces jalousies, & en sceut bien faire repentir les autheurs, comme il se verra en la suyte.

jalousie de toutes ces grandes deferences, ne le pouvoient souffrir: non qu'ils voulussent joüer du pair avec luy, car il les surpassoit en toute sorte; mais par ce qu'ils hayssoient sa vertu sous pretexte de la Religion Catholique, laquelle ils ne croyoient pas estre bien asseurée sous son Gouvernement.

Il n'appartient point de commãder qu'à celuy qui est meilleur que ceux à qui il commande, disoit ce grand Roy Cyrus. Xenophon.

Ils se laissent donc tellement transporter à ceste mordante passion, qui ne donne jamais sa dent que sur la vertu, que sans le sceu & consentement du Prince ni des Estats Generaux, ils eslisent pour Gouverneur General Mathias Archiduc d'Austriche fils & frere d'Empereur, qui s'estoit offert à eux aprés la mort du Commandeur, & d'un mesme sault de cholere luy deputent Maelstede Gentilhomme du pays, pour en leur nom luy aller offrir le Gouvernement General. Mathias l'accepte, part nuictamment en poste de Vienne luy quatriesme, & soit que se fut au sceu ou à l'insceu de l'Empereur, il en fit ses excuses au Roy d'Espaigne & arriva à Liere en Brabant. Les Estats Generaux trouverent ceste procedure des Nobles fort estrange; elle n'avoit eu pour conseillere que l'ambition, ni pour dressiere que la haine. Le Prince se plaignit ouvertement de telle audace & se fit ouïr, que ce n'estoit à eux d'empieter toute l'authorité en un point si important, qui ne pouvoit dependre que de la resolution de tous les Estats. Ces Nobles s'estoient imaginés qu'il en reüssiroit de deux choses l'une au regard du Prince, ou qu'il s'opposeroit à l'entrée de celuy qu'ils avoient esleu, ou qu'il l'approuveroit; que s'il s'y opposoit, ils auroient sujet de l'accuser de ne viser qu'à l'establissement de sa propre grandeur; que s'il l'approuvoit, il ne souffriroit pas seulement un contrepoids à son authorité, mais seroit contrainct d'en recognoistre une autre superieure à la sienne. Ils furent deceus; & Guillaume qui eut fait la leçon à tous ces apprentifs, se moqua d'eux, rangea l'Archiduc de son costé, tous ses ennemis au *da pacem*, & le Comte de Lalain à suivre ses volontés. Ce dernier estoit General de l'armée des Estats, & la maison de Croy s'en vouloit servir, pour prester main forte à l'establissement de leurs desseings, si le Prince ne l'eut attiré à sa cordelle.

Le Duc d'Arschot en fut fort en peine, & n'ayant abandonné D. Jean qu'en croyant de retenir pardevers soy la principalle authorité sur les Provinces Catholiques, dés qu'il voit que le Prince luy gaigne le devant, il tache de se repatrier derechef avec le Roy d'Espaigne, en s'opposant à l'authorité du Prince: mais il eut bien tost sujet de s'en repentir, & Dieu le sousmit à un estat, ou il eut plus besoing du Prince que le Prince de luy.

Pour commencer à desvuider ce peloton qu'il ne peut achever, il quitte Bruxelles, & marmotant un parti contre le Prince & les Estats, se retire en son gouvernement de Flandres, fait son entrée à Gand, avec appareil & resjoüissance, suivy de beaucoup de Noblesse & de gens de guerre, promet tout à ce peuple changeant & puissant, pour ne luy rien tenir, restitution de leur privileges, & tout ce qui luy pouvoit concilier l'affection publique.

Le Prince le voit venir & y pourvoit. Imbise, Rihove & quelques autres siennes creatures furent ses instruments, & presserent si instamment le Duc sur le point de leurs privileges, qu'ils l'obligerent au refus, l'emmenerent au point où ils le desiroient, & descouvrirent au peuple qu'il ne les vouloit nourrir que de promesses, tandis qu'il payeroit de beaucoup d'effects la tyrannie Espaignolle. Ce peuple desabusé cessa deslors de l'aymer, & entassant faction sur faction, cabale sur cabale, ne pense plus qu'aux moyens de s'y restablir, de conserver leurs vies, & de prevenir les dangers. Ils se donnent la main de cõcorde pour la cause commune. Rihove est envoyé secretement au Prince qui estoit à Anvers, pour luy en donner compte. Et quel remede dit le Prince. *Monseigneur*, dit Rihove, *je n'en sçay point d'autre que de prendre le Duc par le col, avec tous les Evesques, Prelats & Nobles, & les chasser.* Mais dit le Prince

d'abord,

1577. d'abord, *sera-il sagement fait d'y aller ainsi à la desesperade.* Rihove respond, *qu'il n'en sçavoit point d'autre, & qu'ils estoient tous resolus de preferer une mort honnorable à une vie honteuse accompaignée de crainte & de servitude. C'est un autre fait*, dit le Prince : *Mais quelle adsistance pretendés vous de trouver?* Rihove luy respond genereusement, *que puis qu'il voyoit bien qu'il n'en pouvoit point avoir de luy, il ne vouloit que recommander l'affaire à Dieu, sousleuer le Peuple & l'obliger à recouvrer luy-mesme ses privileges.* Le Prince desapprouvoit ce moyen comme temeraire, & toutesfois il remarquoit un extreme danger d'y laisser plus long temps commander le Duc : en ceste agitation de resolution, il dit à Rihove, *qu'il y vouloit encor penser*, & le jour suyvant un peu plus resolu, le mande venir, l'interroge, *s'il avoit la mesme resolution*, & sur la responce de Rihove, *qu'il y persistoit, & qu'il esperoit d'en venir à bout ou d'y mourir*; le Prince haussant les espaules, luy fait cognoistre qu'il y voyoit fort peu de jour, Rihove se retire. Le Prince mande S. Aldegonde & luy dit de parler à Rihove, & le sonder, pour sçavoir s'il n'avoit point quelque autre moyen pour venir à chef de son desseing. S. Aldegonde se rend à la chambre de Rihove & ne le cognoissant pas, s'en adresse à un Bourgmaistre de Denremonde logé chés luy qui ne sçavoit rien de l'affaire.

Rihove arrive là dessus, couvre habilement ceste faute, deffend au Bourgmaistre d'en parler à peine de la vie, il garda le secret ; S. Aldegonde s'abouche avec luy, & aprés longue conference, l'exhorte sans plus parler au Prince, d'executer genereusement ce fait s'il en avoit le cœur : Et le Prince pour sçavoir de quelle façon Rihove joüeroit son roolle, envoye secretement un Gentilhomme à Gand, pour l'en informer & l'en tenir incontinent adverti.

Par l'in[sti]gement de Rihove.

Rihove part de la main, prend à Denremonde chemin faisant quatre mousquetaires, avec lesquels il se rend secretement à Gand. Le mesme jour Imbise autre Tribun de ceste cabale, prend son temps pour rencontrer le Duc, le trouve allant à la Maison de Ville, le prie de remettre ses privileges au peuple pour sa satisfaction. Le Duc prend en mauvaise part telle proposition en lieu public, l'en tance & rebroue asprement, se met en collere, & avec menaces, *on trouvera bien*, dit-il, *ces crieurs de privileges, il s'en faut saisir & de tous leurs adherens, c'est le Prince d'Orange qui les suscite.* Imbyse resveille ses esprits, le peuple qui le suivoit s'effarouche à ces menaces, le bruit s'espend par toute la ville, chacun court aux armes, qui pour Imbyse, qui pour le Duc. Parmy le vacarme de telle division, qui tendoit à effusion de sang, le Magistrat n'espargne rien de son authorité ny de ses persuasions, pour faire faire arme bas au peuple. Ainsi chacun se retire. Sur les quatre heures du soir Rihove ce grand entrepreneur & zéelateur de la liberté publique, arrive en la ville, s'arme d'abord avec quatre de ses serviteurs, & quatre Mousquetaires, lesquels ils dispose sur quelques avenuës, crie à l'aide à tous ceux du voisinage, appelle ses amis, *Et* dit-il, *qui m'aimera qui me suive.* En cest equipage il prend le chemin de la maison d'Imbise, lequel il rencontre avec Croyvelde, le Cappitaine Meghem & autres chefs de sa faction, se plaint à eux *de ce qu'on avoit fait poser les armes au peuple, voyant leurs ennemis disposés de leur donner une camisade la nuict prochaine : Qu'ils avoient encor du temps pour prevenir le danger, qu'il faloit reparer ceste faute, proffiter l'occasion, reprendre les armes. Qu'il seroit le premier à descendre en ruë pour maintenir la liberté. Qu'il faloit secoüer le joug de la tyrannie, extirper à fonds l'Inquisition d'Espaigne, & chasser au Diable tous les nouveaux Evesques.* Meghem respond. *C'est parler en homme, ainsi faut-il faire, je vous promets de vous adsister jusques à la mort.* Tous les autres en dirent autant. Imbyse arreste à la maison pour pourvoir aux necessités, tandis que Rihove, Meghem & les autres *capo di parte*, prenent charge de demener les mains. Ils assemblent leurs adherans, & tous en foule accourent au logis du Prince, qu'ils saisissent

Qui es[me]ut une [se]dition.

d'emblée, & de mesme pas se rendent maistres du Chasteau & du Canon qui y estoit: lors ils remonstrent au peuple *la servitude sous laquelle ils estoient opprimés, les exhortent de penser à eux, & de se mettre devant les yeux la generosité de leurs ancestres si souvent armés avec heureux succés, pour le soustien de leur liberté:* mais pour encor, peu s'esmeuvent au bruit, ja rebutés par la fausse allarme du premier insult, demeuré sans execution. Rihove ne poursuit pas moins sa pointe; dans un si visible danger, tout dependoit d'une prompte & vigoureuse execution: il avole en teste de sa troupe au logis du Duc, où l'on n'attendoit rien moins que luy. Les gens du Duc font mine de se mettre en deffence. Dans ceste chaleur de foye ces braves Capitaines se prenent à crier, *qu'il faloit bruller ces oiseaux dans leur nid, demandent de la paille & du bois pour mettre le feu aux portes.* Le Duc en telle confusion craignant de sa vie, dans une emotion populaire, qui n'a ne mords ne sengle, les siens sans resistance, hors de moyẽ de s'en defaire, fait farine douce, commande à ses gens d'ouvrir la porte; toute ceste foule confuse entre dedans en extreme furie, menace le Duc, & des paroles aux effects, plusieurs se veulent jetter sur luy pour l'assener: mais Rihove les en empeche par deux fois: le Duc est fait prisonnier avec les principaux de son parti, & tous logés seurement en diverses chambres dans la maison de Rihove: le Magistrat demeura inviolable.

1577.

Et prend le Duc prisonnier.

Qualibet seditio in qualibet civitate rectè curatur si tollantur ejus causa. Menen. Agrippa apud Dionis. Halicarnass. lib. 6. cap. 75.

Par ceste capture l'emotion que l'obscurité de la nuict avoit renduë doublement affreuse cessa entierement, & Dohain qui avoit veu joüer le jeu, estant aux escoutes de la part du Prince, se rendit incontinent à Anvers pour luy en faire rapport.

Le Prince en [illegible].

Le Prince fut esmerveillé du succés de l'entreprinse, si furent bien les Estats Generaux. Les entrepreneurs se rendent absoluëment les maistres de ceste puissante ville & des autres principales de Flandres, comme de Bruges, d'Ipre, d'Oudenarde, & font aliance avec Anvers & Bruxelles, attendant que le Prince & les Estats y eussent pourveu definitivement. Ceux-cy y despechent incontinent pour la delivrance des prisonniers, & notamment du Duc, qui fit publier un oubli & un pardon de ceste violence, à la priere des Estats; Et Rihove qui avoit relaché ce prisonnier à regret, induisit les Gantois d'en faire imprimer une Apologie. Leurs motifs principaux estoient, de s'opposer au Duc & aux siens, qui avoient voulu diviser les Provinces, oster le Gouvernement dé Brabant au Prince d'Orange, legitimement appellé par la libre election des Estats, & introduire l'Archiduc Mathias à main armée dans la Flandres, pour de là ordonner de l'Estat à leur fantasie, & faire la guerre au Prince, au cas qu'il n'eut voulu quitter son Gouvernement.

Fait d[illegible]vrer le Duc.

Ce traict est excellẽt & d'un vray maistre homme. Quand vos ennemis vous opposeront un autant ou plus puissant que vous, pour flanquer leurs desseings & occuper les vostres, n'espargnés riẽ pour vous le rẽdre ami, jusques à ce que vous soyés venus à bout de vostre but principal, qui est de prevenir & de rembarrer ceux qui vous sont principaux ennemis. Disent les Politiques.

Le Duc d'Arschot & ceux de sa faction, estoient reduits au petit pied par ce rude traitement. Le Prince & les Estats Generaux de tres-bonne intelligence, pour ne perdre temps, & pour obliger de bonne grace celuy que les autres avoient appellé à desseing de le rendre chef de parti contre eux, resolus de rendre à l'Archiduc toutes les deferences d'honneur deubës à son sang & à sa qualité, le font bienveiguer de son heureuse arrivée dans le pays, l'asseurent de le pourvoir en bref du Gouvernement General, & cependant l'introduisent avec grande solemnité & magnifique appareil dans Anvers. Le Prince monte à Cheval avec toute la Noblesse du pays, pour l'aller recevoir, & la bourgeoisie prend les armes pour honnorer son entrée: trait admirable de la prudence du Prince, qui leur donna si avant dans la visiere, que la haine & la malveillance de ses ennemis se redoubla contre luy, en sorte qu'ils employerent le verd & le sec à faire revolter les Provinces d'Arthois & de Hainaut.

Et reçoit avec honneur l'Archiduc.

Le Prince cõtinuoit d'agir avec les Estats Generaux en toutes les affaires du pays. L'Archeduc n'y estoit point versé, & l'authorité du gouvernement ne luy estoit point encores remise. On interdit les levées des gens de

guerre

1577. guerre à Rihove, principalement par la suggestion de ses ennemis, lequel n'en desiste point, ains proteste de vouloir demeurer sur ses gardes. La deffaite de l'armée des Estats à Gembloers par D. Jean, authorisa la prevoyance de Rihove, & ses forces vindrent bien à point au bien de la cause. Dom Jean est declaré ennemi du pays, on l'accuse vers les Princes Chrestiens comme la cause de leurs miseres. Les deux Religions s'unissent de plus fort par communs interests, sous les seaux du serment & d'une mutuelle protection. L'Angleterre entre en alliance avec les Estats, sous des conditions estroites & reciproquement advantageuses au bien public; la Reyne sollicite le rappel de Dom Jean en Espaigne, l'accuse comme la cause mouvante de la continuation des troubles dans le Pays-bas, & d'en vouloir exciter des nouveaux en Angleterre contre sa personne, pour troubler la paix de ses Royaumes.

La Flandres se maintenoit en tel estat que nous venons de la laisser, sous ce gouvernement populaire: il importoit, que toutes les Provinces demeurassent en estroite union, pour leur commune subsistance contre Dom Jean leur commun ennemi: ces peuples-cy nouvellement revenus à eux, avoient besoin d'estre entretenus en ceste bonne humeur; & n'y avoit Prince au monde si populaire que le nostre: ainsi il se rend à Gand accompaigné du Comte Jean son frere unique, seul demeuré apres tous les autres, fidelle & agreable confort de ses peines: là il fut receu avec joyes, solemnités & acclamations publiques. Il traite avec les quatre membres de la Province, pour une contribution volontaire aux foules & guerres generales du pays, cõme la plus riche & la plus puissante des Provinces du Pays-bas. Puis l'Archiduc Mathias ayant esté creé par les Estats Gouverneur general des Provinces, sous des conditions estroites & limitées; *affin de contenter aussi le peuple*, dit l'histoire, *auquel le gouvernement en paix & en guerre importoit le plus, ils firent le Prince d'Orange son Lieutenant General, comme un personnage auquel on se pouvoit le plus fier en la guerre apparente; & qui avoit donné tant de notables tesmoignages de sa fidelité, intelligence, experience.* Tous deux furent receus dans Bruxelles & inaugurés en leurs charges avec grande solemnité, & jurerent les articles dans la maison de Ville, tels qu'on peut voir sur les originaux.

Dom Jean de naturel & d'humeur Espaignolle, fier & haut à la main, ne pouvoit digerer cest affront: il accuse ceste reception, comme nulle, contraire à la paix & à l'authorité du Roy; les Estats s'en peinerent fort peu, & tacherent de s'en purger envers l'Empereur & le Roy d'Espaigne, pour en obtenir confirmation; l'Archiduc mesmes y incista, mais le tout en vain du costé d'Espaigne, qui aimoit mieux la guerre que la paix, & qui estoit cõtente que Dom Jean s'espanoüit dans son ambition, en un pays septentrional, pour y apprendre à moderer son humeur boüillante: elle n'oublia pas cependant d'escrire à l'Archiduc & aux Estats par le Baron de Selles nouvellement venu d'Espaigne, avec lettres & instructions de la part du Roy, *que pour le bien du pays & pour le restablissement du service du Roy, il estoit necessaire que le Prince de Parme arrivé depuis peu prés de Dom Iean, entrat dans le pays sans armes, sous l'ostage du Prince d'Orange, qui seroit consigné entre les mains de Dom Iean pour l'asseurance de Parme*; mais les Estats rejetterent ceste offre; le Prince leur estoit trop cher, pour le lacher à si bon marché au pouvoir de ses ennemis. C'estoit le pilier de leur liberté, & il estoit trop prudent, pour se fier à ses ennemis irreconciliables qui ne marchoient que sur la fraude & la trõperie. Ces propositions captieuses n'ayant peu estre receuës, tout se prepare de part & d'autre à 1578. un renouvellement de guerre. Tristes effects de ceste longue Comette qui apparut durant tout l'hiver és Pays-bas.

Estime ennemi tout ce qui vient de tes ennemis, disoit Homere, & qui ne voyoit que l'Espaignol eut bien donné volõtiers dix Ducs de Parme pour un Prince d'Orange.

Dom Jean declare la guerre aux Estats, adsisté d'Alexandre Farneze Prince de Parme, fils de Marguerite d'Austriche jadis Gouvernãte, excellent chef de guerre, & d'une armée de seize mille homme de pied, & deux mil chevaux,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

composée des bandes Espaignolles & Italiennes, qui avoient esté rappellées des Estats alloient lentement en besoigne, & la plus part estoient d'advis de ne faire la guerre qu'à la deffensive. La valeur & l'experience de nostre Prince aux armes comme en la paix, leur estoit bien necessaire, & si ses Conseils eussent esté suivis par tout, leurs ennemis n'eussent fait de si grands progrés comme ils firent. Il poussoit vertement à la rouë, incistoit à une guerre offencive, à ne tenir point leurs armes en souffrance, à frapper le premier coup & à dresser une puissante armée pour chasser Dom Jean hors du pays, avant qu'il s'y fut fortifié. Mais l'envie & la jalousie des grands, qui avoient voix en chapitre dans les Estats, les mit tellement à la traverse, que ce conseil fut rejetté. Le Pape mesme se mesla de la partie, en faveur de Dom Jean, & fulmina les Estats, & tous ses adherans par un Bule lancée du Vatican.

Qui ne font que sur la defencive contre le gré du Prince.

Dom Jean s'estoit avancé avec ses forces du costé de Namur, l'armée des Estats se retira un peu dans le Brabant, & en sa retraite Dom Jean & le Prince de Parme prindrent si bien leur advantage, & le temps de l'absence des principaux chefs des Estats, qu'ils leur livrerent bataille, & la gaignerent à Gembloers, en laquelle les Estats perdirent quatre Cornettes de Cavallerie, trente enseignes de gens de pied; Et en suite Louvain, Sichem prins par assaut cruellement traités, Nivelles, & quelques autres petites villes: Philippe-ville place forte bastie par le Prince en la derniere guerre contre la France, donna plus de peine à ces victorieux, se fit canonner, obtint composition de cinq compaignies qui y estoient, trois estans passées au service de Dom Jean. Il se retira malade à Namur, envoya Octave Gonzague en Arthois, & le Prince de Parme en Luxembourg, qui s'y fit maistre de plusieurs petites places, & en suite de Limbourg, plus par l'odieuse lacheté de ceux de dedans que par valeur, de Valckembourg, & de Dalem, qui fut brullée & saccagée. Les troupes de Gonzague battoient la campaigne & pilloient le plat pays.

Les Trouppes des Estats sont encor defaites.

Qui se retire à Namur tandis que ses Trouppes font progrés.

Les Estats par l'advis de l'Archeduc & du Prince, remettent leurs forces aux champs, & reduisent sous leur obeissance plusieurs places du Brabant, diverses escarmouches s'attachent à pertes esgales entre les deux armées.

Les Estats se deffendent, & reprenent quelques places.

Nostre Orangeois tenoit la queüe de la poelle & contournoit les autres où il vouloit. Il cognoissoit l'instabilité des Brabançons, & l'inconstance des Provinces Valonnes. Il sentoit dans son ame les pointures de l'envie & de la jalousie des autres grands du pays, qui n'avoient autre but que d'y ruiner ce qu'il y bastissoit, & jugeoit bien qu'à la longue ce grand corps se destruiroit de soy-mesme par la division. Le succés ne verefia que trop son prognostic. Il faisoit plus d'Estat de la sollidité des Hollandois, aussi avoient ils tesmoigné plus de cœur & de fermeté à la deffence de la cause commune, & avoient plus d'aversion à la tyrannie. D'ailleurs la scituation du pays au milieu des eaux, deffendu des mers & des rivieres, ne faisant quasi qu'une grande ville ramassée en sa propre force, par ceste tant aisés communication des unes aux autres, remplie d'un grand & riche peuple, toute la Zéelande sa seur Germaine nourrie & eslevée au mesme tetin d'amitié & d'interest, desormais nette d'Espaignols, qui avoient esté contraints en dernier lieu d'abandonner Ziriczée, derniere conqueste de Requesens, luy donnoit plus d'esperance d'y subsister; si qu'il ne restoit plus pour rendre ce corps d'Estat parfait en sa juste proportion, que d'y reuvir ceste belle & riche ville d'Amsterdam, que le parti Catholique tenoit sequestrée des autres, & avoit opiniastrement retenuë dans les affections d'Espaigne. Le Prince avoit essayé par plusieurs fois de la reduire, mais inutilement. L'ennemy s'estoit utilement servi de sa puissance pour molester les autres: & Haerlem en avoit ressenti les effects. Voicy donc le temps propre pour luy faire recognoistre son devoir, & la ramener à obeissance.

La morsure de l'envie est la plus certaine espreuve de la vertu, & il est bien difficille au vertueux d'eviter qu'elle ne porte son venin sur ses plus entieres actions. *Difficile fuerit in hac degentem vita, omnes invidentium oculos latuisse*, disoit *Nicomachus, in Naumachia*, ap. *Stobæum serm.* 38.

La juste apprehension qu'ils eurent, de s'y voir contraints à la longue par le Prince, desormais adsisté des armes des Estats Generaux sur lesquelles il commandoit

commandoit, les fit condescendre à accepter un accord, par lequel les Catholiques demeurans les maistres, les Protestans y estoient soufferts sous certaines conditions: mais cõme ils virent que leurs richesses augmentoient à veuë d'œuil par la liberté du commerce, que rien n'estoit capable de le bannir que la division, laquelle estoit excitée entre eux par les Ecclesiastiques & Espaignolisés sous pretexte de Religion, la douceur du guain auquel ils se plaisoient, & le desir de se conformer à l'usage des autres villes de la Hollande, leur fit mettre hors le Magistrat Catholique, les Prestres, les Moines nettoyer d'images toutes les Eglises, y planter l'exercice de la Reformation, & en forclorre le Papisme. Ce fut ainsi que le Prince s'en rendit maistre.

En Frise, la Cour de Leeuarden effarouchée de la perte de la bataille de Gembloers, avoit refusé de publier les Placards contre Dom Jean, tellement qu'elle faisoit branler la ville & tous le Pays au mãche de sa lacheté. Ce Prince se sert de la courageuse resollution de Rennebergh Gouverneur du pays, pour la reuvir; cestuy-cy emprisonne tous ces Curiaux, leur nouveau Evesque instigateur de ces menées, & en establit des plus fidelles en leur place.

En Ouver-Yssel, Deventer & Campen, deux des trois villes Capitales du pays, se firent assieger & battre; mais finalement contraintes par Sonoy & par Rennebergh, accepterent l'union, jurerent fidellité, & furent suyvies des Ommelandes & de Groeninghen.

Le Prince s'asseure de Bruges au parti, par la reprinse, du Chasteau de l'Ecluse, & faisant introduire une garnison de Gantois dans la ville, nonobstant que ceux de la faction d'Espaigne eussent tasché d'irriter le peuple, par la bouche des Predicateurs, qui ne cessoient de trompeter la sedition & corner la guerre contre luy. Les Estats Generaux desployerent leur authorité sur ce sujet, & par cry puplic, commanderent l'entretenement de la Pacification de Gand, descrierent le nom de D. Jean comme ennemi, & ordonnerent à tous, qu'on eut à recognoistre celuy de l'Archiduc, du Prince, & des Estats. Ipre suivit l'exemple de Bruges contrainte aussi de macher le frain d'une garnison de Gantois; & les Jesuites vrais fusils de rebellion, pour avoir refusé de faire le serment, se virent obligés de quitter leurs somptueuses demeurances, de Bruges & d'Anvers.

Tels estoient les advantages qui arrivoient aux Estats par la sage conduite du Prince, qui n'oublia pas de descrier la tyrannie Espaignolle dans la journée Imperialle de Worms, contre laquelle S. Aldegonde sienne creature harangua doctement & eloquemment en presence de tous les Princes, Estats & Deputés de l'Empire: Mais de plus il resolut avec l'Archiduc & le Conseil d'Estat, d'attaquer Dom Jean à l'offensive, fit lever une belle armée proportionnée à leur pouvoir, dont les frais revenoient lors à six cents mille livres par mois, sans le traitement des chefs, hasta la venuë du Duc Casimir avec une armée d'Allemans, & l'eut fait joindre aux forces qu'on attendoit d'Angleterre, si les gens que la Reyne devoit fournir n'eussent esté convertis en argent, par l'advis des moins sages, quoy que plus affectionnés à la Religion Protestante.

Les frais de la guerre ne se peuvent pas definir & elle ne s'entretient point à prix fait. Archidamus aux aliés de Lacedemone.

Ils cuidoient que ce seroit un moyen de l'advantager, avec ce qu'ils y avoit ja dans le pays des troupes de Hollande & de Zéelande, sur lesquelles on se confioit le plus; & ainsi ceste Religion estoit fortifiée. Mais le Prince, qui prevoyoit de loing les jalousies des Provinces Valonnes qui enfanterent tant de divisions, jugea bien que celà porteroit coup au tetriment de la cause commune. Il fut vray: car ils creurent que les forces de ces trois nations, Allemande, Angloise, Hollandoise, se devoient joindre ensemble, pour sous le seau d'une mesme Religion entreprendre la conqueste du pays, & se le partager par ensemble; & en tout cas, d'establir les Protestans en plus grande authorité à la depression des Catholiques, ou bien d'abbatre l'authorité des Estats par l'esslevation de la leur.

De fait

De fait les Provinces Valonnes se voulans precautioner, induisirent les Estats Generaux d'accepter les offres d'adsistance du Duc d'Anjou frere du Roy de France, affin de contrebalancer la puissance des autres; & lors la Reyne d'Angleterre print sujet d'ombrager, que l'employ de Monsieur ne fut un jeu joüé entre le Roy & luy, pour sous le nom de cetuy-cy adjoindre ces Provinces à la France. Le Duc d'Anjou purgea de ceste scrupule le cœur de la Reyne, & fit faire des propositions de mariage entre luy & elle; mais pourtant le prejugé que le Prince avoit fait de ces mutueles jalousies & emutalions entre les Provinces n'arriva que trop tost; chacune se rendit lache à la besoigne, les contributions n'allerent plus leur train, la defience se fourra parmi elles, qui divisa leurs forces, d'où la discorde, & la discipation, comme on verra par le succés malheureux aux Provinces, & advantageux à D. Jean & aux Espaignols.

Ombrages de l'Angleterre.

Continuation de discorde entre les Provinces.

Discordia est de rebus levioribus civium inter cives invidiosa cōtentio, disoit Arist.

Tandis que le Prince n'espargne rien de sa sagesse, pour estouffer ces malentendus & reunir tous les desseins contre l'ennemi commun. Le Duc d'Anjou entre dans le pays par le Hainaut avec l'armée Françoise, honnorablement recuilly dans Mons, d'où il envoya sés Ambassadeurs aux Estats Generaux assemblés à Anvers, entre lesquels fut celebré le traité, & par iceluy le Duc accepta le tiltre de *Defenseur de la liberté des Pays-bas*, se declarant ami de leurs amis, & ennemi de leurs ënnemis, avec une authorité attrempée de celle des Estats, couchée par articles dans les originaux.

presqu... estouffé par le Prince.

Entrée du Duc d'Anjou dans le Haynaut accepté pour Protecteur du Pays.

Il estoit temps de pousser fortune. Les Estats par l'advis du Prince ramassent leurs forces. Le rende-vous est prés de Rymenaut entre Liere & Herentals, & on y voit filer troupes de ces differentes nations. Le Comte de Bossu obligé de sa vie & de sa liberté au Prince en eut la Generalité, & le Sieur de la Noüe reputé le plus habille Seigneur de son aage en l'art militaire, print à gré la charge de Mareschal de Camp, qui luy fut presentée par le mouvement du Prince.

Les Estats ramassent leurs forces,

Dom Jean qui avoit pour son Lieutenant General le Prince de Parme, s'advance avec une armée de trente mille hommes de pied & de cheval, avec laquelle estant allé attaquer celle des Estats dans ses retranchemens, il n'y gaigna que des coups & fut contraint de se retirer avec honte & confusion.

attaqués par Dom Jean sans ... re.

L'Empereur, le Roy de France, la Reyne d'Angleterre, se voulurent rendre entremeteurs de paix, & persuader Dom Jean *de partir avec ses Espaignols* : car c'estoit l'un des principaux differens. Au contraire cetuy-cy demande & insiste à ce que *les Estats posent les armes, & qu'ils renvoyent le Prince d'Orange en Hollande, offrant lors d'entendre à la paix.* Tout ce pourparler fut rendu inutille : car toute la principale force des Estats dependoit du Prince & de ses troupes Hollandoises, sur lesquelles ils avoient pleine creance & confiance : ils combatoient pour l'Estat & pour la Religion; mais les autres joüoient souvent manque au parti, & cela fut cause que la Reformation y fit des grands progrés, & que les Protestans presenterent plusieurs Requestes à l'Archiduc & aux Estats, pour en obtenir le libre exercice, qui leur fut accordé par la paix des Religions, selon les articles mentionnés au long dans leurs livres.

Entremeteurs de paix tout à fait rompé.

Traitté entre les deux Religions

Les Payens bien que sectateurs d'une fausse & abominable Religiō, avoyēt en horreur les partialités & les divisions qui arrivoient pour icelles. Iuvenal creut que tels debats estoient des miracles & composa une satyre contre les divisiōs qui s'esmeurent pour icelles entre deux villes d'Egipte.

Il sembloit en apparence, que ceste paix deubt cimenter les affections des peuples, & tenir plus estroitement liés en unisson & concorde les interests des Provinces, & desja diverses Eglises estoient assignées aux uns & aux autres, qui pour la preche qui pour la Messe, comme si la communion d'Estat eut bien tost deub rendre les Religions communes, & rompre la paroy entremoyene, separant les lieux de leurs exercices en plusieurs parts comme celuy de leurs doctrines. Mais la suite ne verefia que trop l'incompatibilité des deux Religions sous un mesme toict, parmy ce peuple estrangement amateur de nouveauté; & l'ennemi de ceste naissante liberté ne guettant que l'occasion

mal observé.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'occasion de les diviser, par les suggestions de leurs creatures Espaignolisées induisit plusieurs seigneurs & gentilshommes de marque, & entre autres Champigny, le Marquis de Bergues, Hesse, Rassingem, & de Glimes, de s'y opposer ouvertement à Bruxelles; pour estre, disoient ils, le siege de la Cour, en quoy ils se rendirent si odieux au peuple que pour le contenter & pour eviter de suites plus sinistres il les falut emprisonner.

L'execution de ceste paix fut aussi destournée dans Tournay, l'Isle, & quelques autres contrées Valonnes, comme on estoit à la veille.

Mais en contreschange l'indiscretion & le zéele inconsideré des Gantois, ou plutost l'avarice & le desir de dominer de ses conducteurs Imbise & Rihove chefs de communes, lesquels sous l'enseigne de la religion, ne pensoient rien moins qu'à avancer le regne de Dieu, ainçois à arborer leur propre authorité, & bastir fortune aux despens du public, gasta du tout l'affaire, enegrit du levain de leurs simultés & de leurs passions enragées, toute ceste grande paste amollie avec tant de peine, empecha qu'elle ne peut estre digerée par autres Provinces, & osa bien entreprédre de changer la religion en Flandres, saisir les biens Ecclesiastiques, deschasser les Prestres, bannir la religiõ Catholique, & ainsi sans vouloir ouïr les douces & amiables semonces de paix de S. Aldegonde, qui les leur vint porter de la part de Mathias & de Guillaume, ils usurperent la souveraine authorité des quatre membres de la Flandres, comme escheuë entre les mains de la commune; sous pretexte de ne vouloir souffrir que la Reformée parmy eux.

Le Hainault, & l'Arthois qui formilloient plus en Catholiques qu'en Reformés, se capricent de telle inegalité, jurent qu'ils ne souffriront point la Religiõ Protestante parmy eux si ceux de Flãdres n'y remettent la Catholique, & deplus veulent que plusieurs villes de mesme sentiment qu'eux, Malines, Valenciennes, Tournay, l'Isle, Douay & Orchies, lesquelles paravãt n'avoient toutes ensemble qu'une voix dans la generalité des Estats, eussent chacune la leur particuliere; & à faute de ce protestẽt d'exposer, vies, biens, hõneurs, pour se maintenir dãs leurs avantages, & ne souffrir autre religiõ que la Catholique.

Il ne fut pas au pouvoir de l'Archiduc, du Prince, ny du Cõseil d'Estat, de pacifier ceste discention. Les deux partis vienent aux mains, & de ceste desuniõ se forme une troisiesme guerre civile parmy eux, qui esclata en deux factions celle des Valons sous le nom des *Mescontents*, & l'autre des Gantois: ceux la ne pouvans reçevoir leur solde, exercent mille ravages dans la Flandres, ceux-cy leur courent sus pour les repousser, aprés avoir esté contraints de contribuer gros pour leurs decomptes. Finalement guerre ouverte entre ces Provinces, & toutes voyes d'hostilité exercées parmy les troupes des unes cõtre les autres. Les Gantois immolerent sur l'autel de leurs vengeances, Hessels & Visch deux torches ardantes du conseil sanguinaire du Duc d'Alve, esslevés en un arbre hors leur ville sans forme ne figure de procés.

Esprits brouillons & à girouettre, nullemẽs capables de ceste doctrine de Gregoire Nazianzen. qui dit. *Quid in nostra doctrina præstantissimum est? pax, addam etiam utilissimum. cõtra verò quid turpissimum & perniciosissimum? voluntatum disjunctio. De moderat. in dispu. habend.*

Le Prince n'espargnoit rien de son authorité, pour reunir dans la concorde ces esprits divisés. L'Archiduc s'en affligeoit, les Estats en estoient à la mort, chacun en auguroit leur perte & leur dissipation. Mais qu'eut on peu opposer d'assés fort cõtre le torrent impetueux de ces debordemens populaires? l'ennemy s'enfortifioit & practiquoit sous main ces malcõtents: mais à voye ouverte ayant ramassé ses forces bien unies contant 30000 hommes de pied & 6000 chevaux; Dom Jean s'avance pour faire invasion dans le pays. Les Estats luy opposent une grande armée composée de 20000 chevaux & de 40000 pietons mal payés, de toutes ces differentes nations, Allemande, Hollandoise, Flamende. Le Duc d'Anjou avec celle des François faisoit un corps à part. Et le concours de tant de divers chefs à peine recognoissans quelque superiorité par dessus la leur, ayant remflammé les mutuelles jalousies entre les Provinces animées d'ailleurs, les emmenerent finalement à une rupture, laquelle fit demancher Arthois & Hainaut de la generalité; comme la suite l'indiquera.

Les plus grandes armées ne sont pas les plus considerables, ny les plus à craindre. Demaratus ce brave Lacedemonié en dõne un beau jugement, considerant les grandes forces que Xerxes avoit emmenées pour cõquester la Grece, en ces mots. *Ipsam illam quæ sibi placeret multitudinẽ,* disoit il à Xerxes, *indigestam & gravẽ, metuendam esse ducenti: non enim vires sed pondus habere: immodica nunquam regi posse; nec diu durare quidquid regi non potest: Æmil. prob. in Themist. Diod. Sicul. & alii.*

Desseins des principaux Chefs.

Chacun avoit son but particulier. L'Archiduc Mathias desiroit que toutes les Provinces demeurassent unies sous son Gouvernement general, & si elles venoient à s'eclipser pour l'Espaigne, il estoit sur les lieux pour les recueillir par proximité de sang, de peur qu'elles ne demeurassent du tout perduës pour la maison d'Austriche. Le Prince le suivoit de prés, mais il n'avoit pas encor oublié l'affront que les autres Grands du Pays luy avoient fait, d'avoir appellé l'Archiduc à son insceu & des Estats, pour opposer le rang d'un Prince du sang à son merite; comme il n'avoit rien tant à cœur que le soustien de la religion Protestante, il jugeoit bien que les inclinations de Mathias à la douceur, pouvoient estre depravées avec le temps, & que les deux religions ne pourroient à la longue durer ensemble, que l'une ne fut ruinée par l'autre: mais il faloit premierement expulser l'ennemi commun; & pour encor les entretenir toutes deux en equilibre d'apparante affection envers l'une & envers l'autre. Casimir Protestant de Religion alloit ouvertement pour icelle, & d'une guerre d'Estat il en vouloit faire une guerre de Religion. Le Duc d'Anjou venoit à la traverse par un contraire mouvement, & comme il avoit este appellé par les Catholiques, il ne visoit qu'au soustien, acroissement de leur religion & à l'establissement de son authorité; tandis que sur ce confus & embroüillé tric-trac de ces pauvres Pays desolés, le Roy de France & la Reyne d'Angleterre, voyans de loing joüer le jeu, parioyent chacun pour les siens. L'Empereur qui s'en estoit voulu mesler avoit quitté la partie, pour n'y avoir rien sceu gaigner. Et le Roy d'Espaigne comme le Paon qui se contourne en sa demarche, & faisant sa roüe piaffe à la monstre de sa queuë brillante, se promenant dans son Escurial & digerant à grand pas ses pensées de vanité, ayant couché le tout pour le tout, son ambition, sa cruauté, sa tyrannie, contre les humbles requestes, les souffrances & les contributions volontaires de ceste genereuse Nation, joüoit à tout perdre pour ne rien desmordre de l'humeur Espaignole, & pour verifier la prophetie que luy fit un jour l'Empereur son Pere, *que son opiniastreté luy cousteroit la perte des Pays-bas.*

Qui non moderabitur iræ, Infectum volet esse, dolor, quod suaserit & mens; Dum pœnas odio per vim festinat inulto. Dit le Poëte Politique.

Mort de D. Jean.

Parmy les agitations des autres Provinces, la Hollande & la Zéelande demeuroient quoyes, multiplians en peuple & en richesses, sous le particulier Gouvernement du Prince; elles perdirent leur commun & capital ennemy en la mort de Dom Jean lors advenuë à Namur frapé de la peste, ou comme aucuns croyent atterré de la tristesse qu'il avoit cōçeuë du desordre de ses affaires & de se voir disgratié de l'Espaigne, & quelques uns d'une mort violente, advancée par les jalousies que son Roy s'estoit legerement fantasiées que ses desseins alloient à la Royauté. Le Prince de Parme qui estoit son Lieutenant, luy succeda au Gouvernement en Chef de la part du Roy d'Espaigne, eut la conduite de ses armées, repara les fautes de ses devanciers, remit les pieces desjointes du bastiment, & partie par valeur, partie par ruse & par finesse, ayāt formé ce corps des Provinces de l'obeissance d'Espaigne en l'estat qu'elles estoient aprés son depart, par plusieurs grands & signalés exploicts, luy acquirent justement le tiltre d'un des grands Capitaines de son siecle. Il avoit marqué les fautes de ses predecesseurs, s'estoit fait sage à leurs despens, & cōme les Medicins qui survienent sur le crisys de la maladie, lors que nature s'est ramassée pour faire un effort à surmonter le mal, la plus part des Provinces Valonnes aux abois & au nom respirer des travaux de la guerre, se rendirent facilement à la mercy d'un Chef qui leur tendoit les bras & les reçevoit avec un doux & favorable traitement, bien different des autres, qui n'avoient exercé sur eux que sang, tuerie, extorsion.

Establissement du Duc de Parme & son naturel.

Consilium futuri ex preterito venit. Sen. ep. 84.

Ceste action de clemence establit sa reputation, qui luy donna en suite des signalés advantages. *Fama bella constant, & sæpè etiam quod falsò creditum est, veri vicem obtinuit. Alexand. ap. Curt. lib. 8.*

Accord des Estats avec les Gantois fait à peine.

Rien n'avoit tant travaillé l'esprit du Prince ny traversé ses bōnes intentions au bien du Pays, que la division de ces Provinces Valonnes & la violence des Gantois; l'un & l'autre couvert du zéele de Religion. Le Prince pour satisfaire à sa propre inclination qu'il avoit à leur union & au desir de l'Archiduc & du Conseil d'Estat, entreprend de ramener ces Gantois à leur devoir, se rend à Gand

Gand pour ce faire, traite avec les principaux Commissaires de la ville, & les fait condescendre d'accepter les offres qui leur avoient esté faites de la part de l'Archiduc, de la sienne, & du Conseil d'Estat, contenant: *Qu'il y auroit parmy eux libre exercice de la religion Catholique, & joüissance de leurs biens, à la charge qu'ils seroyent fidelles à la Generalité. Qu'on n'espargneroit rien pour rammener les Valons au mesme pied. Que les Nobles seroient conservés, justice faite des prisonniers de Gand, les Gantois receus en la generale protection contre la violence; & qu'on fairoit sortir les soldats Valons de Flandres; fut il par force.*

De n'abandonner point l'union des Estats Generaux, mais de s'ayder de leur pouvoir à la maintenir.

De ne resoudre point les affaires de la Generalité, ny celles de la Flandres, que de l'adveu & consentement des quatre membres de Flandres.

De prēdre un certain pied & ordre à la levée & employ des deniers de la cōtributiō.

De regir & gouverner la ville de Gand, d'un commun accord, sans desordre, conformement à leurs coustumes & privileges.

De faire cesser parmy eux toutes querelles & partialités, d'enterrer leurs aigreurs dans une amnestie & oubliance generale du passé, & de vivre ensemble en bonne paix & amitié.

Les Ambassadeurs & Deputés de la Reyne d'Angleterre, du Duc d'Anjou, de l'Archiduc, des Estats, des villes de Bruxelles & d'Anvers, avoient paravant employé inutilement toutes leurs persuasions pour les y porter.

Les Gantois avoient montré le chemin de paix aux Valons; mais ceux-cy n'y veulent mordre. Le Prince desploya tout son sçavoir envers ces maraux, pour les attirer à leur propre bien, mais tout inutilement. Et que pouvoit-il gaigner sur des esprits ja gaignés & corrompus, par les amorces de Parme, sous pretexte de la religion Catholique? Les Estats y adjoustent une honnorable ambassade vers eux, qui ne fut accueillie que de mespris, & à peine peurent ils sauver le moule du pourpoint, en la retraite guetés par ces Sythes naturalisés, qui se vouloiēt signaler en l'amitié de leur nouveau Gouverneur, au prejudice du droict des gens qui rend telles personnes sacrées & inviolables. Ainsi les Arthesiens & Hainuyers jurent ensemble, d'adherer à leur Roy, maintenir la religion Catholique, la Pacification de Gand, contre tous ceux qui voudroyent introduire la paix en la Religion. Et les Gantois depités & à leur exemple plusieurs autres villes de Flandres se souslevent contre les Ecclesiastiques, & les chassent hors de leurs Eglises, & de leur terre.

C'est une grande dispute entre les Politiques, si les Ambassadeurs de ceux qui sont censés rebelles, peuvēt joüir du droit des gens; mais elle est decidée par les plus experts pour l'affirmative, entre lesquels sont mesmes plusieurs Iesuites tels que Cont. Zen. Polit. lib. 7. cap. 36. paragr. 9.

Fermeté de l'esprit du Prince parmy ces desordres.

Tels estoient les exercices du Prince parmy les troubles de ces Provinces & les inegalités de ces peuples. Il s'estoit porté de la terreur de la guerre au milieu des seditions publiques, des combats aux mouvements civils, de fiebvre en chaud mal. Mais la boussole de son jugement fut pourtant tousiours droite, & sa navigation bien que de tous costés perilleuse le conduisit finalement à un bon port. Tandis que sa Principauté continuoit de joüir à l'aise du repos sous le Gouvernement de Barchon. La Regence du Comte Ludovic son frere, qui avoit esté si utile au public & heureuse à tout l'Estat, ayant expiré par sa mort, donna lieu à plusieurs hargnes & chicoteries, qui degenererent en partis formés.

Tendant à division.

Barchon n'estoit attentif qu'aux legitimes moyens de rendre la ville & l'Estat florissans; il ne pensoit qu'à reunir dans le domaine les droicts de son maistre, qui en avoient esté distraits dans la confusion des mauvais temps. Plusieurs qui en avoient proffité au detriment du Prince, apprehendent de voir remettre sus ses vielles deserres comme cavessons à leurs babines, pour les tenir en debvoir. Barchon voulut en outre pourvoir à la seureté de la place & la mettre hors de surprinse, pour rendre son Gouvernement plus absolu; il ordonne quelque legere contribution, tant sur la Ville d'Orange que sur le plat pays, pour fournir aux frais de la construction de la muraille qui joinct celle de la ville

Entre autres bons mesnages de ce Gouverneur il fit faire grande quantité de sel à l'estāg de Courthezon, duquel l'eau est salée comme celle de la mer; & il se treuve par des anciens arrentemens qu'il s'y est fait autrefois du sel en abondance, y ayant pour cet effect des salins establis. Dans les Conseils de Craveta Iurisconsulte, il y en a un touchant le sel de Courthezon.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

> Par les privileges concedés par ses Princes à la ville d'Orange, il coste qu'ils se reservent de pouvoir impo-ser sur leurs subjects seulement en deux cas assavoir pour la rançon de leurs personnes & pour le mariage & dot de leurs filles.

& ferme le bas de la montagne, à la premiere porte qui meine au Chasteau. Les remuans prenent de là sujet de brouiller, & sous ce pretexte embarquent le Public qui crie à l'infraction de ses privileges, si qu'il fut contraint, pour faire cesser ceste ayde, de faire cesser l'ouvrage qui ne fut achevé en l'estat qu'il est qu'en l'année 1614. Barchon ne fut pas harassé de ce seul costé.

Il avoit esté establi dans Orange avec un pouvoir fort absolu. Le Parlement guidé par la conduicte d'Anthoine de Cola Sr. de la Mag.ne celebre Jurisconsulte de Provence, qui pour la religion avoit quitté le Parlement d'Aix & s'estoit retiré à Geneve, d'où il avoit esté appellé à la charge de President d'Orange par le Comte Ludovic, entre en jalousie contre ce Gouverneur, se rend emulateur de son authorité; & leurs mesintelligences porterent si avant, que ce pauvre Estat se vit deschiré en deux partis, celuy du Gouverneur; celuy du Parlement; & les deux principales colomnes de l'authorité du Prince ainsi escousses & esbranlées l'une contre l'autre, qu'y restoit-il d'entier?

> *Qui parti civium consulunt, partem negligunt, rem perniciosissimam in civitatem inducunt, seditionem atque discordiam. Cic. 1. de offic.*

Il falut consulter les volontés du Prince pour les regler, qui leur depute deux Commissaires, Gelibert Roy & Tayart avec ample pouvoir d'y proceder & de pourvoir à tous autres affaires de l'Estat. Leur arrivée qui promettoit en apparence une parfaite guerison à tous ces maux intestins, ne fit qu'empirer la maladie; & ceux-cy qui estoient suffisamment authorisés par le Souverain pour y porter le dernier appareil y mirent le feu, la gangrene s'attacha à la playe, & de Juges & Arbitres qu'ils estoient, ils se rendirent parties, l'un tenant pour le Gouverneur, l'autre pour le Parlement; & les fers s'eschaufferent si avant entre eux qu'ils furent contraints de se separer. Orange servit de demeure à l'un, Courthezon à l'autre; ce que l'un faisoit l'autre le defaisoit; l'un à bastir l'autre à demolir, autel contre autel, pointe contre pointe; chacun avoit son conseil, ses confidens, ses creatures. Et tout cela vit on miserablement degenerer en deux partis formés, bandés & raclés à la ruine l'un de l'autre; mais à la honte & confusion des autheurs. Source ordinaire de tous les maux qui ont affligé l'Estat, & travaillé la patience de nos Princes. Et n'est merveille, quand ceux qui ont l'authorité publique en main, ne l'employent qu'à contenter les passions particulieres. Malheur qui n'a esté que trop verifié, & que plusieurs ont ressenti à leur dommage. Voilà les fruicts de ceste Commission.

> Rien n'a jamais plus fait de mal à ceste ville que la discorde de ses superieurs. *Discordia ordinum est venenũ hujus Vrbis.* Disoit T. Quinctius Haranguant aux Romains, dans Tite Live.

Mais quel remede à toutes ces extremités? certes il falut aller à la source. Et le Prince bien que occupé aux plus grandes affaires de la Chrestienté, si falut il qu'il tournat ses pensées sur son Estat Souverain, pour accoiser ces tempestes. Car n'est-ce pas à ceste fin principale, que Dieu a eslevé les Princes en authorité par dessus les autres hommes? & où recouvrir que au Souverain? Ainsi donc le Gouverneur depute de sa part au Prince DelaPize sien confident, pour luy donner compte & raison de ses actions & de ses deportements. Le President obtient une deputation du Parlement, pour remonstrer ses droicts au Prince, lequel ayant donné ses ordres & ses volontés sur tout, & à tous, les renvoya en paix dans leurs maisons chacun à leurs charges: Et pour se descharger du soin des affaires de son Estat, il pria le Seigneur de Dãville Mareschal de France Gouverneur pour le Roy Tres-Chrestien en Languedoc, d'en accepter le regime, l'administration, & le tiltre d'Intendant, avec pouvoir absolu sous son nom & authorité; au grand malheur de son Estat & de son service.

La fin des querelles & des riotes du Gouverneur & du Parlement, furent le commencement de nouvelles tricoteries. Plusieurs particuliers esprits Medecins qui ne se plaisent que dans les maladies, chameaux qui ne sçauroient boire qu'en eau trouble, qui n'estoient contens de ce gouvernement pour ne le pouvoir pestrir à leur gré, outrés de ce que Barchon entretenoit l'Estat en paix avec les voisins, contre lesquels ils abayoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

abayoient inceſſamment la guerre, eſſayerent par diverſes pratiques de l'embarquer dans la querelle generale des Egliſes Proteſtantes, armées pour la manutention de leurs libertés. Le Languedoc & le Dauphiné eſtoient les principaux theatres, ſur leſquels on voyoit joüer aux deux religions leurs plus ſanglants exercices. Montbrun chef des Proteſtans Dauphinois ſignalé en l'hiſtoire par pluſieurs grandes & heroïques actions, & en dernier lieu par ceſte memorable deffaite des Suiſſes auprés de Die en Dauphiné, & en ſuite en ce dernier & malheureux combat qui l'ayant fait priſonnier fit terminer ſes jours contre le droict de la guerre, par la voye de la juſtice, à l'appetit de ceux qui envioient ſa vertu, y avoit laiſsé pour ſucceſſeur Leſdiguieres qui apporta dans le parti pluſieurs nouvelles conqueſtes, & le Mareſchal de Damville ſous le nom des Politiques aſſocié avec les Proteſtans du Languedoc y faiſoit la guerre à outrance contre les Royaux deffendus par le Duc d'Uzés, qui n'agueres eſtoit chef des Proteſtants contre le Mareſchal leur ancien perſecuteur.

Nos Cabaliſtes avoient entreprins de faire declarer Barchon pour le parti Proteſtant, mais luy qui ſçavoit parfaitement bien les intentions de ſon maiſtre, & qui ne trouvoit des meilleures aſſeurances qu'en la conſervation de la paix, ne voulut point joindre au marché, quelle perſuaſion qu'on employat. Ce moyen leur defaillant, ils s'en imaginent un autre, qui deſarçonna Barchon, mais qui couſta la ruine de l'Eſtat, & le cuida perdre pour le Prince.

Le Prince avoit deſormais reſigné toute l'authorité de ſon Eſtat entre les mains du Mareſchal, plus pour y contenir les choſes en debvoir ſous ſon obeiſſance, que pour y rien alterer; mais à bon Commiſſaire petite commiſſion. Il n'y avoit plus moyen de contenir nos Orangeois ſous un gouvernement ſi pacifique, les mains leur demangent, ils ſe veulent meſler de la partie avec leurs freres Proteſtans, leſquels ils voyoient aux priſes contre les Catholiques leurs contraires. Ce zéele inconſideré de Reformation, ou plutoſt le pretexte de pieté & l'ambition qui les animoit de commander en baguette, les emporte de former une partie contre Barchon & de l'expulſer de ſon Gouvernement.

Pour venir à chef de ce deſſein il faloit deux choſes, gaigner le Mareſchal affin qu'il interpoſat ſon authorité, & cavaler l'eſprit de Pierre de Merles Gentilhôme de Courthezon, qui faiſoit dans le Chaſteau la charge de Lieutenant de Gouverneur. Les leurres eſtoient ceux-cy; envers le Mareſchal, de fortifier ſon parti & celluy des Egliſes, d'une importante place & de tout l'Eſtat d'Orange; envers ce Lieutenant on fit joüer la conſcience, l'advantage de ſa religion de laquelle il eſtoit grand zéelateur, l'ordre & le commandement du Mareſchal, qui avoit pardevers ſoy la diſpoſition de la ſouveraine puiſſance & de la legitime authorité; les perſuaſions des Paſteurs ne furent pas eſpargnées pour diſpoſer Merles à leur deſir, & Sebaſtian de Julien Comtadin d'Origine Miniſtre d'Orange vray Anti-pape & comme l'un des principaux ſuppots de l'entreprinſe, deſploya toute ſa rethorique reformée pour luy faire comprendre, *qu'il le pouvoit & le debvoit en bonne conſcience*: & ainſi l'attira à ſon leurre en vertu des textes Euangeliques, deſquels il abuſa un peu trop licentieuſement.

Barchon avoit lors delegué DelaPize pardevers le Mareſchal de Damville, pour affaires de l'Eſtat. A ſon retour il luy porta l'advis qu'il avoit reçeu de quelque entreprinſe ſur le Chaſteau: Barchon y voulut monter à l'inſtant: mais comme c'eſtoit un Mercredy jour de priere publique, un peu avant l'heure du preſche, ſa femme l'exhorte d'aller oüir la predication avant que monter: le temps qu'il employa à ſervir Dieu, fut employé par ſes ennemis pour l'execution de l'entreprinſe; à l'iſſuë du preche il prend le chemin du Chaſteau, mais aux approches, viſage de bois par Merles authoriſé comme nous avons dit du cõmandement du Mareſchal & de la diſpence du Miniſtre.

J'ay ſouvent ouy dire à feu mõ pere que lors qu'il advertit Barchon de ceſte entreprinſe, Merles n'en eſtoit pas à deux pas, aſſis ſur un banc: & que depuis luy avoit ſouvent dit, qu'il avoit creu les voyant parler enſemble, qu'il luy dõnoit ceſt advis, & qu'il avoit eſté deux ou trois fois ſur le point de ſe deſcouvrir à eux, de peur d'eſtre prevenu.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ceste escorne donna bien tost chemin à Barchon, lequel se rendit à Nions en Dauphiné, d'où il essaya en vain de se remettre dãs son Gouvernement, & de là au Pays-bas, laissant sa femme à Orange, tres-mal traitée par ceux qui avoient causé & procuré son dechassement, qui la cuiderent faire assommer & qui la mirent à coups de pied hors de sa maison. Estrange procedure envers une Dame de ceste condition. Quelques jours apres le despart de Barchon, un Serres dit Moutet Bourgeois d'Orange, accompaigné d'un autre, rencontrant emmy la ruë DelaPize se prind à sousrire & luy dit en se moquant du dechassement de Barchon, *bien vous ne sçaviés rien de tout cecy.* *Non*, dit l'autre, *car si je l'eusse sçeu & que vous en eussiés esté complice, vostre teste ne seroit pas sur vos espaules.* Ce sien amy se print à tancer Serres & à luy dire, *vous vouliés oüir celà.* Serres part à l'instant de la main & s'escriant, *Barchon, Barchon, Barchon, Barchon,* se retire de mesme pas en sa maison, se met au lict, & y meurt, sans avoir voulu prendre nourriture ne aliment. 1578.

Barchon se retire. Sa femme est mal traitée.

Ie tiens ceste histoire de la bouche de feu mon Pere, auquel j'en ay ouy souvét faire le recit avec estonnement.

Barchon ne tarda pas de se retirer au Prince, qui tesmoigna un tresgrand regret de son expulsion & luy accorda une honnorable patente de son deschargement. Merles pourtant ne tint jamais le Chasteau que sous l'authorité du Prince, & autre nom que le sien n'y fut reclamé. La paix fut faite en France entre les deux religions. Lesdiguieres General des Eglises du Dauphiné, Merles pour la Principauté d'Orange, & S. Romans pour le Languedoc furent choisis par le Roy de Navarre lors Protecteur des Eglises de France, pour traiter la paix de ces Provinces là, & la faire observer dans les ressorts de leurs gouvernements. De fait Orange fut comprinse dans la paix, & Merles en obtint un article exprés pour la Souveraineté. Ainsi à quelque chose malheur est bon.

Qui va au Prince.

Ad omnia abundat directa animi simplicitas satisque se ipsa commendat. S. Ambros. lib. 22. de offic.

I'ay à mon pouvoir l'original de ceste Patente en deuë forme.

Mais voicy nos entrepreneurs pieds & poings liés par ceste paix; & la fin principale pour laquelle ils avoient emblé ceste place, inutille. C'estoit pour demener les mains sur les Catholiques du voisinage, & pour faire danser le Comtat au branle de la guerre des autres Provinces; ce divertissement manquant à nos Orangeois, ils trouvent des moyens chés eux pour exercer leurs inquietudes.

Orange estoit comme un vaisseau au milieu de l'Occean, exposé à l'orage & à la tempeste, sans voiles, sans aviron, sans Pilote, sans gouvernail: ceste surprinse avoit mis le Prince en ombrage cõtre le Mareschal, & il croyoit d'avoir fait du loup le Berger. Cela fit aller le Mareschal desormais plus reservé en son administration, de là à la negligence, & de celle-cy quasi à l'abandon. Le Prince ne voulut point pourtant d'abord revoquer le pouvoir qu'il avoit donné au Mareschal, mais si ne fut-il pas à s'en repentir. Ainsi Orange estoit comme exposée à l'invasion du premier conquerant. Merles ne desiroit que de se conserver dans son nouveau gouvernement; mais il n'estoit assés puissant pour s'y maintenir de soy-mesme, au milieu de tant d'ennemis & dedans & dehors. Il faloit entretenir une forte garnison, & où prendre les frais? Les revenus du Domaine de la Principauté estoient lors peu de chose, & encor la plus part dissipés. Exiger des subventions des subjects non accoustumés à ces caresses, ny bien encor à recoy des calamités & des miseres de la guerre, c'eut esté faire crier la poule pour en tirer les pleumes, & choquer la pierre qui venoit de froisser la teste à Barchon. Merles estoit un Gentilhomme brave & courageux, mais Cadet d'un Cadet de sa maison, & qui portoit sa legitime sur la pointe de son espée. 1579.

Douere ciascuno patientemente tollerare quello, che la sorte sua gli ha dato. Guicchar. hist. lib. 1.

Chabert Gentilhomme Orangeois qui ne cerchoit qu'à se nicher; ou soit qu'il fut possedé de quelque envie de la fortune de Merles son contemporain, ou de quelques vielles haines de leurs maisons, voulant profiter la licence du siecle, bien que Protestant, forme un nouveau dessein sur le Chasteau, le surprend d'emblée, en expulse Merles, & le fait joüer au Gouverneur despoüillé, une année aprés s'en estre rendu le maistre.

Mais,

Mais sommes nous point encor à la fin de ces menées, de ces trames, de ces surprinses ? Il s'en faut bien. Et que devint le Chasteau entre les mains de Chabert? en fut il long temps detenteur ? certes il n'avoit ny tant d'adresse, ny plus de puissance à s'y maintenir que l'autre; mais pourtant il en eut un peu plus de quitte : si que se voyant mugueté par toute la Noblesse Dauphinoise du parti Protestant qui estoit le sien, plus par Blacons Gentilhomme de singuliere valeur & reputation à cause de la bienseance du voisinage, il se laisse cajoler à ses recerches, devient amoureux de sa seur, Blacons du Chasteau, le marché en est fait, il le trocque pour la Damoiselle, chacun d'eux est rendu joüissant de ses amours, Blacons du Chasteau, Chabert de la seur de Blacons, laquelle devient sa femme, & pour tournes Blacons luy laissa la Lieutenance de la ville. Toutes ces tricoteries s'exercent parmy Gentils-hommes comme nous avons dit du parti Protestant, qui se laissoient ainsi ronger au zéele de la maison de Dieu.

C'estoit Hector de Mirabel Sieur de Blacōs pere du dernier.

Blacons se maintint avec plus d'heur & de durée dans son Gouvernement que ses devanciers n'avoient pas fait. Il joüa toute sorte de personnages vers le Prince, pour se faire advoüer; mais pour neant. Neantmoins sa memoire est encores loüée d'avoir entretenu l'Estat en paix, traversé & repoussé vertement les efforts des ennemis estrangers, & iceux reduicts à des conditions honteuses, comme nous verrons en suite.

Cependant le Prince comme bon Pere de ses subjects, n'abandonne pas tellement le soin de son Estat, qu'il veüille jetter le manche aprés la coignée; tout y estoit en desordre parmy ces confusions civiles, & il estoit necessaire de le regler en toutes ses parties. Ses propres affaires mesme n'en pouvoient souffrir le retardement, son domaine estoit tellement en arriere que pour le remettre en quelque Estat, il fut contraint de reduire les pentions & les gages de ses Officiers à la moitié durant deux ans, & pour avoir (dit-il) *plus de moyen de faire la guerre au Roy d'Espaigne*. Il ne joüissoit pas lors du tiers de ses revenus, tout le reste devoré par l'Espaignol. Il prohibe pourtant l'alienation de son Domaine, qui n'a jamais esté permise à aucun de ses devanciers.

Toutes les communautés de son Estat, font grandes instances envers luy, pour en obtenir des reglements : car le desordre s'estoit fourré par tout & le President de Cola grand Justicier, docte Jurisconsulte & bon formaliste, se trouvant à point nommé prés la personne du Prince, fut un instrument propre à seconder ses bonnes intentions & à luy en suggerer les mouvements. Il fit un reglement en forme d'Edict sur le fait de la Justice, Police, Domaine, Finances, Université & College d'Orange, & par iceluy ordonna une subvention annuelle & perpetuelle de deux mille quatre cents livres à perequer sur les biens Ecclesiastiques, pour ayder à l'entretien des Ministres de la Principauté, du College d'Orange & des autres œuvres pies : pourveut à la necessité des pauvres, ordonna qu'ils fusent entretenus des revenus de l'Hospital, & à ce defaut aux despens du public, affin qu'ils ne fussent contraints de mendier leur pain. Paternelle bonté de ce grand & incomparable Prince envers ses pauvres subjects, quoy qu'esloignés de luy d'un telle distance, & qu'il fut diverti dans de si fascheuses sollicitudes de la conservation des Provinces unies, contre le Prince de Parme que l'Espaigne luy avoit opposé par la mort de Dom Jean.

Mais encor ce qui luy travailloit plus & le corps & l'esprit. C'estoit l'inconstance & la legereté des Provinces Valonnes avec lesquelles il estoit tous les jours à recommencer. Parme pour prendre ses advantages & les apriv oiser de tant mieux, leur procure une lettre de remerciement du Roy, remplie de douceur & de courthoisie jusques au pied. Ces giroüetes en relevent la teneur dans leurs discours apologetiques comme principal trophée de leur defection, si ce n'est perfidie de mâquer de foy à une union si solemnellement jurée. Le Parmesan presse le Pays par armes comme par cautelle, se fait voir

à Walc-

à Walckenbourg, à Karpen, à Weert & à Helmont, ces trois dernieres emportées par assault & tout tué ou pendu, desbauche la Cavalerie Allemande, laquelle aprés avoir quelque temps escarmouché contre l'ennemie, lache le pied faute d'argent avec huées & mespris, accepte passeport pour se retirer dans quinzaine, maudissant ceste fatale guerre, ravageant tout ce qu'ils trouverent en leurs chemins, & sans vouloir rebrousser quelques offres que les Estats leur fissent faire. Parme par forme de galenterie, se veut presenter devant Anvers avec son armée. Le Prince y estoit dedans avec l'Archiduc, & la Noue par le commandement du Prince retranché avec l'Infanterie des Estats à Borgerhout village plus prochain d'Anvers, à desseing d'y arrester l'ennemy. Parme le fait attaquer par toutes ses forces, & aprés avoir longuement escarmouché coigne la Noue plus foible & sans Cavallerie, jusques sous les murailles de la ville. Le Prince estoit sur les rampars avec l'Archiduc pour donner ordre à tout; Il voit cest advantage des ennemis & pour attiedir un peu la fougue, fait joüer le canon si à propos sur eux, qu'aprés avoir esté fort endommagés il les contraint de se retirer, & de payer leur venuë, de plus de 6 cés des leurs harcelés en queüe par la Noue avec une poignée de gens; lequel ne luy pouvant pis faire, passe en Flandres pour la couvrir contre les courses de Montigni Gouverneur d'Arras, auquel s'estoit joinct La Motte Gouverneur de Duynkercke, surpris par la Noue avec perte d'une partie de ses troupes.

Neque quies gentium sine armis, neque arma sine stipendiis. D. Cerialis ap. Tacit. 4. Hist.

1579. — qui en profite. — puis ... contraint de se retirer.

D'autre part Tournay & le pays de Tournesis par la fidelité du Prince d'Espinoy demeurent dans l'union des Estats; Cambray & Bouchain de mesme; & plusieurs autres suyvent tost aprés l'union d'Utrecht, qui fut un nouveau ciment qui colla par ensemble toutes les Provinces, villes & pays qui restoient exemptés de la corruption. Union qui leur donna ce nom tant celebre & renommé de *Provinces unies*. Union ratifiée par Guillaume, soubsignée par les Gouverneurs & Deputés des Provinces & des villes; sur laquelle ce grand Prince a jetté les fondements de ceste puissante Republique, bastie & construite de si sages mains, montée de plusieurs estages par les conquestes & par la conduite de Maurice, eslevée en un haut epicicle de gloire par la valeur esclatante & par la sagesse incomparable de Frederich Henry, regardée avec admiration de tout le monde. Elle fut arrestée dans ceste belle ville d'Utrecht le 29 de Janvier 1579. année memorable, benite en tous aages, digne à jamais d'estre marquée d'une pleume d'or dans leurs registres plus authentiques, & d'un burin d'acier sur les fastes de l'Eternité.

Tournay, Cambray & autres dans l'union d'Utrecht. — d'où ... des Provinces unies.

Ses fruicts au commencemẽt ne furent si doux, que lors qu'elle fut parvenuë en une parfaite maturité: elle servit beaucoup à discerner les esprits & les inclinations des peuples, & à faire cognoistre ceux qui estoient marqués au coing des armes de la patrie. De ceste harmonie Politique, on vit sortir semblables effects que de la publication de l'Euangile, les heretiques d'Estat se manifesterent, le pays & les villes se purgerent de plusieurs humeurs peccantes qui alteroient la santé du corps, ceux qui estoient de mise se firent cognoistre: cecy fut la vraye poudre de despart qui separa le fixe d'avec le volatil, la coupele dans laquelle les gens de bien furent esprouvés, le fin deschargé de la ligue, le vray or desguerpi & destaché de toutes meslinges d'impureté. Utrecht mesmes souffrit des grandes alterations en la paix publique, à cause de la diversité des religions. Ceste semence jettée parmy eux les provoqua à mutuelle deffiance les uns contre les autres, accoisées par l'ordre du Prince.

Fruicts de ceste union. — à Utrecht.

Ceste forte & puissante ville de Bosleduc l'une des quatre capitales de Brabant, n'en fut pas exempte; mesmes causes, mesmes humeurs la travailloient; tout ce mal degeneré en deux factiõs: le Prince essaya en vain par ruses & par finesses d'y introduire une garnison, pour fortifier ceux de son haleine & de celle des Estats; enfin les parties vindrent aux mains sur la publication de l'union, laquelle cousta la vie à plus de cent personnes de part & d'autre,

à Bosleduc.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1579. tant que finalement les Partisans des Estats intimidés par le voisinage de Parme, n'ayans peu faire consentir les autres à accepter garnison, s'enfuirent legerement, laissans la ville au seul pouvoir du party d'Espaigne.

Amersfort. Amersfort ville du pays d'Utrecht qui avoit ouvertement reffusé l'Union, se vit contrainte de la recevoir avec l'exercice de la religion Reformée, & le changement du Magistrat, sur l'appui d'une garnison.

Anvers. Anvers portoit le sourcil haut, pour avoir si bien fait au soustien de la cause; le plus grand nombre de ses habitans estoient Protestans & y regentoient absoluëment. Les Catholiques à la faveur de ceste Union, & de la paix des religions, qui n'y estoit encor publiée, voulurent honnorer la presence de l'Archiduc Mathias & de toute sa Cour par une procession solemnelle autour du grand cercle de la ville, contre l'advis du Magistrat & des Principaux. On les avoit advertis de se contenter d'en faire la celebration autour du Cloistre & de l'Eglise. Toute ceste troupe sort du cimetiere pour marcher en ruë filãs à la place de Meulegat, la voila rencõtrée de la garde, qui leur coupe chemin; Quelques Italiens Catholiques se jettẽt aux injures contre eux, de là sur leurs espées, & les chargẽt. Les autres se mettent en deffence & par quelques mousquetades tuent un homme & une femme: toute la troupe s'escrie en frayeur, desmarche en arriere, & d'effroy se culbutent tous les uns sur les autres. L'alarme s'espend par la ville, l'Eglise demeure fermée & tous ceux qui s'y trouverent enfermés dedans. Ceste grande rumeur portée dans les oreilles du Prince, il y accourt avec sa garde pour l'appaiser, le bruit & le tabut de ceste essein de peuple estoit si grand qu'impossible luy fut de se faire entendre, on n'y oyoit que cris *dehors Prestres, dehors Prestres*; Mais il fit tant par son authorité, qu'il en retira l'Archiduc & ses courthisans tous envelopés dans le dãger, & au milieu de la foule; dãs l'Eglise, il y laissa les Prestres & à toute peine peut il obtenir de ce peuple mutiné, un respit de trois heures pour y pourvoir, avec les Magistrats & les Colonels de la garde: ce bref delay expiré, ce peuple farouche r'entre en fureur & d'une mesme impetuosité, requiert qu'il luy soit permis de chasser les Prestres. Le Prince secondé du Magistrat s'oppose à telle insolence; mais il n'y eut remede d'arrester ce torrent, la frenesie fit son cours, nonobstant tout ce que l'authorité de ce Prince y peut apporter: ainsi le peuple tire hors l'Eglise tous ces Ecclesiastiques, Moines, Prestres, Chanoines, là assemblés en procession en nombre de six vingts, les meine sur le Cay & de là dãs des bateaux on les fait esloigner de deux lieües de la ville, attendãt ce qui seroit ordonné d'eux. L'Archiduc se plaint de telle violence & s'en veut aller, mais ceste premiere fureur appaisée, la nuict porta conseil, l'affaire fut remis à sa disposition, au Prince & au Conseil d'Estat pour en ordonner. On fait publier dans quinzaine la paix des Religions, & sous les aisles d'icelle une partie des gens d'Eglise furent reintegrés, les Chanoines & mandians contraints de cercher pasture ailleurs, attendant une plus ample deliberation des Estats Generaux, ou d'un Concile National.

Malines. Malines tõba en telle dissention avec sa garnison, que Merode leur Gouverneur fut cõtraint de la cõgedier pour appaiser le murmure de la Bourgeoisie.

Bruxelles. Bruxelles ne fut pas exempte de la tempeste qui y fut portée par les vents de sa sedition, au grand detriment de l'honneur du Comte d'Egmond, lequel au lieu d'empoigner l'occasion pour venger la mort ignominieuse que ceste fatale ville avoit veu souffrir à son brave Pere, sembla se vouloir repatrier avec l'Espaigne aux despens de son hõneur & de la liberté de sa patrie: cetuy-cy par marché fait, vouloit surprẽdre d'emblée ceste belle ville; mais il joüa si mal sa partie qu'il s'en vit empeché, repoussé, mal traité par la genereuse resistãce de ceste Bourgeoisie, qui l'enferma sur le marché avec ses cõplices, dãs ce mesme lieu & au mesme jour que son pere y avoit esté descapité onze ans auparavãt: sa lacheté y fut agacée par plusieurs huées & reproches, & tãt qu'õ le fit pleurer à chaudes larmes. La pitié qu'il fit à ce peuple le sauva; on le laissa sortir de

C'estoit le jour de la feste du 28. de May.

la ville avec ses adherens; mais au lieu de s'amender il alla prendre Nienoven. 1579.

Bruges faillit à s'eclipser du parti, lors que le Magistrat y voulut faire publier l'Unió; la repugnance des Ecclesiastiques & de leurs Partisans exciterét trouble au milieu d'eux, & peu s'en falut qu'õ n'y vit du sang espandu, la diligence des Protestans prevint les efforts Catholiques & leur donna gain de cause.

Ce grand Prince avoit beaucoup à souffrir parmi telles inquietudes populaires; les hargnes particulieres qui divisoient le parti donnoient un notoire advãtage à l'ennemi commun; les affaires des Estats panchoient au declin, & le Parmesan aprés avoir reduit Maestricht à l'extremité l'avoit emportée d'assaut, rendüe desolée & presque deserte, bien que au prix de la vie de plusieurs des siens. Adjoustés y que sous l'esperance d'une bonne paix, les Deputés de l'Empereur, du Roy d'Espaigne, des Estats, avec le Nonce du Pape assemblés à Couloigne, tailloiẽt des chausses aux Provinces unies, si qu'aprés avoir desbauché la plus part des Deputés des Estats qui estoient Catholiques, l'assemblée se rompit, & tout à l'advantage d'Espaigne & à la depression des Provinces. Chacune des parties s'essaya de justifier sa cause par plusieurs discours, propositions, deffences qu'elles mirent au jour.

Pour surencherir à tous ces maux, les Gantois tenoient le Prince en continuel exercice. Imbise principal tribun de leur felonie entretenoit le peuple en ceste opinion, que la souveraineté luy estoit escheüe, par le violement de leurs privileges, & sous pretexte d'y conserver seule la religion Reformée, il en avoit fait un Estat difforme, exercé ses passions particulieres, soulé son avarice, rassasié son ambition, assouvi sa cruauté par plusieurs meurtres & violences, bref le legitime Gouvernement changé en une confuse & insupportable Anarchie. Le Prince l'avoit tousiours bien preveu, & le succés ne le verifia que trop à leur dommage, que leur rigueur contre les Ecclesiastiques avoit en partie fait demancher les Valons de la generalité, mis tout en ombrage & attiré le desordre par tout. Pour y remedier, les principaux citoyés de Gand, reclament l'authorité du Prince & sous son adveu secret, entreprenent de demettre Imbise; mais le dessein n'ayant pas reussi, Imbise fit courir risque aux Entrepreneurs, fortifia son parti de Cavalerie & d'Infanterie Estrangere, contre les formes & les privileges, changea le Magistrat à sa volonté & se continua soy-mesme de sa propre authorité, en la charge de premier Eschevin. Il fit pis; rien n'estoit capable de le cavaler que la presence de Prince, & ne redoutoit rien tant que sa venuë. Il forme ce monopole contre luy, fait resoudre par ses adherens de le ne point reçevoir, & en fait imprimer ces articles confits en la malice, petris au levain de la sedition.

Que le Magistrat, n'estant pas agreable au Prince, il le voudroit changer, & ne le pourroit sans effusion de sang. Qu'il y voudroit introduire la paix de la Religiõ & par ce moyen la Catholique, d'où se formeroient journelement des entreprinses; & le public privé du revenu des Ecclesiastiques seroit chargé de plus grands subsides. Qu'il y voudroit estre receu cõme Lieutenant General, & ainsi tenir la ville sous l'authorité de la Cour, au prejudice de leur liberté & de la souveraineté, qui leur estoit devoluë & leur appartenoit de droict. Que sous pretexte du bien public, il voudroit faire accepter le Duc d'Alençon, comme il avoit fait à Bruges. Qu'il n'y avoit rien à profiter de sa venuë; qu'il tacheroit de se venger de ceux qu'il croyoit qu'ils l'eussent deservi, ou contredit à ses desseins. Que venant accompagné de ses gardes, il pourroit brider la ville par une garnison. Qu'estant parmy eux, il y pourroit estre assiegé par l'ennemi qui n'avoit rien tant à la dent que luy. Que le Prince ne les pouvoit aider ny de gens ny d'argent, & quant est de conseil, qu'il le pourroit dõner d'Anvers sans aucun danger.

Que les Membres de Flandres qui s'estoient destachés de Gand, estans reunis par le Prince, ne profiteroient qu'à ses desseins particuliers & non à l'advantage public, & que ceste reconciliation se pourra faire par autres moyens avec le temps.

Que les habitans s'en devoient reposer sur le soin de leur Magistrat, qui n'auroit mãque d'ayde & de secours au besoin, pourveu que la venuë du Prince ne l'empeschat.

Que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Que le pays avoit besoing d'un Chef d'Armée, mais que le Prince n'y estoit point propre.

Qu'on ne pouvoit pas l'empescher s'il y vouloit entreprendre quelque chose, veu les grandes menées qu'il y avoit formé de longue main.

Que puis qu'ils ne visoient qu'à l'establissement de la vraye religion, & au soustien de leur liberté, ils ne seroient jamais abandonnés des Hollandois, qui estoient aussi d'un mesme sentiment avec eux.

Que si on jugeoit sa venuë absoluëment necessaire, on luy devoit donner logement a Bruges d'où il pourroit pourvoir à tout sans ombrage.

C'estoient les allegations d'Imbise & de ses cabalistes; mais Rihove qui n'agueres luy avoit tourné le dos & s'estoit sequestré de luy avec quelques autres des plus apparens & sages citoyens, resolurent par l'advis des trois Membres de supplier le Prince de s'y rendre sous ces conditions.

Qu'il ne mettroit aucune garnison dans la ville, ne derogeroit en rien à leurs privileges, ny à la souveraineté qui leur estoit acquise, par le mauvais traitement de leur Comte, qui leur avoit reffusé une paix raisonnable, soit en faveur du Duc d'Alençon, ou autrement.

Qu'il n'innoveroit rien au Magistrat n'y en la religion Reformée, & leur lairroit la joüissance des biens Ecclesiastiques sans y rien changer.

Qu'il donneroit asseurance de ne molester personne, pour ressentiment des choses passées.

Qu'on le supplieroit avant qu'entrer dans la ville, de donner asseurance sous son sein & ses armes, d'entretenir du bonne foy les susdits articles.

Les principaux Bourgeois de Gand adjoutent à cela une honnorable deputation, & le supplient de se rendre parmy eux: il s'y offre, mais ne veut ouïr parler de ces cõditions, plus propres à brider un Tyran, que recepvables par un Prince, qui ne travailloit qu'au redressement de la liberté & à l'aneantissement de la tyrannie: ainsi il s'achemine à Gand suivi de sa garde Bourgeoise: sa presence accoisa d'abord ceste turbulante faction, il demit Imbise de sa charge, crea un nouveau Bourgmaistre en sa place, changea le Magistrat, & Imbise fut contrainct de passer en Allemaigne & se retirer prés du Comte Palatin, suivy du Ministre Dathenus, deux brandons qui avoient allumé ces mouvement civils. Le Prince s'y trouva bien à point pour les Gantois, y eluda une entreprinse des Malcontents qui avoient demandé sous autre nom logement de leur Cavalerie, & desja quelques inconsiderés Bourgeois avoient resollu de leur ouvrir les portes, comme d'autres plus advises en ayant demandé congé au Prince, il cognut que c'estoit une ruse des ennemis, pource qu'il n'avoit point de Cavallerie la proche, & à peine eut-il du temps pour envoyer à la porte, qu'on n'ouvrit point. De Gand il se rendit à Bruges, y changea le Magistrat, ordonna de toutes choses, permit aux Catholiques le libre exercice de leur religion en secret, & fut recognu Gouverneur de Flandres.

> *Vult sibi quisque credi, & habita fides ipsam plerunque obligant fidem. Tit. Liv. Decad. 3. lib. 2.*

Le Prince n'obmettoit rien de la prudence politique, pour fomenter l'Union des Provinces; mais il estoit harassé de tant d'endroits qu'il ne pouvoit fournir à tout, & ceux qui devoient estre les plus attentifs à leur propre bien, travailloient industrieusement à leur propre mal, & dissipoient en un jour par leur divisions & mesintelligences, ce qu'il avoit assemblé en plusieur mois. Parme tournoit le tout à son advantage, & à l'utilité d'Espaigne. La reunion des Malcontens à son parti, luy acquit plusieurs places de Brabant, Allost, Ronse, Malines, qui donna occasion à un second pillage; mais il gaigna le cœur du peuple en ayant congedié la gendarmerie estrangere & donné de l'employ à celle du Pays, admettant la Noblesse aux principales charges: Bref il se comporta avec tant de dexterité, qu'il emmena les Pays au point non seulement de consentir, mais aussi de le requerir de rappeller ces bandes estrangeres.

> Le Prince sçavoit bię qu'il n'y avoit rien qui les peut faire subsister que leur concorde, & que les forces de chacune de ses villes, n'estoient pas tant considerables que leur union. *Soli ex Grecia universa Achai nimis potentes tunc temporis Romanis videbantur, non propter singularũ nimias opes, sed propter conspirationem universorum, namque Achai licèt per civitates veluti per membra divisi sint, unum tamen corpus & unum imperium habent, singularum urbium pericula mutuis viribus propulsant. Iustin. lib. 34. Hist.*

Ce nonobstant le Prince s'oppose de plus fort au cours de ces prosperités. La perte de Malines, & encor plus du fort de Willebroeck scitué sur le Canal de Bruxelles à Anvers, incommodoit extremement les Estats & interrompoit tout à fait le commerce entre ces deux puissantes villes. Malines se sert du temps, rompt ce Canal en haine des Bruxellois, ausquels il avoit cousté six cents mille Escus, l'ayant creusé paravãt contre leur gré. Et la garnison de Parme qui occupoit le fort, n'ayant peu estre secouruë de vivres par ceux de Malines, empechés par le Prince & craignans d'estre assiegés par ses gens, aprés avoir protesté des deffauts de la place encloüe le Canon, l'abandonne. Le Prince s'y rend avec l'Archiduc pour le visiter, & en ayant consideré l'importance, en fait faire une place quasi imprenable, qui servit d'une picquante espine au pied de Malines. 1579.

Prince s'oppose

Fait ... Willebroeck.

Les Malcontents d'Arthois & de Hainaut voulurent mettre en marché la fidelité du Capitaine de la Brielle; il fit sembant d'adherer à leurs recerches & de leur livrer la ville & l'Isle; mais le Prince y avoit donné si bon ordre, que comme ils voulurent executer avec nombre de leurs navires, ils se virent furieusement chargés par nos Hollandois, tués, noyés.

Livre ... pieges aux Malcontents.

Il recouvra aussi Méenen en Flandres qui tenoit sous contribution presque tout le pays, & pour y parvenir se servit du mescontentement d'un vaillant Brasseur, qui y estoit opprimé en haine de sa religion. Cetuy-cy adverti qu'on l'y vouloit mal traiter, desguisé en paysan sort, à dessein de se sauver par la vitesse de ses jambes, rencontré par la sentinelle, luy oste son hallebarde l'en assenne & deux autres aprés, puis eschape à bien courir, se sauve dans Bruges, fait donner cognoissance au Prince des moyens d'en denicher l'ennemi, & fait faire secretement nombre d'eschelles. Le Prince approuve l'entreprinse, donne ordre aux garnisons de Bruges & de Courtray de la seconder de tel nombre de gens qui seroit necessaire. Les uns & les autres se trouvent à point nommé au dessous des rampars de Méenen, dés les quatre heures du matin. Une partie de la garnison de ceste place & de plusieurs autres d'alentour du parti Espaignol, estoit sortie la mesme nuict pour aller surprendre Courtray, & ja ils estoient sur les fossés sondans leur profondeur, comme le Grand Bailly de Courtray estant sur le haut de la tour du Chasteau aux escoutes, pour ouïr l'alarme qui se devoit donner en mesme temps par ses gens à Méenen, crie à la sentinele & l'enquiert *si elle avoit rien ouy*; laquelle respond tout haut *que non*. *Toutefois*, dit le Bailly, *le temps approche*. L'ennemy l'oyant, croit son entreprinse descouverte, & dans l'irresolution s'il pousseroit outre, entend le bruit de l'alarme à Meenen, y tourne bride pour le secourir; mais l'espouvante leur fit prendre retraite ailleurs, tandis que les gens du Prince l'escaladerent, la forcerent, la pillerent & l'en firent maistre. Le Prince commanda à la Noüe de poursuivre ceste victoire, lequel s'y porta avec tant de valeur & de gloire, qu'il força la garnison de Wervijcke, rompit le secours qui s'advançoit, chassa l'ennemi de plusieurs autres places des environs, avec telle ardeur & furie des François, qu'estans lors conviés d'aller à Méenen pour y toucher leur solde qui y estoit arrivée, ils respondirẽt *que ce n'estoit pas le temps de conter argent mais bien de combatre*. Valeureuse Nation qui ne porte l'espée que pour l'honneur, & qui n'a jamais prononcé *Gelt* comme plusieurs autres au point du combat.

Recouvre Meenen.

Cassa fuit miseris infandæ machina fraudis
Et magno ventura malo nutùque superno
Incidit in foveam, quam foderat improbus hostis.
Gunther. *lib*.4.

Groeningue qui jusques lors n'avoit donné que des bonnes paroles pour reçevoir l'union, y fut contrainte aprés avoir long temps marchandé, & fit serment à l'Archiduc, au Prince & aux Estats, par la diligence de Rennenbergh leur Gouverneur. Coevoerden & plusieurs autres bicoques, qui paravant faisoient des chevaux eschapés, s'y rangerent aussi: & diverses troupes de Paysans armés de sedition portans pour devise *Desespoir*, s'estans mis aux champs pour faire les mauvais, aprés s'estre quelque temps maintenus & avoir fait courre risque au Comte de Hoenloo, furent ramenés finalement à

& Groeningue qui ... joint à l'Union.

avec ... tres places.

obeissance

1579. obeissance par un chaplis de sept cents, & defaits à platte cousture piés du Cloistre de Syon. Mais la defection de Rennenbergh qui joüa manque au besoin, rendit ses conquestes moins fructueuses au Prince & aux Estats.

[Margin: Defection de Rennenbergh.]

Parmy ces contrastes de bien & de mal pour l'un & l'autre party, la victoire faisoit le plus souvent porter le dueil au victorieux. Et sont ce pas les trophées lugubres des guerres civiles? il n'y avoit à proffiter que pour l'Estranger, qui avoit semé la zizanie parmy les Provinces, & le peuple estoit le champ sur lequel il moissonnoit extortion & rapine; il ne servoit qu'à porter la marote, c'estoit l'enclume incessamment martelé par la guerre.

[Margin: Calamité des guerres civiles.]

[Margin: C'est l'ordinaire de la plus part des hommes que de changer de parti, à mesure qu'il cõmence a pencher au declin. Tacite le remarque par cest exemple. Acedux erat Sagunti Nobilis Hispanus fidus antè Pœnis: tùm qualia sunt barbarorum ingenia cum fortuna mutaverat fidem.]

Pour faire cesser le mal, il faloit venir à une bonne & asseurée paix. L'ennemy venoit de la proposer à Coloigne en image seulement & sous un faux masque, plus donc pour continuer une tres-cruelle guerre, que pour la faire cesser. Le Prince & tous les vrays amateurs du bien public la souhaitoyent, mais assaisonnée de franchise & de liberté, non paistrie au levain de la vengeance & de la cruauté d'Espaigne comme celle la. Si est-ce pourtant qu'on se voulut servir du rebut de ceste putain plastrée, pour mettre en jeu le Prince & le decrier comme amateur de la guerre. Il estoit lors à Gand pour contenir ceste ville changeante dans les termes de la derniere pacification, & en bonne humeur ceste Province l'une de ses gouvernements. Les Estats des Provinces unies luy envoyent leurs Deputés, & le suplient de leur donner ses sentiments sur ces quatre points. Touchant le traité de paix, les contributions, l'establissement du Duc d'Anjou, & le Gouvernement des pays. Il leur respond, & pour faire cognoistre ses bonnes intentions à tout le monde, & retorquer contre ses ennemis le blasme dont ils le vouloient noircir, fait publier son advis sous imprimés animés de ces raisons.

[Margin: Utilité de la paix.]

[Margin: Le Prince à Gand.]

[Margin: On le consulte sur quatre points & respond.]

[Margin: On peut donner à ces Ganthois & à beaucoup d'autres peuples du Pays-bas, les mesmes eloges que donnoit Ammian Marcellin à ceux d'Alexandrie, semper alia cogitantes, alia simulantes, ad singulos motus excandescentes, controversos & reposcones acerrimos.]

Pour la paix: *Qu'il l'avoit tousiours conseillée & la cõseilloit encor pour esloigner la guerre, la misere, l'effusion du sang, mais qu'il ne croyoit pas que ceux de la Religion Reformée fussent plus d'humeur de quitter la partie, ny d'abandonner leurs maisons. Qu'il voyoit biẽ que sous pretexte d'une paix fourrée on n'avoit autre dessein que de diviser les Provinces, exciter noises, debats, & confusions entre les familles; la pacification de Gand laquelle ils avoient n'agueres contredite à outrance ne leur servant maintenant que de couverte à leurs pernicieux desseins. Que la responce des Estats Generaux leur devoit suffire, pour ce regard. Que l'intention principale de l'ennemi ne tendoit qu'à se rendre maistre des places & forteresses du pays, en les remettant entre les mains de ceux qui avec peu d'honneur & de sentiment, avoient immolé tous les interets de leur Patrie & prins les armes pour l'opprimer, sans donner autre asseurance que leur propre serment, duquel ils pourroient estre aussi facilement dispencés que leurs semblables l'ont esté en France & ailleurs en pareil cas. Declare devant Dieu, devant tous Princes & Potentats de la terre, que nul ne souhaitoit la paix avec plus de passion, nul ne l'estimoit plus utille ni plus necessaire que luy.*

[Margin: Sur la paix.]

[Margin: Il devoit adjouster que la paix n'est jamais asseurée qu'au victorieux. Nemo nisi victor pace bellum mutavit. D. Catilina apud Salust.]

Qu'il avoit plus souffert de pertes & de dommages par la guerre que nul autre, tesmoin les grands biens, terres, & Seigneuries que l'ennemi luy detenoit sans aucun desdommagement pour luy. Qu'il sçavoit bien que sans la paix, il ne pourroit jamais revoir le Comte de Bueren son fils, qui luy avoit esté si iniquement ravi contre tout droict & raison, contre les privileges du pays. Que ce luy estoit un grand creve-cœur de se voir privé, de ce qu'il aimoit le plus au monde aprés la gloire de Dieu & l'honneur de la patrie, n'estant moins empreint en son ame le sentiment naturel de son fils, qu'aux autres peres. Que son aage, les peines & les travaux qu'il avoit souffert le convioient assés de souhaiter du repos: Mais parce qu'il voyoit que tous les gens de bien amateurs de la patrie s'en rapportoient à luy, & ne se reposoient que sur ses soings, il ne pouvoit consentir qu'à une ferme & durable paix, pour la seurté de la religion, & pour la conservation des franchises & privileges du pays. Et cognoissant bien en sa conscience que les articles de ceste paix plastrée, qu'on proposoit à Coloigne, ne tendoient qu'à l'aneantissemẽt de la religion & à la ruine du pays, c'est pourquoy il estoit obligé de la reffuser comme pernicieuse & dommageable.

[Margin: Nullus amor qui vincat paternum. V.I. Sibi patriam, conjuges, parentes; Romanis avaritiam & luxuriam causas belli esse dicebant Britanni ap. Tacit. in Agric. Neque divitiarũ possessio est, nisi armorum defensione servetur. Veg. 3. rei milit. Injustus plane & impius est filius, qui periclitãtem deserit matrẽ. Mater enim quodammodo dulcis est patria, quæ te genuit, quæ nutrivit, quæ ut fugere possis divitem te fecit. D. Ambros. in cap. 4. Iona.]

Sur les cõtributions.

Pour les contributions. *Quil s'en rapportoit à ce qui en avoit esté deliberé à Vtrecht en l'assemblée des Deputés.*

Sur la venuë du Duc d'Anjou.

Pour le Duc d'Anjou. *Que puis qu'il ne voyoit du costé d'Espaigne, qu'un dessein pourpensé de longue main de perdre & ruiner le pays & extirper la religion Reformée par actions tyranniques; s'il estoit question de jetter les yeux sur quelque Prince estranger, qu'il n'en voyoit point de plus sortable à leurs pays & à leurs peuples que la Reyne d'Angleterre, ou le Duc d'Anjou, consideré le refus que l'Empereur & les Princes de l'Empire avoient fait de les proteger. Que ladite Reyne avoit assés fait cognoistre ses inclinations touchant la protection du pays, par la recommandation qu'il avoit faite à Messieurs les Estats de la perçonne du Duc. Partant qu'il n'en voyoit point de plus propre que luy, qui pourroit executer en perçonne une si genereuse action: mais qu'il s'y devoit porter avec telle puissance qu'il fut capable de contrecarrer celle de l'Espaignol, sous laquelle la religion Reformee trouvat sa seureté, les pays ses prerogatives, les Provinces & les villes ses droicts & ses immunités sans aucun changement. Que s'ils ne vouloient point faire eslection d'aucun Prince, il s'en rapportoit à eux, mais qu'ils devoient penser aux moyens de resister à un si puissant ennemi.*

Sur le Gouvernement du pays.

Difficillimum inter mortales est, gloria invidiam vincere. Salust. *in bell. Iugur.* c. 10.

Pour le Gouvernemẽt du pays. *Que cela dependoit de la discretion des Provinces, touchant mesme la perçonne de l'Archiduc Mathias. Et quant à luy que bien que, ou par envie, ou par haine, on luy ayt voulu imputer plusieurs manquements dans les Provinces, plutost provenus du defaut de fournir à point nommé les finances necessaires pour le soustien de la guerre; & de la desobeissance de plusieurs; toutefois qu'avec une peine incroyable & presque sans moyens, par la seule creance & authorité qu'il avoit parmy les gens de guerre, il avoit arresté les efforts de l'ennemi qui ne tachoit qu'à gaigner ouvertement pays de tous costés par la voye des armes, & sous main par practiques & menées. Que l'ingratitude de plusieurs qui ne mettoient point en compte la detention de son fils, la perte de trois de ses freres, la privation & engagement de la plus part de ses biens pour le service du pays, le pouvoient bien avoir obligé d'accepter les conditions advantageuses, qui luy avoient esté presentées; mais que la gloire de Dieu & le bien de sa patrie luy avoient esté plus considerables que toutes ces grandes offres. Que s'ils persistoient à le maintenir en la Lieutenance Generale des Provinces, comme s'estant du tout dedié au service de Dieu & de la patrie, il estoit obligé de leur marquer les causes des desordres publics, affin qu'ils y pourveussent d'autant mieux. Que les villes reffusoient de recevoir les garnisons, ou receües ne cessoient qu'elles ne s'en fussent faites descharger, ou bien estant moindres qu'il ne convenoit elles ne pouvoient faire aucune sortie sur l'ennemi, qui demeuroit maistre de la campaigne, tandis que lesdites garnisons reserrées dans les villes demeuroient sans exercice, & par ainsi moins duictes & façonnées aux armes, non accoustumées aux perils & à la peine, & que le pauvre paysan estoit opprimé de tous costés, les contributions empechées. Pour remede à ces maux, leur conseille de fournir les bonnes villes & places fortes, de fortes garnisons pour tenir en bride l'ennemi, & mettre le plat pays à couvert, affin qu'il peut fournir à la solde des gens de guerre, sans laquelle il estoit impossible de les tenir en discipline. Demande qu'il luy soit permis de disposer des garnisons és villes frontieres tant pour la conservation d'icelles & du pays, que pour courre sus à l'ennemi, quand il le jugera à propos. Que suivant les occurrances, pour eluder les desseins & entreprinses de l'ennemi dont il pourroit estre adverti, il luy soit loisible d'introduire des gens de guerre en toutes les villes & places, & de les en tirer sans contradiction.*

Le Roy d'Espaigne luy avoit fait offrir le Comté de Charolois en Frãce & autres grandes terres en Allemaigne à proportion de celles que ce Prince avoit dans les Pays-bas,

Ceste permission qu'il demandoit aux Estats estoit semblable à celle que l'Empereur Alexandre Severe donna à tout son peuple. *Vt quisque hoc ageret quod nosset.* Lamprid. *in Sev.* Adjoutés y que *interest Reipublicæ quòd usu necessarium, & dignitate eminere; utilitatemque auctoritate muniri,* Patercul. *lib. 2. Hist.* *Innumerabilia accidunt singulis horis quæ consiliũ exigunt.* Senec. *Epist.* 16.

Que pour pourvoir plus promptement aux necessités des Provinces, ils y devoient establir un conseil, qui eut pouvoir d'ordonner & de deliberer suyvant les occurrances, cognoissant combien estoient prejudiciables les delays des resollutions sur les affaires pressantes.

La fin principale du Prince estoit de justifier ses actions, & de faire entendre aux Provinces ce qu'elles avoient à faire pour la conduite & direction de leurs affaires; peu en firent leur proffit cõme le succés le mõstrera. La Flandres

fit enten-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1579. fit entendre à l'assemblée des Estats Generaux convoquée à Anvers, qu'elle avoit entendu les propositions du Prince & qu'elle deputeroit à la prochaine assemblée de Delft pour y resoudre, requerant les autres Provinces de faire le semblable: mais ces Flamens ne donneront que trop de tesmoignages à leur dam de leur inconstance & legereté dans le parti, & que ce remuë-menage ne fut qu'une saillie que la presence du Prince leur fit evaporer.

La Hollande & ses associées par mesmes interests, tesmoignerent bien plus de fermeté à l'Union que les Provinces Valonnes, & les suites ont averé, que les Flamens devoient beaucoup de retour à la constance & à la magnanimité de celles-cy. C'estoit le Donjon que le Prince se reservoit, pour la derniere retraite de son salut & pour le boulevart de la liberté publique. L'importance de sa conservation estoit donc tres-grande; & luy obligé de s'y faire revoir parmy un peuple qui l'adoroit, se rend en l'assemblée de leurs Estats à Delft, ravive par sa presence leur zéele au bien commun, relleve par ce beau & eloquent discours leurs courages, que la prosperité des armes du Parmesan & la defection des autres Provinces tachoient d'abbatre journellement par leurs practiques & menées; Et dit-il

Messieurs. Bien que je n'ignore pas vostre bonne affection à conserver ce souverain bien, qu'il a pleu à Dieu nous donner en ce Pays: toutefois puis que vous estes maintenant assemblés en ceste ville, Il me semble que nous sommes conviés, par une occasion si favorable de conferer ensemble, pour cognoistre plus particulierement & plus asseurement des moyens propres, pour nous aider à repousser tous les efforts & invasions de nos ennemis tant par mer que par terre, & quel ordre nous aurons à tenir pour pouvoir parvenir à un tel bien. Il est necessaire d'y pourvoir, & n'y a doubte que nos ennemis n'employent toute sorte de moyens & d'artifices pour intimider vos courages, & s'ils n'y rencontrent une ferme resollution, qu'ils n'essayent d'esbranler vostre tenuë & de vous reduire dans le trouble & la ruine qu'ils ont premeditée de longue main.

Je ne doute point que ce grand Dieu, le Roy des Roys, le vray Conducteur de nos armées, ne poursuive & n'acheve l'œuvre qu'il a commencée en nous en y espendant sa saincte benediction. C'est à nous à recognoistre de sa bonté les moyens qu'il nous donne, & d'en user à sa loüange & gloire; autrement nostre nonchalance, nostre lacheté, nostre ingratitude, nostre temerité, se convertiront en un prophane mespris de ses graces, qui attireront infaliblement une juste vengeance sur nous & sur nostre posterité; ne plus ne moins que si quelqu'un pour conserver l'eau de sa cisterne laissoit bruller sa maison: ou se remettant à la providence de Dieu pour l'entretenement de sa vie, ne voudroit employer le pain, que Dieu luy fournit pour s'en substenter.

Le principal devoir d'un grand Capitaine c'est de sçavoir bien cognoistre les forces de ses ennemis, dit *Vegece.*

Pour donc pourvoir meurement à ces choses, il est necessaire que nous cognoissions les forces de nos ennemis, & le but auquel ils tendent, auquel ils adressent tous leurs efforts & tous leurs desseins. Quant à moy je vous diray franchement ce que j'en cognoy, de peur que nous ne venions à tomber en la confusion de ces fols bastisseurs, rabroüés par nostre Seigneur, pour n'avoir moyen de mener à chef leur entreprinse. Mon intention n'estant pas pourtant de vous intimider, ny de rallentir vos courages, pour vous desmouvoir d'une entreprinse si genereuse, mais affin que la consideration de leurs forces & de leurs advantages vous ouvre les yeux & encline les cœurs aux salutaires remedes, pour obvier à leurs maux & pour nous maintenir heureusement contre leurs efforts.

Une crainte assessonnée est une sage securité, & un trop grãd mespris est une temerité ordinairemẽt punie par des suytes funestes. *Tempestivus metus prudens securitas est: nimiùs verò contemptus, temeritas incendiis excipienda.* Onosand.

Ceste prevoyance & bonne disposition produira deux fruicts excellens, & qui porteront coup à l'advenir: Premierement une si vigoureuse resollution à nous bien deffendre, & à faire valoir les moyens que Dieu nous a departis pour nostre subsistance, & le bon ordre que nous establirons en la conduite & direction de nos affaires, imprimera l'estonnement sur nos ennemis, abbatra leurs courages, & servira comme d'un Antidote pour aneantir ou du moins pour debiliter leurs efforts, leurs fraudes, leurs conspirations, & les rebutera de plus entreprendre sur nous & sur le

Bello quidẽ pax magis confirmatur: at propter pacis cupiditatem bellum gerere nolle, non pariter periculo caret. Corinthii ap. Thucid. *lib.* 1.

Pays.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1579.

Pays. Secondement une telle liaison de cœurs & de courages, donnera repos à nos esprits, hardiesse à nos entreprinses, accroissement à nos travaux, & facilitera l'execution de tout ce que nous voudrons entreprendre: Elle nous delivrera des remords de la conscience, de regret devant Dieu, & de reproche devant les hommes. Nous nous acquiterons de la charge à laquelle Dieu nous a appellés pour la conservation d'un si grand peuple, qui ne se repose que sur nostre vigilance, fidelité, prudence. Cecy vous tournera en accroissement d'honneur & de reputation par tout le monde; la posterité qui en orra l'histoire publiera les loüanges des autheurs d'une si saincte affection, constance, magnanimité, & rellevera la gloire d'une si juste, si saincte, & si genereuse resollution, qui ne tend qu'à la gloire de Dieu & au salut des hommes. Comme au contraire si nous estions laches & negligens à un tel devoir, nous attirerions une horrible calamité sur nous & sur nostre posterité, blasme & reproche rongeroient nos cœurs toute nostre vie, & flestriroient honteusement nostre reputation aprés la mort.

Preparatifs des ennemis.

Venons donc à la consideration des forces de nos ennemis sans nous flater. Dés qu'ils ont ouy parler des preparatifs de nos forces, en Allemaigne, en France, en Angleterre, en Escosse, ils se sont aussi mis en devoir de recueillir les leurs d'Allemaigne, d'Espaigne, de toutes leurs Provinces, telement qu'ils ont mis ensemble quatre vingts & dix compagnies de Walons, soixante d'Espaignols, & autant d'Allemans; ils ont aussi fait des grandes levées de Cavallerie en Allemaigne, & nous sommes advertis de divers endroicts, des grands preparatifs que l'Espaigne fait pour la venuë du Roy en ce pays, ou du moins pour y jetter une grande armée. La haine de nostre Religion, & la convoitise insatiable de nous tyranniser, & de s'enrichir des despoüilles de ce pays, les rend resollus & opiniastres à continuer la guerre, sans estre touchés d'aucune commiseration de nos ruines.

Et leur dessein.

Forces des Estats.

Mais qu'avons nous à dire de nous mesmes? & que pouvons nous opposer à leur puissance? Certes, nostre bonne cause, la justice de nos armes, l'adsistance & la protection de ce grãd Dieu tout-puissant nous doit consoler, accourager, fortifier; & en outre, les forces que nous avons maintenant en main, les prompts moyens qui se presentent d'en recouvrer d'autres plus grandes, qui mesmes sont desja en partie sur pieds ne sont à mespriser. Dieu nous a rendus maistres de la mer, & nous a assigné un pays fort de soy & facile à garder: Nous avons argent & vivres à suffisance, si nous les voulons employer: Telement que si nous faisons valoir les graces du ciel, nous pouvons non seulement bien deffendre ce que nous tenons, mais aussi chasser en peu de temps l'ennemi hors du pays.

Per Deos experiri quemque vires suas oportet, ac meditari in rebus parvis, & ab his inchoantes progredi ad majora. Arrian. *Epictet. lib. 1. cap. 18.*

Deffauts dans les troupes Espagnoles.

Considerons de plus pres ses forces. Les Valons sont pour la plus part gens nouvellement levés, les vieux morts ou dissipés en partie és sieges de Harlem, d'Alcmar, és eschechs qu'ils ont receu en Zéelande, par mesaises dans Middelbourg & ailleurs. Les Espaignols ne sont pas en meilleur Estat, leurs compagnies beaucoup diminuées, les meilleurs soldats morts ou blessés. Les Allemans bien qu'ils ayent leurs compagnies plus completes, sont neantmoins fort malcontents & descouragés, tant pour leur petite paye, que pour le mespris qu'on fait maintenant de leur Nation jadis tant respectées. En effect on se sert plus d'eux pour faire nombre, que pour exploiter & combatre. Et quant à la levée de leur Cavallerie, elle leur apportera plus de charge qu'à nous de danger, veu la qualité de nostre pays. Nous sçavons quels sont leurs moyens, quelle la commodité de leurs vivres, combien le peuple leur est mal-affectionné: Nous cognoissons plus clairement de jour à autre leurs intentions tyranniques: n'ont il pas donc sujet de craindre les revoltes & les malheurs des siens; tandis qu'ils voudront pencer à envahir les nostres?

Non diù potest, quæ multorum malo exercetur stare potentia. Sen. *l. 3. de Ira c. 16.*

Qu'il ne faut pas pour cela mespriser...

Je ne vous dis point cecy, Messieurs, pour vous endormir en une securité charnele, c'est plutost pour vous exciter & encourager, & pour vous faire cognoistre les advantages que nous aurions sur nos ennemis, s'il y avoit en nous une vraye resollution, d'employer courageusement les moyens que Dieu nous a donnés. Que si on establissoit un bon ordre en la conduite des affaires; comment les conseils des ennemis en seroient ils troublés? comment leurs cœurs abatus? comment leurs forces affoiblies? & ceux

Nimis enim confidens incautus est: mens verò providentiam docet. Herodes. *ap.* Joseph. *1. bell. Iud.*

qui à

qui à leur grand regret gemissent sous leur tyrannie insuportable, comment seroient ils induicts & encouragés de se resoudre pour se joindre avec nous?

Mais aussi d'autre part quel reproche? quelle ingratitude sera ce, si nous mesprisons une telle benediction & faveur du Ciel, si nous mettons à nonchaloir les moyens qu'il nous presente pour nostre conservation, & pour l'heureux accomplissement de l'entiere delivrance de nostre Patrie? Comment respondrons nous devant Dieu, de la desolation & cruelle oppression du peuple qu'il a constitué sous nostre conduite & qui ne s'attend qu'à nous, si à nostre escient & par ingrate lacheté, nous nous reculons d'un tel devoir? & si plus adonnés à nos interests particuliers, qu'au bien de la cause generale, nos ennemis reussissent en leurs mauvais desseins & nous rangent sous le joug de leurs tyrannies. Bref l'estat de nos affaires & la disposition de nos ennemis est en tel estat, que si nous usons comme il appartient des moyens que Dieu nous a mis en main, nostre conservation & accroissement sont infaillibles, le declin de nostre ennemi asseuré, & l'esperance qu'il avoit conceuë de nous subjuguer, sera du tout esteinte & supprimée.

Comme au contraire, si nous demeurons immobiles sans resollution, nous voila à demi esbranlés, & il n'y aura chose si aisée que de nous renverser & precipiter en une ruine & desolation espouventable. En effect si nous n'avons un but & ne prenons un pied certain, il est aisé de nous surmonter. Nos Adversaires ont assés d'esprit, de courage, de forces, pour ruiner ceux qui n'auront pour deffence qu'un desir general & confus de se conserver. Pensés serieusement en quel estat nous sommes, & que vous avés la guerre contre des ennemis puissans, qui ne cerchent qu'à vous accabler & tyranniser.

Vous adviserés en premier lieu de vous resoudre, si vous sentés une vraye & ferme volonté de vous conserver, & d'advancer autant qu'il vous sera possible ce bien incomprehensible que Dieu nous a donné, d'avoir changé ceste tyrannie des consciences, des corps, des biens, en ceste tant heureuse liberté dont vous joüissés à present. En aprés si vous estes deliberés d'employer à bon escient les moyens que le Seigneur vous a eslargis, pour vous y maintenir. Tiercement si vous estes resollus de dresser un estat des choses qui vous sont necessaires, & suivant iceluy fournir guayement sans y manquer, avec telle discretion que vous ne chargiés pas les pauvres plus que les riches, de peur que Dieu ne se courrouce contre nous, & ne maudisse & renverse nos entreprinses. Et pour un quatriesme point, si vous estes deliberés d'establir un tel ordre en la conduite des affaires, qu'il n'y ayt ny confusion, ni delay, en l'execution d'icelles.

Si toutes ces resollutions ne se trouvent conjoinctement en vous, je vous prie au nom de Dieu d'en faire franche & ouverte declaration, de peur que tout le peuple qui se repose sur vous & sur moy, ne se trouve finalement & soudainement accablé & englouti en une extreme calamité, qui nous causeroit du regret en nos ames, du trouble en nos consciences devant Dieu, & de reproche devant les hommes. Et je seroy bien marry que par ma negligence & nonchalance, & pour estre demeuré sans resollution, le blasme & le reproche d'un mauvais succés vint à tomber sur moy, en recompence du zéele & de l'affection que j'ay d'employer mes biens & ma vie, & de tous les miens, pour le soustien de ceste cause, n'estimant raisonnable, & n'estant ce pas mon intention de poursuivre, sans premierement sçavoir vos volontés; Et si le pied, le moyen, & l'ordre que vous arresterés seront tels, que nous y puissions fonder l'esperance de nostre conservation, aymans mieux & estant plus raisonnable de nous en deporter entierement, & de sauver nostre reputation par quelque appointement tel quel, & ce que nous pourrons de nos vies & de nos biens, que de nous voir comme fondre en languissant, & de tomber en la cruelle main de nos ennemis.

Mais si au contraire vous vous sentés resollus: advisés s'il ne seroit pas plus expedient, de deputer trois ou quatre d'entre vous, pour avec moy examiner, peser, debatre, & traiter des moyens & de l'ordre qui seroit requis & necessaire,

pour aprés estre par vous & moy authorisé & mis en execution, s'il se trouve expedient & convenable. 1579.

De ma part je ne veux dissimuler que je le desire grandement, affin que sans plus long delay, tres-dangereux & prejudiciable en nos affaires, nous puissions disposer & arrestrer ce qui sera le plus expedient, pour parvenir à l'accõplissemẽt de nos desirs.

Concl…

La Patrie se doibt deffendre, ou à blasme, ou à gloire; & en quelle sorte que ce soit, elle est bien & justement deffendue dit Mahiav. *Dell. Guerra.* ca.41.

Vous priant pour conclusion de penser à vous mesmes, & de sentir que c'est contre vous & contre le pays de vostre naissance, dans lequel vous habités presentement, & au Gouvernement duquel Dieu vous a establis, que tendent les conseils & efforts des ennemis, affin que vous jugiés, que c'est à vous d'embrasser le fait & le faix. Ne vous imaginés pas que les propositions, les remonstrances, les demandes qui vous sont faites de par moy, soyent de telle qualité que celles du Roy envers les Estats du Pays, lesquels s'excusent & se retirent des charges autant qu'il leur est possible, & reffusent tout ce qu'ils peuvent des demandes qui leur sont faites. Ils en ont ce semble quant à eux quelque occasion, d'autant que ce n'est pas tant leur fait & leur advantage que celuy du Roy; mais vous sçavés que nostre condition est bien autre.

Totum durum est quidquid Imperatur invitis. Salvian lib. contr. avarit.

Figurés vous donc que je sois absent de vous, & advisés quelle resollution vous prendriés, si sur la proposition qui seroit mise en avant par un de vous, vous autres Messieurs les Estats accorderiés le moins que vous pourriés en vous excusant; bien que tout deubt aller en confusion & en desordre, & sans avoir esgard si ce qui seroit requis & proposé, seroit utile & necessaire au bien de vos affaires & à vostre conservation. Que ma presence ne vous face pas rejeter sur moy ce qui est de vostre fait & de vostre devoir. Vray est, que je suis prest quant à moy d'employer ma vie; mais recognoissés que ce n'est point pour mon fait particulier, ains pour tout le Pays. Et si Dieu m'a appellé par vostre moyen pour y servir, n'embrassiés pas moins le fait ni le soing des choses necessaires, comme y ayant plus du vostre que du mien. Et si cella est bien entendu & practiqué de vous, il ne sera plus question que les Estats s'excusent envers moy, mais comme si vous estiés tous ensemble une mesme teste qui eut à charge la conservation & le Gouvernement du pays, vous cercherés unanimement & sincerement tous les moyens convenables & necessaires, pour vostre tuition & deffence & pour l'advancement de vos affaires. Et ainsi vous employant fidelement chacun endroit soy, j'espere que Dieu vous benira à la confusion de nos ennemis, à la consolation & au soulagement de nous tous.

Optimi ac egregii Principis est, non modo ipse ut omnia ex officio agat, verùm ut qua ratione etiam reliqui omnes, quam optimi fiãt, prospiciat. Excellent Conseil, d'un tres-sage Prince à un tres-grand Empereur, De Mecenas à Auguste.

C'estoient les beaux fondements qu'il jettoit, pour l'establissement & pour l'affermissement de ceste puissante Republique. Le succés a verifié la solidité de ses mouvements à l'advantage d'icelle, à la honte & confusion de l'Espaigne. 1580.

C'estoient deux articles bien importants pour le Pays bas: car commẽt subsister dans ceste cõfuse Anarchie de volontés & de sentimens. D'un corps qui sera parfait en sa forme, si les membres ne font leurs fonctions mutuelles & que l'un ravisse à l'autre la nourriture qui luy est necessaire, il en formera un monstre, inutile, imparfaict, & prest à estre rendu la proye de la mort en la prochaine maladie. Dit Seneque li. 2. de la colere chap. 31.

Le P… va à An… vers & propo… ces arti… cles.

Ayant ainsi sagement pourveu aux affaires de ses Gouvernements particuliers il n'oublie pas celles de la Generalité. Ce grand esprit tousiours en actiõ pour le bien public, se rend à Anvers & là en l'assemblée des Estats Generaux il s'explique, sur plusieurs choses concernant le bien & l'utillité du Pays.

Qu'il estoit necessaire de former un corps d'assemblée de toute la Generalité des Provinces, qui eut pouvoir suffisant de regler les Provinces particulieres & ordonner de tout pour le bien de la cause generale.

Qu'on devoit tenir en reserve quelque Cavallerie & Infanterie, pour s'en servir au besoing, affin de courre sus à l'ennemi & disciper ses forces, & que par tel deffaut, Maestricht s'estoit perdu, Tournesis & la Flandre Occidentale estoient en mauvais Estat.

Que selon les occurrãces, on ne pouvoit former une assemblée des garnisons, à faute d'un Conseil souverain pour en ordonner, d'autant que ceux qui ont les garnisons ne pensent qu'à s'en descharger lors que le danger est passé, & quand il est present ils ne les veulent lacher.

Que tels manquements tenoient en inquietude les gens de bien, faisoient faire des mauvais jugements aux estrangers, chargeoient de blasme

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

les Innocens, & ces irresolutions affoiblissoient leur reputation envers les Princes Estrangers, estoit cause qu'ils n'affectoient point leur alliance, pour ne pouvoir rien establir d'asseuré sur eux, & plusieurs du parti contraire du tout refroidis à se reduire.

Que leur plus asseuré, estoit de venir au remede, ce qui donneroit cœur à plusieurs gens d'honneur de les seconder. Qu'il y avoit encor assés du temps, puis que les desordres parmy les affaires de l'ennemy estoient encor pires, point d'argent, point de poudres ny d'autres munitions chés eux, toutes sortes de factions, d'insolences, de seditions parmy leurs gens de guerre, qui les rendoit odieux par tout. Qu'il seroit tres-aisé d'en profiter si on vouloit mettre en campagne quatre mille chevaux douze mille hommes de pied, douze cents Pionniers, & l'artillerie requise pour ledit Camp, outre ce qui estoit necessaire pour les garnisons, & pourvoir à la solde de leur armée. Qu'ils devoient tirer leur Cavallerie d'Allemaigne & des autres Nations.

Qu'il y avoit aussi des grands defauts en l'administration des finances, en ce que toutes les Provinces manioient leurs deniers particuliers, & ne les employoient qu'à elles mesmes, sans penser à la generalité.

Qu'il falloit prendre garde au serment qu'on exigeoit des gens de guerre, lesquels croyoient d'en estre quittes s'ils pouvoient rendre quelque service au Roy, fut ce au detriment du pays, partant qu'il estoit expedient de dresser des formulaires pour en user aux mandements & ordonnances, qui emanoient du souverain commandement.

Il le falloit faire faire selon le formulaire donné par Scipion à ses Soldats, en la guerre contre Anibal. *Nunquam patriam se deserturos*, juroient ils.

Et d'autant que la plus part des Seigneurs & Gentilshommes du Pays, avoient abondonné le parti à son grand regret, qu'ainsi il le voyoit desnué de gens de qualité pour la conduite de leurs troupes: Qu'il falloit faire chois de gens de vertu & de merite, les bien payer, pour les obliger de tant plus à bien faire.

Qu'il seroit aisé de remedier à tous ces inconveniens si on choisissoit des personnes qui eussent pouvoir suffisant de donner ordre à tout sur les occurrences, non pour disposer de toutes choses à leur fantasie, mais pour pourvoir aux necessités pressantes, selon les moyens generaux qui auroient esté ja accordés.

Ainsi ce Prince se servoit esgalement bien de l'espée, de la langue, de la plume, grand homme de guerre, grand homme de cabinet, disert & eloquent aux assemblées, puissant en paroles, & en raisonnemens; Il le faloit tel: son esprit estoit agissant sur divers objects, tandis que son corps se portoit à d'autres. Parme le cognoissoit bien: aussi ne redoutoit il autre genie que le sien. Et si le Prince eut esté si absolu dans ces Provinces de terre ferme, qu'il l'estoit en celles de mer, ce competiteur n'y eut pas faict de si grand progrés. Il print en ce mesme temps Mortaigne, & S. Amant au pays d'Hainaut sur les Estats, fit courir & ravager les environs de Courtray & de l'Isle en Flandres, & le Prince en eschange luy enleva Nivelles en Brabant, luy suscita le Gouverneur de Cambray, lequel à l'ayde des troupes Françoises envoyées par le Duc d'Anjou, courut de son costé & rangea sous contribution presque tout le Artois & le Hainaut, & fit assieger en Gueldres par les forces de la Province au nom des Estats le Chasteau de Blyenbeeck sur la Meuse, d'où il molestoit le pays, desassiegé par le seçours du Parmesan.

Le Prince en Frise

Il estoit lors à Bruxelles comme au centre du Pays, d'où il s'essayoit de pourvoir à toutes les necessités des Provinces selon son pouvoir parmy telles discrepences: mais il n'oublioit pas les autres attachées à la Hollande par un nœud plus estroit. La Frise l'une des principales estoit en trouble par les mutineries des Paysans d'ailleurs oppressés par les garnisons du party, neantmoins enclins à la paix de Coulougne.

La presence du Prince y estoit donc requise; L'Archiduc Mathias & luy vont de compagnie jusques en sa ville de Breda, là le Prince le traita Royalement dans son superbe Chasteau; L'Archiduc rebroussa par Bergues à Anvers, & le Prince passa outre vers Campen, pour y ordonner des affaires.

Rennenbergh meditoit sa revolte, & ja nourrissoit des secretes menées avec Parme depuis quelque temps. Le Prince qui avoit bon néz, sentant la fumée de ceste puanteur, avança son pied pour l'estouffer, & jugeant bien qu'il valoit mieux le surprendre que d'estre surprins, entre dans son Gouvernement, s'asseure du Chasteau de Leeuwarden lequel il fait assaillir par derriere, tandis que la Bourgeoisie qui estoit à sa devotion l'attaque par devant. Les Prestres, les Moynes, les femmes des soldats de la garnison du Chasteau qui se trouverent dans la ville, servirent comme de parapet à ces aggresseurs, pour se couvrir en travaillant aux retranchements & aux remplissemens des fossés. Le Gouverneur se rend à vies & bagues sauves. Le Chasteau est demoli & applani à rés de chaussée. La joyeuseté soldadesque print son passetemps à ranger tous les Moynes comme en ordonnance parmi eux, & ainsi furent ils congediés avec fifres & tambours hors la ville. Rennenbergh qui n'avoit rien sceu de ce remuë-mesnage, fut bien estonné d'apprendre un tel changement. 1580.

Il faut prevenir les trahisons quãd elles vous sõt descouvertes, disent les Politiques, & d'autant que le traistre surpris est tout hors de soy & bourrelé de sa cõscience, vous pouvés faire des grãds progrés sur iceluy avant qu'il se soit ravisé; Alexandre le Grand eschapa des dãgereux rencontres en faisant ainsi. & les commentaires de Iulius Cæsar se treuvent remplis de telles actions en sa vie principalemét aux guerres des Gaules.

& ... des grands progrés.

prend Leeuwarden.

La Baille son Secretaire se rend à Leeuwarden de sa part pour tacher de remedier au desordre; il est prins & trouvé saisi de plusieurs blancs-signets de son maistre & bien à point, on le contraint d'escrire au Lieutenant du Drossart d'Oyenbrugghe qui estoit pour lors à Groeninghe au nom de Rennenbergh, qu'il eut à livrer le Chasteau de Harlinghe entre leurs mains avec trois reiterés commandements. Le Lieutenant obeït; le Prince en devient maistre; il le fait incontinent abbatre & demolir par les Bourgeois du costé de la ville.

Harlinghe,

Le Chasteau de Staveren fut aussi livré par le Drossard, sur le simple mandement du Prince; & la Bourgeoisie de la ville avec une precipitation inconsiderée, l'ayant fait demolir, avant que la ville fut fortifiée, porta le repentir de ceste precipitation, par les moyens plus faciles que leur foiblesse donna à Rennenbergh, de s'en reintegrer.

Staveren

Groeninghe principale ville de ses Gouvernements qui devoit plus virilement resister à sa faction que les autres, tesmoigna plus de facillité à s'y laisser aller, car ce Gouverneur ayant cavalé les plus foibles esprits, par plusieurs vaines promesses & faintises, couvrit si bien son jeu, & se servit si à point des simultés & mesintelligences que ceste ville nourrissoit avec les Ommelandes, terres adjacentes de son Gouvernement, que apprehendant l'arrivée du Prince, il s'en rendit maistre au prix de la vie d'un des Bourgmaistres & d'un seul Bourgeois; mais par la prison de plus de deux cents qui en furent recous aprés avoir beaucoup souffert. Le Prince le fit incontinent assieger par Cornput l'un des Capitaines du Revolté, & par les troupes des Estats qui se trouverent és environs; & se rendit à Campen si à propos, qu'il retint ceux d'Oweryssel en obeïssance, fit saisir le passage par où devoit vray semblablement passer le secours de Groeninghe, fit fortifier Coevoerden place de grande opportunité, l'augmenta de sept boulevards, envoya le Comte de Hohenloo contre les paysans qui s'estoient souslevés pour le party d'Espaigne, affin de les renger à obeïssance. Ceux de Deventer pour luy ayder, prindrent les armes, abbatirent les images, demolirent les Cloistres, en depit des Espaignolisés. Ceux de Swol, d'Utrecht & des environs, ceux de Frise, des Ommelandes, & de Drenthe venoient d'en faire autant, & de plus de vendre les biens Ecclesiastiques, & de chasser les Prestres, effects de la revolte de Rennenbergh. Le siege de Groeninghe continua avec peu de succés pour Hohenloo, qui commandoit aux assiegeans: car s'estant voulu opposer au secours, conduit par Schenck de la part de Parme & s'estant precipité inconsiderement au combat luy trop foible contre un beaucoup plus fort, il fut deffait à Henderbergh, ses gens dissipés, & le Comte Guillaume Ludovic de Nassau fils du Comte Jean qui avoit la charge du siege contraint de decamper de devant Groeninghe. Swol se maintint pour le Prince, par la vaillante

Fait assieger Groeninghe.

Defait... gé en fuite.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1580. vaillante fidellité de la Bourgeoisie, contre les attaintes de Rennenbergh: plusieurs places & Chasteaux pour luy estre contraires, furent brullées & desmolies. Les Comtes de Hoenloo & de Rennenbergh continuërent de s'agacer par armes en ces contrées, à mutueles victoires & pertes de part & d'autre. Le Prince aprés y avoir ordonné tout ce qui dependoit de son authorité reprend le chemin de son retour vers Bruxelles.

En Flandres, les Malcontents surprenent Courtray sur son party avec un grand chaplis de la garnison & de la Bourgeoisie,& le Prince Ninove sur eux, par l'industrieuse valeur de la Noüe, lequel l'escalada en pleine nuict ayant gueé les fossés és endroicts les moins proffonds, & s'estant rendu Maistre d'une porte, introduisit les enseignes d'Orange, tua tout ce qui osa luy faire resistance, fit prisonniers le Comte d'Egmond, sa mere, sa femme, son frere, & plusieurs autres. Les femmes furent renvoyées, le Comte mené à Gand n'y fut recueilly qu'avec telles huees & opprobres du peuple, que dans une longue prison de cinq ans là, ou au Chasteau de Rammekens, il perdit le sens & finalement fut eschangé avec la Noüe; son frere mis aussi en liberté par le Prince, en memoire de la promesse, qu'il avoit faite à la vielle Comtesse sa mere, d'avoir en recommandation ses enfans.

Malines fut reprins par les Anglois au nom des Estats, escaladé, forcé en plein jour, & exposé à un pillage si estrange, que ceste Nation qui aime ceste viande par dessus toute autre, envoya par bateaux jusques aux pierres qui couvroient les tombeaux; insolence qu'on ne peut empecher, de fait ils ne sortirent de ceste miserable ville que par force, & ceste espece de mutinerie causa beaucoup de mal au parti du Prince. Les Malinois n'eurent autre mal que celuy qu'ils se procurerent par leur propre legereté à changer de party. Ils avoient barbarement traité toutes les villes du voisinage, qui les vouloient ramener à leur devoir, ayant arresté prisonniers leurs Deputés par l'induction d'un Moyne frere Pierre Loup Provincial des Carmelites, qui y avoit usurpé la tyrannie.

La terre & la mer regorgeoient en maux: ces deux elements estoient journelement teints en sang, le ciel en estoit courroucé. Le Dieu du Ciel, de la terre, & de la mer, en tesmoignage de sa collere, les escoult & esbranla par un grand & extraordinaire tremblement, qui fut senti & apperceu dans un temps calme, depuis Couloigne jusques à Paris, & en Angleterre jusques à Jorck, les secousses reiterées par deux fois de suyte comme si ces Elements eussent esté enlevés de bas en haut.

Ceste sorte de tremblement est appellé par les Philosophes Climatichus, parce que par iceluy les edifices sont renversés, & ils en font difference d'avec le Chasmatichus qui se fait lors que la terre s'ouvre, & d'avec le Brasmatichus qu'ô appelle ainsi parce que par iceluy la terre s'esleve & forme des montagnes.

La Noüe avoit assiegé Ingelsmonster par ordre du Prince: il y fut surprins, deffait, fait prisonnier par le Viscomte de Gand, lequel nonobstant son parentage & le merite de ce Seigneur, l'ayant traité incivilement, le livra à la discretion de Parme, meurtrit cruellement de sang froid son Maistre d'Hostel, & fit meurtrir les autres de sa suite. Liedekercke fut rendu aux Estats; Sichem & Arschot gaignés pour eux; le Prince fit surprendre la ville de Diest en Brabant par Escalade, où la plus part de la garnison fut taillée en pieces. Le Vicomte de Gand voulant prendre le Prince de Condé à Gand où il se rencontra revenant d'Angleterre, pour passer en Allemaigne, peu s'en falut qu'il ne surprint la ville. Il avoit aussi formé une entreprinse sur Bruxelles, mais le Prince en estant adverti, par la contre-trahison de ceux qui avoient fait des fausses clefs, avoit donné bon ordre pour les recueillir, fait loger du canon sur les avenuës, garni de soldats le haut de la porte & les maisons voisines d'icelle. S. Aldegonde estoit sur la herse pour la faire tomber dés qu'il jugeroit qu'il y en auroit nombre dedans. Les entrepreneurs n'en furent rebutés que par les pluyes, qui les arresterent en chemin, si que n'estans arrivés qu'au point du jour, ils se contenterent de saluër la porte qu'ils trouverent ouverte comme on leur avoit promis, sans oser entrer, gracieusement recuillis à coups de Canon. Le Prince fit peu aprés avitailler Nivelles & le

convoy au retour deffit quelques compagnies Albanoises de l'ennemi.

Le Parmesan estoit attentif à se despetrer honnestement de la Duchesse sa mere, venuë pour l'adsister au Gouvernement: l'affection de commander, qui ne souffre pas volontiers compaignon, prevalut au desir d'une mere qui s'en picquoit extremement. Le Prince & les Estats cependant empressés par l'arrivée du Duc d'Anjou, pour recueillir la seigneurie du pays, laquelle il venoit d'accepter; L'Archiduc Mathias ne pensoit qu'à un honnorable congé, pour laisser la place vuide au François. Le Prince luy ayda de sa creance en tout ce qu'il peut. Il portoit toutes ses pensées au bien public. Anvers estoit comme le cœur du pays; & qu'est-ce qu'il oublia pour la conserver? la discipline Militaire qu'il establit parmy ceste brave Bourgeoisie, les corps de garde & les maisonnetes pour les rondes disposées és endroicts opportuns de la ville, l'ordre qu'il leur donna sous lequel ils se trouvoient à toutes heures prests & armés, les grosses chaines qu'il avoit fait attacher en toutes les ruës de la ville, la fortification qu'il fit faire en dehors, l'agrandissement des fossés, l'eslargissement des ramparts, & les beaux Tillets & Sapins qu'il y fit planter pour la decoration d'iceux, la rendit une des plus puissantes villes de l'Europe & des mieux armées; les belles ordonnances qu'il y fit publier en cas de feu, de peste ou d'autre accident, & le malheureux succés de ceste folle & incensée boutade du Duc d'Anjou pour en opprimer la liberté, ne verefie elle pas la judicieuse prevoyance de ce grand Prince.

Parme se estrange de la Mere.

Le Prince Regle la milice à Anvers.

Mais sur tout il remit sus la navigation, laquelle avoit ja perdu sa reputation par la guerre; sçachant bien que cest l'humeur radical & l'ame qui donne vie & mouvement au pays, & ce qu'elle luy avoit servi en ses Gouvernements d'Hollande.

Les Politiques establissent plusieurs causes pour rendre la navigation & le negoce necessaire à une republique. La 1. Que l'eschange est le principal moyen pour acquerir des richesses, & que le negoce est ce qui donne principalement l'estre aux eschanges. La 2. que tant plus il y a des riches bourses dans la Republique, tant plus y a il des moyens de subvenir aux necessités publiques. La 3. que tel negoce est absolument necessaire pour la subsistance de la Republique; parce que par tel moyen elle recognoit mieux les Estats estrangers, pour en retirer les choses sans lesquelles elle ne pourroit vivre ni resister aux efforts ennemis.

Et remet sus la navigation.

Il en fit dresser & publier des belles ordonnances, dont voicy la plus considerable. *Que les Navires qu'on voudroit commettre sur la mer fussent bien armées & bien equipées, & que chasque Province & chasque ville maritime eut à tenir ses navires de guerre prestes au besoin.* Si qu'ils estoient mesmes bien receus & caressés en Espaigne, comme s'il n'y avoit point de guerre entre les deux Nations que dans les Pays-bas; tant il importoit à l'Espaignol de conserver le trafic & le commerce en Espaigne. Sous ceste reputation les Marchands du Pays-bas dresserent une Chambre avec un Consulat en Angleterre: ils ont esprouvé depuis ce que la navigation leur a valu en l'une & en l'autre Inde, par les grands progrés qu'ils y ont faits, & le trouble qu'ils ont donné à leur commun ennemi.

Tres-utile au pays.

Ces occupations politiques, ne le divertirent jamais des militaires, il avoit formé une entreprinse sur Maestricht pour la surprendre & escheller, & s'y estoit rendu luy mesmes en personne jusques sur le fossé avec les eschelles; mais l'affaire n'ayant pas reussi il fut contraint de se retirer & de se porter à d'autres expeditions. Celle du Prince d'Espinoy sur Condé quoy que plus heureuse ne fut pas de longue durée, contraint dés le lendemain d'abandonner sa conqueste, avant qu'il la peut pourvoir de gens, de vivres, de munitions.

Entreprinse sur Maestricht en vain.

perd Condé.

Rennenbergh bien que devenu maistre de la campaigne, fut contraint de decamper de devant Swol qu'il avoit assiegé, par l'ordre que le Prince y donna. Anhalt ville de la Comté de Zutphen recognut le Prince; prinse & pillée par la garnison de Nimmeghe en son nom. Rennenbergh renforcé d'hommes voulut descharger sa collere sur Deutechum; mais le Prince luy donna si ferme sur les doigts, qu'il luy fit bien tost lacher prinse, l'ayant contraint de se retirer escorné d'un grand nombre des siens.

desassiege Swol.

prend Anhalt.

Deslivre Deutechum.

Ce nouveau general des troupes ennemies en ces contrées, que nous venons de voir jouër au Reversin, ne quitte la partie; mais tache de se signaler envers l'Espagne. Il jette du monde en la ville de Groolle, & se presente devant Steenwijck place de grande opportunité, pour son passage & pour la communi-

& Steenwick.

communication de ses gouvernements : Ceste ville bien que foible & mal pourveuë luy fit dire la chanson Bearnoise par la sage prevoyance du Prince, qui la fit ravitailler plusieurs fois & finalement secourir & desassieger du tout, aprés plusieurs grands combats & signalés rancontrés d'armes entre les assiegés, les assiegeants, & les desassiegeants. Les deux parties firent fumer tout ce pays là, par grandes & mutuelles animosités, prinses & reprinses de plusieurs Chasteaux & bicoques.

Le Prince n'espargnoit rien de son industrie pour contrecarrer les efforts d'Espaigne. Et l'Espaigne n'avoit point de si forte passion à se contenter qu'en le perdant. Elle avoit employé tout ce que la cautele & la tromperie luy avoit peu suggerer, pour le faire trebucher dans ses lacs : mais Guillaume estoit trop accort & trop habile Prince pour s'y laisser prendre. Le Duc d'Alve avec son Conseil de sang avoit evoqué à soy, tout le pouvoir desreglé que sa brutale commission luy donnoit, pour sous pretexte de justice luy faire perdre corps & biens: mais Guillaume n'avoit respondu à sa tyrannie que l'espée à la main. La premiere attainte qu'il donna à son ennemy ne fut si malheureuse, qu'elle ne servit beaucoup à nostre Ulisse, pour mieux prendre ses mesures contre ce rusé champion : car en la seconde faucée, il porta droit à l'œil de ce grand Polipheme, le mit hors de combat, & le contraignit de quitter le pays avec peu de succés pour son Maistre. Le Castillan ne demordoit point de son viel dessein, qui estoit d'opprimer la liberté Belgique, & pour y parvenir il en vouloit abbatre ce Prince, principale colomne qui la soustenoit, & icelle terracée, il croyoit que tout le reste s'en iroit de soy mesme en ruyne : Il l'avoit tasté par une cruelle & sanglante guerre ; Le Prince luy avoit fait cognoistre qu'il estoit homme du mestier, & luy faisoit journellement ressentir la force de son bras guerrier & de son grand jugement, au visible declin de ses affaires.

Et que restoit il encor au Tyran pour dernier essay de sa malice ? La Proscription, de mettre sa vie à prix d'argent, procedure que les Payens ont eu en horreur de practiquer, contre les plus cruels Tyrans de leurs Estats, aujourd'huy hors de tout usage parmy les Barbares; mais damnable & Diabolique cõtre un si bõ Prince, aymé de Dieu & des hõmes, armé pour la juste deffẽce de sa personne, de ses biens, de sa religion, pour la conservation de tant de peuples, pour le soustien des libertés & privileges de plusieurs Provinces, contre la cruauté, l'oppression, la violence. Ainsi il fait esclater son foudre de Madril pour fracasser la teste de ce grand Prince, le mettant à vingt cinq mille escus, & conjurant toutes les furies de la Terre & de l'Enfer, de le luy livrer vif ou mort.

Le Prince eut bien peu retorquer contre l'Espaigne cest horrible Anathesme & en mettre le double sur son ennemy; mais il estoit trop plein d'hõneur pour se porter à une action, laquelle bien que mauvaise en elle mesme, se justifioit comme l'unique moyen de repousser la tyrannie. Il n'en use pas ainsi; Il resigne ses jours entre les mains de son Dieu qui en tenoit le compte & en sçavoit la durée, se contente de faire cognoistre l'injustice de ce cruel ban & de mettre sa reputation à couvert de la calomnie par cest excellent discours Apologetique qu'il fit publier en plusieurs langues, & que nous avons jugé tres-digne de l'histoire de sa vie, pour avoir porté l'esponge sans replique à tout ce que ses ennemis avoient avancé contre luy.

APOLOGIE

APOLOGIE
OU DEFFENCE DE MONSEIGNEVR LE
PRINCE D'ORANGE, &c.
Contre le ban & Proscription du Roy d'Espaigne.

> Ceste Apologie est adressée aux Estats Generaux du Pays-bas, comme à ceux qui pouvoient mieux cognoistre les deportemens de ce Prince, par remõstrance sienne du 13 Decemb. 1580.

> *Securitatis magna portio est nihil iniqui facere.* Senec. *epist.* 105.

CE que j'ay tousiours demandé à Dieu, Messieurs, & desiré de tout mon cœur me vouloir accorder, dés le temps que j'ay voüé ma personne & ce que j'avoy de moyens en ce monde, pour le recouvrement de vostre liberté, l'asseurance de vos personnes, biens & consciences, si dis-je j'auroy oncques preposé ce qui me touche en particulier à vostre salut en general, en ce cas que je portasse une peine & ignominie eternelle, laquelle j'auroy attirée sur moy par ma propre volonté : Mais au contraire si ce que j'ay faict cy devant eust esté seulement entreprins par moy pour la conservation de vostre Estat, & que j'eusse soustenu une grãde partie du faix de ceste presente guerre, seulement pour le salut commun de la patrie ; que la haïne conceuë par les meschants contre le païs & contre tous gens de bien & d'honneur, ayant esté pour quelque temps dissimulée & couverte en leurs cœurs, vint à se desgorger tout à la fois plutost sur moy seul, que sur tant de gens de bien, & mesmes sur le general de la Republique : que si ma volonté avoit esté telle envers vous, Messieurs, vos enfans, vos villes, & communautés, j'en peusse rapporter quelque jour un tesmoignage solemnel, tant pour le repos de ma conscience que pour mon honneur envers tous peuples de la terre, & envers toute la posterité.

> Le Prince tem[…] du con[…]tement d'estr[…] maltra[…] & pou[…] la gloire de Di[…] & pour […] service […] la patri[…]

Maintenant je me resiouy grandemẽt & rends graces immortelles à nostre bon Dieu, & ay grande occasion de contentement & satisfaction, puis qu'il permet m'en estre renduë une si rare, si noble & si excellente marque par ceste Proscription cruelle, barbare, & dont jamais n'a esté ouye la semblable en ce païs, recommandés envers tous peuples & nations pour leur singuliere & incroyable humanité : Car combien que rien ne soit plus desirable à l'homme qu'un cours de sa vie, heureux, prospere, & esgal, sans aucun heurt ou mauvaise rancontre : toutesfois si toutes choses me fussent venuës à souhait & sans avoir rancontré la haïne de la nation Espaignolle & de ses adherens, j'auroy perdu l'advantage de ce tesmoignage qui m'est rendu par mes ennemis, lequel j'estime estre le plus excellent fleuron de gloire, dont j'eusse peu desirer devant ma mort estre couronné. Qu'est-ce qu'il y a de plus agreable en ce monde & principalement à celuy qui a entrepris un si grãd & excellent ouvrage, comme est la liberté d'un si bon peuple, opprimé par de si meschantes gens, que d'estre hay mortellement par ses ennemis, & ennemis ensemble de la patrie ; & par leur propre bouche & confession recevoir un doux tesmoignage de sa fidelité envers les siens, de sa constance contre les Tyrans & perturbateurs du repos public ? Tellement que de tant de plaisirs que les Espaignols & leurs adherens m'ont faicts pensants me faire desplaisir, comme par ceste infame Proscription ils ont plus pensé me nuire, aussi ils m'ont d'advantage resiouy & m'ont donné plus de contentement. Car non seulement j'en ay receu ce fruict, mais aussi ils m'ont ouvert un champ pour me defendre plus ample que je n'eusse osé desirer, & pour faire cognoistre à tout le monde l'equité & justice de mes entreprinses, en laisser à ma posterité un exemple de vertu imitable à tous ceux qui ne voudront deshonnorer la noblesse des ancestres dont nous sommes descendus, & desquels un seul

> *Nihil videtur mihi infœlicius eo, cui nihil unquam aliquid evenit adversi.* D. Demetrii.

n'a jamais favorisé la tyrannie, ains tous ont aimé la liberté des peuples, entre lesquels ils ont eu charge & authorité.

Je n'ay point occasion de me plaindre, que je n'aye eu par cy devant assés ample subject pour parler de moy-mesmes & taxer les fautes lourdes & enormes de mes ennemis; mais ni la pudeur ne me permettoit de chanter moy-mesmes mes loüanges, ce qui est trop difficile de ne faire quelque modestie qu'on se propose en tel subject, ni l'honnesteté publique vouloit que je m'eslargisse à reciter les crimes de mes ennemis, aymant trop mieux ensevelir une partie de leurs enormes entreprinses sous silence, qu'en les divulgãt, bien que tres-vrays, me mettre en danger d'encourir le soupçon d'estre mesdisant. Puis doncques, Messieurs, qu'en ceste Proscription il n'est point seulement question de taxer ma personne & de l'exposer barbarement en proye, mais qu'aussi il est cognu à un chascun que par mes playes on veut navrer la Republique & l'estat de tous ces pays: comme ce n'est plus par petits libelles diffamatoires composés par gens de neant, & desquels les injures ne m'esmouvoyent non plus que la langue de quelque petit serpent, qu'il faut plustost escacher du pied que s'amuser à le combattre par les armes; mais que gens de si grande qualité rabaissent tellement & si vilement leur grandeur, que de s'amuser à mesdire faulsement & à calomnier; Il m'a semblé estre du tout necessaire de parler, affin que la patrie commune, pour laquelle je suis prest d'exposer la vie, comme j'ay fait les biens, ne se sentist interessée par mon silence, & que d'autre part ces tiltres illustres de tant de pays & de Royaumes s'estendans jusques sur l'Afrique & l'Asie, n'esblouïssent les yeux de plusieurs, qui jugent plustost les affaires de ce monde par les ombres & apparences, que non pas par la fermeté & solidité de la raison.

Non decent stultum verba composita, nec principem labiũ mentiens. Prov.17.

Je cognoy toutesfois que ceux qui me proscrivent, en plusieurs choses ont advantage sur moy, & principalement en deux points, l'un est qu'ils font monstre & parade de leurs grandes qualités qui surpassent infiniment ma condition, l'autre qu'ils se loüent eux mesmes. De ces deux ce qui apporte du plaisir est donné à mon ennemi, & j'ay en partage ce qui est dur & deplaisant à tout le monde. Mais j'espere moyennant vostre faveur & bonne volonté ordinaire, que l'un & l'autre ne m'apporteront aucun dommage, comme ainsi soit que depuis long temps vous avés esprouvé, que ces grandes & illustres qualités si elles sont tachées de tyrannie, ne peuvent beaucoup gaigner sur des cœurs francs & genereux.

Et d'autre part cognoissant le train ordinaire de ma vie qui n'ayme non plus de taxer autruy que de me loüer moy-mesmes, s'il faut que je face l'un ou l'autre comme il est difficile de m'en passer (combien que ce sera en la plus grande modestie que je pourray) & s'il y a quelque chose qui semble moins seant, sera à vous, Messieurs, de l'attribuer plustost à la necessité de ce faire, qui m'a esté donnée par mes ennemis, que non pas à ma nature, & par ainsi rejetter entierement la coulpe sur leur impudence & importunité. Et vous prieray, Messieurs, de vous souvenir que je suis faussement accusé d'estre *ingrat, infidele, heretique, hypocrite, semblable à Judas & à Cain, perturbateur du pays, rebelle, estranger, ennemi du genre humain, peste publique de la republique Chrestienne, traistre, & meschant, que je suis exposé pour estre occis comme une beste, avec salaire à tous assassineurs & à tous empoisonneurs, qui le voudront entreprendre,* vous laissant à juger, s'il est possible que je me purge de telles calomnies, sans passer en quelque chose l'ordinaire train de ma vie & de ma coustume de parler de moy & d'autruy. Cependant je suis tellement asseuré de la justice de ma cause, de mon integrité & fidelité envers vous, de vostre equité & rondeur, & de la cognoissance que vous avés comment toutes mes affaires se sont passées, que je ne vous demande autre chose sinon que vous jugiés & cognoissiés de ce faict, & en ordonniés, pour vostre bien, salut, & cõservation, ce que les loix, franchises, libertés, & privileges du pays vous cõmandent, suivant l'esperance

que tout le peuple a de vostre sagesse & integrité ; ce que je vous prie de faire, voire obteste par toutes choses saintes & sacrés, & mesmes par vostre serment & obligation que vous avés au pays : m'asseurant certainement comme en plusieurs autres choses je suis moindre que mes ennemis, aussi que je seray en ce poinct d'autant leur superieur, que par tous moyens & artifices ils ont voulu violer, rompre, & opprimer vos loix, vos privileges, & libertés: mais au contraire que je me suis de bon cœur & avec toute fidelité employé pour les maintenir & conserver.

Et combien, Messieurs, que je ne suis pas tellement ennemi de ma bonne renommée, que je ne prinse à gré (comme j'espere mes actions le meriter) d'estre en bonne estime envers tous les Princes, Potentats, & Republiques de ce monde, fors envers les Espaignols, & leurs adherens, desquels tant qu'ils persevereront en leur tyrannie, je ne desire ni grace, ni faveur, ni amitié quelconque : toutesfois puis que vous estes seuls en ce monde à qui j'ay ferment, ausquels seuls je me tiens obligé, qui seuls avés puissance d'approuver mes actions, ou de les improuver, je me tiendray pour bien satisfaict quand j'auray receu tesmoignage de vostre part conforme à mes intentions, qui ont esté tousiours conjointes à vostre bien, utilité & service ; & endureray patiemment les autres peuples & nations en juger selon leurs passions & affections, ou bien ce que plus je desire selon l'equité, droiture & justice, ayans premierement despoüillé tout prejugé & delivré leurs entendemens des nuages de ces grandeurs qui les pourroient avoir esbloüis par cy devant.

Or si mes ennemis, Messieurs, fussent venus droit au poinct de la Proscription, mettans en avant les raisons sur lesquelles ceste sentence barbare, & qui monstre par trop leur cœur bas & forlignant de la vertu de leurs ancestres est fondée, je n'eusse aussi usé d'aucuns circuits, & d'entrée jeusse declaré qu'elle est mon innocence, & combien leurs fondemens sont debiles & ruineux. Mais puis que pour me rendre odieux ; ils ont mieux aimé jetter dés l'entrée au devant des yeux de tout le monde un amas d'injures, & les entrelasser sans propos au cours de leur oraison, parlans de moy si impudemment: je pense qu'il est necessaire & mesmes tres-juste que je responde à telles calomnies, affin qu'aucun estant esmeu ou persuadé par tels propos, ne reçoive ceste mienne defence d'un cœur plus alienè de moy, que le droict receu entre tous peuples, & la justice ne le requierent.

Quant à cest amas donc d'injures, par lesquelles je suis impudemment deschiré, & lesquelles estant retirées de ceste Proscription rien n'y restera qu'une fumée, voyés, Messieurs, combien la defence de laquelle j'use est simple & sans fard. Si vous me cognoissés estre tel que mes ennemis me publient, si je porte ou en corps ou en ame telles couleurs, dont le forgeron de cest escrit dit qu'il m'a depeint (car Messieurs vous m'avés cogneu dés ma jeunesse, & je n'ay passé mon âage ailleurs qu'avec vous) fermés incontinent vos oreilles, & refusés d'entendre une seule parolle sortant de ma bouche. Mais si au contraire en toute ma vie j'ay esté plus homme de bien, plus entier, plus continent, moins avare, que les autheurs de cest infame escrit, & que celuy qui l'a publié, à sçavoir le Prince de Parme & ses predecesseurs, desquels les faicts sont trop cognus par les histoires, si dis-je vous me cognoissés & mes ancestres plus gens de bien que ceux-cy & leurs ancestres, croyés que comme ils me calomnient fausement dés l'entrée, qu'ils ne seront aussi non plus croyables en tout le reste de leurs impudentes accusations. Car je vous prie à quoy sert tout ce recit de tant d'injures, sinon pour monstrer à tout le monde, que mes ennemis sçavent bien mesdire & detracter, de celuy qu'ils n'ont peu par la grace de Dieu meurtrir par poison, ni par glaive, ni tromper par promesses & amuser par vaines esperances, en essayans de le navrer du venin de leur langue accoustumée dés leurs jeunesse à un si infame mestier.

> C'est une chose sale & honteuse à un Prince de mesdire de qui que ce soit, moins de son ennemi. Memnō ennemi d'Alexādre eut en horreur telles mesdisances & corrigea en la personne d'un de ses soldats, ceste lacheté qui se rencontre le plus souvent dans les ames viles & abjectes. *Plut.*

On

On fait un recit des l'entrée, *de plusieurs bien-faicts que jay receus de l'Empereur, pour le regard de la succession de feu Monsieur le Prince d'Orange mon Cousin; que le Roy m'auroit fait de son ordre, Lieutenant general au gouvernement de Hollande, Zéelande, Vtrecht, & Bourgoigne, & du Conseil d'Estat.* A quelle fin ces choses? pour monstrer que je suis grandement obligé à la maison d'Espaigne, & que je ne puis eviter d'estre condamné d'ingratitude; & d'infidelité à raison des serments par moy faicts, & des terres & Seigneuries que je tenoy à hommage dudict Seigneur. Voirement je confesse & suis d'accord avec le Roy & avec toute la maison d'Espaigne, que rien n'est tant à condamner en ce monde, que l'homme soüillé de ces deux taches, à sçavoir d'ingratitude & d'infidelité, & qui a dict ces deux injures à un homme, il luy en a dict autant qu'il peut; & principalement en ce que d'autant plus qu'un Seigneur est de maison plus noble & illustre, d'autant plus est-il deshonnoré s'il peut estre convaincu de telles fautes. Je ne refuse point aussi d'estre haï de tout le monde, exterminé de la terre, que ma memoire soit flestrie à jamais si je suis trouvé tel; Mais ce sera à ceste condition que si je monstre qu'il n'y a Prince en ce monde plus ingrat envers un pauvre Seigneur, que celuy qui m'accuse & me veut condamner, l'est envers moy, il soit aussi assubjecti à pareille condition, & qu'il soit tenu pour tel qu'il est, envers tous les vivants & toute la posterité.

Je proteste, Messieurs, que la memoire de l'Empereur Charles me sera tousiours honorable, tant pour raison de ses gestes, que pource qu'il luy a pleu me faire tant d'honneur que de m'avoir nourri en sa chambre l'espace de neuf ans, auquel aussi j'ay fait service tres-fidele & tres-volontiers. Mais si celuy qui par raison entre tous les humains, est le plus obligé à maintenir sa renommée vient m'accuser d'ingratitude pour n'avoir recogneu les biens qu'il dict que j'ay receus de l'Empereur, je vous supplie m'excuser si estant contraint je declare pour mon innocence quant aux biens, que je n'en ay receus aucuns de luy, ains qu'en luy faisant service, j'ay receu de tres-grandes pertes, comme vous entendrés clairement s'il vous plaist m'escouter patiemment.

Et pre... ...remét ...accusa- tion d'in- gratitude.

Or doncques il dit; *Que pour la succession de feu Monsieur le Prince René mon Cousin, l'Empereur m'a traicté favorablement.* Mais en quoy? premierement il ne s'est jamais trouvé Seigneur si mal advisé qu'il ait voulu quereller contre moy la succession, tellement que si elle ne m'a esté empeschée par l'Empereur, qu'a-il fait pour moy? ne se trouvant partie aucune si temeraire qui ait osé se presenter pour la debattre? Et quand j'eusse eu des parties, si mon droict estoit si clair & si bien fondé que rien n'eust jamais peu estre allegué au contraire, & que là dessus l'Empereur eust donné arrest à mon proffit, qu'eust-il fait pour moy sinon qu'il m'eust administré justice, & ne m'eust voulu oster ce que les loix, la raison, & la nature mesmes me donnoient? Mais s'il vous plaist, Messieurs, de considerer la nature de la succession, vous trouverés mon droit avoir esté tel, que l'Empereur n'eust peu m'en priver sans un tort extreme & injure trop evidente.

I. distingue & declare le droict qu'il avoit en la succession de Nassau.

Il y avoit en la succession deux membres principaux, ce qui venoit de nostre maison de Nassau, dont Messieurs mes predecesseurs ayeuls & bisayeuls, oncles paternels & cousin germain paternel ont jouy: à sçavoir les biens qui m'appartiennent aujourd'huy en Brabant, Flandres, Hollande & Luxembourg: l'autre estoit la succession de la maison de Chalon. Quant à la succession de Nassau qu'on appelle communement de Breda, pour estre le lieu principal de mes Seigneuries, & où moy & mes predecesseurs avons tenu nos chambres de comptes, conseil, & principaux enseignemens, qui est ce qui me pouvoit troubler en icelle, sinon Monsieur mon pere qni estoit oncle, & moy cousin germain de Monsieur le Prince René, fils unique de Monsieur le Comte Henri de Nassau mon oncle & frere de Monsieur mon pere?

,, Mais tant s'en faut que je feusse empesché en la succession par mondit Sei-
,, gneur & pere, que luy mesmes prit la peine de venir soliciter que j'en fusse
,, mis en possession, & ne se trouva jamais homme si impudent qui s'y voulut
,, opposer, sinon le President Schoorre, lequel en conseil dit que *Filius hæretici*
,, *non debet succedere*. D'autant que Monsieur mon pere ensuivant les exem-
,, ples des bons Roys David, Iosias, & autres, avoit reformé les Eglises de ses
,, terres qu'il tenoit en Allemaigne & les avoit repurgées des abus, selon la pa-
,, rolle de Dieu, & mesmes par la permission de l'Empereur. Et toutesfois pour
,, cela ne laissa le Conseil de donner advis selon raison & equité, comme aussi
,, il ne pouvoit autrement, veu mesmes que Monsieur le Comte de Konick-
,, steyn mon oncle avoit esté maintenu en la succession du Comté de Roche-
,, fort, combien que luy mesme fust protestant. Puis doncques que c'estoit
,, un different (si different se doibt appeller ce qui estoit en nostre maison, soit
,, que la succession susdite fust adjugée au pere ou au fils) toutesfois suivant les
,, loix, autres que nous n'y pouvoient pretendre aucun droit.

,, Quant à la maison de Chalon; Premierement il ne se peut dire, pour les
,, Baronnies que je tiens & possede paisiblement au Duché de Bourgoigne &
,, au Dauphiné de Viennois, que j'en sois obligé à l'Empereur; car il n'y avoit
,, non plus de puissance que moy, le tout estant en la puissance du Roy de
,, France qui saisissoit esgallement le Comté de Charollois appartenant à l'Em-
,, pereur & mes Baronnies, quand la guerre se mouvoit entre eux deux; telle-
,, ment que je ne luy en puis estre aucunement obligé, sinon de ce que je fus
,, compris au traicté de paix de Soissons, qui est le moindre debvoir qu'il eust
,, peu rendre à la memoire de Monsieur mon Cousin, qui estoit peu de temps
,, auparavant mort en la mesme expedition & à ses pieds, au siege de S. Disier,
,, aprés tant de faicts d'armes pour son service.

,, Et moins m'a il peu favoriser en mon principauté d'Orange, où il n'avoit
,, rien à voir ni lui ni Prince quelconque, le tenant en souveraineté nuë & ab-
,, soluë, ce que peu d'autres Seigneurs pourront dire. Et n'y a Prince pour le
,, regard de mondit Principauté duquel j'aye besoing de l'amitié & bonne
,, grace, sinon du Roy de France, lequel j'espere ne voudra toucher à ce qui
,, appartient à un pauvre Prince qui luy est tres-humble serviteur, pour-
,, ce que la raison ne le permet, laquelle il ne voudra outrepasser, &
,, aussi en consideration des loyaux services que mes predecesseurs ont faits
,, à la Couronne de France & Duché de Bretaigne (dont il est descendu &
,, est heritier) avec grands dangers de leurs vies, grandes despenses, & infinis
,, travaux.

,, Il reste donc ce qui m'appartient au Comté de Bourgongne & dequoy si
,, injustement & tyranniquement j'ay esté si long temps spolié & depossedé,
,, qui me revient jusques à present à prés de deux millions de perte. Mais je
,, voudroy en premier lieu, qu'on se souvint pourquoy le Comté de Bourgoi-
,, gne est appellé Franc, à sçavoir entre autres raisons par ce que la franchise &
,, liberté des Seigneurs & tenans biens audit pays est, qu'ils ont puissance de
,, tester & disposer de leurs biens comment & à qui bon leur semble, sans pou-
,, voir estre, ni pour femmes, ni pour enfans ou heritiers quelconques forcés à
,, disposition autre de leurs biens que comme il plaist à leur volonté. Puis donc
,, que Monsieur le Prince René meu de sa propre volonté sans autre esgard
,, qu'il eust à moy, qui estois encores lors jeusne enfant, vivant en Allemaigne
,, soubs la puissance & discipline de mes maistres & gouverneurs, & n'ayant
,, autre respect sinon que j'estois son cousin germain, m'a institué son heritier
,, universel, ce qu'il a fait suivant la puissance qu'il en avoit selon les loix &
,, coustumes du pays, si dis-je j'en dois rendre graces à quelqu'vn, c'est à la me-
,, moire dudit Seigneur Prince, lequel estant l'aisné de nostre maison a voulu
,, comme je luy debvois succeder à ce rang d'aynéesse, que je vinsse aussi à luy
,, succeder en ses biens. Ie ne vois point doncques jusques à present, que je
sois

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

sois obligé de rien pour ceste succession à la maison d'Espaigne, & n'y a homme du monde qui le puisse dire avec verité.

Mais l'Empereur donna octroy audit Seigneur Prince, de tester à qui bon luy sembleroit, & en vertu de l'octroy le Prince m'a choisi pour heritier. Cela, Messieurs, est à mon tresgrand advantage, & ne peut servir à mon ennemi : Car quand l'Empereur a accordé l'octroy, il ne sçavoit pas qui debvoit estre nommé heritier par le Prince, & n'a esté sceu de personne jusques au jour de l'ouverture du testament, qui fut faite en la presence de la Royne Marie, depuis la mort dudit Seigneur Prince ; tellement que l'Empereur accordant l'octroy, puis que son intention n'estoit de m'advancer, je ne sens aussi luy estre obligé de ceste faveur qui fut faite au Prince (laquelle neantmoins la moindre personne qui soit, peut facilement obtenir par lettres ordinaires de la Chancellerie) n'estant faite en ma contemplation. Car de juger de l'octroy par ce qui en est par aprés ensuivy, seroit juger contre les regles que j'ay si souvent ouy repeter à l'Empereur, qui disoit les conseils debvoir estre examinés, approuvés, ou reprouvés par les causes & non par les effects. Or posons qu'il n'y eust point eu d'octroy : Toutesfois rien n'a esté ordonné par le testament de Monsieur le Prince René que selon les loix, ainsi qu'il a esté dit.

Mais que respondront ils quand outre toutes ces raisons je leur diray, que le testament de Monsieur mon cousin est un testament militaire, ce qu'ils ne peuvent debattre ni obscurcir, voire faict avec telle solemnité & maturité ; faict dis-je & fondé par parolles expresses, sur ce que ledict Seigneur Prince, qui avoit ja auparavant senti que c'estoit des dangers de la guerre en tant d'expeditions pour le service de l'Empereur, estoit ja en chemin pour aller à une guerre si dangereuse & avec un si grand Prince que le Roy François : & combien que je ne sois pas un grand docteur en loix, si est-ce qu'il me souvient tresbien avoir ouï plusieurs sçavants personnages disputans de ceste matiere en presence de Monsieur mon pere, qui disoient non seulement les testaments militaires, mais aussi les codicilles estre de telle valeur suivant les loix Imperiales, que si l'homme de guerre avant sa mort avoit fait la moindre marque de sa volonté, comme ayant tracé de son sang sur sa targe le nom de celuy qu'il veut instituer, ou de la pointe de sa hallebarde ou espée escript en terre : que ceste ordonnance de derniere volonté estoit inviolable & preferée à toute autre institution, suyvant les anciens privileges de ceux qui sont honorés du baudrier militaire. Combien plus ce privilege estoit-il deub à un si vaillant Prince & si gentil Chevalier ? Car icy il n'est point qu'estion d'une simple marque : il y a un testament bien fait & meurement, non point à la haste, ou par un simple Soldat blessé, tendant à la mort ; mais par un Prince de vertu & digne d'honneur immortel, assisté de son conseil & acheminé à l'expedition : non point à un estranger, mais à son cousin germain : non point à un importun flatteur, mais à un enfant estant bien loing de l'armée Imperiale, qui alloit assieger S. Disier & deliberoit de donner jusques à Paris. Ordonnance dis-je faite non point au desceu de l'Empereur, mais avec son octroy, ordonnance suivant les loix & coustumes des lieux. Estant donc si ferme, il n'a esté en la puissance d'aucun de la debattre & moins de m'en frustrer, sinon par une voye qui eust esté par trop tyrannique, & qui peut estre eust plus apporté de dommage à la renommée de l'Empereur que d'advantage, s'il eust voulu me faire autre chose que la raison. Et comme il y a eu entre mes predecesseurs aucuns, qui ont bien trouvé moyen de se faire faire raison à des Princes injustes & ingrats qui leur detenoient leur bien, aussi j'espere que Dieu me fera encores la grace d'avoir heureuse issuë contre celuy qui m'a injustement despouillé de mes biens & me veut barbarement oster la vie.

Omnia homini dum vivit speranda sunt. Sen. Epist. 73.

Mais puis que je suis contraint de parler encores de ceste succession, je

voudroy qu'on me dit si l'Empereur me laissant jouyr de la succession, m'a donné de son bien ou non ; car si je n'ay rien receu sinon ce qui avoit appartenu à Monsieur le Prince René : je ne vois point que le Roy puisse en façon quelconque me reprocher, que luy, ou que l'Empereur son pere m'ayent donné quelque chose, si ce n'est liberalité que de faire largesse du bien d'autruy.

Mais au contraire bien que pour le present je taise les torts qui me sont faits audit Comté, auquel j'ay tels droicts & preëminences, & dont on m'a despouillé, & desquels je ne parle pour le present, les remettans à debattre, quand les armes m'auront fait plus de raison, que l'injustice de celuy qui me detient le tout : je n'eus pas si tost apprehendé la succession, qu'aussi tost je fus despouillé de la Seigneurie de Chastel-belin, laquelle est de si peu de valeur, qu'à present me sont deubs trois cents cinquante mille livres d'arrerages à cause d'icelle. Et voicy le comble d'injustice. L'Empereur fust requis par Monsieur mon pere, que pour le moins selon les droicts, je fusse premierement reintegré en la possession en laquelle avoit esté mon predecesseur, il ne le voulut permettre, seulement me permit (estant toutesfois despoüillé) de poursuivre mon droict par justice, en quoy il me laissoit au moins quelque ouverture, d'autant qu'il ne m'empeschoit pas de debattre mō droict contre luy, estant la cause evoquée au Parlement de Malines : Mais le fils, qui neantmoins ose me reprocher ses bienfaits, voyant la cause preste à juger, le jour mesmes que le procés se debvoit vuider, les advis des Presidents & Conseilliers estoient ja enregistrés, & avois eu advertissement de cercher argent pour les espices, (voyés, Messieurs, que la Iustice estoit bien renduë par celuy qui me l'avoit jurée & aux Barons de ces pays) : Il interdit à sa Cour de passer outre, & laisse le procés pendu au croc, où il est encores à present. Voyla les grands advantages que j'ay receus de la maison d'Espaigne, voyla le fondement & la base des reproches, & surquoy est appuyée ceste infame structure de Proscription.

Mais au contraire si je viens à deduire combien la maison d'Espaigne est obligée à mes predecesseurs, j'ay peur d'entrer en une mer que je ne puisse passer en plusieurs moys. Ie toucheray doncques seulement les principaux points, laissant à vous, Messieurs, & aux lecteurs la recerche particuliere desdites obligations, aux histoires & anciens registres de ce pays.

Celuy qui est premierement venu de la maison d'Austriche au Pays bas & long temps aprés que mes predecesseurs y tenoient Comtés & Baronnies, est l'Empereur Maximilian, lors Archiduc d'Austriche ; qui est celuy qui ne cognoit que le Comte Engelbert mon grand oncle, est celuy qui a maintenu ledit Empereur, employant ses biens, sa vie, & son entendement pour le conserver ? N'est-ce point le Comte Engelbert avec Monsieur de Romont, lequel gaigna la journée de Guignegaste, ayant par son asseurance retenu les gens de pied ensemble, estans les gens de cheval mis en route, au moyen dequoy furent arrestées les grandes conquestes du Roy Louis unziesme, ce qui asseura depuis l'estat de Maximilian ? N'est-ce pas luy qui au retour de sa prison de France trouva Maximilian embrouillé en Flandres contre Monsieur de Ravestain & ceux de Bruges, & qui fit tant par armes & par conseil que l'appointement se fit : qui fut cause de maintenir derechef ledit Archiduc, & qui fit pareillement entretenir l'accord aux habitans de Bruges, dont encores en demeurent aujourd'huy les marques illustres & de sa fidelité & de la gratitude des Bourgeois ? C'est ce mesme Engelbert qui a dompté ceux qui se rebelloient vers les confins du Rhin, & a rendu ledit Empereur paisible des pays d'Outre-Meuse. Sans parler des voyages dangereux entrepris pour ledit Empereur, comme de Bretaigne pour le traicté du mariage entre ledit Seigneur Archiduc & Madame Anne heritiere du Duché, & depuis Royne de France deux fois : & avoit si bien negocié que tout estoit accordé

& fut

& fut passé outre, sans que Monsieur Iehan Prince d'Orange pere de Monsieur Philibert rompit ce coup, & procura le mariage de ladite Dame sa cousine germaine avec Charles Roy de France. Et furent les merites & valeurs dudit Seigneur Comte si grands en ce pays qu'il fut Lieutenant general par tout le Pays bas.

[Henry Comte de Nassau.]

Le successeur & heritier dudit Seigneur Comte Engelbert és biens de ces pays, fut Monsieur le Comte Iehan de Nassau son frere & mon ayeul : & aprés sa mort succeda Monsieur le Comte Henry mon oncle fils aisné dudit Seigneur Comte Iehan aux biens de pardeça, en Brabant, Luxembourg, Hollande, & Flandres : Monsieur le Comte Guillaume mon pere aux biens d'Allemaigne. Personne ne peut nier que de son temps il n'y a eu Seigneur en ces pays qui plus ayt travaillé pour le service de l'Empereur Charles que luy : & à fin que je ne m'estende à reciter ce qui est tant cognu, seulement je yous diray en un mot que c'est luy qui a mis la Couronne Imperiale sur la teste de l'Empereur, ayant poursuivy tellement cest affaire lors que l'Empereur pour son jeune âge, & pour son absence (car il estoit en Espaigne) n'estoit capable de le poursuivre, qu'il persuada aux Electeurs de preferer l'Empereur au Roy de France, qui contendoit aussi pour le fait de ladite election. Et comme il est notoire à un chacun que ceste Couronne Imperiale a esté le pont, qui par aprés a fait passage à l'Empereur pour tant de conquestes, on ne peut desnier que la recognoissance n'en doibve estre faite audit Seigneur Comte. Mais me pourra on à present monstrer une seule marque de recompense, un seul bienfait que nostre maison aye receu de celle d'Espaigne? On voit en plusieurs places de ces pays les pieces d'artillerie aux armes de Hongrie, que le Roy de Hongrie a donné à mes predecesseurs, pour tesmoignage & memoire de leur vertu, qu'ils avoient employée à leur service contre les Turcs, desquelles pieces aucunes m'ont esté violentment emportées par le Duc d'Alve hors de ma maison de Breda, lors qu'il tyrannisoit en ce pays, & aucunes y sont encores demeurées, ce que je mets en avant pour dire que tant que ces Pieces dureront, tant aussi dureront les marques de la vertu de mes ancestres, & un illustre tesmoignage qui leur a esté rendu par le Roy de Hongrie. Mais comme mes predecesseurs ont esté si nobles, & par la grace de Dieu & leur bon mesnage non point pauvres, ils n'ont rien demandé des Princes de ces pays, ni aussi n'ont rien receu de gratuit. Et toutesfois pour le moins la Couronne Imperiale meritoit bien quelque recompense. Ie confesse que la succession de Chalon & du Principauté d'Orange, a esté un grand accroissement à nostre maison; Mais si nous en sommes obligés à quelqu'un, vrayement c'est au grand Roy François, qui donna en mariage à Monsieur mon oncle, la sœur de Monsieur le Prince Philibert, fille de Monsieur le Prince Iehan, laquelle avoir esté nourrie avec la Royne Anne, belle-mere dudit Seigneur Roy, & de laquelle estoit cousine ladite Princesse. Et voyés icy, Messieurs, l'honnesteté de ce Monarque. L'Empereur a receu sa Couronne par les peines & travaux de mon oncle: le Roy François qui sçavoit ce que ledit Seigneur avoit fait pour son competiteur ne laissa de luy donner ceste Princesse en mariage, heritiere presomptive de son frere Monsieur le Prince Philibert, recognoissant ledit Roy ne debvoir sçavoir mauvais gré à celuy qui avoit constamment suivy le parti qu'il avoit prins. Tellement que je puis dire comme disent les historigraphes de son temps, qu'il a esté un gentil cœur de Prince & liberal. Et quand l'Empereur auroit concedé quelque chose à la memoire de Monsieur le Prince René, & que suivant la disposition derniere, il auroit accordé à sa volonté quelque privilege & benefice extraordinaire : je vous prie estant un si valeureux Prince qui luy avoit tant fait de services, ayant par la force des armes non seulement reparé le dommage d'une bataille perdue pour l'Empereur, mais aussi luy ayant reconquis le Duché de Gueldre, & par aprés venu iceluy mesme

mourir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

„ mourir aux pieds de l'Empereur & pour son service ; seroit ce toutes-fois re-
„ compense condigne rendue à si loyaux & si signalés services.

„ Que diray-je du Prince Philibert, lequel seul luy a acquis la Lombardie, (Du Prince Philibert.)
„ le Royaume de Naples, asseuré l'Estat de Rome, & luy a prins le Pape, en
„ somme l'a rendu comblé de toute grandeur & felicité : & maintenant le fils
„ viendra reprocher à la memoire de tels Princes, que l'Empereur a fait justice
„ à leur successeur & Cousin ? Que si ceux de Nassau n'avoient vescu par cy
„ devant, si ceux d'Orange n'avoient tant faits d'armes devant que le Roy
„ fut nay : il n'auroit pas mis tant de tiltres sur le front de ceste proscription, (Reproche au Roy l'empoisonnement de l'Empereur Maximilian.)
„ par laquelle faussement & calomnieusement il me prononce traistre & mes-
„ chant, ce qui ne tomba jamais & espere ne tombera en aucun de ma race.
„ Mais qu'on me responde par le commandement de qui le Cardinal de Gran-
„ velle a empoisonné l'Empereur Maximilian dernier estant encores Roy des
„ Romains ; je sçay ce qu'il m'en a dit, & que depuis il a eu telle crainte du Roy
„ & des Espaignols, qu'il en a esté plus craintif à faire profession de la Religion,
„ laquelle il cognoissoit toutesfois estre la meilleure.

„ Il poursuit & dit, *Qu'il m'a successivement continué & augmenté de plus en* (Et respond à l'objection des biens & honneurs faicts par le Roy d'Espaigne audict Seigneur Prince. Grandes pertes & despences souffertes par la maison de Nassau pour celle d'Austriche.)
„ *plus, m'ayant faict de son ordre, en aprés Lieutenant general au gouvernement*
„ *de Hollande, Zelande, Vtrecht, & Bourgoigne, de son Conseil d'Estat, & m'a faict*
„ *plusieurs biens & honneurs.* Quant aux biens je ne puis aucunement le re-
„ cognoistre, si on ne veut appeller bienfaits les grandes despenses que j'ay
„ faites tant pour le service de l'Empereur que du Roy. Car ceux qui ont vescu
„ de ce temps, & principalement du Roy, peuvent avoir souvenance comme
„ la Cour a esté grandement accompaignée de Noblesse de plusieurs & diver-
„ ses nations, & pour la pluspart de noblesse Allemande. Or chacun sçait que
„ ma maison a tousiours esté ouverte, & que j'avois ordinairement la deschar-
„ ge & le defray, soustenant les despenses de la Cour pour le peu d'ordre qu'il
„ y avoit de la part du Roy. Un chacun sçait aussi la grande & excessive des-
„ pense qu'il me convint soustenir au voyage, auquel contre ma volonté & plu-
„ sieurs protestations faites à l'Empereur & à la Royne de Hongrie, je fus con-
„ traint de porter la Couronne de l'Empire à l'Empereur Ferdinand, d'autant
„ qu'il ne me sembloit raisonnable que j'emportasse la Couronne de dessus la
„ teste de mon maistre, qui y avoit esté mise par mes predecesseurs. Depuis je
„ fis le voyage de France, auquel je fus envoyé pour l'un des hostages, pour
„ l'execution de la paix de Chasteau en Cambresis, qui m'apporta aussi une
„ extreme despense, tellement que je puis bien asseurer qu'en ces trois articles,
„ joinct aussi aux frais que j'ay faits aux dernieres armées & principalement en
„ celles de Philippeville & de Charlemont où j'estois general, j'ay fait despense
„ de plus de quinze cents mille florins, & toutesfois la chambre des Comptes
„ peut encores faire foy que je n'ay jamais eu recompense d'une maille pour
„ ces services, mesmement estant Lieutenant general de l'armée, que je n'ay re-
„ ceu pour tous gages que trois cents florins par mois, qui n'estoit pas pour
„ payer les serviteurs qui tendoient mes tentes.

„ Tout au contraire, si la Royne de Hongrie vivoit encores, elle auroit bien (& toute que celle d'Austriche a faict à celle de Nassau en la paix de Passau.)
„ souvenance de ce qu'elle me dit, quand l'Empereur se trouvant en la plus
„ grande extremité qu'il fut jamais, par les armes du Duc Maurice, & du
„ Landtgrave Guillaume d'une part, & de l'autre par celles du Roy de France,
„ fit la paix de Passau, à si grand interest de nostre maison, laquelle luy servit
„ (avec nostre grand perte & despens) de luy conserver l'Empire qu'elle luy
„ avoit acquis auparavant. Car comme en plaine assemblée de l'Empire par
„ advis des Electeurs, l'Empereur eslevé en son throsne & siege Imperial nous
„ eust adjugé & par arrest, le Comté de Catzenellebogen avec plus de deux
„ millions de florins d'arrerages, il fit toutesfois sa paix à nos despens, remettant
„ par l'accord de Passau nos parties en possession, sans aucune recompense : ce
„ que je ne propose pour faire resusciter le procés, duquel nostre maison depuis

a appoin-

aappointé avec la tres-illustre maison des Landtgraves de Hessen, desquels nous sommes bons parents & serviteurs : mais c'est pour faire entendre à tout le monde les grands biens que nous avons receus de la maison d'Espaigne, & que chascun entende qui c'est, qui peut à bon droict estre taxé d'ingratitude. Ce n'est pas, Messieurs, le premier semblable traict qu'on nous a faict : car Monsieur le Prince René aisné pour lors de nostre maison poursuivant si valeureusement la guerre de Cleves, l'Empereur luy promist de n'appointer jamais avec le Duc de Cleves, sinon à condition de nous laisser paisibles du tiers du Duché de Juilliers, qui nous appartient par la succession de Monsieur le Comte Jean de Nassau mon bisayeul,& de Marguerite Comtesse de Juilliers & de la Marck : toutesfois se voyant victorieux, appointa comme il luy pleust, oubliant que ceste victoire luy estoit acquise par la sueur & vaillantise de mondict Sieur & Cousin.

Quant aux honneurs,je ne denieray jamais comme j'ay dict cy dessus,que l'Empereur ne m'ayt grandement honoré,m'ayant nourri & faict de sa chambre l'espace de neuf ans, & depuis en mes deux premieres guerres m'ayant donné charge sur toutes les ordonnances de ces païs. Et combien que je n'eusse attaint encores l'âage de vingt & un an, estant mesmes absent de la Cour asçavoir à Bueren, neantmoins le Duc de Savoye faisant un voyage, l'Empereur me choisit pour General de l'armée, combien que les Seigneurs du Conseil, & la Royne mesme en presentassent plusieurs autres, desquels la capacité estoit tres-grande, asçavoir Messieurs les Comtes de Bossu, de Laling, Martin van Rossem vieux Chevalliers,& les Comtes d'Arenbergh, de Meghen,& d'Egmond qui estoit âagé de douze ans plus que moy: ce neantmoins ores que je ne fusse nommé d'aucun (comme depuis ils respondirent à l'Empereur) à raison de ma jeunesse, si est-ce qu'il pleut à l'Empereur me choisir pour les raisons que lors il declara, & lesquelles la Royne de Hongrie me contraignant de prendre la charge, me fit entendre par aprés, lesquelles aussi pour le present j'ayme mieux taire que les exposer, pour ne sembler me vouloir moy-mesmes par trop haut louër & priser. Ie dis encores plus, qu'il pleust à l'Empereur me faire venir du camp, lors, Messieurs, qu'il vous declara la volonté qu'il avoit de remettre ses Royaumes entre les mains du Roy, & luy pleut encores tant m'honorer, qu'il ne voulut faire cest acte solennel en mon absence, & mesmes voulut se presenter en vostre assemblée estant appuyé sur moy à cause de son infirmité, ce que plusieurs estimerent pour lors m'avoir esté à tresgrand honneur. Mais quand ainsi seroit que depuis le Roy m'eut fait quelques honneurs, toutesfois je ne vois point qu'il s'en puisse en sorte quelconque prevaloir, puis que contre tout droit & raison,& contre son propre serment, il me les a voulu oster.

Car quant à l'ordre, si l'Empereur & le college des Chevaliers m'ont donné leur voix,je n'ay non plus d'obligation à luy qu'à un des autres Chevaliers, veu qu'il luy estoit necessaire de trouver bon ce que le college approuvoit, comme il sçait que contre son advis & sa volonté nous esleumes au dernier chapitre de l'ordre tenu en ces païs à pluralité de suffrages, plusieurs Chevaliers, & les fismes recevoir. Mais quand ainsi seroit que je luy en serois redevable, toutesfois tant s'en faut qu'il me le puisse reprocher, qu'au contraire il en est luy mesme descheu. Il a juré & est contenu aux chapitres d'iceluy, que les Chevaliers de l'ordre doivent estre jugés par leurs freres. De fait il ne fut jamais en la puissance du Duc Philippe surnommé le Bon, de contraindre Messire Iehan de Luxembourg à quitter le serment qu'il avoit au Roy d'Angleterre, remettant ledit Seigneur de Luxembourg la decision de leur different au college des Chevalliers. Mais les freres que le Roy a donnés à Messieurs les Comtes d'Egmont & de Hornes, Marquis de Bergues, & de Montigny, ont esté des faquins, des chiquaneurs & gens de neant, par lesquels aussi il m'a fait condamner contre toute voye de droit, ainsi que j'ay par

cy devant protesté & allegué les nullités devant toute l'Europe. Tellement qu'ayant luy-mesme contrevenu à son serment contre les chapitres du College, il n'est aucunement à ouïr en tels reproches, esquels se trouvent gravées les marques de son serment rompu & violé. Et au reste si je dois rendre graces à aucun, de l'Ordre, des Gouvernemẽs & autres dignités: c'est à l'Empereur lequel l'a ainsi voulu & l'a ordonné devant que partir du pays, ayant auparavant cognu mes debvoirs & ma fidelité, nommement pour raison de mes services en la conduite de son armée, en laquelle j'avois en teste Monsieur de Nevers, & feu Monsieur de Chastillon Admiral de France, qui a bien faict depuis cognoistre qu'il estoit une rude partie, ce neantmoins Dieu mercy n'emporterent rien sur moy, ains j'edifiay à leur barbe Philippe-ville & Charles-mont, ores que la peste affligeat estrangement nostre armée.

Au gouvernement de Bourgogne.

Quant au Gouvernement de Bourgoigne, je puis bien asseurer n'en avoir jamais receu aucune chose, joint que mes predecesseurs ont de tout temps maintenu qu'il leur appartenoit hereditairement: & de faict Madame Philiberte de Luxembourg, estant Monsieur le Prince Philibert son fils en Italie, fist assembler les Estats de Bourgoigne en ma ville de Nozeroy: & sur ce qu'aucuns le trouverent mauvais, pour estre ma dicte ville sur l'une des frontieres du Comté de Bourgoigne, elle respondit qu'elle vouloit entretenir la possession des Seigneurs de la maison de Chalon qui estoient Gouverneurs hereditaires du Comté de Bourgongne. Mais quoy qu'il en soit, les deportemens du Roy en mon endroit, monstrent assés qu'il ne peut m'objecter ces honneurs, lesquels contre toutes regles d'honneur il m'a voulu oster avec la vie & les biens, m'ayant contre tout droict divin & humain, ravi mon propre enfant mesmes contre les privileges du pays qu'il a jurés à la joyeuse entrée.

A l'office de Conseiller d'Estat.

Car quant à la charge de Conseiller d'Estat, jay assés suffisamment monstré en ma defence faicte par cy devant en l'an soixante sept, que le Cardinal & autres avoient practiqué que j'y fusse appellé, pensants se couvrir seulement de mon authorité envers le peuple, & pourtant je ne me dois sentir leur obligé, puis que ce faisant ils ne cerchoient pas tant mon advantage que leur profit. Que si ils sont decheus de leur esperance, il faut qu'ils l'attribuent ou à leur incapacité de n'avoir peu assés sagement conduire leur entreprinse, ou ce qui est le plus veritable (car ils n'avoient pas faute de sens) leur meschanceté a esté si grande, si visible & si palpable, que personne ne les a peu souffrir, ains ils ont esté jettés hors du pays comme un venin, poison, & une peste publique.

Respond à ce qu'on objecte son mariage.

Or d'autant qu'on ne s'est pas seulement adressé à ma personne, pour m'accuser d'ingratitude & d'infidelité, mais aussi comme la rage & la fureur mord esgallement tout le monde, aussi bien l'innocent comme celuy qu'on juge estre coulpable, leur petulence a esté si grande que de vouloir toucher à l'honneur de ma Compaigne, par le blasme qu'ils cuident mettre sus à mon dernier mariage: je ne sçay si je les trouve plus à condamner en impudence ou en bestise, n'ayant sceu ces sçavants hommes, qui se vantent d'estre si bons peintres, practiquer la leçon chantée & rechantée par les plus petits escolliers, *Celuy qui s'appareille pour mesdire d'autruy, doibt estre exempt de tout crime.* Car c'est une impudẽce & temerité s'ils cognoissent leurs fautes si notables, & neantmoins passent par dessus leurs espines & chardons cõme si c'estoiẽt roses: ou s'ils ne les cognoissent, quelle bestise est-ce, quelle stupidité, de ne point voir ce qui se presente à toutes heures à leurs yeux? Ils voyent touts les jours un Roy incestueux qui est à un seul demy degré prés un Iuppiter mary de Iunon sa propre sœur: & ils m'osent reprocher un mariage sainct, honeste, legitime, fait selon Dieu, celebré selon les ordonnances de l'Eglise de Dieu! Et derechef je suis icy contraint de vous prier, Messieurs ne penser, ce que vous n'avés jamais veu en moy, que je sois esmeu par

Reproche au Roy son mariage avec sa propre niepce.

mesdisance

mesdisance à descouvrir ces abominables ulceres, & mettre devant les yeux de tout le monde le cautere de telles consciences : mais qu'il vous plaise l'imputer à ceste rage & fureur desesperée des ennemis de Dieu, de toute la Chrestienté, & les vostres en particulier, qui ne sont enflambés contre moy pource qu'ils cognoissent quel a esté mon soing, ma diligence, & fidelité à vostre conservation.

Celuy donc qui a espousé sa niepce, ose me reprocher mon mariage! un mariage dis-je legitime & selon Dieu! Celuy lequel pour parvenir à un tel mariage a cruellement meurtri sa femme, fille & sœur des Roys de France! comme je sçay qu'on en a en France les informations! Sa femme legitime! mere de deux filles vrayes heritieres d'Espaigne! comme je ne doubte que la Couronne de France, laquelle par cy devant a donné la Couronne de Castille à un bastard duquel Philippe est descendu, depossedant un tyran toutesfois legitime, n'aura moins de puissance de la maintenir aux vrayes heritieres, si Dieu qui est juste juge & qui ne laisse jamais telles meschancetés impunies, n'en fait la vengeance durant sa vie le privant de son estat, comme il l'a tres-bien merité, quand il n'auroit fait autre faute qu'en cest inceste, accompagné d'un meurtre si abominable. Mais il a eu dispense. De qui? du Pape de Rome qui est un Dieu en terre. Certes c'est-ce que je croy : car le Dieu du Ciel ne l'auroit jamais accordé. Or quel a esté le fondement de ceste terrestre-divine dispense? c'est qu'il ne falloit pas laisser un si beau Royaume sans heritier : & voyla pourquoy a esté adjousté à ces horribles fautes precedentes un cruel parricide, le pere meurtrissant inhumainement son enfant & son heritier, afin que par ce moyen le Pape eut ouverte de dispense d'un si execrable inceste, abominable à Dieu & aux hommes. Si donc nous disons que nous rejettons le gouvernement d'un tel Roy incestueux, parricide, meurtrier de sa femme, qui nous pourroit accuser justement? combien y a-il eu de Roys bannis de leurs Royaumes & chasśés, qui n'avoient pas commis des crimes si horribles? Car quant à Dom Charles, n'estoit-il pas nostre Seigneur futur & maistre presomptif? Et si le pere pouvoit alleguer contre son fils cause idoine de mort, estoit-ce point à nous qui y avions tant d'interest, plutost à le juger, qu'à trois ou quatre Moynes ou Inquisiteurs d'Espaigne? Mais peut estre qu'il faisoit conscience, de laisser pour heritier celuy qu'il sçavoit estre nay en mariage illegitime, d'autant que du temps qu'il faignist d'espouser l'infante de Portugal mere de Dom Charles, il estoit marié à Donna Isabella Osorio, de laquelle aussi il a eu deux ou trois enfans, dont le premier se nomme Dom Pedro, & le second Dom Bernardino, duquel mariage pourroit donner bon tesmoignage Rigomes Prince d'Yvoli, s'il estoit vivant; car il en fut le negociateur, dont luy est venu ce grand credit, & tant de biens en Espaigne, lesquels à present ingratement on ressuce de sa vefue comme d'une esponge. Que s'il s'est si bien porté en ce presumé mariage, celuy qu'il a contracté avec la fille de France n'a pas gueres esté plus heureux : car outre le meurtre de la Royne sa femme, il a aussi esté ennobli d'un adultere qualifié entre tous autres. C'est qu'il a tenu mesnage ordinaire avec Donna Eufrasia, laquelle estant enceinte de son faict, il contraignit le Prince d'Ascoli de l'espouser, & au bout de quelque temps (comme les serviteurs de la tyrannie disent) le pauvre Prince mourut de desplaisir, pour ne pouvoir remedier (ayant trop forte partie) à ce qu'un bastard du faict d'autruy ne fut son heritier. Mais ceux qui en parlent plus certainement, afferment qu'il receut un morceau plus aisé à avaller que non pas à digerer. Et maintenant celuy qui est orné d'une couronne de trois tels mariages, estant dis-je un tel mary trois-fois, ose me reprocher mon mariage!

Mais ores qu'il ne fut tellement souillé & qu'on peut le tenir pour innocent, si est-ce que je ne crains point qu'il me puisse reprocher aucune

On peut dire des actions estranges du Roy Philippes II. ce que Aurel. Victor disoit de l'Empereur Claudius, qu'il estoit venu à un tel excés de vices & de crimes, *uti senex fratris filiam in nuptias concupisceret; quæ quamvis superiore absurdior haberetur. Idcirco paria extimesceret; veneno conjugem interemit.*

» faute : & Dieu mercy je n'ay rien fait que bien meurement & avec le conseil
» de plusieurs personnages d'honneur, sages, & discrets. Et n'est besoing qu'il se
» donne beaucoup de peine de chose en laquelle il n'a que voir, & de laquelle
» aussi je ne suis tenu de luy rendre aucun compte. Car quant à ma defuncte
» femme elle appartenoit à Princes de tres-grand lieu, Princes sages & d'hon-
» neur, lesquels je ne doubte qu'ils n'ayent toute satisfaction. Et quand je vou-
» drois entrer plus avant en ce discours, je luy pourrois bien faire cognoistre,
» que les plus sçavants de ses docteurs le condamnent. Quant à ce qui touche
» le mariage auquel je suis allié à present, quoy qu'ils facent bouclier du zéele
» qu'ils veullent faire paroistre avoir aux traditions de l'Eglise Romaine : si est-
» ce qu'ils ne fairont jamais croire à personne de ce monde, qu'ils soient plus
» grands zéelateurs d'icelle Eglise que Monsieur de Montpensier Mõsieur mon
» beau-pere, lequel ne faict pas profession de sa religion comme faict le Car-
» dinal de Granvelle & ses semblables, mais comme il pense sa conscience luy
» commander, & toutesfois ayant bien pensé ce qui est passé, & ayant ouy
» l'advis de plusieurs des principaux de la Cour de Parlement de Paris assem-
» blée à Poictiers pour les grands jours, ayant aussi ouy l'advis des Evesques
» & Docteurs, a trouvé comme telle est la verité, que non seulement ores
» qu'il y eut eu promesse de la part de ma Compaigne, elle estoit nulle de
» droict, pour avoir esté faite en bas aage, contre les Canons, Ordonnances de
» France, & Arrests des Cours souveraines, mesmes contre les Canons du con-
» cile de Trente auquel mon ennemi defere tant : mais que jamais n'y eust au-
» cune promesse faite, ains plusieurs protestations au contraire, dont est apparu
» par bonnes informations faictes, mesmes en absence de ma Compaigne.
» Et quant tout cela ne seroit point, si est-ce que je ne suis pas si peu versé en
» la bonne doctrine, que je ne sçasche tous ces liens de conscience retors par
» les hommes ne pouvoir estre à aucune obligation devant Dieu. Et ne me
» peut empescher ce qu'on dit, que si telle chose estoit permise à Seigneur de
» ma qualité, pour le moins que le Pape en debvoit donner dispense. Car il y
» a long temps Dieu merci que je sçay bien que peut valloir ceste traffique de
» dispenses de Rome : & tant s'en faut que je veuille avoir recours à celuy qui
» m'a jusques à present procuré tout le mal qu'il a peu, que j'espere bien com-
» me ce bon Pasteur me faict & à toutes gens de bien du pis qu'il peut, aussi
» que Dieu me fera la grace d'advancer la ruyne de ce regne mystique qu'il a
» dresé en sa spelunque de Rome, au moyen duquel il a dominé par cy devant
» sur toute la terre, faysant baiser sa pantoufle aux Princes & Roys, voire foul-
» lant aux pieds un Empereur.

C'est luy qui avoit fait piller, bruller, saccager Orange, & reduict la Principauté en tres piteux estat comme il a esté veu cy devant en l'année 1562 & suyvantes.

» On m'objecte aussi que je suis estranger. Comme si le Prince de Parme
» estoit un grand patriot, qui n'est point nay en ce pays, n'y a un sol de bien
» ni tiltre aucun, & lequel neantmoins commande à baguette à quelques mal-
» advisés & qui se rendent ses obeïssants comme des pauvres esclaves. Mais
» qu'est-ce qu'ils appellent estranger ? A sçavoir celuy qui est nay hors du païs.
» Il sera donc aussi estranger comme moy : car il est nay en Espaigne pays na-
» turellement ennemi des Pays bas, & je suis nay en Allemaigne pays naturelle-
» ment amy & conjoint à ce pays. On respondra qu'il est Roy : & je dy au
» contraire que ce nom de Roy m'est incognu. Qu'il le soit en Castille, en
» Arragon, à Naples, aux Indes, & par tout où il commande à plaisir : qu'il le
» soit s'il veult en Ierusalem, paysible Dominateur en Asie & Afrique, tant y a
» que je ne cognois en ce pays qu'un Duc & un Comte, duquel la puissance est
» limitée selon nos privileges lesquels il a jurés à la joyeuse entrée. Quant à ce
» qui me touche, il est notoire que moy & mes predecesseurs desquels je suis
» descendu en droitte ligne masculine, avons commencé de plus de deux cents
» ans de posseder Comtés & Baronnies és pays de Luxembourg, Brabant,
» Flandres, Hollande. Car environ l'an mil trois cents quarante, Monsieur
» le Comte Otthon, duquel je suis descendant en septiesme degré & duquel je
suis

Le Prince respond ce qu'on luy objecte qu'il est estranger au Pays bas.

suis heritier aisné, espousa la Comtesse de Vianden, & depuis le Comté dudit Vianden n'est party de nostre maison, ains en avons tousiours jouy paysiblement, jusques à ce que le Roy m'en a injustement depossedé. Depuis Monsieur le Comte Engelbert I, petit fils dudit Comte Otthon, espousa la Dame de Leck & de Breda, duquel aussi je suis descendu en ligne directe masculine, & en cinquiesme degré. Puis-je donc estre à bon droict appellé estranger? Sans que je touche pour le present à mes biens de Bourgoigne, où j'ay Dieu mercy assés bonne part. Et je vous laisse à juger, Messieurs, qui cognoissés mieux nos loix que gens du monde, comment nos ancestres en ont usé de temps immemorial, & si les Sieurs de Ravestain, de Luxembourg, de S. Paul, de Nevers, d'Estampes, & autres Seigneurs tenants Comtés & Baronnies en ce pays, ont esté tenus pour estrangers, & si encores aujourd'huy vous ne tenés pas pour naturels tous ceux qui possedent telles Seigneuries, moyennant qu'ils veulent suivre le party de ce pays, & mesmes n'en avons nous pas loy expresse entre nous tant en Brabant qu'ailleurs?

Car quant aux tiltres de Duc de Brabant, Comte de Flandres & autres qu'il porte, encores que je confesse ces dignités estre grandes: toutesfois si luy & les Espaignols ne le sçavent, il faut qu'ils apprennent, que les Barons de Brabant, avec les bonnes villes du pays, quand les Ducs de Brabant se sont tant oubliés que de sortir des termes de raison, leur ont bien enseigné qu'elle estoit la puissance des Barõs & generalement des Estats du pays de Brabant. Or il est notoire que je suis descendant de Seigneurs lesquels par aucuns siecles ont possedé des principales Baronnies & Seigneuries de Brabant, Flandre, Hollande & Luxembourg. Mais j'espere que Messieurs les Estats ont si bien commencé à luy monstrer combien il a failli en son debvoir, & que lesdicts sieurs luy en fairont encore une si bonne leçon, que les pauvres Siciliens, Calabrois, Lombards, les Arragonnois & Castillans, apprendront par nostre exemple ce Tyran ne debvoir estre souffert en la terre: & les pauvres Grenadins mesmes sçauront comment il faut traicter ce Tyran, lequel du temps de la guerre des Morisques fit emprisonner environt cent Marchands habitans de Grenade & tous Chrestiens, dont le moindre avoit vaillant cinquante mille Ducats, & puis par un tumulte populaire les fist massacrer, mettant en ses coffres tout le bien de ces pauvres gens. Et en somme Messieurs les Estats, Dieu aydant, luy enseigneront comment il faut traicter ceux qui faussent leurs serments, faicts & donnés à un si bon peuple à leur joyeuse entrée.

Mais, Messieurs, si je viens à passer plus outre, & que je vienne à vous deduire le long temps, auquel mes predecesseurs ne sont pas seulement originaires, mais Seigneurs & tenans grands biens, tiltres & dignités en ces pays: je vous diray du temps que ses predecesseurs estoient Comtes de Habsbourg & demeurans en Suisse, que les miens estoient long temps auparavant Seigneurs du pays de Gueldre, dont encores à present sont demeurées les armes de nostre maison de Nassau, pour les armes des Ducs de Gueldre: & n'avons pas tenu comme en passant ledict pays, mais depuis que Monsieur le Comte Ottho eust espousé la fille & heritiere du Voght ou Regent de Gueldre (car ainsi nommoit on les Seigneurs de Gueldre en ce temps-là) ce qui advint l'an mil trente-neuf jusques en l'an 1350 mes predecesseurs ont esté Seigneurs, Comtes & Ducs du pays de Gueldre, comme encores on peut en voir les monuments: & ie m'asseure, tant s'en faut que celuy qui m'appelle estranger puisse monstrer telles marques qu'il est originaire de ces pays, qu'au contraire audit temps sa race estoit incogneuë du tout.

Et d'autant qu'il s'employe à faire un narré faux, sot & ridicule, contenant, ainsi qu'il dit, le progrés de mes entreprises; parce que plusieurs d'entre vous, ou lors que ces affaires ont esté commencées n'estoient en aage competant pour les entendre, ou bien pour ne s'estre lors encores entremis és affaires

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

,, publiques, ne pouvoient voir comment toutes choses se conduisoient par ,, l'astuce des Cardinalistes, & par le Conseil venant d'Espaigne, lequel a tousiours voulu commander à ce pays comme il fait aux autres, estant selon leur ,, opinion le Chef des Seigneuries & nous leurs subjets & esclaves; je vous ,, reciteray comment toutes choses ont esté conduites par ces bons cerveaux ,, qui pensent le reste du monde estre des bestes auprés d'eux, jusques à nous ,, avoir ammenés à deux doigts prés de nostre ruïne & d'une servitude miserable, si Dieu par sa providence n'avoit veillé sur nous, & ne nous avoit delivrés de leurs cruels conseils & mains sanglantes. Et vous supplie, Messieurs, ,, comme j'ay icy besoing encores de vostre patience, de continuer à me donner aussi bonne audience comme vous avés fait: & ie ne doubte, comme ,, plusieurs d'entre vous ont veu le tout ou partie de mes gestes & deportemens ,, ou l'ont entendu de leurs peres & autres gens de bien qui en ont esté tesmoings, que m'ayant ouy vous ne jugiés facilement mes parolles estre autant ,, veritables, que celles de mon ennemi sont fausses & impudentes.

,, Ie ne vous toucheray rien, Messieurs, de ce que j'ay veu du temps de ,, l'Empereur, non pas que ie ne me sois apperceu de plusieurs choses mises en ,, avant & practiquées par les Espaignols que ie ne trouvoy point bonnes, & ,, que ie n'entendisse asés que la maladie avec le temps pourroit tellement ,, accroistre, qu'il seroit en fin necessaire d'user d'une forte & puissante medecine, & purger le pays de ces pernicieuses humeurs Espaignolles. Mais pour ,, ne point cognoistre lors, à raison de mon âage & peu d'experience, la profonde malice des Espaignols & leurs adherens, ie ne m'eusse peu persuader ,, que nous eussions esté contraints d'apporter le cautere à ce chancre d'Espaigne ou bien en venir iusques au rasoir. Mais depuis qu'avec l'âage i'ay ,, aussi esté d'un jugement plus confirmé, i'ay aussi eu contraire opinion à plusieurs qui n'eussent sçeu penser la rage & cruauté des Espaignols pouvoir venir si avant, car rien n'est advenu à quoy, pour avoir eu cognoissance bien ,, particuliere de leur naturel cruel, avare, orgueilleux, ie ne m'y sois bien & ,, certainement attendu long temps auparavant. Ie passeray donc ce temps ,, là, lequel aussi ne vient aucunement à estre comparé en sorte de debordement & tyrannie à celuy qui a passé depuis au temps du Roy son fils, non que ,, les Espaignols fussent lors meilleurs qu'ils ne sont à present, car ils faysoient ,, trop evidente preuve aux Indes & autres lieux où ils commandoient absolument, de leur naturel pervers & tyrannique volonté: mais leur ambition & ,, orgueil estoient aucunement retenus par la bonne affection que l'Empereur ,, portoit aux pauvres subjects de ce pays, & d'autant que ces Provinces estoiét ,, plaines de braves Seigneurs, hommes sages & vaillants, ressentans leur ancienne noblesse (& pleut à Dieu qu'ils eussent des enfans semblables à eux) ,, qui servoient de bride à leur insolence & de contrebatterie à leur orgueil & ,, temerité. Ie viendray donc au temps qui a suivi, pource aussi que celuy qui ,, a esté heritier des biens & non des vertus de l'Empereur, est celuy qui me ,, vient assaillir d'une façon plus que barbare & tyrannique.

Le naturel des Espagnols tousiours cruel, mais retenu pour un temps par la sagesse de l'Empereur Charles.

,, L'Empereur de tres-haute memoire & la Royne Marie, voyants leurs affaires tellement empirées par l'issuë tout autre que le Pape & les Espaignols ,, ne s'estoient promis de la guerre d'Allemaigne, s'estant joinct le Roy de ,, France avec aucuns des principaux Princes d'Allemaigne, sa Majesté fut contrainte d'accorder avec son ennemy estants ses affaires en tel estat, que desesperant de pouvoir garder ses pays, il delibera de se retirer en Espaigne pour ,, y demener une vie privée, aprés s'estre demis de tous ses Royaumes, Terres ,, & Seigneuries sur la personne de son fils. Et combien que le Roy pour raison de la condition de son estat & de ses Seigneuries nommement des Pays ,, bas eut besoing (comme aussi il en avoit tres-exprés commandement) d'entretenir ses subjects en bonne volonté & affection envers luy, veu que de leurs ,, moyens & valeur dependoit entieremẽt le salut du pays & le maintiennement de son

Commencement de tyrannie.

de son honneur : toutesfois soit, ou pour la nourriture qu'il avoit prise en Espaigne, ou par le conseil de ceux qui l'avoient & l'ont depuis possedé, il a tousiours retenu en son cœur la volonté de vous assubjettir à une servitude simple & absolué, qu'ils ont appellée *Entiere obeyssance*, vous privans entierement de vos anciens privileges & libertés, pour disposer de vous, de vos femmes & de vos enfans, comme font ses Ministres des pauvres Indiens, ou pour le moins comme des Calabrois, Siciliens, Neapolitains, & Milanois, ne se souvenans pas que ces païs n'estoient païs de conqueste, ains patrimoniaux pour la pluspart, ou qui volontairement s'estoient donnés à ses predecesseurs soubs bonnes conditions; Et d'avantage qui avoient servi à l'Empereur son pere & au Roy son ayeul de fondement, pour eslever l'edifice des Royaumes & Seigneuries ausquels on voit la maison d'Austriche estre parvenuë. Ceste affection ne s'est que trop manifestée incontinent aprés le departement de l'Empereur, comme si les Seigneurs qui vivoient lors nous restoient encores, vous en pourroient rendre suffisant tesmoignage : Car aussi tost qu'il fut contraint de reentrer en guerre avec le Roy de France, veu la puissance de son ennemi, joint aussi les sages advertissements de l'Empereur, s'il eut eu une seule estincelle de bonne & sincere affection envers ces païs, il devoit au moins entretenir ses subjects en bonne devotion. Mais au milieu de ses grandes affaires (tant estoit le desir de tyranniser desbordé) il fit trop claire & trop certaine demonstration de sa mauvaise volonté.

L'Empereur, Messieurs, qui cognoissoit mieux que Prince ni homme du monde, la superbe & orgueilleuse nature des Espaignols, & peut estre l'inclination du Roy son fils, d'autre part l'estat de ce païs, ce qui le pouvoit perdre ou conserver, advertit serieusement le Roy, que s'il ne retenoit cest orgueil d'Espaigne, qu'il prevoyoit bien qu'il seroit cause de la ruïne entiere de cest Estat, lequel à la longue ne pourroit souffrir ceste insolente domination, que les Espaignols exercent par tout où ils peuvent; Et luy fit ceste remonstrance en la presence de feu Monsieur le Comte de Bossu pere du dernier decedé, moy & plusieurs autres Seigneurs de la chambre, dont il y en a encores de vivans. Mais ni l'authorité & commandement paternel, ni le bien de ses affaires, ni la justice, ni (ce qui retient les plus barbares nations) son serment, n'ont peu en rien moderer ce naturel & volonté de nous tyranniser : ains au contraire comme s'il eut esté par dessus toutes loix, privileges & libertés du païs, sur l'equité mesme & justice, a rompu tous liens pour se desborder en toute sorte de haine irreconciliable & de cruauté.

En ce temps là, Messieurs, vous luy accordastes l'aide qui fut appellée Novenale, par laquelle aide & parla vaillance & sage conduite des Seigneurs & Nobles de pardeça, & de plusieurs braves Seigneurs & soldats Allemands, ses affaires furent si bien & si heureusement conduites, qu'aprés le gaing de deux batailles, prises de villes & prisonniers de grande part & en grand nombre, son ennemy fut contraint de recevoir une paix aussi desadvantageuse au Roy de France, qu'elle estoit honorable & proffitable au Roy d'Espaigne, & s'il m'est licite de dire quelque chose de moy, s'il luy restoit une goutte de gratitude, il ne pourroit denier que je n'aye esté l'un des principaux instruments & moyens, pour le faire parvenir à une telle paix & si advautageuse, l'ayant traictée en privé avec Messieurs le Connestable de Montmorancy & Mareschal de S. André, à l'instance du Roy, qui m'asseura que le plus grand service que je luy pourrois faire en ce monde c'estoit de faire la paix, & qu'il la vouloit avoir à quelque prix que ce fut, pource qu'il vouloit passer en Espaigne.

Or tant s'en faut que ni luy ni son conseil composé d'Espaignols & d'aucuns de ce païs, qui ont tousiours continué en inimitié contre vous, vostre liberté, & tout le pays, vous sceussent aucun gré, ni d'un si beau secours, ni de l'heureuse execution qui en ensuivit, qu'au contraire ils jugerent ceste subvention

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

avoir esté un crime de leze Majesté, & pour lequel vous aviés encouru (& par dessus tous, feu Monsieur de Lalaing) à bon droit sentence de punition. Et pourquoy? d'autant, Messieurs, que vous ne voulustes rien accorder sans la convocation des Estats generaux, & que vous voulustes coupper les ongles à ses harpyes de Barlemonts & leurs semblables, quand vous ordonnastes les deniers estre distribués par vos commis aux conditions proposées. Voila à la verité deux grands crimes, le premier, en requerant l'assemblée des Estats: car d'autant qu'elle sert de bride & de barre à la tyrannie, c'est un crime autant haï des tyrans, mangeurs de peuple, ennemis de leurs subjects & de leur propre couronne, que ceste noble assemblée est aimée, honnorée, & reverée par les vrays Roys, vrays Princes & bons peres du peuple, vray fondement d'un estat, l'asseurance de la Republique, & le seul repos des Princes. L'autre crime ne se pardonne jamais, car les rongeurs du peuple, vivants du sang des pauvres gens, ont de si long temps fait estat de leurs larrecins & concussions, qu'ils reputent leur peculat estre un revenu aussi bon & aussi asseuré, mais beaucoup plus fructueux que de leurs champs & jardins, & dissimulants la vraye cause du mal qu'ils cachent à leurs Princes, cerchent des pretextes en les flattant & en mentans, pour embraser leurs cœurs contre leurs subjects.

Injustice, cruauté, tyrannie, semblable à celle des Perses qui punissoyent toute la famille & le parentage pour la coulpe d'un membre.

I'ay veu, Messieurs, leurs gestes, j'ay ouy leurs propos, j'ay esté tesmoing de leurs advis, par lesquels ils vous adjugeoient tous à la mort, ne faysants non plus d'estat de vous que de bestes, s'ils eussent eu la puissance de vous massacrer comme ils font és Indes, où ils ont faict mourir miserablement plus de vingt millions de personnes, & ont exterminé trente-fois plus de païs que n'est grand le païs bas, avec des excés si horribles que toutes les barbaries, cruautés & tyrannies qui furent jamais faites, ne sont que jeu au prix de ce qui est advenu aux pauvres Indois: comme par leurs propres Evesques & Docteurs a esté laissé par escrit, & pour rendre le Roy inexcusable devant les hommes, luy en a esté dediée l'histoire par un de ses subjects, auquel il restoit quelque peu de justice.

De ce temps là donc, Messieurs, moy & les autres Seigneurs, & plusieurs des plus gens de bien & entendus de la Noblesse & du peuple, trouvions bon de faire sortir du païs les Espaignols, estimants bien, ores qu'il y eut encores quelque sang corrompu entre nous, comme on en voit rester plus qu'il ne seroit de besoing (qui est issu de ceste race infectée de la contagion des peres) qui servoient lors à l'ambition des Espaignols & traffiques du Cardinal: ce neantmoins que le meilleur nombre & tous les Seigneurs de la plus grande qualité, seroient ennemis de ceste tyrannie Espaignolle: mais partie pour autres occupations, partie pour mon voyage & de quelques autres Seigneurs en France où nous fusmes envoyés en hostage, aussi pour assister au mariage de la fille de France, l'affaire fut interrompu & l'execution empeschée. Maintenant tant s'en faut, Messieurs, que je veuille denier une grande partie de ce qui est proposé contre moy, que je le tiens au contraire à grand loüange, & vous en diray peut estre d'advantage que ne sçavent mes ennemis: & d'autant plus qu'ils s'escrieront contre moy, & donneront tesmoignage de leur fureur & cœur ennemi contre ce païs, d'autant plus je me resioüiray de ce qu'il a pleu à Dieu me faire la grace d'ayder à coupper le cours de ceste desmesurée tyrannie, & par ce moyen aussi avoir aidé à l'ouverture de la vraye Religion.

Ils disent, *Dés que le Roy eust tourné le pied de ces Païs bas, que j'ay par sinistres practiques, trames, & astuces, tenté de gaigner les volontés des Malcontents, chargés de debtes, hayneux de la Iustice, studieux de nouveautés, & sur tout ceux qui estoient suspects de la Religion.* Quant à ceux qui avoient la cognoissance de la Religion, je confesse que je ne les ay jamais haïs. Car puis que dés le berceau j'y avois esté nourry, Monsieur mon pere y avoit vescu, y

estoit

estoit mort, ayant chassé de ses Seigneuries les abus de l'Eglise, qui est-ce qui trouvera estrange si ceste doctrine estoit tellement engravée en mon cœur,& y avoit jetté telles racines, qu'en son temps elle est venuë à apporter ses fruicts? Car pour avoir esté si longues années nourri en la chambre de l'Empereur, & estant en âage de porter les armes, aussi tost enveloppé de grandes charges, j'avois lors plus à la teste les armes, la chasse & autres exercices de jeunes Seigneurs, que non pas ce qui estoit de mon salut: toutesfois j'ay grande occasion de remercier Dieu, qui n'a point permis ceste sainte semence s'estouffer, qu'il avoit semée luy-mesmes en moy, & dis d'advantage que jamais ne m'ont pleu ces cruelles executions de feux, de glaive, de submersions, qui estoient pour lors trop ordinaires à l'endroit de ceux de la Religion, ainsi que l'escrivain ou le peintre de ceste infame proscription les appelle: en quoy ores qu'il flatte, qu'il mente, qu'il calomnie par tout ailleurs, neantmoins a tres-bien parlé en cest endroit, disant ceux lesquels il condamne estre de la Religion, comme veritablement icelle seule merite ce nom par excellence, ce que la verité mesme luy a arraché de la bouche, tant est grande la force & vertu d'icelle verité.

Le Con[…] du [R]oy d'E[s]pagne & [du] Duc d'Alve [pour] exterminer ceux de la [Re]ligion communiqué au [R]oy de France & par ledict Seigneur Roy au [Pr]ince.

Mais quand estant en France j'eus entendu de la propre bouche du Roy Henry, que le Duc d'Alve traictoit des moyens pour exterminer tous les suspects de la Religiõ en France, en ce pays & par toute la Chrestienté, & que ledit Sieur Roy (qui pensoit, que comme j'avois esté l'un des commis pour le traicté de la paix, avois eu communication de si grandes affaires, que je fusse aussi de ceste partie) m'eust declaré le fond du conseil du Roy d'Espaigne & du Duc d'Alve: pour n'estre envers sa Majesté en desestime, comme si on m'eust voulu cacher quelque chose, je respondis en sorte que ledit Sieur Roy ne perdit point ceste opinion, ce qui luy donna occasion de m'en discourrir assés suffisamment pour entendre le fonds du project des Inquisiteurs. Ie confesse que je fus lors tellement esmeu de pitié & de compassion envers tant de gens de bien qui estoient voüés à l'occision, & generalement envers tout ce pays auquel j'avois tant d'obligation, & auquel on vouloit introduire une Inquisition pire & plus cruelle que celle d'Espaigne, voire que c'estoient des filets tendus pour surprendre les Seigneurs mesmes du pays aussi bien que le peuple, de façon que ceux que les Espaignols & leurs adherens n'avoient peu supplanter par autre voye, fussent tombés par ce moyen en leurs mains, dont il eut esté impossible d'eschapper, puis qu'il n'eut fallu que regarder une image de travers pour estre condamné au feu. Voyant disje ces choses, je confesse que dés lors j'entrepris à bon escient d'ayder à faire chasser ceste vermine d'Espaignols hors de ce pays, & ne me repens point de l'avoir fait, ains j'estime que moy & Messieurs mes compaignons, avec tous ceux qui ont favorisé une si loüable entreprise, avons fait un acte digne de loüange immortelle & qui eut esté accompli de tout point & eussions acquis le comble d'honneur, si nous eussions aussi bien fermé la porte aprés leurs talons, tellement qu'ils n'y eussent jamais rentré, que nous avions lors trouvé les moyens d'en nettoyer le pays.

Qui entreprend de faire sortir les Espaignols hors du pays.

Et vous dis encores, Messieurs, d'advantage, & veux bien que tout le conseil d'Espaigne, voire que tout le monde l'entende: si mes freres & compaignons de l'ordre & du conseil d'Estat eussent mieux aimé conjoindre leurs conseils avec les miens, que de faire si bon marché de leurs vies, que nous eussions tous employés corps & biens, pour empescher le Duc d'Alve & les Espaignols de rentrer dedans le pays, & encores à present je suis content qu'ils entendent, comme desia une partie est tellement nettoyée de ceste ordure, qu'il n'y a plus de memoire en icelle sinon de leurs ossements, aussi que je ne cesseray avec l'ayde de Dieu & moyennant vostre faveur (laquelle j'espere ne me defaudra point) de m'employer de toute ma puissance avec vous, Messieurs, pour purger tout le pays en general de ceste

 1580.

vermine, & pour la faire repasser & tous ses adherens de là les monts pour y troubler leurs propres païs, & nous laisser vivre en paix & repos, du corps, des biens & de la conscience.

Ils se trompent donc bien fort, quand ils pensent que j'ay entrepris un tel ouvrage aprés leur partement de ce païs : car je l'ay fait lors que j'estois en France à la chasse avec le Roy, eux estans encores icy, & ne cessay que par le moyen de feuë de tres-bonne memoire, Madame de Savoye je n'eusse obtenu congé de revenir en ce païs sur ma foy, & avec promesse de retourner à Rheims pour le sacre du Roy François second, & estant icy venu je sollicitay non pas de bancqueroutiers, mais de gens de bien & d'honneur, & des premiers & plus notables personnages du païs, pour demander au nom des Estats, que les Espaignols fussent contraints de se retirer, ce qui fust finallement executé, & se peuvent souvenir les ennemis, qui estoient ces bons & honorables personnages qui leur porterent ce tres-desaggreable message, & se les representants, ils cognoistront leurs impudences & calomnies.

Mais quant à ce qu'ils disent que j'ay esté le principal autheur de la Requeste presentée, je veux bien dire, Messieurs, ce qui en est : c'est qu'ayant bien senti le mal estre tellement accreu, qu'il n'estoit plus question de bruller seulement des pauvres gens qui se laissoient jetter dedans un feu, mais que plusieurs de la meilleure Noblesse & des principaux d'entre le peuple en murmuroient, craignant quelque dangereuse issue, comme je voyois devant mes yeux la France avoir enduré un dangereux accés de guerre civile pour semblable occasion, & ayant doubté que nous ne fussions assaillis en ce pays d'une mesme maladie, qui a ordinairement des accidents tres-dangereux, & plus difficiles à guarir que la maladie mesmes, (comme helas nous ne le voyons que trop) Voyant dis-je ces choses, pour l'obligation que j'avois à raison de mon serment, & pour mon debvoir envers le pays : je priay Messieurs mes freres & compaignons Chevalliers & principaux Conseilliers d'Estat de s'assembler à Hoochstraten, en intention de leur remonstrer le danger apparent auquel estoit le pays, à sçavoir de tomber en guerre civile, & que le vray & unique moyen pour l'empescher estoit, que nous qui pour raison de nos grades & offices avions authorité au païs prinsions le faict en main, pour apporter le remede que nous trouverions convenable au bien du païs, & faire seulement que les creatures du Cardinal, qui ne demandoyent qu'effusion de sang, bannissemens, confiscations de biens, en somme playes & meurtres, n'y missent la main, qui eust apporté une ruine certaine au païs: autrement que ceux qui ne trouvoyent bon qu'on bruslat à l'accoustumée, n'auroient faute de chef qui le voudroient empescher. Et combien que je leur remonstrasse beaucoup de raisons pour les faire condescendre à mon advis, & que j'y adjoustasse outre la bonne amitié, qu'il y avoit entre nous, aussi l'advis de Monsieur le Comte de Schwartzenbourg mon beau frere, & le Seigneur Georges van Hol, qui avoient pour lors tresgrand credit envers les Seigneurs pour les signalés services faits à ces païs : toutesfois il ne fust en ma puissance de rien impetrer, & ne me proffita ceste entreveuë d'autre chose sinon d'un tesmoignage à tout le monde, que prevoyant de loing le mal que nous voyons à present, j'avois cerché tous bons moyens pour le prevenir & divertir.

Fait presenter la Noblesse requeste.

Mais ceux desquels j'ay parlé qui trouvoient ces persecutions dures, & qui ne voyoient, icelles durantes, aucun repos asseuré en ce païs (comme il advient tousiours en semblables affaires) se mirent à proposer nouvelles entreprises, lesquelles pour raison de mes charges je trouvay moyen de descouvrir; tant y a que craignant qu'il n'en suyvit une tres-dangereuse issuë, & estimant que ceste voye estoit la plus douce & vrayement juridique, je confesse n'avoir trouvé mauvais que la requeste fust presentée, ce que tant s'en faut que je vueille desguiser que je tiens à tres-grand advantage, pour mon honneur & reputation & pour le service du Roy & du païs : car si les sages Conseillers

du Roy

du Roy eussent esté si advisés de l'accorder, tant de miseres ne fussent ensuivies, par lesquelles peu s'en est fallu que tout le païs n'ait esté consumé. Mais s'ils desirent sçavoir la vraye & prochaine cause de ladite requeste & de ce qui en est ensuivy, qu'ils s'en prennent à leur cruauté insatiable, qui ne se contentoit pas de la rigueur intolerable des placarts, mais suyvant l'exemple de ce fol Roboam, & en croyans le conseil d'une femme mal-advisée, d'un Cardinal creature du Pape, & d'autres semblables, ils disoient. Le pere vous a chastiés descourgées, & le fils vous chastiera de scorpions.

Là dessus est mise en avant la poursuite à toute instance de la reception des nouveaux Evesques, qui avoient esté erigés quelque temps auparavant, c'est à dire autant de bourreaux pour brusler les pauvres Chrestiens, les privileges foulés aux pieds, & par qui? par une femme passionnée & cependant armée du masque de la puissance d'un Roy, des trahisons, perjures, finesses Cardinales. Voila dis-je l'enclume Messieurs sur laquelle a esté forgé tout le mal qui est ensuivi, pour n'avoir pas fait telle raison à la requeste presentée par la Noblesse qu'il estoit necessaire: en quoy je sçay & le puis protester devant Dieu & devant vous, Messieurs, que je ne fis aucune faute à mon honneur & à mon serment, ains j'advertis la Duchesse & tous les Seigneurs du Conseil, de ces grands inconveniens qui depuis ont ensuivi, tellement que tout le mal leur en doibt estre imputé. Car tant s'en faut qu'ils voulurent me donner audience, qu'ils pensoient au contraire avoir trouvé un subject propre pour executer ce qu'ils avoient de long temps proposé, à sçavoir aprés avoir ruiné ceux qui estoient soupçonnés de la Religion, pouvoir par aprés facilement reduire le reste soubs une miserable & intolerable servitude. Et non seullement de ma part, Messieurs, mais aussi par plusieurs autres leur furent faictes diverses remonstrances publiques & particulieres, & par gens de bien & amateurs du pays, voire du Roy plus qu'il ne meritoit, & l'advertirent en temps & lieu du danger futur, & quel estoit le debvoir du Roy, à raison de son serment, de ses obligations, des conditions ausquelles il avoit esté receu pour Seigneur de ces pays, & auparavant luy, ses predecesseurs. Monsieur le Comte d'Egmont mesme fut envoyé en Espaigne pour faire lesdites remonstrances à la propre personne du Roy: ce neantmoins tant s'en faut qu'on y ayt peu proffiter quelque chose, que ledit Sieur Comte au contraire, estant abusé soubs couleur de la parolle du Roy qui luy a depuis cousté bien cher, apporta lettres toutes contraires à ce que le Roy luy avoit de bouche donné charge de dire: tellement que lors il fut contraint de confesser que j'avois bien preveu devant son voyage ce qui en adviendroit. Et encores ces disciples de Machiavel nous voudront icy esbloüir les yeux de ces beaux masques de loyauté, fidelité, naturelle clemence, & semblables mots dorés & specieux, & cependant ils ne feront difficulté de se joüer des sermens qu'ils font, ni des parolles données à personnages de telle qualité! Voilà donc les autheurs, promoteurs & instructeurs des troubles survenus à raison de la premiere requeste: & vous avés entendu, Messieurs, quel a esté le conseil que j'y ay donné.

Quanto un Re è piu potente, & maggiore, tanto glie piu glorioso l'usare la sua pottenia per conservatione della giustitia & della fede. Guicchard. *Hist. lib. 1.*

Le Prince respond à ce que les Espagnols disent du Comte Louys de Nassau son frere.

Quant à ce qu'ils parlent de defunct Monsieur le Comte Louys mon frere. Ils feroient mieux de laisser un si bon Chevalier en paix, veu qu'il a esté plus homme de bien & sans comparaison qu'ils ne sont, & meilleur Chrestien: & ne fais non plus d'estat de ce qu'ils l'appellent heretique, que nostre Seigneur Jesus-Christ faisoit, quand d'aussi gens de bien que sont nos ennemis, l'appelloyent Samaritain. Quant aux presches publiques qu'ils appellent à leur mode heretiques, il vous est assés notoire, Messieurs, par qui & comment ils furent introduits: tant y a que je n'avois par lors tant de credit qu'on m'en demandat advis & ne le conseillay jamais: toutesfois les choses estans venuës en tels termes, je confesse avoir esté d'advis que la Duchesse de Parme les accordast, en quoy si j'ay mal conseillé, pour le moins ce qui a suivy

,, par aprés monstre assés, que ceux qui ont trouvé mauvais mon conseil ont
,, tres-bien mesnagé les affaires de leur maistre, & quant & quant Dieu a mon-
,, stré, combien que pour un temps il ayt affligé les siens, que neantmoins il ne
,, laisse jamais un perjure, si bien qualifié que celuy du Roy & de la Duchesse
,, de Parme, sans le punir griefvement; affin que tout le monde sçache qu'il ne
,, dict pas sans cause, qu'il ne tiendra point pour innocent celuy qui prendra
,, son nom en vain.

,, Quant aux abbateurs d'Images & autres desordres, je crois, Messieurs, qu'il
,, n'y a aucun de vous qui ne sçache assés, que telles voyes & manieres de faire
,, ne me plaisent aucunement, & que plusieurs de ceux qui me debvroient ay-
,, der & soustenir, m'ont d'autre part à grand tort deschiré, pour n'avoir ja-
,, mais voulu consentir que telles choses se fissent sans ordonnance des Supe-
,, rieurs.

A ce qu[...] l'accu[...] des Ima[...] ges abba[...] tues.

,, Ils ne sont aussi mieux fondés en ce qu'ils disent, *que la providence de la*
,, *Duchesse de Parme fust si grande, que je fus contraint de sortir du pays.* Ils diroyent
,, peut estre quelque chose, s'ils disoyent les tromperies de la Duchesse & ses
,, perjures: & s'ils parloyent du peu de resolution & trop grande facilité à croi-
,, re d'aucuns qui attendirent les bourreaux, & de la trop grande affection vers le
,, Roy de moy & d'autres Seigneurs, qui persuadasmes à Messieurs de Berghes
,, & de Montigny d'aller en Espaigne, estimans que pour leurs bons services &
,, la Noblesse de leur Race, le Roy seroit content d'entendre par leur bouche
,, ce qui estoit necessaire pour la conservation du pais, plustost que par les E-
,, spaignols: mais voyant qu'ils avoient esté traictés comme chascun sçait, je
,, pensay avoir juste occasion de prendre garde à moy de plus prés. Si dis-je
,, ils disoient ces choses, ils diroient une partie de la verité. Mais un an aupara-
,, vant j'avois resolu de me retirer & de remettre mes charges, comme appert
,, par les lettres escrites de la main propre du Roy & lesquelles sont joinctes à
,, ce présent escrit, ce qui monstre assés la fausseté de leur propos. Et si quel-
,, qu'un veut sçavoir pourquoy un an aprés je me retiray en Allemaigne, ma de-
,, fence mise en lumiere l'an soixante sept en monstre assés les causes, à sçavoir
,, principallement, pource que je ne voulois consentir que l'Inquisition d'Espai-
,, gne fust receüe en mes gouvernements, à raison dequoy je les avois remis au-
,, paravant entre les mains de ladite Duchesse, en intention de vivre en paix &
,, en repos avec mes parens & amis, en attendant ou qu'il pleust à Dieu de
,, mieux conseiller le Roy, ou s'il empiroit encores, que Dieu luy-mesmes ou-
,, vrist la porte pour delivrer ce pauvre pays, que je voyois plongé en abisme de
,, maux & de calamités.

Declare pourquoy il se retira en Allemagne.

,, Car qui recitera, sans estre transpercé de deüil, les bannissemens, les ravis-
,, semens des biens, les emprisonnemens, les tormens soufferts, les especes de
,, morts horribles & miserables, dont ces gens sanguinaires surmontans en
,, cruauté Phalaris, Busyris, Neron, Domitian, & tous tels tyrans, ont
,, persecuté les pauvres subjects de ce pays? Et nonobstant ces choses, ne
,, voyant pas le moyen de le soulager de ceste misere, je me contenois paisi-
,, blement: & pour le moins, par ce qu'ils disent en ceste proscription m'a-
,, voir esté offert durant le traicté dernier de Cologne, ils doibvent cognoi-
,, stre, qu'ils se pouvoient contenter de mon bannissement volontaire, &
,, ne me poursuivre plus avant: veu mesmes que je leur avois fait sçavoir par
,, personnage de qualité & qui est encores vivant, que s'ils entreprenoient de
,, toucher à mon honneur & à mes biens, qu'ils me contraindroient de donner
,, tel ordre à mes affaires que je pourrois. Mais comme gens forcenés, aprés
,, ne m'avoir peu attirer par leurs paroles emmiellées & blandissantes, le Roy
,, me pensant amuser par ses lettres par trop honnestes, & que je co-
,, gnoissois clairement estre pleines de deception, ils s'addressent premie-
,, rement à mon fils jeune enfant escollier, & contre les privileges de l'U-
,, niversité, le tirent violentement de Louvain: mesmes sur la remonstrance

Et comme quoy le Roy d'Espai[...] gne la [...] traitt[...] toute [...] te d'[...] stice [...] prendre les armes. Luy [...] faisant [...] dre le Comte de Bueren.

faite

faite par l'Université, ce barbare de Vergas respond barbarement, *Non curamus vestros privilegios*. Ils le tirent hors de Brabant contre les privileges du pays, contre le serment du Roy, & l'envoyent en Espaigne, pour l'esloigner de moy qui suis son pere, & jusques à present detiennent cest innocent en prison dure & cruelle : tellement que quand ils ne m'auroient fait autre tort, je serois indigne non seulement de ma race & du nom que je porte, mais aussi du nom de pere si je n'employois tous les sens & tous les moyens que Dieu m'a donnés, pour essayer de le retirer de ceste miserable servitude, & me faire reparer un tel tort. Car je ne suis point, Messieurs, tant desnaturé que je ne sente les affections paternelles, ni si sage que souvent le regret d'une si longue absence de mon fils ne se presente à mon entendement. Ils ne se contentent pas encores, mais contre toute forme de justice, ils apprehendent mes freres les Chevaliers de l'ordre, ils me poursuivent par adjournements, saisissements de biens, & me poussent comme par force à entreprendre plusieurs choses à quoy je n'avoy jamais pensé, ils mettent le procés de mes compaignons & le mien, contre les articles de l'ordre, contre le serment du Roy, qui en estoit le chef, entre les mains de je ne sçay quels faquins, qui n'estoient pas dignes d'estre les vallets de mes compaignons & de moy: ils me degradent, ils me privent de mes biens, ils me condamnent à la mort: & qu'est-ce cela autre chose sinon me quitter de mes serments? de me mettre en liberté de venir assaillir mon ennemy, par tous les moyens que Dieu m'auroit donnés? Voilà comment lors que je ne cerche que repos, ils suscitent le trouble, je cerche la paix, ils me jettent en guerre : & quelle guerre? une guerre entreprise pour delivrer mon enfant, pour garantir ma vie, recouvrer mes biens, & qui est le plus cher pour mon honneur; & je ne vous touche icy, Messieurs, encores rien de ce qui appartient au general. C'est donc, Messieurs, ce qu'ils passent legerement & soubs silence, & ce que de propos deliberé ils obmettent comme veritablement ne servant pas de beaucoup à leur cause.

Si donc n'estant subject naturel du Roy, (comme luy mesme dit,) si estant absous de mes serments par ceste inique ban & sentence, si ayant si juste fondement de demander par la force mon fils & mes biens, si dis-je je l'avois chassé non seulement du Pays bas, mais de toutes ses terres & Seigneuries, & quand mesmes j'affecterois les faire mon propre, puis que contre tout droit & equité, contre son serment, il m'a par force contraint d'entreprendre une guerre necessaire, lors que de toute ma puissance je la fuyois, & m'a fait ces outrages du temps mesmes ou peu aprés, que par ses propres lettres escrites de sa propre main, il me rendoit si grand & si solemnel tesmoignage de fidelité, que personne du monde n'en eut peu desirer d'advantage, comme appert par la copie de la lettre inserée cy aprés : qui est ce qui me pourroit accuser d'autre faute, sinon d'avoir trop temporisé devant que prendre les armes, & de ne vouloir jouyr de ce que le droit de la guerre & des gens me donne; à moy dis-je qui suis nay Seigneur libre, & qui ay cest honneur de porter le nom de Prince souverain & tres-absolu, encores que mon Principauté ne soit de longue estendue?

Mais puis que leur principal fondement est, que j'ay pris les armes contre mon superieur, je suis aussi content d'entrer en ceste matiere, où ils se trouveront avoir aussi bon fondement qu'ailleurs. Et en premier lieu je voudrois qu'ils me dissent à quel tiltre le Roy Philippes heritier du bastard Henry de Castille, possede le Royaume de Castille & de Leon : car il est trop notoire que Henry son predecesseur estoit bastard, qui se rebella contre le legitime heritier qui estoit son propre frere & seigneur, lequel il occist de sa main propre. Quel droit donc avoit ce bastard grand ayeul du Roy? Ils respondent que Dom Pedro estoit un tyran : & de fait ils luy donnent communement le nom de cruel. Mais si à ce tiltre Philippes tient la Castille, pourquoy ne voit-il qu'on le peut chausser à la mesme mesure qu'il chausse les autres? Et

si jamais il n'y a eu plus cruel tyran, qui plus ayt violé, plus ſuperbemēt & avec moins de reſpect les privileges du païs, qui ayt avec moins de pudeur rompu ſa foy jurée, que Philippes, ne ſera il pas plus indigne de porter la couronne de Caſtille, que Dom Pedro? car pour le moins Dom Pedro n'eſtoit in-ceſtueux, ni parricide, ni homicide de ſa femme. Et ſi on dit que cela ne me touche en rien, je ſuis content d'approcher de plus prés, combien que je nay pas deliberé de m'arreſter ſur ce que je vous diray preſentement.

Mais quand je prendrois les armes contre luy, & qu'il ſeroit ſimplement mon ſuperieur, & que je ſerois nay ſon ſubject (ce qui n'eſt pas, comme luy meſmes le confeſſe) que ferois-je, que ce que ſon predeceſſeur a fait contre l'Empereur Adolph de Naſſau ſon ſuperieur. Un chacun qui cognoiſt quelque peu és affaires d'Allemaigne ſçait, comme Albert premier Duc d'Auſtriche de ce nom & race (car auparavant il portoit le tiltre de Comte de Habſ-bourg) s'arma contre ledit Seigneur Empereur mon predeceſſeur: & com-bien que Dieu voulut que ledit Empereur mourut en bataille, toutesfois je ſçay ce que les plus ſages eſcrivains en ont jugé, quoy que Gerard lors Arche-veſque de Mayence principal autheur de la conjuration, l'ayt voulu deſguiſer & obſcurcir. Et de fait ſi on veut prendre garde de prés à l'hiſtoire, on trou-vera que ceſte partie fut dreſsée par le Pape Boniface (duquel il eſt dit. *In-travit ut Vulpes, regnavit ut Leo, moritur ut Canis*) pource que l'Empereur ne l'avoit voulu recognoiſtre pour tel qu'il ſe diſoit, & pourtant luy ſuſcita Albert qui deſia eſtoit aſsés malcontent, pour avoir eſté Adolph preferé à luy en l'election, quelques Eveſques auſſi par trop adonnés au Pape, s'adjoig-nirent à luy. Mais qui eſt-ce qui eut voulu adorer un ſi meſchant homme, qui fayſoit en ſon Iubilé, porter en triomphe devant luy deux eſpées, fayſant crier par celuy qui en portoit l'une: O Chriſt voila ton Vicaire en terre, & par l'autre: O Pierre voila ton ſucceſſeur? Et de fait ayant faict un ſi meſ-chant tour à l'Empereur, & ayant à ſa devotion Albert, il voulut pour une meſme raiſon en faire autant au Roy de France Philippe le Bel, donnant ſon Royaume audit Albert, lequel il fit nommer Roy des Romains & des Fran-çois: mais il trouva les Prebſtres de France moins à ſa devotion & moins puiſſants, & tout le Royaume reveillé par les doctes playdoyers de maiſtre Pierre de Coignieres, & un Roy reſolu qui fit prendre ſa fatuité (comme le Roy l'appelloit en ſes lettres) à Anania, par un des Seigneurs & par l'aiſné de la noble maiſon des Colonnes & par un Gentilhomme de Languedoc nommé Nogaret, qui le menerent à Rome, où ils le firent mourir, comme il avoit tres-bien merité.

Mais, comme j'ay dit, je ne veux point m'appuyer ſus ces fondemens, ains je veux venir aux obligations mutuelles qui ſont entre luy & nous. Pre-nons donc que tout cela ne ſoit point, ne ſçait-il pas bien s'il eſt Duc de Bra-bant, que je ſuis à raiſon de mes Baronnies un des principaux membres de Brabant? Ne ſçait-il pas à quoy il eſt obligé à moy, à mes freres, & com-pagnons, & aux bonnes villes du païs? à quelles conditions il tient cet eſtat? ne ſe ſouvient-il non plus de ſon ſerment? ou s'il s'en ſouvient fait il ſi peu de compte de ce qu'il a promis à Dieu & au pays & aux conditions attachées à ſon chappeau Ducal? Il ne ſeroit pas beſoing, Meſſieurs, que je vous pre-ſentaſſe ce qu'il nous a promis, devant que nous luy ayons donné le ferment; car pluſieurs d'entre vous le ſçavent. Mais d'autant qu'autres verront auſſi ceſte defenſe, je vous ay bien voulu remettre en memoire le Sommaire de ſon ſerment.

Vous ſçavés, Meſſieurs, à quoy il eſt obligé, & comme il n'eſt en ſa diſ-poſition de faire ce que bon luy ſemble, ainſi qu'il fait és Indes: Car par les privileges de Brabant il ne peut par violence contraindre un ſeul de ſes ſub-jects à choſe quelconque, ſinon que les couſtumes du banc Iuſticial de leur domicile le permettent. Ne peut par aucune ordonnance ou decret en façon quel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1580. quelconque alterer l'estat du païs. Se doibt contenter de ses revenus ordi- „
naires. Ne peut faire lever ni exiger aucunes impositions, sans le gré & du „
consentement exprés du païs, & selon les privileges d'iceluy. Ne peut faire „
entrer gens de guerre au pays sans le consentement d'iceluy. Ne peut toucher „
à l'evaluation des Monnoyes sans le consentement des Estats du pays. Il ne „
peut faire apprehender aucun subject, sans information faite par le Magistrat „
du lieu. L'ayant prisonnier, il ne peut l'envoyer hors du pays. „

Ie vous prie, Messieurs, oyants seulement reciter ce sommaire, ne voyés „
vous pas, si les Barons & Nobles du pays, qui ont pour raison de leurs pré- „
eminences la charge des armes, ne s'opposent, je ne dis pas quand ces arti- „
cles sont violés, mais quand ils sont tyranniquement & superbement foullés „
aux pieds, quand non un article, mais touts : non une fois, mais un million „
de fois : non seulement par le Duc, mais par des Barbares sont enfraints & „
corrompus : Si dis-je les Nobles, suivant leur serment & obligation, ne „
contraignent le Duc à faire raison au pays, ne doivent ils pas eux mesmes „
estre condamnés de perjure, infidelité, & rebellion envers les Estats du pays? „
Et quant à moy j'ay bien une raison particuliere & qui me touche encores „
de plus prés, c'est que contre tous lesdits privileges, j'ay esté privé de tous „
mes biens, sans garder aucune forme de justice. Mais ce qui est advenu en la „
personne de mon fils le Comte de Bueren, est un tesmoignage si clair de la „
desloyauté de l'ennemi & de la transgression des privileges, que personne ne „
peut à bon droit doubter pourquoy j'ay pris les armes. „

La pre- miere ar- mee du Prince.

Que si je n'ay peu la premiere-fois prendre pied ferme au pays, comme il „
me le reproche : qu'y a il de nouveau & qui ne soit advenu aux plus grands „
Capitaines du monde? & à luy-mesme qui est entré si souvent avec des ar- „
mées grandes & puissantes en Hollande & Zéelande, & neantmoins avec une „
poignée de gens & avec l'ayde de Messieurs les Estats desdites provinces je „
l'ay chassé honteusement hors dudit pays, & ce grand Capitaine le Duc „
d'Alve & son successeur, sans qu'aujourd'huy il ayt ausdits pays un pied de „
terre en sa disposition? comme j'espere moyennant vostre bonne ayde, „
qu'il n'aura de bref en tout le reste du pays. En somme par son serment il „
veut qu'en cas de contravention nous ne luy soyons plus obligés, nous ne luy „
rendions aucun service ou obeïssance, comme appert par l'article dernier. „
Si donc je ne luy suis obligé, si je ne luy dois plus aucun service ou obeïssan- „
ce, pourquoy est il si temeraire, de dire que j'ay pris les armes contre mon „
Seigneur?

Certainement entre tous Seigneurs & Vassaux y a obligation mutuelle, „
& le dire du Senateur à un Consul sera tousiours loué : Si tu ne me tiens „
pour Senateur, aussi je ne te tiendray pas pour Consul. Mais entre les Vas- „
saux y a beaucoup de difference, demeurants les uns sans comparaison en „
plus grande liberté que les autres, comme nous sommes en Brabant, ayants „
tels droits jusques à donner graces en nos terres, qu'excepté l'hommage que „
nous debvons, nous ne pouvons rien avoir d'advantage : & entre autres „
droicts, nous avons ce privilege de servir à nos Ducs, ce que les Epho- „
res servoient à Sparte à leurs Roys, c'est de tenir la Royauté ferme en la main „
du bon Prince, & faire venir à la raison celuy qui contrevient à son serment. „
On dira qu'il y a une condition apposée, c'est que nous serons absous de no- „
stre serment jusques à ce qu'il ayt reparé la faute. Mais si jamais il ne la vou- „
loit reparer. Si quand l'Empereur Maximilian & les Princes de l'Empire le „
prient & intercedent pour nous, affin qu'il luy plaise descharger le pays, pour „
toute responce, on leur dit, qu'ils se meslent de leurs affaires, & que le Roy „
sçaura bien gouverner ses subjects, si quand par infinies remonstrances, par „
envoy des plus illustres Seigneurs de ce pays, nous le requerons de nous faire „
droict, il rejette orgueilleusement nos requestes, il faict mourir lesdits „
Seigneurs, & ceux qu'il peut apprehender les fait passer par les mains d'un „
bourreau,

,, bourreau, il pourſuit les autres par toutes voyes indignes & cruelles : s'il
,, nous amene nouvelles armées pour nous ruiner de fonds en comble: demeu-
,, rerons nous là, touſiours attendants la miſericorde juſques à ce que la cruauté
,, Eſpaignolle nous aura couppé toute eſperance de reſpit? Mais il veut repa-
,, rer la faute, & en a envoyé les moyens par le Seigneur de Selles : il a deſad-
,, voué le Duc d'Alve. Nous verrons toutes ces choſes en leur ordre, pour le
,, preſent je me contente de monſtrer qu'à bon droit j'ay pris les armes contre
,, luy, premierement avec les Eſtats de Hollande & Zéelande, & par aprés avec
,, vous, Meſſieurs; qu'il s'eſt perjuré contre tout le pays, & en mon endroit
,, contre les articles du Chapitre de l'ordre, contre les privileges de Brabant,
,, enlevant mon fils & le menant en Eſpaigne, me privant de mes biens & digni-
,, tés, m'ayant aſſés rendu abſoubs de mon ſerment envers luy, & à preſent
,, monſtrant ſon cœur trop bas, & neantmoins tyrannique, publiant ceſte
,, cruelle & barbare proſcription, comme le comble de toute injuſtice & in-
,, dignité.

Il n'y a choſe plus magnifique à un Prince, dit Plutarque, que de prendre les armes, pour venger tout un peuple injuſtement opprimé.

,, Maintenant, Meſſieurs, puis qu'il luy plaiſt de s'eſtendre aux temps qui
,, ont ſuivy, je veux bien auſſi y entrer, & ce plus volontiers, d'autant que je
,, n'ay rien fait de ce dont il m'accuſe par cy aprés, que par l'advis, gré, & con-
,, ſentement des Eſtats de Hollande & Zéelande premierement, & par aprés
,, par le voſtre en general : tellement que s'il y avoit de la faute, elle ne me de-
,, vroit eſtre imputée : mais au contraire je ſerois grandement à louër pour
,, vous avoir ſi bien & ſi fidelement ſervy. Ie viendray donc aux autres accu-
,, ſations, mais ce ſera, Meſſieurs, avec ceſte condition, que je rememore &
,, mette en evidence ce qu'il obmet malicieuſement pour couvrir ſon cœur
,, mauvais & cruel, & neantmoins ne laiſſe de le faire ſonner par petits libelles
,, diffamatoires.

,, Or j'ay obſervé, Meſſieurs, que toute ceſte accuſation ou plutoſt meſdi-
,, ſance qui vient aprés, eſt diviſée en deux parties. L'une touche ce qui eſt
,, conjoint à la venue du Duc d'Alve & ce qui en eſt enſuivy, & principalement
,, de ce qu'aprés ma venue en Hollande & Zéelande a eſté executé par ma
,, conduite & par Meſſieurs les Eſtats deſdits pays : l'autre ce qui eſt advenu
,, depuis que Dieu vous eut ouvert les yeux par le moyen des inſolences des
,, Eſpaignols, & pour delivrer finalement ce pauvre pays de ceſte maudite race,
,, vous les declaraſtes & leurs adherens pour rebelles & ennemis du pays. Ie
,, ſuivray donc ceſt ordre : & premierement je rends graces à Dieu, que par le
,, ſilence meſmes de mon ennemy vous cognoiſſiés, Meſſieurs, & j'eſpere que
,, tout le monde cognoiſtra, que ie ne ſuis pas meſmes ſoupçonné d'avoir ap-
,, plicqué à mon proffit un ſeul denier du public. Car ſi en autres choſes com-
,, me deſia vous avés commencé à voir, ils n'ont fait difficulté de mettre en
,, avant des fauſes accuſations & me charger de calomnies par trop evidentes,
,, puis que meſmes ils ne m'objectent le moindre ſoupçon d'avarice, ils mon-
,, ſtrent aſſés, que non ſeulement ie ſuis pur de ce crime, mais combien qu'ils
,, ſoient impudents & mes ennemis mortels, ils n'ont toutesfois oncques oſé
,, m'objecter ceſte faute, de laquelle ordinairement ſont blaſmés les Gouver-
,, neurs des provinces, ſoit à tort ſoit à droit. Mais j'ay Dieu mercy appris
,, dés long temps, que celuy qui commande doit ſur toutes choſes avoir les
,, mains nettes & vuides de tout ſoupçon ſi faire ce peut, qui fut cauſe que dés
,, ma jeuneſſe je me deſchargay de la ſuperintendance des finances, qui fut fort
,, volontiers recueillie par autres. Et combien, Meſſieurs, qu'il n'eſtoit aucu-
,, nement beſoing que ie fiſſe mention de ces choſes, parlant à vous qui ſçavés
,, que jamais je n'ay eu maniement d'un ſeul denier du public, & quant à ce qu'il
,, vous a pleu m'ordonner tant pour mes Eſtats que pour les frais extraordinai-
,, res de la guerre, vous ſçavés le peu que j'en ay receu, & de ce qui me reſte de
,, moyens, comment je m'en ſuis entretenu & ſouſtenu pluſieurs grands frais,
,, depuis que je ſuis entré en voſtre ſervice, ce que je n'impute toutesfois à faute

de voſtre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1580. de vostre bonne volonté en mon endroit, ains à la condition du temps auquel nous sommes. Mais puis que par la tacite confession de mes ennemis je puis avoir un tel advantage, je ne l'ay voulu laisser passer soubs silence, pour faire cognoistre à aucuns petits serpens qui ont esté parmi nous, qu'ils doibvent demeurer honteux d'avoir semé, ou contre leur conscience, ou par une extreme sottise & malice, ce que les ennemis mesmes, conjurés contre moy & la patrie, n'ont pas esté si impudents que de m'objecter, sentans bien qu'en le proposant, le lustre de la verité descouvriroit la turpitude de leur mensonge.

Puis donc qu'ils me jettent en un si beau champ de narrer non ce que j'ay fait, mais ce que les Estats de Hollande & Zéelande ont fait avec mon ayde & service, je ne refuse point & devant vous, Messieurs, & devant tous les hommes de la terre d'entrer en compte avec eux : mais aussi, puis que vous estes les souverains juges de ce qui est geré en ce pays, il est plus que raisonnable que vous consideriés ce qui a esté faict pendant que Messieurs de Hollande, Zéelande, & moy servions d'arrest & de barriere au cours de leurs entreprinses.

Les causes [illegible] de [illegible] en Hollande.

Premierement on dit que *J'ay practiqué de retourner en Hollande & Zéelande.* Quant ainsi seroit qu'aurois-je fait autre chose que mon debvoir? Et si j'avois auparavant avec si juste fondement comme je l'ay deduit cy dessus, entré avec armée dedans le pays, pourquoy eusse-je faict difficulté d'entrer en ce qui estoit de mon gouvernement, auquel j'avois plus de serment & d'obligation? & auquel je tiens des premiers rangs entre la Noblesse? Mais tant s'en faut que j'aye fait telles recerches, veu qu'au contraire je suis prest de monstrer les lettres des principaux des villes & des principalles, par lesquelles j'estois appellé pour la delivrance du pais contre la tyrannie des Espaignols, & nommement du Duc d'Alve. Et quant aux promesses que je passis ausdits Estats de les conserver, si le Duc d'Alve les vouloit presser au dixiesme & vingtiesme; il ne se trouvera veritable. Mais bien que je vins exprés au pays, & en armes pour la seconde fois, pour delivrer le pays de la tyrannie qui ja les pressoit, non seulement pour le regard du dixiesme, mais pour mille autres especes de cruautés plus que Barbares, & mesmes pour le carnage que faisoit le Duc d'Alve des pauvres habitants desdits pays.

Et quant à ce qu'ils disent, les Ecclesiastiques Romains avoir esté persecutés par moy, chassés de leur biens, la Religion introduite: me faut-il, Messieurs, autre defence sinon ce que vous en cognoissés, à sçavoir que toute la mutation qui est survenuë, a esté plustost un œuvre de Dieu que des hommes. Vous sçavés combien de fois j'ay esté accusé, pource que je m'opposois trop froidement aux adversaires, que je les endurois trop, que je serois cause de la ruyne du pays pour estre trop lent à les chasser & extirper; Et quand il a esté question de ce defaire d'aucuns, les debvoirs que j'ay faicts, afin qu'un chascun peut vivre en paix les uns avec les autres. Mais si les Estats, qui avoient trouvé du commencement propre & utile pour la conservation du pays, que l'une & l'autre Religion fussent entretenuës, ont depuis appris par les insolences entreprises & trahisons des ennemis meslés parmi nous, que leur estat estoit en danger de ruyne inevitable, s'ils n'empeschoient l'excercice de la Religion Romaine, & que ceux qui en faisoyent profession, aumoins les Prestres, avoient un serment au Pape (comme ils ont par tout) lequel ils preferoient à celuy qu'ils avoient au pays : tellement qu'à l'assemblée des Estats faicte à Leyde, comme aussi en la conjonction des pays de Hollande avec Zéelande, cest article ayt esté unanimement accordé : les ennemis ne peuvent ignorer ces choses, veu qu'au traicté de Breda, sur le poinct de la Religion, estant proposé de la part d'iceux ennemis, que ce changement estoit advenu par la conduite d'aucuns particuliers, leur fust

Les causes pour lesquelles [illegible] de [illegible] Romaine [illegible] de Hollande.

,, monſtré l'accord de toutes les villes avec le ſeau d'icelles. Quelle obligation
,, me reſtera il maintenant, quand ceux auſquels j'ay fait une promeſſe non ſeu-
,, lement me la remettent, mais auſſi eux meſmes la reſcindent, caſſent & an-
,, nullent? Et toutesfois ſi j'ay bien ou mal fait, j'en laiſſeray le jugement aux
,, ſages: tant y a, que quand telles choſes furent miſes en avant je deſirois qu'on
,, s'en fut paſſé, & encores plus, quand on les a executées: dequoy Meſſieurs de
,, Hollande & Zéelande me donnerent ſi bon teſmoignage, & meſmes aucuns
,, faſcheux & chagrins d'entre nous, & qui ont eſpandu contre toute raiſon és
,, pays eſtrangers leurs meſdiſances contre moy, que j'eſpere n'avoir beſoing de
,, grande defenſe contre telles accuſations, leſquelles eſtants par moy deniées
,, comme faulſes, ainſi qu'elles ſont, je ne crains pas qu'ils en puiſſent don-
,, ner aucune preuve: vous laiſſant à juger, Meſſieurs, combien eſt ridicule
,, une accuſation, qui ſe peut repoulſer par une ſimple negation, & ne-
,, antmoins la plus part des belles couleurs, dont ce peintre ſe vante qu'il me
,, depeind, ſe peuvent effacer par une ſeule telle eſponge. Si on allegue,
,, que neantmoins ceux qui ont eſté dechaſſés ont juſte occaſion de ſe plaindre,
,, d'autant que la promeſſe ne leur a point eſté tenuë: ores que cela ne s'adreſſe
,, point à moy, ce neantmoins je diray pour la defenſe des Eſtats de Hollande &
,, Zéelande, qne ceſte plainte ſeroit tres-mal fondée, d'autant qu'il n'eſt pas rai-
,, ſonnable que telles gens jouïſſent d'un privilege, par le moyen duquel ils
,, ont voulu livrer le pays és mains de l'ennemy: voulu trahir les vies, les
,, biens des ſubjects; non un privilege, ou deux, ou trois, mais toutes les
,, franchiſes & libertés conſervées de temps immemorial & d'âage en âage par
,, nos predeceſſeurs & anceſtres.

,, Ils entrelaſſent, *Que j'ay procuré liberté de conſcience*. S'ils enten-
,, dent que j'ay fait ouverture à telles impietés, qui ſe commettent ordi-
,, nairement en la maiſon du Prince de Parme, où l'atheiſme & autres vertus de
,, Rome ſont jeux, je reſpons que c'eſt chés les heritiers du Seigneur Pierre
,, Louys, qu'il faut cercher telle liberté ou plutoſt licence effrenée. Mais je
,, confeſſeray bien, que la lueur des feux eſquels on a tourmentés tant de pau-
,, vres Chreſtiens, n'a jamais eſté aggreable à mes yeux, comme elle a reſjoüi
,, la veuë du Duc d'Alve & des Eſpaignols, & que j'ay eſté d'advis que les per-
,, ſecutions ceſſaſſent au Pays bas. Ie vous confeſſeray d'advantage, affin que les
,, ennemis cognoiſſent qu'ils ont affaire à une partie qui parle rondement &
,, ſans fard, à ſçavoir que le Roy, quand il partit de Zéelande lieu dernier qu'il
,, laiſſa en ce pays, me cõmanda de faire mourir pluſieurs gens de bien, ſuſpects
,, de la Religion, ce que je ne voulus faire & les en advertis eux meſmes, ſça-
,, chant bien que je ne le pouvois faire en ſaine conſcience, & qu'il falloit plu-
,, toſt obeïr à Dieu que non pas aux hommes. Que les Eſpaignols donc diſent
,, ce que bon leur ſemblera, je ſçay que pluſieurs peuples & nations qui les va-
,, lent bien, & qui ont appris que par les feux & les glaives on n'advance rien,
,, me louëront & approuveront mon fait. Mais puis que vous, Meſſieurs, avec
,, le conſentement univerſel du peuple, l'avés depuis approuvé, en condamnant
,, la rigueur des placarts & fayſant ceſſer ces cruelles executions, je n'ay aücun
,, ſoucy de ce que les Eſpaignols & leurs adherens en murmurent.

,, Et ne me puis aſſés eſtonner de leur ſottiſe, quand ils n'ont eu honte de
,, m'objecter les maſſacres des gens de leur Egliſe, veu que non ſeulement ils
,, ſçavent mon naturel eſtre du tout eſloigné de telles violences: mais auſſi
,, qu'il vous eſt notoire & à tout le monde, que par mon commandement
,, & ordonnance pour raiſon de tels excés qu'ils me veulent imputer, au-
,, cuns furent executés à mort, & autres de marque & de maiſon illuſtre,
,, arreſtés par mes principaux ſerviteurs domeſtiques, & aprés avoir eſté
,, detenus long temps priſonniers, ils n'ont eſté delivrés, ſinon pour rai-
,, ſon de la maiſon dont ils avoient eu ceſt honneur d'eſtre ſortis,
,, la longue detention de leurs perſonnes leur eſtant allouëe pour la
peine

peine qu'ils avoient meritée. Mais ce qu'il a esté fait par ma charge, est tellement cognu à tout le monde, qu'ils ne le peuvent desguiser, ni obscurcir: seulement, comme ils sont bien appris à dire verité, ce que j'ay fait vertueusement, ils disent que j'ay fainct la chose me desplaire: mais qui leur a dit que j'ay fainct, qui est-ce qui leur a tant revelé de mes secrets? ils voyent ce que j'ay fait, ils ne peuvent juger mon cœur, & n'y a homme si malicieux, si ce n'est le forgeron de cest escrit ou un Espaignol, qui ne doibve plustost asseoir jugement sur ce qu'il voit, que sur ce qu'il soupçonne malicieusement.

Ils jettent des blasmes infinis sur nostre Religion, ils nous appellent heretiques: mais il y a si long temps qu'ils ont entreprins de le prouver & n'en ont encores peu venir à bout, que ces injures resemblantes aux parolles des femmes eschauffées de cholere, ne meritent aucune responce, & encores moins ceste bestise de dire, que je ne me suis fié en aucun Prestre ou Moyne, s'il ne s'est marié, & que je les ay contraints de se marier. Car qui est-ce qui ne cognoit qu'ils jettent contre ma teste sans choix, sans discretion, tout ce qu'ils trouvent au chemin, tant est grande leur fureur & leur passion desmesurée? Et neantmoins quand ces choses seroyent vrayes, comme elles ne sont pas, ni raisonnables, (car nous apprenons par nostre Religion que le mariage doibt estre libre, & ne doibt estre ni forcé, ni defendu:) si est-ce que ceste faute ne seroit à comparer à la tyrannie des consciences, qui a defendu le mariage à une partie de la Chrestienté, à laquelle non seulement les Eglises d'Orient se sont opposées, ains aussi les Eglises Germaniques & Gallicanes.

Mais ce qui est, Messieurs, grandement à priser en ceste tant veritable & si bien fondée proscription, c'est *que le Roy n'avoit point commandé au Duc d'Alve d'imposer le dixiesme & vingtiesme, sinon du gré du peuple*. Si donc le Duc d'Alve en un affaire de si grande importance & qui a esté cause de la mort & ruine de tant de milliers de personnes a passé sa commission, quelle punition en est ensuivie? Le Duc d'Alve pour avoir fait à son fils un tel office d'espouser sa Cousine, & delaisser une qu'il avoit abusée soubs couleur de mariage accomply, ce que Rigomes avoit fait auparavant au Roy, est fait prisonnier, est mis hors de grace, & n'auroit encores esté delivré si on eust peu trouver en toute l'Espaigne un tyran plus propre à tyraniser les Portugais que luy: il est donc chastié pour une faute legere, & pour une si grande il est honoré, caressé, & remply de biens. Et qui presseroit le Roy sur la mort de Messieurs d'Egmont & de Hornes, il en diroit autant & desadvoüeroit derechef le Duc d'Alve. N'est-ce pas un bon moyen de se descharger de toutes fautes? & du moins s'ils eussent attendu aprés la mort de cest ennemy du monde: Mais qu'ils choisissent tel party qu'ils voudront. Où le Roy l'a commandé & alors il ne peut eviter le nom de Tyran: où il ne l'a point commandé, & le mesme nom luy demeurera, puis qu'il n'a point chastié celuy lequel de son authorité privée avoit usurpé une telle tyrannie sur une peuple libre & franc: dont il appert qu'il en est coulpable. Et combien que j'ay tousiours tenu le Duc d'Alve pour l'ennemy du pays, & qui s'est baigné volontiers en nostre sang & de tous les Chrestiens, portant à couvert un cœur Mahometan: si est-ce que je l'ay trop cognu & trop practiqué, pour croire qu'il ayt esté si sot & si outrecuidé, que d'oser entreprendre mettre sus une imposition de telle consequence, de l'avoir poursuivie si long temps & par moyens si extraordinaires, & du tout insupportables au païs, sans en avoir bons commandemens, non une-fois, mais plusieurs fois.

Louis 12. ce grand & sage Roy de France surnommé le Pere du peuple, disoit tousiours, que le Roy n'estoit pas moins coulpable qui ne punissoit pas un crime quand il pouvoit, que celuy qui le commetoit.

Je vous prie, Messieurs, de bien penser, si celuy, qui a osé condamner, ou favoriser ceux qui ont cõdamné le Bourgmaistre d'Amstelredam à vingtcinq mille florins d'amende en son propre & privé nom, pour s'estre opposé au dixiesme, n'estoit-il pas bien asseuré & n'avoit-il pas suffisante descharge de son

 superieur?

superieur? Et ne vous faut, Messieurs, autre passage que cestuy-cy, pour recognoistre les fraudes, dissimulations & artifices, dont le Roy nous a menés & trompés si long temps, & delibere encores de faire, si nous nous laissons navrer par l'aiguillon de sa langue, ou estonner par les menaces de ses armes. Et d'autant qu'il en veut encores faire resonner le bruit pour les villes prises & forcées en Hollande, à sçavoir en quatre ans deux ou trois, & avec plus de force qu'il n'a combatu le Turc: Ie luy respons qu'il devroit considerer ayant les advantages dont il se vante, si ce ne luy est tres-grand' honte d'en avoir esté entierement chassé. Et ne luy sert d'alleguer la mutinerie des Espaignols: car un chef & principalement avec si grands moyens qu'il avoit, fait assés cognoistre son insuffisance & indignité de commander, quand il ne peut avec tel moyens tenir en obeyssance ses soldats: au contraire s'excusant si ineptement; ne voit-il pas qu'il est contraint de confesser qu'avec bien peu de moyens & quatre ou cinq mille hommes, moy & Messieurs de Hollande & Zéelande, luy en avons rompu & fait consumer plus de soixante mille.

Et cependant, Messieurs, qu'il perdoit ainsi son temps, ses hommes, & son argent en ce pays, il perdit aussi en deux mois le Royaume de Tunis & la Goulette, avec la plus grande honte & confusion que jamais fit Prince puissant qui ayt esté chassé de sa terre, quoy qu'on veuille rejetter la coulpe sur les jeunesses de Dom Iean & sur les paillardises du Cardinal. Car cependant qu'il employoit ainsi mal ses forces, Sinam Bascha luy enleva ce Royaume & ceste forteresse qu'on estimoit imprenable, à la veuë d'Espaigne & de Sicile, sans que jamais aucun de la part du Roy osat monstrer sa teste pour le combattre ou seulement divertir. Et neantmoins, s'il n'avoit plus de respect au bien de la Chrestienté (ce qu'il n'a jamais eu, tesmoing son alliance fardée qui a tant cousté aux Venitiens) ni esgard à son honneur: pour le moins la memoire de l'Empereur son pere, qui n'estimoit rien touts ses hauts faicts & exploicts d'armes, au prix de ceste conqueste, le debvoit esmouvoir & pousser d'un desir genereux & vehement, pour maintenir sagement ce que l'Empereur son pere luy avoit conquis & à toute la Chrestienté si valeureusement. Mais ceste rage & fureur de nous ruyner qui le transportoit, luy ostoit les yeux pour ne voir ce mal, & l'entendement pour ne le discerner, aymant trop mieux faire preuve de son impuissance contre les siens propres, que de ses forces contre l'ennemy commun & universel de la Chrestienté.

C'est, Messieurs, ce qu'il m'objecte & qui est advenu devant vostre conjonction generale, à quoy il n'estoit peut estre pas du tout necessaire de respondre, sinon qu'il n'est point seulement requis de vous satisfaire, mais aussi de leur fermer la bouche & faire cognoistre à tout le monde leurs impudences & calomnies. Car s'il n'estoit question que de ce qui vous touche & ceux qui estoient par cy devant des nostres & qui se sont neantmoins tant mal à propos retirés d'avec nous: vous & eux avec vous, avés par cy devant assés monstré que vous aviés beaucoup meilleure opinion de moy. Car premierement l'accord traicté par vous avec Moy & Messieurs de Hollande & Zéelande à Gand m'a suffisamment justifié, veu que si vous m'eussiés estimé tel que ceste infame proscription me descrit, vous n'eussiés pas voulu ni deub entrer en traicté avec moy: tant d'honorables ambassades que vous m'avés depuis aussi envoyées à Sainct Geertrudenberghe, en Anvers, tant pour me faire venir en Brabant, que pour me faire approcher de vous à Bruxelles, pour assister au conseil, & ce que vous avés voulu m'honorer du tiltre de Lieutenant general: toutes ces choses dis-je monstrent assés, qu'elle est l'opinion & jugement que vous avés eu de toutes ces faulses & frivoles accusations: ce que j'estime seul trop suffisant pour les refuter.

Mais voyons maintenant, comment ils se sont gouvernés de leur part auparavant ce temps, avec quel orgueil, quelle insolence & mespris de toute nostre Nation. Je ne repeteray point ni les perjures & tromperies de la

Duchesse, ve.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag
191 A 9

1580. Ducheſſe, ni du Roy à l'endroit de Meſſieurs les Comtes d'Egmont & de Hornes, ni les appaſts qu'ils m'ont appreſtés, & generalement ce qui eſt advenu auparavant la venuë du Duc d'Alve, mais ſeulement ce qui a eſté fait depuis, juſques à voſtre conjonction generalle: affin que comme la memoire des maux & douleurs paſſées vous apportera plaiſir & contentement, & (comme j'eſpere) à moy qui vous ay aidés quelque gré: auſſi par icelle vous vous confermiés de plus en plus en ceſte reſolution ſaincte & digne de loüange immortelle, que vous avés priſe pour vous oppoſer aux Eſpaignols & à leurs adherens.

[illegible]chiffre [illegible]gueil [illegible]ppor[illegible] du [illegible] d'Alve & au[illegible] Mini[illegible] Eſpaignols.

Or tant ledit Duc d'Alve que ceux qui ont commandé ſoubs luy & depuis luy, nous ont aſſés faict cognoiſtre quel a eſté de tout temps le Conſeil d'Eſpaigne, à ſçavoir de nous exterminer & aſſervir: Car comme Hannibal dés l'âage de neuf ans jura ſur l'autel de ſes Dieux, qu'il ſeroit toute ſa vie ennemy des Romains: ainſi a eſté ce Duc d'Alve dés ſon enfance nourry & eſlevé en une haine irreconciliable contre ce pays, laquelle par tant de ſang qu'il a humé, n'a peu jamais eſté raſſaſiée: ains tant plus il en a fait ruiſſeller en toutes les villes de ce pays, juſques à avoir fait mourir, comme luy meſmes s'en eſt vanté, dixhuict mil pauvres hommes innocents & plus, par les mains du bourreau, n'a jamais peu toutesfois aſſouvir ceſte cruelle cupidité. Tellement que ſi quelqu'un veut cognoiſtre quels ſont les ſecrets conſeils d'Eſpaigne, quelle eſt la volonté du Roy, & combien il nous aime, il verra le tout dechiffré és geſtes ſanguinaires du Duc d'Alve, comme s'il l'avoit repreſenté devant ſes yeux & depaint en un tableau: car il n'y a eu eſpece de diſſimulation, trahiſon & perfidie, dont il n'ayt uſé, pour avoir à ſa devotion les principaux Seigneurs de ce pays, avec offres, promeſſes, & nouveaux tiltres d'honneur conferés. Mais les gens de bien qu'il a peu attirer, il les a faict cruellement mourir, ſans aucun eſgard à leur innocence ni aux privileges du pays. Et toutesfois rien n'a eſté faict ſinon par le commandement du Roy. Il a fait le ſemblable à l'endroit des Bourgeois & bons Marchants, foullant aux pieds ſi arrogamment nos libertés & franchiſes anciennes, tout ce qu'il y avoit entre nous reſtant de la ſplendeur de nos anceſtres, qu'il ſembloit que vous ne fuſſiés pas dignes d'eſtre mis au nombre des hommes. Et où eſt-ce que nous en pourrons avoir preuve plus certaine, plus illuſtre, plus en veuë, & comme en ſpectacle de toute la Chreſtienté, avec un meſpris inſupportable de tout ce pays, qu'en ceſte ſuperbe, ambitieuſe, profane, payenne & ſotte erection de ſa ſtatue au milieu de la citadelle d'Anvers, marchant impudemment ſur le ventre des Seigneurs des Eſtats, de tout le peuple de ce païs, monument de ſa tyrannie, teſmoignage de ſon orgueil.

Dieu a en abomination l'homme de ſang & trompeur. *Pſalm.* 5. 7. & confondra les levres trompeuſes. *Pſalm.* 11. 4.

L'erection profane & orgueil[illegible] de ſa ſtatue au milieu de la Citadelle d'Anvers.

L'inſolen[illegible] des Eſpaignols.

Que diray-je de ſes ſerviteurs & de toute ceſte vermine venuë d'Eſpaigne parlants de nous, nõ point comme de *velliacos*, mais comme de beſtes? Vous en avés, Meſſieurs, encores les oreilles toutes battues, & vous pouvés repreſenter leurs geſtes, leur deſmarche, leurs parolles pleines d'audace, d'orgueil, meſpris, leurs faits inſupportables, & quand ils ont eſté dedans vos villes, avec quelle inſolence ils vous ont commandé. Si donc il eſt vray ce que diſent les Sages, que pour cognoiſtre le naturel d'un Seigneur, il faut examiner un de ſes familliers: par les vertus du Duc d'Alve principal miniſtre de ſon maiſtre & executeur de ſes conſeils, vous pouvés juger, Meſſieurs, quelle bonne affection vous porte le Roy qui vous l'a envoyé pour vous tourmenter, & ce que vous devés attendre, ſi vous n'y donnés ordre comme vous le devés, & tout ce bon peuple s'attend à vous.

Legimus non ſolum in privatis, ſed etiam in ipſis regibus, quantum facilitas blandæ affabilitatis profuerit, aut ſuperbia verborumq; obfuerit tumor, ut regna ipſa labefactaret & poteſtatem ſolveret. Ambroſ. lib. 2. offic. cap. 7.

L'aſſem[illegible] des Eſtats Generaux [illegible].

Ie ne diray rien des violements, rançonnements, exactions commiſes par les Eſpaignols, ſeulement je m'arreſteray ſur le principal: jamais vous n'avés ſçeu obtenir l'aſſemblée libre des Eſtats generaux, ſçachant bien voſtre ennemy qu'empeſcher la convocation d'iceux, eſt coupper par le pied l'arbre de vos privileges, faire tarir la ſource de voſtre liberté. Car dequoy ſert à un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

peuple d'avoir des privileges en beaux patchemins dedans un coffre, si par le moyen des Estats ils ne sont entretenus, & qu'on n'en sente les effects? Et de faict long temps auparavant, le Roy avoit pris dispense du Pape, pour le serment qu'il vous avoit fait de garder vos privileges, en quoy non seulement il violoit sa foy, mais il croyoit aussi trop legerement & pernicieusement des fols Conseilliers, & monstroit par trop combien estoit grande sa prudence. Car ne pouvoit-il pas bien cognoistre, se tenant absous du serment qu'il vous avoit fait, que vous estiés aussi quittes du vostre envers luy? tellement que luy, voulant estre deslié de son serment envers vous, vous ne luy debviés aussi aucune obeïssance & subjection? affin que je laisse pour le present à autres & plus exercés en telles matieres que moy, à desmesler ceste question: si le Pape se peut à juste tiltre vanter d'avoir une telle puissance & authorité, restera il encores aucune chose ferme & asseurée au monde, si les sermens faicts si solennellement peuvent estre violés soubs une telle couverture.

Escoutons c'est excellẽt dire d'un tres-excellent autheur. Niuna cosa era più indigna de' principi & delle Republiche, che non osservare la fede promessa. Guicchard. Hist. lib. 1.

En mesme temps les mariages hors du pays sont entierement defendus. Ce qui n'avoit jamais esté practiqué, est prohibé: à sçavoir que les enfans ne puissent aller hors du pays, pour estudier en aucune escolle du monde, sinon à celle de Rome, condemnans par ce moyen toutes les autres escolles, qui est une arrogance par trop grande, voire mesmes (tant ils estoient imprudens) ils condamnoient sans y penser celles des Iesuites: mais qui est bien le pis, traçoient le chemin à une vraye barbarie. Car comme une frequentation des lettres, nous a produits en ce pays plusieurs bons esprits, qui ont grandement ennobli ces provinces: aussi ceste interdiction ne pouvoit sinon avec le temps causer une ignorance plus que Turquesque, sans que je dise que par ce moyen ils assubjettissoient ce pays à des conditions non jamais ouïes. En ce mesme temps la publication du Concile de Trente fut faite, lequel Concile a semblé mesmes aux François si inique, que jusques à present n'a peu estre publié au Royaume de France.

Quelque temps auparavant, avoit esté poursuivie & obtenuë l'installation des nouveaux Evesques, laquelle avoit esté si long temps auparavant debatue, pour les inconveniens que tous gens sages, amateurs du pays, & ennemis de la gehenne des consciences prevoyoient devoir ensuivre, comme j'en escrivis mesmes au Roy; sans que je parle des remonstrances que j'en ay faites à la Duchesse en plein conseil, & souvent ailleurs: tout ce desseing ne servant à autre fin que pour establir la cruelle Inquisition d'Espaigne & lesdits Evesques, pour servir d'inquisiteurs, brusleurs de corps & tyrans de conscience. Il est vray qu'aujourd'huy ils denient avoir voulu introduire ceste maudite Inquisition: mais si je leur produis homme digne de foy, qui estoit pour lors Pensionnaire du Franc, & auquel fut deux-fois presenté le banc pour estre torturé, affin de confesser qui estoient ceux des Seigneurs dudit Franc qui avoient esté d'advis de refuser l'Inquisition, diront ils que c'est un tesmoing forgé, & toutesfois il est tel, qu'ils ne peuvent luy objecter aucune chose, & s'il estoit de besoing je trouverois assés d'autres preuves claires & trop manifestes. Les Placarts plus rigoureux suivirent, avec commandement de ne rien remettre de l'ancienne rigueur, & de fait la bulle expediée par le Pape pour l'erection desdits Evesques, porte notamment que chascun Evesque pourroit conferer en son Eglise cathedrale deux prebendes, que chascun des Chanoines seroit tenu luy assister au fait de l'Inquisition, & que particulierement deux d'entre iceux seroient actuellement Inquisiteurs.

Et comme les Princes ou tyrans qui occupent nouveaux Royaumes & Seigneuries, leur imposent un tribut en signe de leur victoire, aussi le Duc d'Alve en tesmoignage de sa conqueste (car c'estoit son commun langage, à sçavoir que ces pays appartenoient au Roy non en tiltre de patrimoine, mais comme estans conquis par les armes) lors dis-je pour faire cognoistre à tout le monde la condition à laquelle il avoit assubjecti ce pays, il luy impose par

par le commandement de son maistre le dixjesme perpetuel, sans consentement des villes & provinces, il se resout avec les siens de l'executer par force: quand il entend que quelques cœurs genereux commençoient à s'esmouvoir: tellement que justement à l'heure (voyés, Messieurs, quelle est la providence de Dieu) qu'il reçoit nouvelles de la prise de la Briele, il avoit resolu de faire la nuict mourir les principaux Bourgeois de Bruxelles, d'autant qu'ils s'estoient opposés à ceste imposition violentement publiée contre leurs privileges. Le Bourreau nommé maistre Charles, avoit commandement de tenir prest dixsept cordes, & des eschelles de dix à douze pieds de haut: les Soldats estoient en armes: Dom Frederigo venu en la maison du President Viglius pour arrester le *Dictum* de la condemnation, quand ces heureuses nouvelles pour les bons Bourgeois de Bruxelles arriverent. Le Lieutenant de l'Amman en estoit l'un, pour avoir refusé d'executer les opposants. Et de fait le Duc d'Alve luy vouloit tenir la promesse qu'il luy avoit faite peu auparavant: *Por estas, si vos no lo hazeis, yo os haré ahorcar.* & sur la replique: *Los juezes son vellacos: basta que yo os lo mando.* Et je confesse qu'au mesme temps, estant derechef solicité, tant par plusieurs gens de bien, que de mon propre serment & debvoir au pays, je revins pour la seconde fois avec armée: de laquelle expedition je ne toucheray d'advantage; car il n'y a personne d'entre vous qui ne sçache quels en ont esté, & sont encores à present les evenements. Maintenant donc, Messieurs, s'il vous plait considerer d'une part ce que le Duc d'Alve a fait devãt que ceste guerre ayt commencé, quelles occasions justes il m'a données, & aux Estats de Hollande & Zéelande d'avoir eu recours aux armes, ce que luy & le grand Commendador ont fait jusques au jour de la revolte & rebellion des Espaignols, & comment je me suis conduit depuis & gouverné: je ne refuse point que vous n'en jugiés & determinés comme vous trouverés convenir. Mais vous avés desja assés monstré, ce que vous en sentés, par la Pacification de Gand, par l'expulsion de Dom Ioan, & par tant d'actes & de tesmoignages qu'il n'est besoing d'en avoir d'avantage, & mesmes ne m'ayant voulu decharger ores que si souvent je vous en aye requis.

Ie viendray donc à ce qu'ils touchent en leur cruelle proscription en second lieu, à sçavoir à ce qui a suivy le temps auquel les Espaignols furent declarés rebelles & ennemis du pays.

En ce temps, Messieurs, fut traictée & conclue la Pacification de Gand, avec une si grande joye & contentement du peuple, de toutes les provinces en general & en particulier, qu'il n'est memoire d'homme qui puisse se souvenir d'une pareille. Un chacun se peut souvenir des promesses mutuelles d'amitié, d'intelligences, communication de conseil qui y sont compris. Mais quoy? ceux mesmes qui ont bien fait depuis cognoistre, quelle estoit la malice inveterée de leur cœur & toutesfois qui estoient du nombre de ceux qui la traictoient avec mes deputés & ceux de Hollande & Zéelande, en la traictant jettoient à la traverse tous les empeschements à eux possibles pour la faire mourir en herbe: à quoy sans contredit ils fussent parvenus, s'ils n'eussent craint de tomber en danger, & si le peuple & toutes les provinces qui sentoient & prevoyoient de loing ceste pacification devoir estre le fondement de leur liberté & la restitution de leurs anciens privileges, ne les eussent comme d'une voix contraints à la conclurre.

Et d'autant, Messieurs, que souvent en ceste execrable proscription & en leurs petits ineptes livres diffamatoires & lettres clandestines, ils m'objectent que je l'ay rompuë & violée: voyons comment ils l'ont maintenuë de leur part. Elle ne fut pas si tost jurée, que le Sieur de Haulsi, suivant vostre commandement fit plusieurs voyages en Zéelande vers moy, pour obtenir secours d'hommes & de munitions de guerre, pour le siege du Chasteau de Gand, l'un des nids de la tyrannie Espaignole, ce qu'il impetra. Mais un

quidam

,, quidam indigne de sa race & de son pays ne se peut contenir, ains au mesme
,, temps commença à vomir son venin, chargeant de blasme ledit Sieur en re-
,, compense d'un si bon service, & qui a esté la vraye porte à la liberté du pays,
,, Comté de Flandres, & nommement de la ville de Gand, si long temps au-
,, paravant tyrannisée: & ne tint pas audit Sueveghem, au Comte de Reux,
,, Mouqueron, & autres, que les Espaignols tous sanglants encores du massacre
,, d'Anvers & chargés des despoüilles des bons Bourgeois, ne fissent une pareille
,, execution en la ville de Gand, qu'ils avoient faicte en la tres-renommée ville
,, d'Anvers, ce qu'ils eussent executé (ainsi que les lettres de Rhoda & autres
,, en font foy) sans ledit secours. Voila comment lors que la trompette son-
,, noit pour la Pacification de Gand, ces gens de bien commençoient à la
,, rompre.

,, Là dessus arriva Dom Iean, & quoy que mon ennemy veuille icy falsifier
,, & deguiser, n'ay-je pas encores les lettres signées de la main du Roy, & d'un
,, des Secretaires de son estat, & cachettées de ses armes, qui font foy de la
,, charge donnée à Dom Iean? n'ont elles pas esté publiées à tout le monde:
,, s'est il encores trouvé Espaignol si impudent qui ayt osé les debattre? Par
,, icelles nous avons cogneu, que toute la difference entre Dom Iean, le Duc
,, d'Alve & Louys de Requesens estoit, qu'il estoit plus jeune & plus sot que
,, les autres, & qu'il ne pouvoit pas si long temps cacher son venin, dissimuler
,, ses charges, & retenir ses mains brillantes du desir de les tremper en nostre
,, sang. Ie ne vous en feray icy, Messieurs, aucun recit; car elles sont cognuës
,, aux petits enfans, & toute la terre en est abbreuvée. Combien donc que ces
,, choses fussent mises en lumiere devant tout le monde, combien que les pa-
,, cifieurs le cogneussent, le sçeussent, toutesfois la haine inveterée contre ce
,, pauvre peuple estoit si grande, ils estoient si accoustumés d'ayder à ceux qui
,, opprimoyent vos privileges, servir à la tyrannie leur estoit tellement passé en
,, nature: que comme Sangliers escumants de rage, ils viennent eux mesmes
,, se lancer dedans l'espieu du cœur sanguinaire de Dom Iean, accordent avec
,, luy contre mon advis, de ceux de Hollande & Zéelande, contre leur serment
,, donné à la Pacification de Gand. Et puis ceux-cy m'osent objecter la Paci-
,, fication & mon serment, comme si ces liens ne fussent apprestés que pour me
,, tenir & Messieurs de Hollande & Zéelande entravés, cependant que ces bons
,, & loyaux Pacificateurs, ayants rompu toute obligation de loix, de loyauté
,, & fidelité, eussent une licence de faire, commettre & perpetrer tout ce que
,, leur cœur desloyal leur suggeroit? Ils ont fait promettre (ce diront-ils) à
,, Dom Iean de faire retirer les Espaignols: comme si tout nostre accord &
,, alliance gisoit en ce seul point. Mais devant que conclure avec Dom Iean,
,, ne devoient-ils pas me remettre en mes gouvernements, en mes biens, me
,, restituer mon fils qui estoit du nombre des prisonniers? Y ont-ils seulement
,, pensé, combien que plusieurs d'entre eux luy estoient parents? Rien de tout
,, cela: car le but estoit bien autre, comme ils le monstrerent assés par tant de
,, consultations qu'ils firent, pour trouver le moyen de m'opprimer, assubjectir
,, la Hollande & Zéelande, cognoissants que j'estois encore seul audit temps
,, avec les Estats desdits pays, qui empeschions ouvertement leurs pernicieux
,, desseings, qui estoient d'entrer en la place des Espaignols, exercer pareille
,, tyrannie que les Espaignols, mais comme il leur sembloit avec plus de puis-
,, sance & authorité, & aussi pour estre en leurs pays, avec plus d'impunité: je
,, me rapporte de cecy aux instructions données à ceux qui vindrent traicter
,, avec moy à Sainčte Geertrudenberge, desquelles je feray apparoir s'il en est
,, besoing. Au mesme temps ils envoyerent vers la Royne d'Angleterre, pour
,, l'abbreuver de toutes choses faulses, & pour l'induire à s'armer contre moy &
,, Messieurs les Estats de Hollande & Zéelande: mais la cognoissance qu'elle
,, avoit de la verité, & la prudence singuliere de laquelle elle est doüée, luy firent
,, prendre toute autre resolution qu'ils n'avoient esperé. Bref, ils machinerent
tout

Fallite fallentes ex magna parte profanum sunt genus: in laqueos quos posuere cadant. Ovid. 3. de arte.

tout ce qu'ils peurent pour remettre sus, les mesmes practiques des Espai- „
gnols, & voila, Messieurs, quelle a esté leur observation de la Pacification de „
Gand dés le commencement. Et quant aux Espaignols que Dom Jean leur „
disoit avoir renvoyés, ils voyoient (au moins s'il leur restoit quelque peu de „
lumiere, car ils n'avoient faute d'advertissemens) que les uns s'amusoient en „
Luxembourg, les autres en Bourgoigne, les autres en France soubs l'ombre „
de la guerre civile qui y estoit resuscitée, en attendant le mot du guet, pour „
revenir en un instant, comme aussi ils firent. Ce neantmoins ils sçavoient „
que Dom Jean retenoit quatorze mille Allemans des vielles bandes, qu'il te- „
noit en garnison és villes principales du pays, qu'il traictoit à Malines avec „
lesdits Allemans, qu'il leur disoit d'un, & à vous, Messieurs, d'autre, retiroit „
le Chasteau d'Anvers d'entre les mains du Duc d'Arschot & du Prince de „
Chimay son fils, le laissoit entre les mains de Treslon. Ils voyoient dis-je ces „
choses, & neantmoins y aydoient & favorisoient, & encores ils diront qu'ils „
gardoient la Pacification de Gand.

Car quant à ce que mon ennemy dit, que Dom Jean l'avoit jurée, je con- „
fesse d'advantage, que le Roy mesmes l'a promise, qui le rend d'autant plus „
convaincu: car au mesme temps il commandoit à Dom Jean de la rompre, „
ainsi qu'il appert par ses lettres. Et quant à Dom Jean, il est vray qu'il l'a pro- „
mise & jurée, mais ce fust avec une condition, qu'il avoit predit en presence „
mesmes d'aucuns de vos Deputés y debvoir adjouster, à sçavoir jusques à ce „
qu'il s'en repentiroit: laquelle condition escheut bien tost aprés: Car ce jeune „
homme estimant estre au dessus de ses affaires, & avoir entre ses mains (à rai- „
son des garnisons Allemandes & plusieurs traistres à leur patrie) les meilleu- „
res villes, se saisit (non sans faire un tort indigne à la Royne de Navarre) du „
Chasteau de Namur, lieu qui luy sembloit propre & necessaire pour faire re- „
passer les Espaignols; Mais aussi tost par la rendition du Chasteau d'Anvers „
qui vous fust faite, il se trouva un peu loing de son compte, ce qui luy fist per- „
dre pour un temps beaucoup d'amis, qui commencerent aussi tost à changer „
de robbe: & fust rendu Dom Jean si perplex, qu'il n'eust autre recours, sinon „
ayant corrompu aucuns de vos propres Deputés, de gaigner le temps, & vous „
amuser par une esperance fardée de paix.

Quacumque arte verborum quis juret, Deus tamen qui conscientiæ testis est; sic illud accipit, sicut ille cui juratur, intelligit. Isidor. lib. 2. de Sum. bon.

Et pleust à Dieu, que dés lors vous n'eussiés esté empeschés, Messieurs, „
par ces bons observateurs de la Pacification de Gand, de croire mon con- „
seil: car par une bien petite armée nous pouvions estre quites de Dom Jean, „
de ses Espaignols & adherens, & de tant de calamités qui ont ensuivy.

Je voudrois donc encores icy sçavoir, Messieurs, si lors Dom Jean gardoit „
ceste Pacification & son union si solemnelement jurée (comme ils parlent) „
qu'il avoit faite avec ces Espaignolisés. Et pourquoy me viendra-il repro- „
cher la Pacification de Gand, celuy qui nous a fait declarer par le Sieur de „
Selles, qu'il ne la vouloit garder. Jouyra-il à mon prejudice d'un privilege „
auquel luy mesmes renonce? Et quant tout est dit, ce n'est point avec luy, que „
moy & les Estats de Hollande & Zéelande avions contracté: c'est avec vous, „
Messieurs. Que si aprés tant de ruptures de la Pacification & en tant de for- „
tes, aprés que contre ladite Pacification ils ont exterminé des villes, des meil- „
leurs Bourgeois, alleguants contre eux choses faulses & meschantes: si donc „
aprés ces choses, Messieurs, vous avés jugé que pour vostre seureté vous de- „
viés amplifier aucuns des articles, les changer, voire quand ainsi seroit que „
vous les auriés voulu du tout rompre, rescinder, & revoquer: qui est-ce qui „
vous en pourroit accuser, si vous avés usé de ce qui estoit vostre, comme vous „
l'auriés trouvé convenir à vostre bien, sinon celuy qui se vouloit servir de son „
serment cõme d'un rets pour vous surprendre? Car quant à ce qu'ils disent, que „
de ma part y a eu changement, ores qu'il fust vray, si est-ce que je n'y avois „
plus d'obligation pour le regard des contractans avec moy, puis qu'ils l'avoi- „
ent en tant de sortes violée: & puis que de vostre part estoit trouvé convenir, „

que le changement se fit, vous aviés autant d'authorité & puissance d'en disposer, qu'un Seigneur a de droict sur son heritage : car la Pacification estoit vostre, de laquelle vous pouviés user à vostre plaisir.

Mais il a tant de fois esté remonstré & de bouche & par escrit, que rien n'y a esté violé, qu'il n'est besoing que j'employe d'advantage le temps à le vous declarer. Seulement je diray, qu'il estoit bien defendu à ceux de Hollande & Zéelande, de rien innoüer en ce pays : mais que les autres Estats en leurs Provinces ne peussent pourvoir par quelque condition à leur seureté, il ne se trouvera point qu'il y ayt une telle obligation, ce que par la lecture de l'article onziesme & douziesme se peut voir & cognoistre manifestement. Et de fait, sur la confection de ladite Pacification, comme un de ceux qui estoyent deputés de nostre part, remonstra à quelqu'un des principaux de l'autre, que telle chose pourroit advenir, & pourtant qu'il eust esté meilleur d'accorder quelque liberté pour les subjects des Provinces pour lesquelles ils contractoient: on luy respondit, qu'il ne se falloit donner peine de telles choses, & que ceux de Brabant, Flandres, & autres pays ne demanderoient jamais changement en l'estat de la Religion. Que si maintenant ils ont esté trompés, pourquoy est-ce que furieusement ils s'addressent à moy ? Je leur apporte aussi la mesme responce pour le fait du changement survenu en quelques villes de mes Gouvernements : Car je puis bien asseurer devant Dieu, que je n'y ay donné aucun advis ni consentement, & que plusieurs choses y sont survenuës qui ne me plaisoient pas, comme aussi en Flandres. Mais je leur maintiens, s'il y a eu quelque insolence militaire, que ce n'estoient que roses au prix des intolerables excés faits par eux : & pour le moins il n'y a point eu d'infidelité, ni de trahison & intelligence avec l'Espaignol de nostre part, comme il y a eu de celle des ennemis.

Car n'ont ils pas à main armée commencé une guerre contre leur foy & leur promesse, assailli leurs Confederés, quand nous estions à deux jours prés de donner bataille à nos ennemis, n'ont-il pas poursuivy l'execution de leur complot & conjuration contre leurs Confederés, & leur defection au temps que la bonne ville de Maestricht estoit assiegée ? Que s'il y a en ce monde acte detestable, est-ce point cestuy-cy ? Lors que vous vous attendiés aux forces de vos Confederés, pour secourir une bonne ville assiegée, avec laquelle ils avoient alliance jurée, de laquelle ils ne pouvoient se plaindre en façon aucune, ou à tort ou à droict ; lors dis-je non seulement ils vous abandonnent, mais ils vous font la guerre, le plus chaudement qu'ils peuvent. On raconte que Suffetius fut tiré à quatre chevaux pour n'avoir bougé & s'estre rendu spectateur lors que Tullus Hostilius son confederé combattoit. Quels gibets donc, quels supplices, pourroit on inventer qui fussent suffisants pour chastier ceste perfidie & perduellion ? Et de qui ? De ceux-là, Messieurs, qui avoient auparavant mis la main sur le Comte de Mansfelt, Viglius, Fonc, Assonville, Berti & autres du Conseil d'Estat, lors que je n'estois encores lié si estroitement avec eux que depuis j'ay esté, & n'estois passé encores en Brabant ; de ceux-la dis-je qui par telle apprehension avoient donné à cognoistre à tout le monde, le jugement qu'ils faisoient des gestes du Roy & de son Conseil : vous laissant juger, Messieurs, quel grand discours il y a en telles gens, qui ne peuvent prevoir nous faisants la guerre, qu'ils aiguisent les espées de ceux qu'ils ont fait prisonniers, pour leur lever la teste.

Ils diront que je ne me suis pas rendu ennemy de ceux de nostre party qui ont passé les bornes. Vrayement je n'ay point approuvé les excés d'aucuns. Mais pensent ils que je sois si imprudent pour leur faire plaisir, de donner ouverture à la ruine du pays, & faire Escovedo Prophete ? Ont ils jamais ouy qu'un sage pere ayt pour le contentement de son ennemy cerché la ruine de ses enfans? ains c'est son debvoir de corriger les fautes, & en les amendant

conserver

conserver sa famille : Mais Bours, Montigni, & autres, ne sçavent-ils pas les debvoirs que j'ay faicts pour remettre tout en bon ordre? ont-ils oublié les articles accordés tels qu'ils les ont demandés & qu'ils ont depuis violés contre leur serment? C'a donc esté rage, folie, ambition, haine contre la religion, envie de dominer qui a transporté leurs cœurs, iceux agités comme de fureur, & qui les a premierement esmeus de se couvrir du manteau de la Pacification de Gand : Car je sçay, Messieurs, la peine en laquelle ils furent pour donner couleur à leur entreprinse, & qu'un simple Capitaine en ce conseil leur fit ceste ouverture, qui fut incontinent suivie.

Ie sçay que plusieurs trouveront nouveau, qu'enfans de bonne maison, issus de tels peres, se soyent tant oubliés que d'assembler tant de reproches sur leur race, & aucuns penseront n'estre croyable que jamais il eut peu se trouver une telle inconstance en eux:&ne puis encores de ma part que je n'en sois marri, pour la bonne amitié & l'honneur que j'ay porté à leurs peres, & le desir que j'ay eu de les voir advancés en toute vertu, honneur & reputation (ce qu'ils pouvoient faire, s'ils eussent seulement sçeu patir un peu de temps, & porter une partie de la calamité de leur patrie) & desirois bien encores qu'ils peussent estre si sages, que par une bonne repentance ils amendassent le passë.

Mais affin que je ne parle beaucoup de leurs actions particulieres, qui ne sont pas exposées en la veuë de tout le monde, qui sont toutesfois pleines de legereté:si on vient à considerer ce qui est cognu d'un chascun, & mis devant les yeux de tout le monde, qui est ce qui se pourra assés esmerveiller de l'inconstance & vanité de leurs resolutions? Ils servent le Duc d'Alve & le grand Commendador comme valets, ils me font la guerre à toute outrance: peu aprés,ils traictent avec moy, ils se reconcilient, les voila ennemis des Espaignols. Dom Iean revient : ils le suivent,ils machinent ma ruine. Dom Iean faut à son entreprinse du chasteau d'Anvers : ils le quittent incontinent, ils m'appellent. Ie ne suis pas si tost venu, que contre leur serment, sans en communiquer ni à vous,Messieurs,ni à moy, ils appellent Monseigneur l'Archiduc Matthias. Est-il venu, ils voyent qu'ils ne peuvent venir à leur but,ils le laissent,& sans l'advertir vont querir Monseigneur le Duc d'Anjou,ils l'amenent, ils luy promettent merveilles; ils voyent qu'ils ne le peuvent amener à ce point de se rendre chef contre vous, Messieurs, & contre ceux de la Religion; ils le delaissent, & se joignent au Prince de Parme.

Y a-il flots de la mer plus inconstants, Euripe plus incertain, que les conseils de telles gens, qui pensent estre si haut assis, tant eslevés & si affermis, qu'il leur soit loisible de se jouër ainsi de Princes de telle part? Si donc ils ont fait telles choses, comme il est cogneu à tout le monde, croyés qu'il n'y a rien si leger & si vain, qu'ils n'entreprennent. Et que peuvent-ils faire plus enorme, que d'avoir consenti à ceste lasche Proscription qui est bastie contre la teste de celuy qui leur a garanti la leur, a faict restituer les biens aux principaux d'entre eux? Et croyés, Messieurs, que ce n'est pas la fin : car si bien tost ils ne se recognoissent (ce que je desire) vous les verrés encores changer de cheval & de selle plus de dix-fois, devant que cest affaire se desmelle.

Objection au Prince, qui declare comme quoy il a accepté l'estat de Gouverneur de Brabant & de Lieutenant general,

Quant à ce qu'on m'objecte *Que je me suis faict eslire par force & tumulte Gouverneur de Brabant*, il vous souvient, Messieurs, que jamais je ne vous en ay parlé,& que je ne vous en ay aucunement solicités : au contraire, vous avés memoire de la grande resistance que je fis & de mes remonstrances au contraire : & mesmes quant à l'estat de Lieutenant general,que j'en voulus avoir l'advis & le consentement des chefs qui estoient en l'armée, & laquelle bien tost aprés fut mise en route (je ne dis point maintenant par la faute de qui) lequel ils m'envoyerent, comme encores je l'ay signé de leur main. Que si aucuns du peuple advancerent ceste election, encores que ce ne fut à ma

priere ni sollicitation, toutesfois je suis contraint de confesser qu'ils estoient plus sages & mieux prevoyants les affaires de ce pays que je n'estois lors; car ils entendoient bien, laissant le maniement des affaires & l'administration de la chose publique entre les mains de ces Espaignolisés, que c'estoit bastir sur un sable mouvant & peu ferme pour y asseoir un tel edifice. Il est aussi peu vray ce qu'ils disent, que par les tumultes de Gand j'ay esté esleu Gouverneur de Flandres: car c'est une vraye ignorance de nos affaires, parce que les quatre membres ont fait election de moy, non une-fois, mais plusieurs, non point durant les tumultes, mais depuis les choses bien pacifiées, l'ont plusieurs-fois pourchassée, tant envers vous qu'envers moy, & jusques à present je ne l'ay voulu accepter.

Ie ne pense pas aussi, Messieurs, qu'il soit raisonnable que je responde des moyens levés par vous, & qui ont esté administrés suivant vos advis, sous vostre authorité, par vos Tresoriers, Commis, & Recepveurs, sans que j'en voye jamais un denier, ni moy ni les miens. Mais s'il convient en donner blasme à quelqu'un, est-ce pas à l'ennemy, lequel vous contraint cercher moyens pour vous defendre? & si luy pour faire du mal, exercer tyrannie, opprimer vostre liberté, fait de si grandes & excessives despenses: pourquoy pour bien faire, pour reprimer le tyran, conserver vos privileges, vostre liberté qui ne peut estre evaluée, ne ferés vous quelque despense? Que s'il estoit question d'exposer tout ce que nous avons jusques à la derniere maille, jusques à la derniere goutte de nostre sang, que ferions nous à quoy nous ne soyons tenus & obligés? & dequoy nous n'ayons tant de beaux exemples és histoires anciennes tant des estrangers, que de nos braves & vaillants predecesseurs & ancestres? Mais tant s'en faut qu'il faille desister, qu'au contraire puis que nous voyons ce qui les picque, c'est ce sur quoy nous nous debvons d'advantage evertuer.

Car de respondre à ce qu'il dit, que j'en ay fait emprisonner & tuer aucuns de ceux qui ont contredit aux contributions, je ne pense pas qu'il soit besoing de leur respondre devant vous, Messieurs, qui cognoissés que ce sont evidentes calomnies, & qui sçavés que j'ay plus esté blasmé de ma trop grande douceur & patience à tolerer plusieurs esprits malings, qui par leur artifices & secretes menées rerardoyent nos affaires, que je ne suis accusé de mon ennemy de ma rudesse. Que si ce qu'ils m'objectent estoit vray, il y en a plusieurs qui parlent aujourd'huy bien haut, à qui on auroit bien couppé le filet: & toutesfois je ne me repens point encores d'en avoir ainsi usé, & me resiouïray tousiours d'avoir plutost voulu recepvoir un tort, que de l'avoir voulu faire, ne doubtant point que Dieu qui est juste Juge, ne face tomber sur la teste de ces traistres & desloyaux, qui mangeoient le pain avec nous & estoient participants de nos conseils, & neantmoins à present sont en leur conseil, le salaire de leur meschanceté, comme desia la vengeance les poursuit d'une inquietude perpetuelle & agitation de l'esprit.

Quant à la negociation du Sr. de Selles, laquelle a esté recognue plaine de tromperies & de dissimulations, c'est à vous, Messieurs, qui avés si prudemment descouvert ses fraudes, & qui luy avés fait cognoistre, que ceux qui n'ont point veu l'Espaigne ne sont point pour cela des bestes comme luy & ses semblables l'estiment, c'est vous dis-je contre qui s'addresse ceste accusation. Ie confesse que j'ay esté de mesme advis que vous, qu'il ne le falloit croire non plus qu'un affronteur & trompeur, & qu'un instrument choisi pour mettre tout en division: Car ce qu'il me disoit que j'estois tant en la bonne grace du Roy, qu'il n'y a Seigneur de pardeça duquel il eut meilleure opinion que de moy, qu'il me vouloit tant employer; me faysoit de plus en plus penser, qu'on eut bien eu affaire de ma teste, si j'en eusse voulu faire tel marché que cest Espaignolizé me vouloit persuader. Ie confesse dis-je que j'ay esté de l'opinion mesme que vous avés esté & avés tres-prudemment

resollu,

resollu, à sçavoir suivant l'exemple de ce sage Capitaine, de boucher vos oreilles à ces Sirenes d'Espaigne. Mais que dis-je que j'ay esté de cest advis? ces miserables qui ont consenti à ceste maudite Proscription n'y ont-ils pas aussi resisté comme moy? les mesmes Magistrats qui ont fait publier ceste Proscription, n'ont-ils pas aussi rejetté le Sieur de Selles & toutes ses bourdes?

Ce qui est assés suffisent pour respondre à ce qu'ils touchent du *changement des Officiers Catholiques*: & pleust à Dieu que j'eusse eu le pouvoir, ou que par la precipitation d'aucuns, je n'eusse pas esté empesché de procurer le changement par tout: car il ne seroit pas ensuivy un tel deluge de maux qu'on a veu, à raison de la disjonction des Provinces, & lequel est à craindre qu'il n'accroisse de jour en jour à la ruine generale du pays: pour le moins j'espere que si ces Provinces qui nous ont si laschement abandonnés ne se repentent d'une telle faute, qu'elles sentiront personne n'estre jamais mieux chastié pour un meschant conseil, que ceux qui l'ont premierement donné. Et sur ce point, je ne me mettray pas en peine de respondre à ceste calomnie, que j'ay mis en charge lesdits officiers *par mon authorité privée*, veu que par tout où j'ay assisté au changement de la Loy, j'y ay seulement executé la charge qu'il vous a pleu m'en donner, & comme vostre commis & deputé, n'y faisant rien contre les loix & privileges. Bien confesseray-je, que j'ay cerché le plus que j'ay peu, à y introduire gens de bien, gens d'honneur, de bonne conscience, & sur tout amateurs de la patrie. Mais je sçay bien ce qui les poingt, c'est que je n'y ay pas volontiers favorisé ceux qu'ils avoient à leur cordelle, gens sans foy, sans pieté envers leurs pays, gens sanguinaires, & esclaves de leur tyrannie.

C'est-ce, Messieurs, qu'ils appellent confusion, à sçavoir le reglement de nostre Republique selon nos loix, lesquelles sont aussi contraires à leurs intentions barbares que le jour est à la nuict. Mesmement, Messieurs, il n'est grand besoing de respondre à telles objections, quand nostre propre ennemi y respond assés: Car quels estoient les Officiers, desquels ils disent que nous sommes defaicts? *Ils estoient* (disent ils) *bien affectionnés au Roy*, qui est autant à dire que bons ennemis du pays: & par cela, Messieurs, vous entendés que ç'a esté tres-bien fait de les changer en plusieurs endroits.

Ils me reprochent *le grand credit que j'ay entre le peuple*. Tant s'en faut que j'en aye honte, que je suis bien marri que je n'en aye encores d'avantage, c'est à dire que je ne sçache bien leur persuader ce que je leur ay si souvent mis en avant, tant de bouche que par escrit: car il y a long temps que j'aurois avec l'ayde de Dieu nettoyé le pays de ces ordures d'Espaigne. Mais s'ils sont tels qu'ils se disent, & si je suis tel qu'ils me descrivent (car pour leur faire plaisir je leur veuil accorder ce poinct) il faut necessairement qu'ils confessent leurs tyrannies & cruautés avoir esté excessives en toutes sortes) pour avoir encouru une haine universelle de tout le peuple, qui leur estoit auparavant si affectionné, & a esté si loyal à leurs predecesseurs & à eux mesmes avant tels excés commis. Et au contraire, si le peuple m'a choisi volontairement pour estre asserteur de sa liberté, que peut-on dire autre chose? que diront les nations estranges? que dira la posterité, sinon que le peuple a jugé qu'il y avoit quelque chose en moy digne de faveur & amitié? & en eux quelque chose digne d'une extreme haine? Ie leur confesse donc que je suis & seray toute ma vie populaire, c'est à dire que je poursuivray, je maintiendray, je defendray vostre liberté & vos privileges. Voyés comment ces sages cerveaux sont despourveus de sens commun, & comment lors qu'ils me pensent blasmer, ils me loüent. Il est vray qu'estans cinq ou six testes mal-advisées ensemble, ennemies de vostre liberté, desquels les conseils, pensées & secretes cogitations sont toutes tenduës à cercher les moyens de vous assubjectir à leur tyrannie, qui seroit plus cruelle & pour le moins plus indigne & plus

» servile que n'estoit l'Espaignolle. Ils mesurent la cervelle de tout le monde à
» l'aulne de leur entendement, & pensent que chascun trouvera mauvais ce
» qu'eux jugent estre tel : mais quand le tout sera pesé en la balance commune,
» alors ils trouveront qu'ils se sont grandement mescomptés : Car celuy qu'ils
» jugent indigne de vivre pour servir au bien de la chose publique (car qu'est-
» ce autre chose le bien public que le bien du peuple?) ils le rendront par leur
» folie d'autant plus honnoré, que le peuple estimera d'advantage celuy qui le
» maintient, que celuy qui le veut oppresser.

L'estime qu'il a[...] de la No-blesse.

» Je ne puis aussi assés m'esbahir, de ce qu'ils ont oublié ce que tant de pe-
» tits mauvais escrivains ont menti en leurs ineptes libelles diffamatoires, que
» je hay la Noblesse. Car commenceray-je ceste haine par moy-mesme, mes
» parents & amis, qui sommes (Dieu mercy) tous de race Noble & Illustre, si
» ancienne & de telles richesses & dignités, que je ne crains pas, que plusieurs
» de mes ennemis puissent à bon droit se preferer à noüs, & s'en trouvera peu
» qui nous puissent esgaller : Mais l'experience a monstré si je ne fais pas ce qui
» est en ma puissance pour l'avancement des Nobles. Que si j'ay de long temps
» preveu qu'aucunes testes ambitieuses qui nous ont depuis delaissés, se vou-
» loyent emparer des gouvernements & charges, pour abandonner par aprés le
» pays, & faillir à leur serment : si j'ay dis-je cognu leur legereté, vanité, & in-
» constance, leur affection tendante à la tyrannie, pourtant je ne les ay voulu
» favoriser, & par ce moyen j'ay aydé à conserver la meilleure, plus grande &
» plns saine partie de nostre Estat; je n'ay pas pour cela haï ou mesprisé la No-
» blesse, mais j'ay voulu par bon conseil venir au devant de la ruine du pays, qui
» eut peu ensuivre. Si leurs peres qui estoient plus sages, plus vaillants & plus
» vertueux qu'ils ne sont, & avec lesquels j'ay vescu en si bonne amitié, si dis-je
» ils vivoyent encores, ils mourroient de desplaisir, voyants une race forlig-
» nante de la constance & vertu de leurs ancestres, qui ont vescu si honorable-
» ment & sans reproche : s'ils voyent dis-je qu'il n'y a aujourd'huy pays aus-
» quels ils ne soient tenus pour gens inconstans & grands Marchands : s'ils
» voyent mesmes les Espaignols ausquels ils servent, le Cardinal qui est leur
» pivot, sur lequel tourne leur moulin, se jouër d'eux comme à la pelotte, en
» faire comme des enfans, les mener par le nez comme bestes, & les entretenir
» jusques à ce qu'il soit temps de redemander ses statues, instruments, tappis,
» & autres meubles qu'ils ont desrobés, & jusques à ce qu'ils soient assés en bon
» point pour estre menés à la boucherie; ainsi que mesmes il appert par ses
» propres lettres escrites de sa propre main, que vous avés veuës, Messieurs, &
» recogneuës.

Le Cardinal escrit à Morillon qu'il n'est pas temps encores de faire rendre compte à Bours & à autres.

» Et d'autant que mon ennemy, comme s'il se deffioit de son authorité, &
» qu'il fut en doubte si la pesanteur de ses tiltres seroit suffisante pour m'acca-
» bler, vient encores à y vouloir conjoindre celle de l'Empereur, & d'aucuns
» de Messieurs les Electeurs Ecclesiastiques, *Disant qu'ils auroyent proposés ar-*
» *ticles si raisonnables que tout homme de bon jugement les juge estre tels.* Il ne
» sçauroit en un mot, Messieurs, mieux dire que vous, que dis-je vous? mais
» tous les habitans de ces pays, qui ont d'une voix rejetté lesdits articles comme
» impertinents, captieux & desraisonnables; estes sans jugement & despour-
» veus de raison. Mais à qui feront-ils croire, qu'un peuple battu de si longue
» guerre, qui ne peut estre sans sans un million d'inconveniens, rejette une paix
» si elle est raisonnable? que des bons, voire trop bons subjects, trop patients,
» refusent de s'accorder à leur superieur, sinon quand ils voyent que tels ac-
» cords sont amorces pour les surprendre? que telle paix est pire que guerre?
» & que le doux miel d'une langue est plus à doubter que le fer aceré des glai-
» ves? Il peut estre que l'Empereur qui estime une telle condition & estat estre
» propre en ses terres patrimoniales, a opinion qu'elle seroit aussi propre par-
» deça, l'Empereur est adverty de nostre estat par nos ennemis, par les traistres
» qui estoient parmy nous, & qui soubs couverture de legation à Cologne

Le Prince examine le traité de Co[...] logne.

essayoient

essayoient de ruiner vos affaires : l'Empereur informe les autres Princes, qui s'y reposent estimans ce qui vient de ceste part, estre oracle. Mais vous, Messieurs, qui cognoissés le fonds de l'estat de ces pays, les commodités, les vrayes causes du maintien ou de la ruine d'iceluy, qui y avés à perdre, qui estes obligés par tous droicts à la conservation d'iceux, en avés jugé autrement : tout le peuple en a esté consulté, le peuple unaniment a rejetté telles conditions comme par trop desraisonnables, & non en une ville seule, mais en toutes. Il est vray que nous avions supplié la Majesté Imperiale, le Roy de France, la Royne d'Angleterre & Roy de Portugal, d'interceder pour nous affin qu'on nous accordast une bonne paix. Mais prendre cela comme si nous nous estions submis à eux, nous ne pensons pas qu'aucun homme sage le pense.

Et quant *à la defense qu'ils disent avoir esté faicte de la publication desdits articles*, vostre patience & debonnaireté debvroient plutost estre grandement loüées, quand vous n'avés point fait punir exemplairement ceux qui ont esté si temeraires de les publier sans vostre congé. Et tant s'en faut que nous ayons craint, qu'ils fussent communiqués & divulgués, qu'au contraire on les a faict imprimer avec les declarations de leur nullité, & ont esté envoyés par toutes les Provinces & villes pour estre deliberés, & pour avoir l'advis & resollution de tous, comme vous l'avés raportée uniforme : mais il y a beaucoup à dire, si quelque chose se communique par ordre, par voye de droict, & par l'authorité de ceux qui en ont puissance, ou bien quand de petits espions sement à la desrobbée parmy le peuple les livrets, quand aucuns de ceux qui estoient envoyés à Cologne pour vostre service, font courir soubs main ce qu'ils avoient negocié avec l'ennemy, auquel ils vous trahissoyent & la Patrie, comme il appert plus amplement par leurs propres lettres, dequoy je ne parleray plus avant, d'autant que le tout est mis en lumiere, & est à la veuë d'un chacun.

Ils trouvent merveilleusement mauvaise l'union des Provinces faictes à Utrecht. Pourquoy ? parce que tout ce qui nous est bon, leur est mauvais, que ce qui nous est salutaire leur est mortifere. Ils avoient mise toute leur esperance sur une desunion : ils avoient practiqué quelques Provinces, qui ont autant eu de conseils qu'il y a de mois en l'an: ils avoyent à leur devotion quelques pestes qui estoient entre nous. Quel remede pouvoit-on inventer meilleur à l'encontre de des-union, qu'union ? & quel antidote plus certain contre leur venin de discorde, que concorde ? au moyen dequoy leurs desseings, leurs trames, leurs conseils nocturnes, leurs secretes intelligences ont esté en un moment dissipées, monstrant Dieu, qui est Dieu de paix & de concorde, combien il a en abomination ces langues frauduleuses. & comment il peut facilement renverser telles fauses & abominables entreprinses.

Voyes, Messieurs, que je leur donne un beau champ de crier, de se tempester. Ie leur confesse que j'ay procuré l'union, je l'ay advancée, j'ay estudié à l'entretenir : & vous dis, Messieurs, encores & le dis si haut, que je suis content que non seulement eux, mais aussi que toute l'Europe l'entende, Maintenés vostre union, gardés vostre union : mais faictes, faictes Messieurs que ce ne soit pas de parolles, mais qu'en effect vous executiés ce que porte vostre trousseau de flesches liées d'un seul lien qne vous portés en vostre seau. Aillent maintenant & m'accusent d'avoir tout mis en confusion quand j'ay procucuré l'union, pour lequel fait je ne rougiray jamais. Car si soubs l'ombre d'une paix ils nous tramoient une division, s'ils s'assembloyent tantost à Arras, tantost à Mons, en nous donnant tousiours de belles parolles, & ce pour desjoindre & attirer à leurs cordelles des esprits legers semblables à eux, pourquoy ne nous estoit-il licite de nous joindre & lier de nostre part? Sinon que peut estre, ils pensent leur estre permis de mal faire & abandonner le pays, & quand ? quand Maestricht est assiegé (ne sentirés-vous point

pau-

pauvres gens quand vous lirés ces choses, le cautere qui vous bruslera la conscience ? & qu'à nous il n'estoit loisible à lors de bien faire & de guarantir le pays. Apprenons donc, Messieurs, icy ce qui nous est utile & necessaire, & l'apprenons du plus grand ennemy que jamais ayt eu le pays, & du plus grand Tyran de la terre.

Ils m'objectent aprés un horrible crime & digne de ceste plusque Sillane & Carboniane Proscription, c'est que je n'estois sorty d'Anvers de deux ans, & que je suis allé à Utrecht. Il est bon à voir qu'ils sçavent bien ce que je fais, comme si à leur tresgrand regret, en ces deux ans je n'ay voyagé par deux fois en Flandres, où avec l'ayde des quatre membres, j'ay mis meilleur ordre audit pays qu'ils ne voudroyent. Or bien, posons que je ne sois sorty de deux ans d'Anvers, ne seroit-ce pas un grand crime, de m'estre tousiours tenu prés de vous, pour vous servir en tout ce qu'il vous à pleu me commander ? Mais ie suis allé à Utrecht. Voicy, Messieurs, le mal, voicy l'aposteme : car c'est ce voyage qui les navre jusques au cœur. Ils avoyent desia faict si sagement leur project, ils avoient mis un si asseuré fondement à leurs affaires, ils s'y plaisoyent tellement, ils en escrivoyent à leurs amis, ils tenoient entre leurs mains tant de pays & tant de gouvernements, ils avoient tant escrit de lettres, tant de subornations, tant de practiques mises en avant ; & venant seulement me presenter à Utrecht, avec la bonne assistence & conseil de Messieurs les deputés des Provinces, voilà ce grand broüillard escarté, tant de citadelles qu'ils avoient reservées pour leurs tyrannies, abbattues, tant de nos villes asseurées, ne leur restant pour tout, qu'une seule ville d'importance, en laquelle estoit le chef de l'entreprise, laquelle encores il ne sçeust mettre à sa devotion, sinon par un meurtre abominable de celuy qu'il appelloit son pere, qui avoit esté le soir assis à sa table, l'ayant traicté comme un Judas soubs un faux baiser. Voylà Messieurs ce qui les faict crier si haut, voilà l'Helene pour laquelle ils combattent.

Et quant à ce qu'ils m'objectent que *j'ay dechassé aucuns Ecclesiastiques.* Vous sçavés, Messieurs, qu'il n'est veritable ; Mais quand leur chef, qui est dedans Groeningen, eut prins prisonniers ceux de la Religion, massacré aucuns, voire le propre Bourgmaistre, le tout contre son serment, ayant introduit & juré le *Religions-freid*, ayant solennellement & avec serment & signature confirmé l'Union d'Utrecht : qui trouvera estrange, si les nostres se sont voulus asseurer de leur part, puis qu'ils voyoient les ennemis sans aucune reverence à leur serment, foullants aux pieds toutes choses saintes & sacrées, avoir avec telle reproche perpetuelle pour eux & leur race violé tout ce qu'il y a de reste en ce monde de justice & d'equité ? Et pour le moins ne nous peut on reprocher, que parmy tels troubles suscités par nos ennemis mesmes, jamais les nostres soyent venus à ce comble d'injustice, d'avoir trempé leurs mains au sang de leurs confœderés, & de ceux qui s'asseuroient sur leur fidelité, ce que leurs chefs ont faict, voire de leur main propre.

Quant aux Nobles, qu'il dit *Estre retirés hors du pays*, qui est-ce qui jamais en a chassé un seul. Mais si les terreurs de leurs propres consciences les ont poursuivis, & qu'ils ayent esté vexés par leur propre sentiment, lequel comme des furies infernales les a chassés de place en place : qui en doibt estre accusé sinon eux mesmes, qui ont machiné desloyallement la ruyne de leur propre patrie ? Et pleut à Dieu, que plus tost ils eussent trouvé ceste porte, & que ceux qui restent éspris de semblable forcenerie leurs marchassent sur les talons : Ils nous delivreroyent de grande peine, & la Republique de crainte, que quelque jour ils ne mettent à execution leurs pernicieux desseings.

C'est une chose ridicule de ce qu'ils m'appellent *Hypocrite*, qui n'ay jamais en leur endroit usé de dissimulation : Car leur estant amy je leur ay predit franchement qu'ils filoient la corde de leur ruine, prenants ces chemins

1580. barbares de perſecutions. Et ſi leur rage & paſſion deſmeſurée conjointe a- „
vec un meſpris de nous, ne les euſt empeſchés de ſuivre mon conſeil, ils n'au- „
roient point eſté conduits au point auquel ils ſe trouvent. Quand je leur ay „
eſté adverſaire & ennemy pour voſtre liberté, je ne ſçay quelle hypocriſie ils „
ont trouvé en moy, s'ils ne veullent appeller hypocriſie, leur faire guerre ou- „
verte, leur prendre villes, les chaſſer hors du pays, & leur faire ſans diſſimu- „
lation ce que le droit de la guerre permet. Mais s'il vous plaiſt, Meſſieurs, „
relire ma defence que j'ay publiée y a treize ans, vous y verrés des lettres d'un „
Roy trompeur & hypocrite qui me penſoit ſurprendre par les lacs de ſes let- „
tres douces & deçevantes, comme il penſe à preſent m'eſtonner par ſes mena- „
ces & tonnerres de parolles. Mais Dieu mercy j'ay de la contrepoiſon contre „
l'un & l'autre venin.

Quand le Prince au fait de la guerre auroit uſe de fraude & de diſſimulation, il n'auroit rien fait, qui ne luy deubt tourner à gloire. Cõme dit *Machiavel in Princip. cap. 40.*

Il vient par aprés à amplifier par un grand amas de parolles ineptes, que „
je me fonde ſur une deffiance. Quand je le ferois, ſerois-je pour cela ſem- „
blable à Cain & à Judas comme il m'accuſe? car c'eſt autre choſe ſe deffier „
des promeſſes & de la grace de Dieu, qui ne peut mentir, & autre de ne croi- „
re aux parolles d'un homme trompeur, deçevable, qui ne tient foy ni loyau- „
té, comme les pauvres Moriſques de Grenade en pourroient trop parler, „
comme la mort des Sieurs Comtes d'Egmond & de Hornes de bonne me- „
moire, en donnent preuve ſuffiſante. Mais ſi ces bons Theologiens, tel qu'eſt „
le Cardinal l'un des fondemens de ſon Egliſe, avoient bien ſondé la vraye cau- „
ſe & prochaine de la cheute & ruine de Judas & Cain: Ils trouveroient que „
c'eſt deſeſpoir, où par la grace de Dieu je ne ſuis reduit & eſpere ne l'eſtre ja- „
mais: au contraire ſi on regarde aux termes prodigieux & fulminatoires de „
ceſte Proſcription barbare & plus que Turqueſque, n'y trouvera on pas le ſti- „
le des deſeſperés, tels que nous oyons les Poëtes introduiſans des enragés & „
forcenés. Eux donc ont la conſcience cautheriſée d'un Judas, eſtonnée d'un „
Cain, & reprouvée d'un Saül. Toutesfois voyés, Meſſieurs, la grande pruden- „
ce de ces ſages teſtes, *la diffidence*, diſent ils, *eſt choſe ordinaire à tous meſchants*. „
Mais je parle à toy Cardinal qui as tant perdu de temps aux eſcolles, ſi tu n'ap- „
pelles apprendre, eſtre dés ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & tromper. Je te de- „
mande donc, que reſpõdras tu au plus nerveux de tous les Orateurs, plus ſen- „
tentieux & plus amateur de ſon pays, qui dit (comme j'ay entendu dés ma „
jeuneſſe de tous les doctes) que la plus grande fortereſſe que peut avoir un „
peuple libre contre un Tyran, eſt la diffidence? & eſtoit ce propos addreſſé „
cõtre un autre Philippe qui n'eſtoit qu'un petit eſcollier de Tyrannie, au prix „
de ton Dom Philippes qui ſurpaſſe tous les autres, & duquel nulle Philippi- „
que eſt aſſés digne, non pas meſmes celle qui eſt appellée Divine. Tu y ad- „
viſeras, & cependant je diray, j'eſcriray, je feray graver par tout ceſte belle „
ſentence digne d'eternelle memoire, & plaiſe à Dieu que je ſois mieux creu „
que ne fuſt ce bon Orateur par ſon peuple, lequel ſe laiſſant amuſer à des „
gens ſemblables à toy & à autres petits broüillons, qui ſont à ta poſte & qui „
ont leurs langues & plumes venales, furent finallement accablés & ruinés de „
fonds en comble. Mais j'eſpere choſe meilleure, Meſſieurs, de voſtre conſtan- „
ce & magnanimité.

La foy eſt le plus precieux joyau & la partie la plus relevée d'un Prince, des qu'ils la rompent ils detruiſent leur authorite & attirent la vengeance divine ſur leur chef trompeur & deſloyal. Sennacherib tué par ſes enfans aux pieds de ſon Idole, Sedecias deſtruit avec ſon peuple, Antiochus l'Illuſtre, Alcinus, Bacchides, Nicanor, deux Demetrius Ptolomée, Triphon & autres de l'Hiſtoire Iuifve, ne ſont que des memorables exemples du jugement de Dieu ſur tels Princes.

Et comme les bons Orateurs gardent touſiours ſur la fin quelque raiſon „
forte ou poignante, & que les bons Chefs laiſſent des meilleurs ſoldats aux „
derniers rangs, ainſi ces hommes ſçavans & tant exercés viennent à la fin, „
pour m'accabler de la peſanteur d'un grand & enorme reproche. *On m'a* „
(diſent-ils) *preſenté de tres-grands advantages, affin que je me retiraſſe au lieu* „
de ma naiſſance (où chaſcun doibt deſirer vivre le plus) auſquelles je n'ay voulu „
entendre. Qu'eſt-ce, Meſſieurs, qu'ils pouvoient dire qui fuſt plus à mon „
advantage, conſiderés leur ſottiſe ou imprudence; car il faut ou qu'ils „
parlent impudemment, ou tant ſont-ils pourveus de bon ſens, qu'ils me „
loüent en me penſans blaſmer. *Il eſt doux à un chaſcun de vivre en ſon pays.* „

,, Pourquoy donc cefte maudite race d'Efpaignols va elle de pays en pays
,, tourmenter tout le monde? Mais fi pour tant d'obligations que je vous ay, je
,, prefere voftre fervice comme je dois au pays de ma naiffance, fuis-je pour
,, cela traiftre, mefchant, & pefte publique du monde? Et neantmoins vous fça-
,, vés, que depuis l'aage de onze à douze ans, j'ay efté nourri entre vous, & non
,, ailleurs, tellement que ce pays m'eft paffé en nature. Si donc ils m'ont fait
,, des promeffes, s'ils m'ont prefenté, comme ils difent de tres-grands advanta-
,, ges, & neantmoins je les ay refufés, que peuvent ils condamner finon ma
,, conftance & fidelité envers Dieu & envers le pays, que j'ay preferés à tous
,, les biens du monde? Ne penfés pas, Meffieurs, que j'ayme tant d'eftre perpe-
,, tuellement en travail & labeur, ouïr tant de mefdifances & detractions de la
,, part de mes ennemis, & plus que je ne voudrois de ceux qui me doibvent e-
,, ftre amis & me font obligés: eftre fi long temps privé de mes biens, voir mon
,, fils fi longuement detenu en prifon cruelle, me voir chargé de debtes infinies,
,, & pouvoir mettre fin à tant de difficultés; que je ne reffemble aux autres
,, hommes de la terre, qui tous preferent le repos au travail, & la profperité aux
,, afflictions. Mais quoy? fi je ne puis obtenir tels biens & tant heureufe condi-
,, tion fans vous trahir, fans vous abandonner, fans vous expofer (en tant qu'en
,, moy feroit) en proye entre les dents de ces loups fanglants: que le refte du
,, monde me pardonne (car je fçay que vous m'approuvés & que je n'ay be-
,, foing d'excufe envers vous) fi je ne veüil, ni pour les biens ni pour la vie, ni
,, pour femme, ni pour enfans, mefler en mon breuvage une feule goutte du ve-
,, nin de trahifon: Mais tant qu'il plaira à Dieu me donner une goutte de fang,
,, un feul denier de mes biens, un peu de fens, induftrie, credit, & authorité, je
,, l'employeray, je le dedieray, je le facrifieray à voftre fervice.

,, Cependant puis qu'ils me reprochent telles chofes, encores vous diray-je,
,, Meffieurs, qu'ils ne l'ont point fait fans emprunter, felon leur bonne couftu-
,, me, fur la verité: Car jamais telles offres, qu'ils difent, ne m'ont efté faites; non
,, que je n'aye bien efté adverti & feurement, que je n'euffe rien fçeu demander
,, pour mon particulier, qu'on ne m'euft accordé: qu'on vouloit promettre de
,, mettre mon fils en liberté, luy laiffer tous mes Eftats, m'affigner en Allemai-
,, gne autant de bien que j'en ay, tant celuy duquel je jouïs que celuy qu'on me
,, detient, m'acquiter de mes debtes qui font tres-grands, me donner comptant
,, un million, & de tout, bonnes affeurances. Ce font, Meffieurs, de belles of-
,, fres, & n'a pas tant coufté à faire tourner ceux qui fe font retirés d'avec nous:
,, Mais tant s'en faut que telles conditions m'ayent efté prefentées, qu'au con-
,, traire jamais, ni par lettres de l'Ambaffadeur de l'Empereur, ni par fes menées
,, envers aucuns de mes ferviteurs & d'aucuns de mes proches parents, ni par
,, les lettres des Commiffaires, on n'a feulement fçeu gaigner fur moy ce point,
,, à fçavoir que j'envoyaffe articles particuliers & en mon nom, ains j'ay tous-
,, jours refpondu qu'accordant la paix comme vous, Meffieurs, la demandiés,
,, j'eftois fatisfait, ne voulant avoir autre condition bonne ou mauvaife que la
,, voftre, & que je n'entendois ni directement ni indirectement me feparer de
,, la caufe commune, de laquelle je jugeois dependre mon mal ou ma felicité.
,, N'eft-ce pas un grand blafme, de reprocher à un homme qu'il eft homme de
,, bien? loyal, conftant & affeuré contre les vents de promeffes, auffi bien qu'il
,, eft par la grace de Dieu contre les flots des menaces?

,, Jufques icy, Meffieurs, vous avés ouy les accufations, ou pluftoft injures, *Et finit sa response aux calomnies de ses ennemis.*
,, mefdifances, & calomnies qu'ils ont affemblées contre mon honneur & ma
,, reputation; ce fera à vous aufquels feuls je me fens obligé à raifon de mes
,, biens, de leur qualité, & principalement de mes ferments, d'en juger comme
,, il vous plaira, ne refufant point fi je fuis trouvé coulpable de reçevoir puni-
,, tion: Mais fi, ce que j'efpere, vous jugés que je fuis accufé par tyrans & calom-
,, niateurs. Lors j'eftimeray avoir tres-bien employé mon mediocre fervice,
,, toutes-fois tres-loyal & tres-fidele.

Or donc

Or donc, Messieurs, sur ces fresles & infirmes fondements, ils viennent bastir la sentence de leur Proscription, & icy ils desployent toute leur tragique eloquence, ils tonnent, ils foudroyent, ils tempestent, ils font comme ces Chorebes ou furies és theatres, dardants toutes parolles execrables & destrempées, dedans le Cocyte, Styx, & Acheron, contre ce pauvre chef. Mais cela, Dieu mercy, m'estonne tout autant que faisoient les fulminations du Pape Clement lancées du mont Tarpée contre mon predecesseur Monsieur le Prince Philibert, qui ne laissa pour cela de le faire son prisonnier. Car aprés que j'ay regardé és environs de moy, je trouve que ce sont vents de parolles, bruicts pour espouvanter des enfans, & non pas un homme qui n'a point, par la grace de Dieu, perdu courage pour les bruits de tous leurs canons, quatre vingts mille soldats commandés par le Duc d'Alve, pour tant d'armées de mer, pour tant de trahisons dudit Duc, de son successeur, ni auparavant eux de la Duchesse de Parme: & toutesfois c'est bien chose plus effroyable qu'un bruit vain d'un tel tonnerre, qui s'esvanoüist aussi tost & ne blesse personne. Il me suffist, en un mot, de dire devant vous, Messieurs, & devant toute l'Europe, que tout Espaignol ou Espaignolisé de quelque qualité & condition qu'il soit, sans respecter aucun, qui a dit ou dira, comme ceste infame Proscription le publie, que je suis traistre & meschant, *en a menti, a parlé faulsement & contre verité.* Cependant qu'ils me defendent tant qu'ils voudront l'eau & le feu, je ne lairray avec mes amis en despit de leur rage, de vivre tant qu'il plaira à Dieu m'en faire la grace, lequel seul a en sa puissance ma vie & ma mort, & a compté tous les cheveux de ma teste, duquel j'ay senti jusques à present grande faveur & assistence, & espere qu'il me conservera jusques à la fin. Quant à mes biens que je possede, lesquels il donne (car encores icy il est si bon mesnager qu'il ne veut rien donner de ce qu'il m'a ravi) j'espere Dieu aydant, qu'il leur coustera si cher à les avoir, qu'ils en achapteront ailleurs à beaucoup meilleur marché. Quant aux autres qu'ils me detiennent, j'espere que Dieu me fera la grace, que je les en depossederay aussi bien que j'ay fait d'une bõne partie, & que jamais ils n'ont ravi biens à pauvre Prince, ores qu'ils en ayent despoüillé plusieurs, qui leur pesent d'advantage.

Il promet *xxv. mil escus, ou en fonds de terre ou en deniers comptans à celuy qui me rendra entre ses* cruelles *mains mort ou vif, ou à celuy qui m'ostera la vie.* Mais ores qu'il n'en ayt point fait de publication jusques à present, pense il que je sois ignorant, combien de fois luy & les siens ont fait marché avec les assasineurs & empoisonneurs pour m'oster la vie? Et si Dieu m'a fait la grace de me pouvoir conserver, lors que je n'estois adverti: j'espere aussi qu'il ne me voudra faire moins de faveur à present, que je le suis: ains comme j'ay plus grande occasion de prendre garde à moy, aussi qu'il suscitera plusieurs gens de bien, qui veilleront pour ma seureté. Mais ores que je ne cognois au monde impudence effrontée qui soit à comparer à celle des Espaignols, toutesfois je ne me puis assés esmerveiller qu'ils ont esté si inverecondes, d'oser publier devant toute l'Europe, non seulement qu'ils mettent à prix un chef libre & franc, qui ne les a jamais, Dieu mercy, redoubtés; mais qu'ils y adjoustent encores telles recompenses, si barbares, & si esloignées de toute reigle d'honnesteté & d'humanité, à sçavoir en premier lieu *qu'ils annobliront celuy qui aura fait un acte si genereux, s'il n'estoit Noble.* Mais je vous prie quand celuy qui auroit executé un si meschant acte (ce que j'espere Dieu ne voudra permettre) seroit de race noble, pensés vous qu'il y ait gentilhomme au monde, je dis entre les nations qui sçavent que c'est de noblesse, qui voulut seulement manger avec un si lasche, si meschant & si scelerat, qui auroit tué pour argent un homme, voire le moindre & le plus abject qui se puisse trouver? Que si les Espaignols tiennent telles gens pour nobles, si tel est le chemin de l'honneur en Castille: je ne m'esbahis plus de ce que tout le monde croit la plus grande part des Espaignols, & principallemẽt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de ceux qui se disent Nobles, estre du sang des Marrans & des Juifs, & qu'ils tiennent ceste vertu de leurs ancestres, qui ont fait marché à beaux deniers comptants de la vie de nostre Sauveur ; ce qui me fait prendre plus patiemment ceste injure.

En second lieu, *Ils luy pardonnent tout delict & forfait, quelque grief qu'il puisse estre.* Mais s'il avoit arraché la Religion Chrestienne de l'un de ses Royaumes ? s'il avoit ravi sa fille? s'il avoit mesdit de l'Inquisition, qui est le plus grand crime qui soit en Espaigne ? Or puis que mon ennemi vouloit tant s'oublier, que d'attenter sur mes biens, sur ma vie & sur mon honneur, & pour avoir plus de tesmoings de son injustice & folie, de le publier ainsi par tout le monde & en tant de langues : je n'eusse peu desirer pour mon tres-grand advantage, qu'il eust enrichi sa Proscription d'autres ornemens que de ceux-cy : à sçavoir d'annoblir pour me tuer, non seulement des villains & infames, mais aussi des plus meschantes gens & des plus execrables de la terre, & donner telle recompense & si honorable à une tant insigne vertu : Car qu'est-ce qu'il pouvoit trouver plus propre pour verifier ma justice, que vouloir m'exterminer par tels moyens ? que vouloir par tyrannie, empoisonnemens, remission de crimes enormes, annoblissement de meschans, opprimer le defenseur de la liberté d'un peuple vexé cruellement & tyranniquement? Je ne doubte, Messieurs, que Dieu qui est juste, ne luy ayt, & aux siens osté l'entendement, & qu'il n'ayt permis qu'il apprestast à tout le monde matiere pour cognoistre son cœur envenimé contre ce pays & contre nostre liberté, d'autant qu'il n'estime rien tout acte, quelque meschant & detestable qu'il puisse estre, au prix de la mort de celuy qui vous a servis jusques à present & si fidelement. Et encores il n'a point de honte de mesler en tels sacrileges le nom de Dieu se disant son *Ministre* ! Le Ministre donc a-il ceste puissance, non seulement de permettre ce que Dieu a defendu : mais de le guerdonner de prix d'argent, de Noblesse & remission de crimes? & de quels crimes ? de tous crimes quelques griefs qu'ils puissent estre. Je ne doubte que Dieu par son tres-juste jugement ne face tomber la juste vengeance de son ire, sur le chef de tels Ministres, & qu'il ne maintienne par sa grande bonté mon innocence & mon honneur dés mon vivant & envers la posterité. Quant à mes biens & à ma vie, il y a long temps, que je les ay dediés à son service, il en fera ce qu'il luy plaira pour sa gloire & pour mon salut.

Ceste absolution de crimes est plus extraordinaire que celles de Vespasian, duquel l'histoire dit. que, *Tam Reis, innoxiis quàm nocentibus, absolutiones venditabat.* Suet. in Vespas. cap. 16.

& la grace de tout autre crime ou delict.

Et d'autant, Messieurs, qu'il vient aussi deriver les esgouts de ceste infame Proscription sur vos testes, tant s'en faut que vous debviés vous en esmouvoir, que plustost vous debvriés penser, qu'en cela l'Espaignol & ses adherens suivent le naturel des femmes, lesquelles aprés avoir pleuré & mordu, pour dernier remede viennent aux injures ; ainsi vostre ennemi rend maintenant ses derniers abbois: & si nous luy faisons preuve de nostre constance, resolution & magnanimité, le voilà au bout de ses miserables entreprises. Car un Sylla, un Carbo, un Marius, un Antoine, & tels autres tyrans, premiers Peres de ces Proscriptions abominables, n'ont pas donné aux Espaignols exemple de faire telle sottise & impertinence, ores qu'ils ayent tracé l'exemple de cruauté & barbarie, que ces miserables ont accompli: mais ils proscrivoyent ceux qui estoient fugitifs, chassés, cachés, & dedans les pays esquels ils avoient puissance. En cela ceux-cy les ressemblent, c'est à dire en cruauté, qu'ils proscrivent les gens de bien, de vertu, & d'honneur : mais en ce poinct sont ils sots & ineptes, qu'ils proscrivent celuy qu'ils doibvent combattre à main armée : Car d'envoyer un empoisonneur, comme la Duchesse de Parme a envoyé, ou depescher un massacreur comme son fils heritier universel des vertus de ses ancestres, ce n'est pas l'effect d'une proscription, mais d'un brigandage.

Explique l'origine des Pro-scriptions.

Declare les tra-sons ... Parme.

Voila, Messieurs, non pas ce que je pouvois dire contre ceste tyrannique proscription, mais ce que j'ay estimé convenir en ce temps, parlant à vous qui

S'adresse aux ... & leur donne advis ... leur ... stance.

1580. qui avés la cognoissance de plusieurs choses que j'obmets, par ce qu'elles vous sont cognuës : & d'autant que si je voulois entreprendre de dire les particulieres entreprises du Roy & de ses principaux Ministres, j'entreprendrois ce que nul Orateur ne peut assés dignement descrire, & que nul homme de bien ne pourroit jamais conçevoir, tant est grande leur cruauté, tyrannie, & toutes sortes d'injustice. Toutesfois j'espere tant par ce que contient ceste Proscription, suffisant tesmoignage de leur cœur par trop bas & abject, que par ma responce vous cognoistrés assés, quels sont leurs pernicieux & miserables desseings : & de ceste cognoissance vous apprendrés aussi à quoy il est necessaire que vous ayés l'œuil & entendiés diligemment. C'est qu'ils desesperent de vous pouvoir vaincre par la force, & pourtant ils essayent de semer division entre nous, magnifians premierement ceux qui non seulement nous ont abandonnés contre leur serment, mais en temps perilleux, l'une de nos villes estant assiegée, de laquelle ils ne peuvent faire aucune plainte ni alleguer leur pretexte accoustumé, & mesmes (qui est le comble de toute desloyauté) au mesme temps nous viennent assaillir par autres endroits. Les menaces adjoustées en ceste Proscription ne tendans à autre fin, sinon de vous separer d'avec moy, faisans par tout monstre, que c'est à moy à qui ils font la guerre & non à vous, ainsi que le loup vouloit persuader aux brebis qu'il n'avoit la guerre qu'aux chiens, lesquels estans defaits, il accorderoit aisement avec le trouppeau; car ces chiens estoient tousiours autheurs de la meslée. Mais, Messieurs, quand j'ay esté absent, quand je me suis retiré en Allemaigne, ne brusloit on plus? n'espandoit on plus de sang? ne noyoit-on plus? la liberté estoit elle maintenuë par ce doux personnage le Duc d'Alve? N'a ce pas este lors que malheureusement on faisoit mourir en Espaigne vos Ambassadeurs Messieurs de Bergues & de Montigni? N'estoit ce pas le temps auquel on presentoit à vos yeux sur des lances les testes de vos principaux Chefs & Gouverneurs?

L'autre poinct qu'ils se proposent le plus, est l'extirpation de la Religion. Icy, Messieurs, je n'entreray point en ce debat qu'elle est la vraye Religion, en laquelle Dieu est vrayement servi & invoqué & selon sa parolle : laissant cela à remonstrer à d'autres plus exercés que moy en ceste matiere, aussi que chascun peut cognoistre ce que j'en crois par ma profession. Mais bien vous diray-je que l'estat de vostre pays, est tel que sans ledit exercice il ne peut consister trois jours. Vous voyés le nombre miraculeusement accreu, la haine contre le Pape s'est enracinée au cœur de tous les habitants du pays, pource que manifestement on a descouvert ses damnables practiques contre tout cest estat. Qui est-ce donc qui pourra se vanter d'aymer le pays, & conseillera qu'on chasse un tel nombre de peuple, lequel se retirant laissera le pays desert, pauvre & chetif? peuplera & enrichira les estrangers? Mais quand ils ne voudront sortir, qui est-ce qui les pourra contraindre de le faire? Jettons l'œuil sur nos voisins, considerons nos propres exemples, & si nous ne sommes du tout insensés, jamais nous ne choisirons si pernicieux conseils qui ruineroient cest Estat de fonds en comble. Je vous diray, Messieurs, encores d'advantage, ores qu'entre ceux qui suivent l'Eglise Romaine, y ait plusieurs gens de bien & amateurs du pays, & entre eux aucuns qui se sont tres-honorablement acquités : toutes-fois ceux de la Religion ont cecy d'asseuré, qu'on ne trouvera aucun d'entre-eux qui ayt intelligence ni practique avec l'ennemi, ains tous universellement luy sont contraires. Et combien qu'aucuns se soient trouvés entre eux lesquels ressemblants aux enfans mineurs & insolents, ayent donné par leur imprudence des affaires en la maison: toutesfois ils n'ont eu pour cela aucune intelligence avec l'ennemi commun. Puis donc, Messieurs, que vous cognoissés leur desseing, il ne reste autre chose sinon d'y remedier : & comment? c'est que vous accomplissiés par effect ce que vous avés tousiours en la bouche, & ce que signifie la

,, marque de vos flesches que vous avés voulu estre gravées en vostre seau, à 1580.
,, sçavoir que nul membre de ce beau corps regarde à ce qui luy est propre,
,, mais au corps tout entier, qu'une partie du corps n'attire à soy la viande qui
,, est preparée pour le general, mais qu'elle permette que l'estomach, qui est le
,, conseil que vous ordonnerés, la digere & envoye par les veines à tous les
,, membres de cest estat, & principallement où se presentera quelque maladie
,, que promptement les Medecins y soyent envoyés, que les Patients endurent
,, pour un temps, pour ainsi sentir par aprés une joyeuse delivrance de leur
,, mal.

,, Sera-ce point un reproche à jamais sur nous, si ayans un si bel Estat en
,, main, les moyens si beaux, par une miserable avarice & cupidité d'attirer à
,, nous quelques commodités au prejudice de nos compatriotes, les uns tirants
,, d'un costé les autres d'un autre, nous nous trouvons en un instant accablés
,, par nos ennemis mortels? Ayés souvenance, Messieurs, de la tres-grande di-
,, minution de cest Estat qui advint aprés la mort du Duc Charles, laquelle
,, n'advint pour autre chose sinon d'autant que les Provinces s'amusants à de-
,, battre les unes contre les autres pour quelques privileges pretendus, pour
,, quelques commodités, le reste fust abandonné. Ne pensés pas qu'il soit en
,, ma puissance, estans les affaires en tel estat, de resister long temps avec si peu
,, de moyens, que vous sçavés, Messieurs, que j'ay eus en main. Mais au con-
,, traire si j'ay quelque experience au fait du gouvernement & de la guerre, si je
,, cognois ce pays, & les moyens de l'ennemi, quand toutes ces armées qui ja
,, nous menacent d'Espaigne & d'Italie pour l'année suivante, nous viendroient
,, sur les bras, ils feroient autant & beaucoup moins que le Duc d'Alve a fait
,, en Hollande & Zéelande : & s'il est en vostre puissance d'y donner ordre,
,, comme il est, & neantmoins vous ne le faites, comment appellera-on ceste
,, faute, si elle est commise par vous, Messieurs, qui estes icy assemblés, sur les-
,, quels se repose tout ce bon peuple qui vous estime comme leurs peres, leurs
,, protecteurs, & lesquels embrasseront comme une nouvelle envoyée du ciel
,, un bon ordre si vous l'arrestés? Ayés donc pitié de vous-mesmes; & si ce qui
,, vous touche ne vous esmeut, ayés pitié de tant de pauvre peuple destruit, de
,, tant de pauvres vesves & orphelins, de tant de meurtres & carnages faits de-
,, dans les entrailles de vostre pays, de tant d'Eglises destruites, de tant de Pa-
,, steurs errants avec leurs pauvres troupeaux. Representés vous ceste cruel-
,, le & barbare execution faite à Nivelle par le Comte de Mansfeld. Lesquel-
,, les choses vous pouvés eviter, & rejetter tout le mal de ceste guerre sur l'en-
,, nemi, si seulement vous ostés les partialités, & d'un mesme courage vous em-
,, ployés vos moyens ensemble, sans espargner, je ne dis pas le fond de vos
,, bourses, mais ce qui en redonde.

,, Et quant à ce qui me touche en particulier, vous voyés, Messieurs, que
,, c'est ceste teste qu'ils cerchent, laquelle avec tel prix & si grande somme d'ar-
,, gent, ils ont vouée & determinée à la mort, & disent pendant que je seray
,, entre vous que la guerre ne prendra fin. Pleust à Dieu, Messieurs, ou que
,, mon exil perpetuel, ou mesmes ma mort vous peut apporter une vraye deli-
,, vrance de tant de maux & de calamités; O que ce bannissement me seroit
,, doux, que ceste mort me seroit aggreable! Car pourquoy est-ce que j'ay
,, exposé tous mes biens? est-ce pour m'enrichir? pourquoy ay-je perdu mes
,, propres freres, que j'aymois plus que ma vie? est-ce pour en trouver d'au-
,, tres? pourquoy ay-je laissé mon fils si long temps prisonnier, mon fils dis-je
,, que je dois tant desirer si je suis pere? m'en pouvés vous donner un autre? ou
,, me le pouvés vous restituer? pourquoy ay-je mis ma vie si souvent en dan-
,, ger? quel prix, quel loyer puis-je attendre autre de mes longs travaux qui
,, sont parvenus pour vostre service jusques à la vieillesse & à la ruine de tous mes
,, biens, sinon de vous acquerir & acheter, s'il en est besoing, au prix de mon
,, sang une liberté.

Si donc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

80. Si donc vous jugés, Messieurs, ou que mon absence, ou que ma mort mesmes vous puisse servir, me voila prest à obeir : commandés, envoyés moy jusques aux fins de la terre, j'obeïray. Voila ma teste, sur laquelle nul Prince ni Monarque n'a puissance : disposés en pour vostre bien, salut & conservation de vostre Republique. Mais si vous jugés que ceste mediocrité d'experience & d'industrie qui est en moy, & que j'ay acquise par un si long & si assiduel travail: si vous jugés que le reste de mes biens, & que ma vie vous puisse encores servir (comme je vous dedie le tout & le consacre au pays) Resolvés vous sur les points que je vous propose. Et si vous estimés que je porte quelque amour à la Patrie, que j'aye quelque suffisance pour conseiller; croyés que c'est le seul moyen pour nous garantir & delivrer. Cela fait, allons ensemble de mesme cœur & volonté, embrassons ensemble la defence de ce bon peuple, qui ne demande que bonnes ouvertures de conseil, ne desirant rien plus que de le suivre; & ce faisant, si encores vous me continués ceste faveur que vous m'avés portée par cy devant, j'espere moyennant vostre ayde & la grace de Dieu, laquelle j'ay sentie si souvent par cy devant & en choses si perplexes, que ce qui sera par vous resolu, sera pour le bien & conservation de vous, de vos femmes, de vos enfans, de toutes choses saintes & sacrées.

Je le Maintiendrai.

Le Prince garnit aussi les mains de tous les Roys, Princes, & Potentats de la Chrestienté de ceste Apologie contre ce Ban tyrannique. Elle est formée de tant de vives raisons, animée de si puissans mouvemens, qu'elle a du tout fermé la bouche aux Autheurs qui n'ont eu dequoy y repliquer jusques aujourd'huy, ni autres en leur nom. Barbarie a jamais reprochable à l'Espaigne, & laquelle jointe a l'inhumanité que le Roy a exercée contre son propre fils, le doibt faire surnommer à juste tiltre Philippes le Cruel, Ban malheureux & funeste à ce grand Prince; mais plutost à tant de pauvre peuple qui ne vivoit & ne respiroit que sous l'ombre de ses aisles, sous la reputation de sa vertu; bien qu'il ne portat coup que quatre ans aprés comme nous verrons en suite. Suit la lettre que le Prince en escripvit de sa main au Roy Tres-Chrestien & aux autres Potentats de la Chrestienté.

S i r e, *Je ne doubte point que vostre Majesté n'ayt esté advertie d'une Proscription que le Roy d'Espaigne a fait publier contre moy, d'autant qu'il l'a faite divulguer en toutes langues, & l'a envoyée en plusieurs endroits de la Chrestienté. Il m'a semblé, & à tous mes meilleurs amis, que je ne pourrois satisfaire à mon honneur qu'en opposant une juste defence à ceste Proscription. Suivant quoy j'ay presenté à Messieurs les Estats de ces pays, ma responce, laquelle aussi pour maintenir mon honneur & ma reputation, envers les Princes & Potentats de l'Europe, lesquels pour raison de leurs preeminences & dignités sont le secours des pauvres Princes & Seigneurs affligés, j'ay pris la hardiesse de la leur envoyer, & à vous Sire particulierement, suppliant tres-humblement vostre Majesté, l'ayant veuë en faire pareil jugement qu'il a pleu faire à Messieurs les Estats, qui ont esté tres-fidelles tesmoings de toutes mes actions, & en juger comme il plaira à vostre Majesté le cognoistre par leur advis, qui est aussi joinct à ma dite defence.*

Je supplie aussi tres-humblement vostre Majesté. Sire, devant que juger encor de ce mien escript, de vouloir considerer les crimes & blasmes dont je suis chargé par ceste Proscription, & la qualité de ma personne. Car si le Roy d'Espaigne se fut contenté de me retenir mon fils & mes biens qu'il a en sa possession, & encores de presenter, comme il fait, vingt-cinq mille Escus pour ma teste, promettre d'annoblir les homicides, leur pardonner tels crimes qu'ils pourroient avoir commis : j'eusse essayé par tout autre moyen, comme j'ay fait par cy devant, de me conserver moy & les miens, & de pouvoir reentrer en ce qui est mien, & eusse suivy la mesme façon de vivre que j'ay fait. Mais le Roy d'Espaigne ayant publié par tout le monde que je suis

peste

peste publique, ennemi du monde, ingrat, infidele, traistre & meschant: ce sont injures, Sire, que nul Gentilhomme, voire des moindres qui soit des subjects naturels du Roy d'Espaigne, peut & doit endurer: tellement, Sire, que quand je serois l'un de ses simples & absolus Vassaux: si est-ce que par telle sentence, si inique en toutes ses parties, & ayant esté par luy despoüillé de mes terres & Seigneuries, à raison desquelles je luy aurois eu serment par cy devant, je me tiendrois absous de toutes mes obligations envers luy, & essayerois comme nature l'enseigne à un chascun, par tous moyens à maintenir mon honneur, qui me doibt estre & à tous hommes nobles plus cher que la vie & les biens.

Toutesfois puis qu'il a pleu à Dieu me faire la grace d'estre nay Seigneur libre, ne tenant d'autre que de l'Empire, comme sont les Princes & autres Seigneurs libres d'Allemaigne & d'Italie, & en outre que je porte tiltre de Prince Souverain & Tres-absolu, ores que mon Principauté ne soit bien grand; quoy qu'il en soit, ne luy estant subject naturel, ni ayant rien tenu de luy sinon à raison de mes Seigneuries, desquelles il m'a entierement depossédé: il m'a semblé ne pouvoir satisfaire à mon honneur, & donner contentement à mes parens, à plusieurs Princes ausquels j'ay cest honneur d'appartenir, & à toute ma posterité: sinon en respondant par escrit public à ceste accusation proposée en la face de toute la Chrestienté. Et combien que je ne l'aye peu faire sans toucher à son honneur, j'espere neantmoins, Sire, que vostre Majesté l'imputera plustost à la contrainte que m'a apporté la qualité de ceste Proscription, que non pas à ma nature ou à ma volonté: Car quant à ce qu'aucuns pourroient trouver estrange que je me defende en ceste sorte, veu que j'ay autrefois tenu plusieurs terres & Seigneuries de luy: je supplieray tres-humblement V. M. de considerer l'attrocité de l'injure qui m'est faite, que jamais vray Gentilhomme n'endura, que je ne luy suis subject naturel, & quant à mes fiefs qu'il m'en avoit despoüillé. Mais quand j'en eusse tousiours joüi: si est-ce que le mesme droict dont il use ne me peut estre refusé. Il tient du Roy de France, à foy & hommage & comme Vassal de son Seigneur, le Comté de Charollois, pour cela il n'a laissé de faire la guerre à la Couronne de France, & ne cesse tous les jours de machiner contre icelle. Il prend pour fondement, qu'estant d'ailleurs Souverain il luy est licite se vanger du tort qu'il pretendoit luy avoir esté fait par le feu Roy Henry de tres-haute memoire. Quand il fit aussi la guerre au Pape Caraffe, d'autant qu'il tenoit de luy comme Vassal les Royaumes de Sicile & de Naples, il publia sa defence, par laquelle il se maintient estre absous de son serment, à cause que le Pape ne s'estoit tenu és termes que le Seigneur doibt vers son Vassal, suivant les droits feodaux qui sont mutuels.

Es lettres qu'il escrivoit au Roy de France il y avoit, *Il tient de V. M.*

Or il n'est rien si naturel, Sire, sinon qu'un chascun reçoive en son endroit la mesme regle, qu'il veut estre reçeüe par autruy. Pourtant il ne doit trouver estrange, si estant outragé en tant de sortes de luy, & ne luy estant subject, je m'ayde des moyens que Dieu me donne, & desquels il s'est voulu ayder contre ses Seigneurs, qui ne l'avoient offencé en chose quelconque approchante des torts que j'ay soufferts de luy, & de ceste marque ignomineuse dont il essaye de me flaistrir & ma race. Et d'autant que Messieurs les Estats qui ont de plus prés cognu la verité de ce qui est contenu en ceste mienne defence l'ont approuvée, m'ayans rendu assés suffisant tesmoignage de ma vie passée: je supplie aussi V. M. Sire, tres-humblement en approuvant icelle mienne responce, croire que je ne suis ni traistre ni meschant, mais que je suis Dieu merci Gentilhomme de bonne & tres-ancienne maison, & homme de bien, veritable en tout ce que je promets, non ingrat, ni infidele, n'ayant commis chose dont un Prince & Chevalier de ma qualité puisse reçevoir aucun reproche. Vous suppliant tres-humblement, me tenir au nombre de vos tres-humbles serviteurs. Et aprés avoir tres-humblement baisé les mains de V. M. Je prieray Dieu, Sire, luy donner en parfaite santé tres-heureuse & tres-longue vie. A Delft en Hollande, le 4. jour de Febvrier, l'an 1581.

De vostre Majesté

Tres-humble & Tres-obeissant serviteur

GUILLAUME DE NASSAU.

Ceste

80. Ceste maudite & fatale Proscription, qui comme un tourbillon de l'enfer s'estoit promenée par tout le monde, parvint aux yeux des Estats Generaux ; si fit bien l'Apologie du Prince, à laquelle ils donnerent leurs vœux & leurs voix, par ceste franche & naifve declaration qu'ils luy addresserent.

Les Estats Generaux ayans depuis quelques jours veu & leu une Proscription publiée par les ennemis contre la personne de vostre Excellence, par laquelle ils imposent à icelle des crimes enormes, essayans de la rendre odieuse, comme si par moyens illegitimes & voyes sinistres elle auroit usurpé le lieu & degré auquel elle est constituée ; & d'exposer sa personne en proye & luy oster son bonneur : ayants veu pareillement la defence proposée par vostre Excellence, contre ladite Proscription ; Trouvent par la verité de ce qui est passé en ces Pays, & qu'à chascun d'eux en son endroit est cognu & manifeste, lesdits crimes & blasmes avoir esté à tort imposés à icelle : Et quant aux charges tant de Lieutenant General que des Gouvernemens particuliers, aprés avoir esté legitimement choisi & esleu, ne les avoir acceptées sinon à nos instantes Requestes, esquelles auroit aussi continué à nos prieres, & avec entier contentement & satisfaction du Pays : & la supplient encores lesdits Estats y vouloir continuer, luy promettant toute ayde & assistance, sans espargner aucuns de leurs moyens, & de luy rendre prompte obeïssance. Et d'autant qu'ils cognoissent les services fideles rendus par vostre Excellence à ces pays & ceux qu'ils esperent encores à l'advenir : ils luy offrent pour l'asseurance de sa personne d'entretenir une Compagnie de gens à Cheval pour sa Garde, la suppliant l'accepter de la part de ceux qui se sentent obligés à la conservation d'icelle. Et en tant que touche lesdits Estats qui se treuvent aussi chargés par ladite Proscription, entendent de brief aussi se justifier, ainsi qu'ils trouveront convenir. Ainsi arresté en l'assemblée de Messeigneurs les Estats Generaux en la ville de Delft, le dixseptiesme jour de Decembre, l'an mille cinq cens quatrevingts.

81. Ceste Proscription de non moindre cruauté & brutalité que celle d'Antigonus contre le Roy Eumenes, fut suivie d'un artifice aussi meschant que l'intention perverse de ses Autheurs. On fit courir une lettre supposée du Prince au Duc d'Anjou, à desseing de mettre en ombrage les Estats ; mais il s'en sceut si bien demesler & descouvrir aux yeux du Public leurs impostures, qu'il n'y receurent que honte & desplaisir. Cela fit cognoistre la perversité de leur naturel & adjoustée à leur acte precedent, aigrit si fort le cœur des peuples contre la Religion Romaine, qu'on ne parla plus que de l'extirper. L'exercice fut en un instant suspendu à Bruxelles & à Anvers : Aussi sous ces apparences plusieurs monopoles contre l'Estat y avoient esté brassées. C'estoient finesses tramées par le Parmesan que nostre Orangeois desnoüoit par tout & à chasque bout.

Antigonus ne pouvant vaincre le Roy Eumenes par la force de ses armes, eut recours à une damnable Proscription contre iceluy, laquelle luy attira une haine generalle de ses amis & ennemis. *Iustin.*

Il en avoit ourdi une contre Flessingues, par les practiques de l'Ambassadeur d'Espaigne residant en Angleterre, qui creut d'avoir desbauché la fidelité de quelques Capitaines des Pays-bas, pour s'en servir à son desseing. Ceux-cy en advertissent sous main le Prince, & pour mieux joüer leur personnage, reçoivent par son adveu six mille livres de l'Ambassadeur à tant moins de ceste marchandise de contre-bande, & l'un d'eux luy livre un sien fils à Londres, comme pour gage de leur foy commune. Le desseing estoit de faire approcher de la Teste de Flessingues ces Capitaines avec leurs Navires de guerre, & sous leurs estendards plusieurs autres chargées des ennemis. Le Prince avoit secretement renforcé la garnison de Flessingues à jour nommé pour les recueillir: & en mesme temps despeché en Angleterre Chrestien Huygens son Secretaire, pour retirer par subtilité cest ostage qui avoit esté donné par l'advis du Prince, en mes-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en mesme temps que l'entreprinse jouëroit. Le Secretaire s'acquite dignement de sa commission, & à l'ayde d'un Halebardier du Prince enleve l'enfant qui estoit joüant à la porte de l'Ambassadeur & le cache en lieu de seureté, nonobstant l'esmotion qu'en firent les gens de l'Ambassade. Ces entrepreneurs se rebuterent par la crainte d'estre descouverts; & le Prince fit acquisition en ce mesme temps des Marquisats de la Vere & de Flessingues à luy vendus par decret de justice; affin qu'il fut de plus prés interessé en la conservation de la Zéelande, preferé à la ville d'Anvers qui faisoit grandes instances pour les avoir.

Faillie.

Le Prince achepte les Marquisats de la Vere & de Flessingues.

Cecy ne destourna pas l'esprit du Prince de plusieurs autres exploicts qui furent faits en Frise sous son commandement. Il se porta en personne dans la Province, rasseura par sa presence plusieurs villes esbranlées, passa à Amstredam où les Estats se preparoient pour adviser à la reception de Monsieur frere du Roy dans la Seigneurie du Pays, visita Harlinghen & Leeuwarde, fit assieger, prendre, & demolir par Sonoy le Chasteau de Staveren sur les gens de Rennenbergh, qui furent battus proche de Rée-diep, & eurent leur retour contre Nievort deffait devant le grand Auwater en Frise, & contraint de rendre tous les Forts qu'il y tenoit. Cetuy-cy en eut sa raison prés de Groeninghe, les battit en suite, & joncha la terre de plus de sept cents morts. La Frise eut alors à soustenir la guerre, & vit les uns & les autres, ores vainqueurs, ores vaincus.

Exploicts en Frise.

&ailleurs.

En Brabant on ne tenoit pas les mains dans le sein. Le Prince ny pouvoit exploiter faute d'argent tout ce qu'il eut voulu, pour advancer les affaires du Pays. Ce manquement avoit fait glisser la mutinerie parmy les gens de guerre de part & d'autre; Mais cela n'empecha pas que les Espaignols n'emportassent d'effroy le Chasteau de Baerle sur le chemin de Breda, & d'emblée la ville de Breda mesme: le Chasteau leur fut bien tost arraché par la valeur du Colonel la Garde, au nom du Prince, & la ville se perdit ainsi.

Estat du Brabant.

Dans les guerres civiles il n'y a chose plus necessaire que la solde aux soldats: car avec icelle, disoit Suetonius Paulinus à Otho, nous fairons plus qu'avec l'espée. *Tacit. Hist. lib. 2. cap. 32.*

Haute-penne ayant fait glisser des gens dans le fossé du derriere du Chasteau, un peu devant mis à sec pour estre nettoyé; les fait grimper secretement sur le rampart à la faveur d'une sentinelle de la garnison, corrompuë par argent & laquelle demeura trois heures en faction, pour exploiter sa trahison, renvoyant à chasque fois les autres soldats qui la venoient delivrer, sous pretexte qu'ils fairoient aprés autant de sentinelle pour elle. Un Capitaine Hollandois rodant és environs sur un brigantin, s'apperçoit de ceux qui montent: donne l'alarme à la ville en tirant deux coups: chacun court aux armes, & à son quartier, une partie au lieu aggredé. Les assaillans poursuivent leur pointe, attaquent le Chasteau; celuy qui y commandoit courant à la porte qui va à la ville avec les clefs pour en tirer du secours est tué entre deux portes, de trente-cinq soldats commis à la deffence, onze avoient esté ja terracés, deux mesuré les murailles du Chasteau en la ville, les vingt-deux restans retirés dans le Donjon aprés quelque legere deffence avoient composé à la troisiesme sommation, à demy yvres d'un tonneau de cervoise, que Freslin leur prisonnier suspecté des Estats leur avoit donné à ce desseing; quand Montens Bourgmaistre accourt à leur secours avec nombre de Bourgeois.

Surprinse de Breda par Hautepenne.

Les assaillans poussent fortune, & nos Bourgeois de se bien deffendre à qui mieux avec perte de gens, mais principalement des ennemis: d'un retranchement à l'autre, l'ennemi ne gaigna rien sur eux que par la force du plus grand nombre, nonobstant que le feu qu'il avoit mis en plusieurs endroicts flambloyat par tout. Les femmes mesme rendirent des preuves d'une masle vigueur, à travailler aux Barricades. Catholiques & Reformés, Lais & Clergs,

Clergs, contribuerent à l'envi tout ce qu'on pouvoit attendre d'une genereuse resistance en une si grande extremité ; mais finalement subjugués par la multitude aprés que Montens & les principaux se furent sauvés, ceux qui resterent vindrent à composition mal gardée. Ceste victoire fut soüillée par la cruauté qu'on y exerça sans distinction d'âage, de sexe, de quallité, ny de conditions des personnes, & se termina par des rançonnements estranges & reiterés. Dans la chaleur des combats il en demeura environ cent de ceste brave Bourgeoisie tant hommes que femmes, de l'ennemi plus de quatre cents cinquante. L'amour & l'affection que ceux-la avoient à leur Seigneur, les fit ainsi marcher sur le danger, & soustenir de si puissans efforts jusques à l'extremité.

Le Colonel la Garde qui en avoit tiré la plus part de la garnison pour exploiter sur quelques moins considerables, ne s'y trouva pas à point nommé pour la secourir. Ceste perte donna un double sujet de desplaisir au Prince, & mit en goust l'entrepreneur qui voulut pousser outre, mais en vain, sur Geertruydenbergh & sur Heusdan, qu'il essaya d'escheller, par tout repoussé par les tenans. Boisleduc aussi faillie par les gens du Prince & des Estats, ils emporterent quelques Forts des environs, & prindrent Eyndhoven, y matrasserent une Cornette de Cavallerie & trois Compagnies de gens de pied : Place qui ne tarda pas d'estre recouverte par les autres.

En Flandres les affaires ne s'y portoient pas mieux. Le Prince d'Espinoy y commandoit sous le Prince une petite armée, qui fut battuë par celle de Parme és environs de Dixmuyden. Espinoy fit plusieurs cources & ravages sur le Haynault, print Sainct Gileyn. Et les Parmesans defirent un Convoy parti de Tournay, pour Courtray, Gand & Anvers, & de nonante charrettes en prindrent septante. Le dessein du Prince estoit de divertir les forces Valonnes, pour favoriser le secours, que le Duc d'Anjou alloit jetter dans Cambray blocqué par le Duc de Parme, ce qui reüssit selon son desir. Ce nouveau Seigneur du Pays-bas y entra avec quatre mille Chevaux & dix mille hommes de pied, y fut reçeu comme Souverain du Chasteau, Protecteur de la liberté du Pays de Cambray ; & delà s'estant rendu maistre du Chasteau de Cambresis & de quelques autres places, il ne voulut suivre sa route pour passer en Flandres & y joindre les forces ja destinées à l'y recueillir, suivant le Conseil du Prince & des Estats : Manquement duquel il n'eut que trop d'occasion de se repentir. Son Armée composée la plus part de Volontaires, s'affoiblit par leur despart, si qu'il fut contraint de prendre la voye de Calais pour aller en Flandres, où il ne fit pas grand cas.

Despart de l'Archiduc Mathias.

Son arrivée dans le Pays, fut le despart de l'Archiduc Mathias, qui laissa quelque soupçon de correspondance secrette avec les Espaignols ; on ne le convoya pas pourtant avec moins d'honneurs & de recompenses. Le Prince & les Estats estoient attentifs à preparer la reception du Duc. Les Provinces ne pouvoient cognoistre deux Seigneurs en mesme temps. L'installation de cetuy-cy devoit forclorre le Roy d'Espaigne de toute Seigneurie és Pays-bas : Et pour y parvenir les Estats Generaux de toutes les Provinces solemnellement assemblés à la Haye en Hollande, se mirent eux-mesmes en liberté, declarerent le Roy descheu de la Souveraineté qu'il avoit sur eux & sur le Pays, rompirent ses seaux par tout, deschargerent pleinement tous les Officiers, Justiciers, Seigneurs particuliers, Vassaux, & habitans de toute condition du serment qu'ils luy avoient, en exigerent un nouveau envers les Estats, & firent inhibitions à toutes personnes de plus employer son nom, ses seaux, ses armes, à cause de la tyrannie par luy exercée sur le Pays.

L'Espaigne descheu de la Souveraineté du Pays-bas.

Les Estats en ceste declaration estoient fortifiés du pouvoir qui leur estoit donné par la teneur de leurs privileges & encor par l'exemple general de toutes les Nations qui se sont soustraites de la domination Tyrannique de leurs Roys & Seigneurs. Ceux des Romains envers Tarquin le superbe, des Atheniens envers Pisistrate, des Syracusains envers Denis le Ieune, des Macedoniens envers Amynthas, des Corinthiens envers Periander, des Orchomentiens envers Pisistrate, y sont formels pour authoriser telle procedure.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ainsi les Ætoliens dans l'extremité de la guerre qu'ils faisoient à Philippes Roy de Macedone declarerent Souverain Magistrat de leur Republique Attalus Roy d'Asie. *Tit. Liv. Dec. 3. lib. 7 cap. 30.*

Pays. Ils en firent publier un Placart authentique rapporté par leurs Historiens. Le Prince avoit-il sujet de pousser à la roüe contre le Roy d'Espaigne, aprés une si brutale Proscription? & que devoit-il, & que ne devoit-il pas au bien & au repos d'un peuple qui l'honnoroit tant, & lequel il aimoit si tendrement? les Estats de Hollande & Zéelande desirerent l'en recognoistre & le pourveurent du pouvoir souverain sur ces deux Provinces, sous le tiltre de Souverain Magistrat. Degré pour monter à celuy de Comte qu'ils luy defereront tantost.

Le Prince fait souverain Magistrat.

Parme prend Tournay.

On n'espargna en ceste deffence aucun des travaux mentionnés par Heliodorus au siege de Sienne. *Nemo quiescebat*, dit il, *lib. 9. Æthiopicor. sed & mulieres & pueri, perinde ac senes in opus incumbebant. Nullam enim sexus nec ætatis opem repudiat periculum de vita.*

Parme cependant comme un vigilant Capitaine, donne progrés à ses armes sur Tournay, qu'il investit; tandis que le Prince d'Espinoy Gouverneur se pourmene par la Flandres avec sa petite armée, pour y amuser les Valons qui tenoient la campaigne: & nonobstant la valeureuse resistance des Reformés, qui y firent merveilles en la deffence, animés par les genereuses remonstrances de la Princesse d'Espinoy & par l'exemple de son courage viril qui la portoit dans les plus grands dangers, & qui luy fit reçevoir une honnorable blessure à un bras, battit la ville, l'assaillit, livra plusieurs assauts, & bien qu'avec notable perte des siens, la contraignit de se rendre sous une honnorable composition. Le Prince essaya tous moyens humains pour y jetter du secours; mais estant trop foible de Cavallerie, impossible luy fut de forcer le Camp de Parme. Les promesses des François, par trop coustumiers de manquer à eux mesmes au besoin, avoient amusé le Prince & les assiegés en une vaine attente de renforcer de quelques bandes Françoises le secours qu'il preparoit: La fumée d'amour ou d'Estat, qui avoit porté le Duc d'Anjou outre Mer vers la Reyne Elizabeth, luy en avoit desrobé le souvenir.

Sedition à Oudenarde.

Ceste perte esbranla toute la Flandres. Oudenarde estoit la plus prochaine: Le Prince ne sçeut jamais induire ce peuple mutin & inconstant à accepter une garnison: leur Gouverneur mesmes leur estoit suspect, parce qu'il estoit creature du Prince; & tout cella pour l'opinion qu'ils avoient que le Prince y vouloit maintenir la paix de Religion, c'est à dire souffrir la Catholique contre laquelle ils avoient une estrange aversion. De là ils se jettent à la sedition & chassent tumultuairement tous les Ecclesiastiques. Cela ainsi artificieusement practiqué par les Agens d'Espaigne, pour de tant mieux affermir les villes & les Provinces Catholiques au parti de l'Espaignol, & pour luy en acquerir des nouvelles. Ce Gouverneur par l'advis du Prince y voulut introduire quelque Cavallerie, laquelle entrée à demy est repoussée, le Gouverneur assiegé dans le Chasteau, battu & chassé par ce peuple felon, qui le demolit & ruina. Parme leur presente secours & protection, laquelle refusée il ne tarda pas de les assieger avec heureux succés pour luy, comme nous verrons en suite.

L'Espaignol ne pouvoit mieux joüer son jeu qu'é semant la discorde entre les Religions & les Provinces, & en quoy pouvoit la fortune plus favoriser le Duc de Parme, que de luy donner à vaincre des gens divisés? Il pouvoit dire d'eux ce que dit Tacite des peuples Septentrionaux, *nihil fortuna jam præstare majus potest, quam hostium discordiam.* Tacit. de morib. Germanor. cap 33. *Adversæ res etiam bonos detrectant. Salust. in bell. Jugurth.*

Destresse du Prince.

Les deportemens des Flamens mettoient en une extreme peine le Prince: Il les voyoit enclins à leur perte & comme accourans à leur propre malheur. Les manquements de la Generalité, ne luy estoient pas moins sensibles: Il les leur avoit fait toucher au doigt, cognoistre les causes du mal & monstré les remedes: mais il voyoit des estranges negligences, des grandes desertions en leur fait, tandis qu'il se tuoit de peine & de corps & d'esprit pour les en delivrer. Il partit de Gand, se rendit à Anvers, pour y renouveller le Magistrat suyvant la coustume. Là en l'assemblée des Deputés des Estats, il requit *d'estre descharge de la Lieutenance Generale, laquelle estoit expirée par le deschargement de l'Archiduc*; Mais les Estats mesmes assemblés à Amsterdam, le requirent avec grande instance *d'accepter le Gouvernement avec le Conseil qui luy seroit adjoint, & luy promettent de pourvoir à tout ce qu'il jugera necessaire pour le bien general des Provinces.* C'estoient paroles de vent; non de fait: Il leur remonstre donc pour la descharge de son honneur & pour leur propre subsistance.

Qui tache à faire aviser les Estats à leurs manquements.

Que bien que l'ennemi eût esté maistre de la campaigne durant l'année, il n'avoit pas Par ces raisons.

1581. *pas fait des grands progrés à cause de la dispersion de ses forces, en Brabant, en Flandres, en Gueldres, en Frise, & pour la resistance de Cambray & de Tournay. Que Cambray l'avoit amusé un an entier, sans quoy Tournay auroit esté perdu il y a ja long temps, & l'ennemi bien avant dans la Flandres. Qu'il y avoit plus d'un an, qu'il avoit dit aux Deputés des Estats, que pour luy resister & pour prevenir le danger, il estoit necessaire d'appeller trois mille Chevaux estrangers & deux Regiments de gens de pied. Que Cambray aprés Dieu n'avoit esté conservé que par le Duc d'Anjou, n'ayant pas tenu à eux qu'elle ne se fut perduë. Que la ville de Tournay n'avoit pas esté secouruë par leur deffaut, pour n'avoir sur pied les forces qu'ils debvoient; que si cella eut esté ils se fussent joints au Duc & eussent chassé l'ennemi. Qu'il estoit à craindre que l'année prochaine, ils ne tombassent en des plus grandes difficultés par leur negligence à s'assembler, à resoudre, à arrester. Qu'ils ne vouloient pas considerer que la guerre touchoit à chacun en particulier, & à leur propre liberté au regard du corps & de l'ame; mais qu'il voyoit bien que chacun cerchoit son proffit particulier & non celuy du Public. Que cela apportoit de la difficulté aux contributions, sans lesquelles ni luy ni personne autre ne pouvoit demener la guerre; non qu'il eut jamais demandé aucun maniement des Finances. Qu'il estoit contraint de le leur dire, affin qu'ils y pourveussent. Qu'ils le devoient faire ensemblement. Qu'ils ne s'y estoient peu porter encor. Que chasque Province avoit son Conseil & chasque ville quasi sa Gendarmerie & sa Finance. Qu'on avoit bien establi un souverain Conseil; mais sans authorité. Et là où il n'y avoit point d'authorité comment y pourroit-il avoir regle en la discipline militaire, és Finances, en la Justice & en aucune autre chose? & quel est le pouvoir d'un Conseil qui n'a pas la disposition d'un sol, comme cela s'est veu en eux. Que c'estoit là le sommaire de leurs fautes, ausquelles ils continuoient. Qu'il leur avoit predit leur ruine infaillible, si Dieu ne leur faisoit la grace d'y remedier. Qu'il les prioit donc d'y adviser, & de le faire entendre au peuple, affin qu'on ne luy en imputat pas la faute. Que si de leur part ils vouloient amender ces manquements; Il n'espargneroit aucunement sa personne, ni aucune chose qui fut à son pouvoir pour les servir. Qu'ils estoient obligés d'y pencer d'autant plus serieusement que le dernier Gouvernement qu'ils avoient decerné, ne dureroit que pour l'année, aprés laquelle il n'y auroit plus rien à gouverner, s'ils n'y apportoient un meilleur ordre.*

Ce n'est pas la negligence ni la foiblesse qui soustiét les Estats. C'est avec des armes & de soldats qu'il faut combatre les ennemis. *Non enim ignavia, magna imperia contineri: virorum armorumque faciendum certamen,* disoit Tiridates dans Tacite Annal. 15. cap. 1. *Neque stipendia sine tributis.* Disoit Cerealis dans Tacite. Le Prince ne desiroit point de manier les Finances, & estoit bien aise que chaque ville eut son Administrateur, pourveu qu'ils allassent tous au bien de la generalité. Ainsi Niger ne voulut point que autre administrat le bié d'une ville ou d'une Province, qui ne fut natif de la Province. *Ælius Spartian, in Nigro, cap. 7.*

Mais à laver la teste d'un Asne on ne perd que le temps & la lessive. Ainsi ces cordiales remonstrances du Prince sont inutiles envers des esprits brutaux, qui ne pouvoient estre esmeus par le danger. Quelques Provinces firent semblant de l'escouter, les autres du tout insensibles à leur mal, ne tachoient qu'à gaigner temps jusques à l'arrivée du Duc d'Anjou. S^te^ Aldegonde & autres sont Deputés vers luy en Angleterre pour haster sa venuë. Le Prince suivi du Prince d'Espinoy & de la principale Noblesse du Pays, & les Estats mesmes se rendent en Zéelande pour l'y reçevoir; tandis que l'entreprinse de Hautepenne Gouverneur de Breda sur Bergues, & de quelques Capitaines du Prince sur Bourbourg, avorterent à la mutuele perte & dommage des entrepreneurs. La Frise d'un costé s'affermissoit par la fortification de plusieurs places du parti du Prince, & s'affoiblissoit de l'autre par revoltes.

1582. Le Duc d'Anjou nourrissoit bonne intelligence avec le Prince: car il avoit esté le principal Autheur de sa Promotion. Il avoit obtenu promesse de mariage avec la Reyne d'Angleterre; mais telement conditionnée envers la France, que la faction d'Espaigne authorisée du pouvoir de la Reyne Mere, la sçeut bien tost desnoüer. Leur entreveüe de trois mois en Angleterre se termina par des grandes & privées caresses d'honneur & de mutuelle affection. Ceste Princesse ne fut pas chiche de rendre à ce Prince tous les tesmoignages de bienveillance qu'elle se peut imaginer. Sa Cour en tressaillit de joye: Elle luy ouvrit sa bourse, l'accompaigna plusieurs lieües en personne, luy donna ses Navires pour le convoyer, & les plus grands

Seigneurs de sa Cour pour honnorer son passage és Pays-bas & pour le faire recommander de sa part envers le Prince, les Estats, & les Pays : mais il ne la toucha point que du bout des levres, & les bagues qu'ils se donnerent mutuellement, furent des seaux fragiles d'un futur & incertain mariage, qui ne s'accomplit point.

Et arrive à Flessingues.

Salüé par le Prince.

Reçeu solemnement par tout.

A Middelbourg.

Le Prince & le Prince d'Espinoy avoient esté deux fois en mer pour l'aller rencontrer; ils ne le peurent saluër qu'à la sortie de son Vaisseau quand il print terre à Flessingues. Le Prince luy embrassa la cuisse & luy tesmoigna un extreme contentement de son heureuse arrivée, luy offrit son service, ses biens, sa vie, comme au liberateur du pays; le Duc l'embrassa & luy respondit par un gracieux accueil accompaigné de courthoisie à la Françoise. Le tonnerre du Canon de Flessingues se fit oüir jusques à Calais. Chacun s'enclinoit à l'apparition de ce nouveau soleil comme certains peuples Orientaux, Middelbourg où le froid le contraignit d'aller à pied de Flessingues, tesmoigna sa magnificence en sa reception aux flambeaux, & en la sumptuosité de ses festins, à l'admiration du Duc & à l'estonnement des François & des Anglois; mais ils n'apperçevoient pas encor les nuages, que sa venuë fit eslever sur cest Orison Belgique, qui esclaterent bien tost en esclairs, en foudres, en tempestes.

Ceste sorte de salutation est entierement differente de l'ancienne. Les Romains pour leur plus grande reverence se prenoient le menton avec la main & baissoient la teste. dit Plin. liv. 11. chap. 46.

Au Fort de l'Illo.

A Anvers.

Où il est inauguré Duc.

Avec grã de joye.

Le Prince avec les Estats & la Noblesse du Pays, le conduisirent par l'Escault à Anvers sur cinquante Navires preparées à cest effect & il coucha dans le Fort de l'Illo pour donner encor ce peu de temps à Anvers de luy preparer son entrée. Il la fit le lendemain avec une magnificence nompareille: plus de vingt mille Bourgeois de ceste auguste Ville parurent en armes toutes brillantes, sur le Quay & sur le Rivage : Tous les Ordres de la Province & de la Ville le recuillirent avec chants de triomphe & cris d'esioüissance. Il reçeut les honneurs en une Chaire dorée, sur un riche Theatre dressé exprés. On y apporta le Chapeau & le Manteau Ducal tous deux de Velours cramoisi fourré d'hermines avec des grands rebras. Le Prince en qualité de premier Baron de Btabant l'en revestit, & comme il joignoit le bouton du devant du Manteau : *Il faut*, dit-il, *qu'il soit bien ferme de peur qu'on ne l'oste* (presage de sa perte prochaine) puis luy mit le Chapeau Ducal sur la teste avec les ceremonies requises, & sur ce poinct le Prince Dauphin d'Auvergne dit au Prince, *Mon frere enfonsés bien ce Chapeau de peur qu'il ne s'envolle*. Il presta & reçeut les sermens accoustumés. Les Herauts s'escrierent à haute voix, *Vive le Duc de Brabant*, suivis d'une multitude innombrable de tels cris qui fendirent les airs ; les trompettes sonnerent, on sema des pieces d'or & d'argent parmi le peuple en signe de resjoüissance : en somme rien ne fut oublié, de tout ce qui pouvoit tesmoigner le simbole des cœurs d'un peuple rempli d'aise & de contentement de l'arrivée de leur Seigneur. Le Prince print soing particulier de presenter les Deputés Catholiques & Reformés, qui furent reçeus du Duc, selon la grandeur & l'estime de celuy qui les presentoit.

En ces pieces il y avoit d'un costé l'effigie du Duc avec ses tiltres, & de l'autre une devise tirée de la vertu du Soleil, *Fovet & discutit*.

Interrompuë par un attentat sur la personne du Prince.

Mais ceste grande Feste fut interrompuë, par un grand trouble d'un horrible attentat proditoirement commis sur la personne de ce grand Prince : maudits fruicts de ceste maudite Proscription ! la fin & le succés furent maudits comme l'entreprinse & l'execution : l'Espaignol n'en rapporta que blasme & reproche, le meurtrier y trouva un infame supplice, & Dieu conserva miraculeusement ou plustost redonna la vie à nostre excellent Prince.

Premier autheur d'iceluy.

Jean de Anastro Marchand Biscayen appauvri par grandes & notables pertes, sur le point de prendre le bonnet verd, à demy desesperé de se voir reduit à une honteuse pauvreté, donne lieu à son avarice, & delà à la cupidité de reparer ses pertes à droit ou à tort. Son cœur malin preoccupé des pensées de l'enfer, & de cest insatiable desir d'en avoir, ne pensoit qu'à sacrifier à Memnon pour cumuler des richesses.

Præcipuum malorum paupertatë credebat Asinius Marcellus. dit Tacit. Annal. 14. cap. 40.

Un Jean

82. Vn Jean de Isoncha natif de Victoria Espaignol comme luy, courratier de ceste salle marchandise, sçachant sa condition & le cognoissant marqué au coing d'un homme perdu, à tout faire pour assouvir son effrenée passion, luy taste le poux, pour luy mettre au cœur le cœur d'entreprendre sur la vie du Prince; luy en escript en termes pressans, l'exhorte de rendre ce service *à el Rey* & à sa Religion, & de se procurer une grande recompence à soy-mesme. Le Marchand se laisse emporter à ses diaboliques persuasions, ils vienent en marché. *Et combien me donnerés vous*, dit ce traistre Judas, *& je le tueray ou je le feray tuer.* Le prix de la vie du Prince est mis à huictante mille Ducats & une Commenderie en Espaigne, & pour asseurance une promesse sous la signature du Roy. Ainsi donc alteré de sang, il s'en revient chés soy meditant dans son ame occupée du malin, des pensées malignes pour l'exploiter. Le nés luy seigna: il descouvre son abominable dessein à deux serviteurs de sa banque *Anthoine de Venero* & *Jean Jauregni:* se plaint à eux de ses pertes, exaggere ses malheurs, les exhorte, les persuade de tuer le Prince mis sous le ban Royal, advoüant qu'il n'avoit pas le cœur de l'entreprendre luy-mesme: leur propose pour loyer en ce monde, une grande recompence, un los eternel, richesses; & en l'autre, la vie eternelle: adoucit le danger de l'entreprinse: leur represente que la mort du Prince seroit reçeuë avec joye d'un chacun, que Anvers y acquiesceroit, pour joüir du benefice de la paix de Religion qui luy seroit offerte en mesme temps. Le premier s'en excusa, l'autre *Jean Jauregni*, jeune homme de vingt & trois ans, foible de sens, mais susceptible de mauvaises impressions, s'y laissa emporter, livré par le tentateur à la rage infernale de ce Demon.

Comme si la Religion debvoit estre le sauf-conduit de tous crimes. *Scelus neminem exsolvit Religione.* Tit. Liv. Dec. 1. lib. 2. cap. 32.

Pavor conscientiam arguit. dit *Tacit. hist. lib. 3. cap.* 10.

Il se rendit à Anvers, eut accés à la Cour du Prince à la faveur de la langue Flamende qui luy estoit familiere; il espie l'occasion, mesure son temps, taste & tache par tous moyens d'executer son damnable dessein, & finalement se resoult de le tuer d'un coup de Pistole. Mais il faloit colorer cest assassinat du pretexte de pieté: *car Dieu a en abomination le sang, & maudit les mains meurtrieres.* Il s'en ouvre à un Moyne Anthoine Timmerman, se confesse à luy, en reçoit absolution comme d'une genereuse entreprinse, qui tendoit à l'advancement de la gloire de Dieu, de la foy Catholique, du service du Roy; l'encourage par ses remonstrances, luy administre le Sacrement, comme un compulsoire à son cruel & detestable Parricide: telle estoit la Theologie desguisée & contrefaite de ce Moyne enragé. Ainsi les Magiciens & les Sorciers employent les plus excellens textes de l'Escriture, pour donner credit à leurs charmes & à leurs enchantemens. Ainsi Judas prenant le pain du Seigneur fut occupé de l'esptit malin.

C'est le bois qui nourrit la meschanceté que la recompence. *Malitia premiis exercetur.* Saluft. in fragment.

Le Marchand Anastro principal directeur de la trahison, estoit en peine du succés, & luy tardoit d'en avoir la nouvelle; il se rend à Calais pour l'apprendre. Le Dimanche dixhuictiesme de Mars venu, Jauregni du tout abandonné de l'esprit de Dieu, resollu d'executer son enragé attentat, s'en va derechef à confesse, oyt Messe, reçoit encor le Sacrement, puis ayant beu un trait de malvoisie, armé de sa Pistole sous son manteau, accompagné tousjours du Moine, se rend au Chasteau d'Anvers logis du Prince, qui estoit à table disnant en la grande salle, & avec luy les Comtes de Hohenloo, de maval, ses enfans, ses nepveus & plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes; tandis que ce garnement se promenoit dans la Cour attendant l'opportunité de faire son coup.

A l'issuë de table, le Prince voulut passer à sa chambre, & s'arreste pour monstrer en passant au Comte de Laval les cruautés exercées par les Espaignols au Pays-bas, depeintes dans la Tapisserie. L'Assassin petit de stature, se jette parmi la presse, prend son temps, tire sa Pistole chargée d'une balle, en assene le Prince d'un coup qui porta au dessous de l'oreille droite, & traversant le Palais au dessous de la machoire haute sortit par la joüe gauche.

La

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

La ſoudaineté du coup en deſroba d'abord le ſentiment au Prince, qui creut comme il a advoüé depuis, que quelque partie de la maiſon eut croulé. Le mal ſe fit bientoſt ſentir : il fut accueilli de telle foibleſſe qu'il fut tombé de ſon haut, ſi on ne l'eut ſouſtenu.

Clemence vrayement Chreſtienne & à preferer à toutes celles des Princes de l'antiquité. Pluſieurs ont bien pardonné cõme Auguſte & autres, à ceux qui avoient attenté ſur leur vie; mais non jamais à ceux qui avoiẽt eu de leur ſang.

L'Aſſaſſin eſt tué ſur le champ.

Les Seigneurs & Gentilshommes qui ſe trouverent autour de luy tranſportés d'un juſte reſſentiment deſchargent trois ou quatre coups ſur ceſt enragé, les Hallebardiers du Prince l'environnent & l'achevent. Ce bon Prince revient à ſoy, *Et ne le tués pas*, dit-il, *je luy pardonne ma mort*: Puis jettant les yeux ſur quelques Seigneurs François qui eſtoient là, il leur dit, *Son Alteſſe perd aujourd'huy un fidelle Serviteur*. On le conduit à ſa chambre ſouſtenu par les adſiſtans; car la violence du coup n'euſt pas le pouvoir de le faire tomber.

Avec regret du Prince.

Toute la ville en rumeur pour ce coup.

Le bruit de ceſt attentat, mit toute la ville en rumeur, chacun courut aux armes, la Bourgeoiſie ſe rangea ſous ſes enſeignes & à ſes quartiers, on tendit les chaines nul ne pouvoit aller ne çà ne là que les Capitaines & gens de commandement. Ceſte mauvaiſe nouvelle portée au Duc logé dans le Cloiſtre Sainct Michel, le troubla extremement avec toute ſa Cour. C'eſtoit le jour de ſa naiſſance & il en vouloit ſolemniſer la feſte par un banquet & un Tournoy qu'il avoit fait preparer; mais ſa joye fut convertie en triſteſſe, & peu s'en falut que le peuple ne ſe ruat ſur la Nation Françoiſe ſuſpectée d'y avoir trempé. Le Duc a confeſſé depuis en avoir eu une extreme peur, *& que de ſa vie il ne fut plus devot*: Il envoya prier le Prince de le prendre en ſa protection, qui dans ſa foibleſſe en eſcrivit aux Colonels de la garde le mieux qu'il peut.

C'eſt une couſtume familiere aux Princes que de celebrer par quelques divertiſſements ſinguliers le jour de leur naiſſance. On remarque que tous les anciẽs Empereurs Romains en ont ainſi fait, les uns par des Jeux publics, les autres par des banquets ſolemnels, les autres par des largeſſes au peuple, tous en quelque façon.

Le Duc en grande peine.

Le Prince le plaint.

Ce debonnaire Prince dans les doleurs extremes de ſa playe & l'eminent peril de ſa vie, avoit plus de regret du Duc que de ſoy-meſme, il le pleignoit pour les grandes difficultés qu'il avoit encores à paſſer, & croyant qu'à ce coup Dieu ſe vouloit ſervir de luy, il ne ceſſoit d'exhorter les tous adſiſtans, à paix, à obeiſſance, à fidelité envers leur nouveau Seigneur, leur declarant, *qu'ils ne pouvoient avoir choiſi un Prince plus debonnaire, ny plus propre à les proteger*.

On recerche les autheurs de l'attentat.

Deſja la deffience s'eſpendoit par tout, chacun ſoupçonnoit ſon compaignon : on ne doubtoit point de celuy qui avoit commis le crime; mais il ne ſe importoit d'en cognoiſtre les inſtigateurs. En ces grands accidens, il ne ſe faut pas arreſter à celuy qui fait le mal, mais il faut aller à la cauſe mouvante. Le Comte de Hohenloo diſpoſa incontinent des gardes à toutes les portes de la maiſon, pour tacher d'en apprendre quelque choſe. Le Prince Maurice digne fils de ceſt incomparable Pere, tout jeune qu'il eſtoit eut la prudence dans un ſi grand trouble de faire foüiller le corps de ce Boucher, on le trouva encor ſaiſi de la Piſtole, de quelques lettres, d'un Catechiſme des Jeſuites, de tablettes remplies de vœux, de prieres, & de choſes ſemblables, le tout en langue Eſpaignole : preſomption violente qui chargea ceſte Nation & deſchargea la Françoiſe, laquelle n'eſtoit gueres moins ſuſpectée de ce fait que l'autre, pour la fraiſche memoire des Nopces de Paris.

Nõ diu latent ſcelera. Flor. de geſt. Roman. lib. 3. cap. 1.

Et la preſomption eſt contre les Eſpagnols.

Par les eſcripts qu'on trouve ſur le meurtrier.

Ces eſcripts contenoient les moyens qu'il auroit à tenir pour conſerver ſa vie, aprés avoir executé ſon abominable forfait. Il y avoit des formulaires de pluſieurs prieres à Dieu, aux Anges, aux Saincts. Une entre autres à l'Ange Gabriel, par laquelle il le prioit d'eſtre ſon moyeneur envers Jeſus-Chriſt & la Vierge Marie, affin qu'il peut bien accomplir ſon deſſeing, & qu'il ne fut pas tué ſubitement. Prieres non conçeuës au langage de Canaam, mais ſuggerées par l'eſprit de Pithon, par les anges de Satan, par le Diable, meurtrier dés le commencement; procedantes de ceſte Theologie menſongere, ſortie du puys de l'abiſme, qui permet impunement aux meſchans de tremper leurs parricides mains dans les ſacrés flancs des Roys & des Princes. On trouva ces maudits & ſuperſticieux eſcripts tous remplis de

Forcenerie eſtrange de vouloir faire complice de ſon deteſtable forfait le Dieu de paix qui a en abomination les mains meurtrieres & qui eſpandent le ſang.

vœux

vœux qu'il avoit faits à divers Images de nostre Dame en Espaigne, de leur donner des presens, des robes, des couronnes s'il en eschapoit: fumées d'un cerveau estropié, qu'on avoit ainsi artificieusement gaigné sous un faux masque de devotion: comme s'il ne luy eut falu autre chose pour meriter le Paradis; & qu'en vertu de ses prieres il eut peu eschaper la punition de son forfait, ou estre rendu invisible comme on luy avoit imaginé.

On traina le meurtrier en plain marché affin qu'il fut veu, regardé, cognu & maudit de tout le peuple; son infame corps bien que insensible, exposé a la vengeance publique, fut separé en quatre quartiers par le bourreau, & Venero autre serviteur de ce marchand Banquier, & le Moyne confesseur prevenus & declarés complices de cest execrable parricide aprés en avoir confessé les circonstances, publiquement estranglés sur un eschaffaud, puis escartelés sur les boulevards du Chasteau d'Anvers avec l'assassin. Là ils demeurerent jusques au temps que le Prince de Parme s'en rendit maistre: lors les Jesuites les recueillirent solemnellement & les garderent comme saintes reliques, par une impudence propre à leur secte.

Le public a interest que tels assasins des Princes soient punis par une execrable mort. Les Romains poursuivirent à cor & à cri, le meurtrier du Roy Eumenes & ne cesserent qu'ils ne l'eussent fait mourir. *Tit. Liv. Dec.5.lib.5.cap.5.*

La playe du Prince parut au commencement guerissable & elle le fut finalement. Le coup luy fut tiré de si prés que ses cheveux en brullerent, & la chaleur du feu fut si favorable qu'elle arresta le sang des veines comme si on les eut cauterisées exprés; tout cela adressé par une speciale providence du ciel. Mais quinze jours aprés, les veines se dilaterent l'escarre en estant tombée, & il y perdit douze livres de sang, outre deux livres qu'on luy fit tirer des bras pour faire revulsion. Tout autre remede trouvé inutile, gens furent ordonnés exprés à tour de roole par les Medecins, pour tenir jour & nuict le pouce contre les veines, affin d'arrester ce sang. La Comtesse de Suwartsenbourg sa seur tres sage & vertueuse Dame, est remarquée pour luy avoir rendu tous les services, que le debuoir de la proximité & le merite d'un si bon frere l'obligeoit. Dieu luy redonna guerison contre l'opinion commune, à la joye & consolation de tous ses peuples.

Icy parut l'affection de celuy d'Anvers envers ce debonnaire Prince. Quatre jours aprés ce detestable coup toute la ville print le sac & la cendre, humiliée devant Dieu en jeunes, en prieres, en oraisons; les Eglises Françoises & flamendes retentirent en pleurs & en gemissements pour sa guerison: Les larmes de contrition & de repentence y furent espanduës abondamment, & ceste action fut celebrée avec tel zéele & devotion, l'affluance & l'attention y fut si grande que dés le matin jusques au soir, on demeura dans les Eglises. Dieu entendit la voix de ce pauvre & desolé peuple, *Car les yeux de l'eternel sont sur les justes, & ses oreilles sont attentives à leur cri; il est prochain de ceux qui ont le cœur rompu & delivre ceux qui ont l'esprit brisé.* Il redonna miraculeusement la santé à ce bon Prince, lequel amateur de la maison de son Dieu, se rendit au temple le second de May suivant, pour luy offrir le bouveau de ses levres en action de graces solemnelles: & lors mesmes le peuple reitera le jeusne en cantiques & loüanges, & en recognoissance de ceste memorable delivrance.

Ces grands accidens qui sont capables d'esbranler les Estats les plus fermes & les plus asseurés, altererent la santé de la Princesse & l'atterrerent peu de jours aprés la convalescence de son cher mary le 5. de May 1582. par une mort tres Chrestienne & devote: elle fut ensevelie à Anvers dans la grande Eglise Nostre Dame, & ses obseques celebrées fort magnifiquement: l'apprehention qu'elle eut de voir la fin des jours de son mary avança les siens, par une fiebvre chaude qui la surprint aprés s'estre accouchée: & le regret de sa mort,

L'histoire remarque plusieurs effects estranges & de la peur & de la fiebvre. Constantius fut si effrayé pour avoir veu un homme mort à ses costés qu'il en print une fiebvre chaude & en mourut. Comme dit *Marcel. hist. lib.21.cap.29.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

fa mort cuida faire mourir le Prince qui l'aymoit tendrement; tout le Pays en tesmoigna un dueil public.

Fama in majus omnia vulgat, dit Tacit.

Les nouvelles de la blessure du Prince furent reçeuës par tout comme si elles eussent esté celles de sa mort. Tous les gens de bien, tous ses amis, la deplorerent & en detesterent les autheurs. Tous les Roys & les Princes Chrestiens & Payens en furent touchés, horsmis celuy d'Espaigne qui fut bien estonné de le voir remonter de la fosse & en estat de contrecarrer ses desseings. La joye que tous les autres reçeurent de sa convalescence, ne fut moindre que la tristesse qu'ils avoient conçeuë de sa mort.

Qui est divulguée par tout avec regret.

Le Parmesan l'un des instigateurs de ce parricide, s'en imagina guain de cause, & n'en eut pas moins prins. Il despeche incontinent des lettres pathetiques à l'Italienne par toutes les villes du Pays, pour les desmouvoir ou esbranler de leur assiete, à Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Bruges & à Ypre. Les exhorte à reconciliation avec leur Roy, & à ne plus faire barriere ny protection du Prince d'Orange, qui n'estoit plus, *raclé donc desormais de la terre des vivans, & qui ne debvoit plus estre compté qu'entre les morts*: mais *celuy qui a l'Empire de la vie & de la mort*, en avoit autrement ordonné pour ce coup.

Mais le Prince de Parme s'en resjouit.

Persuasions non moins trompeuses à ceux qui s'y laisserent porter que celles de Sendilo à l'Empereur Gallus, duquel Sendilo il est dit qu'il estoit *persuasionis opifex callidissimus*. Amm. Marcel. in Constant. & Gal. cap. 36.

Ce scelerat Anastro marchand Banquier de l'Enfer, compulsoire de cest infame parricide, s'en veut mesler avec pareille audace; & relleve avec impudence ceste action Diabolique, comme pour s'en donner une grande gloire, convie ses amis à embrasser le service d'Espaigne: mais ils se virent bien loing de compte. L'amour que les peuples avoient pour ce grand Prince, & l'horreur contre les autheurs d'un si execrable attentat, leur fit detester toutes ces trompeuses recerches. Dieu garda la vie du Prince, rendit confus ses ennemis, & ce traistre poltron honteux de la sienne propre, tellement mocqué, honni, mesprisé de chacun, qu'il fut contraint de cercher quartier ailleurs, rejetté comme le plus lache meurtrier de tous les hommes.

Et le Meschant autheur s'en glorifie.

Ce malheureux coup avoit estourdi presque tout le Pays: l'entreprinse formée par ceux du parti contre Namur avorta, le siege d'Oudenaerde en Flandres commencé par le Duc de Parme reüssit selon son desir, par le defaut des habitans qui s'estoient rendus obstinés & reveches à accepter la garnison que le Prince leur avoit offerte; le Duc d'Anjou fit surprendre Alost, plusieurs autres prinses, reprinses, combats, & escarmouches entre les deux partis. La surprinse de Liere par les gens de Parme, baigna les ruës en sang, les Cloistres, les Hospitaux, par la mort de plus de deux cents femmes ou enfans, outre celle des hommes, estonna Anvers, & convia ses habitans de penser à leur propre seureté. Le Duc d'Anjou rompit le quartier à ses ennemis, pour des desordres extraordinaires qu'ils avoient commis.

Les Estats y perdent.

L'exemple de ceste ville verifia l'oracle d'Agrippa, *Senatus & populus discordia pereunt, concordia valent*. Aurel. Victor. in Menen. Agrip.

La Flandres estoit muguetée par le Prince de Parme, il la faloit rasseurer. Le Duc d'Anjou s'y rend accompaigné du Prince, du Prince d'Espinoy & de la Noblesse du Pays. Ils prindrent le chemin d'Anvers à Flessingues, & delà à l'Escluse, & à Bruges où le Duc fit son entrée comme Comte de Flandres. Là on descouvrit une trahison brassée par Nicolas Salcedo Espaignol, François Baza Italien, & Nicolas Hugot Walon, sur les personnes du Duc & du Prince par les artifices de l'Espaignol à la suggestion de Parme; ce qui ne se verifia que trop par leurs propres confessions & par les procedures prinses contre eux.

La Flandres est rasseurée par la presence du Duc & du Prince.

Intelligentia prudens utique fuerit restitutionis in meliorem statum causa. Stob. de prudent. serm. 3.

Nemo est extra periculum malitiæ. Sen. Epist. 75.

Salcedo principal directeur de la trahison prevenu de fausse monnoye, s'estoit eschappé du gibet par le bris des prisons de Roüen où il estoit detenu, s'estoit retiré en son pays & de là en Lorraine, puis entré dans le service du Duc lors qu'il entra dans Cambray, le suivit à Anvers sous pretexte de poursuivre quelque employ dans la guerre. Cetuy-cy vivoit en grande privauté

Attentat contre eux.

avec

avec l'Admoral d'Egmont prisonnier de guerre aimé du Prince en memoire de son pere & de sa mere. Le Prince voulut sçavoir de l'Admoral la cause de leur familiarité. Il luy dit qu'elle venoit de l'alchimie. Le Prince repart, *qu'il le doubtoit de quelque plus mauvais desseing*, *le prie toutefois de ne luy en rien dire*; Mais l'Admoral ne laisse de s'ouvrir à Salcedo, & de luy declarer *que le Prince l'ombrageoit*. Salcedo se jette à la suite du Duc & du Prince allans à Bruges. On se saisit de luy sur quelques indices : Il est emmené prés du Duc, qui le voulut examiner luy-mesme. Baza l'un des autres complices qui ne sçavoit pas qu'on eut arresté Salcedo, le cerche, demande de ses nouvelles à quelqu'un ; on le fait aussi prisonnier. Hugot le troisiesme conspirateur eschape. Salcedo & Baza enquis pressés de leur conscience confessent *qu'ils avoient conspiré ensemble par ordre & commandement exprés du Prince de Parme*, *de faire perdre la vie au Duc d'Anjou & au Prince d'Orange*, *ou sur mer*, *ou à table*, *ou par poison*, *ou autrement*. Baza se tua soy-mesme d'un coup de cousteau; mais il ne fut pas moins trainé mort au gibet & escartelé par les mains d'un Bourreau, un escriteau rellevé sur iceluy contenant la cause de sa mort *pour avoir entreprins de tuer le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange*, *par charge & commandement exprés du Prince de Parme*. Le Roy de France & la Reyne sa Mere demanderent Salcedo, qui fut donné au juste ressentiment d'une mere & d'un frere irrités d'un si horrible attentat. Il leur confessa tout & d'avoir receu du Roy d'Espaigne quatre mille Ducats à bon compte. Si bien que par Arrest du Parlement de Paris, il fut condamné à estre tiré vif à quatre chevaux, & l'execution en fut faite en presence du Roy, de sa Mere, & de toute la Cour. Ainsi Dieu garentit les vies de ces deux Princes, de la rage de ces trois Demons infernaux. L'Admoral d'Egmont arresté prisonnier, confessa qu'il avoit rapporté à Salcedo l'advertissement du Prince ; mais aprés une longue prison il fut innocenté.

Mente precellens vates erit plurimarum rerum. Menand. in Theophor.

Nullus testis adeo formidabilis, neq; accusator tam vehemens, quàm omnium mentibus insidens conscientia. Senec. Epist. 97.

Pœnas improbi morte putantur evadere. Isocrat. in orat. de pace.

De Bruges le Prince accompaigne le Duc à Gand qui y fait son entrée, reçeu des quatre Membres de la Flandres avec une magnificence incroyable, puis revestu de l'habit de Comte en presence du Prince & de tous les Seigneurs de la Cour ; il jura les libertés du Pays & reçeut les ferments de fidelité.

Le Duc de Parme qui ne dormoit pas, vint esveiller les troupes du Duc qui firent une tres-belle rettaite depuis Duynkercke jusques à Gand, tousiours poursuivies par l'armée ennemie beaucoup plus forte : mais parvenus en veuë de la ville de Gand, le Duc & le Prince se rendirent aux ramparts d'où ils firent joüer le Canon si à propos sur l'ennemi, qu'il l'endommagea beaucoup, & pour mettre à couvert le Pays de Waes de l'invasion, ils y firent filer leur Cavallerie à travers la ville. Le Parmesan voyant leur Infanterie descouverte fit faire une rude charge dessus reçeuë avec perte des siens. Delà le Duc & le Prince se rendent à Dermonde ; le Duc y fait son entrée, puis s'achemine à Anvers ayant tousiours le Prince avec soy.

Optimi Ducis officium existimandum est ; posse non solum vincendi, verumetiam cedendi tempora perspicere : Polybius. Hist. lib. 1.

On joüoit aussi des cousteaux en Frise. Verdugo devenu Gouverneur pour l'Espaignol par la mort de Rennebergh y estoit contrecarré par les Comte Guillaume de Nassau fils ayné du Comte Jean & par le Comte de Hohenloo. Il avoit assiegé & reduit à l'estroict Lochum en la Comté de Zutphen : ce nonobstant le Comte Guillaume le ravitaille de plusieurs chariots de vivres & de munitions, puis se retire. Verdugo continuë le siege avec opiniastreté, matte les assiegés par le bloccus de vingt Forts qu'il fait construire, dixsept tout autour de la ville & trois sur la croupe d'une montaigne prochaine pour s'y retirer à sauveté en cas de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

besoing. Nos Comtes piqués au jeu, resolvent de chasser cest ennemi, pour delivrer la place: Ils s'avancent avec mille Chevaux, deux mille hommes de pied & deux demy canons, l'attaquent si vivement par escarmouches, qu'ils le contraignent de prendre retraite en sa montaigne. Icy (dit l'histoire) la valeur du Colonel d'Alleyn Gentilhomme Provençal, François de nation & habille homme se signala: *Car ayant assailli avec son Regiment l'un des principaux Forts de l'ennemi, au bas de la montagne; ceux de la ville firent une sortie, & gaignerent le Fort prés de la Porte du Moulin; là où septante ou quatrevingts des ennemis furent tués*, le Pont qui estoit sur la Riviere refait, ceste ville ravitaillée au double, & la nuict suivante deux autres Forts surprins & forcés: Mais en eschange la Cavallerie du Duc d'Anjou s'estant voulüe engager trop avant, fut repoussée & battüe avec perte de quelques Capitaines & soldats; ce nonobstant la ville fut secourüe; les trois fils du Comte de Bergues avec beaucoup de Noblesse Gueldroise y entrerent; d'Alleyn fit retraite avec les troupes Françoises: Et Verdugo renforcé de nouveau vint reprendre sa poste & ses Forts avec plus d'animosité que devant. Hohenlo s'avâça sur luy avec renfort d'hommes & de chevaux qu'il tira d'Anvers, fit d'abord quitter la partie à Mansfeld qui estoit accouru pour soustenir son ennemi, & à la faveur d'un Fort qu'il fit construire entre deux Forts de l'ennemi, & d'un pont sur l'eau couvert d'un autre Fort, par où il communiquoit avec la ville; il en tira les bouches inutiles, la pourveut suffisamment; l'ennemi se retira, abandonna tous ses Forts, & la Place fut delivrée.

1582.

Secours

& ravitaillé.

Reassiegé.

Et du tout delaissé.

Le Prince pourveut aprés d'Alleyn du Gouvernement d'Orange, mais il fut prevenu par la mort.

En Gueldres les Chasteaux de Keppel & de Bronckhorst furent prins, & plusieurs autres desseings y avorterent.

Conquestes du Duc en Gueldres.

En Brabant les Chasteaux de Gaesbeke, de Toulouse, d'Ecchoven, de Rost, & Duffele, aprés quelques legeres resistences recognurent aussi le Duc, qui n'agissoit dans la guerre que par la sage conduite & direction de nostre Prince.

En Brabant.

Ces exploits, & les nouveaux armements qui se preparoient en France pour le soustien du Duc en sa nouvelle dignité, obligent aussi l'Espaignol de fortifier le Parmesan de nouvelles forces, Italiennes, Allemandes, Espaignoles, Walonnes: il fait faire monstre à son Armée, comptant cinquante six mille hommes de pied, & prés de quatre mille chevaux, triés & choisis à l'eslite d'entre toutes ces Nations: Mais aprés avoir gaigné Chasteau-Cambresis, l'Ecluse, quelques autres bicoques és environs de Cambray, & en Flandres Ninove, Liedekercke, & Gaesbeke, fait peur de loing à Bruxelles; il fut contraint de rompre son camp, tant par defaut de vivres que par l'incommodité des eaux qui s'espendoient par tout, les diques ayant esté percées & les escluses ouvertes: Si qu'on ne voyoit par tout que soldats malades, gemissans, languissans.

Armée d'Espagne au contraire.

Rompue de maladies.

Quis tam fortis est? quis tam robustus? ut adversus famem & frigus pugnando bellum gerere possit. Xenophon Cyrop. lib. 6.

Steenwijck qui avoit tant cousté de garder au Prince & aux Estats aprés avoir soustenu un si memorable siege avec notable perte de l'ennemi, fut maintenant escaladé & emporté par Verdugo avec grande facillité par l'absence de la plus grande partie de la garnison accourüe ailleurs pour une vaine entreprinse. Hohenloo essaya d'en tirer raison par la prinse de Meghen & de quelques autres places en Brabant.

Perte de Steenwijck pour le Duc.

1583.

Alors le Duc d'Anjou recueillit des nouvelles forces de France sous la conduite du Prince Dauphin fils du Duc de Montpensier, du Mareschal de Biron, & de plusieurs autres Seigneurs suivis de beaucoup de Noblesse Françoise, qui se rendirent par la coste de Calais & de Flandres és environs d'Anvers. Tout cela joint avec ses autres forces on essaya de faire quelque chose. Eyndhoven, Hellemond & Horst en Brabant furent prins emportés & tenus comme bloccus à l'entour de Boisleduc, qui commença de branler à ces efforts des armes Françoises, & de mediter sa repatriation avec le Duc.

Auquel arrivent nouvelles forces de France.

Qui bloquent Boisleduc.

Mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Mais rien que la force ne le pouvoit maintenir en son nouvel acquet, & il ne se pouvoit fortifier que par la guerre, contre un si puissant ennemi que l'Espaignol, ny entretenir le feu de la guerre qu'en y subrogeant tousiours de nouveau bois, pour la faire flamber. Et comment la nourrir sans gens & argent? A l'ordinaire de nostre Nation: Confessons icy ingenuement nostre humeur: gare la premiere pointe du François: car il n'y a rien qui n'y face jour, ny force humaine qui ne cede au premier choc de sa vaillance; mais que le temps le rallentisse tant soit peu, on le prendra avec la main comme des mouches: Ainsi la France a fait souvent des grandes levées de boucliers, comme pour envahir tout le reste de la Chrestienté, & prendre revanche de ceux qui luy detienent injustement le sien; mais en un tourne main ceste masle-vigueur, a esté ramolie, sa boüillante collere s'est convertie en un flegme de glace, & aprés avoir conçeu des grandes montaignes elle n'a enfanté le plus souvent que des chetifs souris; si que manquant au point principal des bons Politiques, qui est de bien prendre son temps & de proffiter l'occasion, elle ne l'a pas seulement negligée, mais reffusée, contredite, contrecarrée, & comme tournant son poignard dans ses propres entrailles; elle a percé les flancs des vrais nourriciers de sa gloire, qui ne portoient leurs pensées & leurs actions qu'à l'eslevation de sa grandeur, & à l'establissement de sa puissance, par dessus toute autre.

Galli primo impetu feroces; dit Tite Live. Dec. 1. lib. 10. cap. 28. & peu aprés, *Gallorum quidem corpora intolerantissima laboris atque æstus fuere, primaque eorum prælia plus quam virorum, postrema minus quàm fœminarum esse*; dit-il.

Le Prince avoit esté le principal autheur & moteur de la venuë du Duc, & si ses bonnes intentions eussent esté secondées du François, jamais Prince n'avoit mieux servi la France que le nostre en ce point tant important, qui luy eut peu acquerir le tiltre de restaurateur du Royaume, comme il avoit desja acquis ceux de liberateur de sa patrie, fleau de la tyrannie Espaignole. Mais comme si le Diable se fut meslé de la partie, ou plustost les François Espaignolisés changés en Diables pour troubler l'advancement d'une si grande œuvre, ils portent des ombrages dans l'esprit du Roy contre son frere, luy font retirer la main de son secours au besoing, & sous pretexte de jetter le Duc & les Estats dans telles extremités, que n'ayans moyens de subsister de leurs seules forces, ils fussent contraints de sousmettre leur pays à la domination Françoise & l'annexer à sa Couronne, sous telles conditions qu'il luy plairroit, ils fortifient le parti d'Espaigne, affoiblissent le nouveau Duc, & le desnuent des forces qu'il attendoit raisonnablement, aprés tant de promesses solemneles.

Une chaleur de jeunesse est ruineuse le plus souvent à elle-mesme. Tite Live le remarque par l'exemple de Hiostus qui par une chaleur de foye ruina les affaires de son pere en Sardaigne. *Decad. 3. lib. 3. cap. 40.*

Ce desnaturé conseil met le Duc en caprice, qui le porte à un pire & d'une extremité le precipite en une plus grande qui acheva de le gaster, ruina du tout les affaires des François és Pays-bas, restaura celles d'Espaigne, & si la franchise & la probité de nostre Prince qui avoit tout contribué à leur venuë, n'eut esté cognuë par les sages, il y en eut eu assés pour l'envelopper dans une mesme ruine: sa sincerité, sa creance, sa prudence, furent les ponts qui le firent passer sur le ventre de ses ennemis.

Mala est hominibus juventus, & in juventute si quis non observet justitiam, multo deterior est. Euripid. in Andromach.

Consilia senum sunt vires juvenum: quorum alterum sine altero parum potest. Thucidid.

Ainsi donc ce jeune Duc, jeune d'ans, jeune d'experience, jeune en conseil, jeune en conduite, prend advis & conseil de jeunes gens comme luy; dixsept jeunes Seigneurs de sa Cour à teste verte, à menton net de poil, defroqués d'entendement, furent les seuls conseillers de ceste vrayement fole & insencée entreprinse. Il ne consulta pas la prudence de nostre Prince ni des autres vieux & experimentés Seigneurs de sa Cour, chenus & blanchis dans la sagesse; aussi le repentir fut le loyer de sa temerité, & le regret le precipice qui le coucha dans le cercueil.

Les esprits des jeunes se forment facilement à toutes sortes de conseils & de volontés. Il n'y a pas grand peine de les induire à quoy que ce soit, dit *Cæsar de bell. Gall. lib. 7.*

Dans ceste resollution, il entreprend de se rendre maistre absolu des principales villes du pays: ses motifs principaux estoient, d'affermir sa domination sur ses peuples, establir sa reputation envers les estrangers qui parioient leur revolte, ou pour ne se voir si puissamment soustenus de luy qu'ils s'estoient promis, ou pour la haine naturelle qu'ils portoient aux François, ou pour

pour autres mescontentements qu'ils pourroient concepvoir : adjoutés y l'humeur changeante & volage d'un peuple & tel que cetuy-cy, divisé en factions, en religions ; & pour dernier coup d'esperon l'affront que la commune d'Anvers fit au Duc de l'avoir comme assiegé dans sa maison, lors que le Prince fut blessé, & de l'avoir suspecté de l'aggression. Il ne pouvoit non plus supporter la creance & l'authorité du Prince & des Estats : Il avoit à cœur les lettres declaratoires qu'il luy avoit falu donner au Prince, de luy laisser & aux siens les Provinces de Hollande & de Zéelande, comme pour un contrepoids à sa grandeur, lesquelles il n'avoit peu retirer de ses mains. Ses mignons vouloient gouverner à tour de bras dans ces belles & grandes villes remplies de richesses, comme places de nouvelle conqueste : Ils luy mettoient devant les yeux la pauvreté & la misere des soldats François accourus au service du pays, qui se mouroient journelement faute de payement, sans que la Bourgeoisie en fut touchée de commiseration.

Que pouvoit faire le Prince parmi tant d'envieux de sa vertu : Il avoit appellé le Duc, le Duc suspecte maintenant son authorité ; & delà on vient dans un general detrac des affaires. Tacite a bien predit tels evenemens quand il dit, *que les mesintelligences des Chefs sont les ennemis des bons affaires & de la prosperité*. Annal. 2. cap. 47.

Suites d'iceux.

Pource il leur ordonne à tous de se rendre maistres de toutes les places & villes qu'ils pourroient, promet secours & adsistance à chacun, prend à sa charge Anvers comme la principale, & où estoient les Estats & la plus part de la Noblesse du pays, pour les enlacer tous dans ceste servitude imaginée. Il pretendoit aussi d'arrester nostre Ulisse dans ses filets, pour le contraindre de luy remettre les lettres de departement de la Hollande & Zéelande.

A Duynkercke.

Duynkercke importoit au Duc pour la commodité de son Port & pour le passage de France. Chamois qui y commandoit quelques compagnies Françoises, commence le jeu & reçoit commandement du Duc de s'en rendre maistre : Il dresse une querelle d'Allemand contre les Bourgeois sous autre pretexte. Les fers s'eschauffent, on vient aux armes, il y en eut de tués. Chamois prend de la sujet de se renforcer d'hommes de sa Nation & de sa faction, de donner du pied à la garnison Flamende, & ainsi de demeurer le maistre.

A Dixmuyden.

Dixmuyden ne reçeut pas meilleur traitement. Les François mettent le feu en quelques maisons : & tandis que le peuple est empressé à l'esteindre, ceux-la par une lacheté sans exemple leur courent sus, les chamaillent & matrassent de coups, & par le meurtre de plusieurs intimident le reste, se rendent absolus.

A Denremonde & autres places.

Denremonde vit sa liberté opprimée, & sa garnison subjuguée par les François, qui y introduisirent nombre de leur Nation.

Vilvoorden, Alost & Meenen les recognoissoient.

Ostende luy monstre les dents.

Ostende estoit deffenduë par une compagnie Françoise & une Flamende. Celle-cy eut l'oreille bonne, & la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Duynkercke luy donna occasion de prevenir les François, les ayans enfermés dans l'Eglise & desarmés.

Bruges

Bruges se depestra plus brusquement de leurs mains, & par la vaillante fidellité du grand Baillif adsisté de la Bourgeoisie, la garnison Françoise fut contrainte d'en sortir & de les laisser paisibles dans leurs maisons.

Le & Anvers qui jettent le Prince en perplexité

Anvers mena plus de bruit, aussi le vacarme y fut bien plus grand : Le Duc, comme nous avons dit, s'estoit reservé le soing de l'execution ; mais le succés n'en fut pas plus heureux pour luy, qu'aux autres ; & autant que ceste entreprinse estoit la plus importante, autant le desplaisir de l'avoir faillie, luy fut amer, la honte de sa lacheté reprochable. Le Prince qui avoit esté le principal instrument de son eslevation à ceste souveraine authorité, se vit reduit dans des perplexités incroyables, parmi un peuple justement indigné, d'une passion si effrenée ; qui ne regarde qu'au succés. Ceste ingrate legereté Françoise qui d'une mesme boutée devoit faire jeu sur sa personne, faillit à luy percer le cœur : sa prudence, sa sage conduite, le rendirent triomphant de tous les accidents d'une fortune si bigearre.

Vulgus hominum simile feris indoctumq;. Orph. in præfat. de Lapidib.

Ce

Ce Duc escervelé, avoit fait approcher son armée des retrenchemens qui avoisinent la ville, & en avoit introduit nombre dedans logés autour de son hostel comme ses domestiques & gens de sa suite, pour surprendre une des portes. Le babil François ne leur permit de s'en taire. Le Bourgmaistre plus advisé, s'en plaint au Duc & le prie ne trouver mauvais s'il fait tendre les chaisnes à meilleure heure qu'à l'accoustumée, & s'il donne ordre, que chacun ayt à eslever une lanterne hors de sa maison, pour la satisfaction de la Bourgeoisie. Le Duc l'approuve, declare n'avoir veine en son corps qui ne pensat au bien public. Mais si faloit-il esclater, ou en Renard, ou en Lion, puis que tout estoit disposé de joüer ainsi par tout ailleurs. Il n'y avoit donc plus lieu que de changer la baterie, nul moyen de la remettre.

Frustrà silentium & fidem in tot conscio-rum animus & corporibus sperari. disoit Tacite Annal. 15. cap. 59.

Le feu ne sçauroit estre logé si proffond que la fumée n'en sorte. Le lendemain on porte dans les oreilles du Prince & d'une mesme main dans celles des Bourgmaistres & des principaux Colonels de la Bourgeoisie, que ce jour la estoit arresté pour l'execution. Il s'en va trouver le Duc suivi des autres, s'en explique à luy, luy remonstre le peril & la consequence de l'entreprinse. Le Duc se retranche dans une sincerité apparente, & n'espargne aucune bonne parolle pour desguiser son desseing, jusques à dire *qu'il faloit chastier ces rapporteurs*, proteste de son affection au Pays, & particuliere à la ville d'Anvers. Le Prince le dissuade d'aller ce jour visiter son armée, pour retrancher tout soupçon; il y acquiesce au commencement puis changeant de ton, sçachant bien ce qui se devoit exploiter és autres villes en son nom, il prie le Prince sous quelques legers pretextes de l'y vouloir accompaigner, qui le reffuse dextrement & courthoisement.

Le Duc fait advancer l'heure de son disner, se prepare pour aller à l'armée, ses gens font destendre les chaisnes le long des avenuës des deux portes de la ville & ouvrir les barrieres, comme pour faciliter son passage, feignant ne sçavoir par où il voudroit sortir. Il monte à cheval avec environ deux cents de sa suite, & sa garde Françoise & de Suisses. Virendéel l'un des Colonels Bourgeois suivi de quelques autres de la garde Bourgeoise, car la plus part estoient allés disner, se rend à la porte de Kipdorp pour en faire ouverture. Les gens de pied du Duc, se rengent en haye sur les ponts comme pour le laisser passer & les principaux Seigneurs; quelques troupes de Cavallerie s'avancent de l'armée comme pour luy venir au rencontre. Le Duc arrivé sur le second pont levis, suivi du Duc de Montpensier, du Comte de Laval & d'autres qui n'y trempoient pas: plusieurs Bourgeois estans la teste nuë le regardans passer: un des Gentilshommes de sa suite feint de s'estre rompu la jambe, qui estoit le signal de l'entreprinse; un Sergent de la garde Bourgeoise s'advance pour luy ayder; l'autre en eschange de sa courthoisie, le frappe & ceux de la suite du Duc chargent & chamaillent toute ceste garde Bourgeoise. Virendéel le Colonel y est tué, quelques uns eschappent. La plus part des deux cents chevaux de la suite du Duc reentre de mesme furie dans la ville, & l'armée s'advance à la suite; ja six cents lances & dixsept compaignies de gens de pied Françoises avoient arboré leurs guidons & enseignes bien avant, crians *tue, tue, vive la Messe, ville gaignée*, comme pour second signal de ceste effrenée perfidie, ils mettent le feu en une maison prés de la porte. Le Duc sorti de la ville commande au reste de son armée de s'advancer hastivement vers ceste ville gaignée à son compte, deffend le pillage. Les aggresseurs saisissent les remparts d'un costé & d'autre, se rendent maistres du Canon, tournent la bouche contre la ville, les autres enfilent plusieurs ruës jusques à la Bourse, à la Mécre & au pont de Wijngaert, crians tousiours, *tue, tue, vive la Messe, ville gaignée*.

Nemo rem dum peccat cognoscit: sed quanta sit peccati magnitudo postmodum videt. Menan.

A tel tintamarre le son effroyable du befroy se fait ouir par tout. Les Bourgeois s'arment, sautent en place, tendent leurs chaisnes, s'attroupent pour faire resistence, arrestent court ceste boutade Françoise, & par un horrible

Rarò benè succedunt quæ malè deliberata sunt. Herodot.

horrible fracas des assaillans, par tout menés battans, fuyans en desordre; plusieurs furent contraints de mesurer la hauteur des murailles dans les fosses, le reste terrassé par cy, par là, & la porte de l'aggression bouchée de la hauteur d'un homme & demy d'un grand tas de François gisans, tués, escarboüillés, charcutés, languissans, mourans, estouffans miserablement en un piteux & funeste monceau de corps se tantoüillans parmi le sang meslé de poussiere.

A la honte & perte des aggresseurs.

Ceste brave Bourgeoisie devenuë maistresse de toute les ruës, de mesme impetuosité assaut & gaigne les remparts, en desloge nos François avec grande tuërie. Icy un Fournier signala sa valeur: car estant sorti nud de sa cave où il paistrissoit son pain sans autres armes que de la paële de son four, il en assenne un Cavallier ennemi, le porte par terre, & poursuivi asprement des autres, s'eslance de justesse sur le cheval desmonté, gaigne au pied & se sauve. Plusieurs ayans oublié des balles par la soudaineté de la rumeur, chargeoient leurs arquebuses de pieces d'argent tirées de leurs poches qu'ils plioient entre dents.

Et tuerie d'iceux. Hardie vaillance d'un Fournier.

Le Duc voyant de loing la porte saisie, ses gens entrés dedans, sans sçavoir encor comme ils y avoient esté traités, s'explique ouvertement aux Seigneurs & Gentilshommes qui l'environnoient du sujet & du desseing de l'entreprinse, qu'il avoit cachée jusques alors. Quelques uns la detestans, *Monseigneur*, dirent-ils, *Il n'est pas tout fait, vous verrés bien tost quelque autre chose.* Le Duc repart *que pour certain la ville estoit sienne, y ayant plus de quatre mille hommes entrés dedans.* Puis apercevant plusieurs qui sautoient du haut des remparts en bas, *voyés vous pas bien que la ville est mienne: car les Bourgeois sautent les murailles pour se sauver.* La bouche du canon du rempart tournée contre luy, luy fit bien tost faire large, & changea son opinion erronée en une certitude, que l'eschec estoit tombé sur les siens, la victoire demeurée aux Antverpiens, & luy contraint de se retirer avec sa courte honte du mauvais succés d'une si mauuaise & si temeraire entreprinse.

Le Duc flatte au succés.

Ils vouloient dire que *de malo principio malus finis exit.* Euripid. in Æolo.

Et est asseuré de son malheur.

Cui confidentia superest, ei prudentia deest. Herodot.

Sic fata ferunt pro malis ut consilus malam vicissim talionem lucrentur homines. Menand. in Georgo.

Icy parurent extraordinairement la prudence & la prevoyance de nostre grand Prince. Il avoit refusé d'accompagner le Duc à sa sortie, & bien à propos: car ce nonobstant ses ennemis ne laisserent pas d'aiguiser le trenchant de la calomnie contre luy, pour le rendre odieux à un peuple qui l'adoroit. Pendant ce grand vacarme il estoit dans le Chasteau, & lors que l'advis luy en fut porté, il eut peine à le croire, parce que jamais entreprinse n'a esté formée avec moins de raison ni executée avec moins de jugement. Aux approches des remparts, ne le croyant pas encor, il deffendit de tirer, ne s'imaginant que quelque tumulte populaire; mais monté dessus, il descouvrit la tragedie, & vit que c'estoit à bon jeu bon argent.

Prevoyance du Prince.

Qui ne le vouloit croire.

Le nombre des tués tant François que Bourgeois revint justement à celuy de l'annee 1583.

Il y eut beaucoup de sang espendu, quinze cents François demeurerent sur la place dedans la ville, & parmy iceux le Comte de Sainct Agnan & son fils, celuy du Mareschal de Biron & plusieurs autres Seigneurs, & des Gentils-hommes ou gens de marque plus de trois cents, sans ceux qui furent tués dehors par le canon; des Bourgeois huictante trois. Justin de Nassau fils naturel du Prince, sorti avec les Gentils-hommes de la suite du Duc, contraint de reentrer avec la foule, se sauva miraculeusement dans une tour. Ceste genereuse Bourgeoisie doublement victorieuse, donna la vie à plusieurs de leurs ennemis blessés qu'elle retira d'entre les morts, les ayans fait traiter & guerir. Dans la ville s'y trouverent prisonniers plusieurs grands seigneurs & autres jusques à deux mille, tous relachés depuis sans rançon.

Que pouvoit avancer ce Duc pour ses excuses que ces parolles. *Iuventus me instigavit & robur, cujus mihi pars major quàm mentus fuit.* Euripid. in Andromeda.

Ce Roboam contraint de faire retraite comme il peut & en un lieu, où il ne trouva ne à boire ne à manger, recercha deslors quelque repatriation avec le pays, exaggera par plaintes le mespris qu'on avoit fait de sa personne, le requit d'un accommodement & de quelque subvention de vivres, demanda la relaxation de ses meubles & papiers, & de ceux des seigneurs de sa suite.

Le

Le Prince & les Estats Generaux estonnés de telle entreprinse, & de se voir sur les bras leurs ennemis & leurs associés, s'assemblent pour respondre sur ses demandes, resolvent de luy deputer Commissaires, & cependant quatre jours aprés font filer vivres à son armée. Pendant lesquels le Duc, contraint de roder & tracasser par cy par là avec ses gens pour repaistre, falit à estre submergé dans les eaux espenduës par tout; plusieurs des siens y perirent miserablemẽt. Ce jeune Duc requerãt aussi les Bruxellois de vivres, leur voulut desguiser l'action & en charger les Antverpiens; mais ceux-cy luy renvoyerent dextremẽt l'esteuf, par la publication d'un imprimé contenant le narré de l'histoire.

Dangereux rencontre & où il falut bien que Dieu operat miraculeusement, par l'organe excellent de nostre Prince. Il se vit reduit en tel estat qu'il falut nõ pas seulemẽt qu'il combatit contre les ennemis, mais qu'il destournat les perfidies de ses associés, qui est la plus dangereuse meslée dit Tite Live. lib. 1. c. 28.

Les Mescontens des Provinces Valonnes, prenent l'occasiõ au poil, escrivent aux Estats, à la ville d'Anvers & aux autres principales, les exhortẽt de quitter ce nouveau Seigneur, pour revenir sous l'obeissance du legitime & naturel.

Les Flamens furent esbranlés de leur assiete, par les semonces du Prince de Parme; Gand sur toutes les autres villes fut la premiere à tendre l'oreille, coup d'esperon qui hastera sa revolte; Eyndhoven aprés un siege le recognut. La France eut peine à le croire, tant ceste action estoit jugée insencée & frenetique. Le Roy y despecha le Conseiller Brullard, pour les exhorter à reconciliation avec leur Duc son frere accusant la faute, mais la rejettant sur le mauvais conseil. Ce conseiller eut charge d'apprendre le fait de la bouche du Duc & du Prince, pour en rapporter la verité au Roy.

La Reyne d'Angleterre en fut outrée, luy en tesmoigna un extreme desplaisir, le consola, & luy conseilla d'esloigner de soy tous les suspectés d'avoir causé ce malheur, de se conseiller desormais de gens sages, naturels du Pays, de suivre & observer punctuelement le traité passé entre luy & les Estats, d'employer à la guerre plustost quelque autre Nation estrangere que la Françoise, & finalement de tesmoigner qu'il mettoit une pleine & entiere confience sur le Pays, comme le chef sur le corps, sans laquelle harmonie & consonance, il ne pourroit rencontrer son honneur ni sa subsistance contre l'Espaigne. Ceste Princesse luy promit aussi de s'entremettre de quelque accommodement entre luy, le Prince d'Orange, & les Estats, & de tacher d'avoir l'advis du Prince sur cest affaire, pour l'induire à une paix generale, en laquelle il peut trouver son desdommagement, le Prince sa seureté, la liberté des consciences & la manutention de la Religion Reformée: ou autrement d'apprendre de luy telles autres ouvertures, qu'il voudroit faire sur ce sujet.

Que pouvoit conseiller ceste Reyne de plus importãt a ce Duc pour sa subsistance, que de faire des amis & de s'acquerir les cœurs. *Non exercitus neque thesauri presidia Regni sunt. Verùm amici, quos neque armis cogere, neque auro parare queas, officio & fide parantur*, disoit pour dernier conseil Micipsa à son fils adoptifs Iugurtha. *Salust. in b. ll. Iugurth.*

Les sentimens de ce sage Prince estoient prisés & estimés des grands Reys, & respectés des peuples. En telle necessité d'affaires le Magistrat & les membres de ceste Auguste ville d'Anvers, le supplient tres-instamment de les luy donner, il les fait & declare par escript aux Estats Generaux.

Fortior est princeps & exteris formidolosior qui ex sui populi consensu & consilio bella gerit. Philip. Commineus cap. 108. in fin.

Qu'il ne s'expliquoit pas volontiers sur ces difficultés, pour n'attirer sur soy le blasme des mauvais succés, comme on avoit fait és pertes de Maestricht & de Tournay. Qu'il ne jugeoit pas conseillable à un Prince de sa qualité & de son âage, de sousmettre son honneur au jugement d'autruy; que toutefois pour l'affection qu'il avoit au bien du Pays & à la ville d'Anvers, il estoit content de l'exposer encor à ceste fois, sous l'esperance qu'il avoit que le peuple le recevroit en bonne part.

Que plusieurs cuidoient avoir assés de sujet de blasmer le Duc de ceste derniere action: mais qu'il prioit Messieurs les Estats de se mettre devant les yeux, que le Duc n'avoit pas esté recerché & accepté qu'aprés grande & meure deliberation par le commun consentement des Provinces & des villes, à defaut de meilleur moyen pour faire teste à l'Espaignol. Que par les actes de leurs assemblées & par les discours qu'il leur en avoit tenus à diverses fois, il apparoissoit suffisamment qu'il les avoit exhortés & sollicités de declarer, s'ils avoient des moyens de se deffendre eux-mesmes, ou bien s'ils pouvoient trouver ailleurs quelque adsistance plus propre que celle du Duc d'Anjou. Qu'il avoit tousiours protesté d'estre prest de suivre tout autre qu'ils auroient proposé, pour la tuition & deffence de la Patrie, & de vivre & mourir avec eux, sans jamais les abandonner. Que n'en ayans point peu trouver aucun autre, & ayans d'une cõmune main choisi ledit Duc, il n'estoit raisonnable de luy imputer à luy seul le fait de

C'est un malheur ordinaire à ceux qui commandent, que tousiours le mauvais succés d'une entreprinse ou d'un conseil leur soit imputé. *Adversa uni imputantur.* dit Tacite in vit. Agricol. cap. 27.

tous, quand bien il auroit plus mal succedé: Encor que si on y vouloit prendre garde de plus pres, on trouveroit qu'on n'avoit pas peu proffité de son élection. Qu'il ne vouloit pas pourtant excuser le fait; au contraire qu'il le condamnoit en toute sorte, & croyoit que par une violence si extraordinaire le Duc pouvoit estre meritoirement declaré descheu de la Seigneurie du Pays: nonobstant les advantages qu'on avoit receus de sa venuë à soustenir le faix de la guerre cõtre l'Espaigne durãt trois ans, reduire à neant deux puissantes armées ennemies, l'une devant Cambray, & à rendre l'autre inutille dans le Pays, secourir la ville de Lochum, d'où dependoit la conservation de la Gueldres; gaigner du temps, qui avoit fait voir la perte de deux Infants d'Espaigne, donné espoir de quelque prochaine delivrance, rabaissé l'orgueil ennemi: Et finalement à donner respit aux Eglises de France, par la paix generale que le Duc leur avoit procurée, pour faciliter sa reception dans le Pays, qui en relevant ses armes avoit abbatu celles d'Espaigne, & jetté les fondemens de leur liberté s'ils sçavoient biẽ mesnager l'occasion. Qu'ils ne pouvoient faire fonds, pour leur subsistence, que de trois moyens; ou de se reconcilier avec l'Espaignol, ou de s'accorder avec le Duc, ou de s'ayder de leurs propres forces.

Condemne pourtant le fait.

Trois moyens humains de leur subsistence.

Quant à l'Espaignol, qu'on ne s'y pourroit jamais fier, puis qu'on en estoit venu si avant de l'avoir renoncé pour Prince, rompu son nom & ses armes. Que les recerches des Malcontents n'estoient point une voye differente de celle d'Espaigne: car ils n'y agissoient rien que par le mouvement de Parme. Que l'entremise des particuliers qui avoient moyenné la paix des Malcontents avec Parme, ayant si mal reüssi, à la ruine du Païs à l'extirpation de la vraye religion, & au rappel de plus grandes troupes Espaignoles & Italienes qu'auparavant, leur devoit servir d'exemple à l'advenir, pour ne retomber plus à tels inconveniens. Que s'ils traitoient avec les Mescontents; Ils donneroient sujet au Duc, de leur reprocher avec raison, qu'ils traitoient avec ses ennemis, tandis qu'il tachoit de se reconcilier avec eux, ce qui rendroit sa cause bonne prés du Roy son Frere, de la Reyne d'Angleterre & des autres Princes, lesquels allieneroient leurs affections des interests du Pays. Qu'il ne croyoit pas que la domination des Valons, fut plus suportable que celle des François ou des Espaignols, puis que dans l'interest commun de l'Union des Provinces, ils s'estoient rendus incompatibles, pour ambitioner le commandement absolu sur toutes les autres, bien qu'ils eussent pardevers eux les principales charges du Païs, la Generalité de l'armée, de la Cavallerie, de l'artillerie & des vivres. Qu'il y avoit moins de raison, de traiter avec les Espaignols qu'avec les François; jaçoit que les Espaignols comme plus esloignés ce semble, ayent moins de moyen de subjuguer le pays, que les François qui sont plus proches: Car la faveur, l'intelligence, l'advis, les habitudes des uns & des autres est bien differente. Les François n'ayans pas trouvé grand support dés qu'ils sont sortis des bornes: les Espaignols au contraire, avoient desja des Provinces entieres & des villes à leur devotion; mais aussi plusieurs creatures, dans celles qui recognoissoient les Estats, à tout faire pour le party d'Espaigne, & ainsi ils pourroient conclurre à bon droict, que les Espaignols estoient plus prés d'eux, comme logés au milieu de leurs entrailles, que les François qui estoient seulement leurs voisins.

Qu'ils ne se peuvent reconcilier à l'Espaignol.

L'envie qui estoit entre les Provinces Valonnes & Flamendes ne les eut jamais sceu faire compatir ensemble. *Discordia inter vicinos ex invidia.* Et c'est ce que mõstre Tacite par l'exemple des Gouverneurs de Syrie & de Judée. *Hist. lib. 2. cap. 5.*

Quant au François, qu'il croyoit d'un costé que le Duc fut descheu de la domination qu'il avoit sur le Pays, par le mauvais conseil qu'il avoit suivi en ses entreprinses. Qu'il n'ignoroit pas le grand danger auquel luy & tous les siens avoyent esté reduits par icelle; que Dieu luy commandoit & la nature le guidoit à penser à sa propre conservation, autant qu'il luy en fairoit la grace, & qu'il sçavoit bien aussi qu'un homme sage, ne doit jamais choper deux fois contre une mesme pierre. Mais d'autre part aussi, qu'il estoit à craindre, que si le Duc persistoit en son devoyement, il ne se portat à de pires resollutions plus dommageables au Païs, comme estant irrité pour la perte de sa Noblesse, de ses gens, de son propre honneur. Qu'on luy pourroit mettre dans l'esprit de mal traiter & exterminer ceux qui se trouvoient de la religion Reformée engagés dans les places de son obeissance. Que le Duc avoit plusieurs bonnes places en sa puissance, lesquelles il pourroit bien livrer à l'ennemi, s'ils reffusoient de traiter avec luy, luy estant impossible de les garder sans estre soustenu de l'un ou de l'autre parti. Que par tel malheur plusieurs bonnes villes courroient hazard de se perdre, ou auroient beaucoup à souffrir. Que s'ils irritoient le Duc, ils se le

Sa jeunesse le pouvoit aussi rendre excusable. Les Sabins ayans entreprins & failli sur les Romains presque de mesme façon: Ils furent neanmoins receus à reconciliation avec ceste clause, qu'on pardonnoit à leur jeunesse, mais nõ aux viellards qui avoient trempé avec eux dans ceste conspiration. Liv. d. 1. lib. 2. cap. 18.

Qu'ils se doivent reconcilier au Duc.

Et pourquoy.

rendroient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

vendroient ennemi & consequemment le Roy son frere, & ne perdroient pas seulement le traficq en France & en Espaigne; mais seroient sans doubte assaillis en mesme temps des forces des deux Royaumes. Que la Reyne d'Angleterre n'approuveroit non plus leur refus à reconciliation, bien qu'elle ayt trouvé mauvaise la procedure du Duc.

Qu'ils devoient considerer, combien ils avoient peu d'amis. Qu'ils se pourroient voir abandonnés de chacun. Que s'ils ne venoient à une reconciliation avec le Duc, il craignoit que la France ne donnat passage à l'ennemi pour se pourvoir de vivres, de munitions, de gens, & d'argent. Qu'ils devoient pencer s'ils se sentoient assés puissans, pour soustenir seuls d'eux mesmes le faix de la guerre, secourir Eyndoven & autres places assiegées, comme il estimoit qu'ils pourroient faire estans bien d'accord avec son Altesse. Qu'ils ne pourroient jamais recouvrer les places occupées par le Duc, que par une reconciliation, & ils sçavoient tous combien cela leur importoit. Que si le Duc partoit dans ce mescontentement, il y a apparence qu'il aymeroit mieux les livrer entre les mains de l'ennemi qu'en celles des Estats; Et que par tel defaut, les Eglises que Dieu y avoit recueillies viendroient à este perdues & ruinées. Et respondant à l'objection faite par quelques esprits phanatiques: Qu'il n'est nullement loisible de traiter avec un Prince de contraire Religion, il dit, Qu'il n'estoit pas Theologien pour soudre ceste question: Toutefois qu'il voyoit bien que les autres Eglises de la Chrestienté n'en faisoient pas scrupule. Que celles de France adsistées des Princes de leur nation & des Allemands, s'estoient souvent portées à traiter avec leur Roy; celles de Geneve entrées en l'alliance de France & receu d'elle des fraisches & notables assistances. Que l'Angleterre avoit tousiours entretenu celle qu'il avoit contractée d'ancienneté avec les Pays-bas, lors mesmes qu'on n'y recognoissoit autre Religion que la Romaine. Que l'Escosse bien que de differente religion à celle de France, n'a pas pourtant bresché l'ancienne alliance des deux nations passée depuis plus de huict cents ans: L'Empire avec les Pays-bas, & les Pays-bas avec l'Empire & les villes Hansiatiques, bien que de differente Religion, estroitement unies par l'interest de leur commune subsistence. Que les Eglises de Pologne ont donné leurs suffrages à l'eslection d'un Roy Catholique. Les Vaudois accordé avec le Roy de Boheme; & ceux des Valées d'Angrougne & de Praggela fermes avec le Duc de Savoye Prince Catholique. Que son sentiment ne pouvoit estre rejeté en ce point, qu'avec le blasme de toutes les Eglises de la Chrestienté: Bien estoit il d'advis qu'on n'oubliat rien pour asseurer la vraye Religion, autant qu'il seroit en leur puissance.

Beaucoup de traistres & d'ennemis à sa Patrie, peu d'amis & de vrayement bons Patriotes. Comme disoit Attius.

Quant au troisiesme & dernier point, qui estoit de se deffendre eux mesmes de leurs propres forces. Qu'ils avoient à recognoistre, en premier lieu la difficulté de recouvrer parmy eux un nombre suffisant de chefs & de gens de guerre de la nation dont la plus part estoient consumés, le Pays reduit à l'estroict, & encor plusieurs qui avoient accepté la solde de l'ennemi. Qu'ils estoient plus propres au negoce qu'à l'exercise des armes; & partant contraints d'employer des estrangers, ils n'en pourroient retirer grands services pour avoir esté mal traités parmy eux. Que les levées en seroient difficilles, & qu'en tout cas il faloit preferer ceux de la Religion aux Catholiques. Que les difficultés de recouvrer argent pour la guerre n'estoient pas moindres, & toutefois cestoit le nerf principal qui la faisoit mouuoir. Que pour s'arrester du tout à ce dernier moyen, il leur estoit necessaire d'eslire des chefs, & de s'y assujetir non en parole mais en effect; de former un Conseil de gens d'honneur, pour la conduite & direction des affaires, dont les ordonnances fussent promptement executées sans contradiction, sauf aprés l'execution d'en faire les remonstrances s'il y escheoit. Que pour cest effect il faloit avoir l'argent en main, affin que ceux qui seroient designés aux charges les acceptassent plus volontairement, & si employassent plus guayement. Qu'il avoit dressé l'Estat des sommes necessaires, lequel il leur remit là mesmes, tant pour l'ordinaire que pour l'extraordinaire. Ordre qu'ils estoient obligés de garder, autrement qu'il n'en faloit plus parler. Qu'ils se debuoient tous fier en Dieu, en usant des moyens qu'il leur avoit mis en main, non en le tentant & soustrahant par avance, ce qui doibt estre employé au bien de la cause. Que la vraye confience consistoit à en bien user, à sa gloire, & à le prier d'estendre sa benediction sur iceux. Que de

Adioutons y encor ceste raison de Thucidide. Ea Resp. facile vinci potest cujus vires sunt extranea & mercenaria.

Bella consilio & pecunia, vi conficiuntur. Periclis dictum.

Nihil est proclivius quàm ut talis Respublica nutet, languescat, intereat & collabatur tota, quando hoc illis proprium est, ut in ea suum quisque privatim spectet emolumentum, & cogitet quemadmodum ipse vel tueri sua possit vel etiam amplificare. Orat. ad Ordin. & Princip. Imp.

Opes Romanæ partim civili discordia, tetrisque seditionibus nullum exitum habentibus consumptæ sunt: partim maximis bellis & acerbissimis deletæ: Ainsi vouloit il dire ce Prince, que demeurans sans Seigneur, l'Espaigne ne cesseroit de les molester par guerre & de les travailler par discordes & divisions intestines; par le moyen des ressorts qu'il faisoit agir.

de tous les moyens sus proposés, il avoit tousiours preferé & preferoit celuy cy aux autres, pourveu qu'ils eussent la force de le soustenir, mais que la desunion leur avoit causé des maux sans nombre & des pertes irreparables. Que tels manquements recognus parmy eux, plusieurs parians leurs foiblesses, avoient esté d'opinion de recourre à un Prince estranger, & tel en avoit originairement fait les premieres propositions, qui n'avoit rien moins dans l'esprit que de les voir executées. Qu'il ne croyoit pas, que personne se peut charger de la conduite & direction d'un affaire si important, sans qu'il fut fortifié de ces ordres & de ces moyens; & qu'avant qu'il peut estre receu & estabi, qu'ils auroient à perdre beaucoup de bonnes villes & Eglises; les autres occasionnées de prendre party ailleurs par faute d'espoir de resource. Et en tout cas qu'il leur declaroit franchement, que bien qu'ils y trouvassent des difficultés, il ne leur pouvoit pourtant conseiller de traiter avec l'Espaignol. Que s'ils vouloient venir à une reconciliation avec le Duc, ils se devoient asseurer de toutes les bonnes villes & gens de guerre; & sous telles precautions employer le troisiesme moyen pour leur subsistence, s'ils ne vouloient estre envahis & devorés par leurs ennemis.

Il finit son discours par ceste sage & genereuse protestation. *Que quelque resolution qu'ils vinsent à embrasser, pourveu que l'Empire de Dieu demeurat en son entier, & que sa religion fut conservée, il estoit resollu de s'y tenir & d'employer ses biens, son sang, sa vie, au service de la cause & de la generalité des Estats, & en particulier de la ville d'Anvers, laquelle il exhortoit d'y demeurer jointe & inseparable.* Genereuse & pieuse protestation du Prince.

La force de tant de raisons issuës d'un si grand cerveau fraperent les esprits des Estats. Bellievre l'un des sages de France Ambassadeur du Roy Tres-Chrestien le seconda puissamment des siennes. Le detrac de leurs affaires, l'apprehension de pis à faute d'y pourvoir, l'inclination que le Duc y apporta, bien que procedante plustost d'impuissance, desnué de vivres, d'argent, de munitions pour la conservation des villes conquestées sur soy-mesme, que d'affection ou d'amour d'un Prince envers ses subjects, les y fit resoudre après avoir insisté longuement sur ce point. *Que le Duc se retirat dans quelque ville, attendant que le temps peut consolider les playes encore fraisches qu'il avoit imprimées sur son peuple.* Le sommaire de l'accord estoit. On se resoult de se reconcilier avec le Duc.

Que le Duc s'en iroit à Duynkercke, pour y tenir sa Cour; les personnes & biens de tous ceux des Pays-bas detenus en France & à Duynkercke relaxés. Qu'il livreroit aux Estats les autres villes & places de son obeissance dans le Pays, fairoit marcher son armée pour toucher monstre, laquelle luy fairoit serment, & luy & elle, de ne rien attenter contre les Estats, & de s'employer contre les Espaignols & leurs adherens: les prisonniers, papiers, meubles & coffres du Duc & des siens relaxés. Que les Estats envoyeroient leurs Deputés au Duc à Duynkercke, pour resoudre avec luy de toutes choses expedientes & necessaires pour son service & pour le bien du Pays; & pour l'asseurance de tout, Ostages furent donnés de part & d'autre; les choses passées, oubliées & le traité de Bourdeaux entretenu en tous ses points. Sommaire de l'accord.

Dieu punit tousjours les fraudes des Princes, & d'autant qu'ils ne craignent point son jugement, ils se precipitent d'une meschanceté en une autre. *Philippe de Commines cap. 3.*

Depuis ces malheureuses executions du Duc il sembla que Dieu en eut du tout retiré ses benedictions, toutes ses affaires en empirerent, ses efforts ruineux par tout n'enfanterent que pertes & desolations, & la trame de ses jours fut coupée avant qu'il en eut ourdi la moitié. Toutes les Provinces de terre ferme furent participantes à ses infortunes, & le Prince qui en portoit le deuil en son cœur pardessus tout autre, l'ayant detestée & condamnée ouvertement ne se peut exempter de la calomnie des Espaignolisés qui pour aliener les cœurs du peuple de son affection, publioient des bruits sourds contre son integrité & l'accusoient sous main d'y avoir trempé, quoy que ses actions le justifiassent assés, & que les Estats rendissent suffisant tesmoignage à la sincerité de ses intentions. Il est vray qu'il avoit esté un des principaux conseillers de ceste Election, mais il n'avoit este le seul; les suffrages avoient esté libres, & le consentement unanime. Aussi ne doibt on juger des desseins par les succés & des affaires par les evenements, comme les femmes, comme les enfans, Suites de l'entreprinse du Duc. Qui met le Prince en ombrage.

comme

1583. comme les peuples, & comme la plus part des Princes; la fin depend de la fortune, ou plutost de la benediction de Dieu.

Il sembloit que toutes les furies fussent sorties de l'Enfer pour s'opposer à l'establissement de ceste Republique Belgique. Corneille Hooge graveur de son mestier, n'ay à la Haye au temps que l'Empereur Charles V. estoit au pays, se voulut porter comme fils naturel d'iceluy & en ceste qualité adsisté des artifices & des moyens d'Espaigne pour se faire recognoistre tel en Hollande, avoit j'a minuté plusieurs revoltes & divisions en faveur d'icelle, comme descouvert il y fut executé & mis en quartiers.

Le Prince qui avoit jetté & j'a advancé les beaux fondements de ceste liberté, estoit la bute de l'indignation de la Tyrannie continuellement occupée à la sappe. L'ennemi du genre humain voyant ce beau pilier eslevé en la maison de Dieu, fit tous ses efforts pour l'abbatre, affin de la faire crouller en suite. Il souffla son venin Espaignol, sur un Pedro Dordoigno sorti des antres d'Espaigne avec une damnable conspiration contre la personne de ce grand Prince; mais vray monstre de nature Dieu voulut que son parricide avortat avant le point de son enfantement. Il avoit esté conceu par l'Esprit malin, nourri dans son cœur par les promesses du Roy d'Espaigne comme il le confessa avant sa mort, & de l'avoir declaré à la Motte Gouverneur de Gravelines à son passage; retranché par le glaive de l'esprit de Dieu, qui livra son corps à celuy de la Justice des hommes ignominieusement demembré en plusieurs pieces dans la ville d'Anvers pour la punition de son crime, pour la vengeance publique, à la honte & confusion des autheurs.

Ce miserable se fut peu sauver s'il eut voulu, mais il est tres-vray que, comme dit Seneque en son epistre 105. *Nocens habuit aliquando latendi fortunam, nunquam fiduciam.*

Hans Janssen riche marchant demeurant à Flissinghe, autre Demon Infernal suscité par l'Ambassadeur d'Espaigne en France & meu d'une rage naturelle qui le possedoit contre ce debonnaire Prince, resollu de le faire voler en l'air dans son logis avec tous les siens par des caques de poudre disposées en une cave joignant son logis, fut aussi executé dans Flessinghe, son nom & la memoire d'un si horrible dessein rendue execrable & abominable à la posterité.

Le Marquis de Roubais noble de bas aloy, desploya toutes ses persuasions pour induire un sien prisonnier à un pareil attentat. C'estoit un Capitaine de la garnison du Fort de Ter-neuse nomme le Goth François de nation reduit sous sa main comme prisonnier de guerre. Cetuy-cy sollicité par le Marquis de luy rendre quelque signalé service s'il vouloit sauver sa vie, il le requiert en premier lieu de luy livrer le Fort par le moyen de sa compagnie qui y estoit en garnison; le Capitaine luy fait cognoistre l'impossibilité; l'autre le conjure d'entreprendre contre la personne du Prince, l'asseure de grandes rescompences: le Goth l'accepte, luy en fait le dessein, & dit qu'il le pourroit empoisonner par le moyen d'un potage d'Anguile qui estoit du goust du Prince. Le Marquis en advertit le Prince de Parme, qui approuve ceste prodition, luy donne pouvoir de promettre recompense, & pour mieux joüer son jeu luy commande de ne mettre en liberté le Capitaine qu'en payant rançon. Il fut taxé à un mois de gage qu'il paya à un Trompete. Mais ce Capitaine d'un cœur vrayement François, abhorrant une si sale & si barbare lacheté, dés qu'il fut arrivé à Ter-neuse, assemble le Gouverneur & les Capitaines, leur descouvre l'affaire, vesquit le reste de ses jours en homme de bien, mourut en honneur d'une blessure qu'il acquit depuis en poursuivant les Espaignols.

Ainsi estoit à la discretion des meschans la vie de ce magnanime Prince. Mais Dieu qui vouloit fortifier sa maison d'un nouveau surgeon, & faire monter de sa racine une plante agreable au renouveau prochain, luy mit au cœur le desir de convoler à un quatriesme mariage, & de cercher femme en France dans quelque illustre Maison. Louise de Colligni digne fille de ce grand Admiral & vefue du seigneur de Teligny, tous deux massacrés dans Parys en ces horribles journées de sang & de larmes de la Sainct Barthelemy, estoit une des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Nuptiæ optimæ sunt viro prudenti, qui mulierum bonis moribus præditam domi accipit, hæc enim dos sola domum conservat. Quicumque verò uxorem hujusmodi duxerit: hic pro domina laboris sociam habet, benevolam & cõstantem per omnem vitam. Euripid. in Hippon.

des Dames de la Cour la plus accomplie en reputation, en vertu, en merite; ſon âage meuri dans les années revenoit à peu prés à celuy du Prince, & ſa vie exercée dans les tribulations luy promettoit une fidelle compaigne, pour meſler enſemble leurs amertumes paſſées & en retirer une ſalutaire theriaque de mutueles conſolations. Il la fait recercher: le Mariage eſt conclu entre-eux; elle eſt conduite par mer en Zéelande, arrive à Fliſſingues le huictieſme d'Avril: il l'eſpouſe le douzieſme du meſmes mois, & le vingtneufieſme de Janvier ſuivant Dieu luy donna un fils, qui rellevera en ſon temps la cheute du Pere, rebaſtira les ruines de ſa Patrie, ſera le fleau de ſes ennemis, & triomphera glorieuſement de leur puiſſance. Ce fut Monſeigneur Frederich Henry noſtre invincible Prince aujourd'huy regnant heureuſement.

Duquel nait un fils.

Fredrich Henry Regnant.

Que pouvoient ils plus faire, puis que comme dit le Poëte. *Comes ſemper magnorum prima malorum, ſæva fames aderat. Lucan. de bell. civ. lib. 4.*

Ce mariage fortifia la creance du peuple, qu'il avoit encores ſes inclinations à la France, & les ennemis de ſa vertu prindrent nouveau pretexte de le blaſmer pour ceſte defection du Duc d'Anjou. Le Parmeſan en proffita, preſſa le ſiege d'Eyndhoven ſagement deffendu par Bonnivet, d'Alleyn & Focqueroles, juſques à ce qu'ils furent contraints de rendre la place & de ſortir avec armes & bagage; aprés avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats: Et tandis que le Mareſchal de Biron s'amuſe à gaigner le Chaſteau de Woude auprés de Bergues; Mansfelt l'un des Generaux de Parme reprend ſur le party Turnhout, Hooghſtraten, Loenhout, Vierſel, Dieſt, Weſterloo en Brabant, & Parme luy-meſme va aſſaillir en perſonne le Mareſchal dans ſes retrenchemens campé és environs de Rooſendal & y mal-traite les Anglois. Ainſi les affaires des Eſtats vont journelement en decadence par leur propre mes-intelligẽce, les uns Eſpaignols les autres François d'affection, la defience entre ceux-cy & les gens du Pays pulluloit, l'authorité du Duc alloit diminuant de jour à autre à meſure que l'amour de ſon peuple diminuoit envers luy & que la haine augmentoit, & ceux de faction Eſpaignole ne laiſſoient rien tomber en paille, ains contournoient dextrement tout à leur utilité.

Soubçon que le peuple en conçoit.

Perte d'Eyndhoven.

Et de plusieurs autres places en Brabant par Parme.

Favorise de la division.

La confience joincte avec le meſpris des ennemis, retint ces Anglois dans une ruineuſe nonchalance: mal qui a fait ſouvent commettre des fautes irreparables à ces grands Capitaines Pompée M. Anthoine, & la deffaite des trois cents fabiens ne fut cauſée que par le meſpris qu'ils faiſoient de leurs ennemis; comme remarque tres-bien Tite Live.

Le Duc confus en ſoy-meſme, accablé de triſteſſe, paſſe en France par la route de Calais ſous pretexte de faire reſpirer Cambray ſa premiere conqueſte avec plus de liberté, mais en effect pour reſpirer l'air natal & pour terminer quelque different qu'il avoit avec le Roy ſon Frere. Les gens de Parme proffitent habilement le deſpart du Duc, aſſiegent Duynkercke mal-pourveüe d'hommes, ferment ſon Havre de chaines & de mats, y baſtiſſent des Forts alentour. Ceſte ville eſt aſſiſe entre les Dunes de ſable de la mer qui la commandent, ſon Port rendu ſec à chaſque marée ne peut contenir des grands Vaiſſeaux. La haine & la defience qui groüilloit touſiours entre les naturels du Pays & les François empecha le ſecours. Le Prince & les Eſtats y voulurent envoyer par eau dés troupes Françoiſes ſous la conduite du Mareſchal de Biron, à la requiſition de deux membres de Flandres, Bruges & Vrye. Les Gantois leur empechent le paſſage par le Pays de Waes, dependence de leur juriſdiction. L'ombrage des François les avoit chauffés de ceſte opinion que le Prince les vouloit loger dans le Pays, pour les introduire aprés dans Gand, & à leur ayde y prendre raiſon de ſes ennemis; mouvement qui ne monta jamais dans l'ame du Prince. Ils diſoient auſſi que puis qu'ils ne pouvoient plus en bonne conſcience recognoiſtre le Duc d'Anjou; auſſi ne pouvoient ils pas ſe fier à ſes gens. Bruges & Vrye perſiſtent en leur bonne humeur & offrent argent au Prince pour leur quottité affin de fournir à ce ſecours. Gand au contraire irrité contre nos François, animé du Demon de Caſtille, s'eſcrie & tempeſte proteſtant d'abandonner le parti ſi on employe les François, declare qu'ils n'en ſouffrira point dans la Flandres. Telle obſtination des Gantois oblige le Prince de faire un gros des gens du Pays, Anglois, Eſcoſſois, pour la conſervation des autres villes de Flandres. Mais ſes deſſeings traverſés par les artifices des Eſpaignoliſés furent auſſi rendus inutiles

Perte encor de Duynkercke.

Par la mutinerie des Gantois.

Ces Gantois retenoient fort du naturel que Tite Live dit eſtre propre à un peuple. *Municipale vulgus pronum ad ſuſpiciones. lib. 42.* & leur Cité a eſté touſiours, comme dit Tacite Ann. 1. *Facilis ad credenda accipiendaque omnia nova.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

inutiles par un malicieux retardement. Et Duynkercke serré de plus fort par les forces d'Espaigne qui y accoururent de tout le Pays, & la Bourgeoisie mal-accordante avec Chamois leur Gouverneur, fut contrainte de ployer le col sous la domination Espaignole, au grand detriment de la France & des Provinces Unies du Pays-bas jusques à ce jourd'huy.

Ces Espaignolisés sçavoyent bien practiquer ceste maxime de Philippes de Commines; fomente la discorde entre les ennemis, affin que ces affaires en augmentent; exercée par Louis XI. envers les mesmes Gantois.

Nieuport suivit les brisées de Duynkercke.

Bruges l'une des puissantes villes de la Flandres qui avoit prevenu les desseings du Duc d'Anjou, pensant s'asseurer mieux de l'invasion Espaignole, aprés avoir donné la main à Vrye autre bonne ville, par la seule conduite de ses Bourgmaistres, sans le consentement de la commune, sans avoir les volontés du Prince Gouverneur de la Province, choisissent le Prince de Chimay pour leur Gouverneur, & rejettent le Prince d'Espinoy qui avoit tousjours esté fidelle au party, & qui estoit recommandé par le Prince. Mais il ne leur en cousta moins à toutes deux que la perte de leur liberté.

Ostende assiegé par le Parmesan luy monstra les dents, ayant esté suffisamment pourveuë à point nommé, d'hommes, de vivres, de munitions, par la prevoyance du Prince, & demeura ferme dans son parti avec l'Escluse.

Dixmuyden se rendit sans beaucoup de resistence.

Sainct Winoxberghe estant comme assiegée des garnisons voisines, suivit le train des autres par la lacheté du Colonel Villeveufve, lequel ayant prins à tache de la garder avec quelques compaignies de son Regiment, tesmoigna moins de cœur qu'il ne devoit à la conservation d'icelle bien que Protestant de religion, & qu'il eut ja servi long temps les Estats; il voyoit le declin de leurs affaires, & la difficulté d'estre secouru. Mais le payement de ses Estats, & la monstre que l'ennemi luy fit toucher, fut le principal lurre qui luy fit tomber les armes de la main.

Ypre bien que assiegée plus estroitement par le Prince de Parme, monstra plus de constance soustenuë de la valeur de Marquette son Gouverneur, qui ne se rendit qu'à la derniere extremité.

Meenen fut abandonnée par sa garnison Escossoise, accouruë à Bruges pour la deffendre comme plus importante. Mais elle luy fut funeste & Boyde son Colonel se rendit complice de la defection du Prince de Chimay lors qu'il livra la ville au Parmesan.

Le Prince voyoit toutes ces pertes devant ses yeux sans y pouvoir remedier: c'estoient des fruicts de ceste galenterie Françoise, playes qui seignent encor, & qui seigneront long temps aprés dans le Pays, & ce st honteux reproche *de l'entreprinse d'Anvers* justement fait à nostre Nation à chasque bout de champ, doibt obliger les braves courages d'en effacer la memoire par des actions dignes de la generosité & de la franchise d'icelle. Ainsi la guerre heureuse à l'Espaignol estoit malheureuse au Prince & aux Estats.

Preuve trop certaine de ce beau dire de Xenophon que comme la foy & la franchise acquierent beaucoup de cœurs au Prince qui en est doüé de mesme la perfidie aliene ceux qui luy sont desia acquis & de grands & fidelles serviteurs elle en fait des mortels ennemis.

Mais celles qui dependoient de la conduite politique estoient elles plus favorables à ceux-cy? Au contraire tout leur tournoit à contre-poil & principalement parmy ces peuples mutins & changeans de la Flandres, lesquels tous seu à donner le premier branle aux mouvemens de leur commune liberté, ne furent pas des derniers à courir à l'abandon de la servitude; la faction Espaignole qui n'avoit osé durant long temps monstrer le nés, haussa le sourcil sous cest specieux pretexte d'infidelité Françoise, osta le masque pour se bander plus ouvertement contre elle, choqua insolemment les sentimens du Prince sur la reconciliation qu'il conseilloit avec le Duc d'Anjou, contre lequel elle declaqua par sarcasmes & invectives estranges, declara par leurs Deputés en l'assemblée des Estats Generaux à Anvers en presence du Prince, qu'ils ne vouloient ouir parler du Duc ny des François, & qu'ils estoient prests de plustost embrasser toutes autres extremités que de se sousmettre à sa devotion. Ils ne tarderont pas de se remettre sous le joug de la servitude au grand dommage de leurs affaires.

En quelle paine pouvoit estre ce sage Prince. Il luy estoit plus facile de vaincre les ennemis par ses armes que de rapaiser les testes folles d'un peuple esmeu. dit Tite Live.

Et

Excellent precepte tiré d'une experience journaliere. Qui sert à un peuple doibt s'asseurer de servir à un ingrat: car ce qu'il fait pour le public, n'est jamais mis en compte par les particuliers. dit Guicch.

Paines du Prince.

Et qu'elles devoient estre les peines & les perplexités de ce grand Prince, qui n'avoit rien espargné pour leur delivrance, de les revoir sur le penchant de leur perte? Estranges effects des ces caprices de peuple, vraye beste à plusieurs testes, qui n'a des yeux que pour les choses presentes, n'a memoire de ses fautes passées & ne prevoit rien dans l'advenir. Merueille! quand ceux qui se chargent de leur conduite y reüssissent, & quand il est advenu à quelqu'un de le contenter de tout point.

Mutinerie à Anvers contre luy.

Seneque mesme ce grand Politique de l'antiquité ne se vouloit point embarquer dans le service d'un peuple: parce disoit il, qu'il n'approuveroit pas ce que je sçaurois, & que je ne sçay pas ce qu'il approuveroit. *Senec. epist. 20. ad Lucill.*

Les Antuerpiens qui avoient tant espendu de larmes avec sac & cendres pour la guerison du Prince aprés sa blessure, furent ils plus retenus envers luy aprés le detrac des François? nullement. Et ceux qui sçavoient bien qu'on l'avoit envelopé dans la calamité publique comme celuy qui soustenoit la cause commune, le deschargeoient du blasme de ses ennemis: Mais les Espaignolisés attisoient le feu pour exciter la haine du peuple contre luy; & ils en vindrent si avant que de le charger d'avoir introduit grand nombre de François dans le Chasteau d'Anvers ou il estoit logé, qu'il faisoit travailler aux retrenchemens contre la ville. On marquoit par designations en ceste grande place des nouvelles rues pour y bastir des maisons: cella donna couleur à la malice. L'alarme s'espend par tout, chacun court aux armes, & cest escervelé peuple en foule au Chasteau ou estoit le Prince, pour en faire la visite. Ils le trouvent seul avec ses domestiques; L'insolence pourtant desnoüe leurs machoires & leur fait vomir des propos injurieux & indiscrets cōtre la face de cest Auguste Prince, lequel ils pressent avec injures de sortir l'appellant introducteur des François. Rien ne fut capable de les faire revenir de ceste frenesie, que la honte qu'ils eurent de n'avoir rien trouvé. Le Prince pourtant s'en fascha, & de plus quand il vit le magistrat par trop retenu à chastier une telle insolence pour quelque crainte qu'il avoit du peuple. Cela hasta son despart d'ailleurs attendu en Zeelande par les Estats generaux qui y estoient convoqués. Mais la faute de quelques seditieux ne retrancha rien du soin qu'il avoit du bien public, & oubliant toutes ces injures à la façon de ces grands hommes Epaminondas, Phocion, Caton, Fabius, il laissa a Anvers des Instructions par escrit comme elle avoit à se regler, promeut à la charge de Bourgmaistre pour l'année lors prochaine Sainct Aldegonde sien confident.

Ex opinione multa, ex veritate pauca judicat. dit Cic. *pro Roscio* parlant du naturel du peuple.

Qui s'en fasche.

Ce sont les exercices ordinaires de ceux qui ont à conduire un peuple escervellé. Epaminondas qui avoit acquis l'Empire de la Grece à ses Patriotes n'en fut pas mieux traicté: ni Phocion, Fabius, & Caton mieux recognus, pour avoir conservé valeureusement l'authorité & la splēdeur de leurs patries.

Et l'oublie.

Veut induire les pays de retenir les soldats François.

Des qu'il eut le pied en Zeelande, il tascha d'induire les Pays de retenir a leur solde les troupes Françoises commandées par le Mareschal de Biron, mais impossible luy fut de l'y faire condescendre, tant ils estoient mal satisfaits des deportements des François. On les fait donc couler en France vers le Duc, tandis que De-Pruneaux se rend aux Estats de sa part pour les induire à reconciliation avec son maistre; il y employa toutes ses persuasions à la Françoise adoucies par promesses immenses d'un grand secours de toutes les forces du Royaume, destrempées en l'amertume de plusieurs menaces couvertes en cas de refus. Mais c'en estoit fait: Il avoit perdu les cœurs & les inclinations des peuples.

L'oubliance est un salutaire cataplasme contre les injures plus aigres & plus poignantes. *Senec.*

Est aydé en cela par l'ambassadeur du Duc. Mais en vain.

La Flandres se mutine.

Ceux de Flandres s'y opposent formelement & par les artifices du Prince de Chimay devenu leur Gouverneur, pour les obliger de rompre de tout avec le François, ils implorent l'ayde du Duc Jean Casimir, croyant bien que leur estant impossible d'enretirer aucune de ce costé la, ils seroient contraints de reentrer sous la domination Espaignole, comme ils firent. Imbise Tribun de ceste Commune mutine des Gantois, odieux au Prince, ennemi des François, qui en avoit esté expulsé par l'authorité du Prince, y est rappellé en despit de luy, mais pour y laisser en fin ignominieusement sa vie. Parme saisit le Sas de Gand & par ce moyen blocque leur riviere qui leur donnoit accés en Mer, prend Hulst, Axele, le Pays de Waes, & Ripelmonde, ces deux dernieres livrées par le Balif de Waes, qui trompa le Prince par une double contre-trahison. Il luy avoit promis de prendre à ses fillés les Marquis de Roubaix & de Montigny sous couleur de quelque traité, & agissoit par sa permission

Vbi rara est in multitudine concordia, rara morum ac studiorum similitudo, talis civitas, tametsi populo numerosissimo referta sit, diuturna tamen esse non potest. Arist. in Polit.

Et Parme y fait des grands progrès.

Par trahisons.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1583. mais ce fut tout de bon, & ses feintes n'estoient que pour se conserver en creance, affin de pouvoir faire une plus grande debite de sa marchandise tout à la fois. Et finalement ceste puissante ville de Gand fait sa paix avec l'Espaigne, par l'entremise du Prince de Chimay son Gouverneur & des autres Espaignolisés ennemis du Prince.

Alost fut vendué au Prince de Parme par les Anglois. Et Zutphen prinse d'emblée par Taxis l'un des Generaux de Parme.

Le Comte de Bergues, sa femme sœur du Prince, quelques siens enfans avec son Secretaire avoient esté emprisonnés à Aernhem pour quelque soupçon, qui fut finalement deschargé sur un de ses domestiques. Le Prince n'estoit point satisfait de la Comtesse sa sœur, & mouches de Cour ne manquoient pas pour nourrir ces mesintelligences. Les prisonniers & la prisonniere sont relachés, mais le despit d'un tel traitement qui avoit couvé dans leurs ames esclata par un changement de party, à celuy d'Espaigne que le Comte & ceux de sa famille embrasserent & y trouverent de l'employ. Ainsi dit-on qu'il n'y a point de plus mauvaise cheville, que du bois mesme.

Cela n'empescha pas que la vertu & les merites du Prince ne fussent recognus par les gens de bien. Les Provinces de Hollande & de Zéelande qui avoient plus deferé à sa conduite en rapporterent de plus grands fruicts que les autres, & furent portées de volonté de luy en transferer la Souveraineté, & en suite par unanime consentement la luy transporterent. L'acte en fut passé en forme authentique, & comme il ne restoit que a jurer les privileges de certaines villes, l'execution n'en fut empeschée que par la mort du Prince advancée par un bras assassin comme nous verrons tantost.

Tous les Ordres des Provinces, les villes mesmes en particulier intervindrent à ce transport, & pour declaration de leur volõté apposerent leurs seaux aux patentes qui en furent expediées. Il y en a prés de quarante pendants.

1584. La perte de Gand pour le party devança ceste triste advanture ; & la mort ignominieuse qu'elle fit souffrir à son boute-feu Imbise, pour y avoir tramé pour l'Espaignol, ne la peut enfin delivrer des mains du Parmesan & de la necessité de vivres. Le Prince fit tout ce qu'il peut humainement pour les conserver, leur fit cognoistre de loing le mal qui les talonnoit & s'ils eussent voulu accepter ses precautions à tout le moins se fussent ils exemptés d'une bonne somme qu'il leur falut fournir pour se garentir du pillage. Ceste ville rendit Parme maistre absolu de toute la Flandres, & rengea le credit des Estats dans quelques principales places du Brabant.

Pour divertir ces efforts, le Prince fait assieger Zutphen par le Comte de Hohenloo, qui pour ne rien hazarder dans tels desadvantages, quitte la partie à Verdugo accouru pour la secourir ; & non sans estre blasmé d'avoir reculé & laissé le Pays ouvert aux ennemis.

Ainsi tout en detrac & en detresse ; rien que progrés pour les uns, perte pour les autres. Le Duc d'Anjou, sur le point d'amender ses fautes passées & d'amener des nouvelles forces dans le Pays, meurt de poison ou de tristesse au Chasteau Tierry le dixiesme Juing 1584. triste presage de quelque finistre evenement pour son Compagnon. Sa mort fut habilement proffitée du Parmesan & suivie du siege du Fort de Liloo sans effect, avec perte de deux mille des assiegeans, & de la prinse de celuy de Liefkens-hoeck assis vis à vis de l'autre, l'Escault entre-deux. Anvers trembla de ceste prinse, commença à apprehender & à se preparer à ce qui luy advint depuis. Mais voicy un huictiesme attentat & le second qui porta coup, de ceste barbare & cruelle Proscription, qu'autre que le Diable ne pouvoit conseiller ; qu'autre qu'un Diable desguisé en homme ne pouvoit executer.

Le Prince dés la separation des Estats assemblés à Middelbourg en Zéelande, s'estoit retiré à Delft comme au centre de la Hollãde, pour de là pourvoir à toutes les necessités occurrentes, faire valoir ses volontés, prevenir les

Estrange & effroyable maxime de ces Mores Africquains, qui n'ont jamais rien espargné pour perdre les Roix & les Princes, qui estoient comme en eschec à leurs esperances; contraire à la pieté, detestable parmi les hommes & en horreur à ces genereux Romains qui respondirent à un Prince qui les exhortoit de se deffaire d'Armenius, leur mortel ennemy que *non fraude neque occultis, sed palam pop. Rom. hostes suos ulcisci. Tacit. Annal. 2.*

a *Mali nos sumus mali fuerunt, mali futuri sunt. Senec. 1. de Benef. cap. 10.*

practiques & destourner la suite de tant de progrés ennemis. Il y travailloit à tenir en bonne humeur les volontés de la Reyne d'Angleterre, à obliger les Princes voisins à la sussistance des Pays-bas : & pourvoit si bien à tout, par tout, qu'il ne fait que trop cognoistre à ses ennemis, que le Pays-bas ne seroit jamais en repos pour eux, tant qu'il seroit sans repos. En ceste malheureuse opinion, ils n'espargnent rien de leur malice pour s'en deffaire, mettent l'advantage du prix de sa mort devant les yeux des miserables, employent non la force de leurs armes seulement pour le destruire ; mais aussi une main meurtriere pour le perdre : & les Predicateurs baccantes animées de la rage aveuglée de leur passion exhortent chacun à mal faire à la personne d'un Prince, si excellent en bonté, si admirable en ses faits.

a Il y a eu tousiours des meschans, il y en a, il y en aura tant que le monde sera monde. Balthezard Gerard natif de Ville-fans en la Comté de Bourgoigne, âagé de vingt-sept ans, de phisionomie laide & hideuse, de petite stature, d'un maintien barbare & effronté, conseillé de l'esprit de tenebres mortel ennemi des bons Princes, fut l'instrument de Satan & de leur cruauté. Il fut logé par son pere dés l'âage de vingt ans, chés un Procureur de Dole, pour y apprendre la practique & y exercer en cest apprentissage le desir du lucre, qui fut la cause de sa perdition, comme la misere & la necessité de sa naissance les principaux motifs d'une si horrible resolution. Son mauvais naturel detraqué par l'instinct du diable, contribua aussi beaucoup à ceste maudite impression; & depuis la Pacification de Gand on remarqua en luy d'estranges transports, contre la perçonne de cét excellent Prince : Vn entre autres fit cognoistre ce qu'il rouloit en son cœur & qu'il avoit couvé depuis six ans les viperes de ses pensées : car estant encores chés ce Procureur & en compagnie, il prend une dague, la fiche de toute sa force dans une porte, *Hé, je voudrois bien*, dit-il, *que ce coup fut au travers du cœur du Prince d'Orange.* Il en fut reprins par un des assistans qui luy dit *que ce n'estoit pas à luy de tuer les Princes* ; mais non diverti. Trois ans aprés comme il oyt publier sa Proscription ; il part expressement de Bourgoigne dés le mois de Febvrier mille cinq cents huictante deux, se rend en Mars à Luxembourg à desseing de pousser outre pour mettre en execution ces pernicieuses menaces. Il y apprend qu'un Biscayen l'avoit prevenu ; & ainsi destourné pour ce coup, il se met au service d'un Jean du Pré Secretaire du Comte de Mansfeldt, où il est asseuré que le Prince vivoit encores. Alors il se resoult d'achever ce que Jaurigni avoit commencé, & de se jetter du camp de Mansfeldt en celuy des Lieutenants du Prince, venir à Delft, feindre estre Reformé, luy presenter des cachets volants du Comte & ainsi espier l'occasion de son abominable attentat. Il en fut retardé par son maistre, qui, se trouvant mal, le pria de s'arrester pour le servir, & ne le congedia que sur la fin de Mars de l'année quinze cents huictante quatre : ce fut pour aller à Treves consulter les faux Oracles & en raporter une asseurée resolution : il s'y confessa & descouvrit à un Jesuite, & cetuy-cy à trois autres, qui le fortifient de leurs raisons barbares & impies, l'asseurent, *Qu'il seroit mis au rang des Martirs s'il mouroit en l'action*, luy promettent d'en parler au Comte de Mansfeldt, & luy conseillent d'en advertir luy-mesme le Prince de Parme; selon le sentiment de ces bons peres, il se rend à Tournay, fait sçavoir par lettre au Parmesan son damné desseing, & par la confession auriculaire au Docteur Gerry Gardien des Cordeliers ; ce satellite de Satan l'exhorte de plus fort à l'execution, luy donne sa benediction pour arres de sa delivrance & luy promet de prier Dieu pour sa prosperité.

Part de Bourgogne.

Est induit à ce faire par les Jesuites.

Estrange suite de ceste doctrine enragée qui apprend à ficher le cousteau dans les flancs des Roys & des Princes.

Mauvais Docteur, impie Theologien, oublieux de ces beaux mots de Sainct Gregoire : *Quia Deum timeo, in mortem cujuslibet hominis ne miscere formido. Gregor. lib. 7. epist. 1.*

Nullum vitium est sine patrocinio. Senec. epist. 116.

Le vice trouve tousiours son garend, & la meschanceté n'est jamais sans fauteur ou sans protecteur. Le Parmesan, qui ne valoit pas mieux que ses ancestres, pour ne negliger pas l'advis, fait parler à ce miserable

Par le Duc de Parme.

par

84. par Assonville son Conseiller ; & ce fut avec cest infame poltron, qu'il fut resolu des moyens de l'execution : ils estoient tels. *Que ce scelerat changeroit son nom & surnom ; Qu'il se fairoit appeller François Guyon natif de Besançon, fils de Pierre Guyon de Lyon, qu'on avoit fait mourir pour la Religion : Que pour se faire valoir d'avantage en la Cour du Prince ; il se faindroit pauvre garçon, presenteroit son service & ses seaux volants ; Et que s'il se sçavoit si bien desguiser pour executer ce qu'il promettoit, qu'il auroit une grande recompence du Roy d'Espaigne son Seigneur ; en tout approuvé par le Prince de Parme. Que s'il venoit à estre prins, qu'il se gardat bien de faire aucune mention de ce Prince pour plusieurs causes ; Qu'il avoit veu ses cachets volants, & qu'il estoit bien aise qu'il s'en servit ; mais que Mansfeld changeroit son seau & ne le fairoit plus quarré.* A ces tant faciles mais diaboliques ouvertures, ce miserable s'anime, redouble sa rage, & pensant en soy-mesme que les grands crimes qui se projetent avec peril, se commettent avec recompense, respond à ce meschant Conseiller : *Qu'il se faindroit estre si bien de la Religion, qu'il viendroit au service de quelque Secretaire, affin d'avoir plus de commodité, en presentant quelque papier à signer au Prince, de le tuer d'un coup de dague ou autrement. Allés*, dit-il, *mon fils, si vous executés ce fait, le Roy vous tiendra tout ce qu'il a promis, vous vous acquerrés un nom perpetuel, & le Prince de Parme vous sera tousiours fort favorable.*

Summa scelera incipiuntur cum periculo peraguntur cum præmio. Tacit. 12. Annal.

Ainsi armé de tous ces maudits & infernaux artifices, le parricide part de Tournay, arrive à Delft au commencement de May, se rend au Cloistre Saincte Agathe logis du Prince où il tenoit pour lors sa Cour, luy presente une lettre close. Le Prince sans l'ouvrir luy demande, *d'où vient ceste lettre : elle est m'enne, Monseigneur*, repart l'assassin, *& par icelle je veux donner à cognoistre à vostre Excellence des grandes choses concernant le Païs & le fait de la Religion.* Le Prince sans l'informer plus avant se retira pour la lire. Le lendemain le traitre s'adresse encor à un de ses Secretaires & le prie de solliciter le Prince pour estre oüi : l'autre le renvoye à de Villiers Ministre & Conseiller du Prince, qui l'escoute & rapporte au Prince tout ce qu'il apprend de ce damné touchant son origine, son affection, & sa profession ; Qu'il luy avoit monstré un pacquet rempli de cachets & de seaux volants du Comte de Mansfeldt ; & luy avoit dit *qu'avec cela on pourroit bien faire quelque bon affaire, surprendre quelque place, ou les faire servir pour les espions.* Le Prince les considere, & dit-il ; *il n'y a moyen, de rien entreprendre avec cela, mais on s'en peut servir pour faire passer les Messagers de Bruxelles à Cambray ; pour cest effect qu'on en envoye une partie à Bruxelles & qu'on donne l'autre à Monsieur de Schoonwal qui s'en doibt retourner en France & qui emmenera ce garçon la avec luy, pour sçavoir si Monsieur de Biron qui doibt estre Gouverneur de Cambray se sçauroit servir de ces cachets pour Passeports à ses gens.*

Ceste lettre tendoit à se faire cognoistre au Prince pour estre fort de la Religion & desireux de le servir par le moyen des blancs signés qu'il luy offroit : elle comprenoit aussi plusieurs autres faussetés & artifices.

Schoonwal part, ce detestable le suit en France, & pour marque qu'il n'oublioit pas son maudict desseing, il ne se peut tenir d'escrire à quelques uns de sa cognoissance à Delft ; *Qu'il esperoit de voir en bref le Sieur de Beaujeu ;* ainsi appelloit-il le damnable parricide qu'il vouloit executer, *par le moyen duquel Seigneur, il esperoit d'estre bien tost avancé & de parvenir à quelque honneste condition.*

Il avoit desia parlé de ce Beaujeu à de Viliers & on croyoit que ce fut de celuy la qu'il voulust dire : la suite funeste ne fist que trop entendre son Ænigme.

De fait il estoit tellement sollicité de Satan & poussé du mauvais esprit à ceste mort arrousée de tant de pleurs & de larmes, qu'il en pert le dormir & le manger, ne sommeille jamais que ses songes ne l'esveillent : car songeant à ceste mort il les estimoit des visions & inspirations divines ; en sorte que son cerveau s'affoiblissant de jour en jour, il se querelle avec ses compagnons & presse tant d'avoir son congé pour s'en retourner en Hollande, qu'enfin il obtient des lettres des principaux Seigneurs François, au Prince & aux Estats, sur la mort du Duc d'Anjou, & encores recommandation en icelle pour sa personne.

Ainsi il semble que tout veüille s'ayder à ticqueter le tombeau de ce

grand Prince, & que ses plus fidelles serviteurs veüillent contribuer à ceste triste & deplorable fin. Son plus fidelle Ministre introduict son assassin, ceux qui avoient plus d'interest à sa conservation le recommandent, luy mesme s'y fie, le fait appeller pour apprendre de sa bouche les particularités de ceste mort, se fait voir à luy, seul & en chemise dans son lict, & luy fait donner l'argent avec lequel cest execrable achepta les outils pour l'assassiner. Et c'est icy que la foiblesse humaine me fait baisser les yeux & adorer ceste eternelle providence qui dispose des causes secondes comme il luy plaist, tousiours à une mesme fin. Mais qui n'eut esté trompé par les artifices de ce Tygre, qui desguisoit sa Religion, sa naissance, sa vie, son nom, ses actions, & qui par l'espace de plusieurs mois avoit tousiours esté le mesme en toutes ses contenances. Il ne perdoit presque jamais les presches, avoit tousiours entre les mains des Pseaumes ou des livres de Religion, emprumptoit souvent sa Bible au portier de la Cour, lisoit des chapitres entiers devant luy, quelquefois aussi l'histoire de Judith par du Bartas, où cét excellent esprit d'esploye toute l'energie de son sçavoir, pour animer les cœurs à extirper les infidelles & les prophanes; mais non les bons Princes, adorateurs du vray Dieu, & promoteurs de sa foy. Je produiray icy ces vers mal appliqués par ce detestable parricide; affin qu'en iceux on puisse remarquer l'esbloüissement de ce miserable, renversant l'intention de ce singulier Autheur, pour la faire servir d'aiguillon à ses pensées diaboliques.

S'employe à la lecture de du Bartas.

Et y lit ces vers.

Ces vers commencent au cent unziesme du sixiesme livre de la Judith, par du Bartas.

Mais sans honte jamais le traistre ne peut vivre.
Traistre est cil qui trahit, non qui ses murs delivre.
Mais contre les meurtriers le Ciel est irrité!
Tout homme qui meurtrit n'est meurtrier reputé.
Hé! n'est il pas meurtrier cil qui meurtrit son Prince?
Holoferne est Tyran non Roy de ma Province.
Mais quoy? Dieu maintenant le nous donne pour Roy:
Celuy n'est point de Dieu qui guerroye sa Loy.
Tous peuvent estre donc des Tyrans homicides?
Jaël, Ahod, Jehu furent Tyrannicides.
Voire mais il leur fut commandé du Seigneur:
D'une pareille loy je sens forcer mon cœur.
Las! pour faire un tel coup ton bras a peu de force?
Assés fort est celuy que l'Eternel renforce.
Mais ayant fait le coup qui te guarentira?
Dieu m'a conduite icy, Dieu me ramenera.
Et si ton Dieu te livre és mains des infidelles?
Mort le Duc, je ne crains les morts les plus cruelles.

C'est un raisonnement de Judith à soy-mesme, pour s'encourager à se deffaire d'Holoferne, que Dieu avoit rengé sous sa main, pour la delivrance de son peuple & manifestation de sa gloire; & maintenant ce miserable l'employe pour rallumer sa fureur & eschauffer le Demon qui le possedoit, pour enfin d'un horrible coup exercer sur la personne du plus sage, du plus vertueux & du plus Chrestien Prince du monde, ce que ceste saincte femme, d'une vocation speciale, par l'instinct du Sainct Esprit, commit sur le plus cruel, infidelle & prophane Tyran de la terre.

Il recule quand on le presse de s'en retourner en France.

C'estoient les viandes de plus haut goust desquelles il nourrissoit son esprit depravé & les preparatifs de ceste funeste journée de Juillet, en voicy des suites. Il avoit esté chargé de porter au Prince les nouvelles de la mort du Duc d'Alençon, maintenant il luy est commandé de sa part d'en raporter la consolation en France, à tous ses Partisans; mais il recule & fuit à ce commandement si contraire à sa damnée intention: on le presse de s'en aller, *Que son despeche est fait, qu'il n'avoit plus icy que faire*: il dilaye encor, & se presentant au Prince, luy monstre ses chausses & ses souliers tous deschirés: ce bon Prince

liberal

liberal dans ses plus grandes necessités, commande qu'en luy baillant son despeche, on luy donne aussi dix ou douze escus, & qu'on le renvoye au plutost. Ceste liberalité qui devoit fondre un cœur de glace, l'asseure & l'endurcit d'avantage: l'argent luy est donné le Dimanche huictiesme de Juillet, le Lundy suivant il en achepte un pistolet d'un Soldat de la garde du Prince, lequel n'ayant pas trouvé à sa phantasie, il en achepte deux autres beaucoup plus asseurés d'un Sergent d'une Compagnie; Aprés il prie un autre Soldat de la garde de luy vouloir faire quelques bales ramées, qui le refuse & le laisse tout grommelant contre luy pour ce refus.

Le Mardy dixiesme Juillet mille cinq cens huictante quatre, fut le jour climaterique de nos malheurs; la triste journée de nos pleurs & à jamais le comete effroyable de nos infortunes. Ce fut en ce funeste jour que le Prince sortit de sa chambre environ le douze heures, accompaigné de la Princesse, pour aller disner au fraiz dans sa sale basse: comme il descendoit les degrés l'assassin se presente à luy & luy demande, d'une voix casse & tremblante, son Passeport pour s'en retourner en France: le Prince luy dit *qu'on l'escrivoit*, & passe sans remarquer sa mauvaise mine. La Princesse plus timide s'en apperçoit mieux, jugeant de quelque mauvais desseing par la foiblesse de ceste voix, & par l'esgarement du visage, s'informe du Prince, *Qui il estoit? parce qu'il n'avoit pas trop bonne mine*. Ce grand Prince eslevé dans les perils & dont la vie estoit toute tissuë de dangers, qui avoit mesprise la mort dés sa naissance, qui en avoit senti les douleurs & esprouvé les traits, se sousrit & d'un oeuil asseuré, apprend à sa chere Compaigne, ainsi l'appelloit-il, *Qu'il demandoit son Passeport, qu'il luy faisoit escrire*. Concurrence estrange, pour mieux conduire ceste malheureuse entreprinse & la purger de toute sortes de soubçons & d'apprehensions!

L'année de la mort de cest incomparable Prince est comprinse en ce distique.
*A*V*r*I*a*CV*s*
*Pr*I*n*C*eps* *H*I*span*I
*fra*V*de* *tyrann*I
*o*CCVM*b*I*t*
VI*n*CI *non*
*a*LI*ter* *poterat*.

En l'attente de son Passeport, ce malheureux retourne en son logis, peu aprés revient à la Cour, & ayant veu le Prince à table, s'encourt derechef chés soy, charge ses deux pistolets, l'un de trois balles, l'autre de deux, & les couvre de son manteau pendant sur l'espaule: puis pensant aux moyens de se sauver, & en attendant que le Prince eut disné, il se promene és environs des escueries, va voir les remparts de la ville, prepare deux vessies qu'il remplit de vent, pour à l'ayde d'icelles pouvoir passer à nage les fossés; s'en retourne à la Cour, se met à la porte de la sale où disnoit le Prince, & se couvre d'un pilier de la galerie. En ceste posture, comme le Prince sortoit pour remonter à sa chambre, ce Monstre luy presente de la droicte un papier pour signer, & de la gauche luy tire si soudainement dans le corps son pistolet chargé de trois bales, qu'il fut impossible à personne de le divertir. Ce grand Prince blessé à mort, à paine peut espanouir ces parolles, *Mon Dieu aye pitié de mon ame & de se pauvre peu...*, qu'il commence à chanceler; un de ses Escuyers y accourt le premier, l'assied sur le degré: là la Comtesse de Swartzenbourg sa sœur, tresvertueuse Dame, fort allarmée de la sale, l'exhorte à penser à Dieu & luy demande en Allemand, *s'il ne recommandoit point son ame à Jesus-Christ*; il respond en la mesme langue *qu'ouy*, & ce fut sa derniere parolle: car raporté en la sale plus proche où il avoit disné & couché sur une table, il y rendit incontinent son esprit à Dieu qui le luy avoit donné, en l'âage de cinquante un an deux mois vingt six jour: & ceste chere sœur rendant les derniers debvoirs à son corps, luy ferma les yeux & les destrempa de ses larmes.

Ceste coustume de fermer les yeux des trespassés, est venue des anciens Romains, qui les fermoient à leurs morts des qu'ils avoient expiré, & aprés les leur ouvroyent quand on les mettoit sur les buchers, pour leur faire regarder aprés leur mort, le Ciel où ils avoyent deub aspirer durant leur vie. *Plin. Hist. nat. lib. 11.*

Ce coup, ce maudit coup, qui cuida assommer la liberté naissante des Pays-bas, qui rendit ceste Republique sans poux & sans mouvement, aux abois de sa durée, fut plustost jugé mortel par son effect, que par le raport des Medecins & des Chirurgiens, qui n'eurent pas loisir de dispenser le remede où il n'y en avoit plus: il traversoit le corps à jour du costé gauche au costé droit, & offensoit presque toutes les parties nobles & vitales, le poulmon, l'estomach, le foye, le diaphragme.

Au bruit de ce coup, toute la ville en larmes & en allarme, aux nouvelles de ce

A capite bona valetudo totius corporis. Inde omnia vegeta aut erecta, aut languore demissa, prout animus hominum viget. Senec. 2. de clement.

de ce douloureux accident : les domestiques en cris & en lamentations ; la Princesse & ses enfans en detresse & en angoisse pour une si cuisante affliction, quasi mourãte en l'excés de sa douleur, elle invoque Dieu qu'il l'a fortifie, adresse sa priere au Tout-puissant, & à voix gemissante, à cœur ardent, les yeux & les mains eslevés au Ciel: *Mon Dieu*, dit elle, *dõnne moy le don de patience, & de souffrir selon ta volonté la mort de mon pere & de mes deux maris, tous trois assasinés devant mes yeux.* Sa douleur fut extreme, elle passa plusieurs nuicts à sangloter & ne trouvant nul soulagement qu'en l'invocation du Tout-Puissant, elle fut fortifiée de sa main, & se porta constamment, où la necessité de ses affaires l'appelloit, où le bien de son enfant la requeroit, où la memoire de son cher Mary la desiroit. Nous verrons en suite des effects de son esprit & de son jugement ; & les traicts de sa sagesse & adresse, seront à tousjours admirés dans ceste Histoire.

L'assassin est prins.

La terre ne peut souffrir le serpent aprés qu'il a blessé l'homme : le monde ne peut & ne doibt endurer ces Diables qui attentent à la vie des Princes. Aprés que c'est Esprit infernal eut fait un tel coup, fuyant devant la Justice de Dieu & la vengeance des hommes, il reprend le chemin qu'il avoit consideré estre plus propre pour se sauver, & sautant tout d'un coup quatre ou cinq degrés pour se rendre en bas, son autre Pistolet luy eschape, & sans perdre temps à le relever, traverse les escuëries, tombe en courant sur le fumier, se releve, passe outre, se rend au rempard, & cõme il estoit sur le point de sauter dans les fossés, il est arresté par un Lacquais & un Hallebardier, lesquels à l'ayde de plusieurs autres qui suivoyent, l'amenerent à la Cour, exerceans à coups de poing & de baston sur sa teste, ce que la colere arrachoit du juste ressentiment de leur perte.

Est interroge & respond.

Ce damné fort perplex au commencement de sa prinse, comme croyant d'estre desja aux attaintes de la mort, voyant qu'on se contentoit de coups de poing, a quelque opinion que son fait seroit advoüé, fait le resolu & le mutin, & sur ce qu'un domestique l'appelle *meschant traistre:* Il replique, *Qu'il n'est point traistre, & qu'il avoit fait ce que le Roy luy avoit commandé ! Quel Roy?* dit un autre : *le Roy d'Espaigne mon Maistre*, dit ce Brigand. *Et comment*, replique un Capitaine, *n'est-tu pas un meschant traistre d'avoir voulu tuër Monseigneur le Prince, si Dieu ny eut pourveu: Quoy*, dit ce meschãnt obstiné, *ay-je failly? maudite soit la faute.* Ainsi il est conduit dans la Conciergerie de la Cour, où le Magistrat de la ville arrive aussi tost pour l'examiner & tirer la verité des autheurs d'une si abominable entreprinse. Le parricide ne luy en donna pas la paine pour ce coup : car demandant du papier, il y marqua son vray nom, son pere, sa patrie, descouvrit une partie de ses menées & en tout une obstinacité enragée, de soustenir ce qu'il avoit fait. On le mene delà dans les prisons publiques chargé de fers aux pieds & aux mains, & ce fut là où il deschargea par une seconde confession, tous ceux avec lesquels il avoit eu cognoissance à Delft ou en France. Les principaux autheurs demeuroient encor cachés ; il falut la question extraordinaire pour les luy faire confesser & encor à diverses fois : on en sceut tout ce qui a esté remarqué cy dessus ; & en attendant la punition de la justice divine sur ceux-là ; le Magistrat du grand Conseil & Provincial, ordonnerent celle des hommes sur celuy-cy par leur arrest du quatorziesme Juillet mille cinq cents huictante quatre. Il fut executé publiquement le jour suivant, tenaillé en toutes les parties de son corps, sa main parricide brullée entre deux fers ardents, puis tout vif mis en quartiers, son cœur arraché & jetté contre sa face. Il n'y avoit sorte de morts que les Romains n'ordonnassent contre l'impieté & la cruauté de tels monstres ; & on remarque que les autheurs qui ont entreprins d'escrire les meurtres qui ont esté commis sur les personnes de Priam, d'Oethes, d'Agamemnon, de Darius, de Romulus, de Tarquin, de Servius Tullius, de Çæsar & d'autres, ont recerché des termes particuliers pour les maudire. On ne pouvoit

Dans des crimes flagrants, il n'y a moyen d'eschaper que par la resolution & par la hardiesse. *Insontibus innoxia consilia, flagitiis manifestis subsidium ab audacia petẽdum. Tacit. Annal. 11.*

Est condamné.

trouver

1584. trouver supplice assés grand pour un tant horrible crime. Le jugement des Juges se perdoit en la consideration de leur perte. Le supplice du chat, du coq & de la vipere, estoit trop doux pour expier un parricide si estrange. Le suplice ordonné contre un mauvais juge par ce Roy des Perses, leur sembloit plus convenable; mais quand ils consideroient qu'une veine coupée de son corps, le pouvoit faire mourir avec moindres tourments, & rendre sa mort plus quiete que sa turbulente & detestable vie; la douleur leur fermoit la bouche, & le sang de ce grand Prince ne leur sembloit pouvoir estre satisfait par aucune assés violente mort.

Le supplice ordonné par les Romains contre le parricide estoit celuy-cy. on le faisoit enclorre dans un sac de cuir avec un chat, un coq & un vipere, puis jetter dans le Tibre.

Ce fut Cambises Roy de Perse, qui ordonna pour supplice à un juge inique d'estre escorché tout vif pour de sa peau tapisser la chaire sur laquelle les autres rendroient desormais Justice. *Herodote. Diod. Sicil.*

Une circonstance est remarquable en ceste execution. Une vielle femme, voyant qu'on faisoit souffrir tant de tourments à ce corps maudit & execrable, en a pitié en son cœur, & il eschape à sa bouche d'en publier sa pensée: peu s'en falut qu'on ne la mit en pieces, comme ce Grec qui proposoit à ses citoyens des moyens de perdre leur liberté; & qu'on ne la traictat comme ce fils, dont les parolles prophanes avoient offencé la Deité de sa Mere: elle fut repoussée avec coups & injures, & les derniers oyans ce tintamarre des premiers contre ceste femme, couroient desja aux armes, croyans qu'on leur voulut oster le criminel, si tout n'eut esté appaisé par la presence des Magistrats, qui pour les satisfaire, firent esvanoüir l'object de leur juste colere.

Le corps du Prince, osté de dessus la table où il avoit rendu l'esprit & porté dans un lict de presence, y est veu, pleuré, & regreté de tous ses serviteurs, du peuple, de tout le pays, des Magistrats de la ville & des Estats de la Province, qui rendirent à sa memoire les honneurs deubs à sa naissance & aux grandes actions de sa vie.

La chaleur du temps & de la saison, ne permit pas qu'on le laissat long temps sans l'ouvrir: Cela fut fait en presence des Medecins & par les Chirurgiens du Prince, qui considererent sa blessure, jugerent les parties de son corps estre fort saines, & que sans ce maudit coup, il estoit pour passer l'âage de ses Peres.

On employa vingt & trois jours pour preparer ses funerailles, & le Pays voulant faire voir, qu'il n'estoit pas moins redevable à sa naissance que Rome à son Publicola, luy fist bastir un tombeau dans le nouveau Temple de Delft dont l'etofe & l'ouvrage surpasse la magnificence de tous ceux des Royaumes & Provinces voisinnes. Le vingt & quatriesme d'Aoust fut choisi pour sa pompe funebre : l'ordre en fut beau pour le trouble des esprits & pour l'affliction generalle. Et pour voir quels en furent les honneurs, il les faut plus considerer par les yeux de l'imagination que par la disposition de ces lignes. Figurés vous dix ou douze cents Bourgeois armés. Les trompetes du Prince. Huict chevaux l'un aprés l'autre avec leurs housses de drap noir pendans jusques à terre. Le premier aux armes de Breda & aprés la Banniere de la Baronnie de Breda. Le second aux armes de la Vere & de Flessingues. La Banniere des Marquisats de la Vere & de Flessingues. Le troisiesme aux armes de Chalon. La Banniere de la maison de Chalon. Le quatriesme aux armes de Ditz. La Banniere de la Comté de Ditz. Le cinquiesme aux armes de Viandem. La Banniere de la Comté de Viandem. Le sixiesme aux armes de Catzenellenbogen. La Banniere de la Comté de Catzenellebogen. Le septiesme aux armes de Nassau. La Banniere de la Comté de Nassau. Le huictiesme aux armes d'Orange. La Banniere de la Principauté d'Orange, La Cornete du Prince, son Guidon, sa Banniere avec sa devise, *Je maintiendray Nassau.* Les quatre Escussons des quatre quartiers du Prince. Nassau, Stolbourg, Hessen, Koningsteyn. Les plaines armes escartelées : au premier de Nassau qu'est d'Azur au Lyon rempant d'or, armé & lampassé de gueules, le champ semé de billetes d'or; au second de Catzenellenbogen qu'est d'or au Lyon rempant Leopardé de gueles armé couronné

Valerius Publicola fut le premier d'entre les Romains, auquel, pour ses services rendus à la patrie, on fit eriger un superbe tombeau aux despens du public. Tite Live.

couronné & lampassé d'azur; au troisiesme de Vianden qu'est de gueules à la face d'argent; au quatriesme de Ditz que sont deux Lyons Leopardés d'or, armés & lampassés d'argent, en champ de gueules: le tout chargé d'un Escusson parti en quatre; au premier & quatriesme de Chalon qu'est la Bande d'or en champ de gueules, au second & troisiesme d'Orange qu'est d'or au Cornet d'azur, lié & virollé de gueules; Et sur le tout de Geneve que sont cinq points d'or equipollés à quatre d'azur. Aprés suivoient le Heaume timbré. L'espée en escharpe. Le Pennon. Le Cheval d'honneur houssé de Velours noir pendant jusques à terre. L'espée nuë portée par le Comte d'Oversteyn. La Couronne, par le Baron de Creange. Les trois maistres d'Hostel avec leurs bastons. La biere portée par douze Gentilshommes couverte de velours noir jusques à terre, aux plaines armes du Prince couronnées, dont les bouts estoient soustenus par quatre grands Seigneurs. Le Roy d'armes avec sa cote d'armes seul. Le grand dueil, où estoit le Prince Maurice, duquel Sonsfeldt son gouverneur portoit la queuë du manteau, ayant à sa droicte Trucxses Eslecteur de Coloigne, & à sa gauche le Comte de Hohenloo. Le Comte Guillaume Louis de Nassau seul. Le Comte Philippes de Nassau seul. Le Comte de Solms fermant le dueil. Les Estats Generaux des Provinces Unies. Le Conseil d'Estat. Les Estats de Hollande. Les Magistrats de Delft. Les Ministres. Les Capitaines des gardes à la teste des soldats des gardes & d'un nombre sans nombre, de toutes sortes de gens sans ordre.

Affliction de sa mort parmy les ennemis.

Ceste ceremonie fut celebrée par le dueil general de tout le peuple des Pays-bas; par oraisons & poëmes funebres, publiés sur ceste perte lamentable. Il y eut des Prescheurs de la doctrine Mariänniste, qui entreprindrent de loüer ceste mort: leurs auditeurs leur fermerent les oreilles & ayans en horreur l'exhaltation d'uu acte si abominable, reprocherent visiblement à ces ames impies & impures, que la corruption avoit penetré jusques dans le sanctuaire.

Mesdisance de quelques Historiens sur icelle.

Quelques Historiens, oyseaux de proye qui ne se remuent qu'au bransle du leurre, desquels la langue est à prix fait, & la plume à loüage, ont aussi voulu palier ceste triste mort, de coleurs messeantes à leur profession; mais la contraincte que la plus part en ont eu, les a mis dans la honte de cacher leur nom & de descouvrir leur alleure.

Punition de Dieu sur ceux qui la loüerent.

Des Ecclesiastiques du Pays-bas, nul ne chanta jamais le chant de resjoüissance pour ceste triste nouvelle: les peuples, qui ne pouvoient contraindre leurs cœurs & leurs humeurs, les en empescherent; & à Boisleduc les Chanoines, estants allés chanter leur *Te Deum* au plus haut du Clocher de leur Eglise, hors du bruit & de la cognoissance du peuple tout esmeu, Dieu s'en courrouça & en la mesme nuict lança le foudre contre iceluy, & debrisa par son feu celeste ceste belle structure.

Facheries des Roys & Princes Chrestiens.

Le Roy de Dannemarck avoit tousiours fort cheri ce Prince & lié tres bonne correspondance avec luy: il estoit amoureux de tant de belles parties qui reluisoient en luy.

L'esclat de ceste mort porta en plusieurs Pays bien plus viste que le coup. Plusieurs Princes la receurent avant qu'elle fut & d'autres comme elle arriva: mais de tous il n'y en eut point de plus affligés que les Protestans. La Reyne d'Angleterre la pleura, le Roy de Navarre la regreta, celuy de Dannemarck en fut outré, la plus part des Princes d'Allemaigne en perdirent & repos & repas; le Duc de Parme mesme principal autheur la detesta, & fit asseurer la Princesse du regret qu'il en recevoit; Dieu la luy redemanda en son temps; l'ingratitude & la mescognoissance furent le loyer de ses travaux; il avoit semé perversité, il moissonna tourment; avant que mourir il se vit disgracié, ce qui luy devoit appartenir donné à un autre, ses esperances fauchées, changées en un desespoir qui luy fit passer ses derniers jours en solitude, vivre en Ours & mourir en Religieux. Adjoustons que le Roy qui l'avoit commandée, fut puni comme Antiochus, & se vit avant que mourir le sepulchre vif des vivants & la repeuë des vers.

Punition sur les autheurs.

Antiochus fut mangé des vers pour avoir emporté les sacrés vaisseaux du temple de Dieu. *Ioseph. antiq. lib.*

Aprés la mort des Princes, le jugement de leur vie & de leurs actions doibt

1584. doibt estre libre; mais sur tout dans l'histoire qui ne doibt estre animée que de la verité. La vie de ce Prince a esté toute tissuë de travaux, sans feste & sans sabath, sans periode & sans point; & comme le Dauphin tousiours en mouvement, il n'a commencé son repos qu'avec la fin de sa vie. Les armes furent les delices & les exercices de sa valeut de de sa jeunesse; il n'avoit jamais apprins à bien obeïr, quand il fit cognoistre comme Pompée qu'il sçavoit le mestier de bien commander. Annibal & Scipion porterent les armes l'un à douze, l'autre à dixsept ans sous la conduite de leurs Peres. Guillaume commande à vingt & un une armée Imperialle, qui avoit pour spectateur son Empereur, pour partie les meilleurs Capitaines de l'Europe; & avec tant d'heur & de valeur qu'il en raporta la gloire d'avoir cõservé une Province à son Maistre.

Les histoires anciennes remarquent que Pompée fut plusieurs fois General avant que d'avoir esté soldat.

Ainsi la Maison d'Austriche employa la vigueur de ses ans pour arrester les victoires des François & fortifier sa frontiere esbranlée. Elle eut aussi besoing de sa maturité pour l'avancement de sa grandeur; mais en l'un & en l'autre il fut mal recognu. L'Espaignol eut en ombrage son credit; sa vertu luy fut en achopement; & ne pouvant amoindrir son authorité, il jura sa ruine pour la perdre. Ce Prince le cognut à sa desmarche, retira dextrement le secret de ses resolutions, & le prevint par sa dexterité. Le Cardinal Granvelle allumette de sedition, fut un perpetuel eschar en sa chair; il soustient vertement toutes les secousses qu'il voulut donner à la probité de ses actions & à la verité; pour se maintenir, il fit teste à plusieurs testes, esloigna les Espaignols du Pays-bas, traversa les tyranniques desseings de Philippes II, obligea les François & les Protestans à ses intentions, interessa les Princes d'Allemaigne à ses interests: en un mot, il applanit les montaignes d'Aragon, dompta les rodomontades de Castille, troubla les solitudes de l'Escurial, & ficha un clou à la roüe de sa desmesurée fortune.

a *Vbi non est gubernator pruden[s], populus corruet; salus autem ubi multa Consilia.* *Prov.* 8.

Comme le Laurier qui garentit le Corbeau du venin du Cameleon, ses victoires mirent en abry la liberté des Provinces Belgiques, sa prudence establit leur domination, sa conduite leur repos, & comme Dieu a fait voir en ce Prince les grands effects de sa justice, la Religion y trouva sa naissance & son refuge, dans le sang & l'effroy de la persecution Espaignolle.

La taille est belle quand elle est dans une juste proportion de hauteur & d'espaisseur. Celle de ce Prince n'estoit ni trop haute ni trop grosse, & tenoit de la mediocrité. Il avoit la teste moyennement grosse & ronde; le visage plus brun que blanc, plutost maigre que gras; le poil chastain; la barbe de mesme & un peu fourcheüe, les yeux gros, clairs, à fleur de teste, un peu bruns; le nés plus long que court, assés gros, & bien ouvert; la mine entierement froide, immobile, sans passion & sans alteration. Son temperamẽt estoit sain, fort & robuste, participoit esgallement de la pituite & de la melancholie, beaucoup plus du sang. Il n'avoit jamais eu maladie de huict jours, excepté la peste qu'il avoit euë dix ans auparavant; & son corps n'avoit jamais affligé son esprit d'aucune incommodité que depuis sa derniere blessure, qui luy laissa un caluz fluant & importun.

Il s'estoit endurci dans les fatigues; le froid ni le chaud ne luy firent jamais eschaper une occasion ou une entreprinse; les neiges & les glaces, les eaux, ni les rivieres ne bornoient jamais ses pẽsées & son chemin; & comme les brebis eslevées au parc & à la gelée portent une laine plus fine que celles qui sont nourries au couvert & à l'ombre; de ce naturel infatigable, il en retira la plus-part de ses conquestes, & une diligence extraordinaire, qui luy faisoit voir tout, estre par tout, & ordonner de tout.

Ses divertissemens estoient civils & honestes: la raillerie en laquelle il se plaisoit occupoit ses heures de repas, & les affaires publiques celles qui luy estoient necessaires pour sa santé. Il estoit doüé d'une tres-belle memoire, qui luy conservoit le souvenir d'un nombre infini des noms propres des hommes & des lieux, qu'il avoit leus, veus, & cogneus; il n'ignoroit rien de

C'est aujourd'huy une des erreurs de la Cour, que de croire les lettres indignes d'un genereux courage & d'un grand Prince; Mais à cela je dis, qu'il est bien difficille d'estre grand Prince sans avoir la cognoissance des lettres, & que sans icelles la reputation de tant de grands Capitaines de l'antiquité eut de beaucoup d'eschec. Solon, Epaminondas, Philippes, Alexandre, Philopœmen, Romulus, M. Cato Uticensis, Mithridates, Julius Cæsar, Auguste, Tibere, M. Antonine le Philosophe, Theodose le Jeune, Chosroës Roy de Perse, Charlesmagne Robert & Alphonse Roys de Naples, *Mahum.* 2. Charles V. n'eussent rien esté, s'ils n'eussent sceu marier dextrement la plume & l'espée, proffiter des bons livres & en tirer les preceptes de bien commander. Pline lib. 2. ch. 7.

tout ce qui est enclos dans les sciences des Mathematiques; avoit cognoissance de la langue Latine; se plaisoit à lire les bons livres, plus ceux d'Estat & d'Histoire que les autres, en retiroit ce qu'il trouvoit de son goust, s'en servoit habilement aux occasions, & croyoit contre l'erreur de la pluspart des Grands, que les lettres sont belles & bienseantes aux Princes.

Aux langues. Au Histoires.

Plin. lib. 2. cap. 7.

C'est un grand signe de Divinité à un homme mortel que de soulager un autre mortel, disoit un Payen. Jamais Prince ne fut ni plus charitable ni plus liberal; il eut cessé plustost d'estre, que de vivre en Prince & de donner en Prince: il fit des grandes & excessives despences en sa jeunesse desquelles il eut en suite sujet de se repentir, defraya long temps toute la Cour de Philippe II. à Bruxelles; & tous les Seigneurs & Gentilshommes qui ne trouvoient dequoy manger là, revenoient icy: Il tenoit table & train de Roy; le Roy de Prince, & cela luy excita les envies & les calomnies qui ne se peurent estouffer qu'en sa perte: il employoit aussi beaucoup en aumosnes, recompensoit dignement ses serviteurs; & dans ses plus grandes extremités & necessités, lors qu'il avoit tout vendu & tout engagé pour la liberté du Pays-bas, il ne pouvoit encores cesser de donner: son assassin en ressentit des fruicts, & sa mort en fut l'ingrate recognoissance.

Charitable, Liberal.

Bon.

Il estimoit comme Artaxerces, que ce fut une chose plus loüable d'adjouster que d'oster: il donna des charges à plusieurs, n'en osta jamais à personne, qu'il n'y eut du peril & de l'injustice de les luy laisser.

Il loüoit fort aussi la propreté; blasmoit la sumptuosité des habits; estoit tousiours vestu à sa mode, qui estoit de n'en avoir point; mesprisoit tous ceux qui faisoient autrement; & estimoit comme Annibal, Agricola, Julian, Louis XI, & Charles Quint, *que c'estoit chose tres-malseante à un Prince, de se faire plutost remarquer par ses habits, que par ses actions.*

C'estoit un dire familier en la bouche de Julian, *Turpe esse sapienti cùm animum habeat captare laudes ex corpore. Agricola* observoit aussi cela & entre les eloges que luy donne Tacit. *In vit cultu modicus, sermone facilis.* Tite Live en dit le mesme d'Annibal, *vestitus nihil inter æquales excellens, arma atq; equi conspiciebantur*: & Seneque in Epist. blasmant telles vanités. *honestum*, dit-il, *ei vile est, cui corpus nimis charum est.*

Moderé en ses habits & en toutes ses actions.

L'accueil doux & favorable qu'il faisoit à tous ceux qui l'abordoient, fut un puissant charme pour lier toutes les volontés populaires aux siennes, se concilier les cœurs des Grands, s'acquerir les petits, & en tout ceste grande authorité dans les Pays-bas, qui faisoit balancer tout le reste sous sa conduite. Il estoit esgalement aymé, honnoré, bening, populaire, affable à tous, rude à personne; & souvent on la veu par les ruës s'arrester pour faire raison à des Matelots, qui beuvoient à sa santé & qui aprés luy portoient le pot, pour y boire leurs restes à la Hollandoise.

Populaire & affable.

Sa vertu qui s'est faite admirer par tout, a rendu eloquents à sa loüange ses plus cruels ennemis: plusieurs de leurs Historiens ont admiré sa sagesse, sa conduite, sa prevoyance, sa constance, sa fermeté, sa patience: comme Julius Cæsar ennemi de Ciceron ne s'est peu tenir de dire & d'escrire, ᵃ que luy seul meritoit une Couronne plus grande que tous les autres.

Loüanges que luy donnent les ennemis.

a *Moderatori Reip. beata civium vita proposita est. Cic. v. de Repub.*

Son principal but, fut tousiours le repos des peuples de sa domination, l'avancement de sa Religion, la sappe de la tyrannie & de la violence; & faisant la guerre tout autrement que ses ennemis, il ne desola jamais par advance ce qui debvoit estre le prix de sa conqueste. Il detestoit ces Bourreaux des consciences, disoit tousiours, qu'il n'y devoit rien avoir de si libre que la Religion, & sur plusieurs instances qu'on luy faisoit d'extirper les Catholiques & les Anabaptistes des Provinces de ses Gouvernemens, *apportés moy*, disoit-il, *une chaire à trois pieds, sées vous y dessus, elle sera asseurée? mais si vous panchés plus d'un costé que d'autre, ou que vous veniés à couper un des pieds qui la soustiennent, elle renversera & ne pourra plus suporter sa charge.* Comme il desiroit d'eterniser sa memoire par ses faits, aussi la vouloit il perpetuer à la posterité par ses bastimens. Charles-mont & Philippes-ville dans le Luxembourg, Willemstat ou Guillaume-ville, à laquelle il donna son nom; & Nieuwervaert, sont des tesmoignages certains & solides de sa vie, comme de la fragilité de sa mort.

Son but principal.

Ses bastimens.

La cruauté qu'il a tousiours hayë & souvent punie sur ceux qui la practiquoient: la clemence qu'il a despartie à ceux mesmes qui pourchassoient

Sa clemence.

sa mort,

sa mort, & que Dieu avoit rangés sous sa main, ne rend elle pas admirable ce grand Prince? il a pardonné souvent à ceux qui avoient attenté sur sa vie, regreté le supplice de ceux qui avoient eu de son sang, adouci l'aigreur & la rigueur de la Justice contre les coulpables; & s'il n'y eut eu de l'injustice de ne faire perir quelques vies pour en sauver plusieurs, il eut mieux aymé comme ce Roy de Perse faire foüeter le pourpoint que le moule, & les chastier plus par remonstrances que par punitions.

Jamais de sa bouche comme de celle de Thimoleon, ne sortit parolle qui ressentit son Allemand. Tant de grandes actions, tant d'applaudissements de sa gloire & de sa vertu, ne luy firent pas porter le sourcil plus eslevé: Il en relevoit le merite & la recognoissance du Tout-puissant, & quand il s'entendoit loüer, il disoit en soy mesmes comme ce Grec, *Je rends graces au Dieu fort, de ce que voulant deslivrer ces Pays oppresses, il s'est servi de mes foiblesses, pour l'execution de sa justice & de son eternelle providence.*

Probus parlant de Thimoleon, dit que, *nihil unquam, neque insolens neque gloriosum ex ore ejus exiit; qui quidem cùm suas laudes audiret prædicari, nunquam aliud dixit, quàm se in ea re maximas Diis gratias agere atque habere, quòd cùm Siciliam recreare constituissent, tùm se potissimum ducem esse voluissent. In Thimol.*

La renommée de tant de grandes parties qui estoient en luy, & qui se peuvent mieux remarquer par ses actions que par ces escrits, le fit desirer pour Roy des Polonois, eslire pour Comte des Hollandois & Zéelandois, admirer du Turc, loüer de tous les Princes Chrestiens; *Et comment est-il possible,* disoit le Grand Seigneur, *qu'avec un si petit Pays, si peu de forces & de moyens, ce Prince puisse resister contre une si grande puissance.*

Mecenas fut agité les trois dernieres années de sa vie d'une fiebvre qui ne le laissoit jamais sans sueur ou sans froideur. Les trois dernieres années de ce Prince ne le laisserent jamais sans trouble & sans agitation. En la premiere il fut blessé & perdit sa femme; en la seconde il fut assailli par les artifices des François & de ses ennemis; en la derniere il paya de sa vie & fut traistreusement assassiné, aprés avoir tenu sa Principauté quarante ans moins huict jours, & regi les Provinces Unies du Pays-bas vingt & quatre.

S'il eut eu autant de soing de sa vie, comme elle estoit importante à tout son pauvre peuple, le meschant qui l'assassina eut plus regarde à sa perte, & la croyance d'eschaper ne l'eut pas porté si facilement à attenter. Mais quoy? il se resignoit avant son lever en la garde du Tres-haut, n'entreprenoit rien sans le prier, n'achevoit rien sans le loüer, & croyant que tout estoit reglé selon sa Divine Providence, il disoit à ceux qui le prioient d'avoir plus de soing de sa personne; *Qu'elle estoit terminée, que Dieu sçavoit le compte de ses années & de sa durée, qu'il en disposeroit à sa volonté, & que s'il y avoit un malheureux qui ne craignit point la mort, sa vie estoit à sa disposition pour bien qu'elle fut gardée.* Confience semblable à celle de Trajan & de Pertinax, qui abolirent les crimes de Leze-Majesté & les comprindrent tous sous le tiltre, des Homicides.

Excellens sont les preceptes que donna Cambises à son fils, sur le point qu'il s'en aloit faire la guerre en Perse. *Dei,* luy dit-il, *esto amicus, in eundem Pius, nihilq; ingrediare nisi Divino Numine implorato, imbecilla est enim & hebes mortalium natura: Nihil autem Dei sapientiam latet, omnia ex sententia cedunt iis quibus illa præstò est.*

Nihil tam firmum est cui periculum non sit etiam ab invalido. Curt. lib. 7.

Bref ses faicts se peuvent mieux comprendre par l'admiration que par l'imitation. Guillaume Landtgrave de Hessen une des sages testes de son siecle, croyoit de tout dire de luy, le comparant à Juda Macchabée: en effect sa vie a des grands parallelles avec ce grand homme de l'antiquité. Macchabée avec une poignée de soldats, rompit Seron, Apollonius, & autres Lieutenans d'Antiochus, les contraignit de vuider sa Province, & son Roy de ramasser toutes ses forces pour luy faire la guerre: Guillaume avec cinq mille hommes a triomphé de la force de plus de quatre-vingt mille, a chassé honteusemẽt son ennemi hors de son terrier, & mis toutes les richesses d'Espaigne au flux de ventre pour arrester ses conquestes. Macchabée a immolé sa vie & celle de ses quatre freres pour le salut d'un peuple affligé, tyrãnisé en ses biens, en sa personne, en sa conscience; Guillaume a exposé la sienne, l'a perduë, trois de ses freres ont esté tués en bataille pour la delivrance des Provinces Belgiques, pour l'avancement de leur religiõ, pour la gloire de Dieu, pour la liberté de tout un peuple. L'un & l'autre eurent à combatre les trahisons, les perfidies,

les mescontentements du dedans, à dissiper les esmotions intestines suscitées par le dehors; à conduire un peuple farouche & discordant, & à ramener au juste poinct de leur debvoir, les humeurs envieuses de leur fortune. Maccabée rendit les Juifs la terreur de leurs voisins, l'effroy de la terre, les Romains curieux de leur alliance; & Guillaume par l'adveu de tout l'Univers a fait devenir les seuls Bataves arbitres & dispensateurs de la guerre : & n'a pas seulement attaqué une puissance foible & naissante, mais comme Arminius *a* ce vaillant Germain, a abbatu l'orgueil d'un Empire, renforcé par sa durée, paisible par tout, grand en pays, en richesses, en peuple, accoustumé à vaincre, & tousiours conquerant. Guillaume encor ayant employé toutes ses facultés à l'advantage des siens & de sa Patrie, comme cest oyseau descrit par Homere, chassant pour ses petits, n'a rien prins pour soy de tout ce qu'il a prins.

Heureux rencontre de l'estat ancien du Pays bas avec celuy d'aujourdhuy. *Quotus quisque est*, dit Tacite 2. Hist. *qui cum Batavis Gloriari possit, omnem belli fortunam in sua manu sitam.*

a Tacite au second de ses Annales donne ces Eloges à Arminius: *Arminius*, dit il, *liberator non dubiè Germaniæ, & qui non primordia pop. Rom. sicut alii Reges Ducesque: Sed florentissimum imperium lacessierit, bello non victus, præliis ambiguus, septem & triginta annos vitæ & duodecim potentiæ explevit.*

Et à Ar-

Mais Mars pour estre estimé le Dieu de la guerre, ne fut pas moins sensible aux traicts de l'amour. La volupté vice ordinaire des Princes & duquel ils croyent pouvoir manger sans se saouler, picqua l'esprit de celuy-cy de diverses beautés, mais non tant, que cela fit tort à ses affaires & à son jugemẽt. Il ne fut pere que d'un seul fils naturel qu'il fit nommer Justin, recognoissoit en soy ce deffaut & pour le corriger ou pour s'en garder, il sauta d'un mariage à l'autre, espousa quatre femmes, en enterra trois, & de toutes il en eut autant des enfans que Gracchus de sa femme Cornelie. De Anne d'Egmont Comtesse de Bure & de Leerdam, il eut Philippes-Guillaume qui luy succeda en sa Principauté d'Orange & en la plus part de ses autres Comtés & Baronnies; & Marie, mariée à Philippes Comte de Hohenloo & de Langenberg, morte sans enfans. De Anne de Saxe fille de Maurice Duc & Electeur de Saxe, il eut deux fils & deux filles, Maurice qui mourut en enfance; un autre Maurice qui fut Prince d'Orange aprés son ayné & Gouverneur General des Provinces Unies; Anne espousée au Comte Guillaume-Ludovic de Nassau son Cousin germain fils du Comte Jean III, morte sans enfans; & Æmylie à Dom Emanuël fils de Dom Anthoine Roy de Portugal, de laquelle il a eu plusieurs enfans. De Charlotte de Bourbon Princesse du sang de France, il eut six filles, Louise Juliane mariée à Frederich IV. Comte Palatin & Electeur de l'Empire, de laquelle il eut Frederich V. Roy de Boheme & Comte Palatin : Isabelle espousée à Henry Duc de Boüillon Vicomte de Turenne : Catherine Belgique à Philippes-Louis Comte de Hanaut : Flandrine Abbesse : Charlote Brabantine donnée pour femme à Claude Duc de la Trimoüille & de Thoüars, Prince de Talmont: & Æmilie à Frederich Cazimir Duc de Landsberg de la branche des Ducs de Deux-Ponts. De Louise de Coligni sa quatriesme femme il n'en eut qu'un fils unique Frederich Henry aujourd'huy Regnant heureusement sur nous. Ces mariages qui debvoient estre les divertissements de ses dangereuses traverses, redoublerent ses ennuys, & traverserent son repos domestique de plusieurs troubles. Le premier l'affligea, le second le fascha, le troisiesme le cuida enterrer, & deslors le chagrin se saisit de son esprit, regretant sans cesse ce qu'il ne pouvoit recouvrer.

Ayma peu les femmes

Ses mariages & ses enfans

Du Monastere Sainĉte Croix à Poitiers en France.

Nihil aliud probis quàm ex matrimonio solatium. Tacit. 4. Annal.

La mort bien que soudaine & violente & à laquelle un bon Chrestien doibt estre tousiours preparé, ne surprit point la disposition de sa derriere volonté : elle parut aprés sa mort en un papier qu'il avoit escript de sa main, & par iceluy qu'elle le portoit au commencement à l'advantage de Maurice, comme le droict de la succession inviolable dans la Principauté, à celuy de Philippes-Guillaume son ayné. Il raya le nom de son second pour y mettre celuy de son premier; & pour fortifier son droict de sa volonté particuliere, l'institua Prince aprés luy & le declara le premier en sa succession & le plus grand sur tous ses freres. Maurice son puisné eut pour appanage les Marquisats de la Vere & de Flessinghes. Frederich Henry son cadet sa seigneurie de

Sa derniere disposition.

Il est dit de Jacob en la Genes. chap. 49. que desirant d'advantager son ayné pardessus ses autres enfans, il luy dit, qu'il seroit le premier en ses dons & le plus excellent en dignité.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1584. Saincte Gertruydenbergues & autres belles terres. Ses Filles furent dotées d'une notable somme de deniers, & sa Vefue d'un doüaire considerable. Mais achevous ce marbre, & en ce rencontre la vie de ce grand & incomparable Prince.

Sa mort.

L'Archevesque de Cologne sur le point que le Prince vint fondre la premiere fois avec une armée dans le Pays-bas, esloigné du tintamarre de la guerre, plongé dans l'aise & dans l'oisiveté, ne cerchant que des moyens de divertissements, veut faire combatre un grand Lyon arrivé en sa Cour depuis peu de temps, contre le plus furieux Taureau de ses terres :. Il assigne jour à tous les Seigneurs de son obeyssance & de son voysinnage, pour venir participer à tel passe-temps, & publie parmy ses Confidents, que tel sera le succés des armes du Duc d'Alve & du Prince d'Orange. A jour nommé, il fait emmener au conspect de toute sa Cour, le Lyon & le Taureau dàns un Cirque expressement dressé : là du premier abord, le Lyon pressé de la faim, qu'on luy avoit faicte souffrir pour redoubler sa rage, avec un rugissement effroyable s'eslance sur le Taureau & luy arrache une courroye de ses costes. Le Taureau mugissant horriblement contre un tel adversaire, baisse les cornes & reçoit si vertement la seconde attaincte du Lyon, qu'il l'enleve en l'air, le reçoit derechef en tombant sur ses cornes, le releve encores plus haut & avec un tel effort, que l'ayant rendu hors de combat & sans mouvement, les assistans furent contraincts pour le sauver, de tuer le Taureau par plusieurs arquebusades. L'Archevesque estrangement fasché d'un succés si contraire à son attente; & tous les assistans ensemble, prædirent par tel augure la fin deplorable de nostre Grand Prince.

PHILIPPE-GVILLAVME

PRINCE D'ORANGE.

XXIV. Regne.

Eloge.

LA debonnaireté de ce Prince naturelle à son sang, la bonne inclination qu'il avoit succée avec le laict, & en laquelle il avoit esté nourri & eslevé dés la mammelle jusques au jour de sa captivité, ne peurent jamais estre depravées parmi les meurs & les humeurs Espaignoles, où il se vit confiné durant la fleur de ses ans; & comme la chair du poisson demeure tousiours douce encor que vivant dans les eaux salées, la douceur de son bon naturel, non plus que le Ciprés on le Palmier, ne peut jamais estre alterée durant ceste longue & continuelle prison, où il eut à vivre avec les aspres & mordicantes humeurs Castillanes; & ceste naturelle antipatie de leurs maisons, se fit cognoistre en plusieurs de ses actions qui luy cuiderent couster cher. *b* Le Lion ne peut ouïr le chant du Cog qu'il n'en ayt horreur, la Belete tasche d'esquiver au rencontre du Crapaut, le Loup & la Brebis, le Chien & le Chat sont contrepointés d'une haine mortelle. Ainsi nay d'un si bon pere, il ne peut jamais estre transformé en Espaignol. Et bien que sa vie ne comprene rien qui puisse aller du pair avec celles de son Pere & de ses freres des plus grands hommes de leurs âages, il a eu plus faute d'occasion, que de volonté de la signaler & de seconder la valeur de ses ancestres; rien n'a paru en luy d'indigne de la grandeur de sa maison; de cœur bon, genereux, & magnanime dans tous les rencontres de la fortune. Mais sa pieté envers Dieu, sa patience en l'adversité, sa clemence à pardonner, sa liberalité à donner & à reco-

a Le Palmier, le Ciprés & le Laurier ne s'abatardissent point en quelle sorte qu'on les plãte ou qu'on les transplante. *Plin. Hist. nat.*

b Les Philosophes remarquent des grãdes antipathies dans les choses naturelles. Il s'en trouve un nombre parmy les plantes, remarquées doctement par Cardan en son livre de la varieté des choses : il n'y en a pas moins entre quelques animaux notés par Pline en son Histoire Nat. Mais bien encor plus entre les humeurs differentes des hommes en particulier, & des Nations en general.

recognoiſtre ſes ſerviteurs, ſont les quatres vertus par leſquelles la memoire de ſa vie triomphera à jamais de l'oubliance. Les ſoings, les peines, la deſpence qu'il a contribuée pour conſerver dans ſa famille l'Eſtat Souverain de ſes Anceſtres, en extirper la tyrannie, y eſtablir l'ordre, & par tout faire relluire la legitime authorité ſans effuſion de ſang, luy ont juſtement acquis le tiltre de Reſtaurateur de ſon Eſtat, de Pere de ſon peuple : comme le deſir de le conſerver avec tout ſon heritage aux ſiens, pour la ſubſiſtence de la grandeur de ſa maiſon, luy a donné celuy de bon frere. Qualités qui ſurvivront ſon tombeau, & qui ſeront à touſiours de bonne odeur à la poſterité. 1584

Naiſſance de ce Prince.

Philippe-Guillaume, fils ayné de Guillaume I X. du nom Prince d'Orange, & de Anne d'Egmond ſa premiere femme, fille & heritiere de Maximilian d'Egmond Comte de Bueren & de Léerdam, naſquit au Chaſteau de Bueren le dixneufieſme de Decembre mil cinq cents cinquante quatre ; fut laiſſé de ſa mere en l'âage de cinq ans, & paſſa ſon enfance en la ſuite de ſon ſage Pere qui n'en avoit que vingt-un plus que luy. Rien ne fut pourtãt oublié pour ſon eſlevation. Le Pere qui ſçavoit par ſon propre exemple l'advantage que les lettres donnent aux Princes qui en ſont illuſtrés pardeſſus les autres, l'envoya en l'Univerſite de Louvain l'une pour lors des plus celebres & floriſſantes de l'Europe, pour y eſtre iuſtruict en tous les exercices d'une premiere jeuneſſe, ſous la conduite & le ſoing de ſes Gouverneurs, avec un train digne de la grandeur de ſa maiſon.

Son eſlevation à Louvain.

Une autre raiſon pouvoit auſſi obliger le Prince Guillaume de laiſſer ainſi ſon fils dans le Pays. Il pouvoit croire que ne teſmoignãt point de la deffience à l'Eſpaignol par ceſte ſienne franche procedure, que l'autre ne voudroit auſſi rien attenter plus avant contre ſa perſonne & contre ſes biens. Ce qui reuſſit tout autrement en partie par l'avarice particuliere du Duc d'Alve.

Les troubles du Pays-bas qui l'obligerent en ſuite de ceder à la violence du Duc d'Alve, pour ne conſentir à ſa tyrannie, furent les ſeules cauſes de la priſon de ce ſien fils, contre la teneur des privileges & des franchiſes de l'Univerſité, & du Brabant. Il ſembloit bien que l'affection naturelle obligeat le Pere de pourvoir à la ſeureté de la perſonne de ſon fils lors unique, comme il avoit tres-ſagement pourveu à la ſienne ; mais il n'eut jamais creu que la tyrannie Eſpaignole ſe fut portée ſi avant que de ſe prendre à un jeune Prince âagé ſeulement de treize années, incapable de malice, pour fouler aux pieds de ſon orgueil des privileges ſi anciens ; & en cela il fut deceu par ſa prevoyance qui ne l'avoit jamais trompé. Le Preſident Vergas Primicier de cet effroyable Conſeil de ſang, homme de vie brutale, cruel en ſes actions, barbare en ſes mœurs, barbare en ſes diſcours, authoriſa ceſte procedure, & ſur l'oppoſition formée par le Recteur de l'Univerſité, il paſſe outre & repart avec ſon Latin barbare, *non curamus veſtros privilegios.* Ainſi ce jeune Prince, qui devoit eſtre à l'abry de ſes ans, fut tiré delà par ordre de l'Albanois le dixieſme de Septembre mille cinq cents ſoixante ſept, enlevé & envoyé en Eſpaigne vers le Roy Philippes II. *comme pour luy faire grand honneur,* dit l'hiſtoire, mais en effect pour s'en ſervir comme d'un gage contre le Pere, & y demeurer priſonnier juſques en l'année mille cinq cents nonante cinq ; & ainſi durant vinghuict ans.

D'où il eſt enlevé par le Duc d'Alve.

Il avoit attainct l'âage de trente ans, quand par la mort de ſon Pere proditoirement avancée, par la derniere volonté du Prince René, & par l'ordre de la naturelle ſucceſſion, il fut appellé à dominer ſur l'Eſtat Souverain de ſes anceſtres, & ſur tout ce grand heritage de Naſſau & de Chalon deça le Rhein. Rien que ſa priſon n'en dilaya la poſſeſſion ; & rien que le droit de proximité, de merite, & de ſang, n'en donna la Regence à ſon victorieux frere le Prince Maurice.

Sa ſucceſſion à la Principauté.

Et la Regence à ſon frere le Prince Maurice.

Le Regent donc aprés ceſte deſolation publique, pour teſmoigner le ſoing particulier qu'il avoit au bien & à la conſervation de l'Eſtat d'Orange, y deſpeche un Gentilhomme exprés pour advertir les Subjects de leur commune perte, les ſemondre de s'en cõdouloir avec luy, & pour les aſſeurer de ſa bonne volonté à leur protection ; confirme le Parlement & tous les Officiers en leurs charges fors le Gouverneur, honore de ſes lettres tous les Ordres & toutes les Cõmunautés de l'Eſtat. La conſternation fut grãde & generale parmy nos Orangeois,

Qui pourvoit à l'Eſtat d'Orange.

ILLUSTRISSIMI. EXCELLENTISSIMI. PRINCIPS. PHILIPPI. GUILIELMI. D. GRATIA. PRINCIPIS. ARAUSIONENSIUM. COMITIS. NASSAUIA. CATTIMELIBOCA.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

84. Orangeois, le dueil extreme comme d'un pauvre peuple sans conducteur; d'un troupeau de brebis sans pasteur. Car Blacons qui y commandoit en qualité de Gouverneur depuis l'expoliation de Barchon, de Merles, de Chabert, n'en estoit que detenteur & usurpateur, & n'avoit pas esté appellé par voyes legitimes au Gouvernement. Le deffunct Prince ne le voulut jamais advoüer ny approuver, & le Regent ne l'authorisa de vallable tiltre que quatre ans aprés qu'il eut prins en main les resnes du Souverain Commandement. Ce neantmoins Blacons se comporta avec tous les tesmoignages de submission & du respect qu'il debvoit au Regent, & hors de lacher prinse de la possession qu'il avoit ja apprehendée de la Place, il n'oublia rien pour faire cognoistre son affliction de la mort du Pere, ny aucun debvoir pour acquerir la bienveillance du Fils, contribua tout ce qui fut de son pouvoir pour la manutention de la legitime authorité, & pour la satisfaction du public.

Il avoit desia estabili pour Gouverneur de la Principauté le Colonel d'Alain Gentilshomme Provençal, & s'il ne fut mort avant que d'y arriver, il eut joué au plus fort avec ce Blacons.

85. La naissance de ceste tant fameuse Ligue Catholique de France, qui sous pretexte de l'extirpation de la Religion Protestante voulant envahir la Royauté, avoit armé les deux Religions l'une contre l'autre, rallumé la guerre en Dauphiné, remis le feu aux estoupes dans nos Contrées, & le Pape qui de Pere commun des la Chrestienté, s'estoit rendu partisan des persecuteurs de la Reformation, ayant par un horrible anatheme fulminé le Roy de Navarre & tous ses adherans, avoit aussi attiré la guerre dans son Patrimoine Venaiscin. Blaccons Gentilhomme de valeur nay au mestier des armes, parmi lesquelles il s'estoit heureusement desmelé de plusieurs belles actions, la declara au Comtat à l'imitation de L'esdiguieres General des Eglises du Dauphiné sous le Roy de Navarre; & tandis que cetuy-la rengeoit Ambrum, Guillestre & plusieurs autres places à son party, & signaloit sa valeur à l'advantage des Protestans, cetuy-cy se faisoit aussi redouter dans son Gouvernement, & portoit ses armes jusques dans les foyers de ses ennemis.

86. Il met sur pied sa Compagnie de Cavallerie composée des plus braves & vaillans hommes du pays, pourvoit Orange, Courthezon, & les autres places de l'Estat de garnisons suffisantes, s'unit avec Lesdiguieres, Gouvernet, & autres Chefs Protestans du Dauphiné, establit des bonnes correspondences avec les autres Eglises du Languedoc & du Viverois, tient en eschec tout le Comtat, harasse le pays par la guerre, rencontre souvent ces grands Lanciers Italiens, montés comme saincts Georges sur des hauts Couciers de Naples, les matrasse, les desmonte, en pourvoit les siens au commencement mal pourveus, saisit d'emblée Entraignes villete de grande opportunité pour le voisinage d'Avignon, met tout le pays en frayeur & en combusion, fait trembler Avignon, pille, ravage par tout; & entre les siens quatre des plus asseurés Cavaliers de sa Compagnie, Vigourouх, Compan, Mazeran, Bringues dont les noms sont demeurés familiers en la bouche du populaire, pour leur hardiesse, couroient souvent plus temerairement que sagement jusques aux portes de Marseille, où ils faisoient des prisonniers, gueans, regueans où repassans à merveilles la riviere de la Durence l'une des plus rapides de ces Contrées. Finalement le Comtat pour se redimer d'un si fascheux exercice, contraint de luy demander la paix, fut bien aise d'obtenir une tresve ou cessation d'armes seulement entre les deux Estats, moyenant une contribution annuelle à Blacons de trente mil escus.

Ces Cavalliers estoient lors appelles Maistres armés à cru & a l'espreuve de l'arquebuze sous une casaque de velours de la livrée de leur Capitaine, portans une lance à fer emolu la plus part du teps, & quelque fois deux pistolets, chasque Maistre avoit trois chevaux.

Ces Coureurs allans a la petite guerre faisoient le plus souvent deux voyages par jour emmenans tousjours prinses ou prisonniers, & comme ils estoiét Gascons, Roüergats, ou Rayols, s'excitans les uns les autres a oüir le preche avant que monter à cheval, ils disoiét en leurs patois, *Anen pregar Diou & piei anaren pillar lou bestiars de Sarrians.* village du Comtat à deux lieues d'Orange; dire passé depuis en proverbe en la bouche du peuple.

87. Cependant la legitime authorité n'estoit pas moins honnorée, & jaçoit que le Gouvernement ne fut fondé qu'en usurpation, toutefois autre nom que celuy du Prince n'y fut jamais recognu, si ce n'est que Blacons qui vouloit regner dans le cœur des subjects, n'espargnoit rien pour s'y establir & maintenir, vivoit privement avec eux, & pour rendre son authorité plus absoluë taschoit d'affoiblir celle du Parlement, par la division qu'il jettoit & fomentoit entre ce Corps la & celuy de la maison Consulaire d'Orange. Leurs frequentes injustices en leurs jugements, l'excés du taux de leurs Espices & des esmolu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

esmolumens de leur vacationts, leur par trop imperieuse façon de mastiner impunement les subjects sans resource, l'humeur austere & Provençale du President de Colla, comme ils disoient, & pardessus tout l'infraction de leurs Privileges, estoient les plus communs pretextes de leurs rancunes & mesintelligences, & les causes ordinaires des plaintes, querimonies & doleances du peuple, tousiours espaulé comme le plus foible par Blacons.

Ils se plaignoient de l'infraction de leurs Privileges en ce que par iceux, les Princes sont obligés de faire administrer à leurs fraiz justice à leurs subjects; ce qu'il ont tousjours voulu faire; mais leurs volontés n'ont jamais estés suyvies.

Le ciel fut courroucé de telles partialités, qui ne s'y forment jamais à demy, vont tousiours à l'extremité, c'est à dire à la ruine des uns ou des autres; mais *ô que c'est chose bonne & plaisante quand freres unis s'entretienent ensemble!* & ceux-cy quoy que tous de Religion Protestante, estoient à chasque bout de champ sur le point de s'entremanger: Ils avoient senti le doigt de Dieu sur eux; le fleau de la guerre qui travailloit & affligeoit leurs freres par tout és environs, les avoit mattés à l'extremité, & n'estans devenus sages à leurs propres despens, Dieu visita le Pays de cherté & de famine, puis frappa Orange de peste & de mortalité, y escorna le nombre de ces mutins, & toutefois à peine s'amenderent ils encor. Miserable estat ! qui n'a jamais eu que le mal qu'il s'est procuré soy-mesme, par la desmesurée ambition des Tyranneaux qui s'y eslevent de temps à autre, y exerceans leurs passions sous la robe d'une legitime authorité. He ! que ne suivent ils l'exemple de ceste paternelle domination de nos Princes, qui surpassent en douceur & en debonnaireté tous autres de la terre.

Cherté vivres, peste à Orange.

Cardan en son 1. liv. de l'invention des choses chap. 4. remarque doctement que les villes de semblable scituation qu'Orange sont extremement subjetes à divisions & à discentions.

Blacons s'affermissoit en son Gouvernement, & ja neuf années s'estoient escoulées sans qu'il en eut peu obtenir adveu ne confirmation du Regent : il estoit plein d'honneur & s'ennuyoit extremement d'estre reputé usurpateur d'une place qui ne luy appartenoit point: d'ailleurs il voyoit bien qu'à la longue, il n'y pouvoit subsister de soy-mesme sans estre soustenu d'un plus grand : il avoit son cœur & ses affections à la legitime authorité & au Regent qui en estoit le dispensateur; mais aussi il estoit regardé par autres; & logé au milieu de quatre Provinces voisines, il n'y avoit Gouverneur qui ne fut bien aise de l'avoir à sa devotion, en un temps de trouble & de confusion.

Blacons cerche d'estre advoué du Regent.

Et pourquoy ne retrencher à tels tyranneaux, l'authorité qu'ils veulent acquerir pour fortifier la foiblesse de leur condition. *Le Conditioni de Cittadini proportionate alle' qualita fondamento molto necessario del la Citta.*

Il se resoult donc de s'en expliquer plus avant au Regent, comme il fit en l'opportunité de tel rencontre. Dela-Pize Secretaire du Prince en sa Principauté mandé par le Regent, pour aller impugner en Hollande les Comptes du Recepveur Belluion, dont la revision avoit esté ordonnée, pour voir à fonds l'employ des Finances de l'Estat & en reformer l'abus (usage necessaire & practicable de temps à autre) montoit àcheval au devant de sa maison pour partir, comme Blacons passant casuelement, Dela-Pize s'advança pour luy dire le dernier a Dieu & recepvoir ses commandemens. *Je vous prie,* luy dit l'autre, *de dire à Monseigneur le Prince Maurice, que je suis son tres-humble serviteur, que je ne desire plus grand honneur au monde que d'estre creu & reputé tel de son Excellence, & que s'il luy plaict de m'advoüer en ce Gouvernement, j'y perdray la vie pour le soustien de son service & de ceux de sa Maison: Autrement que je le supplie tres-humblement de m'excuser, si je suis contraint pour ma subsistence d'accepter adveu & protection d'un autre, dequoy je serois marry,* l'embrasse & luy dit Adieu. Dela-Pize poursuit son voyage, se rend en Hollande, & aprés avoir fait la reverence au Regent *que vous ensemble*, luy dit le Regent, *Monseigneur* respond Dela-Pize. *Je l'ay tousiours cognu brave & galent Gentilhomme & crois qu'il tiendra à vostre Excellence ce qu'il luy promettra: Et aprés tout la plus grande raison qu'elle aye de luy donner le Gouvernement est qu'il le tient desja, & je ne voy pas beaucoup de moyen de le luy oster. A la bonne heure*, dit le Regent, *dressés luy ses lettres.* Ce que Dela-Pize fit, les luy rapporta à son retour escriptes de sa main, & toutefois assaisonnées d'un Reglement de la part du Regent en forme d'Edict, sur l'administration de la Justice, Police, & Finances de la Principauté. 1588.

Il s'en explique à un tiers.

C'est Edict fut donné a la Haye le 4. Octob. 1588.

Il sembloit en apparence que le Gouverneur content, chacun le devoit estre

estre, & que l'approbation & l'establissement de son authorité fussent les vrais moyens de la reunion des cœurs comme ils estoient les seaux de la paix & de la tranquillité publique: mais tout cela ne parut qu'en masque & en peinture. Blaccons persista tant qu'il vesquit en sa vielle maxime, *que pour bien reguer il faloit entretenir la division en l'Estat*, & ayant trouvé des gens qui s'entendoient en ce mestier là, on rappella le trouble, les noises revindrent, la discention réentra en quartier, la discorde remonta sur le theatre. Furies qui ont failli à consumer & à renverser cet Estat.

Il avoit ceste sentence familiere parmi ses plus affidés, *si vis regnare divide* : Contraire neantmoins à celle de plusieurs Politiques & de Machiau. qui dit *quella opinione non è vera, che à tenere le città bisogna tenerle disunite. De discors. cap.* 27.

Parmi tels contrastés, ceux qui faisoient barriere de la cause publique ne manquerent pas de faire valoir leur interest particulier, & vrais Tribuns des factions populaires, sous pretexte des ordonnances du Prince, qui leur permettoient de presenter leurs plaintes & leurs doleances à la Cour pour y estre pourveus avant que recourir à luy, pressent, importunent le Parlement par diverses requestes, pour le bien public, contre les maux qui les travailloient; une entre autres contenant cinquante articles, tissuë au levain de la sedition, qui n'avoit pour causes que les passions & les simultés particulieres contre le President & quelques autres Membres de la Cour. L'Advocat General y respond & relleve l'incivilité de leurs demandes; les autres ne demeurent pas muets à contredire: la Cour employe dix jours d'Entrée pour en juger. Et qu'en reüssit-il? rien autre que confusion: ce remede ne fit qu'empirer la maladie, & esmouvoir les humeurs peccantes qui travailloient le corps de l'Estat, sans venir à une salutaire purgation. Il faloit agir contre le mal, oster la cause pour le remettre en santé. Au contraire celuy qui donnoit sujet à tous ces mouvemens, & qui en excita de plus grands aprés, prend motif de quereller le Parlement sur la collecte des Espices pour les fraiz des Entrées, accompaigne son refus de plusieurs menaces, & pour jetter de la division dans le corps de la Cour, contente du payement une partie des Juges, laisse les autres en arriere. Le President, quoy qu'assés rude en ses meurs & d'humeur rebarbative, pourveu neantmoins de suffisance, d'integrité, de courage, ne voulut rien demordre de son authorité pour s'accommoder au temps, & c'estoit à luy principalement qu'on en vouloit, pour n'avoir pas voulu dissimuler à la punition des crimes. Ainsi la faction esclate, & sous l'impulsion & la conduite de ce Tribun, ceux qui la nourrissoient levent le masque contre luy & contre les autres de la Cour qui avoient plus adheré aux sentimens du President, s'attachent par invectives à leurs personnes, embarquent plusieurs citoyens dans leur party, dressent des libelles fameux en forme de requestes plaintives, & avec une audace sans exemple demandent leur expulsion & leur dechassement, sans autre forme ne figure de procés, que pour ne leur estre pas aggreables.

C'estoit l'art. 51. de l'Edict du Prince Guillaume de l'an 1583.

Ceste requeste à esté tousiours depuis jusques à present appellée la Grande Requeste.

Ceste forcenerie s'arreste elle là? au contraire, comme ils tiennent le President à leur devotion dans le Chasteau, ils le contraignent de quitter sa charge: le Conseiller Cæsar qui estoit accouru prés du Regent pour l'informer de ces violences, est cassé & despoüillé de la sienne avec quelques autres de ceste haleine. Courthezon fut l'azile & la retraite du President, pendant la frenesie de ces mutins.

Le Regent qui cognut le mal, n'en voulut pas retrencher la cause, craignant de faire une incision dangereuse; mais il s'essaya de l'adoucir par remedes anodins & lenitifs. Il decerne Patentes contre telle felonnie, improuve le mespris du Magistrat, reprend avec aigreur la desobeissance des subjects, & toutesfois en donne abolition contre les Autheurs, à condition d'estre plus modestes & obeissans à l'advenir, mande à Blacons de rapeler le President & ses compaignons d'infortune, & les remettre, comme il fit, en l'exercise de leurs char-

C'est du devoir du Prince d'empescher que ses Magistrats ne soient molestés ni ses subjects foulés dit Aristote.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

charges. Mais ce ne fut qu'un intervalle bien court, comme d'une fiebvre 1590.
au milieu de deux accés; il faloit y employer des medicaments plus
narcotiques pour en retrencher le mal, purger l'Estat de ces pestes d'E- 1591.
stat, & c'eut esté leur faire une grande grace que de les prendre par la main 1592.
& les mettre dehors; affin qu'ils allassent evaporer leur bile en autre cli-
mat. Ceste trop grande douceur en si hardie entreprinse, les fit eschaper 1593.
si avant qu'ils creurent que le Regent les craignoit, & il n'eut que trop 1594.
de sujet de se repentir de sa trop grande connivence. Car ils s'en prindrent à luy mesme, foulans aux pieds son authorité, & comme il n'y a qu'un pas du mespris du Magistrat au mespris du Prince, les suites luy firent voir & à son successeur, que si la rebellion n'est punie elle ne doibt pas du moins estre tollerée, de quel support qu'on la veuille appuyer. Ceste faction à depuis reduit souvent ce pauvre Estat aux sincopes & aux abois de sa perte. Dieu la garenti miraculeusement par la grandeur & par la sagesse de ses Princes; & veuille le ciel, que les naissans rejettons de ces factionnaires n'ayent jamais si grand credit, qu'ils puissent faire revivre les animosités de leurs ancestres, pour sous pretextes plus plausibles exercer leurs haines inveterées.

Inutilement.

Suites de la faction.

Ausquels on peut dire: *Simulata æquitas non est æquitas, sed duplex iniquitas, quia iniquitas est & simulatio. August. in Psalm.* 36.

Tandis donc que l'authorité du Regent n'estoit recognuë dans l'Estat qu'en apparence, le Prince obtient sa liberté en Espaigne, par l'intercession du Prince d'Espaigne fils du Roy, pour luy concilier par cest acte de bonté la bienveillance de ses peuples. Le Cardinal Albert d'Austriche designé pour le Gouvernement des Pays-bas y contribua ses prieres, croyant que ce seroit aussi un puissant lurre pour attirer à soy les Provinces desunies de l'obeissance d'Espaigne. Douce & agreable liberté à ce bon Prince aprés une si longue prison! Dés qu'il eut la clef des champs, il ne se fit pas dire d'en partir. Quand il y eut possedé toutes les richesses des Indes, que luy restoit-il d'entier, ayant ses volontés captives? on dit qu'il n'y eut jamais belle prison, & si la liberté est naturelle à chacun, combien plus aux Princes qui sont nais pour commander? il proffita le partement du Cardinal, qui desira de l'avoir avec soy & qui luy rendit plusieurs tesmoignages d'honneur & de bienveillance: ils passerent ensemblement la mer d'Espaigne en Italie accompaignés de vingt-six galeres sous la conduite du Prince d'Oria, & vindrent surgir au Port de Gennes. Le sejour que ce Chapeau Rouge y fit pour desbaucher la Ville de Marseille de l'obeissance des François par les trames de Casault, & pour empescher la reconciliation d'Henry quatriesme Roy de France avec le Conclave, le Prince le proffita pour aller baiser les pieds du Pape Clement VIII, qui luy fit des grands honneurs, le traita magnifiquement, & le gratifia de plusieurs presens. *a* Compliment un peu plus humble & courthois, que celuy que Philibert son Predecesseur avoit rendu au devancier du Sainct Pere & à tout son sacré College en l'anné mil cinq cents vingt-sept. Les Potentats d'Italie luy tesmoignerent à son passage des honneurs comme à l'envi deubs à sa qualité & à la grandeur de sa maison. Il se remit en la Compaignie d'Albert, se rendit avec luy à Turin en Piedmont, traversa la Savoye, la franche Comté & la Lorraine, & par tout print part aux honneurs qui furent decernés au Cardinal, avec lequel il passa en Luxembourg & delà à Namur. Albert fit son entrée à Bruxelles magnifiquement receu comme Gouverneur, ayant d'un costé le Prince, de l'autre le Comte de Fuentes qui l'estoit venu recueillir & qui l'entretenoit des singularités de son entrée, & devant luy le Duc d'Aumale.

Pendant lesquelles le Prince obtient sa liberté.

Grande courthoisie Espaignole de remettre ce Prince en liberté dix-huict ans apres une promesse solemnelle faicte au Pere de le lacher: Car par la Pacification de Gand & article y exprés passée en 1577. ce Prince devoit estre relaché & rendu a son Pere.

Passe en Italie.

Va baiser les pieds du Pape.

a L'autheur parle de la prinse de Rome par Philibert en laquelle le Pape demeura son prisonnier & fut mis à rençon avec tous ses Cardinaux. Voy cy devant. Pag. 160. & suivantes.

Accompaigne l'Archeduc Albert à Bruxelles.

Le Prince estoit encor en Luxembourg lors que la lettre luy fut rendue.

Dés que le Prince eut mis le pied dans les Pays-bas, les Estats des Provinces Unies le bienveignerent par leurs lettres; ils avoient eu advis que l'Espaignol se vouloit servir de l'humeur credule & facile de ce Prince;

& est visité de la part des Provinces Unies.

Leur lettre fut datée de la Haye le 22. Decemb. 1595.

comme

1595. à tirer la chastaigne du feu comme le Chien de la patte du Chat, & par ce moyen tacher de les demouvoir de l'assiette de leur constante resollution à la conservation de leurs libertés. Ils previenent la foiblesse de ce desseing, en luy mettant devant les yeux l'injustice de sa longue detention, le souvenir des glorieuses actions de son digne Pere, l'horreur & la detestation du meurtre commis en sa personne, leur juste indignation contre les autheurs, les vanteries que leurs ennemis publient de proffiter de sa delivrance pour leur faire du mal, & le desplaisir qu'il leur reviendroit s'ils estoient obligés de changer l'affection qu'ils luy portoient; l'exhortent de ne penser pas à servir d'instrument aux Espaignols, pour saper le fondement de la commune liberté qui a esté jetté par la sage conduite de son Pere, aprés tant de soings, de peines, de despences, au prix inestimable de sa vie, & par ce moyen en obscursir la memoire à jamais recommandable à la posterité; le prient de prendre un temps plus agreable pour se rendre parmy eux, & d'en attendre l'opportunité qu'ils luy marqueront s'il persiste en ceste volonté.

On avoit enjolé ce Prince de ceste opinion, qu'il pourroit reconcilier les Provinces unies avec le Roy d'Espaigne.

1596. La responce du Prince leur fit bien cognoistre que l'advis n'avoit pas esté faux & que la finesse Castillane ne l'avoit pas eslargi pour neant; il leur respond en termes de grande submission, pour s'insinuer envers eux par quelque creance; proteste de son affection au repos de leur commune Patrie, de l'extreme desir qu'il a de s'y employer, & de pouvoir procurer une fin aux calamités qui l'affligeoient.

Sa lettre estoit datée de Luxêbourg le 1. Febr. 1596.

Dés qu'il fut arrivé à Bruxelles, les Curateurs de la maison mortuaire de son Pere, luy envoyerent par advance dix mille livres du revenu de ses biens, pour juger par sa contenance du parti qu'il voudroit prendre. Toutes choses l'obligerent apparemment de choisir celuy d'Espaigne: il n'estoit pas bonnement encor à delivre de ses mains, tous ses biens & la pluspart assis dans les terres de sa domination luy estoient detenus; il ne professoit autre religion que la Catholique laquelle il avoit humée en Espaigne, & l'exercice n'en pouvoit estre souffert dans les Provinces Unies; il estoit freischement obligé de sa liberté au Cardinal, & il n'eut peu trouver rang convenable à celuy d'aynesse en un pays où le Commandement estoit ja entre les mains de son Cadet, qui n'eut pas esté d'humeur de s'en dessaisir, ny les Estats de sousmettre la conduite du Gouvernement de leurs Provinces & de leurs armes à un Prince que l'Espaigne leur avoit d'abord artificieusement rendu suspect: adjoutons encor, que la France estoit travaillée de guerres civiles & estrangeres par l'Espaigne, & qu'il ne pouvoit prendre retraite en sa Principauté qui y est enclavée. Ainsi il temporisa parmi eux en une saison tumultueuse qui ne luy permettoit de vivre ailleurs, tousiours neantmoins cheri & caressé du Cardinal.

Il tardoit à ce bon Prince de voir les siens, & il n'en avoit point de plus proches que la Comtesse de Hohenloo sa sœur germaine. Par l'entremise de ses amis & de son credit, on moyena une entreveüe entre eux dans le pays de Cleves, & aprés des tendres embrassemens d'un bon frere & d'une bonne sœur, ils eurent loisir de conferer ensemble de leurs affaires domestiques. Ceste honneste Princesse print un grand soing de le pourvoir de plusieurs riches tapisseries & meubles exquis; & ce sien frere d'y respondre par une courthoisie fraternelle. Les Estats Generaux l'y manderent visiter par le Conseiller Hessels, pour luy faire rapport de l'estat de ses Terres & Seigneuries assises dans les pays de leur obeissance, & pour l'esclaircir sur les faux rapports qu'on luy pourroit avoir fait.

Ce Prince tenoit le premier rang en la Cour du Cardinal, & il avoit le cœur en trop bon lieu pour s'esloigner des perils où l'autre portoit sa personne. Le Cardinal qui demenoit la guerre contre la France en faveur de la Ligue, aussi bien que contre les Provinces Unies pour les reduire sous l'obeissance

d'Espaigne, avoit opportunement fait assieger Calais avec quinze mille hommes de pied & trois mille Chevaux, & s'y estoit luy-mesme rendu en personne, suivy de toute sa Cour. Nostre Prince l'accompagna en ceste expedition, se porta courageusement dans les lieux plus chauds. Les assiegés estoient logés dās un ravelin au costé Oriental du Havre; le Cardinal fait pointer une batterie pour le poudroier: Ceux du dedans s'essayent par une contrebatterie de desmonter son Canon, & d'un seul coup emportent les trois testes de trois Seigneurs Espaignols rangés si prés du Prince que la cervele & le sang en rejalirent sur son visage: il ne bougea point pourtant; tous l'exhorterent de tirer sa personne d'un si visible danger; il n'en voulut rien faire, *Et* dit-il, *je suis de trop bonne maison pour craindre la mort.* Le Ravelin en suite fut emporté d'assaut, & Calais contraint de se rendre au Cardinal aprés plusieurs jours de siege.

Sa vie en danger.

J'en ay oui faire le recit à ce Prince dans son Chasteau d'Orange en l'an 1615.

La surprinse d'Amiens par les troupes du Cardinal sur la France, suivie de ce memorable siege que le Roy Henry le Grand planta devant, ayant donné sujet au Cardinal de mettre en sueur toutes ses forces pour la secourir, l'oblige aussi d'y marcher en personne, & le Prince de le suivre, avec tous les plus grands Seigneurs des Pays-bas. Le Cardinal rengea son armée en bataille au hault de Long-prés, & le Roy la sienne à un quart de lieüe des retranchemens de son ennemi. Le Prince mit pied à terre & s'avança à la teste d'un Escadron d'Infanterie, ayant à son costé le Duc d'Aumale; mais les Generaux des deux armées contens de s'entresaluër du Canon, & l'impossibilité de jetter du secours dedans, obligerent le Cardinal à la retraite, laquelle il fit en tres-bel ordre à la veuë du Roy, qui le suivit durant une lieüe avec une partie de son armée & du Canon qu'il fit tirer aprés luy; le Cardinal en eschange brulla plusieurs villages circonvoisins, assiegea & print le Chasteau de Humbercourt, & le ruina de fonds en comble.

Ce Prince estoit d'un sang trop genereux pour s'esloigner des occasions. *Non est vir fortis ac strenuus qui laborem fugit. Senec. epist. 22.*

Avida est periculi virtus, & quo tendat non quid passura sit cogitat: quoniam & passura est, gloriæ pars est. Senec. de Divin. Prov. 4

Ceste posture en laquelle le Prince se rencontroit pour l'Espaigne contre la France, le tenoit esloigné de sa Principauté, & la Regence continuoit entre les mains de son frere, qui n'obmettoit aucun soin pour la conserver dans sa maison. Le Gouvernement de Blacons demeuroit pacifique avec l'estranger qui luy tenoit les mains liées avec des chaines d'or, & l'Estat travaillé de divisions intestines, qui esclaterent avec plus de violence aprés sa mort, les uns se couvrans à leur accoustumée du bien public, les autres du service du Prince. Mais le dernier acte de sa vie qui la devoit couronner, ne fut que du bois au feu qui embrasa ce pauvre Estat, sur le point de le reduire en cendres.

Ce Gouverneur se jardinoit dans le Chasteau & ne pensoit qu'à soustenir son authorité en menant une vie delicieuse. Il fut plus absolu en celle la qu'aucun de ses devanciers & successeurs: l'amour des Dames estrangeres, triompha de ses affections en celle-cy, au prejudice de la legitime & conjugale. C'estoit une viande de hault goust pour luy, de laquelle il ne se pouvoit souler; les irritaments externes & internes dont il usoit pour nourrir & exciter en luy l'appetit de luxure, altererent sa santé peu à peu, & finalement le precipiterent dans le tombeau par un excés extraordinaire de paillardise. Mais voicy le sujet de la querelle entre les bons serviteurs du Prince, & ceux qui estoient attachés d'interest à Blacons & aux siens.

En tout ce Gouvernement de Blacons du Pere & du fils; il n'y eut sorte de desbordement qui ne peut estre comparé a ce que dit Tacite des mœurs de beaucoup de villes de son tēps. *Vix artibus honestis pudor retinetur, nedum inter certamina vitiorum, quicquam probi moris reservetur.*

Quelque temps avant que mourir ayant voulu disposer de sa maison, il luy eschapa d'y comprendre le Gouvernement d'Orange, & par son testament qu'il fit en faveur de son fils unique & heritier, de le luy donner avec tous ses biens, & pour son adjoint & Curateur Aramond Gentilhomme Dauphinois sien confident & intime amy. Entreprinse d'une hardiesse sans exemple, animée du pernicieux conseil de quelques Orangeois, qui du naturel du Chesne Ægilops se plaisoient mieux dans les terres non cultivées, & qui ayans eu la meilleure part au maniement des affaires sous le Gouvernement du pere, se promettoient de regenter plus absoluëment encor sous celuy du fils, jeune

Ægilops est une sorte de chesne qui prend mieux sa nourriture & devient plus gros dans les lieux incultes que dans les cultivés. *Plin. lib. 16. c. 6.*

1596. Ieune Gentilhomme qui sans scrupule resigneroit toutes ses volontés entre leurs mains. Mais encores comment disposer ainsi d'un Gouvernement, qui ne dependoit immediatement que de l'authorité du Regent? comment rendre hereditaire en sa famille une charge, qu'il n'avoit possedée que sous son bon plaisir? comment perpetuer aux siens, ce qui mesmes n'avoit peu estre donné qu'à temps par le Regent? telle estoit l'audace d'un temps calamiteux, en l'esloignement du Regent, en l'absence du Prince, seule & unique cause de la souffrance des gens de bien, & de tous les maux qui sont arrivés & qui arrivent de temps à autre, en cest Estat.

Le Parlement vray conservateur & depositaire de la legitime authorité, guidé par la sage conduite du President, ne pouvant souffrir un tel attentat au prejudice des droicts souverains, prend à soy le Gouvernement de l'Estat, declare le testament de Blacons nul en ce qu'il en a voulu disposer, ordonne que les clauses contenans telle disposition en seront rayées, cella executé avec beaucoup de vigueur: exige nouveau serment au proffit du Prince, de Giraud commandant au Chasteau & de Vidil en la Vignasse; refuse celuy que le jeune Blacons voulut prester; donne l'intendence des armes en la ville à Coudourcés: le tout par provision jusques à ce qu'il y fut pourveu par le Regent, vers lequel il despeche en diligence, pour luy donner advis du dessein qu'il avoit de le rendre maistre de la place, & obtenir adveu de Son Excellence. Le Regent permet sous main au President de faire agir, mais qu'on n'hazarde son nom mal à propos: *Car*, dit-il, *je suis icy à faire teste à un Roy d'Espaigne, & vous me fairés recepvoir une escorne par un jeune Gentilhomme; faites comme de vous & si vous reussissés vous serés advoués; si non je ne veux pas qu'il soit parlé de moy*: Il prejugea bien. Le President voulut taster le poux à Aramond pour sçavoir s'il en pourroit faire quelque chose à son dessein: Mais le trouvant de contraire humeur, il practique Giraud & Vidil, qui promettent tout pour le service du Prince: en effect si Giraud eut eu le sens ou le cœur de jouër son roolle aussi bien que l'autre, il se faisoit un bon affaire, qui eut empesché tant de mauvaises suites.

> Le Parlement ne pouvoit moins que s'opposer à une si manifeste entreprinse de Blacons contre l'authorité souverain du Prince, de laquelle seule & non d'autre depend de pourvoir au Gouvernement.

> Tous les Politiques disent qu'il n'y a rien dont un Prince doibve estre plus jaloux que de sa reputation & de son authorité. Car par icelle la plus part de ses entreprinses luy succedent. *Quicunque enim in arduarum rerum administratione versatur, nullius rei magis quam honoris & existimationis suæ rationem sibi habendam putet.*

Le jeune Blacons estoit en cervele pour le refus du serment. Aramond sous pretexte d'amitié envers luy, couvoit desja en son ame des desseings de son advancement particulier. Chabert estoit outré de se voir debouté par le Parlement de la Lieutenance de la ville, & d'en voir Condourcés investi en sa place. Plusieurs autres familles adherentes aux interests de ceux-cy, ou de parenté, ou d'inclination, ou d'aversion à l'authorité du Regent & de la Cour, s'esveillent au murmure & au bruit du cliquetis des armes qu'on preparoit pour l'execution. Le Chasteau & la ville devoient jouër en mesme temps. La faction de Blacons les prevint, & pour presages d'un plus sinistre evenement; comme certains Marchands faisoient conduire quelque traite de sel appartenante à Madame de Monceaux Maistresse du Roy, ils requierent que l'accord ja fait avec le defunct Blacons pour les droicts de l'imposition du passage fut executé. Le President sourd à la demande, envoye au port de Balthezard la Roche Conseiller au Parlement, l'Advocat General & le Viguier, escortés de cinquante soldats pour exiger par force l'imposition. Blaccons & Aramond qui ne cerchoient qu'à rompre, s'y rendent du Chasteau avec nombre de gens armés, accostent ces Capitaines de robe-longue, les obligent de ceder à leurs mains guerrieres, & par une honteuse retraite de leurs gens, de laisser le passage du sel libre aux Marchands. Second coup d'esperon qui avança la rupture.

> La plus part de ces brouillons & boutefeux que nous verrons tantost instigateurs d'une rebellion effrenée estoient de ceux dont parle *Tacit.* 1. *Hist. Quibus ambigua domi res & afflicta fides in pace est; turbatis rebus alacres, & per incerta tutissimos se putant, domesticis malis excidium Patriæ opponere.*

De fait le President irrité de ceste nazarde, pour venir au point principal, commande à Giraud de faire filer par la Vignasse à l'aide de Vidil, nombre de soldats dans le Chasteau pour s'y rendre le plus fort; tandis que Vidil n'attendroit que le signal pour agir de son costé. L'heure de l'execution venuë, Giraud s'accoste de Blacons & d'Aramond, leur declare, *qu'il avoit ordre de la*

Cour, de faire vuider du Chasteau tous ceux qui n'avoient ferment au Prince, & qu'il estoit obligé d'y pourvoir promptement. Ceste parole fut portée plus mollement qu'il ne faloit : car il debvoit commencer par l'execution & puis haranguer. En tel rencontres on ne doibt jamais dire *gare;* & ce fut icy ceste lourde faute qui ruina tout. Aramond tres-accort, pour le lurrer fait semblant d'acquiescer, requiert du moins congé honnorable pour les siens qui avoient esté appellés à ayder la garde, & dit *qu'il est raisonnable d'en donner advis au Seigneur Desdiguieres, qui ja s'estoit meslé de ces affaires par l'adveu du Regent :* Giraud agrée l'expedient & monte en sa chambre pour en escripre. Ceux de l'haleine de Blacons & d'Aramond estoient aux escoutes, n'attendans que leur commandement. Blacons s'accoste des Soldats de Giraud joüans aux quilles dans la basse-court du Donion attendans le signal de l'execution. Aramond se va armer avec les siens, les dispose en tous les lieux de deffence, puis tout à coup sort de l'arcenal en armes avec ses gens la picque à la main, & paroit en tel estat au milieu de Donion, crians tous, *Vive le Prince & Monsieur de Blacons.* Les soldats quittent leur jeu, courent aux armes; Giraud sort de sa chambre, mais en vain. Les Principaux lieux de defence estoient ja occupés par la vigilence d'Aramond, qui contraignit Girand de prendre la loy de luy & de faire arme-bas. Estrange & bijarre tric-&-trac d'Orange! Giraud creature du Pere de Blacons qui luy avoit donné charge dans le Chasteau en veut expulser le fils; Aramond met sa vie pour y maintenir Blacons; Blacons ne tardera pas d'en mettre Aramond honteusement dehors, & finalement pour toute recompense, de le faire tuer aux pieds du Prince.

Comme l'esclair va devant le tonnerre, ainsi aux crimes d'Estat l'execution doibt preceder le jugemét. Les Romains tenoient pour maxime que ou l'Estat estoit en peril, on pouvoit commencer par l'execution. Le Senat de Siracuse fit tuer sur le champ Andredodorus & Themistius qui vouloient renouveller la Tyrannie de Neron. & Caton en son harangue contre Catilina dit qu'il fault tousiours prevenir le traistre de la Patrie.

Par une entreprinse.

Qui reüssit à contre-poil.

Les bons serviteurs du Prince ne dormoient pas, attendans l'execution du Chasteau. Le President se fait voir par la ville avec quelques Conseillers de la Cour tous en robe longue, commande à chacun de prendre les armes, donne ordre à Condourcés de se rendre maistre de la porte de Langes, & à l'Advocat General de monter au Chasteau pour en prendre possession au nom du Prince. Ainsi empressé au rencontre de Chabert, de Langes, & de plusieurs de la faction de Blacons tous esmeus de la rumeur, leur declare assés brusquement ce qui s'y passoit : que Giraud avoit ordre de se rendre maistre de la place & d'en mettre hors tous ceux qui n'auroient serment au Prince; & luy-mesme suivi d'une troupe d'habitans prend la route du Chasteau, luy tardant d'apprendre le succés de l'execution; il voit revenir l'Advocat chargé d'estonnement, apprend de luy que la chance avoit tourné à rebours, à l'advantage de Blacons & d'Aramond, ausquels le champ estoit demeuré, luy contraint de se retirer avec menaces d'estre tiré s'il approchoit; le President se retire chés soy, chargé de desplaisir, Condourcés quitte sa Poste aux Consuls qui s'estoient ja declarés pour Blacons, & Blacons declare par la bouche du Ministre Julien, n'avoir rien fait que pour le service de son Excellence à laquelle il offre d'en donner bon compte. Pretextes ordinaires des remuëmens d'Estat.

Et à l'advantage de Blacons.

Ceste tant manifeste rebellion, oblige la Cour de prendre retraite à Courthezon ne pouvant trouver sa seureté parmy ces confusions. L'Eglise & la Communauté luy envoye une honnorable deputation de tous les Ordres, pour la supplier *de revenir à l'exercice de la justice, luy offrir obeissance, ou en tout cas d'y renvoyer quelqu'un du Corps comme pour y faire voir le caractere du Prince.* Mais qu'estoit ce qu'une pure mocquerie? offrir obeissance, tandis qu'ils establoient si publiquement la rebellion. Encor vouloient ils couvrir leur felonnie du manteau de justice; & Blacons mesmes se rendit en vain en personne aux portes de Courthezon, pour semondre les Officiers de revenir à leurs charges, c'est à dire pour authoriser son usurpation.

1597. Qui oblige la Cour de se retirer à Courthezon.

La Cour depute au Regent, Condourcés & Beauchastel gentilshommes de l'Estat & l'Advocat Alary, pour l'informer au vray de toutes ces violences. Ce Prince qui vit que son authorité y estoit lezée, le dissimula pourtant

Elle depute au Regent.

attendant

1597. attendant l'opportunité d'y pouvoir, rejeta l'ouvertureque Condources luy fit de l'y vouloir engager plus avant, tesmoigna du desplaisir de ce qui s'estoit ja passé si inutilement, loüa la prudence de Beauchastel plus retenu en ses mouvemens, & à ne rien entreprendre que bien à point : leur permit neantmoins d'agir comme d'eux-mesmes & promit de les advoüer en cas de succés. Le Seigneur de Lesdiguieres luy despeche aussi son Secretaire Belluion, (bien cognu de ce Prince) chargé de recommandations pour la cause & pour les interests de Blacons sien filleul & sa creature : les Consuls d'Orange essayent aussi de se purger par leurs escrits au Regent, du blasme qn'on leur pourroit imposer sus des choses passées. Cependant le President pourvoit à la seureté de sa personne & à la garde de la ville de Courthezon le mieux qu'il peut. La Cour par son Arrest interdit à tous les autres subjects de la Principauté le commerce avec ceux d'Orange comme avec rebelles & criminels de Leze-Majesté ; mais l'entreprinse qu'elle voulut faire executer sur Jonquieres autre ville de la Principauté pour la renger à son party, ne reüssit pas mieux que celle du Chasteau d'Orange. Le Prince Maurice qui avoit à cœur l'audace de ces usurpateurs, paya de mesme monnoye leurs apparentes submissions lesquelles il imputa à modestie, loüa la discretion des Consuls d'Orange parmy les differens du Parlement & de Blacons, & ainsi renvoya tous ces Deputés contents, avec asseurance de les pourvoir bientost à fonds par ses Commissaires. Mais en effect il estoit irrité contre ces mutineries & rebellions, resollu de les refrener une fois pour toutes ; & pour ce faire il faloit le rendre maistre du Chasteau d'Orange.

Une nouvelle entreprinse est ourdie par les mesmes ouvriers le President & Condourcés, mais qui rompra aussi facilement que la premiere. Ils font retirer dans Orange l'Advocat General comme pour tesmoigner quelque consentement & adherence aux recerches de Blacons, font esperer en brief par bruit sourd la prochaine retraite de la Cour, le tout pour practiquer plus dextrement les serviteurs du Prince & pour tenir en halaine ceux de son party. Aramond & Chabert deux principaux chefs de la cabale ennemie, croyant que ce retour non esperé fut envelopé de quelque desseing, rejettent hors par la main l'Advocat, sans autre respect des loix, & du Prince que de leur propre seureté. Les autres ne continuent pas moins leur trame, & par les practiques de Gabriel Bastide citoyen d'Orange homme fin & accort, font sonder le cœur de Mille sien allié nouveau Capitaine de la Vignasse, pour en estre rendu les maistres sous b onne recompence. Mille tend l'oreille, & sous main en ayant donné advis à Chabert & à Langes, par leur induction resollu de prendre au trebuchet les e ntrepreneurs, fait semblant de recevoir ordre pour l'execution à jour nomm é. Condourcés ramasse gens de tous costés à pied & à Cheval, loge la Cavallerie au bas de la Colline pour le suivre & soustenir au signal, & luy-mesmes descend dans le fossé avec une troupe prest à entrer dedans, comme Mille comparoissant parle à Bastide, luy demande son ostage, luy ouvre les portes, luy fait voir que tout est prest & qu'il ne tient qu'à luy de faire donner ; tandis que les gens de Blacons & d'Aramond les attendoient de pied coy. Ceste feinte naifveté de Mille accompaignée d'un grand silence du dedans, donne du soupçon à Condourcés qui pour n'hazarder ses hommes se retire sans pousser outre, laissant plusieurs marques de ses approches & de l'entreprinse publiée en mesme temps par les guettes qui les suivoient : le Chasteau donna l'alarme à la ville ; tous les Bourgeois sont en armes durant le reste de la nuict, & le Conseil General est convoqué dés le lendemain par la direction de ces Corne-trouble, pour obtenir un desadveu public de l'entreprinse, & pour engager plus avant le peuple dans la rebellion, au soustien des usurpateurs contre la legitime authorité du Magistrat.

Pessimo cuique pluri-ma vis in turbas & discordias, pax & quies bonis artibus indigent. Tac. hist. 4. cap. 1.

Ainsi on leve plus avant le masque contre le President, on ne parle plus de le rappeller, son nom est deschiré parmy ces factieux, avec opprobre, mespris, injures,

injures. Le commun populaire qui en tels rencontres se porte aisement à l'insolence, ne parle desormais de celuy qu'il reveroit & redoutoit n'agueres pour sa gravité & integrité venerable, que comme d'un homme detestable; ses ennemis, de la cause generale qu'ils avoient tant pretextée, en font une particuliere, sur laquelle ils estalent leurs passions en grand & en petit volume, *a* & advertis que le President avoit logé ses papiers plus importans en la maison du Ministre Sainct Ferriol comme en lieu plus asseuré que chés soy, y accourent, les trouvent dans son Cabinet, s'en rendent les maistres, les enlevent sans forme de justice par une procedure qui n'avoit pour estendard que la rebellion & l'hostilité. Defait qu'estoit lors Orange qu'une spelonque de mutins, un repaire de rebelles? & s'il y avoit quelque forme de Gouvernement, qu'estoit ce autre chose qu'une cõfuse Anarchie, authorisée de violence contre l'intention du Regent? il y avoit sans doubte plusieurs gens de bien qui les detestoient, & s'ils y adheroient, c'estoit par contrainte qu'ils faisoient joug sous la force residente pardevers Blacons & ses supposts. 1597.

Et du President auquel ils enlevent son argent & ses papiers.

a Ceste procedure exercée contre le President n'a jamais peu estre excusée par les autheurs, n'y qualifiée qu'une voye de fait, n'y le ravissement de son argent qu'une pure vollerie doublement punissable pour avoir esté exercée contre le Chef de la Justice Souveraine.

Les escripts du President furent matiere entre les mains de ses ennemis pour le diffamer, & pour luy attirer sus la haine de plusieurs. Il n'y avoit point usé de support ni de desguisement à d'escripre les meurs & les humeurs, & vray Provençal de Nation il appelloit chasque chose par son nom. *b* C'estoit comme le registre secret de l'Estat, auquel il avoit recours aux occurrances, pour sa conduite, & sa charge l'obligeoit de veiller au bien d'iceluy, à l'administration de la Justice, a l'intendance du Domaine & d'en donner compte & advis au seul Regent. Et a quoy faire donc ces Tiranneaux oser passer si avant? porter leurs mains sur la Justice Souveraine? penetrer dans les secrets incommunicables de l'Estat? entrer en cognoissance des choses reservées a celuy seul qui en avoit la vocation expresse? estoit ce point la une espece de sacrilege, que de luy avoir ravi ses papiers d'emblée ou de force.

qui s'en pretendent les ennemis,

b Le Regent qui vouloit cognoistre un chacun, pour ne tromper son jugement en l'employ des hommes, practiquoit en la personne de ce President le mesme que le Roy de France Louis XII. qui tenoit a gages des personnages incorruptibles par tous les endroits de son Royaume pour tenir registre de la vie des Principaux, & sur leurs advis les pourvoyoit ou rejetoit des charges.

Mais ceste frenesie d'Estat degenere en rage formée. Orange se declare contre Courthezon, & on passe aux actes d'hostilité. Blacons & Aramond poussent nuictamment quelques troupes hors de leur taniere, vont marchander Courthezon, rodans autour pour y executer quelque intelligence. Ceux de la garnison aprés le *qui va la* tirent des murailles, & d'une arquebusade en assenent un: les autres pour en avoir raison, advertis que par ordre du President venoient de Condourcés quelques soldats à Courthezon pour la garde de la ville, les font guetter par une troupe plus forte, les assaillent à l'improviste & en tuent quatre. Le President, soit ou qu'il ne trouvat pas bien sa seureté dans Courthezon qui mesditoit de se repatrier avec Orange, soit qu'il voulut espargner le sang des subjects, laisse Condourcés à Courthezon pour y commander, se retire en Avignon, & delà à Tarascon en Provence, d'où il ne fit plus autre resistence qu'en papier, par l'information exacte qu'il donna au Regent de toutes choses.

Et degenere en guerre ouverte contre Courthezon,

S. Aldegonde & Brederodes sont deputés à Orange de la part de Son Excellence pour remedier à ces desordres. Dés leur arrivé à Paris, ils font advertir les Occupateurs de l'Estat de leur venue, & de la ville de Lion leur ordonnent de differer jusques à leur arrivée l'eslection du Consulat. Rien n'excusoit ceux cy de rendre ceste petite deference à des Commissaires du Prince, que leur passion particuliere. Le commun consentement du Conseil ordinaire qui doibt este unanime, fut empeché par la voix d'un seul discrepant, qui contredit l'eslection de Chabert auquel tous les autres avoient j'a donné leurs suffrages: on ayma mieux le faire accepter par un Conseil general de tous les habitans, qui penchent coustumierement aux affections du Chasteau, que non pas de donner lieu à la juste volonté de ces Commissaires. Refus qui tenoit plus d'une felonne resistence, que d'un sainct desir de s'amender; premisses de plus grands desordres.

Delegation de Sainct Aldegonde & de Brederodes à Orange.

Les

Les Commissaires arrivent sur le tard à Orange le propre jour de l'installation des Consuls, & peu de jours aprés la creation d'iceux : on les reçoit à la porte de la ville pour plus de deference. Ce premier Consul presente les clefs à S. Aldegonde plus par compliment d'honneur, que pour le desir qu'il eut qu'il les gardat; il les accepte neantmoins aprés quelque refus, & les redonne au Consul avec le mot. Le canon & la scopeterie du Chasteau se firent ouïr, mais plus en apparence que pour faire bruire le contentement de leur arrivée.

Les Consuls d'Orange sont crees annellement le jour de la S. Marc qui est le 25. d'Avril, & entrent en possession le premier de May.

Le lendemain le Conseil de la Maison Commune est cōvoqué pour proceder à l'eslection des Conseillers d'icelle, & le roolle exhibé aux Commissaires pour en faire les rayeures. Ce fait, ils se rendent en la Maison de Ville & S. Aldegonde portant la parolle, aprés avoir fait un long discours sur l'obeissance que les subjets doibvent à leur Prince, il exhibe trois Patentes emanées de l'authorité du Regent; cōtenant sa commission avec pouvoir de regler l'Estat: pour recevoir la Maison du Prince des mains de Blacons & d'Aramond; & la troisiesme le pouvoir de Brederodes son Adjoinct; les fait lire à haute voix, & declare *qu'il en avoit encore une quatrième qui le pourvoyoit du Gouvernement. Que leur principale charge & intention estoit d'establir une bonne & asseurée paix en l'Estat, & qu'il desiroit de prendre leurs advis presentement sur la forme qu'il avoit à tenir pour recevoir les Forteresses.* Leur ramentoit ce qu'il en avoit ja arresté avec le Seigneur Desdiguieres à la Cour, les exhorte de faire cesser tous actes d'hostilité contre Courthezon, de venir à une surceance d'armes & au restablissement du commerce: *b* finalement il leur propose une Patente d'abolition generale des choses passées, ou bien la voye de la justice, leur donnant le choix de l'une des deux, & leur conseillant d'accepter plutost la premiere que la derniere. Les Consuls respondent *qu'ils preferent la justice à une Abolition, tant la Communauté se sent appuyée sur son bon droict*; & demandent terme pour deliberer avec leur Conseil sur le reste. De là ils se jettent sur plusieurs beaux compliments de Cour, tres-humbles remerciements au Regent de son soing paternel, à eux de leurs peines, grandes protestations de leurs obeissances; mais en fin, *qu'ils ne pouvoient traiter touchant la surceance d'armes & la liberté du commerce qu'avec les Sieurs de Blacons & d'Aramont.* Les Commissaires leur ramentoivent leur pouvoir & Brederodes *s'ils ne recognossoient pas le Sieur de S. Aldegonde pour Gouverneur*: Ils respondent *qu'il ne leur en apparoissoit pas encor.* Brederodes s'en va querir les Patentes, les fait lire & demande *si on ne cognoissoit pas le seing & le seau de Monseigneur le Prince Maurice*: Ils protestent tous d'une grande devotion à ses commandemens: mais par effect, ils remonstrent *que pour la paix de l'Estat, il ne faloit pas bander mal à propos le Chasteau contre la Ville.* S. Aldegonde irrité de telle responce *ne vous passonniés point Monsieur de Chabert*, dit-il, *je ne suis pas tenu de m'arrester à vos conclusions : advisés y pourtant comme vous voudrés.* Estoit-ce recevoir la loy des Commissaires du Prince? mais plutost n'estoit-ce point la leur vouloir faire, sous telles deferences aux Usurpateurs. Ainsi l'Assemblée se rompt sans autre fruict que de ceste mesintelligence qui esclatera bientost en rebellion formée.

A Orange apres l'Eslection du Cōsulat on procede à celle des Conseillers de la Maison de Ville; & aprés le Gouverneur & la Cour sur le roolle qui leur est exhibé en rayent les supernumeraires tels qu'ils veulent.

a L'intention des Commissaires estoit de les engager insensiblemēt dans leurs interets par teles deferences: mais ils s'adressoyent à gens preoccupées de longue main & qui proposoient le corps de la Cōmunauté pour couvrir les crimes de quelques particuliers.

b Ces Commissaires leur offroient ceste Abolition comme un presēt de la main d'un Prince aussi coustumier à pardonner que à vaincre.

Cependant Blacons & Aramond demeuroient maistres de la cage, & le principal but de nos Commissaires estoit de les en desnicher. Car quel est le commandement dans un Estat, si on n'y est le maistre? Et à quoy faire ceux-cy se morfondre pour se rendre paisibles dans la Ville, sans l'estre premierement du Chasteau. Certes ils avoient encor trop long chemin à faire. Et Blacons avoit succedé à un Pere, qui avoit jetté de trop fortes racines par un long espace de dixsept ans, pour estre arraché de ceste terre à si bō marché. Encor faloit-il que la rebellion trouvat quelque manteau pour couvrir sa turpitude. *c* Aramond admet Brederodes à un pourparler dans la Courtine, mais aprés avoir renforcé d'hommes le Donjon, & ainsi en tel estat qu'il ne fut contraint d'obeir contre son gré. Conference qui n'amenda en rien les affaires parmy ceux qui n'avoient nul desir de s'amender, & qui pour pretexte de leur desobeissance

Conference entre Aramond & Brederodes.

c La partie de l'ame qui croid & qui se fie, est la plus aisée à prendre, disoit Demostene. Il fit quasi comme ce Tyran de Pont Clearcus qui s'enferveoit dans un coffre pour dormir, ou comme Aristodemus Tyran d'Argos qui montoit en une petite chambrete suspendue fermant a une trape sur laquelle il mettoit son lict, & s'y couchoit avec sa Concubine, & quand il estoit monté la Mere d'icelle, tiroit l'eschelle d'embas, & le matin venu la remettoit.

obeissance se pleignoient, *que les Commissaires estoient trop enclins aux interets du President & donnoient par trop l'oreille à ses Conseils & à ses Partisans leurs ennemis.* Plaisantes gens ! ils protestoient d'une parfaite obeissance envers le Regent, mais à la charge de tout gouverner eux-mesmes, que l'usurpatiõ fut advoüée, les Magistrats du Prince & tous ceux qui avec eux avoient à cœur le soustien de la legitime authorité, despoüillés de leurs charges, & expulsés de l'Estat. Mais au bout en eussent ils bien rendus maistres les Commissaires ? Au contraire l'enfilure de tant de crimes a bien fait voir, que leur detention n'alloit qu'à la Tyrannie.

inutile.

Les Commissaires mal obeis partout aux Rayeures

Ces bons Politiques, gardiens de la liberté Publique, tutelaires du repos du peuple, depositaires de tous les interests de l'Estat, pour faire voir à S. Aldegonde és moindres choses ce qu'il devoit esperer d'eux aux principales, le contrecarrent insolemment sur le point des Rayeures quoy que dependantes de la premiere Authorité de l'Estat pour n'avoir pas entierement suivi leur conseil, comme une leçon d'Escole de point en point. Et de plus il est comme contraint de recevoir à serment De-Revest Oncle de Blacons esleu premier Consul de Courthezon; pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit fortifier cest Usurpateur, lequel par une feinte humilité du tout contraire à ses actions, suivi d'une grande chiorme d'habitans de sa faction, va salüer S. Aldegonde en son logis, qui le reçoit avec une courthoisie extraordinaire. Et bien que cetuy-cy se vit mocqué, il boit encor ceste niche pour ceder au temps, car il avoit tousiours son but principal. Les autres ne laissoient pourtant de battre à jeu couvert, & faisant semblant de reculer, ils advançoient tousiours la Tyrannie de Blacons. Le Commissaire essaye derechef de persuader à ces cœurs felons la paix & la liberté du commerce avec leurs compatriotes, mais tout en vain; ils reffusent d'assembler leur Conseil sous pretexte qu'il n'estoit encor en sa forme par le defaut du serment, ny le nombre des Conseillers complet à cause des Rayeures qui avoient esté faites de leurs plus affidés c'est à dire *passionnés* Citoyens : se plaignent contre luy du trop grand support qu'il tesmoignoit au party du President, avec des termes derrogeans au respect deub à sa qualité & à l'authorité de sa Commission : Puis les Consuls prenans la parole d'une voix effrenée en posture de mespris, aprés avoir desbacqué mille injures contre ce pauvre President, declarent *qu'ils n'insistoient à autre chose que d'estre delivrés d'un homme tant pernicieux. Que tous les gens de bien de l'Estat y sont telement resollus, que quand on emmeneroit une armée pour le reintegrer, chacun aymeroit mieux mourir sur la bresche la picque au poing, que de subir le joug d'une tant insuportable Tyrannie.* S. Aldegonde leur dit, *que quand il y auroit pis, il n'y pouvoit faire autre chose s'il n'avoit le Chasteau à son pouvoir.* Ils repartent *que Aramond ne le gardoit que par l'adveu du President, en quoy il avoit rendu & rendoit un signalé service au Prince de luy conserver sa Maison.* Et à quoy faire donc la garder encor contre le gré du Regent, si c'estoit pour son service ? A quoy toutes ces protestations de fidelité & d'obeissance, pour reffuser de luy estre fidelles & obeissans, & de la remettre entre les mains de celuy qui avoit ordre & commission de la recevoir ? Ils voulurent couvrir la honte d'une tant audacieuse rebellion, des chetifs haillons de la Religion, comme jadis nos premiers Parens leur nudité des feüilles de Figuier : mais quelle mocquerie envers un personnage qui a eternisé son nom & sa memoire pour le soustien d'icelle, sous des Princes qui en ont tousiours esté les Protecteurs & les deffenseurs?

au Consulat de Courthezon

au refus de la Paix

au regard du President

Ce sont les propres termes de la Remonstrance de la Communauté d'Orãge presentée à Monseigneur le Prince Maurice imprimée en l'an 1598.

S. Aldegonde avoit à faire à *gens de col roide, & incirconcis de cœur,* qui avoient *des oreilles sans vouloir ouïr, des yeux sans vouloir voir,* ny appercevoir ceste belle lumiere de la legitime Authorité qui leur estoit apparuë en sa personne, pour disciper les tenebres de la confusiõ. Il les presse encor de se resoudre sur la cessation des armes & la liberté du commerce ; ceux-cy s'en remettent derechef à Blacons & à Aramond, qui donnent des bonnes paroles *de respect & d'obeissance.*

qui pour deffaite se remettent à Blacons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

d'obeiſſance. S. Aldegonde les prie, *de les luy donner par eſcript.* Les autres reſpõdent, *que telles formes ne s'obſervent que d'ennemy à ennemy, & qu'eſtans fidelles ſerviteurs de Son Excellence ils ſe fairoient tort d'ainſi le faire.* Et au fonds declarent, *qu'ils ne peuvent comprendre le Preſident, n'y ſes adherens en la paix publique, puis qu'ils avoient attenté de leur ravir hoſtilement la maiſon du Prince, de laquelle ils ſont les gardiens.* Le Commiſſaire outré de ceſte bruſque reſponce à peine peut il compoſer ſa contenance. Mais ſi luy falut il faire farine douce, en attendant qu'il peut rendre maiſtre le Regent.

Ceſtoit une grande entreprinſe ſur l'authorité du Prince que de vouloir cõdamner ſans forme ne figure de Proces celuy que le Prince avoit eſtabli Chef de la Juſtice Souveraine ſur eux: Et en tout cas eſtans comme parties ils n'en pouvoient eſtre les Juges.

Ceſtoit la le point principal, lequel gaigné, il les eut tous prins avec la main. Pour y parvenir par une autre voye qui ne ſucceda pas mieux que la premiere, il avoit mandé le Parlement de s'aſſembler, en abſence du Preſident & des autres Membres de ſon haleine, pour proceder a la verification de ſon Pouvoir. La Cour ordonne la convocation des Eſtats de la Principauté pour donner leur conſentement à une procedure tant ſignalée. Blacons & Aramond en prenent l'alarme n'eſpargnent aucun artifice pour la deſtouner, ſollicitent la Cour & au refus d'icelle S. Aldegonde de contre mander l'aſſemblée, *pour avoir*, diſent-ils, *moyen de faire apparoir des pretentions de Blacons.* Le Cõmiſſaire leur offre, *d'en eſtre a ce que le ſeigneur de Leſdiguieres en jugeroit, qu'il eſtoit content de ne les preſſer pas de rendre les Fortereſſes, juſques à ce qu'il fut recognu qu'elle recompence ils meritoient; mais qu'il vouloit que ſon Pouvoir fut verifié.*

Ce ſont les termes de leur Remonſtrance.

Ces detenteurs ſe roidiſſent au contraire, & ne l'ayans peu deſtourner par fineſſe, ils ſe rangent à une violente reſiſtence pour empecher de force ceſte verification. De fait S. Aldegonde ſuivi du Parlement, des Vaſſaux, & de tous les principaux Citoyens, prend le chemin du Palais; comme approchant il voit les avenues ſaiſies par une troupe de ſoldats, & Mille l'un des Capitaines qui les commandoit tournant la bouche du Piſtolet contre le Commiſſaire. *Monſieur*, dit-il, *retirés vous, autrement je vous tueray.* S. Aldegonde s'arreſte; luy demande, *de quelle authorité il luy fait ceſt affront:* Mais pour reſponce, rien que meſpris d'une inſolence ſoldadeſque: s'en adreſſe aux Conſuls, & Chabert l'un d'iceux, *luy offre de faire ſonner le Tocſain pour forcer ces ſoldats.* Ainſi ſe jouoit on de ce bon perſonnage, lequel n'eſtoit pas venu pour faire eſpendre le ſang des ſubjects, mais pour arreſter le torrent impetueux de ces rebellions que les ennemis du repos public attiroient ſans ceſſe ſur le peuple, pour le rendre le champ de leurs debordemens. Il le refuſe, & reprend le chemin de ſon logis avec la troupe qui l'accompaignoit, deteſtant un exces ſi execrable & ſi abominable commis en la perſonne de celuy qui repreſentoit celle du Regent: Et pour faire voir a la compaignie qu'il n'eſtoit point venu a fauces enſeignes, il exibe ſes proviſions du Gouvernement, en fait faire lecture devant tous, & demande *ſi attendu ceſte violence à empecher la verification, elles ne debvoient pas eſtre tenues pour devement verifiées & publiées?* Mais de qui prenoit il conſeil a ceſte fois? de gens qui ſentoient la poudre a canon du Chaſteau, cabaliſtes, & à tout faire pour Blacons uſurpateur de la maiſon du Prince, qui furent d'advis, *de remettre le tout aprés la conference accordée entre ces parties.*

Ce Mille fut quelque temps apres arquebuſé par ordre de Blacons pour quelque autre mauvaiſe action.

Une offenſe faite à un Deputé du Prince offence le Prince, & les Empereurs Honorius & Arcadius en la Loy. *Quiſquis Cod. ad legem Iuliam Majeſtat.* mettent au rang des criminels de Leze Majeſté ceux qui s'en prenent aux moindre de leurs Senateurs; *quoniam*, diſent ils, *& ipſi pars corporis noſtri ſunt.*

Blacons & Aramond par une feinte humilité, comme s'ils eſtoient revenus à eux de leur furie, s'en excuſent envers S. Aldegonde, lequel ils font prier, *d'expoſer leurs actions en bonne part*, & de prendre la fiebvre quarte pour l'embonpoint d'une parfaite ſanté. *Voire*, dit S. Aldegonde, *on m'a prié avec menaces: pouvoit on ignorer le Pouvoir que m'a donné Son Excellence? Puis qu'ils tienent ſi bons gages, & qu'ils plaident la main garnie, au moins ne devoient ils pas empecher la verification de mon Pouvoir.* Chabert Oncle de Blacons aprés pluſieurs autres diſcours pour le ſouſtien de ſon Nepveu, repart *que telle verification ne pouvoit eſtre faite preſentement qu'a ſon prejudice, & qu'en ceſt eſgard le Seigneur de S. Aldegonde eſtoit comme partie.* Ainſi eſtoient recognues, ainſi reſpectées les volontés du Regent.

Termes de leur Remonſtrance publiée.

1597.

Il falut donc recourir à Lesdiguieres comme à l'entremeteur de ces differens. Saincte Aldegonde n'y alloit que forcé, car il avoit recognu que toutes ses inclinations penchoient à l'advantage de Blacons sien filleul, & sa creature, & à la visible depression & demission du President, & il s'en estoit clairement expliqué. D'ailleurs il portoit sous main le menton à Blacons, & ne desiroit rien tant que sa subsistance dans le Gouvernement de la Principauté, ou pour y avoir un homme à tout faire pour luy en ces contrées, ou pour autres secrets desseings qu'il pouvoit avoir sur l'Estat, dont il a esté ombragé pendant tous ces mouvemens. Ainsi ce Medecin ne fit qu'empirer la maladie de l'Estat, & la rendre incurable, comme la suite le justifiera.

On s'adresse à Lesdiguieres pour rabiller les affaires

Inutilement.

Saincte Aldegonde pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit amender les affaires, se rend le premier à Grenoble; & tandis que l'Esdiguieres semond les Partisans de Blacons d'y deputer de leur part, nostre Commissaire fait un carecol jusques à Gap *a* en l'assemblée Generale des Eglises du Dauphiné pour leur faire des complimens de la part du Regent, & pour les prier d'employer leur credit envers Lesdiguieres; mais la poudre se trouva moüillée de tous costés, & ceste saincte Assemblée ja advertie de la venuë de S. Aldegonde, luy avoit preparé d'eau benite de Cour assaissonnée de paroles du monde: non de ceste Divine & Canonique qui commande aux subjects d'obeir à leurs Princes soient ils bons, ou mauvais. Et quel plausible pretexte d'authoriser une si sale rebellion, contre un Prince qui avoit l'espée au poing pour le soustien de leur Religion? qu'avoient-ils à dire contre le Commissaire designé Gouverneur d'Orange, homme d'eslite en la maison de Dieu pour l'advancement d'icelle: Ainsi ils luy conseillent de laisser le Gouvernement d'Orange à un Gentilhomme du Pays: bon Passe-port à Saincte Aldegonde pour l'obliger de reprendre la volte de Hollande, & dogme difforme, non Reformé pour authoriser l'injuste detention de Blacons: & si ils seelent ce beau conseil d'une deputation de six de leur corps, *b* de deux Conseillers du Parlement de Grenoble, d'un Thresorier de France, & de trois Ministres. Les Partisans de Blacons sous le nom de la Communauté d'Orange y deputent aussi de leur part Chabert, d'Ambonnil, Delanges, & Servant.

Le Commissaire va à Grenoble

Et à Gap vers les Eglises

En vain.

Saincte Aldegonde revenu à Grenoble rende-vous de la conference, ceux-cy s'y trouvent aussi en presence de Lesdiguieres qui ayant fait l'ouverture du sujet d'icelle, S. Aldegonde relleva tout ce qui s'estoit passé en Cour de France, les promesses à luy faites par Lesdiguieres, & les difficultés qu'il avoit rencontrées dans Orange en l'execution, supplie ledit Seigneur, *de le rendre maistre du Chasteau & de la Vignasse suivant sa parolle*. Lequel repart, *qu'il estoit prest de la tenir, & de s'entremettre pour son contentement; pourveu que Blacons fut satisfait des advances faites par son pere & par luy, pour la garde & pour la reparation de la Place. De plus, que Blacons ne voulans abandonner ses parens & amis d'Orange, il faloit ouir les deputés sur ce qu'ils avoient à dire la dessus.*

Conference de Grenoble inutile

c Ceux-cy demandent & insistent sur trois points pour leur asseurance. *D'estre deschargés du President, des Conseillers Cæsar, la Roche, & de l'Advocat general Des Isnards, & pourveus d'autres Juges en leur place. Vn adveu & oubliance generale du passé. Que le Chasteau fut commis à la garde d'un Gentilhomme sous l'authorité de Son Excellence, auquel la Communauté se peut fier pour la seureté de leurs biens, honneurs, & vies.* *d* Saincte Aldegonde leur dit, *que ce n'estoit de la bien seance n'y de la raison, qu'un Prince qui doibt faire la Loy à ses subjects, condescende a traiter avec eux. Que pour un prealable il devoit estre rendu le maistre, & qu'apres il leur fairoit bonne Justice.* Les autres s'affermissent en leurs demandes & soustienent, *qu'il faloit commencer par leur propre seureté, en deposant le President;* s'expliquent hault & clair, *du danger qu'ils encouroient si l'authorité & le pouvoir demeuroit entre les mains du Commissaire, pour estre*, disoient ils, *preoccupé de l'affection de leurs ennemis*. Saincte Aldegonde repart, *que leurs propositions estoient iniques & impertinentes*. Chabert replique, *Monsieur appellés les comme* vous

Par les demandes insolentes des deputés d'Orange

Suivies de contestations

a L'Assemblée avoit droict de presser la cõscience de Blacons pour le faire obeir à son Prince de quelle Religion qu'il fut, & n'y avoit nulle excuse au regard du Regent qui faisoit la guerre pour icelle, en cella condamnés par un Payen qui a dit que le Prince est l'Image de Dieu qui regit & gouverne ses subjects & son Estat n'ayant besoing n'y de Phidias qui le taille n'y de Polycletes n'y de Myron, ains luy mesme se formant au moule & au Patron de Dieu. Plutar. au trait. Qu'il est requis qu'un Prince soit savant.

b Les deputés de l'assemblée estoiēt d'Estables & Marquet Conseillers au Parlement de Grenoble, S. Julien Tresorier du France; Caille, Julien, S. Ferreol Ministres.

c Ces trois points sont couchés dans la remonstrance sus cottée imprimée sous le nõ de la Communauté d'Orange.

d Rien ne doibt commander au Roy & au Prince que la Loy c'est à dire la raison vive imprimée en son cœur, qui est Reyne de tous & mortels & immortels disoit Pindare.

1597. *vous voudres : Nous n'avons que ces trois choses a vous demander. Vous estés passionné*, luy dit Sainčte Aldegonde. De langes repliqua: *Les Espaignols appellent passionnés ceux qui aux Provinces Vnies du Pays-bas s'opposent à leur Tyrannie. Dirés vous doncques que Messieurs les Estats soyent passionnés, & facent chose inique & impertinente? quand pour le soustenement de leur liberté & soubs la sage conduite de feu Monseigneur nostre Prince d'heureuse memoire, ils se sont virilement opposés aux Tyrannies de Duc d'Alve, & contre les autres Officiers du Roy d'Espaigne: & ensuite qu'au jourdhuy ceux qui continuent parmy ses peuples si heureusement unis, facent chose inique & impertinente? & nous serons passionnés quand nous demanderons Justice contre un tant pernicieux ennemy du public?* Comparaison boiteuse & remplie de fallace; comme s'il y avoit quelque rapport du President & des autres Officiers, au Duc d'Alve: du Prince Maurice, au Roy d'Espaigne. Le President personnage de vertu & d'integrité singuliere, dutout porté au soustien de la legitime authorité administroit Justice aux subjects suivant les Ordonnances du Prince & les loix de l'Estat, & n'avoit jamais fait voler qu'une teste coulpable d'une sale & infame trahison contre l'Estat, a l'instigation de Lesdignieres & aux poursuites du vieux Blacons, selon les formes ordinaires de la Justice: Le Duc d'Alve par une Tyrannie barbare & insuportable ayant foulé aux pieds tous privileges & loix des Pays-bas, cruellement & sans cause legitime exposé plus de dix-huict mille ames aux buchers & aux gibets, rendu le sang de ce pauvre peuple la proye de sa cruauté, & leurs biens de son avarice. *a* Le Roy d'Espaigne en vertu des furieux brandons de son Inquisition avoit desvoué tous ses subjects à la mort, approuvé les violences & les cruelles executions, bref destiné tous ses peuples a la voirie, a la façon de l'Interdict? Le Prince Maurice ne pençoit & ne visoit qu'au bien & a la restauration de l'Estat Souverain de ses ancestres, a la paix & a la tranquillité des subjects, & vray pere de debonnaireté leur en donnoit des effects signalés en les honnorant d'un personnage tel que Sainčte Aldegonde, excellent en pieté, en douceur, en prudence pour les regir & cõduire, qui leur portoit un Rescript authentique de l'amnistie & abolition de leurs fautes, de la main de ce Prince de clemence, ennemy du sang humain, pere de sa Patrie & de ses subjects, Protecteur de la liberté publique, & ennemy mortel de la Tyrannie, eut il bien tesmoigné du support a quelqu'un qui auroit voulu opprimer un peuple qu'il a tousiours si paternellement aymé?

L'execution de Sainct Chamard estoit la cause de la haine de quelques particuliers siens parens ou allies contre le President; Lesdignieres fut l'autheur principal de sa mort; car l'autre estant allé pardevers luy, il luy bailla un despeche adressant à Blacons dans lequel il l'exhortoit de le faire saisir & chastier.

a On peut faire la mesme comparaison de la domination du Roy d'Espaigne à celle de nos Princes, que fait Plutarque entre ceux de son temps, lesquels il represente a scavoir les uns avec une voix grosse, un visage refougne, un regard fier, une facheuse conversation & un vivre a part sans communiquer avec personne, semblables à ces grands Colosses qui ressemblent à un Dieu par le dehors, & au dedans ne sont remplis que de terre, de pierre & de plomb: les autres qui ont au cœur la crainte de Dieu, & emprainte l'observation de la Justice, non pas le tonnere en la main, n'y la foudre, n'y le trident, zéelateurs de la vertu, qui tachent de se conformer à sa bonté & de se rendre participans de sa verité Justice & Clemence.

Ceste forme de traiter inutile, on passe a une autre, qui ne fut pas plus fructueuse, & ne fit qu'entasser nouvelles difficultés, par la suggestion des Tyranneaux qui vouloient perpetuer leur regne dans la confusion. Ainsi on se resoult d'y continuer par entremeteurs, & d'Estables Conseiller au Parlement de Grenoble avec Sainct Lager Baillif de la Voute choisis par adveu des uns & des autres y procedent par escript. Blacons & Aramond arrivent sur ces entre-faites: Il falut commencer par eux, tout le reste n'estant qu'accessoire & dependance. Ils demandent les dix mil escus pour leur degrevement, & deux mil cinq cents pour la garde extraordinaire: adveu & descharge de ce qui s'estoit passé en l'Estat, & raisonnable contentement a leurs parens & amis pour leur pleine asseurance, qui consistoit aux trois poincts sur lesquels se roidissoient les Deputés d'Orange, la demission du President, l'oubliance generale: & un Gouverneur a leur poste. Sainct Aldegonde respond, *qu'il n'avoit jamais promis la somme; qu'il trouvoit estrange qu'on voulut faire achepter sa maison au Prince: que pour ceder a la corruption du temps Blacons pourroit prendre ceste somme sur l'imposition des sels octroyée par le Roy, de laquelle il demeureroit caution: offre d'advouer les traités & negociations faites pour le service de Son Excellence, & pour la conservation de l'Estat, non les debtes & actions conceues par les particuliers.* Mais le principal nœud de tout l'affaire consistoit, aux articles de ces Deputés qui paroissoient sous le voile de l'interest public, auxquels il ne pouvoit consentir, qu'en ne rien faisant, puis qu'ils destruisoient sa

commission, laquelle contournoit toute sur ce poinct, de devenir Maistre de l'Estat à l'exclusion de la tyrannie. *a* Le conflict fut grand sur la deposition des Officiers; cetuy-cy à les maintenir, & en tout cas d'y proceder avec cognoissance de cause, eux deüement ouis & appellés; les autres crians de plus fort *crucifie*, *b* s'oppiniastroient à une honteuse demission sans forme ne figure de procés. Et quand ce vint au point du Gentilhomme qui devoit estre commis à la garde du Chasteau, S. Aldegonde declare *en avoir les Provisions du Regent pour soy & non pour aucun autre, qu'il ne se pouvoit autrement faire pour la conservation de l'Authorité Souveraine, pour l'honneur du Prince, & pour la seureté du Gouvernement sinon qu'il y pourveut luy-msme*: & pour leur satisfaction il nomme six Gentilshommes, tous lesquels furent suspects à ces gens, qui faisoient bien cognoistre qu'ils n'en vouloient point d'autre que Blacons. *c* Et à quoy tant de precautions pour leurs seuretés, s'ils ne se fussent sentis coulpables? c'est expedient rejetté par ceux qui vouloient continuer leur usurpation, on passe à un autre.

d Six Officiers du Parlement de Grenoble sont accordés Arbitres & amiables compositeurs pour en prononcer; chacun estale ses raisons devant eux; d'Ambonnil & Servant exposent leurs charges pour les Catholiques de la Principauté suscités par les autres Deputés Reformés pour les bander outrement contre leurs propres freres, & rendre leur cause odieuse. *e* Telle estoit la Reformation de ces bons Huguenots, qui avoient conclu & arresté de procurer le restablissement de la Messe, pour obtenir la destitution du President: *f* ils le firent en suite au grand derriment de leurs affaires: car la Messe les chassa. Ces Arbitres preoccupés des passions de Blacons donnerent leurs advis du tout conformés à ses demandes, du tout contraires aux intentions du Regent. Et nos Commissaires mal-traités de tous costés, voulans essayer s'ils auroient plus de raison de l'Assemblée generale des Eglises du Languedoc convoquée à Usez, Brederodés s'y rendit pour luy faire pareilles remonstrances qu'à celle du Dauphiné; mais qu'en rapporta il? Rien plus que de l'autre, & fut verifié en la contradiction d'une poursuite si juste, & si religieuse, que la corruption avoit penetré parmi ceux qui faisoient profession de la detester.

En telle extremité S. Aldegonde ne vivant quasi plus que d'une vie privée dans l'Estat, s'estant retiré à Courthezon, y est visité de la part des Consuls d'Orange par les Ministres Serres & Julien creatures de Blacons, & vrayes trompettes de sa felonnie. Ils vindrent à luy sous pretexte de l'honnorer, comme les amis du bon Job pour le consoler, en luy reprochant ses injustices: mais son visage à les accueillir ne dementit pas la creance qu'il avoit de leurs cœurs. Brederodes estoit retourné devers Lesdiguieres pour l'asseurer du payement des dix mil escus en estant rendu Maistre de la place, il s'y achemine aussi luy mesme derechef; & la Communauté d'Orange y depute encor sur l'advis de Lesdiguieres, Chabert & Chauvet deux de ses Consuls, & pour Adjoinct le Ministre Serres, lequel au lieu de prescher la paix parmy des volontés si descrepantes, y sema la zizanie & se rendit ouvertement asserteur de la rebellion.

Le conference se fit en presence de Lesdiguieres dans le Chasteau de Bayard, en la vallée de Grisyvandan, Pays de Dauphiné, où il estolt lors commandant l'armée Royale contre le Savoysin. Le point decisif de ce different estoit, que l'authorité du Regent fut recognuē en la personne de S. Aldegonde, & pour y parvenir, qu'il fut rendu le Maistre du Chasteau; il offre donc comptant les dix mil escus, pour y entrer, & supplie Lesdiguieres en executant ses promesses, *d'employer son pouvoir envers les autres pour les y faire condescendre. Il me souvient bien*, dit Lesdiguieres, *de ce que je vous ay promis, & qu'en donnant dix mille escus au Sieur de Blacons il auroit raison de se contenter de ce qui le concerne. Mais ce n'est pas tout; car il faut donner raisonnable contentement à ceux d'Orange, & pour ce faire il les faut oüir.* Chabert prend la parolle,

demande

a *Mitius est nocentem dimittere quàm innocentem condemnare*, dit S. Bernard. Dieu ne voulut pas punir le premier crime sur nostre premier Pere qu'en l'interpellant en ces mots: *Adam ubi es?* & celuy qui scait tout & cognoit tout, voulut entrer en cognoissance de cause & l'ouir en ses deffences avant que le condamner.

b Le mesme Seigneur avant que faire pluvoir feu & foudre sur les Sodomites, est introduict comme descendu du Ciel pour voir leurs actes & les examiner, aprés les avoir fait semondre à repentance par le Juste Loth.

c *Hic murus aeneus esto,*
Nil conscire sibi, nulla pallescere culpa.
Horat.

d Les Presidens d'Ilins, & de S. André, les Conseillers d'Estables, Basset, Marquet, Granet.

e Ces zéelateurs Reformés disoient ouvertement, qu'ils aymoient mieux la Messe dans Orange que le President.

f Il n'y a point d'eloquence plus veheméte n'y plus pathetique, que de joindre le bien vivre au bien prescher & enseigner. disoit un ancien.

1597. demande l'execution de l'advis de Grenoble, consistant en ces trois points tant rechantés, *le deschargement du President & des autres Officiers de son haleine, l'adveu general, & la garde du Chasteau pour la seureté de leurs vies entre les mains d'un Gentilhomme affidé à la Communauté, & dit que ce Gentilhomme estoit le Sieur d'Aramond, que la Communauté avoit nommé.* Chauvet Secondaire de l'autre ou petit *Clericus* dit *amen* à sa demande, & adjousta ce que l'autre n'osa pas pour soy-mesme, *la Lieutenance de la ville au Sieur de Chabert qui l'a exercée dixhuict ans.* S. Aldegonde repart, *seroit il juste que je fusse prisonnier d'Aramond, & que j'acheptasse si cherement la Maison du Prince pour n'en estre pas le Maistre?* Chabert se retranche opiniastrement dans sa demande, ne trouvant autre seureté pour leurs biens, vies, honneurs qu'en l'execution d'icelle, dit que le plus foible ne se doibt exposer à la mercy du plus fort; c'est à dire, *qu'ils veulent demeurer les Maistres*, qu'il avoit prejugé pour le President, *Et*, dit-il, *nous mangerons plutost nos femmes & nos enfans avant que le recognoistre pour Juge. Mais est-ce bien fait*, dit Sainct Aldegonde, *que vous luy ayés prins son argent & ses papiers.* Il le picquoit en lieu sensible: car Chabert homme autrement de moyens, mais de bonne chere & grand despencier, en avoit ja converti la plus grande partie à ses usages propres, l'ayant retiré par force & violence d'entre les mains de Raphaelis son beau frere, qui comme Consul devant que luy en avoit esté fidelle gardien & depositaire: cetuy-cy donc s'en excuse le mieux qu'il peut; mais non telement qu'il ne demeurat confus, & plus encor quand il le pressa du reproche, d'avoit fait enlever les papiers du Prince, qui estoient sous la garde de La Pize à ce establi par authorité du Regent.

Chabert se rendit a main armée adsisté de nombre de Soldats dans la maison de Raphaelis son beau frere & le contraignit par force de luy remettre l'argent du President qu'il avoit en depost, nonobstant toutes protestations de la violence faites par Raphaelis.

Ainsi chacun se roidit de son costé: Saint Aldegonde à estre rendu Maistre, les autres à les demeurer. Lesdiguieres declare *qu'il faira obeïr ceux qui tienent le Chasteau, pourveu que ceux de la ville soient contents, lesquels les autres ne vouloient abandonner*: c'est à dire, que l'usurpation de Blacons & d'Aramond continuë pour la seureté des Rebelles: & ainsi tousiours à recommencer. S. Aldegonde se plaint justement de tel traitement, *du manquement de parole & de la mocquerie qu'on exerce sur luy au prejudice de son Maistre & au detriment de son service*: & Lesdiguieres relevant l'esteuf pour soy, se picqua contre luy, & s'attacha par paroles aigres accompaignées de plusieurs reproches des propos calomnieux dont les autres avoient chargé le Commissaire, lequel accusa ses accusateurs, & montrant au doigt le Ministre Serres la present, Lesdiguieres protesta *qu'il ne se mesleroit jamais de cest affaire, mais qu'il suppliéroit le Roy de l'en descharger, & Monseigneur le Prince Maurice de l'en excuser.* Et S. Aldegonde se levant, *Adieu Monsieur*, dit-il, *nous ne vous facherons jamais plus.* L'assemblée se rompit sans autre fruit que de n'avoir rien fait, ains reduit tout à ouverte rupture. Chacun reprend le chemin de son foyer, nos Commissaires celuy de Courthezon, d'où ils escrivent aux Consuls & au Consistoire d'Orange les exhortans de se contenir dans l'obeissance du Prince. Ses ennemis ou plutost ceux du Prince, occupateurs de l'Estat voulurent soustenir l'insolence de telle usurpation par libelle fameux sous nom emprumpté de la Communauté d'Orange en forme de Remonstrance: elle estoit de la façon de Serres par trop cognoissable à son stile, farcie de mesdisances, de sarcasmes, de saletés. Le Regent en fit faire des poursuites crimineles en Languedoc contre les Autheurs, Imprimeurs & Publicateurs: les fit condamner par Arrest en grosses peines & amendes, & en fit interdire la vente, la publication, comme d'un libelle fameux. Ils arborerent la rebellion par chansons injurieuses sur le despart de ce bon Personnage chantées publiquement avec impunité; telle estoit l'insolence de ce miserable temps!

De Serres qui avoit la meilleure pleume de tous, n'y voulut point travailler qu'il n'eut a son pouvoir une copie des memoires escriptes de la main de tous les principaux de la faction de Blacons, ne s'estant voulu mettre en peine qu'en bonne compagnie.

S. Aldegonde se voyant ainsi mocqué de toutes parts, les ennemis du Prince portés sur le poing, par ceux qui devoient faire gloire de servir le Regent & de seconder ses bonnes intentions: Lesdiguieres ne se pouvant excuser

qu'il

Ce personnage fit envers ceux d'Orange en signe de detestation, ce que nostre Seigneur commande à ses Disciples, *Quiconque ne vous receura & n'escoutera vos paroles, partans de la maison ou de la ville, secoués la poudre de vos pieds.*

a C'estoit du devoir du Regent que de prendre sur tout garde à cela. *Oportet Principem res Divinas serio curare & ante omnes. Arist. 5. polit. c. 2.*

Et pourquoy.

Va à Courthezon.

qu'il n'eut laché le pied au visible support des usurpateurs, contre la legitime authorité: il secoüe la poudre de ses pieds, se lave les mains de tous les maux & calamités qui menaçoient ceste pauvre Ville *Et*, dit-il, *puis qu'elle reffuse son propre bien, je m'en iray mourir entre les bras de ma famille.* Defait il y estoit venu avec charge de ne rien obmettre qui la peut advantager & faire valoir. Il avoit ordre d'y faire fleurir les lettres, fonder l'Université & le College, establir les arts & les manufactures de soye & de laine, creuser un canal de la Ville au Rhosne pour la commodité du commerce: *a* mais sur tout pour y faire luire la pieté & la Religion principale colomne d'un Estat. Il quitte Orange, pour n'y revenir jamais plus, au gré de quelques particuliers fauteurs de la Tyrannie, au grand regret des gens de bien. Et pourquoy noircir tout un Public de ces infametés? Un corps de Communauté de tant d'honteux reproches qui ne sont deubs qu'à la memoire des quelques membres qui en ont esté les seuls autheurs? Courthezon qui a tousiours porté le Cornet de fidelité dans le ventre, avoit recueilli ce Commissaire à bras ouverts, les Officiers du Prince & les autres persecutés d'Orange pour mesme querelle y avoient aussi trouvé une favorable retraite: & si c'est du devoir de l'histoire de loüer la vertu comme de detester le vice, ceste ville merite ce bel eloge d'honneur & de verité, d'avoir surpassé les autres de l'Estat en fidelité, respect, & obeissance envers ses Princes & ses Officiers.

Nouvelle entreprinse sur le Chasteau.

Par Aramond attiré par le President.

Prevenue par Blacons.

Le President & les autres Officiers du Parlement de son parti voyant l'authorité du Regent du tout abbatue dans l'Estat par les usurpateurs, leurs charges j'a mises a l'enchere & sur le point d'une demission, la Religion Catholique a la veille d'estre restablie, forment une nouvelle entreprinse sur le Chasteau, & ayant fait induire Chambarut l'un des Conseillers du Parlement d'y faire du sejour sous pretexte d'y entretenir encor un raion de la puissance Souveraine, attirent finalement Aramond a leurs affections, qui leur promet de ne rien espargner pour en expulser Blacons & pour en rendre Maistre le Parlement. Cetuy-cy en est adverti, & bien qu'il n'eut n'y la suffisance n'y l'experiance de l'autre qui de Coadjuteur s'estoit rendu son competiteur couvert, il ne luy cedoit pas en courage, si qu'il le prevint. Car a jour nommé, comme Aramond estoit prest avec les creatures qu'il avoit dans le Chasteau, ou de mettre la porte au nez a Blacons, ou de le contraindre d'en sortir: Blacons hausse le pont-levis du Donjon sur Aramond qui estoit sorti en la Courtine: quelques uns de la cabale d'Aramond restés dedans voulans faire les mauvais furent desarmés & mis hors. Aramond picqué au jeu fit effort avec les siens pour forcer Blacons dans le Donjon qui n'y estoit adsisté que de trois ou quatre, mais la hauteur des murailles & la largeur du fossé donna temps a cetuy-cy de recueiller du secours de ceux de sa faction de la ville, lequel y grimpa du costé de Pourtoules par le dehors au dessous de la Cloche au lieu ou depuis à esté eslevé le bastion de Creve-cœur. L'autre estoit maistre de la Courtine & avoit à ses espaules la Vignasse d'où il pouvoit recouvrer tout le renfort qu'il eut voulu, la Bourgeoisie estoit armée en sa faveur, les murailles & les principales portes de la Ville à sa devotion commandées par Merles Gentilhomme de Courthezon, Lussan s'avançoit du Languedoc avec des troupes à pied & à Cheval pour le soustenir, & Font couverte fils de S. Deseri Conseiller au Parlement tres-affectionné au Prince avoit le mot par Chambarut son beau frere, de s'y rendre à point nommé avec son Regiment qui estoit lors sur pied: bref toutes choses sembloyent en apparence favoriser ceste entreprinse: mais Dieu avoit retiré sa benediction des mains des entrepreneurs, & voulant chastier l'Estat par la Tyrannie rendit illusoires tous ces desseings, affermit pour encor les Usurpateurs, Aramond contraint de lacher le pied, Chabert Lieutenant de Blacons qui avoit saisi la Tour de S. Martin sur le point de voler en l'air par la diligence de Merles qui le pressoit avec opiniastreté, en demeura maistre & de la porte, la Bourgeoisie fit arme-bas, Lussan

Il n'y avoit rien qui ne contribuat pour un bon succes si Dieu ne se fut visiblement meslé de la partie, voulant chastier l'Estat à cause des peches des hommes.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

97. Luſſan & Font-couverte furent contremandés, & Chambarut qui avoit ſouſtenu de l'authorité publique ce beau deſſein, ſuivi des principaux autheurs de l'execution, contraint ſauf la reverence de ſa Magiſtrature Souveraine & nonobſtant ſes beaux yeux, de s'encourir à beau pied ſans lance à Courthezon. Encor lairra il ſa charge dans les briſées, Aramond la Ville & finalement la vie, & tous ſes partiſans n'en ſeront pas mieux dans Orange. Eſtat deſolé, qui a eſté contraint par tant de fois de faire joug ſous la tyrannie, au prejudice de l'authorité de ſes Princes !

98. Le Pere de Blacons avoit uſurpé le Gouvernement pendant la fureur des guerres civiles de Religion, & le fils continuoit l'occupation par violence. Mais la France eſtant deſormais devenue toute Françoiſe, & tous les François reunis ſous l'ineffable impreſſion des fleurs de lis, il ne reſtoit plus rien que la guerre eſtrangere qui fit ombre à l'uſurpation. Le Regent du tout attaché à celle des Provinces-Unies contre l'Eſpaigne, & ſi peu reſpecté : Le Prince avec le Cardinal Albert d'Auſtriche qui faiſoit la guerre à la France ne pouvant prendre le timon de ſon Eſtat, ces Tyranneaux y regentoient abſolument ſans contrecarre. Dieu remit les deux Roys en paix, & par le traité de Vervins tous les precedens furent confirmés au regard de la Principauté d'Orange, & le Prince maintenu de plus fort en la poſſeſſion & jouiſſance de ſa Souveraineté. Il faloit donc que Blacons changeat de garde, & que s'eſtant ſouſtrait par effect de l'obeiſſance du Regent, qu'il eut recours à quelque autre qui peut ſervir de couverture à ſa felonie. La publication de la paix avoit rendu libre le chemin de Bruxelles où eſtoit le Prince, & il ne doubtoit point que s'il n'envoyoit au Prince que le Prince ne luy envoyat. Il fut conſeillé de tourner les yeux vers ce nouveau Soleil & de recourir à Philippe-Guillaume, eſperant que la domination d'un Prince qui ne ſçavoit encor rien de ſes affaires ny des menées de ſon Eſtat ſeroit plus favorable à ſon deſſeing, qui eſtoit de perpetuer en ſa perſonne le Gouvernement, le rendre hereditaire dans ſa maiſon. Que fait-il donc? Il s'achemine à Bruxelles prés la perſonne du Prince, comme pour ſe conjoüir de ſa delivrance, tant en ſon nom que de tous ſes ſubjects de ſa Principauté, luy offre ſa Maiſon, ſon Eſtat, ſon cœur, une parfaite obeiſſance, & par une apparente ſubmiſſion le ſemond avec toute ſorte de reſpect & d'humilité de le venir viſiter & en prendre poſſeſſion ; mais à la charge qu'il n'y ſeroit point le maiſtre, comme la ſuite le faira voir.

Honores quos quieta Republica deſperant, perturbata conſequi ſe poſſe arbitrantur. Cic. 2. in Cat.

Le Prince reçoit en bonne part ceſte feinte humilité, & pour une aſſeurée fidelité ces proteſtations, Blacons s'en retourne authoriſé en ſa poſſeſſion, par approbation du Prince, qui luira bientoſt comme flambeau de ſa tyrannie, & ſera eſlevée comme l'enſeigne de ſa felonie & de ſa violence. Le Regent eſtoit attentif à la guerre des Pays-bas; mais il ne dormoit pas pour le ſoing de l'Eſtat d'Orange: le mauvais traitement fait à ſes Commiſſaires S. Aldegonde & Brederodes, & la rebellion exercée contre eux l'avoit rendu ſage des menées de Blacons, & il ne doubtoit pas qu'il ne fit letiere de ſa religion, auſſi biẽ que de ſa cõſcience en l'obeiſſance qu'il luy debvoit, pour ſe maintenir de plus fort en ſon Gouvernement. Le point principal conſiſtoit à tenir le Prince bien informé de toutes choſes. Dela-Pize qui avoit accõpaigné S. Aldegonde en Hollande, receut commandement du Regent avec pleine creance & inſtructions pour ſe rendre auprés de la perſonne de Philippe-G. ſon frere, pour l'informer de ſes bonnes intentions, des affaires de l'Eſtat, des practiques & mauvais deſſeins de Blacons & de ſes adherés, ennemis de ſa maiſon & de la legitime authorité. Le Prince eſtoit ja parti de Bruxelles avec l'Archiduc allãt en Eſpaigne, pour y emmener la Princeſſe Marguerite d'Auſtriche ſa Niepce future Eſpouſe du Roy d'Eſpaigne Philippes III, & pour y prendre à femme Iſabelle Clare Eugenie Infante d'Eſpaigne. Il traverſa l'Allemaigne avec l'Archiduc, print part à tous les hõneurs que les Princes luy rendirent, paſſa à Veniſe, Mantoüe, Ferrare, par tout defrayé & receu magnifiquement: & le Pape

Submiſſions doubles & qui verifierent par la ſuite ce dire d'un excellent Politique : *Etiam mali boni videri; & cum malefaciant benè audire volunt. At tu ſi bonus haberi velis, bonus eſto. Nil enim ſimulatum diuturnum.*

solemnisa publiquement les deux mariages, puis le Prince se rendit avec la Reyne & l'Archiduc à Milan. Dela-Pise le suivit, mais non avec telle celerité qu'il peut atteindre le estant parti long temps devant & fait une partie du chemin en poste; il prend donc la route de Provence, & delà celle de Gennes à desseing de l'y rencontrer à son passage. Blacons & ceux de sa cabale pour luy gaigner le devant font deux choses: ils envoyent le pourtrait de Dela-Pise avec toutes les particulieres designations de sa personne pour le faire cognoistre à Milan & là le faire perdre dans l'Inquisition comme grand Huguenot: De plus ils deputent à Milan au Prince Servant lors jeune Advocat d'Orange Catholique, pour prevenir les intentions du Regent, principalement au fait de la Religion, laquelle il avoit à cœur de maintenir & d'en tenir esloignée la Catholique, & pour remplir l'esprit du Prince de bonne opinion du Gouvernement de Blaçons, luy renouveller les asseurances de son service; mais principalement pour en obtenir la reintegrande des Ecclesiastiques à Orange, & de l'exercice de leur Religion; pour faire rendre le Parlement qui n'estoit composé que de juges Reformés, miparty de ceux de l'une & de l'autre; & pour faire cognoistre au Prince que l'inclination de Blacons & de ses principaux Conseillers bien que la plus part Protestans y estoit ouvertement portée, & à tous les autres points de sa negociation, mais que cela ne se devoit faire que par la deposition du President de Colla & des autres Magistrats & Officiers plus affidés au Prince & cognus au Regent, laquelle Blacons & ceux de sa faction avoient tant à cœur. Servant s'en retourne avec l'octroy de sa demande; c'est à dire la reintegrande des Ecclesiastiques, promesse que le Parlement seroit miparti, & qu'il auroit pour ses peines un Office de Conseiller en la Cour.

1598. Qui ne le peut atteindre traversé par Blacons & par une deputation contraire.

1599. Dela-Pize s'estant rendu au Port de Gennes, fut empesché d'abord de prendre terre, à cause du soupçon de la Peste. Et tandis qu'il gardoit sa quarantaine sur le vaisseau pour aprés passer à Milan, il est adverti du piege qu'on luy avoit tendu, du voyage de Servant, & du despart du Prince avec l'Archiduc, il le vint attendre à Marseille.

Le sejour que la Reyne d'Espaigne & l'Archiduc firent en Italie durant l'hyver pour attendre une saison plus propre à la navigation pour passer en Espaigne, le Prince en proffita une partie du temps pour visiter sa Principauté. Il les accompaigna à Florence, là où cognoissant que le Grand Duc ne luy rendoit pas tout l'honneur qu'il debvoit à un Prince de sa qualité & aux obligations qu'il avoit à ses Devanciers, il le relleva genereusement & s'en plaignit avec reproches: disant que le Grand Duc & la maison de Medicis n'avoit esté eslevée à la Souveraine Principauté de Florence que par la valeur de ses ancestres. Il avoit raison. Car Philibert de Chalon Prince d'Orange n'avoit-il pas subjugué les Florentins en leur faveur au prix de sa vie? Le Grand Duc se radvisa & luy tesmoigna toutes les deferences d'honneur qu'il se peut imaginer. Le Prince s'en va à Marseille; les Principaux de l'Estat y accourent pour luy rendre leurs debvoirs: Blacons & ceux de son haleine luy envoiét offrir obeissance, & le supplient de vouloir honnorer son Estat de sa presence, qui n'avoit veu aucun de ses Princes depuis plus d'un siecle, le Prince s'y accorde, on luy prepare une entrée solemnelle à Orange: Dela-Pize luy expose la creance qu'il avoit du Regent, receuë avec contentement par le Prince, qui dissimule les menées des ennemis de sa maison, & remet aprés son voyage d'Espaigne de donner ordre à toutes choses. Il part de Marseille, les autres reprenent le chemin de leur retour & luy avec train de simple Seigneur arrive en Avignō: on s'informe de son nom à la Porte de la Ville, il respond *qu'il estoit le Baron de Breda*: un Gentilhomme qui s'y trouva luy repartit, *qu'il estoit donc Prince d'Orange*: le voila recognu & receu avec les honneurs deubs à un Prince, il y sejourna trois jours pour attendre les preparatifs de son entrée, aprés lesquels il se rendit en sa ville d'Orange.

Le Prince est à Florence mal recueilli d'abord. Puis honnoré par le Grand Duc. Vient à Marseille. En Avignon. Puis à Orange.

Voy-cy devant en la vie de Philibert pag. 185.

Blacons

1599. Blacons accompaïgné de plusieurs Vassaux & Gentilshommes, & suivy de plus de deux cents Chevaux l'alla rencontrer à deux lieües de la ville. Le Consuls de la ville avec ceux de la maison Consulaire & de la plus part de la Bourgeoisie se porterent bien avant à cheval, se presenterent à luy avec toute sorte de respect & d'humilité, & l'asseurerent de leur obeissance. Ceux qui restoient du Parlement non expulsés suivis de tous les Advocats & gens du Palais sortirent dehors la ville pour luy rendre leurs debvoirs. Il fut receu & salüé par plus de mille hommes en armes rengés en bataille. Monsieur l'Evesque d'Orange revestu de ses habits Pontificaux suivi de ses Chanoines & de tout le Clergé luy vint au devant hors la ville. Les Ministres & le Consistoire d'Orange ny furent pas des derniers. Tous les autres corps s'y porterent cõme à l'envi. Les enfans mesmes de six ans jusques à douze s'y firent voir renges en des Compagnies sous Capitaines, faisans ventiller des pavonceaux aux armes du Prince & de la Ville, & firent retentir une scopeterie de cris de resjoüissance de *Vive le Prince* aux aproches d'iceluy. Le Prince arrivé à la porte de la ville appellée de *Langes*, descendit de cheval, s'assid en une chaire richement parée où il ouït la harangue de l'Assesseur de la ville, fut receu & recognu Prince legitime, Naturel, & Souverain de sa Principauté: Chabert Lieutenant de Gouverneur en la ville faisant la charge de Major luy presenta les clefs dorées, lesquelles il luy remit incontinent, & remonta à Cheval. Le Consulat luy presenta un dés de damas orangé richement orné qui fut porté par les quatre Consuls. Les portes estoient ornées des Blasons de ses armes & d'autres embelissemens, les pavés des ruës couverts de roseaux, toutes les maisons tenduës de tapisseries. La Noblesse des environs estoit accouruë à la feste. L'Artillerie du Chasteau fût deschargée par plusieurs fois, il passa à l'Eglise Cathedrale où le Chapitre luy fit ouïr sa Musique & le chant du *Te Deum laudamus*, & delà sous divers Arcs Triomphaux expressement dressés representans par diverses figures, emblemes, & inscriptions, la grandeur & l'ancienneté de sa Maison, & ainsi monta en son Chasteau où il print logement.

Solennellement receu.

Le peu de jours qu'il sejourna dans sa Principauté fur par luy employé à visiter les autres villes de son Estat. On n'oublia rien pour le divertir en passe-temps & resjoüissances publiques. On courut la bague en la place du Cire, & le Prince courant, son Cheval s'abbatit sous luy avec telle violence qu'il le falut rellever & il en demeura meurtri en la cuisse. Blacons & tous ceux de sa faction ne manquerent pas à luy rendre des apparens debvoirs pour ceste premiere fois, voyans bien qu'il n'y pouvoit faire long sejour. Le Prince fit publier la paix, & pour les contenter en partie de leurs demandes, leur accorda un Edict d'abolition & d'oubliance generale du passé. Le pays luy fit present d'une bonne somme d'argent pour son voyage, & ayant dit à Dieu à ses Vassaux & subjects il print la poste vers Marseille pour reprendre la compagnie de la Reyne d'Espaigne & de l'Archiduc.

Visite les autres Villes de son Estat.

S'en retourne.

Accompagne la Reyne en Espaigne.

Plusieurs parlerét deslors de ceste cheute cõme d'un presage des traverses que ces gens la donnerent à ce Prince, ayans quasi abbatu s'en authorité, & le nombre des jours qu'il employa à sa guerison, furent les années Prophetiques du restablissement de son authorité & de l'expulsion de la tyrannie.

Ils estoient partis de Gennes sur quarante Galeres, vindrent à Toulon & delà au Chasteau d'Ifs où le Prince se remit à leur suite, s'embarqua, passa la Mer vint surgir au port de Vivaros où la Reyne s'arresta, & là il print la poste avec l'Archiduc qui alla à Valence pour voir le Roy & l'Infante sa promise, & delà à Madrid pour saluër l'Imperatrice sa Mere. Il tint rang comme un des Grands d'Espaigne en ceste magnifique entrée de la Reyne à Valence, & en la celebration des espousailles du Roy avec la Reyne, de l'Archiduc avec l'Infante; deux grandes & illustres actions aux quelles l'Espaigne mit au jour tout ce qu'elle avoit de grand, de rare, & de riche.

Y tient rang des Grands.

Il estoit aussi Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, qui est celuy de Bourgoigne maintenant transferé en Espaigne.

Il reaccompaigna d'Espaigne l'Archiduc qu'il y avoit accompaigné emmenant l'Infante sa femme, avec laquelle il alloit prendre possession des Pays-bas. La mer leur fut si favorable à ce passage, que partis de Barcelonne ils se rendent en dix jours à Gennes, delà à Pavie, puis à Milan; où le Pape les

En reviët, & avec les Archiducs

 manda

manda visiter par un de ses Cardinaux & fit present à l'Archiduc d'une espée 1599.
& à l'Infante d'une rose d'or, present ordinaire des Papes. Passa avec eux par les Pays de Grisons, des Suisses, de Lorraine, jusques au Pays-bas qui les receut avec des magnificences inoüies & entre les autres villes Bruxelles & Anvers. Le Prince tenant par tout un des premiers rangs auprés des Archiducs.

Reva au Paysbas.

Il alla en France visiter le Roy de leur part pour luy rendre des compliments de leur arrivée. Le Roy le caressa, luy donna le plaisir du desduit de la chasse le fit monter à cheval, & coururent ensemble plus de huict heures. Il sejourna fort peu en Cour de France, & aprés un congé honnorable digne de celuy qui le donnoit, & de celuy qui le recevoit, il s'en retourna à Bruxelles.

Puis en France visiter le Roy.

Son sejour dans le Pays-bas ne fut lors que pour y donner quelque ordre à ses affaires Domestiques; reparer les desordres que la licence de la guerre avoit apporté dans ses maisons, terres, & Seigneuries depuis ceste brutale confiscation prononcée contre son Pere. Il en avoit obtenu mainlevée par un plus favorable traitement de ces nouveaux Princes du Pays, qui voulurent exercer une justice equitable en la personne du fils pour l'opposer à ceste abominable tyrannie practiquée contre le Pere. Cela n'empescha pas qu'il ne nourrit des desfiences dans son cœur contre l'Espaigne. La memoire de l'inhumanité qu'elle avoit exercée contre son bon Pere estoit trop fresche & recente en l'ame de ce bon fils, pour n'en detester La Nation, & elle ne pouvoit aimer un Prince qu'elle avoit tant offencé, & en la personne du Pere & en la prison du fils. Comme donc le Prince Maurice ayant avec soy le Prince Henry Frederich son jeune frere, eut fait une descente en Flandres à main armée pour faire invasion dans le Pays, & que l'Archiduc le fut venu rencontrer avec des forces beaucoup plus grandes, marchant en esperance certaine de triompher de la moindre, & d'emmener ces deux Princes pieds & poingts liés en Espaigne: Philippe-Guillaume n'eut que trop de sujet de penser à soy, & d'adjouster foy aux advis qui luy furent donnés, que ses deux autres freres perdus, on ne le lairroit vivre. Il y pourveut habilement, mit gens aux escoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son escuerie sellés & ses gens en estat en l'attente de la nouvelle du succés, pour se sauver. *J'ay oüi dire à ses plus privés domestiques que jamais ce Prince n'a esté en plus grande inquietude que durant l'incertitude, ny plus content qu'aprés le succés & la victoire de ses freres.* Et ne pouvant adsister de sa personne ceux avec lesquels il estoit uni par un lien de sang si estroit il les secourut de vehementes prieres à Dieu qui l'exauça & donna victoire à ses freres qui gaignerent ceste sanglante bataille rapportée sous Maurice, & ainsi il eut loisir de rasseurer sa contenance & de faire bonne mine.

Retourne au Pays-bas.

Pour redresser ses affaires.

1600.

Est en cervele pour le succes de la bataille de Flandres.

Les Politiques tienent qu'il n'y a haine pareille à celle qu'on porte à un hõme qu'on à extrememẽt offencé, parce qu'on le croit tousiours en volonté de s'en venger.

*Les terres & Seigneuries du Prince scises en la Franche Comté valent mieux en Domaine que celles que le Roy d'Espaigne y possede: & c'est pourquoy l'Empereur Charles V. jaloux de cest advantage, de pleine puissance contre toute raison en voulut distraire ceste belle Terre de Chastel-belin & l'unir au sien. Et comme Guillaume IX. la voulut retirer par voye de Justice le Roy Philippe II. en empecha le jugement, & depuis l'Espaigne à fait ceder pour rien ce beau droict par ce Prince icy, qui ne la peu au prejudice de ses successeurs.

Ayant degrossé ses principales affaires de Flandres, il se rendit en la Franche-Comté de Bourgoigne, pour y recueillir ceste grande succession de Chalon laquelle aussi avoit esté ravie à son Pere avec ses autres biens. Les terres & Seigneuries qui luy appartienent en ce pays là, valoient bien une visite. Il y trouva d'estranges desgats, tant de superbes Chasteaux ruinés, tant de belles maisons desolées, ses meubles esgarés & perdus, ses droicts amoindris, ses revenus usurpés, bref tout y estoit dissipé, desolé, ravagé: Et ce que la furie de la guerre estrangere avoit espargné, avoit esté raclé d'un balay ardent de feu & d'embrasement.

Se rend en la Franche Comté.

Comme le desordre estoit general par toutes ses terres, sa presence estoit necessaire par tout. Mais sur toutes sa Principauté qui n'avoit esté regardée de son Prince que d'un clin d'œuil & comme en passant; ses bons serviteurs qui en avoient esté expulsés par la tyrannie de Blacons, hennissoient aprés son retour, & tous les gens de bien avoient grand sujet de le desirer, le Prince jugeoit bien de ceste necessité, mais il ne pouvoit estre par tout en mesme temps, & si il vouloit cõtenter ses bons subjects, & pourvoir à la conservation

Mesdite de revenu en son Estat.

de son

600. de ſon Eſtat lequel il voyoit comme ſuſpendu a un filet & au compte fait de ſa perte. La Reyne Marie de Medicis venant de Florence & ardemment attenduë du Roy ſon mary à Lion qui ne l'avoit encor eſpouſée que par Procureur, paſſa lors à Orange avec une grande & ſuperbe ſuite de Princes & Princeſſes, receuë avec tous les honneurs & reſpects deubs à ſa Majeſté.

Les deſordres s'y multipliants & n'y pouvant aller ſi toſt luy-meſme, il fut obligé d'y deputer des Commiſſaires pour y pourvoir. Zéelem l'un des ſes Maiſtres d'Hoſtel & Scarron l'un de ſes Secretaires furent par luy choiſis, & s'y eſtans rendus au lieu d'amender ne firent qu'empirer les affaires, pour s'accommoder de tout point aux intentions de Blacons & de ceux de ſa faction, renverſent l'ordre de toutes choſes, caſſent les vieux Officiers, le Parlement, le Preſident, principales colomnes de l'authorité du Prince, en inſtituent des nouveaux, un Preſident Catholique, un Parlement miparti, & tout pour argent: Et par ceſte nouvelle face d'affaires abbatent la legitime authorité, & affermiſſent ce violent & tyrannique gouvernement de Blacons.

Par l'art. 63. des Privileges d'Orange, les Offices de Judicature ne peuvent eſtre vendus : mal practiqué de pluſieurs au deſceu du Prince.

602. Le Prince ne tarda pas d'eſtre informé du mauvais meſnage de ces Commiſſaires par les plaintes des deſchaſſés, & de tant de gens de bien qui gemiſſoient ſous le fardeau importable de ceſte tyrannie. Il eſtoit reſollu d'y aller pourvoir une fois pour toutes ſoubs pretexte d'y redreſſer ſon domaine & donner ordre à ſes finances, mais ſon principal deſſeing eſtoit de ſe rendre maiſtre du Chaſteau, expulſer les Tyranneaux de ſon Eſtat, & y faire relluire ſon authorité.

603. Dela-Pize s'eſtoit un peu auparavant rendu prés de ſa perſonne à Noſeroy pour ceder à la violence de Blacons & des ſiens qui le vouloient arreſter priſonnier ſous pretexte de quelques papiers du Prince; mais par effect en haine de l'affection qu'il teſmoignoit à tous ſes intereſts. Le Prince avoit apprins de plus fort de luy l'Eſtat deplorable de ſa Principauté, & par ſon advis arreſté des moyens de s'en rendre maiſtre. Mais il ne les executa pas en la forme qu'ils avoient eſté conceus & reſollus, & cela fut cauſe que ſa venuë ne rcüſſit pas à ſon contentement.

Par le reſtabliſſement du Parlement fait en l'an 1607. tous les vieux Officiers qui avoient eſté caſſés par les Commiſſaires, & qui ſe trouverent en vie furent reſtablis par ce Prince.

Il avoit eſté projetté que le Prince ſe rendroit à Orange à l'improviſte, & delà au Chaſteau accompaigné des ſiens, lequel il eut trouvé gardé de ſept ou huict ſoldats ſeulement, & avant que Blacons eut eu temps de renforcer la garniſon, le Prince s'y rencontrant le plus fort il luy eut eſté aiſe de mettre hors par la main ceſt Uſurpateur. Au contraire le Prince fait haut ſonner ſa venuë. Croeſer ſon Maiſtre d'Hoſtel eſt mandé en advance pour faire preparer la maiſon, tout eſt diſpoſé à le recepvoir, mais non le plus fort. Blacons à l'ayde de ſes parens & amis du Dauphiné y appella nombre de ſoldats, en remplit les caves du Chaſteau & renforça la garde, *gens de la main promptement ramaſſés, la plus part incognus, vagabonds, ſans adveu, de mauvaiſe vie, & prevenus de crimes*; le Prince s'y rendit avec ſon train & d'arrivée receu dans la ville & le Chaſteau avec magnifique appareil voyant les gardes renforcées, il jugea bien qu'il n'y eſtoit pas le maiſtre.

Ce nonobſtant quelques jours aprés il appelle Blacons en particuliet, luy declare ſon intention touchant la garde du Chaſteau, luy fait entendre *qu'elle eſtoit de reduire la garniſon, que ſa preſence & de ſes domeſtiques y vaudroit beaucoup plus que le nombre qui en ſeroit retrenché, qu'il ſe vouloit aucunement reſſentir du revenu de ſa Principauté, lequel avoit eſté juſques alors du tout employé à la garde, & qu'à ſon deſpart il en donneroit ſes ordres.* Blacons qui avant l'arrivée du Prince ne tenoit que ſept ou huict ſoldats dans le Chaſteau, s'excuſe *ſur le petit nombre*, publie ſous main *que le Prince n'eſt venu que pour extirper les Proteſtans & leur Religion, & pour mettre un Gouverneur & une garniſon d'Eſpaignols dans le Chaſteau.* Sous un pretexte ſi plauſible il desbauche la fidelité de pluſieurs ſubjects qui y accourent avec leurs armes, ſe portent ouvertement contre ce Prince, qui les a depuis cheris, & comme de la lie eſlevés aux dignités.

Celuy qui pince la corde de la Religiō rompt l'harmonie de l'Estat. a dit un grand Politique de ce temps.

Interesse les Protestans. Et les parens qui l'adsistent.

D'autre part les Protestans en corps s'esmeuvent à mesure qu'on pince ceste corde de Religion, & dans leur assemblée deliberent *d'adsister Blacons affin qu'il demeurat le plus fort dans le Chasteau.* Et Gouvernet son beau Pere accompaigné de S. Sauveur, Seigneurs de grande creance en Dauphiné suivis de nombre de soldats brusquement ramassés de Nions, Vinsobres & autres lieux de leurs dependences, s'y rendent en armes & introduisent ceste soldadesque dans le Chasteau, *avec beaucoup de bruit & d'insolence contre le gré du Prince qui y estoit lors avec ses Domestiques seulement.*

Et rendent Blacons le plus fort.

La lettre de Pytagore dans Perse est R. laquelle signifie icy *Rebellion.*

Tous ces estrangers sont disposés jour & nuict aux portes & aux lieux de deffence. On distingue les personnes qui y montent. Autres que ceux de la faction de Blacons ne sont admis vers le Prince: Ceux qui ne sont marqués de la lettre de Pytagore rencontrent visage de bois: on regarde sur l'espaule les serviteurs du Prince, on les menace: ceux de la Religion qui sont affidés à son service quoy que de mesme profession qu'eux, courent fortune de pis. Les Ministres mesmes, souvent plus attentifs à se mesler des affaires d'Estat que de leurs presches, plus curieux d'adsister en une assemblée Politique qu'auprés du lict d'un malade en forment une, & en icelle resolvent de requerir le Prince de trois points: *De laisser la garde du Chasteau telle qu'elle avoit esté jusques alors; Blacons au Gouvernement; & advenant vacance par mort d'iceluy, de le bailler à tel autre de la Religion qu'ils nommeroient à son Excellence:* les Ministres seuls signent la Requeste tant l'assemblée estoit nombreuse: la plus part de la Religion n'adheroient point à leurs sentimens. Le Prince pour responce leur declare sur sa foy, *qu'il n'a desseing de porter aucun prejudice à la Religion.*

Audacieuse demande des Reformées.

Et insolence des Ministres.

Ceste dure & insolente procedure des Ministres qui ne tendoit qu'à despoüiller le Prince de son authorité, de sa Maison, de son Estat, accroit l'audace de Blacons, qui leve le masque & se fait oüir, *qu'il ne tient la Place que pour les Eglises, & qu'il la veut garder pour elles.* D'autre costé Gouvernet publie haut & clair, *qu'il avoit eu beaucoup de peine, d'appaiser le Roy envers le Sieur de Blacons pour avoir receu la premiere fois le Prince à Orange, que pour cest effect il s'estoit jetté aux pieds de sa Majesté pour obtenir son pardon, lequel luy avoit esté accordé finalement, sous promesse que luy & Blacons avoient faite au Roy de n'y recevoir plus le Prince sans sa permission expresse.* Adjoutant, *que Blacons avoit reffusé seize mil escus que le Sieur de Lesdiguieres luy avoit offert pour le Chasteau.* En fin Blacons faisoit voir par tout qu'il ne s'entendoit pas au mestier de restituer le bien d'autruy, & qu'il avoit trop bon estomac pour rendre gorge. Car s'il avoit tant à cœur l'interest des Eglises, pourquoy ne lacha il la place à S. Aldegonde l'un des grands asserteurs d'icelle, & des plus rudes fleaux de la Papauté? & s'il vouloit deferer aux volontés du Roy, qui n'avoit que voir dans un Estat souverain, pourquoy recourir si ardamment au Prince, luy offrir obeissance, & le solliciter d'en venir prendre possession? mais c'estoit un voile de crespe, à travers duquel il monstroit visiblement un visage de felonie & de rebellion.

Quidonne cœur a Blacons.

a J'ay a mon pouvoir l'information contre un de ces garnements signée de quatre Officiers du Prince. Et quāt a l'autre c'estoit chose triviale vulgaire & sceue jusques aux enfans. Et me souvient que n'estant lors que de l'aage de dix ans, me trouvant avec autres enfans nous le mōtrions au doigt les uns aux autres disans: *Voila celuy qui vouloit tuer le Prince.* J'ay aussi le tesmoignage de feu mon Pere & de plusieurs autres.

Et oblige le Prince de quitter le Chasteau.

Dessein d'attenter sur la vie du Prince.

Le Prince se voyant comme prisonnier dans son Chasteau, en estat de prendre la loy de ceux qui par conscience & par respect luy devoient obeir, l'abandonne aux Usurpateurs, descend en la ville avec son train & sa maison & s'y loge en maison Bourgeoise. Et ce fut icy que son juste ressentiment donna lieu a sa prudence. Car a moins que cella, sa personne estoit en danger & avec elle celle de tous ses fidelles serviteurs & subjects. aDeux entre autres estrangers d'origine, & qui avoient trouvé retraite dans la Ville parmy la confusion, ames sorties de l'Enfer & engendrées de quelque Demon, se presenterent pour entreprendre sur sa vie, & en paroles de jactances se firent ouir, *qu'ils le tueroient.* Le Prince en fut adverti: ses servitenrs y prindrent garde: Dieu veilla pour la deffence: Les Rebelles ne passerent pas si avant: il faut presumer qu'ils rejeterent des mouvements si Diaboliques, bien que tels Diables ayent depuis trouvé support & employ parmy eux, la fin miserable de

ces

603. ces enragés ne dementit pas leur mauvaiſe vie, & fut la juſte retribution deüe à leur abominable volonté. Leurs noms infames indignes de trouver place en ce lieu, ſeront enterrés avec leur memoire, puis que Dieu a voulu estouffer des effects ſi prodigieux de tels monſtres.

Il y avoit lors deux partis dans la ville, celuy du Prince, celuy de Blacons. Le premier legitime, authorisé de l'ordonnance du Ciel, de la loy divine & humaine; le ſecond, tyrannique, appuyé de violence, coulpable de Leze-Majeſté. Le premier accompaigné de juſtice, deſnué de force: le ſecond accompaigné de force, deſnué de juſtice. Les gens de bien ſe firent cognoiſtre: les meſchans ſuivirent le train de leur meſchanceté. Ceux-la ſe rendirent & la plus part armés dans le logis du Prince, pour recevoir ſes commandemens: ceux-cy ſe rengerent ſoubs les enſeignes de la rebellion, & parurent avec la Picque au poing ou le Mouſquet en joüe ſous l'Eſtendard de la deſobeiſſance.

Il ſembloit en apparence que ceſte fuſée ne ſe peut deſvuider ſans ſang. Le Prince par un excés de debonnaireté voulut eſpargner celuy de ſes ſubjects, & jugeant aſſés de la cauſe du mal, il voulut aller au remede. Et quelle apparence qu'un ſi petit compaignon tel que Blacons eut oſé monſtrer les cornes contre un Prince ſi Illuſtre, Souverain de l'Eſtat? s'il n'eut eu de plus haut montés que luy, qui luy euſſent ſouſtenu le menton. La Religion eſtoit donc le pretexte de ceſt Uſurpateur, Leſdiguieres ſon garent & aſſerteur, le Roy Tres-Chreſtien ſon Protecteur: & falut que ce Prince conjurat toutes ces puiſſances bandées contre la ſienne plus foible que les autres, mais ſouſtenuë de ſon bon droict & de la raiſon; Dieu juſte deffenſeur des Princes opprimés print ſa cauſe en main, le fortifia de prudence & de patience avec leſquelles ſans coup ferir il vint à chef de toutes ces traverſes, vainquit ces difficultés, ſe rendit Maiſtre abſolu de ſa Maiſon & de ſon Eſtat, bannit la tyrannie, chaſſa la rebellion, dompta la deſobeiſſance, & avant que mourir s'eſtant voulu ſurmonter ſoy-meſme, noya dans le fleuve de ſa clemence la juſte punition qu'il pouvoit juſtement prendre de ceux qui eſtoient ſouſmis ſous ſon authorité Souveraine.

Pluſieurs grands Princes ont eſté victorieux, mais en commandant les autres, & par une multitude preſque innombrable d'hommes; cetuy-cy à triomphé de ſes ennemis, & par ſa ſeule & propre vertu s'eſt ſurmonté ſoy meſme, qui eſt la plus grande victoire, diſent les ſages.

Mais quels pouvoient eſtre les motifs de Henry le Grand, à contrecarrer ainſi ſous main un Prince eſtranger ſur lequel il n'avoit que voir en la legitime poſſeſſion de ſon Eſtat & en l'adminiſtration d'iceluy, aprés un traité ſi ſolemnel que celuy de Vervins? Certes la plus part des Princes ſont portés d'une naturelle inclination de contrepointer les affaires de leurs voiſins; & les plus grands, de donner des entorſes à ceux qui leur cedent en puiſſance, par ce ſeul mouvemẽt, de leur faire cognoiſtre qu'ils le peuvent quand il leur plaiſt, affin de les attacher d'un lien plus eſtroit à leurs intereſts. D'ailleurs le Roy avoit à cœur que Philippe G. n'eut fait qu'un pas de la priſon d'Eſpaigne à la guerre pour ſes ennemis, & qu'il eut endoſſé le harnois contre la France en la prinſe de Calais, & au ſecours d'Amiens; & comme ce Roy eſtoit auſſi de tres-bonne correſpondance avec le Prince Maurice, qui eut deſiré ſur toutes choſes que ſon frere ayné eut receu la Principauté de ſes mains, & en ceſte reſignation de couvrir l'honneur de tant de bons ſerviteurs qui s'eſtoient expoſés pour ſon ſervice, mais ſur tout de maintenir en Eſtat la Religion Proteſtante, il eſtoit marri que Blacons eut abandonné le reſpect qu'il debvoit à Maurice pour convoler à Philippe G. qu'il eut comme ravi au Regent le moyen d'obliger ſon frere en luy remettant la Principauté, laquelle il n'avoit adminiſtrée que par precaire pendant ſa detention. Il ne faloit donc ſinon appaiſer ce Dieu irrité, pour remettre les autres en bonne humeur, & ranger à la raiſon ceux qui s'en eſtoient fourvoyés.

Il deſpeche au Roy Baudequin ſien domeſtique & Dela-Pize, pour luy faire entendre les cauſes de ſa venuë dans ſon Eſtat, l'accueil reſpectueux de Blacons à ſon arrivée, ſon changement ſoudain & l'inſolence à laquelle il

s'eſtoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

s'estoit porté contre luy au prejudice de l'obeissance qu'il luy debuoit, dés qu'il a voulu parler de reduire la garnison du Chasteau, pretextes de la rebellion de Blacons, laquelle mesmes il vouloit couvrir d'un commandement intervenu de la part de sa Majesté, de laquelle Blacons se disoit subject naturel. En somme qu'il n'y estoit allé que pour redresser ses affaires, reunir son Domaine dissipé, visiter ses subjects & faire relluire son authorité Souveraine dans son Estat aprés tant de confusions passées, & pour le supplier de retirer sa protection de dessus Blacons, de laquelle c'est usurpateur faisoit gloire de couvrir sa rebellion. Ceux-cy exposent de bouche leur creance au Roy & à ses principaux Ministres, qui promettent de s'employer pour luy faire rendre obeissance, mais ce ne furent que paroles de Cour.

Contre la faction Rebelle

Cependant la faction rebelle s'aigrissoit journelement à Orange. La presence du Prince luy avoit esté suspecte dans le Chasteau, & elle ne le peut souffrir en la Ville. Gouvernet qui y estoit accouru au vacarme en descend avec Blacons son Gendre; ils se promenent dans la Ville à la teste d'une caterve de gens incognus meslés parmy des mauvais subjects avec armes à feu, comme pour defier le Souverain; & ceste insolence ne peut arrester le cours de son desbordement. Nous avons dit que les gens de bien s'estoient rangés aupres de la personne du Prince. Aramond & Merles entre autres Gentils-hommes de cœur & de valeur, l'avoient accompaigné jusques à la grande porte de l'Eglise Cathedrale. Ceux-cy estoient marqués sur le livre rouge de Blacons & de ses factionnaires depuis la derniere entreprinse: leurs personnes pres du Prince tenoient Blacons en crainte, qu'il ne s'en voulut servir pour le desarçonner, & sur tout il redoutoit Aramond comme s'il eut esté ja designé au Gouvernement. Ceste imagination le jette en une rage deliberée de s'en defaire: Aramond neglige ou mesprise les advis qui luy furent donnés d'un tel desseing. Blacons proffite l'opportunité, pousse hors du Chasteau huict de ses satellites sous la conduite d'un nommé Jambon. Aramond & Merles se promenoient devant l'Eglise qui regarde la Place, attendans que le Prince eut oüi Messe pour le reaccompaigner. Jambon & trois des autres armés d'espées & de pistolets se presentent contre-eux en face du costé de la grand place les marchandent avec le pistolet: les aggredés sacquent la main sur les leurs & les attendent en posture de gens de cœur avec resollution de ne lacher qu'au brulle pourpoint, car la partie n'estoit esgale: tandis que les quatre autres ayans traversé l'Eglise par la petite porte qui vient du Cimetiere, portans leurs pistolets sous le Manteau, attaquent ces deux Gentilshommes par derriere, qui ne les virent point venir. L'un d'eux porte la bouche de son pistolet à deux doigts de la teste d'Aramond, & d'un coup luy fait voler la cervele: luy en cest instant lache le sien comme pour dernier tesmoignage de sa valeur, & tous les autres les leurs; Merles environné de feu & de coups tire le sien aussi qui ne porte sur aucun des Aggresseurs, ny les leurs sur luy, mais bien contre le Curé qui fut blessé à la cuisse par un des Assassins sortant de l'Eglise sur cest insult. Aramond tombe de son haut: Les autres gaignent au pied le long de la place & prenent le chemin du Chasteau. Merles tout feu dans la chaleur de l'action animé de ressentiment, les poursuit à la course l'espée à la main, l'un d'entre-eux nommé Croq plus tardif que les autres à desloger, fut par luy atteint d'un coup d'espée & mis sur le pavé au devant de la maison de Fournier. Au bruit des coups le Prince sort, voit cest spectacle devant ses yeux, le sang de ce sien serviteur Aramond encor chaud, le corps n'agueres tiré de là, *voilà*, dit-il, *mon sang*. Il prend le chemin de son logis. Le service de la Messe avoit esté interrompu, si fut bien celuy du Presche, car c'estoit un Mercredy matin. Ceux qui avoient oüi les coups du costé de la grande Eglise & qui ne sçavoient sur qui ils avoient porté, publient, *qu'on a tué le Prince*, on le vient crier à plein gosier dans le temple des Reformés pendant le chant

de Blacons qui se resoult de faire tuer Aramond.

Le fait tuer.

J'ay a mon pouvoir l'original de la Patête octroyée par le Prince à Merles dans laquelle l'action est narrée, & S. E. declare qu'elle à esté commise pour son service.

Merles tue Croq en revenche.

1603. le chant du Pseaume, l'action est rompuë, le Ministre descend de chere, les auditeurs sortent en foule, chacun court, qui çà qui là, tout le peuple est en esmoy; les plus fidelles se rengent prés de leur Prince, la plus part en armes; les desloyaux prenent parti avec les Rebelles, les temporiseurs se tienent coy dans leurs maisons ne sçachans de quel costé se rendre. Bref la face de ceste pauvre ville estoit remplie de confusion, & ce bon Prince outré de desplaisir d'un acte si audacieux commis avec une rage tant effrenée sur la personne d'un Gentilhomme de sa suite, au conspect de ses yeux, au notoire mespris & de son authorité Souveraine.

J'estois lors dans le Temple quand soudain plusieurs femmes y entrerent crians esperduement à bras estendus ces propres termes en langue vulgaire, *an tua Monsu lou Prince, an tua Mon'u lou Prince.* J'en vis plusieurs qui sauterent les degrés de la gallerie du haut en bas.

Le Prince se fit voir plein de vie à son peuple, & le bruit verefié faux par la mort d'Aramond. La seignée ne passa pas plus outre; mais bien fait à plusieurs d'en estre quittes pour la peur. Un Officier homme de robe courte se porta armé à cru dans le logis du Prince, pour luy remonstrer qu'il estoit expedient pour sa seureté & pour eviter les jalousies, qu'il se retirat à Courthezon. Le Prince fut prié & conseillé de ceder à telle violence. Mais il falut capituler pour ses serviteurs: On en vouloit retenir plusieurs par noms & surnoms: Il declare qu'il perdra la vie plutost que de les abandonner: la licence relacha cela à son juste desir: il sortit par la Porte du Pontneuf au milieu de deux hayes de Soldats factionaires de Blacons; & on vit plusieurs de ses bons & fidelles subjects se serrans autour de sa personne, devant, derriere, de tous costés, comme poussins sous les aisles de leur mere, pour eviter la furie & la violence dont ils estoient menacés. Ainsi ce debonnaire Prince suivi de la troupe fidelle de ses bons subjects & serviteurs, se rend à Courthezon qui le reçoit à bras ouverts; & la Porte par où il entra fut surnommée *la Porte du Prince*, par son ordonnance mesme sur la requisition des Consuls de Courthezon, en memoire perpetuelle de leur fidelité, soing & respect que tous les habitans tesmoignerent comme à l'envi à sa reception, & de l'affection qu'ils contribuerent au soustien de son authorité. Jonquieres & Gigondas suivirent l'exemple de Courthezon & receurent les garnisons que le Prince leur donna.

J'ay veu la requeste entre les mains de Beauchastel lors premier Consul, par luy dressée escripte & signée qui en avoit donné le mouvement.

A peine estoit-il sorti de la ville d'Orange, que par la mesme Porte on vit arriver une Compagnie de gens de pied tirés de Nions & de Vinsobres, sous la conduite de Mose creature de Gouvernet, laquelle traversa la ville en bataille & y fut logée en garnison, si que les Rebelles y eurent le champ libre pour s'esbatre en leurs crimes, & y faire valoir la puissance qu'ils usurpoient.

Le sejour du Prince ne fut pas long dans Courthezon, il luy estoit necessaire de se faire obeir à Orange, & n'ayant forces bastantes pour la renger, il fut contraint de suivre les brisées qu'il avoit commencé & de reclamer l'ayde estrangere. Pource aprés avoir laissé partie de son train, ses ordres & les instructions necessaires pour la conservation des places qui luy restoient dans son Estat, il s'achemine aupres du Roy de France pour implorer son secours, contre ceste felonne & insolente tyrannie, en laquelle tous les Souverains sont respectivement interessés les uns envers les autres: & pour joindre le credit du Prince Maurice au sien propre, il luy envoye Dela-Pize qu'il trouva en Cour de France avec Baudequin attentifs à leurs poursuites: cetuy-la receu avec des faveurs particulieres de Maurice, en rapporta un despeche honnorable & advantageux de cordiale & fraternele recommandation pour Philippes au Roy Tres-Chrestien.

1604. La Principauté ainsi divisée; le Chasteau & la Ville d'Orange obeissoient à Blacons, & les autres places au Prince, l'absence duquel donnoit plus de lieu au desbordement. De ceste division, on vient à une rupture ouverte, & de celle cy à une guerre civile & aux hostilités. Plusieurs des plus apparens citoyens d'Orange avoient suivi le Prince à Cour-

Par les privileges d'Orange une femme de bien & de bonne renommée ne peut estre emprisonnée aux prisons publiques pour accusation, mais est donnée en garde en une maison Bourgeoise. Cependant par un exces de rage on fit emprisonner la femme du Conseiller Barry, & celle de l'Advocat General Disnard bien que Damoiselles de condition & de reputation, en haine seulement de leurs marys qui avoient suivi le Prince, bien que sous leger pretexte, de les garder par forme de represailles à la violence.

Mauvais traitements de Blacons qui emprisonne des Damoiselles.

Courthezon, quelques uns n'y peurent patienter & retournerent comme les chiens à leur vomissement : les autres demeurerent fermes jusques à la fin & ne reentrerent dans leurs maisons qu'avec le Prince. Blacons n'espargna aucune severité pour molester ceux-cy en leurs familles, en leurs biens. Plusieurs Damoiselles de qualité & d'honneur furent contre tous privileges adjugées a une infame prison & contraintes de passer le guichet. Ce qui appartenoit au Prince en proprieté n'estoit pas espargné : on emmena à Orange ses juments attelées à son chariot, bien que rendues aprés, & tout ce que Blacons pouvoit apprehender des rentes & revenus du Prince, estoit par luy declaré de bonne prinse.

Fait enlever les rentes du Prince à la Gardiole à main armée.

Les revenus de la Gardiole ja assemblés à l'aire & les grains en monceau prests à estre emportés, Blacons deliberé de ravir ceste proye, la Garnison de Courthezon plus prochaine & d'ailleurs obligée par honneur de la conserver à la maison du Prince, y avole pour luy mettre la main devant, les gens de Blacons s'y trouvent les premiers & saisis de la Grange avec resolution de s'en faire accroire & de disputer ce meschant lieu par armes : leurs concurrans pour les debouter les assaillent dedans, y donnent l'escalade, gaignent le couvert, montent sur le toigt : Les tenans se deffendent vaillamment, moindres d'hommes, mais tous de cœur : Ils avoient percé la Grange de tous costés pour y faire des deffences, mais n'ayant nuls flancs elle fut aisement escaladée ; Ce nonobstant les Orangeois tirent incessamment. Un fauconneau porta sur Ventier Capitaine d'une compaignie de gens de pied de la Garnison de Courthezon dont il mourut sur le champ & quelques soldats aussi outre les blesses ; des autres il y en eut aussi de tués & de blesses qu'on emporta secretement. Les Conducteurs des Courthezonnois voyans qu'ils ne les pouvoyent forcer sans perdre beaucoup de monde, se retirent & laissent leurs ennemis maistres de la Grange, & le bien du Prince en proye a ces Arabes.

Tandis que le pere de l'Autheur estoit prés du Prince on logea une compaignie entiere de soldats dans sa maison sur les bras de sa mere. Un Parent de Blacons qui y fut logé en suite nommé Du Pillon voulut jetter par la fenestre la mere de l'Autheur, le vin de sa cave fut exposé à tous alans & venans, les tonneaux percés à coups de pistolet.

a L'heretiere de Constance destinée à Du Pillon si elle n'eut esté prevenue par la mort, celle de Bedin a Ferragus, & Guinette à Anastais, en pourroient tesmoigner si elles vinoient encor.

Tyrannies de Blacons

Blacons estoit adsisté ouvertement de toute la maison de Gouvernet & de plusieurs Gentils-hommes du Dauphiné siens parents ou alliés. Il avoit logé une bonne garnison dans la Ville aux despans des serviteurs du Prince qui les avoient sur leurs bras, sousmis à tous les mauvais traitements d'une insolence soldadesque, composée de gens ramassés des Provinces voisinnes, la plus part de mauvaise vie & renommée. *a* S'il y avoit dans la Ville quelque riche heritiere, elle estoit reservée à femme pour quelque pauvre cadet qui n'avoit porté de sa maison que la cape & l'espée à ceste guerre, c'est à dire pour les plus animés satellites de Blacons. Quelques uns des plus insolents pour ne pouvoir pis, s'esmancipoient à discours d'errogeans au respect deub à la Majesté du Prince & tendans au mespris d'icelle. Un fanfaron de la suite de Blacons nommé Chabert soldat estranger reputé mauvais garçon (ce n'estoit pas le Lieutenant) se jette à telle mesdisance. Bringues Cavallier d'honneur & de probité commandant une compagnie du gens de pied dans Jonquieres sous l'authorité du Prince en ayant advis, envoye cent dementis sur la face de ce temeraire & luy offre le combat, ou pour luy faire reantrer ses paroles dans le ventre, ou pour luy oster la vie. Chabert l'accepte gayement, & chacun deux accompaigné de son amy, le Jeune Barry frere du Conseiller secondant Bringues, Anastais Chabert, deux de chasque parti, les Champions se portent sur le preau, le combat se vuide à l'espée d'homme à homme & se termine par la mort de Chabert, qui percé à jour d'une stocade par Bringues & couché roide mort sur le carreau, porta la peine de son audace, & l'autre desarmé fut congedié pour faire emporter le corps de son compaignon avec la nouvelle du succés. Bringues se retira comblé d'honneur d'avoir vengé le mespris fait à son Prince, duquel il fut caresse & gratifié d'une honnorable pention le reste de ses jours.

au mespris du Prince

vengé par Bringues en un duel contre Chabert.

Ces

1605. Ces mauvaiſes actions furent ſuivies de pluſieurs autres exercées par Blacons dans Orange ſur les biens de ceux qui avoient ſuivi le Prince, & és environs de Courthezon. Là ſes ſerviteurs outre les foules ordinaires & extraordinaires des contributions, pour l'entretien de la garniſon & pour engraiſſer les mains des principaux ſous ce pretexte, ſe virent ſeurés de leurs bleds, vins, & autres danrées qui y abondent, leurs meubles emportés par la rapacité des ſoldats *a* Viverois qui en font moins ſcrupule de cõſcience que de toute autre Province de la France. Icy vit on ſouvent courir Blacons & les ſiens à main armée de gens à pied & à cheval, & nos Courthezonnois faire des ſorties pour les repouſſer, avec perte de part & d'autre: l'eſcuerie du Prince qu'il y avoit laiſſée vint a point aux noſtres pour monter ces Capitaines de la vielle guerre Mont-Joni, Perier, Ligounet & autres; Merles & Durre commandoient les gens de pied. Blacons ſe rendit avec des forces à la Grangette prés de Courthezon, comme en eſtat de s'y retrancher & fortifier pour brider ceſte ville, mais on l'en deſnicha, ou par artifice ou par crainte de ne s'y pouvoir maintenir. Le Moulin du Prince fut fortifié par les noſtres, pour eſtre garenti des Blaconniſtes, qui y coururent ſouvent, ravagerent le terroir de Jonquieres & de Gigondas, & toutes ces places leur rendirent l'eſchange.

Les Princes les mieux faits ſont ſujets à la meſdiſance des meſchans, mais en cella ils ſe ſurmontent eux meſmes en pardonnant à leurs mauvaiſes langues. Philippe Roy de Macedone aprés avoir rangé ſous ſa main Arcadion ce fameux detracteur de ſes actions le luy pardonna contre le gré de ſes Courthiſans & le gratifiant de preſens luy ouvrit la bouche pour publier ſes loüanges.

a On dit communement des gens du Viverois, que de quatre le Diable en a trois & qu'il plaide encor l'autre.

Plus de deux ans ſe paſſerent en ces miſerables exercices dans l'Eſtat, tandis que le Prince s'amuſoit en Cour de France à ſa pourſuite. Sa patience luy donna gain de cauſe, & le deſir que le Roy eut de bien loger Madamoiſelle de Bourbon fille du Prince de Condé premiere Princeſſe du ſang de France, le fit reſoudre à employer ſon pouvoir envers Blacons pour le faire obeir & laiſſer la place libre à ſon vray Maiſtre & legitime Poſſeſſeur.

Mais ceſte reintegrande ne s'executa pas tout à coup, ains par degrés. Le mariage avoit eſté conclu, non encor conſumé. Le Prince vouloit reprendre la poſſeſſion de ſa maiſon & de ſa ville Capitale. Blacons fut commandé de deſloger. Le Roy pour gratifier à Leſdiguieres deſormais ſon Lieutenant General en Dauphiné dans le voiſinage d'Orange, luy ordonne de faire en ſorte que Blacons obeit au Prince & de l'adſiſter de ſa perſonne & des forces de la Province ſi beſoing eſt, pour y contraindre ce rebelle. Le Prince revient de la Cour, Leſdiguieres ſe joint à luy à ſon paſſage en Dauphiné, l'accompaigne à Courthezon, fait entendre à Blacons le çommandement qu'il avoit de ſeconder les volontés du Prince. Cetuy-cy ſe voyant abandonné de ceux qui l'eſpauloient, fait le chien couchant & offre d'obeir. Chambaud l'un des fils de Gouvernet beau-frere de Blacons, ſe rend à Courthezon prés du Prince pour luy porter ſon cœur & ſon obeiſſance. Le Prince qui cognoiſſoit le merite du Gentilhomme qui n'avoit jamais approuvé les actions de ſon beau-frere, le receut avec grandes careſſes, & comme cetuy-cy eſtoit un des meilleurs & des plus gentils Cavaliers de France, il luy donna le plaiſir d'eſſayer & de monter les meilleurs Chevaux de ſon Eſcuerie, & ſur la tres-humble priere & ſupplication qu'il luy fit, d'agreer que Blacons luy vint rendre des ſubmiſſions en perſonne & luy demander pardon; le Prince luy reſpondit, *qu'il luy pardonnoit puis qu'il l'avoit ainſi promis au Roy & au Sieur de Leſdiguieres, mais qu'il ne le vouloit point voir.* Chambaud prend congé du Prince, revient à Orange; Blacons ſort du Chaſteau avec ſes gens, ſon equipage, ſa maiſon, & tout de compagnie quelques autres habitans de ſa faction, les uns par ordre du Prince, les autres pour ne s'oſer fier à celuy qu'ils avoient offencé, rappellés depuis aprés un exil de quatorze ans par la clemence de ce bon Prince, dont je ſupprimeray les noms en faveur d'aucuns de leur poſterité. Leſdiguieres y envoya en ſa place La-Cheſné Exempt des Gardes du Roy avec une Compagnie de

Cinq principaux chefs de famille cognus à chacun par noms & ſur noms, furent mis hors, par l'induction ſecrete du Seigneur de Leſdiguieres envers le Prince, & par la terreur qu'il leur donna de ne s'y fier; & pour leur faire porter la peine des meſ-intelligences qu'ils avoient excitées, entre le Prince Maurice & luy au temps de S. Aldegonde; Leſdiguieres s'en eſtant voulu du tout deſcharger ſur eux.

Cinq principaux chefs de famille cognus à chacun par noms & fur noms, furent mis hors, par l'induction secrete du Seigneur de Lesdiguieres envers le Prince, & par la terreur qu'il leur donna de ne s'y fier, & pour leur faire porter la peine des mes-intelligences qu'ils avoient excitées, entre le Prince Maurice & luy au temps de S. Aldegonde; Lesdiguieres s'en estant voulu du tout descharger sur eux.

Soldats moitié Suisses moitié François; ceux-la logés dans le Donjon, ceux-cy dans la Courtine, la Vignasse demeura ouverte sans garde.

Un Exempt luy succede.

Mais pourquoy le Prince ne print luy-mesme, ou bien quelqu'un de sa parte la saisine & possession de son Chasteau ja laissée libre par l'Usurpateur, & non d'autres estrangers qui ne luy obeissoient pas? Le Roy en avoit-il tiré Blacons pour y placer un autre qui ne tesmoigna gueres plus de respect au Souverain? Certes le François avoit son but, qui estoit de proffiter comme nous avons dit ce bon parti pour sa niepce, & de garder encores ce Chasteau comme gage ou arres de la promesse, & pour tant plutost obliger le Prince à l'execution. Le Prince se rendit à Orange, reprint son logis de la ville, & soit qu'il fut en volonté de passer outre au mariage, ou d'exquiver ceste charge, & qu'il eut ailleurs quelque desseing plus utille, poussoit le temps avec l'espaule. Ceux qui avoient l'œuil sur luy, luy donnent temps pour se preparer, sans lacher prinse, tandis qu'il continuoit en ses dilayemens. Cest Exempt à la visible suggestion de plus grands que luy, se porta à beaucoup d'insolences contre le Prince pour exciter son affection envers sa Maistresse, & le Prince ne se voyant encor maistre du Chasteau & croyant que l'autre en vouloit à sa personne, print des gens de guerre à pied & à cheval pour sa garde ordinaire plus forte que la garnison du Chasteau; les Portes, & les murailles de la ville laissées au soing de ses subjects sous son commandement. Ce Gouverneur supposé donnoit nuictamment des frequentes allarmes pour tenir en haleine les gens du Prince: plusieurs duels & combats se firent entre les gens de la garde & ceux de la garnison du Chasteau. Une mousquetade tirée de la tour de Beauveder du Chasteau qui porta contre la fenestre du cabinet du Prince où est maintenant le Palais de la Justice, surpassa toutes les autres insolences qui avoient esté practiquées sous la tyrannie de Blacons. Ainsi voyant qu'il ne seroit jamais absolu dans son Estat que par la consommation de son mariage, aprés avoir ordonné de ses affaires plus pressantes, reprend le chemin de Paris où il estoit desiré & attendu.

Qui fait pis que l'autre.

Le Prince reva à Paris bien receu du Roy, & marié avec Madamoiselle de Bourbon.

Il fut recueilli par le Roy avec beaucoup d'honneur & de caresses, receut rang en sa Cour immediatement aprés les Princes du Sang & devant tous autres Princes. Le Roy mit la main à l'œuvre à bon escient, le mariage fut achevé au contentement des parties, celebré avec beaucoup de magnificence, le festin nuptial fait par le Roy à Fontaine-bleau, honnoré de sa presence, de tous les Princes & grands Seigneurs de sa Cour.

Rendu maistre de son Estat. Ou il revient avec sa femme.

Ceste puissante alliance rendit le Prince paisible dans son Estat; De-Brueis qui avoit esté subrogé à là-Chesné quitta le Chasteau avec la garnison, & Croeser principal Maistre d'Hostel du Prince en print possession en son nom, fit reentrer la garnison de Suisses qui en estoit ja sortie, aprés en avoir exigé nouveau serment sous l'obeissance Souveraine de son Excellence. Le Prince aprés avoir fait quelque sejour à Paris s'en revint à Orange avec sa nouvelle Espouse, honnorablement convoyés en leurs amenances, honnorés par toutes les villes de leur passage par ordre particulier du Roy selon leur rang & leur qualité, tandis qu'Orange se preparoit pour les recevoir avec toute la magnificence qu'il leur fut possible.

La Princesse delivra plusieurs prisonniers selon la prerogative deubë aux Princes & aux Princesses du sang de France. Ainsi Jeanne de Bourbon femme de Jean de Chalon Prince d'Orange fit enfoncer les prisons de Valence en Dauphiné & en tira les prisonniers. voy-cy devant pag. 144.

Y font leur entrée.

Ce Prince y avoit esté receu és deux premieres entrées avec beaucoup de solemnité, mais plus en apparence que d'une franche affection, comme la suite le fit voir. La ville d'Orange desormais delivrée de la tyrannie, & toutes les autres de l'Estat, voulans comme donner leurs cœurs en proye à la joye & au contentement, aprés tant de tempestes & de calamités publiques & privées, n'espargnerent rien pour surmonter tout ce qui avoit esté fait és precedentes, & bien que les corps & les affections des nouveaux Mariés fussent ensemble liés & conjoincts par le sacré lien de mariage, on leur decerna des honneurs separés; deux entrées distinctes par divers jours leur furent faites, bien que du tout esgales en la ceremonie & en la solemnité. Orange fit

voir

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

606. voir toute l'eslite de ses jeunes hommes soubs des Compagnies commandées par Martignan & Disnard. Courthezon ne les esgala pas en nombre mais il les surpassa en gentilesse, ayant mis aux champs une Compagnie de plus de deux cents hommes tous vestus à la Suisse de la colleur du Prince & de la Princesse meslées ensemble sous la conduite de Beau-Chastel, Hierogliphes de leur fidelité. Jonquieres & Gigondas y parurent aussi avec leurs Compagnies en bon ordre, & toutes se trouverent au Port de Balthezard rengées en un bataillon, sur le point que le Prince & la Princesse coulés depuis Lion sur la riviere du Rhosne sortirent de leurs batteaux pour prendre terre à Orange. La Princesse passa outre sans s'arrester, & alla par la Vignasse prendre logis au Chasteau, attendant que la Feste du Prince fut faite pour voir faire la sienne aprés.

Le Prince monta à Cheval suivi de ses Officiers & Gentilshommes domestiques, accompaigné de plusieurs Seigneurs des environs, de beaucoup de noblesse estrangere, de ses Vassaux, des Gentilshommes & des Principaux de son Estat en grand nombre. Les Consuls & le Conseil de la maison cōmune d'Orange avec leurs ornemens Consulaires le vindrent saluë à Balthezard & luy offrirent leur obeissance. Toute ceste Infanterie deschargea par plusieurs salvés aux approches du Prince, en ordre de guerre auquel ils avoient esté dressés à la Hollandoise, & une troupe de Cavallerie les ayant marchandés pour mesler dedans, & fait plusieurs carecols en gros pour les fendre, furent arrestés sur cul par les piquiers. Le Parlement, ou quelques uns qui en representoient le corps rechapés du desbris de sa derniere dissipation, fortifiés des Assesseurs en la Cour & de nombre d'Advocats, monterent à Cheval & au rencontre du Prince ayant mis pied à terre en habits de Magistrature, le President en Robe rouge avec son Chaperon fourré d'hermines portant la parole, luy rendirent leurs debvoirs par une harangue conceuë & proferée avec toute sorte de respect & d'humilité, à laquelle ce Prince respondit par demonstration de singuliere bienveillance & d'affection. Les Ecclesiastiques se porterent bien avant pour le rencontrer, luy rendre leurs veux, & tesmoigner leur devotion à son service: car outre le debvoir de naturelle subjection, & l'obligation de leurs principaux revenus qu'ils tiennent en dot de ses devanciers, ils luy sont redevables de leur reintegrande, de la fondation d'un nouveau Convent, de la reedification de leurs Eglises, & de beaucoup de biens & de presens qu'il leur a faits durant son Regne. Les Ministres & les Consistoires des Eglises Reformées d'Orange & de Courthezon ne cederent pas aux autres, au respect & en l'obeissance qu'ils luy debvoient comme à leur Souverain, Protecteur & Conservateur de la liberté de leurs consciences & de l'exercice de leur Religion.

Toutes les Communautés, tous les autres corps & Ordres de l'Estat luy rendirent les debvoirs de naturelle subjection selon leur rang. L'Evesque d'Orange en habits Pontificaux avec tout son Clergé suivis de leur Musique & Enfans de Chœur se trouverent à point nommé hors la Porte de la Ville, pour luy rendre les honneurs & les debvoirs de subjection. Les jeunes enfans distribués sous Compagnies parurent aussi devant leur Prince avec armes proportionnées à leur aage, dans un gentil aguerriment auquel ils avoient esté dressés. Les Consuls luy presenterent les clefs à l'entrée de la Porte, il les leur remit & leur commanda de les garder fidelement. Ils luy presenterent aussi le poille sous lequel il entra, porté par eux quatre. Toute ceste Infanterie d'hommes fut logée en haye depuis la Porte de Langes jusques au pied de la montaigne du Chasteau, au milieu desquels le Prince passa avec toute sa suite, tandis que le tonnerre du Canon & la scopeterie de la garnison se firent ouïr du Chasteau par plusieurs salués. Les Portes de la ville estoient ornées des armes du Prince & de la Princesse & embelies de festons, avec diverses inscriptions sur la prosperité de leur mariage. Le dehors des maisons

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

des ruës par où le Prince passa furent tenduës de tapisserie. Il rencontra plusieurs Arcs Triomphaux contenans divers Emblemes, Inscriptions, Anagrammes, illustrés de plusieurs belles peintures & representations en relief à l'honneur de la grandeur des maisons du Prince & de la Princesse, magnifiquement dressés en architecture avec curiosité & despence; & sous chacun le Prince fut recueilli par des Nimphes qui chanterent Des Epitalames sur son mariage, avec le concert de musique & de toute sorte d'instruments. Il traversa à cheval la grande Eglise avec toute sa suite, oüit le *Te Deum* & y receut les devoirs ordinaires des Gens d'Eglise: parvenu vis a vis du temple des Reformés, les Ministres accompaignés de leurs Consistoires, outre les debvoirs qu'ils luy avoient ja rendus hors la Ville, luy firent oüir d'un Theatre dressé exprès, par la bouche de quelques jeunes enfans à ce instruicts, des beaux poëmes à l'honneur de son entrée, à la felicité de son mariage, & à la manutention de la liberté & exercice de la Religion. En telle suite le Prince ayant traversé sa Ville, monta à son Chasteau qu'il n'avoit point veu que par dehors, depuis le malheureux jour qu'il avoit esté contraint d'en sortir par la rebellion de Blacons. La Ville estoit remplie de toute sorte d'estrangers accourus à la feste, & n'y eut sorte de passe-temps qui ne fut exercé par les subjects, pour tesmoigner à leur Prince que leur tristesse s'estoit du tout convertie en joye, & qu'ils ne pouvoient joüir d'un plus grand bien que de l'honneur de sa presence. Sur l'entrée de la nuict les feux de joye publics & particuliers furent faits par toute la ville, & l'air esclaira par un nombre infini de fusées, lances à feu, cercles ardents, croix en l'air, où l'on vit & leut les noms du Prince & de la Princesse, & une infinité d'autres artifices.

Puis la Princesse.

Deux jours aprés la Princesse fit son entrée receuë par tous les Ordres avec semblables honneurs que le Prince. Elle entra dans une Litiere de velours tané, ouverte de tous costés, portée sur deux beaux mulets richement harnachés & montés par deux Pages, vestus de velours tané, & à l'entour six Lacquais en mesme livrée. Elle estoit suivie de la Princesse de Salerne & autres Dames estrangeres, de sa Dame d'honneur, des Damoiselles de sa Chambre en divers carrosses, puis marchoient tous les Seigneurs & Gentilshommes à cheval en grand nombre. Elle alla descendre dans la maison basse du Prince, & ne monta pas au Chasteau pour ne souffrir l'incommodité de la montée.

Entrée du Prince & de la Princesse à Courthezon.

Courthezon qui avoit surmonté Orange en fidesité & en affection envers son Prince, ne devoit pas estre negligée pour n'estre en rang que la seconde ville de l'Estat: Ce bon peuple qui n'avoit joüi de sa presence que comme par derriere, desiroit de voir à plein sa face gracieuse. Le Prince y fit son entrée avec la Princesse en tres-belle Compagnie, recueilly par ses bons subjects qui n'oublierent rien de tout ce qu'ils peurent pour desployer leurs cœurs & leurs affections en sa presence, reciproquement caressés de leurs Princes avec des tesmoignages particuliers de bienveillance. Ils mirent au jour tout ce qu'ils avoient de considerable. Le Capitaine de la Justice avec les autres Officiers de la ville, les Consuls & tous les notables, ceste belle Compagnie de Suisses dont nous avons parlé, celle des Enfans furent bien avant hors la ville pour les rencontrer. Les Ecclesiastiques d'une & d'autre Religion leur rendirent leurs debvoirs. Ils descendirent en la maison de Merles premier Consul preparée à leur reception, où la ville les traita delicatement & somptueusement, le Bal, la Musique, & tous les tesmoignages de resjoüissance estants employés en ceste action. Les autres villes leur rendirent aussi les respects de debvoir & de submission que les subjects doibvent à leurs Princes.

1607.

Le Prince renouvelle les libertés avec solemnité.

Voila donc ce bon Prince maistre absolu de son Estat aprés tant de traverses & de difficultés. Et que luy restoit-il pour le rendre de tout point paisible & tranquille? de retrencher les pretextes dont les factieux & les broüillons s'estoient servis pour traverser son service. Ils n'en avoient point eu de plus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

plus plausibles, n'y de plus specieux que leurs Privileges & Libertés, lesquelles n'estans cognues qu'a peu & le plus souvent mal entendues ou supprimées à desseing, n'esclairoient le peuple que comme une chandele qui est mise soubs le boisseau. Ainsi donc Commissaires sont nommés de la part du Prince & de la Cõmunauté d'Orange qui procedent à l'esclaircissement & au renouvellement d'icelles. Le Prince en decerne Patentes en forme d'Edict, & luy mesme en fait faire la publication en sa presence. L'ordre fut beau. On relleva un eschaffaud d'environ quatre pieds de hault en la place du Cire, appuyé contre le milieu de la grande muraille, couvert de tapisserie de Turquie, & sur le mitan d'iceluy une chaire richement parée, & couverte d'un dais de velours cramoisi frangé d'or, la muraille tendue de tapisserie de Flandres, & plus bas de la chaire des bancs de chasque costé. & sur le costé gauche une petite table avec des sieges. Tout le peuple y est assemblé au son de la cloche & à voix de trompe: Le Parlement, les Magistrats Ordinaires, les Consuls avec le Conseil de la maison de Ville, tous les Notables se rendent ches le Prince pour l'accompaigner. Il marcha en tel ordre vers la place. D. Mario Arzelles son Escuyer alloit immediatement devant luy portant l'espée nue en main: suivoient les Gentilshommes de sa maison, deux à deux: puis le Parlement, le President en robe rouge: les Officiers ordinaires: les Consuls & le Conseil: les Advocats & les Procureurs: les Notables, suivis d'une grande multitude sans ordre. Arrivé en la place, il monte sur l'eschaffaut & de la en sa chaire. Le President prend sa main gauche plus bas & reculé, & en suite les Conseillers: A main droite plus bas & reculé l'Evesque d'Orange & aprés luy les autres Conseillers du Parlement: L'Escuyer du Prince print place derriere sa chaire tenant l'espée nue en main la pointe en hault: Les Secretaires du Prince & Greffiers du Parlement à costé derriere la table. Aux bas sieges les Officiers Ordinaires, les Consuls & Conseil, les Vassaux, Gentils-hommes tant estangers que de l'Estat & grand nombre de peuple de toute condition. La Princesse qui voulut avoir la veue & l'ouie de ceste action print les fenestres d'une maison prochaine, accompaignée de plusieurs Dames estrangeres; toutes les maisons qui regardent la place estoient tapissées de monde d'un & d'autre sexe de toute condition depuis le bas jusques au dessus des couverts, qui sont plats à la mode d'Italie & d'Espaigne.

> De la part du Prince, les Conseillers Servant & Barry, les Secretaires de Cools & DelaPize: De la part de la Commune d'Orange, les Consuls Julien & Demance, Payen & Suares Docteurs es droicts d'Avignon.
> L'edict est du 5. d'Avril 1607.

Granetier Advocat au Parlement faisant l'office de Substitut de l'Advocat & Procureur General ouvrit l'action par un beau & eloquent discours, sur le merite du sujet, sur la clemence du Prince, sur le bon-heur de son peuple, & requit la publication des Libertes. Julien premier Consul parla pour la Communauté en termes graves & diserts à l'exaltation de la grandeur du Prince, à la loüange de sa bonté & de son soing paternel envers son peuple d'Orange en l'esclaircissement & confirmation de ses libertés, & adhera aux conclusions du Substitut. Le Prince par l'organe du President commanda au Greffier du Parlement de les lire. La lecture achevée, le Cour s'approcha de la chaire du Prince, & ayant dit ses sentiments, & le President receu les volontés de son Excellence, chacun reprint sa place. Le President print la parole & par une harange pathetique magnifia la bonté du Prince envers ses subjects à les aymer, sa vigilance à les conserver, sa prudence à les pourvoir de tout ce qu'ils pouvoient esperer pour jouir d'une parfaite felicité, Puis prononça l'Arrest suivant.

Son Excellence en son Conseil dit & ordonne, qu'il sera mis sur le repli des Lettres, leues & publies & seront registrées, pour estre gardées & observées de point en point selon leur forme & teneur, enjoignant à toutes personnes de quelque estat qualité & condition quelles soient, de ce faire sans y contrevenir.

> Ce sont les propres termes de l'Arrest.

Alors le Prince à prins des mains de son Escuyer l'espée nue & la tenant à la main, le President à dit aux Consuls, Conseillers, & generalement à tout le peuple, *de lever la main à Dieu; à quoy ils ont tous satisfait & librement, franchement*

Ce sont les propres termes de l'acte du serment.

franchement & de bonne volonté, ont recognu ledit Seigneur Prince present & stipulant pour luy & ses successeurs Princes, estre leur Prince Droiturier, naturel, & Souverain, & comme tel ont promis promettent & jurerent par le Dieu vivant, d'obeir à ses Loix, Edicts & Ordonnances, & aux Arrests interrocutoires & deffinitifs de sa Cour de Parlement, de luy estre bons & fidelles subjects, garder & observer les six Chapitres de l'ancien & nouveau droict, & autrement, de faire tout ce à quoy sont tenus vrais & fidelles subjects envers leur Prince Souverain.

Forme de serment des Citoyens d'Orange à leur Prince.

Et par mesme moyen ledit Seigneur Prince a promis & juré auxdits Consuls, Conseillers, Manans & Habitans de la Cité d'Orange, presens & stipulans pour eux & leurs successeurs en general & en particulier, de leur estre bon Prince, les regir, gouverner & proteger de son pouvoir envers & contre tous, garder & faire garder & observer les Libertés, franchises, immunités & concessions cy-dessus escriptes, sans permettre qu'il y soit contervenu en quelque façon & soubs quelque pretexte que ce soit.

Et du Prince.

Ceste action fut faite le 25. d'Avril 1607.

L'action fut close par un cri reiteré de *Vive le Prince* dans un general contentement: & le Prince se retira en son logis avec le mesme ordre qu'il estoit venu, suivi de tout son peuple. Les harangues sont couchées au long dans les originaux & les libertés imprimées.

Closture de l'action.

Mais ce ne fut pas tout: car ce debonnaire Prince qui avoit desployé sa clemence envers ses ennemis, voulut encor rendre ses bons subjects participans des effects d'icelle, il voulut que les noises & les partialités qui avoient afligé son peuple & divisé son Estat fussent à jamais noyes dans le fleune de l'oubliance, & ensevelies dans le tombeau d'une perpetuelle amnistie. Pource il en fit un Edict, & print soin de le faire verifier à son Parlement luy seant en son Lict de Justice en solemnelle assemblée. Il à esté surnommée l'Edict de Paix; le merite du sujet d'iceluy, la prudence que ce Prince à contribué à pourvoir aux maux passes, à prevoir ceux de l'advenir, & les tesmoignages de bonté paternelle qu'il d'esploye en faveur de son peuple, l'ayant desia rendu digne de voir le jour en la publication, il ne merite moins d'estre icy rapporté sous sa vie comme un des actes signales d'icelle.

Fait un Edict de paix.

Optimum inimicitias omnes prorsus exscindere, atque adeo nec nomina nova aut aliud quid ex quo oriri discidia possint, ipsis permittere. Dion. 52. histor.

Verifié en sa presence.

PHILIPPE-GUILLAUME, *par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau, Catzenelleboghen, Diets, Viandem, Buren, Leerdam, &c. Baron de Breda, Diest, Arlay, Grimberghen, Sainct Martensdick, Iselstein, Cranendon, Rollencourt, &c. Seigneur de Lannoy, Xantes, Vuahaignes, Steemberghes, Eyndhoven, Noseroy, &c. Viscomte hereditaire d'Anvers & de Besançon, Chevallier de l'Ordre de la Thoison d'or, &c.* A tous presens & advenir, Salut.

Nous *n'avons rien tant desiré depuis nostre adveuëment en ceste nostre Principauté, pour la singuliere bienveillance & amour que nous portons à nos bons subjects, que de les reconcilier à une parfaite union & concorde, & les remettre en une bonne paix, tranquillité & repos. A quoy Dieu nous ayant fait la grace de parvenir à travers une infinité d'orages, tempestes, divisions & partiallités dont ils auroient esté opprimés durant longues années, tellement que nosdits subjects, tant de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, que de la Religion Pretenduë Refformée, ont grande occasion de satisfaction, de tant plus mesmes que voyans que les Privileges que nos predecesseurs leur auroient concedés, (& que si long temps auroient servi comme de principal pretexte aux autheurs & fauteurs des partialités & diuisions en nostre-dit Estat) ont par nous esté esclaircis & mis en lumiere à leur contentement. Ce neantmoins aucuns ennemis de nostre Estat & envieux du bien & repos de nosdicts subjects, ont tasché & se sont efforcés de mettre en deffiance nosdicts subjects, notamment ceux de ladite Religion Pretenduë Reformée par des impressions du tout contraires à nos intentions, dont le but n'a jamais esté autre (ny sera) que de conserver & maintenir tous nosdicts subjects, tant de l'une que de l'autre Religion, en bonne union, amitié, paix & concorde: Et desirans leur faire paroistre par effect l'affection que nous leur portons esgallement à tous, Nous avons de nos certaine science: plaine puissance, & authorité Souveraine par cestuy nostre Edict, que nos promettons en foy &*

parolle

parole de Prince, avoir & tenir pour jamais ferme & irrevocable, dit, declare, statuë & ordonne, disons, declarons, statuons & ordonnons ce que s'ensuit.

I.

Premierement suivant les Edicts faits par feu de tres-heureuse memoire nostre tres-honnoré Seigneur & Pere, & par feu nostre tres-cher Oncle le Comte Louis de Nassau, Nous ordonnons que tous nos bons subjects de nostre Principauté tant de la Religion Catholique Apostolique Romaine, que de la Religion Pretenduë Reformée de quelque estat & qualité qu'ils soyent, seront maintenus & entretenus en mesme esgalité sans exception, conservés & entretenus en l'exercice libre, public, entier & general de leur Religion: deffendant tres-expressément à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'elles soyent, de les troubler, molester ny inquieter en façon & soubs quelque pretexte que ce soit.

II.

Et affin que les Ecclesiastiques de la Religion Catholique Apostolique Romaine, & les Ministres & Consistoires de ladite Religion Pretenduë Reformée puissent faire & continuer en toute asseurance l'exercice de leur Religion, avons prins & mis, prenons & mettons lesdits Ecclesiastiques, Ministres & Consistoires en nostre protection & sauvegarde.

III.

Nous ordonnons à tous Manans & Habitans, & autres ayans & possedans biens dans nostredite Principauté, de quelque estat, qualité & Religion qu'ils soyent, de payer aux Ecclesiastiques toutes les rentes, dismes & autres revenus leur appartenans, suivant l'ancienne coustume & Edicts cy devant faits par nostredit feu Seigneur & Pere & par nous.

IV.

Deffendons à tous Prescheurs, Ministres, Lecteurs, & autres qui parlent en public, d'user en leurs sermons, presches & discours, d'aucuns convices, injures & invectives les uns contre les autres, de parolles & propos tendans à exciter le peuple à sedition, ains leur avons enjoint & enjoignons de se contenir & comporter modestement, & de ne rien dire qui ne soit à l'instruction & edification des auditeurs, & à maintenir le repos & tranquillité par nous estably en nostredite Principauté, sur peine d'estre punis comme infracteurs de nostre present Edict & perturbateurs du repos public, enjoignons tres-expressément à nostre Advocat & Procureur General, & à ses Substituts d'informer d'Office contre ceux qui y contreviendront, à peine d'en respondre en leurs propres & privés noms, & de privation de leur Offices.

V.

Mesmes deffences sont faites à tous nos subjects de quelque estat, qualité & condition qu'ils soyent, d'enlever par force, ou induction contre le gré de leurs parens, les enfans de ladite Religion pour les faire Baptiser ou Confirmer en l'Eglise Catholique Apostolique Romaine; comme aussi mesmes deffences sont faites à ceux de ladite Religion Pretenduë Reformée. Le tout à peine d'estre punis exemplairement.

VI.

Nos subjects de ladite Religion Pretenduë Reformée joüiront du Temple dit S. Martin, pour y faire & continuer l'exercice de leurdite Religion, sauf à faire droit sur le remboursement de cinq cens livres que les Catholiques pretendent leur estre deubs par lesdits de la Religion pour la reparation dudit Temple à eux payés par lesdits Catholiques advant leur reintegrande. Et ceux de nostre ville de Courthezon continueront aussi leur exercice dans la Sale de la Maison Commune d'icelle comme ils ont fait jusques à present, sans que les uns & les autres y puissent estre troublés ou molestés pour quelque cause que ce soit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

V I I.

Cymetiere d'Orange sera partagé.

Celluy de Courtheson demeurera.

Le grand Cimitiere de nostre ville d'Orange, sera partagé esgallement par muraille mitoyenne qui se fera aux despens & fraiz communs de nos subjects de l'une & l'autre Religion, dont les Catholiques auront une moitié, & ceux de ladite Religion l'autre pour ensevelir leurs morts. Et pour ceux de ladite Religion de nostre ville de Courtheson, joüiront du Cimitiere que nous leur avons cy devant accordé en le faisant clorre à leurs despens, entendans toutesfois que les choses faites cy devant ausdits Cimitieres demeureront en estat.

V I I I.

Festes chommables commandées à ceux de la Religion.

Deffendons à tous Artisans & gens de Mestier, de travailler à Boutiques ouvertes les jours & Festes de Noël, Pasques, Pentecoste, l'Ascension, Transfiguration, Feste Dieu, La Toussaincts, les jours & Festes de Nostre Dame, *Assavoir*, l'Annonciation, Conception, la Chandeleuse, l'Assumption & de S. Jean Baptiste, ny de tous les Apostres & Euangelistes, *ce qu'ils pourront en tous autres jours excepté le Dimanche, avec inhibitions aussi à tous Bouchers de tenir leurs estaux & leurs boucheries ouvertes és jours prohibés & deffendus par l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine.*

I X.

La Cour de Parlement mipartie, & les Officiers aussi d'une & d'autre Religion.

Affin que la justice soit renduë & administrée à nos subjects sans aucune suspition haine ou faveur, comme estant un des principaux moyens pour les maintenir en paix & concorde, Nous voulons & ordonnons que nostre Cour de Parlement soit mipartie & composée de Conseillers & Officiers tant d'une que d'autre Religion.

X.

Les Juge & Viguier seront annuels alternatifs.

Avons aussi ordonné que les Offices de Juge & Viguier en nostredite ville d'Orange seront alternatifs, assavoir, qu'en l'année que la Judicature se treuvera pourveuë d'un Catholique, le Viguier sera de ladite Religion, & au contraire l'année ensuivante le Juge sera de ladite Religion & le Viguier Catholique.

X I.

Les Consuls & le Conseil ordinaire d'Orange aussi miparti.

Le Conseil ordinaire de la maison Consulaire de nostre Cité d'Orange, sera annuellement creé en nombre esgal tant d'une que d'autre Religion: en ceste sorte neantmoins qu'en une année le premier & troisiesme Consuls seront d'une Religion, & le second & le quatriesme de l'autre, & ainsi changeant consecutivement chasque année.

X I I.

Oubliance des choses passées. Dispute des Religions deffenduë.

D'autant aussi que la seule oubliance de tout ce qui s'est passé durant les troubles qui ont regné dans nostre Principauté, est le remede le plus propre pour maintenir le repos & tranquillité entre nos subjects, Nous deffendons tres-expressément à tous nosdits subjects de quelque estat, qualité & condition qu'ils soyent, & quel party qu'ils ayent tenu durant lesdits troubles, qu'ils n'ayent en aucune sorte à rafraischir la playe de ce qui s'est passé par fait ny par parolles, ne s'entreinjurier ou provoquer l'un l'autre directement ou indirectement, ouvertement ou couvertement, par reproche d'aucune chose concernant le fait de la Religion & les troubles passés, n'en disputer ne quereler ensemble, mais se contenir doucement, tant en faits qu'en parolles, avec tous leurs Concitoyens, sur peine que les delinquants en un fait de telle importance seront punis & chastiés exemplairement sans esperance de pardon, comme perturbateurs du bien & repos public.

X I I I.

Libelles diffamatoires pour le fait de la Religion & des troubles.

Deffendons aussi tous libelles diffamatoires, & que toutes les marques qui auront esté mises durant lesdits troubles en haine & infamie contre aucuns des subjects pour le fait de la Religion ou des troubles passés, soyent ostees si aucunes y en a, deffendans pareillement tres-estroitement de ne chanter ny en privé ny en public aucune chanson scandaleuse, faite à l'occasion desdits troubles, en haine tant de l'une que de l'autre Religion.

Et

XIV.

Et d'autant que durant les troubles derniers, l'ordre estabh en nostre-dite Cité d'Orange pour l'entretenement des pauvres sans qu'il y eut aucuns mandians par les portes a esté interrompu & delaissé: Nous avons ordonné & ordonnons que ledit ordre sera restably, & à cest effect suivant ce que par feu nostredit Seigneur & Pere en avoit esté ordonné par son Edict du troisiesme de Novembre mil cinq cens quatrevingt & trois, que chacun jour de Dimanche en nostredite Cité d'Orange sera tenu Bureau pour lesdits pauvres, composé ledit Bureau du President ou d'un des Conseillers de nostredite Cour, de l'un des Evesque, Prevost, ou Vicaire dudit Evesque, & en absence ou empeschement d'iceux du premier des autres Chanoines de l'Eglise Cathedrale d'Orange ayant dignité, de l'un des Ministres ou Diacres de ladite Religion Pretenduë Reformée, de deux Consuls de l'une & l'autre Religion, & deux des Recteurs de l'Hospital aussi de l'une & l'autre Religion, auquel Bureau sera deliberé des affaires dudit Hospital & autres concernans les pauvres.

XV.

Et suivant les deliberations cy devant prinses audit Bureau, les pauvres n'iront mandier par les portes ny par ladite ville, ains sera pourveu par ledit Bureau à leur nourriture, entretenement & autres necessités dans l'Hospital & autres maisons, des rentes & revenuës dudit Hospital, & des contributions qui seront faites par des particuliers à la forme que cy devant, selon ladite deliberation, laquelle nous confirmons & authorisons, pour estre effectuée & executée, & sans avoir aucun esgard ny estre faite distinctiō des personnes desdits pauvres, pour estre de l'une ou de l'autre Religiō.

XVI.

Les Ecclesiastiques Ministres & Consistoire n'entreprendront aucune jurisdiction civile ny criminelle sur nos subjects encores qu'ils y consentissent, ains en laisseront la cognoissance à nos Magistrats & Officiers: sauf ausdits Ecclesiastiques Romains la Jurisdiction Ecclesiastique qui leur appartient de droit & de coustume, & ausdits de la Religion leurs Censures ordinaires suivant leurs Disciplines. Ordonnons aussi qu'en leur, Assemblées & Consistoires ils ne traiteront que des affaires de leur doctrine & discipline, sans en façon quelconque se mesler de celles de l'Estat, à peine de nostre indignation.

XVII.

Suivant aussi les Edicts de nostredit feu Seigneur & Pere, & les Arrests de nostre Cour de Parlement, voulons qu'aux Consistoires & assemblées generalles de ceux de ladite Religion assiste l'un des Conseillers de ladite Religion de nostre Cour de Parlement, sans que la presence dudit Magistrat puisse porter prejudice aux choses qui seront traictées ausdits Consistoires, declarées & confessées, pour estre tirées en justice ny autrement en inquieter ceux à qui la chose touchera, sinon au cas concernant nostre personne & Estat.

XVIII.

Voulons aussi & ordonnons que les Ministres, Diacres & anciens de ladite Religion à chascune mutation de Consistoire nous prestent le serment requis, & que cy devant a esté fait & presté à feu nostredit Seigneur & Pere, & ce par devant Nous ou celluy des President & Conseillers de nostre Cour de Parlement que nous commettrons.

XIX.

Nous permettons à ceux de ladite Religion de s'assembler en presence d'un de nos Magistrats Souverains de ladite Religion, lors que besoing sera d'esgaller & lever sur eux telle somme de deniers qui sera arbitrée estre necessaire pour les frais legitimes à l'entretenement de leur Eglise, dont ils nous bailleront l'Estat, & en nostre absence à nostre Cour de Parlement pour estre authorisé.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

X X.

Ceux de ladite Religion Pretenduë Reformée, seront tenus de garder les loix de l'Eglise Catholique Apostolique Romaine, receuës en ceste nostre Principauté, pour le fait des mariages qui se contracteront és degrés de consanguinité & affinité.

Mariages de ceux de la Religion aux loix de l'Eglise Romaine pour les degrés.

X X I.

Ne voulons toutesfois que ceux de ladite Religion qui auront cy devant contracté ou contracteront cy aprés mariages aux tiers & quart degrés, *en puissent estre molestés ni la vallidité desdits mariages revocquée en doubte, ni pareillement la succession, ni autres droicts ostés ni querellés aux enfans naiz ou à naistre d'iceux, comme estans tenus & censés au rang des legitimes. Et pour les mariages qui pourroient ja estre contractés & à contracter* en second degré, ou du second au tiers *entre ceux de ladite Religion, se retirans devers nous ceux qui seront de ceste qualité, leur seront baillées telles Provisions que leur seront necessaires, affin qu'ils n'en soient recerchés ni molestés, ni la succession querellée ou debattuë à leurs enfans.*

En sont dispensés par l'autorité du Prince.

X X I I.

Pour le regard des mariages des Prestres & personnes Religieuses qui ont esté cy devant contractés, & cy aprés à contracter: Nous ne voulons ni entendons pour plusieurs bonnes considerations qu'ils en soient recerchés ni molestés, imposans sur ce silence à nos Advocat & Procureur General & autres Officiers: Voulons & entendons neantmoins que les enfans qui descendront desdits mariages soient capables, comme nous les declarons tels, de toutes sortes de successions, tant ab intestat, *que par testement, & toutes sortes d'autres dernieres volontés, soit en ligne ascendente, descendente, ou collateralle: sauf & reservé toutesfois le droit du tiers pour raison seulement des substitutions & fideicomis qui seront esté faits par leurs parents en toute ligne, & seront aussi les susdicts habiles comme tous autres à contracter toute sorte de contracts.*

Mariages des Prestres & Prestresses & leurs enfans capables de succession legitime.

X X I I I.

*Pour juger de la vallidité des mariages faits & contractés par ceux de ladite Religion & decider s'ils sont licites, si l'un d'icelle Religion est deffendeur en ce cas, no*stre Cour de Parlement *cognoistra dudit fait dudit mariage, & où il seroit demandeur & le deffendeur Catholique, la cognoissance en appartiendra à l'Official & juge Ecclesiastique, sauf l'appel qui devolvera à nostre dicte Cour: & si les deux parties sont de ladite Religion, la cognoissance en appartiendra à nostredicte Cour.*

Reglemés des iurisdictions sur le fait des mariages.

X X I V.

Les donnations & legats faits & à faire, soit par disposition de derniere volonté à cause de mort, ou entre vifs, pour l'entretenement des Ministres, Docteurs, escoliers, pauvres de ladite Religion & autres causes pies, seront vallables & sortiront leur plain & entier effect, nonobstant tous Jugemens & Arrests & autres choses à ce contraires, sans prejudice toutesfois de nos droicts & de l'autruy en cas que lesdits legats & donnations tombent en main morte: & pourtant toutes actions & poursuites necessaires tant pour la joüissance desdits legats, causes pies & autres droicts, tant en jugement que dehors, seront faictes par Procureur soubs le nom du Corps de la Communauté de ceux de ladite Religion qui y auront interest: & s'il se trouve qu'il ait esté cy devant disposé desdictes donnations & legats autrement qu'il n'est porté par ce present article, ne s'en pourra pretendre aucune restitution que sur ce que s'en trouvera encores en nature.

Donations, legats faits pour l'entretenement des Ministres de ceux de la Religion valables.

X X V.

Voulons aussi & ordonnons que l'institution de l'Vniversité de nostre Cité d'Orange

Confirmation de l'Université d'Orange

1607. *aux sciences des Loix, Medecine, & Philosophie, soit gardée & observée: & que les Professeurs, Regents, Escolliers & tous autres de ladite Université, jouïssent des privileges, franchises, & imminutés, par nos Predecesseurs & par nous cy devant accordées.*

XXVI.

Nous avons confirmé & confirmons l'institution faite du College en nostre-dite ville d'Orange, par nostre dit tres-cher Oncle le Comte de Nassau, au nom & ayant tout pouvoir de nostre-dit feu tres-honnoré Seigneur & Pere, le vingthuictiesme d'Aoust mil cinq cens septante trois.

XXVII.

Le payement de deux mil quatre cents livres accordées par nostre-dit feu Seigneur & Pere le quatorziesme de Novembre mil cinq cens soixanteseize & troiziesme Novembre mil cinq cens quatre-vingt & trois, & depuis par nous aggreé le troisiesme de Septembre mil six cens & cinq, sera continué par les Ecclesiastiques qui de ce sont chargés, tant pour le payement de douze cens livres accordées pour l'entretenement des Ministres de ceux de ladite Religion à Orange & à Courthezon, que pour ledit College & autres choses mentionnées au reglement sur ce, le tout toutesfois tant & jusques à ce qu'autrement par nous soit ordonné, & audit cas sera pourveu au contentement desdits de la Religion.

XXVIII.

Le College de nostre-dite ville, Principal & Regent d'iceluy, demeureront en la forme & estat qu'ils sont à present, sçavoir le Premier Regent après le Principal, & l'un des Troisiesme seront Catholiques, & le Principal & deux autres Regens seront de ladite Religion, & en cas de changement de l'un desdits Principal et Regent y sera subrogé un autre de mesme Religion en la forme et ordre accoustumé: enjoignant audit Principal de tenir la main à ce que chascun desdits Regens aye ses fonctions libres et ce que luy appartiendra, et que chascun d'eux se contienne en modestie, evitant toutes disputes et estrifs tant des Religions qu'autres.

XXIX.

Et affin que nostre Principauté soit repurgée de personnes inutiles, mal-famées, & qui pour crimes & delicts qu'ils auroient commis & perpetrés és lieux de leur habitations se seroient ou s'y voudroient habituer: Nous ordonnons & enjoignons bien expressément à nostre Cour de Parlement & autres Officiers subalternes & Consuls des Communautés, de faire exacte recerche de tous ceux qui sont retirés en nostre-dit Principauté depuis vingt ans en ça, & suivant les Edicts, Ordonnances, & Reglemens faits par nostre-dit tres-honnoré Seigneur & Pere, à la reception ou deschassement d'iceux, s'ils ne font apparoir de suffisante attestation de leur bonne vie & conversation, sans avoir esgard s'ils sont de l'une ou l'autre Religion.

XXX.

Finallement ne pourront lesdits subjects tant d'une que d'autre Religion, avoir ny faire aucunes practicques, ligues & intelligences hors nostre Estat, & s'ils en ont aucunes s'en despartiront & desisteront dés à present, lesquelles practiques, ligues & associations faictes ou à faire soubs quelque pretexte que ce soit au prejudice de nostre present Edict, demeureront cassées & annullées, comme nous les cassons & annullons & deffendons, sur peine d'estre punis comme infracteurs de nos ordonnances & perturbateurs du repos public.

XXXI.

Si donnons en mandement aux Gens de nostre Cour de Parlement, Justiciers &

Officiers ſubalterne qu'il appartiendra, qu'ils facent lire, publier & enregiſtrer ceſtuy noſtre preſent Edict & Ordonnance en leurs Cours & Juriſdictions; & iceluy entretenir, garder & obſerver de poinct en poinct, & du contenu en faire joüir & uſer plainement & paiſiblement tous ceux qu'il appartiendra, ceſſant & faiſant ceſſer tous troublés & empeſchemens au contraire. Car tel eſt noſtre plaiſir. En teſmoing dequoy nous avons ſigné les Preſentes de noſtre main, & à icelles affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à tousjours fait mettre & appoſer noſtre grand ſéel. Donné en noſtre Cité d'Orange le vingt-troiziéſme jour du mois d'Aouſt, mil ſix cens ſept. Philippe-G. de Naſſau. *Par ordonnance de ſon Excellence.* I. De Cools.

Leués, publiés & enregiſtrés, ouy & ce requerant l'Advocat & Procureur General de ſon Excellence. A Orange en Parlement, ſon Excellence y ſeant en ſon lict de Juſtice, le premier jour du mois de Septembre, l'an mil ſix cens & ſept. Collationné. La-Pize.

Reſtablit ſon Parlement.

Le reſtabliſſement de ſon Parlement, qui eſt la vive image du Prince & qui à pardevers ſoy l'adminiſtration de la Juſtice Souveraine, ne pouvoit pas eſtre retardé; il avoit eſté mal traité en toute ſorte par les uſurpateurs, & en dernier lieu ces malhabiles Commiſſaires avoient apporté une grande diſſipation dans ce Corps, par la caſſation des principaux membres fideles au Prince, dignes de leurs charges, & par l'introduction des nouveaux nullement affectionnés à ſon ſervice & qui faiſoient litiere de la Juſtice. Ce Prince mieux informé y pourvoit autrement, & ſans avoir eſgard à ceſte Commiſſion effectivement caſſée, compoſe de nouveau ſon Parlement, reſtitue ceux qui avoient eſté deſtitués, deſtitue ceux qui avoient eſté inſtitués, en inſtitue des nouveaux, & en augmente le nombre juſques à dix, pour obvier aux recuſations & pour redimer ſes ſubjects de la deſpence qu'il leur faloit faire en la nomination des Aſſeſſeurs.

La Patente eſt du dernier d'Aouſt 1607. en laquelle le Prince employe ces propres mots: *Nous mieux informés &c.*

Reunit ſon Domaine.

Sa preſence dans l'Eſtat facilita grandement la reſtauration de ſon Domaine: ceux qui en avoient le principal ſoin n'eſpargnerent aucune peine & induſtrie pour le meliorer & augmenter, ſe ſentans ſouſtenus & eſpaulés du maiſtre: Il en ordonna la reunion par un Edict & eſtablit un Bureau exprés pour en avoir la conduite & l'adminiſtration, depuis changé en un Corps diforme bien different du premier & de la fin principale de ſa creation.

L'Edict de reunion du Domaine eſt du 27 Mars 1607. verifié en Parlement le 9. d'Avril ſuivant.

L'Edict d'Erection du Bureau du Domaine eſt du 1. de Septemb. 1607.

Eſt viſité du Prince & de la Princeſſe de Condé.

La Ville d'Orange & tout l'Eſtat, ſe recognurent bien toſt du bien & de l'advantage qui leur revenoit de ſon ſejour, & s'il y eut continué il n'y avoit ſoubs le Ciel aucun peuple ſi heureux que celuy là. Il y fut viſité par Monſieur le Prince de Condé ſon beau-frere & par Madame la Princeſſe de Condé ſa belle Mere. Ceſte Princeſſe y fit plus de ſejour que ſon fils, & ayant deſiré de voir Marſeille, le Prince & la Princeſſe l'y accompaignerent & de là aux principales Villes de Provence, par tout honnorablement recueillis ſelon leur rang & qualité, & particulierement en la Ville d'Arles peupleé de brave Nobleſſe, où l'hiſtoire dit qu'en un jour de bal fort celebre donné en la grande ſalle de la maiſon du Marquis de Brecieu, il y eut une grand Dame qui dança, n'ayant pour toute couverture ſur ſon corps qu'une robe de gaze tranſparente à travers laquelle il faiſoit beau voir: mais c'eſtoit ſans doubte pour ſe garentir de l'importunité de la chaleur qui eſtoit extreme en la ſaiſon; bien qu'elle eut ſouvent les oreilles battues par ſa propre Mere de ce beau proverbe, que *jamais habille femme ne mourut ſans heritier.*

Bien loing de la perverſe maxime que ces ſubjects deſnaturés ont familiere en la bouche. *Que l'Eſtat & la cité ſont heureux, qui ne voyent leur ſeigneur qu'une fois au bout de cét ans par le trou d'une aiguille.*

Voyage en Provence avec la Princeſſe de Condé, & ſa femme.

Le Proverbe pourtant s'eſt trouvé faux en elle: Car quoy que habille femme elle eſt morte ſans heritier.

Les Gr[illegible] des [illegible]rons le [illegible]ſitent.

Monſieur le Conneſtable de Montmorency, l'Admiral ſon fils, les Ducs de Guiſe, d'Uzés, & autres grands Seigneurs & Dames, les vindrent viſiter à leur retour dans leur Eſtat, & leur rendirent des compliments d'honneur. Ce Prince traita & deffraya tout, tint touſiours une Cour fort illuſtre à Orange, & la Nobleſſe voiſine eſtoit ſouvent convieé à y venir courre la bague, rompre la lance & practiquer les autres exerciſes du corps que la paix fomente & nourrit. Le Prince s'y voulant meſler tout de bon, avoit fait partie avec le Duc de Guiſe, pour ouvrir un tournoy & y rompre à la jouſte, & pour ce

s'y voulant meſler tout de bon.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1607. ce faire avoit fait forger des armes pesantes plus de trois cents livres : mais le Roy Henry le Grand, qui sçavoit que tels jeux de Princes ne se terminent gueres sans sang, les exhorta de s'en abstenir. Cela n'empescha pas qu'ils ne se visssent souvent ensemble en Avignon: une fois entre autres dans la Chambre du Prince, deux Gentils-hommes de la Ville, le Baron de Croses & Panisses s'estant querellés: Panisses donne un soufflet au Baron, qui pour en avoir sa raison sur le champ, met la main à l'espée contre l'autre. Le Prince picqué de telle hardiesse sans respect de sa presence en si illustre compagnie, tire son Poignard & s'advance pour daguer le Baron, lequel se jette derriere la ruelle du lict pour eviter la mort. Dieu voulut que Montdragon pere du Baron se trouvat là, qui voyant la collere du Prince & le danger de son fils, se met à genoux devant luy, luy embrasse la cuisse & le supplie avec larmes de luy donner la vie de son fils. La Princesse sa femme & toutes les Dames qui luy faisoient la Cour, intercederent pour luy: il y eut bien de la ceremonie à le remettre; on toucha sa conscience à n'espendre le sang: cela le fit revenir à soy & calma un peu ce grand orage de collere, laquelle finalement appaisée le Gentilhomme disparut. Mais le Duc de Guise qui ne dit jamais mot pendant l'actiõ, & qui continua de s'entretenir avec une Dame, ne se peut tenir de dire parmi ses plus familiers, que *puis que ce Prince avoit le Poignard à la main, l'autre debvoit mourir*. Ceux de ceste qualité doibvent imiter le foudre, qui ne part jamais de la nuë sans porter coup.

Ces armes sont encor dans le Chasteau d'Orange où je les ay veües.

Ce soufflet cousta depuis la vie à Panisses, le Baron l'ayant fait tuer.

Maxime du monde, mais contraire au commandement de Dieu qui à dit, *tu ne tueras point*, aussi biẽ aux Princes qu'aux plus chetif des hommes.

Ainsi Philippe-G. ayant donné la paix à ses subjects & heureusement ordonné de toutes les autres affaires de son Estat, sa presence estant requise
1608. dans les Pays-bas pour pourvoir à celles de sa maison, de ses freres, & de ses sœurs, il part de sa Principauté, y laisse la Princesse sa femme & se rend à Bruxelles. On commençoit lors à esbaucher la Tresve qui suivit aprés entre les Archiducs & les Provinces Unies. Ceux-la jugeant que ce Prince y pourroit beaucoup contribuer à l'advantage de leurs affaires, le prierent de s'en entremettre & de s'acheminer en Hollande à ceste fin: il s'y rendit, s'en acquita dignement, & n'espargna ses soings ny ses peines, pour les porter à ce commun bien. Plusieurs grands ressorts de tous les plus grands Princes de la Chrestienté joüerent pour les faire joindre; & nous en verrons le progrés & les succés sous la vie de son successeur. Il se servit de ceste opportunité, pour voir & visiter ses terres & Seigneuries scituées sous l'obeissance des Provinces Unies, dans lesquelles il n'avoit point encor mis le pied, contenta ses fre-
1609. res & ses sœurs, & les Estats Generaux luy tesmoignerent en ce point cy, par une liberale recognoissance, à son proffit & à sa descharge, qu'ils n'avoient pas oublié les services que son Pere avoit rendus au Pays, & à leur commune liberté.

Eleonor de Bourbon sa femme ne tarda pas de le suivre: Elle eut volontiers preferé le sejour d'Orange à celuy des Pays-bas. La douceur du commandement Souverain, la salubrité du climat, la bonté des fruicts de la contrée, & pardessus tout, la douce, civile, & agreable conversation des Dames de sa nation, estoient les plus puissans charmes qui y faisoient pancher son inclination. Elle eut desiré que son doüaire eut esté assigné sur ceste noble terre, & pendant son sejour & l'absence du Prince, elle n'oublia rien de tout ce qu'elle peut pour se faire bien vouloir à tous les subjects, ne perdit jamais l'occasion de s'acquerir des creatures, & quand il arrivoit que le Prince estoit courroucé ou mal satisfait de quelqu'un, elle n'avoit point de repos qu'elle n'eut appaisé son courroux, & remis en grace ceux qui en estoient esloignés. Les serviteurs du Prince & de sa maison s'en apperceurent, & que son dessein alloit plus avant: En absence du Prince, elle y avoit voulu trancher de la Souveraine, decerner Patentes & Commissions sous son nom, & disposer de toutes choses à son appetit. Le Prince adverti, cassa tout cela, & la rappella incontinent. Elle ne demordit pas pourtant de son humeur, estant en Brabant,

En l'an 1617. l'autheur estant en la Cour du Prince à Breda, & ayant l'honneur de se promener avec elle dans la grande salle du Chasteau, par son commandement, estans tombés sur le discours des belles terres de Bourgoigne, comme il luy dit que son doüaire y estoit assigné, elle luy fit cognoistre que cella ne luy plaisoit point, *&*, dit elle, *parlons d'Orange*.

1609.

J'ay veu plusieurs Patentes de telle nature qui furent revoquées.

Brabant, elle fut tousiours celle qu'elle avoit esté dans Orange. Jamais Orangeois n'y arriva qu'il ne fut bien veu & caressé d'elle ; jamais aucun n'en partit mescontent, & qu'il n'eut sujet de s'en loüer ; Bref sa debonnaireté jointe à ceste humeur familiere & accessible, luy avoient acquis les cœurs de la pluspart des subjects; sa bonté, sa memoire, le nom & la qualité de *bonne Princesse*, & si elle s'y fut trouvée en la mort du Prince, ou qu'elle l'eut survescu long temps aprés, elle estoit pour donner de la peine du moins durant sa vie au legitime successeur : mais il en falut partir pour n'y revenir jamais, & necessité luy fut imposée d'aller trouver le Prince son Mary : car il le desira & le voulut ainsi.

Sa bonté.

La femme est obligée de suivre son mary par tout le monde, suivant les Loix & la Doctrine des Jurisconsultes.

Passe à Paris

Elle se trouva à Paris aux Nopces du Prince de Condé son frere qui espousa Madamoiselle de Montmorency fille du Connestable, à laquelle Paris eut donné la pomme, comme à la plus belle Princesse qui fut en France : Puis ayant passé outre elle se rendit à Bruxelles dans le Palais du Prince, en volonté d'y salüer les Archiducs à leur retour de Haynaut. L'Ambassadeur de France qui avoit pressenti, que l'humeur des autres ne seroit pas de rien demordre de la gravité Espaignole, l'en dissuada avant qu'avoir fait sonder le gué. De fait il y alloit en sa personne de l'honneur & de la dignité de la maison de France : Il falut donc sçavoir en quelle qualité les Archiducs la voudroient admettre, *ou comme Princesse du Sang de France, ou comme Vassalle?* La responce fut, *comme Vassalle :* Elle fut conseillée de ne point faire ce tort au Roy, ny à elle, si que sans les salüer, elle print la route d'Anvers, y arresta quelques jours pour voir la ville, & delà celle de Breda, où arrivée au village de Sundert dependant de la Baronnie, elle y fut introduite par trois cens Paysans bien armés & equipés, qui luy haranguerent en Latin. Là le Prince mesmes la vint rencontrer avec six Compagnies de Cavallerie de la garnison de Breda, & plus prés de la ville quatorze enseignes de la Bourgeoisie, les Magistrats & les Principaux de la ville la receurent avec tous les respects deubs à sa qualité, & à l'affection naturelle qu'ils portoient à leur Seigneur. Le Prince Maurice, le Prince Henry-Frederich ses beaux-freres, le Comte Guillaume de Nassau, suivis de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, la vindrent visiter & luy rendirent des tesmoignages d'honneur & de bienveillance : la Princesse Doüairiere d'Orange, la Comtesse de Hoenloo, & les plus qualifiées Dames du Pays-bas, se vindrent conjouïr avec elle, & de son mariage & de son arrivée: le Prince & la Princesse leur rendirent aprés leurs visites à tous & à toutes. Les Estats l'honnorerent aussi de beaux presens, de riches tapisseries, toiles fines, linges exquis, & des congratulations & deferences de respect & d'affection.

De là à Bruxelles.

& sans s'y arrester

se rend à Breda.

Sa reception.

Est visitée par les Princes ses beaux-freres.

Et par les Princesses.

Deslors le Prince establit sa principale demeure dans Breda, fit reparer son superbe Chasteau, amenda toutes les incommodités que la guerre & la longue absence de leurs Seigneurs y avoient causé, y adjouta les commodités qui y defailloient, redressa & refit de nouveau les Jardinages, Vergers, Parcs, & les embellit de toute la gentilesse que l'art, le contentement de la veüe, & le desir d'un aggreable aspect luy pouvoient suggerer.

Le Prince establit sa residence à Breda

Bruxelles estoit la ville de ses divertissemens, & sa Maison le divertissement de la Cour. Les Archiducs l'aimoient & l'estimoient beaucoup ; mais retenans par trop de leur humeur incommunicable, & ce Prince vivant à la Françoise, c'estoit la cause que la Cour se trouvoit le plus souvent vuide de Courthisans, tandis que le Palais du nostre estoit rempli de Noblesse, & que sa basse-court regorgeoit de carrosses. Mais pardessus tout cela le cœur & l'affection de toute la Bourgeoisie de Bruxelles luy estoit parfaitement acquise : en voicy un tesmoignage.

& à Bruxelles.

1610.

Henry le Grand qui de tous les Princes de son âage a esté le plus sujet à se laisser piper à ce violent mal des yeux, fut espris des charmes de ceste incomparable beauté dont nous avons parlé, & bien qu'il semblat que n'y la

Tesmoignage de l'affection des Bourgeois de Bruxelles envers le Prince.

chasteté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1610. conjugale qu'il debvoit à la Reyne, ni la consideration de la proximité de sang, ni la pudicité de ceste sage & vertueuse Princesse, qui a tousiours esté en exemple d'honneur à toutes les autres, ne peut raisonnablement induire aucune apprehention, que ce grand Roy eut voulu employer son authorité, laquelle il a tousiours sequestrée en pareils rencontres, n'ayant jamais rien exigé des Dames que ce que leur volonté luy permettoit, ils ne laisserent pas d'en prendre l'allarme. Le Prince & la Princesse esvadent de la Cour de France, & travestis se sauvent à Bruxelles, honnorablement recueillis par le Prince leur beau frere, & logés dans son beau & ample Palais. Un bruit courut que le Roy picqué de l'evasion de personnes si illustres à son insceu, soit qu'il voulut faire cognoistre son pouvoir, ou pour autre consideration, avoit entreprins de faire escalader nuietammẽt les murailles de Bruxelles, pour les prendre & enlever dans la maison du Prince; choisi & disposé par tout secretement gens & carrosses de relais & donné ses ordres pour l'execution. Ceste nouvelle portée à ces Princes refugiés, & au nostre de main en main, le bruit & la rumeur est espendue par la Ville, qu'on en veut à la personne de nostre Prince: on veille soigneusement dans sa maison: Corps de garde sont ordonnés à toutes les sorties: toute ceste Bourgeoisie s'esmeut comme un essein d'abeilles, prend les armes & l'environne par le dehors, comme une muraille & un rempart d'hommes: les portes & les murailles de la Ville sont pourveuës de gens de deffence: Et la mine esventée, le Roy eut temps de moderer sa collere; son courroux se rallentit; ces Princes quoy que disgraciés jusques à la mort du Roy, furent en repos de ce costé là; & le nostre eut l'honneur d'avoir heureusement travaillé pour leur conservation, contre les poursuittes d'un grand Roy.

…regard …Prin- …de …ué.

…at de la …cipau- …d'Oran- ge.

Sa Principauté d'Orange estoit pacifique soubs son obeissance. Cocquelmonde en avoit le Gouvernement depuis son despart, rien n'en avoit encor alteré le repos. Les nouvelles de la mort du Roy de France, qui avoient alarmé tout le Royaume, les Estats voisins & armé les siens, obligerent celuy d'Orange de veiller à sa seureté. Rien pourtant ny branla hors du debvoir, & toutes choses y persisterent dans l'obeissance du Souverain.

1612. …ict con- …es …els.

Mais il ne suffisoit pas que la paix fut establie au dehors, la tranquillité publique au dedans, & que les factions & les partis y fussent dissipés; la licence des duels aigrissoit plusieurs familles & les portoit en ruine & en desolation. D'ailleurs il sembloit que cest Estat neutre & souverain ne fut qu'un sanglant theatre dans lequel tous les querellans & les mauvais garçons des Provinces voisines vinsent vuider leurs colleres & leurs querelles. Ce Prince plein de pieté, craignant que la tollerance du mal ne le nourrit, ne l'augmentat & n'irritat le Ciel, y voulut pourvoir par un Edict severe & rigoureux, à l'imitation de ceux que le Roy Tres-Chrestien avoit faits en son Royaume, lequel a esté jugé digne de voir le jour.

Belle & excellente sentence d'un payen. *Qui non vetat peccare cùm possit jubet.* Senec. in Med.

PHILIPPE-GUILLAUME, *Par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau, &c. A tous presẽs, & advenir salut. Entre tous les malheurs & desordres que les guerres & troubles passés ont laissé dans nostre Estat, nous avons recognu que la licence trop grande & effrenée des combats & duels en est des plus grands: car par le moyen d'iceux nostre authorité souveraine est grandement lezée & offencée, les meilleures familles ruinées & renversées, & le repos du public alteré. Pour à quoy obvier, nostre Cour de Parlement auroit faits plusieurs reglemens, pour reprimer la liberté & detestable coustume desdits combats: Mais tant s'en faut que nos Subiects s'en soyent deportés & amandés, que lesdits duels ont esté depuis plus frequents à nostre grand regret. Pour ce est-il que nous desirant de pourvoir à nostre possible aux malheurs & inconveniens qui naissent journellement du desbordement de ceste licence, à ce que chascun sçache ce qui est en cela de nostre volonté, & face son debvoir d'y obeïr; de l'advis de nostre Conseil, auquel cest affaire a esté meurement deliberé, & pour*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pluſieurs grandes conſiderations à ce nous mouvans, avons fait & faiſons tres-expreſſes inhibitions & deffences à tous Vaſſaulx, Gentilshommes & autres nos Subjects, de quelle qualité & condition qu'ils ſoyent, de prendre de leur authorité privée par duels & combats, la reparation des injures & outrages qu'ils pretendront avoir receus, ains leur enjoignons ſe prouvoir pardevant les Juges Ordinaires : avons declaré & declarons Criminels de Leze-Majeſté tous ceux qui entreprendront d'appeller, ou faire appeller au combat les autres, ſoubs quelque pretexte que ce ſoit, dedans ou dehors noſtre Eſtat, enſemble ceux qui appelleront pour un autre, certifieront les billets ou cartels, ou qui ayans eſté appellés iront au combat, & tous autres qui les ſeconderont, accompagneront, favoriſeront, aſſiſteront aux aſſemblées faites à l'occaſion deſdites querelles, & preſteront des armes : voulons & ordonnons qu'ils & tous autres nos Subjects qui entreprendront de ſe battre en duel & combat dans noſtre Terre, ſoyent punis par noſtre Cour de Parlement, *comme tranſgreſſeurs des commandements de Dieu, rebelles à nous, infracteurs de nos Ordonnances, violateurs de la Juſtice, perturbateurs du repos & tranquillité publicque, ſelon la rigueur du droict, confiſcation de corps & de biens, tant contre* les vivants que les morts ; *ſans que la peine de mort & confiſcation des biens puiſſe eſtre par eux moderée, pour quelque cauſe & pretexte que ce ſoit. Et affin que l'honneur d'aucun obeiſſant à noſtre Edict ne demeure intereſſé, Nous enjoignons à toute perſonne qui s'eſtimera eſtre offencée par un autre en ſon honneur & reputation, de ſe plaindre au Gouverneur & Lieutenant General de noſtre Eſtat, auquel enjoignons, qu'appellées pardevant luy les deux parties, leur deffendre d'en venir au combat, ny entreprendre aucune choſe l'un contre l'autre par voye de fait, directement ou indirectement, ſur peine de la vie : & aprés les avoir oüis, ordonner par* Jugement Souverain, *lequel en ce cas luy attribuons ſur les reparations de l'injure, ce qu'il trouvera raiſonnable, à quoy les Parties ſeront tenues d'acquieſcer : autrement à faute de ce faire ou que l'un d'eux s'abſente, ſera par luy laxé* prinſe de corps *contre le reffuſant ou abſent, laquelle ſera executée reellement & de fait avec annotation & ſaiſie de biens, & où ils n'en poſſederoyent aucuns dans noſtre Eſtat,* les bannira pour le temps & terme de quatre années. *Et affin que perſonne, ſoubs eſperance d'obtenir grace de nous, ne ſe hazarde auſdits combats, declarons avoir reſolu de n'accorder aucune grace derrogante à noſtre preſente Ordonnance, ny de diſpencer jamais perſonne des peines ordonnées par icelle, en faveur & contemplation de qui que ce ſoit, ny pour quelque conſideration cauſe ou pretexte que l'on puiſſe prendre. Donnons en mandement à nos amés & feaulx les Gens tenans noſtre Cour de Parlement, que noſtre preſent Edict ils facent publier & enregiſtrer, & iceluy entretenir & obſerver inviolablement ſelon ſa forme & teneur, par toutes ſortes de perſonnes, tant ſubjects noſtres que autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent, ſans ſouffrir y eſtre contrevenu en aucune maniere que ce ſoit, ſans y apporter aucune modification ny reſtriction :* Car tel eſt noſtre plaiſir. *En teſmoing dequoy avons fait mettre noſtre ſéel à ceſdites preſentes & ſignées de noſtre main.* Donné *en noſtre Ville de Breda le vingt & cinquieſme jour de Janvier, ſeize cents douze, ſigné à l'Original*, Philippe-G. de Naſſau. *Et ſur le Reply.* Par Ordonnance de ſon Excellence. J. De Cools. *Avec le grand ſéel de cire rouge, à double queuë pendant.*

1612. Punition des Duels comme pour Crime de leze Majeſté.

Pouvoir du Gouverneur d'Orange pour appointer les Duels.

1613.

1614.

Le Prince couloit ſes ans dans les Pays-bas joüiſſant à plaiſir, à l'ombre de la Treſve, de toutes ſes Terres & Seigneuries de l'un & de l'autre Parti. Sa principale reſidence eſtoit à Breda, & il eut deſiré de la tenir & poſſeder en neutralité : il en fit faire la propoſition, mais les Eſtats qui en eſtoient les maiſtres firent les ſourds à telle demande. Le Gouvernement d'Orange continuoit entre les mains de Cocquelmonde, mais non ſans pluſieurs ſimultés entre ceux qui poſſedoient ſes volontés & ceux qui deſiroient de les poſſeder. Ses affections qu'il debvoit tenir touſiours en equilibre, commencerent de pencher plus d'un coſté que d'autre.

Inclinations du Prince touchant Breda.

Simultés à Orange à cauſe du Gouverneur.

1614. d'autre. Ses amis qui creurent que telle inegalité, quoy qu'à leur faveur, pourroit bientost esbranler sa condition, le conseillerent de faire le voyage qu'il fit au Pays-bas pour s'y affermir : & y voulant faire d'une pierre deux coups, il ne pensa pas seulement à s'asseurer de la bienveillance de son Maistre ; mais jettant les yeux sur le soleil levant des Princes ses freres, il leur rendit ses submissions, leur donna des asseurances de sa fidelité à leur service en cas de predecés du Prince pendant son Gouvernement, fut extraordinairement caressé d'eux, & particulierement du Prince Henry-Frederich, dans des privautés rares d'un Prince à un Gentilhomme.

Tous ces advantages joints à la bienveillance de son Maistre, luy enflerent le cœur & celuy des Magistrats du Parlement, à la discretion duquel il l'avoit comme resigné. Son Compaignon d'authorité, soit qu'il ne peut digerer ceste disparité de faveurs du Gouverneur, soit qu'il en creut quelque chose de pis au prejudice du service du Prince, proffite la venuë de Cools l'un de ses Secretaires arrivé sous autre pretexte, fait partie avec luy pour induire le Prince à le desarçonner du Gouvernement & arrestent secretement des moyens de l'execution.

Cools s'en retourne à Bruxelles, & le Prince imbu de l'impression des autres & precautioné de sa propre experience, part des Pays-bas comme pour aller en la Franche-Comté de Bourgoigne y donner ordre à quelque sienne affaire, mais à desseing de se rendre à Orange. Il passa en Lorraine & ne s'y estant peu desguiser, il receut à Nancy des honneurs extraordinaires du Duc. Parvenu en Bourgoigne, il ne fit qu'un pas jusques à Lion, d'où il coula dans vingtquatre heures à son Port de Balthezard d'Orange, avec partie de son train & des chevaux de son Escuerie.

1615. Il ne fit pas trompeter sa venuë comme l'autre fois. Il en voulut estre luy-mesmes le porteur ; & ayant fait estroites deffences que personne ne partit du Port vers Orange jusques à autre ordre, il prend l'advance vers la ville avec une douzaine de Chevaux, arrive à la Porte S. Martin, est cognu des Portiers, ausquels il commande de demeurer à leur debvoir, & sans s'arrester prend à droite le chemin du Chasteau, passe devant la maison de Chabert, au bas de laquelle il voit Cocquelmonde avec sa Maistresse relaissée de la Rays qui depuis a esté sa femme. Cocquelmonde le recognoit, & comme s'advançant pour le salüer & pour le suivre à pied, le Prince luy commande de ne bouger de là jusques à ce qu'il eut mis pied à terre & qu'il le manderoit en brief : l'autre s'arreste ; le Prince file son chemin vers le Chasteau ; parvenu à la premiere Porte d'en bas & la trouvant ouverte à cause des Crocheteurs qui y portoient le vin de la provision montans & descendans, il entre avec sa suite. Le Portier surprins le mescognoissant d'abord s'en voulut formaliser. Le Prince se declare à luy, luy commande de la fermer & de ne laisser entrer personne qui que ce soit, sans sa permission expresse, à peine de la vie. Le premier trelis de la Courtine estoit aussi ouvert, mais aux approches de ces gens à Cheval incognus, la sentinelle le ferma. Le Prince s'advance, se fait cognoistre, & luy commande d'ouvrir promptement, à peine d'estre pendu, l'autre obeit, & de mesme facilité la Porte du premier pont levis de la Courtine luy fut ouverte : Il commande à toute la garde d'estre à son debvoir, & de ne laisser entrer personne qui que ce soit sans son congé, à peine de la vie : parvient au Donjon, où il fut receu par ceux de la garde qui le recognurent, & ainsi il fut gueri de l'apprehension qu'on luy avoit donnée, qu'il n'estoit desormais plus maistre de sa maison.

Icy commencerent les complaintes & les lamëtations de Cocquelmonde, lequel demanda d'avoir accés vers le Prince, mais pour toute responce il eut

ordre de prendre la maiſon baſſe, & là d'attendre qu'il fut appellé. Le Prince 1615.
mande tous ſes Officiers de la ville les uns aprés les autres, horſmis ceux qui eſtoient en reputation de gouverner les volontés du Gouverneur; leſquels ſe voyans delaiſſés, demanderent d'eſtre admis vers le Prince & d'avoir audience, mais elle fut de n'en avoir point, & au lieu d'icelle un commandement de vuider l'Eſtat. Eſtrange changement des affaires du monde! Cecquelmonde ſe vit ſeul, abandonné de tous en ſon affliction, ſes amis delaiſſés & pourſuivis à outrance, & ceux qui peu auparavant reputoient à grande faveur d'eſtre admis en leur preſence, font maintenant gloire de ſe declarer contre eux. Telle eſt l'efficace du regard du Prince, advantageux à ceux qu'il voit de bon œuil, dommageable à ceux qu'il ne daigne voir.

Et de ſes amis particuliers.

C'eſtoient les motifs particuliers du Prince au regard de ſon Eſtat, qui avoient donné ſujet à ceſte venue tant inopinée. Mais quelque autre choſe luy roulloit bien dans l'Eſprit: Car le Prince de Condé ſon beau-frere avoit les armes à la main, pour rellever ſes meſcontentements contre l'adminiſtration de la Reyne Mere, ſon armée battoit le long de Loire, & en Guienne ſes amis tenoient la campaigne: & ſi le Prince eut prins autant de part en tous ſes interets, comme il en faiſoit de demonſtration & en parloit aſſés librement, blaſmant le mauvais traitement qu'on faiſoit ſouffrir à ſon beau-frere qui eſtoit auſſi enfant de la maiſon, il y à apparence que ſi les choſes ſe fuſſent aigries plus avant, le noſtre s'en fut meſlé, ou il en auroit eſté preſſé & ſollicité.

Motif ſecret de la venue du Prince.

C'eſtoit au mois de Septembre, au temps des vendenges.

Il y arriva en un temps propre à donner à ſes jambes le marc des raiſins contre la goutte. Il le proffita, mais avec peu de proffit: car il n'en fut pas moins travaillé à l'extremité. Et je luy ay oüi dire alors meſmes, que quand il en reſſentoit les douleurs, il eut voulu changer ſa condition avec celle du plus pauvre payſan de ſon Eſtat. Freſle & ennuyeuſe condition des hommes en toute condition, que les diademes & les dignités ſouveraines ne puiſſent exempter de la geine & de la torture des maladies!

Prend le marc des raiſins contre les gouttes.

Son arrivée attira dans Orange tous les Seigneurs & Gentils-hommes des environs, qui luy vindrent offrir leurs ſervices. Il vit de bon œuil tous ſes ſerviteurs, ſes Vaſſaux, ſes ſubjects tant d'une que d'autre religion, tint ſa Cour dans le Chaſteau ou l'accés eſtoit libre à tout le monde, & loiſible à chacun qui y montoit d'y boire & d'y manger. Il ſe divertit durant ſon ſejour en baſtiments, fit conſtruire le grand degré du Chaſteau, redreſſer le grand quartier qui regarde le midy, depuis achevé par ſon ſucceſſeur: il avoit tiré une grande gallerie ouverte du levant au couchant & fait rellever des grandes voutes, qui ne virent pas la fin de l'année, & ce fut à refaire & à demolir. Il voulut remettre le Salin de l'Eſtang de Courthezon, par la perſuaſion d'un fol folant & eſtropié de cerveau, qui ſucceda mal & ne laiſſa qu'un ouvrage inutile de beaucoup de deſpence.

Eſt viſité des Seigneurs & Gentils-hommes.

Ses divertiſſements.

Avignon eſt reputé par tout, un des ſejours du monde le plus divertiſſant: voila pourquoy l'on dit en commun proverbe que, *qui ſort d'Avignon, ſort de raiſon.*

[a] C'eſt hyver a depuis retenu le ſurnom parmy le vulgaire du *grand hyver* qui tua preſque tous les olliviers de la contrée.

La proximité de ſon Eſtat avec Avignon le convia de s'y aller esbatre.[a] La 1616.
rigueur eſtoit extreme, car c'eſtoit en Feburier, & il gela durant tout ce mois continuel & deux jours apres, en ſorte que le Rhoſne l'un des fleuves plus roides & impetueux de l'Europe gela entierement, ſi que le paſſage ſur la glace eſtoit libre depuis Avignon juſques à Villeneufve. Le Prince y fut recueilli avec tout les honneurs deubs à un Prince de ſa qualité; il fut rencontré du Vice-legat, du Gouverneur du Comtat & de toute la Nobleſſe, le Canon joüa à ſon arrivée, ſa perſonne fut logée dans le grand Palais du Pape, magnifiquement traitée & deffrayée durant ſon ſejour, ſon train & ſa ſuite en maiſon Bourgeoiſe à ſes deſpens: les bals, les mommeries, les maſcarades, les commedies, toute ſorte de divertiſſements, & pardeſſus tout l'affluence des belles Dames & de bonne humeur n'y manquerent point.

Se va divertir en Avignon.

Il partit d'Orange au renouveau pour n'y revenir jamais plus & print le chemin des Pays-bas. Icy Fleurice ſon Medicin domeſtique commença de prendre tel pied ſur ſes volontés, qu'il l'induiſit de deſapointer les

S'en retourne au Pays-bas.

principaux

46. principaux de son Conseil, qui porterent la marote des mauvais mesnages de la maison. Ce Docteur se fourra en leur place & se rendit chef de la Compaignie, se meslant de viser jusques aux lettres missives du Prince. Il croyoit que ceste main la allegeoit les douleurs que luy causoient la goutte, & que son ombre estoit capable de luy prolonger ses jours: & c'estoit la cause que le Prince ne l'osoit bien souvent desdire de plusieurs choses, & qu'il se portoit à
47. d'autres contre ses propres inclinations. Sur tout il gaigna un puissant assendant sur son Esprit, dés que ce Prince eut passé son an climacterique, l'autre luy ayant voulu faire comprendre qu'il ne le tenoit que de son industrie & du sçavoir de son art. Ceste nouvelle fut publiée par tout comme un propos ferme & arresté de la longue vie du Prince, escripte à Orange, & par ordre du Gouverneur venu de plus loin, on en celebra des feux de joye avec appareil magnifique: la Bourgeoisie fut armée au son du tambour, le Canon mugit, & on deschargea haut & bas plusieurs salves de mousquetades dans une resioüissance publique.

Ce Prince n'estoit pas de l'opinion de Maximilian II. qui respondit à un qui le felicitoit d'avoir passé sa quarante neufiesme année, *Toutes années me sont Climacteriques.*

Mais celuy qui a conté nos jours & qui tient le registre de nos ans, se mocqua & de ceux qui y adjoutoient trop de foy, & de celuy qui en vouloit attribuer la principale gloire à sa science & à l'œuvre de ses mains, luy mesme ayant esté la cause & comme un des instruments qui advancerent les jours de ce bon Prince.

Le Pere de l'Autheur fut extraordinairement affligé de la vanité de ceste action, & je luy ay ouy dire lors mesmes qu'il apprehendoit que Dieu ne s'en courrouçeat.

48. Il estoit allé avec la Princesse à Bruxelles pour s'y divertir avec les autres Grands de la Cour, & sembloit que tout deubt esclater en joye & en liesse. On fit courir des bouquets, pour les festins: chacun s'en acquita à tour de rolle côme à l'envi. La sumptuosité, & la delicatesse entrerent en quartier, la superfluité & la profusion y prindrent place. Le Prince s'estoit trouvé par tout & n'avoit cedé en magnificence à pas un des autres. Teles festes font le plus souvent chommer la santé, & ces santés devenir malade. Ce Prince n'en faisoit pas pourtant gloire comme plusieurs autres; mais la compaignie & les mets assaisonnés avec artifice en sont les irritaments; Et il ne fault pas beaucoup d'excés pour alterer un corps qui estoit plus que sexagenaire comme le sien qui en devint aucunement malade. Son Medecin Fleurice luy ordonne un lavement: Gregoire son Chirurgien Allemand de nation le luy donne, & voulant loger le canon de la syringue qui estoit d'argent, il le pousse de telle impetuosité & violence, qu'au lieu de prendre le sentier ordinaire, il exquive un peu à quartier, par le rencontre des hemorroydes enflées qui fermoient le passage & ausquelles ce Prince estoit subject. La douleur de telle perçure tira un grand cri de la bouche du Prince avec ces paroles *Ha! tu m'as tué.* Il fut vray: Fleurice avança sa main & retira promptement ce canon tout ensanglanté.

Ce fut à ce Medecin d'implorer tous les secrets de son art pour y apporter des remedes, mais en vain: la solution de continuité en telle partie ne se peut consolider. L'année Climacterique fut plus heureuse que la suivante, & il ne survesquit pas de beaucoup celle là. On y influa divers lavements anodins & rafrechissans au dedans, plusieurs remedes au dehors: tout cella ne peut empecher que la gangrene ne s'y print, & que son ventre ne s'enflat extraordinairement, qui fit bien tost juger cest accident tres malheureux & le mal de ce bon Prince irremediable.

Le Chirurgien exquiva & se sauva, autrement on l'eut mis en pieces, tel estoit l'amour des domestiques de ce Prince envers leur Maistre, & des Bruxellois envers ce Prince. Le Medecin s'alla cacher de honte, & deslors conseilla la Princesse de proffiter le temps pour prendre ses advantages. Les gens de bien eurent soin des interets du legitime successeur, & le Prince Maurice quoy qu'esloigné estoit trop Grand pour n'y avoir des serviteurs qui y prinsent garde. Cependant le malade estoit travaillé d'estranges douleurs du feu attaché à la partie, qui luy ravirent les forces & finalement la vie au grand

Cui nasci contigit mori restat. Senec. ep. 100. In freto viximus moriamur in portu, fretum vocat virilem ætatem, portum vero senectutem. Id. epist. 19.

Luy [illegible] la mort

regret des siens, qui y perdirent un bon frere: à la detresse de ses subjects qui se virent privés de leur Prince: & à la commune desolation de ses serviteurs s'escrians, *qu'on leur avoit ravi leur bon maistre.* On voulut exhiber quelque testament apres son decés à l'advantage de la Princesse, qui fut accusé de supposition & croisé de faux, par l'heritier declaré legitime successeur en vertu d'un autre plus valable, & confirmé en ce droict par d'autres moyens plus authentiques, de proximité, de nature, de sang. Plusieurs autres choses se passerent sur le point de ceste mort qu'il n'est licite de publier: d'autres arriverent aprés en celle de la Princesse sa femme, laquelle survesquit de fort peu son mary, qu'il n'est bon d'escripre. Le temps & les années en donneront dispence à quelque autre.

accompagnee de plusieurs secrets.

Ce Prince mourut le Mardy 20. Febr. 1618.

Eloge de sa vie.

Les Roys & les Princes quoy que grands & puissans sont subjects aux attaintes de la verité. C'est du debvoir de l'histoire de la dispencer equitablement. La vertu y doibt estre louée, le vice blasmé & rejeté. Nul n'est heureux, n'y parfait de tout point: Mais il y a des Princes en la vie desquels les deffauts ne paroissent, que comme des ombrages pour rellever l'excellẽce d'une belle peinture. Il fault regarder le revers de la medaille pour bien juger du prix & de la rareté d'icelle. Ce Prince a eu des vertus recommandables qui ont eu leur contrepoids de quelques deffauts dans la balance des qualités requises en un Prince; mais c'est assés que les premieres l'ayent emporté.

Sa pieté & sa Religion.

Il estoit pieux & craignant Dieu, & croyant du cœur la mesme Religion qu'il confessoit de bouche, il ne faisoit pas comme plusieurs Grands qui font barbe de paille au Ciel, & se contentent de luy offrir des apparences. La teinture de la Catholique qu'il professoit au temps de sa capture, ne fut pas effacée en luy dans le pays où il fut transmarché; au contraire elle forma de si fortes impressions en son ame & le rendit si affectionné à sa creance, que je luy ay souvent oüi dire, qu'il se croyoit obligé en conscience, de semondre & exhorter tous ses subjects d'embrasser la mesme profession, pour s'acquiter de son debvoir envers Dieu; mais qu'il laissoit la liberté à chacun. L'exercise de la Protestante n'estoit encor ouvert dans les Pays-bas quand il en fut tiré: Et son Pere mesme qui la croyoit dés long temps en son cœur n'en faisoit lors encore profession exterieure. Il est vray semblable que s'il eut esté plus long temps maistre de son fils, il l'eut aussi rangé dans sa propre creance.

Sa bonté.

La bonté naturelle qui le possedoit n'estant pas tousiours proportionée au merite des sujets & des objects, la faisoit souvent degenerer en trop grande facilité & à donner creance à ceux qui n'en meritoient point, & presque tousjours au dernier qui luy parloit. Ce qu'il fit au regard de son Parlement d'Orange & de plusieurs de ses domestiques en rend suffisant tesmoignage. Vray est qu'il n'y a vertu par laquelle un Prince approche plus de la divinité que par celle cy, mais elle doibt estre assaisonnée d'une distribution raisonnable selon le merite d'un chacun. Ceste facilité à bien juger de tous allans & venans, avoit donné un tel assendant à l'insolence de son Medecin sur son Esprit, que comme il le croyoit seul capable de luy prolonger la vie, il estoit d'humeur de luy obtemperer quelquefois au prejudice de la raison, souvent au detriment du tiers, & à la depression de sa propre authorité. Jamais Louis onziesme Roy de France, qui avoit humilié les plus grands courages de son Royaume, ne fut plus mal mené de Jacques Cottier, que ce Prince le fut en privé de Fleurice.

Sa facilité.

Reip. & Principis precipuam curam esse ut idoneis mandet dignitates & magistratus dicebat Contzen. Polit. Item, Magistratus non facile mutandos.

a On a oüi souvent des murmures de la bouche de plusieurs qui avoient suivi son parti pendant la rebellion, *que pour en avoir advancement il faloit avoir mis le feu à la Gardiole, & esté partisan de Blaçons.*

Sa clemence.

Il n'a pas eu faute d'occasion d'exercer sa clemẽce envers les rebelles de son Estat, & plusieurs d'iceux auroient croupi dans la pauvreté & la bassesse de leur premiere condition, s'ils n'eussent osé lever le talon contre son Authorité Souveraine, lesquels il a comblés de biens, tandis qu'il n'a rien fait pour d'autres qui s'estoient exposés en ruine pour le soustien d'icelle, ce qui est une espece d'injustice. Un Prince doibt estre clement, mais aussi juste, & s'il fait

du

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

18. du bien à ceux qui l'ont deservi, il ne doibt pas fermer la porte de sa beneficence à ceux qui l'ont tousiours bien servi.

Un Prince doibt sur toutes choses eviter d'estre mesprisé & hai. Machi. en son Prin. chap. 19.

Trop de bonté & trop de severité sont esgalement ruinenses en un Prince. *Ib.*

Ce Medecin sous la demonstration d'une gaye & folastre humeur, comme s'il n'exposoit rien en dehors qu'il n'eut au dedans, faisoit semblant d'incliner à l'advantage des freres du Prince, tandis qu'il avoit toutes ses affections attachées aux interests de la Princesse qui luy faisoit des grands dons. Il entretenoit neantmoins le monde en autre opinion, mais particulierement la Doüairiere, de laquelle il retira plusieurs presens, soubs esperance qu'il porteroit le Prince à faire quelque chose pour son fils, le succés le fit cognoistre, & qu'il n'avoit autre desseing que d'en prendre de toutes mains.

Un Prince doibt estre amateur des lettres. La suite de sa vie a fait voir qu'il n'avoit pas mal proffité sa premiere jeunesse en l'apprentissage des sciences, & qu'il les cultiva soigneusement durant sa prison : exercice le plus divertissant dans la solitude & dans la servitude, & qui donne liberté à l'ame de se promener par toute l'estenduë de l'Univers, tandis que le corps demeure comme tapi & enserré dans une dure contrainte, circonscripte de certain lieu au gré des volontés d'autruy. Il avoit l'usage de plusieurs langues: La Flamende luy estoit naturelle: l'Espaignolle naturalisée par l'usage d'un si long espace : Il se servoit fort commodement de l'Allemande & de l'Italienne : Je l'ay oüi parler Latin avec grande facilité, & ay eu l'honneur il y a justement vingt années d'avoir soustenu, dans son Chasteau de Breda, contre son opinion en controverse de Religion, en laquelle il se plaisoit fort & estoit versé : Il se servoit passablement de la Françoise y entremeslant par fois quelques termes de Walon, parmi ses discours & dans ses lettres missives. L'organe de sa voix & de sa parole estoit du tout semblable à celle du Prince Maurice son frere; tellement que si on les eut oüis de derriere une tapisserie ou bien sans les voir, tous deux parlans, on ne les eut sceu discerner, si ce n'est que Maurice parloit plus proprement & en meilleurs termes. Il avoit gousté les principes de la Philosophie & avoit assés coustumiers dans ses discours plusieurs axiomes d'icelle. Il avoit proffité en l'histoire Greque, Romaine & en la Politique, par la lecture des bons livres, desquels il estoit suffisamment pourveu. Et à quoy de mieux s'estoit il peu occuper pendant sa detention?

Alexander Severus à prima pueritia artibus bonis imbutus, tam civilibus quam militaribus ne unum quidem diem sponte sua transire passus est, quo se non & ad literas, & ad militiam exerceret. Æliu. Lampr.

Idem Imperator literatos & amavit & reformidavit. Id.

Il ne negligea pas pourtant les exercices du corps: car bien que prisonnier, il avoit le large par tout avec ses gardes, & logé dans Madril qui est au centre de la Castille, & celle-cy au milieu de l'Espaigne, il luy eut esté impossible d'evader: la chasse, les jeux d'exercice & de repos, estoient ses divertissemens ordinaires. Il luy en cuida mal prendre: car comme un jour il passoit le temps aux cartes avec le Capitaine de sa garde, ils entrerent en propos touchant son Pere, sur le sujet de la guerre qu'il demenoit contre l'Espaigne, & le discours s'eschauffa si avant entre-eux, qu'ayant eschapé à ce Capitaine de lascher quelque parole au desadvantage de son Pere, le Prince entra en telle fougue qu'il le print par le milieu, le jetta par la fenestre dont il mourut du coup sur la place. Prevenu de l'excés, il s'excusa sur son juste ressentiment, ayant par tout reservé le respect & le service du Roy. Le tesmoignage de Dom Gabriel Osorio Gentilhomme Espaignol lors jeune enfant qui avoit esté present en l'action, exempt de presomption de malice pour la bassesse de son âage, porta tel coup en sa faveur qu'il luy sauva la vie : il n'eut pas falu lors sans doubte des grands pretextes pour la luy faire perdre. Ce Prince ne fut pas ingrat envers Dom Gabriel; car il luy fit du bien, le tint tousiours depuis aupres de sa personne jusques à sa mort, & luy donna dequoy vivre en Gentilhomme le reste de ses jours.

L'Espaignol qui l'avoit tenu à sa devotion n'ayant eu pretexte assés plausible pour le retrancher de la vie, la luy avoit conservée, soit ou qu'il eut creu de retenir son Pere dans quelque reserve en la guerre contre l'Espaigne, ou qu'il eut voulu avoir un gage pour l'eschange de quelque Grand qui eut peu tomber

tomber sous la puissance du Pere, ou sous esperance de s'en servir un jour à desmolir ce que son Pere auroit basti. Mais en telle sorte qu'estant lors fils unique, on luy avoit donné à boire ou à manger de quelque mixtion artificieuse qui deprava sa semence & en empecha la generation : car estant en Espaigne parvenu en âage viril, il eut plusieurs belles & gentiles maistresses desquelles il usoit, mais il n'en sceut jamais avoir enfans : les marians avec des siens serviteurs ou domestiques, elles concepvoient & enfantoient: la stirilité de son mariage a depuis encor verifié ceste creance. 1618.

Adad & Azael Roys de Syrie furent adorés comme Dieux pour leur beneficence & liberalité. *Iosep. Antiq. lib. 9. c. 2.*

Sa liberalité.

Plusieurs grands Princes ont esté adorés des hommes comme Dieux à cause de leur beneficence & liberalité. Il estoit de trop bonne maison pour n'estre liberal, & nay Prince il n'avoit jamais peu vivre en Espaigne en simple Seigneur de quinze mille livres de rente. C'estoit tout ce que l'Espaignol luy avoit fait toucher pour son traitement annuel durant sa prison, de tous les grands revenus de sa maison qu'il luy avoit occupés pour la plus part, & bon mesnager du bien d'autruy, il avoit esté doublement cruel envers un Prince qui s'estoit pleu à donner & à despendre. Ainsi rien ne l'avoit tant fasché dans sa prison que ceste escharseté en laquelle il avoit esté contraint de passer, bien esloignée de ceste honnorable despence de plus de quatre vingts mille livres à laquelle, je luy ay souvent ouï dire que revenoit seulement l'Estat annuel des gages de ses domestiques. Mais il ne mesuroit pas tousiours sa despence laquelle excedoit bien souvent son revenu, & s'il fut parvenu à une extreme vieillesse il estoit pour mourir incommodé.

J'ay souvent ouy dire à Dom Gabriel cest Espaignol naturalisé qui avoit esté avec le Prince durant sa prison, que rien ne luy avoit plus fasché que de n'y avoir peu vivre en Prince.

Sensible aux interets de son Pere.

Il a esté tousiours fort sensible aux interets des siens : la temerité du Capitaine qui le gardoit en Espaigne en sentit des fruicts, & le President Richardot falit à esprouver une semblable advanture dans Bruxelles, estant voulu entrer en contestation avec luy sur le sujet de la rente de quelque terre du Prince que l'Espaigne avoit affectée aux heritiers de l'assassin de son Pere, car ayant mis la main sur son poignar, il se voulut jetter sur luy pour le daguer si l'on ne se fut mis au milieu.

Un Prince doibt despendre avec mesure & regarder à qui il fait du bien. *Lip. polit. cap. 17.*

Ses destresses de la mort.

De toutes les attaintes qu'il receut de la fortune durant tout le cours de son âage, aucune ne luy navra jamais le cœur si avant que ceste mort. Defait quelles debvoient estre les plaintes, les regrets de ce bon Prince, quand on luy anonca la nouvelle de ce cruel & detestable parricide commis en la personne de son bon Pere? quel le desplaisir de se voir croupissant en oisiveté contrainte dans une ennuyante prison, tandis que les siens faisoient flamber l'espée vengeresse de la guerre, pour en prendre raison contre les autheurs? Certes il y avoit icy de quoy se pasmer, & falut bien que Dieu qui l'avoit pourveu de pieté, fortifiat son ame d'une grande constance pour resister aux secousses de ces violentes afflictions.

Son amour fraternel.

Il cherissoit ses freres, & le tesmoignage de ceste amour fraternel parut en luy durant la bataille de Flandres: Mais pourtant, comme il estoit grand despancier tout luy faisoit besoing, & encor qu'il fut possesseur de presque tous les biens qu'avoit possedé le Pere & d'un notable heritage de la maison de Bure du costé maternel, & qu'il fut desormais hors desperance d'avoir lignée, Il ne pença jamais à leur faire du bien, pas mesmes au Prince Henry son plus jeune frere, quoy que sesmond par les siens & obligé par la loy de proximité. Il ne fut pas non plus exempt de jalousie de la vertu & de la grande reputation d'iceux, au dessous desquels il voyoit la sienne de plusieurs estages sans n'avoir sur eux autre prerogative que celle que le droict d'aynesse luy donnoit, tout cela neantmoins sans envie & sans haine.

Il n'y a rien qui face plutost entrer un Prince en jalousie, que de voir un sien proche plus recommandable que luy par ses vertus. Cambyses fit tuer son frere Smerdis pour le mesme sujet. *Herodot.*

Sa bonté envers ses domestiques.

Les biens qu'il fit à ses domestiques qui persevererent dans son service jusques à sa mort & l'advantage de huict années de gage dont il les gratifia, luy ont acquis ceste qualité de bon maistre laquelle honnorera long temps la memoire de sa vie; Et celle cy jointe avec les autres de bon Fils, de bon Frere, de bon Prince, le doibvent à juste tiltre faire surnommer Philippes le Bon.

M A U-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

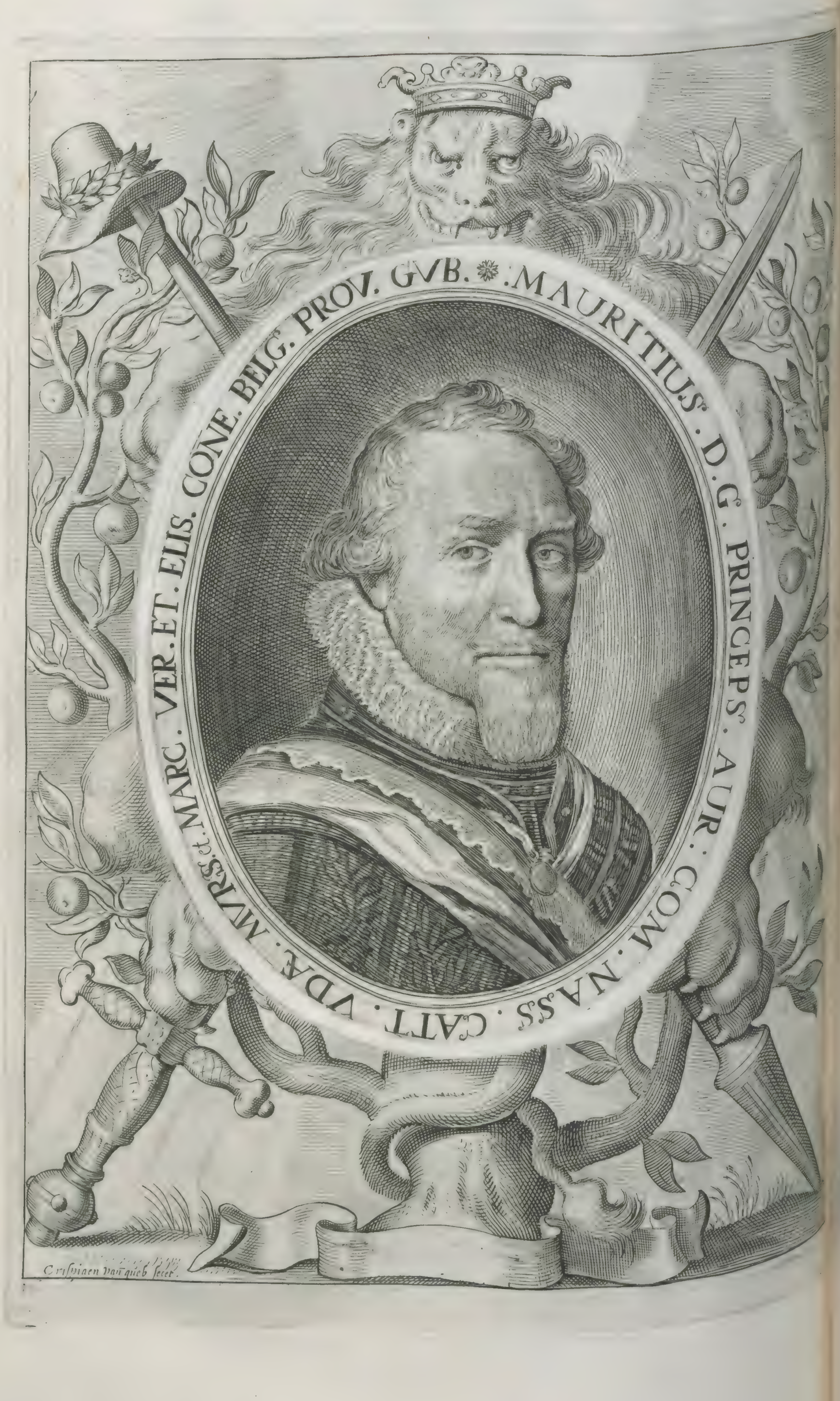

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

MAVRICE SEVL DV NOM
PRINCE D'ORANGE.
XXV. Regne.

1584. …maire …avie.

SON advenement fut embrouillé de tres espineuses difficultés, qui rendirent sa condition douteuse & chancelante. L'Estat Souverain de ses ancestres, qu'il ne tenoit que comme en precaire & en qualité de Regent pendant la captivité de son frere ayné, divisé par estranges partialités & confusions, & le Chasteau principal Donjon d'iceluy occupé par un Gouverneur nullement à sa devotion. Les Provinces Unies du Pays-bas, qui avoient commencé de respirer soubs le sage gouvernement de son Pere, maintenant reduites à une generale consternation par la mort d'iceluy proditoirement advancée par un bras assassin, à la suggestion des Espaignols: luy foible d'années, n'ayant pas encor attaint l'aage de dix-huict ans, nullement fortifié de moyens, le plus beau de son patrimoine usurpé par l'Espaignol, adsisté de peu d'amis, dont les uns aspiroient à changement de party, les autres meditoient de se retirer comme neutres pour voir de quel costé balanceroit le sort des armes, authorisé de peu d'experience parmy de si grandes affaires, ayant en teste le Prince de Parme l'un des plus rusés & vaillans Capitaine de son siecle: les Pays se desmembrans piece à piece: les Estats enclins de se sousmettre tantost soubs la domination des François, mais leurs offres nullement acceptées par leur Roy qui n'estoit maistre de son Royaume qu'en partie & à qui on faisoit disputer sa Couronne, tantost voulans recognoistre la Souveraineté des Anglois qui leur est aussi refusée, n'estans commandés que par une Reyne travaillée de guerres intestines & factions en ses Royaumes, menacée de l'invasion d'Espaigne, puis receus soubs la protection simple de ses Couronnes, relancés dans des pires confusions par la mauvaise conduite d'un Lieutenant que ceste Princesse y avoit estabi: lors que Maurice de Nassau en l'aage de dix-sept ans & demy, ayant prins les rhesnes du gouvernement en main par le consentement & eslection des Estats du Pays, commença de gouster les affaires, appaisa d'abord plusieurs factions suscitées dans les Provinces pour joindre leurs forces contre l'ennemy commun, gaigna les cœurs allienés, puis ayant sagement estabi les choses sur son plain, porta le flambeau de la guerre sur la frontiere ennemie, arresta le cours des armes victorieuses du Parmesan, gaigna Pays, emporta villes, subjuga des Provinces entieres, vainquit ses ennemis en tant de batailles, de combats, d'entreprinses, de rencontres signalés, avec tant de celerité & de valeur, que tous ceux qui admiroient les coups de son espée, & les traits de son jugement, voyoient bien qu'il estoit addresé par le bras du Tout-Puissant: Mais Prince qui ayant basti sur des fondements si foibles, a si fermement estabi l'Estat de sa Patrie & le sien propre, qu'il a rendue comme prosternée à leurs pieds ceste grande puissance d'Espaigne, & aprés luy avoir fait consumer plus de cent milions d'or, fait perdre un nombre innombrable d'hommes par une guerre continuelle de quarante ans, il la contraint de recourir à une honteuse tresve, laquelle l'ennemy cuidant

proffiter pour semer la zizanie parmy les siens, il a rendu ses practiques inutiles par les effects de son courage & de son bel esprit, & aprés avoir recueilli ceste grand succession de son devancier qui le fit Prince d'Orange & Seigneur de plusieurs belles terres, finalement le grand portal de Janus reouvert & la guerre declarée de part & d'autre, il expire glorieusement en l'aage de cinquante huict ans, sur le point de livrer bataille à la teste de soixante mille hommes branslans pour la delivrance de Breda. 1584.

Distinguer en deux parceles. Mais pour m'acquiter plus heureusement de ceste entreprinse en si digne sujet, & pour estaler aux yeux du monde la vie d'un si grand Prince accompaignée de tant de remarquables circonstances & des plus memorables evenemens de son siecle, pour esclater en ce discours tant de belles victoires qu'il a si glorieusement rapportées sur ses ennemis, & en tout pour faire voir dans les effects d'un grand courage, d'une vivacité & diligence nompareille, la valeur triomphante de la force & la vertu du nombre, je la distingueray en deux parcelles, considerables par le temps qu'il a vescu avant que parvenir à la Couronne de ceste Principauté, & par celuy qu'il a regné en icelle.

Sa naissance. Maurice de Nassau fils de Guillaume de Nassau IX. du Nom Prince d'Orange & de Anne de Saxe sa seconde femme fille unique de Maurice le Grand, Electeur & Duc de Saxe, nay au Chasteau de Dilembourg en Allemaigne le treziesme de Novembre mille cinq cents soixante sept, fut porté en baptesme par son ayeul maternel, augure qu'il seroit grand Prince.

Sa naissance & son advenement rencontrerent la fortune de son Pere presque en mesme degré de malheur: Il nasquit, lors qu'il estoit chassé, exilé, & expolié de ses biens, & accepta le Gouvernement des Provinces Unies, lors que tout estoit en perte & en confusion par sa mort violente & inopinée.

Ses estudes, Il estoit aux estudes à Leyden Academie de la Hollande quand il en apprint les tristes nouvelles. Les Deputés des Estats s'y rendirent incontinent pour l'emmener à Delft: & ce fut icy que ce bon fils renouvella ses plaintes & ses larmes par l'object lamentable de son bon Pere mort, qu'il avoit honoré & adoré vivant. Le cher Pere l'avoit aussi aymé fort tendrement: car de plusieurs fils il ne s'estoit veu que ce seul fils: son ayné detenu en Espaigne dans les ceps d'une longue captivité; son Cadet encor dans le berceau entre la crainte & l'esperance. Les Estats qui n'avoient peu sauver le Pere, craignent encor qu'on ne leur ravisse le fils: ils redoublent les gardes, ne laissent approcher aucun visage estranger de sa personne; car en ceste crainte generale tout les mettoit en crainte, & rien ne les pouvoit asseurer. Ce Jeune Prince passa en ceste sorte les premiers jours de son dueil & de son affliction. *Son affliction de la mort de son pere,* Les Estats qui le regardoient comme l'aube de leur salut & la derniere anchre de leur liberté, en interrompirent le cours pour le faire penser aux affaires du public, & luy representans que les larmes qui estoient données au ressentiment d'un particulier, devoient estre contraintes en celuy qui devoit consoler tout un public, arresterent ce dueil extreme desbondé en un juste ressentiment qui fit jurer à ce Prince, *de n'employer & n'exposer sa vie que pour la vengeance.* *Sa resolution à la vengea.*

Non licet tibi flere immodice, multa tibi non licent quæ in angulo jacentibus licent. Senec. ad Polib.

Il n'y a coups plus justes ni mieux tirés, que pour venger le tort fait à nos Peres & à nos Meres disoit Porus le fils d'Osiris.

Est esleu Gouverneur de Hollande, Zeelande & West-Frise. Les Provinces de Hollande, Zeelande & West-Frise luy en mirent tost aprés les moyens en main, l'establirent leur Gouverneur, luy donnerent des forces, & s'efforcerent de recognoistre en la personne du fils les obligations de leur delivrance qu'ils debvoient au Pere.

Maurice instruict dans les affaires d'Estat dés sa jeunesse, & ayant pour modele les experiences de son sage Pere, n'ayant fait qu'un pas de la plume à l'espée, du cabinet au camp, fit bien voir que Dieu l'avoit doüé de l'esprit & de la force du jugement de ce grand Prince, & que seul entrer plusieurs Princes

1584. Princes, il estoit capable en l'aage de dix-sept ans & demy de la conduite du vaisseau qu'on luy avoit mis en main, comme le fleuve Melas seul entre les fleuves se rendoit navigeable des sa source. L'Espaignol en ressentit bien tost des effects, vit par les evenements que pour avoit massacré ce grand Prince l'hōneur de son siecle & le parangon des autres Princes, il n'avoit pas dompté les esprits outrés & outragés du desespoir de ceste mort, & cognut à son dam que les renaissans rejetons de ce grand arbre reprenoient leurs feuillages d'autant plus espais & verdoyans qu'il sembloit que le tronc & la souche eut esté entierement abbatue.

Le fleuve Melas est le seul fleuve navigeable des sa source, comme dit Pline.

Le Prince de Parme, qui avoit succedé à Dom Jean d'Austrie au gouvernement des Provinces du Pays-bas de l'obeissance Espaignole, prevenu d'avoir trempé en la mort du Prince Guillaume, n'oublie rien pour s'en prevaloir & restaurer les affaires de son maistre fort debiffées par les ambitieux desseins de ses predecesseurs. De fait sans perdre temps, comme en une telle confusion les esprits estoient frappés d'estourdissement, il se jette en Flandres, & par la prinse de Denremonde place forte d'assiete, foible d'hommes & d'industrie, de Vilvoorde, & par la reduction de ceste puissante ville de Gand d'humeur changeante & factieuse, il rameine presque toute la Province soubs l'obeissance Espaignolle. Delà poursuivant sa pointe il tourne ses desseins contre Anvers, sagement & valeureusement deffendu par Saincte Aldegonde au nom des Estats; mais finalement contrainct de plier le col par le deffaut de Treslongh Admiral de Zéelande, qui n'ayant deigné d'y emmener le secours ordonné par le Prince, se vit disgratié, prisonnier, desgradé de sa charge, de laquelle Justin de Nassau frere naturel de Maurice fut pourveu, qui s'en acquita valeureusement & plus dignement. D'autre part le secours de deux mille François soubs la conduite du Coronel d'Alain gentilhomme Provençal, que ceux de Zeelande attendoient en intention d'assaillir l'ennemy à vive force, servit de couleur à ce tant prejudiciable retardement: telement qu'Anvers fut contraint de subir le joug de la domination Espaignole par composition, & en suite les principales villes du Brabant.

Gand capitale de Flandres se rendit le 17. Septembre & composa à 200000. escus d'or: elle à dans son circuit 17. mille maisons 99. ponts & est une des grandes villes de la Chrestienté.

1585. Ainsi les Pays estoient reduits comme au desespoir par si notables pertes, jointes à un general detrac d'affaires notamment és Provinces Walonnes. Cela oblige les Estats de recercher la domination de quelque Prince estranger. La France & l'Angleterre sont mises en balance: Ils deputent à ces fins une tres-honnorable Ambassade en France qui y fut bien receüe; mais en suite inutile par la Ligue que l'Espaigne y suscita.

A ce deffaut la Reyne d'Angleterre qui avoit raison d'apprehender l'accroissement d'Espaigne, craignant que le desespoir ne precipitat les Pays-bas à une reconciliation avec ses ennemis, condescend de traiter vec eux pour une protection simple, & non pour la Souveraineté, qu'elle ne voulut accepter pour n'attirer sur ses bras un si puissant ennemy.

La ville de Flessinghe en Zéelande, fut une des places baillées en ostage aux Anglois pour l'asseurance du traité. Le Prince qui en estoit Marquis & Seigneur proprietaire la leur fait incontinent delivrer, postposant volontairement son interest particulier au bien & à l'advantage de sa Patrie à laquelle il avoit consacré toutes ses facultés; il en fait une declaration par escript, & la remet entre les mains de l'Ambassadeur d'Angleterre. Là il rend graces, à Dieu du traité intervenu entre sa Majesté d'Angleterre & les Provinces Unies, implorant la benediction du Ciel sur iceluy: Declare franchement, *Que bien que ceste place l'une des principales de son patrimoine & de son apanage luy soit de tres-grande consideration, neantmoins l'ardent desir qu'il a d'advancer ceste belle œuvre de la restauration du Pays, luy fait oublier tout autre interest que celuy du public:* Proteste *que la nouvelle Ligue & Confederation de la Couronne d'Angleterre avec les Pays-bas, sera un nœud*

Declaration du Prince à la Reyne d'Angleterre.

Ceste declaration fut faicte à la Haye en Hollande le 14 Octob. 1585. signée Louise de Coligni, Maurice de Nassau.

qui le liera plus eſtroitement au ſervice, que luy & tous ceux de ſa maiſon ont voué à la Reyne; Requiert l'Ambaſſadeur *de vouloir procureur envers la Reyne & le Comte de Leyceſtre ja deſigné ſon Lieutenant és Provinces Vnies, la liberté de ſon frere ayné Philippe-Guillaume detenu priſonnier en Eſpaigne, par eſchange avec quelque autre qui pourra eſtre prins en guerre, & que s'il faloit faire des levées de gendarmerie eſtrangere pour le ſervice de ſa Majeſté & des Provinces, que ceux de la maiſon de Naſſau y fuſſent employés. Que depuis la mort de ſon Pere, quelques François de la Province du Dauphiné avoient rendu des mauvais offices à ſa maiſon dans le Conſeil du Roy de France, l'ayant voulu induire de s'emparer de la Principauté d'Orange Souveraineté appartevant à ſa maiſon, & à laquelle elle à eſte confirmée meſme par le traité de paix du Caſteau Cambreſis:* Implore ſa faveur pour y eſtre maintenu. *Que les biens plus conſiderables de ſon patrimoine en la Franché Comté de Bourgougne, leur eſtoient entierement uſurpés par les Eſpaignols:* Conjure la Reyne, *d'employer ſon credit envers le Roy de France, les Suiſſes & les Bernois, pour le faire reintegrer en la poſſeſſion avec le temps. Que les grandes pertes que tous ceux de la maiſon de Naſſau ont ſouffertes par la violence des Eſpaignols en ceſte commune cauſe, ayant eſté deſpouillés preſque de tous leurs biens, puiſſent eſtre reparées aux occaſions, par des recompenſes ſortables à icelles. Et au cas que ſa Majeſté voulut accepter la Souveraineté des Provinces, comme il le ſouhaitoit uniquement, qu'il luy pleut mettre en conſideration quelques points touchant icelle concernans ſa maiſon, deſignés dans les articles des Eſtats. Que ſi ſa Majeſté avoit deſſein d'employer à ſon ſervice quelque ſeigneur de qualité en Allemagne, il luy pleut de preferer le Comte Jean de Naſſau, porté de naturelle inclination à la ſervir, affectionné au bien des Provinces & à la vraye Religion, ſage & experimenté en la guerre.* Et finalement ſupplie la Reyne, *de luy vouloir accorder quelque acte de ſa main, pour reſponce telle qu'il luy plairra, laquelle luy puiſſe ſervir de teſmoignage du ſoin & du debvoir qu'il a contribue pour tous les ſiens.* 1585.

Grande & peſante charge pour l'eſprit d'un ſi jeune Prince; ſi ce n'eſt, comme dit Pindare, que les Princes ſe doibvent meſurer au naturel de ces anciens Dieux, qui parvenoient à la perfection par un chemin beaucoup plus court que les mortels.

Leyceſtre eſt receu Gouverneur General.

Cependant les Eſtats de Hollande, Zeelande, & Weſt-Friſe, voyans que la Reyne n'avoit point voulu accepter la Souveraineté du Pays, mais ſeulement embraſſé la protection, & donné le commandement au Comte de Leyceſtre en qualité de Gouverneur general de toutes les Provinces Unies, avoient accepté le Prince pour leur Gouverneur & Admiral, & ordonné qu'en tous mandements de la Cour de ces Provinces, on employeroit ſon nom. Le Comte en fut marry, auſſi ces Provinces eſtoient les plus puiſſantes, & la diſpoſition de ce gouvernement luy eut peu acquerir pour creature quelque Grand. Les autres Gouvernements des Provinces particulieres ſe trouverent auſſi pourveus & entre bonnes mains; & le Comte fruſtré de ceſte eſperance, fut neantmoins honnorablement inſtalé en la charge de Gouverneur general de tous les Pays, & receut le ſerment de fidelité des Gouverneurs particuliers & de toute la gendarmerie.

1586. Meſnage mal

Dans ces intervallés les armes n'eſtoient pas endormies parmy les Provinces, mais eſtoient maniées avec plus de perte que de gain pour les Eſtats entierement abbatus par la mort du defunct Prince; & l'arrivée de Leyceſtre, qui pour gouverner abſolvement, reffuſa de recepvoir les inſtructions d'Eſtat neceſſaires en la conduite de ce grand vaiſſeaux, par une trop ſcrupuleuſe ambition & vaine temerité, fit bien preſager aux plus ſages & adviſés, que ſa venue apporteroit plus de bruit que de fruict, & la ſuite verifia qu'il n'avoit autre but que ſa propre grãdeur, & l'advantage de ceux de ſa nation, au detrimẽt & ruine du pays. De fait la Reyne ſa Maiſtreſſe s'en courrouça, ſe plaignit aux Eſtats de ceſte trop grande authorité qu'ils luy avoient commiſe, qu'elle meſme avoit refusée d'accepter, & creut que cella avoit eſté ainſi artificieuſement fait & practiqué, pour l'engager dans la querelle du Pays plus avant que ne portoit la teneur du traité, cõtre les declarations publiques qu'elle en avoit faites, au notoire meſpris de ſes volontés & au detrimẽt de ſon hõneur; les Eſtats tacherent de s'en excuſer par lettres, & de couvrir l'entreprinſe du Comte.

empiete toute l'authorité

dont la Reyne ſe faſche.

Ainſi

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ainsi le Pays estoit empeché à se donner à quelque Prince voisin & Leycestre a establir son Gouvernement & augmenter les ombrages : mais le Prince de Parme ne perd point temps, & comme un vigilant Capitaine tache de prendre ses advantages, se rend maistre de Malines, de Bruxelles, de Nimmeghe, de Doesbourg, fait blocquer la Ville de Grave sur la Meuse dans le Duché de Gueldres de tres grande opportunité au Pays pour le passage de la riviere, & nonobstant le secours que le Comte de Hohenloo y emmena en personne, la fait batre de vingt-quatre canons, & la contraint de se rendre sous les articles d'une honnorable composition le 7. de Juin 1586.

Ceste perte en entraina plusieurs autres: Megen, Batenbourg pris peu auparavant par le Comte de Hohenloo, Venloo sur la Meuse, se rendirent par des sieges de peu de jours : & de là le Parmesan passant à Nuys, ville dependante de l'Evesché de Cologne, n'agueres surprinse par le Comte de Meurs, l'ayant faite foudroyer de trente Canons, l'emporta d'assault, y exerça de grandes cruautés, se rendit maistre de plusieurs autres, de Meurs, d'Alpen, de Crako, & menaçoit de passer outre.

Les Estats n'oublient aucun debvoir d'adsister le Comte, pour arrester le torrent des victoires de Parme; & pour faire une nouvelle levée de gendarmerie en Oost-lande, dont la charge estoit donnée au Comte de Meurs, ils avoient delivré argent à Leycestre; mais comme ils debvoient passer monstre en presence du Comte de Meurs, Leycestre les fit disparoistre pour le desir qu'il avoit de n'employer autres que ceux de sa nation; ceste levée de bouclier s'en alla en fumée, le Comte de Meurs s'en excusa, & tout le deffaut attribué à Leycestre, deslors les plus clair-voyans commencerent à prejuger des suytes sinistres de son Gouvernement.

D'autre costé le Prince, pour retirer Parme de devant Nuys, & pour fortifier ceux d'Ostende au party des Estats, commençans à bransler par les pratiques des Espaignols, qui avoient gagné quelques uns de la ville par argent, passe en Flandres avec deux ou trois mille hommes, & par sa presence ayant dissipé les intelligences des ennemis, attaque Axele petite ville mais bien assise, gardée par quatre compagnies & par une muraille qui separe l'eau des fossés, la surprend avec peu deperte, & pour mieux asseurer sa victoire se saisit aussi des forts d'alentour, perce les levées: & eut gagné la Ville de Hulst prochaine, aprés l'avoir faite sommer de se rendre, si ceux d'Anvers n'y eussent promptement envoyé le secours. Et si l'entreprinse de Gravelines eut aussi reussi, elle n'eut pas apporté peu de gloire au Prince & d'advantage aux Estats, pour l'opportunité de son assiete : on y debvoit introduire des gens de guerre dans un bateau chargé de bled; Mais la contretrahison descouverte par les entrepreneurs sur le point de l'execution, leur donna temps de se retirer à sauveté, & au Prince de repasser en Zeelande avec ses troupes.

Sparta è ducibus qui se abdicant, ille qui rem dolo aut suasione confecit, bovem immolat: qui prælio gallum, comme dit Plut. in Marcell.

Le Comte de Leycestre l'ayant appellé pres de soy & rassemblé des forces, prend le chemin de Cleves où il fait prosperer ses armés, comme si la bonne fortune l'accompagnoit avec le Prince. Le Parmesan tenoit assiegé Bergues, & pour l'en divertir, ils assaillent la Ville de Doesbourg assize en la Comté de Zutphen, ses murailles haultes & à l'antique, les fossés larges & profonds, & par l'abbatis de deux pans de muraille qui avoient fait deux breches raisonnables, ils s'en rendent maistres à vies sauves, les Capitaines & Officiers prisonniers. Mais Parme ne levoit point pourtant son siege commencé. Ainsi dont les nostres marchent à Zutphen capitale d'une Comté, ou à dessein de la prendre, ou pour contraindre Parme de quitter le siege pour la venir secourir. La chose reussit: Parme pour ravitailler Zutphen, quitte le siege de Bergues, tandis que Deventer est asseuré par Leycestre, & plusieurs Forts à l'entour de Zutphen emportés sur l'ennemy. Icy parut la vaillance extraordinaire d'un Gentilhomme Anglois, qui n'ayant pas esté attaint d'un coup de pique lancé d'un Fort contre luy, il empoigna la picque & la tient si serrée,

Doesbourg est une ville fort ancienne, laquelle on croit avoir estre bastie par Drusus frere de l'Empereur Tibere, & qui se revolta du parti des Estats en l'an 1585. ayant chassé leur garnison & introduit celle des Espaignols.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Fautes lourdes & groſſieres que d'employer au Gouvernement des places, des hommes deſia offenſés par celuy qui les leur commet: maxime contraire à celle des bons politiques. *Che non ſi offenda uno, & poi quel medeſimo ſi mandi in amminiſtratione & governo d'importanza.* dit le Florentin. *de diſcorſi lib. terzo. cap.* 17.

1586.

qu'il ſe laiſſa tirer à mont avec elle par ceux du dedãs la voulans retirer. En tel eſtat il ſacque la main au coutelas, eſt vertueuſement ſuivi des autres, & chamaille ſi biẽ ſur l'ennemi eſpouvanté, que la place fut prinſe d'aſſault; & l'Anglois en recompence de ſa valeur fait Chevalier & honnoré d'une rente annuelle de ſix cents livres. Leyceſtre commit le gouvernement & la garde de ces places conqueſtées aux ſeuls Anglois, bien que aucuns euſſent paravant manqué de foy au ſervice du Pays. D'ailleurs les grands advantages que l'occaſion luy avoit preſentés, pour chaſſer du tout l'Eſpaignol hors de ces contrées par le defaut des vivres, dont la traite au Camp ennemy eſtoit empechée par les Hollandois, qui avoient bouché toutes les avenues des rivieres avec leurs navires, n'ayant pas eſté bien proffités, outre pluſieurs autres grands meſcontentements, donnerent ſujet au peuple de murmurer contre luy, aux gens de guerre de le hair, aux Eſtats & aux Grands du Pays d'ombrager ſa trop imperieuſe façon de Gouverner, & au Comte de ſe retirer en Angleterre pour quelque temps.

Ombrages contre Leyceſtre.

1587.

En ceſte eſlection ſi importante, les Eſtats practiquerent ceſte belle couſtume des Romains, leſquels bien qu'ils euſſent une loy par laquelle, ils ne pouvoiẽt donner le Conſulat qu'a celuy qui ſeroit aagé de 43. ans, cõme dit Cic. v. Philipp. toutefois s'il y en avoit quelqu'un qui fut doüé de dons & graces ſingulieres, *& cui virtutis eſſet celerior curſus, quàm ætatis,* ils paſſoient par deſſus: comme envers Corvinus, Scipion l'Afriquain, Titus Flaminius, Pompejus & Octavius. Adjoutons que Salomon n'avoit que unze ans quand il rendit ceſt admirable jugement entre ces deux femmes, que Joſias n'en avoit que huict quãd il print poſſeſſion du Royaume de ſon pere, que le grand Celta n'en avoit que neuf quand il print les rheſnes du gouvernement de ſon Eſtat, & que Philippe fils de Demetrius n'eſtant qu'en ſon adoleſcence ſe faiſoit admirer en la conduicte de ſes peuples. comme dit *Polib.* 2. *Hiſt.*

Ceſt eſloignement de Leyceſtre, pendant lequel il ſe vouloit retenir le Souverain commandement en pluſieurs points, le malheureux ſuccés de l'infidelité d'un François & de deux Anglois à la garde de la Ville de Deventer, du grand Fort de Zutphen & du Chaſteau de Wouve places tres-fortes, qu'ils avoient livrées à l'Eſpaignol, y ayant eſté eſtablis par Leyceſtre contre l'advis des Eſtats bien qu'ils euſſent eſté entachés autre fois de doubles trahiſons, & les juſtes deffiances qu'on avoit conceues contre les Anglois, deſquels ils apprehendoient meſme traitement que des François ſoubs le Duc d'Anjou, ſervirent de planche & d'eſcheſlon aux vertus guerrieres de ce Prince, lequel en l'authorité d'une grande aſſemblée des Eſtats en vertu de leur pouvoir Souverain, fut ſolemnellement eſtabli en la charge de Gouverneur general de toutes les Provinces Unies par proviſion & en abſence du Comte de Leyceſtre, avec ample pouvoir & authorité de maintenir & deffendre les Provinces, villes & habitans, en leurs droits, Privileges, Franchiſes, & en l'exercice de la Religion Reformée, adminiſtrer la Juſtice par l'advis des Preſidens & Conſeillers, changer les Magiſtrats, Bourg-maiſtres & Eſchevins ſuivant l'ancienne couſtume, donner graces & pardons, & generallement de faire tout ce qui appartient à un Gouverneur General. Toute la gendarmerie le recognut & luy fit ſerment de fidelité en qualité de General d'armée. Il avoit touſiours à ſoy les Gouvernements & l'Admirauté des Provinces de Hollande, Zeelande & Weſt-Friſe.

Promotion du Prince au Gouvernement General.

Incontinent les affaires prenent nouvelle face; toutes les principales villes paravant esbranlées par tant de ſecouſſes & d'agitations ſe reaſſeurent dans le parti; les Deputés des Eſtats generaux envoyent leurs plaintes à la Reyne d'Angleterre & au Comte de Leyceſtre contre ſon gouvernement & adminiſtration, & les rejettent ſur le mauvais conſeil du Comte. Cetuy-cy le prent en tres-mauvaiſe part: & depuis ne ceſſa de ſuſciter des factions & diviſions parmy les Eſtats & les Pays, & de ſapper l'authorité du Prince & la creance à laquelle la maiſon de Naſſau eſtoit eſlevée.

Plaintes contre Leyceſtre.

Cependant Dieu beniſſoit la ſage conduite & le gouvernement de ce Jeune Prince; & en deſpit de tant de difficultés inteſtines des ennemis du dedans, de tant de furieux aſſauts livrés par ceux de dehors; il avoit colloqué le Pays en un Eſtat ſi riche, ſi ſuperbe, & rampli de tant de merveilles; que nous debvons dire à bon droit que ceſt le doigt de Dieu qui a miraculeuſement operé en nos jours à la conſervation de ceſte Republique, addreſſant ce Prince par prudence au maniement & en la direction de ſi grandes affaires, & le fortifiant par ſon eſprit au ſouſtien d'un ſi peſant fardeau, en un âage ſi tendre, hors de tout autre exemple que de ſoy meſme. *Les Princes regnent de par moy*, dit l'Eternel.

Sage Gouvernement du Prince.

1587. De ceste furie de la guerre, comme une theriaque tres-salutaire du venin des viperes à la conservation du corps humain, les Provinces Unies avoient puisé des thresors & des richesses inestimables pour leur deffence. Leur pais multiplioit journellement en toutes choses, en or, en argent, en fruits & en danrées que leur apportoit la navigation, les peuples y croissoient, les villes s'aggrandissoient & se rendoient oppulentes : mais aussi d'autre part les Provinces de la domination Espaignole s'affoiblissoient de jour à autre ; les campagnes estoient changées en deserts, les villes en cimetieres, les bourgs & les villages en monceaux de pierre ou plutost en repaires de bestes sauvages & en spelonques de brigands ; la cherté du bled y estoit si extreme que le boisseau valut ceste année là jusques à trente-trois livres : la necessité contraignit plusieurs riches bourgeois de mendier leur pain ; les os des puants fumiers, les raclures des naveaux, les charongnes mesmes, servirent de viande à quelques uns : les chiens animaux familiers & domestiques de leur nature, devenus sauvages & enragés de faim couroient les campagnes desertes à grandes troupes, assaillans hommes & bestes : les loups multiplierent tellement en Flandres & en Brabant, qu'ils faisoient comme une double guerre aux habitans ; si qu'à deux lieües à la ronde de Gand plus de cent personnes en furent devorées. Il faut voir ce que le Prince contribua pour le secours de l'Ecluse.

Merveille ! que la guerre qui desole les Estats, ruine les peuples, abastardit les champs, soit au Pays-bas ce que la plaine lune est aux huitres, qui les remplit & les fait regorger de tous biens.

Le païs de l'Espagnol eut en suite quelque moyen de respirer : le Prince de Parme commença de faire ses apprests pour le siege de l'Ecluse & donna le rende-vous de toutes ses forces és environs de Bruges. Ostende & l'Ecluse renforcent leurs garnisons, & l'Ecluse se pourvoit à toute peine de munitions, mais non en telle quantité qu'il eut esté necessaire. Parme avoit ja estoupé le Havre, si qu'il n'y pouvoit rien entrer par eau. La garnison estoit en tout de seize cens hommes de deffence bien resollus & commandés par un brave & vaillant Gouverneur : le camp estoit en l'Isle de Cassant au devant de la ville, & la plus part de l'armée à Bresque. Le fort de Blanckembergh tenu par les Estats, servit de pierre affiloire pour donner le trenchant à la valeur de ces guerriers, où la vertu ceda au nombre. Aprés le Prince de Parme tourna tous ses efforts contre le fort du Havre, en la deffence duquel plusieurs braves Capitaines se signalerent durant long temps par maintes sorties bien hardies, à la grande perte des assaillans.

Beau precepte pour ceux qui commandent dās les places frontieres d'un Estat. Reliquis casibus potest in tempore subveniri : Pabulatio & annona in necessitate non habent remedium nisi ante condantur. Veget. lib. 3. de re milit. cap. 3.

Maurice d'autre costé, qui commandoit en qualité de General d'armée, ayant eu nouvelles de ce siege, part incontinent accompagné du Comte de Hohenlo & se jette en Brabant avec des forces, où il brulle deux villes & vingt-deux villages, resollu d'assieger la forte ville de Boisleduc en inondant la campagne & la reduisant à la faim, ou bien de contraindre le Prince de Parme de lever le siege de devant l'Ecluse pour la venir secourir : Mais ceste gloire estoit reservée à son successeur. Le Parmesan qui avoit recouvert des nouvelles forces d'Espagne & d'Italie, assés puissant pour l'un & pour l'autre, continuë le siege d'un costé, tandis qu'il envoye des forces pour le secours de Boisleduc.

Ja le Prince vouloit tourner ses armes vers la Flandres, comme voicy arriver le Comte de Leycestre qui s'y achemine, avec beaucoup de nouvelle gendarmerie Angloise & les principales forces du pays à dessein d'y commander : car la generalité n'avoit esté donnée au Prince qu'en son absence ; mais son retour n'apporta que confusion & dissipa tellement les volontés des meilleurs Capitaines, que tout ce qui avoit esté projetté de bon s'en alla en fumée, & le Prince ne peut acheminer son desseing pour le secours de l'Ecluse. Cependant le Prince de Parme presse la ville avec tel effort & violence, que par la baterie de trente pieces de Canon & de huit Coleuvrines s'estant fait ouverture aux murailles de deux cens cinquante pas, & l'assaut renouvellé par sept fois avec grande effusion de sang de part & d'autre : finalement les assiegés, aprés avoir long temps combatu main à main, bras à bras, contre

les

les assiegeans ja logés sur le fossé, & par l'espace de dixhuit jours contraints de manger & de coucher sur le rempart, continuellement harassés par mines & contremines, escornés de la moitié de leurs hommes, desnués de poudre pour soustenir un assaut general, en somme aprés avoir rendu tout ce qu'on pouvoit esperer de gens d'honneur, n'ayant peu estre secourus par Leycestre, qui n'y apporta tant de diligence & de vigueur qu'il devoit, joint la mauvaise correspondance qu'il entretenoit avec les Estats, la ville fut contrainte de se rendre soubs des conditions tres-honnorables. L'ennemi y perdit quarante trois Capitaines & grand nombre de gens de guerre, & depuis fut verifié par le tesmoignage mesmes du Prince de Parme, que s'il eut esté pressé plus vifvement, il estoit resollu de descamper. Maurice y estoit coulé par mer avec vingtcinq Compagnies de gens de pied & six Cornettes de Cavallerie pour le desassieger, mais ne pouvant agir que par les volontés de Leycestre qui y estoit en qualité de General d'Armée avec d'autres troupes, il s'en ensuivit tel mauvais succés. La valeur de ce Prince la reunira en son temps au parti des Provinces Unies.

Icy ceste multiplicité de Chefs en une armée verifia ce que dit Machiav. de Discorsi lib. terzo. *Che uno & non molti siano preposti ad uno esercito, perche piu comandatori offendono.*

La perte de ceste place & de la ville de Gueldres, livrée à l'ennemi par la perfidie d'un Escossois despité par les menaces de Leycestre, jointes à tant d'autres, affoiblirent extremement l'authorité du Comte & ravallerent sa creance. Le mal-entendu entre luy & les Estats alloit croissant, & ceste flammeche de division alluma un si grand feu de discorde entre luy & le Comte de Hohenlo, lequel en qualité de Lieutenant du Prince vouloit maintenir son authorité & celle des Estats contre l'usurpation de Leycestre voulant empieter la puissance souveraine, que tout le païs en cuida estre ambrasé. D'avantage le Comte vouloit rejetter la cause de la perte de l'Ecluse sur Hohenlo, & disoit que cetuy-cy avoit envoyé de sa propre authorité des troupes és environs de Willemstadt pour courre sus aux Anglois qui venoient au secours, & toutefois par le tesmoignage mesmes du Prince, il apparut que les desseings de Hohenlo ne visoient que contre l'ennemi: car le Prince en avoit escript à Leycestre, qui l'avoit remercié de sa diligence & loüé son entreprinse. Mais le Comte de Hohenlo qui avoit tres-utilement servi le pays durant quatorze ans, au hazard de sa personne & à la perte de ses biens, estoit net de blasme & de reproche, & Leycestre ne se pouvoit excuser d'imprudence & de mauvaise conduite. D'ailleurs il monstroit fort peu de constance au moindre revers de fortune, & quoy qu'il eut à sa disposition la moitié plus d'argent des Provinces & de secours estranger pour soustenir le faix de la guerre, que n'avoit jamais eu le defunct Prince Guillaume, lequel neantmoins avoit fait de grands effors tant par mer que par terre, toutefois il vouloit des plus grandes asseurances, comme s'il se fut deffié de l'adsistance du Dieu fort.

Ceste place est capitalle du Duché de Gueldres & une des plus fortes, elle fut livrée à l'ennemi pour 36. mille livres le 4. Juillet 1587. & par eux conservée jusques à ce jourd'huy cõme principal boulevard de ce qui leur demeure de la Gueldres.

Parmy de si grandes fautes il bandoit tous ses esprits à l'aneantissement de l'authorité des Gouverneurs Provinciaux & notamment du Prince, lequel il voyoit eslevé sur les esperances de sa vertu & sur la bienveillance des peuples; & les Estats au contraire les portoient sur le poing & les maintenoient à outrance. D'ailleurs la memoire de tant de signalés services faits par un tant Illustre Pere pour la conservation des pays, à laquelle il n'avoit espargné ses biens ny son propre sang, estoit si fraische dans leur ame, qu'ils ne pouvoient souffrir la diminution de l'authorité d'un si digne fils, de laquelle il avoit esté si legitimement revestu.

Il se plaignoit de ce que le Prince Maurice n'estant que Marquis & Comte par le testament de son Pere, il se faisoit neanmoins tiltrer nay Prince d'Orãge, croyant que par ce tiltre Auguste de Prince, il vouloit se monstrer en tout plus haut eslevé que luy & ainsi enjamber sur son authorité.

Ces contrastes & aigreurs jettent le Comte en caprice, qui met toute pierre en œuvre pour empirer la condition des Estats & abbatre l'authorité du Prince. Et comme si les moyens de la subsistance des Estats n'estoient point assés puissans, il fait remettre sur le tapis par la Reyne d'Angleterre sa Maistresse, le traité & le pourparlé de paix avec l'Espaignol qui avoit produit de si dommageables effects par le passé. Mais les Estats proffés en ceste vielle maxime, que les plus foibles perdent tousiours & ne gaignent jamais par des

traités,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1587. traités, jugeant bien que c'estoit un viel artifice du Roy d'Espaigne pour les perdre & ruiner, s'en excusent honnorablement envers la Reyne, & comme la chaleur naturelle s'accroit & se fortifie par la violence du froid qui l'assiege, luy remonstrent genereusement, que *quand il ne leur resteroit autre chose contre leur ennemy que le courage & la resolution, ils estoient asses puissans pour luy resister, comme jadis les Romains par leur vertu avoient subjugué les Carthaginois, & que ny la longue guerre, ny tant de dommages qu'ils avoient soufferts, non la violance, non la mort inopinée de tant de Chefs, ne les avoit jamais peu faire desmordre de leur debvoir, ny remuer un pied derriere du fondement de la constance sur laquelle ils estoient fermement appuyés.*

Genereuse response & presque semblable à celle de ce brave Lacedemonien Daminuas, lequel sans estre esmeu par un qui luy vantoit les grandes forces avec lesquelles Philippe Roy de Macedone les alloit attaquer, *Hé!* luy dit-il, *quel mal nous sçauroit faire souffrir Philippe, si les Lacedemoniens ne font conte de la mort.*

Comme ces moyens manquent à Leycestre pour vexer les Estats, il tasche de desunir les Provinces Unies & suscite de nouvelles factions parmy le peuple dans les villes, pour y introduire son authorité. Mais à tout cela Maurice pourveut sagement & heureusement, & l'entreprinse de Maulde jeune gentilhomme commandant une Compagnie dans Leyden, ayant esté descouverte d'y vouloir introduire l'Anglois, porta tel coup à la perte de la vie de l'entrepreneur & de deux autres Capitaines principaux autheurs d'icelle, decollés par sentence du Magistrat & par l'advis du Prince, que l'exemple de ceste rigoureuse mais necessaire punition, fortifia son authorité & celle des Estats paravant affoiblie & presque aneantie par les partisans de Leycestre. La Reyne d'Angleterre sage & vertueuse Princesse, presageant de plus funestes effects de ces divisions, qui menaçoient le pays de perte inevitable; en rappellant son Gouverneur osta la cause de ce grand mal, & le pays à recoy par l'esloignement de Leycestre, commença de reprendre ses forces & de mediter des nouveaux moyens pour contreluiter la puissance d'Espaigne, soubs le sage gouvernement de Maurice & la prosperité de ses armes victorieuses. Alors il fut creé absoluëment Gouverneur General des Provinces Unies, Capitaine & Admiral General des armées.

Notes que Leycestre se retirant en Angleterre fit tout ce qu'il peut pour y attirer le Prince Maurice, par toutes sortes d'esbats de jeunes Princes, d'honneurs de tous les grands & de la Reyne, & qu'il ne s'en fut peu desdire, si les Estats ne luy eussent opposé son serment qui estoit de ne les abandonner point.

1588. Ceste nouvelle dignité qui le fit paroistre avec plus d'esclat & d'authorité, & l'esloignement du Comte de Leycestre qui avoit reprins la volte d'Angleterre, promettoit d'abord amendement aux affaires: mais plusieurs Partisans du Comte qui estoient encor dedans les villes d'humeur Angloise, donnerent beaucoup de peine au Prince par factions & mutineries, lesquelles neantmoins il appaisa & rangea au debvoir partie de gré partie de force; Dieu voulant ainsi acheminer par degrés la restauration du pays, Heusdam, Brakele, Medemblick, Naerdem, Wolcum, Geertruydembergh & autres.

Ce Leycestre qui de Gouverneur & de pere commun du pays, s'estoit rendu comme ennemi de ceux qui luy avoient commis toute l'authorité qu'il avoit en main, ne verifia que trop par ses deportements qu'on avoit fait du loup le Berger, & qu'il ne faut pas juger des humeurs d'un homme de commandement, par ses premiers deportements dans un pays. Tacite la bien remarqué en ces mots couchés au liu. 15. de ses Annal. *Initia magistratuum ferè meliora sunt sed finis inclinet.*

Heusdam fut le premier reduit par les gages de trois mois payés à la garnison, & Brakele fut contraint de ployer le col par les armes du Prince qui l'assiegea.

Medemblick l'une des principales villes de Nort-Hollande, fut plus longue & plus difficile à recognoistre son debvoir. Le General Sonoy Anglois, Gouverneur de toute la Nort-Hollande, y commandoit environ six cens hommes soubs l'authorité de Leycestre, qui l'y avoit estabil au prejudice des droicts du Prince, aux gouvernements duquel ceste Province estoit annexée, & la commission ne debvoit emaner d'autre que de luy. D'ailleurs le Comte estoit deschargé du gouvernement general & le Prince mis en sa place, qui pour y faire reluire son authorité, aprés la trahison de Deventer & du Fort de Zutphen livrés à l'ennemi, l'avoit fait solliciter à nouveau serment envers luy, ce qu'il avoit reffusé, pretextant qu'il devoit prealablement estre deschargé de celuy qu'il avoit envers le Comte. L'affaire demeure quelque temps en tel estat; il reffuse de recepvoir une Compagnie mandée de la part du Prince, & en suite mesmes il fait visage de bois au Prince lors qu'il s'y presenta accompagné seulement du Comte de Hohenloo & suivy de son train. Ceste difficulté fut agitée par divers pourparlers, mais finalement pour toute resollution,

Sonoy pour ses excuses avança *que le Comte de Hohenloo luy vouloit du mal, qu'il l'avoit souvent menacé & qu'il avoit eu peur qu'il ne mit à executiõ ses menaces.* Mais pourquoy non y introduire le Prince, que pour obeir aux lourds commandements de Leycestre?

Sonoy declare qu'il veut demeurer en son gouvernement en vertu de sa commission emanée du Comte de Leycestre. Telement que le Prince jouit du tiltre & Sonoy de l'effect.

Ni les Estats,

Les Estats ne pouvans supporter telle insolence, luy commandent de reduire la garnison de la ville à cent cinquante hommes, & de licencier le reste de ses gens pour estre employés à leur volonté. Il le reffuse, disant *en avoir besoing pour l'asseurance de son gouvernement & de sa personne*; Les Estats persistent en leurs volontés & luy font apparoir de deux Ordonnances de Leycestre, par lesquelles il luy commandoit de leur obeir. Contre ce reiteré commandement la garnison se mutine, demande ses decomptes de six ans, & apres avoir desarmé la Bourgeoisie & porté ses armes en la maison de leur General, ils la contraignent de leur fournir argent chasque sepmaine; tres pernicieux exemple qui porta coup envers plusieurs autres villes gardées par des compagnies de ce Regiment, en Gueldres, en Frise, & en Over-Yssel: Ces mutins les convierent aussi de se joindre à leur faction, & Sonoy portoit ouvertement le menton aux mutinés, disant *qu'ils avoient serment à la Reyne d'Angleterre*. Pour les attirer par douces semonces à leur debvoir on leur offre payement; mais pour neant, ils le reffusent, se jettent dans le plat Pays & le contraignent à contribuer.

desarme & vexe estrangement la Bourgeoise,

Ce qui les porta à un tel excès furent les lettres de la Reyne & de Leycestre à Sonoy, par lesquelles l'un & l'autre le remercioient *de la bonne affection qu'il leur tesmognoit*.

ne veut recevoir aucune paye.

Voila donc le feu bien avant aux estoupes, & les choses reduites à une partialité toute formée: Resolution prinse d'employer la force pour ranger ces mutins, Maurice de Nassau se presente en armes devant la ville de Medemblick & les assiege de si pres par mer & par terre, qu'ils commencent incontinent de pencer à eux; mais par l'intercession d'un Conseiller de la Reyne, le Prince arreste la pesanteur de son bras, & justifie sa procedure envers elle, laquelle commande à son Ambassadeur de pacifier ce different pour eviter de suites plus dangereuses; & pour n'encourir aucun blasme qu'elle les voulut distraire de la generalité des autres Provinces, pour en faire son proffit particulier, & avec ces places moyener sa paix à leurs despens en les livrant à l'ennemy, elle luy deffend *d'authoriser tels actes de rebellion, ains de les persuader à recognoistre l'authorité du Prince*, laquelle croissoit de jour à autre avec ferme resolution de les forcer. Ils commencent peu à peu à relacher, & aprés que le siege eut encor duré quelque temps, finalement les Mutins en sortirent avec Passeport & le Prince en print possession: Sonoy s'excusa de son entreprinse; Et en suite les Bourgeois de Medemblick vengerent sur ses biens les dommages qu'ils avoient receus de luy: Juste loyer de son infidelité. Ainsi le Prince rasseura ceste importante ville au party des Estats. Muyden qui avoit aussi fait la sourde oreille à ses ordres, le recognut aussi en contentant son Gouverneur Baxis.

Le Prince les assiege,

la Reyne commande à son Ambassadeur de tout pacifier,

le siege continue.

& les mutins en sortent.

Ce fut bien contre le gré de Leycestre que ceste ville de Muyden revint sous l'authorité du Prince: car il avoit escrit à Baxis, *qu'il faloit garder ce chevestre pour arrester le cheval*, entendant d'Amsterdam qu'on peut aisement brider par le moyen de ceste ville.

La mutinerie estoit en quartier & avoit vogue parmy les autres Provinces. La Frise en estoit troublée par les factions de ceux qui tachoient de persuader la Reyne, d'accepter la Souveraineté ou une protection absoluë, soubs le commandement du Comte de Leycestre avec plein pouvoir & authorité. Le President de Frise, autrement grand personnage, estoit l'arcboutant de ceste faction. Les Estats Generaux fortifiés du Prince, pour rendre le fait plus exemplaire, luy font mettre la main sur le collet & l'envoyent en prison. Cela porta tel coup que l'année d'aprés le tout fut appaisé.

La Frise est aussi pacifiee par la prison du President de la Province.

Mais admirons la sagesse du Prince à pacifier la Zéelande: la sedition y cuida tout perdre, suscitée par l'ambition & trop grande facilité d'un Gentilhomme Anglois nommé Russel Gouverneur de Flessingues. Son devancier au gouvernement appellé Sidney, signalé en l'histoire d'Hollande, outre ceste charge, estoit Colonel du Regiment de Zelãde: cetuy-cy creut de meriter l'un & l'autre; mais il ne s'advisoit pas que le gouvernement estoit purement Anglois & ja denommé l'une des places d'ostage de la Reyne, & ainsi dependant de la

Sedition en Zeelande.

disposition

disposition de Leycestre, mais non le Regiment qui relevoit du Prince en qualité de Gouverneur de la Province, & des Estats du Pays. D'ailleurs il n'estoit pas raisonnable de fortifier d'avantage la faction Angloise, ny d'establir telle consequence aux autres qui eussent succedé au gouvernement de Flessingues, moins de reculler ceux du Pays pour avancer les estrangers. Ainsi on se range au refus.

La trop grande credulité de Russel donna grande prinse à quelques ennemis du Pays, qui essayerent de fomenter ce mescontentement & de nourrir ce despit en son ame, pour en faire naistre la perte de la Zeelande. Ainsi il se rend comme fauteur de tous les mescontens & reçoit à luy plusieurs suspects aux Estats. La deffience va croissant de part & d'autre : cetuy-cy croit que le Prince le veut chasser de Flessingues ; & le Prince a occasion d'ombrager un homme qui donnoit faveur & retraite à ceux qui estoient reputés ennemis du Pays. Et coup sur coup, comme sur la nouvelle de quelque armement par mer de l'ennemy, on creut qu'il avoit du dessein sur l'Isle de Walchren principale de Zeelande où est située Flessingues, & partant qu'il la faloit fortifier d'une Cornette de cavallerie pour la deffence des cottes de mer, Russel ayant demandé sa compagnie propre, le Prince y envoya celle du Mareschal de Villers ; mais Russel fit deffendre au son du tambour par tout le plat Pays d'alentour de luy donner aucun logement, & nonobstant les lettres que le Prince luy en fit escripre par les Estats pour le semondre amiablement à son debvoir, il ne laissa de continuer en ceste mauvaise affection.

Encor de plus, il tache de se rendre maistre de toute l'Isle de Walchren, & pour cest effect ne cesse de traçasser par toutes les villes d'alentour pour les desbaucher de l'union. La-Vere & Arnemuydem qui avoient esté paistries au levain des factions de Leycestre à son passage, se rendent aisement susceptibles de ses impressions ; & pour tesmoignage d'une rebelliõ ouverte, reffusent de loger chacune une bregade de ceste compagnie, protestent qu'ils ne recognoissoient autres en ce fait que le nom Anglois, pour gouverneur General le Comte de Leycestre, & pour comble de deloyauté bastissent une Ligue & union entre eux, envers & contre tous, pour le bien du Pays & pour la subsistance de leur ville & de leurs garnisons soubs l'obeissance de Leycestre, la confirment par serment solemnel & en tel estat, l'envoyent close & seelée à Leycestre en Angleterre. Le Comte bien qu'il eut ja resigné son gouvernement aux Estats, la reçoit comme une enseigne de leur affection à son party & la salarie de grandes recompences au proffit de ses principaux Partisans, en promet de tres grandes de la part de la Reyne à tous ceux qui leur voudront adherer, & menace ceux de Middelbourg qui de toute l'Isle estoient demeurée seuls fidelles au Prince & aux Estats, de boucler leur havre avec des navires de guerre, s'ils reffusoient de se joindre à eux pour leur propre bien.

Ces places ne donnerent que trop à cognoistre qu'il n'y a rien de plus certain que ce beau pretexte, *subditos facilius praefectorum vitia quàm virtutes imitari. Nazianzen.*

Ceste faction, tres dangereuse peste d'un Estat, sautant de ville en ville, de Province en Province, avoit ja cerné tout le Pays, le menaçant d'une perte generale dans la perte du Prince que Dieu avoit reservé pour sa restauration. Ainsi donc comme ce sage Prince estoit occupé desteindre ce feu en un endroit, on luy montroit la flamme en un autre, & tandis qu'il estoit encor en peine de l'estouffer au siege de Medemblick que nous venons de voir, toutes ces menées fumoient en Zeelande qui enfin s'allumerent de la sorte.

Pour empecher l'embrassement, le Prince avole à Mildebourg avec les seules armes de son authorité : comme il commencoit à consulter le conseil de la Province sur ce fait, voila les nouvelles de l'arrivée de l'Admiral d'Angleterre en Zeelande accompaigné de neuf ou dix navires de guerre. Et bien que le principal subject de sa venue fut couvert du pretexte de payer la gendarmerie Angloise (car il portoit deux cents vingt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1588.

mille francs à ceſt effect) toutefois ceſte arrivée tant inopinée fit deſlors juger aux plus ſages, & a laiſsé pour une certaine croyance à la poſterité, que les deſſeins de l'Admiral alloient plus avant, & que le principal motif de ſa venue eſtoit de ſe rendre tout à fait maiſtre de la Zeelande, & d'emmener le Prince en Angleterre. Mais Maurice qui ne s'eſt jamais laiſſé paſſer maiſtre à perſonne, jeune d'âage mais chenu dans les experiẽces de ſon Pere, de grand jugement & d'entendement net, pourvoit habillement à ſes affaires, & ſe retire doucement vers la flotte des navires de guerre des Eſtats, qui eſtoient ordinairement devant le Fort de l'Illo ſur la riviere de l'Eſcaut.

Où il est failli d'eſtre prins & emmené en Angleterre.

C'eſt une creance paſſée en certitude dans les Pays-bas, que bien que le deſſeing de la Reyne d'Angleterre ne fut pas de ſe charger de la Souveraineté de toutes les Provinces Unies, que toutefois elle auroit eſté tres aiſe d'eſtre maiſtreſſe de la Zeelande, pour en joignant les forces navales de ceſte Province aux ſiennes eſtre abſolvement maiſtreſſe de la Mer, & que pour y parvenir il faloit affoiblir le Pays de ceſt excellent chef.

L'Admiral ayant failli ſa proye n'en fait point ſemblant, mais envoye vers luy un Chevalier Anglois ſoubs pretexte de traiter de la part de la Reyne le deſaſſiegement de Medemblick; (car alors il eſtoit encor aſſiegé) le Prince s'en excuſe & rejette l'eſteuf ſur les Eſtats.

Ceſte arrivée de l'Admiral d'Angleterre avoit hauſſé le menton aux factieux, ſe promettans un grand accroiſſement de leur Empire imaginé. Ils avoient preparé un banquet magnifique pour y feſtiner l'Admiral avec Ruſſel & toute la nobleſſe, duquel l'Admiral s'excuſe pour ne donner aucun ombrage, & comme ſi ſa charge ne s'eſtendoit que pour le tranſport de l'argent d'Angleterre, il part pour ſon retour. Le Prince convie amiablement Ruſſel par lettres à ſon debvoir, & par l'organe du conſeiller Valck, l'adjure par la conſideration de la gloire de Dieu, du contentement de la Reyne, du bien & de l'advantage des Provinces Unies, de pencer ſerieuſement à la reunion, affin que d'une commune main ils peuſſent reſiſter à l'ennemy commun, qui ſeul prenoit ſes advantages de ces diviſions.

Tache de ramener les ſeditieux, en vain.

Mais ny ces amiables ſemonces du Prince, ny toutes les perſuaſions du Conſeiller, ne peurent rien gaigner ſur l'obſtinacité de Ruſſel, qui d'autre part avoit rempli l'eſprit de la Reyne de pluſieurs impreſſions contraires à la franchiſe du Prince & aux bonnes intentions des Eſtats, dont elle s'eplique ouvertement par ſes lettres. Ils s'en excuſent; & le Prince ſe plaint à elle contre ces factions Angloiſes, leſquelles ſoubs pretexte du ſervice de ſa Majeſté, reduiſoient en peril & mettoient comme en proye aux ennemis les villes de ſon patrimoine, La-Vere & Geertruydenbergh, deſquelles ils retiroient les moyens d'entretenir leur maiſon, & luy demande ſatisfaction contre Ruſſel, de ce qu'il l'avoit accuſé d'avoir entreprins de luy oſter la Ville de Fleſſinghe. La Reyne ayant pezé l'importance du faict entre en elle meſme, & pour finale reſolution deſadvoue toutes ces mutineries, dont elle eſcript fort honnorablement au Prince & aux Eſtats. D'ailleurs les approches de ceſte grande armée navalle d'Eſpaigne ſurnommée *l'invincible*, qui s'advançoit pour la conqueſte de l'Angleterre & pour l'oppreſſion des Provinces Unies, l'obligerent de penſer que rien ne pourroit tant donner de prinſe à l'ennemy commun ſur elle que la diſcorde avec les Eſtats. Ainſi le Prince caſſa les garniſons de La-Vere & d'Arnemuyde, aprés les avoit fait contenter d'une ſomme d'argent, & ſans coup ferir ramena heureuſement ces places importantes ſoubs la domination des Eſtats. Mais ce n'eſtoient que fleurettes de mutinerie au prix des ronces de la rebellion qui eſgratignerent la face des affaires à Geertruydenbergh en meſme temps.

Eſpaulés par la Reyne d'Angleterre,

laquelle en fin [illegible]

La Reyne ſe plaignoit aux Eſtats des ſeveres traictements exercés contre ceux d'Utrecht, contre ceux qu'ils avoient fait mourir à Leyden, & contre ceux de Medenblick qu'ils tenoient aſſiegés; & qu'il ſembloit qu'ils n'en vouluſſent qu'à ceux qui ſe monſtroiẽt affectionnés envers elle. D'autre part Leyceſtre par diverſes menées luy avoit fait porter dans les oreilles, que le Prince Maurice traictoit ſecretement d'appoinctement avec l'Eſpaignol, que le Roy de France eſtoit le mediateur; & c'eſtoit auſſi un des chefs de ſes plainctes. Choſe qui n'entra jamais en l'ame du Prince, comme la ſuite le verifia & dont il ſe purgea par eſcript envers la Reyne.

Le ſervice de la Reyne eſtoit comme l'enſeigne & la deviſe de ceſte faction. Soubs ce beau pretexte la garniſon de Geertruydenbergh ſe mutine, rejette la Souveraineté des Eſtats & le Gouvernement du Prince, & pour marque de leur felonie, deſchire les cornettes, les enſeignes, les banderoles, les eſtendarts, eſcume tout ce qui paſſe d'Hollande en Zeelande, ſaiſit & emporte tout ce qu'elle rencontre; & la ſomme de deux cens ſeze mille livres qui luy fut contée pour leur payement, ne ſervit que pour l'appaiſer durant quelque temps.

La garniſon de Geertruydenbergh ſe mutine.

Car

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Car peu aprés comme le Prince voulut reduire la garnison à cent cinquante hommes de pied & à cent Chevaux, & distribuer le reste aux places circonvoisines, le Baron de Willougbye General des Anglois, & Winckfield Gouverneur de la ville, ayant promis de la remettre entre les mains du Prince, comme on vint au fait & au prendre, le Gouverneur & sa garnison faschés de quitter ceste belle cage, laquelle ils voyoient bien qu'ils possedoient contre le gré du Prince & des Estats, prenent le parti pire, se rangent au reffus, & par infinies insolences font voir qu'ils n'aspirent qu'à eriger des trophées & des enseignes à la rebellion, desarment la Bourgeoisie, piratent les bapteaux passans, saisissent les contributions & impots, ravagent le plat pays, attachans les Passeports au gibet; en somme ils exercent plus que la furie de la guerre ne permet contre ennemis, & pour comble de perfidie & de desloyauté, protestent de vouloir mourir avant que rendre les armes aux Bourgeois, & de se soubsmettre plustost à l'Espaignol qu'au Prince ny aux Estats.

Ceste effrenée rebellion eut mis en humeur l'esprit le plus patient du monde; mais le Prince n'espargne rien de la douceur pour les ramener à leur debvoir: ce nonobstant ils s'oppiniastrent à ceste insencée fureur, donnent retraite à tous les soldats qui s'y vienent rendre, s'efforcent d'engager les garnisons circonvoisines à pareille desobeissance, & pour excés de leur rage entrent en communication avec l'ennemi. Le Prince resollu à toute extremité de les forcer, plante son camp devant & les assiege par mer & par terre.

Cependant avant que faire joüer le Canon il leur escript par un Tambour, & par amiables semonces les conjure de penser à eux, leur met devant les yeux l'honneur qu'ils debvoient esperer d'une prompte obeissance, le danger qui les menaçoit & la honte qui les talonnoit en cas d'infidelité; mais ceste douceur ne fut accueillie que de sarcasmes & de mespris insupportables. Le Gouverneur & tous les Capitaines menacent d'appeller l'ennemi plustost que de recognoistre le Prince, *& de faire pendre ses Messagers s'ils y revienent.* Ceux de Dordrecht leur en escripvent aussi, mais ce Gouverneur ainsi furieux deschire sur le champ les lettres sans les lire, & pour responce au General des Anglois qui le voulut solliciter au mesme debvoir, il luy rescripvit, *Que puis qu'il estoit accusé du Prince Maurice d'estre estranger, & de cercher plus son propre proffit que son honneur & le bien du commun, pour par ce moyen inciter la gendarmerie contre luy, qu'il luy avoit mandé que tous ceux qui disoient cela de luy mentoient, qu'il le vouloit maintenir à la pointe de l'espée, & estoit prest de recevoir plustost l'ennemi que ni le Prince ni les Estats.* Frenetique desespoir d'un enragé, insolence plus que brutale, qui ne meritoit autre punition que de la main d'un Bourreau, un homme de neant contre un grand Prince! un chetif Capitaine contre son General d'Armée!

Ce desbordement inoüi parmi les plus farouches rebellions enflamme la collere du Prince, qui fit tonner son Canon contre les murailles de la ville, auquel ceux du dedans respondent & par la mort de plusieurs Capitaines, & entre autres de Villers Mareschal de Camp brave & renommé, & de plus de cinquante soldats aggravent leur deloyauté. Le Prince par une raisonnable bresche avoit ja estonné ces mutins, qui firent demonstration de vouloir compositer, comme la tempeste qui s'esleva le lendemain ayant enflé les eaux & inondé le pays fit cesser la batterie: & les signals de feu des assiegés, leurs lettres interceptes, les approches du Prince de Parme s'estant achemine à Breda distant de trois lieües, faisant apprehender au Prince qu'ils n'executassent leur marché soubs pretexte d'y avoir esté contraints, le fait resoudre à la retraite, aprés leur avoir derechef presenté sa grace, prophané & reiteré inutilement ses prieres & ses exhortations envers ces maraux, mesmes par l'organe d'un Ministre, tant le salut de sa Patrie luy estoit considerable. Submissions qu'il n'a jamais employé que rarement en sa vie, ausquelles mesmes il a esté reservé envers les plus grands Roys. Mais c'en estoit fait, le

Aprés que ceste ville fut rendue au Prince de Parme, il y entra luy mesme en personne suivy seulement de quelques Seigneurs; mais il ne fut pas à s'en repentir: car depuis il dit que de sa vie il n'avoit eu plus de peur d'estre livré aux Estats.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

marché de ceste sale marchandise estoit serré à quinze mois de solde qu'on fit toucher à ceste canaille, & moyennant ce payement les Deputés du Prince de Parme en prindrent possession en son nom, & le Prince pour punition de leur lascheté les fit tre-tous proscripre comme traistres & infames. Tous ceux qui se laisserent attraper dans la terre des Estats furent pendus & estranglés sans forme ne figure de Procés; les autres mesprisés & honnis parmy les ennemis qui les monstroient au doigt, les appellans *Marchands* par mocquerie & derrision. Les Grands ayment les trahisons & haissent les Traistres. Ceste desloyauté avoit extremement outré l'esprit du Prince, mais il en aura sa raison avec le temps, & reprendra la place avec plus de valeur & de vigueur que son ennemi ne l'a receuë. Voilà des grands orages terrestres pour l'abbatre & l'atterrer; il faut voir comment & par quels moyens, il destourna ceste tempeste marine qui s'approchoit du costé du Midy, pour l'engloutir dans les ondes de la collere Espaignolle, preste à submerger les Provinces Unies & à couvrir toute l'Angleterre.

Ils traitent avec l'Espaignol & sont tous proscripts.

La Loy parlant de tels soldats qui se retirent vers l'ennemi les appelle *transfuge* & sont declarés par icelle coulpables du dernier supplice.

Amare se prodituros, non proditores, dicebat Philippus Rex Maced. à l'exemple duquel Auguste avoit souvent en la bouche, *I'ayme la trahison, mais je hays les Traistres* Plut. in Apophteg. & Darius Artaxerxes fit mourir celuy qui luy livra par trahison la ville de Sidon.

L'Espaignol meditoit de longue main d'establir dans sa maison la Monarchie absoluë & souveraine de l'Europe. Philippe II. Roy d'Espagne grand entrépreneur, succedant aux grands desseins comme aux couronnes hereditaires de l'Empereur Charles V. son Pere, n'oublioit rien pour contenter son ambition. Il cognoissoit la grande puissance des dixsept Provinces du Pays-bas tres-propres pour luy servir de siege de la guerre, dans lesquelles il pouvoit entretenir plus de cent mille hommes en tout temps. Et bien que ces riches peuples fussent submis à sa domination, toutefois il n'espargna rien pour leur retrencher leurs Privileges, les ayant voulu comme subjuguer de nouveau pour les rendre plus souples à ses volontés: Et de ceste source de mal sont provenus les souslevements des Provinces Unies qui se sont legitimement soubstraites de son obeissance. Il avoit dominé l'Angleterre par son mariage avec la Reyne Marie qui estoit decedée, & avoit jetté la guerre civile en France soubs pretexte de religion. Ainsi ces deux premiers moyens luy ayant failli pour ce coup, & fomentant le troisiesme par les revoltes des peuples François contre leur Roy legitime, il reprend les premieres erres de sa convoitise, rassemble toute sa puissance pour faire un grand effort & emmener pieds & poings liés aux montagnes de Grenade l'Angleterre & les Provinces Unies jointes ensemble par communs interests, mais seules capables de contreluiter ses desseins.

Desseing de l'Espaignol pour conquester l'Angleterre & les Pays-bas.

Et comme les moyens de dompter les Pays-bas par terre, luy sembloient plus longs, plus penibles, & d'une despence insuportable: que l'Angleterre estant Isle de l'Ocean, ne pouvoit estre assaillie que par la mer, il dresse une puissante armée navalle surnommée *l'invincible*, tant pour la quantité, grandeur & capacité des vaisseaux, que pour le nombre des gens de guerre, Matelots, Canons, munitions & grandes provisions necessaires à un si grand dessein; mais au grand malheur de l'entrepreneur qui vit tous ses grands appareils abismés, ceste sienne entreprinse gigantine miserablement ensevelie dans les ondes, à l'advantage des confederés Anglois & Hollandois, qui demeurerent victorieux & triomphans de ceste fiere & orgueilleuse puissance. Maurice eut bonne part à ceste grande victoire.

Le Roy Catholique avoit mis en sueur tous ses Royaumes des Espaignes & d'Italie pour contribuer à un tel armement. Ceste armée navalle constoit de cent cinquante grands vaisseaux de guerre, Galions, Galeasses, Pataches, Galeres, Assabres, & Caravelles, portans vingt mille hommes de guerre outre les volontaires, soubs le commandement du Duc de Medina Sidonia General d'armée, tellement qu'en tout il y avoit plus de trente mille hommes, deux mille six cents cinquante pieces d'artillerie, & pour les provisions necessaires, quatre mille cinq cens quintaux de poudre, mille quintaux de balles, douze cents quintaux de mesche, sept mille harquebuses à crocq,

Description de l'armée invincible.

Autres disent que ceste armée constoit seulement de cent trente six grands navires, de vingt cinq mille hommes en tout, de 2500. pieces de Canon de toute sorte.

mille

1588. mille mouſquets, dix mille lances, mille pertuiſanes & hallebardes, doubles Canons, Coleuvrines, pieces de campagne, avec ſept cents Pionniers, des chariots, charrettes, moulins & tout l'attirail pour les mettre ſur terre au beſoing. Proviſiõs de bouche, cét dix mille quintaux de biſcuit, ſix mille cinq cents quintaux de lard, trois mille quatre cents trente trois quintaux de fromage, du Ris, des Poids, des Febves, du Vin, de l'Eau, de l'Huile, du Vinaigre, de chacune choſe pour ſix mois. Il y avoit huit mille vaiſſeaux pour puiſer de l'eau ou du vin, & ſeize mille paires de ſouliers en reſerve. Les deffences ſur le haut des navires eſtoient à l'eſpreuve du mouſquet, & en bas de l'eſpaiſſeur de trois ou quatre pieds, tellement que les boulets ne les pouvoient percer ſi on ne tiroit de prés; & dans le Navire du General d'Armée, il y avoit un lieu qui eſtoit tout à fait à l'eſpreuve du Canon, là où il ſe logeoit avec ſept ou huict Seigneurs durant le combat.

Le Duc de Parme de ſon coſté par ordre d'Eſpaigne avoit armé és Havres de Duynkercke, de Gravelines & de l'Ecluſe, environ quatre-vingts Navires de guerre & quatre cents bateaux plats, communement appellés *Pleytes*, partie deſquels il avoit fait paſſer d'Anvers à Gand par le moyen d'un Canal qu'il fit creuſer à grands frais, appellé le Canal d'Iperlée, pour porter les vivres, munitions, & tout l'attirail d'une armée. D'avantage il avoit ramaſſé de toutes parts grande quãtité de poultres garnies de pointes de fer au deſſous & de crampõs aux coſtés, deux mille bateaux vuides pour au beſoing les lier enſemble pour faire des ponts, avec tout l'appareil neceſſaire à ceſt uſage, toute ſorte d'inſtruments pour ſonder les Havres & pour les eſtouper, tres-grande quantité de fagots & de faſcines, & autres choſes propres à faire des forts & retrenchements, pluſieurs fourds dans les bateaux pour cuire le pain, grãde quãtité de ſelles, brides, harnois des chevaux, chevaux de charroy, avec toute ſorte d'artillerie & de munitions neceſſaires: Et en outre il avoit mis ſus une armée de vingt-cinq mil hommes de pied & cinq mille Chevaux, laquelle il tenoit preſte à Nieuport pour paſſer en Angleterre ſur les bateaux plats.

L'ordre d'Eſpaigne portoit, que l'armée du Duc de Medina ſe joindroit avec l'armée Navale du Duc de Parme, pour tous enſemble d'une commune puiſſance combatre les Anglois avec advantage, tandis que ceſte armée terreſtre de Parme paſſeroit ſur les bateaux plats pour ſe fortifier & retrencher en Angleterre; & de là dependoit l'importance & le nœud de l'entreprinſe.

Pour fortifier ce grand deſſein, l'Eſpagnol taſcha d'attirer à ſoy le Roy d'Eſcoſſe, & de le leurrer par immences promeſſes de penſions; mais il eſtoit menacé de pareil danger que l'Angleterre par intereſt commun d'Eſtat & de Religion. Le Pape n'eſpargna le foudre du Vatican avec lequel il fulmina la Reyne d'Angleterre, faiſant rouller ſon tonnerre par excommunications & anathemes eſtranges & inoüis.

Voilà donc ces peuples ligués Anglois & Hollandois reduits à une generalle conſternation, ſoubs l'appareil de ceſte eſpouventable puiſſance ennemie, qui les menaçoit de ruine, de ſac & de ſang; voilà des grãdes forces, comme un gros & eſpais nuage, preſtes à fondre ſur ces pays innocẽts pour les ſubmerger & engloutir dans un deluge de maux & de calamités. L'orage ſe promene fierement par toute l'eſtenduë de leur climat, les vents tourbillonnent furieuſement tout autour d'eux, comme par grands bruits ſifflans de tempeſte. Tout le monde eſt aux eſcoutes pour voir ou tombera ce foudre; mais ceux-cy jugent bien qu'il a eſté formé pour les accabler.

Pour en deſtourner le coup, ils ſe preparent du mieux qu'ils peuvent: Premierement par prieres ardẽtes à Dieu, par jeuſnes & par devotions publiques de tous leurs peuples, ils rendent le ciel favorable à leur cauſe & le rengent à leur parti; puis en mettant la main à l'œuvre, ils employent tout ce que l'opportunité du temps, l'importance de l'occaſion, & leur affection à un tant legitime

legitime debvoir leur peut fournir de moyens humains pour leur deffence contre l'appareil de ces grandes armées. 1588.

Qui ſe mét p[illegible] la m[illegible]

L'Angleterre arma alors par terre trois grandes armées. La premiere de trente mille hommes logée à dix lieües de Londres ſur la riviere de La Tamiſe. La ſecōde de quarāte mille hommes de pied & de ſix mille chevaux, ordonnée pour ſe tenir prés de la perſonne de la Reyne: & la troiſieſme de quarante mille hommes de pied & de dix mille chevaux, diſpoſée ſur la frontiere de l'Eſcoſſe pour recevoir l'ennemy de ce coſté là: outre plus de quinze mille volontaires diſperſés dans les places fortes du Royaume. Par mer elle arma cét cinquante Navires de guerre tres-bien equipées.

L'Angleterre, qui ne redoutoit pas moins l'armée de Philippes qu'autrefois celle d'Agricola, & les Provinces Unies y contribuerent tout ce qu'ils peurent en telle extremité, comme à l'envi les uns des autres. La Reyne y apporta un ſoing extraordinaire à ſon ſexe, & ce Prince par l'ordre qu'il eſtablit dans les Provinces, Ports & Havres de ſes gouvernements, & par les forces Navales qu'il y envoya à point nommé, fit bien voir que les yeux de ſon grand jugement eſtoient touſiours ouverts aux grandes occurrances, & que les iſſuës des plus memorables batailles dependent pluſtoſt de la teſte que des mains d'un grand Capitaine.

a Jamais Prince ne fut plus curieux ni plus diligent à profiter les advantages des peuples de ſes gouvernements que cetuy-cy: Il n'avoit pas beſoing qu'un page luy vint dire tous les matins, *aye ſoing des peuples que Oroſmades ta ſouſmis*. Comme à ce Roy de Perſe. *Plut. lib. 1. de Inſtit. princip.*

a Il ne demeura pas ſans action pendant ce grand criſis univerſel des Provinces de ſon gouvernement; le coup principal de la partie qui eut peu donner gain de cauſe à l'ennemi, dependoit de l'adjonction des forces navales de Flandres avec celles d'Eſpaigne, pource il employe vigoureuſement les forces du pays pour l'empecher. Defait ayant armé quatrevingts & dix Navires de guerre, la plus part petites mais legeres à la voile, ſelon la nature de leurs Ports, il les diſpoſe en garde à tous les Havres de Flandres depuis le Fort de l'Illo ſur l'Eſcault juſques à Gravelines prés de Calais, pourvoit & renforce toutes les villes maritimes de bonnes garniſons, puis deſpeche Capitaine Lonck de Rooſendal avec vingtcinq ou trente Navires, pour aller joindre le Vice-Admiral d'Angleterre & ſe loger avec luy entre Calais & Douvres: Et comme ce premier coup d'eſſay ne peut d'abord reüſſir par la tempeſte qui ſe leva, laquelle leur fit ſoudain reprendre la volte de Zéelande, deſlors qu'elle commença de s'accoiſer nos Argonautes reprenent leur principale route. Juſtin de Naſſau Admiral de Zéelande s'y treuve en perſonne pour y commander, accompagné de More Vice-Admiral, ayant avec ſoy trente cinq Navires que grandes que petites de quatrevingts à deux cents cinquante tonneaux la piece, tres-bien pourveuës à la guerre, & outre les ſoldats ordinaires, de douze cents vieux Mouſquetaires triés à l'eſlite ſur tous les Regiments, duits & façonnés de longue main aux combats de mer, tous leſquels furent diſpercés dedans les vaiſſeaux: ainſi il tire vers le deſtroit de Calais & ſe met en garde ſur le Port de Duynkercke, pour empecher la ſortie des Navires de Parme.

Le Prince diſpoſe ſes navires de guerre,

pour empecher la conjonction des navires de Parme avec celles d'Eſpaigne.

Cela reüſſit ſelon que le Prince l'avoit preveu: l'armée Eſpaignole s'avance vers les coſtes d'Angleterre plus voiſines de l'Eſpaigne, combatuë par l'Angloiſe qui gaigne le deſſus du vent & à coups de Canon prend une des principalles & en matraſſe trois autres: L'Eſpaignolle ſe tenant ſerrée s'aproche pour joindre ſes Navires de Duynkercke; mais celles des Eſtats diſpoſées en garde ſur l'embouchure de leur Havre & commandées par un ſi brave Admiral, ſe tindrent en tel eſtat que les autres n'oſerent jamais monſtrer le néz, pour ſecourir les leurs touſiours mal-menées par les Angloiſes qui ne les quitterent jamais de la portée du Canon.

L'armée invincible paroit eſt combatuë & mal traitée.

Cependant Parme adverti des aproches de l'armée Eſpaignolle mais non encor du combat, s'advance vers Duynkercke pour prendre part à ceſte conqueſte imaginée, reſigne ſon Gouvernement des Provinces au Comte de Mansfelt, & pour rendre le Ciel propice à ſon deſſeing, va en Pelerinage à noſtre Dame de Halle en Haynaut, d'où il ſe rend à Bruges & delà à Duynkercke en intention de s'embarquer: mais le ciel fut haut d'oreilles à ſa devotion: car le tonnerre grondant & bruyant horriblement ſur la mer, l'aſſeura du combat, & peu aprés du mauvais ſuccés pour l'Eſpaigne.

Parme la veult joindre eſt arreſté.

Pour tous ces funeſtes commencemens, l'Eſpaignol ne demordit en rien de ſon entrepriſe: il luy reſtoit encor aſſés de force pour engloutir tout ce qui ſe preſenteroit devant; mais voicy qu'encor le ciel ſe meſle de la partie. Les vents, la tempeſte & l'orage ſes poſtillons ordinaires, entrent en eſcot avec

Par l'entiere diſſipation d'icelle.

1588. avec les Anglois, pour achever de destruire ce que les forces humaines ne pouvoient qu'entamer. Les hommes les combatent devant Gravelines, en font eschoüer des principales, les poursuivent devant Duynkercke & les contraignent de prendre le large de la mer. Icy la tempeste commence à siffler & à precipiter du ciel dans les abismes ces grand desseings qui sembloient vouloir escheller les cieux. Ceste armée invincible se dissipe par la violence des vents; l'orage en fait plusieurs pieces, & les unes portées en Norwegue, les autres en Escosse, en Irlande, & aux costes de la Rochelle, le nombre s'en vit diminué au Port de Biscaye de huictante une, tant Galeaces, Galions, que autres Navires grandes & petites, de la plus part des hommes, entre iceux des plus grands Seigneurs & des plus vaillants de l'Armée, & de presque toutes les munitions de guerre & de bouche.

Les Zeelandois qui avoient beaucoup de part à ceste victoire, en memoire perpetuelle d'icelle, firent battre des pieces, où il y avoit d'un costé escript, *Soli Deo gloria*, & de l'autre, *Classis Hispanica venit, ivit, fuit.* c'est à dire l'armée navale d'Espaigne est venue, s'en est retournée, a esté, mais elle n'est plus.

Les Chefs qui ne rendirent pas à leur Roy ce qu'il s'estoit promis de ce grand desseing, se virent esloignés, disgraciés, mesprisés, le Duc de Medina Celi contraint de se retirer de la Cour. Le Duc de Parme plus accort, rejetta l'esteuf sur les Espaignols, fit porter la marotte à quelques Capitaines & pendre quelques autres, pour se couvrir de blasme d'un si malheureux succés. Il eut mieux fait & plus humainement s'il eut advoüé ses foiblesses, & confessé que la prevoyance de Maurice avoit donné le coup mortel à ceste entreprinse, par la diligence qu'il employa à empecher l'Union de ses Plates avec les Galions d'Espaigne.

Aprés ce malheur, il ne fit plus rien de bon; tout luy vint à contrepoil; sa gloire commença à se flestrir, & le peu de succés de ses entreprinses, le fit repentir de n'avoir creu le conseil qu'on luy avoit donné aprés la prinse d'Anvers, de mettre un arrest au cours volant de ses conquestes.

La Noüe au sortir de la prison tint tel discours au Prince de Parme qui assiegeoit Anvers. *Monsieur ceste ville d'Anvers ne vous peut eschaper. Quand vous entrerès dedans je vous conseilleroy de pendre vostre espee au croc à la porte, & là, determiner vos victoires. vous dites vray*, repart ce Prince: *mais je suis engagé au service du Roy.*

Le dessein qu'il forma sur l'isle de Tholen pour passer au siege de Bergues-op-Zoom, en fut le premier sujet, & les entrepreneurs en porterent la penitence par la perte de plus de quatre cents de leurs meilleurs hommes. Celuy qu'il eut sur le grand Fort de Bergues ne fut pas plus heureux, par la double intelligence de ceux qui firent semblant de favoriser son entreprinse & qui firent perdre la vie à quelque centaine des siens. Mais le siege mesme de Bergues, qu'il voulut commencer en l'arriere saison, luy fut-il plus favorable? au contraire, toute son armée faillit à s'y perdre, accablée de mesaises, de la faim, du mauvais temps, molestée, harassée, par la vigilance du Prince qui y accourut & la contraignit de quitter ses postes, le Chef de prendre retraite à Bruxelles. Eschec aucunement reparé par Mansfeld lequel, avec un siege de trois mois, se rendit maistre de Wachtendonck en Gueldres, sur le point que le Comte de Solms s'approchoit pour la secourir.

Maurice qui ne dormoit jamais que comme les Gruës un pied en l'aïr, empecha bien son ennemi de reposer: Car aprés l'avoir fatigué & mis aux abois devant Bergues, il tourne teste en Zéelande pour prevenir ses surprinses, & chemin faisant prend possession d'une partie de son appanage & est inauguré Marquis de la Vere. Les liberalités qui ne sont pas reffusées en ces occasions à la joye du peuple, furent dispercées par ce Prince en des pieces d'argent qu'il fit donner: L'amour qu'il desiroit de tesmoigner à ses subjects en estoit comme le hierogliphe; & le desir qu'il avoit de les y maintenir, la fin principale de ses intentions. Les soupçons dans lesquels on avoit jetté la Reyne d'Angleterre, luy firent differer pour deux ans une semblable ceremonie qu'il debvoit à Flessingues autre sien Marquisat, celebrée avec moins de so-
1589. lemnité & de magnificence.

Ces pieces estoiẽt marquées d'un costé aux armes de Nassau & de La-Vere avec ces mots, *Nodus indissolubilis.* Et de l'autre à une main tenant une espée nue avec sa devise, *Ie maintiendray.* Il y en avoit d'autres avec deux mains jointes ensemble tenans le Caducée de Mercure simbole de la paix, & autour, *Auxilia humilia firma consensus facit.*

a Le blocus de Husdam en Hollande par le Parmesan l'y appelloit. La place est tres-importante, & Geertruydenberghes entre les mains de l'ennemy, elle luy eut fait jour pour pousser fortune plus avant. Maurice pour destourner ce malheur, ramasse promptement tout ce qu'il peut des garnisons

a Husdam est aujourdhuy une place tenue pour imprenable & l'une des principales frontieres de la Hollande.

Kkkk circon-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

circonvoisines, s'avance vers la ville, & à la teste des forts ennemis, à la veüe de leurs troupes, pourvoit suffisamment la ville, fait quitter la partie à Parme & le contraint de se contenter de la prinse des Chasteaux de Hemert & de Heyl lesquels il fit fortifier. Le Prince qui traversoit tous ses desseings se rencontrant lors aussi fort que luy en campaigne, brida ses intelligences, & par les forts qu'il fit bastir le long de la Riviere de Wale, rompit le col à celle qu'il avoit de passer en l'Isle de Thiel, pour piller le plat pays d'Utrecht, de Viane, de Bure & par ce moyen tenir en allarme la Hollande. 1589.

l'Isle de Thiel.

Il faut semer la discorde & la division parmy les Provinces, desquelles les forces nous sont à craindre. Dit Tite Live en son hist. Rom.

D'ailleurs Parme fomentoit tousiours les divisions naissantes parmy les Provinces, & soufflant la sedition dans les esprits, les portoit à des dissentions contraires à leur conservation. Maurice fut bien empeché à en esteindre des principales allumées en Nort-Hollande & en Zéelande : en l'une & en l'autre il porta sa personne, paroissant par tout où il sembloit que ces flots de mutinerie se vouloient eslever, contenta chacun, les uns par douces remonstrances, les autres par menaces ; & ainsi calma il les vagues de ceste mer orageuse, qui tenoit les esprits suspendus & menaçoit de naufrage tous ceux qui s'y voudroient hazarder. Cependant Parme vigilant & actif au possible, se sçavoit bien prevaloir de l'absence du Prince, & nonobstant les divers rafraichissements que le nostre sceut envoyer à Rhijnberck ville Imperiale de l'Evesché de Cologne, l'autre la contraignit de composer sa reddition le trentiesme de Janvier mil cinq cents nonante.

Parme prend Rijnberck. 1590.

Le Prince luy en rendit l'eschange avec usure. Le voicy maintenant à la teste de ses Legions, prenant son temps, proffitant diligemment les advantages que luy donne son ennemi, battant, forçant, chassant tout devant soy ; & tandis que cest insatiable glouton d'Empires, ne pense qu'à devorer la France par les artifices de la Ligue, voicy Maurice qui luy arrache le sien, & le met en estat de tout perdre pour avoir voulu tout gaigner.

& le Prince Breda par surprinse,

Breda qui s'estoit perdu il y a huict ans par son Chasteau, est maintenant reprins par le mesme endroit ; mais avec un artifice bien different. C'est un des plus glorieux trophées du Prince depuis sa generalité de l'armée, & sera le dernier qui luy sera ravi avant sa mort. Le mauvais traitement fait à un vendeur de tourbes, donna sujet à l'entreprinse, & la valeur fournit le moyen de l'execution par un acte qui tenoit de la temerité. Adrien de Berghe Marinier, qui portoit ordinairement du bois & des tourbes pour le provision du Chasteau, subject originaire du Prince & d'inclination affectionné à son service, picqué d'ailleurs de quelque mescontentement que luy avoient donné les Espaignols, en proposa les premieres moyens au Prince qui sonde sa portée, s'informe de sa vie, de ses mœurs & humeurs, dont la cognoissance est tousiours necessaire à un bon Chef sur tout en ces occurrences perilleuses, descouvre le fonds de ses intentions, & n'y remarquant rien qui ne sentit le zéele d'un bon subject, commet à sa fidelité la vie de plusieurs braves hommes.

Par le moyen d'un Matelot.

Executée par Herauguiere

Les esprits Hollandois s'esgayerent sur ceste prinse & subtilisans sur icelle, trouverent quelque authorité qui verifioit comme Troye avoit esté prinse par un bateau non par un cheval, & que ce bateau fut nómé *Esperance* comme celuy de Breda.

Charles de Herauguiere Gentilhomme Walon natif de Cambray, Capitaine d'une Compaignie de gens de pied, dont le courage & la valeur avoit esté cognuë aux occasions, fut celuy que le Prince choisit pour l'executer: cetuy-cy obeit avec beaucoup de secret & de dexterité, & ayant ramassé de diverses Compaignies septante bons hommes la plus part jeunes barbes, entre dans le bateau preparé à une lieüe de Breda le Lundy vingtsixiesme de Febvrier mil cinq cents nonante. Ce bateau qui devoit, comme le cheval de Troye, desgorger des soldats armés de son ventre, fut ajancé en telle sorte par ce brave Matelot, que tous ces entrepreneurs se peurent renger au plus bas estage, tandis que le plus haut estoit rempli & entierement couvert de tourbes bien disposées. En tel estat aprés y avoir souffert les froids, la faim, l'humidité, continuelement courbés ou assis sans pouvoir estre en autre posture, ils s'approchent à un quart d'heure de Breda le Jeudy premier de Mars,

avec septante hommes

Rengés dans un bateau

1590. de Mars, y demeurent en veüe jusques au troisiesme qu'ils y entrerent par l'esclufe, les soldats de la garnison rompans les glaces pour le faire plus facilement voguer; & ouvrans le chemin à leur propre perte. Un Caporal envoyé pour visiter ce bateau, y entre, ouvre les escoutilles, & n'y voyant rien s'en retourne sans mot dire. Le moindre sejour du monde eut fait descouvrir à ce visiteur les soldats pressés de la toux, causée du froid qu'ils avoient enduré: icy la meurveille! l'un d'entr'eux Lieutenant toussant plus haut que les autres, tire son poignard & le donne à ses compaignons pour s'en faire tuer: Icy la magnanimité! & si le Major eut fait executer l'ordre qu'il avoit de faire garnir de tourbes les corps de garde, & qu'on en eut emporté de ce bateau plus grande quantité qu'on ne fit, on eut infaillliblement descouvert le second estage, & tout estoit perdu: Icy le peril & le danger! la ruse du Marinier y pourveut sur le champ; car s'estant couché dessus & feignant de dormir, il donna une piece d'argent à son compaignon & luy dit *d'aller boire avec les porteurs de tourbes qui avoient assés travaillé pour ce jourd'huy*. D'ailleurs le Major adverti que le Prince estoit attentif à une entreprinse, luy commande d'aller coucher en la ville, & ne veut souffrir qu'un seul Batelier dans le Chasteau. L'autre bien aise d'en sortir à si bon marché, ayant mis en train de boire ses porteurs de tourbes, s'eschape d'eux & se rend hastivement vers le Prince qui s'approchoit avec ses forces; Icy donc & en tous les points de ceste action, paroit la providence d'enhaut qui la vouloit acheminer à une heureuse fin.

Qui entrent dans le Chasteau … miraculeusement.

Lanchavechia viel & experimenté Capitaine estoit Gouverneur de Breda, y commandant six Compagnies de gens de pied Italienes & septante chevaux de garnison; il laissoit d'ordinaire son fils dans le Chasteau avec une Compagnie d'Infanterie pour la garde. Le Prince qui bien que jeune d'ans passoit des plus vieux routiers au mestier de la guerre, jugeant bien que dés qu'il se jetteroit en campaigne, cela seroit sceu par l'ennemi, fait semer un bruit sourd qu'il a une entreprinse sur Geertruydemberghes à trois heures de Breda: les espies ennemies en donnent incontinent le mot d'advis au Gouverneur de Breda, & cetuy-cy comme plus voisin y accourt en personne avec farines & provisions necessaires. Ainsi tandis qu'il tache de sauver les autres, il se perd soy-mesme.

Le Fils du Gouverneur dans le Chasteau. Ruse du Prince.

La nuict arrive heureuse aux uns, malheureuse aux autres, & qui fut eternelle à plusieurs: la grande froidure contraint le soldat de se tapir dans son corps de garde & de se musser dans sa cabane. Herauguiere qui ne dormoit pas durant ces tenebres & qui n'estoit pas gelé en une occasion si chaude, exhorte les siens à bien faire, les aiguillonne par les pointes de la gloire & du proffit, sort le premier sur la minuit de ceste embuscade portative, & suivi de sa troupe la dispose en deux, donne l'une aux Capitaines Lambert & Fernés avec ordre de forcer tout ce qui s'opposeroit à eux jusques au Havre, par où il debvoit recepvoir le Prince; & luy-mesme avec l'autre enfile le long du magasin & donne au corps de garde de la Porte qui va à la ville, pour en empecher le secours ennemi. Comme il marchoit en teste des siens, il rencontre un soldat Italien, le prend par le colet *luy defend de crier à peine de la vie, & luy demande si la garnison estoit forte*; l'autre respond, *qu'elle estoit de trois cents cinquante hommes*. A ceste parole les compaignons de Herauguieres se rendans par trop curieux, *Je sçay*, dit-il, *qu'il n'y en a que cinquante, & quand il y en auroit d'avantage, n'importe, donnons*. L'action ne luy permettoit de laisser en vie c'est Italien auquel il fit passer le pas. La sentinelle le voyant advancer, les descouvre par un *qui va la*: mais pour responce, un coup de demy picque à travers le corps par Herauguieres. L'allarme s'espend par tout le Chasteau, les Rondes & les Corps de garde se mettent en deffence. Un Porte-Enseigne sorti, s'attache au combat contre Herauguieres, le blesse au bras, & en eschange en reçoit la mort, son Corps de garde forcé de mesme boutée & tout tué.

Sortie de Herauguiere & des siens, du bateau. Executió.

Premier rencontre.

Second.

Troisiesme avec tuerie des assaillis.

D'autre part Lambert & Fernés se saisissent du havre, chassent tout ce qu'ils rencontrent devant eux jusques au Donjon. Lanchavechia le fils en sort avec trente six hommes, se jette sur les assaillans, est repoussé avec perte, luy blessé, & Fernés aussi. La garnison de la ville surprinse de l'alarme, alarmée du tintamarre de ceux qui combatoient dans le Chasteau, brise une des portes & se sauve. Les Bourgeois craignans le pillage s'arment, une troupe accourt au bruit du Chasteau, met le feu à la porte encor que Heranguiere fit tirer contre. Seize soldats logés sur la grande plate forme voulurẽt rendre du combat; Herauguieres devenu maistre de la porte qui va à la ville, y accourt, les taille en pieces, & sans perdre temps donne les signals. Deux heures aprés arrive le Comte de Hohenloo avec l'avant-garde du Prince, qui entre dans le Chasteau par l'escluse. Lanchavechia se rend à composition de vie sauve pour luy & pour les siens qui restoient. Les Bourgeois faisoient encor semblant de berguigner pour sauver le pillage; mais Hohenloo traita avec eux & les en exempta pour nonante sept mille livres, qu'ils luy firent toucher pour deux mois de paye à ses soldats. La diligence du Prince servit beaucoup à accelerer le traité: car s'estant approché avec sa Cavallerie & son Infanterie & faisant mine de donner en deux portes & de les forcer; ils les luy ouvrirent bien tost & le receurent couronné de gloire & de vœux d'obeissance. La recognoissance ne suivit pas de loing le merite de ceste action. Ce grand Prince vray restaurateur de la discipline militaire des Romains, qui cognoissoit combien il importoit en l'establissement de ce nouvel Estat de salarier à point une vertu tant signalée, donna à Herauguieres pour juste loyer de la sienne le Gouvernement qu'il s'estoit dignement acquis, la charge de Major à Lambert, tous ceux qui n'estoient paravant qu'Officiers de Compaignie devindrent Capitaines, les simples soldats eurent une somme d'argent & une medaille d'or, qui avoit pour corps un basteau d'où sortoient des soldats armés & pour mots, *parati vincere aut mori*, prests à vaincre ou à mourir, & d'autres ceux-cy, *invicti animi premium*, c'est le loyer d'un courage invincible. Les Matelots eurent des pentions & des avancements; & en moins de dix jours la ville fut pourveue de toutes choses necessaires pour dix-huict mois, & d'une garnison de quatre cents chevaux & de douze Compaignies de gens de pied.

Autre costé du havre.

La garnison de la ville se sauve.

Autre troupe du Chasteau taillée en pieces.

le Chasteau se rend

& la ville,

qui reçoit le Prince

Lequel en donne le Gouvernement à Herauguieres.

& recompence tous les autres

C'est une des parties d'un bon Capitaine de sçavoir bien recognoistre les actions de valeur & de merite. Vegece remarque que des que les Romains cesserẽt de guerdonner la vertu, leur Empire pencha au declin, & leur discipline militaire s'abastardit. *Multum*, dit-il, *à pristino vigore legiones degenerarunt, quod ambitio præmia soli virtuti debita, favores vero dignitates quibus fortes digni essent, præciperent.*

Ces medailles avoient aussi de l'autre costé ces mots, *Breda à servitute Hispanica vindicata ductu Principis Mauritii* 4. *Martii* 1590.

Le Prince de Parme affligé au dernier point de ceste surprinse, & plus encore des advantages que ses ennemis en tireroient pour le calomnier envers son Roy, destache de ses troupes le Comte de Mansfelt avec quatre mille hommes pour commencer le blocus & pour arrester les courses de la garnison de Breda: Pour premisses Sevenberghe fut pillé, & un grand & beau Fort Royal construit à Ter-heyde à une heure de Breda: il assaillit inutillement le Fort de Noordan par la perte de sept cents hommes des siens, & son acheminement vers Nimmeghe ne luy fut gueres moins malheureux.

Affliction de Parme pour ceste perte

laquelle il tache de reparer, mais inutilement.

Le Duc de Parme avoit pour principaux envieux de sa vertu les Ducs de Pastarana & le Prince d'Ascoli Espaignols, qui ne cessoient de mordre ses actions & de le denigrer envers le Roy: Mais il en estoit adverti par la Princesse Isabelle Clare Eugenie qui l'aymoit fort.

Le Prince qui avoit ja mis quelques troupes en campaigne pour le divertir de devant le Fort de Noordan, s'estoit luy mesmes advancé vers la haute Betuwe, avoit campé à l'opposité de Nimmeghe la riviere de Wale entredeux, & la commencé un Fort pour incommoder la ville & la contraindre de se rendre. Mansfeldt selon le dessein du Prince, quitte son siege, sort de Brabant, va en Gueldres & fortifie de sa presence & de ses troupes les Nimmeghois ja frappés d'espouvantement; mais la cherté des vivres & le deffaut du fourrage, ne luy permettant pas d'y faire du sejour, le chasserent dans le pays de Cuyck, tandis que le Prince demeure sur les lieux, & avant la fin de Juillet met son Fort en deffence, le pourvoit de Gerard de Jonghe pour Gouverneur, de cinq cents hommes de garnison, & de toutes choses necessaires pour six mois. Ce Fort nommé *a* Knodsenbourg, estendoit la jurisdictiõ des Estats jusques à la Wale & fortifioit la Betuwe d'un bon Boulevard. Cependant les troupes de Mansfeldt grossissoient journelement, menaçant ceste contrée de quelque

contre carré par le Prince

a Knodsenbourg c'est à dire *fort de masuë*. Il fut ainsi appellé parce que les Nimmeghois dans les allarmes & les seditions qui arrivoient parmy eux, ne s'armoient pour la plus part du temps que de masuës, d'où ils estoient surnommés *portemasuës*.

1590. quelque invasion : Maurice y pourvoit sagement, & jugeant des desseings de ses ennemis par leur contenance, les previent par sa celerité, dispose gens le long de la Wale dans une trainée de petits Forts qu'il fait construire, depuis Bommel jusques au Fort d'Schenck, & ainsi leur retrenche tous moyens d'entreprendre.

Mais la mutinerie des Anglois n'estoit pas encor esteincte. Utrecht qui avoit arboré ses estendards en leur faveur & voulu faire secte à part, est neantmoins remise sous le gouvernement du Prince : & Groeningue ne voulant recognoistre autre Souveraineté que celle d'Angleterre, la Reyne sage & habille Princesse reffuse de donner à ceste division tout ce qu'elle pouvoit, rejette leurs offres, blasme ces esprits broüillons, & par l'advis de son conseil deffend par lettres à tous ses subjects residans és Pays-bas, *d'y faire, attenter ou innoüer, aucune chose que par le seul ordre du Prince & des Estats.* Aussi le bien de ses propres affaires estoit de maintenir ces Provinces dans l'Union, & de les opposer comme une forte barriere à l'Espaigne. Cela ferma la bouche a ceux qui ne respiroient que dans le trouble, coupa broche aux artifices de Parme & facilita au Prince les moyens d'executer ses desseings contre l'ennemi commun, l'occasion en estoit maintenant favorable.

Le Parmesan par ordre nouveau d'Espaigne, bien que contre son propre mouvement, fait un gros de ses plus braves hommes, & couchant une partie pour le tout, se jette en France à dessein de desassieger Paris, & laisse le Gouvernemẽt General des Provinces à Mansfeldt avec des forces pour la deffensive. Il n'eut pas si tost mis le pied dehors, que le Prince lacha la bride à toutes ses garnisons, qui coururent à qui mieux sur le pays ennemi pour le ranger sous contribution. Geele en Brabant est pillée ; la garnison de Bergues surprent Tillemont, la pille & fait contribuer tout le Brabant ; celles des autres frontieres suivent leur exemple, s'espendent sur le voisinage & rapportent pour trophées de leurs armes, le Chasteau & la ville de Buric opposée à celle de Wesel, le Fort de Graif sur le Rhin au pays de Cleves, & le Chasteau de Luttekenhove dans le diocese de Cologne. D'une mesme main, le Prince qui comme les Andabates ne tiroit jamais sans visée, des garnisons non necessaires forme un corps d'Armée plus considerable par les hommes, par l'ordre, & par la bonne discipline, que ni par le nombre, ni par la multitude des chariots ; & pour tenir promesse aux Princes de l'Empire & soustenir ses nouvelles conquestes, marche contre mont le Rhin & la Meuse, bat & emporte les Chasteaux de Hemert & de Heel, reprend tout ce que l'Espaignol y avoit occupé sur les terres de l'Empire, puis tournant teste en Brabant saisit par force ou par composition les forts d'Elshout, de Crevecœur place d'importance, de Terheyde qui bridoit Breda, de Stenberghe, & de Rosendael, tout cela dans moins d'un mois. Delà comme une Aigle qui cerche curée, passe en Flandres avec trois mille hommes de pied & cent chevaux, entreprend d'escheler Duynkercke, & descouvert s'en retire sans perte & sans blessure que des trois entrepreneurs, le Comte de Solms, le Colonel Merckercke, & le Chevalier Veer : sa garnison d'Ostende surprint tost aprés la ville d'Oudenbourg voisine de Bruges, & le Fort de Blanckenberghe de l'Escluse ; Grobbendonc l'un de ses Capitaines, le Fort de Houy qui troubloit la navigation du Liege en Hollande ; & la garnison de Breda, le Chasteau de Turnhout.

Les Espaignols courans outrageusement sur les Duchés de Cleves, de Juliers, Diocese de Coulogne & autres de l'Empire, y occupant les places fortes & y en bastissant des nouvelles, les Princes de l'Empire convindrent avec les Estats de les en chasser à communes armes, ce qui fut executé, mais par les derniers seulement.

1591. Cependant Parme se contentoit de former des entreprinses sans effect, & eut bien voulu gaigner villes & pays, sans hommes, sans temps, & sans argent. Ces trois choses luy estoient necessaires pour nourrir la guerre en France, (principal desseing de son maistre) & sans cela il ne se pouvoit bien deffendre contre le Prince qui le pinçoit tousiours en quelque endroit sensible. Plus de vingt entreprinses sur des meilleures places de l'obeissance des Estats, formées en diverses Provinces, en mesme saison, furent descouvertes, & la plus part avec perte des entrepreneurs.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Le jeu plus couvert du Prince, donnoit le plus souvent guain de cause aux siennes. Il bat aux champs avec un petit Camp volant, composé de septante cinq enseignes de gens de pied & de dix sept Cornettes de Cavallerie, feint d'en vouloir à Bosleduc ou à Geertruydenberghes; l'une & l'autre se pourvoyent d'abord de gens & de munitions à suffisance: Mais le Prince avoit une espine au pied qui le picquoit bien plus avant, & qui rendoit comme estropié son Gouvernement d'Utrecht. Ainsi il postpose toute autre expedition à celle cy, envoye secretement des troupes sous le Colonel Veer vers Doesbourg, suit luy mesmes d'Utrecht avec le reste de ses forces & vingt-huict pieces de Canon, passe à Rhenen, Arnhem, & s'approche de Zutphen. Veer suivant les instructions du Prince, & à l'ayde de neuf soldats desguisés en paysans & paysanes, portans des paniers avec du burre, des œufs, & du fromage, surprend le grand fort de Zutphen le vingt-quatriesme de May mille cinq cents nonante un. Dés le lendemain le Prince s'y trouve, assiege la ville, assize sur l'Yssel, employe les deux premiers jours à se retrencher contre ceux du dehors, le troisiesme à pointer vingt-huict pieces de canon en baterie contre ceux du dedans, & le quatriesme à signer la capitulation. Six cents hommes de garnison en sortirent avec armes & bagage. Le Prince n'y perdit devant homme de marque que le Comte d'Oversteyn emporté par son courage jusques sur les fossés de la ville: La surprinse du fort facilita la prinse de ceste belle ville; mais par tout n'est moins admirable la grande celerité de ce Prince à conduire ses troupes & son Canon, sa prudence à les disposer, son jugement à assaillir, sa prevoyance à se retrencher, son bon-heur & sa felicité à se rendre maistre dans quatre jours d'une ville qui avoit autre fois tant cousté de temps, d'hommes, d'argent, sans effect & sans utilité. Cecy ne fut qu'un arrest sans arrest à ses conquestes.

Jeu couvert du Prince, qui surprent le fort de Zutphen, prend la ville en quatre jours avec peu de perte.

Zutphen est capitale d'une Comté & Province d'ont elle porte le nom. C'est une des plus fortes & des plus puissantes villes des Estats.

Le jour mesmes de la capitulation y estant entré victorieux, l'ayant pourveue des choses necessaires & d'une bonne garnison; sur le soir il fait marcher son avant-garde contre Deventer bonne & forte ville assise sur l'Yssel, à deux heures de Zurphen, & le jour suivant s'y rend en personne, fait faire deux ponts sur la Riviere, l'assiege deça & delà l'eau, met en batterie ses vingt huict canons, fait breche raisonnable du costé du Quay, & un pont jetté pour aller à l'assault, il le fait livrer avec perte depart & d'autre; le Comte Herman de Berghe Gouverneur de la ville y laisse un œuil, un Capitaine des siens à la teste emportée d'un boulet: un Colonel du Prince blessé à mort & plusieurs de ses soldats. La ville ne voulant hazarder un second assault, le Comte de Berghes capitula par l'induction de l'Evesque le dixiesme de Juin & du siege, aux mesmes conditions que ceux de Zutphen, & en sortit le mesme jour à la queüe de sept compaignies de garnison, caressé & festoyé par le Prince duquel il estoit cousin germain.

Prend Deventer.

La ville de Deventer est tres-importante & de grande consideration aux Provinces unies: elle a esté estimée aprés Anvers & Amsterdam, le troisiesme magasin des Pays-bas.

Aprés deux si signalées conquestes dans quatorze jours, que pouvoit souhaiter un General d'Armée que le repos? que devoit il craindre, sinon de fatiguer par trop ses soldats harassés? Maurice n'en fait pas ainsi, il ne donne que cinq jours aux siens pour se delasser, puis d'une mesme suite, les fait embarquer avec son Canon dans cent cinquante bateaux. L'ennemi ne sçavoit où alloit fondre ceste nuée: chacun estoit aux escoutes. Verdugo l'attendoit retrenché à Steenwijck en Frise, & c'estoit là où il alloit. Neantmoins d'arrivée il passe outre sans le regarder, fait mine d'assieger Groeninghe, puis tout d'un coup le voila à Delfziel place de grande opportunité, assize sur l'emboucheure d'une eau qui mouille Groeninghe, s'en rend maistre sans coup de Canon, incommode les Groeninghois reliques des mutineries Angloises, & les blocque de plusieurs endroicts par les prinses des forts d'Opslach sur le Nieuziel, d'Imectile sur le nouveau canal à une heure de Groeninghe, & de Lutelbert. Rien n'arrestoit le torrent de ses armes victorieuses, tout faisoit jour à son espée, il estoit sur le point d'assieger Steenwijck & Verdugo dedans,

Celerité des conquestes du Prince qui prend Delfziel & plusieurs forts devant Groeninghe.

1591. dedans ; quand il apprint que Parme avoit assiegé son fort de Knodsenbourg.

[Va au secours de Knodsenbourg]

A ceste nouvelle il rebrouse le pas, laisse le Comte Guiliaume de Nassau avec son Regiment pour conserver ses conquestes en Frise, donne ordre à tout, arrive en peu du temps à Arnhem ville plus prochaine du fort, & pour avant-mets taste le camp ennemi par deux Compagnies de cavallerie repoussées par sept des autres, & ces sept deffaites à plate consture par l'embuscade que leur avoit dressé le Prince à leur retour, trois perdues & entre icelles la Colonele, soixante morts & cent cinquante prisonniers. Ceste attainte qui donnoit à cognoistre à Parme de quelle force & tenue estoit son chãpion, le met hors de selle, luy fait quitter volontairement la partie sans se faire forcer dans son retrenchement, & faignant d'estre rappellé en France, laisse le fort libre à son maistre avec honte & confusion. Ce desassiegement cousta à Parme la perte de deux Canons, de la plus part de ses pontons; & tout ce desarroy causé par une terreur Panique, qui s'espendit dans son Camp aux approches si soudaines du Prince, duquel la reputation commençoit à prendre l'essor. La garnison du fort troussa les plus tardifs à plier bagage: le Prince n'y peut arriver assés à temps pour s'en mesler, & se contenta que son ombre eut donné la fuite à l'ennemy. Il fit faire monstre à son armée laquelle, outre ce qu'il en avoit dispercé aux garnisons, contoit six mille neuf cents quarante cinq pietons & treize cents trente cinq chevaux, & luy donna quelques jours pour se rafraischir dans les principales garnisons voisines.

[Deffait 7. compagnies ennemies,]

[Desassiege le fort]

[avec honte des assiegeans.]

Leur rẽpos ne fut pas long; le Prince fait courir le bruit d'une intelligence qu'il alloit executer sur Nimmeghe. Les Zeelandois s'apprestent, embarquent du Canon, des escheles, des pontons, & toute sorte d'attirail de guerre, avec quatre mille hommes de pied & sept cornetes de cavalerie; le Prince suit & au lieu de Nimmeghe, tout cela prend terre à Calf-staert en Flandres, & le vingt-troisiesme de Septembre fait battre la ville de Hulst capitale du pays de Waes à deux lieües d'Anvers, prend tous les Forts voisins qui pouvoient incommoder le siege, coupe la dique de Calloo, pour empecher le secours d'Anvers, court le plat pays jusques à Gand. Ainsi la ville assiegée, la garnison surprinse, les Forts rendus, le gouverneur absent, hors d'espoir de secours, ce brave Prince en teste des siens, ils capitulent leur reddition le second jour du siege, & en sortent armes & bagues sauves, deux cents quarante hommes de pied & trente de cheval. Le Prince y laise pour Gouverneur le Comte de Solms brave & genereux seigneur, avec cinq enseignes, deux cornettes & toute sorte de munitions, s'en retourne couvert de palmes & de lauriers, repasse en Zeelande avec son armée, y est receu avec applaudissement general, feux de joye & chants de triomphe.

[Prend Hulst & tous les Forts d'alentour.]

En ceste entreprinse & en plusieurs autres, ce Prince à tousiours habilement proffité ceste belle maxime des Politiques, qu'il est fort seant & honnorable à un chef de guerre, de dissimuler, de feindre & de se contrefaire pour l'execution plus facile de ses entreprinses Machiav. sur la 1. decad. de Tit. Liu. liv. 3. chap. 2.

Tout d'une tirade sans prendre haleine, dans les quatorziesme d'Octobre suivant, il avole à Nimmeghe principale ville de Gueldres pour executer ce dont il l'avoit ja menacée: il l'assiege par terre de tous costés, dispose quarante pieces en trois grandes bateries, fait un pont sur la riviere de Wale pour y passer en tout temps, somme les Nimmeghois de se rendre, qui respondent: *Qu'il estoit un jeune & brave Prince, Nimmeghe une belle Pucelle, & qu'il estoit raisonnable qu'il luy fit plus long temps l'amour avant que la posseder.* Ce Prince qui ne veut pas entendre raillerie, en abrege le terme outre la creance des assiegés, & ne leur repart qu'avec menaces, fait voir qu'il n'y à point de secours pour eux, que tout est bouché, son canon prest à jouer. A telles semonces le cœur leur defaut: ils ne veulent pas attendre que le Canon tonne pour obtenir plus honnorable composition. Le Prince leur accorde deux jours pour s'y resoudre, ils marchandent encor un peu & finalement traitent le septiesme jour du siege & le vingt deuxiesme d'Octobre, *Que la garnison ennemie en nombre de quatre cents hommes en sortiroit avec armes & bagage: Qu'ils recevroient six Compaignies de gens de pied, deux de cavallerie en garnison au nom des Estats, & le*

Ceste ville de Nimmeghe avoit en l'annee 1585. honteusement chassé la garnison des Estats, mal traité & blessé le Comte de Meurs leur Gouverneur, pour se donner à l'Espaignol & pour estre affranchie à leur compte de garnison.

[Se rend maistre de Nimmeghe aprés 7. jours de siege.]

Comte

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Comte Philippe de Nassau pour Gouverneur, & qu'ils se conformeroient aux autres villes des Provinces Vnies pour la religion & pour le Magistrat. 1591.

Ainsi Maurice entra victorieux dans Nimmeghe, y trouva vingt cinq pieces de metail & douze de fer, y ordonna de toutes choses, fit donner une honnorable sepulture au corps du Colonel Schenck qui s'estoit noyé en une entreprinse qu'il avoit eu sur la ville, vilainement traité par les habitans. Icy finirent les travaux de ce grand Capitaine pour ceste année remarquable par tant de victoires & de trophées: Il disperſa son armée aux places frontieres pour hiverner, & peu s'en falut qu'il ne surprint Geertruydenberghes, comme en effect Alpen par la valeur de la garnison de Nimmeghe.

Le Duc de Parme qui avoit sa teste en France, procure le gouvernement general des Provinces Espaignoles au Comte Pierre Ernest de Mansfeldt. Cetuy-cy desireux de s'authoriser en sa nouvelle dignité par quelque notable action, forme une entreprinse sur Breda laquelle esuentée, il contente son desir de deux malotrus villages en eschange d'une si belle ville, & encor se trouva il surencherisseur à son marché. 1592.

P. Mansfeldt Gouverneur general des Provinces Espaignoles.

Le Prince reprend la campaigne au renouveau, suivi du Comte de Hohenloo n'agueres revenu d'Allemaigne, & tire quelques garnisons du Brabant pour surprendre Maestricht: mais la pluye & le mauvais temps, l'empechant de disposer ses gens bien à point, pour les faire donner en deux endroicts en mesme temps, descouvrit l'affaire & les entrepreneurs furent repoussés aux despens de la vie de quelques uns. A son retour il se saisit de Bergheick & le fortifia: & dés que les champs donnerent à manger aux chevaux, il mit aux champs huict mille hommes de pied, deux mille chevaux, & cinquante pieces de baterie, pour porter sa veue plus hault & pour se faire ouir de plus loing.

Le Prince reva en campagne repoussé devant Maesticht se saisit de Bergheick & le fortifie.

En ce temps le Prince commença de mettre en usage un tel ordre: assavoir que sur le point de se mettre en campaigne, il formeroit son armée des garnisons disposées dans les places, & que des Bourgeois de chaque ville du plat pays, on entireroit des compaignies, pour remplacer celles qu'on auroit retirées des garnisons, lesquelles seroient exercées aux armes conjoinctement avec celles des vieux soldats, desqueles on en laissoit tousiours partie, pour estre meslées avec les autres en cas de besoing.

Les Espaignols tenoient un pied en Frise qui leur ouvroit le chemin plus outre. Steenwijck capitale de la Province estoit à leur devotion, & Groeninghe avoit arboré pour estendard la croix rouge depuis la revolte de Rennebergh. Le Prince se resoult de devenir maistre de la premiere, pour rendre plus absolu le gouvernement de Frise donné à son Cousin le Comte Guillaume de Nassau, attendant de ramener aussi l'autre. L'entreprinse estoit mal aisée avec si peu de monde. Il faloit assaillir une place tres-forte & bien munie, deffendue par douze cents hommes de pied & huictante chevaux tirés des meilleures troupes ennemies, sous le commandement d'un Gouverneur façonné de longue main par ses experiences à la deffence d'une place: mais qu'y à il que la vertu ne veuille esprouver? que la valeur & la hardiesse n'essaye de forcer? Maurice se presente devant Steenwijck le trentiesme de May, se retrenche, en neuf jours rend son Camp plus fort que la Ville, & dans dix aprés fait pointer cinquante pieces en baterie, redoublée en suite jusques à soixante cinq, foudroye par plusieurs miliers de coups toutes les deffences & parapets, se loge dans la contre-scarpe & sur le bord du fossé à la faveur de deux mines. Ces taulpes sousteraines effrayent les assiegés, leurs fosses se cõblent insensiblement par une galerie que le Prince y avoit fait jetter, leurs remparts sont avoisinnés d'une terre mouvãte comme de soy-mesme; & non encor accoustumés à tels remuements, ils pensent que ce soit ouvrage de Lutins plustost que d'hommes. Le nombre des assaillans est escorné de quelques uns; mais rien de discontinué pourtant. Ja les Mineurs estoient attachés au pied du principal boulevard, avoient creusé dedans plus de quarante trois pieds en proffondeur, & le Prince fait approcher jusques sur le fossé une tour de bois bastie avec mats de navires liés par ensemble, avec crampons & vis de fer, de la hauteur de cent & huict pieds, soustenuë sur roües, divisée en neuf estages garnis de Mousquetaires qui foüetoient les ramparts & battoient jusques dans les ruës n'y laissans rien habiter; quand les assiegés tastent ceste maschine, & avec leur canon en effleurent les deux plus hauts estages & se deffendent

Va à Steenwijck.

L'assiege

Le bat.

Le mine.

Ce Prince estoit docte en ce precepte. La negligence est nuisible en tout mais ruineuse au Capitaine qui assiege, dit Cæsar Comment. lib. 3. de bell. Civ.

1592. deffendent avec opiniastreté. Voila nos Mineurs si attentifs à leur besoigne dans ce boulevard, que dans deux jours deux mines sont prestes à joüer, l'une soubs le bastion de l'Oost-porte, & l'autre soubs celuy de l'Hospital. Les assiegés demandent à parlementer & admis à ce faire, s'en retournent refusés en leurs demandes hors de saison & de raison. Verdugo proffite la nuict suivante, pour y faire entrer quelques sachets de poudre dont ils avoient disete; mais à la perte de deux cents des siens. Cela retarda, mais n'empecha pas leur reddition. Le Prince renouvelle sa baterie, & par plusieurs centaines de coups, les exhorte à ne se faire forcer, presente l'assaut, mais les voyans disposés à le soustenir, le differe pour espargner le sang. Puis tout de bon, pour dompter leur opiniastreté, venu le troisiesme de Juillet, ayant à la faveur de la nuict precedente disposé sa plus hardie soldadesque le long de ses trenchées, dés le lendemain au point du jour, il descharge tout son Canon quatre heures durant contre la ville. Les assiegés garnissent leurs boulevards de leurs hommes, resollus de deffendre l'assaut. Les mines joüent en mesme temps, celle du bastion de la Oost-porte fait voller en l'air tout ce qui estoit dessus, renverse le rempart joignant, avec ouverture pour dix hommes de front: celle du boulevard de l'Hospital malheureuse à ses autheurs, enterre les plus hardis & les plus avancés pour donner l'assaut. Le Comte Guillaume avec ses Frisons est commandé de donner à la Oost-porte; les Anglois à la Onningen-porte: Chacun suit valeureusement son ordre. Le Comte remarque l'estonnement de l'ennemi, voit le mal que la mine luy a fait, proffite chaudement l'occasiõ, & sans attendre le signal de l'assaut general, donne de cul & de teste, monte luy mesme le premier teste baissée & emporte le bastion & le rempart sans resistance. Les Anglois de mesme la porte qui leur avoit esté assignée, quoy que retardés par les retrenchemens qui avoient esté faits en dedãs. Le Comte Guillaume logé à l'advãtage dans ce boulevard qui commandoit la ville, bat en ruine les Eglises & les maisons, contraint le peuple de cercher leur salut dans les caves, & les soldats de demander composition, qui leur est reffusée par le Prince. Ils se sousmettent à sa discretion, heureusement pour eux, glorieusemẽt pour le Prince, qui fut de permettre à tous les Bourgeois, Officiers & gens de guerre de sortir sans armes avec leur bagage, à la charge qu'ils jureroiẽt de ne porter les armes pour l'Espaignol de six mois deça le Rhein, & par un excés de generosité permet de grace particuliere au Gouverneur Cocquewille d'emmener ses chevaux, & aux autres Officiers & soldats de sortir avec l'espée, puis qu'ils s'estoient portés en gens d'honneur. Humaine & loüable courthoisie de ce Clement Prince, magnifiée de ses ennemis, qui se publierent heureux d'avoir esté surmontés d'un si grand Capitaine!

[a] De douze cents soldats de la garnison il n'en sortit que cent soixante, deux cents blessés qu'il souffrit encor dans la ville pour y estre traités, tout le reste tué ou mort de maladie, & entre les Principaux le Comte Louis de Bergues parent du Prince avec trois ou quatre Capitaines. Le Prince y perdit de son costé six cents bons hommes, autres disent quinze cents, & plus grãd nombre de blessés. Luy-mesme fut compté pour un, & sa valeur l'ayant porté où sa charge l'appelloit pour bien juger de l'effect de la mine, il fut tiré à la joüe en effleurant, sans autre danger que d'avoir arrosé de son sang ceste belle piece du triomphe entier de sa vie. Il laissa cinq enseignes de gens de pied pour la seureté de la place, & avant qu'en partir fit nettoyer les fossés, refaire les remparts, esplaner les approches & les bateries, & pour la satisfaction de la justice publique pendre quelques soldats trouvés dans la ville des mutinés de Geertruydemberghes, lesquels il n'avoit voulut comprendre dans la capitulation. [b]

La conqueste de Steenwijck fut un acheminement à celle de Coevoerdẽ, & chemin faisant de Ootmaersen autre ville de Frise, deffenduë par Alphonse de Mendoze avec deux Compaignies de pietons & soixante chevaux, battüe & contrainte par le Prince de composer sa reddition le trentiesme de Juillet.

[a] Ceste ville importante se rendit le 5. Juillet 1592. aprés avoir soustenu trente cinq jours de siege, & souffert vingtneuf mille coups de canon.

[b] Telle justice est necessaire à un Prince qui veult observer une bõne discipline militaire. Quintus Fabius Maximus fit couper un bras à tous ceux de ses soldats qui avoiẽt eu communication avec les ennemis. Le Grand Africain fit mettre en croix tous ceux des siens qui s'estoient retirés devers les Carthaginois, Affricanus Minor exposer aux bestes ceux de ses gens qui avoient communiqué avec les Affricains. Et Lucius Paulus exposa aux Elephans les soldats de son armée qui avoient receu la paye du Roy Perseus son ennemi.

Coevoerden eſt eſtimé place du tout imprenable, & par nature & par art, c'eſt la clef de la Friſe & ſans doubte la meilleure Forteresse. Quand Verdugo eut ſceu que le Prince l'avoit aſſiegée ; il ſe mit à dire, *que s'il la prenoit, le Roy d'Eſpaigne n'avoit place aſſés forte pour luy oppoſer.*

Les regles de la guerre ne permirẽt au Prince de la laiſſer à dos; mais ce fut un *prends toy garde* à ceux de Coevoerden meilleure place de guerre, tres-bien munie & capable d'une grande reſiſtance. Ils s'y preparent de mieux en mieux, brullent & deſolent le plat pays, aprés en avoit retiré tout ce qui les pouvoit accommoder pour incommoder le ſiege dont ils eſtoient menacés. Maurice pourſuit ſon deſſeing, aſſiet ſon camp tout alentour, avec telle diſpoſition des quartiers que tout moyen de ſecours leur fut retranché, perſe leurs eſcluſes, met à ſec les foſſés de la ville, & ayant terraſſé le pont du Chaſteau à coups de canon, gaigne à couvert de ſes trenchées la contreſcarpe d'iceluy. Le grand effort des aſſaillans ravigoure la reſiſtance des aſſaillis. Le Comte Frederich de Bergues Gouverneur de la ville, ne demandoit qu'à ſignaler ſa valeur en ſi beau champ d'honneur, contre un tant digne Chef de guerre ſien proche parent. On diſpute avec opiniaſtreté juſques à un poulce de terre : mais la gallerie conſtruite par ordre du Prince, jettée dans le foſſé & s'avançant vers les remparts, leur eſtoit en perpetuel exercice à l'eſpreuve de leur canon. La diligence donne le plus ſouvent gain de cauſe dans la guerre. Icy voit on les noſtres avec une incroyable celerité mordre aux remparts. Voila d'abord un ravelin abbatu, & delà aux mines ; rien ne les retardoit que le naturel de ceſte terre par trop ſablonneuſe & facile à s'esbouler. Les aſſaillis tachoient auſſi à les eſventer ; finalement on les taſte de tant d'endroits, que quelques unes reüſſiſans, la mine fait effort & donne jour raiſonnable aux aſſaillans qui pouſſent outre, gaignent une partie du rempart, s'y retrenchent à la faveur de la baterie qu'ils y treuvent, pointée par ordre du Prince ſur un Cavalier relevé qui decouvroit dans la ville ; ſe maintienent dans leurs advantages avec tant de vigueur, qu'ils reduiſent ceux de dedans à l'extremité, & à n'avoir autre reſource que celle qu'ils attendoient du ſecours, deſechés d'ailleurs par le deffaut des eaux, ne leur reſtant pour tout bruvage qu'un puits à leur devotion. 1592.

Et de Coe[voerden] qu'il aſſiege.

Bien defendue.

Crainte des Eſtats.

Ils eſtoient bien aſſeurés que ce ſecours avançoit, & pourtant perſiſtoient ils à leur opiniaſtrée reſiſtauce. Le Parmeſan revenu de France avec des belles forces, publioit hautement qu'il alloit ſecourir Coevoerden. Les Eſtats redoutoient ſes approches & apprehendoient une invaſion dans le Pays. Le Prince eſtoit foible de gens ; ils crient à Dieu qu'il le renforce & leur donne moyen de faire une nouvelle levée, tirent trois mille hommes de leurs garniſons, ſubrogent à leur place ſemblable nombre que le Comte Philippe de Naſſau avoit ramené de France, & les diſpercent aux lieux plus deſcouverts où Parme pouvoit faire jeu.

La priere eſt de grãde efficace envers Dieu ; & les Hiſtoriens remarquent que Conſtantin & les deux Theodoſes, ont plus obtenu de victoires par leurs prieres que par la force de leurs armes.

Mais par ſurcroit de ſujet de crainte aux Eſtats, Verdugo qui commandoit en Friſe pour l'Eſpaignol, campoit à une lieüe du Prince fortifié de nouvelles troupes, à deſſein d'attaquer un quartier pour ſecourir les aſſiegés. Le premier coup en vaut deux. Le Prince le fait recognoiſtre par trois cents Chevaux & harceler par eſcarmouches ; l'autre demeure tapi ſans vouloir mordre, & icy le Prince fut en peine de recognoiſtre le jeu de ſon ennemi ; mais ſon eſprit ſur un rencontre favorable luy en ſuggera le moyen ; viſitant les quartiers de ſon camp, il eut en rencontre un Payſan entre pluſieurs autres, & ayant remarqué de l'alteration ſur ſon viſage, le fait à l'inſtant appeller & l'informe s'il portoit des lettres. L'autre ſurprins de telle demãde & de la preſence Majeſtueuſe de ce Prince, pour ſauver ſa vie cõfeſſe ingenuëment qu'il en portoit, mais qu'il les luy venoit delivrer. Par icelles le Prince apprint le deſſeing de ſon ennemy, le quartier qu'il vouloit attaquer & le jour qu'il vouloit executer. Verdugo avoit eſté adverti par un fugitif du cãp du Prince, que le quartier du Comte de Hohenloo eſtoit le moins fortifié & gardé ; que les mareſcages dont il eſtoit environné tenoient les ſoldats dans ceſte nonchalance, & qu'il ſeroit moins attẽdu de ce coſté là que des autres. Ainſi dõc reſollu de les

Redoublée par le camp de l'ennemi à une lieue du Prince.

Qui a[p]prend s[on] deſſeing par lettre[s] ſurprinſes.

prendre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1592. prendre par là, & le Prince adverti de son dessein, il fait preparer toutes choses pour le bien recepvoir, renforce d'hommes les gardes, y fait conduire du canon & iceluy pointer sur les avenuës. Verdugo ne manque point de s'advancer sur le tard; mais ses Guides s'estans esgarées & luy craignant d'estre descouvert, attend le matin pour l'assaillir à la Diane. Le Prince s'y rend en personne, & neantmoins quasi surprins par le defaut de ses Espies, voila ce quartier assailli en trois endroicts par les Soldats ennemis revestus de chemises blanches, avec tant de valeur qu'ils se rendent maistres du premier retrenchement. Ceux qui y entrerent n'eurent pas la paine d'en ressortir: Les nostres, animés de la presence de leur Chef, qui se porte luy-mesme dans le peril, secondés vertueusement des Comtes Guillaume de Nassau & de Hohenloo, chamaillent à toute reste sur eux. Le canon tonne sur les autres qui les soustenoient & en emporte des files entieres. Bref les assaillis se deffendent avec tant de vigueur & de valeur, qu'ils repoussent honteusement leurs ennemis & font voir la terre jonchée de trois cents trente six de leurs morts, outre plus grand nombre de blessés emportés sur quarante deux chariots. Le Prince n'y perdit que trois hommes, six blessés & entre iceux le Comte Guillaume d'un coup au ventre pour avoir combatu desarmé: il l'en tança, *& qui a jamais veu*, dit-il, *aller au combat sans armes*. L'Ichneumon ce grand ennemi du Crocodile se crouste tout le corps & s'enduit de limon pour le combatre. *a*

Verdugo semblable au serpent qui remuë tousiours jusques à tant qu'on luy ayt escaché la teste, n'estant pas soulé de ceste bastonnade, resollu de tenter derechef fortune, fait apprester & apporter grande quantité de fascines pour y marcher dessus à travers ces marais tremblans, munit les passages d'où il croit pouvoir filer vivres aux assiegeans, & se va presenter en bataille à la veüe du Prince. Les assiegés pressés à l'extremité, le Prince logé sur leurs remparts, le secours repoussé & battu, ne pouvans plus attendre, se rendent au Prince qui leur accorde une honnorable composition, d'en sortir armes & bagues sauves, declarant *qu'il la leur ottroyoit telle en consideration de son Cousin le Comte Frederich de Berghes leur Gouverneur*, qu'il caressa & embrassa fort courthoisement à la sortie. Cinq cents hommes en deslogerent avec luy, le Prince y entra, pourveut la place d'une bonne garnison & de toutes choses necessaires pour la conservation d'icelle. L'experience acheva en ce siege, ce qui sembloit impossible d'entreprendre. *b*

Verdugo estoit encor sur pied avec ses troupes, en contenance de vouloir assieger Sotmaersen; cela obligea le Prince de la fortifier & de demeurer coy pour en divertir ses pensées: ils se regarderent long temps l'un l'autre, jusques à ce que le Prince voyant qu'il ne le pouvoit attirer à une bataille fit mine de vouloir assieger Grolle, print le chemin d'Emerick, & là recognoissant la saison trop advancée & sçachant que Verdugo avoit dispercé ses forces dans les garnisons, il fut convié de faire le mesme & de penser à la retraite, pour prendre du repos comme les Ermines, affin de recommencer la carriere avec plus de vigueur au renouveau.

Il avoit à cœur le recouvrement de Geertruydemberghes, perdu comme nous avons veu par la perfidie & lacheté de la garnison Angloise. L'importance de ceste place au Pays le picquoit bien plus que les interests particuliers de sa maison, encor qu'elle fut la principale piece de l'appanage de son jeune frere. Le Duc de Parme estoit fraischement decedé, & le viel Comte Pierre Ernest de Mansfeld luy avoit succedé au gouvernement pour l'Espaigne. Ainsi ce Prince se voit en teste un viel routier au lieu d'un des plus rusés Capitaines de son siecle: mais rien ne le peut demouvoir du dessein qu'il avoit formé de longue main, de la reünir à la Hollande dont elle depend.

1593.

Il prepare ... recep... | ... person... | ... re-poussé a... perte. | ... secours ... presente derechef. | ... ville se ... au ... Prince. | Qui la pourvoit suffisam-ment. | ... se re-tire. | Entrepréd sur Geer-truyden-berghes.

a Un Capitaine ne doibt jamais aller au combat sans armes. Homere le represente par l'exemple de ses Heros, lesquels il ne fait jamais entrer au combat qu'armés de toutes pieces.

b *Multa experiendo conficiuntur, quæ signibus ardua videntur.* Tacit. Annal. 15. cap. 59.

Dés que le Prince se fut approché d'Emerick, il luy arriva un rencontre digne de remarque. Les Jesuistes qui y avoient esté introduits de nouveau en avoient chassé les Protestans; ceux-cy s'en plaignent au Prince & requierent son assistẽce; les autres appuyés du Duc de Cleves sur lequel le Prince avoit emporté ceste ville, se deffendent par raisons: mais à toutes le Prince respond succintement, *qu'il ne veut point de Jesuistes, espions du Roy d'Espaigne, instigateurs de la mort de son Pere, ses mortels ennemis.*

Les Ermines & les Loires dormẽt tout l'hyver & rajunissent au Printemps dit Pline en son hist. nat.

Le Duc de Parme declara ouvertement avant sa mort, qu'il avoit esté deux fois empoisonné par les Espaignols; & c'est ce aussi qui le verifia aprés icelle. L'Espaignol le croyoit trop en creance au Pays-bas pour l'y laisser plus long tẽps, & il ne l'en osoit pas oster. Il s'estoit coiffé de ceste opinion qu'aprés en avoir esté long temps Gouverneur il en voudroit estre Prince.

Il n'avoit rien espargné pour la surprendre, & tout inutilement. A ceste fois il veut rendre le soleil tesmoing de ses actions, & reprendre en Lion ce qui luy avoit esté emblé en Renard. Il pousse le Comte Philippe de Nassau brave & vaillant Seigneur, avec quatre mille hommes de pied & de cheval, dans le pays de Luxembourg, soubs pretexte d'y faire quelque invasion, jetter la frayeur dans le Pays, executer sur S. Vyt & autres places de quelque opportunité apparente, mais en effect pour y attirer comme par revulsion les garnisons du voisinage de Geertruydemberghes. Il exploita genereusement à toutes fins, pilla & ravagea furieusement tout le pays, rangea plusieurs contrées sous contribution, s'eslança comme un foudre dans le Brabant, alla fondre sur le plat pays, mit tout en combustion és environs de Bruxelles. Toutes les principales garnisons se souslevent sous la conduite de Barlaimont, pour accourir contre luy, à la conservation du cœur du pays & pour arrester le torrent impetueux de ses violences: Il se retire chargé de butin, gorgé de tous biens. Cependant le Prince se preparoit contre Geertruydemberghes, & attendant que tout fut en estat, il renvoye derechef ce Coureur à la picorée, & luy attentif à sa proye fait guetter si à point Geertruydemberghes, qu'il rompt & deffait un Convoy de vivres qui y vouloit entrer un peu devant le siege: cela fit cognoistre son dessein, qu'on avoit creu tourner contre Boisleduc ou contre Grave; l'ennemi commence à faire son compte la dessus, le Gouverneur à doubter que c'est à luy qu'il en veut, & le Prince à le luy expliquer de plus prés.

à voye ouverte.

Fait courir le Luxembourg & ravager le Brabant.

Deffait un Convoy de vivres allant à Geertruydemberghes.

La ville estoit deffenduë par mille bons soldats, garnie de bons remparts, boulevards, fossés, contr'escarpes, & asseurée d'un fort qui ouvroit le secours à toute heure. Maurice se presente devant le vingthuictiesme de Mars avec une armée de dix à douze mille hommes, se loge du costé Occidental de la ville avec quatre Regiments, ordonne le Comte de Hohenloo du costé d'Orient par delà la riviere de Donghe avec le reste de ses troupes, l'assiege par eau avec des navires de guerre & embouche les avenuës. Le Fort de Steelhof deffendu par les Espaignols, incommodoit beaucoup le quartier de Hohenloo, & le Prince jugeoit necessaire d'interrompre ceste communication avec la ville. Hohenloo par son ordre se loge bien hazardeusement entre la ville & le fort, le fait battre si rudement & assaillir avec telle celerité, qu'en moins de rien il en desloge la garnison de cent trente hommes, avec une honnorable composition: mais il luy restoit encor une difficulté qui pouvoit favoriser le secours. La riviere qui separoit les deux quartiers de l'armée les affoiblissoit d'autant, ne se pouvans entresecourir l'un l'autre. Le Prince fait dresser en diligence deux grands ponts, l'un sur des bateaux, & l'autre sur des mats de Navires, & ces deux quartiers esloignés d'une lieüe l'un de l'autre sont liés ensemble, retranchés neantmoins de sa façon en dedans & en dehors. Travail prodigieux de tous ces grands retrenchements de quatre heures de circuit, avec leurs tenailles, doubles fossés proffonds & remplis d'eau par le moyen des escluses & des moulins dressés exprés, garnis de plusieurs Chausse-trapes, puits, lieux minés & remplis de poudre sur les avenuës, deffendus par plusieurs bateries, ravelins, redoutes, forts, demy lunes, de plus de cent pieces de canon en divers endroicts, embarrassés és lieux plus dangereux de crampons de fer emolu d'un pied de long & rengés prés à prés. L'œuvre estoit si grande qu'elle alloit audelà de toute creance humaine, & surmontoit de beaucoup celle de l'ennemi. C'estoit le plus memorable siege qui eut esté fait depuis cent ans; & par excellence il fut appellé *le siege Romain*. La ville n'estoit pas moins assiegée par eau que par terre; la riviere couverte de petits vaisseaux de guerre; & *la Plate*, qui est un pays noyé entre Dordrecht & Geertruydemberghes faisant comme une petite mer, cernée d'une grande demy-lune de Navires de guerre liées par ensemble avec gros cables, soustenus dans les entre-deux par autres petits bateaux

Ceste ville est assize en une plaine un peu marescageuse, a en son midy un pays noyé qui fait une petite mer qu'on appelle *la Plate*, & est bordée d'une riviere qu'on appelle Donghe: elle est tres-forte & d'une assiete fort importante pour la navigation de Hollande, esgallement distante de Breda, de Bergues & de Dordrecht.

Se presente devant.

Prend le Fort de Steelhof.

Fait dresser deux ponts.

Grand travail des retrenchements.

Siege Romain & Camp Naval.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1593. tous gardés par des soldats. Au dehors de ceste demy-lune, il y avoit en garde nombre d'autres navires de guerre qui couroient l'eau, & au dedans des petits esquifs qui alloient tous les soirs en sentinelle jusques aux portes de la ville, pour oreiller la contenance des assiegés : ceste ruse reüssit, ils surprindrent un nageur Espaignol parti pour advertir le secours de l'estat des assiegés, lequel saisi & emmené au Prince avec ses lettres, en obtint grace & fut renvoyé en la ville pour leur faire rapport de l'estat de son camp & de tous ses retrenchemens. Le camp Naval avoit en longueur deux bonnes heures de chemin, & à chasque bout un lieu à couvert du canon de la ville pour les bateaux qui apportoient les vivres & les provisions necessaires au camp : és endroits où l'eau estoit trop basse pour les grands vaisseaux, on y avoit dressé une haye forte & espaisse, avec des petits vaisseaux pour la garder : où l'eau estoit bonne, le Prince y envoyoit des Matelots durant la nuict jusques prés du Quay, sur des vaisseaux munis de canons de bois peinct au naturel, & iceux remis à sauveté, les Canonniers de la ville s'exerçoient durant le jour à mettre en pieces ces canons & ainsi usoient leurs poudres, desquelles le Prince croyoit qu'ils eussent faute.

Clemence du Prince.

Action semblable à celle de ce grand Roy Xerxes, qui ayant surprins quelques espions dans son camp, leur fit voir par le menu toutes ses forces, puis les renvoya pour en faire rapport à ses ennemis.

Sorties à leurs pertes mutuelles.

Ils en estoient suffisamment pourveus pour la deffence des approches : car bien que le Prince y procedat pied à pied, à couvert de ses trenchées, plusieurs des siens y laisserent la vie, principalement par les frequentes sorties de ceux du dedans, lesquels donnoient avec grande resollution, teste baissée, là où ils voyoient les ouvrages plus advancés, souvent vaincus, par fois vainqueurs ; mais le tout enfin inutillement pour eux par la vigilance & pourvoyance de Maurice, humain & debonnaire Prince, vray pere des soldats, qui n'avoit rien tant à cœur que la conservation de leurs vies. Il pressoit les approches avec diligence, mais tousiours à couvert & à l'espreuve du canon. Ainsi ja devenu maistre de la contr'escarpe par les trenchées, du fossé par la gallerie, des remparts par ses mines ; les portes brisées par le canon, toutes les avenües entierement bouclées, les sorties interdites aux assiegés, il ne leur restoit plus pour toute couverture de deffence, que le hault de leurs remparts.

Approches de Mansfelt pour le secours.

Mais voicy les nouvelles des approches de Mansfelt & quelque esperance de secours, qui leur remet le cœur au ventre. Maurice pourtant ne cesse de les harasser par approches, par mines, par batteries qui ne leur donnent repos ne nuict ne jour. Hohenloo de son costé ne s'espargne point à les fatiguer & à les travailler. La ruse n'est de moindre mise en guerre que la force : celle-cy entre autres porta coup contre les assiegés. Hohenloo tourne la bouche de tout le canon qu'il avoit en baterie contre le clocher de la ville, d'où on descouvroit aisement dans le camp, fait donner une fauce alarme, comme si le secours que les assiegés attendoient estoit ja sur leurs bras ; le Gouverneur & plusieurs des principaux chefs & habitans portés de curiosité, montent en haut pour voir joüer le jeu & arriver ce secours tant attendu : comme on void ceste foule de gens juchée sur le clocher, au point du signal, le canon descharge contre eux de tous costés, emporte teste, bras, jambes, escarboüille les miserables corps de ces spectateurs, & entre iceux celuy du Gouverneur. La perte du Chef donna une si rude atteinte aux membres, qu'ils ne firent plus desormais que trembloter.

Ruse du Comte de Hohenloo.

Arrivée du secours ennemi.

Enfin ce secours arrive à Turnhout ville plus prochaine du Camp : la Cavallerie du Prince logée à Breda, à Husdam, & à Bergues sur le Zoom, le tient en continuelle allarme, & pour advant-jeu de leur prochaine retraite, quatre cents chevaux ennemis convoyans le Comte de Barlaymont & le Marquis de Varambon deux principaux Chefs d'iceux, rencontrés par cent nonante du Prince, furent si bien tastonnés, qu'ils y en laisserent soixante sur la place, & trois Capitaines prisonniers emmenés à Breda. Ce fut le vingtsixiesme de May que le Comte de Mansfelt se fit voir proche le quartier du Prince au

Un Convoy de l'ennemi battu.

1593.

village d'Ooſterhout, avec une armée de treize mille hommes de pied & de cheval, quatorze pieces d'artillerie, & pluſieurs bateaux chargés de tous appreſts & artifices. Au commencement il fit demonſtration de s'y vouloir retrencher pour y eſtre en plus de ſeureté, puis tout à coup s'appercevant des retrenchements de ſon ennemi, il tourne au quartier de Hohenloo, croyant d'y rencontrer un plus facile accés; mais cetuy-cy luy en fit gouſter les amertumes par diverſes eſcarmouches, pouſſant pluſieurs des ſiens hors de ſes retrenchements, pour luy faire cognoiſtre qu'il n'y faiſoit moins chaud au dedans. Jamais il n'oſa entreprendre de les breſcher, tant il apprehendoit un affront. Un Trompete du Prince luy porte quelque parole de ſa part. Mansfelt s'adreſſant au Trompete, *Et pourquoy ton Maiſtre*, luy dit-il, *s'eſt-il ainſi retrenché, ne debvoit-il pas pluſtoſt eſtant un jeune & courageux Capitaine ſortir de ſes forteresſes & venir donner bataille. Mon Maiſtre*, reſpond le Trompete, *eſt à la verité un jeune Capitaine, mais il deſire de devenir un vieux Chefs de guerre comme vous.* Quelle la demande, telle la reſponce, qui donna bien à rire aux adſiſtans, & ferma la bouche à Mansfelt: toutes ces boutades Eſpaignoles ſe terminerent par la priſon de trois Capitaines, de quarante ſoldats, & par la mort de pluſieurs ennemis, en une grande eſcarmouche que Hohenloo fit attaquer contre eux. La prinſe d'un ravelin emporté le meſme jour, par le courage de trois Capitaines grimpés les premiers & vertement ſecondés des leurs, quoy que à l'inſceu du Prince eſmerveillé de l'heureux ſuccés d'une telle temerité, mais neantmoins content de ceſte bonne fortune en laquelle le nouveau Gouverneur de la ville avoit eſté tué, rebuta & deſcouragea telement les aſſiegés, qu'ils envoyerent leurs Deputés au Prince, duquel ils ne peurent obtenir autre compoſition que de ſortir avec leurs eſpées, & de gratuité avec leurs autres armes, reſervés les drapeaux. Ainſi la ville renduë au Prince, il en ſortit environ ſix cents hommes, trois cents tués & quatre cents bleſſés. Maurice y eſtablit Gouverneur ſon jeune frere le Prince Henry-Frederich lors âagé de neuf ans qui en eſtoit ja Seigneur proprietaire, & luy donna pour Lieutenant Aert de Duyvenvoorde. Un des Marchands de ceſte ville ſortant caché dans une charrete & elle verſante, fut recognu & pendu.

Demande de Mansfelt à un Trompete & ſa gentile reſponce.

La reddition fut faite le 25. de Juin 1593. aprés un ſiege de trois mois.

Compoſition des aſſiegés qui ſe rendent au Prince.

Primæ militiæ vinculum religio & ſignorum amor, & deſerendi nefas: deinde facilè cætera exiguntur mandanturq; ad jusjurandum adactis. Senec. Epiſt. 96.

En ce ſiege le Prince commença de reſtablir de bien en mieux la diſcipline militaire à la forme des Romains, ordonna ſon camp preſque à leur mode, & pour Pionniers n'employa le plus ſouvent que ſes ſoldats, tant pour les endurcir au travail que pour leur faire gaigner volontairement de quoy fournir à leur equipage; les journées de travail leur eſtoient exactement payées à raiſon de dix ou douze ſols chacun autant qu'à un Payſan: les larcins & les excés au partir delà ſi ſeverement chaſtiés qu'on n'en oyoit point parler. Chacun vivoit en telle confience dans l'armée que les Payſans quittoient leurs villages pour s'y retirer comme en lieu plus aſſeuré, y apportoient leurs proviſions, y tranſportoient leur meſnage, y debitoient leurs danrées, leurs Oyes, Poulets, œufs, burre, laictage, & toute ſorte de proviſions, avec autant de liberté qu'ils euſſent peu faire en la ville la mieux policée du monde. Notable exemple aux Capitaines qui ne conduiſent à la guerre que de voleurs, qui ne la font qu'à leurs hoſtes & au pauvre Payſan.

Le Prince Maurice vray Reſtaurateur de la diſcipline militaire des Romains.

Belle mais rare diſcipline, premier Eloge de ce grand Prince qui en a eſté appellé le Reſtaurateur, non moins que ce grād Empereur Aurelian de celle des anciens Romains, lequel eſcrivant à un Tribun pour la faire obſerver religieuſement, on remarque ces mots dans ſa lettre: *Si Tribunus eſſe vis, aut potius ſi tibi ut vivas curæ eſt, fac militum manus ab alieno contineas. Nemo alienum pullum accipiat, alienam ovem tangat, ab aliena vinea uvam decerpat, taxato ei commeatu contentus maneat predaq; hoſtium non lachrymis ſubditorum alatur.*

Mansfeldt qui demeuroit immobile ſur ſes temporiſemens, eſtourdi de l'affront que luy avoit fait Hohenloo, n'eut autre cognoiſſance de la reddition de la ville, que par celle qu'il peut conjecturer des feux de joye qu'il vit luire en tous les quartiers. Ce luy fut un preſſant advis pour ſe retirer, au Prince pour recognoiſtre ſa deſmarche, ne doubtant pas qu'il n'entreprint quelque choſe pour reparer ſa honte.

Eſtourdiſſement de Mansfeldt.

Maurice qui pour avoir grand advantage ſur ſon ennemi ne penſa jamais de le meſpriſer, voyant que Mansfeldt prenoit le chemin de l'Iſle de Bommel, le ſuit des yeux de ſon entendement, & jugeant qu'il en veut au puiſſant

Eſt ſuivi par le Prince.

Neſſuna coſa è piu degna d'un Capitano, che preſentire i partiti del nimico. Machia. del diſcorſi c. 18.

Fort

1593. Fort de Creve-cœur situé sur la Meuse, y pourvoit avec telle prevoyance, qu'il fait noyer tout le pays d'alentour, à ce aydé par les villes de Gorcum & de Bommel qui boucherent les rivieres de Dommel & de Aa; luy-mesme y porte sa personne avec tant de soudaineté, que Mansfeldt n'ayant loisir de se retrencher, est contraint de prendre retraite és lieux plus hauts pour se garentir de naufrage. Là avec plus de prinse, le canon du Fort escarboüille ses gens, tout est en desordre parmi les siens qui ne trouvent plus autre salut qu'en la fuite, discipés, matrassés, harassés de coups & de mesaises, ils prenent le chemin de Boisleduc; & icy eut-il encor matiere d'exercer sa patience, à souffrir les reproches & les invectives de ses inferieurs, & les nazardes insuportables des inspecteurs de ses actions.

Le Prince, l'Argus, tout yeux & tout mains pour sa Patrie, rompt ainsi les desseins de ses ennemis, munit de nouveau toutes les places Frôtieres de l'Isle de Bommel, fait filer des troupes en Frise au Comte Guillaume de Nassau son Cousin; donne ordre à celuy de Solms d'entrer en Flandres, reduire derechef les Paysans sous contribution & de descouvrir les desseings qu'il doutoit que l'ennemi eut sur Hulst & Axelle: ainsi fut fait. Il avoit aussi luy-mesmes une entreprinse sur Bruges, laquelle ne faillit que par le defaut des guides: mais au grand peril de sa vie; sa personne reduite à la mercy des eaux jusques à la ceinture, avec celle de cinq ou six Seigneurs de sa suite, ayans rodé & tracassé long temps en pays incognu au milieu des marescages, sans s'estre peu ramasser qu'au jour qui les reünit tous & les renvoya en Hollande pour s'essuyer. Ainsi *il triompha de la delivrance du Dieu fort, & marcha à banniere desployée au nom de l'Eternel.*

1594. Celles qu'il eut sur Boisleduc & sur Maestricht, ne furent pas plus heureuses; la premiere descouverte par la precipitation des entrepreneurs; la seconde par leur timidité. A toutes deux le Prince se porta en personne pour les soustenir de sa presence, il en avoit formé le dessein & donné le moyen, mais ceux qu'il avoit commis pour l'execution manquerent de conduite. C'estoient les practiques ordinaires de ce Prince, les exercices de son repos, ses divertissements parmi les glaces de la saison, le reveille matin de ses garnisons. Jamais il ne se mettoit en campaigne qu'il n'en eut deux ou trois en main: la descouverte de la plus part ne luy a pas si peu donné d'advantage, qu'il ne s'en soit prevalu és principales, & recompensé par le bon succés des unes, les peines inutilement prinses pour les autres.

Dés qu'on luy eut anoncé que celle de Maestricht estoit esventée, il se retire froidement avec ses troupes, & ne pence qu'au moyen de faire d'une pierre plusieurs coups. Et bien que la saison ne donnat encor bien dequoy repaistre à ses chevaux, il s'avance vers Arnhem avec toute sa Cavallerie & vingt-cinq Enseignes d'Infanterie, va recepvoir le Comte Everard de Solms qui luy amenoit six cents Allemans & deux cents Chevaux, retiré par ce moyen des griffes de Verdugo qui l'avoit failli au passage du Rhein, donne rendes-vous à toutes les garnisons voisines à Swol en Frise. On l'advertit que l'Archiduc Ernest d'Austriche, nouvellement pourveu du Gouvernement des Provinces de l'obeissance Espaignole, envoyoit des troupes en Brabant pour s'opposer au desseing qu'il avoit de delivrer Coevoerden des Bloccus ennemis dont il estoit environné, il fait semblant de s'opposer à leur passage, ou du moins de l'amuser, puis tout à coup se joint aux troupes du Comte Guillaume de Nassau, voit rengés sous ses Enseignes dix mille bons hommes de pied & deux mille Chevaux, & avec ses forces marche pour desassieger Coevoerden.

Ceste place dés n'agueres rengée par le Prince, incommodoit les Groeninghois separés de l'Union. Verdugo à leur priere l'avoit blocquée de divers forts & ja reduite dans la necessité de vivres. Le Prince n'estoit là que pour la mettre en liberté & pour y proceder par la force. Verdugo a le vent de ses

Les Espaignols firent construire ce Fort de Creve-cœur & le nommerét ainsi, parce qu'il estoit assiz si opportunement qu'il crevoit le cœur à ceux de Dordrecht & aux Hollandois, leur empechant la navigation sur la Meuse. Quand le Prince s'é fut rendu maistre il luy laissa encor ce nõ, parce que la prinse affligea extrememét ceux de Boisleduc, qui ne pouvoient rien recevoir de la riviere, qu'ils n'en eussent payé tribut à ce Fort là.

Ceste dangereuse courvée donna une maladie aigüe au Prince de beau coup de mal & de peu de durée; & altera la santé du Cõte Guillaume-Ludovic & de tous les autres Seigneurs de leur suite.

Le Prince forme un corps d'armée.

Desassiege Coevorden.

Une des principales forces des Provinces Unies est qu'en un instant elles peuvent unir leurs forces. Les Romains n'avoient pas ceste commodité. Mais dans les guerres soudaines, pour tout rende-vous d'armée le General s'en alloit au Capitole, y mettoit deux Estendards l'un incarnat pour les gens de pied, & l'autre bleu pour les Cavaliers, & puis prononçoit à haute voix. *Qui voudra le salut de la Republique qu'il me suive.* Servius sur l'Æneid. de Virg.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

L'ordre d'une armée, comme celuy d'un bastiment, est la principale force d'icelle; bastissés sans liaison, conduisés vos troupes en confusion, tout s'ira en ruine & ne pourra resister au choc. Siphax Roy des Numidiens observa bien ce que valoit l'ordre des Carthaginois par dessus le desordre de ses Numidiens, & ne sçachant comme y remedier, pria les Romains de luy döner de leurs Chefs pour y conduire, lesquels les ayant mis en ordre & en discipline vainquirent tousiours les Carthaginois.

de ses approches, & se jacte publiquement de le combatre quand il auroit jusques à quinze mille hommes: le Prince se fait fort de luy prester le collet s'il a le courage de l'attendre, dispose la face de son armée en croissant & marche à son rencontre en cest ordre. Le Comte Philippe de Nassau avec son Regiment faisoit la corne droicte & avoit son costé droict couvert d'un ruisseau impossible à franchir à la Cavalerie: à la gauche estoit le Comte Guillaume-Ludovic de Nassau avec treize Compagnies de Frisons & douze d'Anglois, l'une & l'autre nation divisée pour mieux cöbatre d'un espace mesuré de trois cents pas: Les Escossois & quatre Compagnies de Cavalerie sous Egmond lioient les deux cornes, & composant le croissant monstroient un front de septante pas: Duvenvorde avec son Regiment & Kinski avec quatre Cornetes, faisoient espauler au Comte Guillaume-Ludovic, en cas qu'il fut repoussé par la Cavalerie ennemie, sur lequel on estimoit qu'elle devoit faire effort. Les Escossois & Egmond estoient soustenus par deux troupes de Cavalerie, l'une de cinq Cornetes conduicte par Risoire, l'autre de quatre par Warmelous. Loqueren avec son Regiment estoit aux talons du Comte Philippe, trois cents pas entre-deux. Le Comte Everard de Solms avec les troupes Allemandes se tenoit prés de Duvenvorde, & en cas que le Comte Guillaume Ludovic & luy eussent esté repoussés, il estoit la pour tenir la place & faire l'office des Triariens, son costé gauche entierement clos par les chariots de l'armée. Le canon ne fut pas logé sur les cornes, mais meslé dans les piques des Escossois. Ainsi le Prince fit front de ses gens de pied & laissa derriere la Cavalerie contre la coustume, parce qu'inegale aux lances des ennemis, elle devoit prendre ses advantages pour se servir de la Pistole. Verdugo a peur de ceste tempeste, la veüe de ceste ordre l'espouvante, & pour ne courir risque d'en estre abbatu, il abandonne tous ses Bloccus & en retire ses gens. Le Prince s'en saisit incontinent, pourvoit suffisamment de vivre ceste place & poursuivant sa pointe, se presente devant Groeninghe l'opiniastre, le vingtiesme de May mil cinq cents nonante quatre.

Assiege Groeninghe. Estat de la ville.

Ceste ville chef d'une Province dont elle porte le nom, belle, grande & bien munie, estoit anciennement libre & se donna à l'Espaignol sous des beaux privileges, lesquels il n'osa si facilement enfraindre que ceux des autres. Elle ne vouloit point souffrir de garnison, gardée seulement par cinq Compaignies de leurs plus jeunes gens soldoyées par l'Espaignol, & par une Bourgeoisie nombreuse & bien aguerrie, fortifiée de cinq Compaignies de soldats Espaignols logés en leurs Fauxbourgs pour s'en servir au besoing. Le Prince d'arrivée la fait sommer par un Trompete, *de s'unir aux autres & de recognoistre les Estats*. La responce fut, *que la ville estoit trop importante pour estre si tost renduë, & que dans un an il fit ceste demande*. Il jugea donc qu'il la subjugueroit finalement, puis qu'ils ne se cuidoient pas imprenables.

Loge sa Cavalerie.

Verdugo n'en estoit pas esloigné, ne guettant que l'opportunité de la secourir. Maurice pour l'empecher, loge avantageusement toute sa Cavalerie à Suytsaren passage de telle importance, qu'estant bien conservé il eut falu une grande armée pour luy faire lever le siege, se retrenche en suite à loisir, fait assaillir par le Comte Guillaume le Fort de Auwardezyl defendu de cent trente cinq hommes, qui empechoit la traite des vivres à son camp, l'emporte d'assaut au prix de la vie de deux cents des siens & de soixante blessés, & par la mort de toute la garnison mise en pieces orsmis neuf. Les forts de Slochteren & de Hoghenbrugghe sommés de se rendre, la garnison reffusant, devenuë sage aux despens de ses voisins, ses abandonne de nuict à la sourdine. Le camp en fut fort accommodé, & deslors les vivres y fluerent de toutes parts, la traite d'iceux facilitée d'ailleurs par le moyen d'un Canal creusé exprés.

Se retrenche.

Emporte les forts d'alentour.

Grande & furieuse baterie.

Soixante pieces de canon logées en diverses bateries, furent les premiers efforts du Prince pour les renger au debvoir: les contrebateries des assiegés le con-

1594. contraignirent de commencer de loing ses trenchées, pour venir aux approches & de tant mieux conserver ses hommes. La diligence surmonte la grandeur du travail; les assiegans sont en brief maistres de la contrescarpe, d'ou ils jettent leurs galleries, pour venir à la sappe & combatre de plus prés. l'Estonnement de tel voisinage ne rallentit point l'ardeur des assiegés à se deffendre; leurs sorties ne furent moins frequentes ny moins advantageuses tant qu'ils eurent une porte livre, dés qu'elle fut retrenchée, leur ponton renverse, leur ravelin effleuré, ils desgorgent toute leur collere par la bouche de leur Canon, qui parsema le camp de plus de quatre mille boulets avec perte: le Prince leur en fit renvoyer de bien plus chauds, funestes à ceux qui trop curieux en voulurent considerer de trop prés la matiere & la grosseur: Ils embraserent quelques maisons de la ville & cela hasta la capitulation.

Car nos bourgeois qui avoient le plus à perdre en la perte de leur ville, commencent de pencer à eux & de parler de traité. Les Jesuites nourrissons d'Espaigne y resistent sous esperãce d'un prochain secours, & pour fortifier leur cabale, introduisent dans la ville les cinq compaignies Espaignoles logées dans le fauxbourg, font tuer quelques bourgeois & piller leurs maisons pour intimider le reste: mais force leur fut bien tost de remettre eux mesmes les propositions de paix & d'envoyer des deputés au Prince, qui leur reffuse les conditions qui leur avoient esté proposées depuis quelque années par le Duc de Brunsvvijck, & encor quinze jours de terme qu'ils demandoient pour attendre du secours. Cela les fait resoudre à une opiniastrée resistance.

Le Prince mesmes en eut la premiere attainte: car monté sur la trenchée, Il receut un si rude coup de mousquet sur son rondache, qu'il en fut abbatu de son haut à la renverse. Ils ne la porterent pas loing, deux mines son creusées par son ordre sous le grand Ravelin de la Oost-porte, sur lequel les assiegés avoient pointé quatre canons, qui endommageoient extremement le camp. Il fait donner une fauce allarme & advancer quelques soldats comme pour l'attaquer. Les plus plus braves du dedans s'y rendent & s'y rengent pour le deffendre; les gens du Prince reculent au signal qui leur est donné, en mesme temps on fait joüer une des mines avec tel effect, que plus de cent quarante hommes en furent engloutis, plusieurs tués, charcutés dans l'estonnement par les assaillans qui donnerent teste baissée dans la fumée, emporterent le ravelin & s'y retrencherent.

Cest eschéc entraina la perte de la ville de Groeninghe. Les Bourgeois avoient suiet de craindre plusieurs autres mines és autres endroits, ils voyoient leurs fosés ja remplis de galleries qui s'avancoient contre le pied de leurs remparts; & leurs volontés mieux raliées par l'eminence du danger, les obligerent de se rendre sous une honnorable composition le vingt deuxiesme de Juillet second mois du siege: il n'en sortit que deux cents nonante cinq soldats & cent malades ou blessés. Le Prince y entra victorieux, pourveut du Gouvernement le Comte Guillaume de Nassau son cousin Gouverneur de Frise; & aprés y avoir laisé ses ordres, reprint le chemin de la Haye, par tout accueilli de vœux & d'acclammations publiques en benediction sur ses armes & sur sa personne: il envoya pour dessert neuf cents Chevaux courir le Luxembourg & presque autant en Flandres. C'estoient les mets ordinaires desquels il caressoit ses ennemis.

Ernest ne s'estoit pas preparé à une si rude entrée dans son nouveau gouvernement, l'espouvente le saisit, l'estonnement l'emporte, & ces grands coups lachés si à propos d'une main si pesante, l'estourdissent tout à fait: il apprende que ses villes ne luy eschapent peu à peu l'une aprés l'autre; il fait le chien couchant & le radouci, n'a en la bouche que la reunion des cœurs sous l'obeissance de son Roy, envoye un Deputé aux Estats generaux assemblés

l'Usage des boucliers a este autrefois plus estimé des Romains que celuy de l'espée: la raison qu'ils en rẽdoient estoit, que le bon soldat devoit premier penser à se couvrir de l'ennemi qu'à l'offenser. Aussi entre les Grecs il y avoit une peine pour celuy qui perdoit son Escu au combat, mais nulle pour celuy qui perdoit son espée. les Romains quãd ils donnoient l'anneau militaire à un brave soldat, ils ne le luy mettoiet pas au doigt de la main droicte qui portoit l'espée, mais en celuy de la gauche qui le couvroit de son Escu. Les anciens Germains mesmes, selon Tacite, refusoient la presence des sacrifices & tenoient pour infames ceux qui perdoiẽt leurs Escus.

l'Annale de la prinse de ceste ville, est comprinse en ces deux distiques.

QVIntILI In PatrIVM fœDVs GronIngate Versa est
Et noVa NassaVIs parta trophæa VIrIs.
LVCe bIs Vndena IVLI te AVranCIVs Hector
sVbdIdIt IMperIo Clara GronInga suo.

On peut dire de ce Gouverneur ce que Tacite de son Agricola cap. 19. *cæterum animorum provinciæ prudens simulque doctus per aliena experimenta, parum profici armis prospiciens, causas bellorum statuit exscindere.*

Le desseing de tuer le Prince Hény-Frederich estoit ainsi fait. Six assassins se devoiét transporter à Leyden où il estoit estudiant, & le premier d'entre eux qui le trouveroit à l'escart joüant avec ses compaignons d'escole, le devoit assassiner & se sauver. Barnevelt, Longolius & S. Aldegonde estoient aussi dans la liste de ces assassins, recompense promise pour la mort de chacun d'eux.

La confessió de ce meschant portoit entre autre points que le Comte de Barlaymót l'avoit asseuré qu'il y avoit six autre cóme luy qui devoient executer & qu'il les trouveroit à la Haye.

Tous les exploits de ce Prince executés depuis l'année 1590 jusques à la fin de 1594, furent alors gentimét marqués par ces vers Chroniques

*Na*VI*ſ*I*gna fero*X
M*ars ext*VLI*t* I*pſe*
DI*eb*V*s.*
F*e*LIX *reſt*IVI*t*
te DVX *Z*V*tha*-
*n*I*a* M*a*II*s*
*Aſ*V*lt*V V*e*X*a-*
*ta ſtat*V*s* D*a*V*en-*
*tr*I*a* MV*tat.*
*H*VL*ſta* VID*et*
VIX *ar*M*a,* V*en*I*t*
*f*I*t ob*VI*a ſtrag*I*,*
*H*I*ſpan*I *a*VXI-
LI*o ex*V*t*I *pan-*
DV*nt Neo*M*ag*I
Portas, Virginei lux fuit illa chori.
*Sten*VICVM
*A*V*r*I*a*CIV*s* VI-
C*tor* IVLI *o*C-
CV*pat* I*pſ*I*s*
*Non*I*s, quodque ſemel diſtulerat, retulit.*
*L*e*t*V*s t*V *ſo*CI*os*
*Prothé a*D *tua feſta*
CI*ebas,*
*T*V *feſta ant*ICI*pas*
VIC*ta* C*o*V*or*D*a*
VI*r*I*s.*

assemblés à la Haye avec amples memoires & instructions de ses desirs au bien de paix ; mais tout luy est reffusé & à Chiens eschaudés l'eau plus froide leur fait peur.

qui recerche [illegible] les Estats

Attentat sur la vie de Maurice & de son frere descouvert

L'abominable attentat, qu'ils descouvrirent en mesme temps sur la personne du Prince & de son jeune frere, n'estoit pas pour les lurrer, & fit cognoistre à toute le monde ces recerches remplies de fraude, & qu'il n'y avoit en elles que tromperie, astucer lacheté. Il fut surprins dans Breda un Michel Renichon, vray Prestre renié de Namur, ame relante & moisie, seduite par les philtres & par les enchantements de ces corbeaux Castillans, pour massacrer le Prince Maurice, assassiner le Prince Henry-Frederich son jeune frere encor à l'abri de l'innocence des ses ans, & en la perte de ces deux fermes colomnes de la liberté publique engloutir les vies des principales testes du Pays. Ce Renichon confessa tous ces maudits desseings, advoüa qu'il estoit choisi pour executer sur la personne du Prince & quelques autres assassins sur celles des autres; que pour salaire de sa meschanceté, il avoit ja touché en advance deux cents Philippe-dalers avec promesse de quinze mille escus, induict à cela par le Comte Floris de Barlaymont & soustenu, comme l'en avoit asseuré le Comte, de l'authorité de l'Archiduc Ernest : Cetuy cy s'en excusa envers les Estats & le nia formelement : l'autre ayant demandé passe-port pour s'en purger à la Haye, ne l'osa pas accepter en se sousmetant à la Jurisdiction des Estats, en cas qu'il fut trouvé coulpable. Renichon tesmoigna de la repentance, pria pour ses ennemis, abiura le Pape & sa doctrine, se fit Hugenot, fut estranglé, mis en quartiers, & ne peut divertir par son exemple un autre monstre de nature mis au jour en mesme temps ; mais estouffé dés sa naissance.

les Autheurs.

l'Instrument puni.

Autre par les mesmes autheurs

Pierre du Four miserable soldat natif de Nivelle en Brabant, designé pour executer une entreprinse sur Bergues-op-Zoom, mené en la chambre de l'Archiduc Ernest & tiré un peu à l'escart par son Secretaire & par le Conseiller Assonville, est tenté par ces seducteurs & jugé assés meschant pour exploiter une plus grande meschanceté: que font ils? ils l'aveuglent de promesses, luy presentent un escrit à signer & luy en font jurer l'observation qui estoit *d'assassiner le Prince :* puis pour le confirmer & le rasseurer en ceste action damnable, ils le tirent vers l'Archiduc encor au lict; qui le caresse, l'exhorte à perseverer, l'encourage en ces termes *fatte quel che me havet promessô, amazzato quel Tyranno.* Ce maudit resollu, respond *le faro.* Le voila derechef paistri au levain des persuasions de cest Assassin juré, à cœur double, à triple langue, de ce Bourreau des volontés sanguinaires, de ce poignard trempé dans le sang humain, encor chaud de celuy du Pere, à l'espreuve contre le fils, de ce damné Assonvile, qui imbibe ceste ame foible & penchante vers l'abisme de ceste opinion; *Que rien n'avoit cousté la vie à son precurseur que sa propre confession; qu'il luy fairoit oüir une Messe dans la Chappelle de Bruxelles, en vertu de laquelle il seroit rendu invisible aprés avoir fait le coup, & qu'il fut asseuré d'une grande recompense.* Dieu Souverain depositaire de la vie des Princes, fit avorter cest abominable desseing, en descouvrit les autheurs & les Instigateurs, par la propre bouche de celuy qu'ils avoient choisi pour instrument de leurs perfidies, lequel ne varia jamais en sa confession, y persista jusques à sa mort, qui luy fut donnée à Bergues ou il avoit esté arresté, le dixseptiesme de Novembre, au milieu des eslans de la corde qui l'estouffa; son infame corps mis aprés en quartiers.

descouvert.

puni.

Maurice s'en venge par armes.

Deslors Ernest eut la bouche close à ses ouvertures de paix. Maurice ne tacha que de luy faire voir, qu'il avoit assés de vie pour se venger de ses meschancetés, & en tout de l'en faire repentir : Il s'avance du costé d'Arnhem avec ses troupes, pour s'aprocher de Grolle ou de Rhinberck contre lesquelles il visoit : mais rien que la saison trop avancée ne l'en fit reculer,

& pour

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1594. & pour ne perdre du tout ſon temps, il deſpeche les Comtes Philippes & Ludovic de Naſſau ſes couſins à Metz en Lorraine, avec des forces pour joindre le Duc de Boüillon ſon beau frere, avec lequel il avoit fait partie pour courir les Païs de Luxembourg & de Limbourg à communes armes; affin de les renger ſoubs contribution : Ils y proſpererent, & donnerent un grand divertiſſement aux forces ennemies du Pays-bas qui ravageoient la France. Erneſt en fut accablé de deſplaiſir, & le regret de tant
1595. de notables pertes durant ſon Gouvernement, jointes à ceſte outrecuidance des Eſpaignols qui l'en meſpriſoient ouvertement, le precipiterent dans le tombeau, ayant declaré avant ſa mort qu'il n'avoit jamais trempé aux conſpirations contre la perſonne du Prince Maurice, & que les inventions Eſpaignoles avoient emprunté ſon nom & ſon authorité, pour ſous la perſonne d'un autre raſſeurer leurs aſſaſſins.

GetrVDeſbergaBataVIs patVere LeVInI
Feſto poſt IanVM VIrIbVs OranII.
TV ſtatIbVsGrVnInga VIres, hoſte ante fVgato
MagDaLea ſtatVas proſtIt Vente ſuas.
VerſVsBelga tenes: PhœbVs DenVM Intonat aVrI.
Atque aIt en VenIet terra BrabantabreVI.

l'Archiduc Erneſt d'Auſtriche eſtoit fils de Maximilian II. & frere de Rodolphe Empereurs il mourut le 21. du mois de Febvrier 1595, âagé de 42. ans n'ayant eſté que 13. mois Gouneur du Pays-bas.

Le Comte de Fuentes fut eſleu pour commander, en attendant l'ordre d'Eſpaigne: Cetuy-cy deſireux de ſe faire valoir en ſa cōduite, tache d'avancer ſes affaires & pour y parvenir, il remet ſus les propoſitions de paix avec les Provinces Unies & leur envoye ſes Deputés, qui trouvent le Prince à Middelbourg en Zeelande attentif à y calmer quelque ſedition ſurvenue ſur l'augmentation des monnoyes, accompaigné de Vosberghe, de Valck & de quelques autres, qui leur declare fort reſoluement, *que les Provinces Vnies ne vouloient point entrer en aucun traité avec le Roy, bien avec les Eſtats des Provinces de ſon obeiſſance, pour tacher de s'unir derechef toutes enſemble & ne faire qu'un Corps & encor ſous ces conditions prealables.*

Qu'ils fiſſent ſortir hors du pays toutes les troupes eſtrangeres.

Qu'ils envoyaſſent des Deputés ſans que le Roy s'en meſlat, pour traiter en toute liberté.

Qu'ils ne parlaſſent point de rien changer en la Religion, mais qu'elle demeurat à la diſpoſition des Eſtats de chaſque Province.

Qu'ils ſe diſpoſaſſent à traiter enſemblement avec le Roy de France & la Reyne d'Angletere, & à ſupporter en commun avec les Provinces Vnies les debtes faits & à faire pour reſiſter aux Eſpaignols. Qu'en ce faiſant les Provinces Vnies employeroient toutes leurs forces avec elles pour leur commune deffence, contre tous ceux qui les attaqueroient.

Ces deputés font voyage blanc, & ayans rapporté aux Eſtats Eſpaignols la reſollution du Prince & des Hollandois, ils font voir la teneur de ces articles, envoyent en Eſpaigne conſulter l'Oracle, & pluſieurs furent d'advis de les accepter. Lipſe ce grand Politique Eſpaignoliſé en vertu d'une pentiō d'Eſpaigne qui luy fit lachement abandonner ſon parti, eſcrivant ſur ceſte queſtion, conſeille à l'Eſpaignol de donner la paix aux Hollandois. l'Eſpaignol retarde, & en la difficulté qu'il faiſoit d'avaler des propoſitions ſi ameres, revient à la douceur, fait eſlargir tous les navires & les Marchāds des Pays-bas prins en guerre & arreſtés en Eſpaigne, les flatte & les amadouë par promeſſes ſucrées, leur promet de leur donner pour Gouverneur le Cardinal Albert d'Auſtriche frere d'Erneſt, s'eſſaye de leur faire croire *que ce Prince la eſt porté de grande amitié envers les Hollandois, qu'à ſa requiſition il avoit relaché le Prince d'Orange Thilippe-Guillaume, & qu'ils viuroient contents ſons le commandement d'un Gouverneur ſi debonnaire, ſi docile & ſi pacifique, auquel il donneroit auſſi l'Infante ſa fille avec tous les Pays-bas en contract de mariage, s'il leur aggreoit pour Seigneur.*

Lipſe cōſulté par l'Eſpaignol ſur les moyens qu'on pourroit prendre, pour reduire les Provinces Unies ſoubs ſon obeiſſance, reſpōd qu'il y en a trois: de leur faire puiſſammēt la guerre par mer & par terre, de leur donner une paix telle qu'ils deſireroient, & d'employer une partie de l'argēt deſtiné pour la guerre, en pentions & en pentionaires.

Le Prince pour reſpondre en eſtat à ceſte courthoiſie Eſpaignole, ſe met en campaigne avec ſon armée comme s'il en vouloit à Boiſleduc. Fuentes luy oppoſe Montdragon ce vieux guerrier avec ſix mille hommes de pied & douze cents Chevaux. Le Prince pour l'arreſter en Flandres, lache la bride à ſes garniſons Zeelandoiſes, qui s'y jettent & y ſaiſiſſent quelques Forts; mais ce vieux Caporal ſe tint au lieu plus dangereux, qui

estoit de guetter le Prince & de contrecarrer les effects de ses armes. Maurice campe devant Groole le quatriesme de Juillet avec dix mille hommes, en apparence d'en estre bien tost le Maistre.

Assiege Grolle.

Grolle est au pays d'Owerissel, & d'une scituatiō & forteresse importante. l'Empereur Charles V. la jugea telle, & la fit couvrir d'un bon rempart & de cinq grands bastions se deffendās l'un l'autre par un espace de huict cents pas entre deux, revestus de leurs fosses & contrescarpes.

Ceste ville avoit pour Gouverneur Jean Comte de Stirum, pour garnison unze Compagnies qui ne comptoient pour le plus que six cents hommes, si bien pourveüe d'artillerie qu'elle n'avoit en estat que quatre petites pieces, chacune de deux livres & demy de calibre. Le Prince dans six jours se loge sur le bord du fossé, en retire l'eau & reduit les assiegés à ne faire plus longue resistance; fait jetter trois galleries pour venir à la sappe; la batterie continüe, & semble que toute esperance de secours soit retrenchée aux assiegés, tant il avoit ja fait fortifier son camp de retrenchements, ravelins, redoutes, bateries, & travaux avancés. Montdragon aiguillonné par teles deligeeces s'avance hastivement pour le secours avec toutes ses forces, passe le Rhein à Orsoy au dessus de Rhijnberck & se rend à Dorsté en Westphalie avec sept mille hommes de pied, Suisses, Flamends, Walons, & deux mille Cheuaux. Le Prince croyāt à son accoustumée d'estonner les assiegés par le tonnerre de son Canon affin de haster sa victoire, fait descharger par trois fois toutes ses bateries contre eux, puis leur offre une honnorable composition. Mais il avoit à faire à gens resollus, qui ne s'estonnerent pas pourtant; Et Montdragon sur le point de passer la Lippe en devoir de le venir assaillir dans ses retrenchements, le Prince donne ordre à ses Coureurs de luy aller taster le poux, empechés par la mauvaise volonté des gens du pais desavorisans les siens, favorisans les troupes ennemies. Cela fut cause qu'il descampa dés le quinziesme de Juillet, pour ne se voir enfermé entre deux, tenir la ville assiegée, deffendre les avenues & resister en mesme temps à l'Ennemi. D'ailleurs la conservation de ses hommes estoit de trop grande importance au pays pour les perdre, & la reputation de sa conduite à trop haut point, pour la hazarder legerement: Ainsi il fait passer par le feu beaucoup d'attirail preparé pour le siege, mesches, paeles, planches, perches, dix mille paux garnis de pointes de fer propres à arrester la Cavallerie, & beaucoup de provision de bouche, de peur que l'Ennemi ne s'en accommodat.

Le sommé de se rendu.

Descampe & pourquoy.

Pour luy faire voir qu'il y procedoit plus de sagesse que de crainte, il marche à son rencontre, se campe és environs de Solvvolde entre le vieux lict de la Riviere d'Yssel & un Marais; lieu tres commode pour empecher qu'il ne print pied dans le pays; s'aproche à deux lieües de son Ennemi; Et les deux Camps n'estans empechés de se joindre, que par la riviere de la Lippe, chacun deux s'essaye de proffiter quelque advantage sur son compaignon.

Le Prince va au rencontre de Montdragon.

Maurice resollu d'attaquer en pleine nuict la Garde de Montdragon par trop esloignée de son Camp qui estoit lors à Dincklakenhan, & d'enlever ses cheuaux de fourrage autour de Stochen; en donne la conduite au Comte Philippe de Nassau, & pour l'execution cinq cents vingt Chevaux divisés en quatre troupes. Le Prevost de Sallant commandoit la premiere; Kinski la seconde, chacune de cent vingt cinq cheuaux; Balen la troisiesme de cent cinquante, à l'abri de laquelle marchoit le Comte Philippe, Ernest & Ludovic freres, & leur Cousin le Comte de Solms: la quatriesme de cent vingt Cheuaux devoit obeir à Parker Maistre de Camp Anglois. Ceste Cavallerie ayant passé la Lippe, arrivée à Cruyden-bourgh, le Comte Philippe selon l'ordre du Prince devoit pousser à la descouverte le Lieutenant de Balen avec quarante Chevaux choisis de toutes les compaignies, pour se rendre à Stochen & en emmener ces cheuaux de fourrage: Ceux la devoient estre secondés de Conteler avec soixante Cheuaux & favorisés en mesme temps de Bacx, qui devoit avec vingt cinq Cheuaux faire sa charge sur la Cavallerie ennemie qui estoit en garde, & tacher de la separer de son gros, à ce soustenu du Prevost de Sallant & des autres troupes qui suivroient en ordre:

Fait attaquer la garde par le Comte Philippe.

Ordre du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1595. en ordre : le Prince mesme dés le point du jour avec cinq mille hommes de pied, le reste de sa Cavalerie & trois canons, se devoit trouver delà la Lippe pour soustenir tout cela, & ramener ceux qui se trouveroient escartés de leur ordre.

L'ennemi en est adverti par la perfidie de quelques soldats Anglois qui se rendirent à luy. Montdragon y pourvoit, fait arrester tout ses fourragers, loge toute sa Cavalerie en garde plus loing qu'elle n'avoit accoustumé, la dispose contre la Bruyere par où devoient passer nos Coureurs, leur adjoint mille bons arquebusiers, avec ordre de laisser passer la Cavalerie du Prince, pour la suivre aprés en queüe & la reduire entre eux & son camp.

Un de ces soldats prevenu depuis d'autre crime en Angleterre confessa sur le gibet avoir esté cause de ce malheur.

Le succés fut bien autre que n'avoient pourpencé les deux Chefs. Le Lieutenant de Balen executant son ordre, descouvre à l'improviste quelques chevaux de l'ennemi sur la Bruyere, & en advertit le Cõte Philippe, qui luy commande de poursuivre sa route droit à Stochen, & à Conteler & Bacx de marcher à ses trousses selon l'ordre. Le Lieutenant un peu plus advancé, fait advertir Philippe que l'ennemi estoit derriere les hayes au bout de la Bruyere avec toutes ses forces : ce jeune Seigneur suivi seulement de septante cinq lances triées sur la troupe du Prevost de Sallant, fait avancer quelques uns des siens pour mieux recognoistre ; ils luy rapportent que l'ennemi est proche. Philippe croit que ce soit seulement la Garde ordinaire des ennemis, & ainsi s'avance en personne vers ces hayes, sans en faire donner advis aux troupes qui le devoient suivre, s'engage dans un chemin marescageux pour aller à l'ennemi, & tandis qu'il fait partir le Comte Ludovic son frere vers Kinski pour le faire avancer, luy suivi des Comtes Ernest son frere, de Solms son Cousin & de sa petite troupe emporté d'une chaleur de foye, s'en va à la charge. Il est recueilli par un ennemi beaucoup plus fort avec ardeur & resollution ; mais comme il n'y eut jamais bon marché de peaux de Lion, avec le peril nos Cõtes redoublent le courage, rien ne meurt en eux que la crainte de la mort, & rien ne les surmonte que le trop grãd nombre. Ainsi abandõnés des leurs, envelopés de toutes parts, battus, blessés, & prins, Kinsky s'avance avec sa troupe, mais trop lentement pour seconder le courage invincible de ces genereux Seigneurs : car rencontré par les fuyars qui avoient abandonné le Comte Philippe, il est contraint sur le champ de rebrousser, puis de faire alte, pour eviter les embuches dont il estoit menacé. L'ennemi pourtant en print l'espouvante, & se voyant chargé par Bacx, qui vint à luy au tintamarre du choc, il lache prinse des deux Comtes prisonniers griefvement blessés, le Comte Philippe d'un coup de mousquet au ventre, tiré de si prés qu'il avoit mis en feu tous ses habillements : Ils ne peurent pourtant eschapper, car n'estans peu monter à cheval à cause de leurs blessures, ils furent contraints d'attendre le succés du combat, qui fut tel. L'ennemi revenant à soy par la consideration du petit nombre à qui il avoit à faire, revient à la recousse de ses prisonniers : Kinsky ayant reuni les fuyards, fait sa charge & blessé à mort, sa troupe prend l'espouvante, fuit à val de route, & emporte par son desordre celle de Balen qui s'avançoit. Parker arrivant avec la derniere remet le cœur au ventre à ces fuyards, en rallie plusieurs, va au combat avec tant de resollution que deux ou trois troupes ennemies furent renversées, leur Cavalerie & Infanterie mise en fuite: de celle-cy plusieurs Compaignies s'estans ramassées sous l'enseigne d'un autre qui n'avoit point encor combatu, Parker est mis en desordre comme les premiers, & le champ demeure aux gens de Montdragon, avec la liberté des trois Comtes, de huictante trois Cavaliers, & la vie du Chevalier Robert Weer, de Kinsky, & de vingtquatre autres. Conteler & sa troupe n'eurent pas l'honneur du combat, n'ayant rien sceu de tout ce qui se passoit que sur la fin. Le Lieutenant de Balen ayant passé outre & suivi son ordre n'en sceut aussi rien que par le rencontre des prisonniers, qui l'asseurerent de la deffaite du Comte Philippe ; engagé trop

Le feu de ses habillements fut si estrange que n'ayant peu estre esteint avec les mains à faute d'eau: on fut contraint de l'estouffer avec du sable.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

avant entre le camp ennemi & les troupes victorieuses, il se falut faire voye à travers le fer & l'ennemi en desordre, d'entre lesquels il retire plusieurs prisonniers & eschapa glorieusement. Quelques autres Chefs se retirerent comme luy au pas avec ordre, Bacx faisant la retraite. Autres en desarroy & confusion, d'entre lesquels le Comte Ludovic pressé avec plus d'effort par les troupes ennemies, armé de toutes pieces sauta à cheval dans la riviere de Lippe, la traversa, & parvenu à l'autre bord coupé, ny pouvant monter à cause de la pesanteur de ses armes, eut bien de la peine à se sauver; plusieurs qui ne peurent faire le mesme sault arrestés prisonniers. Le Prince ne manquât pas de se trouver comme il avoit promis pardelà la Lippe à point nommé, avec le reste de sa Cavalerie & quinze enseignes de gens de pied, vint bien à propos à quelques uns qui furent recous de la pate des ennemis. Les Comtes Philippe de Nassau, & Ernest de Solms griefvement blessés, furent tous deux emmenés à Rijnberck, sans autre suite des leurs que d'un soldat, qui ne voulut jamais abandonner le Comte Philippe, bien qu'il sceut que s'il estoit recognu des Espaignols il seroit pendu, pour avoir esté des leurs. Ils y furent bien logés, visités par Montdragon & par leurs Cousins les Comtes de Berghes, traités & servis par leurs propres Medecins & Chirurgiens: ce neantmoins ils moururent de leurs blessures; le Comte Philippe en la nuict suivante, le Comte de Solms trois jours aprés, les corps envoyés au camp du Prince, qui leur fit donner une honnorable sepulture en la ville d'Arnhem. Le Comte Ernest de Nassau qui aussi avoit esté fait prisonnier fut delivré pour dix mille livres de rançon. Des gens de Montdragon il y en eut aussi de tués & de blessés, de marque le Lieutenant du Comte de Berghes, Caracula Carafa Martinengo & autres Espaignols & Italiens, outre sept prisonniers & quinze chevaux. Icy faut-il tenir promesse & dire quelque chose de ce genereux Seigneur, qui ne trouvoit rien de trop fort à attaquer, ni de trop dur à entamer.

1595.

Le Prince se trouve au rendez-vous.

Parmi toutes ces visittes est remarquable la constance de ce vaillant Comte de Nassau: car nonobstant l'extreme douleur de sa blessure il se contraignit en sorte, qu'on jugeoit son mal moindre qu'il n'estoit; & sur plusieurs reproches que luy faisoit le Comte Herman de Berghes son Cousin, de n'avoir suivy le parti du Roy, duquel il n'estoit ni subject ni Vassal, *Ie vous prie*, luy dit Philippe, *cessés ce discours, il est hors de saison.*

Mort des Comtes Philippe & Ernest.

Eloge de Philippe.

Philippe de Nassau estoit fils de Jean Comte de Nassau frere de Guillaume I X. Prince d'Orange, & de Isabeau fille du Lantgrave de Luchtenbergh, nasquit à Dillembourg, fut eslevé aux armes, passa au service des Estats, signala son courage en la guerre contre l'Espaigne, imprima sa valeur sur le dos de ses ennemis en plusieurs belles occasions, & ayant esté jugé digne de commander par un Prince des plus capables en la cognoissance du merite des hommes, il fut fait Gouverneur de Nimmeghe en la conqueste de laquelle il avoit eu bonne part, s'acquita dignement de ceste charge, & commandé de faire à diverses fois diverses invasions dans le Pays de Luxembourg, de Limbourg & de Brabant, il en eut tel succés que nous avons veu cy dessus: il en paya une de son sang, & s'estant joint au Duc de Boüillon & fait plusieurs conquestes, il fut assailli par une embuscade, blessé, soixante chevaux des siens tués, deux de ses Capitaines prisonniers, & luy cinquiesme avec beaucoup de peine contraint de se sauver. Le Prince s'en servoit de Coureur & de Picoureur, & il n'y avoit jamais expedition dangereuse à faire, où il ne fut employé & où il ne print la meilleure part. La Frise l'a veu souvent marcher à son secours, à la teste de ses troupes, à travers les forces d'un ennemi victorieux & conquerant. Le Comte Guillaume-Ludovic son frere, s'est souvent servi de son courage & de son jugement pour recognoistre les forces de ses ennemis, les rompre quand il estoit à propos, juger de l'assiete d'une Place & de la profondeur d'un fossé. Le mespris de la mort qu'il estimoit la plus grande liberté, & le desir de bien mourir qu'il croyoit estre le propre & le particulier des gens d'honeur, luy faisoient tout entreprendre & ne rien craindre. La mort qu'il espousa en ceste derniere action plutost que la fuite indigne d'un bon cœur, triompha de la gloire de ses ennemis, eternisa sa memoire à la posterité, & merita de poser sur son tombeau ce victorieux Epitaphe des Acarnaniens: *Icy reposent ces genereux Acarnaniens qui sont morts en combatant pour la Patrie contre la violence tyrannique des Æetoliens.*

Le mespris de la mort est nostre plus belle liberté: disoit Agis Roy de Lacedemone. *Plut.*

Le mourir est cómun à tous, mais le bien mourir est propre & particulier aux gens d'honeur; disoit Leonidas.

Non est honestum fugere etiamsi tutum esset. Senec.suas 2.

Hic siti sunt Acarnanes qui adversus vim atque injuriam Ætolorum pugnantes pro patria mortem occubuerunt. Liv. D. 3. lib.6.cap.25.

Le

1595. Le ſuccés de ce combat fit changer de deſſeing au Prince, mais non d'aſſiete à ſon camp: il ſejourna encor ſeize jours à Biſligh ſur le Rhein, y fit baſtir un pont de bateaux pour la commodité de ſon paſſage, & y diſputa des honneurs avec Mondragon qui deſlogea le premier. La clarté du ſoleil ennemie des meilleures ruſes de la guere, en ayant trop donné à la lune, le priva pour ce coup de la conqueſte de Meurs & les ſiens n'en ayans oſe ſier les paliſſades de peur d'eſtre veus & recognus, rebrouſſerent vers leus gros & obligerent le Prince de penſer à proffiter de quelque choſe du deſpart precipité de Mondragon. Ainſi adverti qu'il avoit donné à cinq de ſes Compagnies les Pays de Twenthe pour garniſon; il ſe reſoult de les ſurprendre, part avec toute ſa Cavalerie, marche toute la nuict, & ſi haſtivement que le Comte Guillaume-Ludovic des le matin recognut à la trace que les ennemis n'eſtoient pas eſloignés, & toſt aprés jugea à veüe d'œuil de leur demarche. A ces approches les ſiens doublent le pas, & les mieux montés s'aſſeurent d'avoir le plus de part à la proye. Les ennemis les voyent venir, mais ne les jugeans de leurs, picquent à toute bride à travers la plaine pour gaigner un chemin eſtroit bordé de mareſcages: là ils font teſte au Comte plus advancé, puis voyans que ceſtuy-cy attendoit la troupe du Prince pour les enfermer, ils filent du derriere, gaignent Enſchede place tenüe par les leurs, ſans laiſſer à leurs pourſuivans que quelques proviſions ſur des chariots pour s'en rafraiſchir. Maurice laſſé de ceſte chaſſe, diſperſe ſes troupes pour hyverner, & pour cloſture à ceſte année, ſe ſaiſit du Fort de Werde chemin faiſant; Herauguiere ſurprend Liere en Brabant, en eſt repouſſé avec perte par l'avidité de ſes ſoldats trop enclins au pillage, & trop ſourds aux commandemens de leur maiſtre: la garniſon de Nimmeghes s'empare de Wierde en la meſme Province & de la perſonne du Comte Henry de Berghes, qui y eſtoit avec une Cornete de Cavalerie entierement matraſſée ou prinſe: celles de Zéelande d'un Fort en Flandres és environs de Biervliet, commode pour ravager le Pays; celles de Brabant deffont la Compagnie de Celo Mario juſques dans les Fauxbourgs de Ruremonde en Gueldres, en emmenent trente cinq chevaux, puis rencontrans le Convoy du Gouverneur de Boiſleduc, diſſipent toute l'Infanterie, pourſuivent la Cavalerie juſques dans un petit Chaſteau, où le Gouverneur à

1596. peine ſe ſauva, & profitent en ceſte derniere courſe, de la prinſe de ſoixante chevaux & de pluſieurs priſonniers: Tout cela dirigé par les mains guerrieres & adroites de ce Prince.

Comme Mondragon vit qu'il ne pouvoit emporter cét honneur d'avoir le dernier emmené ſes troupes pour hyverner, il envoye un Trompete au Prince & pour mot, qu'il ne ſçavoit pourquoy il le cõtraignoit de camper en une ſaiſon ſi avancée, luy qui eſtoit plus que Octogenaire. Que comme le Prince avoit eu l'honneur de ce maiſtre le premier en campaigne, il luy defereroit auſſi celuy de s'eſtre retiré le premier, luy promettant ſur ſa foy de deſcamper trois jours aprés luy: ce fut le contraire car il deſcampa trois jours avant le Prince.

Ainſi la puiſſance des Eſtats alloit croiſſant au pied de la haine de leurs ennemis & de l'envie de leurs amis; il ſembloit que les uns & les autres employaſſent tous leurs ſoings pour deſtourner l'avancement de ceſte Republique naiſſante. Le Roy d'Eſcoſſe les fait ſoliciter de ſecours contre ſes ſubjects rebelles. La Reyne d'Angleterre d'un renfort de navires armées, du rembourſement d'une partie de l'argent qu'elle leur avoit preſté, d'une ſubvention annuelle de deux cents mille livres; demandes bien eſloignées de la protection & ayde qu'elle leur avoit ſi ſolemnellement promiſe: il leur eut fallu abandonner l'aliance qu'ils avoient contractée tous enſemble avec la France pour y ſubvenir, & en retirer les troupes qu'ils y entretenoiẽt: c'eſtoit là le principal deſſeing de la Reyne, laquelle bien aiſe de ſe rendre neceſſaire aux François, & d'ailleurs marrie que les Eſtats contribuaſſent plus qu'elle de forces à leur ſouſtien, hommes, argent, armes, chevaux, ſe reſoult de leur faucher l'herbe ſous les pieds, pour les contraindre à ne pencer plus deſormais qu'à leur propre deffence. Henry le Grand eut ſubject de s'en ombrager, & cela l'obligea en ſuite à des ſubventions plus puiſſantes & à ſerrer d'un nœud plus eſtroit, la bonne correſpondance qu'il nourriſſoit avec les Provinces: Ce Grand Prince digne Chef de ceſte Republique, qui non plus que Cæſar ne commandoit jamais d'aller, là où il le pouvoit luy-meſme, ne joüa pas manque à la foy publique ni à l'affection qu'il avoit pour le bien & advan-

La Reyne d'Angleterre eut bien lors voulu que les Eſtats euſſent fait envers elle ce dont ils l'avoient autrefois requiſe; & que comme les Piſains, & Florentins en leur extremité donnerent la Seigneurie de leur ville à Robert Roy de Naples, ils luy euſſent remis la Seigneurie de leur Pays, en tout cas à la façon que les Sienois ſe donnerent à Jean Roy de Boheme.

advantage de la France. Dés qu'il eut advis du ſiege de Calais par le Cardinal Albert d'Auſtriche, il ſe rend en Zéelande pour le ſecours, pouſſe avant ſur pluſieurs navires quinze Compagnies, avec toute ſorte de munitions neceſſaires pour bien ſouſtenir un ſiege, leſquelles ſe trouvent à l'ancre devant Calais au moment que la capitulation fut ſignée : le Prince ignorant telle precipitation, ſuit en perſonne avec une plus groſſe Flote, accompagné des Comtes de Naſſau, de Solms & du plus brave de ſes troupes, joinct les premiers en peu d'heures à la Rade de Calais, où jugeant par quelques apparences de la perte de la ville, il coula juſques à Boloigne pour en apprendre des nouvelles plus certaines; là il ſceut la rendition d'icelle, mais non la treſve accordée au Chaſteau qui tenoit encor pour le François. Pource il tourne voile vers l'Angleterre & aſſeuré devant Douvres d'un evenement ſi malheureux, il cingle droit en Flandres, pourvoit Oſtende & les autres villes de ſon obeiſſance, pour ſouſtenir les efforts d'un ennemi eſlevé de ceſte premiere victoire qu'il venoit d'obtenir ſur la France.

en apprēd la reddition à Boulogne

revient en Flandres.

Cependant les deux partis tachent de ſe fatiguer l'un l'autre, & le Cardinal s'eſtant par trop eſcarté en France, donna entrée aux garniſons du Prince dans le Brabant. Barchon que nous avons veu Gouverneur d'Orange Vice-Mareſchal de camp, s'y jetta avec une troupe de Cavalerie, courut, perça tout le Pays, juſques à Halle, Louvain, Parc, bruſla vingt-deux villages, Fleurs entre autres, où les habitans s'eſtans retirés dans le clocher pour eviter la furie du feu, la flamme s'y attacha, & tous ces miſerables refugiés envelopés dans la conflagration, une femme ſe precipita du haut en bas, & l'horreur de tel ſpectacle frapa tellement l'eſprit de Barchon, qu'il luy fut preſent juſques à ſa mort ſurvenüe toſt aprés.

Courſes en Brabant par Barchon

Et cas eſtrange.

Le Cardinal de ſon coſté, eſveillé des groſſes contributions que leur offroient les Brugeois & Flamens Occidentaux pour faire quelque effort ſur Oſtende, fait ſon gros en Brabant pour mettre le Prince en jalouſie de ſes places ja pourveües à tout evenement, & envoye en meſme temps quelques troupes pour recognoiſtre Hulſt en Flandres. Le Prince incontinent y avolé, ſe jette dans Oſtende pour y pourvoir de toutes choſes, fait demander aux Eſtats s'ils vouloient qu'il s'y enfermat pour ſouſtenir le ſiege, & à leurs inſtantes prieres de s'en retirer, il en ſort pour courir à Hulſt qu'il pourvoit d'une bonne garniſon & du Comte de Solms Colonel de Zéelande pour la deffence de la place : icy il a advis que les troupes du Cardinal s'avancent vers Bergues-op Zoom & font mine d'en vouloir à l'Iſle de Tholen; il part incontinent pour y accourir; mais en chemin il apprend les nouvelles de leur retour à Anvers, par ordre exprés du Cardinal donné à Rhoſne qui les conduiſoit, dés qu'il fut arrivé en certain endroit. La croſſe eut pour ce coup de l'avantage par deſſus l'eſpée, & ne peut pourtant empecher que Hulſt & Oſtende ne fuſſent bien pourveües par les Zéelandois.

Ils offrirent de contribuer tant que le ſiege de ceſte place dureroit, deux-cents mille livres par mois outre les deniers ordinaires; & à la fin du ſiege de faire un preſent au Cardinal de quatre cents mille.

le Prince munitionne ſes places.

Le Cardinal ayāt fait partir Rhoſne le fit ſuyvre incōtinent par un Gentilhomme avec un mot de lettre de ſa part pour luy delivrer quand il ſeroit arrivé en certain endroit : elle n'avoit que ces mots retournés prōptement.

Voy ceſte attaque de Tholen par le Duc de Parme fol. 621.

La Bouriote avec les Walons, Tieſteling avec les Allemans, ont ordre d'entrer dans le pays de Waes & de prendre leur logement devant Hulſt. Les Eſpaignols defererent volontairement la pointe à ces deux nations & dirent hautement qu'ils ſe ſentoient encor de l'attaque de Tholen. La ville avoit trente Compagnies & beaucoup de Nobleſſe volontaire pour ſa garde; le Comte Erneſt de Naſſau s'y eſtoit enfermé & avec luy le Colonel Piron, Dorp & pluſieurs autres: elle avoit eſté fortifiée de nouveau de la preſence du Prince à ſon retour de Berghes, & fournie de tout beſoing: ſon aſſiete la rendoit plus forte que les travaux qu'on y avoit faits; & le Prince ayant plus prins garde à empecher un ſiege qu'à le ſouſtenir, il avoit fait dreſſer pluſieurs forts tout autour pour ouvrir le ſecours à la ville en tout temps. Le Fort de Naſſau & celuy des Marais bordant l'Eſcault, liés à la ville par une ligne munie d'un bon foſſé & contreſcarpe, pouvoient recevoir le ſecours par eau & par terre, & delà l'introduire dans la ville. Le Fort des Payſans, & ceux de la grande & petite

Siege de Hulſt

ſa ſituation & Forts

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

petite Rape tenus par gens de cœur, pouvoient empecher tout autre abord à la ville qu'à travers les marais remplis d'eau & de boüe jusques à la ceinture. Qu'y avoit il donc à craindre que d'avoir commis ces places à gens de cœur mol & delicat?

ppro-...s de la ...urlotte.

La Bourlotte suyvant son ordre, embarque sur la nuict dans quelques basteaux cinq ou six cents des siens, à la faveur du Fort de Blomme place des leurs plus voisine, descend dans le canal appellé *Mor-vaert*, gardé en l'un & l'autre bord des forts des Marais & de la grande Rape, passe hazardeusement entre-deux & prend terre entre la ville & le fort de la petite Rape qu'il surprend d'emblée, n'estant gardé que de trente soldats & de quelques petites pieces. Ce luy fut un grand advãtage pour le passage de ses troupes; en la mesme nuict il fait encor passer par le mesme endroit jusques à 2000 hõmes, peu endommagés par le canon des forts qui tonnoit incessamment sur eux, joinct ses troupes ensemble, commence de se retrancher sur la croix de deux diques & de fortifier un jardin & une grange la joignant: il falit à y mourir de faim par la venuë de quelques navires de guerre qui se saisirẽt du canal, & demeura ainsi assiegé luy-mesme durant plus de huict jours, sans recevoir autres vivres que ceux qui luy estoient apportés par des hommes sur leurs espaules, à travers les marescages & avec un grand peril du canon des forts voisins: la necessité obligea ses Allemans de travailler à une demy lune, pour se couvrir contre les forts & chasser par leur escopeterie les bateaux qui estoient en garde sur le canal: cela luy reüssit en bien & le couvrit merveilleusement des attaques de la ville.

...rtie des ...iegés.

Le Comte de Solms un peu trop tardifs de se remuër en ces foibles cõmencemens de siege, prend à tache de l'en desnicher, dõne ordre que les garnisons du Fort des Marais & de la grande Rape attaquent en mesme temps vivemẽt celle de la petite Rape, & luy-mesme dans le plus obscur de la nuict sort de la ville à la teste de quatre cents braves hommes, donne brusquement sur les retrenchemens de la Bourlotte, on se mesle, la tuerie est grande, mais l'obscurité fait un tel meslange des uns & des autres qu'on est contraint de se separer, sans suivre de droit fil la victoire qui estoit certaine aux gens du Comte. Les ennemis y perdirent le Coronel Tiesteling, un Capitaine, & plus de deux cents hommes, beaucoup de noyés dans le canal qu'ils vouloient repasser pour se sauver; la Bourlotte y fut blessé; & des nostres le Comte de Solms, deux Capitaines prisonniers, prés de cent tués. Ceux des forts qui voulurent recouvrer la petite Rape furent plus mal traictés & repoussés avec perte.

...enfort à ... Bour-...

Il estoit desja temps que ces pauvres avanturiers fussent secourus, & qu'on ne les laissar plus long temps exposés à toutes les plus dures extremités de la guerre. Rhosne un des ligueus François obstinés, Mareschal de Cãp de l'armée de l'Archiduc, s'avance par son ordre, & par le chemin ja battu passe en plaine nuict avec 6000 hommes, est tastonné estrangement de l'artillerie des forts, & arrivé devant la ville, si bien estrillé par les sorties, qu'en peu de temps il voit son nombre diminué de beaucoup de soldats & de la perte de douze de ses principaux Capitaines. Le Comte de Varax avec l'artillerie de laquelle il estoit general, le suit à la piste & passe franc à son ombre. Le Cardinal mesme se vient loger au Fort de Blomme & presser par sa presence le siege. Ainsi tout se prepare à une attaque à la veuë de leur Chef. Rhosne se resoult de deslier le Fort des Marais d'avec la ville, qui luy faisoit achepter les vivres plus cherement qu'à ses compaignons, attaque dans la nuict du 8. Juillet avec 400 hommes, c'est entre-deux de cinq cents pas, & en ayant emporté d'effroy la cõtr'escarpe, bat au matin si rudement un des principaux forts qui gardoient ceste ligne de communication, qu'il l'emporte de vive force, avec tuerie de plus de deux cents de ceux qui le gardoient & de vingtcinq des siens.

Un des forts em-porté d'as-...ut par ...hosne.

Le Comte de Varax pour seconder cest advantage, fait incontinent pointer unze pieces en batterie contre le Fort des Marais, & rend si beau feu durant la nuict, qu'avant la pointe du jour il eut tiré 600 coups. Ceste musique estonne ceux du Fort, la communication de la ville qu'on leur avoit ostée les fait

Celuy des Marais ...nonné.

trembler, & leurs boulevards n'estans encor que peu esgratignés du canon, les font neanmoins resoudre à composer à vies & bagues sauves, enseignes desployées, au grand crevecœur de leur Gouverneur Bierry : il en sortit huict cents hommes, soixante blessés, peu de tués, moqués à leur sortie par les Espaignols, hays du Prince qui fut sur le point de les faire tous dismer, luy ayans osté par leur lacheté l'advantage de les secourir, & de forcer un retrenchement de l'ennemi avec les forces qu'il avoit prestes à deux heures delà.

se rend à composition.

Mais lachement.

à l'advantage des assiegeans

Par ceste prinse si facille, les assiegeans eurent desormais libre entrée & sortie à leur camp, accés à la ville & commodité de bien poincter leurs bateries. Le Comte de Varax executa le dernier avec une extreme diligence, en peu de temps fit mettre trente pieces en estat de tonner, & les attacha principalemét au Ravelin de la porte de Beguines & aux autres endroits plus importans. La ville n'estoit point flãquée de ce coste-là, & estant de forme ronde, elle estoit de facile accés aux attaquans: en peu de temps les Remparts & le Ravelin furét ouverts en divers endroits; le Ravelin attaqué vertement comme le plus avancé, les Espaignols, Italiens, Walons, Allemans y marchent à l'assaut par escadrons distincts, puis tous ensemble, les premiers rangs armés à preuve; mais tout est repoussé avec grand chaplis des assaillans, un Capitaine Italien monté sur la breche & affaissé de ses armes arresté prisonnier. Le Prince sur le soir fait rafraischir les assiegés de cinq Cõpagnies entrées par le canal d'Axelle gardé par le fort de Nassau, en despit du fort des assiegeans construit à l'opposite d'iceluy. L'ennemi vient aux mines sous le mesme Ravelin: les assiegés contreminent & en esventent des principales, une d'entre icelles joüe sans estre esventée, emporte toute la face du Ravelin & enterre vingt de ses gardes: l'ennemi y donne teste baissée, l'emporte de vive force & poursuit les soustenants jusques au Rempart où ils furent arrestés. Cest advantage ne leur fut pas laissé pour rien, il cousta la vie à plusieurs miliers de leurs soldats; la Bourlotte y fut fort blessé, demeura seul Capitaine de son Regiment reduit à deux cens hommes, tous les autres morts ou hors de combat, Rhosne y fut tué en la charge duquel succeda le Comte Herman de Berghe, & plusieurs autres de marque: des assiegés s'y perdirent nombre de soldats, deux Capitaines, le Coronel Piron Lieutenant du Comte de Solms blessé & avec luy le Capitaine Balfour.

qui font breche

Vont à l'assaut qui est repoussé.

Employent les mines.

Morts en l'assault

Le Prince pour n'oublier rien au secours des assiegés, n'estant assés fort pour attaquer le camp de haute-lutte, fait secretement prendre terre à quatre compagnies de carrabins, & avec cela ramasse si bien les escartés du camp, qu'il en laisse 400 de morts & 60 prisonniers. Cét affront divertit aucunemét les assiegeans de leurs attaques, & leur fit croire que ceste esquapade du Prince pourroit bien estre suivie de quelque plus grand dessein : il n'en avoit point que de donner temps aux assiegés de se renforcer. Defait le Comte de Solms sort si inopinement sur ceux qui estoient au Ravelin, qu'il s'en rend derechef le maistre, y fait une mine, puis y mettant le feu, l'applanit entierement, & se retire.

le Prince harcele le camp.

brave sortie du Cõte de Solms.

la batterie redoublée.

Les assaillans redoublent la batterie contre le Rempart, la breche est faite & reparée en plusieurs endroits, mais n'estãt flanquée, impossible fut aux assiegés d'empecher quelle ne fut gaignée avec peu de paine. Icy le retrenchemét que le Comte de Solms avoit fait creuser durant le siege & qui faisoit comme un second rempart de mille pas, vint bien à propos aux assiegés pour arrester la furie des assaillãs; l'ennemi s'en picque & se resoult de multiplier ses attaques. Une batterie est pointée contre le bastiõ de la porte de Dobbel plus proche du Port, & le Fort qu'il avoit fait bastir sur le canal d'Absdael à l'opposite de celuy de Nassau mieux fourni de canon, pour battre sur les batteaux qui s'avanceroiét pour entrer dans la ville, mais tout inutilemét; car le Prince ne cessa jamais de rafraischir de gens les assiegés, leur fournir les choses necessaires, & en retirer les malades ou blessés pour les faire mieux traiter en Zéelande.

Assaut repoussé

Cependãt les ennemis aprés tant de furieux coups, cõmencent à ralentir de ceste premiere vigueur & à ne plus venir avec tant d'ardeur aux assauts se voyans si vertemét repoussés; la baterie cesse durãt plusieurs jours, tout est coy au

qui ralentit l'ardeur des assaillans

camp

1596. camp, rien ne bouge : les assaillis ne sçachans que presumer, resollus de les recognoistre & d'apprendre leur jeu, sortent le troisiesme de Juillet en nombre de six cents, enfilent les trenchées de la porte de Dobbel, y matrassent tout ce qu'ils y treuvent, donnent teste baissée au Fort d'Absdael, l'emportent par escalade, y tuent plus de trois cents hommes, encloüent le canon & se retirent avec deux Capitaines prisonniers. Cest heureux succés les met en goust de se faire voir plus souvent ; dés les lendemain ils sortent encores de divers endroits, forcent les trenchées, y tuent une centaine des resistans & emmenent sans empechement quatre Capitaines prisonniers en la ville.

L'Archiduc pour mettre ordre à ces desordres, s'avance vers l'armée, fait redoubler de vingt-trois doubles canons la baterie du bastion de Dobbel, & a si bon marché de poudre & de boulets, qu'en moins d'un jour il en espend plus de quinze cents sur la ville : ce qui endommagea plus les assiegés logés à l'estroit furent les ardents qu'il y faisoit mesler parmi, qui obligerent les habitans de ne prendre plus autre logemẽt que le couvert de leurs remparts, ni autres maisons que celles qu'ils pouvoiẽt couvrir de leurs linceuls & de leurs napes. L'Archiduc en ce premier coup d'essay contre les Provinces Unies, ne voulant rien obmettre qui le peut rendre maistre de ceste place, adverti des extremités des assaillis, il les fait sommer de venir a une honnorable composition: ceux-cy respondent, *que tout n'est pas fait & qu'il s'y perdra bien encor du monde:* la baterie continüe, la breche est faite, l'ennemi vient à l'assaut & se loge au Duyvelsgat, nonobstant la nouvelle demy lune qui y fut faite par ordre du Prince qui donnoit en flanc aux assaillans : Ainsi aux mains à toute heure avec l'ennemi, qui se loge encor en trois endroicts sur le nouveau Rempart; le Gouverneur pressé, marque au Prince les extremités du siege pour y recevoir ses ordres ; le Prince s'en raporte à luy qui est d'advis de soustenir encor, quelques Capitaines le secondent & l'asseurent de faire une si rude sortie, qu'ils chasseront l'ennemi de leurs trenchées; d'autres refusent nettement de plus cõbatre & les soldats de plus obeir. Ainsi ils envoyent leurs ostages à l'Archiduc pour traicter & en obtienent une composition honnorable : trois mille septante cinq hommes sous trente-trois enseignes, sortirent du Fort ou de la ville, laissant pour butin au Cardinal plus de vingt mille livres de poudre, neuf demy canons, une coleuvrine, quatre pieces de campaigne, deux mortiers & quatorze pieces de fer: l'artillerie du Fort de Nassau avoit esté envoyée en Zéelãde par ordre du Gouverneur avant son depart. La perte de ceste place recompencée de la mort de cinq mille soldats des assaillans, de trois cents Gentilshommes de leur canon, de trente Canonniers, de soixante Capitaines: il y demeura cinq cens hommes des assaillis, dix Capitaines, morts, blessés ou prisonniers, outre les frais extraordinaires de quatre cents mille livres employées pour le soustenement du siege. Le Cardinal mit en sueur toutes les forces d'Espaigne & des Provinces Valonnes pour en voir la fin, fit augmenter le prix des estoffes noires, refusa les solemnités & resjoüissances qui luy avoient esté preparées à Anvers & à Bruxelles, & eut peu dire de soy-mesme ce que Pyrrhus & Tamberlan disoient de leurs ennemis, *qu'ils ne les voudroient pas tousiours ainsi vaincre.*

Ceste Ville se tendit le 18. Aoust. 1596 aprés avoit soustenu un mois & demy de siege.

Le Cardinal espargnoit si peu ses hommes que lors qu'on luy en remonstroit la perte, il respondoit, *que les ames estoient à Dieu & les corps au Roy.*

Ce ne fut pas donc par le defaut du Prince que ceste place se perdit, puis qu'il n'oublia ni ses soings ni ses peines pour la conserver : mais la fleur de ses hommes qu'il avoit envoyés au secours du Roy de France & à ceste grande Flotte d'Angleterre, les incommodités aussi qu'une partie avoient souffertes en ce siege, & le secours de gens & d'argent dont la Reyne d'Angleterre pressoit les Estats en ceste saison par une rigueur sans exemple, ne luy ayant per-
1597. mis d'en tirer raison en la mesme année, ni sa valeur, ni son juste ressentiment ne la laisserent porter gueres loing au Cardinal.

Ce chapeau rouge estoit encor instamment sollicité par les Brabançons de les mettre à delivre des facheuses garnisons de Berghes & de Breda, deux

perpetuels reveille-matins à leurs oreilles qui interrompoient ſans ceſſe leur repos. Ils luy preſentét deux cents mille livres d'extraordinaire par mois outre leurs contributions ordinaires, s'il vouloit entendre à un ſiege de l'une des deux, & aprés la prinſe quatre cents mille livres pour une fois. Albert meu de ces offres & des pointes de l'honneur, croyant ne pouvoir mieux continuer le courant de ſa victoire, s'apreſte pour l'execution : mais en attendant que le renouveau luy donnat la commodité de camper, il veut proffiter une partie de ſes troupes pour quelque ſignalée execution à la faveur des glaces. Ce grand Mars eſt armé à l'eſpreuve du froid & du chaud, comme des coups de la violence. Tolen eſtoit l'object de ſa collere; ſur laquelle il vouloit faire jeu par quelque intelligence.

Approches pour le combat de Turnhout.

Il aſſemble de toutes ſes troupes juſques à cinq mille hommes de pied & cinq cents chevaux tous vieux ſoldats agguerris, ſous la charge du Comte de Varax Sieur de Balançon viel & experimenté chef de guerre, qui campe prés de Turnhout & s'y retrenche. Maurice reſollu de l'eſloigner de ſa frontiere ou de le combatre avant qu'il fuſt groſſi d'avantage, tire cinq mille ſoldats & huict cents Chevaux de toutes ſes garniſons, bien qu'avec difficulté pour la ſaiſon & pour l'eſloignement des unes aux autres, leur donne rendevous à Dordrecht & à Geertruydenbergh au vingt deux-ieſme de Ianvier. Icy luy meſme ſe trouve au jour prefix, accompaigné du Comte de Solms, des Colonels Veer & Sidney; le Comte de Hohenloo ayant le vent de ceſte aſſemblée ſur le point de paſſer en Allemaigne, y avola en poſte, pour avoir ſa part du gaſteau.

Turnhout eſt un Bourg ouvert en Brabant, aſſis en plaine, diſtant de quatre lieües de Breda & ſix de Geertruydenberghes.

Ordre du Prince.

Le Prince part le vingt-troiſieſme de Geertruydenberghe avec ſes troupes, deux demy canons & deux pieces de campaigne : arrivé ſur la Bruyere qui ſe rencontre ſur le chemin de Turnhout, il les renge en ordre de bataille, diviſe ſon Infanterie en huict bataillons. Vander Noot commandoit ſix enſeignes, le General Veer huict, Dogwra huict, Morray dix, Cloetinghen ſix, Herauguieres ſix, la Corde ſix, la derniere troupe des Hollandois eſtoit auſſi celle de reſerve, en laquelle eſtoit le General de l'artillerie avec le canon, les Canoniers, les chariots de munition. La Cavalerie fut commandée par le Comte de Hohenloo qui eut la pointe avec huit Cornetes diviſées en deux Eſcadrons marchants de front un peu eſloigné, Hohenloo & le Comte de Solms à la droite, Bacx Gouverneur de Berghes & du Bois à la gauche: ces deux eſtoient ſuivis de deux autres Eſcadrons de pareil nombre, un grand eſpace entredeux; le premier commandé par Laurens, avoit en face celuy du Comte de Hohenloo & de Solms; le ſecond par Parcker, où le Prince eſtoit en perſonne, beuvoit la pouſſiere de celuy de Bacx & de Dubois. L'infanterie demeura derriere pour ne pouvoir ſuivre & tous marcherent en tel ordre, juſques à la minuict qu'ils arriverent à Ravels à une heure de Turnhout, où on repoſa le cul ſur la ſelle, la Cavalerie premiere qui y attendit l'Infanterie.

Et du Comte de Varax.

Le Comte de Varax adverti des approches du Prince, fut conſeillé d'aller au combat avec ſes hommes frais contre des gens moüillés & fatigués du chemin, luy bien pourveü d'artillerie contre quatre petites pieces, ou bien de l'attendre pied coy dans ſes trenchées: ce conſeil reffuſé, reſollution prinſe de faire retraite à Herentals à trois ou quatre heures delà, il deſcampe à la fourdine, fait gaigner l'advance à ſon bagage, & ſuivre ſes troupes avant le jour, laiſſant par cy par là gens eſpars & diſpoſés ſur les paſſages & aux advenües, pour amuſer ou arreſter les pourſuivans, tandis qu'il fileroit chemin. L'ordre de la retraite eſtoit beau : l'Infanterie en quatre troupes de neuf à onze de front, diſtinctes par un entre-deux de cent pas : le Comte de Sults avec ſon Regiment d'Allemans, où il y avoit huict cens piques, menoit la premiere; Hachicourt, avec les Walons du Regiment de la Coquelle, conduiſoit la ſeconde: La Bourlotte avec le ſien eſtoit à la troiſieſme : les Neapolitains avec trois cents piques, conduits par le Marquis de Trevico, faiſoient la queüe,

couverts

1597. couverts à leur gauche d'un bois & d'un ruisseau, à leur droicte la Cavalerie commandée par Nicolas Basta & partagée en trois escadrons par un espace de cent pas.

Le Prince ...ance ... sa ...valerie.

Le Prince arrivé proche de Turnhout dés le point du jour, en estat de disposer l'ordre de l'attaque, ses Coureurs luy donnent langue du deslogement de l'ennemi: là dessus les principaux d'advis de ne le point poursuivre, Maurice fortifié de l'opinion contraire par les Chevaliers Veer, Bacx & quelques autres, meu de son propre courage & de la parole qu'il avoit donnée au Conseil d'Estat en partant, ne fait que recommander à son Infanterie la diligence, & luy avec toute sa Cavalerie se met aux trousses des ennemis. Bacx s'avance par son ordre avec quelques chevaux pour descouvrir les embuches, & Vander Aa avec deux cents Mousquetaires pour les faire desloger. Il n'eut pas fait un quart de lieüe qu'il rencontre une petite riviere & en icelle un gué fort importun, où les chevaux ne pouvoient passer qu'à la file, les gens de pied sur une petite planche & à costé un bois, dans lequel estoient disposés des soldats ennemis, pour empecher ou pour dilayer le passage. Les Coureurs les en font desloger, un des chevaux de Bacx y est tué & l'embuscade mise en fuite. Le Chevalier Veer, Sidney & Regemortes Anglois, descouvrans l'ennemi, se joignent aux premiers avec quelques chevaux de renfort, & avec ces deux cents Mousquetaires entretiennent l'escarmouche une heure & demi durant, pour donner temps au Prince de s'avancer aprés l'avoir fait promptement advertir.

Le Prince estant arrivé à Geertruydenbergh le 21. de Ianuier receut lettres du conseil d'Estat le priant de ne hazarder legerement sa personne: Il respondit *quil alloit à Turnhout pour avec la grace Dieu y trouver l'Ennemi.*

...met en ...at de ...oner

Il passa avec sa Cavalerie, & arrivé sur la Bruyere de Tiel ayant reprins quelque forme, il fut question de donner avant que l'ennemi gaignat le chemin estroit qui va à Herenstals. Le Comte de Hohenloo est commandé de s'avancer au grand trot avec huict Cornettes de Cavalerie en six escadrons, pour en circuisant le bois gaigner le costé de l'armée ennemie & l'amuser par fauces allarmes sans l'enfoncer, jusques à ce que la queüe fut attaquée par l'autre partie de la Cavalerie qui estoit sur leurs erres, commandée par Veer & Sidney. Hohenloo & Solms chargent en flanc, Veer & Sidney avec quatre Compagnies de Carrabins en queüe. La Cavalerie ennemie ploye sans beaucoup de resistance, devance incontinent son avantgarde, & comme on croyoit que c'estoit pour prendre quelque advantage, on vit que ce ne fut que pour pourvoir à son salut par la fuite. l'Infanterie Allemande & Neapolitaine desnuée de Cavalerie, fut aiséement meslée; les picquiers rudement chargés de la longueur des Carrabines, n'ont pas temps de dresser leurs picques; les bataillons du milieu de la Bourlote & de Hachicourt, s'entrepoussans l'un l'autre en confusion, assaillis par trois des Cornetes de Veer & de Sidney, & par les quatre de reserve sous Packer, sont menés batant, le Comte de Varax y est tué, & la fuite se rend generale. De leur Cavalerie arrestée par l'embarras du bagage & des premiers fuyards dans le chemin estroit, quelques quarante des plus hardis font mine de se rallier & de revenir à la charge, se jettans sur ceux qui estoient attentifs au pillage; mais c'estoit plus pour gaigner temps jusques à ce que le chemin fut ouvert, que pour rendre grand combat. Ce neantmoins nos pillards prenent la fuite avec telle espouvante, qu'ils se rendent jusques dans leur Infanterie. Le Prince pour remedier à ce desordre, tourne les yeux pour voir où estoient les Cornettes de reserve qu'il avoit retenuës avec soy, mais elles estoient engagées au combat, par un mal-entendu de Packer qui cuida couster cher, si ceste troupe ralliée eut suivi son advantage: car le Prince luy avoit bien commandé d'aller à la charge, mais avec une de ces quatre Cornettes de reserve seulement, en laissant les trois autres en estat: son casque qui s'abatit de soy-mesme, en mesme temps que le Prince luy parloit, luy ayant fait recuillir l'ordre autrement qu'il ne fut donné, luy fit commettre ceste faute. Cependant le Prince s'avançant seul pour ralier ses troupes, estoit environné de tous costés des Prisonniers crians *misericorde*, *qu'on*

...deffait

Clausis ex desperatione crescit audacia, & cum spei nihil est, sumit arma formido. Veget. de re milit. lib. 3. cap. 25.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

qu'on avoit aſſés eſpendu du ſang pour finir la victoire ; il leur commande de s'eſloigner de ſon cheval, Bacx & Edmont accourent à luy, & avec ce renfort ceſte troupe qui s'eſtoit ralliée eſt par luy repouſſée & miſe en fuite, pluſieurs de ces priſonniers tués accauſe du peril eminent. Toute l'armée ennemie miſe en pleine desconfiture, la victoire demeure au Prince & la terre jonchée de deux mille cinq cens morts, entre iceux du Comte de Varax General des troupes, du Lieutenãt de la Bourlote, & de la plus part des Capitaines & Officiers. Mais icy la merveille, que dans un ſi grand carnage le victorieux n'ayt perdu que huict hommes & quelques bleſſés, entre iceux un Capitaine de Cavalerie ; & qu'avec huict cents chevaux, il ayt triomphé de la force de troupes ſi aguerries, comptant plus de ſix mille hommes.

Morts au combat.

Septimio Fabio gentilhomme Romain, iſſu comme on diſoit de l'ancienne famille des Fabiens de Rome, bleſſé & giſant parmi le tas des morts, comme on le deſpouilla, fut trouvé reſpirant encor, & homme de mine quoy que la face barboüillée de ſang & de pouſſiere, par compaſſion il fut emporté ſur un cheval, depuis gueri & relaché en payant rançon : Il y eut avec luy plus de cinq cents autres priſonniers, & des plus ſignalés le jeune Comte de Mansfelt, Pentice Conſeiller du General, le Lieutenant Colonel & le Sergent Major du Marquis de Trevico, d'entre leſquels plus de cent moururent de leurs bleſſures. Icy vit on l'advantage des carrabines ſur les piques, & ce que peut l'ordre parmi une petite troupe bien commandée, contre une plus grande mal conduite.

Priſonniers.

La Cavalerie du Prince à l'imitation des François, avoit quitté les lances & avoient preſque tous des carrabines, deſquelles avant tirer le piſtolet ils avoient abatu la plus part des piquiers de la longueur de leur bois.

Le Prince pourſuivit ſa victoire juſques à la veüe de Herenſtals, revint coucher à Turnhout avec toute ſon armée, batit le Chaſteau dés le lendemain qui ſe rendit aprés trois volées de canon à vies & bagues ſauves ; & pour teſmoigner qu'il ſçavoit bien uſer de la victoire, exerçant ſon humanité naturelle, permit aux domeſtiques du Comte de Varax, d'emporter le corps de leur maiſtre à Malines où il avoit ſa femme & ſes enfans : il l'accompaigna d'une lettre au Cardinal, luy offrant tous les priſonniers ſous rançon, en remettant ſus de ſon coſté le droit de la guerre qui avoit eſté brutalement rompu par ſes devanciers ; & comme il tardoit un peu trop à reſpondre, le Prince menaça que ſi dans vingt jours il ne ſe deliberoit, il les fairoit tous pendre ou noyer. Le Cardinal reſpondit courthoiſement, remercia le Prince de la generoſité qu'il avoit teſmoignée en la perſonne du Comte de Varax, luy promit de faire entretenir deſormais le droict militaire, ſe declarant ennemi de cruauté, & contraignit les Villages du Brabant de contribuer à la rançon des priſonniers.

Suytes de la victoire.

Eſt notable que le Cardinal voulut qu'on enterrat ſans aucune pompe le corps du Comte de Varax, & ce pour mõſtrer aux vivãs que la paine qui eſtoit deubë à l'imprudence de ce Capitaine, n'avoit pas eſté du tout eſteincte en ſa mort. Les Romains puniſſoyẽt ſeverement telles imprudences. Appius pulcher fut degradé de ſa charge pour avoir attaqué mal à propos l'armée navale des Carthaginois. Servilius Cepio & Q. Cecilius furent traités auſſi indignement, pour ne s'eſtre pas bien comportés contre les Cimbres.

Ainſi les troupes de Maurice chargées des deſpoüilles des ennemis ſe retirent chacune en leur garniſon & le Prince à Geertruydenbergh, & delà à la Haye victorieux & triomphãt, faiſant porter quant & ſoy pour trophée trente huict enſeignes d'Infanterie, une cornete de Cavalerie, & une banderole de Vivandiers, qu'on voit appendués dans la grande Salle de la Cour, *en memoire perpetuelle de ceſte victoire;* en fit rendre par tout publiques & ſolemneles actions de graces au Dieu des batailles.

Le Cardinal demeura ſi abbatu de ce rude coup, qu'il n'oſa plus lever *la teſte durant l'hyver;* mais la ſurvenuë du Printemps ayant remis ſes eſprits en ſeve par la prinſe d'Amiens ſur la France, reprinſe ſur luy peu aprés par la valeur d'Henry le Grand, il voulut relever ſes pertes par une entreprinſe à demy executée ſur Steenwijck en Friſe ſous la conduite du Comte de Berghes, laquelle ne luy rapporta que dixſept chariots chargés de morts & de bleſſés de ſes entrepreneurs & le deſplaiſir de s'en voir repouſſé. Celle du Prince ſur Venloo ne fut pas plus heureuſe mais non ſi ſanglante, n'ayant couſté la vie qu'à ſept ou huict des ſiens, & entre iceux à deux Capitaines Schalck & Heldt regretés pour eſtre gens de ſervice. Pluſieurs autres deſſeings parurent parmy les deux partis ſans aucun ſuccés.

Entreprinſes vaines.

C'eſtoit

597. Ceſtoit faire à qui pis ; mais l'Auſtrichien deſormais Eſpaignoliſé, ne voyant pas grande apparence de reduire par la force ces peuples obſtinés à la conſervation de leur liberté, ſous la conduite d'un ſi grand homme que Maurice, il ſuſcite ſous main une Ambaſſade du Roy de Pologne vers les Eſtats, pour les induire à ſe reunir à l'Eſpaigne, par la conſideration du commun bien & advantage de la Chreſtienté, & du ſeul moyen quelle avoit de reſiſter aux invaſions Turqueſques par la puiſſance de la maiſon d'Auſtriche qu'il exalta pardeſſus toute autre ; Le Prince receut l'Ambaſſadeur, le traita & l'honnora beaucoup ; mais aprés ſa harangue latine magnifiant juſqu'au ciel la douceur du Roy d'Eſpaigne & ſa clemence à pardonner, (teſmoing les placards ſanguinaires, le parricide de ſon Pere & de fraiſche datte une Servante à Bruxelles nommée Anne d'Hove, enterrée toute vive pour la Reformatiõ, & quelques autres qu'on avoir fait mourir ſecretement) cetuy cy vit bien du changement aux viſages & de la froideur aux careſſes : ce neantmoins pour le reſpect de Roy ſon maiſtre, il fut honnoré & defrayé par tout, & jamais ne luy fut reſpondu, qu'en termes *de la Tyrannie d'Eſpaigne* tant qu'il voulut parler en faveur d'icelle. Il fit encor joüer les reſſorts de pluſieurs autres Princes & Potentats de la Chreſtienté, de l'Empereur, des Princes & Eſtats de l'Empire, par une autre ſolemnelle & magnifique Ambaſſade, pour les attirer à quelque traité, peſle-melans de quelques menaces leurs douces perſuaſions d'accord. La reception fut honnorable par le Prince & les Eſtats ; mais leur reſponce ſimple, *qu'ils avoient fait aliance avec le Roy de France & la Royne d'Angleterre, ſans leſquels ils ne ſe pouvoient diſpencer ; les prient de n'entreprendre point un affaire ſi ſcabreux & de les excuſer.* Le Roy de Dannemarck y proceda plus franchement par ſes Ambaſſadeurs : il eſtoit fils d'un pere qui avoit tousjours nourri une parfaite amitié avec le pere du Prince, & croyoit on que les perſuaſions du jeune Roy ſeroient plus puiſſantes envers le fils ; cetuy cy luy fit comprendre conjointement avec les Eſtats le fonds de la malice Eſpaignole, qui ne tendoit qu'à les prendre, pour en ſuite terraſſer avec la force des Pays-bas les plus grandes puiſſances de la Chreſtienté, & luy ferma la bouche en luy faiſant toucher au doigt ſes propres intereſts & ceux de tous les Princes Chreſtiens de meſme confeſſion : les excuſes & les complimens terminerent toutes ces legations.

Ceſt Ambaſſade avoit eſté reſoluë en plaine aſſemblée des Eſtats de l'Empire, & en cas d'accord le Prince Maurice deſigné Generaliſſime des armées contre le Turc en Hongrie.

Maurice avoit bien quelque deſſeing plus genereux en teſte, que de ſe ſouſmettre à la diſcretion de ſon ennemi. Il ne penſe qu'aux preparatifs pour faire un grand effort, affin de le rendre panthelant & aux abois de ſes practiques, eſtendre les frontieres des Eſtats, & rendre ceſte année une des plus ſignalées de ſa vie : en voicy des effects. Les Provinces par une ſeignée extraordinaire de leurs peuples, tirent une notable ſomme de deniers avec laquelle ils renforcent leur Conducteur de nouvelles levées de gens de guerre. Ce fut à ce digne Chef d'ordonner du reſte, & de diſpoſer des armures & agguerriments de ſa ſoldadeſque. Il arme ſa *Cavalerie autrement qu'elle n'avoit accouſtumé* ; l'advantage que les carrabines & les longues piſtoles venoient de donner à ſes gens au combat de Turnhout, l'obligea deſormais de leur faire du tout *quitter les lances & d'ordõner, que les Chevaux Legers ou Carrabins porteroient des arquebuſes de la longueur de trois pieds, les autres des piſtoles* de la longueur de deux, armés juſques à la greve, & ſur leurs armes des caſaques, leurs chevaux de la hauteur de quinze grandes paumes de main, le tout à peine de l'amende. Les forces des Eſtats comptoiẽt lors deux cents compaignies de gens de pied & vingt une cornettes de Cavalerie. De tout cela Maurice pourvoit ſuffiſamment ſes frontieres, & avec environ huict mille hommes de pied & deux mille chevaux, part de la haye le premier d'Aouſt ſuivy du jeune Prince Henry-Frederick ſon frere, qui commença de faire ſon premier coup d'eſſay en ceſte expedition n'eſtant lors encor àagé que de treize années, des Comtes Erneſt & Ludovic de Naſſau, de ceux de Hohenloo & de Solms,

Les Eſtats firent ceſte année là une impoſition & levée extraordinaire de deux miliõs *de livres.*

Les frais de l'armée des Eſtats eſtant en campagne montoit pour l'ordinaire ſeulement, cent mille Eſcus par mois.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

de Solms, & le quatriesme se rendit à Arnhem, y joinct le Comte Guillaume-Ludovic avec ses troupes Frisones. Le premier object de ses armes, fut de nettoyer le Rhein de garnisons & de la domination Espaignole; il accompaigne son desseing de trois cents cinquante vaisseaux & de grande quantité de chariots & de l'artillerie requise pour son camp.

Se rend à Arnhem.

Prend Alpen.

Alpen se trouvant à son chemin, se rend à la veüe du canon, la garnison sort avec armes & bagage, & la place est pourveüe d'une nouvelle le huictiesme du mois.

Assiegé Rheinberck.

On remarqua en ce siege pour un debuoir d'un grãd Capitaine, que le Prince mesme en personne circuist la ville & en remarqua la scituation pour mieux poser ses quartiers.

Rheinberck plus forte d'art & de nature, fit plus grande resistance mais non telle que pouvoit la garnison fraischemen renforcée de cinq cents bons hommes. Le Prince l'investit dés le mesme jour qu'il fut maistre d'Alpen & divisa son armée en deux quartiers, l'un sur le haut de la ville à costé du Rhein vis à vis de la porte du Rhein, où il se logea avec le Comte Guillaume, & l'autre prés du Mont St. Anne devant la porte de Santen, où prindrent logement les Comtes deHohéloo & de Solms. Le Comte Lodovic deNassau y fut d'abord blessé en la cuisse & gueri peu aprés. Les Navires du Prince arrivées des le lendemain saisirent tous ceux qu'ils trouverent devant la Ville & une petite isle scituée au milieu du Rhein, sur laquelle le Prince appuya un pont qui joignoit le Rhein d'un & d'autre costé pour la commodite des fourrages. Les retrenchements liés par plusieurs forts grãds & petits és endroicts opportuns, ceste place fut entourée depuis un bord de la Riviere jusques à l'autre; & les approches faictes dans les quartiers en extreme diligence, le Prince fait pointer son canon en batterie contre les lieux plus eminents de la Ville, d'où les assiegés incommodoient le camp. Un boulet tiré de la grosse Tour traversa la tente du Prince où il estoit couché & bondissant en terre, entra dans celle de Sonsfelt qui avoit este son Gouverneur, passa au dessus de son lict où il dormoit sans dommage. *Ils s'estoit retiré à l'ombre du tout-puissant & sa providence le couvrit de la destruction*; mais cela obligea ceux qui estoient autour de luy, de dresser une terrasse qui le couvrit entierement de tels inconvenients.

Tous ces lieux la furent en brief poudroyés & renversés. Les aproches, les galleries à bord de fossé qui n'estoit gueres large, & les bateries prestes pour trente cinq pieces de canon en divers endroicts, tout ce grand tonnerre artificiel se fait oüir & sentir aux assiegés, par trois volées consecutives selon la coustume du Prince, aprés lesquelles il les fait sommer de se rendre: Ils requierent trois jours pour s'y resouldre. Une heure aprés il les fait foudroyer par plus de deux mille coups, depuis dix jusques à cinq heures du soir & fait breche. Le ComteGuillaume à la faveur du canõ emporte la demy lune qui estoit devant la porte du Rhein. Le Prince pour gaigner temps cõtre l'advis de plusieurs, ayant fait renger son armée en bataille comme pour donner l'assault, les fait derechef sommer: l'ordre & la resollution des assiegeans les espouvante, ils envoyent quatre Deputés au Prince avec hostages, qui leur ottroye capitulation, aux gens de guerre de sortir avec leurs enseignes, armes & bagage, & à la Bourgeoisie de pouvoir demeurer avec leurs privileges. Snater le Gouverneur en partit avec neuf cents hommes de guerre en cinq Compagnies, mal traité depuis par les Espaignols, luy s'excusant sur la frayeur des soldats & eux sur la sienne; mais beaucoup plus deshonnoré par les paroles de defi qu'il avoit osé envoyer au Prince, lequel neantmoins le fit accommoder de quatre-vingts chariots pour le transport du bagage. AinsiRijnberck aprés dix jours de siege & deux mille huict cents coups de canon, se rendit au Prince le vingt-uniesme d'Aoust, mesme jour & une année precisement aprés la perte de Hulst. On y trouva quarante quatre pieces de metail, trente de fer, cent septante mille livres en drap qu'on y avoit porté pour l'employer au payement de la garnison, cinq navires de guerre que les assiegés avoient mises à fonds, quatre grands pontons, & beaucoup de provisions. Les trenchées esplanées, les breches reparées par ordre du Prince, la place bien pourveüe, il en don-

Changés courage

Ceste ville est d'une scituation tres forte & commode pour la navigation du Rhein & à peu de frais se rendroit du tout imprenable.

& s'en rend maistre.

1597. en donna le gouvernement au Capitaine Scact avec six Compagnies de gens de pied, en recompense dela valeur extraordinaire qu'il y avoit cõtribué. l'Archevesque de Coulongne envoya le Comte Jean de Nassau au Prince, pout le prier de luy remettre ceste ville qui estoit sienne, offrant de la tenir en neutralité; mais il en fut reffusé & renvoyé aux Estats comme pour defaite.

…de …urs.

Meurs ville & Chasteau chef d'une Comté libre, non suiette à l'Espaigne, fut neantmoins saisie par ces harpies en haine du Comte seigneur d'inclinatiõ aux Estats, ou pour s'en fortifier. Andreas de Mirando Espaignol y commandoit en qualité de Gouverneur envirõ huict cents hommes estrangers la plus part, desquels le Comte de Bergues venoit d'y en jetter deux cents sous apprehention du siege. Mirando marqué au mesme coing, entendant la reddition de Rheinberck, donne ordre à Boecop son Lieutenant au fort de Camille prés de Meurs, de l'abandonner & de se rendre à luy avec ses hommes: cetuy cy voyãt dailleurs passer le Comte de Hohenloo suivi d'une escorte de gens à Cheval qui le convoyoient en Allemaigne, craignant d'estre desia assiegé, obeit avec tãt de promptitude qu'il y laisse trois pieces de baterie. Le Prince s'en saisit incõtinent le fait aprés demolir comme n'ayant jamais servi que de repaire aux brigãds, & au vingt-sixiesme d'Aoust va recognoistre Meurs, accompaigné de douze Cornetes de Cavalerie & de mille hommes de pied; deux jours aprés y tourne la teste de son Armée de six mille hommes de pied & d'environ quinze cents Chevaux, campe en deux endroits à Kerck & à Heen-porte où il se logea & y fit le plus grãd quartier, & à la porte de la nouvelle Ville qui fut moindre, où estoient les Colonels Cloetinge & Duvenvoorde. D'arrivée les Compaignons escarmoucherent gaillardemẽt devant l'Eglise qui est hors la porte, où les assiegés firent ferme jusqu'au soir. Dés le lendemain les retrenchemẽts commencés, le soir du mesme jour on entama les aproches; & les assiegés ne les defendirent qu'à coups de mousquet & de canon, de la Ville & du Chasteau. Les dernier du mois douze canons en batterie joüerent contre la Ville, & à leur faveur les aproches avãcées àbord de fossé; le Prince tenoit tous prests ses ponts de jonc pour les jetter à travers cõtre les Ramparts, comme le Gouverneur desnué de poudre fait sortir un Tambour, pour estre receu à composition qui luy fut accordée, aprés longue contestatiõ sur les trois jours de terme demãdés par les assiegés: Elle fut de sortir tambour battãt, enseigne desployée mesche allumée, balle en bouche, armes & bagues sauves, & d'emmener un petit canon; ce que le Prince n'avoit encor accordé à nul autre. A la sortie de Mirando, accompagnée de huict cents trente soldats & de 40. Chariots pour le bagage, le Prince en sousriant luy dit qu'il avoit *accordé ce canon à sa consideratiõ, mais à la charge qu'il n'en assiegeroit aucune ville*; & le troisiesme de Septembre & 8. du siege, devenu maistre de la ville & du Chasteau, il y trouva encor sept canons dont l'un estoit de cinquãte livres de balle, & quatre gros cables pesans huit cents livre chacun, pour l'usage des gros pontõs; point de poudres ni de vivres desquels il le munitionna suffisamment & d'une bonne garnison. Voila donc en trois mois trois villes & trois chasteaux adiointes par nostre victorieux à ses conquestes & toute la riviere du Rhein nette de navires ennemies & desormais frontiere contre l'Espaignol: il y fut honnorablement visité & bienveigné par le Duc de Courlant; & ne fit la autre arrest que pour remettre & reparer, ce que luy mesmes avoit gaté & rompu.

Ce fort avoit esté basti par Camillo Sacchino Italien homme du tout impie qui y avoit exercé mille cruautés & l'avoit appelle *Mutilina* suivãt l'inscriptiõ qui y fut trouvée dans une petite Chappelle.

Res est imperiosa timor. Mart.

…de Grolle.

Grolle ville forte d'assiete & de la main, bien flancquée & deffenduë de cinq boullevards dans le Pays d'Ower-Yssel, estoit à la bienseance du Prince & raisonnable qu'il en receut l'hommage qu'il leur demanda il y a deux ans. Elle avoit pour Gouverneur le Comte de Stirum qui y estoit entré quelques jours devant, avec douze Compaignies de gens de pied & trois Cornetes de Cavalerie: il sembloit qu'une si gaillarde troupe l'en deubt desmouvoir; au contraire sans perdre temps il s'y achemine le 8. de Septembre avec sa petite Armée leste & agguerrie au possible, animant sa vertu par quelque masle

resistance qu'il attendoit plus que des autres; il les aymoit mieux aussi dedans 1597.
que dehors, de peur que les chemins & les passages n'en fussent rendus moins asseurés. Pour permices de bon succés, ayant apprins que la Ville de Goor estoit denuée de garnison, il s'en saisit & y loge une compaignie: puis ayant dressé son camp en carré, il l'enferme dans six jours de ses retrenchements si bien deffendus de six principaux forts que personne n'y pouvoit entrer n'y n'y sortir: les assiegés font quelques sorties & escarmouches. Le Prince pour les arrester fait travailler à espuiser l'eau des fossés, pour donner plus facille accés au Rempart à sept des meilleures galleries qu'il eut encor assayées; favorise son labeur de vingt-quatre canons, avec lesquels il abbat les deffences & parapets, puis fait breche à la muraille & somme incontinent les assiegés par un trompete *de se rendre*: ils respondent, *qu'ils ne peuvent croire qu'il soit envoyé par le Prince Maurice, mais bien par quelqu'un des Estats qui n'entendit pas bien la guerre; qu'avant parler de se rendre, il faloit monter sur le Rempart & combatre main à main.* Le Prince les presse par l'effort de son canon: Bouvier son maistre des feux artificiels fait des siennes à jetter du feu dans la ville, plus de quarante maisons la plus part couvertes de chaume sont grillées, & toute la Ville sur le point d'estre reduite en cendres, si la diligence des Bourgeois n'y eut pourveu. Les assiegés se couvrent de deux demy-lunes, l'une au dedans du boulevard de Leveider, & l'autre au boulevard de l'Hospital. Les galeries du Prince mordent aux Remparts, huict mines prestes à jouër, il les fait derechef sommér: les assaillis demandent & insistent à trois jours de terme pour avoir du secours: le nostre les presse de plus fort, *& qu'ils ayent à se resoudre si non qu'il poursuit son desseing, n'estant pas venu pour obtenir d'eux leur Ville par priere, mais pour l'emporter par la force*, & range ses compaignies pour l'assaut. Ils envoyent leurs Deputés au Prince & accordent avec luy de la reddition de la ville à armes & bagues sauves, à la charge de ne porter les armes contre les Estats qu'au delà le Rhein & la Meuse. La Cavalerie par la capitulation devoit laisser ses Chevaux, mais la courthoisie du Prince les en gratifia, & non pas le Gouverneur bien qu'il luy fut cousin Germain. Ils remirent aussi és mains du Chancelier de Gueldres & de Zutphen, tous les papiers Chartres & Registres concernans les pays, & receurent convoy & Chariots pour la conduite de leurs femmes & bagage jusques au Rhein. Dorth y fut establi Gouverneur par provision, avec six compaignies de gens de pied. Ceste prinse ne fut la fin de ses travaux: un bon Chef prend bien, mais jamais ne perd halaine pour bien faire.

Saisit Goor chemin faisant.

Le Prince observoit religieusemēt une coustume aux sieges des places; c'est qu'aprés les avoir fait sōmer: sils ne se rendoiēt leur faisoit moindre conditiō aprés une seconde sommation: & s'ils attendoient aprés la troisiesme, il ne les recevoit le plus souvent qu'a discretion ou sans armes: Coustume présque semblable à celle de Tāmerlan grādcham de Tartarie dont parle *Pete. Crinit. lib. 1. honest. disc.*

Groole composé.

Il n'y à rien, disoit Camille, de plus loüable, que d'estre moderé en sa victoire & de prendre garde de la surhausser plus par quelque actiō de clemence & de gratuité, que de la noircir par quelque blasme de de cruauté. *plut. in Camill.*

Brefoort petite Ville dans le Comté de Zutphen, soustenuë d'un fort Chasteau; assize au milieu d'un grand marais, n'ayant que deux estroites avenues, estoit deffendue par Gardot Lorrain avec trois cents hommes outre la Bourgeoisie. Le Prince se presente devant avec son Armée le premier d'Octobre, & d'une incroyable promptitude, nonobstant les pluyes continueles & la grandeur des bourbiers, ses soldats à pied & à Cheval, Matelots, Chartons, & gens du pays s'y portans comme à l'enui, fait remplir le marais de fascines, clayes, planches & de toute sorte d'embarras voiturés en extreme diligence, y pointe vingt pieces de canon en deux bateries, & à la portée de celuy de la ville fait fourcher les aproches pour gaigner les deux portes; les trois volées tonnēt à l'accoustumée, puis il les somme par un Trompete de se rendre: ils luy respondent, *que leur place se mocquoit de ses efforts & qu'il n'avoit point à faire à ceux de Grolle*; mais ils ne cognoissoient pas que ce qui les rendoit comme imprenables auparavant, estoit ja surmonté par un labeur opiniastré. A ceste reposte il fait jetter ses galleries pour venir à la sappe, & les somme de rechef aprés trois autres volées de canon: les assiegés persistent au refus, & leur orgueil devança leur ruine. Maurice indigné de leur temerité, sans perdre un moment de temps, dés les neuf heures du matin jusques à trois de

Brefoort est prins par assaut.

rellevée

1597. rellevée, les ayans fondroyés par une continuelle & terrible baterie, tout esplané, les ponts jettés, le Gouverneur demande capitulation par un Tambour emporté en l'air du canon; elle luy est reffusée. Les soldats assiegeans enflammés de colere branlent pour l'assaut, les femmes & les enfans des assiegés se presentent à genoux sur la breche crians *misericorde*. Ce Clement Prince fait cesser la baterie; mais impossible luy fut d'arrester ceste premiere impetuosité du soldat. L'Un d'iceux monté sur la breche, la voit abandõnée par la garnison ja accouruë au Chasteau cõme en refuge; la Bourgeoisie faisoit quelque mine de la deffendre, mais sans effect; ce soldat avec signes de son chapeau appelle ses compaignons; Matelots, Pioniers, Soldats, y accourent tous en foule teste baissée, entrent sans resistance & marchent sur les talons des fuyards. Le Prince meu de commiseration du pauvre peuple, se jette en la breche pour empecher le sang & le pillage; mais la furie du soldat qui ne recognoit lors ne mords ne frein, ne peut estre arrestée que par la mort de plus de septante rencontrés fuyans vers le Chasteau: ceux qui s'y renfermerent contraints de se rendre à la mercy du Prince, qui leur donna la vie en payant rançon à ses gens. Gardot leur Gouverneur trouvé juché dans le creux d'une mine & mené devant luy, en receut grace avec vive censure, de ce que par sa temerité il avoit mis en ruine ceste pauvre Ville, presque du tout cendroyée par l'indiscretion d'un soldat qui mit le feu dans la paille en une maison où il cerchoit du butin avec un flambeau. Ce bon Prince touché de pitié la deschargea de de rençon, partagea luy mesme à ses soldats, celle qui fut delivrée pour les prisonniers, affin d'empecher le tort que les Capitaines ont accoustumé de leur faire. Ainsi en neuf jours s'estant rendu maistre d'une place imprenable de nature, l'ayant reparée & pourveuë suffisamment, aprés avoir donné quelque peu de repos à ses hommes, il poursuit la route de ses conquestes.

Enschede se rend.

Enschede rencontrée en chemin, deffendue d'un bon rempart, de sept boulevards bien flanqués, de deux fossés & de cent & dix hommes de garnison, le reste ayant esté deffait par la Cavalerie du Prince, le voyant campé devant ses murailles, se rendit à la veuë du canon, avec armes & bagage sans Chariot, & à condition que ceste garnison seroit convoyée outre Meuse & ne pouroit plus faire guerre pardeça. Exploict de deux jours.

Oldenzeel se compose.

[a] Oldenzeel distante d'une lieuë d'Enschede, environnée de trois murailles & d'autãt de fossés, en forme ronde, fortifiée de neuf boulevards, d'une garnison de six cents hommes, & d'une Bourgeoisie nombreuse, investie le mesme jour & sommee de recepvoir le Prince, respondit qu'elle ne le pouvoit faire si tost avec honneur; mais ayant veu les bateries en estat par quelque volées de canon & les approches s'advancer, elle capitula au troisiesme jour aux mesmes conditiõs que Enschede. Le Prince y entra avec Madame la Princesse Doüairiere sa belle Mere, Madamoiselle Brabantine l'une de ses seurs, le Comte Guillaume-Ludovic de Nassau & plusieurs seigneurs & gentilshommes, & là fut conclu le traité du mariage de Madamoiselle sa seur avec le Duc de la Trimoüille. Les trois jeunes Comtes de Benthem l'y vindrent aussi visitter & feliciter de ses victoires, le convierent de s'aller resioüir en leur maison de Benthem avec toute la compagnie: il fut d'humeur de l'accepter & aprés huict jours de passe-temps, laisse soudain la compagnie, reprend la volte de son armée, avec laquelle il s'alla presenter à l'improviste devant Linghen, qu'il avoit desia fait guetter par quelles troupes sous le Prevost de Sallant.

Otmaersen aussi.

[b] Otmaersen ville de mesme contrée, pourveüe de garnison, attaquée par le Comte de Solms avec deux regiments de l'armée du Prince & quatre compaignies de Cavalerie, tandis que luy mesme achevoit de reduire l'autre, sommée aprés trois volées de canon, se rendit sous une semblable capitulation.

Linghen fut aprés s'estre faite battre.

[c] Linghen incommodoit les Estats, qui ne pouvoient estre absoluts dans le pays d'Ower-Yssel, tandis qu'il seroit à l'ennemi és mains duquel elle estoit

en tout

[a] C'est une des plus anciennes villes d'Ower-Yssel: Elle se rendit le 22 Octobre.

[b] Otmaersen est ville fort anciẽne, de scituation cõmode, & bastie par Odemar l'un des Roys des vieux François: elle est au Pays & Province d'Ower-Yssel.

[c] C'est place est une Comté ayant ville & Chasteau & plusieurs villages sous sa jurisdictiõ, elle fut confisquée par Charles Quint au Comte de Teklenbourg pour avoir este complice de la Ligue de Smalcalde, aprés par luy donnee à Maximiliã d'Egmont Comte de Bure, & depuis revenuë à l'Empereur.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en tout temps une porte ouverte en Frise. C'est une Comté de laquelle ils avoient fait present au pere du Prince, en recognoissance de la liberté qu'ils tenoient de sa vertu. La place consiste en Ville & Chasteau, lors tres bien fortifiés & munis de gens & provisions. Frederich Comte de Bergues y cōmandant six cents hommes de pied & de cheval sans la Bourgeoisie, & sentant approcher le siege, il fit metter à fleur de terre tout ce qui se trouva autour en bastiment qui le pouvoit accommoder; le Prince ne laissa pas de s'y bien loger à couvert: les assiegés le contrecarrēt par des sorties, attachent l'escarmouche, canonnent le camp avec plus de bruit que de fruict: on leur respond par diverses bateries pointées si à propos, qu'en mesme temps ils voyēt leurs remparts denués de deffences, le Chasteau foudroyé de vingt-quatre canons, tandis que les assigeans les abouchent par leurs approches, mettent leur fosse à sec & gratent leurs Ravelins & leurs Remparts par trois galeries. En tel estat le Prince les somme de se rendre: les assaillis demandēt trois heures pour s'y resoudre; le Prince leur declare, *que c'estoit la premiere & derniere sommatiō qu'il leur fairoit*. Le Gouverneur apprehende les diligences de son cousin, depute vers luy, obtient composition d'en sortir avec leurs chevaux, armes & bagage, enseignes, cornettes & cinquante chariots en prest, avec promesse toutefois de ne servir contre luy de trois mois deça le Rhein & la Meuse, & de luy garnir les mains de tous les papiers, registres, panchartes, concernans le Domaine de la Comté. Ainsi en douze jours il devint maistre de ceste place, & de grace aprés grandes prieres le Prince permit au Comte de seiourner en la ville jusques au quatorzieme de Novembre; en faisant sortir les Espaignols du Chasteau & y recepvant une garnison des Estats: il en sortit donc avec cincq cents hommes de pied & une compagnie de Chevaux legers, y laissa dix pieces de canon de metail de tout calibre & six vingts quintaux de poudre. 1597

Les Estats en memoire de ces victoires firēt battre des medailles d'argent & de cuivre: en aucunes estoiēt gravés ces mots: *Signis ad Tuernout* 39 *post oppidis trans Rhenum* III. *cis* VI *Hispano trimestri ereptis* 1597. S. C. c'est à dire 39 enseignes ostees à l'Espaignol prés de Turnhout: trois villes par dela le Rhin, & six au deça par ordonnance du Cōseil. Et de l'autre costé y avoit la carthe d'un pays à travers duquel couloiēt trois rivieres le Rhin, l'Amise, & la Wale avec neuf ou dix villes y representées, & au milieu un trophée d'armes avec ces lettres D. O. M. à Dieu tout puissāt. En d'autre Medailles d'or & d'argent pour faire present aux Capitaines & à ceux qui avoient bien fait estoient d'un costé ces mots *victoria Turnoutana Januarii* 1597. Et autour *Dieu a fait cecy & c'est une chose admirable à nos yeux:* & de l'autre sur une figure ronde *venit, vidit, Deus vicit.* Et autour *victoria parta spatio trimestri* & au dehors du rond il y avoit neuf villes & quelques Chasteaux & au dessus ce nombre 1597. & sur le bord le nom des villes Alpen, Rheinberck, Meurs, Grol, &c.

Retour du Prince à la Haye

Maurice lassé desormais de tant de courvées, ayant dispersé son armée és garnisons, s'en revint à la Haye ne marchant que sur les palmes & les lauriers de ses victoires, se fit admirer de tout le monde & advoüer que tels arbres ne croissent pas moins beaux & verdoyans dans le septentrion qu'au midy. Année memorable à la posterité, digne d'estre celebrée à jamais parmy les Belges, qui leur gaigna par le bras victorieux de ce grād Prince un sanglant combat, neuf fortes villes, cinq Chasteaux & parmy icelles trois Comtés & trois Seigneuries, abbatit ou chassa plus de cinq mille des Ennemis cōmandés par vieux & experimentés Capitaines, passa sept rivieres avec son armée, trois sans ponts & quatre sur des ponts, nettoya le Rhein de navires ennemies, en affranchit le passage, asseura d'invasion les Pays de Zutphen, d'Overyssel, de Twente, de Drente, de Frise & des Omelandes, qui sont pres d'un quart des dix sept Provinces, & tout cela à la barbe d'un Ennemi puissant, qui avoit soixante mille hommes à sa solde. Ainsi aloit croissant la reputation de ce grand Prince en l'estendue des frontieres de ceste Puissante Republique. Plusieurs grands Roys ravis d'admiration, la bienveignerent par Ambassades & celuy de Dannemarck ne pouvoit assé loüer l'ordre, la science & la diligence de Maurice en tant d'exploicts militaires. Plusieurs Princes, Ducs, & grands Seigneurs, outre le desir de contenter leur curiosité, furent poussés d'une ambition de s'essayer aux armes & de faire leur premier apprentissage au mestier de la guerre sous un si sçavant Maistre. Le jeusne General, les prieres publiques d'actions de praces à l'Eternel, avec feux de joye celebrés par toutes les Provinces Unies, firent la closture de ces grandes actions.

comblé de gloire de ses victoires.

Admirées des Roys & des autres Princes

Le Cardinal qui ne paroistra plus icy que sous le nom de l'Archeduc, ne pensoit qu'aux moyens de se redimer de tant de pertes: mais toutes ses entreprinses demeurerent vaines. Il s'estoit imaginé de surprendre Berghe-op-Zoom à la faveur de trois mille hommes de pied & de dix cornettes de

Cavalerie

1597. Cavalerie qu'il en avoit fait approcher ; mais la vigilance de Bacx Gouverneur de la place, ayant chaſtié ceux qui en venoient recognoiſtre les Remparts, les renvoya honteux à la maiſon. Geertruydenbergh taſtée par ſes gens, & ſes porteurs des eſchelles deſcouvers, ils n'oſerent tenter fortune plus avant.

La maiſon du Prince fut remplie de mariages comme de victoires : Dom Emanuel Prince de Portugal fils de Dom Anthonio couronné Roy de Portugal, eſpouſa Madamoiſelle Emilie de Naſſau ſeur germaine du Prince. La gentileſſe d'Emanuel & trente années qui ja rouloiẽt ſur la teſte de ceſté Princeſſe, l'euſſent diſpencée par les loix civiles de convoler en mariage en un aâge moindre, aprés tant de prieres & de remonſtrances faites au Prince ſon frere de conſentir à celuy cy. La ſeverité dont il uſa envers ceſte ſienne ſeur unique & germaine ſeul gage de l'amour maternel, derrogeoit par trop à la benignité & debonnaireté naturelle de laquelle il ne fut jamais chiche envers ſes ennemis, quand aprés la conſommation du mariage, revenu triomphant de ces grandes expeditions ne pouvant eſtre maiſtre de ſoy meſme, il ſe laiſſa telement poſſeder à la colere, qu'il ne la voulut point voir qu'elle priere qu'on luy en fit, bien que l'affliction de ſa diſgrace eut porté ceſte pauvre Princeſſe aux abois de la mort. Au contraire elle n'en fut pas plutoſt rellevée, que pour donner lieu à l'indignation du frere, ſon mary & elle furent contraints de ſortir du pays & de prendre retraite à Weſel. Leur frere ayné & le temps gaignerent ſur les volontés de ce Prince, ce qu'il devoit donner à la raiſon & à la proximité. Madamoiſelle Catherine-Belgique avoit eſpouſé un an devant le Comte de Hanaut riche ſeigneur Allemand. Madame la Prin-
1598. ceſſe Doüairiere d'Orange s'en va maintenant en France, avec le jeune Prince Henry-Frederich ſon fils, pour honnorer les amenances de Madamoiſelle Charlote-Brabantine que nous avons veu promiſe au Duc de la Trimouille. Madamoiſelle Flandrine qui l'accompagnoit auſſi, fut logée prés d'une ſienne Tante Abbeſſe du Monaſtere de Ste. Croix de Poitiers pour y eſtre eſlevée, mais ce fut pour luy ſucceder.

> Par les loix de Iuſtinian il eſt permis à une fille qui excede l'âage de 25 ans de ſe marier elle meſme ſi le Pere & les parents n'y travaillent, apres leur avoir fait cognoiſtre ſon deſir. Et audit cas le Pere eſt tenu de la doter ſelon ſes facultés.
>
> Il y a eu des Princes & des plus excellens en bonté qui n'ont peu ſouffrir des mariages cõtre leur gré dans leur famille & qui en ſont eſté extrement outrés. Salomon pardonna bien à ſon frere Adonias de ce qu'il s'eſtoit fait proclamer Roy ; mais dés qu'il recercha un mariage contre ſon gré il le fit tuer ; & dans Ioſephe on remarque que Salomé fut accuſée devant ſon frere Herodes pource qu'elle ſe vouloit marier contre ſon gré.
>
> On dit en proverbée que le tẽps eſt un Souverain Medecin ; car il n'y a regret qu'il ne chaſſe ne inimitié qu'il ne face ceſſer.

La valeur de ce Prince mettoit l'Eſpaigne au *Miſerere*. Le Pays-bas bras droict de ſa force, n'eſtoit plus qu'en eſcharpe ; ces recentes victoires l'avoient ja reduit au *dapacem*. Toutes ſes forces ne pouvoient arreſter l'agrandiſſement des Provinces Unies, que Dieu beniſſoit journelement ſous la conduite de leur Chef & le bonheur de ſes armes. L'Eſpaignol ſe retrenche derechef dans la fraude & couvre d'aſtuce ſes deſſeins, envoye une declaration aux Provinces de ſon obeiſſance conceüe en termes doux & coulans de ſon affectiõ au bien du Pays, & pour teſmoignage, volonté de le conſtituer en dot à Dona Iſabella ſa fille qu'il avoit deſtinée femme de l'Archeduc Albert. Il croyoit ainſi d'attirer les Provinces Unies à reconciliation, ſous la domination de ces nouveaux Princes, qui ſembloyent promettre plus d'humanité au regime des peuples, & de bannir de l'Eſprit des Princes eſtrangers la jalouſie qu'ils avoient conceüe de la trop grande puiſſance d'Eſpaigne, par le demembrement qu'il en faiſoit. Il mendioit d'autre part la paix en France pour la ſeparer de l'aliance des autres, affin de les reduire plus aiſement à ſes intentions ; & en cas de refus les ſubjuguer avec plus de facilité. Il n'eſpargne rien pour incommoder la navigation des Provinces, les priver des advantages du commerce l'ame de leur ſubſiſtance, & pour comble d'impieté employe des nouvelles conſpirations contre la perſonne du Prince, principal ſouſtien de leur liberté : ainſi il les veult prendre ou perdre à quel prix que ce ſoit.

Ruſes Eſpagnoles.

Mais ce ſage Prince profés en cognoiſſance des maximes d'Eſpaigne, qui ne propoſe jamais rien qu'a double entente, penetrant des yeux de ſon grand jugement le fonds de ſes deſſeings, prejugea bien que ce tranſport du pere à la fille ne ſeroit que temporel, & la ſuite le fit voir telement conditioné, que

Sageſſe du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

le Pays-bas demeurant tousiours inseparable de l'Espaigne, il estoit rendu illusoire & la chose revenoit à son principe. Defait elle ne tarda pas d'envoyer un renfort de quatre mille Espaignols à l'Archiduc, pour la defiance qu'il avoit de ceux du Pays. La France bien que paisible avec son ennemie naturelle, ne fut pas pourtant separée d'interest d'avec le Prince & les Estats,& ne laissa pas de les adsister. Leurs navigations se rendirent celebres en Orient & en Occident où ils envoyerent en ceste année quatre-vingts grandes navires en diverses Flotes, & le Grand Seigneur les declara libres en ses mers & en tous les havres de son obeissance sous la banniere de France. Leurs pays devindrent riches des despoüilles des autres,& la main du Dieu fort qui couvroit la personne du Prince, se demonstra en puissance contre ceux qui vouloient perdre le pays en sa perte.

& nouveaux presages de ses armes.

Ceste riche espée dont la garde estoit de pur or, & sur le pommeau trois villes gravées; le beau cheval & les autres joyaux de grand prix que ceux d'Arthois & de Hainaut avoient destiné pour le Comte de Fuentes en Espaigne, trouvés parmi plusieurs autres richesses en une prinse de deux navires ennemies par ceux d'Amstredam & de Rotterdam, desquelles ils firent present au Prince, fut un prejugé que ses conquestes ne finiroient pas encor. Il faut voir les deux nouvelles conspirations machinées contre sa vie.

Les Jesuistes de Doüay desadvoüerent ceste confession par une Apologie qu'ils envoyerẽt en Hollande, accusans Panne d'estre un homme fol & allienè de sens. D'autres escripvirent cõtre eux des discours Politiques, adressãs aux Princes Chrestiens pour les supprimer à la façon des Templiers, ou cõme ennemis des Princes & de la societé humaine.

On ne parloit alors que d'une nouvelle felicité pour le Pays, des flateries particulieres au Prince Maurice, par lesquelles le Roy d'Espaigne disoit, *que la vertu du Prince luy ayant esté nuisible, ne laissoit pas de luy estre en admiration, que telle estime passoit en amitié, que c'estoit sa prudence de tirer proffit de ce qui le ruinoit, en faisant d'ennemi ami le plus grand Capitaine de la Chrestienté, que s'ils s'accommodoient il se faisoit fort de rendre le Prince Generalissime des armées Chrestiennes contre les Turcs.* Ce dernier point estoit dit de meilleure foy qu'aucũ; car il eut bien desiré son ennemi en Hongrie bien engagé. D'Aubig. en son hist.

Conspiration contre sa vie.

Pierre Panne d'Ypre, au commencement tonnelier, puis Marchand & finalement Courratier, pressé de misere, mais plus d'une mauvaise conscience tousiours susceptible de mauvaise impression, induit par un supost d'Espaigne & par la persuasion de sa femme Megere infernale, de se tirer de pauvreté par quelque grande & notable entreprinse, ils luy figurerent qu'il ne pouvoit rien entreprendre de plus grand ni de plus meritoire envers Dieu, que de tuer le Prince Maurice. Pour l'affermir en ce damnable attentat, ils l'attirent chés les Jesuistes de Doüay, où ces Courratiers d'Espaigne engeolent si biẽ ce malheureux Courratier, qu'ils l'induisent à croire *qu'il fairoit un sacrifice expiatoire pour ses pechés qui luy fairoit meriter le Paradis, en retrenchant un meurtrier & destructeur des corps & des ames*, ainsi appelloient ils ce bon Prince, *& que s'il mouroit en l'execution, il devoit estre asseuré d'aller droict au ciel*: luy promettent douze cents livres de recompence temporelle & cent cinquante d'annuelle, la charge de Messager de la ville d'Ypre, & un Canonicat pour son fils à Tournay. Ainsi bandé à cest horrible assassinat, il s'en va à confesse chés eux, oyt Messe, reçoit leur Sacrement & leur absolution, comme impulsifs & viatiques à ce parricide, & ces paroles pour adieu, *allés en paix, car vous irés comme un Ange à la garde de Dieu.* Arrivé en Zéelande pour l'execution, l'esprit de Dieu plus fort que celuy de Satan, contourna ceste maudite volonté & le fit parler de soy-mesme langages qui le firent soupçonner. Quelques gens de bien eurent l'œuil sur luy; il passe à Leyden où estoit le Prince au mariage de la fille de S. Aldegonde; apprehendé sur des conjectures par authorité du Magistrat de la ville, il confesse le tout sans attendre la gesne, jure qu'il s'en estoit repenti dés qu'il fut esloigné des Jesuistes: mais pourtant la qualité de tels attentats est de telle nature, qu'il fut condampné à estre decapité & mis en quartiers, il mourut repentant & remercia la justice de la grace qu'elle luy avoit faite. Dans Ostende un autre de Vienne en Austriche, raffineur de sucre, prevenu de semblable attentat, fut arresté prisonnier & traicté par la justice.

Punie de mort.

Autre.

Et mort d'icelle.

C'estoient là les practiques secretes que l'ennemi du genre humain souffloit journelement dans ces ames noires, qui aguetoient ceste importante vie au gré de l'Espaigne, tandis que ses principaux ennemis font semblant d'estaler sa vertu & d'eslever jusques aux nuës sa vaillance, pour tacher à le desmouvoir de sa tenuë, & luy faire prester l'oreille à leurs enchantems. Daniel de Meulen natif d'Anvers Marchand de Leyden homme de sens, attiré par un sien beau-frere sous passeport à Anvers, il luy falut marcher plus outre à

Nouvelles practiques de douceur simulée.

Bruxelles

1598. Bruxelles. Là Catechiſé par le Preſident Richardot, Aſſonville l'Abbé de Maroles & autres Conſeillers d'Eſpaigne tous ſeparement, ſur les moyens de reſtablir la paix dans le Pays; ſa reſponce fut ſuccinte, *Qu'il n'en ſçavoit rien & n'en avoit point de charge*. Les autres l'aſſeurent de l'intention du Roy & de l'Archiduc, *à la donner au contentement des Provinces Vnies en tous ſes points, de l'eſtime que le Roy faiſoit de la valeur du Prince Maurice & de la ſinguliere affection qu'il luy portoit; Qu'il luy laiſſeroit ſes Gouvernements, le combleroit de recompences, luy procureroit la Generalité d'une armée Chreſtienne contre le Turc*; grandes promeſſes pour tous autres qui avoient quelque part au maniement des Provinces, ſi tant ſoit peu ils vouloient conſentir à la paix & advoüer l'Archiduc pour Seigneur. Ce propos luy fut confirmé de la propre bouche de l'Archiduc, qui le pria *de le faire entendre de ſa part au Prince & aux Eſtats*. Il leur en eſcrivit auſſi luy-meſme en termes clairs & perſuaſifs.

Louanges de Caſtille à double viſage, ſemblables de deſſeing à celle de ces ſorciers d'Egipte dõt parle Pline Hiſt. nat. lib. 7. cap. 2. qui ne louent jamais perſonne que ce ne ſoit pour leur faire du mal.

Ruſe Caſtillane! louãge Africaine! dont l'adveu & le refus tendoit à mal & à detriment au Prince & aux Provinces. Au premier, l'Archiduc recognu pour Seigneur, c'eut eſté gaigner la partie ſans courir riſque, & ſous belles promeſſes & conditions ſimulées, les ramener dans les pieges de la ſervitude, attirer les Gouverneurs pied à pied à ſes volontés, & en ſuite le gouvernement entier des provinces. Au ſecond: c'eſtoit jetter de la diviſion & du meſcontentement parmy le peuple, & luy donner à croire qu'on nourriſſoit la guerre tandis qu'on pouvoit joüir d'une bõne & aſſeurée paix. Mais la cognoiſſance de ceſte vielle maxime d'Eſpaigne, nullement d'humeur de rien demordre de ſes vieux deſſeings, deſormais familiere aux femmes & aux enfans, & les lettres de l'Eſpaignol à l'Archiduc de fraiſche date interceptes, là où le fonds de ceſte cabale eſtoit deſchiffré, firent roidir le Prince & les Eſtats au refus, & les obligerent de reſoudre deffinitifvement, de n'accepter nĩ paix ni treſve avec l'Eſpaignol; jurent de continuer la guerre cõtre luy juſques à l'extremité, & d'en attendre telle iſſuë qu'il plairroit à Dieu de leur donner. Cela luy fut toſt aprés declaré de bonne grace.

Maurice ſe remet en campaigne avec le plus de forces qu'il peut opportunement recueillir, neuf mille hommes de pied & de cheval, prevoyant bien que ces douces ſemonces d'un ennemi irreconciliable n'eſtoient que comme precurſeurs de quelque terrible tempeſte. Defait l'Archiduc Albert qui s'en alloit en Eſpaigne pour eſpouſer l'Infante, ayant fait la paix avec la France, envoya fondre toutes ſes forces ſur les bras du Prince, ſous la conduite de l'Amirant d'Aragon qui ſe jetta le long du Rhein avec une Armée de vingt-cinq mille hommes de pied & de trois mille chevaux, à deſſein de faire quelque grande invaſion dans le Pays aux deſpens de ſes voiſins. Le Pays de Cleves menacé dés long temps en ſentit les premiers eſclats ſous autres pretextes d'Eſtat & d'y maintenir la religion Catholique. Orſoy fut la premiere place qui recognut le nom Eſpaignol, & qui reſſentit les piqueures d'une garniſon inſolente: l'Amirant la fit fortifier & la rendit bonne place de retraite.

En ceſte armée outre les gens de guerre il y avoit plus de trente mille bouches inutilles, ſuivans l'armée ou pour les neceſſités d'icelle ou pour la volupté des Chefs.

Pour eſpouvanter la garniſon de ceſte place eſt remarquable que l'Admirãt ne leur fit autre ſommation que de s'avãcer en perſonne vers les murailles tenant une poignée de cordes en ſa main & n'ayant autre ſuite qu'un Preſtre & un Bourreau, leur jurant que s'ils ne ſe rendoient bientoſt il les fairoit tous pendre.

Le Prince avoit donné le rende-vous de ſon armée au Fort de [a] l'Iſle du Comte, à deſſein de ſe tenir ſur la deffenſive contre des forces ſi inegales. Delà il conſidere la contenance de ſon ennemi, regarde ſes briſées, eſt adverti que le Comte d'Embden qui avoit touſiours une dent de laict contre la ville d'Embden & ſes ſubjects, vouloit proffiter les approches de l'Amirant pour les ſubjuguer, leur en donne advis, leur offre garniſon de ſes hommes & les conſeille de faire fortifier quelques places és environs & des dependances de leur ville pour empecher que l'ennemi ne s'en ſaiſit, renforce de nouvelles garniſons pluſieurs places de ſes nouvelles conqueſtes, Zutphen, Brefort, Groole, Linghen, Oldenzéel, & luy-meſme ſuivi de quelque Cavalerie, s'achemine en perſonne à Doesbourgh & à Deutecum pour les pourvoir, & chemin faiſant accorde à ſa Tante la Comteſſe de Berghes qu'il eut en rencontre, la neutralité de la guerre pour ſa ville de Scheerenberghe, & que ſon

[a] Ceſte Iſle eſt appellée en langage du Pays s'Graven-weert.

Chaſteau

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Chasteau d'Ulst ne seroit point demantelé en la forme qu'elle avoit obtenue de l'autre parti. 1598.

On appelle l'Isle de Gueldres au langage du pays Gelderscheweert: elle est assize au milieu du Rhein.

Campe en lieu advantageux.

Pour se loger en lieu commode pour secourir la Gueldres, Zutphen & les places plus avancées, il campe en l'Isle de Gueldres en un lieu appellé *le vieux Sevenaer*, partie en terre ferme, partie en l'Isle, & pour la commodité de son camp, fait dresser un pont sur quatre bateaux jusques à l'Isle, & delà en la Betuwe, & pour le passage de sa Cavalerie un autre couvrant tout le milieu de l'Isle depuis un bord de la Riviere jusques à l'autre, d'environ cent verges de long soustenu de quarante quatre bateaux; fortifie son Camp de dix gros canons, de cinq demy-canons, & de dix pieces de campaigne avec la munition requise: Et parce que la peste estoit à Nimmeghe & parmy les troupes qui en sortirent pour venir au camp, il les fit loger à part & n'espargna rien pour les faire traiter. Ainsi tout y estoit adressé avec grand ordre, principal moyen de la subsistance d'une Armée.

Va cercher l'ennemi qui exquive.

Il eut advis d'un grand Convoy de toute sorte de provisions & de munitions, qui devoit partir de Gueldres pour aller au Camp de l'Amirant avec deux cents chevaux & quinze cents hommes de pied; il part suivi des Comtes de Hohenloo, de Nassau, de Solms, de toute sa Cavalerie, passe la riviere de Wale sur des pontons auprés de Bymmen à dessein de l'assaillir, & donne ordre à Sedeniski auquel il avoit laissé la charge de son Camp, de le faire suivre dés le lendemain par quinze cents hommes de pied; mais l'ennemi adverti du depart du Prince exquiva son rencontre & passa en seureté.

Bonne discipline au camp du Prince.

La bonne discipline qu'il gardoit parmi ses gens, le faisoit aimer de Dieu & des hommes. L'Amirant avoit laché la bride aux siens, qui exerçoient mille ravages & hostilités dans les pays de l'Empire & sur tout en Cleves. Les Cercles de la basse Westphalie estoient assemblés à Dortmont pour y pourvoir. Le Duc de Cleves & Sybille sa seur remercient par lettres le Prince *du soing qu'il prenoit de les espargner*, & celle la qui n'estoit pas chiche de larmes n'eut pas besoin de les verser en sa presence pour l'esmouvoir à compassion, comme elle faisoit souvent envers sa Noblesse pour l'animer à quelque vigoureuse resistance contre les Espaignols. Il asseure l'assemblée de Dortmont *de sa volonté & de celle des Estats à leur restituer la ville de Rinberck qu'il avoit emportée sur l'Ennemi: & leur offre respondant, que les villes ny ceux de l'Empire ne recepvroient aucun dommage des siens, pourveu qu'ils voulussent demeurer pleiges que l'Ennemi abandonneroit celles qu'il occupoit de l'Empire, sur lequel il les avoit envahies, & qu'il n'y bastiroit plus aucunes forteresses*; mais il remonstre *qu'il ne devoit avoir moindre faculté que ses ennemis.*

Son equité & douceur.

Les Espaignols y pendirent des Paysans par les parties honteuses, en embrocherent & rostirent; violerent des filles à la veuë de leurs meres, des femmes à la veuë de leurs maris, autres sur les corps de ceux qui s'escrioient à tels spectacles, tuerent des stupres pour ne vouloir aider à leurs villenies, arracherent les enfans du ventre des meres, & puis les y firent reentrer tuant l'un par l'autre, violerët à tour de roole toutes les Religieuses d'une Abaye & puis les firent mourir : ce qui fut reproché en suite en face à l'Amirant par un Ambassadeur de l'Empereur.

Perfidie & cruauté de l'Amirant.

Cependant l'Amirant gardoit Orsoy, contre la foy promise à ceux de Cleves & sa protestation de ne l'avoir saisie que pour le passage, multipliant son usurpation de plusieurs autres places neutrales, suivie d'actions horribles & brutales exercées sur ces peuples innocens qu'on peut voir dans les Autheurs, pour avec plus de facilité assaillir la Frise & les pays des Estats. Maurice aprés avoir de nouveau renforcé ses garnisons, fit passer monstre à sa petite armée, la rengea en bataille en une belle plaine, & n'y compta que cinq mille neuf cents soixante cinq hommes de pied, & seize cents nonante cinq Chevaux, mais lestes, bien armés, bien disciplinés, bien agguerris & obeissans à un si digne Chef; il ne voulut pas avec si peu de forces choquer son ennemi, & se contenta de le fatiguer nuict & jour, en luy coupant les vivres & contrequarrant ses exploits par ruses & par finesses.

Le Prince fait passer monstre à son armée.

L'ennemi s'achemine devant Rhinberck.

La pesanteur artificieuse de l'Electeur de Coloigne, à donner responce raisonnable sur une offre si courthoise du Prince, ou plutost sa perverse volonté à perdre ceste Place pourveu qu'elle fut recouverte par l'Espaignol, donna sujet au Prince & aux Estats de se repentir de ne l'avoir faite fortifier, & le premier jugeant bien que l'Amirant tourneroit ses desseins contre elle, la renforce de trois Compagnies, qui eurent ordre de s'aller retrencher dans l'Isle scituée au devant,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1598. devant, ſans entrer dans la ville où eſtoit la peſte, qu'en cas de neceſſité.

L'Amirant court en ſes practiques, aprés avoir eſſayé de desbaucher le Gouverneur Scaet, ſe preſente devant avec partie de ſon Armée. Son premier effort parut contre ces nouveaux Inſulaires preſſés, coignés dans leurs retrenchements, percés du canon d'outre en outre à cauſe de leurs foibleſſes; un expedient hazardeux les ſauva: Heddinghe Gouverneur ſubrogé à l'autre mort de peſte, fait trier à l'eſlite de chaſque Compagnie un Sergent avec ſept ou huict ſoldats des plus reſollus, pour faire ferme dans l'Iſle, tandis que tout le reſte traverſeroit la riviere baſſe ſur bateaux appreſtés, & ſe mettroit à couvert au deſſous des Remparts en meſme temps deffendus par le canon & la mouſqueterie de la Ville, à la faveur de laquelle les Sergents & leurs petites troupes aprés avoir ſoudainement mis le feu aux hutes font la retraite & couvrent la queüe des premiers. Les aſſaillans devenus maiſtres de l'Iſle, y dreſſent trois bateries, & trois autres en autres endroicts contre les portes de la ville, & ayãs avancé leurs aproches, font ſommer les Aſſieges au nom d'Alphonſe d'Avalos de ſe rendre; ceux cy outrés du meſpris, qu'on eut employé le nom d'un Colonel particulier reſpondẽt, *qu'ils veulent tenir juſques au dernier homme pour Dieu, pour le Prince Maurice, & pour les Eſtats, & que s'il revenoit il luy couſteroit la vie.* A ceſte reſponce l'Amirant fait battre ſi furieuſemẽt la ville, que le boulet d'un canon ayant mis le feu à la Tour des poudres & icelle enlevée en l'air avec grande impetuoſité & fraquas de maiſons & de gens & notamment du Gouverneur, le ſiege termina par ce ſeul coup. Les aſſiegeãs denués de toute autre poudre que de celle de leurs fournimẽts, demandent & obtiennent compoſition à toute peine, de ſortir armes & bagues ſauves. Il n'en ſortit que ſept cents treize hommes, tant la peſte les avoit diminués, qui receurẽt toute courthoiſie de Dom Alphonſe, en recognoiſſance de celle que le Prince luy avoit teſmoignee durant ſa priſon de devant Nimmeghe.

Le Prince ſe tenoit touſiours ſur la deffenſive, & eut creu que le ſiege de Rheinberck amuſeroit l'Ennemi juſques à l'hiver; mais il n'y a rien de plus incertain que le ſuccés de la guerre. Ainſi il faiſoit de neceſſité vertu, & c'eſtoit merveille qu'il conſervat le pays contre une ſi grande puiſſance. L'Amirant ne travailloit qu'aux moyens de ſe rendre maiſtre du Rhein, pour avoir en tout temps une entrée libre en Gueldres & plus outre dãs les Pays des Eſtats. L'obſervation des promeſſes ſolemnelles de neutralité, n'eſt plus de miſe dans ſon armée: les pretextes *de la neceſſité du tẽps, du ſervice de Dieu & de ſon Roy*, ſont les deviſes ordinaires de la livrée des ſes armes, ſous leſquelles il exerce meurtres, cruautés, violences contre ces peuples innocens; aſſigne divers logements à ſes troupes és environs de Weſel & du Pays de Munſter, & Weſel meſme à peine ſe peut il exempter d'une garniſon, contente d'en eſtre quitte pour cinquante mille Eſcus & pour mille meſures de ſegle: il ne beoit qu'aprés l'argent pour ſoldoyer ſon Armée qui en avoit faute; mais le Prince envoya ſignifier aux pays neutraux, qu'ils n'euſſent point à luy contribuer, autrement qu'il les contraindroit à luy faire le meſme. Ceux cy luy envoyerent leurs Deputés avec des humbles excuſes & proteſtations, que c'eſtoit contre leur gré & à leur detriment.

L'Amirant paſſe outre & ſous pretexte de logement ou de paſſage, ſe rend maiſtre de Rées & de toutes les fortes places d'alentour. Le conflit en opinions des principaux Chefs de ſon Armée, les uns voulans deſcendre plus bas le long du Rhein, les autres penetrer plus avant en Pays, obligea le Prince de fortifier derechef ſon Camp & le mettre en tel eſtat qu'il ne peut eſtre ſeparé des villes de la Comté de Zutphen, à la conſervation deſquelles il faiſoit joüer tous les reſſorts de ſon jugemẽt. Le paſſage à Doesbourg luy importoit, & pour s'en aſſeurer il retrancha une Egliſe du vieux Sevenaer, y logea du Canon en trois bateries, & tout cela couvert en dehors de trenchées & demy lunes ſi à propos, que l'opinion du Comte de Bergues paſſa deſormais

Auſſi eſt ce de la charge d'un chef de pencer plus à remedier à ce que l'ennemi peut faire, qu'à ce qu'il a accouſtumé de faire. *Cogitandum non quidquid ſolet ſed quidquid poteſt fieri Sent. Epiſt, 92.*

pour article de foy parmi les ennemis, *qu'il n'y avoit rien à gaigner alentour du Camp de ſon Couſin le Prince Maurice.*

Renforce la garniſon de Heuſdan & fait faire mõſtre generale. Rompt une dique.

Mais il luy faloit pourvoir par tout. Ceux de Heuſdan eſtoient menacés de quelques troupes Eſpaignoles; il fortifie leur garniſon de nouvelles Compaignies, & ayãt renforcé derechef celles d'Oweryſſel, il fait encor faire monſtre generale à ſon Armée d'environ huict mille hommes de pied & de Cheval, & proffite ſi à propos l'accroiſſement des eaux du Rhein, qu'à l'ayde d'un navire de guerre, il fait percer nuictammẽt la dique de Hetter au deſſus d'Emerick, & retranche ainſi tout abord à ſon Camp & au Pays de Zutphen. Le travail fut ſouſtenu de la preſence du Comte de Hohenloo avec douze cents Chevaux & nombre de Mouſquetaires, qui aprés avoir ſouſtenu long temps les efforts des Eſpaignols accourans pour l'empecher, il n'en peut eſtre deſlogé que par l'arrivée de nouvelles troupes & du Canon. La beſoigne fut eſtoupée en ſuite avec grand peine par les ennemis, & leur fatigue eut redoublé ſi les vents n'euſſent empeſché l'execution d'une pareille entreprinſe ordonnée par le Prince à la dique de Biſlijck.

En recepvant Emerick par les perſuaſions des Eccleſiaſtiques, l'Amirant avoit promis & aſſeuré par ſermẽt de n'y mettre que trois Compagnies en garniſõ. Aprés que cela y fut, il y jetta tout un Regiment entier, auſſi lors un de ces Eccleſiaſtiques luy reprochant en face ſa perfidie, il luy dit, *Que juſques alors ils avoient accusé les Hollandois de ne vouloir point de paix ſous pretexte de defiance: mais que maintenant ils avoient biẽ eſprouvé qu'ils s'eſtoient bien defiés. Que pour luy il ne ſçavoit plus à qui adjouſter plus de foy ou à l'Hollandois ou à l'Eſpaignol.*

L'Amirãt ſe rend maiſtre d'Emerick & autres places.

Il n'eſtoit pas raiſonnable que ſon ennemi ſe prevalut ſeul des places neutres. L'Amirant avoit deſja conqueſté Emerick, & s'en eſtant rendu maiſtre il l'avoit pourveuë d'une puiſſante garniſon & rendue le principal magaſin de ſon armée; Yſelbourg avoit auſſi eſté ſa proye & baignée du ſang de ſa Bourgeoiſie. Le Prince par droit de bienſeance, & pour ne laiſſer tout à ſon ennemi, pouvoit bien s'aſſeurer de la ville & du Chaſteau de Sevenaer en Cleves proche de ſon Camp; il la fait ſommer de le recognoiſtre, & au refus la bat & la contraint de ſe rendre. Le Tolhuys ſuit l'exẽple aprés ſemblables efforts; mais ſans occiſion ne pillage, & avec telle faculté que le Prevoſt des places eut touſiours deux chambres à ſoy dans le Chaſteau, où il faiſoit exiger le peage de ſon Seigneur.

& le Prince de quelques autres.

l'Amirant fait mine d'aſſieger Deutecum.

L'Amirant pourſuivant ſa pointe rode par Pays & monſtre au doigt qu'il en vouloit à Deutecum. Le Prince pour contrepointer ſes efforts, envoye ſur ſes erres les Cõtes Ludovic de Naſſau, de Hohenloo & de Solms pour trouſſer les plus tardifs à ſerrer la queüe, & luy-meſme accompagné du Comte Guillaume-Ludovic & de quatre Compagnies de Cavalerie, ſouſtenu d'une embuſcade qu'il avoit poſée en lieu commode, le va eſcarmoucher ſur les aiſles à port de mouſquet. L'Amirant n'y voulut jamais mordre, ſe contenta de filer chemin, & de rafraiſchir par une pauſe à Orſoy ſes troupes les plus laſſées. Icy ſur l'advis qu'il reçoit des approches du Prince en ordre de bataille, il tire tous ſes gens dehors pour le recevoir, l'attend long temps, puis prenant la volte de ſon object, met ſur les dents toutes ſes forces & les oblige de marcher & de coucher durant dix jours & dix nuicts en la place de bataille, pour ſe garentir des ſoupleſſes du Prince qui le talonnoit. Il ne peut pourtant s'en delivrer du tout, ſoldats & bagages furent par luy gaillardement trouſſés, & les vivres ſi bien retrenchés à ce grãd Corps, que beaucoup de membres le deſadvoüants tous les jours, accrurent de beaucoup les forces de celuy qu'ils approuverent. On apprint par eux que dãs l'armée ennemie on y vivoit à la façõ des Sauromates, & que les plus ſouvrés eſtoiẽt bien aiſes d'y faire un repas en trois jours à la mode des Moſcovites. Ceſte miſere ne rebuta point l'Amirant de ſon deſſeing, & falit à augmenter celle des peuples de ſa conqueſte. Deutecum fut la premiere qui le vit à ſes portes pour raſſaſier ſa faim. Le Prince pour l'en deſtourner, ſe range & ſe fortifie à ſes eſpaules vers Doesbourg, à deſſeing de couvrir d'invaſion la Weluwe & de le faire retirer en luy coupant tous les vivres; donne la moitié de ſes troupes au Comte de Hohenloo pour ſe tenir à meſmes fins ſur l'entrée de la Betuwe. L'Amirant ne lache pas pourtant prinſe, fait battre les aſſiegés premierement avec quatre pieces, puis les foudroye de quatorze autres, avec tel dommage que ſans la faire ſommer, il donne ſujet aux habitans d'apprehender qu'il ne les voulut tous paſſer au fil

Le Prince le ſuit & l'eſcarmouche.

Le Prince avoit des forces trop inegales, pour mettre ainſi au hazard le gain d'une bataille. *Perrarò nimis, bonus Imperator ſignis collatis decertat, niſi ſumma neceſſitudo aut ſumma ei occaſio data ſit.* Diſoit Sempronius. Ap. Aul. Gell.

l'Amirant aſſiege en effect la ville.

Deutecum eſt ville aſſize ſur la riviere d'Yſſel, moyenement forte, & qui n'eut en ce ſiege que 300. hommes de garniſon.

98. de l'espée & espouventer les autres par leur exemple. Pource ils requierent d'estre receus à composition, & à peine la peurent ils obtenir, assavoir la Soldadesque d'en sortir avec armes & bagues sans drapeaux, & de ne servir de six mois contre l'Espaigne hors de Hollande & de Zéelande; & les Bourgeois de se cōtenter de sa parole pour toute asseurance, de n'estre point endommagés. L'ennemi y trouva grande provision de bled & de poudres, & cela sauva la Bourgeoisie de ses mains. Le Capitaine Dorth qui commandoit au Chasteau de Schuylenbourg est sommé en suite de le recognoistre avec menaces, *que s'il attendoit le canon, il le fairoit pendre avec sa troupe*: il s'y opiniastre, mais aprés une furieuse batterie de dix pieces & des apprests pour l'assaillir de toutes parts, à peine obtint il, d'en pouvoir sortir avec le baston blanc.

Les progrés de l'Amirant estoient des pressans advis à Maurice pour estre sur ses gardes, & il y avoit apparence qu'il seroit en bref assailli par un ennemi enflé d'une si puissante armée victorieuse. Que fait il donc en telle extremité? Ayant campé au dessous de Doesbourg & fortifié son Camp à sa mode, il le renforce maintenant de nouvelles Compagnies de Hollande, adjouste des nouveaux boulevards à Zutphen & à Doesbourg, fait eslever des batteries & y loge du Canon en deffence, essaye de roigner les vivres du Camp ennemi à l'aide de ses navires de guerre qu'il fait monter cōtre mont le Rhein, pourvoit Lochem d'un nouveau renfort comme plus exposée au rencontre de l'Ennemi & plus propre à arrester ses desseings, fournit de nouvelles provisions les principaux magasins, & ayant apprins que ceux d'Oostlande en emmenoient quantité à Couloigne & au Pays de Munster, dont la traite estoit ordinaire au Camp ennemi; il en fait publier les deffences par placcards aux villes d'Embden, de Breme, de Stade, de Hambourg, d'Oldenbourg & du Pays de Munster, à peine d'estre declarées de bonne prinse s'ils y contrevenoient.

Magnorum quoque Principum ea conditio est, ut astu potius quàm armis res hostium subvertere, rebus eorum magis conducat. Fortner. in Not. Polit. ad C.Tacit.

Icy l'Amirant eut temps de recognoistre sa faute, d'en avoir tant perdu en l'irresolution de ses affaires & du chemin qu'il avoit à suivre, & d'en avoir tant donné au Prince pour se fortifier. Les approches de l'hyver & le defaut des vivres qui luy estoient journelement coupés par la Cavalerie du Prince, le font descamper des environs de Deutecum & resoudre de rejetter ses troupes dans les Pays de Cleves, de Couloigne & de Munster pour y hyverner. Là ses gens se saisirent de plusieurs villes, chasteaux, maisons de Gentilshommes, Cloistres & demeures Religieuses, & comblerent la mesure de toutes les cruautés & barbaries qu'on sçauroit concevoir d'une insolence Soldadesque, sacrileges, massacres, violements. Le Prince curieux d'aller visiter les retrenchements de son Ennemi és environs de Deutecum, jugea à l'œuil des foiblesses d'iceux, se facha qu'on l'en eut si mal adverti, & y trouvant encor plusieurs malades gisans, touché de compassion, fit dire au Gouverneur de la ville de les envoyer querir: cetuy cy luy respondit, *qu'il avoit besoing des sains non des malades*, & sur cela ce clement Prince leur envoye dequoy se sustenter, & fit emmener sur des chariots en son Camp ceux qui en peurēt endurer la fatigue. Action grande & notable, charité incomparable dautāt plus rare qu'elle est contraire le plus souvent à cét impie & injuste droict de la guerre.

Le pretexte des Espaignols envaissans les terres de l'Empire, estoit pour y planter la Religion Catholique des lieux où elle n'estoit pas. Cependant c'est par des horribles actions qu'ils veulēt faire c'est acte de pieté, & à la façon de leur devancier Ferdinand Roy d'Arragon, duquel Guicchardin dit 12. Hist. qu'il couvroit toutes ses ambitions & convoitises du pretexte de Religion.

L'esloignement de l'Amirant & l'accroissement des eaux qui se haussoient, l'obligerent aussi de descamper de devant Doesbourg, quand adverti que de Deutecum sortoient journelement 300 hōmes, pour aller querir des fascines à fortifier les remparts, il les fait attendre en embuscade par le Cōte Ludovic de Nassau avec 400 Chevaux & 500 hōmes de pied: les 300 jouerent māque; mais la Compagnie de Cavallerie de Gilles s'estāt escartée vers Ulft, Ludovic renvoye son Infanterie, & luy avec sa Cavalerie luy marchāt les talons, coigne Gilles avec les siens dans le Chasteau d'Ulft. Ludovic le presse & à l'aide de quelques uns des siens qui mirent pied à terre, ayans empeché de hausser le pont levis, il y entre avec sa Cavallerie, bat & deffait ceste Compagnie dans la bassecourt, à la veue du Cōte de Bergues, qui y estoit malade & du Capitaine

Gilles qui ne s'oſerent pas mettre en deffence pour n'eſtre arreſtés priſonniers; en emmene trente neuf autres, & entre iceux le Lieutenant, ſoixante deux chevaux, le Cornete & quelques autres Cavaliers s'eſtans ſauvés à travers les marais. Ludovic Seigneur gentil & de belle humeur ſuivi de Stakenbroeck, alla ſaluer les Damoiſelles de la maiſon ſeurs du Comte de Berghes & ſes couſinnes peu s'en falut qu'il n'emmenat auſſi Gilles priſonnier; mais il le donna aux prieres des Dames. Conteler ſuivit cet exploict, donna ſur les doigts aux Cavaliers du Comte de Berghes & de Bodberghe, luy raffla trente cinq bons Chevaux & quelques autres dix, un jour aprés. Pluſieurs de ceux de l'Amirant qui gaignoient au pied furent auſſi deffaits. A tous ces petits exploicts le Prince adjouta un ravitaillemẽt de bleds ſur cent & huict chariots pour Groole & Brefoort, ſous l'eſcorte de dix ſept Cornetes de Cavalerie commandées par le Comte Ludovic, au recontre duquel il envoya le meſme jour trois Cornetes de Cavalerie & ſix cents hommes de pied, pour aſſeurer ſa retraite.

1598.

Exploit de Conteler.

Places ravitaillées par Ludovic.

La vertu doibt eſtre priſée par tout où elle ſe trouve fut elle ſous un Turban.

La vertu de ce Prince le faiſoit craindre de ſes ennemis, aimer de ſes voiſins, & admirer de tous. Emerick ville lors neutre avoit encor au milieu de ſoy trois compagnies Eſpaignoles, comme un picquant eſchar ſur le dos de ſes habitans. L'Amirant les avoit n'agueres voulu ſurcharger de nouvelles, reffuſées par la Bourgeoiſie; & ce refus qui avoit picqué ceſt Eſpaignol, les tenoit en continuelle allarme qu'il les ne s'en voulut reſſentir & occaſionnoit de cercher les moyens de s'en delivrer. Ils s'y reſolvent pourveu que le ſecours des Eſpaignols ſoit empeché. Maurice qui avoit le nez bon, ayant prins vent de ce deſir populaire, le Comte de Hohenloo monte le Rhein par ſon ordre pour rompre la levée, affin que par l'inondation le pays fut noyé & le ſecours empeché. La hauteur des eaux ne luy ayant permis de s'y retrencher, l'arreſta; quelques Matelots & le Patron du bateau de cuiſine du Prince font l'affaire: ils paſſent le Rhin ſur un petit bateau à l'entrée de la nuict, & à la faveur d'un grãd vent qui les empechoit d'eſtre ouis, au milieu de deux Corps de garde de l'Ennemi, võt couper la levée en un endroit pareux cognu autrefois ouvert & depuis legerement refait, attendant d'eſtre mieux remparé quand le temps ſeroit plus propre. Ceſte bõde ouverte à peu de peine mais beaucoup de peril, la force de l'eau y fit le plus & emporta ceſte terre ja esboulée, avec telle impetuoſité que le Pays fut inondé & les Eſpaignols logés à Meeren & à Heſſen contraincts de grimper le Clocher de l'Egliſe pour s'y ſauver, & ceux de Biſſelinck le haut des maiſons, d'où ils furent recous le lendemain avec bateaux. Ainſi Emerick en eſtat de ne pouvoir eſtre ſecouru, Hohenloo par ordre du Prince ſe preſente devant avec des forces & huict canons, ſe retrenche, fait ſes aproches, tandis que le Prince fait faire la deſcouverte par ſa Cavalerie. Aprés deux volées de canon ceſte ville neutrale ſe rend entres ſes bras; il la nettoye d'Eſtrangers, luy redonne ſa premiere liberté ſous la domination du Duc de Cleves ſon ſeigneur, à la charge de ne donner aucune aſſiſtance à l'Ennemi. Ainſi aprés avoir eludé par ſa ſage conduite avec une poignée de gens les efforts de ceſte grande Armée, diſpercé la ſienne és garniſon des places opportunes, le Prince revient au logis de l'hyver pour preparer de nouvelles & plus grandes forces, affin de reprendre l'eſſor au printemps, & l'année finit & fut ſanctifiée par un jeuſne general ſolemnelement celebré, le ſeziesme de Decembre par toute l'eſtendue des Provinces, en actions de graces au Dieu Fort principal autheur de ceſte delivrance.

Reprinſe d'Emerick par le Prince.

Qui inonde le pays.

Et luy redonne ſa liberté.

Se retire à la Haye.

1599.

L'argent eſt le nerf de la guerre; & ſans luy elle ne peut longuement durer, ains ſe couvertit en un brigandage.

preparatifs du Prince pour le renouveau.

La guerre ne ſe peut demener ſans argent, non plus que le corps humain ſe mouvoir ſans nerfs. Le Prince le cognoiſſoit par ſa propre experience, & qu'avec des moindres forces bien payées, il avoit rendu vains les efforts de ſes Ennemis enflés d'une fiere & redoutable puiſſance mal ſoldoyée. Les Provinces Unies pour ſeconder de raiſonnables forces la bonne conduite de leur Chef, impoſent demy pour cent de tout ce que chacun avoit de vaillant en

capital;

capital ; avec condition que celuy qui voudroit volontairement contribuer deux mille livres, ne seroit point recerchable de la valeur de son bien. En outre ils ordonnent, qu'on payeroit le quarantiesme denier de toutes les ventes & eschanges qui se fairoient des biens immeubles, des rentes constituées de nouveau, de toutes successions des fonds & proprietés, *ab intestat*, par testament, legat ou donation. Source de laquelle sortit une fontaine d'or qui donna moyen au Prince d'avoir tousiours & en tout temps son Armée plus forte, leste, & bien payée.

La rigueur des Placards de l'Espaigne & de l'Infante nouvelle Princesse donataire des Pays-bas contre les subiects des Provinces Unies, contenant prohibition de commerce, fut bien tost compencée d'une pareille des Estats, & pardessus d'un grand armement de septante trois navires de guerre portans plus de huict mille hommes, qui les allerent grabruger sur leur terrier & mirent leurs forces en eschec, sous les ordres & l'Admirauté de Maurice.

Ceste Armée navale fut dressée & envoyée contre l'Espaigne, non pour luy occuper des terres, mais à desseing de la piller, bruller, saccager & par tels affronts luy faire cognoistre ce qu'elle se debuoit promettre du Prince & des Estats.

Pierre de Does en fut fait General, & sous luy Jean Gheerbrantsen & Corneille Leynsen : toute la flote divisée en trois escadrons cõmandée par chacun deux, fit voile sur la fin de May. Le Vaisseau du General estoit nommé *Orange*, la banniere Orangée & de tous les autres qui voguoient sous celle cy. Leur premier desseing estoit contre Corogne en Galice, qu'elle effleura en passant ; mais les gens du pays advertis de leur venüe, leurs Chasteaux suffisamment pourveus & leurs Costes garnies de quatre mille pietons & de quelque Cavalerie, aprés deux cents coups de canon sans dommage, les obligerent de passer outre. Ils prennent la route du Cap S^t. Vincent & des Isles Canaries, mouillent l'ancre à la grande Canarie. Les Espaignols s'essayent de les repousser par mousquetades & par canonnades ausquelles ceux y respondent asprement, battent le Chasteau de Gratiosa avec grande furie, une partie de l'Armée saulte dans des barques & chaloupes, & à force de bras prend terre à travers les mousquetades & les cannonades. Le General mesme voyant que l'eau estoit trop basse pour venir abord avec ses bateaux, se jette dans la mer jusques à la ceinture, passe vigoureusement secondé des siens qui y vont teste baissée, luy blessé de quatre coups l'un à la jambe & trois au corps, courut hazard d'estre achevé par un Espaignol qui venoit à luy, s'il n'eut esté promptement couvert d'un des siens qui assena l'Espaignol. Les Insulaires abandonnent le Champ & leur canon, se retirent dans leur ville, emportent leur Gouverneur avec une jambe, laissent trente six des leurs, morts sur le rivage, donnent temps aux autres de se renger en bataille & de marcher en ordonnance. Ceste hardie contenance jointe aux effects de leurs courages, fait perdre cœur à ceux du grand Chasteau qui se rendent à vies & bagues sauves, quittẽt leurs armes, tout leur canon, neuf de metail, six de fer, toutes leurs munitions, cinquante huict prisonniers. Ce Chasteau reduict sous la puissance du victorieux, il en fait abbatre les enseignes d'Espaigne & en leur place rellever celles de Maurice. Le jour suivant tout va au combat contre la ville, les assaillans se retrenchent pour se couvrir du canon d'un autre Chasteau, grimpent la Montaigne & en desnichent ceux qui s'y estoient mussés à la faveur de leur artillerie, & mettent le feu à la porte de la Ville : les assiegés saisis d'estonnement, s'enfuyent de tous costés laissans la Ville, le Chasteau, la Montaigne tous lieux tenables & leur canon aux assaillans, pour gages certains de la victoire ; gaignent pour derniere retraite les antres & lieux caverneux des rochers avec leurs femmes, leurs enfans & leurs meubles plus precieux, laissans pour souvenir dans la ville, une mine cachée avec un feu dormãt, laquelle ayant joüé avant l'arrivée des autres ne porta aucun dommage. La banniere d'Espaigne ostée comme au Chasteau, & celle du Prince arborée en lieu eminent, on y trouva cinq canons avec tout l'attirail, & trois autres en un autre Chasteau voisin abandonné par sa garnison avant qu'estre sommé. Les prisons y furent ouvertes, & ceux qui n'y attendoient rien moins que

Ces Inſulaires payoient la debte qu'ils n'avoient pas faite, & portoient l'indignation juſtement conceüe contre leur Roy & pouvoient dire avec le poëte

Quicquid delirant Reges plectuntur Achivi.

Seditione, dolis, ſcelere atq; libidine & ira.

d'eſtre ards par le feu de l'inquiſition, bien aiſes d'y recontrer leur ſalut. Ces Mores bazanés d'Eſpaigne ainſi à refuge dans les lieux plus reculés des montaignes, rebutés des propoſitions impertinantes qu'ils faiſoient pour traiter, les Hollandois embarquẽt tout ce qu'ils trouvent de butin, le canon, les munitions, les vins, les huilles, les cloches: font voller en l'air les chaſteaux, conſacrent au feu Egliſes & cloiſtres; & l'armée ja remontée en mer, les Eſpaignols revienent au rivage, & avec enſeignes de paix, obtiennent la liberté des priſonniers en payant rançon.

Nos Argonautes pourſuivãs leur route, font aygade en l'Iſle de Tenariffe, & ſans rencontre d'Eſpaignols brullent quantité de bois entacés par monceaux le long du rivage : puis ayans coſtoyé l'Iſle de Gomora, le canon des inſulaires commence de tonner ſur leurs teſtes, mais ſans les eſtonner n'y endommager. Ils gaignent la terre, & d'abordée un petit chaſteau ſur la mer ſans reſiſtance, bien que muni de quatre canons de metail. Ceux de la Ville plus frappés d'eſtonnement que du canon, l'abandonnent pour cercher retraite dans les montaignes emmenans quant & eux ce qu'ils peurent. Quatre Compaignies de ces avanturiers marins s'eſtans voulues par trop avancer en terre pour attraper le butin des fuyards, s'en virent environnées en lieux cognus & advantageux aux autres, & contrainctes de s'en retirer avec perte de deux Lieutenans & de quatre vingts ſoldats. La Ville fut pillée, les canons, les cloches, les vins & tout ce qui eſtoit propre à butiner embarqué, l'Egliſe, le Cloiſtre brullés, & l'Iſle rendue deſolée les troupes reentrent dans leur vaiſſeaux.

Ceſte Iſle eſt ſcituée droit au deſſous de la ligne Equinoctiale, habitée de naturels Portugais, abonde en ſuccres, qui ſe debitent par tout le monde.

Il fut trouvé en la ville ou dans le chaſteau de Pavoaſan, cent canõs de metail, neuf mille coffres de ſuccre, quatorze cents dents d'Elephant dont on travaille l'ivoire, quantité de toiles de calicut, du couton, & une bonne ſomme argent.

Ceſte maladie procedoit de fiebvre qui s'appelle *Calentura* ou bien *la Modorea* à laquelle les Europeens qui y voyagent ſont ſuiets. La graiſſe s'y fond comme burre dãs les corps de pluſieurs.

Le Changement de climat & les incommodités de la mer, diminuoient plus le nombre de l'armée que les coups de guerre, & le peu de reſiſtance de ces Inſulaires amolis par un trop long repos occaſionna le General de ſe decharger de la moitié de ceſte Flote, d'en renvoyer la moitié à la maiſon, & de retenir avec ſoy trente ſix navires ſeulement des plus fortes & mieux equipées, pour courir plus à l'aiſe les Coſtes de l'obeiſance d'Eſpaigne. Avec ce nombre il fait voile le long des Coſtes d'Affrique & de la Guinée vers l'Iſle de S. Thomas de laquelle il ſe rend facilement maiſtre & en ſuite de la ville de Pavoaſan laquelle fut pillée & tout le butin embarqué ; mais la vehemence de la chaleur à gens Septentrionaux, les mauvaiſes eaux dont ils ſe rempliſſoient pour eſtancher leur ſoif, engendra une maladie contagieuſe, qui en ayãt eſcorné le nombre, obligea le General, aprés avoir raflé de l'Iſle & de la Ville tout ce qui s'y trouva de bon, de rebrouſſer pour reprẽdre la route de leur giſte. Luy meſme emporté de ceſte maladie veneneuſe, tint cõpagnie à tous ſes Capitaines, hors mis deux, à la plus part des Officiers & à plus des trois quarts de l'armée qui n'eurent pour ſepulchres que le ventres des poiſſons, le reſte à peine ſuffiſant pour garnir les navires revenues ſans autre naufrage; mais avec ceſt advantage d'avoir porté de ſi rudes affronts ſur le néz de l'Eſpaigne, tandis quelle expoſoit toute ſa puiſſance pour troubler le repos des Pays-bas, là où elle n'eſtoit moins contrecarrée par la valeur & par la proſperité des armes du Prince.

Exploits terreſtres.

Pour luy reſiſter plus puiſſamment & pour luy faire la guerre à l'offenſive auſſi bien ſur terre que ſur mer, il fait faire des nouvelles levées de gens de pied & de cheval, François, Allemands, Suiſſes. Tout cela exactement par luy reglé en pluſieurs belles ordonnances militaires.

Ordonnaces militaires.

Que nul Cavallier ne pourroit ſervir qu'avec ſon propre Cheval de la hauteur de quinze grandes paulmes pour le moins. Que les Cuiraſſiers ſeroient armés d'un caſque, gorgerin, corcelet à l'eſpreuve devant & derriere avec les eſpaulettes, avant-bras, gantelet pour tenir la bride, & d'une piſtole ayant le canon de la longueur de deux pieds, d'une eſpée d'armes de certaine meſure propre à fraper d'eſtoc & de taille, les defaillans non recevables à paſſer monſtre, condamnés à l'amende ou à puntion pecuniaire. Que le Cuiraſſier appointé, ſeroit armé à cru d'un corcelet avec les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

les taffettes, gaillardeaux, cuissards, & de deux pistoles de pareille longueur: qu'il auroit un cheval de bagage & un valet luy portant une pistole de mesme longueur que les autres.

Que l'Harquebusier à Cheval (qu'on appelle aujourd'huy Carrabin) seroit armé d'une salade, gorgerin, corcelet, d'une escopete de la longueur de trois pieds, d'une espée, son Cheval de mesme hauteur que les autres.

Que le Piquier porteroit une salade à visage ouvert sans baviere, un gorgerin, une cuirasse & une espée, la picque longue de dix huict pieds. Et la quatriesme partie d'iceux devoit estre armée d'avant-bras jusques au coude, & d'un corcelet à taffetes longues.

Que le Mousquetaire porteroit une salade de mesme, un mousquet du port d'une balle de dix à la livre, une fourchete & une espée.

Et l'Arquebusier, une salade aussi, une arquebuse portant une balle de vingt à la livre, & une espée.

Toutes ces troupes bien payées, ainsi bien dressées, disciplinées, aguerries, obeissantes à un si digne Chef, qui mesnageoit leurs vies avec tant de soing, que ne pouvoient elles exploiter, ou que pouvoient elles entreprendre qui ne reussit?

Ceux de Luxembourg & de Limbourg estoient trop lents à porter leurs contributions. Le Prince les mande esveiller par Edmont Escossois Maistre de Camp de l'armée, avec unze Cornettes de Cavalerie & de l'Infanterie à l'avenant, qui courent le pays avec hostilité, emmenent butin & prisonniers, vengent la cruauté paravant exercée sur sept ou huict de leurs Cavaliers pendus prés de Juliers à guise de Voleurs, lesquels il despendirent & ensevelirent honnorablement, dissipent un amas de gens de guerre de l'Ennemi qui se faisoit pour entreprendre sur Breda; mais ce nonobstant les entrepreneurs en nombre de quatre mille pietons & unze Cornetes de Cavalerie, s'estans avancés prés de Breda pour y entrer sous une fausse amorce, le Prince qui en avoit esté adverti par la Roche soldat de la garnison que l'Ennemi avoit voulu debaucher, avoit donné si bon ordre à les faire recueillir que peu s'en falut qu'on n'en print la plus grande partie au trebuchet. Le Gouverneur pour n'avoir rië voulu hazarder, se contenta de les saluer avec son canon & de parsemer leurs aproches d'une centaine de leurs morts.

Un autre dessein de l'Ennemi pour surprendre Nimmeghe à l'ayde de quelques gentilshommes de la ville, avorta au prix de la vie des conspirateurs descouverts & decapités.

Les Garnison des Forts de Lillo & de Liefkenshoeck sur l'Escaut, furent plus heureuses en celles qu'ils exploiterent contre l'Ennemi sur le fort de Veer en Flandres vis à vis d'Anvers, lequel ils assaillirent à l'improviste à travers les eaux, ayans tué ceux qui voulurent faire resistance, pillé & emporté tout ce qu'ils y trouverent, beaucoup de richesse de ceux d'Anvers, qu'ils y avoient comme en lieu de plus grande seureté que leur ville menacée du pillage de la garnison du Chasteau d'icelle. Vincens Duc de Mantoüe de la maison de Gonzague brave & galent Prince, ayant visité la France & passé à Bruxelles pour voir les Pays, y apprint tant de loüanges de la valeur & de la vertu de Maurice, qu'il n'espargna rien pour contenter ses yeux à le voir. Dom Alphonse d'Avalos, qui avoit esté son prisonnier de guerre, comblé de sa courthoisie & du favorable traitement qu'il en avoit receu, l'en fit prier tres instamment; mais le temps & les mutueles jalousies de la guerre ayans empeché ceste entreveüe desirée de part & d'autre, ils se contenterent de se bienveigner par gentilshommes & reciproques presents d'armes & de Chevaux.

Le beau temps approchoit; le Prince pour prevenir les desseings de l'Amirant bat au champs à bonne heure, & tandis qu'il consulte avec les Estats s'il reprendroit Emerick à laquelle il venoit de donner sa liberté, derechef menacée

Les deliberations trop tardives du pays furent cauſe de ceſte perte ; mais encore leurs lõgueurs à executer ce qu'ils ont deliberé. Il eſt biẽ vray qu'es choſes d'importance, il y faut beaucoup penſer avant que s'y reſoudre, mais touſiours avec moderation. *Tardè quidem procedendum in decernendo; verùm ubi rectè conſulueris ambobus currendum pedibus. Manuel Imp. de Educat. Reg. Præcept. 30.*

L'Amirāt s'empare d'Emerick.

menacée de l'invaſion d'Eſpaigne, l'autre luy mit la main devant & s'en empara par la lacheté inconſtante dela Bourgeoiſie plus prompte à ſe remettre ſous le joug, qu'elle n'avoit eſté de s'en deliurer. Maurice pour en tirer raiſon ſe reſoult auſſi de reprendre la Ville de Sevenaer, qu'il avoit n'agueres remiſe aux Clevois comme l'autre : pource ayant laiſſé Sedeniski dans l'Iſle de Wert pour y commander, & pourveu de bonnes garniſons les places d'alentour, afin de venir plus facilement à chef de ſon deſſein, il envoye le Comte Ludovic avec une troupe de gens à pied & à cheval vers Emerick, tandis que luy meſme d'un autre coſté fait dreſſer une petite embuſcade par Conteler, & cependant pouſſe quelques uns des ſiens pour aller prendre le beſtail que ceux de la Ville envoyoient au paſturage. Une troupe de la garniſon abuſée du petit nombre, ſort pour les recourre; l'eſcarmouche s'attaque furieuſement entre les deux Partis, & l'alarme s'eſchauffe ſi avant dans la Ville, que le Comte de Buſquoy voulut ſortir luy meſme avec une troupe de Cavallerie & d'Infanterie pour ſouſtenir les ſiens. Le Comte Ludovic pour rendre la partie eſgale, avec environ cent Chevaux part de la main, va fondre ſi à propos ſur ce renfort ennemi, qu'il le met en fuite. Buſquoy le voulant ſecourir s'embarraſſe ſi avant, que mené battant à travers les eaux, il y eſt arreſté priſonnier avec le Comte Pacieto & le Capitaine Donato, mais contraint de les traverſer à Cheval nonobſtant qu'il fut griefvement bleſſé, depuis bien traité durant ſa priſon. Entre les autres priſonniers de marque fut rencontré Palamedes fils naturel du Prince René de Naſſau, non ſans reproche de tourner ſon eſpée contre ceux de ſon ſang ; deux cents ſoldats y demeurerent ſur la place.

Le Prince fortifie ſes places expoſées.

L'Amirant qui eſtoit ſorti de ſes tanieres avant le temps, contraint d'y reentrer par faute de fourrage & des autres choſes neceſſaires à une Armée, donne plus de moyen au Prince de pourvoir à la fortification de ſes places les plus importantes & expoſées à ſon invaſion, de l'Iſle du Comte où eſt ſcitué ce tant renommé fort de Schenck, de Doesbourg, du vieux Sevenaer & de Nimmeghe, où le Prince alla en perſonne pour en faire haſter les ouvrages : car comme en toutes les qualités militaires, il ſurpaſſoit principalement en ceſte cy tous autres Chefs de guerre de ſon temps. Là ayant eu advis par lettres interceptes du deſſein du Cardinal André, qui s'eſtoit avancé juſques à Maeſtricht, Venloo & Ruermonde, où il avoit aſſigné rende-vous à ſon Armée pour luy faire paſſer montre, il aſſemble la ſienne en la Betuwe, ſe loge au village d'Aert, donne quartier à ſes gens à Bommel, Ghent, Angeren, Dorembourg, Arthevin & au Tolhuys, renforce de ſurplus Weert de dix compagnies, & Doesbourg de quelques autres troupes de pied & de Cheval, & pour avoir ſes forces preſtes en tout temps & pouvoir ſecourir les unes par les autres par une aiſée communication, il fait conſtruire trois ponts à bateaux ſur le Rhein en divers endroicts avec une admirable diligence & adreſſe, outre deux autres qu'il en avoit encor ſur les eaux, tous leſquels joints enſemble euſſent eſté capables de traverſer le deſtroit de l'Helleſpont.

Chaſque pont avoit de mille à douze cents pieds de long, fors un qui n'en avoit que ſix cents ou environ. Celuy que Xerces Roy de Perſe fit ſur le deſtroit de l'Helleſpont, là où il paſſa en Grece avec ſon Armée, n'avoit que ſept Stades de long revenant à quatre mille trois cents ſeptãte cinq pieds François & eſtoit moindre que tous ceux-cy enſemble.

cõſtruict pluſieurs ponts.

Le Cardinal André battoit la campaigne avec ſon Armée de trente mil hommes ſous la conduite de l'Amirant, qui ne deſiroit que de ſe ſignaler par quelque grande conqueſte digne de ceſte puiſſance. Et comme il n'avoit penſée que de maiſtriſer le Rhein & de ſe faire voye dans les pays des Eſtats, le Fort de Schenck luy eſtoit une barriere perpetuelle qui l'empechoit. Pour la retrancher il envoye cinq mille hommes pour ſe loger à dos de la digue du fort vers le Graven-veerd, & luy meſme ſe rend à Griethuyſen, environne la maiſon de Haelt & ſe fait ſuivre à ſon armée comme s'il en vouloit au Fort. Le Prince ne pouvoit croire qu'il ſe fut fantaſié une entrepriſe ſi difficille : mais les ſages prennent touſiours les choſes au pis, & ne diſent jamais *qui y eut penſé*. Ainſi pour y pourvoir il fait couper & ſaper toute l'Iſle à travers, la fortifie ſuffiſamment, y eſleve des bateries d'où il matraſſe ſi furieuſement l'Armée Eſpaignole, que dés le premier de May l'Amirant fut

L'Amirāt muguette le fort de Schenck.

Le Prince s'y oppoſe.

contraint

99. contraint de faire quitter ses postes & de prendre retraite ailleurs; laissant la campaigne parsemée de plus de mille morts des siens.

Ce dessein avorté, cuidant faire jeu sur l'Isle de Bommel, il y envoye en desciſe le long de Meuse cinq Regiments comme Avant-coureurs de l'Armée, sous la conduite de Sapena, la Bourlote & autres Colonels, lesquels campent en un endroit de l'Isle esloigné de la ville de Bommel, attendant l'arrivée de l'Amirant & du reste de l'Armée pour s'approcher avec plus de forces. Ceste soudaine descente des Espaignols alarma telement la Bourgeoisie, que plusieurs avoient ja plié bagage & changé de domicile avec ce qu'ils pouvoient emporter. Defait pour faire reparer & fortifier la ville, on l'avoit ouverte en divers endroicts notamment du costé d'Occident, plusieurs pans des vielles murailles abbatus, les nouvelles fortifications imparfaites & non encor en deffence; & si Sapena eut sceu proffiter l'occasion de se presenter devant & de la presser à mesure qu'il eut fait descente, il y avoit apparence qu'il s'en fut aisement rendu le maistre.

Maurice ne fut pas si negligent à le contreluiter. Dés qu'il en est adverti, le voilà à Cheval avec sa Cavalerie sur ses trousses, suivy de quelque Infanterie qu'il y jette dedãs avec neuf canons de renfort, quãtité de munitions de guerre & de bouche; & luymesmes s'y rend en personne, raserenant par sa presence les visages troublés, rellevãt les cœurs abatus, Soldats & Bourgeois tres-tous asseurés d'une prochaine victoire; tant peut la bonne opinion de la valeur & de la suffisance d'un grand Chef parmi ceux qui luy obeissent.

Bommel est une jolie ville, assize sur la riviere de Wale, dans une Isle enfermée du Rhein & de la Meuse, de nature forte, hors de mine mesme durant l'Esté pource que le pays est bas & aquatique, moins en Hyver à cause des inondations: elle estoit lors assés biẽ fortifiée, mais depuis elle l'a esté à la perfection. Le Prince d'arrivée à la barbe de l'Ennemi, la fait envirõner d'une grande circonvallation, contenant plusieurs retrenchements fortifiés de ses tenailles & demy-lunes depuis un bout de la riviere jusques à l'autre, & en mesme temps d'une prõptitude incroyable, remparer les breches & achever les boulevards, contrescarpes & parapets commencés. En ces entrefaites adverti des aproches de l'Amirant avec toutes ses forces, il haste la venue du gros de son Armée qu'il avoit laissée à Aert avec ordre de le venir trouver dés qu'on verroit decamper l'Ennemi; en loge une partie dans la ville, une autre aux retrenchements & aux autres lieux de deffence du dehors; dispose sa Cavalerie le long des diques de Tielt en un long espace de plus de trois lieües, pour fermer le passage à l'Ennemi & tenir en bride les rivieres; ordonne des gardes sur la rive de celle de Wale, avec deux ponts à bateaux prés de la ville pour lier les quartiers de son Armée, l'un pour les gens de pied & pour les chevaux, l'autre pour les chariots & pour les gros fardeaux: ils avoient chacun quatre cens cinquante pas de long, & cetuy-cy cinq de large pour la commodité du passage de deux chariots venans à s'y rencontrer. Ainsi le pont & la riviere demeurans tousiours libres à la ville, elle ne se trouvoit assiegée que d'un costé. Il fit aussi fortifier l'Isle de Worne presque tout autour, d'un rempart à preuve de Canon & de gens à suffisance pour le deffendre.

Ceste ville est capitale de toute l'Isle, où l'on voit bon nombre de beaux villages, l'Isle est la mesme que *Cæsar en son 4. liv. de Bell. Gall.* appelle *Batavorum Insula.*

Le temps estoit cher au Prince, & il n'y avoit moment qu'il n'employat à se preparer de tous costés, pour faire teste à un Ennemi puissant. Mais l'Amirant battoit l'estrade dans le Brabant & en l'Isle de Bommel, pour tenir le Prince en incertitude du lieu où il voudroit fondre. Il avoit refait son Armée de nouvelles troupes depuis les derniers eschecs qu'elle avoit receu, & ne comptoit moins de trente mille hommes de pied & de cheval lestes & bien aguerris, commandés par des bons & experimentés Capitaines. Heusdan ville forte & de grande importance à deux lieües de Bommel, sembloit estre menacée par l'Amirant. Le Prince y jette dix Compagnies de gens de pied, les suit en personne, & fait par tout retrancher l'Isle de Hemert pour arrester

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'ennemi, qui tourne du costé du Fort de Creve-cœur & l'environne avec toutes ses forces. Sprong y commandoit avec sa Compagnie, que le Prince venoit de renforcer de soixante hommes. L'Amirant le bat de trois canons & en laisse sortir la garnison avec ses armes conduite à Hemert; puis en estant devenu maistre y fait adjouster des nouvelles fortifications, non à dessein d'en accommoder bientost les Estats, comme il parut depuis.

Ce Fort est posé sur une pointe où passe la riviere de la Dise venant de Boisleduc, & se descharge dans la Meuse, il avoit esté basti pendant les guerres.

qui se rend maistre de Creve-cœur.

Mais il trouva bien à qui parler devant Bommel. Aprés avoir rodé & tracassé par-cy par-là dedans l'Isle, à l'entour de Rossem, & essayé en vain de passer la Wale pour entrer en l'Isle de Thiel, il se presente devant, l'assiege au commencement avec douze mille hommes de pied & quelques Cornettes de Cavalerie, plante son camp sur la levée d'Oensen, fait attaquer l'escarmouche du costé d'Occident és endroicts nouvellement remparés pour essayer d'entrer, mais avec grande perte de ses hommes contraints de reculer. L'attainte que quelques uns des siens voulurent donner en mesme temps pour entrer à Thiel, ne leur fut pas plus heureuse, ayant par tout rencontré gens qui sçavoient tres-bien deffendre leurs postes. Ces premiers efforts inutiles l'ayãs escorné de beaucoup d'hommes, il appelle toute son armée, & dés la premiere nuict fait livrer un furieux assaut contre les premiers retrenchements de ceste Levée, vertement repoussé avec grande perte des siens, Dom Alphonso d'Avalos griefvement blessé, un de ses Capitaines prisonnier. Ceste visite si mal receue, fit deslors perdre envie à ces Courthisans Espaignols d'y revenir & de cesser leurs *rode-montados*.

Se presente devant Bommel.

Le siege cõmença le 4. de May, & toute l'armée de l'Amirant y fut campée le 17. suivant.

Attaque l'escarmouche avec perte

Assault les retrenchements du Prince & est repoussé.

Le Prince pour leur donner quelque divertissement comme à Estrangers, s'en va luy-mesmes en personne suivi d'une bonne troupe, à dessein de les saluër de plus prés dans leurs retrenchements du costé d'Orient; mais leurs ouvriers qui travailloient en iceux descouragés de leurs besoignes, & leurs soldats encor à couvert & à l'ombre, ce dessein n'eut point de suite. On laissa faire le principal effort au canon de part & d'autre, qui fit grand fracas de testes, de bras, de jambes sur les assiegeans: celuy du dehors ruina plus de maisons que d'hommes. Norrey Colonel Escossois regardant des remparts la contenance des ennemis, en eut effleuré le sommet de la teste, & pouvoit sauver sa vie si par une trop vaine superstition d'honneur, il n'eut reputé à honte de se cliner devant le boulet qu'il vit venir à soy.

Le Prince le va attaquer.

Efforts du Canon de part & d'autre.

Ce fut à refaire; & Maurice n'avoit garde de laisser refroidir la bõne humeur de ses hommes: batterie contre batterie, armée contre armée; chacun estoit à ses retrenchemens; l'ennemi desormais fort de vingt six mille hommes de pied & de quatre mille de Cheval; le Prince de seize mille Pietons & de trois mille Chevaux, à dos une ville qui le soustenoit & laquelle il couvroit, il fit plusieurs sorties sur les Espaignols qui valoient biẽ des bons combats, esquels il se trouva en personne & en disma le nombre à chaque fois: le Comte Guillaume venant de le quitter falit à estre emporté d'un coup de boulet en une d'icelles. Celle des François & des Anglois ayans assailli les Espaignols dans leurs tranchées, fut la plus grande & ne reentrerent qu'ils n'eussent laissé plus de six cens ennemis sur la place, aux despens de la vie de deux de leurs Capitaines & de trois Lieutenãs. Presque tous les jours du siege furent remarquables par telles sorties ou escarmouches, nos garnisons de Vorne, d'Husdan, de Gorcum, pour faire compagnie à ceux de Bommel prenoient le plus souvẽt leur part du passe-temps, & tousiours aux despens de l'armée ennemie, battue, harassée, charcutée de tous costés, par prinses, morts ou prisonniers. Les Estats extraordinairement attentifs à la conservation de ceste place, n'ayans rien obmis de tout ce qui fut jugé necessaire, se virent dans la ville souvent exposés aux dangers du canon ennemi, qui perça en divers endroicts la maison où ils tenoient leurs assemblées.

Sorties du Prince en personne.

Funestes aux assiegeans.

On vendit à Bommel durant le siege plus de quatre cents Chevaux ostés à l'ennemi: & dans deux jours consecutifs furent emmenés dans Boisleduc plus de quatrevingts Chariots chargés de morts, san conter ceux qui furent enterrés ailleurs.

Le camp de Bommel n'estoit le seul theatre de la guerre, & la valeur de Maurice n'estoit pas satisfaite d'y faire recepvoir journelement des affronts

à son

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

99. à son ennemi ; encor le faloit-il aller poursuivre dehors. On faisoit conduire quelque argent à l'Amirant, qui pour le faire voiturer en asseurance le fait rencontrer par une escorte de treize compagnies de Cavalerie & six cens hõmes de pied: le nostre en est adverti, il part de la main en pleine nuict suivi de vingt-huict Cornetes de Cavallerie & de deux mille hommes de pied à dessein de donner dessus ; leur tend des embuches auprés de la ville d'Eyndhoven où les autres estoient arrivés, & rien que la clarté du jour qui obligea les nostres à la retraite, ne sauva les autres. Depuis ayant advis qu'ils sortoient de la ville, il tourna bride pour les assaillir ; & les autres de reentrer dans leurs Forts pour eviter son rencontre. Ainsi il fut contraint de revenir à Bommel, plus faute d'occasion de rencontrer son Ennemi, que de desir de le combatre.

Comme l'Amirant cognoit que Bommel est un morceau de trop dure digestion à son estomac, il part de son Camp avec une bonne troupe de Cavallerie & quatre mille hommes de pied, pour cercher pasture ailleurs, & on creut qu'il en vouloit à Breda. Le Prince le suit avec six Cornettes de Cavallerie & quelque Infanterie, & cuidant le trouver prés Vaudrichom en Brabant, dés que l'autre en est adverti, il sonne hastivement la retraite vers Herenstals ; le nostre n'ayant eu moyen de le combatre, il se contenta de rompre le col à ses desseings.

L'Armée de l'Amirant groüilloit de mesaises : les Colonels & ses principaux Officiers perdoient patience, & grondans sans cesse contre luy disoient ouvertement, *qu'il ne faisoit que chasser ses gens à la boucherie, sans esperance ny apparence de rien avancer devant Bommel.* Son camp estoit rempli de mescontemens & de discentions, la Soldadesque nõ payée crioit contre ses Officiers, & ceux-cy rejetoiẽt le mauvais succes cõtre les autheurs d'une entreprinse en laquelle desia plus de deux mille hõmes estoient morts inutillemẽt. En effect qu'y avoit il de plus extraordinaire en guerre, que de battre une ville si forte, si bien munie, deffendue dedans & dehors par une Armée qui avoit abondance de tout, plus de canon que les Assiegeans & en teste un si sage & si vaillant Chef? Ainsi resollution prinse de descamper aprés vingt jours de siege, le Prince pour les salüer avant leur partement, fait vomir le feu de tout son canon sur eux, bateries, boulevards, cavaliers & ramparts de la ville ne paroissent qu'en flamme, on n'oit qu'un tonnerre continuel en l'air, morts & ravages dans leur Camp une heure durant ; & à peine ont ils loisir de mettre le feu à leurs pavillons, pour faire haut le pied avec confusion & desordre.

Icy commencerẽt les mutineries que nous verrons bien tost esclater. L'Amirãt les pouvoit contenter & empescher par le remede de Constantin Cæsar, c'est à dire avec de l'argent ; ou bien les destruire & punir avant que leur avoir commis des places & donné moyen de se faire un Chef : car alors il n'est plus temps de venir à la discipline & au chastiment. Tacite remarque que Blæsus, pour avoir voulu appaiser par la rigueur une sedition, donna plus de force & plus de nombre aux seditieux. 1. *Ann.* & *Dion Cass.* raporte comme un miracle la victoire de Pompée sur les Pirates, parce que, dit-il, ils s'estoient desja fait un Chef.

Les assiegés accourent à grandes troupes à ce Camp abandonné, y trouvent beaucoup d'armes & de bagage, quantité de corps morts gisans sur la poudre, plusieurs soldats malades, blessés, femmes, enfans couverts de misere & de pauvreté ; Et ce bon & charitable Prince à son accoustumée, fait conduire à la suite du Camp ceux qui eurẽt la force de suivre, les autres en la Ville pour y estre pensés, fait donner sepulture aux morts, & demolir tous les ouvrages du Camp avec les paëles, hoyaux & autres outils que l'Ennemi fuyant y avoit laissés. La frayeur du despart fut telle, que plusieurs Officiers & gens de cõmandement firent retraite à Boisleduc, portans leurs bras en escharpe bien qu'ils ne fussẽt blessés que de peur, pour avoir pretexte de s'absẽter de l'armée.

Ceste fourbe estant descouverte, on fut contraint de faire publier à son de Trompete & de Tambour dãs Boisleduc, que tous ceux qui estoient au service du Roy eussent à en partir & se trãsporter à l'Armée à peine de la vie.

L'Amirant s'estoit allé loger és environs de Rossem, à desseing de passer la riviere de Vahal, entrer en l'Isle de Thiel, pour delà à la faveur des glaces de l'hiver prochain, traverser les rivieres, se jetter en la Veluwe, au pays d'Utrecht, ou en Hollande. Mais le Comte Ernest de Nassau qui estoit là en garde avec son Regiment d'Allemans l'interrompit, ayant beu toute la furie de son canon, mesmes par deux fois jusques dedans sa Tente, où il fut garenti de mal par une protection speciale de Dieu & renforcé de monde par le Prince : on y esleva hastivement un bastion de terre pour le couvrir. Le canon de l'Amirant y tonna si furieusement, que dans ce seul quartier du Comte, on compta plus de quatorze mille coups. Mais il tint pourtant tousiours pied à boule, & trente six pieces de canon du Prince que doubles que simples

Les deux armées ſe canonnerent ſi furieuſement l'un l'autre, qu'on eut dit qu'ó battoit pluſieurs villes, & telle choſe n'avoit encor eſté veue depuis le commencement des guerres.

Chaſque baſtion avoit ſon nom Auſtrie, Borgouw Saxe, Aragon, & Velaſco, du nom du Cardinal André, du Marquis ſon frere, du Duc de Saxe, de l'Amirant, & de Velaſco.

contre-pointées en diverſes bateries à l'oppoſite de celles de l'Ennemi luy rendirent un ſi ſanglant retour ſur les ſiens, par la mort de preſque tous ſes Canonniers, fracas de pluſieurs de ſes canons eſtropiés, qu'il fut contraint le premier d'en conjurer la tempeſte. Le Prince fit tout ce qu'il peut pour attirer l'Amirant au combat, qui ne voulut point quiter ſon retrenchement pour en gouſter.

Le Cardinal baſtit le Fort S. André.

Au contraire ceſt Aragonnois pour brider l'Iſle de Bommel & les rivieres, retenir une place d'alarme & faire un ſiege de guerre qui tint en perpetuel debvoir la Betuwe & le pays circonvoiſin, il baſtit un grand & puiſſant Fort au village de Roſſem, à l'endroit plus eſtroit où l'Iſle de Bommel reçoit les rivieres de la Meuſe & de Vahal ; ceſte place pantagone & de cinq grands baſtions, ayant ſes contreſcarpes en dehors, ſur chaſque riviere une pointe faiſant comme deux petits Forts, fut nommé *le Fort de S. André*, du nom du Cardinal André, autrement *la Clef ou la Lunette de Hollande.* Outre les logements ordinaires, on y baſtit des braſſeries, des moulins à eaux, bref on n'y eſpargna rien de tout ce qu'on jugea neceſſaire pour perfectionner une place de guerre contre tous efforts, capable de commander à deux grandes rivieres. Chacun fit ce qu'il peut ; le Cardinal à en ſouſtenir la conſtruction, le Prince à l'empecher. Ils ne declaroient leurs volontés & leurs inclinations que par la bouche du canon : celuy du Prince vint ſiffler d'un boulet les oreilles des chevaux du Cardinal, du Marquis ſon frere & du Duc de Saxe, à meſure qu'ils ſortoient du Fort tous enſemble à Cheval ; un autre faillit à les attaindre à la croupe : celuy du Cardinal rendit la pareille au Prince par une balle qui ſe vint rendre dans la boüe, joignant le carroſſe où il eſtoit, dont il fut tout barboüillé.

Que le Prince ne peut empecher.

Encor le Prince employa tout ce que la force & l'induſtrie humaine luy peut ſuggerer pour en arreſter l'ouvrage; mais le lieu où il fut aſſis n'ayant accés que par une levée venant de Bommel, ſur laquelle toute l'armée ennemie eſtoit logée, impoſſible luy fut de la forcer : outre qu'on couvrit au commencement les ouvriers de tant de tranchées, qu'ils y travaillerent long temps ſans eſtre veus ny aperceus. L'Eſpaignol pour donner quelque autre divertiſſement à ſes gens avoit formé une entreprinſe ſur Worcum, laquelle fut deſtruite ſur le point de l'execution, par la hardieſſe d'un Bourgeois qui leva le Pont & par la timidité des Entrepreneurs.

l'Amirant veut aſſaillir le Fort de Voorne.

Une bien plus poignante eſpine picquoit au pied l'Amirant & l'empechoit d'acheminer ſes deſſeins ; il y porte la main pour l'arracher mais tout inutillement & à ſa confuſion. C'eſtoit le fort de Voorne aſſis ſur une Iſlete prés de celle de Bommel, fourchant les deux rivieres de la Meuſe & de Vahal, leſquelles ayant d'un cours entremeſlé circui l'Iſle, reprenent chacune leur flux divers & ſe viennent en ſuite joindre en un corps de riviere prés de Gorchum, & au defaut de l'Iſle de Bommel à Louveſtein. Le Prince à la portée du canon de Voorne la riviere entre deux, voyant qu'il le muguetoit, ennuyé de voir les rivieres entre luy & l'Amirant ennemi trop conſideré, pour luy toucher à la main, il les paſſe luy meſmes ſur le ſoir avec trois mille hommes, ſe loge à Harverden prés le quartier de l'Amirant, & à ſoleil levant avec une incoyable diligence il eut mis en eſtat un retranchement bien tenaillé, eſlevé de dix pieds, avec ſon foſſé de douze de large, ſix de creux en œuvre, capable d'y loger ſix à ſept mille hommes. La diligence en avoit deſrobé la cognoiſſance à l'Amirant, qui pourtant ſe reſoult d'en arreſter l'achevement. Il ſe preſente avec une partie de ſes troupes à pied & à cheval pour attirer le Prince au combat hors de ſes trenchées : le noſtre adverti que l'autre avoit logé la nuict precedente la plus grand part des ſon armée en embuſcade à couvert des diques, ſe reſoult de l'attendre pied ferme dans ſon advantage, donne pour Chefs à ſes troupes, La Noüe, Vecr, & Edmond, François, Anglois, Eſcoſſois. L'Amirant commande cinq mille hommes de pied, qui vont deſcharger leur collere ſur ceſte trenchée de telle furie,

Le Prince s'oppoſe à luy avec grande hardieſſe & diligence.

La hardieſſe du Prince fut extraordinaire d'avoir oſé paſſer la riviere pour faire un retrenchemẽt tout contre celuy de l'ennemi, & ſa diligẽce de l'avoir achevé en une nuit, du tout admirable

99. furie, que plusieurs vienent attaquer aux Mousquetades de cinq à six pas, franchisent les palissades faites de trois rangs de pieux à crochets de fer, & ja cõbatent main à main avec les nostres; comme la Noüe & les autres Colonels les repoussent, & par la mort du Capitaine & de plusieurs des siens qui avoient enfoncé la palissade, signalent leur valeur. Ceste hardiesse Espaignole ne peut estre refrenée par quatorze Canons, qui de l'Isle de Voorne, avec la Mousqueterie du reste de l'armée, deffendoient toutes les parties de ce retrenchement horsmis celle du devant, si qu'avec une resollution & fermeté de cœur incroyable, encouragés par deux Moines dont l'un portoit une grande croix & l'autre une banniere, ils s'opiniastrent au combat & le rendent si serré, qu'impossible fut au Prince de leur faire lacher le pied, qu'ils n'eussent fait perte de sept cents hommes sur la place, de huict Capitaines, & entre autres du Comte Paciotti, des principaux Officiers, & de plus grand nombre de blessés, parmi iceux, ces deux Moines dont l'un tué, trouvé saisi de plusieurs reliques, tenoit encor une brassée de pieux qu'il avoit arraché luy-mesme, & l'autre en guerit. Des gens du Prince il n'en demeura que dix ou douze, entre iceux le Major du Colonel Veert, & vingt deux blessés.

Icy parut la faute de l'Amirant de s'estre venu presenter à l'assaut sans canon & sans Cavalerie: car avec tels advantages il y avoit apparence qu'il eut forcé le retrenchement du Prince qui le cognut bien; aussi dés le lendemain il enferma presque tout le village de Harweerden dans ses retrenchements, le lia par un nouveau pont à l'Isle de Voorn, & pour asseurer de tant mieux le passage de ce pont, il fit retrencher le Litseuham en Brabant scitué vis à vis de Harwerden, & contraignit l'Amirant à coups de canon de reculer son pont & de le loger auprés de Creve-cœur. Le lendemain dix Cornettes & quatre cens Mousquetaires de l'Amirants ayant entreprins d'enlever le logis des Gardes du Prince, n'y firent autre chose que d'y laisser un Comte Espaignol prisonnier. Une semblable formée par le Comte Ludovic sur les autres ne luy fut pas plus fructueuse pour avoir esté descouverte. Le jeune Prince Henry-Frederich qui n'avoit encor que quinze ans, signala son courage en une partie qu'il fit avec Breauté & quelques autres Seigneurs & Gentilshommes François, ayant attaqué l'escarmouche si avant que le Baron de Monglas qui estoit des siens griefvement blessé & mort en suite, toute ceste jeunesse eut bien à faire à s'en demesler: entreprinse si hazardeuse qu'elle a esté reputée d'avoir franchi les bornes de la valeur.

La saison estoit belle: le Prince n'estoit d'humeur de laisser long temps en repos son ennemi, & il en vouloit aux Espaignols. Ainsi adverti que Ambrosio Landriano avoit logé ses gens à Lif, à Kessel & à Maren en Brabant assés mal retrenchés, il y voulut aller luy-mesmes accõpaigné seulement de cinq à six cents hommes de pied & de Cheval pour les faire desloger; mais la chaleur & la trop grande ardeur des François qui avoient l'avant-garde impatients de les emporter, gasterent l'affaire & ayant attiré les Espaignols hors de leurs trenchées iceux secondés en mesme temps de nouvelles forces, ils en furent repoussés, y perdirent soixante hommes, Breauté blessé.

La construction du Fort S. André s'avançoit à la faveur de l'armée; & comme il estoit ja en deffence, l'Amirant pour appaiser les mutineries & seditions qui commençoient de naistre parmy les siens, passe à Alem en Brabant avec son armée, laissant au Fort quelques Regiments pour soustenir la perfection des ouvrages. Le Prince le fait taster quoy que inutilement par le Comte Ludovic, lequel il envoye aprés courir le Brabant avec dixsept Cornetes de Cavalerie. En ceste expedition ce brave Seigneur affrontant une partie de la Cavalerie ennemie, mit plusieurs Compagnies en route, emmene quatre cents cinquante Chevaux, vingtcinq prisonniers, & y laisse cent Chevaux des siens.

Le Comte Guillaume prend Deutechum

D'autre part le Prince envoye le Comte Guillaume avec dix Cornetes de Cavalerie & cinquante Compagnies d'Infanterie, pour essayer de ramener Deutechum sous l'obeissance des Estats. Il s'y porta avec tant d'heur & de valeur, qu'aprés avoir commencé de tirer ses trenchées & battre la ville avec trois canons, elle se rendit dans le quatriesme jour, & quatre Compagnies en sortirent. On y trouva cinquante deux tonneaux de poudre. La garnison Espaignole du Chasteau de Schuylenbourg, induite par celle de Deutechum filant chemin le long de ses murailles, obtint mesme composition, deslogea de compagnie, & ces deux places estendirent derechef les coudées des Estats sans obstacle jusques au Rhein.

& Schuylenbourg.

Le Prince se veut unir aux Allemans contre les Espaignols,

Mais encor ce sage Prince pour ne rien obmettre de tout ce qui pouvoit servir à l'affermissement de l'Estat, essaye d'induire les Princes de l'Empire armés contre les violences Espaignoles de se joindre à luy, pour esloigner ceste engence de leurs communes frontieres : & pour les y obliger il les accommode de douze canons equipés. Rien que la pesanteur du fer Allemand & la dissention de tant d'esgales authorités de divers Princes mal accordantes sous la generalité du Comte de la Lippe qui n'estoit assés respecté des troupes, & rien que les artifices de l'Amirant ne rompirent ce coup. Le Prince neantmoins en proffita de la ville d'Emerick, asseurée au parti des Estats par le Gouverneur Reyt qui la tenoit encor au nom des Allemans & l'avoit requis de le renforcer de quelques troupes comme il fit. Cela faucha les esperances de l'Amirant à le reprendre, pour faciliter la descente qu'il avoit en teste de faire dans le Pays de Zutphen, retira ses pensées de l'Estat de Cleves, luy fit abandonner Rées & Genep en suite.

Empeché par l'Amirant en proffite d'Emerick.

Fait faire un nouveau canal.

Le Prince pour ne rien retrancher de ce qui faisoit à la seureté du pays, & affin que la montée & la descente de la riviere de Wahal fussent renduës libres contre les efforts du Fort S. André, fit faire un canal en l'Isle de Bremer à l'opposite d'iceluy, avec une diligence incroyable, nonobstant les pluyes & le mauvais temps, gardé de sept Redoutes ou petits Forts, chacun de dix à douze verges en quarré, pour empecher l'entrée de la Betuwe aux ennemis. Icy les Comtes de Busquoy & de Martinengo trouverent leur liberté ; cetuy-là pour vingt mille, & cetuy-cy pour mille livres de rançon ; le dernier bien que Seigneur de grande condition traité comme Colonel dont il faisoit la charge par la taxe arrestée entre les Chefs des deux partis.

C'est le vray têps des bonnes entreprinses que le mauvais temps. Cæsar executoit ordinairement les siennes durant l'hyver au raport de Dion Cass. & de Suet. Maurice en faisoit de mesme; mais quãd il arrive une tempeste extraordinaire, qu'est-il de faire?

Entreprinse du Prince vaine.

Le Camp du Prince estoit demeuré en estat à Bommel jusques au vingtiesme de Novembre qu'il commença de le lever, & si la tempeste & la rigueur du temps ne l'eussent destourné, l'entreprinse qu'il alloit executer sur le Fort de Creve-cœur ou sur Boisleduc eut sans doubte prins feu. Cela manqué, ayant dispersé son armée és garnisons, il cõmande deux mille pietons & douze Cornetes de Cavalerie pour aller faire une course en Brabant, & ces troupes n'ayans peu pousser avant en pays à cause des glaces, rõpirent neanmoins quelques Paysans assemblés pour leur courir sus, & porterent telle frayeur dans le plat pays, que tout le reste fut rendu souple aux contributions. Dubois ayant voulu percer trop avant y fut blessé & son Cornette tué.

Disperse son armée

Fait courir le Brabant.

C'est un remede aux seditions militaires, que d'esloigner les troupes les unes des autres, & de les composer de diverses Nations. Germanicus eut recours à ce remede & s'en trouva bien Drusus l'imita & n'ẽ fut pas marry. Tacit. 1. Annal. & 1. Hist. Mais il ne reüssit en ce fait.

l'Amirant rõpt aussi son armée

L'Amirant dans le Brabant avec le gros de son armée, attendoit l'opportunité des glaces pour faire invasion en Hollande; à la my Decembre il s'avance jusques à Genep : & Maurice pour le recueillir s'il luy eût prins envie de passer, luy mande dire, *qu'il ne luy faloit maintenant point de Pont pour le venir visiter comme il avoit promis.* Le degel qui suivit tost aprés l'obligea de rompre son Armée, & le deffaut d'argent y ayant excité des extremes tumultes & mutineries, le contreignit de disperser ses troupes en lieux esloignés les unes des autres, pour les destourner d'un souslevement general dont il estoit menacé. Les maux qu'elles luy causerent estant esparces ne furent pas petits, & le Prince en proffitera habilement.

avec mutineries des siens.

Mais

99. Mais voicy les Ambassadeurs de l'Empereur qui vienent troubler la feste. Les inthereſts de l'Archiduc ſon frere le picquoient fort;il ſe deſplaiſoit d'ouïr dire à ſa Cour, que Maurice eut comme en ſe joüant eludé tous les puiſſants efforts des armes de l'Amirant;ſa reputatiõ luy eſtoit à contre-cœur,ſes oreilles n'en pouvoiẽt ſouffrir la renommée, auſſi n'eſpargne il ny ſon authorité ny ſes menaces pour tacher de le faire condeſcendre & les Eſtats auſſi à quelque forme de paix avec l'Archiduc. Les Eſtats ne reſpondent qu'en paroles d'excuſes & de defience, leur offrent neantmoins tous Paſſeports neceſſaires. La Reyne d'Angleterre en prend l'alarme, pour les nouveaux preparatifs qui ſe font en Eſpaigne, en Italie & en Allemaigne contre le pays, craint que tant de forces enſemble ne les accablent & ne mettent à ſec leurs contributions, doubte que le peuple qui ſe plaignoit desja des grandes deſpences du Prince, ne veuille retirer la main à ſon beſoing. Elle depute à ces fins vers eux un ſien ſubject, homme d'eſprit & de creance, leur repreſente, *le peu de moyens qu'ils ont d'aſſeurer leur paix, leur preſente aſſiſtance pour leur ſubſiſtance, declare qu'elle ne ſouffrira point que le Roy ny l'Archiduc redevienent Seigneurs du Pays*; leur remonſtre *le tort qu'on fairoit au Prince Maurice qui avoit tant fait pour leur ſouſtien, au Pere duquel on avoit ja deferé le ſouverain commandement, qu'il s'eſtoit acquis luy-meſmes, au peril de ſes biens & de ſa vie*; promet, *qu'en l'eſliſant elle lieroit plus eſtroicte confederation avec luy, & redoubleroit ſon ſecours*; touche, *quelques poincts Politiques qui les obligeoient à cela, s'ils ſe vouloient redimer pour touſiours & de guerre & des diſſentions civiles qui eſtoient ſemées parmi eux*; & proteſte *du peril de l'ingratitude & de la meſcognoiſſance qu'ils encouroient s'ils en faiſoient autrement*.

En effect il eſtoit bien à craindre, que le Pays ne revint ſous la domination d'un Roy puiſſant, ou ſous le joug de la ſervitude; les murmures de tant de grandes impoſitions qu'il faloit ſouffrir groüilloient parmi le peuple; les Eſpaignoliſés ſemoient des bruits ſourds, *qu'ils ne s'eſtoient ſouſlevés contre leur Seigneur que pour l'impoſition du dixieſme denier, & qu'il faloit payer maintenant aux Eſtats plus du quatrieſme: Que le Prince Maurice eſtoit bien-aiſe, que les frais & les deſpens de la guerre augmentaſſent, pour faire de tant mieux ſavourer les fruicts de la paix, qu'il faiſoit ſemblant de ne ſouhaiter: Qu'és années precedentes il avoit bien falu qu'il ſe fut contenté de moins d'argent, de moindres forces, & qu'il fut allé plus retenu en la diſpenſation des frais de la guerre*.

Gens terribles & intraitables! avoient ils jamais eſté plus puiſſamment attaqués, ni moins aydés des Eſtrangers? L'Amirant entre dans leur Pays avec une armée de trente mille hommes de pied, de cinq mille Chevaux, & en tout de plus de ſoixãte mille: le Cardinal André fait mine de branſler ſur la frõtiere de Brabant avec une moindre. L'Angleterre retire ſon ayde & ſe contente de donner des Anglois ſans les payer: Les Eſtats par un traict de vanité plus que d'utilité, veulent porter une nazarde au Roy d'Eſpaigne juſques dans ſon foyer; & cela ſe pouvoit il faire ſans argent? Le Fort de Schenck, l'Iſle de Voorn, la ville de Bommel, la Betuwe, ſe pouvoient ils delivrer, garder & couvrir, ſans hommes? Le Prince pouvoit il livrer bataille à l'Amirant, dont il eſtoit preſſé des Eſtats plus par chaleur que par raiſon, ſans eſtre à peu prés auſſi fort que luy? bref une telle armée ennemie ſe pouvoit elle chaſſer, morfondre desbiffer avec ſix mille hommes? Le lecteur en jugera & conſiderera combien un peuple eſt touſiours aveugle, ingrat & meſcognoiſſant envers ceux qui le conduiſent, fuſſent ils deſcendus du ciel. Mais, diſoient ils, le Prince veut la paix, & fait la guerre. Qu'eſtoit cela, que le taxer de ſecrete intelligence avec l'Archiduc? Genereux Prince! n'avoit-il pas refuſé tous les advantages qu'il eut peu obtenir par un Accord, ſi ſeulement il eut voulu abandonner les Provinces, qui ne luy eſtoient ni Patrie ni Nation? ſes biens, ſes deſdommagements, ſes intereſts, ſes dons gratuits, ſes charges, ſes honneurs, ne luy avoient ils pas eſté offerts ſous bonne caution? y a il jamais voulu enten-

Le Prince fut extremement preſſé des Eſtats pour livrer bataille. On ne pouvoit croire que ce fuſſent eſté les meſmes qu'ils avoient eſté en l'année 1593. & 94. Maurice & Guillaume-Ludovic les prierent de leur en laiſſer le ſoing, mais ſur leurs prieres il falut qu'ils leur promiſſent de combatre s'ils le rencontroient à force à peu prés eſgalles dans le Brabant. Ce deſir procedoit encor de vanité, pour dire d'avoir oſé donner bataille au Roy d'Eſpaigne, & fut cauſe que le Prince fut forcé d'avoir plus de gens qu'il n'eut voulu. Le peuple, dit Platon, de ſon naturel eſt meſchant, ingrat, envieux & inſolent; & Demoſthene ſe plaint de ce que la Deeſſe d'Athenes ne ſe plaiſt qu'à trois mauvaiſes beſtes, au Hibou, au Dragon, & au peuple; comme s'il n'y avoit rien de plus aveugle, de plus cruel, & de plus deſloyal qu'une cõfuſe multitude.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

entendre ? n'a il pas tousiours rejeté lettres & deputés qui luy en ont fait les ouvertures ? & lors qu'il sembloit que tout le pays estoit en un crisis de bien ou de mal ; que tous les Princes avoient comme conjuré ensemble de le rendre derechef sous la domination d'Espaigne, par menaces, par abandons de secours, par guerre ouverte ; qui ne sçait qu'en ce temps là, le Prince resolut avec les meilleurs patriotes du pays de se saysir de la Zelande, & qu'il donna ordre à son Cousin le Comte Guillaume d'en faire autant de la Frise, pour en y combatant jusques au dernier contre la tyrannie, venger la mort de son pere, & se faire enterrer sous les ruines de la liberté qu'il avoit acquise aux provinces ? Certes c'estoit chose estrange que tant de services, tant de bien-faicts, feussent payés de tant d'ingratitude & de soubsons : les exploicts suyvants tesmoigneront de la franchise de ses actions. 1599.

L'Histoire Payenne remarque en Xerxes une grande compassion de la misere humaine & de la briefveté de la vie : quand ayant assemblé jusques à un milion d'hommes pour conquester la Grece, il les fit ranger en bataille ; & considerant ceste grande multitude il ne peut contenir ses larmes, disant que nul de tant d'hommes ne seroit vivant dãs cent ans.

Ainsi l'année finit par mes-intelligence des membres au chef, & avec elle le siecle belliqueux qui donne commencement au seiziesme. Nul de ceux qui l'ont veu commencer, n'est asseuré de le voir finir, & de toute ceste grande troupe des habitans de la terre, il n'est celuy qui en l'espace de cent ans ne devienne terre ? Le Pays-bas qui n'a succé le premier laict de sa liberté que dans la tourmente de la guerre, bien qu'il aye veu naistre ceste furie à la fin du siecle passé, ne se peut promettre de la voir mourir avec le commencement de celuy où nous entrons. Les pardons qu'on donne à Rome n'ont pas esté ouverts pour eux ; le Iubilé qu'on y publie ne leur peut que ramener la memoire de l'usage de l'ancienne Loy. 1600.

Les Provinces de l'obeyssance d'Espaigne esclatoient en joye & en liesse, pour l'advenement de leurs nouveaux Princes ; Et la magnificence rendue à leur reception, tesmoignoit de la puissance du pays, & de la beauté du present qu'on venoit de leur faire. Maurice voulant troubler la feste par quelque genereuse action ; Rihove homme d'esprit luy met un dessein devant les yeux, de surprendre Wachtendonck forte ville en Gueldres & au milieu des places que l'Ennemi y tenoit encores, desseing aparamment dificile & pour son assiete & pour n'estre fondé que sur les glaces de la saison. Le Prince ne l'aggrea moins, en donne la commission à son Cousin le Comte Ludovic-Gautier de Nassau, qui l'execute vaillamment avec huict Cornettes de Cavallerie & autant de Compagnies de gens de pied, par ces moyens. Il assembla ses troupes le vingt & troisiesme de Ianvier au Cloistre de Bebber prés de Cleves, donne le commandement des pietons au Colonel Edmont, se reserve la cavallerie, marche sur le tard, & precisement à nuict close arrive à Niekercke lieu plus voisin de Wachtendonck. Là durant quelques heures il fait reposer ses gens presque gelés de l'extreme froideur ; approché de la ville il donne la pointe aux plus determinés choisis pour l'execution : ceux-cy passent à travers la glace & sans bruit & sans allarme grimpent les ramparts. Dés qu'ils se sentent capables de battre la garnison qui n'estoit lors que de quatre vingts hommes, la Cavallerie d'icelle estant allée picorer au pays de Cologne ; ils attaquent un corps de garde, se rendent maistres d'une porte, & en ayans rompu la fermeture, introduisent le Comte Ludovic avec toutes ses troupes dans la ville : ce fut alors à crier *Ville gaignée*, mais sans ravage, sans pillerie, sans beaucoup de resistance. Le Chasteau toutefois tenoit encor bon, & il importoit au Comte de s'en rendre bien tost maistre, à peine de ne l'estre pas long temps de la ville. Gileyn qui en estoit Gouverneur n'y commandoit lors que trente hommes, n'y ayãt apparence que la place deubt estre assaillie. Il avoit ja envoyé bien que inutilement à Ruermonde au Comte Frederich de Bergues, de le venir promptement secourir. Ludovic le fait attaquer de hautelutte avec vigueur. Au premier abord Gileyn est blessé & quelques uns des siens tués pour avoir trop temerairement monstré le néz hors de leurs remparts ; c'est accident joint à la resolution du Comte, qui fit mettre pied à terre à ses Cavalliers pour aller à l'escalade, l'obligerent de composer

Surprinse de Wachtendonck par le Prince.

Ceste ville est assize sur la riviere de Niers, & en l'année 1588. elle avoit esté prinse par le Cõte Charles de Mansfeldt aprés un siege de trois mois. Voycy devant fol. 621.

Et de son Chasteau.

C'est un dit remarquable & asseuré ; que toutes choses non preveues espouvantent l'ennemi. *Xenoph. 3. Cyrop.*

00. composer & de rendre la place, à mesure que le Comte de Berghes s'avançoit avec toutes les garnisons voysinnes pour le secourir. Ceste surprinse fut de grande utilité aux Estats & aux Entrepreneurs. Les Paysans des villages circonvoysins avoient jetté dedans tout le meilleur de leurs meubles & denrées comme en lieu plus asseuré; la plus grande perte tomba sur eux; tout fut raflé & donné en proye aux Soldats, en espargnant ce qui appartenoit à la Bourgeoisie. Le gouvernement demeura à Rihove comme loyer de son entreprinse, qui y arresta avec toute l'Infanterie, & Ludovic en partit le jour suivant avec la Cavalerie, pour aller donner compte au Prince de l'exploict & l'informer des necessités de la place; qui y envoya le Colonel Egmond avec bon Convoy & les provisions necessaires, soustenu de Comte Ludovic mesme avec dixsept Cornettes de Cavallerie & deux mille hommes de pied.

Au toc-sain de Wachtendonck, la Bourlote se met en campagne: il sembloit qu'avec deux Regiments il voulut faire jeu sur l'Isle de Bommel: cela mit en allarme tous ceux de l'Isle, qui supplierent le Comte de s'y arrester, & donna tel effroy aux frontieres de Brabant, qu'elles ne peurent estre rasseurées qu'en la venue du Prince mesme qui s'avança jusques à Gorcum. Là il apprint la retraite de l'Ennemi en ses garnisons, & que les troupes mutinées des Forts de S. André & de Crevecœur, ne l'ayant voulu seconder en ses desseins l'avoyent obligé de rebrousser; Ainsi il commanda à Ludovic de passer outre & de s'acheminer avec son Convoy à Wachtendonck.

Une des principales forces des villes du Pays-bas, consiste en la largeur & profondeur de leurs fossés, lesquels geles elles sont aisées à surprendre & à escalader pour n'estre les remparts guiere hauts. Or en ceste année il gela si furieusement, que la glace des rivieres soustenoit mesme le canon que le Prince fit conduire de la Haye jusques à Gorcum.

Le combat de Breauté gentilhomme François avec vingt de sa nation, contre le Lieutenãt de Grobbendonck Gouverneur de Boisleduc & d'autant de Walons, suivit de prés cest exploict, & la lacheté de ceux-cy s'estans pourveus d'armes autres que convenuës & advantageuses par dessus celles des François, leur fut autant reprochable, que la franchise & le courage de ceux-là ruineux dans le combat. En un mot l'inegalité des armes non la valeur acquit le champ de bataille aux Valons sur les François; mais le Chef ennemi tué par Breauté, & Breauté de sang froid aprés le combat par la perfidie de ceux qui luy avoient donné leur foy, flestrirent de tout point l'honneur que la nation Walonne n'eut peu acquerir qu'injustement sur la Françoise.

Pendant ces remue-mesnages, les affaires de l'Archiduc se desbiffoient en plusieurs endroicts; toutes ses troupes crioyent & tempestoient pour les arrerages de leur payes; les garnisons des Forts de S. André & de Crevecœur estoient en arriere de trente mois, & on ne leur presente pour tout decompte qu'une Richedale par teste, un mois de paye en drap, & deux livres de pain par chasque jour: ils se mutinent furieusement & ce caprice les porte si avant qu'ils font voler un de leurs Capitaines du haut en bas de leurs Remparts, tuent un de leurs Sergents, emprisonnent tous leurs autres Officiers, puis les renvoyent de grace à Boisleduc. L'exemple de ceste mutinerie suivi de plusieurs autres en Gueldres, en Brabant, en Flandres & en Hainaut.

Ainsi Maurice avoit beau jeu pour gaigner, & il estoit trop habile Prince pour ne proffiter une occasion si favorable. Les mutinés de S. André & de Crevecœur s'estoient rendus par leurs excés irreconciliables à leur Chef: autrement de les approcher trop tost, il eut esté à craindre de les faire revenir à leur devoir. Il escrit aux uns & aux autres en termes doux & amiables, envoye quelques Espaignols fugitifs à ceux de la garnison de Helmont pour les induire à imiter leurs compagnons; & au premier, voyant que la douceur n'y pouvoit rien, il ramasse ses troupes és environs de Dordrecht, les encoffre dans deux cents bateaux, pour donner couler au bruit qu'il faisoit courir d'en vouloir à Hulst ou à l'Escluse, mais en effect pour les garder de la rigueur du temps; & le vingt-uniesme de Mars se presente devant Crevecœur avec huict mille hommes. Dans trois jours il s'en rendit maistre sans coup ferir, cent hommes de la garnison s'estans offerts à sa solde, sont par luy acceptés

C'est l'opiniõ des Politiques, que pour ne dissiper les divisions entre les ennemis, on ne les doibt point attaquer qu'ils ne se soient entieremẽt deffaits eux-mesmes.

& gratifiés de deux mois de pays, les autres gaignerent l'Allemaigne & la France, peu ſe remetent és mains de l'Archiduc. Il n'y arreſta qu'vn jour, pour faire achever la fortification que l'Amirant avoit commencée, laquelle il perfectionna ſelon l'art contre tous efforts humains. Cinq cents Eſpaignols ſortis de Helmond & d'Eyndhoven pour le ſecourir, & ayans ſçeu leur reddition, à leur retour rencontrés en chemin par la garniſon de Berghes, furent deffaits, trois cents tués, trois Capitaines & nombre d'autres priſonniers : deux Cornettes de Cavalerie conduiſans un Convoy à Anvers, rencontrées auſſi par la meſme garniſon, furent rompues à platte couſture. Ceux de S. André ſe tindrent pour advertis aprés ceſte perte à leur parti, mais ils donnerent plus de peine au Prince, qui les aſſiegea d'une façon merveilleuſe. Le premier rendés-vous de ſon armée fut à Alem, où l'Amirant avoit campé l'année precedente au vingte-ſixjeſme de Mars ; là ayant porté ſa perſonne, il donna ſes ordres pour rompre les diques des rivieres de Vahal & de la Meuſe, qui pouvoient innonder le pays és environs du Fort & empeſcher le ſecours ; envoya des troupes vers le Lit qui firent une mer du pays juſques à Boiſleduc ; commanda le Colonel Giſtelles d'aller avec douze compagnies percer la levée de Littoyen & de s'y retrencher ; fit fortifier l'Egliſe de Maren d'où il battit le Fort en ruine avec douze pieces ; rebaſtit le Fort de Keſſel que les Eſpaignols avoient deſtruit ; mit en eſtat de deffence l'Egliſe d'Empel & couvrit de Forts & de retrenchements le haut pays d'Alem juſques au mont S. Anne. Travaux qui interdirent toute entrée de ſecours dans S. André tant par eau que par terre : par eau on n'y pouvoit venir qu'avec des plates, à travers le pays inondé & encor à la mercy des lieux relevés, fortifiés & munis de gens & du canon par le Prince : par terre, la dique qui venoit de Boiſleduc & celle qui ſortoit de Grave aboutiſſantes au Fort, dõnoient moyen de le rafraiſchir en tout temps ; mais la premiere fut ſi bien retrenchée vers l'Egliſe d'Empel qui la bordoit, & la ſeconde coupée en tant d'endroits & bouchée par tant de Forts à Littoyen, Lit, Keſſel & Maren, que ſans aiſles il eſtoit impoſſible de les franchir. Dom Louis de Velaſco qui s'avança juſques à Os avec le ſecours, ayant remarqué la forme de tels retrenchemens, ne jugeant raiſonnable de tenter fortune à les forçer, ſe contenta de faire cognoiſtre aux aſſiegés par feux & par canonnades qu'il eſtoit prés d'eux & qu'il n'eſpargneroit rien pour les aller voir. Ceux de Boiſleduc le ſeconderent puiſſamment en ceſte volonté, & voyans bien qu'il y iroit du leur ſi une telle place ſe perdoit à leur porte, employerent tous leurs efforts pour y jetter ſur la brune quelques plates fournies de proviſions, d'argent, de promeſſes & des gens de commandement pour leur deffence ; mais ayans eſté veües par la vedete du fort de Maren & recognues, elles furent repouſſées avec perte. 1600. & de S. André.

Cependant les aſſaillis ne ſouffroient pas ſeulement les neceſſités inſouffrables à mutinés, mais toutes les plus dures extremités qui ſe peuvent rencontrer en un ſiege. L'eau les chaſſoit des lieux bas, la baterie de Maren des lieux hauts, tous leurs logemens eſtoient deſcouverts, la plus part accravantés par la force des Grenades, leurs moulins & leurs fours abbatus, eux dans l'eau juſques au nombril, & ſans moyen d'en ſortir qu'à la nage, pluſieurs malades & bleſſés, nuls Medecins, nuls Chirurgiens, nuls medicaments pour penſer leurs playes, point de biere, peu de pain ; tous ces deffaults parmy une multitude de deux mille hommes, ſans autre Gouverneur ni Officier que leur *Electo*, que pouvoit-on endurer de plus terrible, & que devoit moins eſperer le Prince qu'une telle reſiſtance ? Il continue de les haraſſer par ſes approches, dreſſe un pont de trois cents ſoixante pas à travers le pays inondé depuis Alen juſques à la levée de Roſſem, perce leurs Contr'eſcarpes ſur le point de venir aux Galeries, quand les aſſiegés ayans deputé pour parlementer, ils le rendirent maiſtres du Fort, obtindrent pour recompenſe une ſomme de cent vingt-cinq livres & furent acceptés à ſa ſolde, Qui ſe rend.

1600. les Allemans dans le Regiment du Comte Ernest; des Walons il en composa un nouveau sous le tiltre des *Nouveaux Gueux*, auquel il donna pour Colonel le Prince Henry-Frederich son frere, & pour son Lieutenant Marquette.

Ainsi ce Fort qui avoit tant cousté à l'Amirant de bastir, revient à bon marché en la puissance des Estats, & le desseing que cest Espaignol avoit eu de s'en servir pour conquester la Betuwe, est heureusement employé par eux pour prendre un plus ferme pied en Brabant. Le Prince ne trouva dedans pour tous meubles & provisions, que dixhuict pieces de metail de tout calibre, quatre-vingt tonneaux de poudre, quatre mille boulets & septante charges de bled ou de farines. Walbourg Comtesse de Meurs & de Horn, Vefue en premieres nopces de Philippes de Montmorancy Comte de Horn que le Duc d'Albe avoit fait decapiter, & en secondes d'Adolphe Comte de Meurs que noûs avons veu mourir dans des feux artificiels; surencherit la joye de ces conquestes par des tesmoignages de sa liberalité, laissant en vertu de sa derniere volonté, sa Comté de Meurs au Prince qui la luy avoit si genereusement acquise & conservée, terre aujourd'huy de quarante cinq mille livres de rente annuelle.

L'Empereur partisan perpetuel de la grandeur d'Espaigne, fait porter des nouvelles propositions de paix aux Princes & aux Estats pour destourner les advantages qu'ils pouvoient retirer de la mutinerie generale des Espaignols. Mais il n'y eut pas beaucoup à faire de les renvoyer comme les precedens avec bons passeports de protestations & d'excuses, & de peur qu'ils ne fissent du tout voyage blanc, à leurs prieres Emerick fut rendu au Duc de Cleves pour la seconde-fois, sous promesse qu'ils obtiendroient Rhein-berck de l'Archeduc pour l'Electeur de Coulogne. Il y avoit du peril à retenir plus longuement ces Estrangers, qui eussent bien peu flairer les desseins du Prince & des Estats contre l'Espaigne.

C'est un mestier familier aux Princes, que de proposer une Paix, Tresve ou accord sous plausibles pretextes, mais en effect pour gaigner têps. *Tacit. 11. Hist.*

Ceux de Zéelande griefuement incommodés par les galeres de l'Esclusse de Hieronymo Spinola Marchand Genevois & par les pyrateries de Duynkercke, pressoient & importunoient les Estats Generaux, ou de leur remettre leurs contributions ou de leur tenir la mer libre; mais il falloit subjuguer les places de la coste de Flandres jusques à Calais, & pour y parvenir faire une descente en Flandres; & en quelle saison plus favorable que pendant les mutineries des troupes de l'Archiduc ? Ceste question fut agitée en plaine Assemblée des Estats Generaux, & les raisons debatues de part & d'autre.

Ceux qui poussoient à la roüe de ceste expedition avançoient, *que Duynkercke coustoit annuellement au pays plus d'un milion. Que si on resolvoit de contribuer une semblable somme outre l'ordinaire on pourroit faire un grand effort, garder les frontieres de Brabant, de Gueldres & de Frise, & encor faire une descente en Flandres pour entrer dans ce trou facheux & importun. Que les Zéelandois avoient mille bons hommes prests pour en renforcer l'Armée à son passage, qu'ils vouloient entretenir & payer extraordinairement pour cest appareil. Que la foiblesse de ceste ville la du costé de terre & les mutineries des troupes ennemies, leur donneroient assés de prinse sur la Place avant que le secours y arrivat; & en tout cas, qu'on le pourroit combatre dans son propre pays, avec les advantages que le nombre, le lieu & l'experience du Chef leur pourroient donner.*

Ces Capitaines de Robe longue alloient plus viste qu'il ne convenoit à gens de leur profession; ils ne consideroient pas le dire de Vespasian, *que encor que la vertu du Chef soit de grande consideration pour attendre un bon succés d'une entreprinse, ce neanmoins il y a quelque chose qui depent du hazard*; & que ceux-la se trompent qui attendêt en la guerre une suite continuelle d'heureux evenements. *Hegesip. lib. 4.*

Guillaume-Ludovic Comte de Nassau, appuyé de sa propre experience en guerre, ne marcha pas si viste en un pas si dangereux, & content de cognoistre la verdeur & la vigueur de ce courage qui avoit parlé premier, porta ce sentiment contre sa propre inclination, & dit-il, *Messieurs, la confiance que nous prenons de nous rendre bien tost maistres de Duynkercke, par le moyen de sa foiblesse & de l'esloignement de l'Archiduc, est mal asseurée; Il nous faut penser que peu de chose rend malheureuse l'execution d'un desseing precipité, & que*

Et dit *Thucidide* 1. *Hiſt.* La guerre ne ſuit jamais moins, que le ſentier qu'ô s'eſt propoſé. *Tit. Liv. Hiſt. lib.* 28. La guerre deſcouvre en ſe demenãt, des choſes qui n'avoient point eſté preveuës.

& que l'eſprit humain ne ſçauroit fournir aſſés de prevoyance pour ſe precautionner contre tous evenements. Vn vent, une tempeſte, le temps qu'il faut employer à l'embarquement & deſembarquement de tant d'hommes & de chevaux, en peut aſſés donner à l'Archiduc pour renforcer la ville, raſſembler ſes garniſons, & attirer à ſoy par argent ou par promeſſes celles qui ſe ſont deſia eſcartées de leur devoir. Nous avons aſſés de forces, diſons nous, pour battre & abbattre tout ce qui ſe preſentera à ſon ſecours. Noſtre Cavallerie beaucoup meilleure, plus leſte & mieux agguerriё que la ſienne : c'eſt choſe incertaine dont nous pouvons douter; mais non pas que l'Archiduc ne prevaille de beaucoup ſur nous en nombre & en Infanterie. Et puis quand nous ſerions plus forts que luy en campagne, qui le contraindra de combatre? n'a-il pas pour ſoy le Pays, les Villes & les Rivieres? Et ne peut-il pas ſans courir riſque nous couper les vivres & rendre inutiles tous nos chevaux? mais ce qui eſt bien plus à craindre, nous deſtacher de retraite à Ooſtende & nous tenir engagés par delà la Riviere, de Nieuport, dont le paſſage dangereux a eſté eſpreuvé par Monſieur le Prince en la derniere entreprinſe qu'il eut ſur la ville de Duynkercke. Que ſi pour éviter ce danger on deſire d'aſſieger Nieupoort, la place eſt aſſés bonne pour donner du temps & du loiſir à Duynkercke de ſe mieux fortifier d'hommes & de travaux; & quand nous l'aurions prinſe, à quoy nous ſerviroit elle? Il nous y faudroit laiſſer la moitié de nos troupes pour la garder; & encores ne porteroient elles aucun dommage à l'ennemy, eſtant comme bloquée d'un grand nombre de forts qui l'environnent. Mais poſons le cas, que la mer, le vent, les mutineries des ennemis nous ſoyent favorables; que Nieuport & tous les forts circonvoyſins ouvrent les portes à la veuë de nos eſtendarts; que nous emportions Duynkercke de prinſault: L'ennemi ne la peut-il pas reprendre avec moins de hazard & de peril? Certainement cela luy ſeroit auſſi aiſé, que la prinſe de Bommel eut eſté facille l'année precedente à l'Amirant, s'il eut ſçeu faire voloir l'occaſion. Et au contraire ſi l'armée eſt deffaite qu'en arrivera-il? l'Eſtat ne ſeroit-il pas en mauvais eſtat? & que deviendroient Ooſtende & toutes les places que nous tenons encor en Flandres? Quant à moy je ne ſçay qu'en croire, & ſçay bien qu'en toute ceſte longue guerre qui s'eſt deſia demenée en ce Pays, on n'a jamais prins une reſolution ſi dangereuſe, je n'oſe pas dire temeraire. Bref, que Duynkercke ſe prenne, que tout vienne à ſouhait, ſi eſt-ce que la poſterité ne laiſſera pas de blaſmer les autheurs d'un deſſeing ſi perilleux, duquel il ſemble que doibt deſpendre le ſalut entier de ceſte Republique. Et comment ne pourrions-nous pas avec eſperance de meilleur ſuccés entreprendre le ſiege de l'Eſcluſe & la mieux garder nous en eſtants rendus les maiſtres? Icy il ne ſeroit point beſoing de la Cavalerie, que nous jetterions en Brabant pour y arreſter les forces de l'Ennemi & en retirer les contributions. Icy nous pourrions-nous ſaiſir des Galeres qui tant nous fachent, & icy acquerir encor une gloire bien plus grande qu'en la conqueſte de Duynkercke. Ainſi contraindrions-nous l'Archiduc de ſouſtenir la guerre dans la plus riche & la plus puiſſante de ſes Provinces. Ainſi delivrerions nous nos terres des continuels efforts de ſes armes, & les detournerions ſur Axele ou ſur Ter-Neuſe, ſeules places qui nous reſtent en Flandres ſubjectes à ſon invaſion.

Ces parolles deſcouvrent une affection ſemblable à celle de *Q. Cinnatus* pour ſa Patrie, lequel Harenguãt au peuple, il luy tient ces parolles, *vellem equidem vobis placere Quirites, ſed multò malo vos ſalvos eſſe, qualicúmque animo erga me ſitis futuri.* Liv.

Tant de raiſons d'un jugement ſolide, & dont la moindre valoit bien le temps d'y bien penſer, ne peurent deſmouvoir les Eſtats Generaux de ce qu'ils avoient en teſte: Ils s'eſtoient fantaſiés de venir à bout de tout ce qu'ils entreprendroient ſous la conduite de Maurice, & que rien ne leur ſçauroit tourner à contre-ſens aprés une ſuite de tant de proſperités: Ils preſſent de tant plus le Prince de ſe haſter, offrent argent, tout ce qu'il deſireroit pour ſon armée, & le conjurent *d'empoigner vivement l'occaſion de la diviſion des Ennemis.* Maurice par une ſage attrempence, ne ſe monſtre ni trop ardent ni trop froid à la reſolution de ceſte expedition; & bien qu'il luy importat plus qu'à tout autre, ſi ne voulut il pas faire cognoiſtre ſon inclination qui alloit par effect à celle du Comte Guillaume, ſe ſouſmettant ſagement à l'execution

Reſollution des Eſtats.

Sageſſe du Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'execution de tout ce qui seroit arresté, sans se vouloir charger du succés d'une entreprinse qu'il faysoit cognoistre tres-perilleuse.

Ainsi ceste expedition du tout resolüe, il falloit parler des moyens de l'executer. Le Prince en remet une liste au Conseil d'Estat contenant la levée de nouvelles troupes, neuf cents bateaux equipés de vivres & provisions, quarante pieces de baterie ou de campagne : leur affection surencherit à tout cela, en peu de temps ils luy font voir une assemblée de deux mille huict cent voiles, cinquante pieces de canon en estat, & argent pour soldoyer & armer de nouvelles crues; il falloit donc employer ceste bonne humeur & ne la laisser refroidir. Le Prince de toute ceste forest de bateaux, en fait choisir neuf cens des plus grãds pour y loger cent vingt & huict enseignes de gens de pied, vingt cinq Cornettes de Cavallerie de toute l'eslite de ses troupes, trente pieces de baterie & sept de campagne, deux cents moindres pour mettre tout cela sur les pontons & sur les plates & de là en terre, & cent autres pour estre disposés sur les costes de Zéelande & secourir son armée en cas de besoings; tous ces apprests favorisés de jeunes & prieres generales par tout le pays, en invocation du secours d'enhaut sur l'entreprinse Le rende-vous de toutes ces forces fut au seiziesme de Iuin és environs de Dordrecht & de Rotterdam en Hollande, où il se trouva en personne le dix & septiesme avec les Deputés des Estats : Il en partit le mesme jour bien qu'avec vent contraire, donna ordre au Comte Guillaume de veiller à la Frise, laissa le Comte de Hohenloo avec trois mille hommes de pied & quatre cents chevaux és environs d'Husdam & de l'Isle de Hemert en Brabant, & n'arriva à Rammekens en Zéelande que deux jours aprés. Là la contrarieté du vent, l'obligea de changer de visée; & au lieu d'Oostende où il ne pouvoit aborder, il fait tourner voile vers Philippine en Flãdres, y arrive devant sur le midy du vingt & deuxiesme Iuin, & favorisé d'une tres-haute marée, met en moins de cinq heures toute son armée en terre & en ordre de Bataille. Le Comte Ernest de Nassau avec l'avant-garde, s'avance par son ordre vers le fort que les Espaignols y avoient, & aprés quelques coups ayant contraint quarante Soldats qui le gardoient d'en sortir avec l'espée; il le fait raser. Ce pied de terre servit à rafraischir l'armée durant un jour, & à s'y pourvoir du pain pour six jours selon l'ordre: à Soleil levant toute l'armée d'environ vingt mille hommes de pied & de cheval marche avec six pieces de campagne, tout l'autre embarras faysant le mesme chemin par mer, & sur ses pas saisit Assenede Fort abandõné à la veuë du canon, arrive à Male d'où le Prince & les Estats escrivent lettres à Bruges & à Gand, pour les induire d'embrasser la liberté & chasser la tyrannie; en effect ils deffendent tout actes d'hostilité, les punissent rigoureusement, circuisent partie de Bruges, où se voyants salués par canonnades, la Cavalerie fait un caracol jusques aux portes & en emmene quatre cents brebis. L'armée passe outre; les Espaignols de Snakercke & de Oudenbourgh leur laissent leurs places vuides, la derniere garnie par le Prince, du Coronel Piron, de cinq cents hommes de pied & de cinquante de cheval pour estre place d'opportun passage & d'importance : le fort de Bredene peu esloigné d'Ostende fait aussi joug aux armes du Prince qui s'en saisit, & y laisse cinq compagnies de pietons & cent chevaux, comme aussi le fort Albert plus voysin aprés un jour de batterie. D'icy il eut temps de faire une escapade jusques à Ostende pour y consulter les Deputés : Là les sieges des forts d'Isabelle & de Grotendorst, au commencement persuadés pour faciliter la retraite, sont rejetés & celuy de Nieuport induict & pressé sur tout autre. Les forts de Nieuwendam & du Phare abandonnés à la veuë du Prince & qui rendoient la ville comme inprenable, en faciliterent l'approche & donnerent esperance de quelque heureux succés.

Un Prince ne doibt jamais rien entreprendre & sur tout dans la guerre, qu'ẽ commençant par l'invocation du nom de Dieu. Les Romains bien que Payens l'ont tousiours ainsi practiqué, & ne se mirent jamais en cãpagne qu'ils n'eussent consulté leurs Aruspices.

Est à remarquer pour un debvoir d'un grand Capitaine, qu'apres que le Prince eut prins terre & fait passer monstre à ses soldats, il fut par tous les rangs pour leur demander, *s'ils se plaignoiẽt de leur payement & qu'il les fairoit incontinent contenter* : Ils respondirent *que non, & qu'ils vouloient vivre & mourir avec luy*.

Nieuport en Flandres forte & bonne ville, renommée pour avoir en l'année 1488. repoussé avec sa seule Bourgeoisie les grands & puissants efforts

des François qui l'aſſiegeoient; elle eſt aſſize en lieu bas & mareſcageux, coupée du Levant au Couchant d'une Riviere, à demy lieuë de la mer, qui communique à la ville par un Havre autrefois grand & aſſeuré, maintenant de peu de conſideration, à trois heures d'Oſtende, à cinq de Duynkercke, à ſix de Bruges; couverte de grand nombre de Forts, munie de beaucoup d'art & de nature, meublée de bonne garniſon, & de tout ce que la prevoyance peut fournir pour rendre difficile une conqueſte d'importance. Le Prince s'y campe devant le premier de Iuillet, partage ſes troupes deça & delà l'eau, prend pour ſon quartier le Midy & l'Occident de la ville, de là la Riviere vers Duynkercke, y loge les deux tiers de ſes troupes, & laiſſe en garde au Comte Erneſt ſon Couſin le Levant & le Septemtrion plus voiſin d'Oſtende. Le jour meſme arrivent à la rade cent bateaux chargés de Pionniers d'artillerie & de toutes munitions & proviſions; ſur le ſoir on commence par tout le camp à remuer terre, comme voyla la nouvelle des aproches de l'ennemi, qui fait ceſſer ceſte beſongne pour en cõmencer une nouvelle: Icy experimenta le Prince combien le temps eſt juſte aux expeditions qui ne dependent que du temps, & que les trois jours employés depuis Philippine juſques à Oſtende, euſſent bien hauſſé ſon retrenchement & delivré ſa perſonne & ſon armée du danger où il fut contraint de l'expoſer.

L'aſſiege.

Eſt notable que le Prince pour ne s'engager plus avant au ſiege avãt qu'avoir nouvelles de ſon ennemi, ne voulut point deſembarquer ſon artillerie ni tant d'equipage qui eſt requis en un camp qui aſſiege: ce qui luy ſervit beaucoup, car cela l'eut engagé à ne rencõtrer pas ſi loing de la ville l'Ennemi qui le vouloit mettre entre deux.

Eſt adverti des aproches de l'Ennemi.

L'Archiduc apprend par ce ſiege que le Prince eſtoit entré en Flandres tout autrement qu'à guiſe de coureur; il ne croyoit pas que ſa courſe fut ſi longue & ſi hardie, & n'attendoit que le premier vent pour le chaſſer en Zeelande, de là en Gueldres, où il eſtimoit qu'il deubt faire effort ſelon les advantages qu'il y avoit deſia acquis: Ainſi eſveillé comme en ſurſaut par les aproches d'un ennemi ſi dangereux, il deſpeche Poſtes ſur Poſtes aux Chef, aux Capitaines plus eſloignés, donne un rende-vous general és environs de Gand, appelle à ſoy tout ce qu'il avoit en eſtat de ſervice en Gueldres ſous la conduite de D. Louis de Velaſco, tire preſque les deux tiers de ſes garniſons, depute le Comte de Solré & autres de ſes Confidens vers les Mutinés de Halmont & de Dieſt, prie, conjure, proteſte, menace, promet, exhorte, ramentoit à chaſcun ſa fidelité, ſon devoir, l'honneur de la nation, les accuſe de leur perte & de la ſienne s'ils luy manquent en ce beſoing, & fait tant avec l'Infante que par promeſſes, oſtages & gages, il attire en ceſte occaſion ceux de Dieſt en nombre de deux mille ſouz leur Electo, ſans pouvoir eſmouvoir ni par prieres ni par menaces ceux de Halmont, qui ſe mocquerent des pierreries & de tous les gages qu'on leur ſçeut jamais preſenter.

Preparatifs de l'Archiduc

Mutationes inopinæ terrent animũ: quando cum rebus, ipſas quoque cogitationes & conſilia invertunt. Theoph. Simocatta 2. Hiſt.

Tout cét amas paſſa monſtre dans la campagne de Gand le vingt & neufieſme Iuin, où l'Archiduc & l'Infante n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit encourager le Soldat. Celle-cy d'un viſage gay, d'un œil brillant, montée ſur une Hacquenée blanche, illuſtra les rangs de toute l'Armée & par voix & par geſtes exhorta ainſi Capitaines & Soldats, *Mes Lions, c'eſt aujourd'huy qu'il faut faire ce que vous avés touſiours fait, & que monſtrant ce que vous eſtes, vous faſſiés cognoiſtre aux Ennemis qu'ils ne ſont pas ce qu'ils preſument, que leurs forces n'atteindront jamais où vos courages pourront aller, & que le plus grand honneur qui leur puiſſe arriver ſera d'eſtre aujourd'huy vaincus par des Eſpaignols. Si vous combattés comme vous devés & comme vous ſçavés, ceſte journée ſera le comble de voſtre fortune, & je vous promets de vous faire payer toutes vos* Remates, *quand meſme je debvrois vendre le pendant de mes oreilles: Courage, ſouvenés vous que les bons Soldats ſont plus obligés à la vertu qu'à la vie.* Le mary fit bien le meſme, mais avec moins de generoſité; Il fit jurer à tous de tuer tout & de ne ſauver aucuns que les deux Freres, pieces plus magnifiques du triomphe qu'il ſe promettoit avant la victoire: ferment que pluſieurs priſonniers advoüerent depuis avoir eu en horreur, comme une brutalité eſtrange.

Los hombros valeroſos ſon mas obligados, à la virtud que à la vida.

Sur ceſte gayeté tout marche vers Nieuport le dernier de Iuin. L'Archiduc

L'Archiduc qui marche vers Nieuport.

publie

publie hautement qu'il s'en va combatre le Prince Maurice en campagne, en son camp, dans ses tranchées, fut-il au fonds de ses bateaux; mais il falloit avaler deux ou trois morceaux avant que d'en saourer le goust, & gaigner la coste d'Ostende pour luy retrancher toute autre retraite que les ondes de la mer. Oudenbourgh seul passage de Bruges à Nieuport muni par le Prince, devoit bien arrester la *gravedat* de ces Espaignols; mais le Colonel Piron que le Prince y avoit laissé, ayant plus pensé à faire bonne chere aux despens du paysan qu'à conserver la place, surprins avec peu de gens, le reste estant allé courir, fut contraint de couvrir son imprudence de vingt & quatre heures de siege, aprés lesquelles il receut composition mesches esteintes, pour luy, pour ses troupes & pour les deux Compagnies du fort de Snaeskercke: ces deux dernieres taillés en pieces côtre la foy par la furie des mutinés de Diest. Bredene autre fort sur le passage de l'Archiduc, subit par sa foiblesse le joug du plus puissant & abandonné par la garnison du Prince, craignit l'exemple de ses voysins de Snaeskercke.

> Le Coronel Piron voyant en sortant, les Espaignols preparés à fausser la capitulatiō & tuer tout selō leur serment, il reentra dans la place, & par son exemple rasseura tous ses Compagnons de mourir les armes à la main. Louis de Velasco luy promit de le sauver avec ses hommes mais nō avec le bagage, ce qu'il fit.

Le seing & le cachet de l'Archiduc veu par Piron en sa capitulation, par luy envoyé aux Estats à Ostende & des Estats au Prince, fut la seule presomption violente de la presence de l'Archiduc en son Armée & qui mit bien le Prince en cervelle, sur le point qu'il commençoit ses retrenchements comme nous avons veu. Chose estrange! Il n'avoit rien peu apprendre des raliements des troupes de l'Ennemi, de son rende-vous à Gand, de ses aproches à Bruges: tous ses Espies avoiēt esté recognus & arrestés, ses Forts prins eu moins de riē côtre toute apparēce, l'Ennemi qu'il ne croyoit pouvoir faire Corps d'Armée en moins de trois sepmaines, à quatre lieuës de son Camp, avec des troupes gaillardes & encouragées par un si heureux commencement. Qui n'eut craint un plus grand malheur au rencontre de tant d'obstacles? Pour tout cela le Prince ne perd pas la Tramontane, son jugement demeure ferme en la pensée de ce qu'il doibt faire; & aprés peu de raisonnement à part soy resollu d'affronter l'Ennemi donne ordre que tous les basteaux qui estoient engagés dans le Havre sortent à la prochaine marée sans mener bruit, & fait partir nuictamment le Comte Ernest avec les Regiments d'Escosse & de Zéelande & quatre Cornettes qui devoient joindre les troupes de Piron & du fort de Bredene, pour se saisir du passage de Leffingen vers le fort d'Albert, le garder, ou du moins le retarder, seul qui restoit à l'Archiduc pour venir à luy, celuy du fort de Nieuwendā estant desia retrenché & bien gardé par son ordre. Ernest aprés avoir marché toute la nuict, aucunement retardé par deux petites pieces qu'il faisoit conduire, ne peut arriver au lieu designé qu'à Soleil levant du second du mois, & encor prevenu par les Espaignols qui ja l'avoient saisi. A ceste accident il pouvoit prendre retraite au fort d'Albert sans courir risque; mais il vit bien que pour sauver la piece entiere il falloit qu'il payat de quelque eschantillon: Il avoit laissé le Prince non encor en estat de recevoir l'Ennemi, & il ne doubtoit point qu'estant surprins en desordre il ne se perdit, & que toute l'armée ne fut deffaite. Ainsi donc il fait de necessité vertu & se resoult de se perdre avec tous les siens, pour par ce coup de partie sauver de perte la Patrie. Il attend de pied coy l'Ennemi, fait de ses troupes un front de cent pas, dispose sur les flancs sa Cavalerie & couvre la teste de ses deux canons. L'ennemi doubte au commencemēt que là ne soit toute l'Armée, & craint d'y mordre, mais aprés peu de temps ne voyant point croistre la troupe, marche à eux teste baissée; Ernest avant que joindre, salue & perce à jour par quatre fois leurs bataillons, opiniastre le combat, encourage les siens par son exemple, se mesle dans les lieux plus chauds; mais se voyant abandonné de sa Cavalerie, chatouillé aux flancs & menacé à la queuë par toute l'Armée il cede au nombre, se sauve avec les deux Colonnels & avec eux ce qu'il peut de ses gens au fort d'Albert, où il fut coigné jusques dans les pallissades. Ce combat cousta la perte des deux canons & la vie à huict cents des siens, & entre

> Ceste grande action de courage a beaucoup de raport avec celle de ce vaillant Leonidas de Lacedemone, lequel ayant eu la garde du destroict des Thermopiles, ayma beaucoup mieux s'y perdre avec tous les siens, que de l'abādonner & donner en proye toute la Grece, aux Perses. *Herodot.*

entre iceux furent dixsept Capitaines, la plus part Escossois poignardés de sang froid par les mutinés de Diest, contre la civilité des armes. Ceste curée leur rechauffa le sang & leur fit derechef jurer de rendre la victoire de leur livrée.

Mais tant de vies estoient trop importantes pour n'estre vendues plus cherement ; & dit Tacite *l'ambition goulue trompe le plus souvent l'Ambitieux*. L'Espaignol n'a que ce mot de *Victoria* pour refrain; triomphes, lauriers, butin sont en leurs bouches ; les cloches de Gand & de Bruges se font ouir en signe de resiouissance, tout parle d'achever heureusement la journée comme elle a esté commencée, & tout commence de marcher la teste levée le long des sables de la mer au rencontre du Prince. L'Archiduc croyoit de le surprendre ou sans ordre ou en l'embarquement de ses troupes, & en tout d'avoir bon marché & des hommes & des vaisseaux ; mais il se vit trompé de plus que de moitié de juste prix.

& se promit la victoire.

Le Prince dés le premier advis qu'il avoit eu de la desmarche de l'Ennemi, s'estoit resolu à ne luy laisser faire que la moitié du chemin; il estoit engagé delà le Havre entre Duynkercke & Nieuport, & sa plus grand peine fut de s'en retirer sans danger ; dés le point du jour il avoit proffité la basse marée & fait passer les deux tiers de son Armée; l'Avãt-garde toute vestue dans l'eau jusques au nombril, la Bataille avec permission de quitter les chausses & les souliers, tandis qu'on dressoit un pont pour le passage de l'Arriere-garde. Les premiers passés voyent le rivage d'Ostende tout noir ; le Comte Ludovic qui les menoit s'en apperçevant, envoye quelques chevaux pour recognoistre & en fait donner advis au Prince : le Prince s'avançe luy mesme & juge que c'est l'Ennemi ; les Coureurs revienent sur les huict heures du matin & raportent *que l'Archiduc marche avec toutes ses forces* : quelques eschappés de la desroute du Comte Ernest portent bien plus mauvaises nouvelles, & luy disent à l'oreille *que tout est deffaict, le Comte eschappé*. Son visage ne s'en esmeut point pourtant & paroit sans alteration, *a* il publie *que le Comte Ernest est arrivé à Ostende avec ses troupes*, faict comprendre aux assistans ; *qu'il en estoit bien aise, parce que cela luy pourroit servir à menaçer la queuë tandis qu'il attaqueroit la teste de l'Armée ennemie*, & se feinct si bien, que ceux qui l'envisageoient n'en peuvent rien descouvrir : son esprit previt & pourveut aussi au trouble qu'un tel recit apporteroit ; car sans laisser parler ces Eschappés, il les fait tous encoffrer dans un bateau & leur fait gaigner la plaine mer.

Le Prince se prepare à la bataille.

Se monstre gay à ses soldats,

Le Prince Henry-Frederich son frere lors âagé de moins de dixsept ans, ne le tenoit pas en moindre peine ; Il luy fait part des nouvelles de ce malheureux accident, luy propose le danger où il estoit, le prie, le conjure, de vouloir prendre le large de la mer & de se sauver pour sauver la Patrie si luy & l'armée venoient à se perdre : mais où peuvent mieux mourir les vaillants que dans leurs armes, disoit Leonidas, & quelle plus belle recompense de la mort, que la gloire d'une belle action ? Ce jeune Prince verd de courage, eslevé sur l'honneur, tout rempli du sang Genereux de l'Illustre maison de ses peres, respond & se fait ouïr, *qu'il vouloit vivre & mourir avec luy & qu'il n'attendoit du Ciel meilleure fortune que la sienne*.

Veut faire retirer le Prince Henry-Frederich son frere qui le refuse.

b Dans ce conflict d'amitié de frere à frere, l'Ennemi s'avançe de plus en plus & donne suject au Prince de se haster. Son Arriere-garde estoit encor delà le Havre, il la fait promptement passer, commande qu'on coupe le pont à leur queuë, *c* aux bateaux de gaigner la mer pour retrencher toute autre retraite qu'à travers les Ennemis à Ostende & s'avançe luy mesme à la teste de l'Armée pour en disposer l'ordre & le nombre selon ces parties.

fait retirer les bateaux,

L'Avant-garde donnée au Comte Ludovic de Nassau Lieutenant general de la Cavallerie, estoit composée de quarante-trois Enseignes d'Infanterie & de huict Compaignies de Cavallerie, divisées en trois bataillons & en deux esquadrons. Au premier bataillon la Compagnie des gardes sous vander Aa: celle

dispose son Avant-garde,

Avida & plerumq; fallax Ambitio est. L'Archiduc en escrivit aussi à l'Infante & luy marqua, *qu'il avoit taillé en pieces l'Avant-garde de l'Ennemi*. Elle luy respondit *qu'il luy tardoit beaucoup de voir avec quel visage le Prince Maurice estant Prisonnier l'aborderoit*.

a Un Chef ne doit paroistre, ni troublé, ni estonné au milieu de ses troupes. L'Histoire remarque qu'on ne vit jamais Papirius Cursor plus gay & plus resolu, qu'en la bataille qu'il livra aux Sãnites, & Scipiõ en celle qu'il eut contre Annibal en Afrique. Cæsar en son sixiesme liv. des guerres de Gaule remarque qu'ẽ certaines villes il estoit deffendu par les loix à ceux qui avoient appris qu lque chose de sinistre contre la Republique, de le divulguer à autres qu'aux Magistrats, & *Q. Curt. lib. 7.* dit, qu'Alexandre fit punir de mort quelques uns qui avoiẽt publié une deffaite qui luy estoit arrivée.

b *Quis autem amicior quam frater fratri?* disoit Micipsa mourant à son adoptifs Jugurtha. *Salust. in bell Iugurt.*

c Guillaume le Bastard Duc de Normandie ayant pris terre en Angleterre ; fait mettre le feu à tous ses navires & ne mõstre à ses soldats que la cõqueste du Royaume pour retraite asseurée. Hist. de Normand. & Æneas dãs Virgille exhortant ses soldats à la cõqueste du Pays Latin, ne leur monstre que la mer pour retraite, leurs navires ayãs desja esté brullées.

600. celle du Comte de Hohenlo sous Strijckhorst & le Regiment d'Anglois de François Veer General de la nation. Au second celuy d'Horatio Veer frere de François, les deux ne faisant qu'un front separé d'un entre-deux où print place un peu en arriere le Regiment de Frise faisant le troisiesme, commandé en absence du Comte Guillaume-Ludovic par son Lieutenant Colonel Taco Hettinga. Le Comte Ludovic avec un Esquadron de Cavalerie composé de sa Compagnie, de celle du Prince, du Prince Henry-Frederich & de Batenbourgh, se loge sur l'aisle droicte & donne la gauche aux deux freres Marcelis & Paul Bacx avec leurs Compagnies & celles de la Sale & de Paniet faisans le second Esquadron.

La Bataille esloignée d'un juste espace de l'Avant-garde & commandée par le Comte Everard de Solms, estoit de quatre Bataillons & de deux Esquadrons comptans vingt-cinq Enseignes d'Infanterie, quatre Compagnies & trois Cornettes de Cavalerie. Daniel de Marquette Lieutenant Colonel du Regiment des *Nouveaux Gueux* donné an Prince Henry-Frederich, conduisoit le premier. Les Suisses avoient le second. Les François, le troisiesme & le quatriesme menés par Dommerville & du Sault. Tout cela couvert à droite par un Esquadron des Cõpagnies des Cõtes George-Everard & Frederich de Solms, de Iean Bacx & du Cloet sous le Comte Everard; & à la gauche d'un autre sous Balen, fait de sa Cornette, de celle du Chevalier Veer, & de celle de Cicil.

A l'õbre de ce Gros marchoit le Prince qui en bon General voulut estre par tout & n'estre attaché à riẽ, n'ayãt prés de soy que les trois Cornettes de Balen pour toute troupe de reserve, avec le Prince Henry-Frederich son frere, Iean-Adolphe Duc d'Holsace frere du Roy de Dannemarck, Iean-Ernest Prince d'Anhalt, les Cõtes Frederich, Albert-Otto & Guillaume de Solms, le Comte de Coligni fils du grand Admiral de Coligni, Iustin de Nassau frere naturel du Prince, les Milords Gray, Draweri & autres seigneurs qui l'avoiẽt suivi en ceste expedition, pour la seule reputation d'avoir obeï à un tant renõmé Capitaine.

l'Arriere-garde obeissant à Olivier de Timpel fit, paroistre un seul front de 27. Enseignes d'Infanterie partagées en trois Bataillons selon les Regimẽts du Cõte Ernest de Nassau à la droite, de Gistelles au milieu & de Huchtẽbroeck à la gauche, soustenus des Cornettes de Hamelthõ & de Conteler cõmandées par le Capitaine Bernard. Toute l'Armée pouvoit faire onze mille hommes de pied & deux mille 500. chevaux, desia diminuée pour le moins d'une tierce partie dispersée és garnisõs des places prinses, ou perdue au combat du matin.

En cest ordre on fait alte durant trois quarts d'heure, & le Prince monté sur une des plus hautes Dunes y considere l'ordre & la demarche de l'Ennemi. l'Archiduc approche, & ceste posture toute autre qu'il ne s'estoit imaginé, refroidit de beaucoup le premier bouillõ de sa collere. Quelques vieux Routiers qui ne voyẽt point joüer, à sauve qui peut, dans les bateaux, opinẽt de *s'arrester au Fort d'Albert, pour par sa prinse coigner le Prince entre Nieuport, eux & la mer & le faire mourir de faim.* Autres de mesme advis, remonstrent *que celuy qui est las ne doibt assaillir l'Ennemi frais & bien armé; que les soldats fatiqués d'une traite de cinq jours & du combat du matin avoient plus d'ardeur que de vigueur; qu'il ne falloit rien commettre au hazard d'un evenemẽt incertain, & que ce seroit un grand manquement si sans necessité, ils donnoient Bataille à des Desesperés, qui ne faysoient point mine de gens qui cerchassent leur salut en la fuyte.* Mais ceux qui avoient bien fait le matin ne parlent que d'achever, le combat leur tarde & n'ont que ces mots enflés en la bouche, *quanto mas Moras, tanto mas ganances.* l'Archiduc qui devoit estre le frein de ces chaleurs de foye en est l'esperon, & pour recognoistre l'alleure de son Champion, fait avancer deux ou trois cents Chevaux pour l'escarmouche, tandis qu'il reprend ainsi son ordre.

Ils avançoient aussi une raison considerable, & disoient que *fama in novis coeptis est validissima*. Tacit. Ann. cap 8. Ces mots interpretés à la lettre signifiẽt, tant plus de Mores, tant plus grãde victoire; mais icy ils vouloient dire, tant plus de resistance tant plus de gloire aurõs nous de les avoir vaincus.

A l'Avant-garde estoient les Mutinés de Diest en nombre de deux mille, les Regimẽs Espaignols de Gaspard Sapena, de Hieronimo de Monroy, de Louis de Vilars; tout cela en trois bataillons de force esgalle ayants à leur droite la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

a Callidiſſimus Annibal ita instruxit aciẽ, ut Romanis adverſus hæc omnia obverſis, ſecundum cœlum tenẽs, vento, pulvere, ſole pugnaret. Flor. lib. 2. Hist.

mer qui montoit & ſouſtenus à leur gauche de deux gros de Cavalerie, le premier mené par Baptiſta de Nova, le ſecond par l'Amirant d'Arragon que nous avons veu General.

Sa Bataille.

La Bataille, compoſée de trois Bataillons en trois Regiments, de Walons, d'Italiens & d'Anglois, conduits le premier par la Bourlotte, le ſecond par Alphonſe d'Avalos, le troiſieſme par Barthock, eſtoit le ſiege de l'Archiduc couvert de ſa Cornette rouge où eſtoient 400. Volontaires du pays, & de deux gros de Cavalerie Italienne à ſa gauche ſous Ioã di Prade & Veſpaſiano Maſio.

Caton le grand deſcendu en Eſpaigne & preſt de livrer bataille, s'eſloigne de la mer & de ſes navires, & de là prend occaſion d'admoneſter ainſi ſes troupes: *Il ne nous reſte que la vertu & la valeur pour eſperance de ſalut. Devant, derriere, à coſté, nous n'avons rien qu'ennemi, ne vous fiés qu'à voſtre Eſpée & n'ayés nul eſpoir qu'en la victoire.*

Son Arriere-garde.

A l'Arriere-garde eſtoit le Comte de Bucquoy commandant à un ſeul grand Bataillõ de Flamends, coſtoyé pareillement à gauche des Cornettes du Comte de Berghe & du Marquis de Varambon. Tout cela compté à prés de douze mille Fantaſſins & de deux mille ſix cents Chevaux.

Le Prince exhorte ſes gens

Sur le midy les Chevaux envoyés à l'eſcarmouche furent en preſence du Prince, qui les entretint avec quelques Cornettes ſãs les enfonçer, pour prẽdre temps de gaigner *a* l'advantage du vent & du ſoleil & d'exhorter, mieux que Caton mieux qu'Hannibal, ainſi ſes troupes: *Mes Compagnons, ce lieu & l'occaſion où nous ſommes, veulent que nous retranchions les paroles pour venir aux effects; la choſe parle d'elle meſme, & ſi elle ne vous donne du courage, il ne le faut pas attendre des parolles. Sans que je vous commande de faire ce que vous devés, elle vous recommande voſtre honneur, pour lequel il faut meſpriſer toute ſorte de perils. Il y va de la gloire de vivre victorieux, ou de mourir genereuſement; Il n'y a point de ſeureté ny de condition entre-deux; Vous eſtes en un lieu où il faut mourir en combatant, ou boire toute l'eau de la mer que voila derriere vous.* Le Prince Henry-Frederich en fut autant faire dans ſon Regiment, fit ſouvenir ſes ſoldats de leur vertu eſprouvée, de la neceſſité de combatre, & dit-il, *ou vaincre ou mourir.*

Annibal entré dãs l'Italie & preſt à combatre ne dit que ce mot à ſes ſoldats: *L'Eſpée & noſtre valeur eſt le ſeul refuge qui nous reſte.*

& l'Archiduc les ſiens.

l'Archiduc fut incontinent adverti de ceſte hardie reſolution; on met derechef en propoſition la bataille, & lors qu'il eſt temps de marcher, les uns avançent le danger de s'engager entre l'Ennemi & Oſtende, les autres propoſẽt de faire ferme & d'attendre le choc, mais les plus experimentés de paſſer outre, puis qu'on ne s'en pouvoit plus deſdire, la Cavalerie avancée n'ayant plus moyen de faire retraite ſans eſtre batue & rompue. Ce fut l'advis ſuivi, aprés lequel *l'Archiduc exhorte ſes ſoldats à bien faire, par la cauſe de la Religion, par le ſervice du Prince, par l'honneur de la nation*, & commence à doubler le pas pour joindre ſes Coureurs & avançer la victoire.

L'irreſolution de l'Archiduc eſtoit bien capable d'eſtõner ſes ſoldats. Aratus Sicionien eut eſté grand Capitaine s'il n'eut eu ce deffaut: Il devoit donc uſer des mots de Paulus Æmilius à ſes ſoldats, *Ne ſoyez en paine de me conſeiller, faites ſeulemẽt ſi bien voſtre devoir que ce que je me ſuis propoſé à faire puiſſe reuſſir.* Tit Liv.

Le Prince pourvoit à tout.

Le Prince aux aguets ſur un lieu relevé le voit venir, remarque que la marée & les canonnades de ſes vaiſſeaux luy font prendre les Dunes ou les Colines de ſable & tenir ſa Cavalerie à gauche; il y vient prõptemẽt pourvoir, deſcend de cheval au milieu de ſes troupes, ſe jette à genoux comme Pauſanias, fait ſa priere & autant par toute l'Armée, puis marche dans les Dunes, jette toute ſa Cavalerie ſur ſa main droite face à face de l'Ennemie, met juſtement à ſes flancs la riviere d'Yperlée & la Mer, couvre ſa teſte de quatre demy canõs, en diſpoſe deux autres ſur une Dune relevée d'où il deſcouvroit tous les Eſcadrons Ennemis, & pour premier mets fait preſſer chaudement ces Coureurs qu'il avoit juſques alors entretenus, les mene en reculant juſques à port de ſa baterie, où les rangs qui la leur oſtoient de veuë s'eſtans ouverts, elle fait un tel ravage ſur eux que la retraite leur fut juſte dans les Eſquadrons de leur Avant-garde. Cela fait, reſollu d'aller cercher le combat, il anime les Cõpagnons par une volée. Les Anglois de François Veer font les dogues de ſõ armée & dans le feu & la fumée d'une baterie de ſix pieces dõt leur Bataillon eſt percé, vont croiſer courageuſement les piques avec les Eſpaignols de Sapena. Le Comte Ludovic avec la Cornette Orangée & cinq compagnies de Cuiraſſiers en deux Eſcadrons, broche en meſme temps des eſperons cõtre ceux de Baptiſta de Nova & de l'Amirãt fort debiffés par les deux pieces pointées ſur la Dune, les met en deſordre & en fuyte juſques ſur la cõtreſcarpe de Nieuport. Le combat s'eſchauffe entre les Anglois & les Eſpaignols, les derniers reculent au

L'hiſtoire Greque remarq; que Pauſanias Roy de Lacedemone preſt à livrer bataille aux Perſes, ne voulut jamais choquer l'Ennemi qu'il n'eut achevé ſes ſacrifices biẽ qu'il fut deſja venu aux coups de main.

Les Colophoniens ne donnoiẽt jamais Bataille qu'ils ne fiſſent faire la pointe par un eſcadron de Dogues qu'ils menoyent avec eux. *Plin. Hiſt. nat. lib. 8. cap. 40.*

Le Combat commẽce d'une Avant-garde cõtre l'autre.

commencemẽt, mais rafraichis par les piquiers de Montroi & favorisés d'une charge de leur Cavalerie sur les flancs, les Anglois desmarchẽt, François Veer leur general est fort blessé & semblent tous branler pour la fuite; Horatio Veer son frere le secourt avec ses Anglois; les Gardes y marchent aussi. Le combat s'opiniatre de plus fort; de Villars joinct de nouveau avec son Bataillõ d'Espaignols, & est repoussé; mais voicy les Mutinés de Dieft qui se meslent de telle furie, que les Frisons rafraischissans les Anglois sont les premiers à reculer jusques sur le bord de la mer laquelle croissant, plusieurs des plus coüards furent envelopés de ses ondes. Le Prince remarquant ce desordre, fait partir de la main les Cornettes de Conteler, de Panier, de Batenbourg & du Comte Frederich de Solms, pour charger celles qui battoient les flancs de son Infanterie & favoriser le raliement du Comte Ludovic; marche en personne vers ces Frisons, fait presque autant que Sylla contre Archelaus, leur crie, *Qu'il falloit ou qu'ils combatissent ou qu'ils beussent toute l'eau de la mer; Qu'il estoit prest de marcher à leur teste avec le Prince Henry son frere, & de vivre & mourir avec eux.* Leur gros se ralie & se recognoit, revient à la charge, reschauffe le combat, & le Prince pour leur faire prendre cœur, y marche avec sa troupe toutes-fois sans trop engager.

Ceste bataille cõmẽça sur les deux heures & den y aprés midy, & se dõna entre les paroisses du West-eynde & de Wilkekoms à demy heure de Nieuport, à deux d'Ostende.

L. Sylla voyant son Armée presque en fuite par l'effort de celle d'Archelaus, se jette à terre, prend l'Enseigne des mains des fuyards, se messe dans la foule des Ennemis, & fait tant que par son exemple il anime les siens & gagne la victoire. C. Cæsar dans un combat douteux réveyoit tous ses chevaux & quitoit le sien le premier. *Suet. in Iul. cap* 60.

La Bataille de l'Archiduc arrive sur ces entre-faites & d'un pas asseuré, fait voir qu'elle porte la decision du combat. L'Avant-garde du Prince en reçoit la premiere fureur & en est presque emportée. Le Comte de Solms a ordre de choquer vivement avec sa Bataille: les François en deux troupes sous Dommerville & du Saut, rencontrent les Mutinés & les renversent, affrontent courageusement les Walons & les Anglois ennemis, mais l'arrivée des Italiens en fait un grand meurtre, & tout estoit perdu sans la faveur des nouveaux Gueux qui firent mieux que soldats n'ont jamais fait. Icy fut le plus fort du conflict: on y combat main à main, bras à bras, tantost vaincus, tantost vainqueurs: l'Archiduc à la teste de ses mutinés y est blessé; la Victoire ne sçait à quel party se ranger, elle est douteuse durant plus de trois heures & n'est decidée que par le raliement des Anglois des deux Veers & par le rafraischissement du bataillon des Suisses qui n'avoit point encor combattu.

Le nombre & la lassitude des François donna cest advãtage aux Italiens: car au temps mesme des Romains leurs Historiens avouoient, *Gloria belli Gallos ante Romanos esse.* Disoit Caton apud Salust. in bell. Catilin.

L'Arriere-garde Ennemie fait bien mine de la vouloir disputer, mais acrochée avec celle du Prince, aprés une premiere boutade ne fit rien plus que branler. La Cavalerie en prononça le dernier jugement; le Comte Ludovic ralié de sa premiere charge & renforcé des Cornettes que le Prince luy avoit envoyés, donne de cul & de teste sur la Cavalerie de la Bataille: Il est soustenu, rompu & presque arresté prisonnier; du Cloet avancé à son secours par ordre du Prince, encourage ses compagnons avec ces mots de raillerie, *Au combat, au combat mes Amis, que si vous vous monstrés soldats aujourd'huy, je vous donne en proye tout le Diocese de Conlogne;* desgage & soustient le combat: L'Archiduc conseillé de prendre l'Arriere-garde, envoye au combat sa Cornette & tous ses Volontaires; cela rompt avec leurs Lances tous les raliements qui se faysoient encor. Le Prince fait avançer la Compagnie d'Hamelthon pour soustenir leur premier choc, & luy le Pistolet à la main à la teste d'un rang de Princes & de grãds seigneurs, avec environ cinq cents chevaux, les prent en flanc, se mesle, & tous combatent avec tant de valeur, qu'en moins de rien tout fut terrassé, escarté ou prisonnier.

Quãd c'est pour faire un coup de partie il est necessaire que le General combate. Agis Roy de Lacedemone dissuade de se mesler en la bataille de Mantinée pour estre fort inesgalle; *Il est force,* dit-il, *que celuy qui commande à plusieurs en combate aussi plusieurs.* Plut.

La fuyte de l'Infanterie commença par l'Arriere-garde & par ceux qui estoient hors du combat. L'Archiduc se fit desarmer, changea de Cheval & se sauva à Bruges: le Duc d'Aumale le suivit, tous deux blessés à la teste, l'Archiduc d'un coup de hallebarde par un Sergent, le Duc d'un coup de pique, & l'un & l'autre ayans quitté leur salade pour se faire mieux cognoistre. Mais l'histoire doibt ceste gloire à l'Archiduc d'avoir fait tout ce que pouvoit un tres-valeureux soldat, & d'avoir exposé sa personne en des lieux & en des occasions qui ne doivent estre suivies ni cognues par un General. La bataille

C'est un debvoir d'un bon General de paroistre par tout où est le plus grand peril: Cajus Marius, Seleucus, Julius Cæsar, Alexandre & George Castriot, ont biẽ souvent combatu de leur main pour gagner une bataille; mais non par tout & en toutes occasions.

abandonner de l'Arriere-garde & de ſa Cavalerie, rechargée par des nouveaux raliements du Prince, monſtra bien toſt les talons, & ce fut lors à crier *Victoire*, à chaſſer & à tuer tout, ſans reſpect, ſans mercy, ſans rançon. Les mutinés de Dieſt qui s'eſtoient opiniaſtrés au cõbat ſont les plus mal-menés. Les Eſcoſſois envengeance de leurs Compagnons tués de ſang froid au meſme jour, ne pardonnent à aucun & arrachẽt meſme les priſonniers d'entre les bras de ceux qui leur avoient promis la vie. La victoire ſe pourſuit juſques au plus obſcur de la nuict, touſiours chaſſant, prenant tuant; l'eſpée ſe promene fierement par la campagne, toute moite de ſang; toute couverte de morts; l'effroy paroit par tout & rien n'arreſte la tuerie que la laſſitude des Victorieux. Iuſte revenche de la victoire obtenue en meſme jour d'un meſme mois ſecond de Iuillet: trois cents & deux ans auparavant, par Albert Duc d'Auſtriche ſur Adolphe de Naſſau ſon Empereur.

Le Prince fut blaſmé de n'avoir pourſuivi l'ennemi plus vivement; mais c'eſtoit par les ignorans de ce bon Precepte qui dit que, *frequenter jam fuſa acies, diſperſos ac paſſim ſequẽtes, reparatis viribus interemit.* Veget. 3. de re milit. ca. 25.

L'Archiduc fut pourſuivi à la chaude par deux cents Chevaux, & par le Prince meſme accompagné d'une bonne troupe: les premiers faillirent à le prendre au paſſage d'où il avoit chaſſé au matin le Comte Erneſt. Le Conſeil d'un Michel Tello ſien Capitaine le ſauva; Il ralie quelques fuyards, tourne teſte contre les pourſuivans; ceux-cy s'arreſtent & ſe reſouvenants de l'ordre que leur avoit donné le Prince, de ne preſſer point trop la retraicte & de faire un pont d'or à leurs Ennemis, ils reculent à la charge que leur fait ce Michel Tello, qui ſe donna aprés la gloire *d'avoir ſauvé Albert Archiduc d'Auſtriche* en priant les aſſiſtans de s'en reſouvenir. — L'Archiduc eſt pourſuivi.

Quand les Eſpaignols ont fait ſemblables actes de vertu & de courage, il leur eſt permis d'en prendre à teſmoing ceux qui ſont preſents, & les contraindre par l'eſpée d'en dire la verité, affin d'obtenir les recompenſes dignes de tels ſervices.

Tout ne fut pas ſauvé avec le Chef. Entre les priſonniers en nombre d'environ ſept cents, furent comptés pour notables, l'Amirant d'Aragon Marquis de Guadaleſte Lieutenant general de l'Archiduc, prins par deux Cavaliers Eſpaignols qui s'eſtoient donnés au Prince, dont l'un avoit eſté balafré de la propre main de l'Amirant lors qu'il eſtoit ſon ſoldat: ces deux cy ſur le point du combat aſſeurerent le Prince de le luy amener, & l'ayans attaqué ſur la retraicte, le balafré luy crie *Amirante mira en eſto* & luy met la main ſur le colet; les deux eurent en recompenſe vingt mille livres, le balafré l'eſcharpe & l'autre le pendant & le foureau de l'eſpée de leur priſonnier, dont l'Amirant leur fit preſent en teſmoignage du gré qu'il leur ſçavoit de luy avoir ſauvé la vie. Il ne peut ſortir de priſon que par un eſchange general de tous les priſonniers des Provinces Unies prins en guerre ſur mer & ſur terre, & où que ce fut de l'obeiſſance d'Eſpaigne. — Nombre & nom des Priſonniers.

Avec le Lieutenant general furent priſonniers, des Eſpaignols le Colonel de Vilar, le Comte de Solre & Iean Cæſar Capitaines de Cavalerie, D. Diego Idiaques, D. Louis de Monroy, Davila, D. Franciſco de Racaval, Simon Anthoine, Hernando Mota, D. Gaſpard de Morechon, Louis Peraſa, Franciſco Ruys d'Agnira, Mathias d'Oſtano, Diego Calvo de Villalobos, Ioan Navarro, Lignan, Capitaines d'Infanterie; D. Pedro de Montanegro, Franciſco de Guevarra, Capitaines reformés; D. Franciſco de Villanova, D. Alonzo Riquel, D. Gonzalo Hernandes Deſpinoſa, D. Philippe de Taxis, D. Pedro Velaſco, D. Pedro de Leuſma, D. Anthoine de Mendoza, D. Franciſco de Torres, D. Diego de Zuniga, D. Ioan Roner; tous ſeigneurs de marque & volontaires. — Eſpagnols

Des Italiens, les Capitaines Veſpaſiano & Decio Magio, Veſpaſiano Stanga, Iean Baptiſta Gambaloita, Flamnio-Villa-Verde, Ieronimo Ro, Curtio Grevellis, Angelo de Marines, & Camillo Magio. — Italiens.

Des Walons, les Capitaines la Moterie, Henry Flud, Lantin, Martin Maynards, Eduart Gyraldyn, Guillaume Carre, Henry Iarves, Pierre Fiers, Robert Deyer, Iean du Hayon, & George Uterwick. — Walons.

Des Domeſtiques de l'Archiduc, le Comte Charles Reſin, D. Diego de Guſman, Arthus de Croy, Mortier, Pages; D. Pedro de Monte Maior, D. Iean Verdugo Gentilhommes de la bouche; ſon Medecin, Barbier, Bouffon, — Domeſtiques de l'Archiduc.

Fourrier,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1600. Fourrier, Picqueurs, Cuisiniers, Portier, ses Valets de Chambre, quelques Archers & Hallebardiers de sa Garde, trois Aumosniers & quasi toute sa maison; lesquels, le Prince renvoya incontinent à leur Maistre sans rançon. Et outre ce quarante Porte-Enseignes, trente-sept Apointés ou Reformés qu'ils appellent.

Des morts en fut trouvé de six à sept mille, aux despens de deux mille de ceux des Estats tués au cõbat du matin ou en la bataille, desquels furent trois Capitaines de Cavalerie & vingt d'Infanterie. Entre ceux de l'Archiduc furent remarqués, les Comtes de Saume & Latino di Prata, le Vice-Seneschal du Montelimart qui se faisoit appeller le Comte de la Fere, le Colonel Sapena, le Colonel Bastock, le Baron de Pilmorel, Ottigni fils du President Richardot, le jeune Marquis Palavicino de Como, le Frere & le Nepveu du Marquis Bentivoglio, Bongio Chevalier de Malte, Septimo di Faby que nous avons veu retiré d'entre les morts de Turnhout & arresté prisonnier, Chessey, D. Diego de Torres, D. Gaspard de Loyoza, D. Gonsalo Spinola, D. Garcia & D. Rodrigo de Toledo, D. Lopes de Capata, D. Alonzo de Carcano, D. Louis Facardo, D. Ioan di Pardo, D. Sebastien Velasco, D. Sebastien d'Ottelloa, D. Cristoal Verduguez, Paulo Gabbo Sergent Major des Italiens, Gabriel Bataglia, Cornelio Mariani, Giovan-Baptista Carizea, Cæsare Calcano, Balthesard Snico, Matheo de Otovil, Ioannetin de Casanova, ez Contador Albez, Bernard; outre vingt & neuf Capitaines Espaignols, quatre Italiens, dix-neuf Porte-Enseignes & en tout deux cents cinquante seigneurs de nom ou hommes de commandement.

Des blessés furent l'Archiduc, le Duc d'Aumale, le Comte de Buquoy, D. Alphonso d'Avalos, La Bourlotte, D. Rodrigo de Lazzo, qui tous eschapperent, sans un grand nombre d'autres de toute condition.

Toute l'Artillerie fut gaignée, les deux pieces perdues au matin recouvrées, cent & cinq Drapeaux, la grande banniere des mutinés, cinq Cornetes de Cavalerie, emportées, apportées & pendues en la grand Sale du Palais de la Haye en trophée temporel, mais en memoire perpetuelle d'une si signalée Victoire. Tout l'autre butin fut d'un beau Cheval blanc de l'Archiduc sur lequel il estoit monté lors qu'il fit sa joyeuse entrée dans le pays, de nombre d'autres de moindre prix, de quelques gardes d'Espée d'or & d'argent massifs & de quelque petite somme d'argent monnoyé, raflé par ceux qui le rencontrerent.

Le Prince de retour de la chasse de l'Ennemi & pleinement victorieux de ceste orgueilleuse puissance, en rendit à Dieu la recognoissance qu'il luy debvoit & la larme à l'œil au milieu de ses troupes, à deux genoux, *O Seigneur!* dit-il, *qu'est-ce que de nous pauvres & miserables Pescheurs, qu'il t'aye pleu aujourd'huy nous eslargir un tel bon-heur, à la gloire de ton nom? Gloire t'en soit renduë à jamais.* Semblables actions de graces eussent esté rendues sur le champ par toute l'Armée si l'obscurité de la nuict l'eut permis; elles furent celebrées dés le lendemain à Ostende avec grand zele, en presence du Prince & des Estats & furent accompagnees d'un jeune general par toutes les Provinces de leur obeissance.

Le Victorieux coucha dans le chãp de bataille & donna à souper à l'Amirant: Il eut plusieurs discours avec luy, qui ne servirent qu'à remarquer les fautes commises en l'Armée de l'Archiduc, & que ce n'est pas le nombre mais la bonne conduite qui gaigne les victoires. Maurice commença par railleries à desrider le front de son prisonnier, & dit-il, *Que vous semble, Monsieur, de la besongne de ces Soldats apprentifs qui ne sçavoient disoit-on, que gaigner des villes, sans s'oser monstrer en rase campagne? Esperés vous qu'ils puissent devenir bons Soldats?* L'Amirant esquiva gravement à ce discours & pour responce se plaignit fort de la lacheté de sa Cavalerie: *Car s'ils ne n'eussent pas reculé,* disoit-il, *il y avoit apparence que nostre Infanterie se*

L'Amirant contraint de se retirer de devant Bommel & tousiours agacé par le Prince, ne disoit jamais que tels mots à luy reproches maintenant.

fut rendue maistresse de vostre Artillerie, avec esperance d'une entiere victoire. Un autre grand manquement, continua-il, *que j'ay remarqué en nostre Armée, c'est qu'on est allé en gros à la charge, sans retenir quelque Arriere-garde ou troupe de reserve, affin de secourir les Esquadrons & Bataillons, quand ils seroient contraincts de reculer; ainsi que vous avés fait, Monsieur, mesnageant & espargnant vostre Infanterie & Cavalerie, sans avanturer toutes vos forces à la fois. Ce vous a esté aussi un grand advantage & une grande prevoyance*, poursuivit il s'adressant au Prince, *d'avoir si bien fait pointer vostre Canon qui nous a fait beaucoup de mal; & à nous une grande faute d'avoir disposé le nostre en flanc & non en teste de nostre Infanterie. Mais encor*, dit-il, *ce qui vous donne, Monsieur, une gloire eternelle, c'est ceste grande action que vous avés faite, vous venant presenter courageusement devant vostre Ennemi, aprés avoir renvoyé tous vos bateaux & reduit par ce moyen toutes vos troupes en necessité de bien combatre pour sauver leurs vies, les animant d'ailleurs par le peril auquel vous vous exposiés ommunement avec eux: & c'est-ce aussi qui a beaucoup abbatu le courage de nos gens, croyants qu'il faloit bien que vous eussiés des grands advantages, puis que vous veniés si resoluement au combat.* Grande certes fut la gloire de ce grand Prince & son estime generalle par tout l'univers! Le Roy Henry le Grand, qui se souloit donner la gloire des batailles & celle des sieges au Prince sur tous autres, prononça aprés ceste cy, *Qu'il n'y avoit aprés luy plus grand Capitaine dans le monde que son Cousin le Prince Maurice.* — Gloire du Prince.

Les Deputés des Estats qui estoient à Ostende fort estonnés de la perte advenue le matin, ne reçeurent que sur le tard les nouvelles de ceste victoire; & s'ils l'eussent plutost apprinse, tous les Fuyards couroient danger d'estre maltraictés par la garnison qui leur pouvoit couper chemin. Ils estoient demeurés dés le matin enfermés dans la chambre du Conseil à prier Dieu de favoriser leurs armes; ils furent infiniment resiouis quand ils virent venir le Prince à la teste de son Armée emmenant tel nombre de prisonniers, & leur joye parut si extreme dans l'allegresse de leurs yeux, qu'en embrassants leur Protecteur on y remarqua des larmes comme ils en avoient eu pour la detresse du matin. — Joye des Estats.

> Dans la crainte qu'ils eurent de perdre le Prince, ils firent serment de ne le presser jamais plus d'aller là où il ne seroit pas porté de volonté.

L'Archiduc pour couvrir les manquements qui ne procedoient que de luy, fit emprisonner plusieurs Capitaines, Officiers & Soldats, comme prevenus d'avoir les premiers monstré le dos au jour de la bataille. Un des Capitaines Espaignols prisonniers, sur l'interrogat qui luy fut fait par l'Auditeur du camp, trouva en sa responce sa justification & celle de tous ses compagnons, & s'adressant au Commissaire, *Escrivés*, dit-il, *que son Altesse nous ayant faits venir d'une traite depuis Maestricht jusques à Nieuport, croyant que la lassitude nous fairoit mourir, nous laissa tout le jour sans pain & sans vivres, cuidant nous faire mourir de faim: de là pour nous achever il nous mit à la discretion d'un Ennemi qui avoit de grands advantages sur nous: Or voyant maintenant que la lassitude, la faim, l'Ennemi & le desordre ne nous ont peu tuer, il nous veut faire mourir par la main d'un Bourreau. Tenés voila ma teste, j'ayme mieux la perdre que de la porter jamais à son service.* — Procedé de l'Archiduc contre ses fuyards.

> La lacheté & la timidité au jour de la bataille est punissable du dernier supplice cōme dit *Arrius Menander in L. in acie ff. de re milit.* & plus encor en un Capitaine ou Officier comme remarque *Ammian. Marc. lib.* 34. parlāt de l'Empereur Julian, qui, dit-il, fit punir de mort un Capitaine & dix soldats, qui avoient tourné le dos en veüe de leurs compagnōs. Les Romains en userent presque de mesme envers ceux qui avoient perdu la bataille de Cannes, les renvoyant à leurs ennemis, & sur cela Valere dit, *sic enerves animos odisse virtus solet.*

Ceste grande victoire enfanta divers mais contraires effects. Les deux partis se preparent à qui mieux; les Estats à se maintenir vigoureusement dans l'advantage que l'heur & la valeur des armes de Maurice venoit de leur acquerir; les Archiducs à empescher que ceste perte ne print pied plus avant & ne se multipliat au detriment de leurs affaires.

Ceux-là se virent comblés de contentements, leur Chef d'acclamations, de loüanges & de Panegyrics de tous leurs peuples, de congratulations des Roys & des Princes; ceux-cy chargés de chagrin & de desplaisir, le Roy d'Espaigne s'essaya de les desennuyer par ses lettres consolatoires, desquelles il rendit participant les Estats Generaux des Provinces de son obeissance, extra-ordinairement assemblés à Bruxelles pour ayder à la reparation du desbris — Suites de la victoire

1600. desbris de ce grand naufrage, & pour les encourager à nouvelles contributions par un morceau de papier mal agreable & de peu de ſaveur à leur palais.

La ſuperſcriptiõ de la lettre du Roy d'Eſpaigne aux Eſtats eſtãt conceuë en ces termes *A nos Eſtados*, mit les Eſtats & le peuple en rumeur, diſant, *qu'ils ne ſçavoient pas donc à quel Seigneur ils appartenoient, ſi le Roy pretendoit encor quelque choſe ſur eux, & que l'opinion des Provinces Vnies de la nullité du tranſport d'icelles, eſtoit bien fondée*. Le Preſidẽt Richardot excuſa cela & dit, *que c'eſtoit la faute du Secretaire*.

Le Prince en vouloit à Nieuport & à Duynkercke premiers & principaux objects de ſes armes. Ainſi reſollu de pourſuivre ceſte pointe, il ſe deſcharge premierement des bleſſés & des priſonniers dans Oſtende, pourvoit à leur embarquement vers Zéelande, puis ayant donné quelque petit rafraiſchiſſement à ſon Armée, tourne teſte vers Duynkercke le cinquieſme du mois, areſté durant quelques jours par le mauvais temps, lequel relaché de ſa rigueur ne luy permit d'y arriver que le ſixieſme. Lors les pluyes, la tempeſte & l'orage ſe mutinerent telement, qu'il luy fut impoſſible de ſe retrencher: il falut donc rebrouſſer, & reſollution prinſe d'aſſieger Nieuport, le Camp eſtoit ja dreſſé, le canon pointé, comme entendant que l'ennemi avoit dextrement proffité la traite qu'il venoit de faire vers Duynkercke à le bien pourvoir d'hommes & de munitions, que la Bourlotte bon Chef de guerre y eſtoit entré avec deux mille cinq cents hommes de renfort, & que de toutes les Provinces Valonnes accouroient gens à l'Archiduc deſormais en Eſtat de remettre ſus une puiſſante Armée, il quitte ce ſiege & encor celuy du Fort d'Iſabelle pour les meſmes raiſons, où la Bourlotte fut tué le voulant ſecourir, reprend le chemin d'Oſtende, fait demolir le Fort Albert ſcitué dans le Dunes, congedie ſon Armée, envoye ſa Cavallerie en Brabant, ſon Infanterie en Zéelande. Celle-la ſous la conduite du Comte Ludovic, y tenta divers exploicts ſur ſes ennemis pour les attirer au combat, courut & ravagea le pays, y forma diverſes entreprinſes meſmes ſur Venlo; mais rien ne reüſſit à cauſe des mauvais chemins que les ravines des eaux & les grandes & frequentes pluyes avoient rompus & gaſtés. Le Prince ſe retira à la Haye content de ſa victoire, & s'y prevalut à loiſir du privilege attribué par Platon au victorieux.

Platõ dit, qu'il faut que ceux qui ont gagné une Bataille ayent à leur retour privilege de baiſer telle qu'il leur plaira des plus belles. *In Rep.*

Les Archiducs voyans que la force ne ſervoit de rien pour arreſter le torrent des armes victorieuſes de Maurice, conſentent à une Deputation de toutes leurs Provinces au nom des Eſtats d'icelles, en l'Aſſemblée indicte à Bergues-ob-Zoom avec ceux des Provinces Unies, par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de l'Empereur qui rouloient encor autour du pot, bien toſt rompuë ſur la forme de proceder; ceux-cy voulans que les autres ſe ſeparaſſent de tous les intereſts d'Eſpaigne; & ceux-la ſe voulans tenir à leurs Princes. Mais comme ces voyes leur ſont inutilles, ils ſe rangent à une vigoureuſe reſollution de les adſiſter d'une levée extraordinaire de deniers, impoſent des contributions ſur toute ſorte de danrées & marchandiſes ſans exception de perſonne de quelque qualité & condition qu'elle fut, juſques à exiger vingt ſols de chaſque cheminée des maiſons. De plus les Archiducs font faire une exacte recerche des Marchands d'Anvers, ſuſpectés d'avoir part aux negoce que les Hollandois faiſoient és Indes, les François & les Oſtrelins en Eſpaigne. *L'Adelantado* proceda rigoureuſement, par inquiſitions, géenes & derniers ſupplices, contre ceux qui eſtoient convaincus d'avoir correſpondance de quelque commerce avec les Hollandois ou Anglois lors marqués à un meſme coing; perſecution reparée par une offerte de ſix cents mille ducats pour le paſſé. La collere de ces Princes ſe deſchargea encores ſur les pauvres Peſcheurs de Hollande & de Zéelande, groſſes deffences faites à l'Admirauté de Duynkercke de leur donner quartier, ains de les mettre à fonds, ou de les bruller: quatorze grandes Navires de guerre y furent equipées à ceſt effect; quelques uns tombés à la diſcretiõ de ces Corſaires, furent enfermés en leurs propres vaiſſeaux & ainſi calés à fonds; d'autres requerans par grace d'eſtre tués ou jettés en mer, furent mis en croix les uns ſur les autres; cloüés pieds & mains, puis mis à fonds; & en revenche pluſieurs de ceſte ſecte prins par les Zéelandois, y laiſſerent la vie d'une façon moins ſevere, & pour une fois trente huict furent pendus en une fourchée. Les Galeres de Frederich

Sunt molles, in calamitate mortalium animi. Tacit. Ann. l. cap. 68.

On mit en doubte ſi les Ordres des quatre Mendians, les Capucins & Jeſuites en feroiẽt exempts.

l'Opinion cõmune eſtoit que les Ieſuites avoient contribué à l'armement de ces Corſaires comme pour une guerre ſaincte, qu'ils avoient part au butin. D'autres y adjoutoient l'Archiduc & pluſieurs autres.

Eſpinola

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Eſpinola qui dormoient à l'Eſcluſe faute de Forçats, pour eſtre remiſes en mer 1600.
on en fit recercher par tout juſques à envoyer en Hongrie pour y faire emplete d'Eſclaves Turcs pour ramer : Mais ceux de Dordrecht ayans baſti une grande Gallere pour faire teſte aux autres, appellée *la Gallere Noire*, les va aſſaillir devant l'Eſcluſe, y delivre & ramene un vaiſſeau qu'elles avoient prins, monte l'Eſcaut, paſſe la nuict devant le Fort d'Ordam tenu par l'Ennemi, ſe rend au port d'Anvers, en emmene l'Admirale qui eſtoit à l'ancre, ayant matraſſé tout ce qui ſe trouva dedans qui ne ſe peut ſauver à la nage, fait prinſe de ſept autres vaiſſeaux & en tout de cinquante pieces de canon, par deſſus le butin qui fut eſtimé le prix de la Galere. Anvers en print l'alarme, & toute la ville ſe mit en armes, oyant les Trompettes qui chantoient la Chanſon *du Prince d'Orange*, dont l'air eſtoit tres-bien cognu des Antuerpiens. Ainſi chaſque parti taſcha de s'advantager ſur ſon contraire, mais avec bien different ſuccés.

Effects de la Galere noire.

Ceſte Chanſon eſtoit appellée la Chanſon *de Guillaume de Naſſau*, qu'on chantoit à l'honneur de ſa memoire.

L'Entreprinſe tramée ſur Geertruydenberghe par François de Province 1601.
Gentilhomme Bruxellois, à la ſuggeſtion de ſon frere & de Grobbendonck Gouverneur de Boiſleduc, funeſte à l'Entrepreneur eſt memorable. Car s'eſtant confeſſé à Bruxelles du General des Jeſuites, & ayant receu le Sacrement avec diſpence de tout faire & de tout promettre pour reduire quelque place ſoubs l'obeiſſance du Roy Catholique, il entre en ſervice comme ſoldat dans la garniſon de Geertruydenberghe, à deſſeing d'eſpier le temps & l'occaſion d'y introduire des gens de Boiſleduc. Le lieu derriere la maiſon du Cerfs fut trouvé propre pour y planter dix eſchelles: il avoit auſſi arreſté allant à la petite guerre de rencontrer emmy les champs vingt hommes de Boiſleduc appoſtés pour ſe laiſſer prendre, & eſtre delivrés au beſoing & au point de l'execution pour l'ayder à couper la gorge à un Corps-de-garde & ſe rendre maiſtre du rempart, attendant que les autres de Boiſleduc euſſent monté les eſchelles; mais l'affaire deſcouverte, le Bruxellois prins, il en teſmoigna une grande repentence, declara d'eſtre deſormais deſabuſé de ſa premiere Creance par la lecture de l'Eſcripture Saincte qui luy avoit fait cognoiſtre la voye du Ciel, exhorta ſon frere & tous ſes amis d'en faire autant & de vacquer ſoigneuſement à ceſte lecture, revoqua quelques legats qu'il avoit faits pour la reparation d'une Sacriſtie, donna ceſt argent aux pauvres diſant, *qu'il faloit cercher Jeſus-Chriſt au Ciel aſſis à la dextre de Dieu ſon Pere.* En ceſte confeſſion il fut deſcapité, ſon corps mis en quartiers & la Place garentie. Quatre-vingts Chevaux de la Cavallerie du Prince courans le Pays de Limbourg, y executerent plus heureuſement ſur le Chaſteau de Crapeel, où ayans fait ouverture par le Petard, ils en emporterent tout ce qui ne fut trop peſant, or, argent, joyaux, vaiſſelle d'argent & autres meubles de prix que ceux de la contrée avoient là mis comme en lieu de ſeureté, puis talonnés par quatre ou cinq cents Chevaux de l'Ennemi juſques en Juliers, ils y furent receus par une plus grande troupe.

Entreprinſe ſur Geertruydenberghe faillie

La prinſe du Chaſteau de Crakou membre de la Comté de Meurs, & celle de Meurs meſme ne fut moins heureuſe au Prince. Nous avons veu qu'il en avoit eſté rendu proprietaire par la liberalité de la Comteſſe. Crakou eſtoit poſſedé par le Comte d'Iſembourg creature d'Eſpaigne auquel le Duc de Parme l'avoit remis pour quelques pretentions; la place eſtoit forte, ſituée en lieu mareſcageux mais gardée par un Capitaine avec une quinzaine d'hommes ſeulement. Le Colonel Cloet par ordre du Prince accompaigné de trois cents Chevaux & de quelque Infanterie, s'y en allant pour la faire eſcalader à la faveur de la glace, Dulcken Gouverneur de Stralen ſuivi de quarante Chevaux & de cinq cents hommes de pied, le ſurprend en un village avant le jour & luy tue ou prend quarante de ſa troupe. Cetuy-cy ayant mis ſes gens en Eſtat & voyant que ſon Ennemi ne tachoit qu'à faire retraite à couvert d'un chemin advantageux à ſes pietons, il luy gaigne l'advance avec ſa Ca-

Autre fut Meurs & Crakau favorable.

01. ſa Cavallerie ; & parvenu en raſe en campagne, charge ceſte Infanterie devant & derriere, en couvre le champ de morts, pourſuit le reſte dans une metterie, les reçoit à compoſition & priſonniers, ſe rend à Crakou, l'eſcalade à travers la glace, & en meſme temps applique le petard au Pont levis qui luy donne entrée & l'en rend maiſtre.

Meurs occupé par le Duc de Cleves aprés la mort du Cõte, ſans autre tiltre que celuy de bien-ſeance, le Prince y envoye Cloet & Edmont avec douze cents Chevaux pour ſemondre la garniſon d'en ſortir ; mais ſe rendant retifve à ce debvoir, elle l'y attire en perſõne avec vingt cinq Cornettes de Cavaillerie, trente-cinq compagnies de gens de pied, ſix demy-canons, & en tel eſtat la place luy eſt acquiſe; il ſe l'aſſeura d'une bonne garniſon, fortifia le Chaſteau de cinq baſtions, cõme auſſi celuy de Crakou & les rendit places d'importance.

L'Eſpaignol fut moleſté ſur la mer auſſi-bien que ſur la terre. Une Flotte de Hollande bien equippée va buſquer fortune és Indes Orientales, combat avec advantage pluſieurs navires Eſpaignoles rencontrées : la Zéclande y en envoye une autre qui s'en revint chargée de biens. Capitaine Olivier d'Oirt parti depuis trois ans avec quatre vaiſſeaux pour faire le tour du mõde, paſſa le deſtroit de Magelan en allant, & en revenant doubla le Cap de Bonne Eſperance & ſe rendit à la maiſon bien qu'avec ſon plus grand vaiſſeau ſeulement & quarante cinq de ſa troupe; mais, dit l'hiſtoire *tous ſains gaillards & veſtus de ſoye*. En meſme temps l'Admiral Iuſtin de Naſſau monta en mer avec une groſſe Flotte pour aller rencontrer le Marquis de S. Croix revenant d'Eſpaigne avec quatre-vingts navires & quatorze galeres; mais celuy-cy eſtant adverti, s'arreſta & ne paſſa pas plus avant. On eſſaya auſſi de combler le port de Duynkercke par pluſieurs grandes navires remplies de pierre de Norvegue qu'on fayſoit couler à fonds, quoy que inutilement. Mais cecy eſt admirable que dans l'eſpace de trois jours, on vit partir de ces havres neuf cents vaiſſeaux vers Ooſtlande & plus de quinze cents à la peche des harengs, ſans que pour cela leurs ports & leurs havres feuſſẽt moins remplis de beaucoup de navires, ni les mers des pays & nations eſtrangeres plus deſnuées d'Hollandois y trafiquans : à tel point eſt montée la puiſſance des Provinces Unies principalement par mer ſous le gouvernement de ce Prince. Au contraire, la condition des pays Ennemis alloit en decadence, & la plus part de leurs entreprinſes en fumée. Celle que l'Archiduc avoit braſſée ſur Fliſſingues par l'infidelité du Gouverneur & de quelques particuliers desbauchés pour mettre le feu, afin d'en facilliter la ſurprinſe qui en devoit eſtre faite en meſme temps par les Eſpaignols, fut vengée par la mort de ce Gouverneur qui laiſſa ſa teſte ſur l'eſchaffaut & d'un faiſeur de chaiſes qui s'eſtrangla ſoy-meſme, ſon corps mis en quartiers aprés ſa mort en ſpectacle public. Les ſix mille Italiens & deux mille Eſpaignols nouvellement arrivés à l'Archiduc ſous la conduite de Theodore Trivulſe Milanois ; paſſés ſur e Pont de Gés par permiſſiõ du Roy de France, ne firent qu'augmenter les ſeditions & les mutineries des plus vieux ſoldats ja excitées en pluſieurs places & notamment en Flandres, faute de payement. Le Prince leur fit eſcrire par ceux de Zéclande & d'Oſtende qui leur preſenterent des bonnes conditions; mais ils les rejetterent & mirent les lettres au feu.

Il ſuivit la meſme route qu'avoit fait auparavant Magelian, Draeck & Candiſch, comme conſte par l'hiſtoire de leurs voyages.

Ces nouvelles troupes ennemies, ne peurent deſmouvoir le Prince d'une guerre à l'offenſive à laquelle il eſtoit ja diſpoſé. La France & l'Angleterre luy ottroyerent un renfort de gens ; Il avoit ja donné le rende-vous de ſon Armée au Fort de Schenck au dixjeſme de Iuin, & ſa Cavalerie s'y acheminant eut beau jeu des Compaignies de Cavallerie du Comte de Berghe & du Colonel Boedberghe, rencontrées en chemin pour quelque entreprinſe, chargées, battues, deffaites, pluſieurs Cavalliers tués & entre autres le Lieutenant du Comte.

Il couvrit dextrement ſon deſſeing des nopces de ſon Couſin le Comte Ludovic-Gauthier de Naſſau, qui eſpouſoit la Relaiſſée du Comte de Brouck

n'agueres maſſacré par les Eſpaignols au Pays de Cleves, & partit le quatrieſme de Iuin pour s'y trouver. Le Comte de Solms devoit traiter la compagnie le ſeptieſme du mois comme il fit, le Prince le huictieſme, le Comte de Hohenloo le neufieſme, & le Comte Ludovic Eſpoux devoit celebrer ſa nopce le dixjeſme pour la conſommation du mariage. Le Prince ſe trouva au premier & au ſecond banquet qui fut le ſien; mais le jour ſuivant qui fut le neufieſme, il quitta les delices des feſtins pour ſe rendre à ſon Armée, & delà par une extreme diligence aux portes de Rheinberck avec dix mille hommes de pied & trois mille Chevaux. 1601.

Siege de Rhein-berck.

La connivence de l'Archeveſque de Coulongne ſeigneur proprietaire de Rhein-berck à ſerrer le traité de la remiſſion que les Eſtats luy en fayſoient, afin de donner temps à l'Amirant de l'aſſaillir, fut cauſe de ſa perte à faute de l'avoir faite fortifier.

Ceſte place avoit ja experimenté ſa valeur par la conqueſte qu'il en avoit faite ſur l'Ennemi en l'année 1597. reprinſe en ſuite par l'Amirant, tãdis qu'on eſtoit ſur le point de la remettre au ſeigneur proprietaire. Elle eſt maintenant deffendue avec plus de vigueur & de reſiſtance par D. Bernardo Davila y commandant deux mille hommes de pied & cinquante Chevaux. D'abord le Prince blocque les avenues de la ville pour empeſcher que rien n'y entre, bat & ſaiſit un Fort ſitué en une Iſle prochaine abandonné toſt aprés par l'Ennemi, retrenche ſon camp en perfection, le diviſe en trois quartiers, l'un pour ſoy, l'autre pour les Comtes Erneſt de Naſſau & de Solms, le troiſieſme pour Giſtelles aſſiſté de quelques autres ſeigneurs, & contraint pluſieurs vaiſſeaux qui ſe preſenterent pour y introduire des vivres, d'eſchouër, caller à fonds, ou de tourner voile avec perte & confuſion, par les navires de guerre diſpoſées ſur la riviere ſelon ſon ordre.

Valeur des Aſſiegés & des Aſſiegeãs.

Les Aſſiegés donnerent des preuves de leur valeur par pluſieurs hardies & frequentes ſorties, mais les Aſſiegeans ne quitterent jamais leurs poſtes, & en trois cõſecutives, les gardes des lieux plus chauds ſe trouverent eſcheües à nos François. Là fut bleſſé le ſeigneur de Chaſtillon digne fils de ce grand Admiral de France, & les ſiens ne manquerent pas de rendre des teſmoignages de la generoſité de leur nation.

Difficultés du ſiege ſurmontées par le Prince.

Ceſte place environnée de grands marais obligeoit les Aſſiegeans à une grande garde; la garniſon eſtoit forte, & les ſorties continuoient; il falloit du monde pour fournir à tout cela: l'Archiduc qui en vouloit tout de bon à Oſtende, fayſoit des grands preparatifs pour le ſiege & croyoit par ce moyen de retirer ſes Ennemis de devant Rheinberck pour les attirer au ſecours de l'autre. Le Prince pourvoit à tout, deſpeche le General Veer avec vingt Compaignies Angloiſes au ſecours d'Oſtende, & ayant renforcé ſon camp de quelques autres en leur place, continue vigoureuſement le ſiege, mene ſes approches juſques à la contreſcarpe de la porte de Caſſel, fait miner le rempart d'icelle, lancer des boulets ardents en la ville, met toute la contreſcarpe en feu des coups de Canon qu'il fayſoit fumer contre à fleur de rempart, preſente une bonne troupe des ſiens comme pour donner l'aſſault, afin d'attirer plus grand nombre des aſſiegés. Deux compagnies Allemandes & une Italienne s'y rendent à ceſt effect, ſaluent les trenchées avec artifices à feu, feu Gregeois qui print à un tonneau de poudre, non ſans dommage des aſſaillans; leur Major doubtant une mine, court au Gouverneur pour l'en advertir & luy fait trouver bon de retirer ſes gens de la contreſcarpe pour employer leurs courages en une ſortie; mais revenant pour leur en donner l'ordre, la ſoudaineté du feu fait crever la mine ſur deux cents d'iceux, deux deſquels emportés dans les trenchées des Aſſiegeans, les en acertenerent. Trois cents de nos François pourſuivent chaudement l'occaſion, chaſſent le reſte frappé d'eſtonnement & ſe rendent maiſtres du lieu; mais un nouveau renfort de ceux du dedans y eſtant accouru, les charge de telle furie qu'il en laiſſe quarante de morts ſur la place, & parmi iceux cinq Capitaines, le jeune Marquette Lieutenant de la Compagnie du Prince, plus de ſeptante bleſſés, & à peine les autres peurent ils ſubſiſter ſur le bord de leur advantage, où ils s'eſtoient retranchés.

ſes efforts repouſſés

Le Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

601. Le Prince les voulut eſveiller par une ſemblable mine ſous le coing de ce Courrador; mais les autres impatients l'abandonnent : le voyla à ſes galleries ſouſterraines, il en fait conſtruire trois en extreme diligence qui vont baiſer le rempart, & à couvert d'icelles les Mineurs travaillent à la ſappe & à la mine. Le Prince les ſomme la premiere-fois de ſe rendre. Ils reſpondirent *que leur Gouverneur eſt ſoldat, & qu'ils n'en ſont pas d'humeur aprés deux jours de ſiege ſeulement, à conter depuis la perte de la Contreſcarpe.* Les mines ſont continuées de plus fort ; & une petite qui joüa à la porte de Caſſel, leur fayſant apprehender un plus funeſte effect des plus grandes, les obligea de lacher le pied avec quelque deſordre. Le Prince proffitant l'eſtonnement, les ſomme derechef; ils preſtent l'oreille & conſentent de ſortir en armes, enſeignes deſployées, meſche allumée, avec leurs bagages, chariots, & chevaux. On en vit partir douze cents quarante ſept hommes de pied en ſeize compaignies, trois cents ſeptante malades ou bleſſés, quarante cinq de cheval, ſeptante huict Matelots, quantité de femmes & d'enfans, qui prindrent le chemin de Gueldres. Le Prince y jette une bōne garniſon, y baſtit un grād Fort ſur l'Iſle du Rhein, pour demeurer maiſtre de la riviere & pour ne retomber plus aux inconvenients paſſés. Ceſte conqueſte mit le pays d'Over-Yſſel à couvert des courſes ennemies, les Contributions furent deffendues ſous grandes peines, ordre aux habitans de s'armer au ſon du toc-ſain, promeſſe de vingt-cinq livres pour chaſque ſoldat ennemi qu'on prendroit vif ou mort, ſeureté pour les Marchands aux perils des lieux où ils paſſeroient, tenus de les rembourcer ou deſdommager des mauvais rencontres. Ce ſiege fut honnoré de la preſence de pluſieurs Princes & ſeigneurs Allemans & Anglois qui y eſtoient accourrus pour s'exercer au meſtier de armes, & en obeiſſant à un ſi grand Capitaine apprendre à bien commander.

L'Archiduc avoit aſſiegé Oſtende, pour retirer le Prince du ſiege de Rheinberck ; & le Prince aſſiege maintenant Boiſleduc pour retirer l'Archiduc du ſiege d'Oſtende. Le Prince acheva heureuſement, à peu de frais, à peu de perte, & en moins d'un mois & demi la conqueſte de Rhein-berck: l'Archiduc vint à bout d'Oſtende, mais avec tant de difficultés, à ſi grand frais, & à ſi grande perte d'hommes, par l'eſpace de plus de trois ans, qu'on peut dire, que ceſte conqueſte luy a eſté funeſte & luctueuſe, & qu'il n'en falloit pas deux autres ſemblables pour luy faire faire perdre tous ſes Eſtats. Le temps de ſa reddition nous fournira la naiſſance, le progrés, la fin & les ſuites d'icelle; & cependant nous verrōs le Prince en continuelle action pour le ſalut de la Patrie.

Ses inclinations alloient toutes contre l'Iſle de Cadſand, ou contre ce qui reſtoit à l'Ennemi dans la Gueldres : mais les Eſtats n'ayans peu ou voulu fournir à ceſte expedition pour n'eſtre de leur gré, il fut obligé de tourner ſes armes conrre Boiſleduc. Son Armée fort affoiblie par les grands ſecours qu'il avoit jetté dans Oſtende, ne comptoit plus que ſeptante trois Compagnies de gens de pied & trente-trois Cornettes de Cavallerie, avec leſquelles neantmoins reſollu d'aſſieger une ſi puiſſante ville, ce n'eſt merveille s'il fut contraint finalement d'en deſcamper. Son premier effort parut contre la Cavallerie mutinée qui eſtoit en la ville de Weert, mais avec peu d'effect envers gens qui avoient ſi bien pourveu à leurs affaires. Puis ayant ſoudain campé devant Boiſleduc, occupé les avenues, aſſigné quartier au Comte Guillaume ſon Couſin vers la porte de Hintemer avec quatorze Cornettes de Cavallerie & vingt-ſix Compagnies de gens de pied, il ſe logea du coſté de Vught avec le reſte de ſon Armée.

La ville n'avoit de garniſon que de deux cents hommes de pied & environ cent cinquante Chevaux, mais ſupplée d'une groſſe, nombreuſe & vaillante Bourgeoiſie ; le tout commandé par Grobbendonck Gentilhomme d'experience & de conduite, qui fit valoir ſes perſuaſions envers le peuple à ſe bien deffendre, à cela aydé par un tas de Preſtres & de Moines dont ils

fourmilloyent : les predications, les processions, les Messes y furent lors à bon marché ; hommes, femmes, enfans, Ecclesiastiques tous travaillans à qui mieux en incroyable diligence à se fortifier contre un Ennemi si diligent, y esleverent plusieurs grands ouvrages qui leur vindrent bien à point. 1601.

Grande circonvallation du Camp du Prince.

Le Prince ne perd pas un moment à se retrancher, & principalement en dehors selon les formes ordinaires à son Camp, par une circonvallation de huict heures de chemin, Forts, Boulevards, Tenailles, Batteries, Redoutes, Fossés, & cela avançé par un travail monstrueux en peu de temps ; mais non en telle perfection que le Prince n'apprint à grand regret, que la ville avoit esté secourue de deux cents soixante hommes partis de Grave qui y coulerent à la faveur de la nuict par un chemin couvert non encor inondé, & de neuf cents autres depuis par le mesme endroict, comme reste d'une plus grande troupe deffaite & septante d'icelle arrestés prisonniers.

La ville secourue au commencement.

Le Prince la bat.

Ce nonobstant dix pieces de batterie tastent ceste demy-lune à Vught : on lance plusieurs boulets ardents pour mettre le feu à la ville, mais à peu d'effect, par le sable porté au haut des maisons pour en arrester la violence, & par les vaisseaux remplis d'eau pour en attiedir l'ardeur. Une galerie avançée contre la porte de Hintemer promettoit un meilleur succés aux Assiegeans, comme la survenue des glaces rendant la terre non maniable & la continuation des aproches plus difficiles, le Prince ne cessa pourtant de faire travailler, mais avec moins de progrés & plus de peine. Pour tout cela il ne se promettoit moins de baiser le rempart dans quinzaine, & en quelques endroits des nouveaux ravelins on avoit ja commencé la sappe & la mine. Mais voicy qui interrompit une si grande œuvre : les froidures rengregées, les rivieres du tout attachées à la terre par la dureté des glaces empechans la traite des vivres au Camp, faysoient une forte planche à l'Ennemy qui ja ramassoit des grãdes forces, ou pour faire invasion en la Hollande, ou pour assaillir Breda. D'ailleurs l'Archiduc instamment sollicité par les Estats de Brabant, de penser à la conservation de ceste importante ville, conjuroit toutes ses puissances & mettoit en œuvre toutes ses industries pour la secourir. De fait, ayant ramassé brusquement des belles troupes és environs de Diest, attiré à soy mille chevaux des Mutinés de Weert & preparé du canon, il pousse avant le Comte Frederich de Berghe & quelques autres Chefs tirés du camp d'Ostende (qui subsista tousiours) resollu de les suivre en personne.

Difficultés du siege & motifs.

Si le temps eut relaché tãt soit peu, le Prince eut continué le siege, s'estãt le mesme jour qu'il descãpa rendu maistre du ravelin de la Porte de Vught.

La conduite de ce Prince fut biẽ plus sage que ne fut pas celle de l'Archiduc Ferdinand d'Austriche, lequel au mesme tẽps pour avoir voulu trop opiniastrement continuer le siege de Canisse contre le Turc nonobstãt la gelée, fut contraint de le lever honteusement, & de prendre la fuite ayant abandonné son canon, ses tentes, ses malades, & un grand nombre qui perirent de froid.

Les Partisans du Prince firẽt ce distique sur le siege.

Non Ducis obsessæ servavit mœnia Silvæ
Alberti: gladius, frigida sed glacies.

Auquel les autres respondirent:

Tam Ducis obsessæ servavit mœnia Silvæ
Alberti gladius, frigida quam glacies.

Qui obligent le Prince de le lever.

Le Prince pour ceder à la rigueur du temps, non à la force de son Ennemi, bien qu'avec regret veut descamper : les glaces qui luy donnoient entrée de tous costés l'y obligeoient : les Estats & le Conseil de guerre l'en sollicitoiẽt: en un mot ce siege fut commencé trop tard, & les glaces vindrent trop tost. Ce sage & judicieux Prince fit une retraite si honnorable, qu'elle ne fut gueres moins estimée qu'une glorieuse victoire. Les grandes glaces qui avoient engelé tous ses bateaux à Hemert & à Crevecœur, ne l'empescherent pas de retirer à sauveté à Heusdam son canon, ses munitions, ses vivres, tout le bagage de son Armée ; les perches, hoyeaulx & paelles qui ne peurent estre emportées faute de chariots, brullées au feu. Il voulut laisser en estat tous les grands ouvrages de son camp, les retrenchements, redoutes, tenailles, batteries, corps de garde, comme trophées de sa gloire, marques de son sçavoir militaire & de la puissance de ses armes. Un bon Chef de guerre n'acquiert moins d'honneur en évitant un grand dommage qui penche sur la teste des siens, qu'en les rendans victorieux par quelque grande conqueste.

Courses de l'Ennemi en Brabant.

Le Comte Belgiojoso suivy de mille Chevaux & de six cents hommes de pied, court avec beaucoup de dommage le quartier de Brabant de l'obeissance des Estats; & quelque troupe de Cavallerie & d'Infanterie du Prince ayant passé le Rhein fait cracher au bassin le Chapitre de Coulogne, pour avoir rembourcement de ce qu'il debvoit aux heritiers de la Comtesse de Meurs. Une autre troupe de Cavallerie qui avoit gueté le Gouverneur de Boisleduc pour le des- 1602.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

le descharger d'une bonne somme d'argent qu'il portoit d'Anvers, ayant failli ceste proye, ne laisse pas passer à si bon marché le Comte Adolph de Berghes avec sa Cornette entre Bommel & Postel, chargée, battue & deffaite à platte cousture, luy prisonnier mené à Breda, d'où il ne sortit qu'en payant rançon, bien que Cousin germain du Prince. Ceste guerre nourrissoit des Amazonnes aussi bien que ceste contrée de l'Asie. La Frise en esleva une nommée Marguerite, vraye Marguerite entre les fleurs de son temps. L'amour de sa patrie & le desir de se signaler aux armes sous la renommée d'un si grand Chef de guerre, luy fit changer sa quenoüille en espée, & travestie en homme elle devint soldat, porta les armes en Frise durant sept années à l'insceu de ses parents & incognue, vesquit en la guerre fort chastement: ses armes furent au commencement une picque, puis un mousquet, son chapeau ombragé d'une plume blanche: elle estoit en reputation parmy les meilleurs soldats, & au rang des appointés; signala sa valeur en la prinse de plusieurs places, finalement comme un jour elle voulut changer de chemise, un autre soldat sien Camerade luy voyant les mammelles plus grosses, plus rondes, que celles des jeunes hommes, le cuir blanc & net de poil, luy fit dire qu'elle ressembloit une fille; & sur ce plus avant enquise par iceluy, elle le confessa ingenuement; l'autre outrement picqué d'amour & d'admiration de sa hardiesse & de sa chasteté, de Compaignon de casaque devint son Compaignon de lict & de table, & elle sa fidelle Compaigne, l'ayant espousée & vescu depuis tous deux ensemble honnestement en la ville de Groeninghe. Elle chantoit ordinairement une chanson qu'elle avoit composée, pour esmouvoir les jeunes filles à son exemple de prendre les armes & de combatre pour la patrie.

D'autre costé l'Espaigne n'oublioit rien pour opposer à la valeur de Maurice & au progrés de ses armes. La Confrairie de Nostre Dame des Compassions erigée à Thonon en Savoye, sous pretexte de convertir les heretiques mais en effect pour extirper la Reformation au milieu & aux quatre coings de la Chrestienté avec grande effusion de sang, n'avoit elle pas formé une subvention de cent mille escus par mois & un renfort de dix mille hommes de guerre en faveur de l'Archiduc, pour en retirant les aides que la France contribuoit aux Provinces Unies, & obligeant l'Angleterre d'en sequestrer ses interests par une guerre civile qu'elle y devoit jetter, contraindre le Prince & les Provinces de ses gouvernements de faire joug soubs la tyrannie? Ces grands armements par mer que l'Espaigne preparoit, les richesses que les Indes continuoient de luy porter annuellement capables de le rendre l'effroy de la Chrestienté, ne devoient elles pas donner de la terreur à ces peuples, & mettre ce Prince en apprehension de voir sa Patrie subjuguée par si grandes Puissances conjurées à sa ruine? Certes il fait cœur de fer contre ces efforts, s'arme de resollution aux approches de l'orage, & se mettant à couvert des lauriers verdoyans de ses victoires contre les coups de foudre lancés du Vatican, appuyé de l'adsistance du Tout-puissant, il employe & desploye tous les moyens qu'il luy met en main pour sa subsistance & pour la manutention de la liberté publique, contre-quarre vaillamment & heureusement tous les desseins de ceste pretendue Monarchie Universele, le combat avec advantage & sur la terre & sur la mer, luy prend ses places & ses navires, luy porte des affronts irreparables, & luy fait sentir les effects de sa sage conduite en l'un & en l'autre monde.

Ceste Confrerie appellée autrement, *des sept Douleurs*, confirmée par le Pape Clement 8. en l'année 1599. joincte avec la congregation *de la propagation de la fede*, obtint la protectiõ d'Espaigne & la charge de faire soubsigner tous Roys, Princes & Potentats au desseing arresté d'extirper les heretiques, c'est à dire de faire la guerre à feu & à sang à tous ceux de la Religion par toute la Chrestienté, fut descouverte par le Deputé qui en alloit donner les advis à tous les Monarques Chrestiens, lequel se retira au Seigneur des Diguieres en Dauphiné, qui en donna les advis par tout.

Les Estats pour luy en fournir des moyens, obtienent une nouvelle levée de trois mille Anglois & pareil nombre pour recreuë des vieux Regiments. Bethune eut ordre de faire des troupes en France pour renforcer les Françoises. Les Comtes de Solms & du Rhein arment en Allemaigne deux mille quatre cents Chevaux nonobstant les crieries de l'Empereur. Tous Colonels Capitaines & Officiers, ont commandement de tenir leur Compagnies completes.

completes. Le Prince forme un corps d'Armée de dixhuict mille hommes de pied & de cinq mille chevaux, & luy fait passer monstre en l'Isle du Comte; destine trois mille Chariots de service pour le bagage à trois chevaux pour chasque chariot; fait faire provision de farines, de moulins, de fours, de paeles, de hoyeaux, de ponts, de Fourniers, de Brasseurs, de Mareschaux, de Selliers, de Massons, de Charpentiers, de grand nombre de Pionniers, de canons; toute sorte de munition de guerre, de cent Canonniers, trois cents Gentils-hommes de canon, cinquante Mineurs, trois cents hommes experts à faire des ponts, six cents quatre-vingts chevaux pour la traite du canon, tout cela conduit & adressé par Officiers avec un ordre admirable. Restoit de sçavoir où se deschargeroit ce grand nuage.

Divers sentimens pour agir.

C'estoit le point principal de la partie: mais les sentiments furent divers, les meilleurs negligés au commencemēt. La pluspart des Estats furent d'advis, de se jetter en Brabant & delà en Flandres, pour contraindre l'Archiduc de lever le siege d'Ostende, les Provinces Ennemies de fournir aux contributions, attirer plusieurs villes ja portées d'inclination à la liberté & d'aversion à la servitude Espaignole, empescher l'adjonction des forces Estrangeres qui s'avançoient à celles de l'Archiduc, & pour induire un soulevement general des Provinces contre l'Espaigne. Le Roy de France porta ses inclinations à ce mouvement. La Royne d'Angleterre le pressa & le fortifia d'une liberale subvention de gens & d'argent. Le Liege quoy que neutral, devoit fournir vivres & empescher de son pouvoir l'entrée des forces d'Italie. Le Prince desiroit de faire jeu ailleurs & n'avoit veine en son corps qui penchat à ceste expedition, secondé de l'advis du Comte Guillaume vray Prophete des inconveniens & des rencontres peu favorables qui l'accompagnerent: Mais la plus grande voix l'emportant, il ne fut plus question que de marcher. Les suites en seront plus heureuses.

Les termes suyvās sont couchés dans le Placard. *N. prions vos Excellences & Seigneuries de vouloir prendre en main les moyens necessaires, & sur tout de vouloir tant faire que leurs Altesses puissent estre persuadés à sortir du Pays, à celle fin de pouvoir obtenir un plus seur & paysible partage. Car alors il ne sera pas mal aisé à vos Excellences & à nous de faire en sorte que les Espaignols & autres Estrangers les suivent, & de faire de la meilleure partie de leurs adherans, des bons subjects & habitans du Pays-bas.*

Ieune General.

On commençe par l'invocation du nom de Dieu en un jeune General celebré par toutes les Provinces. Puis les Estats se font ouir par Placards & Declarations publiques addressantes aux Provinces Valonnes; les exhortent de *Fournir dans trois jours trois milions de livres à bon compte des arrerages des contributions qu'ils debvoient, suivant le mespartement cy devant fait par ensemble, & d'envoyer leurs Deputés & Ostages à l'Armée pour traiter d'une equitable contribution à l'advenir:* les conjurent, *de leur tendre la main pour joindre les Communes forces à l'extirpation des Espaignols & des autres nations Estrangeres*; où en tout cas les adjurent *de demeurer coys, voir jouër le jeu, sans se mesler de la partie, ny aucunement s'opposer à leurs efforts*: Et si leurs armes vienent à triompher de la domination Espaignole, leur promettent *de les laisser paisibles en la liberté de leur Police & de leur Religion: au refus protestent de les y contraindre par la guerre.*

Placards des Estats

contre lesquels l'Archiduc prepare une Armée

L'Archiduc croyoit de chevir du Prince à meilleur marché, & n'attendoit pas une telle vigueur des Provinces-Unies, ny une si grande puissance de leurs forces. Il falloit donc penser à la deffensive au lieu qu'il cuidoit tout emporter sur luy de haute luite. Il assemble des nouveaux Regiments Valons & Bourguignons: ses levées de cinq mille Suisses & d'autant d'Italiens accourent à luy; tout cela faisant corps d'Armée de treize mille Fantassins, joints avec trois mille Chevaux, il en donne la Generalité à l'Amirant d'Aragon nouvellement sorti de sa prison de Hollande, & pour principaux Chefs de l'Armée sous luy Dom Louis de Velasco, Dom Augustin de Mexia, Iean de Rivas, Augustin Berera avec les meilleurs Capitaines du Pays. Le Marquis Spinola qui s'avançoit avec huict mille Espaignols ou Italiens, ne tarda pas de le joindre. Ceste Armée pourveüe de canon, de munition & de toutes autres choses necessaires, print le chemin de la Meuse pour s'opposer aux efforts du Prince.

commandée par l'Amirāt.

C'estoit le 19. & 20. de Iuin que l'Armée passa les rivieres.

L'Armée du Prince & son ordre.

Le nostre fait passer le Rhein & la Wale à la sienne sur deux ponts construicts

1602. construicts à ceste fin; commande à tout soldat de pourvoir son bissac de prebende pour huict ou dix jours; prend le chemin de Nimmeghe, delà à Moock où il passe la Meuse; loge au petit Linden cerchant opportunité de rencontrer l'Ennemi ja renforcé de l'arrivée des Italiens pour luy donner Bataille; divise son Armée en trois gros, chacun faysant comme une petite Armée composée de six Regiments de gens de pied, de dixhuict Cornettes de Cavallerie, pourveuë de chevaux, de chariots, de vivres; chacune avoit son Avant-garde, sa Bataille, son Arriere-garde; chacune avoit ses ordres du Prince couchés par escript, pour marcher, pour loger & sçavoit la distance qu'ils devoient garder entre elles, soit aux chemins, soit aux logements; tout cela exactement reglé.

Le premier gros où estoit le Prince & les Volontaires conduit par le Comte Ernest, marchoit le long de la Meuse, & avec iceluy estoit trainée l'Artillerie de toute l'Armée, consistant en douze demy canons & trois pieces de campagne. Le second par le Comte Guillaume de Nassau où estoit le jeune Prince Henry-Frederich marchant à gauche de celuy du Côte Ernest. Le troisiesme par le General Veer Anglois, marchant le long du Peel à la droite de celuy du Comte Guillaume.

En ce bel ordre le vingt-troisiesme de Juin l'Armée partie de Linden, fit son premier logement à Sambeec, à Mullen, & à Oploo: le second à Blittersvic, à Merle, & à Venroy: le troisiesme à Baken, à Brey, & à Zevenum: le quatriesme à Bugguenum lez Remunt, à Baxen, & à Heyl-huyse: le cinquiesme à Aldeneyc prés de Maseyck, à Gheftingen, & à Ophove. Le premier de tous ces lieux marquant tousiours le logis du Prince, le second celuy du Comte Guillaume, le troisiesme celuy du General Veer. Le Prince & tous les Chefs aprochans ce dernier logis, furent delicieusement traités en un Monastere de Nonains prés le village de Thoren, où la sœur du Comte de la Marche qui a fait parler de soy en la naissance de ceste Republique, estoit Abbesse. Mais à l'arrivée au logis, l'Armée commença de se ressentir de la disette des vivres trop goluement devorés & dissipés par la voracité & rapacité des Anglois: qui consumerent en brief ce qui devoit suffire pour plus long temps, ceux de Maseyck s'aydans à ceste incommodité par la mauvaise volonté qu'ils tesmoignerent en retirant la main, bien que advertis auparavant; non sans reproche du Prince d'avoir fait pis autre-fois à son pere. Il falut donc faire alte durant six jours, & faire valoir les moulins & les fours portatifs pour fournir de pain l'Armée. A ces apprests l'Eglise d'Aldeneyck servit de couvert, mais ce retardement qui espuisa les eaux & les puits fut importun au Prince pour avoir rompu ses plus beaux desseings, & donné du temps à son Ennemi de se preparer. Le second de Juillet l'Armée continue sa route avec le mesme ordre, jusques au septiesme qu'estant arrivée à Halmale vis à vis de Sainct Trude tous les trois gros se joignirent ensemble. Là il campa pour recognoistre le jeu & la contenance de son Ennemi & pour tacher de l'attirer à une Bataille.

> En l'année 1568. lors que Guillaume 9. entra au Pays avec une armée côtre le Duc d'Alve, ceux de Maseyck ne se contenterent pas de luy fermer la porte, mais luy refuserent de vivres avec argent.

L'Amirant avoit la memoire par trop recente de celle de Nieuport, & n'estoit pas en volonté de reçevoir un nouveau eschec. Que fait il donc? Ayant campé à Hacquenduyvel par delà Tilemont, il retrenche son camp à loisir, le munit de tous les ouvrages qui le peuvent fortifier, de gros canons à suffisance, se met à couvert d'une petite riviere & attend le Prince en telle posture, resolu de ne point quitter ses advantages.

Le Prince pour le picquer plus vivement, renge son Armée en Bataille & pour l'agacer de plus prés, jette cinq ponts sur la riviere, la passe luy mesmes suivi de quarante Compagnies de Cavallerie & de deux mille pietons, les met en ordre de Bataille, pousse avec trois Cornettes seulement jusques par delà la montaigne prés d'Hachenduyvel camp de l'Amirant, chasse ses sentinelles dans leurs trenchées pour le poindre jusques au sang. Mais l'autre insensible

à ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1602.

à ces piqueres, demeura coy ſans autre mouvement que de ſa Cavallerie, laquelle à toute peine monſtra un peu le néz hors de ſon Camp ſans s'eſcarter ni oſer tirer le coup de piſtolet. Cela obligea le Prince de repaſſer l'eau avec ſes gens & de rejoindre ſon armée, laquelle en belle humeur de jouër des couteaux avoit eſté preſque tout le jour en Bataille.

l'Amirant ne bouge.

Il falloit filer chemin ou rebrouſſer pour prendre quelque autre meilleure route, car l'Amirant ne vouloit que temporiſer pour morfondre le Prince; & pour un plus viſible teſmoignage qu'il n'en vouloit point mordre, il avoit rompu les ponts que le Prince avoit faicts & eſtoupé tous les chemins qu'il avoit fait preparer pour aller à luy. Les vivres diminuoient & la mauvaiſe volonté des villes à en fournir croiſſoit journellement, & il y avoit beaucoup de peine d'en recouvrer ſuffiſamment pour un ſi grand attiral de monde & de chariots. La moiſſon encor recullée de quinzaine; il n'y avoit apparence de paſſer outre, & laiſſer à dos un ſi puiſſant Ennemi fort deſormais de vingt mille hommes de combat & de dixhuict canons. Quelques-uns ſe voulans chatoüiller parloient d'attaquer Anvers; mais n'ayans forces aſſés puiſſantes pour un ſi grand deſſeing, il falloit ſe contenter de Grave contre laquelle le Prince deſmarcha avec le meſme ordre qu'il s'eſtoit avancé, plus incommodé de la chaleur du temps que des fatigues de ſon Ennemi qui le laiſſa auſſi paiſible à ſa retraite qu'à ſa venue, ſans allarme, ſans attaque, ſans combat. Le chaud fut ſi extremé en ces Provinces Septentrionales que pluſieurs Cavaliers en ſuffoquerent dans leurs armes & pluſieurs Pietons du travail du chemin, bien que ſoulagés par des petites traites; ceſte grande chaleur ſuivie quelques jours aprés de pluyes & de tonnerres ſi eſpouvantables que tout le gibier des Vivandiers en mourut. Helmont gardé par l'Ennemi rencontré au paſſage, ſervit de premiere curée à la valeur des noſtres aprés une volée de ſix canons & fraya le chemin au Prince pour aller à Grave.

Le Prince n'eut garde de ſe laiſſer trop preſſer à la faim, il ſçavoit trop bien que *qui neceſſariis ad vitam indigent rebus, ut ab hoſte vincantur neceſſarium eſt: non enim fames ipſa ſat novit cum virtute cohabitare. Cum eſurire & ſtrenuè facere humana natura nil ferat. Iohann. Rom.* Apud Procop. 2. Gothic.

Le Prince tourne ailleurs, & ſes mo[illegible]

Le 11 de Iuillet la chaleur fut ſi extreme que plus de quarante de l'Armée en moururét; tout le pays ſe reſſentit de ceſte chaleur. L'Armée traverſant une brueire, il pleut & tonna tellement que toute la volaille des Vivandiers qui ſuivoiét l'Armée, pigeons, poulets en moururent dans leurs geoles.

Va aſſieger Grave

Grave eſt une petite ville aſſize ſur la riviere de Meuſe, capitale du pays de Kuick jadis des dependences de Gueldres & maintenant du Brabant, anciennement engagée à Maximilian d'Egmont Comte de Bure, depuis vendue avec ſon reſſort à Guillaume IX. qui en chaſſa la garniſon Eſpaignole à l'ayde de ſes ſubjects, & finalement aſſiegée & prinſe par le Prince de Parme en l'an 1586. on la rendit une des fortes places du Pays-bas. Elle eſtoit deffendue par Antonio Gonſalés Eſpaignol, adſiſté de Dotajola l'un des bons Capitaines de ſa nation & de pluſieurs autres, commandans quinze cents hommes, outre la Bourgeoiſie qui ne comptoit lors qu'environ quatre cents; tres-bien pourveuë de canon, de vivres, de munition de toute ſorte,

Eſtat de la ville

Le Prince plante ſon camp devant le dixhuictieſme de Iuillet, prend pour ſoy le coſté Oriental de la ville au bord de la Meuſe, donne le Meridional au Côte Guillaume, & l'Occidental au General Veer, fait conſtruire deux ponts ſur la Meuſe pour la cõmodité du paſſage, ſe ſaiſit de prin-ſault de la maiſon de Batenbourg abandonnée des aſſiegés, & d'une meſme boutée d'un Fort outre la riviere aprés trois cents dixhuict coups de canon; dreſſe ſes retrenchements de tous coſtés, ſi eſpés, ſi profonds, ſi bien liés & deffendus par un ſi long eſpace en moins de quinzaine; qu'on les vit paroiſtre en toute perfection, le foſſé d'une picque & demide profondeur, large à l'advenant, la circonvalation du Levant au Ponent d'une lieuë d'Allemaigne, & d'autant d'un pont juſques à l'autre outre Meuſe, garnie de tant de boulevards en deffence les uns des autres, & d'une ſi grande quantité de petits Forts ou Redoutes à port du mouſquet, qu'li y en eut plus de ſoixante eſlevés bien pourveus de canon: la ſeureté de ſon camp l'y obligeoit, & ne fut merveille ſi tout ces monſtrueux ouvrages ne peurent eſtre parfaits en moins de temps.

Le 18. de Juillet le ſiege commence

les retrenchements

Auſſi deſlors les Aſſiegeans commençent leurs approches en tous les quartiers plus loing que du port du canon de la ville, tandis que l'Amirant s'avance lentement comme pour la ſecourir; mais par effect croyant d'en

ſes approches

divertir

1602. divertir le siege en faisant semblant de vouloir assieger Rheinberck; Il fait un peu alte auprés de Venlo, qui se monstre revesche à reçevoir la garnison, quoy que sousmise à son party: passe outre, s'approche du Camp lequel il muguetta durant quelques jours, & à sa faveur les Assiegés font une sortie dans le quartier du Comte Guillaume, qui ne fut d'autre fruict que de mort à trente des leurs & à treize des Assiegeans dans le combat d'une heure. L'Amirant pousse outre jusques au grand Linde, village esloigné de demy lieuë du quartier du Prince; là il campe & se retrenche, y jette un pont sur la Meuse pour la commodité des vivres de son Armée, & en donne des signales aux Assiegés, qui luy respondent par semblables demonstratiōs de joye de son arrivée, marquant l'espoir d'un prochain secours. Mais c'estoit conter sans l'hoste; Maurice estoit trop vigilant pour se laisser surprendre. De fait, quelques jours aprés les Assiegés font une autre grande sortie dans le quartier du Comte Guillaume & y sont reçeus à l'ordinaire, tandis que l'Amirant s'estant approché avec toute son Armée de celuy du Prince, il y fut si bien salué de son Canon, qu'il n'eut plus grande haste que d'en reculer. Une troupe de trois cents des Assiegés ayans voulu taster le quartier du General Veer en une sortie, ne s'en trouverent pas mieux qu'és autres, repoussés avec perte de cinquante des leurs, quoy que au prix d'un Capitaine & de seize des Assiegeans, le combat ayant esté si aspre qu'on en vint jusques aux coups de picque. Ils la voulurent renouveller deux jours aprés au mesme quartier avec sept cents hommes; mais les bouches des canons tournées sur leurs avenues prestes à vomir leur feu contre eux, leur ayant fait horreur, les obligerent de faire volte face. Une troupe de l'Amirant se fit voir outre Meuse, mais la visite termina par quelque escarmouche à legeres pertes d'un costé & d'autre, sans venir à des plus violents efforts pour perser: son canon faysant quelque dommage dans le quartier du Prince, il ne fallut que hausser les remparts pour en rendre les coups inutiles. Le General Veer griefvement blessé aux approches, laissa sa place vuide au jeune Prince Henry-Frederich, jugé capable en l'âage de dixhuict ans de commander en un quartier du Camp; premisses de plus grands honneurs.

Les deffauts de vivres & d'argent en l'Armée de l'Amirant, adjoutés à ceste masle vigueur des Assiegeans à bien assaillir en dedans & à se bien deffendre en dehors, l'obligea avant que sonner la retraite, de tenter une derniere fortune pour secourir la Ville. Le lieu indit pour enfonçer dans l'obscurité de la nuict entre les quartiers du Prince & du Comte Guillaume, il s'y rend avec toutes ses forçes; & tandis qu'on fait avançer les eschelles, les paeles, & les hoyaux pour faire rupture, le Prince qui ne dormoit pas, tourne teste avec les siens en cest endroit, le repousse, le bat, & le contraint de chausser des aisles aux talons, abandonner ses eschelles, laisser les chemins remplis de chariots, & les champs parsemés de paeles & d'hoyeaux, & quelques jours aprés luy fait regaigner son Camp, le contraint de le rompre & de trousser bagage en plaine nuict. Le Prince le suit avec toute sa Cavallerie, mais ne l'ayant peu rattaindre il mande le Comte Ernest avec des forces, du costé de Meurs & de Rhein-berck pour les soustenir en cas qu'ils fussent assaillis. La mutinerie soldatesque travailla tellement l'Aragonnois faute de solde, qu'il estoit bien empesché d'y subsister luy-mesme; il print le chemin de Maestricht; plusieurs des siens contraints par misere de se rendre au Prince pour y trouver dequoy remplir leurs ventres, ils furent tous recueillés humainement & reçeurent vingt sols chacun avec passeport pour se retirer.

Nonobstant tous ces efforts en dehors, les approches contre ceux du dedans ne laisserent pas de continuer; approches si profonds qu'on y pouvoit aller du tout à couvert, & les remparts des trenchées si larges qu'un chariot y pouvoit commodement marcher. C'estoit le chemin ordinaire des

Aſſiegeans pour aller au canon & aux galleries ; les batteriés ne ceſſoient de foudroyer la ville, & les aſſiegés de ſe bien deffendre : Mais le peu ou point d'eſpoir d'eſtre ſecourus, fayſoit perdre cœur à pluſieurs qui ſe venoient jetter comme en aſile dans le Camp du Prince, recueillis à meſme grace que les autres de l'Amirant.

La Batterie.

Le jeune Prince fit attaquer par ſon quartier une demi-lune hors de la contreſcarpe du Beyr, laquelle emportée il y fit dreſſer une batterie d'où il incommodoit extremement celle de la ville & la battoit en ruine. Les aſſiegés firent une ſortie ſur les Anglois heureuſe au commencement, mais enfin repouſſés & coignés dedans. Les aſſiegeans n'eurent pas du meilleur en l'attaque de la demy-lune de la porte de Berghes par eux emportée, mais contraints de l'abandõner avec perte de quelques Capitaines pour ne s'y eſtre peu couvrir. Deux des galeries du Prince ayans ja penetré juſques à bord de contreſcarpe & baiſé le rempart d'un des boullevards, toutes les deffences en dehors de ce coſté là abandonnées par les aſſiegés, nulle eſperance de ſecours, la diminution de leurs hommes, l'apparence que les galeries des autres quartiers s'attacheroient auſſi en brief aux autres remparts, les obligea de demander compoſition qui leur fut accordée le dixhuictieſme de Septembre aprés deux mois de ſiege, d'en ſortir *avec armes & bagage, enſeignes deſployées, preſt de cent cinquante chariots ſous oſtages pour le retour, laiſſant tout le canon, vivres & munitions, aſſeurance aux Bourgeois pour avoir leur rembourcement contre l'Archiduc de l'argent qu'ils avoient preſté au Gouverneur & à la garniſon ; & quant au reſte de la Religion traités à l'eſgal des autres villes de l'obeyſſance des Eſtats.*

Ces deux navires s'appelloiēt, l'une *Zéelande*, & l'autre *La longue Barque*. Ceſte Iſle eſt ſituée à la hauteur de cinq degres de la ligne Equinoctiale du coſté du Septentrion, de ſix du coſté du midy, vis à vis du Golphe de *Bengala* proche de l'Iſle de *Iava Major* & dominée de pluſieurs Roys, dõt le principal & le plus puiſſant eſt celuy d'*Achem* ville celebre & marchande.

Le jeune Prince gaigne une demy-lune,

derniere ſortie des Aſſieges.

leur compoſition,

Le Gouverneur en partit avec huict cents hommes, quatre cents bleſſés, le reſte mort. Ce ſiege couſta la vie à grand nombre des aſſiegeans, des ſeuls Anglois à quatre cents. En outre les Hoſpitaux regorgeoient par tout des malades d'une fiebvre Epidimique qui avoit cours en l'Armée. Le Prince fut reçeu en la ville comme ſeigneur & de tout le pays de Cuyck, & ouvrant les threſors de ſa clemence envers des ſubjects rebelles il leur ottroya grace, cõfirma leurs privileges & les reçeut en ſa protection. Heureux progrés de ſa ſage conduite & de la proſperité de ſes armes victorieuſes, dont la renommée parvenue juſques à l'autre Emiſphere ayant ravi en admiration toutes les Indes, convia le Roy d'Achem de l'envoyer congratuler par ſes Ambaſſadeurs & de requerir ſon aliance ; l'occaſion fut telle.

reddition de Grave.

De quatre navires Zéelandoiſes parties au commencement de l'année precedente vers les Indes Orientales, deux vindrent ſurgir en l'Iſle de *Sumatra* autrement appellée *Taprobane*. Là elles envoyerent leurs Commis avec lettres du Prince & des preſens de leurs navires au Roy d'Achem, puis ayans fait leur charge des marchandiſes du pays, elles reçeurent deux Ambaſſadeurs que ce Roy envoyoit au Prince, & chemin fayſant pour leur retour firent prinſe en la rade de l'Iſle S. Helene d'un Galion d'Eſpaigne du port de cinq cents tonneaux, riche de quelques milions d'or, chargé de poivre, de ſoye, de draps de ſoye, de toiles de cotton, de beaucoup de perles, de diamants, de pierres de Bezoar, de l'ambre gris, tres-bien equippé à la guerre & portant quatre cents hommes. Le ſujet de l'Ambaſſade eſtoit de congratuler le Prince de ſes victoires, voir & viſiter l'Eſtat des Pays-bas pour juger ſi leur traffic ſeroit preferable à celuy des Portugais. Le Roy eſtoit Mahometan de Religion, l'un des Ambaſſadeurs nommé *Abdul Zamat*, & l'autre *Seri Mahomet* ; le premier mourut d'arrivée à Middelbourg honnorablement enſeveli, & l'autre ſuivi d'un gentilhomme de ſa nation nommé *Moras San*, de quatre ou cinq ſerviteurs d'un Truchement nommé *Puſque Camis*, & de deux Deputés de la Compagnie de Zéelande, prend le chemin du Camp du Prince lors qu'il eſtoit encor devant Grave.

Occaſion de l'Ambaſſade d'un Roy des Indes au Prince

ſujet d'icelle

Leurs preſens furent mille Reaux, des armes dorées, & des miroirs.

Ceſte ſepulture fut faite à la mode du Pays-bas ; les compagnons du defunct prindrent les lõgs manteaux noirs, mais le corps mis dans la biere ſur le coſté droit, le ſepulchre regardant au long du Midy au Septentrion dans le vieux cimetiere de Middelbourg ; ſur iceluy eſt eſcrit ceſt Epitaphe.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1602. Le Prince adverti de sa venue l'envoye reçevoir par l'un de ses Escuyers, accompagné de quelques gentilshommes dans son Carrosse & d'une Compagnie de Cavallerie, donne ordre de luy rendre autant d'honneur qu'à soy-mesme, en eschange de celuy que ce Roy Indien luy avoit fait d'avoir reçeu sa lettre assis sur un de ses Elephants environné de sa Noblesse en grande magnificence. En tel estat arrivé au Camp il fut logé & ceux de sa suite auprés des tentes du Prince dans une maison hastivement bastie, là où il disna traité par le maistre d'Hostel.

Hic situs est Abdul Zamat Princeps legationis à Rege Taprobanæ seu Sumatræ, Soltan Alcid en Rajetza, Lillo Labe Falalam, missa, ad Illustrissimum Principem Mauritium, cum duabus navibus Zelandiæ quæ in dedit: acceper Liburnicam Lucitanam. Vixit an. 71. obiit ann 1602. Magistri societatis Indicæ H. M. P. C.

A l'issue du disner on le conduit en la tente du Prince qui l'attendoit en grande & solemnelle compagnie, ayant avec soy les Marquis de Brandenbourg & d'Ansbach, Philippe Land-grave de Hessen, les Comtes Ernest & Ludovic de Nassau, les deux Comtes de Solms, & plusieurs autres grands Seigneurs & Capitaines de l'Armée. Cest Ambassadeur parvenu à vingt pieds de la premiere tente du Prince, fait une profonde reverence à mains jointes, qu'il abbaisse jusques aux genoux, puis les porte sur la poitrine, & finalement les esleve sur sa teste aussi hault qu'il les peut estendre. En ceste posture ayant demeuré quoy un peu de temps, il traverse la premiere tente, faysant là une semblable reverence : Entré en la tente mesme du Prince, il fait encor une pareille reverence ; & approchant sa personne qu'il trouve environnée de tous ces Princes & seigneurs, il s'encline contre terre pour luy embrasser les pieds, ce que le Prince ne voulut souffrir le relevant par les bras. L'Ambassadeur ayant la teste couverte à la Turque, commença sa harangue & dit en langue Indienne traduite par son Trenchement : *Qu'il rendoit graces au grand Dieu de ce qu'il luy avoit fait la grace aprés tant de perils, d'avoir heureusement parachevé son voyage & d'avoir ce bon-heur de parler à son Excellence, luy presentant de la part de son Maistre & en son nom toute amitié & service en tout ce qui dependoit de sa puissance.* Ce fait il presente au Prince ses propres lettres qu'il avoit envoyées au Roy par les navires Zéelandoises marquées du *Schappa* c'est à dire du seau du Roy, en tesmoignage qu'elles avoient esté rendues fidelement & reçeuës avec honneur, supplie le Prince de les vouloir derechef faire marquer de son seau. Là mesmes ayant mis ses mains sur sa teste & fait plusieurs autres ceremonies, il delivre encores au Prince deux lettres de la part de son Roy pliées dans dn drap d'argent, qu'il reçeut gratieusement & les tint en sa main. Elles estoient escriptes en langue Portugaise, ayant esté logées separement en chasque navire, afin qu'en cas de malheur l'une ou l'autre fut conservée. Les lettres rendues, cest Ambassadeur prend des mains d'un de ses serviteurs un poignard d'un pied & demi de long, la lame à flamme, le pommeau, la poignée & la gaine garnies de plaques d'or & de cuivre, lequel il presenta au Prince ; puis un vase de bois en forme de pyramide s'ouvrant d'un costé, de la capacité d'environ trois pots d'eau, dans lequel y avoit un plat d'or & dans iceluy une coupe d'or & de cuivre, avec environ deux livres de camphre de *Borneo* dont l'odeur estoit si forte qu'il se contenta de le monstrer au Prince & le livra d'une mesme main à l'un de ses gentilshommes. Il luy fit aussi feste d'un *Asagnan* qui est une espece des picques usitées en son pays, l'asseurant que les deux navires Zéelandoises qui estoient demeurées derriere ne manqueroient pas de le luy apporter, & le supplia *de vouloir accepter ces presens comme gages de l'amitié & de la bien-veillance de son Roy & de l'estime qu'il faysoit de sa valeur.* Le Prince les reçeut en tres-bonne part, luy tesmoigna par bon visage le gré qu'il luy en sçavoit & luy dit, *qu'il en remerçioit son Roy, & qu'il estoit bien marry de ne le pouvoir accompagner en personne à cause de son indisposition, esperant de le mieux traiter avant son partement.* L'Ambassadeur se retire avec un profond respect faysant huict ou dix pas en arriere ; puis se tournant de costé prend le chemin de sa tente : peu aprés ayant desiré de visiter le Camp, le Prince luy donna un Capitaine avec vingt mousquetaires pour l'accompagner.

Ceste espece d'armes est nommée *Kreys* en langue Indienne de ce Roy.

Le cuivre est fort rare en ce pays là & grandement prisé.

Borneo est une Isle proche de Sumatra, où ce Camphre est estimé valoir cent Ducats la livre.

Caresses & divertiſſemens rendus à l'Ambaſſadeur.

Dés le lendemain l'Eſcuyer du Prince le vint viſiter de ſa part avec des chevaux pour le pourmener derechef par le Camp : il y employa quatre heures à le mieux voir & conſiderer. De rellevée le Comte Ludovic l'alla ſaluër & viſiter. Le jour ſuivant qui eſtoit le ſixjeſme on mit en Bataille ſeize Cornettes de Cavallerie en deux troupes, qui firent l'exercice en ſa preſence à la veüe de l'Armée eſcarmouchans une troupe contre l'autre avec le piſtolet & l'eſpée, de telle furie qu'on eut dit que c'eſtoit tout de bon : aguerriment admiré par l'Ambaſſadeur & par tous ces Indiens. Delà il fut conduit par les Comtes Erneſt & Ludovic vers les ouvrages du Camp pour luy faire conſiderer les approches de la ville, les batteries, les galleries. Et il deſira luy-meſmes de mettre le feu à deux doubles canons pointés contre la Ville en memorial de ce ſiege, & pour en faire rapport au Roy ſon maiſtre. Il fut traité le reſte du temps avec les autres Seigneurs à la table du Prince qui ne s'y peut trouver pour ſon indiſpoſition. Aprés le diſner il viſita le Prince, qui l'entretint par l'organe de ſon Truchement des guerres de ce pays, & l'autre luy diſcourut de celles du ſien & de la prinſe du Galion d'Eſpaigne faite par les Zéelandois. Il prind congé du Prince qui luy donna ſon Carroſſe & un convoy de trois Cornettes de Cavallerie, ſe rendit à Nimmeghe, delà à Bure, à Culembourg, à Utrecht, à Amerſfort, par tout bien & magnifiquement reçeu & traité, & finalement à Amſtredam, où il fit du ſejour & print ſes meſures pour faire voile aux Indes dans le renouveau prochain.

Son depart.

Les ſoldats n'appelloiēt l'Amirant leur General que *El grand Capitan del Roſario* en deriſion de ſa devotion.

L'Amirant experimenta en ſa perſonne que comme dit Tacite 14. ann. *Graviorum facinorum miniſtri exprobantibus adſpici ſolent*.

Ces Mutinés firēt faire un ſeau à leur *Electo* dans lequel eſtoient graves ſept ſerpents entortilles, ſortans leurs teſtes & leurs langues en dehors avec ceſte deviſe autour, *Tutto & ore, & ſua Excellenza in noſtro favore*.

C'eſt à dire, que tout leur fait conſiſtoit en or ou en argent & en la faveur de ſon Excellence, entendās le Prince.

Mutineries des Ennemis.

La perte de Grave ne fut moins ſenſible à l'Archiduc que la revolte des Mutinés. Elle cuida infecter toute ſon Armée, & pour la multitude qui s'y adjoignit ils prindrent le nom d'Eſquadron. Le defaut de payement donna ſujet à ce caprice militaire ; l'Amirant commença d'en eſtre meſpriſé, & le meſpris porta ſi avant qu'il fut contraint de diſperſer ſon Armée pour prevenir un diſordre general, l'Archiduc de le congedier faute d'argent, & l'Eſpaigne touſiours en humeur de le recueillir avec ſon ingratitude ordinaire. Le Prince eſſaya de proffiter de ceſte mutinerie parvenue à l'extremité par une ſevere Proſcription contre eux indite par l'Archiduc, laquelle ne demeura pas ſans repartie ; Ils trouverent quelque abri ſous la protection du Prince & des Eſtats, obtindrent permiſſion de ſe pouvoir retirer en cas d'oppreſſion ſous les Remparts de Breda, de Bergues, de Sevenberghe, & de s'y pourvoir de toutes choſes neceſſaires pour leur argent. L'Archiduc contre le ſentiment de ceux du Pays, perſiſta en ſon opiniaſtrée volonté de proceder contre eux par ſupplices, mais ſans les oſer aſſaillir. L'Eſquadron ne reſpondit que par feux, ruines, & deſolations ſur le Pays, & ſur le Payſan, prind Grobbendonck, Hooghſtrate, le fortifia, s'y cantonna & rangea tout ſous contribution.

Congé de l'Amirant

le Prince en proffite

ottroye protection aux Mutinés.

Les Bandes d'Ordonnance de l'Archiduc deffaites.

Parmy ces deſordres l'Archiduc craignant que Venlo qui avoit refuſé garniſon de l'Amirant ne luy eſchapat, y accourt luy-meſmes & la pourvoit ? Mais les Bandes d'Ordonnance commandées par les Comtes de Manſfelt, de Bueren, de Buſquoy, de Beauris, & par autres, avec cinq Cornettes de Walons & d'Italiens qui l'y avoient couvoyé dormans à la Françoiſe en deux villages à leur retour, furent ſi ſoudainement eſveillées par du Bois & Bacx battans l'aſtrade avec quatorze Cornettes de Cavallerie tirées des garniſons de Breda, de Berghes, & de Geertruydenberghe, que les gardes battues & deffaites, preſque tout le reſte fut arreſté dans le lict, cinq Cornettes emportées, cinq cents Chevaux de ſelle emmenés, deux cents priſonniers, & beaucoup de butin. Icy le fils de Palamedes Baſtard du Prince René de Naſſau ſe ſauva de la deſroute.

Le Luxembourg courru par le Comte Ludovic.

Mal ſur mal n'eſt pas ſanté, dit le proverbe. Ceſte eſcorne ne fut pas ſeule. Maurice le fait taſtonner dans le Luxembourg par le Comte Ludovic de Naſſau avec trente-trois Cornettes de Cavallerie, douze cents hommes de pied commandés par Edmont, Marquette, Giſtelles, & Dommerville, trois pieces de campagne & cinquante chariots pour les munitions & bagage.

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1602. Ces Troupes courent le pays sans cõtraste, exigent par force les cõtributions, se rendent maistres de S. Vit seigneurie de la maison du Prince, de Petredorf proche de Chery, & de plusieurs autres places, brullent & saccagent le plat pays jusques aux portes de Luxembourg, & aprés un voyage d'un mois reprenent leur foyer chargés de butin, accompagnés de grand nombre de prisonniers, gentilshommes & paysans. L'Abbé de S. Hubert y parut comme principal prix de la course, en suite delivré par rançon. A ceste detresse de l'Archiduc faut-il adjouster l'Entreprinse de la Biche son Gouverneur de Hulst, sur Berghes-ob-Zoom avortée sur le point de l'execution; & la prompte & valeureuse expedition du Colonel du Bois au pays d'Emden, lequel sous l'authorité & le bon-heur des armes du Prince, avec moins de deux mille hommes de pied & trois Cornettes de Cavallerie, dans trois sepmaines triompha des forces du Comte contant plus de quatre mille, se rendit maistre de huict places tenables deffendues par bonnes garnisons & quantité de canons, chassa le Comte, rendit le pays pacifique, la liberté à la ville & aux habitans qui avoient reclamé l'ayde du Prince contre l'oppression de leur Seigneur, faucha les esperances de l'Archiduc qui l'avoit fait armer & saisir les places pour brider les Provinces-Unies : vieux desseing que l'Espaigne avoit dés long temps nourri. Plusieurs entreprinses en ceste année furent tentées de part & d'autre sur diverses places, mais sans succés.

Par mer les Peuples des Gouvernements du Prince ne desisterent de troubler le commerce d'Espaigne. Ils continuerent de l'harceler jusques au fonds des Indes Orientales, en tesmoignage d'une desobeissance formele à ceste ridicule deffence qu'elle avoit faite à toute autre nation d'y trafiquer fors qu'à la sienne; quatorze grandes navires tres-bien equipées parties d'Amstredam & de quelques autres principales villes du pays avec un fonds de six millions six cents mille livres d'une Compaignie de particuliers, verifierent par cest eschantillon à la face de leur Ennemi, que la guerre n'avoit pas espuisé leurs bourses; & la Victoire que quatre autres navires obtindrent contre six galeres de Frederich Spinola Genevois frere du Marquis portans plus de neuf cents hommes de deffence & quinze cents Forçats, ce nonobstant battues, matrassées, mises à fonds, eschoüées, rendues inutiles, l'Admirale ayant à toute peine rendu son maistre à Duynkercke, fit voir de combien la force des galeres est beaucoup inferieure à celle des navires sur l'Occean : & depuis en un
1603. autre grand combat de deux navieres Zéelandoises, de la galere noire de Hollande & de celle de Zéelande, contre ce Genois remonté sur huict autres siennes galeres tres-bien equipées & quatre fregattes sorties de l'Escluse portans toutes plus de mille hommes de combat, lequel picqué de ceste premiere bourrade & en voulant prendre raison, se vit encor battu, mal traité luy tué avec plus de huict cents des siens par une poignée de Matelots qui les menerent battans, fuyans, coigues avec honte jusques dans le havre de l'Escluse. Ceste nation s'est signalée depuis en plusieurs grandes & recommandables expeditions & conquestes de mer en Orient & en Occident, qui la rendue redoutable par tout le monde, sous la sage conduite de nos Princes. Les livres qui se trouvent escrits de leurs navigations en font foy.

Les Zéelandois en memoire de ceste Victoire firét battre des pieces d'argent & de cuivre portãs d'un costé deux galeres & deux navires avec ces mots autour *Cedunt triremes navibus*, & sur le revers les galeres d'Espaigne avec ces mots autour *Victa peretapto Spinola*.

Pour reparer tant de pertes l'Archiduc continue de béer aprés Ostende par un siege plus opiniastré que raisonnable. Le desir qu'il avoit de reunir à sa Couronne quelques pieces de tant de beaux fleurons qui en avoient esté tirées, ne peut estre rassasié de la surprinse du *a* Chasteau de Wachtendonck par le Compte de Bergués, duquel aussi il ne demeura maistre que six jours, canonné, battu, rendu au Prince par la vaillante fidelité de la garnison de la ville, adsistée de la valeur des Colonels Cloet & Quaet y accourus. Grobbendonck Gouverneur de Boisleduc adoucit aucunement ses amertumes, par l'embuscade qu'il dressa és environs de Gemert à cinq Compaignies de Cavallerie du Prince deffaites à l'improviste, en laquelle plus de soixante

a Ce Chasteau fut surprins par un Matelot qui y emmena un batteau chargé de paille sous laquelle il avoit caché 15. soldats, parvenu prés du pont, il pria la sentinelle qui le cognoissoit de luy tendre la main pour l'ayder à sortir du bateau, ce que l'autre fit & l'ayant attiré dans l'eau il le tua, & les autres sortis se rendirent maistres de la porte & en suite du Chasteau.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Cavaliers demeurerent morts ſur la place, pluſieurs priſonniers, & plus de cent Chevaux prins. 1603.

Mais rien n'aigriſſoit l'Archiduc à l'eſgal de ceſte mutinerie de l'Eſquadron qui alloit groſſiſſant de jour à autre au viſible detriment de ſes affaires. Il avoit ſon cœur à la vengeance & voyoit bien que les ramenant par douceur il falloit finançer les arierages de leurs deſcomptes, & ou prendre argent ? Ainſi donc ayant exprimé des nouvelles forces de ſes pays, il donne le commandement d'une Armée de treize mille hommes de pied, trois mille Chevaux & neuf canons au Comte Frederich de Berghes avec charge de les perdre & exterminer : ceux-cy advertis reclament l'ayde du Prince qui leur tend les bras, laiſſent dans Hooghſtrate leur *Electo* avec huict cents hommes & avec le reſte fayſant quinze cents hommes de pied & onze cents Chevaux, ſe rendent à Ooſterhout village de la Baronnie de Breda d'où ils traictent avec le Prince, luy jurent fidelité, & le Comte de Bergues fait aſſieger l'autre troupe à Hooghſtrate avec toute ſon Armée.

rengegrée par l'Eſquadron des Mutinés

qui recourent au Prince,

Le Prince aſſemble la ſienne à Geertruydenberghes, occupé d'arrivée à pacifier quelque tumulte y ſurvenu entre ces deux mal-accordantes nations Françoiſe & Angloiſe, auquel le genereux Bethunes fut bleſſé à mort, pour s'eſtre jetté inconſiderement parmy eux. L'Eſquadron s'adjoint à luy à Gilſen, & avec toutes ſes forces contant mille pietons & quatre mille Chevaux ſouſtenues de douze demy Canons equipés, il ſe rend ſur la bruyere proche d'un petit ruiſſeau entre Balen & Hooghſtrate à demy lieuë du Camp de l'Ennemy. Le Cõte le fait d'abord recueillir par mille Chevaux, contre leſquels il deſtache ces mutinés qui s'attachẽt cõtre-eux à l'eſcarmouche juſques par delà le ruiſſeau. Le Prince pour convier ſon Couſin de plus prés, paſſe le ruiſſeau dés le lendemain avec toute ſon Armée, mais le trouvant couvert d'une grande & embarraſſante trainée de Chariots, & ſon canon à la teſte de tout cela, impoſſible luy fut de luy toucher à la main, n'y au Comte d'attirer le Prince à port de ſon canon, bien qu'il l'eſſayat en donnant un peu de large à une partie de ſa Cavallerie pour le faire venir au lurre : ce n'eſt auſſi au diſciple de faire leçon au maiſtre.

qui vient à leur ſecours

contre le Comte de Berghes

Le Comte avoit ſuſpecte ceſte viſite, & pour affranchir les ſiens du danger, dés la nuict ſuivante fait trouſſer & filer ſon bagage à la ſourdine par le chemin de Hooghſtrate, le canon aprés, qu'il ſuit luy-meſme avec ſon Armée, chargée en queuë par les Mutinés de Hooghſtrate qui luy tuerent entre autres Rhoſne jeune & valeureux ſeigneur cognu & regretté du Prince pour ſa vertu. Il ne peut pourſuivre un Ennemi qui alloit ſi viſte & avoit gaigné chemin bien avant, avant qu'il fut adverti du deſpart; il ſe contente donc de jetter une partie de ſa Cavallerie ſur ſes trouſſes, tandis qu'il ſuivroit avec le reſte, ſon Infanterie ne le pouvant avec telle viteſſe à cauſe des mauvais chemins & du mauvais temps. Parvenu ſur la bruyere il voit l'Ennemi en bonne poſture, en ordre de bataille, ſa Cavallerie à ſes aiſles bien pourveuë de canon, & luy au contraire ſans Infanterie & ſans canon. Ainſi ne jugeant pas le debvoir preſſer plus avant, l'Armée Ennemie fut bien aiſe de ſe retirer à ſauveté & de ſortir de ce deſtroit; & le Prince content d'avoir deſaſſiegé Hooghſtrate & chaſſé ſon Ennemi, alla camper à Minderhout, d'où avec la franchiſe d'un cœur genereux, il ſe rendit parmy les Mutinés accompagné de ſept ou huict des ſiens ſeulement, les careſſa, leur donna la main, & par ceſte action de confiance gaigna tellement leurs cœurs, qu'ils proteſterent tous de vouloir combatre & mourir pour ſon ſervice. Pluſieurs neantmoins s'eſtonnerent qu'un Prince ſi prudent eut ainſi commis ſa perſonne à leur diſcretion: Car ils avoient un bon gage pour faire leur paix avec l'Archiduc.

qui quit la partie.

Les Mutinés deſaſſiegés,

le Prince ſe conne trop en eux

Le Prince ayant cognu ce ſeigneur lors qu'il eſtoit priſonnier en Hollande l'eſtimoit beaucoup pour ſa valeur. C'eſt pourquoy il le renvoya fort honnorablement dans une litiere avec un trompette, affin qu'il fut enſeveli ſelon ſon merite & qualité, bien que contre le gré des Mutinés.

Aprés que les Mutinés de Geertruydenberghes eurent traité avec le Prince de Parme pour luy livrer la place, porté de curioſité d'y entrer dedans avec quelques uns des ſiens, il declara à la ſortie qu'il n'avoit jamais eu plus peur d'eſtre arreſté & s'en repentit.

Boiſleduc eſtoit lors en tres-mauvais eſtat, ſans Gouverneur, ſans garniſon & convioit tacitement le Prince de s'aller preſenter devant. Le temps qu'il employa à conſulter les Eſtats là deſſus & leur irreſolution à reſpondre, donna

Il meſdite d'aſſieger derechef Boiſleduc

temps

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1603. temps à l'Ennemi pour la munitioner : Et finalement il fut trouvé bon de s'en rapporter à luy, mais il n'estoit plus temps. Neantmoins ce sage Prince par un trait de prudence extraordinaire voulant encor proffiter les restes de ce retardemét, prend le chemin de Boisleduc & s'y presente avec son Armée le dixneufiesme d'Aoust, non pour croire de pouvoir conquester une si puissante ville avec si peu de forces, mais à desseing d'y attirer l'Armée Ennemie pour la divertir dés pays de l'obeyssance des Estats, & entretenir la guerre dans ceux de l'Archiduc jusques à l'hyver prochain. Arrivé à Vucht il s'y retrenche ; l'Armée Ennemie à ses talons qui campa deux jours aprés à Dongen, à Gester & à Schindel, saisit Eckendonck & Hinten, & s'y retrencha pour avoir tousiours de ce costé libre communication avec la ville. Ainsi deux Camps devant ceste ville retrenchés l'un contre l'autre, animés de bien contraires desseings, l'un pour la prendre, l'autre pour la deffendre.

Res gerendæ hæc duo, celeritatem & silentium poscunt; quorum utrique inimica est multitudo. Florentini pro hujus mali remedio habuerunt ex omni civium numero præstantes aliquot viros deligere, futuros rerum & consiliorum arbitros. Leon. Aretin. in hist. Florent.

Le Comte de Bergues fait bastir le Fort de l'Estoile d'où il incommodoit avec son canon le quartier du Comte Ernest, & celuy-cy luy rendoit l'eschange du grand Petelaer avec le sien. Mais encor il fait partir nuictamment sans Enseignes sans Tambour le Marquis della Bella frere du Prince d'Avellino avec trois mille cinq cens hommes triés à l'eslite sur toute l'Armée, qui traversent la Ville & vont saisir un lieu eslevé qu'on appelle Trent hors la porte S. Iean fort opportun pour couper les vivres au Camp du Prince & incontinent s'y retrenchent. L'advis en est porté au Prince aprés la minuict. A l'instant tout est en armes. Il part luy-mesmes avec deux mille hommes de pied François, Anglois, Escossois, commande une autre troupe de pied & de cheval de le soustenir, fait assaillir en trois divers endroits ces nouveaux tenanciers qui avoient ja haussé leurs retrenchements de la hauteur d'un homme, ses gens donnent impetueusement de cul & teste; l'assault est soustenu avec une masle vigueur par Espaignols, Italiens, Allemans une heure durant; mais aprés, tout fuit vers la Ville qui se trouvé fermée pour eux, laissant la place jonchée de quatre cents morts, de deux cents prisonniers & parmy iceux plusieurs Capitaines. Le Marquis mesmes Conducteur de la troupe griefvement blessé mourut peu aprés de ses blessures. De ceux du Prince il n'en demeura que quarante, cent blessés. Le Fort parachevé fut baillé en garde à l'Esquadron.

Le corps du Marquis della Bella fut renvoyé en la Ville, mais en si chetif equipage à Seigneur de sa condition, qu'il n'eut qu'un Cheval pour le porter, pour cövoy un Trompette. Les Affiegés se formalisans du mespris; le Trompette leur declare, qu'il avoit charge de leur dire *que leur ayant le Prince n'agueres renvoyé le corps du jeune Seigneur de Rhosne, ils l'avoient receu si indignement & incivilement de son Trompette, qu'il leur vouloit apprendre que c'estoit de courthoisie.* Le Comte de Berghes ne tarda pas d'envoyer un Trompette au Prince pour rachepter les prisonniers, auquel il respondit, *qu'on avoit traité inhumainement devant Ostende des soldats du Regiment du Comte Ernest qui avoient fait naufrage, & y en avoit-on fait pendre plusieurs sans avoir espargné les malades & blessés. Qu'il fit sçavoir à son Maistre, que pour en avoir sa raison, il fairoit premierement pendre une partie des prisonniers, & que si aprés il faisoit pendre quelqu'un des siens, qu'il en fairoit pendre deux pour un.* De fait en execution, voila le Prevost general qui se rend vers les prisonniers du Fort avec les rollets de papier pour les faire tirer, parmy lesquels il y en avoit douze marqués à un gibet, message de mort à ceux ausquels ils escheurent pendus en nombre de douze à la veuë de Boisleduc, fors le plus jeune demandé par une jeune fille qui obtint sa grace & l'espousa. Tristes, mais necessaires effects de la guerre pour remettre le quartier que l'Archiduc avoit rompu & garder quelque ordre parmy les desordres de la tuerie.

Le Baron des Adrets Capitaine François & renommé dans ceste histoire, sur les blasmes que luy donnoyent ses ennemis d'estre cruel & de n'espargner point le sang humain, il repliquoit, *que nul ne fait cruaulté en la rendant, que les premieres s'appellent* Cruautés, *les secondes* Iustice.

Le canon fut funeste à plusieurs. Un boulet de celuy de la ville rencontrant le Marquis de Malespine prisonnier de ceux de l'Esquadron accompagné de Tempel, tous deux à cheval revenans de disner chés le Prince leur coupe les jambes,

jambes emportées, leurs chevaux accraventés, le premier eſchappé, le dernier 1603.
mort le meſme jour. Mais voicy le dernier effort de l'Archiduc à moleſter le Prince, au dommage de l'entrepreneur comme les premiers. Il s'eſtoit rendu luy-meſme dãs la ville ſous autre pretexte, mais à deſſeing d'y loger une bonne garniſon comme nous verrons tantoſt. Pour faire valoir doublement l'occaſion, adverti que le Camp du Prince n'eſtoit couvert à Deuteren que d'un ſimple retrenchement à preuve du mouſquet, reſollu de le luy enlever pour l'incommoder de vivres, il fait ſur le ſoir filer de ſon Camp nombre de gens de pied qui traverſent la ville, ſortent hors la porte S. Iean, & à la faveur de la nuict eſlevent haſtivement une baterie & ſur icelles pointent ſix canons contre ce retrenchement; en ordonne d'autres ſur des plates en un grand marais là joignant pour l'aller attaquer; en meſme temps fait donner une fauſſe allarme avant le jour au Camp du Prince d'un autre coſté pour l'y attirer : mais le ſignal de feu de ceux de Deuteren luy marquant plus certainement le danger, l'obligea de s'y rendre avec des forces. L'arrivée du jour qui commença à poindre luy deſcouvrit le lieu de la batterie, la foibleſſe du retrenchement des ſiens en ſentit les efforts, contraints de ſe tapir en terre pour ſe couvrir du canon; le Prince ſe logea ſous un haut & ſur iceluy en diſpoſa une contre l'Ennemi logé dans les Plates, qui d'eſpouvante les abandonna, gagna terre & ſe ſauva. Quelques-uns des moins timides ſauverent à toute peine leur canon, mais les boulets, les planches, les traverſiers, les gabions, les clayes & autres embarras demeurerent en proye à ceux du Prince qui paſſerent le marais pour les aller prendre, les employans à renforçer le retrenchement incontinent refait à preuve du canon. Ce premier deſſeing ayant mal reuſſi à l'Archiduc, il agit au ſecond cõtre ſes propres ſubjects & ſous couverture de vouloir attenter quelque nouvel exploit, introduit trois mille hommes en garniſon dans la ville, nonobſtant les crieries des Bourgeois & que ce fut contre les promeſſes à eux faites; mais quelque penderie accoiſa le tout.

Exploict de l'Archiduc

Eſludé par le Prince.

L'Hyver approchoit, le ſoldat ne pouvoit plus durer en campagne dans ces pays Septentrionaux, chacun ne penſoit qu'à prendre le couvert des garniſons. Le cinquieſme de Novembre le Prince ayant levé ſon Camp, quitté ſes retrenchements l'un aprés l'autre avec un tres-bel ordre, range ſon Armée en Bataille & ſe retire ſi lentement qu'à midy il n'eſtoit encor qu'à une petite lieuë de la Ville. Là il demeura tout le jour en ordonnance, pour donner temps à l'Archiduc de le ſuivre, mais ceſtuy-cy n'avoit plus envie d'en mordre de ce coſté, content de rompre ſon Camp, de diſperſer ſes forces en ſes garniſons & de ramener le reſte devant Oſtende. Le Prince & les Eſtats entrerent plus avant en traité avec les Mutinés de l'Eſquadron & leur livrerent en garde la ville de Grave pour leur aſſeurance, le Chaſteau reſervé au Prince, & celuy de Hooghſtrate à luy remis ſous des conditions couchées au long dans les originaux. Les Provinces Eſpaignoles eurent bien à ſouffrir des courſes de ces gens là; les terres de l'Empire en ſentirent des eſclats; ceux de Cologne en pourroient parler : Karpen fut rengé ſous leur Iuriſdiction contraint de ſe rendre aprés avoir eſté battu à l'ayde du Colonel Cloet, place qui leur vint bien à point pour eſtendre leurs coudées. C'eſtoit aſſés tracaſſé pour ceſte année; la ſaiſon convioit nos guerriers de deſpoüiller le harnois pour
prendre quelque repos; mais l'humeur de l'Archiduc perpetuellement collé 1604.
au ſiege d'Oſtende, & celle du Prince à la ſecourir durant trois hyvers conſecutifs, firent voir à tout le monde que la reſollution de l'un & la conſtance de l'autre ne pouvoient eſtre interrompues par la rigueur des ſaiſons : cetuy-là couchant tout le vaillant d'Eſpaigne pour la gaigner, & ceſtuy-cy n'eſpargnant rien pour la conſerver.

Qui deſcampe en bel ordre

baille Grave aux Mutinés & en reçoit le Chaſteau d'Hooghſtrate.

Les Eſtats conjurerent toute leur puiſſance avec ce qu'ils peurent tirer des Princes eſtrangers, pour donner à leur Chef des forces proportionées à la grandeur du deſſeing qu'ils avoient de la deſaſſieger; & ils ne le pouvoient

Grands preparatifs des Eſtats pour deſaſſieger Oſtende.

qu'en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1604. qu'en allant cercher Bataille, ou en faiſant quelque grande diverſion; quinze cents Suiſſes & deux mille Fantaſſins d'autres nations furent adjoutés de nouveaux à leurs forces. Le Prince donna le rende-vous de ſon Armée à Willemſtadt d'où elle coula en Zéelande au Chaſteau de Rammekens ſur deux mille cinq cents vaiſſeaux grands ou petits. Là ſe trouva le Prince accompagné du Prince Henry-Frederich general de la Cavallerie, du Prince d'Anhalt, des Comtes Guillaume, Adolph, Erneſt-Caſimir, Ludovic-Gontier de la maiſon de Naſſau, & des Deputés des Eſtats. L'ordre y fut touſiours ſi beau que l'Armée demeura en eſtat dans des bateaux, ſans qu'il fut loiſible à aucun d'en ſortir que pour aller querir des neceſſités à Middelbourg. Les deſordres qui ſuivent d'ordinaire les grandes Armées navales n'y parurent point; l'Authorité du Chef qui commandoit eſtoit ſi grande, la ſoupleſſe des membres qui obeiſſoient ſi exacte & ſi prompte qu'elle ne devoit nul retour à une terreſtre rengée en ordonnance, & à la voir on eut dit que la mer & les vents entroient en eſcot pour ſa conduite. Elle avoit ſon Avant-garde, ſa Bataille, ſon Arriere-garde; la Cavallerie diſpoſée comme pour ſouſtenir l'Infanterie quand elle eſt en terre ferme; le canon, ſon attiral, & les munitions voguoſient à part; les Vivandiers à part; les perſonnes inutiles au combat à part: Ainſi reſollution prinſe de faire deſcente en Flandres, l'Eſcluſe premier & plus celebre port de la Province environné d'eaux de tous coſtés, ſe preſentoit pour object opportun au rencontre de ſes armes & au bien des affaires des Eſtats, en cas qu'il ne peut deſaſſieger Oſtende. Deſſeing blaſmé par ſes Ennemis comme impoſſible, condamné par ſes amis comme divulgué par tout, & duquel on diſoit *qu'il s'en alloit prendre les lievres au ſon du Tambour.*

En ceſt ordre il deſmare de Rammekens le vingt-cinquieſme d'Auril, & au meſme jour entre dans un deſtroit appellé *Swarte-gat* ou le trou noir, arrive à Vulpen, prend terre en l'Iſle de Cadſant, & avec telle promptitude qu'en moins de deux heures tout fut ſur le ferme en Bataille ſans perte & ſans confuſion. Pluſieurs dirent leur advis de ce qu'il n'avoit amaré au Canal de l'Eſcluſe, aſſeurans que s'il eut prins ceſte voye il ſe fut rendu maiſtre de la Ville ſans peine & ſans peril; mais l'experience du contraire & les raiſons qu'il en rendit fermerent la bouche à tous ces novices. Elles eſtoient telles, *Qu'il faut touſiours que celuy qui conduict des Armées navalles aye un havre aſſeuré, ou que l'Armée puiſſe faire l'effect pour lequel elle prend terre en ſix heures de temps; car aprés cela tout eſt pris ou perdu par le flux ou le reflux de la mer, & les vaiſſeaux demeurent ſur le ſable; Qu'en vain on entreprendroit le ſiege de l'Eſcluſe ſi on n'eſtoit maiſtre de l'Iſle de Cadſant.* Deux jours l'aſſeurerent de tous les Forts de l'Iſle, pendant leſquels ſans beaucoup de reſiſtance il en chaſſa tous les Eſpaignols qui les deffédoiét; mais il ne faloit pas s'arreſter en ſi beau chemin, & puis que ſon but principal eſtoit d'aſſieger l'Eſcluſe, il falloit gaigner ſon port & delà la terre ferme.

Mille Eſpaignols retrenchés dans une demi-lune & cinq cens chevaux l'y attendoient en bon ordre, & le temps qu'il avoit employé en la conqueſte de Cadſant avoit armé tout le pays pour luy en empeſcher l'entrée. Cela le fit deſeſperer de pouvoir paſſer outre propoſant deſia une retraite honnorable en ſe bien aſſeurant de Cadſant, comme un Marinier s'offrant avec quelques vaiſſeaux de choquer & rompre ces Eſpaignols, le Prince s'en moqua, & n'eſtimant pas que les Eſpaignols feuſſent là ſans canon rebroua aſprement une telle temerité qui trouva des aſſerteurs. Les Deputés des Eſtats le preſſent d'y entendre, & ce ne fut ſans perte ni ſans repentir; le Marinier haſté de reprendre la mer, pluſieurs ſoldats tués, tous les vaiſſeaux eſtropiés & preſque engloutis de la tourmente. Il falut donc laiſſer toute la conduite au Chef, qui fit cercher un autre trou, pour ſans perte de gens gaigner la terre & le paſſage. Un payſan s'eſtant preſenté à ceſte fin fut accepté plus heureuſement que le Marinier; parti ſur le ſoir avec quelques ſoldats pour en faire la viſite, il leur en indiqua un proche de Oſtbourg leur monſtrát l'Ennemi à pied & à cheval qui y eſtoit

Xxxx en garde.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

en garde. Rapport en eſt fait au Prince, & reſollutiō prinſe de ſuivre ce ſentier, 1604.
il le fait attaquer ſur le ſoir par quelques troupes, qui l'ēportent d'aſſaut & à la trace de l'Ennemi, aprenēt par où il faloit filer pour penetrer les avenues. Dés le point du jour toute l'armée paſſe en ceſt endroit de l'Iſle en terre ferme, & pour ſe prevaloir de l'advantage de la nuiƈt, marche vers une dique retrenchée quelle force, terraſſe tout ce qui s'y rencontre, ſe ſaiſit d'eſpouvante du Fort de Coxie & ſe preſente devāt celuy de S. Catherine. L'opiniaſtreté de la garniſon & la brutalité des Payſans qui y eſtoient accourus les perdit tous ; car ceux-là voulants arreſter une ſi grande force, & ceux-cy ayans prins les armes où il n'y avoit point de quartier, ils ne peurent obtenir cōpoſition & furent tous taillés en pieces à la veuë du Comte Trivulce, de trois mille hommes de pied & de dix&ſept Cornettes de Cavalerie, batus dans leurs retrenchements par neuf canons du Prince & obligés pour n'avoir pis, de plier bagage & de lever le pied à la ſourdine ſoubs l'obſcurité de la nuiƈt. La garniſon du Fort de Philippes ſe voyant abandonnée de tout ſecours par Trivulce, évita ſemblable chaſtiment ſi que à la veuë des eſtendars du Prince elle livra le Fort & en ſortit en nombre de ſoixante hommes. Celle de l'Eſcluſe eut coupé queuë à ces heureux commencemēts ſi l'entreprinſe de regaigner d'emblée l'Iſle de Cadſant luy eut eſté favorable. Le courage des Eſcoſſois qui la gardoiēt la cōſerva au Prince avec tous ſes bateaux, munitions & proviſions, renverſa avec honte les Entrepreneurs, & de deux mille, il en tua, noya ou arreſta les deux tiers.

ſaiſit les Forts de Coxie & de S. Catherine, celuy de Philippes,

Iſendijck rencontré en chemin fort d'importance & bien pourveu, arreſta un peu plus de temps l'Armée : Il eſtoit deffendu de neuf cents vieux ſoldats, & ſi le Prince eut tardé une heure à s'y preſenter, l'Ennemi l'eut renforcé d'un plus grande nombre pourſuivi juſques dans le Sas par la Cavalerie du Prince. Un coup tiré à ſon Trompette comme il faiſoit la chamade pour les ſommer, enflamma ſa collere ; ceux du Fort en prindrent l'eſpouvante voyants que la mort s'en eſtoit enſuivie & creurent ne ſe pouvoir ſauver qu'en le rendant bien toſt maiſtre du Fort : ils en font les propoſitions qui ne peurent eſtre acceptées qu'en repreſentans un Italien qu'on accuſoit fait d'avoir le coup, lequel pourtant recognu innocent fut renvoyé par le Prince diſant, *Qu'une faute contre le droiƈt public, ne ſe pouvoit reparer par le ſang d'un ſeul.*

d'Iſendijck.

Iſendijck prins, le port de l'Eſcluſe fut bridé, toutes les galeres qui y eſtoient rendues inutiles & ce fut comme un commencement de ſiege. Mais le Prince vouloit avoir ſes coudées franches & ſe rendre maiſtre de tout ce qui le pouvoit incommoder avant que de s'y engager. Ardenbourg ville foible mais de ſcituation fort cōmode pour le ſiege, gardée par huiƈt cents Allemans & retrenchée d'un bon foſſé, ſe rencōtroit ſur ſes pas & ſembloit le devoir arreſter, quand ſur le point d'eſtre forcée la garniſon l'abandonna & l'en rendit maiſtre ſans effuſion de ſang; le Comte Erneſt-Caſimir eut ordre de s'y loger avec ſon Regiment, & de faire couvrir chaſque porte d'un bon Ravelin. Middelbourg en Flandres moindre ville & voiſinne avec ſon Chaſteau mediocrement fort, lachement abandonné par ſa garniſon, acheva d'eſplaner le chemin à ſon Armée juſques aux rivieres Douce & Salée qui circuiſent l'Eſcluſe & s'engolfent dans le Port. Icy le Prince deſtache quelques troupes de pied & de cheval pour en ſonder le gué & apprendre des nouvelles de l'Ennemi. Ils le trouverent retrenché par deçà entre deux, mais ne l'oſent choquer ſans ordre.

des villes d'Ardenbourg & de Middelbourg en Flandres

Ceſt deux rivieres s'appellent l'une *La Soute* c'eſt à dire la Salée, & l'autre *La Soete*, c'eſt la Douce, d'autant que l'eau de l'une eſt douce & de l'autre elle eſt ſalée : elles viennent de Damme & de Bruges, s'engolfent l'une & l'autre dans la mer prés de l'Eſcluſe.

De fait Dom Louis de Velaſco avec trois mille Eſpaignols s'eſtoit logé entre les canaulx de Moerkercke & de Lapſchuere, ſur un paſſage eſtroit de difficile accés à la Cavallerie, ſans lequel toutefois on ne pouvoit paſſer ſeurement la Salée ; & de plus quatorze Compagnies d'Eſpaignols tenoient l'entre-deux des rivieres pour reçevoir tout ce qui eut oſé monſtrer le néz. Le Prince fit attaquer Velaſco plus avancé par les Cornettes de Marcelis Bacx & de Brocum, mais l'advantage du lieu donna telle prinſe aux Eſpaignols ſur ceſte Cavallerie, qu'en la premiere charge plus d'un tiers fut deſmonté, Bacx

les gens du Prince mal traités en ceſte attaque mais en fin

blesſé,

604. bleſſé, le reſte coigné bien avant hors des retrenchements à la perte des pourſuivans : car les Eſpaignols en gayeté de la faveur du lieu qu'ils ne relevoient que de leur eſpée, croyants ne pouvoir faire meilleure trenchée que de leurs courages, les preſſerent ſi vivement & ſi avant à leur retraicte, qu'ayans donné temps au Prince de les renforçer, voicy arriver le Cõte Erneſt avec des François, Anglois, Allemans, qui meſlent ſi furieuſement à eſgal advantage, qu'en moins d'une heure ils leur firẽt tomber leurs courages ſur leurs pieds, rompus, deffaicts, pourſuivis dans leurs retrenchements avec tel chamaillis que cinq cents reſterent ſur la place, trois cents arreſtés priſonniers & entre iceux onze Capitaines & un parent d'Eſpinola. Dés le lendemain dix&ſept de May, le Prince fit mine d'attaquer ceux qui s'eſtoient retrenchés entre deux rivieres, mais ayant fait ſonder un gué plus bas, il paſſa ſi promptement la Salée avec partie de ſes troupes & donna une ſi chaude allarme à ces retrenchés, qu'ils quitterent tout d'effroy pour ſe retirer à Damme.

Les Eſtats firent preſent à chacun des Chefs de cent nobles à la Roſe pour en faire des chaines d'or.

Sans marchander plus long temps, le Prince Henry-Frederich avec la Cavalerie, fait une paſſade és environs de la ville, ſe vient loger hardiment ſur l'embouchеure du havre, ſaiſit tous les Forts abandonnés par l'Ennemi, environne celuy de S. George & ſur les aproches de l'Infanterie, le fait quiter par compoſition à cent trente hommes. Une meſche allumée dans l'Arcenal de la poudre, pendue à un filet pour la faire jouër à temps, eſtoit ſuffiſante pour les faire tous perdre s'ils n'euſſent gaigné au pied, & eut rendu ceſte conqueſte funeſte, ſi elle n'eut eſté courageuſement retirée avant que le feu ſe print au filet. Ceſte place aſſeura de tout point l'entreprinſe du ſiege, boucla entierement le Port, & les diques coupées pour noyer le pays à l'entour du Camp, rendirẽt tous les paſſages inaceſſibles au ſecours de terre. Le Prince print pour ſon quartier le couchant de la Ville ſur le bord du havre; Vander Noot ſe logea par ſon ordre au midy; la Cavalerie fut placée és lieux commodes pour jouër des couſteaux; les bateaux & chaloupes occuperent tout le pays inondé & boucherent par eau les avenues. Mais avant que le Prince eut lié ſes retrenchements par lignes continuées, la Ville fut ſecourue en deux diverſesfois de quinze cents hommes avec quelque farine, & ne laiſſoit pas moins d'eſpoir aux Aſſiegeans d'une auſſi grande reſiſtance que ceux d'Oſtende. Maurice pour rendre le ciel propice à ſon deſſeing, par un jeune general publié dans l'Armée par une exacte deffence aux Vivandiers de debiter des vivres, fit cognoiſtre à tous les mondains qu'il ne vouloit relever purement que du ciel une ſi favorable aſſiſtance. En effect il ſe fit trainer comme par force à une execution ſi ſquabreuſe bien qu'il en paſſionnat la reſolution en ſon ame, trait admirable d'un eſprit qui deſiroit de conſerver ſa reputation, & qui en releva de beaucoup ſa gloire pour avoir prins ce qu'il avoit jugé imprenable. Ses principaux travaux furent à fortifier les diques de Coxie & d'Ardembourgh plus certaines avenues, dans leſquelles ayant avancé des bonnes teſtes, il relia tout ſon camp d'un retrenchement de trois lieuës, ſe propoſa d'emporter la ville par ſes deffauts & de ſurmonter le courage de la garniſon par la neceſſité des vivres.

Le trentieſme de May le Comte de Buſquoy de bonne intelligence avec les Aſſiegés, eſſaya d'y faire entrer un convoy fourni de toutes proviſions neceſſaires. La garniſon pour le favoriſer ſortit en nõbre de cinq cents hommes &de mille à douze cents Forçats inutiles aux galeres, & s'avança autant qu'elle peut à travers le pays inondé; mais Bucquoy deſcouvert marchant par le meſme chemin & quatre cents des ſiens deffaits, les fit rebrouſſer en la ville pour y attendre les extremités de la famine. En moins d'un mois elle s'y rendit ſi eſtrange que les chiens, les chats, les chevaux, les rats du tout mangés, on fut reduit aux termes des Atheniens & des Calaguriens, & tous ces miſerables Forçats contraints aux deſpens de leur vie de leur aller cercher des herbes pour paſture.

Athenes aſſiegée par Demetrius ſouffrit une famine ſi eſtrãge qu'un fils fut veu ſe battre avec ſon pere pour avoir un rat qui eſtoit cheu de la muraille. *Plut. in Demet.* & à Calagurium ville de l'Aſragon on vit manger les ſerpents pour ſupleer à l'extreme famine dont ils eſtoiẽt oppreſſés.

L'extremité de la famine ne pouvant dompter ces cœurs obſtinés, le Prince y employe le foudre de ſon canon qui mugit furieuſement contre leurs remparts ; & pour abreger les efforts, il fait conſtruire un pont pour aller à l'aſſaut à travers le havre, à l'eſpreuve en teſte & en flanc des plus forts mouſquets ; rien ne l'empeſcha d'eſſayer ceſt artifice que les advis qu'il eut de l'extreme deſolation des Aſſiegés ; rien ne l'obligea de faire ceſſer ſes efforts que ſon humanité & le deſir d'arreſter l'effuſion du ſang innocent qui eſtoit infaillible en cas que la ville fut forcée.

battue.

A deffaut de lettres & de Meſſagers, les Aſſaillis donnerent à cognoiſtre leur miſere par nombre reiteré de pluſieurs ſignals de feu. Le Marquis par trop attentifs à ſon ſiege d'Oſtende, s'en apperçeut le premier & cogneut bien que par ſa faute, le Prince qu'il avoit peu forçer au commencement avoit rendu ſon Camp par traict de temps impenetrable : reſollu pourtant de faire bon marché de quelques ſoldats & de tenter la force pour donner quelque ſoulagement à ces miſerables reliques de la famine, l'adveu de l'Archiduc authoriſa ſon deſſeing & il l'executa bien que ſans ſuccés avec beaucoup de courage.

Le Marquis tache de la ſecourir

Il fait donc deſcamper tout ce qu'il avoit devant Oſtende, & ne laiſſant que deux cents Allemans, qui paroiſſent comme ſi rien n'avoit bougé, & autant de Cavalerie pour les ſouſtenir, part ſecretement à l'inſceu de tout le monde. Son premier logis fut à Lapſchuere lieu relevé & voiſin du Camp du Prince, d'où il creut par ſa baterie de luy faire quitter les trenchées ; mais y ayant paſſé quelques jours en ceſt exercice avec reſponce du double à tous les coups qu'il tiroit, il s'en retira pour ſe jetter à l'improviſte ſur le quartier du Comte Guillaume. Son attaque fut à couvert de la nuict & ſi bien menée, qu'elle fallit à tout perſer avant qu'on eut prins l'allarme : le renfort que le Prince y envoya arreſta ſur cul les plus avancés & donna temps à la garde de ſe recueillir pour faire teſte. Le combat dura quelques heures main à main, ne fut appaiſé que par la mort des plus braves des Aſſaillans, & par le deſordre des autres pourſuivis hors des trenchées avec butin de beaucoup d'armes & de bagage.

eſt repouſé.

Spinola non content de ceſt eſſay, aprés avoir raſſeuré les ſiens par quelques jours de relache, tente un dernier & plus grand effort, & au ſeizieſme d'Aouſt ayant reprins les Forts S. Philippe & S. Catherine, fait preſenter l'attaque vers le logement du Capitaine Imbiſe, cependant qu'avec ſes plus gaillardes forces, il donne en perſonne au gué de Oſtbourgh, ſe rend maiſtre d'une demy-lune, & marchande long temps deux Redoutes. Son entreprinſe eſtoit de gaigner ce gué, pour à marée baſſe entrer dans l'Iſle de Cadſant & combatre le Prince par les meſmes defauts dont il vouloit opprimer la ville. Ainſi donc il y fait donner partie de ſes troupes & ſuivi du reſte, il ſe jette teſte baiſſée dans le quartier du Comte Guillaume le joignant recognu plus foible & ſans canon, terraſſe un Capitaine & cent cinquante ſoldats qui l'avoient oſé attendre hors leurs trenchées, les ſuit à la trace de leur ſang, gaigne le premier retrenchement & en eſperance d'emporter le ſecond, il n'eſt arreſté que par la vigilence du Comte monté pour quelque indiſpoſition ſur un Bidet animant de geſtes & de voix tous les ſiens à leur deffence, & par le courage du Colonel Dorth qui y fit merveille avec une eſpée à deux mains, valeureuſement ſecondé de cinq ou ſix Volontaires François, ſecourus de Termes & de quarante autres & toſt aprés rafraiſchis du Prince en perſonne ſuivy de douze Compagnies de François & d'Anglois menées par le Comte de Chaſtillon & le Colonnel Veer. Sur ce renfort le combat fut rude & eſtrange ; les Ennemis ſont recoignés vivement hors des advantages qu'ils avoient acquis ; Spinola les ſouſtient par les Mutinés de Hooghſtrate qui combatent comme gens enragés pour laver le blaſme de leur mutinerie ; les François ſont plus que hommes à la veuë de leur Chef, bref tous expoſent ſi genereuſement leur vie, que les Aſſaillans ne trouvent plus aucun ſalut qu'en la re-

Autre & dernier effort

favorable au commencemēt

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1604. la retraite, batus en flanc & en teste & si rudement menés que la pluspart payerent de leurs armes pour ne compter de leurs vies en la fuyte. Spinola y perdit cinq ou six cents de ses plus braves hommes & de notables Ynigo Borgia, le Comte de Feltry, le Marquis de Renty & celuy de Matignon François : outre plus grand nombre de blessés entre iceux le Marquis de Nesle, le Baron de Balançon à qui la jambe de bois qu'il avoit acquise à Ostende fut emportée d'un boulet. Le Prince qui blasmoit fort la tardiveté de Trivulce, loüa le courage d'Espinola ; & bien qu'il n'eut reussi, il ne creut pas moins qu'ainsi il avoit deub faire.

Les Assiegés espouvantés de tel succés, ne tarderent plus à faire recognoistre leur crainte : Ils requierent le Prince de passeport pour pouvoir advertir l'Archiduc de l'estat de leurs affaires, & sur le refus demandent pour composition leur artillerie, leurs galeries, leurs forçats. Le Prince leur dit qu'il ne se payoit point de paroles, & qu'en trois mots il leur fairoit cognoistre sa volonté ; *Que s'ils se rendoient le jour mesme, qu'il les laisseroit sortir avec armes & bagage, s'ils attendoient le lendemain qu'ils n'auroient que l'espée, que si le troisiesme jour, ils ne les reçevroit qu'à discretion avec une corde au col.* Ils prefererent les conditions du premier jour à celles des suivants, s'accorderent avant la nuict, & le lendemain dixneufiesme d'Aoust aprés trois mois de siege, sortirent de l'Escluse quatre mille hommes bien armés & quatorze cents Forçats la pluspart Turcs, qui tous furent mis en liberté par le Prince. Les Ecclesiastiques emporterent ce qu'ils voulurent de leurs Temples & de leurs meubles, les soldats leur bagage, leurs armes, balle en bouche, tambour battant, mesche allumée, drapeaux desployés, conduits en toute liberté jusques en la ville de Damme, plusieurs mourans par les chemins des souffrances de la famine.

La ville commença à estre assiegée le 21. May & composa sa reddition le 19. d'Aoust.

On fit battre à l'accoustumée par toutes les Provinces des medailles d'or & de cuivre, fragile memorial de la prinse de ceste place & du renommé siege d'Ostende, esquelles il y avoit d'un costé une couronne de laurier chargée de ces mots, *Capta Slusa cum portu, & trirem. 19. August.* & autour *Miraculum meum Iehova, Anno* 1604. & de l'autre les armes de Zéelande. En d'autres on avoit marqué un siege avec ces mots, *Traxit, duxit, dedit Ann.* 1604. & de l'autre costé ceux cy autour des armes de Zéelande, *Beatus populus cujus adjutor Deus.*

Par ceste victoire tant glorieuse au Prince, tant utile aux Peuples de ses gouvernements, les Estats mirent le pied plus ferme en Flandres, gaignerent huictante-neuf pieces de canon de fonte, quarante-sept de fer, dix galeres dont six estoient armées, trois grands vaisseaux, neuf forts, & un des celebres ports de l'Occean. Pour asseurer leurs conquestes le Prince y establit Gouverneur le Prince Henry-Frederich son frere, fit munir de plusieurs nouveaux ouvrages les Forts qu'il avoit prins, adjousta cinq grands boulevars à celuy d'Yssendijck, le rendit place imprenable & fit couvrir l'Esclyse d'une grande demy-lune, de trois nouveaux Boulevards revestus de leurs contrescarpes & d'un bras de mer tout autour. L'Archiduc rejetta la honte de ceste perte à trois lieuës de sa personne, à la barbe de son Armée, sur la vanité de Matteo Serrano qn'il avoit establi pour Gouverneur à l'Esclyse, lequel avant le siege enquis par Spinola s'il avoit de vivres & de munitions à suffisance, avoit respondu d'une confience arrogante, *Allés seigneur Marquis à vostre siege d'Ostende, je sçay le devoir de ma charge & ce que je doibs faire pour la conservation de ceste place. Quand l'Ennemi y viendroit avec cinquante mille Diables il ne m'en chasseroit point* ; cependant il n'eut pas tiré trois coups & ne demeura pas enfermé huict jours durant, qu'il ne fut incontinent sans munition, & les pauvres soldats sans autres vivres que d'herbes & de racines durant plus de six jours ; tant ceste superbe presumption est ruineuse à qui la souffre.

Le Comte Ludovic-Gonthier de Nassau accablé des veilles & des fatigues qu'il souffrit en ce siege, fut attaqué d'une maladie qui ne l'abandonna que par la mort avenue en la fleur de ses ans ; brave & genereux seigneur dont les exploicts heroiques ont eternisé sa memoire dans ceste histoire & dont la reputation au contraire de ce poisson Lagopus sera eternelle & semblable à l'herbe du cigne qui croit tousiours & jamais ne pourrit. Mais il faut voir ce tant memorable siege d'Ostende desormais achevé par la volonté du Prince & des Estats, qui a donné sujet à ceste belle conqueste.

Lagopus est une sorte de poisson duquel Pline dit qu'il est aussi tost pourri que mort, en son hist. nat.

Ostende au commencement rien qu'un village desclos, puis rendue ville en mille

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

mille cinq cents septante-deux, & forte en mille cinq cents septante-huict par l'ordre du Prince Guillaume IX. devient la merveille des Pays-bas, & se rend remarquable entre toutes celles de l'Univers par le grand & terrible siege qu'elle a souffert depuis le 5. Iuillet 1601. jusques au 20. Septembre 1604. Elle est assize en lieu uni & marescageux, entre-coupé de canaux, sur le bord de la mer d'où elle reçoit ses commodités par deux havres, dont l'un appellé *La Gueule* a esté formé des seules marées de la mer peu avant le siege, accident interpreté depuis à miracle : la riviere d'Yperlée remplit ses fosses du levant au couchant ; Nieuport n'en est distant que de trois heures de chemin, & Bruges de quatre. La commodité de son assiete qui donnoit un pied en Flandres aux Provinces-Unies, obligea en 1583. le Duc de Parme de l'assieger; mais la force de ses ouvrages l'en destourna aprés cinq jours de siege & de baterie. La Motte Gouverneur de Grevelines la tasta par surprinse en l'année 1585. & fut repoussé de la vielle Ville qu'il avoit desia saisie avec confusion & grande perte. La Zéelande qui pour le voisinage avoit le plus d'interest à la conservation de ceste place, eut tousiours l'œil au guét pour la tenir bien pourveuë ; & en l'an 1596, l'Archiduc ayant pris Calais, persuadé par ceux de Bruges & de Gand de s'en rendre maistre, fut à portée du canon de la ville avec son Armée ; mais il ne trouva pas conseillable d'hazarder sa reputation en son commencement, contre une ville de telle nature : Il se contenta de la faire bloquer de dix-sept Forts grands ou petits & de tenir par tel tel moyen la garnison en serre : le temps luy donna à cognoistre que tant de garnisons ne faisoient qu'empirer la condition de Bruges, & que trente mille escus que ces Forts luy coustoient par chasque mois avec les contributions des villes interessées, seroient suffisants pour entretenir un siege : Ainsi il se resolut de l'investir de toutes ses forces, & print ce temps pour avoir son revenche de la journée de Nieuport.

Ses fortunes.

La ville n'estoit fournie à son arrivée que de vingt-deux compagnies d'Infanterie, sous le commandement du Colonel Charles vander Noot Gouverneur ; mais dés que le Prince eut advis du siege, il y jetta le Colonel Hughtenbroeck avec son Regiment de dix enseignes, & peu aprés le General François Veer avec vingt-six compagnies, suivies encor de trois mille Anglois nouvellement levés & de six pieces de baterie. Les Assaillans allerent fort lentement en besougne aux premiers jours du siege : car n'estans encor que partie de l'Armée, les Assiegés les pouvoient bravement combatre à forces esgalles : Ils n'oserent en taster le nombre que par quelques sorties, ausquelles en peu de jours ils mirent sur le ventre dix ou douze cents hommes & parmi eux D. Hieronymo de Monroy Colonel Espaignol, D. Diego Idiaques, D. Iean de Bracamonte, D. Pedro de Loias. Le reste du mois fut employé par les Assiegeans à se loger selon les lieux plus commodes, à brider le port par bateries & à le boucher par navires enfoncées remplies de gros quartiers de pierre ; par les Assiegés, à fortifier leurs dehors & contrescarpes, à nettoyer la gueule du nouveau havre & à luy faire passage libre jusques à la mer.

Ses provisions & munitions.

Le siege ne fut cõmencé que par quatre Regiments de Walons sous le Comte Frederich de Berghe Mareschal de Camp, & par cinq d'Espaignols sous D. Augustin de Mexia Gouverneur du Chasteau d'Anvers, tout cela ayant prins quartier selon les lieux plus commodes entre les Forts qui desia bloquoiét la ville.

Commencement du siege.

Leurs travaux à empescher ceux de l'Ennemi.

Le siege & les efforts redoublerent, par la presence de l'Archeduc au Fort d'Albert & de l'Infante à Nieuport ; & contre iceux, le Prince fortifia derechef la garnison de deux mille François sous le Comte de Coligny, & la pourveut de toutes provisions necessaires sur cent septante bateaux qu'il y fit entrer. L'estat de la ville se rendoit desia fameux par la force des Assaillans & par la vertu des Assaillis. Le Duc de Holsace frere du Roy de Dannemarck, le Comte Iean de Nassau frere du Comte Guillaume Ludovic, celuy de Hohenloo, de Northumberlandt, de S. Paul, Allemands, Anglois, François, se rendirent curieux d'en voir & remarquer le plan au naturel & loüables d'y avoir adsisté en personne : Ils n'en sortirent que par l'accident avenu au Comte de Coligny qui eut la teste emportée d'un boulet lors qu'il estoit à la veille de faire une furieuse sortie sur l'Ennemi, seigneur estimé & pour son

L'Archiduc arrive au siege.

La garnison fut alors de 8000. hommes & les provisiõs de guerre qui y entrerent outre celles de bouche furent de 300073. livres de poudre, 77000. livres de mesche, & de 98000. livres de balles à mousquet & arquebuse.

La ville est secourue de deux mille François & de plusieurs grands seigneurs.

courage

1604. courage & pour sa sagesse. La batterie continua de telle sorte qu'avant la fin de Septembre furent comptés plus de soixante mille coups sur la ville & peu moins de la ville sur les attaquans : Entre un si grand nombre il y en eut de merveilleux & de funestes à plusieurs braves Capitaines. Des Assiegés le Colonel Ughtenbrouck eut la teste emportée d'un boulet ; le General Veer blessé : des Assiegeans on n'en peut sçavoir le nom ni le nombre. Les sorties & les assauts ne servoient que comme d'entre-metz à si horribles batteries ; mais peu s'en falut que celles du vingt-quatriesme d'Aoust par les Anglois & Flamends, ne terminassent le siege par un grand combat, les trenchées emportées, le canon encloué, tout ce qui fit resistance tué & emmené dans la Ville.

Ce seigneur tout jeune qu'il estoit souloit dire : *Qu'on ne parleroit point des capitaines, si les vefves & les enfans ne pouvoient nommer les lieux où leurs maris ou leurs peres sont demeurés sous leur conduite.* Et son desastre est semblable à celuy de Iaques de Coligny l'un de ses Ancestres, Chambellan des Roys Charles VIII. & de Louis XII. tué d'un canon à l'assaut de Ravennes.

La trahison donna aussi son coup mortel aux Assiegés & aux Assiegeans. Ceux-là faillirent à se perdre par la perfidie d'un Anglois Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au service de l'Archiduc, qui ayant feint estre mescontent, avoit obtenu lettres de creance d'Angleterre & accés favorable dans la Ville, prevenu & condamné sur le poinct de livrer une porte à l'Ennemi : ceux-cy n'en eurent du mal qu'au Fort Albert entierement brullé avec plus de quinze cents mille livres en meubles, bagues, joyaux & autres pieces exquises de l'Archiduc.

On trouva aussi alors que l'Ennemi avoit desia perdu plus de trois mille soldats outre deux mille de blessés & sept mille malades de mesaises & fatigues.

L'hiver, les pluyes, les vents, la mer, furent les plus terribles ennemis des Assiegés ; les deux premiers ayans causé une maladie aigue & pestilente, qui couchoit au soir dans le tombeau celuy qui s'estoit levé sain & gaillard, reduisirent la garnison qui estoit au commencemẽt d'Octobre de huict mille hommes à trois mille sur la fin de Decembre ; les vents & la mer emporterent leurs plus forts ouvrages les menaçans eux mesmes à chasque haute marée de les engloutir. L'Archiduc qui estoit au Fort Albert en fut adverti par les soldats qui se rendoient journellement à luy, tachea de contourner ces accidents à son advantage à la faveur des longues nuicts, entreprint de scalader le costé Oriental de la Ville, mit le feu en mesme tẽps à la palissade du havre qui deffendoit les boulevards des efforts de la mer. Il fut repoussé au premier, reussit au second & le feu s'attacha avec tant de violence aux endroits choisis, que toute ceste palissade ayant brusle durant trois jours & trois nuicts en demeura arse & consumée. Mais dans ces grandes extremités qui reduisoient les Assaillis à la discretion des flots, le ciel leur ouvre le moyen de leur delivrance. Un de ces Italiens qui avoient escaladé le Rempart Oriental, trouvé le matin escarté parmi les ouvrages demande la vie qui luy est accordée, conduit au General Veer il l'interroge secretement & apprend de luy le jour & l'heure que l'Ennemi debvoit livrer un assaut general. Le Chef garde le secret en tel rencontre & mesdite à part soy les moyens d'esluder les efforts qu'on preparoit contre luy ; il voyoit la foiblesse de la garnison & les bresches des ouvrages qui ne luy pouvoient promettre beaucoup de resistance : il falut donc gaigner par la ruse & amuser l'Ennemi par quelque traicté d'accord, jusques à ce qu'il eut nouvelles du secours qu'il avoit demandé & attendoit de Zéelande.

L'ennemi avoit fait publier que tous les soldats qui se rendroient de la Ville au Camp auroient dix sols par jour outre leurs vivres : ce qui affoiblit beaucoup les compagnies Angloises.

Plutarque dont les escrits n'ont rien oublié pour perfectionner une entiere sagesse, comprend le debvoir d'un grand Capitaine en ce precepte, *veille & sois tousiours en defience, car ce sont les nerfs de la prudence.*

Le Tambour n'eut pas joué la chamade qu'il est ouy, & sur ses demandes Deputés envoyés en la Ville & Ostages de la Ville au Camp : ceux-là ne furent pas si tost veus du General Veer que les Ostages, de l'Archiduc ; le General ne tachoit qu'à gaigner temps, ne resolvoit rien, suspendoit tout : L'Archiduc sans apprehension de mesconte, sans defience qualite tant necessaire à un grand Capitaine, anticipoit sur l'advenir, & mesurant le temps à l'aulne de son desir se fait ouir par tout, que la Ville est sienne, en fait trompeter les nouvelles, s'en conjoüit avec l'Infante laquelle vient au camp pour en savourer les delices de plus prés, toute la Flandres y accourt, & ne restoit plus à leur cõpte que d'avaler ces articles singuliers proposés à desseing de la part des Assiegés ; Armes, bagage, artillerie, toutes les provisions, munitions & une bonne somme

L'Archiduc croyoit si peu d'estre trompé, que l'Infante arrivée à l'Armée, il la mena avec vingt Dames de sa Cour sur une prochaine dune fort proche du canon de la Ville & d'où ils descouvroient tout.

ſomme des mains de l'Archiduc pour recompenſe aux Compaignons d'avoir ſi bien deffendu la ville. On n'y fait pas grand ſcrupule; *Je leur accorde tout,* dit l'Archeduc, *ils ſont braves gens, faites ſeulement rayer la ſomme qu'ils demandent, que je ne leur peux accorder.* Il ne faut donc plus que preſcripre le temps pour empaqueter & gagner au pied; mais ſur ſes entrefaites voicy le ſecours qui paroit en mer, qui vient opportunement rafraiſchir la garniſon de huict cens bons hommes, & qui fait rendre ceſte reſponce au General Veer, *qu'il ne faut plus parler de compoſition, que puis que les Eſtats avoient tant de ſoing de luy, qu'il leur vouloit garder la ville, & que Meſſieurs les Deputés n'avoient plus qu'à faire ſes excuſes à ſon Alteſſe.* 1604.

Veer avoit pour ſes excuſes ces mots, que le traicté n'oblige point avant qu'il ſoit parachevé, & que pluſieurs choſes ſe traictent qui ne ſe parachevét point. *Dec.lib.2.Conſ.56.*

Ce fut à renouveller la baterie, les efforts, les attaques, aprés telle nazarde, & à preparer tout pour un aſſaut general, paëles, hoyaux, eſchelles, ſoldats contents, reſolus & non mutinés. Le lendemain des Roys ſeptieſme de Janvier de l'année mil ſix cents & deux, eſt indict à une ſi forte beſongne. Les Aſſaillans prenent le temps de la marée baſſe & aprés midy attaquent la vielle Ville, le Santhil ou mont de ſable deſormais changé en mont de fer, le Porc-eſpic, tous les travaux avancés, le havre & tout ce qui favoriſoit la Ville: les premiers rangs armés à preuve font une terrible fauſſée; la Cavalerie qui marchoit ſur les talons de l'Infanterie menaçant de tuer les reculans, renge tout dans une neceſſité de combatre & ravive par force les courages plus engourdis. On vient aux mains de tous coſtés, les uns avançent, les autres reculent; les Aſſaillans ſont repouſſés icy, les Aſſaillis là, le combat s'acharne: ſur tout contre le Havre & le Santhil; le General Veer fait tout debvoir de brave Capitaine, par ſon ordre on ouvre les Eſcluſes qui retenoiét l'eau dans les foſſés, ſubmerge tous ceux qui attaquoyent le havre, renforce d'hommes frais ceux qui deffendoient le Santhil, deſcharge toute l'Artillerie ſur les Attaquans au plus fort du combat, tous ſes mortiers remplis de bales de mouſquet logés en front ſur les avenues jouent de dix pas prés, nul coup des Aſſaillis n'eſt tiré ſans coup, bref on y demene ſi bien les mains, que rien que la marée qui s'en alloit engloutir tous les Aſſaillãs & les ſepara. Des Aſſiegés, il n'en demeura au plus que cinquante ſoldats, deux Capitaines. Des Aſſiegeans y furent tués le Colonel Ludovic Gambaloita, D. Alvaro Stugar Chevalier de Malte, Ott[illegible]gne ſergent Major, la Tour Lieutenant Colonel du Regiment de Bucquoy, D. Pedro de Velaſco, une jeune Dame Eſpaignolle deſguiſée en homme, ſur laquelle on trouva une belle chaine d'or pendue au col, pluſieurs joyaux, avec quelque argent & autres de moindre marque, quinze cens ſoldats, & outre les priſonniers grẽd nombre de noyés & emportés par les eaux. Mais le degouſt qu'en reçeut toute l'Armée fut bien de plus grand intereſt à l'Archeduc; les mutineries recommencent, les ſoldats ſe plaignent qu'on les chaſſe inhumainement à la boucherie & pour ſoulagement de l'Archiduc, qui leur avoit mandé qu'ils luy deputaſſent & qu'il pourvoiroit à leurs plaintes, ils ne reçoivent qu'une penderie de leurs Deputés de cinquante des autres, & du triple envoyé és Galeres. L'un d'entre-eux parlant pour tous, luy dit en face comme on l'alloit pendre, *qu'il y en avoit plus de quatre mille qui vengeroient leur mort*; cela paruſt toſt aprés.

La baterie fut ſi furieuſe contre le Santhil, qu'il ſe remplit de boulets en telle ſorte qu'il fut changé en un mur de fer: les boulets qu'on continua a y tirer ne rendoiét plus que du ſon, comme s'ils euſſent battu une montagne de fer.

Autre grand aſſaut general,

repouſſé valeureuſement.

Mutinerie au Camp de l'Ennemi.

Peines des aſſiegés.

Cependant les aſſiegés n'eſtoient pas moins mattés, par travaux, par veilles, par maladies, par meſaiſes; ceux qui y eſtoient encor dés le commencement n'en pouvoient plus, & ne reſſembloient qu'à des carcaſſes mouvantes: ils avoient compté depuis cinq mois cent ſoixante-un mille & cinq cents coups de Canon ſur leur ville ou contre leurs boulevards. Le Prince en avoit eſté adverti & depuis ce dernier aſſaut, il n'eut repos que la garniſon n'eut eſté entierement renouvellée & la ville renforcée de plus grandes proviſions & munitions. Le Colonel Dorp y fut eſtabli pour commander en abſence du General Veer, & tous les autres quitterent leurs places aux nouveaux venus pour aller prendre quelque rafraiſchiſſement en un air moins troublé. Cela

Rafraiſchis ſoigneuſement par le Prince.

fut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

fut fait avant la fin de Mars 1602. & les Assaillans trouverent deslors à parler à nouveau monde.

L'Archiduc ne tarda pas d'en faire autant dans son Armée ; l'Espaigne promettoit des grands preparatifs par mer & par terre, debvoit estre maistresse de la mer en un instant & avec moins de peine de la Ville ; mais vent & paroles & rien que vanité Espaignolle côtente d'envoyer quelque argent avec ordre de ne discontinuer point le siege. Toutes sortes d'inventions & de machines furent tentées & essayées pour estouper la *Gueule* qui seule donnoit mouvement & vie à tout le corps des Assiegés, la despense n'y fut d'aucune mise, & à tel Ingenieur promit on cent mille escus pour quitter sa maison & venir au camp; mais tout cela inutillement, & ni la mer ni le canon de la Ville ne laisserent rien aborder ou achever. De plus, à mesure qu'ils se morfondent pour estouper ceste *Gueule*, les Assiegés par un travail monstrueux forment un nouveau havre, qui leur fut plus commode que l'autre.

La premiere invention qu'on essaya, furent des grands sacs remplis de sable qu'on fit couler à fonds à l'entrée du Port ; aprés les saucisses faictes de fascines liées de courbes de bois pleines de briques; les clayes, les grosses pierres, La *Gabionata sopra tonelli*, *le Ponte di Tergone*, le pont d'Enfer ou le chariot Infernal.

L'Esté survenant fit côme une pause à tous ces violêts efforts, par mer & par terre. La Peste se logea au long & au large dâs la Ville & au Camp & se rendit si furieuse qu'elle eut tout despeuplé de part & d'autre, si le Prince & l'Archiduc n'eussent chacun de leur costé continuellement rafraischi les leurs de nouvelles troupes. Le canô du dedâs & du dehors fit & continua le siege; les Assiegés & les Assiegeans desormais plus retenus en leurs sorties & en leurs attaques.

Il n'y avoit cloches ny horloges en la Ville: la baterie avoit tout abbatu, & pour sçavoir les heures on avoit des mesches brustantes qu'ô mesuroit par poulces à tant l'heure.

Chasque premier de Janvier & cinquiesme de Juillet qui leur ramenoit la memoire du commencement de l'année & du siege, estoit celebre aux Assiegés & aux Assiegeans, aux uns pour marque de leur vertu, aux autres de leurs peines; la batterie redoubloit son tonnerre, & dans la Ville les femmes & les enfans battoient des chauderons au lieu de cloches, & ce tintamarre ne finissoit que par des actions de graces à Dieu de leur avoir donné la force d'une si longue resistance.

Nouvelles attaques.

Le renouveau de l'année 1603. fut le renouvellemêt des attaques; le Santhil, le boulevard d'Helmont, le Porc-espic principales pieces des Assiegés, sont derechef tastés par mines, par assauts, par boulets ardents, par feu gregois; mais tout avec perte & sans gain pour les Assaillans que d'une redoute avancée, disputée par un combat de quatre heures.

Arrivée de Spinola.

L'arrivée du Marquis Ambroise Spinola establi nouveau General de l'Armée & du siege, redoubla tout cela & esperant d'establir sa reputatiô au hazard de la depressiô de celle de ses maistres, fit largesse de son bien aux soldats, pour les obliger d'aller plus gayement cercher la mort aux plus haut des fortifications de la Ville. On dit qu'il fit gageure avec l'Infante de faire dire Messe dans six mois à Ostende : cela fut vray, mais dans un Ravelin gagné qu'il falut bien tost abandonner.

Le Marquis entreprint de parachever ce siege à ses despens & d'establir sa reputation au hazard de la perte de tous ses biens : les Colonels contraints de luy obeir en murmurerent estrangement, parce qu'il estoit sans nom, sans reputation & sans experience: il leur ferma à tous la bouche avec sa bourse & l'envie mesme fut côtrainte d'admirer sa vertu.

Toutes choses neantmoins allerent de mal en pis dés son arrivée contre les pauvres Assiegés; les desordres du Camp furêt amendés, les sappes & les mines avancées, les inventions pour boucher le havre continuées, la batterie mieux pointée. Dans la Ville la confusion s'y glissoit par le changement des Gouverneurs, la mer rongeoit leurs contrescarpes, & la baterie du dehors les avoit affoiblis en moins de rien de leurs Gouverneurs & Colonels Gistelles, Loon, Berendrecht, Wtenhove, les trois premiers tués du canon, le dernier griefvement blessé. Daniel de Marquette establi en leur place, vit le bout du siege & soustint les plus furieux efforts. Celuy du boulevard du *Poldre* ne fut pas des moindres, où la mine ayant enterré & des Assaillans & des Assaillis, il falut combatre main à main & repousser tout. Mais ce que Spinola ne peut faire en cest endroit, il le fit sur le Porc-Espic miné plusieurs fois & enfin emporté d'assaut aprés avoir brussé sa palissade & sa fausse-braye. Delà il se logea incontinent aux fossés & au pied du Rempart, boucha entierement le viel havre, vint à la sappe du Santhil, & dressa des Cavaliers si relevés qu'il fit battre jusques dans les entrailles de la Ville. Ce fut lors aux Assiegés à travailler à leurs nouveaux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1604.

retrenchements, à faire nouveau fossé, nouveaux boulevards, nouveaux cavaliers, nouvelles bateries ; le canon leur estoit maintenant presque inutile pour leur deffêce; il leur faloit disputer un poulce de terre, s'y tenir jusques à ce que la mine les en ostat, & s'y remettre aprés pour soustenir les assauts : il n'y eut pied de terre que l'Ennemi n'acheptast au peril de plusieurs testes: aussi terre & espace pour se retrencher leur defaillit plutost que le courage. Leur derniere esperance fut de bien disputer le Santhil qui leur restoit, pour par aprés rendre un dernier effort de generosité & de valeur dans leur *Nouvelle Troye*, ainsi appelloient-ils les retrenchements & les nouveaux ouvrages qu'ils avoient faits.

Le siege d'Ostende a cousté aux Provinces-Unies plus de quatre millions d'or.

Perdent le Santhil.

Le Santhil fut attaqué en divers endroicts, en flanc & en teste, par mines & bateries, & aprés que tout eut joué durant une nuict, emporté d'assaut sur les Assaillis : ils n'oublierent rien pourtant pour le reavoir, sortirent furieusement à diverses fois, chasserent les Mineurs, renverserent les Soldats. mais ils furent derechef repoussés, leur courage cedât au nombre. La baterie Ennemie logée sur les vieux remparts & sur les propres boulevards des Assiegés, leur interdict desormais toute sortie, & fut si furieuse contre ce nouveau retranchement dressé la plus part d'ossements de morts, qu'en peu de temps tout fut bouleversé, la Ville cendroyée, presque du tout rasée, sans qu'on osast plus paroistre ni sur les remparts, ni par les ruës. Ceste extremité obligea le Prince & les Estats pour lors à l'Escluse desia lassés d'une si extraordinaire despése, de mieux penser à la conservation de leurs hommes : ils commandent au Gouverneur Marquette d'en sortir avec le plus d'honneur & d'utilité pour les Provinces qu'il pourroit : Aussi, dirent-ils, *Nous avons en recompense les Villes de Rheinberck, de Grave & de l'Escluse dont la moindre nous est plus utile & d importance que n'est pas Ostende.* Ainsi le Gouverneur acertené de la volonté des Estats, fait embarquer toute l'artillerie, les provisions & les munitions restées, toutes les personnes qui pourroient rendre difficile la capitulation, & aprés envoye deux Deputés au Marquis pour traicter : les difficultés ne furent pas longues à passer; les Assiegés eurent ce qu'ils demanderent & en sortirent en nombre de trois mille outre les blessés le vingtiesme de Septembre de l'année 1604. trois ans, deux mois & quinze jours aprés le commencement du siege, *avec armes, bagage, quatre pieces de batterie & tout ce qui peut rendre une capitulation honnorable* : partie de la garnison se retira par mer en Zéelande, l'autre par terre à l'Escluse avec leur Gouverneur, festiné à sa sortie par le Marquis, puis caressé & bien reçeu avec tous les soldats par le Prince, qui les alla rencontrer hors de l'Escluse, & Compagnie par Compagnie les remercia tous *de leur bon debvoir & fidelité*.

Alors les Estats firent battre des monnoyes où il y avoit d'un costé la Ville d'Ostende & de l'autre celles de Rhein-berck, de Grave, de l'Escluse & ces mots *Plus triennio obsessa. hosti rudera, Patriæ quatuor ex me urbes dedi* 1604.

En d'autres il y avoit d'ũ costé le siege de l'Escluse avec les Villes & Forts prins en Flandres, & de l'autre ces mots, *Dei omnip. gratia ord. Fæder. prov. Belg. Illustri. Pr Maurit Aurang. ductu post strenuam.* XXXVIII. *men. Ostend. defens. fugatis cæsis & repulsis Hisp. pro ruderibus Ostendæ capiunt muniuntque* 1604.

font reduicts à non plus

composent par ordre du Prince.

On croyoit que pour toute capitulation les Assiegés romproient toutes les diques de la mer pour noyer la Ville, & ayãs des vaisseaux touts prests pour se sauver, laisser à l'Assiegeant non une Ville mais un estang.

Remarques sur le siege.

Ce siege est remarquable en plusieurs choses qui ne se rencontrent dans tous les plus furieux de l'Antiquité. C'a esté une escolle où tous les apprentifs sont devenus maistres, où le soldat a apprins à deffendre & à attaquer une place en cent façons, où le plus malotru s'est rendu capable de commander, où l'Ingenieur, le Canonnier, le Medecin, le Chirurgien d'ignorans sont devenus habiles par la pratique d'une longue & cõtinuelle experience. La batterie y a esté estrange & inouye, plus de quatre cents soixante mille coups de canon y ont esté tirés d'un costé ou d'autre, deux tiers pour les moins par les Assiegeans. Le nombre des morts en la Ville ou au Camp n'a esté ni si grand qu'au siege de Tir sous Alexandre, ni si effroyable qu'en celuy de Hierusalem sous Tite Vespasien : Les Estats y ont perdu plus de cinquante mille bons soldats : l'Archiduc plus de quatre-vingt mille, entre iceux sept Mareschaux de Camp, quinze Colonels, dix-neuf Sergents Majors, cinq cents soixante & cinq Capitaines, unze cents soixante & six Lieutenants, trois cents cinquante deux Porte-enseignes, quatre mille neuf cent soixante & six Caporaux, six cents & dix Lanspeçades ou apointés; outre dix mille Matelots, les blessés, femmes, enfans, morts de mesaises ou par leurs playes qui ne comptent guieres moins.

Continuatio experientiæ vires suas renovat. Simmach. lib. 7. Epist. 60.

Baterie.

Le denombremét des morts du costé de l'Archiduc imprimé à Bruxelles, en cotte depuis la venue du Marquis Spinola au siege plus de soixante mille, ce qui excederoit bien ce que les autres en ont marqué depuis le cõmencement.

Morts dans la Ville & au Camp.

l'Archi-

1604. L'Archiduc qui croyoit n'estre jamais maistre asseuré de la Flandres tant que les Estats y auroient ce pied, s'opiniastra à l'emporter, & le Conseil d'Espaigne favorisa si bien son inclination, que le Peru luy fut ouvert à chasque fois qu'il en eut besoing. Il avoit demandé au commencement à ses Capitaines, combien de temps le Prince de Parme avoit campé devant Anvers, & ayant sceu qu'il y avoit esté devant dixhuict mois : *Ce ne sont pas*, dit-il, *les dixhuict ans que je veux employer plutost que de ne venir à bout de ceste place. Ie n'en leveray le siege que pour entrer dedans, quand j'y debvrois demeurer seul & en sortir le dernier.* Parolles qui monstrerent combien il en estoit picqué, animées d'autant de verdeur que celles de Jean Comnene.

L'Infante n'espargna non plus aucune de ses vertus, pour faire voir que ses inclinations alloyent toutes à celles de son mary : Elle se tint continuellement à Nieuport & lors qu'elle n'oyoit tonner la batterie, elle commandoit incontinent qu'on eut à la redoubler. Les soldats malades, morts & vivants, esprouverent sa charité. Elle fit toutes sortes de Pelerinage à nostre Dame de Halle & de Montaigu selon sa religion pour obtenir une fin heureuse de ce siege, & souvent on la veuë faire des lieuës à pieds nuds pour ceste occasion.

Plus de trois mille batteaux entrerent à diverses fois dans la ville pour y apporter les necessités; d'entre lesquels environ quatre-vingt & dix furét arrestés au passage par les assiegeans ou enfoncés d'une baterie de dix pieces qui battoit à fleur d'eau. En ce passage se rendirent des actions d'un courage merveilleux & extraordinaire. On y vit les Patrons au Gouvernail le goubelet en main boire à la santé de ceux qui estoient à la batterie; les enfans de treize à quatorze ans conduire des petites barques sans crainte; des femmes faire l'office de leur marys emportés du canon en leur presence; des hommes prendre le timon de la main gauche après avoir perdu la droicte.

L'Archiduc dés que la garnison en fut sortie y entra avec l'Infante, & eut dequoy s'estonner qu'en tant de temps & de despense il n'eut conquis qu'un cimetiere puant de plusieurs miliers de morts, qu'un monceau de sable & de masures d'une Ville desolée.

Il eut bien voulu qu'on eut parlé de la paix, jugeant par cest eschantillon combien luy cousteroit la piece entiere. L'Empereur fut encor par luy prié d'en faire derechef presser les Provinces, tandis que par livrets imprimés il tache d'insinuer dans les cœurs des Hollandois combien une paix seroit souhaitable & advantageuse au Pays & à toute la Chrestienté. L'un & l'autre luy fut inutile ; ces cœurs endurcis contre la voix piperesse de ceux qui ne brassoient que leur mal, refusent passeports à telle propositions & pour faire cognoistre leur inclination, requierent des Roys de France & d'Angleterre permission de nouvelles levées. Le François se monstra le plus enclin à les favoriser, les conseilla d'armer le plus puissamment qu'ils pourroient, pour faire un grand effort avant que le Marquis Spinola eut touché les sommes qu'il attendoit d'Espaigne.

1605. On n'eut pas besoing d'aiguillon pour exciter le Prince; l'Ennemi le vit plutost à ses portes qu'il ne le sceut hors de la Haye, & si le vent & la mer eussent secondé la prudence de son desseing, il estoit pour couronner ses travaux d'une des belles pieces de l'Europe. Le quinziesme de May de l'année seize cents & six, le vit à Bergues-op-Zoom avec dixhuict mille hommes de pied & cinq mille de cheval; en mesme temps que le Comte Ernest-Casimir embarquoit en Zeelande sur quatre cents bateaux quatre-vingt Compagnies d'Infanterie. L'entreprinse estoit de bloquer la puissante Ville d'Anvers, & de s'y presenter du costé de Brabant avec ses forces, tandis que le Cõte prendroit terre en Flandres & se rendroit maistre de la dique appellée Kloppers-dijck, qui pouvoit noyer les deux tiers de la circonvallation de la Ville & empescher toute entrée au secours qu'à travers l'Armée du Prince qui occuperoit le sec. L'un & l'autre suivirent sagement leur pointe; le Prince campe à

Iean Comnene ayant assiegé un Chasteau tout desbiffé, qui luy resistoit merveilleusement bien, *Ie jure*, dit il, *de ne bouger de ce siege, que je n'aye emporté la place, quand j'y debvois devenir vieux & estre estouffé de la neige.* Nicet. Choniat. In vit. cap.6.

Le docte Lipse a fait un livre des miracles de ces nostre Dames refuté par autres ausquels il n'a point respondu.

Eeckeren village à une lieüe d'Anvers & s'y retrenche; le Comte monte l'Escault, passe hazardeusement entre les Forts d'Ordam & de la Peerle qui batoient à fleur d'eau tout ce qui paroissoit sur la riviere; mais estant passé, le vent se rend si contraire, qu'il ne peut jamais aborder au lieu designé, desja bordé de beaucoup de Milice du Pays: ce qu'il ne peut faire là, il l'entreprit plus bas, & avoit mis à terre trois cents des siens, comme l'Ennemi renforcé de nouvelles troupes les vient attaquer sur la nuict & les emporte d'espouvante; ce malheur obligea le Comte de se retirer & de prendre la volte de Bergues pour y joindre le Prince & contreluitter les pensées de Spinola, qui venoit de quitter les magnificences de Bruxelles faictes en la celebration de la paix entre l'Angleterre & l'Espaigne, pour rasseurer la timidité esprouvée des Antuerpiens & avoir l'oeuil sur l'Escluse qu'il avoit envie d'entreprendre. Ainsi Anvers en fut quitte pour la peur & le Chasteau de Woude assiegé & prins dans cinq jours au lieu de ceste belle Ville, place forte d'assiete & si commode que pour peu de frais entre les mains de l'Ennemi, il eut peu interdire la navigation de Bergues. Le Prince la fit reparer, fortifier & print le chemin de Flandres pour y broüiller les affaires de Spinola qui l'y attendoit.

Mare momento evertitur, eodem die ubi luserunt navigia sorbentur. Senec. Epist. 4.

1605.

faillies.

A Anvers tous les plus riches Bourgeois commençoient desia à trousser bagage & huict mille hommes de guerre ne les pouvoient asseurer. Au Chasteau de Woude le Prince y treuva quatre des proscripts de Geertruydenberghes & les dõna à la priere du Marquis de Brandenbourg.

Prend Woude,

Il y arriva le premier de Juing, print terre au Fort d'Ysendijck, mit en allarme tout le Pays, beaucoup de Villages en proye, & si le Marquis n'eut eu soigneusement l'oeil au guet, il estoit pour assieger le Sas de Gand ou faire peur à la bonne Ville de Bruges. Il ne peut exploiter ni l'un ni l'autre: l'Ennemi plus fort en campagne que luy, le suivoit tousiours de logis en logis & enfin le reduisit sur la deffensive. Le Prince avant que s'engager à ceste expedition l'avoit predit aux Estats qui l'en avoient pressé, & leur avoit fait cognoistre que son inclination alloit à nettoyer du tout le Rhein avant que de porter ses pensees plus loing. Mais il s'en falloit desmeller puis qu'on y estoit engagé & rẽdre les menaces de l'Ennemi illusoires. On bruyoit par tout de trois Armées que l'Archiduc auroit en bref sur pied, pour attaquer l'Escluse, Rhein-berck, & faire teste à ce qui s'y opposeroit. Le Marquis grossissoit tous les jours de nouvelles troupes, & le pont qu'il fit jetter sur l'Escault pour passer en un instant de Brabant en Flandres ne mit pas moins le Prince en cervelle. Il vit bien que c'estoit pour l'Escluse qu'il se preparoit, aussi s'acharna il à tout perdre ou à la deffendre. Ainsi il campe à Watervliet place si commode qu'en estant là on ne pouvoit rien entreprendre sur l'Escluse & il pouvoit en peu d'heures estre aux portes du Sas: & le Marquis par contrecarre se loge en teste du Sas pour le couvrir contre le Prince. Il ne se passa presque jour qu'ils ne se tastassent l'un l'autre par escarmouches, mais tousieurs à esgal advantage & sans que l'un se peut vanter d'avoir eu prinse sur son compagnon. Le Prince tacha d'emporter d'emblée le Fort de Patience & y fut battu. Le Marquis essaya à marée basse de brusler les bateaux de provision du Prince, & la pluspart de ses gens y furent tués ou noyés: Peu aprés il dressa une embuscade sur le chemin de son Camp à Aerdenbourgh & croyoit de l'y attraper; mais il fut descouvert & surencheri par la diligence de Maurice, qui fit construire plusieurs Forts à ses yeux & mit l'Escluse à l'abry de ses menaces.

descend en Flandres.

Cependant le Comte de Bucquoy couroit les bords du Rhein avec de belles troupes, & favorisé de l'Electeur de Coulogne, passoit & repassoit la riviere, battoit & bransquetoit tout dans le pays des Estats, de Cleves & de Iuliers, sans crainte & sans peril aucun de retraite. C'estoit à Maurice à y pourvoir, mais comment partager ses troupes ayant en teste un champion qui ne desiroit d'establir sa reputation que par nouveaux actes. Il le fait pourtant & pressé des loix de la necessité, se retrenche avantageusement, & fait partir le Prince Henry-Frederich & le Comte Ernest-Casimir pour aller veiller à toutes les frontieres avancées.

Le Comte de Bucquoy court le Rhein,

Ce jeune Prince, ce jeune Seigneur, en la teste desquels il ne faloit pas cercher le poil blanc pour marque de leur sagesse, & dont les actions estoient les plus

Canicies non affert prudentiam; sed ingenium quorumdam natura senile est. Menand.

arresté par l'arrivée du Prince Henry-Frederich

1605. plus evidentes preuves de ce qu'ils estoient & de ce qu'on pouvoit esperer de leur conduite, jettent incontinent du secours dans Rheinberck place plus importante & plus exposée, dressent un pont sur le Rhein, visittent toutes les Frontieres, composent comme un Camp volant, le munissent d'artillerie & couvrent d'invasion les villes de Wesel, de Rees & d'Emmerick. Linghen, Oldenzeel, Grolle, Brefort, estoient aussi menacés & pressoient le secours; mais peu de moyen y avoit-il de les bien munir & faire teste en mesme temps à l'Armée Ennemie, laquelle selon les apparences ne se debvoit engager outre le Rhein en un Pays desnué de vivres & où il trouveroit une Armée en teste qui les luy pourroit couper.

Pendant ces incertitudes le jeune Prince & le Comte Ernest ne demeurent pas oisifs, ils estoient tous les jours à cheval avec leur Cavallerie sur celle du Comte de Bucquoy à divers succés de gain & de perte. Ils disciperent un riche Convoy allant à l'Armée Ennemie, & si les Deputés des Estats qui estoient avec eux, n'eussent par une trop pesante morosité arresté leur courage en attendant la venue du Prince, ils alloient charger l'Ennemi & l'eussent bien empesché de se fortifier sur le Rhein. Ce deffaut donna moyen à Bucquoy de se faire un passage sur la riviere, attira en ces quartiers là Spinola avec des grandes forces, qui porta avec soy la frayeur à tout le Pays, passa le Rhein, entra en la Twente, la garnison de Rheinberck donnant sur sa queüe. Le jeune Prince & le Comte Ernest le vouloient suivre bien qu'avec forces trop inesgales, les Deputés qui avoient tousiours du temps de reste, par trop attentifs à arrester l'ardeur de ces jeunes Princes tousjours en humeur de bien faire, donnerent gain de cause à Spinola qui se rendit facilement maistre de Oldenzeel & de Linghen, places non encor suffisamment remparées depuis qu'elles avoient esté conquestées par le Prince & mal-pourveuës de garnisons, par le defaut de ces Capitaines à long manteau qui avoient l'intendance de la guerre en ces contrées.

Celuy qui commandoit dans Linghen & tous les autres Capitaines furẽt faits prisonniers pour rendre compte de la renditiõ de ceste place. Exẽple qu'un Gouverneur commis à la garde d'une place, n'ẽ doibt jamais sortir que comme Ænesidemus, qui trahi par les habitans d'Argos où il avoit esté mis Gouverneur par les Achaiens, il compose pour ses soldats & luy avec l'espée se mesle courageusemẽt dans les Ennemis avec ces parolles en la bouche, *Je veux mourir en combatant pour la garde de la ville qui m'a esté commise.* Liv. d. 4. lib. 2. cap. 25.

Le Marquis partant de Flandres y avoit laissé le Comte de Berghes pour faire teste au Prince: maintenant le Prince le suit laissant Vander Noot avec des forces pour y commander; mais ce fut aprés y avoir mis toutes ses places en Estat, construict deux Forts Royaux auprés d'Ysendijck suffisamment pourveus de gens & de munitions. Le Prince donc accourt en Frise ayant avec soy le Marquis de Brandenbourg, à desseing de secourir Linghen duquel la perte luy estoit incognuë, & d'arrester le cours des victoires du Marquis: mais les vents qui se rendirent si contraires à son voyage & à rassembler des forces de diverses garnisons pour former son corps d'Armée, ayans donné plus de loisir au Marquis qu'il ne luy en falloit pour la conqueste de Linghen, destournerent le secours oportun que le Prince y alloit jetter dedans, troublerent le pays circonvoisin de Groeninghe, de Zutphen, de Frise; & si Spinola eut suivi sa victoire, Coevoerden, la Bourtaigne, Bellingher-wolde & autres places d'importance lors en assés mauvais estat, qui avoient prins l'alarme de la perte de Linghen par une trop charnele securité, eussent esté infailliblement adjoutées à ses conquestes, & la Ville d'Embden contrainte de prendre loy de luy comme du plus fort, & d'abandonner la protection du Prince & des Estats; si que le Marquis n'y rencontra d'abord plus grand obstacle que ses premieres victoires, qui l'esblouirent & luy firent perdre de veue le sentier qu'elles luy avoient frayé. Coup du ciel adressé par une particuliere providence: Car le Prince ne peut faire corps d'Armée de six jours aprés qu'il fut arrivé.

Le sejour que Spinola fit à Linghen pour y redresser les fortifications, reparer les Temples & y ordonner des affaires, donna temps au Prince pour asseurer le Pays & se mettre en estat de luy resister. Il renforça les garnisons de Coevoerden & de la Bourtaigne pour se conserver le passage de la Frise, envoya le Comte Guillaume vers Groeninghe avec six Cornettes de Cavallerie

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

& dixneuf Enseignes d'Infanterie, logea douze Enseignes dans Groole, cinq à Breefort, un Regiment entier à Doesbourgh & luy-mesmes avec son gros campa és environs de la Riviere d'Yssel, pour avoir l'œuil par tout & pourvoir à tout. Ceux de Frise & de Groeninghe ne se pouvant bien rasseurer que par sa presence, firent tant par leurs prieres qu'ils l'attirerent à Coevorden, où il joignit à luy le Comte Guillaume avec ses troupes, si bien qu'il s'y trouva fort de dixneuf mille hommes de pied & de trois mille Chevaux, desormais en estat d'arrester sur cul Spinola & de le grabuger sur le sien.

Escarmouches avec Spinola.

Ces deux Armées ayans en teste deux si grands Capitaines, sembloient devoir vuider leurs differents au sort d'une bataille, mais ils ne firent que se taster l'un l'autre par escarmouches & rencontres. Quelques troupes de Spinola par trop avancées vers le passage de la Broutaigne pour y attenter quelque chose, furent si bien recueillies par le Colonel Viller, que le gros deffait plusieurs payerent ceste scarpinade au prix de leur vie & furent allegés de leurs butins. Le Comte de Solre & le Baron de la Chau gendre du President Richardot conduisans un Convoy à l'Armée Ennemie, rencontrés par ce maistre Picoreur se virent rompus, le dernier y laissant de plus le moule du pourpoint avec nombre des siens.

Ce Viller avoit esté un des Chefs des Mutinés, & s'estoit donné au Prince avec une bonne troupe des siens.

Defait un Convoy.

Le Prince avoit lors à soustenir des grandes forces, car l'Archiduc n'avoit point encor esté si fort en campaigne, lequel pour donner de la besongne à ses gens entreprint divers exploicts en divers endroits, mais à divers & contraires succés.

La forte Ville de Berghes si souvent esprouvée par les siens, le fut en deux diverses fois dans un mois par les mesmes Autheurs & Conducteurs, mais à leur honte & dommage.

Premiere entreprinse de l'Archiduc sur Berghes

Du Terrail ayant esté gagné par l'Archiduc, & attiré par promesses à son service, avoit tramé une entreprinse sur Geneve en faveur du Duc de Savoye, laquelle descouverte & luy prevenu sur l'induction du Roy de France Henry 4. Ceux de Geneve l'ayans fait saisir en Suisse le firent conduire & decapiter dans leur ville.

La premiere du vingt-uniesme d'Aoust; La Biche Gouverneur de Hulst, adsisté de François du Terrail hardi Petardier François ayant entreprins de l'escalader, met ensemble quatre mille hommes de pied & trois Compagnies de Cavallerie, les loge dans le Pays de Waes sur la dique de Blockersdijck & seme un bruit sourd comme d'un desseing qu'il avoit de se jetter en Cadsand. Ce jour mesme on tint les portes fermées dans Anvers sous pretexte de la Procession, & sur la brune le Conducteur sortit de la Ville avec quelque Cavalerie, tire ses troupes du Fort de Calloo qui est sur la dique, leur fait passer l'Escault, se rend avant jour devant Berghes, traverse le Pays inondé & le Havre à basse Marée, & d'une mesme boutée mille hommes de toute la troupe faisans la pointe, eschelent impetueusement les premiers retrenchements de Beck-af. La sentinelle donne l'allarme par deux mousquetades, la Garde se met en deffence, mais trop foible pour soustenir contre tant de gens, elle est contrainte d'abandonner le lieu & de se retirer sous les aisles de la ville au dessous des palissades des Moulins. Les Assaillans devenus maistres de ce retrenchement, se divisent en deux bandes: l'une rompt les palissades de la Redoute qui couvroit la Porte S. Jacques, se rend maistre de la Redoute & commence à crier, *Victoire, ville gaignée, vive la Messe*. La garnison & les Bourgeois non accoustumés à ce refrain, les repoussent avec une gayeté de cœur incroyable, & aprés avoir usé leurs poudres, joüent des pierres si rudement sur eux qu'ils les contraignent à tourner le dos avec perte & confusion, plusieurs tués, noyés, embourbés avant que la mer remontat, laquelle revenuë acheva de les faire boire à leur saoul. L'autre bande des Attaquans prend en mesme temps le long de la levée du Havre, se rend au pied des retrenchements, petarde & ouvre les deux premieres portes de celle de Water, rompt, franchit la palissade & applique un petard à la principale porte qui ne fit rien, le Petardier & plusieurs autres assommés à coups de pierres: ces premiers essais inutiles, le combat se rend aspre & oppiniastré du costé du Havre à basse marée, laquelle revenant contraignit les assaillans de faire retraite, tandis que la Cavallerie avec une autre troupe donnoient une autre allarme vers la porte de

Faillie.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

605. Bosch. Bacx Gouverneur de la ville y rendit des preuves de bonne conduite & de valeur, mais la place fut garentie par une protection speciale du ciel; & si les attaquans eussent gardé les trenchées qu'ils avoiét gaignées à l'abord & pressé la victoire plus avant par rafraischissemens, ils s'en fussent apparemmét rendus les maistres. Les assaillans y laisserent trente morts, parmy iceux un de leurs Capitaines, vingt prisonniers, deux cents blessés, toute leur munition de guerre, des armes pour quatre cents hommes. Des assaillis le seul Lieutenant du Capitaine Bernard fut tué sur la porte de Water, peu de blessés.

La seconde entreprinse du vingtiesme de Septembre suivant, fut plus aspre & plus violente, tousjours valeureusement repoussée. Cinq mille hommes de pied & cinq cents Chevaux choisis par les mesmes autheurs, ja avancés prés de Raesberg avec quantité de bateaux, ponts & munitions, furent descouverts nuictamment par quelques Cavalliers de Berghes que le Gouverneur avoit poussé dehors sur le soir pour battre l'astrade & faire descouverte. Ceux-cy revenus promptement, crient à dix heures de nuict aux sentineles, *que l'Ennemi s'avançoit avec toutes ses forces.* Le Gouverneur adverti fait tirer deux canonnades & allumer des feux aux lieux plus apparens, affin que ceux des Forts d'alentour & toutes les places de l'obeissance des Estats des environs se missent sur leur garde; fait border tous les remparts de la Soldadesque & de la Bourgeoisie qui les y attendent en bonne devotion, en humeur de demener les mains; ordonne deux Compaignies de reserve, qui demeurent en bataille sur le marché pour les employer aux endroicts necessaires. Ces entrepreneurs arrivent avant minuict devant la ville, demeurent tapis deux heures durant sans bouger; mais aprés au signal de deux fusées qu'ils firent jouër au dessus de la ville, ils livrent l'assault en mesme temps en cinq endroicts, au Boulevard de Bagine, à la porte de Steenberghe, à celle de Bosch, au Ravelin d'Orange & à S. Jacques de Polde. Les assaults furent estranges & furieux; ceux qui avoient la pointe armés à preuve se presentoient comme un mont de fer, sans crainte du mousquet & sans s'amuser à beaucoup tirer. L'effort de leur violence fut plus grand à la porte de Steenberghe, destinée pour l'entrée de la Cavallerie; voila en moins de demy heure trois portes enfoncées, le pont levis abbatu, les serrures & verrouls fracassés, ne restant plus que la derniere porte du dedans promptement barricadée & vaillamment deffendué par les Assaillis. Les Tambours des Assaillãs battoient & leurs Trompetes chamoient l'alarme comme s'ils en estoient desja les maistres, pour intimider ceux des autres endroicts & les obliger de ceder à leur force: mais rien que valeur & courage de part & d'autre, s'animans eux mesmes par paroles de bravades, de defis, de menaces. Les femmes & les enfans s'en meslerent, les unes pour apporter des poudres, des balles, des cercles gouderonnés, des chausse-trapes, des pierres sur les remparts; les autres à genoulx emmi les ruës devant leurs maisons humiliées devant Dieu, combatans par prieres à mains jointes. Les Catholiques ne furent en rien moins ardents à deffendre leur Patrie que les Protestans. Les Ministres y parurent en armes & combatirent de la voix & des mains. Le Magistrat s'acquita fidellement de son debvoir, & ce brave Gouverneur Bacx se porta dignement par tout où sa charge l'appella, pourveut à tout, parut par tout à cheval avec sa Garde, l'espée & la bride d'une main, le pistolet de l'autre. Le combat fut grand & long jusques au jour, mais la victoire demeura aux Assaillis, qui repousserent les Assaillans avec honte & perte de cent des leurs demeurés sur la place, du Baron d'Armesteyn, de neuf Capitaines, de plusieurs autres rencontrés sur le matin blessés, achevés par les Bourgeois sortans de la ville, & encor de trente-huict chariots chargés d'autres morts & blessés dont ils remplirent leurs hospitaux; de tous leurs petards, clayes, eschelles, & autres engins & munitions de guerre. De ceux du dedans il n'y eut qu'un Soldat tué, six blessés, & deux Bourgeois qui moururent de leurs blessures. L'action fut close par prieres publiques à Dieu, en recognois-

recognoiſſance d'une ſi ſignalée delivrance. Le Prince ſur un bruit qui couroit d'une troiſieſme entrepriſe, renforça la garniſon de huict Compagnies. Celle du Gouverneur de Boiſleduc ſur Grave au point qu'il l'alloit executer avec ſeize cents hommes, deſcouverte en chemin fut auſſi renduë vaine, avec une autre ſur Thiel & ſur quelques autres places.

Eſſay du Prince ſur des nouvelles troupes de l'Ennemi failli.

Maurice eſtoit lors à Coevorden la faiſant fortifier de ſix grands Boulevards, & Spinola ſejournoit à Linghen pour aſſeurer ſa victoire. Il en partit le quatorzieſme de Septembre, & l'autre incontinent ſur ſes trouſſes. Chacun d'eux print le chemin du Rhein, le Marquis au deſſous de Weſel, le Prince vers Rées, où ils ne ſe virent d'abord que par quelques eſcarmouches. Le noſtre ayant advis que l'Ennemi attendoit un nouveau renfort d'Anglois, d'Eſcoſſois, d'Yrlandois, dont le Roy de la grande Bretaigne luy avoit permis la levée en ſes Royaumes depuis la paix entre l'Eſpaigne & l'Angleterre; reſollu de les combattre avant qu'ils ſe peuſſent joindre, il part avec toute ſa Cavallerie & trois mille hommes de pied montés ſur des chariots pour aller plus viſte; mais ces troupes adverties gauchirent ſon rencontre. Ceſte proye faillie il prend le chemin de Mulheim ſur la riviere de Roere.

Attaque un logis de l'Ennemi, ſous la conduicte du Prince Henry.

D. Louis de Velaſco General de la Cavallerie de l'Archiduc eſtoit logé à Brouck avec quatorze Cornettes de Cavallerie & huict Compagnies d'Infanterie. Maurice reſollu de l'enlever, s'avance juſques prés de Brouck, donne l'Avant-garde au Prince Henry-Frederich ſon frere & à Marceau Bacx, à chacun huict Cornettes de Cavallerie; ſuit luy-meſme avec le reſte des troupes & trois pieces de Campagne. Velaſco voyant venir à luy les premiers, laiſſe le village & le Chaſteau ſuffiſamment pourveus de gens pour la deffence, & luy avec le reſte ſe met en eſtat de les repouſſer. L'eſcarmouche commence, & cependãt les Eſpaignols prennent leur temps pour traverſer la riviere. Le Prince qui eſtoit ja arrivé pour les faire ſuivre, lache ſur leurs erres une partie de ſa Cavallerie avec quelque Infanterie Angloiſe menée par Horace Veer. Bacx ayant paſſé l'eau d'une viteſſe incroyable pour fermer le paſſage à l'Ennemi, charge leur Cavallerie, la met en fuite, mais ſecondée de leur Infanterie elle ſe rallie, fait teſte, & groſſie juſques à mille Chevaux, le preſſe furieuſement, Bacx ſouſtenant le choc avec quatre cents une heure & demi durant ſans branler; le Prince Henry le vient ſecourir à la teſte des ſiens d'un courage & generoſité incroyable. D. Louis de Velaſco rafraiſchi de nouvelles forces, luy oppoſe un plus grand nombre, le charge avec grande furie, le Prince Henry combat & ſe meſle dans les lieux plus chauds, ſouſtient preſque ſeul le choc des Ennemis, & abandonné lachement de ſa troupe, fait ferme avec ſon Lieutenant & peu des ſiens, tandis qu'il eſt ſecouru par Horace Veer avec quatre Compagnies Angloiſes & Backlough Eſcoſſois, ceux-cy encor ſouſtenus par Dommerville Gentilhomme François avec une troupe de ſa Nation, qui ſe ſignala au prix de ſa vie. Ce valeureux Prince avec ce peu de Chevaux qui luy reſtoient, ſe joint à Bacx pour demener les mains ſur l'Ennemi. Tout ce gros Eſcadron d'Eſpaignols vient fondre ſur eux. Le Prince & Bacx le ſouſtienent encor vaillamment, donnent dedans de cul & de teſte; ce Prince tout flambant de collere s'attache au combat contre un Capitaine, luy porte la Piſtole ſur le flanc; l'autre la ſiene au Prince, tous deux lachent, mais ſans prendre feu; le Capitaine eſſaye d'arreſter le Prince par l'eſcharpe; Bacx y accourt haſtivement, lache une Piſtolade à la teſte du Capitaine, laquelle exquivant porte ſur ſes armes ſans l'offencer. Ainſi ce Prince & Bacx preſque ſeuls au milieu des Ennemis, environnés de feux & de coups de toutes parts, ſe deffendans valeureuſement: Hodenpijl Eſcuyer du Prince & le Nepveu de Bacx accourent à leur ſecours, & ayans recueilli quelque nombre des leurs, ce fut à ce jeune Prince de retourner courageuſement à la charge ſuivi de ceſte vaillante troupe. La meſlée fut rude & ſanglante, le combat dura ſept heures. Pendant ce conflict arrive le Prince avec les trois canons, le Comte Erneſt de Naſſau

Le combat commence par Bacx bien opiniaſtré.

Le Prince Henry le ſeconde, ſe meſle au cõbat, abandõné des ſiens, eſt en grand danger,

s'attache au combat contre un Capitaine.

Icy experimenta on que *nullus pernicioſior hoſtis eſt, quàm quem audacem anguſtiæ faciunt: longèque violentius ſemper ex neceſſitate, quam ex virtute corrigimur.* Dit Seneque 2. nat. queſt. 59.

1605. Nassau & Marquette conduisans l'Infanterie, laquelle se messe fort à propos de la partie & en terrasse plusieurs. Ce jeune Prince encor ne se pouvant souler de combatre, revient à la charge avec quelque Chevaux, & comme un foudre de guerre d'un courage tousiours esgal, s'eslance à travers les Ennemis, tuant, poursuivant, chassant devant soy, les uns jusques par delà la montaigne, les autres dans le bois prochain, plusieurs se sauvans dans le Chasteau de Broeck.

Le Prince adverti que Spinola s'avançoit avec toute son Armée, commande la retraite avec ordre & à Bacx de soustenir, tādis que le reste fileroit. Ceux qui avoient gaigné le bois ayans receu des nouvelles forces par l'approche du Marquis, se rallient & se jettent de grande furie sur les troupes du Prince. La Cavallerie passe la Roere un peu trop viste; les Anglois firent des merveilles à se deffendre tant que la poudre & le plomb leur dura: & Chastillon logé sur le bord du fleuve derriere une haye avec deux de ses Compaignies arresta sur cul toute la Cavallerie Ennemie, & lors la retraite se fit avec ordre, les autres ne tirans plus que de loing. Ce combat cousta la vie à cinq cents hommes de Spinola & selon autres à quinze cents, parmi iceux à Theodore Trivulce Comte Milanois Lieutenant general de Velasco, à Gambaloitta, & à plusieurs autres de marque; acquit beaucoup de prisonniers au Prince, & entre les plus qualifiés un parent du Marquis, Nicolas Doria, deux Cornettes de Cavallerie. Mais en contrechange il y perdit deux cents hommes & deux drapeaux: Bethunes, le Colonel la Sale & quelques Capitaines faits prisonniers. Ce combat advint le neufiesme d'Octobre mil six cents & cinq.

Tandis que le Marquis amusoit ainsi le Prince en campaigne avec partie de ses forces, il depesche le Comte de Bucquoy avec cinq mille hommes de pied & mille Chexaux contre Wachtendonck. La secheresse du temps qui avoit tari les eaux des marais joignans en facilitoient l'accés, nonobstant que la place fut autrement bien fortifiée & deffenduë; & l'esloignement du Prince qui ne pouvoit si tost accourir au secours l'y convioit. Le Comte despeche son affaire avec telle promptitude, que dans sept jours il loge ses troupes sur le fossé quoy qu'avec grande perte, & dixneuf aprés se rend maistre de la place à honnorable composition d'Enseignes, armes, chevaux & bagage: bien que le Prince pour en faire diversion eut formé une entreprinse sur la ville de Gueldres, en laquelle il se trouva en personne avec toute sa Cavallerie & trois mille hommes de pied conduits sur des chariots, faillie par le defaut d'un Petardier.

Il sembloit que la proximité des lieux appelleroit Bucquoy devant Meurs pour y poursuivre sa victoire; mais le Prince l'ayant renforcé de sept Enseignes, & ordonné quelques nouveaux retrenchements en dehors, il en destourna les pensées de l'Ennemi, qui s'alla presenter devant le Chasteau de Crakou, deffendu par quatre cents hommes, mais rendu foible par la secheresse laquelle avoit occupé les marais où il est assis. La garnison ayant fait mine de deffendre la demy-lune qui est devant la Porte contre l'advis du Gouverneur, lacha le pied au besoing & se retira dans le Chasteau. Il fut question de composer, mais à tel si, qu'aprés beaucoup de contestation elle n'en peut obtenir autre que d'en sortir, à sçavoir les Officiers avec l'Espée, la soldadesque avec le baston blanc.

Le premier petard joüa bien & abbatit la premiere Porte, le second appliqué contre le Pont-levis ne fit rien, le Petardier en voulant subroger un autre le laissa choir dans le fossé, l'alarme se donne, & le Prince se retire, pouvant employer ce dire pour excuse; *In iis quæ à fortuna dependent, etiam sapientes facilè decipiuntur: cùm hic rationi nullus sit locus.* Thucid.

Le Marquis s'alla joindre au Comte de Bucquoy croyant d'advanturer quelque chose de plus grand, mais l'aproche de l'hyver l'obligea de dispercer ses forces és garnisons. Le Prince de mesme, laissant le Comte Ernest dans Rheinberck, avoit dessigné de faire du sejour à Aernhem pour asseurer le Pays par sa presence; mais les affaires de l'Estat le rappellerent à la Haye. Douze Cornettes du Prince se retirans en leurs garnisons, rencontrent la Compaignie de cent cinquante Chevaux legers du Gouverneur de Boisleduc revenant de le convoyer de Bruxelles,

Zzzz la char-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

la chargent, la deffont entierement, emmenent cinquante priſonniers, cent vingt chevaux pour butin fors ceux qui demeurerent dans les marais. Les navires de Hollande ne faiſoient pas moins des ſiennes contre les Duynkerckois, teſmoing l'Admiralle de Duynkercke emmenée & la penderie qui fut exercée ſur plus de ſoixante trouvés dedans. Horrible ſpectacle entre Chreſtiens & de meſme nation! Dure loy des quartiers rompus, deſormais changée à des conditions plus humaines, derrogeantes à telle brutalité! 1605.

Spinola va en Eſpaigne.

Voicy derechef nos guerriers en repos durant la rigueur de l'hyver. Le Marquis profite ce temps pour faire un voyage en Eſpaigne affin d'en eſtre ſecouru d'argent; mais l'interruption du commerce, l'abſence des navires des Indes non encor de retour, l'extreme diſette de l'Eſpaigne qui avoit emporté l'or & l'argent en pays eſtrange pour y attirer des vivres, & contraint ceux du pays de recourir au cuivre pour monnoye, ne luy promettoient pas beaucoup de contentement; le Roy neantmoins y fina tout ce qu'il peut, vuida ſes coffres juſques au fonds, employa tous ſes credits à grand intereſt en Eſpaigne, en Italie, és Pays-bas; le Marquis y coucha tout ſon vaillant, ſon propre credit & celuy de ſes amis. Les Provinces-Unies s'eſvertuent pour en recouvrer de leurs peuples, affin de fortifier leur Chef. Les deux Partis ne penſent qu'à faire des nouvelles levées; l'Allemaigne fournit gens à ſuffiſance à l'Archiduc; l'Angleterre ne luy en oſe refuſer pour paroiſtre devotieuſe à l'obſervation de la paix; le noſtre ſuivant l'opinion de Pericles ſe reſoult à la deffencive par terre & à aſſaillir par mer ſon Ennemi, ayant pour ceſt effect dreſſé pluſieurs grands armements marins avec leſquels il le moleſta derechef ſur ſes coſtes, dans ſon propre pays & és Indes Orientales & Occidentales, les ſiens revenans comblés de richeſſes. Icy ſes gens deffont un convoy és environs de Linghen, ſa Cavallerie court le Brabant pour en retirer les contributions, & pour gratifier le Duc de Brunſwijck en la guerre qu'il avoit contre ſa Ville & ſes ſubjects, il luy accorda pour Chef & Conducteur de ſon Armée le Comte Erneſt ſon Couſin ſage & vaillant ſeigneur, qui partit avec le conſentement des Eſtats, accompagné de onze Cornettes de Cavallerie.

Le Prince ſe prepare à la deffencive par terre & à l'offencive par mer.

La reſolutiõ qu'il print de ſe tenir ſur la deffencive contre de ſi puiſſants efforts, eſt ſouſtenuë par l'opinion de Pericles qui dit dans Thucidide; que les guerres reüſſiſſent mieux par une bonne conduicte, avec beaucoup d'argent & en ſe deffendant que nõ pas en attaquant; & ailleurs: qu'une Republique fait beaucoup quand on l'attaque par terre, de tacher à conſerver la domination de la mer.

Secourt le Duc de Brunſwijck.

L'Ennemi ſurprend Bredefort.

Ceſte ſuite donna pretexte aux Eſpaignols de jetter cinq cens chevaux outre le Rhein, comme pour couvrir le pays d'hoſtilité à cauſe de ce paſſage. Mais le Prince bien informé de leur alleure, fait advertir les Villes d'Oweryſſel *de prendre garde à elles, ſçachant que l'Ennemi marchoit avec du Terrail ce tant deſcrié Petardier François, faiſant conduire pluſieurs Petards & autres inſtruments à feu.* De fait ceſte troupe de Chevaux ſe rend à Oldenſeel & en tire quatorze cents hommes de pied avec les munitions requiſes, & delà s'achemine és environs de Bredefort. Le Prince advertit Lauwijck Droſſard du lieu qui en eſtoit auſſi Gouverueur de l'aſſemblée des Ennemis, & ceſtuy-cy croyant de bien proffiter l'advis & de l'envoyer à ceſte troupe de Cavallerie du Prince qui revenoit de convoyer le Comte Erneſt, affin qu'elle ſe tint ſur ſes gardes, il l'envoya à celle des Ennemis meſmes. Verdugo baſtard de ce viel Verdugo qui a tant fait parler de ſoy Conducteur de la troupe Eſpaignole, s'avance en pleine nuict avec les ſiens ſous les murailles de Bredefort, & comme s'ils eſtoient des gens du Prince, ils crient à ceux de la garde *qu'ils eſtoient pourſuivis des Eſpaignols & contraints de prendre retraite ſous leurs remparts, de peur que l'Ennemi ne leur ravit leur butin, les priant de le leur permetre*, & pour teſmoignage produiſent un Lieutenant Eſpaignol affirmans l'avoir prins priſonnier. Tandis que ceux de Bredefort conſultent ſur la demande, ceux-cy ſe haſtent pour l'execution, ſe ſerrent des ramparts, appliquent le petard à une porte; quelque bruit met ceux de la garde en ombrage, qui leur crient *de ſe retirer*; les autres en font le ſemblant, mais en effect ils le font jouër, & à l'aide des autres inſtrumẽts abbatent la porte avec telle prõptitude que tout eſtant ouvert avant que l'allarme donnée, ils s'eſlancent dedans en armes, chargent & tuent tout ce qu'ils rencontrent, & par ſurcroit de malheur la plus part des ſoldats

ayant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1605. ayant celebré les Bachanales du Caresme prenant selon le vieux stile, endormis de vin & de gourmãdise, la plus part couchés dans leurs licts, le reste gueres moins saouls ne rendirent point de combat. Tous ceux qui avoient prins l'esveil au tintamarre, gaignent au pied dans le Chasteau separé de la Ville par un fossé large & profond, tirent avec eux les planches qui servoient de pont, qu'on avoit achevé d'abbatre depuis quelques jours pour estre refait. Verdugo de son costé poursuivant sa victoire envoye querir vivres & munitions à Oldenzeel, en y faisant conduire le butin gaigné & le reste des Bourgeois prisonniers qui avoient eschappé la furie; se retrenche sur le bord du fossé en demi-lune contre le Chasteau, pour empescher que rien n'y entrat & pour se mettre à couvert des canonnades. Le Seneschal de Sallant & d'Hardenbergue, les Colonels Dorth & Battenbourg ayans promptement ramassé tout ce qu'ils peurent des garnisons circonvoisines, accourent au secours du Chasteau vaillamment deffendu par le Gouverneur, forçent la demi-lune, entrent dedans & y introduisent un renfort suffisant, à l'ayde duquel ils battent si furieusement ces surpreneurs, qu'aprés en avoir tué plus de cent ils contraignent les autres de se musser dans la terre pour éviter la furie de leur canon; le secours venant d'Oldenzeel à ceux de la Ville deffait, un autre de Roeroort par cinq cents soldats chargés de poudre, battu & dissipé, aprés avoir espars de frayeur leur munition emmi les champs. Mais l'arrivée du Prince Henry qui y accourt avec vingt-six Cornettes de Cavallerie & nombre d'Infanterie, porta la decision entiere de l'affaire, contraignit ces conquerans de resigner leur conqueste entre ses mains, & Verdugo de prendre la loy de luy qui fut, *de se retirer armes & bagues sauves, renvoyer tous les prisonniers qui avoient esté emmenés de la Ville, nommeément le Ministre & quelques uns du Magistrat, restituer tous les biens qu'on avoit pillés avec les trois enseignes emportées, & qu'il seroit accommodé de cent chariots en prest, sous ostage pour l'asseurance du retour.* Le Prince & les Estats trouverent ces conditions trop douces: d'autres se meslerent de les gloser eu esgard aux cruautés que ces surpreneurs y avoient exercées, ayans violé femmes & filles, celle du Major & quelques autres mortes de desplaisir, celle du Ministre tuée, du Terrail comprins en l'accord duquel ils l'eussent voulu voir forclos pour estre livré au Roy de France qu'il avoit offencé. Mais tous ces interests particuliers pouvoient-ils balançer l'advantage que recepvoient deux Provinces Zutphen & Over-Yssel, de se voir asseurement delivrées d'un si facheux ennemi logé au milieu de leurs entrailles? Et n'y avoit-il pas plus de prudence d'asseurer l'Estat, que de courir risque de perte irreparable en voulant prendre ressentiment de quelque offence? Et si ce Prince leur eut fait cognoistre qu'il en vouloit à leurs personnes, que leur laissoit il, que le desespoir & la resollution de vendre cherement leurs peaux, ou de se faire voye à travers le feu & le fer, favorisés de Velasco qui n'en estoit pas loing avec non moindres forces que ce Prince?

Vrbem invadebant somno vinoque sepultam virg.

[...]continét [re]poussé [&] reprins

par le [Pr]ince Henry.

1606. L'entreprinse que Du Terrail forma sur l'Escluse ne fut pas moins hardie, bien executée, malheureusemẽt poursuivie. Ce Petardier par la suggestion de deux soldats du parti Espaignol, qui y avoiẽt demeuré en garnison cõme mescõtents de leurs premier maistre, & s'en estoiẽt depuis retournés en ayãs espié les deffauts, informé de celuy de la porte du couchãt sur le bout du pont où le Corps de garde avoit esté brullé & qui demeuroit depuis sans garde, promet à l'Archiduc de l'en rendre maistre. Le Cõte de Bergues eut ordre de luy dõner des troupes & tout ce qui luy seroit necessaire. Il n'y avoit apparence qu'on osat entreprendre de ce costé là au milieu de plusieurs Forts, en un endroit environné d'eaux & de marais, du moins sans estre descouverts. D'ailleurs vander Noot Gouverneur de l'Escluse & des places d'alentour, ayant eu advis que l'Ennemi brassoit quelque desseing en Flandres pour l'executer en brief, en advertit tous ceux qui dependoient de son Gouvernement & n'en fit pas proffit pour soy-mesme. Du Terrail prend le temps de la basse marée,

Entre[p]rinse de [l']Ennemi [su]r l'Escluse.

1606.

fait paſſer trois mille ſix cents hommes tout contre le Fort de Crabbe ſans eſtre deſcouverts, en commande une partie pour donner l'allarme du coſté du midy à heure dite, tandis qu'il fairoit petarder la porte du couchant. Une advanture ſauva la ville. Le Marguillier du grand horloge l'eſtant allé monter le porta ſi haut qu'il ne ſonna de toute la nuict. Ceux qui devoient donner l'alarme n'oyans point ſonner d'heures n'oſerent bouger : les autres du petard qui n'attendoient que le bruit de l'alarme au ſon de l'Horloge pour executer, s'arreſtent n'oyans ne l'un ne l'autre, & ſe croyans vendus voulurent tourner le dos, comme du Terrail leur remet le cœur au ventre & ſe reſoult de commencer ayant juſtifié par un petit horloge ſonnant qu'il avoit avec ſoy, que l'heure de l'execution eſtoit expirée. En ce moment un cheval ſe prend à hennir au bout du pont; la Sentinelle reclame le Caporal par pluſieurs fois, qui ſans bouger luy reſpond de laiſſer paſſer eſtimant qu'il n'y eut autre que la Ronde. Du Terrail commande vingt-cinq qui traverſent à la nage juſques au lieu où avoit eſté le Corps-de-garde brullé ſur le pont, chacun d'eux trainant avec ſoy à une cordelette un marteau ou une hache, avec leſquels ils rompent les verrouls & les ſerrures des ponts-levis; & en meſme temps fait joüer le petard contre la porte du bout du pont : ſi que en un inſtant ceſte premiere porte & les deux ponts-levis abbatus & ouverts, une bonne troupe de picquiers marchent deſſus & s'avancent vers la derniere porte qui ſeule reſtoit à eſtre ouverte. La garde qui n'eſtoit que de dixſept ſoldats oyant le bruit ſur le pont, court aux armes & ſe met en eſtat de la deffendre; les petards joüent contre, donnent ouverture à quatre de front; le Sergent qui commandoit la garde & deux des ſiens en ſont eſcarboüillés, tout le reſte en frayeur prend la fuite, à l'inſceu des Aſſaillans qui ſaiſis de pareille crainte de quelque fauce amorce, n'oyans aucun bruit en la ville, n'oſoient avancer, comme du Terrail leur crie à plain goſier, *marche, marche, les portes ſont ouvertes*. Vingt des moins timides ja entrés dedans la ville ſur le point d'eſtre ſuivis par les autres, ſont arreſtés par Slingesbie Capitaine Anglois accompagné d'une douzaine des ſiens, avec leſquels ayant paru le premier en ruë ſa picque à la main, ſe rend à la porte qu'il trouve abandonnée de la garde, repouſſe vaillamment l'Ennemi, appelle à haute voix les ſiens comme s'ils eſtoient adſiſtés de pluſieurs Compaignies, & les encourage par ſon exemple. L'ennemi en prend l'eſpouvante & aprés peu de reſiſtance ſe retire : l'Anglois & ſa troupe pouſſent la porte ſur eux & avec un monceau de corps morts entacés la barricadent. Le Gouverneur y accourant avec le reſte de la garniſon & du Canon, acheva de leur donner la fuite. Ils laiſſerent leurs petards, des armes pour cinq cents hommes, & autant de morts. Le Prince fit couvrir ce pont par une demy-lune, & deffendit d'accepter à la ſolde dans les places frontieres les ſoldats venans devers l'Ennemi. L'Archiduc fit trencher la teſte à trois Capitaines de l'entreprinſe pour ne s'y eſtre portés aſſés vigoureuſement. Et le Prince honnora le Capitaine Anglois d'une medaille de ſix cents livres repreſentant la conqueſte de l'Eſcluſe, & donna à un ſien enfant de trois jours une pention de dix Eſcus par mois en recognoiſſance de ſa valeur. L'entreprinſe que les Zéelandois avoient formée ſur la Flandres ne fut pas conduite ſi avant ayant eſté deſtournée par les vents contraires.

Spinola avoit promis au Roy d'Eſpaigne de cōqueſter les Pays de Friſe & de Groeninghe, qui luy devoient demeurer pour prix de ſes victoires, diſpoſant ainſi de la peau de l'Ours avant que l'avoir prins.

Spinola revient d'Eſpaigne,

Toutes ces entreprinſes faillies en abſence de Spinola, rehaufferent de beaucoup ſa reputation. Le voicy de retour d'Eſpaigne avec toute la finance qu'il en peut exprimer, honnoré d'un pouvoir abſolu du Roy ſur les affaires de la guerre par mer & par terre, non ſans jalouſies de l'Archiduc meſmes & des principaux Seigneurs de ſa Cour. Pour faire valoir ſa puiſſance & mettre en execution la promeſſe qu'il avoit faite à ſon Roy, il fait paſſer monſtre à ſon Armée, contente ſes gens partie d'effect, partie de bonnes parolles pour les obliger à bien faire; mais nos Picoureurs de Grave pour le redimer de la peine des deſcomptes entiers, luy en enlevent une partie ſur deux mulets

paye ſes gens.

auprés

606. auprés de Stochem sur la Meuse, battent & deffont cent Mousquetaires & vingt-quatre Chevaux qui les couvroyent, emmenent un Comte & quelques principaux de la troupe. Le Colonel Viller raffla sur le chemin de Cougne à Linghen sept chariotz chargés d'armes qu'il fit conduire à Rheinberck, & là on planta sur les ramparts plusieurs drapeaux qui y furent trouvés parmy. En mesme temps la Cavallerie du Prince courut le Brabant & brulla Deffel prés de Malines pour faire cracher les contributions; Et le Comte de Redbourgh venant du pays de Brunswijck avec de nouvelle Cavallerie levée pour l'Archiduc, rencontré au pays de Munster par des troupes du Prince, fut deffait & leur laissa cent cinquante chevaux pour leurs peines: mais les garnisons de Linghen & d'Oldenzeel essayerent de s'en ressentir sur ceux de Deventer d'où elles emmenerent beaucoup de leur bestail.

C'estoit la petite guerre qui se faisoit par les partis d'un costé & d'autre, attendant la saison propre pour vuider des differens de plus longue haleine. Spinola qui en vouloit à la Frise assembla des grandes forces, en donna une partie au Comte de Bucquoy qui se logea sur le Rhein, fit un autre gros prés de Linghen, & ayant prins à soy onze mille hommes de pied, vingt-sept Cornettes de Cavallerie triés à l'eslite, avec dix canons & deux mille chariots portans toute sorte de provisions & instruments de guerre, fours à cuire du pain, chauderons à brasser de la cervoise, il croyoit de faire un grand effort; mais les pluyes continuelles ayans rompu tous les chemins, changé les terres en marais, les marais en estangs, & tout le pays comme en une mer, luy boucherent le passage de la Bourtagne & celuy de Coevoerden, rompirent tous ses desseings, changerent ses entreprinses, & aprés un tracassement de dixhuict jours le rendirent à Goor au Pays de Twente.

Il y avoit vingt-deux chariots faits exprés, portans chacun deux fours l'un de cuivre l'autre de fer, de l'invention de Pompeo Romano Ingenieur de Spinola, d'autres portoient des grands pontons pour passer cent cinquante hommes à la fois, d'autres des batteaux pour faire des ponts.

Le Prince beaucoup plus foible que le Marquis, estoit obligé pour ceste année de se ranger à la deffensive; c'estoit aussi l'intention des Estats, qui ne le peurent pourvoir de forces esgales à celles de l'Ennemi. Encor furent-ils tardifs & negligens outre l'ordinaire de luy finer ce qu'ils debvoient; le secours estranger fut lent & petit, & hors l'arrivée du Duc de Rohan & du Sr. de Soubise son frere, conduisans cinq cents Chevaux parmy iceux nombre de Gentilshommes François, ce que le Prince retira bien tard d'Angleterre & de Brunswijck fut bien peu de chose. Il assigna toutes ses forces à Aernhem, passa par Doesbourgh, se rendit à Deventer, y retrencha son Armée, en fit autant à Zutphen, pour s'opposer aux desseings du Marquis.

Depuis le commencement de la guerre, l'Espagnol n'avoit point eu en mesme temps de si grandes forces sur pied que ceste année; & ce n'est pas une petite marque d'un bõ Capitaine, dit Polibe, que de sçavoir bien cognoistre le temps d'attaquer & de deffendre. 1. *Hist.*

Le Comte de Bucquoy par ordre du Marquis s'alla camper & retrencher à Moock prés de la Meuse avec quatorze Compagnies de Cavallerie & sept mille hommes de pied, faisant semblant d'en vouloir à Nimmeghe ou à Grave; mais en effect il avoit charge de se jetter dans la Betuwe pour porter la guerre plus avant dans le Pays, là où Spinola le devoit aller joindre avec toutes ses forces. Le Prince qui cognut son desseing commande Dubois avec huict cent Chevaux & six mille hommes de pied, pour munir tous les passages depuis le Fort de Schenck jusques à la ville de Gorichem affin de l'empescher. Bucquoy pour tenter fortune part de son Camp avant le jour avec trois mille hommes de pied, faisant porter sur des chariots trente-cinq batteaux & prend le chemin de la riviere de Wale, à desseing de la passer à la faveur de deux canons qu'il avoit fait loger à Keeckerdom au dessus de Nimmeghe; embarque tous ses gens sur le point de prendre terre à l'autre rive; comme Dubois si trouvant à point nommé avec quelques Compaignies le contraignit par un combat d'une heure & par la perte de six-vingts de ses passagers, entre iceux cinq Capitaines de marque, de tourner voile, & de reprendre le chemin du retour. De ceux de Dubois il n'y eut que trente tués ou blessés. Le Prince de son costé mit toute peine à bien faire garder tous les passages de la riviere d'Yssel; il y avoit disposé plus de cent Compaignies de gens de pied & quantité de batteaux de guerre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1606.

Spinola prend Lochum.

Reprinſe par le Prince.

Le Marquis qui avoit pluſieurs deſſeings dans la manche, voyant que cetuy-là n'avoit peu reüſſir, feint de tourner la teſte vers Deventer. Le Prince qui eſtoit à Zutphen s'y achemine & laiſſe la ville renforcée de trois Compaignies tirées de Lochum. Spinola prend ſon temps & ſurprend ceſte place ainſi affoiblie & reduite à deux Compaignies de garniſon, l'inveſtit incontinent & au bout de trois jours s'en rend maiſtre à la veuë de ſon canon, ſous honnorable compoſition d'armes & bagues ſauves, mais à la charge de ne la garder guieres. C'eſtoit le vingt-troiſieſme de Juillet; & le vingt-neufieſme d'Octobre le Prince la reprint avec quelques Regiments commandés par le Comte Erneſt aprés cinq ou ſix jours de ſiege. On en vit ſortir cinq cents hommes de l'Ennemi.

Aſſiege Groole.

La bat,

& la contraint de ſe rendre.

Cependant Spinola pour gaigner chemin voulut entrer en Maſtenbroeck à deſſeing d'aſſaillir les places ſcituées ſur la Zuyder-zée. Le Seneſchal de Sallant s'y oppoſa valeureuſement & rebuta ſes gens avec perte. Ceſte attainte repouſſée, il ſe preſente devant Groole deffenduë par Dort avec quatorze cents hommes. Le troizieſme d'Aouſt il commence de l'aſſieger, fait ſes aproches, le dixieſme du mois aprés avoir renouvellé par trois fois l'aſſaut, il emporte au quatrieſme deux demy-lunes, pouſſant ſes gens par force comme beſtes avec les preſſes de ſa Cavallerie, y laiſſant plus de ſix cents hommes, dix Capitaines, pluſieurs autres Officiers, quelques ſiens parens; des Aſſiegés le Lieutenant de la Compaignie Colonelle & quelques ſoldats. Le treizieſme aprés avoir fait battre furieuſement toutes les deffences, il alla baiſer le Rempart ſur le point de faire joüer la mine. On y combatit main à main; le lendemain il fait donner en trois endroicts, met ſon Armée en Bataille, leur declare, *qu'il vouloit avoir la ville dans une heure, ou qu'aprés il les fairoit tous paſſer au fil de l'eſpée*. Le Prince ſe preparoit pour la ſecourir puiſſamment le ſeizieſme, en avoit eſcrit au Gouverneur & la lettre eſtoit eſcheuë au pouvoir du Marquis d'ailleurs bien informé de ſes preparatifs, & c'eſt pourquoy il ſe haſtoit tant. La Bourgeoiſie preoccupée de la terreur de ces menaces, gaigne le Gouverneur par inſtantes prieres, qui rend la Ville à compoſition honnorable, & aprés avoir fait perte de neuf cents hommes à l'Ennemi & de cent à ſa garniſon en ſortit avec envirõ douze cents, & parmi iceux une Cõpaignie des Mutinés de S. André, qui rompit ſon enſeigne & ſe meſla avec les autres bien que comprinſe dans la capitulation dont elle ſe defioit. Le Marquis ne voulut ottroyer que deux heures à la garniſon pour ſe retirer, tant il apprehendoit l'arrivée du Prince, ja avancé juſques à Doesbourg où il avoit apprins que la Ville eſtoit rendue.

Aſſiege Rheinberck.

Cela obligea le noſtre de diſtribuer ſon Armée és garniſons voiſines, pour eſtre preſtes aux efforts de l'Ennemi s'il avoit quelque autre choſe en main. Rheinberck le chaſtoüilloit & pour s'en oſter la deſmangeaiſon, il ſe reſoult de l'aſſaillir, le fait environner par Buſquoy, part luy-meſme de Groole avec toutes ſes forces pour le ſouſtenir. Le Prince le ſuit, campe & ſe retrenche auprés de Weſel. Le Prince Henry ſon frere par ſon ordre s'avance avec vingt-ſept Cornettes de Cavallerie & quatorze Compaignies de gens de pied, pour rencontrer & combatre des troupes Ennemies qui accouroient à Bucquoy, prend ſa route le long de Meuſe, & n'y ayant rien trouvé d'Ennemi, pouſſe juſques à Rhein-berck & y jette ſes quatorze Compaignies de pietons & parmi iceux quatre-vingts gentilshommes François Volontaires, entre leſquels eſtoient les ſeigneurs de Soubiſe, de Varennes & autres qui firent cognoiſtre leur valeur. Wtenhove eſtoit Gouverneur de la Ville, Edmond de l'Iſle & de la partie ſcituée outre le Rhein. Le Marquis preſſe le ſiege; les Aſſiegés font diverſes ſorties, deux entre autres ſous la conduite de ceſte nobleſſe Françoiſe qui print la pointe, donna ſi vivement en l'une ſur le quartier de Spinola, que pluſieurs des ſiens y demeurerent; & en l'autre ſur le quartier de Buſquoy, mais repouſſés & pourſuivis par ſix cents Chevaux

juſques

1606. jusques prés de la Ville là où les poursuivans furent fort mal traités par la furie du canon des Assiegés qui en emporta plusieurs en l'air.

[...]gne le [...]rtier [...]outre-[...]euse.

Spinola menaçoit le quartier de la Ville d'outre Meuse gardé par Edmond. Le Prince encor empesché à retrencher son Camp, n'attendoit que son pont à batteaux qu'il faisoit conduire contre-mont la riviere. Cependant par grand malheur le Colonel Edmond regardant par dessus ses ramparts y est tué, & la mesme nuict ce quartier abandonné par les siens qui se retirerent dans l'Isle; il ne fut donc plus question de le secourir. Les Assiegés abandonnerent plusieurs autres retrenchements en autres endroits, qui donnerent des grands advantages aux Assiegeans & rendirent le secours tres-difficile. Adjoutés y la difficulté que le Prince rencontra au passage de la Lippe, repoussé en la premiere attainte, mais en suite, ayant passé la riviere & s'estant retrenché, victorieux du Fort que le Marquis avoit nagueres basti sur l'embouchеure gardé par deux cents septante hommes qu'il emporta à la veuë de son canon. Icy fut-il question de deliberer si on passeroit outre à forçer l'Ennemi pour desassieger ceste Ville.

Ceux du dedans continuoient à faire des sorties. En l'une ils firent traverser le camp Ennemi par trois de leurs Cavalliers, marquerent leurs incommodités, qui ne leur pouvoient permettre de tenir encor six jours durant; en l'autre ils recouvrerent une demi-lune, firent des prisonniers, ayans discontinué de tirer on creut qu'ils parlamentoient, mais ce ne furent que delais.

[Le] Prince [ne] peut [se]courir.

Les Deputés des Estats insistoient à essayer le secours, & les gens de guerre ne demandoient qu'à demener les mains. Mais ce sage Prince fondé sur ses experiences, appuyé de son propre sçavoir en guerre, adressé par la conduite de son jugement en raisonnoit bien autrement. Le deffaut de vivres qu'il remarquoit en son Camp, la grande incommodité des mauvais chemins du tout rompus, ses retrenchements imparfaicts, la perfection de ceux de l'Ennemi renforcé de quatre nouveaux Regiments & en l'attente de plusieurs autres qui le rendoient de beaucoup superieur en forces, estoient des motifs assés puissants pour l'en destourner. Il consideroit aussi que ne pouvant tout d'un coup porter le secours dans Rhein-berck qu'au hazard d'une Bataille : s'il la gaignoit, tout l'advantage estoit reduit à la conservation de ceste place, s'il la perdoit, tout le pays estoit exposé en proye à l'Ennemi. Que si on pensoit de la secourir pied à pied, cela ne se pouvoit faire que du costé Oriental du Rhein, & tandis qu'il s'y travailleroit, le Marquis ne faudroit point de se jetter dans la Betuwe & d'y faire invasion, content de laisser des troupes pour le tenir en raison: auquel cas estant necessité de le suivre pour secourir le pays, il s'ébarrasseroit avec confusion parmi les forces ennemies, se priveroit du moyen d'avoir son Armée libre & preste à tout moment & de la conduire où bon luy sembleroit, pour la conservation des places plus importantes ou pour entreprendre quelque chose de meilleur & de plus asseuré. Il vouloit aussi en destournant les coups qui portent droit au cœur, laisser emousser à l'Ennemi la pointe de sa fougue sur les extremités du corps de l'Estat, tousiours guerisables en autre saison & qui ne le pouvoient porter à une maladie mortelle.

Le Prince Henry renforce Meurs

Sur ceste resollution, le Prince Henry partit avec toute la Cavallerie pour aller jetter encor onze Compaignies dans Meurs. Plusieurs creurent qu'abandonnant Rheinberck, il devoit employer son Armée au recouvrement de Grolle, mais cecy ne se pouvoit faire que par un siege, auquel il ne pouvoit & ne debvoit s'engager pour les mesmes raisons. Ainsi en volonté d'executer une entrepreprinse sur Venlo, le Prince Henry son frere, le bras droit de sa force, tousiours prest aux executions les plus hardies & les plus perilleuses, accompaigné du Comte Ernest part du Camp sur l'entrée de la nuict du dernier de Septembre avec douze cents Chevaux & six mille hommes de pied, se trouve le second d'Octobre avant le jour devant Venlo, petarde & rompt les portes; mais ceux de la Ville en ayans eu advis & renforcé la garnison,

[Et] entreprend sur Venlo.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

quelqnes uns des ſiens ja entrés furent contraints de ſe retirer avec perte. Le Prince qui s'eſtoit avancé avec le reſte de ſon Armée pour battre le ſecours que Spinola envoyeroit à Venlo, y attendit en vain, l'autre ayant deffendu qu'aucun n'eut à s'eſcarter de ſon camp ceſte nuict. Ceux de Rhein-berck hors d'eſpoir de ſecours & deſnués de poudres, traicterent de leur rendition à cõdition honnorable, & en ſortirent en nombre de trois mille hommes de pied & trois Compaignies de Cavallerie, y ayans laiſſé cinq cents morts ou bleſſés. Des Aſſiegeans en furent tués bien plus grand nombre : des plus qualifiés, un nepveu de Spinola, un autre du Comte de Bucquoy, le Colonel de Torres, le Lieutenant Colonel d'Achicourt & pluſieurs autres, les Compaignies diminuées de la moitié principalement des meſaiſes qu'elles eurent à ſouffrir.

Civitas quæ juſto præſidio caret, excuſatur à crimine læſæ majeſtatis ſi hoſti dedatur, præſertim ſi non mittatur ſubſidium. Ioann. Imol. conſ. 34.

Rendition de Rhein-berck au Marquis.

Pluſieurs dirent leurs advis de la perte de ceſte place. Les fauteurs de la paix qui n'avoient ne veu ne gouſté les cruautés du Duc d'Alve, ennuyés de la longueur de la guerre euſſent volontiers accuſé le Prince de ce mauvais ſuccés, ſe fantaſians qu'une place de guerre bien munie & ſouſtenue d'une Armée pour le ſecours, doibt eſtre imprenable. Mais c'eſtoit ſans conſiderer les raiſons du Prince qui ne luy permirent de rien hazarder pour une Ville detachée ou ſituée aux extremités du pays: cõme il auroit eſté obligé de faire pour une autre du dedans, ou de ſituation plus prochaine. Telle eſt l'iniquité d'un peuple gorgé de licence, de murmurer plutoſt contre le mal que de ſe reſiouir du bien. Et qu'avoit-il perdu, qu'il n'eut auparavant conqueſté? Le Roy de France s'eſſaya d'appaiſer la meurtriſſure de ce coup par une ſubvention de quatre cens mille livres qu'il leur fit toucher.

Diſcours la deſſus

& les raiſons du Prince.

Mais les affaires de l'Archeduc eſtoient-elles mieux? au contraire le defaut de payement cuida relancer une partie de ſes gens de guerre dans les mutineries; & ſans la prevoyance & pourvoyance du Marquis, le deſordre n'y eut eſté moindre que du temps de l'Amirant. Lochum luy eſchapa, comme nous avons veu, & peu s'en falut que Groole ne fit le meſme chemin.

Eſtat des affaires de l'Archiduc.

L'opinion que le Prince avoit que Spinola ne pourroit pas rejoindre ſes forces à cauſe de ces murmures, le fit aller moins viſte qu'il ne debvoit au jugement de pluſieurs. Et il voulut voir la fin de Lochum avant qu'aſſaillir Groole : ſi bien que le mois d'Octobre coula avant qu'il commençat ſeulement d'en entreprendre le ſiege. Au commencement de Novembre le voila devant, & incontinent à ſe retrencher & à commander les approches, tandis que le Prince Henry battant la campagne avec la Cavallerie, en trouſſoit touſiours quelques uns de ceux qui y vouloient apporter des munitions; teſmoings les deux convoys qui y conduiſoient des poudres par luy battus & deffaicts les vingt-huict & vingt-neufieſme d'Octobre.

Le Prince aſſiege Groole

Mais les pluyes continuelles n'empeſchoient pas ſeulement les ouvrages, mais auſſi cauſoient des telles maladies parmy les ſoldats que les deux tiers devindrent inutiles. Le mauvais temps rendit les chemins ſi faſcheux qu'on ne pouvoit plus porter ne pain ne fourrage dans le camp; & le Prince touché de commiſeration de la ſoldadeſque à cauſe de ſes meſaiſes; pour les eſpargner au travail n'avoit encor eu moyen de perfectionner ſes retrenchements, s'attendant touſiours que le Marquis ne pourroit pas faire corps d'Armée.

avec incommodites.

Cependant l'autre vigilant au poſſible, ayant ramaſſé huict mille hommes de pied, neuf cents chevaux & dix canons pour le ſecours avec le charroy neceſſaire, leur met à chacun trois Dalers dans la main avec promeſſe de plus grande recompenſe, prend le chemin de Groole, paſſe la Lippe par des mareſcages impenetrables par commune creance; le Prince qui faiſoit fonds de ces difficultés contre ſon Ennemi le ſentant approcher, met ſon Armée en Bataille pour le combatre; mais voyant les deux tiers de ſes gens inutiles par les maladies; qu'il ne pouvoit donner Bataille qu'entre le canon de la Ville & le ſecours; que le mauvais temps continuoit, les eaux croiſſoient, le nombre des ſiens

Le Marquis vient au ſecours

1606. ſiens diminuoit journellement, reſollu de deſcamper aprés avoir fait retirer ſes malades à Doesbourgh, il part luy-meſmes avec ſon canon & le reſte des ſains qu'il diſperſe aux garniſons, viſant touſiours à la conſervation du pays ſans vouloir rien hazarder.

Ce n'eſt pas honte, dit Thucidide, de ceder à l'Ennemi, & ce ſeroit choſe bien plus blaſmable d'haſarder le cõbat avec deſadvantage & mettre en trebuchet la Republique. lib. 8. hiſt. Et dit un autre, ceder pour un temps c'eſt vaincre parmy les ſages. *Euſtach. lib. 5. de Iſmeniæ Iſmenes amorib.*

La guerre ſe faiſoit bien plus cruellement ſur mer que ſur terre, parce qu'il n'y avoit point de quartier. Le Vice-Admiral d'Amſtredam abandonné de ſa flotte en la mer d'Eſpaigne où elle avoit fait voile pour combatre celle des Indes qui en approchoit, rencontré par cinq Galions Eſpaignols aprés avoir perdu ſon grand maſt, s'eſtre vaillamment deffendu durant deux jours, ne luy reſtant plus que ſoixante hommes la plus part bleſſés, pour ne tomber entre les mains de ſes Ennemis, ayant fait ſa priere à Dieu avec tous les ſiens, mit le feu aux poudres & ſauta en l'air avec eux, traités moins inhumainement par ces deux elements impitoyables que par la cruauté de ceſte brutale & ſanglante guerre.

1607. L'Eſpaignol en eſtoit extremement incommodé & ſes plus grandes affaires traverſées.. Le Prince & les Eſtats ayans pour but de luy couper les nerfs qui donnoient mouvement à ceſte furie, n'eſpargnerent rien pour tenir les peuples en bonne humeur de leur courre ſus. On forme la Compaignie des Indes Occidentales pour le temps de trente-ſix ans, avec un grand & notable fonds d'argent ſouſtenu de vingt navires de guerre; les Eſtats la favoriſent de toute ſorte de privileges, d'une ayde de vingt autres navires bien equipées & d'une milion de livres, avec aſſeurance de plus grande ſi l'affaire proſperoit. La ſuite a fait voir l'utilité que ceſte entreprinſe a porté au pays & au peuple, le dommage qu'elle a cauſé à l'Eſpaigne, & le ſoulagement que tout le reſte de la Chreſtienté en a reçeu. Mais cela n'empeſcha pas qu'on n'amaſſat une flotte de trente navires ſous la conduite de Heemſkercke Amſtredamois renõmé Capitaine de marine, avec laquelle ceſtuy-cy alla aſſaillir l'Eſpaignole commandée par Dom Jean d'Alvares beaucoup plus puiſſante, dans ſa propre rade couverte & deffendue par le Chaſteau de Gibraltar, & luy ayant tué plus de deux mille hommes de guerre & parmy iceux l'Admiral, matraſſé, briſé, brullé, mis à fonds, ou emmené ſes meilleurs vaiſſeaux, il obtint ceſte memorable Bataille navalle de Gibraltar, & par ſa victoire mit en frayeur toute l'Eſpaigne, qui ne peut eſtre aſſeurée qu'en la mort de ce genereux Argonaute.

Il arriva un fait admirable en ceſte Bataille. Le Vice Admiral Eſpaignol voyant qu'on avoit attaqué ſon Admiral, ſe voulut deffaire de ſix ou ſept priſõniers qu'il avoit dans ſon vaiſſeau, commãde à quelqu'un des ſiens de les aller tuer. Cetuy-cy y allant eſt emporté d'un boulet de canon. Il y envoye un More pour faire l'execution, un autre boulet l'emporte & rompt les chaines des priſonniers. Le Vice-Admiral aſſailli, ſon vaiſſeau en feu, luy deffait & perdu, les priſonniers deſchainés du coup de canon ſe ſauverent dans les navires Hollandoiſes.

Dans les Pays-bas nos guerriers repoſoient durant les glaces de l'hyver, minutans des nouveaux moyens pour ſe prevaloir du beau temps. Mais le Prince Henry touſiours en humeur de bien faire, duquel la vigoureuſe jeuneſſe ne pouvoit trouver repos que dans l'action, ni ſon courage plus digne occupatiõ que dans les combats, monté à cheval par ordre du Prince, ſuivi d'une bonne troupe pour aller rompre deux Regiments Ennemis qui hivernoient dãs quelques villages du pays de Limbourg. Ceux-là advertis de ſa venue ſe jettent dans les villes prochaines en retraite: mais le jeune Prince pour ne retourner au logis ſans exploiter, monte tous ſes gens de pied ſur des chevaux de Payſans, fait une cavalcade vers Erckelens petite ville du pays de Juliers, dans laquelle eſtoit logé ſon Couſin le Comte Henry de Berghes, & d'arrivée, qui fut le onzieſme de Febvrier il la petarde, y entre, renverſe cinquante Chevaux Ennemis, fait le Comte priſonnier. Et parce que les habitans nonobſtant leur neutralité, s'eſtoient portés cruellement contre quelques ſiens Cavalliers & Soldats tombés entre leurs mains & qu'ils avoient reçeu garniſon de l'Ennemi, il l'expoſa au pillage & au feu.

Le Comte Frederich de Berghes frere du priſonnier s'en voulant reſſentir en Flandres ſur Ardenbourg, vit ſon entreprinſe faillie, les ſiens en revenir camus, & les principaux entremeteurs de ceſte ſalle marchandiſe punis par les mains des Bourreaux. Plaiſante fut la chaſſe que le Colonel Batenbourgh accompagné de ſeptante Chevaux donna à vingt-deux de l'Archiduc inopinement rencon-

rencontrés au pays de Munster portans vingt-cinq mille Alberts distribués en des scachetz pendus à larçõ des selles de leurs chevaux, pour aller payer la garnison de Linghen. Ces fuyards pressés se retirent à Steinfort place neutrale du Comte de Benthem & ferment les portes. Les poursuivans aprés qui demandent aussi entrée comme les autres du moins en nombre esgal. Les Bourgeois se rengent au refus. Batenbourgh les assiege avec sa troupe. Le Seneschal de Sallant à sa priere le secourt de toute la Cavallerie d'Over-Yssel. Les habitans donnent entrée à vingt-deux Cavalliers de Batenbourgh, lesquels assaillent la maison où estoient logés les autres de party contraire, en tuent quelques uns, chassent les autres & les contraignent de leur quitter la proye. Les Bourgeois se demonstrans partiaux pour les Espaignols, l'ostent à ceux-cy; Batenbourgh menace la place, enfin par accord trois mille Albertins furent distribués aux Compaignons pour leurs peines, tout le reste laissé aux proprietaires chacun reprint son chemin, & peu s'en falut qu'il n'y eut plus de sang, toutes les garnisons de part & d'autre estans sur le point d'y accourir.

Causes de la Tresve,

L'Espaignol n'avoit pas moins de repentir d'avoir mal traicté ces peuples, que les Romains d'avoir rengé dans le desespoir les contrées d'Asie qui se liguerent avec le Roy Mithridates *Et non sine insigni clade Romanorum* disent les Historiens.

La guerre des Pays-bas avoit desja cousté à l'Espaigne plus de trois cents mille hommes, & plus de quatre cẽts milions d'escus de dommage.

Mais il estoit desormais temps de reprendre halaine, aprés quarante ans continus des travaux d'une si facheuse & sanglante guerre. C'estoient des fruicts du tyrannique gouvernement du Duc d'Alve & une partie du terme de la besongne taillée à l'Espaigne à cause de ses cruautés exercées sur ces peuples. Nos Princes en avoient genereusement soustenu les fais. Le Pere l'avoit séelée de son sang, son fils ayné de sa liberté, son puisné de sa valeur & faict sentir les effects de son jugement & la force de son bras contre l'effort & la violence d'un si puissant adversaire: le plus jeune surgeon issu de ce beau Oranger coupé, alloit croissant journellement en vigueur & espendant les verds rameaux de sa gloire, produisoit des fruicts de son courage & de sa sagesse, & donnoit des certaines asseurances à sa Patrie de luy en faire gouster de plus savoureux, lors qu'il seroit parvenu à une plus parfaicte maturité. Les Archiducs n'en pouvoient plus, leurs subjects reduits aux abois, l'Espaigne y estoit desia pour plus de six vingts milions d'or, ses Royaumes despeuplés d'hommes que ceste affamée guerre avoit engloutis. L'Empereur, les Roys de Dannemarc & de Pologne, plusieurs Princes & Potentats, à l'instance des l'Archiducs avoient fait diverses propositions de Paix. L'artifice & le desseing qu'on y avoit remarqué, avoient obligé le Prince & les Estats de les rejetter; il semble que desormais ils y veuillent proceder plus franchement & qu'ils n'ayent pour but que leur propre repos, le bien & le soulagement de leurs peuples. De Horst & Gevart sont envoyés de leurt part à la Haye, pour les requerir d'entrer en quelque traicté; ils oreillent en particulier les principaux & sollicitent sous main pour avoir audience; finalement admis devant le Prince en l'Assemblée des Estats Generaux, la responce fut; *Qu'ils ne pouvoient ouir parler d'aucune chose, pas mesmes d'entrer en conference avec les Archiducs, tant qu'ils pretendroient quelque droict de souveraineté sur eux, de laquelle le Roy d'Espaigne estoit descheu dés long temps pour plusieurs grandes raisons.*

proposée par l'Archiduc,

menées pour y parvenir,

Ce General delivra un acte authentique de ceste declaration en date du 13. de Mars 1607. signé de l'Archiduc & de l'Infante & cachetté de leur cachet, ratifiée par le Roy d'Espaigne du dernier de Iuin.

Le General de l'Ordre de S. François Jean Neyen, se rendit à la Haye peu aprés à mesme desseing comme deputé des Archiducs, & fit tant par ses souplesses que sur ses offres & declarations en forme authentique de la part de ses Maistres, le Prince & les Estats accepterent une Tresve de huict mois, *en qualité de Pays, Estats & Provinces libres, sur lesquelles lesdicts Archiducs ne pretendoient rien*, pour avoir plus de moyen de parvenir à une Tresve de douze, quinze ou vingt ans, ou bien à une perpetuelle Paix au choix des Estats, sous raisonnables conditions. Icy fut à priser l'integrité d'Arsens Greffier des Estats, lequel ayant reçeu de ce Deputé par permission du Prince & des Estats une lettre de change de cinquante mille ducats,

elle est faicte pour 8. mois.

1607. ducats, un diamant de dix mille livres avec une chaisne d'or, les exiba & remit à ses maistres qui en firent des reproches à Verreycken lors qu'il apporta l'agreation d'Espaigne de la part de l'Archiduc, & les luy remirent pour luy estre restitués. Fidelité rare en ce siecle corrompu, mais qui doibt estre à exemple d'honneur à tous ceux qui servent. La tresve ne fut pas moins accordée par mer que par terre : mais les Estats firent bien voir que pour ce traité ils ne vouloient pas quitter la navigation des Indes; la seule Compaignie des Orientales ayant de nouveau equippé & armé treize grands vaisseaux qu'elle y envoya de renfort outre les vingt-huict qu'elle y avoit desia. Despence si grande qu'à la longue elle eut mis en sucur les forces d'un Royaume, laquelle cependant n'estoit soustenue que par quelques Marchands.

Traict presque semblable à celuy de ce brave Romain Dentatus qui refusa l'or des Samnites avec ceste responce : *Ie n'ay pas besoing d'or, tant que je sçauray commander à mes convoitises.* Tit. Liv.

Courses de garnisons de part & d'autre.

Mais ceste Tresve n'empescha pas les courses de part & d'autre. La garnison de Berghes bat jusques aux portes d'Anvers, pour contraindre ces riches Bourgeois de leur fournir de finance. Celle de Rhein-berck arreste les Marchands Hollandois qui vont à la foire de Franckfort & ne les relache que par ordre des Archiducs. Le Gouverneur de Grave allant à Voorne est arresté prisonnier & detenu long temps à Boisleduc. Le Colonel Dubois assailli en l'Isle de Thiel par des soldats ennemis est tué sur son chariot pour ne

1608. s'estre voulu rendre & son fils arresté prisonnier. Les garnisons Espaignoles des environs de l'Escluse s'estans logées en embuscade dans un valon, à dessein d'emmener les chevaux & les vaches de ceux d'Ardembourg lors qu'on les conduiroit au matin dans les pastis; celle d'Ardembourg advertie sort à l'improviste, les charge, en tue une partie, emmene l'autre prisonniere, le reste contraint de se sauver à la fuite. Un convoy de six cents chevaux Ennemis conduisant quelque argent à Linghen pour la solde des gens de guerre & emmenant un bon butin de Westphalie, rencontré par Marquette Lieutenant general de la Cavallerie conduisant sept cents bons chevaux, furent poursuivis & forcés dans l'Eglise de Mulheim, plus de cent des leurs tués sur la place, leur butin butiné, quelques prisonniers & deux cents bons chevaux emmenés.

En Gueldres, le Comte Adolphe de Nassau jeune seigneur mais courageux au possible, parti de Nimmeghe avec neuf Compagnies de Cavallerie, se jette en Luxembourg pour en retirer les arrerages des contributions, & revenant chargé de butin, loge une nuict dans le pays de Cleves entre Rheinberck & Santen dispersant sa Cavallerie és autres villages circonvoisins. Le Gouverneur de Rhein-berck adverti, le fait surprendre par huict cents mousquetaires de sa garnison, qui en tuent quelques-uns des siens, en prenent plusieurs prisonniers, s'investissent de leur butin, & non contents de ceste lippée accourent contre les autres des prochaines villages pour leur faire semblable traitement. Adolphe trop genereux pour se retirer sur sa perte, monte à cheval avec une bonne troupe des siens pour recouvrer ses prisonniers. L'ennemi gaigne un Cloistre proche de Santen, pour delà le surprendre à couvert avec advantage. Adolphe adverti les assault si rudement dans le lieu, qu'il les contraint d'en sortir & de se retirer à la faveur d'un boscage prochain; divise les siens en trois bandes, les attaque furieusement, son cheval tué sous luy à la premiere charge, le voila traversé d'un coup de picque au defaut de ses armes, il se deffend courageusement, mais en fin assené de huict autres playes il meurt, la victoire qu'il avoit commencée demeure aux siens, qui rompent & deffont les autres, trois cents demeurent prisonniers, le butin recouvert. La mort de ce brave Chef ne fut point d'abord cognue des siens, & dés qu'elle fut divulguée parmi eux, ils furent tellement transportés de rage, qu'ils passerent au fil de l'espée tous ceux qui se trouverent sousmis à leurs armes, sans avoir esgard aux prisonniers, le reste poursuivi, mené battant comme en pleine desconfiture,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

si que peu eschapperent pour en porter les nouvelles à Rhein-berck, où l'on avoit ja chanté le triomphe avant la victoire. Ceste deffaite leur fit bien changer de ton, blasmer le Gouverneur de tous, & casser de son Gouvernement par l'Archiduc, pour avoir ainsi inconsidereement affoibli ceste ville frontiere de sa meilleure force. Le corps du Comte fut porté à Nimmeghe & delà à Arnhem, où il reçeut honnorable sepulture selon sa qualité. Une vingtaine des siens demeurerent par les coustures & autant de blessés. Derniere victime de ce sang illustre de Nassau immolée sur le sanglant theatre de Mars pour closture des sacrifices de ceste longue guerre.

L'Epitaphe de ce seigneur est comprins dans ce distique,
Mortuus in portu est, at nos jactamur in undis,
Mars puerum instituit : mors juvenem rapuit.

Sa sepulture.

Adolphe troisiesme fils de Jean Comte de Nassau, Dillembourgh &c. fils de Iean IV. frere de Guillaume IX. Prince d'Orange, naquit à Dillembourg, fut eslevé en Allemaigne, nourri aux armes, & employé par le Prince aux guerres du Pays-bas. Tout les exploicts qu'il y fit ont esté veus. La mort ennemie de ce premier bourgeon de courage & de vaillance, luy fut marastre & cruelle en ce dernier combat, & emporta du monde en un sejour plus heureux un seigneur accompli en graces spirituelles & temporelles, âagé de vingt & deux ans & trois mois, le septiesme de Novembre 1608.

Son Eloge.

Ceste trefve donc de huict mois qui devoit estre la planche pour passer à une paix, ayant esté trop courte pour y porter les parties, il la falut prolonger à diverses reprinses pour venir à quelque conclusion : mais les opinions & les raisonnements en estoient bien divers & les motifs des parties du tout contraires.

La trefve est encor prolongee.

Les Archiducs qui y avoient donné leurs premiers mouvements, desirée si ardemment, & requise avec tant d'instance de ceux qu'ils avoient jusques alors traités comme subjects, de toute autre humeur que ces genereux Romains qui ne la demanderent jamais à leurs esgaux; mesurans l'honneur & l'advantage de leurs affaires par l'utilité, les voyoient par tout en desordre, menacées d'un declin, leurs subjects affaissés du fardeau d'une si longue guerre, leurs Provinces destruites & ruinées. Ils leur devoient donc donner temps de respirer & à l'Espaigne qui en faisoit sa cause propre, pour reprendre leurs forces, affin d'assaillir en suite avec plus de vigueur les Provinces-Unies. Ils esperoient de gaigner par ce traicté comme les plus puissants, & croyoient que la trop grande liberté des autres engendreroit parmy eux des dissentiments, delà aux contradictions, puis aux partialités, & finalement à leur ruine.

On disoit des Espaignols ce que Tite Live des Carthaginois :
Adorantium more pacem petunt Carthaginenses. Dec. 3. lib. 3.

La paix proposée.

Et pourquoy.

Les Estats qui s'y estoient faits trainer comme par force, en acqueroient une liberté absoluë, une puissance souveraine confirmée par l'adveu des interessés, à la veüe de tous les Roys & Princes Chrestiens y entrevenans comme tesmoings du plus solemnel acte de tous leurs Registres, la base & le tiltre fondamental de leur Republique, fin principale de leurs longues guerres. Ils consideroient qu'il leur valoit beaucoup mieux affermir d'un tiltre si authentique ceste bonne partie qu'ils tenoient desja, qu'en s'arrestant trop scrupuleusement aux articles de l'union d'Utrecht, courre risque de faire perte de celles qu'ils possedoient effectivement. L'opinion de plusieurs alloit à la crainte d'en voir produire des tristes effects; les autres flotoient entre la crainte & l'esperance. Le Prince ne s'y porta qu'à regret aprés y avoir resisté de tout son pouvoir; & le succés des factions qui depuis ont failli pendant la trefve à renverser l'estat, a bien verifié qu'il ne s'estoit jamais proposé que le bien de la cause commune, le soustien de la liberté publique, l'advantage des Provinces & des peuples de ses gouvernements, contre l'invasion de ceste vieille tyrannie Espaignole. On en publia des traictés & des livres entiers, chacun selon son sentiment : les histoires generales sont remplies de ceste question, le curieux Lecteur y est renvoyée : Celle-cy n'estant que particuliere, ce n'est de mon suject de m'y arrester.

Diuturna quies à bellis extraneis non conducit potenti & bellicoso populo, sed infirmo. Pericles. In orat. ad Athen. ap. Thucid.

Les Estats en peine d'entrer en traicté.

Tous

1608. Tous les Roys, Princes, & Estats libres de la Chrestienté, s'en meslerent ou pour les uns ou pour les autres, plusieurs comme mediateurs donnans tousiours des visibles preuves de leurs inclinations. Le Roy Tres-Chrestien fit une ligue offencive & deffencive avec les Estats, affin qu'ils peussent traiter avec plus de reputation & de seureté, leur promit de les secourir de dix mille hommes de pied à ses propres frais & despens pour le temps qu'ils en auroiēt besoing, contre ceux qui voudroient enfraindre le traité; & eux reciproquement de l'adsister de la moitié moins d'hommes au chois du Roy par terre ou par mer, contre ceux qui le voudroient assaillir. Qui plus est un jour de jeusne general fut solemnisé par toutes les Eglises de l'obeissance des Estats, pour rendre le ciel favorable à leurs affaires.

Is facilè in societatem adducitur, qui nobiscum commune periculum esse persuadetur. Sic Astior. Rex totam Asiam contra Medos concitavit. Xenoph.

La Haye fut accordé pour lieu de la conference. Le Marquis Spinola, le President Richardot, Mancicidor Conseiller & Secretaire du Roy d'Espaigne, Neyen Commissaire General de l'Ordre de S. François, & Verreycken premier Secretaire d'Estat des Archiducs, gens de nom & de marque, furent deputés pour s'y rendre & traiter au nom de leurs maistres. Les Estats font despecher des amples passeports pour leur venue; les Gouverneurs des places ont ordre de les convoyer & recepvoir avec tout honneur; Justin de Nassau Gouverneur de Breda & Marcel Bacx Gouverneur de Bergues, les sont rencontrer jusques à Liere, les conduisent dans Breda suivis d'un train splendide & magnifique, les trois premiers logés dans le Chasteau, les autres dans la ville, tous honnorablement traités: delà à Geertruydemberghe bien receus & traités de mesmes, d'où le Marquis congedia cent quatrevingts Chevaux des siens qui l'avoient accompaigné, & luy avec les autres & sa suite, passa la Merue jusques à Dordrecht sur cent nonante traineaux, portans des petits bateaux dans lesquels ils estoient assis pour y estre en seureté en cas que la glace eut rompu. Dordrecht, Roterdam & Delft, ne furent chiches d'honneurs & de bonne chere à leur passage, & le peuple comme esperduëment curieux y accourut avec une affluence extraordinaire.

Parmi les anciens on tenoit pour mocquerie une Ambassade ou Deputation faicte par des jeunes gés ou de basse condition. Et les Carthaginois ayans deputé à Rome pour traicter de la paix, ils ne peurét estre oüis parce que leurs Deputés estoit jeunes & de nulle reputation.

Le Prince accompaigné du Prince Henry son frere, du Comte Guillaume & de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes dans huict Carrosses, suivis de soixante dix chevaux, les vint recepvoir à Rijswijck à demy lieüe de la Haye. A la rencontre ce ne furent que courthoisies; le Prince tesmoigna la sienne au Marquis par ces paroles. *Dieu qui fait luire le jour & qui sçait mes pensées, sçait combien vostre joyeuse venuë m'est agreable, & le temps qui est fille de verité en donnera tesmoignage.* Le Marquis respondit au Prince en ces termes. *En verité mon esperance m'a rempli ce jourd'huy d'un tel contentement, qu'elle m'a osté tout autre moyen d'esperer d'avantage: & toutefois elle s'augmente maintenant en moy, esperant que Dieu me confirmera la force de mon desir, pour pouvoir deservir envers leurs Altesses & m'acquiter de mon debvoir au service que je doibs, & en la courthoisie que je reçois du plus grand Prince qui puisse estre sous le soleil.* Après ces premiers compliments il y eut beaucoup de ceremonies à entrer dans le carrosse; le Marquis reffusant avec grande modestie ceste defference qu'on donne à la grandeur de celuy qui envoye. La courthoisie du Prince l'emporta, luy donnant la premiere place du derriere dans son Carrosse. Le Prince Henry tesmoigna la mesme faveur au President Richardot sur le devant, & le Comte Guillaume à Mancicidor en l'une des portieres. Les Comtes Ernest & Jean de Nassau donnerent places dans le leur au General des Cordeliers & à Verreycken. Le jeune Comte de Hohenlo & les autres Seigneurs de la suite du Prince, se meslerent dans d'autres Carrosses avec ceux qui accompaignoient les Deputés: les chemins, les glaces, les champs remplis de monde accouru de toute la Hollande, pour satisfaire leur curiosité de la veüe du Capitaine de leurs Ennemis qui avoit exposé tous ses biens pour leur ruine. Deux trompetes du Marquis alloient devant sonnans la tantare comme en un solemnel triomphe non sans estonnement de plusieurs, & en tel estat le Prince le

conduit à son logis, & tous les autres ceux qu'ils accompaignoient aux leurs. Ce fut donc à Spinola & aux autres Deputés de se prevaloir de l'occasion, pour sonder les meurs & les humeurs d'un chacun, penetrer les commodités & incommodités, cognoistre le fonds des inclinations du peuple, marquer l'union ou la desunion, la force ou la foiblesse du Pays, concilier la bienveillance de plusieurs, & arracher des cœurs la haine hereditaire qu'ils leur portoient.

Visittes.

Deux jours aprés le Prince suivi du Prince Henry son frere & de tous les principaux Seigneurs de sa Cour, alla visiter le Marquis & tous les autres Deputés, non sans paroles de compliments de part & d'autre. Les Estats firent aussi leurs visites. Ce Marquis ayant voulu faire valoir la grandeur Espaignole envers les Ambassadeurs de France & d'Angleterre, il eut à faire à gens qui luy sceurent bien rendre le retour, nonobstant toute ceste pompe & magnificence par trop affectée, avec laquelle il paroissoit en public, en l'ameublement de son logis, en festins, à son manger ordinaire, en nombre de serviteurs richement vestus.

Ainsi vit-on manger en mesme-table Scipion & Asdrubal Conducteurs des forces de deux irreconciliables Ennemis. *Liv. Dec. 3. lib. 8.*

Le lendemain le Marquis & ses Collegues allerent rendre leurs visites au Prince, au Prince Henry & au Comte Guillaume, & quelques jours aprés furent admis en l'assemblée des Estats, receus & honnorés du Prince & d'iceux. Ceste entre-veuë ne se passa qu'en compliments & honneurs, & fut close par un somptueux festin que le Prince leur fit.

Deputés de la part des Estats.

Pour traiter d'affaires avec eux, furent nommés de la part des Estats le Comte Guillaume de Nassau & le Baron de Brederode pour la Generalité; pour Gueldres & Zutphen, de Loenen & Meynerswijck; pour Hollande & West-Frise, Olden-Barnevelt Advocat d'Estat & Garde-seaux; pour Zéelande Malderé President de la Province; pour Utrecht Berck premier Conseiller dudit Pays; pour Frise Hillema Conseiller en la Cour de la Province; pour Over-Yssel, de Sallick Seneschal de Vollenhove; pour Groeninghe & les Ommelandes, Conderis, à tous lesquels fut adjoint Brock Greffier du Conseil d'Estat.

Difficultés digerées.

Le commerce des Indes occupoit en ceste annee la 180 navires la plus part du port de 5. 6. à 7. cents tonneaux, portans grãde quantité de canons, & autrement bien equipées à la guerre, & sur icelle huict mille huict cents huict hõmes, dont le retour montoit quarante trois milions de livres. Et y avoit vingt mille personnes qui y participoient, & gueres moins de bons Patrons & Matelots.

Il y eut des extremes longueurs à demeurer d'accord sur le traité; on le commença le sixiesme de Febvrier 1608, & on ne le peut clorre que le neufjesme d'Apvril 1609, aprés que l'assemblée eut esté rompuë & renoüée à diverses fois. L'acte que donna le Roy d'Espaigne de la liberté des Provinces Unies, en la declaration qu'il fit de les recognoistre Republique libre & Souveraine sur laquelle il ne pretendoit rien, en la forme que les Estats la demanderent; ce fut à passer au reste dont le point principal estoit celuy du commerce des Indes. Les Deputés des Estats ne s'en pouvans departir & ceux d'Espaigne n'en pouvans souffrir la continuation, ceux-la insistoient à y estre maintenus, ceux-cy à les en priver. Ce fut le sujet de plusieurs livrets qu'on mit en lumiere de part & d'autre rapportés au long par leurs Historiens; on employa beaucoup de seances sans s'y pouvoir resoudre, chacune des parties tenans d'un bout & resollues à ne rien lacher. L'importance de cest article voulut un voyage en Espaigne du General des Cordeliers pour consulter l'Oracle; mais le temps qu'on employa à rendre responce & les remises du retour de ce Deputé, ayant fait desesperer les Mediateurs de pouvoir emmener des parties si discordantes à une paix, les occasionnerent de mettre sur le tapis des propositions d'une longue Trefve.

Longue Trefve proposée.

Ceste ouverture fit redoubler le conflict és opinions. Les Estats n'en pouvoient oüir parler que cõme de la cause de leur prochaine ruine; les Deputés des Archiducs y tesmoignoient une grande inclination; les Entremeteurs qui estoient les Ambassadeurs des Roys & des Princes alliés, ayans embrassé cest expedient comme un entre-deux pour joindre ces extremités, ou comme parti de leur gibier ou comme suggeré par l'Espaigne, le fortifierent des advis & sentiments de leurs Maistres, mais entre tous celuy de

France

608. France le print à cœur & n'oublia rien pour y faire condeſcendre les Eſtats.

Le Duc de Mantoüe en ce meſme temps revenant des bains de Spa & paſſant par Bruxelles, fut prié par les Archiducs & par l'Ambaſſadeur d'Eſpaigne d'y apporter ſes perſuaſions; il fut curieux de voir le Pays & d'admirer la beauté & la netteté des villes. Le Prince & le Prince Henry ſon frere, n'oublierent aucun compliment pour l'honnorer, le furent recepvoir entre Delft & Leyden, & cetuy-cy vray miroir de courthoiſie voulut prendre la peine de l'accompaigner par toute la Hollande, receu, feſtoyé & traité magnifiquement és principales villes; puis revenu le long de la coſte de la mer, le Prince, le Marquis Spinola, les Seigneurs de la Cour ſuivis de beaucoup de Nobleſſe, l'allerent rencontrer & le conduiſirent à la Haye où il ne voulut point parler d'affaires, content d'avoir donné advis au Prince de la priere qui luy en avoit eſté faite, & aprés avoir ſalüé la Princeſſe Doüairiere d'Orange & rendu ſes viſites, il reprint le chemin d'Anvers ſur le batteau de guerre du Prince.

Maurice qui previt de loing ce qui n'arriva que trop aprés, taſcha de fortifier les Principaux en ſon opinion & d'y attirer les moins judicieux. La Hollande eſt la plus puiſſante des Provinces, & ſon exemple entraine le plus ſouvent les autres; le deſir d'en faire cognoiſtre l'importance l'obligea de mettre la plume à ceſte main guerriere qui avoit dompté la fierté de ſes ennemis, pour en deſchiffrer maintenant les artifices. Effect de ſa ſageſſe qui le mit à couvert du blaſme du mauvais ſuccés. Telle eſtoit la lettre qu'il en eſcrivit.

L'adreſſe de ceſte lettre eſtoit aux Magiſtrats & Cõſeils des villes de Hollande, & la datte du 21. Septembre 1608.

Honnorables, ſages, diſcrets & chers amis. *D'autant qu'on eſt maintenant empeché à traicter de ce dont depend pour tousjours le bonheur ou le malheur des Provinces Vnies: nous avons eſtimé que c'eſtoit noſtre debvoir de bien informer Meſſieurs les Nobles & les villes de ceſte Province de noſtre advis, tant touchant le ſuſdit traicté, que pareillement comment on debvroit d'oreſenavant conduire & diriger ce fait au plus grand bien & aſſeurance de ces Pays: affin que vous puiſſiés deliberer là deſſus, examiner les raiſons ſuivantes de noſtre advis, & vous en ſervir à voſtre plus grand advantage, comme eſtant ce à quoy nous avons principalement eu eſgard.*

Vous ſçavés que l'Ennemi ſuivant ſon ancienne trompeuſe maniere de faire, vous a proposé au commencement de fort belles conditions, pour amener par ce moyen Meſſieurs les Eſtats à quelque traité, àſçavoir que tant par le traité de Paix que par le traité d'une longue Treſve de quinze ou de vingt années, ces Pays ſeroient tenus non ſeulement par les Archiducs mais auſſi par le Roy d'Eſpaigne meſme, pour un Eſtat libre & ſur lequel ils n'avoient rien à pretendre & que chacun retiendroit ce qu'il avoit. Mais en traictant de la Paix, on n'a rien veu autre choſe que la tromperie accouſtumée & tant de fois experimentée & rien moins que les conditions ſuſdites, de ſorte que pour cela le traité a eſté entierement retrenché.

Telement que ſous ce beau pretexte d'une bonne Paix reveſtu de tant de ceremonies, on n'a caché autre choſe qu'une Treſve, que l'Ennemi par un ſingulier artifice aprés avoir rompu le traité de Paix, vous a fait propoſer par Meſſieurs les Ambaſſadeurs des Roys & Princes, pour par ce moyen reparer ce qu'il eſt en arriere de ſes finances, redreſſer ſon traffic & ainſi redoubler ſa puiſſance. Car durant la Treſve, il eſpere d'eſtre en ſeur repos & exempt de faire des deſpens; au lieu qu'au contraire ces Pays, qui ne peuvent avoir aucune aſſeurance qu'és armes, demeureront chargés des grands & exceſſifs deſpends qu'ils ſeront contraints de faire, pour l'entretenement d'un bon nombre de gendarmerie, outre ce qu'ils ſeront continuellement aſſaillis de toute ſorte de ſecretes entrepriſes, practiques & menées, que l'Ennemi ne laiſſera pas de faire durant la Treſve comme n'eſtant qu'une ceſſation d'armes: & cependant ces Pays perdront tout traffic & commerce, lequel on tachera d'attirer és villes de Brabant & de Flandres; & quant & quant une tierce partie des habitans qui

Nunquam Imperator ita paci credidit, ut non ſe prepararet bello: quod etiamſi non geritur indictum eſt. Senec. de vit. Beat. 26.

tiroient

tiroient du proffit de la guerre & qui estoient necessaires à la deffence de ces Pays, seront ruinés & contraints de se retirer : & par ce moyen l'estat & la puissance du Pays comme aussi la conduite de la guerre, viendra telement à decliner, & au contraire la puissance de l'Ennemi telement à s'accroistre, tant en moyens qu'en bonne correspondance & intelligence qu'il aura parmy nous, qu'incontinent aprés & peut estre mesme devant l'expiration de la Trefve, on pourra empoigner l'occasion de conseiller & contraindre l'un l'autre à une honteuse reconciliation, laquelle sera ensuivie d'une servitude insupportable & d'une perpetuelle ruine, qui est le proffit que nous avons à attendre de la Trefve, encores mesmes qu'on pourroit joüir des conditions proposées. 1608.

On ne fait point de difficulté aussi de s'esloigner du pied qu'on avoit mis en avant: car on commence maintenant à parler d'une Trefve de quatre, cinq ou sept années: mesmes de prolonger la Trefve presente pour un an, affin de pouvoir d'autant mieux parvenir à l'autre, & ce encores sans l'absoluë Souveraineté, selon que quelques uns se font entendre, se persuadans qu'on se debvroit contenter de la declaration des Archiducs qui mesmes en leurs Pays ne sont que Vassaux du Roy d'Espaigne, & qui n'ont du tout nul pouvoir en ce que touche le fait de la Souveraineté : outre ce que toute la gendarmerie est encores au service du Roy d'Espaigne, auquel ils ont fait serment & en reçoivent leur payement, lequel aussi s'est reservé la succession des susdits Pays. Ces raisons & autres ont donné occasion à vos Deputés en la derniere assemblée, de declarer par acte du treiziesme de ce mois, qu'on eut à rejeter telles propositions, telement que nous estimons que vostre intention est, que la recognoissance d'un Estat libre & Souverain quant à ces Pays, se doibt faire au traité de la Trefve en mesme forme & en mesmes paroles, selon qu'aprés meure deliberation elle a esté proposée par l'advis de tous les Ambassadeurs & du consentement de tous les Deputés de l'Ennemi, au premier article du traité de paix; de sorte que cela doibt estre arresté & hors de toute dispute, d'autant qu'on ne debvroit faire aucune distinction entre le traité de la Trefve & celuy de la Paix, veu qu'en l'un & en l'autre on a expressement accordé & declaré, comme cela se peut voir és actes du 24. d'Avril, du 2. de Novembre & du 23. de Decembre de l'année passée, qu'on debvroit faire une esgale recognoissance touchant la liberté de ces Pays. Ce qui est maintenant d'autant plus necessaire, pource que l'Ennemi voulant faire la Trefve tout seul, se voudra ayder au traité de la Trefve des articles accordés au traité de Paix. Et pour dire la verité, si le Roy d'Espaigne & les Archiducs sont d'intention de quitter absoluëment les pretentions qu'ils ont sur ces Pays, ils ne fairont pas difficulté és mots, notamment point en ceux qu'on a trouvé par commun advis propres & necessaires pour exprimer une telle absoluë declaration; & que si maintenant au lieu de cela on tache de nous tromper par des mots obscurs, douteux & sujects à diverses interpretations, & qui partant n'obligent & n'asseurent pas tant; que si maintenant il est conseillable d'asseurer l'Estat du Pays sur des mots à deux ententes ou qui sont disputables, vous en pouvés aisement juger selon vostre discretion.

Ceux-la errent aussi grandement qui mettent en avant, que ces Pays n'ont que faire d'une telle declaration de l'Ennemi; car quand mesmes nous n'en aurions point de besoing pour nous, si est-ce que cela nous est tres-necessaire, pour donner occasion à tous Princes & peuples, de nous tenir pour Pays libres; & principalement pour asseurer nos propres habitans, à ne se point attendre à quelque autre soleil levant: ce qu'on tachera de leur persuader par faute de la susdite declaration.

Et puis qu'ordinairement les Trefves se font pour par ce moyen pouvoir venir à une bonne Paix, à quoy est-ce qu'autrement telles Trefves pourroient servir, sinon à une preparation pour traiter puis aprés sur le mesme pied, à sçavoir sans recognoissance de la susdite Souveraineté, d'une reconciliation. Et pourquoy est-ce que l'Ennemi ne veut pas desister de ses pretentions, sinon pour nous faire derechef la guerre, au lieu qu'au contraire en desistant cela nous frayera puis aprés le chemin à une asseurée Paix, à quoy autrement il n'y a nul moyen.

Nous avons eu juste occasion de nous resjoüir d'entendre la bonne resollution qu'avés prinse là dessus, nous asseurant que vous vous y arresterés comme avés tousiours

fait

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

fait, à l'avancement du bien public. Neantmoins l'importance du fait nous incite à vous fortifier par la presente en ce loüable desseing : mesme puis que nous prevoyons, qu'on tache par toute sorte de practiques de renverser ceste generale resolution, pour le moins de la debiliter & affoiblir par des subtiles clausules & moderations, & par consequent de l'assujettir à quelques vaines & doubteuses paroles, en ce qu'on a abusé de vostre debonnaireté & sincerité accoustumée, laquelle par faute de raisons on tache premierement d'assaillir & surprendre par une aggeration de la necessité des pays. Dont vous pouvés recueillir, que ce qu'on vous veut persuader par ceste necessité, est prejudiciable au Pays. Car on peut bien recevoir une chose sans necessité laquelle est bonne & avantageuse; de sorte que la necessité n'est autre chose qu'une torture pour contraindre quelqu'un à faire ce qui est mauvais : & en consentant à ce qui est prejudiciable, on n'amoindrit point la necessité, ains on l'augmente plutost & on reduit le Pays en grande necessité. Le consentement de la Souveraineté est le seul fondement sur lequel on a fondé ce Traité, & par lequel on vous y a persuadé: & l'on l'a pour lors estimé si necessaire & si avantageux, que sans cela les Pays ne fussent pas entrés en ce Traité, contre ceste virile resolution en laquelle vos predecesseurs depuis trente ans ença ont persisté si courageusement en leur plus grande necessité, sans donner lieu à aucunes inductions ou intercessions, lesquelles ont esté faites à diverses fois par la plus part des principaux Roys & Princes de la Chrestienté: cependant vos Predecesseurs ont jugé que cela ne procedoit que des mauvaises practiques de l'Ennemi: ce qui fut cause aussi que toutes les Provinces par ensemble resolurent unanimement, sincerement & à la bonne foy le vingt-troisiesme Decembre dernier passé, & promirent l'une à l'autre, qu'on ne traiteroit point ni de Paix ni de Trefves sans avoir declaration de la Souveraineté & ce encores en la meilleure forme : & que par faute d'icelle on recommenceroit la guerre serieusement & ce avec les cõmunes forces des Provinces, & en tachant s'il estoit possible d'impetrer des Roys, Potentats & villes affectionnees à leur cause, quelque secours. Et puis que la necessité n'est maintenant point plus grande qu'elle n'a esté alors, c'est donc hors de propos de vouloir annuller une telle resolution par une necessité.

Vn chacun peut bien penser, qu'on ne peut pas encommencer un fait à demy avec un si puissant Ennemi: car quand mesme on a bien pourveu à tout, il ne faut pas neantmoins se fier telement là dessus, qu'on vienne pour cela à retracter, mutiler ou moderer tant soit peu la resolution susdite & autres resolutions fondamentales. Car celuy qui vient icy à faillir en chemin il se perd, comme celuy qui vient à tomber d'un degré, ordinairement il vient à tomber de tous les degrés; telement qu'en cas que par une necessité imaginée, au vienne à postposer le principal point, à sçavoir l'asseurance de nostre Liberté, nous fairons bien passer monstre aux moindres points, & pour fin de compte nous viendrons bien à une reconciliation, en laquelle consiste tout le danger que nos Predecesseurs ont craint és Traités passés & pour l'amour duquel nous y devons d'autant moins entendre.

Vous pouvés clairement comprendre de tout ce que dessus & nous vous en pouvons assés asseurer, que nous n'avõs pas esgard en cecy à nostre interest particulier, ce que de nostre part nous ne desirons pas aussi qu'aucun face: car une bonne Paix ne nous est pas moins necessaire, à nous & à tout nostre Maison qu'à aucun des habitans de ce Pays.

Monseigneur nostre feu Pere de haute memoire & nous, nous nous sommes employés plus de quarante ans au service du Pays en une continuelle guerre, & en toutes sortes de difficultés, jusques à exposer le bien de nostre Maison, en refusant plusieurs belles & avantageuses conditions, lesquelles nous ont esté presentées à diverses fois, & lesquelles nous pourrions bien encor avoir au grand avantage de nostre Maison, si Monseigneur nostre Pere & nous eussions voulu quitter ceste bonne & sainte cause & nous mettre en repos; lors que l'Ennemi tache d'amener ces Pays à une totale ruine, nostre conscience & le debvoir auquel nous sommes obligés envers ces Pays, ne le permet pas.

D'avantage nostre intention n'est pas de nous separer tant soit peu de fait ou de pensée ou d'empecher ces resolutions fondamentales prinses par forme d'Estat & par une bonne conduite; mais plutost de les maintenir par toutes voys deuës & ayder à les mettre en execu-

en execution, contre toutes les ruſes & menées de l'Ennemi, & ce ſelon noſtre pouvoir & le devoir de noſtre Charge : vous advertiſſant fidelement, que ce n'eſt que le fait de l'Ennemi, qui tache de contrevenir à vos reſollutions & qui pour les empecher n'eſpargnera aucunes ruſes, peines, ni deſpends, affin de venir à ſon deſſeing. Et partant auſſi chere que vous eſt la conſervation de voſtre chere Patrie, il faut que vous mainteniés en tout & contre tous les ſuſdites reſolutions : meſme auſſi quant à ce qui touche le partement des Deputés de l'Ennemi, deſquels auſſi vous n'avés à attendre autre choſe que des mauvais fruicts. Sur tout il vous plairra avoir ſerieuſement eſgard à cela, que les reſolutions de toutes les autres Provinces, dependent entierement de ce qui a eſté trouvé bon par Meſſieurs les Eſtats de Hollande. Et partant il faut en toute façon, que vous perſiſtiés en vos reſolutions, ſans vous en departir tant ſoit peu pour l'amour d'autruy, ou ſans vous vouloir accommoder à d'autres ; Et ce d'autant moins que comme vous avés commis la plus grande offence, vous auriés auſſi à ſouſtenir la plus grande punition. 1608.

Et partant vous ſerés exhortés de vouloir encharger vos Deputés à la prochaine Aſſemblée, qu'ils ayent à s'arreſter preciſement aux ſuſdites reſolutions fondamentales: & principalement de ne point permettre qu'ils facent quelque autre declaration, touchant la Souveraineté & Liberté du Pays que celle laquelle eſt contenuë és mots du premier article du traité de Paix. ſans permettre qu'on y change un ſeul mot : en authoriſant auſſi vos Deputés à conſentir aux points propoſés par ceux du Conſeil d'Eſtat, pource qu'autrement en dilayant plus long temps, l'eſtat du Pays ne pourra eſtre exempt de quelque manifeſte confuſion.

Finalement nous vous requerons de vouloir ſerieuſement commander à vos Deputés qui d'oreſenavant comparoiſtront en l'Aſſemblée, qu'ils ayent à tenir és affaires du Pays bonne correſpondance & communication avec nous, comme cela ſe doibt faire & s'eſt fait avec tous les Gouverneurs & notamment avec feu noſtre Seigneur & Pere de haute memoire: ſelon auſſi que nos longs ſervices, ce qui ſoit dit ſãs vanterie, le meritẽt.

En fin que toutes affaires puiſſent d'oreſenavant eſtre faites en confiance & dirigées par mutuelle correſpondance & union au plus grand bien des Pays, & que par ainſi tous mal-entendus puiſſent eſtre oſtés. Vous aſſeurant que cela nous ſera touſiours treſagreable : nous ne laiſſerons pas auſſi à toutes occaſions, de vous monſtrer par effect la bonne & ſincere affection que nous portons au bien de ces pays en general & à celuy de voſtre Eſtat & de vos perſonnes en particulier. Vous recommandant là deſſus honnorables, ſages, diſcrets & chers amis, en la garde du Tout-puiſſant.

MAURICE DE NASSAU.

a Les Eſtats dõnerent 300 Eſcus à l'inventeur, à la charge de n'apprendre l'inventiõ à perſonne. Celles qu'õ vend ne ſont de ceſte façon, car elles n'approchent gueres plus de demy lieuë. Mais avec celle-la on voit nettement de la Haye l'Horloge de Delft, qui eſt à une heure & demy, & les feneſtres de l'Egliſe de Leyden.

Julius Cæſar du rivage de la Gaule Belgique vis à vis d'Angleterre, avec des grands miroirs ardents recognut l'aſſiete & la diſpoſition du Camp Anglois, & de toute la coſte de la mer où ils l'attendoient en armes.

Il ne fut pas moindre gloire, diſent les Hiſtoriens, à Paulus Æmilius de feſtiner ſplendidement les Ambaſſadeurs de la Grece à Amphipolis, que d'avoir vaincu & prins priſonnier le Roy Perſeus.

Invention des lunettes.

a Les rencontres qui ſe firent à la Haye ſur l'invention des lunettes à voir de loing, furent de bonne grace ſur ce ſujet. L'Inventeur qui eſtoit un pauvre hõme de Middelbourg en Zéelande, en apporta les premieres au Prince avec leſquelles on diſtinguoit un object de trois ou quatre lieües loing, comme de cent pas. Le Prince les ayant eſprouvées, les envoye au Conſeil des Eſtats tandis qu'ils eſtoient occupés à traiter de ceſte Treſve, & dans la lettre qui l'accõpaignoit, *par ces lunettes*, dit-il, *vous verrés les tromperies de noſtre Ennemi:* portées au Prince Henry, il les voulut faire voir au Marquis Spinola qui les ayant eſſayées, luy dit. *Je ne ſçaurois plus eſtre aſſeuré puis que vous me verrés de ſi loing.* Ce Prince luy repartit froidemẽt, *nous deffendrons à nos gens de tirer contre vous.*

Suites de la lettre du Prince.

La lettre du Prince porta un tel coup, que les Deputés des Archiducs faiſans demonſtration de vouloir biaiſer avec leurs ruſes ordinaires, les autres ſe roidiſſans au contraire, l'Aſſemblée fut rõpue : ceux-là prindrent conged, traités par le Prince avant leur depart, par luy accompaignés juſques à Rijſwijck, & par le Prince Henry plus outre & juſques à Delft, où il leur fit donner le bateau de guerre du Prince & convoyer par l'Admiral de Hollande & par le Gouverneur de Willemſtadt juſques au Fort de Lillo.

Reſponce à icelle.

Le Preſident Janin Ambaſſadeur de France qui conſeilloit une longue Treſve de la part du Roy ſon Maiſtre, s'aſſaya de reſpondre en bon Juriſconſulte & en grand Politique à tout ce qui choquoit ſon opinion & à

tous

1608. tous les points de ceste lettre & joint avec l'Ambassadeur d'Angleterre, il n'y eut persuasion qu'ils n'employassent pour y faire condescendre les Estats. Tant de raisons poussées avec vehemence en furent les messagers, le poids & l'authorité de deux grands Roys les causes impulsives; Celuy de France s'y porta comme Pere du pays, ayant usé de remonstrances paternelles & qui partoient vrayement d'un cœur Royal; l'Anglois n'y fut moins ardent & passa jusques aux menaces de retirer la main de tout secours, aussi la il fait depuis.

En ce mesme temps M. la Princesse Doüairiere d'Orange apporta aux Estats de la part du Roy de France, cent vingt-cinq mille Escus pour leur ayder à leurs affaires.

1609. Les Ambassadeurs se rendent à Anvers pour y renouer le traité. Chacune des parties conviée d'y envoyer les leurs. Verreycken l'un de ceux des Archiducs ne faisoit que trotter de Bruxelles à la Haye vers le Prince & les Estats, qui ne croisoient ses recerches que de fraude & de tromperie & n'espargnoient rien pour affermir leurs peuples à ceste creance. Ceux des Estats s'y rendirent, extraordinairement honnorés à leur arrivée: On se reassemble, les matieres principales sont rabolies, les poincts controversés derechef examinés, concertés, contestés, soustenus, impugnés jusques sur le point de rompre; mais finalement, comme les pierreries se forment du conflict des elements, les parties tombent d'accord le neufiesme d'Auril mil six cents & concluent une Trefve pour douze années sous 38. articles estendus és originaux, dont voicy les principaux & ceux esquels nos Princes ont interest particulier.

…s Deputés se trouvent à Anvers

…la Tresve …est faite …us ces …ticles.

Omnia fieri per litem & amicitiam dicebat Heraclitus.

I.

Premierement les susdits Seigneurs Archiducs declarent tant en leurs noms que dudit Seigneur Roy, qu'ils sont contents de traiter avec lesdits Seigneurs Estats Generaux des Provinces Vnies, en qualité & comme les tenans pour Pays, Provinces & Estats libres, sur lesquels ils ne pretendent rien: & de faire avec eux, és noms & qualité susdite, comme ils font par ces presentes, une Trefve aux conditions cy aprés escrites & declarées.

II.

A sçavoir que ladite Trefve sera bonne, ferme, loyale & inviolable & pour le temps de douze ans, durant lesquels il y aura cessation de tous actes d'hostilité de quelque façon qu'ils soient entre lesdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats Generaux, tant par mer, autres eaux, que par terre, en tous leurs Royaumes, Pays, Terres & Seigneuries, & pour tous leurs subjects & habitans, de quelque qualité & condition qu'ils soient, sans exception de lieux ni de personnes.

III.

Chacun demeurera saisi & joüira effectivement des Pays, villes, places, Terres, & Seigneuries qu'il tient & possede à present sans y estre troublé ny inquieté de quelque façon que ce soit durant ladite Trefve: en quoy on entend comprendre les bourgs, villages, hameaux, & plat pays qui en dependent.

IV.

Les subjects & habitans és pays desdits Seigneurs Roy, Archiducs, & Estats, auront toute bonne correspondance & amitié par ensemble durant ladite Trefve, sans se ressentir des offences & dommages qu'ils ont receu par le passé: Pourront aussi frequenter & sejourner és pays l'un de l'autre, & y exercer leur traffic & commerce en toute seureté, tant par mer, autres eaux, que par terre. Ce que toutefois ledit Seigneur Roy entend estre restreint & limité aux Royaumes, pays, terres & Seigneuries qu'il tient & possede en l'Europe, & autres lieux & mers, où les subjects des Roys & Princes, qui sont ses amis & aliés, ont ledit traffic de gré à gré: & pour le regard des lieux, villes, ports & havres qu'il tient hors les limites susdits; Que lesdits Seigneurs Estats & leurs subjects ny puissent exercer aucun traffic, sans la permission expresse dudit Seigneur Roy. Bien pourront ils faire ledit traffic si bon leur semble és pays de tous autres Princes, Potentats & peuples qui le leur voudront permettre, mesmes hors lesdites limites, sans

que ledit Seigneur Roy, ses Officiers & subjects qui dependent de luy, donnent aucun empeschement à ceste occasion ausdits Princes, Potentats, & peuples qui le leur ont permis ou permettront, ni pareillement à eux, ou aux particuliers, avec lesquels ils ont fait & fairont ledit traffic.

V.

Et pource qu'il est besoing, &c.

XIII.

Ceux sur lesquels les biens ont esté saisis & confisqués à l'occasion de la guerre ou leurs heritiers & ayans cause, joüiront d'iceux biens durant ladite Trefve, & en prendront la possession de leur authorité privée & en vertu du present traicté, sans qu'il leur soit besoing d'avoir recours à Justice, nonobstant toutes incorporations au fisc, engagements, dons en faits, traités, accords & transactions, quelques renonciations qui ayent esté mises esdites transactions, pour exclurre partie desdits biens à ceux à qui ils doivent appartenir, à la charge neantmoins qu'ils n'en pourront disposer, ny les charger ou diminuer, pendant le temps de ladite joüissance, sinon qu'ils en ayent obtenu la permission desdits Seigneurs Archiducs ou Estats.

XIV.

Ce qui aura lieu aussi au proffit des heritiers du feu Seigneur Prince d'Orange, mesmes pour les droicts qu'ils ont és Salines du Comté de Bourgongne, qui leur seront remises & delaissées, avec les bois qui en dependent. Et quant au procés de Chastelbelin intenté du vivant dudit feu Seigneur Prince d'Orange en la Cour de Malines contre le Procureur General du Roy Catholique, lesdits Seigneurs Archiducs promettent de bonne foy de leur y faire rendre justice dans un an aprés la poursuite qui en sera faite par eux, sans aucune remise & en toute droiture & sincerité.

XV.

Si le fisque a fait vendre, &c.

XXX.

Les Seigneurs de la maison de Nassau ne pourront estre poursuivis ny inquietés durant ladite Trefve, en leurs personnes ou biens, soit pour debtes contractées par le feu Seigneur Prince d'Orange, depuis l'année 1567. jusques à son trespas, soit pour les arrerages escheus pendant le saisissement & annotation des biens qui en estoient chargés.

On fit alors ce distique sur ce sujet:
Pax Flandris Batavisque datur, gaudete Coloni,
Farra dabunt quercus, flumina flacte fluent.

Elle est publiée à Anvers

La publication de ceste Trefve fut faite à Anvers au son de quatorze trompettes avec grandes solemnités & resjoüissances publiques. Durant tout le jour toutes les cloches y sonnerent; la plus grosse, à laquelle on a accoustumé d'employer vingt quatre hommes pour luy donner le branle, se fit ouïr à quatre lieües à la ronde; tout le canon de la Ville, de la Citadelle & du Port fit bruire son tonnerre; les feux de joye y parurent en si grand nombre qu'il sembloit que toute la ville fut reduite en flamme; les fusées & feux-d'artifice volerent en l'air: un magnifique festin fait en la Maison de ville à l'honneur des Ambassadeurs & des Deputés, on y beut à la santé des Roys de France, d'Espaigne, d'Angleterre, des Archiducs & du Prince. Toutes les villes des deux partis à l'imitation de celle-cy tesmoignerent leur contentement par celebrations de joyes generales. Tous les Ambassadeurs, leurs domestiqués, les Deputés d'un & d'autre parti respectivement honnorés de plusieurs beaux & riches presents; ceste Trefve ratifiée & la liberté des Provinces Unies declarée & approuvée par le Roy d'Espaigne le mois de Juillet suivant, vingt-huict ans aprés qu'en semblable mois ils l'eurent declaré decheu & forclos

& partout ailleurs.

1609. forclos de la Seigneurie d'icelles, rompu, biffé & cancellé ses seaux, & par un nouveau serment aux Estats abjuré & renoncé l'Espaigne.

[...]s Estats [...] notifiét [...]ux Prin[...]

C'estoient les doux fruicts de ceste amere Inquisition, les agreables effects des horribles cruautés du Duc d'Albe, les merveilles de la delivrance de ces peuples, que les victoires & les conquestes de nos Princes avoient enfanté par la conduite & adresse du Tout-puissant, les ayant tirés des fondrieres inextricables d'une miserable servitude pour les colloquer sur le feste d'une parfaicte liberté. Les Estats envoyent des Ambassadeurs aux Roys, Princes, Potentats & Republiques libres de la Chrestienté, pour seeler leur Souveraineté acquise, avec plus d'esclat & de reputation. Les plus grands Roys l'approuverent; le Duc de Venise comme Chef de la plus ancienne Republique du monde, les accueillit avec toutes les deferences d'honneur & d'amitié qu'elle a accoustumé de practiquer envers les plus celebres Ambassades, nonobstant les contradictions de l'Espaigne & du Conclave.

Si les peuples d'Aragon reputés bons Politiques l'eussent esté cóme les Belges, on n'auroit jamais escrit sous la statuë de Philippes 2. à Seville: *Allarno Aragon*, comme l'action la plus signalée de sa vie, d'avoir fait perdre aux Aragonnois leurs libertés.

Le Pape offrit aux Venitiens de leur quitter les dismes pour douze années, s'ils reffusoient de recevoir les Ambassadeurs des Estats en ceste qualité: mais ils le reffuserent tout à plat.

[...]e Roy de [...]ione en[...]oye une [...]mbassa[...]e au [...]rince.

La puissance des Provinces-Unies & la reputation de la vertu du Prince qui la commandoit, n'estoit pas moins respectée parmy les nations les plus Barbares & esloignées, que chés ses Voisins & au milieu des plus civiles & mieux polies. Matelfi Hollandois de retour des Indes Orientales, se rendit à la Haye pour donner compte au Prince de sa navigation, & pour luy exposer les amitiés & confœderations qu'il avoit contractées en son nom & en celuy des Estats avec plusieurs Roys & peuples Indiens. Il porta sur son navire deux Ambassadeurs du Roy de Sione l'un des plus puissans du pays, voisin de la Chine & qui pouvoit mettre sur pied trois cents mille hommes & deux mille Elephans, car il avoit cinq autres Roys qui luy estoient tributaires. Dés le lendemain de leur arrivée le Prince leur donna audience: leur ceremonie fut plaisante. Déslors qu'ils apperçoipvent le Prince ils mettent genoux en terre, les mains jointes & les doigts entrelassés contre le front, la teste prosternée contre terre: approchans plus prés de luy, ils font ceste ceremonie trois fois de suite. Le Prince les relleve, & eux dressés sur pieds, & immobiles comme statuës furent une piece de temps la teste & les yeux baissés en bas; comme leur Truchement jeune homme Hollandois eslevé & nourri aux Indes dés l'âage de six ans prenant la parolle, exposa au Prince, *Que leur Roy les avoit envoyés vers luy pour visiter les Pays-bas & pour luy faire quelques presens, en tesmoignage de l'estime qu'il faisoit de sa valeur & de l'amitié qu'il desiroit de contracter avec luy.*

[...]eremo[...]ies de [...]Ambas[...]sadeur.

Parolles.

Ainsi les Bactres, les Parthes & autres peuples qui n'avoient jamais recognu les Romains, envoyerent des Deputés à Auguste pour le requerir de son amitié & bienveillance; marque, disent les Historiens qui en parlent, de l'heureuse domination de ce Prince.

Presents.

Ces presents furent quelques dards & javalots proprement faicts de roseaux & artistement enferrés, deux harquebuses l'une estant longue de quatre pieds dont les Indiens se servent pour tirer contre les Elephans, deux cimeterres ayans leurs gaines semées de plaques d'or, deux esvantails à l'Indiene, deux petits coffrets où estoient les lettres que leur Roy escrivoit au Prince, & deux anneaux d'or où estoient enchassées deux pierres pretieuses. Le Prince reçeut ceste Ambassade & ces presents avec grande faveur & honneur, traita magnifiquement & somptueusement les Ambassadeurs, & les ayant en eschange honnorés d'autres presents, les fit conduire à Amsterdam là où ils s'embarquerent à la premiere opportunité pour leur retour.

[...]t conged

[...]e Turc le [...]it remer[...]ier de [...]lusieurs [...]hoses.

La courthoisie que le Prince tesmoigna à la delivrance des Esclaves Turcs, Mores & Affriquains detenus sur les galeres de l'Escluse lors qu'il s'en rendit maistre, ne demeura pas sans revenche. Le grand Seigneur l'en fit remercier expressement par l'Ambassadeur qu'il envoya en Angleterre. De ce nombre, les Estats renvoyerent à leurs despens cent cinquante Mores en Affrique vers le Roy de Féz & de Marocques Muley Seydan qui disputoit le Royaume par armes avec ses freres, le secoururét de deux navires de guerre bien equippées, le Prince l'honnora d'un present de quatre beaux juments; & luy en contrechange envoya des Chevaux de son pays au Prince avec des lettres de remerciement & une honnorable Ambassade qui fut bien traitée, caressée & honno-

[...]es Estats [...]ecourent [...]e Roy de [...]éz.

honnorée par le Prince & les Estats, avec offre de secours de navires, de gens, & de munitiõs aux despens de son Maistre, presens à l'Ambassadeur & un navire bien esquipé pour le conduire en Barbarie, où le Prince envoya gens & argent pour en emmener des chevaux.

Cest Ambassadeur estoit nommé *Hamon ben Bichier*. Ses lettres de creance estoient dattées du dix-huictiesme du second mois de leur année & de l'an de Mahomet 1018

Fruicts de la Trefve.

Mais si ceste Trefve donna du contentement au peuple & de la reputation au Prince & aux Estats, elle ne tarda pas de produire beaucoup de maux en plusieurs villes, par les divisions que l'Ennemi y jetta & nourrit.

Seditions à Alckmar.

Alckmaer se trouva tellement partialisé en opinions, le Conseil & la Commune butés & bandés l'un contre l'autre, que tout estoit disposé d'en venir aux armes. Le Prince consulté là dessus, y envoya ses Commissaires pour les reconcilier; mais impossible leur fut de les faire joindre, & cest orage ne peut estre appaisé que par une nouvelle election du Magistrat & du Conseil ardemment desirée par le peuple.

A Leeuwarden.

Leeuwarden capitale de Frise fut travaillée d'un contraire desir : l'insolence du peuple excitée par quelques seditieux, ne voulans souffrir la nouvelle election du Magistrat les porta à la contre-dire ouvertement : & le tumulte passa si avant qu'on en vint aux coups de pierres; la principale porte de la maison de Ville enfoncée par ces frenetiques à coups de mats de navires, le Magistrat contraint de se sauver par celle du derriere. De plus ceste maraudaille procede licentieusement à election de nouveau Magistrat, pour trophée de sa vaine folie esleve le mast au devant, & qui pis est, l'exemple d'une telle audace approuvé par la Cour de Frise, au lieu de le chastier severement.

Ils pratiquoient mal ce beau precepte de Tite Live lib. 28. *Gravi aliqua seditione exorta, inquit, eandem quacumque ratione leniendam, & tùm demum in auctores animadvertendũ censeo, ut unde culpa orta esset ibi pœna consisteret.*

à Utrecht.

Utrecht belle Ville mais mutine encline à nouveauté, print sujet d'un dangereux caprice sur la publication de la Trefve, & ce feu de joye qu'on y celebra produisit des flammes de tristesse & de sedition qui la cuiderent embraser. Le feu s'estant attaché à une maison, un bruit courut que les Catholiques estoient armés en divers endroits, & que pour leur resister il se falloit aussi armer, mais la fourbe averée personne ne bougea. Cest artifice n'ayant prins feu, les brandons de discention en forgent un autre sur l'infraction pretenduë des privileges & le mauvais mesnage des derniers publics, dont quelques seditieux attiltrés demandent le restablissement, & à faute d'iceluy declarent qu'ils y procederont eux-mesmes de leur authorité. On leur donne bonne responce & asseurance d'y pourvoir en bref avec ordre par l'advis des Estats; mais cela prins à contre-sens leur donne pretexte de croire que c'est pour introduire des gens de guerre dans la Ville. Ces factieux ayans la garde de la Ville, saisis des clefs & armé la plus part de la Bourgeoisie à leur insult & par leur suggestion, semoient des bruits selon le desir de chacun: aux Catholiques que c'estoit pour leur acquerir plus grande liberté : aux Reformés qu'on en vouloit à leur Religion. Ainsi toute ceste grande Ville en rumeur, remplie d'armes & d'effroy, ces Tribus deputent au Conseil de la maison Commune & requierent incontinent la cassation du Magistrat & la creation d'un nouveau, autrement menacent d'y proceder par voye de faict & de faire main basse. Il fallut obeir, & ce fut aux principaux factionaires à prendre leur place, former un nouveau Cõseil, poursuivre & obtenir du Prince l'adveu de ceste election par l'advis des Estats Generaux, sous faux donné à entendre qu'elle avoit esté legitime & conforme aux usages du pays, à l'advantage de la Religion Reformée, & que moyenant ce le peuple poseroit les armes.

Mais la faction fut-elle assoupie par tel support ? au contraire tout demeura armé à la discretion de ceste racaille : & dans la confusion de ce tumulte, on commence à descouvrir le mal plus avant, on parle de l'Estat, de relever d'oppression la Religion Catholique; que le Roy d'Espaigne estoit le vray heritier du Pays, & qu'il faudroit finalement revenir à luy. Le Prince adverti de ces menées se rend à Utrecht avec quelques Deputés des Estats Generaux pour y pourvoir & estouffer un mal si dangereux en sa naissance. Son sejour luy fut matiere de patience & de tollerance parmy les insolẽces des seditieux.

Omnibus malis principiò vehementer obstet princeps : confusiones enim cum tempore pariter crescunt, & nisi maturè impediantur facilè invalescunt. Bot. lib. 2. c. 4

Sur

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1609. Sur les dix heures du soir d'un jour de prieres, huict à dix Catholiques armés d'arquebuses les deschargēt du pont S. Martin vis à vis de l'Eglise Cathedrale, avec grand bruit comme pour en attirer d'autres à eux, à dessein de se jetter sur des principaux, & tout ce tintamarre aux oreilles du Prince qui en avoit esté ecervelé durant plus de deux heures. Sa prudence voulant couvrir de sa protection ceux qu'il creut en danger, il envoye querir les Estats & les loge dans sa maison. Mais le respect de la presence majesteuse de ce Prince devoit-il point contenir une rage si forcenée? au contraire voila derechef tout cest essein de factieux maraux embastonnés d'armes qui demandent, qu'il soit deschargé du serment qu'il avoit au Pays, se jettent sur la friperie des Estats, & en desbagoulēt estrangemēt. Cela l'oblige & les Estats de se rendre à Worden & d'y convoquer l'Assemblée. Ces enragés mettent en deliberation parmy eux, s'ils le lairoient sortir hors de la Ville, jurent *de renverser tout si le Prince part*, lequel ce nonobstant s'y rendit avec le Prince Henry son frere, les Deputés des Estats Generaux; ceux des Estats d'Utrecht y vindrent aussi secretement; leur audace n'osa venir si avant que de l'arrester.

Magni animi propriū est, placidū esse tranquillumque & injurias atque offensiones superne despicere. Senec. de Clement.

Ceste assemblée fortifiée de la presence des Ambassadeurs de France & d'Angleterre, lava la teste aux Deputés de la Ville d'Utrecht, les exhorta de poser les armes & de recognoistre l'authorité des Estats Generaux. Mais ceux-cy de retour en leur Ville, l'insolence des Mutins se desborda: On commence d'y apprehender un pillage: plusieurs vont cercher dehors la seureté de leurs personnes & de leurs biens: Le Prince & les Estats Generaux leur commandent *de faire arme-bas & d'envoyer leurs Deputés dans quatre jours à la Haye, pour eux ouïs estre ordonné ce qui seroit jugé convenable: & à faute de ce, de recepvoir outre leur garnison ordinaire encor quatre Compagnies avec un Commandeur en leur Ville affin d'y traiter les affaires sans tumulte*: & à leur refus deliberent de les assieger & de maintenir leur authorité par violents remedes, puis que la douceur n'y servoit de rien.

...siegé,

...acifié.

Encor se voulurent-ils opiniastrer ne croyans pas que ce fut tout de bon. Mais comme ils virent que le Prince faisoit avançer ses forces & qu'il avoit les verges en la main pour les chastier, ils cōmencerent de se raviser & par l'intercession de ceux d'Amstredam obtindrent abolition de toutes choses, recogneurent les Superieurs, congedirent leurs Compaignies, & en reçeurent huict au gré du Prince, outre les deux premieres qu'ils avoient fait sortir: deffences leur furent faites de s'entremettre de la garde pour quelque temps, le nouveau Magistrat crée par les factionaires fut destitué & le viel restabli: tout cela vigoureusement executé par le Comte Ernest adsistant le Conseil d'Estat.

Melior est in malis factus humilis confessio, quàm in bonis superba gloriatio. August.

Origine de la guerre de Iuliers,

La mort de Jean Guillaume Duc de Juliers, Cleves & Berghe, Comte de la Marck, Seigneur de Ravestein advenue le vingt-cinquiesme de Mars mil six cents & neuf sans enfans, donna suject de grandes guerres dans ses Estats, de trouble és pays voisins, divisa presque toute la Chrestienté en deux partis, & exhibea champ d'honneur à Maurice pour y exerçer son sçavoir militaire pendant la Trefve, à cause de la succession.

Princes pretendās à la succession,

Plusieurs Princes y aspiroient: des Allemans, l'Electeur de Brandenbourg, le Comte Palatin de Nieubourg, la Vefue du Duc de Deux-Ponts, le Marquis de Burgaw, & l'Electeur de Saxe: Des François, le Duc de Nevers, le Comte de Maulevrier. Toute ceste bande de pretendans divisée finalement en deux partis; celuy de l'Electeur de Brandenbourg & du Palatin de Nieubourg soustenus des Roys de France, d'Angleterre, des Princes Protestans d'Alemaigne, fors celuy de Saxe, & des Estats du Pays-bas, estoit tenu & reputé le plus legitime, & à ceux-cy adheroient la Relaisse du Duc de Deux-Ponts; Nevers & Manlewer contens de vuider leurs droicts par Arbitres.

leurs aliances.

Parti contraire & ses aliances,

L'autre parti fomenté par Saxe & Burgaw sous un droict bien leger, ne servoit que de pretexte & de couverture à la maison d'Austriche qui vouloit occuper

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

occuper ceste succession par bien-seance, tandis que l'Empereur sous couleur 1609.
de Iustice comme pour la faire regir par commissaires sous son authorité, preparoit ce morceau à sa maison qui n'auroit à faire qu'à l'avaler ; ce dernier party donc estoit espaulé de la puissance de l'Empereur comme Chef, des Roys d'Espaigne & de Hongrie, des Archiducs des Pays-bas & de Grets, de toute la maison d'Austriche & de tous leurs Alliés, des Electeurs de Saxe, des trois Electeurs Ecclesiastiques & de plusieurs autres Princes. La scituation de ces Pays, donnoit plus ou moins de jalousie & d'interest à ceux qui en avoient embrassé la querelle d'un costé ou d'autre, soit au regard de la Religion, soit au regard de la seureté de leurs Estats & subjects ; leur assiete confine avec les terres de Coulogne, la Westphalie, les Provinces-Unies du costé de Gueldres & de Zutphen, & les Archiducs de Flandres par Limbourg & autres Pays. La maison d'Austriche qui croyoit l'emporter d'emblée sous l'authorité de l'Empereur, mit la premiere la main à l'espée; & ayant induit le Gouverneur de Iuliers de se declarer pour eux, le fit incontinent fortifier de la presence & des armes de l'Archiduc Leopold Evesque de Straesbourg & de Passau, qui y avola en habit desguisé depuis Prague, & se portant comme Commissaire de sa Majesté Imperiale ; & adsisté des forces des Archiducs du Pays-bas, se fortifia dans Iuliers & tascha de s'establir par tout à main armée.

Prinse de Iuliers au nom de l'Empereur.

Le Marquis de Brandenbourg & Palatin de Nieubourgh esveillés au bruit 1610.
de ses armes, y respondent avec la plume & l'espée, se font recognoistre par les principales villes, reclament l'ayde de leurs alliés ; la France prepare un grand secours; les Estats assemblent leurs forces sur la frontiere ; le Prince se prepare pour se mesler de la partie ; aussi luy & les Estats y avoient le plus grand interest, & il importoit par trop à leurs Provinces que leur perpetuel & irreconciliable Ennemi ne fut fortifié de si belles pieces.

La raison d'une guerre si opiniastrée se trouve dãs Thucidide en ces mots. *Entre Voisins,* dit-il, *lors que la puissance d'un seul croit par trop, cela engendre du soupçon dans le cœur des autres, delà à l'envie, de l'envie à la guerre pretextée toutefois d'autres plus legitimes causes.* Ainsi la puissance des Atheniens suspecte à tous les autres Grecs, fut l'origine & la cause de la guerre Peloponnesiaque.

L'Archiduc avoit fait solliciter instammẽt ces derniers de demeurer neutres; il n'avoit reçeu responce qu'en termes ambigus, il s'offre maintenant une occasion qui les luy fit comprendre. Le Prince d'Anhalt qui venoit de communiquer avec la France pour faire avançer le secours, apprend dans les terres de l'Archiduc, qu'il y avoit és environs de la Meuse sous les aisles de Iuliers, quatre Compagnies de Cavalerie & quatorze d'Infanterie à l'Ennemi, qui battoient & couroient le pays & les villes de ceux qui avoient recognu les Princes de Brandenbourg & de Nieubourg; il prie le Prince *de le vouloir obliger en Cavalier*, luy descouvre sa resolution & fait tant qu'il obtient par forme de convoy quatorze Cornettes de Cavallerie & deux Enseignes de gens de pied montés en chariots pour aller plus viste, sous la conduite du Prince Henry-Frederich. Ces troupes tirées des garnisons de Nimmeghe, de Grave, d'Eyndoven, ramassées en corps, marchent en queuë de ces deux Princes sur la nuict du dernier d'Apvril vers Mechelen entre Maestricht & Stochem, où ils sceurẽt que ces Picoreurs faisoient leur retraite; & à la Diane du premier May surprennent la Cavalerie si à l'improviste que presque sans combat elle se remit entre leurs mains à devotion. L'Infanterie plus habile se divisa en deux, une partie gaigna un fort Chasteau voisin, poursuivie, battue & deffaite la plus part avant que d'y arriver ; l'autre se couvrit du Cloistre de Reckom, & y fut assaillie avec tant de valeur & de conduite, que ou par le feu ou par l'espée tout y demeura mort ou prisonnier : entre ceux-cy Anholt Chef de la troupe blessé avec sa Cornette, presque tous les Capitaines, Officiers, environ douze cents soldats tous emmenés au pays de Cleves. Le Prince Henry revenant victorieux à la Haye & rencontrant sur ses erres le Capitaine Berlo, qui tachoit d'esquiver dans le Brabant avec sa Compagnie, adjousta à sa gloire celle de ceste prinse & de tous les siens.

Les Imperiaux battus par les Princes Henry & d'Anhalt.

La mort d'Henry le Grand arrivant quatorze jours aprés ce combat, en attiedit beaucoup l'ardeur, & l'esperance que Leopold commençoit de perdre par l'heureux succés de ces premiers commencements, recommença aussi

Se rellevent par la mort d'Henry le Grand.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1610. aussi de jetter de plus fortes racines & ne se promit moins qu'un heritage asseuré de tout le pays de Juliers. Le Prince reçeut ceste nouvelle avec dueil & larmes & en l'agitation de son affliction, on remarqua qu'il jetta son chapeau en terre s'escriant *qu'il en avoit perdu la plus belle rose*. Ces deux ames genereuses, ces deux cœurs qui tournoient à eux l'admiration de tous les autres cœurs, fraternisoient ensemble & dans un lien mutuel d'affection & de cordialité, rien ne pouvoit arriver à l'un que l'autre n'y participat par une communication reciproque.

La mort donc de ce grand Roy retarda les fruicts que toute la Chrestienté se promettoit de sa vie; mais rien pourtant de discontinué pour le secours des Aliés de sa Couronne. Brandenbourg & Nieubourg en obtiennent mesmes asseurances de la Reyne Regente & en attendant les effects de ce costé là, pressent les Estats de leur subvenir.

...para-...des ...fede-...pour le ...ge de ...liers.

Resollution prinse entre eux d'assieger Juliers, pour en frappant le Chef rendre tous les membres inutiles; le Prince donne rende-vous à ses troupes au Fort de Schenck & dans le mois de Iuin s'y trouve en personne, avec quatorze mille hommes de pied, trois mille de cheval, trente pieces de baterie ou de campagne & tout ce qui estoit necessaire pour nourrir & entretenir ceste despense. Il y fut jusques au seiziesme de Iuillet, & dans ce temps on y descouvrit deux Pelerins armés d'un cousteau chacun, dont la difficulté qu'ils firent de declarer leur nom, les rendit prisonniers & les fit emmener à la Haye depuis relachés & innocentés de l'horrible attentat dont on avoit soupsonné leur posture. Huict jours furent employés de Schenck à Nuys dans le Diocese de Coulogne, & le Prince par tout bien reçeu & traicté des Gouverneurs Espaignols, marcha ainsi au petit pas pour rendre ses troupes fraiches & gaillardes au rende-vous general de toutes les forces. Icy il fut rencontré des Princes de Brandenbourg & de Nieubourg, remercié de la peine qu'il prenoit pour leur assistance, admiré en l'ordre, en la discipline, au genre des armes de son Armée. Peu de temps fut employé en conference, il falloit faire & non plus dire; les remises du Gouverneur de Iuliers sont recognues & rejettées; le Prince s'advance à Geestdorp, où la providence eternelle le conserva de la violence du feu qui se print en soixante tonneaux de poudre non guieres loing de luy & qui emporta nombre de chevaux & de chariots, plus de cinquante soldats ou chartons; delà il prend Crapoel pour logis où le Prince d'Anhalt le vint recevoir avec trois Cornetes, & le vingtneufiesme de Juillet se vient camper à Mersch à la veuë de Juliers, fait environner à l'instant la Ville, dispose des quartiers, en fait deux de ses troupes, donne les autres aux forces des Princes commandées par celuy d'Anhalt, & tout selon la deference que luy tesmoignerent ceux qu'il venoit secourir, & selon la priere qu'ils luy firent d'accepter le commandement absolu sur toutes leurs forces pour la direction de ceste penible entreprinse.

Ce ne fut pas sans une grande violence à leurs volontes que les Estats virent sortir le Prince de leurs limittes: ils desiroient bien de secourir les Princes possedans mais nō en la personne du Prince, qui porté de sa propre inclination à obliger les autres, les força à y consentir.

Autres disent que ce feu consuma cent soixāte quintaulx de poudre & que le feu y fut mis par un preneur de Tabac, ou par une femme qui avoit une casolete entre les jambes.

Juliers une des villes Capitales du Duché de Juliers, bordée de la riviere de Roere qui se lie à la Meuse au dessous de Ruremonde, petite ville mais tres-forte de scituation & d'artifice, munie d'un Chasteau de forme quarrée estimé imprenable, estoit deffenduë par deux mille cinq cents Allemans, Italiens, Walons, pourveüe de toutes provisions & munitions necessaires & avoit pour Gouverneur Rauschemberg Seigneur Allemand de bon cœur, qui y avoit esté establi par l'Archiduc Leopold au nom de l'Empereur. Rien n'en prometoit qu'une difficille issuë aux Assaillans; la trahison, les intelligences n'y eurent jamais part; la ville estoit ceincte d'un fort rempart, flanquée de gros boulevards revestus de pierres de taille, les fossés, casemattes, demy-lunes, ravelins, contr'escarpes, travaux avancés, ni defailloient point; bref il estoit bien difficille de prendre ce Chat sans mittes.

1610.

Le Prince avoit tout l'Univers pour ſpectateur de la conduicte de ſes armes; ceſte conqueſte le devoit rendre triomphant des forces de tous les grands Princes qui y avoient prins intereſt; en un mot, il ne pouvoit couronner la reputation de ſa vie d'une piece de plus de luſtre aux yeux de tous les Princes Chreſtiens. Pour y parvenir, il n'y eut moment qui ne fut proffité à quelque advantage : les aproches de ſa façon ſe commencent en tous les quartiers : il en fait naiſtre deux du ſien, & l'une menée par les François, l'autre des Anglois, l'emulation de ces deux nations les fit aller ſi vertement en beſongne, qu'avant le huictieſme jour du ſiege il eut emporté un retrenchement avancé & une demi-lune qui le couvroit. Le canon fut auſſi mis de tous coſtés en beſougne, quarante pieces en diverſes bateries ſe font ouir fort rudement, mais la matiere des boulevards recognue impenetrable à ce foudre, le Prince fut le premier à faire ceſſer les ſiennes pour mettre la bonne main aux aproches & delà aux mines : Elles furent avancés en telle diligence que le quatorzieſme jour du ſiege, eſtant ſur le point de mordre à la demi-lune qui couvroit la porte de la Ville, il fut prevenu par la contremine que firent joüer les Aſſiegés & qui leur fut ſi dommageable, que le Prince y ayant fait livrer l'aſſaut, il l'emporta au ſecond rafraichiſſement donné en plaine nuict.

Object glorieux de la valeur du Prince,

ſa façon & ſon procedé aux ſieges

& en celuy-cy.

ſes bateries,

ſes aproches.

Aprés cela ce fut à attaquer les deux demi-lunes qui couvroient la pointe des deux boulevards du Chaſteau, pour aprés faire joüer les bateries & enfonçer deux caſemates qui batoient à fleur d'eau dans les foſſés. L'une eſt donnée aux François pour tache, l'autre aux Anglois ; ces derniers aprés en avoir un peu eſgratigné les faces par le canon, l'emportent de prin-ſault en plain jour ; les François donnent à la leur teſte baiſſée, la gaignent mais furieuſement menés du canon & du renfort de la Ville qui vint fondre ſur eux, ils la quitent, puis la regaignent dans l'obſcurité de la nuict. Ce fut le bout des dehors des Aſſiegés.

Aſſauts aux demi-lunes gaignées, perdues, regaignées

Il ne leur reſtoit plus que leurs boulevards pour couverture, mais le chemin en eſtoit long & difficile à travers un grand & large foſſé qu'il faloit franchir. C'eſtoit peu au Prince qui les ſçavoit toutes, qui en avoit tant veu & tant eſſayé. Un jeune Tyron s'y fut trouvé bien empeſché, & nos François euſſent deſtruict tout leur monde pour y parvenir. Maurice dompte ceſte difficulté par galeries, & incommodé du canon & des caſemattes des Aſſiegés, il fait dreſſer une grande baterie ſur la pointe du boulevard qu'il ſe propoſoit d'accrocher, & à la faveur de celle-cy en pointe deux autres ſi favorables qu'aprés pluſieurs volées les deux caſemattes coulerent bas.

attaque les boulevards, par galeries,

Ainſi, dit Herodote parlant d'Ariſtagoras, ſous pretexte de ſecourir un Alié couvre on ſouvēt un deſſeing d'envahir & de remarquer une Province. lib. 5.

Cependant le Mareſchal de la Chaſtre qui conduiſoit le ſecours François, & qui en effe[illegible]t bien deſiré que la Ville aſſiegée luy eut eſté remiſe comme en ſequeſtr[illegible], ſe faiſoit ouir ſur la frontiere qu'il eſtoit là, & que quinze cents Chevaux & cinq mille hommes de pied pour convoy l'obligeroient de paſſer au ſiege. Le Prince ne jugea pas neceſſaire d'affoiblir de tant l'Armée, & voyant que nulles troupes n'eſtoient preſtes pour s'oppoſer à ſon paſſage, il fait avançer le Comte de Solms pour le reçevoir avec onze Cornettes & engage ſa parolle d'aller à luy avec toute l'Armée, ſi Spinola ou l'Archiduc branloient pour le moleſter. Le Mareſchal fit l'eſcoute durant pluſieurs jours ſans bouger, & plus picqué de jalouſie & de voir le ſiege commencé avant ſon arrivée que de crainte, rien ne luy fit avançer le pas que les progrés que le Prince faiſoit contre les Aſſiegés & qui luy firent eſtimer qu'on ſe pourroit bien paſſer de luy en ceſte beſougne.

Le Mareſchal de la Chaſtre eſt ſur la frontiere avec le renfort de France,

le Prince le mande reçepvoir.

Le Mareſchal par ceſte deference évita les troubles & les mauvais ſuccés qui ont accouſtumé d'acco̅pagner les troupes qui recognoiſſent divers Chefs pour ſuperieurs. *Imperantium multitudo & domi & foris nocet*, diſoit Hermocrates aux Syracuſains dans Thucidide.

Il arriva au camp le dixneufieſme d'Aouſt, fut rencontré hors des retrenchements par le Prince ſuivy de ſix Compagnies de Cavalerie, & aprés les compliments faits le Mareſchal luy ayant declaré ouvertement *qu'il ne ſuivroit là autre Ordre que le ſien*, il fut logé au quartier que le Prince luy aſſigna

arrive au camp, rencontré par le Prince,

au delà

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1610. au delà de la Roüere & qu'il avoit ja bien fait retrancher. Les premiers jours de son arrivée ne furent employés qu'en festins, à saluër les assiegés par canonnades & à faire monstre de leurs troupes les uns aux autres. Le Prince fit voir au Mareschal deux escadrons de sa Cavalerie escarmouchans l'un contre l'autre, & l'ordre en fut loüé. Le Mareschal mit en bataille toutes ses troupes, & faisant voir sur les rangs dix mille hommes de pied des Regiments entretenus & douze cents Chevaux des Compagnies d'Ordonnance, sa Cavalerie fut admirée & son Infanterie estimée pour estre farcie de beaucoup d'hommes de bonne mine.

Au vingt & cinquiesme d'Aoust le Prince maistre de la contrescarpe, jette dans le fossé deux galeries, & à la faveur de ses bateries qui poudroyoiét toutes les defences, s'accroche au pied d'un boulevard du Chasteau dans le vingt & septiesme & la mine commencée à travers les pierres de taille, il fait sommer la ville au nom de ses maistres. La responce du Gouverneur fut la demande d'un delay de trois jours en faisant cesser les mines & permision de faire passer un sien jeune fils vers Aix la Chapelle pour le mettre hors de danger. L'experience du Prince luy desnia le premier, sa courthoisie luy accorda le second remercié du Pere pour ce singulier office. Mais les mineurs ne discontinuerent point & avant le troisiesme jour expiré, plusieurs mines & contremines des Assiegeans & des Assiegés ayans joüé tout au desadvantage de ces derniers, la capitulation fut close au 1. de Septembre dans la Tante du Mareschal pour plus de defference au Roy son Maistre. Elle fut conceuë en termes fort honnorables, & suivant icelle Rauschemberg en sortit le jour suivant second du mesme mois avec environ quinze cents hommes. Le Prince & le Mareschal le caresserent courthoisement; les autres ne luy voulurent toucher à la main & le traitans en subject, comme il s'avança vers eux, *Allés*, dit le Marquis de Brandenbourg, *voilà vostre chemin.*

Le Gouverneur de ceste place navoit espargné ni courage ni suffisance pour s'y maintenir & selon les ordonnances de tous les Empereurs sa rendition estoit excusable: car disent-elles, *Præfectus arcis omni ope & humana spe subsidii destitutus, quique vim hostium ferre non potest, pacto vel quocumque modo sibi & præsidio potest consulere & arcem relinquere. L. si plures ff. depositi l. illam ff. de pet. hæredit,*

Ce siege cousta la vie à plus de trois mille soldats de part & d'autre. Des Assiegeans, Sidleniski Sergent Major de l'Armée eut la cuisse emportée d'un boulet dont il mourut, & du mesme coup le Prince d'Anhalt eut son cheval tué sous luy. Le Marquis de Brandenbourg courut aussi fortune de sa vie & s'estant avancé trop prés de la ville, le Capitaine Los & autres Gentilshommes furent emportés à deux pas de luy de plusieurs coups de canon tirés tous à la fois. Ceste expedition parachevée, le Mareschal fut le premier à parler du retour & obtint permission de l'Archiduc de se retirer à travers le Luxembourg.

Le Prince sejourna quelques jours dans la ville pour mettre ordre aux deffauts qu'il y avoit recognus, & aprés avoit fait esplaner tous les retranchemēts du camp, tirer les galeries des fossés, reparer les bresches, marqué où il falloit adjouster quelques boulevards; il fit voir au Mareschal son Armée en Bataille qui confessa n'avoir rien veu de si beau ni en armes ni en discipline, puis prindrent l'un le chemin de France, l'autre celuy du Pays-bas aprés avoir par la prinse de Bredenbent rendu le pays net d'Imperalistes. Tout cela achevé en cinq sepmaines de temps à la seule gloire de Maurice, remercié, traité, caressé par les Princes qu'il avoit secourus, aymé & honnoré des François qu'il l'avoiét veu, mais principalement des soldats remarquans le soing qu'il prenoit de faire bien traicter ses blessés & ses malades. Il rompit son camp au Fort de Schenck dés qu'il y fut arrivé, renvoya chacun à sa garnison, s'arresta dans sa Comté de Meurs pour y donner ordre à ses affaires particulieres, puis arriva sur la fin de Septembre à la Haye rencontré à une lieuë loing par les Ambassadeurs de Suede & de Marocques.

Plusieurs firent des distiques à la loüange du Prince & de ceste prinse, un entre autres qui marque l'Année de cest exploict.

EXpVgnat IVLIæ robVr VI MaVrItIVs DVX.

L'arrivée de cinq vaisseaux Hollandois qui venoient des Indes Orientales, chargés de grandes richesses & d'une lettre du Souverain de Iapan au Prince, luy donnerent aprés ceste victoire matiere de joye de voir sa reputation voler par tous les quatre coings de la terre.

Le premier de ces vaisseaux estāt de sept cents tonneaux estoit tout chargé de poivre: le second de six cents tonneaux, portoit 9090 quinteaux de poivre, sept cens pieces de drap de soye.

Ce Prince Indien ne pouvoit trop admirer les faits glorieux de ce Prince 1610.
& ravi d'aiſe de s'en voir recerché par lettres, il luy teſmoigna ſon contentement par ceſte reſponce jugée digne d'eſtre icy inſerée & pour ſa forme & pour contenter la curioſité du lecteur.

qui luy eſcrit ceſte lettre.

Je Prince ou Souverain Seigneur de Japan, *ſouhaite ma ſalutation au Prince de Hollande qui m'envoye viſitter d'un ſi loingtain Pays. Je ſuis bien ayſe de voſtre lettre & de vos preſentations, & ſouhaite que nos Pays peuſſent eſtre plus prés l'un de l'autre, à celle fin de pouvoir entretenir & augmenter noſtre amitié encommencée, par la preſence de voſtre Alteſſe que je me repreſente en mon imagination. Et puis que je ſuis cogneu à voſtre Alteſſe & que me monſtrés voſtre affection par voſtre liberalité, m'honorant de quatre preſents qui ne m'eſtoient pas neceſſaires, je les reçois neantmoins pour l'amour de vous & les tiens en grande eſtime. Meſmement pource que je vois que ceux de la nation Hollandoiſe ſubjects de voſtre Alteſſe, viennent cercher mon Pays lequel eſt petit, affin d'y trafiquer & negotier avec mes ſubjects. Je ſouhaiterois volontiers qu'ils peuſſent arriver au lieu de ma reſidance, à celle fin que je les peuſſe ayder & aſſiſter en perſonne, ce que pour l'incommodité du Pays ne ſe peut point faire. Ce neantmoins je ne laiſſeray pas pour cela, comme cela s'eſt desja fait, de porter bon ſoing d'eux & de commander à tous mes Gouverneurs & ſubjects, de leur faire par tout és havres où ils pourront arriver, toute faveur & amitié, tant au regard de leurs perſonnes que de leurs navires & marchandiſes; tellement que voſtre Alteſſe ou vos ſubjects n'ont point à craindre le contraire, ains ils pourront venir auſſi librement, que s'ils venoient au propre Pays de voſtre Alteſſe; ils y pourront continuer & negotier, affin que par ce moyen noſtre amitié encommencée & noſtre alliance, tant de ma part que de la part de mes ſubjects, ne ſoit pas diminuée mais augmentée. Je ſuis en partie honteux, de ce que voſtre Alteſſe, de qui le nom & la renommée à cauſe de vos faits heroiques eſt eſpenduë par tout le monde, me fait ainſi recercher de vos ſubjects, en un Pays ſi loing & incognu comme le mien, & me fait preſenter tant d'amitiés ce que je ne merite point. Et partant conſiderant que cela ſe fait par bonne affection, je n'ay peu laiſſer de reçevoir fort amiablement les ſubjects de voſtre Alteſſe & de leur ottroyer leur demande: Dequoy la preſente ſervira de teſmoignage, qu'ils pourront trafiquer & negotier en tous les pays, lieux & iſles de mon obeiſſance, y pourront baſtir des maiſons propres pour leur trafic, où ils pourront trafiquer à leur plaiſir ſans aucun empeſchement, auſſi bien pour maintenant que pour l'advenir ſans qu'aucun puiſſe eſtre empeſché; au contraire je les defendray & maintiendray comme mes propres ſubjects. Je promets auſſi que je tiendray les perſonnes qu'on laiſſera icy pour recommandés & que je les favoriſeray en tout; en quoy on verra par experience que nous ſommes bons amis & alliés.*

Pour quarante mille livres de diamants, beaucoup de aiſſelle de Porcelaine & autres choſes exquiſes: le troiſieſme portoit trois mille quintaux de cloux de geroſle & grande quantité de noix muſcades: le quatrieſme eſtant de huict cents tonneaux eſtoit chargé de 1150. quintaux de fueilles de noix de muſcade ou macis, de pareille quantité de noix de muſcade, de beaucoup de geroſle, de 300. quintaulx de poivre, de diamants, draps de ſoye & autres choſes: le cinquieſme qui eſtoit celuy qui venoit de Japan portoit 4000. livres de ſoye de la Chine, un quintal de ſoye floche, dix livres de ſoye teincts, 900. livres de ſoye creuë, 265. pieces de Damas, 355. pieces de Taffetas, 60. pieces de Velours figuré, 36. pieces de Satin en broderie, 92. pieces de Gaze, 37. pieces de Bourrat figuré, 16. pieces de Paugſy, une piece de drap d'or, une piece de groſgrain de ſoye, 60. pieces de couvertes faites au point coupé, 9. pieces de quarreaux en broderie, deux pieces de couvertes en broderie, 96. pieces d'ouvrages en broderie pour faire du linge, 12. pieces de damas brodé, 9. caiſſes d'ouvrages de cire d'Eſpaigue, deux quintaux de gomme gutti de grand prix, 14. pieces de pierre de Bezoar, 9227. pieces de porcelaine, 12000. livres de Benjoin, 245. livres de gros poivre, 265. liv,es de petit poivre. Richeſſes d'ũ prix ineſtimable.

Ainſi le trafic & les richeſſes augmentoient journellement ſous l'heureux 1611.
gouvernement de ce Prince. Le Roy de Féz venoit de traiter aliance avec les Eſtats. Le Turc les fait maintenant ſolliciter par lettres d'accepter la ſienne & donne ordre à ſon Admiral Baſſa a *D'en eſcrire au Prince Maurice & aux Eſtats.* Elle eſtoit trop conſiderable pour n'eſtre reçeüe, & le Turc n'ayant plus grand ennemi que le Roy d'Eſpaigne, ils ne la pouvoient traicter plus ſeurement qu'avec luy. Cela ſe fit en termes fort honnorables par le moyen d'un Ambaſſadeur qu'ils firent paſſer à Conſtantinople, & qui par l'interceſſion de ſa faveur delivra pluſieurs miliers de Chreſtiens des fers d'une ſervitude inſupportable.

Puiſſance & richeſſes des Provinces Unies. Le Turc les recerche d'aliance, en fait eſcrire au Prince. Eſt contractée.

Le Pays-bas hors du courant de tant de guerres ſe rafraiſchiſſoit à l'ombre d'une douce Paix. Le Prince dont l'eſprit touſiours agiſſant ne ſe plaiſoit 1612.
point dans une oyſiveté meſſeante & à chaſſer aux mouches de la veüe & de la main comme Domitian, s'occupoit comme Adrian en temps de Paix à preparer ſes Villes frontieres, fortifier ce qu'il y recognoiſſoit de foible, exercer ſes ſoldats, tenir ſon corps & ſon naturel endurci comme s'il eut deub marcher à tout moment en campagne. Ses troupes eſtoient touſiours en tel eſtat, qu'en tout temps ſans deſgarnir les places fortes, il pouvoit faire

Exercices & occupations du Prince pendant la Trefve.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1612. corps de dix mille hõmes de pied & de deux mille Chevaux; & très-bien acertainé qu'une Paix desarmée est tousiours foible, il n'eut garde de laisser engourdir dans l'aise de l'oisiveté la vertu guerriere de ses troupes. Pendant son repos il rendit parfaictes des fortificatiõs qui n'avoient esté que commencées, pacifia des commencements d'esmotion, eut soing de jetter l'œil sur les finances de l'Estat, & en retrenchãt plusieurs despenses superflues, fit en sorte qu'on commença un fonds pour jetter l'Anglois hors du pays, payer les debtes & rendre la prochaine guerre plus redoutable. Mais comme une vie chargée de travaux & de fatigues ne se traine pas tout d'une haleine, il recrea son esprit de plusieurs nouvelles inventions, l'amour y fut pour son escot, & ses affaires domestiques pour tout le reste[a].

[a] La lettre du Bassa au Prince & aux Estats cõmençoit ainsi : *C'est Dieu qui ayde.* Le peuple des puissants & exquis Chrestiens, de la grande Religion du Messias. Les bons qui sont bons au double. Le peuple de Jesus qui enseignent ces choses à toutes les Republiques. Les seigneurs des vertus & des Escritures, qui renonçent aux Images & aux cloches de la Messe, ceux de Flandres & de Hollande, & le bien reglé & tres-sage Comte Maurice : Que tous leurs affaires puissẽt reussir à bonne fin & la publique renõmée en la Religiõ de Jesus.

[Roy de] Grande Bretaigne [fait] presenter [l']Ordre de [la] Iarretie[re]. Le Chapitre de l'Ordre de la Iarretiere convoqué par son Souverain Jaques Roy de la grande Bretaigne, luy fut un nouveau sujet d'honneur; car y ayant esté arresté de le faire luy & le Comte Palatin Chevaliers, la ceremonie en fut indicte à Vindesore au quatriesme du mois de Febvrier de l'année prochain venant. Cependant affin qu'en mesme jour le Prince fut reçeu Chevalier en
613. Angleterre & reçeut l'Ordre à la Haye, le Roy fait partir Garter son premier Heraut d'Armes avec l'Ordre, lettre au Prince pour le prier de le reçevoir, & commission à Winvod son Ambassadeur ordinaire vers les Estats, pour le luy presenter de sa part. La commission & la lettre estoient couchés en termes diserts & honnorables, & parce que le Lecteur y verra des particulieres marques d'affection de ce Roy envers le Prince, je les ay icy inserées selon leur pureté, la Commission ainsi traduite du Latin en François.

[C]ommis[sion] [d]udit [S]eigneur [R]oy. Jaques par la grace de Dieu Roy de la grande Bretaigne. *A tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. D'autant qu'il n'a rien plus convenable à un Roy que de se confraterniser à ceux qui se sont rendus renommés par leur valeur & vertu, en les doũant d'un haut honneur: Et qu'entre tous les illustres personnages de ce temps, la vaillance de nostre Cousin Maurice Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. a esté recognue estre semblable à celle de tous les anciens qui ont acquis de l'honneur. Avons par l'advis & consentement de tous nos Confreres & Chevaliers, esleu & admis ledit Prince Maurice, qui nous est alié d'amitié & cher & agreable pour ses merites, au nombre de ceux que nous avons honnoré de nostre tres-Illustre Ordre de la Iarretiere. C'est pourquoy nous avons voulu certifier à tous, qu'estans plainement informés & asseurés des experiences, fidelité, sagesse & diligence de Rudolphe Winvod Chevalier & nostre Ambassadeur par devers les Provinces du Pays-bas, & de honnorable sieur Guillaume Seager dit Garter nostre principal Heraut d'Armes, les avons ordonnés, crées & establis, comme par ces presentes nous les ordonnons, creons & establissons nos vrays & legitimes Ambassadeurs, Procureurs & Orateurs, leur donnant puissance, authorité & commandement special d'aller vers ledit Prince Maurice nostre Cousin, luy porter, livrer & donner en nostre nom & de par nous quelques marques de nostre Ordre de la Iarretiere, que nous luy envoyons à present, en attendant qu'avec opportunité nous luy puisions faire tenir les autres. Et faire le tout avec le plus de reverence que faire se pourra, & selon que la dignité d'un tel Ordre le requiert & que nous ferions si nous y estions. En foy dequoy &c.*

La lettre en mesmes termes :

Sa lettre au Prince. Mon Cousin. *L'estime de vos vertus & les preuves remarquables de vaillance, que vous avés monstrées en la deffence taut des Provinces Unies, de si long temps & d'une si ferme aliance aliées à nostre Royaume, que de la Religion qui nous est commune avec lesdites Provinces, ont il y a long temps excité en nous un desir de pouvoir trouver une bonne occasion, pour tesmoigner l'honneur que nous vous desirons & portons. Ayant donc fait celebrer le chapitre des Chevaliers & Confreres de nostre Ordre de la Iarretiere, & en iceluy fait eslection de nostre Cousin & Gendre à venir l'Eslecteur Comte Palatin, pour estre des Chevaliers & Confreres de nostredict Ordre : nous avons trouvé bon, avec le consentement de tout le*

Chapitre, de vous adjoindre à luy, laquelle eſlection eſtant faicte ſelon noſtre deſir, nous avons envoyé ſelon l'uſage de nos anceſtres les marques de l'Ordre, & avons commandé au Chevalier Vinvod noſtre Ambaſſadeur vers M. les Eſtats, de les vous preſenter & vous en reveſtir ; au Sieur Garter noſtre premier Heraut d'armes, à faire ce qui y appartient. Il vous plairra d'accepter l'Ordre en ſigne de noſtre affection, que nous ne manquerons pas de continuer par toutes autres marques de bienveillance, ſelon que les choſes & occaſions le porteront : & ce de la meſme affection que demeurons voſtre tres-affectionné Couſin Jaques.

Le Prince adverti de l'honneur que le Roy & le Chapitre de l'Ordre de la Iarretiere luy avoit fait de l'eſlire Chevalier avant qu'il en ſceut rien, donna commiſſion à ſon Couſin le Comte Guillaume-Ludovic de Naſſau, qui y eſtoit pour lors Ambaſſadeur extraordinaire pour les Eſtats, *d'adſiſter en ſon nom aux ceremonies qui ſe debvoient faire & reçevoir du Roy tous les teſmoignages d'honneur qu'il luy plairoit de luy deferer*; reçeut avec appareil & contentement le Heraut & la lettre du Roy qu'il luy donna; fit tout preparer pour la ſolemnité de ceſte ceremonie & au jour indict quatrieſme de Febvrier tout fut en eſtat d'honorer la feſte. Les Compagnies des gardes, celles du Prince Henry, du Regiment de Chaſtillon, furent diſpoſées en la Baſſe-court du Palais des Comtes de Hollande ſejour ordinaire des Gouverneurs du pays, & les Bourgeois prindrent place dans la place voiſinne appellée Buyten-hof. Trente-ſix pieces de Canon de tout calibre, occuperent le vuide de la meſme place & le *Viver-bergh* ou mont de Vivier, & une haye de tonneaux empoiſſés fut tirée depuis le Palais juſques à la ruë Halſteghe & vers les logis des Ambaſſadeurs par un eſpace de plus de trois cents pas. Sur les quatre heures aprés midy les Eſtats Generaux & le Conſeil d'Eſtat, ſe trouvent en la ſale de leur aſſemblée où la ceremonie ſe devoit faire, & par deux Deputés de leur Corps envoyent prendre en ſon logis l'Ambaſſadeur de France qu'ils placent au haut bout de la table. Peu aprés le Prince part de ſa chambre pour ſe rendre en celle des Eſtats; douze trompetes de ſes couleurs, les Hallebardiers, ſes Gentilshommes, les Deputés des Eſtats, le Heraut Garter, le precedoient; il marchoit aprés avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre & ſuivi du Prince Henry-Frederich ſon frere, du Prince de Portugal, des Comtes de Naſſau, de Lippe & de pluſieurs autres Seigneurs, il arrive en ceſt ordre à la ſalle des Eſtats, où ayant prins place au haut bout de la table avec l'Ambaſſadeur de France, les autres Seigneurs ſelon leur rang ; ſilence fait, l'Ambaſſadeur d'Angleterre qui print place ſur le milieu commença ainſi à parler.

Ordre du Prince donné au Comte Guillaume en Angleterre pour comparoiſtre en ſon nó.

Preparatifs pour la ceremonie à la Haye.

Aſſemblee pour la celebration.

Meſſieurs, par ce que j'ay cy devant propoſé en ceſte Aſſemblée par la charge du Roy mon Maiſtre voſtre N. T. on a peu entendre l'opinion de ſa Majeſté touchant l'Ordre de la Iarretiere, le voulant conferer à Monſeigneur le Prince Maurice; & auſſi les raiſons par leſquelles ſon opinion eſt fondée : eſtant ſa perſonne n'agueres eſleuë à ce par la commune voix de toute la Confrerie, & joint à Monſieur l'Eſlecteur le Comte Palatin. Sa Majeſté a trouvé bon de luy preſenter les marques dudit Ordre, & nous a auſſi commis à ce faire par ſes patentes ſeellées du grand ſeau d'Angleterre. L'honneur de ceſt Ordre porte & c'eſt la couſtume de tout temps, de l'envoyer hors d'Angleterre par ſeigneurs expreſſement depeſchés à cela eſtans du meſme ordre ou bien jugés par leurs merites capables d'en eſtre & de grande qualité : Mais d'autant qu'on jugeoit que les ceremonies dont on ſe ſert ordinairement en cecy, ne s'accordent pas bien avec la diſcipline de vos Egliſes, & que les conditions d'icelles ne ſe conforment pas par tout à la police de voſtre Eſtat : ſa Majeſté a trouvé bon pour éviter tout ſcandale, de faire preſenter ceſte Ordre ſans pompe ou magnificence exterieure. Nous pour nous deſcharger de noſtre devoir, avons jugé ceſte place, ſous voſtre bon plaiſir, la plus propre à faire l'offre en preſence de vos Seigneuries, auſquels comme repreſentans la Souveraineté de ceſt Eſtat, il plaira d'eſtre teſmoings de l'honneur que le Roy de la grande Bretaigne voſtre tres-grand amy & confœdré, fait au General de

Harangue de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

vos

1613. *vos Armées, Gouverneur de vos Provinces & aussi au corps de vostre Estat, duquel chacun auquel il touche en a sa part. Sa Majesté ne pourroit donner plus grande asseurance, ni de son affection au salut de ces Provinces, ni de la joye qu'il a de voir vos affaires aprés tant de tempestes amenées au havre du repos, ni de son desir cordial, que l'aliance qui est entre sa Couronne & vos Provinces puisse durer à tout jamais inviolablement. Or à ceste heure nous nous adressons avec vostre conged* à son Excellence.

Alors le Heraut Garter ouvrant l'estuy & escrin dans lequel estoit l'Ordre couvert de rozes de diamants, qu'il en retire & met sur la table; l'Ambassadeur s'adressant au Prince luy dit, *Nous vous presentons, Monseigneur, au nom & de la part du Roy nostre Maistre, son Ordre de la Jarretiere; Ordre, disons nous sans ventance & flaterie, le plus ancien de toute l'Europe, gardé de tout temps inviolablement en sa splendeur ancienne sans macule & sans reproche; duquel les Empereurs & grands Monarques se sont jugés heureux d'en pouvoir estre honnorés. Sa Majesté a jugé digne de ceste dignité la grandeur de vostre Maison-tres-Illustre, vostre zeele & pieté à l'advancement de la Religion reformée, vos vertus militaires lesquelles le Dieu des Armées a benit de tant de victoires, & sur tout vos bons services que vous avés faits à ces Provinces & par consequent à sa Couronne & à toute la Chrestienté. Car sa Majesté tient, que le repos de la Chrestienté consiste au salut de ces Provinces, & que le bien ou malheur de ces Provinces dependent l'un de l'autre. Ceci est aussi le but, ce sont les raisons qui ont esmeu sa Majesté à vous faire participant du plus grand honneur que sa Couronne puisse faire à quelcun; duquel voicy les marques*, en monstrant la Jarretiere, *lesquelles il plaira à vostre Excellence de prendre de nos mains, selon la charge que nous en avons de nostre Roy, libres & sans ceremonies & conditions, hormis celles qui dependront de vostre bonne volonté & arbitre.*

Presente l'Ordre au Prince.

Le Prince remercia en peu de mots sa Majesté de l'honneur qu'il luy avoit pleu luy conferer; l'Ambassadeur & le Herault s'avançent, luy font la reverence, l'un luy attache la Jarretiere sous le genouil gauche, l'autre luy append au col avec le ruban bleu la riche medaille de S. George: & cela fait le Heraut prononce à haute voix ces parolles, *Le tres-haut, puissant & Excellent Prince Maurice, Prince d'Orange, Comte de Nassau, Catzenellenboghen, Vianden, Ditz, Meurs, Linghen, Marquis de la Veere & de Flissinghes, Seigneur & Baron de la Ville de Grave, du Pays de Cuick, de Lecke, Niervaert, Gouverneur & Capitaine General de Gueldre, Hollande, Zéelande, Vtrecht, Frise, Zutphen & Over-Yssel, Admiral General des Pays Vnis, Chevalier du tres-noble Ordre de la Jarretiere.*

qui le remercie. reçoit l'Ordre & le tiltre de Chevalier.

Le Heraut ayant achevé les ceremonies, les trompettes recommencent à sonner, & cela suivi d'un salvé de mousquetades & de canonnades; Oldenbarnevelt Advocat de Hollande fait le remerciement au nom des Estats Generaux & fœlicite le Prince de sa nouvelle dignité. Wtenbogard Ministre prononce les actions de grace avec une priere à Dieu de vouloir benir le Prince & le faire jouir longuement & heureusement de ce nouveau honneur; l'action suivie d'un second salvé, les Princes, Seigneurs & Ambassadeurs le ramenerent en sa chambre, & aprés un troisiesme salvé, les feux de joye commencerent à luire de tous costés. Un beau present que le Prince fit au Heraut & un banquet magnifique, qu'il donna à tous ceux qui avoient assisté en ceste ceremonie, en fit la closture & le couronnemẽt; & bien qu'on ne vit parmi ces metz aucun plat si exquis qu'en celuy de Clodius Æsopus, il fut estimé aussi beau qu'il se peut faire pour la commodité du climat & de la saison: à chaque fois qu'on y beut à la santé des Roys de France & d'Angleterre, les trente-six pieces de canon reçeurent leur feu.

Joyes publiques. & Banquet magnifique.

Clodius Æsopus pour marque de sa magnificence en un siẽ banquet, fit servir un plat de toute sorte d'oyseaux contrefaisants la voix de l'homme. *Plin. lib. 10. c. 51.*

En Angleterre & en mesme jour, le Roy s'estant trouvé à Vindesore, practiqua les mesmes ceremonies qui ont accoustumé de se faire en la reception des Chevaliers, se trouva dans la chapelle destinée à ceste action & ayant fait

Ceremonies faites en mesme temps en Angleterre.

loger

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

loger la chaire du Prince Maurice aprés celle du Comte Palatin & devant toute autre, le Comte Guillaume de Naſſau ſe preſenta en ſon nom à la porte de la Chapelle, où les deux plus anciens Chevaliers precedés des Officiers portans les marques de l'Ordre le vindrent prendre; le veſtirent d'une longue caſaque de rouge cramoiſi, & en tel eſtat le conduiſirent vers le Chœur, delà vers le Roy auquel ayant fait la reverence, on le mena à la chaire au devant de laquelle on mit le manteau de velours violet & les autres marques; là le Doyen de Vindeſore luy preſenta le livre pour preſter le ſerment, ſur lequel ayant mis la main, il promit d'obſerver les ſtatuts de l'Ordre entant qu'ils ne ſeroient point contraires à l'authorité des Provinces-Unies. L'offrande, puis le banquet dōné par le Roy à tous les Chevaliers & Ambaſſadeurs couronna la feſte, auquel le Roy ayant beu à la ſanté du Prince Maurice, il tint divers propos de l'Ordre & declara hautement, *qu'il eſtoit infinement aiſé d'avoir en ſa Confrerie le plus valeureux & renommé Capitaine de ce ſiecle, auquel il avoit envoyé l'Ordre qu'avoit porté le feu Roy tres-Chreſtien Henry IV. le plus genereux Prince du monde.* De fait quel plus legitime ſucceſſeur des vertus heroiques d'Henry le Grand, que Maurice? & à qui donner ce que le plus grand Roy de l'Univers avoit porté, qu'au plus grand Capitaine de la terre? Certes ſi l'honneur de celuy qui reçoit l'Ordre eſt priſe ſelon le merite & la grandeur de celuy à qui il ſuccede; quel plus grand honneur à noſtre Prince que de ſucceder à un tel Monarque? & ſi de l'honneur par la grandeur, à quel plus grand qu'à un Roy de France? 1613.

parolles du Roy ſur ce.

La ville d'Harlem luy fit preſēt d'un berceau, d'un oreiller & d'une layete pleine de linge pour le ſervice d'un enfant, priſés cinquante mille livres. Amſterdam luy preſenta un baſſin d'or & autres pieces eſtimées cinquante mille eſcus.

Les nopces de la Princeſſe Eliſabeth fille unique d'Angleterre avec le Prince Electeur Palatin nepveu du Prince, celebrées peu aprés, donnerent ſujet à Maurice de ſe reſſentir en la perſonne de la fille de l'honneur que luy avoit rendu le Pere; & n'oubliant rien pour honorer ſon paſſage dans le Pays-bas, il luy donna le plaiſir de la chaſſe dans lequel la Princeſſe meſme tua le cerf, l'accompagna par toutes les villes de Hollande, eut ſoing de la faire reçevoir par tout ſplendidement, ne la quitta que ſur les frontieres de Gueldres, où le Prince luy ayant offert tout ce qui eſtoit à luy, ne ſe retira en Hollande qu'à regret, pour pourvoir aux ombrages d'une Armée de quarante navires que l'Eſpaigne mettoit ſus. Et que ne devoit-il pas à une Princeſſe ſi meritante?

arrivée de la Princeſſe Eliſabeth és Pays-bas & honneurs à elle rendus par le Prince.

Il n'y a rien qui doibve eſtre plus ſuſpect aux Voiſins que les armements extraordinaires d'ũ Prince. Ainſi le diſoit Darius à Mardonius qu'il envoyoit en Grece avec une grande Armée.

D'autre coſté il eſtoit bien informé des armements ſecrets que faiſoit l'Archiduc Albert, de l'arrivée de beaucoup de troupes Eſpaignolles & de la commiſſion qui luy avoit eſté donnée par l'Empereur d'executer le Ban qu'il avoit declaré contre la ville d'Aix: Il ſçavoit avec combien de vigilance le Marquis Spinola executoit ſes entrepriſes, ſoubſonnoit avec pluſieurs raiſons que le pretexte de la ville d'Aix ne couvrit celuy, de ſe ſaiſir au nom de l'Empereur des Duchés de Juliers, Cleves & Bergh, Comté de la Marck & autres encor en litige entre les Princes de Brandenbourg & de Nieubourg. Il ſembloit que la ſaiſon luy en fut fort favorable: Nieubourg emporté de ſes amourettes ou plutoſt de la jalouſie qui eſt inevitable entre deux eſgalles authorités, venoit d'eſpouſer Magdelaine de Baviere, fille d'une maiſon Catholique qui eſtoit toute à l'Empereur, & par pluſieurs menées enjamboit tous les jours ſur les terres du partage du Prince de Brandenbourg. Celuy-cy en avoit eu quelque vent, & adverti de l'accord qu'il avoit paſſé ſans ſon ſceu avec ſa Majeſté Imperiale & de la mine qu'il avoit fait de ſaiſir d'emblée ſon Chaſteau de Juliers plus importante de ſes places, entreprend ſur la ville de Duſſeldorp à l'ayde de la garniſon que le Prince avoit d'ordinaire dans ſa Cōté de Meurs & paſſe delà à une rupture ouverte avec l'autre qui de litiſ-conſort devient ſa partie principale. D'abord l'Archeveſque de Cologne ſe rend partiſan de Nieubourg, & declare ouvertement que ſi on l'attaque il ne peut de moins que le ſecourir. L'Archiduc Albert continue en effect ſes armements en ſa faveur, mais en apparence contre la ſeule ville d'Aix; & pour tenir endormis le Prince & les Eſtats, leur touche que ſon deſſeing n'eſtoit point de ſe meſler 1614.

qui pourvoit aux guerres de Juliers.

entre Brandenbourg & Nieubourg.

ſecourt Brandenbourg.

de la

de la querelle de ces Princes & qu'un chacun se devoit estudier à les porter à arbitrage.

Telle la proposition, telle la responce : & cependant pour n'estre prevenus des souplesses de l'Ennemi ; on fabrique par ordre du Prince plusieurs miliers de chariots, pour avec plus de diligence transporter ses troupes & ses provisions où elles seroient necessaires.

La ville de Juliers gardée par une garnison mi-partie de soldats qui avoient ferment aux deux Princes, mais entre les mains d'un Gouverneur que celuy de Brandenbourg avoit cavallé, ne luy pouvoit estre asseurée tant qu'il seroit au pouvoir de son Competiteur d'y entrer par intelligences, & il ne s'en pouvoit asseurer que par le benefice des Estats ses meilleurs voisins. Ainsi donc aprés avoir subi leur protection & accordé avec eux qu'ils tiendroient ceste Ville comme sequestres ; Suigel s'avance avec des troupes dans les terres de Juliers & aprés avoir tasté quelques intelligences sans fruict dans les villes du plat pays, il entre dans Juliers par la volonté du Gouverneur, en expulse une Compagnie qui favorisoit le parti contraire, introduit celles des Capitaines Hancot & Bonne dans le Chasteau, en loge sept autres dans la Ville, la munit de toute sortes de provisions & par ordre du Prince la fait encor mieux perfectionner en sa forteresse. Ceste prinse fut noircie des ennemis des Estats de plusieurs impostures controuvées ; mais la declaration & profession que fit en suite Nieubourg d'estre Catholique, desilla les yeux de tous les Princes Chrestiens, fit juger de leur prudence, & que ce Prince pour venir à bout de son Concurrant avoit souscrit de partager avec la maison d'Austriche comme le lion avec l'asne.

Les Estats en la deffence de leurs Aliés prenoiēt le biais des anciens Romains desquels Ciceron dit *qu'ils estoient parvenus en ceste grande puissance en bien deffendant leurs Aliés* ; ou bien des Atheniens desquels Alcibiades dit le mesme dans *Thucid. lib. 6.*

Spinola comme Lieutenant du Commissaire de l'Empereur print tost aprés part au gasteau, & des despoüilles de ces Princes divisés en revestit les Provinces frontieres de son Maistre : Aix pour laquelle selon le commun dire il battoit aux châps, fut la premiere qui vit ses estendards & qui les recogneut aprés le troisiesme jour d'un siege. Dure, Berchem, Caster, Grevembroch, Orsoy, Duysbourg, Mulheim, Wesel dependances de Cleves & de Juliers, furent en peu de jours le trophée de ses armes. Il avoit trente mille hommes de pied ou de cheval sous son commandement, du canon à l'avenant, & quatre cents chariots pour porter les munitiõs & les vivres. Le Prince ne croyoit pas qu'il s'arrestat à ramener toutes ces bicoques, croyoit asseurement qu'aprés la prinse d'Aix il fairoit jeu sur Juliers, & ne la sentant assés bien munie pour soustenir un grand effort, le Prince Henry-Frederich son frere à qui toutes les expeditions hazardeuses estoient en partage, eut ordre de la pourvoir, & cela executé si dextrement qu'il y jetta sans empeschement une Cornette & trente-huict enseignes d'Infanterie : renfort qui fut sans doubte la seule cause qui destourna l'autre de ce desseing. L'Armée du Prince marcha en suite avec tant de diligence sur ses erres, qu'elle ne permit plus à l'Ennemi de s'attacher à rien de penible.

Maurice donc au bruit du siege de Wesel avoit assemblé toutes ses forces au Fort d'Schenck, s'estoit avancé avec dixhuict mille hommes de pied & de cheval pour le secourir. Il avoit pour object la diminution des forces ennemies, le soustien de la Reformation luy servoit de guide, mais la protection du Prince de Brandenbourg estoit le plus plausible pretexte de ses armes. Wesel rendue dans deux jours à Spinola ne luy donnant loisir de s'en approcher, l'obligea de se revencher de ceste perte par la prinse d'Emmerick qui reçeut garnison & Gouverneur de sa part sans beaucoup de peine, & luy servit de planche pour passer à Rées qui luy fut aussi livré à la veuë de son Canon pointé, à mesure que les Espaignols s'en debvoient saisir par intelligences : Goch, Gennep, Cranenbourg, suivirent ses heureux commencements par la force de la garnison de Nimmeghe & ne furent arrestés que par le traité de Santhen qui dura trois mois & s'en alla en fumée. Durant ce

temps les deux Chefs ne firent rien autre que se regarder, & retrenchés dans leurs advantages finirent l'année, Spinola par la prinse de quelques bicoques dans le Pays de Juliers; le Prince par celle de plusieurs places mediocrement fortes dans le Comté de la Marck, subjuguées par la conduite du Prince Henry son frere. 1614.

1615. La division des Princes de Brandenbourg & de Nieubourg continuant, donna derechef au renouveau de ceste année de l'occupation à la valeur de ce Prince; & les mesintelligences d'entre le Duc & la ville de Brunswic desormais degenerées en guerre ouverte, cetuy-là soustenu du Ban & de l'authorité de l'Empire, celle-cy de la puissance des autres villes Hansiatiques & des Provinces-Unies, le Duc ayant planté le siege devant, fut le sujet du secours que les Estats y despecherent sous la conduite du Prince Henry.

Le Duc de Brunswich assiege la ville,

Plusieurs Princes & Estats firent demonstration de se mesler de ceste querelle. Le Roy d'Angleterre en tesmoigna du desplaisir pour l'interest de la cause de Religion laquelle il voyoit se desmembrer, exhorta les parties principales à reunion, & les Estats à n'y espargner les forces du voisinage pour y establir la paix. L'Empereur se picqua de ce que ces villes avoient embrassé leur alliance au prejudice des droicts & des constitutions de l'Empire. Les Estats tacherent par voyes douces de les ramener à reconciliation, d'induire le Duc à lever le siege & de faire la raison à ses subjects.

& n'en voulans desister.

Ces voyes inutiles, il luy fallut monstrer la verge fer: ils arment six mille hommes de pied, douze Cornettes de Cavallerie, avec l'artillerie requise, esquipent six cents chariots pour le charroy des vivres & de la munition, & en donnent le commandement à ce Prince, qui part pour le secours de Brunswijck.

les Estats preparent des troupes sous le Prince Henry pour la secourir.

Au bruit de son approche, le Duc met de l'eau à son vin, donne lieu à la raison & aux doleances de son peuple; ayant levé le siege, pacifié toutes choses & noyé dans l'oubliance les aigreurs & les animosités passée, est reçeu avec applaudissement comme Prince de ceux qui l'avoient veu n'agueres campé à l'entour de leurs murailles comme Ennemy.

le Duc leve le siege.

Mais il n'estoit pas raisonnable de laisser refroidir la bonne humeur de ces troupes, & il importoit de proffiter leur gaillardise à quelque chose de bon. Spinola s'estant declaré bien avant comme il a esté veu pour le party de Nieubourg, ne pensoit qu'à accommoder son Maistre des principales places de ceste succession de Iuliers; son agrandissement fomentoit la jalousie des Estats; Brandenbourg voyoit celles des Comtés de la Marck & de Ravensburg en la Westphalie muguetées par les Espaignols en danger d'estre envahies par leurs armes, & luy d'estre privé de la liberté de son passage à l'Electorat de Brandenbourg; Ains à l'ombre de ses Aliés il s'empare de la Comté de la Marck, munit Alten capitale du Pays de forte garnison. Le Prince Henry parti des environs de Campen, de Deventer & de Swol passe à Rees, entre dans le Diocese de Munstre, & delà au Comté de Ravenspurg, se rend maistre de Herford, y laisse bonne garnison & en quelques autres places, nonobstant les crieries de la Noblesse & des Estats du Pays qui d'humeur & d'inclination penchantes aux affections de Nieubourg, firent demonstration de s'en vouloir formaliser. Le Prince fait cognoistre la Justice des armes qu'il commandoit, declare qu'il ne veut rien innover au prejudice des franchises, privileges & libertés du Pays; que deslors que le Duc de Nieubourg & les Espaignols auroient fait vuider leurs garnisons de Wesel & des autres Places qu'ils occupoient de la succession de Iuliers, qu'il deschargeroit Herford des siennes & remettroit le pays en liberté. Cela n'ayant pas esté fait, il les obligea de pourvoir à la solde de ses garnisons, donna ordre pour les faire vivre en paix avec les habitans, & s'en revint avec beaucoup d'honneur de ceste expedition; tandis que le Prince à l'ombre de la Tresve ne pensoit

Le Prince Henry asseure les Comtés de la Marck au Prince de Brandenbourg.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1615. penſoit qu'à policer ſes Gouvernements, & les couvrir des deſſeings de leur viel & irreconciliable Ennemi.

1616. L'Action barbare & inhumaine cruellement exercée par Jean de Paris & Jean de la Vigne, l'un Valet de Chambre, l'autre Hallebardier du Prince, ſur la perſonne de Iean Wellie Marchand joüaillier d'Amſtredam, eſtoit plus digne du ſiecle d'un Tybere, d'un Neron, ou d'un Caligule, que du regne de ce bon Prince vray Pere de clemence, ennemi de ſang & de cruauté, plus digne de la Scythie ou de l'Affrique nourriciere de monſtres & des beſtes farouches, que de ſa demeure ordinaire, qui n'a jamais produit que des actions d'honneur, de juſtice & d'innocence dans les plus ſanglants exercices de la guerre. Ce pauvre Amſtredamois s'eſtant rendu à la Haye dans le logis du Prince, chargé de pierreries, de bagues & de joyaux pour plus de cent mille livres, il porte à Iean de Paris un cordon de diamants de grand prix pour le faire voir au Prince & ſçavoir de luy s'il le voudroit achepter; ce garnement s'en ouvre à Iean de la Vigne & tous deux complotent d'avoir la vie du Marchand & ſa marchandiſe, & luy ayant donné aſſignation ou aprés ſouper ou au lendemain, il ne manque point de ſe rendre à la Cour, par malheur lors que le Prince ſe trouvoit à la promenade. Iean de Paris l'attire à ſa chambre joignant celle du Prince, comme pour mieux voir & viſiter ſes pierreries. Iean de la Vigne le ſuit armé d'un piſtolet de poche & d'un poignard, & tandis que le Marchand s'amuſoit à expoſer ſa marchandiſe, cetuy-cy d'un coup de piſtolet par derriere luy fait voler la cervele & luy donne deux coups de dague: l'autre craignant que le bruit du coup n'eut allarmé ceux de la Garde, qui y fuſſent peu accourir pour en ſçavoir la cauſe, leur va au rencontre, diſant que c'eſtoit un piſtolet qu'il avoit deſchargé pour l'eſſayer: revenu en la chambre voyant le meurtri avec quelque peu de vie encor, ce miſerable prend le ruban bleu de l'Ordre du Prince & l'eſtrangle, puis ayant envelopé la teſte d'un pourpoint de peur que le pavé ne fut ſoüillé du ſang, jette le corps à un coing ſous la tapiſſerie & le couvre de plus d'une table. Il luy ravit encor outre le cordon, ſix gros diamãts en bagues, un autre cordon de groſſes perles rondes, des tours de trois cents ſeptante cinq belles & groſſes perles, autres ſix-vingts groſſes perles enfilées, grande quantité de diamants, pierreries & choſes exquiſes de grand prix, leſquelles il cacha, jettant au feu le chapeau, le rabat, les gands, la bourſe du meurtri aprés en avoir retiré l'argẽt. Reſtoit ẽcor le corps à tirer de là: les meurtriers regardent par les feneſtres de la chambre pour voir dans le foſſé l'eſchif affin d'y deſcendre & le tranſporter ailleurs, & n'en trouvant aucun, reſolvent de l'enſevelir dans l'arriere-Cour ſervant de receptacle des cendres & des immondices de la maiſon. Attendant la nuict pour avoir un pretexte de leur abſence: ils vont boire quelques pots de vin dans la premiere hoſtellerie avec un de leurs amis rencontré fortuitement qui ne ſçavoit rien de leur meſchanceté. Le Prince revenu du promenoir s'eſtant mis à table pour ſouper, Iean de Paris donne à Iean de la Vigne une paële ou autre inſtrument, pour aller cependãt creuſer dans les cendres un ſepulchre pour ce corps. Aprés le ſouper le Prince retiré dans ſa chambre pour ſe coucher, les portes de la Cour fermées, les gardes retirées, ils envelopent le corps de ſon manteau, luy bouchent les narines avec du cotton de peur que le ſang n'en ſortit, & pour n'eſtre entendus quittent leurs ſouliers, deſcendent tout bellement par une eſchelle, & l'ayans porté en ce lieu, le jettent dans la foſſe haſtivement preparée, la couvrent & y eſpardent des cendres pour en derober la cognoiſſance, oſtent tout ce qui eut peu induire quelque ſoupçon contre eux, brullent le pourpoint du meurtri, & Iean de Paris apporte chés ſoy ſon larcin & l'enfoüit en terre. L'obſcurité de ceſte funeſte nuict & la grandeur des vents favoriſerent une ſi mauvaiſe action. Mais Dieu n'apperçoit il point les pieds qui courent au mal & qui ſe haſtẽt pour reſpendre le ſang? tel fut le train de ceux-cy, car il ne tarda pas de les manifeſter par leur propre meſchanceté

Hiſtoire tragique de Jean de Paris contre un Marchand d'Amſtelredam.

Qu'il aſſaſſine miſerablement tout cõtre la chãbre du Prince.

1616.

qui leur fut en embuche où ils demeurerent prins. Le Marchand ne ſe trouvant nulle part quoy que cerché diligemment par tout, on le fait crier à voix de trompe, le Prince meſme acertené par ſes parents qu'il eſtoit venu en ſa Cour pour luy porter de la marchandiſe à vendre, promet grãde recompenſe à qui en dõnera des nouvelles. Celuy qui de temps à autre avoit charge d'enlever les cendres & les reliefs de l'arriere-court, en les oſtant deſcouvre & la foſſe & le corps du pauvre meurtri tout enſemble; on s'apperçoit que les aſſaſſins manioient plus d'argent que de l'ordinaire, & en l'eſtonnement extraordinaire de leur viſage & au trouble de leurs actions, on voit les marques de leur crime, & qui plus eſt on apperçoit entre leurs mains quelques pieces de la marchandiſe deſrobée. Ces preſomptions violentes portées au Prince contre ce ſien domeſtique, il ne le peut croire attaint d'un ſi horrible forfait, le luy declare neantmoins & l'exhorte ſerieuſement de penſer à ſoy; l'autre nie & perſiſte en ſa negative. Le Prince requis de permettre libre cours à la Juſtice, reſpond, *que juſtice ſoit faite*. On les ſaiſit tous deux & ſur leurs confeſſions & les preuves qui en reſulterent, ils furent mis ſur la roüe, leurs biens confiſqués, le larçin reſtitué aux heritiers du meurtri, la juſtice publique ſatisfaite & la maiſon du Prince purgée du ſang dont ils l'avoient oſée ſouiller.

Arrivée de trois navires venants des Indes Orientales

Les richeſſes ſur trois navires Hollandoiſes & une Zéelandoiſe apportées ceſte année des Indes Orientales chargées de ſoyes, eſpiceries, porcelaines, pierres de beſoar, beſailles de diamants de la valeur de plus de deux milions & demi d'or, furent acquiſes à plus juſte tiltre à ceux qui en proffiterent par tant de perils d'un ſi loingtain voyage. Le ſiege que les Hollandois avoient mis devant Ternate place de tres-grande importãce tenue par les Eſpaignols és Indes Orientales, & la deffaite de quatre grands Galions Portugais par une autre flotte commandée par le General Verhaghen, l'un deſquels mis à fonds, l'autre s'eſtant rendu à diſcretion aprés en avoir retiré ſix vingts pieces de canon & tout ce qui s'y trouva dedans, abandonné à la mercy des eaux, les deux autres eſchoués, brullés, la plus part des ſoldats tués, les Hollandois firent bien voir à l'un & à l'autre monde qu'ils n'avoient point de Treſve avec l'Eſpaigne par delà la ligne Equinoctiale, & que la bonne conduite & les ordres du Prince faiſoit eſtendre & entendre leurs victoires plus loing que le Septentrion. La reſtitution de Fliſſingues, de la Brielle & du Chaſteau de Ramekens, que firent en meſme temps les Anglois entre les mains des Eſtats, deſquels ils les avoient tenues en oſtage pour l'aſſeurance des ſommes que l'Angleterre leur avoit preſtées & le rembourſement que le Pays leur en fit, fut un grand argument de leurs richeſſes & un viſible teſmoignage de l'aiſe & de la fœlicité des peuples ſous un ſi ſage Gouvernement.

Victoire navale ſur les Portugais.

Reſtitutiõ des places d'oſtage par les Anglois.

Tumulte ſurvenu à Delft par les femmes.

Mais voicy un exemple extraordinaire de licence procedant de la grande liberté qu'il leur a acquiſe. Le Senat de Delft pour fournir aux frais de l'agrandiſſement du Port, avoit fait une impoſition ſur les bleds; les femmes de baſſe eſtoffe s'en formaliſent, ſe pleignans qu'on ne l'eut rejetée ſur le vin qui n'eſtoit beu que par les riches, ains ſur les bleds qui ſont la nourriture des pauvres. Ce nonobſtant la levée continue comme elle avoit eſté deliberée; voyla le premier d'Aouſt une troupe de femmes avec leurs enfans, qui ſe ſouſlevent marchant en gros ſous l'Eſtendard d'un devantier bleu, entrent en foule dans le Bureau où ſe payoit l'impoſt, en demandent imperieuſement la pancarte au Recepveur, & à ſon refus aprés mille injures, luy mettent les mains deſſus & le traitent cruellement, ſi qu'à tout peine le Senat l'en peut retirer à ceſte fois. L'aprés-diſnée elles ſe reaſſemblent en la grande Place, mais faute de quelque opportun objet pour y decocher leur collere, elles ſe retirent. Le lendemain matin les voila derechef aſſemblées au meſme lieu & s'animans les unes les autres par une rage forcenée, elles ſe jettent impetueuſement dans la maiſon de la Recepte, rompent, fracaſſent portes & feneſtres,

deſchi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1616. deschirent, foulent aux pieds la table de l'impost & espardent l'argent emmy la ruë, avolent à la Cour & s'en rendent maistresses. Le Senat s'estonne d'une tant effrenée audace de ce malicieux Sexe, & pour remede les exhorte à patience & de se retirer attendant qu'on les eut contentées, avec promesse d'oublier leur faute: mais du naturel des Tygres, ceste douceur ne fait que renflammer leur rage, & comme Furies Infernales la deschargent sur les fenestres & portes de la Cour, font voler en esclats tout ce qu'elles rencontrent, deschirent les registres publics, brisent & perdent tout ce qui se presente à elles, sautent dans la maison d'un des Senateurs laquelle ils pillent & en ravissent beaucoup d'argent: non plus femmes mais bestes farouches possedées de plusieurs legions de Diables! Bien fait aux Bourg-maistres & aux Eschevins de ne monstrer point le néz pendant cest insult: car leur ongle eut esté la moindre piece: Ils commandent sous main aux Bourgeois de faire retirer leurs femmes, qui s'en rient pour la plus part, les autres s'excusent de leur impuissance & que c'estoit à eux de pourvoir à la seureté de leurs maisons. Il fallut venir à jubé devant ce sexe orgueilleux, le Senat contraint de les asseurer par declaration, qu'il donneroit responce favorable à leur requeste & casseroit l'Impost, seul moyen capable de les appaiser. Le Prince Henry & le Comte Ernest deputés Commissaires pour y faire proceder par voye de fait, ils s'y rendent avec quelques Compaignies d'Infanterie. On informa contre les autheurs & moteurs de ceste sedition, six furent emprisonnés, decret de prinse de corps decerné contre vingt autres qui avoient esvadé avec promesse de recompence de cent livres à tous ceux qui en descouvriroient quelqu'un. Plusieurs hommes & femmes prevenus mesurerent les murailles de la ville en divers endroits, pour pourvoir à leur salut par la fuite: Et n'est merveille si on employa de si vaillans Princes contre de si hardies femmes, puis que jadis Hercule ne desdeigna pas d'aller combatre les Amazonnes & d'avoir relevé la victoire qu'il obtint sur elles comme l'un des plus glorieux tro-
1617. phées de ses labeurs.

Toute malice est suportable au prix de cele de la femme. Prov. Salom.

Broüillemes des Armeniens.

Une tempeste est plus à craindre dans la bonasse d'un Esté que dans les agitations ordinaires de l'Hyver. Voicy des effects de l'oracle prononcé par le Prince en la proposition de la Tresve & predit par ce sage precepte d'un Ancien, *Qu'il n'y a rien de plus nuisible à un peuple guerrier qu'un long repos.* Comme le Lyon n'est jamais sans fiebvre, ce Lyon Belgique ne peut estre sans agitation. La guerre intestine trouve son berceau dans le peu d'intervalle de l'estrangere; la vertu & la grandeur de celuy qui souloit estre bouclier d'asseurance aux Hollandois, leur est maintenant en achopement de defiance & de crainte; à mesure que les ennemis du dehors cessent de paroistre, trop d'aise & de felicité leur en font concepvoir des imaginaires. L'ambition des Ministres Reformés en fut le levain, la vengeance le pestrit, le zéele inconsideré de Religion en fit la debite, bref ce qui au commencement n'estoit que dispute entre Theologiens, devint tres-dangereuse faction d'Estat, qui commença à monstrer ses cornes dés qu'elle vit son pretexte appuyé des Puissances estrangeres, & fomenté des inclinations d'un Peuple inconstant & leger.

Bellicoso populo quies diuturnior nocet. Saluft. in Orat. de Rep. Ordin.

Bellum in media pace consurgit & auxilia securitatis in metum transeunt: cladis causas si alia deficiunt nimia sibi fœlicitas invenit. Sen. Epist. 91.

Autheurs de ses troubles

& causes d'iceluy.

Arminius & *Gomarus* Professeurs en Theologie à Leyden furent les premiers autheurs de ce trouble; le premier pour avoir voulu prescher & publier une particuliere doctrine de la Predestination; le second pour avoir impugné avec trop de jactance & de rudesse la nouvelle opinion de son Collegue. *Arminius* ne survesquit pas long temps l'impureté de sa croyance, mais ses escrits veus & leus aprés luy n'augmenterent que trop le nombre de ses Disciples. L'humeur de ceux qui voyoient allumer ce feu sans y accourir, fournit matiere pour l'augmenter au lieu d'y apporter de l'eau pour l'esteindre; & par un excés de malice ou de stupidité ils rendirent Vorstius Alleman successeur de la charge & de la profession Arminienne. Le Roy d'Angleterre n'espargna ni son pouvoir ni son credit pour faire exiler le nouveau Chef de ceste secte,

Des bons Magistrats eussent porté la main sur tout ce qui s'eslevoit en ces commencements & eussenr pratiqué ce que conseille Hipocrate aux maladies dangereuses *Nihil contemne nam nihil parum est. Pustula sæpe in peracutum morbum migrat.*

& dans les hereſies des ſes eſcrits qu'il fit bruſler ayant diligemment remarqué celles de ſa doctrine, en envoya les principaux Articles à ſon Ambaſſadeur reſidant en Hollande, & luy commanda tres-expreſſement d'en pourſuivre le dechaſſement par toutes voyes: il n'en peut obtenir que remiſes & enfin un Arreſt du Conſeil de Hollande, qui impoſoit ſilence à toutes ces diſputes & deffendoit aux uns & aux autres de rien preſcher d'extravagant ſur le point de la Predeſtination.

Rotterdam, Leyden & autres villes ſe declarẽt Arminiénes,

Cependant les tourbes s'allument & les fumées de la biere commencent à s'exhaler en diverſes parts. Roterdam eſtoit desja toute Arminienne, Leyden pepiniere de ceſte ſecte, pluſieurs des Eſtats particuliers de Hollande infectés d'icelle, de Juges eſtoient devenus parties, de perſecuteurs ſectateurs, d'Orthodoxes Arminiens. Amſterdam bien que la plus grande & la mieux peuplée, avoit reſiſté au cours dangereux de ceſte contagion, & par deux eſmeutes contre ceux qui en faiſoient profeſſion ouverte, interdit aux Predicants & à leurs Diſciples les preſches & les aſſemblées. Les Arminiens des autres villes aigries de leur creance font levée de ſoldats. Barnevelt Advocat de Hollande paroit à la teſte de toutes leurs actions ſeditieuſes; les Eſtats de ceſte Province ſe contournent au branle de ſes volontés & par ſon inſtigation ſe declarent eux meſmes Juges & Arbitres de tous ces differents. Les Orthodoxes ou Gomariens ainſi appellés des autres, reſpondent à ceſte declaration & par l'uſage de la police Eccleſiaſtique font voir, qu'ils ne peuvent eſtre decidés que par un Synode. Les voila donc en conflict de Juriſdiction & nullement d'accord pour eſtre reglés ſur ce premier chef, chacun tachoit de deffendre & de maintenir ſa creance.

font levée de gens de guerre,

eſpaulées des Eſtats & de l'Advocat de Hollande,

Les Orthodoxes à l'abry de l'authorité des Eſtats Generaux, du Prince & de la plus part de la Nobleſſe, ne tachent qu'à accoiſer ceſte tempeſte civile par voyes douces & ordinaires: Les Arminiens eſpaulés des Eſtats particuliers de Hollande, du pouvoir des principales villes de la Province & du credit de Barnevelt qui s'en declaroit ouvertement Chef, n'y procedent pas ſi lentement, ains par levées & menées deſia maiſtres de Leyden & de Rotterdam, mal-traictent les Reformés par tout où ils ſont les plus forts.

leurs violences ſur les Reformés.

Les Amſterdamois en crainte & en ombrage de ſe voir muguetés, veillent diligemment des actions ſi extraordinaires & par requeſte au Senat de ceſte puiſſante ville, ayans deſcouvert que les pratiques de Barnevelt ne tendoient qu'à la depreſſion de la vraye Religion, de l'authorité du Prince & de la proſperité du pays; declarent *ne pouvoir ſouffrir qu'on enjambe malicieuſement ſur la charge de celuy à qui ils devoient leur propre vie; prient leurs Magiſtrats de ſe monſtrer vrays Nourriſſiers de l'Egliſe de Dieu, de prendre ſoing de la Republique, d'aſſiſter le Prince Maurice, & de ſe joindre aux Requeſtes des fidelles Provinces, qui demandent toutes d'un accord la tenuë d'un ſynode National.* L'Ambaſſadeur d'Angleterre authoriſé du credit de ſon Maiſtre, harangue en plaine aſſemblée des Eſtats à meſme fin, fait mettre au jour ce qu'il avoit dit en ſecret & n'en reçoit qu'une reſponce aigre & inſolente des Arminiens, dont la publication fut deffendue.

Requeſte des Amſterdamois pour les arreſter.

& de l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Sedition à Leyden,

Leyden fait levée de deux Compagnies de gens de pied outre les deux qu'elle avoit en garniſon ordinaire; Rotterdam, Utrecht, Arnhem & autres places d'importance ſuivirent l'exemple de celle la. En Over-Yſſel pluſieurs marchent ſur les erres de celles-cy, & toutes ſous pretexte de ſeureté, du libre exercice de leur Religion. A Leyden les enſeignes de leurs Compagnies n'arborans point la livrée Orangée ni les armes du Prince en leurs drapeaux, ce fut le ſujet d'une grande eſmotion qui y advint le ſeptieſme d'Octobre: car un de ſes ſoldats nouvellement levés qu'on appelloit Attendants, ayant donné un ſouflet à un qui luy reprochoit *de ne porter les livrées du Prince,* pluſieurs des Reformés ſe ſouſlevent, ſe jettent ſur ces Attendants criants *vive Orange, vive Naſſau,* & à coups de pierres commencent à les enfonçer

par

1617. par tous les coings de la ville, & ceste sedition ne peut estre appaisée que par la mort de plusieurs & de plus grand nombre de blessés de part & d'autre. Les Arminiens de Rotterdam se rendirent imitateurs de ces violences contre les Orthodoxes, les ayans contraints de quitter leurs Eglises & d'aller faire prescher hors la ville.

...cours ...oyé ...Ve-...tiens.

C'eut esté faire un grand service au Pays, que de le descharger de ces esprits fretillans adonnés à changement & à nouveauté, par quelque honnorable divertissement en Pays estrange, ou d'en adjoindre un plus grand nombre à celuy de quatre mille Hollandois qui firent voile sous la conduite du Comte Iean-Ernest de Nassau dans soixante dix vaisseaux armés au secours des Venitiens contre les Archiducs de Grets.

Le Comte Jean donna au Duc de Venise le plaisir de l'exercice d'armes qu'il fit faire à 900. Hollandois en la place S. Marc lequel il admira.

1618. Les garnisons de ces soldats Attendans soustenoient ceste faction Arminienne; plusieurs Magistrats des villes qui en estoient infectées les espauloient; Il ne falloit donc que retrancher ces arcs-boutans & en saper les colomnes pour faire crouler tout le nouveau bastiment de ces erreurs populaires & phantastiques imaginations.

...tre des ...dats pour ap...iser ces ...ctions.

Le Prince & les Estats Generaux en avoient donné leurs volontés aux Estats particuliers & aux Magistrats des villes, mais pour neant. Deliberation prinse que le Prince s'y achemineroit en personne accompaigné de quelques deputés des Estats, il se rend en Gueldres là où des quatre principales Villes qui font les quatre quartiers de la Province, les trois s'estoient declarées pour les Arminiens.

Tacite remarque que les esmeutes & seditiõs se doivent appaiser par voyes douces & soudaines, quand il dit que sur le bruit qui parvint à Germanicus de la mutinerie de ses legions, il partit soudainemẽt avec sa femme & son fils pour l'aller calmer par ses foiblesses & remonstrances.

...e Prince ...cifie Nimme...ghe,

Nimmeghe avoit son Senat pollué de plusieurs sectaires, & ses Eglises soüillées de plusieurs Ministres qui y preschoient ces nouveaux dogmes; dés qu'il y est dedans il fait triage des Senateurs, separe ces imposteurs d'avec les vrais Pasteurs de l'Eglise, & ainsi il pacifie la Magistrature & conserve l'Eglise en sa pureté.

Zutphen,

Zutphen experimenta les effects de sa prudence par un semblable changement, comme autrefois celuy de sa valeur.

Arnhem.

Arnhem jadis le siege des Ducs de Gueldres & encor celuy du Conseil de la Province, fit plus de semblant de se vouloir roidir. Le Senat & le College des Ministres frapés au mesme coing mais allarmés de la prompte expedition du Prince és autres villes, sur ce qu'il leur envoya *qu'il desiroit de passer chés eux pour se rendre à Vtrecht*, ils le font prier par deux Senateurs expressement deputés vers luy de leur part, *de vouloir prendre un autre chemin pour éviter l'emotion du peuple.* Le Prince leur respond. *Il n'a point d'occasion de s'esmouvoir, je desire coucher ceste nuict dans Arnhem, & le feray quelque chose qui puisse advenir.* Ainsi dit, ainsi fut fait. A son arrivée toute ceste nouvelle milice est exhortée *d'estre sur ses gardes, en cas que le Prince y voulut attenter quelque chose.* Frenetique passion contre le Pere de leur liberté! Que fait le Prince? d'arrivée il mande les principaux Senateurs & les prie de donner conged à leurs soldats, employe ses persuasions pour les induire à obeissance envers les Estats Generaux, & à leur refus, preferant encor la douceur à la force, il se resoult de sonder les inclinations de ceste soldadesque & de sçavoir si le respect qu'elle luy avoit porté de tout temps estoit du tout esteint en elle. Il avoit des bonnes intelligences dans la ville, dispose les siens en pleine nuict & tout ce qui s'y trouva de son haleine és places principales; donne ordre au Comte Ernest de se trouver dés le point du jour aux portes avec des troupes de Cavallerie & d'Infanterie; puis tout d'une suite s'approche du Fort d'Arnhem muni de cinq Compagnies de soldats Attendans, demande de parler à celuy qui y commandoit, lequel avancé le Prince luy tient ce langage. *Estes vous mon amy ou mon ennemy, voudriés vous bien attenter quelque chose contre moy?* Le Capitaine luy respond. *Non, Monseigneur, je suis vostre serviteur, prest de respendre mon sang pour vostre service. Si cela est*, dit le Prince, *pourquoy ne posés vous les armes au commandement que je*

In periculosis tentandum est cum periculo. dit Hipocrat.

Il pratiqua en ce fait ce beau enseignement de Tacite. *Vbi est collectum & adhuc armatum vulgus comitate permulcendum est, non armis & fortioribus remediis irritandum;* Tacit.

vous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

vous en fais? Et puis que je vous promets de vous faire contenter de ce qui vous sera deub de vostre paye? A ces parolles les armes tombent des mains des Capitaines & Soldats, qui tous s'excitent les uns les autres à obeir au Prince, s'escrians *Vive Orange, vive Nassau, mon espée ne sera jamais que pour le service de son Excellence.* Les voila donc sousmis à ses volontés & à celles des Estats Generaux; la faction appaisée, toutes les portes de la Ville ouvertes, le Comte Ernest arrivée avec ses forçes, les plus factieux & mutins mis hors & entre ceux-cy quelques Senateurs & leur Secretaire. Le Prince s'estant rendu en l'Assemblée des autres, il leur recommanda *la Paix & la tranquillité publique, l'obeissance aux Estats Generaux, & l'attente en esprit patient de la resollution d'un Synode prochain sur tous leurs differens.* 1618.

Over-Yssel l'une des Provinces-Unies non moins gastée de l'Arminianisme, en fut repurgée par la presence du Prince; & Campen bien que principal siege de l'Empire imaginé de la faction, où leurs Ministres avoient fait imprimer leur confession de foy Arminienne, ne laissa pas de subir le joug de l'obeissance. Campen.

La Brielle fut asseurée au parti Orthodoxe dés que le Prince y eut mis le pied dedans & qu'il l'eut fortifiée d'une bonne garnison, nonobstant les pernicieuses resolutions prinses, par les Estats particuliers de Hollande & de West-Frise de luy resister & aux volontés des Estats Generaux, sur la cassation des soldats Attendans qu'ils avoient ordonnée. la Brielle.

Utrecht Chef d'une Province, feconde en nouveautés, penchante au pis mais vaxillante dãs l'incertitude en la forme de se roidir avec les autres depravées, le Prince proffita habilement le temps de ceste irresolution & se rendit au milieu de ses habitans pour y faire reluire la legitime authorité, tandis que Hoogerbeets & Grotius Pensionnaires de Rotterdam & de Leyden authorisés des Estats particuliers de leurs Provinces, tressuent pour luy faire recepvoir un rebut, offrent ayde, conseil, adsistance aux Estats & aux Magistrats de ceste ville mutine pour s'opposer au Prince, exhortent la garnison de se bander contre luy, essayent de mutiner & de souslever le peuple, à cela malicieusement secondés par Moesbergen & Ledenberch Secretaire de la ville, qui en induisirent quelques uns de saisir le canon & de s'emparer de quelque quartier: mais ceste faction suppeditée par la garnison ordinaire qui estoit à la devotion du Prince & par les autres intelligẽces qu'il y avoit dedans, ayant sagement marié la force avec son authorité, il cassa ces nouvelles Compagnies de soldats Attendans, appaisa l'esmotion de ceste Bourgeoisie, exauthora tous ceux qui l'avoiẽt fomentée & fortifiée, en subrogea d'autres à leur place, fit arrester prisonniers quelques Senateurs des plus factieux avec ce Secretaire, & par les effects de sa prudence & de son bonheur affoiblit & debilita les forces de ces pernicieuses nouveautés, en l'affermissement de son authorité & de celle de la Generalité. Utrecht.

Leyden, Horn, Rotterdam, Harlem, Schoonhoven, Goude, Woerde & generalement toutes les villes de la Hollande & de West-Frise, furent nettoyées par le Prince de garnisons Attendantes, la plus part chargées d'autres pour les tenir asseurées au debvoir, Rotterdam contraint d'esberger douze cents hommes de guerre pour y fortifier le parti Orthodoxe & le maintenir en la possession de la grande Eglise contre les deux tiers des habitans qui estoient Arminiens, plusieurs Ministres chassés, d'autres suspendus de leurs charges qui s'opiniastroient à ces opinions d'orgueil & de vanité; le Prince ayant fait un changement general en ceste visite generale qu'il fit par tout, & tout pour retrencher ceste faction qui menaçoit l'Estat de prochaine ruine. Leyden & autres.

Mais Dieu qui avoit doué ce Prince de si grandes parties & demonstré en luy les merveilles de sa puissance, y voulut adjouster par surcroit à tant de graces naturelles & acquises, ceste grande succession de Philippes Guillaume son frere aisné; & à ceste qualité de Prince que sa naissance luy avoit donnée, Maurice desormais Prince d'Orange.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1618. celle de Souverain, par la mort de son Predecesseur; suivant l'ordre naturel de ceste Principauté authorisé de l'usage de plusieurs siecles comme loy fondamentale, par ceste loy vive de la succession qui passe en un moment du mourant au survivant; si bien que le dernier souspir de Philippes, mit la Couronne de ceste Souveraineté sur la teste de Maurice, le mardy vingtiesme de Febvrier mil six cents dixhuict.

[Prompte-ment ad-verti de la mort de son Frere.]

Pendant qu'il estoit occupé à la discipation de ceste grande faction, il avoit esté adverti de l'estat de la maladie du Prince son frere, postes sur postes l'advertirent de sa mort dés qu'il eut sillé les yeux. La prevoyãce de son jugement pourveut à tout &par tout. Son premier soing fut, de faire donner une honnorable sepulture au deffunct selon qu'il luy estoit ordonné, à Diest sienne Baronnie en Brabant. Il n'y avoit prescrit autre pompe funebre que de cinq cents pauvres siens subjects vestus d'une robbe noire, chemise & souliers à ses despens, qui l'accompaignerẽt & prierent Dieu pour son ame durant huict jours, nourris par son heritier pendant iceux, puis congediés avec 2 escus chacun.

[Pourvoit à tout & aux obse-ques.]

[Est con-solé des grands & du Roy Tres-Chrestien. Qu'il re-mercie par Mar-quete.]

Plusieurs Princes & grands Seigneurs envoyerent exprés vers luy pour plaindre ceste mort; les Ambassadeurs des Roys & des Estats estrangers residans à sa Cour, par ordre de leurs Maistres luy en tesmoignerent leur dueil, & le Roy tres-Chrestien luy fit cest honneur de le faire visiter par Marsillac, qui l'asseura au nom de sa Majesté de la part qu'elle prenoit à sa douleur. Le Prince l'en remercia peu aprés par Marquete qu'il deputa en Courde France, avec tous les respects & submissions deubs à sa Majesté, laquelle luy donna audience à S. Germain dans sa chambre en grande assemblée de Princes, Seigneurs, & Gentilshommes honnorablement receu: le Roy l'entendit debout, & aprés luy demanda *comme se portoit Monsieur le Prince d'Orange, & où il l'avoit laissé.* Au partir delà, il eut aussi audience de la Reyne, de Monsieur & de Mesdames.

[La Doüai-riere en brave con-tre luy.]

Cependant la jeune Doüairiere luy tailloit des chausses dans Bruxelles par l'advis du Medecin Fleurice, conduite & aydée de plusieurs grands de la Cour des Archiducs, envieux de la vertu & jaloux de la grandeur du Prince. Quelque testament supposé, donna cœur à ceste Princesse de se saisir de tous les meubles de la maison de Bruxelles, de l'Escuerie, de tout ce qui se trouva à sa bien-seance & d'y paroistre comme Maistresse de toutes choses.

[Le Prince depute à Bruxelles Vosberg. & Valck.]

Vosberghen Conseiller au grand Conseil d'Hollande personnage doüé de singuliere suffisance & probité, & Valckenbourg Escuyer Domestique du Prince s'y rendirent incontinent en qualité de ses Deputés &Procureurs, pour prendre soing de ses interests & en son nom possession de l'heritage. Ce fut donc à eux à se loger dans la maison & à faire valoir le droict du legitime heritier. La Tresve du Pays leur fut favorable: Ils eurent par tout libre accés; la Justice des Archiducs se demonstra esgale & sans support, nonobstant les puissantes recommandations qui vindrent de France pour la Princesse, laquelle fut contrainte de lacher prinse. Mais pourtant sa qualité & la decence ne permettant honnestement à ceux-cy de la mettre hors la maison, on y vit deux partis dedãs, tous les Domestiques enclins à l'un ou à l'autre, chacun pensant à son advantage, & ceste division si animée que plusieurs s'entre-regardoient sur l'espaule, quelques-uns vindrent aux paroles & aux aigreurs, & peu s'en falut qu'on ne passat aux effects.

[Plaident ensemble.]

Le foible conseil de la veufve, la voulut tenir dans l'opiniastreté, mais à peu d'advantage pour elle. Le Magistrat mit sous la main de Justice tout ce qu'elle voulut rendre litigieux, & l'heritier estoit trop solvable pour n'en obtenir bien tost la recreance, mesmes pendant proces: car ce n'est pas à une Doüairiere d'occuper les biens hereditaires, mais elle doibt venir en demandant & se les faire declarer contre l'heritier, lequel cependant en doibt demeurer saisi, sauf à adjuger à icelle des sommes provisoires pour son entretien, attendant la decision finale. Cependant la chandelle

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

se fondoit, & ceste pauvre Princesse mal conseillée de se roidir contre le droict du Prince, ayant dressé un train magnifique de domestiques & d'une despence proportionnée à ses pretentions non au pied de son avoir, sevrée de tous revenus, se vit bien tost reduite à l'engagement de ses bagues & joyaux, dont elle avoit esté bien pourveüe par la mort de la Comtesse de Hohenloo sœur du Defunct, tandis que le Prince se maintenoit par sa puissance & que ses Deputés & leurs partisans de la maison, soustenoient le droict de leur Maistre avec esclat & reputation.

Present de la Princesse refusé par le Prince.

Il fit voir à la Princesse que ce n'estoit à elle de disposer de ce qui ne luy appartenoit point.

Il la donna bonne à Dantin Escuyer de la Princesse, lors que luy ayant fait emmener cinq ou six beaux chevaux d'Espaigne de l'Escuerie du Defunct, cestuy-cy les luy presentant au nom de sa Maistresse par forme de present, il luy repartit en empoignant avec la main le pan de son manteau, *Et moy je vous donne cecy*. Le succés de tout cest affaire qui reussit à l'advantage du Prince, au detriment de ceste Princesse, fit bien voir qu'elle eut esté mieux conseillée de se resigner entre les genereuses mains de ce Prince, & qu'il luy eut esté plus seant & honnorable de demeurer d'accord avec luy, que d'avoir taché d'expiler cest heritage par voyes obliques.

Le Prince pense à sa Principauté d'Orange,

Pendant que ces choses se passoient ainsi à Bruxelles, ce Prince ne perd pas le souvenir de son Estat d'Orange, la plus noble & la plus illustre piece de sa Couronne; l'honneur de sa maison qui en estoit inseparable, l'amour paternel qu'il portoit à ses Subjects, & le soing particulier qu'il avoit de tout temps tesmoigné à la conservation de ceste Souveraineté l'y obligeoient. Pource il y despesche en poste Dimmer sien gentilhomme avec lettres à Croeser Gouverneur, à la Cour de Parlement, au Bureau du Domaine, aux Communautés, à tous les Ordres & aux Principaux de l'Estat, pour leur porter les tristes nouvelles du decés de son bon Frere, les asseurances de sa bienveillance & de sa bonne volonté à les proteger, ses ordres à le recognoistre & à se contenir tous dans la fidelité & obeissance qu'ils luy debvoient comme à leur Prince naturel, legitime, & Souverain: confirme le Gouverneur, le Parlement & tous les Officiers par ses lettres patentes, & tous luy prestent serment de fidelité. Puis d'une mesme suite les Officiers subalternes, les Communautés de l'Estat en corps de Conseil, le Clergé Catholique, les Ministres & Consistoires des Eglises Reformées, & tous les Vassaux, luy rendirent les mesmes debvoirs par devant les Superieurs, avec une prompte & franche volonté. Les feux de joye publics & particuliers furent celebrés à Orange & par tout la Principauté, à l'honneur de ce nouveau advenement: la Bourgeoisie armée se rengea sous ses Enseignes & fit ouir trois salvés de mousquetades, le canon du Chasteau son tonnerre secondé de la escopeterie de sa garnison.

y despeche Dimmer.

Est recognu Prince.

Feux de joye de son advenemét.

D'Ante-Marie tache de desbaucher Croeser

D'Ante-Marie Lieutenant du Colonel d'Ornano au Gouvernement du S. Esprit, dés qu'il eut la nouvelle de la mort du feu Prince, se rendit à Orange pour y voir le Gouverneur Croeser, luy offrir toute adsistance, de voisinage, l'exhorter de se maintenir en son Gouvernement, luy rend des lettres tendantes à ceste mesme fin, pour sous pretexte de l'interest de la Religion Catholique tacher de gaigner quelque pied sur les affections de cest homme, d'humeur assés changeante & qui faisoit demonstration de quelque mescontentement, ou pour estre de tant plus recerché des Estrangers, ou pour obliger son Maistre à luy faire du bien. Dangereuse maxime envers les Grands, qui tachent de se deffaire le plutost qu'ils peuvent de leurs serviteurs qui pensent se faire craindre, & laquelle cuida couster cher à cestuy-cy comme nous verrons en suite.

qui envoye au Prince

Aprés le despart d'Ante-Marie, Croeser communique sa lettre & les offres qui luy avoient esté faites, au Conseiller Servant & au Secretaire De la Pise ses plus familiers amis, qui le fortifient en son debvoir, luy proposent l'honneur & la fidelité qu'il devoit au service du Prince, & l'induisent de luy envoyer

ceste

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1618.

Lequel y pourvoit dextrement.

lettre & de luy en rafrechir les asseurances par escrit, pour l'y engager de plus fort & le retirer de ces practiques & menées estrangeres. Le Prince proffite prudemment cest advis & declare sa volonté à ne vouloir rien alterer dans son Estat, moins aux religions lesquelles il vouloit esgalement maintenir en l'observation de ses Edicts, comme pere commun de ses subjects.

Le Colonel d'Ornano vient voir Croeser.

Croeser faisoit porter par un de ses valets qui se tenoit à trois pas de luy une grande espée à deux mains de laquelle il se vantoit se sçavoir bien servir.

Le Colonel d'Ornano mesmes ne tarda pas de venir à Orange en personne, pour continuer la trame de son Lieutenant: Il se rendit au Chasteau; Croeser descendit à la porte basse & s'avance à cinquante pas d'icelle en dedans pour l'y recueillir, & bien qu'il eut mandé Servanr & Dela-Pise pour estre tesmoings de la conference, si parla il à luy seul à seul & separé des autres. Plusieurs qui furent spectateurs de leurs gestes, remarquerent de l'esmotion en tous les deux & la suite verifia que tous ces pourparlers ne tendoient qu'à les detrtraquer; Il luy rendit une autre lettre sur ce mesme sujet, laquelle fut aussi envoyée au Prince, & ses recherches regardées de si mauvais œil par les habitans, que le Colonel à son despart eut sujet de le cognoistre à la contenance du peuple & à la demarche de la garde Bourgeoise qui estoit à la porte de Langes rengée en armes où il fut contraint de passer au milieu de deux hayes de Mousquetaires qui luy firent la trougne, & grondans lacherent des paroles qui l'obligerent à n'y revenir plus. Toutes les affections des subjects d'une & d'autre religion estoient au Prince, c'est tout dire; Croeser n'estoit encor que dans la derniere année de son premier trienne: la mort soudaine & inopinée de Philippes l'avoit surprins, & il n'avoit eu temps de se faire des creatures, contracter des amitiés avec les voisins & lier sa partie pour sa subsistance en tel changement; mais d'ailleurs homme d'humeur rude & severe, de constitution assés brutale & mal polie, desagreable en son maintien, irregulier au port de son poil & de ses habits, il n'avoit jamais cultivé l'amitié de personne, & plusieurs luy donnoient par derrision le nom de *Scithe* ou de *Mustapha:* Mais qui plus est ceux qui avoient accés vers luy ne proffitoient ses faveurs, que pour faire cognoistre ses inegalités à ceux qui le practiquoient, affin de les obliger à ne mettre pas cuire là dessus & de n'establir aucune confiance en luy.

Et est mal veu des subjects

Qui ont le cœur au Prince.

Croeser mal-voulu.

Il n'y a jamais eu Gouverneur dans Orange moins craint ni moins aymé que cetuy-cy à cause de sa rudesse & incivilité.

Desseing du Prince & du Gouverneur.

Le Prince l'avoit confirmé au Gouvernement plus par honneur que pour l'y continuer; Et il importoit à son authorité de faire cognoistre qu'il estoit le Maistre, & n'en pouvoit insinuer la creance que par un changement. Croeser le pouvoit assés cognoistre à son maintien, & s'il n'en avoit pas le commandement en termes formels, il luy estoit aisé de comprendre au jargon du Prince, ce qu'il vouloit de luy. En ce berguignement, on donne advis à Maurice que ce Gouverneur renoüoit quelques intelligences au prejudice de son service; & Julien l'Aisné qui estoit lors en sa Cour, nullement amy de Croeser, ne cessoit de luy marteler l'esprit de ces ombrages & defiences & en cottoit plusieurs circonstances croyables qui luy estoient confirmées d'ailleurs. Le Prince entre en humeur & jure devant tous, *que si Croeser faisoit faux bon à son debvoir, il le fairoit poignarder quand il seroit entre les bras de l'Empereur.* Ceste parole recueillie & portée dans les oreilles du Gouverneur, luy donna bien à penser, & Julien qui l'avoit ouye revenu à Orange, ne manqua pas par ordre secret du Prince de la luy rapporter. D'ailleurs le bruit de ceste infidelité parvenu jusques à l'Archiduc comme d'une chose asseurée, il dit tout haut *si Croeser la fato, non la fato en Cavallieros* tant est sale & odieuse la trahison & desloyauté mesme aux Ennemis.

Menaces du Prince contre luy.

Il estoit donc visible que Croeser tenoit ce Prince en cest exercice pour en retirer quelque lippée, & Maurice ne se plaisoit pas tant à donner, ou s'il avoit desseing de luy faire quelque bien, il n'en vouloit capituler avec l'autre, comme s'il n'y fut venu qu'à regret & avec quelque contrainte. Chose dure & insupportable, qu'un serviteur marchande avec

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſon Maiſtre pour luy rendre ſa maiſon! mais honteuſe & reprochable à ceux qui ne doibvent faire gloire que d'obeir, de mettre leur honneur à prix d'argent.

Bonne reſollution de Croeſer par intervalle.

Ces humeurs bigearres & changeàntes n'eſtoient pas ſans quelques intervalles. La conſcience eſt le Iuge, le teſmoing & le bourreau ſecret des mauvais deſſeings, & n'eſt ſi meſchant homme qui n'en ſoit preſſé une heure du jour. Ceſtuy-cy en ombrage de deux ou trois amis qu'il avoit, en defiance de ſoy-meſme ou plutoſt de ſa foibleſſe, en apprehenſion de l'indignation du Prince & du reſſentiment de ſa colere, mais encor inſtamment ſollicité par les Religieux Capucins de rendre toute fidelité & obeiſſance à ſon Maiſtre auquel il avoit ſerment, à faute dequoy ils ne luy pouvoient donner abſolution; il manda un jour prier Servant & Dela-Piſe de l'aller trouver dans le Chaſteau, leur declara qu'il eſtoit du tout reſollu d'obeir ſans condition, les conjurans de ſe joindre à luy pour en eſcrire au Prince & luy faire entendre ſa reſollution: ceux-cy le confirment en ce bon propos, & l'offre acceptée, il n'eſtoit plus queſtion que d'envoyer en Hollande.

qui depute Beauchaſtel au Prince,

Ce Prince teſmoigna touſiours un ſoing particulier de l'Eſtat d'Orãge, meſmes pendant ſa Regence, porta grande affection aux Orangeois & les eſtimoit gẽs d'eſprit.

Beauchaſtel dés long temps cognu du Prince, fut choiſi pour luy porter ceſte bonne parole, & pour arres d'icelle luy preſenta de la part de Croeſer un ſien enfant, le ſuppliant d'agreer qu'il fut porté ſur les fonds en ſon nom & qu'on l'appellat *Maurice;* cela accepté par le Prince, il fut quitte du bapteſme pour un preſent de mille livres qu'il envoya à ſa filleule. Mais ce n'eſtoit pas le nœud principal de l'affaire, car Croeſer deſiroit de cher vendre ſon gage, & Maurice en eut voulu eſtre quitté à bon marché. Beauchaſtel n'avoit pas charge du courratage & il n'eut eſté ni de condition ni d'humeur à l'accepter; ſon voyage n'alloit qu'à faire entendre au Prince l'inclination de ce Gouverneur, à remettre la place entre les mains de tel qu'il plairoit à ſon Excellence luy envoyer. Mais à bon entendeur peu de paroles; Croeſer ne beoit qu'aprés l'argent & ne deſiroit que d'en tirer; Il s'en expliquoit aſſés librement, diſant *que c'eſtoit toute la recompenſe de tous les ſervices qu'il avoit jamais rendus à la maiſon;* mais il ne cottoit pas les gratuités qu'il avoit reçeuës comme *Toiſſon d'Apuril* de ſon premier maiſtre. Beauchaſtel eſtoit trop bon ſerviteur du Prince pour luy avoir deſguiſé l'humeur de ceſt homme, & n'ignoroit pas ce que Servant & Dela-Piſe l'avoient prié de luy dire de leur part, qu'il n'avoit que ces trois qualités, *d'eſtre vray Eſpaignol, avare, & rude aux ſubjects. Rude à mes ſubjects!* dit ce bon Prince avec emotion de corps & de parole, teſmoignant ceſte tendreſſe & bienveillance paternelle de laquelle il les avoit touſiours cheris & honnorés. Ce ne fut plus qu'à penſer aux moyens de le tirer de là.

qui le deſpeint de ſes humeurs.

Gentil rencontre Beauchaſtel avec le Prince.

Icy je doibs un petit conte à mon Lecteur pour le deſennuyer qui marquera l'humeur tenace de ce Prince: pendant le voyage de Beauchaſtel, ſon eſcuerie qui avoit la muraille du derriere appuyée contre un grand terrain eſlevé à fleur de couvert, joignant le tertre ſur lequel eſt baſti le Chaſteau de Courthezon, affaiſſée du fardeau d'iceluy aggravé des pluyes par ſucceſſion de temps, vint à tomber, & ſa ruine luy enterra deux chevaux & luy cauſa du dommage. Ie fus un de ceux qui luy en eſcrivirent, & la nouvelle donnée au Prince, ſe trouvant prés de luy, le Prince l'appellant, *On m'a dit*, dit il, *dit que voſtre Grange eſt tombée?* (ainſi appelle-on les eſtableries en Hollande) *Ouy Monſeigneur*, reſpond l'autre en clinant les eſpaules. *Comment cela* dit le Prince? *C'eſt*, reſpond Beauchaſtel, *le terrain de mou Voiſin qui a pouſſé la muraille du derrier & a fait trebucher mon baſtiment en ruine. Voſtre voiſin le doibt payer*, dit le Prince. *Monſeigneur*, repart l'autre froidement, *Il a bien dequoy le faire: car il a plus de cinq cents mille livres de rente. Et qui eſt celuy-là?* repliqua le Prince, ne ſçachant pas encor d'avoir un ſi riche ſubject dans Courtheſon; *C'eſt voſtre Excellence Monſeigneur* reſpondit l'autre; & le Prince de tourner la teſte & de ſe prendre à rire. Mais pourtant ce rencontre eut eu meil-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1613. eu meilleure grace pour Beauchaſtel, ſi le Prince eut payé l'amende de ſa curioſité, comme Louis onzieſme celle de ſon trop parler au Marchand de vin qui l'avoit ouy ſur la chere ſe mocquant des Anglois, auſquels il avoit fait avaler une bonne paix avec du bon vin & des viandes de haut gouſt devant Amiens : en tout cas il devoit ſubir en ſon propre la condamnation qu'il creut de n'avoir prononcée que contre un tiers.

Louis XI. ſe mocquant de la paix qu'il avoit faite avec l'Angleterre, ouy par un Marchãd Gaſcon qui y demeuroit, & craignant qu'il ne l'allat redire, le fit rechercher, & pour luy faire changer de domicile en France luy donna un Office en la ville de ſa naiſſance, la traite de vin qu'il demãdoit & mille livres pour le trãſport de ſa famille, à la charge qu'il n'iroit point en Angleterre, s'eſtãt luy meſme condãné à cela pour avoir trop parlé, *Philip. de Com.*

L'Eveſque d'Orange à la Cour du Prince.

L'Eveſque d'Orange ſe rencontrant lors en Cour de France, paſſa en celle de Prince ou pour luy rendre ſes devoirs, ou pour quelque autre deſſeing particulier ; & grand Zéelateur de ſa religion, il voulut teſmoigner qu'il prenoit à cœur tout ce qui en regardoit l'advantage. Le Prince le careſſa, & croyant qu'il avoit quelque autre viſée en ſon voyage qu'il ne teſmoignoit pas, le cognoiſſant homme fin & ruſé, il s'en expliqua parmi ſes plus privés ſerviteurs diſant *Je luy pardonne s'il m'affine* : mais il ne voulut point payer les frais de la viſite, quelle inſtance qu'on luy en fit faire ſous main.

Deſvaliſement du Petit Chieſe.

Le Petit Chieſe Cavallier de la Compagnie du Prince qui ſe trouvoit alors à Orange, ne tarda pas de courre ſur les trouſſes du Deputé pour porter une nouvelle deſpeche avec des nouveaux actes au Prince ; rencontré entre Lion & France par gens attiltrés, battu, bleſſé, deſvaliſé & ſevré de tous ſes papiers ſauf ſon argent, ceſte action fit bien voir qu'elle ne prenoit ſource que des animoſités de ceux qui tachoient d'empieter ſur l'Eſtat ; mais finalement pour tout fruict de tant de voyages & voyageurs, ſon Excellence declara qu'il envoyeroit en brief un Commiſſaire en ſon Eſtat, pour y regler toutes choſes au contentement d'un chacun.

Envoy de Voſberghen pour Commiſſaire à Orange,

Le Conſeiller Voſberghen que nous avons nommé, jugé capable de ceſte commiſſion par ce grand Prince, s'en acquita dignement bien que croiſé d'eſtranges traverſes. Il fut pourveu d'un ample & abſolu pouvoir ſans reſtriction ni modification, & ſuivi d'un train ſortable à la grandeur de celuy qui l'envoyoit & au merite de celuy qui eſtoit envoyé, accompagné de Servant Conſeiller au Parlement & de Keermans Prevoſt de l'Egliſe Cathedrale d'Orange qui ſe trouverent lors à la Haye, il ſe rendit à Orange le trentieſme d'Octobre, reçeu au Port de Balthezard par les Viguier & Conſuls accompaignés des Notables, & peu aprés par le Gouverneur meſme, & dans la ville de tous les Ordres avec applaudiſſement.

qui s'y comporte avec honneur,

Il executa ſa commiſſion avec beaucoup d'honneur : ſon ſejour à Orange ne tendit qu'à la conſervation des droicts & de l'authorité Souveraine du Prince, entretien de ſes Edicts pour la ſatisfaction des ſubjects tant Catholiques que Reformés & manutention des deux religions ; reçeut à hommage tous les Vaſſaux ; la Communauté d'Orange fit ſerment general au Prince par devant luy adſiſté du Gouverneur & de la Cour de Parlement à la place du Cire en grande & ſolemnelle aſſemblée de tous les Ordes de l'Eſtat & de tout le peuple, ſelon la forme qui avoit eſté tenuë par devant le Prince P. Guillaume ; jura les libertés au nom de ſon Excellence ; les autres villes rendirent ſemblables debvoirs.

fruicts de ſon voyage,

Voy cy devant en la vie de P. Guillaume pag. 587.

& encor en la juſtice,

Il regla & reduiſit l'exceſſiveté des frais de Juſtice, reforma pluſieurs abus qui ſe commettoient en la diſtribution d'icelle tres-mal obſervés depuis, & entre pluſieurs Reglements qu'il laiſſa dans le domaine, il raya de la pancarte du peage d'Orpierre Baronnie du Prince au pays de Dauphiné, les Juifs & les Juifves qui y eſtoient à meſme taxe que les pourceaux & les truyes, comme choſe indigne de la charité Chreſtienne. Et bien que toutes ſes procedures fuſſent accompaignées de prudence & de moderation, cela n'empecha pas qu'il ne fut ſuject aux atteintes de la calomnie, & que les Ennemis de ſa vertu ne portaſſent la dent veneneuſe de la mediſance ſur la pureté de ſes actions. Le vice-Legat d'Avignon le manda voir par un de ſes Gentilshommes, & noſtre Commiſſaire luy rendit ſa viſite en propre reçeu avec grand honneur, par luy rencontré avec ſon Carroſſe à deux mouſquetades de

toutefois calomnié,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

la ville, recueilli, logé, & traité splendidement dans le grand Palais du Pape, & aprés avoir veu toutes les singularités reaccompagné à son despart. 1619.

Sa douceur & sa debonnaireté naturelle fut en achopement au Gouverneur, qui tesmoigna de le craindre & de se defier de luy sans cause ayant publié des choses contre la verité autant esloignées de sa commission que de son doux & traictable naturel. La sagesse & l'equanimité qu'il a contribué en l'execution de son pouvoir dans l'Estat, les tesmoignages qui luy ont esté rendus par tous les Ordres Ecclesiastiques & Seculiers d'une & d'autre religion, ne le peurent garentir de la fouge de ce Gouverneur, qui n'espargna rien pour rendre sa Commission infructueuse au point principal. Telle estoit la volubilité de son humeur à molester present celuy qu'il avoit si ardemment requis & desiré absent.

Il n'estoit jamais qu'il n'eut quelque plainte à faire, tout avec peu de faveur & sans apparence de verité, tantost qu'on le vouloit empoisonner, tantost qu'on avoit fait partie pour le poignarder; & traicté souvent chés le Commissaire en la Ville, lors qu'il avoit l'esprit preoccupé de ses chimeres il n'eut pas trempé la main dans aucun plat à table qu'il n'eut veu quelqu'un en faire la creance. Le Commissaire l'ayant un jour convié à faire bonne chere à la Hollandoise le vint recueiller & embrasser avec cordialité: L'autre redoubla ses soupçons & se plaignit qu'il l'avoit voulu taster pour sçavoir s'il estoit armé d'un Jaques de Maille: & ceste plainte portée à Vosberghen le fit ressouvenir qu'il avoit senti quelque chose d'extraordinairement dur en l'èmbrassant, sans qu'alors il y pensat. On justifia depuis qu'il n'alloit gueres sans en porter un sous sa Jaquette à la Scythique.

Qui s'en plaignoit sans raison

L'une de ses plus grande extravagances durant le sejour de ce bon Personnage parut sur le despart de son Lieutenant Moquel, lequel cognoissant qu'il ne marchoit pas de droict pied, le quitte un matin à l'improviste sans rien dire à personne & se retire en Hollande prés du Prince auquel il declara toutes choses. Croeser ne sçachant rien de son despart & ne trouvant point son Lieutenant dans le Chasteau, mande venir les Consuls, leur commande avec menaces *qu'ils ayent à le luy exhiber;* se plaint contre le Commissaire, *ou qu'il le fait detenir par force, ou qu'il l'avoit fait tuer;* Ordonne en plaine nuict une visite generalle par toutes les maisons Bourgeoises pour le trouver, crie, tempeste, fulmine, menace de foudroyer la ville du canon si on ne luy exibe son Lieutenant. Le Parlement lors en Seance se rend nuictamment à l'Hostel du Prince, logis du Commissaire pour l'adsister de conseil en si pressante extremité. Servant & Dela-Pise en reputation d'avoir plus d'accés au Chasteau que les autres, furent deputés vers luy pour le prier de moderer son courroux & de se payer de raison. Il ne cognoit aucun dans sa fongue, ne veut voir ni ouir personne, continue en ses menaces; puis aucunement revenu à soy & s'adressant à Servant. *N'estoit*, dit il, regardant Dela-Pise *que j'ay pitié de ce pauvre viellard, je vous fairoy sauter les murailles du Chasteau.* Il fallut redescendre vistement sans rapporter autre resollution de ce Tartare, sinon *qu'il vouloit son Lieutenant.*

& avec extravagance sur le depart de son Lieutenant.

Il y avoit plus de sujet de rire de sa folie que de crainte de sa fureur. Il n'avoit que cinquante hommes de garnison, & la place n'estoit en l'estat qu'elle est à present. Chacun sçait ce que peut le canon d'haut en bas. Un Bourgeois envoyá prier le Commissaire de luy permettre de se barricader au pied de la montaigne & hors la vignasse, & qu'en moins de quinzaine il le contraindroit de se rendre. C'est expedient fut rejetté: les Capucins firent l'office & ramenerent cest esprit devoyé dans les termes de quelque bienseante raison; ceste boutade passa sans autre mal que de la peur à tous ceux du Parlement si extraordinairemẽt allarmés, que j'en vis quelques uns & entre iceux Suadres d'Avignon en volonté de quitter la Ville en pleine nuict & de s'enfuir: & s'adressant au Commissaire *en verité Monsieur*, dit-il en se gratant

Sa folie.

Qui intimide le Parlement.

1619. gratant la teste où il ne luy demangeoit pas, *seroit bon que fussions hors d'icy.* Vosberghen voyant qu'il avoit à faire à un homme si mal fait, & d'ailleurs detraqué par des mauvais esprits qui accommodoient leurs mouvements à la bigearrerie du sien, aprés avoir retiré de tous les Corps de l'Estat les tesmoignages d'honneur qu'on devoit à sa sage conduite, & dextrement tiré des Archifs du Chasteau les principaux papiers dont il remplit ses hauts-chausses adsisté par DelaPize & Martin son Cõmis, & iceux envoyés en advance par personnes confidentes, il ne pense plus qu'à sa retraite, prend le chemin de sa maison, & par voyes indirectes à peu de bruit se rend à Geneve honnoré à son passage de la Seigneurie, delà à Basle, puis par le Rhein en Hollande bien veu, caressé & remercié du Prince.

[…]oblige […]osbergé […] se reti[…]

On peut dire de luy ce que Seneque de Polibe: *In officio amorem consequutus est, in quo odium vitare difficile est.* De Brevit vitæ. 28.

La consternation estoit grande dans l'Estat d'Orange; les serviteurs du Prince aux aguets pour voir que deviendroit ce Gouverneur, les Ennemis le tenoient au cul & aux chausses, ou pour l'arrester ou pour le faire tomber de son hault. Le Prince ne trouvoit point de solidité en son patois, son inesgalité l'ennuyoit, ses actions luy estoient à contre-cœur. Cest homme n'avoit pour couverture de sa subsistance que la religion Catholique, Il ne faloit qu'en subroger un autre en sa place de mesme religion & voila le pretexte osté. Restoit à contenter sa cupidité & son avarice; *Que me donnerés vous & je vous livreray la Place?* le marché est fait, non à trente pieces d'argent employées à l'achept d'un champ d'un Potier; mais à seize mille livres, & pardessus la terre de Zéelem qui en valoit plus de trente mille scituée en Brabant, & à la bienseance de ce Marchand. Mais il le faloit tirer de là: Car puis qu'il a si peu d'honneur que de marchander avec son Maistre, il estoit bien homme à se desdire du marché, & recepvoir un plus offrant & dernier encherisseur. Le delay donc dangereux, il estoit important de le prendre au mot & il faloit un homme qui luy fit tenir parole.

Les hu[…]urs du […]ouver[…]eur met[…]re en […]ne les […]s de […]

Il mar[…]ande & […]ice fina[…]ment […]ec le […]ince.

Le Prince Henry digne frere de ce grand Prince, l'Espée de sa force, dont la jeunesse avoit esté si heureusement employée en tant de belliqueuses actions, fut par luy choisi pour la faire garder & sous les adresses de sa sage conduite l'en rendre joüissant & paisible possesseur. Et à qui mieux? car n'en estoit-il pas deslors le Successeur presomptif? Ainsi donc ce Prince en accepte gayement la charge, & en ceste resollution accompaigné de Dom Emanuel Prince de Portugal son Nepveu, designé Gouverneur en Chef de la Principauté d'Orange, de l'Admiral de Nassau fils naturel du Prince, de Valckembourg Adjoint & Lieutenant au Gouvernement, des autres Officiers destinés à la garnison du Chasteau, & suivy de quelques Gentilshommes de sa maison & autres siens domestiques, prend la Poste, passe par Bruxelles tres-bien receu & honnoré, delà à Paris où il fit la reverence au Roy, luy declara le sujet de son voyage, accueilli avec faveurs & caresses extraordinaires de sa Majesté, laquelle luy offrit toute adsistance pour le faire obeir dans l'Estat d'Orange s'il en avoit besoing: Et tandis qu'il sejournoit prés du Roy, il fit prendre l'advance au Prince de Portugal, à Valckembourg, & à tous les autres designés pour la garnison; tres-prudemment, ou pour estre plainement acertené de la desmarche de Croeser, ou pour ne point hazarder un rebut à sa personne, ou pour mettre l'autre en defiance du support qu'il se fut peu phantasier de la Cour de France, ou en cas qu'il eut voulu faire le mauvais, accepter les offres & les adsistances du Roy pour le contraindre à obeir.

Voyage […] Prince Henry à Orange.

Les Trompettes & les Tambours luy vindrent donner la chamade à son logis dés qu'il eut mis pied à terre, à la façon des Grands, & il leur fit donner cent Richedales pour le Vin.

Ces precurseurs de sa venuë ayant prins terre au Port de Balthezard, & delà conduits à Martignan honnorablement traités par le Seigneur du lieu, y furent visités par les Principaux de l'Estat. L'Evesque d'Orange les vit & les entretint en particulier; le Gouverneur s'y rendit monté en S. George avec deux pistolets à l'arçon de sa selle, accompagné d'un autre homme à cheval. Je le vis fort en peine comme il fut descendu appercevant son cheval deferré, pour la crainte qu'il demonstroit avoir en cas que quelque accident l'eut obligé de

Qui fait prendre l'avance au Prince de Portugal & à Valckembourg.

rebrousser

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

rebrousser en fuite, & je prins garde que celuy qui tint son cheval tandis qu'il entra dans Martignan, ne permit jamais à personne de l'approcher.

Mais il n'estoit plus temps de chanceler, il falloit donner logement dans le Chasteau à ces nouveaux hostes, pour rendre tesmoignage de quelque sincerité & pour faire voir au monde qu'on faisoit ferme sur le debvoir. J'estois lors jeune homme avec dix ou douze de mes amis qui estions montés à cheval pour voir ceste farce & pour nous mettre du jeu en cas de besoing. Nous prinsmes l'advance du chemin de la Vignasse & rangés au dedans de la porte d'icelle en posture de gens d'honneur, cest homme nous voyant entre en collere & s'en formalise, demonstrant par ses gestes la passion de son cœur, comme si on l'eut voulu expulser avant le temps. Le Carrosse où estoit le Prince de Portugal & les autres entrés de mesme, nous traversames la Vignasse, puis la Courtine, & de là au Donjon; la perturbation de son esprit se demonstrant de plus fort en tout ce qu'il disoit & faisoit, & à quoy je prenois soigneusement garde. La chaleur estoit grande, ces nouveaux venus ne cerchoient que repos, & il les fallut laisser par discretion puis qu'ils estoient dedans la cage & que n'y estans requis, nostre presence ne servoit qu'à augmenter la desfience de cest homme, qui s'imaginant qu'on le vouloit tuer, sa conscience le tenoit en continuel beffroy.

Qui vont loger au Chasteau.

Trouble & collere de Croeser.

Avec la survenue de la nuict toutes les Furies de ses morteles apprehentions se reveillent; Il creut que Valckenbourg n'estoit là que pour le faire ou pour espauler le coup. Il le prie de vouloir commander absolument dans le Chasteau; mais l'autre n'avoit garde tant qu'il l'y verroit dedans: car il estoit à presumer qu'il eut eu à faire à soldats mal obeissans; & puis il falloit attendre l'arrivée du Prince Henry qui venoit avec pouvoir absolu pour ordonner souverainement de tout, car il le voyoit en estat de ne vouloir lacher prinse qu'il ne tint gage. Comme il voit que cestuy-cy ne le veut prendre au mot, il croit qu'on a desseing de le surprendre & de s'en deffaire: ainsi donc il prie, il conjure & obteste Valckenbourg ou de prendre un lict dans sa chambre, ou de luy donner place dans la sienne. L'autre lassé du chemin, ne pensant qu'à se reposer, se mocquoit de ses frayeurs. Ie l'ay veu crever de rire quand il en faisoit le conte en absence de l'autre: mais c'eut esté mieux pour soy-mesme, s'il en eut bien fait son proffit.

Et ses desfiences.

Valckenbourg avoit raison de s'asseurer premier des Principaux de la garnison, & de sçavoir la tenuë & l'inclination des autres. Le Lieutenant n'y estoit plus; il ne luy falut pas beaucoup de ceremonies pour gaigner l'Enseigne, lequel ne tarda pas de se declarer à luy & de l'asseurer de sa bonne volonté au service du Prince; plusieurs autres & des Principaux estoient rengés à mesme debvoir. J'ay oüi dire à Valckenbourg, que le lendemain de son arrivée s'entretenant avec l'Enseigne sur ce sujet, il luy dit contre une fenestre de Beauveder l'autre n'estant qu'à quatre pas, *Je vous promets deux mille Escus au nom du Prince jettés le en bas par la fenestre.* L'opportunité ne fut assés propre pour l'execution, & la gloire entiere de ceste delivrance estoit reservée au Prince Henry qui s'avançoit.

Valckembourg gaigne l'Enseigne.

Il arriva peu de jours aprés, muni de mesme pouvoir & authorité que le Prince, receu avec tous les honneurs deubs à sa qualité & à son merite. Les Consuls, le Conseil, la Noblesse & tous les notables le furent recepvoir sur les limites de la ville; tous les Vassaux accoururent à son rencontre; les Compagnies de la Bourgeoisie armée marcherent au devant; la Cour de Parlement en corps s'avança jusques à la porte de Langes pour luy rendre ses debvoirs, Barry Doyen des Conseillers en absence du President portant la parole; le canon du Chasteau se fit oüir par plusieurs salvés; le Clergé, les Consistoires & les autres Ordres de l'Estat luy allerent faire la reverence dés qu'il eut mis pied à terre, logé sur la Place en la maison du Thresorier Laurens, accueilli de voix & d'acclamations publiques des grands & des petits.

Arrivée du Prince Henry à Orange avec Souverain pouvoir du Prince.

Sa reception.

Sa

1619.

Derniers inegalités du Gouverneur.

Sa presence raserena les esprits troublés, fortifia ceux qui estoient esbranlés, discipa les intelligences des broüillons, affermit le service du Prince, esluda les desseings des Estrangers, rangea du tout le Gouverneur à obeissance, au compte fait de sortir de la Place & à ne plus chanceler sur le debvoir. Les dernieres inegalités de cest homme ayant paru sur les ordres qu'il donna pour sa reception, tantost à la porte de Langes, puis à celle de S. Martin, ce fut à changer à diverses fois, comme pour faire valoir son authorité qui s'en alloit abbatue, ainsi que la lumiere qui s'en va esteincte jette des petits esclairs & asseure que sa fin est prochaine. Mais il n'estoit plus temps de marchander, le Prince Henry estant dans la Ville, qui ne tarda pas de monter au Chasteau pour y establir ceux que le Prince avoit destinés pour y commander, & y donner les ordres necessaires pour l'asseurance de la Place.

Autre ... reprimée par le Prince. H.

Cependant Croeser restoit encor dedans pour pourvoir au desplacement de ses hardes & de son bagage, & n'y avoit encor rien de changé en la garnison : cela fait, il fut obligé de prendre logis en la Ville. Le lendemain on vint dire au Prince à son lever, que Croeser avoit reprins le chemin de la montée du Chasteau. Il part à l'instant bien qu'il ne fut achevé d'habiller, & s'estant fait donner son manteau & son espée le suit hastivement, accompaigné d'un ou deux des siens qui se trouverent en sa chambre & de quelques habitans qui se mirent à sa suite, le rencontre comme il avoit ja passé la premiere porte d'enbas, & l'ayant enquis de la cause de son retour au Chasteau, l'autre respondit qu'il n'avoit pas prins congé des soldats de la garnison, & qu'il y alloit pour leur dire le dernier à Dieu. Le Prince le rammene avec soy, luy fait cognoistre qu'il n'avoit plus que faire la haut & donne ordre qu'il n'y fut plus receu.

Effects du changement de la condition de Croeser, auquel le Consistoire refuse tesmoignage.

Le changement de la condition de ce Gouverneur parut bien tost. Il mendia divers tesmoignages & attestations de sa probité & de son paisible Gouvernement : les autres corps les luy accorderent : mais quand ce vint au Consistoire d'Orange, sur la proposition qu'il en fit faire il n'en obtint qu'un reffus; deux de la Compagnie se plaignans, l'un d'en avoir esté extraordinairement poüillé & gourmandé, l'autre d'en avoir receu un soufflet pour seau de sa nouvelle Noblesse : j'eus l'honneur d'estre deputé de la Compagnie pour en aller parler au Prince & apprendre ses intentions, lequel me dit, que puis qu'il luy en avoit accordé un luy-mesme il n'y voyoit pas raisō de le luy reffuser, & suivant cela il l'obtint. Les plus hupés & qualifiés de l'Estat qui eussent un peu devant prins à faveur d'en avoir un bon visage, ne deignoient pas de le regarder: & plusieurs qui paravant ne l'avoient suivi que de bien loing, ne firent pas scrupule de se placer au dessus de luy en la table du Prince, & de luy prendre le devant dans les lieux plus celebres. Ainsi tire on la jube du Lion quand il est mort & sans force. Ainsi l'insolence est recompensée de mespris. Ainsi l'orgueil devance la ruine. Il s'estoit souvent fait ouïr, que si quelqu'un avoit à luy demander quelque chose, il le trouveroit à son despart à la montaigne de Piolenc prest à luy en faire raison. Rode-montade Portugalese! Quand ce vint à partir, il ne trouva aucun qui le voulut escorter. Arrivé au Pays-bas, il toucha l'argent de sa marchandise & fut rendu maistre de la Terre: mais ayant fait supplier le Prince d'aggréer qu'il l'allat voir, il en fut esconduit tout outre, mourut depuis incommodé, & ses biens mis en generale distribution; en tesmoignage, que le bien mal acquis ne parvient pas à la troisiesme generation.

Son desspart.

Le Prince reffuse de le voir.

Benignité du Prince Henry envers chacun.

La face benigne de ce gracieux Prince changea bientost la face de l'Estat & des affaires : le doux accueil qu'il rendit à tous ceux qui l'aborderent luy concilia les cœurs & les affections avec tant de tendresse que personne n'avoit asses des yeux pour le voir ny de sens pour en admirer les perfections. Le Public n'espargna rien pour le divertir, il ne mangea jamais sans avoir la couple de violon & la compagnie des Dames, & ne passa gueres de jours sans bal,

Les honneurs qu'ō luy rendit.

viſité des Seigneurs & Gentilshommes des Provinces voiſines & de pluſieurs Dames de la Contrée, tous accourans comme à l'envi pour l'admirer.

& en Avignon.

Mais il fallut aller voir Avignon l'une des plus divertiſſantes villes de l'Europe, & chemin faiſant rendre leurs viſites aux Miniſtres du Pape. Aux approches de ce Prince, le Vice-legat, l'Archeveſque, le General avec nombre de carroſſes, accompaignés de toute la Nobleſſe Comtadine & de la Cavallerie Italienne, le furent rencontrer; l'artillerie de la Rocque de Doms le ſalua; les Conſuls avec les ornements Conſulaires luy allerent faire la reverence; Il fut logé dans le grand Palais du Pape au quartier des Roys, touſiours magnifiquement traité & defrayé aux deſpens de ſa Sainċteté, diverſes comedies joüées à ſon honneur, & tous les jours les bals & l'affluance des plus belles & plus parfaites Dames à l'iſſue du diſner, qui toutes ravies de la courthoiſie & des graces d'un ſi gentil Prince, deſployoient tous leurs charmes pour obliger ceſt Alexandre à leur donner la pomme, ſur le point de ſe desbatre à qui l'auroit.

où il fut admiré,

Il employa le reſte du temps de ſon ſejour à viſiter les autres villes de l'Eſtat, par tout reçeu avec plus de cordialité & d'affection que de magnificence; paſſa à Jonquieres où il fut harangué par Autrand Advocat de la ville qui luy offrit les volontés & les ſubmiſſions de tout le peuple; & delà ſe rendit à Courthezon, rencontré par la Nobleſſe à cheval & par les fantaſſins conduits par l'Eſcuyer de S. Sauveur, reçeu par le Capitaine de la Juſtice & par les Cõſuls, Villeneufve leur Advocat parlãt pour eux, & traité par la Cõmunauté.

viſite les villes de la Principauté,

Le Gouvernement eſtoit aſſigné au Prince de Portugal qui avoit ja prins poſſeſſion du Chaſteau ſejour ordinaire des Gouverneurs. Ce Prince pour l'authoriſer de l'adveu d'une publique approbation, le voulut faire publiquement recepvoir en plein Parlement où il adſiſta luy-meſmes, appellés tous les Vaſſaux, Magiſtrats, Conſuls des Communautés, Gentilshommes & Notables, en grande & ſolemnelle Aſſemblée convoquée dans la grande ſalle de ſon logis. Là fut vuidé le different de la preſeence ſurvenu entre les ſeigneurs de Malijay & de Chaſteau-neuf de Rodortier, tous deux Vaſſaux du Prince à cauſe de ces deux Terres, & adjugée par Arreſt à celuy-cy à cauſe de l'ancienneté de ſon fief; l'autre n'y ayant point voulu adſiſter.

fait reçevoir en Parlement le nouveau Gouverneur,

Ayant ainſi heureuſement pourveu à l'affaire principale qui l'avoit appellé à Orange, il n'en expedia gueres d'autres, quoy que inſtamment preſſé & importuné de pluſieurs; donna ſes volontés ſur peu, & par une ſage & attrempée deference de reſpect, voulut que les parties ſe retiraſſent au Prince meſme, pour ordonner de tout ſelon ſon bon plaiſir.

ſa moderation,

Le Prince Maurice ſouloit dire que la cauſe principale des broüilleries d'Orange eſtoit le grand nombre d'honneſtes gens dont elle eſt peuplée, qui tous deſiroiẽt des emplois & il n'y en pouvoit avoir pour tous.

Il fut curieux de conſiderer l'Eſtat en toutes ſes parties, admira la beauté du pays & de la campaigne, eſtima l'aſſiete de la ville d'Orange, la trouva beaucoup plus qu'on ne luy avoit figuré, & remplie de grand nombre d'honneſtes gens pour peu d'employ, ſemence de nos partialités; fut curieux de viſiter les Antiquités, s'alla promener à l'Arc triomphal de Marius, j'eus l'honneur de luy en diſcouvrir ſur le lieu & de l'en entretenir en chemin; il cõſidera avec attention ce ſuperbe baſtimẽt du Cirque, & deſlors ayant jugé que ce beau pan de muraille pourroit encores appuyer quelque genereux deſſeing, il forma en ſuite dãs ſon eſprit à ſon advenemẽt, le projeċt d'une Royale entreprinſe, ſi les malheurs de l'Eſtat n'ẽ euſſent diverti l'execution durãt les premieres années.

viſite les Antiquités,

Ce bel aſtre ne diſparut que trop toſt au gré des gens de bien: mais ſa perſonne eſtoit ardemment deſirée dans les Pays-bas qui n'en pouvoient ſouffrir commodement l'abſence, ayans experimenté le poids de ſa prudence durant la Trefve, comme celuy de ſa valeur pendant la guerre. Il part accompagné des vœus & des benediċtions du peuple, de beaucoup de Nobleſſe dés environs, de celle de l'Eſtat & des notables de la ville, juſques à Pierre-late à ſix heures d'Orange où il diſna & deffraya toute ceſte grande compagnie, contraint d'y ſejourner quelques heures pendant le gros

part en poſte.

du chaud

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1619. du chaud, & pour pacifier une querelle survenuë entre deux Gentilshommes, d'où il print la poste pour son retour en Hollande.

Estat de la Princi- pauté …rés son …part,

C'estoit donc au Prince de Portugal de commander dans Orange & de faire valoir son nouveau Gouvernement : mais sa jeunesse le dispensoit de s'entremesler des affaires, & Valckenbourg son Adjoinct l'en sçavoit bien rellever & faire valoir de bonne sorte la direction que le Prince luy en avoit donnée par secretes instructions. Le premier n'y estoit que comme un phantosme, pour contenter en illusion ceux qui avoient tant crié à la subrogation d'un autre Gouverneur Catholique aprés le depart de Croeser; cestuy-cy estoit tel & en faisoit lors professiõ, mais ce n'estoit que l'ombre: le second en estoit le corps & la realité. Le premier n'y vivoit que comme sous la tutele d'autruy, sans volonté, sans maniement, sans authorité, & sans conduite: le second se portoit comme Administrateur de sa personne & des affaires publiques, conduisant & maniant toutes choses à son appetit avec grand pouvoir & authorité, s'instruisant & se fortifiant de tout ce qui luy pouvoit ayder à la soustenir; tandis que l'autre ne s'occupoit qu'aux exercices de jeunesse, & à faire voir par une honnorable despence la grandeur de sa qualité & la munificence de celuy qui l'avoit establi.

& des Provinces Unies.

…son de …nevelt,

La Principauté d'Orange demeuroit donc asseurée au Prince par ces moyens : mais il luy estoit necessaire de restablir pleinement son authorité & celle des Estats Generaux des Provinces-Unies, par l'aneantissement du parti des Arminiens; & ne suffisoit pas de s'estre asseuré des places, il falloit aller à la source & à la cause du mal pour le retrancher. Barnevelt comme un grand arbre, tenoit toute ceste faction à couvert sous les ombres de son authorité & de sa creance; c'estoit le pivot sur lequel contournoient tous ces grands desseings & la maistresse-rouë qui donnoit mouvement à toutes les autres. Il se resoult donc de l'abbatre, & par sa cheute de terrasser tous ses adherens & donner le coup de mort à cest hydre. Il avoit esté prisonnier dés l'année precedente : les discours que l'on a fait de sa capture sont, qu'on ne le tira d'Utrecht où il s'estoit retiré ayant avec soy les seaux des Estats du Pays, que par un grand artifice, comme luy ayant fait cognoistre qu'on ne se pouvoit passer de luy aux affaires, & qu'estant à la Haye le Prince le manda pour parler à luy, tandis qu'il avoit donné ordre au Capitaine de ses gardes de l'arrester, qui le mena prisonnier le long de la gallerie qui coustoye la chapelle de la Cour; Qu'il avoit esté adverti qu'on avoit du desseing sur sa personne, qu'il le mesprisa, disant *Qu'il ne refuseroit jamais de se justifier devant ses Ennemis mesmes, s'il se trouvoit des gens si effrontés que de vouloir attaquer ses actions, son honneur, & l'integrité de sa conscience au service de sa patrie*; Et qu'il secoüoit la teste quand on luy disoit, *qu'il estoit dangereux de sousmettre son innocence à la discretion de ses Ennemis*. Il fut logé en la mesme chambre de la Cour où l'Admirant d'Arragon avoit demeuré, pendant sa prison aprés la Bataille de Nieuport. Hoogerbeets & Grotius furent ses compaignons de capture, mais non d'une mesme fin. Ledenberch Secretaire d'Utrecht ayant confessé tout le desseing de la caballe, mõstré les tenants & aboutissants, voyant le Chef traicté de la sorte & apprehendant que la rigeur du supplice ne respondit à l'attrocité de son crime, en conçeut un tel desespoir dans sa prison qu'il se tua de deux coups de cousteau. Bref le parti Arminien du tout abbatu, quasi sans poux & sans mouvement; celuy des Orthodoxes commença à s'eslever à outrance & à s'affermir dans l'embon-point de sa premiere santé.

> Les Autheurs des guerres, broüilleries & seditiõs ont esté tousiours severement punis. Marcelin remarque en Iulian pour un traict de grande Justice, qu'il fit brusler tout vif un Nigrimus pour avoir suscité contre luy la revolte d'Aquilée aujourd'huy Algar en Italie & qu'il fit couper la teste à Romulus & à Sabostius gẽs de robe longue qui l'avoient fomentée. Hist. lib. 21. cap. 23. & Lipse au livre qu'il a fait *adversus Dialogistam* improuve ces nouveaux sectaires & cotte des beaux exemples remplis des fin malheureuses de ceux qui ont voulu introduire de nouvelles Sectes.

recommãdations en sa faveur.

Mais on n'avoit pas mis cest oiseau en cage pour le faire chanter, nonobstant que plusieurs en eussent comme embrassé la protection. Le Roy Tres-Chrestien s'en fit ouir par la bouche de ses Ambassadeurs Ordinaire & Extraordinaire, qui haranguerent en l'Assemblée des Estats pour les induire à clemence, & print sa tuition tellement à cœur, qu'il ne fut rien oublié pour

animer la recommandation d'un grand Roy en faveur du plus ancié Conseiller de l'Estat, qui s'estoit jusques alors signalé par grands & recommandables services à la patrie. Le Sinode de Dordrecht legitimement convoqué, donna la decision de ces nouvelles controverses qui avoient servi de pretexte à la faction; & Barnevelt confex & convaincu, d'avoir rompu le lien de l'Union, violé les loix fondamentales de l'Estat, troublé la Religion, contristé au possible l'Eglise de Dieu, revelé les secrets du Pays, rejetté de son propre mouvement des propositions advantageuses à la Republique, touché des grosses sommes d'argent des Princes & Estats Estrangers contre son serment sans en rien reveler, reduit l'Estat du Pays & la personne du Prince en extreme danger, eslevé par secretes machinations un Estat dans l'Estat, un autre Gouvernement dans le Gouvernement d'iceluy, nouvelles confœderations dedans & contre l'Union, un trouble general au spirituel & au temporel, les Finances espuisées, la Republique chargée de plusieurs milions, divisée par jalousies & discentions generales suscitées entre les confœderés & manans du Pays, les Provinces reduites dans des termes inhabiles de leur propre deffence, & au peril de se voir contraintes à une honteuse negociation, ou à souffrir une totale desolation & ruine; fut pour ces causes & autres au long inserées dans son Arrest, condamné à perdre la teste avec confiscation de tous ses biens, le 13. de May 1619. 1619.

[margin: sa códemnation,]

[margin: Il y eut vingt six Iuges prins des 7. Provinces unies d'entre la Noblesse, les Conseillers & Advocats par commission des Estats Generaux, qui firent le proces à Barnevelt & aux autres prisonniers & procederent à condemnation.]

Pour l'execution; dés les trois heures du matin, dix Compagnies de soldats assemblées au son du Tambour, trois furent rangées en bataille dans la Basse-court du Chasteau de la Haye les portes fermées, & sept logées au dehors. Cependant deux heures aprés, les Iuges assemblés en la salle de l'Audience de la Cour; Barnevelt y comparut en estat de criminel une heure & demy durant, pour ouir la lecture des chefs d'accusation & de son arrest de condamnation à mort, mot qui luy causa une deffaillance de cœur, de laquelle il revint incontinent. Sur les neuf heures, toutes les fenestres & la Basse-court remplies de peuple de toute condition, un grand eschaffaud dressé dans icelle à costé de la fenestre & à main droite du perron de la grande sale, environné de baleutres, couvert de sablon, on vit ouvrir la fenestre qui alloit à l'eschaffaud & par icelle passer quatre personnes l'une aprés l'autre, le Prevost General, Barnevelt sans estre lié, vestu d'une robe de chambre de damas de feuille morte, un bonnet de chambre de mesme sur la teste, son baston en main, suivi d'un serviteur; le quatriesme estoit le Bourreau qui s'arresta auprés de la fenestre: Parvenu au milieu de l'Eschaffaut, il esleve les yeux au ciel s'escriant *O Dieu qu'est-ce que de l'homme!* puis jettant sa veüe vers le peuple, il s'appuye sur les barreaux se sentant le cœur affoibli, revenu à soy; à l'ayde du Prevost & de son serviteur, il se met à genoux, fait sa priere durant un quart d'heure suivi d'une partie des assistans. Aprés la priere il se releve avec plus de vigueur que devant, oste son bonnet, & adressant sa parolle au peuple, *Bourgeois*, dit-il, *j'ay esté toute ma vie vostre fidelle Compatriote, croyés que je ne meurs point en traistre, mais en support & pour avoir maintenu la liberté & les droicts de la Patrie.* Ces paroles dites, il commence luy-mesmes à desceindre sa robe, la quitter, son rabat & son pourpoint qu'il donne à son serviteur, ensemble un anneau qu'il tire de son doigt & le luy baille en luy parlant à l'oreille. Le serviteur prend du sac des besongnes de nuict, un bonnet de velours violet, qu'il luy met sur la teste. Lautre l'abbaisse sur ses yeux disant, *Seigneur aye pitié de moy pauvre pecheur;* le Prevost & son serviteur l'aydent à se mettre à genoux sur le sablon, luy abbaissent la chemise du col, luy disent adieu; il fait sa derniere priere, les mains jointes en hault. Le Bourreau tire son espée, s'approche de luy, luy tranche la teste & effleure les bouts de trois de ses doigts, puis se retire sans toucher le corps, qui fut envelopé avec la teste, d'un linceul par son serviteur & depuis enseveli. Pitoyable condition de ce grand personnage reputé l'un des meilleurs esprits de son

[margin: & execution à mort.]

1619. de son temps! Il fit naufrage au port de sa vie, au lieu de la couronner de constance & de perseverance à bien faire jusques à la fin, & donna sujet aux plus advisés de juger de son desseing & monopole comme de ces vieux temples d'Egipte, dont le dehors magnifique & d'un grand lustre n'enfermoit au dedans qu'un serpent, un belier, un chat ou une cigogne. Hoogerbeets & Grotius condamnés à prison perpetuelle, ils ne tarderent pas de la briser à l'ayde de leurs amis. Le corps de Ledenberch qui avoit esté homicide de soy-mesme, fut pendu au gibet dedans sa biere.

1620. L'année suivante appella le Prince au secours du Palatinat, pour satisfaire aux debvoirs de la commune aliance d'entre le Palatin & les Estats. Il donne le rende-vous de ses forces à Emmerick; dix mil hōmes de pied & trois mille chevaux y coulerent par la riviere de Vahal sur cinq cents navires Hollandoises. Le Prince, le Prince Henry, les Deputés des Estats suivis de cent chariots, ne tarderent pas de s'y rendre. L'armée ayant prins terre, le Prince alla camper à une lieuë au dessous de Wesel: & D. Louis de Velasco, s'alla loger au dessus avec douze mille hommes de pied & trois mille chevaux pour le contrecarrer & avoir l'œil sur ses desseings. Le desseing du Prince estoit de secourir le Palatinat, mais il craignoit que le secours ne fut empeché au passage de la Lippe, & pour y remedier ayant fait dresser un pont à bateaux sur le Rhein en extreme diligēce vis à vis de son camp, il y fait passer quinze cents chevaux & deux mille hommes de pied avec cent chariots de bagage & de munitions, sous la conduite du Prince Henry qui alla repasser le Rhein à l'endroit d'une Isle à my chemin de Cologne & de Bonne, puis print la route par le Comté de Hanau au dessus de Francfort, de là à Heidelberg, d'où il se rendit à Wormes en l'armée des Princes Correspondans, nonobstant les finesses du Marquis qui fit tout ce qu'il peut pour le rencontrer avec neuf mille hommes de pied & trois mille Chevaux. L'arrivée de ce Prince remit le cœur au ventre des Confœderés qui sortirent de leurs poelles de Wormes à desseing de reprendre Altzen; mais la resollution de deux mille hommes de garnison que le Marquis y avoit logés & les nouvelles de l'aproche du Marquis, les obligea bien tost de descamper, & de reprendre les coings de leurs foyers, chacun rejettant sur son compaignon les causes de leur desunion & de la ruine de leurs affaires. Et que pouvoit faire mieux le Prince Henry que de se retirer sain & saufve avec ses troupes, & faire sa retraite sans eschec, veillé, guetté, par un Ennemi si rusé, si puissant? mais allons revoir nos Orangeois.

Le Prince campe devant Wesel.

Le Prince Henry marche au secours du Palatin.

Le Prince fit depuis bastir un Fort entre Bonne & Cologne qui fut surnommé la Lunette de Cologne, Velasco ayāt esté blasmé de n'avoir taché de l'empecher.

& revient sans perte.

Le Chasteau d'Orange estoit lors en assés pauvre estat, ouvert en plusieurs endroits, le Donjon mal assorti de logement, de deffence, d'armes, de munitions, d'hōmes. Cest Adjoinct du Gouverneur pourvoit dextrement & diligemment à tous ces deffauts, n'espargnant la bourse du Prince laquelle il menageoit à plein gré. La garnison mal volontaire composée de Bourguignons & de Fribourgeois à demy Espaignols, ne pouvoit subir le commandement des nouveaux Officiers d'autre religion & de differēte humeur à ceux ausquels avoient accoustumé d'obeir, & il leur eschappoit tous les jours quelque parole de mauvaise volonté. DelaCrose Ministre de Courthezon de nation Suisse Bernoise fit l'office, & s'estant rendu exprés à Berne en obtint de la Seigneurie une levée, laquelle il fit filler à Orange & peu à peu la garnison fut entierement changée. Ce fut alors que ceste grande fortification du Chasteau commença de prendre naissance en la renaissance des troubles de la Religion en France & és Provinces voisines, lesquels comme autrefois eussent peu donner pied & advantage sur nous, à l'un ou à l'autre Parti, & entrainer l'Estat en ruine inevitable. Ce grand Prince le voulant conserver en paix dans une neutralité, ouvrit sa bourse & par une Royale despence, fit eslever ces grands colosses, ces monts artificiels comme des honnorables monuments de sa grandeur; & dans trois années par une fortification complete de onze Bastiōs tous liés par leurs courtines, il dōna une nouvelle chemise au Donjon,

Les fortifications d'Orange commencent,

& sont Achevés.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1620.

à la Courtine & à la Vignaſſe, ſeparés chacun par un entre-deux d'un foſſé à fonds de cuve creuſé dans la roche vive; rendit ceſte Place l'une des plus belles & des plus fortes de l'Europe, la munit d'une bonne garniſon, de canon, d'armes, de toute ſorte de munitions & de proviſions neceſſaires, & la mit en eſtat de repouſſer les efforts de ceux qui en euſſent voulu troubler la tranquilité. La ville fut auſſi fortifiée par ſon ordre de cinq grands baſtions avec leurs foſſés & contreſcarpes, mais aux deſpens d'Orange & du plat pays; le Prince y logea cinq Compagnies de gens de pied ſoldoyées à ſes frais.

& de la ville,

1621.

La guerre eſtoit lors allumée en Languedoc & en Vivareſt. Les Proteſtans du Dauphiné voulurent faire uné levée de boucliers ſous la generalité de Montbrun, qui s'en alla en fumée auſſi toſt eſteinte qu'allumee par la ſage conduite des Directeurs de la Province; les autres ſouſtindrent les efforts de leurs Ennemis avec plus de conſtance & de fermeté de cœur. Le Comte de Chaſtillon qui eſtoit tout parmy eux, ne s'eſtant point voulu perdre avec eux, s'eſtoit rengé avec les Royaux, & le Duc de Rohan ſubrogé à ſon authorité & à ſa creance parmy un peuple courageux, ayant tout couché pour le ſouſtien de la Cauſe, la deffendoit courageuſement l'eſpée à la main. Valckenbourg fut taſté, recerché, exhorté, conjuré d'y prendre intereſt avec les Freres, & s'eſſaya on de l'y attirer par lurres d'honneurs, de generalités & d'advantages qu'on luy vint offrir dans le Party; mais il n'avoit garde d'en mordre, ſçachant combien les volontés du Prince en eſtoient eſloignées & que ce n'eſtoit qu'un Caribde pour le jetter dans un naufrage inevitable avec le Vaiſſeau dont il avoit la conduite & le gouvernail. Il ne reſta pas pourtant d'en proffiter habilement & de prendre ſujet de s'en faire valoir envers les Miniſtres des Eſtats voiſins, rapportans à des effects de ſa propre ſageſſe, ce qu'il ne faiſoit que par les ordres de ſon Maiſtre; premier fondement ſur lequel il commença de baſtir d'autres deſſeings.

renouvellement de guerre en France.

Ferracieres & S. André de Montbrum, n'ayans trouvé de la beſongne dans leur Pays de Dauphiné, & pour aller voir le Duc de Rohan en Languedoc s'en eſtans fié à cetuy-cy, ſe rendirent à Orange avec quelques troupes pour y paſſer le Rhoſne à l'improviſte. Du Pillon conduiſant leur Infanterie, ayant voulu faire la planche avec une partie d'icelle ſur des batteaux du Port de Balthezard, fleureté par la fregate du S. Eſprit avant qu'il fut pardelà l'eau, y fut tres-mal recueilli l'ayant paſſée, par d'Ante-Marie Lieutenant du Gouverneur du S. Eſprit, battu, pluſieurs des ſiens tués, noyés, quelques uns repaſſés à la nage & entre autre un Ducros du Vivareſt àagé de prés de ſeptante ans, nonobſtant pluſieurs bleſſures & la froideur de l'hiver depuis rechapé & remis en ſanté; le reſte priſonniers avec le Capitaine menés au S. Eſprit. Cela arreſta la fougue de ceſte jeuneſſe encor durant quelques jours à Orange, fit cognoiſtre à pluſieurs que leur poudre avoit eſté moüillée à la ciſterne de Valckenbourg; ſecond argument de ſes ſervices qu'il ſceut bien rellever en ſon temps. Mais S. Chaumont Lieutenant du Roy en Lionnois, s'avança avec trois Compagnies de Cavallerie juſques deça le Pont d'Egues à un quart d'heure de la ville pour luy en faire des plaintes: & cetuy cy monté à Cheval ſuivi de vingtcinq autres & de trente Mouſquetaires pour ſa garde commandés par Dimmer, s'alla aboucher avec luy & joüa ſi bien ſon roolle qu'ils ſe ſeparerent bons amis, nonobſtant les reproches & les menaces feintes ou à certes de S. Chaumont, qui reprint ſon chemin par le Pont d'Egues, & le noſtre celuy de la Ville, au petit galop. Les Montbruns eſtans à Cheval avec vingtcinq ou trente des ſiens, à couvert de l'Aqueduc joignant la tour de l'Arc en furent quittes pour ceſte bravade en ſuite de leur premier eſchec, contraints de cercher paſſage ailleurs.

Troupes de Montbrum desfaites.

Le deſir que le Prince avoit de continuer la paix parmy ſes ſubjects & les garentir des ſurprinſes & invaſions eſtrangeres pendant ces guerres de Religion, l'avoit obligé d'y envoyer quelques pieces de campagne, des mouſquets

Armes du Prince ſurprinſes.

& des

1621. & des picquès pour la conſervation de ſon Chaſteau & de ſon Eſtat; mais le vaiſſeau Hollandois qui en avoit entreprins la conduite par mer & doublé le deſtroit de Gibaltar, eſtant venu eſchoüer ſur les coſtes du Languedoc, fut prins, le Pilote & les Matelots priſonniers, les canons & les armes ſaiſies & emportées, ſans en avoir peu obtenir reſtitution quelle pourſuite qu'on en ayt ſceu faire.

ropoſi-ns de olonga-n de refve

Infœlix bellum paci quæ Domi ſeditionem movet eſt præferendum. Diſoit un Senateur dans Tit. Liv.

Ceſte année devoit faire germer des nouveaux ſujets de guerre & de triſteſſe dans les Provinces-Unies. La Trefve deſia ſi funeſte puis que nourriciere de ſi mortelles diviſions, y devoit finir au neufieſme du mois d'Auril, & le Conſeil d'Eſpaigne eut bien deſiré de la faire encore durer. L'Archiduc qui n'eſtoit que l'ombre de ſes deſſeings, fait courir divers eſcrits rendants compte des utilités qu'elle apportoit aux uns & aux autres, & pour facile paſſeport à ſes intentions, inſinue dans les eſprits les plus doux fruicts d'une tranquille & aſſeurée Paix. Son Chancelier Peckius fait le chemin de la Haye, pour faire parler les Eſtats ſur une continuation de Trefve qu'il debvoit propoſer de ſa part; mais le rude accueil qu'il reçeut à Rotterdam & à Delft, les froideurs qu'il rencontra à Rijſwijck, le viſage que luy monſtra le Prince à la Haye, tout cela le fit deſeſperer de rien avançer & le rendit Prophete du mauvais ſuccés de ſon voyage. Il parla une-fois en plaine Aſſemblée des Eſtats Generaux & fit quelque doubte ſur les points de la Souveraineté qu'ils s'eſtoient acquiſe; cela luy ferma la porte à une ſeconde-fois, & ſa propoſition rejetée comme incivile, il reprint toſt aprés le chemin de Bruxelles, ſous l'eſcorte des gardes que le Prince luy fit donner pour le garentir de la brutalité des Payſans.

Eſtrange effect de l'avarice qu'il ſe puiſſe trouver des gens qui vendent à denier comptant leur Patrie & auſquels toutefois il ne peut arriver que la meſme recompenſe que donna Aurelian à Heraclamnon qui luy avoit livré la ville de Thianee ſa patrie, lequel l'ayant fait tuer pour recognoiſſance, il diſoit puis aprés que *Neque fidem ſervare ipſi potuiſſet qui patriæ non pepercerit. Fla. vopiſc, in Aureli. c. 23.*

...mpues.

Arme-ents.

Aprés ceſte diligence ce ne fut plus qu'à faire de levées & des armements de part & d'autre. Par mer, les Eſtats equipent une Armée navalle de trente-ſix beaux vaiſſeaux fournis de neuf mille hommes de guerre, qui courent les coſtes maritimes de Flandres & de Portugal, en eſtat d'entreprendre plus avant. Par terre, le Comte de Stirum amene de Weſtphalie nombre de Cavalerie, & par l'ordre du Prince le Fort de Pſaffemuts eſt pourveu & rafraiſchi, d'hommes, de vivres, de munitions. L'Archiduc de ſon coſté appelle à ſoy les forces de ſes amis. Leopold le fortifie de douze cents pietons & de deux mille chevaux: un des fils de Barnevelt ſe renge ſous ſes enſeignes avec trois mille Lanſquets & quinze cents Reiſtres tirés de Weſtphalie. Spinola les joinct avec toutes les forces qu'il faiſoit deſcendre du Palatinat, tellement que ſur le point que la Trefve expira, ils pouvoient faire corps de plus de ſoixante mille hommes bien armés. Elle ne fut pas rompue au neufieſme d'Auril comme tout le monde croyoit, mais au vingtieſme d'Aouſt par l'entremiſe des Ambaſſadeurs de France & d'Angleterre qui travaillerent inutilement à la prolonger plus avant. Ceſte prolongation de peu de jours proffita aux Eſtats à deſcouvrir des trahiſons tramées ſur leurs principales places & punies ſur les Autheurs, les fortifia de l'aliãce perpetuelle avec le Roy & Royaume de Dannemarch, vit la mort de l'Archiduc Albert advenue le troiſieſme de Juillet, & donna aux Pays les richeſſes d'un vaiſſeau arrivé des Indes Orientales, chargé de preſents des Roys de ces contrées au Prince & des perſonnes d'André de Caſtane fils du Roy de Soyen, de Marc fils du Roy de Ceilan, de Laurens Velou, de Laurens de Fretis & de Jean de Tarki fils de Princes, que leurs peres envoyoient au noſtre avec lettres de faveur & de priere, de deigner prendre la peine de les faire inſtruire en ſa religion & en toutes vertus honneſtes & recommandables.

Prolongation de peu de jours

Proffitée.

Declaration de guerre.

Celuy qui attaque premier ſon ennemi, augmente le courage des ſiens & afforblit celuy des attaqués diſoit Hermocrat. haranguant aux Syracuſains, chés Thucidide,

Le troiſieſme jour du mois d'Aouſt fut le tombeau de la Trefve & la renaiſſance de la guerre declarée de part & d'autre par Herauts & par actiõs d'hoſtilité. Les garniſons de Breda & de Berghes, furent les premieres qui mirent la main à l'eſpée & qui coururent impunement juſques aux portes d'Anvers où ils firent des priſonniers de nom. L'Infante pour les arreſter logea dix mille hom-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

hommes à Boiſleduc & à Liere & menaça d'en faire autant dans les terres de l'obeiſſance des Eſtats. Elle avoit trois Armées preſtes à ſeconder ſes reſſentiments ; deux, de dix mille hommes chacune pour la conſervation de la Flandres & du Brabant ; l'autre de quarante mille dont la generalité donnée à Spinola ne luy promettoit moins que de grandes victoires ſur les Provinces. Celle-cy avoit ordre de ſe loger ſur le bord du Rhein pour en ſe ſervant de Wezel pour quartier, entreprendre ſelon les occurrences ſur les villes des Eſtats & en effect ſur Juliers que le Prince leur avoit oſté avec tant d'eſclat. 1621.

Commencement du ſiege de Juliers,

La ruſe Italienne prevalut encor icy ſur la Flamende. Le premier indice que le Marquis donna à Iuliers d'un prochain ſiege, fut de ſe ſaiſir de tous les paſſages qui en pouvoient favoriſer le ſecours. Le Comte Henry de Berghes par ſon ordre, s'empara d'emblée de Gennep place d'aſſiete tres commode aſſés bien fortifiée, d'où il fit quitter Meurs au Gouverneur qui y commandoit. Le Prince jugeant lors de la ſuite par ces commencements renforça juſques à quatre mille hommes, la garniſon de Juliers & pour remarquer de plus prés où alloient les deſſeings du Marquis, il fait corps d'une Armée de vingt & cinq mille hommes de pied & de cheval, ſe loge à couvert d'Emmerick & s'oppoſe en front à ſon ennemi qui eſtoit à Burick. Le Marquis s'y retranche ſans reculer, & beaucoup plus fort d'hommes que le Prince, deſtache de ſon camp D. Louis de Velaſco avec quatre mille hommes & quatre canons, luy commande d'occuper avec cela le paſſage de Cleves entre le Rhein & la Meuſe & de ſe rendre maiſtre de Cosberch, Berch, Griet, Goch, & Calcar, bicoques qui pouvoient favoriſer l'entrée à Juliers. Ce fait, il donne ordre au Comte de Berghes de dreſſer les commencements d'un ſiege devant Iuliers, avec ſix mille hommes de pied, mille chevaux & huict canons, cependant qu'avec ſes forces il s'oppoſeroit luy meſme au Prince, & le tiendroit en cervele.

assiegé

Keinhard Titfort Gouverneur de Keden eut la teſte trenchée pour l'avoir rendue aux ennemis ſans neceſſité.

Juliers eſt une place deſtachée du corps des Provinces des Eſtats : le Marquis eſtoit le plus fort en campagne & il ne luy eſtoit pas mal aiſé de brider le Prince. Ainſi le Comte de Berghes exempt de la terreur des armes de ſon Couſin, travaille diligemment & ſans interruption à ſes trenchées, s'empare de Keden, met à ſec les foſſés de la ville en deſtournant le cours de la riviere, renforce ſon camp de quatre mille vieux ſoldats, & par ſes blocus fait voir aux aſſiegés qu'il les veut prendre par la gorge. Six mois de temps luy ſuffirent & n'ayant eſté troublé par les aſſaillis qu'en deux ſorties, il luy fut ayſé de s'en rendre maiſtre. Cela ne fut pas pourtant arrivé ſi toſt, ſi la trahiſon n'eut deſcouvert un deſſeing infalible du Prince pour les ſecourir : car venant à bout de Maſeich petite bourgade au deſſous de Maeſtricht qu'il avoit envie d'entreprendre, le Comte de Berghes ne pouvoit eſviter d'eſtre forcé par ceſt endroict non preveu. Spinola donc en eſtant adverti par ſes eſpies, donne l'alarme à ceux de Maſeich, ſe vient camper avec ſes troupes à Dulcken entre Maeſtricht & Juliers, & renvoye bruſquement quarante bateaux pleins d'Infanterie & quinze Cornettes de Cavalerie qui s'eſtoient avancés pour l'execution.

& rendu

Juliers commença à eſtre aſſiegé le 5. de Septemb. & ſe rendit le 17. de Janvier. Frederich Pithan qui en eſtoit Gouverneur en fut mal traicté par le Prince & arreſté priſonnier pour rendre compte de ſon debvoir.

Eſmotiōs Arminienes.

Nec aliud adverſus validiſſimas gentes pro nobis utilius, quàm quod in commune non cōſulunt. Dit Tacite parlāt des Anglois ſubjugués par les Romains dans leurs diſſentions.

Les ſeuls ennemis de dehors ne travailloient pas les Provinces : les rejetons de l'arbre coupé des Arminiens y pulluloient encor, faiſoient des levés en divers lieux, obligeoient le Prince & les Eſtats à des groſſes garniſons pour les contenir dans le debvoir & l'obeiſſance. Dans Rotterdam ſur le point que le Prince voulut battre aux champs, il y ſurvint de la batterie entre la Bourgeoiſie & la Garniſon ; à Amſterdam on eſtoit tous les jours en crainte que ceux qui ne prechoient que de nuict és maiſons privées, ne prechaſſent bien toſt en public & ne ſe rendiſſent maiſtres des temples ; Bref rien n'advantagoit plus les armes eſtrangeres que les diviſions civiles.

L'entrepriſe du ſiege de l'Eſcluſe ne fut ſi heureuſe à l'Infante que celle de Juliers. Dom Inigo de Borgia Gouverneur de la Citadelle d'Anvers le 1622.

voulut

1622. voulut commençer peu aprés celuy de Juliers avec dix mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, & sans avoir rien peu faire contre l'Isle de Cadsant ny contre le moindre Fort voisin, il s'opiniastra dans la rigueur de l'hiver à bastir des blocus contre la ville; mais il fut si mal mené par les Assaillis, par les eaux des diques coupées, par les froids & par les neiges de la saison, qu'avãt le mois de Febvrier, il se vit contraint de tout abandonner avec perte de plus des trois quarts de son Armée, tués, noyés, morts de froid & de mesaises dans son Camp.

[Marginal note: ...ege de ...cluse ...é.]

La diversion que fit le Prince Henry par ordre du Prince en faveur de Halberstad Duc de Brunswick, qui estoit contrecarré par les forces de l'Electeur de Cologne & de Nieubourg jointes ensemble, luy donna moyen de subsister dans la Westphalie, rappella le Comte de Berghes qui y estoit accouru au secours des autres avec dix mille hommes de pied & de cheval de la part de l'Archiduchesse, & mit à couvert Lippestad menacé de siege par le Comte, qui deslors contremandé par sa Maistresse alla camper sur le bord du Rhein, pour s'opposer au Prince Henry qui estoit à Nimmeghe avec une autre Armée, lequel par temporisemens sans coup ferir procura du respit & un grand soulagement à tous les Confœderés du Palatin.

[Marginal note: ...uy de ...ppe de... ...urné ...le P. ...enry.]

Le Prince se piquoit extremement de tous leurs interests: car outre l'affection qu'il avoit à leur commune conservation, ne consideroit il pas que leur subsistance estoit une pierre contre laquelle une partie des forces Ennemies se pourroient froisser? son ressentiment parut sur l'occurence des feux de joye qui furent celebrés à Bruxelles pour la victoire obtenue par Dom Gonsales de Cordoua & le Comte de Tilly contre le Marquis de Durlac en Allemaigne, & pour l'advantage que Cordoua eut sur Mansfeld & Halberstad en la Bataille de Fleuru, en traversant le Henault à leur sortie des lisieres de France revenans d'Allemaigne; car comme on luy vint dire que l'Archiduchesse en avoit fait faire feux de joye, il respondit *qu'il luy fairoit voir en bref des flammes de tristesse*. De fait sçachant le Brabant desnué de gens de guerre qui avoient battu aux champs en divers endroicts, en la Westphalie, au Palatinat, en Flandres, il donne le large au Prince Henry qui se rend à Breda avec six mille hõmes de pied & quinze cents chevaux. Cestuy-cy en part nuictamment avec ses troupes le douziesme de May, faisant conduire plusieurs petards, & une piece de canon de nouvelle invention tirée par un seul cheval & maniable par deux hommes pour faire jeu sur Herenstals. Mais adverti qu'il estoit sur ses gardes, il passe la riviere de Timar, se presente devant Hacht, le contraint de faire joug sous ses armes. Là il divise ses troupes en trois bandes pour porter le degast en divers endroicts, il en prend une à soy & se jette du costé de Louvain, donne l'autre à Marquete qu'il envoye vers Malines, la troisiesme à Büdlits qui prend à tache le quartier de Bruxelles. Ceste arrivée inopinée fut un feu volant qui sauta dans le pays & porta l'effroy dans toutes ces contrées. Plus de vingt bourgs & villages en ressentirent les flammes & la conflagration, plusieurs Eglises & Monasteres en souffrirent, tout fut exposé en proye à ces Coureurs; un butin de deux cents mille escus par eux emporté, plus de quatre cents prisonniers emmenés, qui se rachepterent en suite par notables sommes, plusieurs Abbés & Abbesses, Religieux & Religieuses tindrent compagnie à ces troupes guerrieres à leur retour.

[Marginal note: Le Prince outre l'interest public à la conservation de l'Electeur Palatin, il avoit encor le particulier, qui l'obligeoit à luy rendre la pareille de ce que l'Ayeul de cestuy-cy avoit fait pour le soustien du Prince Guillaume son pere.]

[Marginal note: Feux de ...ye de ...nnemi ...changés ...tristesse ...r le Prince.]

[Marginal note: ...i fait courir le Brabant ...Prince Henry.]

Les Bourgeoisies de ces grosses Villes vouloient faire des mauvaises à les suivre, pour donner dessus & recourre butins & prisonniers: mais Spinola qui sçavoit à qui on avoit à faire, plus prudent que ces soldats inconsiderés de ville, arresta leur fougue & ne voulut permettre qu'aucun

[Marginal note: Sans qu'on l'ose empecher.]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

sortit pour éviter des plus grands eschecs. Ces Hollandois donc eurent 1622. beau jeu à l'aller, beau jeu au retour.

L'Archiduchesse des Pays-bas brave & genereuse Princesse, desployа toutes ses forces pour en tirer raison & pour faire voir à toute l'Europe que ses subjects n'estoient moins volontaires, ny elle moins resolluë aprés la mort que pendãt la vie de son mary. Ainsi donc elle met en cãpagne deux Armées, l'une du costé de Wesel sous la conduite du Comte de Berghes, & avec l'autre commandée par Spinola en personne son Generalissime fait assieger Berghes sur le Zoom. Ceste ville est du Brabant, assize au milieu des plus belles Provinces du Pays-bas, à six heures d'Anvers, ayant la Flandres à son midy, la Hollande au septentrion, & la Zéelande au couchant, pourveüe de deux bons havres, l'un dehors, l'autre dedans, ornée de trois beaux marchés, de plusieurs belles ruës & de mille à douze cents maisons, gardée d'une bonne garnison de pied & de cheval, sous le commandement de Rihove Gouverneur; boulevard des Provinces-Unies, dont la conqueste imaginée eut ouvert le chemin aux Isles de Zéelande & facilité l'accés du Fort de l'Illo à ses Ennemis.

Ceste place fut assiegée par le P. de Parme en l'année 1588. pour les mesmes raisons, & à pareil succés qu'en 1622.

L'Archiduchesse se prepare à en tirer raison

& fait assieger Berghes op Zoom

Les forces navales d'Espaigne devoient contribuer à ce desseing, pour traverser le secours que les Estats y pouvoient faire couler par mer: Mais le tout consistoit à l'investir si soudainement, qu'il n'y peut entrer du secours. Spinola à son accoustumée fait semblant de reculer pour mieux sauter, & pour attirer les forces du Prince du costé du Rhein, se rend avec toute son Armée à Maestricht tandis qu'il fait rebrousser promptement Dom Louis de Velasco avec six mil hommes de pied & deux mille chevaux du costé d'Anvers, pour y joindre Dom Inigo de Borgia avec les troupes de Flandres, qui investissent Berghes le treisiesme de Juillet, & en mesme temps assiegent Steenberghe petite ville du domaine du Prince à une heure de l'autre, qui leur fut rendue dans quelques jours armes & bagues sauves, aprés deux bateries de quatre canons chacune: prinse qui accommoda les Assiegeans.

Le Gouverneur de Berghes les fait saluër d'arrivée par soixante Cavaliers qui se retirerent avec guain de huict Chevaux seulement & de deux Trompettes Ennemies: Et en mesme temps son canon interrompt tellement les ouvrages de dehors, que les Assiegeans sont empechés à se couvrir contre l'impetuosité de ces foudres artificiels. Les trois jours consecutifs heureusement employés par le Prince pendant ces terre-tremble, à y jetter dedans les Regiments de Locqueren, de Famas, de Hinderson, avec nombre d'Ingenieurs, la garnison commença à compter cinq mil pietons & quatre cents chevaux, qui firent dés le lendemain sentir derechef leurs efforts en une sortie sur le quartier des Italiens, où de quatre Cornettes rencontrées sur leurs armes furieusement chargées, ils en emporterẽt une avec plusieurs prisonniers, aprés en avoir laissé nombre sur le carreau; & non contents d'avoir achevé toutes leurs fortifications à la perfection, ils tirerent une ligne de plus de soixante verges droit à l'Ennemi pour incommoder leurs travaux; premices d'un heureux succés. Cependant le Prince Henry estoit du costé de Rées & d'Emmerick avec une petite Armée, pour s'opposer au Comte de Berghes qui coustoyoit le Rhein avec une autre de quinze cents chevaux & de huict mille hommes de pied. L'arrivée de Spinola au Camp de Berghes le fit pourvoir de plusieurs instruments & provisions pour l'avancement de ses ouvrages; on tira des lignes de communication d'un quartier à l'autre; les Assiegeans furent renforcés de plusieurs regiments Anglois, Escossois, Allemands, Walons; & les Assiegés de la presence du Duc de Candale, du Comte de Bethune & de quinze Gentilshommes François qui s'y signalerent en plusieurs attaques.

bien defendu

Toutes

1622. Toutes les sorties furent glorieuses aux Assiegés, funestes aux Assiegeans. Quatre-vingts Cavaliers sortis de la ville au commencement d'Aoust, passans entre les trenchées des Assiegeans & les montagnes, ny reantrerent qu'avec Prisonniers & gaing de plusieurs chevaux. Le jour suivant une troupe de pietons sortie en plaine nuict, mit tout le camp en effroy, donna la mort à plusieurs, & ne se retira que dix ou douze heures aprés.

Baillioni qui commandoit un quartier du Camp, voulut faire le gaillard contre la demi-lune du Fort de Coupe-gorge. Il donne la pointe à ses Walons pour l'attaque, soustenus des Anglois, Escossois, Italiens; ceux la s'avancent à petit bruit cuidans surprendre la sentinelle perdue, laquelle vigilante tire son coup & se sauve de vitesse dans la demi-lune: l'alarme est donnée aux Compagnons; les Assaillans poursuivent leur pointe, attaquent ceste demi-lune avec vigueur & bien que rafraichis par sept diverses fois dans un combat de sept heures, ils furent si vertement repoussés, qu'ils y laisserent sept cents hommes & entre iceux plusieurs Capitaines & Officiers outre grande quantité de blessés; peu des assaillis, mais parmi iceux le Colonel Hinderson & les Capitaines Cary & Raef-Dexter y acquirent de l'honneur au prix de leur vie. La chaleur & l'oppiniastreté de ce combat fit jour à quelques Cavalliers Assiegés qui entreprindrent d'aller mettre le feu à Bargviliet où ils consumerent des munitions des Assiegeans, à cella aydés par des garçons de bagage. Un rebut si sanglant n'ayant peu faire du tout desmordre ces Attaquans, les voicy revenir quatre jours apres sur les dix heures de nuict au mesme endroict, croyans d'en avoir meilleur marché. Mais ils rencontrent une masle vigueur des Suisses qui en avoient la garde, & contraints de lacher le pied, y laissent encor plus de cinq cents des leurs morts sur la place, des autres vingt seulement, si que par derrision ce lieu fut appellé *la demi-lune aux morts*.

Ces heureux exploicts donnoient sujet au Prince de ne rien obmettre pour la deffendre. Le Land-grave de Hessen, le Comte Guillaume de Nassau & le Colonnel Morgan conduisans sept Compagnies de pietons, s'y jettent encor pour un nouveau renfort, & desormais la ville se voit munie de dix mil hommes de deffence qui se mocquoient de tous les efforts de Spinola. Et que ne peut faire une place qui a un havre tousiours ouvert pour son secours? Ce nonobstant les Estats de Brabant qui voulurent paroistre volontaires outre leur portée, faisoient toute demonstration d'affectionner la continuation de ce siege, le rafraischissent d'une subvention volontaire de deux cents mille livres, de deux cents chariots de munition; & le Marquis pour gratifier à leurs desirs, le renforçea de quantité de canons tirés d'Anvers. Loüable affection de ces subjects, qui avoient esté les premiers à crier *Liberté* contre l'infraction des privileges, & donné le premier branle à tous ces grands mouvements; tesmoing le Couronnement de Monsieur, & la Pacification de Gand. Encor falloit-il effacer ces vieux pechés par quelque signalé service; mais bien à craindre, qu'il ne leur soit point pardonné ni en ce siecle ni en celuy qui est à venir.

Voyons donc des effects de ces mutuels renforts donnés aux uns & aux autres. Les Assiegeants qui en vouloient tout de bon à la grand-corne, s'apprestent avec fagots & facines pour en combler le fossé; matiere combustible que les Assiegés destruisent par feu; leur mousqueterie fit le reste, en deffendit les approches, & une furieuse sortie acheva de les accommoder à la vinaigrette par un chaplis de plusieurs.

La piaffe Espaignolle y fut elle mieux reçeuë? Dom Diego de Mexia, D. Diego Louis d'Oliveydra & D. Inigo de Briçuela Maistres de Camp de ces bravaches, les mettent en besoigne & leur font ouvrir leurs trenchées, tirans au canal pour s'en rendre maistres & priver les Assiegés du secours de la mer, point decisif de la querelle: mais les Assiegés furent d'aussi mauvaise

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

humeur de ce costé là que des autres, en interrompans à chasque-fois les travaux par frequentes sorties, par visites de tuerie & de sang, par combats, morts & grand carnage; ce qu'ils ne pouvoient faire sans perte des leurs. 1622.

Ce mesme jours 29. d'Aoust ne rabatit moins de leur gloire en un autre endroit. D. Inigo de Briçula avec vingt-deux Compagnies entreprend de mordre une demi-lune, les Assiegés vont à son rencontre, & bien que les siens soustenus de leur Cavallerie, & aidés de plusieurs grenades, ils se virent pour tout cela repoussés, & sans autre advantage que d'un chetif retrenchement qu'ils firent en dehors pour se couvrir, par la mort de plus de cinq cents des leurs outre les blessés, d'entre lesquels les Espaignols rachepterent pour mille escuz le corps de Dom Fernand de Portugal seigneur de notable qualité. Les Assaillis ne virent diminuer leur troupe que de vingt & incommodée de quarante blessés. Le Colonel Famas ne tarda pas d'en desnicher les autres peu aprés. Cest exploict suivi d'un escarmouche trois jours aprés du costé Septentrional du Camp, en laquelle les Assiegés contraignirent les Assiegeans de desemparer plusieurs de leurs Forts, avec perte de part & d'autre, plus grande des Assiegeans qui y furent malmenés du canon & des grenades de ceux du dedans. Et le quatriesme de Septembre les Assiegeans ayans attaqué la demi-lune de ce costé là par quatre diverses reprinses, en furent repoussés à chasque-fois, & ny rencontrerent que la mort de plusieurs des leurs, de deux seulement des Assaillis. & encor

Tant de seignées ne peurent encor amatir le siege. L'arrivée de D. Cordua avec cinq mille hommes de pied & douze cents chevaux donna moyen au Marquis de le faire subsister quelque temps. De plus, pour rendre plus asseurée la traite des vivres d'Anvers en son Camp, il fit construire un Fort à Santvliet entre l'Islo & Berghes, & lacha toutes ses batteries en ruine contre la ville. Ceux-cy en revenche continuent de les matter & d'en escorner le nombre par sorties, & le Prince ramasse ses forces pour le contraindre de descamper. qui s'opiniatrent par un renfort,

Cependant on vient aux mines & aux contre-mines de part & d'autre sans autre dommage au commencement. Mais le Colonel Morgan en fit esprouver une facheuse aux Assiegeans. Il loge deux cents mousquetaires dans le fossé, en descouple cinquante qui vont donner l'alarme dans les trenchées ennemies, recueillis, poursuivis en guise de fuyards par les Espaignols qui entrent avec eux pesle mesle dans le fossé, grimpent & gaignent le rempart de la demi-lune. Victoire funeste à ces nouveaux vaincurs! Chausse-trape de leur hardiesse! Les voyla soudain assenés d'une grelle de mousquetades, & en mesme temps enlevés de deux mines creusées au dessous des premieres; dissipés, froissés, plus de cent cinquante morts, plusieurs assablés les pieds contre mont. La demi-lune des morts fut minée en dehors & en dedans, chacun s'essayans d'y prendre au trebuchent; celle la joüe la premiere & fait son effort sur elle mesme, ceux-cy s'en tenans esloignés: les autres y montent comme pour y demeurer les maistres. Mais ils ne sçavoient rien de la mine du dedans qui vint à jouër soudain comme un esclair les enlevant en l'air, puis en enterrant treize, & entre iceux Dom Gargia Pimentel fils du Comte de Beneventl'un des Grands d'Espaigne. divers effects des mines,

Les Assiegeants & les Assiegés s'entre-molestoient aussi par batteries; ceux-la en ruine contre l'Eglise & contre les lieux plus eminents; ceux-cy d'entre les deux havres pour en empescher les approches remparerent le Fort & le couvrirent d'une demi-lune: bref ils se deffendirent avec tant de valeur que les autres ne gagnerent jamais un pied de terre sur eux qu'au prix de beaucoup de sang; au contraire ils les firent demordre de cinquante verges de leurs ouvrages du costé de Septentrion, & de soixante de celuy du midy. batteries de part & d'autre.

D'autre

1622. D'autre costé le Prince n'espargnoit rien pour molester les Assiegeans au dehors. Par son ordre le Gouverneur d'Isendick fait une invasion dans la Flandres avec deux mille hommes de guerre, huict cents Matelots, & quelque canon; passe la riviere de Leye, porte l'effroy & la desolation par sac & par feu dans tout le plat pays jusques aux portes de Gand pour le remettre sous contribution & pour consumer les vivres qui de ce coste la eussent peu couler au camp; & desormais renforcé de quatre mille Chevaux par l'arrivée de Mansfeld, & de quinze cents Chevaux & huict mil hommes de pied que luy emmena le Prince Henry des quartiers du Rhein, composant avec ce qu'il avoit avec soy, une Armée de vingt mil hommes de pied & de six à sept mille Chevaux, il se resolut de faire lever le siege & campe à Rosendael à trois lieuës de Berghes, lieu de scituation tres-forte & commode, environné de rivieres de tous costés pour y attirer des vivres & des munitiõs. Il avoit fait prendre l'advance au Prince Henry avec une partie de la Cavallerie.

Invasion de Flandres par ordre du Prince.

Pour contraindre le Marquis à lever le siege.

Le Marquis evoque à soy toute sa puissance pour tacher à se maintenir, sa Maistresse rappelle hastivement le Comte de Berghes du quartier du Rhein, avec charge de devancer le Prince Henry & de l'empecher de se venir joindre à son frere; mais ils estoient joints quatre jours devant l'arrivée du Comte de Berghes; elle presse le secours d'Allemaigne; mais quand tout cela seroit arrivé à point selon son desir, Berghes n'estoit moins en estat d'estre secourue, ni le Camp du Marquis mieux pourveu de vivres & de munitions, journellement sujet aux reveillé-matin d'un si rusé ennemi logé à trois lieuës de luy avec une puissante Armée & sur tout forte en Cavallerie pour les luy empecher.

Lequel se maintient au mieux qu'il peut.

A toutes ces grandes incommodités en fut adjoutée encor une autre. Deux Sergeants & seize Soldats Italiens font offrir sous main au Prince de donner accés aux Assiegés dans les trenchées de leur quartier; l'offre acceptée, le Prince jette dans la ville deux mille soldats triés à l'eslite, avec ordre de sortir & donner sur ce quartier là, à mesure que luy avec d'autres forces attaqueroit le Marquis en dehors: mais le Marquis adverti de ce desseing par l'un de ces entremeteurs, pour ne courir risque dans une si chaude occasion qui alloit fondre sur ses bras, par advis du Conseil de guerre abandonne son quartier cest mesme nuict & se va joindre à celuy de Dom Cordua; & ceux du dedans n'ayans pas manqué à l'assignation, trouvãs son quartier vuide, passent leur colere sur les ouvrages, trenchées, forts, redoutes, qu'ils demolissent rez pied rez terre; coup d'esperon qui hasta sa retraite, & qui joint avec les autres fatigues & incommodités qu'il souffroit, l'obligea de descamper dés le lendemain, aprés y avoir laissé plus de onze mille hommes devant, outre un tres-grand nombre de blessés, manchots, estropiés, & souffert d'eux mille coups de canon de la garnison laquelle ne se trouva diminuée que de six cents hommes.

...la finalement resolu de descamper par tel moyen.

Ainsi ceste importante Ville delivrée par la sagesse & vigilence de Maurice aprés avoir enduré un siege de deux mois & demi, il y fit son entrée dés le lendemain quatriesme d'Octobre, accompagné du Comte de Mansfeldt & suivi de trente Cornettes de Cavallerie avec beaucoup de magnificence & une incroyable alegresse des bons patriotes. Et le jour suivant le Prince Henry, le Comte Ernest & beaucoup de Noblesse vindrent prendre part à ceste commune joye. Steenberghe occupée par la main estrangere se remit sous l'obeissance de son seigneur aprés quelques canonades, la garnison en estant sortie avec armes & bagage.

Bergues est delivrée.

L'Armée Ennemie delassée des fatigues du siege & renforcée de nouvelles troupes d'Allemaigne & du Pays, Spinola se vint renger en Bataille à trois lieuës du Prince, comme par forme de defi. Un Gentilhomme impatient de telle bravade s'adressant au Prince, *Il semble*, dit-il, *Monseigneur, que le Marquis vous presente la Bataille.* Le Prince luy ferma la bouche en deux mots.

Spinola presente la Bataille.

 Je ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ie ne suis venu icy que pour faire lever le siege de Berghes & reprendre Steenberghe, ce qui est fait. Deux entreprinses qu'il eut pendant ce siege, l'une sur Boisleduc & l'autre sur Ostende avortées; Mansfeld passa en Westphalie avec ses troupes, coustoyé du Comte de Berghes: Et le Prince accompagné du Prince Henry son Frere, du Comte Ernest son Cousin, & de Halberstadt se rendit à la Haye.

La guerre de Religion qui continuoit en Languedoc continuoit de tenir la Principauté en defiance; & pour en esloigner le feu, le Prince n'espargnoit rien pour la faire bien garder: mais deslors que le Roy de France eut donné la Paix à ses subjects devant la ville de Montpellier, les ombrages furent dissipés, les soupçons retrenchés, les craintes dechassées; toutes choses parurent avec une nouvelle face. Le Roy pour prendre la volte de Lion vint faire un carecol en Provence, delà en Avignon où il fit son entrée avec toute sorte de magnificence, y commanda en Souverain, visité par le Duc de Savoye, y reçeut les honneurs & les respects deubs à sa Majesté. Le Prince de Portugal Gouverneur d'Orange suivi des Vassaux & de toute la Noblesse de l'Estat, s'y rendit en belle compagnie, luy fit la reverence, tres bien veu & caressé de sa Majesté. La Cour de Parlement d'Orange y deputa plusieurs du Corps qui furent introduits dans sa chambre & ouis avec attention par le Roy assis dans sa chere, Barri Doyen des Conseillers portant la parole. Aprés y avoir sejourné quelques jours il print le chemin de Lion, passa au Lampordier sous la Montagne du Prince à la veüe d'Orange, dela à Caderouce où il coucha, Royalement traité par le seigneur du lieu, puis à Martignan d'où il alla coucher à Pierre-late: tandis que Valckenbourg ne bougeoit de la cage & qu'il avoit l'œil à la conservation d'icelle & de tout l'Estat, qui fut garenti de foule au passage des gens de guerre. Quelque compagnie de Cavallerie qui avoit voulu loger dans Courthezon honnestement reffusée, une lettre d'excuse & de compliment à un des Mareschaux de Camp du Roy en fit la raison, mais les compagnons qui s'estoient rendus jusques aux portes de ce beau logis, furent contraints de passer outre avec regret, non sans menaces.

Estat de la Principauté sur le passage de Roy.

Jusques icy l'honneur & la reputation de Valckenbourg estoit demeurée sans tache & sans ride dans les interests du service du Prince: car le soubçon qu'on eut contre luy en ceste deffaite des troupes de Montbrun sur le Rhosne, ne regardoit que la Cause, encor ne fut-il publié que long temps aprés. La Paix de Montpellier ne se pouvoit appeller qu'une faix fourrée. Montauban, Nismes, Uzés & plusieurs autres places restoient encor dans le party Protestant. La Rochelle qui estoit comme la Mere-Eglise des autres leur tenoit la porte du derriere ouverte en tout temps; les Ministres de l'Estat de France croyoiẽt qu'il leur restat encor de la besongne pour plusieurs fournées avant que pouvoir achever de cuire les Reformés, & se fantasians qu'il leur importoit d'avoir le Gouverneur d'Orange à leur devotion, ou bien desireux de continuer le desseing qu'ils avoient commencé envers son Antecesseur, ils jetterent des semences de corruption dans cest Esprit, entamerent sa fidelité par la bonne opinion qu'ils luy imprimerent de soy-mesme, & avec eau benite de Cour & cajoleries luy firent comprendre, qu'il pourroit rendre un grand service à la France en demeurant à leur devotion, sans prejudice de ce qu'il debvoit à son Maistre.

Premiere attainte à la fidelité de Valckenbourg

Ces premieres impressions le marquerent au coing de son ambition, laquelle le persuadant de se rendre plus considerable, il ne pensa qu'aux moyens d'establir son authorité & de la monter à si haut point, qu'elle fut hors de prinse, exempte de toutes les attaintes qu'on eut peu donner à ses actions, & si puissante qu'elle ne peut estre regardée qu'avec estonnement des gens de bien. Mais il luy falloit sapper tous les obstacles qu'il voyoit devant ses yeux capables d'arrester ou d'interrompre ses desseings.

commença par l'ambition

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1623.

Les artifices contre le Prince de Portugal à le faire rappeller

Le Prince de Portugal bien qu'esloigné du maniement des affaires & comme nous avons dit ne vivant que sous sa tutele, sa qualité neantmoins & celle de nepveu du Prince luy estoit à charge, & il n'y avoit lieu de la faire suspecter au Maistre puis qu'il ne se mesloit de rien. Que fit ce rusé? le laissant espanir dans l'aise & la desbauche, & faisant fournir immoderement à ceste despence excessive que nous avons veuë dans un luxe de jeunesse, il donna sujet au Prince qui n'aymoit la proffusion, de le rappeller avant le temps, & ainsi d'Adjoint & de Coadjuteur du Gouvernement il devint Gouverneur en Chef. Voila donc ceste premiere difficulté qui l'empechoit ostée, il falloit venir aux autres.

& contre les autres Officiers

Maxime dangereuse en un Estat esloigné de son Prince, que de dôner des Charges à la seule recommandation du Gouverneur: car par ce moyen on l'authorise par creatures & sans obliger les subjects, qui n'en sçavent gré qu'à celuy qui les leur procure, on les porte à se rendre partisans & courtisans de celuy qui leur fait du bien.

Tout d'une suite s'estant acquis quelques familles dans l'Estat, en leur procurant des Charges & les tenans du tout attachées à ses inclinations, il importoit à l'establissement de son authorité, d'abbatre les autres Officiers dont la fidelité avoit esté de tout temps à l'espreuve & qui ne dependoient immediatement que du Prince, affin que l'exemple de leur ruine donnat de la terreur aux autres qui auroient cœur de s'opposer à ses intentions, & rendit ceux qu'il auroit ruinés, impuissans à contreluiter ses desseings; ce que soit dit pour instruction à la posterité.

& contre J. Dela Pise

Jacques DelaPise le plus vieil Officier de l'Estat considerable par ses longs services, luy estoit en achopement. Il redoubtoit son integrité & ne pouvoit souffrir son humeur exacte à la conservation des droicts du Prince, desquels l'autre faisoit souvent bon marché, pour se faire des creatures au detriment du service du Maistre. La reputation publique en laquelle il vivoit d'avoir esté le fleau de la tyrannie de Blaçons & de tous ses Devanciers, lors qu'ils s'estoient voulus escarter de leur devoir, luy estoit à charge; il n'ignoroit pas non plus la creance qu'il avoit acquise de longue main envers le Prince, & bien que vieux & plus que septuagenaire, si croyoit il qu'il avoit encor le cœur assés bon pour le faire cognoistre, lors qu'il viendroit à se mescognoistre comme les autres. Il falloit donc commencer par cestuy-cy, affin de chevir des autres plus facilement en suite, & oster ceste espine de son pied. L'unique moyen pour luy fermer la bouche, estoit de faire eclipser ses charges hors de sa maison & d'en investir quelque sienne creature, pour pouvoir regenter à tour de bras & disposer de tout en bien & en mal sans contredit. Et à quoy ne se porta il pour y parvenir? quel personnage ne joua il pas? Les extremités & les violences ne furent elles pas ses conseillieres, comme il parut en suite en la personne du fils, qui eut les dents agacées des aigrais que le pere avoit mangés?

se rend partial,

Mais encor les partialités de quelques familles que Valckenbourg avoit espousées & quasi d'une seule, s'estant comme rendu sergent de leurs passions & esclave de leurs haines, mirent le feu bien avant aux estoupes, diviserent l'Estat, formerent des mescontentements parmi les particuliers, se voyans menacés de ruine prochaine par le foudre du canon, donnerent naissance à la tyrannie laquelle enfanta la rebellion, qui ne peut estre retranchée que par une seignée violente. Maxime dangereuse parmi ceux qui ont en main la conduite des Estats, mais pestilente & mortifere en celuy d'Orange, où les riotes particulieres degenerent bien tost en factions, si on n'y remedie promptement.

obtint cõgé pour aller en Hollande, & pourquoy

En telle posture pour appuyer son authorité, il luy estoit necessaire de se faire proroger le Gouvernement pour un autre trienne. Ainsi il obtient permission du Prince d'aller à luy, sous pretexte de pourvoir aux affaires de sa maison: Et comme s'il eut voulu rendre son voyage utile au public & à ses amis, se fait remplir les mains de plusieurs cayers de toutes les Communautés, contenant des demandes en partie ridicules parmy quelques unes de Justice, autres de plusieurs particuliers & des plus considerables de l'Estat, asseuré qu'il les obtiendroit ou non; que s'il les obtenoit, il s'acquerroit tout le monde à soy, le public & le particulier aux despens du Prince: s'il en estoit esconduit, en faisant apparoir de ses diligences, il rejetoit toutes les mauvaises graces sur son Maistre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Maiſtre. Mais quelque autre deſſeing luy rodoit bien dans le cerveau, & la commune creance a eſté, qu'il proffita ſon paſſage à la Cour pour y baſtir des plus fortes correſpondances avec les Miniſtres qui eſtoient lors en quartier, ſur les fondements des ſervices qu'il faiſoit croire d'avoir rendus. 1623.

Le Prince P. Guillaume commença de rendre le Gouvernement d'Orange Triennel aprés les rebellions de Blacons. Et l'experience a touſiours fait voir depuis que l'inexecution de ceſte belle maxime n'a jamais apporté que troubles & confuſions dans l'Eſtat. Ainſi le practiqué l'Eſpaignol grand Politique en la plus part de ſes Eſtats deſtachés de l'Eſpaigne: & le Pape en Avignon tres ſagement au bien de ſes affaires & au ſoulagement de ſes ſubjects: & les raiſons en ſont tres-grandes.

ſuivi par DelaPiſe

Il ne fut pas à cheval que DelaPiſe marcha ſur ſes trouſſes trois jours aprés, l'un pour deſguiſer ſon alleure, l'autre pour la faire cognoiſtre à plain; l'un pour ſurprendre le Prince, l'autre pour l'empecher d'eſtre ſurprins; l'un pour cramponner de plus fort ſon authorité, & l'enter dans la mortaiſe d'un nouveau trienne, l'autre pour en faire cognoiſtre les pernicieuſes conſequences & les ſuites dangereuſes; ceſtuy-là pour faire ſes affaires & de ſes creatures au detriment de celles de ſon Maiſtre & de ſes droicts, & ceſtuy-cy pour ſouſtenir les intereſts du Souverain par deſſus toutes conſiderations. Le Prince cognut parfaitement toutes choſes, & voyant que Valckenbourg ne pouvoit ſouffrir la preſence de ce viellard, *Il a*, dit-il, *peur qu'il ne me die quelque choſe laquelle poſſible il ne ſçait pas :* mais il luy en fit cognoiſtre plus qu'il ne luy en oſa dire, voyant le Prince en volonté de le renvoyer à Orange.

qui le fait cognoiſtre

obtient pourtant par menées

Il eſt vray qu'il eſtoit du tout deliberé de l'en retirer bien toſt. Pourquoy donc le renvoyer, & le remettre en eſtat de pis faire ? Le Prince ne ſe cuidoit ſi proche de ſa fin, & avoit telle opinion de ſon authorité, qu'il ne croyoit pas que ceſt homme qu'il avoit eſlevé dans ſa maiſon eut la hardieſſe de ſe bander ouvertement contre icelle, ſe perſuadant qu'il l'en pourroit tirer toutes-fois & quantes qu'il luy plairoit. D'ailleurs il ne luy voulut donner ce deſplaiſir, de faire croire au monde qu'il eut eſté cavalé par les perſuaſions de l'autre. Conſiderations trop foibles en comparaiſon de l'importance du depoſt qu'il luy avoit mis en main. Et icy la grande faute, dont la ſuite a verifié que la prudenc e de ce grand Prince avoit fait joug à ceſte fois à ſa bonté, & qu'il en falloit moins, pour tirer l'autre du Gouvernement d'une place ſi jalouſe, à la fin de ſon Trienne. Adjoutons y les artifices que Valckenbourg contribua pour ſe faire continuer; envers le Prince, en luy faiſant croire qu'il ne pourroit repaſſer par la Cour ſans courre riſque en haine de ſa religion, du changement qu'il avoit fait en la Garniſon d'Orange, & de la reputation qu'il avoit d'avoir aydé les Freres : envers le Prince Henry, ayant taché de luy faire comprendre qu'il l'avoit bien obligé d'avoir procuré le rappel du Prince de Portugal, comme ſi ſa proximité luy eut dõné de l'ombrage en y demeurant le maiſtre, auc as que le Prince fut venu à defaillir.

d'eſtre cõtinué.

Ainſi donc tout concourt à ſon contentement & à continuation pour un autre Trienne, rien pour ſes autres demandes & pour les pourſuites qu'il fit pour le tiers & pour le quart, jugées deſraiſonnables & prejudiciables aux droicts de ſon Excellence. L'acte fut achevé par une reconciliation plaſtrée de luy & DelaPize, moyenée ſelon l'ordre du Prince par ſon Conſeil, ſeelée d'un feſtin à la Hollandoiſe, mais en ſuite tres-mal obſervée par Valckenbourg, qui ne peut jamais voir de bon œil celuy qui l'avoit fait cognoiſtre pour tel qu'il eſtoit. Diſons encor, qu'ayant eſté acertené de l'indiſpoſition du Prince par les Medecins qui le menaçoient de mort prochaine, meſditant d'eſlever ſa fortune ſur ſon tombeau, il ſe detraqua du tout à ſon paſſage, accepta des preſens, devint Penſionnaire des Eſtrangers, engagea envers autruy la foy qu'il ne debvoit qu'à ſon Maiſtre, & ſe porta inſenſiblement dans le precipice de ſa ruine, comme nous verrons en ſuite.

Entreprinſe du Prince ſur Anvers.

Ce ne fut la ſeule affaire qui occupa le Prince pendant l'hiver. Une grande & ſecrete entreprinſe qui devoit eſclater ſur le Brabant ou ſur la Flandres, l'obligea de retirer de Breda les forces qu'il y avoit aſſemblées, pour mettre à recoy les villes du voiſinnage Ennemies qui en eſtoient allarmées, & pour induire le Marquis de contremander les troupes qu'il avoit convoquées à Ruremonde, affin d'executer avec plus de facilité & moins de danger. La Brielle ville maritime, de ſcituation tres-commode, entre la Hollande & la

Zéelan-

1623. Zéelande, fut assigné pour rende-vous auquel il assembla une Armée navale de mille vaisseaux tant grands que petits & de cinq cents pontons, chasque batteau muni d'un canon de metail, de gens à suffisance, d'engins, d'instruments de guerre, de toute sorte de munitions & de provisions, & tous en general peints de colleur d'eau pour n'estre discernés de loing. Il partit de la Haye ayant avec soy le Prince Henry & le Duc de Brunswijck, & sur le point d'entrer dans son bateau pour y couler, prenant conged de quelques uns des Estats qui l'avoient accompaigné jusques à Dordrecht, il leur dit *Messieurs priés Dieu pour nostre entreprinse: car il n'y a que luy seul qui me la peut empecher, & je la tiens aussi asseurée comme la main que je vous baille.* Ainsi il se rend à son Armée en esperance d'un bon succés.

Il mettoit à exécution le proverbe des Lacedemoniens qu'il faut invoquer la fortune c'est à dire Dieu en estendant la main & entreprenant quelq; chose. *Plut. aux dicts not. des Laced.*

Entreprinse sur Anvers faillie.

Mais Dieu qui en avoit autrement ordonné fit eslever un temps si facheux, les froidures de l'hyver rengregerent, les glaces augmenterent, les vents & la tempeste se mutinerent tellement cinq heures aprés l'embarquement general, que dans un rien tous les cordages des vaisseaux moüillés, glacés, roides, glissans, se rendirent immaniables; les Pilotes & Matelots incapables de les regir & gouverner; tout faillit à perir du choc & de l'entreheurt qu'ils se donnoient les uns contre les autres poussés par la violence des vents; quatre s'ouvrirent & furent submergés avec tout ce qui se trouva dedans sauf les hommes qui se sauverent, & entre iceux celuy qui portoit le Prince, le Prince Henry, le Comte Ernest & Halberstad, lesquels Dieu garentit miraculeusement par le prompt secours qui leur fut donné au milieu des eaux. Chacun prit terre là où il peut, plusieurs à Willemstad & ailleurs, à force de bras & d'avirons; il y en eut de noyés & d'autres qui moururent aprés des grandes froidures qu'ils avoient souffertes.

Le desseing du Prince & l'object de ce grand appareil demeura caché: l'opinion commune a esté qu'il avoit esté destiné contre Anvers; que le Pont devoit estre assailli par le Grisec avec quinze pontons vogans tous de front; que le gros devoit passer devant la ville & occuper Villebroeck pour s'y retrencher à la faveur d'un pont qu'ils devoient faire avec quantité de pontons sur la riviere de Malines; l'Escault fermé & blocqué avec le reste des Pontons entre Rupelmonde & Terremonde; Que l'Armée terrestre du Prince se trouvant aux portes d'Anvers à point nommé, on donneroit l'escalade en divers endroicts, tandis que de cinq cents hommes de l'intelligence qu'on avoit introduits dedans, cent mettroient le feu en plusieurs maisons, & les autres favoriseroient le reste, cependant que les Bourgeois seroient attentifs à esteindre le feu. La ville prinse, on en debvoit expulser nombre de compagnons desguisés en Prestres & Religieux par habits de differentes sectes, lesquels fuyans vers la Citadelle comme poursuivis à mort, auroient prié les Espaignols de les recuillir charitablement, & lesquels entrés se debvoient saisir des Corps de Garde & se rendre maistres de la place. C'eut ésté frapper l'Ennemi droit au cœur & rendre la guerre de courte durée. Ce fut un motif à l'Archiduchesse, de mettre par la main hors d'Anvers tout ce qui s'y trouva de Religion Protestante.

Si l'estat des Pays-bas a à se perdre par quelque endroict: la cordre en faira la division & la dissention premiere ouverture *Il n'y a nation si foible*, dit Vegece, *qui ne se puisse garentir des forces estrangeres si elle demeure estroitement unie.* Il pouvoit adjouster n'y si puissante qui ne trebuche par ce mortel venin: en effect

Conjuration des Arminiés contre le Prince.

Toutes les actions de ce grand Prince n'alloient qu'au bien public, à l'agrandissement & à l'affermissement de l'Estat; mais ceste hidre Arminienne, de laquelle on avoit retrenché quelques testes, n'en demeuroit pas pourtant exterminée ni supprimée, on vit renaistre de ce furieux monstre des nouvelles faces laides & hideuses, herissées de serpents, nourries & eslevées du seul venin de Viperes, d'Aspics & de Bazilics, n'aspirans qu'à la vengeance, ne respirans que sang, tuerie, meurtre, duquel la devise estoit trahison & cruauté, la demarche formidable, sous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

l'Empire d'Espaigne mesme affoibli par la division de ses peuples a esté fait en trente mois la proye des infideles; & celuy de Constantinople par un mesme moyen à subi un mesme joug.

les Enseignes d'une sanglante & detestable conjuration contre l'Estat & la personne du Prince. Le desir de venger la mort de leur Chef, de fortifier leur secte, de retrencher le Prince qui la contre-disoit & contrecarroit ouvertement, changer la forme du Gouvernement pour aprés venir avec plus de facilité à quelque accommodement avec le Roy d'Espaigne, estoient les motifs principaux de leurs damnables desseings, advoüés par eux mesmes, confessés de leur propre bouche & esmanés des procedures & des responces des Conspirateurs. Mais parmi ceste faction desguisée en secte, il y avoit sans doubte plusieurs gens de bien, plusieurs qui n'avoiét pour object que l'establissemét de leur nouvelle creance par voyes legitimes, qui ne se proposoient rien moins que ces furieuses violences. La multitude est une beste qui suit volontiers ceux qui marchent devant, elle ne sçait ce qu'elle fait, ne où elle va. Il ne faut pas enveloper l'innocent avec le coulpable. La peine doibt estre arrestée sur la personne des Autheurs. Ainsi Dieu qui tire le bien du mal, se servit de quelques sectaires Arminiens pour manifester ceste damnable trahison ja conclue, arrestée & sur le point d'estre executée par d'autres Arminiens.

Par ceste action on verifioit en ce peuple ce que disent tous les Politiques, que *Rara virtute prestans vir plus suspicitur quàm diligitur,*

Les principaux Moteurs & Directeurs de cest abominable attentat estoient les enfans de Barnevelt, René & Guillaume; Adriaen vander Dussen leur Cousin; David Corenvinder Secretaire de Berckel; Henry Slatius cy devant Ministre Arminien à Bleyswijck & Adrian van Dijck son beau-frere jadis Secretaire de Bleyswijck; les uns poussés d'un esprit de vengeance pour l'execution advenue sur la personne de leur pere, les autres d'un desir effrené de restablir leur secte presque aneantie; ceux-là d'une passion enragée de se remettre dans leurs charges dont ils avoient esté expulsés, ceux-cy d'un desir de faire fortune dans la subvertion de l'Estat; & tous ces horribles monstres de nature, par un mesme chemin de sang s'asseuroient d'arriver à l'accomplissement de leurs infernales entreprinses. les Autheurs

Il avoit fait imprimer un livret intitulé *Clair luisant flambeau &c.* qui estoit un libelle fameux dechirant la reputation du Prince & des principaux Magistrats du Pays, tendant à sedition.

D'entre ces garnements, quelques-uns avoient donné le premier branle à la conspiration, les autres l'avoient recueillie, fomentée, soustenue; aucuns s'estoient chargés de faire provision d'armes, autres de trouver une somme d'argent; quelques-uns avoient prins soing de ramasser nombre d'Assassins; & Slatius cest Emissaire de l'Enfer, supost de Satan, successeur de Judas, avoit prins à tache d'en persuader l'execution à ces ames noires & par inductions diaboliques leur faire croire *qu'il n'y avoit point de mal de tuer le Prince.* menées

Il y eut plusieurs propositions, conferences, concertations, complots, monopoles faicts entre eux à Leyden, à Rotterdam & ailleurs: Finalement ceste maudite resollution arrestée, elle demeura assés long temps cachetée du seau du secret. Quelques-uns en pressoient l'execution au commencement avec une rage precipitée, & vouloient que ceste belle ville de Rotterdam en fut le Theatre sur le point que le Prince s'y trouva pour affaires publiques, & Dieu voulut qu'il n'y coucha point; les autres le vouloient assaillir dans la Haye avec advantage, & en mesme temps s'y debvoient rencontrer tous ceux qui avoient esté expoliés de leurs Offices, soustenus de nombre de Paysans des villages circonvoisins qui y debvoient exciter un grand tumulte pour mettre à sauveté les Executeurs & pour favoriser le changement qu'ils vouloient faire. Aprés tout Rijswijck village à demi lieuë de la Haye où le Prince tenoit une de ses Escueries qu'il alloit presque tous les jours visiter en fort petite compagnie, fut choisi comme lieu plus commode à ceste trahison lors qu'il monteroit en Carrosse ou qu'il en descendroit le jour de la veille du Jeusne septiesme de Febvrier: c'estoit là où tous les complices avoient arresté d'assassiner le Prince & de tremper leurs mains meurtrieres dans son sang, pour aprés prendre la fuite par le Tol-brugge vers Not-dorp, & delà à Rotterdam ou ailleurs en quelque lieu de seureté. & complots

Mais

1623.

[Margin: ...omme ...oy des-...uverts.]

Mais Dieu qui a un soing particulier de la vie des bons Princes & qui avoit tousiours tenue celle de Maurice gravée sur la paume de sa main, la voulant garentir à ce coup de la rage inhumaine de ces Demõs, mit au cœur de quatre Mariniers de Rotterdam employés à l'attentat sans qu'ils en sçeussent rien, la volonté de le descouvrir à luy mesme. Ceux-cy grands Zéelateurs de la secte Arminienne, avoient esté sollicités de donner la main à l'execution d'un affaire qui tendoit au bien d'icelle; on leur promettoit notable recompence & de leur declarer le fait lors qu'ils seroient arrivés à la Haye dans le logis d'assignation à certain jour & heure prefixe, là ils devoient rencontrer plusieurs autres de divers endroicts qui seroient de la partie.

Toutes ces circonstances mettent ces quatre-cy en ombrage & les font doubter que ce ne soit contre le Prince : Ainsi pour ne s'engager plus avant sans biscuit resollus de s'en addresser à luy-mesme, sçachans qu'il estoit à Rijswijck, l'y vont trouver un jour devant l'assignation, luy declarent la cause de leur soupçon sur l'employ qu'on leur vouloit donner, luy exhibent l'argent qu'on leur avoit fait toucher, luy indiquent l'hostellerie du Heaume à la Haye où ils avoient charge de se rendre, luy protestent, *que bien qu'ils fussent d'opinion Arminienne, ils estoient neantmoins prests de respandre leur sang pour la Patrie sous son commandement ; qu'ils se presentoient à son Excellence pour apprendre de sa bouche ce à quoy il les voudroit employer, & pour luy dire que si l'entreprinse dont on leur avoit parlé ne se faisoit sous son commandement, qu'il avoit sujet de se tenir sur ses gardes & de se conserver.*

[Margin: Plusieurs ...stru-...ments & ...theurs ...sis.]

Le Prince prend cest advis en bonne part, & pour ne rien negliger en affaire de telle consequence où il y alloit de l'Estat, de sa vie & de celle de son frere unique envelopé sous une mesme conjuration, s'en retourne à l'instant à la Haye, assemble le Conseil, fait renforçer ses gardes, ordonne une exacte perquisition par tout, fait investir le logis d'assignation, quatre des principaux Assassins y sont rencontrés beuvans ensemble, Corneille Gerritsson Menuisier de Rotterdam, Jean Nicolas, Herman Hermanson & Dirich Linderson, tous trois Matelots de la mesme ville. Ceux-cy arrestés par les Officiers de Justice, le bruit de la capture ou plutost la voix de la conscience, frappant l'oreille de van Dijck l'un des quatre Instigateurs qui estoit en la chambre haute dans la mesme hostellerie, car il s'y estoit rendu pour la conduite & acceleration de l'affaire, le met en desordre, il ouvre le coffre pour en tirer les pistolets & les cacher; mais l'apprehention d'estre surprins ne luy ayant donné loisir d'achever, il en laisse une partie sur le lict, l'autre dans le coffre mesme, sort tout en trouble du logis n'ayant que son manteau & son espée, se rend chés le vieux Barnevelt, luy dit que l'affaire estoit descouverte; l'autre l'enquiert si les papiers estoient dans le coffre, & ayant apprins que non, il l'exhorte de se sauver promptement, ce qu'il fit tandis que les Assassins sont menés prisonniers, & qu'en suite ouis, ils descouvrirent les autheurs & complices de la conjuration.

[Margin: Autres re-cerchés]

[Margin: On promit quatre mille livres de recompence pour chacun de ceux qui seroient descouverts, lesquels estoient nommés dans le placard: & pour les autres nõ mentionnés, six cents livres, & pardon à celuy qui seroit trouvé coulpable qui en descouvriroit quelque chose.]

On fait publier un placard à Utrecht pour leur recerche, grosse recompense est promise à ceux qui les descouvriront, la societé des Ministres Arminiens est accusée d'estre auctrice de la conspiration, on reitere cõtre eux les deffences d'y revenir, & au peuple de faire des assemblées avec eux. Les principaux autheurs ne penserent qu'à se sauver; l'aisné Barnevelt & vander Dussen exquiverent pour ce coup, mais ils ne tarderont pas d'estre prins dans les filets. Le puisné Barnevelt voulant passer à Hambourg travesti dans un navire en habit de Matelot, recognu par le Prevost de Scheveling, fut emmené prisonnier à la Haye, d'où il se sauva depuis; Slatius biẽ que desguisé en Paysan dans une hostellerie, recognu par trois soldats & conduit la mesme. Corenvinder, Adrian van Dijck, Jean & Abraham Blancert & Guillaume Perty apprehendés de mesme; les recompenses promises aux Delateurs exactement payées.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

L'execution des criminels se fit en trois termes, sçavoir les quatre premiers le 27. de Febvrier, les trois suivans le 29. de Mars, & le 5. de May les quatre derniers.

Les procés faicts & parfaicts aux coulpables, l'execution s'en ensuivit durant trois divers jours. Gerritsson, Claesson, Hermansson & Lindersson, quatre principaux destinés à l'assassinat, declarés attaints & convaincus du crime de leze Majesté, laisserent leurs testes sur l'eschaffaut de la Haye, leurs corps mis en quartiers, pendus aux quatre principales avenues de la ville, leurs testes eslevées sur des pieus, leurs biens confisqués, leurs espées & poignards dont ils furent trouvés saisis lors de la capture mis en pieces en leur presence avant l'execution. L'aisné Barnevelt, le Secretaire Corenvinder & Adrian van Dijck, ne tarderent pas de les suivre à l'Eschaffaut par une fin aussi honteuse, sauf Barnevelt qui n'eut que la teste trenchée. On dit de luy, que sa mere, sa femme & ses enfans s'estans allés jetter aux pieds du Prince qui se rendit inexorable à leurs prieres, resollu à la mort, allant au supplice & passant au dessous des fenestres de la chambre du Prince, comme il creut qu'il seroit derriere pour le voir passer, ayant osté son bonnet, qu'il fit une profonde reverence devant icelle. Quant à Corenvinder & van Dijck, tous les pistolets & la masse d'armes trouvés dans le coffre pour l'execution de l'assassinat, furent aussi rompus en leur presence.

& executés durant plusieurs jours.

Le peuple accourut de toutes parts à cest spectacle: deux jeunes garçons montés sur un arbre pour le voir mieux àplain tombent & moururẽt de la cheute. Il marcha au supplice & parut sur l'Eschaffaut enflãmé de collere & s'eschappa à plusieurs discours cõtre le Prince & les Estats.

Slatius aprés sa mort fut tiré en taille douce en habit de Paysan avec un pot de biere à la main, avec ses vers,

s'Il eut vuidé le pot
sans fuir vistement
Nul soupçon n'y eut
eu sur cest ord garnement.

Slatius ce trompete de l'Enfer, qui n'avoit corné que sang & meurtre parmi ces ames foibles, doublement coulpable, vit lacerer devant ses yeux par un Bourreau son libelle intitulé *Clair luisant flambeau* comme fameux & seditieux, luy declaré coulpable de mesme crime que les autres, eut la teste trenchée puis mise sur un pieu & son corps sur la rouë. Jean & Abraham Blancert freres, & Guillaume Perty destinés pour cõmencer ceste abominable tragedie sur la personne du Prince, y laisserent aussi leurs testes, leurs corps par trop de grace enterrés. La femme & les amis de Slatius ayans enlevé son corps en pleine nuict & luy ayant donné sepulture dans un champ, le Laboureur le descouvrit avec son soc; deterré & remis sur la rouë, il en fut enlevé derechef & r'enterré en autre lieu qui n'a peu estre descouvert. A ces publiques executiõs furent encor adjoustées celles de Jean Pietersson, de Gerrit Corneille, de Samuel Plecker & de Michel de Montebal cy devant Secretaire de Sevenhuysen, decollés dans Leyden pour avoir trempé à la conspiration & ne l'avoir revelée. Le Prince gratifia chacun des quatre Mariniers qui la luy descouvrirent de deux cents livres & d'une sienne medaille d'or, outre les quatre mille livres promises par les Estats Generaux, & six cents livres de surabondante gratification.

Escrits sur cc.

La femme de Grotius pour le tirer de prison, luy fit apporter un grand coffre rempli de livres qu'elle feignit luy avoir esté prestés pour quelques jours cõme pour cõposer quelque œuvre pour se desenuyer, & au sortir du coffre au lieu d'y remettre les livres, elle y enferma son mary que ses gardes mesmes porterẽt hors le Chasteau, d'où il se sauva en France recours sous la protectiõ du Roy.

Toutes ces publiques executions, furent suivies de divers imprimés des deux sectes: des Orthodoxes, par une admonition accusans les Arminiens de la conspiration; de ceux-cy, par deffences & discours apologetiques, pour se laver de tels improperes. Grotius fit publier la sienne incontinent prohibée sur peine de la vie; l'autheur autrement docte & grand personnage, livré au premier qui le pourroit apprehender, aprés le bris de ses prisons.

Estat des Pays-bas.

Mais pour toutes ces broüilleries & machinations civiles qui affoiblissoient grandement les forces de l'Estat, on ne laissa pas de le voir meliorer en dehors sous le Gouvernement de ce Prince. La Compagnie des Indes Occidentales, se rendit celebre & fameuse par plusieurs ampliations & declarations concedées en leur faveur, au detriment de l'Espaigne qui en devenoit incommodée & s'en appauvrissoit. Les costes de Galice & de Portugal avoient beaucoup à souffrir de leur passage, tesmoing le Capitaine Leonard Frants de Rotterdam commandant six navires de guerre, qui fit descente en Galice, où il cendroya plusieurs Eglises & villages, en raffla beaucoup de richesses, en emmena nombre de prisonniers qui se rançonnerent à grosses sommes. Le Prince & les Estats confirmerent l'aliance qu'ils avoient contractée avec le Grand Seigneur, & firent ligue offensive & deffensive avec les Maures Turcs & Maurisques de Thunes & d'Alger, pour assaillir ensemblement & faire la guerre aux navires Espaignoles & Italiens. Par ceste aliance, jointe avec celle

qu'ils

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1623. qu'ils avoit contractée avec les Roys de Fés & de Marroc, la navigation de leurs peuples estoit asseurée en Levant, en Affrique & aux Indes; & celle de leurs ennemis troublée par tout.

dessein d'Espaigne contre celuy

L'Espaigne pour les diminuer sur terre affin de les affoiblir sur mer, avoit à sa devotion deux grandes Armées outre le Rhein, l'une sous la conduite du General Tilly composée des forces de l'Empire, du Duc de Baviere & des Princes de l'Union Catholique, qui hivernoit sur les bords du Mein, à desseing de passer au renouveau par la Westphalie dans la Frise, delà molester la Hollande; l'autre qui luy estoit propre, logée au dessous du Rhein, commandée par Cordoüa, devoit esté fortifiée aux occurrences de la presence de Spinola estabii sur les forces du Brabant & de Flandres, & au besoing se joindre à Tilly, pour tous ensemble d'une commune puissance choquer le Prince & eslocher quelque piece de ses Gouvernements.

diverti par le Prince.

Pour divertir tant de forces, le Prince & les Estats disposent le Comte de Mansfeld avec sõ Armée dãs la Frise Orientale; & Halberstad attentif de faire des grands armements sur les frontieres de la basse Saxe en leur faveur, devoit faire jeu sur le Liege & dans le pays de l'Electeur de Cologne frere du Bavarois. De plus pour leur procurer de la besongne sur leur terrier & pour les faire pencer à la conservation de leurs pays hereditaires, ils continuent des estroites intelligences avec Bethlem Gabor Prince de Hongrie; cestuy-cy tres-bien venu à la Porte du Grand Seigneur, où il ne cessoit de crier contre la maison d'Austriche, descriant la puissance qu'elle tachoit d'empieter sur tous les Princes Chrestiens & le desseing qu'elle avoit d'assaillir aprés son Empire, devoit estre puissamment secouru du Turc, tandis que tous les autres Princes Chrestiens ennemis de la maison d'Austriche, se debvoient en mesme temps souslever de toutes parts & se mettre en campagne. Le Sultan des Turcs en escrivit au Prince des lettres remplies d'affection; si fit bien au Roy de Boesme.

Toutes ces lettres ne tendoient qu'à les induire *di mostrarsi fermi & uniti* & qu'ils reçepvroiét de sa Hautesse toute sorte de secours & d'adsistance contre la maison d'Austriche.

La Comté d'Embden asseurée aux Estats par le Prince Henry.

Mais la deffaite de Halberstadt par Tilly ayant affoibli son parti, donna cœur à cestuy-cy de former des desseings sur la Comté d'Embden, dés long temps regardée d'un œil de concupiscence, pour les raisons ja rabolies. La Ville estoit divisée, les uns affectionnés à leur Comte, les autres à l'Empereur, plusieurs aux Estats des Provinces-Unies. Le Prince & les Estats, pour gaigner le devant à Tilly qui s'estoit joint avec Cordoüa & mis ensẽble les deux Armées Imperiale & Espaignole, y despechent le Prince Henry accompagné du Comte Ernest-Casimir de Nassau avec des forces, lequel d'abord s'asseure de ceste belle & puissante Ville, l'un des beaux & celebres ports de la mer Occeane, la munit de douze cents hommes de garnison, en expulse tous les partisans Imperiaux ou Espaignols, & aprés ceste prompte & hardie expedition se retire. L'Estat general du Pays fut extraordinairement advantagé & fortifié par mer & par terre, par l'asseurance de ceste Ville au parti des Estats, & des Forts bastis par Mansfeld servans de bride à tout le Comté d'Embden.

In bellis qui prior instructus & paratus prodit, magnas hosti commoditates eripit & metum simul injicit. Thucid.

Preparatifs pour entrer en Hollande sur les glaces

Ceste porte ainsi occupée pour les Estats, l'Espaignol voulut proffiter les glaces des rivieres, que l'aspreté de l'hiver tenoit gelées, pour les molester. Le Prince fut adverti que dans Anvers on forgeoit quantité de fers & de clous de chevaux à glace, talons de fer à crochet pour gens de pied, & delà ayant conjecturé où alloit le desseing, il renforça les garnisons de toutes les places frontieres, fit levée de six mille Pionniers pour rompre les glaces des fossés des villes & des forteresses du Pays, redoubla par tout les gardes de sa Cavallerie qu'il avoit disposée sur les passages des rivieres.

auquel le Prince pourvoit

La prevoyance de son grand jugement n'en fut pas deceüe. Le Comte Henry de Berghes qui hivernoit és environs d'Emmerick, avec quatre mille Chevaux & dix mille hõmes de pied, en l'attente de l'opportunité du temps pour faire invasion dans le pays, devoit passer sur la riviere d'Yssel en Gueldres, Utrecht, & delà en Hollande, avec espoir certain arresté sous le foyer d'Espaigne

Arthus a laissé par escrit, que si le Comte de Berghes eut tiré droit à Amsterdam dés qu'il eut traversé l'Yssel, il eut apporté des grands dommages à la Hollande, & eut peu facilement bruller & ruiner tous les vaisseaux du port d'Amstredam, avant que le Prince y eut peu arriver.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

d'Espaigne, de pousser jusques aux portes d'Amsterdam. En mesme temps pour diviser les forces que le Prince luy pouvoit opposer, les Gouverneurs d'Oldenzeel & de Linghen avec ce qu'ils pourroient le plus tirer de leurs garnisons, devoient joindre les troupes du Baron d'Anholt auprés de Meppen conduites par le Capitaine Gaucher, & tous ensemble se jetter dans la Frise Occidentale & allumer le feu de la guerre dans le pays de Groeningue.

executé par le Comte de Berghes

Berghes assemble ses forces à Alten prés de Groole, prepare onze canons avec les munitions de guerre & de bouche necessaires, part le 15. de Febvrier comme par le chemin du Frise, puis tout à coup tournant face vers l'Yssel, traverse la riviere sur la glace avec son Armée entre Duysbourg & Bronckhorst. Il avient que de quatre canons advanturés sur les glaces, l'un d'iceux s'enfondra & se perdit, mauvais augure d'un plus fascheux succés pour luy, qui n'osa faire courre pareille risque aux sept restans qui furent laissés derriere avec beaucoup d'attirail. La riviere traversée sans autre eschec, il alla camper à Midacht à trois lieuës d'Arnhem. Sa venue renferma dans leurs coques tous les Paysans de la Veluwe & des contrées circonvoisines, qui gaignerent les villes pour retraite; & Marquete par ordre du Prince avola dans Arnhem avec une forte garnison pour y commander.

Ceste nouvelle portée par l'Europe que les Espagnols avoient passé l'Yssel avec une grãde Armée, estonna grandement tous les Ennemis de la Maison d'Esgaigne, & resiouit ses Partisans qui la firent haut sonner, mais ils changerent biẽ de ton sçachant leur retraite, *Cum igitur cohortes minutæ admodum essent multis exauctoratis, qui stipendia facere diutius volebant presidiis admixti variè, reliqui sine stipendiis dimissi fuerunt.*

Le Comte pour luy faire sçavoir de plus prés son arrivée, luy envoye quelques canonnades, & pour se faire mieux entendre les chame par un Trompette; mais tout ce fanfare n'estant respondu que du canon, le Ciel & les Elements s'en meslent, la rigueur du temps, les extremes froidures les combatent plus que le fer & le plomp, & deslors cognoissant par experience que tout ce grand desseing fondroit avec les glaces, & reviendroit à honte & perte à l'Espaigne, il passa outre & changea son camp à Ede; là asseuré d'avoir en teste le Prince qui s'estoit advancé à Utrecht avec toute son Armée & quarante canons; ceste nouvelle & le degel des eaux qu'il apprehendoit l'obligerent à ne penser plus qu'à la retraite. Ainsi donc pour joüer à boule veuë, dés le vingt-cinquiesme de Febvrier, il regaigna les bords de l'Yssel, poursuivi, harcelé, battu, par les garnisons d'Arnhem, de Deventer, de Campen, de Zutphen, dismé & diminué par les froidures, si grand nombre des siens manchotz, estropiés, & mutilés, qu'on en vit revenir plusieurs sans néz, sans oreilles, sans pieds, sans mains; si que en mocquerie & derrision de ceste escapade, les femmes & les enfans disoient de luy, *qu'il n'estoit venu que pour faire monstre aux nouveaux Espaignols de la Terre Promise, dont leurs peres avoient esté chassés dés quarante ans: Et que ceste rude & incivile reception les desgouteroit d'y plus revenir.* Cela n'empecha pas qu'ils n'y exerçassent des grandes hostilités durant sept jours, par feu, ruines, violences exercées sur les personnes destituées de deffence, sur les femmes, sur les filles, sur les enfans; plusieurs prisonniers emmenés, & la Veluwe rengée sous contribution.

contraint d'en ressortir avec perte

Amentia est eos adoriri quos neque victor officio retinere possis, & ad quos postea semel victus redire non possis Thucid. in orat. Niciæ ad Athen.

Quant à Gaucher & aux autres entrés dans le pays de Groeninghe, le Colonel Stakenbroeck qui n'avoit avec soy que trois Compagnies de Cavalerie & huict de gens de pied dans Vinscot, fut contraint de ceder à une beaucoup plus grande force que la sienne, battu jusques aux portes de Groeninghe, neuf ou dix beaux bourgs du plat pays brullés, grand nombre de prisonniers emmenés. Chasque parti s'essayant de se desennuyer des pertes & des dommages, l'Espaignol se glorifioit d'avoir assujecti la Veluwe sous contribution; l'Hollandois, que la quatriesme partie de l'Armée Ennemie estoit demeurée par les coustures, leur Chef incommodé de ses jambes pour le grand froid qu'il avoit enduré.

effort des Espaignols sur la Frise.

Ex Hispanis pars quarta fere desiderata, pars morbis correpta & frigore confecta decumbere postmodo coacta fuit, Comite Berghensi ipsomet non parum doloris ex concepto frigore in pedibus percipiente.

Les hostilités ne passerent point sans ressentiment du costé du Prince & des Estats. Ils sçavoient bien que parmi ces troupes Espaignoles s'estoient glissées, comme nous avons veu, une partie de celles de l'Electeur de Cologne sous la conduite du Baron d'Anholt; ils luy en font des grosses plaintes, d'avoir

l'Electeur de Cologne menacé par le Prince

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1624. d'avoir violé la neutralité qui estoit entre-eux ; Et luy declarent, *que s'il ne reparoit promptement le dommage, qu'ils en prendroient revenche sur ses pays de Cologne & du Liege & y exerceroient mesmes ruines, brullements, incendies.* Encor le Prince en amenda de la conqueste de Holde sur les Espaignols, investie par la garnison d'Emmerick dés le partement du Comte de Berghes, laquelle recognut ses armes, le Capitaine mené prisonnier à Emmerick, les autres s'estans rendus vie sauve sur la premiere sommation.

…i prend Holde.

Deux Batailles navales gaignées sur les Espaignols,

Ceste année se rendit encor memorable par deux Batailles navales, gaignées aux Indes Occidentales par nos genereux Hollandois, sous le bonheur des armes de ce Prince, l'une au port de Lima sous la conduite de l'Admiral l'Hermite, qui triompha avec douze vaisseaux d'une flote Espaignole de trente navires, desquelles vingt-deux coulerent à fonds où furent brullées, rompues & perdues, & entre autres l'Admirale portant huict cents hommes, la vice-Admirale cinq cents & les autres trois cents ; L'autre dans le Bresil par l'Admiral Jacob Vilikens accompagné de Jean Dorth, lesquels avec neuf vaisseaux seulement ayans osé affronter seize navires Portugaises dans le port de la Baye *de Todos los Sanctos*, fait bruller quatre, dissipé les autres, & avec deux mille hommes, emporté la ville de S. Salvador scituée au milieu de ce petit Golphe & tous les Forts qui sont à l'entour, ils y esleverent l'Estendart d'Orange, les marchandises conservées pour la Compagnie, tout le reste saccagé & tué, le Gouverneur, son fils, l'Evesque de S. Salvador, le Provincial des Jesuites au Bresil, le Recepveur des deniers du Roy, & nombre d'autres personnes de marque trouvés encor dans leurs maisons, arrestés prisonniers & envoyés en Hollande : les Victorieux demeurerent les maistres, exigerent serment de fidelité pour le Prince & pour les Estats, y establirent Dorth Gouverneur avec des fortes garnisons par tout, & asseurerent leurs Maistres d'un port tres commode, riche & puissant pour leurs navigations. Huict navires Espaignoles nullement informées du changement se vindrent jetter dans les paneaux, n'y voyans paroistre autres bannieres que celles d'Espaigne, rellevées à desseing par ces nouveaux Possesseurs pour les surprendre comme ils firent sans coup ferir. Trois navires Hollandoises renvoyées au Pays pour porter ceste bonne nouvelle & les fruicts de leur conqueste, firent encor plusieurs belles prinses chemin faisant : mais l'année suivante redonna aux Espaignols qui armerent puissamment la Baye qu'ils avoient perdue.

…la Baye de Todos los Sanctos prinse.

Entre autres choses qui rendent ceste ville considerable il y a un ruisseau qui fait moudre cinquante moulins à sucre. Il y a deux Eglises Parochiales, quatre Convents, des Cordeliers, Benedictins, Carmelites & Iesuites.

Les Eglises ornées de plusieurs Reliques d'or & d'argent furēt pillées, les simulacres des douze Apostres de la hauteur de quatre pieds, tous d'argent, & celuy de la Vierge Marie de pur or de pareille grandeur furent enlevés. Les deux chefs se prevalurent du pillage qui fut fait en deux heures de plus de dix mille escus chacun, tous les soldats s'enrichirent.

Ils prindrent un vaisseau de Lisbonne chargé d'huille & d'autre marchādise, deux autres chargés de sucre, où il y avoit quelques Iesuites & autres Religieux, le navire du S. Esprit chargé de sucre & de deux cents Esclaves Mores.

Pirateries des Duynkerckois

Mais ne sembloit-il pas folie d'aller troubler son Ennemi au bout du monde & faire rougir ces mers Indiennes du sang Espaignol, tandis qu'ils se laissoient eux-mesmes mastiner à leurs ports & à leurs portes; car l'Espaigne avoit renforcé les Duynkerckois de neuf grands navires de guerre avec lesquels ils piraterent plusieurs Marchands & quantité de Pecheurs. Le Prince & les Estats font publier une recōpense de dix mille livres pour celuy qui en prendroit quelqu'un, & de cinq mille pour chasque navire de quatre vingts tonneaux qui seroit prinse, outre l'adjudication du navire & de la prinse, laquelle leur estoit deslors declarée. Cela mit la puce à l'oreilles de ces gens qui ne cesserent de les guetter ; ils rencontrerent six de ces Espaignoles prenans la route d'Espaigne, les poursuivent à pleine voile, les atteignent prés de Calais, & par un horrible & sanglant combat en font couler une à fonds avec tout ce qui s'y trouva dedans, eschoüer l'autre sur le sable, contraignent les quatre restantes de se sauver en Angleterre, & ainsi ces mers demeurerent tranquilles pour quelque temps, au prix de plusieurs vies & de beaucoup de sang espendu.

& prinses sur eux.

Un autre Capitaine qui avoit commission du Prince fit prinse d'un vaisseau de Fernambuco, à deux lieuës de Lisbonne dans lequel on trouva sept cents caisses de sucre & deux Jesuites emmenés à la Haye. Le sucre n'y valut ladite année que cinq sols la livre.

Palais du Prince à Bruxelles bruslé.

Ceste mesme année fit voir avec regret ce beau Palais du Prince qu'il a dans Bruxelles presque du tout reduit en cendres, par la faute des domestiques d'un Cardinal qu'on y avoit logé, dont le dommage fut estimé à cent soixante mille livres. Les mescontentements que le Roy Tres-Chrestien avoit conceus

de l'exe-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les François ſont au Pays-bas ce que Hieron Roy de Sicille aux Carthaginois, lequel combien que amy des Romains favoriſoit neantmoins de crainte de leur puiſſance Annibal qui leur faiſoit la guerre.

1624. L'Aliance avec la France renouvellée.

de l'execution de Barnevelt oſtés, les anciennes alliances renouvellées entre la Couronne de France, le Prince & les Eſtats, confirmées par mutuelles Ambaſſades des uns aux autres, de Northuic, de Pauw, & d'Eſten de la part de ceux-cy, au Roy; & d'Eſpeſſes de la part du Roy à ceux-cy, & une honnorable ſubvention de quelques milions, outre le ſecours ordinaire d'hommes pour les ayder à ſouſtenir le faix d'une ſi peſante guerre: ce fut au Prince à ſe mettre en bonne poſture, pour repouſſer les efforts de ceſte grande puiſſance d'Eſpaigne qui alloit fondre ſur ſes bras.

Preparatifs des Eſpaignols

Deſia plus de quarante cinq mille hommes de pied & de cheval, marchoient en campagne ſous l'Eſtendard de la Croix rouge, diſtribués en trois Armées. Spinola qui en eſtoit Generaliſſime, branloit dans le Brabant avec 25. mille hommes de pied & quatre mille Chevaux, & y menaçant toutes les places de l'obeiſſance des Eſtats, les contraignoit de ſe tenir toutes ſur leurs gardes. Le Comte de Berghes avoit pris à tache les places du Duché de Cleves, avec huict mille hommes de pied & deux mille Chevaux; & Jean Bravo de Lagunas eſtoit deſtiné avec un Camp volant pour courir les Pays des Eſtats & y interrompre le commerce des Provinces.

du Prince

Le Prince ne luy pouvant oppoſer de ſi grandes forces, diviſe celles dont il avoit la diſpoſition en deux corps d'Armée, l'un de treize mille hommes de pied & de quatre mille Chevaux qu'il reſerve à ſoy pour faire teſte à Spinola: l'autre de ſix mille hommes de pied & de dixhuict Cornettes de Cavallerie, qu'il donne au Prince Henry pour traverſer les deſſeings du Comte de Berghes, & pour veiller à la conſervation des places ſcituées entre le Rhein & la Meuſe de l'obeiſſance des Eſtats. L'incertitude des deſſeings du Marquis, obligea le Prince de bien munir Bommel de canons & de munitions, & toutes les places qu'il tenoit entre celle-cy & Boiſleduc. Le Gouverneur de Huſdam qui creut de le voir à ſes portes, avoit ja fait couper & ſerrer tous les bleds dans la ville & inondé la campagne: Celuy de Breda ayant fait monſtre de la garniſon ſe preparoit à ſe bien deffendre.

Spinola en avoit fait courir le bruict. Ainſi dit Tacite, *Creditum vel ad breve Tempus mendacium, plurimas rei preclaré gerendæ occaſiones corrumpit.*

& du Prince Henry.

Le Prince Henry battoit les bords du Rhein, veilloit à la ſeureté de Rées, d'Emmerick & de toute ceſte eſtendue de Pays qui va juſques à Dire, Brunſbergh & Brunchorſt, faiſoit travailler par tout en extreme diligence aux fortifications neceſſaires, avoit donné ordre à tous les Payſans de la Veluwe, de ſe trouver armés chacun en leur quartier au ſon du tocſain pour empecher l'entrée aux Ennemis. Sa prevoyance & ſa pourvoyance mirent à couvert les Iſles de Tolen & de Catſand contre les invaſions ennemies, & reduiſirent à telle extremité leurs garniſons de ce coſté là, que pluſieurs s'enfuyrent à la deſbandade, pluſieurs contraints de recourir au Prince pour ſe ſauver par la Zéelande.

Breda menacé

Le Marquis battoit à couvert avec ſa grande Armée, tenant encor chacun en l'incertitude de ſes deſſeings. En tel eſtat il partit de Bruxelles le vingtuniesme de Juillet, diviſa ſon Armée en trois pour ſuſpendre l'opinion de ſon rende-vous, puis parut à Turnhout en teſte de dixhuict mille fantaſtins & Cavaliers, & dans cinq jours à Gilſen à deux heures de Breda. Là il eut à digerer les ſentiments contraires à ſes penſées, les volontés de l'Infante qui eſtoient de ne rien hazarder, & à conſiderer l'advis d'un ſeul Maiſtre de Camp de ſon Armée, *qu'on debvoit entreprendre ce ſiege, quand ce ne ſeroit qu'en conſideration que le Prince Maurice avoit ceſte ville en affection particuliere & dont aucune perte ne luy ſçauroit eſtre plus ſenſible.* Il en avoit d'autres de plus grand poids qui accompagnoient celle-cy; l'affront de Berghes, les courſes importunes de la garniſon de Breda, l'interruption du commerce par eau, les commodités qui ſe trouvoient à l'entour de ceſte place; l'eau douce pour l'uſage des ſoldats, la terre maniable, & les bois voiſins pour faire des faſcines, tout cela l'invita à ceſte penible entrepriſe & à franchir les incommodités du temps & de la ſaiſon ja advancée. Le Comte de Berghes l'en voulut

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1624. voulut divertir par la proposition du siege de Grave, de Ravesteyn & de Genep : Spinola luy en remet l'execution, & luy envoye du renfort. Mais la presence du Prince Henry en ces quartiers ayant dissipé un si grand project; Genep, Cleves & quelques meschants hameaux payerent pour Grave; le Comte bien aise d'avoir eschappé à si bon marché des mains de son Cousin, qui l'avoit entreprins à diverses fois. Le Marquis s'arresta entierement au siege de Breda & le commença au vingt-huictiesme d'Aoust.

Assiegé de le Marquis Spinola.

Estat de Breda.

Breda au commencement ville de plaisance, puis fortifiée & rendue fameuse par prinses, surprinses, reprinses, fut l'object de ses ressentiments. Ceste ville scituée sur la lisiere du Brabant, aboutissant à la Hollande par la riviere de Merke qui remplit ses fossés, depuis deux cents trente ans à la Maison de Nassau, chef d'une Baronnie comprenant dixsept villages sous sa jurisdiction, fut rendue celebre par le sejour ordinaire des Chefs de ceste illustre Maison: Elle peut avoir de trois à quatre mille pas de circuit & de beaucoup augmentée depuis qu'elle est revenue à ses maistres; elle estoit fournie de dixhuict cents Bourgeois portans armes, munie de bons remparts, flanquée de quinze grands boulevards, revestus de leurs fossés, couverts de demi-lunes, ravelins, contrescarpes, barlons, cornes à l'avenant. Justin de Nassau frere naturel du Prince, Seigneur de valeur, accort & experimenté en la deffence d'une place, y cōmandoit en qualité de Gouverneur dixsept Compagnies d'Infanterie & cinq de Cavallerie. Elle estoit estimée une des meilleures & plus regulieres fortifications du monde, quand Spinola se resolut de l'emporter.

Voycy dessus pag. 237. les moyens par lesquels ceste Terre est parvenue à la Maisō de Nassau.

Prevoyāce du Gouverneur.

Ce ne fut pas sans experimenter ce que peut la prevoyance en un Gouverneur de place. Dés que cestuy-cy le sceut à Gilsen, il tira de Swalue vingt Compagnies d'Infanterie en deux diverses fois, renforça sa garnison jusques à quarante cinq drapeaux, retint deux Cornettes de Cavallerie, en renvoya trois. Les Colonels, Hauterive, Morgand, Loqueren, François, Anglois, Hollandois y entrerent par ordre du Prince. Le premier print son poste à la porte de Ginneken avec les François & les Walons; le second se logea à celle de Boisleduc avec les Anglois; le troisiesme se flanca à celle d'Anvers avec ses Flamends & Escossois : tout cela travailla avec tant de diligence aux ouvrages avançés, qu'avant que le Marquis se presentat, les barlons, les ravelins furent couverts de cornes, & celles-cy revestues de leurs fossés & contrescarpes bordées de grosses estaques à pointe de fer. Ouvrage tres commode pour la deffence des approches, & pour arrester la fuite des soldats.

Ruse du Marquis.

Si le retardement du Marquis à Gilsen fut fait à desseing, quelques-uns l'ont creu bien qu'avec peu de certitude, estimans qu'il vouloit tenir le Prince en suspends de se voir attaqué à Breda ou à Grave, ou pour l'obliger de remplir Breda de tant de monde qu'il en fut en brief affamé. L'Historien Espaignol n'en parle point & ne forme ce long sejour que sur les irresolutions naissantes d'une si grande entreprinse. Tant y a que dans ces difficultés d'assieger Grave proposées par le Comte Henry de Berghes, le siege de Breda fut resolu.

Commencement du siege.

Les Colonels Medina & Paul Baillon se firent voir les premiers à la ville; & dans la nuict du vingt-huictiesme celuy-là print poste à Ginneken, celuy-cy à Ter-heide à l'opposite l'un de l'autre. Le Marquis dés le point du jour les vint rellever avec le reste de l'Armée : & du haut du clocher de Ginneken ayant dressé le plan du siege & assigné à chacun son quartier, ce fut à travailler aux ouvrages & à se garentir des sorties. Baillon avec des nasselles surprint douze batteaux chargés de vivres prets à entrer dans Breda ; Medina couvrit d'un petit Fort un Moulin joignant Gineken, coupa le grand chemin de quelques redoutes; & Jean de Medicis occupa les escluses des eaux de la Merke.

Convoy pour la ville arresté.

Les Assaillis respondirent à tout cela par canonnades, disputerent longuement le village de Ginneken avec les Assaillans, consacrerent au feu les maisons champestres, abbatirent tous les moulins qui estoient en dehors, coupe-

deffence des Assaillis.

On compta plus de quatre cents maisons brullées pour empecher que les Ennemis ne s'en accommodassent.

Iiiii

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

couperent sans regret ces beaux arbres disposés par belles & longues orées 1624.
droitement alignées : leur canon y trouva mieux son jour & les boulets s'y promenoient mieux à l'aise, tandis qu'ils s'essayoient encor de molester les Assaillans par sorties, si que à peine quatre jours suffirent au Marquis pour se fortifier à Ginneken & à Ter-Heide sans oser entreprendre plus avant. Il craignoit que tenant ses forces dispercées en mesme temps en divers quartiers, elles ne fussent impuissantes à soustenir le choc du moindre secours qui se presenteroit pour entrer. Et ainsi marchant pied à pied, dés qu'il se voit asseuré de ces deux quartiers, il assigne les deux autres de Haghe & de Teteringhen opposés l'un à l'autre ; au Comte d'Issembourg & au Baron de Balançon pour s'en rendre maistres. La ville investie de quatre endroits partagés en quatre quartiers, cernés en dedans & en dehors d'un parapet haut de huict pieds & espais de onze, revestu d'un fossé proffond de sept pieds, large de dix en la superficie, au fonds de quatre, on commence de tirer une ligne de communication de l'un à l'autre, mise en deffence dans dixsept jours par septante petits Forts & Redoutes : telle circonvallation double, en dedans & en dehors. Celle du dehors fut la premiere en estat & de trente mille six cents pas de circuit ; celle du dedans beaucoup moindre fut interrompue par les sorties des Assiegés : *qui eussent beaucoup fait de mal*, dit l'historien Espaignol, *si elles eussent esté frequemment reiterées.*

retrenchements de Spinola,

Justin de Nassau avoit ses considerations pour ne hazarder point legerement ses soldats en des sorties. Il n'en avoit point plus qu'il ne luy en falloit pour garder la place. Il avoit sujet d'apprehender d'estre assailli de vive force sur le degel de la saison, & cela l'oblige de se tenir serré contre la violence d'un siege & contre les longueurs languissantes des blocus. Sa prudence pourvoit à tout : contre le premier ; la vie de ses gens luy est chere. Contre le second, il establit des ordres remarquables. Aertsen Drossard de la ville commandant la Bourgeoisie, fut admis au Conseil de guerre pour mieux cimenter une bonne correspondance avec la soldadesque. Un chacun tant Bourgeois que Capitaines & Officiers furent obligés par serment d'exhiber & bailler en prest au public sous le nom des Estats de Hollande tout l'or & l'argent monoyé qu'ils avoient riere eux, pour subvenir à toutes les necessités, & par le soldoyement exacte bannir tout sujet de mutinerie parmy les gens de guerre. Ce brave Gouverneur y convie tous les autres par son exemple : on en forme un capital de quatre cents cinquante mille livres, augmenté par le surhaussement des especes, & mesnagé par une nouvelle monoye d'argent qu'on fit fabriquer avec une marque publique.

Ordres du Gouverneur pour les vivres & autres choses.

Vanum est robur militum & frustanea ducum prudentia in exercitu commeatibus planè destituto. ainsi d'une ville bloquée. *Tit. Liv.*

En ces monoyes y avoit aux unes les armes du Prince avec ces mots autour *Breda obsessa* : aux autres les armes des Estats au Lion rampant armé d'une espée nue & d'un faisceau de huict Javelots : aux autres celles de la ville.

Le Prince n'ignoroit pas toutes ces necessités & prenoit son temps pour en tirer ses advantages. Au bruit du siege de Grave il avoit joinct le Prince Henry à Nimmeghe & d'une commune main reprins Genep, Montdelberghe, Cleves, nouveaux trophées du Comte de Berghes ; puis d'une mesme boutée approché Breda & campé à Mede à une heure des Assiegeans. A ceste nouvelle le Marquis s'avance vers Osterhout, gaigne un poste qui eut favorisé le Prince & s'y retrenche avec advantage. Les voila tous deux à se regarder plusieurs jours durant. Le Prince couvre habilement son desseing ; le Marquis attentif à sa circonvallation ; Maurice ne se soucioit point de reculer pour mieux saulter, & pour Breda il estoit asseuré d'emporter Anvers, eschange qui valoit bien de bonnes tournes. Le Marquis qui n'avoit rien plus en teste que son siege, impute telle tardiveté & negligence d'un si grand Chef de guerre à une defaillance naturelle de viellesse ou de maladie. Les mains desmangeoient aux uns & aux autres : les François impatiens de repos à l'abri d'un retrenchement, mouroient d'envie de se battre.

Le Prince reprend tout ce que le Comte de Berghes avoit prins en Cleves & vient camper à Mede proche du Marquis.

En cela le Marquis consideroit que *Nullus cunctationi erat locus præsertim in eo consilio quod non poterat laudari nisi per actum.* Otho. ap. Tacit.

En ces temporisements le jeune Breauté fils de celuy que nous avons n'agueres veu finir ses jours à Boisleduc en combat assigné, convie au nom de la

Combat du jeune Breauté.

Noblesse

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1624. Noblesse Françoise, le Comte Jean de Nassau partisan de l'Ennemi à faire preuve de son courage. Le defy accepté l'un & l'autre se trouvent dés le lendemain à heure dicte sur les lieux avec trois compagnons, chacun sans autres armes que l'espée & deux pistolets; & à la veuë des deux Armées, au conspect du Prince un peu escarté, le combat commence; le Comte reçoit un coup de pistolet dans larçon de la selle de son Cheval par un des soustenans; Breauté porte le sien à faux sur le Lieutenant du jeune Grobbendonck, & en reçoit un de luy dans les rheins qui le renverse de cheval, chacun des autres blessés, le combat fini, on se retire. Bouteville s'estant voulu avançer quelques jours aprés vers l'Ennemi pour un semblable defy contre le Baron de Belvoir, est tiré & blessé par une sentinelle qu'il ne voyoit point.

Dueil & combat semblable à celuy de Badius contre Crispinus dont parle Tit. Liv. au siege de Capoüe par Maximus.

Entreprinse sur Anvers

Ainsi tandis qu'on s'amuse à braver de part & d'autre, l'heure du grand desseing approche, & le Prince resollu d'executer sur la Citadelle d'Anvers, toutes choses y estoient disposées en perfection, luy adverti du nõbre des soldats de la garnison, le secret religieusement gardé, point plus difficile & plus important de tous, il amusoit le Marquis à Mede affin que sans soupçon l'Entreprinse s'avançat.

Nulla enim sunt meliora consilia quàm quæ ignoraverit adversarius antequam fierent. Veget. li. 3.

executée

Bronchen Drossard de Berghes & Capitaine de Cavallerie, reçeut du Prince le depost de ceste expedition & y proceda de la sorte. Il tira du Camp du Prince & de Roosendael partie des troupes qui luy estoient necessaires comme pour les conduire à Berghes, & de Berghes il en tira l'autre partie comme pour les amener à Roosendael, elles ne contoient que mille pietons & deux cents chevaux: dés qu'ils furent un peu esloignés de leurs quartiers, on leur fait quitter l'escharpe orangée & bleuë & prendre les croix rouges de Bourgogne; les chariots portans les outils & les instruments de guerre sont couverts de mesme livrée. En cest Equipage tout marche, & chacun eut ordre de se dire *soldat du Roy*, & s'ils estoient enquis *où ils alloient*, de respondre *qu'ils accõpaignoient ce Convoy à Anvers*; en effect on y en attendoit un. Ce desguisement est si bien mesnagé, qu'on arrive à dos de la Citadelle d'Anvers sans estre cognu de personne. Le vent qui venoit à face aux Entrepreneurs leur est si favorable au commencement, qu'il leur donne moyen de jetter leurs pontons dans l'eau, dresser leurs eschelles cõtre les remparts, arracher les estaques, & desployer tous leurs outils sans estre ouis. Finalement le bruit redoublé,

& faillie

André Cea vieux soldat qui estoit en sentinelle en oyant quelque chose tire son coup; les Entrepreneurs prennent l'espouvante & soudain abandonnent la plus part de leurs pontons, eschelles & outils pour se retirer plus promptement; la guette honnorée de pensions & de presents, il fut publié par les Entreprins, *que les gens du Prince n'avoient failli de se prevaloir sur leurs foiblesses que par le secours divin.*

afflige le Prince

Si le Prince fut outrement affligé d'un si mauvais succés, il n'en faut point doubter: il avoit quitté le certain pour l'incertain, il n'avoit point secouru la ville quand il avoit peu, ayant fait son compte que la prinse d'Anvers entraineroit bien tost la reprinse de Breda; mais à ceste fois il n'avoit pas compté avec celuy qui tient bornées les entreprinses humaines, qui vouloit terminer ses penibles travaux par ceste perte & ficher un clou à tant de conquestes & de victoires dont il l'avoit couronné, affin que ce qui luy restoit de vie il l'employat à faire la reveuë des graces que Dieu luy avoit liberalement desparties, & confesser qu'il ne les rellevoit que de sa main.

Optimum est pati quod emendare non possis: & Deum quo auctore cuncta eveniunt sine murmure comitari. Senec. Epist. 108.

qui se retire en ordre

Ce desplaisir ne l'empecha pas de faire quelques jours aprés une tres-belle retraite de Mede à la veüe de l'Ennemi; retraite que ses propres Ennemis ont loüée & eslevée à l'esgal d'une grande victoire, l'ayant empeché de mordre la

divise son Armée

queuë de son Armée par ses ouvrages avancés; il la partagea en deux, avec l'une il s'alla retrencher à Roosendael, & le Prince Henry à Sprang avec l'autre. Mais comme les corps arrivés au plus haut de leur santé penchent au declin & inclinent vers leur contraire, & que la roüe par trop aller se gaste &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

ſe perd, il y travailla ſon eſprit de tant de ſollicitudes qu'il en tomba malade de ſa derniere maladie, qui ſe changea en une phtiſie conſumante & le contraignit de ſe retirer à la Haye, laiſſant la conduite de ceſte partie de ſes Troupes au Comte Erneſt Caſimir de Naſſau ſon Couſin. Quelques-uns ont eſtimé que le chagrin de ceſte perte ayant ſaiſi ſon eſprit l'avoit precipité à ceſte maladie. Il avoit l'ame trop bien faite pour la donner en proye à la doleur, & tres-ſage par ſes propres experiences il ſçavoit bien qu'il n'y a rien de plus incertain que le ſuccés de la guerre, & que les evenements ſont en la main de Dieu. Diſons plutoſt que l'heure de ſon deſpart approchoit, que ſon ſable eſtoit ſur ſa fin, que la mort avoit ja tiqueté ſon tombeau pour loger ſon corps en la terre, & que les Anges luy tendoient les bras pour recueillir ſon ame dans les cieux.

> A peine ſe laiſſa il perſuader par Meſſieurs les Eſtats de retourner à ſa maiſon, où en fin il revint, ou pluſtoſt fut apporté, reſſemblant plus à un mort qu'à un homme vivant.

> *Maximè hominis eſt & ejus præſertim hominis, qui principatum gerit, præſenti animo in adverſis uti, nec adverſanti fortunæ ſuccumbere.* Bonif lib. 2. cap. 4.

Ces jeunes Princes n'oublierent rien pour faire valoir la reputation de leur conduite, & pour ſe ſignaler dans ce beau champ de Mars en une occaſion tant importante contre un Ennemi qui avoit l'avantage; leur object plus certain fut d'attaquer les convoys & d'affamer le Camp de vivres. Ils reuſſirent en quelques-uns: Spinola en fut extrement fatigué & ſes gens ſi haraſſés, que toute leur Cavallerie fut en bref miſe ſur les dents & delà dans le quadrageſime d'un careſme forcé & non volontaire. Le Marquis deſploya tout ſon ſçavoir militaire pour pourvoir à ces deffauts, & les pluyes ceſſans, les chemins ſechans, ſon Camp fut remis un peu plus à l'aiſe & à la bonne chere.

> Diligence du Prince Henry & de ſõ Couſin à fatiguer l'Ennemi.

La maladie du Prince ne le priva pas tout à fait du ſouvenir de ſa chere ville de Breda; il fit taſter par une ſeconde-fois la meſme entreprinſe ſur Anvers, tres-bien formée mais d'un facheux ſuccés comme l'autre. Stakenbroeck Gouverneur de Grave en eut la direction, incommodé ſur le point de l'execution par une grande pluye qui rendit inutile les baſtons à feu, & d'ailleurs eſpouvanté de quelques feux qui parurent de loing ſur les remparts de la Citadelle, il ſe retira ſans paſſer outre, non ſans deſordre & ſoupçon des intelligences que le Prince avoit dans la ville, en vertu duquel trente habitans furent bannis ou arreſtés priſonniers.

> Autre entreprinſe ſur Anvers faillie.

> *Qui ſpe ſua ſæpe falſi ſunt, omnia timent.* Thucid.

Ceſte eſcapade fut ſuivie d'un deſſeing formé par le Prince Henry ſur le quartier du Comte d'Iſenbourg au Camp ennemi pour avec des batteaux plats faitz exprés jetter des vivres dans Breda, qui furent repouſſés par les vents contraires. Icy parut neantmoins la gaillardiſe des Aſſiegés qui faiſoient encor gloire de leur vituaille, & monſtre de quelques vaches paiſſantes hors la ville. Le Marquis s'en eſtonna non ſans apprehention que le ſiege ne tirat en longueur, & que l'iſſue n'en fut autre qu'il n'avoit creu. Deſlors donc pour refrener ces braveries, il fait piloter avec des pieus à pointe de fer les endroits par où paſſoient les batteaux, bloqua de plus prés les Aſſiegés & les battit de trois batteries. Le Gouverneur & le Magiſtrat de la ville ne tarderent pas aprés pluſieurs ſorties inutiles ſur les travaux Ennemis, de reformer avec plus d'eſcharceté les proviſions, & de donner ordre qu'il n'y fut cy aprés braſſé aucune biere de plus haut prix que de trois livres la tonne; qu'on n'y diſtilat plus de l'eau de vie avec du bled; qu'on ne baillat plus de pain du munition aux Soldats, mais bien de l'argent, pour en achepter chés les Boulengers, pour eſpargner aux ſains celuy que les malades laiſſoient gaſter riere eux n'en uſant pas beaucoup pendant leurs maladies; que nul dans la ville ne feroit moudre ni cuire pain que par permiſſion du Magiſtrat qui achepteroit tout le bled des particuliers pour le revendre aux Boulengers, & ceux-cy le pain à tous à certaine taxe meſmes à celuy qui avoit vendu le bled, & de la ſurvente la garniſon en feroit payée. Reglement qui pleut au Prince, fut eſtimé de chacun, & fit ſubſiſter les Aſſiegés plus long temps qu'ils n'auroient fait. Quelques fugitifs en donnerent advis au Marquis qui envoya dire par un Trompette au Gouverneur, *qu'il fairoit pendre ſans eſperance de grace tous ceux qui paſſeroient*

> Deſſeing de jetter des vivres dans Breda rompu.

> Gaillardiſe des Aſſiegés.

> Diligence du Marquis.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1624. *de la Ville au Camp sans son sceu.* Deux Paysans attrapés, voulans entrer avec du bled dans la ville, esprouverent ceste rigueur pendus à la veüe des remparts.

Preparatifs pour les secourir.

Les Assiegés se voyans serrés de plus prés que de coustume, firent nuict & jour vomir leur Canon de tous costés sur l'Ennemi: les Assiegeans le voulans prendre à bonne augure, se figuroient que les Assiegés estans reduits à leur fin vouloient faire largesse de leurs poudres; mais il y avoit encor une bonne traite à faire. Le cours de la riviere de Mercke qui estoit bouché par les Assiegés, & arresté à Levemberg par leurs amis, qui y estoient fortifiés à ceste mesme fin, ayant inondé la campaigne incommodoit extremement le Camp, & de tous les Quartiers celuy seul du Comte d'Isembourg en estoit exempt; si que les maladies & les mesaises y multiplierent & reduisirent l'Armée a moins de douze mille hommes chargés de la garde d'une circonvallation de cinq heures. Mansfeld se preparoit en Angleterre pour faire descente en Flandres ou en Brabant, & en tout cas pour s'adjoindre aux forces du Prince, affin de tenter un dernier secours. Et bien que l'Empereur fit avançer quatre mille hommes de pied & deux mille chevaux, sous la conduite de Spinelli, pour renforçer le siege, & que l'Infante eut convoqué toutes ses Bandes d'Ordonnance pour faire un grand effort, les Assiegés n'estoient pas encor en estat de se rendre; & le Marquis se fachoit qu'on luy dit, *qu'il y avoit encor de la besongne jusques aprés Pasques.* Tesmoing ce grand Convoy de deux mille Chariots chargés de vivres qu'on preparoit pour son Camp, & la diligence du Prince Henry à le molester, qui emporta sur luy un Fort de scituation tres-oportune, là où tout ce qui fut rencontré esprouva la fureur du glaive dans la premiere chaleur du soldat aggresseur. Peu s'en fallut que le Fort de Heusden ne souffrit la mesme violence. Le grand travail qu'il fit faire au Dan proche du Lanisgadt, pour couper la riviere de Elceda, justement au bas du rivage de Sevenberghes, & pour submerger l'Armée Ennemie, quoy que inutilement tenté à diverses reprinses, aprés tant de retrenchements de rivieres, tant de ruptures de diques, faisoit encor apprehender quelque grand rebut au Marquis.

1625. Mais ce qui le facha extremement & tous les partisans d'Espaigne, fut la surprinse de Goch scitué au pays de Cleves, par les Troupes du Prince. Les Espaignols ne l'occupoient que depuis deux ans, pendant lesquels ils avoient despencé plus de deux cents mille escuz pour le fortifier; & sa perte les incommoda & accommoda ceux-cy: car elle est de plus d'utilité, que de nom & de reputation. Ces nouveaux Possesseurs n'espargnerent rien pour en perfectionner les ouvrages. Mais le recouvrement pour l'Espaigne de la Baye de *Todos los Sanctos*, advenu par une tres-grande puissance qui y subjuga la Hollandoise, estoit bien capable de contrepeser ceste perte.

Surprinse de Goch sur les Espaignols.

Grands preparatifs pour le siege.

Tandis que le siege de Breda continuoit ainsi; que le Roy d'Espaigne mettoit en sueur toutes ses forces pour le soustenir; que l'Empire & la Maison d'Austriche y contribuient tout leur pouvoir; que les Provinces Walonnes exprimoient le sang de leurs veines pour y coucher tous leurs restes; & que d'autre part les Provinces-Unies imploroient l'aide de leurs Alliés pour le secours des Assiegés; que la France & l'Angleterre s'y portoient comme à l'envi; que les Roys de Dannemarck & de Suede avoient armé conjoinctement pour eux; le Prince demeurant attaché dans son lict de langueur, asseuré de sa mort prochaine, ne pensoit qu'à mettre son ame en estat de comparoistre devant son Dieu; & ayant resigné toutes ses volontés à la disposition de ceste Souveraine volonté cœleste; il fait appeller Messieurs les Estats, leur recommāde le soing & la charge de la Republique; tourne ses yeux vers le Prince Henry son frere unique qu'il avoit tousiours si tendrement aimé, plus cher gage de son amour paternel, digne successeur de ses grandes Charges & de tous ses grands heritages, comme heritier de ses heroiques vertus; luy

Avant-point de la mort du Prince.

Prince en cela semblable à Xerxes qui ayma tousiours sans alteration son frere & le constitua le premier de ses Estats aprés luy, *Plut.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

luy propoſe l'exemple de ſon magnanime pere & le ſien, qui n'avoient eu pour objects principaux de toutes leurs actions *que la liberté du Pays, la depreſſion d'Eſpaigne & l'advancement de la Religion*; & comme il eſtoit bien informé de l'amour que ce ſien frere nourriſſoit pour les graces de Madamoiſelle Amelie Comteſſe de Solms, Dame des mieux faites, autant accomplie en beauté, bonne mine, ſageſſe, pieté, que recommandable pour eſtre yſſue d'une des maiſons plus Illuſtres d'Allemaigne branche de celle de Naſſau, il le voulut ſeconder de ſon affection fraternele, la jugea digne de poſſeder le plus brave & plus meritant Prince du monde, ſe rendit luymeſme Autheur & Entremetteur du mariage, & pour ſon dernier contentement en ceſte vie, deſira d'en voir la conſommation avant ſa mort. Le ſouhait de ſon cœur fut accompli à la Haye le trente-unieſme de Mars mille ſix cents vingtcinq, à la conſolation du Prince malade, au mutuel contentement des Mariés, à l'advantage de leurs ſubjects & des peuples de leurs Gouvernements. 1625.

Mariage du Prince Henry.

Le Prince Henry ne fit qu'un ſault du lict nuptial ſur la ſelle, & à peine eut il loiſir de recueillir ceſte agreable fleur virginale de ſa chere Eſpouſe, qu'il luy falut remonter à cheval pour aller revoir l'Armée, laquelle ne pouvoit ſubſiſter ſans luy non plus que le corps ſans le chef. Le ſon des trompettes & le bruit des tambours qui l'appelloient au ſecours de Breda, le priverent des charmes & des contentements particuliers, que les doux & delicieux refreins du Talaſſo luy promettoient, en la celebration entiere des feſtes d'Hymenée.

ſon retour à l'Armée.

Cependant Maurice ayant ja luité durant prés de ſix mois ſa maladie, approchoit de ſa derniere fin: ſon corps eſtoit travaillé de pluſieurs maux compliqués; le plus grand eſtoit un ſchirre ou dureté au foye, qui luy ſouſtrayoit inſenſiblement la vie. On n'oublia rien de tout ce que l'induſtrie humaine & les remedes peuvent ſuggerer pour la luy conſerver: tout le monde la jugeoit trop importante au bien de toute la Chreſtienté: Et chacun ſe couvrit de ſac & de cendres par jeunes & prieres; les temples retentirent en voix de pleurs & de lamentations.

Maladie du Prince & ſes actions en icelle.

Un jour devant ſa mort, il fit eſcrire une lettre au Prince Henry ſon frere à Walwijck, la dicta & ſigna, luy marqua en icelle le general eſtat de ſes affaires & de ſa maiſon, comme à Son ſucceſſeur & unique heritier, luy recommanda encor la tuition & la deffence de ſa Religion; donna de ſurplus aux pauvres cinquante mille livres, outre les autres charités qu'il leur teſmoignoit dans ſes autres diſpoſitions, & affecta quelques autres ſommes à des autres œuvres pies.

eſcrit au Prince ſon frere.

Les affaires de ſes grandes Charges ne le quitterent jamais durant ſa vie, mais il les voulut quitter quelques jours avant ſa mort, pour ne porter ſes affections que dans le ciel, ni ſes penſées qu'au ſalut de ſon ame. En humiliant ſon cœur devant Dieu par la confeſſion de ſes fautes, il eſlevoit ſon eſprit en haut dans le throſne de ſa grace. Sa repentance vrayement Chreſtienne, triompha de tous ſes pechés en la croix de Chriſt: Et n'ayant eu autre doubte à choquer dans ce grand combat, que de n'eſtre aſſés repentant pour obtenir le ſalut, il raporta ce teſmoignage de ſon Paſteur, d'avoir fait un grand progrés à la repentance, par la recognoiſſance de ſes infirmités en l'application à ſoymeſme des merites de ſon Sauveur. D'entre les Theologiens qui l'aiderent à bien mourir, il appella plus frequemment Walæus & Boguerman de la ville de Leyden, perſonnages recommandables pour leur ſçavoir & pieté, deſquels celuy-cy l'exhorta juſques au dernier fumeau. Deſlors il ne voulut plus ouir parler que de ſon ſalut, le ſeul ſoing de ſon ame l'occupa, & foulant aux pieds les penſées terriennes les ſolicitudes humaines, il voulut teſmoigner par le dernier acte de ſa vie, qu'aprés avoit triomphé de tant d'Ennemis & de tant de villes,

ſe reſigne entre les mains de Dieu.

C'eſt à ce dernier roolle de la mort qu'il faut eſprouver toutes les autres actions de noſtre vie. C'eſt le jour qui doibt juger de toutes nos années paſſées, & qui donne en bien ou en mal reputation à toute noſtre vie. *Cato, Vticenſ.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. de villes, il se rendoit triomphant de tout le monde par le mespris qu'il en faisoit. Toutes ces grandes machines de guerre qu'il avoit ingenieusement inventées & heureusement practiquées pour le bien de sa Patrie, luy estans inutiles en ce grand combat, il n'en employa que deux qui ne manquerent jamais, la foy & la repentance, avec lesquelles il eschela le ciel & monta au Capitole de la vie immortelle : Et vray Prince de clemence il pardonna religieusement à tous ceux qui l'avoient offencé, implora la misericorde de son Dieu en larmes de contrition, les Anges luy essuyerent les grumeaux de sang, Jesus Christ luy monstra la Couronne,& en tel estat ayāt rendu son ame toute teincte au sang de l'Aigneau, entre les mains de son Pere Cœleste, il expira Chrestiennement dans un lict de paix, au milieu des siens, au milieu de ceux qu'il avoit sauvés, & contre l'ordinaire de la plus part des Princes, son corps descendit la gorge seche dans le tombeau, sur les six heures de relevée du Jeudy 23. Auril 1625, en l'âage de cinquante sept ans cinq mois & dix jours, aprés avoir gouverné les Provinces quarante ans & cinq mois, & regi sa Principauté six ans deux mois & trois jours. La Princesse tant redebvable à sa bonté, luy ferma les yeux de ses belles mains aprés les avoir arrosés de ses larmes. La Princesse de Portugal sa pauvre & desolée sœur accablée d'angoisse & d'affliction de la perte de son cher frere tomba en sincope qui faillit à l'emmener,& le trespas de ce grand Prince biē que douloureux à tous ses peuples, exprima des brayemēts & des sanglots incroyables de tous les adsistans.

Meurt.

Son âage n'a ni esgallé celuy de plusieurs de ses devanciers Princes, ni attainct celuy de plusieurs de ses Peres : Il a approché le terme de la vie de Henry le Grand & a esté semblable à celuy des plus grands hommes de l'antiquité ; bien-heureux en ce point d'estre mort de la mort des Justes & arrivé à la porte de la vieillesse. Aussi la plus longue vie n'est la meilleure, mais bien la plus vertueuse. Celuy qui joüe d'un cythre n'en est pas loüé pour avoir longuement joüé, mais selon qu'il l'a bien fait. C'est comme un retour qu'il nous faut faire en nostre pays naturel ; les uns marchent devant, les autres suivent, mais enfin il faut que tous arrivent en mesme lieu.

Son aage.

Je repute un Prince bien heureux, dit Thales, qui peut arriver à la vieillesse & mourir de mort naturelle. Plut. au Banq des 7. sag.

Dés qu'il eut expiré il fut vestu d'une robe de damas, couché sur son lict de parade, exposé à la veuë du peuple & aprés embaumé, affin que sans corruption on peut disposer à temps de la pompe funebre & des Seigneurs qui y debvoient assister. Elle fut belle & honorable, mais non telle que celle que nous avons veuë és funerailles du Prince Philibert. Voicy une simple Idée de l'ordre qui y fut gardé le 26. Septembre, cinq mois & trois jours aprés sa mort, & qui ne peut estre disposé que par ces points & ces lignes.

Ceremonies aprés sa mort.

Les Bourgeois de Delft armés & vestus en duëil, se rangerent és environ de leur nouveau Temple, où est eslevé le superbe tombeau du Prince Guillaume IX. pere du deffunct : & un Capitaine des gardes avec sa Compagnie & trois autres, se saisit des portes & des avenues, pour empescher le desordre & la confusion du convoy qui suivoit ainsi.

Sa pompe funebre.

Deux Conducteurs du Convoy, les sieurs Ernest de Nimitz & Abraham de Brie, couverts d'un long manteau de duëil pendant jusques en terre, avec le baston noir en la main.

Les menus Domestiques à manteau court, deux à deux.

Le Contrerolleur General de la Maison, le sieur de Winants, seul avec long manteau.

Six Trompetes du defunct Prince en duëil, le manteau court, deux à deux.

Le premier cheval houssé de drap noir aux armes de la seigneurie de Grave & pays de Cuick ; d'argent à deux faces de Gueules, à l'orle de huict merlettes de mesme, mené en main par Jean de Mathenes seigneur de Rascourt, & Adrian de Naeldroye.

La Banniere aux mesmes armes portée par François de la Torre seigneur de Valckenisse.

Le se-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Le second cheval houssé de mesme, aux armes de la Baronnie d'Iselsteyn ; 1625.
d'or à la face de sable, au sautoir eschiqueté d'argent & de gueule & de deux traicts brochants sur le tout ; mené par les sieurs Corneille Aerssen & Arnauld Bosch.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Theodore vander Does.

Le troisiesme cheval houssé de mesme, aux armes des Baronnies de Polanen & de Breda : celles de Polanen, d'argent à trois croissants montant de sable, deux un : celles de Breda, de gueules à trois sautoirs d'argent ; mené par les sieurs Nicolas vander Duyn seigneur de Rijswijck, & Philibert de Seratskercke seigneur de Poskensberch.

La Baniere aux mesmes armes, portée par Albert de Duvenvoorde seigneur d'Alckemade.

Le quatriesme cheval houssé de drap noir comme les precedents, aux armes parties des Marquisats de la Vere & de Flissinghes ; le premier, deux tours à une pointe de navire entre-deux ; le second, d'un flacon couronné : mené par Jacob de Duvenvoorde seign. de Opdam & par le sr. Adrian de Sireten.

La Banniere aux mesmes armes, portée par Jacob de Lanscroon seigneur de Kijfhoeck.

Le cinquiesme cheval houssé de mesmes, aux armes de la Comté de Leerdam, un Chasteau à une eschelle posée contre : mené par les sieurs Adam de Duvenvoorde & Frederich de Liere.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Louis Maven.

Le sixiesme cheval houssé de mesme, aux armes de la Comté de Bure, d'argent à une face brecetée de gueule : mené par les sieurs Henry de Duvenvoorde seigneur de Woude & Cæsar de Cruningen Gouverneur de Tholen.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Theophile de Catz.

Le septiesme cheval houssé de mesme aux armes de la Comte de Meurs, d'or à une face de sable : mené par les sieurs François de Does & Corneille de Myde.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Philippes de Thienen Lieutenant Colonel.

Le huictiesme cheval houssé pareillement de drap noir, aux armes de Chalon, de gueule à une bande d'or ; faisant pour toutes les Comtés, Baronnies & Seigneuries assizes en l'une & l'autre Bourgogne, France, Bretagne, Dauphiné & ailleurs que les Princes d'Orange de la tres-haute Maison de Nassau ont heritées de ceste grande & Illustre Maison : mené par les sieurs Gaspard de Blois dit Treslon seigneur de Puttingen & Guillaume de Liere seigneur de Osterwijck.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Boudouin de Roen.

Le neufiesme cheval houssé de mesme aux armes de la Comté de Catzenellenboghen, de gueule à deux Leopards d'or : mené par les sieurs Amelis de Bouesehorst & Corneille de Mathenes seigneur de Hasersonde.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Guillaume de Scagen.

Le dixjesme cheval houssé de mesme, aux armes de la Comté de Vianden, de gueule à une face d'argent : mené par les sieurs Gerard de Wingaerden & Philippes-Iacob de Boetzelaer.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Arnaud de Wassenaer.

L'onziesme cheval houssé de mesmes aux Armes de la Comté de Ditz, d'or à deux Leopards de gueule armés & couronnés d'azur : mené par les sieurs Iean de Roen & Iacob Albout Commandeur de Voorn.

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur Otto de Seventer seigneur de Kenenburch.

Le douziesme cheval houssé de mesme, aux armes de la Comté de Nassau, d'Azur au Lion d'or armé & lampassé de gueule : mené par les sieurs Gerard de Poelgeest & Iean de Mathenes.

La Ban-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

La Banniere aux mesmes armes, portée par le sieur de Scarpenseel seigneur d'Offeen.

Le troisiesme cheval houssé de mesme, aux armes de la Principauté d'Orange, d'or à un cornet d'azur, lié & virollé de gueule : mené par Philippes seigneur de Aa & Anthoine de Duvenvoorde seigneur de Boch.

La Banniere aux mesmes armes, portée par Pierre seigneur de Roen.

Tous ceux qui menoiét ces chevaux & qui portoient les Bannieres, estoient vestus en düeil & couverts d'un long manteau pendant jusques en terre. Aprés suivoient en ordre vestus & couverts de mesmes ceux qui portoient.

Le Guidon du feu Prince, à une tour d'où sortoit du feste un feu & deux mains, l'une tenant la balance de la Justice, & l'autre une espée nue, avec ce mot *Je maintiendray pieté & Justice* ; porté par le sieur Jacob de Wits Sergent Major general de l'Armée.

Le grand Estendard, où paroissoit un livre & une main qui sortoit du Ciel tenãt une espée nue, avec ce mot, *Sic parta venit:* porté par le sieur Guillaume de Nassau fils de Justin fils naturel du Prince Guillaume IX.

La Cornete à un double anchre, avec un *Jehova* dans un Ciel & ce mot *Je maintiendray:* portée par le sieur Louis de Nassau seigneur de Beverweert fils naturel du feu Prince.

L'Escu aux armes de Hessen qui estoient celles de l'Ayeulle Maternelle du defunct, porté par Theodore seigneur de Dort Commandeur de Zutphen & Colonel.

L'Escu aux armes de Stolbourg qui estoient celles de l'Ayeulle Paternelle: porté par Philippes de Soete seigneur de Villers Commandeur de Willemstadt.

L'Escu aux armes de Saxe, celles de la mere du defunct; porté par Estienne Baron de Potaten Capitaine de Cavalerie.

L'Escu d'Orange & de Nassau, celuy du Pere; porté par Berthaudt de Stakenbroeck Capitaine de Cavalerie.

L'Escu aux pleines armes du defunct escartellé ; au premier, de Nassau, de Catzenellenboghen, de Vianden, de Ditz & sur le tout de Meurs ; au second, de Chalon, d'Orange & sur le tout de Geneve ; au troisiesme, comme au second ; au quatriesme, comme au premier ; & sur le tout de Saxe ; qu'est de sable facé d'or en bande d'une Couronne de Cinapre: porté & eslevé par Louis de la Kethulle seigneur de Rihoven Gouverneur de Berghes.

Le Heaume, porté par Jean Comte de Horne.

Les Gantelets, portés par Charlesmagne Comte du Rhein.

Les Esperons, par Otto Comte de Nassau.

L'Espée en Escharpe & ordinaire la garde en haut, par le sieur Thomas de Stakenbroeck Cõmissaire General de la Cavalerie & Gouverneur de Grave.

La Cotte d'armes, par Adolphe-Philippes de Horne Baron de Liere.

Le Cheval de duëil houssé jusques aux paturons de velours noir, mené par le Comté Ernest-George de Stirum, & par le Comte Guillaume-Frederich de Stirum.

L'Espée nue la pointe en haut, portée par le Comte Frits de Nassau.

La Couronne de Prince souverain, portée par le Comte Herman-Otto de Stirum.

Les Secretaires d'Estat & des Commandements de la Maison du Prince, vestus en longs manteaux de duëil.

Les Gens du Conseil dudit Prince deux à deux vestus de mesmes.

Trois Maistres d'Hostel avec leurs bastons, vestus de mesme.

Partie des Hallebardiers de la garde du Prince, la pointe de leurs hallebardes contre terre, le manteau court, le chapeau en teste.

Le cercueil couvert jusques en terre d'un grand drap de velours noir, avec six escussons aux plaines armes du defunct, trois de chasque costé ; les bords

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625.

dudit drap portés, sçavoir ceux de devant par le sieur Justin de Nassau frere naturel du defunct, & par le Colonel Horace Veer General des Anglois; ceux de derriere, par Anthoine de S. Symon Marquis de Courtomer Colonel & Lieutenant General des François, & par Daniel de Hertain seigneur de Marquette General de l'Artillerie: environné tout autour des gentilshommes de la chambre & servants du defunct.

L'autre partie des Hallebardiers de la garde, la poincte de leurs hallebardes basses, à court manteau & teste nue.

Le Roy d'Armes, avec une Cote d'Armes teste nue.

Le grand duëil où estoit.

Le Prince Frederich-Henry desormais Prince d'Orange par la mort du defunct & son successeur & heritier Universel, au milieu de D. Emanuel Prince de Portugal & de Frederich-Maurice de la Tour Duc de Boulion & Prince de Sedan, ses deux nepveux; la queüe de son manteau portée par le sieur Otto de Gent sieur de Diden, Capitaine de ses Gardes.

Le Roy de Boheme & Electeur Palatin; la queüe de son manteau portée par un Capitaine.

Le Comte de Hanaut.

Le Comte Ernest-Casimir de Nassau premier Mareschal de l'Armée.

Le Prince de Boheme.

Le Comte Guillaume de Nassau.

Le Comte Henry de Nassau.

Le Comte Albert de Nassau.

Le Comte Henry de Nassau Commandeur.

Le Comte Guillaume-Frederich de Nassau.

Le Comte Jean-Albert de Solms.

Le Prince de Portugal.

Le Comte de Culenbourg.

Le Seigneur de Brederode.

Les Ambassadeurs de France & de Venize.

Les Estats Generaux des Provinces-Unies, deux à deux.

Le Conseil d'Estat, deux à deux.

Les Estats de Hollande, deux à deux.

Le Conseil de Hollande, deux à deux.

La Cour Provinciale de Hollande, Zéelande & West-Frise, deux à deux.

La Chambre des Comtes de Hollande.

Les Deputés des villes de Hollãde deux à deux, & tous avec lõgs mãteaux.

Licurgus croyoit qu'on ne debvoit employer l'Eloquence qu'à celebrer les loüanges de ceux qui avoient bien merité de la Patrie & les Rostres à Rome n'estoient destinés qu'à cest effect.

Les Magistrats de Delft & de la Haye fermoient ceste pompe, suivie d'un nombre sans nombre de gens de toute condition.

Close d'une harangue funebre.

Au retour de ceste action Heynsius Professeur à Leyden en fit la closture & par un docte & eloquent discours, il se surmonta soy-mesme, & comme Pericles haranguant à la loüange de ceux qui estoient morts à la journée de Samos, se rendit inimitable aux Emulateurs de sa vertu.

Desplaisirs de ceste mort.

On mettoit anciennement des branches de pesse au devant de la porte de la maison qui estoit en dueil pour la mort du Maistre. *Plin. li. 16. cap. 10.*

On n'eut pas besoing d'employer les branches de pesse pour tesmoignage du duëil de ceste mort. L'affliction fut grande parmi les Provinces; la consternation generalle, & rien n'allegea plus la douleur de ceste triste perte, que le soleil Levant des vertus heroiques du Successeur. Il n'y eut Prince Chrestien qui ne la regretat & horsmis ceux d'Austriche desquels il estoit & le fleau & le fouët, peu y en eut il qui ne l'envoyassent pleurer avec les siens par Ambassadeurs ou par Deputés exprés, peu encor qui ne tesmoignassent de leur desplaisir par leurs parolles. Le Duc de Venize sur les nouvelles qu'il en eüt, s'escria *Il Principe valeroso Capitan del mondo è morte*: & la posterité qui lira ou verra les belles actions de sa vie, regretera sa mort & cherira d'une affection eternelle ses tableaux, & les Princes convoiteux d'honneur & de gloire recommanderont à leurs enfans l'admiration des faicts heroiques de sa vie.

Beatum deflere invidia est; nullum, dementia. Senec. ad Polib. 27.

En

1625. En effect qui avoit il dans le monde dont la gloire fut plus esclatante, la vertu plus admirée & la mort plus lamentable? Faisons passer devant nous comme en reveuë l'Eloge de ses rares & eminentes vertus, & donnons à la posterité un marbre poli de ses incomparables actions.

son Eloge,

grandeur de sa naissance,

sa taille & phisiognomie,

son temperament,

Il estoit nay de deux Maisons souveraines, d'Orange & de Saxe; Alleman d'origine, François d'eslevation, Flamend d'inclination. Sa taille estoit mediocre, bien marqué en sa phisiognomie; sa teste moyennement grosse, un peu chauve, d'un visage nerveux, plus maigre que gras, de couleur sanguine; le front large; les yeux clairs, vifs & luisants; la barbe large & espaisse; d'une mine agissante, un peu rude; d'un geste & maintien Flamend, assés mal poli & qui ne ressentoit guieres plus que son soldat. Son Temperament sain & robuste, cõposé d'une humeur sanguine & bilieuse & qui tenoit plus du sang la plus noble des quatre humeurs predominantes; mais il l'avoit mis à l'espreuve en tant d'occasions, martelé de tant de veilles, de froid & de chaud, qu'il en fut alteré à diverses-fois & attaqué de plusieurs maladies aigues & dangereuses.

ses occupations,

Ses occupations ne furent ni semblables à celles d'Eropus Roy de Lacedemone, ni tirées sur celles de Valentinian ou de Demetrius: Il les distinguoit toutes selon ses deux saisons de guerre & de repos; en celle là il portoit les devises des Empereurs Adrian & Alexandre & ne luy faloit parler, que de guerre, de siege ou de combat; en celle-cy chasque jour avoit ses heures destinées à divers exercices: le debvoir du Chrestien, son Escuerie, les Audiences, occupoient celles du matin: les jeux de paume, de maille, de piquet, les promenades, les railleries, ses affaires domestiques, prenoient les relaches de relevée, & jamais qu'à ses heures, il ne luy faloit rompre la teste de rien qui l'en divertit.

Eropus ne s'occupa jamais qu'à faire des lanternes & Valentian à former des marmousets de cire.

L'Empereur Alexandre porta pour devise *Laboremus*, & Adrian *Militemus*, comme dit Amm. Alexa. en son Hist.

ses inventions,

Il se plaisoit aux inventions de toute sorte, aymoit & gratifioit les inventeurs, & cela donna naissance en ses jours à cent beaux desseings des esprits qui y estoient esguillonnés par sa curiosité. L'invention des galeries & des ponts roulants, a donné sa premiere espreuve sous son commandement aux places des Ennemis; & celle d'un chariot volant equipé à voiles tout autre que celuy de Mirmecides, a contenté son esprit de plusieurs recreations, comme celle des lunettes le sens de sa veuë de plusieurs objects. Je laisse à part tant d'autres qu'il a experimentées en tant de sieges & celle d'alleger les canons pour en faciliter le transport sans en amoindrir l'effect.

Il est dit de Theodose le grãd que *Ambulationibus reficiebat animum cũ esset otium: ac viscendi continentia valetudinem regebat. Sext. Aur. vict*, & de l'Empereur Auguste qu'il se plaisoit au jeu de paume.

Mirmecides fit un chariot à quatre roües qu'une aisle de mouche couvroit & un navire avec tout son equipage de semblable grandeur. dit Pline.

ses surprinses,

Ne pouvant faire des grands efforts à la veuë du soleil, sa vigilance luy donnoit des victoires à la desrobée: Il aymoit mieux comme Corbulo emporter ses Ennemis par travaux, par surprinses, par stratagemes, que de haute luyte cõme Brasidas; & se tenoit à ce beau precepte des Lacedemoniens, qui gratifioient d'un bœuf celuy qui avoit emporté des advantages sur l'Ennemi par astuce, & d'un coq celuy qui y avoit procedé selon le droict fil de la vaillance. L'hyver estoit la saison de ses entreprinses, il s'en servoit comme les Romains de leur jour civil, qui le commençoient à minuict pour agencer leurs outils & avançer leur besongne: jamais Prince ne mit plus ses desseings en balance & ses resolutions au poids & à la mesure.

Dolabra id est operibus hostem vincendum. Corbul. In Liv.

C'est une chose plus deshonneste dit Brasidas de vaincre l'Ennemi par ruse que de vive force.

ses sciences acquises,

Les Mathematiques partie tant necessaire à un Prince, & qui en comprenẽt plusieurs autres, furent heureusement cultivées par iceluy, & nul ne sçeut jamais mieux que luy la façon de bien fortifier une place, les lieux qui se peuvent fortifier & l'assiete de ceux qu'il vouloit attaquer, à cela aydé d'une tres-heureuse memoire dont il estoit doüé: Orange, Breda & Meurs capitales des trois principales de ses Terres, monstrent encor des monuments de son sçavoir, & nul ne les voit qu'il ne les juge trois des Forteresses plus accomplies de l'Europe.

sa discipline militaire,

La dissipline militaire de laquelle il a raporté le glorieux surnom de *Restaurateur*, fut la Royne de ses vertus & il s'en piqua si avant de l'observation, que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les debvoirs du ſoldat ſont comprins par ce grand Capitaine Paulus Æmilius en ces termes : *Vt ſit expedito corpore , ut habeat arma polita & acuta ; ut mediocritatis in cibo & potu amans , vel ad nutum Imperatoris preſto ſit ut mandata exequatur*. Tit. Liv.

comme Marcellus , Gracchus , Maximus & Auguſte , il n'en laiſſa jamais impunis les trangreſſeurs ou par la mort ou par la honte. Comme il ne pouvoit voir un ſoldat, qui ne fut maiſtre de ſon corps & qui n'eut ſes armes polies & aſſerées ; il faiſoit corriger exactement en ſes Pages la ſaleté , & ſouvent l'a on oui commander qu'on leur donnat le fouët , pour leur avoir veu une aiguillete deſnoüée.

ſa propreté,

ſou Eſcuerie,

Cimon Capitaine Athenien fit nourrir avec ſoing les juments avec leſquelles il avoit gaigné le prix de la courſe aux jeux Olimpiques & aprés leur mort ordonna qu'ō leur dreſſat un tombeau joignant le ſien. Alexandre fit baſtir une ville en l'honneur de ſon Bucephal ; & Auguſte fit enſevelir avec pompe funebre le ſien.

Il deſiroit d'eſtre bien monté , ſe plaiſoit à voir ſon Eſcueri[e f]ournie de plusieurs centaines des plus beaux Chevaux de divers pays , fit entretenir autant curieuſement celuy ſur lequel il eſtoit monté à la journée de Nieupoort, que Cimon les Juments avec leſquelles il avoit gaigné le prix de la courſe aux jeux Olimpiques ; rejetta touſiours les ſuperfluités de la table & des habits, demeuroit touſiours veſtu d'une façon , à la vielle mode, une petite fraize autour du col , & hors d'un cordon de diamants qu'il portoit ordinairement autour de ſon chapeau , & d'une grotte tres-exquiſe qu'il fit eſlever , il pratiquoit exactement la ſage penſée de Plutarque, *Qu'il faut cercher d'exceller en toutes choſes grandes , & ne tirer ſa reputation des choſes baſſes & communes, qui n'eſt point honorable & ne ſent point ſon homme de cœur.*

ſa moderation,

Bien que cōme dit un ſage de l'antiquité, il ſoit plus aiſé de voir un corbeau blanc , qu'un mortel qui ne devienne inſolent par ſes victoires , negligent par ſes bonheurs, vitieux par ſon authorité ; on ne remarqua jamais en luy qu'une moderation ſinguliere , une diligence extraordinaire , & une pieté admirable. Le Tableau de ſa vie en eſt orné d'infinis traicts , & ne releve pas moins ſur l'illuſtre chariot de ſes vertus une charité vrayement Chreſtienne , une bonté incomparable , une clemence infinie ; non ſujecte ni à *Otacouſtes* ni à flateries.

La modeſtie eſt une vertu vrayement digne d'un Prince , & Tacite induiſant le ſien à eſtre tel, *Modeſtiæ famam*, dit- il, *neque ſummis mortalium aſpernendam & à Diis æſtimatur*. Annal. 15.

ſa familirité,

L'Authorité & la puiſſance qui diſtingue les Princes du commun par un accés difficille & raboteux , ne fut jamais reçeuë dans le cathalogue de ſes vertus. Il ſe pleut touſiours de faire l'Antonin & l'Adrian avec tout le monde ; jamais on ne remarqua en luy ni ſeverité ni vanité du pays de ſa naiſſance, bien que ſuccée avec le laict & fils d'une mere qui en eſtoit par trop attaincte.

Plutarque appelle les Flateurs *Otacouſtes* comme qui diroit oreilles des Princes.

ſa debonnaireté.

Il n'alla jamais eſpendre le ſang qu'à regret , avoit en horreur les carnages qui ſe pratiquent par les François & par les Allemands : pour n'arriver à la temerité , il ne perçoit point la vaillance trop profond , & comme Narſes ce grand Capitaine qui ſubjugua les Gots qui vainquit les Bactres , il n'entreprint jamais une execution hazardeuſe qu'il n'en regretat la tuerie : auſſi a on dit de la guerre qu'il a menée qu'elle a eſté preſque ſans larmes & n'a fait porter la robe noire qu'à peu ou point de perſonnes, comme celle d'Archidamus ou de Pericles contre les Arcadiens & Acheens.

Imperium & Conſiliis fortibus & præliis fœlicibus retinetur. Saluſt. in orat. de Rep. ordin.

ſon authorité dans l'Eſtat,

Vn commandement abſolu s'acquiert & ſe conſerve par bons conſeils, par victoires & par des heureux ſuccés. Les actions admirables de ce grand Prince luy avoient acquis un tel aſcendant dans les ſentiments des Adminiſtrateurs de l'Eſtat, qu'ils euſſent creu broncher à leur debvoir & à leur conſcience, s'ils n'euſſent tout deferé à ſes ſages & experimentés advis. Ainſi les Syracuſains delivrés par Timoleon de la tyrannie de leur Denis, ſe conformerent ſi bien à ſes volontés , qu'ils les enſuivirent comme Oracles.

ſes affections.

Iamais Prince ne ſe piqua plus de l'intereſt de ceux de ſa Maiſon & de ſon nom; mais comme il vouloit eſtre abſolu en toutes choſes, il ne pouvoit ſouffrir une contradiction de ceux qui luy appartenoient : ſa ſœur germaine perdit ſon amitié, pour avoir enfraint ſa volonté en ſon mariage ; & rien n'affermit plus le parfaict amour qu'il porta touſiours à ſon cher frere , que l'honneur & le reſpect qui luy fut deferé par iceluy.

ſon Oeconomie

Les Romains prejugoient d'un bon Capitaine par l'Oeconomie de ſa maiſon , & ne pouvoient croire que celuy qui ne ſçavoit bien ordonner ſes affaires Domeſtiques peut bien diſpoſer de l'importance des publiques. Iamais Prince n'a plus exactement reglé ſa maiſon , ni plus contribué de ſoing pour

faire

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. faire religieusement observer les ordres qu'il avoit establis. Il se plaisoit tant à estre informé de tous affaires, qu'il lisoit le plus souvent tous les despeches, requestes & placets qui luy estoient presentés. Ceste creance portée dans ses Estats le rendoit mieux servi & tenoit la bride plus serrée aux subjects qui eussent eu envie de s'escarter.

Mais comme on a reproché à Cimon l'ivrongnerie, à Lucullus la gourmandise, à Scipion qu'il aymoit à dormir; *a* Maurice a esté blasmé de trop d'espargne, a tousiours mieux recognu un service de la bouche que de la bourse, & un sien subject se plaignant d'en estre mal recognu, *Regardés*, dit-il, *ce sien pourtraict, on ne le pouvoit mieux peindre que le poing serré.*

Ses amours. *b* L'Amour secondoit en luy ce deffaut, & voulant vivre garçon ou pour le plaisir qu'il prenoit au change, ou pour conserver sa Maison en sa grandeur, il n'y avoit beauté veuë & pucelle dont il n'en entreprit la chasse; toutefois le secret couvroit l'offence, Jupiter se desguisoit le plus souvent en pluye d'or pour voir ses maistresses, Vulcan n'y avoit nul interest, & ce grand Mars ne marchoit que dans les obscurités de la nuict, tousiours en cachette de la clarté du soleil. Tels manquements ne sont point pour blasmer sa memoire, mais pour instruire la posterité. Il estoit homme & comme tel, il ne pouvoit avoir en soy la perfection. Ce sont petites taches qui paroissent sur le clair miroir de ses plus particulieres vertus.

Idée de ses actions. *Il faut noter*, dit de Commines, *que tous les hommes qui jamais ont esté grands & fait grandes choses, ont commencé fort jeunes.* Ce Prince reçeut le Gouvernement des Provinces-Unies à dixhuict ans, abbatit la faction de Leycestre à dix&neuf, retrancha les divisions qui naissoient entre les Provinces à vingt-&un, se jetta à l'offensive à vingt&deux, & delà jusques à sa mort on trouve de compte fait qu'il a prins par siege ou d'effroy trente-huict Villes, quarante-cinq Forts ou Chasteaux; d'emblée cinq Villes & dix Forts; desassiegé douze places importantes; envahi le Brabant quatre-fois, couru dix; la Flandres quatre-fois, courue trois-fois; le Luxembourg six-fois; Limbourg deux-fois, & en tout bruslé plus de deux cents villes ou villages; Vaincu l'Ennemi en Bataille rengée, presentée trois-fois; combatu & deffait vingt & huict fois; rencontré & mal-mené trente-fois; estouffé les monopoles des Arminiens, & tout cela avec une poignée de soldats, avec un arpend de terre, en peril d'experimenter la rigueur des armes sept-fois, blessé une-fois, falí à estre assassiné six-fois.

Jugement d'un Historien François. Aubigné Historien François n'oublie rien & dit tout de luy, quand il luy donne ces veritables Eloges; de *Tres-excellent Fils d'un incomparable Pere; son heritier en l'amour de Dieu, protection de sa Patrie, prudence & valeur sans mesure, graces naturelles & sciences acquises; heritier encor des amitiés & des haines, fardeaux & desseings paternels, marques de la grace de Dieu.*

a Bien contraire à l'humeur d'Alphonse Roy de Sicille qui n'estimoit rié à luy que ce qu'il donnoit liberalement.

b Toutefois *Nulla est prestabilius & pulchrius Dei munus erga mortales, quàm castus & sanctus Deóque simillimus Princeps.* C. Plin. in paneg. Trajan.

Allusion à l'anagrãme de ce Prince, dont le nom propre *Mauritius* trouve en soy un *Mars vivit.*

On pouvoit dire de luy ce que l'Empereur *Valentinian* à *Probus* depuis Empereur: *Ego in te non exspecto ætatem, cùm & virtutibus fulgeas & moribus polleas* Flav. Vopisc. in Prob. cap. 5.

FREDERICH HENRY.

PRINCE D'ORANGE

XXVI. Regne.

AUtre rejeton de la vertu de ses Peres, fleurissant bourgeon de leurs vaillances, surgeon renaissant de la racine de ce grand arbre coupé, verdoyant en feüillages, fructifiant en parfaite maturité de fruicts. Orient cramoisi sortant du septentrion accompagné d'esclairs & d'orages violents. Prince tout rayonnant de vertu empennachée de ses plumes natureles, blanchie non au milieu des delices d'une relante oisiveté, mais au halle & à la brune des sieges & des combats. Second restaurateur de l'honneur des armes, qui a constamment poursuivi ce qui avoit esté heureusement commencé par ses Devanciers, couronné ses experiences & ses labeurs de victoires non esperées, receu le gantelet de la main des plus grands Roys, & qui donnant tout au bien de sa Patrie & à la memoire de son Pere, a asseuré la merveilleuse delivrance de celle la, & vangé la deplorable & non jamais assés regretée mort de celuy cy. Certes l'hommage d'un bien tant excellent doibt estre rendu au Roy des Roys, & l'obligation sainctement consacrée à la posterité, comme les premices de la resurrection des Pays-Unis, lors à demy-morts dans l'effroy de la violence estrangere.

1625. Eloge.

Patriæque Patrique. Devise du Prince par luy tres-heureusement practiquée.

Mais admirons icy sur le sueil de l'entrée les effects admirables de l'Eternele Providence en la vocation de ce Prince. La vie de son Pere à deux doigts du tombeau par un contre-coup poussé de la main parricide d'un satellite de l'enfer, sa troisiesme femme ayant espousé la mort dans le trouble de la playe & dans l'apprehension de la perte de son cher mary, Dieu luy en avoit preparé une quatriesme en ces cruelles & sanglantes journées de la S[t]. Barthelemy, qui l'avoient rendue vesve du premier lict, affin que du second de la mere, & du quatriesme du Pere miraculeusement & contre toute apparence humaine remonté de la fosse, ce Prince vint au monde; la vie de ce sien Pere peu de mois aprés precipitée dans le cercueil; le berceau du fils flotant & presque noyé dans le sang du Pere & dans les larmes d'une desolation publique; les affaires au declin; sa Patrie sur son penchant plus extreme, aux convulsions de tous ses membres, affoiblie par la division, deschirée par l'Ennemi Estranger; ses freres aprés avoir joüé leur roole sur divers theatres de leur grandeur, decedés l'un sans enfans, l'autre sans mariage, affin que cetuy-cy suscitat lignée dans sa famille & que l'authorité qu'il avoit meritée avant que la recuillir, demeurat unie à ses grandes successions pour la desployer à l'advantage de sa republique, au soustien de ses subjects & des peuples de ses gouvernements. Qui ne voit donc en tous les periodes de sa vie les merveilles de ceste providence, se servant des causes secondes le plus souvent contre le sens & la raison humaine, mais tousiours à bonne fin pour l'acheminement de son œuvre?

Un Prince doibt avoir soing de laisser des successeurs aprés luy qui asseurent son authorité & qui continuët leur posterité aux siecles à venir. *Sic Augustus Germanicum Druso Ortum, adsciri per adoptionem à Tiberio jussit.* Tacit. ann. lib. 1. cap. 3. *Sic subsidia aulæ, Suet. Adminicula Augusti, Senec. hæredes Imperii dicuntur.*

La perte infaillible de Breda, la mort de Maurice, les nouvelles opinions des Arminiens, fruicts de la Tresve des Pays-bas, qui tenoient encor les esprits de ce peuple en division & en rancune. Plusieurs bonnes villes aigries du levain de ceste secte & qui n'avoient adheré à l'opinion commune & Orthodoxe sinon par force & par contrainte. Le courage des Ennemis monté jusques aux nues par l'espoir certain de la conqueste d'une place si importante, qui les devoit rendre triomphans des forces de plusieurs grands Roys accourus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Valeur est a moy, je la tiens de nature ... Mercure estoit mon père. Et Mars mon devancier
La gloire de mon nom est ceinte de Laurier ... Je faits renaistre Mars, et revivre Mercure

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. accourus à sa delivrance; apportoient une grande consternation en l'Armée des Estats, un estonnement general dans les Provinces, & une juste apprehension aux plus sages, que ces grands maux ne fussent des Avant-coureurs de la perte du Pays, & des presages infaillibles de la dissolution prochaine de ce misterieux faisseau des javelots de Scilurus. Par tout on ne parloit que de leur declin; plusieurs parioient leur ruine; & sembloit que la Croix Rougé de Bourgogne ne fut lors arborée dans les estendards d'Espaigne, que pour froisser la teste de ce Lion Belgique. Comme si le renouveau de la guerre ne deubt faire voir qu'une face nouvelle, mais bien differente: aux uns de gloire, d'accroissement, de fœlicité: aux autres de perte, de diminution, de malheur; quand Dieu grand Arbitre & Moderateur des affaires du monde, qui a un soing special de la subsistance des Estats, ayant exploité choses grandes & merveilleuses en l'establissement & en la conservation de celuy des Pays-bas, fit bien voir qu'il n'abandonnoit pas le soing de ceste Republique vray chef d'œuvre de sa main, en luy suscitant un si grand Prince pour la gouverner, un si vaillant Chef de guerre pour la deffendre, un si sage Pilote pour la conduite d'un si grand vaisseau, bref l'ayant deignée pourvoir d'un tant digne successeur à un tant digne frere.

Si l'estonnement peut saisir le cœur d'un grand Prince, il y avoit icy dequoy s'estonner: au contraire, du naturel du Palmier & du Lentisque qui prennent nourriture dans les eaux salées, toutes ces grandes difficultés ne servent que d'exercice à sa vertu; sa resolution se ravive par le rencontre de si grands obstacles; son cœur genereux redouble ses forces, comme celuy d'un Hercule à la destruction de tant d'ennemis, repoussant & destournant vigoureusement les puissants efforts de ceste orgueilleuse nation, qui rend son nom redoutable en l'un & en l'autre mõde, & qui a les mesmes bornes que ce grãd Empire Romain le Levant & le Ponent. Bref en prenant le timon des affaires, il fait voir qu'il est appellé de Dieu à choses grandes; que celles qui ont esté difficilles à ses Devanciers, luy sont aisées & faciles, & que ce qui a esté impossible aux autres, a esté rendu possible en luy, sa vertu guerriere ayant exploité en nos jours des actions miraculeuses que nous avons veuës, & que la posterité pourra difficillement croire. En un mot, la prinse de Grolle, la surprinse de Wesel, la reduction de ceste puissante Ville de Boisleduc aprés un tant memorable siege; la delivrance de son Estat Souverain d'entre les mains de celuy qui l'occupoit contre ses intentions; la conqueste de Maestricht qu'il a enlevé d'entre les mains des Espaignols à la barbe des Armées Imperiales & Espaignoles; la reprinse qu'il fit n'agueres en Lion de cet important Fort de Schenck sur ceux qui le luy avoient ravi en Renard; la reconqueste de ceste forte & inexpugnable Ville de Breda qu'il vient de subjuguer par ses armes; la celerité & la valeur qu'il a employées à tant d'autres grandes & heroiques actions, fait voir à tout le monde que ceste Republique avoit besoing d'un si sage Gouverneur, ses Armées d'un si digne Chef, son Estat souverain d'un si grand Prince; & qu'il n'y a que ce vaillant Thesée dans la Chrestienté, qui puisse debeller le furieux Minotaure qui la degaste.

Le Palmier & le Lentisque se nourissent és eaux salées. La figue en est meilleure si elle est arrosée de Rue. *Plin. lib. 17. cap. 27.*

Roma prima & sola ab omnis ævi memoria terminos sibi potentiæ fecit Orientem & Occasum. Dionis. Halicar.

Sa naissance.

FREDERICH-HENRY de Nassau, fils de Guillaume de Nassau IX. du nom Prince d'Orange & de Louise de Colligny sa quatriesme femme, fille de Gaspard Comte de Colligny Seigneur de Chastillon grand Admiral de France, nasquit à Delft en Hollande le vingt-huictiesme Febvrier mille cinq cents huictante quatre, quatre mois & dix jours avant le funeste assassinat de son Pere. Il fut unique de ce quatriesme lict; porté en Baptesme au nom de Henry IV. lors Roy de Navarre & depuis Roy de France, & de Frederich III. Roy de Dannemarck, qui luy donnerent leur noms, le nommans *Henry-Frederich*, lesquels il commua à son advenement & se fit nommer *Frederich-Henry*.

La naissance du Prince se rencontre en un jour, & année Bissextile qui souloit estre en veneration aux anciens Romains & auquel Valentiniã par ceste ancienne superstition se gardoit de rien entreprendre.

Sa

Qui eſt la complexion ſi debile & ſi foible que l'exercice & le travail ne fortifie. *Plut.* au trait. com. il faut. nou. les enſ.

1625. Son Berceau.

Sa Mere tres-ſage & habille Princeſſe, n'oublia rien pour l'eſlevation de cet Enfant, unique mais tres-cher gage de l'affection de ſon cher mary, qui l'avoit eſpouſée pour ſa vertu & pour eſtre digne compagne de ſa vie, comme elle le fut de ſes afflictions & de ſes adverſités. Il fut au commencement d'un naturel tendre & delicat; mais l'âage fortifia peu à peu ceſte nature, le ſoing & la ſage ſollicitude de ceſte tant bonne Mere adreſſée par une particuliere providence du Ciel qui l'avoit deſtiné à choſes grandes, adouciſſant les apprehenſions que la foibleſſe d'un ſi bas âage fait juſtement concepvoir de la vie des Enfans des Princes, comme de celle des plus chetifs d'entre les mortels.

Auguſtus quo nullus Imperatorum in bellis felicior, civiliſſimus in omnibus. Jornand. lib. 1. de reg. ac temp. ſuc. Eutrop. hiſt. lib. 7.

Son Eſlevation.

Il fut eſlevé en Cour de France; ſa premiere jeuneſſe exercée dans les Academies plus celebres de la vertu & de l'honneur, ayant cultivé la courthoiſie & la civilité naturelle qui eſt en luy, par ceſte tant neceſſaire education qui le fait diſtinguer parmy tous les autres qui l'ont devancé en ſes grandes Dignités. Le temps que la plus part des autres Princes donnent aux divertiſſements d'une premiere jeuneſſe, fut par luy utilement employé au ſouſtien de ſa Patrie, dans les excercifes militaires; tant a prevalu dés ſa naiſſance, l'amour du Public par deſſus le ſien particulier. D'ailleurs ceſte eſlevation Françoiſe, qui neglige & meſpriſe trop ſouvent aux Grands l'apprentiſſage des lettres, blaſmable en ce point tant important, n'a pas eſté practiquée en luy; ayant fait cognoiſtre dans le temps de ſon adminiſtration, combien il y avoit proffité, & recognu luy meſmes par ſes propres experiences, la neceſſité de ceſte partie en un Prince, qui a ſous ſa conduite un grand peuple difficille à gouverner, impoſſible à contenter.

Literatura inſtrumentũ eſt ad omnem vitam. Tertull. de Idolat.

a Un Prince craignant Dieu doibt cherir particulierement ſes Miniſtres. Alexandre le Grand entrant en Jeruſalem & voyant approcher le grand Sacrificateur portant ſon Ephod & une Mittre ſur ſa teſte dans laquelle le nõ de Dieu eſtoit eſcrit, ſe proſterna en terre, adora ce nom là, & ſalua avec reverence le Sacrificateur. Parmenion ſiẽ favori luy dit, qu'il n'eſtoit pas ſeant que luy qui eſtoit adoré de tous adorat un Preſtre; il luy reſpondit, qu'il n'adoroit pas le Preſtre mais le Dieu qu'il ſervoit. qui luy eſtoit apparu en ſonge, & luy avoit promis l'Empire des Perſes & la victoire ſur Darius. *Ioſeph. Antiq.*

Ses ſciences acquiſes & naturelles.

La notice de pluſieurs Langues qui luy ſont familieres, a eſté illuſtrée par le ſçavoir qu'il s'eſt acquis outre l'ordinaire de la plus part des Princes; lequel joinct à l'uſage guidé de la lumiere naturelle de ſon bon eſprit, luy donne la facilité de s'expliquer en icelles, ſur tout en la Françoiſe, la perfection de laquelle il a attaint, employant à la lecture des bons livres tout le temps que les affaires publiques luy donnent de relache. Divertiſſement digne d'un grand Prince, qui l'a rendu univerſel en cognoiſſance, mais ſur tout capable de l'hiſtoire vraye ſcience des Princes, & doüé des qualités propres au maniement des peuples que Dieu a conſtitués ſous ſa main: Auſſi eſt il amateur des lettres & des hommes lettrés, par une naturelle inclination qui le porte à leur faire du bien: mais ſur tout il eſt affectionné à la Religion de ſes Peres, en laquelle il a eſté ſoigneuſement inſtruict, *a* cheriſſant & honnorant ceux qui la luy preſchent, & gratifiant leur pieté & leur ſçavoir des effects de ſa liberalité.

Graces ſingulieres de corps & d'eſprit.

b Prince enrichi de graces ſingulieres & de corps & d'eſprit, nay aux armes, doüé de grandes parties naturelles mais tres-propres à ceux que Dieu a fait naiſtre pour commander. Il a fait ſon apprentiſſage au meſtier de la guerre ſous le Prince Maurice ſon frere, & dés l'Orient de ſes jours & en l'Aube de ſon bien faire, a donné à cognoiſtre à chacun, qu'on ne debvoit attendre que choſes tres-grandes de ſa vertu plus longuement exercée.

b *Tu à te laudem tibi ſume, interna veraque virtute, non ſpecie inanium validus.* Tac. Ann. 15.

Diverſes & grandes qualités.

Avant qu'ſtere Prince d'Orange & Gouverneur des Provinces-Unies, il a eſté honnoré de pluſieurs commandements & de la Generalité de diverſes Armées pour le ſecours des Princes & des Eſtats eſtrangers: il s'en eſt acquité avec tant de gloire & de reputation, que le ſuccés de ſes armes, lors qu'il a eſté eſlevé à ces grandes Dignités, a fait voir à tout le monde, que jamais ſoldat ne porta eſpée avec plus de valeur, Capitaine ne commanda avec plus d'authorité, executa ſes deſſeins avec plus de conduite, uſa de la victoire avec plus de moderation, & que jamais aucun de ſes Devanciers n'a eſté obei avec plus de reverence que ce Prince par des debvoirs plus libres & plus volontaires. Bref ſa magnanimité, ſon courage, ſa valeur envers ſes ennemis; ſa benignité, ſa

tollerance

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. tollerance, sa douceur envers ses subjects & les peuples de ses Gouvernements; le soing de garder la foy aux amis & aux ennemis & de bien user de la victoire, sont des signalés effects de ses vertus.

Sa modestie, la sagesse & autres vertus.

Sa Modestie & sa sagesse le font paroistre autant admirable en son esprit, comme serieux & venerable en son port & en l'entregeant de son corps, par ceste douce gravité qu'on lict sur son visage: d'un esprit clair, net & judicieux; d'un jugement solide, ferme, & attendant; resollu dans les plus grandes difficultés; de cœur haut & invincible aux considerations qui semblent derroger tant soit peu à sa generosité; absolu & inesbranlable en ses volontés; aimable à tous; mais qui discerne par effect ceux desquels il croit n'estre satisfait d'avec les autres qui l'ont bien servi; enclin à faire du bien à ceux qui n'en ont jamais gousté d'autre main que de la sienne; plus adonné au soing de ses grandes Charges & au bien de sa Republique, qu'à ses affaires particulieres.

Visu & auditu juxta venerabilis cum magnitudinē & gravitatem summa fortune retineret, invidiam & arrogantiam effugerat. dit Tacite parlant de Germanicus cest excellent Prince 2. *Ann.*

On ne peut dire, dit Ciceron 2. *Offic.* combien la courthoisie & la douceur de la voix est puissante pour cōcilier le cœur des hommes.

Sa reputation.

Qualités qui ont porté sa reputation à un si haut point qu'il est aimé, honoré, craint generalement de toutes ces differentes Nations, ausquelles il cōmande. Ayant succedé à toutes les grandeurs de son Pere & de son Frere, il a multiplié les conquestes de ce bel Estat & estendu ses frontieres par un succés du tout esmerveillable: comme si Dieu avoit suscité ces trois grands hommes l'un aprés l'autre, Guillaume, Maurice, & Frederich pour l'establissement, conservation & augmentation de ceste puissante Republique comme d'un boulevard inexpugnable de la liberté Chrestienne, contre les invasions de celuy qui en poursuit la ruine dés long temps.

L'Autheur se promet avec l'ayde du Tout-puissant de donner une seconde impression & en icelle un paralelle accōpli de ces trois grandes hommes Guillaume Maurice & Frederich-Henry, Pere & Filz.

Deux parcelles de sa vie.

Les gestes de ce Prince doivent estre distingués en deux parcelles: ceux qu'il a faits avant qu'il recueillit la succession de cest Estat & de ses Charges: & ceux qu'il a exploités dignes de l'histoire depuis son advenement.

Sommaire de ses gestes avant son advenement.

Ceux-là comprins dans la vie de Maurice & enchassés dans les riches chastons de son regne, seront icy rellevés comme pierres precieuses appropriées à l'embelissement de cest edifice. *a* En l'âage de neuf ans, la reprinse de Geertruydenberghes le remit en possession de son appennage & l'esperance de sa vertu, l'appella au gouvernement de la ville. *b* A dix, la Providence Divine le garentit aux Estudes de Leyden de la main meurtriere & assassine d'un Prestre renié. *c* A treize, les amenances de la Duchesse de la Trimoüille sa sœur sous la conduite de la Princesse sa mere, firent cognoistre sa gentilesse à la Cour de la France, la generosité de son sang parmy ceux de sa qualité, & son inclination naturelle à la vertu dans les exercices de l'honneur en ceste celebre Academie de Paris. Delà il passa en l'Escolle de la guerre, fit son apprentissage sous le Prince Maurice son frere reputé le plus sçavant Maistre de son temps. *d* Il n'avoit que quinze ans, quand son courage franchit les bornes de la valeur au desassiegement de Bommel dans ceste rude escarmouche qu'il attaqua avec Breauté & autres Seigneurs François contre l'Ennemi, ensanglantée de la mort du Baron de Montglas & de plusieurs autres des siens. A dixsept, sa prudence le fit eslire Conseiller d'Estat pour cognoistre les affaires & pour s'y faire cognoistre, affin qu'il fut un jour capable du Gouvernement. *e* Le Regiment des Valons surnommés ***les nouveaux Gueux*** qui se reduisirent peu aprés avec le Fort S. André, l'accepterent gayement pour Colonel, *f* signalerent leur valeur sous sa conduite & la rendirent memorable en ceste fiere & sanglante bataille de Nieuport. *g* Et que ne pouvoit parmy des vieux Soldats la harangue pathetique d'un si brave & jeune Chef, qui les obligeoit à bien faire par son exemple, à vaincre ou à mourir? *h* Que ne pouvoit la genereuse resolution d'une ame si guerriere, à preferer dans un si eminent danger le desir du combat & de la gloire à celuy d'une condition asseurée, qui asseuroit l'Estat en la conservation de sa vie? Ni pour cela; il voulut courre la fortune de son frere, prendre part à ceste belle victoire & à toutes ses plus hazardeuses expeditions. L'année que le Brabant se vit foulé au

a Voy cy devant pag. 634.
b Voy pag. 638.
c Voy pag. 657.
d Voy pag. 673.
e Voy pag. 679.
f Voy pag. 687.
g Voy pag. 686.
h Voy pag. 684.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

milieu & aux quatre coings de son cuir par les forces victorieuses de Maurice 1625.
i Voy pag. 699. contre l'Amirand d'Aragon ; *i* on le voit paroistre à la teste d'un Gros le
k Voy pag. 701. 702. plus redouté. *k* Est jugé capable en l'àage de dixhuict de commander un
quartier du Camp devant Grave aprés les blessures du General Veer, & y
ayant gaigné une demi-lune, se rend redoutable aux Assiegés par des violents
efforts. A dixneuf sa sagesse le rend Chef d'une honnorable Ambassade en
Angleterre, pour feliciter le Roy Jacques de son advenement à la Couronne
& pour l'induire à continuer à sa Patrie le secours ordonné par la Reyne Eli-
l Voy pag. 711. zabeth. A vingt il revient à la guerre. *l* l'Escluse dés le commencement
du siege le voit à ses portes à la teste de sa Cavallerie. Son approche donne
l'effroy à tous les Forts voisins, & la frayeur par tout. Celuy de S. Georges
qu'il acquit à son party, fut le coup de partie qui asseura le Camp, non sans
peril de sa vie, si la meche allumée par l'Ennemi eut donné feu aux poudres.
m Voy pag. 713. La ville s'estant rendue aprés quelques mois de siege, *m* le Gouvernement
d'icelle & de tout ce que les Estats tenoyent en Flandres fut adjousté à ses au-
n Voy pag. 720. 721. tres charges, comme juste loyer de sa vaillance. *n* Ce Prince qui suivoit le
danger par tout, oyant que l'Ennemi ravageoit les bords du Rhein, accepte
la commission pour l'aller repousser, couvre de sa presence Rhynberck & les
principales villes de la frontiere. Le Comte Ernest-Casimir son Cousin
suit sa fortune & seconde sa valeur en ceste action. La Cavallerie Ennemie
le voit journelement l'espée à la main : & si l'ardeur de sa jeunesse eut suivi sa
pointe à charger & à mesler, & qu'il n'eut tant deferé aux Deputés des Estats,
Oldenzeel & Linghen, bien que mal remparés & mal pourveus, eussent plus
o Voy pag. 724. longuement demeuré dans le Party. *o* Le Combat de Mulhein fut une terri-
ble espreuve à sa vigueur & à sa valeur, là où sept heures durant, environné
d'Ennemis de toutes parts, abandonné des siens, accompaigné de Bacx & de
peu d'autres seulement, il eut à soustenir un furieux choc, duquel il ne se peut
desmesler qu'à travers beaucoup de sang; sa vie à deux doigts de la mort la-
quelle il brava & affronta par un excés de courage invincible, à diverses char-
p Voy pag. 727. ges, reprinses, recourses, chassant, meslant, tuant. *p* Bredefort surprins par
les Espaignols, fut quant & quant arraché de leurs mains par la force de son
bras guerrier; Verdugo contraint de lacher prinse & de recepvoir la loy de
q Voy pag. 730. luy. *q* A vingtdeux il jette un grand secours dans Rhynberck, bien que ja en-
vironné des Troupes du Comte de Bucquoy, & ne tint à luy qu'il ne se con-
r Voy pag. 731. servat comme Meurs, secouru d'une semblable oportunité par sa vigilence.
s Voy pag. 731. *s* Venlo voit voler ses portes en esclats par la violence du petard sous sa con-
t Voy pag. 733. duite, & rien que l'esvent de l'entreprinse ne le garentit de sa main. *t* L'hiver
ennemi des expeditions de guerre ne peut arrester la vehemence de son cou-
rage qui se fait jour à travers les glaces. Erckelens au pays de Juliers en res-
sent des terribles effects de pillage & de feu : son Cousin le Comte de Ber-
u Voy pag. 737. 738. 739. 742. ghes y rencontre sa prison, & plusieurs des siens leur mort. *u* La Tresve des
douze années conclue dans les Pays-bas n'amollit point son courage, & luy
fournit divers sujects pour faire admirer sa courthoisie, la promptitude & la
x Voy pag. 748. vivacité de son jugement. *x* La querelle de la succession de Cleves & de Ju-
liers, sert de quelque divertissement à sa valeur; il en imprime les marques sur
le dos des Espaignols à Mechelen. Le Prince d'Anhalt à qui le fait touchoit
veut estre de la partie; quatre Compagnies de Cavallerie & quatorze d'In-
fanterie Ennemies sont ou dissipées ou matrassées, peu se sauvent. Berlo Ca-
y Voy pag. 757. 758. pitaine Espaignol & les siens sont adjoustés à ce trophée. Le Prince Mau-
rice avoit rangé Juliers à sa devotion; *y* Mais ce Prince le conserve encor dex-
trement par un grand secours qu'il y jette, la Ville estant ja sur le point d'estre
envahie par l'Espaignol. Fortifie les Estats qui tenoient le parti de Branden-
bourg, de la prinse de Herford & de plusieurs autres places de cest heritage.
Le Duc de Brunswick qui ne deignoit faire la raison à ses subjects, y est con-
traint aux approches de ce Prince armé pour le secours de la Ville, en despit
des

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. des forces de l'Empire qui s'en voulut formaliser. *z* La sedition de ces femmes barbues de Delft despitées de vengence, ne peut estre appaisée que par la presence de ce gracieux Prince. L'opinion Arminienne ne trouva jamais en luy ni support ni protection; & toutefois sous son Gouvernement elle n'a pas esté reduite à ceste extremité de ne cercher salut que dans le desespoir; mais par une sage attrempance sans rien oster aux Orthodoxes de leurs advantages, il conserve les autres comme enfans de la maison, attendant que le temps les rameine dans le giron de leur commune Mere. *aa* Dieu qui l'avoit fait naistre Prince, & qui luy preparoit le chemin pour le faire monter sur ceste Souveraineté, se sert de sa vigilance pour la conserver au Prince & à sa Maison: Toutes autres entremises inutilles, sa presence rameine l'esprit de Croeser ja detraqué de l'obeissance, asseure l'Estat d'Orange, y raffermit les choses esbranlées, en y restablissant de tout point la legitime authorité. Si ses vertus le rendent admirable aux Provinces Meridionales, la suite de ses heroiques actions le rend redoutable à ses Ennemis. Il accourt au secours du Palatinat qui ja tressuoit sous le faix des armes de Spinola, passe maistre ce vieux guerrier, la ruse Italienne contrainte de ceder à sa sage conduite; avec trois mille cinq cents hommes, il exquive le rencontre de douze mille l'aguetans pour le surprendre, se desmele heureusemẽt de leurs ẽbuches & remet le cœur au ventre des Allemans; mais comme il les voit replongés dans leur mollesse, il s'en retire & les siens sans dommage. *cc* Ce ne fut pas pour abandonner la cause des Confederés; il fait une grande diversion des forces Ennemies, procure du respit à Halberstadt panthelant & quasi hors d'haleine; & campé avec une Armée vers Nimmeghe, par temporisements soulage l'Ami, moleste l'Ennemi. *dd* Il ne peut estre long temps sans exploiter de la main; son courage ne luy donne aucun repos; il s'eslance comme un foudre dans le Brabant, porte le feu & la desolation par tout, tout cede à la violence de ses armes, rien ne s'ose opposer à ses invasions. *ee* Berghes est assiegé par les forces d'Espaigne, il y accourt, & par une extreme celerité devance la promptitude de l'Ennemi, s'adjoint au Prince son frere, prend part à la gloire du desassiegement: *ff* L'accompaigne à ceste grande entreprinse sur Anvers destournée par les glaces & par la tempeste, est miraculeusement recoux avec luy du milieu des eaux; *gg* & peu aprés de ceste conjuration sanguinaire des enfans de Barnevelt. *hh* La Ville d'Embden muguetée par deux grandes Armées Ennemies, est asseurée au party des Estats par sa diligence & accepte garnison de sa main, les Imperiaux & les Espaignols deschassés. *ii* Ces grandes forces de l'an vingtquatre qui vindrent fondre sur les Provinces-Unies, ne gaignerent rien sur sa valeur; & les Places de son party d'entre le Rhyn & la Meuse, les Isles de Tolen & de Catsand qui luy avoient esté assignées en garde, furent garenties des efforts Ennemis par sa vigilance. Dans l'effroy de la guerre, il espousa Madamoiselle Æmilie de Solms, pour reentrer en ceste planturcuse branche de Nassau la grefe qui doibt perpetuer la Maison. Breda fut l'object des haines estrangeres, & le Theatre sur lequel l'Espaigne mit au jour toute sa puissance pour la subjuguer. La fortune fut favorable à celle-cy, contraire aux Estats, desdeigneuse à Maurice, qui la laissa lors qu'il ne la pouvoit plus conserver, & ja reduite au compte-fait de sa perte, quand Frederich à son advenement en entreprint la deffence & le secours.

Ce Prince donné de Dieu pour le salut commun n'estoit point dans l'enfance de ceux que la Justice divine menace de donner en sa colere; Il avoit ja attaint l'aage de quarante ans, aage de vigueur & de sagesse plus propre au commandement que nul autre, quand il fut appellé à la succession de la Principauté d'Orange & au Gouvernement des Provinces-Unies. Par la mort de son Devancier, il se vit en mesme temps revestu de ces deux grandes Dignités deües à son sang & à son merite, recueillit tous les autres advantages des deux grands heritages de ses freres, reduicts à un en la personne de son Pre-

Son mariage.

Son advenement.

z Voy pag. 760. 761.
aa Voy pag. 771.
bb Voy pag. 777.
cc Voy pag. 781.
dd Ibid.
ee Voy pag. 785.
ff Voy pag. 789.
gg Voy pag. 791.
hh Voy pag. 793.
ii Voy pag. 796. 797.

a *Principis orbitas cõtemnitur. Alex. Mag. apud Quint. Curt.* Un Prince doit avoir soin de laisser des successeurs aprés luy qui asseurent son authorité & qui continuent leur posterité aux siecles à venir. *Sic Augustus Germanicum Druso ortum adsciri per adoptionem à Tiberio, jussit.* Tac. ann l. 1. c. 3. *Sic subsidia aulæ, Suet. adminicula Augusti. Senec. heredes imperii dicuntur.*

L'esprit d'un Prince renforcé d'ans supporte mieux le faix des grandes affaires, du naturel de l'arbre qui porte plus vieux que jeune. *Plin. lib. 16. cap. 27.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Predeceſſeur, & maintenant conſolidés en la ſienne, qui le rendirent ſeigneur de pluſieurs belles Terres, & de Cadet de ſes freres, chef de ceſte grande Maiſon de Naſſau : Si qu'on peut dire de luy ſans mentir, qu'il poſſede plus de grandeur, de richeſſe, & de puiſſance qu'aucun de ſes Devanciers, n'eſtant pas croyable que les ſiecles à venir en puiſſent produire un autre qui le ſurmonte en vaillance ny en grandeur de courage.

Les peuples des Pays-bas appellent ceux qui leur commandent Gouverneurs ; & leur deferent autant d'authorité que jadis les Theſſaliens à leurs *Archos* les Lacedemoniens à leurs *Armoſtas* & guires moins que les Romains à leurs Dictateurs.

Idem velle atque idem nolle ea demum firma amicitia eſt. Saluſt. in Catil.

Eſt fait Gouverneur du Pays-bas.

Il eſtoit au Camp de Valvick quand on luy anonça les nouvelles aſſeurées de la mort de ſon frere, qui ne vindrent que le lendemain au matin ; & le jour enſuivant on luy preſenta de la part des Eſtats Generaux ſes Proviſions de General de leurs Armées, Gouverneur Admiral & General de leurs Provinces, aux meſmes honneurs, advantages, & authorités que le defunct. Il les accepta dans le duëil & la doleur ſenſible de ceſte perte, & par la reſponce qu'il fit aux Eſtats, les conjura de ne rien obmettre en ſon abſence de tout ce qui eſtoit deub à l'hõneur de l'immortelle memoire du defunct & à la grandeur de leur Maiſon. Et que ne devoit-il pas aux cendres d'un ſi bon frere, qui l'avoit eſlevé comme ſon enfant ? Et que n'avoit pas deub faire l'autre pour celuy qui l'avoit touſiours honnoré comme ſon Pere ? de ces mutuels debvoirs de reſpect & de bienveillance s'eſtant formée une bonne harmonie d'une vrayement fraternelle amitié par la ſage conduite de l'Ayné, hardie & courageuſe execution du Puiſné, en tant de hazardeuſes expeditions guerrieres qui ont groſſi le Regne precedent & pouſſé juſques au Ciel la gloire & le triomphe de tant de Combats, de Conqueſtes, de Batailles.

La triſteſſe & la joye ſe donnerent la main, l'affliction & la conſolation entrerent en quartier, la froiſſeure & le remede, la playe & la gueriſon monterent en meſme temps ſur le theatre & s'y firent voir à tout le monde collées & attachées enſemble. La mort de Maurice avoit accablé tous les gens de bien de dueil & d'angoiſſe : l'advenement de Frederich les relleve du tombeau de ces deſplaiſirs, pour les colloquer dans un contentement plus parfait. La mort de Maurice leur renouvelloit la perte de leur incomparable pere en la naiſſance de ceſte Republique : l'advenement de Frederich leur promettoit de plus grands advantages que ceux qu'ils avoient gouſtés juſques icy, en la ſuite des années & en l'accroiſſement de l'Eſtat. La mort de Maurice n'eſtoit que ſujet de larmes au Peuple, de detreſſe au Pays, de plainte & de foibleſſe aux amis eſtrangers : l'advenement de Frederich eſt un collire à leurs yeux, un baume à leurs entrailles, un preſervatif à tous les cœurs attaints & affligés de ceſte perte.

Viſité des Ambaſſadeurs.

Les Ambaſſadeurs des Roys & des Republiques eſtrangeres reſidans à la Haye, s'en vindrent condouloir & conjoüir en meſme temps vers les Eſtats aux noms de leurs Maiſtres. Condouloir de la mort de Maurice ; conjoüir, de l'advenement de Frederich. En l'un ils teſmoignerent la bonne odeur de la reputation en laquelle ils avoient touſiours tenu le defunct ; en l'autre ils firent cognoiſtre l'eſtime qu'ils faiſoient de la vertu & des merites du vivant.

ſe prepare pour le delaſſiement de Breda.

Le Prince eſtoit obligé de pourvoir en meſme temps à pluſieurs choſes: aux affaires de la guerre, & de ſes Gouvernements ; à celles de ſa maiſon & de ſon Eſtat d'Orange, mais il ne pouvoit eſtre par tout. Il ſe tint donc ferme au point principal, qui eſtoit la conduite de l'Armée. Là ſa preſence eſtoit neceſſaire ; là eſtoit ſon element ; là eſtoit-il attaché d'honneur, d'affection, & d'inclination : d'honneur à ſon courage, d'affection à ſa Patrie, & d'inclination à la conſervation de ceſte place. Mais que pouvoit-il deſormais pour le ſouſtien d'une Ville dont la perte eſtoit infaillible, qui n'avoit point eſté ſecourue par ſon Devancier quand il l'avoit peu, deceu en l'attente d'une vaine entrepriſe ? Encor faloit-il tenter une derniere fortune : car la guerre donne bien ſouvent des iſſuës non eſperées ; & au pis aller, il eſtoit raiſonnable de cõtenter l'affection de tant de Monarques qui n'en paſſionnoyét

moins

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. moins la delivrance, & faire voir à toutes ces Nations estrangeres, les grands & forts ouvrages du Camp Ennemi qui la tenoyent enfermée, pour essayer de les percer en quelque endroit. Le Comte de Mansfeldt estoit arrivé en Hollande avec treize mille Fantassins Anglois; Et le Duc de Brunsvic avec la Cavallerie de France qu'il avoit recueillie à Calais, menée par Harambures & par le Comte de Roussy. Toutes ces troupes eurent leur rende-vous general à Sprang prés de Valvic en Brabant dans le Langhstrate, comptans treize mille Anglois & trois mille Allemans d'Infanterie; deux mille François, trois cents Allemans, & deux cents Anglois de Cavallerie, avec six Canons. De ceste Armée Mansfeldt estoit General, Brunswic commandoit la Cavallerie, Harambures estoit son Lieutenant, le Comte de Roussi faisoit la charge de Mareschal de Camp; Et le Prince campoit & grossissoit la sienne à Walvych desormais forte de vingtecinq mille hommes de pied, de six mille Chevaux & de soixante pieces d'Artillerie.

ja à l'extremité

La Ville estoit ja serrée de prés. Les Assiegés & les Assiegeans s'avoisinoyent; les sentinelles de part & d'autre estoyent aux railleries & aux eschanges, du taback & du fromage pour du pain, aprés avoir convenu entre eux de ne s'endommager les uns les autres. Le Prince s'advance vers Breda avec toutes ses forces, suivi du Comte de Mansfelt. Sa venue releve le courage des Assiegés, qui font vomir le feu de leur Canon avec grande fureur, contre les Assiegeans. Un boulet eslevé contre la Tente du Marquis emporte le Pavillon de son lict, met en pieces deux tables; & bien fait à luy d'en estre lors dehors. Coup de Canon non moins favorable à ce General, que celuy qui luy rasa quatre jours aprés le mords de la bride de son Cheval, luy ayant laissé net les resnes à la main, comme il s'avançoit pour recognoistre un Poste prés la Ville.

Le Prince attendu par Spinola

Il attendoit le Prince dans ses retrenchements, avec vingt cinq mille pietons & huict mille Chevaux, en estat de renforcer & de soustenir les lieux attaqués. Les principaux Chefs ennemis judicieusement disposés de toutes parts, les Comtes Jean de Nassau, & d'Anholt, le Marquis Spinelli, les Barons de Belvoir, d'Ansi, & autres renommés Capitaines, chascun en humeur de bien faire. Le Prince advertit les Assiegés de son approche, pour les secourir dans trois jours, les asseure de n'y espargner aucuns moyens humains, les exhorte de mesnager leurs provisions, de luy faire entendre par quel endroit il pouroit plus commodement forcer le Camp Ennemy, & de se preparer à faire effort de leur costé. La lettre interceptee, les Assiegés en eurent une copie d'ailleurs.

s'avance

Le Prince s'avance jusques à Duncken, à deux heures de la ville, & le Comte de Mansfelt jusques à Cleindunckén à un quart d'heure du Prince. Le premier tourne teste vers les quartiers de Baglioni & de Balançon, pour s'y faire voye dans la ville, à travers le fer & le sang. Soudain le Marquis les renforce de ses meilleures troupes. Les Regiments François soustenus par quelque Cavaillerie, commandés d'assaillir la tour d'Oosterhoudt grand Bourg prochain gardée par les Espaignols, leurs coureurs sont repoussés par une troupe de Chevaux ennemis, tandis que le gros petarde ceste tour & l'Eglise joignant, y met le feu, & y ayant grillé une partie des tenans, se retire non sans laisser de leurs hommes.

Attaque Oosterhout & le petarde

Les Assiegés ne pouvans plus donner de leurs nouvelles au Prince, qu'avec extreme peril des Messagers; Ils employent une Arondelle pour Messager volant, laquelle lachée de la ville, & par l'embarras de la fisselle qui tenoit attaché le billet à elle, tombée dans le quartier du Comte d'Isemburg & portée au Marquis, on n'y trouva que deux ou trois chiffres non cognoissables. Mais il n'estoit plus temps de parler ni de conferer. Le Prince pour se faire entendre de plus prés, s'avance pour donner l'attacque à un des quartiers du camp, du costé de Terheyden. Il ne dit point d'y aller, mais y va luy mesmes

puis un des quartiers du Camp en personne

en personne, avec un gros de six mille hommes. L'accés en estoit facheux, difficile & desadvantageux pour le combat aux attaquans. Il n'y avoit point d'autre passage que sur les dicques de Sevenberghes & de Geertruidenberg: la premiere couppée par la riviere qui croisoit, traversée d'un pont volant & couverte d'une demie lune: l'autre deffendue d'une petite tranchée, d'une redoute, de deux coupeures l'une devant l'autre, & d'un esperon, ayant en cavalier un bon Fort. Mais la vaillance ne trouve rien de difficile. Il s'avance par la dique de Geertruidenberghe, donne la pointe aux Anglois commandée par le Colonel Veer. Les François & les Allemans les soustiennent. L'artillerie & le bagage suit avec l'Arriere-garde. La Cavallerie marche sur les aisles; Et l'Ennemi bien adverti de l'entreprinse les attend pied quoy; Paul Baillon & Charles Roma, qui avoient la garde, n'oublians aucun devoir de bõs Chefs, à les bien recueillir. Le point du jour commence avec l'approche du Prince. Plusieurs fausses alarmes sont données par son ordre de tous costez; & le moumon presenté vers le quartier de Balançon, tandis que les Anglois d'une violence incroyable, s'attachent à la dicque de Geertruidenberghe, surprennent & esgorgent la Sentinelle perdue de Baillon, avant qu'elle peut donner l'alarme aux logés dans la redoute, escartent & matrassent ceux-cy à coups de grenades, leur passent sur le ventre, & d'une mesme boutée saisissent l'esperon qui couvroit le Fort, attaquent le Fort mesme avec pareille resolution. Icy fut atterré l'Enseigne Colonelle, y voulant arborer son drapeau. Les siens essayent de gaigner le dessus en grimpant; mais les crocs & les eschelles demeurées derriere sur les chariotz arrestées par les canonnades des Assaillis, joüent manque aux Assaillans. Une semblable attaque livrée en mesme temps aux Italiens, qui estoient en garde dans la demi-lune qui coupoit le pont volant de la dicque de Geertruidenberghe, reussit de mesme façon, non avec plus d'advantage. Ils lachent le pied, aprés peu de combat. Les Anglois signalent leur courage, par la deffaicte des autres, repoussent le Capitaine Camille Fenice avec sa Compagnie accouru pour le soustenir, & si la courageuse resistance de Charles Roma, qui print le bouclier de la main de ce Capitaine, & se mit à la teste de sa troupe l'espée au poing, n'eut arresté la furie des Anglois, le desordre eut esté beaucoup plus grand parmy les Ennemis, & les suites plus utiles. Les François, & les Anglois de l'arriere-garde suivent la pointe des premiers; mais l'estroissure de la dicque les defavorisant extremement, pour la peine qu'ils avoient de remplir la place des avancés, qui estoient ou terracés ou contraints de reculer, & donnant un grand advantage au canon des Assaillans, qui les choisissoit à plain, ils sont obligés de faire retraite sur le branle de la plus gaillarde partie du Camp venant à eux. Le Prince ne jugeant pas tenables les advantages gaignés, ordonna ceste retraicte de troupe en troupe par ordre, & sans confusion, avec perte en l'attacque de trois cents hommes. Elle fut belle, & estimée des Ennemis mesmes, qui ne sçeurent y mordre. *Retraite* tres-judicieuse, *aussi bien ordonnée que l'entreprinse, en laquelle parut ce que vault la presence d'un General: Chascun s'estant acquité si punctuellement de son devoir en ceste occasion, qu'il n'y eut simple Soldat qui de soy-mesme ne se prescripvit l'ordre, qu'il eut peu attendre de son Superieur.* L'Ennemi reprint ses postes, y ordonna des nouveaux ouvrages pour en reparer les manquements, & les rendit inaccessibles à toute puissance humaine. Le Colonel Veer y fit admirer sa valeur & sa prudence, en la conduite de ses Anglois. Le Prince voulut faire ce coup d'essay au peril de sa vie, pour faire voir à tout le monde si humainement tels retrenchements se pouvoient forçer: non tant qu'il creut d'en venir à bout, que pour la satisfaction des Estats, & de tant de Roys qui avoient à cœur ce desassiegement. La saison en estoit donc passée du vivant de Maurice, & il n'estoit plus temps de s'en tourmenter, sinon qu'on se voulut perdre de gré à gré.

1625.

repoussé

Ce sont les mots de leurs Historiens. Et encor, *Voila comme la presence du General leur servit pour les asseurer & empescher la confusion.* Herm. Hug. Jesuit. en la descript. de la prinse.

fait une belle retraicte

Cependant

1625. Cependant les extremitez de la faim, des maladies, des mesaises, faisoient crier *au secours* par les Assiegés. Les Soldats depuis quelques mois, estoient reduits au pain gasté & à l'eau: la chair des Chiens & des Chevaux s'y vendoit cherement, la livre du beurre deux Escus, un jeune Veau seize, une livre de Taback trente trois; la distribution du pain pour chasque Soldat à demy livre par jour: & finalement apres une visite exactement faite de maison en maison, n'ayant esté trouvé en toute la Ville que vingt cinq Mesures de seigle, tous les hommes de deffence diminués des deux tiers, ce qui restoit sur pieds accompaigné de foiblesse & de langueur; le Gouverneur en escript au Prince, & l'asseure *Que nonobstant toutes ces necessités, il ne rendroit jamais la Place que par son exprés commandement.* Le Prince respondant l'advertit *de la mort de son Frere, de l'effort en vain esprouvé sur le quartier de Baglioni, du peu d'apparence de le pouvoir secourir, & l'exhorte de faire le mieux qu'il pourroit.*

Grandes extremités des Assiegés.

Ceste responce affligea ce brave Gouverneur, qui n'en voulut faire part qu'à ces trois Colonels. La repartie fut: *Qu'ils n'accepteroient jamais aucune capitulation quelque honnorable qu'elle fut, sans ordre signé de sa main, quand mesmes ils sçauroient d'estre livrés à l'Ennemi par la mutinerie des Soldats pressés de la necessité: aymants mieux courir toute autre Fortune que celle de la honte & du deshonneur. Mais le prient aussi de croire, que quel ordre qu'ilz ayent, & quelque necessité qui les presse, ils la conserveront jusques à la derniere extremité.*

Resolutiō du Gouverneur.

La responce du Prince fut: *Qu'ils eussent à rendre la Place sans plus attendre, Qu'ils estoient responsables de leurs Personnes & de leurs Soldats, aussi bien que d'icelle; estant à craindre que leurs necessitéz cognuës par l'Ennemy, ne le fissent resoudre à des conditions honteuses, lesquelles comme il les cognoissoit d'humeur à se perdre plutost que de s'y sousmettre; Il leur commandoit de se rendre à peine de la vie. Les prioit neantmoins de leur faire cognoistre par un signal de feu sur la grande Tour, le nombre des jours qu'ils pourroient tenir.*

Ordre du Prince à rendre la Place.

Ceste lettre parvint és mains du Marquis, par la tromperie d'un laboureur, qui continua encor ce mestier qu'il avoit commencé du vivant du Prince Maurice, laquelle il luy delivra, au lieu de la porter aux Assiegés. Mais le Prince pour plus de precaution, poussa en plein jour, à toute bride dans la Ville, un hardi Cavallier du Comte de Stirum, cognoissant les destours & les issues, qui leur en rendit un duplicata.

Perfidie d'un Messager.

Ce Paysan aposté par le Marquis vivāt le Prince Maurice, entra dans la Ville avec des vivres cōme en cachete. Le Gouverneur le pria de porter des lettres au Prince, il fit semblant de s'excuser sur le danger: mais pressé ne promettant rien que douteusement, enfin il porta des lettres adressātes au Prince, lesquelles il fit voir au Marquis, & puis les ayant refermées, les porta au Prince, & ayant obtenu de luy responce au Gouverneur, la luy apporta aprés l'avoir faite voir audit Marquis. Ce Paisan eut recompense des deux costés, & continua encore sa tromperie envers le Prince.

Suivant ceste lettre, onze feux y parurent en pleine nuict, tres-bien remarqués par le Prince, qui n'obmet rien du debvoir d'un grand Chef de guerre à desassieger la place. Marquette Lieutenant General de la Cavallerie, ayant eu ordre de rompre un des Convoys du Camp Ennemi, fait prendre l'advance à Randwyck avec six Compagnies, & luy avec le gros se loge en embuscade. Au premier rencontre toutes les provisions sont butinées. Charettes, Chevaux, Chartiers, tout est emmené; les sacs de bled desliés, & le grain respendu, tout ce qui fut trouvé de difficile traicte, foulé aux pieds.

Le Prince fait rompre un Convoy.

Le Comte de Berghes prevoyant cella, avoit desja parsemé toutes les avenues de la Campaigne de plusieurs Compagnies de Cavallerie, avec ordre aux Capitaines de disposer des Corps de garde loing de leurs Compaignies, & plus loing encor des sentinelles; & devant icelles un Cheval leger, qui ne fit que battre l'astrade pour faire la descouverte; Et icelle faicte, cetuy-cy en devoit donner le signal, & se retirer au Corps de garde; & le Corps de garde dans le gros de la Compagnie, laquelle avoit charge de combatre à pareil advantage, sinon de faire retraicte au quartier. Le Comte Herman fils du Comte de Berghe se trouvant à Cheval avec sa troupe, & voyant le desordre des siens ainsi pillés & mal-menés, se jette sur nos pillards attentifs au butin, donne, mesle avec valeur, & leur fait lacher prinse, croyans d'estre suivis de toute la Ca-

la Cavaillerie Ennemie. La vive force inutille, ce fut à noſtre Ulifſe d'employer la ruſe de guerre, & de practiquer des Payſans & des goujats, qui luy avoient promis de mettre le feu aux poudres & aux Quartiers : Mais ceux-cy deſcouverts, ils en payerent l'amende au Marquis, n'ayans pas eſté ſi habiles que l'Eſpie qui bruſla les farines de Ginneken dés le commencement du ſiege. 1625.

Tache de faire mettre le feu aux poudres.

Au commencement de ce ſiege une Eſpie mandé à Ginneken mit le feu dans l'Egliſe où eſtoit un magaſin : & la furent bruſlés pluſieurs miliers de ſacs de farine, d'avoine & autres proviſions.

Tous moyens humains de ſecourir les Aſſiegés inutilles, le Prince reprend ſon quartier de Waelwyck : Mansfelt ſe ſepare de luy, & va camper le long du Rhyn. Le Marquis eſtant aſſeuré des neceſſités qui les preſſoyent ; quelques uns des ſiens eſtoient d'advis, de les voir venir pour les reduire à de dures conditions: les plus ſages & moderés l'emporterent. Telle fut l'humeur de ce General qui avoit touſiours fait la guerre de bonne grace, & qui avoit envie de gaigner temps, ſçachant bien qu'il y avoit du peril de preſſer à l'extremité des grands courages. Ainſi donc toutes conditions honnorables offertes aux Aſſiegés, le Gouverneur pouſſant touſiours le temps avec l'eſpaule par remiſes pour faire couler les onze jours. Finalement le Comte de Berges, par ordre du Marquis, accompaigné de quelques autres : & le Colonel Haute-rive, avec ceux qui luy furent adjoincts par l'adveu des Aſſiegés, s'eſtans advancés vers les plus prochaines gardes de la Ville ſur leur foy reciproque, & abouchés enſemble ſur les points les plus difficilles de la capitulation, le traicté en fut clos, & ſuivant icelluy la place remiſe à Spinola, ſous les plus honnorables conditions d'une rendition.

Se retire à ſon Camp & Mansfeldt ſe ſepare de luy.

Les Aſſiegés capitulent

Que tous les gens de guerre en ſortiroient avec leurs armes & bagage, tambour battant, enſeigne deſployée, meſche allumée des deux bouts, balle en bouche, les bandelieres fournies, la Cavallerie à cheval armée de toute piece, la Cornette arborée, ſans que aucun peut eſtre retenu ſoubs quelque pretexte que ce fut, encor qu'il euſt porté les armes pour l'Eſpaigne, à te comprins tous Predicans, & autres ſuivans la guerre avec leurs familles, & tout ce qui leur appertient. La Riviere de Merch libre & ouverte durant douze jours pour le libre tranſport. Quatre Canons & deux Mortiers avec leurs munitions pour tirer ſix coups. Tous les meubles du Chaſteau du Prince ou tranſportés ou conſervéz durant l'eſpace de ſix mois. Et au bout toute aſſeurance donnée pour le tranſport. Pardon general, libre jouyſſance & diſpoſition de tous leurs biens octroyé à la Bourgeoiſie, avec chois de reſider ou non en la Ville. Le tout ſoubs bons Oſtages & aſſeurances reciproques contenues plus au long daus les articles publiés. La capitulation obſervée de bonne foy, environ trois mille hommes de guerre en ſortirent, qui s'allerent renger en bataille à une portée de Canon du Camp, à la veue du Marquis accompagné des principaux Chefs de ſon Armée, de celle de l'Empereur, du Duc de Bavieres, & de partie de ſon Armée. Le Marquis embraſſa le Gouverneur avec beaucoup d'honneur & de courthoiſie, careſſa les Colonnels & tous les Seigneurs volontaires qui avoient ſouſtenu le ſiege, le jeune Prince de Portugal, les deux filz naturels du defunct Prince Maurice, les enfans du Gouverneur. Tous ceux-cy prindrent le chemin de Geertruidenberghe, d'où le Prince qui y eſtoit, ſortit & s'avança juſques au Fort ſur la Dicque, là où il les recueillit avec careſſes & loüanges, du debvoir qu'ils avoient contribué à la deffence de Breda, & leur ayant aſſigné diverſes garniſons pour s'aller rafrechir, il reprint le chemin de ſon Armée. L'archiducheſſe ſe fit voir à Breda, & pendant ſon ſejour la garniſon de Berghes fit bien des ſiennes ſur les Bourgeois d'Anvers, de Breda, & de Boiſleduc, par trop portés de curioſité à viſiter ceſte place de nouvelle conqueſte. La Cavallerie du Prince coigna juſques dans les portes de Boiſleduc, trois Compagnies de Cavallerie du Marquis, & en emmena plus de ſoixante priſonniers.

ſous ces conditiós.

Ceſt Article fut ſi religieuſemét obſervé que Le Sage, lors Garde des papiers de la Maiſon mortuaire du Prince Philippe-Guillaume, y ayãt laiſſé par negligéce grãde quantité de papiers importãs de la Maiſon, ils y ont eſté trouvés & recueillis en la reprinſe de ceſte place, de l'année 1637. & portés à la Haye.

Leur ſortie.

Recueillis du Prince.

L'Infante à Breda.

Exploict de la Cavallerie du Prince.

Le Prince s'arreſta à Waelwick juſques à la my Juillet ; & la ſubſiſtance de ſon Armée fit contenir le Marquis dans ſes retrenchements de Breda, juſques

Qui cápa juſques à la my Juillet.

à ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. à ce que l'incommodité des vivres l'en fit descamper. Les Allemans Espagnolisés reprindrent le chemin de leurs poësles, les autres de leur party leurs garnisons, le General des Troupes de l'Electeur de Cologne fit volte face du costé du Rhin, pour couvrir les places des Estats de son Maistre, contre les invasions de Mansfeldt, lequel avec Halberstadt, & leurs troupes Allemandes, s'alla joindre au Roy de Dannemarc dans la Westphalie, ses Anglois pour la plus part morts de mesaises en Hollande avec le Comte d'Oxfort leur Chef. La Cavallerie Françoise retirée en France au meilleur ordre qu'elle peut; il y eut prohibition de commerce de la part des Estats avec les villes de Breda, & de Boisleduc. Et en eschange, de l'authorité du Roy d'Espaigne, tout commerce fut interdit à ses Subjects avec les Hollandois. Ce siege mit à sec les finances d'Espaigne, & contraignit l'Infante de surcharger son peuple de nouvelles exactions personnelles, non encor practiquées parmy une Nation tant amatrice de liberté.

Le Marquis entra dans Breda le cinquiesme de Juing, & ne rompit son Camp que le quinziesme de Juillet suivant.

Pourvoit à la Frontiere & aux autres affaires.

Telle fut l'issuë de la guerre en ceste année. Le Prince employa le reste du temps à bien munir les places frontieres, & à s'y faire inaugurer & recognoistre dans les Provinces, & és principalles villes de ses Gouvernements. Les affaires de sa Maison, ses soings à recueillir ce grand Heritage, en firent la moindre partie; sa franchise à bien contenter tous les Legataires, & tous autres qui en proffitoyent, parut en l'accomplissement exacte des volontés du defunct.

Donne ses ordres pour la Principauté à Valckembourg.

Parmy ces grandes occupations, il n'abandonna pas ce qu'il devoit à la conservation de sa Principauté d'Orange, bien que la plus esloignée de ses Terres. Dés que Maurice eut estendu le pied, il y depescha de Bic l'un de ses Gentilshommes ordinaires Beau-frere de Valckembourg, pour luy en donner les nouvelles, & à ses principaux Officiers, les confirmer & continuer en leurs charges, & les semondre de persister envers luy dans les mesmes debvoirs & respects, qu'ils estoient tenus envers le defunct. Jamais nouvelle ne fut recueillie avec plus de contentement de personne, que celle-cy le fut du Gouverneur, & de ses cōfidents: sa joye parut sur son visage en plusieurs compagnies, & fut bien remarquée de plusieurs, non qu'il affectionnat plus le nouveau Maistre que le vieux; mais parce que vivant le defunct, il estoit persuadé qu'il ne tarderoit pas d'estre rappellé de son Gouvernement, & que tel changement le rendroit apparemment plus durable. Mais il ne voyoit pas les nuages cachés derriere Mont-ventoux. Tout le reste faillit à fondre en larmes. Il se rendit dans l'Hostel du Prince, & en l'assemblée de la Cour, luy presta nouveau serment de fidelité entre les mains du Parlement, & le Parlement entre les siennes. Tous les autres Officiers, les Consuls & le Conseil d'Orange & des autres Villes de l'Estat; tous les ordres & les Vassaux rendirent ce mesme debvoir pardevant luy, comme il est couché en l'Acte suivant.

Qui luy fait serment & tous les autres Officiers avec le Parlement.

Valckembourg ne voulut point que les actes de serment de fidelité des Vassaux fussent couchés dans les Registres du Domaine du Prince; mais les fit recevoir en originaux, qu'il garda riere soy. Un Officier en escrivit au Prince: la suite à verifié l'intention du Gouverneur.

L'an mil six cents vingtcinq, & le Jeudy quinziesme jour du mois de May dans le Palais & Chambre du Conseil estans assemblés Messieurs Maistres Jean de Barry President en la Cour, Cristophle de Servant, Jean de Chambarut, Pierre Payen, Joseph Suarés, & Louis de Langes, Conseillers en ladite Cour, & Paul de Julien Advocat & Procureur general de son Excellence, est venu Messire Jean de Hertoghe d'Osmael Seigneur de Valckembourg, Gouverneur & Lieutenant General pour son Excellence en ceste Principauté, lequel ayant prins place a dit & fait entendre à ladite Cour, le decès de feu Monseigneur Maurice de Nassau nostre Souverain Prince advenu le vingt-troisiesme du mois d'Auril dernier, & que Monseigneur Frederich-Henry son frere & legitime successeur, a envoyé en ceste Principauté sur ce sujet noble Abraham de Bic son premier Gentilhomme pour donner advis dudit decès, avec charge & commission audit Seigneur Gouverneur, de faire prester & reçepvoir le serment de fidelité à sadite Excellence desdicts Sieurs President, Conseillers, & autres dudit Parlement, & hors d'iceux nuls exceptés; lequel pouvoir signé de sadite

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Excellence avec le cachet d'icelle, & contre-signé de son Secretaire, il a remis, pour estre 1625.
veu par la Cour, & sur iceluy deliberé.

Maistre Paul de Julien Advocat & Procureur General de son Excellence, a dit que c'est la coustume & de droict en tout cas semblable, de prester le Serment dont en la Commission dudit Seigneur Gouverneur; Et suivant le deub de sa charge, il requiert d'estre ainsi fait par Maistre de Barry en qualité de President, tel declaré par son Excellence, & aprés par un chacun des autres Officiers de la Cour.

Sur quoy ladite Cour ayant veu & fait lire ledit pouvoir, a ordonné qu'il sera enregistré és registres d'icelle estant de la teneur que s'ensuit.

FREDERICH-HENRY *par la grace de Dieu Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Capitaine General & Admiral de la Mer des Provinces Vnies. A nostre cher & feal Jean de Hertoghe Seigneur de Valckenburch, Gouverneur de nostre Principauté d'Orange, Salut. Comme à l'occasion du decés de feu Monsieur le Prince d'Orange, nostre tres-honoré Sieur & frere, les Officiers de nostredite Principauté tant en l'administration de la Police, qu'en la garde de nostre Chasteau & autres places se pourroient dire deschargés du Serment de fidelité qu'à cause de leurs charges & functions, ils ont cy devant presté és mains de nostredit Sieur & Frere: Nous desirans pourvoir aux desordres qui en pourroient sourdre, sans laisser nos subjects en l'ignorãce de leur Prince Legitime & Naturel, & de dõner seureté à nostredite Principauté par le renouvellement d'iceluy en nostre nom & à nostre proffit.* Pour ces causes, *vous avons authorisé cõme par ces presentes vous authorisons pleinement, de sommer tous & chascun nos Officiers, President, Conseilliers, Greffiers, & autres de nostre Parlement, & hors d'iceluy nulz exceptéz, de quelque qualité & condition qu'ilz soient, nommement les Officiers & Soldats de la garnison, qui sont soubz vostre commandement, de vous venir prester le Serment de fidelité, lequel aussi voulons & entendons que vous preniéz d'eux en la deuë accoustumée & meilleure forme, à nostre proffit & en nostre nom, comme Prince d'Orange; lesquels par aprés vous souffrirez & maintiendrez en la function de leurs charges. Et nous aurons aggreable ce qu'en cest endroict par vous sera administré. En foy dequoy nous avons signé la presente de nostre main, & y faict mettre nostre cachet.* Au camp de Walwijck *le vingt-neufiesme d'Auprил 1625.* Frederich Henry de Nassau *ainsi signé. Et plus bas. Par Ordonnance de son Excellence* P. de Jonghe, *avec le cachet en placard.*

Et incontinent aprés, tous lesdits Seigneurs Jean de Barry President, Christophle de Servant, Jean de Chambarut, Pierre Payen, Joseph Suarés, Louys de Langes, Conseillers en ladité Cour de Parlement, & Paul de Julien Advocat & Procureur general, ayans levé la main à Dieu par devant ledit Seigneur Gouverneur, ont l'un aprés l'autre juré & recognu mondit Seigneur Frederich Henry de Nassau, Prince Legitime, Naturel, & Souverain de ceste Principauté, promis luy estre fideles, obeïr à ses Edicts & Ordonnances, icelles faire observer selon le deub de leurs charges, conserver ses droicts, & autrement faire tout ce qui depend de leurs Offices. M. Jacques & Joseph dela-Pize Pere & Filz Secretaires de son Excellence en cest Estat, ont aussi fait mesme Recognoissance & Serment de fidelité, en tout ce qui depend du debvoir de leurs charges & Offices & en qualité de bons & fideles Subjects de sadite Excellence.

Et la mesme ledit Seigneur Gouverneur a remis à la Cour une lettre de cachet de son Excellence, du vingtneufiesme d'Auril dernier, de la teneur suivante.

Le Prince d'Orange, Comte de Nassau &c. Tres-chers & feaux. Comme par le decés de Monsieur le Prince d'Orange nostre tres-honnoré Seigneur & Frere, nous est arrivée par droict de succession la Principauté d'Orange, le premier soin que nous ayons eu en ceste dure affliction, a esté de vous donner advis de cest accident, & vous convier à vous en condouloir, employer vos authorités, prudences, & sages conduites, affin de conserver le repos de nos subjects, & de prevenir toute alteration ou innovation, qui du dehors ou du dedans pourroit estre attentee, à l'occasion de ce changement, au prejudice de nos droicts ou Souveraineté, sous quelque pretexte ou fausse preoccupation que ce fut. Pour à quoy mieux vous seconder en vous donnant

des

1625. *des moyens plausibles, nous desirons & attendons que de nostre part & nostre Gouverneur y intervenant, vous faciés publier aussi tost que nostre intention est & deliberée volonté, de ne rien changer en l'administration du Gouvernement de nostre Principauté, aussi peu en ce qui touche la Religion, qu'en ce qui concerne l'ordre Politique; mais bien de maintenir, comme aussi nous voulons estre maintenus dés maintenant, chacun de nos sujects indifferemment sans distinction de Religion, en sa function & condition, tout ainsi & à mesmes droicts, que si nostredit Seigneur & Frere estoit encore vivant. Aussi avons nous authorisé le Sieur de Valckembourg de prendre de vous & des autres Officiers, le Serment de fidelité à nostre proffit, & desirons qu'en vertu de la presente il le face de mesme reciproquement en vos mains, pour nous estre envoyé au premier jour. Nous confians donc à plein en vos fidelités & affections de nous tesmoigner vos diligences, pour conserver soigneusement nos droicts & la paix de nos Sujects, Nous prions Dieu, Tres-chers & feaux, de vous avoir en sa saincte garde. De Walwijck ce 29. Auril 1625. Vostre affectionné* F. Henry de Nassau. *Et au dessus*, A nos Tres-chers & feaux, les Gens tenans nostre Cour de Parlement de nostre Principauté d'Orange, avec le Cachet de son Excellence en Placard.

Ladite lettre ayant esté veüe par la Cour, ledit Seigneur Gouverneur, a reciproquement presté mesme serment entre les mains d'icelle, & ayant levé la main à Dieu, a recognu mondit Seigneur le Prince Frederich-Henry de Nassau legitime Naturel & Souverain de ceste Principauté, promis luy estre fidele en ladite charge, de garder & conserver toutes & une chacune les places de ceste Principauté, sous l'authorité souveraine de son Excellence, envers & contre tous, faire main forte à la Justice, maintenir les Officiers & subjets de sadite Excellence, & satisfaire à tout ce qui depend de ladite charge de Gouverneur & Lieutenant general de ceste Principauté, à quoy il veut employer sa propre vie & tous ses biens.

Aprés l'heure de l'Audience venue, ledit Sieur Advocat & Procureur General a remonstré. Que Dieu ayant voulu retirer à soy feu Monseigneur Maurice de Nassau nostre Souverain Prince de tres-fraische & tres-Illustre memoire, et par la pesanteur de ce coup nous ayant abbatus, à mesure qu'il nous a frappés d'une main, nous a voulu relever de l'autre, en nous donnant pour Prince Souverain Monseigneur Frederich Henry de Nassau son Frere & legitime Successeur, la Majesté divine nous voulant tesmoigner le soing paternel qu'il a de nous, en deignant nous continuer la domination des sages Princes prins en la famille du tres-Illustre sang de la Maison de Nassau. Requerant à ces fins, Que la Cour ait à declarer ledit Seigneur Prince Frederich-Henry legitime successeur de feu sadite Excellence, Prince Naturel & Souverain de ceste Principauté; Qu'il soit enjoint à tous Vassaux, Communautés, & Subjects de ceste Principauté de quelle qualité & condition qu'ils soient, de le recognoistre pour tel, luy estre fideles, obeissans, & du tout prester Serment de fidelité entre les mains dudit Seigneur, suivant sadite commission; De mesme à tous Notaires d'inserer dans leurs actes & contracts le nom dudit Seigneur Prince Souverain en ceste Principauté.

Sur quoy, la Cour en laquelle estoit ledit Seigneur de Valckembourg Gouverneur & Lieutenant General pour son Excellence en ceste Principauté, A dit & declaré, dit & declare Monseigneur Frederich Henry de Nassau, Prince Naturel & Legitime de ceste Principauté. Enjoint aux Officiers subalternes, Vassaux, Consulz des Villes, & lieux d'icelle, de le recognoistre en ladite qualité, & de prester Serment de fidelité entre les mains dudit Seigneur Gouverneur suivant sadite commission. Et à tous Notaires, de, en leurs actes publics, mettre le nom dudit Seigneur Prince Souverain en sa Principauté, comme ils avoyent accoustumé de faire au temps & durant le regne de ses Devanciers tres-Illustres Princes. A ordonné & ordonne, qu'à la diligence dudit Advocat & Procureur General, le present Arrest sera leu & publié en tous les sieges subalternes de ceste Principauté & enregistré aux Registres de leurs Greffes.

1625.

Le lendemain il fit convocquer le Bureau du Domaine dans lequel il presidoit, pour en exiger semblable serment. Chascun le presta selon son rang, & luy comme Moderateur de la Compagnie en dernier lieu, aprés avoir dict, *Je recognois Monseigneur Frederich-Henry de Nassau Prince legitime, naturel, & Souverain de cest Estat, promets d'obeir à ses loix, Edicts & Ordonnances, & de luy estre fidelle en tout;* il adjousta, *jusques à la derniere goutte de mon sang.* La suite a justifié, *Que Dieu ne tient point pour innocent celuy qui prend son nom en vain.* Toutes ces solemnités suivies de feux de Joye publics & particuliers, du tonnerre du Canon, de la Mousqueterie du Chasteau & de la Ville, pour l'advenement du nouveau Prince.

Et dans le Bureau du Domaine. Prestation du serment reiteré par Valckembourg.

L'Autheur comme l'un du Bureau presta le serment entre-autres, recueillit & coucha l'acte avec ces parolles, de la bouche du Gouverneur.

Il sembloit que ce changement deubt changer la face des affaires, & faire terminer les confusions naissantes de l'Estat; mais le *caluz* estoit ja trop endurcy, & nature trop foible pour surmonter le mal d'elle mesme. La maladie avoit prins de trop fortes racines dans les principaux membres, pour guairir sans remede. Et deslors les plus clair-voyans jugerent bien, que rien ne pouvoit expulser ces humeurs peccantes, qu'une forte purgation laxative; ne rien rendre le mal incurable, que les dilayemens & les cunctations Hollandoises. Cela fit escripre au Prince, par un de ses Officiers peu de temps aprés; *Que s'il ne remedioit aux desordres, tandis qu'il le pouvoit; il estoit à craindre que par traict de temps, le mal s'estant rendu irremediable, on ne le peut retrencher que par quelque violente incision.*

Les confusions cõtinuent dans l'Estat

Il y eut un Officier d'Orange qui escripvit ces mots à un Conseiller du Prince en Hollande. *Tant que le Gouverneur sera icy, & que les N. seront portés envers & contre tous, les divisions & partialités auront le dessus, au grand detriment de l'authorité & des droicts de S. E. & de ses Subjects.*

Et un autre au mesme. *Je vous jure Mr. que l'oppression est universelle dans Orange, le mescontentement general, la Tyrannie toute establie & formée, & tout le monde attend que S. E. ne tardera pas de prendre soing de son service, & d'avoir pitié de son pauvre Peuple. Que s'il en estoit autrement, il m'ẽ demeureroit ceste consolation & satisfactiõ, d'en avoir deschargé ma conscience, en cas que les choses vinsent par traict de temps à se rendre irremediables, &c.*

Ainsi donc tout continue son train, & de mal en pis. Rien n'arrive aux particuliers, que le public n'y prenne interest; les animosités particulieres changées en affaires d'Estat. Qui prend à garant de ses passions la cause de la Communauté; qui s'accroche au service du Prince; autel contre autel; un party contre l'autre; les familles se liguent; les parentés se declarent; tout est en contre-pointe & en combustion; Et rien ne peut terminer ces differents que la perte ou la subvertion des uns ou des autres. Car on n'y va point à demy, & on n'y bat jamais qu'en ruine: les amitiés mortelles; les inimitiés immortelles; les meilleurs offices supprimés au moindre rencõtre, les moindres haines passent jusques à la troisiesme & quatriesme generation. Mais voicy le grand mal, qui a tant fait & fait gemir les gens de bien. Le Gouverneur qui debvoit, comme nous avons dict, tenir la balance droicte, se rend & declare Chef d'un party, & la fait pancher du costé, ou la passion de ses affections l'emporte. Disons qu'il y a plus icy que de l'ordinaire: Car ayant dés plus long temps ourdi la trame de ses mauvais desseins, il n'oublioit rien pour parvenir à la fin qu'il s'estoit proposée, & fomentoit luy mesmes ceste vielle maxime tant pernicieuse à ce miserable Estat, *De tenir les particuliers divisés & bandés entre eux*, pour l'establissement de sa Tyrannie.

Et y empirent par partialités du Gouverneur

Malum facinus in se committit, qui incommodo Reipublica gratiam sibi conciliat. Saluft. in orat. de rep. ordin.

Il marche sur les erres de Blaccons. Ses creatures tenoient desia son esprit assiegé, ses affections en serre; & crainte que quelques autres du Parlement qui les muguetoyent ou pour le posseder, ou pour avoir part à ses faveurs, ne leur misent le pied devant, on pretexte des incompatibilités dans iceluy fondées sur les parentés des Juges; on fait parler les Communautés contre la vente de quelques Offices de Judicature, vrayes en effect quoy que pernicieuses & interdictes par les Ordonnances, mais qui donnerent matiere de crierie à ceux qui n'en cerchoient que les occasions. Le Gouverneur porte le menton soubs main à ces grands Zéelateurs de la cause publicque; & soubs un pretexte si plausible, les particuliers exposent leurs passions. Ces Membres du Parlement tremblotent soubs la foiblesse du Corps, qui a en teste un Gouverneur, toutes les Communautés de l'Estat joinctes à luy; & à peine interessent ils le reste à leur subsistance, le petit nombre les favorisant: car de six, deux se trouvans interessés, le troisiesme parent, il leur fut aisé d'en gaigner un quatriesme, pour à la faveur d'une voix ranger les discrepans qui estoient de l'haleine du Gouverneur.

Sous pretexte du Public.

Voicy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1625. Voicy donc desormais deux partis formés dans l'Estat, celuy du Gouverneur, celuy de Parlement; l'un plus fort & plus considerable que l'autre, mais chascun animé d'interests particuliers; les particuliers tachans de se tapir sous ces deux principales authorités. Et que deviendrôt les pauvres subjects parmy le tabut deces confusions, puis que ceux qui les doivent dissoudre, les nourrissent & les fomentent? Disons le franchement, l'ambition & l'avarice de quelques maisons, de tout temps & de pere en fils fatales à l'Estat, animées d'une violente passion de se supplanter les unes les autres, pour voir laquelle d'eux gouverneroit ce Gouverneur, ont esté les Conseillieres & les Nourricieres de ces discentions, qui ont reduit ce pauvre Estat en deux factions, & delà à deux doigts de sa perte. Et nos conducteurs meshuy pratics à leurs despens, ne doibuent ils pas mieux regarder à qui ilz commettent leur authorité, & n'en rendre desormais depositaires ceux qui leur ont si souvent joüé manque? Où si les trouvans ja establis, ilz viennent à s'eslever outre mesure, n'est-ce pas à eux de donner tel contrepoids à leur effrenée audace, qu'ils empeschent qu'elle ne passe en Tyrannie; n'y ayant qu'un pas d'icelle à la rebellion? Celle-là soufferte dans Orange avec connivence, n'ayant jamais manqué de degenerer en desobeissance contre le Prince. Tant est dangereuse la douceur d'un commandement si absolu hors la veue du Souuerain, s'il n'est attrempé d'une grande moderation, pieté, & probité.

Deux partis formés du Gouverneur & du Parlement, Animés par des interests particuliers,

C'estoient les maux qui travailloient ce pauvre Estat; mais les remedes en estoient loing, longs, & de penible queste. Tout le Public en gemissoit: les gens de bien en langueur: les interessés en frayeur, & en continuelle perplexité. Un Officier du Prince qui les cognoissoit à fonds, voulut monter à Cheval pour les luy aller deschiffrer. Le Gouverneur le fulmina de menaces & de ruine de corps & de biens, comme pour crime de Leze-Majesté, s'il l'entreprenoit sans sa permission. Et à qui recourir donc qu'au Souverain? les Princes ne sont ilz pas obligés à protection, comme les subjects à obeissance. Certes il n'y a rien qui soit plus capable d'exciter la jalousie d'un Prince genereux, que d'interdire ses subjects d'aller à; luy rien de plus naturel aux Subjects, que de recourir à leur Prince, dans l'oppression & la necessité: rien de plus honnorable ny de plus glorieux au Prince, que de leur tendre la main de son secouts paternel; rien qui les rende plus grands & plus approchans de la Divinité, que ceste protection, pour laquelle bien que hommes comme les autres, Dieu les a souverainement eslevés par dessus les autres hommes. Et ceux qui la refusent, ou qui negligent de la rendre; où ilz confessent tacitement leur impuissance; où ilz meritent que leurs subjects recourent à d'autres. Il falut faire joug à ceste violence, & ployer sous ceste tyrannie: car quel autre nom luy peut on donner?

Tous remedes destournés.

Interdiction de recourir au Prince.

Theopompus dit à un qui luy demandoit commét un Prince pouvoit bien seurement côserver son Estat? en donnant, luy dit-il, liberté à ses amis de luy dire franchement la verité: & en gardant d'oppression ses subjects, de tou te sa puissance.

Les loix parlant d'un Scelerat qui brise les prisons, pour recourir au Prince, disent que non fugit qui recurrit ad Principem.

1626. Dans une telle Anarchie, le fatal peloton de nos desordres & discentions civiles, alloit tousiours roulant & grossissant; & parmy icelles, les peculats soufferts, la Justice foulée aux pieds, les aggressions soustenues, tous desreglements, exces, & violences practiquées: Et ce qu'il y avoit de pis, c'estoit crime punissable d'en parler, honte & ruine de n'y adherer. Quelques uns du Parlemét, plus aiguillonnés de leur interest particulier que de la cause publicque, (car la faction du Gouverneur les picquoit au vif, demandant que leurs charges fussent declarées vacantes) proposent dans leur Corps & font resoudre une deputation au Prince, de deux de leur Compagnie. Servant lors Doyen des Conseillers declaré Chef d'icelle, Arrest de la Cour s'en ensuit, par lequel est ordonné: *Qu'il sera informé d'office, sur les malversations & autres desordres de l'Estat; la deputation au Prince executée.* C'est Arrest couché dans le Registre secret par le Greffier; le silence de Socrate est recommandé à chacun, tandis que l'un des Conseillers en faict porter l'advis sous main dans les oreilles du Gouverneur par son frere; non pour le gratiffier, mais à desseing de l'intimider, & de luy rendre ses interests plus considerables: car il estoit rangé au catha-

Grâd desordre dans Orange.

Arrest pour informer & deputer au Prince.

cathalogue des incompatibles : mais au lieu de luy appaiser la bile, il la rendit 1626.
plus amere & plus virulente.

Miseriis & publicis cladibus vel perseverantibus, vel crescentibus, est inutilis imo stolida resistendi pertinacia. Filia Periandri ap. Herod.

Malheureux au Greffier.

Ce fut icy que le Greffier du Parlement eut à souffrir. Car le Gouverneur pour en sçavoir la verité, le mande venir devers soy, luy demande, *Si le Parlement n'avoit point donné Arrest sur telle matiere?* demande scabreuse, capable de dõner la gehenne à un bon cœur, & l'entorce à une ferme probité. Mais il falloit respondre cathegoriquement; de le nier; cetuy-cy voyoit bien que la mine estoit esventée; de l'advoüer; c'estoit violer le secret, qui luy avoit esté commis. Il y avoit donc du peril en l'un, & en l'autre de l'impieté, bien que la force peut couvrir celle-cy. En telle extremité, resollu sur le champ de faire litiere du danger & ferme sur le debvoir; il respond au Gouverneur par negative: pressé de plus fort, il persiste; L'autre dit; *Qu'il y a Arrest*; luy commande imperieusement *de le luy exhiber tout à l'heure;* & à defaut le menace, *de le faire traduire au Chasteau par vingt & cinq soldats*. Cetuy-cy replicque; *Qu'il n'en est que gardien, & qu'il ne le peut faire voir, y allat il de sa vie, sans permission de la Cour:* requiert *delay pour l'en advertir*, & promet aprés *de le luy remettre*, resolu à part soy de prendre son temps pour evader hors l'Estat. Il se rend donc chés le President, ou ceux de la Cour assemblés, & deliberation prinse, deffenses luy furent faictes, *de le livrer, soubs grandes peines, nonobstant les menaces*, bien que deslors il constat, qu'ils avoient fait donner advis au Gouverneur de la teneur d'iceluy. Voilà donc ce Greffier enserré des deux costés, ne sçachant à quel Sainct se voüer: car il n'y avoit que precipice, & mauvais traictement d'un costé & d'autre. La violence du Gouverneur à le contraindre par force contre le deub de sa charge; l'iniquité manifeste des autres à l'exposer à la rage d'un Gouverneur irrité, qui avoit la force en main, & une dent de laict contre luy. Il n'eut pour garand que sa conscience, & le Ciel pour protecteur; l'evasion hors la Ville; l'abandon de sa maison, de l'Estat, de ses charges, de sa famille, furent les plus seures resources qui luy firent respirer sa liberté pour quelque temps, & jusques à ce qu'il fut rappellé par ordre du Prince.

Contraint d'esvaier par la violence du Gouverneur.

Tyrannie du temps.

Icy je doibs encor pour instruction à la posterité un conte de la tyrannie de ce mauvais temps. Cét Officier ayant prins retraicte à Montdragon deux lieües d'Orange: son Pere vieux Officier du Prince, àagé de septante six ans, malade à la mort, demandant de voir ce sien fils unicque, & cetuy-cy poussé des eslans de la nature, & du desir de rendre ses derniers debvoirs à son Pere, se presente à la porte de la Ville pour entrer, sans apprehention du danger: ses parents & amis prient, supplient le Gouverneur de le permettre, lequel non seulement se range au refus; mais luy fait commander de se retirer à peine d'estre mal traicté, si qu'il fut contraint de s'en retourner; mais Dieu prolongea la vie au Pere.

Servant parle au Gouverneur.

Ces excés du Gouverneur à violenter les Ministres de Justice, obligea ceux de la Cour de luy deputer Servant, pour luy remonstrer qu'il ne debvoit entreprendre sur leur authorité. Ce Consellier luy en parla vertement, recueilly avec peu de satisfaction de l'autre. Et tout dans une rupture ouverte, Servant part avec son Compaignon pour la Hollande, & se rend pres du Prince, pour luy exposer ses plaintes & pour l'informer des desordres & des confusions de l'Estat.

Est Deputé au Prince par le Parlemét.

Autres Deputés de la Cõmune.

Valckembourg qui avoit à sa cordelle la maison de Ville, son party à sa devotion, la plus part des subjects attachés à luy, ou d'interest, ou de complaisance, ou de crainte, fait conclurre une deputation de deux Consuls d'Orange avec un adjoint, sous pretexte de presenter au Prince un Cayer de Remonstrances, au nom de la Communauté; mais en effect pour contrepointer les autres Deputés de la Cour, & pour insister de plus fort aux incompatibilités ja advancées. Ceux-cy Creatures du Gouverneur, n'oublierent rien de tout ce qui peut seconder ses desseings à l'offensive & à la deffensive.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1626. Le Prince les recueillit tous avec benignité paternelle, tesmoigna d'avoir regret de ces desordres, & fit cognoistre qu'il n'auroit rien de si aggreable, qu'une reconciliation de cœurs & de volontés soubs son obeissance. Quelques uns s'y rendirent ployables: les autres retifs. Les Deputés de la Commune gardoient les gages, parloient main garnie, & ainsi plus haut que les autres qui n'estoient authorisés que de ce nom de *Parlement*, bien inferieur aux *Bastions du Chasteau*; sur tout en une Cour ou les considerations sont de grande mise. Si est-ce pourtant que ces Deputés du Parlement furent oüis, & leur cause examinée, on jugea que la passion & la force ne devoient prevaloir sur leurs foiblesses. Des trois autres Deputés de la Commune, Redonnet se reduisit bien tost aux intentions du Prince,& caressé de luy à la Provençale, il luy deschifra la cabale de tout ce qui se passoit; l'un de ses Compagnons se jetta dans l'extravagance, sans mesmes espargner l'interest du Prince, qui faillit à luy couster cher; le troisiesme se tint brutalement dans les termes de leurs cayers & de leurs demandes.

Tous bien recueillis du Prince.

Ces differentes humeurs imployables, fatiguerent & mirent en sueur le Conseil du Prince, qui par son ordre en avoit entreprins la composition & l'accommodement. Verdoes l'un de ses Secretaires, n'ayant d'assés fortes persuasions, se porta jusques aux menaces contre l'un des Deputés de la Ville, qui le fit eschapper à soy mesme & à la raison, & le jetta dans des fougues derrogeantes au respect & au debvoir. Le point principal de la deputation de ceux-cy, alloit à la demission des Conseilliers Incompatibles: les autres la contredisoient & l'accusoient d'impertinence & de passion: chasque party se tint ferme sur son quant & soy; Et n'y ayant point d'autre milieu pour joindre ces deux extremités à l'amiable, il falut que le Conseil du Prince en deliberat; là où toutes choses debatues, les Incompatibités rejettées; les Poursuivans ne presserent point de responce sur les autres chefs. Le Prince leur commanda *de retourner à la maison, à leurs charges, & de vivre en paix sous son obeissance*, en escrit au Gouverneur, luy recommande *la neutralité entre ces Parties, de travailler à leur reconciliation & de maintenir esgalement les uns & les autres en l'exercice de leurs charges, conformement à ses bonnes intentions*: Et pour le gratifier, luy envoya ses lettres de confirmation du Gouvernement pour un troisiesme trienne.

Son Conseilles oit.

Potius deest ars excellentibus ingeniis, quæ cives regant tumultuantes, quàm quæ hostes superent. Tit. Liv.

Le Prince donne ses ordres,

Mais à qui donnoit-il ses volontés? Valckenbourg n'estoit-il point l'arcboutant de la cabale, le Chef & l'Autheur de toutes ces menées, le Nourricier de ces discordes & dissentions civiles? Son langage ne declaroit rien de bon, & de l'abondance du cœur la bouche parle. La suite verifia, qu'on n'en debvoit pas attendre des meilleurs effects. Et quand par raison d'Estat, on eut immolé la subsistance des Conseilliers à la passion de ce Gouverneur, qui faisoit porter le nom & la marote à la Commune; n'eut ce pas esté commettre une grande injustice, pour authoriser une effrenée audace? & au bout pour n'amender d'autre chose, sinon de la perte de tous les gens de bien, du cœur & de l'affection des Subjects, qui tous se fussent tournés du costé du Chasteau; fin principale du Gouverneur & de ses favoris, sur laquelle ils vouloient de plus fort establir une tant odieuse authorité qui avoit d'autres visées. Et si la responce de Prince contraire à leurs demandes iniques, fut capable de les ranger à une desobeissance; que pouvoit on esperer de bon de ce costé là, en occasion plus importante où il eut falu perdre la vie pour conserver l'Estat au Prince, puis qu'ils aymoiét mieux perdre leur honneur, & hazarder l'Estat, que de desmordre de leurs passions? Ce Gouverneur donc tres-mal conseillé, contre les ordres du Prince, refuse la Porte de la Ville aux Deputés de la Cour, & dés leur arrivée au Port de Balthezard leur en fait interdire l'entrée.

Mal receus du Gouverneur,

Qui reffuse la porte aux Conseillers,

sans raisó.

Procedure tyrannique, fœlonne, imprudente. Tyrannique; car ce n'est à un Gouverneur d'Orange de rejetter à son appetit les Subjects du Prince, moins

moins ses Officiers, advoués de luy, & de se rendre Juge en son propre faict, ni Executeur de ses haines & simultés. Fœlonne; de ne les vouloir admettre dans leurs maisons ny en leurs charges, bien que advoués, authorisés, mandés du Prince. Imprudente; de se croire plus asseuré en les contraignant de demeurer dehors, privés de leurs maisons, de leurs charges, de leurs honneurs, relegués dans une honteuse solitude; la Justice exilée, bannie; le Parlement sans seance; les Subjets sans Justice, & rien de tous costés que tristes images de desertion, porte-enseignes de violence. C'est à dire, leur ravir tout, hormis le desespoir; leur donner moyen de tout entreprendre, pour se redimer de persecution; en un mot, leur faire cognoistre, qu'ils ne pouvoient trouver ny salut ny delivrance qu'en sa perte.

Ce refus du Gouverneur efferça le Prince, qui marqua la faute avec un burin d'acier. Et comment souffrir une telle desobeissance sur un commandement si exprés! Qui est celuy qui ne veuille estre obey dans sa maison, d'un serviteur qui mange son pain, & qui prend ses gages? Neantmoins la patience & la benignité de ce Prince triompherent du ressentiment qu'il en pouvoit prendre sur le champ; sa clemence donna temps à l'autre de se repentir; sa sagesse le fit semondre de se raviser & de se remettre dans le bon chemin, par une procedure autant judicieuse que charitable, honnorable, & digne d'un Prince Chrestien, qui donnoit la main à cest homme pour le retirer du precipice. Mais tout cela ne servit qu'à augmenter son audace, & à luy faire demander imperieusement, *La demission des Conseilliers Incompatibles*, tant il prenoit de part aux interests publicz. Et pour la satisfaction de son honneur, c'est à dire de sa passion. Il faloit que Servant encourut la mesme peine pour punition deüe à son entreprinse, d'avoir accepté une deputation de la Cour & osé recourir au Prince; son Compagnon doublement punissable, & pour l'Incompatibité, & pour mesme crime. Tel estant le naturel des Tyrans, de n'avoir rien de plus odieux que la legitime authorité, rien de plus contraire que ceux qui la reclament, rien plus à contre-cœur que ceste parole, *J'iray au Prince*. Tout le monde se mit en peine, pour obtenir leur Paix de ce Gouverneur, qui se retrencha de plus fort dans un brutal & opiniastré rebut. Et qui avoit-il à gaigner avec un homme, qui avoit la hardiesse de resister au Souverain, & de s'opposer à ses volontés.

Au mespris de l'authorité du Prince.

C'estoient les pretextes dont il couvroit sa desobeissance, qu'il avoit ja premeditée de longue main, & resolue avec son confident: car autrement à quoy faire ceste resistance contre une si juste & une si raisonnable volonté du Souverain? De Juge & Arbitre de ses differens, n'estoit-ce pas le rendre sa partie principale, & l'interesser à l'extremité dans les interetz de ses cötretenantz? Disons encor, que *Dieu* qui est Conservateur des puissances legitimes, l'avoit livré à l'imprudence de sa chair, & comme donné en proye à ses propres passions, & à ses appetits desordonnés. L'ambition & la volupté, furent les causes principales de son detrac. Deux violentes passions avoient animé les esprits de ses Partisans, pour gaigner credit sur ses volontés, & le rendre partial. Icy deux furies prennent possession de son ame, & le rendent capable de tout dire, de tout faire, de tout entreprendre.

Pretextes de la desfiction du Gouverneur,

Les causes d'icelle.

On le jette dans un luxe immoderé, au dessus de sa portée, de sa condition, de son avoir, pour le perdre, & pour le renger à un mauvais party. On l'engage dans des despences disproportionées à son revenu, & à celuy de la Principauté; afin que n'ayant dequoy y fournir, & se voyant reduit à un honteux declin, il recerchat & acceptat plutost tous autres moyens de subsistance, quoy que pernicieux & illegitimes. Qui ne modere sa despence, passe bien tost à la pauvreté, & de là aux resolutions dangereuses. Sillanus ne peut trouver ressource qu'au changement, pour assoüir ses profusions accoustumées.

Le luxe.

Diversis duobus vitiis avaritia & luxuria civitas laborat, quæ pestes omnia magna Imperia everterunt. disoit Porc. Cato aux Romains. *Liv. d. 4. lib. 4.*

Torquato Syllano prodigo nulla alia spes quam in rebus novis. Tacit.

En toutes choses il vouloit paroistre honnorable: l'Estat de sa Maison ne cedoit en rien à celuy d'un grand Seigneur; sa table tousiours couverte de

& l'ambition,

metz

1626. metz exquis, n'estoit jamais sans avenaires. Le nombre de ses Domestiques de toute condition, surpassoit de beaucoup celuy de ses devanciers. Il n'avoit rien espargné en l'ameublement exquis de sa maison, ou plutost de celle du Prince, laquelle il avoit eu soing de rebastir du vivant de Maurice; son Escuerie remplie des plus beaux Chevaux de tout Pays, de carosses & de litieres pour le delice. Il avoit fait dresser en la place du Cire un manege public & une lice, où son Escuyer les travailloit. Quand il faisoit collation, ou qu'il beuvoit sur jour, autre que son Escuyer ne luy dõnoit le verre; & derriere son carrosse des bons jours qui estoit magnifique, on voyoit relevées des armes coronnées de Comte: chose rare & inusitée au pays où il estoit, si ce n'est par ceux qui en avoient droict. Il paroissoit en ses habits plus que Seigneur de la contrée, mais dans une grande propreté avec tous les siens, sans beaucoup d'excés. Il faisoit estat du bien, autant qu'il luy servoit pour soustenir son ambition & pour paroistre grand. Il avoit des Pensionaires secrets; faisoit du bien & des gratifications à plusieurs, ou qui l'avoient obligé, ou desquels il esperoit en son temps retirer du service, & pour autres respects; payoit exactement & largement ce qu'il devoit, & avoit la bourse ouverte au pauvre & au necessiteux. Tout cela avec tel ordre que rien ne partoit de sa main qu'il n'escrivit sur son livre: Et plusieurs en avoient reçeu du bien, qui ne croyoient pas d'y estre couchés dessus aprés sa mort, pour si notables sommes. Un Gentilhomme François, ou qui en portoit le nom, incognu de luy, passant à Orange, le vint voir & le supplia, de luy prester cent escuz sur ses hardes equivalentes, & entre autres d'un Baudrier exquis. Il luy envoya cent Escuz d'or dans une bourse, & luy fit rendre ses hardes. Le bruit de ceste liberalité incontinẽt semé parmy le peuple, reputé heureux d'estre commandé d'un si galant homme, tandis qu'il faisoit gloire de resister aux volontés de son Maistre; pressant argument aux plus oculés, qu'il ne s'arresteroit pas en si beau chemin, & qu'il ne cerchoit qu'occasion pour cause de sa desbauche, pretextes pour secouer le joug du Souverain, couvertures & desguisements pour se renger à une rebellion formée; afin de reclamer en suite avec plus d'apparence quelque support estranger. Mais il faloit en premier lieu dire causes d'un si brutal abandon du devoir, avant que venir au chois d'un nouveau Maistre.

Pretextée.

De mescontentements cõtre le Prince.

Il les avoit forgées de longue main, dans la boutique de la felonnie & de l'insolence; & façonnées sur l'enclume de la perfidie, & de la deloyauté, pour les appropier à la mesure de ses pernicieux desseings. C'estoit un raisonnement mal fagoté, plus mal conçeu, en cent dixhuict articles, contenant les mescontentements qui l'obligeoint de se distraire du service & de l'obeissance du Prince, rapporté icy en substance tout d'une suite, bien que de diverses années, & que les derniers motifs appartiennent à la suivante.

De l'avoir accompaigné en l'année mil six cents & un, en un voyage en Allemaigne chés l'Electeur Palatin, y allant tenir un sien filz en Baptesme, frere de celuy qui fut depuis Roy de Boheme, & là tombé malade, perdu un œuil, constitué en grands frais, sans avoir esté par luy secouru, visité, ny remboursé.

De n'avoir peu obtenir en 1604. la Cornette du Sieur de Meganck, par les traverses qu'y apporta ledit Seigneur Prince, comme de mesme de l'avoir empeché en 1610. d'estre pourveu de la Lieutenance du Sieur de Bering Capitaine de Cavallerie, & aprés de traitter avec la Salle pour la sienne en Chef.

De luy avoir esté contraire aux poursuittes qu'il faisoit de la Charge de Drossard de Breda en 1613.

D'avoir esté menacé par le Prince en l'année mille six cents dixsept, pour l'obliger de quitter sa Charge de Quartier-maistre de l'Armée en faveur du Sieur de Stackembourgh.

D'avoir fait rompre le traité qu'il avoit passé en 1618. & 1619. avec Capitaine 1626.
Batẽbourg, pour sa Cõpagnie de Cavallerie contre la sienne de gens de pied, & une somme d'argent, lors mesme qu'il travailloit le plus pour la Maison de Nassau, & jaçoit qu'il l'eut adverti que le Prince Maurice son frere l'avoit fait son heritier universel.

D'avoir usé de support & de faveur envers Dela-Pize & d'Autrand contre luy, lors qu'ilz furent devers le Prince Maurice en 1624. Favorisé ledit Dela-Pize en la jurisdiction qu'il poursuivoit de sa terre de Maucoil par luy demandée des 1619. Qualifié lourdaut ledit Valckembourgh, pour avoir porté advis de faire la guerre au Comtat, à cause de l'excès commis par ceux de Piolenc en la grange de l'Advocat Iulien. Et preferé le Comte de Culembourg à luy, en la provision de la Compagnie de Beringen lors vacante.

De n'avoir voulu faire separation de la Seigneurie de Catwick, donnée audit Seigneur Prince par les Estats, d'avec la Seigneurie de Valckembourg. Et toute cette innombrable malveillance jusques à son advenement à la Principauté.

Et depuis iceluy se plaint encore.

D'Avoir esté par luy traité de mesme que Croeser par le Prince Maurice, bien que de differente condition, & de n'avoir esté honnoré par ledit Prince en la superscription de ses lettres, de la qualité de Gouverneur.

De n'avoir peu obtenir responce sur diverses siennes lettres d'importance, pour luy laisser le peril de l'evenement des affaires.

De n'avoir peu obtenir du Prince les provisions pour deux Conseillers qu'il luy avoit nommés, pour balancer les incompatibilités des autres.

D'avoir prins en mauvaise part, que ledit Valckembourg eut logé deux Compagnies en la Ville; limité son pouvoir d'augmenter ou diminuer la garnison, & de faire des nouvelles levées.

D'avoir fait cesser les ouvrages des fortifications, moderé le magasin, deffendu de plus tirer argent de Lion pour l'Estat. De n'avoir peu avoir response sur la permission qu'il avoit demandée d'aller prendre les eaux de Vals, au grand detriment de sa santé.

De n'avoir peu obtenir protection pour son Pere à sa sortie du siege de Breda.

Que ses lettres avoient esté mal receues du Prince, pour avoir demandé recompence de ses services & une nouvelle commission du Gouvernement en Chef.

Que le Prince avoit accordé & envoyé diverses Patentes de divers Offices, & escrit à diverses personnes de l'Estat, sans le luy avoir fait sçavoir; & luy avoit escrit comme à un simple correspondant.

Qu'il a eu advis d'Hollande, que le Prince ne recepvoit pas volontiers ses lettres pour estre trop prolixes & trop frequentes, & que les grandes despences de la Principauté le fachoient.

Qu'il auroit demandé une charge en Hollande pour y faire retraite avec honneur, & qu'elle luy avoit esté indirectement reffusée. Mesmes celle d'Intendant du Conseil de guerre lors vacante, ou bien le Gouvernement de Nimmeghe, avec une Compagnie de Cavallerie ou un Estat de Colonel.

Que sur les instances par luy faites d'estre deschargé, le Prince luy avoit respondu, qu'il ne trouvoit personne plus propre que luy, pour envoyer à Orange en sa place. Et ce nonobstant qu'il tesmoignoit en toutes choses une grande defiance contre luy, notamment au fait des finances.

Qu'il avoit envoyé à Servant l'acte de la continuation de sa pention, bien qu'il le sceut estre son ennemi capital, & que luy Valckembourg n'eut encor receu l'acte de son Gouvernement.

Qu'il avoit eu advis de sa femme, Que ceux du Conseil luy estoient fort contraires & contreroolloient ses actions, Qu'il estoit trompé par le Conseillier Dimmer & par son filz, Que S. E. ne faisoit pas grand estat des vieux serviteurs de son frere, Qu'il n'avoit pas à attendre grand contentement à Orange.

Que ses parens l'advisoient, Qu'il se mesloit trop avant avec les Juliens, Qu'on faisoit des estranges menées à Orange, & que cella le mettoit en ombrage.

Qu'ilz

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1626. *Qu'ilz l'advisoient aussi, qu'on se pleignoit de son mauvais mesnage, que le Prince avoit en ombragé le despart de la Princesse de Portugal sa sœur, & la demande que ledit Valckembourg avoit faite du Gouvernement sans limite de temps.*

Que le Prince se proposoit de faire un grand changement dans Orange, & que ceux qui luy font entendre que le Prince le veut continuer le trompent. Que toutes ses actions sont expliquées à mal jusques à la moindre.

Que Verdoes par une lettre de l'an 1626. l'advertit de prendre garde à soy, & luy conseille de rompre avec les Juliens pour le mieux, & pour fermer la bouche à ses Ennemis. Qu'on avoit donné advis au Prince que le Chasteau d'Orange estoit en vente.

Que Madame de Valckembourg ayant ja sollicité durant trois mois les affaires de son Mary, le Prince avoit fait semblant de la mescognoistre, bien que tres-cognoissable à sa taille & pour avoir demeuré au devant de la Maison du Prince, fille du Tresorier General des Estats, & femme de son premier Officier.

Qu'on vouloit faire revision des comptes de Serwouters, sçachant qu'il avoit eu part en l'administration des deniers du vivant du Prince Maurice.

Qu'il avoit advis que le Messager envoyé expres par Dela-Pize avoit esté favorablement receu. Que Verdoés avoit souvent dit, que ceux qui avoient conseillé Valckembourg de demeurer à Orange estoient ses ennemis mortels. Qu'il se debvoit garder de Serwouters lors envoyé à Orange pour espier ses actions. Que la Cabale de Servant faisoit tous efforts, pour le mettre mal avec le Prince.

Se plaint encor, qu'on luy avoit retranché le bois, l'huille & les chandeles, reffusé un fonds d'argent en cas de necessité, interdit d'en faire levée ou emprumpt en la Ville.

Qu'il est adverti, que Dimmer poursuit le gouvernement pour son filz, & Vosberghen pour son beau frere. Que Dimmer se portoit ja pour Gouverneur & pour Lieutenant General, ainsi traité en ses anonces & en ses nopces.

Que finalement en Octobre 1626. le Prince luy auroit fait despecher ses lettres de Gouvernement pour trois ans, pour toute recompence de ses services, & reffusé de luy accorder mille livres pour le voyage de sa femme, qui y en avoit despensé plus de huict mille.

Se plaint du refus que luy avoit fait I. Dela-Pize, de luy exhiber le secret Arrest de la Cour, du verbail sur ce envoyé par ceux du Parlement, d'une requeste presentée par ledit Dela-Pize audit Parlement contre ledit Valckembourg & par eux envoyée à S. E. de la deputation de Servant & Mont-mirail partis en cachete vers elle sans son conged & consentement. Requiert le Prince de les desmettre de leurs Charges pour l'expiation de tel crime; Et en tout cas aprés les avoir oüis, de les renvoyer sans responce. Que si S. E. ne reprimoit l'insolence de ceux du Parlement qu'ilz perdroient l'Estat. Que tous les Ordres d'iceluy estoient telement envenimés contre leurs procedures, qu'ilz cercheroient plutost toute sorte d'extremités que de les revoir en charge, pour avoir puissance sur leurs corps, biens & fortunes. Que l'affaire d'entre le Parlement & la Cõmune ne se devoit decider par le droict, mais par raison d'Estat, en faisant distinction de la qualité des personnes interessées. Proteste que si S. E. ne luy fait faire reparation par punition de leurs personnes, qu'il ne peut vivre au monde avec honneur. Declare qu'il a fait accompagner ses lettres de celles de tous les Ordres de l'Estat, des Communautés, des Vassaux, des Ecclesiastiques d'une & d'autre Religion.

Se plaint, d'avoir esté tancé par le Prince, de s'estre rendu partial contre le Parlement, d'user de termes indecens contre eux, de se mesler des affaires de Iustice, d'avoir contraint ledit Dela-Pize de s'absenter de l'Estat, receu ordre de le rappeller, & le laisser en paix dans sa maison à peine de son indignation, de le favoriser touchant le fief de Maucoil nonobstant toutes oppositions au contraire, & qu'il n'en seroit autre chose plenitudine potestatis; *Et de n'avoir peu obtenir la decision du fait des rayeunes, dont la cognoissance estoit contentieuse entre le Gouverneur & le Parlement.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Se plaint d'une lettre du Ministre d'Espaigne escripte en chiffre à ceux d'Orange contre luy, qu'il avoit interceptée & dechiffrée. De ce que le Prince avoit trouvé mauvais qu'il l'eut ouverte. Qu'il eut improuvé le voyage de l'Advocat Julien à Paris. Et se fut repenti de l'avoir continué au Gouvernement pour un autre trienne sur quelque advis que son Excell. avoit reçeu de la Cour. 1626.

Qu'on eut desbauché Redonnet, pour en apprendre plusieurs choses : Et qu'on luy eut secretement donné la Judicature pour le lurrer, sans luy en avoir demandé advis.

Que S. E. eut voulu elle mesme faire eslection des Consulz & Conseillers de la maison de ville; Et qu'elle luy eut ordonné de faire valoir ses volontés en la promotion de ses capitaux ennemis.

Qu'elle luy eut ordonné par ses lettres, de donner entrée à Servant & à Montmirail, & les reçepvoir avec bonne mine & façon decente, pour estre remis en ses bonnes graces; & que desormais il eut à vivre paisiblement avec eux.

Que ce nonobstant on l'avoit adverti, que le Prince estoit fort indigné contre luy. Que Dimmer avoit dit, il faut que Valckembourg passe par là ou par la porte.

Relleve la venue du Jeusne Dimmer à Lion, en qualité de Lieutenant General de la Principauté, soustient le refus qu'il fit de l'admettre contre les ordres & la commission du Prince luy enjoignant de le reçepvoir, & se plaint des lettres ameres que le Prince luy escrivit là dessus.

Se plaint d'un advis reçeu, que Servant avoit dit à Mornas que S.E. estoit bien informée du traicté que Valckemb. avoit fait avec le Duc de Vendosme, de luy livrer le Chasteau, & que c'estoit une invention diabolique. Qu'il avoit dit en outre, que la patente de Valckemb. des trois ans n'estoit que pour l'endormir, & qu'en brief il en viendroit un de la maison de Nassau qui l'osteroit de place.

Se plaint, qu'on eut faussement adverti le Prince, qu'il eut rangé le Comtat sous contribution de quinze cents livres par mois.

Que le Prince eut tiré de la cognoissance du Conseil de guerre, l'entreprinse de Rousset brassée contre luy.

Que S. E. eut reffusé l'Enseigne du Chasteau à van Englen, pour la donner à van Santen sien ennemy capital, sans l'en avoir adverti comme Gouverneur & responssable de la Place.

Des bruits qui couroient, qu'on l'avoit fait tuer, mesmes d'un coup de pistolet de la main du Capitaine Bringues. Que van Santen avoit dit au Montelimar, que si on tenoit Valckemb. à la Haye, on luy mettroit la teste à ses pieds. Que le Seigneur de Chastillon avoit dit à la Cour, que dans peu de jours on le despecheroit à Orange.

Qu'il avoit eu advis, que les Conseillers qui estoient devant Orange disoient, que les Commissaires ne dormoient pas, & que dans peu de temps ils fairoient mourir Valckenb. en leur presence ou absence.

Finalement il se plaint, des discours tenus par le Duc d'Ossoune & le Cardinal Zapula, du Connestable de S. Paul avec les Commissaires & autres de leur halaine, demontrans en quelle estime il est tenu : Et qu'on s'est attaché à ses meilleurs amis ou par menaces ou par promesses, luy faisant bien cognoistre ce qu'il avoit à en esperer.

Ha Valckembourg tu te perds ! tu craches contre le Ciel, & cuidant Justifier ton parjure & ta desobeissance devant les hommes, tu te rends criminel devant Dieu, qui est ton juge, les Anges tes accusateurs, ta propre conscience les tesmoings irreprochables de ta desloyauté ; les hommes mesmes qui seront instruments de la punition qui t'est deuë ! Quel saufconduit ? quel passeport trouveras tu, qui donne credit à ta rebellion ? qu'est-ce qui te peut dispençer de l'obeissance que tu doibs à ton Maistre, à ton bien-facteur, au Souverain de l'Estat où tu commandes, au Prince qui s'est confié à toy de la garde de sa Maison ? Tout ce que tu bastis n'est fōdé que sur le sablō mouvant de tes cupidités ? tes effrenés desirs sont toiles d'araignées qui se dissiperont au moindre rencontre; *Ce sont nuées sans eau, emportées des vents çà & là : arbres dont le fruict se pourrit, & sans fruict, deux fois morts & desracinés : vagues impetueu-*

mais sans fondement.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1626. *impetueuses de la Mer escumans leurs vilenies: estoiles errantes, ausquelles est reservée l'obscurité des tenebres eternellement.*

Mais quelle fut la desmarche de cest homme, dans ceste sente de perversité? Quelle domination, quelle protection n'implora-il pas pour s'appuyer? Sa tromperie le deçeut de tous costés, & tous les moyens de support qu'il s'estoit fantasiés, luy manquerent au besoing. Il ne faisoit que sauteler de branche en branche, comme un oyselet qui tombe finalement entre les mains de l'Oiseleur qui l'aguette. Tous ceux-cy à son conte sont autant de pretendans sur l'Estat d'Orange, & il cuide bien faire ses affaires avec quelqu'un d'eux, & d'en amender d'une bonne piece d'argent; mais à condition de retenir le gage par devers soy, & d'en demeurer Gouverneur. La Princesse de Portugal sœur Germaine du defunct & de ce Prince du costé du Pere seulement, le Roy de France, & à son refus le Duc de Savoye, celuy de Longueville, le Roy d'Angleterre, le Roy d'Espaigne, le Pape, le Duc de Rohan pour les Eglises de France, finalement encor le Roy de France, furent successivement recerchés, pour les rendre protecteurs de sa fœlonie, leur transferer la maison de son Maistre, & les rendre maistres de son Estat. Mais n'ayant pas trouvé ce qu'il demandoit de ceux-là, il arresta toutes ses affections en celuy-cy, desploya tous ses artifices pour l'embarquer à son marché, & le reduisit dans la necessité, de tendre l'oreille à ses importunes recerches, par les moyens que nous desduirons tantost.

(recerche diverses protections, — veut vendre la place)

A la Princesse de Portugal, La Princesse de Portugal estoit trop bonne sœur, recognoissoit trop le respect & le devoir qu'elle avoir envers ce sien Frere uniq;, pour troubler l'ordre de la succession naturelle de ceste Souveraineté, & la juste possession du Prince legitime, quand elle l'auroit peu. Et si n'ignoroit elle pas que le Prince Frederich-Henry & tous ses enfans marchoient devant elle, dans les prerogatives des degrés authorisés de l'usage, & de l'observance de plusieurs siecles. Aussi n'avoit-elle la bourse assés grande pour rassassier l'appetit de ce Marchant, qui n'eut voulu traicter à perte.

Au Roy de France, Le Roy de France estoit Prince trop juste, pour se vouloir advantager de l'Estat d'un Prince estranger: luy qui n'est à cheval que pour combattre la Tyrannie, & faire rendre à chascun ce qui luy appartient. Il estoit trop genereux pour rompre avec le nostre, lequel, comme ses Devanciers, a tousiours travaillé pour le service de la France, dans un Estat formé de la main de son Pere, accreu & façonné par celle de son Frere, & aujourd'huy soustenu & renforcé par sa propre valeur, à la depression de leur commun Ennemy.

Au Duc de Savoye Le Duc de Savoye, bien que lors en guerre ou en mesintelligence avec la France, voyoit ceste place trop esloignée de la bien-seance de ses Estats. Il n'y avoit rien qui le favorisat, comme autre-fois la Ligue soubz Henry 3. quand il luy ravit d'emblée le Marquisat de Saluces. Il n'avoit pas un pied dans la Provence, comme lors qu'il s'y estoit faict recognoistre dans les meilleurs Villes, sous les aisles de la revolte du peuple. Il sçavoit bien qu'il avoit à faire à un Prince si genereux & si puissant, qu'il eut eu moyen de luy mettre la plus part de ses Estats en compromis, luy faire une infinité de maux, le troubler par la mer, & le coigner dedans ses havres, cõme autre-fois Barbe-Rousse devant Nice.

Au Duc de Longueville, Le Duc de Longueville estoit trop sage Prince pour y entendre, sous des pretentions imaginaires sans fondement, & cherissoit par trop l'affection du nostre, pour se prevaloir de la desloyauté d'un mauvais serviteur, qui se vouloit advantager du bien de son Maistre, pour le convertir à son utilité particuliere.

Au Roy d'Angleterre, L'Anglois n'avoit rien qui le peut obliger de rompre avec un Prince qu'il aymoit & estimoit par dessus tous autres de sa qualité, l'ayant n'agueres honnoré de son Ordre; aussi la Principauté d'Orange n'avoit rien de commun avec les vielles pretentions de Guyenne ou de Normandie. Et le secours dans lequel l'Angleterre s'estoit engagée pour les Protestans de France, ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

regardoit, que la conservation de la ville de la Rochelle, & des places adjacentes.

L'Espaignol estoit en paix avec la France. Il ne tenoit rien sur ces costes meridionales, d'où il peut soustenir l'occupatiō de ceste place, assize au milieu de trois grandes Provinces, qui l'environnent comme le centre la circonference, ou comme un grain de bled au milieu de trois poules, lesquelles dans un tel malencontre, en eussent bien tost dechassé ce Corbeau de Castille. Au Roy d'Espaigne.

Le Pape, bien que plus apparemment interessé dans une bienseance de voisinage, n'avoit garde d'y mordre au prejudice du droict d'un Prince, lequel il cognoissoit si bien faict, qu'il faisoit profession ouverte de mettre sa vertu & son merite au plus haut point; si victorieux, qu'il avoit suject de craindre de l'irriter; si magnanime, qu'il sçavoit bien qu'il ne dormiroit pas un bon somme qu'il ne s'en fust ressenti; Et à quoy faire donc, & sous quelle couleur eut osé le S. Pere, quand il l'auroit peu, adjouster cest Estat au patrimoine de l'Eglise? Il avoit ouy parler de la visite que Philibert fit à Rome, & eut eu suject d'attendre une pareille descente en ses plages, que celle que Maurice avoit resoluë pendant sa Regence, lors que les Devanciers de Sa Saincteté passionnoient l'usurpation de cest Estat, soubs pretexte de le vouloir repurger des heresies Protestantes. Au Pape.

Le Duc de Rohan ne fut scité à l'enchere, que pour faire prendre envie au François d'y entendre. Car ce Gouverneur estoit-il si charitable, qu'il allat au rencontre des passagers, pour leur donner le couvert? & l'Hospitalité envers ceux de mesme profession que luy, estoit elle si ardente en son cœur, qu'il en fut transporté, pour y recueillir les Freres, les heberger, leur donner la possession de ceste place, & fortifier leur cause abandonnée des hommes, foiblete, tramblotante, abatue, & presque sans poux & sans mouvement, pour la faire palpiter encor quelque temps; & par un tel merite surerogatoire, eut il bien voulu escheler les Cieux? Le traject du Rhosne des troupes de Montbrun pour le secours des Eglises du Languedoc; les advis soubs main qu'il avoit tousiours donné aux Royaux, de tous les desseings de ceux du parti Protestant qui accouroient à luy pour le consulter, comme un faux Oracle; & les secretes intelligences qu'il nourrissoit avec les ennemis de la Cause qu'il professoit, estoient des effects contraires aux protestations qu'il leur faisoit, *De vouloir vivre & mourir avec eux pour une mesme querelle. Que le Prince Maurice avoit fait fortifier ceste Place, non seulement pour le soustien de son authorité, mais aussi pour la seureté des Eglises en cas de besoing. Que c'estoit à eux d'y penser tandis qu'ils le pouvoient.* Mais voicy son jeu & l'artifice dont il usa. Aux Eglises & au Duc de Rohan.

Ces paroles confites en apparence de pieté, ces beaux discours remplis de zéele, estoient ainsi portés à sa suggestion par tierces personnes dans les oreilles de ce Chef de party, pour les frapper avec plus d'efficace & pour leur donner plus de credit. Le Duc & son Conseil les reçoipvent, comme venantes du Ciel, leur font perdre la mauvaise opinion qu'ils avoient de ce Gouverneur, doubter s'il leur peut avoir joüe manque, & estimer que la calomnie pouvant mordre sur les plus belles actions, peut bien avoir desnigré celles de cest homme à dessein de le leur rendre suspect & inutile au soustien de leur cōmune Cause. Chascun croit facilement ce qu'il desire. A tout rompre, il ne coustoit pas davantage d'essayer; & ceux-cy se voyans à la veille d'estre submergés dans les flotz de la tourmente de ces emotions civiles, pour une Cause tant affectionnée que celle de Religion, ils eussent embrassé un barreau de fer ardant, pour se garder de naufrage. Avec grand artifice

Sous telles semonces abusives & frauduleusement couvertes, le Duc de Rohan luy depute quelques uns de ses plus asseurés serviteurs, pour luy en faire les ouvertures. Cetuy-cy par une double deception, fait semblant de les reçepvoir avec froideur, comme pour se reculer du marché, affin de les rendre pour les lurrer.

plus

1626. plus ardents à leur pourſuite. Finalement il les engage à luy donner leurs ouvertures par eſcrit, les moyens qu'ils auroient pour bien uſer de la forteresſe, à l'advantage de leur party, & à la manutention de la Cauſe. Il en dit luy-meſmes ſes ſentiments, fait l'empreſſé, contrefait le zéelé, examine tous les articles, les forme, les reforme, y adjouſte, y diminue, comme ſi c'euſt eſté à bon jeu bon argent. Il n'a en bouche que la propagation de l'Evangile, la Reformation eſt ſa livrée, & ne jure que par le Dieu des Hugenots. Les Deputés s'en retournent avec ce bon gouſt, tous enfeſtés d'une ſi bonne nouvelle, chargés de belles paroles, de bonnes promeſſes, n'en attendans moins que l'accompliſſement, & ſur ceſte aſſeurance luy renvoient l'eſcrit ſigné de la main du Duc & de ſes principaux Conſeilliers, affin qu'il en obtint l'aggration de ſon Maiſtre, comme il s'en eſtoit fait fort envers eux. Mais rien moins dans l'ame que de ſervir la Cauſe, ou d'avançer les affaires du Prince. Au contraire il ne butoit en meſme temps qu'à la ruine de l'un & de l'autre, pour parvenir à la fin qu'il s'eſtoit propoſée. Il en eſcrit au Prince, luy marque la tenüe de la conference, les propoſitions & les offres qui luy ont eſté faites; luy en exaggere l'importance, luy demande ſes volontés, ou pour ſe joindre au Duc de Rohan, ou pour le rejeter. Au premier, ſon deſſeing eſtoit d'irriter le Roy contre le Prince, & de le rendre comme protecteur des Subjects rebelles, affin d'attirer S. M. avec plus apparente raiſon à ſon marché. Au ſecond, il vouloit deſcrier le Prince comme deſerteur de la cauſe, & comme ſi par ſon defaut, & pour n'avoir permis qu'il eut agi dans ſon Eſtat, ainſi qu'il le propoſoit, la Religion eut eſté aneantie.

En eſcrit pour les Egliſes & pour le Duc de Rohan au Prince,

Le Prince trouve mauvaiſe ſa procedure, juge bien qu'il a quelque autre choſe ſur le cœur, & qu'il s'avance dans le grand chemin de ſa perte; le tance de s'eſtre porté ſi avant. *Que d'eſcouter & recepvoir telles propoſitions; Que c'eſt contre la charge à luy donnée; qu'il ne le tient là, que pour garder ſa Maiſon & y vivre neutralement: Et que quand il auroit à ſe declarer pour quelqu'un, ce ſeroit pour le Roy.* Reſponce donc bien eſloignée de l'attente de ceſt homme, qui ne fut aſſés fin pour ſurprendre ſon Maiſtre.

Qui le tance.

Aviennus fut deposé de ſa charge de Colonel par Cæſar, pour n'avoir pas exactement gardé l'ordre qui luy avoit eſté donné A. Hirtiu. de bell. Affric.

Il ſe deſpetre le moins mal qu'il peut du Duc de Rohan, rejette l'eſteuf ſur le refus du Prince, tandis qu'il proffite envers le Roy les articles du traitté, (fin principale de la conference). Il luy fait donc entendre la teneur d'iceux, le preſſant deſir du Duc à s'en prevaloir, pour luy faire plus commodement la guerre, & ſes inclinations particulieres à preferer le ſervice de ſa Majeſté à l'advantage des Egliſes. Fait cognoiſtre le meſcontentement qu'il a du Prince, la defiance en laquelle il vit pour l'avoir offencé, qui le contraint de cercher un autre Maiſtre. Implore la protection du Roy, demande ſon adveu, offre de le recognoiſtre, & de le rendre maiſtre de la place: Et au cas qu'il ne le veuille accepter, luy fait cognoiſtre qu'il recourra ailleurs, & qu'au pis aller il ſe ſçaura bien diſpençer de ſoy-meſme à l'obſervation du traitté du Duc de Rohan. Les Miniſtres du Roy, bons meſnagers des intereſts de leur Maiſtre, pour prevenir les deſſeings du Duc, preſtent l'oreille aux ſemonces du Gouverneur, luy donnent la main, marché fait à cent mille eſcuz, pour le tranſport de la Forteresſe, & cinquante mille à l'Advocat general entremetteur de ceſte marchandiſe pour ſon courratage; la Proprieté, Souveraineté, Domaines, & toutes autres choſes fors le Chaſteau d'Orange, demeurant au Prince; le Gouvernement d'iceluy & de tout l'Eſtat à Valckembourg, & à ſon Filz durant leur vie, & dés que le Filz ſeroit en aage de commander, un autre Gouvernement pour le Pere, tel qu'il plairoit au Roy, avec un baſton de Mareſchal de France. L'affaire ſi advancé, que Julien avoit ja touché ſeptante cinq mille livres pour la moitié de ce ſalaire d'iniquité; & Valckembourg à bon compte du prix de la choſe, deux cents mille, argent comptant, ou en obligations ſur Ferron Fermier General des Gabelles à ſel, dont Vichet l'un de ſes Commis luy payoit l'intereſt. Les cent mille reſtantes debvoient eſtre employées

L'autre tache de s'en deſpeter, & recourt au Roy de France,

traite pour la Forteresſe

employées à l'achapt d'une terre en France, tesmoing le pache qu'il fit en 1626.
suite de la Baronnie de Chasteau Renard sur la Durence, à six heures d'Orange.

Tout cela neantmoins secrettement & en cachette, pour ne se rendre d'abord si odieux aux Subjects, tandis qu'il tachoit d'en attirer une partie à soy, engager l'autre à ses intentions, & de faire apprehender à tous la domination du Prince, par artifices faux, grossiers, & ridicules. Secrettement

Que le Prince estoit incommodé. Les Provinces Unies à la veille de leur perte, & de se voir contrainctes de recognoistre le Roy d'Espagne. Que cela estant, & le Prince despoüillé de tous ses Estats, & de tous ses autres Biens; Il seroit contraint de se venir retirer dans Orange, à la foule & surcharge de ses Subjects. Mais il luy faloit estre meilleur Orateur, pour insinuer une telle creance dans les esprits des plus simples; Et n'estoit-ce point pecher contre le sens? La puissance & la grandeur du Prince n'est-elle point cognue par tout le monde, estimée & redoubtée des plus grands? Avoit-il si mauvaise opinion de nos Orangeois, qu'ils eussent reçeu telles sottises pour verités, comme si c'estoient gens à se moucher à la manche, croire à tout vent de Doctrine, & prendre le sens litteral pour le mistique. Mesuroit-il les Subjects du Prince à l'aune de son infidelité? & lisoit-il bien dans leurs cœurs pour s'imaginer, qu'ils abandonnassent l'honneur, le devoir & la conscience au gré de ses passions? La Tyrannie de plusieurs Gouverneurs a donné sujet aux frequens mouvements de l'Estat, qui ont bandé les Subjects les uns contre les autres. C'ont esté les Domestiques non les Enfans de la Maison, les serviteurs estrangers non les naturels Subjects, qui ont excité les rebellions & causé les ruines: Car ceux-cy en general, ayment & adorent leur Prince, dans des respects religieux. Que s'il y a eu par fois quelque membre pourri qui se soit laissé corrompre; Il ne faut pourtant mal juger de tout le corps. La trahison de Judas, ne doibt pas faire rejetter la predication des douze. Chascun cognoissoit bien en gros le detract de Valckembourg, mais non à un tel point d'infidelité, & on ne croyoit pas, qu'il passat outre les simultés de quelques particuliers qu'il affectionnoit, lesquelles on jugeoit accommodables, & chascun estoit en l'attente d'un reconciliation, autrement il est à croire que sa vie n'eut si long temps duré. Il ne luy faloit que se declarer contre le Prince pour ne vivre pas trois jours. En ce temps là mesme un jeune homme de la Ville jura Dieu, *Que s'il croyoit que Valckembourg fit faux bond au Prince, il l'iroit daguer au milieu de ses gardes.* D'ailleurs il fut tres-mauvais Prophete; car la puissance des Pays-bas, ne fit-elle pas des progrés admirables par les victoires de nostre Prince, qui adjousta en bref des nouvelles conquestes à leur Republicque, lesquelles il arracha par force des mains Espagnoles? & tachant de rendre le Prince odieux à ses Subjects.

La puanteur de la fumée de ceste corruption, se fit bien plutost sentir en Hollande qu'à Orange mesmes. La femme de ce Gouverneur Dame recommandable pour sa pieté, douceur & bonne vie, s'estant apperceue des menées de son mary, au dernier voyage qu'elle y fit, alla trouver le Prince & la Princesse, par l'advis de Byc son Pere Thresorier General des Estats des Provinces Unies pour les en advertir, & supplia le Prince de le retirer d'Orange, pour la crainte qu'elle avoit, qu'il ne luy fit un mauvais tour. Ce sien Beau-pere personnage de merite & de condition, en estoit en allarme, toute sa Parenté en crainte, tous ses Amis en amertume, qu'il ne se laissat porter à quelque action reprochable. Ce bening Prince rend Office de Pere à sien serviteur, nourri & eslevé de la main de son sage Frere. Il l'estoit allé luy mesmes mettre en possession du Gouvernement, l'avoit confirmé dés son advenement, avec tant d'honneur & de bienveuillance, le combloit journellement de tant de faveurs; il luy fait encor cognoistre par plusieurs despesches les advis qu'il avoit de ses deportements; l'exhorte de se tenir ferme dans l'honneur & le debvoir; se promettant tout autre chose de sa fidellité, ses menées cognues en Hollande, au grand regret des siens & du Prince, qui tache s'en retirer

que

1626. que ce qu'on en disoit. Ces remonstrances & exhortations reiterées par six fois consecutives de la part d'un grand Prince, envers un sien Officier, n'estoient elles point capables de toucher un bon cœur, & de le faire sauter dans le feu ? au contraire, rien que mespris de cest homme, qui ne deigna de luy respondre qu'aprés la sixiesme lettre, & en ces termes : *Monse gneur, j'ay receu toutes voz lettres successivement. La presente ne servira que pour recommander un tel, &c.* mais pas un mot de l'affaire.

& tous ses parents

Il n'y eut aucun des siens qui ne s'employat vertueusement pour le destourner du mauvais chemin, tres-loüables de n'y avoir en rien prins part, ains desployé toute leur puissance pour l'en retirer. Le Prince à la requisition de de Byc & de ses parents, luy avoit accordé le Gouvernement de Nort-Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à personne, avec la Charge de Colonel des troupes du Pays. L'autre s'en mocque, ne trouvant rien de si doux, rien de si absolu, ny à son gré que le Gouvernement d'Orange ; tandis qu'il se faisoit oüir, que le Prince luy avoit reffusé quelque petite Charge dans les Paysbas, laquelle il luy avoit demandée, pour y faire sa retraicte avec hõneur.

en luy accordant autres Charges.

Tous les siens luy en escrivent.

A qui a envie de rompre ne manque jamais pretexte : son propre Pere qui avoit tousiours vescu avec beaucoup de reputation, ayant ja un pied dans la fosse, luy en escripvit, l'obtestant, luy commandant avec larmes, de demeurer ferme dans la fidelité & le debvoir, ne point ternir l'honneur de sa Maison & de laisser descendre son ame en paix dans le sepulchre. Tous ses parents y joignent leurs prieres, l'adjurent, le conjurent par lettres reiterées, de penser à soy & à eux. Son Beau-pere s'estant lassé de luy escripre, & pour toute responce n'en ayant peu avoir responce; il s'en voulut condouloir avec un sien amy, & luy dit, qu'il le croyoit perdu. Et ceste vertueuse Dame sa Compagne, n'espargna pas le pouvoir du chevet, ny toutes les plus sainctes remonstrances animées d'un vray amour conjugal. Mais que pouvoient ils esperer d'un homme, qui avoit ja passé le Rubicon & fait le sault du Lombard; auquel ne restoit plus rien qu'à lever le masque? Celuy qui fait litiere de la religion, ne sera pas scrupuleux de faucer la foy à son Maistre ; cetuy-cy avoit abandonné la sienne & n'alloit ny à la Messe, ny au presche.

Dimmer envoyé pour Lieutenant

Mais il falloit cognoistre de plus prés sa portée, & sonder plus avant sa desobeissance. Il importoit de s'asseurer de la place par quelque nouveau moyé, puis qu'il donnoit tous les jours tant de visibles preuves de sa defection. Dimmer qui avoit de longue main nourry des habitudes dans le Chasteau, commandé l'Enseigne de la garnison sous luy, & en ce mesme temps là espousé sa niepce qui y estoit decedée, fut choisy par le Prince pour y aller faire la Charge de Lieutenant, & subrogé à la place de du Homé. En ceste qualité, muny de patente, il se prepare avec plus d'appareil & de bruit, qu'il n'en faloit à un homme qui desiroit de s'insinuer tout doucement dans la place, & prend son chemin vers Orange. Grueter nepveu de Valckembourg, qui avoit cõmãdé soubs luy la garnison depuis le partemẽt de du Homé, que l'autre avoit artificieusement mis dehors du vivant du Prince Maurice, cognoissant quelque chose aux actions de son Oncle, qui ne luy revenoit point, le quitte en mesme temps, & se retire en Hollande, avec lettres du Gouverneur au Prince, par lesquelles il luy marque ; *Que son Nepveu Greuter s'estant voulu retirer; il ne luy avoit peu reffuser son conged, mais qu'il s'y estoit porté avec moins de regret, puis qu'il avoit apprins que S. E. luy avoit despeché Dimmer, pour commander soubs luy dans le Chasteau en qualité de Lieutenant.* Cependant à la nouvelle de l'arrivée de Dimmer à Lion ; Valckembourg luy envoye un Courrier pour l'arrester, & pour l'obliger à ne passer plus outre ; luy declare, *Qu'il ne le peut recepvoir dans le Chasteau, s'excusant sur la juste desfiance qu'il a de sa venue, & que ce ne soit à dessein de l'en expulser.* Dimmer exhibe sa Commission au Courrier, fait entendre à Valckembourg, *Qu'il a esté pourveu de la Charge de Lieutenant par le Prince, sans autre*

rebuté par le Gouverneur.

ordre que d'y commander sous luy: L'exhorte d'y penser *serieusement*; ni pour cela. Dimmer depesche au Prince pour luy donner advis d'un tel refus: Ce Gouverneur s'en excuse. On n'espargne aucune douceur pour ranger cest esprit detraqué à l'obeissance. Le Prince fait semblant de recepvoir ses raisons pour argent comptant: plusieurs mois se passent en allées & venues, tandis que Dimmer est à Lion, Valckembourg dans le Chasteau, & le Prince à la Haye, meditant des nouveaux moyens pour se faire obeir. 1626.

Il ne tarda pas de faire suivre Dimmer par Van Santen, pourveu du drapeau de la Compagnie du Chasteau d'Orange, sous esperance qu'il seroit mieux reçeu que le Lieutenant. Cetuy-cy part avec plus de diligence & moins de bruit que l'autre, se rend à l'improviste aux portes d'Orange. Valckembourg en est adverti, qui luy fait visage de bois; luy mande interdire l'entrée de la Ville & du Chasteau; fait soudain fermer toute les portes, comme s'il eut apprehendé d'estre forcé d'un homme seul, & aprés plusieurs paroles inutilement portées de luy à Van Santen, & de Van Santen à luy; cetuy-cy est contraint de prendre retraicte hors l'Estat, & finalement de se retirer au Prince comme l'autre. Les recusations que Valckembourg publioit ouvertement contre cetuy-cy, estoient fondées sur ce qu'il disoit; *Qu'il y avoit de toute ancienneté inimitié capitale entre leurs Maisons; & que luy ou son Pere, luy avoient causé la perte d'un œil.* Finalement tout luy estoit en ombrage, & rien ne le pouvoit asseurer contre les terreurs de sa conscience: Et quelle seureté d'un mauvais serviteur, qui a foulé aux pieds l'authorité de son Seigneur? Telle fut donc la revolte de ce Gouverneur envers son Maistre, telle la desloyauté de cest Advocat general envers son Prince, & peu s'en falut qu'elles ne vinsent à execution & n'entreinassent la perte de l'Estat, si la vigilance du Prince n'y eut pourveu, comme la suite le monstrera.

& Van Santen l'Enseigne de mesme.

Encor n'estoient-ce pas les seules espreuves qui fussent livrées à la bonté & à la patience de ce bening Prince. Il eut des grands sujets dans les Pays-bas, pour l'exerçer aprés son advenement. Les emotions civiles de ceux d'Amstredam & de Leyden, contre les Arminiens, pour empeçher de vive force leurs assemblées, degenerées en seditions violentes; la Frise herissée de discordes & de dissentions pour quelques nouvelles Impositions; le Populace de Leeuwaerden ville Capitale d'icelle, aux mains & aux cousteaux contre le Comte Ernest Gouverneur de la Province, & contre le Magistrat; peu s'en falut qu'ils ne fissent rire leurs Ennemis, si les malentendus n'eussent esté conciliés par la prudence du Prince & des Estats Generaux, qui y envoyerent leurs Deputés.

Le Prince de Portugal son Beau-frere avoit quitté la Hollande, pour accepter une pension de mille escuz par mois dans Bruxelles; sa femme & ses enfans avoient prins party avec luy & ailleurs. Les Duynkerckois armoyent nombre de vaisseaux pour traverser le commerce de Hollande. Halberstat affectionné partisan de la cause, aprés plusieurs eschecs soufferts en guerre, avoit esté precipité à la mort, par la violence du poison. Les affaires d'Allemaigne de mal en pis, pour les Confœderés. Le Roy de Dannemarck, battu par les Imperiaux & par le general Tilly, qui rendoit ses armes redoutables jusques au Rhijn; Il sembloit que tout ce grand orage deubt venir foudre sur les bras du Prince; mais sa bonne fortune, & sa vertu pourveurent à tout, la Divine Providence le benit d'un Filz, fortifia sa maison d'un nouveau surgeon, sa Principauté & les Provinces de ses Gouvernemens d'un legitime successeur, qui les fit tous esclater en joye & en actions de graces. La garnison d'Emmerick surencherit à ce bonheur, deffit deux Compagnies de Cavallerie des Espaignols de Wesel. Et le Prince ayant fait monter à Cheval à trente-cinq Cornettes, pour faire effort sur l'Ennemy; ceste trouppe luy enleva les

Autres sujets de patience au Prince dans les Pays-bas.

qu'il surmonta heureusement.

Les Estats Generaux des Provinces Unies, porterét sur les fonds ce Jeusne Prince, & par la volóté particuliere du Pere, luy donnerent le nom de Guillaume, qui estoit celuy de son Ayeul.

1626. les armes, la poudre, les munitions de guerre rassemblées dans Hasselt sur la frontiere du Liege. Quatre Compagnies de Cavallerie sorties de Boisleduc pour s'en formaliser, rudement recueillies avec perte.

Cela suivi quelque temps aprés du Prince en personne, avec une Armée de seize mille hommes de pied & de cheval, au deçà du Rhin: Il fait assieger Oldenzeel en Overyssel, par le Comte Ernest de Nassau, avec une Armée de six mille; & bien que deffendue par le Baron de Monclé Franc-Comtois, avec sa Compagnie de Chevaux legers & environ cinq cents hommes de pied; si s'en rend il maistre aprés huict jours de siege, nonobstant les combats de plusieurs sorties des Assiegés. Mais l'ayant recognue de mauvaise garde, & importune aux Estats entre les mains de l'Ennemy: il la fit demanteler avec le Chasteau de Laghe.

Prent Oldenzeel.

Aussi son principal desseing n'estoit pas attaché à ceste prinse. Il campoit avec son Armée entre Calcar & Cranenbourg; & là resolu d'interrompre les travaux du Canal entreprins par le Marquis, pour joindre le Rhin à la Meuse, par un traject de huict lieuës, depuis Rhijnberck jusques à Gueldres, & depuis Gueldres jusques à Venloo; Il fit bastir un Fort Royal auprés d'Isselbourg; puis en un instant, selon la commodité de la riviere, tourne voile en Flandres avec partie de ses Troupes, se presente devant le Fort de Kalderec proche de Hulst, & rien ne detourna l'execution qu'il avoit formée dessus que la basse marée, sans autre perte que de quelques barques demeurées sur le sec, avec une vingtaine de Chevaux, des Pionniers & instruments de guerre; l'une d'icelles portant la poudre, une meché allumée avec ce qu'il faloit de bout jusques au retour de la marée, y donna le feu avec grand fracas.

Interrompt le canal du Rhin à la Meuse.

Va en Flandres,

L'Espaignol avoit desseing de bastir 24. Forts, & 2. forteresses Royales dans la longueur de ce Canal, pour y loger les gens de guerre, destinés à la garde & conservation des travailleurs. Le Canal devoit estre de 70. pieds de largeur, & c'estoit pour couvrir le Brabant des courses des Hollandois, & pour y destourner le cómerce d'Allemagne en Hollande, & l'attirer en Brabant.

Cest hardy coup interrompu, il retourna à son Camp pour continuer sa premiere entreprise. Le Comte Henry de Berghes le contrecarroit, retranché avec son Armée au village d'Issem entre Gueldres & Rhijnberck, pour soustenir les ouvrages du Canal, nulle riviere entre les deux Camps. Le Comte de Stirum Commissaire general de la Cavallerie du Prince logé à Hennepel & dormant la grasse matinée, aprés avoir esté en garde toute la nuict, en reçeut des estrenes, vit son quartier enlevé par le Comte de Berghes, passé par un lieu d'où il n'estoit pas attendu, se vit prisonnier avec la plus part de ceux qui estoient logés avec luy, avant qu'ils peussent mettre le pied à l'estrier, presque tous les Chevaux de sa Compagnie & nombre d'autres ennemis perdus, sans autre resistance que de ceux qui se rengerent promptement sous les Cornettes des Compagnies du Mareschal de Chastillon, des Barons de Brederode & de Porlits, qui aprés y avoir bien fait, furent contraints de ceder au nombre, Porlitz blessé & prins avec quelques autres Officiers, quatre Cornetres demeurées à l'Ennemy; qui y laissa aussi beaucoup des siens, que morts, que blessés, que prisonniers; point de Guidons ny d'Enseignes: car il les avoir toutes laissées de là le canal.

revient à son camp,

où le quartier de Stirum est enlevé,

Le Comte de Berghes parlant de son entreprinse à son retour, dit Que le Diable l'y avoit porté, & que Dieu l'en avoit sauvé.

Le mauvais succés de l'entreprinse brassée de longue main par Spinola sur le Pas de l'Escluse, dont l'execution avoit esté donnée au Comte de Hornes, compensa largement ceste perte. Ce Seigneur qui avoit esté nourry en France, voulant signaler son courage par quelque genereuse action, marche à la teste de quatre cents bons hommes, soustenus de trois mille commandés par Fontaines, Baglioni, & Marcello de Guidici. La sentinelle perdue du Fort le descouvre au port du mousquet, tire son coup, donne l'alarme au Fort & à la Ville, & se sauve de vitesse. A l'instant tout y est en armes & en deffence. Le Comte poursuit hardiment sa pointe, rompt barrieres & palissades, fait voler en esclats le Pont-levis, mais approchant la Porte avec le Petardier pour y faire joüer le petard, une mousquetade luy brise les deux machoires & assene mort à ses pieds son Petardier; ses gens de

compensé au Pas de l'Escluse sur le C. de Hornes.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

pied Flamens & Italiens embourbés jusques aux genoux, eurent bien à boire 1626.
les salvés du secours de l'Escluse passant le Pas, & le Canon du Fort & de la ville, à se joüer de leurs testes & à les contraindre à une prompte retraicte, aprés en avoir escarboüillé grand nombre, & en tout jonché ces marescages de plus de quatre cents morts, entre iceux de plusieurs hommes de commandement. Spinola qui estoit à Duynkercke attendant le succés de l'entreprinse, fut bien peneux de la voir si contraire à son attente; & non moins quand on luy rapporta, que ceux de Rhées, place de l'obeissance des Estats, avoient prins à gré soixante mille Rijcxdalers, envoyées de Couloigne au Comte de Berghes, destinées aux frais du nouveau Canal, lesquelles les Batteliers, au lieu de les descharger à Rhijnberck, avoient fait deriver par le Rhin jusques là, outre quinze mille des particuliers, dont la moitié du total fut adjugée à ces Matelotz, pour loyer de leur galenterie.

& par le butin gaigné par ceux de Rhées.

Les ouvrages de ce Canal en furent incommodés non interrompus. Matel gentilhomme François en escrivit au Prince, & luy proposa les moyens de le rendre inutile à peu de frais; mais il y pourvoira luy-mesme en bref par les prinses de Rheinberghes & de Venloo. La saison ja avancée obligeant le Prince, de donner à son Armée le couvert des Villes de scituation plus opportune pour couvrir le Pays; l'Espaignol bon mesnager du temps, proffite celuy de retraite, pour continuer son travail; mais ce ne fut pas sans y laisser du poil. Le Comte de Stirum avec quinze Cornettes de Cavalerie & deux mille hommes de pied, attaqua, força, & demolit un fort Royal avec sept ou huict redoutes, matrassa nõbre de soldats & pionniers, & en emmena quantité de prisonniers. L'Infante curieuse de voir ce beau mesnage, au retour de sa devotion de nostre Dame de Montaigu, en eut bien à parler: Et les Compagnies de Cavalerie de D. Jean de Velasco & du Drossard de Brabant, en sentirent les esgratigneures, revenans d'escorter leur Princesse.

Nouveaux exploicts contre le Canal

par le Comte de Stirum.

Mais l'approche du renouveau donna bien plus à penser à Spinola, ne sçachant de quel costé devoient fondre les forçes du Prince, prest à se mettre en campaigne avec une grande Armée. Les Estats avoient equipé cinquante grands vaisseaux à Amsterdam & en leurs autres havres, pour courre sus aux Duynckerckois. La Zéelande avoit formé un Arcenal dans Flissinghes pour une Armée navale. Le Marquis fit tout ce qu'il peut, pour couvrir le pays & les places de son Maistre les plus menacées. L'incertitude des desseings du Prince, tenoit toutes ses opinions entre l'enclume & le marteau, ses creances vagabondes, ses sentiments suspendus comme en un filet. Le Comte d'Isembourg avoit ordre de passer le Rhein avec des Troupes, pour joindre Tilly; il fut sursceu à ceste expedition, & luy obligé de demeurer dans le pays; le Comte de Berghes remua son champ & fut renforcé de nouvelles Troupes, selon l'apparence des lieux où il croyoit que le Prince deubt faire jeu. Le Marquis ne bougeoit de Bruxelles, se reservant à toute extremité, comme la principale ancre du salut public, pour aller joindre le Comte de Berghes avec d'autres forces, & sauver de naufrage les places les plus esbranlées & sujectes à perir: outre qu'il apprehendoit la descente des Anglois en Flandres, qui passerent au secours de la Rochelle, & vouloit estre en estat de les recueillir. Les Provinces de l'obeissance des Estats, en affectionnoient les effects en divers endroits, au pied & à l'aulne des interests d'icelles. Les Zéelandois pressent & offrent tout ce qui est en leur pouvoir, pour obliger le Prince de tourner teste de ce costé là, faire jeu sur Hulst ou sur Duynkercke, pour par la prinse de l'une ou de l'autre, asseurer leurs frontieres & leurs negoces. Ceux d'Ower-Yssel battent à la prinse de Wesel, ou au recouvrement de Linghen & de Grolle, & pour en faciliter l'expedition, offrent de soldoyer huict mil hommes d'extraordinaire pour disposer és garnisons, au lieu des troupes plus aguerries qu'on en tireroit.

Spinola en paine des preparatifs du Prince.

Divers desirs des Provinces sur iceux.

Le Prince pour se redimer du blasme d'un mauvais succés, fait voir aux uns

Prudente responce du Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1627. uns & aux autres les accidents qui pouvoient naistre de leurs diverses inclinations ;des plus grands, à ceux qu'il a le plus de desir de seconder, affin que ses desseins plus esloignés de la cognoissance de son Ennemi, une issue favorable luy soit plus glorieuse. Ainsi il ne contredit pas beaucoup une descente en Flandres,& semble que ses volontés penchent aux affections des Zéelandois.

Bien cacher son jeu a esté estimé par les Anciens la plus grande partie d'un Capitaine. *Iustin. hist. lib.41.* Loüant ceste qualité dit, Que les seuls Parthes de leur naturel peu Lägards sont plus prests à faire qu'à dire. Ainsi nomment-ils leur Dieu de la guerre MARS, *Quasi sine verbis, quod in bello non dicto sed facto est opus*, dit Suidas.

Ceux d'Ower-Yssel y rencôtrent bien plus de resistance,& ont pour reposte du Prince, *Que le siege de Wesel requeroit une plus grande Armée que celle qu'il avoit sur pied ; la grande enceinte de la Ville & le Rhin qui la separoit en deux, requerant deux corps d'Armée, l'un deçà, l'autre delà. Que Linghen esloigné de la frontiere, les forces du Pays s'y trouvant occupées, l'Ennemy pourroit bien cependant s'attacher à quelque chose de mieux. Que Grolle estoit forte d'art, munie d'une garnison nombreuse & aguerie, distante de cinq lieües des eaux, de difficile assiete pour la traite des vivres en l'Armée : la facilité à l'Ennemy pour les luy couper, & la necessité au Prince de livrer bataille. Ce qu'il ne pouvoit faire sans danger, ny refuser sans honte.*

& sa resolution d'assieger Grolle. Dans telle suspention des esprits resolution prins d'assieger Grolle,le Prince s'y porte avec une celerité & dexterité incomparable, pour en desrober la cognoissance à l'Ennemi, qui n'en estoit pas trop esloigné.

Le Fort de Schenck indiqué pour Rende-vous à ses troupes, sa Cavallerie y avole par terre, son Infanterie y coule contremont la Riviere; mais le vent, qui a souvent rompu de grandes executions, se rend si contraire à celle-cy, qu'à peine dix jours sufisent pour y arriver. Voila donc les forces Espagnoles en estat, avant que le Prince peut desbarquer les siennes, mais la ruse y remedie. Il feint de vouloir asseurer le passage de Goch, & interrompre les ouvrages de ce Canal commencé ; pource il commande une partie de sa Cavallerie de donner vers les terres de Juliers. L'ennemy tourne de ce costé-là, & le Prince prend son temps, tire le reste de son Armée des Bateaux, la rafraischit & la partage en trois troupes.

Ses forces. Elle constoit lors en corps, de cent soixante huict enseignes d'Infanterie, en trois bataillons, & de cinquante cinq Cornetes en deux escadrons, menés par Stakembrouck Lieutenant General de la Cavallerie. Tout cela couvert de septante cinq pieces de Canon de tout calibre, & fourni de mille Chariots pour le port des provisions de l'Armée & de tout autre attirail ; les Canons,les poudres & les boulets,ajancés sur des ponts de Jonc,pour le passage des rivieres.

Se presente devant la ville, En tel estat il campe deux jours par delà Emmerick, y fait renouveller les Edits touchant la discipline militaire, les deffences des duels ; & le troisiesme jour du desbarquement qui se rencontra le vingtiesme de Juillet, il se rend à la veüe de Grole, tous les villages & passages circonvoisins, dés la nuict precedente, saisis par sa Cavallerie conduite par le Comte Herman-Otho de Stirum.

divers sieges d'icelle, Grole membre de la Comté de Zutphen plus voisin de la Westphalie, ainsi appellée du mot *Groenlo* qui signifie *Bois-verd*, assiegée en 1595. par le Prince Maurice, desassiegée par l'arrivée de Montdragon, prinse par siege en 1597. par le mesme Prince, reprinse par Spinola en 1606, reassiegée en la mesme année par Maurice, & derechef desassiegée par le Marquis, est finalement reassiegée par Frederich & valeureusement soustraite de la domination Espagnolle, par la valeur incomparable de ce Prince, pour estre adjoustée au corps des Pays-Unis, & rellevée comme une des plus illustres pieces du glorieux trophée de sa vie. Elle est assize en une plaine, & ja fortifiée dés le temps de l'Empereur Charles V. pour estre frontiere d'Allemagne, elle avoit esté rendue par diverses attaques l'une des plus fortes villes du Pays-bas,

Estat present, & l'une des quatre que les Espagnols s'estoient resolus de bien garder avec Boisle-Duc en Brabant, Damme, & Hulst en Flandres. Cinq boulevards, avec leurs demy-lunes dans les entre-deux, fournis de leurs loges, casemattes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

& flancs, reveftus de foffés remplis des eaux de la riviere de Sling, & de contrefcarpes à l'avenant, y couvrent des bons & forts remparts, percés en trois divers endroits par trois portes, de Brefort, de Zutphen, & de Deventer.

La garde en avoit efté commife à Mathieu Dulcken vieux foldat, expert à la defence d'une place, fignalé par la prinfe de Wachtendonck pour fon party : Il y commandoit huict Compagnies de gens de pied & la Cornette de Cavallerie de Lambert de Verreycken filz de celuy qui avoit tant travaillé pour la Trefve. Tout cela revenoit à douze cents hommes de deffence, outre la Bougeoifie qui fut armée à mefme fin, & feize pieces de batterie, des munitions & des vivres à fuffifance. *Son Gouverneur & gens de deffence.*

Le Prince difpofa fon Camp en trois Quartiers, en donna l'un au Comte Erneft-Cafimir de Naffau, & luy affigna le Levant de la Ville avec le Regiment de Frize, les Allemans & les Efcoffois, faifans enfemble cinquante-cinq Compagnies. Le Baron de Lecke, Vice-Admiral d'Hollande, naturel du defunct Prince, eut le fecond à l'oppofite. Le troifiefme entre le Midy & le Couchant plus grand & plus fort, fut le fien compofé des François, Anglois, des Gardes, & autres troupes. Le Colonnel Pinfen avec trente-fept Compagnies logé entre le Rhin & la Meufe, en tefte du Camp, eut ordre de veiller à la feureté des Pays voifins; & le Colonel Varick laiffé en l'Ifle de Voorn, eut la garde des villes d'Emmerick, Rhées, Grave, Ravefteyn, Gennep, avec commandement de fe joindre à Pinfen, en cas de befoing; le refte des frontieres fuffifamment pourveues, & quelques uns des Deputés des Eftats ordonnés à Zutphen & à Deventer, pour avoir foing des neceffités de l'Armée, il fait commencer au 21. de Juillet les retrenchements externes & internes de fon Camp. *Ordre du Camp & du fiege en trois Quartiers.*

La diligence en fut admirable felon le foing, & la prefence du Chef. Chacun y travaille comme à l'envi, fans diftinction : les Colonels & Capitaines s'en meflent avec leurs Soldats & les Payfans des environs; & tous enfemble y font tel devoir, que par le jour ilz font mis en deffence, & dans les fuivans unis de telle force, *Que rien n'a efté veu de femblable du vivant de Maurice premier Reftaurateur de la milice ancienne*, dit l'Autheur Latin qui a traicté ce fiege. Tous ces grands retrenchements & lignes achevées, il les fait munir de cinq Forts en forme reguliere de quatre boulevards chafcun, fournis de paliffades, reveftus de leurs foffés, garantis de nombre de paux s'eflevant en pointe, outre plufieurs retraictes, redoutes, tenailles, batteries : tout cela garny d'artillerie & de deffences comme les forts, pour la garde de toute la ligne externe du Camp, en forme prefque ronde. *Diligence du Prince à fe retrencher.* *Grandeur des ouvrages.*

Mais le temps employé à tant de feuretés contre l'Ennemy du dehors, ne donne il pas plus de relache aux peines des Affiegés? au contraire, pour les reduire dans les debvoirs de leur propre deffence, & les divertir de la pencée de venir grabuger fes travaux, il fait commencer en mefme temps les approches, en fait naiftre deux de fon Quartier, l'une donnée à tache aux François dirigée par Perceval, l'autre aux Anglois menée par Boch; les Allemans & les Flamens en ouvrans une troifiefme dans le quartier du Comte Erneft. *Promptitude aux approches.*

C'eftoit donc au Gouverneur à demonftrer quelque gayeté fur tels plus foibles commencements de Siege, & à faire voir que pour rien on n'auroit pas une place qui avoit efté commife à fa fidelité. Ainfi Verreycken à ordre d'entamer une fortie avec fa Cornette, fur deux des Affiegeans un peu trop avancées. Cela fe fait avec vigueur & valeur : les deux des Affiegeans font repoufées; mais rafraichies de nouvelles, Verreycken eft repouffé vertement jufques à fes premiers travaux, avec perte de Wert fon Lieutenant qui y fit bien & de quelques Soldats : cela fuivy de quelques experiences du Gouverneur, qui pourvoit aux deffauts des fortifications, defcouvre les maifons pour fe redimer du fracas de la ruine du Canon, effaye de traverfer les approches *Contrecarrées par forties.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1627. approches par canonnades, puis par frequentes ſorties à gain & à perte, avec deſſeing de faire gliſſer dans la fumée des combats quelque avanturier, qui peut rapporter à ſon Maiſtre la liſte de ſes beſoings. Il y gaigna une mouſquetade dans l'Eſpaule, qui l'attacha au lict & l'obligea de ſe repoſer du commandement ſur Verreycken. Auſſi deſormais ſes ſorties furent plus bridées & retenues, par la Cavallerie que le Prince faiſoit avancer en garde pour ſouſtenir ſes gens de pied.

bridées par le Prince.

Cependant nouvelles arrivent, que le Comte Henry de Berghes ramaſſoit une grande Armée pour le ſecours, & peu aprés qu'il avoit ja paſſé le Rhin au ſecond d'Aouſt, avec ſept mille Chevaux & ſeize mille hõmes de pied. Cela fait perfectionner en extreme diligence le travail des fortifications du Camp. Le Prince ordonne des Colonels en tous les endroicts pour y veiller jour & nuict, & luy meſmes par gratieuſes paroles touſiours bien-ſeantes à un Chef, fait haſter les plus tardifs, careſſe les plus diligents; & en grand Capitaine ne s'endort pas ſur l'oreiller, pour ſe repoſer de la ſeurté de ſon Camp, ſur la diligence des ſiens. Le jour & la nuict n'ont pas leurs uſages ſeparés, celuy la deſdié au travail, celle-cy au repos, il les employe tous deux à l'action; il paſſe les nuicts entieres à viſiter ſon Cãp, pourvoit à la ſeureté de la traite des vivres, rend libre la riviere de Bercle, par l'abatis des ponts & des paſſages qui pouvoient favoriſer les courſes de l'Ennemi, ordonne que chaſque Soldat en face proviſion pour huictaine, commande l'expulſion des bouches inutiles hors du Camp, fait conſtruire nombre de fours de terre pour cuire du pain, outre les proviſions ordinaires d'un Magaſin bien fourny, pourvoit de deffence ſuffiſante Lochum & Lichtefort, qui euſſent peu accommoder l'Ennemy & incommoder ſon Camp, rappelle les troupes de Pinſen & de Varick, leur aſſigne quartier en l'entredeux de ceux du Comte Erneſt & de l'Admiral de Naſſau, par où il creut ſans ſe tromper que l'Ennemy ſe preſenteroit, jette des Eſpies & des Sentinelles avancées à pied & à cheval au rencontre de l'Ennemy; Et pour dernier coup de maiſtriſe, fait travailler en meſme temps & avec ſi peu d'interruption aux approches, qu'avant que l'Ennemy ſe fut preſenté pour le ſecours; il avoit deſia oſté aux Aſſiegés tous leurs dehors, inondé leur ville de cinq pieds d'eau par tout, percé leur contreſcarpe, logé ſes troupes ſur le bord de leur foſſé, aux coups de main, bien que non ſans combat, non ſans tuerie de part & d'autre, du Canon aſſiegé ſur les Aſſiegeans, des bombes & des grenades des Aſſiegeans ſur les Aſſiegés.

Preparatifs pour le ſecours. — *Soin du Prince pour l'eſpecher,* — *ſes veilles,* — *ſes diligences,* — *avançe ſes approches.*

Affabilitas digna eſt Principe viro. Plin. in Pang. Trajan.

Le Prince fit conſtruire 24. Fours de terre de 9. pieds de long, 8. de large, & d'un pied & demy d'hauteur dans œuvre, qui fourniſſoient dans un jour & une nuict 64800. livres de pain. Il y avoit en outre en reſerve dãs le magaſin 400000. livres de pain, 255. grandes meſures de farine, 480. livres de fromage, avec grande proviſion de tous autres vivres.

Ceſte inondation ſe fit par Prende Welſe Capitaine des Gardes du Prince, qui abbatit la muraille qui retenoit les eaux de la Riviere juſques à certaine hauteur.

En tel eſtat, le Comte Henry de Berghes, accompaigné de ce que deſſus & renforcé de quelque Cavallerie Imperialle, ſe fait voir à demie-lieüe du Camp, au village de Vreede, & indique ſa venue aux Aſſiegés par canonnades. Le Prince ſe rend incontinent en perſonne au retranchement menacé, ſuivi du Comte Erneſt & de quarante cinq Compagnies choiſies, trainans à leur queuë ſix demy Canons, partie de ſa Cavallerie ſur les aiſles, pour en eſtre ſecouru en cas de beſoing; quatre mille hommes de pied, en quatre eſquadrons, pour accourir où il faudroit; les gardes des Forts & de la ligne par tout redoublées. Ainſi comme un Argus à pluſieurs yeux, un Gerion à pluſieurs mains, il voit tout, va par tout, pourvoit à tout, & pour retarder l'Ennemy au chois qu'il pouvoit faire d'attaquer l'un ou l'autre quartier, il fait rompre le pont de Winterſwijck, & luy coupe la commodité de ce paſſage.

L'Ennemi ſe preſente. — *Le Prince ſe rend à luy,*

Ils jetterent avec des mortiers dans la Ville 60 grenades peſans 160. livres la piece, & plus de 300. des petites du poids 26. livres.

L'exemple du Chef porte coup aux membres. Colonels, Capitaines & Soldats, tous portent & ſupportent gayement les veilles, les fatigues, le travail à eſlever la Ligne, & à la couvrir de nouveaux ouvrages. D'autre coſté le canon du Comte Erneſt redouble ſes coups ſur la contreſcarpe de la Ville, ſelon la diligence des Aſſiegés, à reparer ce qui y eſtoit rompu. Les François & les Anglois vont à l'envi, à qui porteroit plus avant & en moins de temps leur

continue ſes travaux, — *Jette ſes galeries avec peine.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

leur galerie à travers la fosse; & ja en avoient passé les deux tiers, quand par deux pieces logées en flanc sur la courtine, & par feux d'artifice, leur diligence est arrestée, reculée, partie de leurs ouvrages rompus, ou debisés, avec perte de nombre des leurs, de quelques uns de marque. Raire & Proude Capitaines Anglois signalerent leur valeur au prix de leur vie. Tout cela neantmoins surmonté par une grande contre-batterie, & reparé diligemment par les Soldats plus courageux & necessiteux, qui pour sommes extraordinaires ne desdaignoyent pas le refus des Pionniers.

Chabrias Atheniensium Dux optimum hunc Imperatorem esse dicebat qui maxime cognitas haberet res hostium. Plut. in Apoph.

Le Prince descouvre les desseings de l'Ennemi

Mais à quoy s'occupoit le Comte de Berghes pour avancer leur delivrance pressée de tels efforts? certes il n'y a tel que de recognoistre le desseing de son Ennemy en guerre & en paix. Le Prince y penetre des yeux de son jugement; mais encor la chose parloit icy d'elle mesme; les lettres interceptes du Comte, le rapport de plusieurs prisonniers, les Soldats qui par faute de paye ou pour remplir leurs ventres affamés se jettoient dans le Camp, l'asseuroient assés des extremes necessités qui travailloient l'Ennemy. Et quelle apparence de pouvoir percer de vive force à travers de si grands travaux? & de surprendre un Prince qu'on voyoit chaque nuict faire la ronde de son Camp, à pied, un fanal devant soy, visiter les Corps-de garde, & surveiller la vigilance des Sentineles? Le Comte, selon le conseil de Spinola, se fut volontiers interposé entre Zutphen & le Camp, pour interrompre les vivres; mais il luy estoit necessaire de se les asseurer à soy-mesme, & il ne le pouvoit commodement: car Wesel à quelques lieües de son Armée, estoit la plus prochaine place, & d'où il ne les pouvoit tirer qu'avec des grands Convois. Ainsi donc, comme il fut adverty qu'une grande trainée de vivres couloit vers le Camp, escortée des troupes qui en estoient sorties à leur rencontre pour les favoriser; il essaye envain de leur gaigner passage. A ce defaut il vouloit courre la risque d'un combat, mais la fierté Espagnolle voulant enjamber sur le droict de la Nation Italienne, à laquelle appartenoit la pointe, excita la confusion en l'Armée Ennemie, & luy fit perdre l'occasion de pouvoir tenter fortune de ce coste-là. Ne le pouvant, ce Seigneur brave & vaillant au possible, pour ne se retirer à si bon marché d'une si genereuse entreprinse, voyant bien que toute l'Europe tournoit les yeux sur luy, & les emulateurs de sa vertu leur attention pour le grabeler; il tourne teste vers le Camp, essaye en plaine nuict la ligne du costé le plus fort, comme le croyant moins gardé, puis le Quartier de Pinsen, & en mesme temps fait donner si vertement une partie de ses troupes, sur un Fort du Quartier du Comte Ernest, qu'ils emportent la palissade, viennent aux coups de picque avec la garde, & ne sont arrestés, que par la valeur des Bandes Escossoises, qui y firent tres-bien, tost aprés animées de la presence du Prince qui s'y rendit incôtinent en personne, avec partie des François & six Canons pour les soustenir, ayant laissé la garde de son Quartier à Wits, & commis le secours de celuy de Pinsen à Horace Veer General des Anglois, lequel s'y porta aux premiers signals de feu qu'il y vit paroistre. Le jour renvoya tout cela, & donna occasion au Prince de redoubler ses efforts contre les Assiegés.

qui ne pouvoit mordre.

Tache de rompre les vivres.

Puis attaque le Quartier de Pinsen.

Est repoussé. Le Prince accourt & soustient.

On vient aux mines.

Desja les François & les Anglois avoient baisé le rempart par leurs galeries, & commencé la mine au 17. d'Aoust. Les Assiegés n'avoient Pionniers pour contreminer, & ne pouvoient opposer aux Attaquans que feux d'artifice; ceux-cy en souffrent du dommage, mais non pour reculer n'y rien retarder. Deux sorties suivent, & s'en prennent aux Pionniers; les François & les Anglois les battent & les repoussent. Puis le vol des Colombes tenté inutilement par le Comte de Berghes, pour donner de ses nouvelles aux Assiegés & en apprendre des leurs, un Soldat avanturier hazarde la nucque du col, *Pour les asseurer de son secours aprés avoir receu quelques forces qu'il attendoit d'Allemagne.* Ce fut à Verreycken d'essayer un dernier effort pour le favoriser; il sort luy mesme dans l'obscurité de la nuict, en teste de trois cents hommes

Sorties sur les mineurs repoussées.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1627. hommes pour le recueillir ; mais ne le voyant point paroiſtre, il ſe jette ſur les trenchées du Comte Erneſt, & bien qu'avec quelque ſuccés, ſi ne peut il en rien meliorer l'eſtat de la Ville.

Autre & derniere de meſme.

Les mines preſtes à joüer, le Prince le fait ſommer de ſe rendre. Le Colonel Haute-rive General des François en abſence du Mareſchal de Chaſtillon, ny eſpargne pas ſes ſemonces : à leur refus, voila la mine des Anglois qui enleve toute la face d'un grand pan de courtine ; l'aſſault eſt livré par trois rafraiſchiſſements conſecutifs, à la veüe du Prince logé ſur l'entrée de la Galerie, repouſſé avec quelque perte ; & entre autres de Lovelac Capitaine de courage notable entre les Anglois, & puis aprés de l'Admiral Guillaume de Naſſau naturel du feu Prince, Seigneur de grãde eſperance & de valeur ſinguliere, attaint d'une mouſquettade aux temples, cõme il paſſoit de la galerie des Anglois en celle des François. Mais telle eſpreuve, & plus grandes qui ſe preparoient en trois endroits, firent condeſcendre le Gouverneur à une capitulation, qui luy fut accordée par le Prince, aux meſmes conditions, que ceux de Breda l'avoient acceptée de Spinola deux ans paſſés.

Aſſault rafraichi par trois fois en preſence du Prince & repouſſé avec perte.

Oblige les Aſſiegés de capituler.

C'eſtoit une couſtume practiquée par les Anciens en tous les ſieges des places qu'ils entre-prennoient ; appellans ceux qu'ils envoyoient pour ſommer *Caduceatores* comme porteurs de paix, au lieu que aujourd'huy cela ne ſe fait que par un Trompete.

Il y avoit trois jours de ſurceance à l'execution. Cependant meſme garde, pareille vigilance continuent dans le camp, pour obvier aux ſurprinſes. Le Gouverneur ſort de la Ville ſuivi de ſes troupes, diminuées de cent hommes ſeulement, & de plus grand nombre de bleſſés. Le Prince en voulut eſtre ſpectateur, & y entra glorieux d'avoir ſubjugé une place, deux fois malheureuſe à ſon Devancier, reputée imprenable par mines. Là il en rendit graces au *Tout-puiſſant* le Dimanche ſuivant, dans le grand temple de la Ville, acquis aux Proteſtans par le droit de ſes armes victorieuſes.

Sortie du Gouverneur & des ſiens.

Entrée du Prince.

Il en donna la garde & le Gouvernement au Comte de Stirum avec garniſon ſuffiſante, la pourveut de munitions de guerre & de bouche, & de tout le canon qui ſe trouva dans le Camp, fit reparer ce qu'il avoit rompu, amenda les deffectuoſitez de la Ville, & deſtruiſit les ouvrages de ſon Camp. Pinſen eut ordre d'aller veiller ſur la fronriere du Rhein avec dixſept Compagnies. La garniſon de Groeninghen eſt doublee, ſur le vent de quelque intelligence. Sa Cavallerie s'oppoſe aux deſſeings des forces Ennemies campées entre Zutphen & Lochum. Une Compagnie de Cavallerie ennemie ſe vient rendre à luy, faute de paye. Et tout d'une ſuite l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſe preſente pour le congratuler de ſa victoire.

Le Comte de Stirum en eſt fait Gouverneur.

La Ville pourveue.

Suites de la victoire.

Cela fait, il tournoit ſa veüe ſur Linghen, mais il l'en detourna, par le bon ordre que le Comte de Berghes contribua à le conſerver dans ſon party. Il n'eſtoit donc plus queſtion que de donner le couvert à ſes gens ; les malades, & le bagage ſont conduits par la Riviere ; & luy avec le reſte de ſon Armée prend le chemin de Zutphen, & la diſperce par Regiments és places bordées du Rhin & de l'Yſſel, pour tant mieux brider les intelligences de l'Ennemy, qui n'en eſtoit pas loing. Aprés il ſe rend à la Haye, ſur le my Octobre, pour contrerooller de plus prés les nouveaux ouvrages que les Brabançons s'efforçoient d'eſlever ſur la riviere de l'Eſcault.

L'Armée eſt diſpercée.

Le Prince ſe rend à la Haye.

Ceux-cy, aprés avoir failly Goes deſnuée d'hommes de deffence, par le defaut de la marée, qui empeſcha les navires parties d'Anvers & armées de deux mille hommes de prendre terre, ou plutoſt par un ſubtil ſtratageme des habitans de l'Iſle, qui par faute d'hommes & de Soldats firent ventiler ſur le retrenchement quelques drapeaux de leurs plus beaux jours de parade, comme ſignals de pluſieurs Compagnies ; voulurent amender ceſte faute en jettans pluſieurs commencements d'ouvrages, qui deſtachoyent le Fort de Lillo d'avec Berghes ſur le Zoom ; & qui euſſent peu favoriſer le ſiege ou le blocus de l'un ou de l'autre en ſaiſon plus commode ; mais avec moins de deſpence. Le Prince les fit ſervir de tels mets, que par la communication de quelques eaux jointes enſemble, & ſouſtenues de quelques nouveaux

Goes failli par l'Ennemi & ſes deſſeins rompus.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

travaux, Lillo fut garenti des mains Ennemies, Berghes de plus fort asseuré contre les attaintes d'une siege, à quoy les Antwerpiens estoient continuellement attentifs.

C'estoient là les fruicts de sa sage conduite, & les advantages de ses belliqueuses actions. Mais ceste pœnible administration de tant de grandes affaires qui accompaigne ses grandes charges, ne l'empeche pas de reprendre le souvenir de sa chere Principauté d'Orange; un clin d'œil, une œuillade vers le midy, comme tous ses plus grande soings pour le septentrion. Le prix de ceste piece, bien que destachée du gros de sa puissance, & de sa presence, valoit bien le conserver: car c'est le plus beau fleuron de sa Couronne, une Souveraineté absoluë & independante de toute autre puissance que de celle de Dieu; si ancienne & si noble, qu'elle le fait aller du pair avec les plus grands Princes; & qui a authorisé par tout le monde la Justice des armes de son Pere contre l'Espaigne.

Affaires d'Orange & importance de l'Estat,

Guillaume IX. employe tres à propos cest argument en son Apologie contre le Roy d'Espaigne, soustenãt que cóme Prince absolu, il luy avoit peu justement declarer la guerre.

Et ces pauvres Conseillers deputés de la Cour, ne devoient-ils pas estre restablis en leurs maisons & maintenus en leurs charges? Car il n'y avoit point de lieu aux considerations d'Estat. Ils avoient esté establis de la main souveraine du Prince, & ne pouvoient estre destitués, sans qu'il y allat du sien. Le Prince avoit dit le mot *Je le veux ainsi :* Il ne le pouvoit point revoquer avec honneur; Et ce qui doibt tousiours estre de plus grande efficace envers un Prince, la Justice de leur cause, la raison, le debvoir, ne le pouvoient autrement souffrir. Encor estoit-il obligé, de donner quelque chose au soulagement de ses Serviteurs, aux souhaits des gens de bien, aux souspirs & aux larmes des malheureux, qui tous gemissoient sous le faix importable de la Tyrannie. Il y a plus, son service n'en pouvoit plus souffrir le dilayement, ni le remede retardé ou negligé, sans grande risque ou perte inevitable de l'Estat.

& du restablissement des Conseillers.

Chascun demandoit des Commissaires, puis que le Prince n'y pouvoit venir en personne. Le Gouverneur & ses Partisans continuoient la trame de leurs desbauches, & ne pensoyent qu'à gaigner temps, pour establir la durée de leur imperieuse domination sous l'abri de quelque plus grande Puissance, & feignoyent pourtant les desirer. Les gens de bien, qui n'avoient pour but que la conservation de l'Estat; les interessés, qui ne se remuoient qu'au bransle du leurre de leurs propres affaires, en passionnoiẽt la venue, cõme d'un moyen facile & legitime, pour remettre les choses en bon train & pour faire revivre leurs authorités & leurs proffits. Le Prince se resoult tant plus volontiers à cest expedient, qu'estant affectionné de tous, il le croit propre & salutaire à tous nos maux. Verdoes que nous avons ja veu Conseiller & Secretaire du Prince, en accepte volontiers la charge avec Montens autre sien Conseiller. Le premier inthime amy de Valckenbourg, & qui avoit tousiours nourri tres-estroicte correspondance avec luy: le second sien parent. Ils se promettent & promettent au Prince, d'en chevir aussi aisément dans Orange, que s'il eut esté dans la Haye. De plus, ils partent munis de tout pouvoir & authorisés de toutes les prerogatives qui peuvent rendre des Commissaires considerables. La fourrure du pourpoint de Verdoes, si elle eut eu langue, en eut parlé haut & clair.

Les Venitiens ont accoustumé de temps en temps d'envoyer des Cōmissaires avec pouvoir de vie & de mort, pour informer de l'ambition & de l'avarice des Magistrats & pour soulager les oppressés par les plus puissants. *Mauroc. 18. hist. Venet.*

On requiert des Commissaires pour remedier aux desordres.

Verdoux & Montens choisis, partent,

Tout le temps de l'attente de leur arrivée, ne passa qu'en excés, violences & injustices. Redonnet, qui pour juste loyer de sa fidelité envers son Prince, avoit rapporté de son voyage la Noblesse & la Judicature ordinaire, à peine en peut-il estre rendu joüissant; & qui pis est, il se voit assailly avec violence, aggredé en sa personne, pour s'estre retrenché dans une juste deffence, confiné dans les prisons du Chasteau, à la mercy de ses Ennemis, de ses parties, qui font baloter sa vie dans un Conseil de guerre, contre tout ordre: & si les voix de quelques gens de bien n'en eussent destourné le coup, il n'y alloit moins que de la mort.

Excés & violences dãs Orange en leur attente.

Par les loix militaires données par le Prince Maurice verifiés en Parlement, un Subject du Prince ne peut estre justiciable du Conseil de Guerre.

Quatre

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1627. Quatre jeunes hommes s'estans querellés par ensemble, leur different estoit fort accommodable; mais parce qu'il y en avoit un ouvertement acquis au Prince, & parent des absents, il faloit qu'ils s'esgorgeassent tous quatre: Et quelle diligence qu'on y sceut apporter, si falut il qu'ils s'acharnassent deux à deux, en deux diverses fois, en combat singulier, en lieu assigné, comme ne pouvans esteindre leur querelle que dans leur propre sang. Dieu regarda à l'affliction de leurs familles, les rendit quittes pour quelques legeres blessures, redemanda avec usure ce sang aux alumettes de ceste cruauté; Et n'ayans deigné les Guettes du Troupeau Protestant, ou de crainte de desplaire au Chasteau ou de connivence à leur debvoir, retirer leurs Brebis de ce pas de l'Enfer, les Peres Capucins y accoururent, & par une diligence & assiduité loüable, ne quitterent jamais l'affaire qu'ils ne l'eussent accommodé. L'Histoire leur doibt ce tesmoignage; & Dieu veüille qu'ils ne s'eslevent un jour en jugement contre les autres. R. Arnaud. A Du Bois. A Bernard & B. Ventier.

Chambarut Conseiller au Parlement, qui n'estoit entaché d'autre crime que de celuy d'incompatibilité, s'estant par l'advis des gens de bien rendu à Orange, comme pour y faire relluire un rayon de la Justice Souveraine, on luy fit porter des menaces, & peu s'en falut qu'on ne l'expulsat avec violence.

La Communauté d'Orange les recuse à leur approche.

Pendant telles confusions, les Commissaires s'approchoient; & arrivés à Montelimart à huict lieües d'Orange, le Conseil de la Ville, ou plustost ceux qui en usurpoient le nom, leur despechent des Deputés, qui pour premiers compliments de leur bien-venue, leur mettent au nés une recusation pretextée des menaces dont Verdoes avoit usé dans la Haye envers l'un d'eux; mais animée du gouvernail du Chasteau, qui fait voguer ceste Fregate là où il veut, luy donne tel chemin que bon luy semble, adresse sa route, la tourne, la contourne, tousiours au gré du vent de ses passions.

Contentions à Orange pour leur logement.

A l'approche, il y eut des contentions pour leur logement. Le Gouverneur & ses Partisans les desiroient au Palais du Prince; & s'ils eussent esté tant raisonnables en toutes leurs autres demandes qu'en cellecy, il n'eut pas falu employer la force pour les renger. L'exemple de Vosberghen, qui n'usa jamais d'autre Logis que de l'Hostel du Prince, leur debvoit suffire; & la prudence vouloit qu'en chose de nulle consequence, ils donnassent ce contentement à un Gouverneur ja detraqué, de ne prendre point pour retraite une maison qui luy fut en ombrage, puis qu'ils estoient venus principalement pour le remettre dans le bon chemin. L'affection de quelques autres, qui ne proffiterent pas mal de leur sejour, ayans constitué le Prince dans des grands frais & employé beaucoup plus la presence de ceux-cy à leurs affaires particulieres qu'à l'execution de leur Commission, & au restablissement du service du Prince, l'emporta par dessus toutes autres considerations, & la rendit de tout poinct infructueuse.

Leur arrivée & reception.

Leur arrivée neantmoins sembloit promettre quelque amendement; elle fut sur le soir. Le Gouverneur, ceux qui restoient des Officiers du Parlement, les Ordinaires, les Consuls & les Notables de la Ville, les visiterent aux flambeaux, avec beauçoup de demonstration de joye de part & d'autre. Mais le serpent gisoit caché soubs l'herbe; & on voyoit bien que ce Gouverneur ne vouloit point desmordre de son advantage; qu'il ne pensoit qu'à sa subsistance, & que pour l'affermissement de son insolente authorité, il persistoit à l'exclusion des Conselliers absents; & que quant il n'y auroit eu que ce seul point à decider du Prince à luy, on n'en pouvoit venir à la vuidange, que par l'obeïssance du Gouverneur, ou par sa perte.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ces Commiſſaires ſe retrancherent dans la douceur envers celuy qu'ils avoient à meſnager, & envers ceux qui le conduiſoient; mais avec tant d'affectation apparente, que Verdoes faiſoit cognoiſtre, qu'il avoit ſur le cœur tout le contraire des ouvertures qu'il propoſoit. Montens s'y portoit plus dextrement, mais non tant qu'il n'immolat à la rage de ce Gouverneur un Officier affidé au Prince, qui luy voulut porter dés le ſoir de leur arrivée, un mouvement vigoureux pour l'eſtabliſſement de leur authorité, qui tendoit infailliblement à la depreſſion de celle du Chaſteau, & engageoit tout l'Eſtat à leurs intentions. Il creut de bien obliger ce Gouverneur en le luy declarant, & de gaigner confience ſur ſon eſprit pour en mieux chevir; au contraire il luy donna moyen d'y remedier, le rengea de plus fort dans la mefience, le fit reſoudre à leur donner des gardes, & à ſe garder mieux ſoy meſme, rebuta ceux qui eſtoient diſpoſés à les ſuivre, pour y aller deſormais plus belement, & a ne point hazarder des propoſitions hardies. 1627.

Leurs fautes à l'arrivée.

Tant que les Cõmiſſaires furent dans Orange, il y eut touſiours un Corps de garde au deſſous de leurs feneſtres, des Soldats de la garniſon que Valckẽbourg entretenoit dans la Ville.

Jamais gens ne furent plus empeſchés en affaire ſcabreux & eſpineux, que ceux-cy le furent en ceſte commiſſion. A leur arrivée il leur eſtoit aiſé de voir la demarche & la contenance de l'homme à qui ils avoient à faire, de ceux qui luy ſouſtenoient le menton, & de ceux qui s'eſtoient embarqués dans ſa fortune ou pluſtoſt dans ſes infortunes & malheurs. Il falloit proffiter la gayeté des gens de bien à demener les mains, ne laiſſer refroidir la bonne humeur du peuple, du tout portée au changement & à l'extirpation de la tyrannie. Au contraire ayant fait monſtre de leurs foibleſſes, ils faiſoient cognoiſtre viſiblement le danger qu'il y avoit de tenter fortune; & le refrain ordinaire de ces tremblotantes paroles qu'ils avoient touſiours en bouche, *Nous ne ſommes venus que pour contenter Monſieur le Gouverneur*, donnoient ſujet aux Sages de penſer à eux, à ceux qui eſtoient en rupture avec le Gouverneur de ſe rabiller, aux autres qui vivoient bien en apparence avec luy de s'y raffermir, ne
ſcachant par quel bout ſe deſvuideroit la fuſée. Si quelque homme de bien, 1628.
dont la fidelité avoit eſté à l'eſpreuve de tout temps, s'offroit à eux pour ſervir le Prince, ils n'avoient rien que *pour le Gouverneur*. Le mouvement des Commiſſaires porté à l'exauthoration des Conſeillers, pour appaiſer ce Gouverneur & le renger à obeiſſance pour le ſurplus, faillit à deſmouvoir tous les gens de bien de leur aſſiete, voyant qu'il ſuffiſoit de plaire au Gouverneur & non de bien faire, pour ſubſiſter. Verdoes fut ſi eſloché de jugement, que de s'y vouloir arreſter. Il en voulut demander advis à un ſerviteur du Prince, qui luy dit, *On voit bien que ceſte demande de Valckembourg n'eſt qu'un pretexte de ſa deſobeiſſance: il cognoit le Prince trop genereux pour croire qu'il y conſente, & ſeroit bien marry qu'il le fit: Et quant il le fairoit, il pretexteroit des autres meſcontentements, ou bien il en concepvroit des imaginaires; Et au bout, la demiſſion des Conſeilers ne ſerviroit que pour monter à un plus haut point ſa tyrannie, la rendre plus abſolue & plus redoutable aux Subjects; & leur faire voir qu'il n'y a que proſcriptions, banniſſements, pertes & ruines pour ceux qui recourent au Prince, & qui reclament ſa juſtice contre l'oppreſſion & la violence: Et finalement, ce ne ſeroit que pour ſe mocquer.* La bonté du Prince rejetta des ouvertures ſi iniques, & ſa prudence ne tarda pas d'y pourvoir par d'autres voyes.

& ſuites en leur commiſſion.

Ce fut la reſponce que je fis à Verdoes, lors qu'il me demanda conſeil ſur ceſt affaire, dont je fis ſecretement donner advis à Servant.

Ils avoient eu cent moyens pour obliger cent perſonnes, ſans qu'il couſtat rien au Prince; ils n'en ſceurent jamais faire valoir aucun pour s'acquerir des creatures: au contraire, par leurs adherences aux intentions du Gouverneur, il ſembloit qu'ils n'euſſent autre viſée que de fortifier ſon authorité. Les feſtins, les bonnes cheres, les *carous*, les beuveries avec luy en public, en appareil, à la veue de tout le peuple, eſtoient comme le ſeeau & le cachet qui authoriſoit l'indue occupation de l'autre, qui en ſçavoit bien proffiter avec plus de dexterité.

Autres manquements.

Ceſte année n'enfanta rien en gros de memorable ſur terre. Le Prince qui a les yeux ouverts aux intereſts des Aliés de l'Eſtat où il commande, fut diverti

Occupations du Prince en Hollande.

1628. diverti durant ce temps là, au soing de leurs affaires : les Ambassades en desroberent l'autre partie. Aussi les Musiciens une Chançon finie, n'en commencent point d'autre sans accorder leurs instruments. Et il faloit donner respit à ce Lion Belgique qui venoit de reduire soubs sa pate une place importante avec beaucoup de peine. Il luy faloit donner repos pour employer ses forces ramassées avec une vigueur extraordinaire, à quelque chose de plus grand & de plus genereux. Cét entre-deux fut à son Ennemy, comme un intervalle qu'il luy donna au milieu de deux furieux excés de fiebvre. Le dernier se fera voir & sentir beaucoup plus violent & mortifere. Aussi l'Espagnol de son costé n'eut le moyen de se mettre en campagne, par la dissenterie attachée à ses finances qui tenoient enervées ses principales forces. Mais si ces deux grandes puissances qui estoient aux prises depuis plus de soixante ans, ne se sont pas choquées en gros en celle-cy, cella n'a pas empeché qu'elles ne se soient harassées & grabugées en detail, & que leurs Conducteurs n'ayent proffité les advantages que le temps & les occasions leur ont fourny.

qui l'empechent de se mettre en Cãpagne.

L'Espagnol qui avoit fait comme une reveüe generale de toutes les forces de ses Royaumes, terres & pays de son obeissance, pour sçavoir ce qu'ils luy pourroient fournir au besoing, resollu de les unir par un concours de secours mutuel à celuy qui seroit l'eschiquier de la guerre, employoit son pouvoir & ses artifices durant l'hiver, pour faire accepter ceste confederation & union aux Provinces Belgiques Espagnoles. Les Imperiaux sous la conduite de Tilly Partisan d'Espagne, s'estoient ja flanqués dans le Pays d'Embden (bien que gardé soubs la protection des Estats) en nombre de douze à quinze mille hommes, pour de la muguetter & incommoder la Frize. Le Comte d'Anholt autre Chef Imperial, avoit esté receu & esbergé avec ses troupes par le jeune Comte de West-Frize, ses places plus importantes & ses magasins luy avoient esté ouverts. Spinola ayant distribué son pouvoir à plusieurs testes, s'acheminoit en Espaigne pour y recepvoir des nouveaux ordres contre les prosperités des Armes du Prince & les affaires des Provinces-Unies. Le Marquis de Sainct Angelo passoit en Gueldres, avec charge de faire redresser les Forts & les Ouvrages rompus de ce Canal du Rhin à la Meuse. Le Gouverneur de Maestricht s'estoit emparé de Diepenbrouck au Pays de Liege, pour couper le passage du commerce du Liege avec la Hollande. Le Roy d'Espaigne avoit fait tenir en Flandres un renfort de trois millons de livres pour les frais de ceste guerre, & dix à douze Colliers de la Toison d'Or, pour les Chevaliers denommés. Les Espaignols continuoient la Fortification de Stalroch en Brabãt, & de la meditoient des nouveaux ouvrages, pour porter à la perfection tous les autres de ce quartier là, par le moyen d'une dique, qu'ils vouloient tirer depuis le Fort S. Jacques jusques à celluy de Maroles; pour avec le temps assecher les environs de Lillo, gaigner beaucoup de Terres, & couvrir un Canal des Rivieres d'Anvers à Santvliet, pour esquiver l'Escaut & le passage du Fort de Lillo. Le Comte de Berghes avoit jetté un grand Convoy de vivres dans Linghen, à la faveur de trois mille Chevaux de l'Empereur. La Westphalie, les Pays de Munster, de Juliers, de Berch & de la Marck, tous couverts des troupes Imperiales, menaçoient de retirer Rhées & Emmerick de la puissance des Estats, sous pretexte de quelque nouveau sequestre de Cleves & de Juliers dont elles dependoient. Le Comte Salazar avoit receu ordre de fortifier Stalroch pour la conservation de Sanvliet, comme il fit à l'ayde de ses Regimens Espagnols. Mais à toutes ces difficultés le Prince pourvoit habilement & courageusement.

Divers essais de l'Ennemy

contreluités par le Prince.

Il entretient sagement les Aliés de l'Estat où il commande, pour en estre aydé contre les desseings de ceste union des forces Espagnoles ; fait deliberer pour le renouveau une nouvelle levée de douze mille hommes de pied & de trois mille Chevaux, contre ceste brouée d'hommes qui luy venoient dresser

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

une querelle d'Alleman; & le menaçoient de pis, si Spinola faisoit bon voyage en Espaigne: Et ja en avance avoit fait munitionner d'hommes & de vivres la Ville d'Embden & occuper les meilleures postes du Pays, par ses Troupes, pour tenir en eschec les Imperiaux. Le Comte Ernest de Nassau s'estoit rendu en son Gouvernement de Frize, pour avoir l'œuil aux Estrangers & couvrir le Pays de sa presence. Spinola avoit trop bien servi l'Espaignol dans les Pays-bas, pour y estre continué: sa vertu luy estoit deslors en encombre, & ses experiences en ombrage à son Maistre, au grand dommage de ses affaires; aussi la prinse de Breda avoit fait la closture de ses conquestes, & dés l'advenement de Frederich la fortune luy avoit tourné le dos. Le Nostre ne cessoit de contrerooler le travail du Rhein à la Meuse; dixsept Compagnies de Cavallerie & six à sept cents hommes de son Infanterie, ayans attaqué un Fort Royal n'agueres basty sur ce Canal, & repoussés avec quelque perte, cela ne le rebuta pas du dessein qu'il avoit de le rendre inutille, côme il fit à la parfin. La bonne correspondance qu'il conserva tousiours avec les Liegeois, tenoit ouvert le passage à la communication d'un mutuel commerce; & il la sceût bien proffiter en la prinse de Maestricht. La Bourse de ces braves Amstredamois tres-volontaires au soustien de leur commune cause, & d'inclination portée à celle du Prince, firent souvrer à leur Republique des montagnes d'or contre ceste puissance Ennemie, qui a plus de fast que de fait, & fit honte à ce renfort des Finances Castillanes. La Garnison de Berghes-op-Zoom interrompoit à chasque fois leurs travaux de Santvliet. Le premier de Febvrier elle enleva un Corps de garde de Cavallerie, & aprés en avoir bruslé les logemens, fit haut le pied. Mais la venue du Prince au Fort de Lillo, sur la fin du mesme mois, leur donna bien pis à penser; Anvers entra en jalousie de son approche: & Dom Carlo Coloma s'y rendit en mesme temps pour le rasseurer, mais plus pour y donner une estocade Angloise aux Banquiers, qui parerent à ce coup par un hardy reffus, *Nous n'avons point d'argent.* Le Prince party de Berghes, print le chemin de Steenberg, Willemstadt, Sainct Geertrudenberghe, pour pourvoir à leurs necessités en passant; & voulant prendre terre, pour aller visiter les Forts qu'il avoit opposés à Santvliet, Adrien Capitaine de son Batteau eut la jambe emportée d'une volée du Canon Ennemy, luy dônant la main pour l'ayder à sortir de sa Chaloupe. Ce Prince qui n'a jamais craint que la cheute du Ciel, n'en fut point esbranlé, parut avec sa froideur ordinaire sans trace d'estonnement, non plus que s'il n'eust point couru de risque, mais le Capitaine en mourut depuis. Le Fort Deventer-Rolan desigué sur la pointe qui regarde celuy de Lillo, y print lors naissance par son ordre; la Garnison de Santvliet, n'ayant autre chose en teste que de prendre garde à ceste nouvelle construction, se vit surprinse à l'improviste par des boutefeux Hollandois, qui embraserent soudainement tous leurs basteaux avec grand fracas de monde; la perte estimée à plus de cinquante mille escus, qui eut esté plus grande si ces Avenaires eussent donné jusques aux Magasins des poudres qui estoient dans l'Eglise: mais cest eschec n'ayant pas rendu les autres plus sages à leurs propres despens, ils se voyent derechef ards & grillés pour la seconde fois, nonobstant l'arrivée du Comte Salazar avec ses Regiments Espagnols. Un Caporal de Berghes s'estant voulu avanturer à une autre feugade des mesmes Magasins, avec un artifice caché dans un pain de munition, prins & luy ayant eschapé de le declarer sur la gehene, expia sa temerité par la corde. Mais pourtant le Canal de Santvliet ne peut estre avancé, tandis que celuy de Berghes s'achevoit en sa perfection, nonobstant les empeschements des Espaignols. Quarante Compagnies d'Infanterie arrivées à Berghes, pour soustenir les nouveaux ouvrages des nostres, mirent bien la peur au ventre des Ennemis. Le ravitaillement de Linghen qui ne peut lors estre empeché, ne le garentira pas en son temps des mains victorieuses de nostre Prince. Ainsi il boucha de tous costés les trous que son Ennemy luy ouvroit.

1628.

Qui court risque de sa vie.

Parmy

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1628. Parmy ces avantures de guerre,sept Compagnies de la Cavallerie Hollandoise ayans prins l'essor, pour courre sur le Comte de Berghes party de Venloo à dessein d'avitailler Boisleduc, & rencontrées par quatre autres sorties de Boisleduc, pour venir recueillir le Comte, vindrent aux mains; mais le Comte survenant fit pencher la victoire du costé des siens; le combat terminé par la deffaite de trois Compagnies Hollandoises, quarante Prisonniers & cent Chevaux emmenés, avec pertes & blessures de plusieurs de part & d'autre; le reste retiré au grand pas & mené battant jusques aux Portes de Grave. Ce fut lors que Dom Emanuel Prince de Portugal nepveu du Prince, qui s'estoit retiré à Bruxelles avec son Pere, print l'habit de Carme-dechaussé en presence de l'Infante;& que l'eschange des prisonniers des deux parties fut traitée en une conference à Roosendael. Ravenspurg place des Estats en Cleves, occupé par les armes du Prince,au nom de l'Electeur de Brãdenbourg,& assiegé par les Espaignols, au nom du Duc de Nieubourg; sur la nouvelle du secours mené par le Comte de Stirum,les Assiegeans descamperent, & la place fut suffisamment ravitaillée. Les Protestans de Wese leurent bien à souffrir en l'exercice de leur Religion par les violences des Imperiaux, deschassés de leurs Temples, & quasi de leurs foyers. Ceux de Rees & d'Emmerick autres dependances de Cleves,firent cœur de fer,se voyans couverts de la domination du Prince. Wesel ne tardera pas de suivre leur fortune,& de secoüer le joug Espaignol. Le grand desseing de l'Empereur, des Roys d'Espaigne & de Pologne, à former entre tous une nouvelle Admirauté sur la Mer Baltique, & à y attirer les Villes Ansiatiques de Lubec,Dantzick & Hambourg, affin de ruiner le Traffic des Hollandois & incommoder tous leurs Alliés,s'en alla en fumée, aussi tost esvanoüi qu'espanoüi. Tout cela dirigé, ou par la sage conduite ou par le bonheur des armes de nostre grand Frederich.

Combats particuliers d'un party à l'autre, à divers succés.

Autres actions de guerre.

Mais la Mer Oceane,non moins favorable à nostre sage Nocher, acquit à ses peuples soubs sa conduicte & le bonheur de ses armes, une grande victoire, plus accompagnée de richesses que de sang. Son Vice-Admiral Pierre Hein expert en la marine,homme de bon cœur, en fut l'instrument. Cetuy-cy monté en Mer avec vingt&un Vaisseaux, armés aux frais de la Compagnie des Indes Occidentales, fut rencontré de la Flotte Espagnole composée de vingt voiles, qui en revenoit toute chargée des despoüilles de l'Occident. A l'approche,il descharge son Canon contre les plus avancées. La Vice-Admirale Ennemie en receut les premieres attaintes; cela secondé du courage de ce General, & de la valeur de ses hommes, il offre bon quartier à ceux qui se voudroient rendre. L'esperance de la vie leur fait tomber les armes des mains, & abbatre l'Estendart en signe de subjection. Tout l'effort Hollandois se tournant contre l'Admiral Espaignol, avec un cri de *bonne Guerre*; cetuy-cy l'accepte sans beaucoup de resistance, & l'exemple des principaux porte coup aux autres qui n'eurent plus honte d'estre subjugués. Les Soldats Ennemis envoyés à terre à leur discretion, tout fut prins & butiné. Un Papegay trouvé dedans se print à crier *Victoire*, à mesure qu'il oyoit remuer les monceaux d'or & d'argent. Toute la Flote avec trois de ces principaux Galions,aprés quelques autres hazards marins,heureusement surgie en leurs Havres d'Hollande, la prinse fut estimée à cent soixante huict tonnes d'or, qui revienent à seize milions huict cent mille livres.

Grande victoire des Hollãdois sur mer accõpaignée de richesse

1629. C'estoit donc un coup de partie, que d'attaquer l'Espaignol sur ses foiblesses; & que ne pouvoit promettre une année qui avoit eu des estreines de si haut prix? Un sage Prince doibt entrer en conference & consulter tous ses affaires avec le temps & l'occasion. L'un & l'autre favorisoient les desseings du nostre; & le renouveau n'estoit pas encor esclos, que chascun formoit des pensées sur ses desseings. Wesel,Breda,Hulst, Linghen estoient en la bouche des moins hazardeux, Anvers en celles des moins tumides, Boisle-Duc n'estoit

Preparatifs du Prince prudemment couverts.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

n'estoit regardée qu'avec effroy; & bien que plus utile que piece des autres, tant de rebutz qu'on y avoit soufferts, ne permettoient au peuple d'y asseurer leurs esperances. C'estoit un morceau dur à macher, rude à avaler, difficile à digerer. Le Prince marchoit à pied clos cõme le Lyon pour n'estre recognu, & tenoit tous ses conseils secrets & à divers replis. Trois Gouverneur mandés de sa part, pour recognoistre Wesel, Boisleduc, & Linghen, chascun d'eux se promettoit le siege, de celle qu'il recognoissoit. Les principaux de l'Estat, s'en voulans informer de luy, n'en reçoivẽt que des respõces ambigues, *Que c'estoit l'une de celles qu'on luy nommoit*, puis desvelopant des raisons pour s'attacher tantost à l'une, tantost à l'autre, ne laisse dans leurs esprits qu'une vaine image d'irresolution, qui les tenoit vaxillans, ne sçachans de quel costé pencher. Il avoit Boisleduc sur le cœur, mais moins en la bouche qu'aucune des autres. Il en donnoit des raisons à ses plus Confidens, sans leur faire cognoistre trace ny piste qu'il y eut du dessein. Le sujet de ce grand secret n'estoit pas sans sujet. C'estoit pour se garder de ces oiseaux qu'Aristote appelle *Sippes* propres à descouvrir les choses cachées, familliers & domestiques chés l'Espagnol. Ainsi donc Boisleduc prins à tache par sa valeur, il n'en mesdite l'execution qu'avec soy mesme. Partie grande & extraordinaire en un Prince, qui porte son jugemẽt dans les accidents de l'advenir; parmy des affaires envelopées de tant de diverses circõstãces, bigarrées de la varieté de tant de succés, desquels sa solidité triomphe, par l'ordre de sa prevoyance, à tout, en tous, & pour tous.

Antigonus Roy d'Asie estoit si secret, que comme un jour son fils luy demandoit, quant est-ce qu'il descamperoit? Tu orras, dit-il, le son de la Trompete. Metellus Macedonicus disoit aussi que s'il croyoit que sa chemise sçeut ce qu'il avoit pencé, il la brulleroit.

Conso quem conciliis presidere Romani arbitrabantur, Romæ ara subterranea fuit, ut significaretur, concilia occulta esse debere. Rosin. 2. atij Rom. ex Plut.

Apud Persas nemo conciliorum Regiorum particeps erat, preter quosdam optimates taciturnos & fidos, apud quos silentij numen colebatur. Ammian. 21.

Fieri quid debeas cum multis tracta, quid facturus sis cum paucissimis. Vegat. de Re milit. lib. 3.

S'il eut esté creu, il eut marché en campaigne dés le mois de Mars, pour en anticipant le temps ordinaire, prevenir les diligences de l'Ennemy. Une levée extraordinaire de douze mille hommes qu'il requeroit, donnerent tellement à consulter aux Administrateurs de l'Estat, qu'à peine en vit on esclorre la resolution avant le 25. du mois suivant. Longueur qui à cause des grandes pertes à ceste Republique, tousiours contraire aux expeditions dont on ne juge que par un favorable succés.

Mais retardes par le defaut d'autruy.

Le premier Rende-vous du Prince fut triple. Le premier au fort de Schenck, le second à Arnhem en Gueldres où il se rendit en personne le 25. d'Auril, le troisiesme à Nimmeghe; Et ce à double desseing; l'un pour lier ses troupes ensemble en moins de temps; l'autre pour tenir l'Ennemy en suspends du lieu où il donneroit. Son Rende-vous general fut au 28. du mois en la Lande de Moock entre Nimmeghe & Grave. Là vit on, à jour assigné, toute l'Armée en bataille, partagée en trois Corps, d'Avantgarde, de Bataille, & d'Arrieregarde, selon que le sort en disposa en faveur des differentes nations. Ainsi l'Avantgarde escheut à quatre Regiments François, à un Walon, & à deux Hollandois; la Bataille, à deux d'Allemands, à trois d'Escossois, & à un de Frisons; l'Arriere-garde à quatre d'Anglois, & à deux d'Hollandois; tout cela en deux cents quarante trois Enseignes, comptans vingt quatre mille hommes, couverts en chasque corps d'un Esquadron de Cavallerie; le premier mené par Stakenbrouck Lieutenant general d'icelle, le second par le Comte de Stirum, le troisiesme par le Duc de Bouillon, faisans ensemble de quatre à cinq mille Chevaux; les munitions, le Bagage, l'Artillerie suivoit en queuë. Le Colonel Pinsen laissé par le Prince és environs du Fort de Schenck, avec vingt & quatre Compagnies, pour avoir l'œil sur l'Ennemi, avec ordre de le venir joindre au premier mot.

Le Prince en Campaigne & son 1. rende-vous.

Son rende vous general.

L'Armée marche au siege de Boisleduc.

Le succés de ce grand desseing consistoit en l'execution, & la diligence en estoit la Mere-nourrice. Dés le soir dõc le Prince poussé avant Stakenbroeck avec partie de la Cavallerie, pour occuper les lieux d'entre Breda & Boisleduc, & rompre la communication de ces deux Villes; Et luy dés le point du jour, passe la Meuse avec son Armée sur un pont de bateaux eslevé proche de Grave. L'ordre & la discipline y furent si exactement gardés que le jour suivant dernier d'Auril, Heeswijck, qui n'est qu'à deux lieuës de Boisleduc luy donna logis, la garnison Ennemie contrainte de luy ceder le Chasteau.

Obsidio fortem requirit animum celeritatemque mentis & peritiam militarem & machinationum multam copiam preparatam, firmitatem in obsidenda civitate, & multa cum cautione ac diligentia firmitatem hanc parari oportet. Leo Imp. In Tacit. c. 15.

La Cavallerie campé és environs.

Le

1629.

Les Quartiers sont distribués.

Le premier de May si celebre dans les fastes Romaines, s'est rendu à jamais memorable dans celles des Belges, par le commencement d'un siege si prodigieux. Ce mesme jour le Prince se presenta en bataille à la veüe de la Ville, partagea ses Quartiers, chascun sceut la place qu'il devoit deffendre ou attaquer ; les Compagnies des Gardes avancées vers la Ville pour couvrir le jeu, ou pour refrener la furie de ceux qui le voudroient troubler.

Estat de la Ville, son assiete & sa force

Boisleduc qui porte en son nom l'origine de sa fondation, par le rapport des Historiens à peu prés conforme à celle de Rome, est l'une des quatre Villes Capitales du Brabant, considerable par sa grandeur, mais plus par sa force naturelle & artificiele. Ceste Ville qui de foibles commencements est montée à tel degré de force, est assize sur l'une des extremités de Brabant plus voisine de Gueldres & de Hollande, d'une heure & demy de courtine pour le moins, peuplée de quatre à cinq mille habitans capables de porter armes, belle & bien bastie, ornée de plusieurs maisons Religieuses, & de grand nombre d'Eglises ; percée en quatre endroits par quatre portes, de S. Jean, d'Anvers ou de Vucht, de Heynton ou de Grave, & d'Orthen, outre trois issues par eau, nommées le grand Heeckel, par où la Riviere de Dommel traverse la Ville; de l'Aa par laquelle ceste Riviere s'unit dans la Ville à celle du Dommel ; la troisiesme est celle de Diese, à l'endroit où ceste Riviere prend son nom des deux precedentes jointes ensemble. La porte S. Jean n'a qu'une advenue estroite, couverte de trois pieds d'eau, à fonds ferme & solide, bordée à droite & à gauche de profonds marais. Celle de Vucht ou d'Anvers flanquée de deux bastions, couverte d'une demy-lune avec son fossé & sa contrescarpe, ne donne accés que par un chemin sec & sablonneux de trente pieds au plus de largeur, au milieu du Dommel, & d'un grand & large fossé aboutissant à des marescages : ce chemin coupé à dextre & à senextre de deux Forts en pentagone; l'un grand & entierement regulier, à double fossé & contrescarpe, appellé *Isabelle* ; l'autre *S. Anthoine*, plus petit, mais inaccessible de deux costez par les eaux du Dommel, qui le bordent. La Porte de Hintum, à couvert de deux boulevards & d'une demy-lune, deffendue par un grand ouvrage à corne, ne pouvoit estre approchée que par un chemin fort estroit, bordé de lieux humides & marescageux. Celle d'Orthé assés inaccessible d'elle mesme, par les marescages & par les eaux ramassées qui en deffendoient l'abord, n'avoit pour flanc qu'un ouvrage en forme de demy-lune. Toute la Ville en son circuit soustenue de bons Remparts, embellis de diverses Tours rondes & quarrées, couverts de boulevards aux lieux necessaires, garentis de beaux & larges fossés, contrescarpes & autres ouvrages ; Un autre bon Fort appellé *Le grand Tetelaer*, ou *Fort Albert*, semblable à celuy d'Isabelle, eslevé aux lieux moins marescageux, entre les portes de Vucht & de Hintum.

Souvent attaquée & assiegée

Ceste Ville si importante avoit esté entamée à diverses-fois, & non jamais emportée. Les attaintes qu'elle avoit soustenues & repoussées, n'avoient servi que d'espreuve à sa force & de pierre affiloire au courage de ses habitans. Depuis le temps que par leur bigoterie elle s'estoit declarée Espaignole, au pourchas du Prince de Parme, elle n'avoit cessé d'estre muguetée par les Hollandois, tousiours aux prinses avec eux ; entreprinse par le Prince Guillaume IX. en l'an 1581.; bloquée par le Duc d'Anjou en l'an 1583; surprinse par le Comte de Hohenloo en 1585 ; Entreprinse par le Prince Maurice en 1594. & derechef en 1599. assiegée par le mesme en 1587, en 1602. & en 1603.; mais tousiours imprenable par des accidents non preveus, ou par un decret de l'Eternelle providence qui la reservoit à ce Prince, comme piece plus magnifique du triomphe de sa vie.

Son Gouverneur & sa Garnison tres-forte.

Anthoine Baron de Grobbendonck, nom signalé par les combats des Bruantés & par la haine des François, mais plus par ses experiences militaires à bien deffendre une place, en avoit obtenu le Gouvernement successif à son Pere contre la maxime des Espaignols, avec trois mille hommes de pied &

quatre Compagnies de Cavallerie pour la garde. Cela renforcé de mille Pietons que le Baron de Balançon y fit couler insensiblement de Breda, sur le point des retrenchements des Quartiers, & joint avec les habitans, pouvoit compter de neuf à dix mille hommes, pourveus de toutes choses necessaires pour plusieurs mois, encouragés d'un tas de plusieurs milliers de Prestres, à la defence de leurs Autels, de leur Roy, de leurs Foyers.

Donne la pointe au courage du Prince.

Ceste notable force, ceste grande puissance, estoient elles point assés considerables pour rebuter un grand courage, bastantes de repousser des violents efforts? C'est icy où la vertu fait des siénes; & qui a il de plus capable à espreuver des genereuses expeditions que les preparatifs d'une grande resistance? ce fut ainsi que nostre Achille, resollu de faire litiere de tous dangers, se porta avec une constance & fermeté de cœur admirable, à relever l'honneur de sa Nation, & à venger les outrages que ses devanciers y avoient receus.

Qu'il assiege en trois Quartiers.

En tel estat ceste puissante Ville fut attacquée de ce Prince, avec les forces que nous avons dit, partagées en trois Quartiers. Le premier au Village d'Hintum, assigné au Comte Ernest-Casimir de Nassau, avec son Regiment, quatre autres moitié Escossois, moitié Frisons, & vingt Cornettes de Cavallerie conduites par le Comte de Stirum. Le second à Orthen, donné au Comte Guillaume de Nassau, avec trente-deux Compagnies, & ordre de garder Engelen Bourgade sur la Diese, entre Crevecœur & Boisleduc, pour asseurer les vivres au Camp. Le troisiesme à Vucht sur les avenues de Breda & d'Anvers, bien que le plus dangereux, & à moins qu'à la portée du Canon des Forts d'Isabelle & de S. Anthoine, gardé par le Prince en personne, avec cent trente-quatre Compagnies.

Grandeur du Camp & des Ouvrages, accompaignés de force

Tout le temps depuis le second de May jusques au dixiesme, employé à les retrencher en dedans & en dehors, puis à les unir selon les Lignes tirées & communiquées de l'un à l'autre, par un circuit externe, de quarante-trois mille pas, & interne de vingt-cinq mille pour le moins: ce grand & prodigieux manœuvre à esgaler aux plus renommés de l'antiquité, perfectionné par tout le mois, de six pieds de hauteur, sept d'espaisseur; ceinct d'un Fossé de huict pieds de largeur; fortifié en dehors de neuf grands Forts à quatre Boulevards reguliers; celuy de Vliemen plus exposé au secours embeli d'un ouvrage à Corne & à Couronne; celuy de S. Anne d'un à Couronne seulement; outre quarante-neuf Redoutes, dix-sept ouvrages à Corne, plusieurs Tenailles & demy Forts, pour la garde de tout ce grand retrenchement opposé à l'Ennemy du dehors: celuy du dedans, contre les sorties des Assiegés, parsemé de quarante-neuf Redoutes, & de trente-cinq Batteries, garnies de pieces de tout calibre.

& de grâ de prevoyance.

Mais encor pour mieux asseurer les intervalles des Quartiers, & pour oster à l'Ennemy quelque esperance qu'il eut peu concepvoir, de penetrer le Camp, par le Village de Donghen, jusques au Fort de Pettelaer, & de là à la Ville; il en partage la garde au Baron de Brederode, avec vingt & six Compagnies, & ordre de s'y fortifier; puis d'une suite unit Crevecœur à Enghelen, & Enghelen à son Camp, par un grand retrenchement bordé de la Diese, pour s'asseurer des vivres & des provisions; commande au Comte Guillaume de se saisir d'une Canardiere appartenant au Gouverneur de la Ville, assize comme dans un Isle proche de Deuteren, & de s'y retrencher avec mille hommes de Pied; Et pour le couronnement de tant de monstrueux Ouvrages, fait tirer une Ligne de communication en forme de Dicque à travers les Marais, depuis Deuteren où il logea Pinsen, jusques à son Quartier, par un espace de quatre mille pas; ceste Dicque appellée de Hollande, eslevée partie de fascines, partie de terre, affermie par des paux d'un pied à autre, jusques à pouvoir porter le canon; large de soixante trois pieds, garentie d'un Parapet de cinq pieds de haut, construit avec clayes & fascines à faute de terre; arrousée d'un double

Fossé

1629. Fossé qui recepvoit les eaux de la Diese, destournée & violentée de son cours naturel, & qui servoit pour faciliter la traite des vivres par bateaux jusques dās le Quartier du Prince; deffendue de dix & neuf Ravelins, de dix & sept Batteries, & de quelques bateaux pourveus de Canon, qui battoient le long du Fossé. Ceste Dique achevée en moins de quarantaine par une diligence du tout esmerveillable, excitée principalement par la presence du Prince meslé dés le point du jour parmy les ouvriers, tantost dans l'eau, tantost dans la boüe, nullement distingué d'avec les moindres que par son maintien, qui le faira tousiours cognoistre pour tel que Dieu la fait naistre. Les raisons qu'il adioustoit à la force de sa presence, estoient courtes & nerveuses. *Qu'il estoit besoing de se haster si jamais. Que chascun ostoit à l'Ennemy tout autant qu'il gaignoit. Qu'ils faisoient d'une pierre deux coups, enfermans la Ville & bouchans l'entrée au secours.* Ceste grande precaution suivie d'une autre, à boucher, par des grandes & fortes chaussées, le cours des Rivieres de Aa & du Dommel, pour par ce moyen en priver la Ville & ses Fossés, faciliter les approches & fortifier d'autant une grande partie des retrenchements du Camp qui en seroient bordés: ces chaussées gardées par des batteaux & Pontons, garnis de canon & de gens à suffisance.

Faits en diligence excitée par le Prince.

Les premiers soings du Gouverneur, qui jusques icy avoit creu d'estre attaqué par feinte, furent d'aleger la Ville des bouches inutiles, des Escoliers, des Vieux, des Vefves & des Enfās, à ceux-cy adioustés quatre des siens sous saufconduit particulier de la bonté & debonnaireté de ce Prince. L'honnesteté moissonne ce qu'elle seme. Jamais un plaisir n'est perdu entre gens d'hōneur. Exemple pour ceux qui manient honnorablement les armes, auxquels il n'y a rien plus indigne que la cruauté, & mesme contre la foiblesse du sexe ou de l'aage qui sont sans deffence. Le jour & la nuict employés inutillement dans la Ville, à reparer les Boulevards, les Tours, & les remparts; à corriger par nouveaux travaux les defauts remarqués. Le tout à la diligēce de ce Gouverneur, qui n'oublioit pas de faire valoir les exemples des vains efforts du passé, pour en induire des consequences contraires à ceux de l'advenir.

Sa debonnaireté envers les Assiegés.

Les premieres approches de l'Armée furent veües naistre du Quartier du Prince. Les Assiegés d'abord les arroserent de frequentes Canonades, pour faire perdre l'opinion qu'ils eussent necessité de poudres; puis contrebattus de quelques pieces, ils eurent occasion de les mieux mesnager, & de faire greller leur mousqueterie sur ceux qui sans scrupule passoient à portée de leurs travaux, pour le charroy de la terre aux lieux ordonnés.

Ses approches, contre les Forts.

Le Fort *Isabelle* entierement Royal escheut à tache aux François, celuy de *S. Anthoine* aux Anglois; & ce fut ce qu'il falut avaler avant qu'entamer la ville. Le Comte Ernest-Casimir, avec les troupes de son quartier, tira ses approches contre la porte d'Hintum & vers la courtine de l'entre-deux des Boulevards d'Hintum & d'Orthen. Le Baron de Brederodes menaça de mesme traictement le Fort de *Petelaer*; mais plus pour faire diversion des forces assiegées, qu'à bon escient.

L'ardeur des François & des Anglois, les faisoit avancer de tout autre pas que les autres; & ce fut contre eux que parut la plus grande resistance. Canonnades, mousquetades, grenades & autres artifices s'y desbitent au prix de plusieurs vies des Assiegeans. Ceux-cy les rencherissent par batteries à fleur & à plain de rampart; & pour y proceder avec plus de seureté, à couvert des coups & des sorties de leurs concurrans, traversent leurs approches de diverses Redoutes & Lignes de communication; à ce dirigés par Bosch & Perceval d'industrie & d'experience requise.

Grande resistance d'iceux.

Cependant le Comte de Berghes n'obmettoit rien de sa charge pour le secours. Dés qu'il avoit sceu le Prince en campagne & ses troupes au Fort de Schenck; il avoit pourveu Wesel contre les opinions d'un Siege, puis le sentant assemblé à Moock, avoit jetté dans Venloo & Ruermonde tout

Le Comte de Berghes empeché pour le secours accourage les Assiegés par lettres.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1629.

ce qu'il avoit peu ſubitement ramaſſer, tournoyant çà & là, à meſure que le Prince s'avançoit; ſans ſçavoir où il fairoit jeu, que par un bruit confus de pluſieurs deſſeings, embroüillé à deſſeing. Mais ce qui plus le retarda en ſes volontés, & qui favoriſa les Retrenchements des Aſſiegeans, fut la ſeureté que les Eſpaignols concepvoient d'une Ville ſi forte; & ſur ce leurs excuſes à ne point marcher ſous autre General, que ſoubs celluy qui leur ſeroit donné par leur Roy. Ainſi le Comte, pour ne ſe rendre criminel, ne ſe voulut pas ingerer de ſoy-meſme; mais par l'advis de l'Infante, ſe contenta d'en eſcripre avec elle des lettres aux Aſſiegés, plaines d'eſperances incertaines & d'un temps indefini pour le ſecours. Encor furent elles interceptes & le porteur perdu dans les eaux.

Ce Meſſager portant les lettres dãs la garniture de ſon Chappeau, fut pourſuivi en ſorte qu'il ſe noya, ſon Chapeau trouvé & dans iceluy ſes lettres.

puis avec une grãde Armee.

Cela rabillé quelque temps aprés par l'ordre d'Eſpaigne qui arriva, le Comte de Berghes parut deſormais en General, partit le troiſieſme de Juing de Bruxelles, aſſembla ſes Troupes à Luchtert village de Brabant, & dans le dixneufieſme ſe rendit à Turnhout, à huict heures du Camp. Là il fit paſſer monſtre à trente mille hommes de pied & à ſept ou huict mille Chevaux, outre ce qui le vint joindre de Breda, quarante pieces de tout calibre, fours, moulins, batteaux, ponts & pontons, qu'il faiſoit trainer ſur grand nombre de Chariots, pour l'experience des deſſeings non preveus. Telles forces accompagnées d'une gayeté incroyable, le General demandoit, *Sous quel gage les Hollandois avoient entreprins un tel affaire? s'ils eſtoient encore là? & s'ils n'avoyent point plié bagage?* Le ſucces l'en rendit ſage; & ces braveries raportées au Prince, furent froidement rembourcées en peu de mots, *Qu'il s'eſtonnoit beaucoup qu'on n'euſt encor combatu que de paroles. Que ceux qui ne pouvoient penetrer dans la Ville, ſe contentaſſent de menacer. Que ce qu'il preparoit, dependroit de l'evenement non de l'opinion des Ennemis; & qu'on ne pouvoit mieux reſpondre à des vanteries que par des effećts.* A cela on adjouſte, Qu'il ne fut jamais plus aſſidu à viſiter journellement les approches, & à faire diligenter la main des ouvriers.

ſe raille de ce grand deſſeing.

Froidement reparty du Prince.

Le Comte rode à l'entour du Camp du Prince

De fait le Comte dés le vingtunieſme de Juing, avancé à Haren à trois heures du Retrenchement, menaçoit tantoſt un coſté, tantoſt l'autre; tenoit en cõtinuele faction les Gardes du Camp, & ne ſe fatiguoit pas peu pour laſſer le Prince. Le Prince qui le recognoſſoit vigilant, avoit touſiours l'œil ſur luy, & en continuele action pour ſon voiſinnage, aſſeure les Iſles de Hemert & de Bommel, de la perſonne du Comte Guillaume & de quelques troupes; double la Garde d'Engelen, comme plus importante pour la traite des vivres, & la donne au Comte de Solms; modere les gardes, pour ne mettre à la littiere ſes Soldats, à quoy l'Ennemy viſoit; donne ordre qu'on ſoit veſtu jour & nuict & en eſtat de combattre; propoſe ſa perſonne pour exemple aux plus delicats. De plus, outre l'ordinaire, il fait tenir en bataille chaſque nuict ſoixante Compagnies, depuis ſon Quartier juſques à celuy de Pinſen, toutes diſtinctes de l'une à l'autre par un eſpace de cinquante pas, ſouſtenues en queüe par partie de la Cavallerie; la Dique de Boſſe-floot, les Quartiers du Comte Erneſt & de Brederodes, gardés avec pareille diligence, bien que hors des ſurprinſes de l'Ennemy.

qui eſt en bon eſtat par tout.

Se preſente.

Ainſi le Comte, en eſtat d'eſtre bien receu, ſe preſente en l'entre-deux des Quartiers du Prince & de Pinſen, comme le croyant avec peu de garde, & ſur le contraire, le menace ſans l'attaquer. En meſme temps le Duc de Bornonville, avec deux mille fantaſſins & ſix à ſept cents Chevaux, eſſaye par ſon ordre de paſſer le Dommel, & d'eſveiller par fauſſes charges les Quartiers du Comte Erneſt & de Brederodes. Toutes ces feintes, pour diviſer les forces retrenchées & pour donner plus libre accés au Colonel Diefdorf, lequel avec trois mille hommes ayant traverſé nuitamment le Pays inondé du Dommel, ſe fit voir une heure avant jour à ſix cents pas du Quartier du Prince, ſur le point d'enfiler une levée eſtroite qui y avoit accés, s'il n'eut recognu faux

Il eſt vray qu'en ceſt endroit, il n'y avoit eu durant le jour qu'une Compagnie en garde: mais ſur la nuict on y en logea neuf par l'ordre que le Prince donna à Wits, Sergent Major General de l'Armée.

Le Prince pourvoit à tout.

l'advis

1629. l'advis qu'il avoit eu, de ny trouver qu'une Compagnie en garde. Obligé donc de faire retraicte sans plus engager; il disparut sur le jour; & le Prince fit couper en divers lieux la levée tastée, la garnit de palissades, y fit pointer du Canon, hausser le retrenchement, & ainsi il luy retrenchea desormais tout espoir de penetrer.

Le Comte essaye de penetrer.

Mais c'estoit trop peu hazarder, pour une Ville tant importante; & les forces Espagnoles estoient trop fleurissantes & de trop bonne humeur, pour se contenter d'un seul coup d'essay. Resolu donc de tenter encor fortune, il se fait voir à l'improviste sur la Bruyere à portée du Canon du Camp, qui emporta Verreycken signalé au Siege de Grole : puis sur la sortie du Duc de Boüillon avec la Noblesse volontaire du Camp, il entame une escarmouche bien opiniastrée, avec perte de Mauve Capitaine François de Cavallerie, de la Turliere, & de la Force Gentilhomme du Duc de Bouillon, suivie d'un autre essay sur l'entré de la nuict, entre le quartier de Pinsen & Engelen, par le Baron de Beauvoix avec trois mille hommes, qui ne peut rien entreprendre; les Assiegés ne paroissans point de ce costé là, comme il avoit esté projeté, & bien pour luy : car contre sa croyance, le Prince bien informé l'y avoit attendu avec des Troupes choisies.

Escarmouche.

Autre essay inutile.

Boxtel prins par l'Ennemy, puis abandonné,

Le Chasteau de Boxtel gardé seulement de cinquante hommes, & peu aprés abandonné par l'Ennemy, souda le mescontentement de tous ces mauvais succés. Et l'Ennemy pour attenuer la perte de Boisleduc, ne fit pas scrupule d'en faire valoir la conqueste à la Cour d'Espaigne, à peu prés de ceste puissante Ville. Plusieurs autres desseings, de perçer la dique d'Hollande & de passer par les lieux noyés, tentés inutilement, & avec penderie d'un Bourgmaistre de Bouchoven & d'un Paysan, pour en avoir osé sonder la profondeur; *a* il falut penser à voyes plus asseurées & plus capables de divertir ce siege.

Perd l'esperance de perçer le camp.

Perseverance du Prince en ce siege & ses motifs.

b Le Prince y estoit attaché, & parçe qu'il l'avoit entreprins, & parce qu'il ne pouvoit reussir en chose plus glorieuse, ny plus utile à sa Republique. Comme il l'avoit commencé avec jugement & conduite; il croyoit ne le pouvoir achever qu'avec courage & vigueur : Et c'est ce qui le faisoit admirer de la Noblesse Françoise, le voyant tous les jours en des lieux qui ne sont pas recerchés par les Princes, & se porter dans les perils de mesme resolution, que les autres en reviennent. Passer les nuicts sans repos, le jour en sollicitudes & prevoyances continuelles, estre par tout, visiter tout; ce n'estoient qu'effects de ses exercices ordinaires. Au seul bransle de l'Ennemy, estre à luy, pourvoir à ses entreprinses par prompts remedes; c'estoient là les preuves de sa suffisance. Exciter avec dexterité l'emulation Françoise & Angloise, pour s'en servir plus utilement, prendre soing des Soldats, loüer les courageux, tancer les paresseux & les timides, aiguillonner les uns par les pointes de l'honneur, les autres par celles du profit; tout cela dis-je & tant d'autres qui paroissent mieux en la suite de ses actions, qu'en celle de ce discours, estoient des marques de la grace du Ciel envers ce Prince, & d'un Capitaine tel que le figuroit Timotheus, mis à plomb sur sa propre vertu, espuré par l'experience, sage, prudent, & qui n'a jamais joüé manque à la poursuite d'un desseing. Mais ce grand courage loué de tous, admiré des Estats, les tenoit en continuelle apprehension de sa perte. Dans les hazards où il s'exposoit, le Canon avoit ja emporté des hommes à ses costés, plusieurs boulets rallenti la violence de leur force à ses pieds; Et l'Ennemy mesme si respecteux que de l'advertir, *Qu'il estoit Prince & que par une trop grande securité il n'avançast ses jours.* Ainsi les Estats en detresse & en angoisse de sa vie, le supplient par lettres & par prieres, *de mieux mesnager sa conservation & celle de leur Estat qui en estoit indivisible, & de garder ceste grande partie pour une necessité, puis que de sa seule Personne dependoit la subsistance de tout un Peuple.* Le Prince les paya de ceste responce, *Qu'il avoit souvent recognu jusques où les ouvrages* *s'avan-*

Son courage & ses peines.

Sa prudence.

Sa conduite,

Dans les perils.

Et pourquoy s'exposoit il.

a Exploratores qui secreta hostibus nunciant proditorum loco habentur & capitis pœnas luunt. l. Omne § exploratores. ff. de Re milit. Et vivi exuri aut furca suspendi solent. l. si quis aliquis, §. transfugæ ff. de pœn.

b Un Prince qui a entrepris quelque chose de grand, ne se doibt pas lasser, ni laisser son entreprise imparfaite. *Multa magnis Ducibus, sicut non agredienda, ita semel aggressis non dimittenda; quia magna famæ momenta in utramque partè fiunt.* Ce fut la responce que Marcellus fit a Fabius lors qu'il luy conseilloit de quitter le siege de Casilinum, pour la difficulté qu'il y voyoit à s'en rendre maistre. Que comme un grand Capitaine ne devoit pas entreprendre beaucoup de choses à la fois; que de mesme quand il les avoit une-fois commencées, il n'en devoit pas desister, qu'il n'en fut venu à bout, parce que tousiours cela battoit sur sa reputation. *Tit. Liv. D.3. lib.4. cap.19.*

Il conste par l'experience, qu'une Armée n'est pas bien ordõnée qui n'est composée de diverses nations; parce que par l'emulation que chacune a, d'éporter le prix, ils viennẽt facilement à bout des choses qu'une seule nation ne pourroit, n'estant pas excitée par la gloire d'un autre. *Boter. de polit. Illust. lib.9. cap.13.*

Spintarus loüant Epaminondas disoit, Qu'il n'avoit jamais trouvé hõme qui sceut tant que luy, ni qui parlat moins.

s'avançoient en son absence. Et qu'il ne se repentoit pas d'avoir veu, combien ils s'augmentoient en sa presence. Que tant & de si grands frais ne se faisoient point tous les jours; & qu'il luy seroit bien grief & fascheux que le Public en fit perte pour estre mal employés. Que Dieu luy ayant donné ceste charge, il s'en devoit bien acquiter. Qu'il n'avoit jamais enjambé sur celle d'autruy, ny estimé la temerité. Qu'il estoit plus honnorable de mourir en faisant sa vocation, que de finir ses jours en oisiveté. Et qu'au reste à un chacun estoit prescripte la fin de sa vie.

Les Princes, dit Plut. sont Ministres des Dieux pour pourvoir aux affaires & au salut des hommes.

Arresté donc sur sa propre inclination & nullement destourné de ses exercices ordinaires; les approches s'avançent de plus en plus vers les Forts *Isabelle* & *S. Anthoine*. Les François, les Walons & les Gardes, s'attachent aux dehors de cestuy-là. Les Anglois disputent les advenues traversées de celuy-cy. Les premiers pour vouloir gaigner chemin de haute lutte, avoient fait perte de plusieurs des leurs dans ce jeu, de Famars Colonel des Walons & de Vitenval Sergent Major general de la nation Françoise entre autres. Cela les oblige de reprendre les travaux pied à pied. Le Duc de Candale Colonel d'un Regiment de sa nation, & auquel escheut la garde du 23. Juin, fut celuy qui les recommença: car n'ayant pas jugé faisable de plus donner sur ces dehors qu'il recognoissoit retrenchés; Il fait couvrir une ligne, sur le bord du fossé de la Contrescarpe, où il loge deux Corps de gardes avec du Canon. A la faveur de cela une galerie passe à travers le contrefossé, s'attache à la Contrescarpe, la perce, & vient boire dans le fossé, non loing de la fausse-braye ou parapet horisontal. L'Ennemy y donne en plaine nuict avec cinquante hommes, & peu s'en faut qu'il ne s'en rende maistre. Douchamp Lieutenant Colonel du Regiment de Chastillon qui en avoit la garde, rallie, redonne, & aprés un combat opiniastré le repousse avec morts & prisonniers. Ceste gayeté redouble la diligence; les Bateries continuent; les grenades volent de tous costés; l'arcenal du Fort en est entierement fracassé, la fausse-braye approchée, recognue, & sur ce le Duc de Candale, bien que desconseillé, y donne au 17. Juillet & l'emporte. Ce succés ouvre le chemin aux boulevards; on vient aux coups de main & de langue: les Soldats s'entreprestent du Tabac, & animent ainsi leur courage de quelque courthoisie. Mais la Mine commençant à grater les pieds aux tenans; Ils craignent les menaces & les gaillardises des François en un assaut, & se sentent obligés de leur abandonner le Fort à la sourdine, pour se retirer à la deffence de la Ville, aprés un mois de tenüe. Ainsi ce beau Fort acquis avec beaucoup de peine, on s'en servit utilement le mesme jour, pour battre la Ville & le Fort S. Anthoine.

Avancement des approches. Le Fort Isabelle attaqué, par un grand cōbat, puis abandonné.

Ceste prinse cousta la vie à Vitenval Capitaine François, au Lieutenant de Douchamp, à un Volontaire, & à Maisonneufve, autre que le Colonel; S. Vitte volontaire blessé.

Ce Fort attaqué comme il a esté dit par les Anglois, estoit d'accés difficile & marescageux, & on n'y pouvoit venir que par un chemin estroit, coupé d'une traverse bien faite & bien retranchée. Le Chevalier Astelé Lieutenant Colonel, qui croyoit de ne se pouvoir mieux signaler que par la prinse de la Traverse proffite le jour de sa garde, avec ordre du Prince, pour en desnicher l'Ennemy, & à travers les Galeries ja faictes, y fait donner deux Lieutenants avec 50. Soldats, qui la gaignent contre leur esperance, n'avans pensé qu'à attirer l'Ennemy sur la mine preste. Mais les Assaillis, à la faveur du Fort, s'y relançent en plus grand nombre, repoussent les occupants & regaignent leur Traverse. Astelé fait joüer la mine, croyant de les enlever en l'air; mais avec si contraire succés, que ses galeries en sont fracassées ou emportées, plusieurs des siens accablés, luy mesme blessé, Theodore Niels Ingenieur celebre enterré jusques à la teste sauvé par miracle. Harwood Colonel Anglois signalé par ses actions, repara cest eschec peu de jours aprés; & les Galeries rabillées, Il gaigna sans beaucoup de resistance une ligne Ennemie qui en retardoit le cours, & en suite la Traverse tant disputée, abandonnée sans coup ferir. Cela luy fit beau jeu contre les Boulevards du Fort, vers lequel continuant sans interruption une galerie, la prise du Fort *Isabelle* survint, qui fit abandonner *S. Anthoine* & faire place vuide aux Anglois.

Attaque du Fort S. Anthoine avec grande resistāce, en suite abandonné de mesme.

Ces

1629.

Les François & Anglois aux autres approches travaillent à l'envi.

Ces deux prinſes relierent les deux nations en meſmes approches vers la Ville ; & ce fut là, que recommença la diligence par l'emulation. Les Boulevards de la porte de Vucht eſtoient leur viſée : mais pour y arriver, il falloit paſſer par un chemin eſtroit, bordé d'un coſté du Dommel, de l'autre d'un grand & large foſſé aboutiſſant à des mareſcages, coupé en teſte de pluſieurs travaux, traverſes & retrenchements bien tenaillés ; tout cela forcé pied à pied, par les moyens que nous deſduirons, Il faut voir par quels divertiſſement l'Ennemy pretendoit de reſtaurer la Ville, qu'il n'avoit peu ſecourir de vive force.

Par lettre interceptée du Comte de Berghes au Gouverneur aſſiegé, on vit ces mots, *Que le Camp retrenché extraordinairement, ne ſe pouvoit forçer par ſes Gens, comme il l'avoit experimenté, & qu'il faloit tenter autre moyen.*

Diverſiõs de l'Ennemy contre le ſiege.

Les troupes de l'Empereur, obligé à l'Eſpaignol de l'authorité qu'il avoit acquiſe en Allemagne, branloyent ſur la frontiere, & par forme de ſecours devoient joindre le Comte de Berghes, pour eſtre à tout ce qu'il ordonneroit ; Weſel indiƈt pour Rende-vous, pour place d'Armes & pour principal Magaſin à ceſte Armée. Le Comte de ſon coſté avec ce qu'il avoit, tenoit Grave en jalouſie de ſiege, ville entierement reguliere en ſa fortification, de grande opportunité au Prince & aux Eſtats. Ceſte Ville mal pourveüe de gens & de vivres, crioit ouvertement à ſes deffauts ; on ne fut pas long temps à y pouvoir, mille tonneaux de farine y coulent par la Riviere, & par ordre du Prince, le Colonel Varick quitte la garde des bords de l'Yſſel, & ſe jette dedans avec vingt Compagnies ; le Comte de Stirum deſtaché incontinent du ſiege, avec cinquante autres & vingt Cornettes de Cavallerie, pour remplir ſa place & deffendre les paſſages de la Riviere ; le Comte Guillaume dés peu de temps logé à la garde de l'Iſle de Hemert, rappellé au Camp & ſaiſi derechef de ſon quartier à Orthen.

Eludées par le Prince.

Autres deſſeings de l'Ennemy,

Mais le ſiege de Grave n'eſtoit pas la ſeule viſée de l'Ennemy eſchars en finances, & hors d'eſtat de rié entreprendre de longue halaine, & de trop difficile. Quelque choſe de plus aiſé à ſon compte & de plus conſiderable, luy rouloit bien dans l'eſprit. Le Comte de Berghes deſia ſçavant par ſa propre experience, ne jugeoit rien de plus preſſant, pour faire une puiſſante diverſion, que de ſe jetter dans la Veluwe. Il conſideroit ce Pays là en ſes richeſſes, en ſes abondances, en ſa ſcituation ; dans le Cœur des Provinces, ſur l'entrée de la Hollande, au milieu de pluſieurs belles & grandes Villes, deſnuées de forces & de defence, ſujettes à changements & à mutations, par accidents preſſants & non preveus. Il ſe voyoit à la teſte d'une grande & puiſſante Armée, compoſée de differentes nations capables de ſe diſſiper d'elles meſmes, inflexible ſous une diſcipline militaire, encline au gain & au pillage à defaut de paye ; le Prince attaché à ſon advantage, hors de recompenſe, que par les efforts de quelque grand deſſeing, dont l'utilité prevalut aux doubtes d'un infortuné ſuccés. Ce deſſeing devoit commençer par le paſſage de l'Yſſel dans la Veluwe, puis, une ſuite par la prinſe d'Arnhem, qui entraineroit celles de Rhees & d'Emmerick, ouvriroit l'entrée au Betauw, en l'Iſle de Bommel, & conſequemment au ſecours de Boiſle-Duc.

ſur la Veluwe & pourquoy ?

Executés avec ſuccés bien different.

L'execution en ces formes, fut d'un ſuccés bien different aux penſées. Lucas Cairo Gouverneur de Linghen, aprés s'eſtre ſaiſi de Goch place neutre, eut ordre de s'y loger avec deux milles hommes ; Et le Prince de Barbançon és environs du Chaſteau de Gennep avec ſix mille, pour par incertitudes tromper les opinions & couvrir le jeu des principales Troupes conduites par le Comte de Berghes General ja deçà la Meuſe, par le paſſage de Moock. L'Ennemy ainſi diſpercé par Brigades, le Comte de Stirum principalement attentif à la deffence des bords de la Wahale ; celuy de Berghes s'y preſente à l'oppoſite avec ſes forces, & l'amuſe par eſſays. Cairo & Dulcq proffitent ce temps là pour recognoiſtre un paſſage de l'Iſſel negligé, à ce guidés par un Cavalier transfuge ; & à l'ayde de 900. hommes pourveus de quelques Eſchifs, eſſayent de paſſer vis à vis d'Yſſeloorde, endroit ſans garde à eux indiqué par un Preſtre deſguiſé. La veüe d'une Cornette de Cavallerie

& de

& de deux Enseignes, qui se presenterent fortuitement à la defence, les desbaucha de ce desseing, & les fit couler une lieüe au dessous pour tenter s'ils y trouveroient plus de fortune. Là à l'abry d'un Ravelin qui les couvroit & de deux petites pieces qui battoient l'autre bord de la Riviere, ils commencent à faire valoir les Eschifs qu'ils portoient sur des charettes, & à passer la Riviere sans obstacle. Sur ces entrefaites arrive Dapse Capitaine Anglois avec sa Compagnie, qui chargeant les desia passés, y est tué des premiers & les siens refroidis par sa perte. Le Vaisseau de guerre qui battoit le long de la Riviere, donne aussi sur ces hommes de passage: mais ou par vent contraire, ou par infortune, la plus part de ses hommes perdus, il se rend inutile au combat, bruslé & coulé à fonds par son Pilote. Plusieurs autres resistances parurent à cest abord; mais repoussées avec perte, l'Ennemy grossi de douze cents hommes de Wesel, s'avança vers Iseloorde, & là battu par la survenue de trois Cornettes soubs le Comte de Swartsembourgh, se retrencha sur le Bord qu'il avoit gaigné, & y fit ferme contre tous ceux qui le relancerent. Le Comte de Stirum arrivé tantost à Arnhem, à desseing de les combatre en ces commencements, les pouvoit repousser sans grand effort; mais le temps qu'il employa à joindre Varick qui luy amenoit quatorze Compagnies d'Infanterie, rendit l'Ennemy plus puissant & mieux retrenché, & causa la defaite de cinq mille hommes & de dixhuict Cornetes Hollandoises qui l'attaquerent. 1629.

Sur tels gages, le Comte de Berghes s'avance avec toute l'eslite de son Armée, & par un Pont sur l'Issel, entré en la Veluwe, vient loger à Dire, Village commode; emporte un Fort entre Doesbourg & Zutphen sans resistance, le fortifie d'une bonne garnison & de nouveaux ouvrages, pour mieux asseurer sa retraite, & laisse Diefdorf sur l'autre bord à l'opposite avec trois mille hommes; Un pont dressé sur pilotis, pour communiquer d'un bord à l'autre. En tel estat il commence à bastir des esperances, par des raisonnements bien esloignés du succés. Entre en la Veluwe

Trois Armées suffisoient à son compte, pour reduire un peuple si fort de teste soubs la main de son Roy, l'une qui assiegeroit Deventer, Doesbourgh, & fairoit peur à Utrecht: l'autre en Frise contre Embden, ou Groeninghen; la troisiesme pour le secours de Boisleduc. Quelques autres de contraire advis batissoient des chimeres, & tant d'irresolutions les amenerent au juste point des desordres qui suivirent. Leur premiere colere, desnuée de canons & de munitions, esclata sur le Pays par cources, pilleries, ravages, sans distinction, sans ordre, sans humanité, jusques aux Fauxbourgs d'Arnhem, visités par ces Picoureurs, non sans alarme de la Ville & des autres principales de la Province. Ses jactances & ravages

Le Prince en receut la nouvelle, avec les plaintes de ceux qui en sentoient les piqueures; oüit les opinions des plus timides & des moins experimentés, à quitter ce qu'il tenoit ja dans la main, pour accourir aux blessures plus morteles: Et non sans desdain se plaignit il justement, de ceux auxquels il en avoit commis la garde. Sa constance digera ces difficultés, ses ordres pourveurent à ces desordres, le siege continua, le cours des Ennemis fut arresté, & en fin esludé à leur perte & confusion. portés au Prince avec plaintes des siens.

Marcellus sur ce que Fabius luy cõseilloit de quitter le siege de Casilinum, pour la difficulté qu'il y voyoit à s'en rendre maistre, il luy fit ceste responce, *que comme un grand Capitaine ne debvoit pas entreprendre beaucoup de choses à la fois, que de mesme quand il les avoit une fois commencées, il n'ẽ debvoit pas desister, qu'il n'en fut venu à bout, parce que tousjours cela battoit sur sa reputation.* Liv. D.3. lib.4. cap.19.

Le Comte Ernest-Casimir de Nassau, dont les experiences militaires avoient esprouvé la conduicte, fut delacé du Camp, avec cinquante-cinq Enseignes d'Infanterie & quatorze de Cavallerie, pour s'opposer à ces invasions. Le Prince luy prescrivit ses ordres generaux. *Qu'il eut en principale recommandation la garde du Betauw, comme plus importante. Qu'il fournit d'hommes & de provisions necessaires les villes Capitales plus exposées à l'Ennemy. Et qu'il tachat par tous moyens de luy couper toute sorte de commodités.* Qui y pourvoit.

Par mesme ordre, les troupes levées pour les Indes Occidentales, qui n'avoient encor fait voile, furent disposées à la garde d'Utrecht, dont Brederodes

estoit

1629. estoit Gouverneur ; quelques unes licentiées de Dannemarck retenues en service ; le Regiment Anglois de Morgan logé à Swol & à Deventer ; trois mille hommes levés par le Suedois employés pour le Pays ; Haultain Gouverneur de l'Escluse placé & retrenché sur le Canal d'Utrecht, en estat de secourir la Betuwe ; l'escluse de Muyden ouverte, & tout ce qu'il y avoit de là jusques à Utrecht inondé & hors de prinse d'Ennemy ; le Comte Ernest à Arnhem, avec celuy de Stirum ; trois Regiments François, Anglois, Hollandois, en garde sur le Rhein, depuis Arnhem jusques à Culembourgh ; tout ce qui estoit de garde, gardé ; tout ce qui pouvoit estre utile aux Assaillans, desolé ou bruslé.

Ainsi ceux de Nevers en coupant les chemins & abbatant les arbres vouloiét empescher l'entrée de leurs terres à la Cavallerie de Cæsar. *De bello Gallic. 2.*

Contre les grandes forces de l'Ennemy accreues

Soubs telles deffences, le Comte de Montecuculli à la teste des Imperiaux, entre par la mesme porte dans la Veluwe, & fortifie le Comte de Berghes, de dix mille hommes de pied & de trois mille Chevaux ; tantost joints à six mille pietons menés par le Comte Jean de Nassau, establi Lieutenant General des Troupes Imperiales, non sans despit du Comte de Berghes, qui estoit ja en possession de leur commander.

& menaçans de faire pis

A la faveur de si grandes forces comptans quarante mille hommes, Montecuculli aiguisoit la pointe de son courage, faisoit mine d'en vouloir à Doesbourg, & ne demandoit que d'estre logé devant quelque Place, d'où il ne receut pour solde que le butin ; tant il estoit bien informé de l'estat d'un Pays bien different d'Allemagne, où le Maistre de la Campagne l'est aussi des Villes sans beaucoup d'effort. D'ailleurs les Espaignols hauts à la main, transportés de la vanité de leurs pensées, insultants sur tout ce qu'ils se fantasioyent de leurs forces, asseuroient, *Que c'estoit le jour qui mettroit fin aux labeurs de soixante ans.* Un des Principaux entre autres abreuvant Rome de sa vanité, escrivit à un de ses amis, *que la Hollande estoit gaignée. Presage*, replicqua le Cardinal Barbarin maintenant Pape soubs le nom d'Urbain VIII. *de quelque sinistre evenement qui suit le plus souvent les Rodemontades fastueuses de ceste Nation.* Montecuculli, plus moderé que cest Espaignol, demandoit, *quelle distance il y avoit de son Camp à Amsterdam*, sans compter la difficulté du chemin, ny à combien de testes il auroit à faire, ravageant, pillant, bruslant tout, avec des formes de cruauté inoüies, practiquées par les Croates de son Armée, pressés de la necessité & d'un ordre qui les vouloit ruiner sans les combatre. Amersfort petite Ville de la Province d'Utrecht, desnuée de provisions & de deffences raisonnables, battue de deux pieces de Campagne, & rendue aux menaces de ces Barbares, avec toutes les seuretés d'une bonne composition, en ressentit les violences, & fut en exemple aux voisines, des duretés insuportables de la servitude.

avec vanité & ostétation

& cruautes.

Les Estats à Utrecht pour y pourvoir.

Les Estats Generaux se transporterent de la Haye à Utrecht, pour avoir l'oeuil & la main plus prompte aux visées Ennemies, rasseurerent les coeurs esbranlés de ceste belle Ville, & contribuerent leur soing pour en esloigner un si facheux Ennemy. D'ailleurs le Prince par lettres interceptes ayant sceu le fonds de leur desseing & de leurs necessités, apporta l'antidote necessaire à tous ces maux, & par vives exhortations pleines de fermeté & de courage, redoubla ses efforts contre les Assiegés opiniastrés à tout desbatre.

Le Prince presse de plus fort les Assiegés

Deslors les approches, qui ne s'estoient encor faites que de son Quartier, se commencerent des autres trois. Pinsen tira sa Ligne droit à la Porte Sainct Jean ; le Comte Guillaume à celle d'Orthen ; Et du Quartier du Comte Ernest, fut entreprins une grande Galerie ouverte, bordée & traversée de gabions à preuve de Canon, parsemée de Corps de garde & de batteries, pour à travers les pays marescageux, aller mordre la courtine en l'entre-deux des portes d'Orthen & de Hintum.

par approches.

D'ailleurs les François & les Anglois Maistres de leurs Forts Isabelle & S. Anthoine, ceux-cy avoient gaigné d'effroy la premiere traverse, & sur icelle pointé quatre demy Canons. A l'abry de cela, les deux Nations avancent

Rrrrr mainte-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

maintenant par approches deux cents pas vers la secõde, & parvenus au Fossé, le passent sur un pont de jonc, vont à la mine, & dans deux jours la rendent preste. Douchamp Lieutenant Colonel François, par ordre du Prince, y fait donner dans la fumée deux Officiers, chascun à la teste de trente hommes. Ceux-cy gagnent le haut de la breche, & aprés un rude combat repoussés, se logent au pied d'icelle: la nuict suivante, resollus d'y redonner avec plus de vigeur, l'Ennemy en prend l'alarme & l'abandonne. Elle sert comme l'autre pour y pointer du Canon & venir à la troisiesme; mais comme elle se trouva la derniere & la plus forte, aussi fut elle plus longuement disputée.

Les approches en estoient deffendues par un chemin estroit, bordé d'eaux, battu en flanq de la Ville, & en teste des travaux opposés, par consequent bien difficile à croiser sans coups & sans perte: neantmoins le courage s'y fit jour, & presque tousiours animé de la presence du Prince; ces difficultés sont surmontées par un pont de jonc, & le passage fait aux Mineurs, la mine ne tarde pas d'estre en estat, & de joüer. Un Sergent avec trente hommes, par ordre du Prince, se porte à la breche pour s'y loger, & soudain suivy de grand nombre de Volontaires François, la meslée y est rude & le carnage grand; les uns avancent, les autres reculent; tantost en bas, tantost en haut; mais enfin ceux-cy desavorisés de leurs armes & de leur precipitation, reprennent le retour beaucoup diminués en leur nombre. Le jour suivant, sous la caution d'une nouvelle mine, l'assaut y est renouvellé avec ardeur, repoussé de mesme; mais le Prince ayant par precaution fait eslever entre ses approches & celles de Pinsen, une Batterie de cinq Canons justement pointée sur la sortie de la demy-lune de Vucht, qui communiquoit à ceste traverse, la premiere volée emporte tel nombre des Tenans, & les suivantes font un si grand abbatis du reste, que le Gouverneur en donne advis à l'Infante, & luy en exaggere la perte; la traverse tost aprés gaignée sans beaucoup d'effort, & l'Ennemy coigné dans la demy-lune.

Attaque de la derniere traverse.

l'assaut renouvellé

avec succés.

Tous ces dehors ainsi gaignés, huict pieces sont pointées sur le dernier, & d'iceluy on commence à partager les approches en trois lignes; l'une contre la demy-lune; les deux autres contre les deux faces du bastion à main droicte. La demy-lune, aprés avoir perdu son contre-fossé & sa Contrescarpe soubs la garde de Herbert Lieutenant Colonel Anglois, souffre deux mines à la faveur d'une galerie à travers son Fossé, endure un premier assaut, le repousse, & au second se laisse surmonter au courage de Harcourt Capitaine Anglois qui la gaigne & s'y loge, bien suivy & servy de ceux de sa Nation, loüés & remerciés par le Prince de leur courage & de leur ordre. Le Marquis de Courtomer & Eduard Veer, François & Anglois, tués peu aprés, l'un d'une mousquetade au ventre, l'autre à la teste, sur le point qu'ils se separoient du Prince, affoiblirent le Camp de deux Chefs de condition & de courage.

Autres approches cõtinuées

avec pareil succés

& perte de gens.

Cependant Pinsen avançoit aussi de son costé & avoisinoit la Porte Sainct Jean. Le Comte Guillaume Maistre de son Quartier, & de celuy du Comte Ernest en son absence, pressoit avec plus d'effort, tirant de l'un vers la Porte d'Orthen, de l'autre vers celle d'Hintum; la Courtine de l'entre-deux de ces deux Portes menacée par l'approche de la grande Galerie qu'il faisoit avancer par un travail monstreux. Desja estoit-il parvenu au dehors de la Porte d'Hintum, & par galerie & mines s'en estoit rendu maistre; quand par un dernier coup de desespoir, les Assaillis resolus de couper la Dique de la circonvalation entre les quartiers de Brederodes & du Comte Ernest, sortent en pleine nuict en nombre de quatre cents, enfilent les Tranchées d'Hintum, deffont les Gardes, poursuivent leur desseing, s'attachent à la Dique, sans en pouvoir estre destournés que par la Compagnie de Cavallerie de Beaumont, secondée d'un Sergent & de vingt-quatre Escossois, qui par leur resistance rompirent ce desseing à peu prés achevé

Autres traverses par les Assiegés

en une sortie

Il ne s'en falloit plus qu'un pied & demy, que la Dique ne fut coupée.

& ca-

1629. & capable de suites peu fortunées. Le doute d'estre mis entre-deux par nouvelles troupes, obligea ceste sortie de se refermer, & fit veiller avec plus de diligence sur leurs actions. Un mescontent du Gouverneur esvadé fortuitement, asseura le Prince de leurs defauts & de leurs espoirs : lettres interceptes en mesme temps cautionerent son dire, & deslors les moulins à eau pour assecher les lieux inaccessibles de nature, furent praticqués pour presser ces necessités, ensemble le vis d'Archimede, & autres pareilles inventions.

qui se retira.

Nouveaux artifices du Prince.

Grand cōbat de sa Cavallerie avec perte des Ennemis & prinse d'Eyndhoven. Autre deffaite d'iceux par le Duc de Boüillon.

Le Duc de Boüillon & Staeckenbrouck battans la Campagne avec partie de la Cavallerie, esgayerent les Compagnons par un grand Combat, & deffirent avec peu de perte deux cents Chevaux Ennemis espaulés de quelque Infanterie, rencontrés entre Lire & Breda. Cela suivy de la prinse de la Ville & du Chasteau d'Eyndhoven par Staeckenbrouck, d'où le Prince de Barbançon meditoit d'autres desseings contre le Camp, & d'une autre deffaite de quelques gens de Pied se retirans à Breda, suivis, attrappés, taillés en pieces, par le Duc de Boüillon, aprés un rude combat entre des fossés & des hayes favorables à telles gens; la surprinse de Wesel, dont nous apprendrons les circonstances à la fin du Siege, vint aprés, dequoy acertenés les Assiegés par les feux de Joye du Camp, cela attiedit de beaucoup leur resistance & anima le courage des Assaillans.

Les Assiegeans aux mines

Ils estoient desja parvenus sur le bord du Fossé de la Ville, par un travail indicible à travers les marais; maintenant ils s'aheurtent aux Galeries, & enfin baisent les deux faces du bastion de Vucht, ja tout desbifé de la violence des batteries, à travers un fossé de deux cents pieds de largeur & huict de profondeur, en partie rempli des eaux du Dommel, battu de tous costés d'une gresle de basles & de boulets. On vient aux mines à la forme ordinaire; & les soustenans aux contre-mines. Les Anglois plus diligens à ceste fois, soubs la garde de Herbert, sont les premiers à l'assaut; & ja trois cents estoient prests sur l'entrée de la Galerie pour donner, chasque rang mené d'un homme de commandement, les batteries pointées à fleur de breche, les autres troupes disposées pour rafraichir; quand par ordre du Prince, sur l'advis du travail des Assaillis à esventer la mine, ils font joüer la leur dés le point du jour, & donner un Sergent suivy de quinze Soldats plus pour recognoistre, que pour pousser outre. Ceste bresche estoit telle qu'on pouvoit voir les Ennemis à descouvert : les Recognoissans voyent & remarquent le desordre; doublent le pas; trente autres les suivent pour les arrester; les Assaillis se reprenent au son du tocsain; les Habitans y accourent en telle multitude, que tout fait ferme sur le Rentrenchement à dos du Bastion ja preparé contre l'assaut; mais l'alarme fut telle, l'effroy si general, la nouvelle de la surprinse de Wesel arrivée presque en mesme temps si extraordinaire, les attacques des autres Quartiers si pressées, que le Gouverneur commence de soy-mesmes à se porter à un pour-parler par voyes indirectes, puis à donner ouvertement Ostages Appelman & Obremont son Beau-frere & Lieutenant, pour Brouchum Capitaine de Cavallerie & Cardy Anglois, dont l'un d'iceux abordant le Prince lors dans la Galerie, couvert de poussiere parmy les Travailleurs & les Soldats, luy tint ce discours soldat & eloquent. *Jusques icy, Monseigneur, n'ayans peu estre vaincus par armes, & n'ayans point degeneré en ce Siege de la valeur de nos Ancestres, Nous avons en fin esté reservés pour vous; ce qui ne nous peut estre honteux, veu vostre vertu, & ne nous peut estre que salutaire veu vostre benignité en telles occasions. Nous ne stipulons point encore pour le principal des conditions, desquelles on convient aiséement quand les Supplians ont à faire à des Esprits genereux. Nous ne demandons, que quelque peu de jours nous*

qui joüet.

La breche recognue

les Assiegés y accourent avec tel effroy

qui les obligea à demander composition

au Prince.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

nous soyent octroyés, durant lesquels nous puissions donner advis certain à nostre Princesse, de l'Estat de nos affaires; afin que comme elle n'ignore pas qu'il nous faut bien tost venir à composition, elle le puisse sçavoir de nous, & qu'ainsi à la calamité publique son authorité subvienne: car ceste disgrace arrive encore ordinairement aux affaires humaines & à la misere de l'adversité, que ceux ausquels la fortune a manqué, soient tenus pour avoir manqué à eux mesmes & à la Fortune. Nous demandons un peu de temps, & qui n'ostera rien du reste au vainqueur. Que si nous l'obtenons vous avés vaincu deux fois, vous que les armes & la clemence rendent invincible. Ce discours couronné de loüanges peu communes, mais bien meritées, & enfin d'une priere de quinze jours de respit, pour deliberer & pour escripre, cela dextrement refusé par ceste habille Prince, en paroles animées du sentiment de ses propres advantages, mais attrempées de douceur dans une bienseante gravité assaisonnée de franchise, comme jadis ce brave Scipion parlant aux Ambassadeurs Espaignols, *Vous demandés*, dit-il, *choses nouvelles & iniques, & possible telles que vous n'oseriés esperer*; Ils réentrent, & sur leur rapport d'autres sont envoyés, pour rabolir les Articles, qui furent clos & finalement arrestés, entre le Prince, l'Evesque, & les Ecclesiastiques de la Ville, aprés un siege de quatre mois & demy, aux mesmes ou semblables seuretés, exemptions, & Sauvegardes accordées par le Marquis Spinola quatre ans auparavant à la Garnison & aux Habitans de Breda.

1629.

Brave repartie d'iceluy.

Tit. Liv. dit de Scipion, que parlant aux Ambassadeurs Espaignols. *Loquebatur inquit ita elato ab ingenti virtutum suarum fiducia animo, ut nullum ferox verbum excideret, ingensque omnibus quæ ageret, cùm majestas inesset, tum fides.*

Renditiõ de Boisle-duc & condition d'icelle.

Trois jours aprés le Gouverneur en remit la possession entre les mains de celuy, à qui elle appartenoit par le droict des Armes, en sortit en bon ordre, diminué en ses troupes de douze cents morts & quelque peu plus de blessés, fit la reverence au victorieux à la veüe de son Espouse, au milieu de quarante Princes, ou grands Seigneurs, & luy dit comme en passant, *qu'on l'avoit desniché*; loüé par luy d'avoir soustenu *un long & heureux Siege.* On remarqua au port de ce Gouverneur de la vanité & de la colere, qui esclaterent envers une multitude innombrable de peuple, accouru de toute la Hollande pour le voir sortir. *La Hollande*, dit-il, *est à ceste heure bien sage deschargée de tant de sots.* On croit qu'elle provenoit de ce que ses gens avoient laissé embourber trois grosses pieces & trois moyennes à luy accordées par la capitulation; neantmoins rendues & delivrées depuis selon les promesses. Le Prince n'entra dans la Ville conquestée qu'au lendemain, aprés avoir aussi receu le Fort de Pettelaer à composition. Là il rendit publicques actions de graces à Dieu, dans l'Eglise Sainct Jean, en grande & solemnele assemblée, pourveut à la garde & aux provisions, sur tout des poudres qui ny abondoient pas, puis tourna ses pensées sur l'Ennemy, qui estoit encor dans la Veluwe & dans le cœur de l'Estat.

Le Gouverneur en sort à la veue du Prince en grande compagnie.

En ceste sortie vit on ensẽble le Roy & la Reyne de Boheme, le Prince de Dannemarck, les Ducs de Wirtembergh, de Holsteyn, & autres jusques au nõbre de quarante, tant Ducs que Comtes & grands Seigneurs.

Qui y entre & pourvoit aux defauts.

Desja Harderwijck, Wijck & autres bonnes places avoient esté sommées de recognoistre l'Espaignol; Amersfort pillé, ravagé, avec des cruautés estranges contre la foy promise, puis abandonné; Hattum recognu, assiegé, & quitté sur le secours d'hommes & de provisions qui y estoit entré; preparatifs faits par l'Ennemy pour hyverner dans le Pays, Forts & passages fortifiés contre toutes les attaintes d'une grande puissance: tout cela diverty par la surprinse de Wesel, qui coupa les veines à ce grand corps, & le rendit en fin la proye de la disette & du desordre. Mais encor les autres soings & les diligences extraordinaires, que nostre grand Guerrier contribua de sa personne, avec tant de sagesse & de prevoyance, aneantirent ce grand desseing, contraignirent l'Ennemy si importun de pençer à la retraicte, & luy firent perdre l'envie d'y revenir, comme nous verrons en suite, aprés avoir touché quelque particularités de ceste surprinse.

Comme à expulser l'Ennemy hors de la Veluwe.

Amentiæ est eos adoriri quos neque victor officio retinere possis, & ad quos postea semel victus redire non possis. In Orat. Niciæ ad Athen. apud Thucid.

Ceste Ville l'une des principales du Pays de Cleves, Frontiere d'Allemagne, jadis surnommée des Espagnols une autre Geneve: prinse auparavant par Spinola, contre le droict de neutralité dont elle joüissoit; par luy depuis fortifiée à l'imprenable; rendue le siege de la guerre par le Comte de Berghes;

Surprinse de Wesel & Estat d'icelle.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1629. Berghes ; fournie d'un beau & parfaict Arceval, de garniſon mediocre ; ſoubs le commandement de François Loſano Eſpagnol de Nation : eſtoit negligée en ſa garde, ou pour ſentir le Prince occupé ailleurs, ou pour croire les Hollandois plus obligés à conſerver le leur qu'à conqueſter l'autruy. Quelques uns de ſes Habitans, reſpirans encor l'ancienne liberté de leur conſcience, aigris de la rude domination Eſpaignole, s'eſtoient ouverts depuis quelque temps du déſir qu'ils avoient de revenir libres ; & Otho de Gent Seigneur de Dieden Gouverneur d'Emmerick, par ordre du Prince en avoit eſcouté les propoſitions & icelles communiquées à Henry Meſchede Ayde de Major de la Garniſon, & à Anthoine Tendel Lieutenant du Capitaine Heſſel. Il y avoit parmy les Habitans un certain Pierre Muller, Foulon de ſon Meſtier, qui en fut le principal autheur : cetuy-cy ayant remarqué les deffauts aux Fortifications, en la garde, aux proviſions, en avoit fait rapport à Dieden ; Dieden au Prince, qui pour n'y voir pas encor aſſés de jour, avoit ordonné de ſurçeoir l'affaire.

Par quel moyens fournée.

Inconſulta celeritas nocet, cunctatio ſperatam aſſert utilitatem. Philo. Iud.

In cunctatione excelluit Q. Fabius Maximius & Iulius Ceſar.

Fuerunt in omnia intenti Scipio & Annibal temporum obſervatores, preoccupatoreſque occaſionum, ubique cauti, ubique perſpicaces.

Et encor

L'occaſion ſe preſente maintenant plus favorable ſur l'occupation des forces Ennemies en la Veluwe, purgée de tout ſoupçon, par la preſence du Prince & de ſes principales forces au Siege de Boiſleduc. Loſano ordonne la demolition d'une Tour de bricque, entre les portes de Bruyne & de Demic, pour y jetter un Baſtion. La demolition faite, l'ouverture demeure, & faute d'argent l'ouvrage eſt negligé ſoubs la caution d'une ſimple paliſſade ; & en tel eſtat, partie de la garniſon envoyée de renfort à ceux qui avoient gaigné l'entrée de la Veluwe. Ce brave Muller touſiours aux aguets pour la liberté de ſa Patrie, remarque ce defaut, & prend permiſſion pour y eſtendre quelques pieces de drap, qu'il avoit foulées, pour en apprendre plus exactement les avenues, & les commodités, & deſchiffre le tout à un Confident de Dieden, ſoubs pretexte d'aller voir ſes Abeilles en un ſien Jardin.

le Prince donne ſes ordres pour l'execution.

Dieden en garde dans la Betuwe, lors qu'il receut l'advis, le va communiquer au Prince, & en requiert ordre pour l'execution. Le Prince y pence, conſidere la ſimplicité de l'Autheur, s'y confie & donne ſes volontés. Reſtoit à faire choix des Troupes, hors de cognoiſſance & d'ombrage à l'Ennemy, & qui n'affoibliſſent ny le Camp ny la garde des autres lieux plus expoſés. Cela eſt remis au ſoing & à la conduite de Dieden, qui les tire des garniſons voiſines, de Nimmeghe, de Grave, de Gennep, de Raveſteyn, & de la Betuwe, en nombre de neuf cents hommes de pied, ſoubs les Capitaines Marquette, Huguens, les deux Lauwicx & Dricz ; & de huict Compagnies de Cavallerie ſoubs Quaet de Wickenrad : l'attaque d'un Convoy pour couverture ; le Fort de Schenck pour Rende-vous à ceſte Troupe.

Accidens ſurvenus.

Elle en partit le dix-huictieſme d'Aouſt ſur le midy, & fit ſon premier alte à Mellinghe : la incommodée d'une nuict pluvieuſe & orageuſe, elle ſe vit diſſipée ſur le matin en pluſieurs parcelles, & ſur le Soleil levant en veue de la Ville, ſans ſe pouvoir deſguiſer. Les Soldats en conceurent du rebut, & marmotoient *qu'on les menoit à la boucherie* ; Dieden employa ſes prieres & ſon authorité pour les animer, & dans tel deſtroit, jugea que toute la fortune du ſucces dependoit de la diligence.

Dieden ſe prepare.

Ainſi de ſon Infanterie il en fait cinq troupes, chaſcune de cent cinquante hommes, & un Capitaine en teſte. Meſcede, & deux des Habitans faiſans la pointe avec trente, eſcortés du Lieutenant Tendel, & de quatre-vingts bonnes teſtes : Meſchede & ſa Troupe s'accroche le premier à la paliſſade & en met partie par terre, ſans reſiſtance du dedás, & cõtinue ceſt abbatis : tel bruit alarme le Corps de garde plus prochain, qui y accourt, donne ſur luy teſte baiſſée, luy fait quitter la paliſſade, & le renverſe ſur le Lieutenant Tendel. Huyghens avec ſes cent & cinquante à qui par ſort eſtoit eſcheüe la premiere des Compagnies, ralie, arreſte ceux qui reculoient, redonne, regaigne la paliſſade & le baſtion, met en pieces ceux qui s'y trouvent en deffence. Dieden

Premiere attaque, repouſſée, ſouſtenuë.

1629.

Secondée.

le seconde oportunement, penetre dans la Ville par ce trou, commande à Lauwich, de donner avec ses cent cinquante à la Porte de Demic pour l'ouvrir à la Cavallerie, laisse Marquette avec pareil nombre pour bien garder le bastion gaigné, & luy d'un costé, Hughens de l'autre, commencent à battre le pavé pour rompre tous les raliements de la garde. Hughens attacqué le premier par deux Compagnies Espagnoles, on vient aux mains, la meslée est rude & sanglante, & en fin desadvantageuse aux Espagnols, tués ou escartés; la place du Marché gagnée pour arres d'une plus entiere victoire. Muller avec ceux de son halaine, tasche de son costé de souslever les Habitans, brise & fracasse portes avec un maillet dont il estoit armé, & dans la chaleur, la poictrine d'un Soldat qui l'avoit osé affronter. En mesme temps Quaed avec sa Cavallerie entré par la Porte gaignée par Lauwick, se joint à Dieden qui les retient en gros, doutant encor quelque resistãce. Avec cela il donne à la porte de la Pierre, y trouve en deffence le Gouverneur Losano avec ses Allemans, s'acharne contre luy, le defait, & par sa prinse devient maistre absolu de la Ville; tout cela exploicté dés les quatre à cinq heures du matin, donna suject à plusieurs d'interpreter ces accidents à miracles; & aux plus Religieux, de donner la gloire d'un si heureux succés à la seule providence du Dieu des Calvinistes. Les raliements des Hollandois plusieurs fois esgarés par la Ville & fortuitement unis; un coup de Canon tiré par les Assaillis contre ceux qui gaignoient le Bastion, & si favorable, qu'il leur avoit fait plus grande entrée qu'ils n'eussent osé esperer; les outils par lesquels on pouvoit faire tomber la Herse de la Porte par où la Cavallerie entroit, esgarés, sans pouvoir estre trouvés; nulle Sentinelle qui eut tiré son coup aux approches des Entrepreneurs, pas mesme en traversant la Cõtrescarpe: Tout cela estoient des tesmoignages aux vainqueurs de la protection Divine, & des excuses aux vaincus, pour rejetter leur malheur sur ceste volonté celeste.

Autre combat & meslée sanglante.

Autre & deffaite du Gouverneur, qui rend maistres les Assaillans.

Le prix de ceste belle prinse fut de treize cents Prisonniers, nombre plus grand que de ceux qui les avoient prins; le butin particulier à la discretion du Soldat; le Public, comme l'Arcenal, les Magasins de guerre & de bouche, reservés aux Estats Unis; les deux Forts voisins, l'un sur la Lippe, l'autre sur le Rhin, occupés le mesme jour par Dieden; cestuy là quitté d'effroy par les Tenans, cestuy-cy par composition sans armes; Et tout ce grand exploit aux despens de la vie d'un seul Lieutenant & de vingt-huict Soldats, partie blessés, partie tués, cõpensés de la mort de trois Capitaines Espagnols, de cent & huict de leurs Soldats, & de quatre Drapeaux. Wolf Gouverneur de Bredevoort, approché peu aprés de la Ville avec des Troupes, mit bien en peine ces nouveaux maistres; mais recognu des leurs, tout s'y passa avec plus d'ordre, & la place demeura plus asseurée à leur party, au gré de la plus part des Habitans, qui desarmés par les Espaignols, aydoient de leurs vœux & de leurs prieres ces nouveaux Conservateurs de leur liberté.

Nombre des Prisonniers. Butin.

Les Forts voisins gaignés de mesme.

Morts de part & d'autre.

Coup sur coup deux si notables conquestes estourdissoient les desseings Espaignols; tout le reste du Brabant à descouvert; les autres places de leur obeissance estoient devenues Frontieres aux Estats, exposées aux invasions & aux courses des armes du Prince: tout ce qui luy obeissoit en ces contrées mis à couvert des contributions Ennemies, les peuples en seurté; les Pays en liberté; mais il faloit desnicher de la Veluwe ces nouveaux Hostes, pour asseurer du tout le repos publiq, & mettre à recoy ceux qui ressentoient les incommodités de leurs visites. Il faloit bannir de l'Estat ces avenaires, & en leur expulsion retrencher les terreurs & les tremeurs qui avoient ja saisi les cœurs de plusieurs crians *à la Paix, ou à la Trefve*. C'estoit à leur compte le souverain remede pour faire vomir du milieu des entrailles du Pays ces humeurs estranges, qui s'y estoient glissées. Tels expedients partoient de la bouche des plus sages, ou qui se portoient pour tels, qui n'avoient point des yeux pour voir, ny des oreilles pour oüir l'importance des propres

Fruicts de ces grandes conquestes.

Contentions intestines sur la Paix ou sur la Trefve pour expulser l'Ennemy de la Veluwe.

advantages

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1629. advantages qui leur revenoient de ces victoires : Etau contraire tous yeux & tous oreilles, pour voir & pour ouïr tout ce qui estoit passionné, ardemment poursuivy & desiré de l'Ennemy. Les plus fols & les plus estourdis crioient hautement, que telles conquestes avoient plustost attiré qu'abbatu l'Espaignol, & que tandis qu'on s'amusoit à le chasser de la frontiere, on luy laissoit prendre possession au milieu des Provinces.

Le Prince y pourvoit par la force.

Le Prince ne tarda pas de disciper telles creances erronées, en la discipation de ces grandes forces Ennemies. Il donne un gros de dix mille hommes de pied & de trente-trois Cõpagnies de Cavallerie au Comte Ernest, tiré des Troupes qui estoient en garde sur le Rhein, de la garnison d'Utrecht & de celles qu'il avoit luy mesmes soubs son commandement, avec ordre de camper entre Doesbourg & Keppel, à une heure de l'Ennemy. Là se fit voir le Comte Jean de Nassau General des Troupes Imperiales à la teste de l'Armée, qui l'ayant voulu harceler par quelques legeres escarmouches, Ernest se rendit bien tost paisible dans son retrenchement, tandis que Frederich se prepara aussi de son costé pour se mesler en Personne de la partie, resollu de s'avancer avec son Armée victorieuse, pour camper en lieu advantageux, mettre l'Ennemy au millieu, & là le combattre avec advantage, ou le faire perir de male faim. Le Comte Jean cognoissoit bien le rude jeu de son Parent, sa prudence & sa valeur luy estoient en ombrage & en crainte de tous les siens. L'Infante bien advertie de tout, de tous les succés, & de la scituation des Armées, escrit au Comte Jean de se retirer, laissant à sa volonté d'en advancer ou reculer le terme d'un ou de deux jours. Soudain il descampe, le Pont qu'il avoit basty sur pilotis pour la commodité de son Camp, ses Retrenchements, ses Forts, tout est abandonné, & son Armée dispercée dans les Pays de Berghes & de Juliers, pour y hyverner, le repos & la serenité reacquise à ceux qui en estoiẽt n'agueres molestés & travaillés, ces Pays-Unis deschargés d'un pesant fardeau de tant de grandes Armées ; le Prince visita Arnhem, Wesel & autres places Frontieres & donna ses commandemens par tout.

Nouveaux exploicts par Haute-rive.

Haute-Rive par son ordre, avec quatre mille hommes de pied & douze Compagnies de Cavallerie, debusca dans deux jours des Chasteaux d'Isselburg & de Ringelbert, les garnisons qui par courses ordinaires branquetoient le Voisinage; Et peu aprés Burick rangé de mesmes à obeissance par ses armes, soubs la conduite de Staeckenbrouck, il reprint son chemin vers la Haye & y arriva le troisiesme de Novembre, comblé d'honneur, de gloire, & d'acclamations.

Le Prince se retire victorieux.

Ainsi la Frontiere esloignée, le Pays à delivre, il ne restoit plus à ces Republicains, que de joüir à l'aise des labeurs de nostre Hercule Belgeois, prendre le temps à gré, & faire bonne chere. Mais ce peuple par trop amateur de nouveauté; en inquietude dans son propre repos; tousiours aspirant au changement de sa condition; jamais las de noise, de trouble, de division, se rendit facilement susceptible de divers sentiments. Sur le bruit des Trefves que l'Ennemy semoit artificieusement parmy la commune, les feux de dissention commencent de s'espendre par tout; la crainte du mal ou l'esperance d'un plus grand bien, partage les jugements, les sentiments, les volontés; qui pour la Trefve; qui pour la continuation de la guerre: chacun se porte selon son inclination, s'en explicque ouvertement, & s'il y a quelque humeur peccante ou corrompue dans le Corps de l'Estat, elle ne manque de s'esmouvoir en des mouvemens si soudains. Les raisons estoient diverses. Pour la Trefve; Qu'il n'y avoit plus rien à craindre, l'Estat estant borné par des fortes Places, d'une loüable estendue, qui luy servoient comme de barriere pour le fermer. Que les Finances estoient espuisées, le peuple surchargé d'Impositions, & ne se pouvoient remettre, ny recepvoir soulagement que par une cessation d'armes. Que les Peculats soufferts, le luxe des particuliers en estoit fomenté, & tout cela tolleré sans remede dans la licence de la guerre, mere de confusiõ.

Suites des sentimẽts divers sur la Trefve.

Pour la Trefve.

Pour

Pour la Guerre. Qu'il estoit impossible de subsister si on pendoit les Armes au croc. Que les factions intestines de l'Estat y causans plusieurs discordes & dissentions, il en demeuroit fort affoibly. Qu'il estoit necessaire de l'appuyer, & ne se pouvoit autrement que par la puissance des Armes. Qu'ayant esté formé par celles-cy, il n'y avoit point d'autre moyen pour le soustenir. Que dans les simultés des particuliers, le Pays se trouvant desarmé, plusieurs se lairroient mener par le nés à la haine de l'Estat present, & delà au desir de l'ancien, & à l'affection du vieux Seigneur du Pays, qui ne porteroit plus le nom d'Ennemy mortel & irreconciliable. Les plus Sages disoient, Qu'il ne faloit pas seulement donner l'oreille aux Espaignols, d'où il n'y a point de bien à attendre, & beaucoup de mal à craindre. Les temporiseurs, Qu'il les faloit oüir, mais ne rien faire par precipitation, tout avec grande retenue; ramasser les forces de la Republique, pour agir plus puissamment en suite, & cependant ne rien gaster du costé des Alliés, ausquels la puissance de l'Estat devenoit suspecte par tels accroissements. Les Scamberlats enclinoient, à accepter des conditions moderées & equitables de l'Ennemy.

Pour la guerre.

En tel conflict d'opinions, ce sage Prince tenant le loup par les oreilles, se contentoit de les escouter, & gardant les gages les laisser dans leurs vaines & frivoles disputes. Il ne s'expliquoit point pourtant de son sentiment, ny ne panchoit pas plus d'un costé que d'autre. Il le faloit ainsi, & tresprudemment, pour conserver parmy les siens ceste grande reputation qu'il s'estoit acquise sur l'Estranger. D'ailleurs il vouloit prealablement voir où alloit l'inclination des Estats. Dans ceste prudente neutralité, selon les rencontres, il resonnoit sur les inconveniens qui pouvoient naistre de part & d'autre; Et sur la constitution presente des affaires, jettoit des propositions vagues & indefinies; tantost, *Qu'il faloit sçavoir bien au vray l'estat des Finances, comme des vrais nerfs de la guerre, sans lesquels on ne la pouvoit demener comme il faut. Que pour bien faire la guerre, il faloit attaquer son Ennemy à l'offensive, autrement on estoit asseuré d'en recepvoir du dommage, dans les evenements doubteux & incertains d'icelle. Que le principal des affaires ne doibt jamais estre reglé par des esperances vagabondes, mais par moyens solides & certains. D'autre part, qu'il ne faut jamais faire croire à son Ennemy, qu'on se soit porté à quelque chose par crainte ou par necessité. Que pour bien traiter de la Paix il semble qu'on doibt estre preparé à la guerre, y ayant plus d'advantage, ou pour la bien faire, ou pour la bien finir. Qu'en tous cas, si on jugeoit les propositions de la Tresve advantageuses, il valoit mieux les voir venir que les anticiper.*

Sagesse du Prince sur les opinions diverses

En la guerre, celuy qui n'agit point à l'offensive, met en compromis le sien & rejette sur soy tout le peril de l'evenement.

Ceste apparente neutralité du Prince fut le ciment qui reunit les deux partis & concilia ces discrepantes volontés, tandis qu'il n'obmettoit rien de tout ce qu'il jugeoit necessaire pour le soustien de l'Estat, & pour le bien des affaires; mais avec peu de bruit, sans esclat & sans ombrage aux uns & aux autres. La liberté laissée à chascun d'en pencer & d'en dire ce que bon luy sembloit, ou bien induits à cela par des raisons secretes & dextrement semées, ramenoit les plus revesches au bon chemin, & les plus opiniastres dans le debvoir. Les mouvements qui faisoient pour la Tresve rejetés, les plus lassés des charges, revindrent gayement aux contributions pour la guerre; les Alliés interessés en la subsistance de l'Estat, se remirent à leur premier train; le peuple se contint de plus fort dans les termes de l'obeissance, & l'authorité des Estats, en devint plus grande & plus absoluë. Mais aprés tout, la crainte de ceste grande puissance d'Espaigne, que ceste nouvelle Republicque a offencée à la mort, quoy que justement & avec grande raison, doibt estre un frain & un cavesson perpetuel aux plus forts en bouche, pour les destourner de leurs esgarements.

dans une apparente Neutralité

Le Peuple revient plus facilement à soy par sa propre opinion, que par crainte; ou bien quand il y est induit par quelque secrete instigatiõ. disent les Politiques.

La juste apprehentiõ des forces d'Espaigne, proffite beaucoup aux Provinces-Unies, pour tenir leurs peuples plus volontaires à si opposer.

Icy faut-il adjouster, pour appendix qui fermera ceste memorable année, l'admiration de ces grandes conquestes au delà de toute creance humaine; le peu de temps employé à les entamer & achever; la force & la puissance de

Appendix sur la closture de l'année.

1629. de ceux qui les tenoient; l'experience des autres qui les deffendoient; les advãtages de leurs forces, en nombre d'hommes, de canons, d'armes, de scituatiõ, au dedans; au dehors toute l'eslite des forces Imperiales & Espagnoles, accourues à leurs secours & à leur delivrance. Une place pour s'estre rendue revesche à tant d'autres attaques, declarée inexpugnable par un jugement universel, neantmoins icy environnée d'un siege par des forces disproportionnées aux siennes, & dans peu de mois subjuguée, par moyens extraordinaires, & qui semblent renverser l'ordre de la nature: Le cours des fleuves arresté & destourné; les grands marescages assechés, les tertres & les lieux montueux applanis, par des ouvrages qui sembloient plustost le labeur des Demons que des hommes, si prodigieux qu'ils surmontent toute creance humaine. L'autre, bien que siege de la guerre, & retraite plus favorable de l'Ennemy, emportée de ses mains d'emblée & de force. Les Provinces paravãt sous la verge maintenant en estat de s'en faire à croire sur le Pays Ennemy; le Rhein subjugué; le passage des rivieres libre; la condition des Pays-Unis advantagée en toute sorte. Et tout cela sans aucune ayde de forçes estrangeres, mais sous les auspices de ce grand Prince, dont la conduite, la valeur, la constance & les travaux, ont icy & par tout ailleurs prevalu, à tous ces autres grands Chefs des Armées Ennemies, triés parmy les plus capables & experimentés, que l'Espaigne luy a opposé en mesme temps. Victoires & conquestes qu'il ne tient humainement que de sa propre vertu, non de la fortune, ny du sort des Armes; mais d'une juste dispensation tres-bien meritée de ses soings & de ses veilles, dirigées par le droit fil de sa vaillance, qui ne luy font par porter le sourcil plus haut, les rellevant toutes en humilité d'esprit, de la benediction du Dieu des victoires.

Suites du Gouvernement Tyrannique d'Orange

Cependant l'affaire d'Orange n'avançoit point, ny d'un costé ny d'autre; l'authorité du Prince demeuroit dessous: le Gouverneur authorisoit journellement son usurpation; Et il y avoit du peril à le laisser plus long temps le Maistre. Deux ans s'estoient ja passés depuis le traicté, & pendant iceux rien n'avoit esté obmis de la part du Gouverneur & de l'Advocat General pour en poursuivre l'executiõ. Les minutes des lettres escriptes de leurs propres mains au Roy & à tous ses principaux Ministres, en font pleine & entiere foy. C'est sur elles & sur le crayon de telles infidellités, que j'ay dressé l'histoire de leurs recerches ennuyeuses à ce grand Æsculape de la France, lesquelles il negligeoit, mesprisoit & abhorroit. Julien qui avoit fait l'office d'entremeteur, se rend solliciteur de l'accomplissement d'iceluy; fait un voyage en Cour à S. Germain, & depuis à Valẽce pour le faire haster. Le Gouverneur & luy depeschent Courriers sur Courriers, exaggérent l'affaire, se pleignent du retardement, en apprehendent pis; Et Valckembourg, *Je ne seray jamais* (dit-il) *en repos, que je ne sois ouvertement au Roy, & que je ne voye son authorité recognue en cest Estat.* Puis ayant fait gros de toutes ses persuasions pour estre advoüé de sa Majesté, si la maladie contagieuse qui affligeoit la Ville & l'Estat d'Orange, venoit à s'attacher au Chasteau, *Jose*, dit-il, *croire avec la perte de ma personne, l'Estat estre perdu au Roy; puis qu'il ne m'est pas permis d'employer son authorité, & le tenir soubs son nom, ni declarer ma qualité à tous ceux qu'il conviendroit, pour remedier à cest inconvenient. Ma commission aussi de Gouverneur expire à la fin de ceste année, aprés laquelle je seray pressé d'en prendre une autre, prester serment nouveau, ou recepvoir recompence pour remettre la place à un autre, selon les advis qui m'en sont donnés tres-certains. Et ne me reste aucun pretexte particulier pour le refuser: Car retenant la place sans qualité cognue, je serois odieux & execrable tant aux Subjects qu'aux voisins, de quelle Religion qu'ilz soient; & comme contre un usurpateur, que quelques uns me publient desja, on se porteroit plus aisement aux attentats susdits, les estimans legitimes & sans recerche; si qu'il est du tout impossible de dissimuler plus avant la qualité que je porte de serviteur du Roy; mais seray-je contraint à toute force de l'advoüer publicquement.*

& des desloyautés de l'Advocat General contre le Prince, justifiées par lettres du Gouverneur

L'Histoire est le Loyer des vertueux, & le supplice des vicieux. Toutes-fois: *Plerique quæ delicta reprehenderis malevolentia & invidia dicta putant.* Salust. in Proem. bell. Catil.

En une lettre escrite de la main propre de Valckembourg à un des premiers Ministres de France, du 26. d'Octobre, 1629.

Il fut icy Prophete de ce qui luy arriva, car lors qu'il fut attaqué, le temps de son Gouvernement estoit expiré dés la fin de 1629.

 Vostra

Vostre grande prudence Monseigneur pesera ces inconveniens & y pourvoira, s'il luy plait, par l'execution du traité, que je suis prest d'accomplir de ma part, lors qu'il me sera ordonné. C'est aussi le desir que j'en ay, & la necessité que j'y recognois estre pour le service du Roy, qui m'ont fait depecher ce Courrier expres, par lequel j'attens une favorable responce à ma requisition; vous suppliant me continuer l'honneur de vostre protection, permettre tousiours que je m'advoüe vostre Creature, & que je sois jusques à ma fin.

&de l'Advocat mesme.

Six autres lettres dudit Valckembourg, à divers autres Ministres, minutées de la main de Julien, tendantes à mesme fin, font voir l'impatience en laquelle il estoit, de se voir logé en un pas si glissant & dangereux. Et ce que Julien mesme en escript à un autre Ministre de l'Estat, tesmoigne les inquietudes de sa conscience. *Maintenant*, dit-il, *diverses considerations bien importantes obligent 70. à vous remonstrer ce que vous verrés par ses lettres, & que son Courrier qu'il envoye expres vous dira de sa part, auxquelles je m'asseure vous aurés esgard, pour le peril qu'en un plus long delay il y auroit de voir destruire ceste affaire, qui a esté bastie avec tant de soing. J'y ay de ma part contribué tout ce que j'ay peu.* Et aprés, *J'espere que vostre bonté examinera le poids de ces services, & ma promptitude & sincerité à les rendre, pour ne m'abandonner ny d'appuy pour l'advenir, ny de recompence pour le present.*

70. estoit le chiffre qui designoit Valckembourg.

Le Gouverneur y perdit la vie: l'Advocat fut sauvé s'estant rencontré hors la Ville & l'Estat.

Considerations sur icelles.

Voila donc ces deux parfaits amis embarqués en mesme Vaisseau, ayans mesme vent, mais qui ne surgirent pas en mesme port, & ne coururent pas mesme fortune. De cent qui ont procedé de la sorte, les quatre vingts & dix s'en sont mal trouvés. Un bon subject ne doibt sçavoir que c'est de partager son cœur en plusieurs affections. La moderation est un parfait ornement de l'ame: mais au debvoir d'un subject envers son Prince, il n'en faut point garder; tout le cœur y est requis. Combien donc est odieux celuy qui destourne son cœur de son Prince, & leve le talon contre son Souverain? Mais quelle asseurance pouvoient ils prendre l'un de l'autre, puis qu'ils avoient abandonné la foy, qu'ils avoient si solemnelement jurée à leur Maistre? Et quelle confiance pouvoient bastir les Estrangers sur leur fidelité, qu'ils venoient de violer envers leur Prince naturel, legitime & Souverain?

Plaintes insolentes du Gouverneur contre le Prince.

Valckembourg se pleignoit ouvertement contre le Prince, du peu de recompence de ses services. Il publioit ses mescontentements, & adjoustoit des menaces aux plaintes; parloit de S. A. avec moins de respect qu'il ne debvoit; & ses plus familiers jugeoient ses paroles à langue desnoüée, insolentes, & desbordées. C'estoit un vice qui luy estoit assés naturel que la mesdisance: mais sa condition presente y contribuoit beaucoup, luy faisant conduire ses actions plus hautement que de coustume. Trop d'aise le perdit, comme les plantes s'estouffent par trop d'humeur, & les lampes par trop d'huille. L'Escuyer de S. Sauveur, Cassan son frere, & quelques autres de Courthezon, ayans voulu faire feu de joye, à l'honneur du Prince, pour la prinse de Boisleduc; il fit proceder criminelement contre eux & les contraignit d'esvader. Il ne faloit que boire à la santé du Prince, pour estre marqué sur le livre rouge; & telles saletés avoient leurs garends & asserteurs, dont l'Histoire espargnera les noms pour ce coup s'ils s'amendent. Son insolence parut encore plus en ceste action; s'estant un jour mis en fougue contre le Thresorier Laurens, hors la Contrescarpe de la Vignasse, à l'abry de ses Mousquetaires; *Je ne verray jamais*, dit-il, *le Prince que l'Espée à la main.* Il debvoit adjouster *l'Espée de sa justice*. Ainsi il se voulut precipiter par la cheute des premiers esprits, qui s'oserent esgaler à leur Maistre; aussi ne consideroit il pas, quelle est la puissance des Princes, & la longueur de leurs mains?

Mauvais traitemēts aux Subjects.

Estrange discours contre le Prince.

Potentia Regis supra hominem est, & manus prelonga. Herod. in Urania.

Escrit de Julien cōtre la Souveraineté.

Julien ne se contenta pas d'avoir employé ses artifices à ourdir la trame de ceste conjuration; il voulut encor desployer son sçavoir, pour la colorer ou pour la soustenir de quelque plausible pretexte. Que fait-il donc? Il ramasse tous

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1629. tous ses esprits & tous les escripts qu'il avoit de longue main recueillis par-cy par-là, pour en former un discours contre la Souveraineté du Prince. C'estoient à son compte les moyens justificatifs, qui l'avoient induit de se soustraire de son obeissance; mais plustost un colisée, & un memorial eternel de son infidelité. Un Advocat General qui porte sur son front le caractere du Prince, qui tient en sa main le bouclier de la ligitime authorité, qui doibt avoir dans sa poitrine les principaux secrets de l'Estat, & la fidelité empreinte dans le cœur; le Censeur publicq, dont la charge est de scindiquer les actions de chascun; celuy qui doibt tousiours opposer un front d'airain & un courage d'acier, contre tous ceux qui veulent choquer la puissance Souveraine; le perpetuel Conservateur des droicts de son Maistre; l'azile & le refuge de la liberté publicque; qu'un tel homme face maintenant litiere de tous ces debvoirs, qu'il butte à l'aneantissement d'iceux, qu'il les contredise, les impugne de toute sa puissance, & s'essaye en tant qu'en luy est, d'abbatre le plus beau fleuron de la Couronne de son Maistre.

Considerations sur iceluy.

Ceste Souveraineté appuyée d'une longue suite de tant de siecles, advoüée des plus grands Roys, recognue de chascun; qu'un subject & Officier ait osé la contredire par des escripts tracés de la pleume venale d'une main mercenaire, qui n'a travaillé qu'au bransle du lurre de quelque argent perissable, plus pour y estaler le tableau de sa cupidité, que pour produire des marques de quelque sçavoir, n'ayant touché que l'escorce, jamais penetré à fonds la solidité de ses fondements. Certes c'est le seing & le seau d'une ame qui a immolé à ses appetits les interests de son Prince, de sa Patrie, en un mot de sa Religion. Et quand bien le Prince auroit eu quelque chose à desmesler sur ce sujeɛt contre un autre Prince, appartenoit il à un subjeɛt ou à un Officier, d'en donner la decision, d'en prononcer le jugement?

Autres, & ses motifs sans fondement

Mais l'intention de ces vendeurs n'estoit pas de se dessaisir de la chose. Ils vouloient bien avoir l'argent & en joüir, mais à condition de garder le fonds. Valckembourg, comme nous avons dit, ne se contentoit pas de retenir à soy le Gouvernement durant sa vie; mais il le vouloit transmettre comme par heritage à ses fils, & le perpetuer à sa posterité. Et quelle apparence qu'un Prince Estranger se fut fié en celuy qui avoit joüé manque à son Maistre? Julien qui avoit esté le gardien de ses secrets durant sa vie, estoit par luy nommé Administrateur des personnes & biens de ses Enfans aprés sa mort, le Conseil & le Directeur du Gouvernement; ses enfans masles appellés au Gouvernement l'un aprés l'autre, de l'ayné au puisné, comme par forme de substitution graduele. Tout cela couché és termes suivans, en cinq Articles escripts de la propre main de l'Advocat.

mais à l'advãtage de leurs desseings, & pour perpetuer le Gouvernemét aux enfans masles de Valckembourg:

Instructions selon lesquelles Messieurs les Lieutenant & Enseigne de ma Compagnie en ceste Garnison autont à se conduire aprés ma mort, en conformité du Serment qu'ils m'en ont fait, lors que je les ay receus en leurs Charges.

Instructions sur ce sujet

I.

Premierement, conserveront le Chasteau Ville & Gouvernement d'Orange, soubs le nom & authorité de George d'Osmael mon fils ayné, qui aprés moy doibt estre le vray unique & legitime Gouverneur d'Orange; & employeront leurs vies s'il est besoing, pour luy conserver ledit Gouvernement.

en faveur de l'ayné,

I I.

En cas que devant ou aprés mon decés, mondit filz ayné George d'Orsmael vienne à mourir, survivant mon second filz; ils tiendront & garderont ledit Chasteau & Gouvernement d'Orange, pour mondit second filz, le recognoistront en quel aage qu'il soit, pour le vray & legitime Gouverneur de ceste Principauté, & employeront leurs vies à luy conserver ledit Gouvernement, comme ilz m'ont promis & juré.

& en cas de predecés au puisné,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

III.

Fairont accomplir au profit de meſdits Enfans par ledit ordre, le traicté que j'ay fait avec ſa Majeſté, & qui ſe trouvera parmy mes papiers en bonne forme, ſigné & ſéelé. & d'accõplir le trãſport à l'Eſtranger

IV.

En toute leurdite adminiſtration & charge, que je leur laiſſe par les preſentes Inſtructions, & au regime de ce Gouvernement, ſuivront l'advis & conſeil de Paul de Julien, que je ſçay par preuves certaines eſtre mon parfait amy & ſerviteur; lequel eſt à plain inſtruit de mes affaires & de mes intentions les plus ſecrettes, auquel j'ay touſiours communicqué les moyens & conduicte que j'ay tenu en l'adminiſtration de toutes affaires concernant ce Gouvernement, & en la fidelité & amitié duquel je confie tant, que par mon Teſtament je l'ay fait Adminiſtrateur des perſonnes & biens de mes Enfans qui ſont en France. le tout, par l'advis de Paul de Julien

V.

Et de tout ce deſſus fidelement accomplir, promettront & jureront entre les mains dudit Sieur de Julien, qui retiendra acte de leur Serment, qui ſera ſigné par tous eux. Aſſerteur de l'affaire.

C'eſtoit diſpoſer bien avant dans l'avenir d'un Gouvernement qui n'eſtoit que triennel, & qui alloit expirer à la fin de l'année. Mais aprés tout; il y avoit bien à craindre, que le deſdeing que le Roy & ſes Miniſtres faiſoient de ces Marchands & de leur marchandiſe, ne les obligeaſſent par un dernier coup de deſeſpoir, de recourir à quelque autre Puiſſance Eſtrangere ou ennemie de la France, pour y trouver ſupport & adveu; ou du moins que ceſte Place ne devint un drapeau rouge arboré en pleine paix, une table d'attente & comme un tiſon fumant d'une guerre civile, regardé des mutins attendants que quelque vent de midy l'alumat. On ne pouvoit mieux eſperer d'eux, pour le ſervice du Roy & pour le bien de la France, que ce qu'ils venoient de rendre à leur Prince, à leur Patrie; en ſomme, l'Eſtat periclitoit de tous coſtés entre leurs mains. Valckembourg avoit accomply ſon trienne avec ſes eſgaremens & ſes rebellions. Il n'eſtoit plus qu'uſurpateur & injuſte detenteur, contre le gré de ſon Maiſtre. Il importoit donc au Prince, à ſon Eſtat, à tous les Voiſins, au ſervice du Roy, au repos de ſes Provinces, de l'en deſnicher & d'en expulſer ceſte engeance cõtagieuſe, nourriciere de diſcorde & de diſcentions civiles, pour y faire refleurir la Juſtice, la paix & la tranquillité. Neceſſité d'y pourvoir.

Verdoes ny Monteus n'eſtoient pas gens de cœur, ny à faire valoir leur pouvoir; plus propres à la chicane de Hollande, qu'au maniement des affaires d'Eſtat, ou à l'execution d'une genereuſe entreprinſe. Ils avoient negligé, comme nous avons dit, ou mal proffité les moyens de s'en faire à croire; mais encor n'eſtoit-ce pas affaire à eſtre manié de toutes mains. Il faloit une grande dexterité pour former le deſſeing, une plus grande reſolution pour l'entreprendre, un tres-grand courage pour l'executer, & ceuxcy n'eſtoient pourveus d'aucune de ces parties. La facilité qu'ils s'eſtoient imaginés d'y rencontrer, avec laquelle ils avoient aſſeuré le Prince de ramener ceſt eſprit detraqué, l'avoient porté à leur donner ceſt employ. Doncques bien loing de leur compte, ils ſe voyent plus environnés d'eſtonnement & de crainte, que de moyens ou de hardieſſe d'executer leur commiſſion. Tout le temps de leur ſejour à Orange, ne paſſa qu'en frivoles negociations de part & d'autre. La peſte qui depuis quelques années affligeoit les environs, attaqua finalement la Ville par la mortalité de plus de trois mille perſonnes. Courthezon & Jonquieres à proportion en furent quittes à meilleur marché. Tous les Verdoes & Monteus improprés. & d'ailleurs empeſchés par la peſte.

1629. les principaux d'Orange contraints pour conserver leurs vies, de prendre retraite à la campagne, dans leurs metairies qui y sont en grand nombre, & ceux qui en estoient despourveus de se hutter; nos Commissaires se retirent à Beauregard avec le Thresorier Laurens & sa famille; Montens y finit ses jours d'une maladie qu'il avoit portée de Hollande, enseveli dans l'Eglise Parrochiale de Courthezon; Et Verdoes demeuré seul, desnué d'ailleurs du conseil & de l'adsistence de son Confrere, que pouvoit il exploiter digne de memoire, pour mettre à fin un tel affaire & pour desgager l'authorité du Prince? Certes il faloit pencer à des instruments plus vigoureux, plus habiles & plus agissans. C'estoit donc au Prince à y pourvoir par les effects de sa prudence & de son authorité.

Autres employés inutilemēt

Beauveser Capitaine d'une Compagnie Françoise en Hollande, eut ordre de se rendre és environs d'Orange, pour entreprendre sur la Place. Il y forma divers desseings, & requis par d'Aubigné ce vieux Routier de guerre, signalé par ses Histoires, lors residant à Geneve, de l'aller voir pour en recepvoir quelques unes de ses vieilles experiences, il y fut; & aprés avoir conferé & arresté avec luy des moyens d'icelles, il y eut bien plus de difficulté en l'execution.

mais De-Knuyt opportunement choisi

De Knuyt Hollandois, l'un des Conseillers du Prince, bien cognu de luy pour estre homme de cœur & de bon sens, actif & vigilant au possible, tres-fidelle & affectionné au service de son Maistre, fut par luy choisi pour s'y employer aprés tous autres. Ce fut la derniere anchre qui garētit nostre navire de naufrage, dans ceste dangereuse tourmente; le feu S. Elme qui annonça & ramena le calme & la serenité sur ceste Mer orageuse; le vray Phare qui esclaira ceux qui ayans perdu leur route, ne faisoient que floter parmy l'obscurité de ces tenebres. Il ne faisoit que d'arriver d'un autre employ auquel il avoit reussi au contentement du Prince. *Ce n'est pas tout*, luy dit le Prince, *Il faut parler des affaires d'Orange, puis que tous mes soings & mes peines jusques icy pour ce regard ont esté inutilles;* luy fait comprendre *le desir qu'il avoit de se servir de luy en ceste expedition*, & de sçavoir, *si par finesse, ou par des offres effectives, ou en cas d'extreme necessité par la force, il le pourroit rendre maistre de sa Maison & ramener cest esprit devoyé dans l'obeissance.* De Knuyt tache avec dexterité d'exquiver ceste commission, s'excuse *sur son incapacité, pour n'estre employ de sa profession, & pour lequel il faloit agir dans un Pays estranger à luy incognu.* Ce nonobstant pressé du Prince, il s'y engage soubs les ordres & instructions necessaires avec tout pouvoir.

du Prince,

s'y employe heureusement avec grād secret & dexterité.

Le secret fut le ciment qui lia toutes les parties de ce desseing. Il ne fit pas comme ce Senateur Romain, qui pour contenter la curiosité de sa femme affamée de sçavoir ce qui s'estoit resolu dans le Senat, luy donna une bourde pour une verité. Il ne luy dit rien de son despart, & fait courir un bruit sourd qu'il estoit allé à Embden. Son sejour un peu trop long, donne à croire à ses amis, qu'il estoit ou mort ou perdu. Brouard Thresorier General du Prince en prend l'alarme, & la va donner à S. A. qui fait semblant de le prendre tout de bon, & luy commande de s'enquester soigneusement du Personnage, tandis que l'autre glisse par le Brabant à Paris, & de là par la Poste à Lion, puis sur le Rhosne jusques à Lers à deux lieües d'Orange, où il print terre, porté sur les aisles de sa diligence & de son courage.

Se rend au Pays.

1630. Difficultés causées par la peste.

La difficulté des Voyageurs n'est pas petite en nos contrées en temps de peste. De Knuyt donc s'estant avancé jusques à Sorgues, & arresté à la porte sur quelque difficulté de sa billette de santé, voicy arriver fortuitement Salvajon premier Huissier du Parlement d'Orange, qui l'ayant envisagé & cognu d'abord, pour l'avoir veu en Hollande, l'enquiert, *d'où il est.* L'autre respond, *qu'il estoit Brabançon.* Cetuy-cy se prenant à sousrire luy dit, *Qu'il l'avoit veu dans la Haye, & qu'il estoit Conseillier de Monseigneur le Prince d'Orange*, le suit sans le vouloir laisser. De Knuyt se voyant descouvert, se declare à luy,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ils vont tous deux coucher dans Sorgues & le lendemain à Mont-dragon, à trois heures d'Oranges, où il trouve quelques Orangeois exilés, qui le font entrer dans la Ville par la faveur de Des Roys. Delà ils se rendent tous à Mornas vers Servant, pour y resoudre des moyens de l'entreprinse. Chacun dit la sienne; les conseils de robe courte & de robe longue se meslent; plusieurs moyens sont proposés; mais on n'y voit que scrupules & difficultés. Tous ceux-cy apprehendent que l'execution manquant, ils ne se voyent despoüillés de leurs biens, & que leur condition derniere ne soit pire que la premiere. Ils avoient à cœur leurs maisons & leurs interests, & comme la femme de Loth tournoient sans cesse la teste devers Sodome. Ainsi de tous ces premiers pourparlers & conferences, il n'en reüssit que vent & fumee. De Knuyt reprend froidement le chemin de Mont-dragon, ne s'y fait cognoistre que pour Marchand; mais si accord, si madré, si lurré, qu'on ne le print jamais pour autre. De là il fit cent voyages en pleine nuict, tout seul à pied, à l'entour du Chasteau & de la Ville d'Orange, pour y mieux debiter sa marchandise; s'abouche avec plusieurs qu'il juge propres à l'acheminemẽt de son desseing, fait diverses assemblées nocturnes avec autres, tracasse par-cy par-là, dans des peines & travaux incroyables, tousiours incognu, pour en derober la cognoissance.

[Marge: mais ce nonobstãt il forme son entreprinse. — Contredite par les absents. — Il print le nom de Laurens, passoit pour Marchand Flamend, qui avoit esté contraint de quitter Marseille à cause de la peste, & n'attendoit que la santé pour y retourner.]

La meilleure & la plus asseurée consulte qu'il fit, ce fut avec soy-mesme. Autrand se fait cognoistre à luy dans le terroir de Mornas, & luy fait cognoistre l'ayné Raphaelis & Itier de Nions. De-Knuyt forme son premier project, le communique à Verdoux & au Tresorier Laurans, qu'il n'avoit encor veus. Ceux-cy embarquent Ferracieres de Mont-brum, Des Roys, Mimet & Correge, qui prennent charge de faire quelques levées de gens de guerre, soubs pretexte de la guerre d'Italie, pour s'en servir au besoing. Tous les susnommés & plusieurs autres furent faits participans du secret; chacun desirant d'y donner part à ses amis: Et c'est merveille comme il ne se dissipa & ne se perdit en tant de testes & d'advis. Ils contribuerent tous en ceste action les devoirs & les affections de gens de bien & d'honneur. Il est impossible de particulariser ce que chacun fit, mais c'est chose certaine que tous firent bien, & qu'ils ont tous dequoy se contenter en la verité, puis qu'elle se contente soy-mesme en sa propre loüange. De Knuyt sceut bien retirer de chacun, avec dexterité & soupplesse, tout ce qu'il jugea pouvoir ayder à l'acheminement de son entreprinse.

[Marge: Pousse outre & forme des intelligences dedans & dehors. — Le secret fut si religieux en ceste execution, que jamais on n'y sceut penetrer. Celles qui sont machinées contre les bons, ne se peuvẽt faire entre plusieurs qu'elles ne se descouvrent incontinent: car la vertu & l'innocẽse sont si puissantes, qu'elles trouvent tousiours qui les favorise. — Avec grãde soupplesse]

Il n'abandonna jamais au hazard, ce qui pouvoit estre conduit par le jugement, bien qu'en tels rencontres la fortune y ayt bonne part & que plusieurs choses reüssissent bien souvent contre l'intention & la prudence mesme de ceux qui les entreprennent. Ainsi il usa de telle precaution, que toutes les finesses & les subtilités de Valckembourg ne luy servirent de rien. Il est adverti que le vent de son arrivée avoit esté porté aux oreilles de ce Gouverneur, qui pour le sçavoir mieux au vray luy avoit envoyé le Contreroolleur du grenier à sel d'Orange, comme pour luy offrir des cloux de geroffle à vendre sçachant qu'il en faisoit emplete. Cela l'oblige de haster son entreprinse, & pour y marcher avec plus de certitude, il entre dans Orange incognu à tous fors à Autrand, qui l'ayant rencontré ne fit semblant de le cognoistre; visite l'Estat de la Ville, recognoit les murailles & les fossés.

*[Marge: & jugement. — *Multa quæ provideri non possunt, fortuito in melius cadunt.* Tacit. Ann. lib. 2. — Entre dãs Orange incognu, recognoit la Ville.]*

Ceste hardiesse fut secondée de ce trait de finesse, de se faire cognoistre à Valckembourg pour l'endormir, le tirer de l'ombrage qu'il eut peu concepvoir de sa venue s'il eut demeuré incognu dans le Pays; & pour empescher qu'il ne se precautionnat. Ainsi donc peu de jours aprés, il se rend seul aux portes d'Orange, dans le Logis de la Rose. De là il luy escript une lettre sans signature, le priant de le venir trouver en son Logis, pour en apprendre chose d'importance. Valckembourg luy envoye trois personnes l'une aprés l'autre; mais il ne se voulut descouvrir qu'au troisiesme, qui fut le Medecin Pardun

[Marge: Se fait cognoistre au Gouverneur avec grãde finesse.]

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. ſien cõpatriote de Middelbourg, vieux cognoiſſant & amy. DeKnuyt le prie, *de ne le deſcouvrir à perſonne qu'au ſeul Gouverneur ; & que lors qu'il luy fairoit le rapport de ſon meſſage, il luy dit en preſence de tous, qu'il ne l'avoit ſceu cognoiſtre; mais qu'en langage Flamand, il luy pouvoit dire ſon Nom & qui il eſtoit.* Pendant ces allées & venues, le temps couloit & la nuict eſtoit ja cloſe. Le Gouverneur renvoye Pardun à DeKnuyt, pour luy rapporter ſa reſponce & pour luy dire *qu'il le ſuivoit.* Lors il dit à l'oreille, comme un grand ſecret, à celuy qu'il avoit auparavant expulſé de la Ville & de ſa maiſon, puis remis par ordre du Prince; mais plus pour le deſunir d'avec les autres abſents & pour le leur rendre ſuſpect que pour le favoriſer; *Que c'eſtoit un Conſeiller du Prince, nommé Monſieur de Knuyt, homme riche de deux cents mille Eſcus, venu expres de la part de S. E. pour mettre fin à ces affaires.* *A la bonne heure*, luy dit l'autre, *allés y donc Monſieur, & pour Dieu! donnés contentement à voſtre Maiſtre : car de là depend voſtre honneur & voſtre ſeureté; hors de là, rien que precipice & malheur.* Cetuy-la croyoit avec la plus part; que tout le nœud de l'affaire ne conſiſtat qu'à reconcilier les deux maiſons de Servant & de Julien, & admettre dans la Ville les Conſeilliers abſens. Valckembourg ſe rend aux flambeaux au Logis de la Roſe, accompagné de quelques Habitans & ſuivi de ſa garde. D'abord ce ne furent que careſſes & conjoüiſſances avec ce ſien Compatriote, entretiens particuliers deux heures durant. De Knuyt luy expoſe partie de la creance qu'il avoit du Prince, luy fait des grandes & honnorables offres de ſa part, pour le ramener à ſon debvoir; *deux cents mille livres en argent, le Gouvernement d'Orange ſa vie durant, pourveu ſeulement qu'il ſe rangeat à obeiſſance.* Le Prince eſtoit reſolu de faire bon par force celuy qui vouloit eſtre meſchant, ſe ſervir de celuy qui avoit conjuré la perte de ſon Eſtat, & experimenter ſi les Eſprits ſe peuvent changer & revenir du crime à l'innocence. L'autre n'accepte ny ne refuſe; mais pour le tenir en halaine, luy dit; *Qu'il ne ſe peut engager à rien de nouveau, attendant le retour du Miniſtre Silvius qu'il avoit envoyé en Hollande vers le Prince pour ces meſmes affaires.* De Knuyt luy declare *ſon regret de n'avoir rien peu advancer avec luy, & le deſſeing qu'il a de ſe rendre à Lion, pour delà ſe retirer au Pays-bas, s'il en reçoit l'ordre du Prince.* Ce fait, ils entrent dans la Ville enſemble. De Knuyt va loger chés Pardun, par l'ordre du Gouverneur, & luy ſe retirant au Chaſteau, dit au meſme que deſſus qui l'accompaignoit. *C'eſt homme icy a entreprins de m'accommoder avec le Prince; c'eſt un fort brave homme; il me fait des offres tres-advantageuſes; tous les gens de bien ſeront contents.* *Monſieur* dit l'autre, *vous ne ſçauriés mieux tromper vos Ennemis, qu'en donnant ſatisfaction au Prince.*

& par diſcours & privés entretiés luy expoſe ſa creance

& des grãdes offres.

Captieuſe reſponce du Gouverneur eſludée par une plus grãde fineſſe de De Knuyt

De Knuyt ſe mania avec tant de dexterité qu'il rẽdit le Gouverneur ſatisfait de ſon voyage, s'excuſant *d'avoir tant tardé de le voir* ſur une bleſſure feinte qu'il diſoit avoir receu en la jambe, par la cheute d'un cheval de Poſte.

Dés le lendemain matin DeKnuyt monta au Chaſteau, pour prendre congé de Valckembourg & pour ſaluer ſa femme, laquelle ne prenoit nulle part aux menées de ſon Mary, n'avoit plus grande averſion qu'à ſes desbauches & à ceux qui l'y nourriſſoient, ny rien tant à cœur que le ſervice du Prince; Reitere au Gouverneur, *les bonnes affections de S. E. & les grands advantages qu'il en pouvoit retirer; s'il ſe remettoit dans l'obeiſſance :* L'aſſeure derechef *du Gouvernement durant ſa vie & d'une tres-grande ſomme d'argent :* Luy repreſente; *Que vivant dans la rebellion, il demeuroit noircy d'un blaſme perpetuel, d'avoir trahi ſon Maiſtre, ſon bienfaicteur, en luy retenant le depoſt qu'il luy avoit mis en main; & que la honte de ce crime rejaliroit ſur ſa Nation, & deſcendroit ſur ſa poſterité. Qu'il debvoit apprehender la colere de ſon Prince, laquelle eſt le meſſager de mort. Que cognoiſſant comme il faiſoit l'humeur & le grand cœur de S. E. il devoit croire qu'elle ne ſouffriroit pas une injure ſi ſenſible; & finalement, qu'il devoit craindre que quelqu'un de ſes ſerviteurs pouſſé du zéele de ſon ſervice, ne mit la main ſur luy, & ne le contraignit de faire par la force ce qu'il pouvoit maintenant par ſa libre volonté, avec beaucoup d'honneur & d'avantage pour luy & pour ſa famille.*

Qui prend conged de luy

luy reitere ſes offres,

la honte de ſon opiniaſtreté

& le peril qu'il encouroit

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ces cordiales remonstrances par tant de fois reiterées avec grande sincerité & affection, de la bouche d'un vray Compatriote qui le vouloit tirer par la main du precipice où il s'alloit perdre, furent inutiles à son grand regret. Il cognut bien qu'il parloit à un rocher; que son cœur avoit esté transformé à un diamant, & son ame rendue incapable de raison & du sentiment de son propre bien. D'effect cest esprit agité de passion, rejeta les meilleurs conseils & ne retint que les plus perilleux; comme le sas du Boulanger, qui laisse passer la fleur de farine & ne garde que le son & l'ordure. Il avoit engeolé ses propres sens de ceste presomptueuse opinion, qu'il luy estoit loisible de tout faire: Et se porta à tel excés de demandes ridicules & desraisonnables, que de declarer ouvertement à De Knuyt; *Qu'il desiroit que S. E. luy accordat le Gouvernement, non seulement pour luy mais aussi pour les siens*, comme en heritage perpetuel dans sa maison; *Et au cas qu'il vint à le quitter, qu'il luy fut prealablement permis de faire abbatre le Chasteau, demolir les Bastions & les Fortifications:* c'est à dire, que le Prince consentit à la perte de son Estat, & donnat quelque couleur à sa violente usurpation. Lourde faute contre ce precepte de Cour; *Qu'il ne faut jamais faire cognoistre à son Maistre tout le mal qu'on luy peut faire, ny luy demander tout le bien qu'il peut donner.*

1630. mais inutilement.

Impune quelibet facere, id est Regem esse. Salust.

Demãdes excessives du Gouverneur & du tout irraisonnables,

De Knuyt donc part sans rien avancer; & aprés avoir fait un carecol en cachette vers ses Correspondans, prend la route de Lion, comme pour y apprendre les ordres du Prince, ainsi qu'il avoit asseuré le Gouverneur, en redescend dans dix à douze jours, se rend derechef à Orange, monte hardiment au Chasteau, parle au Gouverneur, luy declare; *Qu'il a ordre du Prince de ne bouger du Pays, qu'il ne voye le bout de la negociation de Silvius*; & luy ramentoit derechef son debvoir. Ce ne fut pas sans y faire bonne chere, ny sans y estre caressé: mais à fin, fin & demy; chacun joüoit à trompe son compagnõ. Valckenbourg l'amusoit de paroles & d'une vaine attente du voyage de Silvius, tandis qu'il faisoit solliciter instamment par l'Advocat l'accomplissement du Traité. Et à quoy faire le voyage de Grenoble? De Knuyt faisoit semblant de bien esperer de celuy de Silvius, & si tenoit il du tout suspect celuy de l'Advocat à Grenoble; il ne pensoit qu'aux moyens de desarçonner l'occupateur; & à la sortie du Chasteau, il porta sa main dans la pochete pour estreiner les Compagnons; mais la presence du Gouverneur l'en destourna. Ce ne fut pas non plus sans y renouveller la cognoissance avec quelques Flamens, lesquels il vit depuis en campaigne: mais la partie eut esté foible de ce costé là. Car l'autre avoit changé la plus part de ceste Nation, à des Fribourgeois qui n'avoient serment qu'à luy. Il falut donc reprendre les premieres erres.

qui donnent congé à De-Knuyt,

Revenu dans dix jours.

Ils s'amusent l'un l'autre par finesses.

Le delay estoit dangereux; car l'entreprinse pouvoit estre descouverte. Le Gouverneur & l'Advocat pressoient instamment l'execution de leur Traité; & il estoit à craindre que les choses jettées en longueur, ou plus avant negligées & mesprisées du costé de France, ceux-cy ne reclamassent quelque autre puissance.

Le delay perilleux.

D'ailleurs Silvius qui estoit de retour d'Hollande, avoit apporté une lettre escrite de la propre main du Prince à Valckembourg, remplie de tesmoignages particuliers de sa bonté. Mais a beau precher à qui n'a cure de bien faire. Il estoit trop avant engagé dans ce precipice, pour s'en pouvoir retirer. Les conjurations sont comme des petits serpents; on les peut briser & escacher sans peine en leur naissance, mais devenus grands ils se rendent horribles & effroyables à ceux qui au commencement les mesprisoient. Cetuy-cy tache d'amuser Silvius par belles parolles; & pour tirer la chose en longueur, luy fait des nouvelles propositions. DeKnuyt adverti de ses mauvais desseings; la patience du Prince en est offencée; il ne veut plus croire aux paroles de ce Gouverneur, & commande à l'autre d'executer sa commission & de faire valoir son pouvoir. DeKnuyt met la main à l'œuvre; & sans perdre temps

Retour de Silvius, d'Hollãde & lettre du Prince au Gouverneur sans effect.

Cõmande d'executer sa cõmission.

s'asseure

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. s'asseure de quelques maisons dans la Ville, pour y cacher des Soldats, & donne rende-vous aux siens à Beauregard. Itier de Nions s'y rend avec soixante-dix Compagnons; Mimet de Provence avec trente. Tout consistoit à les introduire dans la Ville; mais quel moyen? nul estranger ny estoit admis qu'à la faveur des billettes de santé, par designation de nom, surnom, & dés lieux d'où il venoit, & le roole porté journellement au Gouverneur. La vigilance & la dexterité de DeKnuyt y avoit pourveu par ces moyens.

Projet de l'entreprinse.

Il avoit esté resollu de faire entrer par escalade dans la Ville, vingthuict soldats commandés par deux Officiers; & dés le lendemain De Knuyt se devoit trouver dans une Grange prochaine, accompaigné de sept ou huict Gentilshommes, pour delà y couler à mesure qu'il seroit adverti de la descente du Gouverneur; puis parvenu au devant de la porte de la Maison où le Gouverneur se trouveroit, il devoit essayer d'entrer pour le persuader de se remettre dans son debvoir; & en cas de refus, on debvoit tirer quelques coups de pistolets en l'aïr, pour donner à croire au peuple que le Gouverneur estoit mort, & qu'il ne restoit autre chose qu'à reduire la Ville & le Chasteau sous l'obeissance du Prince. Tout cela pour eviter l'effusion du sang humain: car l'ordre donné par DeKnuyt à tous, tant habitans qu'estrangers, estoit *de n'entreprendre point sur la vie de Valckēbourg, mais de s'ayder seulement à arrester sa personne*. Que si les Gardes faisoient demõstration de se vouloir opposer à DeKnuyt & empecher qu'il ne se rendit prés du Gouverneur, il estoit aussi arresté de les forcer, à l'ayde de ceux qui estoient ordónés à cest effect. Mais l'hõme propose & Dieu dispose, qui voulut par un divers succés, bien que favorable à l'entreprinse, rendre le Prince Maistre de son Estat & chastier la rebellion de ce Gouverneur.

Commencement d'icelle.

Mimet & sa troupe escaladent la Ville.

De Knuyt donc ayant preparé les intelligences qu'il avoit dedans, il part de Beauregard à dix heures de nuict du Lundy dixiesme de Juing, avec 33. hommes choisis sur tous les autres, y comprins Mimet & Itier qui les commandoient; fait cinq troupes de ce corps, avec charge de marcher à deux cents pas l'une de l'autre, chascune adressée d'un Guide pour n'estre descouverte des Moissonneurs, qui vont plus la nuict que le jour en ceste saison là, & par l'abbois des chiens des parcs des brebis; leur donne *Henry* pour mot de guerre, & se met à la teste, faisant porter par un homme à cheval l'eschelle de corde qu'il avoit fagotée luy-mesme. Tout cela conduit heureusement au pied de la muraille; l'eschelle est dressée à costé de la porte du Pont-neuf; Mimet & les siens y montent, receus dans un grenier à foin joignant la tranchée preparé à cest effect, où ils trouverent vivres pour se rafraischir.

Ce Cõmissaire les voyans dedans, donne ordre de faire serrer estroitement à Beauregard tous ceux qui avoiēt ramené les chevaux, pourvoit à tout ce qui restoit du dehors, se va loger en une grange proche la Ville avec 7. ou 8. Gentilshommes qui l'adsistoient, attendant la descente du Gouverneur. Raphelis devoit saisir la porte de Langes pour introduire De Knuyt & le renfort à point nommé. Autrand & Laurens estoiēt dans leurs maisons, avec quelques uns de leurs amis, pour sortir & faire main forte, là, où besoin seroit; mais le Gouverneur n'estant point descendu ce jour là, cela fit soupçonner quelque advertissement, & rengea les esprits de ces entrepreneurs dans des perplexités incroyables, qui falirent à tout rompre. De Knuyt avec ces Gentilshommes reprend le chemin de Beauregard. Là il reçoit advis, que DeRoys de Valēce estoit arrivé avec environ 30. Soldats, en la Grange où il avoit esté, pour favoriser son entreprinse. Mimet & sa troupe estoiēt si mal logés dans ce grenier à foin, qu'il estoit à craindre qu'ils n'y fussent descouverts. Pour prendre jour & aïr, ils avoient osté quelques tuiles du couvert, & peu s'en falut qu'ils ne fussent aperceus d'un Soldat du Chasteau circuisant les murailles de la Ville, d'où il les pouvoit voir la dedans; ceux de l'intelligence les transmarcherēt en une autre maison dés la nuict suivante. Le lendemain matin qui fut le Mercredy jour de l'action, De Knuyt se rend derechef en la mesme Grange & peu aprés selon sa diligence & hardiesse naturelle, entre dans la Ville incognu, pour voir la

Autres disposés dans la Ville.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

contenance & la posture du monde; & n'y remarquant trace d'aucune alteration, il se retire vers ses gens en la metairie d'où il estoit party, attendant l'opportunité de ceste tant desirée descente du Gouverneur. 1630.

Cependant divers pressans advis sont donnés à celuy-cy; *Qu'il y a une entreprinse contre luy, & gens cachés dans la Ville pour l'executer.* Un de ses particuliers Amis luy en escrit une lettre, qui fut trouvée dans sa poche-te, aprés sa mort. Un autre Estranger le fut rencontrer à la descente du Chasteau l'advertir;& que Itier estoit party de Niõs avec gens de guerre pour agir contre luy. Deux autres Habitans courent à perte d'haleine à son rencontre, pour l'arrester. Et un subject qui sçavoit l'affaire luy va dire; *Monsieur ne descendiés point en la Ville; il y a gens cachés qui vous attaqueront.* A ceste parole il demeure coy, & dit à celuy-la, *par où pourroient ils estre entrés, sans estre apperceus? ce ne sont pas mouches pour voler par dessus les murailles.* Son Escuyer luy dit, *Monsieur si vous voulés descendre, au moins prenés des Soldats pour vous accompagner.* Mais il sembloit que luy mesme fut le complice de son malheur & le ministre de son infortune.

Le Gouverneur en est adverty.

Il ne pouvoit comprendre ce qu'on luy avoit declaré en termes assés clairs, *s'il n'obeïssoit.* Il estoit comme entravé des propres liens de sa conscience; ses esprits estourdis & hebetés, & ses propres sens desmis de leurs charges. Il ne laisse pas de poursuivre son chemin, bien qu'il n'eut avec soy que cinq Carrabins de ses Gardes, son Escuyer, son homme de chambre & quelques Va-de-pieds. Il voulut faire voir qu'il ne craignoit rien tant, que de faire cognoistre, qu'il craignit ou qu'il eut peur; & de ce pas se rend en la maison du defunct l'Advocat Granetier prés la porte du Pont-neuf, qu'il tenoit à loüage pour s'y rafrechir sur jour. Là il receut encor un autre advis *de se retirer;* comme il le pouvoit assés commodement par la porte du Jardin qui va respondre au Cire;& me mande dire par un Va-de pied, *qu'il me venoit voir.* Je l'attends pied coy; & en ceste attente, se passerent des circonstances, ausquelles je ne prins lors garde, mais la suite m'a fait juger de leur fin. Qu'on ne croye pas qu'en la relation de ceste Histoire, je veüille donner celle de mes advantures: j'en doibs un compte particulier à la posterité, puis que Dieu a voulu que ma maison ayt servy de Theatre ou ceste tragedie a esté joüée: j'en parle comme present pour avoir veu & oüy la plus part; le reste par le rapport d'autruy, & tout sous la caution de la verité. Que si ceste action est plus particularisée que les precedentes, aussi fait elle la closture & le corollaire de nos broüilleries. Et puis, je n'ay pas fait desseing de passer plus outre quant à present, & pour cause.

Mesprise les advis; descend en la Ville, va à sa maison & de la mesdite d'aller voir l'Autheur.

Non multum licet transisse, quæ nec licet scire, nec prodest. Senec. 7. de benef. 1.

Me promenant donc à l'entrée de ma maison, un Habitant de la partie, qui avoit veu cest homme du Gouverneur parler à moy, creut d'abord qu'il estoit la venu pour m'advertir qu'il me venoit voir; & pour en estre mieux acertené m'accoste, & sous autres discours sçait de moy, *que le Gouverneur s'en venoit me voir.* Aprés peu de paroles, il prend conged, & de ce pas va advertir Mimet & sa troupe, de se tenir prests; *que le Gouverneur qui estoit en la Ville s'en venoit en ma maison.*

Considerations.

Cetuy-cy party, un Dauphinois estranger, qui avoit donné advis à Valckembourg de l'entreprinse, passant par là, me vient salüer; je remarquis lors quelque alteration en son visage, mais ne pensant à rien moins qu'à la suite, j'ay sceu depuis qu'il avoit eu desir de me donner advis de l'affaire, affin que je m'esloignasse du Gouverneur, ayant aussi oüy de ma bouche, *que je l'attendois.* Autre.

Le Gouverneur demeura plus long temps à venir qu'on n'a de coustume, quand on a fait advertir; Et j'ay creu depuis que ce dernier advis luy fit marchander sa venue, & le mit en bransle ou de s'arrester là où il estoit, ou de se retirer au Chasteau, ou ailleurs; car aussi ses gens luy avoient conseillé, de se barricader en son logis. Neantmoins pour divertir ses pensées, comme il est à presumer, ou pour s'acquiter de sa visite, ou pour ne s'arrester en un lieu escarté, où il se voyoit tout seul avec ses gens dans l'ennuy de ces facheux advis; Autre.

il part

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. il part de sa maison, s'arreste en passant sur le sueil de celle de De-Rames comme pour y entrer, fait demander s'il y avoit Compagnie; & acertené qu'il n'y avoit personne, passe outre, tousiours seul avec les siens. Parvenu au-devant de ma maison, je m'avance en dehors pour le recueillir: il parut à l'abord avec quelque perturbation d'esprit & palleur au visage. Trois ou quatre chevaux qu'il vit attachés par la bride devant la maison d'un mien voisin, le firent arrester court au milieu de la ruë, & me demander, *quels chevaux c'estoient?* Je luy dis, ne pensant rien moins qu'à ce qu'il pensoit, *qu'ils estoient sans doubte de quelques Parens ou Amis Estrangers de cetuy-là, qui l'estoient venu voir*, comme ils estoient: Ce nonobstant il s'arreste encor avec quelque estonnement, comme pour en vouloir apprendre quelque chose de plus, & aprés entre. Je l'accompagne en ma Salle haute, dont les fenestres d'un costé regardent sur la ruë & sur la grande porte de la Maison, ses Gardes & domestiques demeurés en bas; il sembloit que deslors le soupçon commençat à luy battre le cœur plus rudement; mais la suite a verifié que s'en estoit fait: car il estoit envelopé de tous costés, & il estoit bien difficille qu'il eschapat.

Autre & notable.

Entre dans sa maison.

Ayans tous deux prins place sur des chaires contre les fenestres de la ruë, un de ses Lacquais met son espée avec le baudrier sur la table joignant. Les premiers entretiens qui nasquirent entre nous, furent touchant l'Alchemie; sur quoy je luy dis; *Que comme ceste science avoit souvent des mauvaises suites, aussi donnoit elle des moyens excellens pour la conservation de la santé & pour abreger les maladies.* Il me respondit; *Que le monde commençoit à l'ennuyer; qu'il estoit resollu aprés avoir accommodé ses affaires de se retirer, pour vivre en son particulier & s'addonner à l'Aspergirique.* Là dessus, comme la chaleur estoit tres-grande, je le conviay de faire collation, ce qu'il accepta volontiers.

Ses entretiens avec l'Autheur.

Sa descente avoit esté attendue avec impatience. DeKnuyt l'avoit recognue & bien distinguée de la Metairie où il estoit. Maintenant il donne l'ordre necessaire aux Officiers & aux Soldats qui l'adsistoient, apperçoit de loing un homme venant à luy qui le confirme en sa creance de la part du Thresorier Laurens, despeche hastivement aux autres Villes de la Principauté, & en l'authorité du Prince leur commande, *de s'armer & d'accourir à luy avec le plus de forces qu'ils pourroient, sous peine de confiscation de corps & de biens;* puis monté luy-mesmes à Cheval accompaigné seulement du jeusne Verdoes & de Maistre-homme son homme de Chambre, s'avance vers la Ville, commande quatre Soldats de la Troupe, *de le suivre doucement, pour en cas de necessité s'asseurer de la Porte de Langes;* & à DeRoys, *de se tenir prest avec les Compaignons, pour soustenir au bruit de la premiere mousquetade ou de l'ordre qu'il recevroit;* dit à son homme en chemin, *lors que je seray devant la porte, je vous commanderay d'aller trouver Monsieur Pardun: mais mon intention est, que vous alliés droit à Monsieur de Laurens, pour l'asseurer que je suis devant la porte de la Ville attendant les autres Gentilshommes pour aller droit au Gouverneur, le priant de tenir toutes choses prestes selon qu'avons resollu.* DeKnuyt arrivé à la Porte de la Ville; une des Gardes d'icelle luy dit, *qu'il ne pouvoit entrer sans ordre du Gouverneur.* DeKnuyt replique, *qu'il ne se soucioit pas d'entrer;* & commande son homme, *d'aller appeller Pardun.* Cetuy-cy s'avançant pour obeir, est arresté de la Garde par la bride de son Cheval. DeKnuyt prie, *de laisser entrer son homme*, & à son refus menace *du Pistolet.* L'autre contraint d'obeir, Maistre-homme donne un coup d'esperon & entre; pique à toute bride le long de la grand ruë, prend à main gauche par la ruë de l'Hospital vers la Place, & passe hastivement au devant de la Maison où estoit le Gouverneur: ses Gardes qui estoient en bas s'en formalisent contre luy, & luy deffendent, *d'y plus repasser, à peine d'estre mal traité.* Ce nonobstant, l'autre ayant fait son message vers le Thresorier, pour retourner à son Maistre, repasse devant les Gardes accompagné de Fermin autre homme du Commissaire. Ces gens là piqués de plus

De Knuyt l'apperçoit en la descente du Chasteau, se prepare pour l'aller trouver, & avec grande precautiõ s'avance vers la Ville,

est arresté à la Porte,

fait avancer son homme,

Les Gardes du Gouverneur s'en formalisent,

fort, s'en vont à eux, comme tirans Fermin par le Manteau, *& que diable est cecy?* disent ils. Voila deux ou trois pistolets qui paroissent à la ceinture de Fermin: les Gardes sacquent la main à l'espée & les chargent. Ceux-cy se mettent en deffence: on vient aux bouches à feu: Fermin est tué d'un coup de carrabine, & Maistre-homme griefvement blessé. 1630. & au retour d'iceluy le chargent

DeKnuyt cependant estoit à la Porte attendant le retour de son homme, & par maniere d'entretien faisoit cognoistre au Portier ses quallités & les caresses qu'il avoit receues quelques jours auparavant du Gouverneur. Convenant sien Espie de la Ville s'approche de luy comme pour le saluër, & sous autre pretexte, luy dit à l'oreille, *Messieurs d'Autrand & de Laurens m'envoyent pour vous dire, qu'il est temps qu'on commence, bien que les Gentilshommes ne soient pas encor arrivés.* DeKnuyt luy replique tout haut, *Mon amy est-ce vous? je seray bien aise de vous voir tantost*, & remonte à Cheval pour entrer dans la Ville. Le Portier soupçonnant quelque desseing, hausse le Pont-levis pour l'empecher. DeKnuyt donne l'alarme aux autres de la Garde, leur commande, *de tuer le Portier & offre mille Pistoles de recompence.* Mais les quatre Soldats qui l'avoient suivy, ayant ja gaigné la Porte, forcent la Garde & baissent le Pont-levis. DeKnuyt s'avance, & dés qu'il eut mis le pied sur le Pont, entend ces premiers coups de carrabine dont Fermin fut tué & son autre homme blessé. DeKnuyt estant à la Porte. Entre avec peine. Commencement d'alarme.

En mesme temps Mimet qui aussi avoit long temps attendu la descente du Gouverneur, en estant acertené, s'estoit mis en estat de sortir de la maison où il estoit, avoit fait sa priere à Dieu, & disposé ses Soldats en ordre pour l'attaque. Mimet se prepare pour sortir.

Capitaine Correge avoit prins à tache de garder le derriere de ma maison aboutissant vers la grand ruë, avec huict ou dix, & empecher que personne n'en sortit. Disposition de ses gens.

Capitaine Goüyn avoit eu ordre, dés que Mimet seroit sorty, de s'aller loger promptement sur le coing de la ruë qui aboutit la montée du Chasteau, & là arrester tous ceux qui en voudroient descendre.

Capitaines Maurice & la Baume sortent les premiers, l'espée au costé, les pistolets cachés soubs le manteau, en teste de six en mesme esquipage, avec ordre de se saisir de la porte de la Maison, sacquent la main aux armes contre les Carrabins du Gouverneur eschauffés contre les domestiques du Commissaire, les chargent avec furie à coups de pistolet. Les Carrabins se mettent en deffence, & rendent quelque combat: on leur passe sur la ventre, un des Carrabins du Gouverneur y laisse la vie, les autres blessés & escartés, on n'a peine qu'à les suivre à la trace du sang, le long du degré, qu'ils tachent d'enfiler pour joindre leur Maistre. Un seul des Carrabins avec l'Escuyer & l'homme de Chambre, sont assés vites pour gaigner la Salle haute, où j'estois avec le Gouverneur. Premiere attaque, avec furie & violence sur la Garde du Gouverneur.

Mimet & Itier suivis de dix-huict Soldats armés de pistolets, halebardes & mousquets, portans leurs armes hautes, l'espée à la main, marchent à vingt pas sur les talons des premiers, crians aux Habitans, *Voila Monsieur le Prince qui entre dans la Ville, mettés vous en devoir de le servir, autrement vous serés punis;* & à grand pas se rendent à la porte de ma maison. Ces premiers coups tirés sous les fenestres avec grand bruit dans la ruë, me convient de mettre la teste hors pour voir que c'estoit. J'apperceus ceste troupe en deux files de gens en armes venans du costé de l'Horloge, crians ces mesmes paroles en refrain reiteré, *Vive le Prince, tue le Traistre qui veut rendre la Place à l'Espaignol.* Je renferme la fenestre sans avoir cognu personne, & m'addressant à Valckenbourg, je luy dis, *he mon Dieu! Monsieur, voicy une grande rumeur.* Il saisit assés froidement son espée, la desgeigne, & envelope son bras gauche d'un petit manteau d'esté, en posture d'homme, qui se veut defendre. En mesme temps son Escuyer entre dans la Salle l'espée au poing, & dit, *ha Monsieur! vous estes surprins* Soustenue par Mimet & sa troupe.

1630. *surprins ; je le vous disois bien, je le vous avois bien dit.* Le Carrabin & le Valet de Chambre de mesme, & tous barricadent la Porte de la Salle, avec tables, chaires & chenets, me convient de leur ayder : mais je fus si surprins que je ne sçavois où j'estois. Je me prins neantmoins bien garde que le Gouverneur ne manqua point de cœur ny de jugement pour lors. Il s'addressa à moy & me dit, *Je vous prie d'envoyer quelqu'un pour faire venir le Secours du Chasteau. Monsieur*, dis-je, *je n'ay icy personne*; puis me demanda, *si la porte de mon Escuerie du derriere de ma maison n'estoit pas ouverte ? Non*, dis-je, *Monsieur ; je l'ay faite murer depuis quelques jours :* de fait je l'avois convertie en une maison de loüage.

Côtre lesquels le Gouverneur se barricade & met en deffence.

Dans la chaleur de l'action, le Commissaire continue son chemin en diligence, & se rend promptement audevant de la Maison où tout estoit en rumeur : les Attaquans en consideration de monter en haut pour suivre leur pointe; comme voyant sortir ses Soldats, il demande au Capitaine Itier, *qu'est-ce qu'il faisoit;* l'autre luy respond, *Monsieur ils nous tuent, & nous tuons tout ce que nous pouvons.* DeKnuyt crie, *qu'il ne veut pas qu'on procede de la sorte*, fait cesser telles extremités, commande, *de bien environner la Maison & de monter en haut* per fas & nefas *pour s'asseurer de la personne du Gouverneur:* Et de ce pas se rend hastivement vers la montée du Chasteau, pour repousser le secours qui luy pourroit estre opposé.

Le Commissaire y accourt, donne ses ordres, & fait cesser le sang.

La dessus les Attaquans montés en foule le long de la galerie, se presentent à la porte de la Salle, & la heurtent impetueusement, crians, *Rendés vous Monsieur, vous n'aurés point de mal.* Je m'approche de la porte de la Salle, mais à costé, craignant quelque coup de feu, pour parler à ces gens & pour apprendre mieux, à quoy tout cella tendoit. Valckembourg vient à moy & me dit avec parolles pressantes, *si je ne voulois pas aller faire venir le Secours.* J'avois oüy les Attaquans *parler du Prince*, & cella me faisoit opiniastrer à ne bouger de là à desseing de le servir ; & d'induire ce Gouverneur à le contenter. Il me presse de plus fort, *de partir de là.* Je passe en une chambre joignant la Salle, dont les fenestres regardent la basse court & la galerie de la Salle qui est vis à vis ; me mets à la fenestre, m'addresse aux Attaquans, les exhorte à douceur, & leur dis en mesmes termes, *Si vous voulés quelque chose de Monsieur de Valckembourg, il vous faira raison.* Mais pour toute responce, deux Soldats couchans en joüe leurs carrabines contre moy, m'obligent de renfermer la fenestre & de desmarcher à costé d'icelle pour me couvrir. Lors m'addressant à ma Femme qui estoit prés de moy, je luy dis, *ces gens n'entendent point raillerie, pensons à nous sauver.* Le Gouverneur me voyant encor là, s'en revient à moy & me presse avec grande esmotion, *d'aller faire venir le Secours.* Je ne voyois pas plus de seureté pour moy dedans que dehors : car j'avoy eu opinion, que les paroles que l'Escuyer avoit lachées à son entrée, s'adressoient à moy, qui estois bien ignorant de l'affaire ; je me voyois sans armes au milieu de leurs espées, & jugeois que le refus que je faisois de partir de là, le pouvoit fortifier en ce soupçon; & que dans un desespoir, ils pourroient bien descharger leur colere sur moy. Je dis à l'oreille à ma Femme, *ces gens icy nous soupçonnent, & nous croyent de la partie, sauvons nous soubs pretexte de faire haster le Secours, aussi ils me regardent de travers; il ne fait pas icy bon pour moy.* Ainsi je traverse deux autres chambres ; & par une particuliere assistance du Ciel, à l'ayde de ma Femme, je grimpe sur un petit couvert, & de là je gaigne un plan nouveau.

Les Attaquans mõtét en haut & avec rumeur demandent d'entrer. Adventure de l'Autheur.

Cependant les assaillans de leur costé continuoient de heurter, crians tousiours, *Monsieur, rendés-vous, recognoissés le Prince, vous n'aurés point de mal.* L'autre sembloit vouloir acquiescer, & y a apparence qu'il l'eut fait sans son Escuyer, qui le voyant bransler, prend la parole, & en ces mesmes termes, *Morbieu ! Monsieur, j'ay mandé un Lacquay au Chasteau; le Secours sera icy tout asteure.* Ainsi les Attaquans pressants tousiours la porte de la salle avec vigueur

La porte de la Salle est pressée

 & ar-

& ardeur;l'autre croyant qu'elle seroit bien-tost forcée,il enfile une chambre joignant,pour s'y retirer avec l'Escuyer &son Valet de Chambre;le Carrabin laissé à la barricade de la Salle.

Les Assaillans poussent outre, fraquassent & font voler en esclats à grands coups de maillets la porte de la Salle; le Carrabin qui y estoit en garde se sauve, & se jette dans une petite cour, sur les immondices de la cuisine, & delà dans un secret, par un trou joignant. Les autres devenus maistres de la Salle, ils n'y voyent personne; & rencontrans cinq portes qui y aboutissoient,ils ne sçavent à quelle s'attacher. Les gands, le baudrier & le fourreau de l'espée du Gouverneur, demeurés sur une table proche la porte d'une chambre qui se trouvoit ouverte du costé du Levant, ils suivent ceste piste & entrés dans la chambre mesmes, oyent du bruit contre la porte metoyenne qui la separe de l'autre où estoit le Gouverneur empressé à s'y barricader. Mimet & Itier en teste des leurs, la heurtent & se prennent à crier, *Monsieur de Valckembourg ne vous voulés vous pas rendre; rendés vous; si vous ne vous rendés, vous recepvrés du mal.* Le maillet joüe & emporte un des panneaux de la porte d'icelle. L'Escuyer la defend courageusement l'espée à la main. Valckembourg & l'homme de chambre soustiennent la barricade, faite avec des coffres; & l'Escuyer voyant encor Valckembourg chancelant pour se rendre, ne se peut tenir de luy dire tout haut, *Morbieu! nous aurons tout asteure mesme le Secours.* A ce mot de *Secours*, Mimet dit, *tire, tire*. Defait, le Canon du Chasteau joüoit contre la Ville, & le secours qui estoit aux mains contre l'autre troupe, se faisoit bien oüir à ces Attaquans, ausquels tout delay estoit perilleux. Deux coups sont tirés, un d'un mousquet chargé de plusieurs carreaux de bales mises en quartiers, porte sur l'espaule gauche du Gouverneur, qui dit alors, *Je me rends, dites que je suis mort*, & s'affeublant d'un manteau de drap noir qui estoit sur la table, en se couchant à terre de son long sur le costé gauche, *ha!* dit-il, *mauvais conseil! mauvais conseil! pernicieux conseil!* comme son Escuyer s'approchant pour l'ayder à s'estendre, reçoit un coup de pistolet dans les fesses. Et le Valet de chambre ouvre la porte, sous la parole de *vie sauve*.

rompue & forcée.

De mesme la chambre où le Gouverneur s'estoit sauvé.

Qui y est blessé avec son Escuyer & se rend.

Mimet, Itier, avec les leurs, entrent dans la chambre; Mimet donne la main au Gouverneur, le relleve & luy dit, *Monsieur vous avés tort, si vous vous fussiés rendu vous ne seriés pas en cest estat.* L'autre luy respond, *qu'il ne sçavoit pas ce que c'estoit.* Mimet luy repart, *Dieu le vous pardonne: si vous eussiés creu le conseil des gens de bien, vous ne vous trouveriés pas dans le desordre auquel vous vous trouvés.* L'autre luy respond encor, *ha mauvais conseil!* on luy replique. *Il y a encor assés de temps; si vous estes serviteur de S. E. & vous demonstrés tel, vous fairés assés pour vous.* A ces mots il dit, *Je n'en puis plus, je suis mort, qu'on me meine sur un lict.* Cela fait, il demande *un Ministre & un Chirurgien*.

Mimet y entre & luy subvient.

Durant la chaleur de l'action, les autres qui y furent employés ne dormoient pas. Raphaelis l'ayné & sa troupe paroit en ruê, criant *Vive le Prince*, pour grossir sa Bande. L'alarme est espendue par tout au son du Befroy: les Con uls se font voir avec leurs Chapperons: la Bourgeoisie est armée, & disposée en ses quartiers. Autrand & Laurens avec quelques uns de leurs affidés, se rendent à la porte de ma maison, comme pour la tenir blocquée. Quelques Domestiques du Gouverneur y sont tués. Le Fils de Villeneufve accouru au bruit, pour n'estre de l'entreprinse, & soupçonné d'estre bien veu du Gouverneur, est miserablement charcuté de plusieurs coups & laissé mort en place.

tandis que plusieurs autres agissent dehors,

Les jugements de Dieu sont incomprehensibles; l'innocent souffre bié souvent avec le coulpable, & qui plus est, le coulpable est sauvé, & l'innocent perit.

De Knuyt ayant donné ses ordres de ce costé là, accourt en diligence vers le Chasteau, n'ayant avec soy que le jeune Verdoes & Salvajon; rencontre en chemin un habitant, qui ne le cognoissant pas, luy commande avec esmotion de crier, *Vive le Prince*; il ordonne aux Bourgeois en passant, *de fermer leurs portes, se tenir coy chés eux*: se fait oüir, *qu'il n'est venu que pour remettre la Principauté en l'obeissance du Prince & les mettre en liberté.* Parvenu devant la maison

& De-Knuyt vers le Chasteau,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. maison de Julien, la Fille de l'Advocat estant a la fenestre, son Cheval bronche & son pistolet qu'il avoit en main lasche de soy-mesme; arrivé au devant du logis de Perroquet, il trouve ses gens en desordre, ayans quitté leur poste, qui vindrent droict à luy, repoussés par un Sergent qui commandoit une douzaine de Mousquetaires du Chasteau; *Et*, dit-il, *Messieurs, qu'allés vous faire? voulés vous ruiner le service de S. E. & vous faire tous tuer?* tandis que les autres au lieu de s'avancer au secours de leur Gouverneur, contents d'avoir poussé jusques au devant de la maison de Sillal, entrent dans celle de Vidaud, qui est vis à vis, sans estre aperceus des barricadés, le massacrent de sang froid pour avoir crié *Vive le Prince*, saccagent sa maison, en ravissent jusques aux bagues des doigts de sa femme. DeKnuyt fait reprendre leur poste aux siens, tourne teste contre les autres, & secondé de Raphaelis & de sa troupe, les contraint aprés quelque combat, de reprendre la route du Chasteau, & d'en laisser quelques uns morts & blessés.

qui encourage les siens:

Repousse le Secours,

& S. Laurens avec sa troupe de renfort.

S. Laurens qui faisoit la Charge d'Enseigne du Chasteau, voyant remonter ce premier Secours en desordre, prend la descente avec cinquante Mousquetaires, cuidant non seulement forcer les barricades, mais aussi recourre son Gouverneur; destache de sa troupe, une quinzaine commandés par un Sergent, qui vont attaquer De Knuyt & les siens à son poste; mais ayant rencontré une masle vigueur en teste, aprés un combat de demy heure, il se voit aussi contraint de faire retraite, escorné de plusieurs des siens tués & blessés. De Knuyt s'avance en personne, pour arrester la suite du Secours; s'adresse au Sergent, le saisit par le colet, Luy reproche, *qu'il estoit cause avec les autres Officiers, de la rebellion; que les Soldats estoient gens d'honneur, mais seduits par leurs mauvaises persuasions à se bander contre le Prince.* Ils tombent tous sur leurs genoux, *& demandent pardon;* protestent, *de ne sçavoir rien contre le service du Prince, & qu'ils veulent vivre & mourir ses serviteurs.* De Knuyt promet à l'oreille au Sergent, *une Compagnie ou quelque autre recompense, en cas qu'il serve le Prince*; Exhorte les Soldats, *à se porter en gens d'honneur*, les asseure *de quelques mois de paye*, & les congedie pour leur laisser reprendre la montée, contre l'opinion des siens, qui estoient d'advis de les retenir prisonniers, ne pouvans d'abord comprendre où alloit son desseing.

Dexterité de De-Knuyt envers partie des vaincus.

Ceux-cy ne disent mot le long de la montée; sont muets à la premiere Garde; mais arrivés dans le Chasteau, ils desclaquent haut & clair devant leurs Compagnons, *Que De-Knuyt leur avoit declaré, qu'il estoit envoyé du Prince pour remettre Monsieur de Valckembourg à son debvoir; Qu'il excusoit tous les Officiers & Soldats de rebellion; Qu'il les croyoit si plains d'honneur, qu'ils ne se voudroient engager pour un particulier contre le Souverain.* Cinq autres Soldats, gaignés par De-Knuyt peu de jours devant, se prenent à dire, *De Knuyt a raison, nous ne voulons pas deservir nostre Maistre & Souverain Prince.* Quelques autres commencent à chanter la mesme chançon; mais les Officiers advertis de leurs inclinations, taschent de les en desmouvoir & leur font reprendre les armes. De Roys arrive avec sa troupe, fortifié de Raphaelis & de quelques autres Habitans, qui saisissent les principales avenues du Chasteau, se mettent en deffence & en estat de soustenir les barricades; la Mousqueterie se fait oüir du Chasteau à la Ville, & de la Ville au Chasteau; le Chasteau fait vomir son Canon à peu d'effect, tout cela par la perte de quelques Habitans, plus des Soldats du Chasteau que de ceux de la Ville, qui choisissoient les autres à descouvert sur les bastions.

Arrivée de De-Roys & affection des Habitâs envers leur Prince.

Cependant le nombre des Habitans grossit, le peuple accourt de tous costés en armes à De Knuyt, tous portent gayement leurs vies pour le service de leur Prince. On luy demande pressamment des poudres & des munitions; le public en estoit despourveu & les Consuls à vuide; quelques particuliers affectionnés suppléent à ce deffault promptement & ardemment. La foule y fut si grande qu'avec la chaleur extreme de la saison, ce Commissaire faillit

à en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

à en estouffer. Il ne sçavoit rien encor de ce qui s'estoit passé avec le Gouverneur, & en alloit apprendre des nouvelles; l'ayné Raphaelis le rencontre; il l'informe du succés : l'autre tarde à respondre & pressé dit, *que Monsieur de Valckembourg estoit blessé*. Ceste nouvelle d'abord receue avec estonnement du Commissaire, il tesmoigne du desplaisir de la blessure, poursuit neantmoins sa pointe avec vigueur, & pourvoit aux autres necessités.

De Knuyt informé de la blessure du Gouverneur.

Et ce fut Icy le second coup de partie, où sa presence & sa resolution animerent chacun à bien faire par son exemple: car il soustint leur affection, par vives & puissantes exhortations, & tous rendirent preuves de fidelité & de courage au service de leur Prince. Tout d'une suite il fit continuer & fortifier les barricades, establit des Corps de garde sur les murailles & en tous les endroits necessaires de la Ville; & s'asseura de la principale Porte, en retirant les clefs des mains du premier Consul qui en estoit gardien, pour les bailler à Autrand.

Sa diligence & son courage.

Icy faut il que je die encor un mot de ce que je devins, non pour parler de moy, mais pour rendre à Dieu seul la gloire de ma delivrance. Dés que j'eus grimpé le couvert & gaigné ce plan, je m'addressis à Dieu par priere ardente, *le suppliant de me conserver; & que si sa volonté estoit que je mourusse de la main de l'homme, qu'il me fit misericorde, & manifestat mon innocence, de n'avoir en rien prins part aux desseings de celuy qui estoit assailly chés moy*. Ayant fait ma priere, je me relleve porté de curiosité de regarder par la fenestre en ruë, & y fus veu d'un pauvre, qui estoit vis à vis à une autre fenestre de la maison opposite. Je craignois d'estre suivy par quelqu'un des Attaquans de ma maison, qui avoient lors à mon jugement forcé ma Salle; J'apprehendois le mesme du costé de la ruë où j'avois regardé. Il y avoit une grande eschelle pour monter sur le plan où j'estois, je l'abbatis pour destourner de moy ceux qui me voudroient assaillir de ce costé, puis la remis pour me sauver par là, si j'estois suivy par où j'avois passé. Dans ce conflict, combatu de juste apprehention de tous costés, une troupe de gens armés qui parut au bas de mon Escuerie contestant avec mon Rentier & demandans de moy, se fit bien tost ouïr; l'autre fit ce qu'il peut pour l'arrester par prieres; mais menacé de mort, il falut advoüer que j'estois là; car le pauvre m'avoit denoncé. Je rebrousse promptement par le mesme chemin où j'avois passé; & reentré dans la premiere chambre, je vis paroistre dans les autres joignans plusieurs estrangers ayans les espées nues en main, comme gens qui avoient fait force. Je pousse bellement la porte de la chambre, & gaigne une petite Galerie joignant, ferme le loquet de sa porte avec un cousteau d'Angleterre que j'avois dans ma poche, & par une petite fenestre je vois sans estre veu, ceux qui me poursuivoient l'espée à la main, qui avancerent jusques sur le couvert. Je me recommande derechef au Seigneur, par une priere vehemente : je regarde en bas, j'y vois un homme caché tenant son espée en haut, comme en posture d'attendre quelqu'un; mais c'estoit un des Carrabins du Gouverneur qui s'estoit sauvé. En telle extremité, voicy trois hommes qui viennent assaillir ma porte. Je ne responds mot à l'abord; ils redoublent avec impetuosité; je leur dis, *qui est là?* ils crient *ouvre, ouvre*. Je demande leur nom; lors un d'eux se fit cognoistre, pour estre fils d'un mien inthime amy de Nions. *Estés vous donc là?* luy dis-je, *& n'y a-il point de vie sauve pour moy? si aura*, dit-il, *mais n'ouvrés pas encor: car il y a icy gens qui vous veullent tuer*. Il s'addresse à eux, *Et*, dit-il, *Compagnons, c'est Monsieur Dela-Pize, proche parent de Monsieur de Rocheblave que vous cognoissés; s'il luy arrive mal, il s'en ressentira. Messieurs*, dis-je, *mettés en consideration, que j'ay à cest heure six enfans hors la Ville qui vangeront ma mort sur vous & sur les vostres, & pour toute courthoisie, faites moy prisonnier; je suis content de souffrir la mort si je suis trouvé coulpable; Ce n'est rien que de mourir, mais en ceste action, il y iroit de l'honneur de ma Maison & de ma posterité*. Ils me donnerent tous la foy l'un aprés l'autre, soubs laquelle je me rendis à eux & obtins le large de la chambre joignant,

Suite des advétures de l'Autheur.

& du peril.

Ils me cercherent si exactement par tous les coings de la châbre de mon Rentier avec les espées nues, qu'ils luy firent ouvrir jusques à des petits coffrets, où je n'eusse peu metter la moitié de mon corps.

1630. joignant, les priant, *de prendre garde, que je ne fusse derechef attaqué par quelque Ennemy, qui auroit envie de faire declarer mes charges vacantes.* Peu aprés Mimet & Deslonges mien Voisin & Amy, me vindrent recourre par ordre de De Knuyt: & Deslonges me recueillit dans sa maison, où je trouvis ma Femme & l'ayné de mes enfans. Ceste bande qui m'avoit poursuivy au haut de mon Escuerie, rencontrant fortuitement en ruë J. Dela-Pize mien Parent, sans manteau ny armes, le charge à coups d'hallebarde, le blesse en plusieurs endroits, n'ayant eu que ses bras pour se couvrir, & la providence de Dieu qui luy prepara la maison du Docteur Drevon pour retraite, & la Damoiselle pour ayde & refuge en si pressante extremité, suivie de guerison à ses playes. Et si la passion de quelques uns n'eut esté arrestée, il s'y fut bien fait d'autre mesnage. Mes Ennemis eussent bien desiré, que cest accident eut descrié ma fidelité, renversé mon honneur, ruiné ma fortune; mais parmy l'obscurité de leurs haines, la clarté de mon innocence parut, comme celle de la Lune durant les plus espaisses tenebres.

dont Dieu le delivra.

Violences des particuliers

& leurs calomnies vaines cõtre l'integrité.

Le sang arresté par la sagesse de De-Knuyt.

Une des grandes sollicitudes de DeKnuyt, parut à empescher l'effusion du sang; sa prudence & sa prevoyance y opererent beaucoup. Elle estoit apparente en une Ville bigarrée de tant de simultés & divisions; Et quel plus beau champ, ou pretexte plus plausible, pour venger les querelles particulieres, que sous ce grand manteau du service de S. A? Mais tout cela bien loing des ordres & de la benignité de ce grand & incomparable Prince, qui vouloit conserver ses Subjects & esloigner le mal de son Estat, sans qu'aucun y receut du mal, non pas mesmes celuy qui en estoit l'autheur & la cause mouvante: tout cela encor, au de là de l'humeur pacifique, & de la douceur naturelle de ce Commissaire. Tout le public luy en est obligé; & plusieurs particuliers qui furent recous par son moyen des mains sanguinaires, en peuvent parler.

La rendition du Chasteau par sa diligence.

Restoit l'affaire principale, qui estoit la reduction du Chasteau; à cela la diligence de DeKnuyt le fit admirer. Le temps estoit cher; il importoit de n'en perdre un seul moment; car il n'y avoit point d'apparence de pouvoir forcer le Chasteau, qui estoit aux mousquetades & aux canonnades avec la Ville. Cela menoit les choses en longueur, qui estoit tres-perilleuse, & ne pouvoit durer qu'à la ruine & subversion de l'Estat & des subjects. DeKnuyt resollu d'avoir par la douceur celuy à qui demeuroit le commandement de la Place, & de contraindre Valckembourg, dont les playes estoient apparemment incurables & le menaçoient de mort prochaine, d'y donner son consentement; envoye un Trõpete au Lieutenant du Chasteau, pour luy faire entendre ce qui s'estoit passé en la personne du Gouverneur: l'autre ne le veut ny voir ny oüir. De Knuyt le recharge par personnes qu'il juge luy estre plus familieres & plus agreables: mais à tout cela il ferme encor les yeux, bouche les oreilles, & continue de faire tirer contre la Ville. Ce Commissaire s'approche luy-mesme pour parler, s'expose en lieu où on ne cessoit de tirer. On fait semblant de le mescognoistre; Et au contraire le canon du Chasteau est pointé contre la Ville, avec telle animosité & estourdissement, que par l'imprudence d'un Soldat, le feu s'estant prins à un barril de poudre, trois en sont emportés: l'accident fini, la Mousqueterie & les Canonnades se font ouïr plus que devant; finalement il se fait entendre au Commis Veer, qui se monstra sur un bastion accompaigné de sept ou huict soldats, & luy declare; *Que tout ce qui c'est fait, procede des ordres du Prince;* l'exhorte à obeissance, & finalement le porte à consulter avec le Lieutenant & à faire cesser tous actes d'hostilité jusques au lendemain matin. Ce fait il se rend à la place d'Armes, dispose des gardes en tous les coings des ruës, avec ordre de ne laisser passer personne, & de ne bouger sans que luy-mesme les vint changer.

Le Commis luy demanda, s'il estoit De Knuyt, qui luy respondit, je vous suis assés cognu; C'est vous qui destournés les Soldats de leur debvoir; mais vous vous en repentirés, & je leur feray cognoistre l'estime que faits de leur probi je

L'autre point, estoit de contraindre le Gouverneur à faire rendre la Place: car pour cela avoit il esté arresté, & sembloit que son Lieutenant n'attendit rien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Les Chirurgiens n'osoient sortir de leurs maisons à cause de la rumeur & salut y employer l'authorité du Commissaire, lequel commanda de ne rien obmettre pour la guerison du Gouverneur.

Ses soings envers le Gouverneur de faire rendre le Chasteau.

rien que son ordre ou sa mort, pour obeïr aux semonces de De-Knuyt. Icy la diligence estoit aussi bien requise. Les Ministres & le Chirurgien long temps attendus, arrivent prés du blessé: chascun fait sa charge; on le prie, on le presse, pour le porter à la rendition, mais pour neant, jusques à dire, *on me faira plaisir de m'achever en me donnant un coup de Pistolet dans la teste*. On luy repart; *que ce n'est pas se repentir*; Et il respond, *vous ne m'apprendrés pas ce que je doibs faire*. Telle opiniastreté mettoit les Adsistans en grande peine.

On y employe sa Femme.

Tandis que la tragedie se joüoit, la Gouvernante & ses filles estoient dans un Bal, où elles en eurent les dernieres nouvelles. On se saisit de leurs personnes avec beaucoup d'honneur: Le Baron de Malijay les conduit separement en maisons Bourgeoises, sous seure garde. On fait entendre à la Mere; *que son Mary est mort; que c'est à elle de disposer de la Place; qu'ayant cy devant promis de tres-bonnes volontés pour le service de S. E. de laquelle elle a esté bien informée, il estoit temps de les mettre à effect; qu'elle fairoit beaucoup pour elle & pour ses enfans*. Elle requiert d'estre conduite à son Mary; pour en sçavoir la verité: cela est fait par permission du Commissaire. D'abord qu'elle est entrée dans sa chambre où il estoit gisant, elle se met à genoux devant luy, le baise & luy parle par plusieurs fois en ceste sorte, *Monsieur de Valckembourg parlés à moy je vous prie*. Il luy tient la main, met son bras sur elle, & luy respond, *helas! vous voyés bien en quel estat je suis*.

Son refus avec opiniastreté.

Les Adsistans content les minutes; il n'y a plus lieu de remise, la chose parle, & l'occasion veut qu'on presse avec instance. *Il est temps*, luy dit-on, *Madame, de parler de rendre la Place, cependant qu'il peut encore vous declarer ses volontés*. Elle prent la parolle & dit à son Mary, *Monsieur entendes vous, voulés vous pas qu'on rende le Chasteau à S. E.* Il respond, *que non*; demande en Flamend, *de parler à elle à l'oreille*. On luy dit; *que cela ne se pouvoit souffrir, que premier il n'eut consenty de rendre le Chasteau à S. E.* Son opiniastreté fait qu'on use de quelques menaces, qui font peur à sa Femme. Ainsi elle demande *un escriptoire & du papier pour escrire à celuy qui commandoit au Chasteau en absence de son Mary, à ce qu'il eut à obeir & à le rendre*: mais comme elle se veut mettre en ce debvoir, Valckembourg l'empesche *en luy serrant la main*. Les Adsistans s'en esmeuvent & redoublent leurs menaces avec plus d'aigreur contre telle pertinacité.

Exige des menaces des Adsistans,

Requiert de voir l'ordre du Prince, & De-Knuyt.

Ces contestations durerent jusques prés de la minuict, que Valckembourg se print à leur dire, *qui vous a donné charge d'entreprendre cecy?* La responce fut, *C'est l'ordre de S. E. qui veut estre Maistre de sa Maison. Où est la commission?* repartit l'autre, *faites que je la voye*. A ceste demande, De Knuyt qui donnoit ordre au reste des affaires par la Ville, instamment requis de la part du Gouverneur de l'aller voir, il respondit, *qu'il n'estoit plus temps, qu'il luy devoit avoir parlé quand il luy faisoit de si belles & grandes offres de la part de S. E.* Neantmoins à la seconde recherche, il s'y rend nonobstant qu'il en fut destourné par autres, le trouve dans le lict environné de sa femme, de ses filles & de beaucoup de monde; & à l'abord, *Monsieur*, luy dit-il, *je suis tres-marry de vous voir en cest estat. Ouy dea marry!* respond Valckembourg, & luy demande, *s'il avoit ordre de Monsieur le Prince d'Orange de le faire tuer*. DeKnuyt repart, *qu'il est estonné de ceste demande; qu'il avoit assés cognu depuis quelques années par lettres du Prince, de ses Conseillers, de son propre Beau-Pere & de tous ses amis, & particulierement de sa bouche, les grandes offres & prieres qui luy avoyent esté faites, pour le remettre dans son devoir avec toute douceur; partant que ni l'ordre de Mõseigneur le Prince, ni la procedure de DeKnuyt n'estoient pas la cause de son malheur, mais bien son opiniastreté*. A ceste parolle il s'escria, *ha! malheureux cõseil! malheureux conseil!* demande sa Commissiõ à DeKnuyt, qui la luy exhibe; l'autre la regarde, & aprés avoir bien cõsideré le seing & le seau, & tout ce qu'il y voulut voir, il prie De Knuyt *de la luy lire*. DeKnuyt declare en langue Françoise aux Adsistans, tout le discours qu'ils avoient eu ensemble en Flamend; puis com-

Propos entre luy & le Commissaire.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. commence à lire sa commission. Au premier & second article, De Knuyt luy dit, *Cecy n'est rien, cecy n'est encore rien.* Au troisiesme; *Monsieur qu'en dites vous.* Au quatriesme & cinquiesme, *entendés vous cela? le reste des articles parlent bien autrement.* Valckembourg respond, *Il suffit;* puis s'escrie derechef, *ô pernicieux conseil!* De Knuyt s'essaye de le consoler, l'exhorte *de se remettre; Et,* dit-il, *Monsieur vous avés encore la vie que le bon Dieu vous a donnée. J'espere que vous serés remis en santé; mais à tout evenement pour sauver l'honneur de vostre famille & prevenir le blasme de nostre Nation, je vous suplie de vous remettre au debvoir & de faire rendre sa Maison à Monseigneur le Prince.* L'autre repart, *ouy da! j'ay bien à faire de ma Femme, de ma Famille, ny de ma Nation, quand je suis mort.* De Knuyt luy respond, *Monsieur je ne vous ay jamais cognu si mal apprins,* & le quitte; s'adresse à sa femme, la prie *de persuader son Mary, d'escrire ou bien de signer une lettre adressante à son Lieutenant, pour luy faire rendre le Chasteau;* ce que reffusant de faire, quelques uns des Adsistans reviennent aux menaces *de le tuer.* Valckembourg & sa Femme s'en espouvantent, implorans l'authorité du Commissaire pour l'empecher. De Knuyt leur en donne parolle, arreste ceste violence, se retire pour pourvoir aux autres choses, & tient tout en alarme jusques au point du jour. On donne un peu de respit au Blessé pour pencer à soy sans le presser; puis derechef on l'exhorte *de permettre à sa Femme d'escrire à son Lieutenant pour luy faire rendre le Chasteau:* il ne respondit rien; & alors ceste bonne Dame par la priere des Adsistans prent la plume, & escrit au Lieutenant van Englen; *qu'il eut à rendre le Chasteau à son Excellence ou à Monsieur De Knuyt son Commissaire, l'asseurant qu'il ne recepvroit aucun desplaisir.* Le Baron de Malijay accompagné du Medecin Pardun porte la lettre au Lieutenant, qui l'ayant leüe, se met en debvoir d'obeir; declarant, *qu'il ne tenoit que pour le Prince.* Et pour plus de seureté attendant le jour, Ostages sont donnés de part & d'autre.

L'autre maudit son conseil.

Se roidit encor.

On reviét aux menaces.

Sa Femme escrit au Lieutenant d'obeir.

Le reste de la nuict fut employé en prieres & exhortations prés de la personne de Valckembourg. Les Ministres y firent leur debvoir: Silvius en eut une bague de diamant de notable prix, que le Blessé portoit au doigt, & sa monstre de poche. Il disposa de ses affaires en toute liberté entre les mains de sa Femme, *luy recommanda sa Famille.* Trois de ses filles à genoux devant luy, luy demandant pardon, *Il leur donna sa benediction;* les exhorta *d'estre obeissantes à leur Mere, de se conduire tousiours par son conseil;* dit, *qu'il l'avoit tousjours recognue pour une tres-sage & vertueuse Femme; qu'il estoit marry de n'avoir suivi ses conseils, que s'il l'eut fait il y a quatre ans, il ne seroit tombé en ce malheur.* Silvius le consola; Chambrun luy frappa la conscience, publia hautement ses pechés: il en demanda serieusement pardon à Dieu, les confessa; pleura sur iceux, protesta *qu'il mouroit de la Religion Reformée,* pardonna sa mort, declara *Que si depuis un temps il avoit discontinué les presches & n'avoit communié à la saincte Cene, que diverses considerations humaines l'en avoient destourné, dequoy il se repentoit, & prioit Dieu le luy pardonner.* Il requit Chambrun, *de faire mettre par escrit ses intentions & declarations, pour servir à l'advenir à sa justification;* expira sur les six heures du matin, fut enseveli le lendemain au soir, à la forme de ceux de la Religion avec toutes les marques d'honneur qui ont accoustumé d'accompagner les funerailles de ceux de sa condition, concedées à la Vefve & aux enfans par la courthoisie de ce Commissaire, sauf les gens de guerre qui ny marcherent point. Heureux de s'estre repenty avant sa mort, quoy que bien tard, du mal qu'il avoit projetté de faire: sa repentance donna joye au Ciel, consolation à sa Famille & contentement aux gens de bien.

Bon debvoir des Pasteurs à l'ayder à bien mourir.

Dispose de sa Maison.

Benit ses enfans.

Se repent.

Meurt de la Religiõ

& ensevely honnorablemét.

Verdoés qui tenoit la campagne avec une Garnison à Beauregard, dés qu'il apprint l'execution, fit filer à Orange le reste des troupes sous la conduite de l'Escuyer de S. Sauveur & de Cassan son Frere, qui arriverent sur la minuict; mais quant à luy il ne s'y rendit que le lendemain à l'heure du disner, au mesme instant que les Conseillers absents, tres tous à desseing de faire vaillamment

Arrivée de Verdoés & des absens

1630.

Capitulation du Chasteau & Rendition à De-Knuyt qui en dône compte au Prince, en advertit le Roy & les Gouverneurs des Provinces.

aprés que tout fut fait, c'est à dire trois jours aprés la bataille ; mais si preoccupés de crainte de quelques facheuses suites, qu'ils porterent De Knuyt à accorder à ceux du Chasteau une capitulation si advantageuse, que les Officiers en furent gratifiés de liberalités, & les Soldats recognus selon leur rang & degré. La plus grande partie du jour fut employée à traiter des affaires de la Vefve ; tout ce qui luy appartenoit luy fut accordé & exactement gardé. De Knuyt print possession de sa conqueste, receut nouveau serment de la garnison au proffit de son Maistre. Perdun fut despeché de sa part en Hollande, pour luy donner compte de tout ce qui s'estoit passé en l'execution. Le Prince l'advoüa *comme fait pour son service*, & luy en fit despecher son adveu par escrit. Le Commissaire en advertit aussi le Roy lors attentif à la guerre de Savoye & en donna advis aux Gouverneurs des Provinces voisinnes, qui se conjoüirent avec luy par lettres, de la pacification de cest Estat.

Circonstances notables de l'actió.

On voit plusieurs choses tout autour de ceste action, qui donnent sujet de l'admirer & matiere de s'en estonner. C'est en vain que ces broüillons forment des intelligences contre leur Prince. Toutes les testes qui veullent hurter ce roc de diamant, sont sujetes à se casser comme verre. Tous les desseings de ces turbulans, n'ont esté que cometes & feux volages, qui eslevés de terre, se sont perdus en l'air de leurs vanités, miserables cahuetes basties de boüe, cimentées de crachat & couvertes de chaume, semblables à des charbons qui paroissent ardents à l'ombre des tenebres, mais qui à l'apparition du Soleil s'en vont en cendres. Le succés de ceste grande action a esté si heureux, ce qui s'est fait & quasi ce qui s'est pensé si à propos, qu'il en faut rapporter la gloire à l'adsistence du Dieu fort Directeur des grandes entreprinses. Grande a esté la prudence de ce Prince, à retirer sa Maison d'entre les mains de cest Usurpateur; tres-grande la gloire d'y avoir reussi ; elle ne doibt gueres de retour à la conqueste de Boisleduc. La force & l'assiete de celle-cy, n'est moindre que celle de l'autre, bien que de nature differente; mais aussi là il reduite sous son obeissance, avec moins de cent hommes quoy qu'esloignée de plus de deux cents lieües de sa Personne, par les justes mesures qu'il a prins en ses ordres, & par le courage & dexterité de celuy auquel il a donné la conduite de l'execution.

La gloire d'icelle.

Estat du Gouverneur vivant.

On eut dit à voir ce Gouverneur dans le Chasteau d'Orange, que jamais il n'en debvoit sortir. Il n'y eut qu'une nuict entre sa gloire & sa ruine. Ceste fleur espanouie en nostre midy, se vit flestrie à l'arrivée de ce vent Septentrional. Aussi ceux qui se cognoissent bien, & qui recognoissent d'où leur vient le bien qu'ils possedent, sont tousiours ennemis de l'orgueil.

Vrayes causes de la mort du Gouverneur.

Ce Gouverneur avoit des ennemis ; & les plus grands quil eut, estoient ceux qui avoient le plus receu de bien de luy, ou qui mesmes avoient esté portés dans les dignités par son moyen. Ses Confidens qui ne vouloient point comme il a esté dit, de compagnons ny de rivaux en leurs faveurs, n'eurent manque d'artifices pour le leur mettre en butte & les luy rendre irreconciliables ; c'est pourquoy les autres effacerent de leurs ames tout le souvenir du bien qu'ils en avoient receu, pour n'avoir autre sentiment que celuy de leurs offences. Le service du Prince fut la livrée de tous, l'object de plusieurs : Et combien y en eut il qui ne se proposerent que le restablissement, dans leurs proffits, honneurs & dignités ; d'autres, les promesses ou les esperances du Gouvernement ? Un des principaux & qui eust bonne part en l'action, m'advoua quelque temps aprés dans des discours privés; *que si Valckembourg ne l'eut menacé de le chasser hors l'Estat avec un baston blanc, il ne fut pas mort.*

Bon debvoir de la Femme envers le Prince.

Sa Femme estoit aussi bien advertie que nul autre, qu'on le vouloit surprendre; mais elle n'eut pas creu que c'eut esté au prix de sa vie, qui luy estoit trop chere. Telles actions ne se peuvent entreprendre sans grand peril d'icelle; elle n'en fit pourtant aucun semblant ; son debvoir donna lieu à toutes les obligations de la nature; comme plus obligée au service du Souverain, & à la con-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1630. la conſervation de l'Eſtat, qu'à ſon propre ſalut & à celuy de ſes Enfans. Et ſi un desſeing qu'elle avoit fait, avec quelques Serviteurs du Prince, eut eu ſuite; ſon Mary allant en Campagne debvoit trouver viſage de bois à ſon retour; les Officiers du Chaſteau appellés par elle en une chambre, où ils euſſent eſté deſarmés par ceux qu'elle y auroit introduits au gré du Prince, & cōtraints de donner entrée au renfort qu'on eut deſiré. Mais le cœur luy avoit failly, en ſi hardie entreprinſe.

Forme de ceſte mort

On ne pouvoit pas garder contre c'eſt homme les formes ordinaires de juſtice. Les Princes ſont les Maiſtres des Loix & commencēt par l'execution, lors qu'ils le jugent convenable. Dans un ſi grand danger de la perte de l'Eſtat, il n'y avoit point de danger d'employer les remedes devant ou aprés midy, pourveu que la vie de l'Eſtat en demeurat aſſeurée: car ces grandes executions ne peuvent eſtre parfaites, ſi la langue parle touſiours ſelon le cœur.

predite

Ceſte ſanglante Cataſtrophe avoit eſté predite, prés de cent ans auparavant par Michel de Noſtre-damus Provençal, l'un des grands Aſtrologues de ſon temps, en ce ſixain:

en ces Vers,

Celuy qui la Principauté
Detient par grande cruauté,
A la fin verra grand phalange
Par coup de feu tres-dangereux
Par accord pourroit faire mieux
Autrement boira ſuc d'Orange.

Cent. 5. chap. 11. ſes predictions ne ſōt entēdues qu'aprés l'accompliſſement d'icelles, ce qui a eſté verifié & l'eſt encore journellement en pluſieurs grandes occurrances, tant en Provence, qu'en la Principauté d'Orange & és Provinces circonvoiſines.

On racompte de luy, que ſa Femme eſtant ſur le point de s'accoucher, il conſulta les aſtres, puis s'addreſſant à elle, luy dit, qu'elle fit ce qu'elle pourroit, pour arreſter un peu l'enfantement; *car*, dit-il, *ſi c'eſt un fils, il ſera pendu; & ſi une fille elle ſera une Putain.* Ce temps ne peut eſtre retardé. Sa Femme s'accoucha d'une fille, laquelle devenue en âage, a eſté auſſi celebre au meſtier de Venus, dans la Provence, que jadis Lais en Grece. Ce qui a eſté veu & cognu de noſtre temps.

Et encor la maniere de l'execution, dans ce Quatrain, en un autre endroict:

& la maniere d'icelle

Vn deſguiſé viendra proche du Rhoſne
Pour verſer ſang, faira machination,
Deux bourgs ſeront en grand deſolation
Roy cholere, Cornet renverſé. Throſne.

Je puis bien affermer pour choſe tres-veritable, que plus d'un an & demy avant la mort de Valckembourg, & avant qu'il ſe parlat de De-Knuyt à Orange; je portis à Verdoés & à Montens le livre des predictions de Noſtre-damus, & luy marquis ce premier ſixain, en la lecture duquel ils furent merveilleuſement eſtonnés: mais ils n'eurent garde de le luy faire voir. C'eſtoit au temps que ces Commiſſaires croyoient mieux de l'accommodement des affaires.

De Knuyt en bisbil avec Verdoes

De Knuyt avoit donc pris poſſeſſion de ſa conqueſte; mais il luy reſtoit encor pluſieurs difficultés à digerer, à toutes leſquelles ſa prudence & ſa bonne conduite pourveurent dextrement. Verdoés ſon Collegue, qui n'avoit rien fait en pluſieurs années, quoy qu'avec tres-grande deſpence, s'eſtant rendu emulateur de ſa vertu & comme envieux d'un ſi heureux ſuccés de peu de mois, ne ceſſoit de contrerooller ſes actions & de traverſer ſa conduite. Iceluy preoccupé de haine ou de vengeance contre quelques Subjects du Prince, il les voulut livrer à la diſcretion de l'inſolence ſoldateſque, & corner la violence contre eux; De Knuyt n'ayant pour but que le ſervice du Souverain & le repos des Subjects, s'y oppoſa virillement, & deſtourna par ſon authorité, un peu mieux reſpectée que celle de l'autre, toute voye de fait. Verdoés voulut comme mettre à l'enchere les Offices du Parlement qui reſtoient à pourvoir, & par des moyens contraires aux intentions du Prince & aux Loix de l'Eſtat, raſſaſier ſa convoitiſe; De Knuyt l'empecha formelement; on ny proceda que par voyes legitimes; tous abus contraires à ce qui ſe doibt inconcuſſement garder, bannis; De là naſquirent des contrepointes ſi animées de la part de Verdoés, qu'ils en vindrent aux parolles aigres, & falut que l'autre luy impoſat ſilence de la main; mais cela fut bien toſt pacifié.

& pourquoy

pacifié.

Et ſi autem laudabile fuit apud Carthaginenſes & emere Magiſtratus & plures eodem tempore ſuſtinere, ſunt tamen in hoc reprehentione digniſſimi. Qua de cauſa Polibius Carthaginienſibus Romanos prefert.

On

Le Gouvernemẽt promis en advance.

On avoit ja fait bon marché en advance, du Gouvernement qui devoit vacquer par l'expulsion de Valckembourg, & la peau de l'Ours partagée avant sa mort. Plusieurs avoient esté lurrés en l'attente d'une future vacance, affin qu'ils s'aydassent à la rendre impetrable; qui pour le Gouvernement en Chef; qui pour la Lieutenance; qui pour les autres Charges & de guerre & de paix; Et cela avoit assés long temps donné subject d'entretien dans Beauregard, & par tout son voisinage. La saison estoit venue pour faire sortir à effect toutes ces promesses stipulées: les attendans employés à garder la Place, en avoiēt ja la saisine en partie, & le commandement à tour de roole sur la garde; si qu'il ne restoit qu'à bien peu qu'ils n'en fussent du tout les maistres, sinon que la concurrence de plusieurs qui avoient mesmes pretentions, se surveillans les uns les autres, les empechat entre eux, & qu'ils fussent arrestés par quelque superieure authorité. Mais De Knuyt ne tarda pas de les remercier tous de leurs bons debvoirs, & de leur faire cognoistre, qu'ils devoient prendre le retour de leurs maisons. L'un de ceux qui avoient mõté l'eschelle, ordõné pour la garde de la porte du Donjon avec ses camerades, me croyant dans quelque mescontentement, pour avoir l'action esté executée dans ma maison, me vint trouver pour me dire, *qu'il avoit exhorté quelques siens amis de bien garder leurs postes; qu'il rendroit bon compte de la sienne, & qu'ils avoient moyen de demeurer les Maistres.* J'en donne promptement advis à De Knuyt qui y pourveut par le jour. Ainsi tous ces hardis Entrepreneurs changés en la Ville, le Chasteau luy demeura franc de tout soupçon au dedans, & asseuré en dehors par une exacte & tres-bonne garde.

De Knuyt s'en desmesle dextrement.

Verdoés, malade à l'extremité meurt;

Cependant Verdoés y estoit tombé malade, & sa maladie empirant, il se fit porter en la Ville en son vieux Logis, où elle ne tarda pas de se rendre incurable & de luy donner la mort, regretée de plusieurs, mais principalement de ceux qu'il avoit chargés de promesses & de bienfaits à venir. De Knuyt, aprés luy avoir fait donner une honnorable Sepulture, tourne ses pensées sur tout ce qui restoit à pourvoir, redonne l'authorité au Parlement, l'ordre à la Police, ses reglemens au Domaine & en la dispensation des Finances (depuis mal observés) le repos aux Subjects, la Paix à l'Estat, & restablit par tout la tranquilité publique. Ainsi les orages appaisés, les ondes mises à l'esgal, les flots reserrés dans leur lict; la porte qui sembloit debvoir estre la seule geole & prison de ceux qui avoient monopolé contre le service du Prince, demeura fermée à celuy qui avoit esté le principal arc-boutant de la conjuration, aux autres par concomitance, ou par proximité.

De Knuyt donne des bõs ordres sur tout.

Est remercié de toutes les Villes par Deputés.

Ce sont les termes couchés en la cõclusiõ sur ce prinse par le Conseil ordinaire d'Orange, le 15. de Septemb. 1630.

Orange & toutes les autres Communautés de l'Estat deputerent au Commissaire, pour luy representer des tres-humbles remerciemens en leurs noms, *avec asseurance particuliere de conserver à jamais la memoire des bienfaits qu'il avoit departis aux Subjects de S. E. par une si glorieuse action; & que non seulement elles rendroient une fidelité perpetuelle à S. E. comme à leur Prince Souverain, mais aussi une affection tres-entiere & tres-humble service audit Sieur De Knuyt, en toutes les occasions qu'il luy plairoit les hònnorer de ses commandemens.* De Knuyt les recueillit tous honnorablement & gratieusement, & leur respondit par une mutuele conjoüissance de la prosperité de ceste action, la rapportant à la gloire de Dieu & à l'advantage des armes du Prince, par la sage dispensation de ses ordres; *Que si*, dit-il, *on se veut souvenir des exemples rapportés par les Historiens, des personnes qui ont quitté leurs biens, amis & Patrie, pour avoir l'honneur d'estre Subjects & protegés des Princes renommés, je croy que les Subjects de Monseigneur le Prince d'Orange trouveront plus de raison de se glorifier, d'un Prince que nostre bon Dieu selon les affaires du Monde, semble maintenant avoir porté jusques au comble de tous ses desirs.* Tous les autres ordres de l'Estat, tous les gens de bien en particulier, luy rendirent des congratulations & des actions de graces; & il se retira glorieusement prés de son Maistre, par luy receu à bras ouverts, & recognu pour ceste action de courage & de vertu, de la Charge de President & de

Leur reception

Ce sont les propres paroles de la responce de De-Knuyt aux Deputés.

& sa responce.

Se retire en Hollãde avec honneur.

1630. de premier Noble de Zéelande, & d'une pention à vie, de deux mille livres par an. Ainsi la recompence doibt tousiours aller aux talons du service & du merite.

Suite des actions victorieuses du Prince desormais briefvement traitées à

Ce prudent Prince portoit sa veue par tout: les grands affaires du Pays-bas luy mettoient de nouvelle besongne en main; la fin d'une entreprinse estoit le commencement de l'autre. Il ne cessoit de donner de l'exercice à la puissance d'Espaigne, & de travailler son ambition: l'ordre de ceste Histoire voudroit qu'on les particularisat comme les precedentes; je suis contraint avec regret de les reduire au petit pied, & de n'en dõner qu'une idée, par le seul defaut de memoires ou de personnes trop peu officieuses pour me les donner. Il y a deux ans que je crie aprés, pour exciter la volonté ou la mollesse de ceux qui me pouvoient ayder; nul ne m'a respondu. Je suis obligé de prendre le silence pour refus, attendant qu'un meilleur Genie les inspire, de rendre ce debvoir à la posterité, & ceste courthoisie à la recerche d'un estranger, qui s'est peiné de publier en François les merveilleux gestes de leurs Conducteurs. Ce qui va suivre ne tient lieu que d'ombrage: si Dieu le me permet & que je sois adsisté des memoire, je feray voir un Tableau plus eslabouré & plus parfait des actions de ce grand Prince. Les lettres des grands sont des pourtraits de leur humeur comme de leur jugement; leurs discours & leurs escrits sont les trompettes de leurs affections. L'histoire de leur vie fait fonds de telles singularités. Je ne les ay peu recouvrer de ceux qui les avoient & sçavoient. Je seray tres-aise qu'ils le proffitent pour eux-mesmes, autrement on leur en faira reproche, & je seray contraint de les deferer au tribunal des temps & de les accuser envers la posterité.

Tunc enim laudanda est brevitas, cum moras rompens intempestivas, nihil subtrahit cognitioni justorum. Amm. Marc. Rer. gest. 15.

Faute des memoires.

Les armes du Prince prosperent aux Indes Occidentales. Phernanbouck prins.

Ceste année fatale à l'Espaigne comme la precedente, ne luy est pas plus heureuse en l'autre hemisphere qu'é celuy-cy: ses Royaumes travaillés de miseres & de pauvretés extremes, le balay de la peste s'y promene par tout. La Compagnie Hollandoise des Indes Occidentales, fait sentir ses mains aux Portugais du Brasil, par la prinse de ceste celebre Ville de Phernanbouck & de tous ses Forts Havres & Chasteaux, sous la conduite du General Waerdembourg, qui met en desordre le Trafic des Ennemis, asseure celuy des siens, & leur ouvre la porte à plus grandes conquestes, sous le nom des armes de ce Prince. L'arrivée en suite de l'Admiral Pater & de quatre Vaisseaux d'Amsterdam, en donnerent les asseurances & firent resoudre la Compagnie, d'armer plus puissamment pour y parvenir. Le Roy Catholique s'essaye, par le renvoy du Comte de Solre, de rellever les courages abatus de ses Brabançons, & les eschecs soufferts en la precedente. Monseigneur le jeune Prince est declaré & recognu General de la Cavallerie des Pays-bas. Mulheim entreprins par le Comte Guillaume de Nassau, ne peut estre prins. L'eschange des prisonniers de part & d'autre resolu en la conferance de Roosendael, ne tarde pas d'estre executé. L'alliance de France avec les Provinces-Unies est renouvellée. Dieden Gouverneur de Wesel & Capitaine Iselsteyn, signalent leur valeur en un combat proche le nouveau Canal du Rhein à la Meuse, où le Comte Jean de Nassau demeure Prisonnier, plusieurs des siens du party Espaignol tués & arrestés. En Orient les affaires ne sont pas moins bien; la Compagnie des Indes en reçoit une tres-riche voiture de six de ses Vaisseaux, qui en revienent chargés de richesses, meslées du desplaisir de la mort par maladie de son Admiral. Les Deputés de l'Infante, qui de long temps mendioyent la Trefve avec les Pays-Unis, n'en ayants peu avoir responce cathegorique, l'intercession du Roy d'Angleterre ne leur est pas plus favorable. Le Duc de Nieubourg, qui avoit à cœur l'accommodement des Successions de Cleves & de Juliers, se rend à la Haye, pour sçavoir que deviendroient Wesel & les autres places de leurs appartenances; rencontré par le Prince au pont de Rhyswijck, où se trouva le Roy de Boheme. Les Ambassadeurs du Marquis de Brandenbourg s'y font cognoistre en mesme temps. On leur

Autres actions du Prince & choses cõsiderables de ceste année briefvement rapportées.

declare

declare, que Wesel, Rhées & Emmerick sont en bonnes mains. Le Duc se contente de Juliers, Bergh & Ravesteyn; le Marquis de Cleves & de la Marck; Ravensbourg demeurant encores indecis entre eux. Le Baron de Brederode, qui avoit eu le Gouvernement de Boisleduc pour celuy d'Utrecht donné au Comte de Solms, avec cinq cents Chevaux & deux mille hommes de pied, va defier la garnison de Breda qui ne voulut mordre au marché, s'estant contentée de les faire recognoistre par quarante Cavalliers, bien tost desarmés & desmontés. 1630.

1631. donne des tesmoignages authentiques, d'une continuelle prosperité de ceste Republique, sous le Gouvernement de ce Prince. Le Roy de Suede ce grand fleau de l'Empire, en reçoit une notable subvention de deniers pour la poursuite de ses conquestes en Allemaigne, & un present du Prince, de plusieurs beaux Chevaux de grande force proportionnée à la grandeur de son corps, pour le porter dans les grandes occasions. Le Cardinal Infant designé au Gouvernement de Flandres pour le soulagement de sa Tante, le Marquis de Saincte Croix remplit les charges de Spinola. Les forces d'Espaigne estrangement harassées de tous costés, Grands & Petits, Lays & Seculiers de toute condition, se voyent travaillés de diverses impositions, levées & emprunts jusques lors inusités. Les Provinces Belgiques de son obeissance n'en sont pas exemptes. Ce qui restoit des affaires de la succession de Cleves & de Juliers terminé, on met un pied aux Contributions, afin que chacun sçache desormais comme il aura à vivre. Les Electeurs de l'Empire marchans sur les brisées d'Angleterre, sollicitent les Estats de condescendre à une Paix ou à une Tresve avec l'Espaigne; tout cela inutilement; les deux partis font des grands preparatifs pour le soustien des frais de la guerre. Les Pays-Unis augmentent leurs roolles de grandes levées. Le Prince ordonne à tous les Officiers de guerre de se rendre à leurs Charges dés le quinziesme de Mars. Le Duc de Vendosme y porte sa personne & prend à honneur d'obeir à un si grand Capitaine. La prudence du Prince pacifie les differens qui estoient en la Hollande amatrice de nouveautés, entre les Magistrats d'une part & les Ministres & Consistoires d'autre; afin que la Paix domestique establie, il peut continuer la guerre estrangere. Les Estats d'Hollande donnent la survivance du Gouvernement de leur Province à Monseigneur le jeune Prince Filz unique de S. A. pour recognoistre en la personne du filz une partie des obligations qu'ils ont au Pere. Ceux de Zéelande ne leur cedent pas en affection, & leurs Ambassadeurs en delivrent l'acte à ce jeune Prince dans un coffret d'or. Utrecht & Gueldres en font de mesmes, chacun des Deputés honnoré d'un bassin d'argent par le Pere. Les Pays Ennemis n'obmettent rien pour s'opposer aux desseings du Prince; chacun entre dans les Contributions; le peuple se seigne jusques aux syncopes; ses Conducteurs aux escoutes, tout le reste en allarme, ne scachant où doibt fondre cest orage. Le Brabant en est en peur, les autres Provinces en crainte, plusieurs Places en tremblent. Le Duc de Vendosme le suit en ceste expedition. Le Fort de Schenck est le principal rende-vous, un autre à Boisleduc, le troisiesme à l'Escluse: Et cependant qu'il desrobe ses brisées à son Ennemy, le voilà en Flandres avec une Armée de trente mille hommes & soixante Canons, qui occupent d'abord plusieurs Forts; & si Bruges qui estoit l'object de ses pensées, n'eut esté opportunement renforcée d'une tres-grosse garnison de sept ou huict mille hommes, soustenue d'une Armée aussi grosse que celle du Prince, elle eut esté sans doubte le prix de sa valeur. Sa prudence l'en retire par une tres-belle retraicte à la veue de l'Ennemy, contre lequel il demeure ferme, en resolution de mesurer ses forces aux leurs, s'il se fut avancé: Rembarque son Armée, remonte la riviere nonobstant la contrarieté des vents du Nort, fait planter le piquet à Waelwyck & à Drunen, attendant quelque occasion digne de sa valeur. Breda se renforce contre l'apprehention du voisinage

Ce qui est arrivé de memorable en ceste année.

Sic Divus Augustus soceris filium Marcellum, dein generum Agrippam, mox nepotes suos, postremo Tiberium privignum, in proximo sibi fastigio collocavit. Tac. 1. Ann. & 1. Hist.

C'est le vray moyen de retrencher toute sorte de troubles & d'esmotiõs aprés sa mort & mesme durant sa vie. *Sic Ioannes Comnenus Alexium filium ut ambitiosorũ quorundam motus & multorum ad quosdam regii generis viros & concursum reprimeret, vivus ab exercitu Imperatorem salutari jussit.* Nicet. Choniat. 1. Ann.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1631. voisinage de son Seigneur, & l'Armée Ennemie logée à Hooghstraten & à Turnhout le couvre. Dans ces entrefaites la Garnison de Wesel trousse un Convoy allant de Cologne aux Ennemis, de cent cinquante mille Richedalers, & de quantité de soyes sur septante charettes. Et tandis que les deux Camps se regardent, le Prince pourvoit ses places plus exposées contre les desseings de son Ennemy, & les Isles plus voisines de Brabant contre les preparatifs qu'il faisoit de grande quantité de bateaux, barques, pontons, fascines & machines de guerre, croyant bien qu'il leur en vouloit : sa prevoyance ne le deçoit point. Les preparatifs durant deux années d'un grand armement de nonante voiles, portants prés de sept mille hommes, avec son attrait & equipage, commandés par le Comte Jean de Nassau, voulant faire descente en l'Isle du Clunder, pour rompre la communication de la Hollande avec la Zéelande, se voit battu, dissipé, partie mis à fonds, aprés un grand combat à trois reprinses qui acquiert la victoire au Prince, & pour prix d'icelle, plus de cinq mille Prisonniers, parmy iceux cent vingt-trois Colonels, Capitaines & autres hommes de commandement par terre, trente-neuf Capitaines ou Officiers de Marine, & huict cents Matelots, cinquante Chaloupes à rame, dix-huict Pleytes ou batteaux communs, dix grands pontons, quatre cents petits canons d'une livre de balle, dix demy-canons, vingt tiercelets de Canon, quatre mille Grenades, plusieurs autres munitions, & trois cents mille livres argent comptant ; le Comte Jean General de la Flote, le Prince de Barbançon avec une douzaine sauvés à toute peine dans une Chaloupe ; tous ces Prisonniers eslargis en bref sous moderée rançon par la clemence de ce bening Prince, qui leur pouvoit donner la mort par la loy de guerre, comme prins en lieu où il n'y avoit point de quartier. A ceste nouvelle quatre mille Espaignols ja entrés dans le Princen-landt à desseing d'y faire un Fort, le quittent, & les troupes logées à Roosendael gaignent Anvers avec leur Comte. Staeckenbrouck apporte à son General, la deffaite de sept cents hommes des Troupes revenants d'Italie, pour grossir l'Ennemy. Et la Compagnie des Indes Orientales en ramene dans le Pays sept Vaisseaux chargés d'un grand thresor, dont l'Admiral fait naufrage au Texel. La prise de vingt-neuf Vaisseaux la plus part chargés de Bled, faite par les Duynkerckois sur les Hollandois, leur vint bien à point, & ne leur fut pas considerable au prix des pertes qu'ils venoient de faire.

Le Prince avoit fait desplanter & arracher toutes les marques & adresses qui servoient de guide aux vaisseaux du Pays, ce qui mit ces Estrangers en plus grand desordre.

1632. 1632. Le Prince se met en Campagne avec vingt mille hommes de pied, cinq mille Chevaux, & quatre-vingts pieces d'Artillerie. Nimmeghe est son premier rende-vous, son principal desseing incognu, l'Armée marche vers Venloo. Arssen est prins chemin faisant, Venloo se rend aprés une sortie des Assiegés secondée de plusieurs canonnades, trois cents pas de tranchée des Assiegeans pour les approches, une batterie de trois Canons, & trois jours de Siege. Stralen se remet sans resistance. Ruermonde assiegé par le Comte Ernest avec six mille hommes de guerre, obeit à l'arrivée du Prince, mais au prix de la vie du Comte tué allant recognoistre la Place, extremement regreté, pour son courage & pour sa conduite. Trois autres Forts sur la Meuse font joug aux Victorieux, tandis que le Comte Guillaume de Nassau s'embarque à la rade de Rammekens avec trois mille Allemans, se rend Maistre de la Dicque de Couwersteyn, du Fort Saincte Croix, Sainct Jacques, Beck-aff, Sainct Martin, & de tout ce qui couvroit Santvliet, & imprime les marques de sa valeur sur les Espaignols, qui s'y veulent opposer. Le Comte Henry de Berghes Maistre de Camp de l'Armée Ennemie, estourdi des progrés du Prince dans son Gouvernement de Gueldres, se caprice contre l'Espaigne se voyant mal traicté par son party, choisit le Liege pour retraicte, & entre les Mestiers celuy de Cloutier pour joüir du droict de Bougeoisie de ceste celebre Ville, fulmine les

Sommaire rapport des choses advenues sous le Gouvernement du Prince ceste annee.

Espaignols envieux de sa vertu, & se plaint par manifeste de ce qu'ils ont exposé son Gouvernement à l'invasion, en luy desniant des forces pour le defendre; affin d'exposer son honneur à la medisance. Le Prince le console par lettres, & luy offre sa protection. Maestricht devenu l'object de ses Armes, fut un digne sujet de sa vertu. Tout ce que la valeur, la prevoyance & la conduite pouvoient exiger d'un grand Chef de guerre, il le contribue glorieusement en la conqueste de ceste Place: icy son courage triompha du nombre & sa prudence esluda tous les artifices d'Espaigne; icy l'opiniastreté de trois puissantes Armées Ennemies à la secourir, fut surmontée par une plus grande constance, & la genereuse defence d'une grosse garnison des Assiegés, vaincue par des attaques terribles & extraordinaires des Assiegeans, tousiours & par tout animés de la presence de leur Chef, s'exposant aux occasions les plus perilleuses. Le Marquis de Saincte Croix, Dom Gonzales de Cordua, & le Comte de Papenheim, trois grands & renommés Chefs de guerre, contraints de luy laisser la libre possession de ceste Ville tant importante, clef du Liege, passage de la Meuse en Allemaigne, & qui luy ouvre tout le Brabant jusques à Bruxelles, aprés une grande perte de part & d'autre, & notamment des gens de Pappenheim, dans deux mois de Siege, non sans peril maintefois de la vie du Prince, & au prix de celle du Comte de Hanault son Nepveu Seigneur Allemand de grande qualité, reputation & valeur, qui receut une honnorable Sepulture à la Haye l'année suivante; le Gouvernement donné au Duc de Boüillon. La plume de Pappenheim n'a pas plus d'efficace envers luy, pour le destourner de devant Rheinberck & Orsoy, que son Espée en avoit eu devant Maestricht. La livrée de Castille & l'Aigle Imperial, forment deux Estandards qui ne different plus qu'en nom: le Prince le paye de mesme monnoye, demande des effects de Neutralité, le deslogement des garnisons Espaignoles, & la demolition des Fortifications de ces deux Places. Les excuses de l'Archevesque de Cologne touchant le passage donné à Pappenheim, ne sont pas mieux receues. Les Estats luy demandent pareille contribution que celle qu'il a fournie à l'autre, & le desdommagement des pertes souffertes par leurs Subjects & Alliés. Le Voisinage du Prince armé le met en frayeur, & le Duc de Nieubourg son Compagnon de fortune en crainte. Ils requierent tous deux passeport du Prince, pour estre admis à un pourparler touchant leur Neutralité, qui fut plus accompagné de belles paroles & de compliments que de fruicts de leurs recerches. La conqueste de Maestricht fut glorieuse & advantageuse au Prince. Les Liegeois la recognoissent de presens; les Roys & les Princes s'en conjoüissent avec luy par leurs Ambassadeurs. Tout le Pays Ennemy jusques aux portes de Namur en sent des fruits, par grandes contributions. Le Duc de Boüillon, Staeckenbrouck, & le Comte de Stirum, courent le Brabant: le Duc de Nieubourg n'est pas espargné, pour avoir espargné Pappenheim. Limbourg qui a un fort Chasteau, se rend à composition aprés seize volées de Canon. Weert & quelques autres petites Villes d'outre Meuse, sont nettoyées des garnisons Espaignoles & obeissent au Prince. Orsoy fait plus de resistence; nos Surpteneurs plus attentifs au pillage qu'à leur conservation, sont contraints de le quitter, & plus de deux cents la vie; mais assailly de plus fort par le Comte Guillaume, il se rend au bruit du Canon, sentant le Prince à Ruremonde pour en faciliter la reddition. Tous les lieux circonvoisins luy deputent pour estre receus aux Contributions. Ceux de Namur, la plus part de Luxembourg, & partie de Haynault obtienent permission de l'Infante d'en venir traiter. Les Provinces de l'obeissance d'Espaigne le requierent de Paix ou de Tresves par leurs Deputés, au nom des Estats du Pays, sans qu'il fut parlé du Roy d'Espaigne.

Ces trois armées contoient environ soixante mille hõmes. Les Assiegés avoient 30. Compagnies d'infanterie, deux mille cinq cents hõmes de la Bourgeoisie, & une Cornete de Cavallerie, contre 18000. hommes de pied & 5000. Chevaux du Prince.

Un coup de Canon de la Ville porta dãs la Tente du Prince à l'heure du disner, qui emporta les deux jambes à un des siens, & Dieu voulut qu'il ne s'y trouva point.

Ils firent present au Prince d'un tres-beau Cheval richement harnaché.

Le Conseil d'Espaigne consentit aux Estats de leurs Provinces de traiter de Paix ou de Treve avec les Estats des Provinces-Unies, ce qui jusques lors n'avoit jamais esté fait.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1632. l'Archevesque de Malines & le Duc d'Arschot en portènt la parole; mais tant de conferences renoüées par tant de fois, n'enfantent que vent & fumée de nouvelles defiances. L'arrivée du Prince à la Haye, fait retentir l'air de ses loüanges, & remplit la Cour de Panegyrics de ses victoires.

1633.

Actions considerables de ceste année

1633. Tandis que l'Ennemy tasche d'amuser les Estats par nouvelles conferences de Paix, le Prince se prepare puissamment pour la guerre. Le premier de Mars indit pour marcher en Campagne, il destache le Duc de Boüillon & Staeckenbrouck, avec quantité de Cavallerie, sur les trousses du Comte Jean dans le Pays de Juliers, qui sembloit vouloir secourir la Ligue de Cologne contre les Suedes, avec six mille hommes de pied, dixhuict Cornetes de Cavallerie & six pieces de Canon. Honsholredick l'une de ses maisons de plaisance, ne l'est pas tousiours de ses divertissemens; s'il quitte par fois les affaires dans la Haye, les affaires ne le quittent pas à Honsholredick; ce n'est que pour y ramasser ses forces, recueillir ses esprits, bander l'arc de son jugement, pour descocher ses traits avec plus de roideur contre l'Espaigne. De là il donne encor le premier rende-vous de son Armée à Nimmeghen, le second au Fort de Schenck & à Emmerick, où il se rend luy-mesmes accompagné de l'Electeur Palatin & du Prince Rupert son Frere, plante le Siege devant Rhinberck, Place de tres-grande opportunité au Pays; & pour faire diversion des forces Ennemies, descouple le Comte Guillaume avec sept ou huict mille hommes pour passer en Flandres. Ceste Place tres-bien pourveuë d'hommes, de Fortifications, de Canons, de munitions, & d'un Gouverneur d'experience, prinse à tache par ce Prince; les grands travaux des Assiegeans avancés en peu de temps, il surmonte la courageuse resistance des Assiegés, sa diligence devance les preparatifs d'une grande Armée hastée par le Marquis d'Aytone & par le Comte Jean de Nassau pour le Secours; elle est contrainte de composer sa rendition, & de recepvoir la loy de luy, aprés vingt-deux jours de Siege & la continuelle musique du Canon, qui en essourda plusieurs de part & d'autre. La garnison de Ruremonde donne la camisade dans Montfort aux Allemans du Colonel Rouvroy venant de Cologne; & d'iceux un Regiment & deux Compagnies de Cavallerie sont troussés en malle. Le Duc de Boüillon taille en pieces deux autres Cornettes, & peu aprés une autre, avec deux Enseignes d'Infanterie à Salen des troupes du Comte de la Motterie, qui se promenoit dans le Luxembourg avec sept ou huict mille Espagnols. Leur voisinage odieux à toutes Nations, oblige les Liegeois de les chasser de leur Ville & de tout leur Estat. Le Gouverneur de Huy se renforce d'hommes contre leurs desseings, à cause du Pont que le Comte avoit fait entre Namur & luy; & sur leur retraite, le Prince les fait attendre & charger par le Marquis d'Allart, accompaigné de quelques autres Colonels avec leurs Regiments, & d'une partie de la Cavallerie, de telle furie que plus de six cents demeurent sur la place, autant de blessés, tout le bagage, l'argent monnoyé, la Vaisselle d'argent emportée; bon nombre de Chevaux emmenés. En eschange les Espaignols s'emparent de la Ville de Weert, Place de peu d'importance & desnuée d'hommes. Aprés la prinse de Rhinberck, le Prince transmarche son Camp à Boxtel en Brabant. L'Espaignol divise son Armée en trois, une à Stevensweert sous le commandement du Duc de Lerme, qui entreprend de le fortifier; l'autre s'en va loger à Diest; & la troisiesme passe en Flandres. Les deux Camps se regardent long temps sans rien exploiter, que sur un Convoy de l'Infante qui alloit à Stevensweert. Le Duc de Boüillon redouble sur un autre de trente Chariots, qu'il enleve aprés un grand combat. Le General Milander Suedois renforce l'Armée. Le Duc de Boüillon s'y rend avec des Troupes. Plusieurs y fluent encor des garnisons; Et desormais toutes ces forces

Rhinberck entre les mains de l'Ennemy, luy servoit de porte pour entrer en Frise, tenoit beaucoup de Pays sous contribution & troubloit le cõmerce & la navigation des Pays-Unis. Spinola l'appelloit *la putane de la guerre*, parce qu'elle a esté souvent prinse & reprinse, par l'un & l'autre party. Le Prince Maurice avoit auparavãt employé 52. jours, & Spinola 42. à la prinse de ceste Place.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

content cinquante mille hommes de pied, dix mille Chevaux effectifs, quatre mille Chariots de bagage & de munitions, & septante Canons. Le jeusne general est indit & celebré pour la prosperité de ceste grande Armée, tout le Pays Ennemy en tremousse, Maestricht en est asseuré contre les apprehentions du Marquis d'Ayetone, qui la regardoit avec vingt mille hommes de pied & six mille Chevaux, ne se tenant que sur la deffensive, tousiours logé à l'advātage. Soixante Navires de guerre des Estats tiennent en raison les Costes de Flandres, tandis que la garnison de Gueldres, surprend le Chasteau d'Arssen, bientost contrainte de le ceder à celle de Venloo avec la vie de la pluspart des surpreneurs. Le Comte Guillaume passé en Flandres, se rend Maistre des Forts de l'Estoille, de Philippine, qu'il renforce de munitions & de nouvelles Fortifications; mais celuy de l'Estoile bientost rendu aux Espaignols par la lacheté de celuy qui en avoit la garde, traité par le Comte selon ses demerites. L'importance de l'autre, qui affranchissoit de contribution plusieurs Places des Estats & y assujetissoit tout le Pays Ennemy jusques aux portes de Gand, attire sur ses bras des grandes forces pour le reavoir, b mais en depit d'elles il le conserve, par un gentil stratageme d'un Secours feint & simulé. Le Prince visite ces Places de nouvelle conqueste en Flandres; la tourmente le surprend à son passage, & peu s'en faut qu'il n'y face naufrage. La negociation de la Trefve du tout rompue, & ces Deputés qui la mendioient à la Haye congediés, les Armées reprennent le couvert & l'Infante d'Espaigne Archiduchesse d'Austriche espouse la mort en la soixante & huictiesme année de son âage, regretée tant de ses subjects que de tout les Princes voisins, pour sa bonté & pour ses autres rares vertus. 1633.

1634. Le Marquis d'Ayetone appellé au Gouvernement General des Pays-bas Espaignols, se prepare à une guerre offensive pour en reparer les pertes, visite & fait fortifier plusieurs Places Frontieres, marche en campaigne avec trente mille hommes de pied & de Cheval, qu'il distribue en divers postes. Le Prince ne tarde pas de s'opposer à ses desseings, despeche en avance Pincen avec des troupes vers Rheinbergh & Orsoy, conserve Limbourg des pratiques & des surprinses Espaignoles. Les Estats des Provinces-Unies cimentent leur aliance avec la France par un nouveau traité. Le Baron de Charnassé, qui s'en estoit meslé pour le Roy, honnoré par les Estats d'un present d'un Bassin d'or avec son vase, & du Pourtrait du Prince, dans une boite couverte de quatre gros diamants. Le Duc de Nieubourg qui par des Levées mettoit les Estats en jalousie, promet de ne se point mesler avec les Espaignols, ny avec la Ligue Catholique, mais de demeurer dans la neutralité. La diligence du Marquis à battre aux Champs le premier, ne se fait cognoistre que par rodomontades, payées de mesme monnoye. Argenteau seul se perd, plus par le defaut du Gouverneur que par faute de moyens de le conserver. L'Espaignol fait mine d'en vouloir à Limbourg, tandis qu'il tache d'investir Maestricht, pour le serrer en suite avec plus d'opportunité. Le Prince fait espier sa demarche par des troupes tirées des garnisons voisines, donne rendevous au gros de son Armée à Nimmeghen, pour s'opposer à bon escient à son Ennemy, tandis que Pauw & De Knuyt Ambassadeurs extra-ordinaires des Estats en France, y forment avec les Ministres du Roy une Ligue offensive & deffensive entre les deux Estats à leur mutuel contentement, qui engage bientost la France à la guerre contre l'Espaigne. La Frise se caprice contre quelques nouveaux subsides. Le populas de Leeuwarden Capitale de la Province, massacre deux de ses Bourgmaistres, & fait courir fortune de sa vie au Comte Henry de Nassau son Gouverneur, tiré par un Mousquet sans estre attaint; ceste fiebvre interne appaisée en un instant. Le Marquis poursuit son desseing contre Maestricht, l'assiege tout de bon par l'assignation des Quartiers, eslevation de diverses Bateries & Retrenchements; mais le Prince l'avoit si bien pourveue de gens & de munitions, qu'elle n'avoit rien à craindre. 1634.

Narration de ce que ceste année a produit de memorable.

a Le Fort de l'Estoile estoit fatal à ceux qui en avoient la garde. Le premier sur qui le Comte Guillaume l'occupa, eust la teste trenchée, & celuy qui le laissa reprendre aux Espaignols eut aussi la teste trenchée par commandement du Comte; tellement qu'il fut appellé le Fort de *Coupe teste*.

b Il fit avancer en mer plusieurs vaisseaux vuides, puis revenir sur le soir, ayans chacun un Tambour qui battoit. Il esleva encor au bout d'une perche la banderole d'un Trompette, faisant mōter à Cheval une douzaine d'hommes, les Espaignols qui le sçavoient sans Cavallerie, croyant par la qu'il avoit esté renforcé de Secours, quittent leur Camp en desordre & confusion, & le Comte continue ses Fortifications à l'aise.

c Plusieurs se liguent ensemble, parce qu'ils craignent tous une mesme puissance. La cause de la guerre Peloponnesiaque fut, parce que la puissance des Atheniens estoit suspecte à tous les autres Grecs. *Thuc. hist.* 1. Ainsi les Lacedemoniens pressoiēt les Siciliens de se joindre à eux contre les Perses, parce disoient ils, que si nous sommes vaincus, vous supporterés tous seuls le faix de la guerre. *Herod.* 7. Ainsi Perseus, ainsi Mithridates esmouvoient les Roys & les Potentats de la terre contre la puissance Romaine. *Salust. in fragm.*

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1634. Le Duc de Boüillon y estant entré avec quatre ou cinq mille hommes de pied & quinze Cornetes de Cavallerie, les Assiegeans s'accommodent du Chasteau de Luyt la proche, qu'ils font fortifier. Le Prince donne ordre à la seureté des Places plus exposées, va & revient de la Haye à son Camp pour pourvoir à tout; le peuple l'accompaigne de vœux & de benedictions par prieres publiques & par la solemnité d'un jeusne general. Ces dilayements incertains du Prince, tiennent le Marquis en cervele, ne sçachant de quel costé il voudroit donner occupé au Siege de Maestricht, mais beaucoup plus en peine pour la Flandres. L'entreprinse qu'il fait sur Rhinbergh, à la perte des plus hardis & à la honte de l'entrepreneur, oblige le Prince de renforcer d'hommes ses Places plus esloignées, qui affoiblissent son Armée, & luy ostent le moyen de faire. Le Siege de Maestricht, continue par diverses sorties & escarmouches à mutueles pertes. Le Marquis passe en Flandres, pour y donner ses ordres. Alpen de mesme entreprins par les siens sans effect, opportunement secouru par la prevoyance du Prince, qui pour le divertir, n'estant peu tomber d'accord avec le General Milander pour s'ayder des troupes du Landtgrave, renforce son Armée des garnisons de plusieurs Places, lesquelles il pourvoit en leur lieu de la milice du Pays, se resoult avec une Armée de douze mille hommes de pied & trois mille Chevaux, ou de delivrer Maestricht par une diversion, ou d'assieger Breda & l'emporter; y dispose son Camp, selon les Quartiers paravant ordonnés par Spinola en la prinse de la Place, & presse en telle sorte les travaux qu'ils luy en promettent une prompte reprinse. Le premier desseing du Prince reussit, le Marquis leve le Siege de Maestricht, aprés y avoir roulé deux mois devant & chanté le triomphe sans victoire: il rappelle à soy ses forces de toutes parts, pour contraindre le Prince à lever le Siege de devant Breda. Le nostre content de voir Maestricht delivré & son desseing accomply, fait une belle retraite en tres-bon ordre sans rien hazarder, se voyant plus foible de la moitié que son Ennemy. Un de ses Capitaines de gens de pied avec quatre Compagnies, laissé en son poste sans en estre relevé par celuy qui l'y avoit mis, blessé & mal mené par la garnison de Breda, ne s'en peut desgager qu'à l'ayde d'un sien frere. Crock Mareschal de Logis accompaigné de quarante Cuirasses, en prend raison sur le Comte de Salazar, allant à Bruxelles, suivy de soixante Cavalliers & de vingt-cinq hommes de pied, qui y demeure Prisonnier, trente des siens morts, toute sa vaisselle & son argent, destiné à deux mois de paye pour sa Compagnie, prins par l'autre & perdus pour cestuy-cy. Les deux Chefs ne tardent pas de donner le couvert à leurs Armées; & le Cardinal Infant d'Espaigne, aprés un long & perilleux voyage, se rend au Pays-bas pour y commander.

1635. Choses remarquables de ceste année.

1635. Fait voir des fruicts de la nouvelle Ligue avec la France, le Roy à Cheval contre l'Espaigne, qui cause une rupture entre les deux Couronnes. Les Mareschaux de Chastillon & de Brezé, paroissent à la teste d'une Armée Françoise, de vingt-cinq à trente mille hommes de pied & de Cheval lestes & bien equipés, fortifiée de cinquante Canons de tout calibre, avec tout son attrait & munitions, traversent le Luxembourg à desseing de venir joindre le Prince, pour d'une commune puissance exploiter quelque chose de grand & de memorable. Orcimont & Rochefort rencontrés à leur chemin, se rendent aprés quelque berguignement. L'Infant Cardinal se prepare en diligence pour s'opposer à eux. Le Prince Thomas de Savoye est fait General d'une belle Armée, reçoit commandement de le combattre, & marche dans le Luxembourg au rencontre des François. Le Mareschal de Chastillon qui avoit l'Avant-garde, s'accommode en passant de Marche en Famine. Les deux Armées s'approchent & s'affrontent en la plaine d'Avein, avec grãde resollution & furie de part & d'autre. Le combat general est opiniastré depuis midy jusques à cinq heures du soir; la victoire & le champ de bataille demeurent aux François, par la mort de quatre mille Espaignols, prinse de tout leur canon,

Ceste plaine s'appelle ainsi à cause du Bourg ou du Village proche qui s'appelle Avein, derriere la Ville de Hoye au Pays de Liege.

 canon,

Canon, Argent, drapeaux, & de quelques Cornettes: leurs principaux Chefs y sont faits prisonniers : tout ce grand carnage, au prix seulement de la vie de deux cents Pietons & de soixante Maistres François, sans les blessés ; le Prince Thomas & le Comte de Bucquoy contraints de se sauver à toute bride. Le Prince ne tarde pas de battre aux champs avec son Armée, aprés avoir laissé ses ordres sur tout ce qu'il laissoit à ses espaules. Nimmeghen est encor son rende-vous general au penultiesme d'Apvril, non si tost que la France l'eut desiré, mais assés tost pour le bien de la cause commune, selon les affaires de sa Republique, & aussi tost qu'il le peut. Le vingtiesme de May le voit armé à la plaine de Moock, à la teste de son Armée composée de vingt-cinq mille hommes de pied & de Cheval ; accompagné du Prince Rupert frere du Palatin, des Comtes Maurice de Nassau, de Solms, de Pinsen, Varic, & autres Chefs & Colonels ; la renge en bataille ; donne l'Avant-garde au Comte d'Isselstein ; suit avec le reste jusques à demy-heure de Maestricht ; son Canon, ses vivres & ses munitions, portés sur ce grand cheval de la Meuse. Le Duc de Boüillon avec dix Cornettes de Cavallerie, va joindre les Mareschaux de Chastillon & de Brezé. Ceux-cy s'avancent vers le Prince avec une grande suite de Seigneurs & Gentilshommes François pour le saluër, qui les reçoit avec des grands compliments & courthoisies. Tandis que les deux Nations aliées se joignent ; l'Espaignole tache de se signaler par l'attaque de la Philippine en Flandres, mais à sa confusion. Six mille hommes commandés par le Comte de Fontaines l'environnent ; Seroskercke son Gouverneur s'en depestre bravement, nonobstant la continuelle batterie d'une Redoute, sur luy à l'abord emportée. Un bon & opportun secours, de quinze cents hommes de guerre & de deux cents Matelots, y coule de Zéelande & de l'Escluse ; Et les Attaquans, aprés trois assauts consecutifs vaillamment repoussés, avec perte de quatorze cents des leurs, sans plus de mille blessés, contraints de prendre le party du retour, & en suite de lever le siege, sans attendre le Comte Guillaume, que le Prince avoit jetté en Flandres avec dix mille hommes pour un plus grand secours. Toutes les Provinces de l'obeissance d'Espaigne en espouvante de la journée d'Avein ; le Brabant & la Flandres en esmoy de toutes ces grande forces qui viennent fondre sur elles ; à peine le Cardinal peut rasseurer la Reyne-Mere & les Robes-longues de sa Cour. Le Prince est declaré Generalissime des deux Armées Françoise & Hollandoise ; elles se joignent és environs de Maestricht & y passent la Meuse. Le Brabant les voit ensemble en nombre de plus de cinquante mille combatans, roullans aprés eux cent cinquante pieces de Canon & grand nombre de chariots & charretes. L'Infant avoit choisi son poste vers Tillemont & s'y estoit retranché, faisant mine d'attendre avec son Armée composée de ses meilleures forces & des restes de la deffaite du Prince Thomas ; mais il est contraint de lacher le pied avec confusion, abandonner ses retrenchements & de prendre retraite à Louvain. L'Armée des Confederés poursuit son chemin ; Sainct Trude, Laude, Hale & autres Places, luy ouvrent leurs portes. Tillemont experimente la fureur du glaive par la vaine presomption & opiniastreté de son Gouverneur & de sa Garnison Espaignole, qui n'ayans voulu accepter les douces semonces du Prince plusieurs fois reiterées, n'y une composition honnorable & advantageuse, se voit forcé de divers endroicts, saccagé & desolé avec grande tuerie & tout ce que les Villes prinses d'assaut ont de coustume de souffrir. Les rigoureuses deffences du Prince, ny celles des Chefs François à empecher le desordre, ny servent de rien : on veut prendre chastiment des infractaires, mais s'en estoit fait. Et quel moyen d'arrester l'insolence soldatesque qui a forcé une Place ? Diest Baronnie du Prince & Arschot se rendent à composition. Le Cardinal Infant passe la Riviere avec cinq mille hommes de pied & deux mille Chevaux de son Armée, & se jette dans Louvain. Trois Regiments & dix Compagnies de Cavallerie qui faisoient l'Arriere-garde

sont

1635.

1635. sont taillés en pieces au passage par la Cavallerie des Confederés. Neuf ou dix jours coulent inutilement, dans l'irresolution des desseins où il faloit pousser, & donnent du respit au Cardinal. Il reprend cœur & son Pays se rasseure; le Secours se haste pour luy du costé d'Allemaigne. Les Confederés font mine d'en vouloir à Bruxelles & se presentent devant à la portée du Canon; comme pour l'assieger; mais c'estoit contre Louvain que visoient leurs desseings. Le Chapeau-rouge accourt à Bruxelles avec ses principales forces pour la deffendre, laisse deux mille hommes dans Louvain & Grobendonck pour y commander. Les autres tournent teste contre ceste grande Ville, l'assiegent & la battent; mais le defaut de vivres en l'Armée Françoise & l'approche de tous ces grands & extraordinaires Secours d'Allemagne, qui venoient fondre sur ces Armées, dont la Françoise estoit ja recreüe de mesaises, les contraignirent bien tost de lever le Siege. Le Marechal de Chastillon qui avoit son Quartier plus esloigné du chemin du retour, essuye la plus part des Canonnades des Assiegés, un Cheval emporté à deux pas de luy; mais à luy touchoit de faire la retraite, dont il se demesle heureusemẽt. Ces Armées quittent le Brabant & se vont rafraischir és environs de Venloo & de Ruremonde. Le puissant Fort de Schenck Clef de la Hollande du costé du Midy, est surprins par l'Espaignol. Ce que l'Amirant d'Aragon n'avoit peu en 1599. par la force, ni ses successeurs en 1630. par finesse; Adolphe Eynhout Lieutenant Colonel du Comte d'Embden, suivy de cinq cents hommes de sa garnison de Gueldres, l'exploite maintenant avec hardiesse & valeur par les ordres du Cardinal. L'occupation du Prince en ceste grande expedition du Brabant, & la foiblesse de la Garnison du Fort lors reduite à cent cinquante hommes, le reste estant accouru à l'Armée, en facilitent l'entreprinse; la secheresse du Fossé, l'absence du Navire de guerre ordonné pour la garde du passage en favorise l'accés; & la palissade pourrie qui le bordoit, ne peut arrester la violence des Attaquans. Ils sautent par dessus, grimpent courageusement sur le rampart, l'assaillent en deux endroits; & bien que repoussés avec pareille animosité, à deux reprinses consecutives par les Soldats & Habitãs, ils s'en rendent les maistres, aprés une tuerie presque generalle de ceux du Fort, & la blessure en quatorze playes du Gouverneur, qui luy donnent tantost la mort.

Ce Fort est ainsi appellé du nom de Capitaine Martin Schenck qui le fit bastir en l'an 1586. sur la pointe de la Betuwe; là où le Rhein se separe en deux.

Ceste surprinse qui ouvroit la porte à l'Ennemy, estonne les Pays-Unis & ses Habitans. Les Estats s'en allarment, mais la vigueur de leur Chef se ravive par ces nouvelles difficultés, comme d'un coup donné à un apoplectique pour l'esveiller. Il quitte les grands desseings qu'il avoit sur la Flandres, pour oster ceste espine du pied de ce Lion Hollandois. L'Armée Françoise qui ne battoit plus que d'une aisle par le defaut de vivres, se dissipe presque du tout faute de solde, au grand retardement des affaires de la commune cause. L'Ennemy commun & tout ce grand Secours d'Allemagne, comme une grande ravine d'eaux inonde la France; les Provinces frontieres en souffrent un horrible degast, le cœur du Royaume en est menacé. Icy le Prince soustient le faix presque tout seul; ceste glorieuse reprinse reservée à ses seules armes & à sa sage conduite, l'appelle devant. La valeur d'un Caporal logé dans le Tolhuys ou Maison du Peage là proche, qui la deffendoit vertement contre les attaques de ces nouveaux Voisins, donne temps au Prince de le renforcer de vivres & de gens. Il suit luy-mesmes en Personne avec toute son Armée. Le Cardinal Infant s'y achemine de son costé avec toutes ses forces & ses bandes Croatiennes. Erckelens & Stralen le recognoissent en chemin: ses nouveaux Tenanciers du Fort tachent de s'asseurer leur possession par nouveaux ouvrages. Le Prince descouple de son Armée le Comte Guillaume, qui gaigne le devant, se rend maistre en passant de Tolkamer, & luy va camper dans le Betauw. Le Comte par ses ordres, prend à tache le Fort de Schenck, se retranche devant, pointe ses batteries, le bat avec grande furie, repousse les sorties des Assiegés. Le Prince accompaigné du Comte de

Berghes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Berghes ſon Couſin, viſite le Siege, fait ſerrer le Fort de pluſieurs autres Forts. 1635.
Le Cardinal Infant fait tous efforts humains pour le ſecourir. Le Pays & les Habitans de Cleves maudiſſent les cruautés de ſes Croates. Il campe entre Goch & Duffel, ſe rend Maiſtre de Griet; mais n'ayant peu paſſer le Rhein ſur le Canal de Santen, pour la bonne garde qu'on y faiſoit, il ſe contente de recognoiſtre la valeur de ce Lieutenant, de cinquante mille livres, qui ne s'en reſioüit pas long temps. Le Fort preſque tout en feu par le foudre du Canon, & le grand fracas des grenades des Aſſiegeans, obligent les Aſſiegés d'abbatre la Tour de leur Egliſe pour prevenir les ruines d'une cheute plus violente. Le Cardinal ne tarde pas de deſcamper, & le Prince de meſme. Cetuy-cy ſe rend à Arnhem avec les Deputés des Eſtats; puis va revoir le Siege pour y ordonner des nouveaux ouvrages. Le Comte Guillaume pourſuit ſa pointe, occupe en bref pied à pied les dehors des Aſſiegés, & pluſieurs de leurs Forts qui les couvroient. Le Gouverneur qui avoit cauſé la mort à l'autre, y rencontre la ſienne. Balançon General de la Cavallerie Eſpaignolle, ſuccede à ſa place. Le Prince aprés avoir ordonné des autres choſes ſe retire à la Haye, aſſeuré de regaigner bien toſt, ce qu'on avoit laiſſé perdre.

1636. Le Siege continue; le Comte Guillaume ſe va rafraichir avec ſes Troupes haraſſées; De Varich Gouverneur d'Emmerick ſubrogé à ſa place avec des nouvelles, tandis que la Garniſon du Ruremonde, taille en pieces les Croates logés à Waſembrugh, & leur enleve cinq Enſeignes & beaucoup de butin; & celle de Maeſtricht jointe avec celle-la, en eſveille d'autres en diverſes Places de Juliers, & en emmene plus de ſept cents priſonniers. Le Cardinal Infant s'oppiniaſtre à la conſervation de ſa conqueſte, envoye des nouvelles Troupes dans le Duffel, qui font mine de s'y vouloir fortifier, pour de la faire fluer ſans ceſſe nouveaux ſecours aux Aſſiegés, par la porte du derriere qui leur fut touſiours libre. Le Prince y deſpeche le Comte Guillaume avec quatre mille hommes, qui les en deſniche, & adſiſté du Comte Maurice contraint Griethuyſen aprés deux attaques de ſe rendre, & à 500. hommes de garniſon d'en ſortir, la Place demolie & ruinée. Les forces Ennemies jointes enſemble dans le Pays de Cleves en nombre de douze mille ſe ſeparent. Celles du Pays prennent leur route par le Brabant, Picolomini par Juliers. Icy le Siege continue avec reſolution, le reſte des Forts emportés par les Aſſiegeans, on vient aux mines & à l'aſſaut contre celuy de Schenck. Les Aſſiegés arborent leurs chapeaux en ſigne de ſubmiſſion, on commence à parlamenter; mais ne pouvans tomber d'accord, il falut revenir à la force. Cinq cents hommes reſollus, commandés par le Comte Maurice, ſouſtenans cent cinquante Ouvriers, preſts à donner contre la Fauce-braye, les contraignent finalement d'accepter une honnorable Capitulation, & d'en ſortir en nombre de cinq à ſix cents combatans, ſans les malades & les bleſſés, pour en laiſſer la Place vuide aux Victorieux, avec beaucoup de vivres & de munitions. La perte avoit faché le Prince, mais non tant qu'elle fit tort à ſa conſtance; la reprinſe le contente, mais elle ne luy enfle pas le cœur.

Recit des choſes notables advenues en ceſte année.

Fortitudo eſt immobilis inter adverſa, glorioſa animi claritudo, res arduas pulchre adminiſtrans, quæ nec adverſis infeſtando frangitur, nec proſperis blandiendo elevatur. Cic. Rhet.

1637. Porte des eſtreines d'honneur ſur le chef de ce grand Prince. Le Roy Tres-Chreſtien en eſt le Diſpenſateur; ſon Ambaſſadeur ordinaire, le Truchement; l'Aſſemblée des Eſtats Generaux, le lieu celebre, où le Tiltre *d'Excellence* jadis tres-rellevé, deſormais rendu commun, eſt changé en celuy *d'Alteſſe*, par le jugement d'un ſi grand Roy; preſages de tres-heureuſes ſuites. Ceſte inexpugnable Ville de Breda patrimoine du Prince, mais l'une des pieces plus importantes aux Provinces-Unies, & qui entre les mains de l'Ennemy les rendoit borgnes du coſté du Brabant, devient l'object de ſon courage & le prix de ſa valeur. Le premier rende-vous de ſon Armée à Rammekens, y attire comme par revulſion le Cardinal Infant avec ſes principales forces. La Flandres eſt menacée: trois cents batteaux chargés ſeulement de quelques Tambours, y font voile & mine d'y faire deſcente; tout le Pays en 1637.

Ce qui s'eſt paſſé de notable en celle-cy.

prend

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1637. prend l'allarme; mais Breda à la veille de se voir esclairé de la domination de son Seigneur, le Comte Henry de Frise s'avance par son ordre, & avec ses Troupes blocque la Ville; tandis que luy d'une extreme diligence y coule avec toute son Armée, plante son Camp devant, assigne les Quartiers, l'un au Comte Guillaume de Nassau, l'autre au Comte Henry Gouverneur de Frize, se reserve le plus grand pour soy, se retranche, & par un grand & admirable travail de huict ou neuf heures de chemin de la ligne de circonvalation, outre les retranchements du dedans & du dehors, Forts, Redoutes, Demy-lunes, Traverses & autres ouvrages, se met en estat de soustenir tous efforts internes & externes. Les Assiegés par diverses sorties, essayent en vain de troubler les ouvrages. Le Prince Electeur Palatin, le Prince Rupert son frere, suivis de plusieurs Seigneurs Anglois, se rendent au Camp, pour faire preuve de leurs courages, & y prendre part aux actions de valeur. Le Cardinal Infant accompaigné du Prince Thomas de Savoye, du Cõte de Feria, & de tous les Grands de sa Cour, s'avance avec une Armée de quinze mille hommes de pied & de Cheval, se fait voir à la portée du Canon du Camp, qui le saluant en emporte quelques uns des siens. Les Assiegeans en bonne humeur de les recueillir: les Assiegés en gayeté d'estre secourus: douze cents hommes disposés pour se jetter dans la Ville; tout cela est arresté sur cul par la prevoyãce du Prince, qui fait harceler son Ennemy & tuer des hommes dans les quartiers d'iceluy. Le Fort de Voorn entreprins par quelques Troupes du Cardinal sur sa retraite, ces surpreneurs y sont receus d'aussi mauvaise grace que par ceux du Camp, y laissent pour marque de leur venue plusieurs petits batteaux, eschelles & autres instruments de guerre. Le Prince jette sur leurs brisées des Troupes pour veiller leur desmarche & fait diligenter les approches. Les premiers efforts paroissent du Quartier du Prince: La premiere Batterie pointée du costé du Nort contre la Ville, pour les favoriser. Les François & les Anglois les prennent à tache, chacun de leur costé, ceux-la à droite, ceux-cy à gauche; le Canon entre-deux. Ces deux vaillantes Nations, comme à l'envi & à qui mieux, s'essayent par une loüable emulation aiguisée des pointes de l'honneur, de se surmonter l'une l'autre, en ardeur & en valeur, pour tant plutost surmonter leur Ennemy. Tout cela dirigé par la prudence du Chef, qui ne se portoit que trop librement dans les perils, visitant luy-mesme avec un soing extra-ordinaire les approches, par chacun jour. Les Comtes ne demeurent pas oisifs en leurs Quartiers, & à l'exemple de leur General, remuent terre pour s'approcher de la Ville. Les Assiegés s'essayent de les troubler de toutes parts, par contrebateries, sorties & deffences, à mutueles pertes. On vient a la sappe, aux mines & aux contre-mines. Les Mortiers vomissent leurs bombes & leurs grenades; la Ville toute en feu, en souffre un horrible desgast, & les Assiegeans du dommage, par morts & pertes de plusieurs de part & d'autre; plus de ceux du dedans, qui demandoient tresve à chasque fois pour retirer leurs morts. Les Attaquans surmontent la largeur des fossés par leurs galeries, sur tout les François & les Anglois. La presence du Prince en accelere le travail au peril de sa vie; nonobstant les remonstrances de ses serviteurs. Le tonnerre du Canon se fait continuellement ouïr & horriblement sentir au dedans, sur les hõmes & sur les maisons; les arbres des remparts en sont coupés & esbranchés; ce qui restoit pour la perfectiõ des galeries suppléé par fassines & embarras. Ainsi les Assiegeans ayans ja baisé le rempart, & la mine preste à joüer, les Assiegés craignans d'estre emportés d'assault, sont contraints de se rendre sous capitulation honorable, qui leur est accordée par le Prince, au prix de huict cents cinquante des siens tués, entre iceux du Baron de Charnassé faisant sa charge de Colonel, & de quelques autres de marque; de mille trois cents cinquante blessés, aprés vingt-trois mille cent trente coups de Canon, dans deux mois & quelques jours de Siege. Le Gouverneur en sort avec deux mille bons soldats, restés sains & saufves du desbris & de la tuerie

Par les loix Grecques, celuy qui demãdoit à son Ennemy un corps pour l'inhumer, renonçoit à la victoire & ne pouvoit dresser Trophée.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

du Siege; Et le Seigneur & Proprietaire legitime, eſt hõnorablement reinſtalé dans ſon Patrimoine par la valeur de ſes armes, ſur la mouſtache du Cardinal Infant, à la barbe d'une puiſſante Armée, nonobſtant tous les violents & ſanglants efforts d'une forte Garniſon. Auſſi à l'exemple de ces braves Romains, il eſtime plus de vaincre ſon Ennemy, à bras nud, l'eſpée à la main, par le droit fil de la vaillance, que par fineſſe comme les Grecs. La perte de Venloo advenuë pendant ce Siege, par la lacheté de ſon Commandeur, & celle de Ruremonde par la foibleſſe de ſa ſcituation, facherent le Prince & ſoulagerent les ennuis du Cardinal; mais rien de là qui peut balancer le prix ni la gloire de ceſte grande conqueſte. Le Roy Tres-Chreſtien s'en conjouït avec luy, par ſon Ambaſſadeur & par ſes lettres. Fermons le diſcours de ſes admirables actions, par ces paroles vrayement Royales. *Je vous aſſeure*, dit-il, *que perſonne ne prend plus de part que moy au contentement que vous devés avoir, d'avoir ſi promptement mis à fin une telle entrepriſe, le Marquis Spinola y ayant employé cy-devant quatre fois autant de temps; ce qui relleve la gloire que vous avés acquiſe en ceſte occaſion. Je ſouhaite que vous jouïſſiés long temps de celle qui vous appartient ſi legitimement, pour tant de ſignalées actions que vous avés faites, & dont vous augmentés tous les jours le nombre.*

Les Romains au cõtraire des Grecs n'eſtimoient rien de vaincre, ſi ce n'eſtoit par vaillance, rien par fineſſe. Et c'eſt ce qu'ils demonſtroient par leurs Enſeignes à un bras nud, tenant une eſpée nuë à la main.

Ce ſont les propres termes de la lettre du Roy eſcrite au Prince de S. Germain en Laye le 27. Oct. 1637.

On trouva ſur un Tableau, au deſſus de la porte de la grande Egliſe de Breda, ces mots, *Ambroſii Spinolæ vigilantia, Breda expugnata.* Un Gentilhomme Anglois y adjouſta ceux-cy. *In undecim menſibus; & virtute Henrici Principis Auriaci, ad priſtinam libertatem reſtaurata, in duobus.*

Concluſion.

C'eſt un mauvais art de loüer les Princes en ne preſentant qu'un racourcy de leurs actions. Ceux qui ont conſeillé de me rebuter, ſous ceſte creance que je me jetterois dans des loüanges affectées, en demeureront la bouche cloſe: ma procedure ſervira de repoſte à leur attainte, leur ſcrupule ſera retranché par ma franchiſe, & le deſſeing de me nuire ne trouvera plus de pretexte ſur ce ſujet. Si j'ay ſatisfait à leur deſir, d'avoir parlé des actions de ce grand & incomparable Prince plus ſuccintement que je ne devois, qu'ils ſçachent que ce n'a eſté pour leur complaire, mais pour ne l'avoir peu autrement faute de memoires & d'inſtructions. Le plus grand deſplaiſir m'en demeure; ſi j'en euſſe eu la notice qu'ils en ont, je n'aurois tant fait languir le monde en l'attente. J'ay cueilly pluſieurs belles fleurs en ceſte grande preérie; mais il en reſte tant qu'un autre les pourra ramaſſer à poignée. C'eſt une abondante moiſſon où ma faux a coupé ce qu'elle a trouvé devant ſoy: ceux qui viendrõt aprés y trouveront les eſpis à braſſées. J'ay fait comme ceux qui navigeans en pleine mer deſcouvrent une grande eſtendue qui borne leur veue, mais cela n'eſt rien en comparaiſon de ce qui leur demeure caché. Si ce diſcours n'a pas eſté proportionné à l'excellence de ſes geſtes, ſi les Eloges que je luy ay rendus ſont au deſſous de ce que l'hiſtoire luy doibt; qu'on ſçache auſſi que les meilleurs Peintres ne peuvent bien ſouvent repreſenter à la perfection les ouvrages de la nature, encor meſmes qu'ils les ayent devant leurs yeux. Ma plume n'a pas eſté ſeulement arreſtée par la dignité du ſujet, mais par la modeſtie naturelle de S. A. qui ne peut lire ſans pudeur ce qu'elle a exploité avec tant d'admiration. Et que ne debvrions nous pas à celuy dont les actions n'aboutiſſent qu'au bien public, pour lequel il vit plus que pour ſoy-meſme, comme le Soleil qui ne luit & n'eſchauffe que pour les hommes & pour les Elemens? A un Prince, dont l'Eſprit tendu au ſalut de la Republique, fait touſiours la ronde pour aſſeurer les joyes de ſon peuple. A un Prince encore dont le naturel eſlevé dans la fatigue de la guerre, ſouſtient aujourd'huy le plus peſant faix des affaires de l'Europe, comme les arbres nourris parmy les vents, ſont plus capables de reſiſter à la tempeſte. Et ſi les Atheniens ont jadis erigé une ſtatue à Beroſus avec une langue d'or, en memorial des verités qu'il avoit proferées en ſes predictions; ce Tableau doibt eſtre expoſé à la veuë des paſſans, pour y contempler les traits veritables des merveilles du Tout-puiſſant en la conduite de ce Prince. En un mot, les loüanges ne ſont que pour les bons Princes, les blaſmes pour les mauvais.

Souhait.

Ainſi puiſſiés vous, Grand Prince, à touſiours vaincre tous ceux qui s'eſleveront contre vous & les voſtres. Que les Habitans des Villes Ennemies ſe

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

1637. courbent devant vous,& que vos adverſaires leſchent la poudre. Que ceux qui vous aiment vous beniſſent par chacun jour, & vous portent de l'or de Sceba par chacun an. Que voſtre renommée aille de pere en fils, & qu'elle ne ſoit terminée que par la durée du monde, ni bornée que par les extremités de la terre. Que ſous voſtre gracieuſe domination,noſtre hiver ſoit changé en Eſté,& les rigueurs des eſprits en douceurs aſſaiſonnées. Que vos ans trois fois redoublés, on vous voye à la teſte de vos Armées pour, tenant ces Provinces en calme, continuer le cours de vos victoires ſur le dos de vos Ennemis; affin que l'ambition eſtrangere du tout abbatue n'aille plus s'eſlevant contre voſtre gloire, & que vous ſoyés touſiours fidelement ſecondé de ceux qui n'ayans point d'affection eſtrangere dans le cœur, n'ont cœur ni affection qu'à en eſloigner les deſſeings de l'Eſtranger. En ceſte eſperance certaine, nous preſenterons nos requeſtes à Dieu & le prierons ſans ceſſe, Que voſtre courage ſoit touſiours accompagné de bon-heur, vos actions de gloire, vos affaires de bõ ſuccés,voſtre perſonne de vigueur,&toute voſtre vie de proſperité.Et vous braves Belgeois ſous les auſpices d'un ſi grand Capitaine, puiſſiés vous fouler aux pieds les Ennemis de voſtre liberté, & eſtendre tous les jours plus avant les Frontieres de voſtre domination: puiſſiés vous à touſiours vivre en concorde unis d'intereſts & d'affections, favoriſer les lettres,la pieté,la Religion de vos Peres, entretenir l'equité & la juſtice, & eſtablir le repos de la Chreſtienté par les victoires de ce grand, ſage, & valeureux Prince. Et toy,chere Patrie,qui joüis du calme à l'ombre de ſes Lauriers, tandis que les autres Eſtats du monde ſont ſecoüés de la tempeſte, n'abandonne jamais ton Ourſe, & que la fidelité que tu luy doibs, ſoit le perpetuel phare de ta navigation.

Sur le ſepulchre d'Alcmene, on trouva pour preceptes de la durée de Lacedemone, ces mots en lettres Hierogliphiques. Dieu admoneſte les Grecs de vivre en union, favoriſer les lettres, & aimer equité & Juſtice.

La Toiſon de Gedeon eſtoit arroſee, tandis que le reſte demeuroit à ſec. *Iug.chap.6.*

Action de graces.

Beni ſoit l'Eternel le Dieu de mes Peres, qui m'a donné de pourſuivre & d'achever mon entreprinſe,& duy ma plume à raconter les geſtes merveilleux qu'il a exploités par la main de nos Princes, en leurs jours & és jours de jadis. Ce n'a point eſté par mon induſtrie, ni par mon adreſſe, que mes doigts ont travaillé. La lumiere de ſa face m'a eſclairé, ſa dextre & ſon bras m'ont aydé. A toy ô Seigneur immortel,en ſoit gloire & loüange Immortelle. Une generation dira le lods de tes œuvres à l'autre generation;les Gents raconteront tes proüeſſes, & les Peuples reciteront la force de tes faits.

F I N.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

INDICE GENERAL.

A.

VAnder Aa Colonel. 649.684
Abrusze conquestée. 166.177
Academie establie à Doüay. 288
Academie establie à Orange. 413
Accords entre le Prince Louis & le Duc d'Andrie. 115
Accords entre la Principauté & le Comté. 412. 413 voyés Traicté, Item Paix.
Accord des Estats du Pays-bas avec Dom Jean. 433 avec le Duc d'Anjou. 536
Acerre prinse. 168
Achaye Principauté. 82
Achum prins. 395
Acre assiegée. 93
Adelantado & sa jurisdiction. 692
Geralt Adhemar Prince d'Orange. 59
Guyot Adhemar Evesque d'Orange. 132
Hugues Adhemar. 81
Adrian Pape. 216
Adultere. 171.227
Advis & discours importants sur diverses occurances. 679.680.739.740
Agde secouru. 306
Baron d'Aigremont. 310
Aiguemortes. 111.112
Aix en Dauphiné inseparable de la Principauté. 80
Aix la Chapelle prins. 757
Alain Colonel. 528.538.607
Alatais Comtesse d'Orange. 57
Albenas Chef Protestant. 305
Alberon Chasteau. 70
Albert Archiduc d'Austriche. 558.560.644.573. 575. 659. 644. 650. 665. 682. 683. 685.686. 693.695.704.708.714.720.736.737.748.749
Albert Fort en Flandres. 681.691.715
Albez Comte. 689
Albigeois persecutés. 71.273
Alcmaer. 394.409.746
S. Aldegonde. 395.406.439.443.445.465.521. 564.565.572.607.
Alemans. 161.173.404.452.144.368.246.247. 374. 375
Alexandrie en Italie. 165
Aliances contre l'Espaigne. 396.752.796.801
Aliances entre les Anglois & Flamends. 441
Aloft en Flandres. 429.455.530.541
Alpen Ville. 609.652
Alten Ville. 758
Duc d'Alve Espaignol. 270. 271.346. 349. 350. 362.364.367.368.369.370. jusques à 376.395. 397.399.& suyvants.412
Frederich Duc d'Alve fils du susdict. 372.399.403 404.405.406. 409
Ambassadeurs du Prince Louis. 115.125
Ambassade du Roy d'Achem au Prince Maurice. 702.703. du Roy de Sione. 745. du Roy de Fez. 745
Charles d'Amboise. 140
Amersfort Ville. 220.258.861.&c.
Giraud Amic. 81
Amiens. 560
Amigdalare en Italie. 177
Amirant d'Atragon au Pays-bas. 659. jusques à 663 668. jusques à 674.686. jusques à 690.698. jusques à 701.704
Amsteldam. 346.434.443.762
Ancedune Baronnie aux P. d'Orange. 117. 120.122
André d'Austriche Cardinal au Pays bas. 668.669. 672
Le Mareschal S. André. 269.270
Cap. André de Vaulrias. 302
S. André Fort. 672.678
S. Ange Chasteau du Pape. 162.163
Angleterre. 435.441.620. voy Edouard III. Elizabeth, Henry, Marie, Jacques.
Anglois. 107.& suyvants. 227.228.419.427.428. 610.& suyvants.
Anglois signalé. 715
Anhalt prins. 466
Jean-Ernest P. d'Anhalt. 685.748.749.751
Anholt Chef Espaignol. 748
René d'Anjou D. de Bar. 128.129
Charles Duc d'Anjou I. du nom. 77.78.79
Charles II. Duc d'Anjou. 79
Louis II. Duc d'Anjou. 87. Voy Comtes de Provence.
François Duc d'Anjou & de Brabant. 444.446.519. jusques à 533 536.538.541
S. Anne Souveraineté aux P. d'Orange. 96
Mareschal d'Annebaut. 255
Marquis d'Ansbach. 703
Anthon, Colombiers & S. Romans Baronnies aux P. d'Orange. 117.119.120. 122
Antiquités d'Orange. 13.14
Antrechaux lieu. 311
Anvers. 257.246.335.340. jusques à 349.419.423. 429.435.437.452.453.466. 522.524.530.540 607.719.789.799.800.

Apologie du P. Guillaume IX. 469 & ſuyvants.
Apt en Provence. 62.305
Aqueducs traicté d'iceux. 31
Aquille en Italie. 165.177.178
Aramond lieu. 309
Aramond Dauphinois. 560. 561. juſques à 566. 572.580
Arc Triomphal à Orange & traicté d'iceluy. 23
Arces Capit. au Chaſteau d'Orange. 384.385
Ardembourg en Flandres. 710.733
Comte d'Arembergh, 243.367
Arembergh Ville. 369
Arenes d'Orange & traicté d'icelles. 29
Arethze en Italie. 181
Arles Royaume poſſedé par les Princes d'Orange. 71.76.77. Roys d'iceluy. 67
Arlon en Luxembourg. 256. 257
Eleonor d'Armagnac P. d'Orange. 130
Cardinal d'Armagnac. 351.385.356.357.361.376. 385.388. 390.412.415
Armée invincible d'Eſpaigne. 620.621
Armeniens en Hollande. 761.762. &c. 775. &c. 780.789. &c.
Arnemuyden Ville. 417.418.615.616
Arnhem en Gueldres. 219.220.763.794
Vicomte d'Arpajou Gouverneur d'Orange. 376
Arragon & pluſieurs de ſes Roys en guerre avec la France. 145. 168. 114. 144. 146. 333.79
Duc d'Arſchot. 431.435.436. &c.
Arſchot Ville. 465
Comtes d'Arthois. 79.94
Arthois en guerre. 445.447
Aſcoli en Italie. 168
Aſſaſſins contre pluſieurs Princes d'Orange & autres. 70.218. 406. 408. 522. 526. 537. 542. &c. 578. 638. 658. 749
Aſſenede Fort en Flandres. 681
D. Alphonſe d'Avalos Chef Eſpaignol. 661.670. 686. &c.
Sainct Auban Gouverneur d'Orange. 310. 311. 317
Avelin Comté. 77
Averſe en Italie. 168.175
Avignon & Avignonnois. 73. 80. 104. 108. 139. 179. 274. 298. 308. 600
Sancho & Bernardo d'Avila Chefs Eſpaignols. 245. &c. 366. 417. 688.694
Erneſt d'Auſtriche. 635. 637.639
Ferdinand d'Auſtriche. 269
D Jean d'Auſtriche Gouverneur des Pays-bas. 431. 433. &c. 441. 442.444.446
Iean Duc d'Auſtriche. 228
Leopoldt Archiduc d'Auſtriche. 748. & ſuyvants.
Marguerite d'Auſtriche. 143.178.253
Marie d'Auſtriche. 256
Maximilian d'Auſtriche. 94.142.143
Philippes d'Auſtriche. 94
voy Albert d'Auſtriche, Philippes II. Philippes III. Charles V. André.
Maiſon d'Auſtriche eſtablie en Italie par la valeur du Prince Philibert. 176. obligee à celle d'Orange. 267. ſes menées. 748. &c.
Axele en Flandres. 540.609

B.

Bachlouck Colonel Eſcoſſois. 724
B. Paul & Marcel Bacx freres. 640. 641. 648. 657.685. &c. 710.711.723. &c.
Iean Bacx. 685
Marquis de Baden. 231
Baerle Place. 518
Baignols Ville. 62
Horace Baillon. 167.169.180
Lion Baillon. 180
Malateſte Baillon. 180.183. &c.
Bains anticqs & traicté d'iceux. 34
Balançon Bourguignon. 713
Balen Capit. de Caval. 640.685
Balfour Capit. 406.646
Comtes de Barcelonne tranſigent avec les Princes de Baux pour la Provence. 69.70
Barchon Gouverneur d'Orange. 384. &c. 412. &c. 447. &c. 644
Bariols en Provence. 290.294
Comte de Barlaymont. 339.638
Barlette en Italie. 168.177.178
Barnevelt. 762.775.776.790
Bartock Colonel. 686. &c.
Baſta Eſpaignol. 649
Bataglia. 689
Batailles diverſes. 21. 26. 27. 51. 52. 121. 139. 143. 170. 175. 228. 238. 243. 367. 244. 368. 246. 268. 302. 409. 417. 682. 733. 795. 851
Batembourg. 368.406.727.733.609
Baudiné Chef Reformé. 305.308
Baudoüin. 308.319
Baudrichon ſacagé. 420
Ducs de Baviere. 212.106.111.112. &c. 113.228. 231
R. De la Baume Eveſque d'Orange. 259
Bauſſenc. 277. 278. 281. 314. 354
Baux Baronnie & Place tres-forte aux Princes d'Orange. 66.68.85
Seigneurs de Baux Barons de Brantouls. 72. 84. 85
Seigneurs de Baux & de Courthezon. 72. 80. &c.
Princes de Baux de la Maiſon d'Orange. 70.72.78. 79.80.83.73.81.85.86.87.109
Princes de Baux Comtes d'Avelin. 73. 77. 78. 81. 115.79
Princes de Baux & de Tarente. 115
Princes de Baux Ducs d'Andrie. 115
Seigneurs de Baux. 66.67.68.69.72
Raymond de Baux Vicomte de Marſeille. 69
Bayard Capit. renommé. 241
Beaujeu. 304.399
Beauvois. 417
Bedarrides Place. 310
Bedarrides Orangeois. 386
Belgioſio. 696

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Bellievre Chancelier. 389.536
Marquis della Bella. 707
Belloy brusle. 373
Benoict VIII. Pape. 105.108
Berchem Ville. 757
Marquis de Berghes. 339.445
Comte de Berghes beau-frere du Prince Guillaume IX. 362.394.395.403.541
Comte Herman de Berghes. 626.646.650.653
Comte Frederich de Berghes. 630. 656. 677. 705. 706.707.714.721.733
Comte Louis de Berghes. 629
Comte Adolphe de Berghes. 697
Comte Henry de Berghes. 733. 780. 793. 796. 819. 839. 843. &c. 845. 856.&c. 859.&c.
Berghes-op-Zoom en Brabant. 436.521.656.657. 705.722.&c. 621.782
Bergheick en Brabant. 628
Bertrand I. II. III. Princes d'Orange. 61. 62. 65. 66.&c. 78.80.81.&c.
Besançon. 97
Betauw. 219
Bethunes. 697.706.725
Biron. 528.532.538
Blacons le Vieux Gouverneur d'Orange. 451.555. 556.557.560
Blacons le Fils Usurpateur d'Orange. 561.&c.572. 573.577.578.580.&c.
Blankemberghe en Flandres. 625
Vencenlaus IV. Roy de Boheme. 228.229
Boisleduc. 348. 436.452.611.635.674.528.519. 695.696.707.786.852.&c.
Boissot. 411.417.422
Bolsvaert Ville. 395.404
Bommel. 219.222.569.570.571
Bonnivet. 169.538
D. Inigo de Borgia. 713
Boson Comte d'Orange. 58
Comte de Bossu. 392.393.408.409.444
Boulene au Comtat. 57.300
Bouillarques. 305.308
Godefroy Duc de Boulion. 216
Henry Duc de Boulion. 552.863
Boullion. 241
Charles Duc de Bourbon. 158.161
Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange. 424. 525.552
Eleonor de Bourbon P. d'Orange. 584.586.595. 596.602.765.766
Ieanne de Bourbon Princesse d'Orange. 138. 144
Cardinal de Bourbon. 356
Bourg S. Andiol. 292.300.308
Charles Duc de Bourgogne. 94.135.139
Estienne Comte de Bourgogne. 92
Eudes Duc de Bourgogne. 96
Iean Comte de Bourgogne dit le Sage. 93
Iean Duc de Bourgogne. 94.106.107.112
Marie heritiere de Bourgogne. 94.238.140.141
Philippes Duc de Bourgogne. 94.112.113.115
Boulotte Colonel. 644. 645. 648. 669. 677.686. 689.691.
Boussicquaut. 114.129
Bouteville. 799
Henry Duc de Brabant. 218
Iean I. Duc de Brabant. 219
Iean III. Duc de Brabant. 222
Vencenlaus Duc de Brabant. 222.223
Brabant & Brabançons. 238. 240. 437.256.611. 644.698.288.335.372.429.522.648.781
Bracamonte. 367.714
Marquis de Brandenbourg. 228. 231. 703. 721. 747.751.756.758
Breda. 237.238.239.241.260.436.437.518.522. 628.667.796.&c.817.&c.900.&c.
Brederodes. 339. 348. 362.autre. 564.572.854. 892
Brefoort. 654.726.727
Anne de Bretaigne. 143.153
Catherine de Bretaigne P. d'Orange. 129
François Duc de Bretaigne. 139. 141. 142. 143
Brille en Hollande. 392.456.760.764
Bringues Orangeois. 555.582
Brion. 158
Brissonnet. 144
Brocum Capit. 710.711
Bruauté. 673.677.798
Brueis Capit. à Orange. 584
Bruges. 239. 440. 443. 454. 455. 530. 539.635. 892
Ducs de Brunswich. 726.758.793.817
Bruxelles & Bruxellois. 429. 435. 437. 453. 609
Bureau du Domaine à Orange. 594
Maximilian Comte de Bueren. 254.255.266
Anne Comtesse de Bueren Princesse d'Orange. 266.268
Bueren. 394.424
Burich. 625
M. de Burgauw. 747.748
Comte de Bucquoy. 668.686.689.711.720.721. 725.729.730

C.

CAderouce au Comtat. 310.376
Cadsant en Flandres. 709.710
Calais. 270.375.560.644
Camaret. 57.62.75.80.309
Cambray. 348.431.436.452.463
Campen. 394.443.404.763
Canal du Rhein à la Meuse. 839
Capoüe. 168.173
Carpen. 369
Casteau-Cambresis. 373.528
Catholiques d'Orange. 288. 290. 292. 294. 320. 321.361.376.379.380
Cavaillon. 305
Cayete. 168
Cenas Gentilhomme Provençal. 300.304
De Cere Italien. 185.158.160.161.177
Chabot. 254.259
Seigneurs de Chalon de la Maison d'Orange.

ge. 110.115.155.157.217.240.144.130.132.139.140.143
Seigneurs de Chalon Barons d'Harlay. 94. 95. 96. 97.104.103
Seigneurs de Chalon Comtes d'Auxerre & Tonnerre. 94.95.96.104.108
Comtes de la Chambre. 96.130.259.266
Charles VI. Roy de France. 105. juſques à 113
Charles VII. Roy de France. 111.112.113.114. 117.118.121.125.128
Charles VIII. Roy de France. 141.142.&c.
Charles IX. Roy de France. 324. 357. &c. 374. 376.384.389.390.396.397.399.419
Charles V. Empereur. 157. &c. 179. 183. 240. 250.258.259.262.266.&c.
Chaſteau neuf de Pape. 290.310.311
Cardinal de Chaſtillon. 306
Le Comte de Chaſtillon. 712.725.voy Colligni. 778
Mareſchal de la Chaſtre. 750.751
S.Chaumont. 778
Chemin Romain & traicté d'iceluy. 36
Prince de Chimay. 436.539.540
Cirque & traicté ſur iceluy. 16
Ciſteron. 304
Clement IV. V. & VI. Papes. 78. 80. 85. 86. 87
Ducs de Cleves. 224. 221. 219.220.256. 257. 258
Pays & Ville de Cleves. 659.660.798
Cloet Capitaine de Cavallerie. 685.692.693.705. 708
Cloetinghen Colonel. 648.653
La Coche Dauphinois. 309
Cocqueville. 629
Cocquelmonde. 597.599
Coevoerden. 456.464.630.631.636
Comtes de Coligni. 158.268.399.400.715.683. 694.714. voy Chaſtillon.
Louiſe de Coligni P. d'Orange. 537. 546. 655. 657
Colomnes Italiens. 171.183.185
Combat de Magni. 140
Combat de Maleſtroit. 142
Combats en Italie ſous le Prince Philibert. 166. 173.174.175.183.184
Combats és Pays-bas ſous le Prince René. 256. 258
Combats divers és Provinces voiſines d'Orange entre les Catholiques & Proteſtans. 303.304. 305.306.309
Combats és Pays bas ſous le Prince Guillaume IX. 372. 373. 400. 406. 464. 366. 417. 419
Combats és Pays-bas ſous le Prince Maurice. 640. 641. 648. 649. 668. 672. 677. 683. 704. 705.707.710.711.712.724.729.735.736.748. 760
Commiſſaires du Prince à Orange. 272. 318. 320. 323.448.577.769.846.&c.873.&c.
Compagnie des Indes Occidentales. 733
Comté Venaiſcin. 73. 86. 114.179.302.311.314. 315.555
Comtadins contre les Orangeois. 279. 291. &c. 301.303.312.316.&c. 329.351. &c. 376.388. voy Avignonnois.
Conciles d'Orange. 38
Concile de Conſtance. 109.230
Concile de Trente. 333.335.338
Prince de Condé. 594.597.600
Condources. 73.80.122
Condources Orangeois. 562.&c.
Conjurations diverſes. 697.790
Conneſtable de Montmorancy. 268.269.329
Conſeils generaux à Orange. 280.281.350.
Conſulat acquis à Orange. 85
Conteler Capitaine de Cavallerie. 640. 641. 664. 668.685
Contributions generales pour Orange. 114
Convent des Capucins à Orange. 58
Cordoüa. 793
Coſſé Mareſchal. 366.374
Courthezon. 72. 80.82.83.84.85.122.299.302. 310.316.321.330.351.352.353.388.447.563. 564 581.582.583
Courtray. 456.465
Crakou. 609.692.725
Crevecœur. 625.670.674.677
Crimpen. 424.425
Croeſer Gouverneur d'Orange. 584.766.&c.
Comte de Culembourg. 339.364.431

D.

DAlem. 442
Damme en Friſe. 243
Dampmartin. 140
Dampville. 317. 377. 389. 390. 448. 449. 450
Damvilliers. 256.257
Roys de Dannemarck. 256.651.656
Dauphiné. 81.82.96.97. 117.121.122
Deffel. 729
Dela-Pize. 25.61. 66. 381. 388. 389. 413. 415. 448.449.556. 573.574.577.579.581.766.767. 768
Delft. 393.420.760
Denremonde. 398.403.530.607
Deſadrets. 290.299.300.302.&c.
Deventer. 217.396.443.464.604.610.626
Deutecum. 394 404.466.662.674
Duc de Deux-Ponts. 375.747.&c.
Dieſt. 239.400.403.465.538
Ditz Comté. 237.240
Dijon. 140
Diſcours du Prince Guillaume IX. 320.336.450. 452.533.434.457.521
S. Diſier. 259
Dixmuyden. 530.539
Doesbourg. 394.404.609
Dommerville. 685.704.724
Dor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Dordrecht. 393
Dories, Italiens. 158.172.[illegible]5.168.170
Doüay. 288.445
Duisbourg. 757
Dulcken. 692.693
Dure. 258,757
Duwenvoorde. 634.636.653
Duynkercke. 530. 538. 625. 691.693. 679.691. 795

E.

ECclesiastiques d'Orange. 73.80.132.139. 105. 109.123.275.277. 286,321.352.589
Edict contre les Protestans d'Orange. 274
Edict de Paix à Orange. 312.588
Edict contre les dueils. 597
Edoüard III. Roy d'Angleterre. 95
Comtes d'Egmont. 273. 287. 306. 320.331.346. 247.248.368.437.453 465.572
Eindhoven. 519 528.533.538
Eloges des successeurs & devanciers du Prince Guillaume au Cornet. 54.55.56
Eloges des devanciers de la Maison de Chalon. 92.93.96.103
Eloges de tous ceux qui ont esté de la grande & Illustre Maison de Nassau. 209. 210. & suyvants.
Eloges des Princes Guillaume IX. Philippe-Guillaume & Maurice. 548.602 807
Elizabeth Reyne d'Angleterre. 425.426.428.429. 433.435.441.444.521.522.533.607.608.613. 618.619.620.625.643.647.675.
Embden. 659.793.850
Emmerick. 217 664.668.674.679.757
Empoli en Italie. 183.184
Enckuisen. 394.404
l'Escluse en Flandres. 528.539.611.711.712.727. 780.839
Escossois. 688.710
Prince d'Espinoy. 452. 466. 519. 520. 522. 525
S. Esprit en Languedoc. 104.111.112
Estats de la Principauté. 147.272 278
Estats Generaux des Pays bas. 425. 431.436. 441. 444.519 558.607.612.637.639.643.651.658. 670.675.679.690.693.698.708.719.726.734. 736.745.758.763
Evesques & Evesché d'Orange. 38. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 71. 74. 78. 79. 80. 84. 108. 109. 124. 130. 132. 139. 155. 254. 259. 289

F.

FAmars. 396
Fauxbourgs à Orange. 18.72.85.113.122. 123
Roy de Fez. 745
Flandres. 238.430.441.539.682
Flessinghes. 348. 392. 517. 693. 518. 607. 760
Florence. 145.160.179.180.&c.
S. Florens Evesque d'Orange. 57.58
Fontarabie. 158
Jean de France I. Dauphin. 98.&c.
France en guerre sous divers Roys. 79. 85. 106. 112 158.175
François I. Roy de France. 155. 156. jusques à 160.&c. 165.183.254
Frederich I. Empereur. 69. 70. 92. 217. 224
Frederich II. Empereur. 71
Frederich-Henry Prince d'Orange. 552. 634. 638. 651.657. 673. 679. 684. 687. 701.702. 711. 713. 720.721.724. 727.730. &c. 737. 742.748. 757.758. 760. 771. &c. 777.781. 785. 789. 793. 796. 798. 800. 801. 802. 810. &c.
Frize. 221. 368. 395. 404. 431.463. 464. 614

G.

GAleries, quand en usage. 628
Gand. 429.430.431 436.438.&c. 445.447. 454.455.538. 541.607
Vicomte de Gand. 465
Baron de la Garde. 322. 357. 358
La Garde Colonel. 424.518.519
Gaucourt. 121. 122. 123. 124
Genep. 798
Geneve. 85.105
Gertruydemberghes. 411.519.616.617.632.633. 657.692
Gigondas. 83.311.355
Ghistelles. 678.685.694.704.717
Glandaige. 413.&c.
Goch. 219.757.801
Gomariens en Hollande. 762.763
Goor. 394.404.654
Gorcum. 393
Ter-Goude. 393
Gouvernet. 578.580
Gouverneurs d'Orange. 43. 106. 114. 123. 129. 131. 144. 147. 196. 274. 280. 329. 351. 359. 376. 377. 384. 414. 449. 450. 451. 561. 567. 597. 766
Granvelle Cardinal. 272.287. 288. 289. 306.307. 319.320.350
Grave. 609.700.701.724
Grenoble. 300.309
Grevelines. 609
Grille Chef Reformé. 305
Grobbendonck. 695.705.853.&c.
Groeninghe. 244.367.431.443.456.464.625.626. 636.637.794
Grolle. 404.640.713.730.732.841.&c.
Grolée. 121.136
Marquis de Guast. 163. 167. 171. 177. 183. 184
Gueldres. 215.221.259
Gueldres Ville. 612.725
Guerres à Orange. 51.58.85.86.87.111.112.113. 114.123.&c. 291. jusques à 312. 316. jusques à 329

à 329. 351. &c. 556. en Levant. 60.93.217. 224. des *Tards-venus*, en France. 103. 104. en Italie. 72 79.86. 87. entre les Bourguignons & Liegeois. 106. 132. 140. 141. entre les Bourguignons & Hollandois. 114,115. pour la Provence. 68. pour le Dauphiné. 117. 121. entre les Maisons d'Orleans & de Bourgogne. 106. 107. &c. entre les Maisons de France & d'Austriche. 140.142.144.145.146. 157. &c. 254. 255. 256. 259. 260. 267. &c. 643 &c. pour la Bretagne. 142. 143. pour la Gueldres. 218. 219.220.21.22.23.256.257. entre les Maisons d'Austriche & de Nassau. 366. jusques à 375.391. jusques à 412. 416. jusques à 447. 451. jusques à 467.517. jusques à 553.607. jusques à 764. 775. jusques à 786. 789. jusques à 803. pour la succession de Juliers. 748. &c.
Guillaume au Cornet Prince d'Orange. 49. &c.
Guillaume II. Prince d'Orange. 61
Guillaume III. IV. V. VI. VII. VIII. Princes d'Orange. 62.70.72.73.129.130.131
Guillaume IX. Prince d'Orange. 260. &c.
Guillaume-Ville. 550
Guillaume nay Prince d'Orange. 838. 891. 892

H.

HAinault. 114. 115.445.447.
Harambures. 817
Hardewick. 219.220.394.404
Harlem. 394.405.406.434
Hautepenne. 518.519.521
Heemskercke. 733
Heil. 622.625
Hein Admiral d'Hollande. 851
Heinsberg. 238.257.258
Helmont. 452.528.700
Hemert. 622.625.669
Henry III. Empereur. 67.215
Henry VII. Empereur. 219.220.228
Henry II. Roy de France. 254.269.270.271
Henry III. Roy de France. 578. 579. 583. 584. 597.748.643.737.742
Henry V. Roy d'Angleterre. 112.113
Herauguiere. 622.624.643.648
Herford. 758
Hesdin. 254
Hessen. 209.210
Philippes de Hochebert. 140
Comte de Hoochstrate. 344. 362. 366. 369. 372
Comte de Hohenloo. 464.465. 523.524.528.541. 552.612.624.631.632.633.648.652.653.662. 664.681.714
Hollande. 94. 115. 256. 268.272.392.393.520. 541.606
Comte de Horne. 273.306.368
Hoüy. 625
Hulst. 540.609.627.644.647.839
Husdam. 221.519.613.621.622.662.669

I.

IAcques IV. Roy d'Angleterre. 753.761.762
Jean I. Prince d'Orange. 92.104.&c.
Iean II. Prince d'Orange. 135.138.&c.
Ienlis. 372.396.399.400
Inquisition d'Espaigne. 334.364.365
Ionquieres. 80.122.310.316.351.352. 354.355. 389
Isendyck. 710
l'Isle en Flandres. 445
Italie. 176.186
Iuifs. 153.286.338
Iuliers. 257.748.749.750.757.780
Iustifications du Prince Guillaume IX. 363.365. 411

K.

KErpen. 419.452.708
Kinski. 636.640.641
Knodsembourg. 624.627
De Knuyt Commissaire du Prince à Orange. 873. &c.

L.

COmte de Lalain. 437.438
Landais. 141.142
Languedoc. 51.109.111.112.113
S. Laurens des Aubres. 303.308
Lautrec en Italie. 164.165.166.167.168.174
Leeuvarden. 393.443.464.746
Leicestre en Hollande. 608. 609.610.611.612. 613
Lediguieres. 449.450. 555. 563. 568. jusques à 572.583
Lettres de divers Princes & autres. 275. 276. 289. 306.307.432.344.316.318. 345.363.389.390. 426.515.752.753
Anthoine de Leve. 361
Leyden. 393.407.421.422.613.762.764
Libertés d'Orange. 80.104.114
Liege, ses ruines, malheurs & guerres. 106. 132. 140.215.218.220.222. 369.373.698
Lillo. 541.845
Limbourg. 442
Linghen. 655.656.721
Lion. 291.305
Lochum. 404.527.528.730
Loüis XI. Roy de France. 130.135.137.139. 140
Loüis XII. 142.146. jusques à 151
Loüis XIII. 765.775.786
Loüis le Bon Prince d'Orange. 104. 109.110. &c.
Louvain. 397.403.442
Philiberte de Luxembourg Princesse d'Orange. 144. 153.163.253.254
Luxembourg Duché. 256.257.667.704

M. Mae-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

M.

Maestricht. 348.370.422.435.454.466.628. 635.893
Malaussene. 68.275
Malines. 221. 397. 401. 403. 445.453.455.456. 465. 609
Comtes de Mansfeldt. 343.528.538.621.624.625. 628.631.633.634.635.650.793.817
Comte de la Marche. 391. 392. 406. 407. 408
Robert Comte de la Marck. 240.241
Mariembourg. 267
Marseille. 4.5.69.158
Comtes de Mascon. 93
Massacre des Armagnacs à Paris. 110
Massacres des Reformés en Provence. 263. à Vassi. 290. à Orange. 378. 379. jusques à 387. en France. 400
Mathias Archiduc d'Austriche. 440.441.446.453. 519
La Matrice en Naples. 177.178
Maugiron. 300.309
Comte de Maulevrier. 747.748.& suyvants.
Maurice Prince d'Orange. 261.524. 554. 556.557. 558.560. 361.564.565.572.&c.
Maximilian Empereur. 411
Mayence & ses Electeurs. 228. 229.230.231.232
Medemblick. 394.613.614
Catherine de Medicis. 179. 254. 323. 324. 325. 326.&c.
Meenen. 456.530.539
Duc de Medina-celi. 346.618.620.621
Comte de Meghen. 336.346.367
Meghen. 528.609
Prince de Melphe. 167.171.177
Mescontents es Pays-bas. 445.533
Meurs. 679.609.643.693
Michelade en France. 350
Middelbourg. 416.&c.522
Middelbourg en Flandres. 710
Milan. 130.160.216.217
Mons. 245.399.400.401.402
Mont-medy. 256.257
Montdragon. 68.302
Montdragon Espaignol. 417. 418. 424. 430.640. 641.643.
Montbrum Dauphinois. 275. 276.290.301.302. 304.308.432.449.778
Montcade. 158.163.167.168.170
Montecuculli. 861.&c.
Montelimart. 688
Montgommery. 396.407
Montigny. 339.452.540
Montpelier. 39.86
Duc de Montpensier. 523.532
Mornas. 68.301.350.355
Mothe-Gondrin. 275.276 290
Mulheim. 801
Mouvans. 275.300.304
Mutinés és Pays-bas. 682.685.687. 704.706.708
Muyden. 614

N.

Naerde. 404.613
Namur. 115.436.526
Nantes. 141.142
Naples. 87.144.145.146.168.174
Narbonne. 51.54
Comtes de Nassau & leurs prerogatives de preeminences. 208. Eloges de tous ceux qui en ont esté. 209. &c.
Ernest-Casimir Comte de Nassau. 640. 641. 644. 671. 681. 683. 694. 699. 703. 707. 710.711. 719. 720. 721. 726. 730. 731. 747. 763. 764. 793. 839. 842. 850. 854. &c. 860. &c. 867
Guillaume-Ludovic Comte de Nassau. 464.527. 528.552.627.629.631.635.636. 637.652.655. 662.670.674.680. 695.698.699.700.701.712. 722.754
Guillaume B. de Nassau d'Orange. 842.845
Guillaume Comte de Nassau Dilembourg. 854. 891
Iean V. Comte de Nassau. 653.714
Iean VI. Comte de Nassau Espaignolisé. 799. 817. 867. 891
Iustin B. de Nassau-d'Orange. 532.607. 620.685. 693.797.&c.
Ludovic Comte de Nassau. 243.244. 367. 368. 375. 396. 399. jusques à 402.419.319.339.362. 376.384.413
Ludovic-Gonthier Comte de Nassau. 639. 640. 642. 652. 662.663. 664.668.673.676.677.684. 685.686.687.691.693.703.704.705.713
Palamedes B. de Nassau d'Orange. 260.668
Philippes Comte de Nassau. 628. 632. 636. 639. 640.641.642
Navarre. 158
Pierre de Navarre. 166.167.175
Neuf chastel. 105
Duc de Nieubourg. 747.748.756.757. 891
Nieupoort. 539.682.jusques à 691
Nimmeghe. 217.219.609.627.667.763
Ninove. 465.528
Nismes. 111.112
Nivelle. 400.442.463
La Noüe. 396.402.444.452.456.465.621.672
Nuys. 609

O.

Olderzeel. 394.404.655.721.839
Orange. 34.6.9.52.54.61.72.74.80.85.86. 105.111.&c. 122.&c. 122.&c. 128. 129.135. 264.265.272.&c. 285.286.291.&c. 298. 300. 306,308.310.&c. 316.&c. 326. 330.350.&c. 376. 385. &c. 391.412.&c. 448.&c. 555.&c. 564.&c. 575.577.585.587.766. &c. 777.786. &c.821.&c.846.&c.869.&c.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Oſtende. 530.539.644.714.& ſuyvants.786
Ormarſen. 629.655
Oudembourg. 625.681.683
Oudenaerde. 398.403.440.520.526
Oudewater. 393.424
Barons d'Oyſelay. 93

P.

PAix entre les Maiſons de France & d'Auſtriche. 141.143.178.269.270
Pardons Generaux és Pays-bas. 407.420
Parlement d'Orange. 41.132.133.134.135. 152.153.264.265.555.557.561.562.563.594. 821.&c.
Marguerite de Parme és Pays-bas. 155.320.332. 335.339.340.&c.346.348.349.350
Duc de Parme és Pays bas. 441.442.446.452. 454.455.463.464.466.517.519.520.526. &c. 537.&c. 543.607.609.611.618.&c. 624.&c.
Patience Fort en Flandres. 720
Pavie. 145.165
Peronne. 241
Perſecutions contre les Proteſtans en divers endroicts. 71.261.263.271.273.&c. 298.332. 364.365.379.&c.400.412.
Peſte à Orange. 58.254.717
Phernambouck. 891
Philibert Prince d'Orange. 152.153.&c.
Philippes-Guillaume Prince d'Orange. 362.552. &c.
Pierrelate. 62.80.299
Plaquarts és Pays-bas. 335.338.340
Ponts admirables. 668
Le Prince de Portugal és Pays-bas. 771.774. 775. à Orange. 774.&c. 787.833.831. 838.851
Procés notable. 242.266.267
Proteſtans, leur Origine, guerres & perſecutions en divers endroicts. 285.286.291.&c. 308.&c. 339.&c. 350.353.&c. 361.376.379.&c. 400. 412.697.444.778
Provence & ſes Comtes. 67.68.69.76.158.137. 83.86.101.112.114.115

Q.

R.

RAmbaud I. II. III. & IV. Comtes & Princes d'Orange. 58.59.60.62.63
Ravensbourg. 851
Raymond I. II. III. IV. & V. Princes d'Orange. 73.74.78.81.83
Rées. 661.674.757
Regents à Orange. 83.129,147.152.153.376. 384
Reintegrandes des Princes d'Orange. 115.147. 148.149.151.155.178.255.263.271.384. 386
René Prince d'Orange. 188.197.198.207.&c.
Rennebergh en Frize. 443.456.457.464.466.467. 518.526.535
Requeſens au Pays-bas. 412.417.419.421.422. 426
Rheinbergh. 609.622.652,653.661.694.730. 731
Rochemaure. 303
Duc de Rohan. 834.&c.
Rome. 145.160.161
Roterdam. 393.762.764
Comte de Rouſſy. 817
Ruremonde. 218.219.220.258.397

S.

SAblet. 311
S. Salvador. 795
Marquis de Saluſſes. 83.105.122.160.173.174. 175
Sarrazins. 50.51.52
Sarrians. 310
Sas de Gand. 540
Comtes & Ducs de Savoye. 93.94.105.128.163. 270.325.833
Schenck Colonel. 464.628
Schenck Fort. 668.669
Serbellonne Gouverneur du Comtat. 291.&c.303. 309.310.316.317.324.329
Serignan. 62.75.80,129.309
Sevemberghe. 624
Comtes de Solms. 212.233.235.236.241.242. 625.627.635.636.644.647.&c. 662.685.&c. 694
Æmilie de Solms Princeſſe d'Orange. 802.803
Sommerive en Provence. 293.304.305.317.
Sonoy és Pays-bas. 394.443.518.613.614
Sorgues. 303
Spinola. 679.698.705.712.717.721.722.726. 728.729.&c.737.738.757.777.780.782.796. &c. 817.&c. 840.849.&c.
Stakembroeck. 664.794.852.&c.
Steenwick. 394.404.466.467.528.628.629. 650
Steenberghe. 625.782.785
Comtes de Stirum. 839.840.851.852.&c.860
Roy de Suede. 892
Suwol. 394.404.464.466
Suze. 68.87.124.293.296.300.302.304.316. 326.351.352.353.&c.

T.

VIcomtes de Talard. 83.122
Tendes en Provence. 166.304
Tergoes. 405.845
Ter-Heyde. 624.625
Terrail. 722.723.726.727

Ter-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Ter-Tholen. 411.436.621.646
Theatre d'Orange & traicté d'iceluy. 15
Thiel. 622.670.671
Tillemont. 400.625
Tilly. 793
Comtes de Tolose. 54.55.56.70.71
Tonnerre. 104.108.131
Tournay. 157.241.445.452.520
Turcs. 658.745.752.792.793
Turene. 72.115
Turnhout. 538.650.625

V.

Valenciennes. 348.396.431.445
Comte de Varax. 645.648.&c.
Varick Gouverneur d'Orange. 320.&c. 351.352. 355.&c.
Vaulrias. 302
Les Weer Anglois. 625.641.626.648.649.672. 685.&c. 694.699.&c. 712.714.&c. 724
Velasco. 678.682.688.698.710.711.716.724. 782
Venetiens. 172.177.182.745.763
Venloo. 258.609.650.731
Verdugo. 527.528.541.626.629.&c. 636.726. 727
Verdoes à Orange. 846.&c. 872.890
La Vere. 392.518.615.621
Viane. 348.424.431
Vienne en Austriche. 182
Seigneurs de Vignorri. 94
Viliers. 366.617.722.729
Vilvoorde. 530.607
Visan. 80.82
Université d'Orange. 39.86
Voorn Fort. 672.673
Vosberghen. 765.766.769.&c.
Utrecht. 431.452.464.625.747.764.861.&c.
Vachtendonck. 621.676.705.725
Wesel. 661.757.865.&c.
Worcum. 613.672
Wordem. 424
Woude. 538.610.720
Vicomtes & Ducs d'Uzés. 290.306.309.310.325. 594

Y.

Ypre. 443.559

Z.

Zeelande. 115.392.&c. 541.615.616.679. 702
Ziriczée. 392.426.430
Zutphen. 211.215.216.259.394.404.541.609. 626.763

FIN.

AV LECTEVR.

CHer Lecteur, suspends un peu ton jugement, je te prie; arreste tes yeux sur ces obmissions & corrections; rapporte les à leurs pages, & donne au Compositeur Flamend les fautes qui seroyent bien pardonnées à un François. Ie n'en ay marqué que les principales, qui te pouvoient arrester. Et je ne te crois pas si scrupuleux, que tu voulusses donner du poulce à un feüillet, pour n'y trouver si exactement toutes les lettres d'une Ortographe parfaite. Les a *pour les* e, *les* m *pour les* n, *un* c *moins ou un* q *trop, sont fautes de trop peu d'importance pour estre rellevées par des esprits bien-faits. Il n'y a que les Grammairiens qui s'en picquent; aussi leur permets-je, de donner une augmentation à ceste page. Ie n'y sçaurois employer ny le temps ny la patience. Et aprés avoir contribué tout ce que j'ay peu en la correction (bien que le plus souvent mal obeï) je n'estime point qu'on me juge si mal-fait, que d'avoir peché contre la Grammaire par ignorance ou par malice: l'une & l'autre sont dignes du joüet: & c'est à quoy je condamnerois volontiers, tous ceux qui par vaine opinion, veulent introduire une Ortographe à la mode, escrire* avet *pour* avoit, pene *pour* peine, *casser les diphtongues, changer les voyeles, & faire devenir Iargon nostre langue, qui tient aujourd'huy rang entre les plus parfaites.*

Corrections & omisions.

l. seul, marque la ligne, li. signifie lisés. M. marque le grand marge, & m. le petit marge.

PAg. 1. l. 8. Parlement, Conciles, Evesché & Université. li. Conciles, Evesché, Université, Parlement, & Gouverneurs. pag. 2. l. 30. apprimée. li. oppressée. pag. 4. l. 38. toure. li. toute. l. 39. veut. li. vent. M. l. 11. Ball. li. Gall. pag. 13. M. l. 61. *Catatractæ & desertæ.* li. *Cataractæ & deserta.* pag. 15. l. 22. Commenc. li. Comnene. pag. 16. l. 33. trois cents. li. trois cents vingt & quatre. pag. 19. l. 8. des trois. li. de deux. l. 9. gaignées sur les Ambrons, Theutons & Cimbres. li. gaignées en deux divers jours sur les Ambrons & Theutons. l. 12. Ces Nations. li. les Cimbres & Theutons Nations &c. pag. 20. l. 16. en trois armées. li. en deux armées. l. 19. les Ambrons & Theutons qui faisoyent les autres deux prenent. li. les Theuthons prenent la route de l'Italie, se joignent aux Savoyards & Dauphinois des montagnes d'Ambrun appellés Ambrons, qui ne se pouvoient non plus contenter de leurs demeures, passent le long du Rhosne, &c. l. 41 Vales. li. Valets. pag. 22. l. 45 trois memorables, &c. li. deux memorables Victoires, en deux sanglantes batailles, sur deux grandes & puissantes armées, des Ambrons & des Teuthons. l. 49. mais assés loing de la, &c. li. mais assés loing de là à Aix en Provence, distant de quinze lieües d'Orange, sans qu'il se taille, &c. pag. 24. l. 17. escrimens. li. escrimeurs. pag 28. M. l. 5. *nona.* li. *nova.* pag. 29. l. 32. nommes. li. nommées. l. 22. 38. 41. 50. la. li. là. Lucteurs. li. Luicteurs. M. l. 37 *sine.* li. *sive.* pag. 33. l. 21. balles. li. belles. l. 36. foviller. li. foüiller. pag. 36. M. l. 16. pentinger li. Peutinger. pag. 37. M. *Flavius.* li. *Fulvius.* l. 57. *aquam.* li. *agrum.* pag. 39. l. 43. ovir. li. oüir. pag. 40. l. 24. recueil. l. recueilt. pag. 41. l. 13. jovissance. li. joüissance. l. 24. l'armes. l. larmes. pag. 42. l. 51. preville. li. prevaille. pag. 43. l. 32. faut adjouster ces mots; ils commencerent à estre establis sous la Maison de Chalõ, les Princes des maisons d'Orange & de Baux ayans eux-mesmes gouverné & commandé leur Estat. pag. 45. l. 12. Tableau de l'Histoire. li. Tableau de l'Histoire des Princes & Principauté d'Orange. M. l. 33. *invidiosaque.* li. *invidiosa.* pag. 49. Tableau de l'Histoire. li. Tableau de l'Histoire des Princes & Principauté d'Orange. pag. 50 M. l. 58. Mantone. l. Mantoüe. pag. 51. l. 5. sur son escu. li. sur son escu un cornet d'azur lié de gueules en champ d'or. pag. 52. l. 27. se. li. si. l. 36. r'emporté. li. raporté. l. 46. geure. li. genre. l. 51. langes. li. langues. pag. 60. M. l. 24. *qui* li. *quàm.* pag. 62. l. 37. *faut adjouster aprés ce mot* Rambaud. qui luy succeda. pag. 63. l. 25. *faut adjouster aprés ce mot* conventions. & des droicts souverains. pag. 67. l. 40. Gilbert. li. Gilbert Religieux. p. 68. l. 20. la Phare. li Laphare. Puy Ricard. li. Puyricard. l. 22. Rogue-vayre. li. Roque-vayre. l. 23. l'escalle. li. Lescalle. l. 27. Tres Emynes. li. Tres-Emynes. Geuson. li. Genson. l. 49. dix ans. li. quatre ans aprés assavoir en 1160. pag. 70. l. 15. est. li. estoit. l. 34. le. li. la. pag. 71. l. 21. *aprés* d'Orange, *adjoustés* commencée depuis nonante ans. l. 22. en fut faicte par, &c. li. en fut faicte par Guillaume Evesque d'Orange, Foulques Evesque de Tolose & par Iean Evesque de S. Paul. l. 24. *aprés* le Prince, *adjoustés* assis dans un Tribunal dressé dans la mesme Eglise devant l'autel de S. Jean, la receut, &c. l. 33. Ce Prince proche parent du Comte. li. qui estoit gendre du Comte. pag. 72. l. 16. Il eut, &c. li. Il mourut en 1219. & eut deux fils Guillaume d'Eloy, & Raymond d'Ermengarde fille de Raymond VI. Comte de Tolose & de Jeanne d'Angleterre sœur de Richard Roy d'Angleterre & fille de Henry Roy d'Angleterre. pag. 73. l. 37. Raymond. li. Raymond fut Seigneur de Suze & de Courthezon puis Prince d'Orange. pag. 78. l. 22. Hugues de Baux. li. Hugues de Baux fils de Bertrand, fils du Prince Bertrand I. dotée de la Seigneurie de Gaudissard. pag. 85. l. 19. d'Orange li. d'Orange, & de prester nouveau serment de fidelité au Prince; ce qui fut fait. l. 22. & cinq filles. li. & six filles Blanche, Jeanne, &c. l. 26. Coland. li. Yoland à Aymeri VIII. l. 47. Bertrand. l. Guillaume. pag. 91. l. 1. Tableau de l'Histoire. li. Tableau de l'Histoire des Princes & principauté d'Orange. pag. 92. Eloge d'Estienne, &c. li. Eloge d'Estienne Comte de Bourgogne & d'Aussonne, Sire de Rochefort, Luxeul, Oyselay & autres grandes terres. l. 31. fils de Gerard. li. fils de Guillaume Comte de Bourgogne & de Mascon. l. 15. Estienne, &c. li. Estienne *descendu de grande Noblesse & du lignage des premiers Ducs de Bourgogne,* dit Paradin,

estoit.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

eſtoit.l.34. Gerard,&c. li. Gerard Comte de Vienne ſon Parent. pag.93. l.7. & eſpouſa. li. & ſans l'aſſeurer on tient qu'il eſpouſa. l.20. Anne. li. Anne, on ne ſçait de quelle Maiſon. l.35. Eloge. li. Eloge de Jean Comte de Bourgogne, de Chalon, Sire de Salins. l.38. & de Beatrix. li. & incertainement de Beatrix. l.41. ſes enfans. li. ſes Enfans. Il fut le premier de la maiſon de Bourgogne qui porta le tiltre de Comte de Chalon: on ne ſçait comme elle luy avint, mais bien qu'il en porta les armes à la bande d'or,&c. l.45. il eut trois fils li. il eut un fils. l.49. à eſté parlé; li. a eſté parlé; devenant ainſi ſeul Comte de Bourgogne. l.51. Eſtienne. li. Eſtienne Otho mort ſans enfans; pag.94. l.1. Cõteſſe. li. Heritiere de la Comté. l.6. Otho. li. fils aiſné de Hugues, fils de Iean, porta le Lion d'or en champ d'azur billeté d'or, anciennes armes des Comtes de Bourgogne; l.53. Beatrix relaiſſée. li. Alix de Bourgogne ſeconde fille de Eudes de Bourgogne & de Machtilde de Bourbon Comteſſe de Nevers, Auxerre & Tonnerre. pag.95. l.11. Raynaud. li. Raynaud de Bourgogne. l.37. Il avoit eu,&c. li. Il fut accepté pour Protecteur de Beſançon en l'annee 1224. & en 1237. paſſa eſchange avec Hugues Duc de Bourgogne de la Comté de Chalon & de &c. l.48. Hugon. li. Hugues. pag.96. l.32. de Viennois, li. de Viennois fils de Iean, fils de Humbert I. du nom Dauphin de Viennois. pag.97. l.7. rend cinq. li. rend dans cinq, ſouſtenir. li. ſouſtenu. pag.107. l.1. Parent. li. Nepveu. pag.116. l.53. monant. li. moyenant. pag.122. l.45. devant Orange. li. devant Orange le jour de la Feſte S. Pierre & S. Paul vingt & neufieſme Iuin. qu'il aſſiege,&c. pag.129. l.6. Catherine de Bretaigne. li. Catherine de Bretaigne fille de Richard Comte d'Eſtampes fils de Iean IV. Duc de Bretaigne. pag.131. l.30. Richard. li Richard Comte d'Eſtampes fils de Iean IV. Duc de Bretaigne. pag.136. l.9. Dauphiné. li. Dauphiné & ſe rend à Auberrive. l.48. en la groſſe Tour de Bourges. li. au Chaſteau de Roüen en Normandie. pag.139. l.8. Courtenay, li. Courtenay, Nogent-l'Artaut, Gandelus, Luſarches, avec mille livres de rente à prendre ſur la recepte d'Orleans. pag.140 l.25. à Gy,&c. li. à Gy; Hugues d'Orange Seigneur d'Orbe & qui print le nom de Chaſtel-Guyon aprés la mort de ſon frere, le vient ſecourir,&c. l.27. en campagne. li. en Campagne pour rencontrer le ſecours, ſort de Gy, les ſuyt juſques prés le pont de Magni,&c. l.31. victoire. li. victoire, mais bien celle de ſon reſſentiment contre le Roy, auquel il fit courre hazard de la vie. l.38. hommes. li. hommes. Eſtienne Baſtard d'Orange ſurprend Beaune. Verdun ſe declare contre le Roy & la pluſpart du Duché ſe perd pour luy. l.52. deffenſive. l. deffenſive, ſe retire à Baſle & aprés,&c. p.144. l.9. de Chalon. li. d'Orange. pag.147. l.5. trois. li. deux. pag.152. l.30. legitimes, li. legitimes, à cauſe des autres biens, terres & ſeigneuries qui en dependoient. l.43. ſept. li. huict. pag.167. l.48. fortifiée. li. fortifie. l.51. cavonna. li. canonna. pag.168. l.14. cajette. li. cayette. l.36. caujane. li. canyane. pag.169. l.24. favonneaux. li. fauconneaux. l.38. valeuereux. li. valeureux. pag.171. l.24. qui. li. eſt. pag.179. l.1. 1530. li. 1529. l.51. Medicis. li. Medicis, de laquelle il devoit eſpouſer Catherine qui fut depuis Reyne de France & femme de Henry II. pag 180. l.1. 1530. li. 1529. pag.181. l.1. 1530. li. 1529. l.26. Valdarne. li. Val d'Arne. M. l.7. *neceſſitudo,*&c li. *neceſſitudo timidos fortes facit. dictum Catilinæ.* pag.182. l.1. 1530. li. 1529. pag.185. l.6. viel. li. viril. l.42. envoyée. li. envoyé. pag.186. l.22. Pronthieſure. li. Ponthievre. l.37. là commence le narré de la pompe funebre du Prince Philibert d'autre façon que de la miene. pag.199. l.36. promeſſes. li. proüeſſes. pag.210. l.14. d'Ardoine. li. d'Ardenne. l.38. d'Ardoine. li. d'Ardenne. pag.215. l.26. d'argent. li. d'or. pag.216. l.28. Dotecom. li. Deutecum. l.36. *Camp.* li. *Zercamp.* pag.217. l.14. Mathieu. li. Mathieu de Flandres. pag.229. l.10, livrée. li. livré. l.13. celle. li. celles. pag.230. l.10. Varderg. li. Valdech. l.13. d'Eſpire. li. de Spire. l.28. Neyſſen. li Meyſſen conduiſant. l.34. ſon. li. bon. pag.235. l.30. Philippes &c. li. Philippes II. Comte de Naſſau & de Weilbonrg, ſecourut de ſa perſonne & de pluſieurs troupes l'armée de Guillaume IX. Prince d'Orange ſon Parent, luy ayda à tirer raiſon du tort qui luy eſtoit fait par l'Eſpaignol & par ſon Emiſſaire le Duc d'Alve, eut deux femmes,&c. pag.245. l.30. maquerent. li. manquerent. l.41. gairir. l. guairir. l.54. ans. l. dans. l.55. ponr. li. pour. pag.248. l.2. qu'il. li. qu'elle. l.10. ſn. li. ſe. l.12. qui. li. qu'il qu'il. li. qui. pag.253. l.1. ayant ſi. li. aprés avoir. l.9. freſche. li. fraiſche. l.33. de ce. li. du. l.45. querelloit,&c. li. querelloit le revenu de. l.46. les nuages. li. ces broüilleries. pag.254. l.5. dudit Empereur. li. ſienes. l.15. qu'il. li. qu'elle. l.25. à la France. li. à la France; & un article par lequel noſtre Prince debvoit eſtre reintegré en ſa Principauté detenue par ſon ayeule maternelle. l.32. la. li. leur. l.38. de France. li. de France; noſtre Prince touſiours. pag.255. l.33. ſentences, li. ſentences, que le Roy,&c. pag.256. l.23. Bourbon, *adjouſtés.* dotée par ſon pere de cinquante mille eſcus d'or ſol, & doüée par ſon mary de dix mille florins d'or de pention annuelle. pag.259. l.48. René Chef,&c. li. de mille Chevaux des ordonnances & de deux mille hommes de pied. pag.260. l.55. en luy, *adjouſtés,* Anne de Lorraine ſa Vefve tranſigea en ſuyte pour tous ſes droicts avec le Prince Guillaume IX. & eſpouſa en ſecondes nopces le Duc d'Arſchot. pag.262. l.30. Grouvendonck. l. Cranendõck. l.39. cœleſtes. li. terreſtres. l. *ead.* terreſtres. li. cœleſtes. pag.312. l.28 tres-grand. *adjouſtés.* deſplaiſir. pag.332. M l.12. *aperit.* li. *aperitur.* pag.437. l.34. magnificence. *adjouſtés.* & luy firent preſent d'un cœur d'or, compoſé d'Oranges d'or. pag.441. l.22. publiques. *adjouſtés.* & pour marque d'une ſincere affection luy fut fait preſent d'un cœur d'or avec ce mot au deſſus *ſincerité.* pag.445. l.15. par. li. par les,&c. pag.523. l.47. maval. li. Laval. pag.524. l.28. les tous. li. tous les. pag.525. l.41. *oſtés depuis ce mot* il eſt *juſques à* briſé; *& puis au lieu de* il *mettés* Et. pag.538. l.8. Ianvier. li. Febvrier 6. relevera. li. a relevé. pag.556. l.45. Regent. *adjouſtés.* & expoſé la creance que Blacons luy avoit donnée. pag.560. M. l.17. *&* li. *quod.* pag.573. l.41. letiere. li. litiere. M. l.13. *audire.* li. *audiri.* pag.576. M. l.35. *aprés ce mot* jugement *oſtés tout le reſte.* pag.581. *aprés* meſpris *oſtés* &. pag.601. l.31. ordonne. li. ordonne un,&c. l.32. du. li. de. pag.608. l.40. intervallés. li. intervales. l.44. vaiſſeaux. li. vaiſſeau. pag.609. l.6. Gueldres. li. Brabant. l 42. Bergues. li. Berghes ſur le Rhein ou Rheinbergh. m. ſes pragnes. li. ſes prinſes. pag.611. l.1. comme une theriaque,&c li. comme du venin des viperes, ſe tire une theriaque tres-ſalutaire à la conſervation du corps humain. l.42. tandis qu'il. li. tandis que de l'autre il. pag.612. M. ceſte place eſt capitalle. *oſtés* capitalle. pag.613. l.36. Wolcum. li. Worcum, M. l.71. eſt. li. eu. pag.695. l.50. n'avoit de. *oſtés* de. pag 701. l.9. ſignalés. li. ſignals. l.49. recueilles. li. recueillis. pag.705. l.34. navieres. li. navires. l.40. coigues. li. coignés. l.50. compte. li. Comte. pag.706. l.6. arierages. li. arrerages. pag.716. l.22. les Aſſaillis là. li. ſà les Aſſaillis. pag.725. l.26. chexaux. li. chevaux. pag.729. l.24. Gorichem. li. Gorcum. pag.742. l.46. demonſiration. li. demonſtration. l.54. s'aſſaya. li. s'eſſaya. pag.746. l.19. Marandaille. li. Maraudaille. l.40. Tribus. li. Tribuns. pag.747. l.33. congedirent. li. congedierent. Compaignies. li. Compagnies. l.52. Relaiſſe. li. Relaiſſée. l.53. Manlewer. li. Maulevrier. pag.750. l.14. avancés. li. avancées. pag.764. l.7. arriéc. li. arrive. pag.767. l.10. conferenca. li. conference. l.12. les. li. le. pag.768. l.45. dit il. *dit* oſtés *dit.* pag.769. l.17. rencontré entre. li. rencontré en revenant d'Hollande entre, &c. pag.770. l.54. Suadres. li. Suarés. pag.771 l.22. Zéelem. li. Olede. pag.789. M. l.15. la cordre. li. la diviſion & la diſcorde en faira la premiere ouverture. pag.794. l.9. du Friſe. li. de Frize. pag.800. l.17. extrement. li. extremement. pag.803. l.20. doloureux. li. douloureux. l.38. environ. li. environs. l.50. Seigneurie. li. Baronnie. pag.811. l.7. Borgogne. li. Bourgogne. l.41. à le. li. à tout le. pag.817. l.7. Valvic. li. Walvuic. pag.818. l.41. ne ſceurent y mordre. li. n'y ſceurent mordre. pag.821. l.24. 51. *& par tout ailleurs où vous verrés* de Bic *liſés* de Bie. pag.823. l.45. legitime de. li. legitime & ſouverain de. pag.837. l.11. le Gouvernement de Nort-Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à perſonne, avec la charge de Colonel des troupes du Pays. li. le Regiment de Nort Hollande, qu'il n'avoit jamais encor conferé à perſonne. pag.843. M. l.21. 480. livres. li. 480. quintaux. l.42. poids. l. poids de. pag.873. l.19. Hollandois. li. Zéelandois. pag.882. l.42. Conuls. li. Conſuls.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
191 A 9